12.11.13.

Library of the Theological Seminary,

PRINCETON, N. J.

SCD 2884 v.3

BX 4735 .C6 A3 1740 v.3
Colbert de Croissy, Charles
Joachim, 1667-1738.
Les ouevres de Messire
Charles Joachim Colbert

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/lesoeuvresdemess03colb

LES OEUVRES

DE MESSIRE

CHARLES JOACHIM COLBERT

EVESQUE DE MONTPELLIER.

TOME III.

LES OEUVRES

DE MESSIRE

CHARLES JOACHIM COLBERT

EVESQUE DE MONTPELLIER.

TOME III.

LES OEUVRES
DE MESSIRE
CHARLES JOACHIM
COLBERT
EVESQUE
DE MONTPELLIER.

TOME TROISIEME.

A COLOGNE,
Aux Dépens de la Compagnie.

M DCC XL.

LIBRARY OF PRINCETON
DEC 11 1913

LES OEUVRES
DE MESSIRE
CHARLES JOACHIM COLBERT
EVESQUE
DE MONTPELLIER.
SIXIEME PARTIE,

Qui comprend le Recueil des Lettres de ce Prelat.

LETTRE PREMIERE.

A Dom Antoine de MONGEFFON *General des Chartreux. Il lui temoigne ſon eſtime pour l'Ordre des Chartreux, le deſir qu'il a de leur rendre ſervice en toute occaſion, & la confiance qu'il a dans leurs prieres.*

A Montpellier, Fevrier 1711.

J'Ai reçu depuis fort peu de jours, Mon Reverend Pere, par la voie du Reverend Pere Prieur de votre maiſon de Caſtres, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du premier du mois paſſé, qui m'a été très ſenſible par l'amitié & par l'eſtime que vous avez la bonté de me temoigner. Mais ſi j'ai ſujet de me rejouir d'être eſtimé par une perſonne comme vous, c'eſt en même tems un ſujet d'une grande confuſion de m'en ſentir ſi indigne, & ſi éloigné des ſentimens que votre charité vous inſpire pour moi. 1711.

La verité m'oblige de vous dire en cette occaſion, ce que l'humilité de S. Bernard lui faiſoit dire, écrivant à Guigues votre ſaint predeceſſeur: *Amplector benignitatem, dignationem admiror, laudo & veneror puritatem, quâ de noſtris profectibus, quos putatis, tanta in Domino exultatione gloriamini. Glorior & ego plurimùm tanto teſtimonio.... Gratulor quidem de caritate quæ omnia credit, ſed confundor pro veritate* Epiſt. 11. n. 2. & 10.

1711. *quæ omnia novit.* Mais, Mon Reverend Pere, les louanges d'une perſonne comme vous, quoique données à une perſonne qui les merite auſſi peu que je fais, ne laiſſent pas que d'être d'une très grande utilité: car en me ſuppoſant, non pas tel que je ſuis, mais tel que je devrois être, vous me donnez d'excellentes inſtructions dont je dois profiter.

Je ne ſuis pas moins honteux des remerciemens que vous me faites pour d'auſſi petits ſervices que j'ai rendus à vos Religieux, ſi même j'ai été aſſez heureux pour leur en rendre. C'eſt trop peu de choſe pour meriter votre attention; à moins que vous ne meſuriez ce que j'ai pu faire pour eux, par ce que j'aurois voulu faire. En ce cas là certainement perſonne ne leur a jamais rendu de plus grands ſervices que moi. Mais quand effectivement je leur en aurois rendu, me deviez-vous aucun remerciement pour cela? M'en avez-vous aucune obligation? En cela j'aurois ſatisfait à mon devoir. N'en eſt-ce pas un aux Evêques de ſecourir en tout ce qu'ils peuvent de ſaints ſolitaires, qui édifient ſi fort l'Egliſe par la pureté de leur vie, & qui lui ſont d'un ſi grand ſecours par la ferveur de leurs prieres? Ne devons-nous pas empêcher, autant que nous le pouvons, que ce ſaint repos, pour me ſervir encore des paroles de S. Bernard, dont ils jouiſſent dans leur ſolitude, ne ſoit troublé; que leurs ſecrets entretiens avec Dieu ne ſoient ſuſpendus, & qu'on n'interrompe ce perpetuel & ſacré ſilence qui les degage du commerce du monde?

Mais qui a plus d'interêt que moi, que des prieres auſſi efficaces que les leurs, ne ſoient point interrompues, puiſque votre charité & la leur a bien voulu m'y faire participer? C'eſt une grace & un bienfait dont je ne puis aſſez vous temoigner ma reconnoiſſance, & qui marque bien la ſincerité de l'amitié dont tout votre Ordre & ſon digne Chef veulent m'honorer. Car étant environné d'autant d'infirmités & de miſeres que je le ſuis, il faut bien qu'au moins mes amis ayent pitié de moi. Je compte infiniment ſur de tels ſuffrages; & je les demande avec toute l'inſtance poſſible: *Inceſſanter pro me orari poſtulo, quia inceſſanter pecco.*

Mais en citant S. Bernard je devrois mieux imiter la diſcretion de ce grand Saint, qui craignoit d'interrompre les ſaintes occupations de Guigues. Je vous demande très humblement pardon de la longueur de celle-ci. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il conſerve toujours dans ſa pureté un Ordre ſi ſaint & ſi utile à l'Egliſe, qu'il y repande ſes plus abondantes benedictions, & qu'il y maintienne le même eſprit de ſes premiers fondateurs. Je ſuis, &c.

Je voudrois bien au lieu d'une Lettre pouvoir aller moi-même vous aſſurer de mes ſentimens à votre égard, & avoir l'honneur de vous voir, & de viſiter votre ſaint deſert. Je ſouhaite fort d'en avoir quelque jour une occaſion. Je vous prie de me faire la juſtice d'être perſuadé que je n'en perdrai jamais aucune de vous faire connoître mon parfait devouement pour tout votre Ordre, & pour votre perſonne en particulier.

LETTRE II.

1711.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il assure cette Eminence de la part qu'il prend aux coups qu'on lui porte à l'occasion des* REFLEXIONS MORALES *du Pere Quesnel; il l'exhorte à ne point cesser de soutenir un Livre si excellent & si autorisé, & il s'offre à le seconder de tout son pouvoir.*

A la Verune le 25. *Novembre* 1711.

SI vous n'entendez pas parler souvent de moi, Monseigneur, c'est par respect pour vos grandes & importantes occupations: mais ce n'est, je vous assure, ni faute d'attention à tout ce qui vous arrive, ni faute d'y prendre toute la part possible. Mon attachement pour vous, & l'amour que nous devons avoir pour l'Eglise, m'y rendent aussi sensible que je le dois.

J'eus l'honneur de vous marquer dans le tems combien j'étois indigné de la conduite de MM. les Evêques de Luçon, la Rochelle, & Gap à votre égard. Depuis ce tems-là j'ai vu avec bien de la joie & de la consolation, comment Dieu avoit permis que les cabales & les artifices de vos ennemis, ou plutôt des ennemis de la verité & de la justice, fussent decouvertes d'une maniere qui les auroit chargés de confusion, s'ils n'avoient pas un front d'airain qui les met au dessus de toute honte.

Mais je viens d'apprendre avec un deplaisir infini, Monseigneur, que ces mêmes personnes qui s'opposent à toute sorte de bien & ne peuvent le souffrir nulle part, sont enfin venus à bout de surprendre la religion du Roi, en obtenant un Arrêt qui revoque le privilege de Sa Majesté pour le Livre du Pere Quesnel, qui est moins le Livre du Pere Quesnel que le vôtre, Monseigneur, & que vous devez soutenir, non pas tant parce qu'il vous appartient, que parce que c'est le plus excellent Ouvrage qu'on puisse mettre entre les mains des Ecclesiastiques & de tous les fideles. C'est le jugement que j'en ai toujours porté, devant & depuis la tempête qui s'est élevée contre ce Livre; & quelque foibles que soient mes lumieres, je crois être très sûr de ne pas me tromper en cette occasion. Je l'examine par moi-même depuis près de vingt ans: je n'y trouve rien que d'admirable; & il me paroit si rempli par tout de l'Esprit du divin original sur lequel l'Auteur a fait ses reflexions, que je crois qu'il n'y a point d'Ouvrage au monde plus propre pour faire goûter les verités qui y sont contenues. Quand je ne serois pas capable d'en juger par moi-même, l'autorité d'un Prelat aussi éclairé que vous l'êtes, & celle de votre illustre predecesseur dans le Siege de Chaalons, dont la memoire sera à jamais respectée par tous les gens de bien, & particulierement par ceux qui sont honorés du même caractere, me feroient croire que je pourrois parler aussi hardiment que je fais moi-même de ce Livre, & juger, en suivant de si grands exemples & de si bons guides; aussi bien que quelques-uns de nos Confreres qui ont cru qu'il leur étoit permis de le faire, en censurant la conduite & la doctrine de si respectables Approbateurs, qui ont édifié l'Eglise & qui l'édifient encore aujourd'hui par la pureté de leurs mœurs, & par leur capacité. Et plût à Dieu que les Censeurs viennent à bout de l'édifier avec eux, & de la servir aussi utilement par ces deux endroits, que ceux qu'ils se donnent la liberté de censurer! Liberté bien nouvelle jusqu'ici! Car a-t-on jamais vu que des Evêques catholiques ayent entrepris de condamner ce qui avoit été fait ou approuvé par d'autres Evêques, reconnus generalement dans toute l'Eglise de Dieu, non seulement pour très orthodoxes, mais encore pour les plus zelés defenseurs de ses dogmes, & les plus opposés à toutes les nouveautés qu'elle a condamnées?

1711. Nous voici donc reduits, Monſeigneur, au point qu'il faudra que les opinions particulieres de l'Ecole paſſent, ſans deciſion de l'Egliſe, pour des dogmes inconteſtables; parce qu'elles ſeront embraſſées par les Theologiens qui auront plus de credit & d'autorité dans les Cours des Princes, & par quelques Evêques qu'ils ont ſeduits & ſubornés, & qu'on peut dire, parce que cela eſt public, être pour la plûpart fort incapables de juger de pareilles choſes par eux-mêmes?

Ce ſeroit un grand malheur pour l'Egliſe, ſi l'abus que ces nouveaux Theologiens font de la confiance que le Prince a en eux, privoit les fideles de la lecture des meilleurs Livres. Pour moi, Monſeigneur, qui ai juré comme vous dans mon ſacre de ne point appeller bon ce qui eſt mauvais ni mauvais ce qui eſt bon, je n'ai pas cru qu'aucune conſideration humaine dût me faire condamner celui dont il eſt queſtion. Non ſeulement je n'en ai point defendu la lecture dans mon Dioceſe, mais je le recommande à tous les Eccleſiaſtiques & à tous les Laïques qui me conſultent ſur cela.

* M. Felix Vialart Evêque de Chaalons.
† M. J. B. Boſſuet.

Votre autorité, Monſeigneur, celle de votre illuſtre & ſaint predeceſſeur, *celle de feu M. l'Evêque de Meaux †, & de pluſieurs ſaints & ſavans Eccleſiaſtiques qui ne ſont point ſuſpects de donner dans aucune nouveauté, & que j'ai conſultés, m'ont fait croire que l'Ouvrage étoit excellent; & l'examen que j'ai été capable d'en faire par moi-même, m'a confirmé dans ce jugement. Je ſuis perſuadé qu'il y a encore pluſieurs Evêques dans le royaume parmi ceux qui ne ſont point emportés par l'ambition, & qui comme de veritables & fideles ſerviteurs de Jeſus-Chriſt ſe mettent peu en peine de plaîre aux hommes, qui jugent de ce Livre comme j'en juge & comme vous en avez toujours jugé, & qui ne feroient pas difficulté d'en rendre le même temoignage s'ils en étoient requis. Je prie Dieu, Monſeigneur, qu'il vous donne toujours le courage de le ſoutenir avec cette fermeté que vous avez fait paroître juſqu'à preſent; & que celui qui a promis à ſon Egliſe que les portes de l'enfer ne prevaudroient point contre elle, ne permette point que les ennnemis de la verité & de la morale de l'Evangile en triomphent, juſqu'au point de faire ſupprimer ce qui a été fait avec tant de ſuccès pour en donner l'intelligence, & en convaincre ceux qui ſont aſſez heureux pour ſe ſervir de cet Ouvrage que la providence & la miſericorde de Dieu a permis qui tombât entre leurs mains. Soutenez donc, Monſeigneur, ce que vous avez commencé avec tant d'honneur & d'avantage pour l'Egliſe. Ne vous rebutez point des peines & des contradictions que vous avez & que vous aurez à eſſuyer. Vous ſavez que l'œuvre de Dieu ne peut ſe faire qu'en eſſuyant & en ſurmontant les contradictions des hommes, & que la verité qui ne doit regner que dans le ciel, ſera toujours perſecutée ſur la terre. Cela ne doit point rebuter ſes Miniſtres, qui ſont établis pour la defendre aux depens de toute autre choſe. Votre exemple ſoutiendra tous ceux des Evêques de France qui ſont zelés pour les interêts de cette verité; & ſi cet exemple venoit à leur manquer, il ſeroit à craindre qu'ils ne tombaſſent dans le decouragement. Que le petit nombre ne vous rebutte pas: il eſt peut-être plus grand que vous ne penſez; mais quelque petit qu'il ſoit, cela ne fait rien. Le nombre de ceux qui marchent dans la voie de la juſtice & de la verité, eſt toujours le plus petit. En ſommes-nous pour cela moins obligés de la ſuivre?

Je vous demande très humblement pardon, Monſeigneur, de la liberté que je prends de vous parler comme je fais. L'amitié dont vous m'honorez & mon attachement pour Votre Eminence me la font prendre. Si Dieu qui ſe ſert quelquefois de ce qu'il y a de plus foible & de plus mepriſable dans le monde pour l'execution de ſes deſſeins, vouloit ſe ſervir d'un inſtrument auſſi foible que moi pour ſeconder vos ſaintes intentions, je vous offrirois, Monſeigneur, ce qui peut de-

dependre d'un homme qui n'a rien à offrir. Mais nonobſtant mon inutilité, je vous ſupplie de compter ſur moi comme ſur un homme qui vous eſt parfaitement devoué, & qui eſt avec beaucoup de reſpect & d'attachement, &c. 1714.

LETTRE III.

A M. le Marquis DE TORCY *ſon frere. Il lui marque ſes diſpoſitions ſur la Conſtitution* UNIGENITUS, *afin qu'il en rende compte au Roi; & après avoir exprimé les peines extrêmes qu'elle lui cauſe, & les atteintes qu'elle lui paroit donner, ſoit à la doctrine & à la diſcipline de l'Egliſe, ſoit à la liberté des Ecoles catholiques, il attend pour ſe determiner l'Inſtruction paſtorale des XL. Evêques, & les conſeils des ſavans Theologiens.*

A Montpellier le 11. *Mars* 1714.

JE viens de recevoir tout preſentement, mon cher frere, la Lettre du premier de ce mois que vous m'écrivez par ordre du Roi, pour ſavoir mes ſentimens au ſujet de la nouvelle Conſtitution du Pape contre le Livre des *Reflexions morales ſur le Nouveau Teſtament*.

Si j'ai été ſi long-tems ſans repondre à votre autre Lettre du 24. Fevrier, où vous me demandiez ce que je penſois ſur le même ſujet, & où il ne falloit en rendre compte qu'à vous ſeul, ce n'eſt qu'à cauſe de l'embarras où j'étois de ſavoir quel parti devoit prendre, dans une conjoncture ſi delicate & ſi importante, un Evêque qui n'a en vue que de ſatisfaire au plus important de ſes devoirs, qui eſt la conſervation du depôt de la foi.

Jugez donc de la peine où je ſuis aujourd'hui, puiſqu'il faut que je vous parle pour que vous rendiez compte au Roi de mes ſentimens.

Je vous avoue que la Conſtitution de Sa Sainteté me paroit ſi extraordinaire, ſi oppoſée à l'ancienne doctrine de l'Egliſe, à ſa diſcipline (même nouvelle) reconnue par le Concile de Trente, & établie dans les Inſtructions de S. Charles qui ont été reçues par tous les Evêques de France, & approuvées par pluſieurs Papes qui n'étoient pas moins que celui-ci les chefs de l'Egliſe univerſelle, que juſqu'à preſent je n'ai pu revenir de l'étonnement où j'ai été que le Pape lui-même en eût été content, & qu'il veuille que ce ſoit là la regle de la conduite des fideles, & de tous les Paſteurs à qui Jeſus-Chriſt les a confiés.

Il me paroit qu'elle n'eſt pas moins contraire aux prerogatives des Evêques. Je ne vous parle point des droits du Roi & de ſon Etat, car vous me repondriez peut-être que cela ne me regarde pas; mais je vous dirai pourtant que les droits & les libertés des Evêques de France ſont ſi fort liés avec les droits du Roi, que la Cour de Rome ne peut bleſſer les nôtres ſans porter un très grand prejudice à ceux de Sa Majeſté.

D'ailleurs, ſi c'eſt tomber dans l'erreur que d'approuver une fauſſe doctrine, on ne bleſſe pas moins la verité en condamnant celle qui eſt vraie, reçue, & approuvée par toute l'Egliſe depuis pluſieurs ſiecles. Or, ſelon mes foibles lumieres, on ne peut recevoir la doctrine de cette Conſtitution, ſans condamner celle d'une infinité de Peres, de toute l'Ecole de S. Thomas que l'Egliſe a eue juſqu'ici en veneration, & de preſque tous les Theologiens. C'eſt une erreur très condamnable de nier un dogme de la Religion; & c'en eſt une qui n'eſt pas plus tolerable, que de donner pour dogme ce qui ne l'eſt pas. Le Pape ſemble tomber dans ce dernier cas, en condamnant, comme il fait, les differens ſentimens des

1714. Theologiens que l'Egliſe a permis de ſoutenir juſqu'à preſent, & ſur leſquels elle n'a jamais rien decidé, parce qu'elle ne les a jamais regardés comme des dogmes, mais ſeulement comme des queſtions qu'elle pouvoit abandonner aux diſputes de l'Ecole, qui n'intereſſoient point la foi.

Celle des Evêques de France ſouffriroit beaucoup s'ils decidoient que les ſentimens d'une de ces deux Ecoles appartiennent à la foi plutôt que ceux de toutes les autres. Devons-nous le croire au mepris de ce que l'Egliſe a cru juſqu'ici, parce qu'il ſemble que le Pape d'aujourd'hui vient de le decider ? Il faudroit pour cela que ſa deciſion fût une deciſion de foi. Mais c'eſt une opinion que l'Egliſe de France n'a jamais reçue, & qui eſt trop contraire à la doctrine que le Roi a fait enſeigner juſqu'à preſent dans toutes les Univerſités de ſon royaume, & à ſes interêts auſſi bien qu'à ceux de la verité, pour y être introduite.

Toutes ces reflexions & beaucoup d'autres qu'il ſeroit inutile de rapporter ici, me cauſent une ſi grande peine par rapport à cette Conſtitution, que je n'ai pu encore la ſurmonter. Mais neanmoins, comme il me paroit qu'il y auroit de la temerité à un homme, ſi éclairé qu'il pût être, de ſe determiner dans une occaſion d'une ſi grande conſequence, ſans avoir bien examiné toutes les raiſons qu'il peut y avoir pour & contre; & qu'à plus forte raiſon un homme qui a auſſi peu de lumieres que j'en ai, doit conſulter celles des autres avant que de former ſon jugement; j'ai cru ne devoir me determiner ni d'une façon ni d'une autre, juſqu'à ce que j'euſſe reçu l'Inſtruction paſtorale qu'on dit que les XL. Evêques de l'Aſſemblée qui ont reçu la Conſtitution, ont faite pour être envoyée aux autres Evêques dans les provinces.

Peut-être cederai-je à leurs lumieres; car par la grace de Dieu je n'ai aucun entêtement ni prevention pour aucun parti. Mais je ne cederai point aux mouvemens de ma conſcience ; & je ſuis perſuadé, fondé ſur la religion & la juſtice du Roi, qu'il ne demande pas autre choſe de nous; & que nous nous rendrions indignes de l'honneur de ſon eſtime & de ſa protection, ſi nous ne lui parlions pas avec toute la liberté qui convient à des Miniſtres de Jeſus-Chriſt, dans une affaire où il s'agit de notre ſalut, & des interêts de la verité & de ceux de Sa Majeſté.

Lettre (a) *de M. l'Evêque de Meaux à M. l'Evêque de Montpellier.*

Du 26. Mars 1714.

QUOIQUE je n'aye pas l'avantage d'être en commerce de Lettres avec vous, Monſeigneur, je me flatte que vous ne deſapprouverez pas que j'aye l'honneur de vous écrire, dans une occaſion où l'unanimité de ſentimens avec des Prelats de votre reputation eſt ſi neceſſaire.

Vous avez à preſent reçu ſans doute, Monſeigneur, l'acceptation que nous avons faite de la Bulle de Sa Sainteté, le modele de notre Inſtruction paſtorale, & les Lettres qui y ſont jointes, en attendant que vous receviez notre Procès-verbal qu'on acheve d'imprimer. Après m'être exactement informé de tout ce qu'on trouve à redire à ce que nous avons fait, j'ai reconnu que les difficultés ſe reduiſent principalement à trois choſes.

I. On objecte que nous n'en avons pas aſſez dit dans notre Inſtruction paſtorale,

(a) [Avant que de donner la Lettre IV. de M. de Montpellier, on a cru devoir donner celle de M. de Meaux à laquelle il repond. Voyez l'Averti ſſement qui precede ces Lettres au tome 2. du Renverſement des libertés de l'Egliſe Gallicane, pag. 366.]

le, pour montrer que la Bulle n'attaque pas l'opinion de la grace efficace par elle-même, ni celle qui veut un commencement d'amour de Dieu pour diſpoſer ſuffiſamment à la juſtification. 1714.

A cela je reponds que, ſi nous avions entrepris de faire voir que la Bulle n'a donné aucune atteinte à ces opinions d'Ecole ni à d'autres, nous aurions par notre conduite donné lieu de croire que la Bulle auroit beſoin d'être juſtifiée ſur ce point-là, & qu'en effet elle donnoit un juſte fondement de dire qu'elle attaque des opinions ſoutenues & autoriſées dans les Ecoles. Or nous avons tous été perſuadés que la Bulle n'en attaque aucune. Ils ſont auſſi circonſpects à Rome ſur ce ſujet, que nous le ſommes ici. Vous pouvez vous ſouvenir, Monſeigneur, que M. de Gondrin Archevêque de Sens & M. de Choiſeul Evêque de Comminges, pour avoir declaré en 1654. qu'ils recevoient la Bulle d'Innocent X. ſans prejudice de la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas ſur la grace, furent obligés dans l'Aſſemblée de 1655. & 1656. de ſe retracter, en ce que ladite proteſtation donnoit lieu de croire que cette Bulle donnoit atteinte à cette doctrine ſi recommandable: ce qui ne pourroit être qu'injurieux au Saint Siege, qui n'honore pas moins que nous la doctrine de ces deux grands Saints.

On dit: Mais des particuliers abuſent de la Bulle pour ſoutenir que le Saint Siege a condamné les opinions d'Ecole dont je viens de parler.

Mais il eſt aiſé de reſoudre cette difficulté. Les particuliers qui en uſeront de la ſorte, le feront ſans aucune autotité. On leur oppoſera notre Inſtruction qui ne donne point la moindre atteinte à aucune opinion d'Ecole, & qui explique la Bulle aux fideles. On leur fera voir que (*a*) les propoſitions priſes en elles-mêmes n'attaquent ni la grace efficace de ſa nature, ni la neceſſité d'un commencement d'amour de Dieu pour la diſpoſition ſuffiſante à la juſtification. Vous ſavez, Monſeigneur, que ceux qui ne veulent que l'attrition pour diſpoſition ſuffiſante ſe ſervent tous les jours de l'autorité du Concile de Trente pour le prouver. S'enſuit-il de-là que le Concile en ſoit moins venerable, & qu'il ſoit permis de dire qu'il donne un juſte fondement de croire qu'il attaque l'opinion, qui établit qu'il faut un commencement d'amour de Dieu pour la diſpoſition ſuffiſante à la juſtification?

II. L'on convient que la doctrine que nous condamnons dans notre Inſtruction eſt bien condamnée; mais on ajoute que ce n'eſt point celle des propoſitions rapportées dans la Bulle, & qui ſont cottées dans notre Inſtruction.

Pour reſoudre cette ſeconde difficulté, je dis que ſi le mauvais ſens que nous donnons dans notre Inſtruction aux 101 propoſitions n'eſt pas le ſens propre & naturel, il eſt très difficile de faire voir qu'elles en ont un autre qui ſoit condamnable; & je crois même qu'il eſt impoſſible de le montrer à l'égard du plus grand nombre des propoſitions. Or, ſuppoſé que les 101 propoſitions ne puiſſent communement avoir d'autres mauvais ſens que ceux que nous leur avons donnés; s'il eſt vrai que ces mêmes ſens ne leur conviennent point, il s'enſuit naturellement qu'elles n'ont aucun mauvais ſens propre & naturel, qu'au contraire elles ſont vraies & orthodoxes dans le ſens naturel; & qu'ainſi loin de les condamner, il faut les ſoutenir, & rejetter la Bulle qui les condamne. Vous voyez, Monſeigneur, à quelle extremité nous conduit cette difficulté, qu'on fait conſiſter à dire que le ſens que nous donnons dans notre Inſtruction aux 101 propoſitions n'eſt pas le vrai ſens.

Mais ce n'eſt pas tout: car ſi cela étoit vrai, il s'enſuivroit encore que le S. Siege après deux ans & demi de travail, & que XL. Evêques appliqués pendant

(*a*) [M. de Biſſy vouloit dire que la condamnation des propoſitions n'étoit point oppoſée à ces verités. Mais ſi les propoſitions n'expriment que cette doctrine, comment la condamnation qu'on en fait n'y donne-t-elle pas atteinte?]

1714. dant quatre mois à l'étude de cette Bulle, & aidés de tous les conſeils & les lumieres qu'on trouve à Paris, ſe ſeroient trompés à marquer, non le ſens d'un Livre, mais le ſens des propoſitions mêmes extraites d'un Livre. Cette pretendue queſtion de fait eſt bien d'une autre conſequence que celle que les Janſeniſtes ont fait naître à l'occaſion du Livre de Janſenius. Car comme les deciſions de foi tombent ſur des propoſitions que l'Egliſe canoniſe, ou qu'elle condamne; ſi le Pape & un ſi grand nombre d'Evêques pouvoient ſe tromper à connoître le vrai ſens du plus grand nombre des 101 propoſitions, en quelle perplexité tomberoient les fideles, quand il s'agiroit de recevoir une nouvelle deciſion de foi? On leur pourroit dire: L'Egliſe a la verité eſt infaillible dans la foi; mais comme elle peut ſe tromper à marquer le vrai ſens des propoſitions, elle s'eſt trompée en attribuant à telles propoſitions des ſens qui ſont vraiment heretiques, mais qu'elles n'ont point.

On dira peut-être que, pour remedier à cet inconvenient, il n'y a qu'à ſe ſervir du moyen qu'a employé M. le Cardinal de Noailles, qui eſt d'avoir recours à Sa Sainteté pour lui demander l'explication de ſa Bulle.

Mais ce moyen n'eſt pas praticable dans la ſuppoſition qu'on vient de faire. Car ſi les propoſitions ſont bonnes-en elles-mêmes, ſi leur ſens propre & naturel eſt orthodoxe; on ne peut leur donner des explications condamnables, à moins qu'elles ne ſoient forcées & étrangeres. Or des explications forcées ne peuvent pas faire condamner des propoſitions bonnes en elles-mêmes. Il n'en faut donc point demander à l'égard des propoſitions de la Bulle qu'on ſuppoſe avoir un bon ſens. C'eſt donc avec raiſon que je ſoutiens que l'expedient pris par M. le Cardinal de Noailles n'eſt pas un moyen à prendre, en cas qu'on pretende que le plus grand nombre des propoſitions de la Bulle ſoient orthodoxes en elles-mêmes, & dans leur ſens propre & naturel.

III. La derniere difficulté qu'on nous oppoſe regarde la maniere dont nous avons reçu la Bulle; & on la tire, tant du dernier Mandement de M. le Cardinal de Noailles, qu'on vous a ſans doute envoyé, Monſeigneur, que de la Lettre écrite au Roi pendant notre Aſſemblée, & qui courut en manuſcrit dans Paris. On nous dit: Vous avez vu, Meſſeigneurs les XL. Evêques, auſſi bien que M. le Cardinal de Noailles, qu'un très grand nombre des propoſitions étoient obſcures & ambigues; que pour lever cette obſcurité il falloit des explications; & votre intention a été de ne recevoir la Bulle qu'en conſequence, qu'en vertu, & que conformement aux explications que vous avez données dans votre Inſtruction; & cependant vous n'avez oſé le dire en acceptant la Bulle. Vous l'avez acceptée ſans reſtriction, ſans modification, independamment de toute explication, & comme ſi elle n'en avoit pas beſoin. Une telle conduite n'eſt point ſincere. Le manquement de ſincerité eſt un grand defaut dans toute ſorte de perſonnes, & ſur tout dans des Evêques.

Le reſpect que nous avons tous pour M. le Cardinal de Noailles, l'extrême envie de le ramener, nous a empêchés juſqu'ici de ſupplier le Roi de trouver bon que nous repondions à un reproche qui intereſſe ſi fort notre honneur; & l'eſperance que nous avons encore du retour de Son Eminence fait ſuſpendre toutes nos demarches à ce ſujet. Mais pour vous inſtruire, Monſeigneur, de la verité des faits qui n'ont été connus que par les Prelats de l'Aſſemblée, je vous dirai dans la derniere ſincerité qu'il eſt vrai qu'au premier abord il y a eu quelques propoſitions de la Bulle qui nous firent de la peine; mais après les avoir étudiées & conſiderées avec tout le tems & toute l'application que demandoit une affaire de cette conſequence, nous avons tous été convaincus qu'il n'y avoit aucune propoſition qui ne meritât quelqu'une des qualifications de la Bulle, ni aucune des qualifications qui

ne

ne tombât ſur une ou ſur pluſieurs des propoſitions condamnées. M. le Cardinal de Rohan l'a declaré en pleine Aſſemblée, en commençant & en finiſſant ſon Rapport, comme étant chargé de la part du Bureau de parler de la ſorte. 1714.

Vous devez voir, Monſeigneur, tant dans notre acceptation de la Bulle, que dans notre Lettre écrite au Pape, & dans la Lettre circulaire que l'Aſſemblée écrit aux Evêques abſens, que la fin que nous nous ſommes propoſée en faiſant une Inſtruction, n'a pas été d'éclaircir les obſcurités de la Bulle, comme ſi en effet il y avoit des propoſitions ambigues en elles-mêmes, même à l'égard de ceux qui entendent la matiere, & qui les auroient attentivement conſiderées; mais que notre Inſtruction n'a été faite que pour prevenir les eſprits ſimples & foibles contre les fauſſes & odieuſes interpretations que les gens mal intentionnés ont données à la Bulle, pour la faire mepriſer & rejetter. Si vous aviez entendu & lu, Monſeigneur, tout ce qui s'eſt paſſé dans Paris cet hiver contre la Bulle, vous auriez jugé qu'on ne pourroit pas la traiter plus indignement dans Geneve même. Or vous ſavez que, comme nous ſommes debiteurs aux foibles comme aux forts, par là nous ſommes obligés d'expliquer aux peuples qui nous ſont confiés, tout ce qui peut les allarmer ſur leur croyance; quoique nous croyons que ce qui les allarme ne devroit pas par ſoi-même produire en eux un tel effet.

Si après avoir fait une étude auſſi longue & auſſi exacte que celle que nous avons faite des propoſitions condamnées par le Pape, nous euſſions perſeveré à les croire obſcures & ambigues, comme on nous l'impute, nous n'euſſions eu garde de les expliquer comme nous avons fait. Nous n'ignorons pas la maxime que *ejus eſt interpretari, cujus eſt condere leges*; & le parti que nous aurions pris dans cette ſuppoſition eût été de nous addreſſer au Pape, pour le ſupplier d'interpreter ſa Conſtitution. D'une part nous n'avons point pretendu fixer & determiner le ſens des propoſitions, comme s'il ne l'étoit pas ſuffiſamment; mais ſeulement apprendre au peuple quel étoit ce ſens fixé par lui-même, & qu'on a taché de defigurer par toute ſorte de manieres. D'autre part nous avons été perſuadés qu'il étoit de la derniere conſequence de demeurer unis au Saint Siege, & de ne rien faire, autant que notre conſcience nous le permettroit, qui pût lui deplaîre. Il nous a paru en même tems que rien ne pouvoit lui être plus deſagreable que de lui demander une explication de ſa Bulle; parce que c'étoit ſuppoſer qu'après deux ans & demi de travail il n'avoit fait qu'un galimathias inintelligible. Nous avons ſu, à n'en pouvoir douter, que le Pape ne donneroit aucune explication; il nous l'a fait entendre ſuffiſamment, & à M. le Cardinal de Noailles, avant que nous euſſions pris aucun parti. D'où nous avons conclu que demander une explication au Pape, ou rejetter ſa Bulle, c'étoit la même choſe à ſon égard.

Nous n'avons pu encore douter un moment que ſi nous recevions la Bulle en declarant, comme M. le Cardinal de Noailles le deſiroit, que c'étoit conformement à notre Inſtruction, & dans le ſens des explications qu'elle contient, & non autrement, le Pape ne caſſât ce que nous ferions, comme faiſant dependre l'acceptation de ſa Bulle de noſdites explications. Il nous a même paru qu'il y auroit du danger pour la foi d'introduire l'uſage de recevoir de la ſorte les Conſtitutions du Saint Siege; que par là les Evêques ſe donnant la liberté de recevoir les Bulles ſuivant leurs explications, ils pourroient ſe croiſer dans ces ſortes d'explications, & rendre par là les Bulles inutiles, en laiſſant les fideles dans le doute & dans l'incertitude de ce qu'ils auroient à croire.

Voilà, Monſeigneur, en abregé ce qui m'eſt venu de principal dans l'eſprit ſur ce qu'on oppoſe à ce que nous avons fait. D'autres Evêques de l'Aſſemblée pourroient vous donner encore ſur cela, Monſeigneur, plus d'éclairciſſemens & plus de ſatisfaction que moi. Je ne puis aſſez vous exprimer l'envie que j'aurois de vous

1714. voir agir comme nous, tant par la parfaite eſtime que j'ai de votre merite, que par mon attachement à M. le Marquis de Torcy, & par la reconnoiſſance que je dois toujours conſerver des bons offices qu'il m'a rendus dans la longue & penible affaire que j'ai eue par devant lui, lorſque j'étois Evêque de Toul.

Si ma Lettre étoit capable de vous toucher, juſqu'à vous convaincre de l'équité de notre conduite, & que vous la cruſſiez propre à toucher quelques-uns de vos voiſins qui auroient beſoin d'être éclaircis; je conſens en ce cas là que vous la leur montriez: mais ſi elle ne peut rien ſur vous, ou pas autant que je voudrois, pour établir entre nous l'uniformité dans l'acceptation de la Bulle; je vous conjure, Monſeigneur, de ne la montrer à qui que ce ſoit; & c'eſt ſur la confiance que j'ai que vous me garderez cette fidelité, que j'ai pris la liberté de vous écrire. Si j'avois le bonheur d'être connu de vous tel que je ſuis, je me flatterois que vous ajouteriez peut-être un peu plus de foi à tout ce que j'ai cru vous devoir mander.

Je ne puis aſſez vous dire, Monſeigneur, avec quel reſpect je ſuis & je veux être, &c.

LETTRE IV.

Ou Reponſe de M. de Montpellier à M. de Bissy *Evêque de Meaux, depuis Cardinal. Il fait voir que la Bulle condamnant des propoſitions qui ſe trouvent dans les ſaints Peres en termes formels ou équivalens, les XL. Prelats en l'acceptant, étoient obligés de mettre hors d'atteinte la doctrine de S. Auguſtin, la liberté des Ecoles, les regles de la penitence; que c'étoit au Pape à expliquer ſa Conſtitution; que les explications des Evêques ne ſerviront de rien ſans ſon approbation, & que c'eſt une conduite oppoſée à la ſincerité, & un excès de complaiſance, d'avoir ſeparé, pour menager Rome, les explications d'avec la Bulle.*

Avril 1714.

J'Ai reçu il y a quelques jours, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; & je commence par vous faire mes très humbles remerciemens des bontés que vous me temoignez: je voudrois pouvoir vous en marquer ma parfaite reconnoiſſance. Il eſt vrai que j'ai reçu l'acceptation que XL. des Evêques aſſemblés à Paris ont faite de la Bulle du Pape, avec le modele de l'Inſtruction paſtorale & les Lettres qui y ſont jointes, qui nous ont été envoyées par les Agens generaux du Clergé; mais j'ai reçu toutes ces pieces depuis ſi peu de tems, qu'il ne m'a pas encore été poſſible d'en achever la lecture, qui, comme vous ſavez, Monſeigneur, ne doit ſe faire qu'avec beaucoup de reflexion & de meditation, ſur tout par un homme qui a auſſi peu de lumiere & de penetration que j'en ai, & qui pourroit beaucoup plus aiſement qu'un autre prendre un mauvais parti, en ſe determinant promtement. Ce ne ſera donc que ſur les avis que vous avez la charité de me donner, que je prendrai la liberté de vous repondre & de vous former quelques-unes de mes difficultés; n'ayant pas encore aſſez examiné ces pieces qui ont été envoyées aux Evêques dans les provinces, pour pouvoir en parler.

I. Le premier article de votre Lettre eſt ſur ce qu'on reproche aux XL. Prelats de n'avoir pas donné des explications ſuffiſantes pour faire voir que la Bulle n'attaque pas la doctrine de la grace efficace par elle-même. Sur quoi vous me dites, Monſeigneur, que la Bulle n'avoit pas beſoin d'être juſtifiée ſur cela; & que ſi vous aviez entrepris de le faire, vous auriez donné lieu de croire qu'elle attaque

taque ces ſentimens ſoutenus & autoriſés dans les Ecoles catholiques; & que, perſuadés comme vous l'étiez qu'elle ne les attaque pas, elle ne devoit pas être expliquée ſur cela. 1714.

Je ne crois pas non plus que vous, que le Pape ait jamais eu deſſein de condamner des ſentimens ſi reſpectables & en ſi grande veneration dans toute l'Egliſe, que le ſont ceux de S. Auguſtin & de S. Thomas. Mais il ne s'agit pas ici des intentions du Pape: il s'agit des termes de ſa Bulle qui paroiſſent à tout le monde condamner les Ecoles de ces deux grands Saints, & donner à celles qui leur ſont oppoſées un ſi grand avantage, qu'il ſemble qu'il n'y ait point de difference entre recevoir la Bulle ſans explication ſur cet article, & condamner comme heretiques les Ecoles qui ont formé depuis tant de ſiecles les plus grands & les plus ſaints Docteurs de l'Egliſe. Car enfin, Monſeigneur, n'eſt-il pas certain qu'il y a quantité de propoſitions condamnées dans la Bulle, qui ſont tirées, ou en termes formels, ou en termes ſi équivalens, de S. Auguſtin, de S. Proſper & de S. Fulgence, qu'on ne peut y trouver aucune difference? N'en étoit-ce pas aſſez pour allarmer tous les Docteurs catholiques à l'occaſion de cette Conſtitution? Et la charité des XL. Evêques ne devoit-elle pas faire quelque choſe pour les raſſurer, ou pour impoſer ſilence aux Ecoles modernes, en cas qu'elles euſſent voulu dans la ſuite ſe ſervir de cette Bulle pour rendre ſuſpecte la foi des anciennes?

Je veux, comme vous me faites l'honneur de me le dire, que votre Inſtruction paſtorale, que je n'ai pas lue, ne donne aucune atteinte à la liberté des Ecoles. Mais ſi elle ne dit rien pour maintenir cette liberté, & que d'un autre coté les termes de la Bulle ſemblent la detruire; de quel ſecours ſera votre Inſtruction aux Theologiens de ces anciennes & reſpectables Ecoles, pour ſe defendre contre ceux des nouvelles, qui argumenteront à l'avenir, non pas par votre Inſtruction, mais par la Bulle?

Je ſai, Monſeigneur, que les Attritionnaires, pour ſoutenir leur opinion, abuſent des termes du Concile de Trente: mais vous ſavez mieux que moi combien il eſt facile de leur prouver que ce n'eſt point là l'opinion que le Concile a voulu ſoutenir, mais celle de Luther qu'il a voulu condamner, qui ſoutenoit que la crainte rendoit l'homme plus hypocrite & plus criminel. Il n'y a donc qu'à leur faire voir la propoſition de Luther, pour les obliger d'avouer que ce n'eſt point le ſentiment que le Concile a reçu; qu'il n'a jamais decidé que la ſeule crainte des peines fût ſuffiſante pour juſtifier; puiſqu'il eſt certain, ſelon que le Cardinal Palavicini le rapporte, que le Concile fit effacer le mot de *ſufficit*, pour mettre celui de *diſponit* en la place. Il eſt donc certain que l'abus que ces Theologiens font du Concile de Trente ne prouve rien en leur faveur. Mais je vous avoue, Monſeigneur, que je ne ſuis point aſſez bon Theologien pour pouvoir prouver ſi facilement, que ce n'eſt point la grace efficace par elle-même que la Bulle ſemble condamner. Vous me trouverez peut-être un peu vif ſur cet article: mais je vous avoue qu'ayant été nourri & élevé dans la Faculté de Theologie de Paris, comme nous l'avons été vous & moi, je ne puis abandonner S. Thomas, que je regarderai toute ma vie comme mon maître.

II. Vous dites que l'on convient que la doctrine que vous condamnez dans votre Inſtruction eſt bien condamnée. Comme je ne l'ai point encore lue, vous me permettrez de ne point encore repondre à cet article. Il me ſemble pourtant que j'aurois bien de fortes objections à faire contre l'argument dont vous vous ſervez pour faire voir que les 101 propoſitions ont été condamnées dans le ſens propre & naturel, & auxquelles un homme auſſi borné que je ſuis auroit bien de la peine à repondre. Mais Dieu veuille, Monſeigneur, que cette queſtion de fait n'agite point l'Egliſe encore plus que celle de Janſenius n'a fait. Vous m'avouerez que

1714. les XL. Evêques avec toutes les meſures qu'ils ont priſes pour connoître la verité, & avec toutes les lumieres qu'ils ont trouvées à Paris (que je crois infiniment inferieures aux vôtres) ont pu ſe tromper, ſur-tout dans une Aſſemblée ſans pouvoir & ſans autorité, (*a*) & où les Evêques ſe ſont trouvés partagés de ſentimens; puiſque les aſſemblées même les plus canoniques, compoſées d'un plus grand nombre, & où tous les ſentimens marqués ont été unanimes, n'ont pas toujours été exemtes d'erreur. Pour le Pape, juſqu'à preſent l'Egliſe de France ni l'Egliſe univerſelle ne l'ont jamais cru infaillible.

Je ne dis pas que dans le cas particulier ſa deciſion ſoit mauvaiſe: elle eſt certainement très reſpectable, venant de lui. Mais il faut bien qu'elle ſoit obſcure, & que les XL. Evêques l'ayent jugée telle, puiſqu'ils y ont trouvé pluſieurs choſes qu'ils ont cru devoir expliquer par une Inſtruction paſtorale. Vous ſemblez même en convenir, Monſeigneur, dans la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Cela poſé, quel inconvenient y auroit-il eu d'avoir recours à lui-même pour l'interpreter? Il ſemble, Monſeigneur, que les mêmes raiſons que vous apportez pour prouver que le Pape ne pouvoit pas expliquer ſa Conſtitution, prouvent que les XL. Evêques le pouvoient encore moins: c'eſt pourtant ce qu'ils ont entrepris de faire; & je vous avoue que je ne ſai pas comment la Cour de Rome ne s'eſt point plainte de cette conduite ſi contraire à ſes principes.

On dit qu'on a remedié à cet inconvenient, en ne parlant point de l'Inſtruction dans l'acceptation qui a été envoyée à Rome. Ce n'eſt pas à moi à trouver à redire à ce que font des perſonnes que je regarde comme mes peres & comme mes maîtres: mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'entends le public crier de toutes ſes forces, que c'eſt une équivoque de mauvaiſe-foi, indigne de la ſincerité & de la dignité d'Evêques auſſi reſpectables que ceux qui compoſoient cette Aſſemblée. Vous avez prevu, Monſeigneur, cette difficulté: mais permettez-moi d'y en ajouter encore quelques autres.

Il falloit ou il ne falloit pas expliquer la Conſtitution. S'il ne falloit pas l'expliquer, pourquoi les XL. l'ont-ils fait? S'il falloit le faire, pourquoi cette explication a-t elle été ſeparée de l'acceptation.

Mais comment peut-on diſconvenir qu'elle n'eût beſoin d'explication? Il falloit de toute neceſſité l'expliquer ou la rejetter. Car le ſens de la condamnation de pluſieurs propoſitions, qui ſe rencontroit le plus naturellement, eſt une condamnation qui paroit fort expreſſe de la grace efficace par elle-même de S. Auguſtin, de toute l'Ecole de S. Thomas, ou plutôt de toute ſorte de Theologiens, hors les Moliniſtes. Il falloit donc quelque explication pour faire voir à tout le public qu'il s'étoit trompé; que le Pape ne condamnoit point ces Ecoles, & ne donnoit point le ſyſtême de Molina pour un dogme de foi. Sans cela, comme j'ai deja eu l'honneur de vous le repreſenter, Monſeigneur, quel avantage ne donne-t-on point à ces nouveaux Theologiens ſur les anciens?

Le public n'a pas moins cru trouver dans cette Bulle une condamnation claire & certaine des avis de S. Charles aux Confeſſeurs, de la pratique la plus reçue dans toute l'Egliſe de differer en certains cas l'abſolution aux penitens. Il a cru y voir la lecture de l'Ecriture ſainte interdite aux fideles, l'obligation de ſe ſoumettre ſi aveuglément aux Cenſures les plus injuſtes, qu'elle devoit faire paſſer par deſſus tout ce qu'on doit de plus ſacré & de plus inviolable à la Religion & à l'Etat.

J'allongerois trop cette Lettre, Monſeigneur, ſi je voulois repaſſer tous les endroits

(*a*) Cet endroit étoit defectueux dans le Manuſcrit: on a ajouté quelques mots pour y faire un ſens. [Cette note eſt priſe de l'édition citée ci-deſſus, page 6.]

droits de cette Bulle auxquels on donne un mauvais ſens, & fort different apparemment de celui que le Pape a eu; & vous convenez même, Monſeigneur, qu'il y a eu des propoſitions de la Bulle qui au ſeul abord vous firent de la peine. Et s'il a fallu tant de tems & tant d'étude à XL. Evêques ſi éclairés, pour en demêler le veritable ſens; ſera-t-il étonnant que le reſte des fideles qui aura moins de lumiere & moins de penetration, ne puiſſe venir à bout de le demêler? Il falloit donc quelque explication. Et qui pouvoit le faire mieux que Sa Sainteté même? A qui convenoit-il mieux de la lui demander, qu'à XLVIII. Evêques aſſemblés pour examiner cette Bulle? Nous ſommes debiteurs, comme vous le dites fort bien, aux foibles comme aux forts; le Pape eſt debiteur comme nous: il falloit donc, ce me ſemble, le prier d'expliquer lui-même au peuple ce qu'il avoit fait qui allarmoit leur croyance, & qui faute de cette explication, pouvoit cauſer & cauſoit effectivement du ſcandale, non ſeulement aux petits, tels que ſont nos nouveaux convertis de ce pays-ci, mais encore à bien des forts. 1714.

Vons dites, Monſeigneur, que vous avez cru qu'il étoit de la derniere conſequence de demeurer unis au S. Siege. Quel eſt l'Evêque catholique qui ne ſoit pas dans le même ſentiment? Et pour cela, vous n'avez rien voulu faire qui deplût au Pape. Permettez-moi de vous parler avec liberté: en ne voulant rien faire qui pût lui deplaîre, ne lui faites-vous pas injure de ſuppoſer qu'il trouvât mauvais qu'on le priât de faire une choſe auſſi juſte que d'expliquer aux forts & aux foibles ce qui pourroit les embarraſſer, & ce qui pourroit être un ſujet de ſcandale aux uns & aux autres?

Pluſieurs de ſes ſaints predeceſſeurs ne ſe ſont point fachés qu'on leur ait demandé la même choſe; & Innocent XII. de ſainte memoire le dernier de tous n'a pas cru devoir faire tort à ſa dignité, d'envoyer un ſecond Bref aux Evêques de Flandre en explication d'un premier qu'il leur avoit écrit. Si une perſonne pour qui j'aurois moins de deference & moins de reſpect que je n'en ai pour vous, Monſeigneur, me diſoit que le Pape n'auroit pas trouvé bon qu'on lui eût demandé une choſe auſſi juſte & auſſi raiſonnable, je ne pourrois jamais le croire. Mais quelque certitude que les Evêques puſſent avoir que le Pape ne vouloit point donner ces explications, il me ſemble qu'ils n'auroient eu aucun tort de les lui demander, & qu'ils auroient mis le Pape dans le ſien s'il les eût refuſées.

Vous ajoutez, Monſeigneur, que ſi vous aviez reçu la Conſtitution en declarant que c'étoit conformement à l'Inſtruction, & dans le ſens des explications qu'elle contient, le Pape auroit caſſé ce que vous auriez fait. Mais même en faiſant ce que vous avez fait, nous ne ſavons point encore s'il a approuvé votre Inſtruction; & c'eſt un fait dont il me ſemble qu'il ſeroit bien important d'éclaircir le public, ſur-tout les Evêques qui n'étoient point de l'Aſſemblée, & qui n'ont pas encore publié ni reçu la Conſtitution. Car ſi le Pape n'avoit pas approuvé cette Inſtruction, elle ne remedieroit à aucun des inconveniens que vous avez apprehendés; & il ne conviendroit pas aux autres Evêques de s'en ſervir. Mais comment peut-on ſavoir s'il l'approuve ou s'il la deſapprouve, puiſqu'on ne la lui a pas fait voir?

Je conviens, Monſeigneur, que les XL. Evêques ſont très louables d'avoir eu en vue de ne rien faire qui pût deplaîre au Pape: mais je crains qu'ils n'ayent pouſſé ſur cela le ſcrupule un peu trop loin, juſqu'au point d'avoir, par complaiſance pour la Cour de Rome, abandonné les droits & les prerogatives les plus eſſentielles de l'épiſcopat, en recevant les Decrets de Rome plutôt comme de ſimples executeurs, que comme juges des matieres de foi. Je ne puis pas comprendre quel danger vous trouviez à ſoutenir vos droits les plus inconteſtables; mais j'en trouve un très grand à les abandonner volontairement, dans le tems que le Pape travaille à vous en depouiller.

1714. Voilà, Monſeigneur, quelques mauvaiſes reflexions fort indigeſtes faites à la hâte ſur une partie des points de votre Lettre. J'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais qu'en profitant de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, & des marques d'amitié que vous voulez bien me donner, je vous expoſaſſe mes peines, & que je parlaſſe dans les principes & avec toute la liberté d'un Evêque François qui n'attend rien de la Cour de Rome.

Perſonne, Monſeigneur, de tous les Prelats qui compoſoient l'Aſſemblée, n'étoit plus capable que vous de m'éclaircir ſur tous ces points. Mais je vous avoue que je ne le ſuis pas encore aſſez, ni ſur la Bulle, ni ſur la maniere dont elle a été acceptée; me reſervant à vous dire ma penſée ſur l'Inſtruction paſtorale après que je l'aurai lue, ſi vous voulez bien me le permettre. Il eſt vrai, Monſeigneur, que juſqu'à preſent je n'ai point eu l'avantage d'être en commerce de Lettres avec vous: je voudrois bien que cette occaſion-ci pût me le procurer. Je pourrois l'eſperer, ſi vous vouliez bien vous ſouvenir des anciennes bontés dont vous m'avez honoré autrefois dans le tems dont vous me parlez, où vous vouliez bien me faire part de vos peines, & des juſtes plaintes que vous faiſiez contre ceux qui en étoient les auteurs, & que vous me diſiez en ce tems là que vous regardiez comme les ennemis declarés de l'Egliſe & de l'épiſcopat.

Je ne me ſuis point autant ouvert avec les Evêques de ce pays-ci ſur cette Bulle qu'avec vous; & je ne ſai point ce qu'ils penſent ni ce qu'ils ont envie de faire: mais je ſai que dans le tems de nos Etats pluſieurs en parurent très mal contens; & que s'ils n'ont point changé de ſentimens, il n'y a que des motifs & des reſpects humains qui puiſſent les obliger à l'accepter. Je voudrois bien, Monſeigneur, que vous me fiſſiez ſavoir plus poſitivement, ſi vous ſouhaitez que je faſſe voir à quelques-uns ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ou que je le garde pour moi ſeulement. J'eſpere que vous me ferez auſſi la grace de ne montrer cette Lettre-ci à perſonne. J'executerai fort exactement vos intentions, & je me ferai toujours un très ſenſible plaiſir en cette occaſion & en toute autre de vous faire connoître mon parfait attachement, & le reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE V.

A M. le Marquis de la VRILLIERE *Secretaire d'Etat. Il lui marque la douleur & la peine qu'il reſſent de ſe voir obligé de deplaire au Roi, en declarant qu'il ne peut accepter la Bulle* UNIGENITUS, *à moins que le Pape ne faſſe voir qu'elle n'eſt point contraire à la doctrine de l'Egliſe, aux droits des Evêques, & aux libertés de l'Egliſe Gallicane; & que c'eſt des Evêques que le Prince doit recevoir la loi en matiere de Religion, loin de la leur donner.*

A Montpellier ce 5. Juin 1714.

J'Ai reçu, Monſieur, par le dernier ordinaire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 28. Mai dernier, par laquelle vous me mandez que le Roi vous a paru ſurpris de n'avoir rien appris de moi au ſujet de la derniere Conſtitution du Pape, *Unigenitus*, quoique preſque tous les Evêques du royaume l'ayent acceptée, & que vous m'ayez fait l'honneur de m'en écrire, par ordre de Sa Majeſté, il y a trois mois.

Si vous ne m'aviez pas preſſé, Monſieur, par votre ſeconde Lettre, de repondre, j'aurois peut-être été encore plus long-tems ſans le faire, croyant avoir beſoin d'un tems bien plus conſiderable, pour examiner cette Conſtitution, que

Sa

Sa Sainteté elle même n'a donnée qu'après plusieurs années de travail, & pour prendre mon parti dans une conjoncture si delicate & si importante. 1714.

Je voudrois donc de tout mon cœur, Monsieur, qu'il m'eût été permis de me taire plus long-tems; ou plutôt de garder un silence perpetuel, dans une occasion où je vois la paix & la tranquillité de l'Eglise troublée, & où il semble qu'on ait si fort surpris la Religion du Roi, que, nonobstant l'amour qu'il a pour la verité, il ne soit pas possible, dans la circonstance presente, de la lui dire, sans s'exposer au malheur d'encourir son indignation. Ce sont pourtant les interêts de cette verité qu'un Evêque ne peut jamais abandonner, pour quelque consideration que ce puisse être, qui me mettent dans la necessité de vous dire, que je ne puis en aucune façon recevoir la Constitution du Pape dont il s'agit, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Sainteté d'y donner des explications qui puissent remedier aux peines & aux troubles qu'elle cause à plusieurs Evêques & à une infinité d'autres Theologiens, & faire voir qu'elle n'est point contraire, comme il le paroit, à l'ancienne doctrine de l'Eglise & des Peres; qu'elle ne detruit point les Ecoles respectables de S. Augustin & de S. Thomas, qu'elle ne donne point pour dogme de foi les opinions des nouveaux Theologiens, & qu'elle ne renverse point la morale & la discipline de l'Eglise.

Outre cela, Monsieur, cette Constitution, & le Bref que le Pape écrit aux XL. Prelats de l'Assemblée qui l'ont acceptée, ne paroissent pas moins opposés aux interêts & aux droits les plus incontestables de l'épiscopat, que les Evêques de France ont mieux conservés jusqu'à present que ceux de toutes les autres Eglises du monde chretien.

Le Pape par l'un & l'autre veut, en nous ôtant la prerogative de juger des matieres de la foi, nous établir ses vicaires & les simples executeurs de ses decisions: comme si ce n'étoit pas nous que le S. Esprit a établis aussi pour gouverner l'Eglise que Jesus-Christ s'est acquise par son sang. Si nous acquiescions à une pretention si peu connue de nos predecesseurs, que deviendroient les Libertés de l'Eglise Gallicane? En trahissant ainsi notre ministere, ne trahirions-nous pas en même tems les droits du Roi? Ce n'est pas à moi, me direz-vous, à les soutenir & à les defendre. Je sai, Monsieur, qu'ils auront toujours de meilleurs & de plus puissans defenseurs que moi; mais je ne dois les trahir en rien, & je dois, autant qu'il est en moi, soutenir les nôtres, qui ont une si grande relation avec ceux de Sa Majesté, par rapport aux entreprises de la Cour de Rome, qu'on ne peut pas abandonner les uns, sans porter un très grand prejudice aux autres.

Je ne puis pas, Monsieur, vous marquer en detail dans une Lettre tous les endroits de cette Constitution qui me font de la peine; mais je vous dirai, que je ne crois pas pouvoir la recevoir sans trahir ma conscience.

Si j'ai le malheur, ce qu'à Dieu ne plaise, de deplaire presentement au Roi, en vous exposant ainsi une partie des raisons de ma conduite, la confiance que j'ai en sa bonté, en sa pieté & en sa justice, me fait esperer qu'avant qu'il soit peu de tems, il me pardonnera, & me saura gré d'avoir parlé dans une occasion si importante avec toute la liberté qui convient à un Evêque plein de zele pour le service de Sa Majesté, & qui après ce qu'il doit à Dieu & à sa conscience, ne desire rien avec une plus forte passion, que de meriter l'honneur de sa protection & de sa bienveillance. Il ne m'en jugeroit certainement pas indigne, s'il connoissoit les sentimens de mon cœur, & mon fidele attachement plein de respect, pour sa Personne sacrée: mais il jugeroit que je le ferois fort de mon caractere & de l'état où il m'a élevé, si ma parfaite soumission à ses volontés en toute autre chose, s'étendoit aussi à celles qui regardent la Religion. Il en a trop pour vouloir que nous recevions la loi de lui sur ces matieres. Il sait que nous

som-

1714. ſommes, pour me ſervir des termes de l'Ecriture, les Anges du Seigneur des armées; que nos levres ſont les depoſitaires de la ſcience, & que c'eſt de notre bouche qu'il doit apprendre & recevoir ſa loi.

Je vous ſupplie, Monſieur, de lui lire cette Lettre, quand vous ſerez obligé de lui rendre compte de la reponſe que j'ai l'honneur de vous faire. J'eſpere qu'il ſera touché de mes raiſons, & qu'il me jugera moins digne de ſon indignation que de ſa compaſſion, de ne pouvoir ſuivre en cette occaſion la plus forte inclination que j'aye au monde, qui eſt, non ſeulement d'executer ſes volontés en toutes choſes, mais même de les prevenir ſi je pouvois les connoître. Après avoir été aſſez heureux pour n'avoir jamais rien fait juſqu'à preſent de contraire à tout ce que j'ai cru qu'il pouvoit ſouhaiter de moi, jugez de l'affliction où je ſuis de me trouver entre mon devoir & le deſir que j'aurai toute ma vie de lui plaîre. Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien le lui faire connoître : je vous en conjure. Vous ne ſauriez le faire en des termes trop forts, & vous le ferez beaucoup mieux que je ne ſaurois l'exprimer. Ce ſera la plus grande obligation que je puiſſe jamais vous avoir. Je vous demande cette grace avec toute l'inſtance poſſible, & la juſtice de me croire, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE VI.

*A M. *** Docteur de Sorbonne (le Pere Pouget.) Il lui expoſe ſa perplexité ſur ce qu'il faudroit faire pour la defenſe de l'Egliſe & de la verité, & il ſe plaint des conſeils embarraſſés qu'il lui avoit donnés. Il ſe juſtifie du reproche de timidité, par la maniere claire & preciſe dont il a parlé dans ſes Lettres aux Miniſtres & à d'autres perſonnes. Enfin il lui marque ſes inquietudes ſur le Cardinal de Noailles, & les entretiens qu'il avoit eus avec M. de Narbonne.*

Du 9. Juin (a) 1714.

COMME je vous écris aujourd'hui par une voie ſure, je le fais avec toute liberté & ſans changer ni deguiſer les noms, mais j'apprehende qu'elle ne ſoit beaucoup plus lente que je ne voudrois. Elle a fort l'air de l'ancien l'uſage de l'Egliſe; car c'eſt par un Soudiacre de la mienne, qui vous rendra ce paquet, mais qui ne peut le faire qu'après un long voyage.

Juſqu'ici par la grace de Dieu je n'ai eu aucune penſée lâche ni timide ſur ce qui peut regarder la defenſe de l'Egliſe & de la verité; mais la ſeule peur que j'ai eue a été de faire quelque choſe qui n'y convient pas, & de mal à propos. Car je n'ai peur que d'une ſeule choſe au monde, qui eſt d'avoir tort; & je ſuis ſi raſſuré ſur tous les autres évenemens de la vie de quelque nature qu'ils puiſſent être, qu'à force de ne point craindre, je crains qu'il n'y ait en moi trop de preſomtion; & avoir de la preſomtion, c'eſt avoir tort. Mais ce n'eſt pas avoir de la preſomtion que de ſe confier en Dieu, de mettre toute ſon eſperance en ſa grace & en ſa miſericorde, & de dire : *Omnia poſſum in eo qui me confortat.* Cela ſuffit, dites-vous, pour un homme qui attend que la main du bourreau lui faſſe ſouffrir le martyre, mais non pas pour un Evêque qui voit la verité opprimée,

(a) C'eſt ainſi qu'on a cru devoir corriger la datte de cette Lettre dont on n'a point l'original. Elle eſt marquée du 9. Mai dans le premier Tome de l'Hiſtoire de la Conſtitution, page 718. mais c'eſt une faute viſible, puiſque M. de Montpellier y parle de la Lettre V. qu'il écrivit le 5. Juin à M. de la Vrilliere.

mée, & qui doit la defendre. J'en conviens puiſque vous le voulez; mais vous devez vous ſouvenir que je vous écrivis il y a quelque tems, pour vous prier de me mander ce que vous me conſeilliez de faire: ſi vous me conſeilliez de continuer à me taire ou bien de faire quelque choſe. Et quoique dans la reponſe que vous me fites, vous me conſeillaſſiez de faire quelque choſe, vous aviez bien de la peine à dire quoi. Vous me conſeilliez de faire un Mandement, vous me conſeilliez de n'en point faire. Souvenez-vous que vous me parliez comme un oracle; & en verité, je ne comprends pas trop bien à quoi ſe terminoient vos conſeils. Sept ou huit jours après, je reçus une autre de vos Lettres, qui eſt la derniere, où vous me chantiez pouille de n'avoir encore rien fait. Vous m'y conſeilliez de ne point faire de Mandement, mais d'écrire aux Agens du Clergé. Je vous avoue que j'ai trouvé ce conſeil ſi burleſque que je n'ai jamais pu me reſoudre à le ſuivre. Je me trouvois pourtant un peu bleſſé des reproches que vous me faiſiez, & que je ne croyois pas meriter. Je voulois (& je croyois que c'étoit le mieux) je voulois travailler à un Mandement, & peut-être vous en verrez bientôt le projet. Je voulois, pour vous contenter, faire encore quelque choſe en attendant, & je ne ſai pas quoi. Dans ce doute la providence a permis, ou fait naître une occaſion, qui m'a tiré de cette indetermination. 1714.

M. de la Vrilliere m'a écrit une Lettre, qui m'a donné occaſion de lui repondre, non pas en oracle, ce me ſemble, mais en termes aſſez clairs. Vous en jugerez, par la copie que je vous envoie de la reponſe que je lui ai faite. Pourquoi donc, s'il vous plaît, m'accuſer de timidité, quand je decouvre ſi franchement & ſi clairement mes ſentimens aux Miniſtres qui en doivent rendre compte au Roi? Ne l'ai-je pas fait dans cette Lettre que j'écris à M. de la Vrilliere? Ne l'ai-je pas fait dans la reponſe que je fis, il y a trois mois, à la Lettre que mon frere m'écrivit par ordre du Roi? Ne l'ai-je pas fait en repondant à celle de M. de M. Vous me mandâtes il y a quelque tems que vous ſeriez bien aiſe de la voir & ma reponſe. Les voilà que je vous envoye, mais je vous prie que cela demeure ſecret.

Je ne ſai que penſer de M. le Cardinal de Noailles. Sur tout ce qu'on entend dire, il paroit qu'il eſt prêt de mollir. Cependant M. de Mirepoix m'a mandé tous les courriers, qu'il avoit vu le projet du Mandement qu'il vouloit faire faire, qu'il en étoit très content, & qu'il lui avoit écrit à lui-même, M. de Mirepoix, pour le prier de ne point faire paroître encore ſon Mandement. Je l'ai vu, & je crois que vous l'avez vu auſſi. Pour moi j'en ai été fort content.

M. de Narbonne a paſſé par ici allant à Paris: il en repartit Jeudi. Dans un entretien ſecret qu'il voulut avoir avec moi, il me dit: „ Quand je ſerai à Paris on ne „ manquera pas de me demander dans quelle diſpoſition vous êtes à l'égard de la „ Conſtitution. Que repondrai-je? Vous pouvez, lui dis-je, aſſurer ceux qui vous „ feront cette queſtion que je ne veux pas la recevoir, & je vous promets de ne „ vous en pas dedire. Ho! dit-il, je me garderai bien de dire cela. Vous le pou- „ vez pourtant, lui dis-je, car c'eſt la verité; & vous ne la diriez pas, ſi vous di- „ ſiez toute autre choſe." Il fut fort ſcandaliſé du ſerieux avec lequel je lui parlai; & après deux ou trois entretiens ſur cette matiere, & fort longs, nous nous ſeparâmes, chacun perſiſtant dans ſon ſentiment. Il convient que la Bulle eſt impertinente, mais que l'Inſtruction paſtorale racommode tout. C'eſt là le diſcours que tiennent preſque tous les Evêques de ce pays-ci. Pour moi je n'en ſaurois plus tenir aucun d'aujourd'hui, car je ſuis ſi las que je n'en puis plus. *Vale.*

1714.

LETTRE VII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il lui marque de quelle maniere il a repondu aux queſtions qu'on lui a faites de la part du Roi ſur la Conſtitution ; & il le prie de lui communiquer ſes vues ſur ce qu'il y auroit à faire pour la defenſe de la verité.*

A Montpellier le 11. *Juin* 1714.

JE crois, Monſeigneur, n'avoir plus rien à menager; car m'étant expliqué le plus clairement qu'il m'a été poſſible avec le Roi, je n'ai pas beaucoup de menagement à garder avec le reſte du public.

J'avois deja commencé à faire connoître mes ſentimens dans la reponſe que je fis à une Lettre que mon frere m'écrivit par ordre du Roi, il y a environ trois mois, & dans une autre que je fis peu après à M. l'Evêque de Meaux. Mais je le fis encore plus poſitivement il y a cinq ou ſix jours dans celle que je fus obligé de faire à M. de la Vrilliere, qui m'écrivit que Sa Majeſté lui avoit paru ſurpriſe de n'avoir point encore oui dire que j'euſſe reçu la Conſtitution. Je lui ai mandé que je ne pouvois pas en conſcience la recevoir, juſqu'à ce qu'il eût plu au Pape de lui donner des explications capables de remedier aux peines & aux troubles qu'elle cauſe à pluſieurs Evêques & à une infinité d'autres Theologiens.

Preſentement, Monſeigneur, je voudrois vous ſupplier de me faire ſavoir ce que vous penſez que les Evêques bien intentionnés doivent faire, pour concourir avec vous à ſoutenir nos uſages & nos libertés. Pour moi je ſuis très reſolu à faire tout ce qui dependra de moi pour cela. Mais j'ai beſoin de ſavoir ce qui peut y contribuer; & je vous ſerai très ſenſiblement obligé ſi vous voulez bien me faire part, autant que cela ſe pourra, de vos vues: car je compte beaucoup que Dieu vous donnera la force & le courage de continuer & d'achever comme vous avez commencé. Je ne ferai pourtant pas de difficulté de vous dire qu'on nous a donné des allarmes dans ce pays-ci. Mais un de nos Confreres m'a mandé que vous lui aviez écrit d'une maniere qui les a entierement diſſipées, & qui m'a fait juger que ces bruits n'étoient qu'un artifice de ceux qui voudroient diviſer les Evêques qui ſont unis avec vous.

En voilà au moins dix. Et comme il n'y a que l'amour de la verité qui puiſſe les unir dans cette occaſion, je prie Dieu de tout mon cœur que rien ne ſoit capable de les ſeparer; & qu'il lui plaiſe d'inſpirer aux autres de ſe joindre à eux, pour travailler tous enſemble à conſerver l'unité d'un même eſprit dans le lien de la paix.

LETTRE VIII.

1714.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il conjure cette Eminence de ne point se relâcher jusqu'à recevoir la Bulle en y donnant des explications; parce que, si elles sont bonnes elles ne seront point approuvées à Rome, que peut-être elles y seront condamnées, qu'elles seront toujours forcées & contraires à la sincerité & à la simplicité chretienne; & qu'enfin ce seroit au Pape à en donner qui pussent empêcher les mauvais effets de sa Constitution.*

Du 20. *Août* 1714.

IL ne tient pas aux nouvelles publiques, Monseigneur, qu'on ne nous allarme tous les jours à votre occasion. On ne parle plus que d'une paix qui me feroit trembler, si vous n'aviez eu la bonté de me rassurer vous-même par la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, contre tous les mauvais bruits qui couroient pour lors, & qui pourroient se repandre dans la suite; & si la fermeté que vous avez eue jusqu'à present & qu'on ne peut assez admirer, ne nous donnoit une ferme confiance que Dieu ne vous abandonnera pas, & qu'il ne vous donnera pas moins de courage pour defendre la verité, que vous en avez eu jusqu'ici.

Les personnes mal intentionnées pour la verité & pour vous, & celles qui sont peu éclairées, souhaiteroient que Votre Eminence voulût accepter la Constitution, en lui donnant vous-même des explications. Pour moi, Monseigneur, je prendrai la liberté de vous dire que je crois que ce parti seroit très facheux; & je ne crois pas me tromper en cette occasion: car je sai que je pense comme une infinité de gens de bien beaucoup plus éclairés que moi. Seriez-vous le maître de donner des explications telles que vous le jugeriez convenable? Quand on vous donneroit sur cela toute la liberté que vous pourriez souhaiter, peut-on vous donner des assurances que ces explications fussent bien reçues à Rome? Le Pape n'en donnera jamais par écrit; & si on ne vous en donne que verbalement, il est sûr que la Cour de Rome n'y aura d'égard qu'autant qu'on y sera content de ce que vous aurez fait; qu'autant que cela conviendra aux interêts & aux prejugés de cette Cour. Ainsi il est certain que si ces explications sont bonnes, elles y seront condamnées; que bien loin de procurer la paix, elles exciteront un bien plus grand trouble; & que votre cause sera ensuite infiniment moins bonne qu'elle ne l'est à present. La verité, & les Evêques qui sont unis à Votre Eminence, & qui n'accepteront point ces explications, perdront un appui aussi fort que le vôtre. Après cette demarche, la Cour de Rome qui ne sera pas contente, vous obligera d'en faire d'autres. Vos ennemis, qui sont ceux de l'Eglise, en triompheront, & vous reduiront peut-être au but qu'ils se sont toujours proposé. Vous, tout le Clergé, & la verité qui plus est, deviendront leurs victimes.

Mais outre toutes ces facheuses consequences, Monseigneur, est-il possible par ces explications, c'est-à-dire par des subtilités & des tours d'imagination, ou plutôt par des raisonnemens qui seront toujours grossiers & qui scandaliseront l'Eglise, de rendre bon ce qui est mauvais en soi? Si cela est, il n'y a rien de si saint qu'on ne puisse expliquer en mal, & il n'y a point de si abominable heresie à qui on ne puisse par de semblables équivoques donner un sens catholique & très orthodoxe. Vous savez mieux que moi, Monseigneur, si l'Eglise s'est jamais servie de pareils expediens, pour excuser & paroître approuver ce qu'elle a cru condamnable. La verité est simple, & ne peut être soutenue par des detours artificieux, qui ne sont jamais bons que pour autoriser l'erreur & le mensonge.

1714. Il ſeroit inutile de vous fatiguer d'une plus longue Lettre ſur cela; car je ſai que Votre Eminence a vu ſur cette matiere tous les Memoires qui m'ont été envoyés, & peut-être beaucoup d'autres, dont je ne ſuis qu'un mauvais copiſte. Mais je puis vous aſſurer qu'ils n'ont fait aucune impreſſion ni aucun changement ſur mon eſprit: car avant que de les avoir reçus, j'étois dans les mêmes ſentimens que ceux qui les ont faits; & ſans être capable de les expliquer auſſi bien qu'eux, je penſois tout comme eux.

Je prends donc la liberté, Monſeigneur, de vous ſupplier très humblement par toutes les bonnes raiſons qui ſont dans ces Ecrits, & par toutes les autres que les Auteurs peuvent avoir oubliées, & que vous êtes plus capable que perſonne de ſuppléer & de vous dire à vous-même, de ne point accepter la Bulle en lui donnant des explications qui ne peuvent être que forcées; mais de perſiſter à en demander au Pape. S'il en donne de bonnes & qui ſoient capables de nous édifier, à la bonne heure; ce ſera le plus grand ſervice que vous puiſſiez rendre à l'Egliſe: s'il refuſe de le faire, lui ſeul ſera reſponſable devant Dieu de tous les maux que la Conſtitution a faits à l'Egliſe, & de ceux qu'elle y fera dans la ſuite.

J'avoue, Monſeigneur, que foible comme je ſuis, il ne me convient gueres de vous exhorter à la fermeté. C'eſt un roſeau agité & courbé par un vent très foible, qui exhorte à la conſtance un rocher contre lequel ſe briſent les vagues les plus impetueuſes de la mer, qui ont fait juſqu'ici de vains efforts pour l'ébranler. Mais certainement mes intentions ſont bonnes; & je prie Dieu de tout mon cœur de me faire la grace de vous imiter, & d'avoir le même courage que vous avez temoigné juſqu'à cette heure. Je l'admire dans les combats que vous avez à ſoutenir tous les jours; & je ſuis perſuadé que ceux mêmes qui ſont aſſez malheureux pour penſer autrement que vous, ne peuvent s'empêcher d'avoir pour vous l'eſtime, le reſpect & la veneration qui vous ſont dus.

Mais, Monſeigneur, n'avez-vous point fait une reflexion que j'ai faite? C'eſt que ceux qui ont tant de zele pour faire recevoir purement & ſimplement la Conſtitution, n'ont pas tant de ſujet qu'ils ſe l'imaginent, de ſe glorifier du grand nombre d'Evêques qui l'ont reçue: car parmi tous ceux-là je pretends, & je m'en rapporte à gens qui ne ſeront point ſuſpects, (ce ſont les Jeſuites) je pretends, dis-je, qu'il y en a un très petit nombre dont les Mandemens ſoient au gré des partiſans de la Conſtitution; & ſi on regarde ces gens-là au moins comme neutres, je compte que le nombre de ceux qui n'en ſont pas contens, ſera bien auſſi grand que celui de ceux qui y applaudiſſent.

Je ſuis toujours, Monſeigneur, avec tout l'attachement & tout le reſpect poſſible, & au delà de toute expreſſion, Votre, &c.

LETTRE IX.

Ou fragment d'une reponſe à une Lettre de Monſeigneur l'Evêque de MIREPOIX. *Il y montre qu'à cauſe que les Evêques ſont juges de la foi & qu'ils doivent bien juger, ils ne peuvent recevoir la Bulle.*

Août 1714.

VOus dites qu'en cas d'accommodement il faudroit d'abord convenir que nous n'accepterions que par voie de jugement. Il n'y a pas de difficulté que, ſi nous avions à accepter, il ne fallût le faire de cette maniere, & jamais autrement. Mais je crois qu'à cauſe que nous ne devons rien accepter que par voie de jugement, nous devons abſolument ne point accepter cette Bulle. Ne voulez-vous conſerver aux Evêques que le nom de ce qui leur appartient de droit divin, & en abandonner

donner la réalité? Leur ſuffit-il, en recevant du Pape une definition de foi, de dire qu'ils la reçoivent en la jugeant bonne, lorſque dans leur conſcience ils la jugent mauvaiſe? S'ils ont le droit de juger, ils n'ont pas celui de s'en depouiller, & de ne le point exercer. Il faut qu'ils jugent, & qu'ils jugent en juſtice & en verité; qu'ils n'appellent pas bon ce qui eſt mauvais, & mauvais ce qui eſt bon. Le droit de juger n'eſt pas un vain honneur, qui leur ait été donné ſeulement pour en faire parade. Ils ne l'ont reçu qu'afin de l'exercer réellement, ſelon leur conſcience, pour la conſervation du depôt qui leur a été confié, pour defendre la verité, & non pas pour la retenir captive. Il faut donc, ſelon mon avis, non ſeulement recevoir en jugeant, mais il faut outre cela bien juger, & ne recevoir que ce qui eſt bon; c'eſt à-dire qu'on ne peut recevoir la Bulle, qui eſt mauvaiſe, qu'après que le Pape lui-même l'aura rendue bonne par des explications dont nous puiſſions nous contenter. Après quoi, s'il le faiſoit, il me reſteroit encore une grande difficulté. Car il ne ſuffit pas pour bien juger, d'appeller bon ce qui eſt bon: il faut auſſi n'appeller mauvais que ce qui eſt mauvais. Vous m'entendez, Monſeigneur. Au ſurplus je crois que pour la conſervation de la verité & des droits de l'épiſcopat, nous devons reſiſter, non ſeulement juſqu'à la depoſition, comme vous dites, mais encore juſqu'à la mort incluſivement. 1714.

LETTRE X.

A M. l'Evêque de MIREPOIX. *Il lui marque à la hâte, qu'il eſt content du projet d'Inſtruction paſtorale du Cardinal de Noailles, mais qu'il ne peut ſe reſoudre à employer des ſubtilités contraires à la bonne-foi, à la ſincerité & à l'eſprit de l'Egliſe, & renverſer les idées les plus communes & le langage des hommes pour donner un bon ſens à une très mauvaiſe Bulle, & un mauvais ſens à un très bon Livre; qu'ainſi ne trouvant rien de condamnable dans le Livre du Pere Queſnel, l'exemple des huit Evêques ne lui ſuffit pas pour l'engager à ſupprimer ce Livre; que Dieu ſeul peut juger des mauvaiſes intentions attribuées au Pere Queſnel. Enfin il remarque combien il faut peu compter ſur la protection de la Cour de France, ſi celle de Rome n'eſt pas contente des explications du Cardinal de Noailles.*

A Montpellier le 14. *Octobre* 1714.

JE reçus hier au ſoir aſſez tard, Monſeigneur, votre paquet que le ſieur *** me rendit fort ponctuellement & fort fidelement auſſi-tôt qu'il fut arrivé. Mais comme nous avons bien de choſes à faire ici cette après dinée, entre autres un *Te Deum* à chanter pour la priſe de Barcelone, immediatement après lequel je ſuis forcé malgré que j'en aye d'aller coucher à la Verune, & que votre muletier par qui je vous écris, repart Lundi matin, je ne ſai ſi je pourrai repondre à toute votre Lettre, qui demande un volume *in* 4. J'y ferai ce que je pourrai; & pour ne point perdre de tems je commence & finis ici ma preface; après pourtant vous avoir demandé, ſi vous avez reçu trois Lettres, que je vous ai écrites à l'addreſſe de M***.

Pour moi je n'en ai pas reçu de vous, depuis celle où vous me mandiez que vous aviez enfin reçu les quatre que je vous écrivis cet été, & que vous m'envoyiez par le retour de Mademoiſelle de Toiras le paquet que je reçus hier au ſoir.

J'emporte avec moi, Monſeigneur, votre ſecond Mandement à la Verune où je le lirai ſans perdre un ſeul moment; enſuite de quoi j'aurai l'honneur de vous

1714. écrire. Je remettrai mes Lettres à Mademoiſelle de Toiras, ſi elle veut bien s'en charger. Pour vous je crois que vous pouvez m'écrire en droiture; car juſqu'à preſent je n'ai pas remarqué qu'aucune des Lettres qu'on m'écrit, ſoit de Paris, ſoit du haut Languedoc ou d'ailleurs, ſe perde.

M. le Cardinal de Noailles m'a envoyé le même paquet qu'il vous a envoyé. Je ne ſai ſi ſon Inſtruction paſtorale qu'il m'a envoyée, eſt de la premiere ou de la ſeconde édition. Il y a apparence que c'eſt de la ſeconde. Si cela eſt; moyennant l'exemplaire que vous m'en envoyez, je les aurai toutes deux. Je les verifierai ce ſoir à la Verune où eſt l'exemplaire que j'ai reçu de M. le Cardinal de Noailles. Mais je crois pouvoir dire par avance qu'il eſt inutile que vous faſſiez copier d'autres pieces de celles qu'il vous a envoyées; car je crois avoir tout.

Pour en revenir à l'Inſtruction que j'ai lue, ſoit qu'elle ſoit de la premiere ſoit qu'elle ſoit de la ſeconde édition, j'en ai été parfaitement content, pour la doctrine qu'elle y établit. Je proteſte à tous qu'il appartiendra de n'en avoir jamais d'autre; & j'y trouve autant celle de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, que je la trouve peu dans la Conſtitution de Notre Saint Pere le Pape. Mais je vous avoue, Monſeigneur, que cela ne remedie point du tout à mes peines qui conſiſtent en deux choſes: l'une à donner par des ſubtilités & des tours les plus violens, les plus faux, & les plus contraires à la bonne-foi, à la ſimplicité & à l'eſprit de l'Egliſe, un ſens catholique à la Conſtitution dont elle n'eſt nullement ſuſceptible; l'autre à donner par les mêmes rafinemens, & les mêmes ſubtilités, un ſens heretique à un Livre, qui n'en eſt pas plus ſuſceptible que la Bulle l'eſt d'un bon: condamner un innocent pour plaîre aux hommes, & un bon Ouvrage pour en ſauver un mauvais: condamner ſans l'entendre un homme qui demande à toute l'Egliſe de toutes les manieres qu'il peut le demander, qui crie avec cinq cens trompettes pour prier qu'on veuille bien l'écouter, qu'on lui permette de s'expliquer ſur un Livre qui pendant quarante ans a édifié toute l'Egliſe, pour ſauver une mauvaiſe Conſtitution du Pape qui ſcandaliſe toute l'Egliſe; du Pape qui, par une autorité auſſi tyrannique qu'inconnue à ſes predeceſſeurs, dit qu'il ne lui plaît pas de s'expliquer.

Voilà, Monſeigneur, deux difficultés par deſſus leſquelles je ne puis me reſoudre à paſſer. Venons en preſentement aux deux mineures. Or eſt-il que la Conſtitution du Pape n'eſt ſuſceptible d'aucun bon ſens, ſi ce n'eſt en renverſant celui de tous les hommes, les idées les plus communes, les plus ordinaires, le langage & la façon de parler de toutes les nations. Je ne m'amuſerai pas à prouver cette mineure, *luce meridiana clariorem*; & dont vous convenez avec toute la terre. Vous convenez de la majeure que rien n'eſt plus contraire à la ſimplicité de la verité, à la bonne-foi & à la ſincerité épiſcopale, & à l'eſprit de l'Egliſe, que de recevoir une Conſtitution, à qui on ne peut donner un bon ſens que par des ſubtilités tout-à-fait oppoſées au bon ſens.

Atqui ex conceſſis talis eſt Conſtitutio UNIGENITUS; *ergo ex concedendis*, on ne peut la recevoir, ſans renverſer bon ſens, bonne-foi, verité; & ſans aller contre l'eſprit de l'Egliſe. Ne conviendrez-vous pas avec moi, Monſeigneur, qu'avec de telles ſubtilités (qui ſont pourtant bien groſſieres) il n'y a rien de ſi bon qu'on ne puiſſe condamner, rien de ſi mauvais qu'on ne puiſſe approuver? Avez-vous trouvé quelque exemple dans l'hiſtoire ancienne ou moderne, que l'Egliſe ait jamais uſé de pareille condeſcendance, pour excuſer les mauvais Ouvrages des Papes qui l'ont ſcandaliſée? Ce point interrogant n'eſt pas une façon de parler inſolente, pour appuyer mes preuves & mes raiſonnemens. C'eſt une horrible & reſpectueuſe queſtion que je prends la liberté de vous faire comme à mon maître, en vous ſuppliant d'y repondre pour m'inſtruire. Paſſons preſentement à la mineure

neure de l'autre partie. Or eſt-il que dans le Livre du Pere Queſnel il n'y a rien de condamnable, ſi ce n'eſt dans un ſens très forcé. 1714.

Ce n'eſt pas à moi à prouver; c'eſt vous qui êtes en preuves du contraire. Je vous avois deja prié dans une Lettre que vous n'avez peut-être pas reçue, de me marquer les propoſitions que vous y trouviez de condamnables: je voudrois fort qu'il y en eût. Et ſi vous avez la bonté de me marquer les mauvaiſes propoſitions que vous y avez trouvées, & en quoi conſiſte le venin, certainement vos raiſons feront une grande impreſſion ſur la mienne; mais je veux des raiſons, & non pas une autorité deſpotique & accablante. Tout ceci eſt écrit avant que d'avoir lu votre Lettre à M. le Cardinal de Noailles; car je ſuis ſi preſſé d'écrire celle-ci pour ne pas manquer l'occaſion de votre muletier, que je ne ſai ſi elle aura le ſens commun. Tachez donc de deviner ce que je veux dire, & arrêtez-vous y plutôt qu'à ce que je dis. Peut-être que quand j'aurai lu votre Lettre & votre Mandement je changerai d'avis: peut-être auſſi que non. Je vous manderai ſans faute par le premier ordinaire en quel état ſera ma pauvre cervelle. Mais, Monſeigneur, quand vous partites d'ici vous étiez parfaitement reſolu à ne point cenſurer ce Livre? Y avez-vous trouvé depuis quelque choſe de condamnable? La raiſon de demeurer unis aux huit Evêques eſt forte; mais non pas aſſez pour condamner ce qui eſt bon: la verité par conſequent. Ne pouvons-nous pas demeurer toujours unis à eux pour ne point recevoir la Bulle, telle qu'elle eſt, ſans nous expliquer ſi-tôt ſur la condamnation du Livre?

Mais je crains bien que nous ne nous battions à preſent de la Chappe à l'Evêque; car on dit que tous les projets d'accommodement faits à Verſailles ou à Marly, ont été renverſés à Fontainebleau, & qu'il n'en eſt plus queſtion à preſent. Je ne ſai pourtant encore rien de bien certain ſur cela. Si cela n'eſt pas vrai, & que l'Inſtruction paſtorale de M. le Cardinal ſoit envoyée au Pape, il ne dira, ni s'il en eſt content, ni s'il ne l'eſt pas. Il fera ce que les Italiens appellent, *Maneggiare col ſilenzio.* Il ſera ravi d'embarquer M. le Cardinal de Noailles à recevoir ſa Conſtitution, *in ogni modo.* Enſuite de quoi ſon Inſtruction paſtorale ſera condamnée, & on l'obligera ſans qu'on puiſſe l'éviter, à faire quelque choſe de plus agreable à Meſſieurs les Ultramontains. Par les Memoires qu'il m'a envoyés, on ne lui donne aucune ſureté du côté de Rome. Celles que M. le Chancelier lui donne de la part du Roi, de la protection de Sa Majeſté, ſont très foibles. Les Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre de l'Aſſemblée de 1682. ne paroiſſoient-ils pas en être bien plus aſſurés, fondés ſur des Declarations du Roi, & ſur des Arrêts du Parlement, eux qui avoient toujours été au goût de la Cour, & qui n'avoient jamais rien fait que ce qu'elle avoit voulu, & que ce qu'on leur avoit dit de faire. Cependant n'ont-ils pas enfin été livrés à la Cour de Rome, & obligés de faire ce qu'elle a voulu pour avoir des Bulles? Il eſt vrai que la plûpart n'ont pas été fort violentés pour cela, & qu'ils ont bien voulu faire ce qu'ils ont fait. Mais auſſi la plûpart étoient-ils gens à ne pas vouloir ce qu'on vouloit qu'ils vouluſſent? Et ſi quelques-uns euſſent été aſſez retifs pour ne pas vouloir ſigner la Lettre qu'on leur fit écrire au Pape, & pour dire: Je reſiſterai bien à la Cour de Rome; je ſuis aſſez fort pour cela, par la protection que le Roi s'eſt engagé, par des Actes publics & ſolemnels, à m'accorder; ne l'eût-on pas bien envoyé promener? Tôt ou tard la Cour de France abandonne toujours à celle de Rome, les Evêques François qui ſoutiennent les droits du Roi, & ceux de l'Egliſe Gallicane. Si cela eſt vrai de ceux qui ſont les plus vendus à la Cour, que ſera-ce de nous autres qui lui avons reſiſté? Or je crois qu'il eſt ſûr qu'il nous ſera beaucoup plus difficile de nous ſoutenir contre les uſurpations de la Cour de Rome après avoir reçu ſa Conſtitution, qu'en perſeverant à lui demander qu'elle l'explique ſi elle veut

qu'elle

1714. qu'elle ſoit reçue. Ainſi j'ai bien peur que par là vous ne remediez à aucun des inconveniens auxquels vous croyez ſi bien remedier.

Je reviens encore au Livre du Pere Queſnel, parce que la ſuite de votre Lettre m'y reconduit. Il eſt vrai que les huit Evêques, & même M. de Metz l'ont condamné. Mais cette raiſon ſeroit encore moins recevable, ſi d'ailleurs il n'étoit pas condamnable, que la raiſon de recevoir la Bulle avec l'Inſtruction paſtorale de l'Aſſemblée du Clergé, parce que plus de cent Evêques l'ont reçue. Ne me dites donc pas, je vous prie, pour le condamner, que ces neufs Prelats l'ont fait; car je vous repondrois que M. l'Evêque de Mirepoix qui en ſait bien autant qu'eux, m'a dit il n'y a pas long-tems, qu'il ne le condamneroit pas, parce qu'il n'y trouvoit rien à condamner, & parce que les 101 propoſitions dans le ſens le plus naturel lui paroiſſoient ſi catholiques qu'on ne pouvoit les condamner ſans tomber dans l'erreur. Mais faites-le moi condamner en me montrant que M. l'Evêque de Mirepoix, qui quoique très ſage & très ſavant n'eſt pourtant pas infaillible, s'eſt trompé; & en me marquant les propoſitions de ce Livre que vous jugez condamnables dans le ſens naturel, & qui ſe preſente d'abord à l'eſprit du lecteur, & non pas par des propoſitions catholiques, ſous pretexte que l'Auteur a eu une mauvaiſe intention en les avançant; car s'il l'a eue telle, c'eſt à Dieu qui ſonde les cœurs, à en juger, & non pas aux hommes. Si je voulois condamner un Livre ſi mechant qu'il pût être, je ne le condamnerois pas par l'extrait des propoſitions bonnes & veritables qui pourroient s'y trouver; mais par les erreurs qu'il contiendroit. Par exemple ſi je voulois condamner Eutichès & Neſtorius, je ne condamnerois pas celui-ci pour avoir dit qu'il y avoit deux natures en Jeſus-Chriſt, ni l'autre pour avoir dit qu'il n'y avoit qu'une perſonne. Mais je les aurois condamnés à cauſe des conſequences très heretiques qu'ils tiroient de ces deux propoſitions catholiques, & après s'être bien expliqués en heretiques, & avoir été bien juridiquement & canoniquement condamnés comme tels. Quand M. Eutichès me diroit: Je ſuis perſuadé qu'il n'y a qu'une ſeule perſonne en Jeſus-Chriſt; & quand M. Neſtorius me diroit: Je ſuis perſuadé qu'il y a deux natures en Jeſus-Chriſt, je me croirois en droit de leur dire à tous deux, quoique d'avis fort oppoſés: Je crois comme vous deux. La difference qu'il y a entre vous deux & moi, c'eſt que je ſuis un honnête homme qui parle fort ſimplement & en bon catholique, & que vous êtes deux coquins qu'on ſait n'avancer des propoſitions catholiques que dans un eſprit captieux, & qui avez été convaincus par vos propres paroles, par vos Ecrits, & après que vous avez eu tout le tems & les moyens de vous defendre & de vous expliquer, de n'avancer ces propoſitions catholiques que pour en tirer des conſequences heretiques qui ont été formellement condamnées par l'Egliſe.

J'interromps ici ma Lettre, non pas faute de tems, mais faute de pouvoir tenir ma plume. Car je ſuis ſi las que je n'en puis plus. Je l'acheverai, s'il plaît à Dieu, Mercredi prochain, pour que vous la receviez d'aujourd'hui en huit jours, s'il plaît à la poſte d'être plus fidele à Mademoiſelle de Toiras qu'elle ne me l'a été juſqu'à preſent.

LET-

LETTRE XI. 1715.

A M. L'Evêque de MIREPOIX. *Il lui marque ſes peines ſur un accommodement qui ſe traitoit alors. Il fait voir le danger qu'il y auroit que les Evêques donnaſſent eux-mêmes des explications ſans être entierement ſurs de l'approbation du Pape, ou qu'ils acceptaſſent avant que de publier les explications; mais qu'il ne peut condamner le Livre du Pere Queſnel quand même tous les autres croiroient le pouvoir faire. Enfin il parle d'une miſerable reponſe à un Ouvrage de ce Prelat.*

Le 25. Mai 1715.

LA Lettre, Monſeigneur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois, vint me trouver avant hier ici dans nos montagnes, où je fais des viſites qui ne me donnent pas tout le tems dont j'aurois beſoin pour repondre ſur une matiere auſſi importante que celle dont il s'agit; & je ne ſai ſi ma Lettre pourra être prête pour partir par cet ordinaire ci. Il me ſemble, Monſeigneur, que la vôtre a été bien long-tems à venir; c'eſt-à-dire que vous avez bien differé à repondre à ma derniere.

Je commence par vous dire qu'on me mande que toutes les propoſitions d'accommodement ſont rompues: mais comme cela ne me vient pas par des endroits ſurs, je crois qu'il n'en faut rien croire juſqu'à ce que vous ou moi le ſachions certainement. Je vas donc vous parler dans l'hypotheſe de votre Lettre & de celle de M. le Cardinal de Noailles.

Il eſt vrai que je ne vous ai pas repondu ſur le Memoire que vous m'envoyâtes il y a trois mois, pour prouver que nous devions recevoir la Bulle avec des explications; parce que la reponſe étoit un travail un peu long, & que l'accommodement dont on parloit en ce tems là, étant rompu, je crus pour lors qu'il étoit inutile de diſputer contre vous. Je n'ai pas le Memoire avec moi: il eſt à Montpellier, & je ne puis pas vous en parler ſi bien que ſi je l'avois devant mes yeux. Mais je vous dirai qu'il ne m'a pas entierement convaincu qu'il fût permis de condamner le Livre des *Reflexions*.

Mais independamment de cette queſtion, il me ſemble, & je vas le mander à M. le Cardinal de Noailles, il me ſemble, dis-je, que l'accommodement qu'on lui propoſe eſt bien captieux.

Le Pape, dit-on, veut bien nous autoriſer à donner des explications. Mais que ſavons-nous ſi ce n'eſt pas un piege qu'on nous tend? Nous donnerons des explications: le Pape n'en ſera pas content, & il les cenſurera. Il n'y aura, dit-on, qu'à le laiſſer cenſurer. Il eſt vrai qu'il a tant cenſuré de bonnes choſes, que ce qu'il cenſurera deſormais n'en ſera pas moins eſtimable. Mais je dis 1. que cela ſeroit de bien mauvaiſe-foi de ſa part; 2. que cela ne laiſſeroit pas d'être fort deſagreable pour nous; 3. qu'il y a tout ſujet de croire qu'après avoir cenſuré les explications que nous donnerons, il voudra nous obliger à des retractations auſſi favorables aux pretentions ultramontaines, qu'injurieuſes aux Evêques & à l'épiſcopat; & il arrivera de nouveaux demêlés pires que celui-ci, où notre cauſe ſera peut-être moins favorable qu'elle ne l'eſt à preſent, & d'où il y a apparence que nous ne ſortirons que d'une maniere honteuſe. Mais il ſeroit encore bien plus honteux de commencer par accepter la Bulle, avant que d'avoir donné les explications. Il ſeroit certainement bien ridicule d'avoir diſputé ſi long-tems pour faire enſuite ce qu'on nous demandoit d'abord, &

1714. ce que les XL. Evêques de l'Assemblée ont fait; & c'est à quoi j'espere avec la grace de Dieu de ne consentir jamais. C'est certainement accepter la Bulle purement & simplement. Je suis donc en tout & par tout de votre avis sur tout ce qui est dans la Lettre que vous avez écrite à M. le Cardinal de Noailles.

Je voudrois bien en être aussi sur la condamnation du Livre: mais je ne saurois. Je vois, à la verité, un grand inconvenient dans ce que je dis; car il paroit impossible de recevoir de quelque maniere que ce puisse être une Bulle qui condamne un Livre, sans condamner ce Livre; ni de rejetter la condamnation du Livre, sans rejetter la Bulle. L'objection est si forte que je ne sai comment y repondre. Je crois être le plus à plaindre de tous les Evêques du monde; car je crains beaucoup d'être en cela seul de mon avis, au moins dans le premier Ordre du Clergé; car je suis sûr qu'il seroit soutenu par bien de gens du second s'ils osoient parler. Je vous avoue, Monseigneur, que rien n'est égal aux peines d'esprit que je souffre; car d'un côté je n'ai eu aucun doute jusqu'à cette heure, & de l'autre je ne puis comprendre comment tout le monde m'abandonne. Vous-même vous pensiez tout comme moi, quand nous nous separâmes après les derniers Etats où nous avons assisté.

J'ai lu, Monseigneur, l'Ecrit dont vous me parlez qui a été fait contre vous, & je ne sai comment j'ai oublié de vous en parler dans la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. J'ai soutenu qu'outre les injures grossieres & crochetorales qui font environ la moitié du Livre, le Livre étoit très peu de chose, & que vous n'auriez pas de peine à le refuter si vous vouliez. Tout le monde n'a pas été de mon avis sur cela, & je ne m'en étonne pas; mais je n'ai encore trouvé que M. de Tressan qui crût qu'il y alloit de votre honneur d'y repondre si vous le pouviez. Je trouve pourtant que vous aviez raison de vouloir tenir la reponse toute prête pour la donner au public, lorsque vos amis vous le conseilleront. Je vous envoyerai mon Molina si je l'ai, car je n'en sai rien, par Mademoiselle de Toiras. Vous aurez la bonté de me le renvoyer par elle, quand elle reviendra en ce pays-ci, comme vous me le promettez.

Je n'ai pu parvenir à avoir le *Temoignage de la verité.* Si vous l'avez, vous devriez me l'envoyer par l'équipage de Mademoiselle de Toiras, lorsqu'il viendra la prendre. J'en aurois bien soin, & je vous le renvoyerois fort fidelement par la premiere occasion sure qui s'en presenteroit.

Si vous aimez les longues Lettres, vous devez être content de la taille de celle-ci. Je la finis par les assurances de la continuation du tendre & respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, Monseigneur, Votre, &c.

LETTRE XII.

A. M. le Cardinal de NOAILLES. *Il le prie de lui faire savoir l'état des affaires, & de qu'elle maniere il faut se conduire par rapport à l'étrange Declaration du Roi qui devoit preceder le Concile national, & en vertu de laquelle on pretendoit deposer les Evêques opposés à l'acceptation de la Bulle. Il marque ses pensées sur cette Declaration, & il souhaite agir de concert avec les Prelats unis à Son Eminence.*

Août 1715.

PERMETTEZ moi, Monseigneur, de vous demander de vos nouvelles à vous-même, & de celles de la situation presente des affaires de l'Eglise. Ceux que

que vous chargez quelquefois de m'en apprendre, ne ſont plus à Paris, & je ſuis dans une parfaite ignorance de ce qui ſe paſſe. J'ai cependant appris pas des Lettres écrites en ce pays-ci, mais non pas à moi, que le Concile national étoit reſolu, & qu'avant ſa tenue il alloit paroître une Declaration du Roi enjoignant à tous les Evêques de ſon royaume de recevoir la Conſtitution ; qu'elle ſeroit ſignifiée par les Procureurs-generaux des Parlemens à tous ceux qui ne l'ont point reçue, pour qu'ils ayent à repondre dans quinzaine s'ils veulent la recevoir, pour qu'enſuite & avant la tenue du Concile le procès ſoit fait ſelon les ſaints Canons à ceux qui refuſeront de la recevoir. 1715.

On m'a dit cette nouvelle dans des circonſtances qui m'empêchent de douter du fait.

Mais je vous avoue que je n'y puis rien comprendre. Quel droit les Procureurs-generaux ont-ils acquis de faire ainſi expliquer les Evêques, & de leur faire, ou de les menacer de leur faire faire leur procès ſur leur doctrine ? Quel autre tribunal peut avoir droit ſur leur doctrine, dans des points où l'Egliſe ne s'eſt jamais expliquée ? Quels ſont les ſaints Canons ſur leſquels on peut leur faire leur procès, pour n'avoir pas reçu une Bulle ſur laquelle on doit aſſembler un Concile pour examiner & decider ſi on la recevra ou non, & dans quelle forme on la recevra ? Peut-on faire ce procès à quelqu'un pour avoir violé, ou n'avoir point obſervé une loi qui n'eſt point encore faite ? Le Roi ſe peut-il ſervir de ſon autorité en ce cas ci ? Comme protecteur de l'Egliſe il doit l'employer à faire obſerver les Canons qu'elle a faits, mais non pas ceux qu'elle fera. Si l'on fait le procès aux Evêques qui n'ont pas reçu la Conſtitution avant la tenue d'un Concile qui doit être aſſemblé à cette occaſion, & dont on ne doit point ſavoir par avance quelles ſeront les deciſions, il arrivera peut-être que ce Concile decidera qu'on ne doit pas recevoir la Bulle ; & l'on aura fait le procès à des Evêques pour n'avoir pas voulu recevoir une Bulle, qu'un Concile tenu deux jours après decidera ou pourra decider qu'elle n'eſt pas recevable.

Le Roi en ordonnant ainſi aux Evêques de la recevoir, ſous peine de depoſition, pretend-il ſe rendre maître & juge de la doctrine ? Ce ſeroit ſe declarer le chef de l'Egliſe. Il lui eſt trop ſoumis, & il a trop de pieté & de religion, pour qu'on puiſſe l'en ſoupçonner. Pretend-il ſeulement ſe ſervir de ſon autorité pour faire executer les deciſions du Pape ? Il faut donc qu'il les regarde, & qu'il les faſſe regarder par tous les Evêques de ſon royaume comme infaillibles. Il eſt trop éclairé & trop inſtruit de l'ancienne doctrine de l'Egliſe de France, pour vouloir la faire renverſer juſqu'à ce point, & lui en faire embraſſer une nouvelle, & ſi prejudiciable aux droits de ſa Couronne & à ceux des Evêques de France. Eſt-ce pour faire executer les deciſions de l'Egliſe ? Elle n'a encore rien decidé : car il eſt certain que les Egliſes d'Allemagne, de Pologne, & des Pays-bas, & celle de Piemont qui fait partie de celle de France & partie de celle d'Italie, n'ont encore eu aucune connoiſſance de cette Bulle, qui ne leur a point été notifiée, & à laquelle par conſequent on ne peut point dire qu'elles ayent conſenti ni expreſſement ni tacitement. Et d'ailleurs, quand il s'éleve quelque diſpute dans l'Egliſe, & des oppoſitions faites par pluſieurs Evêques à de nouveaux Decrets qu'on y veut faire recevoir, peut-on dire que l'Egliſe ſe ſoit expliquée & qu'elle ait decidé, juſqu'à ce que par un Jugement poſitif & infaillible, les oppoſitions ayent été levées, & qu'elle ait declaré quelle eſt ſur cela ſa doctrine ?

Je vous ſupplie, Monſeigneur, de me faire ſavoir ce que vous penſez ſur cette Declaration, ſuppoſé qu'elle ſoit veritable, comme je n'en doute preſque pas ; & quelle reponſe les Evêques qui ſont dans le cas, doivent y faire. Je ſerai ravi,

1715. lorſque la ſignification m'en ſera faite, de pouvoir conformer ma conduite à la vôtre. En attendant celle que vous tiendrez, je fais toutes les reflexions dont je ſuis capable, & je demande à Dieu avec inſtance, & avec autant de ferveur qu'il m'eſt poſſible, les lumieres & l'aſſiſtance du S. Eſprit. Juſqu'ici il me paroit que c'eſt le cas où nous devons dire, ſans manquer au reſpect & à la ſoumiſſion que nous devons au Roi: *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.* Mon embarras eſt de ſavoir la forme juridique & reſpectueuſe dans laquelle cette reponſe doit être faite. Je n'ai perſonne en ce pays-ci que je puiſſe conſulter ſur cela.

Je crois, Monſeigneur, que tous ceux qui vous ſont auſſi unis que moi de ſentiment doivent, autant qu'ils le pourront, ſe conformer à vous dans leur reponſe, & dans une procedure auſſi nouvelle que celle dont nous ſommes menacés. Tout ce que j'entends dire m'afflige infiniment, ſans pourtant m'avoir encore ébranlé, ni fait changer de ſentiment. Je prie Dieu, Monſeigneur, qu'il vous comble de ſes graces, & qu'au milieu de toutes vos tribulations rien ne vous ſepare de la charité de Jeſus-Chriſt, & ne vous faſſe abandonner la verité que vous avez ſi genereuſement defendue juſqu'à cette heure.

Mais nous ne devons regarder le paſſé que comme une petite épreuve par où Dieu a voulu nous preparer à un avenir plus difficile. Il faut eſperer avec une ferme confiance en celui qui nous a dit: *Confidite, ego vici mundum*, & qu'il achevera l'ouvrage qu'il a commencé en vous & par vous.

Je vous ſupplie, Monſeigneur, de lui demander pour moi la force épiſcopale dans vos ſaintes prieres, & d'être perſuadé de mon reſpect & de mon inviolable attachement.

LETTRE XIII.

A. M. Joubert, *ſon Grand-Vicaire. Il lui marque les meſures qu'il doit prendre afin de revoquer les pouvoirs illimités, & de n'en donner à l'avenir que pour un tems fixe après lequel il faudra les faire renouveller.*

A Paris le 9. Decembre 1715.

JE crois que nous avons une mauvaiſe methode à Montpellier, d'approuver les Confeſſeurs *ad nutum.* Je veux la changer, & faire ſur cela ce qui ſe pratique dans les Dioceſes bien reglés, qui eſt de donner des approbations pour un tems fixe, & de les renouveller après que le tems ſera expiré.

Prenez donc la peine, je vous prie, Monſieur, 1. de faire ſignifier à tous les Confeſſeurs, tant de la ville que de tout le reſte du Dioceſe (excepté les Curés) ſans aucune exception de Seculiers ou Reguliers, que leurs pouvoirs ſeront revoqués à la Chandeleur prochaine excluſivement. 2. Envoyez-moi le plutôt que vous pourrez un catalogue de tous les Confeſſeurs. Comme vous ferez plus aiſement celui de la ville que celui de la campagne, commencez par m'envoyer celui-là. 3. Mettez une petite note à ceux à qui vous croirez qu'il ne faudra par rendre de pouvoirs.

LETTRE XIV. 1716.

A M. Joubert *ſon Grand-Vicaire. Il lui marque ſes intentions ſur le renouvellement des pouvoirs. Il abandonne à ſa prudence le choix des Seculiers & des Moines de tous les Ordres, excepté tous les Jeſuites auxquels il lui defend de donner aucuns pouvoirs.*

A Paris ce 14. *Janvier* 1716.

QUoiqu'en diſe le ſavant Evêque que vous ne me nommez pas, Monſieur, la ſignification que vous avez faite de ma part à tous les Confeſſeurs du Dioceſe non titulaires, fait finir leurs pouvoirs le premier Fevrier. Ainſi comme il n'y a pas de tems à perdre d'ici-là, je vous prie de les rendre durables *ad annum*, à commencer du premier jour de Fevrier:

1. Aux Chanoines & autres Eccleſiaſtiques ſervans dans les paroiſſes, marqués dans votre Memoire. Je ne ſavois pas que vous euſſiez approuvé M. Trinquier. C'eſt un ſujet de bonne eſperance. Il eſt bien jeune: mais ſi vous en êtes content, il faut auſſi le continuer.

2. Tous les Peres de l'Oratoire qui ſont marqués dans le Memoire, & les Benedictins d'Aniane que vous avez deja approuvés.

3. Parmi les Dominicains, Auguſtins, Trinitaires, Cordeliers, Carmes dechauſſés, Recolets, Capucins, La Merci, &c. en approuvant tous les autres, retranchez-en ceux dont vous aurez juſte ſujet de vous defier des mœurs, de la capacité ou de l'exactitude.

4. Pour les Peres Jeſuites, faites-leur ſavoir, s'il vous plaît, que leurs pouvoirs de prêcher & de confeſſer dans le Diocoſe ſont finis; & n'en rendez point à ceux qui ſont actuellement à Montpellier, ni aux autres particuliers de la même Compagnie que leurs Superieurs pourront y envoyer, excepté au Pere Eon à qui vous ſavez que j'ai donné la ſtation de la Cathedrale. Il m'a aſſuré qu'il iroit la remplir. S'il y va, vous l'approuverez pour prêcher pendant le Carême; mais il ne ſera pas neceſſaire de lui donner des pouvoirs pour confeſſer. S'il n'y va point il faudra faire prêcher dans S. Pierre le Pere Serres Dominicain, & en chercher quelque autre pour Notre Dame. Mais je ne puis croire que le Pere Eon manque d'y aller, après les aſſurances qu'il m'en a données il y a fort peu de tems.

Vous avertirez la Mere ſuperieure de Sainte Marie, que les Peres Jeſuites ne confeſſent plus dans le Dioceſe; & à l'avenir, qu'elle ait recours à leur place aux Peres de l'Oratoire, ou aux autres Eccleſiaſtiques que j'ai coutume de leur envoyer aux quatre-tems pour Confeſſeurs extraordinaires.

Vous ne rendrez point les pouvoirs aux Jeſuites, juſqu'à ce que je vous mande de le faire. Du reſte je laiſſe, comme à l'ordinaire, à votre prudence de faire ce que vous jugerez à propos pour les autres Confeſſeurs des autres Ordres, ou ſeculiers, tant ceux qui ſont actuellement dans le Dioceſe, que ceux qui pourront y venir dans la ſuite.

1716.

LETTRE XV.

A M. JOUBERT *son Grand-Vicaire. Il l'assure que, malgré les conjectures frivoles de Messieurs de Montpellier, il est resolu d'employer le reste de sa vie au service de ce Dioceſe.*

A Paris, Fevrier 1716.

IL y a long-tems, Monsieur, que je m'apperçois que Messieurs de Montpellier sont fort adonnés à l'Astrologie judiciaire sur ce qui me regarde. Mais comme jusqu'ici leurs observations ont été fausses, je vous conseille de ne pas vous arrêter à leurs Almanachs. Vous connoissez mieux qu'un autre la vanité de cette science (si on peut donner le nom de science à une connoissance fausse, & qui n'est appuyée que sur de faux principes;) & vous connoissez ma sincerité pour être persuadé, comme je vous en assure, que je n'ai d'autre vue que de consacrer le reste de mes travaux, & d'une vie deja bien avancée, au service du Dioceſe de Montpellier. Ainsi, que ceux qui souhaiteroient de ne m'y plus voir, prennent patience encore un peu de tems...

LETTRE XVI.

A M. JOUBERT *son Grand-Vicaire. Il parle de quelques Evêques qui avoient blamé sa conduite envers les Jesuites, à laquelle cependant il est bien resolu de ne rien changer. Il lui marque comment on doit faire pour obliger les Ecoliers à se confesser, & il interdit aux Jesuites tout sermon ou exhortation dans leur Eglise ou leurs Congregations.*

A Paris ce 29. *Fevrier* 1716.

J'AI reçu tout à la fois, Monsieur, vos deux Lettres des 28. & 31. Janvier auxquelles je n'ai pu faire reponse plutôt.

Je ne suis ni étonné ni édifié des complimens que vous me marquez que les Evêques qui étoient pour lors aux Etats, ont été faire aux Jesuites. Je suis faché qu'ils ayent voulu donner une marque authentique qu'ils desapprouvoient ma conduite; mais cela ne m'en fera pourtant pas changer. Pourquoi dites-vous que vous n'entrez pas sur cela dans un plus grand detail? Vous me ferez plaisir d'y entrer, & de me mander tout ce que vous en savez. Je ne suis pas en peine que vous ne m'ayez bien defendu au diné que vous fites chez M. de Narbonne, après avoir signifié mes ordres aux Jesuites. Vous aimez trop l'Eglise & les regles, & vous aviez une trop bonne cause à soutenir, pour n'en pas sortir à votre honneur. Je ne doute pas que cela n'ait fait un peu de bruit au commencement. Mais comme les *petoffies* * de Montpellier ne durent jamais plus de trois jours, je compte celle-ci finie à present; ou si elle dure encore, qu'elle finira bientôt. J'en viens aux pretendus inconveniens qu'on trouve dans l'execution de cet ordre.

* Terme du pays.

Le premier est que les Ecoliers ne se confesseront plus, *parce que personne ne les obligera plus à rapporter un billet de la confession de chaque mois.*

Pour remedier à cela il faut leur donner des Confesseurs, & que les Jesuites obligent les Ecoliers à en rapporter des billets; qu'ils vous remettent autant de listes qu'il y a de paroisses dans la ville; qu'ils mettent dans chaque liste les noms des Ecoliers de cette paroisse: & ensuite vous conviendrez avec les Curés, des Confesseurs qu'on pourra leur donner; & vous pouvez en choisir, non seulement par-

parmi les Prêtres ſeculiers mais encore parmi les reguliers. Les uns & les autres peuvent aiſement rendre ce ſervice à ces enfans, en conſacrant un jour ou deux chaque mois à cet emploi. 1716.

Après cette objection vous me demandez ſi les Jeſuites peuvent faire des exhortations dans leurs Congregations. Non. Qu'ils ſe contentent en la place d'y faire faire de bonnes lectures, comme de l'Imitation de Jeſus-Chriſt, de Grenade, de Rodriguez, des vies des Saints ou de quelque autre Livre de pieté, & ſur tout du Nouveau-Teſtament.

Mon intention n'eſt pas non plus qu'ils prêchent dans leur Egliſe en aucune occaſion. S'ils le faiſoient, ce ſeroit *contradicente Epiſcopo.* Ils n'ont pas envie de l'entreprendre, ni moi de le ſouffrir. Faites-leur en donc, s'il vous plaît, une expreſſe mention, afin qu'ils n'en pretendent cauſe d'ignorance, & qu'ils n'ayent point de pretexte à alleguer.

Je ſuis édifié, auſſi-bien que le public de Montpellier, de la ſoumiſſion & de la ſageſſe que vous me dites qu'ils font paroître, & j'eſpere qu'ils ne ſortiront pas de ces bornes.

LETTRE XVII.

A M. l'Evêque de CHAALONS *ſur Marne (Jean-Baptiſte Gaſton de Noailles.) Il lui marque qu'il eſt content du* CORPS DE DOCTRINE *à peu de choſe près, mais il ne peut approuver qu'on envoye cet Ouvrage à Rome, & il ſe plaint de la conduite myſterieuſe du Cardinal de Noailles.*

A Paris ce 6. Mars 1716.

J'Ai lu, Monſeigneur, le cahier que vous m'envoyâtes hier. Si la goute m'avoit permis de ſortir, j'aurois eu l'honneur de vous le rapporter ce matin. Je l'envoie à M. de Metz.

J'en avois deja entendu la lecture chez vous; & je n'y ai fait, en le reliſant une ſeconde fois, aucune nouvelle obſervation qui merite votre attention.

Je crois, Monſeigneur, que tout ce Traité finit à ces mots: *Les chretiens ne ſont que pour la vie future & pour le ſiecle avenir*; & que tout le reſte, dont les premieres lignes ſeulement ont été barrées, doit être retranché: car ces lignes barrées ne ſont qu'une repetition de ce qui a deja été dit; & ce qui ſuit, n'eſt ni clair ni exact.

L'Ouvrage finiſſant dans l'endroit que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer, j'en ſerois content, ſi je pouvois l'être qu'on envoyât un Corps de doctrine à Rome. Mais je vous avoue que, perſiſtant toujours dans les mêmes ſentimens, je ne ſaurois l'approuver ni y conſentir.

Je ne vous deguiſerai pas non plus, que je ne comprends rien à ce qu'on nous fait faire. Je vois ſeulement qu'on nous fait des myſteres ſur tout, qui paroiſſent n'avoir d'autre but que de nous mener comme des enfans, à une fin toute differente de celle que nous nous ſommes toujours propoſée. Mais ſi on ſe defie trop de nous pour nous parler clairement, je prendrai le parti de retourner inceſſamment dans mon Dioceſe, plutôt que de m'engager à faire quelque choſe de contraire aux principes qui m'ont fait agir juſqu'à preſent, & dont j'eſpere avec la grace de Dieu de ne m'écarter jamais.

1716.

LETTRE XVIII.

A M. l'Evêque de CHAALONS *ſur Marne. Il lui parle du* CORPS DE DOCTRINE, *dreſſé pour ſervir à une acceptation de la Bulle, & pour être envoyé à Rome: il declare qu'il ne conſentira jamais qu'on en faſſe un ſi pernicieux uſage.*

A Paris ce 10. *Mars* 1716.

JE reçus hier au ſoir, Monſeigneur, les cahiers des *Difficultés* que vous me fites l'honneur de m'envoyer. Je les lirai ſans y perdre de tems, & les enverrai à M. de Mets enſuite, comme j'ai fait des deux cahiers du *Corps de doctrine.*

J'eſpere, comme vous, Monſeigneur, que je ſerai plus content de ce dernier Ouvrage que du dernier cahier de l'autre. On voit que tout ce qui y eſt dit, ne tend qu'à donner des explications à la Bulle pour la recevoir. Plus je penſe à ce projet, plus je me confirme dans la penſée qu'il eſt inutile & dangereux. Il n'y a que les ennemis de M. le Cardinal de Noailles ou ſes amis ſeduits par les artifices de ſes ennemis, qui puiſſent lui conſeiller d'envoyer à Rome ce *Corps de doctrine* comme il eſt, ni de quelque maniere qu'il puiſſe être. Je ſai que les Jeſuites attendent cela comme un des plus grands avantages qu'ils puiſſent avoir ſur nous. Pour moi je ne pretends point du tout le leur donner, & je vous ſupplie d'aſſurer M. le Cardinal que je n'y conſentirai jamais. Au nom de Dieu, faites-lui faire reflexion aux dangers auxquels cet Ouvrage nous expoſeroit, & toute l'Egliſe avec nous. Eſt-il poſſible qu'il ne le voye pas, tandis que tout Paris le voit, & en parle comme moi?

LETTRE XIX.

A M. l'Evêque de CHAALONS *ſur Marne. Il lui marque que lui & quelques autres Evêques ne recevront jamais la Bulle quelques explications qu'on lui donne, & ne conſentiront jamais à aucun accommodement qui tende à ce but; & il le prie d'en avertir M. le Cardinal de Noailles.*

A Paris, Septembre 1716.

IL ſe repand, Monſeigneur, des bruits ſur un projet d'acommodement qui ne ſauroient être ſans fondement, puiſqu'ils ſe fortifient tous les jours, & qu'ils viennent de pluſieurs endroits, où l'on peut en être bien informé. Un accommodement avec Rome ne ſauroit ſe terminer que par une acceptation de la Bulle avec des explications données par les Evêques, ou avec des temperamens qui reviendroient à la même choſe, quoique ſous d'autres noms.

Il nous importe infiniment que M. le Cardinal de Noailles ſoit inſtruit que nous ne pouvons lui être unis en ce point; & que s'il s'engage dans une negociation dont l'acceptation de la Bulle doive être le but, nous ne pourrons le ſuivre.

Ce ſera un malheur pour nous de ne l'avoir plus à notre tête; mais nous croyons que ce ſera auſſi un malheur pour lui de s'être ſeparé de nous. Et de peur qu'il ne ſe plaigne un jour de ce que nous l'avons laiſſé trop avancer dans une negociation où il comptoit qu'il nous feroit entrer, nous lui declarons aujourd'hui que nous ne conſentirons jamais à recevoir la Bulle, de quelque moyen qu'on ſe ſerve pour la faire recevoir, ou par des explications, ou par un Corps de doctrine qui ait le même but, ou par d'autres voies.

LET-

LETTRE. XX. 1716.

Au Pere QUESNEL. *Il le remercie de ſon VII. Memoire & il lui expoſe les motifs de ſon oppoſition à la Bulle. Ce n'eſt ni l'eſprit de parti ni l'affection particuliere pour l'Auteur des* REFLEXIONS MORALES, *avec lequel il n'avoit nulle liaiſon, mais la benediction que Dieu a repandue ſur cet Ouvrage, l'édification des fideles, le caractere des ennemis du Livre, l'injuſtice criante envers l'Auteur qui n'a pu obtenir d'être entendu. Tous ces defauts, que les Explications ne peuvent qu'augmenter bien loin de les couvrir, l'ont porté à parler clairement contre la Bulle & contre la voie inouie & irreguliere des explications, & le confirment de jour en jour dans la reſolution qu'il a priſe, ſans bleſſer le reſpect du au Saint Siege, de ne jamais recevoir la Bulle, & par conſequent de n'abandonner jamais ni l'Auteur ni le Livre des* REFLEXIONS MORALES.

A Paris le 20. *Decembre* 1716.

UN de nos amis communs m'a rendu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 7. de ce mois. Quelque plaiſir qu'elle m'ait fait, j'ai été très mortifié que vous m'ayez prevenu, & qu'elle ſoit arrivée, avant que vous euſſiez reçu le remerciement que je vous devois de votre VII. Memoire, que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Vous y parlez de moi, ainſi que dans votre Lettre, en des termes conformes à votre charité, qui vous fait croire aiſement dans les autres le bien que vous voudriez qui fût en eux. Je vous rends mille graces d'avoir cru qu'il y en eût en moi; mais la verité, qui connoit tout, me fait recevoir avec confuſion, les louanges que je ſai parfaitement ne pas meriter: *Gratulor de caritate, quæ omnia credit; ſed confundor pro veritate, quæ omnia novit.* S. Bern. Ep. II. n. 10. Il me ſemble pourtant n'être pas tout à fait indigne de celle que vous me donnez, d'aimer la verité. On m'accuſe même ſouvent de pouſſer trop loin le zele que j'ai pour elle, mais je crains de n'en avoir pas aſſez, & je reponds à ce reproche avec S. Auguſtin: *Numquam errari tutiùs exiſtimo, quàm cùm in amore nimio veritatis, & rejectione nimia falſitatis erratur. Qui enim ſeverè reprehendunt, hoc nimium dicunt eſſe: ipſa autem veritas fortaſſe adhuc dicat: Nondum eſt ſatis.* S. Auguſt. de mend. cap. 1. n. 1. J'ai toujours cru que le plus grand & le plus eſſentiel devoir des Evêques, étoit la conſervation de ce pretieux depôt, & que ce ſeroit ſur ce devoir qu'ils auroient le plus grand & le plus terrible compte à rendre au jugement de Dieu.

Cela ſeul m'a empêché juſqu'à preſent de recevoir la Conſtitution *Unigenitus*, & de conſentir à la condamnation du Livre des *Reflexions morales*. Car je puis proteſter en la preſence de Dieu, que jamais eſprit de parti & de cabale ne m'a fait agir en aucune occaſion. Pour dans celle-ci, vous le ſavez, Mon Reverend Pere, & je crois même que le public le ſait aſſez, que ce ne ſont point les liaiſons que j'avois avec vous, qui m'ont obligé de prendre la defenſe de votre Livre & de votre perſonne. Nous ne nous ſommes jamais ni vus ni connus. Nous ne nous ſommes jamais écrit l'un à l'autre. Nous n'avons eu juſqu'ici aucun commerce enſemble, ni directement ni indirectement. Je ne puis par conſequent être ſuſpect d'avoir agi par aucune affection particuliere pour vous; ni d'en avoir eu d'autre, que celle que tous les honnêtes gens ſe ſentent pour les gens de bien, qu'ils ne connoiſſent pas. La plûpart de mes anciens amis, & même ceux en qui je pouvois avoir plus de confiance, me preſſoient de condamner votre Livre, ſous le ſpecieux pretexte qu'il valloit mieux ôter aux fideles un Livre, quelque bon qu'il

1716. qu'il fût, dont l'Egliſe s'eſt paſſée pendant tant de ſiecles, que d'entretenir la diviſion & le trouble dont elle eſt agitée à ſon occaſion : comme ſi l'Egliſe avoit beſoin d'une autre paix, que de celle que le monde ne peut donner ; & comme ſi cette paix que nous ne pouvons recevoir que de Dieu, pouvoit être fondée ſur les ruines de la verité & de la juſtice ?

Je comprenois fort bien que l'Egliſe auroit pu ſe paſſer de ce Livre, & que Dieu pouvoit rompre & diſtribuer à ſes enfans le pain de ſa parole par d'autres voies. Mais puiſqu'il a bien voulu ſe ſervir de celle-ci, en repandant ſa benediction ſur le Livre, je ne croyois pas qu'il fût permis à un Evêque de l'ôter d'entre les mains des fideles, après avoir été lu pendant près de quarante ans dans toute l'Egliſe avec tant d'édification & tant de fruit, & avec l'approbation de tant de grands Evêques, illuſtres par la ſainteté de leur vie & par leur doctrine ; & de le condamner uniquement pour ſatisfaire & pour s'accommoder à la malignité des premiers accuſateurs de cet Ouvrage, qui ne l'ont attaqué qu'en haine de l'efficace de la grace de Jeſus-Chriſt, des ſaintes maximes de la morale évangelique, & des verités les plus eſſentielles de la Religion.

De plus il me ſembloit qu'on ne pouvoit condamner un Livre qui traitte de la Religion, ſans porter prejudice à ſon Auteur, & ſans fletrir ſa reputation. L'Egliſe, animée de l'eſprit de juſtice, & pleine de charité, & d'une tendreſſe pour tous ſes enfans qui fait qu'elle ne les condamne qu'à regret, & après avoir tenté toutes ſortes de voies pour les ramener, n'a jamais condamné aucun Auteur vivant, ni dans ſa perſonne, ni dans ſes Ouvrages, qu'après lui avoir donné lieu de ſe juſtifier, en l'écoutant, ou au moins en lui offrant de l'écouter, lorſqu'il a voulu ſe faire entendre.

C'eſt une juſtice d'écouter les perſonnes accuſées, avant que de les condamner, digne non ſeulement de la douceur de l'Egliſe, mais que les nations les plus barbares ont toujours regardée comme le premier principe d'équité, comme l'a ſi judicieuſement remarqué un Magiſtrat illuſtre *, dans le celebre Arrêt du Parlement de Paris qu'il fit rendre en 1710. au ſujet de feu M. l'Evêque de S. Pons. Ce ſont ces regles qui ont été celles de ma conduite à votre égard ; & c'eſt, ce me ſemble, dans un eſprit exemt de toute prevention, que j'ai examiné la Conſtitution, & que j'ai commencé dans le même tems à lire avec des yeux critiques un Livre, que je n'avois lu pendant vingt ans que pour m'édifier, & y apprendre les devoirs d'un chretien & d'un Evêque.

* M. Joli de Fleury.

Vous avez appris dans les Lettres qui portent mon nom, & que vous avez citées, Mon Reverend Pere, avec trop d'éloges, quels étoient mes ſentimens ſur cette Conſtitution. Mais je crois voir encore plus clairement que dans le tems que je les écrivois, qu'il eſt impoſſible, ſans bleſſer la verité & la ſincerité, avec laquelle les Evêques doivent parler en toute occaſion, & ſur tout en matiere de Religion, qu'il eſt, dis-je, impoſſible de la recevoir de quelque maniere & avec quelques explications que ce puiſſe être. Car plus ces explications ſeroient conformes aux verités que la Bulle condamne, moins elles ſeroient conformes à la Bulle. Et n'eſt-ce pas ſe mocquer ouvertement de la verité & de la bonne-foi, que de recevoir la Bulle & condamner les propoſitions, dans des ſens dont ni la Bulle ni les propoſitions ne ſont ſuſceptibles ?

Cet expedient, pour accommoder la verité avec l'erreur, m'a toujours paru indigne de la gravité des Evêques, & entierement oppoſé à l'eſprit & à la ſimplicité de l'Egliſe. Il eſt inconnu dans toute la Tradition, & n'a paru dans l'Egliſe que pour y être generalement condamné dans la perſonne des Evêques de Rimini. Jamais on ne s'eſt ſervi de pareilles explications pour mettre à couvert l'honneur du S. Siege.

Lorſqu'un

Lorsqu'un Pape a le malheur de publier un Decret opposé à la Tradition de son Siege, on doit soigneusement distinguer entre l'autorité sainte de ce Siege qu'il faut toujours respecter, & l'abus de cette autorité qu'il n'est pas permis de suivre. Car si on doit porter un respect sincere à l'autorité du Siege Apostolique, si on doit avoir un attachement inviolable au centre de l'unité, on doit aussi une entiere fidelité aux verités, dont la conservation est le veritable honneur du S. Siege. 1716.

Je crois que plus ceux qui s'éloignent de la doctrine de l'Eglise sont élevés en dignité, & plus les Evêques sont obligés de leur resister; de crainte que l'autorité dont ces personnes sont revêtues, & l'éminence de la place qu'elles occupent, n'en imposent aux fideles, & ne les entraînent dans les nouveautés qu'elles veulent introduire. S. Paul ne crut pas deshonorer le chef de l'Eglise, ni manquer au respect qui lui étoit du, en lui resistant en face, parce qu'il étoit reprehensible.

Voilà, Mon Reverend Pere, ce que je pense de la grande affaire qui agite si fort l'Eglise aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'on ne peut en aucune maniere recevoir cette Bulle, ni purement & simplement, ni en lui donnant des explications. Je suis persuadé que telles que soient ces explications, elles ne peuvent jamais mettre la verité ni la justice entierement à couvert; & j'espere avec le secours de Dieu que, tant que je serai chargé de la portion de l'Eglise qu'il m'a confiée, elle ne recevra point une doctrine aussi contraire à celle de mes predecesseurs, que l'est celle que renferme cette Bulle.

J'ai si peu deguisé mes sentimens sur cela, que je crois que vous devez me mettre au nombre de vos defenseurs. Mais de quel autre defenseur avez-vous besoin, que la verité que vous soutenez, & que vous avez si bien éclaircie dans les Ecrits que vous avez publiés? Elle crie de toutes parts en votre faveur; & tôt ou tard elle triomphera, malgré ceux qui la combattent à present. C'est cet esprit de verité qui en repand & en excite l'amour dans le cœur des habiles gens qui se rendent vos defenseurs, & qui les multiplie à tel point, qu'un secours aussi foible que le mien, ne peut vous être que d'une mediocre utilité. Tel qu'il soit neanmoins, il ne vous manqueroit pas (parce que je connois la justice de votre cause) s'il étoit vrai, comme on vous l'a dit, qu'il dût y avoir une Assemblée du Clergé, où cette importante affaire dût être traitée. Mais je ne l'ai pas oui dire; & je crois qu'on a confondu *Assemblée du Clergé* avec les conferences qui se sont tenues & qui se tiennent encore chez M. le Cardinal de Rohan, où les Evêques qui n'ont point reçu la Constitution n'assistent pas; & chez M. le Cardinal de Noailles, dans plusieurs desquelles je ne me suis point trouvé, n'y ayant point été appellé. Et ainsi on ne me feroit pas justice, si on m'imputoit, comme y ayant eu part, ou y ayant consenti, tout ce qui s'y est fait, ou qui pourra s'y faire dans la suite.

Je vous rends mille graces des prieres que vous m'assurez que vous & vos amis faites pour moi. Je vous prie, & eux aussi, de ne les point discontinuer. *Pro me orari incessanter postulo quia incessanter pecco.* Vous ne sauriez en offrir à Dieu pour personne qui vous honore plus que je fais, ni qui soit plus parfaitement que je le suis, Mon Reverend Pere, Votre, &c. S. Bern.

1717.

LETTRE XXI.

*De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, & de Boulogne, à M. le Duc d'*ORLEANS. *Ils informent Son Alteſſe Royale de leur Appel au Concile general & des motifs qui les ont determinés à faire cette demarche, & ils l'exhortent à employer ce moyen pour réunir les Egliſes du royaume.*

MONSEIGNEUR,

IL y a long-tems que nous nous ſentions preſſés par les mouvemens de notre conſcience de faire pour le bien de l'Egliſe la demarche que nous venons de faire aujourd'hui; mais le deſir que Votre Alteſſe Royale faiſoit paroître pour réunir les Evêques du royaume, joint au reſpect profond que nous lui devons, nous retenoit. Maintenant que Votre Alteſſe Royale a pu ſe convaincre que les moyens qu'elle avoit cru devoir prendre lui échappoient, nous avons été perſuadés qu'elle ne deſapprouveroit pas que nous lui offriſſions le ſeul que nous croyons efficace, qui eſt l'appel au Concile general, dont l'autorité eſt également reconnue par tous les Evêques du royaume. Ce moyen a été pratiqué dans tous les tems. Il le fut avec ſuccès ſous le regne du feu Roi; & ſi au lieu de travailler à réunir les Evêques, ce qui paroit aujourd'hui impoſſible, Votre Alteſſe Royale vouloit bien tourner ſes ſoins à réunir les Egliſes du royaume, l'Appel au Concile lui en fourniroit un moyen infaillible. C'eſt ce que nous aurons l'honneur d'expliquer à Votre Alteſſe Royale avec plus d'étendue, quand il lui plaîra de vouloir nous entendre. Il ne nous reſte à preſent qu'à l'aſſurer que nous n'avons point cru lui deplaîre, ni nous departir en rien de l'obéiſſance que nous lui devons, & que nous lui rendrons toujours avec une extrême joie. Nous avons l'honneur d'être avec un très profond reſpect,

Monſeigneur,

De Votre Alteſſe Royale,

Les très humbles & très obéiſſans ſerviteurs,
† PIERRE, Evêque de Mirepoix.
† JEAN, Evêque de Senez.
† CHARLES-JOACHIM, Evêque de Montpellier.
† PIERRE, Evêque de Boulogne.

A Paris le 5. Mars 1717.

LETTRE XXII.

De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, & de Boulogne, à M. le Cardinal de NOAILLES. *Ils l'informent de leur Appel qu'ils venoient de notifier en Sorbonne, de l'unanimité & de la joie avec laquelle la Sorbonne y a adheré, & de la maniere dont il étoit reçu dans le public. Ils exhortent Son Eminence à ſe joindre à eux.*

A Paris le 5. Mars 1717.

MONSEIGNEUR,

L'AMOUR de la verité, l'honneur de l'épiſcopat, l'interêt des Libertés de l'Egliſe Gallicane nous ont portés à faire une demarche dont nous avons l'honneur

neur de vous rendre compte. Le premier jour de ce mois nous avons ſigné un Appel au Concile general de la Conſtitution *Unigenitus*, & nous ſommés allés aujourd'hui en Sorbonne avec des Notaires pour notifier & rendre public cet Appel dans une aſſemblée de la Faculté. Nous ne pouvons vous exprimer, Monſeigneur, les demonſtrations de joie, de zele & de courage que nous a donné cette Compagnie. Nous lui demandions ſeulement d'être temoin de notre Acte, & elle a conclu à nous donner ſur le champ un Acte d'adherence, à la pluralité de quatre-vingts ſeize voix contre douze ou environ, qui ont même été diviſées, quelques-uns opinant ſeulement à un plus ample deliberé. Nous apprenons que tout Paris a reçu cette nouvelle avec une joie infinie, & que la plûpart des Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre ſe preparent à y adherer. Nous pouvons vous aſſurer, Monſeigneur, que nous n'avons fait cette demarche, qu'après y avoir murement penſé, & que les circonſtances ne pouvoient être plus preſſantes. L'attachement que nous avons pour vous, Monſeigneur, & l'interêt que vous prenez aux affaires de l'Egliſe, font que nous nous hâtons de vous faire part de cette nouvelle. Ce ſeroit un grand avantage pour la verité, & une ſenſible conſolation pour nous, ſi nous avions le bonheur d'être ſoutenus par un Prelat de votre diſtinction, comme nous eſperons de l'être par pluſieurs. Nous avons l'honneur d'être avec un parfait reſpect, 1717.

Monſeigneur,

Vos très humbles & très obéiſſans ſerviteurs,
† Pierre, Evêque de Mirepoix.
† Jean, Evêque de Senez.
† Charles-Joachim, Evêque de Montpellier.
† Pierre, Evêque de Boulogne.

Nous avons l'honneur de vous envoyer une copie de notre Appel avec un modele d'adherence qui ſeroit plus liſible & en meilleur état, ſi nous avions moins d'empreſſement de vous en faire part.

LETTRE XXIII.

A M. Louail. *Il lui marque la triſte ſituation de ſon Dioceſe dont une partie, prevenue par les Moines que ſoutient l'Intendant, eſt ſoulevée contre lui; le tumulte qu'on avoit excité à la publication de ſon Mandement, l'infidelité de ſon Grand Vicaire, & autres maux auxquels il ne voit d'autre remede que de patienter & d'inſtruire. Il lui parle de la mort heureuſe de M. Ravechet dont il envie le ſort, & de l'Appel ſecret du Cardinal de Noailles.*

A la Verune le 7. Mai 1717.

J'Ai reçu ce matin, Monſieur, votre Lettre du 28. du mois paſſé.

Le Pere Perrin (*a*) avoit anticipé mon conſeil; & avant que les Lettres que j'avois écrites ici ſur ſon ſujet, fuſſent arrivées, il s'étoit preſenté devant M. de Baſville qui l'avoit bien reçu. Je crois cette affaire finie. Mais mes tra- Intendant.
caſſeries & mes tribulations ne le ſont pas. M. de Baſville cherche tous les jours de nouveaux moyens de les augmenter, & en vient à bout; & il ne ſe donne

 plus

(*a*) [Prêtre de l'Oratoire, Prieur-Curé de S. Juſt, qui avoit été mandé par l'Intendant au ſujet de Lettres écrites à M. de Montpellier par des Curés & autres Eccleſiaſtiques contre la Bulle.]

1717. plus la peine de s'en cacher, ni moi celle d'aller chez lui. Notre petit ami vous a mandé le trouble arrivé dans une des paroiſſes de cette ville & quelques autres de la campagne, lorſqu'on voulut y publier mon Mandement. * Il en a fait une relation que je vous envoye. Il y a mis auſſi ce qui s'eſt paſſé à Frontignan. Vous verrez qui ſont les gens qui ſuſcitent ces tumultes. Ils ſont continuellement aux oreilles de M. de Baſville. Il fait des procès-verbaux de ce qu'on lui dit contre moi, & les envoie je ne ſai pas à qui, apparemment à M. de la Vrilliere. Lui & ſes amis travaillent avec ſuccès à me decrier dans le public, & l'on dit hautement que je veux établir une Religion nouvelle, detruire les Sacremens, faire marier les Prêtres, & me marier moi-même. Y eut-il jamais Evêque dans une plus affligeante ſituation que moi?

* Pour l'Appel.

Vous devriez, direz-vous, inſtruire vos Dioceſains, & leur faire connoître la fauſſeté & l'impoſture de ces accuſations. Cela eſt vrai. Mais comment faut-il faire pour inſtruire des gens qui ne veulent pas écouter, & faire entendre raiſon à des gens qui n'en ont point, prevenus par des Moines qui ſe donnent des mouvemens affreux, intimidés par un Intendant? Il eſt vrai que je trouve un nombre d'honnêtes gens, qui ſeroit aſſez conſiderable s'il n'étoit pas offuſqué par celui des autres.

Vous me propoſez une choſe bien difficile, d'avoir des canaux ſurs pour informer M. le Regent de tout ce qui ſe paſſe. Je ne ſai où prendre ces canaux. On dit que M. de Baſville a envoyé un Courier pour le prevenir, & lui faire accroire ce qui lui aura plu. Je ne laiſſerai pas d'écrire de mon côté; mais vous ſavez ce que les premieres impreſſions ſont capables de faire. Il faut pourtant attendre pour me plaindre de M. de Baſville qu'il m'en ait donné quelque ſujet, non pas plus réel, mais plus marqué. Juſqu'à preſent ce ne ſont que de fort mauvais diſcours qu'il tient publiquement contre moi, une protection ouverte accordée aux Jeſuites, & tout ce qu'il peut faire pour me traverſer.

Tout ce qu'on vous a dit en dernier lieu ſur l'Abbé Joubert*, eſt très vrai. Je ſuis ravi que notre ami ſoit d'avis de laiſſer les choſes comme elles ſont; & ce ſeroit aſſurement la plus grande imprudence que je puſſe faire, que de changer quelque choſe à preſent: ce ſeroit faire des recrues à mes ennemis.

*Son Grand Vicaire.

Mon Mandement, Acte d'Appel, & autres pieces imprimées avec, ſont enregîtrés au Greffe de l'Officialité. On y reçoit les adheſions. Je crois que la plûpart des Eccleſiaſtiques de la ville en feront, excepté les Chanoines. Mais les Jeſuites m'ont debauché une grande partie de ceux de la campagne. Il n'y a d'autre moyen pour les ramener à preſent qu'une grande & longue patience. Car je ne veux pas en ſoutenant la verité mettre le feu dans mon Dioceſe, comme M. de Reims l'a mis dans le ſien en la combattant. Je ne m'éloignerois pas quand les choſes ſeront un peu plus tranquilles, de donner un ou pluſieurs compagnons à celui * dont vous me parlez.

*Son Grand Vicaire.

Je n'ai reçu que trente Mandemens .... Tout le monde m'en demande. C'eſt un grand malheur que je n'en puiſſe donner; car c'eſt le ſeul moyen de ramener les eſprits. C'eſt pourquoi je vais le faire imprimer ici ....

Je ſuis fort aiſe qu'on en ait donné à M. le Cardinal de Noailles & à M. de Chaalons de ma part. Il eût été fort mal d'y manquer, quoique le premier n'ait pas voulu permettre qu'on l'affichât à Paris. Mais quelque tort qu'il ait à mon égard, je n'en veux point avoir au ſien. Je ſuppoſe que vous ſavez maintenant qu'il n'a pas voulu qu'on l'affichât.

Quoique je m'attendiſſe à la mort du pauvre M. Ravechet, la nouvelle que vous m'en donnez m'a infiniment touché. Mon Dieu! qu'il eſt heureux d'être delivré d'une vie où un homme de bien eſt obligé de combattre perpetuellement. Je ſerois bien fâ-

fâché d'être vaincu, mais je voudrois bien pouvoir faire mon salut sans tribulations & 1717.
sans combats; car j'aime infiniment la paix & la paresse. Le pauvre M. Ravechet est heureusement parvenu à ce but tant desirable où rien ne peut plus troubler son repos. Je prie Dieu qu'il recompense abondamment les Benedictins de Rennes de tout ce qu'ils ont fait pour honorer la vertu de cet illustre Docteur, & pour marquer leur attachement aux verités qu'il a si genereusement defendues *usque ad effusionem sanguinis.*

Ce que vous me mandez de la Lettre de M. de Sens * à M. Petitpied s'accorde * M. de Chavigny.
avec d'autres que j'ai reçues; mais cela ne s'accorde point avec l'Appel de M. le Cardinal de Noailles. Lequel des deux faut-il croire? Quand même il auroit appellé, à quoi bon un Appel tenu secret. *De iis quæ non sunt & quæ non apparent idem esto judicium.* Par ce beau mystere il nous laisse cruellement dans des oppressions dont il nous tireroit s'il se declaroit hautement. Il est persuadé que mal d'autrui n'est qu'un songe. Mais malheureusement ce qui interesse ses confreres dans ce cas-ci, interesse aussi la verité.

LETTRE XXIV.

A M. Louail. *Il lui parle des obstacles que l'Intendant a apportés à l'impression de son Mandement, & du soulevement que les Moines excitent contre lui.*

A la Verune le 8. *Mai* 1717.

JE vous mandai hier, Monsieur, que le besoin où j'étois de mes Mandemens m'obligeoit de le faire imprimer à Montpellier. L'Ouvrage devoit commencer aujourd'hui : mais les Libraires craignent ordinairement plus les Intendans que les Evêques. C'est pourquoi celui qui s'étoit chargé de cette impression, en sortant de chez moi alla chez M. de Basville, qui l'intimida en lui disant que s'il s'en chargeoit, il pourroit bien le lui faire saisir avant qu'il fût six jours. Sur cela l'Imprimeur qui a eu peur de se faire des affaires n'a plus voulu s'en charger. J'espere venir à bout de le faire imprimer ailleurs; mais cela sera plus long, & il faudra se cacher davantage. Voyez, Monsieur, tout ce que j'ai à souffrir de la part de cet Intendant. Les Moines soutenus par lui se dechaînent publiquement contre moi d'une maniere si insolente, que ceux qui n'en sont pas temoins ne peuvent jamais s'imaginer jusqu'à quel point cela va. Je me consolerois de tout cela si on ne m'avoit pas debauché le Clergé de la campagne. Mais je vous ai deja fatigué de mes maux & de mes tribulations.

LETTRE XXV.

A M. Louail. *Il lui parle d'un tumulte excité à l'occasion de son Mandement, des dispositions de son Chapitre, de sa rencontre avec M. Maille, d'un projet de Declaration manqué, d'un procès perdu par M. l'Archevêque de Reims, d'un mauvais Arrêt du Parlement d'Aix, du caractere des Constitutionnaires & des Appellans de son Dioceſe, & il lui temoigne le cas qu'il fait de ses avis & de ceux de M. Duguet.*

A la Verune le 22. *& 23. Mai* 1717.

JE dois reponse, Monsieur, à vos deux dernieres Lettres des 11. & 13. de ce mois. La premiere est sur le desordre arrivé à Notre-Dame au sujet

de

1717. de la publication de mon Mandement. Il en a été de cette affaire comme de toutes celles que j'ai vu arriver en ce pays-ci. Elle a fait beaucoup de bruit pendant trois jours; & le quatrieme perſonne n'en parloit plus.

Il eſt faux que mon Chapitre ait reçu la Conſtitution. Il eſt bien vrai qu'un étourdi * qui a été vingt ans Jeſuite & qui en a conſervé l'eſprit & les inclinations, fit cette propoſition en Chapitre, mais elle n'eut point de ſuite. Il eſt vrai auſſi que je ne ſuis pas ſans apprehenſion qu'ils ne faſſent quelque extravagance ſur cela, quand j'y penſerai le moins.

* M. Greffeuille un des Grands-Vicaires, le ſiege vacant, en 1738.

Je trouvai M. Maille en chemin auprès de Valence avec un Pere de l'Oratoire. Ils firent arrêter ma chaiſe, & nous cauſâmes en platte campagne pendant une demie heure. Il y avoit ſi long-tems qu'il étoit hors de Rome, qu'il ne ſavoit rien de ce qui s'y paſſoit, & toute notre converſation ne roula qu'en raiſonnemens ſur les affaires de l'Egliſe.

Eſt-il vrai que le projet de Declaration dont on parloit eſt à vau-l'eau? Je n'en ſuis pas trop fâché: car je vous avoue que je la crains plus que je ne la ſouhaite. Il n'y a gueres lieu d'eſperer qu'elle revoquât ni même qu'elle ſuſpendît les Lettres patentes; & ſans cela elle ſeroit très mauvaiſe, & nous jetteroit dans la neceſſité de lui deſobéir.

J'ai grande impatience d'apprendre des nouvelles du procès de Meſſieurs de Reims. Celui que M. l'Archevêque vient de perdre avec le pauvre Fortemps, étoit tout à fait extravagant. Je doute fort qu'il ſoit bien dedommagé & rembourſé par le Pape de tous les fraix qu'il fait pour lui. Je crois que vous avez vu l'Arrêt que M. de Toulon vient d'obtenir contre un Curé de ſon Dioceſe, qui avoit appellé comme d'abus de la ſentence de l'Official qui le declaroit ſuſpens pour avoir retracté la publication de la Conſtitution, & le condamne à trois mois de Seminaire, dans celui qui lui ſera indiqué par M. de Toulon. Je trouve cet Arrêt là fort facheux, & je crois que c'eſt le fruit de la Lettre que M. le Duc d'Orleans a fait écrire dans tous les Parlemens il y a environ deux mois.

J'en ſuis, Monſeigneur, à votre Lettre du 13. Elle me fait eſperer au commencement que vous m'envoyerez bientôt des nouvelles de MM. de Reims.

Il faut convenir que la Conſtitution a plus de partiſans dans ces provinces ci, que dans celles qui ſont voiſines de Paris. Il ne laiſſe pas d'y avoir grand nombre de defenſeurs de la verité en ce pays-ci. . . .

Tout ce que vous me mandez de M. Duguet me donne une très ſenſible conſolation, & me fait d'autant plus de plaiſir qu'il penſe comme moi. Je relirai, je vous aſſure, ce que vous m'écrivez de ſa part bien des fois. Il n'y a qu'une ſeule choſe en quoi je le deſapprouve très fort, c'eſt la confuſion très indiſcrette qu'il dit qu'il a de m'expoſer ſes vues. Pareille modeſtie ne lui eſt pas permiſe ni à vous non plus, Monſieur, ſachant tous deux comme vous le ſavez, le cas que je fais de vos avis. Gueriſſez-le donc je vous prie de cette maladie, & gueriſſez-vous en vous-même s'il vous plaît.

LETTRE XXVI. 1717.

A M. LOUAIL. *Il lui marque l'état de ſa ſanté, & ſon eſtime pour Madame de Vielbourg; & il lui parle des affaires de Sorbonne, des libelles contre l'Appel; de la Lettre ſeditieuſe du Cardinal de Biſſy, & de celle que M. le Regent y avoit oppoſée, laquelle chagrinoit fort les Conſtitutionnaires; du peu de fond qu'il faiſoit ſur le Cardinal de Noailles; & des perſecutions qu'il eſſuye de la part des Moines & autres auxquelles il ne voit d'autre remede que la patience, ne voulant pas, quand même il le pourroit, employer la voie odieuſe & execrable des Lettres de cachet.*

A Montpellier le 4. Septembre 1717.

JE dois reponſe, Monſieur, à un ſi grand nombre de vos Lettres, que craignant d'être obligé de vous faire banqueroute pour les anciens arrerages, je commence par les deux dernieres qui ſont des 26. & 27. du mois paſſé.

Il peut y avoir un peu de pareſſe & d'autres fautes de ma part dans le long ſilence que j'ai gardé avec vous: mais en verité je ſuis digne de pardon; car les incommodités que j'ai ſouffertes depuis près de deux mois & dont je ne ſuis pas encore quitte, auroient empêché d'écrire l'homme du monde le moins pareſſeux. Jugez des effets qu'elles ont du produire ſur mon exactitude. La part que vous voulez bien prendre à ma ſanté m'oblige à vous en rendre compte. Elle eſt, Dieu merci, fort bonne à preſent, à un peu de goute près qui me reſte encore, & qui m'empêche de me ſoutenir & de marcher qu'avec beaucoup de peine.

Je ne doute pas que la mort de M. de Compans n'ait été fort ſenſible à Madame de Vieilbourg. Je me ſerois donné l'honneur de lui en faire mon compliment, ſi j'avois eu celui d'être plus connu d'elle. Si cependant vous croyez qu'elle voulût bien le recevoir, je vous prie de l'aſſurer de mon reſpect & de la part que j'ai priſe à ſa douleur. Les Dames auſſi chretiennes qu'elle meritent que les Evêques s'intereſſent à tout ce qui leur arrive; comme l'amour qu'elles ont pour l'Egliſe fait qu'elles s'intereſſent à ce qui regarde les Evêques. Mais je vous aſſure qu'il n'y a perſonne qui honore & reſpecte plus ſa vertu que je fais.

J'attends avec une grande impatience des nouvelles de la Faculté ſur l'affaire de M. Arnauld: apparemment que le *prima menſis* de ce mois-ci nous en apprendra. Je ſouhaite plus que je n'eſpere qu'elles ſoient bonnes.

Il faut voir auſſi ce que le Parlement fera ſur les libelles contre l'Appel. Il y en a un fort inſolent & fort ſeditieux fait en ce pays-ci à ce que je crois, que j'ai denoncé au Procureur-general de Toulouſe il y a deja quelque tems. Il me manda qu'il en avoit écrit à M. le Chancelier & qu'il attendoit ſes ordres. C'eſt toute la juſtice que j'en ai eue.

De ces libelles je n'en ai gueres vu de plus ſeditieux que la Lettre du Cardinal de Biſſy. Celle de M. le Duc d'Orleans eſt venue fort à propos lui donner un camouflet, & des plus puans. Le premier exemplaire qui j'en aye vu & qui ait été vu dans cette ville eſt celui que vous m'avez envoyé. Je le fis courir auſſi-tôt que je l'eus reçu. Meſſieurs les Conſtitutionnaires Chanoines de la Cathedrale, & entre autres le ſieur de Greffeuille Ex-Jeſuite & grand Brulot, très impertinent, & celui de tout le Chapitre & peut-être de toute la ville le plus acharné à me faire de la peine; ces Meſſieurs donc & autres dirent que cette Lettre de M. le Duc d'Orleans étoit ſuppoſée, & il fut reſolu dans leurs aſſemblées qu'elle ſeroit declarée telle.

1717. Mais malheureuſement M. l'Evêque d'Alais * vint ici quelques jours après ;
* De Henin. & m'étant trouvé chez lui avec le même M. de Greffeuille, je lui demandai s'il avoit oui parler de cette Lettre & s'il croyoit qu'elle fût veritable. Pour toute reponſe il prit un papier ſur ſa table qu'il me donna à lire. C'étoit l'original même de cette Lettre ſignée, *Philippe d'Orleans*, qu'il avoit reçue de la part de M. le Duc d'Orleans. Nous la lumes ; & le pauvre de Greffeuille eut le chagrin de voir que la copie, que j'avois reçue, étoit parfaitement conforme à l'original. Cela fut meme accompagné d'un commentaire ſur la Lettre du Cardinal de Biſſy, fait par M. d'Alais, qui ne fut ni avantageux à ce Cardinal, ni agreable à l'auditeur.

Je n'eſpere plus que M. le Cardinal de Noailles ni les autres Evêques qui lui ſont attachés (un peu trop ſervilement,) faſſent paroître leur Acte d'Appel, ſi ce n'eſt quand cela ne ſera plus bon à rien. J'ai envie de voir cette Polyglotte de ſa Lettre au Pape dont vous me parlez.

* De Beauveau. Ce ſera une belle choſe pour M. de Nantes * que ſes Grands-Vicaires ſoient convaincus d'être *ſepulcrorum effoſſores*, & punis pour ce crime.

Il eſt vrai que je ne ceſſe point d'eſſuyer des perſecutions de la part des Moines & de leurs amis en toutes ſortes d'occaſions, & même dans celles qui paroiſſent avoir le moins de rapport avec la Conſtitution, & qui en ſont pourtant réellement des ſuites. Mais que faire, & qu'oppoſer à tout cela autre choſe que la patience ? Il y a bien des gens en ce pays-ci qui me conſeillent de m'addreſſer à M. le Duc d'Orleans, & de me plaindre des brouillons qui font tout le deſordre ; mais je compte que je ſerois ſi peu écouté, que j'aime encore mieux ſouffrir les inſolences de ces gens là, que d'y ajouter encore le chagrin d'être refuſé en demandant qu'on en faſſe juſtice. Et puis, quelle juſtice pourroit-on m'en faire ? Des Lettres de cachet ? Mais c'eſt une voie que je crois trop odieuſe pour qu'un honnête homme doive s'en ſervir. Il me ſemble que l'abus que les Jeſuites en ont fait, les doit rendre execrables à toute l'Egliſe.

Si vous ne recevez pas ſouvent de mes Lettres, au moins les recevez-vous bien longues. Je vous demande pardon de la longueur & de la rareté.

LETTRE XXVII.

A M. Louail. *Il lui parle de la reſolution pitoyable priſe en Sorbonne ſur les ſignatures ; de l'Abbé Sartre ſon Dioceſain & de ſa famille ; des Couvents de Filles de Montpellier, & de la maniere dont il a appaiſé les troubles qu'on y avoit excités ; des lanterneries du Cardinal de Noailles, & des circonſtances de la mort de M. de Nantes.*

A la Verune le 30. *Septembre* 1717.

J'Ai appris que ce que vous ne me diſiez qu'en doutant ſur la ſignature de la Cenſure de M. Arnauld, eſt très vrai, très pitoyable, & d'aucune utilité ſi les choſes en demeurent-là. Car un ordre ſecret de cette façon ne repare pas l'honneur de la Faculté très bleſſé par cette injuſte Cenſure, & ne levera point les ſcrupules de ceux qui en ont eu juſqu'ici, d'entrer en Faculté tant qu'on continuera à exiger la ſignature du Formulaire. Que leur importera que de deux choſes qu'ils croient bleſſer également leur conſcience, on en ſupprime une ſi on laiſſe ſubſiſter l'autre ? Je trouve donc que cela ne remedie à rien du tout, & ne ſert qu'à rejouir & faire triompher les Moliniſtes, d'avoir empêché que juſtice ne fût faite, comme on en peut juger par le diſcours que vous me marquez que le ſieur Targni vous a tenu. M. le Cardinal de Noailles ne ſera pas plus traitable ſur la ſigna-

ſignature d'un Formulaire expliqué, que ſur l'abolition entiere du Formulaire. 1717.

Je ſai que M. Sartre travaille pour prendre des Degrés. J'en ſuis fort aiſe, & il fait fort bien; car avant qu'il ſoit en état de s'expliquer ſur ces ſignatures, il peut arriver bien des évenemens qui applaniront ces difficultés: *fiat*, *fiat*. La ſanté de Madame ſa mere diminue tous les jours, dont je ſuis très affligé. Ce ſera une perte conſiderable pour lui & pour moi. C'eſt une femme pleine de raiſon, de douceur, & de pieté. Elle a pour ſon malheur logé avec elle un frere Chanoine * de mon Egliſe, qui eſt l'homme le plus emporté & le plus deraiſonnable de tous les champions de la Conſtitution, & qui par ſes incartades & ſes mauvais diſcours abrege les jours de ſa pauvre ſœur. C'eſt le ſeul de toute ſa famille qui ſoit dans ces principes, ſans même en excepter deux petites ſœurs de l'Abbé Sartre qui ſont Religieuſes de Sainte Marie. Ce Couvent fait bien, & j'en ſuis bien content juſqu'à preſent. Il y a bien quelques folles; cela ne peut pas être autrement: mais la plus grande partie de la Communauté, c'eſt-à-dire preſque toute, fait & penſe fort bien.

* Beſchefrand.

A propos de Couvent, je ne vous ai pas mandé une choſe qui a fait bien du bruit ici; mais des bruits de la nature de tous ceux qui s'élevent à Montpellier, c'eſt-à-dire, qui durent trois jours & pas davantage.

A mon retour de Paris je trouvai un auſſi grand feu dans ces Couvens que dans le reſte de la ville, & j'appris bientôt que l'occaſion du mal ne venoit pas du dedans des Couvens, mais par les mauvais diſcours qui ſe tenoient dans les parloirs par toute ſorte de canaille Moliniſte, ſur tout par les Eccleſiaſtiques & les Jeſuites qui portoient à ces pauvres filles toutes ſortes de libelles, & qui ne pouvant les confeſſer, les dirigeoient à la grille. Sur cela je defendis à toutes les Superieures de laiſſer voir ni parler aucune Religieuſe aux Eccleſiaſtiques ni aux Moines même parens (excepté les freres) ſans une permiſſion de moi par écrit. Cela excita le bruit dont je viens de vous parler: il finit au bout de deux jours. L'ordre a ſubſiſté, s'execute fort exactement, & produit un ſi bon effet que je n'ai point envie de le revoquer.

Je ne vous reponds pas ſur les lanterneries & les puſillanimités de M. le Cardinal de Noailles. Je ſuis trop en colere & trop fâché quand j'y penſe.

Ce que j'apprends de la mort & des funerailles de M. de Nantes & que vous ſavez mieux que moi, eſt épouvantable.

LETTRE XXVIII.

A M. Louail. *Il lui parle de M. Herſant, des viſites épiſcopales du Cardinal de Biſſy, & du ſilence de l'Aſſemblée de l'Oratoire ſur l'Appel.*

A la Verune le 2. Octobre 1717.

VOus m'auriez fait plaiſir de me mander des nouvelles de la ſanté de M. Herſant. C'eſt un homme que j'honore infiniment, & dont je trouve que la vie eſt digne d'envie.

Je vous admire de croire que le Cardinal de Biſſy a ordre de ſe tenir dans ſon Dioceſe, parce que l'envie lui a pris d'y donner la Confirmation & de le viſiter: comme ſi un Evêque ne pouvoit ſonger à travailler dans ſon Dioceſe, que quand il a été chaſſé de Paris. Il eſt vrai que ces colomnes de la foi ſembloient avoir cru juſqu'ici, que les ſervices qu'ils rendoient à l'Egliſe univerſelle, les diſpenſoient des petits ſoins de leurs Egliſes particulieres. J'avois ſongé auſſi à faire une viſite dans mon Dioceſe; mais cette derniere attaque de goute m'oblige de la differer. J'eſpere pourtant être en état de me mettre en campagne d'abord après les vendanges;

1717. mais je ne puis encore me remuer, & je ne paſſe pas même les nuits ſans douleurs.

Quand il arrivera quelque choſe de nouveau dans mon Dioceſe, je vous le manderai le plus exactement que je pourrai, & vous en ferez tel uſage que vous jugerez à propos. Mais je vous aſſure que je ne le ferai pas en vue d'implorer le ſecours de l'homme que vous ſavez. Je ſuis perſuadé que s'il parloit de moi, ce ne ſeroit que pour en dire du mal, & qu'il ſeroit plus aiſe de m'en faire que de me juſtifier. Tout ce que je puis deſirer de mieux de ſa part, c'eſt ſon indifference & ſon oubli. Je n'eſpere pas même cette faveur; car il ne me pardonnera jamais les mauvais procedés qu'il a eus avec moi.

Je vous rends mille graces de vos nouvelles. Je ſavois la nomination des Evêchés, & celle des funerailles de M. de Nantes. Cette mort fait trembler. Il y a là une marque de la vengeance divine qui eſt épouvantable.

Je ne ſai pourquoi vous êtes ſi content de ce qui s'eſt paſſé à l'Aſſemblée des Peres de l'Oratoire. Je ne le ſuis point du tout qu'ils n'ayent donné aucun ſigne de vie ſur l'Appel. Vous ne le ſerez peut-être pas non plus que je vous fatigue ſi ſouvent de mes longues Lettres. Vous êtes malheureux en cela; car c'eſt une faute dont je n'ai jamais été gueres accuſé.

LETTRE XXIX.

A M. Louail. *Il lui parle des viſites qu'il va faire dans ſon Dioceſe, de la Declaration du Roi du 7. Octobre, & de l'Appel d'un de ſes Curés.*

A la Verune le 18. *Octobre* 1717.

JE reçus il y a quelques jours, Monſieur, votre Lettre du 7. qui m'a trouvé luttant toujours, comme vous dites fort bien, avec la goute. Je ne l'ai pourtant plus, ni douleur; mais j'ai une ſi grande foibleſſe dans les pieds que je ne me traîne encore qu'avec une peine infinie. J'attends qu'ils ſoient un peu fortifiés pour aller faire des viſites, & je les ai indiquées pour d'abord après les fêtes. Je vous prie d'en recommander à Dieu le ſuccès.

J'apprends que la Declaration du Roi eſt enfin donnée. Empêche-t-elle de recevoir des adheſions à l'Appel? Si quelqu'un ſe preſentoit pour cela à mon Officialité, je ne le renvoyerois pas. Il s'eſt paſſé une aſſez jolie petite hiſtoire depuis fort peu de jours dans mon Dioceſe. Un Curé fort honnête homme, mais qui avoit beaucoup d'horreur pour l'Appel, a lu avec grande avidité tous les libelles qui ont été faits contre. Il en a été ſi mecontent, & y a trouvé tant de malignité, ſi peu de bonne-foi, qu'il a voulu examiner l'affaire contradictoirement, & a lu pluſieurs Ouvrages faits en faveur de l'Appel; enſuite de quoi il a appellé.....

Madame de Vieilbourg, dites-vous, n'a pas voulu me faire l'honneur de m'écrire, à cauſe que je n'ai pas oſé la fatiguer de mes faſtidieuſes Lettres. Elle me punit bien ſeverement d'une choſe dont elle devroit me ſavoir gré. Cependant ſa Lettre n'eût rien gâté, car je m'en ſerois tenu fort honoré; & vous ſavez que nous autres Gaſcons aimons bien ce qui nous fait honneur. Je vous prie pourtant de l'aſſurer que cela ne m'empêchera pas de rendre à M. Fouillou tous les petits ſervices qui pourront dependre de moi.

LETTRE XXX. 1717.

A M. LOUAIL. *Il parle du refus que M. de Louvois avoit fait d'un Evêché & de la disposition où il seroit d'en faire autant ; de la crainte qu'il a sur son entrée dans l'épiscopat dont le fardeau l'accable, & dont il voudroit bien pouvoir se decharger.*

A la Verune le 9. Novembre 1717.

JE ne sai, Monsieur, si le refus qu'a fait M. l'Abbé de Louvois de l'Evêché de Clermont aura l'approbation du public, & je n'entreprendrai point de decider s'il a bien ou mal fait. Mais je sai que j'en aurois fait autant que lui si j'eusse été en sa place. Toutes les raisons chretiennes & humaines m'auroient porté à prendre ce parti. Je ne laisse pas de regretter le bien qu'il auroit été en état de faire dans ce Dioceſe. Dieu veuille y mettre un Ministre fidele & selon son cœur. Pour moi je vous avoue que j'envie le bonheur de tous ceux qui ne sont point Evêques, & la tranquillité dont il leur est permis de jouir. N'ayant pas été assez heureux pour passer ma vie exemt de ce pesant fardeau, je desire fort d'en être dechargé, à present que le nombre des années, les infirmités, & l'approche de l'éternité me font sentir plus vivement que jamais, qu'il est & qu'il a toujours été au-dessus de ma foiblesse. Bon Dieu! Si les jeunes gens qui sont élevés à l'épiscopat pouvoient comprendre ce que c'est, où en trouveroit-on qui voulussent s'en charger? Depuis que, pour mon malheur & pour celui de cette pauvre Eglise ci, la patience divine a souffert que j'en fusse chargé, je puis vous assurer que je n'ai passé aucun jour de ma vie sans quelque nouvelle peine & quelque nouvel embarras, qui augmentent tous les jours plutôt que de diminuer. Mon Chapitre m'en fait plus que jamais; & soit que ce soit ma faute, soit que ce soit celle des autres, tout ce qui m'arrive me fait craindre d'occuper une place où Dieu ne m'ait pas appellé. Je voudrois bien ne pas grossir davantage le compte que j'ai à lui en rendre. Je vous parle avec beaucoup de sincerité, je vous assure.

LETTRE XXXI.

A M. l'Evêque de MIREPOIX. *Il lui decharge son cœur sur la nouvelle qu'il avoit reçue de l'acceptation du Cardinal de Noailles; & il l'assure qu'avec la grace de Dieu, il n'acceptera jamais la Bulle en quelque maniere que ce soit. Il lui parle des dispositions de M. de Chaalons, & l'invite à venir promtement à Montpellier.*

A Montpellier le 23. Novembre 1717.

JE reçus hier, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17. de ce mois, & ne devois pas y faire reponse. J'espere que vous serez ici avant qu'elle arrive chez vous. Mais je ne puis pourtant m'empêcher de vous chercher autant & le plus promtement qu'il m'est possible, pour vous repandre mon cœur qui est dans l'amertume, & chercher quelque consolation auprès de vous. Si quelqu'un peut m'en procurer, c'est assurement vous, mon très cher Seigneur. Mais n'en avez-vous pas besoin vous-même autant que moi; & ne serez-vous pas aussi consterné que je le suis de la nouvelle que je reçus hier, dont voici la teneur? Ce qui est de pis, c'est qu'elle me vient de trop bon endroit pour pouvoir en douter.

1717. „ Des perſonnes des mieux inſtruites m'avouerent enfin hier, qu'il n'étoit que „ trop vrai que M. le Cardinal de Noailles avoit remis entre les mains de Mon„ ſeigneur le Regent, une acceptation ſignée de lui, relative, non au precis, „ mais à ſon *Corps de doctrine*, &c."

Hé-bien! Monſeigneur, avois-je tort dans le tems que nous étions à Paris de vous dire & de m'en plaindre hautement, comme je l'ai fait, (vous en êtes temoin) que ce *Corps de doctrine* étoit un piege qu'on nous tendoit pour nous conduire à l'acceptation de la Bulle? Avois-je tort de vous conjurer, par cet amour ſi pur & ſi tendre que vous avez pour la verité, c'eſt-à-dire pour tout ce que vous avez de plus cher au monde, & de vous ſupplier humblement de ne le point adopter? Avez-vous eu tort de refuſer avec tant de fermeté de le ſigner?

Voilà donc M. le Cardinal de Noailles qui vient enfin de faire ce que nous craignions pour lui depuis ſi long-tems, & que toute l'Egliſe craignoit qu'il ne fît. Que le ſaint nom de Dieu ſoit beni. Adorons l'ordre de ſa providence, & prenons garde qu'un exemple ſi triſte n'ébranle notre foi, & ne nous faſſe abandonner la defenſe de la verité, de ce pretieux depôt qui nous a été confié. Nous ne devons pas douter que cet exemple ne diminue notre nombre. Mais le Dieu des armées peut, quand il lui plaît, faire triompher le petit nombre du plus grand:

1.Mach.III. 18. 19. 21. *Facile eſt concludi multos in manus paucorum; & non eſt differentia in conſpectu Dei cæli liberare in multis & in paucis.* Dieu, Monſeigneur, peut fort bien ſe paſſer de ceux qui l'abandonnent. Ce n'eſt pas d'eux de qui nous avons du attendre notre force; *ſed de cælo fortitudo eſt.* Moins nous avons à attendre d'eux, moins nous devons craindre; & plus nous devons nous confier en Dieu qui certainement ne nous abandonnera pas, parce que *pugnabimus pro animabus noſtris & legibus noſtris*, &c. Nous ſervons l'Egliſe, qui ne peut être vaincue par les puiſſances de l'enfer. Avec elle nous ſommes ſurs de la victoire; & c'eſt une infidelité & un manque de confiance aux promeſſes de Jeſus-Chriſt, que d'en douter. J'eſpere donc, ou plutôt je ſuis aſſuré que, malgré l'infidelité des hommes, Dieu n'abandonnera pas ſa cauſe. Vous ne l'andonnerez pas non plus.

Pour moi, Monſeigneur, toutes les reflexions que j'ai pu faire ſur cette affaire ne font que me confirmer dans mes ſentimens. J'eſpere avec la grace de Dieu ne m'en jamais departir. Vous avez pu par conſequent aſſurer comme vous avez fait, & ſans crainte d'être deſavoué, que je n'entrerois dans aucune negociation qui allât à recevoir la Bulle de quelque maniere que ce pût être. Nous ſommes, comme vous le dites, au tribunal de l'Egliſe univerſelle. Il faut nous y tenir, & nous ne pouvons admettre aucun autre juge, ni aucun autre expedient.

Mais M. de Chaalons (puiſque vous êtes en commerce avec lui) quel parti prend-il ſur cela? J'ai vu étant à Paris, une Lettre de lui & ſignée de lui * entre les mains de M. de Boulogne, la plus belle du monde, pour prouver, (& il le prouve admirablement bien) qu'on ne peut en conſcience recevoir la Conſtitution, ni purement & ſimplement, ni avec des explications. Comment un Prelat auſſi droit & auſſi éclairé qu'il l'eſt, pourroit-il agir contre ſes principes?

* Elle eſt imprimée.

Adieu, mon cher Seigneur. Je vous demande mille pardons de la longueur de ma Lettre. Votre derniere que vous trouvez bien longue, étoit de quinze pages trop courte. Je ne vous prie pourtant pas de m'en écrire une autre plus longue, mais de venir ici promtement, & toute autre affaire ceſſante. Votre preſence y eſt infiniment neceſſaire pour me fortifier & me conſoler. Il faut, s'il vous plaît, que je ſache le jour que vous arriverez, & que je vous donne à ſouper ce jour là. Ce ſeroit un jour de fête pour moi, s'il pouvoit y en avoir dans les circonſtances preſentes. D'ici là je n'aurai plus l'honneur de vous écrire. En attendant, recevez les aſſurances de mon reſpect & de mon fidele attachement.

LET-

LETTRE XXXII.

1718.

A M. LOUAIL. *Il lui parle des negotiations où le Cardinal de Noailles s'étoit embarraſſé, du* PRECIS DE DOCTRINE *envoyé à Rome, de l'oppoſition de M. de Verdun à toute acceptation, dans laquelle il l'avoit confirmé, & de la conduite des Evêques de Languedoc.*

A la Verune le 21. *Fevrier* 1718.

VOICI, Monſieur, nos Etats finis, & en même tems ma pareſſe, ou plutôt les diſtractions & les diſſipations que cauſent les Etats, malgré qu'on en ait.

Je crois comme vous que le Cardinal de Noailles demandera qu'on arrête le cours des fleuves avant que d'avaler la mer; mais c'eſt toujours à mon ſens un grand malheur que toutes ces lanterneries & tous ces amuſemens, dont je ſerois très choqué ſi j'étois en la place de M. le Regent, dont M. le Cardinal de Noailles à la fin pourra bien être la dupe lui-même à force de vouloir duper les autres, qui ne ſervent qu'à retenir la verité captive, & à l'empêcher lui de publier ſon Appel en bonne forme, & de laiſſer paroître ceux des autres Evêques qui ont appellé, ou qui veulent appeller avec lui.

Mais à l'occaſion de ce *precis de doctrine* que vous dites qui a été envoyé à Rome, il faut que je vous faſſe part d'une Lettre que j'ai reçue de M. l'Evêque de Verdun * du 10 de ce mois; dont je vous envoie la copie pour m'épargner la peine d'en faire l'extrait.

* De Bethune.

Que ſignifient à votre avis ces paroles que j'ai ſoulignées (*a*). En lui faiſant reponſe (car je la lui ai faite) je l'ai prié de m'en donner l'explication, & lui demande ſi on lui auroit propoſé de ſigner ce *precis de doctrine*. Je lui mande que, quand nous étions à Paris après notre Appel, on nous avoit fort preſſé, M. de Mirepoix & moi, de ſigner le *Corps de doctrine*; que nous n'avions pas jugé à propos de le faire; que Meſſieurs de Senez & de Boulogne ne l'avoient pas ſigné non plus. J'eſpere que ma Lettre l'empêchera de ſigner, ſuppoſé qu'on l'en preſſe & ſuppoſé qu'il ne l'ait pas encore fait. Je lui mande que M. de Mirepoix & moi n'avons pas d'autres ſentimens que lui, & je l'exhorte fort à y perſiſter. J'ai prié M. de Mirepoix de lui mander la même choſe. Il me l'a promis, & j'eſpere qu'il le fera: mais je n'en ſuis pas fort ſûr.

Nos Etats ont été fort tranquilles ſur la Conſtitution, & les Evêques Acceptans ont vecu fort poliment avec nous. Pluſieurs condamnent hautement le fanatiſme de M. d'Apt *, entre autres M. de Narbonne, † qui dit qu'il faut être fou pour nous traiter de ſchiſmatiques & d'excommuniés. M. de Caſtres ** parle encore bien plus haut; & je crois que ſi M. le Cardinal de Noailles entreprenoit de le faire appeller, il en viendroit aſſez aiſement à bout.

* De Forcalquier.
† De la Berchere.
** Beaujeu.

LET-

(*a*) Je penſe toujours qu'on ne peut recevoir la Conſtitution *Unigenitus* relativement à un corps de doctrine parfait. *Paroles de M. de Verdun.*

1718.

LETTRE XXXIII.

A M. *** *Il lui marque le motif qui l'avoit porté à écrire au Pere Quesnel une Lettre qui devoit être imprimée, qui étoit de rendre un temoignage public & permanent à la verité, & comment l'Appel en empêcha l'impression, à laquelle il consent neanmoins si cela peut être de quelque utilité.*

A Montpellier le 26. Avril 1718.

Lettre XX. au P. Quesnel ci-dessus pag. 33.

JE reçois tout presentement, Monsieur, votre Lettre du 19. Celle dont vous me parlez que j'écrivis l'année passée, [ou plutôt à la fin de 1716.] ne fut écrite que dans le dessein qu'elle fût rendue publique, parce que dans ce tems là l'Appel que Dieu m'avoit fait la grace de m'inspirer d'interjetter au Concile, & dont j'avois dès-lors formé le dessein, n'étoit point encore resolu. Il y avoit quelques-uns de mes très respectables associés & peres, à qui je n'en avois pas encore parlé, & à qui je n'osois presque en faire la proposition craignant qu'elle ne leur fût peu agreable; & ce n'étoit peut-être pas sans raison que je craignois d'avoir beaucoup à combattre pour les faire entrer dans mes sentimens. Je ne savois d'ailleurs s'il convenoit à la cause que nous defendions ensemble, que je me separasse de personnes qui m'étoient si cheres, & unies de sentimens.

Je leur reprochois & à moi-même que jusques-là nous n'avions rien fait pour la defense de la verité; que veritablement nous ne l'avions pas encore trahie lâchement, mais que Dieu nous ayant fait la grace de nous la faire connoître, nous nous rendrions plus coupables, en ne faisant rien pour elle.

Je crus donc qu'il falloit faire quelque chose pour cette verité si aimable & si peu aimée, & pour nos Eglises, afin de faire voir à nos successeurs, que nous avions conservé fidelement la foi qu'elles ont reçue. C'est ce qui me determina, dans le doute où j'étois alors si nous ferions notre Appel, à écrire la Lettre en question & à la rendre publique, pour être un temoignage après moi de mes sentimens & de la foi de mon Eglise.

Mais Dieu ayant repandu ses benedictions sur l'Appel, j'ai cru que cette Lettre, qui par-là devenoit inutile, ne meritoit pas de voir le jour.

Cependant la personne à qui elle étoit écrite & qui vous écrit, me demanda la permission de la faire imprimer. Je consultai un de ses amis & des miens, qui ne me le conseilla pas, disant qu'il ne croyoit pas que cela convînt dans le tems que je lui en parlois: mais je crois franchement que c'est parce qu'il ne jugeoit pas qu'elle meritât de l'être. Comme je ne sentis pas de fausse tendresse pour cet enfant assez difforme que j'avois enfanté, je n'eus pas de peine à consentir qu'il demeurât enfermé, d'autant plus que je serois bien fâché de rien faire par aucun motif que par amour pour l'Eglise & pour la verité. Ainsi je crois qu'il faut supprimer, non seulement comme inutile, mais encore comme mauvais, tout ce qui ne peut servir ni à l'un ni à l'autre.

Si cependant, contre ma pensée, elle pouvoit servir à quelque chose, je consentirois à tout, desirant de tout mon cœur de sacrifier tout ce que j'ai au monde, mon repos, ma vie, mon amour propre, à la defense de la verité.

LETTRE XXXIV. 1718.

Au même. Il consent que sa Lettre au Pere Quesnel soit imprimée, si on le juge à propos; il se rejouit de la santé vigoureuse de ce saint Prêtre, & il temoigne avoir grande confiance dans ses prieres.

A Montpellier le 27. Mai 1718.

JE commence par l'article qui regarde la Lettre que vous savez. . . & je m'en rapporterai volontiers à ce que votre compagnie jugera de plus convenable & de plus utile. Pour moi, je vous assure qu'aucun interêt particulier ne me fait ni souhaiter ni craindre qu'elle soit rendue publique. Cela m'importe peu, pourvû que la verité, c'est-à-dire Jesus-Christ soit annoncé, de quelque maniere que ce soit.

Au reste je vous assure que je ne reconnois point cette piece dans le portrait que vous en faites. C'est une vanité Gasconne, qui vous fait estimer les choses de votre pays beaucoup plus qu'elles ne valent. C'est peut-être aussi en même tems une marque de l'amitié que vous avez pour moi, & à laquelle je suis très sensible; car rien ne me flatte plus agreablement que de pouvoir croire que les gens de bien en ayent pour moi.

J'ai une sensible joie de ce que vous me mandez de la bonne santé de celui avec qui vous êtes [le Pere Quesnel,] & de ce qu'elle est encore assez forte pour pouvoir travailler avec la même application qu'il a toujours fait. Je regarde sa conservation comme un miracle perpetuel que Dieu fait en faveur de son Eglise, pour y maintenir la pureté de la foi. Je vous prie de lui bien faire mes complimens, & de le sommer de ma part de tems en tems, de la parole qu'il m'a donnée de m'assister du secours de ses saintes prieres.

LETTRE XXXV.

A M. Louail. *Il lui marque sa douleur sur l'état des affaires de l'Eglise, & sur toutes les manœuvres du Cardinal de Noailles; son étonnement de ce qu'on n'a pas rendu à M. le Regent une Lettre des IV. Evêques contre le Decret de l'Inquisition, & sa resolution de rester à Montpellier, ne voyant aucun bien à faire à Paris.*

A la Verune le 1. Août 1718.

QUELQUE curieux que je doive être & que je sois, Monsieur, des nouvelles des affaires de l'Eglise, je ne suis pas trop fâché de n'en point apprendre depuis les dernieres que vous m'avez mandées; car elles me font croire que les premieres qui viendront seront fort tristes. Cependant j'espere toujours contre toute esperance. Le paneau que le Cardinal de Bissy a tendu au Cardinal de Noailles n'ayant pas réussi, ce dernier paroit reduit au pied du mur, & hors d'état de refuser ni de differer de recevoir la Constitution, lorsqu'on se contentera qu'il la reçoive comme il l'a proposé lui-même: c'est-à-dire relativement à son *precis de doctrine*, &c. C'est à quoi se reduiront apparemment les Bissy & Compagnie. Voilà comme vous raisonnez: voilà, je crois, comme tout le monde raisonne: voilà comme je raisonne moi-même.

Mais d'un autre côté M. le Cardinal de Noailles s'est deja trouvé tant de fois dans de semblables presses, & a toujours trouvé si heureusement tant d'échappa-

1718. toires, que j'eſpere qu'il en trouvera encore cette fois-ci. Peut-être auſſi que je me flatte trop, & que tandis que je vous écris ceci vous m'écrivez de votre côté actuellement que l'affaire eſt faite & qu'il a accepté. Si ce malheur arrive que fera-t-il avec ſon Clergé, & que fera ſon Clergé avec lui? Ses Curés retracteront-ils tout ce qu'ils ont dit, fait, & imprimé? Se deſiſteront-ils de leur Appel? La Faculté de Theologie de Paris, &c. s'en deſiſtera-t-elle? En un mot je ne comprends pas que M. le Cardinal de Noailles puiſſe accepter la Conſtitution, ni s'empêcher de l'accepter.

Mais ce que je ne comprends pas non plus, ce ſont les raiſons qui ont empêché juſqu'à cette heure M. de Boulogne de rendre notre Lettre (*a*). Il me ſemble que l'embarras où eſt M. le Cardinal de Noailles, ce nouveau Bref du Pape, & toutes les circonſtances preſentes devroient le faire hâter de la rendre plutôt que de l'en empêcher. D'ailleurs cette Lettre eſt faite pour nous plaindre du Decret de
Du 16. Fevrier. l'Inquiſition; & pour peu qu'on differe encore à la rendre, perſonne ne ſe ſouviendra plus qu'il y ait jamais eu un tel Decret de l'Inquiſition. Enfin je conviens qu'un pauvre Provincial au fond du royaume & preſque plutôt en Afrique qu'en France, ne peut pas raiſonner ſi juſte que ceux qui ſont à Paris; mais certainement autant que mes pauvres petites lumieres peuvent aller, il me ſemble qu'on a fort mal fait de ne la pas rendre plutôt, & qu'on fera très mal de ne la pas rendre à preſent. L'a-t-on fait ſigner à M. de Verdun? J'ai reçu une Lettre de lui dans laquelle il ne m'en parloit pas: c'eſt pourquoi je n'ai oſé lui en parler dans la reponſe que je lui ai faite. Mais ce qu'il me dit bien clairement, c'eſt que, quelque choſe que faſſe M. le Cardinal de Noailles, il ne recevra jamais la Conſtitution, ni purement & ſimplement, ni relativement au precis de doctrine, ni de quelqu'autre façon que ce puiſſe être... N.N... me ſollicitent d'aller à Paris, mais je leur ai mandé que je n'irois pas cette année. J'irois pourtant & je partirois plutôt aujourd'hui que demain, ſi ma preſence en ce pays-là pouvoit être de quelque utilité à l'Egliſe; mais je ne prevois pas que je puiſſe lui être bon à rien. Je crains beaucoup au contraire mon abſence de mon Dioceſe... Je compte pourtant d'en ſortir après la Notre-Dame pour aller voir Meſſieurs de Mirepoix & de Pamiers; mais ce ne ſera qu'un voyage de quinze jours ou de trois ſemaines.

Je crains fort que le pauvre Cardinal de Noailles ne ſoit entierement renverſé par ce Mandement, que vous dites que les Evêques Acceptans projettent de faire pour recevoir ſon *precis de doctrine*. Cela le flattera ſi fort qu'il ne pourra plus après cela ſe diſpenſer de leur faire le plaiſir de recevoir la Conſtitution. Mais en recevant ce *precis de doctrine* renonceront-ils à leur Inſtruction de 1714? Et lui M. le Cardinal de Noailles ſe deſiſtera-t-il de ſon Appel? Qu'irois-je faire à Paris, & quel compliment lui ferois-je après toutes ces belles manœuvres? Si je n'ai plus autre choſe à faire qu'à gemir des maux de l'Egliſe, je le ferai auſſi bien ici qu'à Paris. Je vous avoue que mon affliction eſt extrême: mais je ne puis pourtant me reſoudre à me defier de la toute-puiſſance de Dieu & de ſa protection ſur ſon Egliſe; mais je crains fort la malice & la foibleſſe des hommes. Et Dieu peut fort bien permettre la chûte d'un grand nombre d'Evêques & même de Cardinaux, ſans manquer aux promeſſes qu'il a faites à l'Egliſe.

L E T-

(*a*) [M. de Montpellier parle ici d'une Lettre écrite à M. le Regent contre le Decret de l'Inquiſition du 16. Fevrier 1718. qui condamne l'Acte d'Appel des IV. Evêques. On n'a pu recouvrer cette Lettre dont on voit des extraits dans le tome 2. des *Anecdotes* ſur la Conſtitution, page 380. & ſuivantes.]

LETTRE XXXVI. 1718.

A M. Louail. *Il lui marque ſes allarmes ſur la conduite du Cardinal de Noailles, & il l'aſſure de la fermeté de M. de Chaalons & de M. de Verdun.*

A la Verune le 23. *Août* 1718.

JE reçus hier, Monſieur, votre Lettre du 16. Elle m'épouvante plus qu'elle ne me raſſure. La mauvaiſe reception faite aux dix-huit Curés eſt un fort mauvais pronoſtique. Il ne les a jamais traités de cette maniere tant qu'il a été ferme ; & je crains fort que ce ne ſoit là le dernier adieu qu'il leur donne. Il eſt vrai que je vois toujours noir, & qu'il n'y a pas dans le monde un plus grand poltron que moi. Dieu veuille que je le ſois trop dans cette occaſion, & que tout ce que j'apprehende ne ſoit qu'un effet de mon échauffée & poltronne imagination. Mais je vous avoue que je crains beaucoup pour le pauvre Cardinal de Noailles. J'avois oublié de vous mander que M. de Chaalons avoit été voir M. de Verdun ; & qu'il l'avoit aſſuré que ſi Monſieur ſon frere recevoit la Conſtitution il ne ſuivroit pas ſon exemple. Entre nous c'eſt M. de Verdun lui-même qui me l'a mandé. Ce dernier avec qui je ſuis aſſez en commerce, me paroit plus ferme qu'un rocher. Le Cardinal de Noailles.

LETTRE XXXVII.

A M. Louail. *Il lui temoigne la douleur qu'il a reſſentie de la mort de M. l'Abbé de Louvois, & il l'invite à venir demeurer avec lui à Montpellier.*

A la Verune le 28. *Novembre* 1718.

J'Ai été ſi accablé, Monſieur, d'une nouvelle attaque de goute plus douloureuſe que la premiere, que je n'ai pu juſqu'ici vous temoigner que par l'organe de M. Croz, combien j'ai été ſenſible à la mort de M. l'Abbé de Louvois, & la part que je prends à la douleur qu'elle vous a cauſée. Outre l'honneur de ſon amitié ſur laquelle je comptois, ce que j'ai appris des ſentimens chretiens dans leſquels il eſt mort, & des meſures qu'il avoit priſes avant ce terrible paſſage pour s'y preparer, me le font regretter infiniment, & me rempliſſent en même tems de conſolation & d'eſperance pour lui.

On m'a mandé que vous étiez retiré dans la montagne de Sainte Genevieve. Eſt-ce pour toujours ou en attendant quelque autre demeure ? J'eſtimerai heureux celui avec qui vous voudrez la choiſir. Malheureuſement ce ne ſera pas dans un coin de province. Il ne ſeroit pas juſte que vous y fuſſiez relegué. Mais comme on ne ſe fait pas toujours juſtice à ſoi-même, je ſai un homme dans un lieu fort éloigné de Paris qui étoit aſſez extravagant pour vouloir vous offrir ſa maiſon, ſa perſonne, & tout ce qui auroit pu dependre de lui pour vous rendre le ſejour de province agreable. Il n'étoit pas fou de ſouhaiter que vous acceptaſſiez ſes offres ; mais je crois qu'il auroit été fou de l'eſperer. Enfin, Monſieur, quelque lieu que vous habitiez, ſi je ne ſuis pas aſſez heureux que d'y habiter avec vous, je vous prie que notre commerce n'en ſoit point interrompu, & de vouloir bien me donner de vos nouvelles.

1719.

LETTRE XXXVIII.

A M. LOUAIL. *Il lui marque son état d'infirmité, le dessein où il est d'aller à Paris, & il le presse de venir demeurer avec lui.*

A Montpellier, le 16. Janvier 1719.

IL y a aujourd'hui quatre mois, Monsieur, que la goute me prit chez M. de Mirepoix, & depuis ce tems là elle ne m'a point quitté. Il y a quelques jours que je croyois en être entierement delivré, mais depuis elle est revenue, & je suis presentement hors d'état de me soutenir. C'est cette cruelle infirmité qui m'a empêché de repondre plutôt à votre derniere Lettre....

Je compte, comme je vous l'ai mandé, d'être ce printems à Paris, pourvû que Dieu conserve ma mere & me rende la santé. Je compterois mon voyage bien employé, si je pouvois vous determiner à venir avec moi en ce pays-ci. Vous voulez savoir quel usage je ferois de vous. Hé! quel usage n'en ferois-je pas? Je vous prierois d'accepter la qualité de mon Grand-Vicaire, d'être le maître absolu dans ma maison, & d'ajouter à cela toutes les conditions que vous voudriez me prescrire. Je n'en refuserois aucune. Il me semble que cette proposition n'est point du tout contraire à l'amour que vous avez pour l'Eglise; & je vous assure que vous trouverez ici des occasions continuelles de la servir.

Je ne doute pas que bien des gens n'ayent le même desir que moi. Je n'ose me flatter d'une preference que je ne puis meriter que par le desir très sincere que j'ai, & sur lequel vous pouvez compter, de contribuer autant qu'il sera en moi, à vous rendre la vie aussi douce qu'un Ecclesiastique la puisse souhaiter, & de ne vous donner d'autres peines, que celles de partager les miennes avec moi.... Vous ne m'aviez pas mandé que M. de Chaalons eût envie de vous attirer auprès de lui; mais je l'avois appris par ailleurs.

LETTRE XXXIX.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il le remercie de son Instruction pastorale. Il la regarde comme un gage de sa bienveillance qu'il croyoit avoir perdue sans en connoître la cause, & il l'assure de son attachement & de sa veneration.*

A Montpellier le 15. Fevrier 1719.

JE reçois tout presentement, Monseigneur, la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire, & son Instruction pastorale, avec autant de reconnoissance que j'avois d'impatience de voir cette piece. Je savois deja que le public l'a trouvée digne de vous & de son attente; & je vas la lire avec une parfaite confiance d'y trouver des armes propres à la defense des verités pour lesquelles vous nous avez appris à combattre. On ne peut être plus sensible que je l'ai été aux assurances que Votre Eminence a bien voulu me donner en cette occasion, de la continuation & du retour de sa bienveillance que je croyois avoir perdue, sans avoir jamais pu en connoître la cause. J'en gemissois, & je n'osois me plaindre d'un malheur que le public n'auroit peut-être pas cru comme moi que je n'avois pas merité. Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous assurer que je n'ai jamais cessé de desirer très ardemment de meriter les bontés dont vous m'avez honoré pendant tant d'années. Je vous supplie de n'en pas arrêter le cours; & j'ose dire que je les merite un peu par l'attache-

tachement le plus ſincere & le plus parfait pour votre perſonne, par la veneration que j'ai toujours eue pour les grandes qualités que Dieu a miſes en vous, & par le reſpect avec lequel je ſuis, &c. 1719.

LETTRE XL.

A M. HIDEUX *Syndic de la Faculté de Theologie de Paris. Il lui envoie l'Acte d'adheſion des Docteurs & des Bacheliers de ſon Dioceſe aux Appels de la Faculté, & il le prie de le faire inſerer dans ſes Regiſtres.*

A Montpellier le 25. Fevrier 1719.

LEs Docteurs qui ſont dans mon Dioceſe, Monſieur, ne peuvent ſe conſoler de n'avoir point contribué de leur ſuffrage aux nouveaux Appels que la Faculté vient d'interjetter au Concile general, qu'en adherant d'ici à cet Appel.

Voilà l'Acte de leur adheſion. Je me ſuis chargé d'avoir l'honneur de vous l'envoyer, & de vous aſſurer qu'il n'y en a pas un qui ne ſoit parfaitement uni de ſentimens à la Faculté. Si leur éloignement leur a ôté la gloire de rendre à la verité des temoignages auſſi éclatans que ceux que leurs confreres lui ont rendus dans la capitale du royaume, ils n'ont pas eu moins de courage qu'eux à la defendre dans ces provinces éloignées; & j'ai la conſolation de voir que leur zele & leur capacité ſert à convaincre tous les jours beaucoup de perſonnes, de la fauſſeté qu'on leur avoit enſeignée, auſſi bien que de la malice & de l'ignorance de ceux qui les avoient ſeduits.

Je vous ſupplie, Monſieur, d'accorder à ces membres de la Faculté, la grace qu'eux & moi vous demandons, de faire enregiſtrer dans ſes Regiſtres leur adheſion.

Les Bacheliers qui ſont ici, & qui ne ſe regardent pas moins comme enfans de la Faculté, ont cru qu'ils pouvoient en cette occaſion ſe joindre à eux. Je ſuis avec un très parfait attachement, &c.

LETTRE XLI.

A M. l'Abbé CROUZET DE LA TOUR. *Il le prie de remettre à M. Hideux la Lettre precedente, & l'adheſion des membres de la Faculté qui étoient à Montpellier.*

A Montpellier le 25. Fevrier 1719.

C'Est une terrible choſe, Monſieur, que la goute & des Etats. J'ai eu la premiere pendant cinq mois, & il n'y a pas encore huit jours que je ſuis debarraſſé des autres. Ceux-ci ſont manquer à toute ſorte de devoirs, & l'autre rend ſi pareſſeux qu'on n'eſt bon à rien du tout. Voilà ce qui m'a empêché de vous faire plutôt reponſe, & de vous envoyer l'Acte d'adheſion de nos Docteurs & Bacheliers aux derniers Appels interjettés par la Faculté au Concile general. Il eſt dans ce paquet, avec une Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à M. le Syndic. Je vous prie de la lui rendre de ma part, & de lui temoigner que l'Egliſe de Montpellier, à quelques-uns près qui ne ſavent pas lire & qui n'ont pas le ſens commun, n'a pas d'autres ſentimens que ceux de la Faculté. Je vous ſalue de tout mon cœur, & ſuis, Monſieur, plus parfaitement à vous qu'à moi-même.

1719.

LETTRE XLII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il fait l'éloge de l'Inſtruction paſtorale de cette Eminence, qui lui paroit un Ouvrage exellent & parfait à quelques lignes près, & il en attend la ſuite avec impatience.*

A Montpellier le 8. *Mars* 1719.

J'AI lu, Monſeigneur, avec une très grande ſatisfaction votre Inſtruction paſtorale. Quelque grande idée que ſa reputation m'en eût deja donnée, je l'ai trouvée encore au-deſſus de ce que j'en entendois. Les raiſonnemens en ſont ſi forts qu'il eſt impoſſible d'y repondre. Vous y prouvez demonſtrativement tout ce que vous avancez, & avec tant d'ordre & de clarté que cela eſt à la portée de tout le monde. Les gens qui vous ſont le plus oppoſés, ſont forcés de donner des louanges à cette Inſtruction, en ajoutant pourtant qu'*elle eſt faite avec beaucoup d'art*, c'eſt-à-dire ſelon eux, propre à en impoſer & à ſeduire. Et c'eſt ainſi que j'en ai oui parler à quelques Prelats de notre province. Plût à Dieu que cette Inſtruction pût les ſeduire, ou plutôt leur faire avouer leur faute! C'eſt-à-dire les forcer à confeſſer la verité qu'ils connoiſſent & qu'ils ne ceſſent de perſecuter.

Votre Eminence detruit parfaitement ce pretendu temoignage de l'Egliſe univerſelle qui étoit leur grand argument, & avec lequel ils ont ſeduit veritablement beaucoup de monde. En un mot c'eſt un Ouvrage excellent & qui me paroit un Ouvrage parfait, à cinq ou ſix lignes près environ que j'aurois bien voulu que Votre Eminence en eût retranchées.

Il nous laiſſe dans une grande impatience d'en voir la ſeconde partie. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne la ſanté neceſſaire pour reſiſter aux travaux que vous ſoutenez pour l'Egliſe, & qu'il vous conſerve longues années pour ſon avantage & pour la defenſe de la verité. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE XLIII.

Au Pere QUESNEL. *Il lui marque que lui & les autres Prelats Appellans n'ont pas cru pouvoir ſeparer ſa cauſe perſonnelle, ni celle de ſon Livre, des verités qui y ſont enſeignées, & qui ont été outragées en ſa perſonne: il l'aſſure de ſon reſpect & de ſa veneration, & il lui recommande le porteur de cette Lettre.*

Août 1719.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, avec une très ſenſible joie la Lettre que vous nous écrivez au ſujet de l'Appel que nous venons d'interjetter des Lettres du Pape *Paſtoralis officii*, au futur Concile general, du Memoire que nous avons fait imprimer à la ſuite pour faire connoître les motifs de cet Appel, & de toute la conduite que nous avons tenue depuis ce jour dont vous nous parlez, où Dieu nous fit la grace d'ouvrir nos levres pour rendre à votre innocence, & aux verités que vous avez enſeignées, le temoignage que notre caractere nous preſſoit ſi fort de leur rendre: jour que je puis appeller comme vous, *à jamais memorable*, puiſque c'eſt celui de toute ma vie où j'ai reçu la plus pure & la plus ſenſible conſolation, & qui m'a mis dans une tranquillité d'eſprit que rien n'a pu troubler depuis.

Tom. 1. pag. 19. & ſuivantes.

Comme il eſt vrai que votre affaire eſt autant la nôtre que la vôtre, vous ne nous devez pas plus de reconnoiſſance d'avoir defendu des verités attaquées, que nous

nous vous en devons au nom de toute l'Egliſe, de les avoir enſeignées comme vous avez fait. Les Evêques ne ſont pas moins obligés de defendre l'honneur & l'innocence d'un Prêtre calomnié, que la pureté de la doctrine & des dogmes qu'il enſeigne. 1720.

Les trois Evêques avec qui j'ai l'honneur d'être aſſocié, & dont j'ai toujours ſuivi les lumieres autant qu'il m'a été poſſible, ont cru voir ſi clairement dans votre Ouvrage la doctrine de l'Ecriture & de la Tradition, qu'ils n'ont pas cru pouvoir condamner l'un ſans condamner les autres en même tems. Il leur a paru que l'injuſtice qu'on vous avoit faite, en vous condamnant ſans vous avoir entendu, étoit moins un outrage fait à votre perſonne, qu'aux verités contenues dans les propoſitions qu'on vouloit cenſurer. C'eſt donc avec raiſon que nous n'avons pas cru devoir ſeparer votre cauſe perſonnelle de celle de votre Livre, ni celle de votre Livre de la nôtre qui eſt celle de la verité.

Du reſte, Mon Reverend Pere, je conviens que vous avez été chargé, mais non pas *accablé de toute ſorte d'injures & de calomnies*; mais vous n'avez point reçu d'opprobres; & il me ſemble que quand on n'eſt injurié & calomnié que par des gens comme ceux qui ont ſurpris la religion de ces Puiſſances reſpectables qui vous perſecutent, on ne doit ſe defendre que de l'amour propre: *Tales ſemper nobis inſecutores, injuſti, impii*, &c.

Cette Lettre, Mon Reverend Pere, vous ſera rendue par un jeune Soudiacre de mon Egliſe, pour qui j'ai une tendre amitié, parce qu'il paroit en avoir beaucoup pour la verité, & beaucoup de reſpect & de veneration pour vous. J'eſpere que ces ſentimens augmenteront en lui après qu'il aura eu l'honneur & la conſolation de vous voir. Je prends la liberté de vous recommander & lui & ſon compagnon de voyage. Je leur porte envie à tous deux, & je voudrois de tout mon cœur pouvoir m'aſſocier à eux dans le voyage qu'ils vont faire. Je vous prie de croire que mes ſentimens ſont très conformes aux leurs ſur tout ce qui vous regarde, & qu'on ne peut vous honorer plus que je fais, ni être plus parfaitement que je ſuis, &c.

LETTRE XLIV.

De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec M. l'Evêque de Boulogne à M. le Cardinal de Noailles. *Ils rappellent à cette Eminence ſes demarches precedentes, lui expoſent leurs griefs contre l'Accommodement qu'elle étoit ſur le point de conclurre, & la prient d'avoir égard aux gemiſſemens de ſon Clergé & de ſon troupeau.*

Le 12. Mars 1720.

NOus avons entendu long-tems parler, Monſeigneur, d'un projet d'accommodement entre les Evêques qui ont reçu la Bulle *Unigenitus*, & ceux qui en ont appellé au futur Concile general à la tête deſquels eſt Votre Eminence; mais nous ne croyions pas devoir ajouter foi à ce bruit, parce que nous jugions qu'il convenoit peu aux precedentes demarches de Votre Eminence, & parce que M. de Chaalons dit il n'y a pas long-tems à un de nous, que nous ne devions pas en être allarmés. Mais preſentement nous ne pouvons plus douter de ce que le public nous en apprend.

Comme nous ſavons qu'il n'eſt pas encore ſigné, nous avons cru devoir repreſenter à Votre Eminence le mal qu'il nous paroit que l'Egliſe ſouffrira, du triomphe que vous accordez à ceux contre qui vous avez ſoutenu juſqu'ici la verité avec tant de force & de courage.

Vous

1720. Vous n'avez pas oublié, Monſeigneur, combien les fideles furent allarmés de la Conſtitution auſſi-tôt qu'elle parut, & combien vous le futes vous-même. C'eſt ce qui vous obligea avec pluſieurs autres Evêques à vous oppoſer à ſon acceptation dans l'Aſſemblée de 1713. & 1714. C'eſt ce qui vous a fait interjetter appel au Concile general ; & c'eſt pour en empêcher les ſuites fâcheuſes que vous avez donné des Inſtructions au peuple que la divine providence vous a confié, afin de juſtifier votre conduite, & de faire voir les raiſons que vous aviez de ne pas recevoir un Decret qui vous paroiſſoit ſi dangereux, & que vous jugiez ſi contraire au dogme, à la morale de l'Evangile, & à la diſcipline de l'Egliſe.

Cependant malgré toutes ces raiſons qui nous raſſuroient contre tout ce que nous entendions dire, nous apprenons que Votre Eminence eſt prête de recevoir cette Conſtitution à la faveur d'un *Corps de doctrine* qui va paroître, & qui ſera peut-être plutôt publié que cette Lettre ne vous ſera rendue. Nous apprenons que vous avez jugé cette grande & importante affaire ſans notre avis & notre conſentement, & ſans nous en avoir rien communiqué, quoique nous ſoyons du nombre des Juges naturels à qui il appartient d'en connoître.

On ſe plaint avec juſtice de ce que le Pape avoit entrepris de juger le Pere Queſnel ſans l'avoir entendu : ne ſera-ce pas un auſſi grand grief à alleguer pour la defenſe de ce ſaint Prêtre contre le jugement que vous allez rendre contre ſa memoire, que de l'avoir jugé avec quelques Juges choiſis qui ont paru les plus diſpoſés à confirmer ſa condamnation, & d'en avoir exclus ceux qu'on craignoit qui ne lui fuſſent plus favorables. Vous voulez donner un *Corps de doctrine* comme contenant la doctrine de toute l'Egliſe de France, ſans que pluſieurs Evêques de cette même Egliſe en ayent eu aucune connoiſſance ; & faire recevoir comme regle de foi une Bulle, dont une partie du Clergé de cette même Egliſe avec pluſieurs Evêques, & Votre Eminence même, ont porté pluſieurs plaintes à l'Egliſe univerſelle. Nous ne croyons pas, Monſeigneur, que pendant que l'Egliſe eſt ſaiſie de cette affaire, vous ayez pu la juger avec quelques Evêques, leſquels n'ont aucune autorité ſur leurs confreres qui leur ſont égaux en tout, & ſur qui dans la circonſtance de l'appel au Concile general, le Concile national n'en auroit point.

Peut-on faire une plus grande plaie à nos Libertés, que de douter que l'appel au Concile ne ſoit une voie canonique dans des matieres importantes ? Et n'eſt-ce pas decider que ce n'en eſt point une, que de prevenir le Jugement de l'Egliſe univerſelle, en recevant, comme vous faites, avant ſa deciſion cette Bulle, que vous & nous par nos Actes d'appels, & tous les Parlemens du royaume par leurs Arrêts ont reconnu n'être point une loi de l'Egliſe ?

Le *Corps de doctrine* ne peut avoir d'autorité qu'autant qu'il ſera approuvé de tous les Evêques ; & comment peut-il l'être de tous, s'il n'a pas été communiqué à tous, & ſi ceux qui l'ont vu n'ont pas eu tout le tems neceſſaire pour l'examiner avant que de le recevoir ? Il étoit impoſſible d'en juger ſainement ſur une ſimple lecture, pendant laquelle l'eſprit peut être detourné par les diſtractions que la fatigue d'une longue attention cauſe ordinairement.

Ceux qui comme nous ne l'ont point vu, auront de la peine à croire qu'étant au goût des Moliniſtes il ſoit exact, qu'il ne renferme pas quelques erreurs, ou qu'il ne cache pas quelque verité que les Theologiens qui ont été chargés de le dreſſer ayent deguiſée, ou ayent craint d'expoſer ouvertement, de peur de bleſſer la delicateſſe de ceux dont on veut avoir l'approbation. Si neanmoins contre toute apparence il eſt auſſi bon & auſſi exact qu'on peut le deſirer, pourquoi l'avoir caché ſi long-tems comme un ouvrage de tenebres, qu'on apprehendoit d'expoſer à un trop grand jour, de peur d'en faire appercevoir les defauts ?

Nous n'étions pas moins intereſſés dans cette affaire que tout le reſte du Corps épiſ-

épiſcopal; & nous aurions un juſte ſujet de nous plaindre du mepris qu'on a fait de nous en ne nous en donnant aucune connoiſſance. Mais nous proteſtons devant Dieu avec toute la ſincerité & la bonne-foi convenables à notre caractere, que nous ſommes moins touchés de l'injure qu'on a faite à nos perſonnes, que de celle qui eſt faite à l'Egliſe, dont on a mepriſé les regles & les uſages en cette occaſion. 1720.

Suivant les ſaintes regles, nous devions être appellés pour juger avec les autres Evêques; & ainſi tout ce qui s'eſt fait ſans notre participation, & ſans nous avoir été communiqué, doit être cenſé nul de plein droit. Nous ne voyons pas que l'Egliſe en ait jamais uſé de cette ſorte. Vous-même, Monſeigneur, pendant la vie du feu Roi, vous ne penſiez pas devoir non ſeulement traiter, mais même écouter aucun accommodement que de concert avec nous: vous nous l'avez declaré de vive voix & par écrit. Permettez-nous de vous demander ce qui eſt arrivé depuis ce tems-là, qui vous ait fait croire que ces mêmes Evêques qui juſqu'ici vous ont toujours été parfaitement unis par la charité, par l'attachement le plus intime, par leur oppoſition à la mauvaiſe doctrine de la Bulle, par les mauvais traitemens qu'ils ont ſoufferts avec vous, que ces Evêques, dis-je, ſe ſoient rendus indignes de votre confiance, & d'entrer en connoiſſance d'une affaire dont ils doivent être les Juges, & à laquelle ils ont tant d'interêt. Il eſt vrai qu'à preſent que toutes choſes ſont conclues, on nous offre de nous faire voir ce *Corps de doctrine:* vous voulez bien, Monſeigneur, que nous vous diſions que nous regardons cette demarche comme peu ſerieuſe, & peu convenable à la dignité épiſcopale & à l'importance de la matiere dont il s'agit. Ce qui nous afflige infiniment, avec tout ce qu'il y a de plus gens de bien & de plus éclairés dans votre Dioceſe, & dans tout le royaume, & qui ont le plus merité l'honneur de votre eſtime, c'eſt de ſavoir que le *Corps de doctrine* n'eſt que pour recevoir la Bulle.

Vous l'avez reconnue mauvaiſe par votre Appel & par votre Inſtruction paſtorale: eſt-elle devenue meilleure par la ſuite des tems? Peut-elle le devenir par le *Corps de doctrine*? Plus il ſera exact, & moins la Conſtitution y aura de rapport. La relation que vous établirez de l'une à l'autre ſera plutôt une cenſure qu'une juſtification de la Bulle, & paroitra toujours contraire à la bonne-foi, & à la ſimplicité du langage ordinaire de l'Egliſe. Nous ne voyons aucun exemple juſqu'à preſent qu'elle ſe ſoit ſervie de pareils detours d'équivoques & d'explications, pour autoriſer des choſes qu'elle a cru mauvaiſes en leur donnant des ſens forcés. Peut-on eſperer que ces explications mettent en ſureté dans la ſuite des tems les verités que vous établirez dans le *Corps de doctrine*, & qui ſont proſcrites par la Bulle? La Conſtitution paroitra reçue par tous les Evêques, & les explications ne ſeront reçues que par un certain nombre d'Evêques François. On ſera aſſuré dans la ſuite de l'acceptation de la Conſtitution, & l'on diſputera ſur les explications reçues par un petit nombre d'Evêques; & elles paroitront ſi oppoſées au vrai ſens de la Bulle, qu'elles laiſſeront toute la liberté de ſoutenir par ſon autorité les erreurs que les mêmes explications condamnent. Peut-on eſperer que ces explications arrêtent les mauvais effets de la Bulle; & eſt-ce un moyen pour empêcher que la Conſtitution ne prevale dans l'Egliſe, que de la recevoir, de quelque maniere qu'elle ſoit reçue?

Un des motifs de votre Appel, Monſeigneur, eſt le refus inflexible de Sa Sainteté de fixer le ſens de ſa Bulle, de lui donner des explications de concert avec pluſieurs des Evêques acceptans, & de declarer que ces explications en contenoient le veritable ſens. Le Pape s'explique-t-il davantage aujourd'hui? Paroit-il plus touché qu'il ne nous le paroiſſoit alors du trouble & de la confuſion qu'il avoit vu que la Conſtitution avoit excité dans l'Egliſe? Votre accommodement n'eſt-il fondé que ſur l'eſperance qu'il parlera après qu'il en aura connoiſſance? Peut-être le

1720. fera-t-il pour approuver votre ſoumiſſion ; mais il eſt difficile d'eſperer qu'il le faſſe pour approuver votre *Corps de doctrine*. Il faudroit pour cela que la Cour de Rome changeât beaucoup de ſes uſages. Et encore, quel remede ſeroit-ce pour un ſi grand mal ?

Par vos Appels, Monſeigneur, vous deferez au Concile general les griefs contre cette Bulle, & les raiſons que vous avez de ne la point recevoir : vous vous mettez vous-même, & ceux qui adherent à cet Appel, ſous la protection de Dieu & de ſon Egliſe. N'eſt-ce point renoncer à cette protection que de recevoir cette Bulle dont vous avez interjetté Appel ?

Il eſt vrai que nous avons oui dire que Votre Eminence ne pretendoit pas s'en deſiſter par cet accommodement ; mais elle ne doit pas ſe tromper ſur cela. Les fauteurs de la Conſtitution qui ſavent profiter de tout ce qui leur eſt favorable, publient deja par avance qu'il eſt inutile d'exiger de vous un Acte de deſiſtement en forme, parce que votre Acte d'Appel tombe de lui-même par l'acceptation que vous faites de la Conſtitution. C'eſt ainſi que quelques-uns s'en ſont expliqués avec un de nous. Nous n'ignorons pas qu'ils ſe trompent, & que vous ne pourrez en aucune façon retirer de deſſous la protection de Dieu & de l'Egliſe les perſonnes qui ont appellé, ni empêcher la force des griefs contre la Bulle, & des ſolides raiſons qui vous ont obligé d'en appeller, qui ſubſiſteront éternellement. Il n'en eſt pas de cet Appel comme de ceux des particuliers dans leurs propres affaires. On peut ſe deſiſter de l'appel d'une Sentence injuſte, abandonner le bien ſur lequel on croit avoir un droit certain, & le ceder à qui de juſtice il n'appartient pas. Celui qui cede pour le bien de la paix, ne fait tort à perſonne, parce qu'il eſt maître de ſon droit, & que ce qu'il cede ne deperit point, & ſubſiſte auſſi bien entre les mains de celui à qui il le cede, qu'il ſubſiſteroit entre les ſiennes. Mais il n'en eſt pas de même de la verité en faveur de laquelle nous avons appellé : c'eſt un bien qui nous eſt confié, & que nous n'avons pas droit de ceder, en abandonnant ſa defenſe & l'appel interjetté pour ſes interêts au Concile. Nous conſentirions à la faire perir, ſi elle pouvoit être detruite ; mais elle ne peut pas l'être : elle ſubſiſtera éternellement, & votre Appel ſubſiſtera auſſi juſqu'à ce que l'Egliſe univerſelle en ait jugé.

Il ſemble cependant que vous êtes obligé de reconnoître que, non ſeulement vous vous en deſiſtez, mais encore que vous le regardez comme frivole & temeraire. N'eſt-ce pas le regarder comme tel que d'entreprendre de juger vous-même ce que vous avez deferé au jugement de l'Egliſe univerſelle ? Si l'Appel eſt canonique, comme vous l'avez ſoutenu avec tous les defenſeurs de nos ſaintes Libertés ; comment pouvez-vous prevenir le jugement de cette affaire, dont le ſouverain Tribunal de l'Egliſe eſt ſaiſi ? Et ſi vous le prevenez, comment pouvez-vous ſoutenir que votre Appel ſubſiſte ?

Dans ces contradictions, Monſeigneur, que de maux ne devons-nous pas enviſager pour l'Egliſe ? Et à quelle perſecution ne doivent point s'attendre ceux qui la ſervent avec plus de fidelité ? Nous ſavons les raiſons de prudence qu'on allegue pour terminer cette affaire, qui pourroit, dit-on, cauſer un jour de plus grands maux à l'Egliſe ſi elle demeuroit plus long-tems indeciſe. Mais quel plus grand mal peut-il jamais lui arriver que de voir un mauvais Decret adopté, & la bonne-foi abandonnée par un ſi grand nombre de ſes Miniſtres ?

Nous vous conjurons, Monſeigneur, par cet amour que vous avez fait paroître pour la verité, de peſer au poids du Sanctuaire toutes ces raiſons, & celles que votre prudence & votre bon cœur ſauront encore ſuppléer beaucoup mieux que nous n'aurions pu vous les repreſenter, & d'avoir égard aux gemiſſemens de la plus grande & la plus ſaine partie de votre troupeau.

Pour

Pour nous, nous demanderons à Dieu qu'il lui plaise d'accorder à son Eglise la veritable paix que lui seul peut donner, qui soit jointe à la justice, & fondée sur la pierre solide de la verité, qui est Jesus-Christ. Nous sommes avec respect, 1720.

Monseigneur,

De Votre Eminence,

Les très humbles & très obéissans serviteurs,

† Charles-Joachim, Evêque de Montpellier.

† Pierre, Evêque de Boulogne.

LETTRE XLV.

De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec M. l'Evêque de Boulogne aux autres Evêques Appellans. Ils informent ces Prelats de la maniere irreguliere dont venoit d'être conclu l'Accommodement, du secret qu'on avoit gardé à leur égard, des demarches qu'ils avoient faites pour s'y opposer, du triomphe des ennemis, de l'affliction des gens de bien à cette occasion, & ils les prient de se joindre à eux pour s'opposer à un tel scandale.

A Paris le 20. Mars 1720.

Monseigneur,

Vous êtes sans doute informé de la situation presente des affaires de l'Eglise. Le projet d'accommodement au sujet de la Constitution, fait depuis long-tems un si grand bruit dans le monde, qu'il n'est pas possible qu'il ne soit venu jusqu'à vous. Quoique ces bruits s'augmentassent de jour en jour, nous étions demeurés tranquilles, ne pouvant nous persuader qu'il se pût faire aucune proposition serieuse, sans que nous fussions appellés & consultés.

Mais enfin, Monseigneur, nous apprimes avec étonnement, que la chose devoit se conclurre dans une Assemblée, qui étoit indiquée pour le 13. de ce mois au Palais Royal. Elle s'y conclut en effet, par l'approbation qu'environ trente Evêques Acceptans donnerent à un *Corps de doctrine*, proposé par M. le Cardinal de Noailles, qu'ils signerent en presence de M. le Regent; & par une Acceptation de Son Eminence qui fut presentée par M. de Bayonne. Quelques Evêques refuserent de rien signer par differens principes; les uns par attachement inflexible à l'acceptation pure & simple, & les autres par une juste defiance d'un *Corps de doctrine*, qu'ils n'avoient pas eu la liberté d'examiner. Cinq d'entre les nouveaux Evêques, qui n'ont ni accepté ni appellé, souscrivirent au *Corps de doctrine*, sans vouloir prendre part à l'acceptation de la Constitution.

Nous ne pouvons, Monseigneur, vous rien dire de precis de ce *Corps de doctrine*. Il est demeuré jusqu'à present secret. Il n'a été communiqué aux Evêques mêmes qui l'ont signé, que par une simple lecture qu'on leur en a faite chez M. le Cardinal de Rohan, où ils ont été priés de se rendre quatre à quatre; & quelques Prelats des plus declarés pour la Constitution, se vantent d'y avoir fait bien des changemens considerables en faveur de leurs sentimens. Pour l'Acceptation de M. le Cardinal de Noailles, on en a repandu dans le public des copies, qui peut-être ne sont pas exactes; mais si elle est veritablement telle qu'on le pretend, elle est des plus fâcheuses, & ne repond nullement à ce qu'on attendoit de lui.

Dans la juste surprise, Monseigneur, que nous causa cette nouvelle, le parti que nous primes, fut d'écrire la veille de l'Assemblée une Lettre commune à M. le

1720. Cardinal de Noailles, pour nous plaindre du mepris qu'on avoit fait de nous, & en nos perſonnes de Noſſeigneurs nos Confreres, juſqu'au point de ne nous avoir rien communiqué de cette negociation; & pour lui repreſenter les ſuites funeſtes d'un Accommodement pretendu, qui n'étoit capable que d'allumer le feu de la diviſion, au lieu de l'éteindre.

Nous avons l'honneur, Monſeigneur, de vous envoyer une copie de cette Lettre, à laquelle M. le Cardinal de Noailles n'a point fait encore de reponſe. Nous ſommes perſuadés que, ſi vous aviez été preſent ici, vous vous ſeriez joint à nous; & nous eſperons qu'ayant les mêmes ſentimens que nous, vous ne deſapprouverez point ce que nous avons fait, & que vous voudrez bien l'appuyer, en vous uniſſant à nous. C'eſt deja une grande conſolation pour nous, de voir que notre conduite eſt ici très approuvée par tout ce qu'il y a de plus diſtingué en toute ſorte d'états. Nous n'avons pourtant pas rendu cette Lettre publique, & nous nous ſommes contentés de la communiquer à ceux qui étoient plus capables d'en bien juger. Au contraire nous ne ſaurions vous exprimer le ſoulevement qu'a excité la fauſſe demarche de M. le Cardinal, quel eſt le triomphe de ſes ennemis, & l'affliction generale des gens de bien. La plus ſaine partie de ſon Clergé a fait ſur le champ un Acte, conçu en termes meſurés mais precis, où ils declarent qu'ils veulent perſiſter dans leur Appel; &, en rappellant ce que M. le Cardinal a dit lui-même de ſes effets, proteſtent de nullité contre toute acceptation de la Conſtitution, avec quelques explications que ce puiſſe être.

Nous ſavons qu'on a depêché des Couriers dans les provinces, pour ſolliciter les Evêques à ſigner le *Corps de doctrine*, & à entrer dans cet Accommodement. Nous ne pouvons douter, Monſeigneur, qu'ayant autant de zele que vous en avez pour l'Egliſe, & pour l'honneur de notre commun caractere, vous ne vous trouviez encore plus offenſé que nous d'un Accommodement ſi irregulier par la maniere dont il a été negocié, & ſi pernicieux par les ſuites. L'applaudiſſement general qu'on a donné à la reſiſtance que nous avons commencé d'y apporter, nous donne lieu de croire que, ſi nous demeurons tous unis, la bonne cauſe ne ſouffrira point de la perte que nous paroiſſons faire de M. le Cardinal de Noailles. Nous ſommes avec beaucoup de reſpect,

Monſeigneur,

Vos très humbles & très obéiſſans ſerviteurs,
† Charles-Joachim, Evêque de Montpellier.
† Pierre, Evêque de Boulogne.

LETTRE XLVI.

A M. l'Abbé Pucelle, *Conſeiller Clerc au Parlement de Paris. Il repreſente à cet Abbé & à M. Menguy ſon confrere les inconveniens de l'enregiſtrement de la Declaration du 4. Août, même avec des modifications.*

A l'Abbaye de Froidmont le 27. *Août* 1720.

JE profite, Monſieur, d'une occaſion ſure pour avoir l'honneur de vous écrire, & à M. l'Abbé Menguy auſſi; car vous voulez bien que cette Lettre ſoit pour vous deux. J'apprehende fort que ce ne ſoit un peu trop tard; car peut-être la Declaration du Roi en faveur de la Conſtitution ſera-t-elle deja enregiſtrée, avant que ma Lettre parvienne juſqu'à vous. Mais n'eſt-ce pas faire tort

tort au Parlement en general, & à vous deux en particulier, de croire qu'une telle Declaration puiſſe être enregiſtrée & reçue dans un Corps qui n'agit que par principes, & qui n'eſt conduit que par les regles & par les loix ? Conſiderez, je vous prie, qu'en la recevant avec quelque modification que ce puiſſe être, la conduite du Parlement ſeroit parfaitement ſemblable à celle des Evêques acceptans, qui reçoivent ce qu'ils combattent, & abandonnent par là toute droiture & toute ſincerité. 1720.

Il faudroit faire des modifications auſſi étendues que la Declaration, dont il faudroit interpreter tous les termes, en leur donnant des ſens auſſi forcés que ceux qu'on donne à la Conſtitution.

Malgré les modifications, telles qu'elles ſoient, la Declaration enregiſtrée donne des armes aux Evêques Conſtitutionnaires pour tourmenter les Eccleſiaſtiques de leurs Dioceſes, même les titulaires, qui ne voudront point recevoir la Conſtitution, ſans que le Parlement puiſſe proteger ces Eccleſiaſtiques, puiſqu'il regardera deſormais la Conſtitution comme faiſant regle dans le royaume. Il eſt vrai que ſi le Parlement refuſoit l'enregiſtrement, on le feroit peut-être faire dans quelque autre Tribunal, au Grand-Conſeil, ou ailleurs. Mais qu'importe au Parlement ? Ce qui lui importe le plus, eſt de ſatisfaire à ſa conſcience & à un devoir eſſentiel. D'ailleurs l'enregiſtrement dans un autre Tribunal ne ſauroit jamais faire autant de mal à la verité, que le refus qu'en feroit le Parlement lui ſeroit utile & avantageux, quand même la connoiſſance de toutes les affaires qui regardent la Conſtitution lui ſeroit interdite.

L'oppoſition qui eſt entre la Declaration & les modifications, ne prouve-t-elle pas que, ſi dans la ſuite ces mêmes modifications mettoient à couvert les Appellans, la Cour ôteroit au Parlement la connoiſſance de ces ſortes d'affaires ; & il auroit ainſi la douleur d'avoir ſacrifié la juſtice & la verité, ſans que les Appellans puſſent retirer aucun fruit des menagemens qu'il auroit cru devoir prendre pour les proteger ?

En un mot, Monſieur, à l'égard d'une Declaration auſſi criante que celle-ci, par laquelle la Religion, la diſcipline & les loix de l'Egliſe ſont ébranlées, il ne s'agit point de modifier, mais de faire des Remontrances. Toute autre voie eſt, non ſeulement inutile, mais même prejudiciable à la verité.

Je n'en excepte pas même l'injonction du ſilence, que le Roi n'a pas droit d'impoſer aux parties ; car vous ſavez parfaitement que les Conciles & les Peres ont toujours conſtamment condamné la conduite des Magiſtrats, lorſqu'ils ont entrepris de faire de pareils reglemens. Mais ce qui les regarde, eſt d'empêcher les diſcours & les Ecrits propres à exciter le ſchiſme & la diviſion, & qu'on n'emploie des termes injurieux, & capables de troubler la tranquillité publique.

Je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous ſentez parfaitement toutes ces raiſons. Je vous ſupplie par l'amour que vous avez tous deux pour la verité, pour l'Egliſe & pour la juſtice, d'en être touchés. J'eſpere que vous ne trouverez pas mauvais que j'aye pris la liberté de vous les repreſenter. Je le fais avec toute la confiance que me donne l'amitié dont vous m'honorez, & que je crois meriter par la parfaite reconnoiſſance que j'en ai, & par le reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c.

1720.

LETTRE XLVII.

A M. de Mesme *Premier Président du Parlement de Paris. Il parle à ce Magistrat de la Requête qu'il fait présenter au Parlement contre la Déclaration du Roi en faveur de l'Accommodement.*

A l'Abbaye de Froidmont, Août 1720.

Requête au Parlement de Paris, tom. 1. pag. 261.

JE prends la liberté, Monsieur, de vous faire présenter une Requête pour la plus grande & la plus importante affaire que j'aurai jamais. J'espere tout, Monsieur, de la bonne justice que vous rendez à tout le monde, & des bontés dont vous m'avez toujours honoré. Je vous supplie de m'en accorder la continuation dans la circonstance présente, & la justice d'être persuadé du parfait attachement & du respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE XLVIII.

A M. de la Porte *Conseiller à la Grand' Chambre du Parlement de Paris. Il prie ce Magistrat, au défaut des voies ordinaires, de se charger de sa Requête contre l'Accommodement.*

A l'Abbaye de Froidmont, Août 1720.

VOTRE reputation, vos lumieres & votre amour pour la justice, Monsieur, me font espérer que vous ne desapprouverez pas la liberté que je prends de m'addresser à vous, & de vous supplier de vous charger d'une Requête que je ne puis faire présenter au Parlement par aucun Procureur, n'y en ayant point qui veuille la recevoir. Je n'ai pas tant osé présumer de vos bontés pour moi en cette occasion, Monsieur, que de votre zele pour l'Eglise & pour la verité. C'est pour elles & en leur nom que je vous parle. C'est ce qui me fait tout attendre de votre bonne justice, & je vous demande celle d'être persuadé du parfait & respectueux attachement avec lequel, &c.

LETTRE XLIX.

A M. l'Evêque de Mirepoix. *Il se plaint de l'Accommodement & du nouveau* Corps de doctrine, *dont il se flatte que ce Prelat aura découvert les défauts. Il lui marque l'opposition du Parlement & du Grand-Conseil à la Déclaration du 4. Août.*

Septembre 1720.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 15. Juin, ne m'a été rendue, Monseigneur, que depuis deux jours, dans le tems que je me preparois à partir, comme je le fais demain matin, pour retourner dans mon Diocese. On ne peut-être plus touché que je le suis de la confiance que vous voulez bien m'y temoigner. Je souhaiterois la meriter par des qualités que je ne reconnois point en en moi. Je crois pourtant n'avoir point dans l'affaire présente d'autres sentimens ni d'autres vues que les vôtres. Je ne desire que de m'acquitter de ce que notre commun caractere exige de moi, autant que le malheur des tems peut le permettre; de conserver les verités qu'on veut detruire ou obscurcir, de defendre l'honneur de l'épisco-

piſcopat qu'on veut avilir, & de faire l'un & l'autre, ſans rien rejetter de ce qui peut contribuer à une paix veritable & ſolide. 1720.

Nous ne pûmes croire, M. l'Evêque de Boulogne & moi, que l'Accommodement projetté au mois de Mars dernier pût être un moyen d'en procurer une qui fût telle. Nous eumes l'honneur, Monſeigneur, de vous faire part par une Lettre commune de nos premieres reflexions & de nos premieres demarches. La maniere clandeſtine dont cet Accommodement s'étoit negotié, nous parut un violement des regles canoniques, qu'aucune raiſon ne pouvoit juſtifier; & l'acceptation de la Conſtitution, qui étoit une des conditions de ce même Accommodement, nous parut incompatible avec la verité, & avec le reſpect du à l'Appel interjetté au Concile general. Nous n'avions point encore vu le *Corps de doctrine*, ni la Lettre approbative de quelques Evéques, qui en étoient le fondement. La communication qu'on nous en a donnée depuis, n'a ſervi qu'à nous confirmer dans ce prejugé.

Il ſeroit inutile, Monſeigneur, de m'étendre ici ſur les raiſons qui nous ont portés depuis cette communication, à refuſer avec encore plus de fermeté d'entrer dans cet accord. J'ai vu avec plaiſir par la Lettre & le Memoire de Difficultés que vous addreſſiez dans ce même tems à M. le Cardinal de Noailles, & dont il ſe repandit des copies dans Paris, que vous aviez eu les mêmes penſées que nous. Il n'y a que le *Corps de doctrine* ſur le fond duquel vous aurez pu d'abord penſer differemment. Il paroit par votre Lettre que vous n'en aviez pas encore apperçu tous les defauts, dans la ſimple lecture que M. Paſtel vous en avoit donnée. Le commentaire dont ce Docteur accompagna ſans doute cette lecture, put auſſi contribuer à vous les cacher. Mais depuis que la providence a permis qu'il ſoit devenu public avec des Notes qui relevent les principaux de ces defauts, je ſuis perſuadé, Monſeigneur, que vous en portez le même jugement qu'en a porté tout ce qu'il y a de plus éclairé dans le Clergé du Dioceſe de Paris, qui a été ſurpris de n'y point trouver, ou de n'y trouver qu'avec des alterations & des entortillemens infinis, la doctrine à laquelle M. le Cardinal de Noailles avoit rendu un temoignage ſi éclatant dans ſes Inſtructions precedentes.

C'eſt dans cette perſuaſion, Monſeigneur, que je me diſpoſe de repondre aux queſtions que vous me faites l'honneur de me propoſer dans votre Lettre. Ce qui me paroit clair dans tout ceci, c'eſt qu'on ne cherche point à nous convaincre que nous nous ſoyons trompés dans le jugement que nous avons porté de la Conſtitution, en la croyant mauvaiſe. On ſent bien que cela eſt impoſſible. Ce que l'on cherche eſt de nous engager à la recevoir, en nous permettant de continuer à la croire mauvaiſe. Mais cela n'eſt pas moins impoſſible à des Evêques qui ont de la droiture, & quelque amour pour la verité.

Je ne doute point, Monſeigneur, que vous ne ſoyez informé de ce qui s'eſt paſſé au Parlement & au Grand-Conſeil, par rapport à l'enregiſtrement de la Declaration donnée ſur l'Accommodement. Le refus que ces deux auguſtes Tribunaux ont fait d'autoriſer le violement des formes les plus eſſentielles dans tout Jugement eccleſiaſtique, qu'ils ont vu avoir été abſolument mepriſées dans cette affaire, eſt un nouveau motif pour nous de demeurer attachés à ces regles ſaintes dont la conſervation ne nous eſt pas moins confiée qu'aux Magiſtrats, & de rejetter conſtamment un Accommodement qui ne tend qu'à alterer & à obſcurcir les verités chretiennes, que nous ſommes particulierement chargés de defendre.

1721.

LETTRE L.

*A M. le Duc d'*ORLEANS. *Il addreſſe à ce Prince la Lettre que lui & ſes Confreres écrivent au Roi, au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre leur Acte de renouvellement d'Appel; & il le prie de leur rendre juſtice.*

MONSEIGNEUR,

Acte du renouvellement d'Appel, tom. 1. page 265. & ſuivantes.

J'Ai vu l'Arrêt du Conſeil du Roi du 31. Decembre dernier, qui ſupprime l'Acte du renouvellement de notre Appel au Concile general, & notre Mandement donné à l'occaſion de cet Acte.

On a pretendu par cet Arrêt fletrir notre conduite; mais je ſuis moins touché, Monſeigneur, de l'offenſe qu'on a voulu nous faire, que de la hardieſſe que les ennemis de la verité & de l'Egliſe ont eue en cette occaſion de ſurprendre votre religion & celle du Conſeil du Roi.

Lettre au Roi, Ibid. pag. 285.

C'eſt ce qui nous a fait croire que nous devions prendre la liberté d'écrire à Sa Majeſté, pour lui repreſenter l'obligation dans laquelle les Evêques ſont de ſoutenir les droits de la verité, & qu'il n'eſt pas permis aux Princes de leur fermer la bouche dans cette fonction. C'eſt la plus importante de leur miniſtere, dans laquelle ils n'ont d'autre ſuperieur que Dieu ſeul.

M. l'Evêque de Senez & moi aurions eu l'honneur de vous écrire enſemble, ſans la difficulté que la peſte apporte dans le commerce entre ces deux provinces. Mais quoique nous n'ayons pu nous voir, je ſuis ſi aſſuré de ſes intentions & de ſes ſentimens, que je puis en ſon nom comme au mien ſupplier Votre Alteſſe Royale, de nous faire la grace de faire attention à la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, de nous accorder votre protection, & d'employer l'autorité qui vous eſt confiée à nous faire rendre juſtice. Je vous la demande, Monſeigneur, avec toute l'inſtance poſſible, au nom de celui qui la rendra très exacte à tout le monde, & dont nous avons l'honneur d'être les premiers miniſtres.

Je ne ceſſerai de lui offrir mes vœux & mes prieres pour la conſervation & la proſperité de Votre Alteſſe Royale. Je la ſupplie de me croire avec un profond reſpect & toute la ſoumiſſion poſſible, &c.

A Montpellier le 15. *Janvier* 1721.

LETTRE LI.

A M. l'Evêque de *** *Il l'invite à ſe joindre par ſa ſignature aux Evêques Appellans, dans une demarche qu'ils faiſoient pour la defenſe de la verité.*

A Montpellier le 16. *Juillet* 1721.

J'Ai prié M. de Pamiers de vous faire communiquer, Monſeigneur, quelque Ouvrage que j'ai eu l'honneur de lui envoyer. Nous avons le bonheur lui & moi, avec quelques-uns de nos illuſtres Confreres, d'être unis à vos ſentimens dans la cauſe qui intereſſe toute l'Egliſe. C'eſt ce qui nous fait eſperer que vous ne refuſerez pas de vous joindre à nous dans la demarche que nous croyons neceſſaire pour la defenſe de la verité. Votre nom ſera d'un grand poids pour fortifier cet Ouvrage (*a*). Je ſouhaite que vous le trouviez digne de porter votre nom,

(*a*) [Il s'agit ici ſans doute de la Lettre à Innocent XIII. du 9. Juin 1721. Tom. 1. page 303.]

nom, & qu'il vous plaiſe de vous joindre par cette ſignature aux Evêques, à qui vous êtes deja joint par les liens de la charité & par l'amour de la verité. Il n'y en a point qui vous honore plus parfaitement que je fais, ni qui ſoit avec plus de reſpect que je le ſuis, &c. 1721.

LETTRE LII.

*Au Reverend Pere ***. Il s'excuſe d'avoir differé à repondre à ſes queſtions, dont il a du trouver la reponſe dans les Ecrits & les demarches publiques des Evêques & des Eccleſiaſtiques Appellans. En conſequence il l'exhorte à engager ſes amis à renouveller leur Appel, & à conſentir que leurs noms ſoient inſerés dans les Liſtes qui s'impriment.*

A Montpellier le 25. Juillet 1721.

JE n'ai reçu que depuis fort peu de jours, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 29. Juin. Vous & tous nos amis de qui vous me parlez avez grand ſujet de vous plaindre de moi, de n'avoir pas repondu à la premiere Lettre que vous m'écrivîtes quelque tems après mon arrivée en ce pays-ci; & je ſuis inconſolable de ne l'avoir pas fait. Mais je ne laiſſe pas d'être excuſable en quelque façon; car je tombai malade environ ce tems-là. Je l'ai été pendant cinq mois de ſuite, & accablé de differens maux ſi violens, que je crois meriter votre indulgence, & celle des perſonnes avec qui je crois être lié, comme avec vous, par les liens de la charité & de l'amour pour la verité. Mes infirmités ont été la ſeule cauſe de mon ſilence ſur cette Lettre, qui eſt la ſeule que j'aye reçue de vous.

Mais, ſans vous avoir écrit, j'aurois cru avoir ſuffiſamment repondu à ce que vous me demandiez, par tout ce qui a paru depuis ce tems là dans le public avec notre nom; par l'exemple de ceux qui penſent comme vous, dont les noms ont édifié l'Egliſe dans les Liſtes qui en ont été imprimées, & qui ſe renouvellent & s'augmentent tous les jours.

On ne peut qu'être édifié de leur courage. Mais on ne doit point regarder ce qu'ils ont fait comme une œuvre de ſurerogation. Le temoignage qu'ils ont rendu à la verité en cette occaſion, étoit neceſſaire; & je ſuis perſuadé qu'eux & nous étions obligés de faire pour elle, au moins ce que nous avons fait. Je ne doute pas, Mon Reverend Pere, que vous n'ayez lu le beau & grand Memoire qui a été fait pour prouver ce que j'avance. Les raiſons qu'on emploie pour cela, ſont ſi fortes & ſi bien deduites, que je ne ferois que les gâter & vous ennuyer en les repetant.

Je crois donc, comme l'Auteur de ce Memoire, que tous ceux à qui Dieu a fait la grace de connoître la verité, ſont obligés de lui rendre un nouveau temoignage, en renouvellant leur Appel; & qu'ils doivent conſentir & même ſouhaiter, qu'on publie leurs noms dans les Liſtes qui s'impriment. Si je n'ai pas fait paroître les noms de ceux dont vous me parlez, c'eſt pour deux raiſons: la premiere parce qu'ils ne m'en avoient pas donné le pouvoir: la ſeconde parce que j'ai cru qu'ils devoient faire un nouvel Acte qui fût en adherant au nôtre, & poſterieur à la derniere Declaration du Roi.

Comment peut-on dire que ceux du ſecond Ordre ne doivent pas ſe joindre à nous, dans une occaſion où l'Egliſe a ſi grand beſoin que tout le monde concoure pour ſa defenſe? Ne ſont-ils pas Prêtres pour enſeigner? Ne ſont-ils pas Miniſtres de Jeſus-Chriſt pour ſoutenir & defendre ſes interêts? Il eſt fâcheux qu'ils

1721. ne ſoient pas encore entrés dans cette carriere. Mais il vaut mieux le faire à preſent que de differer davantage. S'ils veulent m'envoyer leur Acte, je le ferai enregiſtrer avec quantité d'autres que j'ai, & je ferai paroître leurs noms dans la premiere Liſte qui s'imprimera. Je le leur conſeille, je les y exhorte de tout mon cœur. J'eſpere que vous voudrez bien le leur faire ſavoir, & que cette Lettre ſera pour eux comme pour vous. Recommandez-moi, s'il vous plaît, à leurs ſaintes prieres, comme je me recommande aux vôtres; & faites-moi tous la juſtice de me croire avec l'eſtime & la veneration que vous meritez, & avec les ſentimens les plus tendres & l'attachement le plus parfait, &c.

LETTRE LIII.

*Au Reverend Pere Dom *** Procureur general de l'étroite Obſervance de Clugni. Il lui temoigne la part qu'il prend aux tracaſſeries qu'on ſuſcite aux Cluniſtes reformés, il lui offre ſes ſervices, & il lui envoye des Lettres de recommandation.*

A Montpellier le 27. *Juillet* 1721.

JE reçus hier, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 18. de ce mois, qui m'a infiniment affligé & me donne une grande inquietude. Je n'avois point de connoiſſance de l'Arrêt dont il eſt queſtion. Je ne puis croire qu'il s'execute avec ſeverité dans les maiſons où vous êtes en paix, & où les Titulaires ſont bien aiſes de vous conſerver. Si cela étoit, vous n'auriez certainement rien à craindre pour Longueville, tant que j'en jouirai. S'il y avoit quelque demarche à faire, où il fallut que mon nom parût, quelque Requête ou autre choſe ſemblable, vous n'auriez qu'à m'en envoyer le modele. Je le ſignerai avec plaiſir.

Vous me demandez des Lettres de recommandation. La mienne n'eſt pas fort utile en ce tems-ci. Que pouvez-vous attendre d'un pauvre Evêque de montagne, qui pour ſoutenir la cauſe de Jeſus-Chriſt eſt rebuté de toutes les puiſſances de la terre? Il y a peu de ceux qui doivent être vos juges, qui ne ſoient mes parties. Voilà la Lettre que vous me demandez pour mon frere. Je crois qu'il fera de ſon mieux: mais j'ai peur qu'il ne puiſſe pas grand' choſe; & il ne pourra rien du tout ſi cette affaire eſt portée dans ce pretendu Conſeil de conſcience. M. *DeBeſons. l'Archevêque de Rouen * en eſt, & de celui de Regence auſſi; mais j'ai oui dire qu'il n'étoit pas fort favorable aux Reformés. Ainſi nous pouvons dire: *Inimici noſtri ſunt judices.* Cependant, comme j'ai toujours eu lieu de me louer de la politeſſe de ce Prelat, je vous envoye une Lettre pour lui. Vous en ferez, Mon Reverend Pere, l'uſage que votre prudence vous inſpirera.

Outre M. de Torcy, j'ai un autre frere qui peut avoir des amis, & les ſolliciter. Je vous envoye auſſi une Lettre pour lui. Mes intentions pour vous rendre ſervice ſont bonnes, mais rien n'eſt plus petit que mon pouvoir & mon credit. Regardez donc ce que je fais, qui n'eſt rien, comme les deux oboles de la veuve de l'Evangile. . . .

On dit qu'il y a bien des procès ſuſcités à l'occaſion de votre Prieuré de S. Martin des Champs, & que la Coadjutorerie qu'avoit M. l'Abbé de S. Albin, lui eſt diſputée par pluſieurs perſonnes. Cela eſt-il vrai?

Je vous ſalue & vous prie de me croire très parfaitement, &c. Il faut, s'il vous plaît, que vous diſiez à mes freres que j'ai un grand interêt à conſerver la reforme. Je ne vous en dedirai pas.

LET-

LETTRE LIV. 1721.

Au Cardinal CONTI. *Il le prie de preſenter au Pape & d'appuyer de ſon credit la Lettre que lui & ſix autres Prelats écrivent à Sa Sainteté, pour ſoutenir les interêts de l'Egliſe & de la verité.*

MONSEIGNEUR,

Août 1721.

QUELQUES Evêques de France & moi avons cru devoir nous donner l'honneur d'écrire à Sa Sainteté, pour lui marquer la joie que nous avoit cauſé ſon exaltation, & en même tems pour lui rendre compte des motifs qui nous ont empêchés de recevoir la Conſtitution *Unigenitus* donnée par le feu Pape. Lettre des VII Evêques à Innocent XIII. tom. 1. pag. 303.

Je prends la liberté, Monſeigneur, de ſupplier Votre Eminence de ſe joindre à nous, pour que Sa Sainteté daigne recevoir favorablement ce que nous prenons la liberté de lui repreſenter. Votre Eminence aime la verité; & je puis l'aſſurer que nous n'avons eu autre choſe en vue dans toute cette grande affaire, que de la maintenir telle que nous l'avons reçue de nos peres, de conſerver fidelement le pretieux depôt de la foi qui nous a été confié, & de conſerver l'honneur du S. Siege auquel nous ſerons toujours inſeparablement unis.

Nous n'avons pas cru pouvoir entrer dans un Accommodement, qui ne nous a paru qu'un mêlange monſtrueux de l'erreur avec la verité; & qui ſous pretexte de condamner des erreurs imaginaires qui n'ont jamais été ſoutenues par perſonne, condamnoit des verités enſeignées de tout tems dans l'Egliſe. Nous eſperons, Monſeigneur, du zele de Votre Eminence pour le ſervice de cette ſainte Mere, qu'il ne nous refuſera pas la grace de ſoutenir ſa cauſe auprès de Sa Sainteté, en appuyant les raiſons dont nous nous ſervons pour defendre la doctrine qu'elle a toujours enſeignée, ſoutenir ſa diſcipline, & conſerver inviolablement la pureté de la morale de Jeſus-Chriſt. C'eſt la grace que nous vous demandons; & je prends la liberté de vous demander en mon particulier celle d'être perſuadé du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE LV.

A M. le Cardinal de GESVRES. *Il le remercie de ſon ſouvenir, & il l'aſſure qu'il eſt diſpoſé, comme il l'a toujours été, à ne point ordonner de Clercs étrangers, ſans Dimiſſoires.*

A Montpellier le 15. *Septembre* 1721.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire du 6. de ce mois. Je lui rends mille graces des marques qu'elle a bien voulu me donner de la continuation de ſon ſouvenir, & de la part qu'elle prend à ma ſanté. Elle s'affoiblit tous les jours par les differentes incommodités qui m'accablent, & dont j'ai été tourmenté cinq mois de ſuite cette année.

Les Hollandois dont vous me parlez, Monſeigneur, ne ſont point venus ici. Je ſai, Dieu merci, qu'on ne doit point ordonner de Clercs étrangers ſans les Dimiſſoires de leurs ſuperieurs; & je ſuis fâché que Son Alteſſe Royale ait eu aſſez mauvaiſe opinion de moi pour croire qu'il fallût m'en avertir. Un auſſi vieil Evêque que moi n'a pas beſoin que perſonne l'inſtruiſe de ſes devoirs ſur pareille choſe. Je ſuis avec reſpect, &c.

1721.

LETTRE LVI.

A M. DAGUESSEAU *Chancelier. Il lui expoſe l'état de la ville & du Dioceſe de Montpellier menacés d'une extrême diſette; il le prie de leur procurer un ſecours qu'ils ne peuvent attendre que du Roi, & lui ſuggere quelques remedes qu'on pourroit employer dans une conjoncture ſi preſſante.*

A Montpellier le 24. Septembre 1721.

MONSEIGNEUR,

IL ne m'eſt pas permis de vous diſſimuler plus long-tems le malheur dont mon Dioceſe eſt menacé.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, ce pays-ci, pour lequel je ne doute point que vous n'ayez quelque bonté, non ſeulement parce que vous y avez été élevé pendant pluſieurs années, mais encore parce que le nom de Monſieur votre pere y eſt en veneration.

La ville de Montpellier renferme plus de trente mille habitans; & comme elle eſt fort marchande, la plus grande partie de ſes habitans ſont des ouvriers en laine, en ſoie, & en futaine, qui ne peuvent ſubſiſter que de leur travail journalier.

Le Dioceſe eſt fort peuplé; & les terres ne produiſent pas aſſez de grains pour la ſubſiſtance des habitans, dans les années où les recoltes ſont les plus abondantes.

Le principal revenu conſiſte en vin & en huile. Les recoltes d'huile ont ceſſé depuis la perte des oliviers arrivée en 1709. qui n'eſt pas encore reparée.

Le commerce qui faiſoit ſubſiſter la ville, a diminué depuis long-tems, & ſe trouve aujourd'hui totalement interrompu.

Les vins & les eaux-de-vie ne peuvent plus paſſer à l'étranger; & cette denrée, qui étoit le principal objet du pays, eſt à preſent inutile, & à charge à la plûpart des proprietaires, qui ſont hors d'état de recueillir & de mettre à couvert les vins de la vendange prochaine.

La recolte derniere a été gâtée par les brouillards & les pluies exceſſives: elle a été très modique; & ce qui a été recueilli eſt de mauvaiſe qualité. Le prix des grains augmente tous les jours; en ſorte que ce Dioceſe va tomber dans la deſolation par la famine & par la peſte. Il ſemble que nous pourrions nous appliIſaï.XIII.9. quer cette parole du Prophete: *Ecce dies Domini veniet crudelis, & indignationis plenus, & iræ furoriſque ad ponendam terram in ſolitudinem.*

Je voudrois pouvoir tirer de mes entrailles les ſources neceſſaires pour garantir nos habitans de ce malheur. Je connois mes obligations, & je tâcherai d'y ſatisfaire. Mais il n'y a dans le monde que la main du Roi qui ſoit aſſez puiſſante pour y remedier efficacement. Je vous ſupplie très humblement, Monſeigneur, de nous faire accorder ſa protection, ſans laquelle il nous ſera impoſſible dans ces terribles circonſtances de garantir une infinité de familles, dans ces jours dont Dieu menace les hommes dans ſa colere. Je ne doute point que les beſoins ne ſoient grands & preſſans dans pluſieurs provinces & dans pluſieurs Dioceſes. Mais celui-ci eſt trop conſiderable par ſa ſituation, par ſon commerce, & par la multitude des habitans, pour ne pas meriter une attention particuliere.

Outre les ſecours qu'ils doivent attendre de la bonté & de la tendreſſe que le Roi a pour ſes peuples, il paroit juſte que les citoyens aiſés contribuent au ſoulagement des pauvres. Je ſai que, quand il s'agit de donner, il faut que l'aumône

ſoit volontaire. Mais je crois que les riches ſont obligés de ſecourir les pauvres dans les occaſions preſſantes, ſuivant les regles de la ſocieté civile, & de la juſte politique. Il ſeroit à ſouhaiter que les contributions fuſſent volontaires, ſans aſſurer aux riches par des obligations des villes & des communautés, la reſtitution de ce qu'ils leur prêteront. Mais ſi ces exhortations ont été inutiles, jugeriez-vous, Monſeigneur, qu'il fût contre les regles de contraindre les riches inſenſibles aux neceſſités de leurs concitoyens, ou trop mefians ſur la reſtitution, à prêter les ſommes qu'ils peuvent avancer, en leur aſſurant le payement par les obligations les plus authentiques des villes & communautés? Seroit-il contre les regles de la juſtice, d'obliger ces citoyens opulens, de cautionner pour les villes & communautés, ou d'emprunter en leur propre & privé nom, moyennant les garanties convenables que leur donneroient ces communautés, ſuppoſé qu'il ſe trouvât des perſonnes qui vouluſſent prêter volontairement, moyennant l'obligation particuliere de ces riches citoyens, envers leſquels les villes & communautés s'engageroient de payer les emprunts? 1721.

Il ſemble que les gens aiſés ne peuvent pas trouver mauvais qu'on en uſe ainſi dans un tems difficile, & où il s'agit de prevenir les ſeditions que cauſe le deſeſpoir des pauvres, quand ils ſont preſſés par la faim, & qu'ils ſe voyent abandonnés. Si ces moyens ſont praticables; ſi vous jugez, Monſeigneur, qu'il ſoit permis de les mettre en uſage, vous avez en main l'autorité du Roi pour les faire executer. Les maux qui nous menacent, ſont preſſans: ils demandent des remedes promts & efficaces. Il y a des proviſions à faire inceſſamment pour la ſubſiſtance des pauvres, pour les medicamens, pour les infirmeries, & pour tout ce qui eſt neceſſaire pour ſoutenir ces triſtes établiſſemens. Vous verrez infiniment mieux que moi l'étendue de ces neceſſités que je ſuis obligé de vous expoſer en gros, en attendant qu'il vous plaiſe de nous favoriſer de votre ſecours. J'ai ſouvent repreſenté toutes ces choſes à M. de Bernage; mais juſqu'ici mes demandes & mes plaintes ont été ſans aucune utilité. J'eſpere que vous en ſerez plus touché, & que vous me ferez la juſtice de me croire avec reſpect, &c.

LETTRE LVII.

A M. Bonnier *Treſorier des Etats de Languedoc. Il le conjure de ſecourir la ville de Montpellier menacée de la peſte & deſtituée de toutes les proviſions neceſſaires, & de prêter une ſomme d'argent pour fournir aux beſoins les plus urgens.*

A Montpellier le 24. Septembre 1721.

VOus ſavez ſans doute, Monſieur, que la peſte eſt à Genouilhac; par conſequent bien proche de nous. Mais il eſt bien à craindre qu'elle ne s'en approche inceſſamment davantage. Cependant les proviſions de notre ville ſont dans le même état où elles étoient quand vous en êtes parti. Le Bureau de ſanté (c'eſt-à-dire le nouveau) fait de ſon mieux, mais il n'eſt ſecouru de perſonne; & je crains fort que quelques-uns ne ſe degoutent, comme il y en a deja eu, par le peu d'ordre qu'on prevoit qu'il y aura dans la ville, ſi elle eſt attaquée de la maladie. Vous êtes bien heureux, Monſieur, de n'y être pas; & vous avez pris le parti que les meilleures têtes de ce pays-ci ont pris. Mais je ne ſaurois vous exprimer combien je vous regrette.

Recevez, je vous prie, favorablement ce que je vais vous expoſer ſur l'état où nous nous trouvons. Notre malheur vient, comme vous ſavez, du manquement d'ar-

1721. d'argent. Vous connoiſſez la dureté des gens riches de Montpellier, & le peu de diligence que M. de Bernage a fait juſqu'ici pour les obliger à en prêter à la ville. Elle n'a que vingt-cinq mille livres, & je n'ai plus aucune eſperance pour lui en faire trouver. J'ai parlé, je me ſuis fâché, j'ai menacé d'écrire, j'ai écrit: tout cela juſqu'ici n'a ſervi de rien. Vous êtes le ſeul homme en qui je puiſſe mettre mon eſperance. Au nom de Dieu ayez pitié de nous: ayez pitié de votre patrie, de vos amis, de vos concitoyens; & prêtez-nous ce qui nous eſt abſolument neceſſaire pour nous empêcher de perir. Mettez-y toutes les conditions qu'il vous plaîra: la ville vous les paſſera. Si vous craignez que l'argent ne ſoit mal employé, reglez vous-même l'uſage que vous voulez qu'on en faſſe. Je vous donne ma parole que vos intentions ſeront fidelement executées, non ſeulement par reconnoiſſance du bien que vous nous ferez, mais parce que je ſuis perſuadé & tout le monde auſſi, qu'on ne peut rien faire de plus avantageux pour le public que de ſuivre vos avis. Vous avez temoigné l'année paſſée votre amour pour la ville: mais ſes beſoins n'étoient ni ſi grands ni ſi preſſans qu'ils le ſont aujourd'hui. Si j'étois moi tout ſeul dans l'extrême miſere où nous ſommes tous, j'eſpererois de votre amitié que vous ne me laiſſeriez pas perir faute d'aſſiſtance. Que ne devez-vous pas faire à plus forte raiſon, non ſeulement pour moi que je crois que vous aimez, mais pour toute une grande ville, qui doit vous être chere & pretieuſe? Sa perte ne vous cauſera-t-elle pas un plus grand dommage que celle des ſommes que vous nous prêterez, quand même vous devriez les perdre: ce qui n'eſt pas à apprehender? Il nous faut cinquante mille écus pour avoir une fort petite partie des choſes les plus neceſſaires. Prêtez-nous cent mille livres. Mais peut-être ne voudrez-vous pas qu'un autre partage avec vous la gloire devant Dieu & devant les hommes, d'avoir ſauvé votre patrie. Soutenez la donc, s'il vous plaît: je vous en conjure par les entrailles de la miſericorde de Jeſus-Chriſt, qui veut que nous ſoyons miſericordieux comme notre Pere celeſte. Je crois que c'eſt trop parler de cela à un homme dont le cœur eſt auſſi genereux que le vôtre. J'attends de vous plus que je ne vous demande, & vous promets une plus grande recompenſe, que vous n'en pouvez attendre de la reconnoiſſance des hommes. La mienne durera auſſi long-tems que ma vie. Perſonne ne vous honore plus que je fais, & n'eſt plus parfaitement que je le ſuis, &c.

LETTRE LVIII.

A M. *** *Il lui parle d'un Ouvrage contre les deux Lettres de M. de Soiſſons à M. de Boulogne, & donne les preuves authentiques de la fauſſeté d'un fait allegué par M. de Soiſſons.*

A Montpellier le 24. *Octobre* 1721.

J'Ai reçu, Monſieur, 80 pages, & après en avoir lu environ une vingtaine j'ai été obligé d'interrompre ma lecture, pour en faire une autre qui m'a paru devoir preceder celle là, & qu'on me preſſoit de finir promtement. C'eſt celle des deux Lettres de M. de Soiſſons à M. de Boulogne, que je n'avois pu avoir juſqu'ici, & qu'un fervent Conſtitutionnaire m'a prêtées pour me convertir, à condition de les lui rendre promtement. Je ne vous ferai point l'analyſe ni la critique de cet Ouvrage. Si vous voulez les voir, vous n'avez qu'à lire les 80 pages & ſuivantes. Mais il y a un fait dans M. de Soiſſons qui eſt faux, dont il eſt peut-être bon que l'Auteur des 80 pages ſoit inſtruit, pour en faire uſage s'il le juge à propos. Il ne peut l'être que par moi; car je ſuis peut-être le ſeul dans le monde qui en ait la preuve. L'Auteur & vous jugerez ſi elle eſt aſſez authentique, & ſi la choſe merite d'en faire uſage.

M. de

M. de Soiſſons, en voulant prouver par differens exemples, que les Evêques avoient ſouvent donné des explications aux Conſtitutions des Papes, qui avoient été approuvées par les Papes mêmes qui avoient fait ces Conſtitutions, cite, page 404. (2. Lettre du 25. Decembre 1720.) la Lettre du Clergé de France aſſemblé en 1656. à Innocent X. preſentée à ce Pape par M. Boſquet, pour lors Evêque de Lodeve & depuis de Montpellier, & dit que le Pape approuva fort ce que l'Aſſemblée avoit fait. Cela eſt faux. Le Pape deſapprouva fort que les Evêques euſſent touché à la queſtion de fait, & qu'ils euſſent en cela voulu faire plus qu'il n'avoit fait. 1722.

La preuve conſiſte en un Manuſcrit que j'ai des minutes en original, des Lettres que M. Boſquet écrivoit pour lors au Cardinal Mazarin & à M. de Brienne Secretaire d'Etat des affaires étrangeres.

L'authenticité de ce Manuſcrit conſiſte dans un certificat de l'Avocat du Roi du Preſidial de cette ville, qui atteſte qu'il eſt écrit de la propre main de ſon pere, pour lors Secretaire de M. Boſquet, &c. Je vous enverrai par le premier ordinaire, ſi je ne puis le faire aujourd'hui, l'extrait de la Lettre, & la copie du certificat. Or cet Avocat du Roi ne doit pas être ſuſpect à M. de Soiſſons. C'eſt le plus grand Conſtitutionnaire qu'il y ait en ce pays-ci, où il y en a beaucoup. Il en donna une preuve ſignalée l'année paſſée, en quittant ſa charge; car en faiſant ſes adieux à ſa Compagnie, il fit dans ſon diſcours une grande invective contre moi & contre tous les Appellans.

Il eſt vrai qu'independamment de ce fait, la conduite du feu Pape a bien juſtifié la prophetie que M. de Soiſſons reproche à M. de Boulogne. Ainſi je crois que toute cette hiſtoire que je viens de vous rapporter, n'eſt pas fort utile. Je n'ai pourtant pas voulu la laiſſer ignorer à l'Auteur des 80 pages, à qui je vous prie de la communiquer, ſi vous le connoiſſez, & de me croire, &c.

LETTRE LIX.

*A M. *** Il lui parle d'un pretendu renouvellement d'Appel du Cardinal de Noailles, des variations de cette Eminence, & de quelques autres affaires.*

A Narbonne le 10. *Fevrier* 1722.

JE reçois, Monſieur, fort exactement toutes vos Lettres. La derniere eſt du 31. Vous me mandez que M. le Cardinal de Rohan eſt arrivé à Paris le 29. mais vous ne dites pas que le lendemain de ſon arrivée M. le Regent alla lui rendre viſite. C'eſt M. de Narbonne qui nous a appris cette nouvelle.

Celle du renouvellement d'Appel de M. le Cardinal de Noailles me paroit bien plus curieuſe. Je vous prie de me faire ſavoir ce qui en eſt, auſſi-tôt que la choſe ſera éclaircie, & de me procurer la ſeconde partie de ſon Inſtruction, ſi elle paroit. L'hiſtoire des variations de cet homme fera un jour un beau point dans l'hiſtoire eccleſiaſtique de ce ſiecle. S'il eſt vrai qu'il renouvelle ſon Appel, vous verrez qu'il ſe trouvera des gens de bien aſſez ſots pour compter encore ſur lui. Pour moi je ſuis perſuadé que s'il renouvelle l'Appel, il renouvellera le lendemain une negotiation au Palais Royal, qui finira par lui faire faire un renouvellement d'acceptation de la Bulle. Enfin je vous declare & à tous nos amis en votre perſonne, que ſoit qu'il renouvelle ſon Appel, ſoit qu'il ne le renouvelle pas, je ne ſerai de ma vie ſa dupe. Je ne crois pas que le Cardinal de Rohan le menage plus que ne fait le Cardinal Dubois.

Ce

1722. Ce que vous me mandez du pauvre Chartreux de Gaillon m'afflige fort. Il eſt vrai que que ſon Appel eſt dans le lieu que vous me dites.

J'eſpere qu'après ma mort celui qui a les Appels depoſés à Montpellier & que vous connoiſſez, ne les livrera pas comme a fait le Secretaire de feu M. de Verdun.

Sur votre Lettre je compte le pieux Abbé Lambert mort à preſent. Petit à petit tous les Docteurs chaſſés mourront, & la Faculté demeurera livrée en proie aux Moliniſtes. Le Cardinal de Noailles doit regarder tous ces malheurs comme des fruits de ſa foibleſſe.

J'ai deja mandé à M. *** ou à vous, le peu de ſuccès qu'a eu le papier que vous m'avez envoyé. Vous autres gens de bien êtes un peu trop inclinés à croire du bien de votre prochain. Les trois hommes dont vous m'aviez écrit, ne feront abſolument rien, & il ne faut point compter ſur eux. Ils connoiſſent la verité, ils lui rendent temoignage quand on eſt tête à tête avec eux, gemiſſent en particulier des perſecutions qu'on lui fait ſouffrir; & moyennant cela croyent avoir accompli toute juſtice, & qu'il ne faut pas leur en demander davantage. Ils ſe raſſurent ſur ce que Dieu eſt aſſez puiſſant pour la defendre tout ſeul, ſans avoir beſoin de leur ſecours.

La Lettre des Curés du Vicariat de Pontoiſe eſt très vraie: mais je ne puis pas vous en faire part à preſent, car je l'ai laiſſée à Montpellier.

LETTRE LX.

Au même. Il lui marque ſes diſpoſitions à l'occaſion de l'Arrêt du Conſeil contre la Lettre des VII. Evêques, le courage & la tranquillité que Dieu lui donne, les difficultés que faiſoit l'Intendant ſur ſon Mandement pour le Jubilé.

A Montpellier le 5. Mai 1722.

J'Ai ſu, vu & lu l'Arrêt contre la Lettre de VII. Evêques au Pape & contre leurs perſonnes. Il eſt aſſurement bien violent. Mais vous ne me mandez pas ce que j'ai vu dans d'autres Lettres, que M. le Garde des Seaux & M. l'ancien Evêque de Troyes vouloient qu'on y ajoutât qu'il ſeroit procedé contre ces VII. Evêques juſqu'à depoſition, & que M. le Regent ne l'avoit pas voulu. Je crois comme vous que ces Evêques feroient bien d'écrire. J'en connois un qui eſt bien reſolu de le faire....

* C'eſt lui-même. L'Evêque dont je vous parle * n'a point encore entendu parler de l'Intendant de ſa province. S'il l'interroge avec l'appareil de juge, de Commiſſaire, &c. comme il vous plaîra, il ne croit pas devoir lui repondre. S'il l'interroge par forme de ſimple converſation, il lui repondra bien net & ſans équivoque. Après tout, je vous dirai qu'il me paroit que cet Arrêt ne doit pas fort inquieter ces VII. Evêques. Je ne crois pas qu'on puiſſe, ni qu'on veuille executer ce qu'il paroit qu'on a projetté en le rendant. Mais quand on l'executeroit dans toute ſa rigueur, ces Evêques-là ne ſeroient-ils pas trop heureux? Valent-ils mieux que les Saints Athanaſe, Euſebe de Verceil, Hilaire, que le Pape Libere même avant ſa chûte, Chryſoſtome & tant d'autres? Quand il faudroit qu'ils repandiſſent leur ſang, je ne les plaindrois pas pour cela: car je m'imagine, ſans l'avoir éprouvé, que rien n'eſt plus doux que de ſouffrir pour la verité & la juſtice. Ils doivent craindre leur foibleſſe, & tout eſperer de la grace de celui pour qui ils combattent & qui peut les fortifier. Il me paroit que celui dont je vous parle, eſt dans ces ſentimens. L'amitié que je ſai que vous avez pour lui, doit vous faire redoubler vos prieres & celles de tous vos amis, pour demander à Dieu qu'il lui donne l'eſprit de force dont il a beſoin dans les conjonctures preſentes....

Je

Je vous envoie quelques-uns des Mandemens pour le Jubilé. L'imprimeur, avant que de l'imprimer, le fit voir à l'Intendant, qui alla auſſi-tôt chez l'Evêque pour lui perſuader comme ſon ami d'en retrancher ce qui eſt à la fin. L'Evêque n'en voulut rien faire. L'Intendant revint à la charge le lendemain, & une troiſieme fois encore quelques jours après: mais il n'avança pas plus que la premiere fois. 1722.

Au reſte en vous avouant l'indignité de mon procedé de ne vous avoir pas écrit ſur tout cela, je ne puis m'empêcher de vous dire une impertinence, qui eſt pourtant une verité; c'eſt que je n'ai jamais reçu une Lettre de vous, ſans avoir une parfaite & très ſincere volonté d'y faire reponſe ſur le champ. Il ſurvient une affaire qui m'en empêche ce jour là. Le lendemain je ſuis attaqué d'un violent accès de pareſſe: le jour d'après quelques affaires. Ainſi le tems coule malgré moi, & je me rends indigne des bontés que mes amis ont pour moi. Le facheux eſt que moins j'écris, & plus j'ai de peine à écrire; & j'en ai une infinie cauſée par la honte, à repondre à une Lettre qui a croupi long-tems dans mon Bureau. Vous voilà au fait des raiſons de mon ſilence. Ne dites pas qu'elles ne valent rien; car je vous aſſure que je n'en ai point de meilleures à vous donner.

LETTRE LXI.

Au même. Il lui marque les diſpoſitions de M. de Caſtres au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre les VII. Evêques.

A Montpellier le 26. Mai 1722.

JE reçus hier, Monſieur, votre Lettre du 19. & voici ſans reproche la troiſieme que je vous écris en vingt-un jours; ce qui fait, l'une portant l'autre, une Lettre tous les ſept jours, c'eſt-à-dire toutes les ſemaines. Si ce n'eſt pas une converſion entiere, il me ſemble que cela en approche aſſez; & pourvû que cela ſoit accompagné de la perſeverance que j'eſpere, vous aurez ſujet d'être content de ma conduite. Du reſte, quoiqu'il en arrive, comme vous ſavez que depuis le nouvel Evangile, il n'eſt plus permis au Confeſſeur de faire porter à ſon penitent le poids de ſon peché, en lui differant tant ſoit peu l'abſolution, vous ne devez avoir ni regret ni ſcrupule de me l'avoir accordée à ma premiere requiſition; & vous voyez par les vraies marques de penitence que je vous donne, que vous avez bien fait, & que les Janſeniſtes qui en uſent autrement ſont des rejettons de Novatien, dont on ne ſauroit aſſez condamner les pratiques. *Non tantùm ſepties, ſed ſeptuagies ſepties.* Voilà ce qui s'appelle une belle application de l'Ecriture, & une bonne morale, & bien conforme à la *tradition courante* de l'Abbé Couet.

J'ai reçu une grande reponſe de M. de Caſtres, qui conſiſte en grandes Jeremiades, qui pourront bien n'aboutir à rien ou à pas grand' choſe. Il me marque pourtant qu'il va penſer à ce que je lui ai mandé, & qu'il me donnera de ſes nouvelles dans peu de jours. Je lui avois mandé qu'il falloit qu'il écrivît deux belles Lettres aux deux perſonnes que vous ſavez; & ſans repondre à cet article, il me dit ſimplement en huit grandes pages, qu'il ne ſait pas quelle demarche il peut faire. *Il eſt penetré de la plus vive comme de la plus juſte douleur de ce qui s'eſt paſſé. . . . Ce qui l'afflige, c'eſt que plus il medite ſur la maniere dont ils devroient tous ſe conduire, pour ſervir utilement l'Egliſe dans cette conjoncture, moins il decouvre la route qu'il faut prendre pour agir prudemment & efficacement.* Il croit que parler trop vivement, gâteroit tout; que *des voies plus douces produiroient certainement un meilleur effet, ſi pluſieurs Evêques vouloient concourir à les prendre; qu'on les mepriſe & qu'on les regarde avec dedain, quand ils parlent ſeparement; qu'il ne faut pas croire que*

1722. *ce soit ni timidité ni prudence de la chair qui le fait parler ainsi; qu'il se sent disposé à parler épiscopalement, & que jamais il n'a eu tant de desir de le savoir & de le pouvoir faire. Mais qu'est-ce que la voix d'un pauvre Evêque tel que lui, qui a toujours été & qui sera toujours compté pour rien?* . . . Que ce n'est pas à dire qu'il faille *demeurer dans l'inaction, se taire & laisser opprimer des confreres si respectables; que ce n'est pas sa pensée; que ce l'est si peu, qu'il est prêt à declarer à la face de toute l'Eglise que si ces VII. Evêques sont coupables, il l'est encore plus qu'eux*; parce que c'est lui qui s'est chargé de faire tenir la Lettre à quelques Evêques pour la signer, *& parce qu'il a écrit lui-même au Pape sur le même sujet*, & à peu près dans le même sens. . . Il finit sa Lettre par une apostille que voici mot à mot: *Je pars pour visiter quelques paroisses. Je medite jour & nuit sur cette malheureuse affaire. Faites-moi la grace de m'informer des suites. Sans les lumieres que j'attends de vous, on ne peut prendre de justes mesures.*

Il dit que sa Lettre au Pape *est une apologie de notre Appel, & qu'elle decouvre bien fidelement à Sa Sainteté la veritable source de nos divisions; & que le Cardinal Conti dans la reponse obligeante dont il l'a honoré, paroit en convenir.*

J'oubliois de vous dire que j'exhorte M. de Castres de rendre publiques les Lettres qu'il a écrites au Pape & au Cardinal Conti, & celle que ce Cardinal lui a écrite, s'il juge qu'elle soit bonne à quelque chose.

LETTRE LXII.

A plusieurs Evêques. Il excite ces Prelats bien intentionnés à imiter les XIX. Evêques du siecle passé, & à prendre la defense de la dignité épiscopale outragée en la personne des VII. Evêques.

A Montpellier, Mai 1722.

VOus avez vu sans doute, Monseigneur, l'Arrêt du Conseil qui a été rendu contre la Lettre des VII. Evêques à Notre Saint Pere le Pape & contre leurs personnes. Je ne doute point, Monseigneur, que vous n'ayez été touché d'une fletrissure si extraordinaire & si honteuse, non seulement pour ces Evêques, mais encore pour tout l'Ordre épiscopal.

C'est vous & tout le Clergé de France qui êtes attaqués par cet Arrêt aussi bien que nous. C'est donc pour votre interêt & pour celui de tous les Evêques du royaume, que je crois devoir prendre la liberté d'exciter votre zele & votre courage, & vous representer combien il est important pour l'honneur de l'épiscopat, que vous ne demeuriez pas dans le silence dans cette conjoncture.

Lorsque IV. Evêques de nos jours furent attaqués, ils trouverent des defenseurs parmis les autres Evêques: XIX. Evêques vinrent à leur secours. Ne pouvons-nous pas esperer, Monseigneur, qu'à l'exemple de ces Prelats, vous prendrez la defense de vos confreres qui, comme vous le savez, ne sont persecutés qu'en haine de la verité qu'ils defendent; & que vous écrirez à M. le Regent & au Roi même pour leur representer l'outrage que cet extraordinaire Arrêt fait à tous les Evêques en nos personnes.

Rien, ce me semble, ne doit vous empêcher de faire cette demarche. Apprehenderiez-vous d'être seul? J'ai trop bonne opinion de ceux qui composent notre Ordre, pour croire qu'aucun ne voulût vous imiter. Mais quand cela seroit (ce qu'on ne doit pas presumer) la demarche en seroit-elle moins édifiante & moins glorieuse pour vous? Et qui pourroit vous en savoir mauvais gré?

Vous êtes trop éclairé, Monseigneur, trop zelé pour le bien & l'avantage de l'E-

l'Egliſe, & vous avez trop de tendreſſe pour vos confreres opprimés, pour qu'il ſoit neceſſaire de vous faire faire des reflexions ſur l'état où ſe trouve aujourd'hui l'Egliſe de France. Elle demande que vous ſecouriez des confreres qui ſoutiennent les verités qu'elle a toujours enſeignées, qui ſoutiennent ſes droits, ſes libertés dont nos peres ont toujours été jaloux, & les maximes de l'Etat les plus inebranlables. 1722.

Je laiſſe ces reflexions à faire à votre ſageſſe & à votre prudence, & vous demande quelque part dans l'honneur de votre amitié, que je tâcherai toujours de meriter par le parfait attachement & le reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE LXIII.

A M. Sartre *Prieur de Sorbonne. Il lui temoigne la joie qu'il reſſent de la maniere dont il s'eſt conduit ſur la ſignature du Formulaire, & il lui marque la foi & la pieté courageuſe de ſa mere.*

A Montpellier le premier Juin 1722.

JE reçus hier, Monſieur, la Lettre que vous m'avez écrite de votre ſolitude. Elle ne m'a pas appris vos avantures (*a*); car nos amis communs ne me les avoient pas laiſſé ignorer. Mais vous ignorez peut-être la joie que j'ai eue en apprenant avec quelle force & quel courage vous les avez ſupportées; & j'attends avec une grande impatience de ſavoir comment elles ſe termineront. Ce ſera toujours aſſez bien pour vous, puiſque vous n'avez rien à vous reprocher dans tout ce qui s'eſt paſſé: car les perſecutions ne ſont affligeantes que pour ceux qui les excitent, & non pas pour ceux qui les ſouffrent avec conſtance.

Je ne puis vous donner les conſeils que vous me demandez, juſqu'à ce que je ſache de quelle maniere votre affaire ſera terminée. Je voudrois bien pour toutes ſortes de raiſons que ce fût à l'avantage de la Faculté, & que vous euſſiez la ſatisfaction d'y entrer, après avoir eu le merite d'y renoncer pour la juſtice.

Madame votre mere n'a pas beſoin d'être ſoutenue par moi. Sa foi, ſa pieté, ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu lui font connoître que toute la tendreſſe qu'elle a pour vous doit être rapportée à Dieu. Elle vous a conſacré à lui; & je reçois plus de conſolation d'elle par rapport à vous, que je ne ſuis en état de lui en donner. Il n'y a perſonne qui merite plus l'eſtime & le reſpect des honnêtes gens; & je prie Dieu qu'il vous rende de plus en plus le digne fils d'une mere ſi chretienne. Mais comptez que j'ai bien de la peine à lui paſſer que l'amitié qu'elle a pour vous ſoit plus grande que la mienne; car on ne peut vous cherir plus tendrement que je fais.

LETTRE LXIV.

*A M. *** Au ſujet de l'affaire de M. Sartre.*

A Montpellier le premier Juin 1722.

J'AI reçu hier, Monſieur, votre Lettre du 26. Mai avec celle de Monſieur Sartre. Je ne puis vous dire combien j'ai été content de ſa conduite; & j'ai en-

a) [M. Sartre, n'ayant voulu ſigner le Formulaire que conformement à la Paix de Clement IX. fut depoſé, en vertu d'un ordre du Roi, de ſa dignité de Prieur de Sorbonne, & privé de tous droits, fruits & émolumens de la ſocieté. Voyez l'Hiſt. de la Conſtit. III. Part. IV. Sect. §. XXXIII. pag. 103.]

1722. encore quelque eſperance, quoique fort foible, qu'il pourra avoir la liberté d'achever ſa Licence. Il vaut certainement mieux y renoncer, que d'acheter la liberté de la faire aux depens de ſa conſcience. Mais je ſuis vraiment affligé & au-delà de ce que je vous puis dire, de voir exclurre tous les bons ſujets de la Faculté, & de la voir livrée en proie à toute la canaille Moliniſte.

J'ai fait voir à Madame Sartre la Lettre que vous m'écrivez ſur ſon fils, & celles de ſon fils à M. le Cardinal de Noailles & à moi. Si vous êtes édifié du fils, je ne le ſuis pas moins de la mere. Je n'ai jamais connu de femme qui ait plus de religion, de raiſon, & d'eſprit que celle là. Elle apprend tout ce qui regarde ſon fils, comme un homme plein de force & de pieté pourroit faire; & la tendreſſe qu'elle a pour lui qui eſt très grande, ne la porte qu'à deſirer ardemment ce qui peut contribuer à ſon ſalut.

LETTRE LXV.

Au même. Il lui parle de l'affaire de M. Sartre, & d'un pretendu Bref contre les VII. Evêques.

A Montpellier le 12. *Juin* 1722.

QUOIQUE j'aye reçu toutes vos Lettres, Monſieur, c'eſt à la derniere que je fais reponſe aujourd'hui. Vous me priez de la communiquer à Madame Sartre; mais cette priere étoit fort inutile: car je n'ai jamais manqué à lui faire part de toutes les nouvelles que j'ai appriſes qui ont regardé ſon fils, & dans le moment même que je les ai ſues. Le voilà donc hors de Licence, & hors de la maiſon de Sorbonne.

Je vous avoue que je n'ai point pris cet outrage qui lui a été fait en cette occaſion, plus à cœur qu'il ne falloit, non plus que le pretendu Bref contre les VII. Evêques. Je n'ai pu juſqu'ici me reſoudre à en être fort inquiet: 1. parce que quand on aime la verité il faut s'attendre à tout, & être prêt à tout pour l'amour d'elle. 2. Je ne puis croire, ſoit que ce Bref ſoit faux, ſoit qu'il ſoit vrai, qu'on en faſſe jamais grand uſage. Cela eſt bon pour faire peur aux petits enfans.

LETTRE LXVI.

Au même. Il parle des nouvelles que repandoient les Conſtitutionnaires, & lui marque ſa diſpoſition qui eſt d'en deſirer de bonnes plutôt que de les eſperer.

A Montpellier le 5. *Juillet* 1722.

JE ne ſuis point étonné, Monſieur, qu'on ne veuille point ſe ſervir des pretendus Brefs; & je n'ai jamais cru qu'on eût pu le faire, quand même on l'eût voulu. Mais la queſtion eſt de ſavoir s'ils ont exiſté ou non. Vos Lettres me le faiſoient croire, bien plus que la hardieſſe & l'effronterie avec laquelle nos Conſtitutionnaires l'aſſuroient; car je puis vous aſſurer que depuis neuf ans que la Conſtitution afflige l'Egliſe, il ne leur eſt pas échappé un pauvre petit mot de verité. Hé! eſt-il étonnant que les defenſeurs du menſonge s'élevent contre la verité en toute occaſion? Pour moi je tâche de lui temoigner mon reſpect & mon adoration, juſques dans les nouvelles qui doivent nous faire le plus de peine.

J'attends avec crainte & impatience des nouvelles du *prima menſis* de Mardi der-

dernier. Je recevrai apparemment demain une de vos Lettres qui m'en instruira. 1722.
En attendant je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur, & prie Dieu que les nouvelles qui regarderont l'Eglise, puissent nous causer de la joie. Mais je crois que tant que cette sainte Mere sera militante, elle n'aura que les larmes & les gemissemens en partage. Il me semble que son divin Epoux ne lui a pas promis autre chose sur la terre. Cependant les persecutions ont leur tems auquel Dieu a mis des bornes; & quand ils sont expirés, l'Eglise a lieu de se rejouir & de dire avec ses enfans, en rendant graces à Dieu de sa delivrance: *Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, annis quibus vidimus mala.* Ps. LXXXIX. 15.

Deliberation de la Faculté de Theologie de Montpellier au sujet de la signature du Formulaire.

L'An mil sept cent-vingt deux, le 22. Août, la Faculté de Theologie de Montpellier assemblée par ordre de Monseigneur l'Evêque de Montpellier Chancelier, Chef, Juge, & Conservateur de l'Université dudit Montpellier, dans le palais épiscopal, où se tiennent les Assemblées de ladite Faculté, furent presens, Monseigneur l'Evêque de Montpellier Chancelier, Maîtres Bernard Barthe & Jacques de la Faye Jesuites & Professeurs de ladite Faculté, Maître Christophe Vincent Curé de Sainte Anne, Antoine de Banier Curé de S. Pierre, & Jean Nerot Prieur de Montbazin Docteurs aggregés (qui composent seuls ladite Faculté étroite.) Monseigneur l'Evêque Chef & Chancelier de la Faculté s'est plaint à la Faculté de ce que pendant son absence, il avoit oui parler d'une introduction nouvelle qui s'étoit faite dans la Faculté, de faire signer le Formulaire aux Candidats qui se presentent pour obtenir des Degrés dans la Faculté, & a demandé en vertu de quoi cette introduction s'étoit faite.

Sur quoi le Pere Barthe l'un des deux Professeurs, a dit que c'étoit en consequence d'une Lettre de M. de la Vrilliere, qu'il avoit remise à M. Joubert Vice-Chancelier de ladite Faculté. Monseigneur l'Evêque ayant demandé aux Docteurs presens, s'ils avoient vu cette Lettre, & eux ayant repondu que non, il a dit qu'il pourroit bien pretendre cause d'ignorance de cette Lettre, laquelle ne lui a pas été portée en droiture, mais rendue par le sieur Joubert, qui s'est plaint à lui de ce qu'elle lui avoit été rendue decachetée par ledit Professeur, au mepris de son droit & de sa dignité, & contre la Deliberation de la même Faculté du 23. Juillet 1719. au sujet d'une pareille entreprise faite par les Peres Jesuites Professeurs.

Sur quoi Monseigneur l'Evêque a demandé que deliberation fût prise, qu'à l'avenir toutes Lettres addressées à la Faculté lui seroient apportées, ou en son absence à son Vice-Chancelier toutes cachetées, pour être par eux ouvertes & communiquées à la Faculté, avec defenses à ceux qui composent cette Faculté d'y contrevenir sous peine d'être interdits de toutes fonctions dans ladite Faculté, & d'être privés de toute voix active & passive, jusqu'à ce qu'ils ayent fait la satisfaction qui leur aura été imposée par ladite Faculté. Sur quoi le Pere Barthe Professeur a dit, que c'étoit eux Professeurs qui avoient ouvert la Lettre, & qu'ils avoient droit de le faire comme composant eux seuls la Faculté de Theologie, à l'exclusion de tout autre, ainsi qu'ils l'avoient fait signifier par Acte en consequence de ladite Deliberation du 23. Juillet 1719. que puisqu'on vouloit deliberer sur ce sujet, ils ont protesté & se sont retirés.

La Faculté continuant sa seance, a deliberé & ordonné, que quiconque des Professeurs ou Docteurs aggregés de ladite Faculté ouvriroit les Lettres & Paquets à elle addressés, seroit privé de voix active & passive, & interdit de ses fonctions,

1722. jusqu'à ce qu'il eût fait la satisfaction prescrite par ladite Faculté, conformement à ce qui se pratique dans les autres Facultés du royaume.

Ledit Seigneur Evêque reprenant la parole a dit qu'il étoit en droit d'ignorer ce qui étoit contenu dans la Lettre écrite à la Faculté par M. de la Vrilliere, puisqu'elle ne lui avoit point été remise entre les mains; mais que son respect pour les ordres du Roi, & le desir sincere qu'il avoit de se conformer à ses intentions, l'engageoient à passer par dessus ces considerations. Sur quoi il a proposé à l'Assemblée de deliberer sur le Formulaire, que Sa Majesté vouloit qu'on fît signer à tous ceux qui se presenteroient à l'avenir pour obtenir des Degrés dans ladite Faculté. La chose mise en deliberation, la Faculté a conclu unanimement, à ce qu'on fît signer le Formulaire à ceux qui se presenteront à l'avenir pour obtenir des Degrés dans ladite Faculté, conformement aux intentions de Sa Majesté.

Sur quoi ledit Seigneur Evêque a conclu avec la Faculté, & a ajouté qu'eû égard à l'abus qu'on a fait & qu'on pourroit faire de ladite signature, en confondant les deux especes d'obéissance que l'Eglise a droit d'exiger par rapport au droit & par rapport au fait, il regardoit comme un prealable necessaire d'exposer quel avoit été l'esprit du Pape & des Evêques en proposant cette signature; & ainsi declaroit 1. que par cette signature, on est obligé de detester sincerement & de condamner de cœur & de bouche les V. propositions, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées, & dans quelque Auteur ou Livre qu'elles se trouvent, & ce sans distinction ou reserve quelconque; 2. qu'à l'égard de l'attribution des V. propositions à Jansenius, en quoi consiste le fait, lequel au commencement de l'établissement du Formulaire donna occasion à des troubles dans l'Eglise, il veut & ordonne qu'on s'en tienne à ce qui a été reglé sur cette contestation par le Pape Clement IX. & par les Evêques de France, & que le feu Roi de glorieuse memoire a voulu être observé dans son royaume, comme il paroit par l'Arrêt du Conseil d'Etat de 1668. lequel Arrêt est rappellé & confirmé par plusieurs autres Declarations subsequentes de Sa Majesté; qu'ainsi pour maintenir la paix qui fut alors si heureusement donnée à l'Eglise, il croit que l'unique moyen est d'empêcher qu'on ne perde de vue l'esprit qui avoit animé cette paix; que dans ce dessein il juge à propos de mettre ledit present procès-verbal à la tête du Formulaire qu'on proposera doresnavant à signer à ceux qui se presenteront pour obtenir des Degrés. A quoi ladite Faculté a consenti, en s'en rapportant à ce que ledit Seigneur Evêque venoit de dire & de statuer.

En consequence de-quoi ladite Faculté a deliberé & ordonné qu'on transcriroit ici le Formulaire suivant pour être signé par les Candidats.

Ego, &c.

Et ledit Acte a été signé par les Docteurs composans l'Assemblée.

LETTRE LXVII.

A M. de BERNAGE *Intendant de Languedoc. Il lui marque ce qui avoit été conclu touchant l'introduction de la signature du Formulaire, dans l'Assemblée de la Faculté de Theologie de Montpellier.*

A la Verune le 24. *Septembre* 1722.

J'Ai reçu hier, Monsieur, par M. l'Abbé Joubert la Lettre que M. de la Vrilliere vous a écrite du 14. de ce mois, & que vous lui avez remise pour me faire tenir.

J'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'on ne s'est jamais relaché dans la Faculté de Theologie de Montpellier sur la signature du Formulaire, parce que de-

depuis Alexandre VII. juſqu'à preſent, on n'avoit jamais été dans l'uſage de le faire ſigner aux Candidats qui ſe preſentoient pour obtenir des Degrés dans cette Faculté. Depuis une Lettre de M. de la Vrilliere addreſſée aux Docteurs de la Faculté de Theologie de Montpellier, j'ai fait faire une Aſſemblée de la Faculté, où il fut deliberé unanimement de le faire ſigner à l'avenir. Et le feu Roi par ſes Arrêts & Declarations ayant renvoyé aux Evêques la connoiſſance de cette affaire, j'ai expliqué dans cette Aſſemblée l'eſprit dans lequel le Pape & les Evêques de France ont propoſé cette ſignature, & la ſoumiſſion que l'Egliſe exigeoit en cette occaſion. Du reſte on n'a rien changé aux termes du Formulaire ordinaire donné par Alexandre VII. & que les Evêques de France font ſigner. Je ſuis, &c. 1722.

LETTRE LXVIII.

A M. de Bernage *Intendant de Languedoc. Le Prelat lui parle de la maniere dont on reçoit la ſignature du Formulaire, & juſtifie le Preambule où eſt exprimée la diſtinction du fait & du droit.*

A Montpellier le 28. *Novembre* 1722.

VOila, Monſieur, la Lettre que M. le Marquis de la Vrilliere vous a écrite du 17. de ce mois, que je vous renvoye. On a mal informé Son Alteſſe Royale, au ſujet de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée de la Faculté de Theologie de cette Univerſité ſur la ſignature du Formulaire à laquelle je preſidois, & à laquelle mon Vice-Chancelier n'a eu aucune part, comme tous ceux qui le connoiſſent pourroient vous le temoigner. On n'a ſupprimé aucune des feuilles où on avoit commencé à ſigner. Mais peu de jours après que l'ordre fut venu de le faire ſigner, quelques Candidats s'étant preſentés pour recevoir des Degrés; mon Secretaire le leur fit ſigner ſur quelques feuilles de papier blanc, qui ſe trouverent à la tête d'un vieux Regître qui a ſervi à toute autre choſe, & qui par conſequent ne pouvoit ſervir à cet uſage. J'étois pour lors à la Verune. En étant revenu je blâmai fort ce qui s'étoit paſſé en mon abſence, & j'ordonnai au Secretaire d'avoir un Regître neuf exprès pour ces ſignatures: ce qui a été executé. Cet ancien Regître auſſi bien que le nouveau ſubſiſte, & ils ſont l'un & l'autre dans mon Secretariat. Il eſt vrai, Monſieur, que dans ce nouveau Regître j'ai fait mettre à la tête, comme j'eus l'honneur de vous le mander de la Verune le 24. Septembre, une inſtruction pour apprendre à ceux qui le ſigneroient, les differentes ſoumiſſions qu'ils doivent à l'Egliſe pour le fait & pour le droit, ſuivant ce qui fut reglé & pratiqué à la paix de l'Egliſe ſous le Pontificat de Clement IX. par laquelle furent terminées toutes les diſputes qui s'étoient élevées dans l'Egliſe de France à l'occaſion du Formulaire, lequel fut reçu pour lors par tous les Evêques du royaume ſans aucune contradiction. Depuis cette paix, ſur la foi de laquelle nous avons toujours vecu, qui a été faite par le concours & l'autorité des deux Puiſſances, rien n'y peut deroger, & on ne peut point trouver mauvais que des Evêques faſſent aujourd'hui ce que d'autres firent en ce tems-là avec l'approbation du Pape & du Roi. Si quelques Evêques n'en uſent pas de même, il n'y a pour cela aucune difference entre leurs ſentimens, & ceux des autres Evêques qui en uſent comme moi. Car il eſt certain que ceux qui font ſigner le Formulaire ſans faire mention de la paix de Clement IX. n'ont jamais pretendu confondre l'obéiſſance due aux deciſions de l'Egliſe ſur les dogmes, avec la reverence qui eſt due ſur les faits. Ils conviennent, & ne peuvent le nier, que quoiqu'ils faſſent ſigner ſans diſtinction du fait & du droit, c'eſt toujours neanmoins en la ſuppoſant. Il n'y en

a pas

1722. a pas un qui puiſſe en diſconvenir. Car dire le contraire, ce ſeroit reconnoître l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits: ce qui eſt une erreur. Si donc on ſuppoſe cette diſtinction, il n'y a pas d'inconvenient de l'exprimer. J'en trouve un très grand à ne le pas faire. Car l'acharnement avec lequel les Jeſuites ennemis de cette paix de l'Egliſe emploient leur credit & leurs intrigues pour faire ſigner le Formulaire ſans aucune diſtinction, n'eſt que pour confondre le droit avec le fait, & par là renverſer dans la ſuite le dogme de la grace efficace par elle-même & toute la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas. Ainſi plus ils s'efforcent de faire contraindre les Eccleſiaſtiques à une ſignature ſans explication, plus je me crois obligé à m'y oppoſer, & à inſtruire mes Dioceſains de ce qu'ils doivent croire & de l'obéiſſance qu'ils doivent à l'Egliſe. C'eſt ce que je ferai avec la grace de Dieu tant que je vivrai. Et quand il me faudra rendre compte de ma conduite je n'en ſerai point embarraſſé. Je ne crains point de l'expoſer au jugement du public; & je ſuis aſſuré que Son Alteſſe Royale ne la deſapprouvera pas, & qu'elle ne me ſaura pas mauvais gré de ne pas ſoumettre les affaires purement ſpirituelles de la Religion à l'autorité ſeculiere. Je ſuis, &c.

LETTRE LXIX.

Au Pere POUGET. *Il l'aſſure de la continuation de ſon amitié, & de la part qu'il prend à ſes chagrins; & il le prie de retrancher de l'édition latine de ſon Catechiſme quelques mauvaiſes fourrures que ce Pere y avoit faites ſans ſa participation.*

A Montpellier le 7. Octobre 1722.

QUOIQUE vous ne receviez pas ſouvent de mes nouvelles, mon cher Pere, ni moi des vôtres par vous, je ne laiſſe pas de m'en informer à tous ceux qui peuvent m'en dire. Car notre éloignement l'un de l'autre, ni le ſilence que vous gardez avec moi, ni la difference de nos ſentimens, ou du moins de notre conduite exterieure dans ce qui regarde les affaires de l'Egliſe, n'ont rien diminué de l'ancienne & tendre amitié que j'ai toujours eue pour vous depuis notre enfance, & je me flatte que la vôtre pour moi n'eſt pas refroidie non plus. Vous ne devez donc pas douter que je n'aye appris avec bien du deplaiſir tous les chagrins que vous avez eſſuyés pendant votre ſejour à Clermont. J'aurois bien ſouhaité que vous les euſſiez évités. Mais Dieu l'a ainſi permis pour votre ſanctification; & pour que vous fuſſiez encore plus convaincu par votre propre experience, du peu de fond qu'on doit faire ſur les hommes. J'apprends que vous voilà enfin reſidant à Paris dans un lieu que vous aimez, avec des gens que le monde n'a point corrompus, & qui vous aiment & vous eſtiment. Je vous en felicite.

J'apprends auſſi que vous travaillez à l'édition latine du Catechiſme de Montpellier, avec les paſſages entiers qui ne ſont que cités dans l'édition Françoiſe. Ce Livre a porté mon nom juſqu'ici, & par là j'ai droit ſur lui Et quand même vous ne le lui feriez pas porter en Latin comme il l'a porté en François (ce que je ne ſai pas) je ne laiſſerois pas de conſerver toujours ce même droit, puiſque vous ne faites que la traduction d'un Catechiſme de mon Dioceſe, compoſé & imprimé par mon ordre, & ſur le privilege que le feu Roi m'avoit accordé.

Trouvez donc bon qu'à l'occaſion de cette édition Latine, je vous faſſe une priere très juſte, & dont je ne pourrois attribuer le refus qu'à un manque total d'amitié; & ce qui eſt de pis à une prevarication contre la verité.

Je crois que vous comprenez aiſement, que je veux parler de l'addition que vous avez faite dans les éditions qui ont ſuivi celle de 1707. Vous la fites ſans mon con-

consentement & sans m'en parler. Je n'en fus instruit qu'en la lisant dans l'exemplaire que vous me donnâtes de la premiere édition où étoit ce changement, qui étoit je crois de 1710. Je le vis avec beaucoup de chagrin. Je vous en écrivis tout aussi-tôt pour vous en faire des plaintes, & vous m'en fites des excuses dont je fus très peu satisfait. Je vois presentement que les ennemis de la verité se prevalent contre moi de cette addition, à laquelle ils ne savent pas, ou font semblant d'ignorer, que je n'ai jamais eu aucune part, & à laquelle je n'aurois jamais consenti, si vous m'en eussiez averti avant que de faire reimprimer ce Livre. Je vous prie donc très instamment de la faire ôter de cette édition Latine, aussi bien que tous les autres changemens que vous pourriez avoir faits dans les éditions qui ont suivi la premiere, & dont je puis ne m'être point apperçu. Je vous le demande sur tout pour l'addition des heresies, & je ne vous le demande pas comme une grace, mais comme une justice que vous me devez. Si vous me la refusiez, je ne pourrois me dispenser pour ma justification, & pour satisfaire à ce que je dois à la verité, de m'en plaindre au public. Ne me dites pas que cet endroit du Livre est deja imprimé, & que vous ne pouvez par consequent y rien changer. Car rien n'est plus aisé que d'y faire un carton. 1723.

Comme je n'ai jamais reconnu en vous pour moi que des marques d'une parfaite & sincere amitié, je ne compte pas que vous vouliez me contrister en cette occasion-ci. Comptez aussi, je vous prie, que personne n'est plus tendrement & plus parfaitement que je le suis, mon cher Pere, Votre, &c.

LETTRE LXX.

A M. Louail. *Il lui parle des differentes traverses qu'il essuye, & des forces de corps & d'esprit que Dieu lui donne.*

A Montpellier le 15. *Decembre* 1722.

JE ne vous dirai donc rien de moi, puisque vous êtes instruit par nos amis de toutes les persecutions qu'on me fait souffrir, & de toutes les indignités que j'ai à essuyer. Il y en a bien dont je ne me fâche pas trop. Il y en a aussi quelques-unes qui me font passer de mauvais quarts-d'heures. Une de celles qui m'a le plus affligé est l'affaire de M Croz. Je crois que ceux qui vous auront dit que j'avois écrit sur cela à M. le Duc d'Orleans, vous auront dit aussi que ma Lettre n'a pu parvenir jusqu'à lui. Au milieu de tout cela il me semble que Dieu me donne des forces de corps & d'esprit. Le courage par sa misericorde ne me manque point encore; & je me porte mieux que je n'ai fait depuis plusieurs années. Je vous demande, Monsieur, le secours de vos prieres, dont j'ai grand besoin.

LETTRE LXXI.

A M. de la Vrilliere. *Au sujet d'un ordre concernant M. Trimond Chanoine, chargé de la Direction des Ecoles du Dioceſe.*

A Montpellier le 8. *Janvier* 1723.

MOnsieur de Bernage m'a fait voir, Monsieur, la Lettre que vous lui avez écrite, pour me dire que l'intention de Son Alteſſe Royale, étoit que je n'employasse plus M. Trimond Chanoine de mon Eglise à la conduite des Ecoles de mon Dioceſe parce qu'il est Reappellant. Et m'ayant demandé quelle reponse je voulois qu'il vous fît de ma part, je me suis reservé à vous la faire moi-même, & j'aurois eu l'honneur de vous la faire il y a deja quelques jours, sans une incommodité qui m'en a empêché.

Si on eût dit simplement que la personne dudit sieur Trimond étoit desagreable au Roi ou à Monseigneur le Regent, j'aurois supplié Son Alteſſe Royale, de me fai-

1723. faire connoître ce qui auroit pu lui faire meriter ſon indignation, & je l'aurois abondonné moi-même, ſi je n'avois pu le juſtifier. Mais je vous ſupplie, Monſieur, de repreſenter à Son Alteſſe Royale que la raiſon qu'on apporte qu'il eſt Reappellant pour m'obliger à lui ôter cette place, me force à la lui conſerver.

Le crime d'être Reappellant eſt mon crime. Si c'en eſt un, j'en ſuis auſſi coupable que le ſieur Trimond, & bien plus que lui, puiſque c'eſt moi avec les autres Evêques mes confreres, qui en avons donné l'exemple à lui & à toute l'Egliſe. Je ſuis le chef des Appellans & Reappellans de mon Dioceſe. Il n'y a qu'eux en qui j'ai confiance, & par conſequent je ne puis employer d'autres perſonnes. Si on m'inquiete & eux auſſi, le peu de confiance que j'ai aux Eccleſiaſtiques *Conſtituans* de ce pays-ci, dont la plûpart ſont gens ſcandaleux, & mepriſables, ou par leur ignorance, ou par leurs mauvaiſes mœurs, & beaucoup par l'un & l'autre endroit, me mettra dans l'impoſſibilité de fournir des ſujets aux differens emplois de mon Dioceſe. Car je crois lui rendre plus de ſervice en laiſſant ces places abandonnées, qu'en les confiant à de ſi mauvais ſujets que ceux qui me reſteroient, ſi j'abandonnois ceux qu'on me veut ôter à cauſe de l'union qui eſt entre eux & moi, & de la conformité de leurs ſentimens avec les miens. D'ailleurs pourrois-je me ſervir de gens ſoulevés contre moi, & qui travaillent continuellement à ſoulever les autres? Il eſt vrai que je ſouffre parmi les Confeſſeurs de mon Dioceſe une grande quantité de Moines qui ſont dans ce cas, & que je n'ai point encore interdits. L'amour de la paix m'a fait diſſimuler juſqu'ici leurs demarches ſeditieuſes, & leurs intrigues pour me ſuſciter les triſtes affaires qu'on me fait tous les jours auprès de Son Alteſſe Royale. Je vous ſupplie, Monſieur, de repreſenter auſſi à Son Alteſſe Royale que, s'agiſſant de l'adminiſtration purement ſpirituelle de mon Dioceſe, j'eſpere qu'elle voudra bien s'en rapporter uniquement à moi pour le choix des perſonnes qui peuvent me ſecourir, & entrer avec moi en part de la ſollicitude paſtorale du troupeau que Jeſus-Chriſt m'a confié, & dont je ne dois rendre compte qu'à lui. Sa Majeſté a trop de pieté, & eſt trop ſoumiſe à l'Egliſe, pour vouloir s'arroger la qualité de Chef de l'Egliſe de ſon royaume, que l'eſprit de ſchiſme & d'hereſie a fait donner aux Rois d'Angleterre. Ce ſeroit cependant, non ſeulement prendre cette qualité, mais encore ſe declarer l'Evêque des Evêques, que de vouloir entrer dans le gouvernement interieur des Dioceſes, & dans l'examen des Miniſtres que les Evêques choiſiſſent. Si les Rois ſont les Evêques au dehors, comme diſoit un grand Empereur, c'eſt pour proteger la Religion & les Evêques. Mais ce religieux Prince étoit bien éloigné de les troubler dans leurs fonctions, & dans l'adminiſtration interieure de leurs Dioceſes.

Quand il a plu à Son Alteſſe Royale de me priver des fonctions temporelles attachées à ma place, comme d'aſſiſter aux Etats de Languedoc, je ne m'en ſuis point plaint. C'eſt au Roi qui eſt le pere de ſes peuples, & à Monſeigneur le Regent à examiner s'il convient ou non à la bonté de Sa Majeſté de priver ſes ſujets du Dioceſe de Montpellier d'avoir leur Evêque aux Etats, qui eſt leur deputé-né à cette aſſemblée pour y porter leurs demandes & leurs plaintes, & y ſoutenir leurs interêts. Le Roi eſt le maître d'en ordonner ce qu'il lui plaîra: je ſerai toujours prêt à executer ſes volontés avec la ſoumiſſion du plus fidele de ſes ſujets. Mais pour l'adminiſtration ſpirituelle de mon Dioceſe, il doit me la laiſſer exercer en liberté. Je ne la partagerai jamais avec perſonne, qu'avec ceux que je choiſirai moi-même, gens vertueux, craignans Dieu, & que je croirai capables de m'aider dans les fonctions de mon miniſtere. Voilà, Monſieur, ce que je vous ſupplie de repreſenter à M. le Regent, en lui demandant pour moi la grace ou plutôt la juſtice que tout Prince chretien doit accorder aux Evêques, de leur laiſſer gouverner en paix les peuples que la divine providence leur a confiés, ſans troubler

bler ni eux ni leurs Eccleſiaſtiques dans leurs fonctions. C'eſt pour obtenir cette vie paiſible & tranquille que l'Apôtre veut que l'on offre des prieres & des vœux à Dieu pour les Rois & pour toutes les Puiſſances, ainſi que j'en ferai toute ma vie pour le Roi & pour Son Alteſſe Royale, auprès de laquelle j'eſpere, Monſieur, de votre bonté que vous voudrez bien me rendre de bons offices, & me faire la juſtice de me croire avec reſpect, &c. 1723.

LETTRE LXXII.

A M. le Cardinal DUBOIS, *premier Miniſtre. Il le prie de faire ceſſer les vexations qu'on lui fait depuis long-tems, & d'empêcher celles dont on le menace.*

A Montpellier le 14. *Janvier* 1723.

MONSEIGNEUR,

QUOIQUE je ſois dans le doute ſi Votre Eminence daignera recevoir favorablement la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, quoique j'aye même de fortes raiſons d'apprehender que ni mon nom, ni la ſituation où je me trouve, ne lui ſoient pas agreables, je ne laiſſe pas neanmoins d'avoir recours à votre juſtice, & d'eſperer que vous me l'accorderez pour faire ceſſer les vexations qu'on me fait depuis ſi long-tems, & empêcher celles dont on me menace. Seroit-il poſſible, Monſeigneur, qu'étant établi dans le poſte où vous êtes, étant Evêque comme moi, vous puiſſiez mepriſer & rejetter les très humbles remontrances d'un autre Evêque perſecuté pas ſes inferieurs, à cauſe de ſon attachement à la verité, aux droits du Roi, & aux loix du royaume? C'eſt ce qu'il ne m'eſt pas permis de croire de Votre Eminence. J'en attends toute autre choſe.

Nous parlons aujourd'hui comme parloient les Evêques de l'Aſſemblée de 1682. Ceux qui en ce tems-là parloient comme nous faiſons à preſent, pouvoient paſſer pour des perſonnes ambitieuſes qui avoient en vue les recompenſes de la Cour, parce qu'on ne pouvoit diſtinguer dans leurs demarches s'ils agiſſoient par zele pour la verité, ou pour plaîre au Prince. C'étoit en effet en ſoutenant ce que nous enſeignons aujourd'hui, que les Evêques attachés à la Cour obtenoient les dignités éclatantes de l'Egliſe. Pourquoi faut-il donc aujourd'hui que les Evêques qui defendent les mêmes verités, les mêmes maximes du royaume, les mêmes droits du Roi, ſoient regardés comme rebelles aux ordres de Sa Majeſté; n'y ayant de difference en ce que nous ſoutenons & ce que ces autres Evêques ſoutenoient il y a quarante ans, qu'en ce que ces motifs qui nous font agir aujourd'hui ne peuvent être ſoupçonnés d'aucune vue humaine? On les combloit de graces & de bienfaits à la Cour. Et nous, contens de reſter dans nos Dioceſes pour y enſeigner à nos peuples à craindre Dieu, à reſpecter le Roi, & à lui être fidele, on nous perſecute, on nous trouble dans nos fonctions ſi neceſſaires au bien de l'Egliſe, au repos & au bon ordre de l'Etat. Le Conſeil de conſcience ſoutient nos inferieurs dans tout ce qu'ils entreprennent contre nous; & ces Eccleſiaſtiques tant ſeculiers que reguliers, ſe font chaque jour un nouveau merite auprès de ce Conſeil, des peines qu'ils nous cauſent. Ils nous inſultent inſolemment ſur la protection qu'ils trouvent à ce redoutable Tribunal. Toute juſtice ſur eux nous eſt preſentement interdite, & toute impunité leur eſt accordée, pourvû qu'ils ſachent manquer au reſpect qu'ils nous doivent. Ils ſe vantent publiquement des ordres rigoureux qu'ils doivent obtenir contre nous, avant que ce Conſeil les ait donnés; & l'évenement nous fait toujours voir, par l'execution des menaces qu'ils nous ont faites, qu'ils ne demandent jamais rien contre nous qui ne leur ſoit accordé.

1723. Pendant que ces perſonnes, auſſi peu recommandables par leur pieté & leur prudence que par leur capacité, obtiennent tout ce qu'ils demandent, en ſurprenant la religion du Roi, de Monſeigneur le Regent, & celle de Votre Eminence (Permettez-moi de le dire, Monſeigneur; car je ſuis ſûr qu'on ne vous expoſe point les choſes de la maniere qu'elles ſe paſſent dans ce pays-ci) on intimide les ſeuls Eccleſiaſtiques en qui je puis avoir confiance; on me defend de les employer dans les fonctions auxquelles je les connois propres; on leur defend à eux d'accepter les emplois que je veux leur donner; ces places demeurent vuides par la diſette où je ſuis d'autres Prêtres qui ſoient capables de les remplir, & par l'inſuffiſance (pour ne rien dire de pire) de ceux dont on me permet de me ſervir. Mais quand ils auroient plus de capacité & de vertu qu'ils n'en ont, ſeroit-il juſte, Monſeigneur, & pourroit-on l'exiger de moi, que je me ſerviſſe d'eux, & que je donnaſſe ma confiance à des Eccleſiaſtiques qui, hautement ſoulevés contre moi, ne travaillent qu'à ſoulever les autres.

La crainte que j'ai d'interrompre trop long-tems vos grandes & importantes occupations, m'empêche d'entrer dans le detail de tout ce que je ſouffre, & dont je doute que Votre Eminence ſoit pleinement informée. Elle ne le permettroit pas ſans doute ſi elle en avoit connoiſſance. Cependant mes ennemis que j'oſe dire être ceux de l'Egliſe (car Dieu merci je n'en ai point d'autres) publient dans tous les carrefours que ce que j'ai ſouffert juſqu'à preſent n'eſt que le commencement de ce que j'ai à ſouffrir dans la ſuite. Qu'ai-je donc à attendre de leur fureur, ſi Votre Eminence ne daigne arrêter les ordres que le Conſeil de conſcience envoie continuellement dans ce pays-ci contre moi & contre la plus ſaine partie de mon Clergé, ſans m'écouter, & ſans m'avoir fait connoître qui ſont les delateurs qui nous accuſent? C'eſt une forme d'Inquiſition à laquelle il eſt bien difficile que des Evêques François puiſſent s'accoutumer & s'aſſujettir. S. Hilaire dont l'Egliſe celebre aujourd'hui la Fête reproche à l'Empereur Conſtance d'ébranler la fermeté de pluſieurs Evêques, & de les faire ſuccomber par la force de ſes careſſes & la douceur du traitement qu'il leur faiſoit. Pour nous, Monſeigneur, nous ne nous ſommes point trouvés expoſés à pareilles tentations: nous n'avons jamais reçu que des menaces & des coups. Nous & nos Eccleſiaſtiques ſouffrons tous les jours de nouvelles violences; & ce qu'il y a de plus dur pour nous eſt de ſavoir que ces violences proviennent de l'autorité confiée au Conſeil compoſé de nos parties, qui oubliant ce qu'ils doivent à la charité, à la juſtice, & à leur propre caractere, quoique nos freres dans l'épiſcopat, n'en ſont que plus envenimés contre nous, & plus acharnés à nous perſecuter.

Permettez-moi, Monſeigneur, parlant à un Evêque, de vous repreſenter que ce n'eſt point ainſi qu'on doit traiter les Evêques qui ſont les Oints du Seigneur, & auxquels le Saint Eſprit enſeigne qu'on ne doit point toucher; & de vous dire, parlant à un grand Miniſtre, qu'il ne convient ni à la juſtice, ni à la bonté, ni aux interêts du Roi, de maltraiter ceux des Evêques de ſon royaume qui ſont les plus attachés à ſa perſonne ſacrée & aux droits de ſa couronne. Peut-être, & Dieu veuille que cela n'arrive jamais, qu'on aura beſoin un jour d'en trouver pour defendre ces mêmes droits. Mais qui oſera le faire dans la ſuite, ſi nous ſommes punis ſi ſeverement pour y être ſi fortement attachés, & ſi on accoutume la Cour de Rome, qui ne l'eſt deja que trop, à ſe voir ſacrifier ceux que la crainte de ſes foudres les plus injuſtes ne peut empêcher de remplir les devoirs de bons François & de fideles ſujets du Roi?

Si Votre Eminence daigne écouter mes plaintes, & qu'elle veuille bien faire ceſſer le trouble & l'anarchie de ce Dioceſe, je prendrai la liberté de lui en donner un moyen très court & très facile.

C'eſt

C'eſt premierement de faire ſortir de Paris un Jeſuite appellé Senault, homme turbulent & emporté, & de lui faire defendre de revenir dans mon Dioceſe. C'eſt un homme à qui M. de Nîmes paye la penſion à Paris, & qu'il y a envoyé uniquement pour me perſecuter, ſans que j'aye jamais donné aucun ſujet à ce Prelat de me traiter de la ſorte. 1723.

En ſecond lieu, d'empêcher que le Conſeil de conſcience ne m'envoye des ordres ſur ce qui regarde mon Dioceſe, ſans la participation de Votre Eminence; ſur quoi je la ſupplierois encore de ne les point faire executer ſans me les avoir fait communiquer, & ſans avoir écouté mes raiſons. Un Evêque peut-il demander & eſperer moins, que de n'être point maltraité ſans être coupable, & de n'être point condamné ſans avoir été entendu?

Voilà, Monſeigneur, les très humbles prieres que je prends la liberté de faire à Votre Eminence. Je la ſupplie de ne les pas rejetter, & de m'accorder quelque part dans l'honneur de ſa bienveillance. Oſerois-je lui rappeller un tems auquel il me paroiſſoit qu'elle ne m'en jugeoit pas indigne? C'eſt celui que j'ai eu l'honneur de paſſer avec elle dans ce pays-ci, pendant lequel elle me donna des marques de bonté & d'amitié dont j'eſpere qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne la liberté de la faire reſſouvenir, en la ſuppliant de m'en accorder la continuation, & de me croire avec reſpect, &c.

LETTRE LXXIII.

A M. l'Evêque de Boulogne. Il lui expoſe la conduite qu'il a tenue ſur le Formulaire.

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

JE ne ſai, Monſeigneur, ſi vous vous appercevez de la rareté de nos Lettres. Pour moi je m'en apperçois fort; & ſi la goute dont je ſuis trop ſouvent attaqué permettoit à mes doigts de vous temoigner les ſentimens de mon cœur, ils vous diroient plus ſouvent combien ce qui vous regarde me touche, & à quel point je deſire que vous en ſoyez perſuadé. L'union qui doit être entre nous a pour principes des motifs bien puiſſans: la connoiſſance & l'amour des mêmes verités, les mêmes principes & la même conduite dans leur defenſe, les mêmes calomnies à endurer, les mêmes perſecutions à ſouffrir. Voilà, Monſeigneur, une ſocieté de biens & de maux qui ne doit point nous ſurprendre, mais qui eſt bien capable de cimenter notre amitié.

Vous avez appris ſans doute par nos amis communs les tracaſſeries qu'on me fait depuis ſix mois, pour introduire dans mon Dioceſe la ſignature du Formulaire que je n'y ai point trouvée établie, & qui à parler de bonne-foi, ne mene à rien. L'uſage des ſouſcriptions & des Formulaires n'a jamais été employé dans l'Egliſe que pour s'aſſurer de la pureté de la foi de ſes enfans, & lui faire diſtinguer les dociles d'avec les rebelles. Or, Monſeigneur, depuis tant d'années qu'on parle de Janſeniſtes & de Formulaire, avez-vous vu un ſeul Theologien ſoutenir les V. Propoſitions? N'avons-nous pas vu au contraire ceux qui étoient ſoupçonnés de les defendre leur dire anathême de la maniere la plus preciſe & la plus marquée? Et les cinq fameux Articles ne ſont-ils pas la preuve la plus complette de la pureté de leur foi? Pour ce qui regarde l'attribution de ces erreurs au Livre & au ſyſtême de Janſenius, ne rendent-ils pas à l'Egliſe l'obéiſſance qu'elle demande en pareille occaſion? obéiſſance de reſpect & de deference pour une autorité reſpectable, telle qu'elle a toujours été pratiquée dans l'Egliſe, telle qu'elle eſt obſervée tous les jours à l'égard de tant d'auteurs & de Livres dont la diſcuſſion & l'examen ne

1723. cede en rien à celui qui peut avoir été fait du Livre de Janſenius, telle enfin qu'elle a été reglée en 1668. dans la fameuſe paix de l'Egliſe ſous le Pontificat de Clement IX.

Si je trouvois dans mon Dioceſe quelqu'un qui s'élevât hautement contre ce qui fut alors ſi ſagement reglé par le Pape & les Evêques de France, & que le feu Roi de glorieuſe memoire voulut bien appuyer de ſon autorité, j'avoue, Monſeigneur, que je ſerois le premier à reprimer cette temerité. Mais c'eſt ici tout le contraire. Ceux qu'on tourmente pour cette ſignature ſont ceux qui ſont le plus fidelement attachés à cette paix, & qui ſouffrent tout pour en perpetuer l'eſprit & les ſages diſpoſitions.

A quoi bon par conſequent tout ce bruit & ces allarmes ſi mal placées, contre des Eccleſiaſtiques recommandables par leur pieté & par leur érudition? Et ſi nous voulions, Monſeigneur, remonter aux auteurs de ces recherches, que de reflexions n'aurions-nous point à faire! Et qu'il convient peu à ces nouveaux Theologiens de venir mettre le feu dans l'Egliſe par des accuſations imaginaires, dans le tems que juſtement chargés ſur des points eſſentiels, ils ſe mettent ſi peu en peine de ſe laver des tâches qu'ils ont contractées, & qu'ils travaillent tous les jours à augmenter!

Briſons là-deſſus, Monſeigneur: nous ne ſommes point en état d'apporter à de ſi grands maux des remedes convenables. Mais Dieu demande du moins de nous que nous ne prêtions point notre autorité pour perſecuter ceux dont la foi ne nous eſt point ſuſpecte, & qui ſont prêts de rendre à l'Egliſe dans la ſouſcription du Formulaire l'obéiſſance qu'elle a droit d'exiger d'eux en pareille occaſion.

C'eſt à quoi j'ai travaillé, Monſeigneur, en faiſant preceder le Formulaire d'une inſtruction claire & preciſe qui, en detruiſant le mauvais uſage qu'en font les ennemis de la grace de Jeſus-Chriſt, detruit en même tems les juſtes peines qu'une ſignature pure & ſimple pourroit faire. En un mot, Monſeigneur, mon procès-verbal eſt mot à mot le même que celui de feu M. Pavillon Evêque d'Alet, dont la memoire eſt en ſi bonne odeur dans cette province, je pourrois dire dans toute l'Egliſe, & dont la conduite en cette occaſion fut ſolemnellement approuvée par le Pape & par le Clergé de France.

Ma conduite étant la même je devrois auſſi attendre le même ſuccès. Mais helas! Monſeigneur, dans un tems où la lumiere & la bonne-foi ſemblent avoir quitté cette terre, qu'oſons-nous eſperer? J'eſpere en Dieu, Monſeigneur. Et comme je le crois tout-puiſſant, & que je le reconnois auſſi-bien le Dieu des eſprits que le Dieu des corps, je le prie avec confiance de ſe lever, de paroître, & de juger lui-même ſa cauſe.

Donnez-moi, Monſeigneur, des nouvelles de votre ſanté; & en m'accuſant la reception du paquet* que je vous addreſſe, faites-moi part, je vous prie, de vos lumieres & de vos reflexions ſur cette affaire. Vous le devez à ma confiance pour vous, & au reſpect avec lequel je ſuis, &c.

* Ce paquet contenoit un Journal qu'on trouvera ci-après.

LETTRE LXXIV.

A M. l'Evêque de MASCON, *ſur le même ſujet.*

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

JE prends la liberté, Monſeigneur, de vous envoyer une relation exacte de tout ce qui s'eſt paſſé dans mon Dioceſe depuis ſix mois au ſujet de la ſignature du Formulaire. Je n'y ai point trouvé cette ſignature établie; & comme je n'ai encore vu perſonne qui oſât ſoutenir les V. Propoſitions, je l'ai regardée juſqu'ici au moins comme inutile. Mais il ne m'eſt plus permis de la regarder de la ſorte, depuis les violences qu'on emploie pour aneantir juſqu'au ſouvenir de la Paix de Clement IX. C'eſt pourtant, Monſeigneur, conformement à ce qui fut reglé

reglé à cette paix que nous avons ſouſcrit le Formulaire; & comme il n'eſt pas poſſible de le propoſer autrement, il n'eſt pas poſſible non plus que nous voyions de ſang-froid l'introduction d'une ſignature dans laquelle on nous fait un crime de rappeller l'eſprit qui anima cette paix. Ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe depuis quelques années doit, ce me ſemble, Monſeigneur, redoubler votre vigilance. Ce qui pouvoit être autrefois un ſimple ſoupçon, ne l'eſt plus depuis l'étonnante Conſtitution que les ennemis de la grace de Jeſus-Chriſt ont eu le credit de faire donner, & qu'ils ont le credit de ſoutenir malgré toutes nos reſiſtances. Ainſi, Monſeigneur, puiſque nous combattons pour la même cauſe, il eſt bien juſte que nous nous communiquions toutes nos demarches. Je m'acquitte de ce devoir avec d'autant plus de plaiſir que j'eſpere qu'il me procurera des nouvelles de votre ſanté dont je ſuis très en peine, perſonne aſſurement ne s'y intereſſant plus ſincerement, parce que perſonne n'eſt avec des ſentimens plus remplis de reſpect & de veneration que je le ſuis, &c. 1723.

LETTRE LXXV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur le même ſujet.

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que vous vous plaignez de mon ſilence, & ce n'eſt pas ſans raiſon que vous vous en plaignez. Vous n'avez pu concilier l'engourdiſſement de mes doigts avec la vivacité de mes ſentimens pour vous; & j'avoue moi-même, Monſeigneur, que j'aurois de la peine à faire cet accord, ſi mon cœur ne me diſoit chaque jour combien il vous eſt attaché, & ſi en même tems je n'éprouvois en moi un je ne ſai quoi mille fois plus impertinent que la goute dont je ſuis tourmenté, qui concourt avec elle pour arrêter ma main & la rendre indocile aux ordres que je veux tous les jours lui donner. Je ſuis donc d'accord avec vous, Monſeigneur, contre moi-même; & je trouve tant de plaiſir à penſer avec vous & comme vous, que j'oublie volontiers que j'y ſuis intereſſé. Mon procès eſt donc fini; & puiſque j'ai été le premier à dicter ma ſentence, permettez-moi de me flatter d'avoir en même tems dicté ma grace.

Si le nouveau Diacre que vous avez bien voulu donner à mon Egliſe a fait ſon devoir auprès de vous, il vous aura ſouvent dit avec quel empreſſement je demande de vos nouvelles, & ſur tout quelle a été ma joie lorſque j'ai appris que nous penſions de la même maniere, & que nous prenions le même parti ſur les differentes affaires que le malheur des tems nous ſuſcite tous les jours. Or, Monſeigneur, comme je n'ai rien tant à cœur que de vous être uni dans la defenſe des mêmes verités, je n'oublierai rien pour vous mettre au fait de tout ce qui m'arrive, en vous priant en même tems de me montrer par un ſemblable retour que ma liberté en cela ne vous eſt point deſagreable. Non ſeulement, Monſeigneur, je veux que vous ſachiez tout; mais je veux encore (permettez-moi de me ſervir de ce terme) que vous me diſiez votre penſée ſur tout. C'eſt dans cette vue que je joins à cette Lettre une relation exacte de tout ce qui m'eſt arrivé depuis ſix mois, & de tout ce que j'ai cru devoir faire au ſujet de la ſignature du Formulaire. Vous y verrez qu'à votre exemple j'ai repondu que je ne pouvois demander & recevoir cette ſignature, qu'autant qu'elle ſeroit conforme aux diſpoſitions de la paix de l'Egliſe ſous le Pontificat de Clement IX.

Plus j'ai examiné cette matiere, plus j'ai été indigné de l'acharnement des Jeſuites à vouloir aneantir cette Paix. Car enfin, Monſeigneur, avouons-le de bonne-foi: le Formulaire ne peut être entendu & propoſé raiſonnablement qu'avec la diſtinction du fait & du droit, & par conſequent qu'avec la diſtinction des deux

1723. deux obéiſſances qui lui ſont dues. Raiſonner autrement ce ſeroit admettre l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits, ce qui eſt une erreur. Auſſi voyons-nous les Evêques les plus reſpectables du ſiecle dernier, diſpoſés à tout ſouffrir plutôt que de laiſſer obſcurcir par leur ſilence une diſtinction dont ils ſentoient la neceſſité. Ces grands hommes prevoyoient dès lors où en vouloient venir les ennemis de la grace de Jeſus-Chriſt, par la confuſion affectée qu'ils s'efforçoient de repandre ſur la condamnation des V. propoſitions, & ſur l'attribution de ces erreurs au Livre & au ſyſtême de Janſenius. Et puiſque l'évenement n'a que trop juſtifié leurs juſtes allarmes, leur exemple doit nous ſervir de regle, & leurs paroles doivent être les nôtres. Et pourquoi, Monſeigneur, rougirions-nous de les adopter, puiſque leur conduite a été approuvée du Pape & des Evêques de ce royaume, & que les deux Puiſſances ont concouru à l'autoriſer? Celui qui veille ſur ſon Egliſe & qui la protegea alors d'une maniere ſi marquée, ſaura encore bien la defendre aujourd'hui; & je ne connois point de moyen plus efficace pour meriter cette protection que de reſpecter la verité en tout, & de ne jamais la mettre en compromis avec aucune vue humaine. Voilà, Monſeigneur, toute ma politique. Je prie Dieu de me preſerver de tout ce qui pourroit y être contraire. Je ſuis, &c.

LETTRE LXXVI.

A M. l'ancien Evêque de Tournay ſur le même ſujet.

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

VOus avez ſans doute appris, Monſeigneur, les ordres que Son Alteſſe Royale a envoyés il y a ſix mois dans toutes les Facultés de Theologie du royaume, d'exiger la ſignature du Formulaire. Cette ſignature n'étoit point établie dans celle de Montpellier, & à vous parler naturellement je ne voyois aucun bien à l'introduire. Cependant pour me conformer aux intentions de Son Alteſſe Royale je l'ai ordonnée, en expliquant à mes Dioceſains l'eſprit dans lequel l'Egliſe leur propoſe cette ſignature. Je ne crois pas qu'on oſe diſputer à un Evêque le droit d'expliquer au peuple que la divine providence lui a confié les verités dont il leur juge la connoiſſance neceſſaire; & je crois encore moins qu'on oſe attaquer celle que je leur ai enſeignée dans le preambule qu'on a fait mettre à la tête du Formulaire. C'eſt pourtant ce preambule qu'on veut à toute force me faire effacer; & vous verrez, Monſeigneur, dans le petit Journal que je vous envoye les differens moyens dont on s'eſt ſervi pour cela. Les auteurs de toutes ces triſtes affaires ne ſont plus cachés, & la derniere Conſtitution les a aſſez fait connoître en canoniſant d'une maniere ſi marquée leurs ſentimens ſur la grace. J'eſpere, Monſeigneur, que vous voudrez bien ſacrifier quelques quarts-d'heure de votre tems à la lecture de ce petit Journal, & que vous me manderez avec confiance ſi vous trouvez que je me ſois bien defendu. La liberté que je prends vous ſera du moins une preuve du deſir que j'ai d'être uni avec vous dans la defenſe des mêmes verités, & du reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE LXXVII. 1723.

A M. l'Evêque de Senez. Il lui temoigne le desir qu'il a de lier commerce avec lui, & les dispositions où il se trouve sur le renouvellement des troubles du Formulaire; son indignation contre l'injustice criante dont cette affaire est remplie, & la resolution où il est de ne point se relâcher, comme on avoit fait en acceptant la Bulle VINEAM, *mais de maintenir inviolablement les conditions de la paix de Clement IX. & de ne laisser affoiblir ni obscurcir aucune verité.*

A Montpellier le 23. Janvier 1723.

QUOIQUE nos amis communs me donnent exactement de vos nouvelles, je vous avoue cependant, Monseigneur, que je ne serai point satisfait si ce n'est vous-même qui m'en donnez. C'est un plaisir que nous pouvons, ce me semble, nous accorder reciproquement sans scrupule. Je dis plus: j'aurois volontiers du scrupule de m'en être privé si long-tems. Nous sommes dans un tems, Monseigneur, où nous devons nous faire un devoir d'être unis plus étroitement que jamais, & de nous communiquer mutuellement nos peines, nos craintes, nos esperances. Je gagnerai à ce petit commerce de toute maniere. Il sera consolant de repandre mon cœur dans le vôtre; & il me sera avantageux de connoître votre pensée, & d'être par-là en état de profiter de vos lumieres & de vos avis.

C'est dans cet esprit, Monseigneur, que je joints à cette Lettre une relation exacte de toutes les peines qu'on me fait au sujet du Formulaire, & du parti que j'ai cru devoir prendre sur cette affaire. Vous y verrez que pour remedier aux maux que le Formulaire mal entendu a deja causés dans l'Eglise, & pour me conformer à ce qui fut reglé unanimement par le Pape & le Clergé de France en 1668. j'ai suivi en tout les exemples des plus grands Evêques de ce siecle, & je me suis fait même un devoir de copier jusqu'à leurs expressions.

Depuis six mois que cette affaire dure, j'ai eu le tems de faire reflexion sur le parti que je prenois: car je me suis souvent comme épluché moi-même, pour decouvrir le fort que je pourrois avoir, & ce qu'on pourroit justement me reprocher. Mais plus j'y pense, Monseigneur, plus j'y vois d'horreurs & d'injustices de la part de ceux qui aujourd'hui mettent tout en usage pour aneantir la paix de Clement IX.

1. Le Formulaire n'est raisonnable que selon l'esprit de cette paix, puisque vous n'avez pas aujourd'hui un seul Evêque & un seul Theologien de nom qui ose accorder à l'Eglise l'infaillibilité sur les faits, & par consequent le privilege d'exiger pour les faits la même obéissance que pour le droit.

2. Quand ce point auroit pu être contesté, il ne peut l'être depuis l'examen serieux qui en fut fait à la paix de l'Eglise, & la decision unanime qui suivit cet examen.

3. Est-il raisonnable d'exiger des Theologiens sur le fait de Jansenius un sacrifice de leur entendement: sacrifice dont on n'a pu encore definir la nature: sacrifice inoui dans toute la Tradition: sacrifice enfin dementi tous les jours par la conduite que tiennent le Pape & les Evêques à l'égard de tant d'Auteurs & de Livres, sur la condamnation desquels on se contente d'une soumission de deference & de respect?

Depuis quand, Monseigneur, est-il permis d'user dans l'Eglise de deux poids & de deux mesures? Nous voyons sous nos yeux donner un plein dementi à deux

1723. Conciles generaux ; & on le fait avec liberté & ſans contradiction, parce que cela regarde un fait. Et nous prêterons notre miniſtere pour perſecuter de ſaints Eccleſiaſtiques, qui ſont bien éloignés d'élever leurs voix contre celle du Pape & des Evêques qui aſſurent avoir examiné le Livre de Janſenius, & qui outre cela rendent à cette deciſion la ſoumiſſion que l'Egliſe demande en pareille occaſion. Non, Monſeigneur, il y a dans toute cette affaire une injuſtice qui me revolte ; & nous avons affaire avec une ſocieté de gens qui n'ont deja que trop abuſé de ce que des vues de paix & de conciliation nous ont portés à accorder ſur cette affaire. Nous avons cru bien faire en nous contentant de l'obſcurité de la Bulle *Vineam*, qui bien entendue ne deroge nullement à la paix de Clement IX. Aujourd'hui on ſe prevaut de cette obſcurité contre nous. Ce qui nous prouve, Monſeigneur, qu'on ne gagne jamais rien à ſe relacher ſur les choſes qui intereſſent la verité ; & que l'unique moyen d'attirer la benediction de Dieu ſur nous eſt de la meriter par un reſpect inviolable pour elle, & par une attention generale à n'en laiſſer affoiblir ou obſcurcir aucune.

Priez Dieu pour moi, Monſeigneur ; & puiſque nous ſommes unis dans la même cauſe, ne me ſeparez jamais de vous lorſque vous parlez à celui qui ſeul peut nous ſecourir. Je ſuis, &c.

LETTRE LXXVIII.

A M. l'Evêque de Pamiers, ſur le même ſujet. Il trouve que ce Prelat a ſujet de ſe plaindre de M. de Mirepoix, & de ce qu'on veut lui donner un Coadjuteur.

A Montpellier le 23. *Janvier* 1723.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que nous nous plaignons l'un de l'autre, & ſelon les apparences ſans que nous l'ayons merité. J'ai ſu par pluſieurs de mes confreres que vous leur aviez écrit une eſpece de Lettre circulaire, pour vous plaindre d'un *Viſa* que M. l'Evêque de Mirepoix a donné à un Eccleſiaſtique de votre Dioceſe, au mepris des droits ſacrés de l'épiſcopat, dont le Prelat devroit être auſſi bien que vous un jaloux defenſeur. J'ai cru, Monſeigneur, que je devois me flatter que je ſerois du nombre de ceux à qui vous porteriez vos plaintes ; & je ſuis convaincu que vous ne deſapprouverez, ni mon attente, ni la ſurpriſe où j'ai été d'avoir inutilement attendu. J'apprends cependant qu'au lieu des juſtes plaintes que je ſuis en droit de vous faire, c'eſt vous, Monſeigneur, qui me reprochez de vous avoir comme abandonné par mon ſilence dans une cauſe commune à tout l'épiſcopat : ce qui me montre, Monſeigneur, qu'il eſt arrivé à votre Lettre quelque accident imprevu. Or ce malentendu éclaircit tout ; & en juſtifiant mutuellement nos reproches, les detruit abſolument, & nous met l'un & l'autre hors de cour & de procès.

J'ai bien des choſes à vous dire, Monſeigneur, mais comment oſer les confier au papier ? . . .

Je ſouhaiterois bien auſſi, Monſeigneur, vous derober quelques quarts-d'heure de votre tems, pour vous faire lire un petit Journal que j'ai fait dreſſer de tout ce qui m'eſt arrivé depuis ſix mois dans mon Dioceſe au ſujet du Formulaire. Vous connoiſſez les Jeſuites, Monſeigneur. Je croyois auſſi bien que vous les connoître : mais plus j'avance, plus j'apprends à les connoître encore, & plus je reconnois que c'eſt une ſcience où on peut faire tous les jours de nouveaux progrès. Non : on n'imagine point tout ce que ces bons Peres font faire ſous mes yeux, & tout ce qu'ils ont remué à la Cour, pour m'obliger à effacer une concluſion de la Faculté de Theologie de cette ville, dans laquelle j'ai ordonné la ſignature du

For-

Formulaire conformement à la paix de Clement IX. A ce mot, Monſeigneur, votre reſpect pour votre illuſtre predeceſſeur ſe reveille ſans doute; & je ne doute point que vous ne me ſachiez bon gré de n'avoir jamais voulu préter l'oreille à tout ce qui pourroit ternir la memoire de ce genereux Prelat. 1723.

Il y a ſur cette affaire une choſe bien étonnante. Le grand argument dont on ſe prevaut aujourd'hui contre nous, eſt un concours apparent du Pape & des Evêques à recevoir la Conſtitution *Unigenitus*. Pourquoi ceux qui ſavent ſi bien voir cette union où elle n'eſt pas, ſe ferment-ils les yeux pour ne la pas voir où elle eſt? La cauſe des IV. Evêques étoit bien connue, leurs ſentimens n'étoient pas équivoques; les XIX. Evêques qui écrivirent en leur faveur au Pape & au Roi ne laiſſerent pas ignorer le point de la queſtion. Il fut ſi bien éclairci en France & à Rome que tout le monde ſe trouva d'accord, que l'innocence des IV. Evêques fut reconnue, & la paix rendue à l'Egliſe, & ſcellée par l'autorité des deux Puiſſances.

Voilà donc la queſtion terminée d'une maniere irrevocable; & je ne comprends pas comment on peut faire aujourd'hui un crime à un Evêque, de ſuivre une deciſion unanime de laquelle au contraire il ſeroit coupable de s'écarter. Voilà pourtant, Monſeigneur, où nous en ſommes; & il faudroit que nous fuſſions bien aveuglés pour ne pas voir l'indigne manege des Jeſuites, que les diſpoſitions de la paix de Clement IX. incommodent, parce que l'eſprit de cette paix aneantit abſolument les eſperances qu'ils avoient conçues de faire ſervir la ſignature du Formulaire à la condamnation de la doctrine de la grace efficace par elle-même. Vous avez lu, Monſeigneur, toutes les folies qu'ils firent après la concluſion de la paix pour faire accroire qu'elle étoit chimerique, & que les IV. Evêques, ſans épargner même les Prelats mediateurs, avoient trompé le Pape. Cette étonnante pretention fut bientôt detruite par l'Acte du 4. Decembre 1668. envoyé à Rome, ſigné par M. de Chaalons l'un des Prelats mediateurs, & par M. Arnauld; par une autre atteſtation authentique ſignée par ce même Prelat & ſcellée de ſon ſeau du 15. Decembre 1674. par la Lettre celebre que feu M. de Harlay alors Archevêque de Rouen écrivit au Cardinal Patron Roſpiglioſi, & enfin par la declaration expreſſe qu'en donne le Cardinal Patron dans ſa relation n. 162. On a donc mis tout en uſage pour faire accroire à Clement IX. & à Innocent XI. l'un de ſes ſucceſſeurs, que les IV. Evêques avoient ordonné une ſignature pure & ſimple, ſans faire mention ſur leurs procès-verbaux des deux eſpeces d'obéiſſance que l'Egliſe a droit d'exiger en pareille occaſion; ou au moins qu'ils avoient tenu au Pape un langage tout oppoſé à celui qu'ils tenoient dans le ſecret de leurs Dioceſes: mais ces tentatives ne ſervirent qu'à éclaircir ce qu'on vouloit obſcurcir, puiſqu'elles obligerent d'une part ces Evêques à declarer ce que contenoient ces procès-verbaux, & firent connoître de l'autre l'approbation que le Pape en avoit faite.

Aujourd'hui je ne crois pas qu'on ait le front de nier des faits ſi bien atteſtés. Mais la verité n'en eſt pas moins attaquée, puiſqu'on ne ſe propoſe rien moins que d'aneantir ce qu'on auroit bien voulu qui n'eût jamais été. Ces étranges procedés prouvent bien à la verité que la ſignature du Formulaire, conformement à ce qui fut reglé à la paix de Clement IX. renverſe totalement les idées & les projets des Jeſuites, & qu'elle leur devient abſolument inutile; mais au bout du compte cela ne change rien au fond des choſes. Ce qui a été unanimement decidé, les parties ouies de part & d'autre, ne peut plus ſouffrir aucune atteinte; & on ne ſe ſeroit jamais aviſé de revenir ſur une affaire ſi ſimple & ſi claire, ſi nous n'avions aujourd'hui dans l'Egliſe des brouillons à qui tout eſt bon, pourvû que cela contribue à l'établiſſement de leurs pernicieuſes maximes ſur le dogme & ſur

1723. la morale. Quel est l'Evêque, Monseigneur, tant soit peu instruit sur cette affaire, qui en faisant signer le Formulaire exige la même obéissance pour le fait que pour le droit ? Voilà precisement l'esprit de la paix. Quel est donc le crime de celui qui exprime une difference que tout le monde suppose? Le Jesuite seul y en trouve; & dans ses idées le Jesuite doit y en trouver. Or comme ses idées ne sont pas les miennes ni les vôtres, Monseigneur, & que nous ne souffrons & ne combattons l'un & l'autre que pour établir une doctrine & une morale differente de la leur, l'opposition des Jesuites est notre apologie, & suffit seule pour montrer combien il est necessaire à l'Eglise d'exprimer une distinction qu'il seroit si necessaire aux Jesuites d'aneantir.

C'est bien assez vous entretenir, Monseigneur, de ce qui me regarde. Souffrez que je vous demande à mon tour des nouvelles de vos affaires, dans l'esperance que toutes vos Lettres ne souffriront pas la même éclipse que la derniere. Où en êtes-vous, Monseigneur, avec M. de Mirepoix? Un Prelat de cette province de vos amis & des miens me dit en allant aux Etats, que M. de Mirepoix rejettoit absolument sur son Grand-Vicaire la faute qu'il avoit commise à votre égard. C'est deja quelque chose, puisque c'est en quelque sorte rougir de cette action. Mais ce ne sera pas assez tant qu'il ne vous le declarera pas par lui-même, & qu'il ne vous fera pas faire par ce Grand-Vicaire une satisfaction convenable. Sans cela il trouvera bon qu'on rejette sur lui ce qui a été fait en son nom.

Je ne vous mande aucunes nouvelles de ce pays, parce que je n'en vois point de fort importantes; à moins que vous ne mettiez de ce nombre ma convocation à notre Assemblée provinciale, qui se tiendra le premier du mois prochain Pour ce qui regarde les nouvelles de Paris je crois que vous en êtes instruit aussi-bien que moi. Les dernieres Lettres ne me parloient que des Evêques qui demandent des Coadjuteurs. On disoit plus: car on ajoutoit qu'on vouloit vous en donner un. Cette expression quelque ridicule qu'elle soit, cessa de me paroître si deraisonnable, dès qu'on m'eut nommé la personne qu'on vous propose. Comme cet Abbé a l'honneur de vous appartenir, je ne suis pas surpris que sa famille ose vous le presenter. Mais comme un Evêque comme vous, Monseigneur, ne connoit de vraie parenté que celle qui vient de la conformité à faire la volonté du Pere celeste, je trouve qu'on parle assez juste en disant avec precision qu'on veut vous le donner. Car je suis bien persuadé que vous ne voulez ni le demander ni l'accepter. Je suis, &c.

Journal de ce qu'a fait M. l'Evêque de Montpellier au sujet de la signature du Formulaire, depuis le mois de Juillet jusqu'au mois de Decembre 1722.

OUTRE l'ordre general qui fut envoyé au commencement du mois de Juillet 1722. à tous les Evêques de France de ne point donner de *Visa*, ni provisions de Benefices sans exiger prealablement la signature du Formulaire, M. l'Evêvêque de Montpellier en a reçu de particuliers, comme Chancelier de l'Université de Montpellier, dans laquelle on a voulu introduire l'usage de cette signature. La seule lecture des procès-verbaux, & des differentes pieces qui ont rapport à cette affaire, suffit pour montrer la simplicité & la droiture de la conduite de ce Prelat, & en même tems les intrigues & la violence de ses adversaires.

Au commencement du mois de Juillet 1722. M. le Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat écrivit une Lettre addressée à la Faculté de Theologie de Montpellier, dont voici le contenu:

„ Messieurs: Sur ce qu'il est revenu à Monseigneur le Duc d'Orleans que

„ de-

„ depuis quelque tems on ſe neglige fort ſur la ſignature du Formulaire preſcrite 1723.
„ par les Declarations du feu Roi du mois d'Avril 1664. & 1665. Son Alteſſe
„ Royale m'a ordonné de vous mander que ſon intention eſt, que vous renouvel-
„ liez ſur cela vos attentions, & que ſans excepter aucunes perſonnes, de quel-
„ que qualité & condition qu'elles ſoient, vous refuſiez abſolument d'admettre
„ aux Degrés de Bachelier, de Licentié, & du Doctorat, celles qui feront difficulté
„ de ſouſcrire le Formulaire purement & ſimplement, & ſans aucune reſtriction.
„ Je marque la même choſe à toutes les Univerſités de la part de Son Alteſſe Roya-
„ le, qui deſire que vous m'informiez des contraventions qu'il pourroit y avoir à
„ cet égard, même de ceux qui auroient été admis à ces Degrés ſans avoir ſigné
„ le Formulaire, afin de lui en rendre compte." Je ſuis, &c. De la Vrilliere.
„ A Verſailles le 11. Juillet 1722."

Et ſur le dos étoit écrit, A Meſſieurs de la Faculté de Theologie de Montpellier.

La ſeule addreſſe de cette Lettre fait voir qu'elle ne devoit être communiquée qu'à la Faculté même, ou du moins qu'elle devoit être portée à M. l'Évêque de Montpellier, lequel en conſequence des Lettres patentes très ſpeciales, renouvellées depuis peu d'années, étant *Chef*, *Juge*, *Conſervateur*, *Chancelier de l'Univerſité*, a ſeul droit *de convoquer les Aſſemblées*, *d'y preſider*, *ou d'y envoyer à ſa place ſon Vice-Chancelier*, *d'examiner les Profeſſeurs de ladite Univerſité*; de maniere que toutes les affaires qui regardent l'Univerſité doivent d'abord lui être rapportées, pour qu'il les communique dans la ſuite à l'Univerſité même.

La raiſon & l'uſage l'auroient ainſi voulu. Mais depuis quelques années les Jeſuites qui jouiſſent des deux Chaires de Profeſſeurs, s'étoient mis au deſſus de ces regles; & nonobſtant les inhibitions expreſſes qui leur avoient été faites par la Faculté le 23. Juillet 1719. d'ouvrir les paquets addreſſés à la Faculté, ils ſe firent remettre cette Lettre de M. de la Vrilliere, l'ouvrirent, & la porterent decachetée à M. l'Abbé Joubert, alors Grand-Vicaire, & Vice-Chancelier de l'Univerſité.

M. l'Evêque, qui étoit alors à ſa maiſon de campagne, ayant appris par ſon Grand-Vicaire un procedé ſi injurieux, lui écrivit de ſuſpendre les Theſes & les examens, juſqu'à ce qu'on pût être informé juridiquement des intentions de Son Alteſſe Royale.

Cependant les Jeſuites qui ne pouvoient ſouffrir de retardement, firent ſignifier un Acte à M. l'Evêque de Montpellier au nom de deux ou trois de leurs écoliers, qui vouloient prendre des Degrés, par lequel ils le ſommoient de recevoir leur ſignature du Formulaire conformement aux ordres du Roi, lui proteſtant que leurs Theſes étant toutes prêtes, ils le prendroient à partie, & lui feroient payer les frais de leur ſejour dans la ville de Montpellier.

Un Acte ſi inſolent n'émut point M. de Montpellier; & ne voulant point punir dans ces jeunes gens la temerité de leurs maîtres, il écrivit à M. Joubert ſon Grand-Vicaire que, puiſqu'ils avoient tant d'envie de ſigner le Formulaire, il pouvoit recevoir leur ſignature, mais qu'il lui defendoit de l'exiger, & de la faire regarder comme un prealable neceſſaire pour obtenir des Degrés, ſon intention étant de ne rien innover, & de n'exiger pour condition neceſſaire, que celle de la capacité & des bonnes mœurs; ſur quoi il le chargeoit de tenir la main dans les examens & les Theſes qu'il leur permettoit de ſoutenir. Une autre raiſon pourquoi le Prelat ne vouloit pas exiger la ſignature du Formulaire comme une condition, & qu'il l'exigea depuis, c'eſt qu'on abuſe de cette ſignature, quand elle n'eſt point expliquée, pour confondre les differentes ſoumiſſions qui ſont dues au fait & au droit.

Un ordre ſi precis fut executé par M. Joubert d'une maniere peu conforme

1723. aux intentions de celui de l'autorité duquel il étoit revêtu, & au nom de qui il étoit censé parler, & agir dans les Assemblées de la Faculté. Il donna jour aux Candidats, & souffrit qu'avant que de commencer l'examen, les Professeurs Jesuites fissent en sa presence lecture de la Lettre de M. de la Vrilliere, & en demandassent l'enregîtrement; ce qui fut executé sur le champ, & inseré dans un Regître que l'Abbé Joubert avoit lui-même fait apporter. Il fit donc signer le Formulaire sur ce même Regître aux Candidats. Un Docteur deja reçu se trouva à portée pour demander que sa signature fût aussi acceptée; & un des deux Professeurs Jesuites trouva l'occasion si belle de signer le Formulaire qu'il disoit n'avoir jamais signé, que sa signature fut aussi reçue.

M. l'Évêque de Montpellier ne fut pas long-tems sans être informé de ce qu'on venoit de faire en son nom. Les Docteurs aggregés qui ne reconnoissoient nullement les sentimens de leur Evêque, dans la conduite que venoit de tenir son Vice-Chancelier, lui en marquerent leur surprise. Il leur repondit sur le champ à chacun en particulier, & leur temoigna qu'il desavouoit ce qu'avoit fait son Grand-Vicaire; que non seulement il avoit passé ses ordres, mais même qu'il en avoit pris le contrepied.

Messieurs les Docteurs aggregés ont ces Lettres entre les mains, & elles peuvent servir de preuve de l'uniformité de conduite de M. l'Evêque de Montpellier dans cette affaire.

Ces Lettres du Prelat furent suivies d'une autre à M. Joubert, dans laquelle il lui reprocha très fortement d'avoir si mal suivi ses intentions, lui renouvella ses ordres, & lui enjoignit d'y être plus fidele à l'avenir.

En effet dans les examens & les Theses suivantes, les Professeurs Jesuites requirent l'execution du precedent Decret, & vouloient faire signer le Formulaire publiquement & au milieu de la These même. Mais M. Joubert s'y opposa, & dit qu'il suffisoit qu'on eût signé auparavant, & qu'on en fût assuré; en quoi certainement il s'écartoit de nouveau des intentions du Prelat. Mais les Professeurs Jesuites ne furent pas encore contens de cette signature. Ils en vouloient une publique. Ils demanderent donc qui pouvoit les assurer que les Candidats avoient signé, & ajouterent qu'ils avoient des ordres secrets de M. le Garde des Seaux d'y tenir la main. M. Joubert repondit que c'étoit entre les mains du sieur Autier Secretaire de M. de Montpellier qui faisoit les fonctions de Greffier de la Faculté, & fit apporter dans l'Assemblée le Regître sur lequel avoient été faites les signatures avant que de soutenir la These. Les Jesuites firent semblant de n'être pas encore contens; quoique dans le fond ils sentissent bien que M. Joubert n'avoit accordé aux plaintes de M. l'Evêque, que la suppression de quelques ceremonies, mais qu'il avoit conservé l'essentiel, c'est-à-dire la signature, comme un prealable necessaire à tout Acte.

Aussi M. l'Evêque de Montpellier ne tarda pas à sentir tout le foible de cette conduite; & il vit bien qu'il ne pouvoit avoir dans la Faculté, un interprete moins fidele de ses sentimens. C'est ce qui le determina d'y aller presider en personne le 22. Août 1722. Le procès-verbal qui y fut dressé de tout ce qui se passa dans cette Assemblée, & dont il courut des copies dans le tems, fait voir la verité des faits, qu'on a taché de deguiser, & d'envenimer à la Cour. Voici ce procès-verbal tel qu'il fut couché sur les Regîtres de la Faculté. *Voyez ci-dessus, page* 77.

En consequence de cette deliberation qui fut signée par M. l'Evêque de Montpellier, president de ladite Assemblée, & par les trois Docteurs aggregés, on fit faire un Regître tout neuf, à la tête duquel on écrivit tout ce qui avoit été fait & dit dans cette Assemblée à l'occasion du Formulaire. On transcrivit ensuite le For-

Formulaire purement & ſimplement, au bas duquel M. l'Evêque a fait ſigner depuis ce tems-là ceux qui ſe ſont preſentés pour prendre des Degrés. 1723.

Quant au premier article, qui regarde la pretention qu'ont les Jeſuites Profeſſeurs de compoſer ſeuls la Faculté, à l'excluſion du Chancelier & des Docteurs aggregés, on peut avancer ſans temerité, qu'il n'y eut jamais de pretention plus extraordinaire. Pour en ſentir tout le ridicule, il ſuffit de ſavoir que de tout tems, il y a eu dans la Faculté de Theologie de Montpellier, un Chancelier revêtu par Lettres patentes des droits les plus honorifiques; des Profeſſeurs, pour enſeigner; & des Docteurs aggregés pour tenir les aſſemblées, faire les examens, & donner leurs ſuffrages, comme dans les autres Facultés de Theologie du royaume, & en particulier comme dans celle de Droit de Montpellier: que les Jeſuites ſont entrés tout recemment dans cette Faculté, & qu'ils y ont obtenu par Lettre de cachet deux Chaires de Profeſſeurs par le credit qu'ils avoient auprès du feu Roi: qu'à peine furent-ils en poſſeſſion de ces deux Chaires, que M. de Pradel, predeceſſeur immediat de M. l'Evêque de Montpellier, temoigna ſe repentir de les avoir appellés dans l'Univerſité, parce qu'il vit dès-lors que ces nouveaux-venus vouloient empêcher les Dominicains de profeſſer la Theologie, quoiqu'ils fuſſent depuis très long-tems en poſſeſſion de ces Chaires. Les Dominicains ont été dans la ſuite interdits de leurs fonctions, & ont toujours proteſté contre cette violence. Ils ſe mirent même en devoir de faire terminer cette affaire, il y a quelques années, dans le tems qu'ils gagnerent au Conſeil de conſcience, un procès ſemblable qu'ils avoient dans l'Univerſité de Toulouſe. Ce procès eſt encore pendant, & les Jeſuites, non contens d'avoir fermé la bouche aux Dominicains, pretendent aujourd'hui exclurre de tout ſuffrage les Docteurs aggregés, qui ſont leurs aînés dans la Faculté, & qui y ſont ſi anciens, qu'on ne leur trouve point d'autre origine que celle de la Faculté même. Du reſte cette affaire eſt demeurée dans le même état; & on n'a point vu encore, que les Jeſuites ayent rien obtenu de la Cour pour maintenir leur poſſeſſion.

Pour ce qui eſt du ſecond article qui regarde la ſignature du Formulaire expliquée, on ne peut exprimer combien ils en furent piqués; & les mouvemens qu'ils ſe ſont donnés pour faire caſſer cette concluſion, montrent aſſez combien elle leur tenoit à cœur. On ne ſait pas preciſement dans quels termes ils en écrivirent en Cour; mais à en juger par les ordres qu'ils ont obtenus, il eſt évident qu'ils ont deguiſé totalement la verité des faits. C'eſt ce qui paroit par la Lettre que M. de la Vrilliere écrivit le 14. Septembre à M. de Bernage Intendant de la province. En voici la copie:

Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage.

A Verſailles le 14. *Septembre* 1722.

„ SOn Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans étant informée, Monſieur, „ que dans la Faculté de Theologie de Montpellier, on s'eſt fort relâché „ ſur la ſignature du Formulaire, elle m'a ordonné d'écrire à cette Faculté, que „ ſon intention eſt que perſonne ne ſoit admis aux Degrés de Bachelier, de Licen„ tié, & de Docteur, qu'il n'ait auparavant ſigné le Formulaire. Et pour que cela „ s'obſerve exactement, elle veut que vous envoyiez chercher le Syndic de cette „ Faculté, & que vous lui enjoigniez de ſa part, d'y être très exact, & que mê„ me vous le menaciez, que s'il ne ſe conforme en cela aux intentions de Son Al„ teſſe Royale elle le fera depoſer de ſon autorité; & que pour être plus aſſuré „ de ſon attention, elle deſire qu'il vous repreſente tous les mois les Regîtres où „ ſeront faites les ſignatures. Je ſuis, &c. De la Vrilliere."

M. l'Evêque de Montpellier à qui M. de Bernage avoit envoyé cette Lettre, n'eut

1723. n'eut pas de peine à comprendre que la Cour avoit été mal informée, ou qu'elle avoit des raiſons pour ne pas vouloir ſavoir, ce qu'il avoit ordonné à la tête de la Faculté. Auſſi toute ſon attention fut, dans la reponſe qu'il fit à M. l'Intendant, d'éclaircir tellement les faits, ou inconnus, ou deguiſés, qu'on ne pût à l'avenir en pretendre cauſe d'ignorance. Il lui écrivit en ces termes. *Voyez cette Lettre ci-deſſus page 78.*

Cette Lettre n'eſt qu'un expoſé ſuccinct, mais très exact, de ce qui s'étoit paſſé à la Faculté. M. l'Evêque de Montpellier y deſigne clairement l'inſtruction prealable au Formulaire, mais qui ne change rien aux termes du Formulaire même; & il ne devoit pas s'attendre qu'on l'accuſât encore de ne pas faire ſigner le Formulaire.

M. de Bernage ne put s'empêcher de convenir que la conduite de M. de Montpellier étoit droite, & qu'on ne pouvoit l'accuſer avec fondement d'avoir deſobéi aux ordres du Roi. C'eſt ce qui paroit par la reponſe qu'il lui fit. La voici:

Lettre de M. Bernage en reponſe à celle de M. l'Evêque de Montpellier.

A Montpellier le 4. Octobre 1722.

„ J'Ai reçu, Monſeigneur, par M. l'Abbé Joubert la Lettre que vous m'avez fait „ l'honneur de m'écrire, au ſujet de celle que j'ai reçue de M. le Marquis „ de la Vrilliere, pour la ſignature du Formulaire. Je ne manquerai pas de lui „ rendre compte des ordres que vous avez donnés, pour qu'on ſe conformât dans la Faculté de Theologie à ce que Son Alteſſe Royale deſire à ce ſujet. „ Vous avez vu dans cette Lettre, qu'elle m'ordonne de me faire repreſenter „ tous les mois par le Syndic le Regître où ſeront faites les ſignatures. Comme „ M. l'Abbé Joubert m'a dit que ce Regître n'étoit point tenu par un Syndic, „ mais par un Secretaire, je demanderai à celui qui le tient de me le faire voir, „ afin d'être en état de mander à M. de la Vrilliere, que rien ne manque à la forme „ auſſi bien qu'à l'exactitude. Je vous ſupplie de me croire toujours avec autant „ d'attachement que de reſpect, &c. De Bernage.

L'affaire en demeura là juſqu'à la fin du mois de Novembre, que M. de Bernage reçut une nouvelle Lettre de M. de la Vrilliere, dans laquelle on remarque encore la même affectation, de ſe jetter ſur la forme, ſans en venir au fond même de la queſtion.

Pour bien entendre la difficulté qu'on fait dans cette Lettre ſur un Regître ſupprimé & un autre ſubſtitué, il eſt bon de ſe rappeller que dans la premiere aſſemblée à laquelle preſida M. Joubert, il fit coucher la deliberation & le Formulaire avec les ſignatures ſur le premier Regître qu'il trouva ſous ſa main. C'étoit un vieux recueil de differens manuſcrits, à la tête duquel le ſieur Autier Secretaire de M. l'Evêque avoit fait quelques collections de Droit-Canon. Ce fut au milieu de ce vieux Regître, que M. Joubert fit écrire le Formulaire & les ſignatures. M. l'Evêque de Montpellier qui avoit deſapprouvé la demarche du ſieur Joubert, deſapprouva auſſi l'idée groteſque qu'on avoit eue de placer une affaire ſi importante, au milieu d'une compilation de mille autres affaires toutes diſparates. C'eſt pourquoi, pour donner au Decret de la Faculté du 22. d'Août toutes les formalités requiſes, il fit faire un Regître tout neuf, à la tête duquel il fit placer ſon inſtruction ſervant de preliminaire, le Formulaire, & les ſignatures. Ceci ſuppoſé, on devoilera aiſement l'obſcurité, qu'on eut grand ſoin de repandre à la Cour ſur une conduite ſi raiſonnable & ſi ſimple.

Lettre

Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage. 1723.

A Verſailles le 17. Novembre 1722.

„ JE rendis compte hier à Monſeigneur le Duc d'Orleans, & au Conſeil de con-
„ ſcience de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5. du mois
„ dernier au ſujet de la ſignature du Formulaire, & l'on approuva ce que
„ vous avez fait à cet égard. Mais je fus chargé de vous donner avis, qu'il eſt
„ revenu que le Vice-Chancelier de la Faculté de Theologie de Montpellier a ſup-
„ primé la premiere feuille du Regître ſur lequel on fait ces ſignatures, & en a
„ ſubſtitué une autre, à la tête de laquelle il y a un preliminaire qui ne convient
„ nullement, d'autant que l'on y diſtingue le fait d'avec le droit. Il eſt donc à pro-
„ pos que vous vous faſſiez repreſenter le Regître, que vous voyiez ſi effective-
„ ment ce preliminaire y eſt, que vous m'en envoyiez une copie, que vous y
„ faſſiez mettre nûment le Formulaire tel qu'il a été reglé par les anciennes De-
„ clarations, & que vous teniez la main à ce qu'on n'y apporte aucun chan-
„ gement.

„ Son Alteſſe Royale m'a auſſi ordonné de vous marquer qu'elle a été informée
„ que pluſieurs Eccleſiaſtiques, voulant éviter de ſigner le Formulaire, prennent
„ des Degrés en Droit-Canon, au lieu de les prendre en Theologie. Son inten-
„ tion eſt que vous enjoigniez à la Faculté de Droit, de ne point admettre ces
„ Eccleſiaſtiques aux Degrés, qu'ils n'ayent ſigné le Formulaire; ſous peine d'être
„ declarés nuls & de nul effet. Je ſuis, &c. DE LA VRILLIERE."

M. l'Intendant en conſequence de cet ordre vint voir M. l'Evêque de Montpellier, & lui apporta la Lettre qu'il venoit de recevoir. Ce Prelat lui repondit que l'affaire étant ſerieuſe, il demandoit quelques jours pour preparer ſa reponſe; qu'au ſurplus il le prioit de trouver bon qu'elle fût par écrit, parce qu'elle ſeroit plus exacte; & que comme il n'avoit rien de plus à cœur, que de montrer ſes ſentimens dans toute leur ſincerité, il le prioit d'envoyer en Cour la reponſe même qu'il lui feroit. Voici cette reponſe. *Elle eſt ci-deſſus page* 79.

M. de Bernage parut frappé de la maniere dont M. l'Evêque de Montpellier prenoit cette affaire, qu'il avoit regardée comme peu importante. Il lui en temoigna ſa ſurpriſe, & crut devoir l'avertir qu'une telle conduite ſeroit mal reçue à la Cour, qu'elle pourroit lui ſuſciter du chagrin. Mais comme il ſentit bien que ces motifs n'avoient point de priſe ſur M. l'Evêque de Montpellier, & que d'ailleurs ce Prelat le remettoit toujours ſur le fond de l'affaire, ſur laquelle en effet M. de Bernage ſe trouva penſer comme lui ſans le ſavoir, conduit en cela par les ſeules lumieres du bon ſens & de la raiſon; il eut enfin recours à un dernier retranchement, où on lui avoit dit que M. l'Evêque de Montpellier ſeroit forcé ſans reſſource: c'étoit de remettre ſous les yeux de M. l'Evêque de Montpellier ſon Mandement de 1705. pour la publication de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*.

Mais il n'eut pas le plaiſir qu'il ſe promettoit; & M. l'Evêque de Montpellier, nullement deconcerté de cette contradiction apparente, lui repondit avec aſſurance que la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* étoit pour lui, ou plutôt qu'elle n'étoit ni pour les uns, ni pour les autres, puiſqu'elle ne decidoit rien de nouveau; l'obſcurité affectée avec laquelle cette Bulle avoit été dreſſée, étant une preuve qu'on n'a jamais voulu decider en faveur de la pretention ſi injuſte, qu'on forme aujourd'hui d'exiger la même ſoumiſſion pour le fait que pour le droit. „ Car enfin,
„ continua le Prelat, pourquoi le Pape ne s'eſt-il point expliqué nettement ſur cet-
„ te queſtion importante, qui cauſoit tant de troubles dans l'Egliſe de France? Les
„ Evêques appuyés par le feu Roi prient le Pape de decider ſi le ſilence reſpe-
„ ctueux ſur le fait, ſuffit pour rendre aux Conſtitutions Apoſtoliques l'obéiſſan-

1723. „ ce qui leur eſt due; & le Pape repond, que le ſilence reſpecteux ſur ces Con-
„ ſtitutions qui renferment, non ſeulement le fait, mais encore le droit, ne ſuffit
„ pas pour leur rendre cette obéiſſance legitime. Je n'examine pas ſi cette re-
„ ponſe eſt auſſi claire qu'elle auroit du l'être; mais au moins n'établit-elle rien
„ de contraire aux conditions de la paix de l'Egliſe ſous Clement IX. dans laquel-
„ le les differentes eſpeces de ſoumiſſions, ſoit au fait, ſoit au droit, ont été
„ clairement diſtinguées. Plus on fera d'effort pour donner atteinte à cette paix,
„ plus je me crois obligé de m'appliquer à la maintenir, & à prevenir les abus
„ qu'on feroit de la ſignature du Formulaire dans mon Dioceſe, ſi je permettois
„ qu'elle y fût introduite ſans explication."

Il étoit difficile de pouſſer la converſation plus loin. M. de Bernage ſe retira, promettant d'envoyer à M. de la Vrilliere cette reponſe même; ce qu'il executa. M. de la Vrilliere lui a écrit qu'il la communiqueroit à Son Alteſſe Royale, & M. l'Evêque de Montpellier attend en paix la ſuite de cete affaire.

LETTRE LXXIX.

A M. *** *Il conſent qu'on imprime ſes Lettres à M. de la Vrilliere & à l'Intendant, dont il juſtifie le ſtyle.*

A Montpellier le 29. *Janvier* 1723.

L'Ami que vous connoiſſez * eſt fort aiſe que vous ſoyez content de ſa Lettre à M. de la Vrilliere. Il veut bien que ce qu'il écrit à M. de la Vrilliere ou à ſon correſpondant † en ce pays-ci, ſoit rendu public toutes les fois qu'on jugera que cela peut être avantageux au bien de la manufacture (de l'Egliſe,) & non autrement: car ſi elles ſont, non ſeulement prejudiciables, mais ſeulement inutiles, il veut qu'elles ſoient condamnées à des tenebres perpetuelles. Il croit devoir éviter d'écrire inſolemment; mais du reſte qu'il doit toujours le faire avec beaucoup de vigueur & le plus de fermeté qu'il lui eſt poſſible. Il eſt, comme vous ſavez, fort entêté de la grandeur & de l'élevation de ſon emploi, & croit devoir parler comme ayant la puiſſance en main, quand il parle à ces autres petits manufacturiers qui lui ſont oppoſés. Si vous croyez qu'il ait tort, mandez-le lui, afin qu'il change de ſtyle; car il eſt docile & fait grand cas de vos avis: mais je ne crois pas que vous le lui conſeilliez.

* Lui-même.

† L'Intendant.

LETTRE LXXX.

Au même. Il lui marque ſes diſpoſitions par rapport à la defenſe de la verité, & lui parle des affaires de la Chine.

A Montpellier le 31. *Janvier* 1723.

JE reçois tout preſentement, Monſieur, la Lettre que vous m'écrivez ſur M. l'Evêque de Montpellier. Tout ce que je puis vous dire des diſpoſitions dans leſquelles il croit être, c'eſt qu'il s'attend à tout. Priez Dieu de le preparer à tout, & qu'il ne ſe repente de rien que de n'avoir pas eu autant de courage & de fermeté qu'un Evêque doit en avoir, croyant que c'eſt la premiere vertu épiſcopale, & que ce qu'il peut en avoir fait paroître juſqu'ici, eſt infiniment éloigné de ce que les ſaints Evêques en ont eu. Il croit que vous & tous ſes veritables amis êtes obligés de beaucoup prier pour lui dans ces tems de tentation, pour demander à Dieu de le ſoutenir & d'être ſon appui. Il attend tout de ſa bonté & de ſa miſericorde, & craint infiniment de ſa propre foibleſſe....

J'ai ſu les nouvelles de la Chine, & j'ai même vu les Explications de la Bulle *Ex illa die* que Clement XI. avoit données à M. Mezzabarba, ou plutôt, comme je le

je crois, que le Diable a dictées. A tout ce que je vois de la part des hommes, 1723.
je croirois que l'Eglise va succomber aux portes de l'enfer, si les promesses de Jesus-Christ ne me rassuroient.

LETTRE LXXXI.

A M. de BERNAGE *Intendant de Languedoc. Il lui marque les mesures qu'il prend pour defendre ses droits dans l'Université de Montpellier.*

A Montpellier le 25. *Mars* 1723.

JE vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté d'écrire à M. de la Vrilliere que, comme l'affaire du Greffier de la Faculté de Theologie se trouve compriſe dans l'Arrêt du Conseil du 19. Janvier dernier, & que dans cet Arrêt il y a plusieurs autres articles qui donnent atteinte à des droits bien plus importans que j'ai dans ladite Faculté, & qui sont attachés à mon Siege, j'ai cru ne devoir faire qu'un seul Memoire sur le tout auquel je fais travailler actuellement, de même qu'aux copies des titres qui sont en fort grand nombre, & qui sont necessaires pour prouver tout ce qui sera avancé dans mon Memoire. Je vous renvoie, Monsieur, les deux Lettres de M. de la Vrilliere que vous avez eu la bonté de me confier.

LETTRE LXXXII.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il lui parle de l'Arrêt du Conseil du* 11. *Mars au sujet du Formulaire. Il lui expose tous les maux que cet Arrêt est capable de produire, & lui demande ses prieres, ses avis, son assistance, pour s'y opposer comme il convient à un Evêque.*

Le 31. *Mars* 1723.

DEPUIS la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, il s'est passé bien des évenemens qui, en derangeant mes idées, ont fort derangé la reponse que je projettois de vous faire. L'affaire du Formulaire sur laquelle je voulois vous dire ma pensée plus au long que dans ma premiere Lettre, a été poussée plus loin qu'on n'auroit osé jamais le penser; & vous serez bien surpris, Monseigneur, en lisant l'Arrêt dont je vous envoye la copie, d'y voir qu'on attaque le preambule que j'avois mis en tête du Formulaire, comme interessant l'integrité du dogme catholique. C'est pourtant, Monseigneur, ce même preambule mot pour mot qui fut approuvé dans les Procès-verbaux des IV. Evêques, qui fut très bien connu du Pape & de ses successeurs, & contre la justice duquel il n'a fallu rien moins que l'obscurité & la foiblesse des jours malheureux dans lesquels nous vivons pour oser l'attaquer. Je vous prie, Monseigneur, de relire ce preambule avec une nouvelle attention, & d'y chercher ce qui peut interesser le dogme catholique. Je vous prie même dans cet examen de pousser votre delicatesse jusqu'au scrupule. On ne me disputera pas apparemment le droit d'expliquer à mon peuple la doctrine & l'esprit de l'Eglise. C'est donc sur la maniere qu'il faut m'attaquer. Ai-je enseigné à mon peuple sur le Formulaire une doctrine tant soit peu alterée? Or, Monseigneur, je le dis avec fermeté & confiance, je ne crains rien sur un tel examen. Mon preambule se reduit à dire que l'Eglise n'étant pas infaillible sur les faits non revelés, comme sur les dogmes, elle ne peut en vertu de cette autorité seule exiger la même croyance pour les uns comme pour les autres. Le principe, Monseigneur, est indubitable, la consequence est évidente; & il faut être Jesuite pour trouver à critiquer dans une telle doctrine. Aujourd'hui leur interêt demande de faire confondre le fait de Janſenius avec la condamnation des V. propositions. Qui pensera autrement,

1723. ſera heretique, & meritera les derniers traitemens. Dans un autre tems d'autres interêts demanderont une nouvelle Religion, & ils nous apprennent depuis long-tems comment ils s'y prendront pour l'établir. Ne ſortons point de la theſe preſente, Monſeigneur, & nous verrons que ces mêmes Jeſuites qui crient à l'heretique, lorſqu'il s'agit de diſtinguer dans le Formulaire l'obéiſſance due au fait d'avec celle qui doit être rendue au droit, ne ſe font point de ſcrupule de donner un plein dementi aux Conciles generaux, lorſqu'ils condamnent Honorius, & que cette condamnation incommode leurs idées ſur l'infaillibilité Papale. Alors ils ſavent bien dire que le Concile general s'eſt trompé, & que cela n'eſt pas étonnant puiſque l'Egliſe n'eſt pas infaillible ſur les faits non revelés. Vous m'oppoſez, Monſeigneur, l'affaire du Cas de conſcience, & la Bulle *Vineam*. Vous m'oppoſez la conduite de M. le Cardinal de Noailles qui a condamné le Cas, après l'avoir approuvé, & même après avoir engagé les Docteurs à le ſigner. De bonne-foi, Monſeigneur, où croyez vous qu'il y ait des marques moins ſuſpectes de verité: ou dans M. le Cardinal de Noailles, laiſſé à ſes lumieres & à celles de ſon ſavant Clergé; ou dans M. le Cardinal de Noailles ſollicité par la Cour pour recevoir une Bulle qu'il connoiſſoit très obſcure, & qui par ſon obſcurité même merita ſa protection dans la crainte d'en avoir une plus claire? Nous avons tous ſuivi le même exemple, & nous avons tous reconnu par notre experience, que nos vues de conciliation & de paix n'ont ſervi qu'à rendre nos ennemis encore plus forts. Nous rejettâmes avec horreur dans l'Aſſemblée la propoſition qui fut faite par un Deputé du ſecond Ordre de faire ſigner cette nouvelle Conſtitution, l'eſprit de l'Aſſemblée étant au contraire de faire oublier toute cette affaire. A peine a-t-on eu de nous ce qu'on en demandoit, qu'on a perſecuté les plus vertueux Eccleſiaſtiques; & je ne ſaurois penſer ſans fremir à ce qu'on a fait ſouffrir à de ſaintes filles, dont tout le crime fut d'avoir reçu la Conſtitution *Vineam* ſans deroger à ce qui avoit été fait en leur faveur à la paix de l'Egliſe. De nouveaux maux font quelquefois oublier les premiers. La Conſtitution *Unigenitus* a produit cet effet. Mais oſerois-je vous dire, Monſeigneur, que c'eſt moins ici une nouvelle affaire, que la fin & comme le complement de la premiere? Mêmes interêts, mêmes vues, mêmes demarches, mêmes ennemis. Je voudrois bien que vous puſſiez lire les nouveaux Hexaples en VII. volumes *in* 4. Vous n'y trouveriez que trop de preuves de ce que j'avance; & vous gemiriez en voyant de près les maux de l'Egliſe, & par quels affoibliſſemens on en eſt venu enfin, juſqu'à regarder indifferemment la Conſtitution *Unigenitus*.

Au reſte je ne ſai qui vous a donné ces beaux articles attribués aux IV. Evêques. Rien n'eſt plus faux que cette invention. Je doute même que vous y ayez ajouté foi. Ils portent leur condamnation ſur le front. Il y en a un entre autres qui ne peut être attribué à un Evêque François, & les trois autres ſont le contradictoire des monumens auguſtes qui nous reſtent des ſentimens des IV. Evêques, des XIX. qui écrivirent ſur la même affaire, & dont vous trouverez les vrais ſentimens dans les Lettres écrites au Pape & au Roi, & que le Clergé de France a adoptées, en les faiſant inſerer dans le Livre de M. Gerbais *de cauſis majoribus*.

LETTRE LXXXIII.

A M. l'Evêque de MASCON, *ſur le même ſujet.*

Le 31. *Mars* 1723.

VOus me paroiſſez juſtement indigné dans votre Lettre du 8. de ce mois, de la maniere dont on en a uſé envers moi au ſujet de la ſignature du Formulaire.

re. Vous jugez avec ce qu'il y a de plus saint & de plus éclairé dans l'Eglise de France, que me trouvant obligé d'ordonner cette signature dans la Faculté de Theologie de cette ville, je ne pouvois executer cet ordre d'une maniere plus propre à tout pacifier, qu'en prenant le même expedient qui fut approuvé dans le dernier siecle, & scellé de l'autorité des deux Puissances. Que direz-vous donc aujourd'hui, Monseigneur, en lisant l'étonnant Arrêt qu'on vient de surprendre contre moi? Je suis si affligé de la maniere dont cet Arrêt est dressé, & des circonstances dans lesquelles on l'a obtenu, que j'ai besoin, Monseigneur, de toute ma foi pour n'en être pas troublé. Nous sommes sur le point de voir mettre le trouble & le desordre par tout. C'est la Declaration de 1665. qui servira dorénavant de regle, & le juste temperament qu'on avoit pris par l'Arrêt de 1668. n'y est pas même énoncé. Une question frivole, & qui ne peut servir qu'à appuyer les mauvaises intentions des ennemis de tout bien, y est representée comme interessant l'integrité du dogme catholique; & sur ce faux pretexte on va persecuter à nos yeux tous les Ecclesiastiques les plus vertueux & les plus habiles. Que de gemissemens, Monseigneur, que de larmes ceci ne nous coutera-t-il point! Mais un Evêque chargé du depôt de la verité & du soin de son troupeau, doit-il se contenter d'une telle defense? Elle pourroit suffire dans des laïques, & des ames saintes éloignées de la corruption du monde; & il est juste, Monseigneur, & necessaire de leur donner ce secours. Mais devons-nous nous contenter de les imiter? Non, Monseigneur, nos devoirs sont bien differens. La memoire de ces saints Evêques dont on condamne si durement la conduite; l'étonnante pretention de confondre l'obéissance due à la parole de Dieu avec celle qui est due à une decision purement humaine; l'exaction d'un serment qu'on rend absolument insoutenable, dès que l'on condamne clairement la difference des deux especes de soumission qu'il renferme; les maux qu'on va faire endurer à nos Ecclesiastiques les plus attachés à la verité: toutes ces vues, Monseigneur, que vous ne decouvrirez que trop en lisant l'Arrêt, ne nous permettent pas de garder le silence, & il ne nous est plus possible de cacher à Sa Majesté à quel point on a abusé de sa confiance. Je consulte beaucoup avant que de rien entreprendre, & je ne manquerai pas, Monseigneur, de vous faire part incessamment du parti que nos amis communs & nos illustres Confreres croiront devoir prendre avec moi. Je recommande à vos prieres cette importante affaire, & je vous prie en particulier de vous souvenir de moi, & de demander les graces qui me sont necessaires. 1723.

LETTRE LXXXIV.

A M. l'ancien Evêque de TOURNAY, *sur le même sujet.*

Le 31. Mars 1723.

VOus avez cru, Monseigneur, comme moi, que le parti que j'ai pris sur la signature du Formulaire étoit le seul propre à entretenir le calme que la paix de Clement IX. avoit si heureusement établi, & qu'étant muni de l'autorité royale, je ne devois rien apprehender de ce côté. Dieu n'a pas permis que mes vues ayent eu tout le succès que j'en devois attendre; & ceux qui ont eu le secret de nous procurer la Constitution *Unigenitus*, ont eu aussi le secret de faire aneantir une paix si necessaire à l'Eglise.

Vous verrez, Monseigneur, dans le terrible Arrêt qu'on vient de rendre contre moi, de quel œil la Cour regarde la paix de Clement IX. & je ne saurois penser sans fremir aux suites de cette affaire.

Je vous la recommande, Monseigneur, d'une maniere particuliere; & en vous demandant le secours de vos prieres, j'ose vous assurer que, dans une affaire si im-

1723. importante à l'Egliſe & qui regarde tout l'Ordre épiſcopal, je ne ferai rien ſeul, & ſans agir de concert avec vous & avec les autres Evêques, avec leſquels nous ſommes unis pour la defenſe des mêmes verités. J'attends des reponſes ſur tout ceci, & ſur le champ je vous en ferai part. Souvenez-vous un peu de moi dans votre ſolitude que je vous envierois volontiers.

LETTRE LXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur le même ſujet.*

Le 31. *Mars* 1723.

VOus avez grande raiſon, Monſeigneur, de me dire dans votre Lettre du 23. de ce mois, que les tribulations ſont l'apanage des amateurs de la verité. Je vous envoie aujourd'hui une nouvelle preuve de ce principe, dans le terrible Arrêt qu'on vient de lancer contre moi. Que dis-je, Monſeigneur, contre moi? contre vous, contre nos confreres vivans qui penſent comme vous & moi, & contre la memoire de tant d'illuſtres Prelats que l'Egliſe de France a perdus, mais dont nous devons faire revivre la genereuſe ſimplicité dans leur foi, & la conduite pleine de ſageſſe & de force dans la triſte affaire qui nous afflige aujourd'hui. On aneantit le preambule que j'ai mis à la tête du Formulaire; on le declare deja foudroyé par les Declarations du Roi; & on omet à deſſein l'Arrêt de 1668. qui fut donné pour approuver la conduite des IV. Evêques, & pour mettre à couvert ceux qui ſe ſerviroient du temperament qu'ils avoient cru devoir prendre pour faciliter la ſignature. Le parti que j'ai pris étant preciſement le même que celui qui fut approuvé alors, devois-je m'attendre qu'on oppoſeroit à ma conduite, une autorité qui a été la premiere à l'approuver? Auriez-vous jamais cru, Monſeigneur, qu'on regardât comme une queſtion qui intereſſât l'integrité du dogme catholique, de ſavoir s'il eſt plus ſûr d'exprimer, ou s'il ſuffit de ſuppoſer ſans l'exprimer une diſtinction dont il faut reconnoître la neceſſité, ſi on ne veut pas tomber dans une erreur. Vous m'entendez, Monſeigneur, & vous m'épargnez ſans doute les triſtes reflexions que produit ſur le cœur d'un Evêque, & la vue de ce qu'on fait, & la juſte crainte de ce qu'on va faire. Mais, Monſeigneur, ce n'eſt point ici le tems de s'affliger; c'eſt celui de combattre: trop heureux de ſouffrir quelque choſe pour une cauſe ſi juſte, & où nous devons nous faire un honneur de perir avec ce qu'il y a de plus ſaint & de plus éclairé dans l'Egliſe de France. Je ne vous dis point encore le parti que je veux prendre, parce que je veux auparavant prier beaucoup, & conſulter nos amis communs. D'ailleurs, Monſeigneur, la cauſe nous étant commune, la defenſe ne peut être auſſi que commune; & ce n'eſt qu'en nous uniſſant, que nous pouvons eſperer d'arrêter l'orage qui va fondre ſur nous & ſur notre troupeau.

Je ne manquerai pas, Monſeigneur, de vous faire part des reponſes que j'ai demandées ſur cette affaire. Le tems preſſe, & je ne perdrai pas un moment pour prendre avec vous & avec nos illuſtres confreres les meſures qu'on aura jugé convenables.

LET-

LETTRE LXXXVI.

1723.

A M. l'Evêque de SENEZ *sur le même sujet. Il voudroit comme ce Prelat supprimer entierement la question du fait de Janſenius ; mais il croit que dans les conjonctures preſentes on doit ſe borner à ſoutenir la paix de Clement IX.*

Le 31. Mars 1723.

JE ſerois auſſi embarraſſé que vous, Monſeigneur, de vous expliquer la vraie cauſe du retardement de ma Lettre. Je l'avois envoyée à Paris à nos amis communs, en les priant de vous la faire tenir ſurement; & j'étois bien aiſe d'ailleurs de leur communiquer le Journal dont je l'accompagnois. Ils m'ont paru approuver ma conduite dans tous les articles; & votre ſuffrage, Monſeigneur, y met le ſeau, & me remplit de conſolation & de reconnoiſſance. Dieu a permis ſans doute tous ces delais imprevus, pour me procurer la Lettre pretieuſe que vous m'avez écrite dans une circonſtance où elle m'étoit ſi neceſſaire. Le redoutable Arrêt du Conſeil qu'on vient de donner contre moi, & dont je vous envoye la copie, vous apprendra mieux que toutes mes paroles le triſte état dans lequel je me trouve.

J'en ſuis ſi accablé, Monſeigneur, que j'ai peine, ce me ſemble, à developper tout ce qui ſe paſſe dans mon cœur; & quelque plaiſir que j'aye d'ailleurs à repandre mon cœur dans le vôtre, je ne me ſens pas le courage cependant de vous expoſer toute l'amertume dont il eſt comme abreuvé. A Dieu ne plaiſe cependant, Monſeigneur, que les menaces de la Cour me faſſent changer de penſées & de ſentimens: elles n'ont jamais été des preuves certaines de verité en matiere de Religion, & il faut d'autres motifs pour ébranler un Evêque.

Mais, Monſeigneur, pouvons-nous le regarder ſans fremir? Que deviendra notre troupeau? Que deviendront nos plus fideles Miniſtres? Que deviendra l'Egliſe? Que deviendrez vous vous-même, Monſeigneur? Car enfin ce terrible Arrêt vous attaque autant que moi: j'ajouterois volontiers, encore plus que moi. La ſource de nos maux c'eſt la Declaration de 1665. dont vous connoiſſez toute la rigueur & l'étendue. C'eſt cette Declaration qu'on renouvelle, & qu'on va ſans doute faire executer par tout ſans aucun menagement. Je puis dire du moins que l'Arrêt de 1668. étant poſterieur à la Declaration de 1665. & le preambule que j'ai mis à la tête du Formulaire étant preciſement le même que celui qui fut autoriſé par l'Arrêt de 1668. je puis m'unir avec les autres Prelats qui comme moi trouvent ce parti convenable, pour repreſenter à Sa Majeſté à quel point ſa Religion a été ſurpriſe, & qu'on lui fait condamner aujourd'hui comme oppoſé à *l'integrité du dogme catholique* ce qui fut jugé convenable ſous le regne du feu Roi ſon Auguſte Biſayeul, & approuvé ſolemnellement par le concours & l'autorité des deux Puiſſances. Mais pour vous, Monſeigneur, vous allez encore plus loin. Vous ſupprimez le Formulaire totalement. Vous ne parlez point du fait, ni de tout ce qui appartient à cette queſtion. Vous vous contentez de la condamnation des V. propoſitions, & vous vous en tenez à cette ſimple condamnation. Cette conduite eſt bien plus ſimple, bien plus conforme à l'eſprit de l'Egliſe qui eſt un eſprit de douceur & de paix. Mais croyez-vous, Monſeigneur, qu'elle ſoit proportionnée à l'état de foibleſſe où nous nous trouvons? Et puiſque nous remedions également aux maux que produit le Formulaire en le faiſant preceder du preambule des IV. Evêques, n'eſt-il pas plus dans l'ordre de ſuivre une route que tant de grands hommes ont conſacrée? Et ne ſommes-nous pas plus forts en revenant ſur un procès deja jugé en notre faveur, & nous ſervant de l'Arrêt de pacification.

1723. tion qui a approuvé leur conduite, comme d'un gage certain de celui que nous devons demander & que nous avons droit d'obtenir? Oui, Monſeigneur, cette affaire eſt de la derniere importance pour l'Egliſe. Elle fait regarder la parole des hommes comme la parole de Dieu même. Elle impoſe aux fideles un joug qu'ils ne peuvent porter. Elle éloigne du miniſtere ſacré des Autels tous ceux qui ſeroient dignes de le remplir. Elle fletrit la memoire des plus grands Evêques du ſiecle dernier. A quels maux ne devons-nous pas nous attendre? Je demande à Dieu de toute l'étendue de mon cœur, de m'arracher plutôt de cette vie que de me rendre le ſpectateur du ravage qu'on va faire dans mon troupeau. Je n'en ſerai jamais le miniſtre : du moins qu'on m'épargne la douleur d'en être le temoin.

Vous trouverez en moi bien de la foibleſſe, Monſeigneur, & je crains que vous n'en ſoyez ſcandaliſé. Mais à qui puis-je mieux m'addreſſer pour trouver de la conſolation & de l'appui? Réuniſſons-nous donc, Monſeigneur, pour éveiller le conducteur de la barque, & lui dire avec trouble, que nous allons être ſubmergés. Des remedes ordinaires ſeroient impuiſſans: il ne faut rien moins que ſa toute-puiſſance. J'ai écrit à nos Avocats de là-haut. Je leur ai envoyé une copie de l'Arrêt. Je leur ai expoſé toutes mes peines, & leur ai demandé leurs avis ſur le tour qu'il faudra prendre pour écrire au Roi, & pour nous pourvoir contre un Arrêt dont les effets ſeroient ſi funeſtes. J'écris auſſi par ce courier à nos Confreres qui m'ont annoncé deja par les reponſes qu'ils m'ont faites après la lecture de mon Journal, ce que je dois attendre de leur zele pour le bien de l'Egliſe & de leur amitié pour moi. Ils penſent tous comme vous & moi ſur cette affaire; & Dieu n'a peut-être permis un Arrêt ſi terrible que pour les forcer à mettre ſur le chandelier une lumiere qu'ils tenoient cachée ſous le boiſſeau. Je ne manquerai pas, Monſeigneur, de vous faire part de la reponſe de ces Prelats, & ſur tout de celle de nos amis de Paris. En attendant je vous prie de recommander cette affaire à Dieu d'une maniere particuliere. Si vous connoiſſiez ma ſituation, Monſeigneur, vous en ſeriez attendri, & je ſuis aſſuré que vous ne perdriez jamais de vue mes beſoins & mes peines. Vous le devez à la confiance, &c.

LETTRE LXXXVII.

A M. l'Evêque de BOULOGNE, *ſur le même ſujet.*

Le 2. Avril 1723.

JE ſuis dans une veritable inquietude, Monſeigneur, ſur une Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 22. du mois de Janvier dernier, dans laquelle j'avois mis une eſpece de Journal de tout ce qui m'étoit arrivé depuis ſix mois dans mon Dioceſe au ſujet de la ſignature du Formulaire. J'avois quelque raiſon de croire qu'on ne pouſſeroit pas la choſe plus loin; la conduite que j'avois gardée dans cette occaſion, me paroiſſant en elle-même hors d'atteinte, & ayant été d'ailleurs autoriſée en 1668. & approuvée par le concours des deux Puiſſances qu'on pretend aujourd'hui réunir contre moi. Vous verrez par la lecture du terrible Arrêt dont je vous envoye la copie, de quelle maniere on enviſage aujourd'hui cette affaire, & avec quelle vivacité on veut la pouſſer. On ne fait aucune mention dans cet Arrêt, du ſage temperament qu'on prit en 1668. On ne parle non plus de la paix de Clement IX. que ſi elle n'avoit jamais été. On exige impitoyablement une ſignature pure & ſimple. On voudroit même faire regarder le preambule que j'avois mis à la tête du Formulaire, & qui eſt preciſement celui des IV. Evêques, comme intereſſant *l'integrité de la foi*, & on rappelle toutes les peines portées par la Declaration de 1665.

1665. contre ceux qui refuſeroient de ſigner & d'atteſter par ſerment le fait de Janſenius. C'eſt là, Monſeigneur, à quoi ſe reduit la queſtion; & peut-on s'imaginer que d'une queſtion ſi frivole, & ſi étrangere au dogme, on en faſſe une affaire ſi ſerieuſe, & qu'on ſe ſerve d'un moyen ſi injuſte pour chaſſer des fonctions eccleſiaſtiques tous ceux qui ne ſe trouveroient pas en état d'atteſter par ſerment un fait ſi douteux? 1723.

Voilà pourtant, Monſeigneur, ce que nous verrons inceſſamment, ſi la providence par un miracle ineſperé n'arrête l'orage. Je ſuis peu ſenſible, ce me ſemble, au peu de menagement qu'on a eu pour moi dans cet Arrêt. Il y a longtems, Monſeigneur, que nous devrions nous accoutumer à ces ſortes de mortifications. Mais, je vous l'avoue, je ſuis infiniment touché de l'état de mon troupeau, & du ravage qu'on ſe prepare d'y faire à mes yeux, & ſans aucun moyen, ce me ſemble, de l'en preſerver. En parlant de mon troupeau, Monſeigneur, je parle auſſi du vôtre & de celui de nos illuſtres Confreres, qui comme vous & moi ſommes perſuadés que le Formulaire ne peut être propoſé raiſonnablement que conformement à l'eſprit de Clement IX. J'ai deja reçu des reponſes de la plûpart: reponſes pleines de lumiere & de force, & que je devrois même avoir quelque peine à montrer, tant elles ſont pleines d'éloges & d'approbations de ma conduite ſur cette affaire. Je leur viens d'écrire une ſeconde fois pour leur envoyer une copie du nouvel Arrêt, & pour les prier en même tems de faire de ſerieuſes reflexions ſur les triſtes conſequences d'un tel Arrêt, & ſur les moyens que nous pourrions prendre pour remedier à un mal qui nous regarde tous. J'ai auſſi écrit amplement à nos amis de Paris pour leur demander conſeil, & j'attends ce conſeil avec grande impatience; car la choſe preſſe, & nous avons affaire à des gens qui ne donnent point de quartier. Ainſi, Monſeigneur, dès que nous ſaurons ce que la prudence & la fermeté épiſcopale demanderont de nous, je vous en ferai part, afin de prendre inceſſamment tous les moyens qu'on jugera neceſſaires.

Je vous prie de recommander cette affaire à Dieu d'une maniere toute particuliere, & de ne point oublier dans vos prieres un Confrere qui en a un grand beſoin, & qui y a une très grande confiance.

LETTRE LXXXVIII.

A M. le Cardinal DUBOIS. *Il lui repreſente les motifs de l'oppoſition qu'il forme à un Arrêt du Conſeil ſur l'Univerſité de Montpellier.*

Le 12. *Avril* 1723.

MONSEIGNEUR,

VOTRE Eminence veut-elle bien me permettre d'interrompre les occupations dont elle eſt chargée, pour lui demander ſon agrement ſur l'oppoſition que je me trouve forcé de former à un Arrêt du Conſeil du 19. du mois de Janvier dernier; qui a été donné ſans m'entendre, & qui contient de nouveaux reglemens pour les Facultés de Theologie & des Arts de la ville principale de mon Dioceſe, contraires aux loix de l'établiſſement de ces deux Facultés, à l'épiſcopat, & à la qualité de Chancelier, inconteſtablement attachée à mon Siege?

S'il n'étoit queſtion dans cet Arrêt que de mon interêt perſonnel, je prendrois volontiers le parti du ſilence. Je n'ai jamais ambitionné les rangs & les prééminences. Mais puis-je ſans violer le depôt qui m'a été confié, abandonner les interêts de mes ſucceſſeurs, les priver de leurs droits les plus eſſentiels, & des prerogatives conſacrées par une poſſeſſion reſpectable par ſon ancienneté, & plus re-

1723. reſpectable encore par des Bulles & par des Lettres-patentes qui en ſont le principal appui? Dois-je conſentir qu'on les depouille pour toujours de la ſuperiorité que nos predeceſſeurs ont toujours eue ſur les Profeſſeurs, par leur qualité de Chancelier, & qu'on les aſſujettiſſe à des Religieux ſoumis par leur état à la juriſdiction épiſcopale?

Il n'y a rien d'exageré dans l'idée que je donne de cet Arrêt à Votre Eminence. On y trouve d'abord une excluſion abſolue pour mon Siege du choix des Docteurs aggregés de la Faculté de Theologie. On tranſporte pour toujours ce droit aux deux Jeſuites Profeſſeurs de cette Faculté, & par là les Bulles & les Lettres-patentes de nos Rois ſont renverſées, l'uſage obſervé juſqu'à preſent dans cette Faculté ſe trouve detruit; & mes ſucceſſeurs ſeront depouillés ſans reſſource du droit dont mes predeceſſeurs ont joui, & dont je jouis moi-même dans les Facultés de Droit & de Medecine de la même Univerſité, qui ont bien moins de rapport avec l'épiſcopat que la Theologie. Cet Arrêt pouſſe encore la choſe plus loin: il veut que les Profeſſeurs & les Aggregés de la Faculté de Theologie examinent les Aſpirans; & que le plus ancien des deux Jeſuites Profeſſeurs ait la preſidence, & la voix preponderante; de ſorte que par là mes ſucceſſeurs ſe trouveront aſſujettis à un inconvenient inevitable, ou à celui de perdre pour toujours le droit d'aſſiſter aux examens theologiques des Aſpirans, qui leur eſt inconteſtablement acquis par des titres & par une poſſeſſion de pluſieurs ſiecles, ou à celui de ſe voir ſubordonnés dans ces examens à un ſimple Religieux, membre d'un Corps à la tête duquel ils doivent être en qualité de Chanceliers.

On trouve dans ce même Arrêt une independance acquiſe aux Jeſuites Profeſſeurs de cette Faculté, ſoit pour l'ouverture des Lettres écrites à la Faculté, ſoit pour la diſcipline.

Les Lettres écrites au Corps de la Faculté ſeront à l'avenir des Lettres propres à deux de ſes membres. Le Chancelier & les Aggregés qui en compoſent la partie la plus eſſentielle, ne pourront plus les voir qu'autant que ces deux Profeſſeurs le jugeront à propos. Il y a plus: le Secretaire de cette Faculté qui a toujours été choiſi par moi, & par mes predeceſſeurs, ſera pris & choiſi à l'avenir par les deux Jeſuites ſeuls, qui en ſont les Profeſſeurs.

Le même caractere d'autorité & d'independance regnera dans la Faculté des Arts: les deux autres Jeſuites qui en ſont Profeſſeurs auront droit par le même Arrêt d'examiner les Aſpirans, & d'exclurre les Evêques ou leurs Vice-Chanceliers de la preſidence qu'ils ont toujours eue à cet examen; & il ne me reſtera deſormais, de même qu'à mes ſucceſſeurs, d'autres fonctions que celle de faire expedier des Lettres aux Aſpirans, ſur le certificat qui nous ſera addreſſé par les Profeſſeurs.

Cet Arrêt tout avantageux qu'il eſt aux Jeſuites Profeſſeurs de la Theologie & des Arts, n'a pas été capable de ſatisfaire leur ambition: ils ont voulu encore l'étendre, & faire dans leur College les examens des Aſpirans, qui de tout tems ont été faits dans l'Evêché.

Voilà, Monſeigneur, les juſtes motifs, qui m'obligent de reclamer contre l'Arrêt du Conſeil du 19. Janvier dernier. Je me flatte que Votre Eminence toujours portée à ſoutenir les droits de l'épiſcopat ne deſapprouvera pas mon zele, & qu'elle appuyera de ſon credit, des demarches qui n'ont d'autre motif que l'interêt de mon Siege & celui de mes ſucceſſeurs.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c.

LETTRE LXXXIX. 1723.

A M. le Cardinal DUBOIS. *En lui addreſſant la Lettre des VII. Evêques au Roi au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre leur Lettre au Pape, il lui porte ſes plaintes contre les brouillons de ſon Dioceſe ſoutenus par M. de Frejus, & en particulier contre l'Abbé Joubert qui après l'avoir trahi lorſqu'il étoit Grand-Vicaire eſt devenu ſon ennemi declaré.*

A Montpellier le 14. *Avril* 1723.

MONSEIGNEUR,

NOus prenons la liberté d'envoyer à Votre Eminence une Lettre que nous écrivons au Roi, & qui ne peut lui être preſentée par des mains plus pretieuſes que les vôtres. C'eſt pour les interêts de la Religion, c'eſt pour les droits ſacrés de la couronne de Sa Majeſté, & pour les titres auguſtes de ſa ſouveraineté, que nous élevons aujourd'hui notre voix. Si nous avons paru être muets pendant quelque tems, notre ſilence ne ſera jamais imputé à aucune indifference de notre part. On connoit l'éloignement où nous ſommes les uns des autres: on ſait l'amour que nous avons pour la paix; & pour peu qu'on veuille agir de bonne foi avec nous, on reconnoitra ſans peine que, quand nous nous taiſons, nous ne faiſons que ſuivre les impreſſions de l'amour que nous avons pour le ſilence; & que quand nous le rompons, c'eſt que nous ne pouvons le garder ſans être prevaricateurs, & ſans trahir notre conſcience, & oublier que nous ſommes Evêques François. Lettre au Roi tom. 1. pag. 355.

C'eſt avec ces ſentimens que nous oſons repreſenter à Sa Majeſté les motifs qui nous font agir aujourd'hui, & que nous oſons l'aſſurer avec le reſpect le plus profond, que les continuelles diſgraces que nous éprouvons ne pourront jamais diminuer l'ardeur de notre zele, mais ſerviront au contraire à en decouvrir la ſincerité.

Perſonne ne peut plus juſtement que moi, Monſeigneur, porter à Votre Eminence ſes plaintes ſur la maniere dont je ſuis traité. Il n'eſt preſque point de ſemaine, qu'on ne ſe plaiſe à me donner quelque nouvelle mortification; & au defaut de pretexte vraiſemblable, il n'y a point d'inventions & de mauvais moyens qu'on ne mette en œuvre pour me chagriner, ou pour me decrier à la Cour. C'eſt à la fureur de mes ennemis que je dois ordinairement la connoiſſance de ce qu'ils projettent contre moi; & l'experience ne m'a que trop juſqu'ici montré, qu'ils étoient écoutés auprès de M. l'Evêque de Frejus, avec lequel ils ont un commerce reglé ſur les affaires de mon Dioceſe. Il eſt inſtruit des moindres affaires eccleſiaſtiques dont je devrois être le ſeul juge. Je ne puis exclurre perſonne du Miniſtere ni en appeller aucun, qu'on ne m'en faſſe un crime. Toute action dans mes ennemis eſt innocente, & criminelle dans ceux qui me ſont attachés. Rien n'eſt petit pour ces perturbateurs du repos public. Et tandis que je ne ſuis occupé qu'à entretenir la tranquillité & la charité dans mon Dioceſe, en traitant également & dans un eſprit de paix & les Appellans & les Conſtitutionnaires, on me fait un crime de reprimer ceux qui ſont poſſedés d'un eſprit de ſchiſme & de revolte, & qui au mepris des loix de l'Egliſe & de l'Etat ſe font un honneur d'allumer par tout le feu de la rebellion & de l'independance.

Il eſt bien triſte pour un Evêque de ſe voir obligé de rendre compte du detail de ſon Dioceſe, dont il ne doit repondre qu'à Dieu ſeul; & quelle mortification n'eſt-ce point pour moi, Monſeigneur, de voir que M. l'Evêque de Frejus daigne prêter l'oreille aux diſcours artificieux d'un homme à qui j'ai accordé ma confiance

1723. pendant vingt-deux ans, & qui ne s'eſt attiré celle de mes ennemis qu'en me trahiſſant de la maniere la plus indigne. C'eſt du ſieur Joubert dont je vous parle. Son manege depuis long-tems m'étoit ſuſpect; mais quand on eſt ſincere, on ſe perſuade aiſement que tous les autres le ſont. Plût à Dieu que j'euſſe été plutôt convaincu du caractere de ſon eſprit! Il m'auroit épargné bien des fautes, & entre autres la douleur d'avoir chaſſé de mon Dioceſe deux Eccleſiaſtiques de merite, * contre leſquels il m'avoit animé par un manege auquel je ne ſaurois donner de nom. Voilà, Monſeigneur, les moyens dont on ſe ſert pour me chagriner: des traîtres, des calomniateurs; & il ſuffit au contraire de me temoigner de l'amitié, pour être expoſé aux menaces des Jeſuites & de leurs partiſans.

* M. Polier Curé de Notre-Dame, & M. Eſteve ſon Vicaire.

Oſerois-je, Monſeigneur, mettre ſous votre protection les Eccleſiaſtiques de mon Dioceſe qui me ſont unis? . . . . . Je me flatte que vous rendrez juſtice à la droiture de ma conduite, à la ſincerité de mes intentions, & à la pureté de mon zele. A ces titres j'oſe reclamer votre juſtice, & avoir cette ferme confiance que vous arrêterez les mauvaiſes impreſſions que des calomniateurs donnent ſans ceſſe contre moi, & contre ceux à qui je temoigne quelque confiance. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE XC.

A M. JOUBERT *ſon ancien Grand Vicaire. Il lui temoigne la douleur qu'il reſſent de ſa chûte ſcandaleuſe.*

Avril 1723.

J'Ai reçu, Monſieur, avec douleur la retractation de votre Appel, que vous venez de me faire ſignifier. Je doute que vous perſuadiez le public de la ſincerité de vos nouvelles lumieres. Quoique votre conduite juſtifie parfaitement celle que je me ſuis cru obligé de tenir à votre égard, en vous ôtant & mes pouvoirs & ma confiance, j'oſe cependant vous aſſurer avec verité que j'en ſuis ſincerement affligé, tant par le ſcandale que vous donnez à l'Egliſe, que par le mal que vous vous procurez à vous-même. Je n'oſe penetrer le deſſein de Dieu ſur vous, mais je le prie de tout mon cœur de vous pardonner.

LETTRE XCI.

A M. GIBERT *Recteur de l'Univerſité de Paris. Il le remercie de ce qu'il a pris fait & cauſe pour celle de Montpellier contre une Societé pernicieuſe à l'Egliſe & à l'Etat.*

A Montpellier le 5. Mai 1723.

JE vous aurois plutôt temoigné, Monſieur, ma reconnoiſſance du zele avec lequel vous avez bien voulu entrer dans les affaires de l'Univerſité de Montpellier, ſi j'avois été plutôt determiné ſur le parti qu'il convenoit que je priſſe dans cette triſte conjoncture. Le même coup qui a frappé le Paſteur, a frappé auſſi le troupeau; & le même Arrêt qui me depouille des droits attachés à mon caractere, & dont mes predeceſſeurs ont toujours joui ſans aucune interruption, a porté en même tems à mon peuple un coup bien funeſte, en lui enlevant ſes veritables maîtres, & confiant le pouvoir de l'enſeigner à une Societé de gens, qui n'ayant jamais merité cet honneur, s'en rendent tous les jours plus indignes. Comme je me fais une gloire, Monſieur, d'être éleve de l'Univerſité de Paris, & d'être un des membres de la celebre Faculté de Theologie de cette ville, je n'ai jamais perdu de vue le jugement qu'elle porta autrefois des Jeſuites; & l'experience de vingt-ſept années dans l'épiſcopat ne m'a que trop appris, combien ce jugement

eſt

eſt ſolide, & quel malheur c'eſt pour l'Egliſe de France, de nourrir dans ſon ſein des Miniſtres ſi peu inſtruits de ſes maximes, & ſi ennemis de ſes ſaintes libertés. 1723.

L'Univerſité de Paris a toujours ſu ſe preſerver de tout melange avec ces faux Docteurs. Elle fait plus aujourd'hui, Monſieur. Elle veut bien étendre ſa vigilance juſques ſur les Univerſités du royaume, trop ſouvent en proie à l'ambition de ces uſurpateurs. Comme elle eſt la mere & le modele de toutes les autres, il eſt bien juſte qu'elle ſoit auſſi leur protectrice; & puiſque les grands ſervices qu'elle a rendus à l'Egliſe & à l'Etat lui ont toujours ouvert auprès du Roi un accès facile, peut-elle repondre à cette confiance de ſon Prince d'une maniere plus utile pour lui & plus honorable pour elle, qu'en lui faiſant connoître le veritable caractere de ceux qui veulent aujourd'hui être les ſeuls depoſitaires des clefs de la ſcience dans tout ſon royaume. Pour un ſi grand ouvrage il ne faut rien moins, Monſieur, que l'autorité & le credit de l'Univerſité de Paris. Heureuſe d'avoir à ſa tête un chef ſi rempli de ſon zele & de ſon eſprit, & qui merite à ſi juſte titre d'en être l'organe & la voix! Souffrez, Monſieur, que l'Univerſité de Montpellier uniſſe à celle de Paris, & ſes felicitations, & ſes actions de graces; & puiſqu'elle ſe reſſent de vos travaux & de votre courage, il eſt bien juſte qu'elle partage avec elle ſes ſentimens pour vous. On n'en peut être plus vivement penetré que je le ſuis, ni être avec un plus parfait attachement, &c.

LETTRE XCII.

A M. le Garde des Seaux. Il le prie de l'appuyer de ſon autorité dans l'oppoſition qu'il eſt obligé de former à un Arrêt du Conſeil ſur l'Univerſité de Montpellier.

A la Verune le 21. *Mai* 1723.

AGREEZ, Monſeigneur, que j'aye l'honneur de recourir à votre juſtice, & de vous demander la permiſſion de former oppoſition à l'Arrêt du Conſeil du 19. Janvier dernier qui a été donné ſans m'entendre, & qui contient de nouveaux reglemens pour les Facultés de Theologie & des Arts de la ville principale de mon Dioceſe.

Si ces reglemens ne bleſſoient que mes interêts perſonnels, j'aurois volontiers gardé le ſilence: mais comme ils donnent atteinte aux loix de ces deux Facultés, & aux droits les plus eſſentiels de mon Siege établis ſur des Bulles des Papes, ſur des Lettres-patentes de nos Rois, ſur des Arrêts, ſur une poſſeſſion des plus anciennes & des plus reculées, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de ne rien oublier pour les maintenir dans toute leur pureté.

Je me flatte, Monſeigneur, que bien loin de deſapprouver mon zele, vous l'appuyerez de votre autorité; & que vous ne me refuſerez pas votre ſecours dans des demarches qui n'ont pour motif que l'interêt de mon Siege & celui de l'épiſcopat. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE XCIII.

*A M. *** Il lui parle de la Lettre des VI. Evêques au Roi & de leur reponſe au Cardinal de Biſſy, de la retractation de l'Abbé Joubert, & des bruits qu'on faiſoit courir à Montpellier.*

A Montpellier le 21. *Mai* 1723.

IL eſt vrai, Monſieur, & je ne pourrois en diſconvenir qu'avec une bonne groſſe menterie, qu'il y a long-tems que vous n'avez vu de mon écriture. Mais tout le monde & même mes meilleurs amis qui ne me flattent point, m'aſſurent qu'el-

1723. le eſt devenue ſi mauvaiſe qu'on ne ſauroit plus la lire. Ainſi ſi votre bon cœur ſouffre impatiemment mon ſilence, vos yeux en faveur de qui je l'ai gardé ſi conſtamment doivent m'en ſavoir gré. Si cependant vous me mandez que vous êtes parvenu à dechifrer cette Lettre-ci, & qu'il ne vous en a couté pour cela qu'un ſeul œil, je continuerai, & vous accablerai d'une grêle de mes Lettres juſqu'à ce que vous ayez perdu l'autre. Ma pareſſe vient de. . . qui ſe charge ſi joliment & qui s'acquitte ſi bien des commiſſions que je lui donne de vous rendre compte de tout ce qui arrive, que cela me fait tomber la plume des doigts. Mais parlons d'autres choſes. . .

J'ai reçu nos deux Lettres au Roi & la Reponſe à M. le Cardinal de Biſſy. Comment ont-elles été préſentées au Roi, à M. le Duc d'Orleans, & au premier Miniſtre? Ou plutôt, l'ont elles-été? Et qu'ont-ils dit? Un peu de detail, je vous prie, ſur tout cela. Pour le public je ne ſuis point en peine du jugement qu'il en portera. Je ſuis ſûr qu'il nous fera juſtice. Mais le Conſeil du Roi nous la fera-t-il? J'en doute. Je ne ſai ſi l'Abbé Joubert qui dit dans ſon Acte avoir été converti par la belle Inſtruction du Cardinal de Biſſy, prendra la peine de lire la reponſe à cet Ouvrage. Je vous avoue que j'ai été bien mortifié que perſonne n'ait voulu repondre à cet Acte. Cela eût été très neceſſaire pour mon Dioceſe. Mais vous autres gens de bien, ne croyez devoir vos peines & vos travaux qu'à l'Egliſe univerſelle... Les Conſtitutionnaires publient qu'il y a dans le Dioceſe pluſieurs autres Appellans qui doivent faire la même choſe. Je ne ſai ſi cela eſt vrai. Je n'y vois point d'apparence. Inſtruiſez-moi, je vous prie, de tout ce que je deſire & qu'il m'importe de ſavoir.

LETTRE XCIV.

Au même. Pourquoi il ſouhaite la conſervation du Cardinal Dubois.

A la Verune le 23. Juin 1723.

IL me paroit que la ſanté du premier Miniſtre devient fort mauvaiſe. J'en ſuis fâché, & lui en ſouhaite de tout mon cœur une meilleure, & de longue durée. Ce n'eſt pas à cauſe du bien qu'il m'a fait, car je n'ai pas connoiſſance qu'il m'en ait jamais fait aucun; mais à cauſe qu'il n'a pas fait à l'Egliſe tout le mal qu'il pouvoit lui faire, & qu'il me ſemble qu'il n'y a jamais rien de bon à gagner au changement, ainſi que diſoit fort bien la bonne femme qui offroit un ſacrifice à Jupiter pour Denis le Tyran. Je crains donc beaucoup plus un premier Miniſtre nouveau que celui-ci, & ſur tout un premier Miniſtre eccleſiaſtique qui voudra avoir & payer un Chapeau de Cardinal.

LETTRE XCV.

A M. l'Evêque de BOULOGNE. *Il aſſure ce Prelat de la part qu'il prend au traitement indigne qu'il ſouffre de la part des Evêques de ſa province, & du deſir qu'il a de combattre toujours ſous ſes ordres & à ſes côtés pour la defenſe de la verité.*

Le 15. *Juillet* 1723.

QUOIQUE j'aye un peu tardé, Monſeigneur, à vous accuſer la reception de votre derniere Lettre & de la reponſe que vous avez faite à M. l'Archevêque de Reims, j'oſe cependant vous aſſurer que perſonne n'a reçu avec plus de reconnoiſſance cette marque de votre confiance & de votre amitié. J'ai lu avec indignation l'étrange Lettre que vous a écrit ce jeune Metropolitain; & j'ai

j'ai remercié Dieu du meilleur de mon cœur, de lui avoir opposé un Evêque tel que vous. Vous lui avez appris son devoir dans votre reponse, avec une fermeté & une lumiere dignes des plus beaux jours de l'Eglise; & j'apprends actuellement par la replique qu'il vient de vous faire, qu'il repond à vos avis d'une maniere digne des jours malheureux où nous vivons. Je croyois, Monseigneur, que cette affaire expireroit dès sa naissance, & je ne m'imaginois pas, qu'il fût possible de justifier un procedé aussi injurieux dans la forme qu'injuste dans le fond; & c'est même, je vous l'avoue, ce qui m'avoit fait dissimuler à moi-même mon long silence. Mais maintenant j'ai des pensées bien differentes; & quoiqu'à votre exemple, Monseigneur, je ne m'épouvante pas aisement, & que je ne sois point ébranlé de l'orage qui se prepare, tout m'annonce cependant de nouvelles épreuves. Il n'est pas possible d'envisager sans effroi, cette obstination à fermer les yeux à la lumiere, & à obscurcir la verité par de nouvelles tenebres. Je vois avec douleur qu'on met aujourd'hui tout son esprit à tout éluder; & qu'au lieu de n'aimer que la verité & de ne chercher qu'elle, on ne travaille qu'à la defigurer, & à la rendre meconnoissable. Qui ne croiroit, en lisant la reponse de M. l'Archevêque de Reims, qu'il n'a jamais souhaité de vous trouver coupable, que son procedé à votre égard a été rempli de politesse & d'attention? Qui ne s'imagineroit que ce Prelat est vivement touché des maux de l'Eglise & de ceux de votre Dioceſe, que tous ses desirs tendent à voir retablir l'ancien usage des Conciles, & qu'il n'apprehende rien tant que de donner aux ennemis de l'Eglise, l'exemple d'une autorité despotique & souveraine. Il faut, Monseigneur, que Dieu soit bien irrité contre son peuple & contre nous; & c'est, je vous l'avoue, ce qui m'effraye. 1723.

Cependant, Monseigneur, puisque la verité aujourd'hui si connue & si outragée veut bien se servir de nos foibles armes pour sa defense, réunissons-les avec courage. Jusqu'ici nous l'avons defendue par nos Ecrits: peut-être faudra-t-il la defendre par nos souffrances. Mais quelles que soient nos armes, elles feront toujours victorieuses, puisque nous combattons pour une cause qui ne peut perir. On nous outrage, on nous calomnie, on veut nous traîner devant les tribunaux: opposons la paix, la patience, & une constance animée & soutenue de la charité. Nos propres Confreres ont juré notre perte, & consentent à faire un sacrifice de leurs propres interêts & de leurs droits les plus precieux. Eh bien! Monseigneur, prenons nous-mêmes la defense de ces augustes titres qu'ils abandonnent, & que ce soit là l'unique vengeance qu'il nous soit permis de tirer de leur animosité contre nous. Voilà, Monseigneur, mes sentimens. Je les ai appris à votre école, & ils vous sont communs avec les illustres Confreres qui nous sont unis dans la defense des mêmes verités. La nouvelle affaire qu'on vient de vous susciter, n'est plus la vôtre seulement: c'est la mienne, Monseigneur, c'est celle de tout l'épiscopat; & par consequent puisque la cause est commune, la defense le doit être aussi. J'attends donc de vos nouvelles avec impatience, en vous priant de ne me point separer de vous, & de m'accorder la consolation de combattre toujours à vos côtés & sous vos ordres. Vous devez cette marque d'amitié & de confiance à l'attachement sincere, & à l'estime pleine de respect avec laquelle je suis, &c.

LET-

1723.

LETTRE XCVI.

A M. le Cardinal DUBOIS. *Il le prie d'arrêter les ordres expediés contre ſes Eccleſiaſtiques Reappellans, en particulier contre trois vertueux Prêtres qui travaillent dans les Hôpitaux.*

Le 31. Juillet 1723.

MONSEIGNEUR,

VOTRE Eminence ne ceſſera point d'être importunée de mes Lettres, tant que je ne ceſſerai point d'être perſecuté. Qu'elle me permette donc de lui porter mes plaintes des derniers ordres envoyés ici par M. de la Vrilliere.

Elle verra par la Lettre de M. de Bernage que je reçus hier en arrivant ici, & que je prends la liberté de lui envoyer, combien les ordres rigoureux ſont frequens. Mais elle apprendra en même tems qu'il m'eſt impoſſible d'executer ceux qu'on me donne aujourd'hui, ſans mettre le deſordre & la confuſion dans mon Dioceſe, & qu'on ne m'envoye de pareils ordres que pour me faire tomber dans cet inconvenient, ou pour me faire paſſer pour deſobéiſſant aux ordres du Roi. Il s'agit, Monſeigneur, de chaſſer trois Prêtres des deux Hôpitaux de cette ville, deux de l'Hôpital general, & un de celui des malades appellé S. Eloi: ce que je ne puis faire ſans laiſſer privées de tout ſecours ſpirituel ces deux maiſons, dans l'une deſquelles il y a plus de quatre cens pauvres, tant ſains qu'incurables, & cent-vingt malades dans l'autre. Car je puis aſſurer Votre Eminence que je n'ai point d'autres Prêtres à pouvoir mettre à leurs places: ce qu'elle n'auroit pas de peine à croire, ſi elle ſavoit combien peu de Prêtres il y a en ce pays-ci, parmi leſquels les bons ſont très rares & très precieux.

Ceux-ci, Monſeigneur, à qui on ne reproche autre choſe que leur Appel, & dont le ſeul crime veritable eſt l'amitié & l'attachement qu'ils ont pour moi, ſont gens d'un merite & d'une vertu reconnue, même de leurs plus grands ennemis.

Le premier des deux qui ſont à l'Hopital general eſt le plus ſaint Prêtre de mon Dioceſe. Il eſt dans cette maiſon depuis quarante ans, & y a été mis par mon predeceſſeur. C'eſt un homme ſi aimé & ſi reſpecté dans toute la ville, que je craindrois d'exciter un ſoulevement contre moi, ſi j'entreprenois de le chaſſer de l'Hôpital. Celui qui y eſt avec lui, y eſt depuis quatorze ans, y ſervant les pauvres avec zele & affection, & à la ſatisfaction des Adminiſtrateurs de l'Hôpital. Votre Eminence voit par le tems qu'il y a qu'ils y ſont tous deux, que ni l'Appel ni la Conſtitution n'ont point eu de part à leur entrée dans cet Hôpital; & ſi elle étoit temoin comme moi du bien qu'ils y font, elle jugeroit que ces motifs ne devroient pas les en faire ſortir.

Le troiſieme qui eſt à S. Eloi, eſt auſſi un très excellent Prêtre, qui ſert cette maiſon depuis pluſieurs années avec beaucoup d'édification.

Je lui demande donc très humblement & très inſtamment la grace de conſerver à mon Dioceſe des Prêtres qui lui ſont ſi chers, en faiſant envoyer des ordres à M. de Bernage, qui revoquent ceux qui ne lui ont été envoyés qu'en ſurprenant la religion de Votre Eminence, ou plus vraiſemblablement ſans ſa participation.

Je prendrai encore la liberté de vous repreſenter les maux qui vont arriver à mon Dioceſe, ſi on continue à perſecuter les Eccleſiaſtiques qui ont renouvellé leur Appel. Ce ſont les meilleurs de l'aveu de tout le monde, qui font la plus grande partie du Clergé de la ville, & une grande de celui de la campagne. Il n'y aura plus perſonne pour remplir les emplois de Vicaire. Je les laiſſerai plutôt vuides que de les remplir de Prêtres vicieux & ignorans, tels que ſeront la plûpart de ceux qui me reſteront. Les ſecondes Meſſes des paroiſſes & autres ſervices

ne

ne pourront plus être acquités. Les Catholiques en souffriront, & les Huguenots en triompheront. Ce sera un grand desordre auquel il me sera impossible de remedier. J'espere que vous serez touché de ces maux, & des prieres de l'homme du monde qui desireroit le plus vous convaincre de son parfait attachement pour votre personne, & qui est avec plus de respect, &c. 1723.

LETTRE XCVII.

*A M. le Duc d'*ORLEANS. *Il se plaint d'une foule d'Arrêts du Conseil, & d'ordres aussi injustes que severes, que ses ennemis obtiennent trop facilement de M. de la Vrilliere.*

MONSEIGNEUR,

LA nouvelle que nous avons appriſe depuis peu de jours que le Roi avoit chargé Votre Alteſſe Royale de l'adminiſtration des affaires de tout le royaume, m'a fait croire que je pourrois enfin rompre le ſilence que la douleur & la timidité m'ont obligé de garder juſqu'ici.

J'ai cru pouvoir aujourd'hui m'addreſſer à un Prince dont la bonté & la juſtice ne me permettent pas de croire qu'il refuſe d'écouter les juſtes plaintes d'un Evêque, qui n'eſt perſecuté qu'à cauſe de ſon attachement aux loix de l'Egliſe & à la verité, & de ſon zele pour les droits ſacrés du Roi.

Souffrez donc, Monſeigneur, que je repreſente à Votre Alteſſe Royale que depuis trois ans, il n'y a preſque point de ſemaine que l'Intendant de cette province ne reçoive des Arrêts du Conſeil rendus contre moi, & des ordres venans des Secretaires d'Etat, les plus ſeveres, & je puis dire auſſi les plus injuſtes, puiſque les uns & les autres ont toujours été rendus, en me condamnant ſans m'avoir jamais entendu.

Ces ordres, Monſeigneur, s'expedient ſur des rapports pleins de fauſſeté & de calomnies, ſans que je ſois averti des accuſations; ſans qu'on me faſſe connoître les delateurs, & ſans que, ni mes Eccleſiaſtiques qui y ſont enveloppés, ni moi, ayons aucun moyen de faire connoître notre innocence, & l'injuſtice des accuſations dont on nous charge.

C'eſt au nom de ces Eccleſiaſtiques, Monſeigneur, qui ſont ma conſolation & l'édification de mon Dioceſe, que je viens ſupplier très humblement Votre Alteſſe Royale de faire arrêter le cours de ces perſecutions ſuſcitées par mes inferieurs, qui bien moins animés d'un zele de Religion, que pouſſés par le reſſentiment des chagrins que l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe m'ont ſouvent forcé de leur faire, cherchent les moyens de s'en venger, & les trouvent toutes les fois qu'ils s'addreſſent pour cela à quelques perſonnes du Conſeil de Sa Majeſté. Car tout le monde eſt perſuadé que ces ordres ſont envoyés ici ſans que Votre Alteſſe Royale en ait connoiſſance. S'ils ne regardoient que ma ſeule perſonne, & ſi les coups ne tomboient que ſur moi, je pourrois les ſoutenir en patience, & ſans m'en plaindre: mais comme ils attaquent en même tems les droits & les prerogatives de mon Egliſe, la vie & la doctrine de pluſieurs ſaints Prêtres, je me crois obligé de repreſenter à Votre Alteſſe Royale les injuſtices qu'on nous fait, & de la ſupplier très humblement de les faire ceſſer, & de defendre à M. de la Vrilliere, qui ajoute foi un peu trop aiſement à ce que lui diſent & ce que lui écrivent mes ennemis, de lui defendre, dis-je, d'envoyer des ordres ſemblables à ceux dont on m'accable depuis ſi long-tems, lorſque Votre Alteſſe Royale ne les aura pas donnés elle-même; & de lui ordonner, lorſque les gens de ce pays-ci les demanderont, ou lorſqu'on écrira quelque choſe contre moi, de m'en faire part, afin que je puiſſe me juſtifier auprès de Votre Alteſſe Royale. Je la ſupplie de lui recommander,

1723. de ne pas ſe laiſſer prevenir ſi aiſement contre nous par nos inferieurs, de ſe ſouvenir qu'il n'eſt pas le ſuperieur des Evêques, & qu'ils n'ont point d'ordre à recevoir de lui, quand ils ne ſont point émanés d'une autorité ſuperieure à la ſienne.

C'eſt à vous, Monſeigneur, à qui je me ferois gloire d'obéir en tout ce qui dependra de moi. J'eſpere de bontés dont vous m'avez honoré par le paſſé, & dont je ne me ſuis pas rendu indigne, que vous me permettrez de me defendre auprès de vous lorſque je ſerai accuſé, & que vous ne me refuſerez pas votre protection lorſque ma conduite ſera conforme aux regles de la juſtice & de la raiſon. Votre Alteſſe Royale trouvera-t-elle qu'il y a trop de preſomtion dans la grace que je prends la liberté de lui demander, de ne point punir un Evêque quand il n'eſt point coupable, & de ne le point condamner ſans l'entendre? C'eſt la ſeule que je prends la liberté de lui demander aujourd'hui. Je l'eſpere de ſa juſtice, & celle de me croire, &c.

A la Verune le 24. *Août* 1723.

LETTRE XCVIII.

A M. le Duc. *Il implore la protection de ce Prince, il lui expoſe les violences qu'on exerce continuellement contre lui & contre ſes Eccleſiaſtiques, & il le prie d'appuyer la Lettre qu'il écrit à M. le Duc d'Orleans.*

Monseigneur,

LEs bontés que Votre Alteſſe Sereniſſime m'a temoignées toutes les fois que j'ai eu l'honneur de me preſenter devant elle, & le plaiſir qu'elle prend à faire du bien à tout le monde, me font prendre la liberté de lui demander l'honneur de ſa protection.

Je ne doute pas, Monſeigneur, que vous n'ayez été ſouvent temoin dans le Conſeil du Roi, de ce qui s'y eſt dit à mon deſavantage, & des reſolutions violentes qui y ont été priſes contre moi. Mais je ſuis perſuadé que Votre Alteſſe Sereniſſime a ignoré, que ces ordres rigoureux ont toujours été donnés en ſurprenant la religion du Roi & de ſon Conſeil; que j'ai toujours été condamné comme coupable ſans avoir pu me defendre, & ſans avoir jamais été entendu.

Je ne puis compter le nombre de ces ordres & des Arrêts du Conſeil dont on m'accable depuis plus de ſix ans. L'énumeration que j'en ferois, ſeroit trop fatiguante & trop ennuyeuſe pour Votre Alteſſe Sereniſſime. Je me contenterai de lui dire ſeulement, que depuis treize mois il eſt venu dix-huit Lettres de M. de la Vrilliere contre moi ou contre les Eccleſiaſtiques qui me ſont le plus attachés, & trois Arrêts du Conſeil rendus ſur les Memoires ſecrets de mes ennemis, qui m'ont été ſignifiés avant que j'euſſe aucune connoiſſance qu'on les eût demandés.

Si je puis être aſſez heureux pour que Votre Alteſſe Sereniſſime ſoit touchée de la triſte ſituation d'un des plus anciens Evêques du royaume, & qui fait profeſſion de lui être des plus attachés, je la ſupplie d'avoir la bonté de ſe charger de la Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Monſeigneur le Duc d'Orleans, & de l'appuyer auprès de Son Alteſſe Royale, pour qu'il lui plaiſe de m'accorder les graces que je prends la liberté de lui demander.

J'avouerai à Votre Alteſſe Sereniſſime, qu'elles m'ont toujours été refuſées pendant la vie de M. le Cardinal Dubois avec tant de dureté, que ce Miniſtre, qui étoit le ſeul à qui je puſſe m'addreſſer, n'a jamais daigné faire ni me faire faire aucune reponſe à toutes les Lettres que je lui ai écrites.

Il eſt aſſez ordinaire que les Prêtres ſoient durs à l'égard de leurs confreres. Vous ne l'êtes pas, Monſeigneur. Vous êtes un grand Prince, plein de juſtice, &

& qui ſe rend volontiers le protecteur des perſonnes affligées & opprimées. Vous l'avez été il n'y a pas long-tems, ſans que j'euſſe pris la liberté de vous en prier, d'un Livre qui portoit mon nom. * Soyez le mien, je vous en ſupplie; & ſoyez perſuadé que les bontés dont il vous plaîra de m'honorer, ne pourront rien ajouter à mon parfait attachement pour votre perſonne; mais elles me donneront occaſion de vous marquer ma très humble reconnoiſſance, & de vous aſſurer quelquefois, ſi vous voulez bien me le permettre, du profond reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. 1723.

* Le Cateſiſme de Montpellier.

Le 24. Août 1723.

LETTRE XCIX.

A Madame l'Abbeſſe de CHELLES. *Il expoſe à cette Princeſſe les vexations continuelles que lui & ſes Eccleſiaſtiques éprouvent de la part des Prelats du Conſeil de conſcience, & il eſpere qu'elle employera ſon credit pour en arrêter le cours.*

MADAME,

JE n'aurois pas oſé me donner l'honneur d'écrire à Votre Alteſſe Sereniſſime, ſans une Lettre que j'ai vue ici, écrite par un Religieux qui eſt auprès d'Elle à Dom de Vic qui me l'a montrée, par laquelle il lui mande que Votre Alteſſe Sereniſſime m'en accorde la permiſſion. Je prends la liberté, Madame, de vous en faire mon très humble remercîment, & d'en profiter pour vous rendre compte de la triſte ſituation où eſt preſentement mon Dioceſe.

Elle eſt digne de la commiſeration de Votre Alteſſe Sereniſſime; & je ſuis perſuadé que ſon zele pour l'Egliſe & pour la verité, qui eſt connu de tout le monde, nous fera obtenir l'honneur de ſa protection, lorſqu'elle ſaura nos perſecutions & la cauſe pour laquelle nous les ſouffrons.

N'ayant point l'honneur d'être connu de Votre Alteſſe Sereniſſime, je dois lui dire que les mauvais traitemens que je reçois tous les jours viennent, non pas du Conſeil de conſcience de Sa Majeſté, mais de quelques-uns des Prelats qui y entrent, qui ne ſont ni mes ſuperieurs, ni mes juges; qui n'ont aucun droit de ſe mêler du gouvernement de mon Dioceſe, & qui abuſent de leur credit & des bontés que M. le Duc d'Orleans a pour eux; & que j'ai eu le malheur d'attirer leur haine, parce que je ſuis un des Evêques de France qui ont cru devoir s'oppoſer à la Conſtitution *Unigenitus*.

Il n'y a preſque point de ſemaine qu'en ſe ſervant du nom de Sa Majeſté ou de celui de M. le Duc d'Orleans, ils ne faſſent envoyer ici par M. de la Vrilliere à l'Intendant de cette province, les ordres les plus ſeveres contre moi, & contre les Eccleſiaſtiques qui me ſont les plus attachés.

On ne leur impute d'autre crime que d'être unis à mes ſentimens, de penſer comme moi, & d'agir comme moi. C'eſt la ſeule cauſe pour laquelle M. de la Vrilliere marque que le Roi veut que je chaſſe de leurs emplois de ſaints Prêtres, qui les rempliſſent depuis long-tems avec une très grande édification. On rend contre moi des Arrêts au Conſeil, les uns en faveur des Jeſuites, d'autres pour troubler la paix que le Pape Clement IX. & le feu Roi avoient donnée à l'Egliſe, & dont celle-ci en particulier avoit toujours joui juſqu'à preſent. Ces Arrêts ſont rendus, ſans que j'en aye aucune connoiſſance que lorſqu'ils me ſont ſignifiés par des Huiſſiers; & en mettant le feu dans mon Dioceſe ils depouillent impitoyablement, non ſeulement moi, mais encore mes ſucceſſeurs, des droits dont tous mes predeceſſeurs ont joui juſqu'à preſent ſans aucun trouble.

Je me ſuis plaint pluſieurs fois à M. le Cardinal Dubois de ces injuſtices & de

1723. ces torts que l'on faiſoit à mon Egliſe, ſans que ni elle ni moi les euſſions meritès; mais mes Lettres n'ont pu en arrêter le cours, & il n'a même jamais daigné repondre à aucune.

Voilà, Madame, les maux que nous ſouffrons. J'eſpere que Votre Alteſſe Sereniſſime y ſera ſenſible, puiſqu'ils retombent ſur toute l'Egliſe, & que nous les ſouffrons pour une cauſe que j'oſe dire nous être commune avec vous, par la part que tout le monde ſait que vous prenez aux afflictions & aux avantages de cette ſainte Mere. C'eſt ce qui me fait eſperer de votre pieté & de votre religion, qu'à l'imitation de tant de vertueuſes Princeſſes, vous voudrez bien vous charger de la defenſe d'un Evêque & d'un Clergé catholique qui ne ſont perſecutés, que parce qu'ils defendent eux-mêmes la doctrine que l'Egliſe catholique a toujours enſeignée.

Vous ne ſauriez, Madame, honorer de votre protection un Evêque plus rempli de veneration pour toutes les grandes qualités qu'il a plu à Dieu de mettre en vous, ni qui ſoit avec un plus profond reſpect que je le ſuis, &c.

Le 13. *Septembre* 1723.

LETTRE C.

A M. de Fleury *ancien Evêque de Frejus (aujourd'hui Cardinal.) Il temoigne le plaiſir avec lequel il reçoit les aſſurances que lui fait donner ce Prelat de la continuation de ſon ancienne amitié, dont il l'aſſure qu'il ne s'eſt point rendu indigne.*

Le 19. *Septembre* 1723.

JE ne me ſerois pas donné, Monſeigneur, l'honneur de vous écrire, croyant depuis long-tems que mes Lettres ne vous auroient pas été agreables, ſans deux que j'ai reçues de Madame de Maubuiſſon qui m'apprennent, non pas que vous ne m'avez pas oublié, car je ne pouvois pas douter que je ne fuſſe ſouvent très preſent à votre memoire; mais que vous vous ſouveniez de l'ancienne amitié ſi tendre & ſi douce qui étoit autrefois entre nous, & que j'ai cru avoir perdue, ſans croire neanmoins avoir merité que vous m'en privaſſiez.

Je ne puis être accuſé de l'avoir cru trop legerement. Les diſcours de certaines gens de ce pays-ci, & les Lettres qu'ils montroient continuellement & qu'ils diſoient être de vous, ne m'en laiſſoient pas douter. Ils ſe vantoient publiquement de l'amitié toute particuliere que vous aviez pour eux, du commerce de Lettres qu'ils entretenoient avec vous, du pouvoir qu'ils avoient ſur votre eſprit, du mal qu'ils deſiroient me procurer par votre credit. Ils l'annonçoient par avance avec une inſolence digne de gens de cette eſpece, que ſans doute vous n'auriez pas approuvée ſi vous en euſſiez eu connoiſſance; & les effets qui ont preſque toujours ſuivi les menaces, ne me permettoient pas de me flatter que vous euſſiez encore pour moi les mêmes ſentimens que vous aviez autrefois. Vous me faites aſſurer du contraire, Monſeigneur; & quoique ces aſſurances ne me viennent pas immediatement de vous, je les reçois avec un ſenſible plaiſir, étant perſuadé que vous ne dedirez pas ceux qui me les ont données de votre part. Je vous prie d'être perſuadé auſſi que l'honneur de votre amitié me ſera toujours très chere, tant que voudrez bien me l'accorder. Vous la devez, ce me ſemble, au deſir très ſincere qee j'ai toujours eu depuis tant d'années d'y avoir part, à mon ancien attachement pour vous, & au reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE CI. 1723.

*A M. le Duc d'*ORLEANS. *Il lui demande la juſtice qu'il ne peut eſperer du Conſeil de conſcience dont les juges ſont ſes parties. Il ſe plaint de deux Arrêts du Conſeil, l'un ſur l'Univerſité de Montpellier, l'autre au ſujet du Formulaire; de la protection accordée aux brouillons de ſon Dioceſe; d'un ordre expedié contre un Profeſſeur de ſon Seminaire, & de celui qui l'exclud des Etats.*

QUOIQUE je ne puiſſe ſavoir l'effet qu'a eu la Lettre que je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Alteſſe Royale il y a environ deux mois, je ne laiſſe point de preſumer qu'elle l'a reçue avec bonté; & la place que vous occupez, Monſeigneur, me met en droit de m'addreſſer à vous, non pas une fois, mais dans toutes les occaſions où mon miniſtere & les beſoins de mon Dioceſe & de l'Egliſe m'obligent d'avoir recours à Votre Alteſſe Royale, pour lui demander ſa protection.

Souffrez donc, Monſeigneur, puiſque Dieu vous a établi pour rendre juſtice à tous les ſujets du Roi, que les Evêques qui en ſont les premiers & les plus diſtingués par leur caractere, & par l'autorité que Jeſus-Chriſt leur a confiée, vous la demandent; & ne la leur refuſez pas. Mais faites-nous la vous-même, & ne nous livrez pas pour l'obtenir à un Conſeil de conſcience qui n'a aucune autorité legitime ſur nous, qui ne peut exercer contre nous que la violence quand vous la lui permettrez, & qui n'eſt compoſé que de gens que vous ſavez parfaitement, Monſeigneur, être nos ennemis declarés. Vous ſavez pourquoi ils nous regardent les leurs. Ce n'eſt pas pour avoir été leur concurrens, & avoir brigué & recherché les dignités & les riches Benefices qu'ils poſſedent, & que nous aurions pu eſperer d'obtenir auſſi bien qu'eux, ſi nous nous étions ſervis des mêmes voies pour ſatisfaire notre ambition. Nous pouvons rendre graces à Dieu de ne nous être jamais attirés d'ennemis par cet endroit, & de n'en avoir point d'autres que ceux de l'Egliſe, de la verité, & des droits les plus ſacrés & les plus reſpectables du Roi. Nous voyons tranquillement & ſans envie ceux qui attaquent par leurs Ecrits les loix fondamentales du royaume, comblés des graces & des faveurs de Sa Majeſté; mais nous ne ſaurions les reconnoître pour nos juges, & nous ne pouvons leur demander juſtice ni l'attendre de perſonnes auſſi prevenues contre nous, & qui ont tant d'interêt de nous la refuſer. C'eſt à Votre Alteſſe Royale que je la demande, non ſeulement dans les affaires qu'on pourroit me ſuſciter à l'avenir, mais je lui demande encore celle de faire ceſſer les injuſtices qui m'ont été faites, & que je ſouffre encore actuellement avec tout mon Dioceſe.

Je prends la liberté, Monſeigneur, de porter premierement mes plaintes à Votre Alteſſe Royale des deux Arrêts du Conſeil rendus cette année contre moi: l'un du mois de Janvier ſur l'Univerſité de cette ville: l'autre du 11. Mars à l'occaſion de la ſignature du Formulaire. Je ſuis certain que vous approuverez ma conduite ſur cette ſignature, & que vous conviendrez que je n'en pouvois pas garder une autre ſans trahir mon miniſtere, & ſans commettre une très grande imprudence, lorſque vous voudrez bien écouter mes raiſons. Le reſpect que j'ai pour vos importantes occupations & les bornes que je dois mettre à cette Lettre, m'empêchent de vous les expoſer à preſent. Je me contenterai aujourd'hui de vous repreſenter que ces Arrêts ont été dreſſés par des gens qui n'étoient pas même au fait des affaires dont il étoit queſtion; que par une entrepriſe contre les droits de l'Egliſe le dernier condamne un Evêque en choſe de doctrine & purement ſpirituelle, & que contre les formes de toute juſtice, il a été rendu ſans qu'on eût ſu les motifs de la conduite de cet Evêque,

1723. & ſans qu'il eût été entendu. Car je n'ai ſu, ni qu'il eût été rendu, ni que le Conſeil ſe fût attribué la connoiſſance de cette affaire, que lorſque l'Arrêt m'a été ſignifié.

Je laiſſe à la juſtice de Votre Alteſſe Royale à m'en faire faire la reparation qui m'eſt due. J'eſpere qu'elle ne me la refuſera pas, & je prends la liberté de la lui demander très inſtamment. Mais je lui demande auſſi, comme j'ai deja eu l'honneur de le lui demander, qu'il lui plaiſe de defendre au Conſeil de conſcience d'écouter des denonciations que lui font ſans ceſſe quatre ou cinq eſprits brouillons de mon Dioceſe, dans lequel la paix & la tranquillité ne ſeront jamais, tant qu'ils y reſteront, & qu'ils n'agiront que par un eſprit de haine & de vengeance contre moi. Ce ſont particulierement les ſieurs Joubert, Belleval, Becherand Chanoines de mon Egliſe, & un Jeſuite appellé Senault.

Le premier, Chanoine & Archidiacre, ci-devant mon Grand-Vicaire, que j'ai été obligé de revoquer pour pluſieurs raiſons qui ne lui font pas honneur, ne peut me pardonner d'avoir decouvert ſa conduite, & de l'avoir congedié.

Les ſieurs Belleval & Becherand Chanoines ne ſont pas moins envenimés contre moi : le premier de ces deux à cauſe de la Tonſure que j'ai refuſée à ſon frere, & l'autre pour n'avoir pu obtenir de moi la Prêtriſe. Il n'y a ſortes d'inſolences que ces trois Meſſieurs, joints au Jeſuite Senault qui eſt leur ami, ne diſent contre moi dans tous les carrefours de la ville. Ils menacent les bons Eccleſiaſtiques, & même les Laïques qu'ils croient avoir de l'amitié pour moi, d'exil, de deſtitution de leurs emplois & de toute ſorte de mauvais traitemens. Ils ſe vantent publiquement du credit qu'ils ont au Conſeil de conſcience ; & malheureuſement ils ne m'ont fait que trop ſentir juſqu'ici par les effets qui ont ſuivi leurs menaces, que ce n'étoit pas à faux qu'ils ſe vantoient de cette faveur.

Pour moi, Monſeigneur, je ne vous en demande d'autres que la juſtice qu'un ſuperieur, un Evêque doit obtenir, pour reduire ſes inferieurs dans les juſtes bornes de la ſoumiſſion qu'ils lui doivent.

J'ai encore, Monſeigneur, de très humbles repreſentations à vous faire ſur une injuſtice qui vient d'être faite en dernier lieu, & à moi & à un Profeſſeur de mon Seminaire, M. de la Vrilliere lui ayant fait defendre de la part du Roi de continuer à y enſeigner la Theologie, ſous pretexte qu'il a enſeigné cette année *des erreurs effroyables*.

Mais jugez, Monſeigneur, ſi ces erreurs ſont ſi groſſieres & ſi claires que l'on ſuppoſe, puiſqu'on n'oſe ſeulement pas dire en quoi elles conſiſtent ; & s'il eſt juſte de condamner un homme ſans l'entendre, ſans lui dire quel eſt ſon crime, & ſur des cayers qu'on ne lui a pas repreſentés, qui ne ſont peut-être pas les ſiens, qui peuvent avoir été falſifiés, qu'on dit avoir été examinés, mais peut-être par des gens très ſuſpects.

Mais l'injuſtice qu'on m'a faite, Monſeigneur, & que je ſupplie très humblement Votre Alteſſe Royale de faire ceſſer, n'eſt pas moins criante. On m'ôte la connoiſſance d'une affaire qui me regarde ſeul. C'eſt à moi à en connoître & à en juger. Ayez donc la bonté de me la renvoyer, & d'ordonner qu'on me faſſe connoître les delateurs, & les chefs d'accuſation, afin que je puniſſe ſuivant les ſaints Canons le Profeſſeur s'il eſt coupable, ou ſes accuſateurs s'il eſt innocent ; qu'il me ſoit auſſi permis, ſi les accuſations ſont mal fondées, de le retablir dans ſon honneur & dans ſes fonctions, & qu'il ne demeure pas oiſif dans mon Seminaire. Je promets à Votre Alteſſe Royale que la juſtice que j'en ferai ſera très exacte & très ſevere. Mais comme je pretends la faire ſans acception de perſonnes, elle ſera égale pour l'accuſé & pour les accuſateurs.

Quelque longue que ſoit cette Lettre, Monſeigneur, elle ne contient qu'une très petite partie des juſtes plaintes que j'avois à faire à Votre Alteſſe Royale : mais je ne

ne puis la finir ſans lui faire une très humble repreſentation ſur nos Etats. 1723.

Je reçus l'année paſſée la Lettre de convocation du Roi qui m'ordonnoit d'y aller comme à tous les autres Evêques de la province. Je ne devois pas en être ſurpris, car il n'y avoit aucune raiſon qui dût m'en exclurre. Cependant peu de jours après M. de Bernage vint chez moi pour m'en faire voir une que M. de la Vrilliere lui écrivoit, par laquelle il lui mandoit de me dire que, quoique j'euſſe reçu la Lettre du Roi pour me trouver à cette Aſſemblée, Sa Majeſté neanmoins me defendoit d'y aller.

Quoique naturellement une telle Lettre qui n'étoit que de M. de la Vrilliere, & qui même ne s'addreſſoit pas à moi, ne dût pas prevaloir ſur celle du Roi, je ne laiſſai pas d'obéir; parce que mon obéiſſance aux ordres du Roi dans toutes les choſes qui n'intereſſeront point la Religion, me portera toujours, non ſeulement à les executer avec promtitude, mais même à les prevenir lorſque je pourrai les connoître. Mais j'avoue à Votre Alteſſe Royale qui je fus touché de l'affront que cet ordre ſevere me faiſoit à la vue de toute notre province, & que je n'avois certainement pas merité. Je ne fus pas moins ſenſible à celui que vous faiſiez à tout l'Ordre épiſcopal en ma perſonne, & au prejudice que vous cauſiez à mon Dioceſe, en le privant d'avoir ſon premier Deputé aux Etats, & par conſequent d'une voix dans les affaires où il étoit intereſſé.

Je ne doute pas, Monſeigneur, que vous n'euſſiez empêché cette injuſtice ſi j'euſſe pu porter mes plaintes juſqu'à vous; & je ne doute pas que vous n'empêchiez qu'on ne me la faſſe cette année, ſi je ſuis aſſez heureux de pouvoir faire parvenir cette Lettre à Votre Alteſſe Royale, & qu'elle daigne en faire la lecture. Car vous êtes trop juſte, Monſeigneur, pour vouloir ſacrifier au caprice de deux ou trois Evêques un de leurs Confreres, que vous avez autrefois honoré de vos bontés, & qui n'a jamais rien fait qui lui dût faire perdre l'honneur de votre eſtime. Je prends la liberté de vous en demander la continuation, & la grace de me croire avec un profond reſpect, &c.

Le 15. Octobre 1723.

LETTRE CII.

*A M. le Duc d'*Orleans. *Il ſe plaint à ce Prince de la continuation des vexations qu'il éprouve; & il le prie de revoquer l'ordre expedié contre trois Prêtres des Hôpitaux.*

Monseigneur,

Apres avoir imploré tant de fois les bontés de Votre Alteſſe Royale, & avoir appellé à elle-même des injuſtices qu'on me fait ſouffrir ſous l'autorité de ſon nom, & apparemment ſans qu'elle en ait aucune connoiſſance, j'avois eſperé qu'elle auroit enfin compaſſion de la triſte ſituation où je me trouve. Mais au lieu de la paix que j'attendois, je ne vois que la continuation des troubles que certains eſprits mal faits de ce pays-ci excitent depuis ſi long-tems dans mon Dioceſe.

M. de Bernage me fit voir hier une Lettre que M. de la Vrilliere lui écrit du 16. de ce mois, qui renouvelle une perſecution contre les Prêtres des deux Hôpitaux de cette ville, que j'avois cru entierement éteinte. Cette Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage ſuppoſe qu'il lui en a écrit une du 21. d'Août dernier que M. de Bernage m'a dit n'avoir point reçue, & dont par conſequent il ne peut m'avoir jamais parlé; & en conſequence de cette Lettre qu'il lui plaît ſuppoſer avoir écrite pour me rendre odieux au Roi & à Votre Alteſſe Royale, il ſe plaint de ce que je n'ai point chaſſé ces deux Prêtres des Hôpitaux conformement à cette Lettre.

1723. Il eſt vrai, Monſeigneur, que dans le mois de Juillet il manda à M. de Bernage de me dire de les chaſſer. Je le prai de faire connoître à M. de la Vrilliere que l'execution de cet ordre m'étoit impoſſible, parce que je n'avois aucun Prêtre à mettre en leurs places, comme je n'en ai encore aucun à preſent, & qu'il n'étoit pas poſſible de laiſſer ſans Prêtres deux maiſons comme celles-là, dans l'une deſquelles (c'eſt l'Hôpital des malades,) il en faut continuellement pour adminiſtrer les Sacremens; & qu'il n'eſt pas plus poſſible de s'en paſſer dans l'autre qui eſt l'Hôpital general, où il y a près de cinq cens perſonnes tant ſains que malades, incurables, ou autres, qui courroient riſque de perir ſans Sacremens & ſans aucun ſecours ſpirituel, ſur tout la nuit, les portes de la ville étant fermées, & l'Hôpital étant hors de la ville.

J'en écrivis à M. le Cardinal Dubois pour lui repreſenter la même choſe. M. de Bernage qui ſait la diſette des Prêtres où je ſuis, me parut touché de mes raiſons, & de l'état où ſeroient ces deux maiſons, ſi on en ôtoit les Prêtres qui y ſont. Il me promit de le repreſenter à M. de la Vrilliere. Depuis ce tems-là je n'avois oui parler de cette affaire que par les menaces continuelles que trois Chanoines & un Jeſuite de cette ville ont faites publiquement, qu'elle n'en demeureroit pas-là, ſe vantant qu'ils avoient aſſez de credit pour faire venir de nouveaux ordres contre ces Prêtres.

Ces ordres, Monſeigneur, arriverent hier. Je ſuis perſuadé qu'ils ne viennent point de vous. Mais c'eſt à Votre Alteſſe Royale que j'ai recours pour la ſupplier de les faire revoquer, & de ne pas exiger de moi que je chaſſe des Eccleſiaſtiques qui rempliſſent avec édification depuis bien des années, des fonctions ſi rudes & ſi peu lucratives, qu'il eſt très difficile d'en trouver qui ayent le zele & la capacité requiſe pour ces ſortes d'emplois qui en demandent beaucoup. Je demande très humblement cette grace à Votre Alteſſe Royale, au nom de tous les pauvres, & des Adminiſtrateurs de ces deux maiſons. Je ſuis ſûr qu'ils ne me deſavoueront pas. Je ſupplie en même tems Votre Alteſſe Royale de conſiderer que, ſi on m'ôte les Prêtres qui ont appellé comme moi, il ne me reſtera plus que des ânes & des fripons à employer dans mon Dioceſe. Je la ſupplie d'être touchée de ces raiſons, auſſi bien que de mon parfait & immobile attachement pour elle, & du profond reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Le 26. Octobre 1723.

LETTRE CIII.

A M. de Fleury *ancien Evêque de Frejus (aujourd'hui Cardinal.) Il reçoit les aſſurances que ce Prelat lui donne qu'il n'eſt point changé à ſon égard, & le prie de lui en donner des marques.*

Le 29. Octobre 1723.

J'Ai reçu, Monſeigneur, avec un ſenſible plaiſir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, puiſqu'elle m'aſſure de la continuation de vos anciennes bontés pour moi. Je n'en ai certainement pas merité l'interruption, & je ferai toujours tous mes efforts pour ne la meriter jamais. Ne revoquez donc pas, je vous en conjure, la promeſſe que vous me faites, de me conſerver cette amitié dont vous m'avez honoré ſi long-tems, & dont les faiſeurs de *petoſies* de ce pays-ci, qui ſont auſſi indignes de votre amitié que de votre eſtime, m'auroient fait croire que j'étois privé. Ils ſe vantoient d'être les auteurs des peines que je ſouffrois actuellement. Ils me menaçoient de celles que je devois eſſuyer dans la ſuite. Leurs menaces ont toujours été ſuivies de l'effet: ce qui faiſoit que, quelque

que penchant qu'ils ayent au menſonge, je ne pouvois m'empêcher d'ajouter foi à leurs paroles; & je vous avoue que je les croyois auſſi, lorſqu'ils faiſoient voir des Lettres qu'ils diſoient être de vous, & qu'ils publioient qu'ils obtenoient par vous ce qu'ils demandoient au Conſeil de conſcience. 1723.

Je n'ai garde, Monſeigneur, de vouloir me diſculper du reproche que vous me faites d'avoir cru trop legerement ces infames auteurs de tracaſſerie. Je paſſe volontiers condamnation ſur cela. Car j'ai trop de plaiſir à croire, comme vous voulez bien m'en aſſurer, que vous n'avez jamais eu de part à mes ſouffrances.

Mais permettez-moi de vous dire, que ce n'eſt pas aſſez faire pour un vieil ami. Vous n'avez point eu de part aux perſecutions & aux injuſtices qu'on m'a faites; mais dans la place où vous êtes, notre ancienne amitié me mettroit en droit d'eſperer que, non ſeulement vous n'en feriez pas l'auteur, mais que vous les empêcheriez. Vous ne l'avez pas fait juſqu'ici; mais j'eſpere que vous le ferez à preſent.

Souffrez donc que je m'addreſſe à vous & que je vous prie par cette amitié qui a tant de pouvoir ſur les bons cœurs, de vous ſervir en ma faveur de votre credit que vous aſſurez n'avoir jamais employé contre moi, &c.

LETTRE CIV.

*A M. le Duc d'*ORLEANS. *Il le prie de faire jouir M. Croz du Brevet de joyeux avenement pour l'Egliſe de Montpellier.*

MONSEIGNEUR,

VOTRE Alteſſe Royale eut la bonté il y a ſept ans d'accorder à la très humble priere que je pris la liberté de lui faire, le Brevet du joyeux avenement de Sa Majeſté à la Couronne, au ſieur Pierre Croz pour requerir le premier Canonicat qui vaqueroit dans mon Egliſe.

Quoique cet Eccleſiaſtique me ſoit attaché & demeure dans ma maiſon depuis vingt-ſix ans, je ne le propoſai à Votre Alteſſe Royale, pour remplir ce Benefice, que parce que je l'ai reconnu pour un des plus vertueux Prêtres de mon Dioceſe, & le plus digne de tous ceux pour qui je pouvois vous demander cette grace. Mon Chapitre & toute la ville applaudirent au choix que Votre Alteſſe Royale avoit fait de lui; & je puis l'aſſurer qu'il eût été reçu dans le Chapitre avec joie, s'il eût vaqué un Canonicat.

Le merite du ſujet & l'eſtime generale qu'il s'eſt acquiſe parmi tous ceux qui le connoiſſent, me faiſoient attendre avec une parfaite confiance, qu'il profiteroit un jour des bontés que vous aviez eues en cette occaſion pour lui & pour moi; & je n'aurois jamais cru qu'un homme auſſi irreprochable que lui, & auſſi parfaitement depourvu des biens de ce monde, eût pu exciter l'envie, & la faire porter juſqu'à ſurprendre la religion de Votre Alteſſe Royale & la prevenir contre lui.

Cependant, Monſeigneur, M. de Bernage Intendant de cette province, l'envoya chercher il y a quelques jours, & lui fit voir une Lettre de M. de la Vrilliere, qui lui mandoit que le ſieur Croz s'étant rendu indigne de la grace que vous lui aviez faite par le renouvellement de ſon Appel au Concile general, votre intention étoit qu'il lui rendît ſon Brevet. Il ſongea beaucoup moins à ſe juſtifier qu'à obéir; & le fit avec une promtitude qui ſurprit M. de Bernage.

Mais je prendrai la liberté de vous dire, Monſeigneur, que je ſuis perſuadé qu'il a plutôt obéi à M. de Bernage & à M. de la Vrilliere qu'aux ordres de Votre Alteſſe Royale. Je ne puis croire qu'elle en ait pu donner de pareils, ni qu'elle ait voulu faire éclater ſa puiſſance & ſon autorité contre une perſonne ſi foible, à qui on ne peut reprocher autre choſe que d'être uni aux ſentimens de ſon Evé-

1723. que, c'eſt-à-dire d'avoir un attachement inviolable aux droits du Roi & de l'Egliſe de France, & aux verités qu'il a toujours conſtamment enſeignées, & que nos Peres nous ont laiſſées.

Quoique je reſſente ſouvent depuis pluſieurs années, l'accès qu'ont trouvé auprès de vous mes ennemis, qui ne ſont autres que les ennemis de l'Egliſe, je ne puis croire neanmoins, Monſeigneur, que ce ſoit moi que vous ayez voulu punir en la perſonne de ce Prêtre. L'eſtime dont vous m'avez autrefois honoré, dont vous avez bien voulu m'aſſurer vous-même, que vous avez dit publiquement que je m'étois attirée en vous parlant toujours avec verité & ſincerité, & dont je ſuis ſûr de ne m'être jamais rendu indigne, m'empêche de croire que vous ayez voulu me mortifier, en ôtant à ce Prêtre les moyens que vous lui aviez donnés de ſubſiſter & de ſervir l'Egliſe, & que je puis dire qui lui étoient dus, puiſqu'il n'y a perſonne plus digne que lui de cette grace que vous lui aviez accordée.

Ainſi, Monſeigneur, puiſque ni lui ni moi n'avons pas merité que vous la revoquaſſiez, je prends la liberté de ſupplier très humblement Votre Alteſſe Royale de ne pas faire ce tort à un Prêtre qui a toujours édifié l'Egliſe, & de ne pas donner l'avantage à mes ennemis de croire que je n'ai merité que la colere & l'indignation de Votre Alteſſe Royale, & que je me ſuis rendu indigne, non ſeulement de toutes les graces que je pourrai lui demander à l'avenir, mais encore de celles qu'elle a eu la bonté de m'accorder par le paſſé.

Si cet ordre, Monſeigneur, a été donné ſans la participation de Votre Alteſſe Royale, j'eſpere qu'elle fera reparer le mal qui a été fait en abuſant d'un nom auſſi auguſte & auſſi reſpectable que le ſien. Mais ſi c'eſt elle qui l'a donné, ne me permettra-t-elle pas d'appeller à elle-même du violement d'une des principales loix que les Princes ſe ſont impoſées à eux-mêmes, de rendre leurs bienfaits durables, ſelon la parole d'un grand Empereur: *Beneficium Principis decet eſſe perpetuum.* C'eſt donc pour le maintien de cette maxime, ſi digne de leur grandeur, que j'en appelle à votre clemence & à votre bonté. J'en eſpere la juſtice & la grace que j'oſe prendre la liberté de lui demander de me faire renvoyer ce Brevet, & celle de me croire avec un profond reſpect, &c. *Novembre* 1723.

LETTRE CV.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il le prie de lui faire ſavoir les raiſons qui l'ont porté à exclurre du Seminaire de S. Magloire un Eccleſiaſtique de Montpellier.*

De mon lit accablé de ſouffrances, le 7. Decembre 1723.

JE prends la liberté d'écrire à Votre Eminence en faveur de M. Dilhe Diacre de mon Egliſe qui eſt à Paris dans votre Seminaire de S. Magloire, ſe diſpoſant à recevoir la Prétriſe. Un de Meſſieurs vos Grands-Vicaires lui ſignifia il y a quelques jours par votre ordre qu'il eût à ſortir de ce Seminaire. Permettez-moi, Monſeigneur, de demander à Votre Eminence ſi c'eſt moi ou M. Dilhe que ces ordres regardent. Pour lui je ſai qu'on vous en a toujours rendu de bons temoignages, & jamais juſqu'ici, depuis vingt-ſept ans, vous n'avez exclu mes Eccleſiaſtiques de votre Seminaire. C'eſt ce qui fait que je ne puis comprendre pourquoi vous en faites chaſſer celui-ci à preſent.

Il n'y a que dix-huit mois qu'il ſe diſpoſe aux Ordres; & dans cet intervalle il a reçu le Soudiaconat & le Diaconat, & je comptois qu'il recevroit bientôt la Prétriſe.

S'il a fait quelque faute qui l'en ait rendu indigne & qui lui ait attiré cet ordre, je ſupplie Votre Eminence de ne pas me la laiſſer ignorer. Mais s'il n'en a com-

commis aucune, & qu'il n'ait point d'autre crime que celui d'être mon Diocesain, 1723.
j'espere que vous ne voudrez pas faire retomber sur lui le demerite de son Evêque, & que vous serez touché du tort que vous feriez à cet Ecclesiastique, en le faisant sortir de votre Seminaire d'une maniere qui seroit toujours équivoque pour lui, & prejudiciable à sa reputation. Si je ne puis obtenir cette grace pour lui par la force de mes prieres, j'espere l'obtenir par votre amour pour la justice, & par le respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE CVI.

A M. le Duc. *Il le prie de se faire rendre compte du Memoire qu'il lui envoye sur le trouble causé par la conduite schismatique de trois Chanoines soutenus de quelques Prelats.*

Monseigneur,

J'Ai l'honneur d'écrire à Votre Alteſſe Sereniſſime du lieu même où les ordres du Roi m'ont relegué pendant la tenue des Etats de cette province. Je m'y suis fait transporter malgré la goute dont je suis cruellement attaqué ; & j'ai eu la douleur, en me voyant arraché de mon Eglise, d'être temoin des troubles que trois Chanoines de ma Cathedrale commençoient à y exciter. Il y a long-tems que je me plains de leur esprit seditieux. Ils viennent d'en donner des preuves publiques par les resolutions schismatiques qu'ils ont prises contre moi, & contre plusieurs de leurs confreres, dont tout le crime est de m'être attachés; & ils n'ont que trop réussi à faire entrer quelques Prelats dans leurs vues, malgré les precautions que M. l'Archevêque de Toulouse & moi avions prises pour prevenir ce desordre, en maintenant les choses dans l'état où elles avoient toujours été.

Votre Alteſſe Sereniſſime en sera pleinement convaincue si elle veut bien se faire rendre compte du Memoire abregé que je lui envoie sur cette affaire. J'ose l'assurer de la verité des faits qui y sont énoncés, & je ne crains point d'être contredit sur aucuns.

Le caractere de sincerité dont j'ai toujours fait profession, me fait esperer qu'elle voudra bien faire quelque attention à ce que j'ai l'honneur de lui envoyer sur cette affaire, & je ne puis qu'attendre toute sorte de justice si elle daigne m'écouter. Je suis avec respect, &c.

A la Verune le 20. *Decembre* 1723.

Memoire sur ce qui s'est passé à Montpellier au sujet de la Messe & de la Procession des Etats, le 19. *Decembre* 1723. *presenté à Son Alteſſe Sereniſſime Monseigneur le Duc.*

Le 21. *Decembre* 1723.

Quoique la conduite que l'Evêque de Montpellier a tenue à l'occasion de la Messe pontificale des Etats, soit simple, uniforme, remplie de douceur & de justice, & qu'elle soit par consequent au-dessus des calomnies dont on pourroit la noircir; cependant le respect qu'il a pour la verité semble demander qu'il en fasse lui-même le detail. Le fait clairement & sincerement énoncé fera toute son apologie; & il ne veut point d'autre fondement de la justice qu'il a droit de demander contre les veritables auteurs du trouble.

La mort inopinée de Monseigneur le Duc d'Orleans ayant arrêté le depart

1723. de M. l'Archevêque de Narbonne, ce Prelat écrivit à M. l'Archevêque de Toulouse de tenir sa place, & de faire l'ouverture des Etats à laquelle il n'étoit pas possible qu'il pût se trouver. M. l'Archevêque de Toulouse reçut cette nouvelle à plusieurs journées de Montpellier, où il arriva le Dimanche 12. Decembre à trois heures après midi. A cinq heures du soir il se rendit chez l'Evêque de Montpellier, qu'il trouva attaqué d'une goute très cruelle depuis environ trois semaines. Après le premier compliment M. de Toulouse dit à l'Evêque de Montpellier qu'il avoit quelques petites mesures à prendre avec lui, au sujet de la Messe pontificale pour l'ouverture des Etats; que M. de Narbonne lui avoit écrit qu'il avoit prié M. de Carcassone d'officier sous le bon plaisir de M. de Montpellier. „ Je crois que cette clause est necessaire, reprit l'Evêque de Montpellier, & en„ tre Evêques nous n'en usons pas autrement." M. de Toulouse repondit que cela ne souffroit pas la moindre difficulté; qu'il n'y avoit aucun Evêque qui voulût officier dans le Dioceſe d'un autre sans sa permission, & qu'il demandoit à M. de Montpellier s'il trouvoit bon que M. de Carcassone vînt la lui demander. L'Evêque de Montpellier repondit qu'il étoit necessaire à la verité que cette permission fût demandée, mais qu'il ne l'étoit point que M. de Carcassone la vînt demander lui-même; & qu'il étoit disposé à la donner au premier laquais qui la viendroit demander de sa part. L'Evêque de Montpellier ajouta que M. de Toulouse parloit bien differemment de certains esprits brouillons de ce pays, qui repandoient par tout qu'on se passeroit bien de cette permission, & qu'on officieroit malgré lui. M. de Toulouse repondit avec surprise, qu'il n'y avoit point d'Evêque qui voulût entreprendre pareille chose, & que nulle autorité ne pouvoit les obliger à violer ainsi les saints Canons. Le reste de cette visite se passa en politesse, & ils se quitterent fort contens l'un de l'autre.

M. de Carcassone étant arrivé à Montpellier affecta de ne point venir saluer l'Evêque de Montpellier, comme avoient fait tous les autres Prelats, excepté Messieurs de Mirepoix & de S. Pons. Il refusa constamment de faire aucune demarche pour demander le *Licet*, & dementit totalement les assurances que M. de Toulouse avoit données en son nom. On lui prête même des discours si extraordinaires, que l'Evêque de Montpellier n'ose y ajouter foi, encore moins les inserer ici, ne voulant rien avancer dont il ne soit absolument certain. Il se sent plus porté à croire que M. de Carcassone étoit venu à Montpellier avec un esprit de paix, & dans la resolution d'en agir avec M. de Montpellier, comme il auroit voulu qu'on en agît avec lui dans son Dioceſe. Il est même revenu à l'Evêque de Montpellier que les trois Chanoines, promoteurs de ce trouble, lui avoient debité tant de menteries, & d'histoires faites à plaisir, qu'ils lui firent promettre de ne faire aucune demarche de politesse auprès de l'Evêque de Montpellier, & de renoncer plutôt aux engagemens qu'il avoit pris avec M. de Narbonne.

Quoi qu'il en soit M. l'Archevêque de Toulouse, piqué du peu d'égard qu'on avoit pour les paroles qu'il avoit données, vint le Jeudi 16. chez l'Evêque de Montpellier, lui temoigner le chagrin que lui causoit cette tracasserie, & lui faire part de l'expedient qu'il avoit trouvé pour la terminer. Cet expedient étoit de faire lui-même l'office, & pour cela il demandoit à M. de Montpellier tous ses pouvoirs. Ils lui furent accordés fort gracieusement, & l'Evêque de Montpellier ajouta: „ Vous vous servirez, Monseigneur, des mêmes Officiers qui ont „ coutume d'assister à de pareilles ceremonies, & qui m'auroient assisté moi mê„ me si j'avois fait l'office. Je le compte ainsi, repondit M. de Toulouse; & „ non seulement je veux paroître avec les mêmes Officiers que vous, mais enco„ re avec vos ornemens que je vous demande pour cela." Le reste de la con-

ver-

versation fut fort gracieuse; & en quittant l'Evêque de Montpellier il l'assura encore qu'il ne vouloit aucun changement, & qu'il vouloit être servi par les mêmes Officiers qui eussent assisté M. de Montpellier s'il avoit officié. 1723.

L'on verra dans la suite de cette affaire que M. de Toulouse avoit fort bien compris tout ce qu'avoit voulu dire l'Evêque de Montpellier, & qu'il ne seroit jamais revenu sur la parole qu'il avoit donnée, si quelques esprits brouillons n'avoient autant aimé la discorde que ce Prelat aimoit la paix.

Dès le lendemain Vendredi matin, ce feu commença de s'allumer dans la sacristie de la Cathedrale. On parla de la liste des Officiers, & de ceux qui se trouvoient en rang: ils se presenterent, pour montrer qu'ils étoient en état de faire leurs fonctions à l'ordinaire. Mais ils furent reçus avec hauteur par trois ou quatre Chanoines, qui declarerent que cela ne seroit point ainsi, qu'ils s'y opposeroient, puisque parmi eux il y avoit des Chanoines Reappellans, & que M. de Toulouse ne les accepteroit pas. On eut beau leur opposer la reponse precise de cet Archevêque: ils crierent encore plus fort; & le sieur Becherand, l'un de ces Chanoines, dit qu'il en alloit lui-même parler vivement à M. de Toulouse. Il y alla en effet. On ne sait pas precisement ce qu'il lui dit. On se contente de remarquer que ce fut là l'époque du changement de cet Archevêque. Car au lieu de fermer la bouche à ce Chanoine, & de le menacer de s'en prendre à lui seul, s'il arrivoit quelque cas; au lieu de lui representer que l'Evêque de Montpellier avoit jusqu'ici fait toutes les avances pour procurer la paix, en donnant une permission qu'il pouvoit refuser, & oubliant les mauvaises manieres que quelques Prelats avoient eues avec lui; au lieu de lui dire qu'il étoit engagé, & qu'il avoit promis à l'Evêque de Montpellier de ne rien changer à ce qui s'étoit pratiqué de tout tems en pareille occasion; ce Prelat parut embarrassé des menaces du sieur Becherand. Celui-ci enhardi de ce premier succès courut chez les Evêques de S. Pons, de Mirepoix, & de Carcassone, pour les engager à lui prêter main forte, & à declarer à M. de Toulouse qu'ils ne viendroient point à la Messe, si les Chanoines Reappellans étoient du nombre des Officiers.

Tous ces mouvemens se passerent Vendredi matin 17. Sur le soir, le sieur Broquisse Grand Archidiacre, Vicaire general de l'Evêque de Montpellier, & l'un des Chanoines qu'on vouloit priver du droit d'officier, vint donner avis de ce qui se passoit à l'Evêque de Montpellier. Il ordonna à cet Archidiacre d'aller à l'instant chez M. de Toulouse, pour lui porter les noms des Chanoines qui officient en pareille occasion, & dont l'Evêque de Montpellier se seroit servi lui-même, s'il avoit fait l'office. Cet Archidiacre obéit; & n'ayant pu parler à M. l'Archevêque de Toulouse ce soir là même, il y retourna le Samedi matin; & en lui presentant la liste des Officiers, il fit souvenir M. l'Archevêque de Toulouse de la parole qu'il avoit donnée à l'Evêque de Montpellier, de n'y faire aucun changement. M. de Toulouse parut embarrassé. Il avoua qu'il avoit fait cette promesse; mais il ajouta que quelques Chanoines l'étoient venu trouver, & lui avoient dit que c'étoit le droit du Sous-chantre de nommer les Officiers; & que la liste du Sous-chantre étoit fort differente de celle que lui envoyoit M. de Montpellier. Celui qui faisoit la fonction de Sous-chantre cette année là est le sieur Belleval, l'un des trois Chanoines qui excitent par tout la division & le trouble.

L'Archidiacre surpris de cette fausse defaite, repondit que ces Chanoines lui en avoient imposé sur ce point; que l'unique fonction du Sous-chantre étoit de faire observer la mediante dans la psalmodie, de veiller à la decence exterieure dans le chœur, & à la modestie dans les ceremonies; mais qu'à l'égard du choix des Officiers pour la Messe pontificale, c'étoit l'ordre du tableau qui avoit toujours été suivi; que l'intention de l'Evêque de Montpellier étoit de ne rien chan-

1723. changer à cet usage; que M. de Toulouse savoit bien que cela avoit été reglé ainsi avec lui, & que ce n'étoit qu'en consequence de cette parole que l'Evêque de Montpellier avoit accordé territoire. L'Archevêque de Toulouse repondit qu'il parleroit de nouveau à ces Chanoines.

Ces trois Chanoines, promoteurs de ce desordre, sont les sieurs Joubert, Belleval, & Becherand. Ils avoient deja ébruité toute cette affaire; de sorte qu'à l'Assemblée des Etats du Samedi, M. de Toulouse, avant que de commencer la seance, crut devoit assembler les Evêques dans une chambre separée. Il leur parla de l'incident qui faisoit tant de bruit, & parut fâché de cette levée de bouclier, qui n'étoit bonne qu'à causer un scandale. Les Evêques de Mirepoix, de Carcassone & de S. Pons se distinguerent par leur opposition à toute voie de conciliation, & dirent hautement qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eût ni Messe, ni Procession; & que leur division avec l'Evêque de Montpellier en seroit plus marquée.

De treize Evêques qui assistoient aux Etats, Messieurs de Castres & de Montauban n'étoient pas ce jour là à l'assemblée; & il paroissoit que les autres eussent bien souhaité qu'on n'eût pas fait le cas. Mais la chose étoit alors trop publique: il fallut la soutenir; & on deputa à l'instant M. l'Evêque de Lodeve à M. le Duc de Roquelaure, pour lui proposer quelques expediens, & le prier de les faire agréer à M. l'Evêque de Montpellier. Ce Duc vint sur le champ trouver l'Evêque de Montpellier. L'Archevêque de Toulouse y étoit même deja venu avant l'Assemblée des Etats, & avoit avoué à l'Evêque de Montpellier, qu'il n'étoit plus en état de tenir sa parole; que la chose étoit trop publique; que quelques Evêques declaroient qu'ils n'assisteroient pas à la ceremonie, si les Chanoines Reappellans faisoient les fonctions de leur Ordre; & qu'il n'étoit pas possible qu'ils eussent le dessous dans cette occasion.

L'Evêque de Montpellier repondit qu'il n'étoit pas raisonnable d'exiger de lui, qu'il prêtât son autorité pour punir des Chanoines, dont tout le crime étoit de lui ressembler; qu'on faisoit peu d'attention au ridicule du personnage qu'on vouloit lui faire jouer, en excommuniant lui-même, à la vue de son peuple, les Ministres qui lui étoient les plus attachés, & s'excommuniant lui-même dans leur personne; que d'ailleurs il étoit obligé de soutenir les droits & les usages de son Chapitre; qu'il étoit surpris qu'on lui vînt proposer serieusement que ces usages n'étoient pas du goût de quelques Evêques; qu'ils étoient les maîtres dans leurs Dioceses; qu'il étoit bien éloigné d'aller pousser ses vues sur la conduite qu'ils y tenoient, qu'il demandoit d'eux la même justice; que jusqu'ici il avoit été au devant de tout; qu'il avoit applani par avance toutes les difficultés; qu'il avoit tout reglé avec M. de Toulouse; & qu'il étoit supris qu'on eût si aisement prêté l'oreille aux faux rapports, & aux discours violens de quelques Chanoines trop connus par leur attachement à semer par tout la division, à exciter la revolte contre leur Pasteur, & à canoniser cette revolte par l'exemple de quelques Prelats qu'ils avoient animés à les soutenir.

M. de Toulouse, qui sentoit mieux que personne la force de ces raisons, abandonna le fonds, & se jetta sur la forme; & dit à l'Evêque de Montpellier qu'il avoit compté suivre l'ordre du tableau, & non pas s'attacher scrupuleusement à se servir des mêmes Officiers qui eussent assisté M. de Montpellier s'il eût fait l'Office. Mais il fut encore forcé dans ce dernier retranchement. Car l'Evêque de Montpellier, après lui avoir fait remarquer qu'il changeoit de langage, lui montra que ce changement même étoit contre lui, puisque les Officiers dont il se seroit servi, & dont il lui avoit envoyé la liste, étoient pris selon l'ordre du tableau; qu'il avoit trouvé cet usage établi dans son Eglise, qu'il n'y avoit jamais touché;

que

que les Evêques qui avoient officié en ſon abſence s'y étoient toujours conformés; 1723.
qu'il étoit du bon ordre de le conſerver; mais que de plus les raiſons pour leſquelles on demandoit ce changement n'étoient que trop connues; & qu'il étoit peu ſeant, qu'on oſât lui propoſer d'y deferer, & de nourrir par cette foibleſſe l'eſprit de ſchiſme, que quelques furieux ſouſſloient par tout; qu'il étoit de ſon devoir, de ſon honneur, & de ſa conſcience de s'y oppoſer, & de ne jamais donner les mains à quoi que ce fût qui pût le favoriſer; que du reſte dès que l'honneur de ſon caractere, & celui de ſes Chanoines, ſeroit mis à couvert, il ſeroit prêt d'entrer dans toutes les vues de paix & de conciliation qu'on pourroit lui propoſer, & que plus ces trois Chanoines furieux ſeroient attentifs à exciter le feu de la diviſion dans ſon Dioceſe, plus il ſe croyoit obligé de travailler à l'éteindre.

L'Evêque de Montpellier tint à peu près le même langage à M. le Duc de Roquelaure, qui lui propoſa enfin de faire faire la ceremonie tout ſimplement par le Curé de la paroiſſe, aſſiſté de ſon Clergé: ce qui coupoit toute difficulté, en diſpenſant le Chapitre de faire la ceremonie. L'Evêque de Montpellier y conſentit; & cela fut ainſi executé.

L'Evêque de Montpellier ne craint point d'être contredit ſur les faits qu'il vient d'avancer; mais il a tout ſujet de craindre que ces faits ne ſoient deguiſés par ceux qui ont eu le ſecret d'exciter le trouble. Il ſent tout ce qu'il ſeroit en droit de demander contre les ſieurs Joubert, Belleval, & Becherand, qui ont excité cet orage; & en demandant une punition exemplaire, il ne feroit que ſuivre la voix publique qui les y a deja condamnés. Mais l'eſprit qui a toujours animé l'Evêque de Montpellier dans les conteſtations preſentes, eſt bien oppoſé à cet eſprit d'aigreur & d'amertume. C'eſt par la douceur & la perſuaſion qu'il veut être écouté, & non par les menaces & par les punitions. La ſeule choſe qu'il demande, c'eſt qu'on connoiſſe ces furieux pour ce qu'ils ſont; & qu'il plaiſe à Son Alteſſe Sereniſſime, non pas de les punir, mais d'employer ſon autorité pour les empêcher de troubler la paix du Dioceſe, qui ſeroit très grande ſans eux.

Si M. l'Archevêque de Toulouſe eût bien voulu les mepriſer, il auroit épargné à l'Egliſe de Montpellier la vue d'un tel deſordre; il n'auroit pas donné des armes à des furieux, dont on ſait qu'il deteſte l'eſprit remuant & ſeditieux; il ſe ſeroit épargné le deſagrement de revenir ſur les paroles qu'il avoit données, & auroit épargné à l'Evêque de Montpellier la douleur de les lui reprocher. Les choſes ſe ſeroient paſſées en paix; l'ordre toujours obſervé auroit été ſuivi; & dans un tems où on devroit tout mettre en œuvre pour éteindre les funeſtes étincelles de la diviſion qu'on veut allumer parmi les Prelats, il n'eût pas deconcerté les meſures qu'avoit pris l'Evêque de Montpellier pour conſerver la paix, & aller au devant de toutes les chicanes qu'on pouvoit faire pour la troubler.

En un mot l'Evêque de Montpellier veut bien s'en rapporter à ces Evêques mêmes, dont il a tant ſujet de ſe plaindre, & qui levent ſi hautement dans ſon Dioceſe l'étendart du ſchiſme contre lui: il veut bien apprendre d'eux ce qu'ils auroient fait en pareille occaſion, & s'ils auroient volontiers prêté leur autorité à s'excommunier eux-mêmes à la vue de leur peuple. C'eſt pour eux qu'il a travaillé, en travaillant à ſoutenir l'autorité épiſcopale; & il eſpere que, quand ce premier feu ſera appaiſé, ils reconnoitront l'injuſtice de leur pretention, & l'impoſſibilité où ils ont mis l'Evêque de Montpellier de leur accorder des choſes ſi deraiſonnables. L'Evêque de Montpellier recherchera toujours leur amitié, & il ſe fera un plaiſir de trouver des occaſions de leur en donner des preuves; & ce ſeront-là les ſeules armes qu'il oppoſera aux inſultes & aux mauvais traitemens qu'on ne ceſſe de lui faire.

1724.

LETTRE CVII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il lui marque la peine qu'il reſſent, de ſe voir privé de ſes bonnes graces ſans l'avoir merité.*

A la Verune le 30. *Decembre* 1723.

JE reçus hier, Monſeigneur, la reponſe dont Votre Eminence m'a honoré au ſujet de M. Dilhe. Elle ne m'a fait que trop connoître que l'ordre qu'elle lui a fait ſignifier le regarde moins que moi. Car quoique vous m'ayez fait la grace comme à tous les autres Evêques du royaume, de ſouffrir juſqu'à preſent mes Eccleſiaſtiques dans le Seminaire de S. Magloire, Votre Eminence me marque pourtant qu'elle ne les a fait ſortir à preſent, qu'en conſequence d'un reglement qu'elle a fait pour éviter la diverſité de conduite: ce qui me fait juger que c'eſt uniquement la conformité de conduite de cet Eccleſiaſtique avec la mienne qui lui a attiré l'ordre de ſortir de ce Seminaire.

J'avoue à Votre Eminence que je ſuis très mortifié de me voir privé de l'honneur de ſes bonnes graces au point où je le ſuis. Je ne l'ai aſſurement pas merité. Mais la perte de ſon eſtime ne diminuera rien de mon ancien attachement, ni du reſpect avec lequel je ſerai toujours, &c.

LETTRE CVIII.

A M. de Bernage, Intendant de Languedoc. Il refuſe de retirer les pouvoirs à quelques dignes Eccleſiaſtiques.

A la Verune le 13. *Janvier* 1724.

VOus me demandez, Monſieur, une reponſe à la Lettre que vous m'avez communiquée de la part de M. de la Vrilliere, & je vous avoue que je ne ſuis pas peu embarraſſé de la faire. Si je ſuivois mon goût, je n'en ferois aucune. Il paroit dans tout ce qu'on vous envoye contre moi tant d'animoſité, & un deſir ſi marqué de me perſecuter, qu'il eſt aſſez inutile que je me defende, & que je diſe mes raiſons. On aime mieux ajouter foi à un Pere Senault Jeſuite, & aux ſieurs Joubert & Becherand Chanoines de mon Egliſe, qui ſans ceſſe donnent des Memoires contre moi & contre mes Eccleſiaſtiques les plus affidés; & c'eſt ſur de telles depoſitions qu'on condamne un Evêque, ſans daigner l'écouter ni lui communiquer même les plaintes qu'on oſe porter contre lui. Il ne me convient point, Monſieur, d'entrer en lice avec de tels adverſaires; & ils ne doivent point s'attendre à obtenir de moi par la violence, ce que la Religion, mon caractere & ma conſcience m'ont obligé juſqu'ici de refuſer.

On voudroit me forcer à ne point me ſervir de Reappellans. On oublie apparemment que je ſuis moi-même Reappellant, & le premier des Reappellans de mon Dioceſe. Je le ſuis, Monſieur, parce que je ſuis Evêque François, & que Dieu m'a fait la grace de confeſſer de bouche, ce que mon cœur reconnoit être veritable. J'ai dans l'épiſcopat plus de collegues qui penſent comme moi qu'on ne ſe l'imagine à la Cour. Mais le moyen d'écouter leur temoignage, lorſqu'on l'étouffe par la crainte, ou par l'oppreſſion de ceux qui ont le courage de ſe declarer?

Quant à mes Eccleſiaſtiques Appellans & Reappellans, vous ſavez, Monſieur, mieux que perſonne que c'eſt tout ce que j'ai dans la ville de plus ſaint & de plus éclairé. Parmi ceux mêmes qui n'ont point fait d'Acte d'Appel, vous en ſavez que la crainte ſeule ou d'autres raiſons humaines ont retenu, & qui au fond penſent comme moi. Mais pour les furieux qui levent par-tout l'étendart du ſchiſme,

vous

vous les connoiſſez, & vous êtes en état mieux que perſonne de mander à M. de la Vrilliere le cas que l'on doit faire de leur temoignage. 1724.

Tout cela ſuppoſé, comment oſe-t-on me propoſer de refuſer ma confiance à ceux qui avant toutes ces diſputes en étoient jugés les plus dignes, & qui depuis les conteſtations m'ont donné les preuves d'un amour pour la verité au-deſſus de toutes les craintes & de toutes les eſperances humaines? Pretend-on me forcer à l'accorder aux autres qui en étoient reconnus indignes, & qui ſans avoir acquis depuis la Conſtitution de nouveaux talens, n'ont aujourd'hui d'autre merite que celui d'allumer par-tout le feu de la diviſion & de la revolte contre leur Paſteur? Non, Monſieur, ma confiance eſt une choſe libre, ſur laquelle on n'a aucune autorité. Les pouvoirs eccleſiaſtiques que je donne ſont de nature que je ne dois en repondre qu'à Dieu ſeul; & le Roi ni aucune autre puiſſance humaine n'eſt point en droit de me les faire accorder ou refuſer. C'eſt la doctrine conſtante de l'Egliſe, & on s'addreſſe fort mal ſi on pretend que j'en ſois le premier prevaricateur.

M. de la Vrilliere ſe plaint de ce que *je n'ai pas encore ôté au ſieur Broquiſſe les pouvoirs de Grand-Vicaire.* Je n'entends pas trop ce langage. Que veut dire cet *encore*? Jamais on ne m'a porté aucune plainte contre lui; & il n'eſt que trop clair qu'au defaut d'une deſobéiſſance réelle qu'on voudroit trouver en moi, on en forge une imaginaire, en imaginant un premier ordre qui n'a jamais été. Qu'a fait le ſieur Broquiſſe qui merite que je lui faſſe cet affront? C'eſt un Docteur de Sorbonne qui a travaillé long-tems à Paris avec édification, dans la paroiſſe de S. Euſtache dont il étoit premier Vicaire. Il a fait ſouvent ſes fonctions en preſence de Son Alteſſe Royale feu Monſeigneur le Duc d'Orleans. M. le Garde des Seaux peut encore en rendre temoignage. Il eſt venu dans cette ville muni des certificats les plus honorables, comme il paroit par celui de M. le Curé de S. Euſtache, dont je vous envoye une copie, & dont je vous prie de faire uſage. Il eſt grand Archidiacre de mon Egliſe, & s'eſt toujours comporté en homme d'honneur & de probité. Il eſt droit, ſincere, ennemi de toute diſſimulation; mais il m'eſt fort attaché. Voilà celui dont on veut que je me defaſſe. L'année paſſée j'avois le malheur d'avoir pour Grand-Vicaire le ſieur Joubert qui me trahiſſoit depuis longues années, au vû & au ſû de toute la ville étonnée de ma patience à ſon égard. J'ouvris enfin les yeux, en voyant ce que je ne pouvois pas croire. Je lui ôtai mes pouvoirs. Sur le champ il s'eſt declaré mon ennemi, l'accuſateur de ſon Evêque, le delateur de ſes confreres, l'ennemi juré de tous les honnêtes gens. Voilà l'homme qu'on écoute. Quel contraſte! Et quelle idée veut-on donner aux moins clairvoyans de l'état des conteſtations preſentes?

M. de la Vrilliere demande, *ſi je veux abſolument que Sa Majeſté me faſſe remettre ſur cela un ordre en forme.* Cet ordre en forme n'eſt point neceſſaire. Il pourroit même venir inutilement, puiſque le ſieur Broquiſſe ne faiſant cette fonction qu'en l'abſence du ſieur de Celetz mon Grand-Vicaire, le ſieur de Celetz ſera bientôt revenu, & je n'aurai plus beſoin alors des ſervices du ſieur Broquiſſe.

Mais ce que je vous prie inſtamment, Monſieur, de mander à M. de la Vrilliere, c'eſt que tous mes Eccleſiaſtiques Appellans & Reappellans ſont très reſpectés dans cette ville, qu'ils me ſont inviolablement attachés, qu'ils ſont diſpoſés à ne remettre les pouvoirs ſpirituels que je leur ai confiés, qu'à moi qui ſuis ſeul en droit de les donner dans mon Dioceſe, que je ne les leur ôterai jamais pour cette ſeule raiſon qu'ils ſont dans les mêmes ſentimens que moi, & qu'il eſt même étonnant qu'on oſe me le demander.

Pour ce qui eſt du refus que j'ai fait de prêter mon autorité pour priver les Chanoines Reappellans du droit d'officier à la Meſſe des Etats, apparemment, Monſieur, que M. de la Vrilliere n'a point lu le Memoire que j'ai envoyé ſur cet-

1724. te affaire, ni la Lettre que M. le Duc de Roquelaure lui a écrite pour en rendre compte. Quand on y aura fait attention, il n'eſt pas poſſible qu'on porte ſur cette affaire d'autre jugement que celui que vous en avez vous-même porté. Je ſuis, Monſieur, &c.

LETTRE CIX.

A M. le Duc. *Sur le même ſujet; & à cette occaſion ſur la Bulle & ſur les Appellans.*

MONSEIGNEUR,

JE pris il y a quelque tems la liberté de porter à Votre Alteſſe Sereniſſime mes juſtes plaintes d'un affront que quelques-uns de mes Confreres m'avoient voulu faire en preſence de mon peuple, & j'oſe dire, au grand étonnement du plus grand nombre des Evêques aſſemblés dans cette ville. Je joignis à ma Lettre un Memoire detaillé de toute cette affaire, en la ſuppliant très humblement de vouloir bien s'en faire rendre compte, & la priant de me juger à la derniere rigueur, ſi les faits qui y étoient énoncés ſe trouvoient tant ſoit peu changés ou alterés. J'ai appris même depuis ce tems-là que le compte qu'en avoient rendu à la Cour M. le Duc de Roquelaure, Commandant en cette province, & M. de Bernage Intendant, s'étoit trouvé conforme à ce que j'en avois écrit; & les premieres reponſes qu'ils en ont reçues, faiſoient aſſez voir qu'on avoit ſenti l'impoſſibilité où j'avois été d'accorder ſans me deshonorer ce qu'on auroit du ne me pas demander.

Je me contentois, Monſeigneur, de cette eſpece de juſtice tacite qu'on avoit rendue à la droiture & à la ſimplicité de ma conduite; & quoique je fuſſe en droit d'exiger quelque choſe de plus à l'égard des veritables auteurs du trouble, j'en laiſſois volontiers la vengeance au public, lorſque je voyois mon innocence reconnue, & mon Egliſe dans la paix.

Mais les deux Chanoines furieux dont je vous ai porté mes plaintes, n'en ſont pas demeurés là; & devenus inſolens par l'impunité qu'ils ſe promettent, & par la protection aſſurée qu'ils ſe vantent par tout d'avoir, ils ont ſi bien remué, ſe ſervant d'un Jeſuite nommé Senault, tout-puiſſant auprès de M. l'Evêque de Nîmes, qu'ils ont eu le ſecret de faire remettre tout de nouveau cette affaire au Conſeil du Roi. C'eſt en conſequence de ce nouvel examen que M. de la Vrilliere a écrit à M. de Bernage une Lettre ſi extraordinaire que les ennemis mêmes de ma cauſe en ont été frappés.

J'entre, Monſeigneur, dans ce detail avec Votre Alteſſe Sereniſſime, parce que j'ai lieu de croire qu'elle n'a eu aucune part à cet ordre. Je ſai que les grandes affaires de l'Etat dont elle eſt chargée, ne lui permettent pas ſouvent d'entrer dans le detail des affaires eccleſiaſtiques. Mais oſerois-je lui repreſenter que l'Egliſe eſt dans l'Etat & en fait la plus noble portion, & que le bonheur de l'Etat même depend de la tranquillité de l'Egliſe? Oſerois-je lui dire avec cette fermeté qu'elle ne deſapprouvera pas dans un Evêque, qu'on nous donne pour Juges nos parties mêmes, qu'on nous condamne ſans nous faire part des plaintes qu'on fait contre nous, & ſans daigner nous entendre; qu'on donne même dans le Conſeil du Roi des ordres ſur des choſes dont on n'a point droit de connoître, & qu'on nous met par-là dans l'impoſſibilité de les executer?

Qu'il me ſoit permis, Monſeigneur, d'appeller ici en temoignage le plus grand nombre des Evêques de France, & de leur demander quel accueil ils auroient fait à la Conſtitution ſi elle s'étoit montrée ſeule dans ce royaume, & ſi une autorité chere & reſpectable à tout cœur François, n'avoit eu ſoin de marcher toujours à ſes côtés. Que veulent dire tous ces expediens nouveaux & ſi dangereux en fait

de

de Religion: Inſtruction paſtorale, Explications, Corps de doctrine, inventés, dit-on, pour ſauver la foi aux depens de la bonne-foi, & réellement pour perdre l'une & l'autre? Toutes ces ſubtilités ne depoſent-elles pas contre la piece en elle-même? Bulle infortunée, qu'on n'oſe lire de ſang froid, qu'il faut toujours preſenter avec des interpretations forcées par où on tâche inutilement de la redreſſer, & qui avec tous ces ſecours humilians n'en eſt pas moins oppoſée aux interêts du Roi & à ceux de Dieu même! 1724.

C'eſt contre un tel ſcandale que nous nous ſommes toujours élevés avec force. Notre obéiſſance aux deciſions de l'Egliſe, & notre reſpect pour notre Souverain, n'ont jamais pris le change. Puiſque la Bulle eſt elle-même l'ennemie de l'une & de l'autre, nous ſerons toujours les ſiens. Elle a beau ſe parer de leur autorité apparente: nous la demaſquerons toujours. Les appuis exterieurs qu'elle s'eſt acquiſe, l'ont rendue à la verité un ennemi plus redoutable, mais ne l'ont pas rendue meilleure; & plus elle a joint l'adreſſe à la violence, en oppoſant à notre cœur une eſpece de ſeduction dont elle ſentoit toute la puiſſance, plus elle a montré à tout le royaume la droiture de nos demarches, la vivacité de notre zele, & la pureté de notre attachement pour la perſonne ſacrée de Sa Majeſté.

Voilà, Monſeigneur, quels ſont les Réappellants qu'on a ſi grand ſoin de noircir dans le Conſeil du Roi. Voilà ce que ſont ceux qu'on lui depeint comme des ennemis de l'Egliſe & de l'Etat, & dignes par conſequent de ſa diſgrace.

Il convient peu à nos ennemis de nous reprocher notre petit nombre, & ils devroient rougir de ſe ſervir de ce pretexte pour oſer propoſer de nous écraſer. Tout ce qu'on fait contre nous depuis tant d'années, n'en dit les vraies raiſons que trop clairement. Un grand nombre d'Evêques penſent comme nous, & parleront comme nous quand on ſera diſpoſé à les écouter; & on les forcera enfin de le faire, pour peu qu'on continue à nous opprimer, & à renverſer dans nos perſonnes les droits ſacrés de l'épiſcopat, & la liberté de la juriſdiction eccleſiaſtique.

Mais, Monſeigneur, ce petit nombre même, en apparence ſi mepriſable, je ne ſai ſi on en connoit toute la force. Je ne ſai ſi on connoit bien ce que peuvent des chretiens qui ont renoncé à toutes les eſperances du ſiecle, qui mettent toute leur ambition à connoître & à aimer la verité, & qui trouvent leur gloire & leur conſolation même dans ce qu'ils ſouffrent pour elle. On ne doit pas eſperer de venir à bout de laſſer notre patience par les mauvais traitemens & les chagrins continuels qu'on ne ceſſe de nous donner. Notre cœur a ſouffert une plus rude épreuve, lorſqu'il a fallu reſiſter au feu Roi. Dieu ſeul a connu combien cette demarche nous a couté; & puiſque c'eſt lui ſeul qui nous en a donné la force, en lui ſeul nous mettons toute notre eſperance. Qu'on nous accable d'injures tant que l'on voudra, nous ne repondrons jamais que par la douceur. Qu'on nous impoſe des faits faux & calomnieux, nous nous tiendrons toujours dans les termes d'une juſte defenſe. Mais on ne doit point ſe flatter de nous rebuter & de nous deſunir d'avec ce qu'il y a de plus ſaint, de plus éclairé & de plus reſpectable dans le royaume, qui a appellé avec nous. Et ſans ſortir de mon Dioceſe, on ne doit pas me demander d'ôter ma confiance aux Appellans, & de prêter mon autorité pour les punir. Il eſt inutile qu'on me deſigne ceux que je dois appeller aux fonctions du miniſtere, & ceux que j'en dois éloigner; qu'on emprunte le ſecours de l'autorité reſpectable de Sa Majeſté, pour arracher de moi ce que ma conſcience m'obligera toujours de refuſer, & ce que le Roi n'eſt point en droit de me demander. C'eſt de Dieu ſeul que je tiens les pouvoirs eccleſiaſtiques que je donne, & c'eſt à lui ſeul que j'en dois rendre compte. Jamais on n'a propoſé ſerieuſement à un Evêque d'éloigner de lui certains Eccleſiaſtiques, pour cette ſeule raiſon qu'ils lui ſont unis de ſentimens, & qu'ils le ſervent avec fidelité. Voilà pourtant ce qu'on ne ceſſe de faire à mon égard, tantôt en me de-

1724. mandant d'ôter certains emplois purement ſpirituels aux plus ſaints Prêtres que j'aye dans mon Dioceſe ; tantôt en voulant, comme on vient de le faire en dernier lieu, que j'ôte mes pouvoirs de Grand-Vicaire à un Docteur de Sorbonne, homme de merite, dont tout le crime eſt d'être Appellant comme moi.

Ne dois-je point craindre, Monſeigneur, d'abuſer de votre patience par un auſſi longue Lettre; ou plutôt cette crainte elle-même n'eſt-elle point injurieuſe au deſir que vous avez de connoître la verité, au zele infatigable que vous montrez par-tout pour faire obſerver l'ordre & pour entretenir la paix dans l'Etat? Ces ſentimens de grandeur, de juſtice, de droiture que vous avez reçus de vos illuſtres ancêtres, ſont pour moi des titres aſſurés de ce que je dois attendre de votre protection auprès de Sa Majeſté; & les bontés dont vous avez daigné juſqu'ici m'honorer me repondent par avance du plaiſir que vous aurez à me l'accorder. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

A la Verune le 16. Janvier 1724.

LETTRE CX.

*A M.*** Il lui demande des nouvelles de ſa derniere Lettre au Cardinal de Noailles; il approuve qu'il reſte à Paris, & il lui parle du deſir qu'a M. de Frejus de devenir Cardinal.*

A la Verune le 27. Janvier 1724.

C'Est bien contre mon interêt & contre mes ſouhaits, Monſieur, que j'ai été ſi bon Prophete. J'en ſuis très fâché, & je plains bien le pauvre homme qui dans ce cas-ci, auſſi bien que dans beaucoup d'autres, a donné l'accompliſſement à mes propheties à ſon grand prejudice, & à la grande ſatisfaction de ſes ennemis & de ceux de l'Egliſe. Si la Cour eſt entrée dans ce qu'il vient de faire, c'eſt une grande imbecillité & une grande foibleſſe à lui, d'avoir prêté la main à la Cour qui ſe mocque de lui depuis ſi long-tems, & de lui fournir des verges pour le fouetter. Mais à propos de cela vous êtes un étrange homme. Vous vous plaigniez autrefois que je vous écrivois rarement : je ne puis pas me plaindre de la même choſe; mais en m'écrivant vous ne me faites point reponſe, & jamais vous ne m'avez mandé ſi vous avez reçu ma derniere Lettre pour M. le Cardinal de Noailles, ni s'il l'avoit reçue. Ce qui eſt de ſûr c'eſt que je n'y ai reçu aucune reponſe de ſa part. Au reſte j'approuve fort le parti que vous avez pris, & que je n'oſois vous conſeiller, de reſter à Paris. Je vous y aime encore mieux qu'ici à preſent, quelque plaiſir que j'euſſe de vous y voir.

Je ne regarde ce que vous me dites de la Declaration que comme un ſurſis. Il faut abſolument un Chapeau à M. de Frejus. Je ne laiſſe pas d'être aſſez étonné de ce qu'il dit de l'Empereur. Car quand cela ſeroit vrai, devroit-il le dire ? Et ſi cela eſt vrai, pourquoi a-t-il cherché ce conſentement de l'Empereur pour un Chapeau de Cardinal dont il ne veut point?

LETTRE CXI.

A M. le Duc, *au ſujet des Profeſſeurs de ſon Seminaire & du Curé de Baillargues.*

Monseigneur,

Je commence par ſupplier Votre Alteſſe Sereniſſime de n'être point rebutée des frequentes Lettres que je me donne l'honneur de lui écrire. Ce n'eſt pas à moi qu'elle doit attribuer ces importunités, mais aux eſprits inquiets & violens,

lens, qui ne ſe laſſent point de troubler la paix de l'Egliſe & la tranquillité de l'E- 1724.
tat. Tant qu'ils travailleront à renverſer les regles de l'une & de l'autre, & à uſurper les droits les plus ſacrés de l'épiſcopat, je ne dois point ceſſer de vous en porter mes plaintes, & de vous demander juſtice contre leurs entrepriſes.

Ce qui m'oblige aujourd'hui, Monſeigneur, à recourir à Votre Alteſſe Sereniſſime, c'eſt un ordre que M. de la Vrilliere a envoyé depuis trois ou quatre jours de la part du Conſeil de conſcience à M. l'Intendant de cette province, de ſignifier au Superieur de mon Seminaire, que l'intention du Roi étoit qu'il ne laiſſât aſſiſter aux leçons de Theologie qui ſe font dans le Seminaire, que les ſeuls Eccleſiaſtiques qui y demeurent, ſans y en admettre aucun de ceux qui demeurent dans la ville chez leurs parens.

Votre Alteſſe Sereniſſime me permettra de lui repreſenter que cet ordre ne peut s'executer qu'en privant les Evêques des pouvoirs que Jeſus-Chriſt leur a confiés. Celui que nous avons de faire enſeigner publiquement la Theologie, eſt un droit des plus inconteſtables de l'épiſcopat; & ſi on veut me le diſputer, ce ne ſera plus une affaire particuliere pour moi, mais ce ſera la cauſe commune de tout l'épiſcopat.

Votre Alteſſe Sereniſſime ſait parfaitement que c'eſt aux Evêques d'enſeigner, & de faire enſeigner dans leurs Dioceſes. Pendant pluſieurs ſiecles, il n'y a point eu d'autre étude de Theologie, que leur maiſon, ou leur Egliſe principale. C'eſt de-là que les plus fameuſes Univerſités ſont ſorties, & c'eſt de-là que celle de Paris a pris naiſſance. Il y a dans pluſieurs Seminaires du Dioceſe de Paris des conferences publiques pour la Theologie morale. Il ſe fait dans ces Seminaires & chez les Curés dans pluſieurs paroiſſes des leçons de Theologie & d'Hiſtoire eccleſiaſtique, où tous les Clercs étrangers ont la liberté de ſe trouver, & où l'on ſoutient publiquement des Theſes. Il eſt vrai que, pour prendre des Degrés qui donnent quelque avantage par rapport à l'Etat, il faut étudier dans des Ecoles établies par l'autorité du Prince, & fondées par Lettres-patentes; mais cette maxime que perſonne ne conteſte, ne donne aucune atteinte aux droits des Evêques; & l'on ne ſauroit, ſans renverſer l'ordre établi par Jeſus-Chriſt, les depouiller du pouvoir de faire enſeigner gratuitement l'Ecriture ſainte & la Theologie ſans donner des Degrés, & pour la ſimple inſtruction des Eccleſiaſtiques. Pourquoi donc le Conſeil de conſcience voudroit-il me priver d'un droit dont tous les Evêques ont toujours joui, & qu'il n'eſt pas dans ſon pouvoir de m'ôter? Mais il eſt étonnant que des Evêques qui compoſent ce Conſeil oublient en cette occaſion ce qu'ils doivent à leurs Confreres, & ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes & à leur caractere, pour ſatisfaire la paſſion des Jeſuites.

Ce n'eſt point juger temerairement, que de croire que cet ordre n'a été donné que pour favoriſer ces Religieux, & par leurs ſecretes ſollicitations; car ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'ils ont tenté de depouiller les Evêques du droit eſſentiellement attaché à l'épiſcopat de faire enſeigner dans leurs Dioceſes.

De toutes les entrepriſes qu'ils ont faites pour en venir à bout, & qu'on pourroit citer, je me bornerai à une dans un cas entierement ſemblable à celui où je me trouve.

Il y a quelques années, Monſeigneur, que feu M. l'Archevêque de Rouen, qui portoit mon nom, ayant établi à Rouen deux Profeſſeurs en Theologie dans ſon Seminaire, dont tous les Eccleſiaſtiques de la ville avoient la liberté d'aller prendre des leçons, les Jeſuites, à qui M. l'Archevêque de Rouen n'étoit pas moins odieux que moi, preſenterent Requête au feu Roi de glorieuſe memoire, tendante *à ce qu'il ne fût permis aux Profeſſeurs établis dans les Seminaires, d'enſeigner d'autres que les Seminariſtes, qui ſont obligés d'y venir paſſer quelque tems ſelon l'uſage,*

1724. *pour s'y disposer à y recevoir les Ordres majeurs, sans qu'ils puissent admettre dans les Classes aucun écolier de dehors, sous quelque pretexte que ce soit.*

Le Roi n'en usa pas avec ce Prelat comme a fait avec moi le Conseil de conscience, qui donne des ordres contre moi sans m'entendre. Il fit communiquer la Requête à M. l'Archevêque de Rouen, qui y repondit; & ses reponses furent si fort approuvées par le Roi & par son Conseil, que le Roi imposa silence aux Jesuites, & trouva bon que M. l'Archevêque de Rouen continuât à faire recevoir aux Ecoles de son Seminaire tous les Ecclesiastiques du dehors qui voulurent y venir.

Votre Alteſſe Sereniſſime ne voudra pas sans doute qu'on me depouille d'une prerogative essentiellement attachée à mon caractere, que j'ai reçue de Jesus-Christ même, que tous les Evêques ont toujours exercée sans contradiction dans tous les siecles, dont ils sont encore aujourd'hui en possession publique, pour en revêtir les Jesuites.

Votre Alteſſe Sereniſſime jugera parfaitement s'il convient de faire ce tort à toute l'Eglise de France, pour contenter l'ambition des Jesuites, pour confier l'instruction des Ecclesiastiques à un Corps independant des Evêques, & absolument dependant d'une Puissance étrangere, plein de principes contraires à ceux du royaume, & dont nous voyons tous les jours une infinité d'Auteurs & de Professeurs en Theologie avancer des maximes qui font horreur, également opposées à la morale de l'Evangile, & aux maximes de l'Etat.

Je prends la liberté de representer à Votre Alteſſe Sereniſſime, que c'est aux Evêques à arrêter le cours de ces sentimens dangereux, à maintenir la doctrine de ce royaume & les libertés de l'Eglise. Mais nous serions hors d'état de nous acquitter de ce devoir si important pour l'Eglise & pour l'Etat, si nous n'étions plus les maîtres de l'instruction du Clergé, & si les Jesuites étoient les seuls de qui l'on pût apprendre la doctrine de l'Eglise.

Votre Alteſſe Sereniſſime voit bien qu'il ne m'est pas possible d'executer un ordre comme celui qui a été envoyé, qui ne tend qu'à favoriser la revolte des Jesuites contre l'autorité épiscopale. C'est cette autorité dont je dois soutenir les droits, conjointement avec les autres Evêques qui en sont comme moi les depositaires. Quels reproches ne devrois-je pas apprehender de leur part, si j'avois la foiblesse de me laisser depouiller d'un bien qui leur appartient autant qu'à moi? Ils seroient en droit d'en porter leurs plaintes à l'Eglise. Et quand même le malheur des tems étoufferoit aujourd'hui leur voix, qui pourroit étouffer celle de nos consciences, & nous mettre à couvert des justes plaintes que nos successeurs porteroient un jour contre moi, si j'avois une condescendance si criminelle, & contre les Evêques d'aujourd'hui s'ils gardoient le silence dans cette occasion?

Je compte trop, Monseigneur, sur vos bontés pour moi, pour douter que Votre Alteſſe Sereniſſime ne me fasse la justice que le feu Roi fit à M. l'Archevêque de Rouen. Je la supplie donc très humblement d'imposer silence à ceux qui ont surpris cet ordre, de faire savoir vos intentions à M. de la Vrilliere, & de ne pas trouver mauvais que je continue à faire ouvrir les Ecoles du Seminaire pour tous ceux qui voudront y venir prendre des leçons.

Dans le tems que j'achevois cette Lettre, Monseigneur, j'apprends que M. de Bernage a envoyé de Paris un ordre à un Curé de mon Dioceſe d'un lieu appellé Baillargues, de venir ici trouver son Secretaire pour y recevoir les ordres qu'il a à lui signifier.

Votre Alteſſe Sereniſſime me permettra de lui representer que M. de Bernage peut bien envoyer de pareils ordres à des payſans & autres gens qui dependent de lui, mais non pas à des Prêtres sur lesquels les Intendans n'ont aucune juriſdiction.

Mais,

Mais, Monseigneur, quelque sujet que j'aye de me plaindre de ces manieres qui ne conviennent point à Messieurs les Intendans, je ne m'arrête pas à ce procedé qui est trop peu de chose en lui-même, en comparaison de l'ordre qui a été signifié à ce Prêtre par le Secretaire de M. l'Intendant 1724.

Un Curé extravagant d'une petite paroisse appellée Leyrargues, voisin de Baillargues, tomba dangereusement malade il y a quelques mois à Baillargues, où il fait sa residence ordinaire, je ne sai pas pourquoi. Il envoya chercher un Curé voisin pour le confesser sans en rien dire au Curé de Baillargues, ce qui est entierement contraire aux regles. Cependant le Curé de Baillargues ne s'en plaignit point. La maladie empirant, l'on vint me demander permission de faire administrer le Viatique & l'Extrême onction au malade par un autre que par le Curé du lieu. Sur le refus que je fis d'accorder une demande si impertinente, on fit un Acte à mon Grand-Vicaire pour qu'il eût à l'accorder. Mon Grand-Vicaire en usa comme j'avois fait. Quelques jours s'étant écoulés, le malade guerit, & on ne me fatigua plus de pareilles demandes.

Cependant, Monseigneur, cet ordre que le Secretaire de M. de Bernage avoit à signifier à ce Curé, avec defense de le lui donner par écrit, & qu'il vient de lui signifier verbalement, porte *que, s'il ne permet à un Prêtre étranger d'administrer les Sacremens de Viatique & d'Extrême-onction à ce Curé de Leyrargues*, qui se porte fort bien, *le Roi l'exilera.* Il faut donc que ce Curé permette d'administrer des sacremens dans sa paroisse à un Prêtre qu'on lui nommera pour cela, tel qu'il soit. Fût-il notoirement de mauvaises mœurs, suspens ou excommunié, cela n'importe au Conseil de conscience: comme si ce Curé pouvoit accorder cette permission contre ma defense, & comme s'il appartenoit au Conseil de conscience de donner des ordres sur ce qui regarde l'administration des sacremens dans mon Dioceſe.

Votre Alteſſe Sereniſſime ſait que les Evêques qui le compoſent ne ſont ni mes juges ni mes ſuperieurs en rien. Je ne les reconnoitrai jamais pour tels; & ils devroient ſavoir que, dans tout ce qui regarde la juriſdiction volontaire des Evêques, dont l'adminiſtration des ſacremens fait la plus grande partie, ni eux, ni leurs Confreres n'ont d'autre ſuperieur que Dieu ſeul.

Jugez, Monſeigneur, par ces ordres dont j'ai l'honneur de vous porter mes plaintes, de la paſſion qui anime ces Evêques contre moi. C'eſt de vous, Monſeigneur, qui n'agiſſez que par un eſprit de juſtice & d'équité, & qui certainement n'êtes point prevenu contre moi, que j'attends la fin de ces violences, qui ne font que troubler l'ordre de la diſcipline eccleſiaſtique, & nourrir le ſchiſme que trois mauvais eſprits de Montpellier tâchent de toutes leurs forces d'introduire. Faites-moi jouir de la paix & de la tranquillité que je deſire depuis ſi long-tems, ſi vous voulez vous delivrer de l'importunité de mes Lettres. Je ſuis, &c.

Ce 11. *Avril* 1724.

Declaration donnée par M. l'Evêque de Montpellier au Subdelegué de M. l'Intendant, pour être envoyée en Cour.

MONSIEUR Cadillac Prêtre de mon Dioceſe, travaillant actuellement par mes ordres dans l'Hôpital general de cette ville, & M. Eyſſautier, faiſant les mêmes fonctions dans l'Hôpital des malades, m'étant venus demander la permiſſion de ſe retirer, attendû que le Subdelegué de M. l'Intendant leur a enjoint de me rendre leurs pouvoirs, s'ils n'aimoient mieux avoir une Lettre de cachet, je leur ai repondu qu'un ſimple ordre de M. l'Intendant ne pouvoit ſuffire pour prendre ſi bruſquement ſon parti, dans une affaire ſur tout qui, étant toute ſpirituelle, ne pouvoit jamais être ſoumiſe à l'autorité ſeculiere; que d'ailleurs ce parti

1724. ti étoit impraticable dans la circonſtance preſente de la quinzaine de Pâques, où il étoit contre le bien de l'Egliſe, & par conſequent contre celui de l'Etat, de laiſſer tant de pauvres ſans Miniſtres, & par conſequent ſans ſacremens; que j'allois écrire à Son Alteſſe Sereniſſime pour lui porter mes plaintes d'un tel attentat fait à l'autorité eccleſiaſtique, & pour lui rendre compte de l'ordre que je donne à ces deux Prêtres par le preſent Acte de continuer leurs fonctions, juſqu'à ce que j'y aye autrement pourvu. Fait à Montpellier dans notre palais épiſcopal ce 14. Avril 1724.

Signé, † CHARLES-JOACHIM, Evêque de Montpellier.

LETTRE CXII.

A M. le DUC *au ſujet de Meſſieurs Eyſſautier & Cadillac.*

MONSEIGNEUR,

IL n'y a que peu des jours que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Alteſſe Sereniſſime. Je ne devois pas croire être obligé de la fatiguer encore aujourd'hui d'une nouvelle Lettre. Mais puiſque j'ai à ſouffrir chaque ordinaire une nouvelle perſecution, il faut que vous me permettiez de vous demander juſtice tous les ordinaires.

M. de Bernage, Monſeigneur, a écrit à ſon Subdelegué de dire aux ſieurs Eyſſautier & Cadillac Chapelains & Confeſſeurs, le premier dans l'Hôpital des malades de S. Eloi, & l'autre dans l'Hôpital general, qu'ils euſſent à me remettre inceſſamment leurs pouvoirs, ſans quoi Sa Majeſté ſera obligée de donner ordre pour les exiler.

Si cet ordre a lieu, Monſeigneur, où en ſuis-je? Où en ſont tous les Evêques, tous les Miniſtres eccleſiaſtiques? Où en eſt l'Egliſe elle-même? Le Roi veut-il entrer dans l'examen des Confeſſeurs de tous les Dioceſes de ſon royaume, pour approuver ou interdire ceux qui ſeront capables ou incapables de cette redoutable fonction? Ne ſeront-ce plus les Evêques qui ſeront chargés de ce ſoin ſi important, & ſera-ce à preſent une dependance de l'autorité temporelle? Je laiſſe, Monſeigneur, à votre ſageſſe & à votre religion à examiner ſi ce n'eſt pas là mettre la main à l'encenſoir, & renverſer les regles les plus ſacrées de l'Egliſe & de l'Etat.

Les Evêques qui compoſent le Conſeil de conſcience, voudroient-ils qu'on en uſât de même dans leurs Dioceſes? Cette perſecution, Monſeigneur, n'eſt pas nouvelle: on voulut me la faire ſouffrir pendant la vie de M. le Cardinal *Dubois*. M. de Bernage me fit voir une Lettre de M. de la Vrilliere, qui lui mandoit de me dire de chaſſer ces Prêtres. Je pris le parti d'écrire à ce Cardinal, & je lui repreſentai qu'il m'étoit impoſſible d'executer ce qu'on me demandoit ſans mettre la confuſion & le deſordre dans mon Dioceſe; qu'on n'exigeoit pareille choſe de moi que pour me faire tomber dans cet inconvenient, ou pour me faire paſſer pour deſobéiſſant aux ordres du Roi; que je ne pouvois ôter ces Prêtres de leurs emplois ſans priver de tout ſecours ſpirituel deux Hôpitaux, dans l'un deſquels il y a quatre cens perſonnes tant ſaines qu'incurables, & cent-vingt malades dans l'autre. Je lui diſois, comme j'ai encore l'honneur de le dire à Votre Alteſſe Sereniſſime, que je n'avois point d'autres Prêtres à mettre en leur place: ce qu'on n'a pas de peine à croire d'une ville d'un auſſi grand commerce que celle-ci, dont les habitans aiment mieux deſtiner leurs enfans à leur negoce qu'à l'état eccleſiaſtique, pour lequel au moins un quart de ces habitans ont encore toute l'horreur que les anciennes preventions de l'hereſie leur ont laiſſée. Je lui repreſentois que dans ce petit nombre de Prêtres, les bons & ceux qui ſont aſſez éclairés pour remplir

plir des poſtes comme ceux des Hôpitaux, étoient fort rares; que ces poſtes valent 1724.
ſi peu qu'on ne peut les donner qu'à des gens ſans vertu & ſans ſcience, ou à des gens animés d'un grand zele & d'une grande charité, qu'on a bien de la peine à trouver en ce tems-ci; & que quand on en avoit de tels, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, il n'étoit ni juſte ni raiſonnable d'obliger un Evêque de les chaſſer; qu'ils ſervoient les pauvres l'un & l'autre depuis pluſieurs années, à la ſatisfaction des Adminiſtrateurs de ces deux Hôpitaux; que c'étoit au nom des Adminiſtrateurs, dont je n'apprehendois point d'être dedit, & au nom des pauvres, que je le priois de conſerver à mon Dioceſe des Prêtres qui lui étoient chers, & de faire revoquer les ordres qui avoient été envoyés à M. de Bernage.

Ces raiſons, Monſeigneur, firent tant d'impreſſion ſur M. le Cardinal Dubois, que depuis, tant qu'il a vecu, on n'a plus perſecuté ces Prêtres ni moi non plus à leur occaſion.

Après ſa mort on renouvella cette perſecution. J'eus l'honneur d'en écrire à feu M. le Duc d'Orleans, & de lui repreſenter les mêmes choſes que j'avois écrites à M. le Cardinal Dubois. Il n'y eut pas moins d'égard; & depuis ce tems-là, tant que ce Prince a vecu, on a laiſſé ces Prêtres en repos.

On recommence à preſent la même choſe, Monſeigneur, ſous votre autorité; peut-être même, comme je n'en doute pas, ſans que vous en ayez aucune connoiſſance. Je dois repreſenter à Votre Alteſſe Sereniſſime, qu'ayant été obligé de ſoutenir un procès contre un Prêtre très incapable de remplir un tel emploi, qui pretendoit avoir une Chapelle qui lui donnoit droit d'adminiſtrer tous les ſacremens dans l'Hôpital des malades, avant que ce procès fût terminé, ces trois Chanoines de mon Egliſe qui mettoient le feu dans mon Dioceſe, & leurs amis ſe ſont vantés publiquement, que ſi je gagnois mon procès ils feroient venir un nouvel ordre pour chaſſer les Prêtres à qui j'ai donné des pouvoirs de confeſſer les malades. Ce procès fut jugé il y a quelques ſemaines à mon avantage, & avant-hier l'ordre dont ces Prêtres & moi étions menacés arriva.

Souffrirez-vous, Monſeigneur, qu'on ſacrifie ainſi à la fureur de trois Chanoines de ſaints Prêtres, un Evêque, les pauvres de deux Hôpitaux, & toutes les regles les plus ſaintes & les plus venerables de la diſcipline eccleſiaſtique? J'eſpere que non, & qu'après avoir eu l'honneur de vous informer de cette affaire, vous defendrez à M. de la Vrilliere & à M. de Bernage de faire aucune peine à ces Prêtres. Dès qu'ils m'eurent donné connoiſſance de l'ordre qu'ils avoient reçu, je leur ai dit de continuer leurs fonctions, que j'aurois l'honneur d'en écrire à Votre Alteſſe Sereniſſime, & que j'étois perſuadé qu'elle empêcheroit qu'on ne les troublât davantage dans leur miniſtere. Je vous demande très humblement cette grace pour eux & pour moi, & celle de me croire avec reſpect, &c.

Le 16. Avril 1724.

Declaration des Profeſſeurs du Seminaire de l'Oratoire de Montpellier envoyée en Cour.

Le 7. Mai 1724.

LEs Profeſſeurs du Seminaire de Montpellier ſeront toujours très ſoumis au Roi dans tout ce qui dependra d'eux. Mais comme ils n'ont de pouvoir ni d'admettre ni d'exclurre perſonne de la Claſſe qui leur eſt confiée; qu'ils ſont ſimplement les executeurs des ordres de leur Prelat qui diſpoſe à ſon gré de ſon Seminaire, & que leurs ſuperieurs de Paris ont mandé qu'ils ne pouvoient éviter de

1724. lui obéir, ces Profeſſeurs ſupplient M. l'Intendant de s'addreſſer à Monſeigneur l'Evêque de Montpellier, de qui ſeul la choſe depend.

LETTRE CXIII.

*A M. *** Il parle de ſa ſituation penible & des nouveaux combats qu'il lui faut ſoutenir chaque jour.*

A Montpellier le 7. Mai 1724.

JE commence, Monſieur, à reconnoître humblement mes torts à votre égard, de vous avoir abandonné auſſi long-tems que j'ai fait. La confiance que j'ai dans la diligence de N. fortifie ma pareſſe... D'ailleurs la ſituation où je ſuis merite, comme vous ſavez, plutôt votre compaſſion que des reproches. Quelque triſte qu'elle ſoit, il me ſemble que par la miſericorde de Dieu je n'en ſuis pas decouragé.

Je me prepare autant qu'il m'eſt poſſible tous les jours au combat que je dois ſoutenir le lendemain; car il n'y a gueres de jours où je n'en aye quelque nouveau à ſoutenir, & je tâche de profiter des leçons que vous me donnez en guiſe de louanges. Mais les Jeſuites & leurs amis m'exercent ſi fort, que j'ai ſujet de craindre que ſi le courage ne me manque pas, les forces ne ſuccombent.

LETTRE CXIV.

Au même. Il marque le beſoin qu'il a de l'eſprit de force, & doute s'il doit porter ſes plaintes au public.

A Montpellier le 8. Mai 1724.

JE reçus hier, Monſieur, votre Lettre du jour de S. Athanaſe. Je ne doute pas que dans cette ſolemnité vous ne m'ayez recommandé à Dieu par l'interceſſion de ce grand Saint, & que vous n'ayez demandé de m'animer de l'eſprit de force qu'il eut à un ſi haut point, & dont j'ai tant de beſoin. Je ſuis bien aiſe que vous ſoyez content des deux Lettres dont vous me parlez. Toutes ces Lettres ſont preſque toujours la même choſe, parce que tous mes ſujets de plaintes ſont toujours les mêmes.

J'ai reçu ce que vous ſavez; mais je ſuis toujours dans le doute s'il faut laiſſer échaper cela, ou le retenir en priſon. D'un côté je ne voudrois pas faire de peine à la perſonne que vous connoiſſez, * qui peut-être pourtant ne s'en ſoucie gueres. De l'autre ne pouvant obtenir juſtice de cette perſonne, je crois devoir la demander au public, qui eſt le ſeul tribunal à qui je crois pouvoir m'addreſſer, & inſtruire l'Egliſe des diligences que je fais pour la conſervation de ſes droits les plus ſacrés; car je crains de ſcandaliſer ceux qui peuvent croire que je laiſſe tomber tous les coups qu'on frappe ſur elle, ſans rien faire pour la defendre.

*M. le Duc.

LETTRE CXV.

A M. le Duc. *Il lui addreſſe ſes Remontrances au Roi ſur le Formulaire, & il le prie de les appuyer de ſa protection.*

MONSEIGNEUR,

JE croyois que les affaires de la Conſtitution cauſoient deja aſſez de troubles, & fourniſſoient aſſez de pretextes de me tourmenter, ſans qu'on eût beſoin d'aller remuer de vieilles querelles, que la ſageſſe du feu Roi avoit ſi heureuſement aſſoupies. Mais il n'y a rien de ſacré pour les ennemis de la paix; & ce qu'ils font aujourd'hui à mon égard, montre clairement que quand ils veulent perdre

un

un Evêque, tout eſt un crime pour lui, juſqu'à ſon obéiſſance aux regles de l'Egliſe & de l'Etat. 1724.

Lorſque je ſuis venu prendre le gouvernement de ce Dioceſe, je n'y ai point trouvé la ſignature du Formulaire établie; & comme pendant vingt-ſix années d'épiſcopat, je n'y ai point rencontré ce qu'on appelle des Janſeniſtes à combattre, mais beaucoup d'heretiques réels à inſtruire & à ramener dans le ſein de l'Egliſe, je me ſuis borné à l'inſtruction de ceux-ci, & j'ai évité avec ſoin tout ce qui pouvoit rappeller le ſouvenir des anciennes diſputes ſur le Formulaire.

Il y aura bientôt deux ans que je reçus un ordre par M. de la Vrilliere, d'établir cette ſignature dans la Faculté de Theologie de cette ville. Je ſentis bien dès lors l'uſage qu'on vouloit faire de cette nouvelle introduction. Mais comme je me ſuis fait une loi dans ce tems d'orage & d'animoſité d'accorder au bien de la paix tout ce qui n'eſt point contraire à la verité, j'allai moi-même à la tête de la Faculté de Theologie établir cette ſignature; & afin de prevenir autant qu'il ſeroit en moi les ſuites funeſtes qu'elle avoit eues dès ſon établiſſement & qu'elle pourroit avoir à l'avenir, j'ordonnai qu'on s'en tiendroit à ce qui avoit été reglé ſur cette affaire à la paix de l'Egliſe, faite par le concert des deux Puiſſances, & ſoutenue de l'autorité reſpectable de Sa Majeſté.

L'Arrêt du Conſeil du mois d'Octobre 1668. qui mit fin à toutes ces diſputes, a été rappellé dans les Declarations du Roi ſubſequentes, & notamment dans celle de 1720. Cet Arrêt a donc toute ſa force: rien n'a pu y deroger; & mon crime, Monſeigneur, eſt d'en avoir rappellé le ſouvenir.

C'eſt contre une conduite ſi conforme à l'eſprit de l'Egliſe qui a reglé les conditions de cette paix, & aux intentions de Sa Majeſté qui l'a appuyée de ſon autorité, qu'on a voulu exciter la pieté du Roi & allarmer ſa religion. On obtint l'année paſſée un Arrêt du Conſeil, auſſi injurieux à mon caractere que contraire à la verité, aux droits de l'Egliſe, & aux interêts de Sa Majeſté. Je ſentis bien dès lors ce que des motifs ſi preſſans demandoient de moi: mais comme dans une affaire ſi importante je ne voulois rien faire qu'avec maturité, j'ai pris du tems pour l'examiner devant Dieu, & pour en conferer avec pluſieurs de mes confreres & des Theologiens pieux & éclairés. Mon ſilence n'a ſervi qu'à animer les ennemis de la paix de mon Dioceſe. Ils ont obtenu il y a trois mois, un ordre de faire afficher cet Arrêt fletriſſant, juſques dans les moindres villages; & ils viennent de faire en dernier lieu un mouvement ſi odieux & ſi injuſte que la poſterité aura peine à y ajouter foi.

On me force donc à parler à & me plaindre à la face de toute l'Egliſe. Je le fais, Monſeigneur, dans de très humbles Remontrances à Sa Majeſté que je prends la liberté de vous addreſſer. La pieté du Roi y verra, à ce que j'eſpere, avec quelle fidelité j'ai fait obſerver ſes ordres; & mon attention à maintenir la paix de l'Egliſe lui montrera quel eſt mon caractere, & quel eſt celui de mes ennemis. Remont. au Roi, tom. I. pag. 639.

Je me flatte, Monſeigneur, que Votre Alteſſe Sereniſſime voudra bien les appuyer de ſa protection. Elle aime ſincerement la paix. Cette paix fait l'objet de ſes vœux: elle fait celui de ſes travaux. Quel accès favorable ne doit pas trouver auprès d'elle un Evêque qui n'a en vue que la paix de l'Egliſe, & dont tout le crime eſt de l'avoir rappellée? Je ſuis avec reſpect, &c.

A Montpellier le 23. Mai 1724.

1724.

LETTRE CXVI.

A M. le DUC, *à l'occasion de l'exil des deux Prêtres des Hôpitaux. Il lui declare que, puisqu'il ne peut obtenir de lui aucune justice, il est resolu de se plaindre à l'Eglise.*

MONSEIGNEUR,

LEs plaintes que j'ai eu l'honneur de faire si souvent à Votre Alteſſe Sereniſſime n'ont pu juſqu'à preſent me faire obtenir d'elle la juſtice que j'eſperois qu'elle voudroit bien m'accorder. Je ne vois que la continuation des perſecutions que je ſouffre depuis ſi long-tems.

Deux Prêtres des Hôpitaux de cette ville qui ſervent avec édification les pauvres dans ces maiſons depuis pluſieurs années, viennent d'être exilés par des Lettres de cachet que le Subdelegué de l'Intendant leur a rendues. Leur ſeul crime eſt de m'avoir obéi ſur les aſſurances que je leur avois données, fondé ſur l'autorité de mon caractere, qu'il ne pouvoit leur arriver aucun mal en continuant les fonctions de leur miniſtere, dont ils ne pouvoient être reſponſables qu'à Dieu & à moi. Mais les repreſentations que j'ai eu l'honneur de vous faire dans cette occaſion ont été auſſi inutiles que toutes les autres que j'ai pris la liberté de vous faire tant de fois. Je m'étois flatté vainement de la protection de Votre Alteſſe Sereniſſime, & pour moi, & pour ces Prêtres de mon Dioceſe qui me ſont unis. J'eſperois que mes plaintes parviendroient juſqu'à vous, que vous en ſeriez touché, & que Votre Alteſſe Sereniſſime m'accorderoit, non des graces & des faveurs puiſque je ne l'ai jamais importunée pour en obtenir, mais la juſtice qu'elle doit à tous ceux qui s'addreſſent à elle, & que je lui ai demandée ſi ſouvent pour moi, & au nom de mon Egliſe.

Cependant, Monſeigneur, plus j'ai élevé ma voix pour vous repreſenter ſes droits les plus ſacrés qu'on viole tous les jours en ma perſonne ſous votre autorité, & plus j'ai reſſenti les coups des ennemis de cette ſainte Mere, que Votre Alteſſe Sereniſſime laiſſe agir ſans arrêter le cours de leurs entrepriſes. Je ſuis perſuadé que Votre Alteſſe Sereniſſime n'eſt pas l'auteur des injuſtices que l'on me fait, mais elle ne les empêche pas; & en cela elle ſe charge devant Dieu des maux que l'on fait à l'Egliſe & à ſes Miniſtres. Vous ôtez par là la liberté aux Evêques de gouverner leurs Dioceſes ſuivant les ſaints Canons: vous leur faites enlever leurs plus vertueux Eccleſiaſtiques: vous ſoutenez ceux qui ſe ſoulevent contre l'autorité que le Saint Eſprit leur a confiée, pour gouverner l'Egliſe que Jeſus-Chriſt s'eſt acquiſe par ſon ſang: vous ſouffrez qu'elle ſoit opprimée par l'autorité temporelle, & qu'on attribue à Ceſar ce qui n'appartient qu'à Dieu. Les Princes catholiques, Monſeigneur, ſe ſont toujours fait un point de religion de proteger leurs Evêques, & de leur procurer la paix & la tranquillité dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont toujours été perſuadés que l'autorité que les Miniſtres de Jeſus-Chriſt ont reçue de lui, étoit d'autant plus reſpectable que c'étoit à eux, comme diſoit un ſaint Pape écrivant à un Empereur, à rendre compte *des Rois mêmes à ſon tribunal.* „ La charge des Evêques, dit ce Pape, eſt d'au„ tant plus grande, qu'ils doivent rendre compte des Rois mêmes au jugement „ de Dieu: car vous ſavez, ajoute-t-il, qu'encore que votre dignité vous éle„ ve au deſſus du genre humain, vous baiſſez la tête devant les Prelats. Vous „ recevez d'eux les ſacremens, & leur êtes ſoumis dans l'ordre de la Religion; „ vous ſuivez leurs jugemens, & ils ne ſe rendent pas à votre volonté. Que ſi les „ Evêques obéiſſent à vos loix quant à l'ordre de la police & des choſes tempo„ relles, avec quelle affection devez-vous être ſoumis à ceux qui ſont établis pour „ diſtribuer les ſacremens?"

Ce-

Ce n'eſt donc plus aujourd'hui, Monſeigneur, aux Evêques à qui les Rois & les Empereurs ſont ſoumis dans les choſes ſpirituelles : mais ce ſeront les Evêques qui le ſeront dans ces mêmes choſes, non ſeulement aux Rois, mais à leur Conſeil, aux ennemis de ces Evêques, à leurs inferieurs, à des delateurs ſecrets, à des perſonnes ſi peu recommandables qu'on n'oſe les nommer ni les faire connoître, & qui par leurs intrigues trouvent le ſecret de faire ajouter foi à leurs delations & à leur calomnies, & de faire condamner ſans être entendu leur ſuperieur, leur Evêque & leurs confreres dans le ſacerdoce, qu'ils ſe garderoient bien d'attaquer s'ils n'avoient d'autres voies pour le faire que celle que les loix & la juſtice permettent. 1724.

Pour moi, Monſeigneur, à qui toutes celles d'une juſte defenſe paroiſſent interdites, & qui juſqu'à preſent n'ai pu obtenir de Votre Alteſſe Sereniſſime la juſtice que j'en eſperois, ni même l'honneur d'une reponſe à aucune de mes Lettres, je ne crois pas qu'il me ſoit permis de voir reduire l'Egliſe dans la ſervitude où elle eſt dans mon Dioceſe, ſans en porter mes plaintes à l'Egliſe même. Les perſecutions qu'on me fait ſouffrir retombent ſur elle, & ſur tout le corps épiſcopal ; & mon affaire étant par conſequent celle de tous les Evêques autant que la mienne, je manquerois eſſentiellement à ce que je dois à mes confreres & à moi-même, ſi je ne les inſtruiſois pas des perſecutions que je ſouffre, & des ordres violens que je reçois preſque tous les jours.

J'eſpere qu'ils ſeront auſſi ſenſibles aux maux de l'Egliſe & à la perte de leurs droits qu'ils le doivent être, & que les plaintes qu'ils vous en porteront ſeront plus favorablement reçues que celles que j'ai pris la liberté de vous faire juſqu'à preſent. Je ne me ſens pas coupable d'avoir jamais rien fait qui ait du me rendre odieux à Votre Alteſſe Sereniſſime, ni m'attirer les durs traitemens que je reçois d'elle. J'ai toujours été rempli des ſentimens de reſpect & de veneration qu'un Prêtre comme moi doit avoir pour un ſi grand Prince. Les injuſtes perſecutions que vous permettez qu'on me faſſe ne diminueront jamais ces ſentimens. Elles n'interrompront point les vœux que je fais à Dieu, les plus fervens dont je ſuis capable, pour votre proſperité & pour votre veritable grandeur. Je la ſupplie de me faire au moins la juſtice d'en être perſuadée, & celle de me croire avec tout le reſpect qui lui eſt du, &c. *Le 23. Mai 1724.*

LETTRE CXVII.

Aux Evêques de France. Il les informe des entrepriſes du Conſeil de conſcience ſur ſon autorité, & les prie de ſe joindre à lui pour s'en plaindre. (a).

Le 30. Mai 1724.

JE ne puis, Monſeigneur, me diſpenſer de vous faire part des differens ordres que le Conſeil de conſcience envoye ſans ceſſe contre moi & contre mes Eccleſiaſtiques. Il y a long-tems que je ſuis en droit de m'en plaindre, parce qu'il y a long-tems que ce Conſeil oublie à mon égard ce qui eſt du à mon caractere, en ſe prêtant trop aiſement aux deſſeins pernicieux des ennemis de tout bien. *J'ai diſſimulé, j'ai ſouffert avec patience mon humiliation, je me ſuis tu, mais ma douleur n'a fait que ſe renouveller.* Mes ennemis, qui graces à Dieu ne ſont autres que ceux de l'épiſcopat, devenus plus entreprenans à meſure qu'ils me voyent plus abandonné, & en apparence plus inſenſible, ont profité de mon état pour attaquer dans ma perſonne les droits les plus inconteſtables de la juriſdiction épiſcopale, & pour élever les maximes pernicieuſes de leur anarchie ſur la ruine de l'autorité, dont on ne ceſſe tous les jours de me depouiller. Job III. 26.

(a) [Cette Lettre circulaire ne fut envoyée qu'à peu d'Evêques.]

1724. S'il ne s'agiſſoit que d'une injure qui me regardât perſonnellement, j'attendrois dans le ſilence & dans la paix que vous priſſiez ma defenſe. Mais ce ſont nos droits les plus precieux qu'on attaque ; ce ſont les regles de la ſubordination eccleſiaſtique qu'on renverſe. On confond le miniſtere des deux Puiſſances. On nous aſſervit en quelque ſorte à un tribunal qui n'a aucune inſpection ſur le gouvernement interieur de nos Dioceſes ; & on rend notre miniſtere impuiſſant & par conſequent mepriſable, en nous arrachant par violence ceux qui voudroient reconnoître notre autorité. Voilà, Monſeigneur, ce qui me touche, & voilà ce que je ne puis diſſimuler ſans craindre d'être moi-même prevaricateur. Je n'ignore pas que le parti que j'ai cru devoir prendre dans les conteſtations preſentes de l'Egliſe, & que j'ai toujours ſuivi, a été le pretexte dont on a coloré ces uſurpations. Mais, Monſeigneur, eſt-il juſte que l'épiſcopat ſe reſſente de l'attention qu'on a à me mortifier ? Eſt-il raiſonnable que mon Egliſe, cette Epouſe que Jeſus-Chriſt m'a confiée, ſoit maltraitée à cauſe de ſon Epoux ? Et quelle douleur pour moi de la remettre à mes ſucceſſeurs depouillée de ſa dignité, & reduite à un état très different de celui où je l'avois reçue ?

Il y a dans cette ville une Univerſité compoſée de quatre Facultés. Je ſuis Chancelier-né de cette Univerſité, & en cette qualité je ſuis chef de chaque Faculté particuliere. Les Bulles des Papes, les Lettres-patentes de nos Rois, & une infinité d'autres Lettres reſpectables jointes à une poſſeſſion immemoriale, ont aſſuré à mes predeceſſeurs une juriſdiction marquée ſur les études de cette Univerſité. J'y ai même été maintenu il y a quelquées années par de nouvelles Lettres-patentes, qui en rappellant les anciennes renouvellent en ma faveur les privileges attachés à mon Siege, & dont les Evêques de Montpellier ont toujours joui ſans interruption.

Ils n'euſſent pas été ſi tranquilles dans cette poſſeſſion ſi les Jeſuites avoient été dès lors dans l'Univerſité. Mon predeceſſeur les y a vu entrer : il y donna même les mains. Il eſt vrai qu'il ne fut pas long-tems ſans s'en repentir ; & on ne peut douter après le temoignage qui en fut rendu dès ce tems-là même, du regret qu'il en temoigna à la mort. Mais il eſt de certaines fautes irreparables, & la ſuite a bien fait voir que celle-là étoit de ce nombre, & qu'il eſt inutile d'appeller les Jeſuites en partage de nos fonctions & de notre miniſtere, ſi nous ne conſentons à les avoir tôt ou tard pour maîtres.

D'abord ils ſe ſont emparés de la Faculté des Arts par le moyen du College qu'ils ſurent obtenir. La Faculté de Theologie leur tenoit bien plus au cœur. Elle étoit compoſée de Religieux de differens Ordres, de Docteurs ſeculiers en qualité de Docteurs aggregés, & des Dominicains qui en occupoient les Chaires. Les Jeſuites s'en emparerent bientôt & chaſſerent les Dominicains. Ceux ci n'ont ceſſé depuis ce tems-là de reclamer coutre cette uſurpation ; mais toute juſtice leur a été juſqu'ici refuſée, & les Jeſuites ſont reſtés ſeuls en poſſeſſion d'enſeigner, & de compoſer la Faculté de Theologie, conjointement avec le Chancelier & les Docteurs aggregés. Leur autorité ſe trouvoit encore trop partagée. Les Docteurs aggregés élevés pour la plûpart dans des Ecoles plus éclairées, les genoient ſouvent dans leurs Theſes, & dans leurs examens. D'ailleurs ma place de Chancelier me donnoit droit d'aſſiſter & de preſider aux examens des Candidats, aux diſputes des Chaires & des aggregatures vacantes, aux aſſemblées qui regardent la diſcipline des Ecoles, & de convoquer leſdites aſſemblées.

Il n'a fallu qu'un moment pour les debarraſſer de tous ces obſtacles. Les circonſtances ſe trouvoient réunies en leur faveur. Une protection aſſurée, un Evêque qu'on eſt bien aiſe de pouvoir mortifier ; tout a concouru à leur deſſein. Ils ſurprirent le 19. Janvier de l'année derniere un Arrêt du Conſeil. Cet Arrêt fut

fut rendu ſans que je fuſſe entendu ni même appellé; & cet Arrêt rendant les Jeſuites maîtres abſolus des aggregatures, & reduiſant la place de Chancelier à un vain titre denué de toute fonction & de toute autorité, ne me depouilloit de tous ces droits que pour en revêtir les Jeſuites. [1724.

Les trois Docteurs aggregés qui étoient en place lors de cet Arrêt étoient gens de merite, reconnus pour ce qu'il y avoit dans la ville de plus capable & de plus éclairé. Deux d'entre eux rempliſſoient ces places du tems même de mon predeceſſeur. Par l'Arrêt ils furent chaſſés, & le Roi y ſubſtitua deux Aggregés ſeulement, dont un n'étoit pas même Docteur; & il étoit ordonné qu'à l'avenir ce ſeroient les deux Profeſſeurs Jeſuites qui choiſiroient à leur gré ces deux Aggregés.

Pour ce qui eſt du Chancelier, toute autorité lui fut enlevée, & fut donnée aux deux Profeſſeurs Jeſuites, qui ſe trouverent enfin compoſer ſeuls la Faculté de Theologie, ſeuls en droit d'ouvrir les Lettres écrites à cette Faculté ſans en rien communiquer à l'Evêque leur Chancelier; & on pouſſa même l'indecence de ce parallele, juſqu'à accorder à l'ancien Profeſſeur Jeſuite la voix preponderante ſur le Chancelier en cas de partage.

Un Arrêt ſi injurieux à mon caractere & ſi prejudiciable à mon Siege, m'obligea à en porter mes plaintes au Conſeil du Roi; & j'envoyai des Memoires qui aſſuroient & mes titres & ma poſſeſſion avec tant d'évidence, que ceux à qui ils furent communiqués ne purent ſe perſuader qu'on pût y faire attention ſans revoquer le dernier Arrêt. M. de Bernage, Intendant de cette province, qui fut conſulté ſur cette affaire, fut ſi frappé de la juſtice de mon droit, qu'il conclut à m'y maintenir; & il ne ſe fit aucune peine de dire alors quel avoit été l'avis qu'il avoit envoyé en Cour.

Cette affaire a trainé pluſieurs mois, & ces longueurs n'ont été menagées que pour degouter l'Univerſité de Paris qui vouloit prendre fait & cauſe pour celle de Montpellier. Enfin le 23. Octobre ſuivant, dans le tems qu'on y ſongeoit le moins, l'Arrêt du 19. Janvier fut confirmé par un ſecond Arrêt du Conſeil, dans lequel on ne craignit point d'avancer qu'il étoit rendu conformement à l'avis que M. de Bernage avoit envoyé ſur cette affaire.

Ce ſecond Arrêt n'a pu encore ſatisfaire l'ambition des Jeſuites. A en ſuivre l'expoſé, ils ne devoient avoir de voix dans l'Univerſité, qu'autant qu'ils en avoient à Toulouſe. Des certificats venus de Toulouſe leur apprirent que les deux Profeſſeurs des Arts & les deux Profeſſeurs en Theologie étant de la même Societé ne pouvoient compoſer qu'un ſeul ſuffrage. Ils pouſſerent leurs vues plus loin, & obtinrent une Lettre de M. le Garde de Seaux qui ordonnoit que, nonobſtant l'uſage contraire pratiqué à Toulouſe, les quatre Profeſſeurs Jeſuites jouiroient de quatre ſuffrages, & qu'il ſeroit permis à chaque Profeſſeur ès Arts d'examiner en particulier les Candidats pour la maitriſe ès Arts, ſans qu'il fût beſoin d'appeller le Chancelier ou Vice-Chancelier, & ſans paroître même à la Chancelerie. Par des Lettres pareilles ils ont bouleverſé tous les uſages de cette Univerſité; & après s'être ſervis de quelques Aggregés en Droit pour entrer auſſi dans cette Faculté, ils n'ont point rougi de faire chaſſer ces Aggregés mêmes des aſſemblées generales de l'Univerſité, afin de reduire tous les ſuffrages aux ſeuls Profeſſeurs. Sans ceſſe ils menacent de nouveaux ordres de la Cour, & ſans ceſſe ils en obtiennent de nouveaux. Un ſeul exemple vous montrera, Monſeigneur, à quel point ils y ſont écoutés.

J'étois demeuré en poſſeſſion de convoquer les aſſemblées, & les deux Arrêts m'avoient menagé ſur cet article. Mais les Jeſuites devenus maîtres de l'Univerſité par les quatre ſuffrages dont ils jouiſſent, par l'excluſion des Docteurs aggregés, & par la reputation qu'ils ſe ſont acquiſe de diſpoſer des ordres de la Cour, ont en-

1724. engagé le Recteur de l'Université à m'enlever ce droit unique qui m'étoit resté, en lui promettant de le soutenir dans son usurpation. Je l'ai appellé aux Requêtes du Palais à Toulouse, pour qu'il eût à montrer ses titres. Pour moi je montrois les miens, soutenus des reglemens de cette Université, & consacrés par une possession non interrompue.

Je ne demandois donc qu'un examen juridique. Mes adversaires au contraire craignoient cet examen. Je voulus prevenir leurs demarches, & dans cette vue j'écrivis à M. le Garde des Seaux pour lui donner avis de l'usurpation du Recteur, & le prier de laisser examiner cette affaire au tribunal où elle étoit portée. Il me repondit que, Sa Majesté lui ayant donné la connoissance de ces sortes d'affaires, il étoit à propos que le Recteur lui envoyât ses Memoires; que je n'avois aussi qu'à lui envoyer les miens; que ce seroit sur ces Memoires qu'il me feroit savoir son sentiment, & que je pouvois être assuré qu'il me feroit bonne justice. Cette Lettre, Monseigneur, est du 14. Mai dernier; & six jours après, le 20. du même mois, avant que M. le Garde des Seaux eût pu recevoir & examiner les pretendus titres que le Recteur se promettoit d'opposer à ma possession, avant même que j'eusse pu recevoir la Lettre par laquelle il me demandoit mes Memoires, il fit donner un troisieme Arrêt du Conseil qui accorde au Recteur le droit provisionnel de convoquer les assemblées, quoiqu'il n'eût rien objecté contre les Lettres & la provision que j'alleguois.

Après des coups si redoublés, m'est-il permis d'étouffer mes plaintes? Mais aussi, Monseigneur, après des traitemens si extraordinaires quelle justice m'est-il permis d'esperer?

Si les justes bornes d'une Lettre me permettoient de vous faire entrer dans le detail des differentes affaires qu'ils me suscitent dans le gouvernement interieur de mon Dioceſe, vous conclurriez avec moi que leur credit est à cet égard aussi puissant, & leurs procedés aussi injustes. Les suites mêmes en sont bien plus funestes, puisqu'enfin ce n'est plus les prerogatives d'un seul Siege qu'ils renversent, c'est à l'épiscopat tout entier qu'ils en veulent, en empruntant sans cesse le secours de l'autorité seculiere pour mettre par tout le trouble, & fouler aux pieds les sages regles de la subordination ecclesiastique. Ils ne rougissent pas même de se declarer les vrais auteurs de ce desordre. C'est dans leurs maisons que se tiennent les assemblées publiques où se decide le sort de mes Ecclesiastiques, & où l'on dispose de mon Dioceſe. C'est-là qu'un Conseil composé de personnes de toute sorte d'état, prononce en dernier ressort sur des choses qui ne dependent que de moi seul, & qu'il prend des resolutions qu'il fait executer par les ordres qu'il est sûr d'obtenir. Ces ordres nous sont annoncés dès le moment qu'ils sont resolus, & qu'ils sont demandés. On supputе les jours necessaires pour les voir arriver; & souvent, Monseigneur, la justesse de ce calcul ne verifie que trop, & la liaison étroite qui est entre eux & le Conseil de conscience, & le pouvoir suprême qui leur est accordé par ce Conseil.

D'abord ils vouloient me rendre moi-même l'instrument de ces violences, en me faisant signifier par M. l'Intendant que j'eusse à deplacer incessamment tel ou tel Ecclesiastique, selon que ces Ecclesiastiques leur deplaisoient. Je repondis dès le commencement de cet orage que je ne punissois personne sans connoître auparavant son crime; qu'au surplus j'étois seul juge de mes Ecclesiastiques, & que je n'étois point l'executeur des ordres de M. l'Intendant dans des affaires sur tout purement spirituelles, dont je ne devois rendre compte qu'à Dieu seul. On a pris un chemin plus court: on a oublié que j'étois Evêque de Montpellier; & dans l'impuissance où on a été de disposer de mes pouvoirs, on a voulu me mettre hors d'état de trouver des Ministres qui vouluſſent les recevoir. C'est à ces Ministres qu'on s'at-

s'attaque directement: c'eſt avec eux que M. l'Intendant a journellement affaire. 1724.
Il ſe paſſe peu de ſemaines qu'on ne lui faſſe faire ces ſortes de fonctions; & elles ſe terminent d'ordinaire par la menace d'une Lettre de cachet, ſi l'on continue à faire uſage des pouvoirs ſpirituels que j'ai donnés, ou ſi l'on balance tant ſoit peu à me les remettre.

J'avois un Grand-Vicaire qui deplaiſoit à certaines gens: on a voulu l'intimider par cette menace réiterée. Un Chanoine de ma Cathedrale ſuperieur des Ecoles de mon Dioceſe m'étoit trop attaché: on lui a fait la même menace; & la Lettre de cachet qu'on fit venir pour la ſoutenir ne fut arrêtée, que parce que ce ſuperieur ſuſpendit l'exercice de ſon emploi. Un particulier à la campagne a-t-il envie de recevoir les derniers ſacremens d'un autre que de ſon Curé, il a la precaution dans le tems qu'il ſe porte bien de faire ordonner à ce Curé par le Secretaire de M. l'Intendant, de laiſſer faire ces fonctions par le Prêtre qui lui ſera indiqué, s'il n'aime mieux être exilé. Un Profeſſeur de mon Seminaire a-t-il trop de reputation, on condamne ſes Cayers au Conſeil de conſcience, & on chaſſe le Profeſſeur ſans qu'on ait jamais pu ſavoir quels étoient ces Cayers denoncés, ſans que l'accuſé ait pu les reconnoître, & ſans que j'aye jamais pu obtenir que cette affaire fût éclaircie, & que la connoiſſance m'en fût renvoyée ſuivant les regles. Une Communauté de filles deſtinée à l'inſtruction de la jeuneſſe, & à la conduite des filles penitentes du Bon-paſteur, eſt-elle gouvernée par des perſonnes qui me ſoient trop attachées, on fait venir des ordres violens contre elles, on les menace d'une entiere deſtruction, on les oblige de renoncer à leur premier conducteur, & on s'oublie juſqu'à ce point que de leur conſeiller de n'avoir point de relation avec leur Evêque. C'eſt un crime en effet que d'être en liaiſon avec moi, & on voudroit me forcer à ne temoigner de l'amitié à perſonne, en faiſant regarder mon amitié comme ſuſpecte & comme dangereuſe. J'ai honte moi-même, Monſeigneur, de rapporter ce qu'on n'a pas eu honte de faire. J'ai dans ma maiſon un ſaint Prêtre qui me ſert en qualité d'Aumonier depuis plus de vingt-ſept années. Il avoit un Brevet de Joyeux avenement pour le premier Canonicat vacant: on a eu aſſez peu de reſpect pour l'autorité royale que de la faire ſervir à enlever à ce Prêtre à cauſe de moi, ce que Sa Majeſté elle-même lui avoit accordé à ma priere. Un autre Prêtre non moins venerable, & univerſellement reſpecté, n'a pas été exemt de leurs calomnies. Dans le tems même que ce ſaint vieillard étoit dans ſon lit accablé de maux & de ſouffrances, qui étoient une ſuite & la recompenſe de quarante années de travaux infatigables, on eut le front de faire écrire par M. de la Vrilliere qu'il contrefaiſoit le malade, pendant qu'il ſe faiſoit porter par toute la ville pour repandre le venin de ſon hereſie.

Rien n'eſt ſacré pour eux, & rien ne les rebute: un dernier trait achevera de vous en convaincre. Je reçus il y a un an un ordre de chaſſer de l'Hôpital general de cette ville, & de l'Hôpital des malades, deux Prêtres qui adminiſtroient les ſacremens depuis pluſieurs années, & qui ſervoient les pauvres avec édification & avec zele. Cet ordre me fut ſignifié à l'ordinaire par M. l'Intendant, & étoit fondé ſur une ſimple Lettre de M. de la Vrilliere. J'écrivis à Monſeigneur le Cardinal Dubois alors premier Miniſtre pour me plaindre de cette violence. Je lui expoſai mes raiſons. Je lui montrai à quel point les droits de l'épiſcopat ſeroient bleſſés ſi de tels ordres avoient lieu, & je lui fis connoître que j'avois droit d'attendre cette juſtice d'un Evêque à qui ces droits devoient être auſſi pretieux qu'à moi. Je ne fus pas trompé dans mes eſperances, & pendant la vie de ce Miniſtre ce premier ordre n'eut aucun effet. A peine eut-il les yeux fermés que M. de la Vrilliere envoya un ſecond ordre ſemblable au premier; & pour mieux couvrir ce manege on ſuppoſa un ordre anterieur, dont M. l'Intendant ni

1724. moi n'avons jamais entendu parler. Je ne me rebutai point, & je portai de nouvelles plaintes à Monſeigneur le Duc d'Orleans alors chargé du Miniſtere. Ce Prince gouta mes raiſons, & le Conſeil de conſcience n'oſa pouſſer plus avant. On a donc attendu la mort de ce Prince, & ſous un nouveau Miniſtre on eſt venu à la charge pour la troiſieme fois. On l'a fait d'une maniere ſi odieuſe, que je ne puis me diſpenſer de vous en rapporter tous les circonſtances.

Un Prêtre de mon Dioceſe ſe pretend en droit d'adminiſtrer les ſacremens dans l'Hôpital des malades, en vertu d'un titre qu'on lui avoit donné. Ce droit étoit nouveau pour moi, & je refuſai de le reconnoître. La choſe fut portée au Parlement de Toulouſe; & dans le tems qu'on étoit prêt de juger l'affaire, on me menaça de faire venir de nouveaux ordres de la Cour contre les autres Prêtres des Hôpitaux, ſi je venois à gagner mon procès contre celui-ci. J'ai gagné ce procès. Sur le champ ces ordres menaçans ont été demandés & ont été obtenus. Ils portoient en termes formels que ces Prêtres *euſſent à me remettre leurs pouvoirs, s'ils n'aimoient mieux être exilés par Lettre de cachet.* Ce fut pendant la ſemaine ſainte que le Subdelegué de M. l'Intendant leur ſignifia ces ordres de M. de la Vrilliere. Ces Prêtres vinrent ſur le champ m'en faire part, & me demanderent ce que je voulois qu'ils fiſſent; qu'ils ſavoient bien que les pouvoirs qu'on leur ordonnoit de me remettre étoient de nature qu'ils ne pouvoient ſur ce point obéir qu'à moi, & que j'étois le ſeul qui fuſſe en droit d'en connoître. Je deliberai ſur le parti que j'avois à prendre; & comme je balançois entre la crainte de trahir mon Miniſtere, ſi je reconnoiſſois une telle uſurpation, & l'apprehenſion d'être moi-même la cauſe de l'exil de ces deux Prêtres, ſi je leur ordonnois de reſter en place, je pris un parti qui me parut remedier à ces deux inconveniens. Ce parti conſiſtoit à me charger ſeul de l'évenement de cette affaire, & dans cette vue je leur donnai un ordre par écrit dans lequel je leur diſois; „ qu'un ſimple ordre „ de M. l'Intendant ne pouvoit ſuffire pour prendre ſi bruſquement ſon parti, „ dans une affaire ſur tout qui étant toute ſpirituelle ne pouvoit jamais être ſoumiſe à l'autorité ſeculiere; que d'ailleurs ce parti étoit impraticable dans la circonſtance preſente de la quinzaine de Pâques, où il étoit contre le bien de l'Egliſe, & par conſequent contre celui de l'Etat, de laiſſer tant de pauvres ſans „ Miniſtres & ſans ſacremens; que j'allois écrire à Son Alteſſe Sereniſſime pour „ lui porter mes plaintes d'un tel attentat fait à l'autorité eccleſiaſtique, & pour „ lui rendre compte de l'ordre que je donne à ces deux Prêtres par le preſent „ Acte de continuer leurs fonctions, juſqu'à ce que j'y aye autrement pourvu."

Je ſignai cet ordre, & je leur ordonnai de s'y conformer, & de l'envoyer en Cour pour motif de leur conduite. Ils m'obéirent, & de mon côté j'écrivis à Son Alteſſe Sereniſſime pour la mettre au fait de cette nouvelle vexation. Les correſpondans du Conſeil de conſcience écrivirent auſſi du leur à ce Conſeil, & en reponſe ces deux Prêtres reçurent pour recompenſe de leur obéiſſance aux ordres de leur Evêque, des Lettres de cachet qui les exilent.

Je me flatte, Monſeigneur, que vous ferez attention ſur une affaire auſſi importante; & ce n'eſt pas à moi à prevenir les reflexions que votre ſageſſe & votre amour pour l'Egliſe ne manqueront point de vous ſuggerer. Je ſai qu'il y a encore dans le Clergé de France nombre d'Evêques qui reſſentent vivement les plaies profondes, qu'on fait tous les jours à la juriſdiction eccleſiaſtique; & je ne doute pas qu'auſſi ſenſible à l'honneur de l'épiſcopat que vous l'êtes, vous n'appuyiez de votre zele la cauſe commune, auprès d'un Prince qui eſt chargé du Miniſtere, & qui a tant de droiture. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CXVIII. 1724.

A plusieurs Evêques. Il leur envoye ses Remontrances au Roi sur le Formulaire, & les invite à se réunir pour la defense de la verité.

Le 18. *Juin* 1724.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, un Memoire en forme de Remontrances à Sa Majesté que je me suis cru obligé de publier, tant pour ma justification personnelle que pour la defense de la verité. Vous jugerez, sans doute, Monseigneur, qu'il eût été à souhaiter qu'on n'eût jamais touché aux anciennes disputes que la sagesse du feu Roi avoit terminées, & que le tems avoit en quelque sorte assoupies. Il n'a pas tenu à moi de conserver cette heureuse paix dans mon Diocese où je l'avois trouvé. Mais il étoit de l'interêt des ennemis de tout bien de tout brouiller; & vous verrez, Monseigneur, par la lecture de l'Arrêt qu'ils ont obtenu il y a un an, par les mouvemens qu'ils se sont donnés en consequence de cet Arrêt, & par les precautions que j'avois prises pour arrêter ces vexations dès leur origine, quels sont les veritables auteurs du trouble, & en même tems combien est étroite l'obligation où on m'a mis d'en porter mes plaintes.

Je me flatte, Monseigneur, que vous voudrez bien lire avec attention l'Ouvrage que je prends la liberté de vous addresser; & j'espere que vous ne desapprouverez pas ma conduite, & que vous me donnerez dans cette occasion des marques de votre zele pour les interêts de l'Eglise & de vos bontés pour moi. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CXIX.

A Messieurs les Doyen, Chanoines, & à tout le Clergé de l'Eglise catholique Romaine d'Utrecht. Il leur temoigne la part qu'il prend à la triste situation de l'Eglise de Hollande, & offre de les servir en tout ce qui peut dependre de lui.

A Montpellier le 15. *Juillet* 1724.

NOn sine acerrimo doloris sensu, eas quas ad nos misistis Litteras legimus, quibus Ecclesiæ vestræ vulneratæ & vix semivivæ status nobis innotuit. Quid verò, vobis in tantis periculis anxietatibusque constitutis, auxilii subsidiique erogare possimus non cognoscimus, imò nec suspicamur. Memores vestræ, quæ semper & periculosis præsertim hisce temporibus effulsit, erga sanam doctrinam, caritatis ac reverentiæ, in visceribus Christi, tamquam ejusdem Dei servos, ejusdem Ecclesiæ filios, ejusdem spei heredes, ejusdem corporis membra, diligemus, amplectemur, fovebimusque; & si quid aliud mediocritas nostra valet, ultrò offerre non dubitamus; in eo tantùm confisi, qui imperat ventis & mari, & cui omnia obediunt. Ita apprecatur vester in Domino Christi conservus, &c.

JE n'ai pu lire, Messieurs, qu'avec une extrême douleur la Lettre que vous m'avez écrite, qui m'a fait connoître le deplorable état de votre Eglise, couverte de plaies & reduite à l'extremité. Je ne sai, & je n'imagine pas même quel secours je pourrois vous donner, au milieu des dangers & des perplexités qui vous environnent. Le souvenir de l'amour & de l'attachement que vous avez toujours fait paroître pour la saine doctrine & sur tout dans ces tems malheureux, me porte à vous aimer & à vous embrasser tendrement dans la charité de Jesus-Christ, comme serviteurs du même Dieu, enfans de la même Eglise, heritiers de la même esperance, & membres du même corps. Si je puis faire quelque autre chose pour vous, je vous offre de tout mon cœur tout ce qui peut dependre de moi, dans la confiance que j'ai en celui qui commande aux vents & à la mer, & à qui toutes choses obéissent. Je suis, &c.

1724.

LETTRE CXX.

*A M. *** Il lui parle de ſes Remontrances au Roi, des vexations nouvelles dont il étoit menacé, & des bruits d'un Concile.*

A la Verune le 22. Juillet 1724.

Ses Remontrances au Roi.

J'ATTENDS, Monſieur, & toute la ville avec moi attend avec grande impatience ce que vous me promettez. Mes amis en paroiſſent fort contens. Les autres qui ſont gens avec qui je n'ai point de commerce ne m'en diſent rien: mais je ſuis perſuadé que parmi eux, ceux qui les liront & ceux qui ne les liront pas en ſeront également mal contens.

Tous les mois, ſoit dans les Lettres que vous m'écrivez, ſoit dans celles que vous écrivez à.... vous me renouvellez la même allarme. Je vous ſai bon gré de me faire ſavoir les choſes qui me regardent bonnes ou mauvaiſes, & ce qui ſe dit ſur moi. Mais vous me feriez plaiſir, en me mandant ces bruits auxquels vous & vos amis gens ſages paroiſſent donner croyance, de mander auſſi ſur quoi ils ſont fondés, & quels ſont vos motifs de credibilité. La maniere ſeche dont vous les mandez empêche de pouvoir prendre aucune meſure; & effectivement je n'en prends point d'autre que celle de me remettre entre les mains de Dieu & de me ſoumettre à ſa volonté. Si j'étois mieux inſtruit je ne negligerois pas certaines voies humaines, qui ne ſont pas contraires à la prudence chretienne.

Il pourroit pourtant ſe faire que ces bruits là ſeroient mieux fondés que celui dont vous me parlez dans votre derniere Lettre du 15. que je reçus hier, de la convocation d'un Concile. Ce ſont de ces choſes qui ſont beaucoup plus à deſirer qu'à eſperer. Mais pourquoi ne l'eſpererions-nous pas? Celui qui en a fait tenir autrefois & qui y a preſidé, eſt-il moins puiſſant aujourd'hui qu'il n'étoit en ce tems-là. Quoiqu'il en ſoit le Pape me paroit un terrible homme, car il me ſembles qu'il fait peur en même tems & aux Conſtituans & aux Appellans. Apparemment que ſi nous avons quelque coup à recevoir en ce pays-ci, ce ſera après que le Roi ſera de retour de Chantilly. En les attendant je me recommande à vos prieres, & vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

LETTRE CXXI.

A M. le Duc, au ſujet des extraits de ſa derniere Lettre à ce Prince inſerés dans la Gazette. Il l'aſſure de ſa parfaite obéiſſance dans les choſes temporelles, ſe plaint des duretés qu'il ajoute à un deni de juſtice, & en ſe diſculpant d'entretenir le trouble il en deſigne les vrais auteurs.

MONSEIGNEUR,

J'APPRENDS preſque en même tems, & par la Gazette d'Hollande & par les plaintes de Votre Alteſſe Sereniſſime, que cette Gazette a rapporté quelques lambeaux de la derniere Lettre que j'eus l'honneur de lui écrire. Votre Alteſſe Sereniſſime jugera par-là de la part que je puis avoir à cette impreſſion. Ni moi ni ceux qui veulent bien ſe charger de lui rendre mes Lettres n'avons aucune liaiſon avec ce Gazetier. De tels moyens nous ſont inconnus. L'infidelité même avec laquelle ces ſortes de nouvelles y ſont rapportées ſeroit une preuve ſuffiſante de ce que j'ai l'honneur de vous avancer. Mais je me flatte que ſans entrer dans aucune diſcuſſion, une autre preuve vous paroitra deciſive: c'eſt, Monſeigneur, le deſaveu formel que j'oſe vous en faire.

Quelque humiliant qu'ait pu être pour moi un tel ſoupçon, j'avoue cependant, Mon-

Monſeigneur, que j'ai été infiniment plus affligé de la maniere dont on voudroit vous faire enviſager mes Lettres. Elles ne ſeront jamais des Manifeſtes; & ſi j'étois inſenſible à un tel reproche, Votre Alteſſe Sereniſſime auroit droit de m'en ſavoir mauvais gré. Je reçois ſans ceſſe des ordres rigoureux qui ne tendent qu'à fomenter la diviſion, & à canoniſer, pour ainſi dire, la revolte du troupeau contre ſon Paſteur. Quand ces ordres ſont du reſſort de l'autorité ſeculiere, je ſuis le premier à y obéir, & à donner à mon peuple l'exemple de la plus promte & de la plus entiere ſoumiſſion. Mais quand ces ordres attaquent la juriſdiction eccleſiaſtique, alors Jeſus-Chriſt, le ſouverain Paſteur, me defend de les reconnoître & d'y obéir; & je prends le parti de m'addreſſer à vous, Monſeigneur, pour vous faire part de ces ordres que je crois qu'on expedie ſouvent à votre inſu, & pour vous faire connoître en même tems les raiſons qui ne me permettent pas d'y deferer. Je le fais ſans crainte, Monſeigneur, parce que je n'apprehende point que ma ſincerité ſoit deſapprouvée d'un Prince, qui connoit les juſtes limites qui ſeparent les deux Puiſſances, qui n'ignore pas les obſtacles qui empêchent la verité de parvenir juſqu'au thrône dont elle eſt neanmoins l'appui, & qui juge de la fidelité de notre obéiſſance aux volontés de Sa Majeſté, par celle que nous rendons aux ordres de Dieu même. Ce n'eſt donc point au public que je demande juſtice: c'eſt à vous, Monſeigneur. Je le ferai toujours avec la même confiance. Les mauvaiſes impreſſions qu'on voudroit vous donner ne me rebuteront point. La juſtice de Votre Alteſſe Sereniſſime m'y invite. Ma conſcience & mon devoir m'y obligent, & c'eſt une voix que j'écouterai toujours. 1724.

Mais qu'il me ſoit permis d'en appeller à votre bon cœur, & de lui decouvrir toute l'amertume que votre Lettre a repandue dans le mien. Quoi, Monſeigneur! un Evêque qui a l'honneur de vous être attaché d'une maniere particuliere, un Evêque qui ne vous importune jamais pour vous demander des graces, mais qui s'addreſſe reſpectueuſement à vous pour vous rendre une eſpece de compte de ſa conduite, un Evêque outragé ſans ceſſe par les Jeſuites, & par quelques ignorans qui allument à ſes yeux le feu de la diviſion & de la revolte, a la douleur de n'entendre ſortir de votre bouche que des reproches ſur un fait auquel il n'a aucune part, & vous ne ſemblez rompre le ſilence que vous gardez à ſon égard que pour l'accuſer en quelque ſorte du trouble qui regne aujourd'hui! Mais qu'il eſt aiſé, Monſeigneur, de vous en faire connoître les veritables auteurs, & c'eſt contre eux que doit s'armer votre juſtice.

Actuellement on repand dans cette province, & en particulier ſous mes yeux un Livre horrible ſous le nom de Catechiſme. Le fanatiſme le plus outré eſt l'ame de ce Livre. C'eſt une eſpece de tocſin qui annonce un ſchiſme declaré & une revolte marquée. C'eſt au petit peuple ſur-tout qu'on donne ces leçons ſeditieuſes. Il ſe vend publiquement chez les Jeſuites. Leurs Ecoliers en Theologie en ſont les colporteurs; & ce ſont ces Chanoines dont je vous ai tant de fois porté mes plaintes qui preſident à cette diſtribution. Les honnêtes gens en ont été indignés. Les Magiſtrats en ont ſenti toutes les conſequences; & M. le Procureur-general du Parlement de Toulouſe a donné ordre qu'on s'informât des diſtributeurs d'un Ouvrage ſi pernicieux. Mais cette recherche n'a point eu lieu. Ils ont inſulté publiquement à ſa vigilance, & ſe ſont vantés d'écrire en Cour pour arrêter ſes pourſuites, & le faire repentir de ſon zele. Ces refractaires publics des loix de l'Etat, ſont preciſement les mêmes qui ont un commerce reglé avec le Conſeil de conſcience. Ils y ſont écoutés. Ce ſont eux qui m'attirent les ordres de ce Conſeil. Mais puiſqu'ils ne rougiſſent pas de ſe declarer les ennemis du bon ordre, & les promoteurs du ſchiſme, je ne rougirai pas non plus de les avoir pour accuſateurs & pour ennemis; ayant appris de S. Jerome à remercier Dieu de la grace qu'il me fait, de deplaîre à ceux à qui lui-même ne ſauroit plaîre.

1724. Je demande, Monseigneur, que ces perturbateurs du repos public soient connus pour ce qu'ils sont, & tout sera en paix dans mon Dioceſe. Alors renfermé dans l'interieur de mon Egliſe, je bornerai mes ſoins à l'inſtruction de mon peuple; je n'importunerai plus Votre Alteſſe Sereniſſime par des Lettres, que la crainte ſeule de manquer à mon devoir arrache en quelque ſorte à mon amour pour le ſilence; & le Paſteur de concert avec ſon troupeau benira ſans ceſſe le Pere des miſericordes, de nous avoir donné un Prince infiniment plus reſpectable par ſon amour pour la juſtice & pour la paix, que par les titres glorieux que ſon auguſte naiſſance & ſon zele pour les interêts de Sa Majeſté lui ont ſi juſtement merités. Je ſuis, &c. *Le 4. Août* 1724.

LETTRE CXXII.

A M. l'Evêque de CONSERANS. *Il temoigne la conſolation que lui cauſe la Lettre de ce Prelat, & il l'aſſure qu'il s'attend à tout.*

Août 1724.

JE ne puis vous exprimer, Monſeigneur, avec quelle conſolation j'ai reçu la Lettre dont vous avez bien voulu m'honorer; & quoiqu'elle renferme bien des éloges que l'amour que nous devons avoir l'un & l'autre pour la verité, ne me permettent pas de vous paſſer, j'oſe cependant vous aſſurer que je la garderai pretieuſement comme un monument de votre zele, de votre religion, & de votre amitié pour moi. C'eſt dans ces ſortes d'occaſions qu'on connoit les veritables amis; & vous me donnez des temoignages ſi clairs & ſi deciſifs, qu'il m'eſt, je ne dis pas permis, mais ordonné par vous-même, Monſeigneur, de compter ſur vous *ad convivendum & commoriendum.*

Oui, Monſeigneur, ce ſera juſqu'à la mort que je me flatte que nous ſerons unis. Nous ſommes revêtus du même caractere, chargés également du depôt des mêmes verités. Nos ennemis ſont les mêmes, car graces à Dieu nous n'en avons point d'autres que ceux des ſaintes maximes de l'Evangile. Il eſt bien juſte que nous ſoyons unis auſſi par les mêmes liens, & que nous combattions avec les mêmes armes. Je benis Dieu de ce que les dernieres dont on m'a forcé de me ſervir, vous ont paru triomphantes. Elles vous appartiennent à vous comme à moi, Monſeigneur, puiſqu'elles appartiennent à l'Egliſe dont je les ai reçues, & pour qui nous en devons faire uſage. J'ignore encore quel en ſera le ſuccès. Je ſuis bien aſſuré qu'elles ſeront tôt ou tard victorieuſes. Mais je ne ſai ſi nous devons eſperer d'être temoins de cette victoire. Quel que ſoit notre ſort, il ſervira toujours au triomphe de la verité, & nous devons nous eſtimer très heureux de contribuer à ſa gloire par nos humiliations mêmes. Je ne manquerai pas, Monſeigneur, de vous faire part de ce qui pourroit arriver. Je ſuis fort menacé; mais graces à Dieu, *paratus ſum & non ſum turbatus.* Je ſuis, &c.

LETTRE CXXIII.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il ſe plaint de ce que ce Prelat s'arrêtant à des minuties garde le ſilence ſur la demarche importante qu'on lui propoſoit, d'écrire une Lettre commune au Pape Benoît XIII. pour lui faire connoître le veritable état des choſes.*

Août 1724.

JE ne ſaurois, Monſeigneur, vous exprimer la ſurpriſe & en même tems la douleur que m'a cauſé votre derniere Lettre. Je vous avois demandé avec inſtance une reponſe ſur une choſe qui vous intereſſoit autant que moi, puiſqu'elle

le intereſſoit l'Egliſe, notre commune mere. J'attendois cette reponſe, & je l'attendois favorable; & vous avez, Monſeigneur, la dureté, (pardonnez ce terme à l'affliction dans laquelle mon cœur eſt plongé) de ne me repondre pas un ſeul mot ſur l'affaire eſſentielle dont la réuſſite pourtant depend de notre promtitude, & vous ne m'oppoſez que des reproches ſur mon ſilence à l'égard de quelques Lettres dont vous m'avez honoré. Je n'ai, Monſeigneur, nulle idée de ces Lettres, & je crois pouvoir aſſurer qu'elles ne regardoient point des affaires d'une certaine nature. Après tout, Monſeigneur, ſi je ne vous ai pas repondu, j'ai fait une faute; & j'aime mieux en obtenir le pardon de votre bonté. Vous me l'accorderiez aiſement ſi vous étiez temoin des tracaſſeries continuelles qu'on me fait, & qui m'obligent ſouvent à perdre de vue des objets bien plus agreables pour moi. Mais enfin, je le repete, j'ai eu tort; & après cette double confeſſion, par laquelle je me reconnois coupable, je vous demande juſtice au nom de l'Egliſe dont vous avez en quelque ſorte oublié les interêts en cette occaſion. 1724.

Vous ſavez, Monſeigneur, les raiſons qui determinent nos amis communs à nous conſeiller d'écrire au nouveau Pape. Je vous en ai marqué quelques-unes, & la Lettre même que nous lui écrivons les deduit clairement. Vous avez lu cette Lettre: vous l'avez approuvée: on attend de vous une permiſſion de la ſouſcrire: on l'attend avec impatience, & c'eſt ſur ce point que vous gardez un profond ſilence. Jugez vous-même, Monſeigneur, & voyez ſi vos meilleurs amis & vos Confreres dans l'épiſcopat qui vous ſont le plus unis, n'ont pas raiſon de ſe plaindre de vous.

1. Lettre à au Pape Benoit XIII. tom. 1. pag. 581.

Vous n'ignorez pas les differens temoignages que le Pape a deja rendus de ſon oppoſition au Moliniſme. Nous devons tout eſperer de ſa religion; mais auſſi nous devons tout craindre des tenebres qui l'environnent, & qui empêchent la lumiere de la verité de penetrer juſqu'à lui. Ne ſommes-nous donc pas obligés, Monſeigneur, de lui prêter notre miniſtere? Cette verité exilée en quelque ſorte depuis ſi long-tems d'une Cour dont elle devroit être l'ame & la voix, cette verité ſi fort defigurée par ſes ennemis qu'à peine les plus fideles à la ſuivre peuvent la reconnoître, elle demande, cette verité, que nous lui prêtions le ſecours de notre voix pour être entendue d'un ſaint Pontife qu'elle a toujours aimé, & dont elle eſt par conſequent aimée. Oſeriez-vous bien, Monſeigneur, le lui refuſer, ce ſecours? Et tandis que nous voyons M. le Cardinal de Noailles écrire au Pape pour faire appuyer le parti dangereux des explications, tandis que nous avons quelque eſperance qu'un autre Prélat reſpectable s'unira à nous dans la ſignature de notre Lettre, voudriez-vous, Monſeigneur, nous abandonner, & ceder à un autre cette place honorable que vous avez juſqu'ici ſi dignement remplie? Vous connoiſſez trop bien vos veritables interêts, & vous ſavez trop bien, Monſeigneur, que la verité nous ſoutient plus que nous ne la ſoutenons; qu'elle n'a pas beſoin de notre ſecours, mais que nous avons infiniment beſoin du ſien; qu'independamment de nous & de nos ſoins, elle ſera victorieuſe, mais que pour avoir part à ſon triomphe, il faut en avoir eu à ſes combats. Nous ne marcherons donc point ſans vous, Monſeigneur, parce que vous ne voudrez pas nous ceder la part de votre recompenſe. Elle eſt de nature qu'en la communiquant elle ne diminue point pour nous; & je vous aime trop tendrement & trop ſincerement, pour vous la voir enlever ſans me fâcher ſerieuſement contre vous. J'attends donc une permiſſion de ſigner la Lettre, & je l'attends avec une eſperance ferme, dans laquelle je ne crains point d'être confondu.

Ceux que j'avois chargés de vous envoyer mes Remontrances au Roi, viennent de m'écrire qu'ils ne ſavent pas bien ſi vous en avez eu. Votre ſilence même à cet égard, me feroit ſoupçonner que non. Mandez-moi, Monſeigneur, ce

1724. ce qui en eſt, afin que je vous en envoye dès que je les aurai reçues, car je les attends depuis plus d'un mois.

LETTRE CXXIV.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il ſe rejouit de ce que ce Prelat s'unit à ſes Confreres pour écrire au Pape.*

Le 14. *Septembre* 1724.

J'AI grand plaiſir, Monſeigneur, à marcher avec vous & comme vous. Jugez par là, & de la peine que je reſſentois en vous voyant incertain ſur l'affaire en queſtion, & de la tranquillité que vous m'avez rendue en me donnant la permiſſion que je vous demandois & que j'avois tant de raiſon de ſouhaiter. Je penſe comme vous, Monſeigneur, ſur les obſtacles que trouvera la verité pour penetrer juſqu'au ſaint Pontife que Dieu nous a donné dans ſa miſericorde; & je n'ai jamais douté que ce motif bien approfondi ne vous fît paſſer par deſſus les raiſons qui ſembloient vous porter d'abord à garder le ſilence, & à abandonner notre cauſe à la providence ſans avoir recours aux moyens humains. Je ne ſuis pas moins convaincu que vous de l'inutilité de tous ces moyens par eux-mêmes, du mauvais tour même qu'on donnera aux actions les plus innocentes & aux expreſſions les plus meſurées. Mais de telles craintes n'ont jamais empêché les Saints de parler. Souvent elles n'ont ſervi qu'à les faire parler un peu plus haut. Et franchement, Monſeigneur, croyez-vous qu'ils viſſent ce que nous voyons, & qu'ils demeuraſſent dans le ſilence? Pour moi je n'en crois rien, & je ſuis aſſuré que vous n'en croyez rien non plus. Accordons donc à la foibleſſe qui regne aujourd'hui, tous les menagemens que la prudence chretienne pourra demander; & accordons à l'Egliſe & à notre conſcience un temoignage qu'elle demande de nous.

LETTRE CXXV.

A M. l'Evêque de TREGUIER. *Il remercie ce Prelat de ſa Lettre pleine d'amitié, & des bontés qu'il avoit pour un pieux & ſavant exilé.*

Septembre 1724.

J'AI reçu, Monſeignenr, avec reconnoiſſance les marques que vous me donnez de votre amitié dans la reponſe dont vous avez bien voulu m'honorer.

Je cherchois depuis long-tems une occaſion de vous marquer les ſentimens de reſpect & de confiance que j'ai pour vous, & je ne m'attendois pas que ce fût la malheureuſe affaire du Formulaire qui me fourniroit cette occaſion. Il n'a pas tenu à moi d'étouffer dès ſa naiſſance cette nouvelle ſemence de diviſion & de trouble; mais vous devez avoir vu, Monſeigneur, par la maniere dont on a reçu les moyens de conciliation & de paix que j'ai employés, quelles étoient les vues de ceux qui ſuſcitoient cet orage. J'en ignore les ſuites. On dit qu'elles ſeront funeſtes pour moi; mais graces à Dieu j'en ſuis peu effrayé, parce qu'il y a long-tems que Dieu me fait la grace de ne conſulter que mon devoir & ma conſcience, & de lui abandonner le ſoin des évenemens.

Je ſai, Monſeigneur, que vous avez le bonheur d'avoir dans votre ville épiſcopale un illuſtre exilé* que je ne connois que par reputation, mais dont je reſpecte infiniment les lumieres & la vertu: car on dit que les qualités de l'eſprit & du cœur ſont en lui dans un degré également éminent. C'eſt le temoignage que m'en rend ſouvent un de mes dioceſains, qui a eu le bonheur de vivre avec lui

* M. le Fevre.

en

en Sorbonne dont il étoit Prieur; & il ne m'en parle jamais, qu'il ne me faſſe re- 1724.
gretter de ne l'avoir pas connu.

Je ſai, Monſeigneur, les temoignages d'amitié & d'eſtime que vous lui donnez; & vous ne deſapprouverez pas, à ce que j'eſpere, que je vous en temoigne ma reconnoiſſance. Je me flatte que ce ne ſera pas la derniere fois que vous m'honorerez de vos Lettres. La confiance que j'ai en vos lumieres m'obligera à vous les demander dans ces tems de trouble & de diviſion; & l'amour que vous avez, Monſeigneur, pour la verité me repond par avance de votre zele à en ſoutenir les droits. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CXXVI.

A M. le Duc DU MAINE. *En preſentant à ce Prince ſes Remontrances & ſa Lettre paſtorale ſur le Formulaire, il s'excuſe de ne l'avoir pas fait plutôt, & il lui expoſe ſa triſte ſituation.*

MONSEIGNEUR,

J'AI appris que Votre Alteſſe Sereniſſime s'étoit plainte de ce que je ne lui avois point envoyé mes très humbles Remontrances au Roi; & j'avoue que ces plaintes m'ont été trop ſenſibles pour ne pas ſaiſir la premiere occaſion de reparer cette faute, & de l'aſſurer en même tems de la vive reconnoiſſance qu'a produit en moi cette marque de ſon ſouvenir & de ſa bienveillance.

Jamais, Monſeigneur, mon cœur n'a eu part à cet oubli. Il eſt plutôt l'effet d'une certaine timidité inſeparable de l'affliction & de la diſgrace; & Votre Alteſſe Sereniſſime reconnoitra ſans peine par la lecture des deux Ouvrages que je prends la liberté de lui preſenter, que jamais Evêque ne s'eſt trouvé dans une ſituation plus triſte, & en même tems plus oppoſée à mon caractere.

Je ne ſuis occupé qu'à mettre la paix dans mon Dioceſe; & on ne paroit occupé qu'à ſoutenir quelques eſprits remuans & ſeditieux qui y mettent le trouble. J'éloigne autant qu'il eſt en moi toutes les diſputes inutiles, & on affecte de les réunir toutes contre moi ſeul. Quand je ne puis éviter le mal, j'y applique du moins le remede qui l'a deja gueri, & qui m'eſt donné par la puiſſance eccleſiaſtique & ſeculiere; & c'eſt cette attention dont on me fait un crime. Voilà, Monſeigneur, mon état, bien digne aſſurement de toucher un Prince dont l'amour pour la juſtice & pour la paix ont toujours fait le caractere.

Oſerois-je le ſupplier de continuer à m'accorder quelque part dans l'honneur de ſes bonnes graces? Votre Alteſſe Sereniſſime ne m'en jugeroit pas indigne, ſi je pouvois lui faire connoître les ſentimens de reſpect que j'ai toujours eus pour elle, & avec leſquels je ſerai toute ma vie, &c.

A la Verune le 15. Septembre 1724.

LETTRE CXXVII.

A M. le Duc DU MAINE. *Il l'aſſure que ſes demarches n'ont pour principe que le ſeul deſir de ſatisfaire à ſon devoir.*

MONSEIGNEUR,

TOUT ce qui me vient de Votre Alteſſe Sereniſſime m'eſt infiniment pretieux, & je ſerois très fâché qu'elle voulût retracter les plaintes qu'elle a faites ſur mon ſilence. Je me ſuis toujours flatté qu'elle prenoit quelque part à ce qui me regardoit, & la bonté de ſon cœur m'a fait eſperer qu'elle ne ſeroit pas inſenſi-

1724. ble aux traitemens qu'on fait à un Evêque, dont elle connoit depuis long-tems l'attachement pour ſon auguſte perſonne.

Il n'eſt que trop public, Monſeigneur, que les vues humaines ne peuvent entrer dans mes demarches. Cette reflexion ſeule dit beaucoup en ma faveur; & j'oſe vous aſſurer que le ſilence ſeroit toujours mon partage, ſi les mêmes motifs qui m'obligent à m'expoſer à tout, ne m'obligeoient en même tems à parler & à me defendre. La punition n'eſt pas une preuve qu'on ſoit coupable, mais elle en eſt une eſpece de prejugé. Le public ſait fort bien que je ſuis puni; & il ſeroit fondé à croire que je le merite, ſi je ne le mettois moi-même au fait de mes actions & de ma conduite.

Je me ferai neanmoins une religion d'enſevelir dans un profond oubli toutes les affaires purement perſonnelles; & ſi je les publiois, je ſerois, ce me ſemble, le premier à cenſurer cette eſpece de vengeance, comme indigne d'un chretien, & encore plus d'un Evêque. Mais dès que l'innocence & la verité ſeront attaquées, je me ferai alors un ſcrupule de mon ſilence même. La verité n'eſt point à moi: je n'en ſuis que le depoſitaire. Elle n'a point beſoin de mon ſecours, mais j'ai infiniment beſoin du ſien, & je ne puis trouver ma paix qu'à être en tout d'accord avec elle. Quand on eſt bien penetré de ces ſentimens, je ſens bien, Monſeigneur, qu'on eſt ſouvent expoſé à paſſer pour ſingulier & pour extraordinaire: mais ce ne ſera jamais auprès d'un Prince qui connoit depuis long-tems tout le faux du jugement des hommes; & qui, parfaitement inſtruit des principes ſolides & conſolans de notre Religion, s'eſt accoutumé à chercher en elle la regle de ſes jugemens & de ſa conduite. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

A Montpellier le 8. *Octobre* 1724.

LETTRE CXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il le remercie des ſecours temporels qu'il lui offroit, & lui propoſe de l'aider d'une maniere plus utile à l'Egliſe.*

A Montpellier le 28. *Octobre* 1724.

RIEN, Monſeigneur, ne m'eſt plus ſenſible & n'eſt plus genereux que les offres que vous avez la bonté de me faire. Soyez auſſi, je vous prie, perſuadé de la parfaite reconnoiſſance que j'en conſerverai toute ma vie. De qui pourrois-je les accepter plus librement, que d'un confrere que je ſuis perſuadé qui me les fait de bon cœur, & qui m'honore d'une amitié formée par la charité & par l'amour de la verité? C'eſt ſur une pareille amitié qu'on peut compter. J'y compte auſſi très parfaitement, Monſeigneur, mais je n'en abuſerai pas, & n'y aurai recours que lorſque je ſerai reduit à une pauvreté encore plus grande que celle que j'éprouve à preſent. Car ſi les hommes m'ont depouillé des revenus aſſez conſiderables dont je jouiſſois, (*a*) la providence m'a laiſſé un fonds ſuffiſant pour vivre pauvrement ſans être à charge à mes amis. Je n'ai encore beſoin de l'argent de perſonne; mais je pourrois recevoir une autre charité qui me ſeroit beaucoup plus utile, & plus honorable à l'Ordre épiſcopal. Le traitement qu'on vient de me faire, & l'Arrêt qui a été rendu contre moi eſt ſi injurieux à tous les Evêques, qu'ils ne devroient pas être moins jaloux aujourd'hui de l'honneur de leur Ordre, ni moins empreſſés de venir au ſecours d'un de

(*a*) [Tout le monde ſait que, par un Arrêt du Conſeil du 21. Septembre 1724. M. de Montpellier fut privé des revenus de ſon Evêché, comme ayant contrevenu aux Declarations du Roi ſur le Formulaire.]

de leurs Confreres, que dix-neux grands Evêques le furent il y a près de ſoixante ans à ſe declarer en faveur de quatre autres, menacés pour la même cauſe pour laquelle j'ai deja reçu tant de coups. Si un ſeul paroiſſoit s'intereſſer pour moi, que ſait-on combien il y en auroit d'autres qui pourroient ſe joindre à lui? Ce n'eſt peut-être que faute d'un qui veuille commencer, que les autres ne paroiſſent pas. Je laiſſe, Monſeigneur, à votre generoſité & à votre zele pour l'honneur de notre Ordre, à faire ſur cela toutes les reflexions que votre ſageſſe vous inſpirera. Pour moi je n'ai que de très humbles actions de graces à vous rendre des bontés que vous me temoignez. Faites-moi la juſtice d'être perſuadé que je n'en ſerai jamais ingrat, & qu'on ne peut rien ajouter au parfait & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c. 1724.

LETTRE CXXIX.

A M. le Duc, *au ſujet d'une Piece ſuppoſée qu'on publioit ſous ſon nom.*

Monseigneur,

JE prends la liberté d'envoyer à Votre Alteſſe Sereniſſime un libelle (*b*) Latin en forme de Mandement qu'on affecte de publier à Paris ſous mon nom, & qui n'a ſans doute été imaginé que pour me rendre odieux & me donner un ridicule dans le public. Je deſavoue ce libelle, j'en deteſte les principes; & en demandant juſtice à Votre Alteſſe Sereniſſime d'une telle impoſture, je la ſupplie de vouloir bien reconnoître à ce trait le caractere de mes ennemis.

Ils decouvrent eux-mêmes l'injuſtice de leur cauſe, par l'injuſtice des moyens qu'ils employent pour la ſoutenir; & en obligeant Votre Alteſſe Sereniſſime à entrer dans une juſte defiance de leur conduite, ils ſemblent l'inviter à jetter les yeux ſur moi, & à examiner avec cette juſtice & cette penetration qui lui ſont naturelles, ſi un Evêque qui a de tels accuſateurs n'a pas droit d'être écouté avant que d'être condamné. C'eſt la ſeule grace que j'aye demandée à Votre Alteſſe Sereniſſime. Je n'ai jamais deſiré d'autre triomphe que celui de la verité; & cette verité pour triompher n'a beſoin que d'être connue. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Montpellier le 3. *Decembre* 1724.

LETTRE CXXX.

A M. le Procureur general du Parlement de Toulouſe. Il l'avertit du deſſein qu'avoient les Conſtitutionnaires de ſoulever les peuples contre ſon Mandement ſur le Jubilé, par la publication d'un pretendu Bref du Pape; & il le prie de charger les Magiſtrats de Montpellier de prevenir cette entrepriſe.

Decembre 1724.

JE crois devoir vous faire part, Monſieur, d'un nouveau trouble que les Conſtitutionnaires veulent exciter dans cette ville, afin de prendre avec vous les meſures neceſſaires pour l'arrêter. Ils avoient repandu parmi le peuple, que la Bulle du Jubilé ne me ſeroit point envoyée, parce que le Pape & les Evêques de France me regardoient comme excommunié. Le mal que de tels diſcours avoient commencé à produire fut bientôt arrêté par la nouvelle qui ſe repandit, que j'avois reçu cette Bulle, & que je me preparois à la publier. Alors ils eurent re-

(*a*) [M. de Montpellier le ſupprima par ſa Lettre paſtorale du 6. Decembre 1724. Voyez la page 215. du tome 2. à la fin duquel on a imprimé ce libelle.]

1724. recours à un autre moyen. Ils firent courir un Bref manuſcrit datté du mois de Juillet dernier addreſſé *Univerſis Chriſti fidelibus*, par lequel ils faiſoient dire au Pape que ſon intention, en addreſſant le Jubilé à tous indiſtinctement, n'étoit pourtant pas que les ſchiſmatiques & les heretiques en profitaſſent.

Les Appellans n'étoient point nommés dans ce Bref: mais tout contribuoit à les y deſigner aſſez clairement. J'ai ſu qu'ils avoient fait tous leurs efforts pour faire imprimer dans cette ville ce pretendu Bref en Latin & en François, & on ajoute qu'ils y avoient mis des notes pour l'expliquer aux peuples, & les aider à en tirer toutes les conſequences qu'ils pouvoient ſouhaiter. J'ai ſu auſſi, quoique M. l'Intendant ne m'en ait rien temoigné, qu'il avoit fait defenſe aux imprimeurs d'imprimer ce Bref, ſous peine des plus grandes punitions. M. l'Intendant a bien ſenti que l'intention du Roi étoit que tout ſe paſſât en paix, puiſque la Cour n'avoit jamais voulu écouter les propoſitions ſchiſmatiques que quelques Evêques, dit-on, avoient faites; & que c'étoit même pour éviter tous les cas poſſibles, qu'elle avoit pris le parti de faire envoyer elle-même la Bulle du Jubilé à tous les Evêques par le canal des Agens, & non par celui des Metropolitains ſelon la coutume. Nos perturbateurs du repos public ne ſe ſont point rebutés, & il m'eſt revenu qu'ils faiſoient imprimer ce Bref à Avignon, qu'ils ſe preparoient à le tenir ſecret juſqu'à la publication de mon Mandement; & qu'alors ils le repandroient par tout pour en arrêter les bons effets, & jetter le trouble dans les conſciences.

Vous jugez bien, Monſieur, que ſi ce pretendu Bref étoit actuellement imprimé, je ne balancerois pas un moment à vous l'envoyer, & je ne ſerois nullement en peine de l'uſage que vous en feriez. Mais ſans doute qu'on a apprehendé votre vigilance; & on s'eſt propoſé de la rendre inutile en vous mettant hors d'état d'être inſtruit à tems, & de pouvoir oppoſer à ce mal le remede que votre miniſtere ſeul pouvoit nous donner. Cependant, Monſieur, ne pourrions-nous pas à notre tour être plus fins qu'eux; & ne pourriez-vous point envoyer des ordres ſecrets à M. le Procureur du Roi, & à M. l'Avocat du Roi (car le premier tout ſeul eſt trop foible & trop timide) pour qu'ils euſſent à ſevir de votre part contre ce Bref, en cas qu'il vienne à être imprimé & repandu? Si ce Bref demeure dans l'obſcurité où il commence deja à tomber par les marques de ſuppoſition que tout le monde lui connoit, vos ordres, Monſieur, demeureront auſſi dans le même ſecret; mais ſi on affecte de le repandre imprimé le jour de la publication de mon Mandement, alors vous ſentez la malice de ces ennemis de la paix; & vous ſentez auſſi, Monſieur, combien il ſeroit utile pour conſerver cette paix, que les Magiſtrats ſe montraſſent contre cet Ouvrage de tenebres. Tout conſpire à prouver que c'eſt une piece fabriquée à plaiſir. Et devons-nous être ſurpris de cette impoſture, puiſqu'ils ont actuellement le front de publier à Paris un Mandement Latin ſous mon nom, Mandement très impertinent, très indigne de moi & de la cauſe que j'ai l'honneur de ſoutenir, & ſur lequel je viens d'écrire en Cour pour en demander juſtice. Je vous prie, Monſieur, de ne pas perdre de vue l'affaire que je prends la liberté de vous communiquer. Le tems eſt pretieux, car le Jubilé ſera ouvert ici le ſecond Dimanche de l'Avent. Si vous me faites l'honneur de repondre à cette Lettre, je vous prie d'être perſuadé que votre reponſe ne ſera que pour moi, & que j'en ai toujours agi & en agirai toujours de la même maniere à l'égard de tout ce qui ſe paſſera entre nous. Je dois cette attention à la confiance que vous voulez bien avoir en moi, & j'oſe vous aſſurer à mon tour que vous devez cette confiance aux ſentimens de reſpect avec leſquels je ſuis, &c.

L. E. T.

LETTRE CXXXI.

1724.

*A M. *** Il lui parle de son exil à la Verune, & des mauvaises manieres du Cardinal de Noailles à son égard. Il lui marque ses dispositions par rapport aux disgraces & aux vexations qu'il souffre, lui & ses Ecclesiastiques.*

A la Verune le 26. Decembre 1724.

JE dois, Monsieur, reponse à deux de vos Lettres des 16. & 18. de ce mois. Vous êtes peut-être étonné de ma grande exactitude: mais vous saurez, s'il vous plaît, que quand on est exilé & relegué à la campagne avec ses dindons, on a bien du tems pour écrire; & j'écrirois encore bien davantage, si je n'avois pas la goute. Car le grand mal que je sens à mes pieds, rend mes mains impotentes. Je n'ai pourtant pas tant de tems libre ici que vous pourriez croire. J'y suis accablé de visites, tant des Etats que de celles des gens de Montpellier; sans compter les nuits bien douloureuses que je passe bien éveillé depuis plus d'un mois, qui m'obligent de passer une grande partie de la matinée dans mon lit. Mais on se dedommage un peu de ces pertes par la longueur des soirées d'hyver, pendant lesquelles je goute fort agreablement le plaisir de la solitude: ce sont là des heures favorables, dont je me sers pour vous écrire, & je reviens à votre Lettre du 16.

Elle commence par la Lettre que je vous ai envoyée. . . Tout cela fait bien voir que l'homme en question * ne veut point rentrer en commerce avec moi: mais sa conduite passée me le prouve encore mieux que la presente. Il est trop devot pour pouvoir se resoudre à me pardonner les injures qu'il m'a faites, & je ne crois pas non plus qu'il puisse pardonner à l'Eglise les torts qu'il lui a faits...

* Le Cardinal de Noailles.

J'en viens à present à un article de ma Lettre auquel vous me repondez d'une façon à me faire croire, ou que vous l'avez mal compris, ou que je me suis très mal expliqué. A Dieu ne plaise que j'aye jamais été assez ingrat & assez injuste, pour vouloir imputer à vous & à nos autres amis le mauvais succès des affaires qui me regardent. Ce n'est assurement point cela que j'ai voulu dire. Ma plainte n'étoit que sur ce que je croyois qu'eux & vous ne croyiez pas que ces affaires là particulieres interessassent celles de l'Eglise. Pour moi je vous proteste avec verité que je n'y suis sensible, qu'autant que les unes & les autres sont liées ensemble. Je le suis infiniment aux persecutions qu'on peut faire à mes Ecclesiastiques, & parce que je les aime tendrement, & par la crainte que j'ai des apostasies. Mais il me semble que Dieu m'a fait la grace de ne rien craindre pour ma personne, & d'être fort tranquille sur tout ce qui peut m'arriver. L'exclusion des Etats & mon exil à la Verune ne sont pas des évenemens qui doivent faire briller ma constance. On me chasse d'une Assemblée où je n'aime point du tout à me trouver, & on me fait rester dans l'endroit du monde où j'aime le mieux être. Le traitement n'est pas fort dur; & si les chretiens n'eussent jamais été plus durement persecutés, l'Eglise n'honoreroit pas beaucoup de Martyrs. Si je n'avois consulté que mon goût, je vous assure que je ne me serois jamais plaint de cet ordre. Mais j'ai cru, comme je le crois encore, que l'idée fâcheuse qu'il donne au peuple, & l'abus & le triomphe que certaine canaille de ce pays-ci en faisoit, étoit très prejudiciable à l'Eglise & aux interêts de la verité. C'est ce qui m'a obligé à m'en plaindre, & à travailler avec autant de vivacité que j'ai fait à le faire revoquer. Je ne m'y attends plus, & ne ferai plus aucune demarche pour l'obtenir; & quand même la revocation viendroit à present, elle seroit si ridicule pour moi, les Etats étant si avancés, que je ne m'en servirois pas.

1725. Voilà, Monſieur, ce que j'ai cru devoir vous dire pour me juſtifier, tant auprès de vous qu'auprès de nos amis, en cas qu'ils ayent été ſcandaliſés, & vous auſſi, comme je l'ai cru, de mon grand empreſſement pour me procurer cette entrée des Etats.

Je ne ſai ſur quoi vous & ... aviez compté que mes infirmités m'empêcheroient d'executer l'ordre qui m'avoit été donné de venir ici. Il eſt vrai que le Jeudi, premier jour des Etats & le lendemain Vendredi, mes douleurs étoient ſi affreuſes, que je ne pus me mettre en chemin: mais quoiqu'elles ne fuſſent gueres moins violentes le Samedi, je ne laiſſai pas de partir.

Cette Lettre eſt ſi longue que je la finis au plus vîte, en vous ſouhaitant une heureuſe & ſainte année. Je voudrois bien qu'elle fût plus tranquille pour l'Egliſe que les precedentes.

LETTRE CXXXII.

A Dom Houasse, *Prieur des Chartreux du Val S. George. Il ſe rejouit de la grace que Dieu lui a faite, & approuve le deſſein où il eſt de ſe retracter publiquement, & de notifier ſon Appel. Avis qu'il lui donne.* (a)

A Montpellier le 10. *Janvier* 1725.

J'Ai reçû, Mon Venerable Pere, l'Acte que vous m'avez envoyé, & la Lettre dont vous avez bien voulu l'accompagner. Je n'ai pu lire l'un & l'autre ſans en être attendri. La maniere ſi humble & ſi édifiante dont vous repreſentez votre faute, & la reſolution que vous prenez de la reparer aux depens de ce que vous avez de plus cher, m'ont rempli de joie & de conſolation. Il n'eſt pas extraordinaire dans le tems où nous ſommes, de voir des chûtes; mais il eſt rare de trouver dans ceux qui les font tant de courage & de generoſité pour s'en relever. C'eſt à la grace de Jeſus-Chriſt que vous êtes redevable de ce bonheur, Mon Venerable Pere: elle ſeule pouvoit vous deſſiller les yeux, & vous donner la force de confeſſer de bouche ce que vous croyez de cœur. Il paroit par votre Lettre que vous avez toujours été perſuadé de l'efficace de cette grace toute celeſte. Votre exemple ſervira deſormais à en perſuader les autres; & il n'y aura perſonne qui, venant à conſiderer avec les yeux de la foi ce qui s'eſt paſſé en vous, ne reconnoiſſe que c'eſt ici le changement de la droite du Très-haut.

Oui, Mon Venerable Pere, j'ai cette confiance que votre retour ne ſera point pour vous ſeul, mais que Dieu s'en ſervira pour relever le courage de vos freres. Combien qui à la vue de cet évenement ſe ſentiront affermis dans le temoignage qu'ils ont commencé de rendre à la verité! Combien à qui leurs ſouffrances paroitront douces & legeres, quand ils ſauront à quoi vous vous expoſez pour les imiter!

Vous me demandez, Mon Venerable Pere, ce que je penſe de la reſolution que vous avez priſe de vous retracter publiquement le jour de la Purification prochaine. Je ne puis qu'y applaudir. La troiſieme monition ſe devant faire ce jour là dans vos maiſons, il eſt juſte de reparer en ce ſaint jour le ſcandale que vous avez donné à votre Communauté lorſque vous avez fait les deux premieres monitions. Je ne vois point d'inconvenient à faire connoître à votre Pere General que vous avez appellé de la Bulle *Unigenitus*, dans la Lettre que vous lui écrirez pour lui rendre compte de ce que vous aurez fait le jour de la Purification. Quoique vous n'ayez pas lieu d'eſperer qu'il ait égard à votre Appel, cependant il n'en ſera pas moins vrai que cet Appel vous met à couvert de toutes cen-

(a) [C'eſt un de ceux qui ſe ſont refugiés en Hollande en 1725. Il y a été long-tems leur Superieur, & continue d'y édifier.]

cenſures, & que toutes les procedures qu'on pourra faire contre vous ſeront nulles de plein droit. 1725.

Perſiſtez donc, Mon Venerable Pere, dans la genereuſe diſpoſition où vous êtes. Demandez à Dieu de vous y affermir de plus en plus, & priez-le que rien ne ſoit capable de vous ébranler. Si l'ennemi cherche à vous ſurprendre, defiez-vous de ſes pieges & de ſes embûches. Souvenez-vous de cette parole de l'Ecriture: *Fruſtra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Dans les tentations que vous aurez à ſoutenir, que le deſir de la paix qui ne ſauroit être trop ardent dans le cœur d'un chretien, ne vous faſſe rien faire de contraire à la verité & à la ſincerité. Tout ce qui bleſſeroit l'une ou l'autre de ces deux choſes, ne pourroit venir de Dieu. C'eſt à quoi je vous exhorte de vous rendre attentif. *Intellige quæ dico, dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.* Prov. I. 17. 2. Tim. II. 7.

Souvenez-vous de moi devant Dieu, Mon Venerable Pere. Vous ne pouvez le faire trop ſouvent, ſi vous voulez vous regler ſur mes beſoins. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, Mon Venerable Pere, Votre, &c.

LETTRE CXXXIII.

A M. le Duc. *Il lui envoye une Lettre inſolente du Pere Senault, & le prie de le faire ſortir de Paris, & de lui defendre de retourner à Montpellier.*

Monseigneur,

Quoique Votre Alteſſe Sereniſſime n'ait point encore daigné me faire ſentir les effets de ſa juſtice, je ne ceſſerai point de la lui demander toutes les fois que la malice de mes ennemis me forcera à vous importuner pour l'obtenir.

En voici une occaſion, Monſeigneur, que la providence a fait naître, en rendant publique la Lettre d'un Jeſuite appellé Senault au ſieur Beſcherand Chanoine de mon Egliſe, dont je prends la liberté d'envoyer un exemplaire imprimé à Votre Alteſſe Sereniſſime.

Elle connoitra par cette Lettre le caractere de ce Religieux; & elle jugera, ſuivant ſa ſageſſe & ſon équité, de la punition que merite l'inſolence avec laquelle il oſe decider du ſort d'un Evêque ſon ſuperieur, & des affaires les plus importantes de l'Egliſe.

Pour moi, Monſeigneur, j'en laiſſe la vengeance à Dieu, & n'en demande aucune à Votre Alteſſe Sereniſſime. Mais je la ſupplie très humblement de me mettre à couvert de ſa malignité & de ſes emportemens, en le faiſant ſortir de Paris, qui n'eſt ni de ſa province, ni le lieu de ſa reſidence ordinaire; & en faiſant defendre à ſes ſuperieurs de le laiſſer plus long-tems à Montpellier, où il demeure depuis pluſieurs années, ſans y avoir jamais eu d'autre emploi, que celui de chercher toutes les occaſions de me tourmenter.

Je vous demande cette grace, Monſeigneur, avec toute l'inſtance poſſible, & j'oſe dire que votre juſtice ne vous permet pas de me la refuſer. Je ſuis avec tout le reſpect poſſible, &c. *Fevrier* 1725.

Lettre du Pere Senault Jeſuite à M. Beſcherand Chanoine de Montpellier.

Le 30. *Decembre* 1724.

J'Apprends avec une indignation que je ne ſaurois vous exprimer, mon cher ami, les ſottiſes qu'a dit ſur votre compte l'homme que nous ne nommons pas. J'eſpere

1725. J'eſpere qu'elles vous ſeront avantageuſes. Il faudroit que les Chanoines du bon part écriviſſent à M. de Frejus une Lettre commune, pour ſe plaindre & demander reparation des injures qu'on vous a dites; qu'ils repreſentaſſent le mal que fait à la Religion un tel diſcours d'un Intendant, qui au lieu de proteger la bonne cauſe ſuivant les intentions de la Cour, ſe declare en toute rencontre contre ceux qui la ſoutiennent par des demarches également fortes & meſurées. Cet homme eſt deja entamé & très mal famé en ce pays ſur cet article. Si l'on fait tirer de ſon équipée l'avantage qu'elle peut produire, on eſt en état de lui porter des coups qu'il ne parera que difficilement. Le Bureau eſt ici bien diſpoſé, & ſoyez ſurs que vous ſerez bien ſecondés. Notre cher Prelat * s'eſt trouvé chez M. de Frejus lorſque les Lettres des Etats ſont arrivées. Elles y ont produit un très bon effet. On a très fort blamé la conduite de M. de Montauban, & loué celle des autres Prelats qui ont refuſé de communiquer *in divinis* avec les Appellans. La bonne intention eſt charmée que cet incident ſoit arrivé. Je tends à bien faire connoître le caractere de Montpellier, & montre la neceſſité qu'il y a de l'arracher efficacement par quelque coup d'éclat. Je ne ſai ce qui arrivera, mais on étoit bien hier irrité. J'irai à Verſailles le premier jour de l'an pour tâcher de calmer les eſprits, & de juſtifier à ma mode les Appellans. De votre côté point de foibleſſe humaine, je vous prie. Je ſuis ſûr que vous parlerez avec ſageſſe; mais, je vous prie, ajoutez-y la hauteur & le courage que doit inſpirer la cauſe que vous ſoutenez. J'irai demain faire part au Prelat de tout ce qui s'eſt paſſé. Je ſuis, &c.

* M. de Nimes.

LETTRE CXXXIV.

Au Pere GRAVESON *Dominicain. Il le prie de preſenter ſa Lettre à Benoît XIII. & de lui faire connoître le veritable état des choſes. Il lui recommande une perſonne de confiance qui étoit alors à Rome.*

Fevrier 1725.

J'Ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, Mon Reverend Pere, pour vous prier de vouloir bien preſenter à Sa Sainteté la Lettre que je prends la liberté de lui addreſſer? Je regarde comme une protection de Dieu ſur ſon Egliſe, de ce qu'il a inſpiré à ce ſaint Pontife de vous conſulter dans les affaires importantes. Eclairé comme vous l'êtes, & aimant la verité autant que vous l'aimez, que n'avons-nous pas à eſperer pour la pacification de tous les troubles dont nous ſommes agités? Oui, Mon Reverend Pere, je me flatte que ſous un Pontife dont les intentions ſont auſſi droites & auſſi pures que celles de Benoît XIII. la verité prendra enfin le deſſus, & que ceux qui cherchent à nous donner leurs propres viſions pour la foi de l'Egliſe, ne remporteront de toutes leurs intrigues & de toutes leurs cabales que la confuſion qui leur eſt due. Ce qui fortifie mon eſperance, c'eſt que juſqu'à preſent aucun de ceux qui étoient plus en état de faire connoître la ſituation de nos Egliſes, n'avoit pu parvenir juſqu'à être écouté. Aujourd'hui cela eſt different. Vous avez été élevé en France: vous êtes membre de la Faculté de Theologie de Paris; & dès là même vous pouvez faire entendre à Sa Sainteté bien des choſes que l'on ne ſe perſuade point, quand on n'en a pas été temoin. A en juger par le peu de menagement que l'on a gardé avec nous ci-devant, il ne paroit pas que l'on ait voulu nous traiter comme des hommes raiſonnables. Nous avons propoſé contre la Bulle *Unigenitus* des difficultés qui nous ont paru très fortes; & au lieu d'y repondre par des raiſons, on a mis tout en œuvre pour nous accabler par des coups d'autorité. Quel en a été le fruit? Vous le ſavez, Mon Reverend Pere: un plus grand decri de la Bulle, & toujours la même op-

2. Lettre à Benoit XIII. tom. 1. pag. 601.

oppoſition pour la recevoir. On a employé les exils & les mauvais traitemens pour nous faire changer ; mais de tous les exilés il n'y en a pas encore un ſeul qui ſe ſoit retracté, quoiqu'ils ſoient en grand nombre. Perſonne n'en ſent mieux la raiſon que vous. Ceux qui ont été exilés, ſont des hommes d'un merite diſtingué. Le long tems que vous avez demeuré en France, a du vous en faire connoître pluſieurs ; & je ſuis ſûr que les ayant connus vous n'avez pas balancé un moment à rendre juſtice à leur merite. Cela étant, il n'eſt pas ſurprenant que, dans une cauſe où ils ſont perſuadés que la Religion eſt autant intereſſée qu'elle l'eſt, ils ayent montré & montrent tous les jours tant de courage & de fermeté. 1725.

C'eſt ce qu'il eſt neceſſaire, Mon Reverend Pere, que vous repreſentiez fortement à Sa Sainteté. Ce n'eſt, ni par opiniatreté ni par eſprit de parti que nous ſommes engagés dans cette grande affaire. Le ſeul caractere des perſonnes qui y ſont entrées, montre aſſez qu'ils ne ſont pas capables de ſe conduire par de pareils motifs. L'amour de la verité, la crainte de trahir notre conſcience, ſont les ſeuls motifs qui nous ont determinés à agir.

Parmi les Evêques qui ſe ſont declarés, la plûpart étoient dans un âge avancé, & on ne doit pas les ſoupçonner d'avoir pris le parti qu'ils ont pris ſans y avoir bien reflechi. La vieilleſſe naturellement porte à aimer le repos, on aime à finir ſes jours tranquillement ; & ainſi, ſi on a vu ces Evêques s'engager dans une affaire qui devoit leur attirer tant de vexations, il en faut conclurre qu'ils ont plus redouté la juſtice de Dieu devant qui ils devoient bientôt paroître, que les injuſtices des hommes qui étoient inevitables.

Vous n'ignorez pas que c'eſt ce que nous avons en France de plus éclairé dans le Clergé ſeculier & regulier. Or je vous le demande, eſt-il aiſé de ſe perſuader qu'il n'y avoit rien à craindre pour la verité, tandis que toutes ces perſonnes l'ont crue dans un peril évident ? Le Pere Alexandre, par exemple, l'un des plus grands ornemens de votre Ordre, s'eſt-il donc trompé ſi groſſierement en portant de la Bulle *Unigenitus* le jugement qu'il en a porté ? Dira-t-on que c'eſt par eſprit de cabale qu'il s'eſt oppoſé à cette Bulle ? Mais qui avoit le cœur plus ſimple & plus droit que lui ? Je ne m'étends point ſur cet article, Mon Reverend Pere. Vous voyez tout ce que je pourrois dire, & combien il me ſeroit aiſé de l'amplifier. La grace que je vous demande c'eſt que, connoiſſant le caractere & les diſpoſitions de ceux qui ſont oppoſés à la Bulle *Unigenitus*, vous ayez la bonté de faire obſerver à Sa Sainteté qu'elle ne donnera jamais la paix à l'Egliſe, ſi on la fait dependre de l'acceptation de cette Bulle. Comme par la miſericorde de Dieu, nous n'avons d'autre vue que de conſerver le depôt de la foi pur & ſans tache, nous eſperons que tant qu'il reſtera une goute de ſang dans nos veines, Dieu nous fera la grace de la repandre, plutôt que d'accepter cette Bulle de quelque maniere que ce puiſſe être. Une experience de douze années a du, ce me ſemble, convaincre toute la terre, que rien ne ſera capable de nous faire changer ſur ce point.

Ce qui nous fortifie de plus en plus dans notre reſolution, c'eſt le progrès ſenſible qu'a fait l'erreur depuis la Bulle *Unigenitus*. Autrefois la doctrine Pelagienne de l'équilibre n'oſoit ſe montrer qu'avec reſerve ; & maintenant des Evêques & des Cardinaux ne craignent pas de nous la donner pour la foi de l'Egliſe. Que dis-je ? Nous avons la douleur de voir que l'on condamne ſans menagement des Ecrits dont on n'oſeroit marquer une ſeule propoſition reprehenſible ; tandis que ceux de M. le Cardinal de Biſſy & ceux de feu M. de Fenelon Archevêque de Cambray, & de M. l'Evêque Soiſſons, qui ne prêchent que l'équilibre, demeurent exemts de toute cenſure. D'où vient cette acception de perſonnes, ſi l'on n'a pas eu deſſein de favoriſer le Moliniſme ſous les precedens pontificats ?

1725. Nos craintes & nos allarmes ne ſont donc que trop bien fondées. Et plût à Dieu que nous nous fuſſions allarmés trop aiſement! Je m'arrête, Mon Reverend Pere, parce qu'il eſt deja tard, & que la perſonne qui doit vous remettre ce paquet, doit partir demain de grand matin. Trouvez bon qu'avant que de finir je vous demande votre protection pour une autre perſonne à qui j'ai fait addreſſer par une voie differente de celle-ci, un ſecond original de la Lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Sa Sainteté. Je crois qu'elle ne manquera pas de vous la remettre entre les mains. Je vous prie de vouloir bien écouter ce qu'elle aura l'honneur de vous dire de notre part, & d'être perſuadé qu'elle ne s'avance point mal à propos. Il ne me reſte plus qu'à vous prier de m'accorder vos bons offices auprès de Sa Sainteté, & d'appuyer de tout votre credit ce que je prends la liberté de lui repreſenter. Je vous en aurai une obligation très particuliere, & je me ferai un devoir d'en conſerver le ſouvenir tous les jours de ma vie. Je ſûis, &c.

LETTRE CXXXV.

A M. le Duc, *en lui addreſſant un Memoire pour repondre aux plaintes faites contre le Synode.*

Monseigneur,

SI je n'étois accoutumé à n'être plus ſurpris de rien, je l'aurois été extrêmement d'apprendre que quelques Eccleſiaſtiques de mon Dioceſe ont eu la temerité d'écrire à Votre Alteſſe Sereniſſime, pour ſe plaindre de ce qui s'eſt paſſé dans mon Synode le mois dernier. Je ſupplie Votre Alteſſe Sereniſſime de vouloir bien jetter les yeux ſur le Memoire que j'ai l'honneur de lui addreſſer. Elle verra de quoi ſont capables des gens qui cherchent à vivre dans l'independance, & qui croyent avoir trouvé le tems de ſecouer le joug de l'autorité la plus legitime Il n'y a que deux jours, Monſeigneur, que j'ai detruit les plaintes calomnieuſes que le Curé de Balaruc-les-bains oſa vous porter contre moi: en voici de nouvelles que je n'ai pas eu plus de peine à renverſer.

Juſqu'à quand ſerai-je obligé, Monſeigneur, d'être ſur la defenſive avec des gens que je ſerois en droit de citer devant moi, & qui ne ſeroient pas peu embarraſſés à ſoutenir le perſonnage d'accuſé ſi on vouloit leur faire juſtice?

Je ne cherche, ni à me venger ni à punir. Mais je croirois ne m'écarter en rien de la douceur de l'Evangile quand je demanderois que des Eccleſiaſtiques convaincus d'avoir voulu malicieuſement decrier la conduite de leur Evêque, fuſſent au moins obligés de lui en faire ſatisfaction. J'oſe aſſurer Votre Alteſſe Sereniſſime que, ſi elle prenoit ce parti, bientôt les plaintes ceſſeroient contre moi, le calme reviendroit dans mon Dioceſe, je pourrois retablir l'ordre & la regularité; & Votre Alteſſe Sereniſſime ne ſeroit plus detournée d'employer au bien de l'Etat un tems que nous avons tant d'interêt de lui menager. Je ſuis, &c.

Le 15. Juin 1725.

Relation du Synode tenu à Montpellier le 15. du mois de Mai 1725. (a)

MOnseigneur notre Evêque ayant convoqué le Synode general de ſon Dioceſe pour le quinze du mois de Mai de la preſente année 1725. à ſept heures du matin, les Chanoines, Prieurs, Curés & autres Eccleſiaſtiques convoqués ſe ren-

(a) [Avant que de donner le Memoire dont il eſt parlé dans la Lettre precedente, on a cru devoir mettre ici cette Relation qui ſeule feroit l'apologie du Prelat.]

rendirent à l'heure indiquée dans le chœur de l'Egliſe Cathedrale de cette ville, 1725.
d'où ils allerent proceſſionnellement au palais épiſcopal prendre le Prelat qui revint avec eux, precedé par les Prieurs, Curés & autres Eccleſiaſtiques, & ſuivi des Chapitres qui marchoient après lui ſelon l'uſage.

S'étant placé dans ſon Siege, & après avoir entonné l'Office de Tierce, il fut revêtu de ſes habits pontificaux, pendant que cet Office fut chanté dans le chœur; après quoi il commença une baſſe Meſſe, pendant laquelle la Muſique chanta le Pſeaume CXXXII. *Ecce quàm bonum*, & une partie du XXXIX. *Expectans expectavi Dominum.* A la Meſſe ſucceda le ſermon. M. Trimond Chanoine de la Cathedrale avoit été chargé de cette fonction. Il s'en acquitta avec zele & avec force. Il prit pour texte ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Ego ſum paſtor bonus, bonus Paſtor animam ſuam dat pro ovibus ſuis.* Il montra dans la premiere partie, quelle étoit l'excellence de la dignité du Paſteur, & dans la ſeconde quelle étoit l'étendue de ſes devoirs. Il releva la dignité, 1. par le privilege qu'elle a de repreſenter Jeſus-Chriſt ſur la terre; 2. par l'importance du ſalut des ames, qui eſt l'unique objet de ſes fonctions. Il conſidera les devoirs, 1. par rapport à ce que le Paſteur ſe doit à lui-même, & en ſecond lieu par rapport à ce qu'il doit au troupeau. „ Comme „ Jeſus-Chriſt, dit-il, étoit uni à ſon Pere, ainſi le Paſteur qui repreſente Jeſus-„ Chriſt, doit être uni à Dieu, non pas cependant qu'il doive tellement s'oublier „ dans la contemplation & dans la priere, qu'il neglige le ſoin des ames. Il leur „ doit l'inſtruction, le ſoin, la vigilance, le ſacrifice même de ſa vie: de telle „ ſorte que, placé comme il eſt entre Dieu & les hommes, il s'éleve ſouvent vers „ Dieu par les exercices d'une pieté vive & fervente, & que ſucceſſivement il „ deſcende vers les hommes par les ſoins d'une charité compatiſſante & attenti-„ ve à tous leurs beſoins."

Après le ſermon on continua les ceremonies du Synode, telles qu'elles ſont marquées dans le Pontifical; & pendant le cours de ces ceremonies, il ne ſe paſſa rien de conſiderable, ſinon qu'on remarqua que MM. Joubert & Beſcherand, l'un Theologal, & l'autre Chanoine de la Cathedrale, s'abſenterent du chœur un moment avant la lecture de la profeſſion de foi du Concile de Trente. Ce n'eſt pas la premiere fois que ces Meſſieurs ont donné au public des marques de leur oppoſition pour le Prelat. Il ſe preſente peu d'occaſions où ils ne manifeſtent leurs diſpoſitions à cet égard. Tout ce qu'il y a eu de particulier dans celle-ci, c'eſt qu'ils n'ont point été ſuivis par ceux qui ont accoutumé de les ſuivre dans d'autres; tous, ſans exception des plus outrés, s'étant preſentés à la profeſſion de foi.

Les ceremonies finies & le *Veni Creator* chanté, on proceda à la nomination de tous les titulaires du Dioceſe, après laquelle l'aſſemblée fut congediée, & convoquée pour l'après-midi à deux heures de relevée, dans la grande ſale du palais épiſcopal.

A l'heure marquée on s'aſſembla à l'Evêché. Pendant que l'on s'aſſembloit, M. l'Abbé Joubert étant arrivé comme les autres, commença à donner des preuves de l'eſprit de critique & de contradiction, dont il avoit pris ſoin de s'animer en y venant. Il trouva mauvaiſe la diſpoſition des Bureaux. Il ſe plaignit de ce qu'ils étoient diſpoſés en long, comme il l'auroit fait également s'ils l'avoient été d'une autre maniere. Cependant cette premiere diſpute ne fut pas longue: la preſence du Prelat qui parut bientôt la termina. Celle de MM. Guilleminet Chantre de la Cathedrale, & Azemar Chanoine de la Trinité, donna lieu à Monſeigneur notre Evêque de former la premiere queſtion qui fut agitée dans l'aſſemblée. Ces Meſſieurs pour fonder le droit qu'ils pretendoient avoir d'y aſſiſter, s'autoriſoient de la qualité de Syndics de leurs Chapitres, qu'ils croyoient être un titre ſuffiſant pour obliger le Synode à les admettre. On eut beau leur repre-

1725. ſenter que le ſyndicat les autoriſoit bien à gerer les affaires de leurs Compagnies, mais non pas à les repreſenter dans le Synode, où les deputés qu'elles avoient au Bureau dioceſain, les repreſentoient ſuffiſamment. Ils s'obſtinerent à ſoutenir leurs pretentions; le premier ſur la dignité de ſon corps qu'il vouloit engager M. de Montpellier à maintenir, ſelon l'idée qu'il s'en étoit formée lui-même; l'autre ſur ce que dans l'intervalle du dernier Synode à celui-ci, le deputé de ſa Compagnie à la Chambre eccleſiaſtique étant devenu Chanoine de la Cathedrale, ſa Compagnie ſeroit privée d'avoir aucun de ſes membres dans l'aſſemblée, s'il arrivoit qu'il en fût exclus.

M. de Montpellier repondit au premier, qu'il avoit autant à cœur que perſonne les intêrets de ſa Cathedrale; mais qu'il devoit être auſſi attentif à l'empêcher de rien empieter ſur les autres corps du Dioceſe, qu'à lui faire rendre ce qui lui étoit du legitimement; qu'elle étoit aſſez diſtinguée par le privilege qu'elle avoit de donner trois de ſes membres au Bureau dioceſain, leſquels étoient auſſi chargés de la repreſenter au Synode, ſans qu'il fût neceſſaire de lui en accorder un quatrieme pour lui donner un nouveau relief. Il repondit au ſecond, que les Collegiales n'ayant jamais eu qu'un ſeul deputé aux precedens Synodes, il ne ſeroit pas juſte que la Trinité en eût deux dans celui-ci; que M. l'Abbé de la Croix pour être devenu Chanoine de la Cathedrale, n'en repreſentoit pas moins ſa premiere Compagnie au Synode qu'il l'avoit repreſentée pendant pluſieurs années dans le Bureau dioceſain.

M. l'Abbé Joubert ne fut pas long-tems ſans ſe méler dans cette diſpute. Il prit vivement le parti des Syndics contre le Prelat. Il fit de leur cauſe ſa propre cauſe, & il commença dès lors à parler comme le chef du parti oppoſé à M. de Montpellier.

Monſeigneur notre Evêque voyant que les choſes s'échauffoient, & qu'elles n'avançoient pas, fit faire ſilence, & propoſa pour couper court de s'en tenir à ce qui avoit été pratiqué dans les Synodes precedens, diſant que l'uſage & la coutume devoit terminer ce differend; ſur quoi M. le Promoteur ayant requis la ſortie de MM. les Syndics pendant la deliberation, & la lecture des trois precedens Synodes, l'un & l'autre fut ordonné par l'aſſemblée & executé ſur le champ.

Dans le cours de la lecture des Procès-verbaux, M. le Promoteur qui la faiſoit lui-même, ayant voulu quelquefois faire remarquer à l'aſſemblée ce qui devoit ſervir à determiner ſes concluſions, M. l'Abbé Joubert en ſe levant, dit auſſi de ſon côté que, puiſqu'on faiſoit des reflexions, il lui ſeroit également permis d'en faire; ſur quoi il interrompit ſouvent la lecture, laquelle par ce moyen fut aſſez longue: encore même eut-on aſſez de peine à la finir.

Alors le bruit recommença dans l'aſſemblée, & M. l'Abbé Joubert n'étoit pas celui que l'on y entendoit le moins. Il fit entendre à la Compagnie qu'il ne ſavoit pas ſi elle étoit competente pour juger de ce differend. Il menaça de le porter en Cour laïque; & s'étant oublié juſqu'à dire à M. de Montpellier qu'il parloit toujours, & qu'il ne laiſſoit pas parler les autres, ce fut ce qui donna lieu au Prelat de lui repondre avec autorité & avec force, qu'il étoit bien hardi, & qu'il ſe ſouvînt du reſpect qui lui étoit du. Après cela s'addreſſant à l'aſſemblée avec la même vigueur, il lui repreſenta que les excès de ceux qui lui étoient oppoſés l'obligeoient à lui decouvrir les motifs qui les faiſoient agir; qu'il étoit informé de bonne part qu'on vouloit troubler la paix du Synode; qu'on pouſſoit même la mauvaiſe intention juſqu'à vouloir, s'il étoit poſſible, en empêcher la concluſion; qu'apparemment on étoit intereſſé à éluder la reformation des mœurs, qui étoit le but principal de cette aſſemblée; que ce ne pouvoit être que dans cette vue, que l'on s'efforçoit de prolonger des diſputes preliminaires & incidentes, qui conſumoient

ſumoient le tems inutilement; que la menace que M. l'Abbé Joubert leur avoit faite d'un procès, ne devoit point faire peur à l'aſſemblée; qu'elle étoit très competente pour juger de ceux qu'elle devoit admettre ou qu'elle devoit exclurre; qu'on avoit l'uſage & la coutume par-devers ſoi pour ſervir de regle à la deciſion; que ſans autre retardement il étoit d'avis qu'on allât aux opinions. Sur quoi ayant expoſé l'état de la queſtion avec preciſion & avec ordre, il conclut à l'excluſion des Syndics. Son ſentiment fut ſuivi preſqu'à l'unanimité: ce qui ayant été notifié aux parties, elles ſe retirerent. Ainſi fut terminée la premiere queſtion, après une diſcuſſion de près d'une heure & demie. 1725.

Les deux principaux objets du Synode étoient premierement, la nomination des nouveaux officiers qui devoient compoſer le Bureau eccleſiaſtique, & enſuite la publication des ſtatuts ou reglemens du Dioceſe, que Monſeigneur notre Evêque vouloit ou renouveller ou établir pour la reformation des mœurs.

Avant que d'entrer dans la diſcuſſion du premier, il repreſenta que depuis vingt-cinq ans qu'il n'avoit point tenu de Synode, la Chambre eccleſiaſtique n'ayant point changé d'officiers, il étoit neceſſaire de faire une nouvelle élection; d'autant plus que quelques-uns des anciens étant morts, & l'un de ceux qui vivoit encore étant ſorti de ſa premiere Compagnie pour devenir Chanoine de la Cathedrale, la Chambre ſe trouvoit aujourd'hui compoſée ſeulement de trois Chanoines Cathedraux; ajoutant qu'il laiſſoit une liberté entiere à l'aſſemblée pour deliberer ſur le choix qu'elle devoit faire, leur faiſant remarquer cependant qu'il étoit aſſez d'uſage, & dans ſon Dioceſe & dans les autres, qu'on s'en rapportât à celui que l'Evêque avoit fait, qu'on l'approuvoit ordinairement par acclamation, qu'on avoit toujours eu cette deference pour ſes predeceſſeurs, qu'on l'avoit eue auſſi pour lui-même, quoique neanmoins on fût aujourd'hui très libre comme on l'avoit été alors, de ne pas l'avoir. Sur cela il fit ſa nomination. Il nomma M. Mas, Prevôt de la Cathedrale pour être Syndic du Clergé, MM. de Grefeuille & Broſſeau pour deputés du Chapitre de S. Pierre, M. Verduron Chanoine de S. Sauveur pour les Collegiaux, M. Nerot Prieur de Montbazin pour les Prieurs forains, & M. de Banis Curé de S. Pierre pour les Curés.

Il s'éleva d'abord dans l'aſſemblée une acclamation qui parut univerſelle. Mais M. Joubert demanda qu'on allât aux opinions, ce qui ſur le champ lui fut accordé; & parce qu'il devoit opiner le premier après l'Evêque, il fut auſſi le premier à qui on demanda ſon avis.

Il commença par propoſer des objets contre ceux que M. de Montpellier venoit de nommer. Contre M. Mas, il objecta qu'il étoit aveugle, & que pour ce defaut il devoit être exclus du ſyndicat. M. de Montpellier repliqua pour lors en addreſſant la parole à M. Joubert, qu'il devoit au moins dire des choſes vraies; que M. Mas n'étoit point aveugle; & il en donna pour preuve qu'il venoit dans ſon appartement ſans conducteur, qu'il ſignoit un Acte quand il étoit queſtion de le faire, & qu'il étoit même en état de le lire dans le beſoin.

M. Joubert continuant ſes objections, n'oppoſa rien contre MM. de Grefeuille, Broſſeau & Verduron; mais paſſant tout d'un coup à M. Nerot, il objecta qu'il étoit Appellant. Sur quoi il s'éleva ſubitement un bruit confus dans l'aſſemblée mêlé de moquerie & d'indignation, au milieu duquel on diſtingua une voix forte & vigoureuſe qui dit, en s'addreſſant à Monſeigneur notre Eveque: *Monſeigneur, voilà la pomme de diſcorde que M. Joubert vient de jetter.* M. de Montpellier s'addreſſa lui-même à M. Joubert, & lui demanda ce qu'il vouloit dire, s'il étoit donc venu pour l'inſulter juſques chez lui. On ne manqua point de lui reprocher de tout côté qu'il avoit été Appellant lui-même; & ſur ce qu'il repondit qu'il l'avoit été veritablement, mais qu'il avoit reconnu qu'il devoit changer, parce que l'Egliſe

1725. avoit reçu la Conſtitution, on lui repliqua qu'on n'ignoroit pas quels avoient été les motifs de ſon changement, que le public lui rendoit juſtice ſur cet article; & M. de Montpellier lui dit qu'on ſavoit aſſez combien il étoit fâché de n'avoir été en place que vingt-cinq ans.

La raiſon que M. Joubert avoit alleguée de ſon changement, en l'attribuant à ce qu'il avoit reconnu que l'Egliſe avoit accepté la Bulle, donna lieu à une parole indiſcrete qui fut priſe en mauvaiſe part. Un Curé cria, *abus*, *erreur*: ce qui donna occaſion à de nouveaux troubles; quelques-uns ayant voulu croire que ce Curé avoit pretendu taxer l'Egliſe d'erreur, en ſupppoſant qu'elle avoit reçu la Conſtitution, quoique dans l'intention de celui qui avoit prononcé cette parole, elle ne tombât uniquement que ſur le fait de l'acceptation. Il le declara ainſi lui-même, & par ſa declaration la plûpart furent appaiſés. Deux ou trois ſeulement s'obſtinoient à crier encore quand on fit faire ſilence, pour entendre un autre Curé, qui declara à la Compagnie que s'il étoit Appellant, c'étoit ſur les inſtances & par les raiſonnemens de M. Joubert qu'il l'étoit devenu. Le bruit recommença encore, mais il étoit preſque tout entier contre M. Joubert: on ſe plaignoit de ce qu'il avoit donné lieu de parler de matieres pour leſquelles on n'étoit point aſſemblé. On l'appelloit hautement *brouillon*. Pluſieurs temoignoient qu'il devroit être chaſſé de l'aſſemblée; & juſqu'aux Conſtitutionnaires eux-mêmes, tous paroiſſoient indignés de ce qu'il avoit avancé.

Pendant ce vacarme qui dura un aſſez long tems, M. Joubert gardoit le ſilence. On crut qu'il s'applaudiſſoit en ſecret du trouble qu'il avoit cauſé. Pour M. de Montpellier il parut tout occupé du ſoin de calmer ce deſordre; & enfin après avoir avec aſſez de peine obtenu que l'on ſe tût, il dit qu'on n'étoit point aſſemblé pour parler de choſes qui pouvoient aigrir les eſprits; qu'il prioit la Compagnie d'opiner paiſiblement & ſans bruit. Il temoigna qu'il étoit ſurpris de voir ſi peu de retenue dans une aſſemblée eccleſiaſtique; & s'addreſſant à M. Joubert il lui ordonna de continuer ſon avis ſans qualifications & ſans inſulter perſonne. Alors M. Joubert reprenant la parole, nomma M. Guilleminet Chantre de la Cathedrale, MM. de la Roquette & Boyer Chanoines de S. Pierre, M. Ricard Chantre de S. Sauveur, M. Quiſſac Prieur de Teyran, & M. de Monté Curé de Notre-Dame. La deliberation continua aſſez paiſiblement, & M. Joubert, qui s'apperçut bientôt que le grand nombre étoit deja contre lui pour M. de Montpellier, ayant dit que c'en étoit aſſez, & qu'il n'en exigeoit pas davantage, le Prelat voulut abſolument qu'on allât juſqu'au bout. Il ſe trouva l'emporter de près de cent voix contre vingt-une. Ainſi finit cette deliberation.

Il fut enſuite queſtion de lire les reglemens qui devoient être propoſés au Synode. Avant que de proceder à cette lecture, Monſeigneur notre Evêque expliqua à l'aſſemblée quelles étoient à cet égard ſes vues & ſes intentions. Il repreſenta d'abord la neceſſité qu'il y avoit de reformer la diſcipline du Dioceſe, ajoutant qu'il ne vouloit continuer par les autres, qu'après avoir commencé par lui; que pour parvenir à cette reformation generale qu'il vouloit établir, il ne voyoit rien de plus propre que de renouveller les anciens ſtatuts publiés dans les precedens Synodes; qu'il ſe faiſoit une loi de ſuivre les traces de ſes predeceſſeurs; que les reglemens qu'il avoit à propoſer, n'étoient autres que ceux que MM. Boſquet & Pradel avoient établis avant lui dans le Dioceſe, & que s'il y ajoutoit quelque choſe, ces additions ſeroient moins de nouvelles regles que des explications des anciennes; qu'il les avoit adoucies à certains égards, qu'il les avoit étendues à d'autres; que par tout il s'y étoit ſcrupuleuſement attaché aux Canons de l'Egliſe, ce qui lui faiſoit croire qu'on ſe porteroit volontiers à les obſerver.

Il propoſa auſſi le renouvellement des conferences, & les indiqua pour le mois de Juillet: après quoi ayant ordonné la lecture des reglemens, chacun prêta l'oreille pour les entendre. Chacun même fut en liberté de dire ſon ſentiment & de faire ſes objections. 1725.

Les reglemens étoient rangés ſous differens titres. La lecture en fut ſouvent interrompue, ou par M. de Montpellier lui-même qui les expliquoit, ou par les Curés qui propoſoient en toute liberté leurs peines ou leurs reflexions. Les deux articles qui cauſerent le plus de conteſtations, furent ceux de la chaſſe & de la reſidence. M. le Curé de Viols entre autres ſe declara avec emportement pour la chaſſe, pour laquelle l'on ſait qu'il a autant de paſſion qu'il temoigne de zele pour la Conſtitution *Unigenitus*. Il alla juſqu'à dire que *quand toutes les foudres du Vatican devroient tomber ſur ſa tête, il ne s'abſtiendroit pas pour cela de porter des armes à feu.* Cependant tous les articles furent acceptés; & après leur acceptation on ſe rendit en corps à l'Egliſe Cathedrale. On fit la proceſſion, à laquelle M. de Montpellier aſſiſta en habits pontificaux. On fut édifié de l'empreſſement que le peuple en foule temoigna à recevoir la benediction de ſon Evêque. On le voyoit courir d'une rue à l'autre pour ſe procurer cet avantage pluſieurs fois. Au retour de la proceſſion on chanta le *Te Deum* en action de graces. On alla au baiſer de paix. On reconduiſit le Prelat dans ſon appartement avec toutes les marques de reſpect dues à ſon caractere. Lui-même il temoigna au Synode ſa reconnoiſſance, & chacun ſe retira. On ne peut rien ajouter à la ſatisfaction qu'a reçu le public du ſuccès de ce Synode. Autant que ç'a été un jour de triomphe pour Monſeigneur notre Evêque, autant l'a-t-il été de confuſion pour ſes ennemis.

Memoire pour ſervir de reponſe à quelques plaintes portées à Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc, contre le Synode tenu à Montpellier le 15. Mai de la preſente année 1725.

Premiere plainte.

LE Synode a été convoqué avec precipitation.

Reponſe.

Jamais Synode du Dioceſe n'a été ſi nombreux que celui dont on ſe plaint. Perſonne ne ſe ſouvient d'avoir vu tant d'Eccleſiaſtiques à une pareille aſſemblée. Il y a eu peu d'abſens; & ceux qui ſe ſont abſentés, ne l'ont fait que pour des raiſons très legitimes, comme de maladie, d'infirmité habituelle, &c. Preuve certaine qu'on n'a point uſé de precipitation dans la convocation du Synode. Il ne faut pas juger du Dioceſe de Montpellier comme de ceux qui ont une grande étendue. Les endroits les plus éloignés de celui-ci ne ſont qu'à une journée de la ville épiſcopale; & ainſi il eſt aiſé de convoquer en peu de tems tous les Eccleſiaſtiques du Dioceſe. Quatre ou cinq jours de diſtance entre la convocation & la tenue du Synode, produiſent le même effet que ſi on y mettoit un mois. D'ailleurs il n'y a aucune loi, qui fixe le tems qu'on doit mettre entre l'une & l'autre.

Seconde plainte.

On a nommé les deputés du Bureau dioceſain par acclamation.

Reponſe.

L'uſage obſervé dans tous les Synodes precedens, a toujours été d'élire par voie d'acclamation les deputés qui devoient compoſer le Bureau dioceſain. C'eſt

1725. C'est ce qui s'est pratiqué de tems immemorial, sans que personne en ait jamais fait la moindre plainte. Quand on en auroit usé de même dans le dernier Synode, la nomination n'en seroit pas moins reguliere. Mais on ne s'en est pas tenu là. Les deputés ayant été nommés d'abord par voie d'acclamation, le sieur Joubert demanda que l'on prît les voix de chacun en particulier. Il ne se souvenoit pas que lui-même n'avoit été nommé Syndic que de la premiere maniere. Cependant M. de Montpellier ayant égard à la demande du sieur Joubert, ordonna sur le champ que chacun donnât sa voix en particulier, ce qui fut executé. Les deputés proposés par M. l'Evêque de Montpellier furent nommés à la pluralité de soixante voix contre dix-neuf: ainsi qu'il est justifié par l'extrait du procès-verbal. La sincerité oblige de faire observer que quelques Curés du parti du sieur Joubert, fâchés que les choses n'allassent pas comme ils se l'étoient proposé, se retirerent sans donner leurs voix. Peut-être esperoient-ils se faire suivre de plusieurs autres, parce que leur dessein étoit de rompre le Synode s'ils l'eussent pu.

Troisieme plainte.

On a nommé pour deputés du Bureau diocesain deux Appellans.

Reponse.

Il est vrai que de six deputés nommés par le Synode il y en a deux qui ont adheré à l'Appel de leur Evêque. Quand ils seroient Reappellans, ce qu'ils ne sont point, & qu'ils n'auroient point été à Narbonne signer le Formulaire comme ils le firent il y a dix mois, M. de Montpellier n'auroit pas cru devoir les exclurre de cet emploi. Le sieur Joubert ayant voulu leur faire un crime de leur Appel, tout le Synode s'éleva contre lui, & il fut blamé de ceux mêmes qui n'ont point appellé de la Bulle *Unigenitus*. On ne connoit point de loi qui exclue les Appellans de pareils emplois. Les deux dont on parle sont chargés du ministere des ames, & s'en acquittent avec beaucoup d'édification. A plus forte raison sont-ils en état de donner leurs soins pour les affaires temporelles du Diocese.

Quatrieme plainte.

On a nommé pour Syndic du Clergé un aveugle.

Reponse.

Cet article est une pure supposition. Celui dont on veut parler, est le Prevôt de la Cathedrale qui a la vue basse, mais qui n'est point aveugle. Il marche sans guide & sans conducteur. Il est en état de s'acquitter de toutes ses fonctions. C'en est une attachée à sa dignité de faire Prêtre assistant quand l'Evêque officie pontificalement. Il l'a fait à la Pentecôte derniere, quatre jours après le Synode, & n'a eu besoin du secours de qui que ce soit. Mais ce qui merite d'être observé, c'est que celui que le sieur Joubert vouloit faire nommer Syndic preferablement à celui-ci, est connu dans tout le Diocese pour ne savoir pas lire. En effet, tout le monde sait dans le Diocese de Montpellier, que le sieur Guilleminet grand Chantre de la Cathedrale, n'oseroit s'exposer à lire une leçon du Breviaire. Ce n'est point ici une exageration. Le grand Chantre ne sait pas lire; & pour peu qu'on en doute, on peut en faire la verification par experts.

Cinquieme plainte.

Un Curé dit dans le Synode que la Constitution *Unigenitus* est une erreur.

Reponse.

Il n'étoit point question de la Constitution *Unigenitus* dans le Synode. Il avoit été assemblé pour affaires concernant uniquement la discipline, & le reglement des mœurs.

mœurs. Le ſieur Joubert & ſes adherans à qui cette aſſemblée deplaiſoit infiniment, uſerent de toute ſorte de moyens pour en empêcher la concluſion. Il n'étoit pas difficile de s'appercevoir qu'ils cherchoient querelle. Ils vouloient brouiller à quelque prix que ce fût. Dans ce deſſein, un de leurs émiſſaires s'aviſa de dire, quoiqu'on parlât de toute autre choſe, que la Conſtitution *Unigenitus* étoit une regle de foi. Ce diſcours ne fut relevé que par un Curé qui n'eſt point appellant, & qui ne voyant pas le piege qu'on tendoit, dit, *Erreur ;* ce qui ſignifie : Vous vous trompez. Sur cela il y eut durant quelque tems un debat, que M. de Montpellier fit ceſſer. Il faut être bien depourvu de raiſons pour s'attacher à de pareils incidens. Si on vouloit relever toutes les impertinences de ceux qui avoient été ameutés pour troubler le Synode, il y auroit de quoi les couvrir de confuſion. Un de ceux qui fit plus de bruit fut le Curé de Viols qui, ne pouvant ſouffrir l'article des ſtatuts qui defend aux Eccleſiaſtiques la chaſſe avec armes à feu, dit & repeta pluſieurs fois que, quand tous les foudres du Vatican tomberoient ſur lui, on ne l'empêcheroit pas de porter des armes. 1725.

Sixieme plainte.

Le defaut de liberté dans le Synode.

Reponſe.

Après ce que l'on vient de lire on aura de la peine à comprendre que ce reproche puiſſe être ſerieux. Il ſemble que les ennemis de M. de Montpellier veuillent l'inſulter juſques dans ſes diſgraces. On ſait qu'il n'a ni appui ni credit ; que le dernier ſujet de ſon Dioceſe peut lui nuire davantage que lui même ne peut faire de bien à ceux qui lui ſont attachés ; qu'il a la douleur de ſe voir enlever les meilleurs ſujets, tandis qu'il ne peut venir à bout de faire faire le procès à des Clercs coupables des plus grandes abominations, & connus pour tels. On ſait que quiconque veut s'élever contre lui, eſt aſſuré de l'impunité. Et c'eſt parce qu'on le ſait, que quelques-uns de ſes Eccleſiaſtiques ſont devenus ſi inſolens, & qu'ils en ont donné des preuves dans le Synode. Comment après cela oſent-ils avancer qu'on ne leur a point laiſſé de liberté ? S'ils en euſſent eu moins, ils auroient fait moins de fautes, & n'auroient pas ſcandaliſé leurs confreres, comme il leur eſt arrivé.

Au reſte les plaintes que l'on vient de detruire ſont l'effet des intrigues des ſieurs Joubert, Belleval, Beſcherand, & du Jeſuite Senault, acteurs ordinaires des ſcenes qui ſe paſſent dans le Dioceſe de Montpellier. N'ayant pu réuſſir à empêcher la concluſion du Synode qui ſe termina ſans aucune oppoſition, ils ont envoyé des émiſſaires pour mandier les ſignatures de divers Curés, & les engager à ſouſcrire la Lettre qui contient les plaintes en queſtion. On ne ſauroit ſe perſuader qu'ils ayent obtenu un grand nombre de ſignatures. Ce qui s'eſt paſſé dans le Synode montre que, s'ils ſont les plus forts en intrigues & dans le ſecret, ils ſont très foibles quand il faut ſe montrer en public.

Son Alteſſe Sereniſſime comprendra aiſement de quelle importance il eſt de ne pas écouter des plaintes de cette nature. C'en eſt fait de la diſcipline du Dioceſe ; & il ne ſera pas poſſible d'en ſauver les debris, ſi on reçoit favorablement tout ce qui vient de la part de gens qui ont interêt d'y entretenir le trouble, & qui ne voyent qu'avec chagrin qu'on a pris des meſures très ſerieuſes pour retablir le bon ordre, & regler les mœurs des Eccleſiaſtiques.

1725.

LETTRE CXXXVI.

A M. le DUC. *Il assure ce Prince qu'il n'a aucune envie de faire imprimer, & qu'il s'abstiendroit volontiers d'écrire, s'il n'y étoit forcé par de mauvais traitemens qui ne sont pas des reponses propres à le convaincre.*

MONSEIGNEUR,

J'AI prevenu les intentions de Votre Alteſſe Sereniſſime, touchant la Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 13. du mois dernier. J'avois pris dès ce même jour les meſures neceſſaires pour empêcher que cette Lettre ne fût imprimée, & ainſi elle ne le ſera pas.

Lettre circ. aux Evêques de France, tom. 1. pag. 723.

J'aurois ſouhaité extrêmement pouvoir faire la même choſe de celle que j'ai été obligé d'écrire à pluſieurs de mes confreres, pour les informer de ce qui s'eſt paſſé à l'Aſſemblée de Narbonne contre moi. Mais je ne puis repondre que de mes diſpoſitions, par rapport à une Lettre qui eſt paſſée en tant de mains. Je ſupplie Votre Alteſſe Sereniſſime d'être perſuadée que ſi on l'imprime, ce ne ſera ni par mon canal, ni de mon conſentement. J'eſpere que Dieu me fera la grace de ne jamais rougir des principes qui y ſont établis; mais on me trouvera toujours diſpoſé à deſavouer l'impreſſion de la Lettre qui les contient.

Loin de penſer à imprimer, je ne penſerois pas même à écrire ſi je ne m'y trouvois forcé. Je ne vais point au devant des coups; mais quand on me les porte, ſans menagement auſſi bien que ſans diſcontinuation, peut-on trouver mauvais que quelquefois j'éleve ma voix & que je me plaigne? Toutes les loix accordent aux plus grands criminels la liberté de ſe defendre: n'y auroit-il, Monſeigneur, que ceux qui ſouffrent pour la verité, qui ſeroient privés d'un droit ſi naturel?

Si l'on dit que je me trompe de penſer que ce ſoit pour la verité que je ſouffre, au moins devroit-on reconnoître que les voies dont on ſe ſert pour me deſabuſer ne ſont gueres propres à produire cet effet. Je pourrois dire à ceux qui me font un crime des defenſes les plus juſtes auprès de vous, Monſeigneur, ce que diſoit Joan XVIII. 23. Jeſus-Chriſt au tems de ſa paſſion : *Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit; mais ſi j'ai bien parlé pourquoi me frappez-vous?* Raiſonnement ſimple, mais concluant. On ne repond pas à des raiſons par de mauvais traitemens; moins encore en matiere de Religion qu'en toute autre.

Nos adverſaires ne peuvent diſconvenir que le dernier des fideles ne ſoit en droit de demander qu'on l'éclaire, qu'on l'inſtruiſe, & que l'on ſatisfaſſe à ſes peines & à ſes difficultés s'il en a. Le rang que tient un Evêque dans l'Egliſe eſt aſſez conſiderable, pour meriter au moins qu'on en uſe de même à ſon égard.

Act. XI. Le premier des Apôtres ne ſe crut pas diſpenſé de rendre raiſon de ſa conduite, dans une occaſion où il avoit agi par un ordre exprès du S. Eſprit. Sa reponſe pleine de douceur, d'humilité, de charité rendit la paix aux fideles que ſon action avoit troublés. Quand on commencera à traiter les affaires de l'Egliſe de cette maniere, vous pouvez être aſſuré, Monſeigneur, que les troubles dont elle eſt agitée commenceront auſſi à prendre fin.

A Montpellier le 2. Juillet 1725.

LET-

LETTRE CXXXVII. 1725.

A M. BARCHMAN, *élu Archevêque d'Utrecht. Il temoigne ſon affection pour l'Egliſe de Hollande, il eſpere tout du choix qu'elle vient de faire; il encourage l'Elu, & lui propoſe l'exemple de ſes illuſtres predeceſſeurs.*

Le 29. Juillet 1725.

J'Ai reçu, Monſeigneur, votre Lettre du 21. du mois paſſé, dans laquelle vous me faites part de votre élection pour l'Archevêché d'Utrecht, & me rappellez mon affection pour votre Egliſe. Il eſt vrai que j'ai toujours été très ſenſible à tout ce qui la regardoit. Plus j'ai conſideré les évenemens qui l'ont agitée depuis pluſieurs années, plus je me ſuis ſenti obligé à m'intereſſer à ſes maux. Il n'eſt pas poſſible, ce me ſemble, d'être membre vivant du corps myſtique de Jeſus-Chriſt, & d'être dans l'indifference pour tout ce qui afflige les membres de ce même corps. C'eſt à cette marque qu'on connoit le vrai fidele. A combien plus forte raiſon ce devoir eſt-il eſſentiel à un Evêque, dont la charité doit être ſans bornes, dont la vigilance doit s'étendre à tout, & qui doit être toujours prêt à dire avec S. Paul. *Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis ſcandalizatur, & ege non uror?* 2. Cor. XI. 29.

J'ai une ferme confiance, Monſeigneur, que vous ſerez cet Epoux fidele, capable d'eſſuyer les larmes de cette veuve depuis ſi long-tems abandonnée. Les vues qu'avoit ſur vous dès votre jeuneſſe le ſaint vieillard * dont votre nation conſerve les cendres, le temoignage que vous ont rendu uniformement tous ceux qui vous ont connu, les vœux de votre Clergé qui vous demande avec inſtance, & la ſainte réſiſtance que votre humilité y a oppoſée, ſont pour moi de juſtes motifs d'eſperer que la divine providence vous a appellé à ce redoutable miniſtere. Les circonſtances dans leſquelles vous y entrez ſont à la verité bien triſtes. Mais le Dieu que nous confeſſons, eſt un Dieu qui peut tout ſur les cœurs des hommes, & qui ſait triompher de leurs paſſions, ſoit en les ſoumettant par la force de ſa grace, ſoit en faiſant ſervir leurs paſſions mêmes à l'établiſſement de ſon œuvre. * Le P. Queſnel.

Vous avez, Monſeigneur, devant les yeux de grands modeles à imiter. MM. de Caſtorie & de Sebaſte dans les travaux deſquels vous allez entrer, doivent être en quelque ſorte toujours à vos côtés pour vous conduire & vous encourager. M. Steenoven votre predeceſſeur immediat avoit été élevé à l'école de ces grands hommes, & il m'a paru rempli de leur eſprit dans la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, & à laquelle j'étois prêt de repondre lorſque la mort l'a enlevé. Mais ils vivent toujours pour vous, Monſeigneur. Ils aiment toujours l'Egliſe d'Utrecht, ils s'intereſſent à ſes maux, & intercedent pour elle.

Je regarde comme un effet de leurs prieres bien marqué l'attachement que leur Clergé & leur peuple ont conſervé pour leur memoire malgré la contradiction des hommes. Le Clergé & le peuple attendent de vous, Monſeigneur, que vous faſſiez revivre ces dignes Paſteurs dans votre perſonne; & nous eſperons tous que vous ne ſerez pas ſeulement l'heritier de leur autorité, mais que vous le ſerez auſſi de leur ſainteté, de leur vigilance ſur leur troupeau, & de leur amour à toute épreuve pour la juſtice & la verité. Voilà, Monſeigneur, les veritables grandeurs qui rendent un Evêque reſpectable. L'Egliſe d'Utrecht ne connoit point celles qui rendent un Siege éclatant aux yeux des hommes, & je ſai que par la miſericorde de Dieu vous n'en ſeriez pas ébloui. Je ne vous les ſouhaite

1725. pas non plus. Des vœux ſi deplacés dans la bouche d'un Evêque ne ſeroient dignes ni de vous ni de moi. *(a)*

Je me recommande à vos prieres & à celles de votre illuſtre Clergé, & je vous prie d'être perſuadé du ſincere & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE CXXXVIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il juſtifie la conduite qu'il a tenue par rapport au Formulaire, comme neceſſaire & fondée ſur des principes inconteſtables.*

Le 30. Juillet 1725.

J'AI reçu, Monſeigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9. & le 15. du mois precedent, en réponſe à ma Lettre du 2. Mai. La premiere contient vos ſentimens, & vos diſpoſitions ſur l'Arrêt du 21. Septembre: la ſeconde vos reflexions ſur ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée provinciale de Narbonne.

La maniere dont vous vous exprimez ſur l'Arrêt du 21. Septembre, me fait connoître, Monſeigneur, que vous en ſentez toute l'injuſtice. Vous le croyez ſans exemple, vous en gemiſſez chaque jour, & vous ne comprenez pas qu'il puiſſe y avoir un ſeul Eveque qui n'en gemiſſe dans le fond de ſon cœur. Vous voudriez que les Evêques priſſent les meſures neceſſaires pour prevenir les maux qu'un pareil Arrêt ne peut manquer de produire, & vous êtes diſpoſé à les ſuivre dans tout ce qu'ils croiront devoir entreprendre pour maintenir les droits de notre commun caractere. Trouvez bon, Monſeigneur, que je vous temoigne ma très vive reconnoiſſance de ces ſentimens, ſi dignes d'un Evêque & d'un ancien ami. Ce n'eſt pas pour moi une petite conſolation dans les traverſes que l'on me ſuſcite, de ſavoir que vous vous y intereſſez autant que vous le faites.

Que ne puis-je en revanche ſuivre les ouvertures que vous me propoſez pour terminer l'affaire du Formulaire? Je vous avoue que je n'aurois aucune peine à revenir ſur mes pas, ſi j'avois été trop loin dans cette affaire; & que s'il y avoit quelque confuſion à le declarer, je ne balancerois pas un inſtant à m'en charger devant le public.

Mais qu'il me ſoit permis, Monſeigneur, de vous expoſer les raiſons qui m'empêchent de me rendre à ce que vous me faites l'honneur de me propoſer. Vous voudriez que je ſupprimaſſe mon preambule, ſans renoncer à mes principes, & que je fiſſe ſigner le Formulaire comme on le ſigne, dites-vous, par tout ailleurs.

Supprimer mon preambule ſans renoncer à mes principes, en verité, Monſeigneur, ce parti n'eſt pas pratiquable. Dès que mes principes ſont certains, comme vous en convenez, non ſeulement je ne dois pas y renoncer, mais je dois, ce me ſemble, éviter avec grand ſoin tout ce qui pourroit donner lieu de croire que j'y renonce. Quelle impreſſion cette demarche ne feroit-elle pas ſur les eſprits? Si tous penſoient ſur la ſignature du Formulaire comme vous le faites, Monſeigneur, peut-être y auroit-il moins à riſquer. Mais les choſes ſont dans une ſituation bien differente. Quelque certains que ſoient les principes que j'ai etablis, ils ne laiſſent pas d'être attaqués dans le ſein même de l'Egliſe. Trente mille bouches publieroient dans toute la terre que j'y aurois renoncé, ſi je ſupprimois le preambule qui les contient. Les ennemis de la verité en prendroient occa-

(*a*) [M. de Montpellier n'a pas été trompé dans ſes eſperances ſur M. Barchman. Ce digne Archevêque a fourni en peu de tems une longue carriere. Après avoir montré un zele courageux & infatigable, & un attachement inviolable pour toute verité, il eſt mort le 31. Mai 1733.]

occaſion d'inſulter à ſes defenſeurs. Les ſimples ne pourroient jamais ſe perſuader qu'en changeant de conduite, je n'aurois point changé de ſentimens. Les perſonnes plus inſtruites m'accuſeroient au moins de diſſimulation; & ſi en comparant ma demarche avec celle de S. Pierre à Antioche, elles venoient à me reprocher que je ne marche pas droit ſelon la verité de l'Evangile, je ne vois pas, Monſeigneur, ce que j'aurois à leur repondre. 1725.

Les exemples de l'Ecriture que vous m'alleguez pour me raſſurer, font ſur moi un effet tout contraire, parce qu'ils me paroiſſent étrangers à la cauſe que je ſoutiens. S. Paul fit circoncire Timothée, il eſt vrai. Mais qui pouvoit s'en ſcandaliſer? Qu'en pouvoit-on conclurre contre la deciſion du Concile de Jeruſalem, qui dechargeoit les Gentils du joug de la loi? On ſavoit que Timothée étoit fils d'une mere Juive: c'en étoit aſſez pour mettre les Gentils en repos, & ne leur pas donner lieu de croire qu'on voulût les aſſujettir à un joug qu'ils ne pouvoient porter.

A l'égard de Tite, je ne trouve nulle part que ç'ait été par condeſcendance pour l'Apôtre S. Paul, que S. Pierre & les autres Apôtres n'exigerent pas qu'on le circoncît. Tite étoit Gentil de naiſſance; & par conſequent on ne pouvoit l'aſſujettir aux ceremonies legales, ſans aller contre la verité de l'Evangile. S. Pierre s'attira la reprehenſion de S. Paul qui lui reſiſta en face, pour s'être abſtenu dans une occaſion de manger avec les Gentils: qu'auroit dit ce dernier, s'il eût cru que S. Pierre eût eu la penſée de faire circoncire un Gentil? Il eſt vrai que lorſque S. Paul mena avec lui Tite à Jeruſalem, de faux freres voulurent obliger Tite à ſe faire circoncire; mais S. Paul s'y oppoſa fortement, & ne crut pas devoir ſe relacher de la moindre choſe ſur ce point. *Quibus neque ad horam ceſſimus ſubjectione, ut veritas Evangelii permaneat apud vos.* Cette conduite de S. Paul fut approuvée par les Apôtres, & leur approbation n'a jamais été regardée comme un effet de leur condeſcendance pour ce Saint. Gal. II. 5.

Un troiſieme exemple, c'eſt celui de S. Paul qui, ſuivant le conſeil de S. Jacques & du Clergé de Jeruſalem, ſe joignit aux quatre hommes qui avoient fait un vœu, (le vœu des Nazaréens) & ſe mit en devoir de l'executer avec eux. Vous m'inſinuez aſſez, Monſeigneur, que S. Paul, en ſe joignant aux Nazaréens, ſuivit un *uſage contraire à ſes idées & à ſes lumieres.* Vous ajoutez qu'il ſe purifia, & fit les frais de la ceremonie, malgré tout ce qu'il avoit écrit & enſeigné contre ceux qui vouloient aſſujettir les fideles à ces obſervations impuiſſantes, & ſi defectueuſes.

Pardonnez-moi, Monſeigneur, ſi je prends la liberté de vous faire faire attention que le jugement que vous portez de S. Paul en cette occaſion, paroit contraire à ce que l'Ecriture nous en apprend. Jamais S. Paul n'a écrit pour empêcher les fideles d'entre les Juifs, de continuer à obſerver les ceremonies legales. Il s'eſt borné uniquement à empêcher qu'on y aſſujettît les Gentils. Le Concile de Jeruſalem, en dechargeant les Gentils du joug de la loi, ne toucha point, aumoins directement, à l'uſage où étoient les Juifs de l'obſerver. *Ego judico*, ce ſont les paroles de S. Jacques, *non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum, ſed ſcribere ad eos ut abſtineant ſe à contaminationibus ſimulacrorum, & fornicatione, & ſuffocatis, & ſanguine.* Voilà pour les Gentils; & voici ce que le même Apôtre ajoute pour les Juifs: *Moïſes enim à temporibus antiquis habet in ſingulis civitatibus qui eum prædicent in Synagogis, ubi per omne Sabbatum legitur.* Où l'on voit que S. Jacques ne blâme point l'uſage que les fideles d'entre les Juifs avoient conſervé d'entendre la lecture de la loi au jour du Sabbat dans les Synagogues, & d'obſerver toutes les ceremonies que la loi preſcrit, & qui pouvoient compatir dans ces premiers tems avec le chriſtianiſme. Nous ne voyons Act XV. 19. 20. 21.

1725. point que S. Paul ait jamais été au-delà de la deciſion du Concile de Jeruſalem. Ses ennemis l'en accuſoient pour le decrier dans l'eſprit des Juifs convertis; mais c'étoit une calomnie, ſur laquelle il lui étoit aiſé de ſe juſtifier. Loin de vouloir obliger les Juifs à renoncer aux ceremonies legales, il avoit circoncis Timothée, parce que ſa mere étoit Juive. Il obſervoit les fêtes preſcrites par la loi, telles que celles des Azimes & de la Pentecôte. Il ſe fit couper les cheveux à Cenchrée, & fit un voyage à Jeruſalem pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, le même que celui qu'il fit dans la ſuite à la perſuaſion de S. Jacques. En un mot, il ſe faiſoit Juif avec les Juifs, comme il ſe faiſoit Gentil avec les Gentils, pour les gagner tous à Jeſus-Chriſt. Ayant donc ſu de S. Jacques les fauſſes impreſſions qu'on avoit données de lui aux fideles de Jeruſalem qui étoient zelés pour la loi, *æmulatores legis*, il n'eut aucune peine à ſe rendre au conſeil de cet Apôtre, pour leur faire voir qu'il n'étoit pas vrai, comme on l'en accuſoit, qu'il enſeignât aux Juifs repandus parmi les Gentils de renoncer à Moïſe, en diſant qu'ils ne devoient pas circoncire leurs enfans, ni vivre ſelon leurs coutumes. Mais en cela il ne fit rien contre ſes lumieres, ni qui pût donner lieu de croire qu'il renonçât à ce qu'il avoit écrit ſur ce ſujet en faveur des Gentils. S. Paul étoit Juif, & il étoit Apôtre des Gentils. En vivant comme Gentil avec les Gentils, il faiſoit voir que les ceremonies de la loi n'étoient point neceſſaires; & en vivant comme Juif avec les Juifs, il faiſoit voir qu'elles n'étoient point mauvaiſes: deux devoirs que ce grand Apôtre ſut toujours allier parfaitement, & qu'il étoit neceſſaire de remplir dans ces premiers tems, pour ne pas mettre obſtacle au progrès de l'Evangile.

Que conclurre de-là, Monſeigneur? Que je dois renoncer à mes lumieres ſur le parti que j'ai pris dans l'affaire du Formulaire? Mais S. Paul ne renonça point aux ſiennes en ſuivant le conſeil de S. Jacques de Jeruſalem. Il ne fit rien en cette occaſion que ce qu'il avoit pratiqué en beaucoup d'autres ſemblables. Dois-je ſupprimer l'explication que j'ai miſe à la tête du Formulaire, comme S. Paul fit le vœu des Nazaréens malgré tout ce qu'il avoit écrit & enſeigné contre ceux qui vouloient aſſujettir les fideles à ces obſervations impuiſſantes & defectueuſes? Mais nous venons de voir que S. Paul n'a écrit que contre ceux qui vouloient y aſſujettir les fideles d'entre les Gentils, & qu'il a laiſſé les Juifs dans la liberté d'obſerver les ceremonies legales, n'ayant jamais condamné ceux d'entre eux qui, en les obſervant, n'y mettoient point leur confiance, & ne les regardoient point comme neceſſaires pour être ſauvé. On ne peut donc rien conclurre de tous ces exemples, pour montrer que je dois prendre un autre parti que celui que j'ai pris dans l'affaire du Formulaire.

Vous allez plus loin, Monſeigneur, & vous me demandez ce que je dirois à des perſonnes qui voudroient changer & ajouter quelques choſes à certaines prieres de l'Egliſe & à quelques expreſſions de la ſainte Ecriture; ſous pretexte qu'elles preſentent d'abord à l'eſprit des idées obſcures, & qui pourroient induire à erreur: ce que je dirois à d'autres qui refuſeroient de celebrer certaines fêtes, ſous pretexte que les ignorans en abuſent pour confondre les pieuſes creances des fideles avec les articles fondamentaux decidés par l'Egliſe, & inſerés dans la profeſſion de foi qu'elle exige de ſes enfans; ſi je permettrois aux premiers de changer les paroles de l'Oraiſon Dominicale, & de dire *Pater noſter qui es ubique*, au lieu de *Pater noſter qui es in cælis*; & ſi je permettrois aux autres de faire imprimer à la tête du Miſſel & du Breviaire, tout ce qu'ils penſent à l'occaſion de nos differentes ſolemnités.

Non, Monſeigneur, je ne ſouffrirois point que l'on changeât les paroles de l'Oraiſon Dominicale, & que l'on dit *Pater noſter qui es ubique*, au lieu de *Pater noſter qui es in cælis*. Comment ſouffrirois-je que l'on fît le plus petit changement aux

aux paroles de Jeſus-Chriſt, moi qui n'ai point changé une ſyllabe au Formulaire d'Alexandre VII? Sans doute que je prendrois le parti que vous me ſuggerez, qui ſeroit d'expliquer au peuple le veritable ſens des paroles de l'Ecriture. Mais ce que je vous prie bien de remarquer, Monſeigneur, c'eſt que je ne tiendrois pas renfermée au Greffe de mon Officialité, l'explication que je donnerois aux paroles de l'Ecriture. Je la publierois ſur les toits. Je l'inſererois dans des Mandemens publics, pour peu que je le jugeaſſe utile à mon peuple. Je ne le laiſſerois pas douter de la foi de l'Egliſe ſur ce point; & je ſerois le premier à prononcer anathême contre quiconque entendroit ces paroles de Jeſus-Chriſt en ce ſens, que Dieu n'eſt pas par tout, & qu'il n'eſt que dans le ciel. Après de telles precautions, je ſuis bien aſſuré, Monſeigneur, que je ne trouverois perſonne qui fut aſſez inſenſé pour vouloir dire *Pater noſter qui es ubique*, au lieu de *Pater noſter qui es in cælis*. Ce qu'on feroit pour les paroles de l'Ecriture, on le feroit à proportion pour les prieres & les fêtes de l'Egliſe. 1725.

Mais ſi je ſuis en droit, comme perſonne n'en ſauroit douter, d'interpreter les paroles de Jeſus-Chriſt, & de le faire, non ſeulement dans le ſecret mais en public, non ſeulement de vive voix mais par écrit, & par toutes les voies que je croirai les plus propres pour l'édification du peuple qui m'eſt confié; comment peut-on trouver mauvais que, ſans toucher au texte du Formulaire d'Alexandre VII. je mette à la tête du Regître où il eſt inſeré des explications qui ont ſervi de fondement à la paix de l'Egliſe ſous le pontificat de Clement IX. explications dont je ne ſuis point l'auteur, & que je n'ai fait que copier d'après les plus ſaints Evêques que nous ayons eus dans le ſiecle paſſé!

Vous convenez, Monſeigneur, que ces explications *ne contiennent rien que de vrai.* Où eſt donc mon crime? Eſt-ce de les avoir données par écrit, au lieu de l'avoir fait ſeulement de vive voix, aux perſonnes qui *m'auroient humblement & modeſtement propoſé leurs peines & leurs doutes touchant la ſignature du Formulaire*? Il paroit, Monſeigneur, que c'eſt ce que vous ſouhaiteriez que j'euſſe fait. Mais depuis quand eſt-il defendu aux Evêques de declarer par écrit ce que l'Egliſe exige de ſes enfans, lorſqu'elle leur propoſe la ſignature d'une profeſſion de foi? Quoi, Monſeigneur! un Evêque ne pourra faire ces ſortes de declarations que dans le ſecret, dans un tête-à-tête, & de vive voix ſeulement, de peur que les ennemis de la verité n'en prennent occaſion de le troubler, & de lui ſuſciter des affaires? N'eſt-ce point retenir la verité dans l'injuſtice? Qu'eſt devenu le precepte de Jeſus-Chriſt de publier ſur les toits ce qu'il a enſeigné dans le ſecret? Peut-on rien de plus humiliant pour l'épiſcopat, que cette ſervitude à laquelle on voudroit nous reduire, de ne pas donner le moindre éclairciſſement par écrit aux fideles dont nous exigeons la profeſſion de foi?

Mais pourquoi n'eſt-ce que ſur le Formulaire d'Alexandre VII. qu'on veut nous aſtreindre à cet eſclavage? J'ai dans mon Dioceſe mille nouveaux convertis. Que je leur donne par écrit tous les éclairciſſemens qu'ils pourront me demander, pour lever les doutes que pluſieurs peuvent encore avoir ſur le Concile de Trente, perſonne ne le trouvera mauvais: tous conviendront qu'en cela j'uſe d'un droit qui eſt eſſentiellement attaché à mon caractere. Et je ne pourrai pas faire la même choſe du Formulaire d'Alexandre VII? Quel privilege a donc ce Formulaire, qui le mette au deſſus du Concile de Trente, au deſſus même de l'Ecriture ſainte?

Le dirai-je, Monſeigneur? L'attention que l'on a de nous empêcher de donner aucun éclairciſſement par écrit à ceux dont nous exigeons la ſignature du Formulaire, doit être pour nous un motif très preſſant de faire le contraire. Vous connoiſſez auſſi bien que moi les veritables auteurs du Formulaire. Les erreurs qu'ils enſeignent hautement dans l'Egliſe, doivent nous rendre au-moins très ſuſpect

le

1725. le pretendu zele qu'ils montrent pour la ſignature pure & ſimple. Dès qu'ils s'élevent contre les ſignatures expliquées, c'eſt une preuve certaine qu'elles les incommodent, & qu'elles leur font perdre l'avantage qu'ils pretendent tirer des ſignatures pures & ſimples. Ils laiſſent en repos les Evêques qui donnent des explications de vive voix, parce qu'ils ſavent bien que les paroles paſſent, & que la ſignature pure & ſimple reſte. Mais de ce qu'ils crient quand l'explication eſt à la tête du Formulaire, c'eſt une marque qu'on les touche dans l'endroit ſenſible, & qu'on les empêche par-là d'abuſer du Formulaire même. Cela étant, je dis que loin de ceder ſur cet article, il faut ſe roidir à le maintenir; comme autrefois les Peres de Nicée ſe roidirent à retenir le terme de Conſubſtantiel, ſur cela ſeul qu'ils virent que les Ariens ne le pouvoient ſouffrir.

Si l'on dit que la choſe n'eſt pas aſſez importante, & qu'il faut reſerver cette fermeté pour des cauſes plus eſſentielles & plus intereſſantes que ne le ſera jamais celle du Formulaire, il me ſuffit que nos ennemis, qui le ſont de la vraie grace du Sauveur, en jugent tout differemment, pour m'engager à le faire moi-même. Ils ne feroient point tant de bruit, s'ils regardoient cette cauſe comme peu intereſſante pour eux. Or dès qu'elle eſt intereſſante pour eux, elle l'eſt pour nous; parce que nous ſommes obligés de les ſuivre par tout, & par tout obligés de leur tenir tête, & de les combattre.

Mais quand cette cauſe ne ſeroit pas ſi importante qu'elle l'eſt, faudroit-il pour cela l'abandonner? C'eſt ce qui ne me paroit pas, Monſeigneur. Je ne ſaurois oublier cette belle maxime de S. Auguſtin, que les petites choſes ſont de petites choſes, mais qu'être fidele dans les petites choſes, c'eſt quelque choſe de grand. *Quod minimum eſt, minimum eſt; ſed in minimo fidelem eſſe, magnum eſt.* Celui qui eſt fidele dans les petites choſes, le ſera dans les grandes, dit Jeſus-Chriſt. Et ne le voyons-nous pas arriver tous les jours dans la grande affaire qui nous occupe aujourd'hui? On ne peut nier que l'affaire de la Bulle *Unigenitus*, ne ſoit des plus eſſentielles & des plus intereſſantes pour l'Egliſe. Or l'on n'a point encore vu qu'aucun Eccleſiaſtique du nombre de ceux qui ne croyent pas pouvoir ſigner le Formulaire purement & ſimplement, ait été tenté de recevoir la Conſtitution, même avec des explications; au lieu que parmi ceux qui croyent pouvoir ſigner le Formulaire purement & ſimplement, il ne s'en eſt trouvé que trop, je dis des Appellans, qui ſe ſont laiſſés aller peu à peu à recevoir la Bulle avec explication. Que ſai-je même s'ils n'ont pas été ou s'ils n'iront pas encore plus loin, & s'ils n'acheveront pas de verifier en leurs perſonnes cette parole de l'Ecriture: *Qui ſpernit modica paulatim decidet*?

S. Aug. de doct. chriſt. lib. 4. n. 35.

Eccli. XIX. 1.

Maintenant, Monſeigneur, il ne me ſera pas difficile de repondre à ce que vous m'objectez, que ce n'eſt point ici une affaire de doctrine, mais de diſcipline; que c'eſt une de ces choſes dont chaque Evêque ſeroit le maître dans ſon Dioceſe pour n'en rendre compte qu'à Dieu ſeul, ſuivant la belle maxime de S. Cyprien, ſi les tems n'avoient été changés, & ſi la diſcipline du dix-huitieme ſiecle n'étoit totalement differente de celle du troiſieme.

J'avoue, Monſeigneur, que c'eſt une choſe de pure diſcipline d'introduire dans l'Egliſe la ſignature du Formulaire d'Alexandre VII. & quoique l'on dût s'en rapporter abſolument au jugement d'un Evêque pour ſavoir s'il convient d'introduire cette ſignature dans ſon Dioceſe, ou de ne le pas faire, je reconnois que quelquefois, pour le bien de la paix, il peut en établir l'uſage, quoiqu'il ne voye pas trop l'utilité qu'on en pourra tirer. C'eſt ſur des choſes de cette nature qu'il peut uſer de condeſcendance, comme en effet j'en ai uſé moi-même en introduiſant dans mon Dioceſe cet uſage que je n'y avois point trouvé. Mais ce n'eſt point une affaire de diſcipline d'empêcher les ennemis de la verité d'abuſer de la ſignature

ture pour autoriſer leurs erreurs. Ce n'eſt point une choſe de diſcipline de donner à ceux de qui on exige la ſignature les éclairciſſemens dont ils ont beſoin pour lever leurs doutes, & calmer les peines de leurs conſciences. Ce n'eſt point une choſe de diſcipline de leur declarer que l'Egliſe n'étant point infaillible dans les faits non revelés, elle ne peut exiger par ſa ſeule autorité, la creance interieure de ces ſortes de faits, s'ils ſont douteux & conteſtés. Enfin ce n'eſt point une choſe de diſcipline d'obliger ou de ne pas obliger à jurer dans le doute. Le premier ſeroit une prevarication contre le deuxieme precepte du Decalogue; le ſecond eſt un devoir qu'il n'eſt libre ni à un Evêque, ni à aucun homme, de ne pas remplir. Cependant combien de perſonnes qui ſe trouveront expoſées à jurer dans le doute, ſi on refuſe de leur declarer exactement à quoi oblige la ſignature & ſur quoi tombe le ſerment? 1725.

Mais je n'ai pu faire cela, dites-vous, Monſeigneur, ſans renouveller les anciennes diſputes.

Les anciennes diſputes ont été terminées par la paix de Clement IX. Si j'ai violé les conditions de la paix, ſi je m'en ſuis écarté, je conſens de paſſer pour auteur des troubles: mais ſi j'y ſuis demeuré ſcrupuleuſement attaché, ce n'eſt pas moi, mais les ennemis jurés de cette paix, qui ont mis le trouble dans Iſrael.

„ Mais pourquoi ſe diſtinguer, & ne pas faire comme les autres? Il faut dans le „ cas dont il s'agit, une entiere conformité. Y a-t-il un ſeul Evêque qui ait vou„ lu m'imiter? Y en a-t-il un ſeul qui ait voulu joindre ſon approbation à cette fou„ le de Docteurs, de ſavans & de ſaints Religieux dont j'ai les temoignages en„ tre les mains?"

Oui, Monſeigneur, il y en a, & ſi je n'en ai rien dit dans ma Lettre circulaire, c'eſt que je n'ai pas cru qu'il me fût permis de le faire ſans un conſentement exprès de ces Prelats. Je ne les nommerai point qu'ils ne le trouvent bon; mais en attendant je puis vous citer l'autorité de feu M. de Boulogne de ſainte memoire, qui me fit l'honneur de m'écrire dès les premiers troubles que j'eus à eſſuyer ſur cette affaire, pour me marquer qu'il approuvoit entierement la conduite que j'avois tenue, & dont lui-même avoit uſé en pluſieurs occaſions. MM. de Senez, de Conſerans, de Boulogne, MM. l'ancien Evêque de Tournay, de Mâcon, de Bayeux, d'Auxerre, d'Angoulême, &c.

Pour ce qui eſt de l'uniformité, je la cherche, Monſeigneur, ſur cette matiere comme ſur celle de la Bulle *Unigenitus*; mais je n'ai pas encore été aſſez heureux pour la trouver. Vous ſavez que, parmi les Evêques qui font ſigner le Formulaire, les uns exigent la foi divine pour le fait, les autres la foi humaine. Des troiſiemes ne demandent ni la foi divine, ni la foi humaine; mais ils ſe contentent que l'on rende à la deciſion du fait, la ſoumiſſion que les Cardinaux Baronius & Bellarmin, & les plus grands defenſeurs du S. Siege conviennent être due aux deciſions de cette nature. Parmi ces derniers, quelques-uns declarent ce qu'ils penſent de vive voix ſeulement, mais en public; d'autres le font dans le particulier. Des troiſiemes le declarent par écrit. Enfin il y en a qui refuſent de donner aucun éclairciſſement, & qui ſemblent ne ſe mettre en peine que d'une ſeule choſe qui eſt que l'on ſigne. Si l'on peut appeller cela une *entiere conformité*, je ne ſai pas ce qu'il faudra appeller diviſion. Je doute qu'on puiſſe trouver ſur toute autre choſe une plus grande bigarrure, à moins qu'on ne cherche l'uniformité ſur le papier ſeulement, ſans ſe mettre en peine ſi elle eſt dans le cœur.

Enfin vous voulez, Monſeigneur, que je juge de la demarche que j'ai faite par le peu de ſuccès que vous croyez qu'elle a eu dans mon Dioceſe. Vous me demandez quel fruit j'en ai recueilli dans mon propre Clergé, parmi ceux qui ont plus de deference pour mes ſentimens. Vous ajoutez que le parti qu'ils ont pris preſque tous, ſuffit ſeul pour faire ſentir celui qu'il ſeroit à deſirer que j'euſſe pris moi-même, pour ne pas exciter à contre-tems de nouvelles tempêtes.

1725. Je ſuis fâché, Monſeigneur, que vous ne ſoyez pas mieux informé des diſpoſitions de ceux de mes Eccleſiaſtiques qui m'ont ſuivi dans la defenſe de la verité. Je ne ſai s'il y en auroit eu un ſeul qui eût été ſigner le Formulaire à Narbonne, ſi mes Remontrances au Roi & ma Lettre paſtorale euſſent été rendues publiques auparavant. Au moins la plûpart m'ont-ils declaré qu'ils n'en auroient rien fait, & qu'alors ils n'étoient pas inſtruits ſur cette matiere. Mais quand cela ne ſeroit pas, quel fond peut-on faire ſur de pareilles ſignatures? Pour juger ſainement des diſpoſitions, je ne dis pas de mon Clergé en particulier, mais de tout autre par rapport à la ſignature du Formulaire, il n'y a qu'à retrancher les peines attachées au refus de la ſignature pure & ſimple, & alors l'on verra ſi on aura lieu de ſe glorifier du grand nombre de ſignatures. J'avoue que ceux que la crainte porte à faire de pareilles demarches, ſont à plaindre: mais il n'y a gueres de ſiecles qui n'en fourniſſent de triſtes exemples, non ſeulement dans le ſecond Ordre, mais dans le premier.

Au reſte, ſi je n'ai pas trouvé d'abord dans mon Clergé la ſatisfaction que j'y ai trouvée dans la ſuite, je puis dire que j'en ai été en quelque maniere dedommagé par la multitude de temoignages qui me ſont venus de tous les Dioceſes. Vous dites, Monſeigneur, que ces temoignages ſont rendus par des perſonnes qui ayant plus de capacité & d'érudition que d'experience & de pratique, ſeroient peut-être plus propres à faire de ſavantes diſſertations qu'à gouverner paiſiblement des Dioceſes, à immortaliſer qu'à terminer les diſputes.

C'eſt toujours beaucoup dans une affaire comme celle-ci d'avoir pour ſoi des perſonnes pleines de capacité & d'érudition, & qui ſoient propres à faire de ſavantes diſſertations. La connoiſſance de l'Hiſtoire eccleſiaſtique, & de la maniere dont on s'eſt conduit dans l'antiquité en pareil cas n'eſt pas d'un petit ſecours; & il me ſemble qu'un Evêque eſt bien fort, quand il eſt en état de prouver, qu'il marche ſur la même ligne que tous les Evêques des ſiecles qui l'ont precedé.

Pour ce qui eſt du caractere de ceux dont je cite les temoignages, je ne crains point de me tromper, Monſeigneur, quand j'aſſurerai que pluſieurs joignent à l'érudition toute la capacité neceſſaire pour gouverner. Il y en a qui actuellement ſont chargés du miniſtere des ames, auxquels une longue experience a acquis toute la ſageſſe, la prudence, & le merite neceſſaire pour être élevés aux plus grands emplois. Plût à Dieu que l'Egliſe les comptât au nombre de ſes premiers Paſteurs! Aimant l'Egliſe comme vous l'aimez, je ſuis ſûr, Monſeigneur, que vous en reſſentiriez une joie extrême, & que vous vous en croiriez vous-même plus fort & plus intrepide.

Que ſi la demarche que j'ai faite m'a attiré les ſuffrages des étrangers, elle ne m'a certainement pas fait perdre la bienveillance de mes Dioceſains. Jamais je n'ai reçu plus de marques d'affection de ce qu'il y a de meilleur dans mon Clergé, & de preſque tout mon peuple, que depuis que je ſuis expoſé aux contradictions des hommes. Il ſemble que Dieu prenne plaiſir à me dedommager par cet endroit, de toutes les peines & de toutes les tribulations par leſquelles il me fait paſſer. On m'enleve les biens temporels; & j'en trouve d'ineſtimables dans le cœur de mes Dioceſains, que l'on ne ſauroit m'enlever. Qu'on diſe tout ce que l'on voudra: loin de m'être mis hors d'état de faire du bien dans mon Dioceſe en prenant le parti que j'ai pris dans l'affaire du Formulaire, j'éprouve au contraire de jour en jour que c'eſt ce qui attire ſur mon miniſtere les benedictions de Dieu d'une maniere plus ſenſible. Il eſt vrai, & je l'ai compris d'abord, qu'en m'engageant dans cette cauſe, j'aurai beaucoup à ſouffrir. Mais je n'ai pas cru que ce fût une raiſon pour un Evêque de ne le pas faire. Qui a été plus contredit que Jeſus-Chriſt, l'Evêque & le ſouverain Paſteur de nos ames? Cependant

c'eſt

c'est par cet endroit même qu'il a fait plus de fruit. *Nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet: si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* 1725. Joan. XII. 24. 25.

Oui, Monseigneur, je suis persuadé qu'il y a une benediction attachée au ministere d'un Evêque qui souffre pour la verité. S'il n'est pas toujours assez heureux pour en voir le fruit de ses propres yeux, il ne doit pas se decourager pour cela. Le tems viendra où d'autres moissonneront dans la joie ce qu'il aura semé dans les larmes.

Rien de si ordinaire que de s'entendre dire qu'on se rend inutile à tout, quand on refuse de signer le Formulaire purement & simplement; comme si c'étoit être inutile à l'Eglise, que de souffrir pour elle. Qui trouve-t-on de nos jours qui ait rendu des services plus importans à l'Eglise, que les Evêques & les autres grands hommes qui soutinrent dans le siecle passé tout l'effort de cette dispute? L'Eglise s'estimeroit heureuse, si elle possedoit aujourd'hui bien des Ministres de ce caractere. Mais il semble qu'on veuille faire consister le bonheur d'un Ecclesiastique à remplir tranquillement les fonctions du poste où il est attaché; & que pour parvenir à ce bonheur il faille, sinon tout sacrifier, au-moins se prêter à bien des choses qui ne s'accordent gueres avec les interêts de la verité. Chacun croit son œuvre necessaire. Que deviendroient ces personnes que je conduis & qui ont en moi tant de confiance, dit l'un? Que deviendroit cette Paroisse, cette Communauté, ce Corps, cette Congregation, disent les autres? Tous se réunissent à croire que Dieu a besoin d'eux, & que s'ils ne cedoient un peu au tems, tout seroit perdu: au lieu qu'il faudroit se bien persuader que le premier de tous les devoirs est celui de rendre temoignage à la verité; comme le plus grand bonheur est celui d'être jugé digne de souffrir pour elle. S. Ignace, quoiqu'Evêque, quoiqu'instruit par les Apôtres, ne commence à prendre la qualité de disciple de Jesus-Christ que du jour de son martyre: *Nunc incipio esse Christi discipulus.* Après un tel exemple je n'oserois prendre celle d'Evêque; mais si je suis Evêque, j'avoue que je n'ai commencé à l'être, que depuis que j'ai commencé à être persecuté. Heureux, si ce qui me reste à souffrir de maux & d'afflictions, peut achever de me rendre tel que je dois être pour meriter la recompense au dernier jour! Epist. ad Romanos.

Je finis, Monseigneur, sans repondre en particulier à ce que vous me marquez touchant l'Assemblée de Narbonne. Dès que vous êtes disposé à entrer dans toutes les voies que les illustres Confreres dont vous me parlez, jugeront convenables pour soutenir les droits de notre ministere, je n'ai que des actions de graces à vous rendre, & à prier Dieu de vous affermir de plus en plus dans ces bonnes dispositions. Seulement je vous prie d'observer que, quoiqu'il y eût des Commissaires nommés par le Pape pour faire le procès aux quatre Evêques, il ne s'ensuit pas que l'exemple des XIX. que je vous ai proposé, ne trouve pas son application dans la cause presente.. Il est vrai que les XIX. Evêques ne vinrent au secours des quatre, que lorsque le tribunal fut érigé. Mais quand ils se seroient declarés avant l'érection de ce tribunal, la cause des IV. Evêques en auroit-elle été moins bonne? Il paroit au contraire, que le Pape n'auroit point nommé des Commissaires. Et n'est-ce pas un grand avantage d'empêcher que les Puissances ne prennent des engagemens, qu'il est difficile de rompre quand une fois ils sont pris; au lieu que souvent il est très aisé de les arrêter, quand ils sont encore à prendre?

Voilà, Monseigneur, une partie de ce que j'avois à dire sur la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en dernier lieu. En repondant comme vous avez fait à ma precedente, vous m'avez donné de nouvelles preuves de votre

1725. amitié. Je ſuis ravi que l'on me parle avec liberté. C'eſt une marque que l'on ſouhaite que j'en uſe de même. Je le fais, Monſeigneur; & je compte trop ſur la bonté & la droiture de votre cœur, pour penſer qu'en agiſſant ainſi avec vous, je me mette en danger de vous faire la moindre peine. Je ſuis, &c.

LETTRE CXXXIX.

*A M. *** Il s'excuſe ſur ſes infirmités de ne lui avoir pas écrit, & il parle de la demande d'un Concile contre lui faite par M. de Narbonne dans l'Aſſemblée du Clergé.*

A la Verune le 27. *Août* 1725.

J'Estime, Monſieur, que vous avez raiſon, mais pas tant pourtant que vous pourriez croire, de vous plaindre de moi. J'ai ſix mains. Il y en a deux dont vous n'avez point vu le grifonnage depuis un tems un peu trop conſiderable. J'en conviens à ma grande honte & repentance. Mais je vous écris très regulierement trois fois la ſemaine de mes quatre autres mains; & elles le font avec bien plus d'exactitude que ne le feroient les deux autres pauvres mains pareſſeuſes dont vous vous plaignez. Leur pareſſe, je vous aſſure, ne vient point d'indifference pour vous: vous me feriez une grande injuſtice de m'en accuſer. L'infirmité ſpirituelle de ma pareſſe ne vient que de mes infirmités corporelles, qui augmentent conſiderablement tous les jours, & je n'écris pas la valeur d'une page que ce ne ſoit avec de violentes douleurs de reins. Je ſai que ces raiſons là ne m'empêchent pas d'être dans mon tort; mais j'eſpere au moins qu'elles le diminueront dans votre eſprit....

Je crois comme vous que M. de Narbonne ne s'en tiendra pas aux premiers efforts qu'il a faits inutilement contre moi. Il eſt difficile de croire qu'il veuille jamais me pardonner le mal qu'il a eu envie de me faire. Je ne vois pourtant pas comment il pourroit ſuivre ſon projet, ſi l'Aſſemblée du Clergé perſiſte à refuſer d'y entrer. J'eſpere que vous continuerez à m'inſtruire de tout ce que vous apprendrez, quelque indigne que je ſois de votre exactitude. Je ne puis aſſez vous en remercier ni la louer, & encore moins l'imiter, quelque bonne envie que j'en aye.

LETTRE CXL.

A M. l'Evêque de Rhodez, *au ſujet des bruits qui couroient que l'Aſſemblée du Clergé vouloit agir contre lui.*

A la Verune le 31. *Août* 1725.

Le bruit ſe repand dans cette province, Monſeigneur, que vous avez levé des Bureaux pour y traiter des matieres eccleſiaſtiques, & que la veritable fin de ces Bureaux & de ces conferences, eſt non pas pour examiner, (car c'eſt une peine ſuperflue) mais pour condamner mes Ecrits. C'eſt un étrange uſage qui s'introduit aujourd'hui, que de condamner des Prêtres & des Evêques ſans vouloir les entendre. Ce n'étoit pas la coutume chez les Romains de condamner perſonne ſans l'entendre: ce ne l'étoit pas non plus chez les nations les plus barbares; & cependant, contre l'eſprit de douceur & de juſtice de l'Egliſe, on veut l'introduire dans l'Egliſe; & ce ſont des Evêques & des Prêtres qui veulent introduire cette pratique qu'elle n'a jamais connue, ou plutôt qu'elle a toujours eue en horreur.

Feu M. l'Evêque de S. Pons de ſainte memoire, ayant oui dire que l'Aſſemblée du Clergé de 1705. vouloit condamner ſes Ecrits, fit un Memoire que j'ai, par lequel il fait voir de ſiecle en ſiecle que jamais l'Egliſe n'a jugé aucun Evêque ni aucun

aucun Prêtre vivant ſans l'avoir entendu, ou ſans lui avoir donné lieu de ſe faire entendre & de ſe defendre; & jamais on ne trouvera un exemple du contraire juſqu'à l'Aſſemblée de 1714. que dans les Conciliabules & les Brigandages des heretiques. 1725.

Peut-être dira-t-on (& j'ai oui qu'on le diſoit deja) que ce n'eſt pas ma perſonne qu'on veut condamner, mais ſeulement mes Ecrits; & qu'ayant ces Ecrits qui font le corps du delit, qui parlent & qui s'expliquent par eux-mêmes, il n'eſt pas neceſſaire de m'entendre avant que de les condamner.

Quelle diſtinction, bien inconnue à nos peres, entre la condamnation d'un Evêque & celle de ſes Ecrits! Qu'eſt-ce qui touche plus la perſonne d'un Evêque que ſa doctrine? N'eſt-ce point condamner ſa perſonne, que de le faire paſſer pour un heretique, ou pour un mechant homme? Et encore une fois, où trouvera-t-on un ſeul exemple que l'Egliſe ait condamné ni la perſonne ni la doctrine d'un Evêque ou d'un Prêtre, ſans l'avoir écouté ou ſans l'avoir invité à venir s'expliquer & ſe defendre? C'eſt de quoi je defie toute votre Aſſemblée avec feu M. de S. Pons. Mais une choſe dont il ne ſera pas neceſſaire de me defier, parce que certainement je n'y manquerai pas, ce ſera de relever toutes les bevues que fera cette Aſſemblée, qui n'eſt point mon ſuperieur & dont je ne reconnois l'autorité en rien; de faire voir ſes prevarications contre la ſaine doctrine & la verité; & ſi elle me fait l'injuſtice de me condamner ſans m'entendre, j'en demanderai juſtice au tribunal du public qui certainement me l'accordera, à la honte & confuſion de ceux qui, contre toutes les loix de la juſtice & de l'équité, auront entrepris de me condamner ſans m'entendre.

Vous ferez, Monſeigneur, l'uſage de ce que j'ai l'honneur de vous mander tel que votre ſageſſe, votre zele pour la juſtice & pour les regles de l'Egliſe vous l'inſpireront; & vous y ajouterez toutes les autres bonnes raiſons que vous imaginerez & direz infiniment mieux que je ne pourrois faire. Je ne crois pas qu'il fût à propos de dire que j'euſſe eu l'honneur de vous écrire cette Lettre. Je laiſſe pourtant le tout à votre plus grande prudence & diſcretion, en vous aſſurant de la continuation inviolable de mon tendre & parfait attachement, & du reſpect avec lequel je ſuis pour le reſte de ma vie, &c.

LETTRE CXLI.

A M. Berrier *Prieur de Percy, ſur la ſoumiſſion due à l'Egliſe par rapport aux faits qui, quoique decidés, peuvent demeurer douteux.*

Le 9. Octobre 1725.

JE profite du premier moment que je trouve, Monſieur, pour vous donner l'éclairciſſement que vous me demandez ſur la doctrine que j'ai enſeignée dans mes deux derniers Ecrits touchant la ſignature du Formulaire. Vous convenez avec moi que l'Egliſe n'eſt pas infaillible dans les deciſions des faits non revelés. „ Mais, dites-vous, n'y a-t-il aucunes deciſions auxquelles on doive ajouter „ une telle croyance, que ce ſeroit une temerité non exemte de peché ſi on croyoit „ le contraire? Selon S. Thomas on doit croire la canoniſation des ſaints *pia credulitate*. Celui qui ne croiroit pas Saint celui qui eſt canoniſé, ſeroit un temeraire & pecheroit, quelque connoiſſance particuliere qu'il pût avoir de la vie „ de celui qui a été canoniſé. C'eſt un fait non revelé. . . Si donc, concluez-vous, „ l'Egliſe peut faire une deciſion ſur un fait non revelé. . . . dont on ne puiſſe „ douter ſans peché, pourquoi n'aura-t-elle pas le même pouvoir ſur d'autres faits „ non revelés?"

La reponſe à votre difficulté, Monſieur, depend de quelques principes que

1725. je vous prie de trouver bon que je rappelle ici. Premierement, nous devons reconnoître l'un & l'autre que, comme l'Egliſe a des regles infaillibles pour juger de la catholicité de la doctrine, elle en a auſſi d'infaillibles pour juger de la ſainteté des actions. Telle propoſition donnée, & le ſens en étant clairement determiné, l'Egliſe jugera infailliblement ſi cette propoſition eſt vraie ou ſi elle ne l'eſt pas, ſi elle eſt catholique ou heretique. De même telle action poſée, & toutes les circonſtances dans leſquelles on la ſuppoſe faite, examinées, l'Egliſe jugera infailliblement ſi l'action eſt bonne ou mauvaiſe, ſi elle eſt digne de recompenſe ou de chatiment.

2. Mais de ce que l'Egliſe eſt infaillible pour juger ſi telle propoſition eſt orthodoxe ou non, il ne s'enſuit pas qu'elle le ſoit pour juger ſi tel auteur l'aura enſeignée. De même de ce que l'Egliſe eſt infaillible pour juger ſi telle action eſt ſainte, il ne s'enſuit pas qu'elle le ſoit pour juger que telle perſonne aura fait l'action ſainte qu'on lui attribue. Dans le premier cas l'Egliſe eſt infaillible, parce qu'il s'agit de queſtions qui concernent le droit: dans le ſecond elle ne l'eſt point, parce qu'il s'agit de faits non revelés.

Juſques-là, Monſieur, nous ſommes d'acord, & nous ſuivons les mêmes principes. „ Mais n'y a-t-il aucunes deciſions auxquelles on doive ajouter une telle croyance, „ que ce ſeroit une temerité non exemte de peché, ſi on croyoit le contraire?"

Sans doute qu'il y a des deciſions de cette nature, & je ne connois perſonne dans l'Egliſe qui ſoutienne le contraire. Parce que l'Egliſe peut ſe tromper dans la deciſion des faits non revelés, il ne faut pas en conclurre qu'elle ſe trompe toujours. Autre choſe eſt de pouvoir ſe tromper, autre choſe eſt de ſe tromper effectivement. Il y a des faits notoires, clairs, évidens. Il y en a de douteux, & qui peuvent être conteſtés de bonne-foi. A l'égard des premiers, on ne peut ſans temerité refuſer de les croire, lorſque l'Egliſe y oblige.

Calvin nie la preſence réelle, & la tranſubſtantiation. C'eſt un fait notoire, public, & qui n'eſt point conteſté. Si l'Egliſe faiſoit un Formulaire pour obliger à reconnoître que Calvin a enſeigné cette erreur, ſeroit-il permis de douter de ce fait? Non. On ne pourroit ſans temerité ne le pas croire.

De même il y a des Saints & en grand nombre, dont la ſainteté eſt appuyée ſur des temoignages non ſuſpects. Tels ſont les Ignaces martyr, les Polycarpes, les Irenées, les Cypriens, les Athanaſes, les Hilaires, les Ambroiſes, les Baſiles, les Antoines, les Pachômes, &c. Quoique l'Egliſe ne ſoit pas infaillible dans la canoniſation des Saints, on ne pourroit ſans une très grande temerité & ſans peché, revoquer en doute la ſainteté de ces hommes ſi admirables.

Il n'en eſt pas ainſi de ceux dont la ſainteté n'eſt appuyée que ſur des preuves très équivoques, & quelquefois même plus que ſuſpectes. Vous dites, Monſieur, que celui qui ne croiroit pas Saint celui qui eſt canoniſé, ſeroit un temeraire & pecheroit, *quelque connoiſſance particuliere qu'il pût avoir de la vie de celui qui a été canoniſé.* Ce principe, ſouffrez que je le diſe, me paroit très faux, & je n'ai garde d'en convenir. En l'admettant, on ne pourroit ſans peché revoquer en doute la ſainteté d'aucun de ceux dont les noms ſont inſerés dans le Martyrologe Romain. On ſeroit même obligé de reconnoître encore aujourd'hui pour Saints ceux que Baronius a retranchés de ce Martyrologe en le reformant. Or je ſuis bien aſſuré que vous même, Monſieur, vous ne voudriez pas pouſſer les conſequences de votre principe juſques-là.

Vous ſavez que Baronius a reformé le Martyrologe, & qu'en le reformant il en a retranché beaucoup d'heretiques anciens qui n'étoient Saints que dans leur ſecte. Mais ſi votre principe eſt veritable, il faut dire que Baronius a été un temeraire de n'avoir pas reconnu pour Saints des hommes dont les noms étoient in-

inſerés dans le Martyrologe de l'Egliſe Romaine, & dès là même canoniſés. Il faut dire qu'il n'a pu revoquer en doute leur ſainteté, quelque connoiſſance particuliere qu'il eût de leur vie. En un mot, il faut regarder comme un attentat dans ce ſavant Cardinal ce que tout le monde regarde aujourd'hui comme une bonne action. 1725.

Si l'on m'oppoſe que Baronius dans le retranchement qu'il a fait de ces Saints pretendus, étoit autoriſé de l'Egliſe Romaine, j'en conviendrai. Mais auroit-on du taxer de temerité & de peché un particulier qui, avant la reformation du Martyrologe, auroit revoqué en doute la ſainteté pretendue des heretiques qui en ont été retranchés ? Et s'il étoit permis alors de douter de ces faits, ne l'eſt-il plus aujourd'hui que nous nous trouvons dans un cas pareil ? Car vous m'avouerez, Monſieur, que le Martyrologe n'eſt pas dans l'état où il devroit être pour le rendre digne de la majeſté de l'Egliſe Romaine.

M. Baillet remarque avec raiſon, que Baronius a laiſſé dans ce Martyrologe divers Saints ſuſpects d'hereſie & de ſchiſme, & quelques heretiques de notorieté publique, comme Theodote de Laodicée l'un des ennemis de S. Athanaſe ; qu'il a preferé des Saints d'une reputation douteuſe, à d'autres dont la ſainteté n'a été conteſtée de perſonne ;... qu'il y a introduit quelques Papes dont il a trouvé quelques éloges, juſqu'à y admettre ou y laiſſer des Antipapes intrus ſur le S. Siege par les heretiques, comme Felix II. établi par les Ariens à la place de Libere ; qu'il y a établi & canoniſé beaucoup de Saints qui n'avoient aucun culte ni aucune marque de veneration, comme la plûpart de ceux dont le Pape S. Gregoire a parlé dans ſes Dialogues : ce qui eſt contraire à l'inſtitution des Martyrologes & aux premieres intentions de l'Egliſe. M. Baillet remarque encore que Baronius a fait au Martyrologe diverſes additions des Saints pris du Menologe des Grecs. Or pour juger de l'exactitude de ce Menologe, il ſuffit de dire qu'on y met au nombre des Saints l'Empereur Neron ſous le nom de S. Ceſar : bevue qui ne vient que de ce qu'on n'a pas entendu cet endroit de l'Epître de S. Paul aux Philippiens : *Salutant vos omnes ſancti, maximè autem qui de Cæſaris domo ſunt.* Diſcours ſur l'hiſt. de la vie des Saints §. 24. & 25. Voyez auſſi les §. 92. & 93.

Ne diſons donc point que celui qui ne croiroit pas Saint celui qui eſt canoniſé, ſeroit un temeraire & pecheroit, quelque connoiſſance particuliere qu'il pût avoir de la vie de celui qui eſt canoniſé. Autrement ce ſeroit faire degenerer la pieté en ſuperſtition, & donner lieu aux ennemis de l'Egliſe de ne nous croire ſur rien, pour vouloir étendre ſur trop de choſes le ſacrifice de la raiſon.

„ Il faut ſavoir douter où il faut, aſſurer où il faut, ſe ſoumettre où il faut. Qui „ ne fait ainſi, dit M. Paſcal, n'entend pas la force de la raiſon. Il y en a, „ continue ce grand homme, qui pechent contre ces trois principes ; ou en aſ- „ ſurant tout comme demonſtratif, manque de ſe connoître en demonſtration ; „ ou en doutant de tout, manque de ſavoir où il faut ſe ſoumettre ; ou en ſe ſou- „ mettant en tout, manque de ſavoir où il faut juger." Penſées de M. Paſcal tit. 6.

Si l'Egliſe étoit infaillible dans la canoniſation des Saints, il faudroit regarder comme Saints tous ceux qui ſeroient canoniſés, quelque connoiſſance particuliere qu'on pût avoir de diverſes actions de leur vie, qu'il ne paroit pas poſſible de concilier avec la ſainteté. Mais puiſque l'Egliſe n'eſt point infaillible ſur ce point, faiſons uſage des lumieres de notre raiſon, lorſqu'elle nous fournit contre la canoniſation de quelques-uns qui portent le nom de Saints, des argumens ſi forts que ce ſeroit renoncer à la raiſon de n'y avoir pas d'égard. S'il n'eſt rien de ſi conforme à la raiſon que le deſaveu de la raiſon dans les choſes qui ſont de foi, auſſi n'eſt-il rien de ſi contraire à la raiſon que le deſaveu de la raiſon dans les choſes qui ne ſont pas de foi. M. Paſcal ibid.

Mais en faiſant ainſi uſage des lumieres de la raiſon, donnons-nous de garde d'en

1725. d'en abuſer. Ce ſeroit en abuſer très certainement, que de s'élever avec ſcandale contre les canoniſations dont nous parlons. On n'eſt pas obligé de croire que l'Egliſe ne ſe trompe jamais ſur des choſes qui n'appartiennent point à la revelation; mais on eſt toujours obligé de la reſpecter, quand même il lui arriveroit d'être ſurpriſe dans quelques-uns de ſes jugemens.

Quiconque ſera fidele à obſerver cette regle, doit être eſtimé ſans reproche à cet égard, & devant Dieu & devant les hommes. Au contraire, qui voudroit porter plus loin ſes pretentions, ſeroit très blamable, parce que, loin d'affermir l'autorité de l'Egliſe par cette conduite, il l'affoibliroit infiniment, en rendant ſon joug inſupportable à ſes enfans, & mepriſable à ſes ennemis. C'eſt à quoi je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous ſeriez très fâché de contribuer. Je m'arrête, & je ne pouſſe pas plus loin mes reflexions. J'obſerverai ſeulement avant que de finir, qu'il n'eſt point ici queſtion de la canoniſation des Saints dont nous avons pour garant l'Ecriture même. Ceux-ci ſont dans un ordre bien different. Leur canoniſation fait partie de la revelation, & ainſi il faut croire qu'ils ſont Saints, & le croire non ſeulement de foi humaine, mais même de foi divine. Je ſuis, &c.

LETTRE CXLII.

*A M. l'Archevêque d'*UTRECHT. *Il ſe rejouit de la conſecration de ce Prelat, dans l'eſperance que Dieu benira ſes travaux, & il l'exhorte à conſerver la paix avec ceux mêmes qui en ſont les ennemis.*

Le 13. *Novembre* 1725.

JE reçois, Monſeigneur, avec une très vive reconnoiſſance la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'apprendre votre conſecration. Cette nouvelle m'a fait d'autant plus de plaiſir, que tous vos travaux Apoſtoliques ne me ſont pas inconnus. Comme ils ſont ſoutenus, Monſeigneur, par une vie irreprehenſible & par des lumieres ſuperieures, je ne doute pas que Dieu ne repande la benediction ſur vos grandes vues. Vous êtes des plus puiſſans en œuvres & en paroles. On n'eſt jamais plus près du calme que dans le fort de la plus grande tempête. Celui à qui les vents & la mer obéiſſent, parlera; & ſa parole ſera écoutée. Ceux qui vous perſecutent & qui attaquent les droits inconteſtables de votre Egliſe, ouvriront les yeux, & ſeront honteux d'avoir eu moins de charité & de juſtice, que ceux qui par principe de Religion auroient du travailler à la deſtruction de votre Siege. Attendons en paix, Monſeigneur, les momens de la miſericorde divine. Demeurons toujours attachés à l'unité de l'Egliſe, & conſervons la paix avec ceux qui n'en veulent pas. Le nombre n'en eſt que trop grand dans ce royaume. Je ſerois heureux, ſi je pouvois meriter quelque part dans vos prieres, & dans l'honneur de vos bonnes graces, & vous donner des preuves certaines du reſpect veritable avec lequel je ſuis pour toujours, &c.

En ſigne de communion j'ai l'honneur de vous envoyer un Ecrit que je viens de publier. (*a*)

LET-

(*a*) [M. de Montpellier parle ici ſans doute de ſa Lettre paſtorale du 20. Octobre 1725. ſur le miracle de Sainte Marguerite. Voyez tom. 2. page 1.]

LETTRE CXLIII. 1725.

*A M. *** Au ſujet du ſervice qu'il lui avoit rendu en ſignifiant en ſon nom une proteſtation à l'Aſſemblée du Clergé.*

A Montpellier le 18. *Decembre* 1725.

IL n'y a pas encore trois mois, Monſieur, que vous avez reçu une de mes Lettres; & cependant en voici une ſeconde. Que direz-vous de ce changement, & de cet excès d'exactitude? Je ne laiſſe pas pourtant de trouver qu'il y a long-tems que j'aurois du vous marquer ma reconnoiſſance & ma ſenſibilité, ſur la demarche que vous fites pour moi pendant la tenue ou, pour mieux dire, à la fin de cette belle, auguſte, & à jamais reſpectable Aſſemblée du Clergé. Mais ſi les deux mains qui vous écrivent aujourd'hui ne vous en ont rien mandé dans le tems, deux de mes autres mains, ou même quatre, ont du vous le mander de ma part, & en même tems quelle a été mon inquietude ſur vous. Elle étoit telle que peu s'en falloit que je ne me repentiſſe de vous avoir envoyé le papier; car je n'étois pas moins en peine du danger auquel il vous expoſoit, que j'étois aiſe de l'uſage que vous aviez eu le courage & la generoſité d'en faire. Dieu pour qui vous vous expoſez, & qui ne permet pas que le Diable ni certaines gens faſſent tout le mal qu'ils voudroient bien faire, vous a tiré de ce peril. Gloire & louanges lui en ſoient rendues. Mais je ne crois pas qu'il ait voulu encore rendre la paix à ſon Egliſe, ni faire ceſſer les perſecutions que nous ſouffrons depuis ſi long tems. Je ſuis très convaincu qu'au moins on les diminueroit, & qu'on les adouciroit beaucoup ſi on ſe ſervoit d'un moyen que j'ai ſouvent chargé deux de mes mains de vous mander, & qu'elles vous manderent encore l'ordinaire dernier. Je ne ſuis pas le ſeul à qui il ſoit venu en penſée, ni le ſeul qui le juge très efficace.

Il me ſemble encore que les enfans de tenebres, qui ſont ordinairement plus prudens dans leurs affaires que les enfans de lumiere, auroient mieux profité que nous n'avons fait des dernieres conjonctures. Mais ſi nous ſouffrons dans le tems, nous ſommes ſoutenus par l'eſperance d'être conſolés dans l'éternité.

J'ai reçu le très riche joyaux * que vous m'avez envoyé par M.*** J'eſpere m'en bien parer la nuit du 24. au 25. de ce mois. Je vous rends mille graces d'un ſi beau preſent.

* Une aube du P. Queſnel.

LETTRE CXLIV.

A M. l'Evêque de Riez. *Il loue ſon zele & ſa pieté : il l'invite à ſe joindre aux Prelats qui devoient écrire à Benoît XIII. pour lui faire connoître les maux de l'Egliſe.*

1725.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que je ſouhaite d'être en relation avec vous, & que vous augmentez le deſir que j'en ai par les temoignages d'amitié pour moi que vous voulez bien donner à M.*** Ce que me mande ce ſaint Prêtre ſur les grandes choſes que vous faites dans votre Egliſe & dont il eſt le temoin, me remplit d'une joie & d'une conſolation que je ne puis vous exprimer; & je benis Dieu de toute l'étendue de mon cœur d'avoir accordé à l'Egliſe dans ces tems malheureux qu'on peut appeller avec raiſon la lie des ſiecles, un Paſteur qui fait revivre le zele, le deſintereſſement & la pieté de ſes premiers Evêques.

Mais votre amour pour l'Egliſe ne ſe bornera pas là, Monſeigneur; & ſi vous édifiez d'une main les murs de Jeruſalem, vous êtes diſpoſé à tenir de l'autre l'é-

1725. pée toute prête pour defendre cette ſainte cité contre les attaques de ſes ennemis. Ils vous ſont connus, Monſeigneur, ces ennemis, & ils ſe montrent maintenant en trop de manieres pour être meconnus. Ennemis de la grace interieure de Jeſus-Chriſt, corrupteurs de la morale, promoteurs du ſchiſme; voilà ceux que l'Egliſe ſouffre dans ſon ſein depuis plus d'un ſiecle, & qui la dechirent ſans ceſſe. Vous êtes attendri, Monſeigneur, des gemiſſemens de cette ſainte Mere, & on m'aſſure que vous ne ſeriez pas éloigné de vous unir à nous pour en porter vos plaintes au pere commun des fideles. Je vous envoye donc le modele de Lettre que nous avions deſtinée pour Innocent XIII. & auquel on n'a fait que des changemens legers, qui ne regardent que la perſonne du nouveau Pape. Je me flatte, Monſeigneur, que ce ne ſera ici que le commencement de notre union. Perſonne ne la deſire plus ardemment que moi, parce que perſonne n'eſt avec des ſentimens plus ſinceres & plus reſpectueux, &c.

LETTRE CXLV.

A M. l'Evêque de TROYES. *En le remerciant de ce qu'il avoit fait dans l'Aſſemblée du Clergé, il l'exhorte à faire paroître le même courage pour reprimer les entrepriſes de leurs ennemis communs.*

1725.

JE vous dois mille actions de graces, Monſeigneur, pour la generoſité avec laquelle vous avez pris ma defenſe dans l'Aſſemblée du Clergé. Je n'attendois rien moins de votre amour pour la juſtice, & de votre zele pour l'honneur de l'épiſcopat. L'une & l'autre, je dis la juſtice & l'honneur de notre Ordre, ont été foulées aux pieds en ma perſonne; mais ils ont trouvé en la vôtre un vengeur intrepide de l'outrage qui leur a été fait. Vous avez ſenti, Monſeigneur, toutes les conſequences d'une demarche auſſi irreguliere que l'eſt celle de l'Aſſemblée contre M. de Bayeux & contre moi, & vous n'avez pas eu beſoin d'être excité pour en arrêter autant qu'il eſt en vous les mauvais effets. Si cette forme de proceder inconnue aux Payens mêmes, étoit autoriſée parmi nous, quel eſt l'Evêque qui, voulant faire ſon devoir, pût être en ſureté dans ſon Dioceſe? On ne s'écarte ſi groſſierement envers M. de Bayeux & moi des regles les plus communes, que parce qu'on ſent qu'en les obſervant on ne pourroit venir à bout de nous chagriner. Or ce que l'on fait aujourd'hui contre nous, dans deux jours on le fera contre vous, Monſeigneur. On laiſſe paſſer de tels attentats ſans s'y oppoſer. L'amour de la paix, & la crainte de donner occaſion à de nouveaux troubles, ont empêché juſqu'à preſent de ſe réunir pour faire tête aux ennemis de l'épiſcopat. Mais permettez-moi de vous dire, Monſeigneur, que tant qu'on ne prendra pas ce parti, ils ne ceſſeront de travailler à nous opprimer. Ils ſont les ſeuls qui ſe montrent & qui parlent: c'eſt ce qui leur donne tant de hardieſſe. Mais que ce qu'il y a d'Evêques en France qui gemiſſent de leur tyrannie, paroiſſent à leur tour; & dès lors, ſi nous ne les faiſons pas taire, au moins leur ferons-nous baiſſer le ton.

Vingt Evêques qui auront la verité, la juſtice & l'innocence de leur côté, ſe rendront toujours formidables. Et qui empêche que nous ne ſoyons davantage? C'eſt une choſe qui me paroit aiſée à executer, pour peu que nous nous donnions de mouvement les uns les autres. Ce que je connois de la diſpoſition de pluſieurs de nos illuſtres Confreres, me fait parler de cette maniere.

On m'écrit que quelques Evêques de l'Aſſemblée publient que la demande des Conciles n'aura point de lieu. C'eſt un leurre pour arrêter le zele des Prelats bien inten-

intentionnés. La conduite de M. de Narbonne à mon égard en eſt, ce me ſemble, une aſſez bonne preuve. A entendre ce Prelat, lorſqu'il arriva à Paris, il n'avoit point été queſtion de moi dans l'Aſſemblée de Narbonne: j'avois eu peur de mon ombre. Pas un mot de vrai, diſoit-il, de tout ce qui étoit rapporté dans ma Lettre circulaire à ce ſujet. Ceux à qui il tenoit ce langage n'avoient garde de ſe perſuader qu'il penſât à rien faire dans l'Aſſemblée generale. Vous l'avez vu, Monſeigneur, ſi ſes intentions étoient auſſi pures & auſſi innocentes qu'il vouloit qu'on le crût. Pour moi j'étois bien aſſuré de n'avoir rien avancé mal à propos. J'avois été exactement informé de tout par des deputés du premier & du ſecond Ordre. Un d'entre eux m'avoit même laiſſé par écrit ce que j'ai rapporté dans ma Lettre circulaire. Or cette affectation à publier qu'on ne penſe à rien dans le tems qu'on a les plus mauvais deſſeins, dit beaucoup à qui veut l'entendre. Il me paroit donc très important de ne point prendre ici le change. L'oppoſition des quatre Prelats de l'Aſſemblée pourra retarder l'execution des projets concertés; mais ſi on en demeure là, elle ne les fera pas échouer. 1725.

J'eſpere, Monſeigneur, que vous acheverez votre ouvrage, & que nous vous aurons l'obligation d'avoir contribué plus que perſonne à nous delivrer de l'eſclavage où l'on s'efforce de nous reduire. Encore une fois montrons-nous. Qu'il paroiſſe qu'il y a encore en France un nombre d'Evêques qui ſentent ce qu'ils ſont, qui connoiſſent leurs devoirs, & qui ſont reſolus de ſoutenir les droits de leur caractere; & il ne ſera pas aiſé de nous attaquer.

Vous voyez, Monſeigneur, que je vous parle à cœur ouvert. Mais pourquoi ſommes-nous Evêques, ſi ce n'eſt pour nous oppoſer comme un mur d'airain à l'injuſtice & à l'iniquité? Je ſuis, &c.

LETTRE CXLVI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie de ce qu'il a pris ſa defenſe dans l'Aſſemblée du Clergé, & lui propoſe les moyens par où on pourroit mettre leurs ennemis hors d'état de rien faire de ſemblable.*

1725.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me donner avis de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée du Clergé. Je commence par vous temoigner ma très vive reconnoiſſance de l'ardeur avec laquelle vous y avez pris mes interêts. J'ai toujours compté ſur votre amour pour la verité, auſſi bien que ſur votre tendreſſe pour ceux qui la defendent; & je vois bien, Monſeigneur, que je ne me ſuis pas trompé. C'eſt ce qui me donne la confiance de vous expoſer aujourd'hui mes vues, pour ne pas perdre l'avantage que nous pouvons tirer de la demarche ſi étrange que vient de faire l'Aſſemblée contre M. de Bayeux & contre moi. Cette demarche revoltant tout le public, il me paroit que les Evêques bien intentionnés ne doivent pas laiſſer échapper l'occaſion de la relever. Voici donc le tems de reprendre le projet dont il a été queſtion ci-devant, & qu'il importe ſi fort à l'honneur de tout notre Ordre de mettre à execution. Si vous voulez bien vous rappeller ce qui ſe fit il y a deux ans contre feu M. de Boulogne, & le réunir avec ce qui ſe fait aujourd'hui contre M. de Bayeux & contre moi, vous verrez, Monſeigneur, de quelle importance il eſt pour tous tant que nous ſommes, de mettre fin à de pareilles entrepriſes. Nous en viendrons à bout ſi nous nous réuniſſons, & que nous donnions des marques publiques de l'indignation que nous avons de telles pratiques. On ne s'éleve contre nous avec tant de hauteur & de ſecurité, que parce que l'on voit

1725. que tout le monde ſe taît, quand on tombe ſur quelqu'un en particulier. Si perſonne n'avoit reclamé dans l'Aſſemblée pour les interêts de la verité & de la juſtice, il y a bien de l'apparence que la demande des Conciles auroit été accordée ſur le champ. Mais au lieu de quatre qui reclament pour les regles, ſoyons vingt comme nous pouvons être, & après cela on nous laiſſera en repos. Je m'attends bien de relever comme il convient toutes les injuſtices & les irregularités de l'Aſſemblée contre moi: mais ce n'eſt pas aſſez. Nous vivons dans un ſiecle où le bon droit a beſoin d'aide. Si je ſuis ſoutenu, j'aurai raiſon: ſi je ne le ſuis pas, je perdrai ma cauſe. Cependant tout Evêque qui a quelque amour pour la verité, doit voir par ce qui m'arrive, ce qui lui arrivera à lui-même s'il n'y remedie de bonne-heure. Quand on veut perdre un homme, les mechans trouvent toujours aſſez de
Exod. I. 9. 10. pretextes pour en venir à bout. *Ecce populus filiorum Iſrael multus, & fortior nobis eſt. Venite, ſapienter opprimamus eum ne fortè multiplicetur.* C'eſt le langage qu'ils ont tenu, & qu'ils tiendront dans tous les tems. Mais puiſque nous connoiſſons leurs deſſeins, n'oublions rien pour les faire échouer, & nous procurer la liberté qu'ils s'efforcent de nous enlever.

M. de Troyes a fait merveilles. Il étoit bien neceſſaire que des deliberations de la nature de celles qui ont été priſes contre M. de Bayeux & contre moi, ne paruſſent pas dans les Actes du Clergé n'avoir point été contredites. Le parti que vous avez pris, Monſeigneur, d'écrire à M. le Duc pour vous plaindre de ces deliberations, ne peut produire auſſi qu'un très bon effet. Je ſuis ſûr que nos ennemis ne s'attendoient point à trouver cette oppoſition. Continuez, je vous en conjure. Vous avez trop bien commencé pour ne pas achever. Je me repoſe de tout ſur votre zele & votre vigilance. La cauſe dont vous prenez la defenſe eſt trop juſte, pour ne pas eſperer que Dieu benira vos travaux, & leur donnera tout le ſuccès que vous deſirez. Je ſuis, &c.

LETTRE CXLVII.

A M. l'Evêque de BAYEUX. *Il relève les defauts de la deliberation de l'Aſſemblée du Clergé contre eux, & fait ſentir la neceſſité d'en prevenir les ſuites.*

1725.

JE ne m'attendois pas, Monſeigneur, de partager avec vous l'outrage que l'Aſſemblée du Clergé vient de me faire en me condamnant ſans m'avoir entendu. Il y a lieu de s'étonner qu'elle vous ait enveloppé dans la même injuſtice. Par là elle fait connoître ſenſiblement à tout le monde, quel eſt l'eſprit qui l'anime, & ce que l'on doit juger de la ſageſſe & de la maturité de ſes deliberations. Qu'il eſt triſte, Monſeigneur, que nous ſoyons obligés de reprocher à une nombreuſe Aſſemblée d'Evêques, de violer ſans menagement des regles que
Act. XXV. 16. les Payens mêmes reſpectoient envers les plus criminels! *Non eſt Romanis conſuetudo damnare aliquem hominem, priuſquam is qui accuſatur præſentes habeat accuſatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.* Quel eſt notre crime? Où ſont nos accuſateurs? C'eſt ce qu'on ne dit point. On veut que nous ſoyons regardés comme coupables, ſur cela ſeul que l'Aſſemblée le prononce.

Mais ce qu'il y a de ſingulier par rapport à moi, c'eſt qu'on me donne pour juges mes parties mêmes. J'accuſe dans ma Lettre circulaire M. l'Evêque de Soiſſons d'avoir falſifié la Bulle du Jubilé de Benoît XIII. dans un point eſſentiel, & d'avoir pris la defenſe de cette propoſition impie du Pere Aſſermet: *Je dis que Dieu eſt tout-puiſſant ſur le cœur de l'homme, mais non pas à l'égard du ſalut éternel.* Cependant c'eſt ce Prelat que l'Aſſemblée met au nombre des Commiſſaires qu'elle choiſit pour examiner mes Ecrits & en dreſſer le rapport. Il eſt vrai que je

n'ai

n'ai point nommé M. l'Evêque de Soiſſons dans ma Lettre circulaire; mais les choſes dont je l'accuſe ſont ſi publiques, que perſonne ne pouvoit ignorer que c'étoit de lui dont je voulois parler. 1725.

On ne pouvoit ignorer non plus que c'étoit M. l'Evêque de Chartres que j'avois en vue, quand j'ai dit qu'il y avoit un Evêque qui avoit retranché de la Bulle de Benoît XIII. des termes eſſentiels, & tirés de l'Ecriture, pour n'être pas obligé de confeſſer la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme. Cependant on a reçu le temoignage de ce Prelat contre moi dans l'Aſſemblée, & il ne paroit pas qu'il ſe ſoit retiré, quand il a été queſtion d'opiner ſur ce qui me concernoit.

M. l'Archevêque de Rouen, chef de la Commiſſion, en examinant ma Lettre circulaire, a du auſſi y remarquer un article important qui regarde un Curé de ſon Dioceſe, le ſieur le Roux. Je m'y plains hautement de ce qu'on laiſſe en place, & dans un Benefice conſiderable à charge d'ames, un homme chaſſé pour ſa mauvaiſe doctrine de la Faculté de Theologie de Paris, condamné par celles de Reims & de Nantes, & degradé par l'Univerſité de Paris du titre de Maître ès arts. Le reproche que je fais à cet homme, c'eſt d'avoir enſeigné une doctrine abominable, qui ne tend à rien moins qu'à aneantir le premier precepte du Decalogue. Cependant, comme ſi ce que je dis ne meritoit pas qu'on y eût aucun égard, toute l'attention de M. l'Archevêque de Rouen ſe tourne contre moi, qui ne ſuis certainement point ſon juſticiable; & il ne ſe donne point le moindre mouvement pour faire retracter un Prêtre de ſon Dioceſe qui merite la depoſition, & que l'on auroit condamné dans des ſiecles plus heureux que le nôtre à faire penitence le reſte de ſes jours dans un monaſtere.

Qui ne croiroit, en voyant Meſſieurs les Commiſſaires du Bureau de doctrine ſi ardens contre la diſtinction du fait & du droit, & ſi indifferens ſur les plaintes que je fais dans ma Lettre circulaire: qui ne croiroit, dis-je, que ces Meſſieurs ſont perſuadés qu'il eſt beaucoup plus important à l'Egliſe d'empêcher qu'on ne doute d'un fait non revelé, que non pas de ſavoir ſi on eſt obligé de rapporter à Dieu toutes ſes actions, & ſi Dieu a l'empire ſuprême ſur tous les mouvemens de notre cœur pour le tourner comme il lui plaît?

En effet, qu'un Evêque en qualité d'interprête de la parole de Dieu, diſtingue les differentes ſortes de ſoumiſſions qui ſont dues aux choſes revelées & à celles qui ne le ſont pas, l'Egliſe, dit-on, eſt en peril, la Religion en danger: on ne peut trop ſe hâter de remedier à un ſi grand ſcandale: il faut demander la tenue d'un Concile provincial pour y depoſer l'Evêque qui en eſt coupable: toute diſtinction, toute explication par rapport à un fait auſſi important à l'Egliſe que l'eſt celui de Janſenius, eſt intolerable. Mais qu'on diſtingue, qu'on reſtreigne le premier article du Symbole, & qu'on l'interprete en ce ſens que Dieu eſt tout-puiſſant ſur le cœur de l'homme dans les choſes temporelles, mais non pas à l'égard du ſalut éternel, la Religion n'a rien à craindre de cette diſtinction impie & blaſphematoire. M. l'Evêque de Soiſſons le ſoutient ainſi, & l'Aſſemblée en eſt ſi peu allarmée qu'elle depute ce Prelat pour examiner en ſon nom l'Ecrit même où je lui en fais le reproche.

Qu'un homme auſſi decrié que le ſieur le Roux continue à ſe jouer du premier precepte du Decalogue, comme il vient de le faire dans le libelle inſolent qu'il a publié contre moi; qu'il donne à ces paroles: *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de toutes vos forces*, les diſtinctions, les reſtrictions, les interpretations les plus folles & les plus extravagantes: qu'il ſoutienne qu'un homme qui n'a jamais aimé Dieu, non pas même à la fin de ſa vie, ſera ſauvé en vertu d'un pretendu acte de charité interpretatif, parce que cet homme après avoir reçu l'abſolution ſacramentelle n'ayant que l'attrition, eſt tombé

1725. en delire, & eſt mort en cet état: qu'il ajoute à ſes anciennes erreurs ſur l'amour de Dieu, une nouvelle erreur par rapport à l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits non revelés: qu'il accuſe de mauvaiſe-foi & d'avoir trompé le Pape & l'Egliſe, des Evêques d'une ſincerité à l'épreuve de tout, & dont Dieu a manifeſté la ſainteté par des miracles éclatans operés à leur tombeau: qu'il fletriſſe, qu'il deshonore l'épiſcopat en ma perſonne, en me traitant avec une impudence & une effronterie dont il n'y a qu'un homme comme lui qui ſoit capable; tout cela ne fait aucune impreſſion ſur Meſſieurs les Commiſſaires ni ſur l'Aſſemblée. Qu'importe que l'on diſpute à Dieu ſes droits inalienables ſur le cœur de l'homme, & que l'on ſe rende coupable de toutes ſortes d'excès, pourvû que les fideles ſoient perſuadés qu'un Evêque mort depuis quatre-vingts dix ans dans le ſein de l'Egliſe a enſeigné dans un gros Livre latin cinq hereſies que perſonne ne ſoutient, & que tout le monde fait profeſſion de deteſter?

Plus j'y penſe, Monſeigneur, moins je reviens de mon étonnement, en conſiderant ce qui ſe paſſe ſous mes yeux. D'un côté le Pape touché des maux de l'Egliſe, & qui eſt perſuadé interieurement du danger où ſe trouve la verité, veut autoriſer XII. Articles dans leſquels on rejette la doctrine pernicieuſe de l'équilibre, & où l'on remet en honneur le premier & le plus grand des commandemens; & malgré les engagemens qu'il a pris, on l'empêche de donner à l'Egliſe cette conſolation; on lui fait écrire de toutes parts pour arrêter ſon zele; on va même, dit-on, juſqu'à le menacer de ſe ſeparer de ſa communion s'il paſſe plus avant. D'un autre coté des Evêques allarmés des erreurs qu'on debite ſous leurs yeux, croyent devoir cenſurer par des Mandemens publics les auteurs temeraires qui les enſeignent: ces Mandemens ſont fletris à Rome, tandis qu'en France l'Aſſemblée du Clergé prend des meſures pour interdire de ſes fonctions l'un de ces Evêques, vous-même, Monſeigneur, & cela ſans donner aucune marque d'improbation contre les erreurs proſcrites par les Mandemens, & contre mille autres excès de cette nature. Le croiroit-on, ſi on n'étoit forcé de le voir?

Que repondrons-nous maintenant aux heretiques qui nous inſultent, & qui declarent qu'ils ne peuvent ſe réunir avec une Egliſe où l'on renverſe impunement le premier article du Symbole, & le premier commandement de Dieu? Que repondrai-je moi-même en particulier à vingt-mille nouveaux convertis que j'ai dans mon Dioceſe, & qui pretendent me prouver, par ce qui m'arrive aujourd'hui, que l'Egliſe Romaine étend ſon infaillibilité juſques ſur des choſes qui n'appartiennent point à la revelation? Comment pourrai-je achever de faire tomber leurs prejugés contre l'autorité de l'Egliſe, quand ils me ſoutiendront qu'on n'exige pas ſeulement parmi nous la créance interieure des dogmes decidés, mais qu'on l'exige même des faits non revelés, en vertu & par la ſeule autorité de l'Egliſe?

Eſt-il donc de l'interêt de l'Egliſe de mettre de nouveaux obſtacles à la réunion des heretiques? Eſt-il de l'interêt de l'Etat de fomenter les prejugés de cette multitude innombrable de nouveaux-réunis qui ſont en France, qui pour la plûpart ont le cœur encore ulceré contre nous, & qui ont un beſoin infini qu'on travaille à refermer leurs plaies, & non pas qu'on les aigriſſe, & qu'on les rende plus incurables que jamais?

Si quelque choſe les ſoutient contre le ſcandale que leur a cauſé la Bulle *Unigenitus*, c'eſt d'avoir vu des Evêques s'oppoſer à l'acceptation de cette Bulle, & deferer toute cette affaire au tribunal de l'Egliſe univerſelle. Mais aujourd'hui qu'ils voyent ces Evêques perſecutés, & que ſous differens pretextes on cherche à leur faire leur procès, & à les interdire ou à les depoſer, à quoi n'expoſe-t-on pas leur foi chancelante? Sous pretexte de remedier à des maux qui ne ſont

point,

point, on en cauſe d'infinis dans mon Dioceſe & dans les autres. On veut, dit- 1725.
on, venir au ſecours de la Religion; & on ne s'apperçoit pas qu'on la ruine dans le cœur d'un grand nombre de perſonnes qui, ne pouvant concilier avec le chriſtianiſme toutes les injuſtices qu'elles voyent, prenent le parti de douter de tout, & tombent dans l'irreligion. Je n'exagere point: vous le ſavez, Monſeigneur. Pour peu qu'on ſoit obligé de voir le monde, on a la douleur d'y trouver à chaque pas de triſtes exemples de ce que je dis. Quand les ſcandales ſont ſi grands, il faut une foi peu commune pour n'en être pas ébranlé. Or tous ne l'ont pas, cette foi: *Non enim omnium eſt fides.* 2. Theſſ. III. 2.

Je voudrois, Monſeigneur, être à portée de faire valoir ces raiſons & mille autres ſemblables, pour exciter le zele des Prelats bien intentionnés, & leur faire ſentir les conſequences de la demarche inouie de l'Aſſemblée contre nous. Mais vous le ferez mieux que moi, & je m'eſtime heureux de ce que mes interêts ſont maintenant réunis avec les vôtres d'une maniere ſi intime & ſi étroite. C'eſt un prejugé avantageux pour la cauſe que nous defendons, & qui me donne lieu d'eſperer que nos ennemis ne remporteront de toute cette indigne manœuvre que la confuſion qui leur eſt due. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CXLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il ſe rejouit de l'oppoſition de ce Prelat à toute acceptation de la Bulle. Il fait voir qu'on ne peut la reconcilier avec les XII. Articles; & que le Pape n'oſant les ſoutenir, les Evêques n'en ſont que plus obligés à les defendre.*

1725.

JE reçois toujours avec un nouveau plaiſir, Monſeigneur, les Lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire. Mais les aſſurances que vous avez bien voulu me donner depuis votre derniere, que vous n'êtes point entré dans le projet d'accommodement, & que vous êtes très éloigné de recevoir la Bulle *Unigenitus*, me rempliſſent de conſolation, & me cauſent une joie que je ne puis exprimer. Je ne vous diſſimulerai point que j'avois été ſenſiblement affligé des bruits contraires qu'on avoit repandus à ce ſujet. Y auroit-il donc encore un retranchement parmi les Evêques, me diſois-je à moi-même? La ſeduction n'eſt-elle pas aſſez grande, & faut-il que notre foi ſoit miſe ſur ce point à de nouvelles épreuves? Je benis Dieu de ce que ces bruits ne ſe ſont pas trouvés veritables, & de ce qu'il a bien voulu detourner de deſſus ſon Egliſe un auſſi grand malheur.

C'eſt en ce ſens, Monſeigneur, que je vous prie de prendre ce que j'ai dit dans ma precedente, que je ne pouvois m'empêcher de benir Dieu de ce qu'il avoit fait échouer le dernier projet d'accommodement. Jamais je n'ai pretendu qu'il falloit benir Dieu de ce qu'il a permis que le Pape n'ait pas approuvé les XII. Articles, comme il ſemble que vous me l'imputiez; mais de ce qu'on n'avoit pas réuſſi dans le projet que l'on avoit formé de faire recevoir la Conſtitution à l'aide des XII. Articles. Je ſai l'avantage que la bonne cauſe auroit tiré de la publication de ces Articles; mais je ſai auſſi qu'il ne nous étoit pas permis de nous le procurer par un auſſi grand mal que l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*.

En cela, Monſeigneur, je fais gloire de penſer bien differemment de ces perſonnes ſi éclairées, qui ſoutiennent, dites-vous, que le vrai moyen de faire tomber la Bulle dans le puits, eſt de l'identifier avec les XII. Articles & le Bref aux Dominicains; pretendant qu'alors les Moliniſtes n'en demanderoient plus l'acceptation parce qu'ils y trouveroient la condamnation de leur doctrine, & que les Appellans ne la recevroient pas parce qu'ils croiroient que la Bulle ne peut jamais être identifiée avec de bonnes explications.

1725. Il eſt bien triſte, Monſeigneur, que des gens éclairés donnent dans de pareilles illuſions. Heureux ceux qui n'ont pas aſſez d'eſprit pour former de tels projets! La prudence du ſerpent eſt recommandée dans l'Ecriture; mais il faut qu'elle ſoit jointe à la ſimplicité de la colombe. Quel eſt le but des perſonnes dont nous parlons? Leur deſſein eſt de *faire tomber la Conſtitution dans le puits*. Il faut donc qu'ils la regardent comme bien mauvaiſe, puiſqu'ils croyent qu'on ne peut rendre de ſervice plus important à l'Egliſe que de la couler à fond & de la noyer. Mais ſi cela eſt, comment peuvent-ils ſe perſuader que le moyen d'en venir à bout ſoit de *l'identifier* avec la verité? Depuis quand eſt-il permis d'allier le vrai avec le faux, le bon avec le mauvais, le ſaint avec le profane? A la Chine les Jeſuites font tous leurs efforts pour identifier l'idolatrie avec l'Evangile. Leur deſſein eſt de faire tomber par ce moyen l'idolatrie dans le puits. Ces perſonnes ſi éclairées que vous connoiſſez, Monſeigneur, voudroient-elles approuver la conduite des Jeſuites ſur ce point? Je n'ai garde de leur faire l'injure de les en ſoupçonner. Mais n'eſt-ce pas ici la même choſe à proportion? Je ne trouve pas qu'il ſoit plus difficile d'identifier les idolatries Chinoiſes avec l'Evangile, que la Conſtitution avec la verité.

Quoiqu'il en ſoit, dites-vous, Monſeigneur, il n'y a plus à deliberer ſur cette affaire, puiſque tout le monde convient que depuis l'Arrêt du Conſeil du 2. Juin le Pape ne peut plus approuver les XII. Articles condamnés à être ſupprimés & lacerés.

Permettez-moi de vous demander, Monſeigneur, pourquoi l'on veut que le Pape ne puiſſe plus approuver les XII. Articles. S'ils renferment des verités importantes, faut-il que le Pape les abandonne, parce que les ennemis de la verité ont ſurpris un Arrêt du Conſeil qui les fletrit? Que l'accommodement ſoit devenu impratiquable par l'Arrêt du Conſeil du 2. Juin: qu'il ſoit tombé dans le puits, au lieu d'y avoir fait tomber la Bulle; cela ne me ſurprend point. Tel a été & tel ſera le ſort de tous les projets de cette nature. La politique les enfante, la politique les detruit. Il ne faut pas s'attendre que Dieu donne ſa benediction à des œuvres, où la ſageſſe de l'homme eſt plus conſultée que celle de Dieu.

Mais ſi l'Arrêt du 2. Juin a rompu les meſures que l'on avoit priſes pour faire recevoir la Bulle *Unigenitus* avec les XII. Articles, je ne vois pas que le Pape en ſoit plus diſpenſé d'autoriſer ces mêmes Articles en particulier. Leur ſort ne doit point ſuivre celui de l'accommodement projetté. L'accommodement eſt l'œuvre de l'homme; mais les Articles, ſi on en excepte quelques-uns qui me paroiſſent foibles, qui ne decident rien, & dont les ennemis de la verité peuvent abuſer, ces Articles, dis-je, doivent être regardés comme l'œuvre de Dieu.

S'il étoit vrai que le Pape ne pût plus les approuver, nous ne pourrions plus nous-mêmes les ſoutenir. Ainſi il ne ſeroit plus permis de nous élever contre la doctrine pernicieuſe de l'équilibre, ni d'établir la neceſſité de rapporter à Dieu toutes ſes actions. Il faudroit éviter de parler comme font les Articles & dans le même ſens, ſur la foi au Mediateur, ſur le delai de l'abſolution, ſur l'excommunication. En un mot il faudroit renoncer aux verités principales de la Religion; ce qui fait horreur. Je n'ai donc garde de penſer, Monſeigneur, que le Pape ne puiſſe plus approuver les Articles depuis l'Arrêt du 2. Juin; au contraire je l'y crois plus obligé que jamais. Les efforts qu'il voit qu'on fait pour opprimer une doctrine qu'il ſait être très orthodoxe, doivent être pour lui un motif indiſpenſable de l'appuyer de toute ſon autorité. C'eſt ce qu'on ne peut lui repreſenter trop fortement. Et ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, les ennemis de la ſaine doctrine prevalent, & empêchent, comme ils ont deja fait, qu'on ne ſoit écouté; c'eſt à nous, Monſeigneur, à prendre des meſures efficaces pour faire nous-mêmes ce que le

Pape

Pape ne fait point. Il faut nous réunir pour prendre la defenſe des Articles; faire connoître à tous les peuples que c'eſt pour les grandes verités qu'ils renferment que nous ſommes perſecutés; defier nos ennemis d'y ſouſcrire; prendre avantage de leur refus; les denoncer à toute l'Egliſe, & ne point ſe laſſer de combattre juſqu'à ce que nous ayons remporté la victoire, qui ne peut nous manquer. 1725.

Loin de faire aucune avance prejudiciable à la verité, comme on en a deja tant fait, ſi la Cour de Rome continue de s'oppoſer aux bonnes intentions du Pape, & de mettre obſtacle à la publication des Articles, il faut l'en reprendre à la face de toute l'Egliſe; lui reprocher la protection qu'elle donne à l'erreur, en écrivant ſous le nom du Pape des Brefs pleins d'éloge à des Evêques convaincus d'avoir enſeigné des erreurs palpables, tandis qu'elle n'écrit que des duretés à ceux dont la doctrine eſt irreprehenſible. Il faut rappeller ce qui s'eſt fait ſous le pontificat d'Innocent XIII. où les Ordonnances de Meſſeigneurs les Evêques de Bayeux & de Rhodez qui condamnoient des maximes abominables avancées par des Jeſuites, ont été elles-mêmes condamnées; montrer l'acception que la Cour de Rome fait des perſonnes, & ſon étrange partialité en ce qu'elle exige aujourd'hui de M. le Cardinal de Noailles la retractation d'une Inſtruction paſtorale, dont la doctrine eſt ſaine & orthodoxe, tandis qu'elle n'a pas fait la moindre demarche pour obliger les Jeſuites Cabreſpine & Charly à retracter les horreurs & les abominations qu'ils ont enſeignées à Rhodez, quoiqu'elle n'ait pu ignorer l'opiniatreté de ces Jeſuites à ſoutenir leurs maximes deteſtables.

Si nous faiſons cela, Monſeigneur, nous mettrons Rome dans la neceſſité de parler. Il faudra qu'elle s'explique; elle ſera obligée de faire ſon apologie, & nous la forcerons d'être ſur la defenſive avec nous.

J'admire que M. le Cardinal de Noailles ait eu aſſez de bonté pour ne pas profiter de l'avantage que lui donnoit la cauſe qu'il defendoit. Rome étoit en faute, & non pas lui. Cependant c'eſt lui qui eſt aujourd'hui le ſuppliant, & Rome qui lui fait la loi. Mais avec quelle dureté! Tout le monde voit avec indignation qu'on a moins d'égard à Rome pour ce Cardinal, qu'on n'y en a pour d'infames corrupteurs de la morale de Jeſus-Chriſt.

Il en ſeroit de même de nous, Monſeigneur, ſi nous nous humilions devant une Cour qui prend avantage de tout, & qui ne montre jamais plus de fierté que lorſqu'elle a plus de tort, & qu'elle eſt plus en faute: *Mihi illud Diomedis ſubit dicere: Ne preceris, quoniam vir eſt ſuperbus. Nam proculdubio cùm lenius tractantur elati animi, ſolito inſolentiores plerumque fieri ſolent.* C'eſt ce que diſoit S. Baſile du Pape Damaſe, & des Occidentaux; & c'eſt ce qu'il faut dire aujourd'hui, non de Benoît XIII. qui eſt un homme de bien & qui a de bonnes intentions, mais de ſa Cour qui eſt imperieuſe, & qui veut dominer ſur notre foi. Epiſt. 10. nov. edit. 239. n. 2.

On ſe trompe ſi on croit qu'il y ait quelque choſe à attendre de cette Cour. Son oppoſition au bien eſt trop marquée pour eſperer qu'elle le favoriſe. Non ſeulement on n'y connoit point la verité, mais on ne peut pas même ſouffrir qu'on l'y faſſe connoître. Mettons donc avec le même ſaint Docteur toute notre confiance dans le Seigneur, & n'attendons de ſecours que de lui. *Etenim ſi Dominus ſit nobis propitius, quonam alio adminiculo indigemus? Si autem ira Dei permanſerit, quale nobis auxilium ab Occidentalium ſupercilio & faſtu aderit, qui veritatem, neque norunt, neque diſcere ſuſtinent?* Je ſuis avec reſpect, &c. Ibid.

1725.

LETTRE CXLIX.

A M. Sauvage (a) *Prêtre du Dioceſe de Boulogne. Il le confirme dans ſes bons ſentimens par rapport à la ſignature du Formulaire.*

1725.

J'Ai reçu, Monſieur, la Lettre que vous m'avez écrite pour m'expoſer vos peines, touchant la demarche qu'on vous a conſeillé de faire par rapport à la ſignature du Formulaire. Vous avez raiſon de regarder cette demarche comme une faute dont vous devez vous humilier devant Dieu. Il paroit neanmoins qu'il y a eu plus de ſimplicité de votre part que de deſſein de mal faire. Je ſuis très édifié de la maniere dont vous la reparez. Dieu qui ſait tirer le bien du mal même, s'en ſervira pour vous rendre plus ferme & plus circonſpect à l'avenir. Je reçois aſſez de temoignages de differens Dioceſes touchant la ſignature du Formulaire; mais j'avoue que ceux qui me viennent du Dioceſe de Boulogne, me font un plaiſir particulier. J'étois trop uni avec le ſaint Evêque qui vous a été enlevé, pour ne pas reſſentir une très grande conſolation de la fidelité que Dieu donne à un nombre conſiderable de Miniſtres qu'il a laiſſés après lui. Je vous exhorte à jetter ſouvent les yeux ſur ce grand modele. Quel avantage n'en tirerez-vous pas pour vous animer dans la pratique des vertus eccleſiaſtiques, & vous affermir dans l'amour de la verité! *Mementote præpoſitorum veſtrorum qui vobis locuti ſunt verbum Dei, quorum intuentes exitum converſationis imitamini fidem.* Je me recommande à vos prieres & ſuis très tendrement, &c.

Heb. XIII. 7.

LETTRE CL.

A M. l'Evêque de Babylone. *Il le remercie de ſon* Apologie, *& en loue la moderation.*

1725.

J'Aurois repondu plutôt, Monſeigneur, à la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 12. Juillet, ſi j'euſſe reçu l'*Apologie* que vous m'y annonciez. Cette excellente piece ne m'a été remiſe entre les mains que depuis quelque tems; & je profite du premier moment que j'ai de libre pour vous en remercier, & vous temoigner l'eſtime très particuliere que j'en fais. Je puis dire que j'ai été conſolé & édifié en même tems. Cent fois j'ai beni Dieu, en la liſant, de ce qu'il donnoit à ſon Egliſe en votre perſonne un Evêque digne d'un ſiecle plus heureux que le nôtre. Quel traitement que celui que vous ſouffrez, Monſeigneur! Mais auſſi quel courage que celui dont vous nous donnez l'exemple! Ce que j'admire le plus en vous, c'eſt la douceur & la patience avec laquelle vous ſupportez tant de tribulations. Il ne paroit pas qu'on puiſſe rien ajouter aux épreuves par leſquelles Dieu vous fait paſſer. Elles ſont pour un Evêque innocent ce qu'il y a de plus humiliant & de plus douloureux. Cependant au milieu de tous vos maux, vous ne laiſſez rien échapper que vos ennemis puiſſent vous reprocher. Si vous vous plaignez, vous le faites avec une moderation & des menagemens, qui montrent combien la charité eſt enracinée dans votre cœur. Vous ne ſavez ce que c'eſt que de repouſſer les maledictions dont on vous charge par d'autres maledictions. Rien de plus fort, mais en même tems rien de plus meſuré que ce que vous avancez pour votre juſtification. *In omnibus his non peccavit Job labiis ſuis, neque ſtultum quid contra Deum locutus eſt.* Con-

Job. I. 22.

(a) [Cet Eccleſiaſtique eſt mort en odeur de ſainteté à Mery près de Pontoiſe, Dioceſe de Paris; & on rapporte pluſieurs miracles operés à ſon tombeau.]

Continuez, Monſeigneur, à nous donner de tels exemples de vertu. Nous en avons un extrême beſoin dans le ſiecle malheureux où nous vivons. Dieu vous a deſtiné pour de grandes choſes, & ce que vous avez fait juſqu'à preſent montre que vous avez repondu parfaitement à votre vocation. A lui ſeul la gloire en ſoit rendue: *Gratias Deo ſuper inenarrabili dono ejus.* Je ſuis avec reſpect, &c. 1726. 2. Cor. IX. 15.

LETTRE CLI.

*A M. *** Il demande un certificat en bonne forme de l'état de Madame la Foſſe, afin de fermer la bouche aux Calviniſtes & aux Conſtitutionnaires. Il parle d'une Lettre du Cardinal de Noailles au Pape, d'un Ouvrage ſur l'Egliſe, & de deux Lettres paſtorales qu'il venoit de publier.*

A Montpellier le 20. Janvier 1726.

IL y a aſſurement, Monſieur, bien de l'indiſcretion à moi d'abuſer autant que je fais de votre patience, & de vous fatiguer ſi ſouvent de mes Lettres. J'eſpere que vous me pardonnerez mon importunité, ſur la parole que je vous donne de m'en corriger ſi vous le ſouhaitez.

Je veux vous dire que nos Conſtitutionnaires & nos Calviniſtes ſont parfaitement d'accord pour nier le miracle de Madame la Foſſe. La preuve que ce miracle eſt faux, diſent-ils, & ſur tout les premiers, & que le ſoulagement que la Dame la Foſſe a reſſenti dans ſes maux étoit un effet purement naturel, c'eſt qu'elle eſt retombée dans l'état où elle étoit. D'autres diſent qu'elle eſt morte: entre autres un grand Marquis d'Ampus arrivé il y a cinq ou ſix jours venant de Paris, qui l'a tuée impitoyablement. Son voyage à Verſailles eſt une ſornette inventée par les amis de M. de Montpellier, qui l'entretiennent dans ces erreurs par ces ſortes de contes ſaugrenus. Toutes ces gentilleſſes ſe debitent parmi le peuple & les Curés de la campagne, pour decrier ma Lettre paſtorale ſur ce miracle. Je voudrois fort *ad obſtruendum os loquentium iniqua*, que ſi Dieu a conſervé la vie & la ſanté à cette pieuſe Dame juſqu'au jour que vous recevrez ma Lettre, vous puſſiez m'en envoyer un bon certificat en forme probante, non du Curé qui ſeroit très ſuſpect ici, mais du Commiſſaire de quartier avec des temoins, ou de tel autre Magiſtrat public, à qui il appartient de donner des certificats de vie. Si vous pouvez me faire ce plaiſir, il n'y faut pas perdre de tems. Tom. 2. pag. 1. Pſ. LXII. 12.

Il ſeroit bien neceſſaire que nous euſſions la belle Lettre de M. le Cardinal de Noailles au Pape dont on parle tant. Ne pourriez-vous point nous l'envoyer?

Je ſuis ravi qu'on ſe ſoit determiné à travailler à l'Ouvrage dont vous me parlez dans une de vos dernieres Lettres, que je ſouhaitois depuis long-tems. Il vaut mieux l'avoir tard que jamais. Mais je ſuis perſuadé que s'il eût paru il y a quelques années, il eût fait bien du bien. J'eſpere que vous me manderez quel accueil Paris aura fait aux deux Lettres paſtorales. On ne s'eſt jamais attendu à une approbation generale. Les Conſtitutionnaires d'ici diſent, que les plus grands ennemis de l'Evêque de Montpellier ne pouvoient jamais venir à bout de lui faire tant de mal qu'il s'en eſt fait lui-même par ces deux pieces. Je ne ſai ſi on peut dire qu'un homme à qui on veut faire le procès, ſe faſſe beaucoup de mal en ſe defendant par de bonnes & ſolides raiſons. Si elles couvrent ſes adverſaires de confuſion, ſa cauſe en devient-elle plus foible & plus mauvaiſe pour cela? L'Inſt. ſur l'Egliſe, de M. de Senez, publiée en 1727.

1726.

LETTRE CLII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle du Mandement de M. de Saintes contre les XII. Articles, & de l'obligation où ſont les Evêques de repouſſer l'erreur.*

Le 31. Janvier 1726.

IL y a huit jours, Monſeigneur, que je me propoſois de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, lorſque j'appris qu'il y avoit en cette ville un exemplaire d'un Mandement de M. l'Evêque de Saintes contre les XII. Articles. Cela me fit prendre la reſolution de ſurſeoir ma reponſe, juſqu'à ce que j'euſſe vu cette étrange piece. Je prevoyois bien qu'elle me donneroit occaſion de m'en entretenir avec vous, & que ce que j'aurois à dire alors, ſeroit beaucoup plus important que ce que l'on a coutume de repondre à une Lettre d'honnêteté & de compliment. Je ne doute point, Monſeigneur, que ce Mandement ne ſoit très public dans Paris, & que vous n'ayez vu ce qu'il contient. Je doute encore moins de l'impreſſion qu'il aura faite ſur vous. Qui peut lire ſans horreur la maniere dont on s'y éleve contre les verités les plus palpables de la Religion? Il faudroit avoir renoncé à tous les ſentimens du chriſtianiſme, pour n'être pas frappé d'un ſi grand ſcandale. Je ne vous demande donc point, Monſeigneur, ce que vous penſez de cet affreux Mandement; mais je prends la liberté de vous demander ſi vous croyez que des Evêques puiſſent ſe taire après l'avoir lu. Dira-t-on encore qu'il n'y a point de diviſion parmi nous ſur la ſubſtance de la foi, & que nul n'a pris le parti de l'erreur? Voilà l'hereſie du peché philoſophique ſoutenue hautement par M. l'Evêque de Saintes, le premier commandement de Dieu aneanti, les maximes de l'Evangile traitées d'ouvrages de tenebres. Si après cela on demeure dans l'inaction, je ne ſai plus ce qui eſt capable de remuer les Evêques. Pour moi je ne crains point de le dire: Quiconque ne ſe reveillera point à ce bruit, je le tiens pour mort, quoiqu'il ait la reputation d'être vivant; & je le regarde comme un ſel affadi qui n'eſt bon qu'à être foulé aux pieds.

Il ne falloit pas avoir les yeux bien perçans pour voir que les Jeſuites depuis plus d'un ſiecle travaillent ſans relache à établir le Pelagianiſme ſur les ruines de
Act. XX. 24. l'Evangile de la grace de Dieu. Tant de troubles qu'ils ont excités dans l'Egliſe, tant de perſecutions qu'ils n'ont ceſſé de faire aux plus gens de bien en les decriant fauſſement comme heretiques, devoient rendre les Evêques attentifs aux demarches de ces hommes de diſcorde & de diſſenſion. Mais par un jugement de Dieu bien terrible pour l'épiſcopat, la plûpart ſans le vouloir ont travaillé à donner du corps aux calomnies des Jeſuites, en ſuppoſant avec eux qu'il y avoit en France une Secte très dangereuſe, qui ſoutenoit les dogmes condamnés dans les cinq propoſitions; au lieu qu'il falloit que tout le zele ſe réunît contre les Jeſuites mêmes, dont les erreurs ſoutenues avec opiniatreté demandoient qu'on ne leur fît aucune grace. Si on avoit pris ce parti, l'erreur n'auroit pas fait le progrès qu'elle a fait: jamais la Bulle *Unigenitus* n'auroit oſé ſe montrer; & nous n'aurions point aujourd'hui la douleur de voir des Evêques prêcher ſur les toits l'hereſie de Pelage.

Mais puiſque Dieu a permis pour nos pechés que nous ſoyons ſpectateurs d'un ſi grand ſcandale, au moins qu'il ne ſoit pas dit que nous en ſoyons ſpectateurs oiſifs. Jamais l'erreur ne s'eſt montrée avec plus d'impudence. La crainte qu'elle a de ſe voir condamnée, lui fait faire les derniers efforts pour parer le coup. Mais c'eſt cela même qui doit nous animer davantage à la combattre. Puiſqu'elle a l'audace de ſe montrer ſi à découvert, elle nous met en état de la frapper

plus.

plus rudement. L'occaſion ne peut être plus avantageuſe, & je ſuis bien reſolu de ne la pas manquer. Je ne puis me perſuader que pluſieurs de nos illuſtres confreres ne faſſent la même choſe; mais quand je ſerois ſeul, loin de me croire diſpenſé de parler, je m'en croirois obligé de le faire plus hautement. Les Conſtitutionnaires de ce pays-ci debitent que M. l'Evêque de Nîmes a aſſuré que l'exemple de M. de Saintes ſera ſuivi de vingt autres Prelats: nouveaux motifs pour nous de ne pas demeurer dans l'inaction. Certainement voici une conjuration des plus fortes pour bannir la verité de deſſus la terre. Malheur donc, malheur à nous, ſi nous ne nous y oppoſons de tout notre pouvoir. Non, il ne peut nous être permis de nous donner un moment de repos, tant que la verité ſera dans l'humiliation où elle eſt; & il n'y a rien que nous ne ſoyons obligés de faire pour la tirer de l'opprobre dont ſes ennemis s'efforcent de la couvrir: *Si dedero ſomnum oculis meis, & palpebris meis dormitationem, & requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob.* 1726. Pſ. CXXXI. 4.

Voilà, Monſeigneur, notre devoir bien marqué dans ces paroles du Prophete-Roi. Demandons à Dieu qu'il nous faſſe la grace de le remplir fidelement. J'attends ſur cela, Monſeigneur, l'honneur de votre reponſe. Votre amour tendre & ſincere pour l'Egliſe m'aſſure par avance qu'elle ſera telle que je la puis deſirer. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CLIII.

A M. du Saussoy *Docteur de Sorbonne, au ſujet d'un Ecrit ſur le Formulaire qu'il lui avoit communiqué. Il l'exhorte à écrire contre M. de Saintes en faveur des XII. Articles.*

Le 31. Janvier 1726.

Enfin je ſuis en état, Monſieur, de vous marquer ce que je penſe de l'Ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Je ne puis vous en rendre qu'un temoignage avantageux. L'Auteur ne s'accordant pas entierement avec nous ſur tous les principes, il ne pouvoit pas plaider notre cauſe d'une maniere plus forte qu'il l'a fait. On doit lui ſavoir gré de tous les menagemens dont il a uſé, en ſupprimant tout ce qu'il pouvoit dire pour établir ſon ſentiment particulier. Et ainſi je ſuis perſuadé que cet Ecrit peut être très utile, en ce qu'il montre l'injuſtice de ceux qui refuſent les ſignatures expliquées. Cependant je ne ſai s'il convient de le faire paroître dans les conjonctures où nous nous trouvons. En mon particulier je ne pourrois conſentir à ce qu'il vît le jour dans l'état où il eſt, à cauſe de ce qui y eſt dit pour relever l'injuſtice qui m'a été faite. Je conviens qu'elle eſt étrange. Mais la force avec laquelle on s'éleve contre les auteurs de l'Arrêt du 21. Septembre ne pourroit manquer d'attirer de nouvelles perſecutions; & je ſuis bien aſſuré, Monſieur, que vous ſeriez très fâché d'y contribuer en rien. Toutes choſes ont leur tems; mais il me ſemble que ce n'eſt pas celui de donner au public un Ecrit, qui ne manquera pas d'aigrir des perſonnes qui peuvent nous faire beaucoup de mal, & qui ne ſont pas fâchées d'en trouver les occaſions.

Un autre motif qui me confirme dans ce ſentiment, c'eſt la demarche que vient de faire M. l'Evêque de Saintes contre les XII. Articles. Son Mandement eſt quelque choſe de ſi affreux, qu'on doit attirer toute l'attention du public de ce côté là. Les Jeſuites ſeroient charmés qu'un Ecrit comme celui que vous m'avez envoyé, leur donnât occaſion de porter la guerre ailleurs, & de faire diverſion. Ils ſurent profiter de la publication du Cas de conſcience pour faire tomber ſur leurs adverſaires la haine qu'on leur portoit alors à cauſe des affaires de la Chine. Ne tombons pas aujourd'hui dans le même inconvenient. Si en dernier lieu ils

1726. ont eu l'adreſſe de nous jetter ſur le Formulaire, parce qu'ils ne trouvoient pas leur compte à nous attaquer ſur la Conſtitution, laiſſons à notre tour l'affaire du Formulaire puiſque nous en trouvons l'occaſion, & réuniſſons toutes nos forces contre le Pelagianiſme que M. l'Evêque de Saintes prêche aujourd'hui à découvert. Je regarde cet évenement comme le plus important qui ſoit arrivé de la part de nos adverſaires depuis la Bulle *Unigenitus*. Tirons-en tout l'avantage que nous pouvons & que nous devons. Vous êtes, Monſieur, plus en état qu'un autre de le faire. Si vous m'en croyez, ne perdez point de tems. C'eſt ici où il faut prendre le haut ton, & s'élever avec la force qui convient, quand on a à combattre des erreurs auſſi groſſieres que celles que veut établir le Mandement en queſtion.

Je ne manquerai pas de vous renvoyer votre Ecrit dès la premiere occaſion ſure que je trouverai, & je vous prie de m'excuſer ſi je l'ai retenu ſi long-tems. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE CLIV.

A la Superieure de Sainte Marie de Montpellier. Il lui marque que, ni les menaces de ſes dix Religieuſes diſcoles, ni les ordres de la Cour ne l'empêcheront point de ne leur donner pour Confeſſeurs, que des Eccleſiaſtiques éclairés, ſages, & amateurs de la paix, Appellans ou non Appellans.

A la Verune le 28. *Avril* 1726.

L'Heure du ſermon qui m'a appellé ce matin, ma Mere, m'ayant empêché de repondre à vos queſtions, & n'ayant pu vous aller voir avant mon depart pour la Verune, je prends le parti de vous repondre par écrit, & de vous confirmer les ſentimens dans leſquels vous m'avez toujours trouvé à l'égard des dix Religieuſes qui refuſent de vous reconnoître. Mon intention n'a jamais été de leur refuſer des Confeſſeurs. Toute votre Communauté ſait dans quelle condeſcendance je ſuis entré ſur ce point, & que j'ai même à me reprocher de m'être écarté de l'eſprit de vos Conſtitutions, qui ne vous permettent pas d'avoir des Reguliers pour Confeſſeurs.

Il eſt aſſez connu que le mecontentement de ces dix Religieuſes ne vient que de ce qu'elles craignent des Confeſſeurs prudens & éclairés, qui ne pourroient les autoriſer dans l'independance & le mepris de toute ſubordination, dans lequel elles vivent depuis plus d'une année. Je n'omettrai, ma Mere, aucune des voies de douceur, que je croirai capables de les ramener dans l'obéiſſance qu'elles vous doivent. Mais je vous dirai bonnement qu'elles s'y prennent fort mal pour obtenir quelque choſe de moi. Quand vos Sœurs enverront ſans ceſſe des Memoires pleins de fauſſeté, & qu'elles n'auront dans la bouche que des menaces, il ne faudra pas s'attendre à de grandes explications de ma part. Ce qui regarde les Confeſſeurs, eſt un article ſur lequel un Evêque ne doit point entrer en negociation. On ne demande point des Confeſſeurs la verge à la main; & ſur un article auſſi libre & auſſi independant de toute autorité humaine que celui du choix des Confeſſeurs, les coups de bâton ne me feront jamais avancer d'un ſeul pas. Ainſi, tant que vos Sœurs s'y prendront de cette maniere, je m'en tiendrai à la reponſe generale que j'ai faite à M. de Bernage. Cette reponſe eſt (car je ſuis bien aiſe que vous la ſachiez) que je n'ai jamais refuſé de donner des Confeſſeurs, & que ſi ceux que j'ai offerts ne ſuffiſent pas, je ſuis prêt d'en donner vingt. M. de Bernage m'a preſſé de lui declarer ſi je n'en donnerois pas de Conſtitutionnaires, c'eſt-à-dire des perſonnes declarées contre moi, qui entretiendront dans l'eſprit de ces filles

les leurs idées ſchiſmatiques, & qui ne travailleront point à guerir leurs preventions ſur la canonicité de votre élection. Or j'ai repondu nettement que des perſonnes de ce caractere ne me convenoient pas, & n'ai pas cru en devoir dire davantage. Mais pour vous, ma Mere, je vous dirai en même tems que, ſi je ne puis jetter les yeux ſur des perſonnes en qui je n'ai nulle confiance, je gouterai toujours des Eccleſiaſtiques ſages & inſtruits que je connoitrai aimer la paix, & d'un caractere propre à la procurer à votre Monaſtere; & je ne regarderai point s'ils ſont Appellans ou non : parmi les vingt que j'ai offert de donner, il y en a qui ne ſont point Appellans. 1726.

Je prie Dieu, ma Mere, qu'il entretienne & augmente en vous cet eſprit de charité qui vous a animée juſqu'ici au milieu de tant de contradictions. Il ſera votre conſolation & votre paix. Je vous la ſouhaite, cette paix, du meilleur de mon cœur. Jeſus-Chriſt nous l'a donnée dans l'Evangile que nous avons lu ce matin à la Meſſe; & c'eſt par cette paix qu'il a encouragé ſes diſciples, & gueri l'incredulité de ceux qui ne le connoiſſoient pas. Je la ſouhaite à toute votre Communauté; & en me recommandant ſincerement à ſes prieres, je vous demande les vôtres en particulier, étant, ma Mere, très parfaitement à vous.

LETTRE CLV.

A M. le Comte de Saint FLORENTIN *Secretaire d'Etat. Sur le même ſujet.*

Le 7. Juin 1726.

MONSIEUR de Bernage m'a fait part, Monſieur, de la Lettre que vous lui avez écrite au ſujet des Religieuſes de la Viſitation de cette ville, & dans laquelle vous le chargez de me dire de la part du Roi que, ſi je perſiſte à refuſer à quelques-unes de ces filles des Confeſſeurs non Appellans, Sa Majeſté donnera des ordres pour les faire ſortir de leur Monaſtere, & les transferer dans d'autres maiſons. Comme c'eſt ici la premiere fois, Monſieur, que j'ai l'honneur de vous écrire, j'avoue que la crainte de vous faire quelque peine m'a fait un peu balancer à vous dire toutes les miennes. Cependant après y avoir penſé devant Dieu, la vue de remplir mon devoir l'a emporté ſur toutes les autres conſiderations. J'ai cru que ce motif ſeroit bien reçu de vous, & que vous voudriez bien entrer dans la triſte ſituation où je me trouve.

Permettez-moi, Monſieur, de commencer par vous dire que ce qui regarde les Confeſſeurs ne doit point être un point de negociation entre l'autorité ſeculiere & l'autorité eccleſiaſtique, & que c'eſt un article ſacré ſur lequel les Evêques ne doivent repondre qu'à Dieu ſeul.

Si je refuſois des Confeſſeurs, comme on l'a ſans doute mandé, j'avoue que je ſerois en faute. Mais avant que d'ajouter foi à une pareille accuſation, n'étoit-il pas de la juſtice & du bon ordre qu'on s'en fît informer par des perſonnes non ſuſpectes, & qu'on me fît part des plaintes qu'on faiſoit contre moi ſur cet article? C'eſt une juſtice que le feu Roi de glorieuſe memoire avoit coutume de me rendre. Il avoit bien voulu me promettre qu'à l'égard des plaintes que certaines perſonnes lui portoient quelquefois contre moi, il ſuſpendroit toujours ſon jugement juſqu'à ce qu'il m'en eût fait part. Et en effet il m'en faiſoit avertir quand j'étois dans mon Dioceſe; & ne me refuſoit jamais audience lorſque, me trouvant à Paris, je prenois la liberté de la lui demander. Je dois ajouter, Monſieur, que m'étant fait une loi de lui parler avec ſincerité, ce grand Prince étoit toujours demeuré ſatisfait de mes reponſes, les diviſions avoient été étouffées dès leur n'aiſſance, & n'avoient point alteré la paix dont mon Dioceſe a joui pendant tant d'années.

Que

1726. Que mon Dioceſe ſeroit heureux ſi on ſuivoit aujourd'hui la même regle! Les affaires qu'on a ſi grand ſoin de groſſir tous les jours diſparoitroient bientôt. Il n'étoit pas difficile, par exemple, de ſavoir dès les commencemens ce qu'il falloit penſer de l'affaire de Sainte Marie. On vous auroit dit, Monſieur, que cette Communauté, une des plus conſiderables de cette ville, avoit toujours été très unie, & conduite par le même Confeſſeur dont les Religieuſes étoient contentes; que depuis quelques années certains eſprits qui n'aiment que le trouble penetrerent dans cette maiſon où regnoit la paix, & engagerent pluſieurs de ces filles à me demander d'autres Confeſſeurs. Je ne me ſuis rendu que trop facile à leurs peines, la condeſcendance que je voulois qui ſervît à les guerir, n'ayant fait que les rendre plus inquietes. J'allai même, & je ſuis encore dans le cas, contre l'eſprit de leurs Conſtitutions, qui leur defendent d'avoir des Reguliers pour Confeſſeurs; & on a vu dans cette maiſon en differentes occaſions & pour differentes perſonnes, Eccleſiaſtiques ſeculiers, Capucins, Recolets, Grands-Carmes, Carmes dechauſſés, outre les Confeſſeurs ordinaires & extraordinaires. Enfin avant la Lettre que vous écrivites à M. de Bernage pour ſavoir ſi je refuſois toujours des Confeſſeurs non Appellans, j'avois deja offert plus de vingt Confeſſeurs parmi leſquels il y en avoit pluſieurs tels qu'on les deſiroit. Et comme votre Lettre devoit faire impreſſion & faire douter de la ſincerité de ma conduite, on a été obligé de montrer publiquement une liſte dans laquelle, pour ces dix Religieuſes ſeulement, je propoſe plus de Confeſſeurs qu'il n'y en a dans bien des villes. Je leur en offre à leur choix vingt-ſix, parmi leſquels il y en a ſix ſur leſquels les preventions les plus outrées ne peuvent mordre. Je ſuis bien juſtifié, Monſieur, mais je n'en ſuis pas moins affligé. Il eſt bien triſte en effet pour un des plus fideles ſujets du Roi, & des plus anciens Evêques de ſon royaume, que je ne puiſſe montrer mon innocence, qu'en faiſant voir combien la religion du Roi eſt ſurpriſe par les delations ſecretes qui viennent de ce pays-ci.

Ce n'eſt pas tout; & j'ai une ſeconde peine qui n'eſt pas moins importante que la premiere. On menace cette Communauté de lui defendre de recevoir des Novices & des Penſionnaires. Qu'a-t-elle fait pour meriter un tel traitement? Il y a dans cette maiſon dix Religieuſes qui ſe plaignent bien injuſtement de leur Evêque: le reſte de la Communauté ne s'en plaint point. Elle dit à quiconque veut l'entendre que ſon Evêque ne veut gêner la conſcience de perſonne, & demande ſimplement qu'on vive dans l'union & dans la paix. C'eſt donc un crime aujourd'hui de ne point ſe plaindre de moi. Quel étonnant perſonnage me fait-on faire? Si les dix Religieuſes ſont mecontentes de moi, on me demande de la part du Roi, *ſi je veux continuer de les perſecuter.* Si au contraire la Communauté entiere ne porte contre moi aucune plainte, elle devient coupable, & je deviens bien plus réellement ſon perſecuteur, puiſque dès là même elle commet un crime qui ne peut être expié que par ſon entiere deſtruction. Souffrez que je vous le diſe, Monſieur, la ville de Montpellier, quoique partagée ſur bien des choſes, a fait ce raiſonnement avant moi & en a ſenti toute la force. On eſt temoin depuis dix-huit mois d'une deſobéiſſance abſolue de la part de ces dix filles, à l'égard de leur Superieure canoniquement élue dès le premier ſcrutin par les deux tiers de la Communauté. On a vu dans les ceremonies publiques le ſcandale qu'elles cauſoient, lorſque la Superieure étoit obligée de faire quelque fonction attachée à ſa place de Superieure: on en a gemi; & on a été édifié en même tems de la patience d'une Communauté qui n'en a jamais porté aucune plainte, & qui n'a jamais employé ſes prieres auprès de moi, que pour demander ce qui pourroit adoucir leurs Sœurs. Enfin, Monſieur, je regarde comme une eſpece de miracle, que des filles à qui les menſonges ont ſi peu couté, & qui s'étoient fait

une

une ſorte de religion de ſigner tous les Memoires que certaines perſonnes très connues leur envoyent ſans ceſſe, ayent pourtant toujours reconnu, & en ayent aſſuré M. de Bernage, qu'elles n'avoient aucun ſujet de ſe plaindre de leur Superieure ni de leurs Sœurs. Elles en auroient même fait davantage, ſi elles euſſent été libres. Je ſai à n'en pouvoir douter les bonnes diſpoſitions où elles étoient toutes, à la reſerve d'une ou deux, de rentrer dans l'obéiſſance qu'elles doivent à leur Superieure. Mais on n'oublie rien pour les en empêcher, & il eſt étonnant juſqu'où l'on pouſſe ſur ce point les mauvais moyens & les injuſtices. Il ne l'eſt pas moins que, dans le tems que ces dix Religieuſes ſont en faute, la Cour paroiſſe les ſoutenir, & vouloir punir la Communauté entiere qui n'a aucune part à cette diviſion, & qui ne peut jamais en avoir dans les demêlés que leurs Sœurs veulent avoir avec moi ſur les Confeſſeurs. 1726.

Vous me direz, Monſieur, que votre Lettre ne contient qu'une ſimple menace, qu'on ne penſera jamais à executer, lorſque j'aurai mis les dix Religieuſes dans leur tort en leur donnant certains Confeſſeurs. Elles y ſont, Monſieur, depuis long-tems; & depuis qu'on ſait que pour ces dix Religieuſes j'ai donné vingt-ſix Confeſſeurs de toute eſpece à choiſir, il n'eſt plus poſſible d'en impoſer au public ſur ce fait. Mais je vais plus loin, & permettez-moi que je vous le diſe avec cette ſincerité qui n'eſt jamais deplacée dans la bouche d'un Evêque, cette menace eſt encore de trop. Car la reception des Novices dans une Communauté établie par Lettres-patentes eſt un article qui ne peut regarder que le ſuperieur eccleſiaſtique. Y mettre obſtacle en faiſant defendre à une Communauté de recevoir aucune Novice c'eſt vouloir la detruire. Or comme il faut que l'autorité eccleſiaſtique & l'autorité ſeculiere ſe réuniſſent pour fonder une maiſon eccleſiaſtique ou religieuſe, il faut auſſi que ces deux autorités concourent à ſa deſtruction. Et lorſque dans des cas fort rares, & qu'il auroit été à ſouhaiter qui l'euſſent été encore davantage, Sa Majeſté a defendu à quelque Monaſtere de recevoir des Novices, elle ne l'a fait qu'à la ſollicitation des Evêques leurs ſuperieurs eccleſiaſtiques; & alors l'autorité ſeculiere n'a fait autre choſe que ſuivre l'autorité eccleſiaſtique, & lui prêter ſon ſecours. Mais ici ce n'eſt point le cas. Ces filles n'ont point d'autre Superieur que moi, je ne demande rien contre elles: il eſt donc impoſſible d'entreprendre rien de regulier, & ſur quoi tous les Evêques ayant autant d'interêt que moi, je ne ſois en droit de les en avertir, ſi cela eſt neceſſaire. M. l'Evêque de Caſtres qui s'eſt trouvé ici par hazard lorſqu'on reçut votre Lettre en fut très frappé, & il le declara bien nettement à M. de Bernage.

Il ne lui temoigna pas avec moins de force combien les pretentions de ces dix Religieuſes étoient inſoutenables, & qu'après la condeſcendance que j'avois eue pour elles, il ne comprenoit pas comment on s'en prenoit à moi, & comment on pouvoit penſer à faire entrer toute une Communauté dans une diſcuſſion qui ne la regarde point. Il s'apperçut fort bien que ces dix filles étoient pouſſées, & qu'il étoit bien extraordinaire que les eſprits qui les aigriſſent euſſent le ſecret de penetrer juſqu'au Conſeil du Roi, & d'y obtenir même ce qu'ils demandent. Il y a long-tems que je m'en plains ſans pouvoir être écouté.

Dans une demande auſſi juſte, puis-je me flatter que la premiere fois que je m'addreſſe à vous, vous me rendrez ce ſervice, & que vous voudrez bien me faire la grace de porter mes juſtes plaintes au Roi & à Son Alteſſe Sereniſſime? Je vous le demande, comme l'unique moyen de conſerver la paix dans mon Dioceſe. C'eſt un bien que je ſouhaite ardemment, & auquel il vous ſera glorieux de contribuer de tout votre pouvoir. Je ſuis, &c.

Depuis ma Lettre écrite M. de Bernage m'envoye dire que les dix Religieu-

1726. ſes refuſent à preſent le Confeſſeur qu'elles avoient choiſi parmi les vingt-ſix que je leur avoit offerts. Mais j'ai appris qu'elles ne l'avoient choiſi que dans l'eſperance qu'il refuſeroit cette commiſſion. Cela vous fera juger, Monſieur, de la mauvaiſe-foi de ceux qui font agir ces pauvres filles, & qui abuſent de leur ſimplicité.

LETTRE CLVI.

*A M. *** Il lui parle de ſa Lettre paſtorale ſur le Mandement de M. de Saintes, du ſilence du Cardinal de Noailles ſur la Requête de ſes Curés, & de la diſpoſition où il eſt de ne jamais écrire, à moins d'y être forcé.*

A Montpellier le 19. Juillet 1726.

J'Ai peur, Monſieur, & très grand' peur que vous ne ſoyez fort en colere contre moi; & voici le ſujet de ma crainte: C'eſt que, quoiqu'il y ait un tems infini que vous n'ayez pas reçu de mes Lettres, vous ne m'en faites aucun reproche. Il faut de trois choſes l'une: ou que vous en faſſiez ſi peu de cas que vous ne vous apperceviez pas ſi vous en recevez ou non: ou que vous boudiez tout bas contre moi ſans rien dire: ou que me croyant abſolument incorrigible, vous ne daigniez plus me faire des plaintes que vous croyez être inutiles. Quel que ſoit le motif qui vous fait garder le ſilence, je le deſapprouve fort, car vos reproches mêmes me faiſoient beaucoup de plaiſir. Hé! Vous en couteroit-il tant, quand tous les trois ou quatre mois vous mettriez dans quelqu'une de vos Lettres trois ou quatre lignes pour me chanter pouille? Cela feroit voir que vous n'êtes pas indifferent à mes infames procedés; & cela me conſoleroit: car je vous avoue que je ſerois très piqué ſi vous ne vous mettiez point en colere contre moi.

On eſt, dites-vous, content à Paris de mon Inſtruction ſur le Mandement de Saintes. Cette propoſition merite certainement de grandes exceptions, car il y a bien des gens à Paris & ailleurs qui ne l'approuveront pas. Je ne ſai ſi MM. les Curés de Paris approuveront que ce ſoit moi qui aye appointé la Requête qu'ils avoient preſentée à M. le Cardinal de Noailles (*a*). Je vous aſſure que j'aurois bien mieux aimé que ce Cardinal eût fait ſa beſoigne lui-même que de me la laiſſer faire. Cela auroit été plus conſolant pour ſon Clergé; il y eût eu plus de dignité pour lui-même; la verité eût été mieux defendue; & l'Egliſe en eût retiré un plus grand avantage. Et moi, voyant M. le Cardinal de Noailles aux priſes avec M. de Saintes, j'aurois peut-être cru pouvoir les regarder tranquillement ſe battre, ſans entrer dans leur querelle. On voudroit, dites-vous, à Paris que j'écriviſſe plus ſouvent que je ne fais. Paris me fait en verité plus d'honneur que je ne merite. Mais je vous aſſure que pour moi je voudrois bien écrire beaucoup moins que je ne fais, ou plutôt je voudrois bien qu'il me fût permis de ne jamais écrire, & qu'il n'y eût plus dans le monde ni plume, ni encre, ni papier pour moi: car vous devez me faire la juſtice de croire que je n'écris qu'autant que je crois être forcé à le faire, & que mon devoir me prend à la gorge pour m'y contraindre, en me ſuffoquant. Je n'écris donc que par force; & ſi ceux qui m'y forcent, vouloient bien rendre à la verité pour laquelle ſeule j'écris, tout ce qui lui appartient, je vous aſſure que je me condamnerois avec le plus grand

(*a*) [Cette Requête contre le Mandement de M. l'Evêque de Saintes fut preſentée à M. de Noailles le 19. Mars & parut imprimée au commencement d'Avril. Voyez l'Hiſt. de la Conſt. IV. Partie VI. Sect. page 560.]

grand & le plus ſenſible plaiſir du monde, à un ſilence perpetuel, auſſi-bien qu'à la retraite après laquelle je ſoupire depuis ſi long-tems, & dont je crois avoir grand beſoin par rapport à mes infirmités tant corporelles que ſpirituelles. En attendant que je puiſſe jouir de ce bonheur tant deſirable & tant deſiré par moi, j'ai beſoin des prieres des gens de bien. Ne me refuſez pas le ſecours des vôtres que je vous demande, Monſieur, avec toute l'inſtance poſſible. 1726.

Je ne doute pas que vous n'ayez été inſtruit de la terrible cataſtrophe de Madame de la Chaiſe (*a*). La pauvre femme ſongeoit à s'en retourner au plutôt à Paris pour y profiter de la faveur de M. de Frejus.

LETTRE CLVII.

A M. l'Archevêque de NARBONNE *au ſujet de l'Aſſemblée provinciale.*

Le 20. *Août* 1726.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me donner avis de l'Aſſemblée provinciale que vous devez tenir à Narbonne le 24. de ce mois.

Je ne doute pas que vous n'ayez été inſtruit de la defenſe que la Cour me fit dans le même tems d'aſſiſter à cette Aſſemblée. Ce ſera à vous, Monſeigneur, & aux autres Prelats qui y aſſiſteront, à examiner ſi elle peut être legitime, la liberté en étant ôtée par l'excluſion d'un Evêque qui doit y aſſiſter.

LETTRE CLVIII.

A M. *** *Il parle de deux de ſes Leteres qu'on venoit de donner au public, de l'attente où il étoit d'un exil au loin pendant les Etats, & de ſa diſpoſition à l'égard des mauvais traitemens que l'on pourroit lui faire.*

A Montpellier le 28. *Août* 1726.

JE reçois tout preſentement, Monſieur, les complimens que vous me faites dans votre Lettre du 22. ſur deux des miennes de l'année paſſée qu'on a fait imprimer ſans que je m'en ſois mêlé, & que je ne croyois pas qui duſſent être rendues publiques lorſque je les ai écrites. Je ſuis ravi que les gens de bien croyent qu'elles peuvent être utiles à l'Egliſe. Mais Dieu veuille qu'elles ne lui attirent point de nouvelles perſecutions. Lettre circ. tom. 1. pag. 615. Replique, &c. pag. 619.

On me menace d'avoir les Etats ici, & moi pendant ce tems là d'être envoyé bien loin pour ſatisfaire la fureur de quelques Evêques Moliniſtes, qui diſent que je fais autant de mal à une lieue d'ici (A la Verune) que ſi on me laiſſoit au milieu de Montpellier, parce qu'en étant ſi près, il y a des Evêques qui viennent m'y voir, au grand ſcandale des fideles. On doit donc, dit-on, ſi les Etats ſont ici, m'envoyer hors du Dioceſe, je ne ſai pas où, ni pour combien de tems. Je vous

(*a*) [Madame la Preſidente de la Chaiſe avoit été très attachée à M. de Montpellier & aux Appellans; mais ſes grandes liaiſons, anciennes & nouvelles, avec M. l'Evêque de Frejus, & la grande fortune de ce Prelat, lui avoient fait prendre d'autres allures, quoiqu'elle conſervât toujours les bienſeances avec M. de Montpellier. M. de Frejus étant parvenu au Miniſtere & à la ſuprême autorité, écrivit à Madame de la Chaiſe pour l'inviter à venir partager avec lui ſon credit. Cette Dame flattée de ces eſperances, faiſoit ſes adieux dans Montpellier. Mais allant à la campagne, les chevaux prirent le mords aux dents, & elle perit de la maniere la plus triſte & la plus miſerable. On trouva ſur elle la Lettre d'invitation de M. de Frejus ſon ami, qui parut conſterné de cet évenement tragique.]

1726. avoue qu'il eſt bien dur d'être obligé à mon âge & avec toutes mes infirmités, de ſortir de chez moi pendant l'hyver, peut-être avec la goute ou quelque autre choſe de pis. J'eſpere neanmoins, & je l'eſpere plus que jamais, que toutes ces tribulations & toutes ces violences que je ſouffre, ne me ſepareront point de la charité de Jeſus-Chriſt, & que celui qui a commencé en moi, ne ceſſera point de perfectionner ſon œuvre juſqu'au jour de Jeſus-Chriſt. Je ne ſai ce qu'auroient produit en moi les traitemens doux & honnêtes, ſi on s'en étoit ſervi pour me corrompre ; car (& vraiſemblablement par la miſericorde de Dieu) on ne les a jamais mis en uſage: mais il me ſemble que je les apprehenderois plus que toutes les vexations qu'on exerce à mon égard. Elles me font ſentir, ce me ſemble, qu'un Prêtre du Très-haut qui porte l'Evangile de Jeſus-Chriſt dans ſon cœur, peut bien être mis à mort, mais qu'il ne peut jamais être vaincu. Mais, mon Dieu! N'y a-t-il pas trop de preſomtion dans ce que je dis? Il me ſemble qu'il ne m'appartient pas de parler de la ſorte. Ce n'eſt pourtant pas en moi que je mets ma force. Je mets toute ma confiance uniquement en celui en qui je puis tout, lorſqu'il lui plaîra de me fortifier: mais il m'a fait tant de graces qu'il ne me devoit pas, qu'elles me font eſperer qu'il ne m'abandonnera point. C'eſt ce que je vous conjure de lui demander continuellement pour moi. Je crains tout de ma foibleſſe & de mes miſeres: j'attends tout des merites de Jeſus-Chriſt, & j'ai beaucoup de confiance aux prieres des ſaints.

LETTRE CLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *à l'occaſion de l'orgueilleuſe Remontrance des Jeſuites. Il exhorte ce Prelat à les faire connoître.*

Le 12. *Septembre* 1726.

J'Ai lu, Monſeigneur, l'Ecrit des Jeſuites qui vous eſt addreſſé. Je le regarde comme la ſeconde partie de l'Apologie des Caſuiſtes. Plus on affecte de le produire, plus il me paroit important de le reprimer. L'ennemi eſt entre vos mains. Au nom de Dieu ne le laiſſez pas échapper. La Societé dans cet Ecrit nous donne acte de toutes les horreurs qu'on lui a reprochées depuis près d'un ſiecle. C'eſt beaucoup de l'avoir amenée à ce but. *Prœliare bella Domini.* Ne vous laſſez point, Monſeigneur: vous êtes en état de rendre un grand ſervice à l'Egliſe, en montrant à toute la terre que les Jeſuites, loin de renoncer aux erreurs que vous avez ſi juſtement condamnées dans leur Pere le Moine, cherchent à les defendre par de nouveaux excès non moins ſcandaleux. Je compte trop ſur votre zele pour la verité, pour douter un moment que vous ne travailliez à donner inceſſamment à l'Egliſe ce qu'elle eſt en droit d'exiger de vous dans une occaſion de cette importance. Si les Jeſuites ne ſavent plus rougir, expoſez leur turpitude ſi à decouvert, qu'au moins ceux qui les écoutent ſoient forcés de rougir pour eux. Je ſuis avec reſpect, &c.

1. Reg. XVIII. 17.

LETTRE CLX.

A M. J. B. GOY *Curé de Sainte Marguerite à Paris, au ſujet d'une parole attribuée fauſſement par M. de Soiſſons à ce Curé, & d'un ſecond miracle operé dans ſa paroiſſe.*

Le 12. *Septembre* 1726.

J'Ai reçu, Monſieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire à l'occaſion d'un endroit du dernier Ecrit de M. de Soiſſons qui vous regarde perſonnellement. Quand ce que ce Prelat vous fait dire à la Dame la Foſſe ſeroit

roit veritable, je ne vois pas quel avantage il en pourroit tirer contre vous. Vous m'avez fait cependant un vrai plaisir de me tirer d'erreur sur ce point. Je n'ai jamais cru que vous eussiez foulé aux pieds la malade, comme l'auteur de la *Lettre du Theologien* vous en accuse. Mais je croyois bien que vous pouviez avoir dit ce que M. de Soissons vous met dans la bouche, & je n'étois point embarrassé à detruire une pareille objection de sa part. Il vaut encore mieux que la chose se soit passée de la maniere dont vous me le marquez. J'ignorois absolument ce que vous m'apprenez du second miracle operé dans votre paroisse. Non seulement je desire, mais vous m'obligerez très fort de m'en detailler toutes les circonstances. Je m'étonne que vous n'ayez pas travaillé à le rendre aussi public que le premier. Pourquoi taire les merveilles de Dieu? Dans les conjonctures où elles ont été operées, plus nos ennemis font d'efforts pour les étouffer, plus la reconnoissance nous engage à les publier. Je suis, &c. 1726.

LETTRE CLXI.

A M. l'Abbé D'ASFELD, *en reponse à une Lettre d'adhesion que ce Docteur lui avoit écrite.*

Octobre 1726.

DANS la situation, Monsieur, où je me trouve depuis plusieurs années, rien n'est plus consolant pour moi que le zele & l'empressement des personnes que je respecte le plus à m'assurer de la conformité de leurs sentimens avec les miens; & souvent même d'une autre conformité qui ne m'est pas moins sensible, je veux dire de celle des épreuves auxquelles ils sont exposés pour la même cause. Personne n'avoit plus de droit que vous de me tenir ce langage : aussi je l'attendois de vous plus que de personne. Une des obligations que je crois avoir aux disputes presentes, & que je ne regarde pas comme mediocre, est de m'avoir fait connoître un grand nombre de personnes éclairées & vertueuses, dont je n'aurois peut-être jamais entendu parler, sans ce motif commun qui nous a réunis. Pour vous, Monsieur, l'époque de notre amitié est plus ancienne. Nous soutenons aujourd'hui les mêmes verités que nous avons appriſes ensemble dans notre jeunesse. Elles n'étoient point contestées, lorsqu'on nous les a enseignées dans la plus savante Ecole de l'Eglise; & quand nous nous sommes retrouvés en Faculté pour porter au Concile general la connoissance des disputes presentes, nous avons tous pris datte de la nouveauté des opinions qu'on pretendoit canoniser, en attestant à quel point elles nous étoient inconnues.

C'est en suivant le même raisonnement que vous vous expliquez, Monsieur, sur la paix de Clement IX. dont on me fait un crime de rappeller le souvenir. *Cette paix*, me dites-vous dans votre Lettre, *est fondée sur l'analogie de la foi, sur les sentimens de tous les savans & de toutes les nations, & sur la tradition perpetuelle de tous les siecles. Ses principes sont aussi anciens que l'Eglise, & aussi immuables que la verité même.* Et aujourd'hui neanmoins que ne fait-on pas pour la renverser, & pour nous faire accroire qu'on pretend par-là *conserver l'integrité du dogme catholique*?

On nous oppose la signature que nous avons faite du Formulaire. Mais de quoi pretend-on s'autoriser? Est-ce de la signature toute seule prise en elle-même; ou bien est-ce des principes que nous avons sur cette signature, & des dispositions interieures dont elle a été le signe exterieur? Si on pretend s'autoriser de notre signature seule, en faisant abstraction des dispositions qui l'ont accompagnée, je ne sai pas trop quelle force elle pourroit avoir. Car c'est une chose constante que l'action exterieure de la signature n'est instituée que pour être une marque de quel-

1726. que disposition interieure & de quelque pensée qui y reponde. „ La signature de
Tom. 2. pag. 704. „ la main, ai-je avancé sans être contredit dans ma Lettre pastorale, n'est que le „ corps du commandement: la disposition de l'esprit en est l'ame. C'est proprement ce qu'on doit appeller la chose commandée, parce que c'est le principal objet que les superieurs considerent en commandant, & que les inferieurs „ doivent considerer en obéissant?" Il faut donc, pour faire quelque usage de notre signature, remonter aux principes sur lesquels elle est fondée, & examiner les dispositions d'esprit dont elle a été signe. Or nous n'avons jamais eu vous & moi, Monsieur, d'autres principes que ceux que j'ai soutenus dans mes Ecrits sur cette matiere; & vous les trouvez *si constans & si lumineux, qu'on ne peut s'empêcher d'en convenir, quand on écoute l'équité & la bonne-foi.*

Pour ce qui est des dispositions qui accompagnent d'ordinaire cette signature, il faut convenir qu'elles sont étonnantes dans la plûpart des jeunes gens à qui l'on fait signer le Formulaire. Vous avouez par exemple, Monsieur, que, lorsque vous mites votre nom sur un grand rouleau de parchemin, qui ne vous presentoit que des noms, & qui ne vous donnoit aucune connoissance de la chose attestée par ces mêmes noms, vous vous imaginiez donner simplement par cette signature votre consentement pour être admis dans un corps dont vous vouliez être membre. Feu M. l'Abbé d'Estrées avec qui vous allâtes chez M. Pirot alors Syndic de la Faculté, n'en savoit apparemment pas plus que vous; & je puis vous dire avec la même sincerité que, lorsque je fis la même action, j'avois precisement la même pensée. C'est ce que j'ai dit & assuré depuis en une infinité d'occasions, & bien des années après, avant qu'on eût renouvellé les disputes sur cette matiere: de sorte qu'en lisant votre Lettre, & me reconnoissant dans le portrait que vous faisiez de vous-même, je n'ai pu m'empêcher de dire que vous aviez peint mon état, en faisant la peinture du vôtre.

Après cela n'ai-je pas été bien fondé, en avançant dans mes Remontrances au
Ibid. pag. 668. & 669. Roi, *qu'on se debarrassoit aisement de la foule en comptant les lecteurs de Jansenius & ses juges.* Si on y alloit de bonne-foi, & si on ne travailloit qu'à procurer à la Religion des adorateurs en esprit & en verité, penseroit-on à se prevaloir de pareils temoignages? Mais non, un tel caractere ne peut convenir qu'à la verité & à ses defenseurs; & c'est une misericorde de Dieu sur ses élus, de permettre que ceux qui tâchent de contrefaire la voix de son Epouse, se trahissent par mille endroits. Ils nous vantent sans cesse leur multitude: mais quelle multitude! Ce sont des temoins qui n'ont rien vu, des juges qui prononcent sans examen, des legislateurs qui effacent d'une main ce qu'ils ordonnent de l'autre.

On nous vante une acceptation universelle, c'est-à-dire qu'on nous donne des mots auxquels on n'attache aucune idée. Signez, ont dit certains Evêques à des Ministres dont ils connoissoient les justes peines, recevez ce qu'on vous presente; du reste on ne pretend rien changer à vos principes, ni reformer rien à votre foi, ni à votre conduite. Voilà des defenseurs bien dignes d'une cause fondée sur le mensonge; & c'est une vue bien capable de rassurer contre une certaine autorité apparente, & de donner du courage à de bons soldats qui savent qu'ils n'ont à combattre qu'une armée en figure.

Que vous êtes heureux, Monsieur, de ne voir ces maux que de loin, & de pouvoir mediter à loisir dans le repos de votre solitude ces verités saintes que vous annonciez avec tant de dignité, & que votre état d'exil & de silence n'annonce pas moins éloquemment! Permettez-moi de vous envier un tel bonheur, & de vous dire dans un langage qui ne vous est point étranger, que vous avez bientôt joui du bonheur de posseder Rachel, pendant que je suis encore dans les embarras ennuyeux & degoutans de Lia. Mais vous m'avez appris, que l'une est la re-

recompenſe de l'autre, & que le grand deſir de poſſeder Rachel, doit adoucir & faire paroître même plus courtes les années qu'il faut paſſer avec Lia. Je n'en ſuis point encore à ce point de perfection; car j'avoue que je trouve ces années bien longues: ce qui me prouve que je n'aime point encore Rachel comme il faut, & que j'ai beſoin du ſecours de ceux qui comme vous, Monſieur, ont le bonheur de la poſſeder, pour me la faire connoître & aimer autant qu'elle merite d'être connue & aimée. J'attends de vous cette grace, avec celle de me croire avec le plus parfait & le plus inviolable attachement, &c. 1726.

LETTRE CLXII.

*A M. *** ſur ſa promotion au ſacerdoce, ſur l'Aſſemblée du Clergé, & ſur les perſecutions dont il étoit menacé.*

A Montpellier le 4. Octobre 1726.

C'Est une très grande joie pour moi, Monſieur, au milieu de tous les maux & de toutes les afflictions que je reſſens avec l'Egliſe, d'apprendre que vous êtes enfin revêtu du ſacerdoce de Jeſus-Chriſt. J'ai une grande confiance que c'eſt lui-même qui vous y a appellé, & qu'il ſe ſervira de vous dans cette nouvelle dignité que vous venez de recevoir, pour ſervir ſon Egliſe encore plus utilement que vous n'avez fait juſqu'à preſent. Je le prie de tout mon cœur de vous combler des dons du S. Eſprit; & j'eſpere que vous lui demanderez auſſi pour moi ſur tout le don de force ſi neceſſaire aux Evêques, & à moi peut-être plus qu'à un autre.

Nous voici dans la douce attente des proueſſes, geſtes & hauts faits de l'Aſſemblée du Clergé. Elle eſt compoſée de tant de grands hommes, qu'on ne peut douter des grandes choſes qu'ils y feront. Je compte que vous continuerez à nous informer de ce qu'ils feront, ſur tout de ce qui pourra regarder ce pays-ci. Mais ce n'eſt pas aſſez; vous verrez par la Lettre qu'une autre perſonne vous écrira aujourd'hui, qu'il nous faut quelque choſe de plus que des nouvelles.

Il reſte encore une petite eſperance, mais fort legere, à une perſonne de vos amis, que les Etats ne feront pas ici. Quoiqu'il arrive, il faut ſe ſoumettre à la volonté de Dieu, recevoir avec patience les évenemens reglés de toute éternité dans l'ordre de la providence, & adorer ſa main qui ſouvent n'eſt pas moins bien-faiſante lorſqu'elle nous châtie, que lorſqu'elle nous traite avec douceur: car tous les chatimens dont il ſe ſert, doivent être eſtimés bien doux quand ils ne ſont que pour le tems. Je trouve les miens quelquefois bien amers; mais ils ſont pourtant bien legers en comparaiſon de mes fautes & de la recompenſe que j'attends. Dieu nous faſſe la grace de n'être point confondus dans nos eſperances, qui ne ſont fondées que ſur lui & ſur ſes promeſſes.

LETTRE CLXIII.

A M. de Fleury, *ſur ſa promotion au Cardinalat.*

Le 4. Octobre 1726.

J'Ai differé juſqu'à preſent à me donner l'honneur de vous écrire ſur la nouvelle dignité que vous venez de recevoir, dans la crainte où j'étois que ma Lettre ne fût pas favorablement reçue de Votre Eminence. Mais les anciennes bontés dont elle m'a honoré pendant tant d'années, ne m'ont pas permis de garder le ſilence auquel je m'étois condamné d'abord. Je puis aſſurer Votre Eminence que, quelque choſe que mes ennemis ayent pu lui rapporter très fauſſement & à mon deſavantage, je ne me ſuis jamais rendu indigne de l'honneur de ſes bonnes

1726. bonnes graces. Je ſouhaiterois fort qu'il lui plût de me les rendre; & de me faire la juſtice d'être perſuadé qu'on ne peut être avec plus de reſpect que je ſuis, &c.

LETTRE CLXIV.

A M. le Marquis de la FARE. *Il lui repreſente les inconveniens qui pourront arriver ſi l'on tient les Etats à Montpellier, & la conduite qu'il tiendroit alors.*

A la Verune le 10. *Octobre* 1726.

IL me revient, Monſieur, par bien des endroits que vous ne trouvez rien qui empêche que les Etats ne ſe tiennent cette année à Montpellier; que la difficulté des Chanoines Appellans qui doivent ſervir à l'Autel le Prelat qui officiera, eſt petite; qu'il eſt aiſé d'empêcher cette difficulté, ou de la lever ſi elle ſe rencontre.

Permettez-moi, Monſieur, de vous repreſenter que cette difficulté ſera peut-être plus grande qu'on ne vous la fait paroître; mais que quand on viendroit à bout d'y remedier, il s'en rencontrera d'autres qui me feront beaucoup de peine en mon particulier. Je ſai qu'on n'eſt pas fort ſenſible à ce qui m'en fait; mais je dois vous faire faire attention que mes peines en cette occaſion pourront cauſer à la Cour beaucoup d'embarras, dans leſquels elle ſera fâchée de ſe trouver; qu'on pourra vous reprocher, non ſeulement de ne les avoir pas prevus, mais même d'en avoir été la cauſe, par l'empreſſement avec lequel vous avez demandé que les Etats ſe tinſſent à Montpellier.

Vous ſavez, Monſieur, qu'il y a pluſieurs Evêques de la province qui veulent abſolument faire ſchiſme avec moi, & avec qui je n'en veux abſolument point faire.

Les Etats ſont compoſés d'un grand nombre de gens. Pendant deux mois qu'ils dureront, il eſt difficile que parmi tant de perſonnes, il n'y en ait quelques-unes qui tombent malades, & qu'il ne faille leur adminiſtrer les ſacremens. Ces perſonnes peuvent être logées dans les paroiſſes des Curés Appellans. Il y a des Prelats qui y logent ordinairement. Si eux-mêmes ou leurs domeſtiques, ou gens pour qui ils s'intereſſeut, tombent malades, ils ne voudront pas recevoir les ſacremens par les mains des Appellans, ni ſouffrir non plus que les autres perſonnes de qui je viens de parler, les reçoivent par eux. J'ai même appris depuis la derniere fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, que pluſieurs Evêques, ou Grands-Vicaires qui doivent venir aux Etats, pretendoient en cas de maladie, refuſer les ſacremens de ces Curés, ou de leurs Vicaires, & demander la permiſſion de les recevoir par d'autres. Mais on ne doit pas compter que j'accorde jamais une telle permiſſion, qui fomenteroit directement le ſchiſme que ces Evêques veulent cauſer. Je travaillerai au contraire toujours de toutes mes forces à le prevenir & à l'empêcher. Ainſi, ſi les Etats ſont à Montpellier, nous courons riſque d'y voir mourir ſans ſacremens des Evêques, des Grands Vicaires, & autres deputés. N'eſt-ce pas un très grand mal qu'on doit éviter, plutôt que de chercher & de faire naître une occaſion preſque certaine de le voir arriver? Jugez, Monſieur, quel ſcandale ce ſeroit, ſur tout dans une ville pleine de Huguenots & d'étrangers Proteſtans, & de tant de Sectes differentes.

Voilà neanmoins la conduite que je ſuis reſolu de tenir, dont je ne me departirai jamais, & ſur laquelle on ne me peut faire aucun reproche avec juſtice, puiſque je ſerai dans la regle, & que ce ſeront les autres qui voudront la renverſer.

J'ai cru devoir vous en avertir par avance; après quoi vous trouverez bon que je

je vous dise, que je me decharge sur vous de toutes les suites fâcheuses que peut avoir la tenue des Etats à Montpellier. Ma Lettre sera une preuve subsistante des efforts que j'ai faits pour les prevenir. Je suis avec respect, &c. 1726.

LETTRE CLXV.

A M. l'Evêque de Rhodez, *sur le bruit qui couroit que ce Prelat alloit rendre les pouvoirs aux Jesuites.*

Le 22. Novembre 1726.

Dois-je ajouter foi, Monseigneur, au bruit qui se repand ici que vous êtes sur le point de retablir les Jesuites dans votre Diocese, & de leur rendre les pouvoirs que vous leur avez ôtés avec tant de justice il y a quelques années? Quel que soit ce bruit, qui peut-être n'a aucun fondement, je vous avoue que je ne laisse pas d'en être allarmé. Mon amour & ma tendresse pour vous me jettent sur cela dans une telle inquietude, que je ne puis differer un seul moment à me donner l'honneur de vous écrire pour savoir de vous même ce qui en est. Si je n'envisageois en vous que la droiture de votre cœur, votre amour pour la verité, votre zele pour le maintien de la discipline, je serois très en repos, & j'écouterois tous ces bruits comme tant d'autres qui s'évanouissent au moment qu'ils ont pris naissance. Mais permettez-moi de vous le dire, mon très cher Seigneur, je crains tout de la bonté & de la douceur extrême de votre naturel. Vous avez un si grand penchant à supposer dans les autres des qualités qu'il seroit à souhaiter qui y fussent & qui n'y sont pas toujours, qu'il pourroit très bien se faire que votre bon cœur vous trahiroit en cette occasion. Il est arrivé plus d'une fois que de bons Evêques se sont laissés surprendre par les ennemis de la verité: mais je voudrois bien que vous ne fussiez jamais dans le cas de mêler vos plaintes avec les leurs: *Putavimus sensum congruere cum verbis: simplicitas nostra decepta est.* Voilà, Monseigneur, ce que je voudrois vous éviter de dire quelque jour.

Sev. Sulp. hist. lib. 2. Les Peres de Rimini parloient ainsi des Ariens qui les avoient trompés.

Les Jesuites sont prêts à faire leur paix avec vous: mais à quelles conditions? Condamneront-ils les erreurs qu'ils ont enseignées dans votre Diocese? Se soumettront-ils d'esprit & de cœur aux Ordonnances que vous avez publiées contre la doctrine de leurs Peres Cabrespine & Charly? Embrasseront-ils les verités capitales dont vous avez demandé la souscription au Pere Cabrespine? Vous donneront-ils satisfaction sur le Decret de l'Inquisition, qu'ils ont sollicité & obtenu contre votre premiere Ordonnance? Enfin avez-vous lieu de croire qu'en les retablissant, ils changeront en odeur de vie l'odeur de mort qu'ils ont repandue dans votre Diocese, & qu'ils ne cessent de repandre dans toute l'Eglise?

Quoi, Monseigneur! Vous retabliriez dans les fonctions sacrées du Ministere des hommes que vous savez être la cause de tous les maux dont l'Eglise est affligée, les ennemis de tout bien, les persecuteurs declarés de tous ceux que vous aimez & que vous estimez? Pouvez-vous vous promettre qu'ils travailleront dans les mêmes vues que vous; qu'ils regarderont du même œil que vous tous les bons ouvriers de votre Diocese; qu'ils jugeront dignes de votre confiance ceux à qui vous la donnez & qui la meritent davantage? Doit-on s'attendre qu'ils n'abuseront point de leur credit pour decrier les meilleurs sujets, & peut-être pour vous les arracher? Suivront-ils dans l'administration des sacremens les regles que vous avez la consolation de voir mettre en pratique par ce que vous avez de plus instruit & de plus édifiant dans votre Clergé? Si vous ne pouvez raisonnablement vous promettre toutes ces choses, quel sera donc le fruit de la paix qu'on nous annonce? Je suis tenté de le dire: *Non est pax illa, sed bellum.* Toute paix qui

1726. n'a point pour premiere condition le triomphe de la verité, merite plutôt des larmes que des acclamations. Tant que nous ne gagnerons point les Jesuites à la verité, il y aura toujours à perdre pour nous en nous unissant avec eux. Notre salut & celui de notre troupeau, c'est de ne nous reconcilier avec ces Peres que lorsque Dieu leur fera la grace de les reconcilier avec la verité. Mais qu'ils en paroissent encore éloignés! Je ne doute pas, Monseigneur, que vous n'ayez lu la Remontrance qu'ils viennent d'addresser au nom de la Societé à M. l'Evêque d'Auxerre. Je doute encore moins de l'impression qu'aura fait sur vous une pareille lecture. S'il y avoit quelque vie parmi nous, nous nous réunirions tous, comme autrefois nos predecesseurs contre l'Apologie des Casuistes, pour condamner un Ecrit où l'on établit des principes qui tendent ouvertement à renouveller toutes les abominations de cet infame Livre. Cependant vous voir retablir les Jesuites dans ces circonstances, où il faudroit que tous les Evêques qui ne les ont pas encore interdits leur retirassent leurs pouvoirs; peut-on soutenir cette vue sans en être amerement affligé? Comment justifier une demarche que tant de raisons combattent, que tant de motifs auroient du empêcher? Les gens du monde croiront que nos differends avec les Jesuites n'intereſſent la verité pour rien; que ce sont des affaires de passion & de pique, dont on revient après les premiers momens. Les Jesuites demeurant ce qu'ils sont, sans être obligés de se retracter, tous les simples seront portés à croire que les reproches qu'on leur fait, sont autant de calomnies dont on est bien aise de se servir quand on veut leur chercher querelle. Ils auront tort de le dire; ils auront tort de le penser: je le sai. Mais n'aurons-nous pas tort nous-mêmes de leur en avoir fait naître la pensée, par une conduite que la verité reprouve & que la justice condamne?

Pardonnez, Monseigneur, à ma liberté. Si je vous aimois moins, je serois plus reservé dans mes paroles. *Meliora sunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oscula odientis.*

Prov. XXVII. 6.

LETTRE CLXVI.

A M. le Cardinal de Fleury, *au sujet de l'empriſonnement de M. Dilhe.*

Le 26. Novembre 1726.

JE ne dissimulerai point, Monseigneur, à Votre Eminence que je suis penetré de douleur d'un évenement dont je viens d'être informé, & qui ne peut lui être inconnu. On me donne avis de plusieurs endroits que le sieur Dilhe Prêtre de mon Dioceſe chargé de mes affaires à Paris, & porteur de procuration pour moi, a été conduit à la Bastille le 16. de ce mois par un Commissaire escorté de sept ou huit Archers. La circonstance dans laquelle on m'enleve cet Ecclesiastique, son innocence dont je ne puis douter, divers avis que je reçois qu'on travaille sourdement à me pousser aux dernieres extremités: tout me dit que c'est moi-même qu'on a voulu attaquer en la personne de mon Agent. Devois-je m'y attendre, Monseigneur, après la Lettre si pleine de bonté que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire? Vous m'assurez que la difference des sentimens n'alterera jamais une amitié aussi ancienne que la nôtre: vous vous plaignez de ce que je ne l'ai pas toujours pensé; & vous m'ordonnez de croire qu'en cela j'ai eu tort, parce que vous n'y avez donné aucun fondement. Voudriez-vous, Monseigneur, me forcer de reprendre des sentimens que j'avois été charmé de condamner en vous donnant tout l'avantage contre moi? Non, Monseigneur, que j'aye la consolation de penser toujours de Votre Eminence ce qu'elle a paru vouloir si sincerement que je cruſſe toute ma vie. Qu'il ne soit pas dit que mes ennemis obtien-

obtiennent ſous votre adminiſtration ce qu'ils n'ont pu obtenir dans les tems les plus orageux. N'auriez-vous été élevé au rang ſi ſublime que vous tenez dans l'Egliſe & dans l'Etat, que pour abandonner à la diſcretion de ſes ennemis un Evêque avec lequel vous avez été lié durant tant d'années de la maniere la plus intime? Je ne puis me le perſuader, Monſeigneur; mais plutôt j'oſe eſperer que Votre Eminence mieux informée de l'innocence du ſieur Dilhe, me le rendra en lui laiſſant la liberté d'agir pour moi. Elle ne voudra pas qu'il ſoit dit qu'on me refuſe, en m'ôtant mon Agent, un ſecours que toutes les loix accordent aux plus miſerables. Que je vous aye cette obligation, Monſeigneur. Si je reſſens les coups qui tombent ſur ceux qui me ſont attachés comme s'ils tomboient directement ſur moi, je regarderai comme fait à moi-même le bien que Votre Eminence fera à l'Eccleſiaſtique que je reclame, & pour lequel j'intercede auprès d'elle. Je ſuis avec reſpect, &c. 1726.

LETTRE CLXVII.

A M. SIMART *Libraire. Il fait voir qu'il n'a pu ſe diſpenſer de condamner l'édition latine de ſon Catechiſme, & que ce Libraire ne doit attribuer le dommage que cela lui cauſe qu'aux corrupteurs de ce Livre.*

A Montpellier le 28. *Novembre* 1726.

VOUS avez tort, Monſieur, de croire que l'Ordonnance qui porte condamnation du Livre intitulé *Inſtitutiones catholicæ* ne ſoit pas de moi. Il n'y a rien dans cet Ouvrage qui puiſſe me faire rougir de l'avoir fait. Je le devois à la verité, à mon caractere, & à la memoire du Pere Pouget.

Si j'avois été conſulté ſur les changemens qu'on vous a obligé de faire dans l'édition du Livre en queſtion, que vous m'en euſſiez donné avis, comme cela devoit être, je vous aurois dit de vous donner bien de garde de conſentir à ce qu'on exigeoit de vous; & je vous aurois marqué en même tems que je ne pourrois m'empêcher de condamner ce Livre, s'il paroiſſoit avec toutes les alterations qu'on y a faites. Vous pretendez que ces alterations ſe reduiſent à peu de choſe, & qu'au fond on retrouve dans l'édition latine du Catechiſme toutes les verités qui ſont établies dans les éditions françoiſes. Si cela eſt, vous ne devez pas craindre que mon Ordonnance vous faſſe tort. Dans l'état où je me trouve, je ne puis faire impreſſion ſur le public, qu'autant que j'ai la verité & la juſtice pour moi. Ceux qui liront mon Ordonnance, verront ſi je me ſuis arrêté à des minucies: s'ils trouvent que cela eſt ainſi, l'indignation publique retombera ſur moi, & votre Livre n'en ſera que plus recherché. Je ne m'arrête point à refuter les raiſons qu'on vous a ſuggerées, pour juſtifier les changemens qui ont été faits ſur l'article de l'amour de Dieu. Il ne me convient point de diſputer avec vous. Je vous dirai ſeulement, que je n'ai point condamné ce qu'on a laiſſé de bon dans le Catechiſme, mais ce qu'on y a mis de mauvais. J'ai remarqué plus d'une fois en le liſant, qu'on y avoit laiſſé des choſes qui contrediſent ſur pluſieurs points ces alterations qu'on y a faites; mais l'intention de ceux qui ont corrompu le Livre en divers endroits, a été que les endroits corrompus ſerviſſent de regle pour l'intelligence des autres. Vous l'avez du remarquer dans ces paroles du corrupteur que j'ai relevées: *Non alio ſenſu intelligendus Auguſtinus, quando non ſemel cum ipſo diximus Deum non niſi amando coli.* Ordonn. tom. 2. pag. 774.

Le ſilence que j'ai gardé ſur les changemens faits dans l'édition de 1710. ne doit point vous ſurprendre. Outre que j'ai du avoir pour le Pere Pouget des menagemens que je ne dois point à ſes Cenſeurs, je mets une grande difference entre

1726. les additions de ce Pere, & les alterations intolerables de ceux dont je me plaints. D'ailleurs j'ai toujours eſperé que le Pere Pouget me donneroit ſatisfaction dans une édition poſterieure, & il m'avoit promis de le faire dans l'édition latine. S'il eût vecu, non ſeulement il m'auroit tenu parole, mais il n'auroit jamais conſenti à voir imprimer ſon Livre avec les changemens étonnans qu'on y a faits. Si vous perſiſtez toujours à croire que ces changemens ſont peu de choſe, faites valoir toutes les raiſons qui vous le perſuadent, pour engager les corrupteurs à vous laiſſer retablir le Catechiſme dans l'état où il étoit quand il eſt ſorti des mains de l'Auteur; & dès lors je m'engage à faire un nouveau Mandement pour autoriſer & adopter le Livre. Il n'a pas tenu à moi, direz-vous, que je ne l'aye imprimé dans l'état où l'Auteur me l'a remis. J'en conviens, & j'avoue que vous êtes à plaindre d'avoir fait de ſi groſſes avances pour un effet qui court riſque de perir entre vos mains. Mais eſt-ce à moi que vous devez-vous en prendre? Prenez-vous en à ceux qui y ont repandu leur venin. C'eſt à eux à vous reſtituer les dommages que vous ſouffrez, non à moi, qui n'ai d'autre crime que d'avoir preferé à vos interêts ceux de la verité. J'aurois ſouhaité de tout mon cœur pouvoir concilier en cette occaſion les interêts de la verité avec les vôtres: mais parce que cela étoit impoſſible, j'ai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour reſtituer à la verité les dommages qu'on lui a cauſés; & j'ai laiſſé aux corrupteurs du Catechiſme, à vous faire raiſon des dommages & interêts que vous êtes en droit de repeter contre eux. Je ſuis, &c.

LETTRE CLXVIII.

A M. l'Evêque de BAYEUX, *en lui envoyant ſa procuration pour s'oppoſer aux deliberations de l'Aſſemblée du Clergé.*

A Montpellier le 29. Novembre 1726.

NOUS apprenons, Monſeigneur, que les Prelats de l'Aſſemblée demandent au Roi avec inſtance la permiſſion pour les provinces de Rouen & de Narbonne de tenir des Conciles, pour y faire votre procès & le mien. Comme on a apprehendé que je ne me ſerviſſe dans cette occaſion des voies que le droit d'une juſte defenſe pouvoit me donner, on a commencé, pour me les interdire, par faire empriſonner le ſieur Dilhe, qui fut conduit à la Baſtille le 16. de ce mois pas ordre du Roi. Le ſeul crime qu'on puiſſe lui imputer, eſt d'avoir été porteur l'année paſſée de ma procuration, & d'avoir ſignifié en mon nom à l'Aſſemblée qui ſe tenoit pour lors, les proteſtations que je fus obligé de faire contre ſa deliberation du 2. Octobre.

On a apparemment apprehendé que je ne l'euſſe chargé encore cette année d'une ſemblable procuration; & je ne puis douter que ce ne ſoit pour cela, & pour m'ôter en même tems tout moyen de me defendre, qu'on a voulu exercer cette violence ſur un Prêtre de mon Dioceſe chargé de mes affaires à Paris.

A qui donc, Monſeigneur, puis-je envoyer cette infortunée procuration qu'à vous-même? Nous ſoutenons la même cauſe, nous avons les mêmes interêts, nous avons les mêmes ennemis à combattre, qui par la grace de Dieu ne ſont autres que ceux de la verité. Trouvez donc bon que je marche au combat ſous votre conduite, & que mes troupes ſoient jointes aux vôtres: *Qui meus eſt, tuus eſt.* Ne deſapprouvez pas la liberté que je prends, pour être plus parfaitement uni à vous dans notre commune defenſe, de vous ſupplier d'accepter ma procuration. J'eſpere que vous la recevrez comme une marque de mon attachement inviolable à vos ſentimens & à votre perſonne, & du reſpect, &c.

4. Reg. III. 7.

LET-

LETTRE CLXIX. 1726.

A Madame de CHATILLON *Abbeſſe de S. Loup, près d'Orleans. Il benit Dieu de la ſimplicité prudente & courageuſe qu'elle & ſes filles ont fait paroître lorſqu'on les a interrogées, & il l'exhorte à chercher en Dieu toute ſa force.*

A Montpellier le 15. Decembre 1726.

DEs obſtacles imprevus m'ont empêché, Madame, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & de vous temoigner combien j'y avois été ſenſible. J'ai lu avec la même ſatisfaction les deux relations qui l'accompagnoient. Je les ai trouvées écrites avec cette douceur qu'inſpire la charité, & cette lumiere qu'il n'appartient qu'à la verité de donner. Auſſi m'ont-elles mis plus au fait de votre ſituation que tout ce qu'on auroit pu m'en dire d'ailleurs. J'ai beni Dieu en les liſant, du courage qu'il vous donne, & de la prudence avec laquelle vous vous êtes conduite juſqu'ici. Vous n'avez point été au devant du danger. La crainte de votre foibleſſe vous a engagée même à le fuir autant que vous le pouviez faire, ſans donner de vous des idées contraires à la verité. Lorſqu'on vous a interrogée vous n'avez point, par un courage mal entendu, repondu plus qu'on ne vous demandoit; mais auſſi lorſqu'on vous a fait les queſtions les plus delicates, & en même tems les plus deciſives pour vous & pour le repos de votre Communauté, vous avez repondu avec ſimplicité, & ſans aucun deguiſement; & vous avez reconnu par votre propre experience que, pour diſſiper les nuages dont on veut obſcurcir la verité, il n'eſt pas beſoin d'être Theologienne, & qu'il ſuffit de bien ſavoir ſon catechiſme. Dieu vous fait de grandes graces, Madame; & en vous preparant à des épreuves plus fortes, elles demandent de vous une grande humilité & une grande reconnoiſſance. Rien ne ſe concilie mieux dans l'ordre de la pieté chretienne, qu'une profonde humilité, jointe avec un grand courage. C'eſt un ſecret que les Moliniſtes ne pourront jamais penetrer, & qui leur ſera toujours fermé, tant qu'ils feront du libre arbitre une idole. Comme c'eſt lui ſeul qui prononce en dernier reſſort, c'eſt auſſi ſur ſes victoires que ſe meſure le courage, & ſur ſes chûtes qu'eſt fondé le deſeſpoir. Que nous ſerions à plaindre, ſi nous placions ſi mal notre eſperance! J'avoue que pour moi je ſerois bientôt decouragé; au lieu que bien convaincu à tous les momens de ma miſere, je ſens neanmoins que je puis tout en celui qui me fortifie. C'eſt là la doctrine des Appellans: ce doit être auſſi la regle de leur conduite. Cette doctrine fait notre force: elle doit faire auſſi notre conſolation. Agréez qu'en me recommandant ſincerement à vos prieres, je ne vous ſepare point de votre Communauté; & qu'en la felicitant d'avoir une telle Mere, je vous felicite auſſi d'avoir des filles qui, à un petit nombre près, vous donnent de ſi grandes marques de religion & d'attachement pour vous. Je dois un remercîment particulier à la Sœur qui a joint ſa relation à la vôtre. Je l'ai lue avec plaiſir, & ce doit être une grande ſatisfaction pour vous de trouver dans votre Communauté tant de generoſité & d'amour pour la verité. J'eſpere que Dieu rendra votre joie plus pure, en achevant d'éclairer celles qui ont encore quelques preventions. C'eſt un bien que vous devez demander avec importunité, & qui ne ſera accordé qu'à une plus grande fidelité, &c.

1726.

LETTRE CLXX.

A M. CLEMENT *Conseiller au Parlement de Paris, à l'occasion de l'Arrêt de la Grand' Chambre contre ses deux Lettres pastorales : il s'éleve contre la methode pernicieuse qui fait abandonner une portion de la verité pour sauver l'autre.*

1726.

J'Ai reçu, Monsieur, avec reconnoissance la Lettre obligeante que vous avez bien voulu m'écrire, au sujet de l'Arrêt du Parlement contre mes deux Lettres pastorales (*a*). Je n'avois pas besoin de ce nouveau temoignage de votre part, pour être assuré de vos sentimens sur cet Arrêt. Je me disois à moi-même, lorsque j'en eus la nouvelle, que si tous les Magistrats devant qui cette affaire a été portée vous eussent ressemblé, la verité n'auroit point eu à apprehender ce qu'elle a souffert dans cette occasion. Mais pour cela, Monsieur, il falloit vous ressembler en tout, penser comme vous, & agir conformement à ces mêmes sentimens. . . .

Pour ce qui est des inductions qu'on a voulu tirer contre moi de la loi du Formulaire & de celle de la Declaration de 1720. toutes deux connues & enregistrées par le Parlement, je ne puis me persuader que ces mêmes Magistrats n'en ayent senti tout le faux. Car à l'égard de la loi du Formulaire je ne l'ai point combattue. J'ai soutenu la paix de Clement IX. aux termes de laquelle je m'en tiens fortement. Cette paix est autorisée par l'Arrêt du Conseil de 1668. & cet Arrêt ne peut être inconnu au Parlement ni censé étranger à son égard, puisqu'il est rappellé dans plusieurs Declarations qui y sont enregistrées, & notamment dans celle de 1720. Il ne seroit pas moins extraordinaire de me condamner sur le fondement de cette Declaration, sur l'enregistrement de laquelle j'ai été admis par la Cour appellant comme d'abus. L'Arrêt qui fut donné sur ma Requête, aussi bien que sur celle de l'Université, de la Faculté de Theologie, & de plusieurs Curés de Paris, me donne droit d'être entendu sur cette Declaration, & on sait que je n'ai pu jusqu'ici obtenir de l'être. La Declaration de 1720. ne peut donc porter sur moi, & c'est contre moi qu'on en fait valoir toute la force : mais elle l'a toute entiere contre les Evêques qui l'ont demandée, & qui y ont concouru en concertant l'Accommodement conclu en 1720. & c'est à leur égard qu'elle est muette & sans pouvoir.

Je n'ignore pas neanmoins, Monsieur, que parmi les Magistrats qui ont cru pouvoir se prêter à ce qu'on leur demandoit contre moi, plusieurs ont eu intention de rendre service à l'Eglise, en éloignant par cette condescendance un plus grand mal dont on sembloit les menacer. Leurs vues étoient bonnes, & c'est une louange qu'on ne peut leur refuser ; mais je ne suis pas persuadé que ces vues fussent fort justes. En matiere de Religion cette sorte de politique se convertit d'ordinaire contre elle-même ; & quand on veut être attentif sur les differens évenemens de cette grande affaire, on reconnoit aisement que Dieu n'a jamais beni ces sortes de moyens, & que les premiers affoiblissemens n'ont été qu'une preparation à de plus grandes chûtes. On devroit être revenu, ce me semble, de cette methode si inconnue à nos peres, mais qui a été si à la mode depuis les dernieres disputes, d'abandonner une partie du terrain sous pretexte de mettre l'autre

(*a*) [L'une contre la Deliberation de l'Assemblée du Clergé, tom. 1. pag. 731. L'autre sur le miracle de Sainte Marguerite tom. 2. pag. 1. L'Arrêt qui les supprime est du 15. Avril. 1726. Hist. de la Const. IV. Part. VI. Sect. pag. 565.]

tre à couvert. Car il arrive toujours le contraire. L'ennemi ne manque point de placer ſon artillerie ſur le terrain qu'on lui a cedé, afin de battre plus avantageuſement ceux qui pretendent lui diſputer le reſte. On lit avec peine dans le Requiſitoire de M. l'Avocat general, certaines expreſſions que je regarde comme des troupes avancées, qui montreront bien un jour qu'elles n'ont point marché au hazard, & que tout ce mouvement étoit depuis long-tems concerté. Car il ne faut pas s'abuſer, Monſieur. Une nouvelle Declaration eſt trop neceſſaire aux vues de ceux qui la ſollicitent, pour qu'ils en abandonnent le projet (*a*). Ce qui eſt bien certain, c'eſt que malgré tous les efforts des hommes la verité en tirera ſa gloire. Cela a bien paru dans l'affaire preſente. Les hommes vouloient me remplir de confuſion devant un tribunal qui n'avoit point juſqu'ici touché à mes Ecrits; & ſi j'ajoute foi à ce qu'on m'en a mandé, ce tribunal en me condamnant n'a peut-être jamais rendu à aucun Evêque un temoignage plus honorable. Il faut eſperer qu'il en ſera de même, Monſieur, ſi la Declaration dont on nous menace eſt portée au Parlement. J'en prevois les ſuites funeſtes, & la ſeule penſée m'afflige amerement. Je crois que tout bon chretien y doit être ſenſible, parce que rien ne doit plus l'affliger que le tort que font à la verité & à eux-mêmes ceux qui l'abandonnent dans ces ſortes d'occaſions. Mais il eſt certain auſſi qu'à la place de ceux qu'elle rejette & qu'elle ne juge pas dignes de ſouffrir pour elle, elle ſait bien ſe ſuſciter à elle-même des defenſeurs qu'elle rend comme les heritiers du courage des autres. Voilà, Monſieur, un heritage qui eſt digne de vous, & que vous partagerez ſans jalouſie avec M. de la Porte. Je me flatte qu'il ne me ſaura pas mauvais gré d'une telle ſocieté. 1727.

En mon particulier je ſouhaite fort d'y être admis; & je me trouverai heureux, ſi vous voulez bien l'un & l'autre me donner quelque part dans l'honneur de votre amitié & dans vos prieres. Je ſuis, &c.

LETTRE CLXXI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il exprime les ſentimens de joie & d'admiration dont il a été rempli en liſant ſon Inſtruction ſur les XII. Articles : il eſpere que d'autres Evêques ſeront reveillés par un ſi grand exemple.*

Le 2. Fevrier 1727.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & le riche preſent dont elle étoit accompagnée. Quelles actions de graces ne vous dois-je pas pour l'une & pour l'autre! Mais le moyen de vous exprimer ſur cela tout ce que je ſens ? Vous dites tant de bien de moi, que vous me mettez hors d'état d'en pouvoir dire de vous. Je me trompe, Monſeigneur. Sans avouer les éloges que vous me donnez dont je me reconnois très indigne, votre Inſtruction paſtorale renferme aſſez d'autres endroits ſur leſquels je ne dois pas craindre de me louer moi-même, en vous donnant les juſtes louanges que vous meritez. Vous y prenez la defenſe de toute verité attaquée dans ces derniers tems; & vous le faites avec tant de force & de lumiere, qu'on ne peut s'empêcher de ſe rendre, pour peu qu'on ait de droiture & de ſincerité. Cela s'appelle terminer ſa courſe en ſucceſſeur des Apôtres : *Bonum certamen certavi, curſum con-* 2. Tim. IV. 7.

(*a*) [L'évenement a parfaitement repondu aux vues de M. de Montpellier. Le Parlement en ſupprimant ſes deux Lettres paſtorales avoit cru parer le coup d'une Declaration capable de faire les plus grands maux; & c'eſt par là même qu'il a preparé les voies à la fameuſe Declaration du 30. Mars 1730. qui a cauſé les diſgraces du Parlement, & qui a encouragé les Conſtitutionnaires fanatiques à lever de toutes parts l'étendart du ſchiſme.]

1727. *consummavi, fidem servavi.* La couronne de justice pourroit-elle vous être refusée maintenant? Non. Jesus-Christ ne rougira point de rendre temoignage devant son Pere, à celui qui n'a pas rougi de lui en rendre un si excellent devant les hommes. Que n'est-il donné à l'Eglise d'avoir de tels Pasteurs, en aussi grand nombre qu'il seroit necessaire pour la tirer de l'oppression où elle gemit! S'il faut vous survivre, Monseigneur, que ce ne soit que pour voir de mes yeux ce grand évenement. Je croirois alors n'avoir plus rien à faire sur la terre; & je demanderois, à l'exemple du saint vieillard Simeon, que Dieu me laissât mourir en paix. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas esperer qu'il se trouvera parmi nos Confreres des imitateurs de votre zele & de votre courage? Si une nouvelle persecution est un titre pour attendre de nouveaux secours, les maux dont nous sommes menacés ne semblent-ils pas deja nous promettre que Dieu va repandre son esprit avec une telle abondance que les morts mêmes entendront sa voix? Je ne puis me persuader, Monseigneur, que Dieu vous ait mis dans la bouche les choses magnifiques qu'il vous fait dire sur l'obligation où sont les Evêques de rendre temoignage à la verité, & qu'il ne veuille pas s'en servir pour exciter le zele de nos Collegues, & les determiner à rompre le silence qu'ils gardent trop long-tems sur les maux de l'Eglise. En effet, que depuis un an il n'y ait encore eu que deux Evêques qui ayent pris hautement la defense des XII. Articles condamnés par le Mandement de M. l'Evêque de Saintes, c'est une chose que la posterité aura peine à croire. Qu'on dise tout ce que l'on voudra pour justifier une pareille conduite : je suis sûr qu'on ne peut en apporter de raison tant soit peu plausible. Ou il faut soutenir qu'il n'y a jamais d'obligation pour un Evêque de venir au secours de la verité qu'on veut opprimer, ou il faut convenir de bonne-foi que le silence qu'on garde depuis un an est un silence criminel. Ceux qui y sont interessés, auront de la peine peut-être à se l'entendre dire; mais ne vaut-il pas mieux que nous nous le disions les uns aux autres quand il est encore tems d'y remedier, que de se l'entendre reprocher par le souverain Juge quand il ne sera plus en notre pouvoir d'y apporter de remede?

J'ai bien envie de faire usage de votre Instruction pastorale pour presser, pour exhorter, pour encourager. Quelle piece plus capable de produire tous les bons effets que nous en attendons! Ceux à qui je l'ai fait lire ici, en sont enchantés. Ayez la bonté de m'en envoyer encore quelques exemplaires. On ne sauroit trop la repandre, & il ne faut rien épargner pour en multiplier les éditions. Je ne serai point surpris, si on vous saisit votre temporel. Vous le meritez certainement mieux qu'un autre. Mais en cas que cela arrive, j'espere trouver, malgré la saisie du mien, de quoi suppléer à votre indigence. Il ne sera pas dit que vous partagez les humiliations avec moi, & que je ne partagerai pas avec vous des biens qui sont infiniment au dessous de ce que vous faites pour la verité, & pour ceux qui ont le bonheur de la defendre.

A l'égard du Concile, M. de Bayeux fait travailler pour lui : on le fait pour moi. Si l'on entreprend quelque chose contre vous, nous vous envoyerons avec grand plaisir les Memoires dont vous aurez besoin pour vous defendre. De votre côté, ne m'oubliez point devant Dieu, je vous en conjure, mon très cher & très honoré Seigneur. Demandez-lui d'achever dans votre serviteur & votre ami, l'ouvrage qu'il y a commencé par sa grande & très grande misericorde. Pour moi, je ne cesserai de lui demander de prolonger une vie aussi precieuse à l'Eglise que l'est la vôtre. Quoiqu'il n'y ait qu'à gagner pour vous en quittant la terre, il y a tant à perdre pour nous dans cette separation, que je ne cesserai d'addresser mes vœux au Seigneur pour la retarder autant qu'il sera en mon pouvoir. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CLXXII. 1727.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il fait voir que les Jesuites soutenant toujours les mêmes erreurs, ce sont deux choses incompatibles d'être bien avec les Jesuites & avec la verité. Il le presse de parler pour les XII. Articles à l'exemple de M. de Senez.*

Fevrier 1727.

JE reçois toujours avec une nouvelle consolation, Monseigneur, les temoignages de votre tendre & sincere amitié. J'y suis d'autant plus sensible, que l'état de tribulation où je me trouve, n'a point été pour vous une raison de vous éloigner de moi. Je m'estime heureux d'avoir trouvé le secret de vous plaire par l'endroit même qui fait le plus de peine à mes ennemis. Ils ne me haïssent que parce qu'ils haïssent la verité; & vous, Monseigneur, vous ne m'aimez, que parce que vous aimez la verité. Elle a commencé à nous unir sur la terre : quand viendra le moment où, lui demeurant unis pour jamais, nous ne craindrons plus de separation entre nous!

Je n'ai point repondu, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me rassurer sur les craintes que j'avois de vous voir embarqué dans une negociation avec les Jesuites. Vous me pressez maintenant de vous dire, si je suis content de vos dispositions à cet égard. Je ne vous dissimulerai point que je ne le serai parfaitement, que lorsque je vous verrai bien convaincu qu'on ne peut faire avec ces Religieux de paix solide & veritable. Vous demandez si ce ne seroit pas une bonne chose de les obliger de se retracter à Rhodez, comme ils viennent de le faire à Pamiers. Ou la copie que j'ai vue de la retractation du Jesuite Tardieu n'est pas fidele, ou vous devez regarder comme un très petit avantage ce que vous feriez pour amener vos Jesuites au même point. Il est si rare de voir des Jesuites se retracter, que, quand ils veulent bien se soumettre à la plus legere satisfaction, on croit avoir remporté sur eux une victoire signalée. Mais peut-on se contenter d'une reparation aussi mince que l'est celle du Professeur de Pamiers, après les excès scandaleux dans lesquels il est tombé? Il a avancé des propositions qui font horreur; & il fait ce qu'il peut pour persuader qu'en cela il n'est coupable que d'*imprudence*. Il ajoute qu'il n'en sentoit pas le venin, ce qu'il attribue *à pure ignorance* de sa part. Il a enseigné en propres termes l'heresie du peché philosophique; & il veut qu'on croye que *c'est contre son intention*. Le premier motif qu'il donne de sa retractation, c'est que la doctrine qu'il a enseignée est directement opposée à la doctrine des Theologiens de sa Compagnie. Mais si on lui montre qu'en cela il se trompe, ne sera-t-il pas tenté de reprendre ses premiers sentimens? Peut-on dire même qu'il les ait quittés? S'il efface d'une main la definition qu'il donne du peché philosophique, il la retablit de l'autre en laissant subsister cette definition du peché theologique: *Peccatum theologicum est quod fit cum advertentia ad Deum aliquid prohibentem aut imperantem.* Quel fond peut-on faire sur la sincerité de cet homme? N'est-il pas notoire que ses confreres enseignent par tout la doctrine qu'il fait semblant de condamner? Leur *Remontrance* à M. d'Auxerre, & le Mandement de M. l'Evêque de Saintes, où sans doute ils ont eu la meilleure part, en sont une bonne preuve. D'ailleurs, un homme qui a dicté des maximes aussi étranges que celles qu'on lit dans la retractation de ce Professeur, devroit être condamné à demeurer dans le silence le reste de ses jours. Le fera-t-il? Il se donne pour ignorant, & tellement ignorant qu'il n'a pas senti le venin des propositions dont le seul exposé revolteroit le dernier des fideles. Cela seul suffit pour l'éloigner des fonctions du ministere, s'il est dans les Ordres; ou pour l'empêcher

1727. d'y entrer, s'il n'y eſt pas? Ses Superieurs en uſeront-ils de cette maniere avec lui? Que conclurre donc de cette retractation? Que les Jeſuites ſont convertis? Non; mais qu'ayant eu à faire à un homme qui a exprimé leurs ſentimens d'une maniere trop revoltante, ils ont mieux aimé paroître l'abandonner, que de le laiſſer condamner par une Cenſure qui, ajoutée à celles qu'ils ſe ſont deja attirées, n'auroit pu manquer de ſoulever contre eux tout le public.

Vous me marquez, Monſeigneur, qu'il y a chez vous *beaucoup de puſillanimité, mais cependant des intentions de ne point vous écarter des regles du devoir, en favoriſant au prejudice de la regle, gens qu'on voudroit n'avoir point toujours en butte.*

Mais dans la ſituation où ſont les affaires de l'Egliſe, il n'eſt pas poſſible que vous n'ayez point en butte les Jeſuites, tant que vous voudrez faire votre devoir. Quels ſont les Evêques qui ayent entrepris de le faire, & qui n'ayent pas eſſuyé des contradictions de la part de ces Peres? *Quem prophetarum non ſunt perſecuti?* Les ſouverains Pontifes eux-mêmes ne ſont pas à couvert de leurs reſſentimens, dès qu'ils montrent quelque zele pour le maintien de la verité. Etre bien avec la verité & avec les Jeſuites, ſont deux choſes tellement incompatibles, que je defie de trouver un ſeul Evêque qui ſoit leur ami, & qui faſſe tout ce qu'il eſt obligé de faire pour la defenſe de la ſaine doctrine. Il faut donc neceſſairement opter. Et cela étant, y a-t-il à balancer ſur le parti que l'on doit prendre avec eux? S'ils ſe conduiſoient par amour de la verité, ils ne chercheroient point leur avantage particulier, dans les propoſitions d'accommodement qu'ils font faire aux Evêques qui ont cenſuré leur doctrine. Uniquement occupés de l'outrage fait à la verité, ils ne penſeroient qu'à le reparer. Mais ils ſont bien éloignés de cette conduite. S'ils paroiſſent ceder quelque choſe, ils veulent des dedommagemens. Ils ne peuvent ſouffrir que la verité remporte ſur eux de victoire complette. Ce qu'ils perdent par un endroit, ils comptent toujours le regagner par quelque autre.

Act. VII. 52.

Ne nous laiſſons donc point toucher d'une fauſſe compaſſion, mon très cher Seigneur. Il y a des occaſions où c'eſt un crime devant Dieu de faire la paix avec les hommes. Jamais les Jeſuites ne vous feront faire des propoſitions ſi avantageuſes, que celles que fit à Achab Benadad Roi de Syrie. Ce Prince, après la defaite entiere de ſon armée, ſe contente d'abord de demander la vie à ſon vainqueur. En ſuite, pour avoir la liberté, il promet de rendre toutes les villes que ſon pere avoit priſes ſur Iſrael. Il offre même à Achab de lui laiſſer faire dans Damas des places publiques en ſigne de ſa victoire. Achab écoute ces propoſitions, & fait alliance avec Benadad. A peine l'a-t-il faite, qu'un Prophete vient lui dire: *Parce que vous avez laiſſé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie repondra pour la ſienne, & votre peuple pour ſon peuple.*

3. Reg. XX. 42.

Benadad diſputoit à Dieu ſa toute-puiſſance. Le Seigneur eſt le Dieu des montagnes, diſoit-il; mais il n'eſt pas le Dieu des vallées. Voilà ce qui le rendit un homme digne de mort, & avec lequel il n'étoit plus permis de faire la paix. Aujourd'hui on ne dit plus: Le Seigneur n'eſt pas le Dieu des vallées; mais on dit: Il n'eſt pas tout-puiſſant ſur les cœurs par rapport au ſalut éternel. Encore depuis peu on vient de ſoutenir à Reims une Theſe où les Jeſuites ſe ſont trouvés avec affectation, dans laquelle on lit en propres termes. *Reſiſtit nihil voluntati Dei creantis, conſervantis, gubernantis mundum corporeum: nihil reſiſtit Deo decernenti pœnas in ſontes, præmia inſontibus. Sed voluntati Dei cœleſtis gratiæ impulſu corda provocantis, reſtitere Angeli aliqui, Adamus, reſiſtunt Adami poſteri, &c.* On ſait d'ailleurs que cette doctrine impie eſt la doctrine de ces Peres, quoiqu'ils ne l'expriment pas toujours ſi cruement. Sera-t-il permis, tandis qu'ils y demeureront attachés, de les épargner & de faire alliance avec eux? Non, Monſeigneur, il ne faut point ſe laſſer de leur faire la guerre, puiſqu'ils ne ſe laſſent point de la faire à Dieu même.

Pre-

Prenez des fleches, dit Eliſée à Joas Roi d'Iſrael. *Le Roi en ayant pris, le Prophete lui dit: Frappez la terre avec vos fleches. Il la frappa trois fois, & il s'arrêta. Et l'homme de Dieu ſe mit en colere contre lui, & lui dit: Si vous euſſiez frappé la terre cinq, ou ſix, ou ſept fois, vous euſſiez battu la Syrie juſqu'à l'exterminer entierement.* 1727. 4 Reg. XIII. 18.

L'application eſt aiſée à faire, mon très cher Seigneur. Vous avez jetté une & deux fleches contre la Syrie. Ce ſont les fleches du ſalut du Seigneur. Si vous voulez faire entierement votre devoir, vous ne vous arrêterez point comme Joas, mais vous irez plus loin. Qu'il me ſoit permis de vous ouvrir mon cœur, & de vous faire un petit reproche. Pourquoi, aimant la verité comme vous l'aimez, n'avez-vous encore rien fait pour la defenſe des XII. Articles? Vous avez reſſenti vivement la plaie qui a été faite à la verité dans le Mandement de M. l'Evêque de Saintes. Pourquoi juſqu'à preſent n'avez-vous laiſſé échapper aucune plainte publique ſur un ſi grand ſcandale? Eſt-il permis de retenir ſa douleur au dedans de ſoi-même, dans des occaſions de cette nature? Rappellez-vous tout ce qui s'eſt paſſé dans l'eſpace de dix-ſept ſiecles: vous ne trouverez point qu'il ſoit ſorti de la plume d'un Evêque rien de plus étrange que ce Mandement. Cependant le ſilence de nos Collegues eſt pour moi encore quelque choſe de plus étonnant & de plus incomprehenſible.

Quand on a reçu la Bulle *Unigenitus*, on ne l'a reçue qu'en ſe flattant qu'elle ne touchoit point aux verités contenues dans les XII. Articles. Et ſi dans l'aſſemblée des XL. on eût interrogé chaque Evêque en particulier pour lui demander ſi, en recevant la Bulle, ſon intention étoit de condamner la doctrine qu'on a confirmée depuis dans les XII. Articles, peut-être n'en auroit-on pas trouvé un ſeul qui n'eût dit hautement que cette doctrine eſt irreprehenſible, & qui n'eût proteſté qu'il s'eſtimeroit heureux de verſer tout ſon ſang, plutôt que de ſouffrir qu'on y donnât la moindre atteinte. On ne peut douter que ce n'ait été la diſpoſition du plus grand nombre au-moins des Evêques de France en 1714. D'où vient donc que depuis un an que le Mandement de M. l'Evêque de Saintes paroit; qu'on ſait que M. de Marſeille a fait la même choſe; que M. de Soiſſons s'eſt declaré contre les XII. Articles; qu'on a mis tout en œuvre pour empêcher le Pape de les autoriſer: d'où vient, dis-je, demeure-t-on dans le ſilence & dans l'inaction? D'où vient n'y a-t-il encore eu que deux Evêques qui ayent donné des marques publiques de leur zele contre un ſi grand attentat?

On craint d'exciter de nouveaux troubles & de cauſer de nouveaux ſcandales. Mais ne voit-on pas plutôt que c'eſt pour n'avoir pas repouſſé fortement les premiers ſcandales, qu'on en voit croître de nouveaux de jour en jour? Nos ennemis ne ſont ſi hardis, que parce qu'ils ne trouvent point de reſiſtance. Vous les verriez tout autrement reſervés, s'ils ſavoient qu'à chaque demarche qu'ils doivent faire contre la verité, il dût y avoir un nombre d'Evêques reſolus à leur tenir tête, & à tout ſacrifier plutôt que de leur laiſſer prendre un pouce de terrain. Parce qu'on aime la paix & la tranquillité, on donne aiſement dans tous les expediens qui nous la procurent; mais quelle paix que celle qui laiſſe perir la verité! Que ne faiſons-nous pour elle, je dis pour la verité, ce que nos ennemis font pour l'erreur? Ils parlent, ils écrivent, ils agiſſent: ils ne ſe laſſent point, ils ne ſe rebuttent point: ils font face de tous les côtés. Voilà notre regle, & en même tems notre condamnation.

Mais M. le Cardinal de Noailles qui eſt le plus intereſſé dans cette affaire, n'a rien fait; & s'il eût voulu agir, nous étions prêts à le ſuivre.

Je ne m'engage point à rendre raiſon de toutes les demarches de M. le Cardinal de Noailles, ni à le juſtifier. S'il avoit toujours ſuivi ſes premieres lumieres, il n'en ſeroit point venu au point d'affoibliſſement où il eſt. Son exemple prouve ſenſiblement qu'avec de bonnes intentions, on ne fait pas toujours tout ce

1727. que l'on doit. Si cependant vous voulez quelqu'un qui marche devant vous, quel exemple plus digne d'être suivi que celui que M. l'Evêque de Senez vient de donner? Prêt à rendre compte de son administration au jugement de Dieu, il a cru ne pouvoir mieux s'y preparer, qu'en rendant auparavant temoignage à toute verité attaquée dans ce siecle malheureux. Dans la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant son Instruction pastorale, il me marque qu'il n'étoit point content de lui qu'il n'eût fait cette demarche; & il ajoute, qu'à present il se sent aussi en paix avec Dieu, qu'il prevoit qu'il le sera peu avec les hommes.

Voilà, Monseigneur, un modele vraiment digne d'être suivi. Si vous avez lu l'Instruction pastorale de ce cher Collegue, je ne doute point que vous n'en ayez été enchanté. Otez le bien qu'on y dit de votre serviteur, c'est un chef-d'œuvre en tout genre. J'ai écrit à M. de Senez que j'en allois faire usage pour presser, pour exhorter, pour encourager. Je commence par vous, mon très cher Seigneur, parce que je vous aime tendrement, & que j'espere que je ne presserai point en vain. Qui y a le plus d'interêt après tout, que vous-même? La verité sera certainement delivrée: malheur à quiconque n'y aura pas contribué de tout son pouvoir. Plus j'y pense, plus je trouve qu'on n'est point assez touché de l'état d'oppression où est l'Eglise. On se contente de former des souhaits, de pousser des soupirs, de temoigner de l'indignation dans le particulier, sur les tristes évenemens dont on est le temoin. Peut-être seroit-ce assez pour le simple fidele. Mais un
1. Tim. VI. 20. Evêque doit-il en demeurer là? *O Timothee, depositum custodi.* Que ce mot dit de choses à qui veut l'approfondir! Mais ce qui refute tous les pretextes, & ce qui tranche absolument toute difficulté, c'est qu'il est indubitable que les maux de l'Eglise ne se sont accrus au point où nous les voyons, que parce que les Evêques bien intentionnés ne se sont pas montrés autant qu'ils le devoient: *Non pavisti, occidisti.* Cette parole a son application dans le cas present. Nous sommes responsables de tout le mal qu'il n'a tenu qu'à nous d'empêcher.

Tous les jours j'entends les gens de bien se plaindre du silence des Evêques, tandis qu'il faudroit jetter les hauts cris. Nouvelle raison de sortir de l'engourdissement où l'on est. Il n'est pas permis d'être insensible à de telles plaintes. Les mepriser, & scandaliser, seroit la même chose. Hé! que ne doit-on pas faire pour éviter ce malheur?

Pardonnez, Monseigneur, si je m'explique avec cette liberté. Je parlerois avec plus de precaution, si je savois que vous dussiez le trouver mauvais. Mais ayant deja autant de preuves que j'en ai de la patience avec laquelle vous me supportez, je deviens de jour en jour plus hardi, & je suis resolu de continuer jusqu'à ce que vous me fassiez connoître que je porte trop loin les droits de l'amitié. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CLXXIII.

A M. de Tournefort, *Avocat general en la Chambre des Comptes, Aydes, & Finances de Provence. Il souhaitte que les Ouvrages qu'il lui envoye contribuent à repandre la connoissance & l'amour de la verité.*

A Montpellier le 25. Mars 1727.

J'Ai reçu Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10. de ce mois; mais je ne me suis point donné celui d'y repondre plutôt, parce que je voulois que ma Lettre fût accompagnée des pieces que vous me demandez, & que je n'avois point encore. Car je crois, Monsieur, que vous n'ignorez pas que, tandis que nos adversaires obtiennent tous les privileges qu'ils desirent pour faire imprimer leurs Ouvrages contre nous, nous sommes obligés de

de faire imprimer en cachette ceux que nous ſommes forcés de faire pour notre defenſe & pour celle de la verité; & avec autant de precaution, que ſi c'étoit des libelles contre l'Etat. Et quoiqu'il y ait deja quelque tems que ces Lettres-ci ſont imprimées, ce n'eſt que depuis peu de jours que j'en ai des exemplaires. Je profite pour vous les envoyer de ... qui a bien voulu s'en charger. Je voudrois bien qu'il plût à Dieu de s'en ſervir pour faire connoître & aimer la verité aux perſonnes à qui vous en avez deja fait la lecture. Je vous rends mille graces très humbles, Monſieur, de me faire ſouvenir que c'eſt par mon miniſtere que Dieu a repandu en vous la plenitude de ſon Eſprit ſaint. Je m'eſtime très heureux d'avoir pour fils en Jeſus-Chriſt un Magiſtrat d'un merite ſi diſtingué. C'eſt un titre pour moi pour vous demander un peu de part dans l'honneur de votre ſouvenir & de votre eſtime, que je tâcherai de meriter par le parfait & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c. 1727.

LETTRE CLXXIV.

*A M.*** Il lui temoigne la joie qu'il a reſſentie en apprenant de quelle maniere il a ſupporté ſa captivité, & comment Dieu lui a rendu la liberté.*

A la Verune le 25. Avril 1727.

JE reçus avant hier ici, Monſieur, votre Lettre du 17. Vous ne doutez pas, je crois, de l'extrême plaiſir que me fit la nouvelle de votre liberté. J'eus encore la ſatisfaction de l'apprendre à pluſieurs de vos amis qui étoient pour lors avec moi, & de partager ma joie avec eux. Mais quelque grande qu'ait été celle que votre liberté m'a cauſée, je puis vous dire neanmoins que j'en ai eu encore bien davantage d'apprendre la maniere dont vous avez porté vos chaînes. C'eſt Dieu lui ſeul qui a rompu vos liens. Les ſacrifices de louanges que vous lui avez offerts, & les prieres que l'Egliſe lui offroit ſans ceſſe pour vous, vous ont attiré la protection du ciel qui vous a preſervé de la ſeduction, & vous a fait ſupporter avec patience & tranquillité ce que vous avez eu à ſouffrir pour la verité. Le ſaint Ange Gardien que Dieu avoit mis pour vous conſoler dans votre priſon, *obtulit orationem tuam Domino, & quia acceptus eras Deo, neceſſe fuit ut tentatio probaret te.* Je regarde donc comme une grande grace que Dieu vous a faite, de ſoutenir une ſi rude épreuve, & de la ſoutenir avec tant de courage. Beniſſons le Seigneur & offrons-lui des cantiques de louanges pour les graces que nous recevons de lui. J'attendrai avec impatience votre retour de la campagne pour avoir de vos nouvelles, & ſur tout de celles de votre ſanté; & je compte cependant que notre ancien commerce va recommencer. La nouvelle de votre liberté m'a cauſé une grande joie, & je crois que c'eſt la ſeule joie que j'aye reſſentie depuis plus de trente ans. Tob. XII. 12. 13.

LETTRE CLXXV.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il le prie de refuſer ſa protection à un Devolutaire, qui veut depouiller un des meilleurs Prêtres de ſon Dioceſe.*

A la Verune le 9. Mai 1727.

J'AI appris, Monſeigneur, que M. de Bernage ſur un ordre de la Cour avoit mandé le ſieur Dumoy Curé d'une très petite paroiſſe de mon Dioceſe, pour l'entendre en preſence du ſieur Fautrier, qui veut enlever au ſieur Dumoy ce Benefice dont je l'ai pourvu. Le ſieur Dumoy ayant remis ſon Memoire entre les mains de M. l'Intendant pour être envoyé en Cour, je n'entrerai point dans le

1727. detail des raiſons qui établiſſent ſon droit. Mais je ſupplie Votre Eminence de conſiderer que l'affaire qu'on me ſuſcite en la perſonne de cet Eccleſiaſtique, a paru ſi odieuſe que le ſieur de Beſcherand, après bien des ſollicitations, n'a pu trouver parmi tous les Eccleſiaſtiques de mon Dioceſe qu'un homme renvoyé de chez les Jeſuites qui ait voulu s'en charger.

On n'eſt point ſurpris de voir faire au ſieur de Beſcherand le perſonnage qu'il continue de faire; mais on le ſeroit infiniment ſi, dans le même tems qu'on enleve aux rigueurs de la juſtice un Curé de mon Dioceſe condamné aux Galeres par un premier jugement, on ſurprenoit la religion de Sa Majeſté & celle de Votre Eminence, juſqu'à obtenir des ordres pour faire chaſſer de ſa Cure un des meilleurs Prêtres que j'aye.

En parlant ainſi, Monſeigneur, je n'ai garde de trouver mauvais qu'on uſe d'indulgence envers les plus criminels. Que n'ai-je pas fait pour ſauver celui dont je parle? Mais je demande que, ſi on fait grace au coupable, on faſſe au moins juſtice à l'innocent.

Quelle deſolation dans mon Dioceſe ſi, ſous pretexte des affaires preſentes de l'Egliſe, les meilleurs ouvriers devenoient inutiles, & que je fuſſe reduit à employer dans les fonctions du miniſtere des hommes que vous en jugeriez très indignes, pour ne rien dire de plus, ſi vous les voyiez d'auſſi près que moi! On ſent aiſement le ravage que doit avoir fait dans ſa paroiſſe un Curé du caractere de celui qui vient d'être condamné aux Galeres. Ceux qui ſollicitent le plus vivement pour lui, ſont obligés de paſſer condamnation ſur ſes vies & mœurs, & de convenir que c'eſt un miſerable qui depuis long-tems a le cœur gâté. Qui reparera le deſordre qu'a cauſé cet homme? Il faut dans une place comme la ſienne un Eccleſiaſtique qui ait de la capacité & des mœurs à toute épreuve. La paroiſſe eſt conſiderable, & il y a beaucoup de nouveaux-convertis. Si donc je trouve un Eccleſiaſtique qui ait ces qualités, & que quelque Fautrier entreprenne de le chaſſer, en verité, Monſeigneur, le ſcandale ne ſera pas petit, s'il en vient à bout. J'en dis de même d'une autre paroiſſe dont le Curé a pris la fuite depuis plus de ſix mois, parce qu'étant dans le cas du Curé de Pouſſon, il craint d'avoir le même ſort que lui.

Vous êtes Evêque, Monſeigneur: permettez-moi de vous demander, ſi vous avez trouvé que les coureurs de Benefices & les devolutaires fuſſent des ſujets bien propres à faire reſpecter la Religion & à la rendre aimable, ſur tout à ceux qui par le malheur de leur naiſſance conſervent encore aujourd'hui tant de prejugés contre elle. C'eſt ce qui me fait eſperer que Votre Eminence rejettera avec indignation les ſollicitations qui pourront lui être faites pour appuyer la demarche du ſieur Fautrier. Elle eſt irreguliere, elle eſt injuſte; & les plus indifferens la blâment ouvertement. Vous en previendrez les ſuites, Monſeigneur; & je ne doute point que, ſi on ſe ſert de la difference des ſentimens où nous ſommes, pour vous faire enviſager comme un mal la Collation du Prieuré-Cure de S. Siriez en faveur du ſieur Dumoy, vous ne demêliez promtement cet artifice; parce que dans la ſuppoſition que ce fût un mal, le remede après tout ſeroit ſans comparaiſon plus funeſte que le mal même. Je ſuis, &c.

LETTRE CLXXVI.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il lui expoſe les raiſons qu'il a eues de nommer à la Cure de Celleneuve, & de refuſer le* VISA *à celui que M. l'Evêque de Toulon avoit preſenté.*

Le 25. Mai 1727.

J'APPREHENDE, Monſeigneur, de me rendre importun; mais on eſt ſi accoutumé à envoyer en Cour des Memoires contre moi, que je ne puis m'empêcher de

de prevenir Votre Eminence sur une nouvelle affaire qui vient d'arriver dans mon Diocese. La Cure de Celleneuve, qui est à la nomination de l'Abbé d'Aniane, étant venue à vacquer, M. l'Evêque de Toulon a donné sa presentation à un Ecclesiastique originaire du Diocese de Vabres que j'ai fait examiner par mes Grands-Vicaires. Quoique je connusse cet homme pour ignorant, neanmoins je ne m'attendois pas de le trouver d'une ignorance aussi crasse qu'il l'est. Si Votre Eminence veut prendre la peine de jetter les yeux sur son examen, dont j'ai l'honneur de lui envoyer un extrait, elle y verra qu'il a repondu aux diverses questions qu'on lui a faites, que la personne du Pere & la personne du S. Esprit se sont unies hypostatiquement à l'humanité de Jesus-Christ comme la personne du Verbe; qu'il n'y a qu'une volonté en Jesus-Christ; que la divinité a cessé d'être unie au corps & à l'ame de Jesus-Christ durant les trois jours de sa mort; que la transubstantiation est le Verbe de Dieu incarné; que l'Ecriture contient toutes les verités revelées; que l'attrition sans amour suffit pour obtenir la remission des pechés dans le Sacrement de Penitence, & que telle est la decision du Concile de Trente; qu'il a avoué ne savoir ce que c'est que le Pentateuque, ni combien de Livres Moïse a écrits; qu'il ignore si l'Apocalypse est un Livre de l'ancien ou du Nouveau Testament, & qu'il n'a pu repondre à cette question: *Qu'est-ce que Jesus-Christ?* C'est le Fils de Dieu fait homme. 1727.

Je ne me suis pas contenté, Monseigneur, de refuser des provisions à cet indigne sujet; mais j'ai cru devoir user en toute rigueur de mes droits pour l'exclurre à jamais, si je le puis, d'une paroisse où il ne pourroit faire que beaucoup de mal. M. l'Evêque de Toulon n'ayant pas jugé à propos de faire fulminer ses Bulles pour l'Abbaye d'Aniane par l'Official de mon Diocese, ce defaut essentiel me met en droit de regarder l'Abbaye comme vacante; & ainsi j'ai conferé la Cure de Celleneuve à un autre sujet, qui actuellement en a pris possession. J'aurois dissimulé l'injure qui m'a été faite de la part de M. de Toulon, si le presenté eût été instruit, & de bonnes mœurs. Mais commencer par mepriser ma jurisdiction, & ne la reconnoître ensuite que pour me donner un des plus indignes sujets qu'il y ait dans l'Eglise de Dieu, c'est, Monseigneur, ce que je n'ai pas du & ce que je n'ai pu souffrir. Je sai que M. de Toulon aura cru faire merveilles, en donnant sa presentation à un homme qui lui étoit recommandé par les Jesuites, & l'Abbé de Bescherand: mais c'est en cela même qu'il est plus à plaindre. Faut-il que des ames rachetées du sang de Jesus-Christ soient les victimes de ses preventions contre moi? J'espere donc, Monseigneur, que si cette affaire est portée à la Cour, Votre Eminence aura égard à la justice de mon ressentiment, & à la droiture de mes intentions. J'ajouterai que c'est rendre service à M. l'Evêque de Toulon, que d'empêcher qu'un homme qui a surpris ses Lettres de presentation, en puisse faire aucun usage. Il ne le pourroit qu'à sa propre perte, & à celle de M. de Toulon.

L'ignorance n'est pas la seule mauvaise qualité de cet homme. Tous les jours j'en apprends des choses qui l'embarrasseroient étrangement, si elles pouvoient être prouvées d'une maniere juridique. Elles n'en sont pas moins certaines pour moi; & m'obligent par consequent de faire tous mes efforts pour detourner de dessus la paroisse de Celleneuve le fleau de la colere de Dieu. Toute cette paroisse est dans la desolation, & dans une apprehension extraordinaire d'avoir cet indigne pour Curé. Celui que j'y ai nommé s'étant presenté pour prendre possession le jour de l'Ascension, tous les paroissiens prirent la fuite croyant que c'étoit le pourvu de M. de Toulon. Mais ayant appris qu'il venoit de ma part, ils passerent en un instant des sentimens d'indignation & de douleur, aux acclamations & aux cris de joie, & ils se disoient les uns aux autres: Dieu ne nous a pas encore abandonnés, & il a pitié de nous. J'es-

1727. J'eſpere, Monſeigneur, que vous aurez vous-même compaſſion de ce pauvre peuple; & que ſes larmes penetrant juſqu'à vous, elles vous diſpoſeront tellement en ſa faveur, que le ſieur Ricard qui eſt le nom du pourvu de M. de Toulon, ne pourra trouver auprès de Votre Eminence aucune protection. Je ſuis, &c.

J'apprends en ce moment, Monſeigneur, que Meſſieurs les Grands-Vicaires de Narbonne ont donné le *Viſa* au ſieur Ricard ſans attendre la copie de ſon examen, ni la demander, quoique mon Acte de refus en fît une mention expreſſe, & que par conſequent, ſelon l'avis des meilleurs Canoniſtes, ils fuſſent obligés de le voir avant que de paſſer outre. On étoit prêt ici de le leur envoyer, lorſqu'on a appris par le retour en poſte de cet Eccleſiaſtique que la choſe étoit faite. Le recours au Metropolitain a-t-il été établi pour autoriſer de pareilles injuſtices?

LETTRE CLXXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *A l'occaſion du Concile indiqué à Embrun, il l'aſſure de ſon inviolable attachement, & de la diſpoſition où il eſt de ſe joindre à lui pour tous les Actes neceſſaires.*

A la Verune les 7. & 9. Juillet 1727.

J'AI reçu avant hier au ſoir, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 29. du mois paſſé. Elle me fut envoyée par celui à qui vous l'aviez addreſſée, dans le moment qu'il partoit pour un petit voyage qui ne doit durer que trois jours; mais je ſerai peut-être obligé d'attendre ſon retour pour faire partir celle-ci.

Il eſt vrai, Monſeigneur, que les bruits publics m'avoient appris qu'on projettoit de faire tenir un Concile de votre province, & par conſequent contre vous; mais je ne pouvois croire qu'on en vînt juſqu'à l'execution, ni qu'aucune partie de l'Egliſe de France voulût ſe deshonorer juſqu'à ce point. Je ne pouvois croire non plus que le Conſeil du Roi voulût interpoſer l'autorité de Sa Majeſté, pour faire conſommer en ſon nom cette œuvre d'iniquité.

Je vois cependant par votre Lettre, Monſeigneur, que non ſeulement la choſe eſt ſerieuſe, mais encore qu'elle eſt arrivée, & rendue publique par les Lettres du Roi, & par celle que M. l'Archevêque d'Embrun a écrite à tous les Evêques de ſa province.

Deux choſes neanmoins pourroient encore me faire douter de la tenue du Concile.

La premiere eſt, ſi j'ai bien compris le ſens de votre Lettre, que M. d'Embrun dans celle qu'il vous a écrite, ne marque ni le jour ni le tems que ce Concile doit ſe tenir.

En ſecond lieu, comment peut-on ajuſter ce Concile avec la Bulle excellente que nous apprenons que le Pape vient de donner, & de concert, à ce qu'on pretend, avec M. le Cardinal de Fleury? Il y declare, dit-on, que la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas ſur la grace, eſt la ſienne & celle de toute l'Egliſe: il y traite les ſentimens des Theologiens qui y ſont oppoſés, de *futiles novitates*, & il y donne les XII. Articles, non comme nous les avons vus, mais dans des termes, dit-on, encore plus forts & meilleurs.

Si cela eſt, Monſeigneur, qu'eſt-ce que le Concile d'Embrun, qu'eſt-ce que le Concile de Narbonne, qui ſurement ſuivra ou peut-être precedera celui d'Embrun, pourront reprendre dans vos Ecrits & dans les miens? On ne peut plus nous reprocher d'avoir une autre doctrine que celle que le Pape dit être la doctrine conſtante de toute l'Egliſe. Nous n'en avons point d'autre que celle du Pape.

Il

Il faut donc nous regarder comme très catholiques, ou regarder le Pape comme heretique; & que ces deux Conciles lui faſſent ſon procès, s'ils entreprennent de faire le nôtre, ou de fletrir nos Ecrits. Notre ſort donc depend de la verité & de la teneur de cette Bulle. Je ne puis douter qu'elle ne ſoit vraie; mais j'attends avec patience d'en voir les termes, & d'apprendre qu'elle ait été publiée à Rome. 1727.

Quoi qu'il en ſoit de cette Bulle, ſi le Concile d'Embrun ſe tient, ne croyez pas, mon très cher Seigneur, que je ſois aſſez lâche pour vous abandonner. Non aſſurement je ne renoncerai point à cette riche & magnifique ſucceſſion à laquelle, tout indigne que j'en ſois, il vous a plu de m'appeller par votre Teſtament. J'adhererai volontiers à l'Appel que vous me propoſez, lorſque vous le jugerez neceſſaire. J'en avois deja été inſtruit par vos amis éloignés; & pour vous parler naturellement, j'en attendois de leur part le projet.

Mais la nouvelle de la Bulle me fait douter qu'il faille avoir recours à ce moyen, & que les Conciles ſe tiennent; & ſi le Pape a fait cette Bulle, telle ou à peu près telle que ceux qui aiment la verité pourroient la ſouhaiter, & dont l'Egliſe tire un grand avantage, conviendroit-il dans cette circonſtance de l'irriter contre nous, & d'en faire un ennemi au lieu d'un protecteur?

Je croirois donc, Monſeigneur, qu'il ne faudroit en venir là qu'à la derniere extremité. Voici comment je l'entends. J'appelle la derniere extremité, lorſque M. d'Embrun ou M. de Narbonne feront ſignifier, non ſeulement les Lettres du Roi & leurs Lettres convocatoires, mais encore le jour de la tenue du Concile. Je voudrois que le premier de vous ou de moi à qui cette indiction ſeroit ſignifiée, y repondît par une ſignification de cet Appel, & que dans le même tems il en donnât avis à ſon Confrere, qui ſur le champ adhereroit à l'Appel.

Voilà, Monſeigneur, mon idée, que je ſoumets entierement à votre meilleur avis & à ceux de nos amis.

Pour ce qui eſt de la conference que vous me propoſez, je la ſouhaiterois fort; mais je ne la crois pas convenable, parce que j'habite dans une ville où il y a trente mille langues fort malignes, & ſoixante mille yeux qui ne ſont pas bons, qui ſont occupés à m'obſerver nuit & jour. Il me ſeroit impoſſible de les tromper; & quelques precautions que je priſſe, pour peu que je m'abſentaſſe, ils devineroient où je ſerois allé. Je crois donc qu'il faut differer juſqu'à des tems plus tranquilles, la joie que j'aurois de me trouver auprès de vous, & le deſſein que j'avois fait il y a deja long-tems d'aller au devant de vous juſqu'à Senez.

Je ſuſpends la fin de cette Lettre juſqu'à l'arrivée de celles de Paris, qui apparemment m'apprendront quelque choſe ſur la Bulle & ſur la tenue du Concile.

A l'égard de la Lettre circulaire qu'on vous conſeille d'écrire à tous les Evêques, je ne ſaurois être de cet avis; mais je crois neanmoins que vous en devriez écrire une à tous ceux que vous ſavez ou que vous pouvez croire être bien intentionnés. Si vous voulez avoir la bonté de m'en envoyer une pour M. l'Evêque de Caſtres, je la lui enverrai, ſi j'apprends qu'il la merite.

Je viens, Monſeigneur, de recevoir les Lettres de Paris, qui me marquent que votre Concile eſt indiqué au 16. du mois prochain, & que la Bulle, ſuppoſé qu'elle ſe publie jamais, eſt bien differente de ce qu'on m'avoit mandé l'ordinaire precedent. Comme je ſuppoſe qu'on vous écrit ces nouvelles auſſi-bien qu'à moi, je ne vous les repeterai pas. Je me contente de vous dire que je me trouve très embarraſſé ſur le parti que nous avons à prendre. Je ferai l'Appel quand vous le voudrez; mais je vous ſupplie inſtamment, Monſeigneur, de ne vous determiner à le faire, ni pour le tems, ni ſur la forme, que ſur les conſeils & Le 9. Juillet.

1727. les projets que nos amis éloignés nous envoyeront à tous deux. Ils ont bon conſeil, & ſont mieux inſtruits que nous de ce qu'il faut faire, & de la maniere dont il faut agir : car une affaire de cette conſequence doit être conduite avec courage & une très grande prudence. Eſt-il poſſible que contre les Canons, on commence un Concile, ſans que ceux qui doivent y être aſſis pour juger leurs confreres, ſe purgent auparavant des crimes canoniques dont ils peuvent être ſuſpects, & qu'un homme publiquement convaincu de confidence & de ſimonie, ait la hardieſſe de vouloir juger les autres! Quoique le Roi ne veuille pas qu'on parle d'autre choſe que de doctrine, il faut neanmoins que ceux qui en doivent juger, ſoient prealablement reconnus pour exemts de toute tâche. Mais vous en ſavez infiniment plus que moi ſur ce que les Canons exigent en pareil cas, & particulierement ceux du Concile de Clermont votre patrie. Je vous ſupplie de me donner de vos nouvelles le plus ſouvent que vous pourrez, & ſur tout de m'accuſer la reception de cette Lettre, dont je ſerai en peine juſqu'à ce que je ſache qu'elle ſoit parvenue entre vos mains.

Vous jugez mal de mon état: je puis vous aſſurer avec verité que je ſuis auſſi abandonné & auſſi deſtitué de tout ſecours humain que vous pouvez l'être: *Dominus autem aſſumſit me.* Je ſuis avec mon reſpect ordinaire, qui augmente tous les jours avec les perſecutions que vous ſouffrez, Monſeigneur, &c.

LETTRE CLXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ *en lui envoyant ſon Appel au Pape & au Concile ſur le violement de la paix de Clement IX.*

A Montpellier le 17. *Juillet* 1727.

J'EUS l'honneur, Monſeigneur, de vous écrire la ſemaine paſſée. Je vous mandois que j'adhererois à ce que vous feriez, auſſi-tôt que vous me manderiez ce que vous auriez fait. Mais depuis j'ai changé d'avis. J'ai cru que dans les circonſtances preſentes il ne falloit ni lanterner, ni perdre de tems ; & quoiqu'il ne faille imiter le Diable en rien, j'ai cru neanmoins que, tandis qu'il ne dormoit pas, nous ne devions pas nous tenir aſſoupis d'un ſommeil qui pourroit être lethargique. C'eſt pour cela, Monſeigneur, que ſans attendre davantage de vos nouvelles, je vous envoye le petit Ecrit (*a*) que vous trouverez dans ce paquet. Je l'ai ſigné, & ai laiſſé la place au-deſſus pour y mettre votre reſpectable nom. Je ne doute pas que vous n'ayez vu une belle Conſultation de . . . Avocats, & que vous n'en ayez été bien content. Je prie Dieu qu'il leur inſpire aſſez de courage pour conſentir que cette piece paroiſſe ſous leurs noms. Celle là & une autre m'ont rempli de conſolation. J'eſpere que le Pere de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui eſt auſſi celui de miſericorde & de toute conſolation, ſera la nôtre & notre force dans les tribulations qu'on nous prepare. Demandez-lui, je vous prie, Monſeigneur, qu'il lui plaiſe de m'aſſiſter de l'eſprit de ſa force qu'il a repandu ſur vous avec tant d'abondance ; & accordez-moi toujours quelque part dans l'honneur de votre bienveillance, que je tâcherai toujours de meriter par le reſpect infini avec lequel je vous ſuis attaché pour le reſte de ma vie.

LET-

(*a*) [Acte d'Appel de l'infraction de la paix de Clement IX. ſignifié à l'Aſſemblée d'Embrun le 11. Septembre 1727. par M. l'Evêque de Senez en perſonne. Tom. 1. pag. 759.]

LETTRE CLXXIX. 1727.

Aux Religieuſes de S. CHARLES *d'Orleans. Il loue leur foi & leur courage, & les exhorte à ſupporter ſans ſe laſſer les épreuves auxquelles elles ſont expoſées.*

A Montpellier le 19. *Juillet* 1727.

JE n'avois pas beſoin de votre Lettre, Mes Reverendes Meres, pour me porter à benir Dieu des miſericordes qu'il fait à votre maiſon. Votre foi eſt connue de tous ceux qui ont quelque amour pour la verité; & elle nous ſert de temoignage contre nos accuſateurs, que l'Evangile que nous prêchons eſt l'Evangile de la grace de Dieu. Rien ne montre mieux l'efficace de la grace, que le choix que Dieu fait de ce qu'il y a de plus foible dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Vos combats, vos ſouffrances, votre fermeté, votre deſintereſſement, votre perſeverance; tout annonce que celui qui opere en vous de ſi grandes choſes, eſt le Tout-puiſſant. Que vous êtes heureuſes, Mes Reverendes Meres, d'avoir été choiſies de Dieu pour ſervir de ſpectacle aux Anges & aux hommes, & pour être la preuve vivante des verités qu'on s'efforce aujourd'hui de renverſer!

Mais ce qui diſtingue & ce qui releve votre foi, c'eſt que l'erreur ſe montrant ſous des noms reſpectables, vous ne laiſſez pas de reſiſter à ceux-mêmes auxquels, ſur tout autre point qui n'intereſſeroit point la conſcience, vous ſeriez inconſolables de ne pas obéir.

Que cette épreuve eſt terrible! Qu'elle eſt capable de ſeduire, & qu'elle eſt degoutante pour les plus gens de bien! Mais ce n'eſt point à nous à preſcrire à Dieu les voies par leſquelles il nous ſauve. Contens d'être dans la main & ſous le ciſeau de ce grand ouvrier, recevons ſans nous plaindre les coups qu'il nous donne pour nous rendre propres à l'édifice qu'il bâtit.

A en juger par ce qui ſe paſſe ſous nos yeux, il ſemble que les jours vont devenir encore plus mauvais, & la tentation plus grande.

Demandez pour moi, Mes Reverendes Meres, tout ce qui m'eſt neceſſaire pour y être trouvé fidele. J'ai une grande confiance en vos prieres; & je fais plus de cas des biens qu'elles m'attrireront, que de tous les avantages que le monde pourroit m'offrir. Je ſuis avec une parfaite eſtime dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CLXXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il l'exhorte à ne pas ſe contenter de gemir des maux de l'Egliſe, mais à s'armer pour en arrêter le cours, & à parler pour M. de Senez.*

Le 5. *Août* 1727.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. du mois paſſé. Vous m'y paroiſſez allarmé & penetré d'affliction des maux de l'Egliſe, & de l'indigne & injuſte traitement qu'on ſe prepare à faire à un ſaint Evêque, reſpectable par ſon âge, & infiniment davantage par ſa pieté & par ſon érudition, & qu'on doit regarder comme l'exemple de tout le Clergé de France. Ce mal que nous ſommes à la veille de voir arriver, eſt très grand en lui-même, puiſqu'on peut dire que depuis bien des ſiecles on n'a pas vu un ſi grand ſcandale dans l'Egliſe. Mais vous avez raiſon, Monſeigneur, d'en craindre les ſuites, & de prevoir que ce mal en attirera une infini-

1727. té d'autres après lui. Il eſt impoſſible qu'un cœur auſſi bon & auſſi genereux que le vôtre, auſſi rempli d'amour pour la juſtice, pour la verité & pour l'Egliſe, ne ſoit pas vivement touché des maux qui affligent cette ſainte Mere. C'eſt uniquement de cet excellent cœur & du bon eſprit que Dieu a mis en vous, que je voudrois, Monſeigneur, que vous priſſiez conſeil. Je ſuis bien perſuadé qu'il ſeroit bien meilleur que celui que vous pourriez demander à bien d'autres perſonnes. Qui ſuis-je moi pour vous en donner un bon dans une affaire ſi importante, qui demande une ſageſſe que je n'ai pas, & des lumieres infiniment ſuperieures aux miennes ?

Cependant, comme vous voulez ſavoir ce que je crois que vous pourriez faire dans cette occaſion pour venir au ſecours de l'Egliſe, j'ai cru vous devoir obéir. Vous verrez dans le Memoire que je joins à cette Lettre, quelles ſont mes vues.

Je vous propoſe trois partis. Le troiſieme eſt le plus foible, & je vous avoue que je ſouhaiterois fort que vous priſſiez un des premiers, ou, pour mieux dire, les deux premiers enſemble. Mais ſi vous vous reduiſez au troiſieme, j'eſpere que vous ne laiſſerez pas avec cette épée, ſi courte qu'elle ſoit, de faire pour le moins peur aux ennemis de l'Egliſe contre qui vous avez à combattre.

Si vous écrivez au Miniſtre, vous en recevrez une reponſe dure, & peut-être menaçante; mais ce n'eſt pas un fort grand malheur. Il eſt ſûr que votre Lettre lui fera plus de peur, que ſa reponſe ne vous fera de mal. Les reponſes dures du Prefet, & même de l'Empereur, ne firent ni peur ni mal à S. Baſile; & il me ſemble que les reponſes dures d'un Miniſtre ſont moins à apprehender, que les reproches terribles que le ſouverain Juge fera aux Mercenaires, aux faux Paſteurs qui auront abandonné leur troupeau par la crainte des loups, & qui auront craint les hommes plus que Dieu.

Ne dites pas, Monſeigneur, que les demarches que vous pourrez faire ſont peu de choſe. Elles peuvent vous mettre à couvert des reproches que vous recevrez au tribunal de Jeſus-Chriſt ſi vous n'en faites point. Elles ſeront peut-être imitées par d'autres Evêques. J'entends dire par une voie qui paroit aſſez ſure, que vous ne ſerez pas ſeul, & que M. de Troyes doit auſſi ſe montrer. Je ne ſuis pas ſi étonné qu'il y ait des gens, & même des Evêques, qui perſecutent l'Egliſe, (car il y en a toujours eu, & il y en aura, tant qu'elle combattra ſur la terre) que je ſuis étonné que parmi ſes Miniſtres, il ne s'en trouve point qui prennent ſa defenſe, & qui reclament pour les droits de la juſtice & de la verité.

Je dois ajouter au Memoire que je vous envoye, qu'il faudroit, quand vous aurez pris le parti que vous jugerez à propos, & que vous l'aurez executé, (car il n'y a pas de tems à perdre) que vous en donnaſſiez avis à MM. de Montauban & de Caſtres. Je ſuis perſuadé que votre exemple ſerviroit beaucoup à les determiner. Quel honneur dans l'Egliſe, Monſeigneur, & quel merite n'acquerriez-vous pas devant Dieu, ſi vous ranimiez dans nos jours les cendres reſpectables des XIX. Evêques, la gloire du Clergé de France, qui vinrent très à propos & avec tant de courage au ſecours de IV. de leurs Confreres opprimés? Quel malheur en arriva-t-il? Aucun. Mais ils s'attirerent l'eſtime, le reſpect & la reconnoiſſance, non ſeulement de ceux dont ils avoient pris la defenſe, mais encore de toute l'Egliſe de France qui benira à jamais leur memoire.

Faites-moi la grace de me donner de vos nouvelles le plus ſouvent que vous pourrez, & de me croire avec l'attachement le plus parfait & le plus tendre, &c.

Depuis ma Lettre écrite on vient de me dire que le bruit ſe repand qu'il y avoit d'autres Evêques qui vouloient imiter M. de Troyes.

LET-

LETTRE CLXXXI. 1727.

A M. *** *Il le prie d'assurer M. B.* *** *de son estime & de son tendre attachement: il s'afflige des preventions que l'on conçoit contre ce Docteur. Il parle de la situation de M. de Senez, du retablissement de M. le Chancelier, & des negociations du Cardinal de Noailles.*

A la Verune le 24. *Août* 1727.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre du 15. que m'a écrit M. B. *** C'est une consolation très grande pour moi qu'il ait été content de la Lettre que j'ai écrite sur son sujet. Mais pouvoit-il douter que dans cette occasion je pensasse & que j'écrivisse autrement? Servez-vous, je vous en conjure, de toute la confiance qu'il a en vous, pour lui persuader que les sentimens d'estime & d'affection que vous savez que j'ai pour lui, ne sauroient jamais changer, ni être le moins du monde alterés. Au reste je ne puis vous dire combien je suis affligé d'apprendre les preventions de M. D. G. & combien je l'ai été de croire qu'il y auroit de la desunion dans le pays de par-delà. J'ai toujours été très persuadé qu'elle n'étoit point dans les cœurs; mais cette division de sentimens dans la situation où est le procès actuellement, pourroit porter un très grand prejudice aux interêts de la Mere. Dieu merci, tout le monde est d'accord, & on va produire les écritures: mais est-il encore tems? La tragedie doit être achevée de representer, & Dieu sait quel a été le denouement de l'intrigue. Je sai que ce qui va paroître peut avoir son utilité, & même très grande dans une autre occasion; mais il est bien triste & bien fâcheux que celui qui est actuellement le principal personnage de cette cruelle tragedie, n'en profite pas. Ses interêts ne me sont pas moins chers que les miens. Je serois inconsolable, s'il tomboit dans quelque foiblesse: c'est ce que je n'apprehende pas. Mais je suis dans une consternation au-delà de toute expression, de la douleur que la Mere ressentira de l'injustice qu'on va faire à son fils. Cette tentation est bien forte pour les foibles. Dieu veuille les soutenir, & les empêcher de succomber: c'est ce que je vous prie très instamment de lui demander continuellement pour moi, & c'est ce que je suis bien sûr que vous faites.

J'oubliois de vous dire que je crois que M. D. G. n'a point vu la reponse que je lui ai faite, dont vous me temoignez être content. Je doute même qu'il ait vu la Lettre qu'il m'a fait écrire, & à laquelle je repondois.

J'avois appris la naissance des deux Princesses & le retour de M. le Chancelier. Dieu veuille que le second retour de ce Magistrat, que je ne puis m'empêcher d'aimer, soit plus honorable & plus utile à l'Eglise & à l'Etat que le premier. C'est toujours un grand bien que M. d'Armenonville ne soit plus en place; mais nous ne savons point encore si M. le Chancelier a les Seaux: nous le saurons apparemment par les Lettres d'aujourd'hui. Celles de l'ordinaire precedent convenoient assez, ce me semble, qu'on les ôtoit à M. d'Armenonville, sans dire à qui on les donnoit, hors une qui marquoit positivement que le jour même qu'elle étoit écrite (16.) ils devoient être rendus à M. Dagueſſeau. Je prevois des choses fâcheuses, si on les lui rend; & je ne prevois rien de mieux, si on les donne à un autre. Ces idées me viennent de ce que ma pauvre imagination est si noire, qu'elle ne peut me representer les objets qu'en noir; mais en noir de suie de cheminée.

J'ai reçu la Lettre de... Je vous avois mandé qu'on n'attendoit que sa decision pour s'y conformer: c'est ce qui a été fait très religieusement.

Je ne suis point étonné du projet d'accommodement. Peut-être ne se fera-t-il

1727. pas; mais je ſuis bien perſuadé que celui avec qui il eſt queſtion de le faire, mourra entre les bras de ceux qui le trahiſſent, & en commençant ou en finiſſant quelque mauvaiſe negociation. S'il la finit, il rira aux Anges le jour & le lendemain qu'il l'aura ſignée, & il en pleurera amerement le jour d'après. J'apprehende quelque choſe de pis que l'accommodement, mais qui en ſera une ſuite. Je conviens que ce ſeroit un grand bien ſi nous avions une douzaine d'Articles, & c'eſt pour cela même que je ne puis les eſperer.

Jacob a travaillé quatorze ans pour Rachel, qui étoit la figure de l'Egliſe. Nous pouvons, ce me ſemble, nous comparer en cela à Jacob; car depuis quatorze ans preſque entierement revolus, nous travaillons ou nous combattons auſſi pour Rachel. Dieu veuille faire finir auſſi nos combats avec cette quatorzieme année, & que nous ayons la joie après tant de troubles & tant d'afflictions de conduire nos Rachels, c'eſt-à-dire les brebis que le ſouverain Paſteur de nos ames nous a confiées, avec tranquillité, & de les mener paître dans les bons & ſalutaires paturages, pour la defenſe & la conſervation deſquels il a plu à ſa divine bonté de faire combattre tant de gens de bien, qu'il a prevenus de l'abondance de ſes graces, & moi-même tout indigne que je fuſſe de leur être aſſocié dans une cauſe ſi juſte & ſi ſainte. C'eſt ce que je ſouhaite bien plus que je ne l'eſpere. Mais enfin Dieu eſt tout-puiſſant ſur les cœurs des hommes dans les choſes qui regardent le ſalut éternel, & il peut, quand il lui plaît, leur inſpirer des ſentimens de paix, & la rendre à l'Egliſe.

Je vous ſalue très humblement, Monſieur, & vous prie encore une fois de bien aſſurer M. B. *** qu'on ne peut l'honorer plus que je fais, ni avoir des ſentimens plus pleins d'eſtime & de tendreſſe que ceux que j'ai, & que j'aurai toute ma vie pour lui.

J'apprends dans ce moment que les Seaux ont été donnés à M. Chauvelin.

LETTRE CLXXXII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il ſe plaint du conſeil qu'on lui a donné de differer d'agir, & montre la neceſſité de venir promtement au ſecours de M. de Senez.*

A la Verune le 24. Août 1727.

JE viens de recevoir tout preſentement, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17. Le commencement m'en a fait autant de plaiſir que la ſuite m'en a affligé.

J'ai cru d'abord que votre incommodité n'avoit retardé que d'un ordinaire l'execution de vos bonnes intentions. Mais, grand Dieu! quelle a été mon affliction quand j'ai vu, en continuant la lecture de votre Lettre, que vous aviez été bien loin chercher de mauvais conſeils, lorſque vous pouviez en trouver un excellent au dedans de vous-même. Il ne falloit conſulter que les mouvemens & les impreſſions de votre bon cœur: mais ceux que vous avez conſultés, que vous avez pris pour de ſages conſeillers & pour des amis fideles, vous ont trompé en tout. Ils vous mandent *qu'il eſt à propos de ſurſeoir toutes les meſures à prendre.* Hé! Quand donc ſera-t-il tems de prendre *ces meſures*? Faudra-t-il attendre qu'un confrere des plus reſpectables, ou peut-être le plus reſpectable qu'il y ait dans l'Egliſe de France, ait été entierement opprimé? Quand la malice de ſes ennemis aura achevé de triompher, quelle meſure vous reſtera-t-il à prendre pour venir le ſecourir? De ſurſeoir toutes les meſures à prendre comme étant inutiles *dans les circonſtances preſentes.* Dans quelles circonſtances plus preſſantes pouvoient-elles être utiles & plus neceſſaires? Quand il ſeroit vrai qu'elles euſſent été inutiles, (ce que

que personne ne peut ni dire ni savoir) elles ne pouvoient être prejudiciables à celui que vous aviez envie de secourir. 1727.

On vous promet de vous *informer exactement de tout ce qui se fera & de ce qui conviendra.* Defiez-vous, Monseigneur, de ce qu'ils vous manderont sur *ce qui conviendra.* Je vous assure que ces gens, que je ne connois point, que vous prenez pour des gens courageux & point timides, ne vous donneront que des conseils lâches & timides, & peu utiles à vos amis.

Ils ne seront pas plus croyables en vous mandant *ce qui conviendra*, qu'ils ont merité de croyance en vous mandant que la Cour a differé le Concile d'Embrun, & qu'on croit qu'il n'aura aucune suite. De tout cela pas un mot de vrai. Le Concile d'Embrun se tient actuellement, s'il n'est fini; & s'il l'est, Dieu sait comment. Pour nous, nous n'en savons encore rien.

Je sai il y a long-tems que M. de Castres est plein de bonnes intentions; & l'enfer aussi. A quel tems en renvoie-t-il l'execution? Il mourra, sans qu'on en voye jamais aucun effet. Trouve-t-il que l'Eglise n'est pas dans une assez grande oppression pour parler, & pour agir afin de l'en retirer?

Donnez-moi, je vous supplie, des nouvelles de votre santé, & croyez-moi toujours avec tout le respect possible & le plus parfait attachement, &c.

LETTRE CLXXXIII.

A plusieurs Evêques de France, en leur envoyant la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez.

A Montpellier le 7. Septembre 1727.

J'Ai l'honneur de vous addresser, Monseigneur, une copie très fidele d'une Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez, dont il lui a été impossible de multiplier les originaux. Celui que j'ai entre les mains est écrit tout entier de la main de ce respectable Prelat, & la copie que je joins ici y est entierement conforme. Je ne doute point, Monseigneur, qu'à la lecture de cette piece votre cœur ne soit ému; qu'entrant dans les sentimens du Prêtre Matathias, vous ne regretiez de vivre dans un tems où l'on a la douleur de voir ce que nous voyons: *Væ mihi: ut quid natus sum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis sanctæ, & sedere illic cùm datur in manibus inimicorum?* Mais vous ne vous contenterez pas de gemir. Armé d'un saint zele pour la defense de la verité, de la justice, & des droits de l'épiscopat, vous vous leverez, & vous viendrez au secours de l'innocent que l'on opprime: *Tempus est loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.* On demande de toute part pourquoi les Evêques demeurent dans le silence; mais peut-être Dieu ne l'a-t-il permis jusqu'ici, que pour leur donner occasion de parler avec plus de force, ayant à relever de plus grandes injustices. J'avoue que si l'on croyoit devoir porter plus loin les menagemens en demeurant dans l'inaction, il me seroit impossible de justifier une telle conduite, & de montrer comment elle pourroit s'accorder avec cette parole de l'Ecriture: *Tirez du peril ceux que l'on mene à la mort, & ne cessez point de delivrer ceux qu'on entraîne pour les faire mourir. Si vous dites: Les forces me manquent; celui qui voit le fond du cœur le saura bien discerner. Rien n'échappe au sauveur de votre ame; & il rendra à l'homme selon ses œuvres.* 1. Mach. II. 7. Prov. XXIV. 11. 12.

S. Paul se plaint que dès la premiere fois qu'il comparut à Rome devant ses juges, nul ne l'assista, & que tous l'abandonnerent: *In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt.* En quoi il reconnoit qu'ils commirent une grande faute, puisqu'il prie Dieu de la leur pardonner: *Non illis imputetur.* La faute que nous commettrions aujourd'hui en gardant le silence, seroit encore plus 2. Tim. IV. 16.

gran-

1727. grande, j'oſe le dire, parce que les ſuites en ſeroient plus funeſtes. S. Paul à Rome ne comparut point devant des Chretiens, mais devant des Idolâtres. Ceux qui l'abandonnerent, pouvoient être accuſés de foibleſſe & de timidité; mais on ne pouvoit les ſoupçonner de penſer ſur la Religion comme les juges devant qui le ſaint Apôtre comparoiſſoit : au lieu qu'aujourd'hui preſque tous les ſimples regarderont comme avoué par tous les Evêques, tout ce qui s'eſt fait & qui ſe fera à Embrun, s'ils ne reclament hautement contre l'injuſtice. Quel ſcandale, quelle ſeduction ſi cela arrivoit! Non, Monſeigneur, Dieu ne le permettra pas. N'y eût-il que notre propre interêt qui nous y portât, nous comprendrons que ce qui arrive aujourd'hui à un ſaint Evêque, peut nous arriver demain. Si nous nous taiſons, les pretextes ne manqueront point. On en trouve toujours contre ceux qui s'étudient à remplir toute juſtice.

M. de Senez laiſſe à votre prudence, Monſeigneur, à choiſir les moyens de venir à ſon ſecours. Si vous me demandez ce que je crois le plus convenable, il me ſemble qu'on ne peut ſe diſpenſer d'écrire au Roi & à M. le Cardinal de Fleury, ou du moins à ce dernier. Une Lettre commune au Roi eſt impratiquable, parce qu'il faut ſe hâter ; & ainſi il eſt neceſſaire que chacun écrive en particulier. Mais quelque parti que vous preniez, Monſeigneur, je ne doute point que vous ne donniez à M. de Senez la conſolation de recevoir de vos Lettres, pour lui temoigner les diſpoſitions où vous êtes à ſon égard. Il n'y auroit point de ſureté à les lui addreſſer à Embrun. Votre prudence vous ſuggerera d'autres moyens de les lui faire tenir ſurement. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CLXXXIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui donne des nouvelles du Concile d'Embrun, & le felicite de ce qu'il vient au ſecours du Prelat opprimé.*

Septembre 1727.

JE vous rends mille actions de graces, Monſeigneur, pour la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y reconnois le caractere d'un Evêque ſenſible aux maux de l'Egliſe, & touché comme il le doit être de l'injure que l'on fait à la verité, à la juſtice & à l'épiſcopat, en la perſonne de M. de Senez. Plaiſe à Dieu de multiplier le nombre des temoignages en faveur de ce ſaint Evêque! Je ſuis deja aſſuré que vous n'êtes pas ſeul, & que pluſieurs de nos illuſtres Confreres ſont reſolus de venir à ſon ſecours. M. d'Auxerre lui a écrit en droiture à Embrun; & ſur ce qu'on a repreſenté à ce Prelat que ſa Lettre ſeroit interceptée: *C'eſt ce que je ſouhaite*, a-t-il repondu, *afin que l'Archevêque d'Embrum voye ce que je penſe de lui & de ſon Concile.* Les violences continuent à Embrun. L'Archevêque a empêché M. de Senez d'aſſiſter au *Te Deum* pour l'heureuſe delivrance de la Reine. Les Evêques étrangers ſont au nombre de dix: Gap, Marſeille, Siſteron, Apt, Viviers, Autun, Grenoble, Valence, le Bellay, & Frejus. M. de Senez les a tous recuſés à raiſon de l'incompetence du Tribunal. Mais il recuſe en particulier MM. les Evêques de Gap, Marſeille, Viviers, Autun, & Grenoble. Je ferai copier cet Acte, & j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Le 11. au ſoir le Lieutenant de Roi vint voir M. de Senez, & lui dit qu'il avoit reçu ordre du Roi de lui declarer, à lui, à ſes Theologiens, & à ſon Secretaire, que l'intention de Sa Majeſté étoit qu'ils ne fortifiſent point des murailles de la ville juſqu'à nouvel ordre. Il ne produiſit aucun ordre par écrit, mais ſeulement un petit papier blanc où les noms des *conſignés* étoient écrits avec de l'encre blanche, qui eſt l'encre du pays. M. de Senez repondit qu'il obéiroit, & donna parole pour ſes Theologiens & pour ſon Secretaire.

On

On compte que le jugement du Conciliabule, (car il n'a point d'autre nom dans le public,) aura été rendu Dimanche dernier 21. de ce mois, jour anniverſaire de l'Arrêt de la ſaiſie de mon temporel. 1727.

Je ne doute point, Monſeigneur, que vous n'ayez vu la Conſultation imprimée & ſignée de vingt Avocats des plus celebres du Parlement de Paris, en faveur de M. de Senez. Les mêmes Avocats conſultés ſur toute la procedure qui s'eſt faite à Embrun, tant de la part de M. de Senez que du Concile, ont donné leur avis dans des termes encore plus forts que dans la premiere Conſultation. Ils y diſent que le Concile a violé toutes les loix divines & humaines, & le comparent au Conciliabule du Chêne contre S. Chryſoſtôme.

J'ai lu ces jours-ci les Remontrances au Roi de trente Curés de Paris à l'occaſion de l'Arrêt du Conſeil, qui condamne le Memoire qu'ils avoient preſenté à M. le Cardinal de Noailles, pour le detourner d'entrer dans un nouvel accommodement. Cette piece eſt très belle & très genereuſe. Les Curés y prennent la defenſe de la paix de Clement IX. en deux lignes qui diſent beaucoup. On m'a mandé que les trente Curés étoient reſolus de s'aller jetter aux pieds du Roi pour lui preſenter leurs Remontrances: mais une perſonne de conſideration ſe chargea de les preſenter à M. le Cardinal de Fleury; & on ajoute que cette Eminence lui en ſut bon gré, & qu'elle dit qu'on avoit été dans cette affaire plus loin qu'elle ne le vouloit, & que ſes intentions n'avoient point été ſuivies.

Toutes les nouvelles que je reçois de Paris diſent qu'on y eſt extrêmement irrité de ce qui ſe paſſe à Embrun. La Conſultation des Avocats & la Lettre circulaire de M. de Senez ſoulevent les plus indifferens. On m'a envoyé l'extrait d'une Lettre écrite le 10. Septembre par un Evêque de vos amis: je ne puis m'empêcher de vous le faire tranſcrire. Les termes n'y ſont pas menagés, mais ils ne diſent rien de trop. Vous comprendrez, Monſeigneur, qu'un Evêque qui parle ſur ce ton, n'a pas envie de lâcher pied, & d'abandonner ſon Confrere.

On aſſure que M. l'Archevêque d'Embrun a écrit à un de ſes amis que le Concile d'Embrun ſeroit le principe de la paix de l'Egliſe.... C'eſt une parole que le S. Eſprit a miſe dans ſa bouche, parce qu'il eſt Preſident du Concile: *Hoc autem à ſemetipſo non dixit; ſed cùm eſſet Pontifex anni illius, prophetavit.* J'eſpere en effet que la parole de M. d'Embrun ſe verifiera, mais dans le même ſens que celle de Caïphe s'eſt verifiée. L'Evangile a été établi par les moyens mêmes que les hommes avoient choiſis pour le detruire. C'eſt ce qui arrivera encore dans cette occaſion. La cauſe de M. de Senez va devenir celle de tous les bons Evêques. Les violences, les injuſtices, les irregularités ſans nombre du Concile d'Embrun feront horreur à tous ceux à qui il reſte encore quelque probité. Autant qu'il y aura de gloire à prendre la defenſe de l'opprimé, autant y aura-t-il de deshonneur à ſe rendre l'apologiſte des juges qui ont livré le ſang innocent. Mais parce que c'eſt le ſang d'un Evêque, il deviendra par la grace de celui pour qui il eſt repandu, une ſemence feconde, qui donnera à l'Egliſe dans ſon extrême beſoin des Evêques pleins de zele pour toutes les verités que ce ſaint Prelat a defendues. Il falloit un exemple, diſoient nos ennemis. *Expedit... ut unus moriatur homo pro populo, & non tota gens pereat.* Eh bien! le juſte ſera condamné; mais, ainſi que le grain de froment, il rapportera beaucoup de fruit dès qu'il ſera jetté en terre. Dieu permettroit-il de ſi grands ſcandales, s'il n'en devoit tirer des biens infiniment plus grands? Vous apprehendez, Monſeigneur, que vos repreſentations ne ſoient pas écoutées, à cauſe des impreſſions que les Jeſuites ont données de vous. Je ſuis bien éloigné de penſer de cette maniere: mais quand cela arriveroit, vous n'êtes redevable, comme vous le dites fort bien, que de ce que vous pouvez offrir. Que votre temoignage ſoit utile ou ne le ſoit pas à la perſonne de M. de Joan. XI. 51. Ibid. 50.

1727. Senez, il le ſera toujours à la cauſe qu'il defend; & voilà ce que nous devons avoir principalement en vue. Notre premiere obligation eſt de travailler à lever l'opprobre dont on s'efforce de couvrir une cauſe, pour laquelle tant de genereux athletes n'ont ceſſé de combattre depuis ſoixante-dix ans. Le ſilence des Evêques dans ces derniers tems a rendu nos ennemis plus entreprenans. Enfin le moment eſt venu où Dieu nous met dans la neceſſité de parler. Heureux & mille fois heureux ceux qui comme vous, Monſeigneur, ne rougiſſent point de marcher ſur les traces des XIX. Evêques. Votre humilité vous fait croire que vous n'avez pas les qualités qui ſeroient neceſſaires pour faire le perſonnage qu'ils ont fait: mais ce ſont ces ſentimens ſi dignes d'un diſciple du ſouverain Paſteur, qui me repondent de la benediction que Dieu doit donner à votre temoignage. Je dis plus, Monſeigneur: dans les diſpoſitions où je vous vois, vous vous ſouviendrez de vos freres, & vous n'oublierez rien de ce qui ſera en vous pour les affermir. Vous ferez valoir auprès d'eux ce talent que S. Gregoire appelle *talentum familiaritatis*. En les gagnant, vous les porterez à en gagner d'autres. Ceux qui craignoient d'ouvrir la bouche parce qu'ils ſe croyoient ſeuls, n'auront plus de peine à ſe montrer dès qu'ils verront que le chemin eſt frayé. Nos ennemis eux-mêmes ſurpris d'un nombre de temoignages auxquels ils ne s'attendoient pas, ſentiront alors la vanité de leurs projets. Depoſons, ont-ils dit, deux ou trois Evêques, & après cela nous ſerons les maîtres. Inſenſés, qui ne voyent pas qu'il y
Pſ. II. 4. a un Dieu qui ſe joue des deſſeins des enfans des hommes. *Qui habitat in cœlis, irridebit eos, & Dominus ſubſannabit eos.* Dieu fait tous les jours de nouveaux prodiges en notre faveur. Ils les voyent, ils en ſentent la force; & cependant ils les contrediſent. En voici un que Dieu leur prepare, & qui doit les jetter dans une plus grande perplexité. Hâtons-le par nos prieres & nos vœux, mon très cher Seigneur. Que la vue des grands biens qu'il doit procurer à l'Egliſe, ſerve à ranimer notre zele. Ne prenons aucun repos que nous ne ſoyons venus à bout d'un deſſein ſi digne de la qualité que nous portons de Miniſtres de Jeſus-Chriſt. *Si*
Pſ. CXXXI. 4. *dedero ſomnum occulis meis & palpebris meis dormitationem, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob.* Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE CLXXXV.

A M. l'Evêque de LODEVE. * *Il juſtifie en deux mots la conduite de M. de Senez.*

A la Verune le 2. Octobre 1727.

*M. Phelippeaux.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28. Septembre, & en la liſant je me ſuis rappellé l'hiſtoire qui eſt rapportée au Chapitre VI. du ſecond Livre des Machabées. Les amis d'Eleazar étoient *très fâchés de la triſte ſituation où il s'étoit mis à l'âge de quatre-vingts dix ans*, & ils croyoient *qu'il pouvoit très bien ſe l'épargner, ſans faire tort, ni à ſa conſcience, ni à ſa religion.* Ils lui en fourniſſoient même un moyen qui leur paroiſſoit très ſimple & très naturel. Le ſaint vieillard en jugea differemment, & il eut raiſon. En ſe rendant au conſeil de ſes amis, il échappoit au jugement des hommes; mais il ne pouvoit éviter de tomber entre les mains de Dieu. *Etſi in præſenti tempore ſuppliciis hominum eripiar, ſed manum Omnipotentis nec vivus nec defunctus effugiam. Quamobrem fortiter vita excedendo, ſenectute quidem dignus apparebo.* Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CLXXXVI. 1727.

A M. l'Evêque de BAYONNE. * *Il loue la generosité avec laquelle il prend la defense de M. de Senez.* * M. Dreuillet.

Le 3. Octobre 1727.

JE n'ai pu lire, Monseigneur, sans être attendri, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle est digne d'un Evêque qui connoit les maux de l'Eglise, & qui cherche sincerement à y remedier. *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem: in die mala liberabit eum Dominus.* Le pauvre au secours duquel vous venez avec tant de generosité, a été jugé le 21. de l'autre mois. Ses propres ennemis ont été surpris de la paix, & de la joie même qu'il a fait paroître en cette occasion. Il n'est pas naturel en effet qu'à l'âge de quatre vingts ans, il ait soutenu avec tant de courage tous les assauts qu'on lui a livrés, & toutes les scenes humiliantes auxquelles il a été exposé. Quoiqu'il paroisse succomber aux yeux des hommes, il n'en est que plus grand aux yeux de la foi. C'est de cette maniere que vous l'envisagez, Monseigneur, & c'est en cela même que je m'estime heureux de penser comme vous pensez. Les amis de Job ne pouvoient allier son innocence avec ses humiliations. Il souffre: il est donc coupable, disoient-ils. Vous êtes bien éloigné de former de pareils jugemens, Monseigneur. Que n'avez-vous beaucoup d'imitateurs dans l'Ordre épiscopal! Il y en a certainement, & j'en connois plusieurs. Fasse le ciel qu'il y en ait bientôt en assez grand nombre pour arracher le saint Evêque des mains de ses ennemis, & rendre à l'Eglise la paix que vous desirez avec tant d'ardeur. Je ne dis rien du temoignage du second Ordre. Ce qu'il vient de faire repond de ce qu'il fera, si les chefs lui montrent l'exemple. Peut-être aurez-vous lu, Monseigneur, les Remontrances des Curés de Paris au Roi. Cette piece dans les circonstances où elle a été presentée, marque beaucoup de generosité dans ce Corps. Je suis avec respect, &c. Ps. XL. 1.

LETTRE CLXXXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de l'état de M. de Senez, du jugement rendu contre ce Prelat, & du danger que courent les Evêques bien intentionnés d'éprouver un pareil traitement, s'ils ne se reunissent contre leurs ennemis communs.*

Le 8. Octobre 1727.

JE n'ai point reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le pretendu domestique, qui s'est dit aide de cuisine chez moi. Je crains qu'on ne vous ait surpris, & qu'après avoir intercepté celle de mes Lettres qui resta dix-huit ou vingt jours en chemin, on ne vous ait apposté cet ouvrier pour savoir quelle reponse vous me feriez. C'est une conjecture. Vous verrez, Monseigneur, s'il y a quelque fondement.

Je n'ai garde de vous savoir mauvais gré de l'aveu que vous me faisiez dans cette Lettre. Dès que vous pensez sur le fond du dogme comme M. de Senez, & qu'il n'y a de difference entre vous & lui que dans la maniere de se conduire, vous êtes dans le même cas que plusieurs des XIX. Evêques qui, ayant signé & fait signer le Formulaire sans aucune explication, ne laisserent pas de prendre la defense des IV. Evêques. Si tous ceux qui pensent comme vous, Monseigneur, avoient écrit de la maniere que vous me marquez que vous avez fait, la verité en tireroit un grand avantage. Vous ne devez point apprehender qu'on abuse de votre temoignage: vous ne paroitrez jamais qu'autant que vous le voudrez

1727. vous-même. Si la perſonne dont vous me parlez eſt ſur la derniere liſte, il faut qu'elle l'ait deſiré ainſi; car je ſai qu'on n'y a mis que ceux qui l'ont demandé expreſſement depuis la convocation du Concile d'Embrun.

M. Maziere Grand-Vicaire de Rhodez.

Sans doute que vous avez appris le jugement prononcé contre M. de Senez. Son Inſtruction eſt condamnée comme ſeditieuſe, temeraire, ſcandaleuſe, injurieuſe à l'Egliſe, aux Evêques, & à l'autorité royale, ſchiſmatique, remplie d'erreurs, pleine d'un eſprit heretique, favoriſant l'hereſie, &c. . . Pour ſa perſonne, ſuſpenſe & interdit de toutes fonctions épiſcopales & ſacerdotales, juſqu'à ce qu'il revienne à reſipiſcence. Le ſieur de Saleon nommé Grand-Vicaire & Official, & le ſieur Allard Promoteur, avec le tiers du revenu de l'Evêché pour leur adminiſtration. Injonction au Grand-Vicaire d'aſſembler le Synode du Dioceſe, & d'y faire ſigner le Formulaire purement & ſimplement, comme auſſi de faire publier la Conſtitution dans tout le Dioceſe. Nous ne ſavons point encore le lieu de l'exil du ſaint Evêque. On croit que ce ſera dans le Seminaire de Viviers ſous la garde des Sulpiciens. Il eſt d'une tranquillité admirable, ſe portant bien, & diſpoſé à tout. On ne doute point que le Concile de Narbonne ne ſoit reſolu. On preſſe fort M. l'Archevêque de Rouen de tenir celui de ſa province. Après quoi il y a bien de l'apparence qu'on ne laiſſera pas M. d'Auxerre & M. de Pamiers fort tranquilles. Du train dont on mene les choſes, il faut compter que tout ce qui fera quelque reſiſtance au Moliniſme, ſera écraſé. Si les Evêques bien intentionnés ne ſe réuniſſent pas pour conjurer cette tempête, le tems viendra, & peut-être n'eſt-il pas éloigné, qu'on fera un crime à un Evêque de ſoutenir la doctrine des XII. Articles. Le Concile d'Embrun y a deja preparé les voies. Il n'attaque point nommement M. de Senez, pour avoir pris la defenſe des XII. Articles dans ſon Inſtruction; mais auſſi il ne dit rien pour les mettre à couvert. Au contraire il condamne cette Inſtruction comme *remplie d'erreurs*, & n'en ſpecifie aucune: ce qui laiſſe un grand champ pour decrier les XII. Articles. D'ailleurs M. de Marſeille qui les a condamnés, a été appellé pour juger M. de Senez. Il s'eſt recuſé, il eſt vrai, & n'a point ſigné la ſentence. Mais il s'eſt trouvé à toutes les ſeances, & même au jugement; & le Concile avoit jugé non-valable la recuſation perſonnelle que M. de Senez avoit faite de ce Prelat.

Vous avez bien fait, Monſeigneur, de prendre dans votre Lettre la defenſe des XII. Articles: mais ne croyez pas qu'on ſoit fort touché de vos repreſentations à cet égard. On eſt bien aiſe de flatter de l'eſperance d'une paix prochaine les Prelats qui ont du zele pour la ſaine doctrine. C'eſt un trait de politique pour les tenir en échec, & les empêcher de venir au ſecours de ceux qu'on veut opprimer d'abord. Mais quand on ſera venu à bout d'opprimer les Evêques qui ſe ſont montrés avec plus d'éclat, croyez-vous qu'après cela on ſoit fort diſpoſé à autoriſer les XII. Articles? Comptez, mon très cher Seigneur, que l'eſperance de les voir autoriſer s'éloignera, à meſure que les Evêques Appellans ſeront écraſés. M. le Cardinal de Biſſy dans la place où il eſt, ne ſouffrira point qu'on donne atteinte à ſa doctrine favorite de l'équilibre. N'attendez rien de bon de ceux qui cauſent à l'Egliſe de ſi grands maux. Ne nous laiſſons point ſurprendre par de fauſſes apparences de paix, quand nous voyons la guerre declarée avec tant d'acharnement.

Les Prelats d'Embrun ont continué comme ils avoient commencé. Ils ont violé toutes les loix. Leur ſentence renferme pluſieurs fauſſetés, & leur procedure des irregularités ſans nombre. Vous en ſerez informé plus exactement dans la ſuite. M. de Bayonne a écrit à M. le Cardinal de Fleury dans des termes très forts. J'ai de lui une excellente Lettre. Ses diſpoſitions ſont merveilleuſes. Il eſt inutile de vous demander ſur cela le ſecret. Priez pour moi, mon très cher Seigneur; vous voyez le beſoin que j'en ai. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CLXXXVIII. 1727.

A M. l'Evêque de CASTRES, *sur la resolution qu'il avoit prise de se declarer pour M. de Senez.*

Le 12. Octobre 1727.

QUEL changement, Monseigneur, que celui que m'annoncent vos deux Lettres du 8. de ce mois! C'est vraiment ici le changement de la droite du Très-haut: *Hæc mutatio dextera Excelsi.* A la vue d'un évenement si peu attendu je me suis écrié en me prosternant devant le Seigneur, que lui seul est le Tout-puissant, qu'il est le maître des cœurs, & qu'il les tourne avec une souveraine facilité où il veut, & en la maniere qu'il veut. *Qui facit mirabilia solus.* Je ne vous dissimulerai point, Monseigneur, que j'avois été affligé amerement de vos deux premieres Lettres. Mais aujourd'hui je me trouve dedommagé avec surabondance: *Secundùm multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* Vos dispositions presentes ne me laissent plus rien à desirer. Vous êtes arrivé en un instant au plus haut degré de courage & de magnanimité. Votre resolution par rapport au Formulaire est digne d'un Evêque qui connoit & qui sent les maux de l'Eglise. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous y affermir & de vous y rendre inebranlable: *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.* Ps. LXVII. 29.

J'attends, Monseigneur, avec impatience la Lettre que vous me faites l'honneur de me promettre. Je ne doute point qu'elle n'ait tout le succès que nous pouvons en attendre. Dieu n'a pas fait en vous pour vous seul le changement que nous y admirons. Vos paroles vont devenir une semence feconde qui donnera à l'Eglise dans son extrême besoin des Pasteurs animés du même esprit que vous. Votre vocation est d'animer, de fortifier, d'encourager: *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* Luc. XXII. 32. Deja vous avez commencé à le faire. Que n'avons-nous pas lieu d'esperer d'un dessein si avantageux que Dieu vous met dans le cœur! Plus je fais reflexion sur tout ce que je vois, plus je me persuade que le tems des misericordes est enfin arrivé: *Quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.* Ps. CI. 14. Nos ennemis ont cru tout gagner en traitant comme ils ont fait notre cher & illustre Confrere, & ils ne voyent pas qu'ils vont perdre tout. Dieu ne souffre point avec sa patience ordinaire les maux extraordinaires: *Non relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum, ut non extendant justi ad iniquitatem manus suas.* Ps. CXXIV. 3.

Je crois devoir vous dire pour votre consolation, Monseigneur, que j'ai reçu une excellente Lettre de M. l'Evêque de Bayonne. Ses dispositions sont merveilleuses. Il a deja commencé à agir; & il me paroit bien resolu à aller plus avant, si on ne fait pas justice. J'ai reçu aussi plusieurs Lettres de M. l'Evêque de Rhodez dont j'ai lieu d'être content. Il faut avouer neanmoins qu'il n'est pas encore parvenu au degré de perfection où vous êtes. On me mande de Paris que M. d'Auxerre & M. de Bayeux y sont actuellement, & qu'ils n'y demeurent pas oisifs. Le soulevement est general contre le Concile d'Embrun. Je ne sai point encore où l'on envoye M. de Senez. Il y a deja du tems que je ne reçois point de ses nouvelles: ce qui me donne lieu de croire qu'il est gardé à vue. Quand on vint lui signifier la sentence, il repondit: *Ibo gaudens à conspectu concilii, quoniam dignus habitus sum pro nomine Jesu contumeliam pati.* Act. V. 41. Ses ennemis sont étonnés de sa tranquillité, & de la joie même qu'il a fait paroître depuis son jugement. Trouvez bon, Monseigneur, que je vous demande le secret sur ce que je vous marque des dispositions de nos Confreres. Je vous prie de mettre ma Lettre en lieu sûr, & qu'elle ne puisse être vue de personne. Je suis, &c.

1727.

LETTRE CLXXXIX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *En louant ſa Lettre circulaire, il lui marque pluſieurs Evêques auxquels il le prie d'en envoyer des copies.*

Le 17. Octobre 1727.

JE ſuis dans l'admiration, Monſeigneur, de la Lettre que vous mavez fait l'honneur de m'envoyer. Elle merite d'être écrite en lettres d'or. Plus je la lis, plus j'en ſuis enchanté. Elle fera un des plus beaux monumens de l'hiſtoire eccleſiaſtique de ce ſiecle, & elle immortaliſera votre nom à jamais. Ce n'eſt point vous qui parlez, mais l'Eſprit de Dieu qui parle par votre bouche : *Inſiluit in te Spiritus Domini.* Vous avez tout dit, & vous n'avez rien oublié. Il faut être plus dur que le marbre, pour ne pas ſe rendre à la force de vos raiſons. Rien de plus touchant, rien de plus pathetique que cette Lettre. J'en eſpere beaucoup; & j'ai une ferme confiance qu'elle ſervira également à conſoler les foibles, à ſoutenir les forts, & à reveiller ceux qui dorment.

1. Reg. X. 10.

Dans cette vue je crois, Monſeigneur, que vous ne pouvez mieux faire que de l'addreſſer à ceux de nos Confreres que l'on ſait avoir de bonnes intentions. Elle fera du bien à M. de Riez, qui a été timide juſqu'à preſent, mais qui vient de faire aſſurer M. de Senez de *ſa veneration pour lui*, ajoutant *qu'il étoit indigné de tous les outrages qu'il ſouffroit, & qu'il pouvoit compter qu'il agiſſoit pour ſa cauſe.* A M. de Riez il faut ajouter MM. de Mâcon, d'Angoulême, de S. Malo, de Treguier, de Vannes, de Troyes, de Dax, de Condom, d'Agen. Il ſeroit bon auſſi que M. de Pamiers & M. de Bayonne viſſent cette Lettre; mais comme on ne peut douter de leurs bonnes diſpoſitions, je me contenterois de la leur envoyer comme une copie jointe à une Lettre particuliere où vous marqueriez que, connoiſſant leurs bonnes diſpoſitions, vous ne leur envoyez cette Lettre que pour leur faire connoître les vôtres.

Si vous me le permettez, Monſeigneur, j'envoyerai à Paris une copie de cette excellente Lettre, pour la faire voir à MM. d'Auxerre & de Bayeux, à qui je ſuis ſûr qu'elle fera grand plaiſir....

Si vous jugez à propos d'envoyer votre Lettre circulaire aux Evêques que j'ai marqués ci deſſus, je crois qu'il faut prendre la precaution de n'y point mettre votre cachet, & de les faire partir d'un autre endroit que de Caſtres. Si vous avez quelque ami à Toulouſe ou ailleurs, cela ſeroit plus ſûr. Ayez la bonté de continuer à m'écrire par la même voie que vous avez employée en dernier lieu. Je continuerai de mon côté comme j'ai commencé.

Je ne doute point, Monſeigneur, que l'Ouvrage que vous meditez ne ſoit très avantageux à la verité. En ſuivant les principes que vous avez établis dans votre Lettre circulaire, vous ne pouvez dire que de très bonnes choſes. Je prie Dieu de vous donner toute la ſanté dont vous avez beſoin pour compoſer. Quand on eſt reſolu de ſoutenir la verité ſans melange, on travaille aiſement. Tout coule de ſource, & rien ne coute, parce qu'on n'eſt point obligé de ſe mettre l'eſprit à la gêne & à la torture pour juſtifier ce que l'on avance.

Je ne ſai point encore la deſtination de M. de Senez. Il eſt toujours à Embrun conſigné aux portes de la ville, lui & ſes Theologiens.

On me mande que l'Evêque de Viviers a écrit à Paris que le Conciliabule avoit demandé au Roi, de l'envoyer au Seminaire de Viviers ou à la Grande Chartreuſe.

*M. de Janſon. Je ne ſaurois finir ſans vous mettre ici l'extrait d'une Lettre de M. l'Archevêque d'Arles * à un de ſes amis, auquel il faiſoit ſes complaintes de la Bulle *Pretioſus.*

tiosus. Parlant du Pape, il dit: „ Il a tant amaſſé de poudre dans l'Ecole Tho- 1727.
„ miſtique ſur ſes ſouliers monaſtiques, qu'il lui en eſt reſté encore trop ſur ſes
„ pantouffles pontificales. Quel triomphe pour les novateurs de voir le feu em-
„ braſé dans le Vatican, autour duquel ils danſeront avec joie le branle que
„ nous appellons *la faridondaine*!" Voilà le texte : je vous laiſſe à en faire le commentaire. Je ſuis, &c.

LETTRE CXC.

A M. l'Evêque de BAYONNE. *Il approuve les vues de ce Prelat ſur la maniere de venir au ſecours de M. de Senez : il lui marque l'état des affaires, le prie d'exciter les Evêques de ſon canton, & lui parle des Decrets faits à Embrun.*

Le 22. Octobre 1727.

QUAND on aime la verité comme vous l'aimez, on ne doit point être ſurpris de vous voir faire pour elle ce que vous faites. Je me ſuis promis que vous ne vous borneriez pas à vous ſeul, mais que vous travailleriez à exciter le zele des autres. Il paroit, Monſeigneur, que je ne me ſuis pas trompé. J'entre tout à fait dans le plan que vous me faites l'honneur de me propoſer, qui eſt que les Evêques qui ſont diſpoſés à agir, ſe concertent enſemble pour le pouvoir faire avec ſageſſe & avec force. Mais parce que l'éloignement des lieux ne nous permet pas de prendre des meſures avec tous en même tems, il me ſemble qu'il ſeroit bon, pour éviter les longueurs, que chacun ſe concertât avec ſes voiſins, & que dès qu'on auroit donné le ſignal, on marchât. Je crois pouvoir repondre que quelques-uns le feront dans peu. Cela étant, les autres n'auront qu'à ſuivre. J'écris aujourd'hui à M. de Dax pour le prier de ſe concerter avec vous. J'ai envoyé il y a deja du tems à MM. de Tarbes & de Lombés la Lettre circulaire de M. de Senez. Ces Prelats ne m'ont point fait de reponſe. Ne pourriez-vous pas, Monſeigneur, les engager à s'unir à vous? M. de Caſtres eſt plein de zele, M. de Rhodez dans de très bonnes diſpoſitions. M. de Riez a fait aſſurer M. de Senez, qu'il étoit très touché des outrages qu'on lui faiſoit, & qu'il viendroit certainement à ſon ſecours. Je ne parle point de MM. d'Auxerre, de Bayeux, & de Troyes qui nous ſont acquis. M. de Pamiers ne nous manquera pas, puiſqu'on penſe à tenir un Concile contre lui, à ce que l'on m'a aſſuré. Le reſte ſuivra ſans peine. Je ne crains que pour ceux qui ont des vues.

Les Decrets faits à Embrun ne meritent pas moins notre attention que la ſentence. On y declare que ceux qui ne ſe ſoumettent pas d'eſprit & de cœur à la Conſtitution, doivent être mis au nombre de ceux *qui ont fait naufrage dans la foi.* Et en diſant que notre Appel *eſt une choſe inouie dans tous les ſiecles parmi les Catholiques*, on fait entendre aſſez clairement qu'il n'eſt jamais permis d'appeller des Bulles dogmatiques des Papes.

Sur l'article du Formulaire, on decide que l'on eſt obligé à la creance interieure du fait; & la doctrine contraire y eſt traitée de pernicieuſe, temeraire, injurieuſe à l'Egliſe, & à ſa pratique, ſchiſmatique, & favoriſant les hereſies & les heretiques.

On rappelle dans le quatrieme article l'*obedientiam omnimodam* des Lettres *Paſtoralis officii*, pour en faire l'application aux Bulles *Vineam Domini*, & *Unigenitus*.

J'ai cru, Monſeigneur, devoir vous envoyer un exemplaire de ces Decrets, & un autre de la ſentence. J'y ajoute des remarques ſur cette derniere piece, qui vous feront connoître de plus en plus le caractere de ceux qui l'ont rendue.

El-

1727. Elles me viennent de M. de Senez, qui eſt toujours à Embrun conſigné aux portes de la ville. Dans la Lettre des Prelats d'Embrun au Roi, ils demandent à Sa Majeſté, *d'aſſigner à M. de Senez un azile où il ſoit tout entier à lui-même, & où l'artifice de ſes ſectateurs ne puiſſe penetrer, ni nous priver*, diſent-ils, *de le voir rentrer dans le ſein de l'Egliſe.*

Vous remarquerez, Monſeigneur, que par la ſentence, M. de Senez eſt interdit des fonctions épiſcopales & ſacerdotales, mais il n'eſt point privé de la communion: il ne l'eſt pas même des fonctions de Diacre.

Cependant on le ſuppoſe hors du ſein de l'Egliſe. Où eſt le bon ſens? Ils ont commis la même bevue en decidant que ceux qui ne reçoivent pas la Conſtitution, doivent être regardés comme ayant fait naufrage dans la foi: *Inter eos habeantur qui circa fidem naufragaverunt.* Je ſuis, &c.

P. S. Actuellement je reçois une Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay. Ses diſpoſitions ne peuvent être meilleures. Il me marque *qu'il a écrit à M. le Cardinal de Fleury une Lettre qui contient les juſtes plaintes que l'on fait de l'injuſte jugement qu'on a rendu contre M. l'Evêque de Senez, le priant très inſtamment de donner la paix à l'Egliſe.*

LETTRE CXCI.

A M. l'Evêque de Dax. *Il lui envoie la Lettre circulaire de M. de Senez avec quelques pieces, & le prie de venir au ſecours de ce Prelat.*

Le 22. Octobre 1727.

JE viens d'apprendre, Monſeigneur, que vous vous plaignez de n'avoir point reçu la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez aux Evêques de France. Je ne ſai à quoi attribuer cet accident. Je ſuis cependant aſſuré que M. de Senez vous en a addreſſé une, & même avec diſtinction. Lorſqu'il m'envoya l'original de cette Lettre écrit en entier de ſa main, il me pria d'en faire faire des copies, & de les addreſſer aux Evêques de ma connoiſſance, en leur marquant qu'il n'avoit pu en multiplier les originaux. Vous futes le ſeul, Monſeigneur, pour qui il m'en envoya une ſignée. Elle a été miſe à la poſte certainement. Il faut donc qu'on l'ait interceptée, ou qu'on l'ait égarée. J'y ſupplée aujourd'hui par l'imprimé que je joins à ma Lettre, en vous ſuppliant de me marquer ſi vous deſirez que je vous faſſe tenir toutes les pieces qui concernent cette affaire à meſure qu'elles paroitront. Je commence par vous envoyer les Decrets du Conciliabule d'Embrun, & la ſentence contre M. de Senez. Je ne vous exhorte point, Monſeigneur, à venir au ſecours d'un Confrere dont vous connoiſſez l'innocence & le merite. Vous verrez par les Decrets d'Embrun ce que nous avons à craindre pour la verité; & par la ſentence, ce que nous devons apprehender pour ſes defenſeurs & pour nous-mêmes. Si nous donnons le tems à nos adverſaires de pourſuivre leurs entrepriſes, tout eſt perdu. Il eſt donc abſolument neceſſaire de ſe réunir, & de parler avec toute la dignité qui convient à des Evêques qui ont pour eux la verité, & qui reclament pour les loix contre les injuſtices les plus criantes. Dans l'éloignement où nous ſommes les uns des autres, ſi nous ne pouvons nous concerter avec tous, il faut au moins prendre de juſtes meſures avec nos voiſins pour ne pas nous laiſſer écraſer. Dans cette vue trouvez bon, Monſeigneur, que je vous demande ſi vous jugeriez à propos d'écrire à M. de Bayonne pour ſavoir de lui quelles meſures il prend: car je ſai qu'il ne demande qu'à agir; & l'un & l'autre vous pourriez determiner quelques-uns de Meſſeigneurs vos Confreres & amis à ſe joindre à vous. Dans nos cantons on ne s'endort point.

Je

Je connois les diſpoſitions de quelques-uns qui ſont admirables. Les nouvelles 1727.
que je reçois des provinces plus proches de la Capitale, ſont auſſi très excellentes. Le ſoulevement ne peut être plus grand contre le Conciliabule. Montrons-nous, & nous ſerons ſuivis, peut-être même prevenus. Je vous parle avec liberté, Monſeigneur: mais quand le fera-t-on, ſi ce n'eſt dans des occaſions uniques comme celle où nous nous trouvons. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CXCII.

*A M. *** Chanoine de... ſur les ſoins & les peines qu'il ſe donnoit pour la bonne cauſe.*

Le 22. Octobre 1727.

QU'on eſt heureux, Monſieur, quand on a le bonheur de defendre la verité! On eſt aſſuré d'avoir pour amis tous les amis de la verité. C'eſt elle qui m'a donné tous ceux qu'elle a formés dans le ſein de l'Egliſe. C'eſt à elle que je ſuis redevable de tous les ſoins & de toutes les peines que vous vous donnez pour moi. J'ai lu la Lettre que vous avez écrite à M.*** J'approuve toutes vos vues. Je les ſuis, & je les execute autant qu'il eſt en moi. Continuez, Monſieur: Dieu benit viſiblement vos entrepriſes. Il paroit qu'il veut ſe ſervir de vous pour contribuer à la delivrance de ſon peuple. *Vade virorum fortiſſime, & liberabis Iſrael.* Je ſuis avec toute l'eſtime & la conſideration poſſible, &c. Judic. VI. 12. 14.

LETTRE CXCIII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il lui parle des Evêques bien diſpoſés, & du Concile des provinces de Narbonne & de Toulouſe.*

Le 28. Octobre 1727.

J'Ai l'honneur de repondre, Monſeigneur, à votre Lettre du 22. Vous m'y donnez la permiſſion de faire uſage de votre Lettre circulaire. Je vous en rends de très humbles actions de graces. Je ne vois aucun inconvenient à l'envoyer à MM. de Blois & de Nevers. Je ne deſeſpere pas de quelques-uns de ceux qui n'y ont repondu rien de poſitif. M. de Rhodez écrit qu'il ne s'endort pas. Je ne puis croire que quand les autres parleront, M. de Montauban reſte en arriere. On pretend que le deſſein eſt de tenir un Concile des deux provinces de Narbonne & de Toulouſe; que M. de Narbonne ſe recuſera, & que M. de Toulouſe preſidera. M. de Pamiers & moi y ſerons denoncés. M. de Narbonne ne voulant point tenir de Concile de ſa province, on ſe reduit à exiger de lui qu'il le convoque. On ne ſait pas poſitivement ſi le Concile ſe tiendra immediatement après les Etats; ou ſi on le renverra après Pâques. On croit cependant que ce ſera auſſi-tôt après les Etats. Si cela eſt la convocation n'en eſt pas éloignée, & ainſi il n'y a pas de tems à perdre pour faire échouer ce deſſein.

Ce que vous me mandez, Monſeigneur, de l'Ouvrage que vous avez entrepris me fait craindre que vous n'alteriez votre ſanté. Or la premiere grace que j'ai à vous demander, c'eſt de la conſerver, & de ne pas vous laiſſer accabler par la douleur. Si les Evêques ſe réuniſſent dans quelque plan commun, vous ne nous manquerez pas. Ce temoignage joint à celui de votre Lettre circulaire, ſera ſuffiſant pour faire connoître vos diſpoſitions. D'ici là contentez-vous, je vous ſupplie, Monſeigneur, d'exciter le zele de nos confreres. Je ne crois pas qu'il faille ſe rebuter. Tel qui ne s'eſt pas determiné ſur une premiere Lettre, le ſera peut-être à la ſeconde ou à la troiſieme. En leur repreſentant que ſi les Evêques ne ſe montrent point, MM. de Pamiers, d'Auxerre, de Bayeux & moi ſerons écra-

1727. ſés, peut-être ouvriront-ils les yeux. Ce qui eſt certain c'eſt que nul Evêque ne peut ouvrir la bouche en faveur de la verité, ſi les Conciles projettés ont lieu. Je ne vous dis rien, Monſeigneur, de M. de Senez, parce que je crois que M.*** vous mande toutes les nouvelles qui le regardent. Les Decrets du Conciliabule d'Embrun ſont affreux. Sa Lettre au Clergé & aux fideles du Dioceſe de Senez fait horreur.

M. l'Archevêque d'Arles a deja demandé à un Eccleſiaſtique de ſigner la condamnation de M. de Senez. L'Eccleſiaſtique n'a pas voulu. M. d'Arles lui a dit de revenir au bout de quinze jours, qu'alors il auroit peut-être d'autres ſentimens. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CXCIV.

Aux Religieuſes de... ſur l'avantage qu'elles ont de poſſeder de près M. de Senez.

Le 28. Octobre 1727.

J'Ai reçu, mes très cheres Sœurs, la Lettre que votre amour pour la verité vous a porté à m'écrire. Vous ne prevoyiez pas alors devoir bientôr poſſeder ſi près de vous le ſaint Evêque dont vous deplorez la condamnation avec tant de juſtice. Je ſouhaite de tout mon cœur que vous ayez la liberté de repandre dans ſon ſein vos peines & votre douleur; que vous puiſſiez le conſulter, & lui demander ſes avis comme par le paſſé. Quelle benediction Dieu n'attache-t-il pas à la parole d'un Evêque chaſſé de ſon Siege & exilé pour la verité! Demandez pour lui & pour moi la fermeté & le courage dont nous avons beſoin pour perſeverer juſqu'à la fin. Je ſuis, mes très cheres Sœurs, avec toute la tendreſſe poſſible, &c.

LETTRE CXCV.

*A M. de *** Prêtre à Grenoble. En le remerciant de ſa bonne volonté & de ſon zele, il accepte ſes offres de ſervice.*

Le 28. Octobre 1727.

JE vous dois un remercîment, Monſieur, pour les pieces que vous avez bien voulu m'envoyer, & pour les offres que vous me faites de continuer. Je ſuis ſenſible à cette marque de votre bonne volonté. Votre relation du paſſage de M. de Senez à Grenoble m'a fait grand plaiſir. Les marques de conſideration que ce ſaint Evêque a reçues dans cette ville, font honneur à M. le Cardinal le Camus. Elles prouvent qu'on n'y a pas oublié les inſtructions qu'il y a données. Si vous avez appris quelques particularités de M. de Senez qui meritent d'être ajoutées à votre relation, je vous ſerai très obligé, Monſieur, de m'en faire part. Ne pourroit-on point avoir l'Arrêt du Senat de Chamberi, la Theſe des Dominicains, & l'approbation qu'on y a donnée à Turin? Je ſuis avec toute l'eſtime & la conſideration, &c.

LETTRE CXCVI.

A M. l'ancien Evêque de TOURNAY.* *Il le remercie de ce qu'il a deja fait pour M. de Senez, & eſpere qu'il ſe prêtera aux autres demarches qu'on jugera neceſſaires.* *Le 28. Octobre 1727.*

*. M de la Salle.

JE voudrois pouvoir meriter, Monſeigneur, une partie des éloges que vous me donnez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en dernier

nier lieu. Je ne puis vous refuſer ceux que vous meritez avec tant de juſtice pour avoir commencé de venir au ſecours de notre cher & illuſtre confrere. En écrivant à M. le Cardinal de Fleury, vous avez fait, Monſeigneur, tout ce que l'on pouvoit demander dans les circonſtances où l'on étoit alors. Si les violences continuent, & qu'au lieu de rendre juſtice à M. de Senez, on veuille aller encore plus loin que l'on a été, j'oſe me flatter, Monſeigneur, que vous ne demeurerez point dans l'inaction; & que ſi les Evêques ſe réuniſſent, vous voudrez bien vous unir avec eux pour faire ce qu'il plaîra à Dieu de vous mettre à tous dans le cœur. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reſpect & de reconnoiſſance, &c. 1727.

LETTRE CXCVII.

A M. l'Evêque de S. MALO. * *Il invite cet Evêque ſon proche parent à venir à ſon ſecours & à celui de M. de Senez. Il lui propoſe l'exemple de leur oncle M. Colbert, Evêque de Luçon & enſuite d'Auxerre.* * M. Deſmaretz.

Le 30. Octobre 1727.

J'Ai eu l'honneur de vous addreſſer, mon cher Seigneur, la Lettre circulaire de M. de Senez accompagnée d'une autre de moi. Je ne puis croire que votre ſilence ſur ces deux Lettres vienne d'inſenſibilité ſur ce qu'elles contiennent. Je l'attribuerai plus volontiers à l'excès de votre douleur. Les amis de Job reſterent ſept jours auprès de lui ſans lui parler. Vous les avez imités dans leur ſilence, Monſeigneur, vous les imiterez auſſi en le rompant. Mais parce que vous êtes plus éclairé qu'eux, vous n'entreprendrez pas de prouver que, ſi l'on nous chaſſe de nos Sieges, c'eſt parce que nous le meritons. La conduite que vous avez deja tenue à mon égard, eſt differente de celle des amis de Job. Ils ne lui firent des preſens qu'après que Dieu l'eût retabli dans ſon premier état. Pour vous, Monſeigneur, vous avez voulu m'en faire dès que j'ai commencé à être depouillé. Je penſe que vous n'en auriez pas uſé ainſi, ſi vous m'aviez cru coupable. Quelque unis que nous le ſoyons par les liens du ſang & de la nature, nous le ſommes encore davantage par ceux que la defenſe des mêmes verités a mis entre nous. Souffrez donc, Monſeigneur, qu'étant attaqué pour ces mêmes verités, & me voyant à la veille d'avoir le même ſort que M. de Senez, je vous demande de faire pour moi ce que je ne manquerois pas certainement de faire pour vous, ſi vous étiez dans le cas où je ſuis: non que je ne m'eſtime très heureux de ſouffrir pour la verité, mais parce qu'en ſe taiſant ſur des injuſtices auſſi criantes que celles qu'on nous fait, il ne ſe peut faire que la verité n'en ſouffre elle-même extrêmement. Qui oſera deſormais ouvrir la bouche en ſa faveur, ſi on laiſſe paſſer ſans ſe plaindre des entrepriſes pareilles à celle du Conciliabule d'Embrun? Quand ferons-nous voir que nous ſommes Evêques, ſinon lorſque la verité eſt foulée aux pieds, & que l'on renverſe toutes les loix pour condamner l'innocent, & juſtifier le coupable? Feu M. Colbert, alors Evêque de Luçon, diſoit qu'il s'eſtimeroit heureux d'être depoſé pour une cauſe auſſi juſte que celle des quatre premiers Evêques. Il leur rendit de très grands ſervices auprès de M. Colbert, & auroit ſigné la Lettre des XIX. s'il n'avoit cru pouvoir ſervir les quatre plus utilement en ne le faiſant pas. Dans une cauſe pareille degenererions-nous des ſentimens de ce ſaint Evêque? Ce qu'il fit autrefois nous repond de ce qu'il feroit encore aujourd'hui s'il vivoit. Quelle joie ne ſeroit-ce pas pour nous, Monſeigneur, de nous unir à lui pour reclamer contre le Conciliabule d'Embrun? Quelle conſolation ne ſeroit-ce pas pour lui-même de nous voir marcher ſur ſes traces? Donnons-la lui, Monſeigneur, cette conſolation; car la foi nous apprend que Dieu n'eſt pas le Dieu des morts, mais qu'il eſt le Dieu des vivans. Notre ſaint oncle vit à

1727. ſes yeux; & ayant été ſi ſenſible aux maux de l'Egliſe tant qu'il a été voyageur ſur la terre, il ne peut y être indifferent dans le ſein de la gloire. Je connois pluſieurs de nos Collegues diſpoſés à agir. Je ne puis me perſuader, Monſeigneur, que dès qu'ils feront entendre leur voix, vous ne ſoyez ravi de faire la même choſe de votre part. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CXCVIII.

A M. l'Abbé de S. JEAN DE LA CASTELLE. *Il loue la foi, le courage & le deſintereſſement avec leſquels cet Abbé s'unit à l'Appel.*

Le 30. Octobre 1727.

C'EST un prejugé bien avantageux, Monſieur, pour la cauſe que Dieu me fait la grace de ſoutenir, d'y voir entrer tous les jours des perſonnes recommandables par leur pieté & leur ſcience peu communes. Vous n'avez pas beſoin de m'aſſurer qu'en vous declarant aujourd'hui pour cette cauſe, vous n'y êtes porté par aucune vue humaine. Quels autres interêts que ceux de Jeſus-Chriſt pourroient vous engager dans une demarche, qui ne peut vous attirer que des tribulations de la part des hommes? Il faut avoir de la foi pour rendre temoignage à la verité, dans un tems où la haine de la verité fait chaſſer les Evêques de leurs Sieges. Plus vous avez attendu à vous declarer, plus votre temoignage devient fort, parce que l'on ſent qu'il n'y a que l'amour de la verité qui ait pu vous determiner à le rendre.

On ne peut être, Monſieur, plus édifié que je le ſuis des grands ſentimens qui regnent dans toute votre Lettre. Il paroit bien viſiblement que l'eſprit de Dieu les a profondement enracinés dans votre cœur. En prenant cette affaire dans toute ſon étendue, reſolu de tout ſacrifier plutôt que de l'abandonner ſur un ſeul point, vous ne laiſſez rien à deſirer par rapport à vous, & il ne nous reſte qu'à demander à Dieu de vous donner beaucoup d'imitateurs. Demandez lui pour moi, Monſieur, & pour le ſaint Evêque qui eſt aujourd'hui dans les liens, de demeurer fideles juſqu'à la fin, parce qu'il n'y aura de ſauvé que celui qui perſeverera: *Qui autem perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit.* J'ai l'honneur d'être avec une conſideration particuliere, &c.

Matth. X. 22.

LETTRE CXCIX.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il avertit ce Prelat du Concile projetté contre eux deux, & le preſſe d'agir pour leur commune defenſe.*

Le 30. Octobre 1727.

VOus a-t-on mandé, Monſeigneur, que l'on parle de nous faire notre procès à l'un & à l'autre, dans un Concile compoſé des deux provinces de Narbonne & de Toulouſe? On m'a aſſuré que c'eſt aujourd'hui le plan de la Cour; & qu'on a pris cette voie, parce que M. de Narbonne ne veut point preſider au Concile de ſa province. Il ſe contentera de le convoquer, & de ſe recuſer enſuite. Voilà le projet. Quand ſera-t-il executé? Les uns diſent après les Etats: les autres après Pâques immediatement. Cela étant, mon très cher Seigneur, vous voyez que nous n'avons pas de tems à perdre pour exciter le zele de nos Confreres. Je ſai que pluſieurs ſe remuent & ſont diſpoſés à agir; auquel cas je ne doute point que les projets ne s'évanouiſſent. Permettez-moi de vous demander, Monſeigneur, ce que vous faites auprès de vos amis. Vous laiſſeront-ils oppri-

opprimer, comme on a fait M. de Senez? Ayez la bonté de leur écrire pour les 1727.
preſſer de venir au ſecours de ce Prelat; car s'ils attendent que vous ſoyez attaqué, il ne ſera plus tems de vous tirer des mains de vos ennemis. Si une fois le Concile eſt convoqué, on ne reculera point. Mais on en arrêtera la convocation, ſi on ſe montre de bonne heure. Faites-moi la grace, Monſeigneur, de me donner de vos nouvelles, & de m'inſtruire des diſpoſitions favorables que vous trouverez dans les Prelats. De mon côté ſoyez ſûr que je ne m'endors pas. Puiſque nous devons être jugés enſemble, établiſſons, s'il vous plaît, une correſpondance entiere entre nous, afin de ſuivre l'un & l'autre les mêmes erremens. Je ne ſai quelle impreſſion aura fait ſur vous, Monſeigneur, la condamnation de M. de Senez. Pour-moi, loin de m'abbattre, je trouve qu'elle m'a rendu plus fort. Je ſuis par la miſericorde de Dieu dans une très grande tranquillité. Je prie Dieu de graver plus profondement que jamais dans notre cœur l'amour de la verité, & que rien ne ſoit capable de nous faire rougir de ſon Evangile. Il ſaura nous dedommager abondamment du peu que nous ſouffrons pour lui. *Id enim quod in præſenti eſt momentaneum & leve tribulationis noſtræ, ſupra modum in ſublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis, non contemplantibus nobis quæ videntur, ſed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia ſunt: quæ autem non videntur, æterna ſunt.* Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c. 2. Cor. IV. 17. 18.

LETTRE CC.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque les bonnes diſpoſitions de pluſieurs Prelats, il le prie de faire paroître quelque Acte pour reduire au ſilence les calomniateurs, & d'être attentif à ne rien accorder dont ſes ennemis puiſſent tirer avantage.*

Le 2. Novembre 1727.

JE profite, mon très cher Seigneur, de la premiere occaſion que je trouve pour pouvoir vous écrire ſurement. Mon regret eſt qu'on ne me laiſſe pas le tems de le faire auſſi au long qu'il ſeroit neceſſaire. Voilà donc le myſtere d'iniquité conſommé. Dieu ſoit loué à jamais du courage qu'il vous a donné pour confeſſer ſon ſaint nom. Vos ennemis n'ont remporté de cette œuvre, que la juſte confuſion qu'ils meritoient. Leur Conciliabule eſt deteſté de tout le public, & jamais vous n'avez eu tant de panegyriſtes que vous en avez aujourd'hui.

J'ai envoyé, Monſeigneur, votre Lettre circulaire à tous les Evêques ſur qui j'ai cru qu'elle pouvoit faire impreſſion. Elle en a fait ſur pluſieurs, que je crois diſpoſés à venir à votre ſecours. Il y a une Lettre de M. de Caſtres à ce ſujet qui eſt d'une grande beauté. Il l'a adreſſée aux bons Evêques, avec une copie de celle qu'il vous écrit en particulier. J'en ai retenu l'original pour ne pas le riſquer en vous l'envoyant. M. de Rhodez m'a écrit auſſi en bons termes, auſſi-bien que M. de Bayonne, & M. l'ancien Evêque de Tournay. Ces Prelats ſont pleins de veneration pour vous, mon très cher Seigneur. Vous ne doutez pas des diſpoſitions de MM. de Pamiers, Auxerre & Bayeux. Il y en a d'autres que je ne nomme point, & dont on eſt aſſuré. Priez pour nous. Laiſſez-nous faire, & croyez que nous ne nous endormons point.

Vous m'avez envoyé, Monſeigneur, des remarques ſur la ſentence prononcée contre vous. Il ſeroit neceſſaire, ſi vous les avez, de m'en envoyer, ou du

1727. moins d'en mettre en main ſure, un original ſigné de vous. Sans cette precaution comment pourrons-nous arguer de faux tous les endroits que vous relevez dans la ſentence ? Il y en a un bien important qui regarde la ſignature d'un procès-verbal que vous aſſurez dans votre Memoire n'avoir point ſigné, comme auſſi divers interrogats & reponſes qu'on ſuppoſe que vous avez faites & qui ne ſont pas. Je vous prie, Monſeigneur, de ne point perdre de tems à certifier ces deux articles.

Il paroit depuis peu un Libelle imprimé à Grenoble, ſans nom d'auteur ni d'imprimeur, intitulé : *Obſervations faites par un Evêque du Concile d'Embrun addreſſées à un Prelat de ſes amis, ſur la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez aux Evêques de France.*

Il eſt bien important que vous voyez ce libelle. On y rapporte un certificat que vous avez donné au ſieur Menard, & on ne manque pas de s'en ſervir contre vous, pour prouver que vous avez eu pleine liberté à Embrun. On vous donne le dementi ſur pluſieurs griefs de votre Lettre. „ On y aſſure que vous y avez „ dit à differentes perſonnes, que vous vous repentiez de la recuſation que vous „ aviez hazardée très legerement contre votre Metropolitain, entraîné par de mauvais conſeils, & fondé ſur de ſimples allegations d'un *Factum* ; que vous la voudriez laver de votre ſang, comme fauſſe & calomnieuſe ; que vous chercheriez „ même une occaſion de la retracter." La Gazette d'Hollande du 21. Octobre vous fait dire la même choſe à M. d'Embrun dans une viſite que vous lui avez rendue.

Le libelle dont je viens de parler ajoute ce qui ſuit : „ M. de Senez a plus „ d'interêt que perſonne, que les allegués d'un *Factum* ne trouvent pas aiſement „ croyance dans le public. Il en a paru contre lui, dans l'un deſquels il a été „ accuſé d'être fauſſaire, & dans d'autres de mauvais commerce avec une Religieuſe."

Je ne doute pas, Monſeigneur, que vous n'ayez de quoi confondre vos calomniateurs ; mais puiſque Dieu vous donne encore de la ſanté, il ne faut pas manquer de m'envoyer ou à nos amis de Paris de quoi fermer la bouche à ces miſerables. Je me ſervirai auſſi de cela pour vous ſupplier, Monſeigneur, de ne pas porter la bonté pour les autres juſqu'à vous faire tort à vous-même. On a été ſurpris que vous ayez donné un certificat ſur la parole d'un homme que vous ne pouvez douter qui ne vous ait menti impudemment, quand il vous a dit qu'il n'avoit point empriſonné votre *Pedom.* Aviez-vous lieu de croire qu'il vous diſoit vrai, en niant d'avoir dit ce que votre ami vous a aſſuré qu'il lui avoit dit ? On a été ſurpris auſſi de la viſite que vous avez rendue à M. le Preſident de Tencin, pour le remercier des obligations que vous aviez à M. d'Embrun. C'eſt porter trop loin l'humilité. Je vous demande en grace de ne point vous en fier à vous-même ſur des demarches de cette nature, parce que vos ennemis abuſent de tout, & qu'il eſt fâcheux que nous ne puiſſions vous excuſer qu'en diſant que vous êtes trop bon. Sur toutes choſes, Monſeigneur, ne ſignez rien, & ne vous fiez point à la bonne-foi de gens qui ne vous ont donné que trop de preuves de leur inſigne mauvaiſe-foi. Vous ne pouvez trop vous tenir ſur vos gardes pour ne rien faire dont vos ennemis puiſſent prendre avantage contre vous. Plus vous les verrez empreſſés à vous demander une choſe, plus vous devez avoir d'éloignement de l'accorder. Ils ſentent combien votre reputation leur nuit ; & ils ſeroient bien aiſes de vous mettre en contradiction avec vous-même s'ils le pouvoient. J'inſiſte, Monſeigneur, ſur cet article, parce que j'en ſens l'importance, & que votre trop grande facilité nous peut faire plus de mal que toute la fureur de nos ennemis.

Si

Si je puis avoir un ſecond exemplaire du libelle dont je vous ai rapporté quelques extraits, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Je ſai qu'il eſt imprimé à Grenoble chez le même imprimeur qui a imprimé les diſcours de M. d'Embrun & la ſentence du Conciliabule. C'eſt viſiblement le même caractere, & d'ailleurs c'eſt de Grenoble qu'il m'a été envoyé auſſi bien que les autres pieces. Il n'eſt pas difficile de voir qu'on a voulu l'imprimer ſans nom d'auteur & d'imprimeur, à cauſe des calomnies qu'il contient. On a apprehendé avec juſtice que vous ne priſſiez à partie celui qui oſeroit s'en dire l'auteur. 1727.

Sans doute, Monſeigneur, que vous avez ſu que votre *Pedom* fut élargi de priſon deux heures après votre ſortie d'Embrun. Je ne ſai point encore le ſort de vos Theologiens. Avez-vous été informé de la Lettre de cachet qu'a reçu depuis peu le Pere de S. Jean pour Avignon? Je ne vous parle point de la Lettre ſi horrible du Conciliabule au Dioceſe de Senez. Je ne vous dis rien non plus de vos indignes Chanoines. Mais parce que je ſuis très preſſé je finis bruſquement, en priant Dieu de vous affermir de plus en plus, & d'être lui-même votre conſolation. J'aurai ſoin, Monſeigneur, de vous écrire plus à loiſir dans la ſuite. On me fait eſperer que je le pourrai tous les quinze jours par une voie très ſure. Je ſuis, &c.

LETTRE CCI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle d'un libelle calomnieux publié contre M. de Senez, des bons effets de la Lettre circulaire de M. de Caſtres, & d'un projet de Concile des provinces de Narbonne & de Toulouſe.*

Le 5. Novembre 1727.

IL y a deja quelque tems, Monſeigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Je vous dois cependant une reponſe à votre Lettre du 15. de l'autre mois.

On a eu ſoin de vous envoyer les pieces imprimées du Conciliabule d'Embrun. Je ne doute point qu'elles n'ayent fait ſur vous toute l'impreſſion qu'elles font ſur ceux qui aiment l'Egliſe, & qui ſont ſenſibles aux droits de l'épiſcopat. Je ſuis perſuadé que la lecture de ces pieces n'aura pas peu contribué à vous affermir dans les diſpoſitions où vous étiez deja. Les Decrets du Conciliabule ſont affreux, & la ſentence digne de toute l'indignation du public.

L'imprimeur de M. l'Archevêque d'Embrun à Grenoble, vient d'imprimer un libelle ſous ce titre : *Obſervations faites par un Evêque du Concile d'Embrun addreſſées à un Prelat de ſes amis, ſur la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez aux Evêques de France.*

L'auteur n'a oſé y mettre ſon nom, ni l'imprimeur le ſien, ſans doute de crainte d'être pris à partie par M. l'Evêque de Senez, ſur le compte duquel on met des choſes qui font horreur. Vous en jugerez par ce petit extrait: *M. de Senez a plus d'interêt que perſonne, que les allegués d'un* FACTUM *ne trouvent pas aiſement croyance dans le public. Il en a paru contre lui, dans l'un deſquels il a été accuſé d'être fauſſaire, & dans d'autres de mauvais commerce avec une Religieuſe.*

Le miſerable ne s'explique point davantage. Il ne dit point en quelle année ces *Factums* ont paru, en quel Parlement les affaires qu'il ſuppoſe y avoir donné lieu ont été portées; d'où je conclus que ces *Factums* ſont ſuppoſés, ou que s'ils ne le ſont pas, M. de Senez aura été juſtifié & lavé pleinement de ces accuſations ſi horribles. Le reſte de ce libelle eſt rempli d'injures ou de faits controuvés. Il pretend detruire les griefs de la Lettre circulaire de M. de Senez, & cependant

il

1727. il ne donne pas une ſeule reponſe dont on puiſſe ſe contenter. En pluſieurs endroits il donne le dementi à M. de Senez; & pour toute preuve il nous renvoye au procès-verbal de ſon Concliabule, qui dit le contraire de ce qu'aſſure M. de Senez. Mais quelle foi doit-on ajouter à des gens qu'il eſt aiſé de convaincre de menſonge ſur pluſieurs chefs? Sur l'article du meſſager empriſonné, il ne repond autre choſe ſi ce n'eſt que *ce grief vrai ou faux ne regarde en aucune façon le Concile*; *mais le ſeul Commandant de la place*: comme ſi le genre humain étoit aſſez grue pour ſe perſuader que M. l'Archevêque d'Embrun n'a eu aucune connoiſſance de l'empriſonnement de cet homme. Mais ſi l'on ne peut nier que cet empriſonnement ne s'eſt pas fait à l'inſu de M. d'Embrun, quelle croyance peut-on avoir à ce Prelat, lui qui a toujours nié à M. de Senez avoir aucune connoiſſance qu'on eût empriſonné ſon meſſager? Peut-être aurez-vous ſu, Monſeigneur, que ce meſſager a été élargi deux heures après le depart de M. de Senez pour la Chaiſe-Dieu.

Je ne ſai pourquoi je m'engage dans la refutation de ce libelle. Je viens à quelque choſe de plus intereſſant. On me mande de Paris que la Lettre circulaire de M. de Caſtres à pluſieurs Evêques de France y eſt parvenue de plus d'un endroit, & qu'à l'inſtant les copies s'en ſont multipliées à l'infini; qu'on ne parle dans Paris que de cette Lettre; qu'elle y eſt extrémement applaudie; que les Prelats bien intentionnés en ſont très contens, & qu'on ne doute point qu'elle ne ranime ceux qui juſques là étoient demeurés dans l'inaction. On me marque auſſi que M. le Cardinal de Noailles paroit très ſenſible à ce qui ſe paſſe; qu'il a de bons intervalles, & que le corps eſt en parfaite ſanté. Si les Prelats ſe réuniſſent dans quelque plan commun, comme on n'en doute pas, je me flatte, Monſeigneur, que vous voudrez bien n'être pas des derniers à venir au ſecours de vos amis. Le deſſein eſt, à ce qu'on pretend, de tenir un Concile des deux provinces de Narbonne & de Toulouſe. M. de Pamiers & moi devons être cités. On prend, dit-on, ce biais parce que M. de Narbonne veut ſe recuſer; ainſi il ſe contentera de convoquer les Evêques de ſa province, & M. de Toulouſe preſidera. Vous voyez, Monſeigneur, de quelle importance il eſt de prevenir ce coup, & de l'arrêter. On l'arrêtera certainement, ſi on ſe réunit. Tous les Evêques qui ont quelque amour pour la verité, y ſont intereſſés. Je ſuis obligé de finir, parce que l'heure me preſſe, & que je ne veux pas manquer cet ordinaire. Je ſuis, &c.

LETTRE CCII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *En lui marquant les bons effets de ſa Lettre circulaire il le prie d'en envoyer de nouvelles copies.*

Le 5. Novembre 1727.

JE ne puis m'empêcher, Monſeigneur, de vous envoyer l'extrait d'une Lettre que j'ai reçue de Paris par le precedent ordinaire. La voici:

„ Il eſt arrivé diverſes copies de province de la Lettre de M. l'Evêque de Caſtres; & il s'en eſt fait ſur le champ une infinité de copies. Elle fait un bruit „ & un bien infini. On ne parle maintenant que de ce Prelat dans Paris. Il eſt „ vrai que rien n'égale la force & la magnanimité de ſa petite Lettre à M. de Se„ nez, & de ſa grande aux Evêques. Celle-ci eſt capable de reſſuſciter les morts. „ On peut dire de ce grand Evêque: *Ego ſuſcitavi te ut aperires oculos eorum*, &c.

J'avois cru, Monſeigneur, qu'il étoit inutile que vous vous donnaſſiez la peine d'envoyer votre Lettre à MM. d'Auxerre & de Bayeux qui ſont à Paris; mais on me marque qu'ils ſeront très aiſes d'en avoir un original ſigné de vous. On m'at-

m'assure aussi qu'il est necessaire de l'envoyer à M. le Cardinal de Noailles, qui paroit très sensible à tout ce qui se passe. Il a de très bons intervalles, & le corps est en parfaite santé. 1727.

Vous pourriez la lui addresser avec une petite Lettre particuliere. On ajoute que M. de Metz est très bien intentionné, & que vous devez lui envoyer aussi votre Lettre circulaire, aussi bien qu'à MM. de Tarbes, Lombés, Clermont, Langres, Arras, S. Omer, & à tous ceux qui passent pour avoir des sentimens d'honneur. Vous connoissez mieux que moi M. de Mande. Ne seroit-il pas bon de lui écrire? Vous savez apparemment que M. d'Agde * a été sacré le 26. de l'autre mois. On en dit beaucoup de bien. On me mande qu'il a dit en bonne compagnie: „ L'on se trompe, si l'on s'imagine qu'il n'y aura pas plus de partage „ parmi les Evêques du Concile de Narbonne, s'il se tient, qu'il y en a eu parmi „ ceux du Concile d'Embrun."

* M. de la Châtre.

Je viens à la Lettre circulaire. On en espere beaucoup. C'est ce qui me fait croire, Monseigneur, que vous voudrez bien l'envoyer aux Evêques que je viens d'indiquer. Il y a du mouvement dans l'épiscopat: je n'en puis douter. Ne le laissons pas rallentir. Puisque Dieu vous a mis dans le cœur de donner le signal, & de reveiller ceux qui étoient assoupis, trouvez bon que je vous supplie de continuer votre œuvre: *Clama, ne cesses: quasi tuba exalta vocem tuam.* Is. LVIII. 1.

Je vous supplie, Monseigneur, que mes Lettres ne soient que pour vous. Si on n'étoit pas si éloigné, on pourroit se dire certaines choses; mais la crainte qu'une Lettre ne soit interceptée, ou lue par quelqu'un qui en abuse, fait qu'on retient malgré soi ce que l'en seroit charmé de pouvoir dire. Je suis avec mon respect & mon attachement ordinaire, &c.

LETTRE CCIII.

A un Benedictin. Il lui parle des affaires de M. de Senez, & le felicite du bonheur qu'il a de le posseder.

Le 7. Novembre 1727.

JE vous suis très obligé, Mon Reverend Pere, de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je ne doute point que ce ne soit une très grande consolation pour M. de Senez de se voir au milieu de vous. C'en est une bien sensible pour moi de l'y savoir en parfaite santé, aussi gai & aussi content que vous me le marquez. J'ai eu l'honneur de lui écrire avant hier par une voie sure. Je ne sai quand le paquet que je lui addresse, pourra lui être rendu. S'il ne l'est pas si promtement, il ne faut pas s'en inquieter, parce qu'il n'y a rien à craindre de la personne qui s'est chargée de le rendre. En attendant je vous prie, Mon Reverend Pere, d'assurer le saint Prelat que je ne perds pas de vue un moment son affaire; que j'ai lieu d'être content des dispositions de ceux qui sont en état de venir à son secours; que je prie le Seigneur de l'affermir de plus en plus dans l'amour des verités saintes pour lesquelles il est chassé de son Siege, & que je pense à établir une correspondance avec lui, pour pouvoir lui écrire tous les quinze jours.

Pour vous, Mon Reverend Pere, je ne puis m'affliger de vous savoir dans un lieu où vous avez le bonheur de jouir de la presence d'un si saint Evêque. Dès que vous deviez sortir de . . . je vous aime mieux où vous êtes qu'en aucun autre endroit. Peut-être y serez-vous plus utile qu'à .... même.

Je suis avec toute l'estime & la consideration que vous meritez, &c.

1727.

LETTRE CCIV.

A M. l'Evêque de MASCON. *Il avertit ce Prelat des mesures qu'on prenoit pour secourir M. de Senez, & il espere qu'il voudra bien y entrer.*

Novembre 1727.

J'AI eu l'honneur de vous adresser, Monseigneur, la Lettre circulaire de M. de Senez aux Evêques de France, & j'y en ai joint une particuliere de moi. Quoique je n'aye reçu aucune reponse de votre part à ces deux Lettres, je n'en suis pas moins persuadé que vous ressentez très vivement l'injure faite à la verité & à l'épiscopat en la personne de notre respectable Confrere. Je n'entreprends point, Monseigneur, de vous faire envisager les suites de la demarche des Evêques d'Embrun, si on la laisse passer sans se plaindre. Vous avez trop de lumieres & trop d'experience pour ne pas voir à quoi nous sommes exposés, si nous demeurons dans l'inaction. Je sai qu'il n'a pas tenu à vous qu'on n'ait prevenu les maux dont nous gemissons, en portant au Roi des plaintes respectueuses sur l'Arrêt du Conseil qui condamnoit mes Remontrances, & qui ordonnoit la saisie de mon temporel. Il auroit été à souhaiter que l'on eût fait dès lors ce que vous vouliez bien faire, Monseigneur : on auroit évité la scene si étrange qui vient de se passer à Embrun. Mais au-moins est-il necessaire de se reveiller aujourd'hui. J'ai tout lieu de l'esperer, à en juger par les Lettres que je reçois de divers Prelats. Leurs dispositions sont excellentes. Ne doutant point des vôtres, Monseigneur, je me flatte que, si on se réunit dans quelque plan commun, vous voudrez bien le faire avec nous. J'attends sur cela l'honneur de votre reponse, vous suppliant de croire qu'on ne peut être avec plus de respect & de veneration que je suis, &c.

LETTRE CCV.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il refute les raisons par lesquelles on s'efforçoit de retenir ce Prelat dans le silence.*

Le 11. *Novembre fête de S. Martin*, 1727.

J'AI été également surpris & affligé, Monseigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Après le grand temoignage que vous venez de rendre à la verité, devois-je m'attendre à une reponse qui le ternit, & qui seroit capable de vous en faire perdre le fruit devant Dieu, si vous persistiez dans les dispositions où vous me marquez que vous êtes?

Votre Lettre pastorale, dites-vous, Monseigneur, est *comme votre testament & un adieu au monde. . . . Un Prelat qui a quatre-vingts ans passés, & qui en a trente-cinq d'épiscopat, doit battre la retraite.*

Vous n'avez point attendu l'âge de quatre-vingts ans, Monseigneur, pour dire adieu au monde. La maniere dont vous avez vecu, depuis que vous êtes entré dans le saint ministere, montre que vous le lui avez dit très sincerement dès le jour où vous prites Dieu pour votre heritage. Mais en disant adieu au monde, vous n'avez pas dit adieu à l'Eglise. A quelque âge que vous parveniez, vous lui donnerez des marques de votre amour & de votre zele. Quand il est question de la verité, il n'y a point d'âge où il soit permis à un Evêque de battre la retraite: *Clama, ne cesses.* Voilà le devoir. L'Israelite à l'âge de soixante ans est dispensé de porter les armes ; mais dans la guerre que l'on fait à la verité, Moïse & Aaron ne se croyent pas dispensés de parler, même à l'âge de six-vingts ans.

Vous avez reçu *une longue Lettre où l'on vous conjure de ne point entrer dans toutes*

les

les disputes qui se font dans l'Eglise, & où l'on vous mande que vous en avez fait assez pour montrer combien vous aviez les affaires de l'Eglise à cœur. 1727.

Vous ne vous repentez pas, Monseigneur, de ce que vous avez fait jusqu'à present: vous en êtes très éloigné. Mais cela étant, comment pouvez-vous croire que le conseil qu'on vous donne, s'accorde avec les interêts de Dieu & de l'Eglise? Si vous aviez consulté celui qui vous demande aujourd'hui le silence, vous auroit-il conseillé de publier votre derniere Lettre pastorale? Ne voyez-vous pas que ce conseil vient de plus loin; & que ce sont les adversaires de la verité qui, apprehendant les coups que vous leur portez, vous suscitent des personnes qui vous sont cheres, pour vous fermer la bouche dans le tems où ils commettent les plus grandes injustices? Il y avoit une reponse bien naturelle, & je m'étonne que vous ne l'ayez pas faite. Que penseriez-vous, aurois-je dit à la personne en question, d'un Magistrat qui écouteroit les propositions qu'on lui feroit, de ne point se mêler d'une cause de la derniere consequence, sous pretexte qu'il seroit dans un âge avancé; & qu'en prenant le parti de la veuve & de l'orphelin, il s'attireroit des ennemis très puissans? Seroit-il excusable de se rendre aux raisons de ceux qui lui diroient qu'il en a assez fait, pour montrer combien il avoit à cœur les interêts du pauvre; mais qu'il ne doit pas aller plus loin, & qu'il doit se contenter de faire des vœux secrets à Dieu pour le succès de sa cause?

Voilà, Monseigneur, le conseil que l'on vous a donné. Je ne puis croire que vous soyez determiné invariablement à le suivre. On veut que vous vous reposiez sur les autres du soin de conserver les droits de l'épiscopat. Mais seroit-il permis à un juge de se reposer sur ses confreres du soin de defendre le pupille, sur tout s'il y avoit des sollicitations très puissantes pour lui faire perdre son procès?

On pretend qu'ayant fait ce que vous avez fait, il est juste & prudent de vous en tenir là, & de ne songer qu'à vous preparer à paroître devant Dieu.

Peut-il être juste de cesser de reclamer pour la justice? Est-il prudent de se taire, quand ceux qui aiment l'Eglise sont édifiés de nous voir rompre le silence, & scandalisés de nous le voir garder? Quelle preparation pour paroître devant Dieu, que de vouloir se tenir à l'écart à la onzieme heure, parce qu'on s'est levé dès la premiere, & qu'on a porté le poids du jour avec les ouvriers les plus vigilans du pere de famille?

Non, Monseigneur, je ne puis croire que les paroles de votre Lettre expriment les veritables sentimens de votre cœur. Ce n'est point vous qui parlez. Vous avez trop de pieté pour tenir un langage qui, s'il étoit sincere, ne pourroit manquer d'attrister l'Esprit saint au dedans de vous. J'aime mieux croire qu'à l'imitation du Saint dont l'Eglise honore aujourd'hui la memoire, vous direz à l'âge de quatre-vingts ans: (il en avoit quatre-vingts un) *Domine si adhuc populo sum necessarius, non recuso laborem.* S. Martin, attendri par les larmes de ses disciples, consent de differer son bonheur pour repousser les loups qui étoient prêts à devorer son troupeau; & cette disposition fait un des plus beaux caracteres de sa vie: *O virum ineffabilem, qui nec mori timuit, nec vivere recusavit!* C'est l'Eglise qui lui donne cet éloge, & qui en le lui donnant, nous montre ce que nous devons imiter pour nous en rendre dignes comme lui.

Un endroit de votre Lettre me fait esperer, Monseigneur, que vous ne vous proposerez point d'autre modele. *Je ne crains pas les hommes*, dites-vous. *Ils ont pouvoir sur mon corps & sur mes biens, mais non pas sur mon ame: pourvû que je sois fidele à Dieu, cela suffit.*

Ces paroles sont vraiment dignes d'un disciple de Jesus-Christ & d'un successeur des Apôtres. Mais pour en remplir toute l'étendue, vous savez mieux que moi, Monseigneur, qu'il faut être fidele jusqu'à la mort: *Esto fidelis usque ad mortem*, Apoc. II. 10.

1727. *& dabo tibi coronam vitæ.* Ce ſeroit une infidelité que de ne vouloir prendre aucune part dans l'affaire la plus importante qu'il y ait eu depuis bien des ſiecles dans l'Egliſe. Laiſſer opprimer un Evêque qui n'a d'autre crime que celui de defendre la verité, & quelles verités! Souffrir que toutes les loix ſoient violées en ſa perſonne; qu'on porte des coups mortels aux droits ſacrés de notre ſaint miniſtere; & donner lieu par ſon ſilence à des entrepriſes qui vont mettre l'Egliſe dans une confuſion affreuſe: eſt-ce là demeurer fidele à Dieu? On plutôt n'eſt ce pas ſe mettre en danger de faire une chûte deplorable, ſi la tentation vient juſqu'à nous? Elle y viendra, Monſeigneur, ſi nous ne nous réuniſſons pour porter de juſtes plaintes contre le traitement fait à M. de Senez. J'ai appris encore par le dernier ordinaire que M. l'Archevêque de Toulouſe avoit dit depuis peu à Paris en bonne compagnie, qu'il y auroit un Concile des deux provinces, Narbonne & Toulouſe; par conſequent contre vous & moi. Eſt-il de la ſageſſe & de la prudence de ne pas faire ce qui eſt en nous pour faire avorter ce projet? Je ne ſai ſi la perſonne qui vous a écrit, vous a fait entendre qu'en demeurant dans le ſilence, on ne vous dira mot: mais je puis bien vous repondre qu'elle en ſera la dupe. Nous avons affaire à des ennemis, non ſeulement très puiſſans, mais très adroits. On ne ſauroit s'imaginer toutes les ruſes & tous les artifices qu'ils ont employés à Embrun contre M. de Senez. Soyons ſages aux depens des autres, je vous en conjure, mon très cher Seigneur. Parce que vous êtes droit & ſincere, vous croyez qu'il en eſt de même de tous les hommes. Non. Prenez la peine de lire le Chapitre VII. du premier Livre des Machabées: ce qui y eſt dit de ces hommes graves qui allerent au devant d'Alcime, peut encore avoir ſon application en ce tems-ci. C'eſt un Prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous, il ne nous trompera pas, diſoient-ils; mais à peine eurent-ils ſalué Alcime, qu'il les fit mourir, contre le ſerment qu'il leur avoit donné. *Locutus eſt cum eis verba pacifica, & juravit illis dicens: Non inferemus vobis malum, neque amicis veſtris. Et crediderunt ei; & comprehendit ex eis ſexaginta viros, & occidit eos in una die.*

1. Mach. VII. 15. 16.

Tenez donc pour maxime, Monſeigneur, que tous les avis qu'on vous fait donner, ne ſont que pour vous endormir. On ne ſe reconciliera point avec vous, tant qu'on n'aimera pas la verité. Et pouvez vous croire qu'on aime la verité, quand on traite les Evêques qui la defendent, de la maniere que M. de Senez vient d'être traité? Je ne demande point que vous faſſiez des Lettres paſtorales, des Mandemens, &c. mais je vous ſupplie de ne faire aucune difficulté de vous joindre & de vous unir avec vos confreres, s'ils ſe réuniſſent dans quelque plan commun. Vous le devez à Dieu: vous le devez à l'Egliſe: vous vous le devez à vous-même & à votre troupeau, qui ſera expoſé à une grande tentation ſi, en demeurant dans le ſilence ſur ce qui s'eſt paſſé à Embrun, on donne lieu à des entrepriſes inevitables contre vous en particulier & contre nous. Vous n'avez pu vous engager contre les interêts de Dieu & contre ceux de votre troupeau; & ainſi vous ne devez pas balancer à revenir contre la parole que vous avez donnée. Il eſt viſible qu'on vous a ſurpris, & qu'on ne vous a pas fait enviſager les choſes dans le point de vue où j'ai tâché de les mettre. Ne ſoyez point frappé de cette penſée, que vous avez fait un teſtament, & qu'il ne vous reſte plus rien à faire. Vous avez fait un teſtament, il eſt vrai. C'eſt un ſujet d'allegreſſe pour les Anges qui le voyent, & pour les hommes qui le liſent. Mais quelque ſolemnel que ſoit un teſtament, il eſt toujours permis au teſtateur de faire des codicilles. Or je ne vous demande point autre choſe, Monſeigneur: c'eſt à quoi je me borne. Et je ſuis ſi perſuadé que vous trouverez ma demande équitable, que vous n'aurez aucune peine à me l'accorder. Donnez-moi donc cette joie & cette conſolation: ou plutôt donnez-la à tous ceux qui vous ſont unis dans

dans la defenſe de la verité. Ils vous en conjurent par ma bouche. *Cur nos pater, deſeris, aut cui nos deſolatos relinquis ? Invadent enim gregem tuum lupi rapaces.* 1727.
Je ſuis avec l'attachement le plus tendre, &c.

LETTRE CCVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il l'exhorte à ſuivre les mouvemens du zele que Dieu lui inſpiroit, & le prie d'exciter celui de M. de Montauban.*

Le 12. Novembre 1727.

JE reçois toujours avec un nouveau plaiſir, Monſeigneur, les Lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire. Elles m'édifient, elles me conſolent, elles me fortifient; & rien ne m'apprend davantage à mettre ma confiance dans le Tout-puiſſant, que ce que je vois qu'il opere en vous de jour en jour. Je ſuis charmé des grands ſentimens d'humilité & de religion qui regnent dans votre Lettre. Quelle durée ne doit-on pas ſe promettre d'un édifice qui a de tels fondemens? La pluie viendra, les vents s'éleveront; mais parce qu'on n'a point bâti ſur le ſable, on demeurera ferme & inebranlable au milieu de la tempête.

La crainte que le trop grand travail n'altérât une ſanté ſi precieuſe à l'Egliſe, m'avoit fait deſirer, Monſeigneur, que vous ceſſaſſiez l'Ouvrage que vous avez entrepris; mais puiſque je vous vois reſolu de continuer, & que je ne puis douter de l'avantage que la verité doit tirer de votre travail, je n'inſiſte plus ſur cet article: au-contraire je me ſens porté à vous dire comme l'Ange à Gedeon: *Vade in hac fortitudine tua, & liberabis Iſrael de manu Madian.* Judic. VI. 12. 14.

A l'égard du projet de Lettre, je vous ſupplie, Monſeigneur, de n'en faire aucun uſage pour le preſent, & de demeurer dans la diſpoſition où vous êtes. Pardonnez-moi ſi je ne m'explique pas davantage.

Je ſuis veritablement affligé de l'abandon où vous vous trouvez. Dans des tems moins orageux je vous conſeillerois de prendre auprès de vous quelque Eccleſiaſtique éclairé, qui pût vous ſervir de compagnie. C'eſt une choſe étrange de voir à quoi nous ſommes reduits.

Souffrez que je mette ici l'extrait d'une Lettre que m'écrit Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon:

„ Les Lettres de M. de Caſtres ſont admirables. Elles ſont de dignes effets de „ la toute-puiſſance de la grace de Jeſus-Chriſt. Je n'ai pu les lire ſans verſer des „ larmes en abondance, de joie, d'attendriſſement, de reconnoiſſance des graces „ de Dieu, & du ſecours qu'il veut bien donner à ſon Egliſe."

On me mande par le dernier ordinaire que M. l'Archevêque de Toulouſe a dit en bonne compagnie que le Concile des deux provinces réunies ſe tiendroit. Une perſonne bien inſtruite aſſure auſſi que M. de Narbonne a écrit le 20. Septembre dernier à M. d'Embrun & au Promoteur d'Hugues, pour les prier de lui envoyer au plutôt les Actes de leur Conciliabule, & la copie de toutes les pieces du procès de M. de Senez, parce qu'il en auroit beſoin dans peu.

Vous voyez, Monſeigneur, qu'il n'y a qu'un mouvement dans l'épiſcopat qui puiſſe faire avorter ce projet. Si on ſe réunit, M. de Montauban nous manquera-t-il? Il ne m'a point fait de reponſe à la Lettre qui accompagnoit celle de M. de Senez. Je conjecture, par ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'il eſt un de ceux qui ne vous ont rien repondu de poſitif. Si vous vouliez lui écrire encore une fois pour le ſonder davantage, vous pourriez l'aſſurer qu'il ne riſque rien, & qu'il ne ſera pas ſeul; qu'on le prie ſeulement de s'unir avec ſes confreres; qu'étant ami ſi intime depuis tant d'années de M. de Montpellier, on ne croit pas qu'il voulût ſe decharger ſur d'autres du ſoin de le defendre; que ce

1727. qu'il fit dans l'Assemblée de 1725. lui fit honneur; mais qu'il s'en fera infiniment davantage, en s'unissant avec les Evêques bien intentionnés pour tirer de l'oppression ceux qu'il sait n'avoir d'autre crime que d'être attachés à la verité. Quelque reponse qu'il vous fasse, ayez la bonté, Monseigneur, de me la faire savoir.

Je ne manquerai pas de faire dire à la personne que vous m'indiquez, que vous avez reçu sa Lettre. Quoique j'estime cette personne, je vous supplie cependant, Monseigneur, de ne vous ouvrir qu'à moi de tout ce qui demande quel-
Isaï. XXX. 15. que secret. *In silentio & in spe erit fortitudo nostra.* Je suis avec un respectueux attachement, &c.

LETTRE CCVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il se rejouit de la paix & du contentement dont jouit ce Prelat: il lui donne des nouvelles du Diocese de Senez, & le prie de se defier de ses ennemis.*

Novembre 1727.

JE reçus hier, mon très cher Seigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. Octobre & du premier de ce mois. Je ne puis vous exprimer la joie que je ressens de vous savoir aussi gai & aussi content que vous me le marquez. Dom*** a du recevoir une Lettre de ma part où je lui marquois que j'avois eu l'honneur de vous écrire par une voie sure. La personne qui devoit se charger de ce paquet étant partie plutôt qu'on ne me l'avoit fait esperer, le paquet m'a été renvoyé à mon grand regret. Heureusement je trouve aujourd'hui une voie pour vous le faire tenir. Vous pouvez vous servir de la même voie pour m'écrire tous les quinze jours.

Dans la Lettre que renferme le paquet du 2. Novembre, je vous priois, Monseigneur, d'attester divers faits contenus dans des remarques sur la sentence du Conciliabule, qui m'ont été envoyées de votre part. Depuis ce tems j'ai vu un Catalogue des pieces que vous avez faites à Embrun, & j'y trouve un Acte d'appel du 27. Septembre, dans lequel vous relevez les fausletés exprimées dans ladite sentence. Cela étant, je n'aurai pas besoin du certificat que je demandois.

Je vous suis très obligé de l'avis que vous me donnez de la demarche de M. de Narbonne. Je la savois deja en partie. Je compte que vous aurez vu depuis peu une personne qui vous aura fait plaisir. Rien n'égale les dispositions de M. de Castres. Les Lettres qu'il m'écrit sont remplies des plus grands sentimens de religion.

Il paroit par vos deux dernieres Lettres que vous ne saviez point encore ce qui s'est passé dans votre Diocese. M. de la Porte a publié un Mandement qui menace d'excommunication le sieur de Saleon.

Vos filles ont fait merveilles, aussi bien que les deux Secondaires de Castellanne. Je ne sai point encore ce qui s'est passé dans le pretendu Synode du 5.

La Gazette d'Hollande dit, qu'ayant appris à Embrun le lieu de votre exil, vous allâtes trouver sur le champ M. d'Embrun pour lui faire connoître que vous auriez fort desiré d'aller à Riom chez les Peres de l'Oratoire, & que M. d'Embrun vous promit d'écrire pour cela dans les termes les plus forts. Je ne crois point, Monseigneur, que vous ayez voulu avoir cette obligation à votre Metropolitain.

Je ne sai si vous savez qu'il est à Fontainebleau. On dit qu'il y est fort mepriſé. Il ne le peut être autant qu'il le merite. Sa fameuse sœur disoit il y a quelque tems, qu'il falloit bien que son frere fût Cardinal, parce que sans cela il étoit deshonoré pour jamais. Croyez-vous que la Pourpre puisse couvrir l'iniquité de cet homme?

On

On me preſſe de finir, & je fais reflexion que celui qui doit ſe charger de cette Lettre, eſt peut-être le même que vous avez chargé de votre derniere. Je ſuis fâché qu'on ne me donne pas plus de tems. Je ne trouve pas de momens plus doux que ceux que je paſſe avec vous, mon très cher Seigneur. Je prie Dieu de vous fortifier de plus en plus; & de vous rendre ſuperieur à toutes les tentations paſſées, preſentes, & à venir. Votre fermeté & votre courage rendent fermes & courageux les plus timides. Je réitere encore ici la priere que je vous ai faite dans ma precedente, de ne rien ſigner dont vos ennemis puiſſent abuſer. Peut-être voudra-t-on vous obliger à revoquer les pouvoirs de vos Grands-Vicaires: mais vous ſentez combien cette demarche vous ſeroit prejudiciable. Quand on ſoutient une cauſe auſſi grande & auſſi importante que celle que nous avons le bonheur de ſoutenir, il ne faut pas ceder un pouce de terrain. Souffrez que je vous rappelle ce que vous avez ſi bien dit dans votre Inſtruction paſtorale, *que l'éternité ſera aſſez longue pour nous repoſer.* Vous touchez à ce terme, mon très cher Seigneur. Demeurons donc inviolablement attachés à la verité. En travaillant juſqu'au dernier moment à la delivrer des mains de ſes ennemis, elle même nous delivrera de tous les pieges qu'ils nous tendent, & de tous les maux qu'ils nous font. Je ſuis avec le plus tendre, le plus ſincere & le plus reſpectueux attachement, &c. 1727.

LETTRE CCVIII.

A M. l'Abbé de SERAUCOURT *Grand Archidiacre de Reims. Il approuve les demarches qu'on faiſoit dans ce Dioceſe pour authentiquer les miracles de M. Rouſſe, & ſe rejouit des bonnes diſpoſitions où l'on étoit au ſujet du Conciliabule.*

Le 16. Novembre 1727.

JE ſuis très touché, Monſieur, de votre incommodité. J'y prends toute la part que je dois, & que vous meritez. Conſervez-vous. Dans un tems où les gens de bien ſont ſi rares, que ne feroit-on pas pour prolonger leurs jours?

Je ſavois que la premiere Requête que vous m'avez envoyée, n'a point été preſentée. J'en ai été fort aiſe; car elle contenoit des choſes qui n'étoient pas exactes. J'approuve tout-à-fait la reſolution que l'on a priſe de s'addreſſer encore une fois aux Grands-Vicaires, & d'authentiquer enſuite le miracle de la maniere que vous me marquez, en cas de refus d'informer de la part des Superieurs. C'eſt à quoi il ne faut point perdre de tems. La choſe eſt trop importante pour s'y endormir.

Je ſuis charmé des diſpoſitions où l'on eſt dans vos cantons par rapport à la grande affaire. J'accepte de tout mon cœur la propoſition que vous me faites. Dans le moment preſent il ſuffit de recueillir les temoignages. Mais je n'en veux faire uſage que lorſque la choſe ſera abſolument neceſſaire. Il ne faut pas expoſer mal à propos des perſonnes qui rendent ſervice à l'Egliſe. Si ce que je prevois arrive, il pourra ſe faire qu'il n'y aura aucun danger à ſe montrer.

Ces dernieres paroles ſerviront de reponſe à une grande queſtion que vous me faites. Priez Dieu pour nous, Monſieur, vous voyez le beſoin que nous en avons. Je ſuis, &c.

LET-

1727.

LETTRE CCIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il justifie la Lettre circulaire de M. de Castres, & montre qu'on peut & qu'on doit attaquer le Concile d'Embrun sur le fond comme sur la forme.*

Le 19. Novembre 1727.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 12. m'a été remise, Monseigneur, par le dernier ordinaire. Je reçois avec toute la reconnoissance possible les assurances que vous me donnez de nous rendre dans l'occasion presente tous les services qui peuvent dependre de vous. Suivant les avis que j'ai reçus, vous devez, Monseigneur, avoir vu ce qu'on vous a fait esperer. Je me flatte que vous en aurez été satisfait. On ne peut rien de plus mesuré. Vous demandez avec cela des personnes qui ne soient point regardées comme parties. Ou je suis mal informé, ou nous en aurons.

Je suis peu touché du jugement desavantageux que portent certaines gens de la Lettre de M. de Castres. Il faut être, ou Constitutionnaire outré, ou lâche Courtisan, pour donner à cette Lettre le nom de *tocsin*. Ceux qui aiment la verité en jugent bien differemment. C'est, disent-ils, une trompette éclatante qui se fait entendre jusques dans le sein de la terre, & qui est capable de ressusciter les morts.

Mais elle *ne dit que des choses vagues sans fournir aucuns moyens.* Qu'il est à craindre que ce ne soit au contraire parce qu'elle parle trop distinctement, qu'on tient ce langage! Qu'on me donne vingt Evêques qui ayent bien gravés dans le cœur les sentimens qu'expriment cette excellente Lettre, & je ne suis plus embarrassé des moyens de faire triompher la verité. Ils se presentent en foule à
Joan. XI. 16. ceux qui disent sincerement: *Eamus & nos ut moriamur cum illo.* Non. Ce ne sont point les moyens, mais la volonté de les mettre à execution, qui manquent à la plûpart.

Ce que l'on ajoute, *que les personnes raisonnables disent qu'il n'est point question du fond dans les representations qu'on peut faire, mais seulement de la forme, & qu'il faut voir si à Embrun on y a manqué; que c'est ce qu'on ne prouvera pas par les Actes*, est à mon avis le raisonnement le plus étrange qu'on puisse concevoir. Je voudrois bien demander aux personnes qui écrivent ces nouvelles, si elles sont amies ou ennemies, & pour qui elles tiennent. Elles ne veulent pas passer pour ennemies. Si elles l'étoient, vous ne les écouteriez pas, Monseigneur. Mais si elles sont amies, & qu'elles ayent à cœur les interêts de la verité, comment peuvent-elles traiter de *raisonnables* ceux dont les raisonnemens tendent à fermer la bouche aux Evêques dans le cas present? S'il n'est point question du fond dans les representations qu'on peut faire, mais seulement de la forme; si on ne peut attaquer la forme, parce qu'on doit s'en tenir aux Actes des Prelats d'Embrun; la consequence est aisée à tirer: Donc il faut demeurer dans le silence & dans l'inaction. Est-ce la prudence de l'esprit ou la prudence de la chair qui apprend à donner de tels conseils?

Mais qui empêche qu'il ne soit question du fond dans les representations qu'on peut faire? Sommes-nous ennemis de la verité? Lui declarons-nous la guerre? Et meritons-nous tous les mauvais traitemens que l'on nous fait? J'en appelle à la conscience de ces donneurs d'avis: passez-moi ce terme, Monseigneur. S'il n'y avoit rien à craindre, tiendroient-ils ce langage? Qu'ils nous disent ce qu'ils pensent au fond de leur cœur. Ne seroient-ils pas charmés que les mêmes Puissances qui nous sont opposées, nous prissent sous leur protection, & que nous fussions victorieux sur tous les points? Ils sont donc persuadés interieurement que nous

avons

avons raiſon. Et s'ils nous condamnent pour ne pas nous prêter à certaines voies que nous croyons incompatibles avec la ſincerité chretienne, au-moins ils nous rendent cette juſtice que nous ne ſoutenons aucune erreur. Mais cela étant, pourquoi ne ſeroit-il point queſtion du fond dans les repreſentations qu'on peut faire? Peut-on ſe diſſimuler que les maux de l'Egliſe ſont extrêmes; qu'il y a dans ſon ſein un corps formidable d'hommes repandus par tout, qui attaquent ſa doctrine ſur des points eſſentiels; que c'eſt par un effet de leurs brigues & de leurs ſollicitations que le Pape n'a point autoriſé les XII. Articles, quelque envie qu'il en eût; que nous ne ſommes haïs, que parce que nous ſoutenons hautement la doctrine contenue dans ces Articles; que nous ſerions honorés & cheris de ceux qui nous perſecutent, ſi nous faiſions contre les XII. Articles ce qu'ont fait les Evêques de Saintes, de Soiſſons, & de Marſeille? Si l'on ne peut ſe diſſimuler ces choſes, & tant d'autres qu'il ſeroit aiſé d'y ajouter, comment oſe-t-on decider qu'il n'eſt point queſtion du fond dans les repreſentations qu'on peut faire, mais ſeulement de la forme? 1727.

Les maux de l'Egliſe n'étoient pas arrivés en 1668. au point où nous les voyons. La cauſe des IV. Evêques n'étoit certainement pas auſſi intereſſante que la nôtre, quoiqu'elle en fût le germe. Cependant les XIX. Prelats qui vinrent à leur ſecours, prirent également leur defenſe, & ſur le fond & ſur la forme; & je n'ai lu encore en aucun endroit, que les *perſonnes raiſonnables* ayent trouvé qu'ils euſſent mal fait.

Si nous n'avions pas raiſon ſur le fond, les Prelats d'Embrun ne nous auroient pas donné occaſion de nous plaindre ſur la forme. Ils n'ont violé toutes les loix, que parce qu'il n'y en a aucune pour condamner l'innocent. En ſuppoſant un delit notoire & public, il ne faut rien forcer pour le conſtater. Il n'en eſt pas de même quand le delit n'eſt fondé que ſur la prevention ou l'ignorance de ceux qui veulent trouver des coupables.

Puis donc que nous ſommes exemts des erreurs que l'on nous impute, & que nous ne ſommes en butte à la contradiction des hommes que par l'attachement que nous avons à la verité, quoi de plus glorieux pour des Evêques, à qui le depôt des verités ſacrées eſt confié comme à nous, que de prendre en main la defenſe de notre cauſe, même ſur le fond? Y a-t-il un devoir plus marqué, & dont il ſoit moins libre de ſe diſpenſer?

Mais quelle injuſtice de vouloir qu'on s'en rapporte aux Actes de nos ennemis pour les attaquer ſur la forme? Compte-t-on pour rien ceux de M. l'Evêque de Senez qui les dementent ſur tant de chefs?

Ce Prelat, dit-on, *a deſavoué les reproches qu'il avoit donnés dans tous ſes griefs. Il fait de grandes excuſes à M. l'Archevêque d'Embrun, & au Commandant.*

Où eſt l'Acte de ce deſaveu? Qu'on nous le produiſe, ou qu'on ſe taiſe. La Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez contient treize ou quatorze griefs, & les Actes poſterieurs en contiennent pluſieurs autres. De tous ces griefs je n'en connois qu'un ſeul ſur lequel M. de Senez ait donné un certificat. Mais qu'on examine ce certificat, qu'on en peſe bien toutes les paroles, & l'on verra qu'il ne dit rien. Il eſt fondé ſur la declaration que fait le ſieur Menard de n'avoir pas dit ce que l'ami de M. de Senez lui fait dire; & ainſi, il n'eſt valable qu'autant qu'on a lieu de croire que ledit ſieur Menard parle ſincerement. Mais le moyen de ſe le perſuader, quand on voit cet Officier proteſter à M. de Senez qu'il n'a point fait arrêter ſon meſſager, & qu'il n'eſt point empriſonné? Cependant aujourd'hui il conſte par Acte paſſé par devant Notaire le 29. Octobre à Digne, que le nommé Jean Rougon, chargé d'un paquet de Lettres cacheté & fermé à clef dans un portefeuille, étant arrivé à Embrun le 14. du mois d'Août, il y fut arrê-

1727. arrêté à la porte de Gap, & conduit par des ſoldats chez le Lieutenant de Roi, qui le fit mener incontinent dans la priſon de la porte de Briançon où il eſt reſté ſoixante & un jour, n'ayant été mis en liberté que le 15. Octobre, deux heures avant le jour, & mené par quatre ſoldats à la porte de Gap pour ſortir hors de la ville. Ce ſont les termes de l'Acte, qui ajoute que ledit Rougon declara pluſieurs fois, tant au ſoldat de garde qu'au Lieutenant de Roi, que le paquet dont il étoit chargé, & que ledit ſieur Menard Lieutenant de Roi lui fit enlever, étoit pour M. l'Evêque de Senez.

J'avoue qu'à la place de M. de Senez, ayant autant de raiſons qu'il en avoit de ſe defier de la ſincerité du Lieutenant de Roi, je lui aurois refuſé le certificat qu'il demandoit; mais ſi M. de Senez a été aſſez bon pour ſe laiſſer flechir aux preſſantes ſollicitations d'un homme qui l'aſſuroit que ſans ce certificat il ſeroit perdu, (c'eſt ce qu'on m'a écrit,) convient-il de faire valoir une pareille piece pour prouver que M. de Senez a joui d'une parfaite liberté dans Embrun?

A l'égard des excuſes qu'on pretend qu'il a faites à M. l'Archevêque d'Embrun, je voudrois pour y ajouter foi d'autres garants que la Gazette d'Hollande & le libelle dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma precedente. Car je ne ſai aucun Acte authentique où cela ſoit. Comme M. de Senez eſt l'homme le plus doux & le plus honnête, il n'aura pas manqué de dire à M. d'Embrun qu'il eût voulu pour toutes choſes au monde qu'on ne l'eût pas mis dans la triſte neceſſité de relever en lui des choſes qui ne lui font pas honneur. Mais que M. de Senez ait deſavoué les reproches perſonnels qu'il a été obligé de faire, c'eſt un fait ſi éloigné de la verité & même du bon ſens, que je ne comprends pas comment des hommes qui ſe flattent d'en avoir, oſent vous le mander. Tous les Actes que M. de Senez a faits depuis le commencement juſqu'à la fin, y ſont entierement contraires. Et d'ailleurs, ſi M. de Senez, preſſé par les remords de ſa conſcience, avoit cru devoir faire reparation à M. d'Embrun, je vous laiſſe à penſer, Monſeigneur, ſi ce Prelat n'auroit pas engagé M. de Senez à lui en laiſſer un bon Acte entre les mains. Ce que M. de Senez a fait à l'égard du Lieutenant de Roi, montre juſqu'à quel point il porte la delicateſſe de conſcience, & conſtate en même tems tous les Actes dans leſquels il releve les differens griefs qu'il a contre l'Aſſemblée d'Embrun. On ſent bien qu'il n'auroit eu garde d'en vouloir impoſer à une Aſſemblée d'Evêques, lui qui ſur un fait qui l'intereſſe, aime mieux ajouter foi à un homme dont la ſincerité a du lui paroître très ſuſpecte, qu'à un autre qu'il n'avoit pas lieu de croire avoir mal entendu ce qu'il avoit rapporté.

Enfin, s'il faut quelque choſe de poſitif pour montrer que les excuſes qu'on fait demander à M. d'Embrun & au Commandant, n'ont pas le moindre fondement, voici ce que m'écrit M. de Senez lui-même dans une Lettre du premier Novembre, non ſur ce fait en particulier, parce qu'il n'en étoit pas informé, mais ſur le peu de liberté qu'il a eu à Embrun. *J'avois compté en allant à Embrun*, ce ſont ſes paroles, 1. *que je ſerois libre*, 2. *que les Evêques voudroient conferer ſur le dogme & ſur la morale*, 3. *que tout ſe paſſeroit comme le Roi même l'avoit promis, ſelon les loix & les formes canoniques. Rien de tout cela n'a été fait à Embrun. Profitez de mon exemple.*

Voyez, Monſeigneur, ſi un Evêque qui fait encore aujourd'hui de telles plaintes, étoit diſpoſé, lorſqu'il eſt ſorti d'Embrun, à faire de grandes excuſes à M. l'Archevêque & au Commandant.

J'admire que certaines gens qui veulent faire les moderés, ſoient ſi portés à tomber ſur les demarches de M. de Senez, & à épargner celles de ſes adverſaires. Il ſemble qu'ils apprehendent de trouver le premier innocent, & les autres cou-

coupables. Je n'ai garde de penser que les discours de ces personnes fassent im- 1727.
pression sur votre esprit. Je ne crois pas non plus que ce soit par malignité qu'ils les tiennent, à Dieu ne plaise. Mais je crois que l'amour du repos, la crainte d'entrer dans des affaires où l'on a les Puissances à dos, l'envie de se menager, & plus encore le desir de couvrir sa pusillanimité de quelque pretexte specieux, est cause qu'ils donnent tête baissée dans tous ces raisonnemens. Il seroit facile d'en decouvrir le faux, mais on a interêt que cela ne soit pas; & voilà pourquoi, non seulement on ne veut rien faire en faveur de l'innocent, mais on voudroit même arrêter, s'il étoit possible, le zele des autres. J'ai la confiance, mon très cher Seigneur, qu'on n'arrêtera point le vôtre, & que vous saurez demêler parmi ceux qui ont l'honneur de vous écrire, ceux qui meritent d'être crus, d'avec ceux qui sont indignes de votre confiance. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE CCX.

A M. l'Evêque de Castres. *Il lui parle des preparatifs d'un Concile de Narbonne & de l'état des affaires de M. de Senez.*

Le 21. *Novembre* 1727.

J'Ai l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre derniere Lettre. Vous faites très bien de ne pas compter sur ce que vous mande votre voisin. Ou il est mal informé, ou il cherche à vous endormir. Les nouvelles que je reçus hier, & qui viennent de bonne part, m'apprennent que le Cardinal de Bissy compte sur le Concile pour le 15. Fevrier, premier Dimanche de Carême. On ajoute qu'il se tient des conferences entre les Cardinaux de Rohan, de Bissy, le Nonce & deux Abbés Italiens, & que c'est de-là que partent tous les projets.

Ce n'est point à M. d'Embrun qu'écrivit M. de Narbonne, mais à M. de Viviers, pour le prier de recueillir avec soin tous les Actes qui se feroient de part & d'autre à Embrun. M. de Senez me l'a mandé il y a quelques jours, comme le sachant bien. On pretend qu'on ne peut rien ajouter aux ruses & aux artifices qui furent mis en œuvre à Embrun contre ce Prelat. Gens d'esprit qui étoient sur les lieux, en ont été effrayés.

Ce que vous me marquez, Monseigneur, des dispositions de M. de Montauban me fait grand plaisir. Le plan dont je n'ai osé vous parler qu'en general, réussit. Et ainsi ne croyez pas que votre Lettre soit infructueuse, parce que vous ne recevez pas de reponse de chacun en particulier. Tel que l'on croit mal disposé, est souvent plus près de faire son devoir que ceux sur qui on auroit compté davantage.

LETTRE CCXI.

A plusieurs Evêques, pour les inviter de venir au secours de M. de Senez.

Le 21. *Novembre* 1727.

SI la France avoit le bonheur de posseder bien des Evêques qui fussent dans vos sentimens & vos dispositions, il ne seroit pas necessaire de les presser de venir au secours d'un Confrere qu'on opprime. Je suis assuré, Monseigneur, que vous ne tarderez point à le faire par les voies les plus efficaces. Je ne vous en suggere aucune, parce que vous n'avez besoin que de consulter votre cœur pour y trouver tout ce que la verité, la justice & l'innocence sont en droit d'attendre de vous.

1727.

LETTRE CCXII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui envoie la Lettre des Evêques en faveur de M. de Senez: il le prie de la signer, & d'engager M. de Montauban à en faire autant.*

Le 23. Novembre 1727.

VOICI, Monseigneur, la piece dont je n'ai osé vous parler jusqu'à present que d'une maniere un peu énigmatique. La necessité de se réunir dans un plan commun me fait prendre le parti de vous demander votre suffrage pour cette Lettre. Je suis persuadé que la vôtre est plus forte, mais tous n'ont pas le courage que vous avez; & ainsi je crois que vous voudrez bien abandonner le plan que vous vous étiez fait d'écrire en particulier, pour pouvoir faire plus d'impression écrivant en commun. On m'écrit que l'on compte sur une vingtaine d'Evêques; que l'on a parole de douze, & que cinq ont deja signé, savoir M. l'ancien Evêque de Tournay, & MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Troyes, & de Blois. Si la Lettre est de votre goût trouvez bon, Monseigneur, qu'après l'avoir signée sur les deux copies ci-jointes, je vous prie de les envoyer à M. de Montauban. Une personne de merite m'écrit que ce Prelat lui a promis de s'unir à nous. Cela joint à ce que vous connoissez de ses dispositions, me fait croire qu'il ne fera aucune difficulté de vous suivre. J'aurois bien souhaité traiter cette affaire par une autre voie que celle de la poste; mais le long tems qu'il y a que certaine personne est partie, sans que j'en reçoive aucune nouvelle, & les ordres que je sai que l'on a donnés pour faire des recherches, obligent de changer de batterie.

J'écris par cet ordinaire à M. de Montauban pour le prevenir sur le paquet que je suppose que vous lui envoyerez, & je le prie de me le renvoyer sous l'adresse que vous connoissez. Je lui demande le secret, parce que nous ne pouvons esperer de réussir que par là. Il sera inutile de lui nommer les Evêques qui ont souscrit. Je le fais dans ma Lettre particuliere. Toute la grace que je vous demande, Monseigneur, c'est de l'exciter de nouveau à ne pas se separer de ses Confreres dans une occasion si importante pour le bien de l'Eglise & pour la tranquillité publique. Je ne dois pas vous laisser ignorer que les Evêques qui ont signé l'ont fait de très grand cœur. Ils ont même écrit à leurs amis pour les porter à faire la même chose. Vous aurez la bonté, Monseigneur, de signer la petite Lettre qui accompagne la grande. Je ne vous envoie que le dernier cahier de la seconde copie de la grande pour ne pas grossir le paquet inutilement. J'espere que vous voudrez bien ne point perdre de tems à envoyer ce même paquet à M. de Montauban. S'il vient aux Etats, il faut prevenir son depart. Je laisse à votre prudence à prendre des mesures pour que le paquet soit remis surement à ce Prelat. Je crois qu'il ne faut ni cachet ni écriture ordinaire sur l'adresse, & que celui qui la mettra soit très fidele. Je parle ainsi, Monseigneur, parce que je ne doute pas que vous ne soyez très épié. Je suis, &c.

LETTRE CCXIII.

* M. de Vaubecour.

A M. l'Evêque de MONTAUBAN. * *Il le prie de signer la Lettre commune en faveur de M. de Senez.*

Le 23. Novembre 1727.

J'AI eu l'honneur de vous envoyer dans le tems, Monseigneur, la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez accompagnée d'une des miennes. Depuis ce

ce tems M. de Caſtres m'a mandé que ſi les Evêques bien intentionnés ſe réuniſ- 1727.
ſoient dans un plan commun pour venir au ſecours de notre reſpectable confrece, il croiroit que vous ne feriez pas difficulté de vous unir à eux. Dans cette confiance je crois devoir vous dire, Monſeigneur, qu'aujourd'hui j'envoye à M. de Caſtres une Lettre pour être ſignée de lui, en le priant de vous l'envoyer pour la ſigner auſſi, ſi vous le trouvez bon. Vous verrez, Monſeigneur, par la lecture de cette piece, qu'elle eſt très moderée, & qu'on ne peut trouver mauvais que des Evêques attentifs à conſerver les droits ſacrés de leur miniſtere, y parlent comme ils font.

Quoique vous ne trouviez ſur les copies qui vous ſeront addreſſées que la ſignature de M. de Caſtres, neanmoins je dois vous aſſurer qu'il y en a d'autres qui ſont deja ſignées de M. l'ancien Evêque de Tournay, & de MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Troyes, & de Blois, qui s'y ſont portés de grand cœur, & ont même écrit à leurs amis pour les engager à faire la même choſe. On m'écrit que l'on a parole de douze Evêques, & que l'on compte ſur vingt. Je prends le parti de traiter cette affaire avec vous par la voie de la poſte, parce que je n'entends point parler d'une certaine perſonne qui étoit chargée de vous porter la Lettre avec les ſignatures de MM. d'Auxerre, de Bayeux, & de Troyes. Les deux autres s'y ſont joints depuis le depart de cette perſonne. Vous trouverez, Monſeigneur, dans le paquet que vous addreſſera M. de Caſtres, deux copies de la Lettre en queſtion. Il n'y aura cependant que la derniere page de la ſeconde copie, pour ne pas groſſir la paquet inutilement. Si vous voulez donc bien entrer dans le plan que j'ai l'honneur de vous propoſer, vous aurez la bonté de ſigner les deux copies de la grande Lettre, & la petite Lettre particuliere qui y eſt jointe, & de m'envoyer le tout bien cacheté ſous deux enveloppes, la premiere à mon adreſſe, & la ſeconde, ſavoir celle de deſſus, à l'adreſſe de M. ***

Vous comprenez, Monſeigneur, de quelle importance eſt le ſecret dans cette affaire. Je vous le demande inſtamment; & je vous prie même de n'ouvrir que dans le particulier tout paquet que vous ſoupçonnerez être celui de M. de Caſtres. Il doit ſe ſervir d'un autre cachet que le ſien, & peut-être d'une autre écriture pour l'adreſſe. Je vous ſupplie, Monſeigneur, de vouloir bien l'imiter en cela, lorſque vous me renvoyerez ce paquet.

Vous n'ignorez pas qu'il eſt maintenant queſtion d'un Concile contre moi. On le dit pour le 15. Fevrier. Je compte trop ſur votre amour pour l'Egliſe, & ſur notre ancienne amitié, pour douter de ce que vous ferez dans une occaſion ſi importante. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCXIV.

A M. l'Evêque de RIEZ, *ſur le même ſujet.*

Le 28. Novembre 1727.

J'Ai eu l'honneur de vous envoyer dans le tems, Monſeigneur, la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez, & je ſai combien vous avez été touché du jugement inique rendu contre lui. L'attention que les Prelats d'Embrun ont eue à vous écarter de leur Aſſemblée, fait votre éloge, Monſeigneur. En ne vous invitant pas avec les Evêques de votre province, ils nous ont donné acte de ce que nous connoiſſions de vos diſpoſitions. Vous n'auriez point été oublié, ſi l'on vous avoit cru capable de tremper vos mains dans le ſang de l'innocent.

Soyez donc le defenſeur de celui dont on a cru avec tant de raiſon que vous ne ſeriez jamais l'accuſateur. J'oſe vous en fournir aujourd'hui l'occaſion, Monſeigneur. Elle ne peut être plus favorable. Je me flatte que vous y entrerez

1727. avec joie; & que vous acheverez par là de montrer à toute la terre, que le jugement qu'ont porté de vous les Prelats d'Embrun, étoit très bien fondé.

Vous verrez, Monſeigneur, par la lecture de la piece que je joins ici, que nous ne demandons rien que de juſte & d'équitable. Qui peut trouver mauvais que des Evêques reclament pour les droits ſacrés de leur ſaint miniſtere, quand ils les voyent foulés aux pieds de la maniere qu'ils l'ont été? Tous les termes de la Lettre ſont très meſurés, & il me ſemble qu'on ne peut porter la moderation plus loin. Si cette Lettre eſt de votre goût, Monſeigneur, trouvez bon que je vous ſupplie de la ſigner.

Elle l'eſt deja de M. l'ancien Evêque de Tournay, & de MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Troyes & de Blois. On m'écrit que l'on compte ſur vingt Evêques, & que l'on a parole de douze. J'attends les ſignatures de MM. de Caſtres & de Montauban. M. de Bayonne m'a auſſi promis de s'unir, & il ne ſera pas ſeul dans ſon canton. Les deux copies que je vous envoye, ne ſont ſignées de perſonne, pour ne pas riſquer celles qui le ſont deja, en les envoyant par la poſte en autant d'endroits qu'il faudroit. J'en ai uſé de cette maniere à l'égard de MM. de Caſtres & de Montauban; & je crois, Monſeigneur, que ma parole ſera pour moi auprès de vous un garant auſſi aſſuré que les ſignatures mêmes des Prelats que j'ai nommés. Je n'envoye que la derniere page de la ſeconde copie pour ne pas groſſir le paquet inutilement. Si vous voulez bien nous donner votre ſuffrage, ayez la bonté de ſigner les deux copies de la Lettre au Roi, & la petite Lettre particuliere qu'on y a jointe; & de me renvoyer le tout bien cacheté, mais d'un autre cachet que le vôtre. A l'égard du ſecret, vous en comprenez l'importance, Monſeigneur. Je vous demande en grace de ne vous ouvrir à perſonne de cette affaire. Nous ne pouvons eſperer de réuſſir, qu'autant que nos adverſaires ignorent nos demarches.

Vous ſavez qu'il eſt maintenant queſtion du Concile de Narbonne. M. le Cardinal de Biſſy le donne pour une choſe arrêtée. Votre amour pour l'Egliſe, Monſeigneur, vous fera mieux ſentir que tous les diſcours, la neceſſité de prevenir ce coup, dont les ſuites ne peuvent qu'être infiniment prejudiciables à la verité, à l'Egliſe, & au caractere ſacré dont nous ſommes revêtus. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCXV.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il remercie ce Prelat du preſent qu'il lui avoit fait d'un Ouvrage poſthume du grand Boſſuet; il fait l'éloge de l'Ouvrage & de l'Auteur.*

Le 29. Novembre 1727.

J'AI reçu, Monſeigneur, le preſent que vous avez eu la bonté de me faire. Il m'eſt cher & precieux par bien des endroits: cher en lui-même pour tout ce qu'il contient; cher par rapport à ſon illuſtre Auteur; cher & très cher par rapport à celui de qui je le tiens. Vous me demandez grace pour le Mandement qui eſt à la tête. Non, Monſeigneur, je ne lui ferai point cette injure. J'en ai été ſi ſatisfait que je croirois être le plus injuſte de tous les hommes, ſi je refuſois à une auſſi excellente piece les éloges qu'elle merite. C'eſt une analyſe des plus belles & des mieux écrites d'un Ouvrage qu'on ne peut aſſez louer. En repreſentant les ſentimens de feu M. de Meaux, on eſt charmé d'y trouver les vôtres, & d'avoir dans ce double temoignage une digue ſi forte à oppoſer aux ennemis de la verité. Continuez, Monſeigneur, à enrichir l'Egliſe des treſors que M. Boſſuet a laiſſés entre vos mains. Vous nous apprenez à faire uſage de celui-ci, de maniere à confondre ceux qui ſe couvrent de l'autorité du grand Evêque

que de Meaux pour établir leurs nouveautés. Oh! Si nous pouvions encore aujourd'hui l'avoir à notre tête, & combattre ſous ſes ordres, quel changement ne verroit-on pas dans les affaires de l'Egliſe! Ce n'eſt pas une petite conſolation pour nous de nous voir au-moins unis dans la defenſe de la verité avec celui qui a le mieux connu ſes ſentimens, & qu'il en a laiſſé le depoſitaire & l'heritier comme par droit de ſucceſſion. Je comprends, Monſeigneur, toute l'étendue des aſſurances que vous me donnez de me prouver plus par des effets que par des paroles combien cette union eſt ſincere. J'en ſuis penetré de reconnoiſſance, & il n'y a rien que je ne vouluſſe faire de mon côté pour vous temoigner avec quel reſpect j'ai l'honneur d'être, &c. 1727.

LETTRE CCXVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *En lui envoyant une Lettre de M. de Senez, il lui parle des bruits de Conciles provinciaux & d'un national.*

Le 29. Novembre 1727.

JAI l'honneur de vous envoyer, Monſeigneur, une Lettre de M. l'Evêque de Senez que je reçus hier pour vous. J'en conclus que celle que vous lui avez écrite eſt parvenue à ſa connoiſſance, avant qu'il ait pu ſavoir que j'en ai l'original entre les mains. Ce n'eſt que depuis huit à dix jours que j'ai trouvé l'occaſion de lui écrire par une voie ſure. J'eſpere le pouvoir faire dorenavant un peu plus ſouvent. Je laiſſe à M. *** à vous mander la vie édifiante que ce Prelat mene dans ſon exil.

Vous avez du recevoir, Monſeigneur, un paquet de conſequence que je fis mettre à la poſte Dimanche dernier. L'affaire va ſon train, & j'eſpere par la grace de Dieu qu'elle réuſſira. On parle maintenant d'un Concile de trois Metropoles de la province. On pretend que M. de Toulouſe eſt reſté à Paris pour prendre des arrangemens à ce ſujet pendant l'hiver. Il eſt auſſi beaucoup queſtion d'un Concile national, auquel cas il n'y en auroit point de provinciaux. On aſſure qu'en cas de Concile national, il n'y auroit que deux Evêques qui y ſeroient deputés de chaque Metropole.

Mes dernieres nouvelles portent que M. le Duc eſt rentré en grace avec le Roi d'Eſpagne, & que celui-ci a écrit au Roi pour le prier de rendre ſes bonnes graces à M. le Duc, & de l'admettre dans ſes Conſeils. On s'attend qu'il reviendra à la Cour au retour de Fontainebleau. On pretend que M. le Cardinal de Fleury n'eſt pas trop entré dans cette negociation. En voilà aſſez, Monſeigneur, pour un homme qui a la goute, & qui ne repoſe qu'à l'aide d'un ſirop de pavot. Priez le Seigneur qu'il me donne la patience. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE CCXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du courage de M. de Caſtres, de l'Ouvrage poſthume de M. Boſſuet, des bruits de Conciles, & de la Conſultation de cinquante Avocats contre le Concile d'Embrun.*

Le 29. Novembre 1727.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. par le jeune Confrere de l'Oratoire qui en étoit chargé. Vous avez du recevoir de votre côté un paquet, dont la premiere enveloppe étoit à l'adreſſe du Pere ***, & la ſeconde à Dom *** pour vous le remettre entre les mains.

Ce

1727. Ce paquet contenoit deux Lettres de moi : l'une du 2. Novembre que je croyois vous faire tenir par le Pere ***, mais qui me fut renvoyée d'Alais après ſon depart : l'autre a été écrite il y a environ quinze jours. Vous aurez trouvé dans ce paquet ma Reponſe à M. de Chartres, que je vois par votre derniere Lettre que vous n'aviez point encore lue. C'eſt une preuve de la grande liberté que vous avez eue à Embrun. Je ſai que cette Reponſe a été de très bonne heure entre les mains de perſonnes qui n'étoient pas fort éloignées d'Embrun, & qui n'auroient pas manqué de vous l'envoyer, s'il n'y avoit eu rien à riſquer pour le porteur.

J'ai fait mettre à la poſte la Lettre que vous m'avez addreſſée pour M. de Caſtres. Son courage augmente de jour en jour. Plut à Dieu qu'il eût beaucoup d'imitateurs dans notre Ordre!

M. de Troyes vient de donner au public un Ouvrage poſthume de M. de Meaux, à la tête duquel il a mis un Mandement qui eſt excellent.

Je ſuis ravi, Monſeigneur, de vous ſavoir en auſſi bonne ſanté que celle dont vous jouiſſez. Je crains neanmoins que vous ne la menagiez pas aſſez. On dit que vous reſtez long-tems dans une Egliſe qui eſt fort froide, & que vous y allez de très bonne heure. C'eſt, permettez-moi de vous le dire, un peu trop entreprendre à l'âge de quatre-vingts ans.

On ne parle aujourd'hui que de Conciles: Conciles provinciaux, Conciles nationaux. Quand parlera-t-on d'un Concile general ? Il faudra bien qu'on y vienne. Sans cela peut-on eſperer de donner la paix à l'Egliſe ? On aſſure maintenant que votre Metropolitain n'a point été à la Cour, comme on l'avoit dit, mais qu'il eſt encore dans ſon Dioceſe. Je crois qu'on vous aura informé qu'il y a une nouvelle Conſultation des Avocats de Paris, beaucoup plus ample & plus forte que la premiere. On dit qu'elle ſera ſignée de cent Avocats. Que l'Egliſe eſt à plaindre de trouver plus de courage dans un Corps laïque, que dans le Corps épiſcopal !

Comme vous êtes expoſé à recevoir beaucoup de viſites, trouvez bon, Monſeigneur, que je vous ſupplie de ne vous ouvrir à perſonne des choſes qui demandent quelque ſecret. Ceux à qui vous parlez n'ont pas toujours toute la diſcretion qu'ils devroient, & je vois par ce qui m'eſt revenu, qu'ils en ſavent trop. Le ſecret eſt l'ame des affaires. Nous ne ferons rien, ſi on ne l'obſerve très religieuſement.

Continuez, Monſeigneur, à vous bien porter, & à jouir de la paix qui eſt la recompenſe de votre fidelité envers Dieu. Ne craignons point ceux qui n'ont de pouvoir que ſur notre corps. Bientôt leur jour viendra, & Dieu veuille qu'ils n'attendent pas à ce moment à ouvrir les yeux ſur tous les maux qu'ils ont faits à l'Egliſe.

La goûte dont je ſuis attaqué depuis pluſieurs jours, m'empêche de vous en dire davantage. Demandez pour moi la patience, mon très cher Seigneur. En demandant pour vous la perſeverance dans la defenſe de la verité, n'oubliez pas de la demander auſſi pour moi. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXVIII.

A M. l'Evêque de S. Malo. *Il juſtifie la conduite qu'il a tenue par rapport au Formulaire & par rapport à la Conſtitution.*

Le 30. Novembre 1727.

J'Ai lu & relu bien des fois, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'en ai peſé tous les mots, & j'y ai fait, comme vous le ſouhaitez, toutes les reflexions que j'ai pu. Votre deſſein, Monſeigneur, eſt

eſt de me convaincre que j'ai été trop loin dans l'affaire du Formulaire, & que 1727.
j'aurois du ſuivre votre exemple dans celle de la Conſtitution. Je me ſuis demandé à moi-même en quoi j'ai été trop loin dans l'affaire du Formulaire. Eſt-ce ſur la doctrine? Eſt-ce par rapport à la conduite particuliere que j'ai tenue? Comme vous ne vous expliquez pas nettement, je ne ſai ſi ce reproche tombe ſur ces deux choſes, ou ſeulement ſur une des deux. Si vous aviez eu la charité, Monſeigneur, de me marquer les raiſons qui vous perſuadent que j'ai été trop loin, j'aurois vu en quoi vous faites conſiſter la faute que vous croyez que j'ai commiſe. Ce n'eſt pas aſſez de condamner, il faut montrer qu'on a raiſon de le faire. Je reſpecte l'autorité de mes amis, & la vôtre en particulier. Cent fois on me diroit: *Vous allez trop loin. Certainement vous avez été trop loin;* ſi à cela on ne joint des raiſons, j'avoue que les reproches font ſur moi une impreſſion toute contraire à celle qu'on ſe propoſe.

J'aime mon repos, peut-être plus qu'un autre; & quand je prends un parti que je prevois qui m'attirera des affaires, je ne m'y porte que parce que je ne puis reſiſter à la force des raiſons qui me le font prendre. J'ai expoſé dans mes Remontrances au Roi & dans une Lettre paſtorale, les raiſons qui m'ont engagé à admettre des ſignatures expliquées conformement à la paix de Clement IX. Qu'on detruiſe ces raiſons: qu'on m'en faſſe ſentir la foibleſſe; & ſur le champ je donnerai ma retractation.

Mais, dites-vous, *quelle utilité pour le prochain & pour la gloire de Dieu* de mettre à la tête du Formulaire un preambule qui explique les differentes ſortes de ſoumiſſions, qui ſont dues aux deciſions ſur le dogme & aux deciſions ſur les faits non-revelés?

Ce ne ſera pas moi, Monſeigneur, qui repondrai à cette objection, mais un grand Evêque que nous reſpectons vous & moi, feu M. Arnauld Evêque d'Angers.

Le Nonce du Pape lui ayant fait la même objection que vous me faites, M. d'Angers repond, qu'un „ Evêque étant un Miniſtre de la loi nouvelle dont les Lettre du
„ commandemens ne ſont pas purement exterieurs, & étant le Docteur établi 17. Sept.
„ de Dieu pour donner la lumiere & l'inſtruction à ceux qui lui ſont ſoumis, ne 1662.
„ peut en conſcience propoſer une ſignature à des Eccleſiaſtiques, ni au moindre des fideles, ſans leur dire preciſement & ſans ambiguité ce que ſignifie „ cette ſignature, à quoi elle les engage, & ſur quels principes elle eſt fondée. „ Vous ſavez, Monſeigneur, continue M. d'Angers, que toute la conduite de „ l'Egliſe doit être grave, ſincere & ſerieuſe, & que les Evêques qui en ſont les „ époux, doivent être jaloux de ſon honneur, & ne pas faire des choſes qui „ l'expoſeroient au mepris des Catholiques ſes enfans, & aux inſultes des heretiques ſes ennemis. Or c'eſt ce qu'il eſt impoſſible d'éviter, ſi l'on fait entrer „ les fideles par une eſpece de ſerment dans une obligation qu'ils n'entendent „ pas, & qu'on ne leur veut pas faire entendre; & ſi après une ſignature qui paroit uniforme à l'exterieur, on les voit auſſi diviſés de ſentimens & de penſées, „ qu'ils l'étoient auparavant.... Car les uns croyent que la ſignature oblige à „ une creance divine des faits qu'elle contient, ce que les autres condamnent avec „ raiſon d'erreur & d'hereſie: les autres n'y enferment qu'une creance humaine: les autres un ſimple reſpect; & les autres ſoutiennent qu'elle ne regarde „ en aucune ſorte les faits decidés qui ſont, diſent-ils, par leur nature incapables „ d'y être compris." Ainſi parle feu M. d'Angers. Sa reponſe ſera la mienne, Monſeigneur. Quoi de plus utile, ou plutôt quoi de plus neceſſaire pour le prochain, que de travailler à lever les doutes, à reſoudre les difficultés, & à calmer les inquietudes de tant d'ames timorées, à qui la ſignature pure & ſimple cauſe des peines incomprehenſibles? Eſt-il defendu à un Evêque, qui par ſon caractere eſt

1727. en droit d'interpreter les divines Ecritures, de donner à une Bulle des explications également propres à consoler les bons, & à faire échouer les desseins des mechans. Vous avez cru, Monseigneur, pouvoir expliquer la Bulle *Unigenitus*. Pourquoi ne pourrions-nous pas expliquer la Bulle d'Alexandre VII? Nous avons même cet avantage sur vous, que le Pape jusqu'à present n'a point autorisé vos explications; au lieu qu'on ne peut nier que les nôtres n'ayent été autorisées par le Pape Clement IX. Direz-vous que vous ne voyez aucune utilité pour le prochain à s'en tenir à la paix de Clement IX? Cependant c'est à cette paix qu'on est redevable de la cessation de tous les troubles qui agiterent l'Eglise jusqu'en 1669.

Vous savez, Monseigneur, qu'il n'est point permis d'assurer par serment un fait contesté, dont on n'a ni l'évidence ni une autorité infaillible pour garant. Ce principe étant immuable, la signature pure & simple du fait de Jansenius sera toujours pour un grand nombre de personnes un obstacle, sur lequel on tenteroit inutilement de les faire passer. On ne sauroit disconvenir que le Formulaire n'ait été introduit pour attester le fait. Tous les termes s'y rapportent évidemment. Donc quiconque n'est pas persuadé de la verité du fait, ne peut signer le Formulaire purement & simplement, sans dementir par sa signature exterieure les dispositions interieures où il est à l'égard de ce fait. Si l'on dit que depuis la paix de Clement IX. il est de notorieté publique que la signature ne tombe que sur le droit, & qu'ainsi il n'est plus necessaire de signer avec explication comme on le faisoit avant la paix, je demande sur quoi on peut fonder cette pretention. Combien d'Evêques qui exigent la creance interieure du fait, & qui ne croyent pas qu'on puisse sans cela signer le Formulaire! La Bulle *Vineam Domini* s'éleve aussi contre ceux qui, croyant que le serment ne tombe pas sur le fait, ne le disent qu'à l'oreille. Voilà donc la notorieté qu'on nous oppose, combattue & detruite par une notorieté plus grande & plus generale.

D'ailleurs comment veut-on que, les signatures expliquées ayant été le fondement de la paix, ce soit detruire cette paix que de signer avec explication? Peut-on être regardé comme auteur de la guerre, quand on s'expose à tout plutôt que de violer les conditions de la paix? Il est vrai que les ennemis de la paix de Clement IX. prennent pour trouble toutes les demarches qui tendent à l'observer: mais en ce cas ne sommes-nous pas en droit de leur dire comme Elie à Achab: *Non ego?* ...

3. Reg. XVIII. 18.

Vous m'objectez en second lieu, que j'ai signé moi-même le Formulaire purement & simplement.

Cela ne m'est point arrivé, Monseigneur, depuis l'âge de vingt ans: encore ne savois-je alors ce que je signois. Mais quand je croirois pouvoir signer le Formulaire purement & simplement, par la persuasion où je serois que les cinq propositions sont veritablement dans le Livre de Jansenius, je ne serois pas en droit pour cela de gêner la conscience des autres. Je n'ai pas plus de pouvoir que l'Eglise. Or l'Eglise n'étant pas infaillible dans la decision des faits non revelés, elle ne peut exiger par sa seule autorité la creance interieure d'un fait douteux & contesté. Cette doctrine est si certaine que feu M. Nicole defioit autrefois de trouver un seul Theologien de marque, qui avant les disputes sur le Livre de Jansenius eût enseigné le contraire.

L'on a, ajoutez-vous, *des preuves litterales que les plus ardens & les plus savans de ceux qui ont été autrefois contre cette signature, sont convenus qu'on pouvoit sans hesiter signer. Nous vivons ainsi depuis soixante ans & plus. Quelle est donc la necessité de changer de conduite, & de se troubler soi-même à cette occasion?*

J'avoue, Monseigneur, qu'après le premier Bref d'Innocent XII. aux Evêques des Pays-bas, des personnes éclairées, & en particulier le Pere Quesnel, crurent qu'on pouvoit signer purement & simplement, parce qu'il leur paroissoit que ce

Bref

Bref donné en conſequence des declarations de M. Hennebel, reduiſoit le Formulaire à la ſeule queſtion de droit. Mais depuis la Bulle *Vineam Domini* vous ne trouverez pas, Monſeigneur, que ces perſonnes ſavantes & zelées autrefois pour les ſignatures expliquées, ayent perſiſté à croire qu'on pouvoit ſigner purement & ſimplement. Il vous ſera encore plus difficile de le trouver depuis la Conſtitution *Unigenitus*, parce que c'eſt depuis ce tems principalement que les defenſeurs de l'équilibre ont abuſé de la ſignature pure & ſimple, pour établir leur dogme inſenſé ſur ce point. Prenez la peine de lire les Ecrits de M. de Biſſy & de M. de Soiſſons contre nous: vous y verrez que ces Prelats font conſiſter l'hereſie des cinq propoſitions à rejetter l'équilibre. D'où ils concluent qu'ayant ſigné le Formulaire purement & ſimplement, & condamné les cinq propoſitions dans le ſens de Janſenius, nous ſoutenons, en rejettant l'équilibre, une doctrine contraire à celle que nous avons anathematiſée par notre ſouſcription. Cette derniere reflexion doit vous faire comprendre, Monſeigneur, que ce n'eſt pas ſans neceſſité que nous changeons de conduite, ſi tant eſt que nous en changions. On auroit pu peut-être ſigner le Formulaire de Rimini, ſi tous l'euſſent entendu dans un ſens catholique: mais parce que les ennemis de la Conſubſtantialité le prenoient dans un ſens qui leur étoit favorable, & qu'étant les plus puiſſans ils étoient maîtres des explications, c'étoit prevariquer que de ſouſcrire ce Formulaire. 1727.

Croyez-moi, Monſeigneur, il faut bien que les defenſeurs de l'équilibre trouvent leur avantage dans la ſignature pure & ſimple, puiſqu'ils l'exigent avec tant d'opiniâtreté. Pourquoi donc voulez-vous nous aſtreindre à leur donner des armes contre nous? Paſſez leur que l'on eſt obligé de croire le fait de Janſenius, & je ne vois plus comment vous pouvez éviter d'admettre les conſequences qu'ils en tirent contre la ſaine doctrine.

Vous voudriez me perſuader que la cauſe de M. de Senez ſur le Formulaire, eſt très differente de celle des IV. Evêques. Je crois, Monſeigneur, que je vous embarraſſerois, ſi je vous priois de me dire en quoi. Elle eſt au contraire tellement la même, que tout notre crime conſiſte à avoir mis à la tête du Formulaire le même preambule qui fut dreſſé pour ſervir de fondement à la paix de Clement IX. Dites pour nous ce que les XIX. Evêques ont dit pour les quatre. Reconnoiſſez que la doctrine des XIX. eſt la vôtre, & je ſuis content. Mais nos adverſaires ne le feront pas. Ils regarderont votre declaration du même œil que le Mandement de M. de Senez, & que tout ce que j'ai écrit ſur la matiere du Formulaire.

Ce qui m'étonne le plus dans votre Lettre, Monſeigneur, c'eſt d'y lire *qu'il ne ſera pas aiſé de perſuader que le Concile d'Embrun ait été contre l'autorité d'un Concile provincial, ou plutôt qu'il l'ait excédée.*

Seroit-il poſſible que les entrepriſes de ce malheureux Concile n'euſſent fait ſur vous aucune impreſſion? Quelle idée nous donnez-vous des aſſemblées eccleſiaſtiques, ſi celle-ci doit paſſer pour reguliere? A quoi la comparerai-je dans l'eſpace de dix-ſept ſiecles, ſi ce n'eſt au faux Concile du Chêne, & au Conciliabule de Tyr? Qu'il eſt à craindre que l'on ne voye point, parce que l'on ne veut pas voir! Vingt Avocats des plus celebres du Parlement de Paris ont eu la generoſité de donner leur avis contre ce qui s'eſt fait à Embrun: le public y a applaudi: les plus indifferens ne l'ont point été pour prendre la defenſe de M. de Senez. Et vous, Monſeigneur, de qui nous avions lieu d'attendre plus de ſecours, vous ne nous écrivez, ce ſemble, que pour aggraver notre joug. Vous êtes très éloigné, dites-vous, de tenir à notre égard le langage des amis de Job: mais pourquoi vos termes ſont-ils tellement meſurés, que vous n'en laiſſez échapper aucun au deſavantage de l'entrepriſe d'Embrun, & que tout tombe à plomb

1727. ſur M. de Senez & ſur moi? Quelle diſproportion entre la cauſe des Prelats d'Embrun & la nôtre! Plût à Dieu que les fautes que vous nous reprochez, fuſſent miſes dans une balance avec celles que vous excuſez dans les Prelats d'Embrun!

Job VI. 3. Celles-ci ſurpaſſeroient les autres de toute la peſanteur du ſable de la mer: *C'eſt pourquoi mes paroles ſont pleines de douleur.*

Vous voulez que je travaille à faire revenir M. de Senez, & à réunir les Prelats qui paroiſſent penſer comme lui. Plût à Dieu que je fuſſe aſſez heureux pour vous réunir vous même à M. de Senez, vous & les Prelats qui paroiſſent penſer comme vous!

Vous croyez qu'en ſuivant votre conſeil, ce ſeroit *procurer quelque affermiſſement à ce qu'il eſt neceſſaire & eſſentiel de maintenir dans la doctrine & dans la morale, & mettre la paix dans l'Egliſe.* Sans doute, Monſeigneur, que vous voulez parler des Explications de 1720. & des XII. Articles. Mais ſommes-nous cauſe que ce qu'il y a de bon dans les Explications de 1720. n'ait pas l'affermiſſement que vous deſirez? Sommes-nous cauſe que les XII. Articles n'ayent pas été autoriſés par le Pape? Nous ſoutenons hautement avec vous la doctrine qui a rendu odieuſes aux defenſeurs outrés de la Bulle, les Explications de 1720. Et à l'égard des XII. Articles, que n'avons-nous pas fait pour les maintenir? Vous avez ſouffert que M. l'Evêque de Saintes & que MM. de Marſeille & de Soiſſons les ayent condamnés. Graces à Dieu vous ne pouvez nous faire le même reproche. Direz-vous que ſi nous euſſions voulu recevoir la Conſtitution, le Pape auroit autoriſé les XII. Articles? Mais les ennemis des XII. Articles n'auroient-ils pas ſuſcité au S. Pere les mêmes obſtacles qui ont arrêté juſqu'à preſent l'effet de ſes bonnes intentions?

Combien de fois a-t-on violé la promeſſe que l'on avoit faite à M. le Cardinal de Noailles de lui donner ces Articles, s'il acceptoit purement & ſimplement? J'admire le penchant que les hommes ont à ſe flatter. On ſait que le credit des ennemis de la verité eſt énorme & à Rome & ailleurs: le Pape, tout Pape qu'il eſt, ne ſe ſent pas aſſez fort pour vaincre leur oppoſition à la verité; & l'on s'imagine que ſi nous nous fuſſions prêtés à une acceptation, les XII. Articles ne pouvoient nous échapper!

Mais en ſuppoſant même que le Pape nous eût donné les XII. Articles, nous étoit-il permis de donner les mains à une acceptation de la Bulle *Unigenitus?* Je ſai ce que l'on a coutume de repondre, que la verité étant à couvert, on ne doit point s'obſtiner à defendre le Livre des *Reflexions morales*; que la Religion peut ſe paſſer d'un Livre; qu'il faut l'abandonner avec ſon Auteur pour le bien de la paix. Mais ſi la Religion peut ſe paſſer d'un Livre, la Religion ne peut ſe paſſer de la juſtice, de l'équité, de la ſincerité. On n'a eu recours aux Explications de 1720. & aux XII. Articles, que pour mettre la verité à couvert. Qu'on faſſe pour la ſincerité & pour la juſtice, ce que l'on a fait pour la verité; & nous n'avons rien à dire. Mais en vain l'entreprendroit-on dans le ſyſtême d'une acceptation. Plus on ſe rapproche de la verité en acceptant la Bulle, plus on s'éloigne de la ſincerité. Demeurons donc également attachés à la verité, à la juſtice & à la ſincerité, en rejettant la Bulle. Ne ſeparons point la cauſe de la verité de celle de ſon defenſeur. Nous blâmons aujourd'hui ceux qui abandonnerent la perſonne de S. Athanaſe, pour être, diſoient-ils, plus en état de defendre la Conſubſtantialité. Craignons que ceux qui viendront après nous, ne nous blâment de même, & qu'ils ne nous trouvent encore plus coupables, pour n'avoir pas ſu profiter des fautes de ceux qui nous ont precedés.

Enfin vous m'exhortez, Monſeigneur, à me defier des diſcours & des louanges auxquelles je ſuis expoſé. Vous les regardez comme l'effet de la partialité

de

de ceux qui nous environnent; & vous m'avertiſſez de ne pas donner dans un pie- 1727.
ge ſi dangereux.

Je recevrai toujours avec joie des avis ſi ſalutaires; mais en verité je ne crois pas en avoir beſoin dans le cas preſent. Si je n'étois attaché à la cauſe que je ſoutiens par des liens plus forts que ceux des louanges qui m'en reviennent, il y a long-tems que j'aurois changé. Je ne trouve point de meilleur preſervatif contre les louanges, que tout ce qu'il m'a fallu eſſuyer de peines, de traverſes & de tribulations depuis quatorze ans. Je ſai que je ne ſuis pas à la fin de mes maux; & quelque engagement que j'aye pris, la crainte de ceux dont je ſuis menacé, ſeroit capable encore aujourd'hui de me faire revenir de la plus grande yvreſſe que les louanges peuvent cauſer. Mais n'étant entré dans cette affaire que par des motifs de Religion qui m'y ont forcé comme malgré moi, je ne pourrois, ſans infidelité, prendre d'autre parti que celui que j'ai pris, & qui m'a paru dès le premier moment être celui de la verité. Je puis dire que je n'ai jamais eu le moindre doute ſur la juſtice de la cauſe dans laquelle Dieu m'a fait la grace d'entrer. Mais j'aurois des ſoulevemens & des peines de conſcience infinis, ſi j'avois le malheur de ſuivre le parti que vous me propoſez; & je ſens bien que toutes les louanges que l'on pourroit me donner pour l'avoir fait, n'appaiſeroient pas les troubles interieurs qui ſeroient inſeparables de cette demarche. Si je ne puis donc avoir la paix avec les hommes qu'en ceſſant de l'avoir avec Dieu & avec moi-même, laiſſez moi, mon très cher Seigneur: je ſuis content de mon ſort. Les hommes paſſeront, & tous les maux qu'ils me peuvent faire. Il n'en eſt pas de même de Dieu: il ſaura me dedommager durant toute l'éternité du peu que je ſouffre, & qui me reſte à ſouffrir pour lui.

Mais aurois-je la paix avec les hommes, en me prêtant à ce que vous deſirez de moi? Vous convenez vous-même que, dans le procès que vous venez de gagner, vous avez été obligé d'eſſuyer des *chicanes infinies & des accuſations impudentes au ſujet de la Conſtitution.* Que vous a donc ſervi d'avoir accepté la Bulle *Unigenitus*? Cette demarche n'a pas eu l'approbation des Appellans. Vous n'en avez pas fait non plus aſſez pour meriter celle des Acceptans. Ne valloit-il pas mieux demeurer uni avec nous? Il eſt vrai qu'en vous ſeparant des uns & des autres, vous évitez l'écueil des louanges; mais quelque dangereux qu'il ſoit, j'aime encore mieux être expoſé à recevoir les louanges des Appellans, qu'à être blâmé des Appellans & des Acceptans.

Je finis, Monſeigneur, en vous ſuppliant de me pardonner la longueur de cette Lettre. Je ne me ſuis étendu que parce que je ne puis ſouffrir de paſſer pour coupable dans votre eſprit. Si je vous aimois & reſpectois moins, content de mon innocence, je vous laiſſerois penſer de moi tout ce que vous voudriez.

Je ne prendrai jamais ce parti à votre égard. Je voudrois même pouvoir vous accorder tout ce que vous me demandez. Mais ne pouvant aller à vous, je ferai au-moins ce qui dependra de moi pour vous engager à vous unir à nous. Dieu veuille vous en inſpirer la reſolution, Monſeigneur. Il eſt aſſez puiſſant pour faire ſon œuvre ſans vous: mais autant que j'aurois de joie de vous voir contribuer à delivrer la verité & ſes defenſeurs de l'oppreſſion, autant j'aurai de douleur de vous voir ceder cette gloire à d'autres, qui en paroiſſoient plus éloignés que vous. Je ſuis avec un reſpect très ſincere, &c.

1727.

LETTRE CCXIX.

A M. l'Evêque de MONTAUBAN. *Il le remercie de ce qu'il veut bien s'unir aux Prelats qui écrivent pour M. de Senez: il le prie d'agir pour empêcher la tenue du Concile de Narbonne; & lui parle de la Conſultation des Avocats, & d'un Mandement de M. de Carcaſſonne.*

Le 3. Decembre 1727.

JE reçus hier, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 28. Novembre. Je ne puis que vous rendre de très humbles actions de graces de la diſpoſition où vous me marquez que vous êtes, de vous joindre à nous dans l'affaire que j'ai eu l'honneur de vous propoſer. Non ſeulement, Monſeigneur, je ne trouve point mauvais que vous preniez certaines precautions, pour qu'on ne puiſſe pas abuſer de votre ſignature; mais je vous prie de les porter auſſi loin que vous le jugerez à propos. Ne connoiſſant pas, comme je les connois, les perſonnes entre les mains de qui la piece doit être remiſe, on ne peut que louer votre prudence & votre ſageſſe dans cette occaſion. Et ainſi, Monſeigneur, ayez la bonté de faire faire vous-même deux copies en entier de la piece en queſtion, & d'en ſigner & parapher toutes les pages. Bien plus. Si vous le ſouhaitez, je vous enverrai une copie ſignée & paraphée de moi de la même maniere, laquelle copie vous garderez entre les mains pour vous ſervir de caution & de piece de confrontation. J'attends ſur cela vos ordres, & vous ſerez ſervi ſur le champ. Si vous voulez attendre à m'envoyer les deux copies ſignées que vous ſoyez nanti de la mienne, vous êtes le maître, Monſeigneur. Cependant, attendû que l'affaire preſſe, & qu'il eſt important de prevenir le coup dont nous ſommes menacés, je vous ſerois très obligé, Monſeigneur, ſi vous vouliez m'envoyer toujours cette double piece avec votre ſignature, & la petite piece ſignée auſſi. Je ſuis ravi que l'une & l'autre ayent merité votre approbation.

A l'égard du parti que vous me propoſez d'attendre à vous declarer, que je vous appelle pour juge au Concile de Narbonne; pluſieurs raiſons, Monſeigneur, m'empêchent de l'accepter, quoique je ſois très ſenſible aux bontés que vous me temoignez à cette occaſion. Premierement, je ne dois pas eſperer un traitement plus favorable que M de Senez, à qui on n'a pas laiſſé le choix des Evêques des provinces voiſines. 2. Quand on me laiſſeroit ce choix, je ne pourrois en faire uſage ſans reconnoître l'autorité du Concile, que je ne reconnoitrai jamais eû égard à ſon incompetence. 3. Votre temoignage me ſera plus avantageux avant l'indiction du Concile, parce qu'il pourra empêcher qu'on ne le tienne. Et ainſi, je ne balance point à vous ſupplier, Monſeigneur, de vous en tenir au premier parti, le ſecond n'étant pas pratiquable dans les conjonctures où je me trouve.

Pour ce qui eſt des Evêques qui doivent ſigner, je dois vous dire, Monſeigneur, que M. d'Auxerre qui eſt à la tête de cette affaire, eſt plus inſtruit que moi. C'eſt d'après lui que je ſai ce que j'ai deja eu l'honneur de vous mander. Cependant je ne laiſſe pas de ſavoir quelque choſe par moi-même. M. de Rhodez de qui vous êtes en peine, m'écrit qu'il attend la piece en queſtion. *Ce qu'on me mande*, ajoute-t-il, *de la maniere dont les matieres y ſont traitées, me la font infiniment deſirer, ainſi que le ſuccès qu'on en doit attendre. Je prie Notre Seigneur d'y repandre des benedictions proportionnées au beſoin que nous en avons. Ce qui eſt à ſouhaiter c'eſt qu'elle ſoit adoptée de pluſieurs, ainſi que vous l'inſinuez.* Il finit ſa Lettre par ces termes que j'ai quelque peine à rapporter: *Je ne ceſſerai jamais de vous honorer & de vous reſpecter avec tous les ſentimens que je vous ai voués, & je ne deſire rien tant que de vous les prouver.* Je crois, Monſeigneur, que ces paroles n'ont point beſoin de commentaire.

J'at-

J'attends incessamment reponse de M. de Riez, à qui j'ai envoyé la piece, & que je sai par tout ce qui m'en est revenu, être disposé à agir, dès qu'il se verra accompagné. M. de Mâcon m'a fait assurer qu'il m'étoit tout devoué, & j'ai des preuves par devers moi que ce langage n'est pas un pur compliment. 1727.

Si M. de Bayonne me tient parole, nous devons compter sur lui, aussi bien que sur M. de Dax & M. de Tarbes; on dit même M. de Lombès: au moins M. *** que vous connoissez, me l'a-t-il mandé de cette maniere. M. de Bayonne a écrit à douze Evêques pour les porter à se réunir. Enfin je ne crois pas que M. de Pamiers nous manque. Je ne sai rien de M. d'Angoulême, parce que M. d'Auxerre est chargé plus particulierement des provinces moins éloignées de la Capitale. J'ai cependant écrit pour qu'on me marque positivement quels sont les Evêques dont on a la parole. Si tous ceux que je viens de nommer, font ce que nous avons lieu de nous en promettre, vous voyez, Monseigneur, que je ne suis pas fort éloigné de mon compte. J'ai des conjectures sur plusieurs: mais je veux autre chose que des conjectures pour pouvoir parler. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y en a six qui ont signé: vous & moi ferons huit. Vous pouvez juger par ma Lettre des dispositions de plusieurs autres. Je ne puis pas douter après ce que l'on m'a écrit, qu'il n'y en ait plusieurs que je ne connois point, & qui feront leur devoir. On ne perd pas de tems pour les réunir. Voilà, Monseigneur, la situation où sont les choses. Je ne crois pas que vous vouluſſiez attendre un plus grand nombre de signatures pour agir, parce qu'enfin il faut que quelqu'un commence, & que si chacun exigeoit la même chose, il seroit impossible de rien terminer.

Je dois vous dire, Monseigneur, qu'il y a une nouvelle Consultation des Avocats de Paris en faveur de M. de Senez, beaucoup plus ample que la precedente. C'est le fruit de leurs assemblées pendant trois mois. On pretend qu'elle sera signée de cent Avocats. Rien n'égale le courage & la fermeté de ce Corps. Quelques menaces qu'on leur ait faites, ils ont toujours suivi leur premier plan. Du nombre des Avocats qui ont signé sont les deux Avocats de M. le Cardinal de Fleury, celui de M. de Bissy, celui du Cardinal de Rohan, celui de M. le Cardinal de Noailles, celui de M. le premier President, celui des Jesuites. On a voulu faire une contrebatterie en faisant une Consultation en faveur de l'Assemblée d'Embrun; mais on n'a trouvé qu'un seul Avocat qui ait voulu la signer. C'est l'Avocat Favier qui est devoué aux Constitutionnaires.

Je ne sai, Monseigneur, si vous aurez appris que M. de Carcassonne vient de faire un Mandement qui defend la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* tirées de l'Ecriture & des Peres. Il en fait un cas reservé. Bon Dieu! quelle terre habitons-nous? J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus respectueux, &c.

LETTRE CCXX.

A M. l'Evêque de Castres. *Il le remercie de son zele pour avancer les affaires de M. de Senez; il lui parle du Mandement de M. de Carcassonne, des Evêques réunis pour M. de Senez, & la Consultation des Avocats.*

Le 3. Decembre 1727.

J'Ai attendu jusqu'à present, Monseigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26. de l'autre mois. Vous m'y appreniez que vous veniez de recevoir le paquet en question, & que n'ayant pas le tems d'en lire le contenu vous remettiez au premier ordinaire à m'en parler. En voilà deja deux de passés, sans que j'aye reçu par vous-même de vos nouvelles. Cependant

je

1717. je ne veux pas differer à vous apprendre que je reçus hier une Lettre de M. de Montauban, qui me renvoye la piece telle que vous la lui avez envoyée, avec promeſſe neanmoins de la ſigner en prenant certaines precautions qu'il croit devoir prendre, pour qu'on ne puiſſe pas abuſer de ſa ſignature. Je lui écris par cet ordinaire, & je le prie de prendre toutes les meſures qu'il jugera les plus propres pour cela. Je ſuis bien aſſuré qu'il n'a rien à craindre; mais je ſerois fâché, dès qu'il a quelque peine à donner ſa ſignature ſans les precautions dont il croit devoir uſer, de le porter à paſſer par deſſus. Je ne puis vous exprimer, Monſeigneur, combien je reſſens vivement les obligations que nous vous avons. Je ne trouve rien qui égale votre zele & votre activité. M. de Montauban me marque que vous lui avez envoyé un exprès, & je vois bien que vous n'avez pas perdu de tems. Que puis-je faire pour vous temoigner ma reconnoiſſance, ſi ce n'eſt de demander à Dieu continuellement de nous conſerver un Prelat, qui devient de jour en jour plus precieux & plus neceſſaire à l'Egliſe?

Que ferons-nous de votre Lettre au Roi, Monſeigneur? Je ne me conſolerai pas aiſement, ſi nous ſommes privés de toutes les bonnes choſes qu'elle contient. Ne peut-on pas faire entrer ces materiaux dans une Inſtruction paſtorale pour votre peuple? On m'écrit que ſi vous avez beſoin de Memoires, vous n'avez qu'à dire ſur quelle matiere vous voulez parler, quel eſt votre deſſein, & que l'on vous fournira tout ce dont vous aurez beſoin. Si après cela vous voulez m'addreſſer la piece, je l'enverrai pour la faire voir à de très habiles Theologiens. J'en uſe ainſi dans tout ce que je fais. N'apprehendez aucune infidelité des perſonnes auxquelles je m'addreſſe. Jamais on ne publiera pareille piece que de votre conſentement.

Avez-vous entendu parler, Monſeigneur, d'un Mandement de M. de Carcaſſonne qui defend la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Penſées chretiennes* tirées de l'Ecriture ſainte & des ſaints Peres pour tous les jours du mois? Sans doute que ce Seigneur voudra être de mes juges au Concile de Narbonne. Je l'y attends. Peut-être même le previendrai-je. Il n'eſt pas poſſible de laiſſer paſſer de pareils ſcandales. Ceci entre nous, s'il vous plaît, Monſeigneur.

Vous me demandez s'il eſt vrai que M. de Narbonne refuſe de tenir le Concile. Ce qui paroit certain c'eſt que juſqu'à preſent il a cherché à gagner du tems. Mais je doute qu'il tienne ferme juſqu'à la fin. Et par tout ce qui me revient, le Concile eſt inevitable, ſi les Evêques ne viennent au ſecours de ceux qu'on veut opprimer. C'eſt pourquoi nous ne nous endormons pas. Il eſt vrai qu'on ne va pas auſſi vîte qu'il ſeroit à ſouhaiter; mais quand on eſt ſi éloigné les uns des autres, il eſt impoſſible qu'on ne perde beaucoup de tems par les divers incidens qui arrivent. J'attends des nouvelles de M. de Riez, à qui j'ai envoyé le paquet. M. de Rhodez dans une derniere Lettre me fait entendre bien clairement qu'il ſignera. Si M. de Bayonne me tient parole, nous l'aurons, & pluſieurs avec lui dans ſon canton. Je ſerai plus informé dans peu de tems de ce qu'on aura fait en d'autres endroits, & j'aurai ſoin, Monſeigneur, de vous en donner avis.

Vous ſavez apparemment qu'il y a une nouvelle Conſultation qu'on aſſure devoir être ſignée par cent Avocats de Paris. Elle fait un tintamare étonnant dans ce pays-là; & il ſera encore plus grand, quand la piece paroitra imprimée. Elle eſt longue. C'eſt le reſultat des conferences qu'ils ont tenues pendant trois mois. Gens qui l'ont vue pretendent qu'elle eſt accablante contre la Conſtitution & le Formulaire. Cette piece vient à merveille avec la nôtre; & elle fera un effet d'autant plus grand, qu'on a eſſayé de faire une contrebatterie en dreſſant une Conſultation en faveur du Conciliabule d'Embrun. Mais on me mande que l'on n'a trouvé

vé qu'un ſeul Avocat, ſavoir l'Avocat Favier qui l'ait voulu ſigner. Cet homme 1727.
eſt devoué au parti Conſtitutionnaire.

Je vous laiſſe, Monſeigneur, parce que j'ai deja écrit fort au long à M. de Montauban, & que la goute ne me donne pas beaucoup de relâche. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXXI.

Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il les encourage & les conſole dans leurs peines; & il leur offre de faire pour elles ce qui eſt en ſon pouvoir.

Le 9. Decembre 1727.

JE ſuis charmé d'apprendre par vous-mêmes, mes très cheres Sœurs, les diſpoſitions où vous êtes à l'égard de votre ſaint & illuſtre Prelat. J'en avois deja été informé par le bruit public. La Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, loin de diminuer l'idée qu'on m'en avoit donnée, n'a ſervi qu'à l'augmenter. J'y vois avec une ſatisfaction extrême, que vous êtes preparées à tout, plutôt que de vous ſoumettre au jugement inique rendu contre votre Evêque, votre Paſteur, & votre Pere. Le refus que vous avez deja fait de reconnoître l'Intrus envoyé pour deſoler ſon troupeau, eſt la preuve que ce ſaint Paſteur n'a pas travaillé en vain au milieu de vous. Vous lui êtes fideles, comme il l'a été lui-même à la verité. Quelle joie pour un pere qui vous a diſtribué ſi ſouvent le pain de la parole, de voir les fruits abondans qu'elle produit en vous! *Je n'ai point de plus grande conſolation*, diſoit l'Apôtre dont il porte le nom, *que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.* Rien de plus capable en effet d'adoucir les peines d'un predicateur de la verité, que de pouvoir ſe dire à ſoi-même que, s'il eſt dans les liens, la parole de Dieu n'y eſt pas; & que ſes ſouffrances, loin d'en arrêter le progrès, la rendent encore plus feconde qu'auparavant. 3. Joan. 4.

Combien de fois chaque jour vous tranſportez-vous en eſprit dans le lieu où celui que vous aimez eſt detenu? Souvent vous vous êtes dit à vous-mêmes: Que ne nous eſt-il donné de pouvoir apporter quelque ſoulagement à la douleur que cauſe à notre cher Paſteur ſa ſeparation d'avec ſes brebis? Vous ne pouvez rien faire de plus conſolant pour lui, mes très cheres Sœurs, que de demeurer fermes dans l'amour des verités qu'il vous a annoncées, & dans l'obéiſſance que vous lui devez. Faites revivre en vos perſonnes la foi & le courage des Olympiades, comme il fait revivre en la ſienne la liberté & la generoſité des Chryſoſtômes. Ne vous laiſſez point ébranler au milieu des tentations, que vous avez & que vous aurez à ſoutenir. Souvenez-vous de cette parole d'une perſonne de votre ſexe, que ſi ce n'eſt point aux filles à defendre par des Ecrits la verité, c'eſt aux filles à mourir pour la verité. Ne craignez point, mes très cheres Sœurs, ceux qui n'ont de pouvoir que ſur votre corps; mais craignez plus que toutes choſes de ſouiller la pureté de votre ame, en obéiſſant aux commandemens injuſtes que l'on vous fait. Les hommes paſſeront, & leur puiſſance. Il n'en ſera pas de même de la recompenſe que Dieu deſtine à votre perſeverance. Elle ſera éternelle comme Dieu même.

Quelque foible que je ſois par moi-même, & quelque beſoin que j'aye du ſecours des autres, dès que vous croirez que je puiſſe vous être utile, dites en quoi, mes très cheres Sœurs, & je ferai tout ce qui dependra de moi pour vous ſoutenir. Plût à Dieu que vous puiſſiez retrouver dans un ſerviteur infidele, quelque choſe de ce que vous avez perdu dans l'éloignement d'un Paſteur que la charité pour ſes ouailles a rendu ſi recommandable! Perſonne ne fait gloire d'être plus uni que je le ſuis à votre ſaint Evêque. En ce ſens vous vous addreſſez à un autre lui-même en vous addreſſant à moi. Que ne lui ſuis-je tellement ſemblable que je ſois un au-

1727. autre lui-même en tout! Demandez-le pour moi, mes très cheres Sœurs, & vous remplirez le plus ardent & le plus sincere de mes desirs. Je suis au-delà de toute expression, &c.

LETTRE CCXXII.

A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui rend graces de ses dispositions favorables pour les interêts communs, & lui parle de ceux qui ont deja signé la Lettre au Roi, de la mort de M. de Bayonne, du courage de M. de Castres, de la Consultation des Avocats, d'une calomnie avancée contre M. de Senez. Enfin il fait voir qu'on n'aura de paix veritable qu'en rejettant la Bulle.

Le 10. Decembre 1727.

J'Ai à repondre, Monseigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 24. Novembre, l'autre du 3. de ce mois. Rien ne pouvoit contribuer davantage à m'adoucir les douleurs de la goute dont je suis attaqué depuis quelque tems, que le bon accueil que vous avez fait au Marchand qui vous avoit été recommandé. Je vous en rends des actions de graces très vives & très sinceres. J'avois deja pris les devans par rapport aux deux Gentilshommes chez qui il devoit aller, après avoir eu l'honneur de vous voir. J'ai entre les mains la quittance de celui qui est le moins éloigné de Montpellier, & une obligation de l'autre. Cela étant, je compte qu'il n'aura pas de peine à se faire payer de ce dernier. J'attends incessamment le payement d'un negociant de Provence, qu'on m'a assuré devoir payer à vue. Un Seigneur qui n'est pas éloigné d'Orleans a fourni son contingent. Il avoit été precedé par un autre qui est retiré depuis long-tems dans la solitude. Un ancien Gentilhomme des environs de Lion a fait la même chose.

Je viens aux nouvelles. J'en appris une Dimanche dernier qui m'a fort affligé. C'est la mort de M. de Bayonne. Il est, dit-on, tombé en apoplexie, & est mort
Ps. XXXV. 7. une heure après. *Judicia tua abyssus multa.* J'ai deux de ses Lettres entre les mains dont on pourra faire usage. Elles serviront au-moins à la posterité. S'il eût vecu, & qu'il eût tenu parole, il nous auroit donné deux sujets tels que vous les demandez. Une Lettre honnête qu'il avoit reçue en reponse d'une autre qu'il avoit écrite, lui avoit fait differer l'effet de sa promesse. Dieu ne veut point de retardement. S'il avoit suivi ses lumieres, il auroit au-moins la consolation d'avoir delivré son ame, & d'avoir contribué à delivrer celle de ses freres.

Le courage de M. de Castres augmente de jour en jour. Il a reçu une Lettre de M. de S. Florentin pour savoir si ses deux Lettres sont de lui. La reponse est partie avec une Lettre au Roi qu'il a fait voir à une certaine personne que vous aimez fort, & dont vous m'annonciez le passage dans votre Lettre du 24. Cette personne est enchantée de la Lettre au Roi. J'écris aujourd'hui à M. de Castres pour le prier de m'en envoyer une copie. J'ai grande envie de la lire. Pour ce qui est de la Lettre que l'on dit que Messieurs nos Cardinaux m'ont écrite, c'est un petit conte de ma mere l'oie. Je ne sai pas s'il deviendra réel, mais jusqu'à present je n'ai entendu parler de rien.

Vous n'êtes pas mieux instruit, Monseigneur, des demarches des Avocats qui ont signé la Consultation. Je n'en sai aucun des vingt premiers qui ait refusé de signer la seconde, quelques demarches que l'on ait faites pour les en empêcher. Au contraire on assure qu'un grand nombre d'autres se sont joints à eux. On dit quatre-vingts, & ainsi la seconde sera signée de cent Avocats. Gens qui l'ont vue, la disent très forte & accablante contre la Constitution & le Formulaire.

laire. Jugez après cela, Monſeigneur, ſi ceux qui vous mandent qu'on croit M. de Senez mal fondé dans ſes griefs, ſont bien informés. On me mande que nos parties adverſes ont voulu faire une contrebatterie, en faiſant ſigner aux Avocats de Paris une Conſultation en faveur de l'Aſſemblée d'Embrun. Ils n'ont trouvé, dit-on, que l'Avocat Favier qui ait voulu s'y prêter. On parle beaucoup d'un diſcours prononcé par M. l'Avocat General Talon à la rentrée du Parlement. Il rouloit ſur l'amour que l'on doit avoir pour la verité. M. Talon dans ce diſcours fit l'éloge de M. le Maître mort à Port-Royal, d'une maniere qui n'étoit pas équivoque. Il reçut à la fin des complimens ſans nombre. 1727.

Si vous liſez la Gazette d'Amſterdam, vous y aurez vu, Monſeigneur, que l'horrible calomnie avancée contre M. de Senez à la fin du Libelle qui porte pour titre: *Obſervations faites par un Evêque du Concile d'Embrun*, a été inventée il y a quatre ans; que le calomniateur vint ſe jetter aux pieds de M. de Senez qui lui pardonna, mais qu'il n'y a jamais eu de *Factum* où cette calomnie ait été fourrée. Qu'on voie maintenant quelle foi on doit ajouter aux Ecrits faits en faveur du Conciliabule d'Embrun.

Je ne deſire pas moins que vous, Monſeigneur, cette bonne conciliation qui aſſureroit la verité. Mais je la crois impoſſible, dès qu'on fera entrer l'acceptation de la Bulle pour condition. Si vous rapprochez la Bulle de la verité par des explications orthodoxes, vous ne contenterez ni les Appellans, ni les vrais Acceptans: les premiers, parce qu'on bleſſera la ſincerité; les ſeconds, parce qu'on autoriſera la verité. On ne ſauroit diſconvenir que les Evêques ſont aujourd'hui diviſés ſur le fond du dogme, & tellement diviſés que l'un regarde comme une erreur intolerable, ce que l'autre ſoutient être une verité des plus importantes. Les vrais Conſtitutionnaires ne donneront jamais les mains à une acceptation qui autoriſera des verités qu'ils proſcrivent comme des erreurs. Jugez-en, Monſeigneur, par l'oppoſition qu'ils ont faite à la publication des XII. Articles. Ceux d'entre eux qui ont autoriſé les Explications de 1720. s'en mocquent aujourd'hui. Vous avez vu M. de Marſeille ſur le point de retracter publiquement ſa ſignature. On s'eſt réuni ſur les mots; mais on eſt toujours diviſé ſur le fond du dogme. Voilà le mal, auquel je ne vois point qu'on ait apporté juſqu'à preſent aucun remede. Ce n'en eſt certainement pas un d'accepter la Bulle; parce que la Bulle, dans le ſens qui ſe preſente d'abord à l'eſprit, eſt favorable aux ennemis de la ſaine doctrine. M. le Cardinal de Noailles en convient lui-même. Avant donc que de nous réunir ſur les mots, il faut nous réunir ſur les choſes. Mais je ſoutiens que ſi nous étions réunis ſur le dogme, & que tous euſſent des XII. Articles l'idée que vous & moi en avons, on ne ſe mettroit pas en peine de faire valoir l'acceptation de la Bulle. Pourquoi les vrais Conſtitutionnaires inſiſtent-ils ſur cette acceptation? c'eſt qu'ils voyent que la Bulle dans ſon ſens naturel érige en dogme de foi toutes les fauſſes opinions qu'ils ont puiſées dans les Ecoles Moliniſtes. On les leur a données comme des verités très conſtantes. On leur a inſpiré en même tems beaucoup d'éloignement pour la doctrine oppoſée, & pour ceux qui la ſoutiennent. Il n'eſt pas ſurprenant après cela, qu'ils faſſent les derniers efforts pour empêcher la publication des XII. Articles. S'ils étoient convaincus que la Bulle ne contredit point la doctrine des XII. Articles, & qu'ils fuſſent attachés à cette doctrine, ils ſeroient les premiers à demander au Pape de venger la Bulle de l'injure que lui font les Appellans, en l'accuſant d'être incompatible avec ces mêmes Articles. Mais parce qu'ils ſont très perſuadés que la Bulle & les XII. Articles ſe combattent mutuellement, ils s'en tiennent à la Bulle & rejettent les XII. Articles; comme les Appellans de leur côté rejettent la Bulle, & ſe declarent hautement pour les XII. Articles.

1727. En voilà assez, mon très cher Seigneur. Je ne puis finir cependant sans vous dire que M. de Carcassonne vient de defendre la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* tirées de l'Ecriture sainte & des saints Peres pour tous les jours du mois. Ce Prelat fait un cas reservé de cette lecture. Le Mandement est du 18. Novembre: il merite d'être lu. On vient aussi de signifier aux Peres de l'Oratoire d'Arles une Lettre de cachet dont voici la teneur:

„ De par le Roi, il est defendu aux Peres de l'Oratoire d'Arles d'enseigner la „ Theologie en public & en particulier. A Fontainebleau. . . *Louis.*

Si après cela on continue à dire qu'il n'y a rien à craindre pour la saine doctrine, & que tous les Prelats en font profession, je dirai qu'il faut avoir une grande envie de se flatter. Le mal est dans le sein de l'Eglise, il y fait des pro-
Ps. XCIII. 16. grès affreux, la foi s'éteint. *Quis consurget mihi adversùs malignantes, aut quis stabit mecum adversùs operantes iniquitatem?* Je suis, &c.

LETTRE CCXXIII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il lui demande une copie de sa Lettre au Roi, & il lui marque quelques nouvelles.*

Le 10. *Decembre* 1727.

J'Ai attendu, Monseigneur, l'arrivée de M. d'Albi pour repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois. Il est enchanté de votre Lettre au Roi. Il m'étoit venu dans l'esprit de vous proposer de l'envoyer nonobstant la Lettre commune. J'hesitai à le faire la derniere fois que j'eus l'honneur de vous écrire. La Lettre de M. de S. Florentin est venue à propos pour vous determiner à la faire partir. Serons-nous privés, Monseigneur, de l'avantage de la voir? Si vous voulez me faire la grace de m'en envoyer une copie, je n'en ferai certainement point d'usage que celui que vous voudrez. Ce seroit un meurtre de laisser cette Lettre dans votre portefeuille. Si vous ne la confiez maintenant à quelqu'un, elle pourroit bien ne voir jamais le jour; & vous voyez, Monseigneur, combien l'Eglise a besoin de temoignages. Je ne doute point que vous ne receviez une defense de rendre publique cette Lettre. Et ainsi il me semble que vous devez prendre les devans, non en la rendant publique si vous ne croyez pas le devoir faire, mais en la mettant en lieu de sureté. Vos deux premieres Lettres ont fait trop de bien, pour que je puisse être fâché de ce qu'elles ont été rendues publiques. Cependant j'ai été si scrupuleux à cet égard que, si elles n'avoient pas été envoyées à Paris par quelques-uns des Prelats à qui vous les aviez addressées, elles n'auroient point encore vu le jour. Je n'en ai laissé prendre de copies dans Montpellier, qu'après que j'ai su qu'elles s'étoient multipliées sans nombre dans Paris.

M. de Mâcon & M. de Rhodez ont fourni leur contingent. Le premier est malade. On assure ici la mort subite de M. de Bayonne. J'en suis bien affligé.

On vient de signifier aux Peres de l'Oratoire d'Arles une Lettre de cachet dont voici la teneur: *De par le Roi, &c. comme ci-dessus.*

Vous ne m'avez point accusé, Monseigneur, la reception d'une de mes Lettres qui en contenoit une autre de M. de Senez pour vous. Elle étoit dattée du 29. Novembre.

J'ai toujours la goute, & les douleurs toujours grandes pendant la nuit. Demandez à Dieu qu'il me fasse la grace de les supporter comme je dois. Nous n'avons point eu de courier Dimanche dernier. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCXXIV. 1727.

A MM. les Evêques de TARBES *&* LOMBES, *pour leur recommander une personne chargée de ses instructions.*

Le 10. *Decembre* 1727.

PERMETTEZ-moi de vous demander une audience favorable pour la personne qui doit vous remettre une Lettre. Elle est chargée de vous communiquer une affaire importante. Vous pouvez, Monseigneur, en toute sureté ajouter foi à ce qu'elle vous dira de ma part. Que ne suis-je à portée de pouvoir vous entretenir moi-même? Je me flatte que je sortirois d'avec vous très satisfait. J'espere qu'il en sera de même de la personne que je prends la liberté de vous addresser. Je suis, &c.

LETTRE CCXXV.

*A M.*** Il le prie de porter à quelques Evêques la Lettre au Roi en faveur de M. de Senez.*

Le 10. *Decembre* 1727.

JE ne sai, Monsieur, que penser de la nouvelle affligeante que l'on debite ici depuis plusieurs jours. On dit M. de Bayonne mort subitement d'apoplexie. Si cette nouvelle est veritable, ce qu'à Dieu ne plaise, il me paroit qu'il seroit bien necessaire que vous fissiez un voyage à Dax, Tarbes & Lombès, pour y porter ce que vous savez, à moins que vous crussiez ne pouvoir réussir. Vous pouvez assurer que la piece est actuellement signée de M. l'ancien Evêque de Tournay, de MM. de Mâcon, Castres, Auxerre, Bayeux, Troyes, Rhodez, Blois; que j'ai parole de M. de Montauban qui doit avoir fait la même chose presentement, & qu'on me fait esperer incessamment la signature de M. de Riez. On ne peut rendre à l'Eglise de service plus important que de se réunir en cette occasion. C'est ce qui me determine, Monsieur, à vous prier de ne point differer le voyage que je vous propose, parce que tous les momens sont precieux dans une affaire que les longueurs peuvent faire échouer. Je suis, &c.

LETTRE CCXXVI.

*A M.*** Curé dans le Dioceſe de Senez. Il l'exhorte à demeurer inviolablement attaché à son Evêque, & à ne quitter sa paroisse qu'à la derniere extremité.*

Le 14. *Decembre* 1727.

J'AI été très édifié, Monsieur, de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je benis Dieu du courage qu'il vous donne & à ceux de vos confreres qui vous sont unis dans les mêmes sentimens. Je le prie de tout mon cœur de vous y affermir. Il n'y a point à douter sur le parti que vous avez pris. C'est l'unique qui étoit à prendre. Jamais vous ne devez vous separer de votre saint Evêque. Il faut s'exposer à tout plutôt que de consentir au jugement inique rendu contre lui à Embrun. Il a aimé la verité jusqu'à se laisser chasser de son Siege plutôt que de l'abandonner. Voilà votre modele. En le suivant vous soutenez les foibles, vous relevez ceux qui sont dans l'abattement, vous encouragez les forts, vous retenez le peuple dans le devoir, & vous donnez au saint Prelat la joie la plus grande qu'il puisse recevoir dans le lieu de son exil.

Il n'est pas difficile de prevoir que votre fermeté vous attirera des perſecu-

1727. tions; mais il y a long-tems que S. Paul nous a avertis que c'est le partage de ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ. Vous me demandez en ce cas une retraite dans mon Dioceſe. Je recevrai toujours avec joie ceux qui ſeront dans l'impoſſibilité de reſter dans leur poſte: mais il faut que cette impoſſibilité ne ſoit pas imaginaire. Les devoirs d'un Paſteur ſont tout autres que ceux d'un Eccleſiaſtique qui n'eſt attaché à aucun titre. Le Paſteur doit tenir ferme, & defendre ſon troupeau juſqu'à la derniere extremité. Il ne lui eſt pas permis de ſe
Joan. X. 11. retirer dès le premier choc & après une legere reſiſtance: *Bonus paſtor animam ſuam dat pro ovibus ſuis.* Que deviendroit le Dioceſe ſi tous les bons Curés prenoient la fuite? C'eſt dans le tems de la tentation que leur preſence eſt plus neceſſaire pour raſſurer le troupeau. Rien ne vous manquera, ſi vous êtes fideles à Dieu. Combien d'Eccleſiaſtiques aujourd'hui exilés, bannis & chaſſés de leurs Benefices! Cependant Dieu prend ſoin d'eux; & en quelque endroit qu'ils ſoient, il y a toujours quelque Abdias qui fournit le neceſſaire aux Prophetes. C'eſt ſur quoi vous pouvez compter, Monſieur, vous & ceux de vos confreres qui ſerez dans le beſoin. Si vous demeurez fermes dans la verité, & que le temoignage que vous lui rendrez vous attire des perſecutions, votre temoignage vous fera connoître; les perſecutions encore davantage. Dès que vous ſerez connus par un endroit ſi glorieux, vous ſerez aſſiſtés. J'y contribuerai en mon particulier de tout ce que je pourrai. Demeurez donc inebranlable dans la
Joſ. I. 6. reſolution que vous avez priſe d'être fidele à Dieu. *Confortare & eſto robuſtus.* Travaillez à meriter la recompenſe qui eſt promiſe à ceux qui combattent pour
1. Tim. VI. 12. la foi. *Certa bonum certamen fidei, apprehende vitam æternam in qua vocatus es, & confeſſus bonam confeſſionem coram multis teſtibus.* Attendez les momens de Dieu. Celui de notre delivrance ne peut être éloigné, ne dût-il arriver qu'avec la fin
Eccli. I. 29. de notre vie. *Uſque in tempus ſuſtinebit patiens, & poſtea redditio jucunditatis.* Je ſuis, &c.

LETTRE CCXXVII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il le remercie de la part qu'il prend au retabliſſement de ſa ſanté, & lui dit ſon ſentiment ſur une Lettre de ce Prelat au Cardinal de Fleury.*

Le 28. *Decembre* 1727.

1. Reg. II. 6. JE ſuis très ſenſible, Monſeigneur, à la part que vous prenez au retabliſſement de ma ſanté. *Dominus mortificat & vivificat: deducit ad inferos, & reducit.* Dieu me renvoie pour reparer mes fautes, & le ſervir avec plus de fidelité que je n'ai fait. Demandez-lui, Monſeigneur, que je faſſe cet uſage de la grace que je viens de recevoir. Dieu m'a fait ſentir qu'il eſt le Tout-puiſſant ſur le corps: quand éprouverai-je qu'il eſt le Tout-puiſſant ſur les cœurs! Je le crois, & je le confeſſe hautement; mais je deſire de rendre temoignage à cette verité plus encore par mon exemple que par mes paroles. Que je m'eſti-
1. Tim. I. 15. 16. merois heureux, ſi après avoir dit avec l'Apôtre: *Fidelis ſermo & omni acceptione dignus, quòd Chriſtus Jeſus venit in hunc mundum peccatores ſalvos facere, quorum primus ego ſum*, je pouvois ajouter: *Sed ideo miſericordiam conſecutus ſum, ut in me primo oſtenderet Chriſtus Jeſus omnem patientiam, ad informationem eorum qui crediturí ſunt illi in vitam æternam.*

J'attends toujours avec impatience votre Lettre au Roi. Je parlerois contre ma penſée, Monſeigneur, ſi je vous diſois que je ſuis auſſi ſatisfait de celle que vous avez écrite à M. le Cardinal de Fleury, que des deux qui y ont donné occaſion. Elles ont eu un ſi grand ſuccès dans le public que, ſi j'avois été capable

de

de les faire, je n'en aurois pas voulu deſavouer une ſyllabe. La petite eſt un chef-d'œuvre; & elle n'a enlevé tous les ſuffrages, que parce que l'on ſentoit qu'elle diſoit tout, & qu'elle n'omettoit rien de ce qu'il falloit dire. 1728.

J'avoue neanmoins qu'il y a de très bons endroits dans la Lettre à M. le Cardinal de Fleury. Je ne doute pas qu'ils ne faſſent beaucoup de peine à nos adverſaires. Plût à Dieu qu'il y eût bien des Evéques qui euſſent le courage d'en dire autant! La verité en tireroit certainement un grand avantage. Mais tant qu'elle ſera perſecutée, il faut s'attendre à la voir retenir dans l'injuſtice. Je benis Dieu de m'avoir fait connoître plus que jamais dans ma maladie le bonheur qu'il y a de rendre temoignage à la verité. C'eſt l'endroit de ma vie qui me donnoit le plus de conſolation. Je ne me raſſurois de la frayeur que me cauſoient les autres, qu'en penſant que Jeſus-Chriſt a dit qu'il confeſſera devant ſon Pere qui eſt dans les cieux, celui qui l'aura confeſſé devant les hommes. Je ſuis, &c. (*a*)

LETTRE CCXXVIII.

*A Meſſieurs *** Il les remercie des vœux qu'ils avoient faits pour ſa ſanté.*

Le 2. Janvier 1728.

JE vous ſuis très redevable, Meſſieurs, des vœux que vous avez faits pour moi durant ma maladie. Je m'eſtimerois heureux ſi je pouvois parvenir à meriter après la mort les louanges que vous me donnez. Demandez à Dieu qu'il m'en faſſe la grace, & faites-moi la juſtice d'être perſuadés qu'on ne peut être plus parfaitement que je le ſuis, &c.

LET-

(*a*) [On trouve un detail intereſſant ſur la maladie dont fut attaqué M. de Montpellier à la fin de 1727. dans la Lettre ſuivante écrite au Pere Fouquet le 19. Decembre.

„ Nous ſortons, Mon Reverend Pere, d'une „ furieuſe allarme. M. de Montpellier reçut Mercredi matin le Viatique, étant dangereuſement „ malade d'une goute remontée. Il s'étoit confeſſé les deux jours precedens. Ce fut le „ plus éminent en dignité du Chapitre qui „ porta le Saint Sacrement.

„ Malgré l'oppreſſion violente de la goute „ M. de Montpellier, après avoir recité le *Credo* en la forme ordinaire, ne laiſſa pas de „ faire un diſcours d'un petit quart d'heure „ dans lequel, après avoir demandé pardon à „ ſon Chapitre du ſcandale qu'il avoit donné „ pendant ſon épiſcopat, par la negligence & „ la tiedeur à remplir tous ſes devoirs, & leur „ avoir temoigné toute la tendreſſe poſſible, „ il prit à temoin la verité même qui étoit là „ preſente, pour les aſſurer que tout ce qu'il „ avoit fait dans les affaires de l'Egliſe juſ„ qu'à ce jour n'avoit été que pour rendre te„ moignage à la verité, qu'il perſiſtoit dans „ tout ce qu'il avoit fait à cette occaſion, „ que cela ſeul faiſoit ſa conſolation & fon„ doit ſon eſperance; que bien loin d'en avoir „ aucun repentir, s'il eût été aſſez malheu„ reux pour demeurer juſqu'à preſent dans „ le ſilence, il ſe ſerviroit de ces derniers mo„ mens pour faire tout ce qu'il avoit fait; que „ ce n'étoit pas là le tems de les exhorter à en„ trer dans ſes ſentimens, mais qu'au moins ce „ qu'ils voyoient & entendoient devoit les por„ ter à étudier & à examiner les verités qu'il „ ſoutenoit, pour la defenſe deſquelles il étoit „ prêt de mourir: choſe ſi eſſentielle pour eux „ que ce n'étoit que par là qu'ils pouvoient eſ„ perer le pardon de leurs fautes, & s'attirer „ la miſericorde de Dieu.

„ Après ce diſcours qui attendrit tout le „ monde, il communia aſſis ſur ſon lit, revêtu „ de ſon rochet, camail, & d'une étole blan„ che, la tête nue. Après cette ceremonie le „ mal empira juſqu'à ſix heures du ſoir. Pour „ lors les Medecins ayant ordonné une ſecon„ de ſaignée au pied, il fut ſoulagé, & paſſa „ aſſez bien la nuit. Le jour d'hier a été aſ„ ſez tranquille. La perſonne que je viens d'en„ voyer à l'Evêché m'apprend que la nuit derniere n'a pas été auſſi bonne; ce qu'on attribue à „ ce qu'il parla trop hier, ce qui empêchera „ qu'on ne le voye aujourd'hui. J'ai aſſiſté en „ perſonne à tout le detail que je viens de vous „ faire, ayant paſſé huit ou dix heures par jour „ à l'Evêché depuis que le Prelat eſt malade.

„ Le S. Sacrement eſt expoſé dans toutes les „ Egliſes du Dioceſe.

„ Si je ne vous écris pas le courier prochain, „ ce ſera marque que notre Evêque ſe portera „ bien. Car s'il y avoit quelque choſe de fâcheux, „ ce que nous ne croyons pas, je vous le man„ derai."

1728.

LETTRE CCXXIX.

A M. l'Evêque de PAMIERS, *contre le parti que prend ce Prelat de garder le silence sur les affaires de l'Eglise.*

Le 2. Janvier 1728.

JE suis très sensible, Monseigneur, à la part que vous avez bien voulu prendre à ma maladie. Dieu m'a fait la grace de m'en delivrer, lorsque je m'y attendois le moins. Demandez-lui, Monseigneur, que je lui consacre ce qui me reste de jours, & que je n'en laisse passer aucun sans l'employer à m'acquitter de toutes les dettes que j'ai contractées envers lui.

J'avoue, Monseigneur, que je n'ai pu gouter le parti que vous avez pris de garder le silence sur une injustice aussi criante que celle qui a été commise à Embrun contre notre saint & respectable confrere. Ce que l'on demandoit de vous étoit peu de chose, eû égard à ce que vous avez deja fait. Souffrez que je le dise : Quel risque couriez-vous, en vous unissant aux Evêques que vous estimez davantage, pour reclamer la protection des loix en faveur d'un innocent ? Quel est le saint Evêque qui ait jamais cru que l'âge de quatre-vingts ans fût une raison pour lui de se taire sur les maux de l'Eglise ? N'est-ce pas au contraire une raison pour parler avec plus de force ? Quoi de plus capable de faire impression, que le temoignage d'un Evêque qui a vieilli dans les travaux de l'épiscopat ? S. Jean se fait honneur de la qualité de vieillard : *Senior Electæ Dominæ, senior Caio carissimo.* L'Apôtre S. Paul fait la même chose : *Multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet, propter caritatem magis obsecro, cùm sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vinctus Jesu Christi.* Remarquez, Monseigneur, ces dernieres paroles : *Vinctus Jesu-Christi.* Elles ne sont pas incompatibles avec ces autres, *Paulus senex.* Au contraire elles leur donnent un nouveau poids & un nouvel éclat. D'où le nom de Prêtre a-t-il pris son origine ? Du nom de vieillard : vous le savez, Monseigneur. *Seniores.... obsecro, consenior & testis Christi passionum.* Ceux que S. Paul fait venir d'Epheſe à Milet pour les exhorter à veiller contre les loups qui devoient desoler le troupeau, sont appellés *majores natu Ecclesiæ.* Vous avez lu ce que rapporte Hegesippe de Simeon Evêque de Jerusalem, cousin de Jesus-Christ. Son zele contre les heretiques fut cause qu'à l'âge de cent vingt ans il fut denoncé comme chretien par les ennemis de l'Eglise. Il ne croyoit donc pas que cet âge fût une raison pour lui de prendre le parti de la retraite & du silence. Sa liberté à parler lui attira la haine de ceux qu'il reprenoit avec tant de justice. Ils le calomnierent auprès d'Atticus, & il eut la gloire de sceller de son sang les verités qu'il avoit enseignées. *Calumniam passus ab hæreticis, accusatus est coram Attico Consulari, & per plurimos dies excruciatus, Martyr effectus est ; ita ut omnes supra modum admirarentur, & ipse quoque Consularis, quomodo is qui centum viginti annos attigerat, talia pertulisset. Tandem verò sententia judicis cruci affixus est.*

Ad Philem. 8. 9.

1. Pet. V. 1.

Euseb. hist. eccl. lib. 3. cap. 32.

Voilà de grands modeles, Monseigneur. Est-ce trop demander que de vous proposer de les suivre ? Deja je prevois le triomphe des ennemis de la verité. Ils ne manqueront pas de s'autoriser de votre silence, dans une occasion où le devoir de parler est si marqué. Ils diront que vous avez renoncé à vos premiers sentimens, que vous avez retracté votre Appel ; & ils en apporteront pour preuve le refus que vous avez fait de vous unir aux Evêques qui prennent la defense de M. de Senez. Ne vaut-il pas mieux leur ôter ce pretexte, que de nous mettre dans la neceſſité de chercher des raisons pour justifier une demarche qui ne sera goutée de personne, & sur laquelle on sera toujours obligé, quoiqu'on en dise, de passer condamnation.

Vous

Vous croyez, Monſeigneur, que ſi je parviens à l'âge de quatre vingts ans, il me ſera permis de prendre le même parti que vous. Je prie Dieu de me retirer du monde avant cet âge, ſi je dois m'affoiblir juſqu'au point que de croire qu'il y ait un tems où je ſois Evêque, & où il me ſoit permis de me taire ſur des injuſtices pareilles à celles qui ont été commiſes à Embrun. *Clama, ne ceſſes.* Voilà notre devoir. *Vous ſentez tous les jours*, dites-vous, *vos forces diminuer.* Quand je n'aurois qu'un ſouffle de vie, je voudrois l'employer à rendre temoignage à la verité & à la juſtice. Je me ſuis vu dans ma maladie plus près de la mort que vous ne l'êtes, Monſeigneur. Cependant Dieu m'a fait la grace, quelque peine que j'euſſe à parler, de faire effort pour renouveller mon Appel en preſence de Jeſus-Chriſt. *Oportet Imperatorem ſtantem mori.* Cette parole dans la bouche d'un payen eſt une leçon pour des Evêques, qui doivent mourir en rendant temoignage à la verité, comme ils ne doivent vivre que pour la faire triompher. 1728. Iſaï. LVIII. 1. Veſpaſien.

Pardon, Monſeigneur, ſi je m'explique avec tant de liberté. Mais parce que je ſuis jaloux de votre honneur, & que je vous aime très tendrement, je n'ai pu ne pas vous ouvrir mon cœur encore une fois ſur un parti auſſi nuiſible pour vous que celui que vous avez pris. Vous ne ſerez certainement approuvé que de ceux qui vous aiment ſelon la chair. Heureux qui meritera de l'être juſqu'au dernier moment de ceux qui ne vous aiment que par rapport à Dieu! Je ſuis avec l'attachement le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CCXXX.

*A Meſdemoiſelles de ***. Il leur demande pour la ſanté de ſon ame la continuation des prieres qu'elles avoient faites avec tant de ſuccès pour la ſanté de ſon corps.*

Le 2. Janvier 1728.

JE n'ai pu lire la Lettre que votre pieté vous a portées à m'écrire, Meſdemoiſelles, ſans être penetré de reconnoiſſance pour la part que vous avez priſe à ma maladie, & pour celle que vous voulez bien prendre au retabliſſement de ma ſanté. Dieu a écouté vos prieres; il a exaucé vos vœux; & la miſericorde qu'il a exercée envers moi, m'apprend combien il eſt avantageux d'être uni avec ceux qui aiment la verité. Les amis de la verité ſont les amis de Dieu. Que ne doit-on pas eſperer, quand ils ſe réuniſſent pour prier celui qui leur inſpire lui-même la volonté de prier? J'ai deja reſſenti dans la gueriſon de mon corps les effets d'une priere ſi efficace. Que cette premiere grace vous excite, Meſdemoiſelles, à en demander une plus importante & plus neceſſaire; la gueriſon de mon ame. Votre Lettre me fait comprendre tout ce que je devrois être, & ce que je ne ſuis pas. Demandez que je le devienne; & qu'en defendant la verité, il n'y ait rien en moi qui faſſe rougir la verité. Une vie qu'on ne doit qu'à la priere des membres de Jeſus-Chriſt les plus fideles, doit repondre à la ſainteté de ceux qui l'ont obtenue, & faire honneur à leurs larmes. Je ne croirai meriter une partie des éloges que vous me donnez, que lorſque j'en ſerai venu là. Aidez-moi à y parvenir; & puiſque vous avez commencé à crier: *Seigneur, celui que vous aimez eſt malade*; dites-le juſqu'à ce que vous entendiez cette parole ſi puiſſante: *Lazare, ſortez dehors.* A la voix de celui qui eſt la reſurrection & la vie, je ſortirai du tombeau où mes pechés me retiennent: mes liens ſeront briſés; & le double miracle que Dieu aura operé en moi, ſervira à prouver qu'il eſt également puiſſant ſur les ames & ſur les corps. Joan. XI. 3. & 43.

Je prie Dieu, Meſdemoiſelles, de vous affermir de plus en plus dans l'amour de la verité. Rien n'y contribuera davantage que la lecture aſſidue de la parole

1728. de Dieu. Je vois par votre Lettre combien cette divine parole vous eſt familiere. Si l'uſage que vous en faites ne me regardoit pas, j'y donnerois des éloges que je me vois obligé de retenir, de peur de paroître donner mon conſentement à des louanges dont je me reconnois très indigne. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, Meſdemoiſelles, &c.

LETTRE CCXXXI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui fait part de ſa convaleſcence.*

Le 3. Janvier 1728.

VOUS aurez appris, Monſeigneur, le danger que j'ai couru dans la maladie dont par la miſericorde de Dieu je viens d'être delivré. Aidez-moi à l'en remercier comme je le dois. Je regarde ce nouveau bienfait comme un nouveau motif qui m'engage à me conſacrer à Dieu ſans reſerve. Je ne ſai ce qu'il me prepare. Mais je le prie inſtamment que, ſi je ſuis expoſé aux mêmes tentations que vous, il m'en faſſe ſortir avec autant de gloire que vous.

Il n'y a gueres d'apparence que cette année ſoit plus tranquille que la precedente. Les maux de l'Egliſe ne diminuent pas. Dieu le permet pour éprouver ceux qui ſont à lui. Que puis-je deſirer pour vous, Monſeigneur, ſi ce n'eſt que Dieu vous affermiſſe de plus en plus dans l'amour des verités ſaintes pour leſquelles vous êtes captif? Continuez d'être notre modele, & demandez que l'eſprit de force qui eſt en vous ſe repande ſur vos Confreres. Pluſieurs vous rendent juſtice dans le ſecret; mais ils n'ont pas le courage de le faire d'une maniere qui puiſſe être utile à l'Egliſe: *Væ timidis.* Ils ſont à plaindre; car quelle grace peuvent-ils attendre de Dieu, lorſqu'ils refuſent de faire juſtice à celui qui eſt traité ſi injuſtement pour la cauſe de Dieu? Apoc. XXI. 8.

Vous me devez plus d'une reponſe, Monſeigneur. Faites-moi la grace de me donner de vos nouvelles un peu plus ſouvent. Y a-t-il quelqu'un qui prenne plus d'interêt que moi à ce qui vous touche? Vous trouverez dans ce paquet ma derniere Reponſe à M. de Soiſſons. Je ſouhaite, Monſeigneur, qu'elle merite votre approbation. Je ſuis avec toute la tendreſſe, &c.

LETTRE CCXXXII.

A M. CLEMENT *Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui temoigne ſa reconnoiſſance, & avoue que ſa vie & ſes diſpoſitions repondent peu à la cauſe qu'il ſoutient.*

Le 6. Janvier 1728.

JE ne puis aſſez vous temoigner ma reconnoiſſance, Monſieur, pour la part que vous voulez bien prendre au retabliſſement de ma ſanté. Je n'ai garde de penſer que je merite les louanges dont votre Lettre eſt remplie. Je n'ai que des reproches à me faire de ne pas repondre, comme je le dois, aux deſſeins de miſericorde que Dieu a ſur moi. Quelle plus grande marque de la vieilleſſe de l'Egliſe, que de ſe voir obligé de craindre la perte d'un ſerviteur auſſi infidele que je le ſuis! Vous faites retentir des cantiques de joie & d'allegreſſe ſur ce que Dieu m'a encore laiſſé ſur la terre. Si ceux qui ont vecu du tems de nos peres reparoiſſoient aujourd'hui, ils s'affligeroient de ce qui vous rejouit. Semblables à ces Juifs qui avoient vu le premier temple, & qui jettoient de grands cris mêlés de larmes en conſiderant combien le ſecond étoit different du premier, ils gemiroient de voir que, dans une cauſe non moins importante que celle qu'ont ſoutenu les Athanaſes & les Hilaires, on s'eſtime heureux de m'avoir pour defenſeur. Je n'ai encore rien fait qui ſoit digne d'une ſi grande place. Peut-être Dieu veut-

veut-il me la faire meriter par les nouvelles épreuves qu'il me prepare. *Oſtendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* Demandez, Monſieur, qu'il me faſſe remplir dignement toute l'étendue de ces paroles. Ce ſera pour lors que je commencerai à être le diſciple de Jeſus-Chriſt. *Nunc incipiam Chriſti eſſe diſcipulus.* 1728. Act. IX. 16.

Je prie Dieu de vous affermir de plus en plus dans la connoiſſance & dans l'amour de la verité. Quelle honte pour nous, de trouver plus de chriſtianiſme & plus de generoſité dans le Palais que parmi les Evêques! Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCXXXIII.

A un Prêtre de la Doctrine chretienne. Il le remercie de la part qu'il prend à ſa convaleſcence.

Le 9. Janvier 1728.

JE reſſens comme je le dois, Monſieur, la part que vous prenez au retabliſſement de ma ſanté. Vous avez prié pour le corps; priez maintenant pour l'ame dont les beſoins ſont bien plus grands. Demandez à Dieu qu'en me donnant le courage de prêcher la verité, il me donne la force de la pratiquer. Je ſuis charmé d'apprendre par vous-même que la verité commence à penetrer dans le lieu où vous êtes. Je prie Dieu de l'y faire fructifier, & de rendre votre miniſtere auſſi fecond que votre zele eſt ardent & éclairé. Remerciez pour moi, je vous en conjure, les perſonnes qui ſe ſont unies à vous pour demander ma gueriſon. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE CCXXXIV.

Aux Religieuſes de Maubuiſſon, ſur le même ſujet.

Le 9. Janvier 1728.

J'AI été informé par ma ſœur de la part que vous avez bien voulu prendre à ma maladie. Je ſerois bien indigne de toutes les larmes que vous avez repandues pour moi en cette occaſion, ſi je tardois un moment à vous en temoigner ma très vive reconnoiſſance. J'y ſuis d'autant plus ſenſible, que je ſai que la chair & le ſang n'y ſont entrés pour rien. Votre amour pour la verité a été la ſource & le principe de tous les vœux que vous avez faits pour le retabliſſement de ma ſanté. Je ſens, je vous l'aſſure, tout le prix de cette marque de votre affection. J'en benis Dieu & pour moi & pour vous: pour moi, de ce qu'il m'a fait la grace d'aimer la verité, juſqu'à intereſſer dans ma conſervation les amis de la verité: pour vous, Mes Reverendes Meres, de ce qu'il a éclairé vos pas dans ces jours de tenebres, & de ce qu'il vous a empêchées de heurter contre la pierre, qui eſt pour tant d'autres une pierre de ſcandale & de chûte. Je le prie de tout mon cœur de vous affermir dans les diſpoſitions où vous êtes, & de vous y faire perſeverer juſqu'à la fin. Demandez pour moi la même grace, & ſoyez perſuadées qu'on ne peut être avec plus d'eſtime & de conſideration que je le ſuis, &c.

LETTRE CCXXXV.

A M. de la PORTE *Vicaire general de M. de Senez. Il approuve ſes deux Mandemens, & l'exhorte à juſtifier le choix que M. de Senez a fait de lui.*

Le 11. Janvier 1728.

LA Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, Monſieur, ne pouvoit me faire plus de plaiſir. J'ai lu vos deux Mandemens avec toute l'attention qu'ils

1728. meritent, & j'en ai été très ſatisfait. Je benis Dieu du courage qu'il vous inſpire, & je le prie de tout mon cœur de repandre ſes graces les plus abondantes ſur votre miniſtere. Il connoit ſes brebis. Il eſt aſſez puiſſant pour empêcher que le loup qui deſole le Dioceſe de Senez, ne les lui raviſſe. Ne vous laſſez point de
2. Tim. II. 3. 10. le combattre, ce loup raviſſant. *Labora ſicut bonus miles Chriſti Jeſu. Omnia ſuſtine propter electos, ut & ipſi ſalutem conſequantur, quæ eſt in Chriſto Jeſu, cum gloria cæleſti.* C'eſt à quoi je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous vous appliquerez ſans relâche, comme vous avez deja commencé de le faire. Vous juſtifierez par là le choix qu'a fait de vous M. de Senez pour être le tuteur de ſes enfans. C'eſt le nom que ce ſaint Evêque vous donne dans la derniere Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Rendez-vous en digne de plus en plus, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut être avec plus d'eſtime & de conſideration que je le ſuis, &c.

LETTRE CCXXXVI.

Aux Religieuſes de Caſtellane. Il approuve leur conduite, & les exhorte à enviſager les ſouffrances comme des gages de leur élection.

Le 11. *Janvier* 1728.

J'Ai reçu, Ma Reverende Mere, votre Lettre du 23. Decembre & les pieces qui y étoient jointes. Vous ne pouvez me faire plus de plaiſir que de m'informer de ce qui ſe paſſe parmi vous. Je vous porte toutes dans mon cœur, & il n'y a rien que je ne fiſſe pour adoucir vos peines, ſi Dieu m'en faiſoit naître les moyens. Vos interêts ſont les miens: votre cauſe, celle de Jeſus-Chriſt. Peut-on aimer ce divin Sauveur, & ne pas être touché de ce que ſouffrent ſes membres les plus chers?

J'ai été très ſatisfait de l'Acte que vous avez fait ſignifier à l'Intrus. Il ne peut y avoir que des lâches & des timides qui blâment cette action. Elle vous attirera des croix & des ſouffrances; mais c'eſt en cela même que vous devez vous eſtimer heureuſes d'être jugées dignes de ſouffrir quelque ignominie pour le nom de Jeſus. L'exil dont on vous menace, doit vous faire ſouvenir de cette parole
Matth. XXVI. 31. du Sauveur: *Je frapperai le Paſteur, & les brebis ſeront diſperſées.* Les hommes ont le pouvoir de vous enlever votre Evêque; mais en quelque lieu qu'ils vous diſperſent, vous y trouverez celui pour l'amour duquel vous ſouffrez, & qui vous donne la volonté de ſouffrir. C'eſt ce qui doit vous conſoler & vous ſoutenir dans les tribulations que le monde vous prepare.

Tout ce qui ſert à nous donner des marques que nous ſommes du nombre des élus de Dieu, loin de nous affliger, doit nous remplir de joie. Mais quelle marque plus ſolide de notre predeſtination, que d'avoir été choiſis de Dieu pour rendre temoignage à la verité, plus encore par nos ſouffrances que par nos diſcours? Peſez bien ce bonheur, Ma Reverende Mere & mes très cheres Sœurs; & vous enviſagerez d'un œil tranquille tous les maux qui ſont prêts à fondre ſur vous.

Je ſai ce qu'il en coute pour quitter une Communauté où la paix & l'union regnent, & où l'on ſe ſoutient mutuellement, pour ne pas ſe laiſſer enlever le threſor ſi precieux de la foi. Mais quand Dieu demande de nous les plus rudes épreuves, on doit être preparé à tout. Dieu connoit mieux que nous-mêmes ce qui nous convient: laiſſons-le faire. Repoſons-nous ſur lui. Il ne permettroit pas le mal, s'il n'en devoit tirer un plus grand bien. Tout contribue au bien des élus. Pourvû que nos noms ſoient écrits dans le livre de vie, qu'importe à quel prix nous achetions ce bonheur. Nous ſommes les pierres qui doivent entrer dans la ſtructure du temple de Jeſus-Chriſt élevé à la gloire de ſon Pere. Ce divin Architecte ſait la place que nous y devons tenir. Soumettons-nous donc aux coups de ci-

ciſeaux qui ſont neceſſaires pour nous y rendre propres. Nous ne ſerons pas toujours ſous le marteau. L'édifice ne ſera qu'un tems à bâtir: mais la dedicace en ſera éternelle. 1728.

Vous êtes dans l'inquietude, Ma Reverende Mere, de ne point recevoir de nouvelles de votre très cher & très ſaint Evêque. Je ſuis en état de vous en donner. Il m'a fait l'honneur de m'écrire le 20. de l'autre mois. Il paroit que ſa ſanté eſt toujours très bonne. Son courage & ſa fermeté augmentent, loin de diminuer. Vous le connoiſſez trop pour douter de la ſollicitude qu'il a pour ſon troupeau. Je ne manquerai pas, en lui écrivant, de lui marquer combien je ſuis édifié de vos diſpoſitions & de celles de votre Communauté. Vous faites honneur à ſes liens. Quelle joie pour ce ſaint Paſteur d'apprendre de toutes parts, que ſes filles marchent dans la verité, & que leur foi eſt annoncée dans tout le monde! Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCXXXVII.

A Madame de Châtillon Abbeſſe de S. Loup. Il l'encourage à perſeverer, & lui demande un detail des vexations qu'on lui a faites.

Le 18. *Janvier* 1728.

JE reçois toujours, Madame, avec une nouvelle conſolation les marques que vous me donnez de l'honneur de votre ſouvenir. Je ſuis charmé d'apprendre par vous-même les graces que Dieu vous fait. Je le benis de tout mon cœur du courage qu'il vous inſpire. Mais en même tems je ne puis qu'être penetré de douleur, en voyant tant d'Evêques inferieurs par cet endroit au ſexe le plus foible. Dieu eſt le maître de ſes dons. Quand il voudra rendre la paix à ſon Egliſe, il changera les cœurs des chefs du troupeau, avec la même facilité qu'il change ceux des brebis. Hâtons-nous de meriter ce bonheur; & s'il eſt neceſſaire pour cela de boire le calice qui nous eſt preparé, ſoumettons-nous à la volonté de celui qui ne permettroit pas le mal, s'il n'en devoit tirer un plus grand bien.

J'aurai ſoin, Madame, de vous envoyer les Ouvrages que vous demandez, puiſque vous croyez qu'ils peuvent vous être de quelque utilité. J'ai ſu dans le tems une partie de toutes les vexations qu'on vous a faites. Si vous voulez, Madame, vous donner la peine de m'en inſtruire plus en detail, je recevrai avec beaucoup de plaiſir la relation que vous m'en ferez. Continuez à demander à Dieu avec vos cheres filles, les graces qui me ſont neceſſaires pour defendre la verité d'une maniere qui ſoit digne d'elle. Je ſuis avec un parfait & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE CCXXXVIII.

A M. l'Evêque de MONTAUBAN. *Il lui demande ſes prieres pour obtenir le bon uſage de la ſanté que Dieu lui a rendue.*

Le 21. *Janvier* 1728.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans un tems où les douleurs de la goûte avoient recommencé à me faire ſouffrir. C'eſt ce qui m'a empêché juſqu'à preſent de vous temoigner combien je ſuis penetré de reconnoiſſance, pour la part que vous avez priſe à ma maladie & au danger que j'ai couru. Dieu m'a laiſſé ſur la terre pour faire penitence. Demandez-lui, Monſeigneur, qu'il m'en faſſe la grace; & que la gueriſon qu'il m'a accordée, ne ſe borne pas à mon corps. Les beſoins de mon ame ſont extrémes. J'ai deja entendu cette parole: *Surge, tolle grabatum tuum, & ambula,* Matth. IX. Mais 2. & 11.

1728. Mail il y en a une autre qui m'intereſſe davantage: *Confide, fili; remittuntur tibi peccata tua.* Voilà ce que je deſire d'entendre au dedans de moi-même. Aidez-moi, Monſeigneur, par le ſecours de vos prieres à meriter ce bonheur, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut être avec plus d'attachement & de reſpect que je le ſuis, &c.

LETTRE CCXXXIX.

A M. le MAZUYER *Procureur general du Parlement de Toulouſe. Il reçoit ſes louanges comme autant d'avis & de leçons.*

Le 22. Janvier 1728.

VOUS avez bien de la bonté, Monſieur, de vous intereſſer comme vous faites à la conſervation d'un ſerviteur auſſi inutile que je le ſuis. Les idées avantageuſes que l'on a de moi me couvrent de confuſion, parce que je ſens mieux que qui que ce ſoit combien elles ſont éloignées de la verité. Le meilleur uſage que j'en puiſſe faire, c'eſt de les regarder comme des leçons qui m'avertiſſent de ce que je dois être. Heureux, ſi en ne ceſſant de les regarder par cet endroit, je pouvois parvenir à les remplir d'une maniere qui repondît à l'honneur que vous me faites! Je ſuis, &c.

LETTRE CCXL.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque l'état des choſes par rapport au Concile d'Embrun.*

Le 28. Janvier 1728.

JE n'avois pas beſoin, Monſeigneur, de votre derniere Lettre pour être perſuadé de tous les ſentimens de tendreſſe & d'amitié que vous me temoignez à l'occaſion du danger que j'ai couru dans ma maladie. Vous devez être raſſuré par la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a deja quelque tems: *Caſtigans* Pſ. CXVII. *caſtigavit me Dominus, & morti non tradidit me.* Aidez-moi, Monſeigneur, à 18. obtenir de Dieu les graces qui me ſont neceſſaires pour profiter de celle-ci. J'en ai d'autant plus de beſoin, que le tems de la tentation s'approche. Tout ſe diſpoſe à tenir le Concile. Heureux, ſi je puis en ſortir avec le même avantage que vous! C'eſt vaincre, & non ſuccomber, que de perdre ſon Siege pour conſerver ſa foi.

Vous devez avoir lu le Bref approbatif du Conciliabule, & la Lettre du Roi à l'Archevêque d'Embrun. Je penſe de l'un & de l'autre tout ce que vous en penſez. J'ai lu la Lettre que l'Archevêque d'Embrun vous a écrite en datte du 5. de ce mois. Quelle eſt touchante & perſuaſive! Il abandonne la calomnie de la note marginale. Il voudroit bien faire croire qu'il n'y a aucune part. Je voudrois une autre atteſtation que la ſienne pour en être perſuadé.

J'ai reçu deux Lettres de vos cheres filles de Caſtellane. Par la derniere elles étoient fort en peine de ne point recevoir de vos nouvelles. Je crois qu'elle étoit écrite du 20. Decembre. Je ſuppoſe que depuis ce tems elles auront eu la conſolation de recevoir quelqu'une de vos Lettres.

Il y a bien de la lâcheté parmi les Evêques, & bien de la generoſité parmi les laïques. A la Cour, à la ville, dans les provinces, tout y eſt ſoulevé contre le Luc. XXII. Conciliabule. C'eſt ce qui me fait eſperer que tout ceci n'aura qu'un tems: *Nunc* 53. *poteſtas tenebrarum.* Dieu qui n'eſt jamais plus près de nous que quand il en paroit plus éloigné, prendra la defenſe de ſa cauſe. Faiſons notre devoir dans le moment preſent, & laiſſons-lui le ſoin de l'avenir. Continuez, Monſeigneur, à nous édifier & à nous ſoutenir par votre exemple. Priez pour l'Egliſe; priez pour nous;

nous; & soyez persuadé que de notre côté nous ne manquerons pas de prier pour vous. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCXLI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des violences & des mauvais desseins de leurs ennemis, & des obstacles qui arrêtoient le Concile de Narbonne.*

Le 5. Fevrier 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 18. Janvier. Je savois toutes les violences que vous m'annoncez, & il y a bien de l'apparence qu'elles ne finiront pas sitôt. Elles doivent servir à la manifestation de la verité. Voilà notre consolation. Dieu ne les permettroit pas, s'il ne savoit les employer contre ceux-mêmes qui en sont les auteurs. Rejouissons-nous donc, & ne nous decourageons point: *In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur: aporiamur, sed non derelinquimur: dejicimur, sed non perimus.* 2. Cor. IV. 8.

J'ai lu la copie d'une Lettre que notre grand adversaire a écrite au loup qui ravage votre Dioceſe. Elle annonce une Declaration dont il l'assure qu'il aura lieu d'être content. *Exurgat Deus, & dissipentur inimici ejus.* Ps. LXVII. 2.

Vos cheres filles font toujours merveille. L'Intrus desespere de les abattre; & il a écrit à M. l'Archevêque d'Aix qu'on n'en viendroit point à bout, à moins qu'on ne les dispersât deux à deux dans d'autres maisons. Je vous prie d'être bien persuadé, Monseigneur, qu'en tout ce que je pourrai être de quelque utilité à votre Dioceſe, j'y donnerai les mains de tout mon cœur.

Vous avez lieu d'être surpris de la lâcheté de nos Confreres. Votre voisin est un pauvre homme. On a quelque esperance que d'autres prendront sa place. On n'y perd pas de tems. Mais c'est une machine bien difficile à remuer: *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.* Ps. XIII. 5.

La capture du 30. Decembre sera reparée dans peu. Le nom de Rousseau n'est pas celui de la famille de .... au moins n'en ai-je jamais entendu parler; & quand cela seroit je n'en aurois pas plus de foi au Prophete Provençal. Notre cause a de plus fermes fondemens. Nostradamus.

On commence à dire que le Concile de Narbonne trouve de la difficulté dans son execution. On pretend que les Evêques de cette province ne sont pas aussi dociles, disons mieux, aussi vendus à l'iniquité qu'on les a trouvés dans la vôtre.

Continuez, mon très cher Seigneur, à vous bien porter. J'ai eu des maux de reins qui m'ont fait souffrir ces jours-ci. Maintenant cela va un peu mieux. Continuez à prier le Seigneur pour moi, & soyez persuadé que personne ne vous aime plus tendrement & plus perseveramment que je le fais, & qu'on ne peut être avec un plus parfait & plus respectueux attachement que je le suis, &c.

LETTRE CCXLII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie de son amitié, & lui parle de la Consultation des Avocats & des affaires de M. de Senez.*

Le 11. Fevrier 1728.

QUE je suis honteux, Monseigneur, de n'avoir point encore repondu aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire! Les bontés que vous m'y temoignez à l'occasion de ma derniere maladie & du retablissement de ma santé, me penetrent & me rempliſſent de reconnoissance. Quand

on

1728. on aime, on merite d'être aimé. Si je regle ſur cela mon affection, elle doit être des plus tendres & des plus ſinceres pour vous, Monſeigneur.

Je ne ſuis point encore parfaitement retabli: je ne fais que commencer à marcher ſans bequille, & je n'ai pu juſqu'à preſent ſortir de chez moi. J'eſpere que le lait que je reprends aujourd'hui, achevera de me redonner la ſanté. Il n'y a pas long-tems que j'avois encore l'humeur de la goûte dans les reins.

Notre affaire va lentement. Je commence neanmoins à avoir quelque eſperance que le nombre groſſira. La mort de M. de Bayonne nous a un peu derangés. Ce qu'on vous a mandé de M. de Narbonne, qu'il va à Paris après Pâques, eſt veritable.

Avez-vous lu, Monſeigneur, la nouvelle Conſultation ſignée de cinquante Avocats? Ils n'ont pas voulu être davantage, & ont dit qu'on pourroit faire paſſer un plus grand nombre pour l'effet d'une cabale. La Cour avoit engagé MM. Capon & Favier de travailler à une anti-conſultation. Ces deux Avocats s'étant mis au travail à deux repriſes differentes, l'ont abandonné. M. le Cardinal de Biſſy leur ayant demandé compte de ce travail, M. Capon lui a repondu qu'il étoit ingrat, & qu'ils avoient pris le parti de l'abandonner. *Si cela eſt*, repondit le Cardinal, *la Cour ſera obligée de ſevir contre quelqu'un des Avocats qui ont ſigné la Conſultation: car il n'eſt pas poſſible de laiſſer cette action impunie.* A quoi M. Capon repondit que, ſi la Cour touchoit à un ſeul Avocat, il alloit lui-même dès le même jour ſigner la Conſultation, & qu'aucun Avocat n'oſeroit plus monter au Palais. Vous avez ſu auſſi que M. d'Hericourt a refuſé d'écrire contre la Conſultation, malgré les prieres & les menaces de M. le Garde des Seaux. Voilà bien de la generoſité dans ce corps. Tout le monde demande pourquoi l'épiſcopat n'en fait pas autant.

J'ai reçu des nouvelles de M. de Senez, qui eſt toujours très ferme & en parfaite ſainté. Je ne ſai, Monſeigneur, ſi vous avez connoiſſance de l'Acte qu'il a dreſſé à la Chaiſe-Dieu, pour dementir ce que M. l'Archevêque d'Embrun a avancé dans le libelle intitulé : *Obſervations d'un Evêque du Concile d'Embrun.* M. d'Embrun a eſſayé de repondre à cet Acte. Il y parle d'un ton fort raſſuré: mais je ne veux que ſa reponſe pour demontrer qu'il eſt coupable. Il abandonne la calomnie ſur les mœurs de M. de Senez. Il fait bien ce qu'il peut pour ſe laver de la ſimonie ; mais il s'en faut bien qu'il réuſſiſſe. La derniere Conſultation met ſon crime dans le dernier degré d'évidence. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXLIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il le prie d'oublier la peine qu'il peut lui avoir faite & de lui rendre ſes bonnes-graces.*

Le 13. *Fevrier* 1728.

MONSIEUR *** m'a fait lire ces jours-ci, Monſeigneur, une Lettre qui m'a penetré de douleur. Vous vous y plaignez de moi, ſouffrez que je le diſe, dans des termes bien durs. Je n'entreprends point de me juſtifier, Monſeigneur : j'aime mieux m'humilier devant vous, & demander grace. Quand on s'eſt expoſé auſſi genereuſement que vous l'avez fait pour vos amis, ſeroit-il juſte qu'ils ajoutaſſent de nouvelles peines à celles que vous ſouffrez deja pour eux? Non, Monſeigneur, je veux autant qu'il ſera en moi partager avec vous les peines que vous vous êtes attirées pour nous. Plût à Dieu que je les portaſſe moi ſeul, & que s'il y a quelque gloire dès cette vie à defendre la verité, elle fût toute entiere pour vous! Vous avez eu la bonté de me promettre une copie de votre Lettre au Roi. Je n'oſe plus vous rien demander que je ne ſache que vous m'avez rendu l'honneur de vos bonnes-graces, & que vous avez entierement

rement oublié tous les ſujets de mecontentement que je puis vous avoir donnés. 1728.
Une choſe me fait eſperer que vous voudrez bien m'accorder cette faveur, c'eſt que j'ai été très éloigné de penſer à vous faire la moindre peine dans la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXLIV.

*A Madame d'*AUVERGNE, *Carmelite de Paris. Il lui demande la continuation de ſes prieres & ſe rejouit de ſon attachement à la verité.*

Le 13. *Fevrier* 1728.

IL eſt bien tard, Madame, de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai beſoin que vous m'accordiez à cet égard une indulgence très pleniere. N'allez pas me traiter comme l'on fait en certain pays. Où en ſerois-je ſi, pour les fautes mêmes que l'on commet dans la vie civile, on pretendoit que je ne duſſe recevoir aucune grace?

Je ſuis très ſenſible, Madame, à la part que vous avez bien voulu prendre à ma maladie & au retabliſſement de ma ſanté. Elle n'eſt pas encore parfaite. Mais j'eſpere que par vos prieres Dieu achevera de me la rendre. Ne vous bornez pas à prier pour les beſoins de mon corps: ceux de mon ame ſont extrêmes, & doivent intereſſer davantage. Vous m'annoncez de grandes épreuves pour l'avenir; nouveau motif de prier que la tentation ne devienne pas au-deſſus de mes forces. Qu'elle ſerve à me faire expier tant de fautes dont je ſuis coupable aux yeux de Dieu, Rom. VIII.
& à verifier en moi cette parole de l'Apôtre que tout contribue au bien des élus. 28.

Je ſuis très édifié & très charmé des diſpoſitions où vous êtes à l'égard de la verité. Je ne puis que vous exhorter, Madame, à y perſeverer. J'ai vu avec plaiſir le nom de la Sœur le Nain & celui de la Sœur Joubert, dans une Lettre que je ne regarde pas tant comme un compliment que comme un temoignage rendu à la verité. Elles m'appartiennent l'une & l'autre par des endroits que je ne puis oublier.

LETTRE CCXLV.

A M. de BELLAUNAY, *Archidiacre de Séez. Il le conſole dans les differentes afflictions qu'il éprouvoit.*

Le 15. *Fevrier* 1728.

J'AI reçu, Monſieur, la Lettre que votre pieté vous a porté à m'écrire à l'occaſion de ma derniere maladie. Je ſuis bien éloigné de penſer que je merite tous les éloges que vous me donnez. Les hommes ne jugent que ſur les apparences, ſouvent très trompeuſes: *Dominus autem intuetur cor.* Dieu n'a pas beſoin de nous; mais nous I. Reg.
avons un beſoin infini de lui. Quand il m'auroit retiré de ce monde, il n'auroit XVI. 7.
pas pour cela retiré ſa protection de deſſus ſon Egliſe. Jeſus-Chriſt eſt avec elle juſqu'à la conſommation des ſiecles; & il y ſuſcitera dans tous les tems des Paſteurs attentifs à conſerver le depôt des verités qui leur auront été confiées.

Je ſuis très ſenſible, Monſieur, à l'état de captivité dans lequel vous êtes; & je ſuis très édifié en même-tems de la conſtance avec laquelle vous le ſoutenez. Vous perdez les yeux du corps; mais en recompenſe Dieu vous ouvre ceux de l'eſprit. Il n'eſt pas donné à tous de voir ce que vous voyez Il ſemble que la verité ait encore plus de charmes pour ceux qui peuvent dire: Je l'ai aimée juſqu'à perdre la vue pour elle. Conſervez ce bonheur, & ne vous laſſez point, Monſieur, de ſouffrir. Encore un peu de tems, & les yeux mêmes de votre corps vous ſeront rendus. *Scio enim quod redemtor meus vivit, & in noviſſimo die de ter-* Iob XIX.
ra ſurrecturus ſum, & rurſum circumdabor pelle mea, & in carne mea videbo ſalvato- 35.
rem

1728. *rem meum ; quem visurus sum ego ipse, & oculi mei conspecturi sunt, & non alius. Reposita est hæc spes mea in sinu meo.* Je suis, &c.

LETTRE CCXLVI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des obstacles que trouve le Concile de Narbonne, & d'une demarche de plusieurs Curés de Senez.*

Le 21. Fevrier 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 13. Fevrier que je reçus hier. Vous vous plaignez de mon silence. Si les chemins n'étoient pas impraticables, vous auriez du recevoir deux de mes Lettres, l'une du 28. Janvier, l'autre du 5. Fevrier. Je compte qu'elles vous auront été remises maintenant. Par la derniere vous aurez vu, Monseigneur, que le Concile de Narbonne trouve des obstacles dans sa convocation. Les Molinistes de Paris l'annoncent maintenant pour le mois d'Octobre prochain. Il pourra bien encore être reculé; car il ne paroit pas que M. de Narbonne soit fort empressé de le tenir. Il n'est pas le seul dans la province qui y montre de l'opposition.

Ne soyez point en peine, Monseigneur, du paquet qui avoit été addressé à... Vous l'avez reçu. C'est celui qui contenoit les deux exemplaires de ma Reponse à M. de Chartres.

J'aurai l'honneur de vous envoyer dès que je le pourrai une petite Lettre pastorale que je viens de publier à l'occasion d'un Mandement de M. de Carcassonne * qui defend la lecture de l'*Année chretienne*, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* pour tous les jours du mois.

* M. de Rochebonne.

La Consultation fait grand bruit. Nos adversaires en sont desolés.

Votre Clergé commence à faire son devoir. Dix Curés ont obtenu un Relief d'Appel au Parlement d'Aix. On pretend que d'autres s'y joindront. Vos filles font l'admiration de tous les gens de bien, par leur courage & leur intrepidité.

L'affaire que vous me proposez, Monseigneur, demande reflexion. Elle vient à merveilles de votre part. Je consulterai pour savoir le parti qu'il faut que je prenne.

Je ne puis vous temoigner, Monseigneur, combien je suis charmé de votre bonne santé. Je prie le Seigneur de vous faire vivre assez pour voir vos ennemis confondus. Ma santé se fortifie graces à Dieu. Je ne suis point encore sorti. J'espere de le faire incessamment. On me presse de finir cette Lettre, que j'écris à la hâte. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur, & soyez persuadé, je vous en conjure, qu'on ne peut être, &c.

LETTRE CCXLVII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle des dispositions des Evêques & de la Consultation; il se plaint de la conduite d'un ami commun.*

Le 25. Fevrier 1728.

JE n'ai pu repondre sur le champ à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, parce qu'il m'a fallu faire faire la copie des deux Lettres que vous desirez. Je crois vous avoir mandé dans le tems que M. de Montauban m'avoit renvoyé le paquet que vous lui aviez addressé. Il a écrit à M. de Troyes une Lettre dans laquelle il promet de signer le quatorzieme. Il y a deja du tems que la chose seroit faite; mais la mort de M. de Bayonne nous a un peu derangés. Ce Prelat nous en auroit donné trois avec lui. Croiriez-vous, Monseigneur, que M. de Pamiers refuse de signer? Il dit qu'il a fait son testament spiri-

ſpirituel; & qu'ayant plus de quatre vingts ans, il eſt tems qu'il batte la retraite. Une Lettre de M. de Verthamon lui a fait prendre ce parti. Je ne doute pas que la perſonne qui eſt en place, * n'y entre pour quelque choſe. Elle a écrit à pluſieurs Evêques des Lettres très flatteuſes pour les empêcher de ſe plaindre du jugement rendu à Embrun. Quelques-uns ſe laiſſent abattre par ces ſortes de conſiderations. D'autres temoignent dans le particulier que le jugement rendu à Embrun eſt injuſte dans toutes ſes parties. Ils conviennent que l'épiſcopat eſt deſhonoré & avili par la condamnation de M. de Senez. Il y en a même qui m'écrivent qu'ils penſent comme moi ſur le Formulaire. Mais ils n'ont pas le courage de ſe joindre à leurs Confreres. Et en verité on a honte pour eux, quand on reflechit ſur les motifs qui les arrêtent. S'ils ſont pouſſés, on voit par leurs reponſes qu'ils ne ſont retenus que par des vues humaines, des interêts de famille, & autres motifs de cette eſpece. Sans doute, Monſeigneur, que vous aurez lu la Conſultation des cinquante Avocats. Il eſt bien honteux & bien humiliant pour nous de voir des laïques plus fermes & plus courageux, que tant d'Evêques qui connoiſſent la verité & qui la retiennent dans l'injuſtice. Que cinquante Evêques faſſent ce que cinquante Avocats ont fait; & la paix de l'Egliſe ſera bien avancée. M. de Rhodez me mande qu'il eſt charmé de la Conſultation, & qu'on ne peut la trouver plus forte en tout genre. *Si elle n'attire pas*, dit-il, *l'attention de la Cour & une attention favorable, je ne ſai pas ce qui pourra la reveiller. C'eſt aſſurement quelque choſe de bien ſurprenant qu'un tel ſecours vienne du côté du Barreau, & non du Sanctuaire.* Ce ſont ſes termes. 1728.

* Le Cardinal de Fleury.

La ſimonie de l'Archevêque d'Embrun y eſt demontrée; & tout le baume de Galaad ne pourroit pas couvrir cette ordure. Je ne ſai, Monſeigneur, ſi vous avez lu une Lettre de ce même Archevêque en datte du 7. Janvier, dans laquelle il abandonne la calomnie avancée contre M. de Senez dans l'Ecrit intitulé, *Obſervations d'un Evêque du Concile d'Embrun.* Il s'y eſt trouvé forcé par un Acte du... Novembre que M. de Senez a oppoſé à ce miſerable libelle.

Vous avez donc ſu, Monſeigneur, que l'ami qui étoit chargé de vos Remontrances, ne m'a pas fait l'honneur de me venir voir à ſon retour. Il a cependant paſſé ſous mes fenêtres; & n'y eût-il que la circonſtance du danger que j'ai couru dans ma derniere maladie, j'aurois cru que c'en étoit aſſez pour m'attirer une viſite d'honneteté de ſa part. S'il avoit voulu prendre un diner chez moi, au lieu de le prendre à la Moſſon, il auroit trouvé le tems de me faire lire une piece qui ne pouvoit que me faire beaucoup de plaiſir, étant auſſi forte que vous me le marquez. Je ſupprime le reſte des reflexions. Je les abandonne à votre cœur. Je ſuis aſſuré qu'elles ne perdront rien de leur force.

Je ne ſavois pas, Monſeigneur, que vous euſſiez dans votre Dioceſe un petit Senault. Vous l'avez interdit. S'il attend que j'intercede pour lui, il court riſque de reſter long-tems ſans être retabli. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCXLVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui marque les bons effets de la Conſultation, & les bruits d'une nouvelle Declaration: il deplore la lâcheté de pluſieurs Evêques.*

Le 29. Fevrier 1728.

J'Ai l'honneur de repondre, Monſeigneur, à votre Lettre du 18. Fevrier, ſi remplie des temoignages de votre amitié pour moi. Ma ſanté continue à ſe fortifier, & depuis quelques jours j'ai commencé à ſortir.

Je ſuis ravi, Monſeigneur, que la nouvelle Conſultation ait été de votre goût.

1728. Nos adverſaires ſont deſolés de l'avidité avec laquelle elle a été lue de tout le monde. A la Cour, à la ville, & dans les provinces, on ne parle d'autre choſe. Les Princes l'ont lue; & pluſieurs Seigneurs qui regardoient nos conteſtations comme frivoles, commencent à changer de langage. Auſſi veut-on arrêter l'impreſſion favorable que cette piece a faite ſur les eſprits. M. le Cardinal de Biſſy n'ayant pu trouver dans le Barreau aucun Avocat qui ait voulu ſe charger de repondre à la Conſultation, a pris ſur lui cette commiſſion. Mais parce que ſa maniere d'écrire eſt un peu ennuyeuſe, on dit qu'il a chargé le fameux Pere Poiſſon de retoucher ſon Ouvrage & de lui donner le ſtyle. Il y a plus: ce Cardinal doit, dit-on, aſſembler chez lui les Evêques qui ſont à Paris pour cenſurer la Conſultation, comme on a fait à l'égard des Ecrits du Pere Courayer. Mais je crois l'entrepriſe plus difficile. Si on ſe contente d'une cenſure *in globo*, on expoſe les Evêques à la riſée du public. Si on extrait des propoſitions de la Conſultation, par où s'y prendra-t-on pour en faire voir le venin? Tout cela eſt neanmoins bien affligeant. Vous avez cru, Monſeigneur, que ſi quelque choſe étoit capable d'attirer l'attention de la Cour, & une attention favorable, c'étoit la Conſultation: jugez par-là de l'excès de nos maux.

On me mande par le dernier ordinaire que tout Paris eſt en rumeur au ſujet de la Declaration dont on nous menace depuis ſi long-tems. Elle eſt actuellement entre les mains de Meſſieurs les Gens du Roi. C'eſt l'ouvrage de M. le Chancelier; & apparemment le reſultat des conferences d'Iſſi. Vous voyez par-là, Monſeigneur, que nos adverſaires vont toujours en avant. Rien ne les rebutte. Ils ont l'autorité en main: Dieu ſeul peut les arrêter. Ce qui m'afflige davantage, c'eſt la foibleſſe, le decouragement, diſons mieux, la lâcheté de pluſieurs de nos Confreres, qui ne feignent point d'avouer que tout ce qui ſe paſſe eſt contraire à la verité, à la juſtice, & aux droits les plus ſacrés de l'épiſcopat; & neanmoins qui n'oſent ouvrir la bouche pour s'en plaindre publiquement. Ils craignent
Pſ. XIII. 5. de ſe faire des affaires & à leurs familles. Quels motifs pour des Evêques! *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.*

Je ne ſai ſi l'on viendra à bout de réunir le nombre que vous avez ſouhaité. On n'y oublie rien, & on fait de ſon mieux. Mais ſi on trouve de la lâcheté dans le grand nombre, le petit prendra-t-il le parti de la retraite? Il me ſemble que cet-
1. Mach. IX. 7. te queſtion eſt decidée dans le premier Livre des Machabées. *Et vidit Judas quòd defluxit exercitus ſuus, & bellum perurgebat eum, & confractus eſt corde, quia non habebat tempus congregandi eos, & diſſolutus eſt. Et dixit his qui reſiduierant: Surgamus & eamus ad adverſarios noſtros, ſi poterimus pugnare adversùs eos. Et avertebant eum dicentes: Non poterimus, ſed liberemus animas noſtras modò, & revertamur ad fratres, & tunc pugnabimus adversùs eos: nos autem pauci ſumus. Et ait Judas: Abſit iſtam rem facere ut fugiamus ab eis; & ſi appropiavit tempus noſtrum, moriamur in veritate propter fratres noſtros, & non inferamus crimen gloriæ noſtræ.*

On m'écrit que M. le Cardinal de Fleury a porté à la Reine le Mandement de M. de Carcaſſonne, qui defend la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Penſées chretiennes*. La reponſe de la Reine a été qu'il falloit obéir; & en même tems elle a remis ce Livre entre les mains du Cardinal. Se flattera-t-on après tant d'exemples réiterés que ce n'eſt point à la verité que l'on en veut? Pour moi, j'avoue qu'il faut s'aveugler pour ne le pas
Pſ. CXVIII. voir. *Tempus faciendi, Domine; diſſipaverunt legem tuam.*
126. J'ai été touché, Monſeigneur, de la mort de M. l'Abbé Dagueſſeau & du pauvre Abbé de Gouey. Mais dans des tems auſſi deplorables que les nôtres, je ne ſaurois regreter, autant que je le ferois dans un autre tems, la mort de mes amis.
Eccle. IV. 2. *Laudavi magis mortuos quàm viventes.*

LET-

LETTRE CCXLIX.

1728.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui recommande le Pere Fourrier que la persecution lui enleve.*

Le 4. Mars 1728.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. de l'autre mois. Si les miennes sont arrivées heureusement, vous devez en avoir reçu trois; l'une du 28. Janvier, l'autre du 5. Fevrier, la troisieme du 21. du même mois. Cette derniere étoit jointe à deux exemplaires de la Consultation des Avocats que j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir.

Le Pere Fourrier qui doit vous remettre cette Lettre me servira, Monseigneur, de Lettre vivante auprès de vous. Je l'ai prié de vous dire tout ce que je ne puis confier au papier. Je suis très affligé de perdre un aussi excellent sujet. Le même amour de la verité qui lui a attiré un ordre de la Cour pour le faire sortir de mon Dioceſe, le porte à aller recevoir votre benediction, & à prendre la route d'Auvergne, quoique plus incommode que celle de Lion. En cela, Monseigneur, j'envie son bonheur. Quelle joie n'aurois-je pas de pouvoir vous embrasser, & m'entretenir avec vous! Que de choses on auroit à se dire! Mais ce que je ne puis pas moi-même, notre cher voyageur y suppléera. Je ne doute point, Monseigneur, de l'accueil que vous lui ferez. Je prevois même que vous voudrez le garder le plus que vous pourrez. Mais la circonstance des fêtes qui approchent, ne lui permettra pas de suivre en cela son inclination. Continuez à vous bien porter, mon très cher Seigneur. Ne nous oubliez pas devant Dieu. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, *ad convivendum & ad commoriendum*, &c. 2. Cor. VII. 3.

LETTRE CCL.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui apprend la signature de M. de Noailles, l'embarras du parti ennemi, & l'opposition du Parlement à la nouvelle Declaration.*

Le 24. Mars 1728.

JE me hâte, Monseigneur, de vous apprendre une nouvelle qui certainement vous fera plaisir. M. le Cardinal de Noailles a signé la Lettre commune. Il l'a lue pendant une heure, & en a été très satisfait. Il y a reflechi durant plusieurs jours, & a donné sa signature avec joie. Nous sommes douze pour le present: ce qui n'empêchera pas que le pelotton ne grossisse dans la suite, car il sera toujours permis d'acceder au traité.

Les affaires prennent un assez bon train. La Consultation fait des biens infinis. M. le Cardinal de Bissy a avoué à M. de Blois, * qu'elle les recule de plus de dix ans, & qu'on ne peut plus penser aux Conciles provinciaux, mais qu'on travaille à un Concile national bien ferré. M. le premier President a parlé très fortement à M le Cardinal de Fleury, pour empêcher l'enregistrement de la Declaration. Il a été jusqu'à lui dire qu'il ne repondoit pas que le Parlement ne sortît de la Chambre, si le Roi venoit tenir le Lit de Justice; & que lui, premier President, ne pourroit s'empêcher de suivre le Parlement, étant tous persuadés que ce seroit trahir les interêts du Roi & ceux de l'Etat, que de consentir à un pareil enregistrement. Cette nouvelle, Monseigneur, sera, s'il vous plaît, pour vous seul. * M. de Caumartin.

M. le Garde des Seaux a empêché le debit du Memoire fait en faveur du Concile d'Embrun, apparemment à cause qu'on y parle avec éloge du Bref confirmatif qui a été renvoyé à Rome sur les remontrances des Gens du Roi.

1728.

LETTRE CCLI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui marque les mêmes nouvelles qu'à M. de Rhodez, & lui parle de quelques miſerables libelles.*

Le 24. Mars 1728.

J'Ai l'honneur de repondre, Monſeigneur, à votre Lettre du 13. ce mois. Je me fais un vrai plaiſir de vous apprendre que M. le Cardinal de Noailles a ſigné la Lettre en queſtion. On me mande par le dernier ordinaire qu'il l'a lue, & qu'il en a été très ſatisfait. Il a donné ſa ſignature de la meilleure grace du monde. Je n'ai point oui dire, Monſeigneur, que vous vous repentiez d'avoir ſigné cette Lettre. Je ſuis bien éloigné de vous ſoupçonner d'un pareil affoibliſſement. Jamais cette penſée ne m'eſt venue dans l'eſprit; & ſi quelqu'un vous avoit fait cette injure devant moi, je n'aurois pas manqué de vous rendre ſur cela toute la juſtice qui vous eſt due.

J'attends avec impatience l'Ode que vous voulez bien me promettre. Quelle impudence que celle des bons Peres! Ils meritent d'en porter la peine. Je ne trouve point de meilleur ſecret pour les faire taire, que de relever toutes leurs ſottiſes, & ne les point menager. En parlant plus haut qu'eux je crois être venu à bout de me faire craindre; & c'eſt quelque choſe d'être craint des Jeſuites. J'ai vu une Lettre écrite de Carcaſſonne, dans laquelle on marque que le Prelat a fort maltraité M. le Curé de S. Michel pour avoir fait quelques reprimandes au ſieur Monlaur le Rat, auteur d'une piece de mechans vers où M. de Senez, vous, & moi, Monſeigneur, ſommes traités très indignement. M. de Carcaſſonne admire cet Ouvrage, & ne peut ſouffrir qu'on penſe ſur cela differemment de lui. Vous avez vu, Monſeigneur, ſon Mandement contre la Conſultation des Avocats. Le ſtyle & les ſentimens me paroiſſent être d'un Jeſuite qui eſt au deſeſpoir.

A propos de la Conſultation, il faut vous dire, Monſeigneur, que M. le Cardinal de Biſſy a été rendre viſite depuis peu à M. de Blois. L'Eminence ne put s'empêcher de lui dire, que la Conſultation les reculoit de plus de dix ans. „ Ce „ qu'il y a de fâcheux, ajouta-t-il, c'eſt qu'il paroit que le Parlement eſt d'intel- „ ligence avec les Avocats. Les Curés de Paris & la Sorbonne ſont dans les mê- „ mes ſentimens, & meme le peuple ſe tourne de ce côté là. On voit bien qu'il „ n'y a plus moyen de penſer aux Conciles provinciaux. Mais nous aurons un „ Concile national *bien ferré*, un Bref confirmatif du Concile, des Lettres-pa- „ tentes, &c. Le projet eſt bon, dit M. de Blois; mais il faut que le Concile „ ſoit libre, & quand je dis libre, j'entends une liberté *latè ſumtam*; qu'il n'y ait „ pas de clauſe *proponentibus Legatis*; autrement les Avocats ne manqueront pas „ encore de relever ce defaut, & on ne ſera pas plus avancé après le Concile na- „ tional qu'on l'eſt aujourd'hui." N'admirez-vous pas, Monſeigneur, que M. de Biſſy choiſiſſe M. de Blois pour lui faire de pareilles confidences? La verité eſt qu'ils ne ſavent pas trop où ils en ſont. L'Embrunade ne fait pas fortune.

Voici une nouvelle qui n'eſt pas moins importante, & ſur laquelle je vous demande le ſecret.

M. le premier Preſident étant il y a quelques ſemaines à Verſailles, M. le Cardinal de Fleury lui parla du projet de Declaration & d'un Lit de Juſtice. Le Magiſtrat dit tout rondement au Cardinal, qu'il ne lui conſeilloit pas d'entreprendre un tel projet, qui ne pourroit réuſſir au gré de la Cour. Le Cardinal inſiſta, & dit que le Roi viendroit lui-même en perſonne au Parlement, & qu'il ſe feroit bien obéir. M. le premier Preſident repliqua que, ſi le Roi venoit au Parlement, & qu'il voulût l'obliger à enregiſtrer une pareille Declaration, il ne repondoit

pondoit pas que tout le Parlement ne ſortît de la Chambre, lorſqu'on propoſeroit la choſe, & que lui (premier Preſident) ne pourroit s'empêcher de le ſuivre, parce qu'ils étoient tous perſuadés que ce ſeroit trahir les interêts du Roi & ceux de l'Etat, que de conſentir à un pareil enregiſtrement. La perſonne qui m'écrit cette nouvelle eſt bien informée. 1728.

Avez-vous connoiſſance, Monſeigneur, du Mandement de M. de Marſeille qui condamne la *Morale du* PATER de M. Floriot?

Je voudrois bien que vous euſſiez lu auſſi un Ecrit qui a pour titre: *Teſtament ſpirituel ou profeſſion de foi de M. l'ancien Evêque d'Apt.* C'eſt un chef-d'œuvre d'extravagance. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLII.

Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il loue leur fermeté: il les exhorte à ne s'appuyer que ſur Dieu, & à ne jamais abandonner leur ſaint Evêque.

Le 26. Mars 1728.

J'AI reſſenti auſſi vivement que je le dois, mes très cheres Sœurs, la perte que vous venez de faire par l'enlevement de votre très digne Superieure & de ſon Aſſiſtante. Mais au milieu de mon affliction je ne puis que je ne ſois charmé du courage qu'elles ont fait paroître dans une occaſion ſi delicate. Je ſai combien il eſt difficile de rompre les liens qui attachent à une Communauté que l'on aime, & dont on eſt tendrement aimé. La Religion elle-même ſemble former des obſtacles à une ſi dure ſeparation. On craint de laiſſer une maiſon en proie à ſes ennemis. Deja on la regarde comme renverſée. On eſt effrayé du danger extrême où les foibles ſeront expoſées. Tout ſaiſit, tout jette dans l'abbattement. Quel courage ne faut-il pas avoir pour ſe mettre au deſſus de toutes ces peines? En cela, mes très cheres Sœurs, j'admire les miſericordes que Dieu a faites à vos cheres Meres, & je le prie de tout mon cœur d'achever en elles l'ouvrage qu'il y a commencé.

Ce que vous me mandez de vos diſpoſitions preſentes, ne me donne pas moins de conſolation. Je craignois que l'abſence de votre Superieure ne devînt pour pluſieurs d'entre vous un ſujet de chûte; & que ne trouvant plus dans ſes paroles & dans ſon exemple les ſecours accoutumés, elles ne ſuccombaſſent à la tentation. C'a été au moins le deſſein de votre ennemi. Il a cru qu'en vous ôtant ce ſoutien, vous ne pourriez plus reſiſter. Mais que peuvent les enfans des hommes contre le Seigneur & contre ſon Chriſt? Perſonne ne peut ravir d'entre les mains du ſouverain Paſteur les brebis que ſon Pere lui a données; parce que celui qui les lui a données, eſt plus grand que toutes choſes. Dieu cache les operations interieures de ſa grace, ſous les paroles ſenſibles de ceux qu'il a prepoſés pour nous conduire: mais il n'eſt pas tellement aſtreint aux voies ordinaires, qu'il ne les quitte quand il veut; & dès lors il eſt lui-même notre docteur & notre maître. L'onction de ſon eſprit éclaire, inſtruit, & échauffe le cœur. On n'a plus beſoin qu'on nous diſe: Connoiſſez le Seigneur, parce qu'il fait lui-même entendre ſa voix d'une maniere ſi claire & ſi perſuaſive qu'on ne peut s'empêcher de ſe rendre. Vous l'avez deja éprouvé, mes très cheres Sœurs. Car d'où vous vient la reſolution que vous avez priſe de montrer dans l'abſence de votre Mere la même fermeté qu'auparavant? Qui vous a inſpiré ce courage, ſinon celui qui parle au cœur & qui le remue avec une facilité toute-puiſſante? Vous vous croyiez foibles. Vous l'étiez réellement, & tout à coup vous voilà fortes & genereuſes. Beniſſez celui qui fait en vous de ſi grandes choſes. Repandez-

1728. pandez-vous en actions de graces pour tous les bienfaits dont il vous comble. On nous a enlevé, pouvez-vous dire, notre pere & notre mere ; mais le Seigneur nous a pris sous sa protection. S'il est pour nous, qui sera contre nous ?

Continuez, mes très cheres Sœurs, à édifier l'Eglise par votre fermeté & par votre union. Pleurez celle d'entre vous que l'ennemi a renversée, & ne cessez de demander à Dieu son retour & sa conversion. Que votre fidelité & votre attachement à votre saint Pasteur, prennent de nouveaux accroissemens de jour en jour. Les prieres que vous addressez à Dieu pour lui, ne sont pas inutiles. La Lettre des XII. Prelats en sa faveur vous montre qu'il n'est pas abandonné de tout le monde. Sa cause est la cause de Dieu. Ne doutez pas, mes très cheres Sœurs, qu'elle ne triomphe. Quelle joie pour vous d'avoir contribué à ce triomphe par vos combats & vos souffrances ! Dieu a donc choisi, direz-vous alors, ce qu'il y a de plus foible dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort.

Si vous trouvez le moyen d'écrire à vos Meres, marquez-leur tous les vœux que je fais pour que Dieu les soutienne jusqu'à la fin. Vous-mêmes, mes très cheres Sœurs, priez pour moi, à proportion de la grandeur de mes besoins & de mes miseres. Je suis, &c.

Un contretems a retardé ma Lettre d'un ordinaire. J'ai appris par le dernier que la Lettre a été presentée au Roi, & qu'on ne parle d'autre chose dans Paris. Deja le Clergé de Paris s'empresse d'écrire à M. le Cardinal de Noailles pour lui temoigner sa joie.

LETTRE CCLIII.

A M. le Cardinal de NOAILLES, *pour le remercier de ce qu'il a signé la Lettre en faveur de M. de Senez.*

Le 28. *Mars* 1728.

IL n'est pas possible, Monseigneur, de garder le silence sur la demarche si glorieuse que Votre Eminance vient de faire en faveur de M. de Senez On me mande qu'elle vous attire les éloges de tout Paris. Vous les meritez, Monseigneur, & je suis charmé que l'on voie de plus en plus par quel endroit vous êtes cher à votre peuple. Mes interêts sont trop liés avec ceux de M. de Senez, pour ne pas ressentir comme fait à moi-même ce qui lui arrive d'avantageux. Je vous en fais mes très humbles remercîmens, Monseigneur. J'ose même esperer que votre exemple servira à ranimer le zele de plusieurs de nos Confreres qui connoissent l'innocence de M. de Senez, mais qui n'ont pas encore le courage de se declarer pour lui.

LETTRE CCLIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque le succès de la Lettre au Roi, & lui offre une retraite pour les Ecclesiastiques du Diocese de Senez dont il lui donne quelques nouvelles.*

Le 30. *Mars* 1728.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre dont vous m'avez honoré en datte du 21. de ce mois. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir être de quelque utilité à la personne qui me l'a remise ; mais ce seroit gâter son affaire que de montrer que j'y prends interêt. Je ne vois presque point l'homme en question. Il a eu cent mauvais procedés à mon égard. Tous les honnêtes gens de ce pays-ci en rougissent pour lui.

Voilà donc enfin notre Lettre presentée au Roi. Vous aurez été agreablement

ment ſurpris, Monſeigneur, de voir M. le Cardinal de Noailles à la tête des XII. 1728.
L'accueil favorable que le public fait à cette Lettre, nous donne lieu d'eſperer pour l'avenir. Notre grand adverſaire en a été bien mortifié. *On veut donc me faire crever, on veut donc me faire mourir*, dit-il. Non, qu'il vive, & qu'il ſe convertiſſe. On vous aura mandé, Monſeigneur, que le Clergé de Paris s'empreſſe de temoigner à M. le Cardinal de Noailles la joie qu'il reſſent de la demarche que vient de faire cette Eminence. On m'a envoyé la copie de la Lettre du Clergé de Paris. Elle dit bien des choſes en peu de mots. Je ſouhaite que ce commencement de vie ranime le courage de vos Dioceſains. Je ſavois l'enlevement de vos deux filles, & j'en ai été très touché. La Communauté m'a écrit pour m'en donner avis. J'ai repondu à leur Lettre le moins mal que j'ai pu. Elles paroiſſent reſolues de tenir bon, & je m'en rejouis pour elles & pour vous, Monſeigneur. Ne vous mettez point en peine de vos Eccleſiaſtiques: ils trouveront toujours ici un azile. J'en ai actuellement pluſieurs qui ſont placés. Je plains M. de . . . Sa puſillanimité eſt étrange. En refuſant de donner retraite à vos Eccleſiaſtiques, il ſe fait un grand tort, & à ſon Dioceſe. Envers qui exercerons-nous l'hoſpitalité, ſi nous ne le faiſons à l'égard des ouvriers évangeliques qui aiment mieux renoncer à tout que de trahir la verité? La perte de votre Dioceſe fera la richeſſe du mien. Je ſuis penetré de douleur de voir le Paſteur frappé & les brebis diſperſées: mais dans mon affliction je m'eſtime heureux d'en pouvoir réunir quelques-uns auprès de moi.

J'apprends en ce moment des nouvelles de votre Dioceſe, qui me font plaiſir. On dit que l'Intrus eſt un peu embarraſſé de ſa figure; & qu'il a encore differé le pretendu Synode qu'il avoit indiqué après Pâques. On ajoute qu'il n'oſe plus decreter de priſe de corps, depuis le Relief d'Appel que vos Curés lui ont fait ſignifier. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLV.

A Mademoiſelle le Pelletier de la Houssaye. *Il loue ſon zele à ſervir les defenſeurs de la verité.*

Le 11. *Avril* 1728.

J'Etois ſur le point de repondre, Mademoiſelle, à la Lettre ſi obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, lorſqu'il me ſurvint un nouvel accident qui me fit garder le lit quelques jours. A peine ai-je été retabli que nous ſommes entrés dans les occupations de la ſemaine ſainte & des fêtes de Pâques. Je cherchois un moment de liberté: je le ſaiſis, Mademoiſelle, pour vous temoigner ma très vive reconnoiſſance des peines que vous avez bien voulu vous donner pour moi. Je ne puis penſer aux motifs qui vous y ont engagée, ſans être très touché & très édifié de votre foi. Vous avez voulu honorer la verité, en vous empreſſant de ſervir ceux qui ont le bonheur de la defendre. Plût à Dieu, Mademoiſelle, que ſur cet article je meritaſſe une partie des éloges que vous me donnez! Mais il y a une ſi grande diſtance entre ce que je ſuis & ce que je devrois être, que je ne puis prendre que comme des leçons tout ce que vous me dites d'avantageux ſur mon compte.

Je rends graces à Dieu des diſpoſitions où vous me marquez qu'eſt M. de Lan. L'affaire du Formulaire eſt aujourd'hui ſi éclaircie, qu'en verité il n'auroit pas été excuſable de perſiſter dans ſes anciennes preventions. Je m'eſtime heureux d'avoir pu contribuer en quelque choſe à l'en faire revenir. Permettez-moi, Mademoiſelle, de le ſaluer ici. Je l'eſtime & l'honore ſincerement comme mon ancien ami.

1728. J'apprends par le dernier ordinaire, que . . . eſt de retour. Que dites-vous, Mademoiſelle, de tout ce qui ſe paſſe ſous vos yeux? Le Concile de Narbonne devoit ſe tenir le 5. Avril, diſoient nos adverſaires. Ils ne penſoient pas qu'il y a un Dieu qui ſe joue des deſſeins des hommes, & qui deconcerte tous leurs projets, lors même qu'ils les croient les plus aſſurés.

LETTRE CCLVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui communique un modele de Procuration, pour s'oppoſer à tout ce qui donneroit quelque autorité au Concile d'Embrun.*

Le 11. *Avril* 1728.

VOICI, Monſeigneur, encore un nouveau modele de Procuration que j'ai l'honneur de vous envoyer. On vous prie inſtamment de vouloir bien faire cet Acte, & de l'addreſſer à Paris à M. d'Auxerre ſous un autre cachet que le vôtre. Le Parlement ne peut être mieux diſpoſé qu'il l'eſt, & on ſe promet de couler à fond tous les Conciles d'Embrun. M. le Cardinal de Noailles ſe prête à tout. Le Clergé de Paris fait des merveilles. Vous comprenez, Monſeigneur, qu'il eſt important de profiter de cet avantage, & je me flatte que vous nous ſeconderez avec la même vivacité que vous avez commencé.

J'ai reçu l'Ode françoiſe que vous avez bien voulu m'addreſſer. Elle eſt d'autant plus affreuſe qu'elle exprime les diſpoſitions ſanguinaires de la Societé. Ce n'eſt pas un ſeul homme, c'eſt tout le corps qui penſe de cette maniere. Cette piece merite attention. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCLVII.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *En ſe plaignant de ſon ſilence il eſpere qu'il le rompra un jour.*

Le 11. *Avril* 1728.

JE vous ſuis très obligé, Monſeigneur, de la part que vous avez bien voulu prendre au dernier accident qui m'eſt arrivé. Graces à Dieu il n'a pas eu de ſuite, & j'ai été en état de faire mes fonctions le Jeudi ſaint & le jour de Pâques.

Que dites-vous, Monſeigneur, de la Lettre des XII. Evêques? J'apprends par tout ce qui m'en revient, qu'elle a un grand ſuccès dans le public. Le Clergé de Paris s'empreſſe d'unir ſon temoignage à celui de ſon Archevêque. L'amour tendre que je vous porte, Monſeigneur, me fait toujours regreter que vous vous ſoyez diſtingué de nous en cette occaſion. Bien des gens m'ont demandé pourquoi votre nom n'étoit pas avec les nôtres. J'ai été très mortifié de n'avoir aucune bonne raiſon à en apporter. Je ne deſeſpere pas neanmoins de vous revoir avec nous. En le faiſant, vous ne pouvez, Monſeigneur, que vous attirer beaucoup de gloire devant Dieu & devant les hommes. Peut-être le tems viendra-t-il auſſi que le Prelat dont vous me parlez, rendra d'une maniere publique à la verité le temoignage qu'il lui a rendu devant moi, & qu'il ne ceſſe de lui rendre interieurement. Je l'aime trop pour ne pas deſirer que ce moment arrive bientôt. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLVIII.

1728.

A Madame de CHATILLON *Abbeſſe de S. Loup près d'Orleans. Il lui parle de la Lettre des XII. Evêques, & l'exhorte à prier pour l'Egliſe.*

Le 18. *Avril* 1728.

J'Ai reçu un peu tard, Madame, la Lettre vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 19. Fevrier. J'ai lu avec plaiſir la relation qui y étoit jointe. Si on en retranche quelques petits traits de vivacité qui ont échappé dans le feu de la diſpute, tout le reſte eſt excellent. Bien des gens mêmes trouveroient qu'il n'y a rien à reprendre; mais il vaut mieux manquer en portant la douceur trop loin, qu'en donnant lieu de croire qu'on n'en ſuit pas les regles avec aſſez d'exactitude. L'endroit des deux perſonnages m'a paru bien relevé. A la place de M. de Bouville, je n'en aurois pas moins ri que lui.

Vous avez vu, Madame, la Lettre des XII. Evêques. Etes-vous ſatisfaite? Il y a long-tems que vous attendiez ce temoignage. Je ſuis ſûr que vous ne comptiez pas voir M. le Cardinal de Noailles à notre tête. La maniere dont il ſoutient cette demarche, fait grand plaiſir à tous ſes amis. Dieu veuille que cet exemple ſerve à ranimer ceux qui, penſant comme nous, n'ont pas encore eu le courage de s'unir à nous. J'eſpere que le tems des miſericordes de Dieu arrivera enfin, & qu'il ne permettra pas que ſon Egliſe ſouffre plus long-tems les ſecouſſes violentes dont elle eſt agitée.

Ne vous laſſez point, Madame, de lui demander cette grace, vous & vos cheres filles. La protection viſible que Dieu nous accorde aujourd'hui, eſt un gage aſſuré de ce que nous devons attendre de lui pour l'avenir. En priant pour l'Egliſe en general, n'oubliez pas, je vous en conjure, mes beſoins particuliers. De mon côté je ne ceſſerai d'offrir à Dieu mes foibles prieres pour qu'il vous ſoutienne juſqu'à la fin. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLIX.

A M. l'Evêque D'AGDE. * *Il ſe flatte que ce Prelat ſe réunira un jour aux defenſeurs de la verité.*

* M. de la Chatre.

Le 14. *Avril* 1728.

J'Aurois été charmé, Monſeigneur, de voir votre nom avec les nôtres dans la Lettre qui vient d'être preſentée au Roi. Je ne ſuis pas neanmoins aſſez injuſte pour deſapprouver la conduite que vous avez cru devoir tenir en cette occaſion. Dès que vous n'avez differé de rendre temoignage à la verité que pour vous mettre en état de le rendre avec plus de fruit à l'avenir, je mets une grande difference entre vous, Monſeigneur, & ceux de nos Confreres qui n'ont pas les mêmes raiſons de ſe taire, que vous pouvez avoir. J'entre dans vos vues; & je compte tellement ſur vos diſpoſitions que je me tiens aſſuré de vous voir un jour un des plus fermes appuis de notre cauſe, qui eſt celle de Dieu même. Les occaſions de vous declarer, Monſeigneur, ne vous manqueront pas. Dès que vous avez applani les premieres difficultés qui peuvent ſe rencontrer à votre entrée dans le gouvernement de votre Dioceſe, j'oſe eſperer que vous ne manquerez pas auſſi de vous unir à nous pour nous aider à defendre l'heritage de nos peres. Ce ſont les vœux que je ne ceſſe de faire pour vous, Monſeigneur, trop heureux ſi je puis vous temoigner par cet endroit avec quel reſpect & quel attachement j'ai l'honneur d'être, &c.

1728.

LETTRE CCLX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de la conduite de la Cour à l'égard de la Lettre des XII. Evêques, & des mesures qu'on prend en consequence.*

Le 14. *Avril* 1728.

J'Avois reçu, Monseigneur, par le precedent ordinaire une copie de la Lettre de M. de Maurepas aux Evêques qui ont signé la Lettre au Roi. On me mande qu'après bien des conferences tenues à Issi, on a enfin pris le parti de renvoyer aux Evêques cette derniere. Pour hâter & faciliter davantage les signatures, on avoit été obligé de faire differens originaux de la même Lettre qui ont tous été envoyés au Ministre. Il y en avoit six. Celui qui vous a été renvoyé n'étant signé que de vous & de moi, on a mieux aimé vous le renvoyer qu'à moi. Voilà, Monseigneur, l'éclaircissement que vous me faites l'honneur de me demander. M. de Maurepas a renvoyé de même à M. d'Auxerre l'original qu'il a signé. On m'écrit que les Evêques du nombre des XII. qui sont à Paris, ont trouvé cette conduite très insultante, & qu'ils sont bien resolus de s'en plaindre. Si vous n'avez pas encore repondu, Monseigneur, il me semble que nous ferions bien de concerter nos demarches tous ensemble, afin d'agir dans le même esprit.

On m'assure toujours de plus en plus des bonnes dispositions du Parlement. Elles n'embarrassent pas peu nos adversaires. On dit qu'on mande M. l'Archevêque d'Embrun, pour prendre des mesures avec lui contre la Lettre des XII. Evêques & la Consultation des Avocats. Il est actuellement à la Cour.

Je verrai avec grand plaisir M. l'Abbé de Beaujeu à son retour. J'étois un peu scandalisé de ce que je n'avois point eu l'honneur de le voir à son passage.

J'ai écrit dans le tems à M. de Pamiers la même reflexion que vous faites sur son Testament. Je lui mande en dernier lieu que je ne puis m'empêcher de me flatter qu'il se réunira avec nous. Ce n'est plus un seul Evêque, mais c'en est douze que l'on traite aujourd'hui d'une maniere très indigne. Y demeurera-t-il insensible ?

Je vis hier M. de Montauban, qui est bien content d'avoir signé la Lettre commune. Je suis, &c.

LETTRE CCLXI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il parle du Concile national, du sort de la Lettre des XII. Evêques, & du temoignage du second Ordre.*

Le 14. *Avril* 1728.

JE reponds sans delai, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 6. de ce mois. Je ne puis assez vous remercier de votre empressement à avoir des nouvelles de ma santé. Graces à Dieu elle n'est pas mauvaise. Demandez, Monseigneur, que j'en fasse tout l'usage que je dois.

Le Concile *bien ferré* que se promet M. de Bissy, est un Concile où presidents des Legats du Pape, qui soit confirmé par un Bref encore plus fort que celui qui concerne l'Assemblée d'Embrun, & qui soit revêtu de Lettres-patentes enregistrées au Parlement.

Je suppose, Monseigneur, que vous aurez appris quel a été le sort de notre Lettre au Roi. Après bien des conferences tenues à Issi, on a pris le parti de

la.

la renvoyer aux Evêques qui l'ont ſignée. Il y en avoit ſix originaux qui contenoient les ſignatures des XII. Evêques. On a renvoyé à M. de Caſtres l'original que j'ai ſigné avec lui. M. d'Auxerre a reçu auſſi l'original qu'il avoit ſigné avec MM. de Bayeux & de Troyes. Ce renvoi eſt accompagné de deux Lettres, l'une de M. le Cardinal de Fleury, l'autre de M. de Maurepas. J'ai l'honneur de vous en addreſſer une copie de chacune, de crainte qu'elles ne ſoient pas venues juſqu'à vous. M. de Caſtres a ſenti cette inſulte comme il le devoit. On me mande que les Evêques qui ſont à Paris, n'en ont pas été moins choqués. Ils ne paroiſſent pas diſpoſés à ſe taire ſur un mepris ſi marqué du caractere épiſcopal. Ceux des Evêques qui penſent comme nous, & qui n'ont pas eu le courage de ſe declarer la premiere fois, ne le feront-ils point aujourd'hui? Il me ſemble que la choſe le merite bien. 1728.

Les Clergés des paroiſſes continuent à Paris à ſigner la Lettre des trente Curés de la ville. Ceux de la campagne font la même choſe, & M. le Cardinal de Noailles leur fait à tous l'accueil le plus tendre & le plus gracieux. M. le Curé de S. Etienne du Mont, en lui preſentant le temoignage de ſon Clergé, lui fit remarquer qu'il étoit ſigné de quatre-vingts Eccleſiaſtiques. *Ah le beau temoignage!* s'écria M. le Cardinal. On vous aura mandé, Monſeigneur, que ce Cardinal n'a jamais été ſi bien diſpoſé. Il ſe prête à tout. Le Parlement eſt auſſi dans les meilleures diſpoſitions qu'on peut ſouhaiter, & il embarraſſe étrangement nos adverſaires.

Le Chapitre de Troyes & celui de Blois ont été complimenter leurs Evêques ſur la demarche qu'ils viennent de faire. Les Curés & ſuperieurs de Communautés ont fait la même choſe à Troyes, auſſi-bien que le Chapitre, & ont promis de ſe joindre au Prelat. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCLXII.

A M. l'Evêque de CASTRES, *ſur les moyens que les XII. Evêques devoient employer pour ſoutenir leur Lettre au Roi.*

Le 16. *Avril* 1728.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monſeigneur, une Lettre que M. l'Evêque de Senez me prie de vous faire tenir. J'y joins en même tems l'extrait d'une Lettre de Paris que je reçus avant-hier. Vous y verrez, Monſeigneur, que M. de Blois & M. de Troyes ont deja commencé à écrire, l'un à M. le Cardinal de Fleury, l'autre à M. de Maurepas. Cela étant, je ne vois plus d'inconvenient à envoyer les deux reponſes que vous aviez projettées. Par le precedent ordinaire je vous priois, Monſeigneur, de ſuſpendre ce projet, parce que je ne ſavois ſi on n'avoit pas deſſein que nous écriviſſions en commun. M. de Troyes & M. de Blois ayant commencé, vos deux Lettres ne ſauroient produire qu'un très bon effet; & il eſt bon de profiter de l'embarras où nous avons jetté nos adverſaires.

M. de Montauban a parlé à merveilles en ce pays ci. Il s'y eſt fait beaucoup d'honneur. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES, *ſur les motifs qui l'ont porté à envoyer ſa Procuration.*

Le 18. *Avril* 1728.

DEs que vous trouvez de la difficulté, Monſeigneur, à ſigner la Procuration dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer un modele, je n'ai garde de vous pref-

1728. preſſer de le faire. Je ne doute nullement de votre bonne volonté pour nous, & je n'oublierai jamais les obligations que nous vous avons. Que vous ſigniez ou que vous ne ſigniez pas, ma reconnoiſſance ſera toujours égale. C'eſt dans ces occaſions où il eſt libre à chacun d'abonder en ſon ſens. Vous êtes abſolument le maître, Monſeigneur, de faire ce que vous jugerez de plus convenable.

Pour moi, Monſeigneur, je n'ai pu me diſpenſer d'en uſer autrement. Sachant que M. le Cardinal de Noailles, & MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Blois & de Troyes ont deja ſigné l'oppoſition, je n'ai pas balancé à les ſuivre. Qu'auroient-ils dit ſi, dans une affaire où ils ont la generoſité de ſe declarer pour M. de Senez & pour moi, j'étois demeuré en arriere? D'ailleurs je vous avouerai, Monſeigneur, que je ne ſuis pas frappé des ſuites de cette action, & que je n'en prevois que de bonnes. Quand je n'aurois d'autre exemple que ce que nous avons fait [les IV. Evêques] en 1720. en appellant comme d'abus de l'Accommodement; en quoi nous avons été ſuivis de l'Univerſité, de la Faculté de Theologie, & des Curés de Paris, je n'en demanderois pas davantage pour me determiner aujourd'hui. Mais il me ſemble qu'il ne ſeroit pas difficile de trouver de ſemblables exemples avant nous, ne fût-ce que ce qui ſe paſſa de la part des Evêques, & de l'Univerſité de Paris lors de l'enregiſtrement des Lettres-patentes pour autoriſer le Concordat. Enfin je ſai que cette demarche ne ſe fait qu'après avoir pris conſeil des meilleurs Avocats & des perſonnes les plus éclairées dans ces matieres. J'oſe même preſumer qu'on ne nous y engageroit pas, ſi on n'étoit comme aſſuré de réuſſir.

M. de Senez a fait ſignifier ſon oppoſition entre les mains de M. le Procureur-general; & il me mande que M. le premier Preſident a dit à M. le Cardinal de Fleury que la Conſultation des cinquante Avocats, la Lettre des XII. Evêques, & l'oppoſition que M. l'Evêque de Senez venoit de faire entre les mains de M. le Procureur-general, rendoit l'affaire du Concile d'Embrun très importante.

Je ſuis bien aiſe, Monſeigneur, que vous ayez envoyé à M. de Maurepas des remarques ſur le Bref du Pape. Il eſt bon qu'on voye à la Cour, que les Evêques n'en jugent pas plus favorablement que les Parlemens. Mes dernieres nouvelles portent, qu'on travaille chez M. le Cardinal de Rohan & chez M. de Biſſy à repondre à la Conſultation des cinquante. M. de Soiſſons eſt reſté à Paris pendant les fêtes pour contribuer à ce travail. Tout le parti ſe réunit pour reparer l'échec qu'il vient de recevoir. Mais je crois que tout le baume de Galaad ne ſuffiroit pas pour guerir une plaie ſi profonde. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXIV.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur la conduite de la Cour à l'égard des XII. Evêques, & ſur les violences exercées à Senez.*

Le 22. Avril 1728.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois. Elle étoit accompagnée de votre Lettre circulaire dont je vous fais mes très humbles remercîmens. Vous ſouhaitiez, Monſeigneur, que je l'envoyaſſe à MM. de Caſtres & de Montauban: mais vous ne m'en avez addreſſé qu'un original; & ainſi tout ce que j'ai pu faire a été de m'en priver pour l'envoyer à M. de Caſtres. Vous aurez donc la bonté d'en addreſſer un à M. de Montauban. Il y a dix ou douze jours qu'il a paſſé par Montpellier pour aller à Lion. Mais je crois qu'il ne pourra y reſter long-tems, parce que j'appris hier que M. d'Auxerre avoit un ordre de la Cour de ſe retirer dans ſon Dioceſe avec defenſe d'en ſortir, & que l'on s'attend que les autres Eyêques auront le même ſort. Voi-

Voilà donc les violences qui recommencent. Les affaires de la Bulle en iront-elles mieux? Je n'en crois rien: *Sanguis Martyrum, semen Christianorum.* Mes nouvelles d'hier m'apprenoient auſſi l'exil de deux autres de vos Religieuſes & de deux de vos Curés, auſſi bien que l'empriſonnement à la Baſtille d'un ami de M. de la Porte, ſur cela ſeul qu'il eſt ſon ami. Un cœur auſſi tendre que le vôtre ne peut être inſenſible à de tels coups. Je crois, Monſeigneur, que vous avez beſoin de toute votre foi pour les ſoutenir. Mais celui qui vous a donné la grace de combattre juſqu'à preſent, vous rendra ſuperieur à tous les traits que vos ennemis lanceront contre vous. J'oſe même eſperer que toutes ces violences ne peuvent être de longue durée; & il me ſemble entrevoir qu'elles ne viennent que de l'embarras où nous avons jetté nos adverſaires. Ne pouvant nous battre par des raiſons, ils ſe ſervent des moyens qu'ils ont entre les mains pour adoucir, par les maux qu'ils nous cauſent, le chagrin, & peut-être le deſeſpoir où nous les avons jettés. Mais ils ont beau faire; ils ne ſeront pas plus puiſſans que Dieu. *Ægyptus homo, & non Deus.* 1728. Iſaï. XXXI. 3.

M. le Cardinal de Noailles fait toujours merveilles, & ſon Clergé donne tous les jours de nouvelles marques de ſa foi. M. de Montauban m'a paru très bien diſpoſé dans le peu de tems que je l'ai vu. M. de Rhodez eſt charmé de voir M. le Cardinal de Noailles à notre tête. Nous ſommes ſur le point de perdre M. de Bayeux, qui ſe meurt d'une hydropiſie de poitrine. J'en ſuis très affligé. Vous aurez ſu, Monſeigneur, qu'il a écrit une belle Lettre à M. de Maurepas, & que pluſieurs Evêques ont fait auſſi la même choſe. *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.* Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c. Pſ. LXVII. 29.

LETTRE CCLXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de l'ordre ſignifié à ce Prelat de retourner dans ſon Dioceſe.*

Le 27. Avril 1728.

PERMETTEZ-MOI, Monſeigneur, après vous avoir fait mon compliment de condoleance ſur la perte que vous venez de faire, de vous temoigner combien je ſuis ſenſible au peu d'égard qu'on y a eu, en vous ordonnant de ſortir de Paris ſans delai. Je ſai à qui l'on doit attribuer ces ſortes de vexations; & je ſuis bien aſſuré que vous ne vous y meprenez pas. La main qui vous frappe, Monſeigneur, eſt la même dont Dieu s'eſt deja ſervi pour nous éprouver en tant d'occaſions. Qu'il eſt triſte d'être l'inſtrument que Dieu emploie à battre le grain, & à le ſeparer d'avec la paille! Dieu ſe reconciliera avec nous; mais la verge dont il nous aura frappés, ſera jettée au feu. *Væ Aſſur, virga furoris mei.* Iſaï. X. 5.

Seroit-ce trop preſumer, Monſeigneur, que de regarder la réunion des XII. Evêques comme les premices des miſericordes ſurabondantes que nous attendons? Il ſemble que la ſeduction ne pouvoit aller plus loin qu'elle a été. Aujourd'hui le nuage ſe diſſipe, & la verité reprend ſes premiers droits. Que vous êtes heureux, Monſeigneur, d'y avoir contribué autant que vous avez fait! Je m'aſſure que le traitement que vous venez de recevoir, loin d'éteindre votre zele, ne ſervira qu'à lui faire prendre de nouveaux accroiſſemens. Ceux qui ont puiſſance ſur votre corps, peuvent reſſerrer ſa liberté; mais ils n'auront pas le pouvoir de lier la parole de Dieu. Vous continuerez, Monſeigneur, à preſſer, à exhorter, à encourager; & vous le ferez avec d'autant plus de fruit que vous avez été jugé digne de ſouffrir pour le nom de Jeſus. Je ſuis, &c.

LET-

1728.

LETTRE CCLXVI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le felicite ſur ſon courage, lui marque le diſpoſitions de M. le Cardinal de Noailles & du Clergé de Paris, & le prie de ne point arrêter le zele de celui de Rhodez.*

Le 28. *Avril* 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monſeigneur, à votre Lettre du 20. dans laquelle vous m'apprenez que vous avez écrit à M. de Maurepas de la maniere qu'il convient à un Evêque, & ſans detonner. Je n'en attendois pas moins de vous, Monſeigneur, & je vous en fais mon compliment de bien bon cœur. Je joins ici la copie d'une Lettre de M. de Bayeux au même Secretaire d'Etat. Je ſuis ſûr que vous en ſerez content. Il eſt bien triſte que nous ſoyons à la veille de perdre ce Prelat. Il ſe meurt d'une hydropiſie de poitrine. J'en ſuis ſenſiblement affligé. Pour M. le Cardinal de Noailles, je ſuis dans l'étonnement de ce qui m'en revient chaque jour. Il eſt impoſſible de mieux parler. Les actions repondent aux paroles. Ce n'eſt plus le même homme. L'ombre de certaines gens autrefois le faiſoit fuir: aujourd'hui il va au devant d'eux, & il leur fait l'accueil le plus favorable. Il a deſiré de voir M. l'Abbé d'Asfeld, à qui il a fait cent careſſes. Il s'eſt recommandé à ſes prieres, & lui a dit qu'il recevroit ſes avis avec joie. Il a voulu voir auſſi M. l'Abbé Boileau & M. Petitpied. Auparavant il avoit fait venir un des Theologiens de M. de Senez, à qui il recommanda d'écrire à ce Prelat qu'il étoit diſpoſé à faire tout ce qu'il exigeroit de lui.

Les temoignages continuent dans le Dioceſe de Paris. Soixante-dix Docteurs, du nombre deſquels ſont MM. d'Asfeld, Petitpied, &c. ont écrit à Son Eminence. On compte plus de cent Docteurs ſur differentes liſtes. Le Doyenné de Brie a envoyé ſa Lettre qui eſt ſignée de ſoixante Curés & autres Eccleſiaſtiques. Quarante Peres de l'Oratoire ont auſſi écrit, & vingt-ſix ou vingt-ſept Peres de la Doctrine-chretienne, le Superieur de S. Charles à la tête.

Vous me faites grand plaiſir, Monſeigneur, de m'apprendre la diſpoſition où ſont les bons ſujets de votre Dioceſe à cet égard. Je reſpecte vos vues, & je n'oſe les contredire. Cependant je ne puis m'empêcher de vous repreſenter que je ne ſai s'il ne vous ſeroit pas plus avantageux de profiter de la bonne volonté de vos Eccleſiaſtiques. La force d'un Evêque eſt dans ſon Clergé & ſur tout dans les Curés. On vous craindra davantage, quand on vous ſaura bien appuyé. Un Evêque ſeul ne fera jamais la même impreſſion, que lorſqu'on le ſaura ſoutenu par un nombre conſiderable de Curés de ſon Dioceſe. Que ſeroit-ce qu'un Archevêque de Paris ſans ſon Clergé? Vous l'avez vu, quand il a été queſtion de l'Accommodement. M. le Cardinal de Noailles le ſent bien aujourd'hui, & il n'a garde d'arrêter les temoignages de ſes Eccleſiaſtiques.

Vous apprehendez, Monſeigneur, que les mal-veillans ne priſſent occaſion de la demarche de vos Curés pour tomber ſur eux. Vous n'avez rien à craindre de ce côté-là. Votre Dioceſe attirera-t-il davantage l'attention de la Cour, que celui de Paris & les autres où les temoignages ſe multiplient de jour en jour? C'eſt menager votre Clergé que de le laiſſer paroître dans la conjoncture preſente. Il eſt des occaſions où il faut faire montre de ſes troupes pour arrêter les deſſeins de l'ennemi. D'ailleurs c'eſt rendre un ſervice eſſentiel à la cauſe de l'Egliſe, qui a beſoin de temoignages, ſur tout lorſqu'ils viennent d'un Dioceſe qui en a peu fourni par le paſſé. Il eſt important de faire voir à la Cour que les violences ne remedient point à ce qu'elle appelle un mal; & qu'on la trompe, quand on lui fait

fait entendre qu'il n'y a qu'un très petit nombre d'Eccleſiaſtiques qui ſoient attachés à la cauſe que nous defendons. 1728.

Une nouvelle raiſon qui merite attention. Vous ſavez, Monſeigneur, que nos adverſaires ne perdent point de vue le projet d'une Declaration. Rien ne fortifiera davantage les remontrances des Magiſtrats pour l'empêcher, que de les mettre en état de faire voir qu'un tel projet ne pourroit être mis à execution ſans jetter le trouble dans tous les Dioceſes, eû égard à la multitude des Eccleſiaſtiques qui ſe trouveroient enveloppés dans une pareille Declaration.

Enfin, ſi le temoignage de vos Eccleſiaſtiques leur attiroit, je dis à quelqu'un d'entre eux, quelque diſgrace, il me ſemble que ce ne ſeroit pas une raiſon pour étouffer leur temoignage. Si les Apôtres euſſent été retenus pas des motifs pareils, nous ſerions encore dans les tenebres de l'idolatrie. Remporteroit-on des victoires, ſi on n'expoſoit perſonne au combat? Souffrez donc, Monſeigneur, que je vous ſupplie de ne point arrêter le zele de votre Clergé. Votre peuple vous ſera plus attaché, quand il ſaura que les meilleurs Curés penſent comme vous. Je l'experimente tous les jours, & la même choſe vous arrivera dès que vous voudrez en faire l'épreuve.

J'ai reçu, Monſeigneur, la Lettre de M. de Senez aux onze. J'en ai porté le même jugement que la perſonne que vous m'indiquez.

Vous avez lu apparemment, Monſeigneur, les Notes que l'on a faites ſur notre Lettre commune. Quelle platitude! Il ſemble que nos adverſaires ne puiſſent ouvrir la bouche ſans extravaguer. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXVII.

A M. l'Evêque de Castres, *en lui envoyant une Lettre de M. de Rhodez à ce Prelat.*

Le 9. Mai 1728.

J'Ai reçu, Monſeigneur, une Lettre de M. de Rhodez qui me prie de vous faire tenir celle que je joins ici. Il vous mande apparemment que M. de Maurepas lui a écrit pour lui ordonner de la part du Roi de reſter dans ſon Dioceſe. On ne peut être plus ſatisfait que je le ſuis de la reponſe de ce Prelat au Secretaire d'Etat. Elle eſt ferme & pleine de religion. Je ſouhaite, Monſeigneur, qu'on vous laiſſe le tems de terminer vos affaires en Provence. Vous verrez par les nouvelles que j'ai l'honneur de vous envoyer, qu'on n'eſt pas peu embarraſſé à la Cour. Le Seigneur ſe declare pour nous d'une maniere bien ſenſible. Remercions l'en, & mettons toute notre confiance dans la puiſſance de ſon bras. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXVIII.

A M. l'Evêque de Rhodez. *Il loue ſa reponſe au Secretaire d'Etat, & lui marque les mouvemens & les embarras de Conſtitutionnaires.*

Le 10. Mai 1728.

VOus avez du recevoir, Monſeigneur, la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 28. de l'autre mois. J'ai celui de repondre aujourd'hui à votre derniere, & je commence par me rejouir avec vous, Monſeigneur, de ce que vous avez été jugé digne de ſouffrir quelque diſgrace pour le nom de Jeſus. Le precis que vous avez la bonté de me faire de votre reponſe à M. de Maurepas, m'a rempli de conſolation. Cette reponſe eſt digne de vous, Monſeigneur. Devoit-on attendre autre choſe de votre pieté & de votre religion?

M. de Caſtres eſt actuellement en Provence. Il a ſejourné ici en paſſant. Il

1728. m'a paru plein de courage. Il attend son ordre, & est très disposé à lui faire bon accueil. Il m'a laissé sa Lettre au Roi, dont j'ai été très content. Il a même bien voulu m'accorder la permission d'en laisser prendre copie. Quand Dieu fait la grace à un Evêque de lui mettre dans le cœur les sentimens qui sont exprimés dans cette Lettre, il ne peut, sans manquer à ce qu'il doit à l'Eglise, les tenir cachés.

N'ayez aucune inquietude, Monseigneur, sur ce que vous avez eu la bonté d'envoyer à Paris. Vous ne marcherez qu'en bonne compagnie, & M. le Cardinal de Noailles à la tête. M. de Castres jusqu'à present n'a rien fait. Je ne l'ai pas pressé. Peut-être viendra-t-il à notre but. Quoi qu'il en soit, on ne fera aucune nouvelle demarche qu'elle ne soit bien pesée auparavant, & qu'on ne la juge necessaire.

L'Assemblée du Louvre est finie. Les Evêques se sont divisés en trois partis. Le premier, à la tête duquel étoient M. le Cardinal de Bissy & M. de Soissons, demandoit une Censure de la Consultation, une Declaration du Roi, une Assemblée extraordinaire du Clergé, telle que celle qui fut tenue en 1713. & 1714. Le second peu nombreux vouloit qu'on ne parlât point du Concile d'Embrun, & qu'on laissât tomber l'affaire de la Consultation. Le troisieme qui étoit le plus considerable, & qui avoit pour chef M. le Cardinal de Rohan, a opiné à presenter une Supplique au Roi dans laquelle, après avoir relevé d'abord le ministere des Avocats, on supplieroit Sa Majesté de blâmer l'entreprise des cinquante, & de leur imposer silence. C'est ce parti qui l'a emporté, & que la Cour a appuyé. On dit que M. le Cardinal de Rohan part pour Saverne. M. d'Arras n'a point voulu se trouver à l'Assemblée sous divers pretextes. La veritable raison est qu'il pense comme les XII. On dit aussi que M. d'Avranches n'y a point assisté.

M. le Cardinal de Rohan ayant fait demander à diner à M. le premier President, ce Magistrat repondit qu'en toute autre circonstance il s'en trouveroit fort honoré; mais que dans un tems où l'on montroit tant de vivacité contre la Consultation, il ne convenoit pas qu'il donnât à manger au Cardinal.

Le même Magistrat a refusé de se trouver à de petites assemblées secrettes, où assistent M. le Chancelier & M. le Garde des Seaux. La raison qu'en a apporté M. le premier President, c'est que l'affaire du Concile d'Embrun pourra être un jour discutée au Parlement par l'appel comme d'abus, & qu'ainsi il est bien aise de ne prendre aucun engagement.

Vous voyez par ces nouvelles, Monseigneur, que nos adversaires sont plus embarrassés que nous. Il n'est plus question d'Assemblée du Clergé. Ils sentent maintenant que le parti des furieux n'est pas le plus fort. Tout le public est pour nous. Le Conciliabule d'Embrun devient plus odieux que jamais. Avec un peu de courage & de fermeté, j'espere que nous deconcerterons toutes les mesures & les projets que l'on avoit formés: *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

Rom. VIII. 31.

On a dit ici la chûte de M. de Mâcon. Je n'ai sur cela aucune nouvelle bien positive. Cependant j'ai de la peine à croire qu'il n'y ait pas quelque foiblesse de sa part. Je l'attribue à son grand âge. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCLXIX.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il l'informe de l'état de leurs affaires.*

Le 16. Mai 1728.

J'AI toujours attendu, Monseigneur, une occasion pour vous faire tenir une Lettre que m'a laissé pour vous M. de Castres. Le Pere *** s'est chargé de vous la faire remettre surement. Si cette Lettre demande reponse, vous pouvez,

Mon-

Monseigneur, me l'addresser, & je l'envoyerai à M. de Castres, qui est actuellement en Provence. J'ai été très content de lui à son passage. Il m'a laissé sa Lettre au Roi avec permission d'en faire tel usage que je voudrois. J'appris hier que notre opposition a été signifiée à M. le Procureur general. Je compte, Monseigneur, que ce n'est pas une nouvelle pour vous, & que vous en aurez été informé aussi-tôt que moi. Nous ne sommes que neuf; mais n'est-ce pas beaucoup dans les conjonctures presentes? 1728.

M. de Rhodez a reçu ordre de rester dans son Dioceſe. Il m'a fait l'honneur de m'envoyer un precis de sa reponse à M. de Maurepas. J'en ai été très satisfait. Il ne paroit point que M. de Montauban ni M. de Castres ayent encore reçu aucun ordre. L'un & l'autre sont très disposés à lui faire bon accueil, s'il leur vient. On dit, Monseigneur, que vous avez reçu la visite de M. de Clermont. * En êtes-vous content?

* M. Massillon: ce Prelat n'a jamais rendu visite à M. de Senez depuis qu'il est à la Chaise Dieu.

Il paroit que les affaires prennent un assez bon train. Ne nous lassons point de lever les mains vers le ciel. Nos adversaires mettent leur confiance dans la force de leurs bras: mettons la nôtre dans le Dieu qui a fait le ciel & la terre. Je suis à la vie & à la mort, &c.

LETTRE CCLXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il applaudit au dessein où il est de laisser agir son Clergé, il l'exhorte à repandre les bons Ouvrages, & lui apprend quelques nouvelles.*

Le 19. Mai 1728.

QUE vous me faites plaisir, Monseigneur, en m'apprenant la resolution où vous êtes de profiter des dispositions favorables de vos bons Ecclesiastiques! Je suis persuadé que vous éprouverez de plus en plus combien ce secours vous sera avantageux. Je n'apprehende point la contrebaterie. Je suis sûr que vous aurez pour vous les meilleurs Ecclesiastiques en tout genre, & qui passent pour tels dans votre Dioceſe. Leur temoignage uni au vôtre, & soutenu par celui des douze Evêques, de trente-quatre Curés de la ville & banlieue de Paris, de cent-soixante Curés de la campagne, de cent-douze Docteurs de Sorbonne, & de cinq à six cens Ecclesiastiques du seul Dioceſe de Paris, auxquels s'unissent dans les autres Dioceses les meilleurs Ecclesiastiques: tout cela, Monseigneur, ne peut manquer de faire une impression très forte dans l'esprit de vos Dioceſains. D'ailleurs je doute que vos politiques veuillent s'unir pour un temoignage public contre leur Evêque. Ils ont encore plus besoin de vous, Monseigneur, que des Jesuites. Vous conferez un grand nombre de Benefices dans votre Dioceſe: un politique y regardera à deux fois avant que de vous declarer la guerre. Ces sortes de gens ont des freres, des neveux, ou qu'ils veulent placer, ou qu'ils veulent voir ordonner. Et quoique vous soyez très éloigné de rejetter qui que ce soit par des vues de ressentiment, cependant des hommes qui ne se conduisent que par des motifs charnels, sont assez portés à croire qu'il en est de même des autres; & ils craindront que vous ne les traitiez comme ils traiteroient eux-mêmes ceux qui leur resisteroient. Les Rouergats comptent les années. Vous êtes encore jeune, Monseigneur, & vous pouvez durer long-tems. Il y en aura peu qui oseront vous contredire de front. On n'aime point à faire des demarches qui puissent deplaire à un Evêque. Il faut avoir de la religion pour le faire dans les occasions où la Religion le demande. Mais vos politiques ne se piquent pas d'agir par de telles vues.

J'ose encore vous supplier, Monseigneur, de repandre extrêmement tous les

1728. bons Ecrits dans votre Dioceſe. Je vois par experience un ſi grand changement dans le mien à cet égard, que je ne ſaurois m'empêcher d'inſiſter fortement ſur cet article. Il y a mille gens qui ne ſont contre nous, que parce qu'ils ignorent abſolument le ſujet de nos conteſtations. Mais dès qu'ils commencent à lire, ils commencent à revenir. La Conſultation des Avocats a fait des biens infinis, & a ouvert les yeux à un nombre ſurprenant de laïques, qui juſques-là étoient pleins de preventions contre nous.

Je ſuis charmé, Monſeigneur, que vous ayez repondu comme vous avez fait à M. de Montauban. J'eſpere qu'il s'unira à notre Acte; après quoi il ne ſera pas difficile d'avoir M. de Caſtres.

Vous verrez, Monſeigneur, par les nouvelles que je joins ici, que M. d'Arras s'eſt laiſſé entrainer. Je ſai qu'il en eſt deja repentant. Je ne deſeſpere pas
* M. Fagon. de ſon retour. On n'a point invité M. de Vannes * à l'Aſſemblée. On m'écrit qu'il declame par tout contre la reſolution qui y a été priſe. Nous avons deja un grand avantage ſur cette Aſſemblée, puiſqu'il paroit par la reponſe qu'elle a
* M. le Nor- faite à M. d'Evreux, * que la Cour abandonne le Concile d'Embrun pour la forme. mant. On nous reproche d'avoir eu plus d'égard à la plainte d'un ſeul Evêque qu'au jugement unanime de quatorze ou quinze qui l'ont condamné; & cependant on eſt tellement convaincu que les plaintes de ce ſeul Evêque ſont juſtes & fondées ſur la verité, qu'on n'oſe les contredire dans une aſſemblée tenue uniquement pour favoriſer le pretendu Concile d'Embrun.

La Gazette d'Hollande s'eſt trompée. Elle a mis ſur mon compte ce qui regarde M. de la Porte.

La Diette des Benedictins ſe terminera, à ce que l'on pretend, ſans qu'il y ſoit parlé de Conſtitution. Le General avoit grande envie d'en parler, mais Dom Guion Aſſiſtant & pluſieurs Viſiteurs ayant declaré qu'ils étoient porteurs de près de cinq cens proteſtations contre ce qui ſe feroit dans la Diette en faveur de la Bulle, on croit que le General prendra le parti du ſilence; d'autant plus que le Cardinal de Biſſy a dit à Dom Guion que la Cour ne vouloit plus commettre ſon autorité dans ces ſortes d'affaires, à moins qu'elle ne fût aſſurée de réuſſir.

En voilà aſſez, Monſeigneur, pour cet ordinaire. J'aurai ſoin de vous faire part des nouvelles qui en vaudront la peine. J'aurois envie de joindre ici la copie d'une Lettre du Clergé de Troyes à M. l'Evêque de Troyes: ce ſera pour le prochain ordinaire. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. On ne peut être plus, &c.

LETTRE CCLXXI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il le prie de ſigner les Remontrances en faveur de M. de Senez, & lui apprend l'état des choſes.*

Le 21. *Mai* 1728.

JE prends la liberté, Monſeigneur, de vous envoyer une nouvelle piece que j'eſpere qui ſera de votre goût. Je vous ſupplie de la lire en particulier. La
2, Lett. de lecture vous fera comprendre que la choſe doit être tenue très ſecrete. Ce ſont pluſieurs Evêques au Roi, tom. 1. pag. 777. des Remontrances au Roi qui copient les vôtres, Monſeigneur, en plus d'un endroit. Je me flatte que vous n'aurez aucune peine à ſigner un Ouvrage que le vôtre a comme enfanté. Il eſt glorieux pour vous, Monſeigneur, que nous diſions avec vous & après vous, ce que vous avez dit ſeul avant nous. On me marque que M. le Cardinal de Noailles, & MM. d'Auxerre, de Troyes, de Blois ont deja ſigné. J'envoierai ma ſignature par l'ordinaire prochain. Je ne ſuis chargé, Monſeigneur, que de vous demander la vôtre. Si vous voulez bien l'accorder,

corder, ayez la bonté de me renvoyer la feuille ſur laquelle elle doit être. J'ai pris le parti de vous envoyer une derniere feuille ſeulement avec la minute entiere de la Lettre, dans l'apprehenſion que vous n'ayez aucune perſonne de confiance pour vous tranſcrire la minute & la mettre en état d'être envoyée au Roi. Si vous avez quelqu'un auprès de vous que vous puiſſiez charger de ce travail, choiſiſſez, Monſeigneur, quel parti vous aimez le mieux, ou de ſigner cette derniere feuille en retenant la minute entre vos mains, ou de faire tranſcrire la minute en entier. J'attends ſur cela l'honneur de votre reponſe. Au reſte j'eſpere que ce nouvel Acte nous réunira tous. M. de Rhodez me marque que M. de Montauban lui a écrit pour ſavoir ce qu'il avoit fait ſur les procurations demandées. M. de Rhodez a repondu que *notre force conſiſte dans notre union & dans l'uniformité de nos demarches.* 1728.

Il eſt certain que notre Lettre a donné du courage à bien des gens. Toutes les nouvelles de Paris portent qu'on ne peut s'imaginer quel eſt le ſoulevement du public contre le pretendu Concile d'Embrun. Il n'y a ſur cela qu'une voix à la Cour & à la ville: j'en excepte Meſſieurs du Conſeil de conſcience. Nous aurons inceſſamment un temoignage conſiderable de l'Egliſe de Paris. Il y a trente quatre Curés de la ville & banlieue, cent ſoixante de la campagne, cent douze Docteurs de Sorbonne, & cinq à ſix cens Eccleſiaſtiques. Encore n'eſt-ce que le premier coup de filet. Le Clergé de Troyes a écrit une très belle Lettre à M. de Troyes. Elle eſt ſignée des Curés de la ville, des Chanoines Reguliers, des Benedictins, des Dominicains, des deux Communautés de l'Oratoire, de pluſieurs Chanoines, & de quelques autres Reguliers. La campagne va faire la même choſe, & l'on ſe promet un temoignage très nombreux de cette Egliſe.

Vous vous plaigniez, Monſeigneur, que vous aviez crié ſeul, & que perſonne n'avoit repondu. Avouez aujourd'hui que vous n'avez pas crié en vain. Je ne ſai ſi je me flatte, mais il me ſemble que je vois un grand changement en ſix mois de tems. Mettons notre confiance en celui qui peut tout, & qui ne permet les plus grands ſcandales que parce qu'il ſait les moyens de les faire ceſſer dès qu'il le veut, & toujours par des voies inconnues à la ſageſſe & à la prudence des enfans des hommes. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXXII.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *au ſujet d'un deſſein de la Cour, & de ce qu'on pourroit faire pour s'y oppoſer.*

Le 21. *Mai* 1728.

JE ne puis vous envoyer aujourd'hui, Monſeigneur, les nouvelles que je vous avois promiſes par le dernier ordinaire. Je ſuis occupé à faire tranſcrire une piece nouvelle que vous aurez ſans doute reçue, auſſi bien que moi. Je la fais partir aujourd'hui pour M. de Caſtres.

Suivant ce qui me revient, il paroit, Monſeigneur, que le deſſein de la Cour eſt de faire autoriſer par le plus grand nombre d'Evêques qu'elle pourra, l'*Avis & jugement* dreſſé dans les aſſemblées du Louvre. Les uns diſent qu'on envoyera des couriers aux Evêques comme en 1720: d'autres, qu'on ſe contentera d'addreſſer à chaque Evêque deux exemplaires de l'Ecrit, par la voie des Secretaires d'Etat. Sur cela, Monſeigneur, il m'eſt venu une penſée que je ſoumets à votre jugement. Ne conviendroit-il pas que chacun de nous écrivît aux Evêques que nous connoiſſons, pour leur repreſenter le tort qu'ils feroient & à l'Egliſe & à l'Epiſcopat, s'ils autoriſoient par leurs ſignatures une piece qui n'eſt capable que de deshonorer ceux qui y prennent part? Il y a tel Evêque qui n'a pas eu

1728. le courage de signer avec nous, qui en aura assez pour ne pas se declarer contre nous. Vous avez M. de Mande * dans votre voisinage. On dit qu'il est de vos amis. Je sai qu'on lui a porté la Lettre des XII. Evêques, & qu'il n'étoit pas éloigné de la signer. Il est très ami de M. de Blois. Vous pourrez, Monseigneur, lui écrire deux petits mots pour le prevenir, & l'empêcher de donner sa signature contre nous. Je suis bien assuré qu'il ne sera pas le seul Evêque qui la refusera. Si vous trouvez de l'inconvenient, Monseigneur, à entrer dans ce dessein, vous êtes parfaitement le maître. Je crois cependant que cela ne peut rien gâter. Je suis, &c.

* M. de Choiseul.

LETTRE CCLXXIII.

*A M. ***. Sur un avis qu'il avoit donné au Prelat.*

Le 29. Mai 1728.

JE vous suis très obligé, Monsieur, de l'avis que vous avez bien voulu me donner. J'apprendrois volontiers le detail que vous me promettez: mais dès que vous ne pouvez le confier au papier, je ne vois pas par quelle voie j'en pourrai être instruit. Je ne puis vous cacher en ce pays ici, & je ne saurois vous repondre de la sureté que vous me demandez. Si vous pouvez vaincre votre repugnance à m'écrire ce qu'il est necessaire que je sache, vous pouvez compter sur un secret inviolable de ma part. Si vous ne pouvez vous y determiner, j'abandonnerai cette affaire comme bien d'autres entre les mains de la providence: *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* Je suis, &c.

Ps. XXVI. 1.

LETTRE CCLXXIV.

*Au Reverend Pere ***. Sur un Acte qu'il lui avoit addressé.*

Le 29. Mai 1728.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte que vous avez pris la peine de m'envoyer. Vous pouvez assurer la personne de qui il est, que l'on n'en fera d'usage que celui que vous marquez. Ce temoignage m'a fait d'autant plus de plaisir, que le Diocese d'où il vient n'a pas donné, ce me semble, beaucoup de preuves de son attachement à la verité. Ce que vous m'apprenez du Diocese de Troyes est bien consolant. La Lettre du Clergé est très belle & d'une bonne main.

Continuez, Mon Reverend Pere, dans les sentimens où vous êtes. En travaillant à delivrer la verité de l'oppression passagere qu'elle souffre, la verité vous delivrera pour jamais, vous & tous ceux qui ont le bonheur de la defendre. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXV.

A M. l'Evêque de Rhodes. *Il temoigne sa douleur de la chûte du Cardinal de Noailles, & justifie l'opposition au Concile d'Embrun signifiée à M. le Procureur general.*

Le 2. Juin 1728.

JE crois, Monseigneur, que vous avez été étrangement surpris de la nouvelle chûte de M. le Cardinal de Noailles; car je suppose que vous la savez. On s'est donné tant de mouvemens, on a remué tant de machines qu'enfin il a succombé. Madame la Marechalle de Grammont le vint prendre le 19. & le mena chez M. le Garde des Seaux, où il signa un Acte de desistement de l'opposition que nous avons fait signifier à M. le Procureur general. On lui fait dire que

que la signification en a été faite à son insu & sans sa participation, sur le fondement d'une procuration sous seing privé du 8. Mars dernier, dans laquelle il ne juge pas à propos de persister. Il desavoue ledit Acte, & declare que tout ce qu'il entend faire de ce qui y est exposé, est de supplier Notre Saint Pere le Pape pour lequel il a une si grande & si juste veneration, de prendre les mesures que Sa Sainteté jugera les plus convenables, pour faire cesser la division & les troubles dont l'Eglise de France est agitée ; protestant qu'il veut vivre & mourir dans la soumission qui est due au S. Siege, & à l'autorité de l'Eglise & du corps des Pasteurs unis à leur chef, & desavouant formellement tout Ecrit où l'on voudroit lui faire tenir directement ou indirectement un langage contraire ; voulant que la presente declaration soit regardée comme un monument authentique de ses veritables sentimens, dans lesquels il espere que Dieu lui fera la grace de perseverer jusqu'au dernier moment de sa vie. 1728.

Je vous laisse, Monseigneur, à faire les reflexions qui se presentent en foule sur un Acte si humiliant pour son Auteur. Comment M. le Cardinal de Noailles se plaint-il que la signification de notre opposition ait été faite à son insu? N'a-t-il pas reçu les complimens de tout Paris à cette occasion? N'a-t-il pas temoigné être charmé de cette demarche? Pourquoi a-t-il tenu ferme durant dix jours, sans vouloir accorder l'Acte de desistement qu'on lui demandoit? C'est par lui même qu'on a appris les efforts que M. le Procureur general avoit faits pour l'abbattre, & il se savoit bon gré de n'avoir pas succombé. Quand il a donné sa procuration, l'a-t-il donnée pour qu'on n'en fît d'autre usage que celui auquel il la restreint dans l'Acte de desistement?

Il dit qu'il veut vivre & mourir dans la soumission qui est due au S. Siege : j'aurois au moins ajouté, selon les saints Canons. Et à l'égard de *l'autorité de l'Eglise & du corps des Pasteurs unis à leur chef*, il sait fort bien que cette phrase, si souvent repetée dans les Ecrits de nos adversaires, est employée, quoique très abusivement, pour marquer la soumission qu'ils pretendent qu'on doit avoir pour la Bulle *Unigenitus*. Il falloit donc lever l'équivoque.

Il desavoue formellement tout Ecrit où l'on voudroit lui faire tenir directement ou indirectement un langage contraire. Ici je ne me plains pas tant de M. le Cardinal de Noailles que de ceux qui ont abusé si indignement de sa confiance. On lui a fait accroire qu'on ne lui demandoit qu'un desistement de son opposition, & non pas une retractation de la Lettre des XII. Evêques. Cependant il est visible qu'on n'a inseré cette clause, que pour lui faire retracter sa signature. Rome a été très irritée de la Lettre des XII. Evêques, & elle la regarde comme absolument contraire à la soumission qu'elle pretend qui est due au S. Siege, &c. Nous y declarons que le tribunal de l'Eglise universelle étant saisi de la cause de M. de Senez, l'Assemblée d'Embrun n'a pu en connoître: c'est toucher Rome au vif. M. le Cardinal de Noailles desavouant donc tout Ecrit où l'on voudroit lui faire tenir directement ou indirectement un langage contraire à la soumission qui est due au S. Siege, sans ajouter, *selon les saints Canons*, sur quoi cette clause tombera-t-elle, si ce n'est sur notre Lettre commune?

Qu'on est à plaindre, Monseigneur, quand on a de faux amis! Si on laissoit M. le Cardinal de Noailles suivre ses propres lumieres & son cœur, il iroit droit. On ne peut pas mieux parler qu'il a fait durant le peu de tems qu'il a secoué le joug de certaines personnes. L'y voilà rentré: je le plains, & j'adore les jugemens de Dieu sur les enfans des hommes. Ce bon Cardinal devroit bien neanmoins sentir la difference que le public met entre les demarches qu'il fait de son propre mouvement, & celles qui lui sont suggerées par la troupe de ceux qui l'obsedent. Les premieres sont reçues avec un applaudissement general : les secondes avec larmes, & même avec indignation.

Au

1728. Au reſte on pretend que la grande raiſon dont on s'eſt ſervi pour abbattre le bon Cardinal eſt l'eſperance d'obtenir les XII. Articles. Qui croiroit qu'après la maniere dont il s'eſt plaint lui-même qu'on l'a joué à Rome à ce ſujet, il compteroit encore ſur des promeſſes tant de fois violées? Le parti Conſtitutionnaire s'eſt-il reconcilié avec les XII. Articles? Et M. le Cardinal a-t-il oublié que les chefs menaçoient de mettre l'Egliſe & l'Etat en combuſtion, ſi jamais le Pape les autoriſoit? Rome lui a fait faire toutes les avances; & quelles avances? Il en a été lui-même ſi frappé, qu'il n'a pu s'empêcher de dire à l'occaſion de la Lettre des XII. Evêques, qu'il falloit que ſa main reparât par quelque bonne ſignature, quelques autres qu'elle avoit faites trop inconſiderement. Cependant Rome s'eſt mocquée de lui. Et aujourd'hui, ſans être aſſuré que la nouvelle demarche qu'on lui fait faire aura plus de ſuccès que les precedentes, il abandonne des Evêques & un Clergé qui font toute ſa force; & il ſe livre à des politiques qui ne penſent qu'à leurs propres interêts, ou à des timides dont la fauſſe ſageſſe a été reprouvée de Dieu cent & cent fois.

On trouve, dit-on, notre oppoſition trop hardie? Mais y avoit-il rien de plus naturel que cette demarche, après le peu d'égard, diſons mieux, après le mepris que l'on a fait de nous, en nous renvoyant notre Lettre ſans daigner y faire la moindre attention? Douze Evêques ſe plaignent au Roi dans les termes les plus moderés d'un miſerable Conciliabule, dont l'Aſſemblée du Louvre n'a oſé prendre la defenſe quant à la forme; & pour toute reponſe on nous renvoie notre Lettre avec des Lettres de cachet pour nous obliger à reſter dans nos Dioceſes. Qui peut trouver mauvais après cela que nous ayons recours aux tribunaux établis pour rendre la juſtice, & que nous nous uniſſions pour empêcher que l'iniquité d'Embrun ne ſoit autoriſée par les deux Puiſſances?

Cette demarche, ajoute-t-on, eſt regardée comme une rupture de toutes meſures. C'eſt ce qui montre combien elle étoit neceſſaire: car nous ne pouvons pas douter que toutes les meſures ne fuſſent contre nous, & qu'elles ne tendiſſent à autoriſer le jugement d'Embrun.

Il n'eſt pas douteux, dit-on encore, que Rome ne ſe porte aux plus grandes rigueurs, & qu'elle ne ſoit en cela ſuivie par la plus grande partie des Evêques qui, n'étant plus retenus comme ci-devant par la Puiſſance temporelle, rompront toute communion.

J'admire qu'après ce que Rome a fait contre M. de Senez, & qu'il n'a pas tenu à elle que l'on n'ait fait contre M. de Bayeux, M. d'Auxerre & moi, on veuille nous faire craindre que la Cour de Rome n'uſe plus de moderation à notre égard. Depuis les Lettres *Paſtoralis officii*, Rome & les partiſans outrés de la Bulle n'ont-ils pas fait tous leurs efforts pour rompre de communion avec nous? On n'expedie plus rien pour nos Dioceſes. On nous refuſe le Jubilé; & en France pour favoriſer cette demarche ſchiſmatique, on renverſe l'ordre qui avoit été ſuivi juſqu'alors, en obligeant les Evêques à s'addreſſer immediatement au Pape pour demander cette indulgence. Tous les jours on refuſe les ſacremens aux oppoſans à la Bulle *Unigenitus*, & même aux non-acceptans, quels qu'ils ſoient, Prêtres ou laïques, ſavans ou ignorans, hommes ou femmes, maîtres ou domeſtiques, & juſqu'aux enfans. La Cour le ſait. Elle en a reçu des plaintes ſans nombre. Qu'a-t-elle fait pour l'empêcher? Ou plutôt que n'a-t-elle pas fait pour l'autoriſer?

Qu'on ne diſe donc point que notre Acte d'oppoſition merite également l'indignation des deux Puiſſances, & que Rome & les Evêques n'étant plus retenus par la Puiſſance temporelle, rompront toute communion. S'il reſte encore quelque choſe à faire pour en venir là, ce n'eſt pas manque de diſpoſition du côté

de

de nos adverſaires. L'unique choſe qui les embarraſſe, c'eſt notre nombre. Je crois le bien ſavoir. Ce ne ſera donc point en molliſſant que nous aurons la paix. L'exemple de M. le Cardinal de Noailles le montre aſſez. Mais en demeurant inviolablement unis, & marchant toujours ſur la meme ligne, nous deconcerterons nos adverſaires. Nous ſommes aſſurés d'avoir la verité pour nous. Cela doit nous ſuffire. Tôt ou tard il faut qu'on revienne à nous. Quand Dieu nous aura éprouvés, & qu'il aura fait ſervir toutes ces épreuves à la manifeſtation de la verité & à la ſanctification de ſes élus, il commandera aux vents & à la mer, & le calme nous ſera rendu. Au milieu meme des ſecouſſes violentes qui nous agitent, ne ſentons-nous pas une main bienfaiſante qui nous protege & nous ſoutient en mille manieres differentes ? Combien de fois en avons-nous reſſenti les effets, lorſque nous croyions tout perdu? Les hommes forment des projets, & Dieu les renverſe au moment où ils s'y attendent le moins. Il fait des miracles ſur les cœurs, il en fait ſur les corps: il ſuſcite du milieu des laïques des temoignages ſur leſquels on n'auroit jamais oſé compter. Qu'on étudie avec ſoin tout ce que Dieu a fait pour nous depuis le moment où la Bulle a paru, & l'on ne pourra s'empêcher de s'écrier qu'il eſt le Dieu qui fait des choſes admirables: *Tu es Deus qui facis mirabilia.* 1728. Pſ. LXXVI. 15.

Y a-t-il rien de ſi conſolant pour un Evêque à la vue de la defection de tant d'autres, que de pouvoir ſe dire à ſoi-même que Dieu par une miſericorde ſinguliere l'en a preſervé, qu'il l'a choiſi pour conſerver l'eſperance d'Iſrael, & tranſmettre la ſaine doctrine à des tems plus heureux? Voilà, Monſeigneur, notre gloire & notre couronne. Ne ſouffrons pas qu'on nous l'enleve. Dieu n'a pas beſoin de nous, mais nous avons un beſoin extrême de lui. Notre ſureté eſt de lui demeurer attachés aux depens de tout ce qui pourra nous arriver. Rome ne ſera point contente de M. le Cardinal de Noailles qu'il ne ſouſcrive à l'iniquité d'Embrun. Elle exigera la même choſe de tous ceux qui ſe laiſſeront intimider. J'eſpere, Monſeigneur, que ni vous ni moi ne commettrons jamais une pareille lâcheté.

Je ne ſuis point ſurpris de la manœuvre des Jeſuites contre vous. Le Recteur & les Regens font chacun leur perſonnage. Vous avez du vous y attendre, Monſeigneur, en prenant la defenſe de la verité. Cependant je ne crois point qu'ils viennent à bout de vous detacher votre peuple. Dès que vous avez les Curés, vous êtes trop fort. Ils ont fait ici ce qu'ils ont pu pour introduire le ſchiſme; mais graces à Dieu ils n'y ont pas réuſſi. Repandez la lumiere, tant qu'il ſera poſſible, dans votre Dioceſe. Engagez les Eccleſiaſtiques à lire tout ce qui ſe fait; & vous ne ſerez pas long-tems, Monſeigneur, ſans vous appercevoir du fruit que vous en tirerez. On vient d'imprimer à Paris les Ouvrages de S. Auguſtin ſur la grace que l'on vend à grand marché. Vous pourriez, Monſeigneur, en faire venir un grand nombre d'exemplaires que vos Eccleſiaſtiques acheteront volontiers.

Pardonnez-moi, Monſeigneur, ſi j'entre dans ces details avec vous. Vous ſavez quel eſt le motif qui m'y porte. Je n'en ai point d'autre que celui de vous temoigner par autant d'endroits qu'il m'eſt poſſible, combien je vous ſuis devoué. Je ſuis, &c.

1728.

LETTRE CCLXXVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de la chûte du Cardinal de Noailles, & le remercie de l'approbation qu'il donne à ſon Inſtruction contre le Concile d'Embrun.*

Le 4. Juin. 1728.

J'Ai à repondre, Monſeigneur, aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. & le 31. du mois paſſé. La chûte de M. le Cardinal de Noailles me diſpenſe de faire aucunes reflexions ſur votre derniere, parce que ſelon toutes les apparences la piece en queſtion devient inutile. Et d'ailleurs je ne puis trouver mauvais que vous ne ſoyez pas de notre avis ſur des choſes où l'on doit laiſſer pleine liberté. J'ai été moins ſurpris qu'affligé du changement du bon Cardinal. Cette demarche eſt plus honteuſe pour ſa famille & pour ſes faux amis, que pour lui-même. Vous verrez, Monſeigneur, par la copie d'une Lettre que je joins ici, de quelle maniere cette affaire s'eſt manœuvrée, & le jugement que l'on en porte dans le public. Celui que vous portez de ma derniere Inſtruction paſtorale m'eſt plus avantageux. Je ſuis ravi, Monſeigneur, qu'elle ait merité l'honneur de votre approbation. J'avoue qu'elle eſt forte: mais pouvois-je parler foiblement en prenant la defenſe d'un Evêque qui n'a été traité ſi indignement, que pour être venu à mon ſecours avec une generoſité digne des premiers ſiecles? Il y a des occaſions où il faut faire uſage de ce que dit l'Apôtre à Timothée: *Dieu ne nous a pas donné un eſprit de timidité, mais un eſprit de courage.* Vous craignez, Monſeigneur, que mon Inſtruction ne determine mes ennemis à ne plus garder de meſures. Je ſuis perſuadé qu'il y a long-tems qu'ils y ſont determinés. Je les crois coupables devant Dieu de bien des maux qu'ils ne m'ont point faits, parce que ce n'eſt pas la volonté qui leur a manqué. Combien de projets ont-ils formés contre moi, que Dieu par ſa miſericorde a fait échouer? A lui ſeul la gloire en eſt due. Mais pour mes ennemis, je crois ne rien devoir à leur moderation. Or j'eſpere que le même Dieu qui m'a delivré tant de fois de leurs mains, le fera encore, & qu'il ne permettra pas que je ſois tenté au deſſus de mes forces. Demandez-lui pour moi cette grace, Monſeigneur: vous ne pouvez le faire pour perſonne qui en ait plus de reconnoiſſance, &c.

Tom. I. pag. 785.

2. Tim. I. 7.

LETTRE CCLXXVII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il le prie de ſigner les Remontrances au Roi.*

Le 8. Juin 1728.

VOus avez du recevoir, Monſeigneur, l'extrait d'une Lettre de M. l'Evêque de Troyes que j'ai eu l'honneur de vous envoyer par le precedent ordinaire. J'ai celui de vous apprendre aujourd'hui que M. de Montauban a ſigné les dernieres Remontrances; qu'il compte que vous voudrez bien faire la même choſe; & qu'on eſt reſolu de ſuivre ce projet nonobſtant la chûte de M. le Cardinal de Noailles.

Me voilà donc obligé, Monſeigneur, de revenir à la charge. Me le permettez-vous? Mais en ne croyant pas qu'il ſoit à propos de faire des Remontrances au Roi, vous êtes très éloigné de penſer & de vouloir qu'on ne vous en faſſe pas à vous-même. Je les ferai les plus courtes qu'il me ſera poſſible. Quand on a affaire à un cœur comme le vôtre, Monſeigneur, il ſuffit de montrer la verité pour être aſſuré qu'il ne tiendra pas contre. La

La principale raiſon qui vous perſuade que nous devons abandonner le nouveau projet, eſt le peu de ſuccès que nous avons lieu d'en attendre. Serons-nous mieux écoutés la ſeconde fois que la premiere ? De nouvelles Remontrances ne feront qu'irriter. Les XIX. Evêques ſe contenterent de leur Lettre, & ils ne jugerent pas à propos d'aller en avant après l'Arrêt du Conſeil qui la ſupprima. Nous ne pouvons mieux faire que de les imiter. 1728.

J'avoue, Monſeigneur, que nous n'avons pas lieu de nous promettre de cette nouvelle tentative tout le ſuccès qui ſeroit à deſirer; mais il me ſemble que ce n'eſt pas une raiſon pour l'abandonner. Pluſieurs Evêques ont refuſé de ſouſcrire notre Lettre, parce qu'ils prevoyoient que nous ne ſerions pas écoutés. Ont-ils bien fait? Sont-ils plus louables que nous? Vous ne le penſez pas, Monſeigneur. Si la Cour ne nous a pas rendu juſtice, le public l'a fait de maniere à ne pas nous donner lieu de nous repentir de notre demarche. Il en ſera de même de celle-ci. Pourvû que nous ayons le ſuffrage de tous les gens de bien & des perſonnes ſenſées, nous devons être contens. Rien ne montre mieux le jugement que porte le public de notre cauſe, que ce qui vient d'arriver à M. le Cardinal de Noailles. Son union avec nous lui a attiré les éloges de tout Paris. L'Archevêché ne deſempliſſoit point par la multitude des perſonnes de tout état qui venoient temoigner à cette Eminence la joie qu'on avoit de le voir à notre tête. Depuis ſon Acte de deſiſtement l'Archevêché eſt un deſert. Le bon Cardinal n'oſe ſe montrer, & l'on craint que la melancholie où il eſt, ne le mene au tombeau. Si nos adverſaires ſont les plus forts, s'ils ont le public pour eux, pourquoi tout Paris ne ſe rejouit-il pas de ce que le Cardinal vient de faire ? Pourquoi tous les Corps ne vont-ils point le feliciter ſur une action où il a ſuivi les impreſſions de la Cour? Aſſurés du jugement du public, nous n'avons donc rien à craindre. Ceux qui dominent à la Cour, n'auront aucun égard à nos Remontrances : mais ce n'eſt pas ſur leur jugement que le public forme le ſien. On ſait que nous avons la verité pour nous, que nous defendons la cauſe du juſte & de l'innocent. Nos Remontrances ſont moderées. On a été charmé de nous voir réunis la premiere fois pour plaider la cauſe de M. de Senez : on le ſera encore davantage que nous le faſſions une ſeconde fois. J'oſe même dire que le public attend de nous cette conſolation depuis la chûte de M. le Cardinal de Noailles. Si l'on s'eſt affligé, ç'a été principalement par la crainte que la demarche de ce Cardinal ne fût ſuivie. Quelle joie pour toutes les perſonnes qui ſont ſenſibles aux maux de l'Egliſe, ſi l'on voit par notre réunion que cette chûte n'a été nuiſible à aucun de nous? *Qui nocet*, dira-t-on, *noceat adhuc*; *& qui in ſordibus eſt, ſordeſcat adhuc*; *& qui juſtus eſt, juſtificetur adhuc*; *& ſanctus ſanctificetur adhuc.* Apoc. XXII. 11.

Je vous ſupplie, Monſeigneur, d'y faire attention. Il me ſemble que nous ſommes obligés depuis le deſiſtement de M. le Cardinal à quelque choſe de plus qu'auparavant. Il faut ſoutenir les foibles, & encourager les forts. Je ſai des Dioceſes où l'on ſe preparoit à rendre un glorieux temoignage à la verité, en adherant à notre Lettre commune. Ce triſte évenement l'a empêché, parce qu'on ne ſait quelles en ſeront les ſuites. Nous retablirons tout, ſi on voit que nous ne reglons pas nos demarches ſur celles de M. le Cardinal de Noailles; que quand il fait bien nous le prenons avec nous, mais que quand il fait mal nous le lui laiſſons faire ſeul.

Par les mouvemens que l'on s'eſt donnés pour l'abattre, il paroit qu'on le craignoit plus lui ſeul que nous tous. Ce n'eſt pas nous faire beaucoup d'honneur. Avec un peu de fermeté & d'union, nous forcerons nos adverſaires à avoir de nous des idées plus avantageuſes. Nouveau motif, Monſeigneur, qui doit, ce ſemble, vous porter à entrer dans la bonne œuvre.

1728. Les diſpoſitions de M. de Montauban qui aime à marcher avec vous, (hé! qui eſt ce qui ne l'aime pas?) me paroiſſent encore devoir vous y engager. On fait pour ſoutenir les autres ce que l'on ne feroit pas quelquefois ſi on étoit ſeul. Vous avez cru que votre ſignature ſeroit inutile. N'eût-elle d'autre avantage que celui d'affermir & de conſerver pour la verité un Prelat qui nous eſt auſſi cher que M. de Montauban, croyez-vous, Monſeigneur, qu'il convînt de la refuſer?

Vous êtes retenu par l'exemple des XIX. Evêques: mais je vous ſupplie de remarquer que nous ſommes dans des circonſtances bien differentes. La Lettre des XIX. Evêques fut ſupprimée par un Arrêt du Conſeil; mais dès ce moment le Miniſtere prit la reſolution de travailler à la paix. M. de Gondrin & M. Vialart qui étoient des XIX. furent chargés de la negocier avec le Nonce. Les Remontrances devenoient donc inutiles de la part des XIX. Quand nous ſerons aſſurés que notre Lettre aura produit le même effet que celle des XIX. imitons-les dans leur ſilence. J'y conſens de tout mon cœur. Juſques-là on ne peut trouver mauvais que nous parlions. Nous l'avons fait la premiere fois pour la juſtification de M. de Senez. Nous le ferons cette ſeconde pour la nôtre en particulier. Les reponſes que quelques-uns de nous ont faites à M. de Maurepas ne peuvent avoir la même force qu'une reponſe commune.

Il n'y a point de Lettre particuliere pour M. le Cardinal de Fleury; apparemment parce que M. le Cardinal de Noailles & les Evêques qui ont ſigné les premiers, ne l'ont pas cru neceſſaire. Il ne ſeroit pas ſurprenant qu'ils euſſent été mecontens de la reponſe ſi courte & ſi ſeche que M. le Cardinal de Fleury a faite à celle qui accompagnoit notre Lettre commune.

Je finis, Monſeigneur, par vous marquer que M. de Rhodez a ſigné les nouvelles Remontrances. Je ſuis bien aſſuré que vous lui ferez grand plaiſir d'en faire autant. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il ſe rejouit de l'approbation donnée par ce Prelat à ſa derniere Inſtruction: il lui parle de la chûte & du retour du Cardinal de Noailles, des Religieuſes de Caſtellane, des Eccleſiaſtiques de Senez refugiés à Montpellier, des Remontrances au Roi.*

Le 10. Juin 1728.

VOUS êtes ſi reconnoiſſant du peu que l'on fait pour vous, Monſeigneur, qu'on deſireroit avoir tous les jours de nouvelles occaſions de vous temoigner combien on vous reſpecte & on vous honore. En ſignant la Lettre des XII. je n'ai pas oublié les obligations que j'ai contractées avec vous. Après ce que vous avez fait pour moi, il étoit bien juſte que je parlaſſe pour vous avec un peu plus de force que les autres. C'eſt ce qui m'a obligé à relever l'iniquité d'Embrun de la maniere que vous avez vu. Il paroit, Monſeigneur, que vous n'en êtes pas fâché. Votre ſuffrage eſt pour moi le plus grand de tous les éloges. Je n'apprehende plus la cenſure, dès que je vous ai pour approbateur.

Je crois, Monſeigneur, que vous aurez été ſenſiblement affligé de la chûte de M. le Cardinal de Noailles. Je ne vous en dis rien maintenant, parce que ſuivant les nouvelles que je reçois, ou il s'eſt relevé, ou il eſt prêt à le faire. C'eſt la Marechalle de Grammont qui l'a ſurpris. Il dit qu'il ne s'y fiera plus. A la bonne heure. Voilà bien des variations. Dieu lui faſſe la grace de perſiſter dans les diſpoſitions où il eſt aujourd'hui.

Vos cheres filles ſont encore éprouvées de nouveau. Je compatis, Monſeigneur, autant que je le dois à la peine que vous en reſſentez; mais j'eſpere que les

les prieres que vous faites pour elles ne seront pas vaines, & qu'elles sortiront victorieuses du combat. 1728.

Dans le malheur qu'éprouve votre Dioceſe, j'eſtime le mien heureux d'être l'azile de quelques-uns des saints Eccleſiaſtiques que l'on perſecute. Je ferai ce qui dependra de moi pour adoucir leurs peines, & vous mettre en état de pouvoir dire de votre ſerviteur : *Gaudium magnum habui, & conſolationem in caritate tua; quia viſcera ſanctorum requieverunt per te, frater.* Ad Philem. 7.

Je ſuppoſe, Monſeigneur, que vous avez reçu une Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire par M. ***. Je vous y rendois reponſe au ſujet d'une fille pour laquelle vous demandiez une retraite dans mon Dioceſe. Comme vous ne m'en avez plus parlé, apparemment que ce que j'ai propoſé ne lui convient pas. Je ſerois neanmoins bien aiſe de ſavoir preciſement à quoi m'en tenir, parce qu'il y a quelques places qu'on rempliroit, ſi on étoit aſſuré qu'elle ne penſe plus à venir ici.

M. de Caſtres ſe fait un peu tirer l'oreille pour certaine choſe dont je ne doute pas que vous n'ayez entendu parler. M. de Montauban & M. de Rhodez ont ſatisfait.

Je vous laiſſe, Monſeigneur, & je vous ſupplie en même tems de vous ſouvenir de moi continuellement devant Dieu. Vous connoiſſez mes beſoins & mes miſeres. Priez juſqu'à ce que vous ayez obtenu tout ce que vous ſavez qui m'eſt neceſſaire pour marcher ſur vos traces, même de loin. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXXIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie de ce qu'il a ſigné les Remontrances, & juſtifie la force avec laquelle il parle dans ſon Inſtruction contre le Concile d'Embrun.*

Le 11. *Juin* 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monſeigneur, à votre Lettre du 2. & je commence par vous remercier de l'accueil que vous avez fait à certaine piece qui vous a été envoyée. J'en ai porté le même jugement que vous.

Pour ce qui eſt de mon Inſtruction paſtorale contre l'iniquité d'Embrun, j'avoue qu'elle eſt forte; mais il n'étoit pas juſte que je priſſe foiblement la defenſe d'un Evêque qui n'a été la victime du Conciliabule d'Embrun, que pour être venu à mon ſecours avec une generoſité qui a peu d'exemples.

Je ne ſai, Monſeigneur, ſi la Lettre que vous avez écrite en Gevaudan produira quelque choſe. J'ai appris depuis quelques jours que le neveu a été fait Aumonier du Roi. *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, & emundabor à delicto maximo.* Pſ. XVIII. 14.

Le procedé de M. d'Alet * eſt inexcuſable. Dans un autre tems on pourroit lui tailler de la beſoigne. Aujourd'hui on ne ſeroit pas écouté. *M. Bocaud.

Je joins à cette Lettre les nouvelles du dernier courier ſur leſquelles je ne ferai aucune reflexion. Mettons notre confiance dans la juſtice de notre cauſe & dans la puiſſance de celui qui s'en eſt montré tant de fois le defenſeur. Il abaiſſe, & il éleve; il donne la mort, & il donne la vie; il conduit aux enfers, & il en retire. Je ſuis, &c.

1728.

LETTRE CCLXXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il montre que la diverſité des vues ne diviſera point les Evêques, dès qu'ils ſeront perſuadés de la catholicité des XII. Articles & de la faillibilité de l'Egliſe dans les faits.*

Le 23. Juin 1728.

J'AI à repondre, Monſeigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 9. & l'autre du 16. de ce mois. Je ne ſuis pas fort effrayé des inconveniens que vous me faites enviſager dans votre Lettre du 9. Quoique quelques-uns de nous ne ſoient pas également unis dans les mêmes principes, nous le ſommes neanmoins ſur des chefs ſi importans que, pourvû que nous nous y tenions attachés, il y en a aſſez pour ne rien craindre de ce que vous apprehendez. *Quicumque ergo perfecti ſumus, hoc ſentiamus; & ſi quid aliter* Philipp. III. 15. *ſapitis, & hoc vobis Deus revelabit: verumtamen ad quod pervenimus, ut idem ſapiamus, & in eadem permaneamus regula.* Nous ſommes tous réunis dans la defenſe des XII. Articles. Aucun de nous ne croit l'Egliſe infaillible dans la deciſion des faits poſterieurs à la revelation. En voilà aſſez pour continuer d'agir comme nous avons fait. En prenant la defenſe des XII. Articles, nous prenons de l'aveu des Jeſuites la defenſe de la doctrine condamnée par la Bulle *Unigenitus*. Que quelques-uns de nous croyent la Bulle ſuſceptible d'explications; dès qu'ils feront dependre pour condition de leur acceptation, la publication des XII. Articles, les Jeſuites & leurs adherans les mettront ſur une même ligne avec ceux qui rejettent la Bulle purement & ſimplement. Souvenez-vous, Monſeigneur, de ce trait rapporté dans le Memoire de M. le Cardinal de Noailles, que les partiſans de la Bulle *menaçoient de mettre l'Egliſe & l'Etat en combuſtion*, ſi le Pape autoriſoit les XII. Articles. C'eſt M. le Cardinal de Polignac qui le mandoit à M. le Cardinal de Noailles, & il devoit en ſavoir quelque choſe.

Matth. XII. 34. *Ex abundantia cordis os loquitur.* Ce ſeul trait decouvre aux moins clairvoyans tout le myſtere de la Bulle *Unigenitus*. Il eſt viſible qu'elle n'a été ſollicitée par les Jeſuites que pour aneantir la doctrine contenue dans les XII. Articles. Dieu vous fait la grace de l'aimer, cette doctrine; & vous la croyez ſi certaine, que vous vous eſtimeriez heureux de mourir pour ſa defenſe. Je n'en demande pas davantage, Monſeigneur. Continuez à le dire auſſi haut que vous l'avez fait; & nous continuerons à être unis ſur les points qui affligent davantage nos adverſaires. Tant qu'ils auront du credit, n'attendez point de voir autoriſer ces Articles. On pourra les promettre, tantôt pour arrêter le zele d'un Evêque, & tantôt pour en engager quelque autre dans un mauvais pas. Mais on ſe contentera de promettre, & on n'en viendra point à l'execution; parce que ceux qui dominent, & qui ont le reſſort de toutes les affaires, ont interêt que cela ne ſoit pas.

Les Jeſuites ont fait ici la même manœuvre que chez vous, Monſeigneur. Ils ont debité une pretendue Lettre de M. de Maurepas, encore plus impertinente que celle dont vous me parlez. Ils en ont occupé les eſprits pendant huit jours; & maintenant que la Lettre eſt reconnue pour fauſſe, ils debitent qu'il y a cinq Evêques qui ſe ſont retractés. C'eſt ainſi qu'ils entretiennent leurs creatures. Ils ſoutiennent le menſonge, & ils vivent de menſonge.

L'affaire de votre Refuge ne me ſurprend point. Un Evêque qui veut faire ſon devoir, doit s'attendre à de pareilles contradictions. On ne bleſſe point les paſſions des hommes ſans en reſſentir les effets. Tant que les Jeſuites n'auront que des defenſeurs du caractere de ceux que vous depeignez, il ne faut pas les leur envier. Il y a long-tems qu'ils ſont en poſſeſſion d'être comme le centre & l'é-

l'égoût de toutes les mauvaiſes humeurs qui ſont dans l'Egliſe. Je ſuis bien perſuadé, Monſeigneur, que vous prendrez fait & cauſe pour vos Curés. Vous êtes plus que perſonne en état de le faire avec toute la dignité qui convient à notre caractere. Il me ſemble que vous avez beau champ. Je ſuis, &c. 1728.

LETTRE CCLXXXI.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *pour le prier d'accepter la place de Superieur majeur de la Congregation du Calvaire.*

Le 25. Juin 1728.

LA mort de M. de Bayeux, Monſeigneur, a fait vacquer dans la Congregation du Calvaire un Benefice à la nomination de M. le Cardinal de Noailles & à la mienne. Nous avons jetté les yeux ſur vous pour le remplir, & en conſequence nous vous avons nommé Superieur majeur de ladite Congregation. On eſpere, Monſeigneur, que vous voudrez bien accepter cette charge. Madame de Coëtquen & toute la Congregation le deſirent ardemment. En mon particulier je vous ſupplie très fort de ne pas nous refuſer. Cette charge au reſte ne vous cauſera pas beaucoup d'embarras : mais dans les conjonctures preſentes, vous en cauſeriez beaucoup à la Congregation, ſi vous ne vouliez pas accepter. Il pourroit arriver des circonſtances fâcheuſes qui feroient que le Nonce pretendroit y nommer. Daignez nous accorder la grace que nous vous demandons, Monſeigneur. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLXXXII.

A M. STAPART *Notaire à Epernay, au ſujet du miracle operé ſur ſon épouſe par l'interceſſion de M. Rouſſe.*

Le 27. Juin 1728.

VOUS ne m'avez point appris, Monſieur, la gueriſon miraculeuſe de votre épouſe. J'en étois informé avant que d'avoir reçu la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire : on m'avoit auſſi envoyé le certificat du Medecin & du Chirurgien. Je ne laiſſe pas de vous être très obligé & de votre Lettre & du certificat original qui y eſt joint. Vous me rendez juſtice, en croyant que je prends part à un évenement ſi intereſſant pour la cauſe que j'ai le bonheur de defendre. J'en connois tout le prix ; & je ne puis aſſez remercier Dieu de la conſolation qu'il nous donne en cette occaſion. J'ai fait uſage dans ma derniere Inſtruction paſtorale du premier miracle operé ſur le tombeau de M. Rouſſe. J'ai relevé comme je le devois, l'injuſtice de l'excommunication prononcée contre ceux qui invoqueroient ce ſaint Prêtre. Le miracle que Dieu vient d'accorder à la foi de votre épouſe, eſt la juſtification de tout ce que j'ai dit, & doit couvrir de confuſion les Auteurs du Mandement qui defend les pelerinages à Avenay. Qu'eſt-ce que l'homme pour s'oppoſer à la volonté de Dieu? On a refuſé la Communion à votre épouſe dans l'Egliſe paroiſſiale d'Avenai. A peine lui laiſſe-t-on quelques momens pour prier ſur le tombeau du ſerviteur de Dieu qu'elle invoque. On frappe l'enfant qui lui a donné le moyen de ſatisfaire ſa pieté ; & dans le tems qu'on ſe prepare à la chaſſer, Dieu ſe montre, & lui accorde ſous les yeux de ſes ennemis la gueriſon qu'elle demande. Quelle honte pour eux ! Quelle gloire pour nous ! Il en faut conclurre que s'ils ont quelque credit ſur la terre, ils n'en ont gueres dans le ciel.

Je ſuis très édifié, Monſieur, de vous voir tirer de vous-même ces conſequences. Vous comprenez que le miracle operé ſur votre épouſe, n'eſt pas tant pour

1728. pour elle-même que pour la manifestation de la verité, dans un tems où les passions des hommes s'efforcent de l'obscurcir. Les peuples qui auront connoissance de cette merveille, se laisseront-ils persuader aisément que la cause que nous defendons, ne soit point la cause de Dieu? Que l'on essaye de vous faire dire anathême à M. Rousse; je ne crains pas que vous tombiez dans cet excès d'ingratitude à son égard. Le même Esprit qui a inspiré à votre épouse de prendre ce saint Ecclesiastique pour intercesseur auprès de Dieu, l'attachera plus que jamais à la cause qu'il a defendue avec nous, jusqu'à s'exposer à mourir sans sacremens.

Continuez donc l'un & l'autre à publier les graces que Dieu vient de vous faire. Invitez tous les peuples à l'en remercier avec vous. Faites leur connoître votre bienfaicteur. A ceux qui vous diront: Nous savons que cet homme est un pecheur, repondez-leur comme l'aveugle-né: Si c'est un pecheur, je n'en sai rien: tout ce que je sai, c'est que j'étois paralytique, & je ne le suis plus: je ne voyois que d'un œil, & maintenant je vois des deux yeux.

Je me recommande très particulierement aux prieres de votre épouse & aux vôtres. Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous & à elle.

LETTRE CCLXXXIII.

A M. le Cardinal de Fleury, *en lui addressant sa Lettre au Roi.*

Le 29. Juin 1728.

Lettre au Roi, tom. 2. pag. 367.

JE prends la liberté, Monseigneur, d'addresser à Votre Eminence une Lettre que je me donne l'honneur d'écrire au Roi. Les motifs qui m'y engagent sont si justes & si équitables, les choses que contient la Lettre si graves & si importantes, que j'ose esperer de Sa Majesté un accueil favorable. Rien ne sera plus glorieux pour vous, Monseigneur, que de travailler à l'y disposer. Trouvez bon que je vous demande cette grace, & celle de me croire avec respect, &c.

LETTRE CCLXXXIV.

A M. l'Evêque de Troyes. *Il lui envoie sa Lettre au Roi.*

Le 2. Juillet 1728.

JE prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer la copie d'une Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi tout nouvellemment. J'ai tâché de faire usage du present magnifique que vous m'avez fait il y a quelque tems: je parle des *Elevations* de M. de Meaux. J'ai cru, Monseigneur, que vous aviez droit sur une piece dont vous avez fourni le meilleur. Je vous supplie neanmoins de n'en donner copie à personne pour le present. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXV.

*A M. l'Evêque d'*Auxerre, *en lui envoyant sa Lettre au Roi.*

Le 2. Juillet 1728.

VOus ne me pardonneriez pas, Monseigneur, si je ne vous envoyois la copie d'une Lettre que je viens d'avoir l'honneur d'écrire au Roi. Je vous ai trop d'obligations pour ne pas vous donner cette marque de confiance. Elle ne peut être mieux placée. Si vous êtes content de la Lettre, n'en laissez prendre copie à personne pour le present; je vous en supplie. Si vous ne l'êtes pas, vous m'aimez trop pour m'exposer à la censure du public. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCLXXXVI. 1728.

Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il loue leur conduite, & les exhorte à perſeverer dans leur attachement à la verité. Il deplore la chûte de leur Mere Aſſiſtante.

Le 2. Juillet jour de la Viſitation. 1728.

LEs jours où je reçois de vos Lettres, ſont toujours pour moi des jours precieux, mes très cheres Sœurs. Je ne puis vous exprimer la joie que je reſſens du courage que Dieu vous donne. Votre foi devient celebre dans tout le monde. Vous êtes dans la bouche de tous ceux qui aiment la verité. Peut-on entendre ce que vous faites pour elle, & ne pas vous donner les juſtes éloges que vous meritez? Je le fais avec d'autant plus de liberté, que vous avez appris à ne vous glorifier que dans le Seigneur. Dignes filles de la plus humble de toutes les creatures, que les hommes vous louent, vous n'avez garde de vous en élever. Vous n'avez point perdu de vue les paroles du Cantique que Marie prononce en ce ſaint jour: *Mon ame glorifie le Seigneur & mon eſprit eſt ravi de joie en Dieu mon ſauveur, parce qu'il a regardé la baſſeſſe de ſa ſervante.... Il a fait en moi de grandes choſes, lui qui eſt tout-puiſſant & dont le nom eſt ſaint.* Luc. I. 46. 47. 49. Oui, mes très cheres Sœurs, la grace pour laquelle vous ſouffrez, vous apprend à rapporter continuellement à votre Dieu tout le bien que ſa miſericorde a mis en vous. Sans la grace vous n'êtes rien, vous ne pouvez rien. Avec elle vous pouvez tout. Continuez donc à vous glorifier dans le Seigneur. C'eſt le moyen d'attirer ſur vous de nouvelles faveurs, & de continuer à édifier l'Egliſe, comme vous avez ſi heureuſement commencé.

J'étois informé de l'exil de vos deux dernieres Sœurs, & de la violence dont l'Intrus a uſé pour entrer dans votre Monaſtere. On ne peut ſe conduire avec plus de ſageſſe & avec plus de generoſité que vous avez fait en cette occaſion. Vous avez rendu à Ceſar ce qui appartient à Ceſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. Je vois avec une extrême conſolation que les menaces de l'Intrus ne ſervent qu'à vous affermir davantage. S'il execute le deſſein qu'il a de vous diſperſer, il eſt vaincu; & vous êtes victorieuſes. Vous publierez ſa honte dans tous les lieux où vous paſſerez. Aura-t-il lieu de s'applaudir de reſter en poſſeſſion de quelques batimens dont vous le laiſſerez le maître, tandis que toute la terre apprendra par votre exil qu'il n'a pu ſoumettre vos cœurs, ni les detacher du Paſteur qui vous a été donné de Jeſus-Chriſt même pour vous gouverner?

La crainte de la diſperſion eſt peut-être la tentation la plus dangereuſe pour toutes les perſonnes qui vivent en Communauté. Chacun croit ſon œuvre neceſſaire. Quels biens ne fait pas notre Inſtitut, notre Reforme, notre Maiſon? Pourquoi, dit-on, ne pas uſer d'une condeſcendance dans des tems ſi orageux? Point de ces conſeils violens, de ces demarches qui vont à tout rompre. Ne vaut-il pas mieux perpetuer le bien que nous faiſons en paroiſſant donner quelque choſe au malheur du tems, que de voir notre œuvre diſſipée, & de ne laiſſer après nous que de triſtes regrets de notre deſtruction?

Je me rejouis avec vous, mes très cheres Sœurs, de vous voir tenir un langage bien different de celui-ci. Inſtruites à l'école de Jeſus-Chriſt même, vous y avez appris à ne vous compter pour rien, & à regarder comme un bonheur ineſtimable celui d'être ſacrifiées pour la verité. C'eſt la gloire des élus de ne vivre que pour Dieu, & de perir pour la defenſe de ſa cauſe. Il n'eſt pas extraordinaire de voir des maiſons religieuſes renverſées par la mauvaiſe adminiſtration des biens temporels, ou par le relachement dans la diſcipline; mais il eſt rare d'en trou-

1728. ver qui dans des occaſions delicates ayent mieux aimé ſe laiſſer detruire que de bleſſer la verité. Vous êtes heureuſes, mes très cheres Sœurs, d'être dans cette diſpoſition. Par là vous jettez le fondement d'un édifice que rien ne pourra ébranler. En quittant la maiſon que vous habitez, Dieu vous en prepare une dès cette vie dans le cœur de tous ceux qui l'aiment. Vous y habiterez avec lui. Vous y tiendrez une place honorable à cauſe de lui. Que les hommes eſſayent d'effacer votre nom de deſſus la terre, le leur ſera bientôt oublié, mais le vôtre ſubſiſtera juſqu'à la conſommation des ſiecles; ou ſi l'on ſe ſouvient de vos ennemis, ce ſera comme l'on ſe ſouvient de Dacien en liſant les Actes du Martyr S. Vincent. Si Vincent eût ſuccombé aux menaces de Dacien, on ne parleroit aujourd'hui ni de Dacien ni de Vincent. Se mettroit-on en peine de ſavoir s'il y a un Monaſtere de la Viſitation de Caſtellane, ſi vous aviez reconnu l'Intrus ſans la moindre reſiſtance? Mais aujourd'hui il n'y a point d'étranger dans Jeruſalem qui ignore votre conſtance, votre courage, votre fidelité? Avant la perſecution vous avez édifié le Dioceſe de Senez: maintenant vous repandez la bonne odeur de Jeſus-Chriſt dans toute l'Egliſe. Vous inſtruiſez les ſiecles mêmes à venir, & vous leur donnez par votre exemple des leçons plus durables que ce que les hommes prennent ſoin de graver ſur le bronze & ſur l'airain.

Conſervez cette gloire, mes très cheres Sœurs. Demandez à votre divin Epoux qu'aucune tentation ne ſoit capable de vous l'enlever. Que le malheur que vient d'éprouver votre Mere Aſſiſtante, ſerve à vous rendre encore plus humbles & plus vigilantes. Que ſa chûte vous affermiſſe, loin de vous ébranler. Il ne lui reſtoit plus qu'un pas à faire pour obtenir la couronne. Elle s'eſt arrêtée, & elle a regardé derriere ſoi. Que les jugemens de Dieu ſont étonnans! Ne deſeſperons pas neanmoins de ſon retour. Prions continuellement, & ne ceſſons de demander que Dieu lui ouvre les yeux. Si comme S. Pierre elle a eu la foibleſſe de renoncer ſon Maître; que Jeſus la regarde, & à l'inſtant elle pleurera amerement. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCLXXXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il loue ſa Lettre paſtorale contre les Jeſuites. Il juſtifie la proteſtation des Evêques contre les faux raiſonnemens de quelques politiques.*

Le 9. Juillet 1728.

VOUS m'avez agreablement ſurpris, Monſeigneur, en m'envoyant votre derniere Lettre paſtorale. Vous le prenez avec les Jeſuites ſur le veritable ton. Ne pouvant eſperer de paix avec eux, le parti le plus ſage & le plus prudent eſt de les mettre ſur la defenſive avec vous. S'ils ſont trop obſtinés dans le mal pour vous aimer, qu'ils apprennent à vous craindre. Coupables de tous les excès que vous leur reprochez, c'eſt charité publique de les faire connoître pour ce qu'ils ſont. Moins vous les menagerez, moins ils ſeront en état de vous nuire.

Ceux qui publient que la voie des proteſtations ne peut avoir de ſuccès, devroient ſe defier de leur ſageſſe. Ils nous regardent comme des inſenſés; mais avec toute leur prudence leur eſt-il arrivé de réuſſir dans une ſeule de leurs negociations? Il y a dix ans qu'ils ſont la dupe de ceux qui les mettent en œuvre. Tout le monde le voit; tout le monde le dit. Pourquoi ne ſe le diſent-ils pas à eux-mêmes? Ont-ils lieu de s'applaudir de toutes les demarches qu'ils ont fait faire à M. le Cardinal de Noailles? Si notre oppoſition eſt quelque choſe de ſi étrange, pourquoi l'Archevêché eſt-il demeuré deſert après le deſiſtement du bon Cardinal, au lieu qu'auparavant il ne deſempliſſoit point? L'indignation publique n'eſt-elle

pas

pas retombée sur ces Messieurs qui se mêlent aujourd'hui de nous critiquer, & qui croient qu'il n'y a de bien fait que ce qui vient de leur part? Il est vrai que la voie que nous avons prise, peut nous attirer quelque orage. Mais pourquoi sommes-nous Evêques? Messieurs les politiques savent aussi bien que nous, que la cause que nous soutenons est la cause de la verité. Dans la situation où sont les choses, il faut necessairement, ou que nous nous fassions des affaires avec les hommes, ou que nous nous en fassions avec Dieu. Si les hommes sont contens, Dieu ne le sera pas. Laissons donc là les hommes, dont les interêts sont contraires à ceux de Dieu; & attachons-nous, aux depens de tout ce qui pourra arriver, à defendre la cause que Dieu nous a confiée; je dis à la defendre, chacun selon la mesure du don qu'il nous a distribué. Craint-on que Dieu ne soit pas assez puissant pour faire son œuvre, si nous n'y mêlons ce qu'une fausse sagesse peut nous inspirer? Je voudrois bien, Monseigneur, que nos censeurs appriſſent à ne mettre leur confiance qu'en Dieu. On ne seroit pas obligé de refuter si souvent les faux raisonnemens que l'esprit de timidité leur suggere. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCLXXXVIII.

*A M. ***. Il blâme fortement son système bizarre sur la paix de Clement IX.*

Le 12. Juillet 1728.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & à laquelle vous avez oublié de mettre la datte. Je vous remercie du zele que vous temoignez avoir pour mes interêts. Je ne puis neanmoins entrer dans vos vues; & je crois en avoir de très bonnes raisons. Si vous faites imprimer votre système contre la paix de Clement IX. vous ferez plaisir aux Constitutionnaires, qui tâchent de soutenir comme vous, que la signature pure & simple du Formulaire en a été le fondement. Je leur en ferois bien davantage, si je suivois le conseil que vous me donnez d'appeller *des Bulles données sur le fait de Janſenius & sur le Formulaire.* Ce n'est ni votre intention ni la mienne, de fournir des armes contre nous aux partisans de l'erreur. Et ainsi, Monsieur, trouvez bon que je m'en tienne à ce que j'ai fait jusqu'à present. Je n'ai point lieu de m'en repentir. Si, comme vous le pensez, ni Messieurs de Port Royal ni ceux qui leur ont succedé n'ont point eu l'esprit de conseil, je dois me defier encore davantage de ceux qui me sont inconnus, & qui neanmoins veulent me persuader de faire une demarche que je crois très prejudiciable à la verité. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXIX.

A un Benedictin. Il le felicite de souffrir pour la verité, après avoir eu le malheur de l'abandonner.

Le 19. Juillet 1728.

J'Ai reçu, mon cher Condiacre, la Lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, & la copie de celle que vous avez addressée à la derniere Diette. Je ne puis qu'être très édifié de vous voir reparer d'une maniere si solemnelle, la faute que vous aviez commise en acceptant la Bulle *Unigenitus.* Vous devez vous estimer heureux de souffrir pour une cause si juste. Il n'a tenu qu'à vous d'avoir les bonnes graces de vos Superieurs; mais vous avez mieux aimé être humilié avec ceux de vos freres qui ont rendu temoignage à la verité, que de partager les faveurs de ceux qui l'ont abandonnée. Conservez cette gloire. Oubliez ce que vous avez quitté. Faites honneur à la cause que vous defendez,

1728. en souffrant avec patience, avec douceur, & même avec joie, les mauvais traitemens auxquels vous êtes exposé. Que la verité & la charité reglent toutes vos demarches, afin que la verité vous delivre, & que Dieu qui est la charité même, vous dedommage dans l'éternité des peines que vous aurez endurées pour lui dans le tems. Priez pour moi, mon très cher Condiacre. Je suis à vous très tendrement.

LETTRE CCXC.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie d'avoir accepté la superiorité du Calvaire: il lui parle d'une nouvelle negociation avec le Cardinal de Noailles, & de l'*AVIS ET JUGEMENT *de l'Assemblée du Louvre contre la Consultation des Avocats.*

Le 23. Juillet 1728.

JE commence, Monseigneur, par vous temoigner ma très vive reconnoissance de ce que vous avez bien voulu accepter la superiorité du Calvaire. Je m'estime fort heureux d'avoir contribué à procurer à cette Congregation un aussi excellent chef. Vous reparerez les fautes que j'ai faites, & vous soutiendrez le bien que Dieu y a mis par sa grace.

Vous aurez su, Monseigneur, que M. le Cardinal de Fleury a été depuis peu rendre visite à M. le Cardinal de Noailles, avec lequel il est resté trois quarts d'heure. On assure que le but de cette visite étoit d'engager le bon Cardinal à publier son Mandement d'acceptation pure & simple, avec revocation de son Instruction pastorale de 1719. On ajoute que l'on croit que M. le Cardinal de Fleury lui proposa aussi de se joindre aux trente-deux Evêques du Louvre, & qu'il le pria de faire cesser les informations commencées pour la notification des miracles que Dieu continue d'operer sur le tombeau de M. de Pâris. Le Pere la Borde est à son Prieuré, & M. Dorsanne avec lui. Quelques-uns disent qu'ils ont eu des ordres secrets de se retirer de l'Archevêché. D'autres pretendent avec plus de vraisemblance que, ne pouvant empêcher les demarches si honteuses que l'on fait faire à Son Eminence, ils ont pris le parti de se retirer, pour faire connoître qu'ils n'y ont aucune part. On promet, dit-on, les XII. Articles, mais reformés. Cela s'accorde avec des Lettres de Rome que j'ai vues, & qui marquent que jamais la Cour de Rome n'autorisera les XII. Articles, à moins de quelque grand tumulte, & si le Roi ne presse vivement pour les avoir; auquel cas, ils seront changés, & les termes modifiés d'une maniere favorable au Molinisme. Je n'en doute point. Mais à quoi pense-t-on? Pretend-on donner la paix à l'Eglise par cet endroit? Nous avons reconnu dans notre Lettre au Roi, que la doctrine des XII. Articles est celle de l'Ecriture & de la Tradition. Souffrirons-nous qu'on les change, qu'on les altere, qu'on les modifie? Plus nos adversaires montreront d'éloignement pour certains termes, moins nous devons permettre qu'on y donne aucune atteinte.

Les Peres de Nicée s'arrêterent au terme de *Consubstantiel*, parce qu'ils virent que les Ariens, qui s'étoient fait des signes pour passer tous les autres, montrerent beaucoup d'opposition quand on prononça celui-ci. Voilà notre modele. C'est nous donner gain de cause, que de toucher aux XII. Articles, parce qu'on justifie par là toutes les plaintes que nous avons faites qu'on cherche à abolir les dogmes les plus constans, & les verités les plus importantes de la Religion. Si les Ariens avoient eu des sentimens orthodoxes sur la divinité du Fils, ils auroient souscrit au terme de *Consubstantiel*, comme ils souscrivirent à ces autres expressions, *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu.* J'en dis de même des Constitutionnaires. S'ils ont des sentimens orthodoxes sur les XII. Articles,

cles, qu'ils les reçoivent avec la même ſimplicité que nous. Loin de les recevoir, ils s'oppoſent à leur publication; ils les rejettent; ils les condamnent comme un *Ouvrage de tenebres*; & enfin ne pouvant empêcher abſolument qu'on ne les donne, ils ont aſſez de credit pour les faire changer, & ſubſtituer aux termes incompatibles avec leurs erreurs, d'autres expreſſions ſous leſquelles il leur ſera plus facile de ſe cacher. Quel eſt l'Evêque qui ait un peu d'amour pour la verité, qui puiſſe donner les mains à une pareille prevarication? Je ne puis croire que M. le Cardinal de Noailles le voulût faire, s'il étoit dans un autre état que celui où nous le ſavons. *Ne projicias me in tempore ſenectutis: cùm defecerit virtus mea*, &c. Pſ. LXX. 9. 1728.

On commence à diſtribuer l'*Avis & jugement* des Prelats du Louvre, qui ſera ſuivi d'un Arrêt du Conſeil. On me mande qu'on ne publiera que les noms des Evêques qui ont aſſiſté à l'Aſſemblée, parce qu'on a trouvé plus d'oppoſition qu'on ne penſoit dans les provinces. On avoit compté ſur un grand nombre de ſignatures. Ce projet n'ayant pas réuſſi, on ſe rabbat à dire que les Prelats bien intentionnés adopteront par des Mandemens particuliers l'*Avis* du Louvre. Si cette nouvelle eſt veritable, elle me paroit bien importante. Nous devons compter pour oppoſé à l'iniquité d'Embrun, tout ce qui ne ſe declarera pas formellement pour elle. Quelqu'un me mande que l'Ecrit de l'Aſſemblée du Louvre eſt très moderé, & qu'il n'aboutit à rien. Il faut le voir. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Roi n'ayant pas conſulté ſur la forme du Concile d'Embrun, il s'enſuit que le jugement rendu contre M. de Senez eſt de l'aveu de nos adverſaires ſi irregulier quant à la forme, qu'ils n'ont oſé le ſoutenir par cet endroit. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXCI.

Aux Religieuſes du Calvaire du Marais. Il ſe rejouit de leur amour pour la verité, & leur promet de les ſecourir au beſoin.

Le 30. Juillet. 1728.

J'Ai reçu, Mes Reverendes Meres, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je l'ai lue avec attention. J'en ai peſé tous les mots. Il ne m'a pas été difficile d'en decouvrir le ſens; mais il me ſeroit impoſſible de vous marquer la joie que j'en ai reſſentie. Vos regrets pour la mort de M. de Bayeux, vos applaudiſſemens au choix que nous avons fait de ſon ſucceſſeur, vos prieres & vos vœux continuels pour moi: tout annonce dans votre Lettre les diſpoſitions où vous êtes par rapport à la verité. C'eſt ce qui me remplit de conſolation, & ce qui reſſerre plus que jamais les liens que j'ai contractés avec vous. Que rien ne ſoit capable de les rompre, Mes Reverendes Meres. Les jours peuvent devenir pour vous plus mauvais qu'ils ne ſont. Preparez-vous à la tentation. Si le Seigneur permet que vous ſoyez éprouvées, faites que je n'aye lieu de rougir d'aucune de vous en particulier. Alors ſi vous avez beſoin de mon ſecours, vous pourrez vous addreſſer à moi en toute confiance. La paix dont votre maiſon a joui juſqu'à preſent, m'a fait porter ailleurs mes ſoins & mon attention. Mais dès qu'il s'agira des interêts de la verité, je quitterai tout pour vous aider à lui rendre temoignage, & à lui être fideles juſqu'à la fin. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE CCXCII.

Aux Religieuſes du Calvaire du Luxembourg, ſur le même ſujet.

Le 30. Juillet 1728.

LA bouche parle de l'abondance du cœur. J'ai trouvé le vôtre tout entier dans votre Lettre, Mes Reverendes Meres. Je ſai quelle eſt votre foi, votre cou-

1728. courage & votre amour pour la verité. Tous les jours vous en donnez de nouvelles preuves. C'en eſt une bien pretieuſe pour moi que ce que vous me marquez de vos diſpoſitions ſur la mort de M. de Bayeux, ſur le choix que nous avons fait de M. de Rhodez pour lui ſucceder, & ſur la part qu'il a plu à Dieu de me faire prendre aux affaires de l'Egliſe. Ne doutez point que je n'en prenne une très ſincere aux vôtres, dès qu'elles entreront dans celles de l'Egliſe même. Je veux vous être uni, à proportion de ce que vous l'êtes à la verité. Vos interêts ſont les miens, dès qu'ils le ſont de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Je me ferai un devoir de vous en donner des marques dans toutes les occaſions. Et s'il arrivoit, ce que je prie Dieu de detourner, que la tentation vînt juſqu'à vous, vous me trouverez toujours diſpoſé à entrer dans vos beſoins: je ne dis pas ſeulement les beſoins generaux, mais encore les beſoins de chacune en particulier. Je ne puis mieux vous faire connoître la tendreſſe & la charité que je reſſens pour vous. Elle eſt telle que j'eſpere que rien ne ſera capable de l'alterer. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXCIII.

A M. l'Evêque de Rhodez. *Il l'exhorte à mepriſer les menaces des Jeſuites, & à ſe defier des conſeils de ſes amis politiques qui le portent à menager ces Peres.*

Le 30. Juillet 1728.

LEs Jeſuites ſe preparent donc à *decocher contre vous tout ce que la ſatyre la plus envenimée peut ſuggerer.* Je ne ſuis gueres effrayé de leurs menaces. Votre reputation eſt mieux établie que la leur: *Sagittæ parvulorum factæ ſunt plagæ eorum, & infirmatæ ſunt contra eos linguæ eorum.* Je viens d'écrire au Roi une Lettre qui ne leur fera pas plus de plaiſir que votre Lettre paſtorale. S'ils vous attaquent, Monſeigneur, il y a bien de l'apparence qu'ils ne me laiſſeront pas en repos. Je les attends de pied ferme, & les mepriſe ſouverainement. Nous allons entrer dans leur troiſieme ſiecle: il faut verifier la prophetie de Sainte Hildegarde, en faiſant nos efforts pour les rendre *viles ut canes.*

Pſ.LXIII. 8.

Quelles gens que les amis de Paris dont vous me parlez! Ils trouvent *deplacé* tout ce qui n'entre pas dans leurs vues, tout ce qui derange leur politique. Mais la raiſon ſur laquelle ils s'appuyent, me paroit bien indigne de Miniſtres de Jeſus-Chriſt. Ils ne veulent pas que vous *attiriez* ſur vous, ou que vous *attaquiez un corps auſſi formidable* que ſont les Jeſuites. Voilà preciſement le langage des Eſpions à leur retour de la terre de Chanaan: *Detraxerunt terræ quam inſpexerant apud filios Iſrael, dicentes: Terra quam luſtravimus, devorat habitatores ſuos. Populus quem aſpeximus, proceræ ſtaturæ eſt. Ibi vidimus monſtra quædam filiorum Enac de genere giganteo; quibus comparati, quaſi locuſtæ videbamur.*

Num. XIII. 33.

Si ces Meſſieurs ont medité ſur les maux de l'Egliſe, combien doivent-ils être touchés de ceux que les Jeſuites lui font par leur mauvaiſe doctrine! Plus leur corps eſt *formidable*, plus l'Egliſe eſt en danger. Je ſerois moins inquiet, ſi les erreurs contre leſquelles vous vous élevez, Monſeigneur, n'étoient ſoutenues que par une poignée de gens ſans aveu. Mais dès qu'elles ont pour protecteurs toute la Societé, il n'y a point d'Evêque qui en ſe taiſant, ne doive craindre le reproche d'avoir ſacrifié les interêts de la verité à ſon repos: *Canes muti non valentes latrare.*

Iſaï. LVI. 10.

Où eſt donc la foi aux promeſſes de Jeſus-Chriſt? Quelque foibles que nous paroiſſions aux yeux des hommes, ne ſommes-nous pas aſſurés de la victoire? Peut-on craindre les Jeſuites, quand on croit en Dieu? *Ne timeatis populum terræ hujus, quia ſicut panem ita eos poſſumus devorare. Receſſit ab eis omne præſidium. Dominus nobiſcum eſt, nolite metuere.*

Num. XIV. 9.

A

A la vue des menaces que vous fait la Societé, je me rappelle celles de l'ennemi le plus redoutable qu'ait eu le peuple d'Iſrael: *Ibat autem Philiſthæus incedens & appropinquans adverſùm David... Numquid ego canis ſum, quòd tu venis ad me cum baculo? Et maledixit Philiſthæus David in diis ſuis. Dixitque ad David: Veni ad me, &c. & dabo carnes tuas volatilibus cæli & beſtiis terræ.* 1728. I. Reg. XVII. 41.

Ce ſont là, Monſeigneur, les diſcours de ceux que vous venez d'attaquer avec la houlette que Dieu vous a miſe en main. La reponſe ne ſera pas difficile à trouver. *Dixit autem David ad Philiſthæum: Tu venis ad me cum gladio & haſta & clypeo: ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Iſrael quibus exprobraſti hodie; & dabit te Dominus in manu mea, & percutiam te, & auferam caput tuum à te; & dabo cadavera caſtrorum Philiſthiim hodie volatilibus cæli, & beſtiis terræ: ut ſciat omnis terra quia eſt Deus in Iſrael; & noverit univerſa Eccleſia hæc, quia non in gladio nec in haſta ſalvat Dominus. Ipſius enim eſt bellum, & tradet vos in manus noſtras.*

Oui, Monſeigneur, nous renverſerons ce geant ſuperbe qui s'appuie ſur la force de ſon bras. Quelque formidable qu'il ſoit, en mettant toute notre confiance dans le Saint d'Iſrael, nous lui porterons des coups dont il ne pourra ſe relever. Ce ſera de ſes propres armes que nous le percerons. *Cucurrit & ſtetit ſuper Philiſthæum, (David) & tulit gladium ejus, & eduxit eum de vagina ſua; & interfecit eum, præciditque caput ejus.* Ne nous laſſons point de crier contre les erreurs des Jeſuites. Devoilons-les. Faiſons en connoître la turpitude, & il faut neceſſairement qu'ils deviennent la fable du genre humain. Ils ne ſe conſervent l'eſtime des peuples qui les écoutent, que parce qu'ils n'en ſont pas connus. Mais pour les mieux faire connoître il faut les nommer. Il eſt juſte d'épargner les perſonnes, quand elles renoncent aux erreurs; mais lorſqu'elles ne le font point, ce n'eſt pas aſſez de condamner les erreurs, il faut nommer les perſonnes; & c'eſt à quoi on n'a pas été aſſez attentif par le paſſé.

Janſenius étant mort dans le ſein de l'Egliſe, & ayant ſoumis ſon Livre au jugement du S. Siege, il n'y avoit aucune neceſſité de le nommer dans la Bulle qui condamne les cinq propoſitions, d'autant plus que perſonne ne ſoutenoit les erreurs qui y ſont condamnées. Alexandre VII. a voulu definir ce fait; & de là une infinité de troubles dans l'Egliſe. Le zele de ce Pape auroit été mieux placé, s'il en eût fait uſage contre les auteurs des propoſitions de morale qu'il a condamnées. Pourquoi épargner le nom de ces miſerables auteurs? Les Jeſuites avoient-ils abandonné leur doctrine? L'ont-ils abandonnée depuis? Se ſont-ils ſoumis ſincerement au Decret d'Alexandre VII? Ne trouvent-ils pas tous les jours mille évaſions pour s'en debarraſſer? Ces Peres ne meritoient donc pas d'être épargnés. Cependant Innocent XI. eſt tombé dans le cas d'Alexandre VII. L'Aſſemblée du Clergé de 1700. a fait la même choſe. On auroit rendu à l'Egliſe un grand ſervice ſi on avoit fait, pour decrier les auteurs de la morale corrompue, ce que l'on a fait pour decrier le Livre de Janſenius. Toutes les chaires devoient retentir des noms de ces indignes auteurs; & le peuple ſe ſeroit accoutumé à avoir pour les Jeſuites l'horreur qu'il a pour la doctrine dont il ne peut croire qu'ils faſſent profeſſion. Mais pour autoriſer les Curés & les Predicateurs à nommer les Jeſuites en chaire, il eût fallu que les Papes, ou du moins que les Evêques de France euſſent commencé à les nommer dans leurs Cenſures.

C'eſt encore une faute qui ne me paroit pas legere, de n'avoir pas, en condamnant les propoſitions de la morale corrompue, condamné les Livres d'où elles ſont extraites. On diſpute depuis ſoixante-dix ans pour trouver les cinq propoſitions dans le Livre de Janſenius; & il ne faudroit pas employer ſoixante-

dix

1728. dix heures pour en trouver des milliers qui renverſent toute la morale dans les Caſuiſtes. Cependant on s'eſt fait un devoir à Rome de ne point toucher aux Livres des Caſuiſtes, en condamnant les abominations qu'ils renferment ; & en même tems on s'en eſt fait un autre, de decider que les cinq propoſitions ſont dans le Livre de Janſenius. Le fait des Caſuiſtes eſt un fait palpable, dont on ne peut trop inſtruire les fideles, parce que l'ignorance de ce fait les porte à avoir de l'eſtime pour des hommes qui font des maux infinis à l'Egliſe. Le fait de Janſenius eſt un fait douteux, ſur lequel l'ignorance ne peut prejudicier aux fideles; parce que, quand les defenſeurs de Janſenius ſe tromperoient ſur la queſtion de fait, pourvû qu'ils ſoient ſincerement ſoumis ſur la queſtion de droit, c'en eſt aſſez. Le Livre de Janſenius ne peut plus faire de mal, dès qu'on ne prend que dans un ſens orthodoxe les expreſſions ambiguës qui peuvent s'y trouver. Pourquoi donc troubler l'Egliſe par la crainte de maux imaginaires, en exigeant la croyance d'un fait inutile ; & ne pas craindre des maux très réels, qui naiſſent des égards qu'on a eus pour les Jeſuites, en ſe contentant de condamner les propoſitions de leurs auteurs ſans toucher aux Livres d'où elles ſont extraites?

Ces maux ſont encore plus grands dans les autres Egliſes que dans la nôtre. Les Jeſuites étant preſque les ſeuls qui y dominent, il étoit infiniment important de condamner, non ſeulement les propoſitions, mais encore les Livres de leurs Caſuiſtes. Les Eccleſiaſtiques d'Eſpagne & de Portugal ont-ils moins d'eſtime pour les mauvais Caſuiſtes depuis les Decrets d'Alexandre VII. & d'Innocent XI qu'ils n'en avoient auparavant ? Les liſent-ils avec plus de precaution ? Les Jeſuites ſont leurs maîtres dans la plûpart des Univerſités. Et peut-on ſe perſuader qu'ils leur inſpirent de la defiance pour leurs propres auteurs dans des royaumes où ils n'éprouvent aucune contradiction, tandis qu'ils ne le font pas même en France où il y a plus de lumiere & moins de prevention pour les mauvais Caſuiſtes que dans les lieux dont nous parlons?

Que l'on compare les propoſitions execrables qu'ont avancé les Caſuiſtes, avec les cent-une propoſitions du Pere Queſnel : qui pourra ſoutenir ce parallele ? Cependant on excommunie *ipſo facto* tout fidele qui aura entre les mains le Livre des *Reflexions morales* ; & comme ſi l'on craignoit de donner de l'éloignement pour la lecture des Caſuiſtes en condamnant leur doctrine infernale, on évite avec grand ſoin de condamner expreſſement les Livres qui la renferment, & de faire connoître ceux qui en ſont les auteurs.

Je vois bien que ce qui a porté Rome à uſer de ce menagement, a été la crainte de choquer les Jeſuites, & de nuire à leur reputation. Mais falloit-il menager leur reputation aux depens du ſalut d'une infinité d'ames qui, n'étant point prevenues contre les mauvais Caſuiſtes, ſe laiſſent conduire par des guides, qui n'ont d'autre ſcience que celle qu'ils ont puiſée & qu'ils puiſent tous les jours dans ces mechans Livres ?

Dira-t-on que Rome devoit avoir pour une Societé qui a rendu à l'Egliſe de très grands ſervices, des égards qu'elle n'auroit point eus pour tout autre ?

Sans entrer dans l'examen des ſervices que les Jeſuites pretendent avoir rendus à l'Egliſe, ils ſont bien éloignés d'approcher de ceux que lui a rendus effectivement l'Apôtre S. Pierre. Neanmoins cela n'empêcha point S. Paul de reſiſter en face à S. Pierre, & de le reprendre publiquement. Quand les Papes auroient traité les Jeſuites de cette maniere, ils ne pouvoient ſe plaindre. Ils ne doivent pas être plus delicats que le premier des Apôtres.

Mais ç'auroit été donner aux Janſeniſtes un grand avantage, que de condamner nommement les Jeſuites. Ceux-ci ſont les defenſeurs des droits du S. Siege : les autres ne parlent que des libertés de l'Egliſe Gallicane. Le S. Siege traitera-

tera-t-il avec la même rigueur ſes enfans les plus cheris? Et ne fera-t-il donc aucun diſcernement entre ceux qui ſont devoués à toutes ſes maximes, & ceux qui alleguent continuellement les Conciles de Conſtance & de Baſle pour s'en mettre à couvert? 1728.

Je ſuis perſuadé, Monſeigneur, que cette raiſon a attiré ſur les pretendus Janſeniſtes bien des coups qu'ils auroient évités, avec un peu plus de ſoumiſſion pour les pretentions ultramontaines. C'eſt auſſi ce qui en a ſauvé aux Jeſuites, dont l'Egliſe auroit tiré un grand bien. Des motifs de cette nature ſeront-ils une excuſe legitime au jugement du ſouverain Paſteur? C'eſt une queſtion, Monſeigneur, que je vous laiſſe à decider; & ſur laquelle, ſans vous revêtir du privilege de l'infaillibilité, je n'apprehende pas que vous vous trompiez. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il le remercie de l'approbation que ce Prelat donne à ſa Lettre au Roi, il lui parle d'une Lettre de M. d'Embrun, & des Actes de ſon Concile.*

Le 7. Août 1728.

Je ſuis ravi, Monſeigneur, que la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer ait merité votre ſuffrage. Je ſuis très glorieux d'une pareille approbation. Elle me dedommagera avec abondance du jugement bien oppoſé que certaines gens en porteront. J'ai fait mon compliment à M. de Rhodez ſur ſa petite Lettre contre les Jeſuites. En peu de mots il dit bien des choſes. Elles ſont humiliantes pour les Reverends Peres. Mais elles ſont vraies, & il étoit neceſſaire de les dire.

J'ai reçu une Lettre de l'Archevêque d'Embrun, qui eſt mot pour mot la même que celle qu'il vous a écrite. Mon parti étoit pris de n'y pas repondre. Je ſuis bien-aiſe, Monſeigneur, de m'être trouvé encore en cela de votre avis.

On vient d'imprimer à Grenoble la Lettre que les Prelats d'Embrun ont écrite au Roi pour ſe plaindre de la nôtre. C'eſt une piece digne de ceux qui l'ont ſouſcrite. On nous renvoie aux Actes du Concile d'Embrun, dont on aſſure que la ſeule lecture auroit detruit les fauſſetés & les calomnies que l'on ſuppoſe que nous avons employées contre le Concile d'Embrun. J'ai actuellement ces Actes entre les mains. S'ils euſſent été publiés avant notre Lettre commune, ils nous auroient été d'un grand uſage pour convaincre les Prelats d'Embrun de fauſſeté, de menſonge, & de ſuppoſition. Je ſuis en état de juſtifier toutes ces choſes, & d'en faire la demonſtration. Je m'attends bien que M. de Senez ne demeurera pas en repos. Quelque ſoin qu'ils ayent pris de rajuſter leur procedure, ils ſont tombés dans de ſi grandes bevues, qu'il eſt viſible que Dieu les a aveuglés. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXCV.

A M. l'Abbé de SERAUCOURT *Grand-Archidiacre de Reims. Il le prie de conſommer deux affaires auxquelles il travailloit.*

Le 13. *Août* 1728.

Je commence, Monſieur, par vous temoigner la joie que je reſſens du retabliſſement de votre ſanté. J'ai ſu par M. Hillet l'état dangereux où vous avez été. J'y ai pris, je vous aſſure, toute la part que je devois, & que vous meritez. Dieu ſoit loué de la conſolation qu'il nous donne aujourd'hui: *Mortificat, & vivificat: deducit ad inferos, & reducit.* 1. Reg. II. 6

1728. Je n'ai point encore reçu le paquet que vous m'indiquez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſuis ravi que vous ſuiviez cette affaire. Elle eſt bien importante, & je vous en ai en mon particulier une ſenſible obligation. Le ſieur Stapart m'a écrit deux fois. Dans la ſeconde Lettre il m'aſſure que la gueriſon de ſa femme eſt ſi parfaite, que jamais elle ne s'eſt ſi bien portée.

A l'égard de l'affaire qui concerne le Concile d'Embrun, ne pourriez-vous pas écrire à M. de Senez ? Il eſt tout naturel que vous vous addreſſiez à lui pour la notification en queſtion. Si vous y trouvez quelque difficulté, ayez la bonté d'en écrire aux amis de Paris, & de vous concerter avec eux. Le plutôt ſera le mieux. Continuez, Monſieur, à vous mieux porter. Faites-moi la grace de me donner de vos nouvelles de tems en tems. Vous ſavez à quel point je vous honore.

LETTRE CCXCVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de l'état & des diſpoſitions de M. de Senez, de celles du Cardinal de Noailles, & de certains bruits au ſujet des XII. Articles.*

Le 25. *Août* 1728.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monſeigneur, une Lettre que M. de Senez m'a addreſſée pour vous. Il ſe porte mieux qu'il n'a jamais fait. Il ſemble que Dieu veuille le recompenſer dès cette vie de ce qu'il ſouffre pour lui. Un cœur auſſi ſenſible que le ſien doit être penetré de la plus vive douleur du ravage que l'Intrus fait dans ſon Dioceſe. Cependant il ne paroit pas juſqu'à preſent que ſa ſanté en ait été alterée. Une perſonne qui revient de la Chaiſe-Dieu, m'a dit que l'Abbé de Saleon s'étoit fait augmenter de mille livres le revenu qu'il prenoit de l'Evêché, & qu'il faiſoit payer à M. de Senez les frais de toutes les procedures qu'il ne ceſſoit de faire contre les Curés & autres Eccleſiaſtiques du Dioceſe qui refuſoient de le reconnoître. C'eſt le moyen de reduire bientôt à l'aumône le ſaint Evêque, qui dit qu'après le traitement qu'il a reçu à Embrun, il ne lui convient pas de ſe plaindre des injuſtices qu'on lui fait pour le temporel.

Mes dernieres nouvelles portent que l'Archevêque d'Embrun a envoyé à M. le Cardinal de Noailles les Actes de ſon Concile avec une Lettre très flatteuſe, mais que le Cardinal a dit aſſez publiquement qu'il ne feroit point reponſe à M. d'Embrun, qu'il n'abandonneroit jamais la cauſe de M. de Senez, & qu'il ne ſe departiroit pas de la Lettre des XII. Ce qui eſt certain, c'eſt que nonobſtant ſon accommodement il a preſſé pour envoyer au Roi les dernieres Remontrances.

On pretend qu'il y a un peu de refroidiſſement entre M. le Cardinal de Fleury & le Cardinal de Biſſy à l'occaſion des XII. Articles, que M. le Cardinal de Fleury demande au nom du Roi, & que M. de Biſſy traverſe tant qu'il peut. Ce dernier a menacé de les condamner à la tête de quarante Evêques, ſi le Pape les autoriſe. Je ſuis, &c.

LETTRE CCXCVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle d'une Lettre de M. d'Embrun, & des Actes de ſon Concile dont il releve les fauſſetés groſſieres.*

Le 27. *Août* 1728.

JE vous ſuis très obligé, Monſeigneur, du paquet que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'en ferai uſage, & il ne peut produire qu'un bon effet.

Je vois par les nouvelles que vous me mandez, que vous ſavez à peu près tout

tout ce que je sai. Des Lettres de Rome marquent qu'on ne croit pas que les XII. Articles viennent tels que nous les avons vus; mais qu'on y doit faire des changemens pour ne pas faire de la peine aux Evêques qui les ont condamnés. Les Molinistes de Paris debitent que les Articles ne viendront point, & que l'accommodement est rompu. Encore un peu de tems, & nous saurons à quoi nous en tenir. 1728.

J'ai reçu une Lettre de M. l'Archevêque d'Embrun conçue dans les mêmes termes que la vôtre. Mais j'ai jugé à propos de n'y point faire de reponse. M. d'Auxerre m'a écrit qu'il avoit pris aussi ce parti. Cela n'empêche pas que je n'aye reçu par une autre voie les Actes du pretendu Concile. Le papier & les caracteres en sont très beaux. C'est toute la louange qu'il meritent. Vous y verrez, Monseigneur, dequoi vous convaincre de plus en plus, que nos plaintes ne sont pas sans fondement. Quelque soin qu'on ait pris de rajuster la procedure contre M. de Senez, on y est tombé dans de grandes bevues.

Par exemple, il est dit que M. de Glandeves dans la XXIII. Congregation generale qui se tint le 15. Septembre, fit le rapport, tant de la procedure que de ce que M. de Senez avoit donné pour sa defense jusqu'à ce jour. Ce rapport est visiblement supposé. En voici la preuve.

La XXIII. Congregation generale commença à trois heures après midi, ce qui ne doit pas se prendre d'une maniere si rigoureuse qu'on ne doive supposer qu'on emploie quelque peu de tems à s'assembler, à faire la priere, & à prendre chacun son rang. Le Concile assemblé, on entendit le Promoteur qui requit que l'on fît trois monitions à M. de Senez, & cela demanda encore quelque tems. Ensuite M. de Glandeves, dit-on, prit la parole pour faire son rapport, tant de la procedure que de ce que M. de Senez avoit donné pour sa defense jusqu'à ce jour. Après quoi le Concile rendit un Decret pour faire faire les monitions à M. de Senez. Il fallut quelque tems pour prendre l'avis des Evêques avant que de former le Decret. Il en fallut pour dresser le Decret, & l'écrire en latin & en françois sur la feuille qui tenoit lieu de Registre. M. d'Embrun a observé de signer tous les Decrets en latin & en françois : ce qui suppose qu'ils sont originaux dans les deux langues. Cependant tout cela fait, il n'étoit que quatre heures après midi, quand les Deputés se transporterent chez M. de Senez pour y faire la premiere monition. C'est ce que portent les Actes. *A l'instant, à quatre heures de relevée dudit jour, &c.* Jugez, Monseigneur, s'il est possible de placer dans l'espace de quelque quart d'heure au plus un rapport qui demandoit une si grande discussion; & s'il n'est pas visible que cet endroit a été fourré pour racommoder la procedure, afin qu'il ne parût pas que les Evêques étrangers fissent faire des monitions à M. de Senez, sans savoir auparavant de quoi il étoit question.

Cela est si vrai que, dans la XXIV. Congregation generale tenue le lendemain, on employa le même espace de tems, je veux dire depuis trois heures jusqu'à quatre, à entendre le Promoteur au sujet de la troisieme monition, à deliberer sur son requisitoire, à former & à écrire le Decret qui ordonne qu'elle sera faite conformement au requisitoire du Promoteur. Si de l'aveu du Concile il a fallu une heure dans la XXIV. Congregation pour faire ce que je viens de marquer, il n'en a pas fallu moins le jour precedent pour faire la même chose. Et ainsi le rapport de M. de Glandeves du jour precedent est absolument supposé.

En effet, qu'on jette les yeux sur le precis de ce rapport imprimé à la page 229. On verra qu'il est impossible que M. de Glandeves ait dit tout ce qu'on lui fait dire, quand on lui laisseroit l'heure toute entiere depuis trois jusqu'à quatre. „ *On le fait entrer dans le detail de toute la procedure.* On lui fait rendre compte

1728. „ de *tous* les Actes qui ont été produits par M. de Senez, de la denonciation „ du Promoteur & de ſes *differens* requiſitoires ; des jugemens rendus par le „ Concile ſur *chacun* de ces Actes en particulier, & des ſignifications qui ont „ été faites de ces jugemens à M. de Senez, & generalement de *tout* ce qui „ eſt contenu dans les Actes du Concile ſur cette affaire." On ajoute qu'il a fait ſur *chacune* de ces pieces *differentes reflexions*, & qu'il a relevé les fauſſes allegations qui ſont inſerées dans les Actes de M. de Senez, touchant ce qui s'eſt paſſé dans le Concile. Ce n'eſt pas tout. De la procedure M. de Glandeves entre dans le fond, & partage ſon diſcours en quatre points. La matiere qu'il embraſſe, & ſur laquelle on le fait parler, eſt ſi vaſte & ſi étendue que, quand le Prelat n'auroit pas dit un mot de la procedure, il y avoit de quoi occuper pluſieurs ſeances. Cependant tout cela a du être terminé, je ne dis pas en moins d'une heure, mais peut-être en moins d'un quart d'heure. Jugez, Monſeigneur, quelle foi on doit ajouter à des Actes qui ſe dementent, & qui reclament contre eux-mêmes d'une maniere ſi palpable.

Autre faux énoncé. Dans la XXVI. Congregation generale le Promoteur entre, & met ſur le bureau ſes concluſions definitives. Elles ſont longues, & demandent beaucoup de diſcuſſion. Le Promoteur retiré, M. de Graſſe fait de nouveau le rapport de l'Inſtruction paſtorale de M. de Senez: ce qui demande encore un tems conſiderable. Enſuite de ce rapport on fait la lecture de l'Inſtruction paſtorale. Elle eſt de ſoixante pages *in* 4. Après quoi MM. de Glandeves & de Viviers font le rapport de tout le procès, M. de Glandeves portant la parole. Le rapport fini, on entend les Deputés & les Theologiens. Ils étoient en aſſez grand nombre, & ont du occuper la ſcene long-tems. Les Deputés & les Theologiens retirés, M. de Marſeille parle, & s'excuſe d'être du nombre des Juges de M. de Senez. D'abord on fait difficulté d'avoir égard à ſa demande. Enſuite on admet ſes excuſes. Enfin on dreſſe en latin & en françois la ſentence qui contient un grand nombre de chefs, & dont la lecture dans ces deux langues demande près de trois quarts d'heure.

Cependant on ſuppoſe que tout cela s'eſt fait dans une ſeule ſeance. Eſt-il poſſible qu'en trois heures de tems on ait pu faire la dixieme partie de ce que l'on vient d'entendre? Cette objection devient encore plus preſſante, s'il faut s'en tenir au texte latin des Actes qui ſemble devoir être l'original. Suivant ce texte la XXVI. Congregation generale dont nous parlons, a été tenue le 19. Septembre au matin, au ſortir de la XXII. Congregation particuliere: *Anno* 1727. *die* 19. *Septembri ante meridiem poſt privatam Congregationem habitam, habita eſt ibidem.... XXVI. Congregatio generalis*, &c. Or il eſt dit que dans la Congregation particuliere qui a precedé la Congregation generale, on a continué à y traiter des matieres de foi & de diſcipline; ce qui a du abreger encore de beaucoup le tems que l'on a employé à tenir la Congregation generale. Il n'eſt donc pas poſſible que l'on ait fait dans la XXVI. Congregation tout ce que portent les Actes, & il eſt viſible qu'ils énoncent faux en cet endroit.

Si l'on dit du rapport fait par M. de Glandeves dans cette Congregation, qu'il n'a pas du être extrêmement long, parce qu'il avoit été fort avancé dans la XXIII. Congregation generale, je conviens que, ſuivant le precis de ce rapport imprimé à la fin des Actes, on y ſuppoſe que M. de Glandeves prit le bureau dans la XXVI. Congregation pour continuer la rapport commencé, dit-on, le Lundi d'auparavant dans la XXIII. Mais 1. les Actes ne s'accordent point dans cette narration avec le precis. Ils ne diſent point que M. de Glandeves ait pris le bureau pour continuer ſon rapport commencé dans la XXIII. Congregation generale. Mais ils marquent ſimplement que MM. de Glandeves & de Viviers qui avoient été

nommés

nommés Commiſſaires par le Concile, ont fait dans cette Congregation le rapport de tout le procès. 1728.

2. MM. de Glandeves & de Viviers furent nommés dans la XV. Congregation generale pour faire ce rapport. S'il a été commencé dans la XXIII. Congregation, les Actes ont du faire mention de M. de Viviers auſſi-bien que de M. de Glandeves, & dire que l'un & l'autre ont commencé de faire leur rapport, M. de Glandeves portant la parole. Cependant les Actes ne parlent point de M. de Viviers dans la XXIII. Congregation. Le rapport commis à ces deux Evêques n'a donc pas été commencé ce jour là.

3. Quand on ſuppoſeroit que le rapport de MM. de Glandeves & de Viviers auroit commencé dans la XXIII. Congregation, on ne ſeroit gueres plus avancé; car on declare dans le precis, que M. de Glandeves rappella au Concile dans la XXVI. Congregation tout ce qu'il avoit dit le Lundi precedent; & de plus, qu'il rendit compte des Actes contenans les trois monitions & ſommations faites à M. de Senez les 15. 17. & 18. Septembre, & de l'Acte que ce Prelat fit ſignifier le 11. Septembre, un des plus longs & des plus importans qu'il ait faits. On ajoute: *Et après que ces Actes ont été lus, enſemble tout le procès, il a dit, &c.* La lecture de ces derniers Actes & de tout le procès jointe aux concluſions definitives du Promoteur, au rapport réiteré de M. de Graſſe, à la lecture de l'Inſtruction paſtorale de 60. pages *in* 4. aux avis des Deputés & des Theologiens, & aux autres articles dont j'ai parlé; tout cela, dis-je, n'a pu ſe faire dans une ſeule ſeance, & demontre la fauſſeté des Actes du Concile d'Embrun. Je ne vois pas auſſi comment l'on pourroit prouver que le Concile ait fait dans la XVIII. Congregation generale tout ce que portent les Actes. Cette Congregation ſe tint le 10. de Septembre à trois heures après midi. M. d'Embrun l'ouvrit, en preſentant un Acte qui lui avoit été ſignifié de la part de M. de Senez au ſujet du *Te Deum*. On fit la lecture de cet Acte. Le Promoteur en ayant pris connoiſſance, requit qu'il fût joint aux pieces du Concile. *Nota* que le vu des pieces ne fait point mention de ce requiſitoire. Le Promoteur retiré, le Concile fait droit ſur le requiſitoire du Promoteur. Enſuite M. de Graſſe continue, & finit ſon rapport de l'Inſtruction paſtorale. Après quoi le Concile fait faire la lecture de l'Inſtruction paſtorale de M. de Senez. La lecture finie, le Promoteur rentre, & requiert que M. de Senez ſoit cité. Le Concile rend un Decret conforme au requiſitoire du Promoteur, & on depute en conſequence deux Evêques pour aller chez M. de Senez. Je demande s'il eſt aiſé de prouver qu'on ait pu faire tant de choſes dans l'eſpace de trois heures ou trois heures & demie. La ſeule lecture de l'Inſtruction paſtorale de M. de Senez devoit occuper toute la ſeance, ſi elle a été faite poſement, & de maniere à donner le tems au Concile d'y faire quelque attention.

L'Hiſtorien *de la condamnation de M. de Senez* ne pouvant ſe perſuader qu'on ait fait la lecture en entier de l'Inſtruction paſtorale, dit que le Concile en marquant qu'on a lu l'Inſtruction paſtorale, a voulu apparemment ſignifier par-là qu'on a lu les endroits de l'Inſtruction paſtorale qui avoient rapport à la denonciation du Promoteur. Mais cette conjecture eſt fauſſe, & dementie par le precis du rapport de M. de Glandeves.

Ce Prelat parlant du rapport de M. de Graſſe & de la lecture de l'Inſtruction paſtorale faite dans la Congregation que nous examinons, dit, „ qu'il eût été à „ ſouhaiter que le Concile, en examinant par lui même l'Inſtruction paſtorale, „ eût pu reconnoître que les idées que le Promoteur lui avoit données de cet Ou„ vrage étoient outrées; mais que depuis que cette Inſtruction avoit été lue en „ plein Concile, & depuis le rapport que M. l'Evêque de Graſſe en avoit fait

1728. „ avec autant d'exactitude que d'érudition, on voyoit avec douleur que les plaintes du Promoteur n'étoient que trop fondées;" à quoi le precis ajoute: „ M. „ de Glandeves a cependant encore fait la lecture des endroits de l'Inſtruction „ qui avoient donné lieu aux plaintes du Promoteur."

Ces dernieres paroles ſont deciſives. Elles montrent que le Concile met une grande difference entre la lecture de l'Inſtruction, & la lecture des endroits de l'Inſtruction qu'on pretend avoir donné lieu aux plaintes du Promoteur. M. de Graſſe étant chargé du rapport de l'Inſtruction, dès que ce rapport eſt fini, on fait la lecture en entier de l'Inſtruction. Mais M. de Glandeves étant chargé du rapport de la procedure, il ſe contente, en touchant le fond, de lire les endroits de l'Inſtruction qui ont rapport à la denonciation du Promoteur. Et ainſi, il eſt hors de doute que par ces paroles, *le Concile a fait faire la lecture de l'Inſtruction paſtorale*, on doit entendre une lecture entiere, & non pas ſeulement une lecture de quelques endroits: ce qui s'accorde parfaitement avec le jugement rendu contre cette Inſtruction, qui porte en termes exprès: „ N'entendant neanmoins le Concile „ approuver aucunement par les ſuſdites deſignations ſingulieres le ſurplus de ladite Inſtruction paſtorale, dans laquelle IL A REMARQUE' PLUSIEURS CHOSES TRES „ REPREHENSIBLES."

Si le Concile a remarqué, outre les endroits qui ont donné lieu à la plainte du Promoteur, pluſieurs autres choſes très reprehenſibles, il n'a donc pas lu ſeulement ces endroits particuliers, mais il a lu l'Inſtruction entiere; & c'eſt dans cette lecture qu'il pretend avoir remarqué pluſieurs autres choſes très reprehenſibles. Mais comme il n'eſt pas croyable qu'on ait pu lire en entier l'Inſtruction paſtorale dans une Congregation où il faut placer tant d'autres faits, c'eſt une nouvelle preuve qu'il n'y a aucune ſincerité dans les Actes du Concile d'Embrun.

La ſeconde Congregation generale donne lieu à de nouvelles reflexions qui ne font pas plus d'honneur au Concile.

On fait ſortir & rentrer M. de Senez deux fois dans cette Congregation; & il eſt conſtant qu'il n'eſt rentré qu'une ſeule fois. C'eſt un fait qui n'a point été conteſté juſqu'à preſent. M. de Senez s'eſt plaint dans ſa Lettre circulaire & dans la plûpart de ſes Actes, de ce que le Concile n'avoit point voulu faire la lecture de l'Acte d'incompetence ſignifié à M. l'Archevêque d'Embrun le 11. Août. Pour tâcher de faire tomber ce grief, on a pris le parti de ſuppoſer que, M. de Senez ayant demandé qu'on fît droit ſur cet Acte, on l'avoit prié de ſe retirer pour en deliberer; que M. de Senez étant ſorti, le Concile avoit deliberé qu'il devoit être prealablement interrogé ſur l'aveu ou deſaveu de ſon Inſtruction; qu'étant enſuite rentré, M. l'Archevêque lui avoit declaré la deliberation que le Concile venoit de prendre, & qu'en conſequence il l'avoit interrogé ſi ladite Inſtruction étoit ſon ouvrage, & s'il l'avouoit; que M. de Senez l'ayant avouée & ſignée, il avoit demandé une ſeconde fois au Concile de deliberer ſur ſon Acte d'incompetence, & s'étoit retiré; qu'alors le Concile avoit fait faire la lecture de l'Acte d'incompetence; enſuite de quoi il avoit ordonné qu'il ſeroit communiqué au Promoteur; que le Promoteur en ayant pris communication, il avoit dreſſé ſon requiſitoire tendant à demander que le Concile n'y eût aucun égard. Après quoi le Concile avoit rendu ſon jugement; lequel jugement redigé par écrit, on avoit fait rentrer M. de Senez une ſeconde fois pour le lui notifier; & qu'à l'inſtant M. de Senez declara qu'il recuſoit perſonnellement les Evêques du Concile, & fit la lecture de ſon Acte de recuſation perſonnelle. Sans doute que M. de Senez prendra des meſures pour s'inſcrire en faux contre le perſonnage qu'on lui fait faire en cette occaſion. Il y a de quoi couvrir de confuſion celui qui a dreſſé les Actes. On y reconnoit la bonne-foi du Prelat, qui ſoutint hardiment durant toute la tenue

nue du Concile qu'il n'avoit aucune connoiſſance de l'empriſonnement du meſſager de M. de Senez. Il paroit même que cet endroit a été retouché. On a mis un carton à la page 51. qui eſt celle où les Actes portent que M. de Senez rentra pour la ſeconde fois dans le Concile. 1728.

Je ne releve point un autre endroit où il eſt dit, page 45. que M. de Senez a ſigné un pretendu interrogatoire que lui fit l'Archevêque d'Embrun. M. de Senez ſoutient dans un de ſes Actes, que cette ſignature eſt ſuppoſée; qu'il n'a ſigné que ſon Inſtruction, & qu'on ne lui a jamais lu ce pretendu Procès-verbal de ſon interrogatoire.

Mais je remarque que les Actes font commencer la ſeconde Congregation generale par l'examen de la matiere du ſerment, qui n'avoit pu être terminée dans la premiere Congregation generale; & ils ajoutent qu'après avoir pris l'avis du Concile, M. l'Archevêque dit que, puiſque M. de Senez ne vouloit pas prêter le ſerment du ſecret, tout le Concile le prêteroit excepté lui: ce qui fut executé à l'inſtant.

M. de Senez pretend que la matiere du ſerment ne fut agitée dans cette Congregation, que lorſque ſes Theologiens furent retirés, & qu'il fut rentré lui-même. Ce Prelat ayant juſtifié ſes Theologiens qu'on traitoit d'inconnus, M. l'Archevêque d'Embrun pouſſé à bout de ce côté là, revint à ſe plaindre de ce qu'ils s'étoient oppoſés dans la premiere Congregation au ſerment du ſecret que le Concile vouloit exiger; & ce fut alors que, ſans égard à tout ce que dit M. de Senez pour montrer qu'on ne devoit pas obliger à prêter ce ſerment, il fut reſolu que tout le Concile le prêteroit, excepté M. de Senez.

Ces deux narrations ſont differentes. A laquelle doit-on ajouter foi? Nous allons voir par les Actes mêmes, qu'il n'y a que la narration de M. de Senez qui puiſſe ſe ſoutenir.

En effet, ſi les Theologiens de M. de Senez étoient dans le Concile, comme le ſuppoſent les Actes, dans le tems qu'il fut deliberé que tout le Concile prêteroit le ſerment du ſecret excepté M. de Senez; pourquoi les Theologiens de M. de Senez, qui avoient marqué dans la premiere Congregation generale une ſi grande oppoſition à prêter ce ſerment, ne dirent-ils rien dans la ſeconde pour empêcher d'être compris avec les autres lorſqu'on le prêta? Etoient-ils gens à ſe taire dans une occaſion ſi delicate? Et s'ils ſe ſont plaints, pourquoi M. l'Archevêque d'Embrun n'a-t-il point pris ce pretexte pour les obliger de ſortir? Les Actes qui rapportent à leur mode l'excluſion de ces Theologiens, ne diſent rien du refus qu'on doit ſuppoſer qu'ils venoient de faire de prêter le ſerment du ſecret.

Les reproches de M. d'Embrun tombent 1. „ ſur le refus conſtant qu'ils avoient „ fait de ſe preſenter devant la Commiſſion établie pour examiner les qualités des „ Theologiens: 2. ſur ce qu'ils paroiſſoient avoir des noms ſuppoſés; qu'ils „ étoient inconnus, même à M. de Senez, qui avoit declaré dans la Congrega- „ tion particuliere du matin, ne ſavoir ni leurs noms, ni leurs ſurnoms, après „ les avoir preſentés la veille à M. l'Archevêque, l'un ſous le nom de Bouret de „ Vaumeny, & l'autre ſous le nom de la Neuville."

Il eût été ſi naturel de joindre à ces deux reproches, celui de n'avoir pas voulu prêter le ſerment du ſecret que l'on ſuppoſe que venoient de prêter tous les autres Theologiens, qu'on ne voit pas comment M. d'Embrun, qui ne cherchoit que des pretextes pour chaſſer les Theologiens de M. de Senez, n'eût pas fait valoir celui-ci, s'il étoit vrai que la ſeconde Congregation generale eût commencé par un nouvel examen de la matiere du ſerment.

A l'égard des reproches que fait M. d'Embrun aux Theologiens de M. de Senez, la ſeule lecture des Actes ſuffit pour les detruire. M. d'Embrun accuſe les Theolo-

1728. Theologiens de n'avoir pas voulu ſe preſenter devant M. de Glandeves, nommé pour examiner leurs qualités. M. d'Embrun n'en ſavoit encore rien dans ce moment. Il paroit par les Actes, que les Theologiens étoient chaſſés, lorſque M. de Glandeves rendit compte de ſa commiſſion. Ce ne fut que plus de deux heures après leur ſortie, que M. de Glandeves dit „ qu'il avoit trouvé tous les Theo- „ logiens preſentés par le Concile, très dignes d'y être admis ; & qu'à l'égard „ de ceux de M. de Senez ils ne s'étoient pas preſentés à lui." Voyez les Actes page 61. Ils font terminer la ſeconde Congregation par ce rapport. M. d'Embrun devoit donc ignorer juſqu'à ce moment, que les Theologiens de M. de Senez ne ſe fuſſent pas preſentés devant M. de Glandeves; & il eſt ridicule de ſuppoſer comme font les Actes, que le Concile les a chaſſés pour un delit dont il n'avoit point encore de connoiſſance.

Il n'eſt pas moins aiſé de les juſtifier ſur le ſecond reproche. M. d'Embrun leur dit „ qu'ils étoient ſuſpects au Concile en ce qu'ils paroiſſoient avoir des noms „ ſuppoſés, & qu'ils étoient même inconnus à M. de Senez, *qui dans la* „ *Congregation particuliere* du matin avoit declaré ignorer leurs noms & leurs „ ſurmons, après les avoir preſentés la veille à M. l'Archevêque ſous le nom „ de," &c.

Quand on compare le texte françois avec le texte latin en cet endroit, on y decouvre un petit tour d'adreſſe qui montre le cas que l'on doit faire des Actes du Concile d'Embrun. Qui ne croiroit en liſant le texte françois, que M. de Senez avoit declaré dans la Congregation particuliere du matin de ce même jour 18. Août, qu'il ignoroit le nom & le ſurnom de ſes Theologiens, & que la veille, c'eſt-à-dire le 17. Août, il les avoit preſentés à M. l'Archevêque, l'un ſous le nom de Bouret de Vaumeny, & l'autre ſous le nom de la Neuville Dans cette ſuppoſition il ſemble que le reproche de M. d'Embrun ait quelque fondement. Mais le texte latin leve tous les doutes. Il ne dit pas que l'embarras de M. de Senez ſoit arrivé dans la Congregation particuliere du matin (le 18. Août) mais dans la *premiere* Congregation particuliere. *Quippe qui in* PRIMA *Congregatione privata nomina eorum, &c.* Or la premiere Congregation particuliere ſe tint le 16. au matin. Il eſt vrai que dans cette Congregation M. de Senez fut un peu embarraſſé, pour ſavoir s'il ne commettroit point le ſecond de ſes Theologiens en le nommant; mais dès l'après-midi de ce même jour les Theologiens declarerent eux mêmes leurs noms dans la premiere Congregation generale, & les Actes reconnoiſſent que M. de Senez fit la même choſe en les preſentant dans cette Congregation. Ils aſſiſterent en qualité de Theologiens à la premiere Congregation generale. Ils le firent encore le lendemain 17. Août à la premiere ſeſſion qui ſe tint dans l'Egliſe. Et le 18. ils parurent auſſi en qualité de Theologiens à la ſeconde Congregation generale. Ils y étoient, lorſque le Promoteur y denonça l'Inſtruction paſtorale de M. de Senez. Juſques-là M. d'Embrun les avoit laiſſés tranquilles; mais un d'eux ayant dit un mot à l'oreille à M. de Senez pour le faire ſouvenir de demander avant que de ſortir, la lecture de l'Acte d'incompetence ſignifié le 11. Août à M. d'Embrun, alors M. d'Embrun, à qui l'avis deplut, éclata contre les Theologiens, & leur fit des reproches qu'il s'eſt bien donné de garde de faire inſerer dans les Actes.

Il n'y a donc aucune ſincerité dans ce que portent les Actes en cet endroit. On voit par la ſuppreſſion que l'on a faite d'un mot eſſentiel dans le texte françois, l'embarras où l'on s'eſt trouvé pour donner quelque couleur aux reproches que fait M. d'Embrun aux Theologiens. Si on avoit dit que les Theologiens étoient inconnus à M. de Senez, parce qu'il avoit heſité ſur le nom du ſecond dans la premiere Congregation particuliere qui ſe tint le 16. au matin, le reproche n'avoit

plus

plus de fondement, parce que M. de Senez ne fit aucune difficulté de nommer ſes Theologiens dans la premiere Congregation generale qui ſe tint l'après-midi de ce même jour. On a donc pris le parti d'omettre dans le texte françois qui eſt lu par plus de monde, le terme PREMIERE, *Quippe qui in* PRIMA *Congregatione privata*, & on a ajouté à Congregation particuliere DU MATIN, pour donner lieu au lecteur de croire que le matin même du jour où les Theologiens furent chaſſés du Concile, M. de Senez avoit declaré qu'il ne ſavoit pas leurs noms. 1728.

Je ne finirois point, Monſeigneur, ſi je voulois relever dans les Actes du Concile d'Embrun tout ce qui merite de l'etre. J'obſerverai ſeulement en terminant cette longue diſſertation, qu'il n'y a point eu de deliberation dans le Concile ſur la denonciation que fit le Promoteur de l'Inſtruction paſtorale de M. de Senez. Il n'en paroit pas le moindre veſtige dans le procès verbal. C'eſt neanmoins de tous les Actes & requiſitoires du Promoteur, celui qui demandoit une deliberation plus particuliere. Je n'y trouve point auſſi de Decret ſur le requiſitoire qui eſt à la fin de la Denonciation.

On a ſubſtitué dans la III. Congregation generale un diſcours du Promoteur contre l'Acte de recuſation perſonnelle, tout different de celui qui fut repandu dans le public dans le tems du Concile d'Embrun. Il y a neanmoins cent preuves que celui qui parut alors eſt le veritable; mais comme les Avocats d'Aix l'ont mis en poudre dans leur reponſe, on n'a pas jugé à propos de le faire imprimer dans les Actes.

Le procès verbal de la XI. Congregation generale, page 85. n'eſt point ſigné.

Celui de la XIV. porte, que M. l'Archevêque d'Embrun fit, à l'arrivée des Evêques des provinces voiſines, le rapport de la procedure qui avoit été faite juſqu'à ce jour 8. Septembre. Ce rapport qui eſt un Acte eſſentiel, n'eſt point compris dans le vû des pieces; & je trouve encore un Carton en cet endroit page 103.

En voilà aſſez, Monſeigneur, pour vous donnner une idée des Actes du pretendu Concile d'Embrun. Ayez la bonté de conferer mes remarques avec les Actes mêmes, & de voir ſi je ne me ſuis point trompé.

J'ai reçu ces jours-ci un miſerable libelle, où l'on nous depeint l'un & l'autre avec des couleurs, qui graces à Dieu ne nous reſſemblent gueres. J'en conclus que les Jeſuites ſont au deſeſpoir du dernier coup que vous leur avez porté. Ce libelle eſt une preuve ſenſible que vous leur avez fait plus de mal qu'ils n'affectent de le vouloir faire croire. J'admire leur impudence de pretendre que vous ne devez pas être écouté dans les reproches que vous leur faites, juſqu'à ce que vous vous ſoyez vous-même purgé de vos pretendues erreurs. A s'en tenir à la maxime dont ils veulent faire uſage contre vous, il y a long-tems qu'eux mêmes ne doivent plus être écoutés. Ils étoient *in reatu* avant que nous fuſſions au monde l'un & l'autre. Depuis quand ſe ſont-ils juſtifiés de toutes les accuſations intentées contre eux pendant l'eſpace de plus d'un ſiecle? Ce qu'ils diſent dans leur libelle ne les charge-t-il pas encore de nouveau? Avec quelle inſolence s'y élevent-ils contre les XII. Articles, & en particulier contre celui qui renverſe leur équilibre pelagien? Il y a neanmoins une choſe ſur laquelle je ſuis très d'accord avec eux, ſavoir que la doctrine des XII. Articles eſt incompatible avec celle de la Bulle *Unigenitus*. Ils ſeroient les premiers à rejetter cette Bulle, s'ils penſoient comme ils doivent des XII. Articles.

Je reçois des nouvelles qui m'apprennent que M. d'Embrun a envoyé à M le Cardinal de Noailles les Actes de ſon Concile, & qu'il y a joint une Lettre très flatteuſe pour ce Cardinal; mais que Son Eminence avoit dit aſſez publiquement, qu'elle ne feroit point de reponſe à M. d'Embrun, qu'il ſeroit même à ſouhaiter que les autres Evêques n'en fiſſent pas, &c.

1728.

LETTRE CCXCVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet des Actes du Concile d'Embrun, d'une Lettre des Prelats de cette Aſſemblée au Roi, & du Teſtament ſpirituel de M. d'Apt.*

Le 28. Août 1728.

IL y a trop à gagner pour moi, Monſeigneur, dans le commerce que vous me faites l'honneur de me propoſer, pour ne pas y entrer avec toute la joie & toute la reconnoiſſance dont je ſuis capable. Je prends datte d'un jour memorable pour vous & pour moi. Unis depuis long-tems dans la defenſe de la grace de Jeſus-Chriſt, je regarde comme un heureux preſage que nous commencions ſous les auſpices de S. Auguſtin, à reſſerrer d'une maniere encore plus étroite les liens qui nous tiennent attachés l'un à l'autre.

Vous avez donc vu, Monſeigneur, les Actes du Conciliabule d'Embrun. Je terminai hier une longue Lettre que j'écris à M. de Rhodez à ce ſujet. Je vois par le jugement que vous portez de ce bel Ouvrage, que je ſuis entré dans votre penſée. Je ne crois pas que l'on puiſſe mentir avec moins de retenue que le fait l'Auteur des Actes. Il paroit que ce n'eſt pas ſon coup d'eſſai. Mais il ne trompera perſonne, parce que ſes menſonges ſont trop groſſiers. Dieu l'a aveuglé. Il rapporte des faits dont on demontre l'impoſſibilité. Un habile menteur donne au moins un air de vraiſemblance à ce qu'il dit. Celui-ci, en cherchant à rajuſter la procedure, laiſſe dans ſes Actes de quoi le convaincre de fourberie & d'impoſture.

La Lettre des Prelats d'Embrun eſt celle que vous avez vue manuſcrite. Elle eſt digne de ces Meſſieurs. Il n'eſt pas ſurprenant qu'ils nous traitent comme ils font, après avoir trempé leurs mains dans le ſang de l'innocent.

* M. Joſeph Ignace Foreſta de Colongue ancien Evêque d'Apt.

Quelque folles que ſoient les accuſations que fait contre nous l'Auteur * du pretendu Teſtament ſpirituel, il m'a paru que je ne devois pas les laiſſer paſſer ſans en prendre acte devant le public. Il ne peut être trop inſtruit du caractere de ceux qui nous ſont oppoſés. Si nos adverſaires voient qu'on ſe mette ſur le pied de relever toutes leurs ſottiſes, peut-être viendrons-nous à bout de les rendre plus reſervés à l'avenir.

Je vous laiſſe, Monſeigneur, en vous aſſurant de mon tendre & reſpectueux devouement.

LETTRE CCXCIX.

A M. le Cardinal de FLEURY, *en lui addreſſant une autre Lettre au Roi.*

Le 29. Août 1728.

Tom. 2. pag. 389.

PERMETTEZ-MOI, Monſeigneur, d'addreſſer à Votre Eminence une ſeconde de Lettre que j'ai l'honneur d'écrire au Roi, pour deſavouer un fait prejudiciable aux Jeſuites que j'ai avancé dans la premiere. Vous verrez, Monſeigneur, par la lecture de cette nouvelle Lettre, de quoi il eſt queſtion. J'oſe me flatter que vous m'y trouverez tel que vous m'avez connu, lorſque nous étions liés d'une amitié ſi étroite; & que vous me ferez la juſtice d'être perſuadé que les troubles qui agitent l'Egliſe ſeroient bientôt appaiſés, ſi tout le monde agiſſoit avec la même droiture & la même ſincerité que moi. Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

1728.

LETTRE CCC.

Aux Religieuſes de Caſtellane. Il loue leur courage, & leur donne des avis importans.

Le 2. Septembre 1728.

JE rends graces à Dieu, mes très cheres Sœurs, de la benediction qu'il lui a plu de donner à ma derniere Lettre. Je ſuis charmé de pouvoir contribuer en quelque choſe à adoucir vos peines. Plus vous êtes abandonnées de la part des hommes, plus vous êtes dignes de l'attention des Miniſtres de Jeſus-Chriſt. *Mon pere & ma mere m'ont abandonné*, diſoit le Pſalmiſte; *mais le Seigneur m'a pris ſous ſa protection.* Pſ. XXVI. 10.

C'eſt par un effet de cette protection ſinguliere, que vous vous ſoutenez au milieu des aſſauts qu'on vous livre chaque jour. Vous m'apprenez que vos parens ſe ſont unis avec vos ennemis, pour tâcher d'abattre votre conſtance & votre fermeté. Une fauſſe compaſſion les a portés à vouloir vous perſuader d'oublier ce que vous devez à votre Evêque, & à la juſtice de la cauſe pour laquelle il ſouffre. Quelle gloire pour vous, mes très cheres Sœurs, d'être ſorties victorieuſes de ce combat! Il en coute plus à la nature pour reſiſter aux careſſes & à l'autorité d'un pere & d'une mere, que pour triompher de la perſecution d'un ennemi declaré. Auſſi Jeſus-Chriſt voulant premunir ſes diſciples contre la tentation des parens, après avoir dit: *Quiconque me confeſſera & me reconnoitra devant les hommes, je le reconnoitrai auſſi moi-même devant mon Pere qui eſt dans les cieux*; ajoute-t-il: *Ne penſez pas que je ſois venu apporter la paix ſur la terre; je ne ſuis pas venu y apporter la paix, mais l'épée. Car je ſuis venu ſeparer l'homme d'avec ſon pere, la fille d'avec ſa mere, & la belle-fille d'avec ſa belle-mere; & l'homme aura pour ennemis ceux de ſa propre maiſon. Celui qui aime ſon pere ou ſa mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi.* Matth. X. 32. 34-37.

Jeſus-Chriſt ſavoit combien l'amour des parens devoit cauſer de chûtes parmi ceux qui porteroient le nom de chretiens. Il ſavoit que le tentateur ne manqueroit pas de faire valoir les grands noms d'obéiſſance, de reſpect, de ſoumiſſion aux volontés d'un pere & d'une mere, & de s'en ſervir pour ſeduire plus aiſement. Il étoit donc neceſſaire qu'il avertît de ſe tenir en garde contre cette tentation; & il ne falloit pas moins que ſon autorité pour empêcher de s'y meprendre.

Encore une fois, mes très cheres Sœurs, vous êtes heureuſes d'avoir évité un écueil ſi dangereux. Par-là vous faites voir que vous êtes du nombre de ceux dont il eſt dit, qu'envain on jette le filet devant leurs yeux, parce qu'ils ont des ailes. L'Eſprit de Dieu qui vous tient élevées au-deſſus des choſes de la terre, vous inſpire un genereux mepris pour tout ce qui tend à vous rabaiſſer. Conſervez ce bonheur, & continuez, mes très cheres Sœurs, à donner à l'Egliſe les grands exemples de courage, de foi, de patience, qui vous rendent celebres dans tout le monde. Ne vous laiſſez point abattre par les menaces de vos ennemis. *Mon fils*, dit le Sage, *lorſque vous entrez au ſervice de Dieu, demeurez ferme dans la juſtice & dans la crainte, & preparez votre ame à la tentation. Humiliez votre cœur, & attendez avec patience. Prêtez l'oreille pour recevoir les paroles de ſageſſe, & ne vous hâtez point au tems de l'obſcurité. Souffrez les ſuſpenſions & les retardemens de Dieu, demeurez uni à Dieu, & ne vous laſſez point d'attendre, afin que votre vie ſoit à la fin plus abondante. Acceptez de bon cœur tout ce qui vous arrivera. Demeurez en paix dans votre douleur, & au tems de votre humiliation conſervez la patience. Car l'or & l'argent s'épurent par le feu; mais les hommes que Dieu veut recevoir au nombre des ſiens, s'éprouvent dans le fourneau de l'humiliation.* Prov. I. 17. Eccli. II. 1. &c.

1728. Ibid. C'eſt pour n'avoir pas ſuivi des avis ſi neceſſaires, que les pauvres Sœurs dont vous me parlez ont ſuccombé. *Malheur à ceux qui manquent de cœur, qui ne ſe fient point à Dieu, & que Dieu pour cette raiſon ne protege point. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, qui ont quitté les voies droites, & qui ſe ſont detournés dans des routes égarées. Et que feront-ils, lorſque le Seigneur commencera à examiner toutes choſes?*

Je vous laiſſe avec ces dernieres paroles, mes très cheres Sœurs, parce qu'en vous attendriſſant ſur le ſort des autres, elles ne vous laiſſeront pas ſans apprehenſion pour vous-mêmes. Or la crainte produit la defiance de ſes propres forces, la defiance l'humilité, & l'humilité eſt le fondement de la veritable & ſolide pieté.

J'ai reçu des nouvelles du ſaint Prelat, par un de ſes enfans qui eſt revenu depuis peu de la Chaiſe-Dieu. Il eſt plus ferme que jamais, & ſa jeuneſſe ſemble ſe renouveller comme celle de l'aigle.

Ne craignez point de m'écrire trop ſouvent. Vos Lettres me rempliſſent de conſolation. Priez ſans ceſſe pour moi. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des Eccleſiaſtiques de Senez refugiés à Montpellier.*

Le 2. Septembre 1728.

JE ne merite pas, Monſeigneur, la centieme partie des éloges que vous me donnez. Que puis-je faire pour vous, qui ne ſoit fort au deſſous de ce que je vous dois? C'eſt pour être venu à mon ſecours que vous êtes dans les liens: Joan. XV. 13. *Majorem caritatem nemo habet, ut animam ſuam ponat quis pro amicis ſuis.* C'eſt à moi à vous remercier des biens que font vos Eccleſiaſtiques dans mon Dioceſe. L'état de captivité où nous ſommes reduits, m'empêche de les placer auſſi bien que je le ſouhaiterois. Je ne puis leur donner aucun poſte qui puiſſe donner de Heb. XI. 37. 38. l'ombrage à nos ennemis. *Circuierunt.... egentes, anguſtiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus: in ſolitudinibus errantes, in montibus & ſpeluncis, & in cavernis terræ.* Ce ſera dans tous les tems le ſort des defenſeurs de la verité.

Je ne vous ai point encore envoyé, Monſeigneur, aucun exemplaire de l'Inſtruction paſtorale contre le Brigandage, parce que je n'ai pu en avoir juſqu'à preſent pour diſtribuer dans mon Dioceſe. Dès que j'en aurai, j'aurai l'honneur de vous en envoyer un petit paquet; & ſi vous n'avez pas encore ma Lettre au Roi, je vous en ferai tirer une copie, comme vous le ſouhaitez.

J'ai écrit ces jours-ci une longue Lettre à M. de Rhodez qui contient des remarques ſur les Actes du Conciliabule. Je vous enverrois ces remarques, ſi je n'étois perſuadé que vous ſerez mieux ſervi à cet égard que je ne le pourrois faire.

Je ne ſai ce que c'eſt que la Lettre contre l'Ecrit des trente-un Evêques. Je n'en ſuis certainement point auteur, car je n'ai point encore lu l'Ecrit des trente-un. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui marque où en ſont les negociations du Cardinal de Noailles avec Rome.*

Le 14. Septembre 1728.

JAi reçu, Monſeigneur, par le dernier ordinaire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 7. de ce mois. J'aurai ſoin d'envoyer à M. de Senez celle qui le regarde.

J'a-

J'avois deja entendu parler du poëme où l'on chante vos louanges avec celles de M. de Rhodez. Ce Prelat ne l'a point encore vu, mais il ſait qu'il exiſte; & il me mande que M. d'Albi l'exhorte à mettre tout en œuvre pour en decouvrir l'Auteur, afin d'en demander une juſtice publique. 1728.

Quelqu'un m'a dit, Monſeigneur, que vous aviez à Paris un ou deux correſpondans, qui vous mandoient exactement les nouvelles. Si je vous euſſe cru ſi peu au fait de ce qui ſe paſſe, je n'aurois pas manqué de vous faire part des miennes. Les negociations pour l'accommodement de M. le Cardinal de Noailles continuent toujours. On a deja tenu à Rome pluſieurs Congregations à ce ſujet. La Cour preſſe vivement cette affaire, dont elle attend la concluſion de jour en jour. Le Cardinal reçoit purement & ſimplement. Il revoque ſon Inſtruction paſtorale de 1719. & tout ce qu'il a fait de contraire à la Bulle *Unigenitus*. Mais il a parole de M. le Garde des Seaux que le Pape publiera les XII. Articles, dans une Bulle revêtue de toutes les formalités accoutumées. Gens bien inſtruits écrivent de Rome que les XII. Articles ont été retouchés & moliniſés. D'un autre côté M. le Cardinal de Noailles aſſure que ſi Rome acquieſce à l'accommodement, les XII. Articles ſeront les mêmes que nous avons vus, & qu'il ne s'eſt engagé qu'à cette condition. Il eſt arrivé depuis peu un courier, des depeches duquel la Cour n'a pas été contente, & qu'elle a renvoyé avec de nouvelles inſtances pour obliger à finir. Encore un peu de tems, & nous verrons, Monſeigneur, ce que produiront tous ces mouvemens.

Je remets à votre arrivée en ce pays-ci à m'entretenir avec vous plus au long de toutes ces affaires. Je reſerve auſſi à vous y faire voir ma Lettre au Roi, & quelques autres Ecrits. Je ſerai bien aiſe de ſavoir ce que vous en penſez.

LETTRE CCCIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il loue ſon Inſtruction ſur l'Egliſe, & lui parle des Religieuſes de Caſtellane.*

Le 24. Septembre 1728.

J'Ai l'honneur de repondre, Monſeigneur, à votre Lettre du 27. Août qui m'a été rendue un peu tard. Vous devez maintenant avoir reçu ma Lettre au Roi. Je n'ai garde de penſer que j'en faſſe trop pour vous. Après ce que vous avez fait vous-même pour la verité, que puis-je faire qui ſoit digne de vous, & qui ne ſoit fort au-deſſous de ce qui vous eſt du?

Je n'ai point vu, Monſeigneur, le Memoire ſur l'incompetence du Concile d'Embrun. Mais j'ai reçu votre grande Inſtruction ſur l'Egliſe. Il y a long-tems que je deſirois qu'on nous donnât quelque choſe de ſemblable, pour demêler tous les ſophiſmes de nos adverſaires. Vous l'avez fait de maniere à couvrir de confuſion les Biſſy & les Languets, dont les idées ſont étrangement brouillées ſur cette matiere. Votre Ouvrage contient des principes ſi beaux & ſi feconds que je ſuis perſuadé qu'il en enfantera d'autres. C'eſt une nouvelle obligation que l'Egliſe vous aura.

On me mande, Monſeigneur, que vos deux filles de Sainte-Marie exilées à Arles, ont pouſſé à bout la patience du pauvre Archevêque. Quand il leur parle, elles diſent leur Chapelet, & ne repondent point. Je ne trouve rien de ſi deſolant pour un homme comme M. d'Arles.

Je n'ai point encore d'Inſtruction contre l'Embrunade, & il me tarde de vous en envoyer.

Je reçois à ce moment une Lettre de vos cheres filles de Caſtellane, dont les ſentimens ſont ſi nobles, ſi heroïques & ſi touchans, qu'il eſt viſible que l'Eſprit

1728. de Dieu leur ſert lui-même de bouche & de langue. Je vous en felicite, Monſeigneur, & je m'en rejouis avec vous du meilleur de mon cœur. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle des libelles des Jeſuites, refute les defenſeurs du Concile d'Embrun, & lui marque l'état des negociations du Cardinal de Noailles.*

Le 24. Septembre 1728.

J'AI à repondre, Monſeigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne me ſuis pas preſſé de repondre à la premiere, parce que je ſavois que vous ne feriez pas long-tems ſans recevoir le paquet qui vous avoit été promis. Je ſuis ravi, Monſeigneur, que vous ſoyez content de ce qu'il renfermoit. Votre ſuffrage ne contribue pas peu à m'affermir contre les traits que vous me faites enviſager. Plus on s'expoſe en prenant la defenſe de la verité, plus il y a de gloire à parler pour elle. C'en eſt une pour un Evêque de
Pſ. CXVIII. 46. pouvoir dire: *Loquebar de teſtimoniis tuis in conſpectu Regum, & non confundebar.* Demandez pour moi, Monſeigneur, qu'à quelque épreuve que je ſois mis, je ne terniſſe pas cette gloire; & qu'aucune calamité ne me faſſe rougir devant les hommes, de celui qui nous promet à cette condition de ne pas rougir de nous devant ſon Pere qui eſt dans le ciel.

Le libelle des Jeſuites n'a pas fait ici fortune, quoiqu'on l'y ait repandu. Tant qu'ils n'emploieront que de ces ſortes d'armes contre nous, ils ne ſont pas à craindre. Ils ſe decrient eux-mêmes auprès de tous les gens qui ne ſont pas aveuglés. Il ne faut que jetter les yeux ſur ces ſortes de libelles, pour ſentir que ceux qui
Pſ. CXI. 10. les ont écrits ſont remplis de fureur: *Peccator videbit, & iraſcetur; dentibus ſuis fremet, & tabeſcet. Deſiderium peccatorum peribit.*

M. de Caſtres me parle dans ſa derniere Lettre du poëme que vous m'avez annoncé il y a quelque tems. Il m'en rapporte deux vers qui font horreur.

Je ſai que les defenſeurs du Conciliabule d'Embrun, honteux de toutes les irregularités qui y ont été commiſes, s'efforcent de perſuader que dans ces ſortes d'affaires le fond emporte la forme. Mais il eſt aiſé de leur repondre, que cette maxime eſt très fauſſe en matiere criminelle; que tous les jours on caſſe des jugemens où l'on n'a pas obſervé la forme, quelque graves que ſoient les charges contre l'accuſé; qu'on ne ſauroit trouver aucun exemple de Concile, ſi ce n'eſt dans les brigandages, où l'on ſe ſoit donné la liberté de falſifier des Actes. Et ainſi, au lieu de dire qu'ici le fond emporte la forme, on doit dire au contraire que, quand on eſt reduit à faire ce qu'on a fait à Embrun contre M. de Senez, il faut que le fond ſoit bien mauvais, pour n'avoir pu lui donner une meilleure forme.

Je crois, Monſeigneur, que les affaires ne ſont pas ſi avancées à Rome qu'on l'a mandé. La faction Albani ſoutenue des Jeſuites a encore intimidé le Pape. On m'a aſſuré qu'il a fait dire à M. le Cardinal de Noailles qu'il ne peut autoriſer les XII. Articles, ſans mettre le feu aux quatre coins de Rome. Mais il propoſe à ce Cardinal de les publier lui-même dans un Mandement que la Cour de France promet de faire adopter par un grand nombre d'Evêques, bien entendu que le Pape n'approuvera ce Mandement que par ſon ſilence. Ainſi, voilà M. le Cardinal de Noailles dans les mêmes termes où il étoit en 1720. D'abord on lui avoit promis que le Pape donneroit des explications. Enſuite on ſe rabbattit à lui propoſer de les donner lui-même, & de les faire approuver par un grand nombre d'Evêques. Cette demarche n'a pas donné la paix à l'Egliſe. Les Evêques attachés aux Jeſuites ſe ſont mis peu en peine du Corps de doctrine. Quelques-

uns

uns aujourd'hui retractent en partie leur signature. Les Jesuites n'en ont pas moins d'éloignement pour la doctrine contenue dans les explications, & qui est opposée à leur. Le Mandement de M. le Cardinal de Noailles qui autorisera les XII. Articles, sera encore moins de leur goût. Les Evêques qui ont condamné les XII. Articles, ne se retracteront pas. On continuera à enseigner dans l'Eglise deux sortes de doctrine, aussi opposées l'une à l'autre que les tenebres le sont à la lumiere. Est-ce là la paix? 1728.

La Lettre que M. le Cardinal de Noailles vient d'écrire au Pape pour meriter les XII. Articles, est bien humiliante. Cependant que remportera-t-il de toutes ces avances? Si le nouveau projet a lieu, on lui donnera le Jubilé & la permission de publier les XII. Articles. Mais étoit-il necessaire de se deshonorer pour avoir cette permission? Rome a-t-elle osé toucher à mon Mandement contre M. de Saintes? N'avons-nous pas reduit au silence & couvert de confusion les Evêques qui ont osé condamner les XII. Articles? N'ai-je pas fait reculer M. de Soissons sur ce point en particulier? Nous avons declaré dans notre Lettre & nos Remontrances au Roi, que la doctrine des XII. Articles est la doctrine de l'Ecriture & de la Tradition. Y a-t-il un seul Evêque qui ait osé nous contredire depuis ce tems? Que gagnera donc M. le Cardinal à ce nouvel accommodement? Que ceux des Evêques qui pensent comme nous sur les XII. Articles le diront publiquement? Mais quelle persecution ne verrons-nous pas dans le Dioceſe de Paris & dans tout le royaume! L'avantage que l'Eglise doit tirer de la publication des XII. Articles en plusieurs Dioceses, sera-t-il capable de la dedommager de ce qu'elle va souffrir par les exils, les banniſſemens, les empriſonnemens, les confiscations, les privations de Benefices, qu'on se promet d'employer plus que jamais contre tant de Miniſtres très fideles à leur Dieu, à leur Roi & à leur Patrie?

LETTRE CCCV.

A M. l'Evêque de TROYES, *au sujet d'un Pere de l'Oratoire qui lui est fort utile, & que son General veut transferer à Troyes.*

Le 1. *Octobre* 1728.

J'Ai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, au sujet d'un Pere de l'Oratoire de mon Seminaire, nommé le Pere ***, à qui le Pere General vient d'envoyer un ordre pour aller travailler dans votre Dioceſe. Comme selon toutes les apparences, il y a eu du mal-entendu dans cette affaire, souffrez, Monseigneur, que je vous l'expose avec sincerité.

Il y a environ six semaines qu'un des amis du Pere *** lui écrivit de Troyes pour savoir de lui s'il ne seroit pas disposé à y venir travailler; & on lui proposoit nommement la direction d'un monastere de Religieuses. Le Pere *** qui m'a toujours été très attaché, ne voulut point faire de reponse à cette proposition sans m'avoir consulté. Il vint sur le champ m'en parler. Mon parti fut bientôt pris: ma reponse fut courte & precise. Il me promit de l'écrire sur le champ & à son ami & même au Pere General, & je sai qu'il me tint parole. Quelques jours après, c'est-à-dire avant que ce même ami ni le Pere General eussent pu recevoir sa reponse & la mienne, il reçut du Pere Assistant un ordre en forme pour se rendre à Troyes. Il paroit visiblement par les Lettres qui accompagnerent cet ordre, que ceux qui l'avoient demandé, avoient supposé bien des choses qui n'étoient point; & je ne doute nullement que ce ne soit sur ces suppositions qu'on vous aura fait agir, Monseigneur, pour demander ce Pere, & qu'on aura determiné le Pere General à vous l'accorder. A vous dire la verité,

&

1728. & à vous parler avec cette franchiſe que vous me connoiſſez & que vous m'avez paru ne point deſapprouver, j'en ai le cœur un peu gros contre le Pere General; & il me paroit qu'il n'a dans cette occaſion menagé ni vous ni moi, & qu'il devroit conſulter un peu plus le ſentiment des Evêques avant que de faire de pareilles tranſlations. Je lui ſaurois en particulier un très mauvais gré, s'il arrivoit jamais qu'il vous depouillât de quelque bon ſujet pour m'en enrichir; & quelque precieux que pût être le preſent qu'il voudroit me faire, il ſeroit pour moi de non-valeur, ſi j'avois lieu de douter que ce changement ſe fît ſans votre participation. Voilà preciſement, Monſeigneur, le cas où je me trouve. Non ſeulement on ne m'a point demandé mon conſentement ſur le changement du Pere ***, mais je l'ai refuſé nettement; & j'ai d'excellentes raiſons pour le refuſer. Si on m'oppoſoit que l'ordre a été expedié avant qu'on eût pu recevoir ma reponſe, je repondrois à mon tour que cette precipitation même eſt un nouveau grief pour moi, & que c'eſt preciſement de cette indifference à mon égard, pour ne rien dire de plus, que j'ai lieu de me plaindre. Le Pere *** eſt depuis cinq ans dans mon Dioceſe. Il y eſt aimé & eſtimé. Il ſe plaît avec nous, & nous nous plaiſons avec lui. Il s'acquitte très bien de l'emploi qu'on lui a donné, & ſeroit bien aiſe qu'on revoquât ſon ordre. C'eſt de ſon aveu que je vous l'écris, Monſeigneur; & il ſent auſſi bien que moi qu'on vous a mal informé, lorſqu'on vous a aſſuré que je conſentois à ſon changement. Je vous prie donc de faire retablir les choſes dans leur premier état, & de vous charger de mes interêts auprès du Pere General. Ils ne peuvent être en meilleures mains. Et après tout, Monſeigneur, ce ſont les vôtres en un ſens autant que les miens, puiſqu'il eſt de votre interêt autant que du mien que tout ſe paſſe dans les regles, & qu'on obſerve à notre égard ce que la politeſſe & la religion concourent également à demander. Je vous en aurai, Monſeigneur, une extrême obligation; & je regarderai ce ſervice comme eſſentiel, parce qu'il eſt eſſentiel pour mes Eccleſiaſtiques de deplacer le moins ſouvent qu'il ſe pourra, les perſonnes en qui ils ont confiance. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCVI.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Au ſujet d'un voyage que M. l'Evêque de Rocheſter veut faire à Montpellier.*

Le 3. Octobre 1728.

*Milord Alterbury.

J'APPRENDS, Monſeigneur, que M. l'Evêque de Rocheſter* ſe diſpoſe à venir dans cette ville, & j'avoue à Votre Eminence que j'en ſuis très mortifié. Je ſuis perſuadé qu'elle en devinera aiſement les raiſons, & qu'elle en ſent toute la juſtice. Un Evêque à qui on prête des Mandemens latins qu'il n'a point faits, à qui on fait debiter en pleine chaire des erreurs qu'il deteſte, & ſur le compte duquel on ne ceſſe de mettre tous les jours toutes ſortes d'extravagances pareilles, n'eſt-il pas fondé à apprehender que le voyage de M. de Rocheſter ne ſoit pour lui un nouveau ſujet de peine? Je ſuis reſolu, Monſeigneur, à faire tout ce que je pourrai, même juſqu'à l'impoliteſſe, pour ne le point voir: mais malgré toutes ces attentions, je ne puis me flatter d'empêcher ceux qui me veulent faire de la peine, un M. de Marſeille par exemple, d'annoncer à tout le royaume que je ſuis en très grande liaiſon avec cet Evêque; & il eſt bien à craindre que M. de Marſeille ne trouve bien des gens qui ſeront portés à croire ſur ſa parole que les affaires de Religion ſont l'unique cauſe de ce voyage. J'ignore parfaitement quelles ſont les veritables. Mais s'il étoit poſſible qu'il tournât ſes pas d'un autre côté, j'en aurois une grande ſatisfaction; & cela empêcheroit bien

des

des tracaſſeries, dont je ſerai peut-être forcé de me plaindre, & dont il ſeroit à ſouhaiter pour moi qu'on pût prevenir l'occaſion. Je ſuis, &c. 1728.

LETTRE CCCVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du courage des Religieuſes de Caſtellane, de la chûte de leur Superieure, de celle du Cardinal de Noailles, & de la ſituation du Dioceſe de Paris.*

Le 19. Octobre 1728.

QUE l'on eſt heureux, Monſeigneur, quand on fait quelque choſe pour votre ſervice! Vous faites valoir juſqu'aux moindres actions. Vous portez la reconnoiſſance au-delà de toute expreſſion. Mais ce que j'eſtime infiniment davantage, on s'acquiert en votre perſonne un ami fidele auprès de Dieu, & un interceſſeur capable de deſarmer ſa colere. Vous ne pouvez me dire rien de plus conſolant, que de m'aſſurer que j'entre pour quelque choſe dans les prieres ſi ferventes que vous addreſſez continuellement au Seigneur. Que ne dois-je pas eſperer d'un commerce où il y a tant à gagner pour moi? Ne vous laſſez point, mon très cher Seigneur, de demander ma converſion. Quand pourrai-je marcher en toutes choſes ſur vos traces, comme je tâche de le faire dans la defenſe de la verité?

J'écris aujourd'hui à vos cheres filles qui m'ont donné avis de la chute deplorable de leur Superieure. Si j'ai été vivement affligé de la perte de cette pauvre fille, j'ai beni mille fois le Seigneur du courage qu'il inſpire aux autres. Il paroit que cette chute ne les a point ébranlées. Elles m'apprennent en même tems que l'Intrus va les pouſſer aux dernieres extremités. Je tâche de les encourager de mon mieux. J'eſpere que Dieu les ſoutiendra, & je le prie de tout mon cœur de ne pas permettre qu'elles ſoient tentées au-deſſus de leurs forces. Je n'ai point de peine à croire ce que vous me marquez des mauvais traitemens que M. d'Embrun a exercés contre la priſonniere. Cela me paroit d'autant mieux fondé, que je vois par la Lettre de cette fille à l'Intrus, qu'on a pris la precaution de lui faire dire, qu'elle eſt redevable de ſa pretendue converſion à la patience & à la douceur de M. d'Embrun. Quiconque connoit le perſonnage, ſait ce que ce langage ſignifie. Il a apprehendé avec juſtice qu'on ne lui reprochât ſa cruauté; & voilà pourquoi il ſe fait donner un certificat du contraire.

Par les Lettres que je reçus avant hier, je crois en effet la chute du Cardinal de Noailles conſommée. Bien des gens s'étoient flattés que cet accommodement nous procureroit les XII. Articles. J'ai toujours ſoutenu le contraire. Il paroit que je ne me ſuis point trompé. Le bon Cardinal reçoit purement & ſimplement. La Lettre qu'il a écrite au Pape eſt des plus baſſes & des plus honteuſes: deſorte qu'après quinze ans de variations, le voilà enfin arrivé à accepter la Bulle à des conditions plus dures qu'il n'auroit fait en 1714. en ſouſcrivant l'Inſtruction paſtorale des XL. Mais ce qu'on ne peut aſſez deplorer, c'eſt que ce pauvre Cardinal, par la publication de ſon Mandement, va ouvrir la porte à la plus grande perſecution que l'on ait encore vue. Il aura la douleur de ſe voir enlever les ſujets qu'il a le plus cheris, & de devenir le deſtructeur de ſon propre ouvrage, par les Lettres de cachet qu'il va attirer ſur les meilleurs ouvriers qu'il a placés, & qu'il a mille fois comblés d'éloges pour s'être oppoſés à la Bulle *Unigenitus*. On me mande que les diſpoſitions du Clergé de Paris ſont admirables. Quand Dieu aura éprouvé ſes élus, & qu'il aura tiré de tous les maux qu'il permet le bien pour lequel il les permet, il rendra enfin la paix à ſon Egliſe. Heureux celui à qui il ſera donné de perſeverer juſqu'à la fin! Je ne doute pas que

1728. nous ne devions nous attendre encore à bien des chutes : mais Dieu connoît ceux qui ſont à lui, & il n'y en aura aucun de ceux là qui tombe de telle ſorte qu'il ne ſe releve pas.

Le Pere *** ne me remit votre Lettre, Monſeigneur, qu'hier après midi ; & l'affaire que vous me recommandez ſe doit juger ce matin. Tout ce que j'ai pu faire dans ce peu de tems, n'étant pas à Montpellier, a été de faire ſolliciter mes amis. Je ſouhaite ardemment que mes ſollicitations puiſſent ſervir à faire obtenir juſtice à la perſonne pour laquelle vous vous intereſſez.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires de mes deux dernieres Lettres paſtorales. Je n'en ai point encore de ma Lettre au Roi.

Je finis, Monſeigneur, par vous ſupplier de menager votre ſanté. Le froid commence à ſe faire ſentir. Je le crains beaucoup pour vous dans le lieu où vous êtes. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCVIII.

Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il les fortifie & les conſole au milieu des épreuves qui les environnent.

Le 19. Octobre 1728.

VOus n'aurez pas de peine à juger, mes très cheres Sœurs, quelle a été ma ſurpriſe & ma douleur, en apprenant la chute de votre Superieure. Une defenſe auſſi belle que celle qu'elle avoit commencée, ſembloit devoir éloigner pour toujours le malheur qui vient de lui arriver. Mais la perſeverance eſt un don de la pure liberalité de Dieu. Il connoit ceux qui ſont à lui. Nul d'entre eux ne perira. Heureux celui qui appartient à ce nombre choiſi !

Vous ne pouvez, mes très cheres Sœurs, me donner de conſolation plus ſenſible au milieu de ma douleur, qu'en me marquant le bon uſage que vous faites de la foibleſſe & du malheur des autres. Je craignois que la chute d'une perſonne dont Dieu s'étoit ſervi pour vous animer au combat, ne devînt pour pluſieurs d'entre vous un principe d'affoibliſſement : mais dès que vous n'en êtes que plus humbles, plus fermes, & plus diſpoſées à tout ſouffrir, beniſſons le Seigneur de vous avoir fait tirer de l'avantage, de la tentation même.

Qui l'auroit cru, qu'une fille de M. de Senez, après ce qui s'eſt paſſé à Embrun contre ce ſaint & venerable Paſteur, nous vantât la patience, la douceur, & la ſainte éloquence de M. de Tencin ! Quel aveuglement, de prendre pour un retour ſincere à notre mere la ſainte Egliſe, le conſentement que l'on donne à la Sentence qui a proſcrit le juſte, & qui a condamné l'innocent ? En verité j'ai de la peine à me perſuader que ſi cette fille étoit en liberté, elle n'eût honte de ce qu'elle vient de faire.

Il paroit que la ſortie des Religieuſes d'Arles & des trois diſcoles, n'a été que pour ſe mettre en état de jetter l'interdit ſur votre Egliſe, & de vous pouſſer aux dernieres extremités. Vous allez donc, mes très cheres Sœurs, paſſer par l'épreuve la plus douloureuſe où votre foi peut être miſe. Souffrir l'anathême dans le ſein même de l'Egliſe pour la defenſe de la juſtice & de la verité ; c'eſt à quoi vous êtes deſtinées. Si vous comprenez votre bonheur, ſi vous êtes fideles juſqu'à la fin, quelle recompenſe ne devez-vous pas attendre de celui qui couronne deja dans le ſecret ceux que la malice & l'injuſtice des hommes s'efforcent de couvrir d'opprobre & d'ignominie ? Qui vous ſeparera de la charité de Jeſus-Chriſt ? Les hommes ont le pouvoir de vous priver de la participation exterieure des ſacremens, mais empêcheront-ils que l'auteur des ſacremens ne repande dans votre cœur les graces qui y ſont attachées ? Empêcheront-ils

que

que le desir ardent de recourir à ces sources sacrées, n'opere en vous, indépendamment de la reception actuelle, tout ce que vous êtes en droit d'en attendre? Destinées à un genre de persecution plus dur & plus dangereux que celui qui a servi à éprouver la constance des premiers chretiens, seriez-vous les seules qui ne sentiriez pas l'abondance des consolations promises à ceux qui combattent pour la verité? Ne craignez donc point, mes très cheres Sœurs, de demeurer sans secours au milieu de la tentation. Pensez à ce que vous étiez durant la paix, & à ce que vous êtes maintenant? Quoique je ne connoisse l'interieur d'aucune de vous en particulier, je crois neanmoins pouvoir assurer, qu'en rentrant en vous-mêmes, vous trouverez que la tentation vous a été avantageuse, & que votre Communauté, loin d'être dechue de ce qu'elle étoit, est encore d'une plus grande édification qu'auparavant. Je suis persuadé que l'union est plus grande, la charité plus sincere, le desintéressement plus marqué. On ne voit point parmi vous les petites divisions, les envies, les jalousies qui pouvoient y être durant le calme. Le danger commun étouffe tous les interêts particuliers, & vous remplit d'attention, de sollicitude & de condescendance les unes pour les autres. Que ne devez-vous pas esperer pour l'avenir, mes très cheres Sœurs, si vous avez le bonheur de perseverer? Quelle abondance de richesses spirituelles n'allez-vous pas recevoir d'un Dieu qui fait tout servir au bien de ses élus, & qui ne les met dans le creuset de l'humiliation, que pour les purifier de toutes leurs tâches, & leur donner la pureté du metail le plus precieux? Que ne puis-je être present aux assauts que l'on va vous livrer, & vous donner de vive voix les avis dont vous croirez avoir besoin! Mais le Dieu que vous servez, sera lui-même votre lumiere & votre force. Plus vous serez depourvues de secours & d'appuis humains, plus vous devez compter sur une protection sensible de sa part. Demeurez donc fermes dans la voie de la verité. Que rien ne soit capable de vous la faire abandonner. Et tandis que nous leverons les mains au ciel pour attirer sur vous l'esprit de force dont vous avez besoin, faites voir par votre constance & votre courage dans le combat, que nos vœux ont été exaucés, & que Dieu s'est laissé toucher par les larmes de ses serviteurs. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCCIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle d'un Arrêt du Parlement de Paris au sujet des Abbés Commendataires, de la chûte du Cardinal de Noailles, d'une Ordonnance de M. d'Auxerre.*

Le 20. Octobre 1728.

JE vous suis très obligé, Monseigneur, de l'Arrêt que vous avez eu la bonté de m'envoyer. S'il eût été rendu quatre mois plutôt, j'aurois tâché d'en faire usage pour un procès qu'il m'a fallu accommoder, parce que j'étois sur le point de le perdre. M. de Toulon, en qualité d'Abbé d'Aniane, ayant nommé à la Cure de Celleneuve un indigne sujet, dont l'ignorance crasse a scandalisé tout mon Diocese, j'avois pris le parti, pour éloigner ce miserable, de nommer à la Cure de Celleneuve; attendû que M. de Toulon n'avoit point fait fulminer ses Bulles à mon Officialité, & que je regardois l'Abbaye comme vacante. J'ai soutenu le procès tant que j'ai pu, & certainement j'étois fondé; mais il auroit fallu que M. le Procureur general du Parlement de Toulouse eût fait ce que celui du Parlement de Paris vient de faire pour l'Abbaye de M. de Bourchenu. * Je vous conseille, Monseigneur, de bien consulter votre affaire, & de ne pas demeurer dans l'inaction, si vous trouvez jour à vous faire rendre justice pour l'Abbaye du Loc-Dieu. Actuellement M. de Toulon vient encore de nommer

* Ancien Evêque de Vence, Abbé de Rigny Diocese d'Auxerre.

1728. à une Cure de mon Diocese un Ecclesiastique qui en a été chassé depuis peu pour ses mauvaises mœurs. Je suis à chercher les moyens d'empêcher que ce loup n'entre dans la bergerie.

J'ai toujours bien prevu que l'accommodement de M. le Cardinal de Noailles se termineroit sans les XII. Articles. Le retour du courier Banniere a jetté la consternation dans Paris. Mes dernieres nouvelles portent qu'on ne savoit point encore exactement quelles étoient les depêches qu'avoit apporté ce courier: mais on assure qu'il n'est plus question des XII. Articles. M. le Cardinal de Fleury est venu diner tête à tête avec M. le Cardinal de Noailles & Madame la Marechalle de Grammont, qui s'applaudit des demarches honteuses qu'elle fait faire à son oncle. Il y a apparence qu'on aura envoyé Dimanche dernier ce Mandement pour le faire publier dans les paroisses. On me marque que si la consternation est grande, d'un autre côté jamais le courage ne s'est montré plus fort qu'il paroit dans le Clergé. Les XII. Articles ne venant point, M. le Cardinal de Noailles auroit gagné considerablement à accepter la Constitution en 1714. avec les XL. *Ne projicias me in tempore senectutis: cùm defecerit virtus mea, ne derelinquas me. Quia dixerunt inimici mei mihi, & qui custodiebant animam meam consilium fecerunt in unum, dicentes: Deus dereliquit eum, persequimini, & comprehendite eum, quia non est qui eripiat.*

Ps. LXX. 9.

M. d'Auxerre m'a envoyé aussi son Ordonnance pour supprimer la Congregation des Jesuites. Je voudrois bien pouvoir en faire autant. Mais il y a des maux qu'on est obligé de tolerer: *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.*

1. Cor. VI. 12.

Je n'ai point encore oui dire que ma Lettre au Roi ait été remise entre les mains de M. le Procureur general Je n'y vois pas même d'apparence, & j'ai de la peine à croire que le Parlement y voulût toucher. Je suis, &c.

LETTRE CCCX.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *sur les mêmes sujets.*

Le 22. Octobre 1728.

UNE indisposition que j'ai eue m'a empêché, Monseigneur, de repondre aussi-tôt que je l'aurois souhaité à la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai lu votre Mandement pour interdire la Congregation des Jesuites. La hardiesse de ces Peres à confesser sans pouvoirs, meritoit cette punition. Qu'il seroit à souhaiter que nous pussions tous suivre l'exemple que vous nous donnez! Car il ne faut pas douter que les Congregations des Reverends Peres ne soient prejudiciables au troupeau que Dieu nous a confié. Mais il y a des maux que l'on est forcé de tolerer, de peur d'en causer de plus grands. Cependant, s'ils portoient l'audace jusqu'à faire à Montpellier ce qu'ils ont fait à Auxerre, je ne les épargnerois pas plus que vous.

J'ai à vous remercier, Monseigneur, d'un excellent Arrêt que M. de Rhodez m'a envoyé de votre part. S'il eût été rendu quelques mois plutôt, il m'auroit été bien avantageux, pour écarter d'une paroisse considerable de mon Diocese un indigne & très indigne sujet, presenté par M. de Toulon en qualité d'Abbé d'Aniane. Je l'avois refusé, sur ce que M. de Toulon n'a point fait fulminer ses Bulles à mon Officialité; mais j'ai été obligé d'accommoder cette affaire, parce qu'il auroit fallu, pour me mettre en état de soutenir mon droit, que M. le Procureur general du Parlement de Toulouse eût fait ce que vient de faire M. le Procureur general du Parlement de Paris. Je crois, Monseigneur, que vous rendrez service à l'Eglise, si vous faites imprimer votre Arrêt. Il faut qu'il soit connu, & pour cet effet on ne peut trop le repandre.

Je

Je ne vous dis rien de l'accommodement de M. le Cardinal de Noailles, parce que vous êtes plus à portée que moi de savoir ce qui se passe. On me mandoit hier la rencontre de plusieurs Curés de Paris à l'Archevêché, lorsque M. le Cardinal de Fleury y vint voir son Confrere. M. le Cardinal de Noailles prit M. le Cardinal de Fleury à temoin que son acceptation n'est pas pure & simple: mais l'embarras, & le silence que garda ce dernier Cardinal semblent ne justifier que trop les allarmes des Curés. Encore quelques jours, & nous saurons apparemment tout le mystere de cette negociation. Je n'en ai jamais rien auguré de bon, & je crois que je ne me suis pas trompé. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCCXI.

A la Mere POUGET, *Prieure du Calvaire du Luxembourg. Il la felicite de ce que les troubles de sa Communauté sont assoupis, & l'exhorte à se preparer à une guerre d'une autre espece.*

Le 24. Octobre 1728.

IL est bien tard, Ma Reverende Mere, de repondre aux Lettres que vous avez pris la peine de m'écrire Je le fais aujourd'hui avec promesse d'être un peu plus exact à l'avenir. Vous ne doutez pas du plaisir que je ressens de vous voir dans la place où vous êtes. Je suis ravi que les tracasseries qu'avoit causé l'approche des élections, ayent été assoupies par la prudence de Madame votre Generale. Je suis si persuadé de votre sagesse & de votre zele, que je ne crois pas que la paix dont vous jouissez soit troublée à l'avenir. Si je puis contribuer de quelque chose à l'entretenir, vous n'avez qu'à parler: vous me trouverez toujours disposé à appuyer toutes vos bonnes intentions. Je ne cherche assurement que votre bien, votre repos, & votre tranquillité. Peut-être allez-vous avoir des combats d'une autre espece à soutenir. Je prie Dieu de vous fortifier, & de vous donner le courage dont vous avez besoin pour confesser son saint nom. Souvenez-vous que vous êtes Religieuse du Calvaire, & qu'il faut y monter pour y être crucifiée avec Jesus-Christ, si vous voulez avoir part à la gloire de sa resurrection. Je suis, &c.

LETTRE CCCXII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui abandonne la decision du sort du Pere *** de l'Oratoire.*

Le 29. Octobre 1728.

VOTRE reponse, Monseigneur, sur le Pere *** m'embarrasse extrêmement, & je vous veux bien du mal de vouloir user à mon égard de toute l'autorité que vous avez sur mon cœur. Il vous appartient par bien des titres; & bien loin d'en rien rabattre, la seule grace que je vous demande, est de ne pas vouloir user en cette occasion de tous les droits que vous avez sur lui.

Vous voulez, Monseigneur, tenir le Pere *** de moi seul; mais il ne m'appartient plus depuis que le Pere General, sans me consulter, lui a envoyé un ordre pour se rendre auprès de vous. C'est donc bien plutôt à moi à m'addresser à vous, & à vous prier d'en user à mon égard, comme vous auriez droit de l'exiger de moi en pareille occasion Je vous envoye son ordre: il le recevra de vous, Monseigneur, si vous jugez à propos de le lui envoyer, & je serai alors le premier à le lui faire executer; mais je ne puis m'empêcher d'esperer que vous en ferez un autre usage, & que vous voudrez bien m'épargner cette peine. Vous connoissez les sentimens de celui qui fait profession d'être avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

1728.

LETTRE CCCXIII.

A M. SIMART *Libraire de Paris. Il lui promet, mais à deux conditions, un Mandement pour être mis à la tête d'un Ouvrage tiré de son grand Catechisme.*

Le 30. *Octobre* 1728.

J'AI reçu, Monsieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du *Traité de la priere*. Je serai charmé de vous faire plaisir en tout ce que je pourrai. Je veux bien vous accorder ce que vous me demandez; mais à deux conditions, qui me paroissent très raisonnables, & que vous ne devez avoir aucune peine à accorder. M. *** est chargé de vous les dire. Prenez la peine de le voir. Si ce que je propose vous convient, je vous enverrai le Mandement que vous souhaitez. Si vous ne croyez pas devoir vous y rendre, il sera inutile de me parler davantage de cette affaire, étant resolu de ne point me relâcher sur aucune des deux choses que je crois être en droit d'exiger de vous. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCXIV.

*A M.***. Il l'exhorte à suivre, par rapport au Formulaire, les mouvemens de sa conscience.*

Le 6. Novembre 1728.

JE suis très édifié, Monsieur, des dispositions où vous êtes par rapport à la signature pure & simple du Formulaire. Moins elles sont communes, plus vous devez en temoigner votre reconnoissance à celui de qui vous les tenez très gratuitement. La difficulté que vous me proposez, est decidée par S. Paul: *Omne quod non est ex fide, peccatum est.* Tout ce qui se fait contre la conscience, est un peché. Confessez de bouche ce que vous croyez de cœur. Telle est la regle à laquelle il faut se soumettre, & dont il ne peut être permis de se dispenser.

Rom. XIV. 23.

Vous demandez ce que vous deviendrez, si vous suivez cette regle. Laissez à Dieu le soin de l'avenir. Pensez seulement à lui être fidele dans le moment present: *Jacta super Dominum curam tuam, & ipse te enutriet; non dabit in æternum fluctuationem justo.* Vous craignez d'être reduit à mendier votre pain: *Junior fui, etenim senui; & non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem.* Apprehendez-vous que celui qui prend soin des animaux les plus vils, & qui leur donne abondamment la nourriture dont ils ont besoin, refuse le necessaire à ses propres enfans? Cherchez premierement le royaume de Dieu & sa justice; & ces choses vous seront données par surcroît. Si vos mœurs repondent à la pureté de la doctrine que vous professez, il ne sera pas difficile de vous placer. Rendez temoignage à la verité. Abandonnez genereusement ce que vous ne pourriez posseder sans tomber; & si vous êtes forcé de quitter la maison de votre pere, Dieu vous prendra lui-même sous sa protection, & vous tiendra lieu de tout: *Pater meus & mater mea dereliquerunt me; Dominus autem assumsit me.* Je suis, &c.

Ps. LIV. 23. Ps. XXXVI. 25.

Ps. XXVI. 10.

LETTRE CCCXV.

A M. le Mazuyer Procureur general du Parlement de Toulouse. Il lui accorde la permission de faire quêter dans son Dioceſe.

Le 10. *Novembre* 1728.

JE n'ai jamais, Monsieur, accordé des permissions de quêter pour d'autres personnes que pour celles du Dioceſe de Montpellier, ou pour les Quinze-vingts

vingts de Paris; parce qu'ils étoient porteurs d'ordres du Roi, qui me forçoient à leur accorder ce que je ne pouvois pas leur refuser. Toutes les perſonnes qui ont le ſoin & la direction des bonnes œuvres de cette ville, regardent les quêtes en faveur des étrangers comme très prejudiciables aux pauvres d'ici; & c'eſt ſur leurs repreſentations que, depuis que je ſuis Evêque, j'ai refuſé toutes les permiſſions de quêter de cette eſpece qui m'ont été demandées. 1728.

Voilà, Monſieur, la regle generale que je me ſuis faite. Je n'ai pas du la faire, ſans prevoir qu'il n'y en auroit point qui ne ſouffrît quelque exception. Vous ſouhaitez que ce ſoit en faveur de votre Chapelle; & je ſai que vous ne ſouhaitez rien qui ne ſoit ſi fort dans l'ordre, que j'aurois peur d'en ſortir moi-même, ſi je refuſois ce que vous me faites l'honneur de me demander. Vous pouvez donc, Monſieur, charger qui il vous plaîra de la quête en faveur de votre Chapelle. Je leur donnerai tous les pouvoirs dont ils auront beſoin, auſſi-tôt qu'ils ſe preſenteront à moi; & je les remercierai très ſincerement de l'occaſion qu'ils me procurent de faire quelque choſe qui vous ſoit agreable, & de vous marquer mon parfait attachement, & le reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE CCCXVI.

*A Dom ***. Il ſe rejouit de l'attachement que Dieu lui inſpire pour la verité, & lui donne divers avis ſur la conduite qu'il doit tenir par rapport à ſes Religieux.*

Le 15. Novembre 1728.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & le Memoire qui l'accompagne. Je n'ai pu lire l'un & l'autre ſans en être penetré de reconnoiſſance envers Dieu. Rien de plus conſolant pour nous au milieu de la defection dont nous ſommes les temoins, que de voir le ſoin que Dieu prend chaque jour de ſuſciter à ſa cauſe des defenſeurs capables d'arrêter le progrès de la ſeduction. Il y a dans l'Egliſe differens dons. Tous ne ſont pas appellés à inſtruire. Tous n'ont pas les lumieres & les talens neceſſaires pour confondre les ennemis de la verité. Mais ce qui manque aux ſolitaires du côté de la ſcience qui enfle, ils le retrouvent, ce ſemble, avec abondance dans la charité qui édifie. C'eſt par cet endroit, Mon Reverend Pere, que je me rejouis du nouveau ſecours que Dieu nous prepare. L'édification que votre Communauté donne à l'Egliſe par ſa grande penitence, ne peut que donner un nouvel éclat à la cauſe que nous defendons. Quoi de plus propre à convaincre que notre cauſe eſt la cauſe de la verité, que d'y trouver la ſcience & la ſainteté dans un degré éminent? On ne peut diſconvenir que les Corps qui ſe ſont declarés contre la Bulle *Unigenitus*, n'ayent été regardés depuis long-tems comme les plus ſavans & les plus éclairés. Il n'eſt pas moins certain que Dieu s'eſt choiſi dans les maiſons les plus ſaintes une foule de temoins, dont la pieté, la penitence, & la regularité ont fait l'édification de toute l'Egliſe. Des perſonnes de ce caractere ſe réuniroient-elles en ſi grand nombre pour établir l'erreur? L'hiſtoire de l'Egliſe ne fournit point d'exemple qui puiſſe autoriſer une pareille pretention. Mais il n'eſt pas difficile d'en trouver qui retracent, avec autant d'avantage pour nous que de confuſion pour nos adverſaires, tout ce qui ſe paſſe ſous nos yeux.

S. Athanaſe eut la conſolation de voir les ſolitaires quitter leurs deſerts pour venir defendre la conſubſtantialité du Verbe dans Alexandrie, & fermer la bouche aux Ariens qui ſe vantoient de les avoir dans leur communion. Animé du même eſprit vous êtes diſpoſé, Mon Reverend Pere, à tout ſacrifier pour rendre temoignage aux verités qui ſont attaquées aujourd'hui. Devant tout à la grace qui vous a attiré

1728. attiré dans la solitude, vous voulez vous immoler pour elle, si cela est necessaire. Heureuse disposition, qui est elle-même l'effet de la grace victorieuse de notre Sauveur! Puissiez-vous perseverer jusqu'au dernier soupir dans des sentimens si dignes de l'état auquel Dieu vous a appellé.

Je ne veux pas, Mon Reverend Pere, prevenir, sur le parti que vous avez à prendre, le jugement des personnes que vous consultez avec moi. Mais ne pouvant avoir leur avis aussi promtement que vous le desirez, je crois devoir vous marquer ce que je pense sur quelques articles plus aisés à decider, & dans lesquels j'ose me promettre que tous se réuniront.

Premierement vous ne devez pas perdre un instant sans travailler à instruire votre communauté, & sans la mettre au fait des contestations presentes. Dès que l'on vous fait entrer dans ces contestations, il est necessaire de prendre toutes les voies convenables pour ne pas faire de fausses demarches. Souffrez, Mon Reverend Pere, que je me serve de votre propre exemple pour vous en convaincre. Vous n'auriez pas fait les fautes que vous vous reprochez aujourd'hui, si vous eussiez eu plutôt les lumieres que vous n'avez acquises que depuis peu. Les inconveniens que l'on apprehende en mettant entre les mains des Religieux, des Livres qui traitent de matieres que l'on regarde comme éloignées de leur profession; ces inconveniens, dis-je, me paroissent bien moins à craindre que le peril évident où ils sont d'abandonner la justice, & de trahir la verité. Tous les jours nous voyons que ceux dont la pieté n'est pas éclairée, ou ne resistent point, ou se rendent après une resistance legere. Un raisonnement dont ils ne sont pas capables de sentir les defauts, les abbat & leur ferme la bouche. Après quoi ils croient faire par religion, ce que la Religion même leur defend; & ils se font un merite de ce qui fait devant Dieu le sujet de leur condamnation.

Pour prevenir ce malheur, instruisez donc vos Religieux sur les matieres presentes autant qu'ils en seront capables. Il n'est pas neceſſaire qu'ils lisent tout; mais il faut qu'ils lisent assez pour n'être pas ébranlés par des raisonnemens captieux. Il faut qu'ils connoissent le prix des verités qui sont attaquées; qu'ils sachent qu'elles sont l'ame de la Religion; que depuis plus d'un siecle les Jesuites & leurs adherans font les derniers efforts, pour établir leurs nouveautés profanes sur les ruines de ces verités aussi anciennes que la Religion même; que c'est à la grace toute-puissante de Jesus-Christ qu'ils font la guerre; qu'ils combattent l'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions; qu'ils donnent à la crainte sans amour le privilege de reconcilier l'homme dans le sacrement de Penitence; qu'ils ne peuvent souffrir le delai de l'absolution pour les plus grands crimes; qu'ils pretendent que la grace est neceſſaire pour pecher; que Dieu ne peut pas la refuser aux aveuglés & aux endurcis, toutes les fois qu'ils sont obligés d'accomplir quelque precepte; que l'impie qui n'a jamais entendu parler de Dieu, & qui tombe dans les plus grandes abominations, n'est coupable d'aucun peché qui merite la damnation éternelle, si dans le tems de ses desordres il n'a point eu une lumiere qui lui en ait fait connoître l'énormité, & s'il n'a pas eu au moins une grace de priere pour demander d'en être preservé.

Mettez entre les mains de vos Religieux les XII. Articles; & dites leur que, quelque envie que Notre Saint Pere le Pape ait eu de les autoriser, il n'a pu jusqu'à present en venir à bout, par les obstacles que les Jesuites ont fait naître, & qu'ils ne cessent de multiplier chaque jour.

En comparant la doctrine des 101 propositions avec celle des XII. Articles, il ne sera pas difficile d'appercevoir la conformité de l'une & de l'autre, ou plutôt son unité. De-là il sera aisé de montrer à vos Religieux, que le même interêt qui a porté les Jesuites à faire condamner les 101 propositions, les engage au-

aujourd'hui à s'oppoſer avec tant d'opiniatreté à la publication des XII. Articles; 1728.
que puiſque la verité eſt attaquée avec tant de fureur par un Corps auſſi formidable que celui des Jeſuites, il ne peut être permis de recevoir en quelque maniere que ce ſoit, une Bulle qui viſiblement leur donne gain de cauſe, & dont ils ſe ſervent tous les jours ſans être reprimés, pour établir toutes leurs erreurs & toutes leurs nouveautés. . . . .

Voilà, Mon Reverend Pere, la reponſe preliminaire à votre Memoire. Si vous en êtes ſatisfait, toute la reconnoiſſance que j'exige de vous, eſt de demander à Dieu pour moi qu'en me donnant la force de defendre la verité, il me donne auſſi le courage de la pratiquer. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCXVII.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Sur la conduite ſcandaleuſe d'un ſoi-diſant Evêque Armenien, qui avoit ſurpris cette Eminence & quelques autres Prelats.*

Le 18. *Novembre* 1728.

JE ne puis me diſpenſer, Monſeigneur, de donner avis à Votre Eminence qu'un étranger qui ſe dit Armenien & Evêque de Nicoſie, vint à Montpellier il y a dix ou douze jours. M'ayant montré des Lettres de recommandation de Votre Eminence, & diverſes permiſſions de celebrer les ſaints Myſteres dans les lieux où il a été, à Paris, à Lion, à Grenoble, &c. je lui ai accordé de faire la même choſe dans mon Dioceſe pour huit jours ſeulement. Ce tems n'étoit pas expiré, que je fus averti que ledit Armenien cauſoit du ſcandale dans le quartier où il s'étoit logé. Il faiſoit venir ſans beaucoup de precaution une creature avec laquelle il ſoupoit, & qu'il ne renvoyoit que fort tard. L'avis étant ſûr, j'envoyai deux Eccleſiaſtiques lui ſignifier une revocation de la permiſſion que j'avois accordée. Quelque inſtance qu'ils fiſſent, ils ne purent lui parler; & ils ſurent qu'actuellement il étoit avec la creature. Il leur fit dire qu'il étoit indiſpoſé. Cela me determina à envoyer promtement des billets dans toutes les ſacriſties pour defendre de lui donner des ornemens, & à ordonner à mon Promoteur de l'aller trouver pour le prier de ſe retirer au plus vîte. Se voyant decouvert, il chercha à couvrir ſa mauvaiſe conduite, par une manœuvre à laquelle on ne ſe ſeroit point attendu. Son Clerc vint avec le pere de la fille trouver un de mes Grands-Vicaires, pour lui demander la permiſſion de laiſſer entrer cette fille dans un Couvent pendant cinq ou ſix mois; & l'un & l'autre lui preſenterent en même tems un Ecrit ſigné de l'Evêque, par lequel il promet de faire épouſer à la fille un pretendu neveu qu'il dit avoir à Lion. La reponſe de mon Grand-Vicaire fut que l'Evêque eût à ſortir inceſſamment de mon Dioceſe. Il le fit ſur le champ; mais il emmena avec lui la fille en queſtion, & le pere de la fille. On aſſure qu'ils ont pris la route de Toulouſe, & je me hâte d'en informer Votre Eminence. Elle comprend de quelle importance il eſt d'arrêter de pareils ſcandales. Feu M. l'Abbé Renaudot m'a dit bien des fois que je devois être dans une grande defiance de ces ſortes de gens, & que preſque tous ſont des menteurs. Le nom de Votre Eminence m'avoit raſſuré ſur celui-ci. Je vous ſupplie, Monſeigneur, d'empêcher qu'il n'en abuſe davantage, & de l'obliger à rendre les permiſſions que nous lui avons données. Après quoi il me ſemble qu'on ne peut mieux faire que de lui ordonner de ſortir d'un royaume, où il trouve le moyen, par les aumônes qu'on lui fait, de fournir à ſes deſordres.

Le temoignage que j'ai à rendre à M. l'Evêque de Rocheſter eſt bien different. Il vit dans une très grande retraite. Il a reçu le mieux du monde la priere que

1728. je lui ai faite de ne pas venir chez moi; & jusqu'à present il ne m'est rien revenu qui lui soit desavantageux. Je suis, &c.

LETTRE CCCXVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il deplore la conduite du Cardinal de Noailles.*

Le 19. Novembre 1728.

IL y a deja quelque tems, Monseigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, & je vous dois une reponse à deux Lettres. Vous me parlez dans la derniere de la conduite de M. le Cardinal de Noailles. Elle est, je vous l'avoue, bien extraordinaire. Je ne sai si l'on trouveroit dans l'histoire ecclesiastique tant d'Actes contradictoires d'un même homme en si peu de tems. Il signe avec nous la Lettre des XII. Evêques & l'opposition des neuf. Il retracte l'opposition; puis il consent qu'on fasse usage des Remontrances. Il accepte la Constitution, & en même tems on voit paroître une Declaration signée de lui qui anéantit son acceptation. Il retracte la Declaration. Ne retractera-t-il pas aussi le Mandement d'acceptation? C'est ce que le tems nous apprendra. Encore s'il avoit pu, par les demarches humiliantes qu'on lui a fait faire, obtenir les XII. Articles; ce seroit une sorte de consolation pour lui: mais il n'y a pas d'apparence qu'il les ait jamais. Il a toujours assuré qu'il ne publieroit pas sans les XII. Articles. Voilà le Mandement publié, & les XII. Articles ne viennent point. Il dit aujourd'hui qu'ils viendront, mais qu'ils seront un peu mitigés. Auparavant il disoit hautement qu'il les auroit sans aucune alteration. N'est-ce pas une chose étrange qu'il consente d'avoir les Articles mitigés, après avoir reconnu avec nous que la doctrine qu'ils renferment, est la doctrine même de l'Ecriture & de la Tradition. Est-il permis à un Evêque de souffrir que le depôt des verités saintes soit alteré? Si on mitige les XII. Articles, les Evêques qui ont eu la temerité de les condamner n'en prendront-ils pas occasion de s'applaudir, & de publier qu'ils ont eu raison de condamner ces Articles, puisque le Pape ne les autorise qu'en y changeant ce qui leur avoit deplu? C'est une nouvelle plaie que l'on fera à la doctrine de l'Eglise; & peut-on esperer de retablir le calme par une voie qui ne peut manquer d'exciter de nouveaux troubles? Aussi j'ai de la peine à me persuader que Rome publie les XII. Articles, même molinisés. Je crois que l'on ne cherche qu'à amuser le bon Cardinal. On m'avoit mandé qu'il devoit publier incessamment une nouvelle Instruction pastorale. Aujourd'hui l'on dit qu'elle ne paroitra qu'après qu'il aura reçu le Bref qu'il attend de Rome. Peut-être lui fait-on esperer encore les XII. Articles, quoique mitigés, pour suspendre la publication de cette Instruction, dont apparemment les Molinistes ne sont pas fort curieux. Tout ceci est un cahos où l'on se perd. J'ai lu une Lettre manuscrite de M. de Carcassonne à M. le Cardinal de Bissy, pour se plaindre du Mandement d'acceptation de M. le Cardinal de Noailles. On y épluche tous les termes du Mandement, & on ne paroit gueres persuadé de la sincerité de l'acceptation. Je ne trouve rien de si humiliant pour cette derniere Eminence, que d'être exposée aux rebuts & aux insultes de M. de Carcassonne, même après avoir fait tant de demarches pour se rapprocher de lui.

On a vu ici la Lettre d'un Ecclesiastique aux Reverends Peres Jesuites de Rhodez. On la trouve très bien écrite & pleine d'esprit. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'elle n'ait produit un bon effet dans votre Dioceſe. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCCXIX. 1728.

A M. l'Evêque de Troyes. *Il consent que le Pere *** de l'Oratoire aille demeurer à Troyes.*

Le 25. November 1728.

JE m'avoue vaincu, Monseigneur; & je vous avoue en même tems que vous avez en main un moyen infaillible de me vaincre, autant de fois qu'il vous plaîra de le mettre en usage. Votre amitié m'est trop chere, pour que je la mette jamais en compromis avec aucun interêt du monde. J'aime le Pere ***, je le crois propre à l'emploi qu'il occupe, & je ne suis pas tout-à-fait si persuadé qu'il convienne également à celui qu'on lui destine. La maniere dont on me l'a enlevé m'a deplu, parce qu'en effet elle n'est pas trop dans l'ordre. Mais vous le voulez Monseigneur: ce mot applanit tout, & me fait tout oublier. On vient d'écrire au Pere General pour lui demander un successeur; & par les arrangemens qu'on a pris, je compte que vous aurez le Pere *** pour les fêtes de Noël.

Je vous dois, Monseigneur, un compliment sur la mort de Madame la Marquise de Rambures, & je dois en même tems un reproche à M. Brosseau de me l'avoir laissé ignorer. Il doit savoir neanmoins la part sincere que je prends à tout ce qui vous regarde, & je lui saurois très mauvais gré s'il manquoit à la parole qu'il m'a donnée de vous en assurer quelquefois. J'espere au-moins que le Pere *** n'y manquera pas; & que sa seule presence vous dira plus éloquemment que toutes les paroles, à quel point je souhaite d'avoir part à l'honneur de votre amitié, & avec quel tendre & respectueux attachement je suis, &c.

LETTRE CCCXX.

A M. l'Evêque de Senez. *Il le prie de menager sa santé, & lui parle de la triste situation du Cardinal de Noailles.*

Le 26. Novembre 1728.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, deux Lettres de vos cheres filles, qui me furent remises hier entre les mains, & que je decachetai par inattention, croyant qu'elles m'étoient addressées. Vous voudrez bien me le pardonner: *Apud quem libentiùs ineptiam, quàm cui displicere nequaquam possum?*

J'ai été vivement touché de l'affaire de M. ***. On m'a promis, Monseigneur, de m'avertir lorsqu'il seroit tems de solliciter pour lui. Je tâcherai alors de faire de mon mieux pour lui faire rendre justice.

Nous entrons dans une saison où je crains que vous n'ayez à souffrir beaucoup. Menagez-vous, je vous en conjure; & n'endurez point le froid. Je sai qu'il n'y a qu'à gagner pour vous en quittant une terre qui devore ses habitans; mais quel besoin n'avons-nous pas encore de vous? Plus les maux de l'Eglise augmentent, plus votre vie nous est chere. Nous avons besoin de votre exemple pour nous soutenir. *Tu unus pro decem millibus computaris.* 2. Reg. XVIII. 3.

Quelles scenes que celles qui se passent aujourd'hui dans la Capitale! Le pauvre Cardinal est le jouet de ses ennemis. Tout ce que l'on peut penser de plus favorable pour lui, c'est qu'il n'est plus de ce monde. Il a des absences étonnantes, jusqu'à n'avoir pas connu Madame l'Abbesse de Chelles, & lui avoir tenu des discours qui montrent qu'il n'y a plus que la machine qui agisse chez lui. Cependant cette machine fait bien du mal; & l'on ne manquera pas de s'en servir pour en faire encore davantage. Je ne puis attribuer qu'au fantôme du Cardinal le retablissement du sieur Vivant. C'est, selon moi, la preuve complette que

1728. le Cardinal eſt tombé en enfance. On penſe à lui donner un Coadjuteur, ou même à extorquer ſa demiſſion. On veut finir, dit-on, & donner la paix à l'Egliſe. Le malheur eſt que l'on s'y prend comme les Ariens; c'eſt-à-dire qu'au lieu de la paix nous allons voir la guerre s'augmenter, à moins que Dieu ne commande à la mer, & n'arrête les flots impetueux ſous leſquels nous ſommes prêts d'être ſubmergés.

J'apprends, Monſeigneur, à ce moment qu'on repand à Paris une nouvelle qui vous concerne. On dit que M. l'Intendant d'Auvergne a reçu ordre de ſe tranſporter à la Chaiſe-Dieu, pour vous demander l'original de la Declaration de M. le Cardinal de Noailles. Si cet Acte eſt encore entre vos mains, je me flatte que vous n'aurez pas fait d'autre reponſe que celle que fit autrefois en pareil cas S. Euſebe de Samoſate. Je ſuis avec mon reſpect & mon devouement ordinaire, &c.

LETTRE CCCXXI.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE. *Il lui parle des foibleſſes du Cardinal de Noailles, & du Livre du Pere Berruyer Jeſuite.*

Le 26. Novembre 1728.

JE rends graces à Dieu, Monſeigneur, de vous avoir donné aſſez de ſanté pour faire la viſite de votre Dioceſe. Je me prepare à en faire une qui ne ſera pas ſi longue que la vôtre, parce que je ne puis me repondre de huit jours de ſanté, quand je me donne quelque fatigue un peu extraordinaire. Actuellement je ſors d'une attaque de goute, qui n'a pas été violente, mais qui le ſeroit devenue, ſi je ne me menageois.

Le Dioceſe de Paris va donc devenir le theatre de la guerre. Il y a des perſonnages qui y jouent des roles bien étranges. Peut-on inſulter davantage à la memoire de M. le Cardinal de Noailles, que de mettre à la tête de ſon Conſeil l'ennemi qu'il en avoit chaſſé autrefois avec tant de juſtice? Le ſieur Vivant Grand-Vicaire & Official de Paris! J'avoue, Monſeigneur, que je ne me ſerois point attendu à cet évenement. Comment une famille peut-elle donner les mains à un rappel, dont la honte retombe toute entiere ſur elle? Tous les jours je me dis qu'il ne faut plus être ſurpris de rien, tant nous voyons de choſes extraordinaires. Cependant il y en a qu'on ne prevoit point, & qui paroitront toujours ſurprenantes, n'étant pas poſſible de les deviner.

Avez-vous, Monſeigneur, entendu parler d'un nouveau Livre compoſé par un Jeſuite qui s'appelle Berruyer, & qui a pour titre l'*Hiſtoire du peuple de Dieu*, 8. volumes *in* 4? Je vous conjure de le parcourir. Je ne ſai ſi l'on pouvoit faire plus d'injure à la parole de Dieu que de la traveſtir de la maniere qu'a fait l'Auteur. On ne reconnoit plus la ſimplicité, la gravité & la majeſté de l'Ecriture dans ſon Hiſtoire. Tout y eſt decrit en ſtyle de Roman; & il y a des endroits où les paſſions ſont exprimées d'une maniere ſi molle & ſi effeminée, qu'ils ſont plus capables de gâter le cœur que de le corriger. Le Moliniſme y eſt établi en mille endroits, & donné comme le commentaire le plus naturel à la parole de Dieu. L'auteur a même l'impudence de placer la concupiſcence dans le paradis terreſtre, & de marquer nettement que nos premiers parens auroient été obligés de ſe couvrir, s'ils n'euſſent point peché. Il pretend que l'avantage qu'ils ont tiré du peché, a été de leur faire connoître à cet égard les regles de la modeſtie. Il paroit par le ſoin avec lequel ce Livre eſt imprimé, que les Jeſuites ont deſſein de le repandre autant qu'ils pourront. Les volumes ſont pour le papier, le caractere & la forme, ſemblables à ceux de l'Hiſtoire eccleſiaſtique de M. de Fleury; & je ſoupçonne que le deſſein des Jeſuites eſt de ſubſtituer à ce dernier Li-

vre

vre une nouvelle Hiſtoire eccleſiaſtique de la façon du Pere Berruyer, dont l'Hiſtoire du peuple de Dieu eſt le commencement. Il y a un endroit dans la preface qui ſemble le faire entendre. Cet Ouvrage me paroit meriter l'attention des Eveques ; & je ne crois pas que nous devions nous taire, en voyant l'outrage que l'on y fait à la parole de Dieu. Vous me ferez plaiſir, Monſeigneur, de m'en dire votre ſentiment. Pour moi je crois que Satan eſt dechainé, & que l'enfer fait les derniers effors pour ravager la vigne du Seigneur. Je finis ſans compliment, puiſque vous me l'ordonnez. Aimez-moi, mon très cher Seigneur, autant que je vous aime & que je vous honore. 1728.

LETTRE CCCXXII.

Aux Religieuſes de Caſtellane. Il loue le miracle de leur conſtance, les fortifie, & les exhorte à la reconnoiſſance.

Le 28. Novembre 1728.

BENI ſoit le Dieu & le Pere de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, le pere des „ miſericordes & le Dieu de toute conſolation, qui vous conſole dans tous „ vos maux, afin que vous puiſſiez auſſi conſoler les autres dans tous leurs „ maux, par la même conſolation dont vous êtes vous-mêmes conſolées de „ Dieu." Je ne puis vous exprimer, mes très cheres Sœurs, combien je ſuis ſenſible aux miſericordes que Dieu vous fait, en vous rempliſſant de courage & de foi, & en choiſiſſant le ſexe le plus foible pour donner à ſon Egliſe les plus grands exemples de force & de generoſité. Peut-on craindre de ſe voir engagé dans une guerre où Dieu repand ſi viſiblement ſon eſprit, non ſeulement ſur ſes ſerviteurs, mais encore ſur ſes ſervantes? guerre où la force & le courage croiſſent à proportion que l'ennemi devient plus formidable. Quand nous n'aurions d'autres miracles à produire à nos adverſaires que ceux que Dieu opere de jour en jour ſur les cœurs, ils devroient en conclurre, s'ils étoient moins prevenus, que le doigt de Dieu eſt avec nous: *Digitus Dei hic eſt.* Si la cauſe que nous ſoutenons n'étoit pas la cauſe de Dieu, tant de perſonnes qui ne cherchent qu'à lui plaîre trouveroient-elles dans leur propre fonds de quoi reſiſter aux aſſauts les plus violens? Qui ne voit que l'on a beſoin d'une force plus qu'humaine pour ne pas ſuccomber aux tentations qui nous arrivent? Les épreuves où vous êtes actuellement, mes très cheres Sœurs, & la conſtance avec laquelle vous les ſoutenez, ſont pour moi un miracle encore plus éclatant que ceux que Dieu opere ſur les tombeaux de ſes ſerviteurs engagés dans la même cauſe que nous. 2. Cor. I. 3. Exod. VIII. 19.

Si vous n'étiez retenues que par des prejugés, & que l'on y oppoſât les raiſons les plus fortes & les plus perſuaſives, ſeroit-il ſi difficile de vous abattre? En rentrant au-dedans de vous pour n'y écouter que Dieu ſeul, quelle reponſe en recevez-vous? Votre conſcience ne vous rend-elle pas temoignage que ce n'eſt ni humeur, ni opiniatreté, ni eſprit de parti, mais la force de la verité même qui vous retient? Il eſt vrai que pluſieurs qui ont penſé comme nous, tiennent maintenant un langage different. Mais à qui ont-ils perſuadé qu'en changeant de langage ils ont changé de doctrine, & qu'ils appellent aujourd'hui verité ce qu'ils rejettoient auparavant comme erreur? Celles de vos Sœurs, par exemple, qui ſe ſont ſeparées de vous, ont-elles commencé à croire quelque dogme de foi qu'elles ne cruſſent pas lorſqu'elles vous étoient unies? Si elles ſont à cet égard tout ce qu'elles étoient, & ce qu'elles ont toujours été, pourquoi ſe ſont-elles ſeparées? Depuis que l'Egliſe ſubſiſte, quels ſont les heretiques qui rentrant dans ſon ſein, n'ayent pas été obligés d'abjurer les erreurs dont ils faiſoient profeſſion?

1728. feſſion ? Où eſt l'erreur claire & diſtincte que votre ſaint Evêque ait été convaincu d'avoir enſeignée ? Où eſt l'article de foi auquel il ait refuſé de ſouſcrire ? De cette multitude de Paſteurs qui s'accordent à dire de bouche, *Je reçois la Conſtitution*, combien qui n'ont d'autres ſentimens que les nôtres, & avec leſquels nous ne ſommes en differend que ſur le ſens de la Bulle ? Ils croient pouvoir donner une interpretation benigne à une Bulle que les ennemis de la vraie grace du Sauveur ont ſollicitée, & dont ils ſe ſervent tous les jours pour autoriſer des erreurs monſtrueuſes. La bonne-foi, la candeur, la ſimplicité chretienne ne nous permettent pas d'imiter ceux qui font effort pour ramener la Bulle à des ſens catholiques. Nous croyons ne pouvoir laiſſer entre les mains des ennemis de la verité, un texte dont le ſens naturel combat toutes les verités qu'ils attaquent. Meritons-nous les anathêmes de l'Egliſe parce que, penſant comme beaucoup de ſes peres & de ſes enfans, nous ne voulons en être diſtingués que par une plus grande ſincerité ? Touchés des troubles qui agitent l'Egliſe, ils croient pouvoir achetter la paix aux depens de la ſincerité même. Quelque reſpect que nous ayons pour leurs perſonnes, nous ne penſons pas qu'il nous ſoit permis de les imiter en ce point.

C'eſt donc pour ne vouloir uſer d'aucune diſſimulation, c'eſt parce que nous ne voulons pas paroître differens de ce que nous ſommes aux yeux de Dieu, que nous ſouffrons aujourd'hui toute ſorte de vexations. Après cela je ne m'étonne plus, ſi notre conſcience interrogée ſur les motifs qui nous portent à ne pas condeſcendre à ce que l'on exige de nous, nous repond toujours avec uniformité, que nous ne pouvons faire autrement.

Voilà, mes très cheres Sœurs, le principe de votre paix & de votre tranquillité. Loin de craindre d'en être privées, en refuſant de condamner votre ſaint Evêque, & d'abandonner la cauſe pour laquelle il eſt dans les liens, vous ſentez que le ſeul moyen de conſerver la paix avec Dieu & avec vous-mêmes, eſt de perſeverer dans les diſpoſitions où vous êtes. Deja vous éprouvez qu'en demeurant fideles à la verité, la verité vous delivre des morſures de l'ennemi. Dieu vous dedommage avec abondance de ce que vous ſouffrez pour lui. Et ſi les hommes ſont aſſez injuſtes pour vous empêcher de participer au ſacrement de l'unité, ils ne peuvent empêcher que vous ne receviez avec une plus grande effuſion, les graces qui y ſont attachées. Quoi de plus conſolant pour vous, que l'union dans laquelle vous vivez, & que la charité dont vous êtes remplies les unes pour les autres ! Deja vous commencez à reconnoître par votre experience, Rom. VIII. 38. 39. que ni les Anges, ni les principautés, ni les puiſſances... ni la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ne peut vous ſeparer de l'amour de Dieu en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur. Continuez, mes très cheres Sœurs, à demeurer inviolablement attachées à celui qui opere en vous de ſi grandes choſes. Que l'amour qu'il a pour vous augmente celui que vous avez pour lui. Aimez-le, à proportion de ce qu'il vous aime ; & que chaque bienfait que vous recevrez de lui, ſoit toujours pour vous un nouveau motif de perſeverer dans la voie de ſes commandemens. Il ne me reſte qu'à vous prier de lever ſans ceſſe les mains au ciel pour attirer ſur moi les miſericordes du Seigneur. Demandez-lui de me rendre digne de ma vocation ; & qu'il ne permette pas qu'après avoir prê-
1. Cor. IX. 27. ché l'Evangile aux autres, je devienne moi-même un reprouvé.

Si M. Simon ne peut obtenir la revocation de ſa Lettre de cachet, nous tacherons de lui adoucir ici ſon exil autant que nous le pourrons. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CCCXXIII. 1728.

A un Chanoine Regulier. Il le felicite de ſes heureuſes diſpoſitions.

Le 17. *Decembre* 1728.

J'Ai été très édifié, Mon Reverend Pere, des ſentimens de religion dont votre Lettre eſt toute remplie. Je benis Dieu de voir votre courage s'augmenter, à meſure que la tentation devient plus grande. C'eſt un heureux prejugé que, quelque violente qu'elle ſoit, elle ne ſera pas au-deſſus de vos forces. Vous m'avez fait beaucoup de plaiſir de me donner des nouvelles de Monſieur votre pere. Ses diſpoſitions par rapport à vous ſont dignes d'un heritier de la foi d'Abraham. Qu'il eſt conſolant d'apprendre qu'à ſon âge il ſoit preparé à voir immoler ſon fils pour la defenſe de la verité ! Il merite d'avoir part à la recompenſe du ſaint Patriarche, & d'entendre de la bouche de ſon Dieu : *Nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.* Je ſuis très parfaitement, &c. Gen. XXII. 12.

LETTRE CCCXXIV.

A M. l'Evêque de Troyes, *pour lui recommander le Pere *** de l'Oratoire.*

Le 18. *Decembre* 1728.

ENFIN, Monſeigneur, vous avez ce que vous deſirez. Le Pere *** part avec une ferme reſolution de ſe conſacrer à l'emploi que vous lui deſtinez. Sa douceur, ſa charité, ſon zele me donnent lieu d'eſperer qu'il y fera du fruit. Je ne puis le voir partir ſans le regretter, ayant travaillé auſſi utilement qu'il a fait dans mon Dioceſe. Ma conſolation neanmoins eſt qu'il va dans le vôtre ; & qu'il trouvera en vous, Monſeigneur, de quoi ſe dedommager avec abondance de ce qu'il quitte en ce pays-ci.

Je reſſens très vivement la perte que vous venez de faire du Pere de Gennes. Il y a bien de l'apparance que le Pere General ne l'a rappellé, qu'en conſequence de quelque avis, ou même de quelque ordre ſecret. Si cela n'eſt pas, je ne puis m'empêcher de me plaindre avec vous de ſa timidité : *Væ prægnantibus & nutrientibus in illis diebus.* Je ſuis, &c. Marc. XIII. 17.

LETTRE CCCXXV.

A un Benedictin. Il lui montre la neceſſité de s'expliquer en ſignant le Formulaire.

Le 30. *Decembre* 1728.

JE reçus hier, mon cher Confrere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous m'y expoſez vos peines par rapport à la ſignature pure & ſimple du Formulaire, & les motifs dont on ſe ſert pour vous determiner à cette ſorte de ſouſcription. Liſez la troiſieme partie de mes Remontrances au Roi. Vous y trouverez la reponſe aux raiſonnemens que l'on emploie pour vous abattre ; & vous comprendrez quelle foi vous devez ajouter aux perſonnes qui ſe ſervent de mon nom, pour vous porter à une action qui eſt entierement oppoſée à mes principes. Le ſyſtême que l'on veut que vous embraſſiez, eſt un ſyſtême de commodité. Malgré les infractions que l'on fait tous les jours à la paix de Clement IX. on eſt bien aiſe de ſuppoſer que cette paix ſubſiſte. On pretend qu'il n'eſt plus beſoin d'exprimer une diſtinction, qui a fait la baſe & le fon-

1728. fondement de la paix ; comme si le Pape & tous les Evêques convenoient aujourd'hui que la signature ne tombe que sur la question de droit, & non pas sur la question de fait. Ce ne seroit neanmoins qu'en ce cas qu'il pourroit être permis de signer sans distinction, parce qu'alors on ne tromperoit personne, & que l'on ne pourroit faire usage de notre signature contre la verité & la justice.

On vous dit *que dans la suite des tems le sens de votre serment se prendra plutôt de la paix de Clement IX. que des propres paroles du Formulaire.* Qui nous a assurés que la posterité formera ce jugement ? Aura-t-elle lieu de le faire de toutes les signatures qui auront été exigées dans la Metropole d'Embrun, & dans les Dioceses des Evêques qui ont autorisé le jugement rendu contre M. de Senez ? Jugera-t-elle plus favorablement des signatures pures & simples exigées dans les autres Dioceses ? Ne croira-t-elle pas que, si les Evêques qui les ont exigées avoient pensé differemment des precedens, ils n'auroient pas tenu sur ce point la même conduite ? Mais en se rassurant sur l'équité du siecle à venir, est-il permis de n'avoir aucun égard à la foiblesse ou à l'injustice du siecle present ? Je ne puis douter que ma signature pure & simple ne soit prise par un grand nombre de personnes, pour une marque que je crois interieurement le fait de Jansenius. Puis-je les tromper ? *Expectationem eorum quibus juratur quisquis deceperit, non potest esse non perjurus*, dit S. Augustin. Il n'en est pas ainsi de la signature expliquée. En signant avec explication, je ne trompe ni ceux avec lesquels je vis, ni ceux qui vivront après moi. D'ailleurs, qui ne voit que les ennemis de la verité n'exigent avec tant de rigueur la signature pure & simple, que pour s'en servir contre la verité même ? S'ils n'avoient aucun interêt à exiger cette sorte de signature, non seulement ils ne trouveroient pas mauvais que les Evêques autorisassent les signatures expliquées, mais ils se soucieroient fort peu qu'ils en exigeassent aucune. Ils ont donc leurs desseins, quand ils insistent sur les signatures non expliquées. Et puisque l'on ne peut douter de leurs mauvais desseins, ne faut-il pas autant qu'il est en nous en arrêter les effets ? Pourquoi leur mettre entre les mains des armes, dont ils se serviront & dont ils se servent tous les jours contre la verité & contre ses defenseurs ? Je ne puis donc qu'être édifié, mon cher Confrere, de votre delicatesse de conscience sur ce point. Je n'ai garde de vous porter à changer de dispositions. Je prie Dieu au contraire de vous y affermir de plus en plus, & de vous donner tout le courage dont vous avez besoin pour resister aux assauts que l'on ne cesse de vous livrer. Il est étrange que ceux qui pensent comme vous, veuillent vous empêcher de confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. Un chretien peut-il porter trop loin la sincerité, quand il est question de rendre raison de sa foi à ceux qui sont en droit de lui en demander compte. Je me recommande à vos prieres, mon cher Confrere. Je suis tout à vous dans la charité de Jesus-Christ.

LETTRE CCCXXVI.

Au Pere Celloron, *Prêtre de l'Oratoire. En l'assurant de l'estime qu'il fait de sa vertu il se recommande à ses prieres.*

Le 31. *Decembre* 1728.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, avec beaucoup de plaisir le present que vous me faites, & la Lettre qui l'accompagne. Il y a long-tems que, sans vous connoître de visage, je suis rempli de veneration pour votre vertu. Je vous accorde de tout mon cœur la benediction que vous me demandez, mais à condition que de votre côté vous ne cesserez de demander à Dieu pour moi les graces qui me

me ſont neceſſaires pour remplir la multitude des devoirs attachés au caractere redoutable dont je ſuis revêtu. Les paroles de S. Paul : *Caſtigo corpus meum, & in ſervitutem redigo, ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipſe reprobus efficiar*, doivent faire trembler un Evêque auſſi rempli de miſeres que je le ſuis. C'eſt pour en être delivré, que je vous demande le ſecours de vos prieres, mon très cher Pere. Je ſai ce que vous pouvez auprès de Dieu: j'ai la confiance que vous ne prierez pas inutilement. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c. 1728. 1. Cor. IX. 27.

LETTRE CCCXXVII.

Aux Religieuſes de Caſtellane. Il leur apprend l'uſage qu'elles doivent faire de la chute de quelques-unes de leurs Sœurs.

Le 31. *Decembre* 1728.

J'Ai reçu, mes très cheres Sœurs, votre Lettre du 5. Decembre & le procès-verbal que vous y avez joint. Dieu vient donc encore de vous éprouver par la ſortie de deux de vos Sœurs qui, après une reſiſtance aſſez genereuſe, ont eu le malheur de ſuccomber à la violence que l'on a employée pour les abattre. Je regarde ces chutes comme ce qu'il y a de plus affligeant dans la perſecution que vous ſoutenez. Toutes les autres peines, quelque douloureuſes qu'elles ſoient en elles-mêmes, peuvent être pour vous un ſujet de gloire & de merite; mais ici vous ne pouvez que gemir & repandre des torrens de larmes. Vous voyez perir celles que vous aimiez. On vous arrache des membres avec leſquels vous étiez étroitement unies. Dans la paix elles ſe ſeroient ſauvées avec vous: expoſées à la tentation, elles n'ont pas eu la force d'y reſiſter. Voilà ce qui accable & remplit d'amertume. Ne vous decouragez pas neanmoins, mes très cheres Sœurs, & que ces exemples ne vous portent pas à douter de la fidelité des promeſſes de notre Dieu. Il connoit ceux qui ſont à lui. Nul ne pourra ravir d'entre les mains du Fils les brebis que le Pere lui a données, ni arracher au Pere ceux qu'il a connus dans ſa preſcience pour les rendre conformes à l'image de ſon Fils. Dans tous les tems Dieu a permis des chutes, auxquelles il ſemble qu'on ne devoit pas s'attendre. Mais il les a permiſes pour le bien même de ſes élus, pour cacher le ſecret de ſa conduite ſur eux, pour leur faire operer leur ſalut avec crainte & avec tremblement, & pour rendre leurs actions de graces plus vives, en conſiderant ce qu'ils auroient été ſi Dieu les avoit laiſſés à eux-mêmes, & qu'il ne les eût pas diſcernés des autres par une miſericorde infiniment gratuite.

Votre ſaint Evêque eſt aujourd'hui dans les liens pour s'être oppoſé aux deſſeins pernicieux des ennemis de la grace toute-puiſſante de Jeſus-Chriſt. Le courage que vous avez fait paroître dans tous les combats qui vous ont été livrés juſqu'à preſent, eſt la preuve de la juſtice de la cauſe qu'il ſoutient. A qui êtes-vous redevables de ce courage & de cette intrepidité, ſinon à la grace toute-puiſſante de celui qui choiſit ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort? Mais parce que les ennemis de la vraie grace du Sauveur detruiſent auſſi la gratuité de la predeſtination des élus, Dieu, en permettant la chute de quelques-unes d'entre vous, ſemble vouloir que vous reconnoiſſiez par là avec combien de fondement votre cher Paſteur s'éleve contre les adverſaires d'un dogme que l'on ne peut nier ſans donner atteinte à la foi de l'Egliſe. C'eſt l'uſage que vous devez faire, mes très cheres Sœurs, du malheur de celles qui ne vous ont pas imitées. Il faut que leur chute, en vous rendant plus humbles, vous rende encore plus fermes dans la defenſe d'une cauſe en faveur de laquelle tout depoſe; l'Ecriture, la Tradition, l'experience même de ce que l'on éprouve cha-

1729. chaque jour. Je me rejouis avec vous des dispositions admirables dans lesquelles il paroit maintenant que vous êtes toutes. Il semble que vous ne craigniez plus pour aucune de vous. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous rendre inebranlables dans les tentations auxquelles vous êtes exposées. Mais quelque confiance que j'aye qu'il ne permettra pas que la seduction aille plus loin dans votre monastere, je ne puis neanmoins que je ne vous exhorte fortement à veiller & à prier, pour éloigner de vous le tentateur. L'esprit est promt, mais la chair est foible. Que celle qui est debout prenne garde de tomber. Humiliez-vous continuellement, mes très cheres Sœurs, sous la main toute-puissante de Dieu. Songez que votre perseverance ne depend ni de celui qui veut, ni de celui qui court; mais de Dieu seul qui fait misericorde. A Dieu ne plaise qu'en vous parlant comme je fais, je veuille vous jetter dans le decouragement. Au contraire je veux vous affermir avec d'autant plus de solidité, que vous n'attendrez rien de vous-mêmes, & que vous espererez tout de Dieu. Plus vous vous croirez foibles, plus vous serez fortes. Plus vous vous abbaisserez, plus Dieu vous élevera. La cause de la grace est la cause des humbles. Elle ne veut point être defendue par des superbes & des orgueilleux. Quelle humilité dans l'Apôtre de la grace! Quelle humilité dans S. Augustin, son defenseur & votre pere! Quelle humilité dans le saint Evêque qui souffre aujourd'hui ce qu'aucun Evêque avant lui n'a souffert pour elle! Ce sont là vos modeles, mes très cheres Sœurs. L'amour tendre & sincere que vous avez pour eux, me repond du desir ardent que vous avez de les imiter. Imitez-les dans leur humilité. C'est la voie la plus assurée pour perseverer dans les dispositions courageuses, où la misericorde de Dieu a commencé de vous établir. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui temoigne le desir qu'il auroit de le voir & de l'entretenir; il lui parle du Cardinal de Noailles, du Diocese de Senez, de l'ambition de M. d'Embrun.*

Le 2. Janvier 1729.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, de vous renouveller au commencement de cette année, les sentimens de l'amitié la plus tendre & la plus respectueuse. Que ne puis-je le faire de vive voix? Quelle consolation pour moi, si je voyois encore une fois de mes yeux, celui dont le monde n'est pas digne, le defenseur intrepide de la verité, le captif de Jesus-Christ, le pere & le modele des Evêques! Que ne m'est-il donné de passer auprès de vous au moins autant de tems
Gal. I. 18. que l'Apôtre S. Paul demeura avec son cher Collegue! *Veni Jerosylmam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim.* Quel besoin n'aurois-je pas de ce secours! Quel avantage ne trouverois-je pas à converser avec celui qui converse si frequemment avec Dieu dans la priere! Je puiserois auprès de lui des biens infiniment plus precieux que tout l'or des Egyptiens. Mais faut-il que l'injustice des hommes me prive de ce bonheur? Suppléez y, Monseigneur, en demandant à Dieu pour moi tout ce que vous connoissez qui me manque. Que je devienne semblable à vous; & je suis plus que content.

Vous me parlez dans votre derniere Lettre de la chute d'Osius. J'ai moins à me plaindre de lui, que de ceux qui l'approchent. On se sert de la foiblesse où il est, pour lui faire faire ce qu'il ne feroit pas assurément, si son esprit n'étoit pas baissé. Je ne sai si Dieu lui imputera les dernieres demarches. Il me semble que l'homme n'y a eu gueres de part.

J'ai reçu depuis peu une Lettre de vos cheres filles, à laquelle je viens de faire reponse. L'ennemi en a encore fait tomber deux. Celles qui restent paroissent

paroiſſent pleines de courage. Dieu veuille les fortifier de plus en plus. Je n'ai point entendu parler de ce que vous me marquez par rapport à l'Intrus : je ſouhaite que cela ſe faſſe bientôt. Votre illuſtre Metropolitain eſt à Paris pour ſolliciter, dit-on, l'Archevêché de Bourdeaux. Son Concile n'a point fait de Canons contre les tranſlations : il avoit ſes raiſons pour cela. Euſebe, chef des Ariens, a changé trois fois de Siege : nous ſommes encore aſſez jeunes pour voir M. de Tencin en faire autant. Je ſuis, &c. 1729.

LETTRE CCCXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des vues de la Cour, d'une Inſtruction de M. le Cardinal de Noailles, de l'ambition de M. d'Embrun.*

Le 2. Janvier 1729.

VOus voilà donc de retour de vos viſites, mon très cher Seigneur. Je benis Dieu de ce qu'elles ſe ſont terminées ſi heureuſement. J'en ai une à faire dans ce mois-ci, que je n'entreprendrai cependant qu'après que le froid ſera un peu diminué : car il ſe fait ſentir vivement depuis pluſieurs jours.

Je ne ſuis pas plus habile qu'un autre à deviner la raiſon du ſilence de la Cour depuis le Mandement de M. le Cardinal de Noailles. On me marquoit il y a deux jours, que l'on parle d'une Aſſemblée du Clergé, ou pour ce mois-ci, ou pour le mois de Mai. Si cela eſt, il y a bien de l'apparence que la Cour remet à ce tems-là l'execution de ſes projets.

La nouvelle que vous me donnez ſous le ſecret, ne derangera-t-elle rien ? J'en ai bien ri en mon particulier.

Qu'attendre de l'Inſtruction paſtorale du bon Cardinal ? Quand il étoit à lui, il n'a jamais pu ſe reſoudre à faire le bien d'une maniere parfaite. Que ſera-ce aujourd'hui que cette Inſtruction a paſſé par les mains de tant de reviſeurs ? Chacun y aura mis quelque choſe du ſien. Nous aurons donc encore une nouvelle profeſſion de foi. Il eſt bien juſte que l'année 1729. ait la ſienne. C'eſt ainſi que Dieu ſe joue de ces Euripes de doctrine. Changez les noms : nous nous retrouvons au tems des Ariens.

Je ſavois que le Tencin eſt à Paris. J'écris aujourd'hui à M. de Senez, qu'il n'a eu garde de renouveller dans les Canons de ſon Concile, ceux qui defendent les tranſlations. Il eſt juſte qu'il reſſemble à Euſebe de Nicomedie, encore par cet endroit. Il ne tiendra qu'à la Cour d'éprouver que M. de Tencin en changera dix fois, s'il y trouve ſon interêt.

Adieu, mon très cher Seigneur. Perſonne ne vous honore, ne vous reſpecte, & ne vous eſt plus attaché que moi.

LETTRE CCCXXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le prie de rompre le ſilence.*

Le 4. Janvier 1729.

IL y a ſi long-tems, Monſeigneur, que vous ne m'avez donné aucun ſigne de vie, que je commence à être veritablement inquiet de votre ſanté. Je n'ai point eu de reponſe à ma derniere Lettre. Ne ſeroit-elle point parvenue juſqu'à vous ? Je ne puis que me louer, & que vous rendre mille actions de graces de votre exactitude pour le paſſé. Tirez-moi de peine, je vous en conjure. Je ne ſerai jamais indifferent ſur ce qui vous regarde. Vous ſavez à quel point je vous ſuis attaché. J'eſpere donc que vous me ferez la grace de me donner inceſſamment de vos nouvelles, ou par vous-même ou par quelque autre. En attendant re-

1729. recevez mes vœux les plus ſinceres & les plus ardens pour tout ce qui vous intereſſe. Les années paſſent, les années changent; mais j'eſpere par la miſericorde de Dieu, que les liens qui nous uniſſent ſeront plus durables que le tems, & que l'Eſprit ſaint qui les a formés, les rendra indiſſolubles pour l'éternité. Je ſuis avec le reſpect le plus tendre, &c.

LETTRE CCCXXXI.

*A M. ***. Il lui declare qu'il s'attend aux tribulations, & s'explique ſur les Figures.*

Le 14. Janvier 1729.

JAi reçu, Monſieur, avec plaiſir votre compliment de la nouvelle année. Je le diſtingue de beaucoup d'autres, parce que je ſai qu'il part d'un cœur ſincere, & qui aime la verité. Vous nous annoncez bien des croix & des perſecutions
Jac. I. 2. pour les jours où nous entrons. A cela que repondre: *Omne gaudium exiſtimate, fratres mei, cùm in tentationes varias incideritis, ſcientes quòd probatio fidei veſtræ patientiam operatur: patientia autem opus perfectum habet.* Pour ce qui eſt des figures, vous ſavez combien je ſuis peu verſé dans ces matieres. Cependant, loin de les condamner comme quelques-uns, je les approuve & les reçois de tout mon cœur; mais je veux qu'elles ſoient conformes à l'analogie de la foi, & qu'elles ayent des fondemens ſolides dans la Tradition. Que l'on cherche à decouvrir les ſens cachés des divines Ecritures, ce deſſein eſt louable & digne d'un Theologien; mais pour le faire avec ſureté, il faut lire beaucoup les Peres de l'Egliſe, s'en tenir à ce qu'ils nous ont appris, & ne pas pretendre aller au delà de ce qu'ils ont decouvert. C'eſt ce que je crois que vous avez ſoin d'inculquer dans vos conferences, & que vous ne pouvez trop repeter. Autrement il y auroit à craindre que de jeunes gens ne donnaſſent dans l'illuſion. Vous ſavez combien il eſt facile d'abuſer des meilleures choſes. Il n'y a point de principes ſi aſſurés, dont l'eſprit de l'homme ne puiſſe tirer des conſequences très defectueuſes. Par exem-
1. Cor. X. 11. ple, quoi de plus certain que ce principe de l'Apôtre: *Omnia in figura contingebant illis.* Mais ſi l'on n'a ſoin d'y donner de juſtes bornes, on voudra trouver des figures par tout; & dès lors à quoi n'eſt-on pas expoſé? Rien de ſemblable n'eſt à craindre, quand on ſuit pas à pas les guides qui nous ont precedés. *Omnis*
2. Pet. I. 20. *Prophetia ſcripturæ propria interpretatione non fit. Non enim voluntate humana allata eſt aliquando Prophetia; ſed Spiritu ſancto inſpirati locuti ſunt.* Voilà, mon cher Monſieur, ce que je penſe ſur les figures, & ce qu'il me ſemble que tout homme raiſonnable doit penſer. Ai-je tort? Je ſuis bien aſſuré que vous ne le croyez pas, & que vous m'êtes auſſi uni en ce point qu'en tout autre. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXXXII.

A M. l'Evêque de Rhodez. *Il fait voir que l'Inſtruction de M. le Cardinal de Noailles ne ſervira pas plus que les autres Explications à rendre la Bulle conforme à la verité.*

Le 14. Janvier 1729.

JE n'ai reçu, Monſeigneur, que depuis deux jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois paſſé. Vous pouvez juger de la joie qu'elle m'a cauſée par l'inquietude où j'étois de n'avoir reçu de vous aucun ſigne de vie, depuis la Lettre dont vous m'accuſez dans celle-ci la reception. On ne peut être plus ſenſible que je le ſuis, Monſeigneur, aux vœux que vous faites pour moi, dans ce renouvellement d'année. Si vous avez reçu ma derniere Lettre,

vous

vous y aurez vu que les miens ne peuvent être plus ardens pour vous. Souffrez 1729.
que je les réitere, n'ayant rien ſi à cœur que de vous faire connoître combien je vous honore & je vous reſpecte.

Vous avez bien de la bonté, Monſeigneur, de me faire des reproches de ce qu'on ne vous a pas envoyé mon petit Mandement ſur le retabliſſement de la ſanté du Roi. Je ſai que M. ***. vous envoie tout ce qui ſe fait ici. Ce Mandement Tom. 2. pag. étant très court, peut-être aura-t-il cru qu'il ne meritoit pas votre attention. En 799.
cela je ne puis le blâmer.

On nous promet effectivement l'Inſtruction paſtorale de M. le Cardinal de Noailles. Mais après avoir paſſé par des mains Conſtitutionnaires, qu'eſperer? Vaudra-t-elle les XII. Articles? On les avoit promis ſolemnellement au bon Cardinal. Aujourd'hui il n'en eſt plus queſtion. Où eſt la droiture? Qu'eſt devenue la Religion? Suppoſons que l'Inſtruction que l'on veut ſubſtituer aux XII Articles, ſoit telle qu'on le dit. (Je n'en crois cependant rien.) Aura-t-elle jamais l'autorité qu'auroient eu les Articles, ſi le Pape les eût donnés? Les Evêques Conſtitutionnaires autoriſeront-ils cette piece? Ils n'en feront rien, ſi elle eſt conforme à la doctrine des XII. Articles. Rome parlera-t-elle? Elle en eſt bien éloignée. Contente du Mandement d'acceptation, elle croira faire beaucoup de garder le ſilence ſur l'Inſtruction paſtorale. Encore ne voudrois-je pas repondre qu'elle ne lui donne quelque marque d'improbation. On m'a aſſuré que le Nonce par ordre du S. Office faiſoit ce qu'il pouvoit pour empêcher qu'elle ne parût. Eſt-ce là la paix que l'on veut nous donner? Qu'auroit dit de tout ceci le ſaint Docteur dont l'E- S. Hilaire,
gliſe celebre aujourd'hui la memoire? Il a reproché aux Ariens la multitude de leurs profeſſions de foi. Qu'il eſt triſte qu'en comparant ces tems malheureux avec le nôtre, il n'y ait preſque qu'à changer les noms pour y retrouver les mêmes évenemens! Avouez, mon très cher Seigneur, que l'on eſt bien embarraſſé, quand on veut rendre catholique une Bulle dont le ſens naturel eſt ſi éloigné de la catholicité, & qu'un corps d'ennemis puiſſans a interêt de faire valoir dans le ſens qui autoriſe toutes leurs erreurs. Le mal eſt trop grand pour y remedier par des explications. Les Peres de Rimini prirent cette voie pour appaiſer les troubles de l'Arianiſme, & d'abord ils crurent avoir réuſſi. Mais ils devoient ſe ſouvenir, dit M. de Tillemont, que les plus puiſſans ſons toujours les maîtres des explications. On tolere les explications pour un tems, parce que l'on veut abattre ceux qui tiennent ferme. L'erreur ſait prendre toute ſorte de viſages. Elle eſt aſſez habile pour ſe deguiſer, quand elle le juge neceſſaire. Mais bientôt elle revient à ſon naturel. On s'étoit promis des Explications de 1720. qu'elles donneroient la paix à l'Egliſe. Où ſont aujourd'hui les Evêques vraiment Conſtitutionnaires, qui penſent à les faire valoir? Tous les jours on donne atteinte à divers dogmes qui ont été établis dans ce Corps de doctrine. Les Prelats dont je parle s'en mettent-ils en peine? Il en ſera de même de la profeſſion de foi de 1729. ſuppoſé que la verité y ſoit établie. Mais je m'apperçois que je deviens plus long que je ne me l'étois propoſé. C'eſt une faute qui m'arrive ſouvent avec vous, Monſeigneur. Je compte tellement ſur vos bontés pour moi, que je m'oublie quelquefois plus que je ne voudrois. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXXXIII.

A la Mere POUGET *Superieure du Calvaire du Luxembourg. Il la fortifie contre l'accroiſſement des maux de l'Egliſe.*

Le 23. Janvier 1729.

JE vous ſuis très obligé, Ma Reverende Mere, des vœux que vous & votre Communauté voulez bien faire pour moi dans ce renouvellement d'année. A en ju-

1729. ger par les apparences, il n'y a pas lieu d'eſperer qu'elle ſoit plus tranquille que la precedente. On parle d'une Aſſemblée de laquelle on ne peut rien attendre de bon. Qu'il eſt à craindre que, ſous pretexte de nous donner la paix, on n'y jette les ſemences d'une guerre encore plus durable que celle que nous éprouvons depuis tant d'années! Il n'y a que Dieu qui puiſſe mettre des bornes à la mauvaiſe volonté de nos ennemis. Demandons-lui qu'il diſſipe leurs projets, & qu'il renouvelle en notre faveur le miracle qu'il fit autrefois pour confondre l'orgueil des enfans des hommes. L'édifice qu'ils veulent élever aujourd'hui, eſt vraiment l'édifice de l'orgueil, puiſqu'il doit ſervir à deprimer la grace de Jeſus-Chriſt, & à donner à l'homme la premiere part dans l'œuvre du ſalut. Mais qu'eſt-ce que l'homme pour ſe roidir contre Dieu? Encore un peu de tems, & le jour de l'homme paſſera. Son œuvre ne ſauroit ſubſiſter. Il n'en eſt pas ainſi de l'œuvre du Seigneur. S'il permet que la verité ſoit comme opprimée durant un tems, pour faire éclater davantage la puiſſance de ſon bras, en la tirant de l'oppreſſion, & en lui redonnant ſon premier luſtre & ſa premiere ſplendeur; heureux ceux qui ſont deſtinés à avoir le même ſort que la verité! Si comme elle & pour elle, ils ſont expoſés aux opprobres & aux mauvais traitemens de ſes adverſaires, quelle ſera leur gloire, & leur bonheur, quand la verité les delivrera, en ſecouant elle-même le joug que ſes ennemis ont voulu lui impoſer! Voilà, Ma Reverende Mere, ce qu'il faut que nous nous diſions ſouvent, pour ne pas être ébranlés à la vue des ſcandales qui ſe multiplient chaque jour. Je ne doute pas que vous ne ſoyez très occupée de ces penſées. Inſpirez-les à toutes nos cheres Sœurs. Il eſt tems de ſe preparer au combat. Veillez & priez; l'ennemi n'eſt pas éloigné.

LETTRE CCCXXXIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des projets de nouvelles explications, & de l'Aſſemblée du Clergé.*

Le 6. Fevrier 1729.

IL n'y a que quelques jours, Monſeigneur, que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous annoncer le gain du procès de M. Dumont. Permettez-moi de vous demander aujourd'hui des nouvelles de votre ſanté. Nous ſortons d'un froid qui a été ſi rude ici, que je ne ſai ce que vous aurez fait pour vous en mettre à couvert dans le pays où vous êtes. Vous ſavez à quel point je reſſens tout ce qui vous touche. Le peu de tems que j'eus l'autre jour pour vous écrire, m'empêcha de vous temoigner l'impatience que j'ai de ſavoir comment vous vous portez.

Quel pronoſtique faites-vous, Monſeigneur, ſur l'Aſſemblée qui va ſe tenir? Il eſt queſtion maintenant, ſuivant ce que l'on me mande, de refondre les deux projets d'Inſtruction paſtorale des Grands-Vicaires de Paris, & d'en faire un des deux que l'on ſe promet de faire autoriſer par l'Aſſemblée. Juſqu'à preſent Dieu a confondu nos adverſaires dans tous leurs projets. J'eſpere qu'il en ſera de même de celui-ci. Il y a bien de l'apparence qu'ils nous fourniront eux-mêmes des armes pour les combattre. Je crois que nous n'aurons beſoin, pour renverſer la nouvelle profeſſion de foi, que de l'oppoſer à celles qui l'ont precedée.

La nouvelle que l'on a debitée dans vos cantons ſur les ordres donnés à M. de la Farre, n'eſt pas veritable. Je connois M. Simon de reputation. Il n'eſt point encore ici. Lorſqu'il y ſera, nous tâcherons, Monſeigneur, de lui adoucir ſon exil autant que nous le pourrons. Je reçois des Lettres de vos cheres filles aſſez frequemment. Elles ſont toujours pleines de courage, & bien reſolues d'être fideles à la verité juſqu'au dernier ſoupir.

Vous trouverez, Monſeigneur, ſur une feuille ſeparée, le fait d'Euſebe de Samoſate que vous me demandez. J'ai l'honneur d'être, &c. LET-

LETTRE CCCXXXV. 1729.

Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il les exhorte à perſeverer dans la patience, au milieu des tribulations qu'elles endurent pour la verité.

Le 10. *Fevrier* 1729.

J'AI à repondre, mes très cheres Sœurs, à deux de vos Lettres, l'une du 19. l'autre du 26. Janvier. La joie que vous a cauſé celle que je vous ai écrite le 31. Decembre, me donne lieu de croire que l'on en a intercepté une precedente dont vous ne m'avez point accuſé la reception. Elle étoit dattée du 28. Novembre. Je vous en renvoie une copie à cauſe de quelques inſtructions qu'elle contient, trop heureux de pouvoir contribuer en quelque choſe à vous affermir dans l'amour & dans la defenſe de la verité.

Qu'il eſt conſolant pour un Miniſtre de Jeſus-Chriſt, mes très cheres Sœurs, de ſavoir que la ſemence de la parole qu'il repand, ne tombe pas dans une terre ingrate! Vous aimez à entendre parler de la verité. Nous aimons à vous l'annoncer, parce que nous ſommes aſſurés de ne le pas faire inutilement. Quelques-unes de vos Sœurs ont reçu durant un tems la parole avec joie; mais n'ayant point de racine, les traverſes & les perſecutions à cauſe de la parole étant ſurvenues, elles en ont pris un ſujet de ſcandale & de chute. Pour vous, mes très cheres Sœurs, qui demeurez fermes au milieu des plus grandes tentations, vous à qui les ſollicitudes de ce ſiecle & l'illuſion des biens de la terre ne font aucune impreſſion; vous ne pouvez être comparées qu'à la terre qui porte du fruit, & qui rend cent, ou ſoixante, ou trente pour un. Vous ſouffrez, & vous connoiſſez le bonheur qu'il y a de ſouffrir. C'eſt ce qui fait ma joie & ma conſolation. Vous êtes dans l'état que demandoit l'Apôtre S. Jacques des premiers fideles: *Mes freres*, leur diſoit-il, *faites toute votre joie des diverſes afflictions qui vous arrivent, ſachant que l'épreuve de votre foi produit la patience. Or la patience doit être parfaite dans ſes œuvres, afin que vous ſoyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute maniere, & qu'il ne vous manque rien.* Et un peu après il ajoute: *Heureux celui qui ſouffre patiemment les tentations & les maux; parce que lorſque ſa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie que Dieu a promiſe à ceux qui l'aiment.* Jac. I. 2. 3. 4. & 12.

N'en doutez point, mes très cheres Sœurs. Vous l'obtiendrez, cette couronne, ſi vous perſeverez dans le temoignage genereux que vous avez commencé de rendre à la verité. Plus les épreuves par leſquelles Dieu vous fait paſſer ſont rigoureuſes, plus la recompenſe qu'il vous deſtine ſera diſtinguée. Si vous avez part à l'ignominie du Seigneur Jeſus, en ſouffrant comme lui hors du camp, il eſt juſte que vous ayez part à la gloire de ſa reſurrection, & que vous jugiez à la vue des Anges & des hommes ceux qui ont abuſé de l'autorité de ce divin Sauveur, pous vous ſeparer exterieurement de ſon corps & de ſon ſang, tandis que vous lui êtes unies par les liens de la charité la plus pure & la plus ſincere.

C'eſt ce qui doit ſoutenir & animer votre foi. Encore un peu de tems, & le jour de l'homme paſſera. Sa gloire diſparoitra comme l'ombre, mais la vôtre commencera pour ne finir jamais. La verité que vous avez aimée ſur la terre, ſe montrera à vous ſans aucun voile. Vous verrez ce que l'œil n'a point vu: vous entendrez ce que l'oreille n'a point entendu; & vous decouvrirez ce que le cœur de l'homme n'a jamais compris. Que la verité vous paroitra belle alors, & que vous vous eſtimerez heureuſes de lui être demeurées fideles! Quelle joie pour vous de vous trouver réunies & comme abymées dans le ſein de la lumiere, d'y revoir votre ſaint & cher Paſteur, & d'y offrir avec lui l'holocauſte éternel de

vo-

1729. votre amour! Avouez, mes très cheres Sœurs, que vous ſerez abondamment dedommagées de toutes les tribulations que vous cauſent les enfans des hommes. Telle eſt la gloire que Dieu prepare à ceux qui n'auront pas rougi de ſon Evangile, & qui auront mieux aimé être affligés avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaiſir ſi court qui ſe trouve dans le peché, jugeant que l'ignominie de Jeſus-Chriſt eſt un plus grand threſor que toutes les richeſſes de l'Egypte.

Hâtez-vous, mes très cheres Sœurs, de meriter ce bonheur. Si la ſeule penſée des biens qui ſont attachés à votre perſeverance, eſt capable de vous faire gouter dès cette vie cette joie que tous les biens du monde ne ſauroient produire dans le cœur; que ſera-ce lorſque, delivrées de la corruption, vous jouirez pleinement de ce qui ne vous eſt donné ici qu'avec meſure, & toujours ſi rapidement que le même inſtant, pour ainſi dire, voit naître & terminer votre bonheur. Occupez-vous de ces verités. Meditez-les continuellement. Qu'elles vous ſervent comme d'aiguillon pour vous faire avancer dans la pieté. S'il s'éleve dans votre eſprit quelque penſée qui le trouble, ſi l'ennemi fait effort pour vous jetter dans le decouragement; tournez les yeux vers la recompenſe qui eſt promiſe à ceux qui croyent de cœur & qui confeſſent de bouche. Dites-vous à vous-mêmes que vous ne voulez pas perdre en un inſtant le fruit de tant de travaux & de ſouffrances, & que jamais vous ne renoncerez devant les hommes un Paſteur à qui Jeſus-Chriſt rendra temoignage devant les Anges de Dieu. Plus vous vous fortifierez dans cette reſolution, plus vous aſſurerez votre bonheur. En ſouffrant juſqu'au dernier moment pour la verité, vous vivrez éternellement de la verité. Je ſuis dans cette même verité & dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCXXXVI.

A M. l'Evêque de TROYES. *Au ſujet des contretems qui avoient empêché leur commerce de Lettres, & d'un Arrêté du Parlement de Paris.*

Le 11. *Fevrier* 1729.

J'AI differé quelque tems, Monſeigneur, à repondre à la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que je ne ſavois ſi la perſonne ſur qui je jettois les yeux pour nous ſervir de correſpondant, ſeroit en état de remplir cette commiſſion. J'apprends par le dernier ordinaire que cette perſonne n'eſt plus à Paris, & j'ignore encore le tems où elle pourra y revenir. Si l'abſence doit durer, je prendrai d'autres meſures, & ſur le champ je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je ſuis très mortifié de ce contretems, qui me prive de l'avantage de recevoir de vos Letrres. Je ferai cependant de mon mieux pour y remedier promtement.

La perſonne dont on parle ſi differemment & dont vous deſirez, Monſeigneur, de ſavoir des nouvelles, n'a, je crois, maintenant aucun mauvais deſſein; & il me paroit qu'il y a moins à craindre de ce côté là que de tout autre.

Sans doute, Monſeigneur, que vous aurez appris ce qui vient de ſe paſſer en Parlement au ſujet de la Theſe du ſieur de la Lande. (*a*) Je ſuis perſuadé que cette nouvelle vous aura fait plaiſir. Elle intrigue beaucoup nos adverſaires; & il faut avouer qu'ils n'ont pas tort. Si cet acte de fermeté eſt ſoutenu, il peut avoir d'heureuſes ſuites pour la verité & pour ſes defenſeurs.

M. d'Agde eſt de retour des Etats. Je le crois en parfaite ſanté. Il eſt digne de l'eſtime que vous avez pour lui. Je ſuis, &c.

LET-

(*a*) [Ce Licentié de Sorbonne avoit avancé dans ſa Theſe que l'Egliſe propoſe aux fideles la Conſtitution *Unigenitus* comme une *regle de foi*, pour être obſervée avec *une obéiſſance ſans reſerve*. Voyez les Nouvelles Eccleſiaſtiques de l'année 1729. pag. 18. & 19. de l'Edit. d'Hollande.]

LETTRE CCCXXXVII. 1729.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de l'Arrêté du Parlement, & du caractere de ſincerité & de bonne-foi de M. d'Embrun.*

Le 11. *Fevrier* 1729.

VOs bontés pour moi ſont ſi conſtantes, Monſeigneur, que je ſerois indigne de vivre, ſi je n'en étois penetré de la reconnoiſſance la plus vive. J'y ſuis d'autant plus ſenſible, qu'il y a peu d'Evêques qui vous reſſemblent. Jeſus-Chriſt, encore aujourd'hui, a bien des diſciples de nuit. On rend juſtice interieurement à ceux qui ſouffrent pour la verité; mais on n'a pas le courage d'aller plus loin: *Ex principibus multi crediderunt in eum: ſed propter Phariſæos non confitebantur, ut è Synagoga non ejicerentur. Dilexerunt enim gloriam hominum magis quàm gloriam Dei.* Joan. XII. 42. Que dites-vous, Monſeigneur, de ce qui vient de ſe paſſer au Parlement de Paris au ſujet de la Theſe du ſieur de la Lande? Les laïques font la leçon aux Evêques. Si tous ceux qui penſent bien dans notre Ordre, avoient le courage de confeſſer de bouche ce qu'ils croyent de cœur, combien de vexations n'arrêteroit-on pas? Mais parce que l'on ſe tait, l'homme ennemi va toujours en avant. *Tempus eſt loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.* Cela n'eſt pas moins vrai du tems où nous vivons, que de celui où S. Hilaire le diſoit.

Apparemment que M. d'Embrun vous aura envoyé comme à moi la nouvelle Lettre qu'il écrit à M. de Senez, en reponſe à une Lettre anonyme contre les Actes de ſon Concile. Je n'ai pu la lire ſans émotion. Il faut bien peu reſpecter la verité pour parler comme il fait. Il donne beau champ à M. de Senez, & je m'attends à voir M. Tencin refuté de maniere à le couvrir de confuſion, ſi tant eſt qu'il en ſoit ſuſceptible. Si vous avez, Monſeigneur, la Lettre anonyme dont ſe plaint ce Prelat, ayez la bonté d'y chercher cinq ou ſix lignes qu'il rapporte en italique comme étant de l'auteur de la Lettre. Vous verrez quelle foi vous devez ajouter à ce bon Seigneur. Cela me donne envie de vous raconter un petit fait qui le regarde, & que je tiens de M. le Vicomte de Polignac, qui me fit hier l'honneur de venir chez moi au retour des Etats. Il me dit que M. d'Embrun s'étoit plaint à M. le Cardinal de Fleury, de ce qu'ayant vendu ſa vaiſſelle d'argent à M. le Cardinal de Polignac, cette Eminence ſe mettoit fort peu en peine de le payer. M. le Cardinal de Fleury le dit à M. le Vicomte, qui de ſon côté ne manqua pas d'en parler à l'Intendant de Monſieur ſon frere. L'Intendant fort ſurpris dit que la vaiſſelle étoit payée, qu'on ne devoit rien à M. d'Embrun; & pour preuve tira de ſon portefeuille la quittance dudit M. d'Embrun. M. le Vicomte de Polignac prend la quittance, va à Verſailles, rappelle à M. le Cardinal de Fleury la plainte de M. d'Embrun: *Je ſuis bien-aiſe de cela*, dit le Cardinal Miniſtre.

Qui ne croira maintenant M. d'Embrun, & qui oſeroit douter de la ſincerité des Actes de ſon Concile?

Par le dernier ordinaire on me mande qu'il n'eſt pas maintenant grandement queſtion de l'Inſtruction paſtorale de M. le Cardinal de Noailles; que ſelon toutes les apparences bientôt on n'en parlera plus, qu'on parle auſſi fort peu de l'Aſſemblée du Clergé. Devons-nous nous en affliger? A Dieu ne plaiſe.

1729.

LETTRE CCCXXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au sujet de la Lettre que M. d'Embrun a écrite à ce Prelat.*

Le 18. *Fevrier* 1729.

IL n'y a pas moyen, Monseigneur, de laisser partir M. Dumont sans vous renouveller les assurances de mon tendre & respectueux attachement. Vous ne doutez pas que je ne saisisse toutes les occasions de le faire. Je voudrois bien qu'elles fussent un peu plus frequentes. Je n'ai point de plus grande joie que lorsque je reçois de vos nouvelles, & que je puis surement vous en donner des miennes.

M. d'Embrun m'a envoyé ces jours-ci la derniere Lettre qu'il vous écrit, Monseigneur. Pourrez-vous tenir contre l'éloquence, la tendresse & la charité sans bornes de ce grand Prelat? Serez-vous toujours inflexible? Et le moment ne viendra-t-il point où vous vous laisserez toucher? Est-il possible, Monseigneur, que vous n'envierez point le sort de votre illustre Metropolitain, & que vous ne preferez pas la joie de la bonne conscience dont il jouit, au trouble & aux syndereses continuelles dont vous devez être agité? Que vous êtes à plaindre de demeurer toujours dans votre endurcissement! Il faut cependant esperer que les prieres de ce saint homme feront écoutées. Après avoir converti M. Lauw, y a-t-il quelque entreprise en fait de conversion, où il ne puisse se promettre de réussir?

Parlons serieusement. Je n'ai pu lire sans émotion & sans indignation la Lettre qu'il vous écrit. Il me tarde fort de voir la reponse que vous avez faite à sa premiere. Vous ne devez pas, Monseigneur, laisser tomber celle-ci. Il me semble qu'il vous donne beau champ. J'ai envoyé autrefois à M. de Rhodez des remarques sur les Actes du Conciliabule, qui sont presque toutes differentes de celles de l'auteur de la Lettre anonyme. Nos amis de Paris en ont une copie. Si elles peuvent vous être de quelque utilité, il ne tiendra qu'à vous, Monseigneur, d'en faire usage. M. d'Embrun consent qu'on regarde comme falsifiés les Actes de son Concile, s'il s'y trouve la moindre demarche qui ne soit pas exactement énoncée dans le vu de la Sentence. Sans chercher beaucoup j'y en ai trouvé deux, que j'ai fait remarquer dans ma Lettre à M. de Rhodez. Vengez-nous, Monseigneur, de cet homme qui insulte à Dieu & aux hommes. Fermez-lui la bouche, & couvrez-le d'ignominie, en demandant au Seigneur que l'opprobre & la confusion dont vous le chargerez, lui deviennent salutaires. *Imple facies eorum ignominia, & quærent nomen tuum, Domine.* Je suis avec toute la tendresse & toute la veneration que vous meritez, &c.

Ps. LXXXII. 17.

LETTRE CCCXXXIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il deplore la perte que ce Prelat vient de faire par l'exil de M. Maziere son Grand-Vicaire, & l'exhorte à s'en plaindre. Il gemit sur la demission que M. de Montauban fait de son Evêché.*

Le 23. *Fevrier* 1729.

JE ne puis vous temoigner, Monseigneur, combien je ressens vivement le coup que l'on vient de vous porter. Je sai quelle est la perte que vous faites en la personne de M. Maziere. Dieu se servoit de lui pour faire des biens immenses dans votre Dioceſe. Qu'on vous l'ôte dans un tems où il pouvoit continuer à vous rendre de très grands services, c'est pour ceux qui aiment la verité un sujet d'affliction des plus amers. *Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lacrymarum?*

Jerem. IX. 1.

Vous

Vous ne vous trompez pas, Monſeigneur, en regardant les Jeſuites comme les auteurs de l'exil de ce ſaint Prêtre. Ennemis de tout bien, ils étoient au deſeſpoir du ſuccès que Dieu donnoit à ſes travaux. Par cet endroit il étoit digne de toute leur vengeance. Ils viennent de l'exercer d'une maniere éclatante. Peut-être ont-ils cru vous abattre en vous ôtant ce ſecours. Inſenſés qui ne voient pas que Dieu ne fait paſſer ſes élus par le creuſet de l'affliction, que pour les rendre plus purs; & que s'il permet à Satan de tenter Job, c'eſt pour le faire ſortir de la tentation même d'une maniere plus glorieuſe & plus admirable. L'Egypte a beau faire. Elle n'eſt point Dieu: *Ægyptus homo, & non Deus.* Dieu confondra les ſages de Memphis. J'ai une ferme confiance que ce qu'ils ont regardé comme le ſujet de leur triomphe, ſera le principe de leur defaite. Il n'en eſt pas de l'œuvre de Dieu comme de l'œuvre des hommes. *Sanguis Martyrum, ſemen Chriſtianorum.* La perſecution n'arrête point le progrès de l'Evangile. Au contraire elle ſert à lui faire prendre de nouveaux accroiſſemens. Les inſtructions de M. Maziere ont contribué, Monſeigneur, à repandre la lumiere dans votre Dioceſe. Ses ſouffrances ſerviront à y attirer l'eſprit de force & de magnanimité. Il a appris à vos Eccleſiaſtiques les verités qu'il falloit croire. Maintenant il va leur apprendre que ce n'eſt pas aſſez de croire; qu'il faut ſouffrir & mourir pour ces mêmes verités. Predication efficace, que celle qui eſt ſoutenue par de tels exemples! Que ne peut-on pas ſe promettre des travaux d'un Miniſtre, qui devient le priſonnier & le captif de Jeſus-Chriſt? *Niſi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipſum ſolum manet. Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* 1729. Joan. XII. 24.

Je n'ai entendu parler qu'à vous, Monſeigneur, du ſecond libelle que les Jeſuites repandent dans votre Dioceſe. Ne vous ſervirez-vous point de cette occaſion pour faire connoître à la Cour l'injuſtice du traitement que l'on vous fait? Quoi! Les Jeſuites auront la liberté de vomir les injures & les calomnies les plus atroces contre vous & vos Grands-Vicaires: ils auront le credit de faire exiler celui qui leur deplait davantage; & l'on ſe tairoit ſur de tels excès! Avec quelle force ne pouvez-vous pas repreſenter, Monſeigneur, le contraſte de ce qui vous arrive, tandis que tous les coups devroient tomber ſur vos calomniateurs? N'eſt-ce pas donner gain de cauſe aux Jeſuites, & autoriſer le mepris qu'ils font de l'épiſcopat en votre perſonne, que d'arracher d'auprès de vous un Grand-Vicaire, contre lequel ils ont aiguiſé leurs langues envenimées, dans le tems même qu'ils ſement leurs libelles diffamatoires contre vous & contre lui, & qu'ils les repandent avec plus d'impudence? Je ne vous dis point, Monſeigneur, tout ce que je penſe ſur cela. Vous êtes plus en état que tout autre d'y ſuppléer. Comptez qu'il eſt neceſſaire de parler; & qu'un Evêque qui a pour lui la verité, eſt en état de ſe faire craindre, quand il a des injuſtices auſſi criantes à relever. Il ne faut pas croire que nos ennemis ſoient écoutés dans tout ce qu'ils demandent. Ce n'eſt ordinairement qu'à force d'importunités qu'ils obtiennent des ordres rigoureux contre nous. Ils font entendre que nous nous rendrons, pourvû que l'on nous prenne par tel ou tel endroit. Le vrai moyen d'arrêter ces ſortes de vexations, ou du moins de les diminuer, c'eſt de parler un peu plus haut qu'auparavant. On ſe laſſe de toujours frapper, & de le faire inutilement, ſur tout quand on ſait que les coups doivent tomber ſur un Evêque qui ne ſe taira pas. Etant auſſi porté à la douceur que vous l'êtes, Monſeigneur, le public ſentira qu'il faut que vous ayez grand ſujet de vous plaindre, pour que l'on vous ait forcé à élever la voix. D'ailleurs il eſt important que le nombre des Evêques qui ſe plaignent, devienne conſiderable. On m'a frappé, parce qu'on m'a cru ſeul Il n'en auroit pas été ainſi, ſi tous les Prelats qui aiment la verité s'étoient d'abord montrés.

J'ai appris par le dernier ordinaire, que M. de Montauban avoit enfin donné

1729. ſa demiſſion. J'en ſuis penetré de douleur par l'affection que je lui porte. Comment n'a-t-il pas compris que ſa preſence n'a jamais été ſi neceſſaire à ſon troupeau; & qu'il ne peut être permis à un Evêque qui a quelque amour pour l'Egliſe, de lui refuſer ſon miniſtere dans le tems où elle en a le plus de beſoin? Serions-nous chretiens ſi nos peres en avoient uſé de même, & s'ils avoient preferé leur repos & leur tranquillité, à ce que leur miniſtere exigeoit d'eux pour repouſſer l'ennemi? Quelle idée auroit-on dans le monde d'un Gouverneur qui rendroit ſa place, avant que d'avoir eſſuyé un ſeul coup de canon? Je n'oſe demander ce qu'il meriteroit. Mais je ſai bien que ce qui ſeroit permis à un homme d'armée de capituler ſur la breche, n'eſt pas même permis à un Evêque qui doit mourir en combattant pour la verité. Si l'Egliſe étoit en paix, il y a long-tems que je me ſerois dechargé d'un fardeau dont je ſens tout le poids, & que j'aurois cherché une retraite pour y pleurer mes pechés: ç'avoit toujours été mon deſſein. Mais la verité étant attaquée comme elle l'eſt, je croirois mettre le ſceau à ma reprobation ſi je cedois ma place à un ennemi de la verité. La verité elle-même
1. Cor. IX. 16. me delivrera. *Væ mihi ſi non evangelizavero*; *neceſſitas enim mihi incumbit.* Malheur à moi, ſi je ne ſaiſis l'occaſion que Dieu me preſente de racheter mes pechés. Nous ne ſommes point à nous. Nous ſommes à Dieu: nous ſommes à ſon Egliſe. C'eſt trop d'honneur pour nous d'être choiſis au milieu de la deſertion de tant de Paſteurs, pour rendre temoignage à la verité. Dieu n'a point beſoin de nous pour faire ſon œuvre. Quand nous manquerions à ce que nous lui devons, il ne manquera pas pour cela à ſes promeſſes. Il eſt aſſez puiſſant pour ſuſciter des enfans à Abraham des pierres mêmes. Il nous importe donc infiniment de demeurer fideles, de peur que le royaume de Dieu ne nous ſoit ôté pour être donné à une nation qui porte de dignes fruits. Voilà, Monſeigneur, ce que Dieu me met dans le cœur ſur la demarche de M. de Montauban. Qu'il eſt à plaindre! Le connoit-il? Je n'ai oſé lui écrire, parce que je ſavois qu'il étoit bien avancé, & qu'il étoit trop foible pour revenir ſur ſes pas.

Il me reſte maintenant trop peu de tems pour vous parler d'un nouvel Ecrit de M. l'ancien Evêque d'Apt, intitulé *Codicile* ou ſupplement à ſon Teſtament ſpirituel. Les Avocats, les Evêques qui ont pris la defenſe de M. de Senez, moi en particulier, nous y ſommes traités avec la derniere inſolence. Heureuſement nous avons à faire à un adverſaire qui ſe fait plus de tort qu'à nous. Je ne connois rien qui puiſſe être comparé à ce dernier libelle, ſi ce n'eſt le premier, tant il eſt fol & extravagant. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXL.

A un Prêtre de l'Oratoire, ſur un cas qu'il lui avoit propoſé.

Le 25. Fevrier 1729.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 30. du mois paſſé. Je ſuis très ſenſible au nouveau temoignage que vous m'y donnez de votre amour pour la verité. Celui qu'il a plu à Dieu de m'inſpirer pour elle, doit vous porter à prier continuellement pour moi. C'eſt la grace que je vous demande, Mon Reverend Pere. Ne me la refuſez pas dans le beſoin extrême que j'en ai.

Je ſuis très touché & édifié des diſpoſitions des ſaintes filles pour leſquelles vous me conſultez. Après y avoir reflechi aſſez long-tems, il me paroit qu'elles doivent reſter dans l'état où elles ſont par rapport à l'élection de la derniere. Il ſeroit dangereux de ſe pourvoir au Parlement de Toulouſe, parce que la Cour ne manqueroit pas d'intervenir, & de mettre les Viſiteurs en état de faire beaucoup de

de mal dans la maiſon. Qu'elles continuent à ne reconnoître que la Prieure qui a été canoniquement élue. Il faut tolerer l'autre. Dès que le grand nombre obéit à la premiere, qu'on laiſſe celle-ci avec ſa petite troupe. Le mal qu'elle fera, ne peut être auſſi grand que celui auquel on s'expoſeroit, ſi on vouloit ſe faire rendre une juſtice exacte. Dans des tems auſſi difficiles que ceux-ci, on ne doit point s'attendre à vivre en paix & à ne rien ſouffrir des ennemis de la verité. Tolerons donc ce à quoi nous ne pouvons remedier. Vos Carmelites, en ſouffrant patiemment la vexation qui leur arrive, rendront par cet endroit temoignage à la verité; & elles s'eſtimeront heureuſes d'être unies en quelque choſe à ceux dont les ſouffrances ſont & plus grandes & plus difficiles à ſupporter. Saluez-les, s'il vous plaît, de ma part; & engagez les à prier pour moi. Je ſuis avec toute l'eſtime que vous meritez, &c. 1729.

LETTRE CCCXLI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque une avanture de M. d'Embrun, & l'état des affaires.*

Le 26. Fevrier 1729.

JE ne connois perſonne, Monſeigneur, qui faſſe plus valoir que vous les petits ſervices qu'on vous rend. Cela vient de la bonté de votre cœur. Que ne puis-je faire mille fois davantage, pour vous temoigner juſqu'à quel point je vous honore & je vous aime? Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que je n'aurai jamais occaſion de faire pour vous ce que vous avez eu le courage de faire pour moi.

J'appris hier des nouvelles de votre Metropolitain, qui ne m'ont pas fait de deplaiſir. On me mande que s'étant preſenté à la Theſe de l'Abbé de Breves, il s'éleva un murmure de la part des Bacheliers & des aſſiſtans, qui deconcerta le Prelat au point qu'il ne put tenir, & ſortit promtement pour aller decharger ſon cœur & boire ſa honte chez M. le Nonce.

Pareille choſe ne vous ſeroit point arrivée, Monſeigneur. Avec quel accueil ſeriez-vous reçu dans Paris? Votre entrée y ſeroit auſſi triomphante que celle de S. Athanaſe dans Alexandrie. *Non ſic impii, non ſic.* Pſ. I. 4.

Le peu de tems que j'ai, m'empêche de m'entretenir avec vous des autres nouvelles qui m'ont été mandées. Sans doute que vous en ſerez informé. Elles ne ſont pas mauvaiſes; & elles me donnent occaſion d'admirer de plus en plus la conduite de Dieu ſur ſon Egliſe, par le ſoin qu'il prend d'empêcher que nous ne ſoyons tentés au-deſſus de nos forces, & par la facilité avec laquelle il deconcerte les projets de nos ennemis, lorſqu'ils vont tout engloutir. Cette Lettre, Monſeigneur, eſt la ſeconde dont je charge M. Dumont, qui a differé ſon depart juſqu'à preſent. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXLII.

A M. l'Evêque D'AUXEREE. *Il lui parle de l'Arrêté du Parlement contre le titre de* REGLE DE FOI *donné à la Bulle, de quelques demarches de M. le Cardinal de Noailles, & des Congregations des Jeſuites qu'il tolere à Montpellier.*

Le 11. Mars 1729.

VOus vous plaignez, Monſeigneur, de ne point recevoir de mes nouvelles. J'ai repondu exactement à votre precedente. Ma Lettre étoit du 2. Janvier. Auroit-elle été interceptée? Je penſe tout ce que vous penſez ſur la demarche du Parlement. Elle étoit d'une extrême conſequence. L'allarme qu'elle

1729. a cauſée dans le parti Conſtitutionnaire, montre que l'on y ſent le coup qu'elle porte à la Bulle. Le Parlement de Bretagne vient de faire auſſi une action de fermeté, qui peut ſervir d'exemple aux autres Parlemens, & les porter à ſe reveiller.

Voilà donc les Jeſuites retablis à Paris. On devoit s'y attendre. Je n'ai point douté que nous ne le viſſions dans l'état où eſt aujourd'hui le bon Cardinal. Il n'y a plus qu'une choſe à faire, c'eſt de tirer ſa demiſſion. Si certaine perſonne y trouve ſon compte, apparemment qu'on en viendra à bout. Quelle fin pour M.
Pſ. CXVIII. le Cardinal de Noailles ! *Juſtus es, Domine, & rectum judicium tuum.*
137. Je ne puis me fâcher contre vous, Monſeigneur, du reproche que vous me faites de laiſſer les Jeſuites en repos ſur l'article de la Congregation. Je n'aurois pas cru que l'on pût m'accuſer de poltronnerie à cet égard. Il me ſemble avoir donné d'aſſez bonnes preuves que je ne crains point les Reverends Peres. Mais ſi tout m'eſt permis, tout n'eſt pas expedient. Il y a des ſcandales qu'il faut tolerer. Je ſens bien que la Congregation des Jeſuites eſt une zizanie. Mais je ſuis obligé de la laiſſer dans le champ, de peur de faire tort au froment en l'arrachant. Je voudrois me trouver dans le cas où vous êtes. Je ne balancerois pas à vous imiter. Au reſte je ſuis charmé de votre reſolution, & je ne puis que dire *amen* à ce que je vous vois diſpoſé d'entreprendre.

Vous aurez appris, Monſeigneur, l'exil de M. Maziere. Je ne doute pas que
Pſ. XII. 3. vous n'ayez écrit à ce ſujet à M. de Rhodez. Quelle violence ! *Uſquequo, Domine, uſquequo exaltabitur inimicus?*

LETTRE CCCXLIII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *en lui addreſſant la Lettre au Roi au ſujet de MM. Polier & Eſteve.*

Le 25. Mars 1729.

J'AI l'honneur, Monſeigneur, de vous addreſſer une Lettre que je n'ai pu me diſpenſer d'écrire à Sa Majeſté. Votre Eminence verra en la liſant, quels ſont les motifs qui m'y ont porté. J'oſe aſſurer qu'ils ſont purs ; & je me flatte que perſonne n'en doutera, en me voyant faire ce que l'amour propre ne conſeillera jamais à tout homme qui voudra l'écouter. Je benis Dieu de m'avoir mis dans la neceſſité d'accomplir toute juſtice en cette occaſion ; & je le prie de recevoir en expiation de ma faute, l'humiliation que la demarche que je fais peut me cauſer devant les hommes. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCXLIV.

Au ROY, *au ſujet de l'exil du ſieur Eſteve Curé de ſon Dioceſe.*

SIRE,

DOIS-JE maffliger, dois-je me rejouir de l'ordre qui vient d'être ſignifié au ſieur Eſteve Curé de mon Dioceſe, de s'éloigner à vingt lieues de votre ville de Montpellier? Si je conſidere la ſurpriſe que l'on a faite à la religion de Votre Majeſté en cette occaſion, la perte que fait mon Dioceſe d'un Prêtre qui y repandoit la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, l'eſperance que de pareils ſuccès donnent à mes ennemis de réuſſir dans les deſſeins qu'ils ont tramés contre moi, je ne puis, à la vue de ces differens objets, qu'être penetré de la douleur la plus vive & la plus amere. Mais, en prenant la choſe ſous une autre face, & en remontant juſqu'à celui qui dans ſa preſcience divine regle & diſpoſe de tous les évenemens, je ne puis, Sire, que me repandre en actions de graces, puiſqu'il a choiſi celui-ci pour vous rendre, non le miniſtre de ſes vengeances, mais l'inſtrument

ſtrument de ſa miſericorde à mon égard. J'ai deja éprouvé plus d'une fois que Dieu a changé en benedictions pour moi les malédictions de ceux qui me haïſſent. Il eſt des hommes que Dieu force d'entrer dans la voie du ſalut, à qui il dit comme à l'Apôtre S. Paul: *Il vous eſt dur de regimber contre l'éperon.* C'eſt ce qui m'arrive, Sire, & ce qui me met dans la neceſſité de parler. 1729. Act. IX. 5.

Toute la France a retenti du bruit que cauſa l'affaire qui fut ſuſcitée en 1713. aux ſieurs Polier & Eſteve, l'un Curé, l'autre Vicaire de la principale paroiſſe de cette ville. Elle fut tramée pendant mon abſence; & l'homme ennemi ſut me dreſſer tant de pieges à mon retour, qu'il me fut comme impoſſible de n'y pas tomber.

Tel eſt le malheur de ceux qui tiennent les premieres places. *Des hommes ſuperbes abuſant de leur bonté & de l'honneur qu'ils en ont reçu, font des entrepriſes contre ceux mêmes de qui ils tiennent tout. Peu contens de meconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle, ils s'imaginent qu'ils pourront ſe ſouſtraire à la juſtice de Dieu qui voit tout. Leur folie paſſe à un tel excès que, s'élevant contre ceux qui s'acquitent de leur charge avec une grande fidelité, & qui ſe conduiſent de telle ſorte qu'ils meritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs menſonges & leurs artifices, en ſurprenant, par leurs deguiſemens & par leur adreſſe, la bonté des ſuperieurs que leur ſincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.* Eſth. XVI. 2. &c.

Dieu m'a fait la grace, Sire, d'aimer le bien, & de ne pouvoir ſouffrir le mal dans mon Clergé. On comprit que, quelque tendreſſe que j'euſſe pour deux Eccleſiaſtiques qu'on vouloit perdre, je ceſſerois d'être leur protecteur, ſi l'on pouvoit réuſſir à les rendre criminels à mes yeux. Rien ne fut oublié. Le ſacré, le profane, tout fût mis en œuvre; & tel qui me donnoit des avis de la meilleure foi du monde, ne ſavoit pas qu'en cela même il étoit l'inſtrument dont on ſe ſervoit pour me ſurprendre.

La procedure commence. Les accuſations ſont atroces. Le ſcandale devient affreux. Deux Prêtres peuvent-ils être coupables de tous les crimes dont on les charge? Mais auſſi leurs ennemis peuvent-ils être capables d'une malice aſſez noire pour les en accuſer fauſſement? Cette derniere diſpoſition me paroiſſant encore plus criminelle que la premiere, j'avoue, Sire, que j'eus plus de penchant à en decharger ceux qu'elle regardoit.

Cependant, l'affaire évoquée, le feu Roi rendit un Arrêt le 9. Avril 1714. qui porte que „ Sa Majeſté ſans avoir égard aux procedures du procès criminel en „ queſtion, leſquelles demeureront nulles & comme non avenues, a renvoyé & „ renvoye les ſieurs Polier & Eſteve des accuſations intentées contre eux ſur les „ crimes mentionnés audit procès; fait defenſes à ſon Procureur general, ſes „ ſubſtituts & à tous autres de faire pour raiſon de ce aucunes pourſuites contre „ leſdits accuſés .... au ſurplus les parties miſes hors de cour & de procès."

Cet Arrêt, Sire, eſt d'autant plus favorable aux accuſés, qu'ils demandoient à être jugés dans les Tribunaux ordinaires, & que l'on ne peut les ſoupçonner d'avoir trouvé dans la clemence de Louis XIV. ce qu'ils n'auroient pu eſperer de la juſtice rigoureuſe des Parlemens. Par des ordres particuliers feu M. de Bâville Intendant de cette province fut chargé de conſeiller au ſieur Polier de donner la demiſſion de ſa Cure; & le ſieur Eſteve fut envoyé au Seminaire de Viviers pour y reſter autant de tems que je ſouhaiterois. Il obéit. De Viviers il alla à Paris où il eſt demeuré douze ans avec mon agrement, employé par M. le Cardinal de Noailles dans les fonctions du miniſtere qu'il a toujours remplies avec édification.

Que n'ai-je connu dès le commencement ce que l'on prenoit tant de ſoin de me cacher? Ou plutôt pourquoi n'ai-je pas vu ce que tous les gens de bien de mon Dioceſe étoient étonnés que je ne viſſe pas?

Re-

1729. Revenu de mes preventions, je tranche le mot, j'ai cherché, Sire, à en reparer les triſtes effets. J'ai donné aux ſieurs Polier & Eſteve des Lettres d'*Exeat* honorables. J'ai parlé de leur procès dans une Lettre à feu M. le Cardinal Dubois, de maniere à faire connoître combien j'avois été trompé. Cette Lettre eſt devenue publique. Le Prieuré-Cure de S. Vincent ayant vaqué il y a plus de deux ans, j'y nommai le ſieur Eſteve, & je l'obligeai malgré ſes repugnances à venir travailler tout de nouveau dans mon Dioceſe. A peine fut-il arrivé, que je le fis aſſeoir à ma table. Je lui donnai toutes les marques d'eſtime & de confiance qui lui étoient dues. Je l'ai fait Archiprêtre, & lui ai rendu avec mon amitié les pouvoirs neceſſaires pour exercer les fonctions de ſon miniſtere dans tout mon Dioceſe. Peut-être étoit-il content. Mais il paroit, Sire, que Dieu ne l'étoit pas, & qu'il exigeoit de moi une ſatisfaction plus complette & plus ſolemnelle. Parce que l'on s'étoit ſervi de moi pour traduire comme coupables devant le thrône du plus grand Roi de la terre, deux innocens, il falloit que je devinſſe leur apologiſte & leur defenſeur. Que je ſuis heureux de ce que Dieu n'a pas attendu à me faire faire cette reparation au tribunal infiniment plus redoutable de Jeſus-Chriſt!

Mais ce que je ne puis aſſez admirer, Dieu ſe ſert des ennemis mêmes des ſieurs Polier & Eſteve pour leur procûrer l'avantage le plus grand qu'ils puiſſent attendre de moi, & à moi la conſolation de prevenir par un humble aveu de ma faute les rigueurs éternelles du ſouverain Juge. Je dois, Sire, cette juſtice aux ſieurs Polier & Eſteve qu'ils n'ont deſiré qu'une ſeule choſe, le retabliſſement de leur reputation. Si le premier a fait quelques tentatives pour rentrer dans ſa Cure, ç'a été dans l'unique deſſein de faire connoître qu'il n'étoit point coupable. Combien de fois avant le procès qu'on lui ſuſcita, m'a-t-il prié de le decharger d'un fardeau qu'il regardoit comme au-deſſus de ſes forces? Il ne l'avoit accepté que malgré lui, & après des ordres réiterés de ma part. Je ſuis aſſuré, Sire, qu'il mourra content, en me voyant rendre temoignage de ſon innocence à Votre Majeſté.

Le motif ſur lequel eſt appuyé l'ordre qui bannit le ſieur Eſteve de Montpellier m'en ouvre la voie; & je ne puis ſans manquer à ce que je dois à Dieu & aux hommes, refuſer d'y entrer. L'ordre porte que Votre Majeſté „ étant informée de la mauvaiſe conduite & du ſcandale qu'a cauſé dans la ville de „ Montpellier le ſieur Eſteve, elle lui ordonne de ſe retirer de ladite ville, „ lui faiſant defenſes d'en approcher plus près de vingt lieues ſous peine de deſobéiſſance."

Permettez-moi, Sire, de vous ouvrir mon cœur. Je reconnois ici la main de l'homme ennemi. L'ordre eſt viſiblement ſurpris. Jamais Votre Majeſté ne l'auroit accordé, ſi elle avoit eu connoiſſance de l'Arrêt qui renvoie les ſieurs Polier & Eſteve des accuſations intentées contre eux. On porte le manque de reſpect pour votre perſonne ſacrée, juſqu'à vous mettre en contradiction avec le feu Roi. On fait revivre une affaire dont feu M. de la Vrilliere me mandoit que l'intention du Roi après ſon Arrêt étoit „ qu'elle fut pour jamais terminée, en „ ſorte qu'il n'en fût plus queſtion, & que toutes les Declarations, Memoires & „ Procedures demeuraſſent comme nulles & non avenues." On appeſantit le joug du ſieur Eſteve, en l'obligeant à s'éloigner de vingt lieues de Montpellier; tandis que les ordres particuliers qui le regardoient, l'envoyoient au Seminaire de Viviers *pour y reſter autant que je le jugerois à propos.* On ſurprend contre lui une Lettre de cachet; & le même M. de la Vrilliere me marquoit que le Roi n'avoit *pas voulu employer dans cette occaſion la voie de l'autorité.*

Mais pourquoi me plaindre que Votre Majeſté a été ſurpriſe? J'étois moins ex-

exposé, & j'ai été surpris le premier. J'étois sur les lieux. Je connoissois les deux Ecclesiastiques. Je voyois avec joie la benediction de Dieu se répandre sur leurs travaux; la pieté se renouveller d'une maniere sensible dans la premiere paroisse de mon Dioceſe; plus de cent familles Calvinistes donner des marques d'une sincere réunion; de saints établissemens se former; le crime poursuivi & chassé; la lumiere se repandre par les instructions continuelles, & par la lecture des Livres saints; les offices de l'Eglise celebrés avec un concours de peuple que la regularité, la modestie du Clergé, & la majesté du service divin y attiroient; tous les pauvres assistés par les charités extraordinaires du sieur Polier, qui vivoit lui-même comme pauvre, ne se reservant rien. Je voyois toutes ces choses, Sire, & je me suis laissé surprendre jusqu'à detruire de mes propres mains mon propre ouvrage, ou plutôt l'ouvrage du souverain Pasteur. Est-il étonnant que Votre Majesté, occupée de tous les soins que demande la conduite d'un grand royaume, n'ait pas évité le piege dans lequel je suis tombé? 1729.

Oui, Sire, je ne puis ouvrir la bouche pour me plaindre, que je ne trouve dans ce que j'ai éprouvé moi-même de quoi justifier Votre Majesté.

Dirai-je qu'avant que de prendre la resolution d'exiler le sieur Esteve, on devoit pour éviter toute surprise ordonner que l'on me communiqueroit les plaintes portées jusqu'au Throne contre cet Ecclesiastique? Mais, quelques efforts que j'aye deja fait pour meriter cette marque de confiance de la part de mon Roi, j'ai le malheur de n'avoir pu encore y réussir. Et cela étant, de quoi mon temoignage auroit-il servi? Il est juste que j'expie en cela une faute que j'ai commise envers les sieur Polier & Esteve. Prevenu contre eux, je croyois avoir de bonnes raisons pour ne pas écouter en leur faveur la voix de mes meilleurs amis, soutenue de celle de presque tout un peuple.

Frappez donc, Sire; mais pour rectifier ce qu'il y a d'injuste dans le dernier ordre surpris à la religion de Votre Majesté, frappez sur le coupable. Epargnez les innocens: frappez sur moi. *Ego sum qui peccavi, ego iniquè egi: isti qui oves sunt, quid fecerunt? Vertatur, obsecro, manus tua contra me.* Revoquez, Sire, un ordre qui ne pourroit subsister, maintenant que Votre Majesté est instruite, sans faire tort à son équité. Rendez à mon Dioceſe un Prêtre que sa vie penitente, son zele infatiguable dans les travaux du Ministere, sa patience à supporter les plus dures épreuves, rendent digne de toutes vos bontés. Accordez à ses ouailles desolées le bonheur de celebrer la Pâque avec lui. Que leurs larmes ne troublent pas la joie d'une solemnité à laquelle tous les Chretiens sont invités de prendre part. Qu'elles ayent la consolation de voir dans ce saint tems à l'Autel un Prêtre d'autant plus digne d'y offrir le sacrifice de notre redemtion, qu'à l'exemple de Jesus-Christ il a été traité comme un mechant quoiqu'innocent, *inter iniquos reputatus est.* 2. Reg. XXIV. 17. Isaï. LIII. 12.

Je suis homme, Sire, encore plus qu'un autre. Je sens combien la demarche que je fais aujourd'hui, est contraire aux inclinations de la nature. Votre Majesté verra par là qu'aucune vue humaine, qu'aucun interêt de parti ne peuvent m'y avoir engagé, & que je ne serois pas assez insensé pour vouloir sauver un coupable aux depens de mon innocence. Il ne me reste, Sire, en attendant l'effet de votre justice & de votre bonté pour le sieur Esteve, qu'à vous marquer le profond respect avec lequel je serai toute ma vie, &c.

A Montpellier le 27. Mars 1729.

1729.

LETTRE CCCXLV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet du refus qu'on faiſoit à ce Prelat d'un privilege pour faire imprimer.*

Le 10. *Avril* 1729.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & la copie de celle que vous a écrit M. le Garde des Seaux. Cette derniere eſt étonnante. Je ſens bien qu'elle vous obligera à faire des Remontrances. Vous ne ſerez pas embarraſſé de les motiver. Quel aviliſſement pour l'épiſcopat! Nous reduire à ne plus parler qu'avec l'attache d'un Tournely ou d'un Targny! Peut-on rien de plus étrange? Devoit-on commencer par vous, Monſeigneur, après la permiſſion que l'on a donnée aux Jeſuites de faire imprimer & afficher dans tout Paris les Remontrances pleines d'orgueil & d'erreur qu'ils vous ont addreſſées? Joignez-y le Teſtament ſpirituel & le Codicile de M. l'ancien Evêque d'Apt, ſur leſquels on ſe tait, quoique les excès & les extravagances qu'ils renferment paſſent l'imagination. N'y aura-t-il donc que l'erreur qui aura le privilege de ſe montrer? Juſqu'à quand la verité ſera-t-elle dans l'oppreſſion? Dieu le voit, & il le ſouffre. Adorons ſes jugemens. Et en attendant qu'il rende le calme à ſon Egliſe, travaillons à lui demeurer fideles; puiſqu'il ne permet cette tempête que pour nous éprouver, nous rendre plus vigilans, & nous faire ſortir avec avantage de la tentation.

Je ſouſcris de tout mon cœur au jugement que vous portez de la Lettre de M. de Senez à M. d'Embrun, & de la reponſe à la Lettre des XXXI. J'ai été très ſatisfait de ces deux Ouvrages, qui me paroiſſent excellens, chacun en leur genre.

Je vous ſouhaite les bonnes fêtes, mon très cher Seigneur. Je ſuis très ſenſible à la part que vous voulez bien prendre à ma ſanté. Elle eſt bonne, graces à Dieu; & le carême ne m'incommode nullement. Honorez-moi toujours de votre amitié. Perſonne ne vous aime & ne vous reſpecte plus ſincerement que moi.

LETTRE CCCXLVI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il fait voir que la vivacité qu'on reproche à ce Prelat contre les Jeſuites fait ſa gloire.*

Le 13. *Avril* 1729.

JE dois, Monſeigneur, reponſe aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le ſoulagement que vous avez obtenu pour M. Maziere, eſt quelque choſe; mais vous avez raiſon de n'en pas demeurer là, & de continuer à demander que l'on vous faſſe part des motifs qu'on a eus pour vous l'enlever. Il paroit par la Lettre que vous a écrit M. le Garde des Seaux, qu'on voudroit rendre M. Maziere reſponſable du dernier Mandement que vous avez publié contre les Jeſuites. N'eſt-ce pas une choſe étrange que l'on oſe vous reprocher *la vivacité* pretendue de ce Mandement? Quoi donc! Il ſera defendu à un Evêque de s'élever contre les ennemis de l'épiſcopat, les corrupteurs de la morale, les defenſeurs de l'équilibre, les protecteurs de l'idolatrie, les perſecuteurs des ſaints? N'avons-nous pas des preuves ſans nombre, que les Jeſuites ſont tout ce que je viens de dire, & au-delà? Que repondra un Evêque au jugement de Dieu, s'il ſe tait ſur de ſi grands ſcandales? Le malheur de l'Egliſe n'eſt pas d'y trouver des Evêques qui crient contre les excès des Jeſuites; mais d'en trouver ſi peu qui ayent le courage de le faire. Heureuſe *vivacité*, Monſeigneur, que celle qui fait votre crime & celui de M. Maziere aux yeux de

la

la Cour! Puiſſiez-vous la conſerver toute votre vie, puiſqu'elle vous fait remplir une de vos obligations les plus importantes, & qu'elle vous rend l'imitateur de celui dont il eſt écrit: *Zelus domus tuæ comedit me?* 1729. Pſ. LXVIII. 10.

Vous ne doutez pas, Monſeigneur, que vous ne ſoyez injuſtement perſecuté. Vous connoiſſez l'innocence du ſaint Prêtre que l'on a arraché d'entre vos bras. Vous êtes bien perſuadé que, ſi vous vouliez paroître moins attaché à la ſaine doctrine, vous éprouveriez moins de contradictions; & que ceux qui vous maudiſſent aujourd'hui, vous combleroient de benedictions, ſi vous vous laiſſiez aller juſqu'à autoriſer leurs erreurs. C'eſt donc pour la verité que vous ſouffrez. Mais vous ne ſouffrez pour la verité, que parce qu'elle eſt elle-même dans l'oppreſſion. Si la verité eſt dans l'oppreſſion, le verrons-nous ſans nous en plaindre? Pourrions-nous demeurer dans le ſilence ſans la trahir? Pourquoi donc nous faire un crime de ce qui fait notre gloire? Pourquoi vouloir que nous nous taiſions, quand les ennemis de la verité parlent plus haut que jamais? Si la verité n'avoit point d'ennemis, nous n'en aurions point. Nous reconcilierons-nous avec eux, tant qu'ils ne ſe reconcilieront pas eux-mêmes avec la verité? On nous offre la paix: mais à quelles conditions? Eſt ce notre repos que nous devons chercher? Avons-nous d'autres interêts que ceux de la verité? Qu'on faſſe la paix avec la verité: qu'on ſe reconcilie ſincerement avec elle: qu'on ne lui faſſe point l'injure de l'aſſocier avec l'erreur, ou du moins avec ce qui en porte tous les caracteres; & dès lors nous ſommes contens. Nous ſerons les premiers à annoncer la paix. Mais vouloir nous fermer la bouche, tandis que l'Evangile eſt en proie à des hommes trop connus, c'eſt à quoi nous ne pourrions conſentir ſans une horrible prevarication.

Les Jeſuites & leurs émiſſaires ont debité ici comme quelque choſe de bien merveilleux, la tracaſſerie que l'on vous a faite, Monſeigneur, pour les Livres arrêtés à S. Flour. Je ne puis croire que cette affaire ſouffre la moindre difficulté, dès que l'on ſera éclairci du fait.

Le temoignage que vous rendez au Pere Licard eſt trop avantageux, pour que je ne cherche pas toutes les occaſions de lui faire plaiſir, & à ſa Communauté. Il m'eſt venu voir. Je l'ai reçu avec toute la conſideration que merite une perſonne qui a merité l'honneur de votre confiance. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXLVII.

Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il leur fait ſentir que leur ſituation retrace une vive image des opprobres & des ſouffrances de Jeſus-Chriſt, & les encourage par la vue de la recompenſe.

Le 16. Avril 1729.

JE ſuis bien mortifié, mes très cheres Sœurs, de n'avoir pu repondre juſqu'à preſent aux dernieres Lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Je ne doute pas que vous ne ſoyez dans l'inquietude de ce retardement. Des occupations indiſpenſables en ont été la cauſe.

Vous me demandez des inſtructions ſur les myſteres dont l'Egliſe celebre la memoire en ce ſaint tems. Il ne faut qu'un peu de reflexion ſur l'état où vous vous trouvez, pour comprendre qu'il n'y en a point qui retrace d'une maniere plus ſenſible ce que Jeſus-Chriſt a ſouffert pour nous. Comme lui, vous paroiſſez un objet de mepris aux yeux des hommes. Vous êtes traitées avec ignominie par les Princes des Prêtres. On vous regarde comme chargées de lepre, comme frappées de Dieu & humiliées. On vous chaſſe hors du camp. On prononce l'ana-

1729. thême contre vous. Que pouvoit-on faire davantage pour vous rendre les images de celui qui a voulu souffrir toutes ces choses pour notre salut?

Quelque humiliant que paroisse cet état, quelque dur qu'il soit à la nature, vous devez vous estimer heureuses d'y être appellées. De tous les momens de votre vie je n'en vois point de plus glorieux pour vous, que celui où vous paroissez plus coupables aux yeux des hommes, étant comme vous l'êtes très innocentes aux yeux de Dieu. Tous les élus ne sont pas destinés à retracer les mêmes traits de la vie de Jesus-Christ. Tous doivent le representer, mais il n'est pas donné à tous de le faire dans le même degré de perfection. Tous boiront dans le calice de sa passion, mais tous n'y boiront pas également. Votre partage est d'autant plus precieux, mes très cheres Sœurs, qu'il est reservé pour les ames les plus fortes. Vous imitez Jesus-Christ dans ce qu'il y a de plus difficile. Vous buvez ce qu'il y a de plus amer dans son calice. Vous éprouvez ce qu'il y a de plus seduisant dans la tentation. Etre fidele jusqu'à sacrifier ses biens & sa liberté pour la verité, c'est la gloire des Confesseurs. Etre fidele jusqu'à souffrir la mort pour la verité, c'est la gloire des Martyrs. Mais être fidele jusqu'à souffrir l'excommunication injuste pour la justice & la verité, c'est une espece de martyre encore plus rigoureux que le premier. Il en coute moins pour se laisser immoler sous le glaive d'un prince infidele, que pour se voir arracher des autels, quoi qu'innocent, par ceux mêmes qui sont preposés pour nous y distribuer le pain des Anges.

Zachar. XIII. 6. 7. *D'où viennent ces plaies que vous avez au milieu des mains*, est-il dit à Jesus-Christ dans Zacharie? Et il repond: *J'ai été percé de ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient.* Voilà en partie ce qui vous arrive, mes très cheres Sœurs. Rien de si douloureux que de souffrir dans la maison de Dieu, un traitement qui n'est destiné qu'aux ennemis de son saint nom; mais en même tems rien de si seduisant. Il semble que la pieté, que l'humilité demande que nous nous jugions coupables, quand nous sommes traités comme tels par des Ministres dont l'autorité vient de Dieu. N'est-ce pas presomtion que de se regarder comme innocent dans ces occasions? Pourquoi vouloir que ce soient eux qui se trompent, & que l'erreur ne soit pas de notre côté? Voudroient-ils nous perdre, & se perdre eux-mêmes en nous perdant? La charité ne doit-elle pas nous porter à juger d'eux favorablement, l'humilité à nous defier de nos lumieres? Pourquoi donc s'obstiner à croire que nous avons raison, & qu'ils ont tort? Quand même cela seroit, notre erreur pourroit-elle nous être imputée, dès que nous ne ferions que nous soumettre au jugement de ceux à qui il est dit: *Qui vous écoute, m'écoute*? Je ne vois rien de si terrible, mes très cheres Sœurs, pour des ames qui craignent Dieu, que d'avoir à se soutenir contre ces sortes de raisonnemens. Il faut une foi peu commune pour n'en être pas ébranlé. Quelle foi ne falloit-il pas pour croire que Jesus étoit le Fils de Dieu, quand la Synagogue en corps le trouva digne de mort! Les Apôtres éprouverent la violence de cette tentation, qui paroitra toujours nouvelle & toujours seduisante à ceux qui y seront exposés. *O épée, reveille-toi*, s'écrie le Prophete dont nous venons de parler. Qui ne croiroit que ce dût être contre les ennemis du Seigneur? Mais non. *O épée, reveille-toi contre mon pasteur, contre l'homme qui se tient toujours attaché à moi, dit le Seigneur des armées. Frappe le pasteur, & les brebis seront dispersées, & j'étendrai ma main sur les petits. Il y aura alors dans toute la terre, dit le Seigneur, deux partis qui seront dispersés, & qui periront; & il y en aura un troisieme qui demeurera.* Que vous êtes heureuses, mes très cheres Sœurs, d'être de cette troisieme portion! Si Dieu n'avoit étendu la main sur vous pour vous proteger, qui de vous seroit demeurée fidele en voyant l'épée du Seigneur se reveiller contre le pasteur, contre l'homme qui se tient attaché à son Dieu! Comment n'auriez-vous pas succombé mille fois en vous voyant vous-

mê-

mêmes frappées comme criminelles? Beniſſez donc le Seigneur, des miſericordes qu'il vous fait. Ne vous laſſez point de ſouffrir pour ſa cauſe. Portez avec courage l'opprobre de Jeſus-Chriſt. Le jour de l'homme ne durera pas toujours. Le prince de ce monde ſera chaſſé dehors. Et bientôt vous aurez part au triomphe de celui qui a vaincu le monde, & qui a reduit ſes ennemis à lui ſervir de marchepied. Mais parce que vous aurez porté l'ignominie du Seigneur Jeſus, juſqu'à être traitées comme des excommuniées, votre recompenſe ſera proportionnée à la grandeur de votre foi. Vous tiendrez dans ce même corps dont l'on a voulu vous arracher, une place d'autant plus diſtinguée, que vos ennemis ont fait effort pour perſuader que vous n'y en tenez aucune. Job fut jugé coupable & condamné par ſes propres amis, lorſqu'ils le virent dans l'affliction. Mais Job après la tentation devint l'interceſſeur de ſes amis, & ſa gloire fut ſept fois plus grande qu'elle ne l'avoit été pendant ſa plus grande proſperité. Telle ſera la vôtre, mes très cheres Sœurs. Votre juſtice paroitra avec tant d'éclat, qu'elle étonnera ceux-mêmes qui ſont étonnés des maux que vous ſouffrez. Deja vous ſentez au-dedans de vous-mêmes par la paix interieure dont vous jouiſſez, que ceux qui vous eſtiment malheureuſes, ſe trompent lourdement. 1729.

S'ils pouvoient comparer ce que vous êtes dans le tems de la perſecution, avec ce que vous étiez lorſque vous étiez tranquilles, ils verroient que vous avez fait plus de progrès dans la juſtice, que votre charité eſt plus abondante, & que votre pieté eſt établie ſur des fondemens plus ſolides. Mais il eſt de l'ordre de la divine providence, de ne manifeſter votre juſtice qu'au jour où elle doit être pleinement recompenſée. Hâtez-le par la ferveur de vos deſirs, ce jour glorieux. Et en le demandant avec inſtance pour vous, ne ceſſez, je vous en conjure, de le demander pour moi.

Je vous prie de ne point faire courir mes Lettres. Je n'ai pas reçu celle que vous m'avez écrite & qui étoit ſignée de toute votre Communauté. Il faut qu'elle ait été interceptée. Cela doit vous rendre reſervées pour m'écrire certaines choſes qui demandent un grand ſecret. Ne confiez au papier rien de ſemblable à ce que vous me marquez à la fin de vos deux dernieres Lettres. Vous entendez ce que cela veut dire. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCXLVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *En lui envoyant ſes remarques ſur les Actes du Conciliabule, il lui temoigne ſa ſatisfaction des deux Lettres de ce Prelat au Roi & à M. d'Embrun.*

Le 25. Avril 1729.

IL y a un ſiecle, Monſeigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Je dois une reponſe à vos dernieres Lettres. Je ne ſai pourquoi j'ai differé ſi long-tems à m'acquitter de ce devoir. J'ai lu avec une ſatisfaction infinie la Lettre que vous avez addreſſée à votre Metropolitain. Elle eſt digne de vous, Monſeigneur. Vous y prenez un ton qu'il y a long-tems que je deſirois que vous priſſiez. Je doute que M. d'Embrun s'applaudiſſe maintenant de vous avoir mis dans la neceſſité de parler. Le ſilence eſt le parti qui lui convient. Il devoit s'eſtimer heureux que vous euſſiez pris la reſolution de le garder. Il y aura toujours à perdre pour lui, dès qu'il ne ſe taira pas, & que vous ouvrirez la bouche. Une ſeule choſe m'afflige, c'eſt que la plûpart des exemplaires de votre Lettre aient été ſaiſis, & qu'il n'en ſoit échappé que quelques-uns. A quoi ſommes-nous reduits aujourd'hui? Les ennemis de la verité font imprimer impunement des Ouvrages qui ſappent la Religion juſques dans ſes fondemens, temoin-

1729. l'*Hiſtoire du peuple de Dieu* du Jeſuite Berruyer; & nous n'avons pas la liberté de publier les Ecrits les plus neceſſaires pour la defenſe de la Religion & meme de l'Etat.

Je vous envoie avec plaiſir, Monſeigneur, les remarques que j'ai faites ſur les Actes du Conciliabule, dont vous ferez tel uſage que vous jugerez à propos. M. d'Embrun conſent qu'on regarde ces Actes comme faux, s'ils renferment la moindre demarche dont il ne ſoit pas fait mention dans le vû des pieces. J'en ai trouvé deux de ce genre. Je les ai marquées par une etoile. Vous verrez, Monſeigneur, ſi je me trompe ou non.

Ce que vous venez de lire, Monſeigneur, eſt écrit depuis huit jours, attendant qu'il ſe preſentât quelque occaſion pour la Chaiſe-Dieu. Je n'en puis trouver de plus ſure, ni qui vous ſoit plus agreable, que celle dont je me ſers aujourd'hui. On m'a envoyé ces jours-ci votre Lettre au Roi, dont je ſuis enchanté. Je ne tarirois point ſur les louanges qu'elle merite par toute ſorte d'endroits. Les perſonnes à qui je l'ai fait lire, n'en ſont pas moins charmées que moi. Mais je ſuis penetré de douleur de la nouvelle que j'apprends à ce moment, que preſque tous les exemplaires de cette Lettre ont été ſaiſis, & l'imprimeur conduit à la Baſtille le jour de Pâques. Vouloir retenir la verité captive, le jour même que Jeſus-Chriſt a triomphé de l'erreur & de l'enfer, voilà à quoi porte le faux zele. Mais on a beau faire. Celui qui d'un ſeul mot a fait ſortir la lumiere du fond des tenebres, ſaura la faire luire dans les cœurs de ceux qui lui appartiennent, malgré les efforts des enfans des hommes.

Les Carmelites de Toulouſe. Vous trouverez dans ce paquet, Monſeigneur, une Lettre de très ſaintes filles, qui, je crois, vous fera plaiſir. Elles ne vous diſent pas toutes les perſecutions qu'elles ſouffrent. Une des plus inſultantes eſt qu'elles ont été condamnées par leur Viſiteur, à faire gras trois jours par ſemaine, comme ayant le cerveau bleſſé. Elles ont pris le parti de ſe reduire ces jours là au pain & à l'eau. Si vous voulez bien les honorer d'une reponſe par la même voie dont je me ſers pour vous faire tenir ma Lettre, j'aurai ſoin de la leur addreſſer. J'oſe même vous dire que cela eſt abſolument neceſſaire, & que l'on vous demande un très grand ſecret ſur cette Lettre. On vous ſupplie de n'en parler à qui que ce ſoit. Gens qui ſont au fait m'aſſurent que cela eſt de la derniere conſequence. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXLIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de la ſituation de M. Maziere, de la mort de M. Joubert, d'une action de M. de Marſeille, du depart de Paris de M. d'Embrun.*

Le 29. Avril 1729.

VOus devez avoir reçu, Monſeigneur, une Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 13. de ce mois. Mon Seminaire a accordé avec joie la grace que vous demandez pour la Communauté du Sauvage. Que ne feroit-on pas pour temoigner le reſpect que l'on vous porte?

On m'a écrit de Paris que M. d'Evreux avoit refuſé à M. Maziere la permiſſion de celebrer les ſaints myſteres dans le lieu de ſon exil. Il falloit bien s'y attendre. J'aurois été ſurpris que ce Prelat ſe fût comporté autrement.

M. Joubert eſt mort, & n'a gueres penſé *à reparer tous ſes torts à mon égard.* Au contraire il a fait ce qu'il a pu pour les augmenter, en reſignant ſon Benefice à un homme choiſi *pour me donner*, dit le Jeſuite Senault, *du fil à retordre.* Cet homme s'appelle le Noir, grand brouillon de ſon metier. La reſignation a été faite, à condition d'une penſion de mille écus que l'on a fait obtenir au ſieur Joubert ſur l'Ar-

l'Archevêché de Bourdeaux. Le Brevet en fut expedié peu de jours après que la reſignation fut faite. On pretend que l'on avoit été long-tems en marché. On ne vouloit lui donner que deux mille francs de penſion, & il vouloit mille écus. On les lui a accordés, lorſqu'il étoit hors d'eſperance de gueriſon. Il en a joui trois ſemaines ou un mois, après quoi il eſt allé rendre compte à Dieu de tout le mal qu'il a fait dans mon Dioceſe. On n'a jamais pu lui perſuader qu'il ne releveroit point de ſa maladie, qui a été très longue. Il n'a voulu entendre parler ni de la mort, ni des ſuites de la mort, & a laiſſé un terrible exemple des jugemens de Dieu ſur les Prêtres d'un caractere tel que le ſien. 1729.

Je ſuis bien éloigné de penſer, Monſeigneur, que l'action du Prelat * dont vous me parlez, puiſſe augmenter ſa gloire devant Dieu & devant les hommes. Dieu deteſte la colomnie, & ne peut aimer les calomniateurs. C'eſt une horrible calomnie de nous accuſer de ne pas croire la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Quand il n'y auroit que ce ſeul peché à reprendre dans le Prelat en queſtion, ce qui n'eſt pas, c'en eſt toujours plus qu'il ne faut pour nous empêcher de croire qu'il puiſſe tirer une nouvelle gloire devant Dieu & devant les hommes, du refus qu'il vient de faire. Commençons par ſatisfaire aux grands preceptes, & ne negligeons pas ceux qui ſont moins importans: *Hæc ſunt facienda, & illa non omittenda.* Luc. XI. 42.

* M. de Marſeille, qui avoit refuſé l'Archevêché de Bourdeaux.

Peut-être, Monſeigneur, aurez-vous appris que M. d'Embrun retourne dans ſon Dioceſe. On pretend qu'il le fait ſur des ordres ſecrets qu'il a reçus. Quand la juſtice de Dieu éclatera ſur lui dès cette vie, il n'y aura pas lieu de s'en étonner. *Inimici Domini mox ut honorificati fuerint & exaltati, deficientes quemadmodum fumus deficient.* Je ſuis, &c. Pſ. XXXVI. 20.

LETTRE CCCL.

Aux Religieuſes Carmelites de Toulouſe. Il les felicite de la grace que Dieu leur a faite de connoître la verité, de l'aimer, & de ſouffrir pour ſa defenſe, & les fortifie contre la ſeduction.

A Montpellier le 13. *Mai* 1729.

VOus demandez avec trop d'empreſſement, mes très cheres Sœurs, pour n'être pas écoutées. Qui pourroit ſe refuſer à des deſirs auſſi purs & auſſi ardens que les vôtres? Quand on aime la verité, on aime ceux qui ſouffrent pour elle. Leurs peines deviennent les nôtres. Nos interêts ſe confondent avec les leurs. En cherchant à les conſoler, nous nous conſolons nous-mêmes. Je n'ai pu lire ſans être attendri, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & celle qui l'accompagnoit. L'une & l'autre contiennent des temoignages non ſuſpects de la grandeur de votre foi. Mais ce qui me conſole infiniment, c'eſt que vous connoiſſez à qui vous êtes redevables de ce don; que vous n'en prenez point occaſion de vous élever au-deſſus de vos Sœurs, & que vous tremblez ſous la main de celui qui diſtribue ſes dons à qui il veut, & qui repand ſes graces avec une ſouveraine independance. Moins vous comptez ſur vous, mes très cheres Sœurs, plus je me promets de votre fidelité. Appuyées ſur le bras du Tout-puiſſant, qu'avez-vous à craindre? Jeſus-Chriſt a vaincu le monde: vous le vaincrez avec lui, parce qu'il ne l'a pas vaincu pour lui ſeul, mais qu'il l'a vaincu auſſi pour nous.

Il connoit ceux qui lui appartiennent. Nul d'entre eux ne perira. Qui pourroit arracher des mains de Jeſus-Chriſt ceux que ſon Pere lui a donnés? N'eſt-il pas plus grand que toutes choſes? Les portes de l'enfer ne ſauroient prevaloir contre l'Egliſe. Jamais auſſi elles ne prevaudront contre un ſeul des élus de Dieu.

Mais

1729. Mais qui eſt aſſuré d'être du nombre des élus? Nul ne peut avoir cette certitude ici bas, ſans une revelation particuliere. C'eſt un article de foi. Cependant, à juger des deſſeins de Dieu ſur vous par ce qu'il a commencé d'y operer, quelle confiance ne devez-vous pas avoir, mes très cheres Sœurs, que vous appartenez à Jeſus-Chriſt de cette maniere qui n'eſt propre qu'aux élus? Et dès lors, quel fond de conſolation pour vous! Quel ſujet d'actions de graces envers votre Liberateur! Dieu vous a diſcernées d'une multitude innombrable d'infideles qui periſſent ſans parvenir à la connoiſſance de ſon nom. Il vous a diſcernées de ce nombre prodigieux d'heretiques & de ſchiſmatiques que les eaux du deluge engloutiſſent tous les jours, parce qu'il n'y a de ſalut que dans l'Arche. Il vous a diſcernées de cette foule de pecheurs qui dans le ſein de l'Egliſe même deshonorent par leur vie ſcandaleuſe la Religion dont ils ſont les membres. Mais un diſcernement qui ne peut être que l'effet d'une miſericorde très particuliere ſur vous, c'eſt d'avoir échappé à la ſeduction, qui entraîne aujourd'hui tant de perſonnes qui font profeſſion exterieure de pieté, & qui mettent leur religion à pourſuivre comme ennemis de la verité, ceux qui l'aiment & qui la reſpectent davantage.

Qui le croiroit, mes très cheres Sœurs, que des ames qui ſemblent ne chercher que Dieu, trouvaſſent dans la ſoumiſſion qu'elles croyent rendre à l'Egliſe, une pierre d'achopement & de ſcandale? N'eſt-on pas en ſureté quand on obéit à ſes Paſteurs? Faut-il donc examiner après eux? Quel eſt le ſimple qui puiſſe entrer dans cette diſcuſſion? Doit-on apprehender de ſe tromper, quand on ne fait que ſuivre la voix de ceux à qui Jeſus-Chriſt a dit: *Celui qui vous écoute, m'écoute: Celui qui vous mepriſe, me mepriſe?* Tel eſt le langage de ceux qui vous ſollicitent à recevoir la Bulle *Unigenitus*.

Luc. X. 16.

Avouez, mes très cheres Sœurs, que le piege eſt dangereux, & qu'il n'eſt rien de ſi difficile que de garantir ſon cœur d'un penchant, auquel il ſemble que la pieté même nous impoſe la loi de nous rendre. Plus d'une fois on a vu dans l'Egliſe des tems de nuage & d'obſcurciſſement, qui ont été pour pluſieurs l'occaſion de leur perte: mais de toutes les formes que la ſeduction a priſes pour ſe faire des adorateurs, il n'y en a point eu de plus à apprehender que celle dont nous ſommes les temoins. Les grandes ſeductions du tems de l'Arianiſme & du Monotheliſme, ont été inferieures à celle que nous éprouvons; & il faut convenir qu'elle eſt telle que les élus mêmes tomberoient dans l'erreur, ſi cela étoit poſſible. Il me ſemble donc ne pouvoir mieux faire, mes très cheres Sœurs, que de vous premunir contre une ſeduction ſi ſubtile, en vous la montrant par l'endroit defectueux. Car la verité ſeule a l'avantage de ſe ſoutenir de quelque côté qu'on l'enviſage; au lieu que l'erreur en prenant les dehors de la verité, ne parviendra jamais à lui reſſembler entierement.

Il faut ſe ſoumettre quand l'Egliſe a parlé: c'eſt une verité inconteſtable. L'examen, la diſcuſſion des dogmes ne peuvent être le partage des ſimples. C'eſt par la voie de l'autorité qu'ils parviennent à la verité. L'autorité reſide dans les Paſteurs. Les écouter, c'eſt écouter Jeſus-Chriſt. Leur concorde dans la deciſion des dogmes ne peut être ſujette à erreur. Jamais il ne peut arriver qu'ils ſe réuniſſent à enſeigner comme de foi, ce que la foi apprend à rejetter.

Sans doute, mes très cheres Sœurs, que l'on vous a traitées mille fois d'indociles & de rebelles à la voix de l'Egliſe; qu'on vous a demandé, ſi vous vous croyiez plus ſages & plus éclairées que le corps des Paſteurs; ſi vous êtes les ſeules ſur qui l'Eſprit de Dieu repoſe, tandis qu'il aura abandonné ceux à qui il a dit en la perſonne des Apôtres: *Allez, enſeignez toutes les nations.... Et voilà que je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiecles.*

Matth. XXVIII. 19. 20.

Ces reproches, quelque injuſtes qu'ils ſoient, ſont toujours de la peine aux per-

perſonnes qui comme vous apprehendent de ſe conduire par leur propre eſprit. 1729.
Depuis combien de tems auriez-vous renoncé à vos lumieres pour les faire ceſſer, ces reproches affligeans, ſi vous n'étiez vivement perſuadées qu'en achetant à ce prix la paix avec les hommes, vous la perdriez incontinent avec Dieu?

L'Eſprit de Dieu ne peut être contraire à lui-même. Vous porteroit-il à rejetter la voix de celle qu'il vous ordonne d'écouter? Que tous ceux qui vous environnent, vous crient ſans ceſſe que vous êtes des revoltées, des filles ſuperbes, que vous n'avez point de ſoumiſſion pour l'Egliſe: votre conſcience vous rend un temoignage bien different. Juſqu'où ne porteriez-vous pas l'obéiſſance & la ſoumiſſion pour l'Egliſe votre mere, ſi vous reconnoiſſiez ſa voix, & que vous puſſiez vous dire avec verité: C'eſt elle qui parle maintenant. Vous ne doutez ni de l'autorité de l'Egliſe ni de ſon infaillibilité. Jamais vous ne cederez à perſonne ſur la promtitude à embraſſer toutes ſes deciſions en matiere de foi. Que les hommes ſoient aſſez injuſtes pour penſer de vous autrement, vous ne craignez point de vous tromper ſur cette diſpoſition de votre cœur. Pourquoi donc ne vous rendez-vous pas aujourd'hui? C'eſt ce qu'il faut examiner.

S'il étoit vrai, comme on vous le crie ſans ceſſe, que l'Egliſe a parlé, on ſeroit en état de vous repondre & à nous, lorſque nous demandons ce qu'elle a dit, ce qu'elle a decidé. Si l'Egliſe a parlé; ſi la Bulle eſt ſon ouvrage; ſi cette Bulle eſt la regle de notre foi, qu'on nous diſe d'une maniere claire & diſtincte, quelles ſont les verités de foi qu'elle a établies, quelles ſont les erreurs qu'elle a condamnées. Qu'on nous le diſe avec uniformité, avec unanimité. Que l'on nous marque quels ſont les dogmes de foi que nous rejettons en rejettant la Bulle; quelles ſont les erreurs dont nous faiſons profeſſion, en ne nous ſoumettant pas à cette deciſion. Avez-vous changé de foi; avez-vous changé de langage, mes très cheres Sœurs, depuis que vous avez refuſé d'embraſſer cette pretendue regle de foi? N'êtes-vous pas aujourd'hui ce que vous étiez avant la Bulle *Unigenitus*? Ne croyez-vous pas maintenant tout ce que vous croyiez alors? Celles de vos Sœurs qui vous ont été unies durant un tems dans la reſiſtance à la Bulle, ont-elles abjuré quelque erreur en s'y ſoumettant? Y en a-t-il une ſeule qui puiſſe dire aujourd'hui: Je crois avec toute l'Egliſe telle & telle verité dont l'Egliſe avoit fait profeſſion juſqu'à moi, mais que j'ai ignorée & que j'ai combattue juſqu'au moment où j'ai eu le bonheur de me ſoumettre à la Bulle *Unigenitus*?

Quand un Calviniſte revient à l'Egliſe de bonne-foi, il commence à croire ce qu'il ne croyoit pas auparavant, que Jeſus-Chriſt eſt réellement preſent dans l'Euchariſtie; que le pain eſt changé en ſon corps, & le vin en ſon ſang; que ce divin Sauveur eſt tout entier ſous chaque eſpece, & qu'il y eſt auſſi réellement qu'il eſt à la droite de ſon Pere dans le ciel. Il croit qu'il y a ſept ſacremens inſtitués de Jeſus Chriſt; que le ſacrement de Penitence remet veritablement les pechés commis après le Baptême; qu'il y a un purgatoire; que l'interceſſion des Saints nous eſt utile, & qu'elle ne fait aucun tort à la mediation de Jeſus-Chriſt, &c. Tous les heretiques ne rentrent ſincerement dans le ſein de l'Egliſe, qu'en commençant à croire quelque verité revelée de Jeſus-Chriſt qu'ils ne croyoient pas auparavant. Pourroit-on dire la même choſe de vous, ſi vous vous ſoumettiez enfin à la Bulle *Unigenitus*? Vous ſavez, mes très cheres Sœurs, que, pourvû que vous vouluſſiez prononcer ces mots: *Je me ſoumets de cœur & d'eſprit à la Conſtitution de Notre Saint Pere le Pape Clement XI. qui commence par ces mots*, UNIGENITUS DEI FILIUS, vous deviendriez catholiques au jugement de ceux qui vous condamnent maintenant, & qui vous traitent avec la derniere rigueur. Quelle eſt donc cette hereſie, dont on eſt purgé en prononçant quelques ſyllabes qui ne ſignifient rien de clair, rien de diſtinct? Quel eſt ce ſymbole, qui devient la

1729. marque de la catholicité, ſans que celui qui le prononce pour la premiere fois, puiſſe rendre compte du changement qu'il a operé en lui; ſans qu'il puiſſe ſpecifier un ſeul dogme qu'il y ait appris? Quand l'Egliſe inſtruit, elle le fait avec clarté, avec preciſion. Connoiſſant diſtinctement ſa foi, elle n'a aucune peine à l'exprimer. Si c'eſt elle qui parle maintenant, pourquoi les Paſteurs mêmes ne s'entendent-ils pas? Pourquoi ne ſe réuniſſent-ils que dans la prononciation de quelques mots vagues & indeterminés? Pourquoi ſe diviſent-ils, dès qu'ils entreprennent de s'expliquer ſur le fond du dogme? Pourquoi, en acceptant la même Bulle, les uns condamnent-ils la doctrine contenue dans les XII. Articles, que les autres regardent comme appartenante à la revelation? L'Egliſe parle-t-elle par la bouche des uns & des autres? Ceux qui condamnent la doctrine des XII. Articles, la condamnent parce qu'ils la trouvent incompatible avec la doctrine de la Bulle *Unigenitus*. Ceux qui approuvent les XII. Articles, ne croient pas que la doctrine qu'ils renferment ait reçu d'atteinte par la Bulle *Unigenitus*. Les uns & les autres n'acceptent donc pas la Bulle *Unigenitus* dans le même ſens, puiſque les premiers y trouvent une doctrine incompatible avec celle des XII. Articles, & que les ſeconds croient y trouver le contraire. Or une Bulle qui eſt entendue ſi diverſement; une Bulle dans laquelle on croit trouver le pour & le contre en matiere de foi, ne peut être propoſée comme l'objet de notre foi. Si je l'accepte dans le ſens incompatible avec la doctrine des XII. Articles, des Evêques en grand nombre me declarent que je fais injure à l'Egliſe. Si je l'accepte dans le ſens oppoſé, d'autres me ſoutiennent que je ne l'accepte pas ſincerement, & me traitent avec la même rigueur que ſi je la rejettois abſolument. L'union des Evêques que l'on fait ſonner ſi haut, n'eſt donc qu'apparente. L'autorité dont on pretend que la Bulle eſt revêtue, n'eſt donc pas l'autorité du corps des Paſteurs, qui ne ſouffre point de diviſion en matiere de foi. La voix de ceux qui crient: Soumettez-vous à la Bulle, n'eſt donc pas la voix de l'Egliſe que je dois écouter, ſi je ne veux être regardé comme un payen & un publicain.

Raſſuré du côté de l'autorité qui n'eſt que feinte & apparente en faveur de la Bulle, je ne crains plus de me tromper, quand je prends cette piece, & que je la conſidere en elle-même. Elle me paroit alors dans toute ſa difformité; & je ne lis qu'avec effroi les anathêmes qu'elle lance contre des propoſitions dont la catholicité eſt ſi évidente, que ceux qui veulent conſerver la foi en acceptant la Bulle, ſont obligés de fabriquer des ſens ridicules & extravagans ſur leſquels ils pretendent faire tomber la condamnation. En me rappellant le ſoulevement que cette Bulle excita de toutes parts au moment qu'elle parut; la conſternation qu'elle jetta dans toutes les perſonnes & dans tous les Corps qui avoient paſſé pour avoir plus de lumiere & de pieté; l'étonnement qu'elle cauſa à ſes propres defenſeurs, lorſqu'ils la lurent pour la premiere fois; l'embarras où elle les mit pour chercher les moyens de la faire accepter; les violences qui ont été employées pour en venir là; les injuſtices que l'on a commiſes; le mepris que l'on a fait des loix & des regles les plus ſaintes & les plus inviolables; le ſilence que l'on garde ſur les excès où tombent tous les jours les defenſeurs de cette Bulle; la liberté qu'on leur donne de publier les plus horribles calomnies contre nous; l'indifference où l'on eſt ſur les Ecrits qui ſortent de leurs mains, & dans leſquels on leur laiſſe enſeigner des erreurs & des blaſphêmes que les oreilles chretiennes ne peuvent entendre: en conſiderant ces choſes & tant d'autres que j'omets, je ne puis m'empêcher de me dire à moi-même que la Bulle ne peut être l'ouvrage de l'Eſprit ſaint.

Quelle difference entre la maniere dont l'Evangile a été établi, & les voies dont on ſe ſert pour accrediter cette Bulle! On ſent qu'elle n'a de force, que celle qu'elle tire de la violence que l'on emploie pour la ſoutenir. Que tous les hommes

mes se réuniſſent pour detruire la verité: les hommes paſſeront, & la verité ſubſiſtera après eux & malgré eux. Mais que l'on ôte à la Bulle *Unigenitus* l'appui qu'elle tire de la puiſſance & de la mauvaiſe volonté des hommes, & bientôt vous la verrez tomber dans le mepris & dans l'oubli qu'elle merite. 1729.

Qui a jamais entendu parler d'un ordre auſſi bizarre que celui qu'a donné votre Viſiteur, de vous faire manger gras trois fois par ſemaine malgré la défenſe de votre Regle; ſous pretexte que le refus que vous faites d'accepter la Bulle *Unigenitus*, ne peut venir que de ce que vous avez le cerveau bleſſé? Celui qui a voulu vous perſuader que vous êtes folles, a-t-il montré en cette occaſion qu'il fût bien ſage & bien raiſonnable? Ne devoit-il pas craindre pour lui le travers d'eſprit qu'il impute aux autres? Comment un homme ſenſé a-t-il pu ſe perſuader qu'il feroit croire à des filles qui jouiſſent de tout leur bon ſens & de toute leur raiſon, qu'elles ont perdu l'eſprit? Etoit-ce le moyen de ſe faire écouter, lorſqu'il les aſſuroit qu'en rejettant la Bulle, elles avoient perdu la foi? Si pour ſe mettre en état de recevoir la Bulle, il falloit qu'elles commençaſſent par croire qu'elles n'étoient plus dans leur bon ſens, c'étoit leur rendre l'acceptation de la Bulle plus impratiquable. Quand M. le Viſiteur auroit pris avec lui l'atteſtation d'une Faculté de Medecine toute entiere, comment perſuader à des Carmelites très pieuſes & très ſenſées, qu'elles ont beſoin de ſe mettre au gras pour racommoder leur tête? Je ne me ſuis point apperçu, mes très cheres Sœurs, que votre Lettre porte les marques d'un cerveau bleſſé: à moins que M. le Viſiteur ne veuille dire que tous les Appellans ſont attaqués de ce mal. Il eſt vrai que nous ſommes des inſenſés; mais la folie dont nous faiſons profeſſion, ne ſe guerit point en violant les vœux que l'on a faits à Dieu. Notre maladie eſt au-deſſus de l'art de tous les Medecins. Les bouillons gras y ſont plus nuiſibles que les autres. C'eſt pour cette raiſon, mes très cheres Sœurs, que vous vous en êtes abſtenues juſqu'à preſent malgré l'ordre de M. le Viſiteur. Je ne puis que louer & qu'admirer la reſolution que vous avez priſe, de vous reduire au pain & à l'eau les trois jours où il vous eſt ordonné de faire gras. Si vous avez aſſez de force pour continuer, cette reſolution eſt digne de la cauſe que vous defendez. Si vos forces diminuent & vous reduiſent au point d'infirmité où votre Regle vous permet de manger gras, vous ne devez en faire aucune difficulté. Alors vous êtes irreprehenſibles devant Dieu & devant les hommes.

A l'égard de la privation des ſacremens qui eſt la peine la plus douloureuſe que vous éprouvez, beniſſez la main qui vous frappe, mes très cheres Sœurs, parce que cette main ne vous frappe au dehors, que pour vous faire ſentir au dedans les conſolations les plus intimes. Les ſacremens ſont les canaux ordinaires de la grace; mais quand les hommes ſont aſſez injuſtes pour nous les fermer ſans l'avoir merité, ils ne ſont pas aſſez puiſſans pour empêcher celui qui a inſtitué les ſacremens, de paſſer ſur les voies ordinaires pour ſoutenir, conſoler & fortifier ſes élus. Vous avouez vous-mêmes qu'un mot des Pſeaumes vous fait aujourd'hui plus d'impreſſion, que n'en faiſoient par le paſſé des Livres entiers de l'Ecriture: c'eſt la recompenſe de votre fidelité & de votre amour pour la verité. On vous menace de jetter votre corps à la voirie, ſi vous mourez ſans vous ſoumettre à la Bulle. Vous n'êtes pas de meilleure condition que les Saints qui vous ont precedées. Leurs ennemis ont *repandu leur ſang autour de Jeruſalem, & il n'y avoit perſonne pour les enſevelir.* Combien de Martyrs dont les cendres ont été jettées au vent? Les hommes n'empêcheront pas le Tout-puiſſant de réunir ces precieux reſtes, & de leur donner au jour de la reſurrection, un éclat d'autant plus grand que l'on s'eſt efforcé de le leur ravir ſur la terre. Pſ. LXXVIII.

Animez-vous donc, mes très cheres Sœurs, & ne vous laiſſez point abattre

1729. par la grandeur de vos maux. Celui qui les permet, ſait pourquoi il les permet.
Tob. XII. 13. *Parce que vous étiez agreable à Dieu*, diſoit l'Ange à Tobie, *il a été neceſſaire que la tentation vous éprouvât.* Heureuſe neceſſité que celle qui nous fait être les diſciples de Jeſus-Chriſt ſur le Calvaire! En ſouffrant avec lui, nous ſommes aſſurés de regner avec lui. Il eſt vrai que le genre de ſouffrance auquel vous êtes deſtinées, demande beaucoup de foi pour n'en être pas ébranlé. Mais quand on ſait que Jeſus-Chriſt a été traité comme un membre pourri, qu'il a été condamné comme un ſeducteur par la Synagogue en corps, & qu'il eſt mort aux yeux des Princes des Prêtres comme excommunié; pourquoi refuſerions-nous, s'il veut nous éprouver juſques là, de boire ce calice, tout amer qu'il eſt? Aimons la verité juſqu'à ſouffrir exterieurement l'anathême pour elle, s'il eſt neceſſaire. Pourvû que nous lui ſoyons inviolablement attachés, elle s'eſt engagée à nous en delivrer. Hâtons ce moment, mes très cheres Sœurs, par la ferveur de nos deſirs, & par une plus grande application à nos devoirs. Demandez-le pour moi, dont les beſoins ſont extrêmes. C'eſt toute la reconnoiſſance que j'attends de vous pour la longue reponſe que vous m'avez engagé à vous faire. J'ai fait de votre Lettre l'uſage que vous avez deſiré. Vous en trouverez une du ſaint Evêque dans ce paquet. Je ne ſuis point en doute ſur la joie qu'elle vous cauſera, & ſur l'eſtime que vous en ferez. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCLI.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui parle des dernieres demarches du Cardinal de Noailles & de la chûte de M. de Dax.*

Le 24. Mai 1729.

JE ne vous demande point ce que vous penſez, Monſeigneur, ſur la ſituation du Dioceſe de Paris. Je crois n'avoir beſoin que de me conſulter moi-même pour connoître ſur cela vos diſpoſitions. La mort de M. le Cardinal de Noailles ne nous donnera pas la paix. Il faut s'attendre à de nouveaux combats. On peut appliquer à ce bon Cardinal, en retranchant ce qu'il y a d'odieux dans la comparaiſon, ce que diſoit un Evêque Arien à qui l'on reprochoit d'avoir trop de menagement pour les catholiques: *Quand cette neige ſera fondue*, diſoit-il en touchant ſes cheveux blancs, *il y aura bien de la boue* dans l'Egliſe d'Antioche. Il en étoit Evêque. J'ai toujours craint en effet la fonte de cette neige. Le bon Cardinal n'a pas fait tout ce qu'il auroit du pour la defenſe de la verité; mais il en a aſſez fait pour donner lieu de le regretter long-tems. Je ne ſaurois lui imputer ſes dernieres demarches. Il paroit que le cœur n'y a gueres eu de part. Cependant il eſt fâcheux qu'il ſe ſoit mis par les premieres demarches hors d'état de pouvoir reſiſter aux dernieres. Je ſouhaite que la Declaration qui vient de paroître après ſa mort, puiſſe effacer devant Dieu ce qu'il y a de plus criminel dans les Actes qu'on lui a fait faire malgré lui.

M. de Dax a voulu imiter M. le Cardinal de Noailles. C'eſt un Cordelier ſon Confeſſeur qui a abuſé de l'état d'affoibliſſement où il eſt, pour le porter à ſigner le Mandement pitoyable qui vient de paroître ſous ſon nom. On m'a aſſuré que ce Prelat ne reconnoit pas l'après midi les Eccleſiaſtiques qu'il a vus le matin. Il leur demande leur nom, comme s'il ne les avoit vus de ſa vie.

Je ne me laſſerois pas, Monſeigneur, de m'entretenir avec vous; mais une attaque de goute qui m'a repris depuis quelques jours, m'oblige de finir plus promtement que je ne le ſouhaiterois. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LET-

LETTRE CCCLII. 1729.

A M. l'Evêque de CASTRES, *ſur le même ſujet, & ſur une Inſtruction de M. de Biſſy.*

Le 25. Mai 1729.

VOTRE Lettre, Monſeigneur, m'a extrêmement conſolé, en m'apprenant que votre attaque de goute n'a pas eu de ſuite. L'hemoragie m'avoit fait peur; mais je vois que, par la miſericorde de Dieu, vous vous en êtes très bien tiré. Je croyois en être quitte pour une attaque de goute, qui me fit ſouffrir beaucoup durant une nuit il y a dix jours; mais elle m'a repris depuis trois jours, quoiqu'avec moins de violence: ce qui m'oblige de reſter à la Verune.

Sans doute, Monſeigneur, que la mort de M. le Cardinal de Noailles donnera lieu à de nouvelles ſcenes. J'ai bien cru que ſon ſucceſſeur ne ſe feroit pas prier pour accepter. Il eſt parti ſur le champ pour la Cour. On dit dans Paris que le deſſein eſt de lui donner un Coadjuteur, qui ſera ou M. de Lizieux ou M. de la Rochelle. On pretend que le choix tombera plutôt ſur le dernier que ſur le premier.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monſeigneur, une copie de la Declaration du bon Cardinal. On me mandoit hier qu'on en eſt un peu intrigué à la Cour. Je joins à cette piece la copie d'une Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi ſur une affaire dont vous n'avez été que trop informé. Peut-être aurez-vous reçu un exemplaire imprimé de cette Lettre, mais il y a des fautes dans l'imprimé.

Je n'ai point lu l'Inſtruction de M. le Cardinal de Biſſy, mais je ſouſcris ſans peine au jugement que vous en portez. Il a dit à ſes amis que la matiere du Formulaire lui avoit beaucoup couté. Que ne ſuivoit-il l'exemple des Prelats du Louvre, dont il a ſigné l'*Avis & jugement*? Ils ont pris le parti de ne pas repondre aux pieces eſſentielles qui ſervent à demontrer la verité de la paix de Clement IX. En ſuivant cette voie on abrege les Ecrits, & l'on perſuade au-moins que l'on a raiſon à ceux qui ne liſent pas les nôtres. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CCCLIII.

A M. l'Evêque D'AGDE, *ſur une affaire à laquelle ce Prelat s'intereſſoit. Il lui parle de ſa derniere Lettre au Roi.*

Le 25. Mai 1729.

JE reçus Dimanche, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & ſur le champ j'écrivis à M. Ugla pour lui recommander l'affaire à laquelle vous vous intereſſez. J'aurai ſoin de l'en faire ſouvenir, dès que je ſerai de retour à Montpellier. Je voudrois pouvoir trouver d'autres occaſions de vous temoigner combien je vous ſuis devoué.

Vous me faites plaiſir, Monſeigneur, de me marquer que ma derniere Lettre au Roi eſt parvenue juſqu'à vous. Je voudrois qu'elle pût penetrer juſqu'aux extremités du monde, pour apprendre aux peuples les plus éloignés la miſericorde que Dieu m'a faite, en m'ouvrant les yeux ſur une faute qui demandoit de moi la reparation la plus authentique. Aidez-moi, Monſeigneur, par le ſecours de vos prieres à obtenir le pardon de cette grande faute. L'Apôtre S. Paul ſe regardoit comme le dernier des Apôtres pour avoir perſecuté l'Egliſe de Dieu. Je dois me regarder comme le dernier des Evêques, pour m'être laiſſé prevenir au point que je l'ai été contre deux innocens. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

1729.

LETTRE CCCLIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de l'état du Dioceſe de Paris, de M. Maziere, de ſa Lettre au Roi au ſujet de M. Eſteve, d'un troiſieme Superieur du Calvaire.*

Le 25. Mai 1729.

JE penſois, Monſeigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25. Avril, lorſque j'ai reçu votre derniere du 18. Mai. Je ne veux pas differer plus long-tems à payer mes dettes, quoique je ſois un peu incommodé de la goute.

Je m'étonne, Monſeigneur, que vous ayez appris ſi tard la mort de M. le Cardinal de Noailles. Il laiſſe un Dioceſe où il y a bien de la lumiere & du courage, & où on le regrettera long-tems, parce que les gens de bien n'y trouveront pas la même protection que par le paſſé. Il faut s'attendre à eſſuyer de nouveaux aſſauts. Mais auſſi il faut eſperer que celui qui a ſoutenu juſqu'à preſent les defenſeurs de ſa cauſe, leur donnera de nouvelles forces pour rendre temoignage à la verité. Les foibleſſes que M. le Cardinal de Noailles a éprouvées, n'ont pas ralenti le zele des meilleurs ouvriers de ſon Clergé. Dieu eſt aſſez puiſſant pour les affermir contre les attaques d'un autre genre, auxquelles ils vont être expoſés.

Je n'ai point de peine à croire, Monſeigneur, que quelques efforts que vous faſſiez, vous ne parviendrez pas dans les conjonctures preſentes à vous faire rendre M. Maziere. Il eſt trop homme de bien & trop amateur de la verité, pour qu'on le ſouffre auprès de vous.

Je ne ſai ſi ma derniere Lettre au Roi aura l'effet qu'elle devroit avoir, la revocation de la Lettre de cachet contre M. Eſteve. Mais ſi elle n'eſt pas utile de ce côté là à ce digne Eccleſiaſtique, j'eſpere qu'elle me le ſera à moi, en me donnant les moyens par ſa publicité de reparer la faute que j'ai commiſe contre lui.

Je n'ai nulle peine à me rendre aux deſirs de Madame de Coëtquen ſur l'article d'un ſucceſſeur à M. le Cardinal de Noailles. Laiſſons les choſes comme elles ſont juſqu'à un meilleur tems. Je n'ai point ici le Memoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer de ſa part dans votre precedente. Je ne puis y repondre que lorſque je ſerai de retour à Montpellier. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCLV.

*Au Pere *** de l'Oratoire, au ſujet d'un accident qui lui étoit arrivé, & de deux Lettres de M. de Senez.*

Le 25. Mai 1729.

JE retrouve votre Lettre, Mon Reverend Pere, bien honteux de n'y avoir pas fait reponſe plutôt. J'ai été, je vous l'aſſure, très touché de l'accident qui vous eſt arrivé pendant votre voyage. Vous en porterez, dit-on, les marques toute votre vie. N'avez-vous point regretté de n'être pas demeuré avec nous? Vous êtes parti dans une ſaiſon bien fâcheuſe. Vous auriez du au-moins differer votre voyage. Je vous ſuis fort obligé du detail que vous me marquez par rapport au neveu de. . .

A quoi penſez-vous de dire que l'on oſe comparer à ma Lettre au Roi, la Lettre de M. de Senez à M. d'Embrun? Je m'eſtime fort heureux de pouvoir ſuivre de loin un auſſi excellent modele que l'eſt M. de Senez. Vous n'aurez pas

pas été moins charmé de ſa derniere Lettre au Roi, que vous l'avez été de ſa reponſe à M. d'Embrun. Tout ce qui nous vient de ce grand Evêque eſt digne de lui & de la cauſe qu'il ſoutient. Dieu veuille lui prolonger les jours pour le bien de ſon Egliſe, & la conſolation de ſes élus. 1729.

Je ſuis très perſuadé que les ſentimens que vous exprimez à la fin de votre Lettre, ſont ceux de votre cœur. Je prie Dieu de vous y affermir de plus en plus. Demandez-lui, Mon Reverend Pere, la même grace pour moi, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut etre plus parfaitement que je le ſuis, &c.

LETTRE CCCLVI.

A M. CABANNE, *ancien Curé du Dioceſe de Montpellier. Il le remercie de l'approbation qu'il donne à ſa derniere Lettre au Roi.*

Le 28. *Mai* 1729.

JE n'ai garde, Monſieur, de m'offenſer de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous vous rejouiſſez de la miſericorde que Dieu m'a faite en me portant à rendre juſtice à deux Prêtres injuſtement accuſés. Pourrois-je vous ſavoir mauvais gré de la liberté avec laquelle vous me faites connoître ce que vous penſez de cette action?

Si les Prêtres de mon Dioceſe les plus attachés à la verité, ont été affligés & ont long-tems gemi de la ſurpriſe qui m'a été faite, il eſt bien juſte qu'ils ſe dedommagent aujourd'hui de la douleur que je leur ai cauſée.

Continuez, Monſieur, à remercier Dieu de m'avoir deſſillé les yeux. Plus cette grace eſt rare, plus elle demande notre gratitude & notre reconnoiſſance. *Magnificate Dominum mecum, & exaltemus nomen ejus in idipſum.* Je ſuis, Monſieur, tout à vous, &c. Pſ. XXXIII. 4.

LETTRE CCCLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des duretés que ce Prelat reçoit du Miniſtre, du Livre du Pere Berruyer, de ſa Lettre au Roi au ſujet de M. Eſteve.*

Le 29. *Mai* 1729.

JE ne veux pas differer, Monſeigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19. de ce mois. Celle qui contient *le dernier mot* pour l'affaire qui vous intereſſe, eſt bien étrange, & marque ce que nous devons attendre d'un homme qui a de nous des idées ſi affreuſes. Beniſſons ceux qui nous maudiſſent. Jeſus-Chriſt a été traité de ſeducteur. Quand on nous comparera aux heretiques declarés, parce que nous ne voulons pas abandonner la verité, loin d'en être affligés pour nous mêmes, nous devons nous glorifier d'avoir part en cela à l'ignominie de Jeſus-Chriſt. Encore un peu de tems, & le jour de l'homme paſſera. Celui de Jeſus-Chriſt que nous attendons, ne paſſera pas. Que deviendront alors ceux qui ne nous haïſſent que parce qu'ils haïſſent la verité? *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* Pſ. CXLV. 4.

Je ſuis ravi, Monſeigneur, que vous liſiez le Roman du Jeſuite Berruyer. Il n'eſt pas poſſible de laiſſer de tels excès impunis. Les Journaliſtes de Trevoux nous annoncent une ſeconde édition de ce Livre plus correcte que la premiere, comme ſi ce miſerable Livre étoit de nature à pouvoir être corrigé. Quiconque a été capable de faire ou de laiſſer paſſer la premiere édition, doit avoir l'eſprit & le cœur bien gâtés. Les Jeſuites ont vanté ce Livre par tout. Ils n'en ont fait

de

1729. de ſi grands éloges, que parce qu'ils y ont trouvé ce qu'ils avoient dans le cœur:
Luc. VI. 45. *Ex abundantia cordis os loquitur.*

Je ne merite point, Monſeigneur, les louanges que vous me donnez pour ma derniere Lettre au Roi. Je n'ai fait en cela qu'une action de juſtice, que j'aurois du faire il y a long-tems. Heureux ſi je puis expier par cette action une faute qui merite tous mes regrets & toutes mes larmes! Je ſuis avec l'attachement le plus inviolable, &c.

LETTRE CCCLVIII.

A M. Eſteve Prieur de S. Vincent. Il ſe rejouit de ce que cet Eccleſiaſtique eſt ſatisfait du temoignage que le Prelat vient de rendre à ſon innocence.

Le 3. Juin 1729.

VOus me conſolez beaucoup, Monſieur, en m'aſſurant que vous êtes pleinement ſatisfait du temoignage que je viens de rendre à votre innocence. C'eſt une affaire qu'il falloit terminer, de maniere à ne vous laiſſer aucun ſujet de vous plaindre de moi au jugement de Dieu.

Je ſuis très édifié des diſpoſitions dans leſquelles vous êtes par rapport à votre exil. Elles juſtifient tout le bien que je me ſuis cru obligé de dire de vous dans ma Lettre au Roi. Quelle difference entre la maniere dont vous ſouffrez, & celle dont les mechans ont coutume de ſouffrir! Continuez à confondre vos calomniateurs par la regularité de votre conduite, & par la joie que vous faites paroître dans les tribulations qui vous arrivent. C'eſt ici le tems de l'épreuve & de la patience. Mais en demeurant fidele juſqu'à la mort, vous trouverez que vos ennemis, en ſe perdant eux-mêmes, vous auront procuré le plus grand & le plus ineffable de tous les biens. Je ſuis, Monſieur, avec une tendreſſe très particuliere, tout à vous.

LETTRE CCCLIX.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il parle de ſa derniere Lettre au Roi, des traitemens durs qu'éprouve ce Prelat, de la diſgrace de M. d'Embrun, des Declarations du Cardinal de Noailles.*

Le 3. Juin 1729.

JE ne ſai, Monſeigneur, comment il arrive preſque toujours que je me trouve court de tems, quand je dois avoir l'honneur de vous écrire. J'en ſuis, je vous l'aſſure, bien mortifié.

L'impreſſion qu'a fait ſur vous ma derniere Lettre au Roi, ne doit pas me faire repentir de l'avoir écrite. Je regarde la miſericorde que Dieu m'a faite en cette occaſion, comme la recompenſe du zele qu'il m'a donné pour la defenſe de la verité. Priez-le, Monſeigneur, qu'il acheve ce qu'il a commencé en moi, & que les graces que j'ai deja reçues, ſoient des arrhes pour obtenir celle de vous reſſembler en tout.

Je ſavois, Monſeigneur, la maniere dont on en a uſé avec vous par rapport aux Lettres que vous avez été obligé d'écrire au Roi & à M. de S. Florentin. On n'a pas gardé même la bienſeance. La juſtice de votre cauſe n'en paroit qu'avec plus d'éclat. Quand on en eſt venu à traiter des Evêques avec ſi peu de menagement, les plus indifferens ſe revoltent. Il ne faut qu'avoir l'autorité en main pour vous traiter comme l'on vous traite; mais on ne repond point par l'abus de l'autorité à des raiſons qui ſont puiſées dans le ſein même de la verité.

La

La juſtice de Dieu commence à ſe manifeſter ſur votre Metropolitain. Heu- 1729.
reux ſi la diſgrace temporelle qui lui arrive, pouvoit le faire rentrer en lui-même & lui faire expier le peché d'Embrun, avant que le ſouverain Juge lui redemande le ſang du juſte qu'il a immolé à ſon ambition.

Je vous felicite, Monſeigneur, des nouveaux Actes de M. le Cardinal de Noailles dont vous êtes le depoſitaire. Quelle honte pour ceux qui ſe ſont ſervis de la foibleſſe où il étoit pour lui faire faire ce qu'il n'auroit jamais fait, s'il avoit eu toute la preſence d'eſprit qu'il avoit par le paſſé!

Je ne reponds point, Monſeigneur, à deux articles de votre Lettre du premier Mai. Le premier concerne le Jeſuite Berruyer. Il faut un peu plus de tems que je n'en ai preſentement pour vous ſatisfaire ſur ce point. Le ſecond article regarde une Lettre que vous croyez avoir été écrite à MM. de Caſtres & de Rhodez. Je tâcherai de ſavoir ce qui en eſt dès que j'en trouverai l'occaſion.

J'ai été très content des deux Religieux que vous m'avez addreſſés. Ils ſont pleins de foi & de courage. Dans votre exil ce doit être pour vous, Monſeigneur, une conſolation de pouvoir converſer avec des amis qui ſavent eſtimer le threſor qu'ils poſſedent en votre perſonne. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE CCCLX.

A M. Polier. *Il benit Dieu de lui avoir fourni l'occaſion de reparer la faute qu'il avoit commiſe contre ce digne ſujet.*

Le 10. *Juin* 1729

JE n'ai reçu, Monſieur, que la veille de la Pentecôte votre Lettre du 20. Avril, à laquelle je ne veux pas differer plus long-tems de repondre. Si j'ai eu le malheur de vous faire de la peine en me laiſſant prevenir contre vous, il eſt juſte que je cherche maintenant à vous conſoler par tous les endroits que je puis. Je benis Dieu de m'en avoir fourni l'occaſion dans ma derniere Lettre au Roi. Je ſuis très édifié des ſentimens d'humilité avec leſquels vous regardez ce que j'y ai dit à votre avantage. Le detail que vous me faites de la conduite que vous avez gardée depuis que vous n'êtes plus dans mon Dioceſe, confond vos accuſateurs. Votre amour pour la vie cachée, votre éloignement pour tous les Benefices, votre deſintereſſement dans la preference que vous avez donnée à M. l'Abbé de Courtenai, ſont autant de voix qui reclament pour votre innocence. Je ne ſai s'il y a maintenant quelqu'un qui puiſſe la revoquer en doute avec le moindre fondement. Mais je ſai bien que plus je vais en avant, plus je me convaincs que j'ai été ſurpris. J'apprends de jour en jour des circonſtances de votre affaire qui m'étonnent & me font fremir, tant elles marquent de noirceur dans ceux qui l'ont tramée. Ils ont évité les jugemens des hommes; mais qu'ont-ils fait pour ſe mettre à couvert des jugemens de Dieu? *Deus non irridetur. Horrendum eſt incidere in manus Dei viventis.* Voi- Heb. X. 31.
là ce qu'il faut ſe dire dans le tems, pour éviter d'en faire l'épreuve durant l'éternité. Je ſuis, Monſieur, tout à vous.

LETTRE CCCLXI.

*A M. *** Au ſujet de la dureté exercée envers deux Benedictins, & de la demiſſion de M. de Montauban.*

Le 10. *Juin* 1729.

J'Ai été vivement touché de la dureté avec laquelle le Pere Prieur & le Pere Dupont dont vous me parlez ont été traités. Exiler des Benedictins de S. Michel

1729. en l'herme chez des Cordeliers, je ne crois pas que l'on ait encore rien vu de ſemblable. Il faut que tout ce qui ſe fait pour la Bulle, porte le caractere de la Bulle. Elle renverſe l'Evangile. Pour établir ſon regne, il faut renverſer toutes les loix. . .

M. de Montauban n'a, je crois, conſulté perſonne pour ſa demiſſion. Je le plains d'en être venu là. Eſt-ce le tems aujourd'hui pour les Evêques à qui Dieu fait connoître la verité, de quitter leurs Egliſes? On ne quitte point l'armée dans le tems du combat. . .

LETTRE CCCLXII.

*A Madame *** Il lui fait voir que la Bulle* UNIGENITUS *n'a point les caracteres d'une deciſion de l'Egliſe, & la renvoie pour la ſolution de ſes difficultés à l'Inſtruction de M. de Senez ſur l'Egliſe.*

Le 22. Juin 1729.

TROUVEZ bon, Madame, que je vous renvoye à M. de Senez pour être éclaircie ſur les difficultés que vous me faites l'honneur de me propoſer. Ce ſaint Evêque a publié ſur la matiere de l'Egliſe une Inſtruction paſtorale, ſi propre à diſſiper les nuages qui ſe ſont élevés dans votre eſprit, qu'il ſemble n'avoir eu que vous en vue en écrivant. Il combat deux ſortes d'adverſaires: les Proteſtans qui rejettent l'autorité de l'Egliſe: les Conſtitutionnaires qui placent cette autorité où elle n'eſt pas. Vous apprendrez dans ce que dit M. de Senez contre les Proteſtans, à reſpecter une autorité qne vous avez eu autrefois le malheur de meconnoître. Ce qu'il établit contre les defenſeurs de la Bulle, vous empêchera de donner dans l'extrêmité oppoſée, en prenant pour l'autorité de l'Egliſe ce qui ne le fut jamais, & ne le peut être. Vous verrez que, ſans abandonner les armes dont les Arnaulds & les Nicoles ſe ſont ſervis pour renverſer les ennemis du dehors, nous en avons d'auſſi efficaces pour combattre les ennemis du dedans. Vous croyez que la même autorité qui a condamné les erreurs de Calvin, condamne aujourd'hui les dogmes que Meſſieurs de Port-Royal ont defendus avec tant de lumiere & de force contre les diſciples de Molina: efficacité de la grace par elle-même: gratuité de la predeſtination des élus: neceſſité d'aimer Dieu pour être reconcilié avec lui dans le ſacrement de Penitence: obligation de rapporter à Dieu toutes ſes actions par un principe de charité, &c. Quelle difference entre ces deux ſortes d'autorités! L'une a tous les caracteres de l'autorité de l'Egliſe, l'autre n'en a aucun. Si la Bulle *Unigenitus* émane de la même autorité que les deciſions du Concile de Trente; eſt-on en état de nous faire voir que les dogmes reprouvés par la Bulle *Unigenitus*, le ſont auſſi unanimement dans l'Egliſe que les erreurs de Calvin? Si cela eſt, pourquoi le Pape Benoît XIII. s'eſt-il declaré ſolemnellement pour la grace efficace par elle-même & la predeſtination gratuite? Pourquoi a-t-il été pluſieurs fois ſur le point d'autoriſer les XII. Articles? Quand l'Egliſe decide, elle ſait ce qu'elle decide. Mais combien de fois avons-nous defié nos adverſaires de marquer preciſement & clairement quels ſont les dogmes établis par la Bulle *Unigenitus*; quelles ſont les erreurs qu'elle condamne? Y en a-t-il un ſeul qui ait entrepris de nous convaincre que nous rejettons, en rejettant la Bulle, un ſeul dogme de foi reconnu pour tel dans toute l'Egliſe? L'autorité d'où la Bulle émane n'eſt donc pas la même que celle qui a formé les deciſions du Concile de Trente.

Vous êtes effrayée de la multitude des Paſteurs qui paroiſſent autoriſer la Bulle *Unigenitus*. C'eſt un grand ſcandale, je l'avoue. Mais dans le fond, qu'autoriſent-ils? Que decident-ils? Ils ne le ſavent pas eux-mêmes. Unis dans les mots, ils

ils se divisent sur le fond. Combien d'Evêques acceptans vous diroient que vous faites injure à l'Eglise, de penser qu'elle ait condamné la doctrine de la grace efficace par elle-même, & les autres dogmes dont je viens de parler? Vous savez que le plus grand nombre des Evêques de France n'a pretendu accepter la Bulle, qu'en faisant tomber la censure sur des sens chimeriques & extravagans. Voudriez-vous compter ces Evêques parmi les veritables acceptans? Apprenez de-là, Madame, à ne pas recevoir comme venant de l'autorité de l'Eglise, tout ce qui semble autorisé par le plus grand nombre de ses Pasteurs. Il n'étoit pas permis de se soumettre à la decision de Rimini, quoiqu'elle fût autorisée par la signature de presque tous les Evêques. Quand l'Eglise a parlé, il ne faut point examiner après elle. Mais il est permis d'examiner si l'Eglise a parlé. „ L'E- 1729.
„ glise, dit M. Nicole, n'interdit l'usage du raisonnement à ses enfans que dans
„ les choses dont ils sont incapables, & elles les laisse se conduire par leurs lumie-
„ res dans les choses qui sont à leur portée, & qui ne les surpassent pas. On
„ veut qu'ils se soumettent aux decisions des Conciles; mais il ne s'ensuit pas
„ de-là qu'on veuille les obliger de s'aveugler. Il y a encore assez de choses où
„ il faut user de sa raison, comme pour n'étendre pas plus loin qu'il ne faut l'au-
„ torité de ces decisions, & pour ne pas se laisser surprendre par ceux qui font
„ souvent passer leurs propres imaginations pour les decisions des Conciles."

Pret. Ref. conv. de schisme, liv. 2. chap. 7. pag. 293.

Prenez donc la peine, Madame, de lire l'Instruction pastorale de M. de Senez. On y trouve des regles sures pour discerner la voix de l'Eglise, & pour juger quand elle parle, & quand elle ne le fait pas. Si vous meditez les principes que renferme cette Instruction, j'espere que vous cesserez de regarder comme insurmontables les difficultés qui vous ont arrêtée jusqu'à present. Vous ne craindrez plus de resister à l'Eglise, en demeurant inviolablement attachée aux verités qui sont attaquées dans le sein même de l'Eglise, par les ennemis de la vraie grace du Sauveur & les corrupteurs de la morale. Si Dieu s'est servi des Ecrits de Messieurs de Port-Royal pour vous faire revenir de vos prejugés en faveur de l'heresie de Calvin, j'espere qu'il se servira des Ouvrages des Appellans pour vous retenir dans le sein de l'Eglise, sans tomber dans les erreurs qui vous revoltent, & sans abandonner une seule des verités que vous croyiez avant la Bulle, & que vous saviez être enseignées hautement dans les Chaires & dans les Catechismes. Il ne me reste plus, Madame, qu'à vous prier de me marquer l'effet qu'aura produit sur vous la lecture de l'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous indiquer. Si vous avez de la peine à le trouver, marquez-moi par quelle voie je pourrai vous en faire tenir un exemplaire. Je m'estimerai très heureux de pouvoir contribuer en quelque chose à rendre le calme à votre ame, & à vous faire sortir d'un état dont je connois les dangers, & dont je ne puis qu'être très sensiblement affligé, par le desir que j'ai de votre salut. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCLXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Livre du Pere Berruyer, d'un Ecrit des Benedictins, de Marie d'Agreda.*

Le 10. *Juillet* 1729.

JE sors comme vous, Monseigneur, d'une attaque de goute, qui n'a pas été fort douloureuse, mais qui m'a obligé de garder la chambre près de trois semaines. J'espere aller demain à la Verune, & lui donner son congé. Je ne suis point étonné de la paix dont vous jouissez au milieu des épreuves que Dieu vous envoie. Il vous dedommage par là de ce que vous faites pour la defense de sa cause. Quiconque a la charité qui naît d'une foi sincere, ne peut manquer d'éprou-

1729. ver au dedans de soi-même l'effet des vœux que faisoit l'Apôtre pour les Philip-
Philipp. IV. 7. piens : *Pax Dei quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra & intelligentias vestras.*

Vous ne sauriez croire, Monseigneur, le plaisir que vous me faites, quand je vous vois en colere contre le Roman impie du Jesuite Berruyer. Il merite toute votre indignation. On ne sent bien les impietés de ce miserable Livre, que lorsque l'on prend soi-même la peine de le lire. Je ne suis pas si indulgent que vous, en ne rejettant les excès du Livre que sur l'Auteur & les approbateurs. Ils ne sont pas les seuls qui ayent le cœur & l'esprit gâtés. C'est le vice du corps. Il n'en a donné que trop de marques jusqu'à present.

La belle defense que celle des Benedictins ! Dieu veuille les soutenir jusqu'à la fin. Il y a bien du courage dans ce corps.

Voilà donc Marie d'Agreda qui est sur les rangs pour être canonisée, & son Livre prêt à être mis en honneur. Feu M. Bossuet ne s'y seroit pas attendu. Ce-
2. Tim. IV. 4. la servira à l'accomplissement de cette prediction de l'Apôtre : *Et à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.*

A Dieu, mon très cher Seigneur. Personne ne vous honore & ne vous respecte plus que moi.

LETTRE CCCLXIV.

A M. l'Evêque de Rhodez, *pour le remercier de la part qu'il prend à l'état de sa santé.*

Le 10. *Juillet* 1729.

Vous me faites bien de la grace, Monseigneur, de vous interesser si particulierement à ma santé. Elle commence graces à Dieu à devenir meilleure. Je n'ai plus qu'un petit ressentiment de goute. J'espere être en état d'aller demain à la Verune, & de m'y promener dans les allées où vous avez la bonté de m'accompagner en esprit. Que ne puis-je, Monseigneur, vous y posseder réellement? Il y auroit trop d'agrement pour moi, & je ne merite pas cette consolation ici-bas. C'en est une neanmoins de pouvoir me dire à moi-même, que l'amour de la verité qui nous unit si étroitement, est la cause de la separation de nos corps. Le jour viendra où ils se réuniront, sans que les hommes puissent y mettre aucun obstacle. Encore un peu de tems, & ceux qui cherchent à nous faire de la peine seront hors d'état de nous en causer jamais. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCLXV.

*A Madame ***. Il lui fait voir qu'étant attachée à la doctrine des XII. Articles, elle doit rejetter la Bulle.*

Le 12. *Juillet* 1729.

Souffrez, Madame, que je ne laisse pas imparfait l'ouvrage que j'ai commencé. Je ne serai tranquille que lorsque vous le serez vous-même. Je demeure toujours persuadé que l'Instruction pastorale de M. de Senez est de nature à dissiper tous vos doutes. Vous avez de la peine, Madame, à trouver cet Ouvrage. J'ai pris mes mesures pour vous le faire tenir surement. Je m'estime heureux d'avoir deja contribué en quelque chose à retablir le calme dans votre ame. Mais ma joie sera parfaite, lorsque j'apprendrai que vous êtes tellement affermie dans l'amour de la verité, que rien de tout ce qui vous a fait de la peine jusqu'à present, n'est capable de vous ébranler. Le parti que vous prenez de demeurer inviolablement attachée à la doctrine des XII. Articles, vous conduira certainement

ment à rejetter la Bulle, dont le ſens naturel eſt incompatible avec les XII. Articles. Pretendre allier ces deux choſes, c'eſt vouloir allier la lumiere avec les tenebres. Il faut être éclairé des lumieres de la foi, pour embraſſer la doctrine des XII. Articles; mais il ne faut que les lumieres naturelles pour ſentir que la Bulle *Unigenitus* n'a jamais été faite pour autoriſer la doctrine des XII. Articles. Si quelqu'un doit connoître le veritable ſens de la Bulle, ce ſont les Jeſuites. Ils ſavent pourquoi ils l'ont ſollicitée. Demandons-leur ſi les XII. Articles peuvent s'allier avec la Bulle *Unigenitus*. Mais autant que nous avons d'ardeur pour l'établiſſement de la doctrine des XII. Articles, autant les Jeſuites y montrent-ils d'oppoſition. Ils avouent qu'en l'autoriſant, on retabliroit ce que Clement XI. a detruit. En faut-il davantage pour s'aſſurer que la Bulle *Unigenitus* donne atteinte aux dogmes les plus conſtans de la Religion; & que les Prelats qui ont donné des explications à la Bulle, ont cherché à ſauver la foi, mais qu'ils n'ont pas eu la même attention pour conſerver la bonne-foi? 1729.

C'eſt ce qui nous donne un ſi grand avantage contre les deux ſortes d'adverſaires que nous avons. Nous diſons aux Jeſuites & aux veritables acceptans, que la Bulle eſt mauvaiſe, parce qu'elle condamne la doctrine des XII. Articles, qui eſt celle de l'Egliſe. Et pour leur prouver que la doctrine des XII. Articles eſt la doctrine de l'Egliſe, nous leur apportons le temoignage des Evêques acceptans, qui pretendent que ce ſeroit faire injure à l'Egliſe, que de ſoutenir qu'elle a condamné dans la Bulle *Unigenitus* la doctrine de ces mêmes Articles. Nous diſons aux Evêques qui ont expliqué la Bulle, que le ſens qu'ils y donnent, eſt un ſens forcé, qui repugne à la droite raiſon, que tout combat. Et pour le prouver nous leur apportons le temoignage des Jeſuites, & des Evêques qui embraſſent toute l'étendue du ſyſtême Molinien. Ainſi, ſur le fond du dogme nous penſons comme le plus grand nombre des Evêques acceptans. De l'aveu du grand nombre des Evêques nous conſervons la foi. De l'aveu des Jeſuites nous ne donnons aucune atteinte à la bonne-foi. Puiſque nos propres adverſaires ſe combattent pour nous rendre temoignage ſur les deux points qui nous diviſent d'avec eux, la foi & la bonne-foi, il faut donc que nous ayons raiſon, tant ſur le fond du dogme que ſur le ſens de la Bulle. C'eſt ce dont je ſuis aſſuré que vous conviendrez, Madame, quand vous aurez lu l'Ouvrage de M. de Senez. Je ſuis très impatient d'apprendre que je ne ſerai pas trompé. Au reſte ne craignez point de me fatiguer en m'expoſant vos peines. De quelque nature qu'elles ſoient, ſi vous croyez, Madame, que je puiſſe contribuer à les calmer, vous me trouverez toujours diſpoſé à faire de mon mieux pour vous procurer cet avantage. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCLXVI.

A M. de Banis *ſon Vicaire General, ſur une entrepriſe du General des Cordeliers.*

Le 13. *Juillet* 1729.

JE viens d'apprendre, Monſieur, que le General de Cordeliers donne des benedictions au peuple dans Montpellier. C'eſt une entrepriſe ſur ma juriſdiction. A lui permis de donner des benedictions à ſes Religieux tant qu'il voudra. Mais attendû qu'il n'a aucune juriſdiction ſur mes Dioceſains, & qu'il ne pourroit pas même prêcher dans les Egliſes de ſon Ordre ſans ma permiſſion, je vous prie, Monſieur, de vouloir bien vous donner la peine d'aller voir ledit General avec tel Eccleſiaſtique que vous le jugerez à propos, & de lui temoigner ma ſurpriſe de la liberté qu'il ſe donne dans mon Dioceſe. S'il dit qu'il en uſe ainſi

1729. par tout où il va, ayez la bonté de lui repondre que, ſi les autres Evêques ne ſe ſoucient pas de laiſſer entamer leur juriſdiction, je ne ſuis pas dans les mêmes diſpoſitions. Juſqu'à preſent il ſemble ignorer qu'il y ait un Evêque dans Montpellier. Il eſt bon qu'il l'apprenne par cet endroit. Je ſuis, Monſieur, tout à vous, &c.

LETTRE CCCLXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *En nommant M. d'Auxerre pour Superieur du Calvaire il le prie d'en faire autant.*

Le 3. *Août* 1729.

J'Ai appris, Monſeigneur, par le dernier ordinaire que M. le Nonce commence à vouloir entrer dans l'affaire du Superieur du Calvaire, & qu'il a deſſein de ſe faire appuyer par la Cour. On m'aſſure qu'il n'y a point de tems à perdre pour donner un ſucceſſeur à M. le Cardinal de Noailles. C'eſt ce qui me determine aujourd'hui à vous envoyer des Lettres de nomination pour M. d'Auxerre, quoique je ne ſache pas encore les diſpoſitions de Madame la Generale. Si vous jugez à propos de les ſigner, je crois que nous rendrons un grand ſervice à la Congregation. Il ne vous ſera pas difficile de comprendre à quoi elle ſeroit expoſée ſi nous laiſſions faire M. le Nonce. J'écris aujourd'hui à Madame la Generale pour lui faire trouver bon la demarche que je fais. Je demeurai en repos après la mort de M. le Cardinal de Noailles, ſur l'aſſurance que cette Dame me donna que par les Conſtitutions nous pouvions n'être que deux Superieurs majeurs. Je reconnois maintenant qu'elle auroit mieux fait, ſi elle m'avoit preſſé de nommer comme elle fit après la mort de M. de Bayeux. Quoi qu'il en ſoit, je crois qu'elle ne peut trouver mauvais dans les circonſtances où nous ſommes, que nous nommions ſans delai un Prelat avec lequel nous ſommes aſſurés d'agir de concert. Il faut prevenir le ſchiſme parmi les Superieurs majeurs, pour empêcher qu'il ne s'étende ſur la Congregation. Je ſoumets neanmoins ces reflexions à votre jugement, Monſeigneur. Mais étant auſſi bien informé que je le ſuis des deſſeins de M. le Nonce, il me ſemble qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que celui que je prends, quoique malgré moi.

Je vous rends mille graces de votre derniere Lettre qui m'a été remiſe en ſon tems. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCLXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de M. Martini, d'un Traité ſur la peſte, d'une Inſtruction de M. d'Embrun.*

Le 8. *Août* 1729.

JE croyois, Monſeigneur, avoir un jour devant moi pour m'entretenir avec vous un peu à mon aiſe, & j'apprends à ſix heures du ſoir que le porteur de cette Lettre doit partir demain de grand matin. Je n'ai donc que le tems de vous faire mes très humbles remercîmens de la ceſſion que vous me faites de M. Martini, & des bons offices que vous avez bien voulu me rendre auprès de Meſſieurs de la Chaiſe-Dieu, pour les engager à le nommer à la Cure de Pouſſan.

J'ai reçu le Traité ſur la peſte dont vous me faites l'honneur de me parler. Je vous avouerai franchement que je n'en ai point été content. Je ne vois pas que l'on en puiſſe faire l'uſage que l'Auteur ſe propoſe. Le commencement m'a degouté de le lire en entier.

J'avois grande envie, Monſeigneur, de vous parler de la feuille qui contient l'Office de Gregoire VII. J'appris hier que M. d'Auxerre a deja publié un Mandement contre cet Office. J'eſpere le ſuivre de près. Vo-

Votre Metropolitain vient de faire imprimer une Inſtruction paſtorale ſur les ju- 1729.
gemens de l'Egliſe. Je n'ai fait que la parcourir. Je ne ſai ſi on peut porter l'extravagance plus loin qu'il le fait. Il me ſemble qu'il donne étrangement priſe contre lui.

Portez-vous bien, Monſeigneur. Aimez-moi comme je vous aime : ſouvenez-vous de mes beſoins devant Dieu. On ne peut être plus tendrement & plus reſpectueuſement que je le ſuis, &c.

LETTRE CCCLXIX.

*Aux Religieuſes de *** Sur quelques cas qu'elles lui avoient propoſés.*

Le 13. *Août* 1729.

JE ſuis très touché, Mesdames, de la triſte ſituation où vous vous trouvez. Il paroit par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, que vous allez être expoſées à de rudes épreuves. Je prie Dieu de tout mon cœur de ne pas permettre que vous ſoyez tentées au deſſus de vos forces, mais qu'il faſſe ſervir la tentation même à votre avancement dans la pieté.

Je n'ai aucune peine à decider la premier cas que vous me propoſez. Loin de promettre de ne rien lire ſur les affaires preſentes, je crois que vous devez rechercher avec plus d'application que jamais les Ouvrages qui peuvent vous en inſtruire. Tous les jours on éprouve que les perſonnes qui n'ont rien lu, ne tiennent pas long-tems. Rien de ſi aiſé que de les renverſer. On leur fait craindre de reſiſter à l'Egliſe en reſiſtant à la Bulle. On leur vante le grand nombre des Evêques qui ont accepté. Parce qu'elles ne ſont pas inſtruites, elles prennent l'apparence de l'autorité pour l'autorité même.

Il faut ſe ſoumettre quand le corps des Paſteurs s'accorde à propoſer comme de foi un dogme clair, precis & diſtinct. Dans le cas preſent il n'y a aucun accord parmi les Paſteurs. Ils n'ont encore pu ſe réunir à marquer d'une maniere claire & preciſe, quelles ſont les verités que la Bulle autoriſe, ni quelles ſont les erreurs qu'elle condamne. L'autorité qui nous preſente la Bulle comme la regle de notre foi, n'eſt donc pas l'autorité de l'Egliſe. Elle n'en a ni la réalité ni les caracteres. Les Paſteurs ne s'accordent que ſur les mots, & ils ſont réellement diviſés ſur les choſes. Voilà ce qu'il faudroit ſe dire pour ne pas ſe laiſſer ſeduire. Mais une Religieuſe qui n'a rien lu, le fera-t-elle? Je me ſers de cet exemple, auquel il ſeroit aiſé d'en ajouter beaucoup d'autres, pour vous marquer, Meſdames, qu'il ne vous eſt point permis de renoncer à des lectures qui vous ſeront d'autant plus neceſſaires, que les efforts que l'on fera pour vous abattre ſeront plus grands.

Les deux autres cas ſont plus difficiles à reſoudre, & je ne vois pas que l'on les decide avec la même unanimité. Ainſi, ſans examiner ſi ce que vous propoſez eſt permis, je me contente de repondre qu'il n'eſt pas expedient de le mettre en pratique. Je doute même que vous puſſiez trouver quelqu'un qui s'y expoſât, ou qu'on vous laiſſât aſſez de liberté pour ſatisfaire en cela votre pieté. Il me paroit donc plus ſûr, quelque affligeant que cela ſoit, de ſupporter cette privation avec humilité, que non pas de s'expoſer à faire quoi que ce ſoit dont les ennemis de la verité puiſſent tirer avantage contre nous. Liſez les Traités de pieté que M. Hamon a faits ſur cette matiere. Ils peuvent vous être d'un grand ſecours pour vous ſoutenir dans la perſecution. Je ne ceſſerai, Meſdames, de demander à Dieu la force & le courage dont vous avez beſoin. Si vous croyez que je puiſſe vous être utile à quelque choſe, addreſſez-vous à moi avec confiance. Je m'eſtimerai trop heureux de pouvoir contribuer à adoucir vos peines. Souvenez-vous de moi devant le Seigneur. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LET-

1729.

LETTRE CCCLXX.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *ſur deux Ouvrages de ce Prelat, & ſur une grace qu'il lui demandoit.*

Le 14. *Août* 1729.

JAi reçu preſque en même tems, Monſeigneur, deux de vos Ouvrages que j'ai trouvés excellens: votre Lettre à feu M. le Cardinal de Noailles au ſujet de l'Accommodement de 1720. & votre Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Ces deux pieces me donnent lieu de vous faire l'application de cette parole de l'Evangile: *Omnis ſcriba doctus in regno cælorum ſimilis eſt homini patrifamilias, qui profert de theſauro ſuo nova & vetera.* Continuez, Monſeigneur, à nous inſtruire d'une maniere ſi utile. Pourquoi y a-t-il ſi peu de peres de famille qui vous reſſemblent? C'eſt un grand malheur pour l'Egliſe, mais un malheur qui doit nous rendre plus precieux ce qui vient de votre part. Je vous en fais, Monſeigneur, mes très humbles remercîmens.

Matth. XIII. 52.

Je crois que vous ne ſerez pas long-tems ſans recevoir mon Mandement en conformité du vôtre par rapport à l'Office de Gregoire VII. Je compte qu'il doit être imprimé, ſi on a trouvé des ouvriers. Car voilà à quoi nous ſommes reduits pour des Ouvrages où nous prenons la defenſe des droits du Roi & de la patrie.

La grace que l'on vous a prié de me demander, Monſeigneur, n'eſt pas en mon pouvoir. Je ne confere les Canonicats de ma Cathedrale, que lorſqu'il en tombe dans mon tour de Chanoine. Cela ne m'eſt point encore arrivé depuis trente-trois ans. J'ai encore à remplir mon ſerment de fidelité. Il eſt inutile d'alleguer d'autres raiſons: vous les devinez aiſement.

Adieu, mon très cher Seigneur. On ne peut vous aimer & vous reſpecter plus que je fais.

LETTRE CCCLXXI.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au ſujet des demarches de M. de Carcaſſonne, des deſſeins des Jeſuites, de la Legende de Gregoire VII.*

Le 18. *Août* 1729.

J'Ai l'honneur de vous remercier, Monſeigneur, de la Lettre pleine d'eſprit dont vous avez bien voulu m'envoyer la copie. J'étois deja au fait par une Lettre de ce pays-là qu'on m'avoit montrée. Rien ne me ſurprend d'un homme qui ſe fait un merite *d'ajouter au ſymbole.* Il paroit par la Lettre de votre Religieuſe, que le Grand-Vicaire de Carcaſſonne veut laiſſer à ſon Evêque toute la gloire de cette addition. Il devroit auſſi lui laiſſer celle de l'execution de ſes Ordonnances. Je n'enviſage pas les demarches de M. de Carcaſſonne comme les demarches d'un homme qui agit ſans ſavoir où il va. Ce ſont les Jeſuites qui le mettent en œuvre: ce ſont eux qui agiſſent par ſon organe. Quand il ſe porte à quelque excès, je dis: Voilà où les Jeſuites veulent venir, & il n'y aura que l'impoſſibilité de réuſſir qui les arrêtera. C'eſt aujourd'hui M. de Carcaſſonne qui eſt deſtiné à ſonner le tocſin. Autrefois c'étoit un M. de Gap, un M. d'Apt, de Luçon, de la Rochelle. Les Evêques qui ſont les plus mepriſés & les plus mepriſables, ſont ceux dont les demarches ont de plus grandes ſuites. M. l'ancien Evêque d'Apt a ſonné le premier l'allarme contre le Pere Queſnel. Tout le monde ſe moquoit du Mandement de M. de Carcaſſonne contre la Conſultation des Avocats. Il a neanmoins été imité par l'Aſſemblée du Louvre & par pluſieurs autres Evê-

Evêques. Si ce Prelat donne un Mandement de separation, il y a bien de l'apparence qu'il ne sera pas seul. Les Jesuites remueront ciel & terre pour consommer le schisme; & pour peu que le Gouvernement s'y laisse aller, il faut s'attendre à voir arriver de grands maux. Je vois par votre Lettre qu'ils sont encore plus fanatiques à Castres qu'à Montpellier. J'ai lu dans le tems leur cinquieme Memoire contre les pretendus projets des Jansenistes. Si nous avions la liberté de fouiller dans leurs caisses, & d'y saisir leurs papiers comme ils font à l'égard des Appellans, nous verrions de belles choses. A juger de ce qu'ils cachent en dedans par ce qu'ils laissent échapper au dehors, il est aisé de voir quels sont les hommes dont l'Eglise & l'Etat ont le plus à craindre, ou des pretendus Jansenistes, ou des meurtriers de nos Rois. 1729.

Ce dernier mot me rappelle la Legende de Gregoire VII. Ne ferez-vous rien, Monseigneur, pour la proscrire dans votre Dioceſe? Je suppose que vous avez lu le Mandement de M. d'Auxerre. Je n'ai point entendu parler des pasquinades qui courent à Paris. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCLXXII.

A M. de Belleval Prevôt de l'Egliſe de Montpellier, ſur l'heureuſe iſſue de ſon procès.

A la Verune le 31. *Août* 1729.

VOus me faites juſtice, Monſieur, de croire que je prends part à l'heureux ſuccès de votre procès. J'en prendrai toujours à tout ce qui vous arrivera, & me ferai un ſenſible plaiſir, autant que vous voudrez bien y repondre, de vous en donner des marques en toutes les occaſions. J'eſpere vous en aſſurer bientôt moi même en ce pays-ci, où je ſouhaite vous voir arriver en bonne ſanté. Faites-moi la juſtice d'être perſuadé de la ſincere amitié avec laquelle je deſire de paſſer avec vous le reſte de ma vie, & de vous faire connoître qu'on ne peut être, Monſieur, plus parfaitement à vous que j'y ſuis. (*a*)

LETTRE CCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de ſon Mandement contre la Legende, d'une Inſtruction de M. d'Embrun, d'un Arrêt du Parlement de Paris, des Mandemens d'Evêques contre la Legende, de l'Aſſemblée de l'Oratoire.*

Le 23. *Septembre* 1729.

VOus m'avez fait plaiſir, Monſeigneur, de m'apprendre que l'on vous a envoyé mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Depuis cinq ſemaines qu'il eſt imprimé, je ne ſuis pas plus avancé que vous; car je n'en ai moi-même qu'un exemplaire. J'attends les autres de jour en jour. Mais il faut des precautions infinies pour les faire arriver à bon port. Quel genre de perſecution

(*a*) [Voici la Lettre de M. de Belleval à laquelle le Prelat repond:

„ MONSEIGNEUR,

„ Mon devoir & mon inclination me portent „ également à vous faire part de l'Arrêt qu'on a „ rendu ce matin au Parlement en ma faveur. Je „ tâcherai, Monſeigneur, de me ſervir de la „ place qu'on m'a adjugée, fort ſuperieure à „ mon merite, pour donner l'exemple de la profonde veneration qui vous eſt due, & avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monſeigneur, „ votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. „ *Signé*, BELLEVAL Prevôt. *A Paris le* 19. „ *Août* 1729."

A peine ce Prevôt fut-il de retour à Montpellier, qu'il ſe mit à la tête de tous les Brûlots de la ville; & il n'a ceſſé de donner à ſon Evêque tous les chagrins que ſon devouement pour le fameux Pere Senault a pu lui ſuggerer. Voyez les Nouvelles Eccleſiaſtiques. 1738.]

1729. cution que celui que nous éprouvons? Il faut se cacher pour defendre les droits du Roi, avec plus de soin que si nous tramions quelque conspiration contre l'Etat.

J'ai vu l'Instruction pastorale du President du Conciliabule d'Embrun. Il y a des principes fols & extravagans. Mais tout est permis à de pareils ouvriers.

Luc. XXII. 53. C'est maintenant leur jour: *Nunc potestas tenebrarum.* Quand est-ce que Dieu se levera pour dissiper cette conjuration?

On dit qu'il y a grand vacarme à Rome au sujet de l'Arrêt du Parlement de Paris qui supprime la Legende de Gregoire VII. Je suis très impatient de voir le train que prendra cette affaire. Je vous crois dans les mêmes dispositions où je suis à cet égard: c'est pourquoi je supprime les reflexions. Je pense comme vous, Monseigneur, du Mandement de M. de Metz. Je n'ai point vu celui de son voisin, M. de Verdun. On croit qu'il n'aura agi que de concert avec la Cour. Si cela est, il ne sera pas le seul des Prelats Constitutionnaires qui sera son devoir en cette occasion.

J'appris hier que l'Assemblée des Peres de l'Oratoire s'est terminée heureusement, & qu'on n'a osé y proposer la Constitution. J'en benis Dieu. Je finis en vous renouvellant les assurances de mon respectueux & parfait devouement.

LETTRE CCCLXXIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui montre que c'est une illusion d'attendre de Rome des Explications qui donnent la paix à l'Eglise.*

Le 23. *Septembre* 1729.

JE vous dois, Monseigneur, une reponse à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. Août. J'aurois souhaité pouvoir m'acquitter plutôt de cette obligation; mais quelques affaires qui me sont survenues, m'ont arrêté jusqu'à present. Je ne vous parlerai point, Monseigneur, de celle du Calvaire que je regarde maintenant comme terminée. Je vous demande pardon de l'inquietude que je vous ai causée. . . .

Je ne desire point avec moins d'ardeur que vous, Monseigneur, un heureux denouement par rapport aux affaires de l'Eglise: mais je crois pouvoir assurer que celui que vous esperez, n'arrivera point. Il paroit que vous vous attendez à des Explications de la part du Pape. Vous n'en aurez point. On fera des projets, on negociera, on promettra; & tout se terminera à une acceptation telle que celle qui a paru sous le nom de M. le Cardinal de Noailles. Les intentions de ce bon Cardinal tendoient toutes à la paix. Dieu ne les a pas benies, & tous ses projets ont échoué; parce que les voies dont il se servoit pour procurer la paix, n'étoient pas aussi droites que ses intentions.

LETTRE CCCLXXV.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon, au sujet de la Legende de Gregoire VII.*

Le 23. *Septembre* 1729.

J'AI mille pardons à vous demander, Monsieur, d'avoir differé si long-tems à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je comptois de jour en jour recevoir les exemplaires du Mandement que j'ai fait contre la Legende de Gregoire VII. & je voulois vous en envoyer un, comme la meilleure reponse que je pusse faire à l'exhortation que vous me faites de supprimer cette Legende dans mon Dioceſe. Vous verrez, Monsieur, que j'ai été plus loin. Non seulement je supprime, mais je condamne la pretendue Legende

gende avec les qualifications qu'elle merite. Il y a cinq ſemaines que j'attends les exemplaires de mon Mandement, & je n'ai pu encore parvenir à les recouvrer. Il eſt étrange qu'en prenant la defenſe du Roi & de l'État, nous ſoyons obligés de faire imprimer nos Ouvrages en cachette. Je ne manquerai pas, Monſieur, de vous faire tenir mon Mandement, dès que j'en aurai quelques exemplaires entre les mains. 1729.

Les Parlemens de Bretagne & de Mets ont ſuivi l'exemple du Parlement de Paris. Permettez-moi de vous demander, Monſieur, ſi celui de Dijon gardera le ſilence. Il me ſemble que tous les ſujets du Roi doivent lui donner des marques de leur fidelité en cette occaſion.

J'ai l'honneur de connoître particulierement Monſieur votre frere. Je l'honore & l'eſtime comme je le dois. Je vois, Monſieur, par votre Lettre que la verité vous unit encore plus étroitement que la chair & le ſang. Je vous en felicite l'un & l'autre; & je benis Dieu d'entrer par cet endroit en ſocieté avec deux perſonnes, dont l'union a des fondemens ſi ſolides & ſi inebranlables. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCLXXVI.

*A Madame ***. Il la fortifie au milieu des combats qu'elle a à ſoutenir.*

Le 25. Septembre 1729.

DEs occupations indiſpenſables m'ont empêché, Madame, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. Juillet. La confiance que vous m'y temoignez en me decouvrant votre ſituation, n'a fait qu'augmenter le deſir que j'ai de contribuer à adoucir vos peines. Je ne puis me repreſenter tous les dangers de votre état ſans en être effrayé. Vous marchez au milieu de deux ſortes d'ennemis dont les pieges ſont preſque également à craindre; & ce qu'il y a de plus triſte pour vous, ces ennemis ſont des parens qui vous aiment & que vous aimez. Qu'il eſt difficile de rompre des liens que la nature a formés, & que l'éducation a rendus encore plus étroits! Mais ce qui eſt impoſſible aux hommes, ne l'eſt point à Dieu. Vous l'avez invoqué, & il vous a deja retirée du ſein de l'hereſie. Ou plutôt vous ne penſiez pas à lui, & il s'eſt montré à vous. Il vous a prevenue de ſes benedictions, lorſque vous ne meritiez que malediction. Ce qu'il a fait pour vous, eſt une preuve ſenſible de ſon amour. Si Dieu vous aime, qu'avez-vous à craindre? *Mon pere & ma mere m'ont abandonné*, diſoit le Pſalmiſte; *mais le Seigneur m'a pris ſous ſa protection.* Pſ. XXVI. 10.

Dites-vous le à vous-même, Madame; & en le diſant avec foi, n'apprehendez point de ſuccomber dans le combat. L'ennemi de votre ſalut ſeroit-il plus puiſſant pour vous perdre, que Dieu pour vous ſauver? Il a commandé à la lumiere de naître dans votre cœur, & les tenebres en ont été chaſſées. Continuez à mettre votre eſperance dans le Seigneur; & le même bras qui a commencé l'ouvrage de votre ſalut, le conduira juſqu'à ſa perfection.

Je regarde les deux ſortes de perſonnes qui veulent vous attirer dans leurs filets, comme les deux vieillards qui faiſoient effort pour ſurprendre la chaſte Suzanne. Ceux-ci vouloient la faire conſentir à leur paſſion: ceux-là veulent vous entrainer dans leurs preventions. Plus vous êtes aimée, plus on vous tend de pieges pour vous renverſer. Que faire dans cette extremité? Imiter la conduite de Suzanne. *Je ne vois*, diſoit cette vertueuſe femme, *que peril & qu'angoiſſe de toutes parts: car ſi je fais ce que vous deſirez, je ſuis morte; & ſi je ne le fais point, je n'échapperai pas de vos mains. Mais il m'eſt meilleur de tomber entre vos mains ſans* Dan. XIII. 22. 23.

1729. *avoir commis le mal, que de pecher en la preſence du Seigneur.* C'eſt l'unique parti que vous avez à prendre, Madame, ſi vous voulez attirer ſur vous la miſericorde de votre Dieu. Vous connoiſſez la verité. C'eſt une grace que Dieu ne doit à perſonne, & qu'il ne fait pas à tous. Demeurez donc attachée à la verité, afin que la verité elle-même vous delivre, & vous faſſe ſortir avec ſuccès de la tentation. Si la verité ſouffre quelquefois des obſcurciſſemens dans le ſein de l'Egliſe, comme les exemples du paſſé ne le juſtifient que trop, prenez garde, après être ſortie d'un precipice, de tomber dans un autre. Apprenez à diſcerner ce qui porte le caractere d'un jugement de l'Egliſe, de ce qui n'en a que l'apparence. Ne croyez pas à tout eſprit. Il y en a hors de l'Egliſe, & il ne faut jamais les écouter. Il y en a dans l'Egliſe qui ſe transforment en Anges de lumiere, quoiqu'ils ſoient des Anges de tenebres; & il faut les rejetter.

Je ſuis ravi, Madame, que l'Ouvrage dont vous me parlez, ait contribué à vous faire connoître ces derniers. J'avois compté ſur celui que je vous ai indiqué d'abord, & on m'a mandé qne l'on n'avoit pu le trouver à.... J'en ſuis très mortifié: mais j'eſpere cependant que je pourrai dans quelque tems reparer cela d'une autre maniere. En attendant, ſi vous croyez avoir beſoin de mon miniſtere, écrivez-moi avec toute liberté. Je ferai de mon mieux pour vous aider dans les épreuves où je vous vois. Ne vous decouragez point. Le monde vous livre de rudes combats; mais ſouvenez-vous que Jeſus-Chriſt a vaincu le monde. Il l'a vaincu, non ſeulement pour lui, mais pour tous ceux qui ſont à lui. Je ſuis dans les ſentimens de la charité la plus ſincere & la plus vive, &c.

LETTRE CCCLXXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de ſon Mandement contre la Legende, & d'une demarche des Curés de Paris.*

Le 4. Octobre 1729.

JE n'ai point trouvé d'occaſion, Monſeigneur, de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15. Août. En voici une qui ſe preſente. Je la ſaiſis pour m'acquitter d'un devoir qui s'accorde ſi parfaitement avec mon inclination.

Je ne puis avoir l'honneur de vous repondre aujourd'hui ſur le Traité de la peſte. Des occupations indiſpenſables m'ont empêché de le lire avec vos notes.

Je voudrois bien, Monſeigneur, pouvoir vous envoyer quelques exemplaires de mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Il y a long-tems qu'il eſt imprimé, & juſqu'à preſent je n'ai pu en avoir en ma diſpoſition qu'un ſeul exemplaire. Telle eſt la miſere où nous ſommes reduits, dans une cauſe où nous prenons la defenſe des droits du Roi.

Les derniers ordinaires nous ont appris la demarche des XXVIII. Curés de Paris. Je crois, Monſeigneur, que vous n'en avez pas eu moins de joie que moi. Je ſuis avec le reſpect le plus tendre, &c.

LETTRE CCCLXXVIII.

*A M. ***. Il lui parle d'un Ecrit qu'il avoit envoyé à Paris pour être examiné, des demarches de XXVIII. Curés de Paris, & du procès qu'il avoit contre le ſieur le Noir.*

A Montpellier le 8. Octobre 1729.

QUAND ma pareſſe, Monſieur, ſeroit encore plus grande qu'elle n'eſt, votre Lettre ſeroit capable de me la faire ſurmonter. Vous ne recevez pas les ex-

excuſes ou les pretextes dont j'ai tâché de la colorer. Je ne m'en ſervirai donc plus, & je tâcherai par mes Lettres ſouvent réiterées de n'avoir plus beſoin de m'excuſer. 1729.

Je ſuis bien aiſe que vous & nos amis de par-delà ayez été contens des habits d'hyver que je vous ai envoyés. Ils ſont, dites-vous, un peu trop longs: mais n'y a-t-il pas dans le pays où vous êtes des tailleurs & des ciſeaux? Les nommés ..... ſavent parfaitement les modes, & on peut parfaitement s'en rapporter à eux. Mais il y a certains habits qui ne peuvent pas être ſi courts, ſans perdre beaucoup de leur bonne-grace. Le mal eſt que les ouvriers qui travaillent après que les tailleurs ont coupé l'étoffe, ſont longs à coudre, que les modes changent, & que par là les habits les plus beaux & les plus magnifiques paroiſſent ſouvent ridicules lorſqu'on commence à s'en ſervir. Mais que faire? *Serviendum eſt tempori.* Malheureuſement il n'y a que trop de gens qui ſont perſuadés de cette maxime. Ecrit qu'il avoit envoyé à Paris pour être examiné.

Ce qu'on me mande des XXVIII. Curés de Paris eſt très édifiant & très conſolant pour ceux qui aiment la verité. Dieu veuille les fortifier de plus en plus, leur accorder le don de perſeverance, & en augmenter le nombre. J'eſpere que les Curés de la campagne qui ont ſi bien fait autrefois, ne ſe tairont pas dans cette occaſion. On m'écrivit il y a trois jours qu'il y avoit trois Lettres de cachet pour trois des XXVIII. Mais comme on ne les nomme point, & que des Lettres que je reçus hier n'en parlent point, je crois & j'eſpere que cette nouvelle ſera fauſſe. J'ai peine d'ailleurs à croire qu'on veuille traiter des Curés de Paris reſpectables & reſpectés par leurs paroiſſiens, auſſi durement qu'on traite de pauvres Curés de province. He! pour quel crime pourroit-on les punir? Ils ont demandé humblement & reſpectueuſement à leur Prelat*, de leur laiſſer des Eccleſiaſtiques qui travaillent utilement dans leurs paroiſſes avec la confiance des perſonnes qu'ils conduiſent. Eſt ce un crime? En eſt-ce un que de denoncer la Legende de Gregoire VII? C'en eſt ſi peu un que je crois que M. l'Archevêque de Paris ne peut leur refuſer juſtice ſur cela, ſans être lui-même criminel de leze-majeſté; & la punition qu'on feroit ſouffrir à ces dignes Curés à qui on ne peut imputer autre choſe que leur zele & leur amour pour la verité, pour le Roi, & pour l'Etat, ſeroit ſi odieuſe que je ne puis croire qu'on veuille les frapper. Il me ſemble que ce n'eſt pas l'interêt de M. l'Archevêque de Paris, & qu'il doit l'empêcher ſi la Cour en avoit envie; à moins qu'il n'ait lui-même envie de ſe faire plus haïr à Paris qu'il ne l'étoit en Provence. C'eſt beaucoup dire. *M. de Vintimille.

Je ſuis preſentement moi-même bien enfourné dans le procès contre le ſieur le Noir, que les Senaults & Becherands ont choiſi, (comme l'homme le plus propre qu'on pouvoit trouver pour me faire de la peine) pour ſucceder au Joubert dans la Theologale. Je n'ai point encore perdu de procès au Parlement de Toulouſe, & j'ai grand ſujet de croire que je n'y perdrai pas encore celui-ci, que je ne puis perdre qu'en empêchant le cours ordinaire de la juſtice. Peu de tems avant les vacations j'en gagnai un dans ce Parlement, qui m'a fait beaucoup de plaiſir par bien des circonſtances.

Quoique je vous menace d'une inondation de mes Lettres, ne craignez point qu'elles ſoient auſſi longues que celle-ci. Si je vous fatigue par leur grand nombre, je tâcherai au-moins de vous dedommager par leur brieveté. Adieu, mon très cher Monſieur. Aimez-moi toujours, je vous prie, avec tous mes torts, vices, & imperfections.

1729.

LETTRE CCCLXXIX.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au ſujet d'un Mandement de M. d'Arles, de l'embarras de M. de Vintimille, de ſa Lettre paſtorale ſur la Morale du* PATER.

Le 9. Octobre 1729.

IL me tarde, Monſeigneur, que je ne reçoive le bel Ouvrage dont vous avez eu la bonté de m'envoyer l'extrait. Il paroit que l'Auteur a voulu ſe ſurpaſſer. A-t-on jamais réuni tant d'impertinences à la fois? Si les Conſtitutionnaires avoient quelque ſens, ils empêcheroient cet homme d'ouvrir la bouche. A leur place je ſerois bien honteux d'avoir un tel defenſeur. Il falloit Apellès pour tirer le portrait d'Alexandre. Si j'étois l'Hercule Gaulois, je choiſirois une autre plume que celle du nouveau Druide pour decrire mes travaux, & celebrer mes victoires.

On continuera, Monſeigneur, à vous envoyer les nouvelles, puiſque cela vous fait plaiſir. Il paroit que M. de Paris n'eſt pas ſans embarras. Vous m'écrivites, quand il eut accepté l'Archevêché : *Qu'alloit-il faire dans cette galere?* Votre *pronoſtic* me paroit plus judicieux que celui de M. d'Arles. En vous donnant l'avantage ſur ce grand perſonnage, je n'en apprehende rien pour votre amour propre.

Je n'ai point encore mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. J'eſpere être en état de vous envoyer bientôt par la voie de M. . . une Lettre paſtorale de datte aſſez ancienne, dans laquelle je prends la defenſe du Livre de la *Morale ſur le* PATER contre M. de Marſeille qui l'a condamné.

Permettez-moi, Monſeigneur, de vous demander ſi vous penſez à ce que vous m'avez fait la grace de me promettre. On me mande que l'on verra bientôt quelque choſe ſur cela d'un de nos amis, & que l'on en ſera très content. Souffrez que je vous reveille & que je vous ſomme de votre parole. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE CCCLXXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de quelques nouveaux Ecrits, de l'expulſion des Jeſuites des Etats de Savoye, du courage des Curés de Paris.*

Le 9. Octobre 1729.

JE vous rends mille graces, Monſeigneur, de votre Mandement ſur la naiſſance de M. le Dauphin. Je le trouve très bien fait. En quatre mots vous dites tout ce qu'il y a à dire ſur cette matiere. Je n'ai point encore d'exemplaires de mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Y a-t-il rien de plus étonnant? Peut-être avez-vous reçu, Monſeigneur, une Lettre paſtorale de datte aſſez ancienne, où je prends la defenſe de la *Morale chretienne ſur le* PATER. Les difficultés pour l'impreſſion ont retardé juſqu'à preſent la publication de cet Ouvrage. Je ſouhaite qu'il merite votre approbation. En le reliſant hier, je m'apperçus de trois omiſſions faites dans l'impreſſion que je vous prie de corriger dans votre exemplaire, ſi vous en avez un. Je les marquerai à la fin de ma Lettre.

La nouvelle que vous me mandez de M. de Troyes me fait grand plaiſir. J'étois ſurpris de n'entendre rien de lui. J'ai tâté mon voiſin. Je n'en attends rien. Il eſt bien foible. M. de Caſtres m'a envoyé l'extrait d'un Mandement de M. d'Ar-

d'Arles sur la naissance de M. le Dauphin, qui surpasse tout ce que l'on a vu de ce Prelat en fait d'extravagance. J'attends le Mandement de jour en jour. S'il penetre jusqu'à Paris, écrivez à vos amis, Monseigneur, de vous l'envoyer. Il vous fera passer un quart d'heure de bon tems. 1729.

Il paroit par des Lettres que l'on a reçues ici de Nice, que la nouvelle de l'expulsion des Jesuites de toute la Savoye est veritable. J'en attends le detail. Cette nouvelle merite attention.

N'êtes-vous pas bien content, Monseigneur, de MM. les Curés de Paris ? Il me semble qu'ils s'y prennent assez bien. M. de Paris dit qu'il ne lui a fallu qu'un coup de coude pour renverser son Chapitre. Il n'y a pas d'apparence qu'il triomphe de ses Curés à si peu de frais. Ce sont eux qui attaquent; & de la maniere dont ils le font, il paroit que les coups de coude ne leur feront pas grand' peur. Conservez-moi toujours, Monseigneur, l'honneur de vos bonnes graces. Nul n'y est plus sensible que moi.

LETTRE CCCLXXXI.

*A M.*** sur la chute de M. de Rhodez.*

Octobre 1729.

JE ne puis vous exprimer, Monsieur, l'excès de ma douleur sur la nouvelle que nous reçumes hier. Elle a plongé mon ame dans l'amertume. Elle m'a ôté le sommeil; & je ne puis penser sans horreur à toutes les suites qu'on en doit attendre. Les maux que je prevois qui en tomberont sur moi en particulier, m'affligent, ce me semble, beaucoup moins que la chute de ce pauvre homme * ne m'afflige par rapport à lui-même. Il est vrai que nous devions nous y attendre; mais neanmoins nous devions esperer que Dieu acheveroit & perfectionneroit ce qu'il sembloit y avoir commencé. Je ne doute pas que sa chute n'en entraine beaucoup d'autres, & qu'elle n'excite des persecutions encore plus grandes que celles que nous avons essuyées jusqu'à present. J'espere que Dieu qui a toujours été mon unique esperance, ne m'abandonnera pas; & que malgré mes foiblesses & mes miseres, dont j'ai tout à craindre, il me donnera la force pour soutenir les combats auxquels nous allons être exposés; qu'il dressera mes mains au combat, & mes doigts à la guerre. *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo*? C'est ce que nous devons lui demander presentement avec plus de ferveur que jamais; car la Barque de S. Pierre n'a jamais été si agitée de la tempête, & n'a jamais paru si prête à perir qu'à present. *Domine, salva nos, perimus.*

* M. l'Evêque de Rhodez.

Pf. XXVI. 1.

Matt. VIII. 25.

LETTRE CCCLXXXII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il deplore la chute de M. de Rhodez, & lui parle d'une Instruction de M. de Vintimille.*

Le 25. Octobre 1729.

JE lirai avec grand plaisir, Monseigneur, l'Ouvrage que vous avez la bonté de me promettre. Je ne suis pas inquiet sur le jugement que j'en dois porter. Il me paroit que vous avez pris cette affaire dans son vrai point de vue. Il y a long-tems que je suis persuadé comme vous, Monseigneur, qu'on ne cherche qu'à nous donner le change. C'est ce qu'il faut bien faire sentir.

N'avez-vous encore rien su de la demarche que vient de faire M. de Rhodez? Elle est si honteuse qu'on n'oseroit presque en parler. Il a publié une Lettre pastorale de deux pages, dans laquelle il declare qu'il a toujours été *parfaitement soumis* à la Bulle *Unigenitus*, & qu'il a toujours cru que la voie sure pour par-

1729. parvenir à la paix, étoit de la recevoir ſans *limitation & ſans reſtriction.* Il dit qu'il n'a jamais ſouffert qu'on ait reclamé contre la Bulle. Il eſt fâcheux qu'il ne ſe ſoit pas ſouvenu que M. Maziere eſt Appellant, Reappellant, & que ſon nom eſt ſur toutes les Liſtes. Il termine ſa Lettre par deſavouer la demarche qu'il a faite avec nous en faveur de M. de Senez. Je vous ferai tranſcrire cet endroit, Monſeigneur. Je crois que vous en ſerez effrayé comme je l'ai été moi-même. Les gens du monde en ſont extrêmement ſcandaliſés. J'ai eu l'honneur de voir ici M. l'Archevêque d'Albi. Nous avons beaucoup parlé de M. de Rhodez. Il me paroit bien éloigné de penſer que ſa Lettre paſtorale lui faſſe honneur. C'eſt l'effet des conſeils de M. Couet, de M. Gueret Curé de S. Paul, & peut-être du Pere de la Tour. Ils l'ont precipité dans un abyme d'où il ne ſe tirera jamais. Les Jeſuites ont beau champ maintenant pour l'inſulter. On le leur a livré pieds & mains liées. J'en ſuis penetré de douleur.

J'ai à vous remercier, Monſeigneur, de la piece originale que vous avez bien voulu m'envoyer. Je la garde precieuſement. Si je n'étois pas auſſi affligé que je le ſuis de la chute de M. de Rhodez, je me divertirois à en faire le commen-
Eccli. XXII. 6. taire avec vous ; mais je ne puis badiner aujourd'hui. *Muſica in luctu importuna narratio.*

Vous verrez par les nouvelles le jugement que l'on porte de l'Inſtruction paſtorale de M. l'Archevêque de Paris. Ce jugement eſt exact. C'eſt une nouvelle profeſſion de foi dans laquelle il ſemble qu'on veuille mettre à couvert la verité. Point du tout. Elle y eſt trahie depuis le commencement juſqu'à la fin. On y dit que la Conſtitution ne condamne point *le ſentiment de ceux* qui ſoutiennent qu'il faut rapporter à Dieu toutes ſes actions, & qui exigent un commencement d'amour pour être reconcilié avec lui. Je n'ai pas beſoin, Monſeigneur, de vous faire ſentir la trahiſon qu'il y a dans ces paroles. En ne parlant de ces deux points de doctrine que comme de deux ſentimens ou opinions d'Ecole, on laiſſe une pleine liberté d'enſeigner le contraire. Or je vous laiſſe à penſer s'il doit être libre d'enſeigner dans l'Egliſe que nous ne ſommes pas obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions ; & s'il peut être permis de ſoutenir que la ſeule crainte de l'enfer ſuffit pour la juſtification du pecheur dans les ſacremens. La Declaration du Clergé de 1700. établit le contraire d'une maniere très forte. On s'écarte donc dans l'Inſtruction paſtorale de la doctrine du Clergé de France. Cependant M. de Paris ſe vante d'avoir adopté la Declaration de 1700. dans le tems même qu'il y porte une atteinte mortelle.

Sur les autres points on n'emploie que des termes vagues qui peuvent recevoir un bon ſens, il eſt vrai, mais qui n'arrêtent point un Moliniſte qui a trouvé le ſecret de ſe cacher ſous ces ſortes d'expreſſions. Pour juger du defaut de l'Inſtruction, il n'y a qu'à prendre ſur chaque point de doctrine celui des XII. Articles qui y a rapport ; & on verra par les expreſſions qui y ont été omiſes, que l'on a retranché tout ce qui pouvoit faire la moindre peine aux Jeſuites. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCLXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les mêmes ſujets.*

Le 25. Octobre 1729.

JE vous dois une reponſe, Monſeigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois. Je m'eſtime heureux que ma Lettre paſtorale en faveur du Livre de la *Morale ſur le* PATER ait merité votre approbation. Je ſuis neanmoins bien éloigné de penſer que je ſois digne de tous les éloges que vous me donnez à ce ſujet. Que

Que dites-vous, Monſeigneur, de la demarche de M. de Rhodez? Peut-elle être plus honteuſe pour un Evêque? Je crois que vous n'en êtes pas moins affligé que moi. Demandons à Dieu de lui être fideles juſqu'à la fin. Qu'on eſt à plaindre quand, après avoir connu la verité, on a le malheur de l'abandonner d'une maniere ſi ſcandaleuſe? 1729.

Rome a donc marqué ſon reſſentiment contre votre Mandement ſur Gregoire VII. Je compte que je ne ſerai pas plus épargné. Mais cela ne m'empêchera pas d'aller mon chemin, & de m'oppoſer dans toutes les occaſions aux entrepriſes des Ultramontains.

J'ai ici l'Inſtruction paſtorale de M. de Paris. Il ne ſera pas difficile de faire tomber le maſque favorable ſous lequel elle ſe preſente; après quoi il n'y aura perſonne qui n'en apperçoive la difformité. Adieu, mon très cher Seigneur. Perſonne ne vous aime & ne vous reſpecte plus que moi.

LETTRE CCCLXXXIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *ſur ſa Lettre paſtorale, où il accepte la Bulle* UNIGENITUS.

Le 3. Novembre 1729.

J'Ai reçu, Monſeigneur, votre Lettre paſtorale du 25. Septembre. Je l'ai lue. J'en ai été effrayé. J'ai voulu laiſſer paſſer un tems conſiderable ſans y repondre; mais le tems n'a rien diminué de mon premier étonnement. Quelle demarche, Monſeigneur! Qu'elle eſt humiliante pour vous! Qu'elle eſt douloureuſe pour moi!

Frappé de tous les libelles que l'on a publiés contre vous, vous avez cru vous juſtifier pleinement, en prenant le parti que vous venez de prendre. C'eſt preciſement ce qui vous condamne, Monſeigneur. Loin de faire votre apologie, vous juſtifiez ceux que vous appellez vos calomniateurs. Vous leur donnez gain de cauſe. Ils n'ont beſoin que de vous-même, pour prouver les accuſations qu'ils ont intentées contre vous.

Vous dites, Monſeigneur, que vous avez *toujours regardé la Conſtitution* UNIGENITUS *comme une loi à laquelle le Paſteur & le troupeau devoient également ſe ſoumettre, & contre laquelle vous n'avez permis à perſonne de reclamer.* Seroit-il poſſible que vous euſſiez ignoré juſqu'à preſent, que M. Maziere votre Grand-Vicaire eſt Appellant, Reappellant, & que ſon nom eſt ſur la liſte des Eccleſiaſtiques qui ſe ſont declarés pour la cauſe de M. de Senez? Comment avez-vous ſouffert qu'un Prêtre qui tenoit un rang ſi conſiderable dans votre Dioceſe, à qui vous aviez donné toute votre confiance, que vous aviez chargé de l'inſtruction de tant de jeunes Eccleſiaſtiques; que ce Prêtre, dis-je, fît gloire de ſon Appel, & bravât la Conſtitution *Unigenitus* juſques ſous vos yeux? Que pouvoient penſer les defenſeurs de la Bulle, en vous voyant interdire les Jeſuites dont elle eſt l'ouvrage, & donner de ſi grandes marques d'eſtime à un homme qui n'en avoit aucune pour une loi, à laquelle vous voulez que nous croyions que vous étiez *parfaitement ſoumis* dès le commencement de votre épiſcopat? Vous avez retiré des mains des Jeſuites les Eccleſiaſtiques de votre Seminaire, & vous les avez confiés durant pluſieurs années à M. Maziere. Vous avez fait prêcher dans votre Cathedrale des Reappellans. Vous leur avez donné vos pouvoirs Vous les avez fait aſſeoir à votre table. Comment concilier toutes ces choſes, & tant d'autres que je pourrois y ajouter, avec ce devouement pour la Bulle dont vous pretendez que vous avez toujours fait profeſſion?

Vous ne voulez pas, ce ſont vos termes, que *la malignité & la calomnie puiſ-*

1729. *ſent faire naître ſur votre doctrine le moindre ſoupçon.* Mais dès que vous croyez qu'il ſeroit fondé ſi vous n'étiez *parfaitement ſoumis à la Bulle*, vous ne pouvez diſconvenir, Monſeigneur, que vous n'ayez donné des fondemens très legitimes, non ſeulement de vous ſoupçonner, mais de juger que votre foi n'étoit pas pure. Ceux qui l'ont fait, ne peuvent être taxés de temerité. Ils ne ſont point en faute. Vous ſeul, Monſeigneur, devez vous reconnoître coupable d'avoir été à l'Egliſe & à votre troupeau un ſujet de ſcandale, en donnant lieu de juger que vous n'aviez pas pour la Bulle UNIGENITUS *la parfaite ſoumiſſion* que vous reconnoiſſez lui être due.

Vous avez été penetré de la douleur la plus vive, quand on vous a enlevé M. Maziere. Vous n'avez pu la retenir au dedans de vous-même. Vous avez cherché à vous ſoulager avec nous, d'une perte que vous regardiez comme la plus grande que vous puſſiez faire. Vous avez demandé quel étoit le crime de ce ſaint Prêtre. Vous avez pris ſa defenſe auprès du Miniſtre. Vous avez ſollicité ſon rappel, & vous n'avez rien épargné pour l'obtenir. Autant de demarches que vous avez faites à cet égard, autant de ſujets de ſcandale que vous avez donnés à vos freres. Pouvoit-on vous regarder comme *parfaitement ſoumis à la Conſtitution* UNIGENITUS, lorſque l'on vous voyoit regretter un homme qui n'auroit jamais du mettre le pied dans votre Dioceſe, ſi cette Bulle y a *toujours été regardée comme une loi, à laquelle le Paſteur & le troupeau doivent également ſe ſoumettre ?*

Vous pretendez avoir toujours regardé comme le fondement de la paix de l'Egliſe, *l'acceptation réelle & ſincere de la Conſtitution* UNIGENITUS, *ſans limitation & ſans reſtriction, & la condamnation du Livre des* REFLEXIONS MORALES *& des* 101. *propoſitions, avec les mêmes qualifications & de la même maniere que la Bulle les a condamnées.* Si cela eſt, vous diront les auteurs des libelles dont vous vous plaignez, pourquoi n'avez-vous point publié de Mandement d'acceptation de la Bulle, lorſque vous êtes entré dans le Dioceſe de Rhodez ? Que de jugemens deſavantageux n'auriez-vous pas prevenus, ſi à l'imitation de tant d'autres Prelats vous aviez declaré dès lors la parfaite conformité de vos ſentimens avec ceux de *M. de Luzignan votre illuſtre predeceſſeur* ?

Vous avez, dites-vous, ſouſcrit avec joie les Explications de 1720. Quoi, Monſeigneur ! Vous donnez cette ſouſcription comme une preuve de la perſuaſion où vous étiez, que l'acceptation ſans limitation & ſans reſtriction étoit neceſſaire pour donner la paix à l'Egliſe ? Qui le croira ? Sur cet article vos amis & vos ennemis ſe réuniſſent pour vous condamner. On ſait que, quand vous avez ſouſcrit les Explications de 1720. vous étiez très uni de ſentimens avec M. le Cardinal de Noailles, & que vous faiſiez gloire de regler vos demarches ſur les ſiennes. Or pourriez-vous ſoutenir que vous avez toujours été perſuadé que M. le Cardinal de Noailles en ſignant les Explications de 1720. a pretendu accepter la Bulle *ſans limitation & ſans reſtriction* ? Tout ce qui s'eſt paſſé depuis pour amener ce Cardinal à une acceptation pure & ſimple, depoſeroit contre vous. Les Explications de 1720. ſont ſur chaque article, autant de limitations & de reſtrictions au ſens de la Bulle. Je dis plus : c'eſt la cenſure & la condamnation de la Bulle même. On en a été ſi perſuadé à Rome & en France, que l'on a toujours continué de regarder M. le Cardinal de Noailles comme non-acceptant. Eſt-il ſurprenant que, n'ayant fait en faveur de la Bulle d'autre demarche que celle de ſigner les Explications de 1720. on vous ait mis au rang des Evêques qui n'avoient pas pour cette Bulle la *parfaite ſoumiſſion* dont vous vous vantez ?

Je trouve dans un Ecrit publié l'année derniere pour votre defenſe, une reponſe qui ne s'accorde gueres avec la perſuaſion dans laquelle vous ſuppoſez avoir

avoir toujours été, que la Bulle *Unigenitus* doit être reçue sans limitation & sans restriction. Les Jesuites vous reprochoient dans un de leurs libelles, votre opposition à la Bulle. Et toute la reponse qu'on leur donne en votre nom, c'est qu'*ayant souscrit les Explications de* 1720. *vous avez fait tout ce qu'on pouvoit faire de mieux en faveur de cette Bulle*. Si vous vouliez, Monseigneur, prendre la peine de relire cet Ecrit, & comparer les sentimens qu'on vous y attribue, avec le langage que vous tenez aujourd'hui ; vous y verriez que vous pensiez alors sur la Constitution, sur le Formulaire, & sur le Concile d'Embrun, d'une maniere bien opposée à celle que votre Lettre pastorale nous fait entendre. 1729.

Lettre d'un Ecclesiastique aux Reverends Peres Jesuites de Rhodez pag. 12.

Avouez-le, Monseigneur: celles de vos ouailles que l'on avoit prevenues contre vous, doivent savoir bon gré aux auteurs des libelles de vous avoir mis dans la necessité de vous expliquer comme vous le faites maintenant. Vous paroissez très en colere contre ces auteurs. Vous vous plaignez de ce qu'ils ont eu la hardiesse de vous *attribuer malgré vous des sentimens, que toutes vos demarches contredisent, & qu'elles contrediront toujours.* Pour l'avenir je ne puis en repondre : mais pour le passé ils sont en état de vous montrer que, si vous voulez raisonner consequemment, ce sont eux-mêmes qui ont droit de se plaindre de vous, & de vous demander reparation de la maniere injurieuse dont vous les traitez.

Si vous ne pouvez satisfaire aux reproches de vos ennemis, que repondrez-vous, Monseigneur, à vos amis, lorsqu'ils vous conjureront de peser devant Dieu tous les termes de votre Lettre pastorale? Vous recevez la Bulle UNIGENITUS *sans limitation & sans restriction.* Avez-vous compris, Monseigneur, toute l'étendue de ces deux mots ? Quoi ! Vous ne donnez aucune limitation à la censure de cette proposition : *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir* ? Auriez-vous moins de zele que les Magistrats pour les interêts de votre Prince? Vous savez qu'ils ont limité la censure du Pape sur cette proposition. Mille fois ils l'ont dit, & ils le repetent à qui veut l'entendre. Si vous êtes dans les mêmes sentimens, je le dis avec peine, pourquoi votre langage est-il different? Faut-il que les laïques apprennent aux Evêques à parler comme ils pensent ? Quelle idée voulez-vous que les gens du monde ayent de nous, quand ils nous voient si peu d'accord avec nous-mêmes, dans des Ecrits où nous protestons vouloir *exposer avec simplicité la droiture de nos sentimens* ?

Si vous recevez sans limitation & sans restriction la censure de la XCI. proposition, prenez, Monseigneur, prenez la defense du nouvel Office de Gregoire VII. Introduisez-le dans votre Dioceſe. N'ayez aucun égard aux Arrêts des Parlemens qui le proscrivent. Vengez l'honneur du Pape, & ne souffrez pas que des Corps laïques decrient des maximes autorisées par une Bulle, à laquelle le *Pasteur & le troupeau doivent être parfaitement soumis.*

Voulez-vous que je vous dise la verité, Monseigneur? Souffrez cette liberté de ma part. Si l'on vous faisoit justice, Monsieur le Procureur general denonceroit au Parlement votre Letrre pastorale, & demanderoit pour les interêts du Roi & le maintien des Libertés de l'Eglise Gallicane, que l'on vous obligeât à reparer incessamment la plaie que vous faites aux droits de votre Souverain, en declarant que vous recevez *sans limitation & sans restriction* une Bulle qui n'a été enregistrée dans tous les Parlemens qu'avec des limitations & des restrictions necessaires, pour la sureté de la personne sacrée de Sa Majesté, & pour la tranquillité de son royaume.

Je n'apprehende pas, direz-vous, que le Prince me sache mauvais gré d'avoir reçu la Bulle sans limitation & sans restriction. Je crois même en cela n'avoir fait que suivre ses intentions.

1729. Vous ne devez pas ſuppoſer, Monſeigneur, que les intentions du Prince ſoient de laiſſer donner atteinte aux droits de ſa couronne. Si on avoit ſurpris la religion du Roi, juſqu'à l'engager à me commander de faire une action que je ſaurois être prejudiciable à la ſureté de ſa perſonne & au repos de l'Etat, je me regarderois comme criminel ſi j'avois la complaiſance de lui obéir. Dans ces occaſions c'eſt obéir aux Rois que de ne leur pas obéir. Les Princes ſeroient bien à plaindre, s'ils ne trouvoient jamais de reſiſtance à leurs volontés. Ils n'en doivent point trouver, quand elles ſont juſtes; mais lorſqu'ils ont le malheur d'être ſurpris, ils doivent être ravis d'avoir des ſujets qui ayent la generoſité de leur faire de très humbles repreſentations, & qui les aiment juſqu'à s'expoſer à tout, plutôt que d'obéir à des commandemens qu'ils ne feroient pas s'ils en connoiſſoient l'injuſtice.

J'avoue, Monſeigneur, qu'il eſt difficile de concilier ces ſentimens avec l'endroit de votre Lettre paſtorale où vous retractez l'approbation que vous aviez donnée à la Lettre des douze Evêques en faveur de M. de Senez. „ Notre objet „ dans cette Lettre, dites-vous, ne fut jamais de juſtifier le Mandement publié „ par M. l'Evêque de Senez; & nous n'avions point d'autre vue que de porter „ aux pieds du Thrône d'humbles & reſpectueuſes repreſentations, ſur les procedures & les formes obſervées dans le Concile qui a condamné ce Prelat. Mais „ à Dieu ne plaiſe que nous faſſions ici l'apologie de cette Lettre. Il nous ſuffit „ de ſavoir qu'elle a deplu à Sa Majeſté, auſſi bien que les Actes faits en conſequence, pour exciter dans notre cœur un regret ſincere d'avoir fait ces demarches, & pour deſirer qu'elles ſoient regardées comme non avenues, & enſevelies dans l'oubli."

Permettez-moi de vous le demander, Monſeigneur. Eſt-ce un Jean-Baptiſte qui a tenu ce diſcours, ou un homme vêtu mollement, un adulateur qui ne connoit d'autre felicité que de vivre dans les palais des Rois? Je ſai que vous n'ambitionnez pas ce pretendu bonheur. Comment donc trouve-t-on ſur vos levres des paroles que l'on ſouffriroit à peine dans la bouche d'un courtiſan? Vous vous repentez d'avoir porté aux pieds du Thrône d'humbles & reſpectueuſes repreſentations, ſur les procedures & les formes obſervées dans le Concile qui a condamné M. de Senez. Eſt-ce une action qui demande des regrets & des larmes? Devez-vous rougir d'avoir appuyé avec nous les plaintes d'un Evêque, dont vous ne pouvez vous empêcher de reſpecter la vertu? Ou ſes plaintes ſont fondées, ou elles ne le ſont pas. Si elles ſont ſans fondement, je ne ſache aucun de nous qui voulût s'en rendre le defenſeur. Si elles ſont fondées, loin de vous repentir de ce que vous avez fait, vous devez gemir de n'avoir pas eu le courage d'en faire davantage.

A quoi vous engagiez-vous, Monſeigneur, en ſignant la Lettre des XII. Evêques? Vous demandiez que l'on examinât dans un jugement reglé les plaintes de votre confrere; qu'on lui laiſſât le recours aux tribunaux ordinaires, privilege dont jouiſſent les plus grands criminels. En faiſant cette demande, vous étiez aſſuré de porter avec nous les vœux de tout le public. Et maintenant, ſans avoir pu être éclairci ſur les plaintes de M. de Senez, ſans avoir pu obtenir qu'il fût entendu, vous retractez ce que vous avez fait, vous en rougiſſez comme d'une mauvaiſe action; & vous vous mettez en penitence publique, parce que l'on vous a fait croire que vous aviez deplu au Roi. Quoi donc! La religion du Roi ne peut-elle jamais être ſurpriſe? Dans le cas preſent le renvoi de notre Lettre n'en eſt-il pas une preuve manifeſte? Si nos Remontrances fuſſent parvenues juſqu'à la perſonne de Sa Majeſté, peut-on ſe perſuader que ce Prince n'y auroit eu aucun égard? Y a-t-il un ſeul exemple depuis le commencement de la Monarchie,

chie, que XII. Evêques, ayant à leur tête un Cardinal Archevêque de la Capitale, ayent écrit au Roi en faveur d'un confrere qui se plaint d'avoir été opprimé, & qu'on leur ait fait l'injure de leur renvoyer leur Lettre sans daigner la lire? Nos Princes ont trop de religion pour traiter de cette maniere les Oints du Seigneur. Dans tous les tems ils se sont fait un devoir de donner à leurs peuples l'exemple du respect, qui est du au caractere sacré dont nous sommes revêtus. S'ils sont l'image de Dieu dans l'ordre des choses temporelles, ils savent que nous le representons dans toutes les fonctions spirituelles. Nous les reconnoissons pour nos maîtres & nos souverains dans le gouvernement de l'Etat; mais ils baissent leurs têtes devant nous, dès que nous leur parlons au nom de Jesus-Christ, dont nous sommes les premiers Ministres. 1729.

La conduite si differente que l'on a tenue à notre égard, montre que le Roi n'a point été instruit de la justice de nos Remontrances. Et si l'on a prevenu le Prince contre nous, est-ce une raison de nous repentir de ce que nous avons fait? Souvenez-vous, Monseigneur, des éloges que vous avez donnés à la Consultation de Messieurs les Avocats de Paris. Je les retrouverois dans quelqu'une de vos Lettres, s'il en étoit besoin. Que n'a-t-on pas fait pour les obliger à retracter leur signature? Ils sont cinquante, & nous n'étions que douze. Nous sommes Evêques: ils sont laïques. Et cependant on n'en a pu detacher un seul. Tous persistent dans le glorieux temoignage qu'ils ont rendu en faveur de M. l'Evêque de Senez. La cause de ce Prelat est la cause de tous les Chretiens, il est vrai; mais elle est particulierement la nôtre. Vous l'abandonnez, Monseigneur. Quel scandale! C'en est un qu'on ne peut assez deplorer, de trouver dans l'Episcopat moins de courage que dans le Barreau. Je ne crois pas que, parmi les cinquante Avocats, il y en ait un seul qui osât monter au Palais, s'il avoit la foiblesse de vous imiter.

Vous me marquez dans une Lettre particuliere, que l'on vous fait malgré vous protecteur d'une cause qui n'est point la vôtre; & vous declarez dans votre Lettre pastorale que votre objet, en écrivant au Roi, ne fut jamais de justifier le Mandement publié par M. l'Evêque de Senez.

Ceux qui vous ont fait protecteur de la cause que nous defendons, avoient cru, Monseigneur, vous faire un honneur que vous eussiez pu recevoir avec action de graces. Notre cause est la cause de Dieu. Heureux ceux qui sont appellés à la soutenir! Plus heureux ceux qui perseverent jusqu'à la fin dans sa defense! Nous ne combattons point pour l'erreur, mais pour la verité. Pourriez-vous me montrer dans l'Instruction pastorale de M. de Senez un seul dogme qui ne soit pas orthodoxe? Vous avez pris la defense des XII. Articles qu'il a soutenus. Vous avez temoigné au Roi la crainte où vous étiez que le Concile d'Embrun, en condamnant l'Instruction de M. de Senez, n'eût voulu donner atteinte à cette doctrine. Pourquoi aujourd'hui nous dites-vous que vous n'avez point eu d'autre vue en vous joignant à nous, que de porter aux pieds du Thrône d'humbles & respectueuses representations, sur les procedures & les formes observées dans le Concile qui a condamné ce Prelat?

Vous voyez, Monseigneur, ce qu'il en coute à ceux qui abandonnent la cause que nous defendons. Ils meritent que la verité les abandonne. Votre Lettre pastorale ne contient que deux pages; & neanmoins c'est un tissu de contradictions. Votre *objet ne fut jamais de justifier le Mandement de M. l'Evêque de Senez.* Ne semble-t-il pas que ce Mandement soit quelque chose de bien pestilentieux? Cependant je suis assuré que vous n'avez point d'autre doctrine que la nôtre. Si vous pensez differemment sur quelque article qui ne touche point au fond du dogme, vous vous réuniriez avec nous pour soutenir les verités qui sont attaquées dans le sein

1729. de l'Egliſe. C'eſt l'amour que vous avez pour ces verités, qui a été le principe & le nœud de l'amitié ſi étroite qui étoit entre nous. C'eſt cet amour qui vous a fait donner ſi long-tems votre confiance à ce ſaint Exilé, dont l'enlevement vous a été ſi ſenſible. L'auriez-vous ſouffert auprès de vous, s'il avoit été attaché à la doctrine des Jeſuites? Vous n'ignoriez pas qu'il étoit dans les mêmes ſentimens que M. de Senez, tant ſur la Conſtitution que ſur le Formulaire. Les Eccleſiaſtiques de votre Dioceſe que vous eſtimez davantage, ſont ceux qui penſent comme nous penſons. Et que ne donneriez-vous pas pour en avoir un plus grand nombre? Que ne donneroient-ils pas eux-mêmes, pour effacer une tache qui ternira à jamais la gloire de leur Paſteur?

Pour me conſoler, Monſeigneur, vous me dites que, *ſi quelqu'un oſe dans la ſuite abuſer de la Conſtitution, on pourra l'expliquer comme on en explique bien d'autres.* Vous ajoutez que *les Evêques continueront à defendre les verités attaquées avec le même zele & avec bien plus de ſuccès, lorſqu'il n'y aura plus aucune apparence de diviſion, & que tous les Evêques ſe trouveront unis avec le Pape.*

Voilà de beaux projets; mais qui ſera aſſez heureux pour en voir l'execution? *Si quelqu'un*, dites-vous, *oſe dans la ſuite abuſer de la Conſtitution*, &c. Pourquoi ne voulez-vous enviſager que dans l'avenir des maux dont nous ſommes les temoins oculaires? Vous remettez à ce tems l'explication de la Bulle *Unigenitus*; & dans le tems preſent vous la recevez ſans limitation & ſans reſtriction. Etrange prevoyance, que celle qui abandonne aux ennemis de la verité dans les jours les plus critiques un Decret dont ils triomphent, & qui ſe reſerve le ſoin de les combattre lorſqu'ils auront tout ſubjugué!

Les Evêques continueront à defendre avec le même zele les verités attaquées. Cela ſuppoſe qu'ils ont commencé. Ayez la bonté de les nommer, Monſeigneur, ces Evêques qui ont commencé à defendre avec zele les verités attaquées. Je ne crois pas que l'on puiſſe faire un plus grand *abus* de la Conſtitution, pour uſer de votre terme, que de ſe ſervir de cette piece pour condamner la doctrine des XII. Articles. MM. de Saintes & de Marſeille, de Soiſſons & d'Apt l'ancien, ont condamné les XII. Articles comme contraires à la Bulle *Unigenitus*. Qui ſont les Evêques qui ayent defendu avec zele ces Articles? Ce ſont ceux dont vous vous ſeparez aujourd'hui, Monſeigneur. Y en a-t-il d'autres qui ayent approuvé publiquement la Cenſure que vous avez faite des erreurs intolerables des Jeſuites Cabreſpine & Charli? Vous vous promettez de combattre l'erreur avec ſuccès, quand tous les Evêques ſe trouveront unis avec le Pape. Rien de ſi deſirable que cette union. Mais ſi vous vouliez reflechir ſur la grandeur des maux de l'Egliſe, vous ne la regarderiez pas comme ſi prochaine. Faites attention, Monſeigneur, que votre Ordonnance contre le Pere Cabreſpine a été cenſurée à Rome, & que le Pape avec les meilleures intentions n'a pu parvenir à autoriſer les XII. Articles. Comparez la diſpoſition preſente de la Cour de Rome, avec celle que vous vous promettez; & vous verrez le chemin qu'il faut faire pour l'amener à un point ſi deſirable.

Je n'ai point encore vu, Monſeigneur, que Dieu ait beni les demarches de ceux qui nous ont quittés. Le zele s'amortit, à meſure que l'on ſe rapproche de la Bulle. Les Evêques Appellans ou non-acceptans ſont les ſeuls, qui ſe ſoient élevés contre cette foule d'erreurs que les Jeſuites enſeignent de toutes parts. C'eſt une gloire qu'ils ne partagent avec perſonne. Aujourd'hui vous vous éloignez de nous. Si dans la ſuite vous donnez des marques de votre zele contre l'erreur, vous ſerez apparemment obligé de rechercher notre ſuffrage, ſi vous voulez avoir des approbateurs, je dis de ceux qui ſe montrent publiquement. Mais avez-vous lieu d'eſperer, Monſeigneur, que Dieu vous continuera ce zele dont vous

vous avez donné des preuves en pluſieurs occaſions? Maintenant vous trouvez 1729.
des raiſons pour recevoir la Bulle ſans limitation & ſans reſtriction. Bientôt vous en trouverez pour laiſſer faire aux Jeſuites l'uſage qu'ils voudront de ce Decret. Vous êtes effrayé du trouble qu'ils cauſent dans votre Dioceſe, & vous vous flattez que vous le ferez ceſſer, en declarant comme vous avez fait, que vous recevez la Conſtitution purement & ſimplement. Le jour viendra où vous n'oſerez ſevir contre les erreurs qu'ils continueront d'enſeigner ſous vos yeux, (*a*) de peur de troubler cette fauſſe paix que vous regardez comme un bonheur, mais que d'autres regardent avec plus de juſtice comme le plus grand de tous les malheurs.

Jugez-en, Monſeigneur, par le ſilence que vous gardez ſur l'introduction du nouvel Office de Gregoire VII. Vous deſireriez, m'avez-vous mandé, que le Clergé ſe réunît pour prendre en cette occaſion la defenſe des droits de la Couronne: c'eſt-à-dire que vous ne voulez rien faire qu'avec la multitude. Si S. Athanaſe & S. Hilaire s'étoient reglés ſur cette maxime, il y a long-tems que nous ne ſerions plus chretiens.

Vous me marquez, Monſeigneur, „ que vous éprouvez plus que perſonne, que „ ces diſputes ſans fin deviennent une occaſion de ſcandale à votre peuple; que „ ceux qui ſouffrent impatiemment le joug de la diſcipline, en prennent occaſion „ de ſe revolter; que les ſimples, incapables d'examiner le fond des choſes, ne „ ſont frappés que du mal de la diviſion; que les plus éclairés ſe partagent, & „ que le Paſteur peu à peu abandonné, devient inutile à tous, au lieu d'en demeurer le pere commun."

Je vois bien, Monſeigneur, que ce ſont ces reflexions qui vous ont entrainé. Je n'ai garde de vous ſoupçonner d'avoir agi par aucune vue d'ambition ni d'interêt. Je ſai combien vous en êtes éloigné. Mais la bonté de votre cœur vous a ſeduit. Je conviens avec vous, Monſeigneur, de tous les maux que vous m'expoſez. J'en ſuis penetré de la douleur la plus vive. Et que ne donnerois-je pas pour les faire ceſſer! Mais parce que les maux que nous éprouvons ſont extrêmes, faut-il les rendre encore plus deplorables, en buvant nous-mêmes dans la coupe empoiſonnée qui en eſt la ſource? Quand je lis les Ouvrages des Athanaſes, des Hilaires, des Baſiles, des Gregoires de Nazianze, j'y trouve tout ce que vous venez de me dire & au delà. La deſcription qu'ils font du ravage que l'Arianiſme cauſoit dans leurs Dioceſes, eſt encore plus touchante que celle dont vous me faites le recit. Cependant je ne vois point qu'ils en ayent conclu qu'il fallût ſouſcrire le Formulaire de Rimini. Sachant que Jeſus-Chriſt a predit qu'il eſt neceſſaire qu'il y ait des ſcandales, ils faiſoient tous leurs efforts pour en preſerver leurs peuples; & pour cela ils commençoient par s'en preſerver eux-mêmes. Quelque longues que fuſſent les diſputes, & quelque deſir qu'ils euſſent de les voir finir, ils ne vouloient entrer dans aucune voie de conciliation, dont les ennemis de la verité puſſent tirer avantage. *Melior eſt contentio pietatis cauſâ ſuſcepta, quàm vitioſa concordia*, diſoit S. Gregoire de Nazianze. Ils évitoient avec le même ſoin, & le mal, & ce qui avoit l'apparence du mal. Se brûler ou ſe noircir par la fumée, c'étoit pour eux à peu près le même crime. Leurs Dioceſes étoient en proie, & la diſcipline renverſée; les mechans s'élevoient avec audace; plus de ſubordination; le trouble & la diviſion étoient paſſés juſques dans les familles particulieres. Qui doute que les entrailles du Paſteur ne fuſſent dechirées

(*a*) [Cette prediction de M. de Montpellier ne s'eſt que trop verifiée. On a vu M. de Rhodez ſupprimer en 1732. les Remontrances de ſes Curés ſur le Quietiſme du Pere Lamejou Jeſuite, & ſe plaindre de leur *publication comme d'un cri de guerre contre une* SOCIETE' RESPECTABLE. Voyez les Nouvelles Eccleſiaſtiques du 14. Septembre 1732. pag. 177. édition d'Hollande.]

1729. rées à la vue de tant de maux? Cependant on ne les voit point, ſous pretexte de la paix, & pour ſe mettre en état d'être utiles à leurs peuples, ſe rapprocher des hommes pervers qui avoient declaré la guerre à la verité. Un Evêque peut-il être regardé comme inutile, quand par ſes cris redoublés il travaille à empêcher l'erreur de prevaloir dans l'Egliſe? Dieu nous preſerve de cette charité qui, voulant ſauver tout le monde, devient pernicieuſe à tous. Nous ne ſommes point Evêques pour la paille, mais pour le froment. Que le vent de la tentation emporte la paille, nous ne pouvons l'empêcher. Sauvons les élus. Voilà le but & la fin de notre miniſtere. *Firmum fundamentum Dei ſtat, habens ſignaculum hoc:* 2. Tim. II. 19. *Cognovit Dominus qui ſunt ejus; &, Diſcedat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.*

Après tout, Monſeigneur, croyez-vous qu'en prenant le parti que vous prenez, vous aurez la paix avec les hommes? Non. Si vous penſez que la demarche que vous venez de faire, ne laiſſe plus rien à deſirer de votre part, vous vous trompez. Les Jeſuites ne ceſſeront de vous vexer juſqu'à ce que vous ayez fait amende honorable à la Societé, de tout le mal qu'elle pretend que vous lui avez fait. Votre Lettre paſtorale eſt un commencement de ſatisfaction. Mais ils ne s'en contenteront pas. On demandera pourquoi, en declarant que vous recevez la Bulle *ſans limitation & ſans reſtriction*, vous n'avez point fait de Mandement d'acceptation, pour enjoindre à tous vos Eccleſiaſtiques la même ſoumiſſion. On vous dira que cette precaution étoit neceſſaire dans un Dioceſe auſſi ſuſpect que le vôtre. Les Jeſuites connoiſſent ceux de vos Eccleſiaſtiques, dont les ſentimens ſont peu conformes à la doctrine de la Bulle. Vous recevrez des ordres pour les obliger à s'expliquer nettement ſur ce point. Vous aimez ces Eccleſiaſtiques, vous les cheriſſez, vous ne pourrez vous reſoudre à leur faire de la peine. Les Jeſuites y ſuppléeront. On ſe ſervira de votre Lettre paſtorale, pour vous montrer que l'on ne peut laiſſer le gouvernement des ames à des Eccleſiaſtiques ſi ſuſpects dans leur foi. On les exilera. Si vous les reclamez, on vous repondra qu'on eſt prêt à vous les rendre, pourvû que vous les engagiez à ſe ſoumettre à une Bulle, que vous reconnoiſſez être la loi de votre Dioceſe.

Vous avez condamné les Jeſuites Cabreſpine & Charli. La Societé ne vous le pardonnera jamais; & elle ne ceſſera de vous decrier, tant que l'on continuera à enſeigner dans votre Dioceſe une doctrine dont elle a entrepris d'abolir la memoire. Les libelles repandus contre vous vous ont determiné à deſavouer la Lettre des XII. Evêques. Les Jeſuites croiront qu'en continuant à vous decrier, ils pourront vous porter à deſavouer ce que vous avez fait contre leurs Profeſſeurs. S'il vous a ſuffi de ſavoir que la Lettre des XII. Evêques a deplu au Roi, pour exciter dans votre cœur un regret ſincere de l'avoir ſignée; ſeroit-il impoſſible que, pour avoir la paix, vous diſſiez quelque jour, qu'il vous ſuffit de ſavoir que votre Cenſure contre le Pere Cabreſpine a deplu au ſouverain Pontife, & qu'elle a été cenſurée à Rome, pour *deſirer qu'elle ſoit regardée comme non avenue & enſevelie dans l'oubli*? Pourquoi dans une affaire de doctrine craindriez-vous moins de deplaire au Pape qu'au Roi?

Je ne vous parle point, Monſeigneur, du retabliſſement des Jeſuites. On ne manquera pas de vous dire qu'après ce que vous venez de faire, vous ne pouvez priver plus long-tems votre Dioceſe des travaux de ces hommes Apoſtoliques. (a) Reconcilié avec la Bulle, pourriez-vous ne pas deſirer de l'être avec ceux qui en

(a) [L'évenement a encore juſtifié cette conjecture. Dès le 14. Fevrier 1730. M. de Rhodez rendit les pouvoirs aux Jeſuites par une Lettre paſtorale, où il les appelle de *dignes ouvriers*. Voyes les Nouvelles Eccleſiaſtiques du 9. Avril 1730. pag. 77.]

en ſont les plus ardens defenſeurs? En leur redonnant vos pouvoirs, il faudra 1729.
auſſi leur confier le ſoin des Eccleſiaſtiques de votre Seminaire. Il eſt juſte qu'ils rentrent en poſſeſſion d'un bien qu'ils croient leur appartenir. Et d'ailleurs, tout autre que vous chargeriez d'élever ces jeunes plantes, ne repondroit pas au zele que vous paroiſſez avoir maintenant pour la Bulle. Pour prêcher l'acceptation de cette Bulle *ſans limitation & ſans reſtriction*, il faut d'autres maîtres que ceux que vous avez employés par le paſſé. C'eſt-à-dire, Monſeigneur, qu'on vous conduira d'abîme en abîme. Une premiere demarche vous precipitera dans une autre; & vous ne vous arrêterez point, que vous n'ayez detruit de vos propres mains l'ouvrage que vous aviez commencé à élever à la gloire du Seigneur votre Dieu.

En parlant de la ſorte, Monſeigneur, peut-être ai-je lieu de craindre de vous faire de la peine. J'en ai moi-même une très grande d'être obligé de vous tenir un langage ſi different de celui qui faiſoit ci-devant la douceur de notre commerce. Mais j'ai cru que vous me pardonneriez la liberté que je prends, quand ce ne ſeroit que pour me donner la ſatisfaction de vous decharger mon cœur. Il vous eſt trop connu pour douter que les reproches qui en partent, n'ayent leur ſource dans la tendreſſe que j'ai pour vous. Ne vous fermez pas, Monſeigneur, à leur piqure. *Meliora ſunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oſcula odientis.* Je Prov. XXVII. 6.
ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCLXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la Legende de Gregoire VII. & de ſa longue Lettre à M. de Rhodez.*

Le 5. Novembre 1729.

JE ne m'attends point, Monſeigneur, à être plus épargné que vous. Mon Mandement contre la Legende eſt de nature à ne pas recevoir à la Cour de Rome un accueil plus favorable que le vôtre. Comme je ne me ſuis pas contenté de ſupprimer, mais que j'ai condamné le pretendu Office de Gregoire VII. ſi la Cour de Rome n'a pas épuiſé ſes foudres contre vous, je m'attends qu'elle éclatera davantage contre moi. Vous me trouverez toujours diſpoſé, Monſeigneur, à faire ce qui ſera jugé neceſſaire pour la defenſe de la verité, & la conſervation de nos droits. Quand Rome épargneroit mon Mandement, ce que je ſuis bien éloigné de croire, je ne laiſſerai pas de vous ſuivre & de me montrer par tout où il faudra.

J'ai écrit une aſſez longue Lettre à M. de Rhodez, en reponſe à celle par laquelle il m'avoit addreſſé ſa Lettre paſtorale. Je ne ſai ſi je me flatte; mais je doute que le bon Seigneur puiſſe y repliquer. M. d'Alby me dit ici en paſſant pour les Etats, qu'il y avoit deux hommes, M. le Duc de S. Simon & moi, dont M. de Rhodez apprehendoit infiniment les Lettres. En recevant la mienne, peut-être trouvera-t-il que ſa crainte n'étoit pas ſans fondement.

Si M. de Caſtres tient parole, il fera quelque choſe. Qu'attendez-vous de M. de Pamiers? Il a fait ſon Teſtament. Il ne veut point entendre parler de Codicile. Il y a long-tems que je ne compte plus ſur lui.

Je ne puis vous envoyer, Monſeigneur, l'extrait que vous deſirez du Mandement de M. l'Archevêque d'Arles. La piece eſt ſi originale qu'il faudroit la copier toute entiere. Mais elle eſt trop longue, & elle ne vaut pas la dixieme partie du port qu'elle vous couteroit. Je vous laiſſe, Monſeigneur. Perſonne ne vous aime & ne vous reſpecte plus que je fais, &c.

1729.

LETTRE CCCLXXXVI.

*A M. *** Il loue sa foi & son humilité.*

Le 11. *Novembre* 1729.

J'Ai lu, Monsieur, avec beaucoup de satisfaction la Lettre que votre pieté vous a porté à m'écrire. J'ai beni Dieu en la lisant des lumieres qu'il vous a données, & de l'usage qu'il vous en fait faire. Je suis très édifié des sentimens d'humilité qui regnent dans cette Lettre. Que n'avez-vous beaucoup d'imitateurs de votre droiture & de votre candeur! Mais pour vous imiter il faudroit de la foi, & S. Paul nous assure que de son tems même tous ne l'avoient pas. Heureux ceux à qui elle est donnée dans un siecle aussi deplorable que le nôtre! Je me rejouis de la trouver en vous, Monsieur, dans un degré éminent. Qu'elle vous porte à demander à Dieu pour moi tout ce qui m'est necessaire pour remplir avec fidelité les devoirs de mon ministere. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXXXVII.

*A M. d'*Angeville, *Grand Prieur de S. Claude. Il se rejouit de l'approbation qu'il donne à ses Ecrits sur le Formulaire.*

Le 11. *Novembre* 1729.

Quelle idée avez-vous de moi, Monsieur, de me demander si je me souviens de vous? Quand on a eu le bonheur de vous connoître, peut-on vous oublier? Vous n'êtes point de ces hommes que l'on confond parmi la foule. Le nom de M. le Grand Prieur de S. Claude tiendra toujours chez moi un rang très distingué.

Quelle consolation, Monsieur, pour un Evêque à qui Dieu a donné quelque amour pour la verité, de vous voir applaudir à ce qu'il a écrit pour sa defense! Votre temoignage sur l'affaire du Formulaire est dautant plus precieux, qu'ayant eu un commerce aussi long & aussi intime que celui que vous avez eu avec M. le Cardinal d'Etrées, personne n'est plus en état que vous de juger si ce que j'ai dit de la paix de Clement IX. est conforme à la verité, ou s'il ne l'est pas. Vous êtes indigné de la hardiesse avec laquelle on nie aujourd'hui les faits les plus constans qui concernent cette matiere. On ne craint point d'accuser de fourberie & d'imposture, des Evêques qui ont été la bonne odeur de Jesus-Christ durant leur vie, & dont les os prophetisent encore après leur mort. Vous gemissez sur un scandale si affreux: il l'est en effet; & quiconque aime l'Eglise, ne peut qu'en être penetré de douleur.

Mais ce qui nous afflige avec tant de justice, fait neanmoins le triomphe de notre cause. Si nous n'avions pas la verité pour nous, nos adversaires ne seroient pas obligés de recourir au mensonge & à la calomnie pour nous combattre. Les excès où ils tombent sur ce point, les decreditent de jour en jour. Ils ont beau faire: ils ne viendront point à bout de vaincre la verité. *Veritas laborare potest, vinci non potest.* La verité a sur les cœurs un empire que tous les efforts des hommes ne sauroient lui enlever. Elle peut être obscurcie pour plusieurs durant un tems; mais les nuages tomberont, & la verité reprendra son premier éclat. Heureux ceux qui comme vous, Monsieur, demeurent fideles au tems de la tentation! La verité dont ils ont pris la defense sur la terre, les delivrera des mains
Sap. V. 1. de leurs ennemis. Alors quel changement! *Stabunt in magna constantia adversùs eos qui se augustiaverunt & qui abstulerunt labores eorum.* Hâtons ce moment par la ferveur de nos desirs & notre fidelité à combattre pour la cause de Dieu. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCCLXXXVIII. 1729.

A un Doctrinaire, sur une question qu'il lui avoit proposée.

Le 16. Novembre 1729.

JE n'aurai aucune peine, Monsieur, à decider le cas que vous me proposez. Jamais il n'est permis à un Chretien de deguiser ses sentimens. Il ne doit point rougir de l'Evangile. Il est obligé de confesser de bouche ce qu'il croit de cœur. La verité dont il est le disciple, n'a point besoin du mensonge pour se soutenir. La parole est l'interprete du cœur. Tous n'ont pas droit de nous interroger. Nous ne sommes pas obligés de repondre à toutes les questions que nous font ceux qui n'ont point autorité sur nous. Mais toutes les fois que nous ouvrons la bouche, ce ne doit être que pour parler conformement à ce que nous pensons. Ainsi, évitez autant que vous le pourrez les occasions de parler; mais ne parlez jamais contre votre pensée. Le deguisement en matiere civile est un peché: c'est un crime en matiere de Religion. Voilà, Monsieur, la reponse à la question que vous me proposez. Je prie Dieu de vous donner le courage de la mettre en pratique. Je suis tout à vous dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCLXXXIX.

A un Benedictin, sur la signature du Formulaire.

Le 19. Novembre 1729.

JE reponds un peu tard, mon très cher Confrere, à la Lettre que avez pris la peine de m'écrire. Vous me demandez si l'on peut souscrire le Formulaire purement & simplement, entre les mains d'un Evêque qui declare verbalement qu'il ne pretend donner aucune atteinte à la paix de Clement IX.

Est-ce ne donner aucune atteinte à la paix de Clement IX. que de se contenter de faire verbalement ce que les IV. Evêques ont fait par écrit, & de ne pas souffrir les signatures expliquées qui ont été le fondement de la paix? Si l'on regarde la paix de Clement IX. comme subsistante, laissons la liberté de faire ce que les IV. Evêques & tous les Ecclesiastiques qui étoient engagés dans leur cause, ont fait avec l'agrement du Pape. Autrement, qui pourra se persuader que l'on ne donne aucune atteinte à un Traité, dont on ne permet pas de remplir les conditions?

Mais sur quel fondement pretend-on que la paix de Clement IX. subsiste? On dit qu'il n'est point au pouvoir des hommes de detruire les principes sur lesquels elle est appuyée. Cela montre qu'elle subsiste de droit, c'est-à-dire qu'elle devroit subsister, mais non pas qu'elle subsiste de fait. Les principes qui servent de fondement aux signatures expliquées, ont servi de fondement à la paix. Jamais on ne pourra les detruire. Il n'en est pas de même de la paix. Elle n'a pas toujours été. Elle a pu cesser d'être. Elle n'est plus en effet. Si elle subsistoit, m'auroit-on saisi mon temporel pour n'avoir fait que ce que les IV. Evêques ont fait en 1668? Auroit-on traité M. l'Evêque de Senez, comme il l'a été à Embrun pour avoir pris ma defense? Priveroit-on de leurs Benefices les Ecclesiastiques qui offrent de signer avec explication? Verrions-nous dans tout le royaume les troubles qu'y excite l'exaction de la signature pure & simple?

Non seulement la paix de Clement IX. ne subsiste plus, mais on attaque dans le sein de l'Eglise les principes sur lesquels elle a été établie. On nie même qu'elle ait jamais été. L'Assemblée du Louvre a accusé les IV. Evêques d'avoir trompé le Pape. Divers Prelats ont fait & font effort pour établir l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits non revelés. La plûpart rejettent le silence respectueux à l'égard des faits de la nature de celui de Jansenius. Est-ce rendre un temoignage

1729. clair & distinct à la paix de Clement IX. & aux principes qui lui ont servi de base, que de signer purement & simplement le Formulaire, sur une declaration verbale dont il ne reste aucun vestige? Si l'on nous disputoit la possession d'un bien qui nous appartient, ne prendrions-nous point d'autres precautions pour nous le conserver? Dès que les ennemis de la verité ne disent rien à un Evêque qui fait signer le Formulaire purement & simplement, en declarant qu'il ne donne aucune atteinte à la paix de Clement IX. c'est une preuve sensible que ces sortes de declarations les embarrassent peu. Les paroles passent: les signatures restent. S'ils ont la hardiesse de nier aujourd'hui que le Pape Clement IX. ait autorisé les signatures expliquées; je laisse à penser si une declaration verbale sera pour eux une barriere assez forte, pour les empêcher de s'autoriser des signatures pures & simples que l'Evêque aura exigées.

Supposons que les IV. Evêques, lorsqu'ils signerent & firent signer de nouveau le Formulaire dans leurs Synodes, se fussent contentés de declarer de vive voix que par la nouvelle signature ils ne pretendoient donner aucune atteinte à la doctrine de leurs Mandemens: où en serions-nous aujourd'hui pour avoir des preuves de cette declaration verbale? Quelque chose que nous pussions dire, les ennemis de la paix soutiendroient avec bien plus de hauteur qu'ils ne le font, que le Pape Clement IX. n'a jamais admis les signatures expliquées, & que la paix n'a été conclue qu'à condition que les IV. Evêques souscriroient le Formulaire purement & simplement. Avec des hommes qui nient les choses les plus certaines, ou ne sauroit prendre trop de mesures. On exigea des IV. Evêques qu'ils ne publieroient point les Actes des Synodes qu'ils devoient tenir, pour y ordonner une nouvelle signature du Formulaire. M. d'Alet eut beaucoup de peine à y consentir. L'experience montre qu'il avoit raison. Cette espece de secret qu'on exigea des Prelats pour menager la Cour de Rome, est cause qu'aujourd'hui on les accuse d'avoir trompé le Pape, & d'avoir fait illusion à l'Eglise. Si M. d'Alet ne s'étoit point rendu, & qu'il eût persisté à vouloir conserver la liberté de publier, quand il l'auroit jugé à propos, les Actes du Synode qu'il devoit tenir, que n'auroit-on pas dit contre lui? Ses meilleurs amis commençoient deja à le blâmer des retardemens qu'il apportoit à la conclusion de la paix. Maintenant nous sommes obligés de convenir qu'il seroit à souhaiter que M. d'Alet fût demeuré ferme, & que tous eussent pensé comme lui. Peut-être auroient-ils essuyé une nouvelle persecution; mais il y avoit alors dans l'épiscopat plus de ressource qu'aujourd'hui. Les XIX. Evêques n'étoient pas les seuls qui se seroient joints aux quatre que l'on auroit voulu pousser à bout. Après quelques coups d'éclat il auroit fallu donner les mains à ce que les IV. Evêques auroient proposé. La paix auroit été solidement établie. Les conditions n'auroient pu en être contestées. Les vexations n'auroient pas recommencé, comme on le vit bientôt après; & maintenant personne ne pourroit être inquieté sur l'article du Formulaire.

Veut-on une nouvelle preuve de l'attention que l'on doit avoir, pour empêcher que les ennemis de la verité n'abusent des voies de conciliation que l'on nous propose? Il n'y a qu'à se rappeller ce qui s'est passé dans l'Assemblée des XL. pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. L'acceptation étoit relative. Jamais l'Assemblée ne pretendit accepter purement & simplement. Mais par menagement pour la Cour de Rome, elle n'exprima point d'une maniere claire & distincte la relation. Elle crut qu'il suffisoit pour l'établir de renfermer sous une seule signature la Bulle & les explications. Aujourd'hui combien d'Evêques pretendent que l'acceptation des XL. a été pure & simple? On fait un crime de soutenir le contraire. Cet exemple si recent justifie la conduite de ceux qui croient ne pouvoir user de trop de precautions, ni s'expliquer trop clairement, quand il est question de rendre temoignage à la verité.

Si

Si de deux moyens que l'on propoſe pour rendre temoignage à la verité, il y en a un dont ſes ennemis ne peuvent abuſer, & un autre dont on ſait qu'ils ſe prevaudront; auquel des deux faut-il s'arrêter? Rendre temoignage à la verité, c'eſt un devoir. Le rendre de telle ſorte que les ennemis de la verité ne puiſſent tirer avantage, quand on le prevoit, c'en eſt un ſecond qui n'oblige pas moins que le premier. Concluez de-là, mon cher Confrere, qu'il n'eſt pas permis de ſigner le Formulaire purement & ſimplement dans le cas que vous me propoſez. 1729.

Dira-t-on qu'en ſignant le Formulaire en conſequence de la declaration verbale dont nous parlons, ce n'eſt pas ſigner purement & ſimplement? Je veux que cette ſignature ne ſoit pas pure & ſimple aux yeux de l'Evêque qui fait ſigner. Mais ne ſigne-t-on que pour un Evêque? Y a-t-il dans l'Egliſe une notorieté qui empêche de prendre la ſignature que l'on fera pour une ſignature pure & ſimple? Si l'Evêque eſt obligé de produire les ſignatures dont il eſt depoſitaire, de quelle maniere ſeront-elles regardées? Les regardera-t-on comme des ſignatures expliquées, ou comme des ſignatures pures & ſimples? Si on les prend en ce dernier ſens, l'Evêque aura-t-il le courage de detromper ceux qui ſe meprendront? Quel monument laiſſera-t-il pour empêcher ſes ſucceſſeurs de regarder ces mêmes ſignatures comme des ſignatures pures & ſimples? Clement XI. a decidé dans la Bulle *Vineam Domini* qu'il n'eſt pas permis de ſigner purement & ſimplement le Formulaire, quand on ne croit pas le fait de Janſenius. Tout autre que l'Evêque en queſtion ſe perſuadera-t-il que des ſignatures dans leſquelles il ne remarquera aucun veſtige d'explication, auront été faites par des perſonnes qui ne croyoient pas le fait de Janſenius?

Pourquoi exige-t-on avec tant de rigueur la ſignature pure & ſimple? N'eſt-ce pas pour s'en ſervir contre la verité? Donc, doit dire le diſciple de la verité, je m'éloignerai autant qu'il me ſera poſſible de toute ſignature pure & ſimple; & pour cela, non ſeulement je n'en ferai point, mais j'éviterai d'en faire aucune qui en ait l'apparence & qui pourroit être priſe en ce ſens, ſoit aujourd'hui, ſoit dans les tems à venir. S. Paul veut, non ſeulement que l'on s'abſtienne du mal, mais encore de tout ce qui a apparence du mal. *Ab omni ſpecie mala abſtinete vos.* 1. Theſſ. V. 22.

Les defenſeurs de la verité doivent avoir pour maxime de ne jamais employer pour ſa defenſe, des moyens qui ne font point de peine à ſes ennemis. Quand ceux-ci ſe taiſent, c'eſt une marque qu'on ne les bleſſe pas. Mais quand ils jettent les hauts cris, c'eſt une preuve qu'on les attaque par l'endroit ſenſible. Defions-nous de tout ce qui n'éprouve point de contradiction de leur part. Ne cherchons point à accorder les interêts de la verité avec ceux que nous ſuggere notre amour propre. Oublions ce que nous ſommes. N'ayons d'inquietude que pour la verité. Sa manifeſtation eſt ſon triomphe. Les voies qui ſervent à la manifeſter davantage, voilà celles qu'il faut embraſſer, quelque contradiction qu'il y ait à eſſuyer.

La declaration verbale en faveur de la paix de Clement IX. a été inventée comme un moyen de ſe mettre à couvert de la perſecution en rendant temoignage à la verité. Mais la crainte de la perſecution n'affoiblit-elle point ce temoignage? Remplit-on toute l'étendue de ſon devoir, en rendant un temoignage dont on n'oſe laiſſer ſubſiſter les preuves, quoiqu'on ſache très bien que les ennemis de la verité abuſeront de ce menagement?

Je ne pouſſe pas plus loin ces reflexions, mon cher Confrere. Il y en a aſſez pour des perſonnes équitables. Je ferois des volumes que je ne perſuaderois pas les autres. Vous me demandez le nombre de ceux qui m'ont écrit ſur cette matiere. Vous en avez vu une partie ſur la Liſte des Eccleſiaſtiques qui ſe ſont declarés pour la cauſe de M. de Senez. Quand il y en auroit moins, vous ne

1729. pourriez être regardé comme un homme ſingulier, en perſiſtant dans la reſolution où vous êtes de ne ſouſcrire le Formulaire que de la maniere que les IV. Evêques & Meſſieurs de Port-Royal l'ont ſouſcrit. Je prie Dieu de vous affermir dans une diſpoſition ſi heureuſe. Elle n'eſt pas donnée à tous. Moins elle eſt commune, plus vous devez être reconnoiſſant envers celui de qui vous la tenez gratuitement. Priez pour moi, mon cher Confrere. Je ſuis très tendrement en Jeſus-Chriſt tout à vous.

LETTRE CCCXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des faux bruits repandus ſur MM. de Troyes & de Blois, de la chute de M. d'Agde, d'un Mandement de M. de Caſtres, des violences de M. de Vintimille.*

Le 29. Novembre 1729.

JE vous remercie, Monſeigneur, des nouvelles que vous avez bien voulu me donner de M. de Troyes. On continue toujours ici & à Nîmes à dire qu'il a ſuivi l'exemple de M. de Rhodez. On y joint même M. de Blois; mais je n'ajoute point de foi à tous ces bruits. La chute de M. d'Agde eſt certaine. Il a fait, quoique de fort mauvaiſe grace, dit-on, une Lettre paſtorale qui n'exprime certainement pas les veritables ſentimens de ſon cœur. Le langage qu'il a tenu avant cette demarche, eſt bien oppoſé à celui qu'il tient dans ſa Lettre. Les Etats où il eſt actuellement, ont été un écueil pour lui: il n'a pas eu le courage de reſiſter. Cette Lettre paſtorale eſt dattée du 12. Octobre. Le 13. il me fit l'honneur de me venir voir à la Verune. Il ne penſoit gueres alors à ſa Lettre paſtorale. Il l'a apparemment antidattée, de peur que l'on ne dît qu'il s'eſt rendu aux ſollicitations qu'on lui a faites à Nîmes. Tous ces defauts de ſincerité ſcandaliſent étrangement les gens du monde. Ils ont raiſon. Mais la cauſe de la Bulle eſt la cauſe du menſonge, & elle a beſoin du menſonge & de la diſſimulation pour ſe ſoutenir.

M. de Caſtres vient de donner ſon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Il me marque qu'il l'a envoyé à ſes Grands-Vicaires pour le faire ſignifier aux Curés & aux Communautés de ſon Dioceſe. Il l'a envoyé auſſi à Nîmes à M. l'Abbé de Beaujeu ſon neveu pour le faire voir aux Prelats. Il ne ſait ſi ſes Grands-Vicaires pourront le faire imprimer.

M. de Rhodez ne m'a point fait reponſe, & j'ai de la peine à croire qu'il me la faſſe. Cela étant, vous voyez bien, Monſeigneur, que le commerce que nous avions ci-devant, ne peut pas être bien vif à l'avenir.

Il paroit en effet que M. l'Archevêque de Paris ne veut rien laiſſer à faire à ſon ſucceſſeur. Voilà d'étranges violences. Cependant avec toutes ces violences l'Archevêque n'eſt pas le plus fort. Il eſt vaincu preſque dans tous les aſſauts qu'il donne. S'il attaque, il ne renverſe point. La gloire eſt pour les aſſiegés, & la confuſion pour les aſſiegeans. Le courage que Dieu donne à ſes Miniſtres, eſt la preuve qu'il veille pour nous, quoiqu'il ſemble comme endormi. Quand il aura éprouvé notre foi, il commandera aux vents & à la mer, & la tempête ceſſera. Demandons-lui qu'il hâte ce moment, mon très cher Seigneur. *Feſtina, ne tardaveris.* On ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais.

LETTRE CCCXCI. 1729.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur la chute de MM. de Rhodez & d'Agde, une entrepriſe de la Cour de Rome, un Mandement de M. de Caſtres, les faux bruits concernant M. de Blois.*

Le 3. Decembre 1729.

J'Ai reçu, Monſeigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 21. & du 30. Octobre. La crainte que j'ai d'être ſurpris par quelque occaſion imprevue, m'engage à commencer cette reponſe ſans ſavoir quand elle partira. Il me ſemble que j'ai bien des choſes à vous dire, & je ſuis bien aiſe de me donner tout le tems de vous les dire.

Je ſavois, Monſeigneur, la chute deplorable de M. de Rhodez, quand votre Lettre du 21. Octobre m'a été rendue. Je vois par la datte de celle qu'il vous a écrite, qu'il avoit jugé à propos de m'informer avant vous de ſon changement. Il n'a oſé vous envoyer ſa Lettre paſtorale, dont la lecture vous auroit fait trop de peine. Il n'en a pas uſé de même à mon égard. Il me l'a addreſſée avec une Lettre particuliere dans laquelle il tâche de couvrir ſa faute, & de la juſtifier. J'ai repondu à la Lettre paſtorale & à la Lettre particuliere. J'en ai relevé tout ce que j'ai cru qui meritoit de l'être. Je doute que cette reponſe qui eſt aſſez longue, ait été lue tranquillement. Il n'y a pas grand mal à troubler la fauſſe paix que cherchent à ſe procurer ceux qui en nous abandonnant abandonnent la verité.

A M. de Rhodez il faut joindre M. d'Agde, dont la chute eſt certaine. Il a fait un Mandement d'acceptation qui n'a point encore été publié, mais qui le ſera apparemment dans peu. Il l'a fait malgré lui, mais enfin il l'a fait. Je le plains. Il connoiſſoit la verité. Il l'aimoit. Il eſtimoit ceux qui ſouffrent pour elle. Mais il n'a pas eu le courage de prendre part à leurs ſouffrances, en ſouffrant lui-même avec eux. Ainſi s'accomplit ce que dit Jeſus-Chriſt dans la parabole de la ſemence : *Celui qui reçoit la ſemence au milieu des pierres, c'eſt celui qui écoute la parole & qui la reçoit à l'heure même avec joie, mais il n'a point en ſoi de racines, & il n'eſt que pour un tems; & lorſqu'il ſurvient des traverſes & des perſecutions à cauſe de la parole, il en prend auſſi-tôt un ſujet de chute.* Luc. VIII. 13. Beniſſons Dieu des miſericordes qu'il nous fait, en nous ſoutenant au milieu de tous ces ſcandales. Il ſait pourquoi il les permet. Il les fera ceſſer dès qu'il voudra. Gemiſſons-en : mais n'en ſoyons point ébranlés.

M. de Caſtres me paroit bien diſpoſé. Je crois que nous aurons quelque choſe de lui ſur la Legende de Gregoire VII. M. d'Agde avoit promis de faire un Mandement pour la defendre dans ſon Dioceſe : mais le zele de l'interêt du Prince ne ſauroit ſe concilier avec l'acceptation de la Bulle. C'eſt à ceux qui defendent la cauſe de Dieu contre cette malheureuſe piece, à venger l'honneur de leur Prince, & à s'oppoſer aux entrepriſes que l'on fait contre ſa Couronne. Vous venez de voir, Monſeigneur, de quelle maniere la Cour de Rome eſt tombée ſur le Mandement de M. d'Auxerre. S'il y avoit encore un reſte de vigueur dans l'épiſcopat, que ne devroit-on pas faire contre une demarche ſi hardie? Condamner au feu un Mandement qui n'exprime que la doctrine de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ſur l'independance des Rois; c'eſt un attentat des plus grands que l'on puiſſe imaginer. En tout autre tems le Miniſtere viendroit au ſecours d'un Evêque traité ſi injurieuſement pour avoir pris les interêts du Roi, mais. . . la Cour de Rome ſent ce qu'elle peut aujourd'hui. Elle en profite. Si Dieu n'y met la main, bientôt il ne faudra plus parler de Libertés de l'Egliſe Gal-

1729. Gallicane. Le Royaume, les Evêques, le Roi, tout va être ſubjugué. On corrompt toutes les ſources. Voilà la Sorbonne opprimée. Tout ce qu'il y avoit de ſain en eſt rejetté. Nul n'y entrera qu'il ne renonce à la verité, & qu'il ne donne des preuves de ſon devouement aux maximes ultramontaines. *Væ mihi! Ut quid natus ſum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis ſanctæ, & ſedere illic, cùm datur in manibus inimicorum? Sancta in manu extraneorum facta ſunt. Vaſa gloriæ ejus captiva abducta ſunt. Trucidati ſunt ſenes ejus in plateis, & juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum. Quæ gens non hereditavit regnum ejus, & non obtinuit ſpolia ejus? Omnis compoſitio ejus ablata eſt. Quæ erat libera, facta eſt ancilla. Et ecce ſancta noſtra, & pulcritudo noſtra, & claritas noſtra deſolata eſt... Quò ergo nobis adhuc vivere?*

1. Mach. II. 7-13.

J'ai l'honneur, Monſeigneur, de vous envoyer mon Inſtruction paſtorale contre le Mandement de M. de Marſeille qui condamne la *Morale chretienne ſur le* PATER. J'y ai joint auſſi quelques exemplaires de mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Il ne faut point ſe laſſer de parler pour la verité. Puiſqu'il plait à Dieu de nous laiſſer ſur la terre, & que nous y ſoyons les triſtes ſpectateurs de tous les maux dont ſon Egliſe eſt affligée; qu'il ne ſoit pas dit que nous y ſommes demeurés inſenſibles, & que nous n'avons rien fait pour y remedier.

Je reprends ma Lettre que j'avois laiſſée à cet endroit depuis quinze jours. Je n'ai rien à y ajouter, ſinon que M. de Caſtres a donné ſon Mandement contre la Legende. Il me mande qu'il ne ſait s'il pourra être imprimé.

Vous avez appris, Monſeigneur, les bruits qui ont couru ſur le compte de M. de Blois, & ce qui y a donné lieu. Cependant il demeure ferme & eſt très éloigné, me marque-t-on, d'imiter l'action de M. de Rhodez dont il a horreur. M. d'Agde n'a pas trouvé beaucoup d'applaudiſſemens aux Etats. Les laïques ſur tout le raillent & ne le menagent gueres.

Je ne vous parle point des violences qu'on exerce à Paris. Si nous avons lieu d'en être vraiment affligés, nous avons auſſi grand ſujet de benir Dieu du courage dont il remplit le Clergé & le peuple.

LETTRE CCCXCII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur les faux bruits touchant M. de Troyes.*

Le 5. Decembre 1729.

QUOIQU'IL n'y ait que deux jours, Monſeigneur, que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je ne puis laiſſer partir le Pere de S. Jean ſans vous temoigner la part que je prends à la joie que vous aurez de le revoir. Je viens d'apprendre des nouvelles de M. de Troyes qui me font beaucoup de plaiſir. On confirme que les bruits deſavantageux qui avoient couru de lui ſont abſolument faux, & ont pour auteurs les Conſtitutionnaires. Une perſonne qui a des relations très intimes avec ce Prelat, & qui l'a vu depuis peu, aſſure qu'il croît en force & en courage. J'en benis Dieu. Prions-le de nous remplir de l'eſprit du grand Saint dont l'Egliſe celebre aujourd'hui la fête. M. de Rhodez m'a fait une courte reponſe qui m'en promet une plus longue. Il paroit qu'il a reçu avec beaucoup d'humilité la correction qu'il s'eſt attirée. Il ne ſe relevera cependant pas de ſa chute. Il eſt bien à plaindre. Je ſuis à la vie & à la mort, Monſeigneur, le plus devoué de vos ſerviteurs.

LET-

LETTRE CCCXCIII. 1729.

A M. l'Evêque de TROYES, *sur le Mandement de ce Prelat contre la Legende.*

Le 13. *Decembre* 1729.

J'Ai lu, Monseigneur, avec une très grande satisfaction le Mandement que vous venez de publier contre la Legende de Gregoire VII. Quelle joie pour tous ceux qui aiment l'Eglise & leur patrie, d'entendre encore une fois M. Bossuet prononcer ses oracles par votre bouche ! Ils sont d'autant plus precieux, qu'ils renferment des principes également propres à maintenir nos libertés, & à defendre les dogmes sacrés que l'on s'efforce aujourd'hui d'aneantir. Quand aurons-nous la consolation de voir en entier le grand Ouvrage dont votre Mandement contient le precis ? Quel jour ne repandroit-il pas sur les contestations presentes? Mais on craint la lumiere, parce que l'on aime les tenebres. Cependant les tenebres ne peuvent pas toujours durer. Elles passeront, & ceux qui les causent: mais la lumiere subsistera éternellement. Je suis avec l'attachement le plus respectueux, &c.

LETTRE CCCXCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la Legende de Gregoire VII. & ce qui y a rapport.*

Le 18. *Decembre* 1729.

IL y a deja plusieurs jours, Monseigneur, que j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois. Je voulois avant que d'y repondre, savoir à quoi se termineroit le zele du Parlement contre le Bref qui vous concerne. N'est-il pas étrange qu'on lie les mains aux Magistrats, & qu'on les empêche de vous rendre justice, dans une affaire qui n'est pas moins celle du Roi & de l'Etat que la vôtre en particulier? Le Roi, dit-on, ne veut pas se brouiller avec le Pape. A la bonne heure. Mais il faut que cela soit reciproque du côté du Pape, & qu'il ne fasse rien qui le puisse brouiller avec le Roi. Si la Cour de Rome ne craint point d'attaquer à decouvert les droits du Roi, & de fouler aux pieds ceux des Evêques, doit-on demeurer dans le silence, de peur de mecontenter cette Cour ?

Que dites-vous, Monseigneur, de l'entreprise du Cardinal de Bissy ? On me marque qu'il a érigé une Chapelle en l'honneur de Gregoire VII. & y a fait poser un tableau où l'Empereur Henry reçoit à genoux la Couronne des mains de ce Pape. Quoique l'on m'assure de la verité du fait, j'ai encore de la peine à le croire. Cela s'appelle insulter le Roi & toute la nation, avec une hauteur & un mepris dont je ne trouve point d'exemple dans un sujet du Roi & un membre de son Conseil. Que de reflexions à faire sur un coup aussi hardi !

J'ai été très satisfait du Mandement de M. de Troyes. Le contraste est singulier. Tandis que M. Bossuet renverse par la bouche de M. de Troyes les pretentions chimeriques de Gregoire VII. M. de Bissy successeur de M. Bossuet érige un autel sous l'invocation de Gregoire VII. pour établir ces mêmes pretentions. Et cela se fait sous les yeux du Roi. *Heu, heu!*

J'ai reçu une reponse de M. de Rhodez qui ne contient que des remercîmens. Il m'en promet une plus longue: mais je doute qu'elle vienne. Il me marque qu'il avoit grande peur que sa demarche ne fît cesser notre commerce.

1729. Rien n'égale, mon très cher Seigneur, mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE CCCXCV.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *ſur les motifs qui le portent à garder le ſilence avec ce Prelat.*

Le 21. *Decembre* 1729.

JE n'ai reçu qu'hier, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois. Après l'avoir lue, j'en ai conclu qu'avec de l'eſprit on peut réuſſir à ſe tromper ſoi-même, mais qu'on ne réuſſira jamais à juſtifier une cauſe auſſi deſeſperée que celle de la Bulle *Unigenitus*. Je n'entreprends point, Monſeigneur, de vous faire voir tous les endroits foibles de votre reponſe. Vous m'avez temoigné que vous ne voulez pas entrer en diſpute avec moi. Et d'ailleurs quel avantage la verité en tireroit-elle ? Une reponſe de ma part ne ſerviroit qu'à vous faire faire de nouveaux efforts pour juſtifier le parti que vous avez pris. Il eſt de l'interêt de la verité & de ceux qui la defendent, de prevenir tout ce qui pourroit vous éloigner d'eux davantage. Je prends donc le parti de me taire ; & je ne veux avoir de voix avec vous, que pour vous aſſurer du reſpect avec lequel je continue d'être, &c.

LETTRE CCCXCVI.

A M. le Marquis de la FARE, *ſur une defenſe d'aller aux Etats que ce Commandant lui avoit ſignifiée.*

Le 28. *Decembre* 1729.

J'AI reçu, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui accompagnoit celle du Roi que vous m'avez envoyée pour me defendre d'aller à Nîmes pendant la tenue des Etats. J'ai reçu l'une & l'autre dans le tems que j'attendois l'ordre du Roi des Rois pour aller comparoître devant lui. Je me ſers, Monſieur, des premieres forces qui me reviennent pour vous aſſurer de mon obéiſſance & de ma ſoumiſſion aux ordres de Sa Majeſté, & pour vous marquer ma joie de votre heureux retour dans cette province. J'attends avec impatience votre arrivée en cette ville, pour vous aſſurer de mon parfait attachement & du reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE CCCXCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur une Lettre de ce Prelat au Roi, une demarche de M. de Blois, la ſituation de M. de Rhodez, la Chapelle de Gregoire VII. à Meaux, les violences exercées à Paris.*

Le 30. *Decembre* 1729.

VOus ne pouviez me donner d'étrennes plus agreables, Monſeigneur, qu'en m'envoyant votre Lettre au Roi. Elle eſt digne de vous & de la cauſe que vous ſoutenez. Vous y parlez avec dignité, & vous accablez vos adverſaires par la force de vos raiſons. On ſent en la liſant que vous avez la verité & la juſtice de votre côté. Je ſuis perſuadé que les Conſtitutionnaires mêmes ne pourront s'empêcher de vous rendre temoignage interieurement, s'ils n'oſent le faire à decouvert.

3. Reg. XVIII. 21. J'ai lu la petite Lettre paſtorale de M. de Blois. *Uſquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus eſt Deus, ſequimini eum: ſi autem Baal, ſequimini eum.*

M. de

M. de Caſtres doit m'envoyer quelques exemplaires de ſon Mandement contre la Legende. J'aurai l'honneur de vous en addreſſer un dès que je les aurai reçus. 1729.

M. de Rhodez a enfin repondu à ma grande Lettre. Je crois qu'il auroit mieux fait de garder le ſilence. On a tâché de mettre de l'eſprit dans cette reponſe. Mais que ſert l'eſprit, quand on a une mauvaiſe cauſe à ſoutenir? Les raiſonnemens en ſont pitoyables; & ces ſortes de pieces ne ſervent qu'à me convaincre de plus en plus, qu'il n'y a d'autre parti à prendre que celui que Dieu m'a fait la grace d'embraſſer. Je vois que ceux qui ſe declarent pour la Bulle, ne ſauroient ouvrir la bouche ſans tomber dans des abſurdités continuelles. Encore eſt-ce le moindre mal.

On dit maintenant que la Chapelle qu'a fait faire le Cardinal de Biſſy n'eſt plus la Chapelle de Gregoire VII. mais celle de S. Henry. Quelque ennemi des explications que ſoit ce Cardinal, le voilà donc forcé de nous en donner pour ne pas revolter la nation: je ne ſai ſi elle ſera d'humeur à entrer dans cet accomodement. Pour moi qui ne connois point de milieu entre accepter purement & ſimplement & rejetter purement & ſimplement, je m'en tiens au ſens naturel du tableau, & à la premiere impreſſion qu'il a faite ſur tous les eſprits, même à Meaux, où je ſai par gens qui y ont paſſé depuis peu, que les habitans de cette ville l'ont cru être le tableau de Gregoire VII. Et ainſi, s'il m'arrive jamais de paſſer pas Meaux, je me donnerai bien de garde de porter ma chandelle au nouveau Saint.

Je ſuis auſſi édifié que vous l'êtes, Monſeigneur, du courage qu'il y a à Paris. Mais je ſuis penetré de douleur à la vue des violences que l'on ne ceſſe d'y exercer. Quel ravage en Sorbonne! Où eſt la pudeur de pretendre faire paſſer pour un Decret de cette Faculté, la Deliberation de ce cadavre, dont la pourriture repand une odeur inſupportable dans le royaume?

Je vous ſouhaite, Monſeigneur, toutes les graces dont vous avez beſoin pour continuer à defendre la verité. Vous m'avez envoyé des étrennes: j'eſpere être en état de vous rendre inceſſamment la pareille.

LETTRE CCCXCVIII.

A M. l'Evêque de Castres, *ſur le Mandement de ce Prelat contre la Legende, la Lettre de M. d'Auxerre au Roi, l'état du Dioceſe de Paris.*

Le 30. Decembre 1729.

Monsieur l'Abbé de Beaujeu m'a fait la grace, Monſeigneur, de me rendre la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 23. & de diner deux fois avec moi. J'aurois ſouhaité le retenir plus long-tems. Vous me faites grand plaiſir de m'apprendre que votre Mandement contre la Legende eſt imprimé. J'en enverrai un exemplaire à M. d'Auxerre qui deſire fort de l'avoir. Je ſuis ravi, Monſeigneur, que ma Lettre contre le Mandement de M. de Marſeille ſoit de votre goût. Il n'étoit pas difficile de renverſer un homme qui condamne les Peres de l'Egliſe, & qui prend pour l'hereſie de Calvin un article de foi. Tout autre que moi qui auroit voulu entreprendre cet Ouvrage, y auroit mieux réuſſi. Mais je n'ai pu ſouffrir que l'on decriât les meilleurs Livres; & il m'a paru qu'en relevant les bevues & les erreurs de ces faux zelés, on pourroit les arrêter, ou du moins en retenir d'autres que leur exemple auroit été capable d'entrainer. M. d'Auxerre vient d'écrire une Lettre au Roi, pour ſe plaindre du refus que lui fait M. le Garde des Seaux de continuer ſon privilege, dont il a actuellement beſoin pour faire imprimer un Rituel. Cette Lettre eſt pleine de

1730. bon ſens & de generoſité. Je l'ai manuſcrite. J'aurai l'honneur de vous l'envoyer, Monſeigneur, dès que je pourrai en faire faire un copie. Je m'aſſure que vous en ſerez très content. Les droits de l'épiſcopat y ſont ſoutenus dignement.

Je ne vous dis rien des nouvelles courantes. Je ne ſuis pas en peine de ſavoir de quelle maniere vous regardez tout ce qui ſe paſſe. On continuera, Monſeigneur, à vous mettre au fait de tout. Recevez, s'il vous plaît, mes ſouhaits les plus ſinceres pour la nouvelle année. Sera-t-elle moins orageuſe que les precedentes? Il faut le demander à Dieu. Plus la tempête eſt violente, plus nous devons eſperer que celui qui commande aux vents & à la mer, nous rendra le calme. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXCIX.

A M. le Cardinal de FLEURY, *en lui addreſſant une Lettre au Roi contre la Legende de Gregoire VII.*

Le 31. *Decembre* 1729.

Tom. 2. pag. 513. PERMETTEZ-MOI, Monſeigneur, d'addreſſer à Votre Eminence une Lettre que je me donne l'honneur d'écrire au Roi à l'occaſion du nouvel Office de Gregoire VII. Quand je ne ſaurois pas que Votre Eminence a autoriſé de ſon ſuffrage en 1682. la doctrine dont je prends la defenſe, il me ſuffiroit de jetter les yeux ſur le rang que vous tenez dans l'Etat, pour me flatter de meriter en cela votre approbation. Il ne faut pas beaucoup de penetration pour comprendre ce que doivent penſer les Miniſtres du Roi de la nouvelle entrepriſe de la Cour de Rome, & des efforts que font les Evêques pour la repouſſer. J'ai toujours vu feu mon pere ſi ardent pour la defenſe des droits de la Couronne contre les pretentions ultramontaines, que je n'aurois beſoin que de me rappeller ſes inſtructions pour faire ce que je fais, ſi je pouvois oublier que je ſuis Evêque. Vous êtes Evêque, & vous êtes Miniſtre, Monſeigneur. C'eſt un double titre pour moi d'eſperer que Votre Eminence voudra bien appuyer les raiſons dont je me ſers, pour faire connoître à Sa Majeſté l'interêt qu'Elle a de prevenir les ſuites d'une demarche auſſi prejudiciable à l'Egliſe & à l'Etat que l'eſt celle dont je me plains. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCC.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de l'excluſion de* 100 *Docteurs de Sorbonne, du courage des Curés de Paris, de la Lettre de M. d'Auxerre au Roi, d'une reponſe de M. de Rhodez.*

Janvier 1730.

IL y a deja quelque tems, Monſeigneur, que je n'ai eu la conſolation de recevoir de vos nouvelles. Je l'attribue au defaut d'occaſions. On m'aſſure que j'en aurai une aujourd'hui. Je la ſaiſis pour vous renouveller tous les ſentimens de tendreſſe, d'attachement & de reſpect que vous me connoiſſez pour vous. Les liens qui nous uniſſent ſont trop forts, pour que j'éprouve à cet égard le moindre affoibliſſement. Tant que Dieu me donnera quelque amour pour la verité, je ne me ſeparerai point de celui qui fait le plus d'honneur à la cauſe de la verité.

Que dites-vous, Monſeigneur, de la guerre de Paris? La voilà bien declarée. Ff. LXXIX. 24. Quel ravage en Sorbonne! *Singularis ferus depaſtus eſt eam.* Exterieurement nos adverſaires paroiſſent victorieux: mais réellement ils ſont vaincus. L'excluſion des Docteurs fait la honte de leurs perſecuteurs. La violence n'en a abattu aucun.

cun. Ce n'eſt donc point le perſecuté qui eſt vaincu, mais le perſecuteur. 1730.

Maintenant les Curés ſoutiennent l'aſſaut. J'eſpere que Dieu les remplira de courage, pour repouſſer tous les traits que l'on decoche contre eux. On parle fort d'un Memoire qu'ils ont preſenté à M. l'Archevêque de Paris. Je ne l'ai point vu. On dit qu'il eſt d'une grande beauté.

M. d'Auxerre vous a-t-il envoyé, Monſeigneur, la Lettre qu'il a écrite au Roi, pour ſe plaindre du refus qu'on lui fait de la continuation de ſon privilege pour imprimer? J'en ai ici une copie, dont je ſuis bien content. Les raiſons qu'il emploie pour defendre les droits de l'épiſcopat, ſont peremtoires.

Je ne dois pas vous laiſſer ignorer, Monſeigneur, que j'ai écrit auſſi une Lettre au Roi à l'occaſion de la Legende de Gregoire VII. Elle eſt trop longue, pour que je puiſſe vous l'envoyer preſentement. Vous trouverez dans ce paquet un exemplaire du Mandement de M. de Caſtres contre cette Legende.

M. de Rhodez a repondu à ma grande Lettre. Il auroit mieux fait de garder le ſilence. Tous les jours je reconnois qu'on ne ſauroit ouvrir la bouche en faveur de la Bulle, ſans tomber dans des bevues ſurprenantes.

Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Je prie Dieu de nous conſerver une ſanté ſi precieuſe à l'Egliſe. Le climat que vous habitez, me fait craindre l'hiver pour vous. Mais Dieu connoit nos beſoins; & l'hiver le plus rude ne peut nuire, quand il veut proteger. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre, le plus inviolable & le plus reſpectueux, &c.

PS. Depuis ma Lettre écrite j'ai reçu, Monſeigneur, celle dont vous m'avez honoré en datte du 3. de ce mois. Je vous rends mille graces de tous les vœux que vous voulez bien faire pour moi. Je n'ai garde de les confondre avec ceux de la multitude: ils ſont marqués au coin de la ſincerité & de la verité. Ce n'eſt point ici, *labia doloſa in corde & corde locuti ſunt.* Pſ. XII. 3.

Le jugement avantageux que vous portez, Monſeigneur, de mon Inſtruction paſtorale pour la defenſe du Livre de *la Morale ſur le* PATER, fait que je vous en envoye quelques exemplaires avec plus de confiance.

LETTRE CCCCI.

A M. l'Abbé PUCELLE, *en lui envoyant ſa Lettre au Roi contre la Legende.*

Le 13. Janvier 1730.

VOus avez droit, Monſieur, ſur tout ſe qui ſe fait contre la Legende de Gregoire VII. Je viens d'écrire une Lettre au Roi à l'occaſion de cette Legende. Trouvez bon que je vous en faſſe part. On doit vous en remettre une copie manuſcrite inceſſamment. Si vous jugez qu'elle reponde à ce que l'on eſt en droit d'attendre d'un Evêque qui craint Dieu & qui honore le Roi, je m'eſtimerai très heureux d'avoir rempli ce double devoir dans une occaſion ſi importante. Vous êtes le maître de faire voir ma Lettre à vos amis. Mais je vous demande en grace de n'en point laiſſer tirer de copie pour le preſent. Je ſuis bien aiſe qu'il ſe paſſe quelque tems, auparavant que de la rendre commune.

Je prie Dieu, Monſieur, qu'il conſerve long-tems une ſanté auſſi utile que la vôtre l'eſt au bien de l'Egliſe & de l'Etat. Faites-moi la juſtice d'être perſuadé que perſonne ne fait des vœux plus ardens que moi pour tout ce qui vous regarde, & n'eſt avec un attachement plus ſincere & plus plein de reſpect que je le ſuis, &c.

1730.

LETTRE CCCCII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui envoie une copie de la même Lettre, & lui parle d'un Mandement de M. de Caſtres, de la mort de M. de Carcaſſonne, & de celle de M. Tourneli.*

Le 13. *Janvier* 1730.

JE ne dois pas vous laiſſer ignorer, Monſeigneur, que j'ai écrit une Lettre au Roi à l'occaſion de la Legende de Gregoire VII. J'ai pris mes meſures pour vous en faire remettre une copie. Peut-être l'aurez vous reçue, avant que ma Lettre parvienne juſqu'à vous. En tout cas, j'eſpere que vous ne ſerez pas long-tems ſans la recevoir. Trouvez bon, Monſeigneur, que je vous ſupplie que cette copie n'en produiſe point d'autres pour le preſent. Je ſuis bien aiſe de voir auparavant ſi on me repondra, & ce que l'on me repondra.

Vous devez avoir reçu un Mandement de M. de Caſtres, que j'ai eu l'honneur de vous addreſſer ſous une ſeule enveloppe. Il y a quelques endroits dans ce Mandement, dont je prevois que vous ne ſerez pas trop content. Mais que faire? Prenons le bon, & laiſſons le reſte.

J'ai grande impatience de voir le Memoire des Curés de Paris. Je ne doute pas qu'il ne ſoit excellent. Nous avons perdu M. de Carcaſſonne dans cette province. Ce qu'il y a eu de ſingulier dans ſa maladie, qui a duré quatorze jours, c'eſt qu'il n'a pas dit un mot de la Conſtitution. Il s'eſt contenté en recevant le Viatique, de dire en general qu'il mouroit ſoumis aux deciſions de l'Egliſe. Dans les momens où il avoit la tête priſe, il crioit qu'il étoit damné. Les pauvres le regrettent à cauſe des aumônes qu'il faiſoit. Vous avez ſu apparemment qu'il étoit venu à l'Aſſemblée provinciale à Nîmes, dans le deſſein de demander un Concile contre moi. Il vouloit auſſi que l'Aſſemblée declarât la Conſtitution regle de foi, & qu'elle reçût le Concile d'Embrun. Dieu lui faſſe miſericorde: *Zelum habebat, ſed non ſecundùm ſcientiam.*

Rom. X. 2.

La mort de Tourneli eſt une perte plus conſiderable pour le parti Moliniſte. Il a fait beaucoup de mal pendant ſa vie. Son jugement ſera d'autant plus terrible, qu'il n'a pas peché par ignorance. Quelle preparation pour comparoître devant Dieu, que le ravage qu'il a fait en Sorbonne à la veille de ſa mort!

Ces exemples doivent nous affermir dans le parti de la verité, & redoubler notre reconnoiſſance pour toutes les miſericordes que Dieu nous a faites. Aimons-nous toujours, mon très cher Seigneur, dans celui qui eſt le principe de notre union; & demandons-lui inſtamment d'achever en nous ce qu'il y a commencé. Rien n'égale mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE CCCCIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de ſa Lettre au Roi, & de l'Hiſtoire de Marie Alacoque.*

Le 27. *Janvier* 1730.

JE ne dois pas, Monſeigneur, vous laiſſer apprendre par un autre que j'ai écrit une Lettre au Roi à l'occaſion de la Legende de Gregoire VII. Elle eſt trop longue pour pouvoir vous être envoyée. Je vous prierai de la lire, quand vous paſſerez par Montpellier. Je crois être entré dans une partie des vues que vous aviez, de montrer la politique de la Cour de Rome dans la part qu'elle a priſe à toutes les diſputes qui ſe ſont élevées dans le royaume. J'aurois ſouhaité que vous euſſiez

euſſiez vous-même executé ce plan. Vous l'auriez mieux fait que tout autre. En tout cas, je m'eſtimerai heureux ſi je puis meriter votre approbation. 1730.

Vous voyez par les nouvelles le fracas que fait la Sœur Alacoque à Paris. Je vous ferai copier quelques extraits que l'on m'a envoyés de ſa Vie. Vous n'en ſerez pas moins effrayé que moi. En les liſant, vous vous apperceverez que le feu de Provence n'eſt pas encore éteint en vous. Je ſuis avec le reſpect & l'attachement le plus tendre, &c.

LETTRE CCCCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de M. d'Embrun, du Memoire des Curés de Paris, des excès de l'Hiſtoire de Marie Alacoque.*

Le 27. Janvier 1730.

JE ſouhaite, Monſeigneur, que le Tencin ſoit auſſi *tenciné* qu'il le merite. La revocation dont vous me parlez, ne m'a point encore été confirmée. Ce n'eſt pas neanmoins une preuve que la nouvelle ſoit fauſſe.

Vous avez raiſon de trouver M. l'Archevêque de Paris bien battu dans le Memoire de MM. les Curés. Je l'ai lu, & n'ai point été ſurpris qu'il en ſoit très mortifié. Si nos adverſaires nous vexent par leurs violences, je crois que nous les vexons par la force de nos raiſons. La guerre qu'ils nous font eſt exterieure, parce que nous avons la verité & la conſcience pour nous. Celle que nous leur faiſons eſt d'un genre bien different. C'eſt commencer ſon enfer ici bas, que d'avoir à étouffer la lumiere qui pourſuit, & les reproches d'une conſcience qui tourmente, parce qu'elle ſe ſent mepriſée.

Vous ne me dites rien, Monſeigneur, de la Sœur Alacoque. L'étrange perſonnage que joue ſon Auteur! Quel aveuglement! Dieu lui a envoyé un eſprit de vertige pour le punir de tout ce qu'il a fait contre la verité. Je n'ai vu encore que des extraits de ce miſerable Livre. Ils font horreur. Deja les Conſtitutionnaires s'attendent que ni vous ni moi ne demeurerons pas dans le ſilence. Ils nous ſervent trop bien pour ne pas en profiter. Adieu, mon très cher Seigneur. Perſonne ne vous reſpecte & ne vous aime plus tendrement que moi.

M. Languet Evêque de Soiſſ. maintenant Archevêque de Sens.

LETTRE CCCCV.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au ſujet d'un ordre de la Cour concernant le Pere Barreyre Dominicain.*

Le 17. Fevrier 1730.

VOICI, Monſeigneur, la copie d'une Lettre que je reçus avant-hier de M. de S. Florentin. Vous connoiſſez le Pere Barreyre encore mieux que moi. On me l'enleve, & on lui interdit toutes les Chaires de mon Dioceſe. J'aurai l'honneur de vous montrer, quand vous paſſerez ici, la reponſe que je fais à M. de S. Florentin. Je tâche d'y ſoutenir les droits des Evêques, comme j'ai ſoutenu ceux du Roi dans mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. & dans la Lettre que j'ai écrite au Roi en conſequence. Si j'avois quelques doutes dans le parti que j'ai pris dans l'affaire de la Bulle, j'aurois bien de quoi me raſſurer. Ne faut-il pas s'aveugler, pour ne pas voir qu'il y a une conſpiration formée contre la verité, & qu'on ne peut plus la ſouffrir dans la bouche de ceux qui ſont le plus en état de la faire reſpecter? Je ne vous en dirai pas davantage, Monſeigneur. J'attends votre arrivée avec impatience. Nous parlerons à loiſir de Marie Alacoque & des Euſebes. Je ſuis très affligé de perdre le Pere Barreyre, qui prend cette affaire d'une maniere qui m'a fort édifié. Je ſuis, &c.

LET-

1730.

LETTRE CCCCVI.

A M. le Comte de S. FLORENTIN, *ſur le même ſujet.*

Le 17. Fevrier 1730.

J'Ai reçu, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 3. de ce mois. Vous m'y apprenez que le Roi a été très ſurpris de ce que j'ai jetté les yeux ſur le Pere Barreyre Dominicain, pour le faire prêcher le Carême dans ma Cathedrale; *d'autant que l'année derniere il lui avoit été defendu de prêcher, par rapport à ſon peu de ſoumiſſion à l'Egliſe, & ſes ſentimens oppoſés à la ſaine doctrine.* Vous ajoutez, que Sa Majeſté vous a chargé de m'écrire *d'en nommer un autre, qui puiſſe par ſes diſcours orthodoxes édifier la ville de Montpellier, ne voulant point abſolument que ce Religieux rempliſſe aucune Chaire dans* mon *Dioceſe.*

Il y a long-tems, Monſieur, que votre famille eſt en poſſeſſion de la charge de Secretaire d'Etat. Vos peres l'ont exercée ſous pluſieurs de nos Rois. Permettez-moi de vous demander, ſi vous avez trouvé ſous les regnes precedens quelque Lettre écrite à des Evêques qui ait pu ſervir de modele à celle-ci. Eſt-il ſurprenant que j'aye nommé pour predicateur de ma Cathedrale un Religieux qui a l'eſtime generale de ſon Ordre, qui a prêché avec ſuccès dans tous les lieux où il a été appellé, & qui paſſera toujours pour un homme d'un vrai merite dans l'eſprit de ceux qui le connoitront?

Il lui a été defendu de prêcher l'année derniere. Il paroit, Monſieur, que Sa Majeſté a été bien mal informée. Le Pere Barreyre, à la recommandation de M. l'Archevêque d'Alby, fut choiſi l'année derniere par M. de Caſtres pour prêcher le Carême dans ſa Cathedrale. Il le fit avec beaucoup d'applaudiſſement. Il n'y a pas long-tems que M. de Caſtres m'en faiſoit l'éloge, en m'aſſurant qu'il le regardoit comme un des plus ſavans predicateurs du royaume. Le jugement de ce Prelat vaut bien celui des delateurs ſecrets, qui ont repreſenté le Pere Barreyre comme un homme *peu ſoumis à l'Egliſe*, & qui a *des ſentimens oppoſés à la ſaine doctrine.* On connoit aſſez quels ſont les ſentimens d'un Dominicain qui a de la reputation dans ſon Ordre. Celui-ci fait gloire de ſoutenir la doctrine de S. Thomas. Il la prêche & l'annonce ſur les toits. Si c'eſt un crime, pourquoi dans tous les lieux où il a prêché ne l'a-t-on pas obligé de ſe retracter? En 1728. il prêcha le Carême à Alby, en 1727. à Clermont, auparavant à Bourdeaux; & par-tout où il a prêché, il n'a reçu que des éloges des Archevêques & Evêques devant leſquels il l'a fait. On ne peut l'accuſer de mauvais ſentimens & de peu de ſoumiſſion à l'Egliſe, que ce reproche ne retombe ſur les Prelats qui l'ont employé.

Le Roi veut que je nomme un autre predicateur, *qui puiſſe par ſes diſcours orthodoxes édifier la ville de Montpellier.*

Plût à Dieu que j'en trouvaſſe beaucoup qui reſſemblaſſent au Pere Barreyre! Je ne ſuis pas le ſeul qui le voie partir avec douleur. On deſiroit avec empreſſement de l'entendre. A ſon defaut je nommerai le meilleur que je pourrai; mais je ſuis bien aſſuré qu'il n'aura pas le même nombre d'auditeurs qu'auroit eu le Pere Barreyre. Le malheur de ce dernier, ſi c'en eſt un, eſt d'avoir des talens peu communs. La doctrine de S. Thomas dans la bouche d'un homme qui eſt en état de la ſoutenir par beaucoup de capacité: voilà le crime que les delateurs du Pere Barreyre ne ſauroient pardonner. En ſortant de cette ville, il ſecouera contre eux la pouſſiere de ſes pieds. Dieu leur demandera compte de tout le bien qu'ils auront empêché. Aujourd'hui ils s'applaudiſſent; mais s'ils ont pu tromper le Roi, le jour viendra où ils ſentiront qu'on ne peut tromper Dieu. Je deſire ardemment qu'ils le previennent par un ſincere repentir.

Enfin

Enfin vous me declarez, Monſieur, que Sa Majeſté ne veut point abſolument 1730.
que le Pere Barreyre rempliſſe aucune Chaire dans mon Dioceſe. Qu'il me ſoit permis de vous repreſenter, que nos Rois ne parlent point ainſi à des Evêques. On ne me ſoupçonnera point de vouloir donner atteinte à l'autorité du Roi & à l'independance de ſa Couronne. Mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. & la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi en conſequence, ne laiſſent qu'une ſeule choſe à deſirer ſur ce point, qui eſt, que tous les Evêques du royaume en faſſent autant que moi. Mais ſi Dieu m'a donné le courage de reſiſter au Pape quand il donne atteinte aux droits de la Couronne, Sa Majeſté ne peut me ſavoir mauvais gré, ſi je prends la liberté de lui dire qu'il ne lui eſt point permis d'entreprendre ſur les droits des Evêques. Que le Roi empêche un Religieux de venir dans mon Dioceſe, qu'il l'en banniſſe quand il y ſera; ce n'eſt point à moi à demander au Roi: Pourquoi le faites-vous? Dieu eſt ſon juge. Mais que le Roi me diſe: Je ne veux pas abſolument qu'un tel Religieux rempliſſe aucune Chaire dans votre Dioceſe; alors je demande ſi le Roi a droit de commander aux Evêques dans ce qui concerne le ſpirituel. Je tiens mon autorité immediatement de Jeſus-Chriſt. Quelque indigne que j'en ſois, je le repreſente dans toutes les fonctions ſpirituelles. Quand je donne miſſion à un predicateur, c'eſt Jeſus-Chriſt qui la donne par mon miniſtere. De quel œil le Roi regarderoit-il un Evêque, qui defendroit à un Magiſtrat de faire ſes fonctions? Il en eſt de même d'un predicateur, qui a reçu ſa miſſion d'une autorité legitime. Le Roi ne peut lui defendre de l'exercer, ſans entreprendre ſur la puiſſance ſpirituelle, d'autant plus qu'il n'eſt queſtion ici que de doctrine. Les Evêques ſont les juges de la doctrine. Les Rois ne le ſont pas. S'il y avoit un jugement regulier prononcé dans un tribunal eccleſiaſtique contre le Pere Barreyre: s'il avoit été convaincu d'avoir enſeigné quelque erreur, & qu'il n'eût pas voulu la retracter; il ſuffiroit de m'en avertir, pour que je lui retiraſſe mes pouvoirs. Mais que ſans information, ſans citation, ſans jugement, ſans condamnation, le Roi interdiſe toutes les Chaires de mon Dioceſe à un predicateur; non ſeulement le Roi n'a pas le pouvoir de le faire, mais je ne connois dans l'Egliſe aucune puiſſance qui le voulût entreprendre. Faites-moi la grace, Monſieur, de le repreſenter à Sa Majeſté. La ſurpriſe que l'on a faite à ſa religion eſt ſi ſenſible qu'elle n'aura aucune peine à revoquer ſes premiers ordres. C'eſt un acte de juſtice que je ne puis m'empêcher d'eſperer d'un Prince qui met au rang de ſes plus hauts titres, celui de fils ainé de l'Egliſe. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet d'une Conſultation des Avocats en faveur de ce Prelat, de ſa Lettre au Roi contre la Legende, de l'Hiſtoire de Marie Alacoque.*

Le 21. *Fevrier* 1730.

J'Ai appris avec grand plaiſir, Monſeigneur, qu'il y avoit une Conſultation en votre faveur ſignée deja de LX. Avocats. On me marque en même tems que l'on doit donner un Arrêt contre le Bref qui fletrit votre Mandement. Je ſai que M. l'Abbé Pucelle s'étoit chargé de preſenter une Requête par laquelle vous demandez à être reçu appellant comme d'abus, & que la crainte que la Requête n'attirât de nouveaux ordres de la Cour pour empêcher de vous rendre juſtice, a été cauſe que cette Requête n'a point été preſentée. Voilà à quoi nous ſommes reduits aujourd'hui, de n'être écoutés qu'à demi, ſi tant eſt que nous le ſoyons, dans une affaire qui eſt toute entiere l'affaire du Roi & de l'Etat. Cela n'empêche pas

1730. que nous ne devions aller toujours en avant. Il eſt important de faire ſentir la verité de ce que j'ai tâché de prouver dans ma Lettre au Roi. Ce ſera quelque choſe de curieux qu'en prenant la defenſe du Roi & de ſa Couronne, nous ayons les mêmes contradictions à eſſuyer que nous avons en reſiſtant à la Conſtitution. On verra par là combien la Conſtitution eſt pernicieuſe à l'Etat, puiſqu'elle ferme la bouche à tous ceux qui parleroient dans un autre tems, & qu'elle attire des diſgraces à ceux qui ont le courage de ſe montrer pour prendre la defenſe de leur Prince.

L'éloge que vous faites de ma Lettre, Monſeigneur, me met hors d'état de vous repondre. J'aime mieux m'arrêter à ce qui vous y a le moins ſatisfait. Je vous rends mille graces de m'avoir dit ſur cela votre penſée. Ce qui m'a determiné à donner quelque étendue au dogmatique, c'eſt que j'ai cru qu'il étoit important de faire ſentir combien les principes des Conſtitutionnaires ſont dangereux à l'Etat; & jamais l'occaſion ne pouvoit être plus favorable. Il n'y a point d'argument plus ſeduiſant de la part des Conſtitutionnaires, que celui qu'ils tirent de ce fantôme d'autorité exterieure, ſur lequel ils ſe fondent. Otez-leur cet appui, vous les reduiſez au ſilence. Les gens de Cour qui n'approfondiſſent rien, ſe laiſſent prendre par les grands mots des Conſtitutionnaires; mais en faiſant l'application des principes de ces derniers à des queſtions qui intereſſent la Couronne, vous les mettez en état de goûter les veritables principes ſur l'autorité de l'Egliſe, & de rejetter ceux que l'on s'efforce d'y ſubſtituer. Or en montrant que les principes des Conſtitutionnaires ſont dangereux, & qu'il n'y a que les nôtres avec leſquels on puiſſe defendre les droits de la Couronne, il me ſemble que j'aurois mal fait, ſi je n'avois pas établi avec quelque étendue nos principes. On m'auroit pris pour un homme qui promet plus qu'il ne donne. C'eſt ce qui m'a determiné à ne pas traiter ce point d'une maniere ſi ſuccincte. Voilà, mon très cher Seigneur, l'idée que j'ai eue. Je la ſoumets cependant à vos lumieres. D'habiles gens qui avoient penſé d'abord comme vous, ſont revenus depuis à mon ſentiment.

A l'égard de Marie Alacoque, il y a quelques jours qu'une Dame me demandoit ſi je ne ferois rien contre ce Livre. Je lui repondis en badinant par un fait de la vie de Louis XIV.

Louis XIV. ayant pris la Franche-comté, il reſtoit encore une mechante petite place devant laquelle le Roi ſe diſpoſoit à aller. On lui dit: *Sire, il ne convient pas que Votre Majeſté ſe preſente devant cette place, ni qu'elle y envoye ſes troupes. Il faut, pour marquer le mepris que l'on en fait, l'abandonner aux Tartares.* (C'eſt le nom qu'on donne aux Valets des Gardes du Corps.) Cela fut executé. Les Tartares ſe preſenterent devant la ville, & la prirent. Voilà, Monſeigneur, ce que vous croyez que nous devons faire à l'égard de Marie Alacoque. Cependant, ſi l'ouvrage eſt ſi mepriſable en lui-même, l'Auteur n'eſt pas mepriſé dans ſon parti. C'eſt un Evêque qui eſt du Conſeil de conſcience, & à qui ſelon toutes les apparences on auroit donné votre Rituel à examiner, ſi vous euſſiez eu la lâcheté de deferer aux intentions de M. le Garde des Seaux. Eſt ce que la verité ne peut pas tirer avantage de la haute ſotiſe que vient de faire ce grand Evêque, qui ſe donnoit ci-devant pour la bouche du Clergé de France? Nous voici à la veille d'une Aſſemblée, qui pourra bien faire parler d'elle. Seroit-ce ſi mal fait, que de donner à entendre à ces Meſſieurs que, s'ils demandent des Conciles pour les beſoins particuliers de certaines provinces, ils doivent commencer par les beſoins très preſſans de la province de Reims? Remontons dans les premiers ſiecles. Auroit-on ſouffert qu'un Ouvrage auſſi deteſtable que celui de Marie Alacoque, portât le nom d'un Evêque? Dieu nous livre ſes ennemis entre les mains. Les laiſſerons-nous échapper? Ferons-nous comme Achab à l'égard de Benadad? Cela merite reflexion. Gens que vous eſtimez, croyent que l'on ne doit pas ſe taire.

En

En voilà assez pour aujourd'hui, mon très cher Seigneur. Soyez persuadé que 1730.
personne ne vous aime & ne vous est plus devoué que moi.

LETTRE CCCCVIII.

A M. l'Abbé de la BROUE. *Il loue son amour pour la verité, & la charité qu'il exerçoit envers M. Esteve.*

Le 22. Fevrier 1730.

J'AUROIS du vous marquer plutôt, Monsieur, combien j'ai été édifié de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Dans des tems plus heureux une demarche comme la vôtre meriteroit d'être recompensée par des titres plus distingués que ceux auxquels vous renoncez. Mais ce que l'injustice des hommes vous enleve, pour le malheur de l'Eglise, la verité que vous preferez à tout, vous le rendra un jour avec surabondance, sans qu'on puisse vous le ravir. Je respecterai toujours la memoire de M. de Mirepoix en la personne de ceux qui lui appartiennent; mais vous n'avez pas besoin, Monsieur, de ce titre pour avoir accès auprès de moi. L'amour que Dieu vous a donné pour la verité, est de tous les titres celui dont je fais le plus de cas, quand il est uni, comme en vous, à une grande charité. Vous la faites paroître d'une maniere bien sensible en la personne d'un Curé de mon Diocese qui souffre pour la verité & pour la justice. Il me marque qu'il vous a de grandes obligations & à Monsieur votre frere. Je vous en fais à l'un & à l'autre des remercîmens très sinceres. J'ose même vous prier de continuer à lui adoucir son exil: ou plutôt il est inutile que je vous prie de le faire, puisque les motifs qui vous y portent, sont superieurs à toutes les vues humaines. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE CCCCIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Lettre de ce Prelat au Roi, de la Consultation des Avocats, de Marie Alacoque, d'une reponse de M. de Marseille, des pouvoirs rendus aux Jesuites par M. de Rhodez.*

Le 28. Fevrier 1730.

JE vous felicite, Monseigneur, de la Lettre que vous venez d'écrire au Roi. Je ne doute pas qu'elle ne soit digne de vous & de la cause que vous defendez. J'avois autrefois mes ports francs. Je ne les ai plus aujourd'hui. Si le paquet que vous voulez m'envoyer, n'est pas si considerable, j'en payerai le port bien volontiers. Si vous le trouvez trop gros, vous me ferez plaisir de l'envoyer à quelque ami de Paris pour me le faire tenir par une voie sure.

J'ai deja eu l'honneur de vous parler de la Consultation des Avocats. On m'écrit que c'est une très belle piece, & que certaines gens que vous connoissez en sont fort embarrassés. Je n'en suis point surpris. L'affaire de Gregoire VII. est une affaire toute d'or. Elle peut avoir de grandes suites, qui toutes doivent tourner à l'avantage de la verité & de ses defenseurs. Ne la perdons point de vue. Nous pouvons reduire nos adversaires à dire de ce que nous ferons contre la Legende, tout ce qu'ils ont dit de ce que nous avons fait contre la Constitution. Et de-là jugez ce qui en resultera pour le triomphe de notre cause.

Je suis bien aise que vous reveniez à mon premier jugement sur Marie Alacoque. Je savois l'endroit que vous m'en citez sur les ames du Purgatoire. Il est hors de doute que cet Ouvrage est fait à dessein. On s'est proposé d'y établir

1730. l'obéiſſance aveugle, afin de frayer les voies à la Conſtitution. Je le lis actuellement, & je le trouve encore plus mauvais qu'on me l'avoit dit.

J'ai reçu depuis deux jours une reponſe de M. de Marſeille au preambule de mon Inſtruction paſtorale en faveur de la *Morale ſur le* PATER. Cette premiere Lettre ſera ſuivie d'une autre qui traitera du dogme. Je ne veux point prevenir votre jugement. Cependant je crois qu'en la liſant, vous m'eſtimerez heureux de reduire mes adverſaires à ne pouvoir ouvrir la bouche que pour dire des impertinences.

M. de Rhodez a rendu ſes pouvoirs aux Jeſuites: vous verrez à quelles conditions. Le Provincial lui a fait une ſorte de ſatisfaction. Quand on connoit ces Peres, il faut être bien bon pour ſe payer de pareille monnoie: *Nous condamnons*, dit le Provincial, *& deſavouerons toujours ſincerement tout ce qui a pu être échappé à nos Profeſſeurs de Rhodez, d'imprudent, de faux, ou de temeraire, qui a allarmé & excité ſon zele* (S. G.) *dans la cenſure qu'elle en a faite.* Voilà ce que les Jeſuites diſent de plus fort contre la doctrine abominable de leurs Profeſſeurs. On ne peut, Monſeigneur, vous être plus devoué que je le ſuis.

LETTRE CCCCX.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *ſur la Lettre de ce Prelat où il rend les pouvoirs aux Jeſuites, & ſur l'ordre touchant le Pere Barreyre.*

Le 10. *Mars* 1730.

J'Avois déja eu communication, Monſeigneur, de votre petite Lettre paſtorale ſur votre reconciliation avec les Jeſuites. Je ſouhaite que vous retiriez de cette demarche tout le fruit que vous vous en promettez. Le Provincial paroit avoir eu plus d'empreſſement de rentrer en grace avec vous qu'avec Dieu. Au-moins ne vois-je rien dans ſa Lettre, qui marque qu'il ſoit fâché de l'injure qui a été faite à Dieu & à la verité, par les maximes abominables que les Jeſuites Cabreſpine & Charly ont enſeignées ſous vos yeux. Ces deux Profeſſeurs étant les premiers coupables, j'ai été ſurpris auſſi de ne pas trouver un petit mot de ſatisfaction de leur part. Je ſupprime les autres reflexions. Je ne veux pas, Monſeigneur, que ma liberté à vous dire tout ce que je penſe, me faſſe perdre l'honneur de vos bonnes graces.

Le Pere Barreyre doit être maintenant à Rhodez. Il vous aura donné communication de la Lettre que M. de S. Florentin m'a écrite à ſon ſujet. J'y ai repondu comme je le devois. La maniere dont on a traité cet excellent predicateur, eſt la preuve de ce que dit M. l'Archevêque de Paris dans ſon Ordonnance, que depuis la Conſtitution on a, comme auparavant, toute liberté de prêcher la ſaine doctrine. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCCXI.

*A Mademoiſelle ***. Il la conſole dans ſon état d'infirmité.*

Le 10. *Mars* 1730.

JE ſuis très mortifié, Mademoiſelle, de n'avoir pu repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je commence la mienne par me plaindre des louanges exceſſives que vous me donnez. Vous aimez la verité: n'apprehendez-vous pas de la bleſſer, en me tenant un langage qui lui eſt ſi oppoſé? Que je ſerois heureux, ſi la verité trouvoit en moi la dixieme partie du bien que vous croyez y appercevoir!

Je prends une part très ſincere, Mademoiſelle, à l'état d'infirmité où Dieu con-

continue de vois tenir. Je voïs avec joie le bon uſage que vous en faites. Quand Dieu aide à ſupporter les maux qu'il envoye, c'eſt une marque qu'il punit en pere, & non en juge. Il chatie le corps pour purifier l'ame. Et que pouvons-nous deſirer de plus avantageux, ſi ce n'eſt que Dieu nous purifie de telle ſorte, que nous ne ſoyons pas rejettés de ce Sanctuaire où rien de ſouillé ne peut entrer? Je ſuis avec reſpect, &c. 1730.

LETTRE CCCCXII.

A des Carmelites. Il ſe rejouit de leurs excellentes diſpoſitions.

Le 10. *Mars* 1730.

JE ne puis aſſez remercier Dieu, mes très cheres Sœurs, des heureuſes diſpoſitions dans leſquelles il vous met. Votre Lettre m'a rempli de conſolation & de joie. Elle me donne lieu d'eſperer que l'homme ennemi ne pourra vous faire tout le mal qu'il projette. Les épreuves par où Dieu vous a fait paſſer juſqu'à preſent, & dans leſquelles il vous a ſoutenues, laiſſent enviſager avec plus de tranquillité celles qu'il vous prepare pour l'avenir. Je n'ai rien à ajouter à tous les motifs dont je vois que vous vous ſervez pour animer votre foi. On eſt comme aſſuré de la victoire, quand la tentation ne prend point au depourvu. Priez pour moi, mes très cheres Sœurs. Vous connoiſſez mes beſoins: ils ſont extrêmes. On ne peut vous être plus intimement attaché & plus parfaitement à vous que je le ſuis, &c.

LETTRE CCCCXIII.

A M. de Granville. *Il le conſole ſur l'exil de ſon fils.*

Le 10. *Mars* 1730.

J'AI reçu, Monſieur, une Lettre du Reverend Pere *** qui m'apprend que Dieu l'a aſſocié aux ſouffrances de ceux qui ont le bonheur de defendre la verité. Je ne doute point que ſon éloignement ne vous ſoit bien ſenſible. Mais de toutes les manieres dont il pouvoit vous être enlevé, il n'y en a point de plus honorable pour lui, & de plus avantageuſe pour vous que celle-ci. En vous ſoumettant avec foi aux ordres de Dieu, Dieu lui-même vous tient lieu de tout. Combien de fautes n'avons-nous pas à expier dans un âge avancé? Combien peu de forces nous reſte-t-il pour y ſatisfaire? Souffrir avec joie dans la perſonne d'un fils qui nous eſt arraché, parce qu'il aime la verité; c'eſt un des moyens les plus capables de ſe rendre Dieu propice & favorable au dernier jour. Je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous vous nourriſſez de ces grands principes de religion. Je ne vous apprends rien de nouveau, en vous les mettant devant les yeux. Mais quelque preſens qu'ils ſoient à l'eſprit, on aime à ſe les entendre dire de la part de ſes amis. C'eſt ce qui m'engage à vous parler comme je fais. Aimez-moi toujours, Monſieur, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut être avec plus d'attachement & de conſideration que je le ſuis, &c.

LETTRE CCCCXIV.

A un Chanoine Regulier, ſur ſon exil.

Le 10. *Mars* 1730.

JE vous félicite, Mon Reverend Pere, d'avoir été jugé digne de ſouffrir pour la cauſe de Jeſus-Chriſt. Si vous aimiez le monde, le monde vous laiſſeroit tranquille; mais parce que vous aimez la verité que le monde hait, le monde vous chaſſe & vous perſecute. Le tems viendra où vous jugerez le monde. Rejouiſſez-vous donc, &

1730. ne vous affligez pas. Vous faiſiez du bien à Senlis: vous en ferez encore davantage en rendant temoignage à la verité par votre deſtitution. Je viens d'écrire à Monſieur votre pere comme vous le ſouhaitez. Je ſuis très édifié de tout ce que vous m'en apprenez. J'eſpere que Dieu ajoutera à toutes les graces qu'il lui fait, celle de ſouffrir avec ſoumiſſion votre éloignement.

LETTRE CCCCXV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il parle de ſa Lettre au Roi ſur la Legende, de celle de M. d'Auxerre, de la reconciliation de M. de Rhodez avec les Jeſuites, d'un plaidoyer de M. Gilbert, du courage du Clergé de Paris.*

Le 26. Mars 1730.

VOUS avez raiſon de me gronder, Monſeigneur. Je n'aurois pas du reſter ſi long-tems ſans me donner l'honneur de vous écrire. Cependant, quand je l'aurois fait plutôt, je n'aurois pu ſatisfaire au deſir que vous avez de voir ma Lettre au Roi. Elle eſt longue, & les affaires courantes occupent tellement qu'il n'y a pas eu moyen de la faire tranſcrire pour la mettre en état de vous être envoyée. J'eſpere toutefois que vous la verrez dans peu, & je ſouhaite qu'elle merite votre approbation.

M. d'Auxerre a écrit de ſon côté. Il me marque que ſa Lettre eſt auſſi très longue. Il releve toutes les paroles du Bref contre ſon Mandement, & s'étend beaucoup ſur l'affaire de la Ligue. Il eſt bon d'attaquer la Legende par toute ſorte d'endroits.

Je n'entends rien dire de M. de Blois. Je n'ai cependant aucune peine à croire ce que vous me faites l'honneur de m'en marquer.

Voilà M. de Rhodès reconcilié avec les Jeſuites. Il m'a envoyé ſa petite Lettre paſtorale, avec laquelle il a fait imprimer celle du Provincial des Jeſuites. Il s'en faut bien que la reparation qu'il a exigée d'eux, ſoit auſſi complette que celle qu'ils ont exigée de lui. S'il les met en penitence publique, ce n'eſt qu'après y avoir été mis d'une maniere bien plus humiliante. Les Jeſuites ne lui donnent que des termes vagues, & l'acceptation qu'il a faite de la Bulle eſt des plus preciſes. Au-moins s'il avoit obligé ces gens-ci à retracter leur doctrine abominable, dans des termes auſſi clairs que ceux qu'il a employés pour retracter la meilleure action qu'il ait faite en ſa vie, je veux dire d'avoir ſigné la Lettre des XII. au Roi! Mais quand on a fait une premiere demarche contre la verité, on me-
Pſ. XLI. 8. rite d'en faire une ſeconde. *Abyſſus abyſſum invocat.*

Je reprends, Monſeigneur, cette Lettre que j'avois commencée il y a plus de quinze jours, & que le defaut d'occaſion m'a empêché juſqu'ici de faire partir. Les Meſſagers ne veulent plus ſe charger de paquets cachetés. Si cela continue, ce ſera pour moi un grand ſujet de mortification. Vous ne doutez pas, Monſeigneur, du plaiſir que j'ai de m'entretenir avec vous. J'ai reçu aujourd'hui la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le .... de ce mois. J'ai ordonné Prêtre le Pere de l'Oratoire qui ſe charge de cette Lettre. Vous avez raiſon de n'être pas content du diſcours de M. l'Avocat general, contre les Brefs attentatoires à l'autorité du Roi & à la nôtre. Il eſt aiſé de voir que celui qui l'a fait, n'étoit pas libre. Il y a même des phraſes ſi louches, que l'on ne ſait ce que l'on a voulu dire.

Il eſt vrai que le ſiege de Paris s'avance. Mais les aſſiegeans en ſe rendant maîtres des differens poſtes ne gagnent pas les cœurs, & ne rendent pas leur cauſe plus favorable. Le menſonge ſoutenu de tout leur credit, eſt toujours menſonge;

ge; & la verité qu'ils veulent detruire, ſera toujours verité. Ils ſont vaincus par ceux-mêmes qu'ils paroiſſent vaincre. Autant d'Eccleſiaſtiques qu'ils chaſſent de leurs emplois, autant de heros à qui il faut decerner les honneurs du triomphe. Si le monde ne le fait pas aujourd'hui, Jeſus-Chriſt le fera malgré le monde en preſence de ſon Pere: *Qui me confeſſus fuerit coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cælis eſt.* Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c. 1730. Matt. X. 32.

LETTRE CCCCXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur Marie Alacoque, le Livre du Pere Berruyer, une ſeconde Lettre de M. de Marſeille, les bruits d'une Declaration, la conduite de la nouvelle Sorbonne.*

Le 3. *Avril* 1730.

IL y a deja quelque tems, Monſeigneur, que j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 11. de Mars. Je ſaiſis le premier moment de liberté pour y repondre.

Quelque envie que j'aye de lire votre Lettre au Roi, je cours grand riſque de ne la voir que lorſqu'elle ſera devenue publique. Les occaſions pour ce pays-ci ne ſont pas frequentes. Je compte bien que la lecture que j'en ferai, me dedommagera du long tems que j'aurai attendu.

J'ai lu Marie Alacoque, & je l'ai trouvée telle que vous la dites. Il faut ajouter que c'eſt la lecture la plus peſante & la plus ennuyeuſe qu'on puiſſe faire.

Je ne perds point de vue le Roman du Pere Berruyer; mais c'eſt un Ouvrage de longue haleine. M. de Marſeille a publié ſa ſeconde Lettre en reponſe à mon Inſtruction paſtorale. Mauvais ſtyle, erreurs, ignorance, mauvaiſe-foi; c'eſt ce que l'on y trouve depuis le commencement juſqu'à la fin.

M. de Rhodez m'a envoyé comme à vous, Monſeigneur, ſon Mandement de reconciliation avec les Jeſuites. Je lui ai fait une reponſe très courte; & depuis ce tems je n'ai point entendu parler de lui.

Nous ſommes, dit-on, à la veille d'une Declaration. Mais on n'en dit point le contenu. Grandes menaces & bien des preparatifs contre les Curés de Paris: *Exurgat Deus, & diſſipentur inimici ejus.* Pſ. LXVII. 2.

Je ne ſai ſi c'eſt dans la Gazette d'Hollande où j'ai vu que les Conſtitutionnaires de la Faculté ont mis en ſequeſtre les droits des Docteurs exclus; & que quand le terme qui leur eſt donné pour accepter la Bulle ſera paſſé, cet argent ſera diſtribué aux pauvres, les Conſtitutionnaires ayant declaré qu'ils n'en vouloient pas profiter. N'admirez-vous pas, Monſeigneur, la delicateſſe de conſcience de ces Meſſieurs? *Principes autem ſacerdotum acceptis argenteis dixerunt: Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium ſanguinis eſt.* . . Ce n'eſt pas le ſeul trait de la Paſſion de Jeſus-Chriſt qui convienne aux affaires preſentes. Je vous ſouhaite les bonnes fêtes, Monſeigneur. Souvenez-vous y de moi, & ne doutez jamais de mon tendre & reſpectueux attachement. Matth. XXVII. 6.

LETTRE CCCCXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des demarches du Parlement de Paris & de deux nouvelles Lettres de M. de Marſeille.*

Le 29. *Avril* 1729.

VOILA bien du fracas dans Paris, mon très cher Seigneur. J'appris hier ce qui s'eſt paſſé le jour des Mercuriales, & j'attends avec impatience la concluſion de

1730. de cette grande affaire. Quelle honte pour l'épiſcopat de trouver dans des Laïques plus de courage, plus de deſintereſſement & plus de zele que dans les Oints du Seigneur! Si les choſes continuent comme elles ont commencé, la Declaration qui avoit été dreſſée pour nous perdre, deviendra le principe de notre delivrance. La reſiſtance du Parlement doit ouvrir les yeux à ceux qui ont voulu ſe perſuader, que dans peu on ne parleroit plus d'Appellans. *Ægyptus homo, & non Deus.* Les hommes ont beau faire. Dieu s'eſt reſervé un reſte de lumiere en Iſrael. Non ſeulement il ne ſera pas éteint, mais il ſervira à éclairer ceux mêmes qui ſont dans les tenebres.

Je vous remercie, Monſeigneur, de l'avis que vous m'avez donné touchant le ſaint Prelat. Je ne crois pas qu'il y ait rien à craindre. Cependant je ne laiſſerai pas d'en profiter.

Vous perdez beaucoup de n'avoir point encore les Lettres de M. de Marſeille. J'ai reçu ces jours-ci la troiſieme & derniere. Pour en juger ſainement, il faut lire ma Lettre paſtorale article par article, & voir de quelle maniere le bon Prelat y repond. La mauvaiſe-foi, la ſupercherie, le menſonge, la calomnie, les injures, les groſſieretés, les erreurs, tout y fourmille; & l'on ne comprend pas comment un Evêque peut être aſſez aveugle pour adopter de pareils Ecrits. Croiriez-vous, Monſeigneur, que M. de Marſeille me propoſe ſerieuſement ce cas de conſcience à decider, ſavoir ſi un raviſſeur du bien d'autrui qui ne veut point reſtituer, mais qui s'obſtine & qui perſiſte dans ſon injuſtice, commet un nouveau peché en aſſiſtant à la Meſſe. M. de Marſeille ſoutient que non. Ne merite-t-il pas qu'on le renvoye au Catechiſme?

J'ai appris, Monſeigneur, la reponſe que M. le Duc a faite en votre faveur ſur l'article des Etats. Je vous en felicite, & je me rejouis avec vous de l'honneur que vous a fait ce Prince de coucher à votre maiſon de campagne. Perſonne ne vous reſpecte & ne vous aime plus ſincerement, &c.

LETTRE CCCCXVIII.

*A Mademoiſelle de ***, ſur le courage du Parlement de Paris.*

Le 28. Avril 1730.

JE vous pardonne bien volontiers, Mademoiſelle, de m'avoir donné des louanges que je ne meritois pas, pourvû que vous ne m'en donniez plus à l'avenir, mais que vous vous contentiez de demander à Dieu de me les faire meriter. Si les premieres nouvelles de la fermeté du Parlement vous ont donné de la joie, celles qui les ont ſuivies ont du vous faire encore plus de plaiſir. Eſperons en Dieu: ſon bras n'eſt pas racourci pour ne pouvoir ſauver. Jeſus-Chriſt eſt avec nous dans la barque. Qu'avons-nous à craindre de la violence des flots? Quand il voudra, il commandera aux vents, la tempête ceſſera, & nous nous trouverons au port. Hâtez ce moment par la ferveur de vos deſirs, Mademoiſelle, & rendez-vous digne d'être exaucée, en continuant de ſouffrir avec patience l'état d'infirmité où Dieu vous veut.

LETTRE CCCCXIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *ſur ſa deputation à l'Aſſemblée du Clergé.*

Le 2. Mai jour de S. Athanaſe 1730.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne ſai ſi je dois vous feliciter ou ſi je dois vous plaindre, vous voyant chargé de la deputation à l'Aſſemblée. Je ſouhaite que tout s'y paſſe

dans

dans l'ordre & avec édification. Je ne ceſſerai de demander pour vous, Monſeigneur, que Dieu vous rempliſſe de ſon eſprit, & qu'il vous donne le courage de reſiſter aux Deliberations qui pourroient être prejudiciables aux interêts de la verité ? N'y auroit-il que les Magiſtrats à qui il ſeroit donné d'être fideles à Dieu, au Roi & à la Patrie ? J'eſpere que leur exemple fera connoître aux Evêques qui ne ſont pas devoués à l'erreur, juſqu'où ils doivent porter le zele pour tirer d'oppreſſion le pauvre & l'orphelin. J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c. 1730.

LETTRE CCCCXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des Lettres de M. de Marſeille, d'une Proteſtation de ce Prelat à l'Aſſemblée du Clergé, de la conduite du Parlement de Toulouſe au ſujet de la Declaration.*

Le 14. *Mai* 1730.

S'IL vous a fallu tant de patience, mon très cher Seigneur, pour lire la premiere Lettre que M. de Marſeille m'a addreſſée, il ne vous en faudra pas moins pour lire les deux autres. Les Jeſuites de Montpellier diſent de la troiſieme que c'eſt un chef-d'œuvre. Ils vont même juſqu'à la mettre de pair avec les Provinciales pour le ſtyle & l'enjouement. Si elle vous tombe entre les mains, je ne ſuis pas en peine du jugement que vous en porterez. Mais vous aurez de la peine à concevoir, qu'il y ait des hommes aſſez bêtes pour écouter nos Jeſuites, quand ils debitent de pareilles impertinences.

Je prends toute la part que je dois, Monſeigneur, à l'honneur que vous a fait M. le Duc, & à toutes les marques de tendreſſe qu'il vous a données. Je crois bien que l'envie de mortifier certaine perſonne y eſt entrée pour quelque choſe.

Je vous ai de grandes obligations du ſervice que vous m'avez rendu. On m'a mis au fait par une Lettre particuliere. Vous avez bien de la bonté d'avoir conſenti que j'aye pris les devans.

Vous avez bien fait de proteſter contre ce qui ſe feroit à l'Aſſemblée en faveur de l'*Unigenitus*. M. de Rhodez y eſt deputé, & m'a offert ſes ſervices : mais, pour compter ſur de pareilles offres, il ne faut pas que la crainte de deplaire aux hommes, nous faſſe retracter le bien que nous avons fait pour plaire à Dieu.

Je ne vous dis rien du Parlement. Il paroit que l'on attend quelque reclamation contre le petit Procès-verbal de ce qui s'eſt paſſé à Fontainebleau. La Grand' Chambre du Parlement de Toulouſe a enregiſtré la Declaration, ſans convoquer les Enquêtes & Requêtes. On dit qu'elle eſt aſſez dans cet uſage. La choſe fut tenue ſecrete par les Preſidens & le Doyen. Il y a eu onze voix pour l'enregiſtrement, cinq pour des Remontrances ou pour ſuſpendre, & une pour rejetter abſolument la Declaration. C'eſt M. de Chalvet, qui parla long-tems & avec force, mais qui ne fut pas ſuivi. Tant que Paris tiendra bon, je ne crois pas que le mal que pourront faire les autres Parlemens, ſoit de longue durée. Il n'y a pas d'apparence que ſur un point de cette importance il y ait dans le royaume deux ſortes de Juriſprudence. Recevez, mon très cher Seigneur, les marques de mon plus tendre & de mon plus reſpectueux devouement.

1730.

LETTRE CCCCXXI.

A M. CLEMENT, *Conſeiller au Parlement de Paris, pour le remercier de la relation qu'il lui avoit envoyée de ce qui s'étoit paſſé au Lit de juſtice.*

A la Verune le 14. *Mai* 1730.

JE ne puis, Monſieur, vous temoigner aſſez ma reconnoiſſance du preſent que vous m'avez fait. Il m'eſt precieux par bien des endroits. J'y trouve de grands modeles à ſuivre. Quel courage dans le diſcours de M. l'Abbé Pucelle! Quelle fermeté dans les demarches de Meſſieurs des Enquêtes & des Requêtes! Leur zele pour le ſervice du Roi & pour la tranquillité du royaume fait la honte de l'épiſcopat. Il y a long-tems que la Bulle ſeroit aneantie, ſi les Evêques euſſent montré la même unanimité à rejetter cette piece ſcandaleuſe. Continuez, Monſieur, à venger la nation de l'opprobre dont on s'efforce de la couvrir. Conſervez-vous la gloire que nous aurions du partager avec vous; & que ceux qui regrettent le tems des Ambroiſes, apprennent que pour en trouver encore aujourd'hui il n'y a qu'à les choiſir dans la Magiſtrature. Je ſuis, Monſieur, &c.

LETTRE CCCCXXII.

A une Carmelite. Il l'exhorte à reparer la faute qu'elle avoit commiſe en acceptant la Bulle.

Le 15. *Mai* 1730.

PUIS-JE me promettre, ma très chere Sœur, que vous lirez avec le même empreſſement que par le paſſé, ce que je me propoſe de vous écrire? Le changement qui eſt arrivé en vous, n'en produira-t-il aucun à mon égard? Pour moi, je ne puis oublier ce que vous avez ſouffert pour la verité; & regardant votre chute comme ne devant pas être ſans retour, je ne veux rien omettre de tout ce qui eſt en mon pouvoir, pour vous ramener dans le chemin dont vous avez eu le malheur de vous écarter. Ne craignez point des reproches durs & amers. Le Paſteur qui court après la brebis égarée, la charge ſur ſes épaules, dès qu'il la retrouve. Touché de ſa laſſitude, il oublie la ſienne propre. Loin de la maltraiter, il lui épargne la fatigue de ſon retour. *Mes freres*, dit l'Apôtre, *ſi quelqu'un eſt tombé par ſurpriſe en quelque peché, vous autres qui êtes ſpirituels ayez ſoin de le relever dans un eſprit de douceur; chacun de vous faiſant reflexion ſur ſoi-même, & craignant d'être tenté auſſi bien que lui. Portez les fardeaux les uns des autres, & vous accomplirez la loi de Jeſus-Chriſt.*

Galat. VI. 1.

Cette loi ſera ma regle, ma très chere Sœur. Je ne viens point vous inſulter, mais je viens mêler mes larmes avec les vôtres; plein de confiance en la miſericorde de celui qui ne m'inſpire le deſir de vous chercher, que parce qu'il veut que j'aye le bonheur de vous trouver.

Souffrez donc que je vous rappelle à vous-même, & que je vous demande pourquoi après avoir commencé par l'eſprit, vous finiſſez d'une maniere qui lui eſt ſi oppoſée. Combien de fois avez-vous proteſté que vous étiez prête à tout ſouffrir plutôt que de recevoir une Bulle, qui condamne des verités auxquelles on ne peut renoncer ſans renoncer au chriſtianiſme? Par quel ſecret cette Bulle eſt-elle devenue le flambeau de votre foi, au lieu que vous la regardiez auparavant comme l'extinction de la foi? Sans doute que ceux que vous avez conſultés, auront travaillé à couvrir les defauts de la Bulle, & à vous la montrer ſous une face

Ibid. III. 3.

face moins hideuſe que vous ne l'aviez apperçue juſqu'alors. Mais au nom de qui vous ont-ils parlé? Eſt-ce au nom de l'Egliſe? On n'a pu réunir tous les Evêques de France à munir de leurs ſuffrages les Explications données en 1720. Rome ne les a jamais voulu approuver. Il eſt de notorieté publique que les Evêques des Egliſes étrangeres penſent differemment ſur pluſieurs points. Ces Explications neanmoins ſont ce qu'il y a de plus plauſible en faveur de la Bulle. Ce n'eſt donc point au nom de l'Egliſe que l'on vous a parlé, ſi l'on vous a fait entendre que la Bulle ne donne aucune atteinte aux verités que vous avez ſucées avec le lait. 1730.

Vous avez été traitée durant un tems comme heretique. Quelles ſont les hereſies auxquelles vous avez renoncé? Quels ſont les dogmes de foi que vous avez embraſſés, quand vous vous êtes ſoumiſe à la Bulle? Apprenez-moi, ma très chere Sœur, le changement qui eſt arrivé en vous depuis ce moment. Quand un Calviniſte ſe convertit, il eſt en état de dire: Je croyois que l'Euchariſtie n'étoit que la figure du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt; mais maintenant je crois qu'elle contient réellement & veritablement le corps, le ſang, l'ame, & la divinité de Jeſus-Chriſt, ſous les eſpeces ou apparences du pain & du vin. Il peut dire la même choſe de tous les dogmes qui nous diviſent d'avec les pretendus Reformés. Eſt-ce là, ma très chere Sœur, le cas où vous vous trouvez? Que croyez-vous aujourd'hui, que vous ne croyiez pas avant votre ſoumiſſion à la Bulle? Marquez-moi un dogme clair & diſtinct, une verité revelée de Jeſus-Chriſt, dont vous ne fiſſiez pas profeſſion avant que la Bulle fût au monde. Examinez-vous. Reflechiſſez ſur vous-même, & vous trouverez que ce n'eſt point la Bulle qui vous a rendue chretienne. Vous l'étiez, & elle ne le ſera jamais. Pour vous engager à la recevoir, on ne vous a pas dit de regler votre foi ſur celle qu'elle énonce; mais on s'eſt efforcé de lui donner un ſens qui pût ſe concilier avec la foi que Dieu avoit gravée dans votre cœur. Etrange deciſion, qu'il faut redreſſer pour lui donner entrée dans un cœur chretien! Eſt-ce là le caractere d'une deciſion de l'Egliſe?

Comment ne vous êtes-vous pas apperçue, ma très chere fille, du piege que l'on vous a tendu? *Vous couriez ſi bien: qui vous a arrêtée pour vous empêcher d'obéir à la verité? Ce ſentiment dont vous vous êtes laiſſé perſuader, ne vient pas de celui qui vous a appellée.* Galat. V. 7.

Vous étiez en paix au milieu des plus grandes perſecutions, parce que celui pour qui vous ſouffriez étoit lui-même votre conſolateur & votre appui. Privée injuſtement & malgré vous du ſacrement exterieur, vous en receviez interieurement tout le fruit. Le tentateur s'eſt approché. Il a pris la forme d'un Ange de lumiere, pour trouver plus facilement entrée dans votre cœur. Que ne vous êtes-vous ſouvenue du malheur de votre premiere mere! Vous auriez évité tout entretien avec le ſeducteur. Mais vous avez cru devenir heureuſe en ſuivant ſes conſeils. Avez-vous trouvé, ma très chere fille, ce qu'on vous a promis? *Les fruits de l'eſprit ſont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perſeverance.* Voyez ſi votre ſoumiſſion vous a procuré tous ces avantages. Ibid. 22.

Permettez-moi, ma très chere Sœur, de vous dire ce qui m'arriva après la lecture de la Lettre qui m'apprenoit votre chute. Occupé & penetré de votre malheur, je tombai ſur ces paroles de l'Epître aux Galates: *Tous ceux qui mettent leur gloire en des ceremonies charnelles, ne vous obligent à vous faire circoncire qu'afin de n'être pas eux-mêmes perſecutés pour la croix de Jeſus-Chriſt. Car ceux mêmes qui ſe font circoncire, ne gardent point la loi; mais ils veulent que vous receviez la circonciſion, afin qu'ils ſe glorifient en votre chair.* Ibid. VI. 12.

1730. J'eus de la peine à regarder comme l'effet du hazard, la rencontre d'un texte qui me paroiſſoit fait pour vous J'y apperçus tout à coup la caractere du tentateur que vous avez écouté. Il met ſa gloire dans l'acceptation exterieure de la Bulle, & il ne vous oblige à l'accepter qu'afin de n'être point perſecuté pour la Croix de Jeſus-Chriſt. S'il ſe pare du nom de la Bulle, ce n'eſt pas qu'il s'y ſoumette ſincerement; il ſeroit bien fâché de l'accepter dans ſon ſens naturel: mais il veut que vous receviez exterieurement comme lui, afin qu'il ſe glorifie de votre ſoumiſſion. Il aime ſon repos. Il ne hait pas la place qu'il occupe. Il eſt d'un Corps ſuſpect aux perſonnes dont il veut captiver la bienveillance. Dans un tems de liberté il auroit été un guide ſûr, parce qu'il n'auroit pas cherché à ſe faire illuſion. Mais ne pouvant concilier ſon repos avec ſon devoir, il a pris le parti d'imiter les predicateurs qui avoient perverti les Galates. Comme eux, il vous a portée à vous ſoumettre à un joug dont il voudroit lui-même être delivré. Il a cru pouvoir allier l'Evangile de la grace de Dieu avec le Judaïſme, & de libre que vous étiez, vous rendre eſclave de la Loi. Inſtruite de la doctrine de S. Paul, élevée à ſon école, pleine d'amour pour les verités ſublimes qu'il nous a laiſſées, le nouveau predicateur n'aura pas manqué de vous faire valoir l'autorité de S. Pierre, & d'en abuſer pour vous detacher peu à peu de l'Apôtre des
Galat. II. 11. nations. Mais ſouvenez-vous, ma chere Sœur, que Paul a reſiſté en face à Cephas; & qu'il y a des occaſions où les ſucceſſeurs de celui qui prend la qualité de dernier des Apôtres, peuvent & doivent reſiſter aux ſucceſſeurs de celui qui a été le Chef du College Apoſtolique: ce que je dis, non pour vous inſpirer le moindre éloignement de la Chaire qui a été établie par Jeſus-Chriſt même le centre de l'unité eccleſiaſtique, mais pour vous faire entendre que, ſans manquer de reſpect pour l'autorité du ſouverain Pontife, les Evêques peuvent quelquefois appeller de ſes deciſions. Et quand le feront-ils, ſi ce n'eſt quand ils voyent la verité ſous l'anathême, & l'innocent calomnié & condamné comme un ſeducteur?

Voilà, ma très chere fille, ce que le deſir de votre ſalut me porte à vous écrire, & ce que je ne puis m'empêcher d'eſperer que vous ne lirez pas inutile-
Ibid. V. 10. ment. Oui: *J'eſpere de la bonté du Seigneur que vous n'aurez point à l'avenir d'autres ſentimens que ceux que vous avez eus d'abord. Mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il ſoit.* Revenez donc ſur vos pas. Il eſt encore tems. Ne vous laiſſez point enlever la couronne qui vous eſt deſtinée. Vous pouvez retourner au combat, & reparer par votre fidelité la faute où vous vous êtes laiſſé entrainer. Quelle joie pour les perſonnes qui vous aiment, & que vous avez miſes dans la douleur, ſi elles apprennent que leurs prieres ont été exaucées, & que leurs larmes ont attiré ſur vous la miſericorde qu'elles ne ceſſent de demander! Ce ſera pour elles & pour moi un ſujet d'actions de graces continuelles envers Dieu. Nous inviterons alors tous les amis de la verité à prendre part au bonheur que nous aurons d'avoir retrouvé la brebis qui s'étoit égarée. Je le ſouhaite pour votre bien, ma chere Sœur.

LETTRE CCCCXXIII.

*A M. *** Curé du Dioceſe de *** au ſujet de l'Acte d'adheſion qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 15. Mai 1730.

J'Ai été très ſatisfait & en même tems très édifié, Monſieur, de l'Acte que vous m'avez envoyé. Je vois par la maniere dont il eſt dreſſé, que vous n'avez agi qu'avec connoiſſance de cauſe. Tous les termes en ſont meſurés, & il n'y en a aucun qui ne faſſe connoître que vous êtes inſtruit ſur les conteſtations preſentes de l'Egliſe.

A l'é-

A l'égard du cas de conſcience que vous me propoſez, je crois que vous n'êtes pas obligé dans les conjonctures où vous vous trouvez, de rendre publique votre retractation. Mais vous ne pouvez vous diſpenſer dans toutes les occaſions qui ſe preſenteront, de faire connoître quels ſont vos ſentimens ſur la Conſtitution & ſur le Formulaire. Je ne doute pas que ſans nommer la Bulle vous ne prechiez hautement devant vos paroiſſiens les verités que la Bulle condamne. C'eſt deja une ſorte de temoignage. C'en eſt un autre moins équivoque, que de parler nettement devant Meſſieurs vos Confreres, contre la Conſtitution & la ſignature pure & ſimple du Formulaire. Si dans la ſuite on exigeoit de vous quelque nouvelle ſignature, ou la publication de quelque piece favorable à la Conſtitution, le refus que vous feriez d'obéir dans ces conjonctures, repareroit ſuffiſamment les fautes que vous avez eu le malheur de commettre. Je vous exhorte, Monſieur, à perſeverer dans le bien que vous avez commencé. Dieu vous a donné des talens, dont vous pouvez faire un grand uſage pour defendre la verité. L'endroit de votre Lettre où vous m'apprenez que vous avez engagé une partie de votre bien pour acheter des Livres, me donne de vous une idée avantageuſe. Puiſque vous aimez l'étude, appliquez-vous y de plus en plus, afin de vous mettre en état de confondre ceux qui reſiſtent à la verité. Je ſuis, &c. 1730.

LETTRE CCCCXXIV.

A M. l'Abbé Crozat. *Il ſe rejouit de ce que ſa Lettre au Roi a ſervi à éclairer cet Abbé.*

Le 24. Mai 1730.

LEs éloges que vous faites, Monſieur, de ma derniere Lettre au Roi, ſont pour moi un nouveau motif d'actions de graces envers Dieu, de la benediction qu'il a bien voulu donner à ce petit Ouvrage. Ce qu'il renferme de verité, ne vient point de moi, mais de celui qui eſt l'auteur de tout don excellent. Je m'eſtime heureux d'être un des inſtrumens dont Dieu veut bien ſe ſervir dans ces jours de tenebres, pour maintenir le depôt des verités que l'on s'efforce de nous enlever. Si tout le monde cherchoit à connoître la verité d'auſſi bonne-foi que vous le faites, Monſieur, j'attendrois de ma Lettre le ſuccès que vous vous en promettez. Mais il y a des hommes dont l'aveuglement ne laiſſe preſque point d'eſperance de gueriſon; parce que, non ſeulement ils ne ſe croient pas aveugles, mais ils pretendent être les guides de ceux qui voyent & qui marchent dans la lumiere.

Vous êtes bien bon de me faire ſouvenir de votre Chapelle de Montmorency. Je ne ſerois pas en état de vous rendre aujourd'hui un pareil ſervice. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXXV.

A M. l'Abbé Robert, *ſur les excès des Jeſuites.*

Le 24. Mai 1730.

J'Ai été charmé, Monſieur, d'apprendre de vos nouvelles par M. *** La Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, juſtifie tout ce qu'il m'a dit de votre bonne ſanté & de la force de votre eſprit. Vous penſez très ſainement ſur le compte des Reverends Peres. Quel perſonnage que celui qu'ils font dans l'Egliſe! Mais ce qu'il y a d'étrange, c'eſt qu'à quelques excès qu'il ſe portent, on n'ouvre point les yeux, & cela depuis cent cinquante ans. Le Parlement vient de rendre encore un Arrêt contre une de leurs Theſes. Qu'en arrivera-t-il? Prendra-t-on des meſures pour leur faire obſerver l'Edit de 1682. dont l'Arrêt enjoint

1730. l'execution? On les condamnera tous les jours; & tous les jours ils continueront de ſe donner pour les ſoutiens de l'Egliſe & de l'Etat. Tous les jours ils ſeront écoutés, quelque criminels qu'ils ſoient, & les meilleurs ſujets du Roi perſecutés comme rebelles à ſes Ordonnances. Il y a ſur cela un enſorcellement incomprehenſible. Dieu le voit, Dieu le permet; & il ſait pourquoi il le permet. Le tems viendra où il fera juſtice à ſes élus: *Exaltabitur autem Dominus ſolus in die illa; quia dies Domini exercituum ſuper omnem ſuperbum & excelſum, & ſuper omnem arrogantem, & humiliabitur.*

Iſaï. II. 11. 12.

LETTRE CCCCXXVI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle de la conduite des Parlemens de Paris & de Rouen, des projets de l'Aſſemblée du Clergé, d'un Acte de MM. d'Auxerre & de Troyes.*

Le ſaint jour de la Pentecôte 1730.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que je ſoupire après une occaſion pour avoir l'honneur de vous écrire. Elles deviennent aujourd'hui bien rares. J'ai reçu votre Lettre du 12. dont je vous rends mille graces très humbles. Je ſuis cependant bien éloigné de penſer, que je merite les éloges que vous me donnez à l'occaſion de ma derniere Lettre au Roi. J'aurois bien ſouhaité pouvoir vous l'envoyer manuſcrite. Vous l'auriez eue long-tems avant ſa publication. Mais ſa longueur & les affaires continuelles qui ſurviennent, m'ont empêché de la faire tranſcrire. Je tâche aujourd'hui de vous dedommager en vous en envoyant pluſieurs exemplaires, dont je ne doute pas que vous ne faſſiez uſage dans votre canton.

Il me ſemble, Monſeigneur, que les affaires prennent un aſſez bon train à Paris. Voilà des ſuppreſſions de Theſes, qui ne font pas plaiſir à nos adverſaires. Ce qui doit leur faire plus de peine, eſt la ſuppreſſion de la phraſe du diſcours de Meſſieurs les Gens du Roi qui faiſoit mention de la Declaration du 24. Mars. Cette demarche de la Grand'Chambre eſt un aveu de tout ce qui a été fait par les Enquêtes & Requêtes. On me mande que les Docteurs exclus ſollicitent leur audience. Il faudra voir ce que deviendra cette affaire, qui me paroit bien importante. Les Remontrances du Parlement de Rouen ne font pas honneur à la Declaration. Au milieu des perſecutions que nous éprouvons, la verité gagne & ſe manifeſte de plus en plus. Qui auroit penſé il y a quelques années, que nous aurions aujourd'hui tant de temoins pour depoſer en faveur de la paix de Clement IX. & en prendre hautement la defenſe?

Que fera l'Aſſemblée du Clergé? Y fera-t-on éclorre les projets que l'on avoit formés? J'ai de la peine à le croire. En tout cas je ne crains rien des plus grands excès auxquels on peut ſe porter contre nous, depuis que je voïs que Dieu les fait tous ſervir à rendre la Bulle plus odieuſe, & à manifeſter notre innocence de plus en plus.

On m'a envoyé l'Acte que MM. d'Auxerre & de Troyes ont fait ſignifier à M. l'Archevêque de Sens. Il eſt bon & dit bien des choſes. Je prie Dieu, Monſeigneur, de continuer à vous remplir de ſon eſprit, & de vous faire perſeverer juſqu'à la mort dans la defenſe de la grace qui fait le ſujet du myſtere de ce ſaint jour. Il faut autre choſe qu'une grace Molinienne, pour convertir trois mille hommes en une ſeule predication. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CCCCXXVII. 1730.

A un Benedictin de Clugny. Il se rejouit d'avoir dans son Prieuré un Confesseur de Jesus-Christ.

Le 29. Mai 1730.

JE m'estime heureux, Mon Reverend Pere, que le Prieuré de Longueville serve de retraite aux Confesseurs de Jesus-Christ. Si j'y avois trouvé, quand j'en ai été pourvu, des Religieux qui vous ressemblassent, je n'aurois pas eu besoin d'y introduire la reforme. On ne peut être plus édifié que je le suis de la generosité de vos sentimens. Si je puis en quelque chose adoucir vos liens, dites-le moi. Je me ferai un vrai plaisir d'aller au devant de tout ce qui pourra vous en faire à vous-même. Demeurez ferme, Mon Reverend Pere, dans la defense des verités auxquelles vous avez rendu un temoignage si glorieux. Conservez votre couronne, & qu'aucune tribulation ne soit capable de vous l'enlever. *Id enim quod in præsenti est momentaneum & leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis, non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna sunt.* Je suis, &c. 2. Cor. IV. 17. 18.

LETTRE CCCCXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les dispositions du Parlement & sur celles de l'Assemblée du Clergé.*

Le 29. Mai 1730.

LE succès qu'a eu ma Lettre au Roi dans le public me fait desirer, mon très cher Seigneur, que la vôtre paroisse incessamment. Je ne doute pas qu'on ne lui fasse pour le moins un aussi bon accueil. Par les nouvelles que je reçois, le Parlement va toujours en avant. L'Arrêt contre la These de Sorbonne est meilleur que le precedent. J'ai lu l'Acte que vous avez fait signifier à M. de Sens. J'en suis bien content. L'Assemblée fera-t-elle quelque chose? Elle est composée de gens de bonne volonté. Mais on ne fait pas toujours tout ce que l'on veut. Ne craindront-ils point dans la situation où sont les esprits, de donner quelque nouvel échec à la Bulle, en voulant porter trop loin le zele pour la faire recevoir? Je vous laisse, mon très cher Seigneur, plein de tendresse & de respect pour vous.

LETTRE CCCCXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Lettres de M. de Marseille, des conventicules des Evêques, des bruits d'un Concile national.*

Le 26. Juin 1730.

JE vous dois une reponse, Monseigneur, aux deux dernieres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je suis bien persuadé que les Lettres de M. de Marseille ont pour auteur un puant Jesuite, malgré la protestation qu'il fait du contraire. Puisque vous avez tant fait que de lire les deux premieres, il faut lire la troisieme, quelque ennui qu'elle puisse vous causer.

Le Pere du Cerceau * se tira assez bien d'affaire. Il ne parut point que ma presence lui fît de la peine.

J'attends avec impatience la piece que vous me promettez. Je la lirai avec grand plaisir.

* Ce Jesuite accompagnoit Madame la Princesse de Conti qui étoit en Languedoc.

Les

1730. Les Aſſemblées qui ſe faiſoient chez la Tencin *, ſont dignes des Evêques de ce tems-ci. Quelle horreur! Je laiſſe à penſer ce que l'on doit attendre de ces conventicules. Eſt-ce ainſi que les Apôtres ſe preparoient à la deſcente du S. Eſprit? Les nouvelles que je reçus hier, portent que l'on parle ſourdement d'un Concile national. Ce ſera le ſecond tome du Brigandage d'Embrun. Ce miſerable Conciliabule eſt tombé dans un decri univerſel. Il en arrivera de même de tout autre qui aura pour but l'acceptation de la Bulle. Si nous ſommes opprimés, la verité ne le ſera pas: *Veritas laborare poteſt, vinci non poteſt.* Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. Je ſuis conſolé, édifié, animé plus que je ne puis vous le dire par le courage que je vois dans vos Lettres.

* Madame Tencin autrefois Religieuſe, Sœur du Cardinal de ce nom.

LETTRE CCCCXXX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle des nouvelles du Conclave, d'une Lettre de M. d'Auxerre au Roi, des diſpoſitions de M. de Blois.*

Le 27. Juin 1730.

JE ne ſai, Monſeigneur, par où m'y prendre, pour vous temoigner combien je ſuis honteux de ne vous avoir pas fait mon compliment ſur le mariage de Monſieur votre neveu. J'en ai eu la volonté. Pour ne l'avoir pas executée ſur le champ, d'autres objets m'en ont fait perdre la penſée. C'eſt une faute, Monſeigneur, que je vous ſupplie de me pardonner, quoique je ne le merite gueres.

Je ne vous dis rien des affaires de l'Egliſe. Vous voyez par les nouvelles la ſituation où elles ſont. M. d'Auxerre m'a mandé qu'Albani n'a manqué que d'une voix la Papauté, & cette voix étoit celle de ſon frere. Si le Cardinal Pico étoit élu, nous n'en ſerions pas mieux. Dieu par deſſus tout. Nous aurons inceſſamment la Lettre de M. d'Auxerre au Roi. Le deſſein, à ce qu'il me marque, eſt de montrer que l'eſprit de la Ligue ſubſiſte encore aujourd'hui. M. de Blois m'a envoyé ſon Mandement ſur la Dedicace de ſon Egliſe. Il y a joint une Lettre qui ne marque pas qu'il ait changé de diſpoſitions à mon égard, nonobſtant la demarche qu'il a faite en dernier lieu. Je me tiens fort honoré, Monſeigneur, de la nouvelle approbation que vous avez bien voulu donner à ma Lettre au Roi. Je vous en rends de très humbles actions de graces. J'ai l'honneur d'être plus que jamais avec l'attachement le plus reſpectueux & le plus inviolable, &c.

LETTRE CCCCXXXI.

A M. l'Evêque de BLOIS. *En le remerciant de ſon Mandement ſur la Dedicace de ſon Egliſe, il l'exhorte à s'oppoſer aux progrès de l'erreur.*

Le 3. Juillet 1730.

VOus m'avez fait bien de la grace, Monſeigneur, de m'envoyer votre Mandement. Je l'ai lu, & j'en ai été très édifié. Je n'ai garde de deſapprouver la fête de l'établiſſement de l'épiſcopat, que vous avez unie à celle de la Dedicace. S'il eſt permis de celebrer la fête du ſacre d'un Evêque, pourquoi ne pourroit-on pas inſtituer celle de l'établiſſement de l'épiſcopat dans un lieu où il n'étoit pas? Ce n'eſt point une nouveauté. La fête de la Chaire de S. Pierre à Antioche & à Rome, n'eſt autre choſe que la fête de l'établiſſement de l'épiſcopat dans ces deux Egliſes. Cependant, Monſeigneur, permettez-moi de vous dire qu'il manque à votre Dioceſe une gloire & un avantage, dont la double ſolemnité que vous venez d'inſtituer ne ſauroit le dedommager. Il n'y a gueres de Dioceſe qui n'ait pour Patron quelqu'un de ſes premiers Evêques. Voilà, Monſeigneur, ce

que

que le vôtre eſt en droit d'attendre de vous. Vous n'y ſerez pas honoré comme y ayant planté la foi; mais vous pourrez l'être, ſi vous le voulez, comme ayant empêché qu'elle n'en fût bannie. 1730.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, les maux de l'Egliſe autant & mieux que moi. Vous voyez les efforts que l'on fait pour ſubſtituer de profanes nouveautés à la doctrine que nous avons reçue de nos peres. Les precautions que l'on ſemble prendre pour mettre à couvert la verité, deviennent des pieges pour les ſimples fideles, & quelquefois pour les premiers paſteurs mêmes. Toute entrée dans le miniſtere eſt fermée à quiconque fait paroître le moindre zele pour la ſaine doctrine. Deja de ſaints établiſſemens ſont renverſés: les autres ſont à la veille d'éprouver le même ſort. La Faculté de Theologie de Paris n'eſt plus qu'un cadavre, qui a perdu ce qui en faiſoit l'ame & l'ornement. Chaque jour nous annonce un nouveau ſujet d'affliction & de douleur. Dans ce deſaſtre il eſt aiſé de comprendre ce que l'Egliſe eſt en droit d'attendre de ſes premiers Paſteurs. Vous invitez vos Dioceſains, Monſeigneur, à remercier Dieu de ce qu'il veut bien demeurer parmi nous, par preference à tant de peuples qui ſont encore enſevelis dans les tenebres & les ombres de la mort. Mais ce bonheur peut-il durer, ſi nous ne nous oppoſons avec courage au progrès de la nouveauté? Il eſt vrai que nous ne pouvons le faire ſans nous expoſer à la perſecution; mais „ qu'il eſt conſolant „ pour un Chretien, plus encore pour un Evêque, d'être ſous le ciſeau de l'Ar- „ chitecte, par les peines, les travaux & les contradictions qu'il ſouffre en ce „ monde!" C'eſt vous-même, Monſeigneur, qui me ſuggerez cette reflexion.

On parle aujourd'hui d'un Concile national. Si les choſes s'y paſſoient dans les regles, ce ſeroit une reſſource pour l'Egliſe Gallicane: mais après ce qui eſt arrivé à Embrun, il n'eſt pas difficile de prevoir ce que l'on a à craindre de ce nouveau projet. Par la miſericorde de Dieu je ne le redoute point pour moi. Qu'on me chaſſe de mon ſiege, comme M. de Senez a été chaſſé du ſien: je commencerai à datter de ce moment les jours de mon épiſcopat. Mais je ne dois pas m'arrêter à ce qui me ſeroit plus avantageux. On comprend aiſement quelles ſeroient les ſuites d'un ſi grand ſcandale, s'il arrivoit. Il faut donc travailler à le prevenir. Et voilà, Monſeigneur, l'endroit par lequel vous pouvez donner à votre Egliſe un Confeſſeur & un Martyr de la verité. La demarche que vous avez faite en faveur de M. de Senez, eſt un premier pas qui demande d'être ſoutenu, plus encore depuis la complaiſance que vous avez eue pour M. l'Archevêque de Paris: paſſez-moi ce petit mot. En nous demeurant uni, nous ne pouvons vous promettre que des croix & des ſouffrances: mais ces croix & ces ſouffrances vous meneront à un bonheur dont la fête de la Dedicace à laquelle vous vous preparez, n'eſt qu'une figure bien imparfaite. *Ædificatio habet laborem, dedicatio exultationem.* C'eſt encore de vous, Monſeigneur, que j'emprunte ces paroles. Les pierres qui compoſent l'édifice que vous allez dedier, n'ont pu entrer dans ſa ſtructure qu'après avoir été taillées & polies. Venez au ſecours de vos freres, s'ils ſont attaqués. Expoſez-vous, Monſeigneur, comme vous avez deja fait, aux diſgraces qui en ſeront les ſuites; & Jeſus-Chriſt le grand Architecte vous fera entrer dans la ſtructure du temple éternel, dont il fera lui-même la dedicace à la fin des ſiecles.

Voyez les Nouv Eccl. 1729. pag. 235.

Vous ne vous attendiez pas, Monſeigneur, à m'avoir pour predicateur de la Dedicace de votre Egliſe. Je ne ſai ce que vous penſerez de ma liberté. Mais l'amitié donne des droits dont on n'auroit garde d'uſer, ſi on ne ſe connoiſſoit pas auſſi particulierement que nous nous connoiſſons. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

1730.

LETTRE CCCCXXXII.

*A M.*** Eccleſiaſtique du Dioceſe d'Alby, ſur un cas qu'il lui avoit propoſé.*

Le 4. Juillet 1730.

J'Ai examiné, Monſieur, le cas de conſcience que vous me propoſez. Je ne vois point que vous ayez commis aucune faute en ſignant le Formulaire comme vous avez fait, & en prenant la precaution qne vous avez priſe. M. l'Archevêque dit que vous avez ſigné, mais il ne dit pas que vous l'ayez fait purement & ſimplement. Vous ſeriez coupable devant Dieu, ſi vous n'étiez pas fâché interieurement de la creance où bien des gens ſont que votre ſignature eſt pure & ſimple. Devez-vous laiſſer ſubſiſter cette erreur? Si vous vous appercevez que des gens de bien en ſoient ſcandaliſés, il faut les detromper en particulier. Mais s'il n'y a que vos ennemis qui ſoient dans cette penſée, n'ayant rien fait de votre côté qui ait pu les y induire, je crois que vous devez les laiſſer. Les lumieres que vous leur donneriez ſur ce qui vous regarde, les rendroient encore plus mechans. Je doute même qu'ils ſe contentent de ce qu'ils croyent que vous avez fait. On voudra que vous vous expliquiez ſur la Conſtitution; & ſur ce point il n'y a aucune diſtinction qui puiſſe vous mettre à couvert. Vous n'aurez point d'autre parti à prendre que de rejetter abſolument cette piece. Preparez-vous au combat, & demandez à Dieu qu'il vous faſſe la grace de lui être fidele. Je ſuis, Monſieur, dans la charité de Jeſus-Chriſt tout à vous.

LETTRE CCCCXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Lettres de M. de Marſeille, des diſpoſitions de l'Aſſemblée du Clergé, du chagrin de M. de Sens.*

Le 14. Juillet 1730.

VOus avez lu, mon très cher Seigneur, la troiſieme Lettre de M. de Marſeille, & vous ne vous rendez pas après une pareille lecture? Il faut être bien inflexible. Qui peut eſperer de vous ramener dans le bon chemin, quand on vous voit reſiſter à des pieces ſi convainquantes? *Tradidit illos in reprobum ſenſum.* Cela ne vous regarde pas, Monſeigneur, mais nos adverſaires qui deraiſonnent tous les jours de plus en plus. Il ne faut que lire leurs Ouvrages pour ſentir combien ils ſont éloignés de la verité. Prions Dieu qu'il les éclaire, & qu'il les delivre de leur égarement.

Rom. I. 28.

Les nouvelles d'hier m'apprennent que l'Aſſemblée du Clergé doit écrire une Lettre circulaire aux Evêques, pour les prier d'empêcher qu'on ne faſſe uſage dans leurs Dioceſes de la Legende de Gregoire VII. C'eſt quelque choſe. Il faut benir Dieu de ce que nous avons un peu aidé l'Aſſemblée à faire cette demarche. Mais comme on ne la fait pas volontiers, on eſt bien en colere contre nous. Peut-être aurez-vous entendu parler de quelque choſe par rapport à moi. Mais il faut mettre ſa confiance dans celui qui ſe rit des deſſeins des hommes, & qui fait ce qu'il veut de ceux-mêmes qui ne font pas ce qu'il veut. On dit que M. de Sens tient toujours ſon cœur contre vous & contre M. de Troyes. Je conviens qu'il eſt fort deſagreable pour lui, de ſe trouver avec des perſonnes ſi éloignées de ſes veritables diſpoſitions: mais ne doit-il pas voir que le motif qui vous a fait agir, eſt vraiment ſaint, & que vous ne pouviez vous conduire autrement, dans l'obligation où vous êtes de reſiſter aux entrepriſes injuſtes des ennemis de la verité?

LET-

1730.

LETTRE CCCCXXXIV.

*A M.*** Il le conjure de ne point signifier lui-même sa Protestation à l'Assemblée du Clergé.*

Le 17. Juillet 1730.

JE ne puis rien ajouter, Monsieur, à ce que *** vous mande sur votre procès & sur le mien; si ce n'est de vous prier très instamment de suivre la procedure qu'il vous marque. Je ne saurois vous exprimer quelle seroit mon affliction, si pour solliciter le mien vous vous exposiez à porter le moindre prejudice au vôtre. Cela empoisonneroit si fort le reste de ma vie, que rien ne seroit capable de m'en consoler. Je vous dirois très vrai, en vous assurant que vos interêts me sont plus chers que les miens. Mais comme cette raison ne seroit peut-être pas suffisante pour vous determiner, j'y en ajouterai une autre qui pourra avoir plus de force sur vous. C'est qu'il est de mon interêt que vous mettiez les vôtres à couvert, tant pour mon procès, que pour m'empêcher de mourir du chagrin que me causeroit le moindre accident qui vous arriveroit. Tirez-moi, je vous prie, de l'inquietude mortelle où je suis à votre occasion, & soyez persuadé de la tendre & parfaite amitié que j'aurai toujours pour vous.

LETTRE CCCCXXXV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque l'embarras de l'Assemblée du Clergé, & un fait concernant M. d'Embrun.*

Le 19. Juillet 1730.

JE reçus hier au soir, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9. de ce mois. Il me paroit que votre santé est bonne. J'en benis Dieu. Je le prie de tout mon cœur de vous la conserver. Je crois l'Assemblée du Clergé plus intriguée que moi. Pourra-t-elle se taire sur la Legende après le discours de M. le Cardinal de Fleury? Il faut bien qu'elle parle; mais que dira-t-elle? C'est l'embarras. Parler fortement, cela n'accommode pas ceux qui veulent cheminer. Parler foiblement, c'est manquer de fidelité à son Prince, & s'exposer à de rudes reproches. Fera-t-on mention des Articles de 1682? Voilà le vrai moyen de se brouiller avec la Cour de Rome dans un commencement de Pontificat. Si l'on ne dit rien des IV. Articles, c'est les sacrifier au ressentiment de cette Cour, & reconnoître en quelque sorte qu'elle a eu raison de les condamner. Le tems nous apprendra à quoi l'on se determinera. On dit qu'on est irrité contre moi. Je n'en suis point surpris. Mes allures sont un peu differentes de celles de ces Seigneurs.

J'appris hier que votre Metropolitain a reparu sur la scene au Palais, & qu'un des cinquante Avocats l'avoit chargé étrangement, en plaidant une cause où il étoit question de simonie. Voilà un homme bien payé de son Concile. La Constitution avec tous ses appuis n'a pas le credit d'empêcher qu'un de ses heros ne soit vilipendé sous les yeux du premier Parlement du royaume. Que sera-ce de l'avenir, si on commence ainsi dans le tems present?

Je reviens à l'Assemblée. Je ne puis croire qu'elle demande au Roi d'expliquer sa Declaration, pour pouvoir depouiller plus aisement les beneficiers qui ne se soumettent pas à la Bulle. C'est une corde qu'il n'est pas tems de toucher. On craindra d'exciter de nouveaux troubles dans les Parlemens. Et quoique l'on ne doive pas s'attendre à être en repos, cependant il me semble que l'exhortation à la douceur du discours dont vous me parlez, signifie qu'on ne veut pas presser

1730. actuellement l'execution de la Declaration du Roi. Je finis, Monſeigneur, par vous renouveller tous les ſentimens de l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux.

LETTRE CCCCXXXVI.

A une Carmelite. Il l'exhorte à reparer la faute qu'elle avoit faite en acceptant une Bulle dont elle connoit les defauts.

Le 23. Juillet 1730.

QUEL conſeil voulez-vous que je vous donne, ma très chere Sœur, après la faute que vous avez faite? Je ne puis vous conſeiller autre choſe que de travailler ſerieuſement à la reparer. Ce n'eſt pas aſſez de croire de cœur, il faut confeſſer de bouche. Vous êtes attachée, dites-vous, aux ſaintes veritès que nous defendons : vous avez pour nous les mêmes ſentimens que par le paſſé. Pourquoi donc avez-vous temoigné exterieurement que vous nous abandonnez? Si vos ſuperieurs connoiſſoient le fond de votre cœur, qu'ils y viſſent que vous êtes pleine d'eſtime pour ceux qu'ils perſecutent, ſeroient-ils contens de vos diſpoſitions? Vous les avez donc trompés, & vous vous êtes trompée vous-même ſans le vouloir. Voilà, ma très chere Sœur, ce qui fait que vous n'avez point la paix au dedans de vous. Vous la cherchez; mais vous ne la trouverez ni dans votre monaſtere ni dans aucun autre, parce que vous n'avez pas été fidele à celui qui ſeul peut la donner.

Je comprends que c'eſt une grande peine & une grande tentation pour une Religieuſe qui aime ſon état, de ſe voir privée de tous les ſecours & de toutes les conſolations exterieures qui ſervent à appuyer ſa foi; mais ce n'eſt pas à nous à marquer à Dieu les voies par leſquelles nous voulons qu'il nous ſauve. C'eſt à nous au contraire à le ſuivre dans celles par leſquelles il veut nous ſauver. Quelque rudes & quelque difficiles qu'elles paroiſſent, entrons y avec confiance. Les hommes avec toute leur mauvaiſe volonté ne ſauroient empêcher que Dieu ne recompenſe dans le ſecret ceux qu'ils affligent & qu'ils perſecutent au dehors. Si vous n'avez pas reçu l'abondance des conſolations que Dieu repand ſur ceux qui lui demeurent inviolablement attachés, n'en cherchez point d'autre cauſe, ma très chere Sœur, que celle que j'apperçois dans votre Lettre. Il paroit que vous avez toujours eu du penchant à embraſſer des voies de conciliation, qui ne peuvent s'accorder avec la ſincerité chretienne. Il y a dans cette diſpoſition un caractere de defiance injurieux à Dieu. Pourquoi vouloir le prevenir? Pretendons nous être plus ſages que lui? S'il permet que la verité durant un tems ſoit comme opprimée, c'eſt qu'il ſait que la verité eſt aſſez puiſſante pour ſe delivrer & nous delivrer avec elle. Vous avez voulu faire votre paix, ma très chere Sœur. Mais eſt-il permis de ſe retirer du combat, quand la verité eſt attaquée, & que ceux qui la defendent, ſouffrent les plus rudes aſſauts?

Je m'étonne que vous n'ayez pas apperçu que, dans l'état où vous êtes, il n'y a perſonne qui ne vous condamne. Vous êtes fâchée que l'on ait exigé de vous l'acceptation de la Bulle: ſi l'on ne vous avoit pas forcée à cette acceptation, vous ſeriez tranquille, & vous n'auriez aucune peine à mourir dans l'oppoſition à ce Decret. Que vous êtes à plaindre, ma très chere Sœur! Vous en avez trop fait, & vous n'en avez pas fait aſſez. Si notre cauſe eſt la cauſe de la verité, vous n'avez pas du paroître l'abandonner un ſeul inſtant. Si elle ne l'eſt pas, pourquoi ne donnez vous à nos adverſaires que des paroles? Soyez leur unie de cœur & d'eſprit. Ceſſez de nous regarder comme les defenſeurs de la verité. Mais puiſque vous ſentez au dedans de vous-même une voix forte & puiſſante qui vous

vous dit le contraire, pourquoi donnez-vous lieu de penſer que vous vous êtes éloignée de nous? Vous êtes effrayée des menaces d'excommunication. Vous craignez de vous voir ſeparée exterieurement de la multitude des Paſteurs. L'anathême que vous craignez pour vous, a été prononcé auparavant contre la verité; & ſi Dieu a permis qu'un grand nombre de Paſteurs priſſent part à cet anathême juſqu'à un certain point, pourquoi ne pourroit-il pas arriver que quelques-uns d'entre eux nous traitaſſent aujourd'hui comme ils ont traité la verité même? Mais parce que la verité ne peut être vaincue, notre ſureté comme notre gloire demande que nous lui demeurions inviolablement unis; que nous participions à l'opprobre dont on s'efforce de la couvrir, & que nous ne refuſions pas de boire dans le calice où Jeſus-Chriſt a bu le premier. C'eſt à quoi je vous exhorte, ma très chere Sœur. Travaillez donc à vous relever de votre chute. Priez, gemiſſez, conjurez celles de vos Sœurs qui demeurent fermes, de demander pour vous le courage dont vous avez beſoin pour ſortir de l'état deplorable où vous êtes. Que je ſerois heureux, ſi je pouvois y contribuer moi-même en quelque choſe! J'attendrai avec impatience l'effet qu'aura produit ſur vous cette Lettre. Vous ne pouvez me donner de plus grande joie, que de m'apprendre que je n'aurai pas parlé inutilement. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c. 1730.

LETTRE CCCCXXXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur un Ouvrage de M. Boſſuet, & ſur les irreſolutions de l'Aſſemblée du Clergé.*

Le 2. Août 1730.

VOus recevrez, mon très cher Seigneur, à l'addreſſe que vous m'avez indiquée, l'Ouvrage que vous deſirez. Vous en ſerez très content. J'attends avec impatience celui que vous m'annoncez; & je vous renouvelle mes très humbles remercîmens pour la grace que vous m'avez faite en me laiſſant prendre les devans. Je n'ai point le grand Ouvrage de M. de Meaux. Je ne ſai qui pourra me le faire venir. Je ne doute pas qu'il ne renferme bien des choſes que les Conſtitutionnaires ne peuvent digerer.

Suivant les nouvelles que je reçois, il paroit que la Legende de Gregoire VII. met l'Aſſemblée dans un grand embarras. On dit que M. de Paris a pris des engagemens avec la Cour pour la ſupprimer; que cependant les *Zelanti* de l'Aſſemblée ſe donnent de grands mouvemens pour empêcher la publication du Mandement qu'on dit être imprimé. Quelques nouvelles de Jeſuites diſoient hier que, ſi l'Aſſemblée étoit obligée d'agir contre la Legende, j'en porterois la peine. Cela marque que l'on eſt bien fâché contre nous, & que l'on ne ſauroit nous pardonner d'avoir mis les Evêques dans la neceſſité de deplaîre au Pape ou au Roi. La verité eſt que nous avons cherché à plaîre à Dieu en faiſant notre devoir. Quiconque le voudra faire comme nous, ſe mettra peu en peine de plaîre aux hommes. Si l'Aſſemblée ſe tait ſur la Legende après la harangue de M. le Cardinal de Fleury, il me ſemble qu'on nous donne beau champ pour parler.

Adieu, mon très cher Seigneur. Perſonne ne vous eſt plus devoué que moi.

1730.

LETTRE CCCCXXXVIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il les exhorte à ſe premunir contre la ſeduction.

Le 3. Août 1730.

QUE de graces vous avez à rendre à Dieu, mes très cheres Sœurs, pour le courage qu'il vous inſpire! J'ai reçu votre Lettre: je l'ai lue: j'en ſuis édifié au delà de ce que je puis exprimer. Quand on eſt diſpoſé à tout ſouffrir après avoir deja tant ſouffert, quoi de plus digne d'envie! Ne perdez pas votre couronne, mes très cheres Sœurs. L'homme ennemi redoublera ſes efforts pour vous ſeduire. Redoublez auſſi votre vigilance. Que les chutes dont vous êtes temoins, vous rendent plus humbles & plus ferventes dans vos prieres. Armez-vous contre ce qui a ſervi aux autres de principe de ſeduction. Inſtruiſez-vous, autant qu'il convient à votre état. Et puiſque l'on vous force à entrer dans les malheureuſes conteſtations qui diviſent les enfans de l'Egliſe, mettez-vous en état de ne pas prendre l'apparence de la verité pour la verité même. Tous les jours on éprouve que les Religieuſes qui ne ſont pas aſſez inſtruites, ſuccombent enfin après avoir ſoutenu quelque tems les efforts de la perſecution. Precautionnez-vous contre ce malheur. Liſez ſur tout les Ouvrages où l'on repond aux objections que nos adverſaires pretendent tirer du grand nombre. Ne perdez jamais de vue le ſoulevement qu'excita la Bulle quand elle parut pour la premiere fois. Comprenez bien que ſes defenſeurs ne ſont unis que dans les mots, & qu'ils ſont très diviſés ſur le fond du dogme. Combien de fois leurs profeſſions de foi ont-elles changé! Dites-vous à vous-mêmes, qu'ils ne ſauroient montrer un ſeul article de foi reconnu pour tel dans toute l'Egliſe, dont nous ne faſſions profeſſion. Ajoutez-y, que ceux qui ſe ſoumettent à la Bulle après l'avoir rejettée, ſe glorifient d'être attachés aux mêmes verités qu'auparavant; qu'ils ſont ſans reponſe, quand on leur demande quelles ſont les erreurs auxquelles ils ont renoncé, & les verités qu'ils ont embraſſées en acceptant. Jettez les yeux ſur tous les maux que la Bulle a cauſés & qu'elle cauſe encore. Remarquez que la violence, que le renverſement des loix, que le violement des regles lui frayent par tout le chemin. Faites attention au caractere de ceux qui paroiſſent plus empreſſés à la faire recevoir. Rappellez-vous l'idée avantageuſe que l'on avoit dans l'Egliſe des Corps, des Communautés & des particuliers qui lui ont toujours été oppoſés. Réuniſſez toutes ces vues differentes, auxquelles il ſeroit aiſé d'en ajouter beaucoup d'autres; & je ne doute point, mes très cheres Sœurs, que vous ne vous ſentiez fortifiées dans la juſte averſion que vous avez pour ce Decret. Je prie Dieu de vous y affermir de telle ſorte, que rien ne ſoit capable de vous ébranler. Demandez pour moi la même grace. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXXXIX.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au ſujet des Lettres de M. d'Embrun à ce Prelat.*

Le 5. Août 1730.

JE profite avec bien du plaiſir, Monſeigneur, de l'occaſion du P.... pour me renouveller dans l'honneur de votre ſouvenir. Il y a deja quelque tems que je n'ai eu la conſolation de recevoir de vos nouvelles. Je preſume neanmoins que votre ſanté eſt toujours la même. Je prie Dieu de la conſerver encore longues années pour le bien de ſon Egliſe.

Que

Que dites-vous, Monſeigneur, de la ſollicitude de M. d'Embrun? Voilà la ſixie- 1730.
me Lettre qu'il vous addreſſe pour tacher de vous ramener à lui; & vous ne vous rendez pas. Comment avez-vous pu reſiſter aux deux Lettres où il entreprend de refuter votre Inſtruction paſtorale ſur les promeſſes faites à l'Egliſe? Avouons le: ſi le bon Seigneur n'avoit pas mieux entendu les matieres de la rue Quinquempoix, que celle qu'il traite dans ces deux Lettres, il n'auroit pas autant d'argent qu'il en a. Jamais homme ne fut plus embarraſſé qu'il le paroit. Vous lui faites perdre terre à tout moment. Il ſent la force de vos raiſonnemens, & il n'oſeroit s'y arreter. Il élude, il donne le change, il calomnie: c'eſt tout ce qu'il ſait faire. Il avance même des principes très faux. Ce qu'il dit du Concile de Rimini eſt ſingulier. Il pretend que la formule de foi qui y fut dreſſée, *ne pouvoit en aucune ſorte induire les fideles en erreur.* Ainſi voilà le Concile de Rimini juſtifié par l'endroit le plus reprehenſible. Mais c'eſt M. d'Embrun qui le juſtifie. Faut-il s'en étonner? Il a plus d'une raiſon pour ſe rendre l'apologiſte de ces ſortes d'Aſſemblées. Je trouve dans la Lettre que l'Evêque de Bruges lui écrit, un trait qui marque la juſteſſe d'eſprit de ce bon Flamand, & ſa profonde érudition. Il dit que vous ne devriez faire aucune difficulté de vous retracter, puiſque *S. Cyprien eſt tombé dans l'erreur, & que S. Auguſtin, de Manichéen étant devenu Semipelagien, avoit dans la ſuite écrit ſes Livres de retractation.*

L'exemple de S. Cyprien qui eſt mort ſans ſe retracter nonobſtant la deciſion du Pape, & qui, ſelon S. Auguſtin, n'étoit obligé de ſe ſoumettre qu'après la deciſion du Concile plenier; cet exemple, dis-je, n'eſt gueres propre à perſuader qu'il faille renoncer à l'Appel, & ſe ſoumettre à la deciſion de Clement XI. que M. de Bruges veut nous faire regarder comme infaillible. A l'égard des Livres des Retractations, il ſembleroit, à entendre ce Prelat, qu'ils auroient été compoſés expreſſement pour y retracter le Demipelagianiſme, & que juſques là S. Auguſtin étoit reſté dans les ſentimens des Demipelagiens. Cela marque que M. de Bruges n'a pas la premiere notion du terme de *Retractation* dans le langage de S. Auguſtin; & qu'il n'a jamais lu les Livres qui portent ce titre.

Je ne vous dis rien, Monſeigneur, de l'Aſſemblée du Clergé. On pretend que la Legende de Gregoire VII. y cauſe de l'embarras. Nous verrons comment nos Seigneurs ſe tireront d'affaire. Le Parlement vient de donner pluſieurs Arrêts coup ſur coup, qui ne font pas plaiſir au parti Conſtitutionnaire. Portez-vous bien, Monſeigneur, & ne doutez jamais de mon devouement le plus parfait & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CCCCXL.

A MM. les Avocats du Parlement de Paris. Il leur demande leurs conſeils ſur la maniere dont il doit ſe defendre contre les entrepriſes de l'Aſſemblée du Clergé.

A la Verune le 7. Août 1730.

AYANT été informé, Meſſieurs, que l'Aſſemblée generale du Clergé qui ſe tient actuellement à Paris, veut prendre connoiſſance de quelques-uns de mes Ecrits, & en particulier de la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi au ſujet de la Legende de Gregoire VII. je vous prie de vouloir bien me donner vos avis ſur la conduite que je dois garder, ſoit pour prevenir toute deliberation qui ſeroit prejudiciable à ma perſonne & à ma doctrine, ſoit pour me pourvoir contre leſdites deliberations, ſi le cas y échoit. Le zele que vous avez fait paroître pour Meſſieurs de Senez & d'Auxerre, me fait eſperer que vous voudrez bien m'aider de vos lumieres, dans une cauſe qui n'eſt pas differente de celle

1730. le de ces illuſtres Prelats. Ma cauſe eſt celle de l'Egliſe & de l'Etat. Pleins d'amour pour l'une & pour l'autre, je me flatte, Meſſieurs, que vous ne me refuſerez pas vos conſeils. Vous ne pouvez les donner à une perſonne qui en faſſe plus d'eſtime, & qui ſoit plus diſpoſée à les mettre en pratique. Je ſuis avec une parfaite conſideration, &c.

LETTRE CCCCXLI.

A une Carmelite. Il benit Dieu de ce qu'elle reconnoit ſa faute, & lui montre de nouveau le foible de la Bulle.

Le 13. *Août* 1730.

VOus ne pouviez me donner plus de conſolation, ma très chere Fille, qu'en m'apprenant l'impreſſion qu'a fait ſur vous ma derniere Lettre. Le bandeau eſt donc tombé: vous commencez à gouter la paix que vous cherchiez inutilement auparavant. Que la gloire en ſoit rendue à la toute-puiſſance de celui qui fait ſeul des choſes admirables. Il ne laiſſera pas ſon œuvre imparfaite: toute foible que vous êtes maintenant, j'eſpere que dans peu vous aurez aſſez de force pour repouſſer les plus grandes tentations.

Il y a des ames que Satan ne ſauroit tromper, qu'en ſe transformant en ange de lumiere. Vous êtes de ce nombre, ma très chere Sœur. Vous aimez la verité. Vous êtes attachée à l'Egliſe, qui en eſt la colomne & l'appui. Pleine de reconnoiſſance pour la grace que Dieu vous a faite, de vous tirer du ſein de l'hereſie où le malheur de votre naiſſance vous avoit engagée, il n'y a point de maux auxquels vous ne vouluſſiez vous expoſer, plutôt que de ſortir de l'arche ſalutaire dans laquelle vous vous trouvez. Rien de ſi ſaint que cette diſpoſition. Mais c'eſt par cet endroit même, que l'ennemi de votre ſalut, après vous avoir fait tomber, voudroit encore vous retenir dans ſes filets. Il ne vous dit plus comme autrefois: N'écoutez pas l'Egliſe. Il ſait qu'il ne ſeroit pas lui-même écouté. Mais il veut que la crainte de ne pas écouter l'Egliſe, vous faſſe embraſſer des deciſions qui en portent fauſſement le nom. Defiez-vous de cette ruſe. Ce ſeroit un grand mal de ne pas ſe ſoumettre à l'Egliſe, quand elle a parlé; mais c'en eſt un qui peut avoir auſſi des ſuites bien conſiderables, quand on prend pour la voix de l'Egliſe ce qui ne l'eſt pas.

Quand l'Egliſe parle, elle le fait d'une maniere claire & diſtincte. Ses deciſions ſont reçues avec une parfaite unanimité. Si la Bulle *Unigenitus* eſt l'ouvrage de l'Egliſe, que l'on nous diſe ce qu'elle a decidé, quelles ſont les verités qu'il faut croire, les erreurs qu'il faut anathematiſer. Qu'on le diſe unanimement. Que tous les Evêques conviennent dans la doctrine qui fait l'objet de la deciſion, comme ils conviennent dans la prononciation de certains mots; & dès-lors il faudra ſe ſoumettre à la Bulle comme à un jugement de l'Egliſe univerſelle en matiere de doctrine. Mais étant public & notoire, qu'il n'y a point d'unanimité parmi les Evêques; qu'ils ſont auſſi diviſés ſur le fond du dogme, qu'ils paroiſſent unis dans la prononciation de ces mots, *Je reçois la Bulle*, il faut bien ſe donner de garde de prendre cette piece pour une deciſion de l'Egliſe.

J'ai lu l'extrait que vous m'avez envoyé. On y ſuppoſe par tout que l'Egliſe a decidé; qu'il s'agit d'un jugement canonique reçu avec unanimité de tous les Evêques. Nous ſommes dans un cas bien different. Celui qui s'eſt donné la peine de vous copier cet extrait, pretend avoir conſervé depuis ſa retractation les mêmes ſentimens qu'il avoit étant Appellant. Il veut vous perſuader que la Bulle n'y donne aucune atteinte. Si cela eſt, pourquoi n'a-t-on jamais voulu autoriſer à Rome les Explications de 1714. quelque defectueuſes qu'elles ſoient? Pourquoi

quoi y a-t-on montré encore plus d'éloignement pour celles de 1720? Pourquoi Benoît XIII. n'a-t-il jamais pu, malgré les meilleures intentions, autoriſer les XII. Articles? Pourquoi, après les promeſſes que l'on avoit faites au Cardinal de Noailles d'autoriſer ces mêmes Articles, s'eſt-on mocqué de lui? Pourquoi le nouvel Archevêque de Paris n'a-t-il pu obtenir un petit mot d'éloge en faveur de la doctrine équivoque de ſon Mandement, nonobſtant l'avantage que le Moliniſme en peut tirer? Si la Bulle ne donnoit aucune atteinte à la ſaine doctrine, feroit-on difficulté d'autoriſer les XII. Articles? Mais au lieu de les autoriſer, on a ſouffert que des Evêques de France les ayent condamnés. Nous nous en ſommes plaints; & pas un des defenſeurs de la Bulle ne s'eſt joint à nous pour s'oppoſer à un ſi grand ſcandale. Après cela comment oſe-t-on vous aſſurer que la Bulle ne touche à aucune des verités ſaintes pour leſquelles nous reclamons? La perſonne qui vous écrit auroit-elle aſſez de credit, pour faire declarer à Rome que le ſens qu'elle donne à la Bulle eſt le vrai ſens de cette piece? Ne vous laiſſez donc pas ſurprendre, ma très chere Sœur. Suivez le conſeil de S Jean. Eprouvez les eſprits, pour voir s'ils ſont de Dieu. Vous me faites entendre que l'auteur de la Lettre avoit des vues pour l'épiſcopat. Defions-nous d'un homme qui veut qu'on l'imite dans ſon changement, quand nous avons lieu de croire que l'amour de la verité n'eſt pas le ſeul qui ſoit dans ſon cœur? 1730.

Si vous avez les relations des Religieuſes de Port Royal, liſez-les: vous y trouverez la reponſe aux principes qu'on établit dans l'extrait. L'Egliſe a, dit-on, decidé que les cinq Propoſitions ſont dans le Livre de Janſenius. Pour cela il faudroit prouver que tous les Evêques ont lu Janſenius: ce que jamais perſonne ne s'eſt aviſé de ſoutenir. Autre eſt la queſtion de droit, autre la queſtion de fait. Il n'y a point eu de diviſion ſur la premiere; mais il y en a toujours eu ſur la ſeconde, & on a tort de ſuppoſer le contraire. S'agiſſant d'un fait douteux & conteſté, les Religieuſes de Port-Royal avoient raiſon de dire qu'elles ne pouvoient entrer dans ces conteſtations. Qu'étoit-il neceſſaire de les troubler, pour les obliger à jurer ſur les Evangiles un fait qu'elles voyoient en litige; fait inutile au ſalut, & dont elles ne pouvoient s'aſſurer par elles-mêmes? Jamais dans l'eſpace de dix-ſept ſiecles on ne s'étoit aviſé d'intereſſer des Religieuſes dans de pareilles conteſtations.

On ne pouvoit leur reprocher de ne vouloir prendre aucune part aux deciſions. Des Religieuſes prennent toute la part qu'elles doivent à une deciſion qui concerne un fait douteux, quand elles ſe taiſent ſur ce point, & qu'elles ſont parfaitement ſoumiſes à ce qui concerne le droit. Après tout, la paix de Clement IX. eſt poſterieure à la Lettre dont vous m'avez envoyé l'extrait. Or les filles de Port-Royal y ont été compriſes aux conditions qu'elles avoient toujours offertes.

Je trouve dans la Lettre de votre ancien Superieur une maxime avec laquelle il vous auroit fait ſouſcrire la formule Arienne de Rimini, ſi vous euſſiez été l'un & l'autre au tems de ce Concile. Où a-t-il pris que la regle qui veut qu'une Religieuſe ſoumette ſon jugement à celui de ſes ſuperieurs, ne ſouffre jamais d'exception. Que l'auteur de la Vie de Marie Alacoque debite de pareilles reveries: qu'il les pouſſe même juſqu'à l'impieté, cela eſt digne de lui; mais qu'un homme qui a été Appellant tombe dans de ſi grandes abſurdités, c'eſt ce qu'on a peine à comprendre. *Si un aveugle conduit un autre aveugle, tous les deux*, dit Jeſus-Chriſt, *tomberont dans le precipice.* Il y a donc des guides qu'il ne faut pas ſuivre; & la qualité de ſuperieur dans celui qui commande, ne met pas toujours à couvert de prevarication l'inferieur qui obéit aveuglément. Matt. XV. 14.

Je viens maintenant aux avis que vous me demandez. Il eſt hors de doute que vous devez porter au tribunal de la penitence la faute que vous avez commiſe.

1730. Mais puiſque vous prevoyez un éclat, attendez à aller trouver votre Confeſſeur que vous ayez pris des forces, & que vous vous ſentiez aſſez inſtruite & aſſez ferme pour ne pas ſuccomber aux aſſauts qu'on vous livrera. Il faut vous attendre à eſſuyer de vifs reproches. Je vous conſeille de n'y oppoſer que le ſilence. Les mauvais traitemens que vous recevrez, ſerviront à expier la faute que vous avez commiſe, en ne marchant pas droit ſelon la verité de l'Evangile. N'entrez en diſpute avec perſonne. Si l'on vous fait quelques raiſonnemens qui laiſſent des nuages dans votre eſprit, marquez-les moi: j'eſpere qu'il ne me ſera pas difficile de vous en decouvrir l'illuſion. Je ferai demander à M. *** la Lettre dont vous me parlez. S'il l'a encore, & que j'y trouve quelque choſe à quoi je n'aye pas repondu, je tâcherai d'y ſatisfaire. En voilà aſſez pour aujourd'hui, ma très chere fille. Fortifiez-vous dans le Seigneur, & ſoyez perſuadée que je n'omettrai rien de ce qui ſera en moi pour contribuer à votre ſanctification.

LETTRE CCCCXLII.

*A M.*** Prêtre de la Miſſion. Il lui offre une place de Vicaire dans ſon Dioceſe.*

Le 13. *Août* 1730.

JE ſuis très diſpoſé, Monſieur, à vous donner dans mon Dioceſe l'azile que vous me demandez: mais je crains que les places dont je puis diſpoſer ne vous conviennent pas. Les Vicaires n'ont que cinquante écus de fixe. En quelques endroits ils ont cent livres avec la table. Les Curés ſont à portion congrue. Il y a des Cures en fort petit nombre d'un revenu plus conſiderable; mais je ne puis y mettre un Appellant ſans courir le riſque d'un devolut. Si vous voulez, Monſieur, vous contenter d'une place de Vicaire, je vous l'accorde très volontiers. Etant ſur les lieux, vous verrez ſi vous pourriez vous accommoder de nous. Dans un tems de perſecution on ne ſauroit faire pour les gens de bien tout ce que l'on deſireroit. Je ſuis, Monſieur, tout à vous.

LETTRE CCCCXLIII.

*A Mademoiſelle *** au ſujet de la Lettre au Roi ſur la Legende.*

Le 13. *Août* 1730.

TOUJOURS des éloges, Mademoiſelle! Vous les prodiguez à ma Lettre au Roi. Bientôt vous changerez de langage. Noſſeigneurs de l'Aſſemblée examinent, dit-on, cette Lettre. Ils vous apprendront à en juger plus ſainement que n'a fait le public. Vous y verrez le venin de l'hereſie, caché ſous les mêmes termes dont je me ſers pour la combattre. Vous ne connoiſſez pas toute ma malice. Peut-être que l'Aſſemblée ne s'en ſeroit pas elle-même apperçue; mais M. de Marſeille eſt du nombre des deputés. Accoutumé à écrire contre moi, rien ne lui échappe. Que ſeroit-ce ſi M. l'ancien Evêque d'Apt étoit à portée de communiquer ſes reflexions, & de les joindre à celles de M. de Marſeille? Croyez-vous que je me puſſe relever des coups que l'on me porteroit? Moderez donc votre joie, Mademoiſelle. Le combat n'eſt pas fini. Vous me decernez les honneurs du triomphe. L'Aſſemblée les revendique. Elle ſaura vous montrer que, ſi les Evêques qui la compoſent ont une plus grande autorité de juriſdiction que moi, il faut bien qu'ils ayent auſſi une plus grande autorité de perſuaſion.

LETTRE CCCCXLIV. 1730.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur ce que les Prelats de l'Aſſemblée reprenoient dans ſa Lettre au Roi contre la Legende.*

Le 13. *Août* 1730.

VOus me faites grand plaiſir, Monſeigneur, de m'apprendre que je recevrai dans peu ce que je deſire depuis ſi long-tems. Qu'elle ſe montre donc, cette genereuſe Lettre. Je vous aſſure que je lui ferai bon accueil.

Je n'ai point oui dire que M. de Nîmes veuille relever ce que je dis dans ma Lettre de contraire à la Conſtitution. Mais on m'aſſure que la critique de ces Meſſieurs doit rouler ſur divers endroits qu'ils pretendent être favorables aux Calviniſtes, & en particulier ce que je dis de la difference qu'il y a entre l'autorité de juriſdiction, & l'autorité de perſuaſion, fondée ſur la certitude de la Tradition de l'Egliſe. Vous comprenez, mon très cher Seigneur, que je ſuis peu inquiet de cette belle decouverte, & que je ne manquerai pas d'attaquer vivement la cenſure & les cenſeurs. J'ai envoyé ma procuration. Je fais conſulter mon affaire, & je me prepare à une bonne defenſe.

Ayez la bonté de me marquer ce que vous apprendrez de certaine nouvelle fort intereſſante, dont vous m'avez mandé le commencement.

Le Parlement continue à faire merveilles, au grand regret de certains Prelats de l'Aſſemblée. Les Appels comme d'abus derangent étrangement leurs meſures. On reſerve, dit-on, les grands coups pour le mois de Septembre. Mais ſouvent l'homme propoſe, & Dieu diſpoſe. Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. Aimons-nous plus que jamais.

LETTRE CCCCXLV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur la Lettre de ce Prelat au Roi contre la Legende, une parole de M. de Marſeille, le Livre du Pere Berruyer.*

Le 21. *Août* 1730.

ENFIN, Monſeigneur, j'ai reçu votre Lettre au Roi. Je l'ai lue avec avidité. L'attentat de la Cour de Rome contre votre Mandement, y eſt mis au plus haut point d'évidence. L'affaire de la Ligue y eſt rappellée & traitée avec étendue. Il y a des traits d'hiſtoire qui diſent beaucoup, à ceux qui en veulent faire l'application. Je ne doute pas que le nouveau Pape ne fulmine contre cette Lettre. La mienne ne ſera pas oubliée. Mais, en defendant la verité, qu'avons-nous à craindre? *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

Votre derniere Lettre me confirme certaine nouvelle que vous avez eu la bonté de m'apprendre. Je ſuis ſurpris qu'il n'en tranſpire rien dans le public. Je vous crois cependant bien informé. Continuez, s'il vous plaît, à me mettre au fait. La choſe en vaut la peine.

Voilà donc l'Aſſemblée qui a reçu ordre, dit-on, de ſe ſeparer à la fin du mois. Je crois que vous êtes inſtruit de l'équipée de M. de Marſeille contre moi. La raiſon qu'il apporta pour prouver que le S. Eſprit a preſidé au Concile d'Embrun, eſt digne de lui: *J'y étois*, dit-il.

Heureuſement je n'ai appris la nouvelle de votre mort qu'en apprenant que vous étiez plein de vie. C'eſt la mort de M. d'Angers qui a donné lieu à cette équivoque. Son devouement pour la Bulle, joint à une mort ſubite, eſt quelque choſe de bien triſte aux yeux de la foi.

La Cenſure du Roman n'eſt pas encore en état de paroître. J'eſpere cependant

1730. dant que cela viendra. Si la nouvelle que vous m'avez fait l'honneur de me mander a des ſuites, elle pourroit hâter le tems de cette production.

Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. Rien n'égale ma trendreſſe & mon devouement pour vous.

LETTRE CCCCXLVI.

*A M. *** exilé à *** Il loue ſon deſintereſſement.*

Le 21. Août 1730.

JE ſuis l'inconnu que vous cherchez, Monſieur. N'ayez aucune peine à accepter le petit preſent que je vous fais. Votre Lettre, loin de me diſſuader, me porte à vous preſſer davantage de recevoir un ſecours dont vous avez beſoin. Je ſuis édifié de votre deſintereſſement. Je l'admire, & je ne puis aſſez benir Dieu du grand amour qu'il vous donne pour la pauvreté. Mais il ne ſera pas dit que je pourrai vous ſoulager, & que je ne le ferai pas. Laiſſez-moi la liberté de faire un auſſi ſaint uſage des biens de l'Egliſe. Peuvent-ils être mieux employés qu'à ſubvenir aux neceſſités des ſaints ? Vous voulez ſavoir qui vous a donné les cent écus que vous rappellez dans votre Lettre : c'eſt moi-même. Soyez tranquille. Vous êtes diſpenſé de toute reſtitution. Je ſuis avec toute la tendreſſe & toute l'affection que vous meritez, &c.

LETTRE CCCCXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur ſon projet de Lettre à l'Aſſemblée, & ſur la conduite des Prelats qui la compoſent.*

Le 28. Août 1730.

J'APPROUVE très fort le plan de votre Lettre à l'Aſſemblée, mon très cher Seigneur. Oſera-t-on demander la tenue d'un Concile contre moi, & refuſer de faire droit ſur des demandes auſſi juſtes que les vôtres? Je ſuis cependant très porté à croire que l'Aſſemblée gardera le ſilence ſur la Legende de Gregoire VII. & que les Prelats bien intentionnés ſeront les plus foibles. J'appris hier que M. de Sens ne ſe porte pas bien, & qu'il ne ſauroit aller loin. Je prie Dieu de lui prolonger les jours encore quelque tems. Vous en devinez la raiſon. Si l'Aſſemblée a du ſe ſeparer le 25. ou le 24. comme on l'a dit, vous devez maintenant ſavoir à quoi ont abouti tous les projets qu'elle avoit formés. On m'écrit qu'il ſe repand un bruit ſourd, qu'il doit y avoir une nouvelle Aſſemblée que le Roi convoquera pour le commencement d'Octobre. Je n'en crois rien. Je regarde cette nouvelle comme un leurre, qu'on a été bien aiſe de donner aux Prelats les plus échauffés, afin de les empêcher de faire quelque ſottiſe, & qu'ils puiſſent ſe ſeparer tranquillement.

L'Aſſemblée provinciale de Narbonne avoit laiſſé à la prudence de M. de Nîmes de ſolliciter la tenue du Concile. Le pretexte, c'eſt qu'il eſt neceſſaire d'établir dans la province l'uniformité pour les mariages des nouveaux catholiques. Il y a bien de l'apparence que quelques-uns de ceux qui conſentent à ces ſortes de demandes, ne le font que parce qu'ils croyent qu'on ne ſera pas écouté. M. de Nîmes ne parla point de moi dans ſon Bureau : M. de Marſeille y ſuppléa. Le bon Prelat n'en ſera pas quitte pour la premiere Lettre que vous avez lue. Elle doit être ſuivie de deux autres, qui ne retabliront pas ſa reputation. La ſeconde le convaincra d'ignorance, & la troiſieme de quelque choſe de pis.

LETTRE CCCCXLVIII. 1730.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la demarche de l'Assemblée & sur un fait dont il vouloit être éclairci.*

Le 8. Septembre 1730.

J'Ai l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 29. Août que j'ai reçue par le dernier ordinaire. Vous ne saviez pas encore ce qui s'est passé à l'audience que le Roi a donnée aux Deputés de l'Assemblée. Ces Messieurs ont demandé à Sa Majesté la permission d'écrire contre ma Lettre: on dit même, de la censurer. Voilà donc les projets qui commencent à éclorre. On pretend que les bons Seigneurs ne diront pas un mot de la Legende de Gregoire VII. Je les attends de pied ferme. J'espere que Dieu me fera la grace de repousser vivement leurs attaques. S'ils étoient aussi foibles en tout qu'ils le sont en raisons, ils seroient peu redoutables. Mais ils se dedommageront par quelque voye de fait, du mal qu'ils ne peuvent me faire par leurs raisonnemens. Vous me marquez, Monseigneur, une chose qui merite attention. On vous a, dites-vous, proposé de retrancher de votre Lettre à l'Assemblée l'endroit qui regarde la proposition XCI. Ayez la bonté de me donner sur cela toutes les connoissances dont j'ai besoin. Dans la situation où je me trouve, vous comprenez bien que ce fait peut m'être très avantageux.

Les dernieres nouvelles m'apprennent que M. de Sens a fait son adieu à l'Assemblée. Je veux croire que l'abbattement où est son corps, a contribué a abbattre le courage qu'il auroit du faire paroître, pour soutenir les interêts de son Dieu & de son Roi.

Adieu mon très cher Seigneur. Plus la persecution augmente, plus je desire de vous donner des marques de mon respect & de ma tendresse.

LETTRE CCCCXLIX.

*A M. ***. Il lui marque ses dispositions à la vue des persecutions dont il est menacé.*

A la Verune le 8. Septembre 1730.

JE reçois, Monsieur, votre Lettre dans ce moment. J'en ai été édifié & consolé. Mais je crois pouvoir vous dire que je me dis continuellement presque toutes les mêmes choses qu'elle renferme; & il me semble même que Dieu me fait la grace de tirer ma consolation de la chose même qui fait mon affliction apparente. Car toutes les fois que mes persecutions paroissent sursises & ralenties, il me semble que c'est un grand sujet d'humiliation pour moi. Je songe au saint Evêque de Senez, & je crains avec beaucoup de raison que si les hommes m'épargnent plus que lui, ce ne soit parce que Dieu ne me juge pas digne comme ce saint Prelat de souffrir pour le nom de Jesus-Christ. Je lui demande donc & prie tous mes amis de lui demander pour moi la grace d'une parfaite soumission à sa volonté, & de pousser cette soumission jusqu'à la joie de tout souffrir pour lui. Il est vrai aussi qu'en demandant de n'être point tenté au-dessus de mes forces, je ne puis m'empêcher de dire au Pere celeste: *Si fieri potest transeat à me calix iste.* Mais je n'ai garde d'oublier en cette occasion le reste de la priere de notre divin modele. Ce n'est pas assez que mes Lettres ou mon esprit le disent; il faut aussi que le cœur s'y porte sur les flammes de la charité. M. *** avoit raison de vous dire que les peines & les chagrins que les persecutions nous causent, ne viennent que de ce que nous tenons encore à la terre par quelque endroit. Mais qu'il est diffi- Matth. XXVI. 39.

1730. cile à une ame qui eſt encore enveloppée dans un corps terreſtre de ſe detacher entierement de la terre! Qui eſt-ce donc qui pourra nous en detacher? La grace de Jeſus-Chriſt.

LETTRE CCCCL.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la Lettre de l'Aſſemblée, & d'un Memoire des cent Docteurs exclus.*

Le 13. *Septembre* 1730.

J'ATTENDS inceſſamment, mon très cher Seigneur, le bel Ouvrage de l'Aſſemblée, qui doit, dit-on, me convaincre d'avoir avancé des principes Calviniſtes dans ma Lettre au Roi. On pretend que les Targnis & les Couets y ont épuiſé tout leur ſavoir faire. Il me tarde de voir ſur quels fondemens on appuye les reproches que l'on me fait. Ceux que j'ai à faire à l'Aſſemblée, me donneront moins de peine. Je ne ſuis pas embarraſſé de la maniere dont vous releverez l'inſulte qu'elle vous a faite. Vous êtes en état de vous bien defendre.

J'ai lu avec le même plaiſir que vous, mon très cher Seigneur, le Memoire contre les *ſupplications*. C'eſt un excellent Ouvrage. Je viens de lire le Memoire des 100 Docteurs. S'ils avoient pour juges des Turcs qui ſuiviſſent l'équité naturelle, je ſuis ſûr qu'ils ne pourroient perdre leur cauſe. Je ne vois rien à quoi l'on puiſſe mieux comparer la conduite de leurs adverſaires, qu'à celle que tenoient les Ariens contre les defenſeurs de la Conſubſtantialité. Le parallele eſt parfait.

Qu'eſt-ce que ce gros Ouvrage de l'Archevêché qui va paroître? Savez-vous, Monſeigneur, de quelle matiere il doit traiter? Je n'ai point entendu parler de la reponſe, que vos nouvelles mettent dans la bouche de M. de Narbonne. Si ce ſont des nouvelles publiques, je ſerois porté à en prendre le contrepied. Continuons, mon très cher Seigneur, à demeurer inviolablement unis. *Si Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous?* Il y a dix ſept ans qu'il nous ſoutient. Qui pourra l'empêcher de faire aujourd'hui, s'il le veut, les mêmes miracles qu'il a deja faits pour nous ſauver?

LETTRE CCCCLI.

A un Benedictin, ſur la neceſſité de ſe réunir pour n'agir que de concert contre la derniere Diette.

Le 14. *Septembre* 1730.

JE n'ai garde, mon très cher Pere, de deſapprouver la proteſtation que vous avez faite, de ne pas ſuivre le mauvais exemple que vos ſuperieurs majeurs ont donné en acceptant la Bulle *Unigenitus*. Sans doute que tous les Religieux de votre Congregation qui ont été ſcandaliſés de cette demarche, ſont obligés de travailler à en arrêter les ſuites. S'il n'y en avoit que quelques-uns qui euſſent le courage de parler, il faudroit qu'ils le fiſſent. Mais par la miſericorde de Dieu vous n'en êtes pas reduits à ce point. Je ſuis perſuadé qu'il y a encore parmi vous un grand nombre de ſerviteurs fideles, qui n'ont pas flechi le genou devant l'idole. Cela étant, il me paroit, mon cher Pere, que vous devez tous agir de concert, pour vous montrer en même tems. Qu'un particulier temoigne de vive voix parmi ſes Confreres qu'il n'eſt pas diſpoſé à ſuivre l'exemple de la Diette, je n'y vois aucun inconvenient; & c'eſt ce que je ſuppoſe que vous avez fait. Mais j'aurois de la peine à m'empêcher de le taxer d'imprudence, s'il ſe portoit à faire lui ſeul quelque Acte public contre la Diette, tandis qu'il pourroit agir

agir plus ſurement & plus efficacement avec la multitude. Il ne faut pas tenter Dieu. Ce ſeroit s'expoſer temerairement au combat, que de ne vouloir pas attendre ceux dont l'union peut nous mettre à l'abri de la perſecution. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c. 1730.

LETTRE CCCCLII.

A une Carmelite. Il lui donne quelques avis, & l'éclaircit ſur quelques difficultés.

Le 17. Septembre 1730.

JE me rejouis avec vous, ma très chere Sœur, de la tranquillité dont vous jouiſſez maintenant. Vous commencez à regarder, ſans en être troublée, les maux que votre amour pour la verité doit vous attirer. C'eſt une grace dont vous ne pouvez aſſez remercier celui qui eſt auteur de tout don parfait & excellent. Cependant je ne crois pas que vous deviez vous preſſer de faire connoître à ceux qui en peuvent abuſer le changement que Dieu a operé en vous. Prenez des forces, avant que de vous expoſer au combat. Si vous êtes interrogée, ne deguiſez rien. Parlez avec ſimplicité, & ne rougiſſez pas de confeſſer de bouche ce que vous croyez de cœur. Mais juſqu'à ce que vous ſoyez bien affermie, ne vous expoſez pas de vous-même. L'eſprit eſt promt, mais la chair eſt foible.

Puiſque vous êtes aſſurée que votre Confeſſeur ne vous donnera pas l'abſolution, dès que vous lui ferez connoître que vous regardez comme une grande faute celle que vous avez commiſe en acceptant la Bulle, ne vous preſſez pas de vous en accuſer. Mais auſſi ne recevez pas l'abſolution des autres fautes, juſqu'à ce que vous ayez confeſſé celle-ci. L'expedient que vous me propoſez ne peut être employé, que lorſque l'on a tenté inutilement toutes les autres voies.

La Lettre dont vous m'envoyez l'original, eſt pitoyable. Va-t-on à travers champ, quand on defere au tribunal de l'Egliſe univerſelle, un Decret que l'on n'a pu encore concilier avec la foi de l'Egliſe, quelque ſoin que ſes defenſeurs ayent pris pour en couvrir les defauts & les injuſtices? C'eſt des Conſtitutionnaires qu'il faut dire qu'ils ne ſavent où ils vont, ni qui ils ſuivent. S'accordent-ils ſur le ſens de la Bulle? Cent fois on a demontré que l'on condamne à Rome comme mauvais, le ſens de telle & telle propoſition lequel on regarde en France comme irreprehenſible. L'Inſtruction paſtorale des XL. établit-elle la même doctrine que les Explications de 1720?

Je ne vous parle point du raiſonnement que fait l'auteur ſur le changement de vos trois exilées. Il a interêt que l'on explique favorablement ces ſortes de demarches. J'admire qu'il veuille vous faire un ſcrupule de penſer que ces Sœurs ont cedé à la violence: il pretend même que ce ſeroit le comble de l'injuſtice & de la temerité de parler ainſi. Il ne veut point que des filles de Sainte Thereſe s'émancipent juſqu'à ce point. La meilleure reponſe que l'on puiſſe faire à de pareils diſcours, c'eſt de les mepriſer ſouverainement.

Vous ne devez pas auſſi être fort embarraſſée de la reponſe que vous fit le Grand-Vicaire. Elle conſiſte à dire que l'Egliſe diſperſée n'eſt pas moins infaillible que l'Egliſe aſſemblée. Ce principe eſt vrai; mais ce qu'il ajoutoit eſt faux, ſavoir que l'Egliſe diſperſée a reçu la Bulle. Il n'y a point d'acceptation où il n'y a point d'unanimité. Or les Evêques ne s'accordent que dans la prononciation de ces mots, *Je reçois la Bulle.* Ils ſont réellement diviſés ſur la doctrine. L'Inſtruction paſtorale de M. le Cardinal de Noailles publiée en 1719. le prouve invinciblement.

La deſolation où eſt votre Dioceſe, & les injuſtices criantes que l'on exerce con-

1730. contre votre maiſon, ſont des preuves à la portée des ſimples, de la juſtice de la cauſe que nous defendons. S'il faut juger de la Conſtitution par les effets qu'elle produit, doit-on la regarder comme l'ouvrage du S. Eſprit? Quelquefois ſes defenſeurs les plus outrés ne peuvent s'empêcher, à la vue des maux dont ils ſont les temoins, & ſouvent les auteurs, d'avouer dans le ſecret qu'il ſeroit à ſouhaiter que jamais la Bulle n'eût paru. Armez-vous donc de foi & de courage, ma très chere Sœur. Dieu peut bien permettre que la verité ſoit en danger, mais jamais il ne permettra qu'elle ſuccombe aux efforts de ſes ennemis. Quand la verité prendra le deſſus, quelle joie pour ceux qui ſeront demeurés fideles! Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCCLIII.

A M. Auffroi, *ſur un ſervice qu'il avoit rendu au Prelat.*

Le 20. *Septembre* 1730.

Il fut porteur de la Procuration du Prelat contre l'Aſſemblée du Clergé.

JE ne puis, Monſieur, vous temoigner aſſez ma reconnoiſſance, de la generoſité avec laquelle vous venez de vous montrer pour moi. C'eſt l'effet de l'amour que vous avez pour la verité. Heureux ceux à qui il eſt donné de craindre Dieu plus que les hommes! Leur recompenſe ſera proportionnée à la grandeur de leur foi. Ce que vous avez fait annonce que vous êtes capable de faire encore davantage. Perſiſtez, Monſieur, dans des ſentimens ſi dignes de la cauſe que nous defendons. Demandez à Dieu qu'il me faſſe perſeverer juſqu'à la fin. Plus le peril augmente, plus j'ai beſoin d'être fortifié par les prieres des fideles & des amis de Dieu. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCCLIV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au ſujet de la Lettre de ce Prelat à l'Aſſemblée, de celle de l'Aſſemblée au Roi, de ſa III. Lettre à M. de Marſeille, d'une expedition de la Police.*

Le 28. *Septembre* 1730.

* Sœur du Prelat.

L'Arrive'e de Madame la Ducheſſe de S. Pierre,* qui eſt ici depuis dix ou douze jours, m'a empêché, mon très cher Seigneur, de repondre exactement aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je commence par vous temoigner la ſatisfaction que j'ai eue de celle que vous avez addreſſée à l'Aſſemblée du Clergé. Je la lus hier avec grand plaiſir. J'y ai trouvé du neuf. Elle ſera, j'en ſuis ſûr, bien reçue du public. L'article de l'excommunication y eſt bien traité. Je ne ſuis pas ſurpris qu'on vous ait prié de le retrancher. Vous y demontrez la catholicité de la propoſition XCI. de maniere à convaincre & à deſarmer tout homme qui n'aura pas fait un pacte avec l'erreur, pour reſiſter aux lumieres les plus vives.

Je n'ai point encore reçu la Lettre que l'Aſſemblée du Clergé a écrite contre moi. On m'a aſſuré qu'on n'y releve aucun endroit de mes Ecrits, & que tout ſe termine à des plaintes vagues, ſoutenues de bien des termes injurieux. Si cela eſt, je plains nos chers Confreres: *Parturient montes; naſcetur ridiculus mus.*

Vous devez avoir reçu, Monſeigneur, ma III. Lettre à M. de Marſeille. Les reproches que j'y fais au Prelat ſont bien ſpecifiés. Croyez-vous qu'il y reponde? Je vous avoue que pareille commiſſion ne laiſſeroit pas de m'embarraſſer. Il a repondu à ma premiere par une quatrieme où il perd terre à tout moment.

Quelle

Quelle violence que celle que l'on fait à nos amis! (*a*) Elle prouve que l'on ne peut repondre à nos Ecrits. On voudroit au moins nous mettre hors d'état de trouver quelqu'un, qui nous aide à les faire parvenir juſques dans les mains du public. 1730.

Je n'ai point entendu parler de ce que vous me marquez du Cardinal Fini. Si cette nouvelle ſe confirme, elle achevera le portrait de ce grand homme.

LETTRE CCCCLV.

Aux Religieuſes Carmelites de Lectoure. Il leur fait admirer la protection de Dieu ſur les Appellans, & les avantages de leur cauſe ſur celle de leurs adverſaires.

Le 30. Septembre 1730.

SI j'ai lieu d'être affligé de la perte que vous venez de faire, mes très cheres Sœurs, je ne puis que me rejoüir en vous la voyant ſoutenir avec tant de courage & de fermeté. De ſi heureux commencemens me font eſperer que Dieu achevera en vous ſon œuvre; & que s'il permet que la tentation augmente, il ne permettra pas qu'elle ſoit au-deſſus de vos forces. Pour moi, plus je vais en avant, plus j'admire les miſericordes de Dieu ſur ſon Egliſe. Il ſemble que depuis dix-ſept ans que nous combattons, nous devrions être tous écraſés. Chaque jour nos adverſaires ſe promettent de nous voir aneantis. Combien de fois nous ont-ils inſultés ſur notre petit nombre? Et neanmoins ce petit nombre, nonobſtant les pertes qu'il fait, deconcerte, renverſe, accable ſes ennemis. La lumiere ſe repand. Le monde s'inſtruit. Nos adverſaires ne peuvent ouvrir la bouche ſans ſe decrier eux-mêmes. Avec toute leur puiſſance ils n'ont pu encore trouver le don de perſuader. Malgré tous leurs efforts ils n'ont pu même arrêter les temoignages en faveur de la verité. Tous les jours Dieu ſuſcite à ſa cauſe de nouveaux temoins; & quelque mepris que l'on affecte de montrer pour ces genereux athletes, les violences dont on uſe pour les abattre ſont une preuve que l'on ne regarde pas leur oppoſition comme quelque choſe de ſi indifferent. Beniſſez Dieu, mes très cheres Sœurs, de ce qu'il vous a fait entrer dans la lice. Nous n'avons que des croix & des afflictions à vous promettre durant tout le tems du combat. Mais la gloire qui en ſera la recompenſe, vous dedommagera éternellement des maux paſſagers que les enfans des hommes vous font ſouffrir. Comprenez-le bien, mes très cheres Sœurs, que vous ſouffrez pour la cauſe la plus belle & la plus auguſte qu'il y ait peut-être jamais eu dans l'Egliſe. Au-moins n'y en a-t-il eu aucune qui ait demandé plus de foi & de courage. Il en falloit pour combattre contre les Payens: il en a fallu pour combattre contre les Heretiques. Mais quelle foi ne doit-on pas avoir pour reſiſter dans le ſein même de l'Egliſe à l'abus d'une puiſſance que l'on eſt obligé de reſpecter! Qu'il eſt aiſé de prendre le change dans ces occaſions; ſur-tout quand en le prenant on ſe procure la paix & le repos avec les hommes, & que l'on ne derange rien aux exercices exterieurs de pieté que l'on aime, & que l'on a raiſon d'aimer! Demandez à Dieu qu'il vous faſſe la grace d'éviter tous les pieges dont vous êtes environnées; qu'il ne permette pas que vous preniez l'apparence de la verité pour la verité même. Pleines de ſoumiſſion pour toutes les Deciſions de l'Egliſe, ne vous laiſſez pas éblouir par les dehors trompeurs dont la Bulle *Unigenitus* paroit ornée. On vous la propoſe comme un jugement de l'Egliſe univerſelle; mais en a-t-elle les caracteres? L'union que l'on vous vante de la part des

(*a*) [Il parle de l'expedition du 14. Septembre. Voyez-en le detail dans la feuille des Nouvelles Eccleſiaſtiques du 17. du même mois, pag. 205.]

1730. Paſteurs eſt une diſcorde & une diviſion réelle. Unis dans la prononciation de ces mots, *Je reçois la Bulle*, ils ſont veritablement diviſés ſur le fond du dogme. L'un croit trouver dans la Bulle la condamnation des XII. Articles, & l'autre ſoutient qu'elle n'y donne aucune atteinte. Autant de fois qu'ils ont voulu s'expliquer, autant de fois ils ont montré la confuſion & le deſordre qui regne dans leur parti. Demeurez inviolablement attachées à celui de la verité, mes très cheres Sœurs. Les vents ſoufflent, la tempête augmente, la mer ſemble vouloir tout engloutir. Ayez confiance. Quand Dieu aura éprouvé ſes élus, & fait ſervir toutes ces épreuves à leur ſanctification, il commandera, & le calme ſera rendu. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCCLVI.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle de la harangue de M de Nîmes & de la Lettre de l'Aſſemblée, du perſonnage de M. de Rhodez, du Concile de Narbonne, de ſa III. Lettre à M. de Marſeille.*

Le 11. *Octobre* 1730.

J'Interromps mes occupations, mon très cher Seigneur, pour avoir la conſolation de m'entretenir avec vous quelques momens. Vous avez donc la Lettre de l'Aſſemblée au Roi & la harangue de M. de Nîmes. Je ſouſcris de tout mon cœur au jugement que vous en portez. Je crois qu'avec un peu de lumiere & d'équité il n'eſt pas poſſible de penſer autrement. Que dites-vous de M. de Rhodez? N'eſt-il point étonné lui-même du perſonnage qu'il vient de faire? Je le lui avois predit. Quand une fois on a commencé de faire un faux pas dans un endroit eſcarpé, on ne s'arrête point qu'on ne ſoit au bas du precipice.

Les dernieres nouvelles m'apprennent que le Concile de Narbonne eſt arrêté. Priez, mon très cher Seigneur, que Dieu me donne tout le courage dont j'ai beſoin pour ſoutenir cette nouvelle épreuve. Ce n'eſt qu'à la perſeverance que le ſalut eſt accordé.

Je ſuis ravi que vous trouviez M. de Marſeille bien battu dans ma III. Lettre. Voilà à quoi le credit de nos adverſaires ne ſauroit parer. La puiſſance temporelle peut fournir des Lettres de cachet, mais la verité triomphe des efforts des hommes.

Vous me ferez plaiſir de m'envoyer le ſupplement des nouveaux Saints de Lion. Si le paquet eſt gros, je vous ſupplie de detacher la premiere feuille qui contient le titre pour l'office de Gregoire VII. & de me l'addreſſer par la poſte. Vous comprenez que j'ai beſoin de cette piece. Je vous quitte, mon très cher Seigneur. Une autre fois je ſerai plus long. Je ſuis à vous dans le tems & dans l'éternité.

LETTRE CCCCLVII.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle du Concile de Narbonne, des demarches de l'Aſſemblée, de M. de Rhodez.*

Le 3. *Novembre* 1730.

JE n'ai qu'un inſtant, Monſeigneur, pour me renouveller dans l'honneur de votre ſouvenir. Je le ſaiſis avec d'autant plus de joie, qu'il y a long-tems que je n'ai pu avoir l'honneur de vous donner de mes nouvelles. J'avois fait une Lettre il y a un mois qui n'a pu parvenir juſqu'à vous, parce que celui qui en devoit être le porteur changea de reſolution ſur ſon voyage. Je ne vous ai point fait mon compliment ſur la perte d'un ami, à laquelle je ſai que vous avez été très ſenſible. Il faut neanmoins s'attendre tous les jours à de pareils évenemens; & quand

& quand ils arrivent, rendre graces à Dieu de ce qu'ils ne ſont pas arrivés plutôt. Vous ſavez, Monſeigneur, qu'il eſt grandement mention du Concile de Narbonne. M. de Narbonne ne s'y prête pas aiſement. Tiendra-t-il encore longtems? Cela eſt entre les mains de Dieu. Demandez-lui pour moi, Monſeigneur, tout ce que vous ſavez qui me manque pour vous imiter, & lui demeurer fidele juſqu'à la fin. Je ne vous dis rien de la Lettre de l'Aſſemblée au Roi, & de la harangue de M. de Nîmes. Le public a rendu juſtice à l'une & à l'autre de ces deux pieces. Elles font voir de quoi le faux zele eſt capable. Le pauvre M. de Rhodez s'eſt barbouillé d'une étrange force. Il pretend neanmoins être blanc comme la neige. Il dit qu'il n'a ſigné la Lettre que comme un juge qui, ayant donné ſa voix pour ſauver l'innocent, ne laiſſe pas de ſigner avec la pluralité le jugement qui le condamne à la mort. Vous ſouvenez-vous, Monſeigneur, d'avoir lu dans l'Hiſtoire eccleſiaſtique un pareil trait? Celui-ci étoit reſervé pour le dix-huitieme ſiecle. J'appris hier que l'on commence à attaquer les Curés de Paris. Ceux de S. Etienne, de S. Medard & de la Villette ſont deſtitués: *Et hæc ſunt initia dolorum.* Je ſuis avec le reſpect le plus tendre & le plus inviolable, Monſeigneur, &c. 1730.

LETTRE CCCCLVIII.

A M. le Comte de CHABOT, *en reponſe à une Lettre obligeante de ce Seigneur, & ſur la mort d'une de ſes parentes.*

Le 8. *Novembre* 1730.

J'Ai appris, Monſieur, quel eſt le nom de l'inconnu qui m'a fait l'honneur de m'écrire dans les termes les plus obligeans. Permettez-moi de lui en temoigner toute ma reconnoiſſance. Je n'ai garde de penſer que je merite les éloges qu'il me prodigue. Je ne ſuis capable que de gâter l'œuvre de Dieu. Mon étonnement eſt qu'il veuille bien jetter les yeux ſur moi pour la defenſe de ſa cauſe. Je ſuis aſſuré qu'elle triomphera; mais que ce ſoit en partie par mon miniſtere, c'eſt ce que je ne vois qu'avec ſurpriſe, quoique je ſois obligé de le deſirer.

Je crois, Monſieur, vous devoir un compliment de condoleance ſur la mort de Madame la Prieure de Lieſſe. Je ne la connoiſſois que de reputation. Mais tout ce que j'en ai entendu dire m'en avoit donné une ſi haute idée, que je ne puis que la regreter extrêmement: non que je n'eſtime ſon ſort digne d'envie; mais la triſte ſituation où elle laiſſe ſa Communauté, & les grands biens qu'elle avoit commencé d'y faire, ne peuvent que penetrer de douleur ceux qui connoiſſent les beſoins de ce pauvre troupeau.

Conſervez-moi, Monſieur, une part dans l'honneur de votre ſouvenir. Je vois par votre Lettre que l'amour de la verité vous avoit inſpiré quelque bienveillance pour moi, avant même que vous me l'euſſiez appris. Trouvez bon que je cultive des ſentimens qui me ſont ſi avantageux. L'amour de la verité les a fait naître. Qu'il les faſſe croître & les affermiſſe juſqu'à la fin. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCCLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur le Concile de Narbonne, ſur une brochure contre M. de Nîmes, & ſur la deſtitution de trois Curés de Paris.*

Le 8. *Novembre* 1730.

JE commence, Monſeigneur, à être un peu plus à moi-même. J'en profite pour vous remercier de l'offre ſi tendre que vous me faites de votre épée en cas d'attaque. Mais malgré les bruits du Concile j'entrevois, ce me ſemble, que

1730. l'execution n'en eſt pas fort aſſurée. M. de Narbonne a des ſentimens d'honneur, & il paroit qu'il en veut faire uſage. Je vous rends graces de la feuille que vous avez bien voulu m'envoyer. Vous comprenez à quoi elle eſt deſtinée. Quel étrange Brevet qne celui que l'on vient de donner au zele de M. de Nîmes ! Quand on a lieu de craindre de pareilles pieces, la prudence demanderoit que l'on ſe tînt clos & couvert, & que l'on évitât de faire parler de ſoi.

Voilà donc trois Curés de Paris deſtitués. C'eſt le coup d'eſſai. Quelle deſolation dans l'Egliſe la plus floriſſante qu'il y eût ! On dit que l'on ſe propoſe de renverſer cet hiver tout le bien qui y reſte. Les deſſeins de Dieu ſont incomprehenſibles. Heureux ceux à qui il ſera donné de ne pas ſe laiſſer ſeduire ! Adieu, mon très cher Seigneur. Aimons-nous juſqu'au dernier ſoupir.

LETTRE CCCCLX.

A un Benedictin de Clugny. Il le remercie de la Lettre édifiante qu'il lui avoit écrite.

Le 8. Novembre 1730.

J'Ai lu avec beaucoup d'édification, Mon Reverend Pere, la Lettre pleine de foi que vous m'avez addreſſée. Elle contient d'excellentes inſtructions pour un Evêque, que Dieu appelle à la defenſe de la verité. Mes ennemis ne voyent pas le bien qu'ils me font, en s'élevant contre moi avec tant de violence. Leurs diſcours & leurs deſſeins ne ſervent qu'à reveiller le zele de ceux qui me ſont unis dans la defenſe de la cauſe de Dieu. Ce zele me procure des Lettres très propres à me ſoutenir, & des prieres ſur leſquelles je compte infiniment. Que ne dois-je pas eſperer, quand je vois les élus de Dieu s'intereſſer ſi vivement pour mon ſalut ? Ne vous laſſez point, Mon Reverend Pere, de demander cette grace pour moi. Plus vous avez d'accès auprès de Dieu, plus je vous conjure de vous en ſervir pour que je rempliſſe ma vocation d'une maniere digne de lui. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCCLXI.

A Dom DARET *Benedictin, au ſujet d'un Acte qu'il avoit communiqué au Prelat, & de la captivité de deux de ſes confreres.*

Le 8. Novembre 1730.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte qui m'a été addreſſé de votre part. Je benis Dieu de ce qu'il vous a mis dans le cœur de rendre ce nouveau temoignage à la verité. Je ne ſai pourquoi on a conſeillé de garder le ſilence ſur la demarche de la derniere Diette. Je n'avois point entendu parler de cette deciſion. Je ſuppoſe que l'on a eu des raiſons très fortes pour prendre ce parti. Mais comme je les ignore, je ne puis m'empêcher de penſer comme vous, Mon Reverend Pere, juſqu'à ce que l'on me faſſe voir que je me trompe.

Je vous prie d'aſſurer les Peres la Coſte & Dupont de la part très ſincere que j'ai priſe à leur captivité. Je ſai avec quel courage ils l'ont ſoufferte ; & que la perſecution, loin de les abbattre, les a rendus encore plus intrepides. Qu'ils me permettent de m'unir à eux en eſprit. J'admire leur foi, & je deſire de tout mon cœur de participer au feu ſacré dont ils ſont enflammés. Je me recommande ardemment à leurs prieres. Je vous demande à tous la même grace, Mes Reverends Peres. Trouvez bon que je vous embraſſe dans la charité de Jeſus-Chriſt. Je ſuis, &c.

LET-

1730.

LETTRE CCCCLXII.

A plusieurs Benedictins. Il approuve l'Acte qu'ils lui avoient envoyé.

Le 8. Novembre 1730.

J'Ai reçu, mes très chers Confreres, l'Acte que vous m'avez addressé. Deux personnes m'en ont remis quelques autres, qui me font connoître que vous n'êtes pas les seuls dans votre monastere qui soyez disposés à rendre temoignage à la verité. Je prie Dieu de vous affermir dans des sentimens si dignes d'une Congregation sur laquelle Dieu a repandu ses lumieres avec abondance. Travaillez, mes très chers Confreres, à vous mettre en état de perpetuer dans votre Congregation l'esprit que vous y avez trouvé. Les jours sont mauvais, & il y a lieu de croire qu'ils le deviendront encore davantage. Veillez & priez beaucoup, afin de ne pas succomber à la tentation. Je suis très tendrement tout à vous, &c.

LETTRE CCCCLXIII.

A Madame de COETQUEN, *superieure generale des Religieuses de la Congregation du Calvaire, sur la conduite qu'a tenu M. de Rhodez dans l'Assemblée du Clergé.*

Le 21. Novembre 1730.

JE n'ai point su que M. de Rhodez eût été malade pendant l'Assemblée: ce que je sai, c'est qu'il ne l'étoit pas le 11. Septembre. Je ne suis point surpris qu'il soit honteux d'une demarche si contraire à tous les principes d'équité & de religion. Je lui ai predit tout ce qui lui est arrivé. Voilà où conduisent les bonnes intentions, qui portent à s'unir, sous pretexte de la paix, aux ennemis de la verité. On se flatte que l'on sera plus en état de soutenir la verité; & l'on ne voit pas qu'en faisant alliance avec les ennemis de la verité, on deviendra leur esclave; & que non seulement on n'osera ouvrir la bouche pour defendre la verité, mais que l'on se trouvera comme forcé de l'outrager. Croit-on être quitte devant Dieu en disant que l'on a signé la Lettre, comme un juge signe un Arrêt qui a passé contre son avis. Premierement il faudroit, pour que la comparaison fût juste, que M. de Rhodez eût declaré dans l'Assemblée qu'il n'étoit point de l'avis de ses Confreres; & il ne m'est point revenu qu'il l'ait fait. 2. Est-il d'usage dans les assemblées ecclesiastiques, de signer la condamnation d'un Evêque que l'on croit innocent? Cette raison auroit-elle été admise contre S. Athanase? L'Evangile m'apprend que Nicodême dans la crainte des Juifs vint trouver Jesus-Christ de nuit; mais je ne vois point qu'il ait été au Sanedrin le jour que Jesus-Christ fut jugé digne de mort. S'il y eût été, auroit-il pu signer le *reus est mortis*, comme un juge signe un Arrêt qui a passé contre son avis? Vous voulez, Madame, que je regarde M. de Rhodez, comme ces bons Evêques qui au tems de l'Arianisme se laisserent entrainer par l'amour de la paix. Il les a imités dans leur chute: quand les suivra-t-il dans leur retour? Ne reviendra-t-on jamais du malheureux systême qu'il faut se prêter, sinon à tout, au-moins à une partie de ce que l'on exige de nous? M. de Rhodez a cherché la paix avec les hommes, & il ne l'a plus avec Dieu & avec lui-même. D'où lui vient cette peine si grande d'avoir signé la Lettre de l'Assemblée? Il y a donc une voix interieure qui le tourmente. Eprouva-t-il rien de semblable, quand il signa la Lettre des XII. Evêques? Il craignoit les hommes; mais il jouissoit d'une grande tranquillité du côté de la conscience. Qu'a-t-il gagné en nous quittant? Il n'aura jamais la confiance de ceux dont il a voulu paroître s'approcher.

1730. cher. Pour en venir là, il faut n'être pas mauvais à demi. Je lui dirois volontiers avec le Prophete Elie: *Juſqu'à quand boiterez-vous des deux côtés? Choiſiſſez ou Dieu ou Baal.* En parlant ainſi, je n'ai garde de vouloir inſulter à un Confrere que j'aime & que j'aimerai toujours. Ce n'eſt même que par la tendreſſe qne j'ai pour lui que j'en parle comme je fais.

3. Reg. XVIII. 21.

LETTRE CCCCLXIV.

A M. LENET *Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur le projet d'un Concile de Narbonne.*

Le 22. *Novembre* 1730.

NON, Monſieur, je ne vous ai point oublié dans la diſtribution de ma III. Lettre à M. de Marſeille. Je compte avoir l'honneur de vous les envoyer toutes les trois, dès que j'aurai pu parvenir à les faire paſſer juſqu'à moi. Je n'en ai diſtribué aucun exemplaire dans mon Dioceſe, parce que les paſſages ſont gardés, & que je ne puis faire imprimer ſous mes yeux.

Je vous ſuis très obligé, Monſieur, de la part que vous prenez à ce qui me regarde ſur l'article du Concile demandé. Dans un tems auſſi orageux il faut s'attendre à tout, & ne mettre ſa confiance que dans celui qui diſpoſe de tous les évenemens à ſon gré. Je ſuis dans la main de Dieu, & je deſire d'y être tous les jours de ma vie, pour executer ſa volonté dans l'œuvre à laquelle il a bien voulu m'appeller. Je ne ſuis capable par moi-même que de la gâter. Mais j'eſpere que Dieu me fera la grace d'achever, & de lui être fidele juſqu'à la fin. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCCLXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la mort & des ſentimens de M. de Sens, du Concile de Narbonne, de l'affaire des Avocats.*

Le 11. *Decembre* 1730.

LA ceremonie que vous venez de faire dans le cours de vos viſites, mon très cher Seigneur, eſt une marque de votre bonne ſanté. Il faut des forces pour ſoutenir la longueur de la Dedicace d'une Egliſe. Je me rejouis de vous voir aſſez agile pour cela. Je ne pourrois pas me promettre d'en faire autant.

Je n'ai point eu encore l'honneur de vous écrire ſur la mort de M. de Sens. Il auroit pu rendre à l'Egliſe des ſervices importans, s'il avoit voulu faire uſage de toutes ſes lumieres. Le diſcours qu'on lui fait tenir à la mort, montre qu'il s'étoit fait des principes un peu trop commodes pour ce tems-ci. Comment a-t-il pu ſe perſuader que la foi n'eſt point intereſſée dans les diſputes preſentes? Que hait-on en nous, ſinon l'amour que nous avons pour des verités que l'on veut abolir? Peut-on ſouffrir en place un ſeul homme attaché à la ſaine doctrine? M. de Sens ne doutoit pas de la catholicité de ſes Grands-Vicaires, dont l'un exerçoit cette fonction depuis quarante ans. Et cependant à peine ce Prelat a-t-il les yeux fermés, qu'il vient des ordres de la Cour pour defendre au Chapitre de continuer ces Meſſieurs dans le Grand-Vicariat. L'Archevêque de Sens futur ne marchera pas ſur les traces de ſon predeceſſeur. On doit preſumer qu'il tiendra une conduite bien oppoſée. Je ne crois pas qu'on lui entende dire que la foi n'eſt point intereſſée dans les conteſtations preſentes. On le choiſira tel qu'il puiſſe faire dans le Dioceſe de Sens tout le mal que M. de Chavigni n'y a pas fait: tel auſſi qu'il puiſſe entrer dans les projets que l'on a peut-être deja formés contre vous.

On eſt toujours très ardent d'un certain côté pour la tenue du Concile de Narbonne

bonne. Je tâche de m'y preparer. Dieu me fait la grace d'enviſager ce ſcandale ſans en être troublé. Demandez-lui, mon très cher Seigneur, qu'il acheve ſon œuvre en moi. 1730.

L'affaire des Avocats s'eſt terminée glorieuſement pour ces Meſſieurs. Il en auroit été de même de l'affaire de la Conſtitution, ſi les Evêques euſſent montré le même courage & la même unanimité.

Aimez-moi, mon très cher Seigneur, autant que je vous aime.

LETTRE CCCCLXVI.

A un Benedictin, ſur le parti à prendre dans la ſituation preſente des affaires de ſa Congregation.

Le 13. *Decembre* 1730.

JE vous ſuis très obligé, Mon Reverend Pere, de la Lettre d'avis que vous avez bien voulu m'envoyer. Quoique ce qu'elle contient ſur mon compte ſoit abſolument faux, je ne laiſſe pas d'être très redevable à la perſonne qui a craint pour moi. Si celui qui lui a parlé l'a fait ſerieuſement, c'eſt un viſionnaire ou un Chevalier d'induſtrie.

Je ſuis peu au fait de l'autre affaire dont vous me parlez. Le parti que vous avez propoſé a toujours été de mon goût, & je vous avoue que je m'attendois qu'on agiroit en conſequence. Mais apparemment qu'on n'y a pas trouvé aſſez de diſpoſitions. C'eſt une raiſon pour s'arrêter. Il eſt juſte de menager les foibles. Tous les jours on voit des perſonnes qui n'ont pas eu le courage de faire certaines demarches éclatantes, en avoir aſſez pour reſiſter à ce que l'on exige d'eux, quand on veut porter les choſes à l'extremité. Comme tous n'ont pas la même meſure de graces, je crois qu'en donnant aux premiers les éloges qu'ils meritent, on ne doit pas blâmer les derniers: *ſtella à ſtella differt.*

On me mande qu'il s'eſt tenu chez M. le Cardinal Miniſtre un Conſeil de Benedictins. Peut-être que les reſolutions qui y auront été priſes, donneront lieu à tous ceux qui ſont foibles parmi vous de ſe réunir avec les forts. Si tous ſont attaqués également, il n'y aura plus alors de pretexte, ou, ſi l'on veut, de raiſon pour demeurer dans le ſilence.

De très tendres amitiés, s'il vous plaît, à Dom de la Broue. Je ſuis bien perſuadé qu'il ſe montrera en tout tems digne neveu de feu M. de Mirepoix. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur l'un & l'autre. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCCLXVII.

A un Benedictin, ſur le même ſujet.

Le 13. *Decembre* 1730.

SI le ſilence des Religieux de votre Congregation, mon très cher Confrere, étoit un ſilence de lâcheté & de prevarication, il n'y a pas de doute que le petit nombre de ceux qui ſont diſpoſés à reclamer contre la Diette, devroit le faire ſans delai. Mais il ne paroit pas que l'on doive juger ſi rigoureuſement ceux qui croient avoir de bonnes raiſons pour ſe taire dans les circonſtances preſentes. On ne doit pas traiter comme deſerteurs, des Religieux diſpoſés à tout ſouffrir plutôt que de recevoir la Bulle, & qui croient que leurs appels, leurs proteſtations & les autres Actes qu'ils ont faits ci devant, les diſpenſent maintenant de parler. Je ne doute pas qu'il ne fût plus parfait de ſe montrer encore dans la conjoncture preſente, ſi tous ceux qui penſent bien avoient aſſez de courage pour le faire: mais dès que le grand nombre croit devoir attendre l'attaque,

1731. taque, & ne pas la prevenir, il me paroit que ceux qui ont le plus de zele, doivent condeſcendre à la reſolution de leurs freres. En ſe montrant ſeuls, ce ſeroit s'expoſer à une tentation où pluſieurs pourroient ſuccomber, & donner lieu de croire que tous les autres auroient acquieſcé aux deliberations de la Diette. Cela étant, mon très cher Confrere, je vous conſeille de ne rien faire de particulier, mais de demeurer tranquille juſqu'au moment où vous ſerez inquietés. Peut-être le tems n'en eſt-il pas éloigné. Alors il n'y aura plus à balancer. Dès que chacun ſera obligé de repondre pour ſoi, il faudra bien que les foibles ſe réuniſſent avec les forts; & votre temoignage, pour avoir été differé, n'en ſera pas moins efficace. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE CCCCLXVIII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il ſe rejouit d'avoir ce Prelat pour aſſocié dans la ſuperiorité du Calvaire.*

Le 18. *Decembre* 1730.

JE viens d'apprendre, Monſeigneur, par une Lettre de Madame de Coëtquen que vous avez bien voulu accepter notre nomination pour la ſuperiorité du Calvaire. Permettez-moi de vous temoigner la joie que j'ai de vous être aſſocié dans cette bonne œuvre. Vous m'aiderez, Monſeigneur, à reparer les fautes que j'ai faites, & vous m'empêcherez d'en faire de nouvelles. Si l'homme ennemi s'efforce de troubler la paix de la Congregation, je ſai par experience ce que nous devons attendre de votre ſecours. Dans des tems ſi difficiles nous ne pouvions faire un choix plus heureux. Je ne ſuis pas embarraſſé de la maniere dont il ſera reçu par les perſonnes du dehors; mais je ſuis bien aſſuré qu'il calmera les inquietudes d'un grand nombre de filles que Dieu a rendues ſenſibles aux maux de ſon Egliſe. Elles deſiroient avec ardeur un ſuperieur qui ne fût pas capable de certaines demarches, dont le ſouvenir leur eſt toujours preſent & toujours amer. Je me rejouis avec elles de ce qu'elles ont trouvé ce qu'elles demandent. J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c.

LETTRE CCCCLXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les Remontrances du Parlement, ſur une reponſe de ce Prelat à M. de Rhodez, & au ſujet de deux Ouvrages donnés par deux Evêques Conſtitutionnaires.*

Le premier Janvier 1731.

LA nouvelle année, mon très cher Seigneur, ne fera que reſſerrer les liens qui nous uniſſent. Permettez-moi de faire les vœux les plus ſinceres pour votre conſervation. Je ſai combien elle eſt importante à l'Egliſe. Toutes vos Lettres m'inſpirent un nouveau courage, en voyant celui dont Dieu vous remplit. Quand on ſe prepare au combat de la maniere que vous le faites, on doit être comme aſſuré de la victoire.

J'attends l'effet des Remontrances du Parlement. Elles embraſſent bien des objets. Eſt-il poſſible que l'on ſe roidira à fronder toujours toutes les loix, ſans ſe mettre en peine des maux qne l'on cauſe par là à la Religion & à l'Etat?

Je vous ſuis très obligé, Monſeigneur, de la reponſe que vous avez faite à M. de Rhodez: il merite un pareil traitement. C'eſt un vilain metier que celui de devenir tentateur, après avoir ſuccombé à la tentation.

M. l'ancien Evêque d'Apt vient de repondre à ma petite Lettre paſtorale contre ſon Codicile. Il eſt toujours le méme. Ce n'eſt pas un adverſaire. Cependant

dant comme il perſiſte à ſoutenir qu'il ne faut pas deſeſperer du ſalut des enfans qui meurent dans le ſein de leur mere, je ne crois pas que je lui doive paſſer cette hereſie. 1731.

M. d'Embrun a fait un Mandement où il defend ſur peine d'excommunication la lecture de mes Ouvrages. Il auroit grande envie que je lui repondiſſe; car il cherche tant qu'il peut à ſortir de ſon obſcurité. Je le laiſſerai donc en repos comme incapable de nuire. On pretend qu'il en ſera bien fâché.

Je vous embraſſe, mon très cher Seigneur. On ne peut être plus devoué que je vous le ſuis.

LETTRE CCCCLXX.

A Madame de COETQUEN, *ſur le parti qu'a pris M. de Rhodez d'abandonner la ſuperiorité du Calvaire.*

Le 3. Janvier 1731.

JE ne puis, Madame, regretter celui qui ne vous quitte, que parce *qu'il ne veut pas ſe trouver expoſé.* On ne merite point le nom de paſteur, quand on abandonne le troupeau par la crainte des loups. Serions-nous Chretiens ſi les Apôtres avoient pris la peur ſi aiſement? N'oſer continuer à vous rendre ſervice parce que vous êtes attachées à la verité, c'eſt une prevarication horrible. Mauvaiſe excuſe, que celle d'une mauvaiſe ſanté. Quand eſt-ce que le paſteur donnera ſa vie pour ſes brebis, s'il ne le fait pas quand les brebis ſont diſpoſées à ſe ſacrifier elles-mêmes avec le paſteur? Vous me parlez, Madame, de rigueurs dont j'ai uſé envers 700. filles, & vous me faites valoir que vous m'êtes très unies, quoique je n'aye jamais rien fait pour vous gagner. Je ne ſuis pas bien perſuadé de la juſtice de ce reproche. J'ai fait plus que vous ne penſez. En defendant la verité j'ai fait tout ce qu'il falloit pour vous gagner. Je n'ai été ni ſi exact dans mes reponſes, ni ſi doucereux dans mes paroles, ni ſi aſſidu dans mes viſites que certaines perſonnes; & cependant avec toutes les épines dont je ſuis heriſſé, je ſuis perſuadé que vous m'aimez mieux que ceux qui ſemblent tout couverts de miel. Si ma pareſſe vous a donné lieu de murmurer contre moi durant la paix, il n'en ſera pas de même pendant la guerre. A quelque heure que vous me preniez, vous me trouverez diſpoſé à vous écouter. Je ne craindrai point d'être trop en liaiſon avec vous. Si vous me croyez bon à defendre la bergerie, je vous offre le ſecours de ma houlette. Quelque effort que l'on faſſe pour me l'arracher, j'eſpere que Dieu me fera la grace de la conſerver, & qu'il me donnera aſſez de courage pour en frapper rudement ceux qui s'approcheront de trop près.

LETTRE CCCCLXXI.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *ſur la foibleſſe qu'il a eue de ſigner la Lettre de l'Aſſemblée au Roi.*

Janvier 1731.

QUAND vous partites pour l'Aſſemblée du Clergé, Monſeigneur, vous me fites l'honneur de m'écrire pour m'en donner avis, & me faire offre de vos ſervices. Vous ne prevoyiez pas alors, que ces offres ſe termineroient à ſigner une Lettre remplie d'injures & de calomnies atroces contre moi. Unis autrefois ſur le fond de la doctrine, nous ne penſions differemment que par rapport à la maniere de la defendre. Aujourd'hui vous m'apprenez que vous m'avez abandonné ſur le fond, & que vous vous êtes borné dans l'Aſſemblée à reclamer la forme en ma faveur. Je vous plains, Monſeigneur, de tenir ſi peu à ceux que

1731. vous n'avez ſi long-tems aimés, que parce que vous ſaviez combien ils aiment la verité. Votre cœur n'a-t-il rien ſouffert, en recevant de la main de M. de Marſeille la plume dont vous vous êtes ſervi, pour ſigner l'Arrêt de ma condamnation? Etes-vous bien perſuadé de la neceſſité d'un Concile, pour remedier aux maux que cauſent dans l'Egliſe ces mêmes Ecrits qui m'ont attiré plus d'une fois des éloges de votre part? Je ne puis croire, Monſeigneur, que vous me jugiez auſſi criminel que vous l'annoncez dans la Lettre de l'Aſſemblée. Voudriez-vous conſerver encore quelque relation avec un Evêque, qui ſeroit coupable de tous les excès dont vous me chargez? Permettez-moi de vous rappeller la premiere demarche qui vous a conduit inſenſiblement à cette derniere. Je n'ai garde d'inſulter à votre malheur; mais ſouffrez que je vous demande, s'il ne vous arrive point quelquefois d'envier le ſort de ceux à qui Dieu a fait la grace de marcher toujours ſur la même ligne. Ils ne ſont point obligés de faire leur apologie, pour juſtifier leur conduite devant leurs amis. Ils ne craignent point la preſence de ceux à qui les lumieres, la vertu, la naiſſance donnent le droit de parler en liberté. Toujours d'accord avec eux-mêmes, ils n'ont point beſoin de ſe faire certains principes, plus propres à marquer l'embarras de celui qui les debite, qu'à raſſurer une conſcience qui ne s'attendoit pas à aller auſſi loin qu'on la mene.

Qui vous auroit dit, Monſeigneur, à la premiere lecture que vous fites de la Bulle *Unigenitus*, que le jour viendroit où vous denonceriez au Roi comme rebelles à l'Egliſe & à l'Etat, ceux qui refuſeroient de l'accepter, l'auriez-vous cru? Nous-mêmes, nous avons de la peine à le croire, & nous le voyons de nos yeux. Laiſſez-moi cependant la conſolation de ne pas regarder votre chute comme devant être ſans retour. Réuniſſez-vous avec nous. Réuniſſez-vous avec vous-même. Avouez que ſouvent vous voudriez gemir, & que vous ne trouvez perſonne avec qui vous puiſſiez partager votre douleur. Vous voyez renverſer les plus grandes œuvres & vous êtes obligé de vous contraindre devant ceux qui y applaudiſſent, ſans oſer depoſer votre peine dans le ſein de ceux qui en gemiſſent publiquement. C'eſt ce qui arrive, quand on ne veut être, ni du nombre des defenſeurs courageux de la verité, ni du nombre de ceux qui l'oppriment ouvertement. Vous deſiriez la paix, Monſeigneur: avez-vous trouvé celle que Dieu donne? Avez-vous reſſenti au milieu des Prelats dont vous vous êtes vu environné, combien il eſt doux d'habiter enſemble, & de travailler dans le même eſprit? Vous êtes-vous apperçu que vous teniez au grand nombre par des liens bien étroits? Ne vous ſeroit-il point arrivé plus d'une fois de vous voir reduit au petit nombre, dans un lieu où vous n'auriez pas été ſi vous n'aviez pas été frappé ſans meſure de la crainte de n'être pas aſſez uni au grand nombre? Ce ſont des reflexions que je vous ſupplie de faire en preſence du ſouverain Paſteur. Je le prie inſtamment de les accompagner de l'onction interieure de ſa grace. Lui ſeul connoit à quel point je deſire votre reſurrection. Lui ſeul peut l'operer, parce qu'il n'y a que lui qui puiſſe commander, & ſe faire obéir. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCCLXXII.

A un Eccleſiaſtique. Il l'exhorte à reprendre les travaux du Miniſtere.

Le 15. Janvier 1731.

VOTRE Lettre du commencement de l'année, Monſieur, m'en a rappellé une plus ancienne à laquelle je n'ai point encore repondu. Vous m'y appreniez que vos amis vous ont conſeillé de ne plus travailler dans votre Dioceſe, pour éviter les effets de la mauvaiſe volonté de vos ennemis. Permettez-moi de vous dire

dire que le conſeil qu'on vous a donné eſt très mauvais, & que vous avez très mal fait de le ſuivre. Eſt-il permis d'abandonner l'œuvre de Dieu, par la crainte de quelque diſgrace de la part des hommes? S. Paul étoit aſſuré que les Juifs ſe ſaiſiroient de lui à Jeruſalem, & qu'il y ſeroit chargé de chaines; cependant il ne crut pas devoir ſe rendre aux ſollicitations des freres qui vouloient l'empêcher d'y aller. Vous êtes ſurpris & avec raiſon, de la foibleſſe du Prelat qui a fait fermer ſon ſeminaire pour éviter quelques deſagremens de la Cour. N'avez-vous pas fait la même choſe par rapport à vous? Vous ſervez à ſouhait les ennemis de la verité en vous executant vous-même, & en prenant le parti de faire ſans bruit ce qu'ils ne pourroient faire qu'avec beaucoup d'éclat. Croyez-moi, Monſieur, reprenez vos fonctions, s'il vous eſt encore libre de le faire. Tant que M. de .... vous laiſſera des pouvoirs, il en faut faire uſage. Obéiſſez à Dieu, & ne vous laiſſez point intimider par ceux qui n'ont de pouvoir que ſur le corps. 1731.

Je ſai l'affaire des Jeſuites de Toulon. Elle eſt abominable. Je ſuis très tendrement, &c.

LETTRE CCCCLXXIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il ſe rejouit de leur courage & de leur union.

Le 16. Janvier 1731.

VOus ne pouviez me donner d'étrennes plus agreables, mes très cheres Sœurs, que de m'apprendre que vous êtes fermes dans le Seigneur. Le courage avec lequel vous avez repouſſé juſqu'à preſent les attaques de l'ennemi, eſt un heureux preſage de ce que l'on doit attendre de votre foi. L'union qui regne parmi vous fait votre ſureté. Que rien ne ſoit capable de la troubler. A n'enviſager que l'exterieur de la conduite de Dieu ſur vous, il ſemble qu'il n'y ait rien de plus deplorable que votre ſort. Vous êtes calomniées, traitées de rebelles à l'Egliſe, privées des ſacremens par ceux-mêmes qui ont été prepoſés pour vous les conferer. Ces dehors ſont amers. Mais en portant la vue plus loin, on decouvre une main bienfaiſante qui vous ſoutient, & qui repand dans vos cœurs des conſolations proportionnées à la grandeur de vos maux. Vous n'êtes donc pas rejettées de Dieu: au contraire, peut-être n'avez-vous jamais vu la paix établie parmi vous d'une maniere plus ſtable, ni vos vœux pratiqués avec plus de fidelité. Sans être informé de ce qui ſe paſſe dans votre maiſon, je m'aſſure que celles qui ſont établies pour commander, ne trouvent point de reſiſtance, parce qu'elles ne commandent rien d'injuſte, & qu'elles banniſſent du commandement l'air imperieux & hautain. Je ne doute point que le vœu de pauvreté ne ſoit obſervé dans la plus grande exactitude. Qui oſeroit conſerver l'eſprit de proprieté, dans un tems où l'on voudroit donner ſa vie même pour le ſalut de ſes ſœurs? Avec quelle fidelité ne veille-t-on pas ſur toutes ſes demarches, quand on ſait que l'on eſt environné d'ennemis qui épient tout, qui ne paſſent rien, qui veulent profiter de tout? C'eſt ainſi que tout contribue au bien des élus; & que ce que les hommes font pour les perdre, devient entre les mains de Dieu la voie la plus aſſurée pour les ſauver. Conſolez-vous donc, mes très cheres Sœurs: *Les fruits de l'Eſprit ſont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perſeverance, la douceur, la foi, la modeſtie, la continence, la chaſteté. Il n'y a point de loi*, dit l'Apôtre, *contre ceux qui vivent de la ſorte.* Si vous reconnoiſſez en vous toutes ces vertus dans un degré ſuperieur à celui que vous avez éprouvé avant la perſecution, ne craignez rien. Jeſus-Chriſt habite avec vous d'une maniere plus avantageuſe pour vous-mêmes, que lorſqu'il habitoit ſur vos Autels. Gal. V. 22.

1731. Continuez, mes très cheres Sœurs, à me donner de vos nouvelles. Je recevrai toujours avec un nouveau plaisir celles qui m'apprendront que vous preferez la verité à toutes choses. Exposez souvent mes besoins devant Dieu. Demandez-lui qu'il achevé en moi son ouvrage, & qu'il me fasse marcher en sa presence d'une maniere qui reponde à la grandeur de ma vocation. Je vous salue toutes dans le Seigneur, & en particulier notre très chere captive dont la perseverance fait ma joie & ma couronne. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCCLXXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la nomination de M. Languet à l'Archevêché de Sens, une Lettre de M. de Marseille & une reponse de M. d'Apt.*

Le 15. *Janvier* 1731.

JE suis très sensible, mon très cher Seigneur, aux marques que vous voulez bien me donner de votre amitié au commencement de cette année. Dieu veuille la rendre plus calme que nos ennemis ne se le proposent.

Je vous dois, dites-vous, un compliment pour Marie Alacoque, que l'on transfere sur le siege de votre Metropole. Je vis hier une personne qui me dit que vous pourriez lui en faire un qui ne laisseroit pas de l'embarrasser. Cette personne pretend que vous devriez mettre opposition à l'expedition des Bulles pour l'Archevêché de Sens. Si M. de Troyes veut y entrer, encore mieux. Marie Alacoque donne beau champ. Le fait de Prudence de Troyes à l'égard d'Enée nommé à l'Evêché de Paris, pourroit être employé fort à propos. C'est ce que me disoit cette personne. La chose merite au-moins d'être consultée. S'il est trop tard pour mettre opposition à l'expedition des Bulles, ne peut-on pas le faire à la prise de possession? On ne sauroit douter que l'on ait eu en vue le Concile de Sens, quand on a nommé M. de Soissons. Il me semble qu'il seroit important de prevenir ce bon Seigneur, & de l'obliger d'être sur la defensive avec vous. Vous casseriez le col au Concile, & vous mettriez vos ennemis hors d'état de vous attaquer. Le Metropolitain ne pourroit être votre juge. Ne vous endormez point, mon très cher Seigneur. A votre place je ne balancerois pas un instant, ou l'on me donneroit de fortes raisons pour m'arrêter.

Je reçois presentement votre Lettre du 8. où vous me parlez des étrennes & de la tabatiere de Marie Alacoque. Jugez avec quel applaudissement votre opposition seroit reçue du public.

Je ne sai si je vous ai mandé, qu'il paroit une cinquieme Lettre de M. de Marseille qui sera suivie de deux autres. La cinquieme est pour justifier son cas de conscience sur l'assistance au sacrifice de la Messe. Cette Lettre est horrible. Nous devons être bien contens de reduire nos adversaires à ne pouvoir se defendre, qu'en soutenant des erreurs grossieres, que les simples fideles ne peuvent entendre sans indignation.

L'ancien Evêque d'Apt vient de m'addresser aussi une reponse, où il continue à soutenir son heresie touchant la possibilité du salut des enfans qui meurent dans le sein de leur mere.

LETTRE CCCCLXXV.

A Madame de COETQUEN. *Il loue ses dispositions & approuve sa conduite.*

Le 24. *Janvier* 1731.

POUR cette fois, Madame, je commence à croire que nous sommes reconciliés parfaitement. Le ton grondeur a cessé. On peut ouvrir vos Lettres sans crain-

craindre d'y trouver des reproches. Je les ai apprehendées durant quelque tems : aujourd'hui je les desire avec empressement. 1731.

Je fais reparation au pauvre Abbé. . . Je ne le savois pas sujet aux vapeurs. S'il s'est retiré dans la crainte que ses maux de tête ne le portassent à agir contre son devoir, il faut le louer. Si nous étions affligés du même mal, nous devrions prendre les mêmes precautions que lui.

Pour vous, Madame, je benis Dieu des dispositions admirables dans lesquelles il vous met. *Je n'ai point de plus grande joie*, disoit l'Apôtre S. Jean, *que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.* Souffrez que je vous tienne le même langage. J'aime à vous voir supputer vos forces, munir votre place, renvoyer les officiers timides, choisir ceux de qui vous esperez du secours. Soyez persuadée que je ne vous abandonnerai point, tant que Dieu me fera la grace de tenir à la verité. Je suis sans rancune quelconque, & avec un respect & un devouement absolu, &c. 3. Joan. 4.

LETTRE CCCCLXXVI.

A M. l'Evêque de Senez, *sur l'état de sa santé, deux Mandemens de M. d'Embrun, les excès de MM. de Marseille & d'Apt l'ancien.*

Le 29. Janvier 1731.

JE me sers avec grand plaisir, Monseigneur, d'une occasion qui va partir pour vos cantons, persuadé que les bruits qui ont couru d'une nouvelle qui seroit bien affligeante pour nous, sont absolument faux. M. d'Arles a debité cette nouvelle aux Etats à Nîmes. Elle s'est aussi fort repandue dans Paris. Vous êtes mortel; mais quoique vous puissiez dire avec l'Apôtre: *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi*, j'ai la confiance que Dieu vous laissera encore quelque tems sur la terre, pour la consolation de l'Eglise & pour notre édification. 2. Tim. IV. 7.

Il est grandement question aujourd'hui de deux Mandemens de votre Metropolitain, qui viennent d'être remis par ordre de la grand' Chambre entre les mains de Messieurs les Gens du Roi. Je n'ai rien vu de si fanatique que le petit Mandement contre les Avocats. M. d'Embrun est au desespoir du mepris dans lequel il est tombé, & du peu de cas que l'on fait de ses Ecrits. Il a cru qu'en prenant le langage de la furie Alecto, il forceroit le public à parler de lui. Pour moi je me donnerai bien de garde de lui repondre. Ce n'est plus un adversaire que M. de Tencin. A qui cet homme peut-il nuire qu'à lui-même? Je mets sur la même ligne M. de Marseille & M. l'ancien Evêque d'Apt. Les voilà reduits à n'ouvrir la bouche que pour soutenir des erreurs intolerables. Il vous sera aisé, Monseigneur, de vous en convaincre, si la Lettre que M. d'Apt m'a addressée, & les cinquieme & sixieme de M. de Marseille sont parvenues jusqu'à vous. Je suis avec le devouement le plus respectueux & le plus parfait, &c.

LETTRE CCCCLXXVII.

A Madame le Blond, *sur le bonheur qu'elle a eu de souffrir pour Jesus-Christ. Il lui parle de Madame la Fosse.*

Le 31. Janvier 1731.

VOus me menacez, Madame, d'une perte que je n'ai point encore apprise: ce qui me donne quelque esperance qu'elle n'arrivera pas. Le miracle que Dieu a operé sur Madame la Fosse, ne la rend pas immortelle. Qu'elle vive

1731. neanmoins, si Dieu veut bien écouter nos vœux, & qu'elle rende encore longues années temoignage à la justice de la cause que nous defendons.

Je n'ai point ignoré, Madame, ce que vous avez souffert pour cette cause. Trouvez bon que je prenne occasion de vous en faire ici mon compliment. Tout ce qui appartient à feu M. le Blond, & qui me rappelle son souvenir, me sera toujours cher. Mais le titre de prisonniere de Jesus-Christ releve le merite de celle qui le porte, & lui donne des droits qu'elle n'a point besoin d'emprunter ailleurs. Vous avez toute permission de vous en servir. Je recevrai avec joie les Lettres que vous me ferez l'honneur de m'écrire, personne n'étant plus parfaitement que je le suis, &c.

LETTRE CCCCLXXVIII.

A M. l'Abbé PUCELLE. *Il loue son courage dans la defense de la verité.*

Le 31. *Janvier* 1731.

QUAND on aime la verité, Monsieur, peut-on être insensible à tout ce que vous faites pour sa defense? Je ne puis me lasser d'admirer le courage dont vous donnez chaque jour des preuves si éclatantes. Vous êtes la gloire & l'honneur de notre peuple: *Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri; quia fecisti viriliter, & confortatum est cor tuum.* Tous ceux qui aiment l'Eglise & l'Etat, decouvrent dans le fond de votre cœur ce que vous desiriez que le Roi y pût lire, & ce qu'il y liroit si vos sentimens pouvoient parvenir jusqu'à lui. Votre consolation & la nôtre est qu'on ne peut les empêcher, ces sentimens chretiens, de parvenir jusqu'à Dieu. C'est lui-même qui les a formés en vous. C'est lui aussi qui prendra soin de les recompenser; & il le fera d'autant plus avantageusement, que les hommes se seront mis moins en peine de s'acquitter de ce devoir. Je suis avec l'attachement le plus respectueux & le plus inviolable, &c.

Judith XV. 10.

LETTRE CCCCLXXIX.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon, au sujet d'une Comedie composée par les Jesuites.*

Le 31. *Janvier* 1731.

JE vous remercie, Monsieur, de la Comedie* que vous avez bien voulu m'envoyer. Les Jesuites en ont fait faire ici une édition, dont M. Duché Avocat General de la Cour des aides est le colporteur. J'ai lu ce chef-d'œuvre, digne fruit de la Bulle *Unigenitus*. Parmi quelque esprit on y trouve beaucoup d'impieté, des ordures qui n'ont pu partir que d'un cœur gâté: en plusieurs endroits du bas comique: presque par tout des personnages outrés: le denouement de la piece d'autant plus mal imaginé, que la memoire du procès pour les tableaux du sieur Tardif, est encore toute recente. Le personnage qu'on fait faire à M. Bertaudin, ne peut être serieux qu'autant qu'on supposeroit qu'il auroit pris les leçons du Pere Dequel & de tant d'autres Jesuites, dont la morale pratique n'a pas laissé ignorer les noms au public. Les Jesuites ont été mal conseillés de toucher cette corde. Ils savent mieux que personne, que les Appellans souffrent qu'on leur enleve leur bien; mais ils ne l'enlevent point aux autres: encore moins donnent-ils des leçons pour apprendre à le faire. Souvenez-vous de l'histoire de Jean d'Alba.

* La femme Docteur.

LETTRE CCCCLXXX. 1731.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il le remercie de ſes offres, & lui parle d'une demarche à faire contre M. Languet.*

Le 2. Fevrier 1731.

J'Ai reçu, Monſeigneur, un peu tard la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. N'en ayez cependant aucune inquietude. Ce delai n'eſt venu que parce que l'on a voulu ſe ſervir d'une voie detournée pour me la faire tenir. Je ſuis penetré de reconnoiſſance de l'offre que vous me faites de venir à mon ſecours en cas d'attaque. Je n'ai pas oublié le ſervice que vous m'avez deja rendu en pareille occaſion. Beni ſoit Dieu de ce qu'il ne nous abandonne pas tellement, qu'il ne conſerve parmi nous de quoi faire refleurir Iſrael, quand le tems de ſes miſericordes ſera arrivé!

Je prevois, Monſeigneur, que votre province va être expoſée à des troubles qui vraiſemblablement doivent avoir des ſuites. J'ai pris la liberté de communiquer à M. d'Auxerre une penſée qu'il n'a pas rejettée, & qui pourroit prevenir & arrêter une partie des maux que l'on ſe prepare à vous faire. Je ne doute pas que le projet ne ſoit venu juſqu'à vous. Si vous croyez devoir y entrer, vous donnerez de l'embarras à un homme avec lequel vous ne ſauriez eſperer d'être en paix, tant que vous perſevererez dans l'amour & dans la defenſe de la verité. Il me ſemble que vous avez beau champ. Tous ceux qui aiment l'Egliſe applaudiront à une pareille demarche, & ſes ennemis ſeront couverts de confuſion.

Je ne vous dis rien, Monſeigneur, de Madame de Coëtquen. Elle s'applaudit fort du choix qu'elle a fait. N'a-t-elle pas raiſon?

LETTRE CCCCLXXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur le Mandement de ce Prelat pour le Careme, ſur les Ecrits de MM. d'Embrun, de Marſeille & d'Apt, ſur la Comedie de Jeſuites.*

Le 2. Fevrier 1731.

C'Est faire votre cour à Marie Alacoque, mon très cher Seigneur, de permettre l'uſage des œufs dans votre Dioceſe. Mais ce que vous dites dans votre Mandement ſur la neceſſité d'aimer Dieu d'un amour de preference pour rentrer en grace avec lui, ne plaira gueres au nouveau Metropolitain. Je ſuis bien aiſe que le projet que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, n'ait pas été jugé impratiquable. J'écris aujourd'hui à M. de Troyes pour l'exhorter à y entrer.

On voudroit me porter à repondre au Tencin. De bonne-foi cet homme en vaut-il la peine? A qui peut-il nuire qu'à lui-même? Il eſt entre les mains de Meſſieurs les Gens du Roi. Nous verrons ce que la Cour leur permettra de faire.

Il y a une ſixieme Lettre de M. de Marſeille, de la même force que les precedentes. Il ſe demene tant qu'il peut, pour juſtifier ſa calomnie atroce contre l'auteur de la *Morale ſur le* PATER. Il fait cependant à la fin un aveu qui doit lui avoir couté: c'eſt que je ne ſuis point un veritable Janſeniſte, & que le nombre en eſt bien plus petit qu'on ne s'imagine.

Pour la Lettre de M. d'Apt, c'eſt un tiſſu d'extravagances. J'eſpere que vous recevrez dans peu certaine autre piece ſur laquelle vous me paroiſſez inquiet. Nous vivons dans un tems où l'on ne fait pas tout le bien qu'on veut.

Les

1731. Les Jesuites viennent de faire imprimer ici leur Comedie de *la femme Docteur*. Ils mettent leur gloire dans ce qui fait le sujet de leur confusion. Les plus indifferens rougissent pour eux de l'impieté & des ordures qu'on y trouve.

Rien n'égale mon tendre & respectueux devouement pour vous, &c.

LETTRE CCCCLXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un discours de M. Gilbert Avocat general, & sur la demarche proposée contre M. Languet.*

Le 12. *Fevrier* 1731.

MON triomphe n'est pas aussi parfait aux yeux des hommes que vous l'avez cru, mon très cher Seigneur. Vous n'aviez pas lu alors le discours de M. l'Avocat general. Il me semble n'avoir rien fait qui ait pu meriter que l'on me mît en parallele avec deux hommes, dont on fletrit les Ecrits d'une maniere si humiliante pour leurs auteurs. Je veux croire que M. Gilbert ne s'est pas porté de lui-même à ouvrir la bouche contre moi. Il y a des tems où l'on n'obtient la permission de frapper sur le coupable, qu'à condition que l'innocent ne sera pas épargné. Est-ce une excuse devant Dieu? Elle n'est pas même recevable devant les hommes.

Vous me faites grand plaisir de me marquer, que l'on pese au poids du sanctuaire toutes les raisons qui doivent vous engager ou vous detourner de faire certaine demarche. Quelque parti que vous preniez, je serai très satisfait, parce qu'il ne faut pas s'exposer temerairement.

La nouvelle du traité entre l'Empereur, l'Espagne & l'Angleterre n'est pas ici encore bien éclaircie. Peut-être que le Courier d'aujourd'hui nous donnera plus de lumiere. Je donne aujourd'hui à diner à M. d'Alby. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Personne ne vous est plus respectueusement attaché que moi.

LETTRE CCCCLXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre les Avocats, d'un Mandement de M. de Laon, d'une Lettre de M. de Marseille.*

Le 23. *Fevrier* 1731.

MARIE Alacoque ne doit pas se trouver bien flattée, mon très cher Seigneur, du compliment que vous lui avez fait. Ce sera bien pis, si le projet des Remontrances a lieu. Je suis charmé des dispositions de votre voisin.

Avez-vous lu le Mandement de M. l'Archevêque de Paris? Sa grosseur m'empêchera de le recevoir par la poste. On dit que M. Couet se defend d'y avoir mis la main. On pretend qu'il est rempli d'imputations calomnieuses. Selon l'idée que je puis m'en former, je m'imagine que tout roule sur des équivoques; qu'on prend les termes du Memoire des Avocats dans des sens qu'ils n'ont jamais eus en vue, & qu'enfin ils seront coupables parce qu'on a interêt qu'ils le soient.

M. de Laon * m'a envoyé son Mandement sous une simple enveloppe avec son cachet. Ne serez-vous pas surpris qu'après les bonnes raisons dont il est plein, je persiste encore dans mon Appel?

* M. de la Fare.

Enfin M. de Marseille vient de publier sa septieme Lettre. Elle est du même style que les precedentes. La mauvaise-foi y est portée aux derniers excès. Celui qui a tenu la plume est le plus impudent de tous les hommes. Je suis bien assuré que vous n'en porterez pas un autre jugement.

LET-

LETTRE CCCCLXXXIV. 1731.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur le Mandement de M. de Vintimille, le diſcours de M. Gilbert, les Lettres de M. de Marſeille.*

Le 28. *Fevrier* 1731.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que j'appris une nouvelle qui doit vous faire plaiſir. Je m'y intereſſe par l'eſtime que je fais de la perſonne qu'elle regarde, & parce que je ſai que vous y aurez été très ſenſible. La Baſtille nous rend peu à peu ce qu'elle nous avoit pris, mais elle n'eſt pas fermée.

Voilà bien du fracas dans Paris. Le Mandement de M. l'Archevêque met en mouvement tout le Palais. Il faudra voir quel train cette affaire prendra. C'eſt vous-même, Monſeigneur, que l'on attaque en la perſonne des Avocats. Ils ne ſont coupables aux yeux de leurs ennemis, que parce qu'ils vous ont trouvé innocent. On épuiſera toutes les ſubtilités de l'Ecole pour leur faire dire ce qu'ils ne veulent point. Ils devoient s'y attendre. Quand on a affaire à des hommes qui s'exercent depuis ſi long-tems dans l'art de trouver de mauvais ſens, faut-il être ſurpris qu'ils tombent impitoyablement ſur un Memoire qu'ils ont interêt de decrier?

Je ne vous parle point de l'Arrêt contre l'Inſtruction paſtorale & le Mandement de M. d'Embrun. Il paroit que M. l'Avocat general n'a eu la liberté de dire ce qu'il penſoit de ce Prelat, qu'à condition qu'il diroit ce qu'il ne penſe peut-être pas de moi. Dieu eſt ſon juge.

M. de Marſeille me ruine en ports de Lettres. J'ai reçu depuis deux jours une huitieme Lettre qui avoit été precedée de trois autres, coup ſur coup. Plaignez-moi, Monſeigneur. Pourrai-je tenir contre un ſi redoutable adverſaire? Si ces pieces parviennent juſqu'à vous, vous lirez de belles choſes. Je ſuis avec le devouement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CCCCLXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur divers ſujets.*

Le 10. *Mars* 1731.

VOus avez donc été content, mon très cher Seigneur, de ma Lettre paſtorale en reponſe à la Lettre de l'Aſſemblée. Je m'eſtime très heureux d'avoir merité votre approbation. La Lettre eſt moderée pour les termes, mais il ne falloit pas perdre l'avantage que j'avois ſur le fond des choſes.

Les cartes ſe brouillent étrangement à Paris. J'ai reçu ces jours-ci une petite Lettre paſtorale de M. l'Evêque de Laon, qui ne ſervira pas à les debrouiller. Elle eſt dattée du jour de S. Matthias. Le ſtyle n'eſt pas celui d'un Apôtre.

Vous devez avoir reçu, Monſeigneur, un paquet de Lettres de M. de Marſeille qui vous manquoient. Vous en recevrez une derniere par cet ordinaire.

Je ſuis charmé des diſpoſitions de votre voiſin. Il eſt bon que les mains demangent: c'eſt une marque qu'il y a de la vie. Combien, qui ſont engourdies pour la defenſe de la verité! L'Egliſe ne ſeroit pas dans l'état où elle eſt, ſi tous ceux qui pouvoient venir à ſon ſecours l'euſſent fait.

1731.

LETTRE CCCCLXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les reponſes de M. de Marſeille ; & ſur un Arrêt du Parlement contre une Ordonnance de M. de Vintimille.*

Le 26. Mars 1731.

UNe attaque de goute & l'occupation des fêtes qui y a ſuccedé, m'ont empêché, mon très cher Seigneur, de repondre plutôt à vos dernieres Lettres. Le petit Mandement contre l'entrepriſe de mon Chapitre n'étant point imprimé, je n'ai pu dans le tems avoir l'honneur de vous l'envoyer. J'eſpere pouvoir le faire dans peu. Vous voilà maintenant bien au fait des Lettres de M. de Marſeille. Quand ma ſeconde Lettre paroitra, je compte qu'elle m'en attirera de nouvelles de la part de ce pauvre Prelat. Je lui tiendrai la parole que je lui ai donnée, de le laiſſer écrire tant qu'il voudra. Il ne peut nuire maintenant qu'à lui-même. Embrun, Apt & Marſeille ſont chez moi ſur la même ligne.

Croyez-vous que Meſſieurs les Conſtitutionnaires gardent le ſilence ſur l'affaire de la juriſdiction? Le gardera-t-on à Rome? M. l'Archevêque de Paris ne ſe conſole point de l'Arrêt, qui reçoit M. le Procureur general appellant comme d'abus de ſon Ordonnance. On me mande qu'il regrete Aix. Il eſt vrai qu'un Arrêt du Parlement donné de concert avec la Cour, contre une Ordonnance qui avoit l'attache du Miniſtre, eſt quelque choſe de très ſingulier. Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. On ne peut vous honorer & vous reſpecter plus que je fais, &c.

LETTRE CCCCLXXXVII.

A M. LENET, *Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui parle des* MEDITATIONS *de M. Boſſuet, d'un Arrêt du Conſeil, & d'autres du Parlement de Paris.*

Le 2. Avril 1731.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monſieur, un exemplaire de ma Lettre paſtorale en reponſe à la Lettre de l'Aſſemblée du Clergé. Il vous manque encore quelques autres Ouvrages, que vous recevrez dès qu'on ſera en état de vous les envoyer. Je lus hier un petit extrait du Mandement que M. l'Evêque de Troyes a mis à la tête des *Meditations* de M. Boſſuet. Je comprends par cet Etrait que les Meditations & le Mandement rendent temoignage à de grandes verités. C'eſt un nouveau ſecours que Dieu procure à ſon Egliſe. Il faut le recevoir avec action de graces, & en faire l'uſage pour lequel il nous eſt donné. . . .

L'Arrêt du Conſeil qui impoſe ſilence ſur l'affaire de la juriſdiction, empêchera MM. les Avocats de publier leur Memoire. Mais j'ai de la peine à me perſuader que le parti oppoſé en uſe de même. La Cour de Rome doit être bien mecontente de tous les Arrêts du Parlement qui ont été rendus depuis peu. Si elle trouve ſon interêt à entretenir le bruit, croyez-vous qu'elle manque de cliens diſpoſés à ſuivre aveuglément toutes ſes volontés? Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCLXXXVIII. 1731.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au ſujet d'un nouveau Livre de M. Boſſuet, & de la Commiſſion établie ſur l'affaire de la juriſdiction.*

Le 11. *Avril* 1731.

IL y a un ſiecle, Monſeigneur, que je n'ai eu la conſolation de recevoir de vos nouvelles. J'en conclus que les occaſions vous manquent. Je me ſers de celle qui ſe preſente, pour vous envoyer quelques exemplaires de ma Lettre paſtorale, en reponſe à la Lettre de l'Aſſemblée du Clergé au Roi. Je ne doute pas qu'on ne vous l'ait deja envoyée ; mais vous ſerez bien aiſe de la repandre dans votre canton.

Il paroit un nouveau Livre de M. Boſſuet, contre lequel les Conſtitutionnaires commencent, dit-on, à gronder. Je ne le connois encore que par quelques extraits que j'en ai vus. Ils ſont d'une grande force. Ce nouvel Ouvrage de M. Boſſuet joint à ſa defenſe des quatre propoſitions du Clergé, fera repentir nos adverſaires des éloges qu'ils ont donnés à l'Auteur. Je ſerois même ſurpris s'ils ne lui declaroient point la guerre ouvertement. M. Boſſuet nous fournit des armes avec leſquelles il eſt aiſé de terraſſer ceux qui reconnoiſſent ſon autorité. La propoſition de M. Arnauld que la Cabale Molinienne fit condamner en Sorbonne, ſe retrouve dix fois dans un ſeul Chapitre du nouveau Livre de M. de Meaux.

Voilà l'affaire de la juriſdiction aſſoupie. Le Roi a nommé les Commiſſaires. Il faudra voir ce que portera l'Edit, & de quelle maniere la Cour de Rome & ſes émiſſaires le recevront. Aimez-moi toujours, mon très honoré Seigneur, & ne vous laſſez point de demander à Dieu qu'il me faſſe miſericorde. Je ſuis avec l'attachement le plus reſpectueux & le plus tendre, &c.

LETTRE CCCCLXXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Ecrits de M. de Marſeilleille, & des* MEDITATIONS *de M. Boſſuet.*

Le 13. *Avril* 1731.

VOus recevrez par cet ordinaire, mon très cher Seigneur, l'exemplaire de ma Lettre paſtorale que vous deſirez. Si vous en avez beſoin de pluſieurs, je ſuis en état de vous en donner. J'eſpere que vous recevrez dans peu ma ſeconde Lettre à M. de Marſeille. Il y a long-tems que j'ai pris mon parti avec ce Prelat. Il écrira toutes les ſottiſes qu'il voudra : je me donnerai bien de garde de lui repondre. Il s'eſt aviſé d'écrire une Lettre paſtorale à l'occaſion de l'Arrêt du Conſeil, qui impoſe ſilence ſur la queſtion des deux juriſdictions. Il y a matiere à un Arrêt du Parlement. Il y donne la Bulle pour regle de foi, & defend d'abſoudre ceux qui ne s'y ſoumettent pas de cœur & d'eſprit.

Votre ſilence ſur Marie Alacoque me laiſſoit en ſuſpens. Votre derniere Lettre m'a fait grand plaiſir. On dit qu'il eſt aujourd'hui grandement queſtion du nouveau Livre de feu M. Boſſuet. Les extraits que j'en ai vus doivent faire bien mal au cœur aux partiſans de la Conſtitution. J'attends cet Ouvrage, dont on me mande que M. de Troyes m'a fait preſent. Je le lirai avec grand empreſſement. . . Perſonne ne vous eſt plus devoué que je le ſuis, &c.

1731.

LETTRE CCCCXC.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il remercie ce Prelat de l'approbation qu'il donne à ſa derniere Lettre paſtorale.*

Le 17. Avril 1731.

JE fais trop de cas, Monſeigneur, de votre approbation, pour ne pas vous temoigner combien je ſuis ſenſible à l'accueil que vous avez fait à ma derniere Lettre paſtorale. Je ſuis perſuadé comme vous, qu'elle ne guerira pas ceux qui ont des yeux & ne veulent pas voir. Il eſt dans l'ordre que la lumiere devienne tenebres pour des hommes qui ont abuſé de la lumiere, & qui ont retenu ſi long-tems la verité de Dieu dans l'injuſtice. Mais ſi l'Evangile que nous prêchons eſt voilé, c'eſt pour ceux qui periſſent qu'il eſt voilé. Il n'en eſt pas de même des enfans de la lumiere. Ils la voyent, & ils ſe rejouiſſent à ſon éclat. Plus elle ſe montre, plus ils beniſſent celui qui la repand avec une abondance proportionnée aux efforts que l'on fait pour l'obſcurcir. Je m'eſtime heureux que Dieu veuille bien ſe ſervir de mon miniſtere, pour diſſiper les nuages que l'on ne ceſſe de jetter ſur des verités qui deplaiſent. Demandez pour moi, Monſeigneur, que je ne me contente pas d'annoncer la verité, mais que j'aye la même fidelité à la pratiquer. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CCCCXCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur la demarche projettée contre M. de Sens, & ſur les* MEDITATIONS *de M. Boſſuet.*

Le 17. Avril 1731.

IL eſt triſte, mon très cher Seigneur, que l'affaire ſoit manquée. Le contretems qui en a été la cauſe eſt heureux pour la partie intereſſée. J'attendois de jour en jour que je recevrois la nouvelle telle que vous me l'aviez fait eſperer. Dieu ne l'a pas permis. Il ſait pourquoi. J'adore ſes deſſeins ſans chercher à les penetrer. Au defaut du premier projet, au-moins faudroit-il ſuivre celui qu'on propoſe de nouveau. Je conviens que les choſes faites valent mieux que les choſes à faire. Mais après tout il ne faut pas ſe rebuter. La perſonne qui a fait l'ouverture du nouveau deſſein eſt engagée pour cela même à ne pas reculer, & à le pouſſer juſqu'au bout.

Je reçus hier encore quelques extraits du nouveau Livre de M. Boſſuet. L'Egliſe a de grandes obligations à M. de Troyes. Ce Livre avoit été reſervé dans les ſecrets de Dieu, pour nous mettre en état d'accabler nos ennemis dans les jours de leur plus grand triomphe. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXCII.

A M. GILBERT, *Avocat General au Parlement de Paris. Il ſe plaint du diſcours de ce Magiſtrat du 29. Janvier, & en refute les endroits qui le concernent.*

Avril 1731.

PERMETTEZ-MOI de vous temoigner, Monſieur, la ſurpriſe où j'ai été en liſant votre plaidoyer, qui a donné lieu à l'Arrêt du Parlement de Paris du 29. Janvier. J'avoue que je ne m'attendois point à me trouver à côté de M. l'Archevêque d'Embrun, pour ſervir d'ombre au portrait que vous faites de ce Prelat. Vous remarquez qu'il *craint les paralleles*. Je ſerois inconſolable, ſi on pouvoit réuſſir à en faire un de lui & de moi.

L'In-

L'Inſtruction paſtorale de M. l'Archevêque d'Embrun, dites-vous, Monſieur, *paroit deſtinée à combattre les Ecrits d'un autre Prelat, dont pluſieurs ont été ſupprimés par vos Arrêts.* 1731.

Vous ſavez, Monſieur, qu'il n'y a qu'un ſeul Arrêt du Parlement qui ait ordonné la ſuppreſſion de deux de mes Ecrits. Cet Arrêt paſſa à la pluralité de huit voix contre ſix. Le Parlement ne ſe porta point de lui-même à le rendre. Les deux Ecrits ne faiſoient point aſſez *de bruit pour exciter l'attention* de Meſſieurs les Gens du Roi. Preſſés par des ordres ſuperieurs, vous ne futes point obligés comme aujourd'hui de demander qu'il vous fût permis d'agir; & cependant tout ſe termina à une ſimple ſuppreſſion ſans qualification infamante. J'en appelle à vous-même, Monſieur. Etoit-il de l'équité d'un grand Magiſtrat de rappeller cet Arrêt dans des circonſtances ſi differentes & ſi odieuſes? J'aurois cru que n'ayant jamais ouvert la bouche pour m'en plaindre, vous auriez compté pour quelque choſe le ſilence que j'ai gardé.

Vous continuez: *Il ne lui eût pas été difficile* (à M. l'Archevêque d'Embrun) *de ſe renfermer dans les avantages de ſa cauſe.*

Si la cauſe de M. l'Archevêque d'Embrun a des avantages qui la relevent au deſſus de la nôtre, ſouffrez que je vous demande, Monſieur, pourquoi tous les defenſeurs de cette cauſe n'oſent l'expoſer aux lumieres & à l'équité du Parlement. Il y a eu un tems où cet auguſte Tribunal avoit la liberté de juger les procès mus à l'occaſion de la Bulle *Unigenitus*, & les defenſeurs de la Bulle les ont tous perdus. Depuis dix ans ils ſe ſervent de leur credit pour ſouſtraire à la connoiſſance du Parlement tous les procès que la Bulle fait naître. Evocations, menaces, ordres ſurpris à la religion du Prince, exils; tout eſt mis en œuvre. Une cauſe qui auroit les *avantages* que vous lui attribuez, feroit-elle paroître tant de foibleſſe? Laiſſez-nous, Monſieur, la gloire que nos adverſaires n'ont pu encore nous ravir. Quand nous nous preſentons devant vos tribunaux, nous n'avons que la bonté de notre cauſe qui vous ſollicite en notre faveur. Votre integrité fait fuir nos parties, quelque redoutables qu'elles ſoient. Dans ce point de vue eſt-il difficile de juger qui a la juſtice pour ſoi?

Vous ajoutez, pour continuer votre parallele, que M. l'Archevêque d'Embrun *ne ſe contente pas d'oppoſer les reproches aux reproches, & les termes les moins meſurés aux expreſſions du même genre.* Seroit-il poſſible, Monſieur, que j'euſſe merité ſur ce point d'être encore confondu avec M. l'Archevêque d'Embrun? Vous croyez trouver dans la vehemence de ſon ſtyle, celui d'un homme qui *cherche à venger ſes propres querelles.* Au-moins ſuis-je à l'abri d'un pareil ſoupçon. Quelquefois mes expreſſions ſont fortes; mais eſt-il defendu de s'en ſervir, quand elles ſont proportionnées aux choſes que l'on reprend? Si vous m'avez jugé ſur les extraits qu'a fait M. l'Archevêque d'Embrun de mes Ouvrages, je ne ſuis point ſurpris que vous m'ayez condamné. En rapportant les termes les plus forts que j'emploie, il ſupprime les raiſons qui ſervent à les juſtifier. Il pretend même me rendre ſeul reſponſable de ce qu'il juge reprehenſible dans des Ouvrages qui me ſont communs tantôt avec trois, avec cinq, avec ſept, neuf, onze de mes Collegues. Je n'ai garde de penſer qu'en m'accuſant de me ſervir de termes peu meſurés, vous ayez voulu étendre votre cenſure juſqu'aux Ouvrages de ce dernier genre. Mais s'ils ſont à l'abri de tout reproche, je ne vois pas comment les autres y ſeroient plus expoſés. Il y a dans tous des expreſſions qu'il faut condamner, ſi c'eſt pour l'erreur que nous combattons; mais que nous pouvons juſtifier par les plus grands exemples, ſi c'eſt pour la defenſe de la verité que nous les employons.

Vous relevez enſuite deux excès où tombe M. l'Archevêque d'Embrun: le

1731. premier de donner atteinte à nos maximes: le ſecond d'annoncer une ſeparation qui ne pourroit être regardée que comme le dernier des malheurs.

Que je ſuis heureux, Monſieur, de ce que vous n'avez pu trouver dans mes Ecrits de quoi ſoutenir ici le parallele que vous aviez commencé! Vouloir faire ſchiſme pour venger ſes querelles particulieres: donner atteinte aux maximes du royaume par des vues que l'on peut ſoupçonner n'être pas plus épurées; voilà ce qui n'eſt point en moi par la miſericorde de Dieu. Mes Ecrits vous offrent la preuve de mon attachement ſincere aux maximes de l'Egliſe Gallicane. Ma conduite annonce à toute la terre que rien n'eſt capable de me faire perdre l'amour de l'unité. Parce que je ſuis obligé de conſerver le depôt de la ſaine doctrine, je diſpute dans l'Egliſe, mais ſans rompre de communion avec aucun de ſes membres. Ce caractere étant infiniment éloigné de celui que vous reprenez dans M. l'Archevêque d'Embrun, il ſemble qu'après les premiers traits que vous avez lancés contre moi pour me rapprocher de ce Prelat, vous deviez au-moins les adoucir en déclarant avec generoſité que je ne ſuis point coupable envers l'Egliſe d'un crime auſſi grand que celui du ſchiſme; & que loin d'avoir donné atteinte aux maximes du royaume, je ne ſouffre une partie des maux dont on cherche à m'accabler, que parce que j'en ai pris trop hautement la defenſe.

Oui, Monſieur, je fais gloire d'être attaché à ces maximes ſalutaires; & je veux vous en donner une nouvelle preuve, en vous exhortant à reprendre vos droits que vous paroiſſez abandonner. *Loin de nous*, dites-vous, *la moindre penſée de conſiderer la Bulle* UNIGENITUS *autrement que par l'exterieur, ſous lequel nous la voyons addreſſée à tous les fideles ſous l'appui de l'autorité du Prince protecteur de l'Egliſe.* Je veux croire, Monſieur, que ces paroles vous ſont échappées dans un de ces momens où, l'eſprit frappé des plaintes que font ſans ceſſe les émiſſaires de la Cour de Rome contre les Magiſtrats, on cherche à leur ôter toute penſée que l'on veuille entreprendre ſur les droits de l'Egliſe. C'eſt ce qui vous a fait dire que la fonction du Magiſtrat ſe borne à conſiderer la Bulle *par l'exterieur*. Mais vous reconnoitrez aiſement qu'en cela même vous portez la deference au delà de ſes juſtes bornes, & que vous cedez ce qu'il n'eſt pas en votre pouvoir de ceder. Il y a un jugement de diſcernement qui n'eſt point interdit aux Magiſtrats, & en vertu duquel ils peuvent conſiderer une Bulle *autrement que par l'exterieur*. Quand Meſſieurs les Gens du Roi ont demandé que la Bulle fût enregiſtrée avec des modifications qui reſtreignent la cenſure de certaines propoſitions, & en particulier celle de la propoſition XCI. touchant l'excommunication injuſte, ils ont uſé de ce droit. Le Parlement, en ſuivant leurs concluſions, a fait la même choſe. S'il n'eût été permis aux Magiſtrats de conſiderer la Bulle que par l'exterieur, auroient-ils pu en modifier ainſi les cenſures? Vous-même, Monſieur, vous reprochez à M. l'Archevêque d'Embrun d'avoir donné atteinte à nos maximes. Vous avez donc conſideré ſon Inſtruction paſtorale *autrement que par l'exterieur*. Combien de fois l'autorité ſeculiere a-t-elle repouſſé les entrepriſes de la Cour de Rome contre les droits du Roi? Rappellez-vous ce qui ſe fit en France pour s'oppoſer à la Bulle *Unam ſanctam* de Boniface VIII. Philippe le Bel & ſon Conſeil ne conſidererent-ils cette Bulle que par l'exterieur? Vous ſavez, Monſieur, qu'ils l'attaquerent même quant au fond. C'eſt que nos Rois étoient établis de Dieu avant même qu'ils fuſſent Chretiens, & que rien n'a pu leur faire perdre le droit qu'ils avoient alors de ne repondre qu'à Dieu ſeul de l'uſage qu'ils font de leur autorité. Si donc ils voient que les Miniſtres de l'Egliſe abuſent de la leur, juſqu'à entreprendre d'affoiblir, & quelquefois de rompre l'union indiſſoluble qui doit être entre le ſouverain & ſes ſujets, ils peuvent, ſans s'arroger la qualité de juges de la doctrine, conſiderer, même quant au fond, les Bulles qui autoriſeroient

roient de pareilles entrepriſes. C'eſt pourquoi nos Rois n'accordent leurs Lettres patentes pour l'enregiſtrement des Bulles même dogmatiques des ſouverains Pontifes, qu'après les avoir fait examiner dans leur Conſeil; & en les addreſſant aux Parlemens, ils ont coutume d'en ordonner l'enregiſtrement avec cette clauſe: *S'il leur appert qu'il n'y ait rien de contraire aux ſaints Decrets, & préeminences de notre Couronne, & aux libertés de l'Egliſe Gallicane.* Ce ſont les termes mêmes dont le feu Roi s'eſt ſervi dans ſes Lettres patentes pour l'enregiſtrement de la Bulle *Unigenitus.* 1731.

En vous bornant à conſiderer cette Bulle par l'exterieur, vous croyez, Monſieur, qu'elle n'eſt pas de nature à être propoſée comme *une definition ou une deciſion des dogmes de la foi.* „ On reconnoit, dites-vous, dans ce Decret un jugement qui cenſure des propoſitions en matiere de doctrine: une cenſure reſpective ſous des qualifications differentes, ſans application d'aucune en particulier à aucune des propoſitions. . . . En faire une deciſion des dogmes de la foi, ce ſeroit paſſer les termes du Decret, & entreprendre de lui attribuer un caractere qu'à l'inſpection ſeule il paroit exclurre." D'où vous concluez avec beaucoup de juſtice, qu'on ne doit pas ſouffrir que M. l'Archevêque d'Embrun publie, que ce jugement *eſt ..... preciſement la regle à laquelle Jeſus-Chriſt veut que tout fidele ſoumette ſa croyance.*

Mais après vous être plaint du penchant qu'a M. l'Archevêque d'Embrun d'ériger la Bulle en regle de foi, vous vous plaignez de ce que je ne ſuis pas plus équitable; & de ce qu'en attaquant ce Decret je m'en fais une idée trop relevée, au lieu de le prendre dans ſa juſte valeur. „ Triſte effet, dites-vous, des extremités où conduit l'ardeur des diſputes! M. l'Archevêque d'Embrun & M. l'Evêque de Montpellier, ſi oppoſés en tout le reſte, paroiſſent d'accord ſur ce point. On franchit de part & d'autre les bornes qu'une deference reglée pour l'autorité legitime, devroit faire reconnoître. On ſe diſſimule l'objet tel qu'il eſt; & par des vues contraires, on s'accorde à le changer, d'un côté pour le ſoutenir, & de l'autre pour le combattre. Si tel eſt le prejugé de M. l'Evêque de Montpellier; convenir de ce principe avec lui, le prêter à tous ceux qu'on voit ſoumis à la Conſtitution, eſt-ce le moyen d'applanir les difficultés?" Quelques lignes au-deſſus vous aviez dit qu'ériger ce Decret en definition de foi, c'eſt *prêter des armes à la reſiſtance qui s'opiniâtre à le combattre.*

Vous convenez donc, Monſieur, que je n'aurois pas tort de reſiſter à la Bulle *Unigenitus*, s'il y avoit un legitime fondement de penſer qu'on voulût en faire la regle de notre croyance. Mais il eſt aiſé de vous convaincre que je ne prends pas l'allarme vainement. A Dieu ne plaiſe que je cherche à augmenter les maux de l'Egliſe. Je crois pouvoir dire avec verité, que je donnerois ma vie mille fois pour les faire ceſſer. Mais auſſi il ne faut pas ſe flatter qu'en ſe les diſſimulant à ſoi-même, ils ne ſeront pas auſſi grands qu'ils le ſont réellement.

Perſonne n'eſt plus convaincu que moi que la Bulle *Unigenitus* ne peut être érigée en regle de foi par un conſentement unanime, ſincere & veritable du corps des Paſteurs. Il faudroit pour cela qu'expliquant les propoſitions de la Bulle ſelon le ſens naturel des termes, & en ne s'écartant en rien des regles du langage ni de la bonne-foi, ils s'accordaſſent tous à condamner dans ces propoſitions les mêmes ſens. C'eſt ſur quoi les promeſſes de Jeſus-Chriſt me raſſurent. Mais ſi la Bulle ne peut jamais devenir la regle de la foi, il n'eſt pas impoſſible que l'on n'eſſaie de lui en faire porter le caractere, & que pour cela on ne ſe couvre du nom même du ſouverain Pontife, & de celui d'un grand nombre des premiers Paſteurs. Que dis-je? Nous ne ſommes plus à cet égard dans les termes d'une ſimple poſſibilité. Les faits parlent. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour les appercevoir. On produit un Decret du dernier Concile Romain, dans lequel on fait

dire

1731. dire au Pape Benoit XIII. que la Conſtitution eſt la regle de ſa foi & celle de toute l'Egliſe. Cette clauſe, il eſt vrai, a été ajoutée au Decret à l'inſu du Concile; mais Benoit XIII. ne l'a point deſavouée publiquement, & il ne faut pas s'attendre maintenant de la voir ſupprimer. Combien de certificats d'Evêques étrangers, où l'on s'efforce de relever la Bulle par les louanges les plus outrées & les plus injuſtes! Combien d'Evêques en France qui, ſans employer les termes de *regle de foi*, paroiſſent n'avoir d'autre but que d'élever la Conſtitution juſqu'à ce degré ſuprême d'autorité! *C'eſt l'eſprit que l'on voit regner par tout* dans les nouveaux Mandemens, *& le centre où ſe rapporte preſque à chaque page l'énergie trop claire de* leurs *expreſſions*. Il y auroit de l'injuſtice à ne s'en prendre qu'à M. l'Archevêque d'Embrun, & à quelques-uns de ceux qui le ſuivent de trop près. Cette eſpece de contagion gagne de toutes parts. Permettez-moi, Monſieur, d'en être effrayé. Vous appellez cela mon *prejugé*. Mais ne pourrois-je pas avec plus de fondement pretendre que c'eſt vous-même qui vous flattez malgré l'évidence du contraire, que le mal n'eſt pas auſſi grand qu'il l'eſt en effet? S'il eſt donc vrai que l'on nous preſente la Bulle ſous le nom du Pape & d'une multitude d'Evêques comme la regle de notre foi, je ſuis en droit de m'y oppoſer; & dans vos principes vous ne pouvez, Monſieur, me refuſer votre approbation.

A la bonne heure, direz-vous; mais ne vous jettez pas dans une autre extremité. Evitez les *écueils*. La Bulle n'eſt pas une definition de foi; mais recevez la comme „ un jugement qui cenſure des propoſitions en matiere de doctrine: „ une cenſure reſpective ſous des qualifications differentes, ſans application d'au„ cune en particulier à aucune des propoſitions: jugement dont le caractere eſt „ autoriſé par la pratique de l'Egliſe, & par l'uſage qu'elle a fait ſouvent de ces „ ſortes de qualifications reſpectives pour le bien de la Religion."

En parlant de la ſorte, qu'il me ſoit permis de vous demander, Monſieur, ſi vous êtes avoué du Pape, ſi vous l'êtes des Evêques des Egliſes étrangeres, ſi vous l'êtes au-moins de tous les Evêques de France. Nous venons de voir que vous ne pourriez vous en flatter. Je ſai qu'il y a des Evêques en France qui ne donnent pas à la Conſtitution plus d'autorité que vous ne lui en donnez. En m'exhortant à me réunir avec eux, vous me propoſez une autorité très reſpectable; mais eſt-elle aſſez grande pour remedier aux maux que la Bulle a deja cauſés dans l'Egliſe, & qu'elle ne peut manquer d'y cauſer à l'avenir?

On ſe trompe, ſi l'on croit pouvoir raiſonner de la Bulle *Unigenitus* comme de certains Decrets qui tombent dans l'oubli preſqu'en même tems qu'on les voit naître. Peu de perſonnes s'y intereſſent dans le moment preſent. Beaucoup moins ſe mettent en peine de les faire valoir dans l'avenir. Ici les choſes ſont bien differentes. La Bulle *Unigenitus* eſt l'effet des intrigues d'une Societé puiſſante, accreditée & repandue par tout. Elle a été publiée, pour mettre fin aux diſputes & aux conteſtations que les Jeſuites entretiennent dans l'Egliſe depuis cent cinquante ans. Elle embraſſe tous les points de doctrine qu'ils ont embraſſés. Elle prononce ſur tous les chefs: le dogme, la morale, la diſcipline, rien n'eſt omis. Mais ce qu'il y a d'affligeant, c'eſt que quand on veut la prendre dans ſon ſens naturel, ſans forcer les termes, & en uſant de toute la ſincerité & de toute la bonne-foi qui doit regner dans les affaires de Religion, on ne ſauroit diſconvenir que cette Bulle ne banniſſe l'ancien langage de l'Egliſe, ſon ancienne doctrine, ſes uſages les plus autoriſés, & qu'elle ne mette les Jeſuites en état de faire paſſer les nouvelles opinions dont ils ont pris la defenſe, pour autant de dogmes qu'il n'eſt pas permis à un Catholique de conteſter. Les Jeſuites ſentent tout l'avantage que leur donne le nouveau Decret. Eſt-il étonnant qu'ils cherchent à s'en prevaloir? Conçu depuis plus d'un ſiecle dans le ſein

de

de la Societé, les Chefs ne l'ont jamais perdu de vue. Rien de ce qui peut être en la puiſſance des hommes, n'a été épargné pour lui preparer les voies. Maintenant que la Societé le tient & qu'elle en jouit, que ne fera-t-elle pas pour s'en aſſurer la poſſeſſion? En vain entreprendroit-on de le reſſerrer dans certaines bornes, les Jeſuites veulent être en liberté. Jamais ils ne conſentiront qu'on leur faſſe perdre un pouce du terrain qui leur a tant couté. 1731.

Jugez-en, Monſieur, par ce que vous voyez depuis dix-ſept ans. L'Aſſemblée des XL. croit devoir prendre des precautions, pour empêcher que les defenſeurs des nouvelles opinions ne tirent de la Bulle tout l'avantage qu'ils s'en promettent. Les Jeſuites, temoins du premier ſoulevement que cauſe ce Decret, n'oſent s'oppoſer ouvertement à ce deſſein; mais après s'être rendus maîtres des explications autant qu'il eſt en eux, ils agiſſent à Rome, & ils ont le credit d'empêcher le Pape Clement XI. d'autoriſer ces explications, quoiqu'il fût ſollicité par le Roi de le faire. Louis XIV. meurt: nouvelles tentatives ſous la minorité de Louis XV. mais avec auſſi peu de ſuccès. Rome refuſe les explications qu'on lui demande au nom de notre auguſte Monarque. Plus de cent Evêques de France prennent le parti d'en donner eux-mêmes de plus exactes que les premieres. Les Jeſuites les ont en horreur. Rejetter la Bulle ou la recevoir relativement aux nouvelles explications, c'eſt chez eux à peu près le même crime. Les Evêques qui leur ſont devoués, ne veulent pas les autoriſer. Il y a plus: M. le Cardinal de Noailles fait preſenter au Pape Benoit XIII. douze Articles de doctrine qu'il croit neceſſaires pour oppoſer aux progrès des nouvelles opinions. Le Pape les examine. Prêt à les autoriſer, les Jeſuites engagent quelques Evêques de France à les condamner comme un Ouvrage de tenebres. Ils excitent dans le ſacré College des murmures ſi grands, que le Pape eſt obligé de ſuſpendre ſon approbation. Les Evêques qu'ils ont fait entrer dans leurs interêts *jettent feu & flammes*, & menacent de *mettre l'Egliſe & l'Etat en combuſtion*, ſi le Pape va en avant. On porte le faux zele juſqu'à vouloir rendre la foi du Pape ſuſpecte, & à dire qu'on ſe ſeparera de lui. Cependant le Moliniſme prend de nouveaux accroiſſemens. A l'ombre de la Bulle que n'oſe-t-on pas? L'équilibre dont les Jeſuites ſe defendoient il y a quarante ans comme d'une imputation calomnieuſe, eſt érigé en dogme dans les nouveaux Mandemens; & celui des douze Articles qui rejette ce faux dogme, eſt le plus odieux à la Societé. Le deſſein de changer l'ancienne doctrine eſt ſi marqué, que de mon vivant on corrompt le Catechiſme de mon Dioceſe; & M. l'Archevêque d'Embrun dans l'Inſtruction paſtorale que vous avez denoncée, Monſieur, ſe rend l'apologiſte d'une alteration, où l'on attribue à la crainte des peines, lorſqu'elle eſt ſeule, de changer le cœur. Vous avez pu voir dans les Lettres de M. l'Evêque de Marſeille qui me ſont addreſſées, que ce Prelat ſoutient avec opiniatreté qu'un pecheur impenitent, un raviſſeur du bien d'autrui qui aſſiſte à la Meſſe ſans le plus petit ſentiment de douleur de ſon peché, ſatisfait au precepte d'entendre la Meſſe, pourvû qu'il y aſſiſte avec un exterieur modeſte, qu'il *s'occupe de bonnes penſées, ou qu'il recite des prieres.* M. l'ancien Evêque d'Apt ne veut pas qu'on deſeſpere du ſalut des enfans qui meurent dans le ſein de leur mere. Il les appelle de pauvres *innocens.* Combien d'autres exemples ne pourrois-je pas citer? La Remontrance des Jeſuites à M. l'Evêque d'Auxerre, l'*hiſtoire du peuple de Dieu* du Frere Berruyer, une multitude de Theſes, de Cahiers, de ſermons où l'on s'autoriſe de la Bulle pour établir les plus dangereuſes nouveautés: ajoutons la condamnation des meilleurs Livres, *Morale ſur le* PATER, *Année chretienne*, *Heures de Port Royal*, *Penſées chretiennes*; la denonciation de l'Hiſtoire eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury; l'introduction de la Legende de Gregoire VII. la Harangue de M. l'Evêque de Nîmes au Roi. Un

Ecrit des Jeſuites qui eſt à la fin de la 2. denonciation du peché philoſophique pag. 172.

1731. Evêque temoin de tous ces excès, & qui ne peut ſe diſſimuler que la Bulle *Unigenitus* n'en ſoit le principe & l'origine, ſera-t-il reprehenſible, parce qu'il croit ne pouvoir ſe ſoumettre d'eſprit & de cœur à un pareil Decret?

Vous dites, Monſieur, que vous n'enviſagez la Bulle que par l'exterieur. Pour moi je ſuis obligé d'aller plus loin: le fond, la forme, les moyens que l'on emploie pour l'accrediter; je dois tout peſer. Quand je me bornerois aux voies dont on ſe ſert pour accrediter la Bulle, en faut-il davantage pour arrêter un Evêque? Prenons des exemples qui vous ſoient familiers. Croyez-vous, Monſieur, que je doive avoir une grande opinion d'un Decret contre lequel vos propres regiſtres reclament continuellement. Ce qui s'eſt paſſé dans le dernier Lit de juſtice, les ſuites qu'il a eues, l'Arrêté que le Parlement vient de faire en conſequence de la reponſe du Roi à ſes Remontrances: voilà des évenemens qu'un Evêque ne doit jamais perdre de vue. Et parce que de tous les defauts qui peuvent accompagner l'acceptation d'une Bulle, il n'y en a point de plus grand que le manque de liberté, c'en eſt aſſez pour m'empêcher d'accorder à cette piece infortunée le degré même d'autorité, auquel vous vous reduiſez dans votre plaidoyer. Mais ai-je beſoin auprès de vous, Monſieur, d'un autre apologiſte que vous-même? Je trouve dans le plaidoyer qui a donné lieu à l'Arrêt du 5. Mars dernier, la juſtification entiere de ma conduite. En faiſant à la Bulle *Unigenitus* l'application des raiſonnemens que vous employiez contre l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris, on ſent tout à coup que les mêmes motifs qui vous ont porté à appeller comme d'abus de cette Ordonnance, ont du m'obliger à appeller de la Bulle au Concile general.

Pour juſtifier la Cenſure des 101. propoſitions, que fait-on? On ſe jette ſur des conſequences, qui certainement n'ont été imaginées qu'aux depens de la ſincerité. Je dirai donc avec vous, Monſieur: *Quand ces conſequences forcées n'iroient qu'à detourner les termes de leur propre ſens, ce ſeroit toujours un danger dans une matiere où l'expreſſion même eſt rarement indifferente.* Mais le danger eſt tout autre quand, prenant les propoſitions dans leur ſens naturel, on voit que la Bulle *ſe termine par une condamnation generale de ce qui pourroit y être* conforme; *qu'elle y joint des qualifications, au nombre deſquelles ſe trouve celle d'heretique; & qu'elle n'épargne pas la foudre de l'excommunication pour defendre de ſoutenir, même indirectement, ce qu'elle condamne.*

Vous êtes ſurpris qu'on n'ait eu dans l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris aucun égard à la Declaration de Meſſieurs les Avocats? Eh! Ne puis-je pas dire la même choſe de l'Auteur des REFLEXIONS MORALES? *Auroit-on du s'attendre* de voir un Prêtre, recommandable par ſes rares talens & par ſa pieté, condamné ſans avoir pu obtenir du ſouverain Pontife d'être entendu? *Auroit-on du s'attendre* que l'Aſſemblée de 1714. le jugeroit avec la même ſeverité, *après la Declaration ſi publique qu'il avoit faite de ſes ſentimens & de ſes principes*; & malgré les offres qu'il faiſoit de donner tous les éclairciſſemens qu'on jugeroit neceſſaires pour la juſtification de ſon Livre?

Mais l'objet dont vous êtes le plus frappé, c'eſt que „ par les Cenſures que „ l'Ordonnance emploie, elle ſemble tendre à bannir juſqu'aux expreſſions les „ plus propres à determiner les caracteres eſſentiels de l'une & de l'autre puiſ„ ſance, celles dont l'uſage a toujours été permis & autoriſé dans les Tribu„ naux, & dont vous ne pouvez, dites-vous, Monſieur, vous paſſer en vous „ expliquant ſur cette matiere."

Combien de fois avons-nous fait les mêmes plaintes ſur la Bulle? Qu'il me ſoit permis de les renouveller & de dire à votre imitation: *Ce qu'on ne peut s'empêcher d'appercevoir dans* cette Bulle, *c'eſt que par les cenſures qu'elle employe, elle ſemble tendre*

dre à bannir juſqu'aux expreſſions les plus propres à exprimer le ſouverain pouvoir de Dieu ſur le cœur de l'homme, & *à déterminer les caracteres eſſentiels* des deux alliances. Elle proſcrit le langage de la pieté. Elle n'épargne pas même les locutions ſacrées de l'Ecriture & de la Tradition. Elle reprouve *celles dont l'uſage a toujours été permis & autoriſé* dans les Chaires & dans les Ecoles catholiques; celles qui ſont les plus communes dans la bouche des fideles, & dont les Paſteurs, les Predicateurs & les ſimples Catechiſtes *ne peuvent ſe paſſer*, dès qu'ils ont à *s'expliquer ſur* quelqu'une des *matieres* que renferme ce Decret. 1731.

Sera-t-on expoſé, c'eſt vous, Monſieur, qui me fourniſſez encore ces expreſſions; *ſera-t-on expoſé à des reproches d'excommunication & d'hereſie, lorſque dans le ſens naturel des termes, tel que nos predeceſſeurs nous l'ont enſeigné, on dira que*: „ Quand Dieu „ veut ſauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet ſuit le vou- „ loir d'un Dieu?" C'eſt S. Proſper qui parle. „ Que quand Dieu veut ſauver „ l'ame, & qu'il la touche de la main interieure de ſa grace, nulle volonté hu- „ maine ne lui reſiſte." *Cui volenti ſalvum facere, nullum hominum reſiſtit arbitrium.* C'eſt S. Auguſtin. „ Que tous ceux que Dieu veut ſauver par Jeſus-Chriſt le ſont „ infailliblement." *Omnes quos Deus vult ſalvos fieri, ſine dubitatione ſalvantur.* C'eſt S. Fulgence. „ Que la ſeule charité fait les actions chretiennes chretien- „ nement par rapport à Dieu & à Jeſus-Chriſt." *Caritas ſola benè operatur.* C'eſt encore S. Auguſtin. „ Qu'envain on crie à Dieu: Mon Pere, ſi ce n'eſt point l'e- „ ſprit de charité qui crie:" *Sine qua inaniter clamat*, (*abba Pater*) *quicumque clamat.* Sera-t-on expoſé aux reproches les plus durs pour un Chretien, lorſqu'on dira que „ qui veut s'approcher de Dieu, ne doit ni venir à lui avec des paſſions bru- „ tales, ni ſe conduire par un inſtinct naturel ou par la crainte comme les bê- „ tes, mais par la foi & par l'amour comme les enfans; que la crainte d'une ex- „ communication injuſte ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir, „ &c." *Il n'eſt pas beſoin de faire ſentir combien il ſeroit dangereux de laiſſer introduire cet uſage des cenſures.*

Prop. XII. S. Proſp. Carm. de Ingrat. cap. 16. Prop. XIII. S. Auguſt. de corrept. & gratia cap. 14. n. 43. Prop. XXX. S. Fulg de Incarnat. & gr. n. 61. Prop. LIII. S. Auguſt. Ep. 186. n. 7. S. Auguſt. cap. 18. n. 29. Serm. 71. Prop. L. & XCI.

Quand après le refus conſtant qu'a fait Clement XI. d'expliquer ſa Bulle, on pourroit encore juger favorablement de ſes intentions, ne ſeroit-il pas permis de dire que *contre ſes intentions mêmes* ſa Bulle *tire* à conſequence; que *nous en voyons les effets* depuis dix-ſept ans; que dans une foule *d'Ecrits contre leſquels* nous avons été obligés *de nous élever*, on *s'autoriſe* de cette Bulle pour enſeigner les plus grandes erreurs, juſques là qu'on a oſé ſoutenir, que Dieu n'eſt pas tout-puiſſant ſur le cœur de l'homme dans les choſes qui regardent le ſalut éternel. *Dico Deum eſſe omnipotentem ſuper corda hominum in his quæ vult abſolutè, non verò reſpectu ſalutis humanæ:* blaſphême qui n'a point été deſavoué par ſon auteur, nonobſtant les plaintes continuelles que nous en avons faites durant ſa vie. Dans de telles *conjonctures* pouvions-nous, Monſieur, nous diſpenſer de *prevenir les autres ſuites* d'un Decret qui produiſoit deja de ſi grands maux, & *d'employer les voies de droit* pour y remedier?

Aſſerm. in Vind. Bullæ *Unig.* tom. 2. pag. 720.

Votre attention à *maintenir tous les droits du gouvernement temporel*, vous a porté à denoncer quelques-uns des derniers Mandemens ſur la juriſdiction eccleſiaſtique? Serons-nous moins vigilans à conſerver dans toute ſon integrité, la doctrine qui établit les titres les plus auguſtes de celui qui a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & dans la terre? Verrons-nous tranquillement attaquer les droits du ſouverain Dominateur de tous les cœurs? Les Magiſtrats fremiroient, s'ils entendoient un ſujet ſoutenir que le Roi n'a pas la puiſſance ſouveraine dans ſon royaume; qu'il n'a pas le pouvoir de faire grace, & de ſauver un criminel quand il le veut. Et des Evêques demeureroient dans le ſilence, quand ils entendent ſoutenir que Dieu n'eſt pas tout-puiſſant ſur le cœur de l'homme dans les choſes

1731. qui regardent le salut, & qu'ils voient frapper d'anathême une proposition où l'on dit que quand Dieu veut sauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu!

Je m'arrête, Monsieur. Je ne pousse pas plus loin mes reflexions. Vous êtes très en état d'y suppléer par la superiorité de vos lumieres. Oserois-je vous demander de vous en servir pour me rendre un peu plus de justice à l'avenir? Si la conjoncture des tems ne vous permet pas de parler de moi d'une maniere avantageuse, est-ce trop exiger que de vous supplier au-moins de ne pas me maltraiter? Je vous abandonnerois ma personne, si je pouvois separer mes interêts de ceux de la verité même que je defends. Je suis persuadé, Monsieur, que vous l'aimez. C'est ce qui m'a porté à travailler à vous la faire connoître. Heureux si je puis me flatter d'y avoir réussi! Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCXCIII.

A M. le Cardinal de ROHAN, *Sur un dessein de la Cour par rapport aux Communautés de filles de Montpellier.*

Le 9. Mai 1731.

J'Ai reçu, Monseigneur, les deux Lettres que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'addresser, & les Etats qui y étoient joints. Je vois par le dernier Etat, que Sa Majesté se propose de supprimer le Couvent de la Visitation de Montpellier, & de reduire les autres à un nombre fixe de Religieuses, proportionné aux revenus de chaque Communauté.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Eminence les reflexions qu'elle desire de moi sur ces deux projets; & je commence par la remercier de la marque de confiance qu'elle veut bien me donner dans cette occasion.

Il n'y a que quatre Communautés dans mon Dioceſe qui puissent servir d'azile aux filles, à qui Dieu inspire le desir de se consacrer à lui par la profession Religieuse. Ces quatre Communautés sont dans la ville de Montpellier. Trois sont soumises à la jurisdiction immediate de l'Evêque, savoir la Visitation & les deux Couvens d'Ursulines. Les Dominicaines se pretendent exemtes.

De ces quatre maisons la plus grande, la plus nombreuse, la moins pauvre, la mieux bâtie, celle qui jusqu'à present a reçu plus de personnes de condition, & qui a même toujours passé pour la plus reguliere, c'est la maison de Sainte Marie. Elle est actuellement dans la centieme année de sa fondation. Les deux maisons d'Ursulines lui sont posterieures. Elle n'a aucunes dettes. Elle ne vit point d'aumônes. Elle n'est à charge à personne. Ses biens sont modiques, mais elle trouve dans la frugalité des Religieuses de grandes ressources. Il paroit que le Roi n'a pas cru que cette Communauté fût dans le besoin, puisqu'elle est l'unique qui n'ait pas été comprise dans l'Etat des aumônes & bonnes œuvres de Sa Majesté. Votre Eminence me fait observer que les secours qui doivent être distribués aux Communautés que l'on se propose de supprimer, sont accordés principalement dans la vue de rendre plus supportable l'amertume de cette suppression. Ces considerations me donnent lieu de penser, Monseigneur, qu'il y a de la mepriſe dans l'Etat que Votre Eminence m'a addressé. J'ai lu & pesé avec beaucoup d'attention toutes les raisons qui portent le Roi à vouloir supprimer une partie des Communautés de filles de son royaume: mais il n'y a aucune de ces raisons qui puisse avoir son application pour le Couvent de Sainte Marie de Montpellier.

A l'égard des trois autres Communautés, il me paroit qu'il est à propos de les laisser dans l'état où elles sont. Aucune n'est endettée: ce qui est une grande richesse pour une Communauté Religieuse. Toutes ont le necessaire. Elles

ne

ne ſe font point tort les unes aux autres. Les dotes ſont les mêmes. Le nombre des Religieuſes eſt moderé dans chaque maiſon. Pour peu qu'on le diminuât, celles qui reſteroient ſeroient ſurchargées d'emplois. Votre Eminence ſait qu'il eſt avantageux pour la regularité d'une maiſon d'être nombreuſe. 1731.

La ville de Montpellier contient trente à trente cinq mille ames, & le reſte du Dioceſe autant. Je vois par l'état des Religieuſes qui ont été reçues à profeſſion dans les quatre couvens depuis dix ans, qu'il n'y a pas trois filles dans le total qui faſſent profeſſion par an. Ce n'eſt pas un objet. Loin de diminuer le nombre des Religieuſes dans ces maiſons, peut-être ſeroit-il à deſirer qu'il augmentât.

J'ai cru, Monſeigneur, devoir ſeparer des quatre Communautés dont je viens de rendre compte à Votre Eminence, une cinquieme que je regarde comme une œuvre differente. C'eſt le Refuge. Cette maiſon a ſon utilité dans une ville comme Montpellier; mais il y a peu de familles qui ſoient diſpoſées à y laiſſer prendre le voile à leurs enfans, quoiqu'il y ait une ſeparation entre les penitentes & les autres. Cette Communauté eſt pauvre. Elle vit d'aumônes depuis long-tems. Je lui en ai procuré autant que j'ai pu. Les dotes & les penſions y ſont très modiques. Et cependant elle manque de ſujets. Elle s'eſt fait donner deux gratifications de mille livres, chacune ſur la ſaiſie de mon temporel; & Sa Majeſté a eu la bonté de lui en accorder mille autres, dans l'Etat que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'addreſſer par ſa Lettre du 20. Mars. Il y a lieu d'eſperer qu'avec ce ſecours conſiderable elle pourra ſe ſoutenir.

Je ne parle point de trois Abbayes de filles que j'ai dans mon Dioceſe, ſavoir le Vignogou, S. Geniès, & Gigean. Il n'y a dans l'Abbaye du Vignogou que Madame l'Abbeſſe & une Religieuſe: la même choſe dans l'Abbaye de Gigean: dans celle de S. Geniès que Madame l'Abbeſſe. Je ne ſai ſi l'intention du Roi eſt de ſupprimer ces ſortes de Monaſteres. Je trouve dans la Lettre de Votre Eminence un endroit qui ſemble l'inſinuer. Si cela étoit, je demanderois la liberté de les avertir du deſſein de Sa Majeſté. Votre Eminence me *prie* de tenir ſecretes les vues que je pourrois avoir à cet égard. Qu'il me ſoit permis de lui repreſenter que cela n'eſt pas ſans inconvenient. Des Religieuſes informées que l'on penſeroit à ſupprimer leur monaſtere, pourroient avoir des raiſons qui étant connues, feroient changer d'avis à l'Evêque, & l'engageroient à parler pour elles. Quelque ſaint que ſoit le miniſtere dont nous ſommes revêtus, nous ne ſommes exemts ni de ſurpriſe ni de prevention. N'y auroit-il point à craindre que le ſecret avec lequel on pourroit nuire à un Monaſtere, n'expoſât Sa Majeſté & ſon Conſeil à recevoir des avis, contre leſquels on ſeroit obligé de revenir? Refuſeroit-on d'entendre les raiſons que les Monaſteres pretendroient avoir pour ſe maintenir? Ces raiſons ſeroient propoſées par des perſonnes d'un rang ſi diſtingué dans l'Etat, qu'il faudroit au-moins les écouter. Si elles étoient aſſez fortes pour engager Sa Majeſté à changer de reſolution, tout l'odieux retomberoit ſur la perſonne de l'Evêque; & peut-être trouveroit-il peu de gens diſpoſés à lui attribuer de bonnes intentions dans les avis qu'il auroit propoſés. Je me ſers, Monſeigneur, de la liberté que Votre Eminence me donne de lui faire part de mes reflexions. Je les ai abregées autant qu'il m'a été poſſible. Je les crois ſuffiſantes pour porter Votre Eminence à repreſenter à Sa Majeſté, que le bien de mon Dioceſe & l'avantage des familles de Montpellier, eſt de laiſſer ſubſiſter le Couvent de la Viſitation, & de ne pas ôter aux autres, quoique pour un tems, la liberté de recevoir des Novices. Je ſuis avec reſpect, &c.

1731.

LETTRE CCCCXCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Mandemens de MM. de Marseille & d'Agen, & du courage des Magistrats.*

Le 9. Mai 1731.

VOus avez du recevoir, mon très cher Seigneur, le Mandement de M. de Marseille que vous desirez. Je n'ai point celui d'Agen. On pourra trouver dans le premier de quoi se satisfaire. Le second a donné lieu à une Lettre du Parlement de Bourdeaux au Roi, qui me paroit bien importante. Je pense de même du dernier Arrêt que le Parlement de Paris vient de rendre à l'occasion de la Dame Dupleix. Cet Arrêt ne peut manquer, ce me semble, d'avoir des suites très avantageuses pour le bien de l'Eglise & de l'Etat. Si les Parlemens se mettent sur le pied d'empêcher que l'on refuse les sacremens pour ne vouloir pas accepter la Bulle, nos adversaires sont bien loin de leur compte après dix-sept ans de persecution. Dieu veuille benir les intentions des Magistrats, & donner quelque repos à ses élus, &c.

Nouv. Ecc. du 15. Mai 1731. pag. 98.

LETTRE CCCCXCV.

Aux Religieuses de l'Abbaye de S. Loup, au sujet de la mort de leur Abbesse.

Le 25. Mai 1731.

J'Ai été vivement touché, Mesdames, de la perte que vous avez faite de votre sainte Abbesse. * J'en ai prevu toutes les suites; & sans avoir l'honneur de vous connoître, j'ai craint pour le troupeau qu'elle laissoit exposé aux plus rudes assauts. Vous croyez que je puis vous être de quelque utilité: addressez vous à moi avec confiance. Que ne dois-je pas faire pour des personnes à qui Dieu a mis dans le cœur de s'exposer à tout pour la defense de la verité? Je m'estime heureux de pouvoir contribuer à vous soutenir dans le combat. Preparez-vous y par la priere, par une plus grande vigilance sur vous-mêmes, & par une union qui soit une vive image de celle des premiers fideles de Jerusalem. De mon côté je ne cesserai de demander à Dieu qu'il acheve en vous l'ouvrage qu'il y a commencé, qu'aucune ne perisse, & que vous soyez encore plus en garde contre la fausse douceur que l'on pourra employer pour vous seduire, que contre la violence ouverte. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

* Madame de Châtillon.

LETTRE CCCCXCVI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il le presse de menager sa santé.*

Le 26. Mai 1731.

IL y avoit un tems infini, Monseigneur, que je n'avois eu le bonheur de recevoir de vos nouvelles. L'arrivée du Pere*** en ce pays-ci m'a tiré d'inquietude. Je vois par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que votre âge ne diminue rien de la vivacité de votre esprit. Cependant on desireroit que vous eussiez un peu plus d'attention pour votre santé. On m'assure que vous ne pouvez faire maigre, sans être sujet à une incommodité dangereuse pour les vieillards. Je vous demande en grace, Monseigneur, de vous rendre aux prieres de vos amis. Vous nous tenez lieu de mille dans Israel. Conservez une santé si precieuse à l'Eglise. Qui peut trouver mauvais qu'à l'âge de quatre-vingts cinq

cinq ans vous preniez un ſoulagement que tous les Medecins jugent neceſſaire ? Nous ſommes très édifiés de votre amour pour la penitence : nous ne le ſerons pas moins de la docilité avec laquelle vous vous rendrez à nos vœux. 1731.

LETTRE CCCCXCVII.

A M. LENET, *Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur les reponſes de M. de Marſeille, les* MEDITATIONS *de M. Boſſuet, les* ANECDOTES *ſur la Conſtitution.*

Le 18. *Juin* 1731.

J'AUROIS ſouhaité, Monſieur, pouvoir repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais la goute qui me tourmente depuis trois ſemaines, ne me donne pas la liberté de faire tout ce que je deſirerois. Vous me demandez quartier pour M. de Marſeille. J'ai prevu vos intentions. Il y a long-tems que je ſuis reſolu de le laiſſer écrire tout ce qu'il voudra, parce que je le crois hors d'état de pouvoir nuire. Je n'ai rien fait ſur Marie Alacoque : c'eſt un faux avis que l'on vous a donné. J'attends que je ſois un peu plus tranquille, pour me donner l'honneur d'écrire à M. de Troyes au ſujet des Meditations de feu M. de Meaux. Je les trouve d'une grande beauté. J'ai lu l'hiſtoire Anecdote. Elle eſt de main de maître. Certains auteurs y verront de leur vivant ce que l'on penſera d'eux dans les ſiecles à venir. Le rideau eſt tiré. Tous les efforts des hommes ne pourront le refermer. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE CCCCXCVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur un demêlé entre M. le Cardinal de Biſſy & M. de Troyes, & ſur l'affaire du Pere Girard Jeſuite.*

Le 22. *Juin* 1731.

LA goute qui me tourmente depuis près d'un mois, m'a empêché, mon très cher Seigneur, de repondre aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire durant tout ce tems. Mais malgré la douleur que je reſſens actuellement, je ne puis m'empêcher de reprendre le commerce que j'avois été obligé d'interrompre dans le fort du mal. L'affaire de M. de Troyes avec le Cardinal de Biſſy, me paroit importante. (*a*) M. de Troyes a grande raiſon de ne pas demeurer dans le ſilence. J'entre très fort dans le conſeil que vous lui donnez. Il ne doit pas ſouffrir que l'on donne atteinte à la memoire de M. Boſſuet. Que de belles choſes il peut dire pour venger l'honneur de ce grand Evêque ! S'il a entre les mains le deſaveu de l'Abbé de S. André, pourquoi n'en pas faire uſage ? Cette affaire vient ſe placer bien à propos à la ſuite des Anecdotes. Etes-vous au fait de celle de Toulon ? Que d'ordures, que de ſacrileges, que d'abominations ! Mais en même tems quelle effroyable injuſtice de la part de ceux qui ſont prepoſés pour faire juſtice ! On ne ſauroit revenir de ſon étonnement, quand on voit de ſi étranges prevarications. En voilà aſſez, mon très cher Seigneur, pour un homme qui ſouffre. Je me recommande inſtamment à vos prieres, &c.

LET-

(*a*) [Il paroit qu'il s'agit ici de l'*Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux*, que M. le Cardinal de Biſſy fit compoſer par Dom Touſſaint Dupleſſis Benedictin. Voyez les Nouv. Eccl. du 9. Septembre 1731. page 175. & 18. Janvier 1732. page 12.]

1731.

LETTRE CCCCXCIX.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il fait l'éloge des* MEDITATIONS *de M. Boſſuet.*

Le 5. Juillet 1731.

J'AI voulu, Monſeigneur, être en état de juger par moi-même du riche preſent que vous m'avez fait, avant que de vous en temoigner ma très vive reconnoiſſance. J'ai reçu, j'ai lu, j'ai été enchanté des *Meditations* de feu M. de Meaux. Je les regarde comme un ſecours que Dieu avoit reſervé pour la conſolation de ſon Egliſe dans les jours deplorables où nous vivons. M. de Meaux y rend un temoignage glorieux aux verités ſaintes que l'on s'efforce de nous enlever. Il n'eſt pas poſſible de parler avec plus de netteté & plus d'énergie de l'efficacité de la grace de Jeſus-Chriſt, du beſoin qu'a l'homme d'être tiré par le Pere pour venir à lui, & de la ſouveraine independance de Dieu dans le choix gratuit de ſes élus. Que de belles choſes ſur la matiere de l'Egliſe, ſur l'autorité de la Chaire, & ſur les conditions neceſſaires pour que l'on pût dire que l'enfer auroit prevalu! Qui a mieux connu que M. de Meaux le myſtere de Jeſus-Chriſt, & juſqu'à quel point il doit ſe retracer dans ſon corps myſtique? Il a vu en eſprit les perſecutions qui devoient s'exciter de la part même des premiers Paſteurs, contre les membres les plus attachés à la ſaine doctrine. A l'exemple de S. Paul, il fait craindre aux branches étrangeres le ſort des branches naturelles, ſi elles mettent leur confiance dans leur propre juſtice. Souffrez, Monſeigneur, que je vous remercie pour tous ceux qui aiment ſincerement l'Egliſe, du don precieux que vous venez de leur faire. Continuez de nous donner les autres monumens de la pieté, du zele, & de la ſcience du grand Evêque de Meaux. Vous ne pouvez rien faire de plus avantageux pour le triomphe de la verité, & pour la conſolation de ceux que Dieu s'eſt choiſis dans ſa miſericorde pour y rendre temoignage. Une longue attaque de goute m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plutôt. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE D.

A M. AUBRI, *Avocat au Parlement de Paris. Il le remercie des ſentimens qu'il temoigne à ſon égard, & des ſervices qu'il rend à l'Egliſe.*

Le 5. Juillet 1731.

J'AI été informé, Monſieur, de la maniere dont vous reçutes il y a quelque tems certain ambaſſadeur, que vous crutes venir à vous avec le deſſein de me nuire. Je vous rends mille graces de tout ce que vous voulutes bien dire d'obligeant pour moi dans cette occaſion. Ce n'eſt pas un petit avantage pour la cauſe que nous defendons, de voir que nos adverſaires ne puiſſent trouver de conſeil chez les Juriſconſultes les plus celebres. Seroient-ils dans cette humiliation, s'ils avoient pour eux la juſtice comme ils ont tout le credit? Frappés de l'éclat de votre temoignage, ils ont cru durant quelque tems s'en debarraſſer, en affectant de le traiter avec mepris. Foible reſſource contre la verité! Tout le monde a ſenti que les mêmes bouches qui lançoient contre vous les traits les plus envenimés, ſe feroient épuiſées en éloges, ſi vous aviez fait pour le coupable ce que vous avez fait pour l'innocent. Je ſuis avec une très vive reconnoiſſance de tout ce que vous faites pour l'Egliſe, & en particulier des ſentimens que vous avez temoignés avoir pour moi, &c.

LET-

LETTRE DI. 1731.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les miracles accordés à l'interceſſion de M. de Pâris.*

Le 12. *Juillet* 1731.

MA ſanté, mon très cher Seigneur, commence à ſe retablir. Je ſuis graces à Dieu delivré de la goute; mais mes reins me font toujours ſouffrir. Les miracles que Dieu opere ſur le tombeau de M. de Pâris, me conſolent beaucoup au milieu de mes ſouffrances. Quel ſoulagement pour nous de voir l'éclat avec lequel Dieu ſe montre en faveur de notre cauſe! Nos ennemis doivent être couverts de honte & de confuſion. Dieu dit à qui veut l'entendre, qu'ils ſont les perſecuteurs des juſtes, & qu'il ſaura diſſiper tous leurs projets dès qu'il le voudra, avec la même facilité que le vent emporte la pouſſiere. Vous me parlez de miracles operés à Auxerre, en ſuppoſant que j'en ſuis inſtruit. Je vis hier au ſoir une Lettre qui en parle, mais d'une maniere très abregée. Faites-moi la grace de m'en envoyer une relation. La choſe le merite bien. Je n'ai point encore reçu la Vie de M. de Pâris. On attend une occaſion pour me la faire tenir.

M. de Troyes doit être alerte, & ne pas quitter priſe. On ne peut, mon très cher Seigneur, vous être plus devoué que je le ſuis, &c.

LETTRE DII.

*A M. *** Il lui montre que rien ne doit l'empêcher de lire les Ouvrages faits contre la Bulle.*

Le 14. *Juillet* 1731.

JE reponds ſans delai, Monſieur, à la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous cherchez la verité. Serois-je aſſez heureux pour vous aider à la trouver? Il me ſemble qu'il n'eſt pas difficile de vous faire ſentir que vous ne pouvez demeurer dans la perplexité où vous êtes, ſur l'article de la Bulle *Unigenitus*. Vous croyez y voir avec évidence la doctrine de S. Paul condamnée ouvertement; mais le reſpect que vous avez pour tout ce qui émane du S. Siege, & la crainte d'encourir l'excommunication, vous arrêtent & vous ferment la bouche. Vous portez même la deference juſqu'à n'oſer ouvrir les Livres qui attaquent cette piece directement. Je vous plains, Monſieur. Si la Bulle condamne la doctrine de S. Paul, ſes foudres ſont peu à craindre; mais ce qu'il faut redouter infiniment, c'eſt l'anathême que l'Apôtre prononce contre l'Ange même du ciel qui enſeigneroit un autre Evangile que celui qu'il a annoncé. En cherchant la verité ſans prevention, ſans eſprit de parti, dans l'unique deſſein de ſortir de vos doutes, reſolu de vous ſoumettre à la voix de l'Egliſe dès que vous l'appercevrez; qui peut vous faire un crime d'une pareille diſpoſition? Un Prêtre chargé de la conduite des ames, qui a des ſoupçons violens contre une Bulle qu'il ſait être la cauſe de très grands troubles, & dont les ennemis de la ſaine doctrine ſe prevalent ouvertement pour établir leurs erreurs; ce Prêtre ſera-t-il coupable s'il cherche à s'inſtruire, s'il lit les Ouvrages qui peuvent lui ouvrir les yeux, & diſſiper les nuages qui l'empêchent de rendre à la verité l'hommage qu'il lui doit? Vous n'avez pas craint d'encourir l'excommunication en me conſultant: pourquoi craignez-vous de l'encourir, en liſant ce qui a été fait contre la Bulle! On ne ſauroit avoir trop de reſpect pour l'autorité ſacrée dont les Papes ſont revêtus. Il n'en eſt pas de même de l'abus qu'ils font quelquefois de leur autorité. L'excommunication que vous craignez, vient de cette derniere

1731. ſource. Vous m'aſſurez que vous êtes attaché à la doctrine de l'Egliſe Gallicane, ſur les points qui nous diviſent d'avec les defenſeurs des pretentions ultramontaines. Vous ne vous ferez donc aucune peine de lire les Mandemens que nous avons faits contre la Legende de Gregoire VII. Cependant le Pape Benoît XIII. a defendu la lecture de ces Mandemens ſous peine d'excommunication. Combien d'autres exemples ne pourrois-je pas citer ? Celui-ci eſt plus que ſuffiſant pour vous porter à lire les Ouvrages que vous n'avez oſé regarder juſqu'à preſent. Liſez-les, Monſieur, & ne craignez point. Arrêtez-vous à ceux qui ſont le plus eſtimés. Bientôt vous regreterez de vous y être determiné ſi tard. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les miracles que Dieu opere à Auxerre & à Paris, & ſur l'affaire de Toulon.*

Le 22. Juillet 1731.

J'Ai recu en même tems, mon très cher Seigneur, deux de vos Lettres; l'une du 30. Juin, l'autre du 15. Juillet. Je ne ſai à quoi attribuer le retardement de la premiere. Le deſſus eſt écrit de votre main. Vous m'y donnez avis des miracles qui ſe ſont operés chez vous. Que la gloire en ſoit rendue à celui qui en eſt l'auteur. J'ai bien compris que vous ne vous tairiez point en cette occaſion.

Tob. XII. 7. *Sacramentum regis abſcondere bonum eſt : opera autem Dei revelare & confiteri, honorificum eſt.*

Je ſuis touché juſqu'aux larmes de toutes les merveilles qui ſe font à Paris. La main de Dieu eſt avec nous. Quiconque ne l'apperçoit pas, eſt tombé dans le plus grand aveuglement. Que dira le nouveau Metropolitain de Sens ? Voilà de quoi repondre à tous les argumens qu'il m'oppoſoit avec tant d'oſtentation. Quelque mine qu'il faſſe au dehors, il doit être atterré de ce coup.

On attend inceſſamment le jugement du procès du Pere Girard. Les Gens du Roi ont donné leurs Concluſions. Elles lui ſont favorables. Trois contre deux ont formé l'avis. M. de Gaufridi, qui eſt obligé de plaider conformement aux Concluſions, fera connoître, dit-on, qu'il parle contre ſon ſentiment. On ne doute pas que le Jeſuite ne ſoit blanchi : ce ſera un blanc bien ſale. Je vous laiſſe, Monſeigneur, &c.

LETTRE DIV.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au ſujet d'un Mandement de M. de Paris, de la Lettre circulaire du Roi aux Evêques, & des diſpoſitions de M. de Nîmes.*

Le 12. Août 1731.

JE vous dois une reponſe depuis long-tems, Monſeigneur. La goute rend pareſſeux. Il y a deux mois & demi qu'elle me tourmente, ſans m'avoir laiſſé que quelques jours d'intervalle. Je n'en ſuis pas encore delivré, & je ne ſai quand je le ſerai. Puis-je vous demander ce que vous penſez de toutes les nouvelles que je vous ai envoyées ? Elles me paroiſſent bien intereſſantes. Avez-vous lu le Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre Anne le Franc ? Il n'a pas fait fortune. Les Scribes & les Phariſiens eurent au-moins l'équité d'interroger l'aveugle-né. Pourquoi le Promoteur de Paris n'a-t-il oſé faire aſſigner Anne le Franc ? N'eſt-il pas viſible que l'on craignoit les reponſes de cette fille, & que l'on ſentoit qu'elle n'auroit aucune peine à ſe debarraſſer de tous les temoins que l'on employoit contre elle.

Si

Si la Lettre circulaire du Roi aux Evêques eſt telle qu'on me l'a mandé, 1731.
que de reflexions à faire ! On dit que M. d'Agde la reçut Lundi étant à table avec M. de Beziers ; & qu'après en avoir fait lecture l'un & l'autre, celui-ci s'écria : *Je vous l'avois bien dit, Monſeigneur, vous vous êtes trop preſſé.*

On aſſure que les Etats ſeront à Montpellier ; & l'on ajoute que M. de Nîmes & conſors n'étant pas dans la diſpoſition de me venir voir, ils avoient repreſenté qu'il falloit, pour établir l'uniformité, obliger tous les Prelats à en uſer de même. Cela me rappelle la fable du renard, qui avoit la queue coupée, & qui vouloit perſuader aux autres d'en faire autant. Je ſuis avec le reſpect & l'attachement le plus tendre & le plus inviolable, &c.

LETTRE DV.

A M. l'Evêque de Senez, *ſur les prodiges que Dieu opere dans la Capitale.*

Le 22. Août 1731.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10. Juillet. J'y aurois fait reponſe plutôt, ſi j'avois trouvé une occaſion auſſi favorable que celle qui ſe preſente aujourd'hui. La perſonne qui veut bien ſe charger de cette Lettre, eſt en état de vous donner des nouvelles de ma ſanté. Il y a près de trois mois que je ſuis exercé par la goute. Je me trouve mieux cependant depuis quelques jours.

Les merveilles que Dieu opere au tombeau du ſaint Diacre, font ſur moi la même impreſſion que ſur vous. Quelle conſolation pour ceux qui ont pris la defenſe de la cauſe de Dieu, de voir Dieu devenir à ſon tour leur apologiſte & leur defenſeur ! Il ſort du tombeau de M. de Pâris une voix que tous les efforts de nos ennemis ne peuvent étouffer. Elle annonce à qui veut l'entendre, que le Dieu des Appellans eſt le même qui a étendu les cieux, & poſé les fondemens de la terre. C'eſt à leur priere qu'il guerit les aveugles, qu'il rend l'ouie aux ſourds, qu'il fait marcher les boiteux. On nous demande quelle preuve nous avons de la juſtice de notre cauſe. Qu'on interroge cette foule de malades, qui reçoivent tous les jours le ſoulagement de leurs infirmités. Leur gueriſon obtenue par l'interceſſion d'un Saint, mort en renouvellant ſon Appel, eſt une preuve éclatante de notre innocence.

Je ne doute pas, Monſeigneur, que l'on ne vous écrive exactement tout ce qui arrive de plus ſingulier. La punition de cette malheureuſe qui ſe fit mettre ſur le tombeau du ſaint Diacre pour l'inſulter, deconcerte nos ennemis. Je ſuis ſi plein de toutes ces merveilles, que je ne puis penſer à autre choſe. Ne ceſſons d'en benir & d'en glorifier Dieu : *Magnificate Dominum mecum ; & exaltemus nomen ejus in idipſum.* Je ſuis, &c. Pſ. XXXIII. 4.

La veuve de Lorme.

LETTRE DVI.

*A M.*** Il lui marque l'extrême conſolation que lui cauſent les merveilles operées au tombeau de M. de Pâris.*

A Montpellier le 29. Août 1731.

VOus m'avez prevenu ſur les miracles du ſaint Diacre Pâris. Independamment de votre Lettre j'avois deſtiné celle-ci, que je meditois de vous écrire aujourd'hui, toute entiere pour vous en parler.

Nous avons ſu ceux qui ſe ſont faits au tombeau de ce ſaint perſonnage, non pas tous, car il y en a eu un ſi grand nombre qu'il eſt impoſſible de les ſavoir

1731. tous, mais plusieurs des principaux qui ont le plus éclaté, & qui ont été plus constamment verifiés. Je desirois beaucoup de vous mander l'extrême consolation dont ces merveilles de la bonté de Dieu m'avoient rempli. Je n'en avois pas besoin pour être persuadé des verités qu'il m'a fait la grace de defendre. Mais quelles graces ne sommes-nous pas obligés de lui rendre, d'avoir bien voulu faire entendre sa voix pour prendre lui-même la defense de ces verités! Ne peut-on pas dire, qu'en accordant ces miracles, il a écouté les gemissemens de ses serviteurs; qu'il a exaucé les prieres de ceux qui crioient continuellement, pour lui demander de se lever & de dissiper ses ennemis? Combien ces prodiges étoient-ils necessaires pour fortifier la foi des foibles, & pour confondre les ennemis de la verité? Par ces signes extraordinaires il nous console, & ranime notre foi. Après ces signes de sa grande misericorde, nous avons su qu'il en avoit donné d'autres de sa justice & de sa colere en la personne de la veuve de Lorme; mais nous n'avons point su la suite de ce qui lui est arrivé. Nous avons seulement su qu'elle avoit rendu gloire à Dieu. Nous avons vu l'Acte qu'elle en a donné par devant Notaire, & signé d'environ trente temoins. Nous avons su qu'elle étoit menacée d'être enfermée, parce qu'on croyoit empêcher par là que l'œuvre de Dieu ne fût connue; car les hommes d'aujourd'hui croyent pouvoir resister à la volonté de Dieu. Mais nous n'avons point su ce qui lui est arrivé depuis; si Dieu a été touché de son repentir; si elle est morte, ou si elle a obtenu sa gueriſon.

LETTRE DVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet d'un Ecrit de M. de Sens, d'un Mandement de M. de Laon, d'une Lettre de M. de Marseille, d'un Mandement de M. de S. Pons.*

Le 31. Août 1731.

JE commence maintenant, mon très cher Seigneur, à marcher sans bâton. La goute m'a enfin quitté. Le sejour qu'elle a fait chez moi a été bien long. Elle a voulu me faire payer les arrerages. Je voudrois bien qu'une autre fois nos comptes se terminassent avec un peu plus de generosité de sa part.

Vous m'annoncez un Ouvrage de 277. pages où l'on me fait jouer un grand rôle. L'auteur prend mal son tems. Il ne devoit pas reveiller sa Marie Alacoque dans le tems de l'affaire du Pere Girard. On dit qu'il repond à celles de mes Lettres qu'il avoit laissées en arriere. Il y en a une sur les miracles. S'il en parle, j'ai de quoi lui repliquer. Le voilà attaqué dans son propre Dioceſe par un endroit bien sensible. L'armée n'est pas mal campée. Nous verrons comment le fanfaron s'en tirera.

M. de Laon vous a-t-il envoyé son Mandement du premier Avril contre M. Gilbert? Il me l'a addressé ces jours-ci. Il paroit que le bon Seigneur, en disant qu'il ne craint rien, ne laisse pas d'avoir peur. Je ne vois point d'autre raison qui ait pu differer la publication de cet Ouvrage, que la crainte du Parlement, qu'on redoute moins dans les circonstances presentes. Si le Mandement tombe entre vos mains, je vous prie de faire attention à trois petits morceaux de papier collés que vous y trouverez. Le Prelat rapportoit les termes du Formulaire de la Faculté de Louvain pour l'acceptation pure & simple de la Bulle, & il se demandoit à lui-même si on pouvoit lui en faire un crime. A quoi il repondoit: *Non sans doute. Ne craignons point d'en courir les risques. Le voici.* Il a cependant craint d'en courir les risques. On a mis sagement les trois petits morceaux de papier pour couvrir le Formulaire, & faire disparoître la rodomontade

tade que j'ai soulignée. Je ne vous dis rien du reste du Mandement. Il y a des endroits assez pressans contre M. Gilbert, quoique peu menagés. On y fait aussi de moi une mention honorable; mais vous ne me conseilleriez pas de m'arrêter à un pareil adversaire. 1731.

Neuvieme Lettre de M. de Marseille encore plus pitoyable que les precedentes. Il sent qu'il est écrasé, & cependant il veut parler. Il parlera tant qu'il voudra. Il ne sauroit faire tort qu'à lui-même. C'est le point où je voulois le reduire. Je l'abandonne à son mauvais sort.

Je n'ai pu deterrer jusqu'à present qu'un exemplaire du Mandement de M. de S. Pons. Ils sont très rares. On pretend qu'il les fait retirer sourdement. On m'en promet un second. Dès que je l'aurai, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Vous recevrez par ce courier la IX. Lettre de M. de Marseille, &c....

LETTRE DVIII.

A Madame de Coetquen, *sur le choix de la Congregation qui la continue Generale, & sur les miracles du saint Diacre.*

Le 3. Septembre 1731.

VOus ne pouviez me faire plus de plaisir, Madame, qu'en m'apprenant que vous êtes continuée dans la superiorité. J'applaudis de tout mon cœur au choix qu'a fait la Congregation. L'unanimité qui a regné dans l'élection fait votre éloge. Le motif qui y a engagé les maisons pauvres, montre que l'on y possede les vraies richesses. Nos cheres filles ont preferé la verité aux avantages temporels qu'on leur offroit: la verité les delivrera au tems de la tentation. Eh! Qui a plus lieu de se promettre le secours de Dieu pour l'avenir, que ceux en faveur desquels il fait aujourd'hui tant de prodiges? Je vois, Madame, que vous en êtes vivement touchée. Je le suis moi-même à un point que je ne saurois m'occuper d'autre chose. Nous avons été les temoins du plus grand scandale qui soit arrivé dans l'Eglise; mais maintenant nous pouvons dire que Dieu proportionne ses consolations à la douleur qu'il nous a fait éprouver: *Secundùm multitudinem dolorum meorum in cordè meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* Ps. XCIII. 19. Il est bien visible que lui seul veut avoir la gloire de sauver son peuple. Nous parlions; mais combien à qui notre voix ne pouvoit même parvenir? Aujourd'hui Dieu parle & fait entendre sa voix aux extremités du royaume. Qu'elle est forte, qu'elle est puissante, cette voix! Elle console, elle soutient, elle anime les serviteurs de Dieu. Elle abbat, elle étourdit, elle deconcerte ceux qui les persecutent. Il semble que Dieu ne gueriſſe cette multitude de malades qu'on apporte au tombeau du saint Diacre, que pour faire passer en même tems tous leurs maux à nos adversaires. Ce sont des aveugles & des sourds, qui ne veulent ni voir ni entendre ce que les simples voient & entendent très distinctement. Ce sont des boiteux, qui ne peuvent faire une seule demarche sans se heurter; des muets qui voudroient parler contre les miracles, & qui à peine savent balbutier; des paralytiques, qui cherchent à arrêter le concours du peuple, & qui sont forcés de rester dans l'inaction. Voilà ce que c'est que de mettre sa confiance dans l'idole du libre arbitre. *Confundantur omnes qui adorant sculptilia, & qui gloriantur in simulacris suis.* Ps. XCVI. 7.

Je ne puis, Madame, vous envoyer presentement la piece que vous desirez. Elle est avec beaucoup d'autres en lieu de sureté. Elle paroitra dès qu'il en sera tems. Jusques là on ne manquera pas de temoignages qui y pourront suppléer.

J'ai deja eu l'honneur de vous dire, Madame, que vous pouvez disposer de moi comme de vous-même pour tout ce qui concerne le bien de la Congregation.

1731. Je ne ſouhaite que les occaſions de vous en donner des preuves. Je vous vois croître en courage & en force, avec une joie que je ne puis exprimer. Vous me demandez ma benediction. Pourrois-je la refuſer à une perſonne que Dieu benit lui-même d'une maniere ſi ſenſible? Je le prie de repandre ſur vous & ſur toutes nos cheres filles l'effuſion de ſon Eſprit, & de verifier encore de nos jours en vos perſonnes la prophetie de Joel. Continuez de prier & de faire prier pour moi. Vous connoiſſez mes beſoins. Je ſuis avec un reſpect qui ne finira jamais, &c.

LETTRE DIX.

*A la Sœur *** Religieuſe du Calvaire. Il la preſſe d'accepter une place de Superieure.*

Le 3. Septembre 1731.

MADAME de Coëtquen m'a fait l'honneur de me communiquer, ma très chere Sœur, l'envie qu'elle auroit de vous nommer Prieure au Calvaire d' . . . Elle craint d'être refuſée, & elle preſume qu'elle ne le ſeroit pas, ſi je voulois la ſeconder dans cette bonne œuvre. Les vues de Madame la Generale ſont trop pures, pour que je n'y entre pas de tout mon pouvoir. Il ne tient qu'à vous, ma très chere Sœur, de montrer par votre ſoumiſſion que j'ai quelque credit dans la Congregation. Vous avez ſoutenu de rudes aſſauts pour la defenſe de la verité: croyez-vous avoir acquis le droit de vous repoſer? Non, ma très chere Sœur. Une fille du Calvaire doit mourir ſur la croix. Vous n'êtes plus à vous, mais à Jeſus-Chriſt qui eſt mort pour vous. Hâtez-vous donc de venir au ſecours de vos ſœurs. Point de decouragement. Celui qui vous a ſoutenue par le paſſé, eſt aſſez puiſſant pour vous rendre victorieuſe des nouvelles attaques dont vous aurez à vous defendre dans le poſte qui vous eſt deſtiné. Que craignez-vous? Nous marchons ſur les miracles. Dieu a fendu la nuée dans laquelle il s'étoit enveloppé. Les prodiges qu'il fit autrefois en faveur de nos peres, il les renouvelle avec un éclat qui jette l'effroi dans le camp ennemi. Venez, ma très chere Sœur, venez partager avec nous les depouilles de l'Egypte. L'Egypte eſt un homme, & non un Dieu. *Ægyptus homo, & non eſt Deus.* Nous avons combattu durant un tems comme dans l'obſcurité de la nuit: mais maintenant l'aurore paroit; la victoire ſe declare pour nous. Donnez-vous de garde de vous retirer du combat, dans le moment où vous devez le plus eſperer de recueillir des lauriers qui ne ſe fletriront jamais. Je m'attends, ma très chere Sœur, à une reponſe favorable de votre part. Je ne commande point, mais je prie: ſerez-vous aſſez forte pour tenir contre mes prieres? Je ſuis, ma très chere Sœur, dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DX.

*A M. *** Chanoine de *** Il l'exhorte à s'inſtruire de la cauſe de l'Appel.*

Le 3. Septembre 1731.

J'IGNOROIS, Monſieur, que la verité eût des diſciples dans le Dioceſe que vous habitez. Vous m'apprenez qu'ils ſont cachés. Ce n'eſt pas une raiſon pour les rejetter. Jeſus-Chriſt reçut de nuit la viſite de Nicodême, & nous ne voyons point qu'il lui ait fait de reproches de ſa timidité. Il faut menager ceux qui n'ont pas encore la force de ſe declarer. Le même Senateur qui vint trouver Jeſus-Chriſt de nuit durant ſa vie, ne craignit point après ſa mort de l'enſevelir publiquement. Je vous exhorte, Monſieur, & ceux qui vous ſont unis de ſentimens,

timens, de lire avec aſſiduité les Ouvrages qui peuvent vous mettre au fait des affaires preſentes. Vous y verrez quelle eſt la grandeur de la cauſe que nous defendons. J'oſe dire qu'il n'y en a point eu de plus importante dans l'Egliſe. Heureux ceux à qui il eſt donné d'y entrer! Les prodiges que Dieu multiplie chaque jour, annoncent aux plus ſimples que nous combattons pour lui, & qu'il combat encore plus efficacement pour nous. Rendez-vous attentif à ce grand évenement: étudiez-le: ſuivez-en toutes les conſequences. Je m'aſſure que vous y puiſerez & la lumiere & la force neceſſaires pour rendre temoignage à la verité, toutes les fois que vous y ſerez engagé. Je ſuis, &c. 1731.

LETTRE DXI.

*A M. *** ſur les miracles de M. de Pâris.*

A la Verune le 22. Septembre 1731.

VOus avez raiſon de regarder comme une grande conſolation pour nous les miracles que Dieu fait en notre faveur. Quoi de plus conſolant, que d'entendre ſa voix qu'il éleve avec tant de force pour declarer à toute l'Egliſe que nous avons le bonheur de ſoutenir la verité! . . . On me mande que la gueriſon de l'Abbé de Becherand s'avance tous les jours. Je vous avoue que ce ſera une grande joie pour moi, lorſqu'elle ſera parfaite.

LETTRE DXII.

*A Mademoiſelle *** Il la conſole dans ſes afflictions, & la remercie de la relation d'un miracle operé dans le Dioceſe d'Auxerre.*

Le 24. Septembre 1731.

JE ſuis très ſenſible, Mademoiſelle, à toutes les pertes que vous venez de faire. Dieu vous éprouve par bien des endroits. Ce que vous me faites l'honneur de me marquer de tant de coups qui ſont venus fondre ſur vous, me fait ſouvenir de ce qui arriva au ſaint homme Job. Je prie Dieu de vous en faire faire le même uſage. Il connoit nos beſoins. Il demêle nos attaches. Celles qui nous paroiſſoient les plus innocentes ne le ſont peut-être pas à ſes yeux. Dieu veut être aimé ſans partage. Tout nous l'annonce. Heureux ceux à qui il eſt donné de le comprendre! Plus heureux ceux qui ont le bonheur de le mettre en pratique!

Je vous rends mille graces, Mademoiſelle, de la relation que vous m'avez envoyée. Je ne doute pas que M. d'Auxerre ne manifeſte l'œuvre de Dieu. Il penſe bien differemment de ceux qui n'emploient leur autorité que pour contredire & pour aneantir, s'ils le pouvoient, tant de merveilles que le Seigneur opere fous nos yeux. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur l'état de ſa ſanté, ſur un Decret de Rome contre M. de Pâris, & ſur la Cenſure du Pere Berruyer.*

Le 26. Septembre 1731.

VOTRE derniere Lettre, mon très cher Seigneur, m'a jetté dans l'inquietude. Il me tarde d'apprendre que votre fievre n'aura eu aucune ſuite. Je l'eſpere de la miſericorde de Dieu, qui aura égard aux beſoins de ſon Egliſe. Vous nous êtes neceſſaire, & il faut que vous nous ſurviviez pour continuer l'œuvre de Dieu.

Le Decret de Rome contre M. Pâris eſt horrible. Par-là Rome ſe ferme peut-

1731. peut-être la derniere porte que Dieu lui ouvroit pour rentrer en elle-même : c'eſt-à-dire que les miracles les plus éclatans ne ſerviront deſormais qu'à l'aveugler davantage, loin de lui ouvrir les yeux. Cette demarche aura des ſuites bien funeſtes pour l'avenir. C'eſt une étrange choſe que de declarer la guerre à Dieu même. Qui ſera le plus fort?

Mon Ordonnance contre le Pere Berruyer & contre la Remontrance des Jeſuites paroit enfin. Je ne doute pas qu'on ne vous en ait envoyé un exemplaire de ma part. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous venger de l'inſolence des ennemis de la morale de Jeſus-Chriſt. Je ſouhaite d'avoir réuſſi.

Chaſſez la fievre, mon très cher Seigneur. Retabliſſez-vous. Ma tendreſſe & mon reſpect pour vous ne diminueront jamais.

LETTRE DXIV.

A la Sœur (a) *Marguerite* LALLEAU, *Superieure des filles de la Charité à S. Germain en Laye.*

Le 2. Octobre 1731.

JE n'ai point été fâché, ma chere Sœur, que l'on vous ait miſe dans l'endroit où vous êtes. Il y a du bien à faire, & du mal à detruire. Devez-vous être affligée d'une pareille commiſſion? Ne vous étonnez point des contradictions que vous éprouvez maintenant. La main de Dieu eſt avec vous. Soyez-lui fidele, & il applanira toutes les difficultés. Je ſuis bien fâché d'un article qui vous concerne dans les Nouvelles Eccleſiaſtiques. Je m'attends à quelque bourraſque. Si on ne vous dit mot, je regarderai ce ſilence comme l'effet d'une protection de Dieu. Je le prie que la tentation ne devienne pas au-deſſus de vos forces. Mettez en lui toute votre confiance. Il ſait ce qui convient à ſes élus. Il tire le bien du mal-même. Apprenez-moi ce qui ſe ſera paſſé. Je vous avoue que je ſuis dans l'inquietude. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur.

LETTRE DXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il le remercie de l'approbation qu'il donne à ſon Ordonnance contre le Pere Berruyer, il lui parle de M. de Becherand, & d'un Arrêt contre M. d'Embrun.*

Le 3. Octobre 1731.

VOTRE Lettre, mon très cher Seigneur, m'a tiré d'inquietude ſur votre ſanté. Je craignois que les deux accès de fievre que vous m'aviez annoncés, n'eſſent eu des ſuites. Je ſuis ravi que mon Ordonnance contre le Pere Berruyer

(a) [La Sœur Marguerite avoit été près de vingt ans à Montpellier en qualité de Superieure des filles de la Charité. Elle y étoit eſtimée de toute la ville, & en particulier du Prelat à qui elle étoit fort attachée: c'eſt ce qui lui attira un orage. Ses ſuperieurs la firent ſortir de Montpellier ſur les plaintes de la Cour, & la rappellerent à Paris à la maiſon principale ou chef d'Ordre. Elle y fut quelque-tems en repos & en retraite. Mais ſes ſuperieurs qui connoiſſoient ſes grands talens, n'oſerent pourtant point l'employer dans Paris: ils l'envoyerent à S. Germain en Laye. Elle eut d'abord beaucoup à ſouffrir, ſur tout de la part du Prieur-Curé de S. Germain, homme livré à la Bulle juſqu'au fanatiſme. Elle ſe ſoutint, tant par ſa prudence que par la protection que lui accorda Madame la Maréchalle de Noailles qui y paſſoit un certain tems de l'année. Cette Dame étant morte à S. Germain au mois d'Octobre 1739. d'une fievre pourprée, pendant laquelle la Sœur Marguerite ne la quitta pas & lui fut d'un grand ſecours, cette Sœur ne tarda pas de ſentir les effets des mauvaiſes diſpoſitions du Curé à ſon égard. Ses ſuperieurs envoyerent bruſquement une Sœur pour la remplacer, & l'emmener ſous bonne garde à Paris, où on lui deſtinoit, dit-on, une priſon. Cette fille avertie du projet, après avoir rendu exactement ſes comptes & mis ordre à tout, s'enfuit pendant la nuit, ne parut plus, & s'abandonna à la providence.]

ruyer & contre la Remontrance inſolente des Jeſuites ait votre approbation. Je ne ſai ſi le tems des humiliations de la Societé eſt venu. Je le deſire pour la paix 1731.
de l'Egliſe, & pour la tranquillité de l'Etat. Je ſuis très perſuadé que l'une & l'autre ſeront toujours agités tant que ces hommes ſuperbes domineront. L'horrible affaire de leur Pere Girard pour lequel ils ont pris fait & cauſe, les rend très odieux. Les miracles de M. Pâris ne leur font pas moins de tort. Dieu veuille que cette armée de ſauterelles qui eſt ſortie de l'abyme, y rentre promtement.

Je ne puis me laſſer d'admirer les prodiges que Dieu opere tous les jours ſur le tombeau du ſaint Diacre en la perſonne de l'Abbé de Becherand. L'hiſtoire eccleſiaſtique ne fournit point d'évenement de cette nature. Si Dieu avoit operé cette gueriſon ſubitement, mille gens n'auroient jamais voulu croire que l'Abbé de Becherand eût été boiteux. Au lieu d'un miracle, Dieu en fait chaque jour pluſieurs pour inviter tout Paris à un ſpectacle ſi étonnant. Les grands y viennent comme les petits. On voit de ſes yeux le mal & le progrès de la gueriſon. La Cour eſt attentive. Il y a des Chirurgiens envoyés pour épier & pour rendre compte de tout. Mais tous ceux qui y vont, en reviennent perſuadés que le doigt de Dieu eſt vraiment dans cette œuvre. Le pauvre Abbé croit que ſa gueriſon ne ſera parfaite, que quand la Cour & la ville ne pourront plus la conteſter.

On m'a envoyé l'Arrêt contre le Tencin. Il n'eſt pas mal mené. Plaçons-nous en 1728. Qui ſe ſeroit attendu à un changement ſi extraordinaire? Conſervez votre ſanté, mon très cher Seigneur. Ma tendreſſe & mon reſpect pour vous ne diminueront jamais.

LETTRE DXVI.

A Mademoiſelle HARDOUIN, *ſur ſa gueriſon miraculeuſe.*

A la Verune le 3. Octobre 1731.

J'Ai reçu, Mademoiſelle, l'Acte que votre zele pour la verité vous a porté à m'addreſſer, & la Lettre qui y étoit jointe. L'un & l'autre m'ont rempli de conſolation. Votre gueriſon miraculeuſe porte un caractere qui la diſtingue de beaucoup d'autres. Tous les miracles que Dieu fait par l'interceſſion de M. Pâris, ſont autant de preuves de la juſtice de la cauſe à laquelle il étoit attaché. Celui dont vous m'avez envoyé la relation, detruit juſqu'aux pretextes que l'on pourroit employer pour ſe defendre d'une conſequence ſi aiſée à tirer. Vous avez demandé à Dieu de manifeſter en votre perſonne la ſainteté de M. Pâris, & la canonicité de la demarche qu'il a faite en adherant à notre Appel. Votre priere a été trouvée juſte; votre foi digne d'être recompenſée par un miracle éclatant. Que reſte-t-il à ceux qui nous demandent des ſignes? Qu'ils croyent au moins après avoir vu, s'ils n'ont pas été aſſez heureux pour croire avant que d'avoir vu. Pour vous, Mademoiſelle, continuez à rendre gloire à Dieu de la miſericorde qu'il a exercée ſur vous. Publiez ſes merveilles. Annoncez à tous ceux qui vivent dans l'attente de la redemtion d'Iſrael, que le Seigneur eſt proche, & qu'il ne tardera pas. Ne ſoyez point étonnée des differentes impreſſions qu'a fait ſur les eſprits votre gueriſon miraculeuſe. Jeſus-Chriſt a été établi pour la ruine & pour la reſurrection de pluſieurs. Il eſt venu pour ouvrir les yeux de ceux qui ne voyent pas, & pour aveugler ceux qui voyent. Ce double jugement accompagne toutes ſes œuvres. J'ai lu avec joie votre adheſion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*. Le temoignage d'une ſimple fille paroitra peu de choſe aux yeux de l'homme ſuperbe; mais c'eſt une fille guerie d'une maniere ſurnaturelle, pour prouver que Jeſus-Chriſt a le même pouvoir ſur les cœurs que ſur les corps. Les Scribes & les Phariſiens conteſtoient à ce divin Sauveur le pouvoir de remettre

1731. les pechés. Pour le leur prouver, il dit à un paralytique: *Levez-vous, emportez*
Marc. II. 11. *votre lit, & marchez.* Jesus-Christ donne les mêmes leçons en votre personne. Heureux ceux qui s'y rendent attentifs! Nous sommes encore dans les jours de la misericorde: qu'il est à craindre que ceux de la justice ne les suivent de près! Souvenez-vous de moi devant Dieu, Mademoiselle. Je suis dans la charité de Jesus-Christ tout à vous.

LETTRE DXVII.

A Madame de COETQUEN. *Il lui parle de la demarche de M. de Becherand, de la sensibilité de M. de Rhodez, du Decret de Rome contre le saint Diacre.*

Le 5. Octobre 1731.

NON, Madame, ce n'est point par mon ordre que M. l'Abbé de Becherand est allé sur le tombeau de M. Pâris. C'est lui-même qui en a formé la resolution; mais j'ai approuvé cette demarche dont j'étois averti. J'en vois aujourd'hui le succès avec une joie qu'il ne m'est pas aisé d'exprimer. L'Abbé de Becherand m'écrivit la veille de la neuvaine, pour me marquer en particulier les motifs qui le portoient à demander sa guerison. Je les savois deja; mais il étoit bon que j'en eusse la preuve dans une Lettre à moi écrite nommément. Je laisse les reflexions sur toutes les merveilles qui accompagnent cette guerison signalée. Chacun est à portée de les faire. Les precautions que Dieu prend pour la constater, marquent qu'il veut les faire servir d'une maniere speciale au triomphe de sa cause....

Je viens à S. Phebade. Il a eu en ce tems-ci beaucoup d'imitateurs dans sa foiblesse; mais je ne vois pas qu'il en ait encore dans son repentir. Croiriez-vous que j'ai encouru la disgrace du Prelat que vous designez, pour un petit mot que
Tom. 2. pag. 569. j'ai dit de lui sans le nommer dans ma Lettre pastorale contre la Lettre du Clergé. Un de ses amis me disoit il n'y a pas long-tems, qu'il étoit très courroucé. Je repondis qu'il me paroissoit fort surprenant que l'on montrât tant de sensibilité pour une égratignure, après que l'on m'avoit écorché tout vif.

Voilà la Cour de Rome qui a pris parti contre les miracles. N'attendez pas que la voix du Cocq la reveille de son assoupissement. On a brulé la Vie du saint Diacre sur un échaffaut. On en a jetté les cendres au vent. Dieu les ramassera, & il en formera des foudres & des carreaux, pour les faire retomber sur ceux qui lui declarent la guerre, avec une opiniatreté qui n'a point encore eu d'exemple dans l'Eglise. On voit sensiblement deux œuvres se former, l'une de benediction, l'autre de malediction. Unissons-nous inviolablement à la premiere. La maison de David s'avancera toujours & se fortifiera de plus en plus; & la maison de Saül s'affoiblira de jour en jour. Je suis avec respect, Madame, &c.

LETTRE DXVIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il les felicite du bonheur qu'elles ont de souffrir pour une cause que Dieu justifie par des miracles éclatans.

Le 10. Octobre 1731.

J'AI reçu avec bien de la reconnoissance, mes très cheres Sœurs, les temoignages de joie que vous venez de me donner pour le retablissement de ma santé. Demandez à Dieu de m'en faire faire un saint usage. Les biens temporels sont des dons de Dieu, communs aux bons & aux mechans; mais le bon usage de ces dons jusqu'au dernier moment, est le partage des élus.

Que

Que vous êtes heureuſes, mes très cheres Sœurs, ſi vous ſavez mettre à profit toutes les épreuves par leſquelles Dieu vous fait paſſer! Qui ne jugeroit de vous que par les mauvais traitemens que vous recevez de la part de vos ſuperieurs, on vous croiroit criminelles. Des Religieuſes à qui on refuſe les Miniſtres, la parole, les ſacremens, ſeroient-elles innocentes? Les Paſteurs ſeroient-ils eux-mêmes aſſez injuſtes pour traiter d'une maniere ſi rigoureuſe des Vierges qui ne l'auroient pas merité? Voilà ce qui ſe preſente d'abord à l'eſprit. Mais s'il ſe trouve que celles que l'on traite en coupables, ne ſoient traitées avec tant d'inhumanité que parce qu'elles aiment mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, plus elles ont de part au calice des humiliations de Jeſus-Chriſt, plus leur état eſt relevé aux yeux de la foi. 1731.

Il y a eu un tems où il étoit difficile de penetrer juſques dans ce ſanctuaire. Eh! combien qui n'ont pu percer le voile myſterieux ſous lequel Dieu cachoit ſon ſecret! Mais aujourd'hui le voile diſparoit, & il n'y a que des aveugles volontaires qui puiſſent douter que vous n'êtes ſous l'anathême exterieur, que parce que vous n'avez pas voulu vous ſouiller en prenant part à un anathême bien plus terrible; c'eſt-à-dire à celui qui a été lancé contre la verité.

Les miracles éclatans que Dieu fait ſur le tombeau d'un de ſes ſerviteurs engagé dans la cauſe que nous defendons, annoncent à qui veut l'entendre que cette cauſe que le monde mepriſoit, eſt la cauſe de Dieu; que ceux qui ſouffrent pour elle, ſont les Martyrs de la verité; que ce petit troupeau ſi inſulté, eſt le troupeau cheri; que Dieu prend plaiſir à le venger des railleries de ſes ennemis; que l'œuvre à laquelle nous ſommes employés, eſt une œuvre de benediction; que Dieu ſe jouera de tous les projets des partiſans de la Bulle; & que tous leurs efforts ne pourront ſoutenir l'édifice que Dieu a maudit.

Je ne doute pas, mes très cheres Sœurs, que vous ne ſoyez occupées de ces penſées. Vous devez y trouver un fond de conſolation inepuiſable. Etre aſſuré par des temoignages ſenſibles, que Dieu eſt avec nous; que ce n'eſt pas lui reſiſter que de reſiſter aux Paſteurs, en ce qui concerne l'acceptation de la Bulle; qu'au contraire c'eſt lui obéir que de ne pas obéir en cette occaſion: quoi de plus propre à fortifier les genoux tremblans, & à relever le courage de ceux qui étoient dans l'abbattement? Heb. XII. 12.

Ne vous laſſez donc point, mes très cheres Sœurs. Comprenez tout le bonheur de votre état, & ne le perdez pas un moment de vue. Suppléez à ce qui vous manque de la part des ſecours exterieurs, par un redoublement de charité qui faſſe ſentir que Dieu eſt vraiment au milieu de vous. Quelle tendreſſe ne devez-vous pas avoir les unes pour les autres, en conſiderant le choix que Dieu a fait de vous pour lui rendre temoignage, dans la cauſe la plus grande qu'il y ait eu dans l'Egliſe, & dans la defection la plus étonnante que l'on ait encore vue! Aimez-vous, comme Jeſus-Chriſt vous a aimées. Ne vous relâchez point des obſervances de la regle. Faites-les au contraire de jour en jour avec une nouvelle ferveur. Si les hommes vous refuſent leur miniſtere, addreſſez-vous à Dieu. Jettez-vous dans ſon ſein. Reparez dans la priere les pertes que les diſtractions, le trouble & l'agitation où l'on vous jette, peuvent vous cauſer. Obſervez le ſilence rigoureuſement. Regardez-le comme le ſoutien de la diſcipline exterieure. Ne vous repoſez pas tellement ſur l'excellence de la cauſe que vous defendez, que vous negligiez les petites choſes. Plus on eſt fidele dans les petites choſes, plus on eſt éloigné de decheoir de la fidelité que demandent les plus importantes. Priez pour l'Egliſe. Priez pour ceux qui vous perſecutent. Priez pour moi, qui vous ſuis uni inviolablement dans la charité de Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, &c.

1731.

LETTRE DXIX.

A une Religieuse. Il blâme sa dissimulation, & la presse de reparer la faute qu'elle a commise en acceptant la Bulle.

Le 10. *Octobre* 1731.

JE ne puis approuver, ma très chere Sœur, la conduite que vous avez tenue avec votre Evêque & votre Confesseur. Il paroit que l'un & l'autre ont de la defiance par rapport à vous. Interieurement ils ne sont pas persuadés que vous soyez bien soumise à la Bulle, mais ils sont bien aises de le supposer. Ils vous parlent avec menagement, parce qu'ils craignent qu'en vous pressant, vous ne leur disiez tout ce que vous avez dans le cœur. Vous êtes très coupable d'avoir attendu jusqu'à present de le leur dire. Pensez-vous par des gestes équivoques, un silence affecté, des paroles ambigues, meriter que Jesus-Christ ne rougisse pas de vous devant les Anges de Dieu? Plaisante disposition pour approcher des sacremens, que de donner lieu de penser à un Confesseur qui vous interroge, que votre cœur est toujours le même par rapport à l'acceptation que vous avez faite de la Bulle! Vous êtes à plaindre, ma très chere Sœur, si vous n'avez pas le courage de reparer hautement une faute sur laquelle vous ne sauriez assez repandre de larmes. Vous êtes pleine de veneration pour le saint Diacre, dont Dieu releve aujourd'hui la gloire par des miracles éclatans. Les verrions-nous ces prodiges qui étonnent & qui consolent, si celui qui nous les attire vous avoit imité dans vos foiblesses & dans vos chutes? Puisque vous avez lu sa Vie, vous devez avoir appris jusqu'où il a porté la fidelité dans le temoignage qu'il a rendu. Addressez-vous à lui, ma très chere Sœur, pour lui demander de vous obtenir le courage qui vous manque. Vous ne le prierez point pour les besoins de votre corps, mais pour ceux de votre ame. Elle est boiteuse, car elle ne marche pas droit dans la verité de l'Evangile. Quand vous m'apprendrez que vous avez été exaucée, vous me causerez autant de joie, que j'ai ressenti de douleur en lisant votre derniere Lettre. Peut-être serez-vous étonnée du ton que je prends dans la mienne; mais puis-je oublier qui vous êtes ma fille? Il y a des occasions où un pere ne châtie que parce qu'il aime très tendrement. Je suis, &c.

LETTRE DXX.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle de l'Arrêt contre M. d'Embrun, des Decrets de Rome, de son Ordonnance contre le Pere Berruyer.*

Le 11. *Octobre* 1731.

IL faut, Monsieur, que vous me pardonniez un oubli très involontaire. J'ai laissé à la ville la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je viens de me souvenir que je n'ai point encore eu l'honneur d'y repondre.

Vous m'appreniez le passage d'un grand Pere de l'Eglise dans votre ville. Les plaisirs qu'il est allé gouter à Saverne, n'auront-ils point été troublés par l'Arrêt du Conseil qui supprime son dernier Mandement? Vous m'annonciez aussi les deux Decrets de Rome contre la Vie de M. Pâris & contre un de mes Mandemens. Le Parlement de Paris vient de les supprimer. Que je suis heureux de me voir associé avec un Saint dont Dieu releve la gloire par les prodiges les plus éclatans! Il est à l'abri des coups que les enfans des hommes peuvent lui porter:

Ps. LXIII. 8. 9. *Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum, & infirmatæ sunt contra eos linguæ eorum.* Il en sera de même de tous leurs efforts contre moi. Il y a eu un tems où

où je les redoutois juſqu'à un certain point ; mais aujourd'hui ils me font pitié. 1731.
Dieu a repandu ſur nos adverſaires un eſprit d'étourdiſſement, qui n'eſt pas comprehenſible. Autant de demarches qu'ils font, autant de faux pas. C'eſt au tombeau de M. Pâris que l'on apprend à marcher droit.

Vous m'avez, Monſieur, marqué plus d'une fois votre empreſſement pour me voir agir contre le Berruyer. L'affaire eſt faite. Je ne vous promets pas de vous envoyer ſi-tôt mon Ordonnance contre ce profanateur des Livres ſaints. Je ſuis obligé de faire imprimer loin de chez moi. Les paſſages ſont difficiles. Vous ſerez ſervi dès que je le pourrai. Conſervez-moi, Monſieur, une petite part dans l'honneur de votre amitié. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DXXI.

*A MM. *** Prêtres du Dioceſe de *** ſur un Acte qu'ils lui avoient addreſſé.*

Le 22. Octobre 1731.

J'Ai reçu, Meſſieurs, avec beaucoup de joie le temoignage precieux que vous venez de depoſer entre mes mains. Je ne veux pas m'en rapporter à moi ſeul ſur l'uſage qu'il convient d'en faire. Plus vous me laiſſez de liberté, moins je dois en abuſer. Soyez aſſurés qu'on peſera tout, & qu'on ne fera rien qu'avec maturité. Vos diſpoſitions ſont pures. Elles ne laiſſent rien à ſouhaiter. Je prie Dieu de vous y affermir, de telle ſorte que, quand la tempête s'élevera, il paroiſſe que vous n'avez pas bâti ſur le ſable, mais ſur un fondement ſolide & inebranlable. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DXXII.

*A M. *** ſur ſon ſejour dans la ville de Troyes.*

Le 22. Octobre 1731.

VOus voilà donc, Monſieur, au milieu d'une troupe de captifs, avec leſquels vous pouvez gemir ſans que l'on vous faſſe un crime de vos larmes. Quel ſujet de conſolation! Je me veux du mal de n'avoir pas penſé à vous donner une Lettre pour le ſaint vieillard que j'honore, & que je reſpecte avec tant de juſtice. Je vous prie de lui en faire mes excuſes, & de lui temoigner que mon devouement pour lui eſt toujours le même. Je deſirerois de tout mon cœur pouvoir l'entendre ſur les miracles. Je ne doute pas que ſes idées ſur ce grand évenement ne ſoient très belles & très juſtes.

J'étois deja informé du detail que vous me marquez ſur l'*Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux*. Apparemment M. de Troyes ſe fera juſtice, puiſqu'on ne la lui fait point. Quand on a lu les Anecdotes, on ſait à quoi s'en tenir ſur les allures de certaines perſonnes.

Je n'ai point encore reçu la reponſe de M. de Sens à ſes Curés. M. d'Auxerre m'a envoyé une copie de celle qu'il a écrite à ce Prelat ſur ce ſujet. Elle ne contient que dix lignes, mais elles ſont dures à digerer. Si M. de Troyes a écrit ſur le même ton, M. Languet n'a pas lieu d'être content. Cependant il n'a que ce qu'il merite. Condamner la neceſſité de rapporter à Dieu toutes ſes actions par un principe de charité, c'eſt abolir le ſacrifice perpetuel, & ſubſtituer au feu ſacré qui doit bruler ſur l'autel, le feu étranger qui devora Nadab & Abiu.

Temoignez, je vous prie, à M. de Troyes combien je ſuis ſenſible à l'interêt qu'il prend à ma ſanté, & aux bontés qu'il a pour moi. Je ne me fâcherai point contre M. Pâris, s'il fait peu d'attention aux beſoins de mon corps ; mais je lui

1731. aurai de grandes obligations, s'il sollicite la misericorde de Dieu pour ceux de mon ame.

Je reçois avec reconnoissance les complimens des illustres Confesseurs avec lesquels vous vivez. Saluez-les tous, s'il vous plaît, de ma part *in oculo janctο*, & nommément MM. Blondel & Rousset. J'exhorte le Confrere *** à profiter du bonheur qu'il a de vivre avec des personnes, dont les discours & les exemples peuvent lui être si avantageux. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous, &c.

LETTRE DXXIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il l'exhorte à continuer la guerre qu'il avoit declarée à M. de Sens, il lui demande un Bref de Rome & un Arrêt du Parlement, & il lui marque le denouement de l'affaire du Pere Girard.*

Le 22. *Octobre* 1731.

Votre reponse, mon très cher Seigneur, à la Lettre du Metropolitain dit bien des choses en peu de mots. Je ne crois pas qu'il l'ait lue sans changer de couleur. S'il a des deboires dans son Dioceſe, en voilà de bien plus fâcheux à essuyer. Que je vous sai bon gré, mon cher Seigneur, d'attaquer à visage decouvert l'ennemi declaré du culte de notre Dieu! *Nec enim ille colitur nisi amando.* Il faut crier jusqu'à extinction de voix, contre un homme qui cherche à abolir le sacrifice perpetuel, & à établir l'abomination de la desolation. Remettez-lui devant les yeux ce qu'il a écrit contre les XII. Articles. Rappellez-lui la vision de sa Marie Alacoque, à qui Jesus-Christ fit voir dans le Purgatoire des ames, qui n'avoient d'autre marque de predestination que de ne point haïr Dieu. Il a adouci cet endroit dans les exemplaires qu'on debite aujourd'hui; mais cet adoucissement vous paroitra, je crois, très insuffisant. Le signal est donné; ne quittez point prise que vous n'ayez écrasé l'ennemi. Votre camp est le camp de Dieu. C'est pour la defense du premier precepte du Decalogue que vous combattez. Peut-il être douteux de quel côté sera la victoire?

Je n'ai encore pu avoir le Bref du Pape contre mon Ordonnance du 10. Fevrier. Si vous vouliez, mon cher Seigneur, me ceder l'exemplaire que vous avez, je l'enverrois à une personne qui me le demande, & qui en veut faire usage. Je vous en serai très obligé.

Vous avez entendu parler d'une entrepriſe de mon Chapitre sur le droit d'ordonner des prieres publiques. Je sai que vous avez cité à cette occasion un Arrêt qui fut donné en faveur de votre predecesseur. Je ne sai dans quel Procès-verbal du Clergé il est rapporté. On ne le trouve, m'a-t-on dit, ni dans les Memoires du Clergé, ni dans les Procès-verbaux.

L'affaire du Girard est enfin terminée de la maniere que vous savez. Il est plus avantageux à la verité que ce miserable ait échappé à la justice des hommes, que s'il en avoit éprouvé toute la rigueur. Le jugement qui l'épargne, porte sur son front le caractere de la prevarication. Il fait voir à toute la terre que la Societé prend fait & cause pour ses membres les plus coupables, & n'épargne point les crimes, quand il est question de les sauver. Cet impie au sortir de la prison alla hardiment à l'autel, & dit la Messe au College dans la Chapelle des Ecoliers. M. d'Aix l'ayant appris, fit venir le Recteur, & lui dit qu'il ne vouloit pas entretenir le scandale. Le lendemain le Girard decampa.

LET-

LETTRE DXXIV. 1731.

*A M.*** Il parle de M. l'Abbé de Becherand, de sa foi, de son courage, & des motifs qui l'ont porté à demander sa guerison.*

A la Verune, Octobre 1731.

NOus apprenons tout, au moins une grande partie de ce qui arrive & de ce qui se dit à Paris & ailleurs sur le pauvre petit Abbé de Becherand. Vous avez raison d'admirer son courage & sa perseverance; mais il faut aussi admirer sa foi qui est le principe du motif qui le fait agir.

S'il n'étoit question d'obtenir de Dieu qu'un corps mieux composé & plus robuste que le sien, il y auroit renoncé il y a long-tems, & auroit mieux aimé demeurer infirme, que de guerir en souffrant autant qu'il fait depuis si long-tems. Mais sa patience à supporter ses douleurs, & le desir qu'il a d'être gueri, sont fondés sur l'avantage qu'il espere que l'Eglise retirera de sa guerison. C'est ce qui paroit par la Lettre qu'il m'écrivit avant que de commencer ses neuvaines. Je crois aussi qu'on peut dire que toute l'Eglise est interessée à sa guerison; & c'est elle par consequent qui la demande à Dieu. On ne peut pas douter qu'elle ne l'obtienne; & quoique cette guerison ne soit pas encore parfaite, Dieu neanmoins l'annonce chaque jour par des merveilles si surprenantes, qu'on peut dire que les prieres de l'Eglise sont deja exaucées.

LETTRE DXXV.

*A Dom*** Benedictin, Prieur de l'Abbaye de***, au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 5. Novembre 1731.

J'Ai reçu, mon Reverend Pere, l'Acte que vous m'avez addressé. Je ne puis que benir Dieu du desir qu'il vous inspire de venir au secours de vos freres. Jusqu'ici vous n'aviez été que spectateur du combat: maintenant vous demandez à entrer en lice. Nous vous recevons avec d'autant plus de joie, mon Reverend Pere, que vous nous dedommagerez par votre zele à defendre la verité, de tout le tems que vous êtes demeuré dans l'inaction. Aidez-nous à publier les merveilles que Dieu opere en notre faveur. Vous avez été frappé de l'éclat des miracles qui se multiplient de jour en jour. On sera d'autant plus porté à en reconnoître la force, que l'on verra en votre personne la langue des muets se delier. Votre silence étoit volontaire; mais ceux qui connoissent le cœur de l'homme, savent qu'il ne faut pas un moindre miracle pour faire parler de tels muets, que pour rendre l'usage de la parole à ceux qui n'ont jamais pu en articuler les premieres syllabes.

On n'est plus ici en usage d'envoyer des expeditions des Actes qu'on depose au Secretariat. Ma Lettre y suppléera. Je suis parfaitement, &c.

LETTRE DXXVI.

A la Sœur Marguerite LALLEAU, *Superieure des filles de la Charité à S. Germain en Laye, sur le bien qu'elle pouvoit faire dans son emploi.*

Le 5. Novembre 1731.

JE rends graces à Dieu, ma chere Sœur, de ce que votre maladie n'a eu aucunes suites fâcheuses. Vous m'apprenez que l'affaire qui m'inquietoit, n'a pas été relevée. J'en suis charmé. C'est quelque chose que vos Sœurs commencent

1731. mencent à ſe ranger pour l'exterieur. Peu à peu vous les gagnerez. La retraite, la lecture, la priere ſerviront à attirer ſur elles l'eſprit d'amour qui doit animer toutes leurs actions. Elles ſont maintenant ſous l'état de la loi. Eſperons qu'elles paſſeront bientôt à celui de la grace, où la charité eſt le principe & la fin de nos actions. Si Dieu repand ſa benediction ſur vos paroles, & ſur votre conduite, vous comprendrez que votre ſortie de Montpellier étoit dans l'ordre de la divine providence, pour ſervir à la ſanctification de vos Sœurs; & vous aurez lieu d'admirer de plus en plus comment Dieu ſe joue des deſſeins de ſes ennemis. Ils remuent toutes les Puiſſances pour arrêter ſon œuvre; & il ſe ſert de leur mauvaiſe volonté, pour faire ſon œuvre d'une maniere encore plus efficace & plus éclatante.

J'ai reçu les complimens muets de votre petite ſœur en peinture. Cependant quelque muet que fût ſon langage, je n'ai pas laiſſé de l'entendre. Vous aviez eu ſoin de l'animer.

Que vous me faites plaiſir, de m'apprendre que Madame le Ducheſſe de Noailles veut bien ſouffrir que vous lui parliez de moi! Je vous prie de l'aſſurer que je ne perdrai jamais le ſouvenir des bontés dont elle m'a honoré. Je reſſens très vivement celles qu'elle a pour vous. Je crains que vous ne me flattiez, en me faiſant entendre que j'y entre pour quelque choſe.

LETTRE DXXVII.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle d'un nouvel Ecrit de M. de Sens, & des merveilles qui illuſtrent le tombeau du ſaint Diacre.*

Le 21. *Novembre* 1731.

J'Ai reçu, Monſeigneur, deux de vos Lettres depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. La derniere m'apprend que vous avez eu un rhumatiſme à la main droite, & que vous en êtes delivré. Je ſavois deja que votre bras avoit été bien remis. J'en benis Dieu. Vous avez beſoin de votre main pour repondre au plus hardi calomniateur qu'il y ait en France. Il m'a fait l'honneur de m'aſſocier avec vous dans toutes les injures & les calomnies dont ſa huitieme Lettre paſtorale eſt farcie. Qui voudroit le ſuivre pied à pied, il y auroit de l'ouvrage pour dix. Je compte que vous le releverez de ſentinelle. De mon côté je ferai de mon mieux, pour lui donner des marques de ma reconnoiſſance.

M. d'Auxerre & M. de Troyes ont commencé l'attaque. Leur batterie me paroit bien placée. Pour peu qu'ils continuent, il ne ſera pas difficile de faire brêche, & nous entrerons aiſement dans la place.

Les miracles deviennent plus éclatans, & la perſecution plus grande. Le ſeminaire des Trente-trois eſt renverſé. C'étoit l'unique Ecole qui reſtoit pour élever la jeuneſſe dans la doctrine de nos peres. Mais au defaut de celles qui nous ont été arrachées, en voici une que la main de Dieu fonde, où les grands & les petits, les ſavans & les ignorans, les riches & les pauvres ſont inſtruits depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher. Quel maître peut ſe vanter d'avoir eu autant de diſciples, que l'on en voit tous les jours au tombeau du ſaint Diacre? Un miracle operé à la vue de tout un grand peuple fait plus d'Appellans en une heure, que nous n'en pourrions faire avec tous nos Ecrits en dix ans. Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. Quelque envie que j'aie de m'entretenir avec vous, je ſuis obligé d'interrompre pour ſatisfaire à quelques amis auxquels je ne puis differer de repondre. Je ſuis avec le devouement le plus reſpectueux, &c.

LET-

LETTRE DXXVIII. 1731.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle des deux Decrets de Rome, & de la Lettre pastorale de M. de Sens.*

Le 21. *Novembre* 1731.

JE vous dois de très humbles remercîmens, Monsieur, pour la grace que vous m'avez faite de m'envoyer les deux Decrets de Rome. Je suis peint dans celui qui me regarde avec des couleurs qui, par la misericorde de Dieu, ne feront aucun tort à l'original. Les peintres qui ont tracé le portrait que vous m'avez envoyé, n'ont consulté que leur propre cœur. Ils m'ont representé, non selon ce que je suis, mais selon ce qu'ils voudroient que je fusse. Si les tableaux qui nous viennent de Rome ont de tels defauts, cette Academie ne conservera pas long-tems sa reputation.

Je ne dis rien du portrait du saint Diacre. Rome payenne changeoit les hommes en dieux : Rome chretienne change les dieux en demons.

Je ne sai quand je pourrai vous envoyer mon Ordonnance contre le Berruyer. Je n'en ai que quelques exemplaires qui courent la ville. N'est-il pas étrange qu'un Evêque ne puisse faire imprimer chez soi des Ouvrages, où l'on prend la defense des Livres saints contre un miserable corrupteur?

Voilà M. Languet aux prises avec deux de ses Suffragans. Ils ont bec & ongle. Il ne tiendra qu'à eux de le plumer quand ils le voudront. Vous avez lu de belles choses en lisant la huitieme Lettre pastorale de ce bon Seigneur. Que pensez-vous, Monsieur, de la tirade de Gregoire VII? Je n'ai jamais rien lu de si emporté. Sous mon nom on attaque réellement tous les Parlemens, & tous les Gens du Roi, qui ne sont pas moins libres dans leurs discours que je l'ai été dans ma Lettre au Roi. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la contradiction qu'éprouvent les miracles, de l'affaire des Avocats, des coups portés à M. de Sens, du passage de l'Infant Don Carlos.* *Le* 30. *Novembre* 1731.

JE saisis un petit moment, mon très cher Seigneur, pour avoir l'honneur de vous entretenir. Les Lettres de cachet & le renvoi des bons ouvriers ne m'étonnent point. Les œuvres de Dieu seront toujours contredites par les enfans des hommes. Les miracles les endurcissent, loin de les convertir. Benissons Dieu de la misericorde qu'il nous fait. Nous voyons dans ceux qui nous persecutent, ce que nous serions si nous étions laissés à nous-mêmes.

Je n'ai pas beaucoup de Protestations. Comme vous êtes plus à portée, vous devez en avoir plus que moi. Je souhaite que l'affaire des Avocats se termine aussi heureusement, que vous donnez lieu de l'esperer dans votre derniere. On dit neanmoins que M. de Bissy & M. Languet sont retournés en Cour pour empêcher le Ministre d'y donner les mains. Je vis hier un extrait de Lettre de M. de Metz à votre Metropolitain. Il parle comme un Suffragant de Sens. Vous avez donné le ton, mon très cher Seigneur: vous voyez qu'on s'accorde à le suivre. Je pourrai bien vous imiter dans peu. Ne disons rien. Vous m'avez chargé de donner à M. Languet des marques de ma reconnoissance, pour toutes les belles choses qu'il a dites de moi dans sa huitieme Lettre pastorale. J'ai commencé à vous obéir.

1731. La queſtion que vous me faites ſur les Etats, n'en eſt pas une. Ils ſeront à Montpellier, & moi à la Verune par Lettre de cachet. On attend ici Don Carlos Dimanche au ſoir. J'ai reçu une Lettre de cachet qui me defend de me trouver dans les lieux de ſon paſſage : en conſequence de quoi j'irai demain au ſoir coucher à la Verune. Quand la Reine d'Eſpagne paſſa par Montpellier, j'eus l'honneur de la recevoir à la deſcente de ſon caroſſe. Je lui preſentai M. l'Evêque de Frejus, qui étoit alors avec moi. Il en eſt très reconnoiſſant comme vous le voyez. On ne peut vous être plus tendrement & plus reſpectueuſement devoué, &c.

LETTRE DXXX.

A M. l'Evêque de Troyes. *Il fait l'éloge d'un nouvel Ouvrage de M. Boſſuet, & il l'exhorte à continuer de confondre M. de Sens.*

Le 30. *Novembre* 1731.

JE lis toujours avec une ſatisfaction nouvelle, Monſeigneur, tout ce qui vient de M. Boſſuet. Je n'ai reçu que depuis peu ſes deux derniers Traités dont je vous rends mille graces. La premotion phyſique me paroit demontrée dans le premier : mais avec quelle clarté, avec quelle nobleſſe d'expreſſion ! J'en ſuis enlevé. Les Journaliſtes de Trevoux continueront-ils à dire que ces Ouvrages ſont ſuppoſés? Quelle impudence ! Il n'y a rien de quoi ces gens là ne croient pouvoir venir à bout.

Vous voilà, Monſeigneur, aux priſes avec M. Languet. Ne le quittez pas, je vous en conjure, que vous ne l'ayez bien humilié. Il le merite par toute ſortes d'endroits. Celui que vous avez choiſi, vous donne le plus beau champ du monde. Le bon Seigneur croit-il donc échapper à force de ſubtilités? Mais ne ſont-ce pas ces ſubtilités mêmes qui le convainquent de prevarication? De tous les preceptes celui de l'amour de Dieu eſt le plus étendu, & le plus neceſſaire : il doit donc être énoncé dans les termes les moins embarraſſans. S'il faut, pour en connoître l'obligation, venir à des ſubtilités que les ſimples ne puiſſent comprendre; ce n'eſt plus expliquer, c'eſt corrompre le precepte. Les termes du Decalogue ſont clairs, & à la portée de tous les hommes. Ils ſont même conformes à ce que nous éprouvons au dedans de nous, quand nous commençons à connoître Dieu, & qu'on nous demande de quelle maniere il faut l'aimer. Contredire ces premieres notions, c'eſt contredire la loi primitive, dont il nous reſte encore des traits que le peché n'a pu effacer. Reprimez, Monſeigneur, de pareils attentats. Vous avez commencé à tirer la glaive : ne vous repoſez point que vous ne l'ayez teint du ſang des ennemis du Seigneur. Je ſuis avec le devouement le plus reſpectueux, &c.

LETTRE DXXXI.

*A M.*** Curé à... Il le felicite de l'heureuſe impreſſion qu'ont fait ſur lui les miracles.*

Le 3. *Decembre* 1731.

QUELQUES affaires indiſpenſables m'ont empêché, Monſieur, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant votre Acte d'Appel. Je vous felicite d'une demarche qui vous donne droit d'eſperer que Jeſus-Chriſt ne rougira pas de vous devant les Anges de Dieu. Vous avez été temoin des merveilles qui s'operent continuellement ſur le tombeau du ſaint Diacre. Vous en êtes revenu plein de courage pour la defenſe de

de la verité. C'eſt avoir recueilli le fruit le plus precieux de ce grand évene- 1731.
ment. Quelle joie & quelle conſolation pour ceux qui aiment la verité, de la voir ſortir de l'humiliation où ſes ennemis la tenoient! Elle ſe montre avec un éclat qui raſſure les pieds chancelans, qui fortifie les genoux tremblans. Mais ce qui eſt aux uns une odeur de vie, eſt aux autres une odeur de mort. C'eſt le caractere des miracles que Dieu fait pour la manifeſtation de la verité. Elle ne s'établit que par les contradictions. Les miracles qui ſervent à la manifeſter, doivent donc être contredits. Ils l'ont été au tems de Moïſe, plus encore au tems de Jeſus-Chriſt. Ils le ſont aujourd'hui; & Dieu permet, pour la punition de ceux qui cherchent à s'aveugler, qu'ils trouvent dans l'éclat même des miracles certaines ombres qu'ils ſaiſiſſent, auxquelles ils s'arrêtent, & qu'ils ſont bien aiſes de faire valoir pour couvrir leur incredulité. Plaignons-les, Monſieur, & demandons à Dieu de nous rendre fideles de plus en plus dans la voie que nous avons embraſſée. Le malheur de nos freres nous montre combien il eſt dangereux de prendre de premiers engagemens contre la verité. Dieu ne fait pas à tous la grace de les reparer. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DXXXII.

A M. l'Evêque de Castres, *ſur ſon abſence des Etats, & ſur les Ecrits de MM. de Marſeille, d'Apt, & de Sens.*

Le 18. *Decembre* 1731.

Monsieur le Marquis de Beaujeu, Monſeigneur, m'a fait l'honneur de me venir voir aujourd'hui, & de me rendre votre Lettre du 14. Vous avez bien de la bonté de me faire part de la reſolution que vous prenez, de vous abſenter des Etats. Je ne puis en deſapprouver les motifs. Il y a des tems où les plus grands Evêques ſont forcés de dire: Je ne hais rien tant que les aſſemblées d'Evêques. C'eſt ſervir la verité que de ne pas ſe trouver dans ces aſſemblées, quand on ſait qu'elle n'y ſeroit pas écoutée. Notre abſence eſt une predication muette, qui fait impreſſion ſur l'eſprit même des plus ſimples.

Je ſuis bien mortifié, Monſeigneur, de ne pouvoir encore vous envoyer mon Mandement contre le Roman du Pere Berruyer. Je n'en ai que deux exemplaires craſſeux qui courent la ville. J'eſpere neanmoins qu'après avoir attendu, il m'en viendra pour mon Dioceſe, & je vous aſſure que vous ſerez ſervi ſur le champ.

Monſieur votre neveu m'a raconté la belle negociation dont M. l'Evêque de Marſeille s'étoit chargé auprès de vous. Les dernieres Lettres que ce Prelat m'a addreſſées, ſont de même goût que les premieres. Quand vous les aurez vues, vous ne deſapprouverez pas la reſolution que j'ai priſe de n'y faire aucune reponſe. Je n'en fais gueres plus de cas que de ce qui part de la plume de M. d'Apt. Ce ſont deux adverſaires peu redoutables. Il faut s'attacher à un ennemi plus dangereux qui vient de nous attaquer, M. de Senez & moi. C'eſt M. Languet. Je me ſouviens, Monſeigneur, de vous avoir oui dire qu'en le prenant à Livre ouvert, il n'y a point de pages où l'on ne puiſſe le convaincre, tantôt d'erreur ou de mauvaiſe-foi, tantôt de ſupercherie, de ſophiſmes, &c. Sa huitieme Lettre paſtorale en fournit un vaſte champ. Le voilà aux priſes maintenant avec ſes Suffragans & ſon Clergé ſur l'amour de Dieu. Nous verrons comment il s'en tirera.

On continuera, Monſeigneur, à vous envoyer les nouvelles. Je m'eſtime trop heureux de trouver par un auſſi petit endroit l'occaſion de vous faire plaiſir. Je ſuis avec le devouement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

1731.

LETTRE DXXXIII.

*A M. *** Chapelain de... au sujet de son Acte d'Appel.*

Le 19. *Decembre* 1731.

J'Ai reçu, Monsieur, votre Acte d'adhesion & la Lettre que vous avez bien voulu y joindre. Je ne puis qu'applaudir à une demarche qui est la suite & la recompense de votre exil. Je prie Dieu de vous faire croître en force & en courage de jour en jour. Demandez-lui la même grace pour moi. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DXXXIV.

A M. HEUVELIN *Curé du Boshulin près de Longueville, sur un Acte du même genre.*

Le 21. *Decembre* 1731.

VOus ne pouviez terminer votre course d'une maniere plus glorieuse, Monsieur, qu'en rendant à la verité le temoignage que vous venez de lui rendre. La vie sainte que vous avez menée jusqu'à present, demandoit cette demarche de votre part. Qu'il est doux à l'âge de quatre-vingts ans de pouvoir
2. Tim. IV. 7. 8. dire avec l'Apôtre: *Fidem servavi, cursum consummavi!* Ne craignons point d'y ajouter: *In reliquo reposita est mihi corona justitia, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.* Souvenez-vous de moi, Monsieur, quand vous jouirez de cette couronne: faites-le en attendant que vous la possediez. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, Monsieur, tout à vous, &c.

LETTRE DXXXV.

A un Benedictin. Il applaudit à son zele, & en admire les fruits.

Le 21. *Decembre* 1731.

JE reçois toujours avec un nouveau plaisir, mon Reverend Pere, les marques de votre souvenir. Le temoignage que vous m'avez addressé est le fruit de votre exil. Dans les desseins des hommes vous êtes relegué pour vous mettre hors d'état de servir la verité: dans les desseins de Dieu vous êtes envoyé pour secourir vos freres, & les porter à rendre à la verité tout ce qu'ils lui doivent: *Verbum*
2. Tim. II. 9. *Domini non est alligatum.* Cette parole se verifie en vous. Dieu vous a rempli de son esprit pour le communiquer aux autres. Acquittez-vous de plus en plus d'un ministere si glorieux. Faites usage dans vos discours des merveilles que Dieu opere sur le tombeau du saint Diacre. Vous en êtes vivement frappé. Et qui ne le seroit pas, quand on aime l'Eglise! Je vois par tout ce que vous me marquez de l'Abbé de Becherand, que vous êtes au fait de ce qui le regarde. Priez pour que sa guerison s'acheve. Nous sommes dans l'attente de cet évenement. Nos ennemis le craignent, & prennent deja leurs precautions contre l'avantage que nous pourrions en tirer. Mais la voix glapissante des enfans des hommes n'arrêtera pas le tonnerre de la voix de Dieu. Je suis très parfaitement, mon Reverend Pere, &c.

LET-

LETTRE DXXXVI. 1732.

A une Religieuse. Il l'exhorte à se declarer nettement contre la Bulle, & pour l'Appel.

Le 21. Decembre 1731.

VOus n'avez fait encore qu'une partie de votre devoir, ma très chere fille. La demarche dont vous me rendez compte, est un commencement de satisfaction. Mais il faut aller plus loin pour rendre à la verité tout ce que vous lui devez. Votre Confesseur vous a traitée comme une personne scrupuleuse, que l'imagination fait souffrir. Il vous a imposé silence sur les peines que vous veniez de lui decouvrir. Il vous regarde toujours comme soumise à la Bulle; & l'on ne peut nier qu'il ne soit en droit de le faire, tant que vous consentirez à passer dans son esprit pour acceptante. Expliquez-vous donc nettement, & reparez par une confession qui leve tout doute & tout soupçon, la faute & la très grande faute dans laquelle vous avez eu le malheur de tomber. Ne souffrez point que l'on vous traite differemment de vos Sœurs, si ce traitement different donne lieu de penser que vous ne leur êtes pas unie de cœur & d'esprit, dans le glorieux temoignage qu'elles rendent depuis si long-tems à la verité. C'est à quoi je vous exhorte, ma très chere fille. Quand vous m'apprendrez que je n'ai plus rien à desirer sur ce point, je serai tranquille pour votre salut. Jusques-là je ne puis qu'être très inquiet. Apprehendez-vous d'imiter ceux dont Dieu se declare le protecteur par des prodiges continuels, & plus encore par des conversions éclatantes, qui rempliſſent de joie les Anges & les hommes? Voyez dans les miracles que Dieu fait, combien la cause que nous defendons lui est precieuse, & quel est le crime de ceux qui la trahissent. Il y a des tems de paix, & des tems d'épreuve. Le tems où nous sommes est de ce dernier genre. Peut-être voudriez-vous encore gouter les fruits de la paix, & laisser aux autres le soin de supporter les épreuves. Mais quand Jesus-Christ est sur le Calvaire, irons-nous le chercher sur le Thabor? Ce n'est pas mon dessein, direz-vous. Mes dispositions sont bien differentes. Je le veux, ma très chere fille. Mais il me semble appercevoir encore dans le silence que vous vous êtes laissée imposer, des restes de l'ancienne inclination que je combats, & qui a été la source de votre chute. Il se peut faire que je me trompe, & je le desire de tout mon cœur. Permettez-moi cependant de vous dire tout ce que je crains. Je ne cherche point à blesser, mais à guerir. Cette guerison me paroit deja très avancée. Je prie Dieu de l'achever & de la rendre stable à jamais. Je suis plus que je ne puis vous l'exprimer, ma très chere fille, tout à vous.

LETTRE DXXXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur son Sermon du jour de Noel, sur son Missel, sur divers Ecrits contre les miracles, & sur les dispositions de M. de Rhodez.*

Le 16. Janvier 1732.

JE pars aujourd'hui pour la Verune, mon très cher Seigneur. Vous savez que je suis exilé pendant les Etats. L'ouverture s'en fait demain. J'ai la goute, mais non pas pour m'obliger de garder le lit.

Je vous felicite sur votre Sermon du jour de Noel. Le sujet étoit digne de votre zele pour la verité. Vous ne m'en avez pas appris la premiere nouvelle. M. *** votre Chanoine en étoit deja informé. Que dira le Metropolitain? Il

1732. n'a que ce qu'il merite. Je ſuis toujours dans l'attente de ce que vous avez eu la bonté de m'annoncer à ce ſujet.

Votre plan ſur le Miſſel ne m'avoit pas été expliqué de la maniere que vous me faites l'honneur de le marquer. Le cas change, & n'eſt pas ſujet aux mêmes inconveniens que j'apprehendois.

Les miracles embarraſſent étrangement nos adverſaires. Les Ecrits qu'ils debitent pour les detruire font pitié. Que fera M. l'Archevêque de Paris avec le Mandement dont on nous menace depuis ſi long-tems? Je ne vois rien à gagner pour lui, mais beaucoup à perdre. Le tombeau du ſaint Diacre ſera toujours l'écueil de quiconque oſera s'élever contre l'œuvre de Dieu.

J'ai reçu une Lettre de M. de Rhodez, qui me marque „ qu'il ne ſauroit re„ ſiſter au deſir le plus preſſant de m'écrire; que le renouvellement de l'année „ lui en fournit un pretexte qu'il ſaiſit avec empreſſement," &c. Il eſt à plaindre. Dieu lui a fait la grace de connoître la verité, & de l'aimer juſqu'à un certain point. Dans un tems de paix ç'auroit été un bon Evêque. Je ne ſai ce qu'il penſe des miracles. Je m'imagine qu'il ſuit ſur cela, comme ſur toute autre choſe, le ſyſtême de l'Abbé Couet.

Recevez, mon cher Seigneur, mes très humbles remercîmens pour tous les vœux que vous faites pour moi. Vous ſavez que je vous ſuis devoué à la vie & à la mort.

LETTRE DXXXVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *en reponſe à une Lettre de ce Prelat.*

Le 20. Janvier 1732.

JE reçois, Monſeigneur, avec toute la reconnoiſſance que je dois les marques de l'honneur de votre ſouvenir. Je regretterai toujours le tems où je pouvois vous ouvrir mon cœur avec liberté. Que de choſes il y auroit à ſe dire aujourd'hui! Si les maux de l'Egliſe ſont grands, la protection que Dieu lui accorde par les prodiges continuels qu'il opere ſur le tombeau d'un de ſes ſerviteurs, nous remplit d'une conſolation qui y eſt proportionnée. Que ne m'eſt-il permis de m'entretenir avec vous, Monſeigneur, ſur un ſujet ſur lequel il me ſemble qu'autrefois j'aurois été écouté avec plaiſir! La tendreſſe reſpectueuſe que je reſſens toujours pour vous, me fait deſirer de revoir les jours que je regrette. Je crois, Monſeigneur, ne pouvoir vous en donner des marques plus ſinceres, qu'en formant de pareils vœux pour vous. Il y a des choſes ſur leſquelles je ne parle qu'en tremblant. Ici je ſuis aſſuré que l'eſprit ne fait point illuſion au cœur. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DXXXIX.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il le remercie de ſes bontés pour M. *** & de l'approbation qu'il donne à ſa derniere Ordonnance. Il lui parle de M. de Becherand & des miracles.*

Le 20. Janvier 1732.

ME voici, Monſeigneur, à la campagne par Lettre de cachet. Je profite des premiers momens du repos dont j'y jouis, pour vous temoigner ma très vive reconnoiſſance de la Lettre pleine d'amitié que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſuis touché des bontés que vous voulez bien avoir pour M. *** Je reconnois par l'éloge que vous m'en faites, que je ne me ſuis pas trompé dans le jugement que j'en ai toujours porté. Les dernieres nouvelles

que

que nous avons reçues de M. de Becherand, ... ſont bien conſolantes. La gueriſon eſt très avancée. Les douleurs étonnantes qu'il ſouffre, donnent lieu d'eſperer que Dieu n'eſt pas éloigné de conſommer une œuvre ſi deſirée & ſi demandée. 1732.

Quel évenement que celui que Dieu renouvelle tous les jours au tombeau du ſaint Diacre! *Peccator videbit & iraſcetur, dentibus ſuis fremet & tabeſcet: deſiderium peccatorum peribit.* Pſ. CXI. 10.

Je me tiens très honoré, Monſeigneur, de votre jugement ſur mon Ordonnance contre le Berruyer. Je n'ai pu la diſtribuer dans mon Dioceſe que depuis quelques jours. Il y a ici nombre de Prelats qui n'en jugeront pas ſi avantageuſement que vous. C'eſt la ſuite des preventions contre la verité. Dans un autre tems il n'y auroit eu, je crois, qu'une ſeule voix, pour condamner les erreurs & les blaſphêmes que j'ai condamnés dans ce miſerable Livre.

Recevez, Monſeigneur, mes vœux les plus tendres & les plus ardens pour votre conſervation. La parole de M. de Meaux, qu'il faut que les Evêques meurent les armes à la main, eſt vraiment digne de lui. Tâchons de le ſuivre, quoique de loin. Je ſuis avec l'attachement le plus inviolable & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE DXL.

A Madame de COETQUEN, *au ſujet de la maladie de la Mere Pouget, des prodiges de S. Medard, des diſpoſitions de M. de Rhodez.*

Le 20. Janvier 1732.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame, me conſole & m'afflige. Je ne puis qu'être ſenſible aux vœux que vous continuez de faire pour moi. Ils prennent leur ſource dans l'amour de la verité. Quoi de plus precieux!

Je ſuis très touché de la maladie deſeſperée de la pauvre Mere Pouget. Je la regrette bien ſincerement. Je reçois le dernier temoignage de ſa foi, en beniſſant Dieu de lui avoir épargné les grandes tentations. S'il eſt encore tems, je vous prie, Madame, de lui faire connoître toute la part que je prends à ſon état. Je ſouhaite bien ardemment qu'elle ne m'oublie pas, quand elle jouira de la recompenſe éternelle. Superieure du Calvaire du Luxembourg, ſœur du P. Pouget.

La derniere Prieure d'Orleans a fait merveilles. J'ai reçu une reponſe de celle qui lui a ſuccedé, dont j'ai été très édifié.

Quelle foi que celle de cette femme dont vous m'avez envoyé la Lettre & le Memoire! Dieu a commencé de l'exaucer: il achevera ſon œuvre. J'attends en paix la gueriſon de l'Abbé de Becherand. Les dernieres nouvelles la ſuppoſoient très avancée. Il paroit que Dieu a des deſſeins ſur un évenement, auquel tout le royaume eſt attentif. Quand les ennemis de la verité auront fait toutes leurs objections, Dieu prendra plaiſir à les confondre, & à ſe jouer de tous leurs raiſonnemens.

M. de Rhodez m'a fait l'honneur de m'écrire à l'occaſion de la nouvelle année. Il me paroit qu'il deſireroit fort de renouer notre ancien commerce. Je lui marque que je le ferois bien volontiers, ſi je pouvois lui parler comme autrefois à cœur ouvert. Mais de quoi s'entretenir, ſi on ne penſe pas de la même maniere ſur les maux de l'Egliſe, & ſur les prodiges que Dieu fait pour commencer à y remedier? Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

1732.

LETTRE DXLI.

*A M. *** ſur la conduite de M. de Riez.*

Le 20. Janvier 1732.

JE reçois toujours avec un nouveau plaiſir, Monſieur, les marques de votre attachement pour moi. Vous m'aimez en Dieu & par rapport à Dieu. Tous vos vœux ſe terminent à la gloire & au triomphe de la verité. Par cet endroit ils ne peuvent que m'être très agreables. Faſſe le ciel qu'ils ſoient exaucés de la maniere que vous le deſirez!

Je ne ſavois rien de la diſtribution des prix qu'a fait faire M. de Riez. Il eſt aiſé de voir qu'il n'a pas pretendu faire ſa cour à M. de Marſeille dans le choix des Livres. Cette demarche eſt un temoignage en faveur de la ſaine doctrine. Mais il reſte encore bien du chemin pour accomplir toute juſtice. M. de Riez eſt-il revenu de Paris? Il a été temoin des miracles, ou il a pu l'être aiſement. Qu'en penſe-t-il? Tant de merveilles ne font-elles ſur lui aucune impreſſion? Je ne doute pas qu'elles n'en faſſent ſur vous une très grande. Pour moi j'y trouve un fond inepuiſable de conſolation. Je ſuis très tendrement, Monſieur, tout à vous.

LETTRE DXLII.

A M. Esteve, *Curé de ſon Dioceſe exilé, ſur la converſion d'un frere de cet Eccleſiaſtique touché par les miracles.*

Le 20 Janvier 1732.

SI vous êtes, Monſieur, inconnu aux hommes, j'ai la confiance que vous ne l'êtes pas à Dieu. C'eſt même parce que Dieu vous connoit, qu'il vous derobe à la connoiſſance des hommes. Les longues & dures épreuves par leſquelles il vous fait paſſer, ſont des marques de ſa tendreſſe pour vous. Quand il voudra, il ſaura vous rendre à votre Évêque & à votre troupeau. Vous ne doutez pas avec quelle ardeur je le deſire.

Je ſavois deja ce que vous me mandez de la miſericorde que Dieu a faite au plus jeune de vos freres. Les Lettres qu'il écrit ici, & qui ſont communiquées à quelques perſonnes, ſont remplies de foi & de religion. On y voit un homme vivement touché des prodiges qui s'operent journellement ſur le tombeau du ſaint Diacre. Il a écrit dans les termes les plus preſſans, pour qu'on lui envoye un de vos neveux, ſourd & muet; mais il n'a pu encore rien gagner. J'en ſuis affligé pour ce pauvre enfant. Je crois que Dieu auroit accordé à la foi de l'oncle ſa gueriſon. Pour vous, Monſieur, conſolez-vous, & fortifiez-vous de plus en plus à la vue de toutes les merveilles de notre Dieu. Qu'il eſt doux d'être aſſuré par des temoignages même ſenſibles, que le Seigneur eſt avec nous! Nos ennemis le voient, & en ſont irrités. Mais que peuvent les efforts des enfans des hommes contre le Tout-puiſſant? Je ſuis, Monſieur, très tendrement tout à vous.

LETTRE DXLIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il ſe rejouit de leur perſeverance, & les rend attentives aux miracles de nos jours.

Le 20. Janvier 1732.

LEs années ſe renouvellent, mes très cheres Sœurs ; & elles vous trouvent toujours fideles dans le temoignage que vous rendez à la verité. C'eſt une

grace

grace dont je ne doute point que vous ne ſentiez tout le prix. Nous avons eu 1732.
la douleur de voir tomber des Communautés qui avoient montré d'abord du courage & de la fermeté. Que vous êtes heureuſes de n'avoir rien éprouvé de pareil! Plus il y a de tems que vous combattez, plus j'eſpere que vous demeurerez fermes juſqu'à la fin. Vous voilà maintenant agueries, & la defiance où vous êtes de vos propres forces, me fait enviſager le ſecours de Dieu plus près de vous. Vous avez dans les miracles qui s'operent au tombeau du ſaint Diacre, de quoi raſſurer les genoux tremblans. Quelle joie pour vous de voir toutes vos demarches autoriſées par des ſignes évidens de la preſence de Dieu! Ne perdez jamais de vue ce grand évenement. Vous y trouverez de quoi repondre à tous les raiſonnemens que l'on a employés pour vous ſeduire. Ne ceſſez de benir Dieu de tant de merveilles. Qu'elles ſervent à vous renouveller dans la pratique de vos devoirs. N'ayez qu'un cœur & qu'une ame; & dites-vous ſouvent à vous-mêmes: *Si Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous?* Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DXLIV.

A une Religieuſe, ſur un miracle accordé à l'interceſſion de M. Cauſſel.

Le 24. Janvier 1732.

JE reçois, ma très chere Sœur, avec beaucoup de plaiſir le temoignage particulier de votre affection pour moi. Je vous exhorte de tout mon cœur à perſeverer dans les diſpoſitions où vous êtes par rapport à la verité. Si Dieu vous éprouve, il vous montre en même tems qu'il eſt avec vous. La gueriſon de celle de vos ſœurs qui étoit menacée d'hydropiſie, doit exciter votre reconnoiſſance envers ſon Liberateur.

Ce que l'on vous avoit écrit d'ici trop legerement concernant feu M. Cauſſel, a neanmoins produit un heureux effet. Si Dieu veut manifeſter la gloire de ce ſaint Prêtre, j'eſpere qu'il le fera par des miracles qui ſeront à l'abri de toute contradiction. Celui que vous m'apprenez eſt bon pour nous; mais nos ennemis trouveront des pretextes pour le rejetter. Comme vous n'avez pas averti de votre deſſein les parens de l'enfant, on dira que vous avez mis ce miracle après coup ſur le compte de M. Cauſſel. Cela n'empêche pas que vous ne deviez dreſſer une relation authentique de cette gueriſon, dès qu'elle ſera parfaite. Elle ſervira en tems & lieu. La multitude des Lettres que j'ai à écrire m'oblige de finir. Je le fais, ma très chere Sœur, en vous aſſurant de toute mon affection.

LETTRE DXLV.

*A M. ***. Il lui parle de ſon Ordonnance contre le Pere Berruyer, & des mauvais raiſonnemens qu'on faiſoit contre les miracles & les convulſions.*

Le 24. Janvier 1732.

LE retardement, Monſieur, de ma derniere Lettre ſera peut-être venu des bons hommes. C'eſt la voie dont je me ſers pour aller juſqu'à vous. M. de Troyes m'a fait l'honneur de m'écrire une Lettre très obligeante par rapport à vous. Je lui en fais mes très humbles remercîmens par cet ordinaire.

Vous me faites plaiſir de me marquer le jugement que vous portez de mon Ordonnance contre le Berruyer. Cet Ouvrage s'eſt fait attendre long-tems. Il n'y a que quelques jours qu'on a commencé ici à le diſtribuer. Il y eſt maintenant très commun. Dieu veuille y donner ſa benediction.

Nos ennemis ne ſe laſſent point de blaſphêmer contre les miracles, & Dieu

1732. ne ſe laſſe point d'en faire de nouveaux. Ils cherchent dans les anciens de quoi decrier les derniers. Plus habiles que le Tout-puiſſant, ils veulent lui preſcrire la maniere dont il doit ſe manifeſter. Il l'a fait par des gueriſons ſubites au tems de Jeſus-Chriſt & des Apôtres : donc il le fera toujours. Pour detruire ce raiſonnement, il ne faut que le rapprocher du principe ſur lequel il eſt appuyé. Il ſuppoſe que l'Etre ſuprême n'a qu'une ſeule voie de ſortir de ſon ſecret par des gueriſons miraculeuſes. Mais Dieu convaincra de folie la ſageſſe de ce monde. Deja nos raiſonneurs ont changé dix fois de ſyſtême. Dieu les pourſuit dans tous leurs retranchemens. Ceux qui ſe ſont mocqués des convulſions, les ont éprouvées ſur eux-mêmes par une juſtice vengereſſe. Le dernier ordinaire nous a appris que l'approche de la Chaſſe de Sainte Genevive avoit excité les convulſions à un jeune homme, qui en avoit eu deja de très fortes au tombeau du ſaint Diacre. M. Herault a fait enlever ce jeune homme. Cette precaution arrêtera-t-elle le bras de Dieu, s'il veut juſtifier par les reliques des Saints reconnus, ce qu'il opere ſur le tombeau d'un Saint que l'on ne veut pas reconnoître ?

LETTRE DXLVI.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *ſur les circonſtances & les progrès de ſa gueriſon, & ſur les ſentimens dont il doit être rempli.*

Le 25. Janvier 1732.

QUOIQUE je ne vous aye point addreſſé de Lettre directement, Monſieur, j'ai compté que je ne laiſſois pas de vous écrire par le canal des amis à qui j'écrivois. Ils ne vous laiſſoient pas ignorer la part que je continue de prendre à votre perſonne, & à tout ce qui vous arrive. Ils m'ont donné de la conſolation & de la joie, en me rapportant les circonſtances & les progrès de votre gueriſon, & encore plus la ſituation tranquille de votre ame au milieu de ſi grandes agitations. Vous avez bien lieu en effet de vous attacher à Dieu de plus en plus, & de vous rejouir en lui. Il n'y a point de doute que la route où vous êtes, quoiqu'elle ſoit plus longue que vous ne vous y attendiez, ne ſoit celle où il vous a mis. Vous êtes entré dans la carriere, après l'avoir conſulté. Il vous a fait ſentir ſa main dès le premier jour, mais quaſi imperceptiblement. Dès le troiſieme les marques de ſon operation ſont devenues plus ſenſibles ; & depuis le cinquieme jour de votre premiere neuvaine, il n'y a point eu de jour (ſi l'on excepte peut-être le Dimanche que vous n'allâtes point au tombeau) qui n'ait été pour vous marqué d'un ou de pluſieurs miracles indubitables. Lorſque vous recommençâtes après votre premiere neuvaine à retourner au tombeau, vous ne le fites point à la legere. Vous vous rendites aux deſirs des ſerviteurs de Dieu, à qui la prudence chretienne ne vous permettoit pas de reſiſter. Il n'eſt donc pas ſurprenant que vous ayez continué à ſentir l'operation de Dieu ſur votre ame, qui vous remplit de conſolation & de force. Dites donc à Dieu avec le Prophe-

Jer. XVII. 16. 17. 18. te: *Et ego non ſum turbatus te paſtorem ſequens.* Je n'ignore pas les contradictions auxquelles vous êtes expoſé ; les allarmes que l'on a voulu vous cauſer ; les railleries, les ſoupçons, les invectives & les menaces même auxquelles vous êtes en butte. C'eſt pourquoi vous devez ajouter : *Non ſis tu mihi formidini, ſpes mea tu in die afflictionis.* Votre conſcience vous juſtifie pleinement de tous ces ſoupçons de duplicité, d'artifice, &c. Et vous pouvez dire à Dieu : *Quod egreſſum eſt de labiis meis rectum in conſpectu tuo fuit.* C'eſt pourquoi vous pouvez ajouter dans le même eſprit que le Prophete, & en identifiant à ſon exemple votre cauſe avec celle de Dieu : *Confundantur qui me perſequuntur, & non confundar ego : paveant illi, & non paveam ego.*

Ce

Ce que l'on voit à S. Medard eſt bien merveilleux. Des miracles operés par- 1732.
faitement & en un inſtant, ſeroient plus du goût des hommes. Il eſt certain qu'ils formeroient un ſpectacle plus gracieux. Mais aujourd'hui il y en a peu de la ſorte, & les convulſions ſi ſouvent réiterées & d'une ſi longue durée, forment un ſpectacle plus ſurprenant en ſoi, quoique moins agreable. Combien la conduite de Dieu ſur vous, par exemple, eſt-elle étonnante & digne d'admiration? Dieu vous tient ſous ſa main. Il vous petrit & vous forme de nouveau, comme il feroit un embryon dans le ventre de ſa mere. Il vous fait connoître des particularités, ſur la conſtruction de la machine de votre corps, qui vous étoient inconnues. Il vous inſtruit des irregularités qui étoient dans les os, les muſcles, les nerfs & les tendons. Vous ne connoiſſiez de votre infirmité que ce qui en paroiſſoit au dehors; & il ne vous venoit pas même dans la penſée qu'elle eût des principes ſi cachés & d'une telle étendue. Mais Dieu vous inſtruit en vous reformant, & vous reforme en vous inſtruiſant. Vous pouvez maintenant lui dire à double titre avec le Prophete: *Domine, probaſti me, & cognoviſti me. .... Mi-* Pſ. cxxxviii.
rabilia opera tua, & anima mea cognoſcit nimis. Non eſt occultatum os meum à te quod fe- 1. 14. 15. 16.
ciſti in occulto. Je vous laiſſe à mediter dans les bonnes traductions ſur l'Hebreu les paroles ſuivantes, *& ſubſtantia mea in inferioribus terræ. Imperfectum meum viderunt occuli tui, & in libro tuo omnes ſcribentur.*

Or rien de cela ne ſe fait dans le ſecret. Dieu vous a donné en ſpectacle à toute la France, ou plutôt à toute l'Europe, & à toute l'Egliſe. Il y a eu en fait de gueriſons, de plus grands miracles; mais il n'y en a jamais eu de plus expoſé en vue. Je ſai qu'il faut ici diſtinguer, entre l'évenement en lui-même, & cet évenement conſideré comme ſpectacle. C'eſt ſous ce dernier rapport que j'avance, qu'il n'y eut jamais de miracle operé ſur le corps d'un homme, qui ait été propoſé ſur un theatre ſi viſible, & qui l'ait été ſi long-tems; qui dans les tems qu'il s'eſt operé, ait tenu les yeux des hommes ſi fixement & ſi long-tems arrêtés. L'évenement eſt donc accompagné d'une notorieté très ſurprenante & très extraordinaire. Mais tous les yeux qui voyent l'évenement, ne le regardent pas de la même ſorte. Les uns s'obſtinent à ne le pas regarder comme ſurnaturel; les autres ne veulent point avouer que ce ſoit une operation de faveur & de grace de la part de Dieu. Mais tous en parlent & en raiſonnent, & les Ecrits ſe multiplient; & ceux mêmes qui en penſent le moins favorablement, & qui font ſemblant d'être le plus éloignés de croire que ce ſoit un miracle de bonté de la part de Dieu, ſavent très bien que le gros des Appellans l'a regardé comme tel, & comme un temoignage rendu à la bonté de leur cauſe.

Mais ni vous, Monſieur, ni nous, ni tous ceux qui de bonne-foi ont ſuivi le miracle de près, nous ne doutons qu'il n'en ſoit un, & un miracle de ſalut & de gueriſon. Vous éprouvez de violentes convulſions & de grandes douleurs; mais tout cela tend à la gueriſon. Vous ſavez & vous n'en pouvez douter, combien elle eſt avancée. Vous en connoiſſez & vous en ſuivez le progrès. Ce qui eſt deja fait, n'eſt pas moins évidemment miraculeux & ſalutaire que le tout le pourra être.

Que reſte-t-il donc? Que Dieu conſomme ſon ouvrage; qu'il faſſe connoître à tous que la gueriſon eſt miraculeuſe en la rendant complette. Mais ce bienfait eſt plus à deſirer pour le public que pour nous. Il auroit été à deſirer dès le premier ſiecle de l'Egliſe, que tout le gros de l'Empire & les Empereurs euſſent reconnu la juſtice de la cauſe de S. Pierre & de S. Paul, ou des Chretiens de Jeruſalem, ainſi qu'elle a été reconnue ſous Conſtantin. Mais c'eſt à la multitude des Romains que cela eût été avantageux. Quoique cela ne fût pas, les Apôtres & les premiers Chretiens n'en étoient pas moins aſſurés de la bonté de la cauſe. Les prodiges qui ſe faiſoient en leur faveur, n'en étoient ni moins certains ni

1732. moins consolans pour eux, parce qu'il n'y avoit que quelques milliers d'hommes qui prenoient soin de s'en assurer, & qu'il y en avoit des millions qui n'en entendant parler que superficiellement, ne daignoient pas les approfondir.

Jer. XVII. 16. Dites donc encore avec Jeremie: *Et diem hominis non desideravi, Domine tu scis.* Je ne recherche point les applaudissemens des hommes. Je suis content d'être éprouvé de vous. Je fais mes delices de votre verité, de votre parole, de vos promesses. *Inventi sunt sermones tui, & comedi eos, & factum est mihi verbum tuum in gaudium & in lætitiam cordis mei.*

Id. XV. 15. 16. 17. 18.

Voilà, Monsieur, ce que vous devez vous dire à vous-même pour vous-même. Mais pour l'interêt des autres & d'une multitude de foibles, vous devez desirer que votre guerison devienne parfaite, & qu'elle soit aussi publique que les demarches qui jusqu'ici ont été faites pour l'obtenir. Plût à Dieu que le même miracle s'operât sur les boiteux spirituels! Dites donc encore avec le même Jeremie: *Tu scis, Domine, recordare mei & visita me, & tuere me ab his qui persequuntur me. Noli in patientia tua suscipere me: scito quoniam sustinui propter te opprobrium.* Et vous ajouterez dans la violence des douleurs que vous éprouvez: *Solus sedebam quoniam comminatione replesti me. Quare factus est dolor meus perpetuus, & plaga mea desperabilis renuit curari? Facta est mihi quasi mendacium aquarum infidelium.*

Vous trouverez à la suite de ces dernieres paroles, des paroles de consolation: *Convertentur ipsi ad te, & tu non converteris ad eos*, &c. Nous continuerons de demander pour la manifestation de la gloire de Dieu & le bien de l'Eglise, votre parfaite guerison; & nous le ferons avec confiance. Ce qui est deja fait, est un gage de ce qui reste à faire. Combien y a-t-il lieu d'esperer que Dieu, qui dans cette guerison se suit lui-même si constamment, consommera son ouvrage? Qui sait s'il ne prepare point quelque chose de plus grand que ce que nous envisageons, lui en qui l'Eglise reconnoit le caractere qu'elle exprime par ces paroles, *qui & merita supplicum excedis & vota*, &c.

LETTRE DXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet d'un Ecrit concernant les affaires de la Congregation de S. Maur.*

Le 5. Fevrier 1732.

J'Ai lu, Monseigneur, *l'Avis* imprimé que vous avez eu la bonté de m'envoyer, avec la Lettre du Reverend Pere *** Benedictin qui y étoit jointe. Je n'ai point de peine à entrer dans les vues que l'on propose. Elles me paroissent justes & necessaires. Je souhaite de tout mon cœur qu'elles soient suivies. Les deux partis exposés dans la Lettre du Pere *** ne me paroissent pas convenables. Elire le Conventuel, & protester contre le defaut de liberté, c'est édifier & detruire. Pourquoi élisez-vous, si vous n'êtes pas libre? Pourquoi protestez-vous, si vous élisez?

Ne point élire le Conventuel, & ne point protester, c'est n'employer pour la defense de la verité qu'une partie des armes qu'elle met en main; ou, si l'on veut, c'est imiter la conduite de ces Juifs qui se laisserent égorger le jour du sabbat dans les lieux de leur retraite, sans oser repousser l'ennemi. Que l'on n'élise point de Conventuel dans quelques maisons, qu'en d'autres il y ait un certain nombre de Religieux qui ne prennent aucune part à l'élection; il sera aisé d'étouffer ce temoignage demi-muet. Les Superieurs le dissimuleront, & ils se donneront bien de garde de le montrer dans toute son étendue.

Mais en demandant d'abord la liberté, puis protestant & n'élisant point, si on ne l'obtient pas; le temoignage ne sauroit être étouffé. La Protestation réunit toutes

toutes les forces. Elle les montre de maniere à faire impreſſion ſur les eſprits. Un Acte ſigné de 7. ou 800. Religieux previent en ſa faveur. Quelle idée aura-t-on de quatre Aſſemblées contre leſquelles cette nuée de temoins depoſera continuellement? Et n'eſt-il pas neceſſaire que toutes ces voix s'élevent, pour montrer la grandeur des maux que ſouffre la Congregation de S. Maur? Aura-t-on de la peine à comprendre qu'il faut qu'elle periſſe, ſi on exclud de toutes les places un ſi grand nombre de ſes membres? Ils ont fait autrefois ſa force & ſa gloire. Peut-on dire qu'ils ayent été remplacés par ceux qui occupent aujourd'hui la plûpart des emplois? Voilà ce qu'on ne ſauroit trop faire ſentir. Nos ennemis le craignent; & c'eſt preciſement parce qu'ils le craignent, qu'il faut le publier ſur les toits. Je ſouhaiterois avoir aſſez de credit dans la Congregation pour réunir les eſprits, & les faire entrer dans le projet de l'*Avis*. Ne pouvant me flatter d'y réuſſir, je me contente d'y donner mon approbation. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c. 1732.

LETTRE DXLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur la même affaire & ſur quelques autres.*

Le 5. Fevrier 1732.

VOus trouverez dans ce paquet, mon très cher Seigneur, une Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ſuivant les vues qui m'ont été propoſées par le Pere ***. Ce qui reſte à remplir du plan propoſé, vous regarde. Je n'en ſuis pas embarraſſé.....

Ce que vous me faites la grace de me mander ſur le compte du Babillard, eſt bien important. Dieu conduiſe tout à ſa perfection. M. Languet.

Je n'ai encore rien de commencé ſur Marie Alacoque. Il y a un objet plus preſſant & plus intereſſant ſur lequel on ne pourra pas s'empêcher de parler. On tâchera de ſe mettre en état, pour pouvoir le faire dès que le moment ſera venu. Les miracles & les convulſions.

Je recevrai avec plaiſir & avec beaucoup de reconnoiſſance le preſent que vous m'annoncez de votre Rituel. Je ne m'attendois pas de le voir imprimé.

On empriſonne ceux qui ont des convulſions à S. Medard; & les convulſions prennent dans les priſons. On veut les arrêter dans Paris; & Dieu commence à ſe manifeſter par cette voie dans les provinces. Les hommes ſeront-ils plus puiſſans que Dieu?

J'apprends dans le moment qu'il y a une Ordonnance du Roi, qui fait fermer le Cimetiere de S. Medard. Je ne ſuis point inquiet ſur les ſuites de cet évenement. Si Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous?

Mon reſpect & ma tendreſſe pour vous, mon très cher Seigneur, dureront toute ma vie.

LETTRE DXLIX.

A Madame de COETQUEN, *au ſujet de la mort de la Mere Pouget, & des Procès-verbaux dreſſés à la Baſtille.*

Le 5. Fevrier 1732.

VOus devez, Madame, avoir reçu la reponſe à la Lettre precedente que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La derniere me confirme la mort de la Mere Pouget, qui avoit été mandée ici à ſon frere. J'en ai été & j'en ſuis encore très touché. Cependant je benis Dieu de lui avoir épargné les tentations qu'elle apprehendoit. Elle eſt heureuſe d'avoir été enlevée dans un tems où il y

1732. avoit à craindre que la fraude ne la ſeduisît! On veut étouffer la voix de Dieu, mais les hommes prevaudront-ils contre le Tout-puiſſant? Non: l'Egypte eſt un homme, & non pas un Dieu. *Ægyptus homo, & non eſt Deus.* Il me tarde de voir le Procès-verbal dreſſé dans la Baſtille. Ces ſortes de pieces ne previennent point en leur faveur. Cependant, en ſuppoſant la verité des faits qu'on debite, quel avantage en peut-on tirer devant des perſonnes raiſonnables? Seroit-il ſurprenant que, parmi cette foule de Convulſifs, il y en eût quelques-uns, que l'envie de recevoir des aumônes eût portés à contrefaire une partie des mouvemens extraordinaires, que cauſent les convulſions veritables? S'il y en a de cette eſpece, on doit ſavoir gré à M. Herault de les avoir decouverts. On les lui abandonne bien volontiers. Je ſuis même perſuadé qu'on les lui auroit livrés avant ſon expedition, ſi on les avoit connus. Mais de ce qu'il y a des gens qui contrefont en quelque choſe les convulſions, en conclurre que tout ce qui ſe paſſe à S. Medard eſt l'effet de l'intrigue & de la fourberie, c'eſt un raiſonnement des plus inſenſés. Avec ce principe il faudroit fermer toutes les Egliſes, où la devotion attire en certains jours un grand concours de peuple. Combien de Mendians contrefont les malades pour ſe procurer quelques aumônes? N'y voit-on jamais des perſonnes qui pretendent avoir été gueries miraculeuſement, quoique cela ne ſoit pas? Y a-t-il pelerinage un peu frequenté où cela n'arrive? Qui ſe ſerviroit donc de ce pretexte pour rejetter les miracles les plus autoriſés, & pour defendre de frequenter les tombeaux des Saints, meriteroit-il d'être écouté? Ce ſeroit donner gain de cauſe aux Libertins. Pour prouver qu'il n'y a point de vrais miracles, ils s'appliquent à montrer qu'il y en a de faux. M. Paſcal raiſonne tout differemment. Il y a de faux miracles: donc il y en a de vrais.

Je connois aſſez l'Abbé de Becherand, pour ſavoir qu'il eſt hors de tout ſoupçon du côté de l'impoſture. Pretendre me perſuader que ſes convulſions ſont l'effet de l'artifice, parce qu'il y a parmi les priſonniers de M. Herault quelques gens ſans aveu, qui declarent que leurs convulſions ſont volontaires; c'eſt comme ſi l'on vouloit me prouver qu'il n'y a point de vrais prophetes, parce qu'il y en a de faux; point de juſtes, parce qu'il y a des pecheurs; point de gens ſenſés, parce qu'il y a des fous.

Le Mandement de M. l'Archevêque de Paris, pour detruire le miracle operé ſur Anne le Franc, n'a pas fait fortune. Il en ſera de même de cette nouvelle tentative. Dieu convaincra de folie la ſageſſe des hommes. Il a commencé à ſortir de ſon ſecret, & toute la fureur de nos adverſaires n'a pu l'y faire rentrer. J'eſpere fermement qu'il achevera ſon œuvre, & qu'il nous donnera de nouvelles armes pour faire taire ceux qui nous inſultent. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DL.

A M. van Erckel *Doyen du Chapitre de l'Egliſe catholique d'Utrecht, au ſujet d'un Ecrit qu'il avoit envoyé à ce Prelat, intitulé:* Suite de la defenſe des rentes rachetables des deux côtés.

Le 7. Fevrier 1732.

VOus me mettez, Monſieur, dans la neceſſité de m'expliquer ſur un ſujet, dont je voudrois n'avoir à gemir que devant Dieu. La tendreſſe que je reſſens pour des Miniſtres qui ont montré dans les tems les plus orageux tant de zele pour la verité, me porte à deſirer de ne trouver en eux que des ſujets de louange. Plein d'envie de benir, je ſouffre d'être obligé d'en uſer autrement. J'ai été informé de la diviſion que cauſe parmi vous la diſpute ſur les contracts de

de rentes rachetables des deux côtés. J'en previs les ſuites dès le commencement: je les craignis. L'imprimé que vous m'envoyez, Monſieur, n'eſt gueres propre à me conſoler. Le ton que l'on y prend me fait apprehender qu'en perdant la charité, on ne ſe ferme toute entrée vers la verité. Il ſemble que l'on s'irrite à proportion de ce qu'elle ſe montre avec plus d'éclat. C'eſt ce qui m'afflige, & me penetre de la douleur la plus amere. 1732.

J'aurois cru qu'après un Ouvrage tel que le *Dogma Eccleſiæ circa uſuram*, les prejugés ſeroient tombés, & que l'on auroit reconnu de bonne-foi, que la cauſe pour laquelle on s'intereſſe n'eſt pas ſoutenable. Cependant l'Auteur de la *Suite de la defenſe des contracts* ne parle du *Dogma* qu'avec mepris. Ce nombre prodigieux de temoignages de l'Ecriture, des Peres, des Conciles, des Papes, des Theologiens, des Juriſconſultes, qu'on y a recueillis, ne l'étonne point. Il veut perſuader que l'Ecriture ne defend point de prêter à interêt aux riches; & il eſt ſi depourvu d'autorités, que pour le prouver il ne nous donne que ſes propres raiſonnemens.

S'il eſt permis de prêter à de riches marchands en ſtipulant un interêt modique, il n'y a point de deciſion en faveur de laquelle la Tradition doive fournir un plus grand nombre de preuves éclatantes. Les textes de l'Ecriture & les Canons des Conciles qui defendent l'uſure en termes generaux, ont du avoir été à pluſieurs une occaſion de penſer qu'il n'eſt pas permis de prêter à interêt, même au riche. Seroit-il poſſible que les Scholaſtiques ſe fuſſent accordés depuis 600. ans à donner aux paroles de l'Ecriture & aux Canons de l'Egliſe cette étendue, & que durant les douze ſiecles qui les ont precedés, perſonne n'eût été tenté de faire la même choſe? Cependant on ne voit point que les Peres, ſi appliqués partout à prevenir les fauſſes interpretations, ayent écrit une ſeule ligne pour empêcher l'abus, qu'on doit ſuppoſer qu'auroient fait de l'Ecriture & des Conciles ceux qui auroient étendu juſqu'au riche la defenſe de prêter à interêt.

Accordons pour un moment que les Peres ayent donné aux textes des Livres ſaints le même ſens que l'Auteur de la *Defenſe des contracts*; je ſoutiens qu'il doit être très ordinaire de les voir s'objecter les textes du Prophete Roi, d'Ezechiel & de l'Evangile, qui defendent l'uſure en termes illimités, & y repondre comme le fait l'Auteur.

Les Paſteurs avoient un interêt particulier à ne laiſſer ſur ce point aucun doute dans l'eſprit des ſimples. L'uſure étoit defendue aux Clercs ſous peine de depoſition: croira-t-on qu'il n'y avoit perſonne parmi les fideles qui eût beſoin d'être averti de ne pas ſe ſcandaliſer, ſi nonobſtant cette defenſe on voyoit les Clercs tirer interêt de leur argent? L'honneur du miniſtere, la crainte de ſcandaliſer les foibles, le ſoin de ſa propre reputation: tout devoit porter à ne laiſſer aucune ambiguité dans l'eſprit des plus groſſiers.

En vain repondroit-on que les diſcours des Peres ſont remplis de *traits vehemens* contre l'uſure qu'on exerce envers les pauvres. Cela devoit être, parce qu'elle eſt plus honteuſe & plus criante. Mais les Peres n'en auroient été que plus attentifs à declarer, qu'en condamnant l'uſure à l'égard du pauvre, ils étoient très éloignés d'envelopper dans la même condamnation celle que l'on exerce à l'égard du riche. Ils auroient fait davantage. Au lieu de dreſſer dans des termes generaux les Canons qui defendent l'uſure, ils auroient fait tomber nettement la defenſe ſur le pauvre, pour ne pas donner lieu de confondre l'innocent avec le coupable, & en même tems pour prevenir les murmures & les plaintes des negotians & des gens d'affaires, qui ſe ſeroient crus leſés par des defenſes vagues de prêter à interêt.

Combien ce raiſonnement devient-il plus preſſant, s'il ſe trouve que les Peres

ne

1732. ne ſe ſoient point contentés de ne rien dire de precis en faveur de l'uſure qui s'exerce envers les riches, mais de plus qu'ils ayent parlé nettement de cette derniere comme n'étant pas permiſe? Les Auteurs du *Dogma* rapportent des textes de S. Gregoire de Nyſſe, de S. Ambroiſe & de pluſieurs autres Peres qui le ſuppoſent viſiblement.

Accordons cependant à l'Auteur de la *Defenſe des contracts*, ce qui n'eſt point, que toute l'Egliſe durant douze ſiecles ait regardé comme permis le prêt fait au riche avec ſtipulation d'interêt. Paſſons-lui que les Scholaſtiques ſoient les premiers qui ayent innové à cet égard: il ne ſauroit diſconvenir, qu'une pareille innovation n'ait du exciter de grands troubles dans l'Egliſe. Qu'il en juge par ce qui eſt arrivé chez vous, Monſieur, dès que l'on a commencé à parler contre vos contracts, & à les attaquer comme uſuraires. Si dans tous les ſiecles la cupidité a porté les chretiens à exercer l'uſure envers les pauvres, on ne ſauroit nier qu'il n'y en ait eu un très grand nombre qui ayent encore mieux aimé l'exercer envers les riches: on riſque moins à l'égard du capital, & on eſt plus aſſuré de recevoir l'interêt ſtipulé.

Tranſportons-nous donc dans le moment où l'on vient annoncer à une infinité de familles, que ce qu'elles ont cru permis juſques-là eſt contraire au droit naturel & au droit divin; qu'il eſt defendu de prêter au riche avec ſtipulation d'interêt, & que l'on doit reſtituer comme mal acquis le bien que l'on a gagné de cette ſorte. Quel ſcandale, quel trouble, quelle agitation une deciſion de cette nature n'a-t-elle pas du cauſer? Si les Laïques n'étoient pas aſſez inſtruits, pour s'autoriſer du temoignage des ſiecles qui les avoient precedés, n'y avoit-il perſonne qui pût les raſſurer contre les deciſions des Theologiens, & oppoſer à ceux-ci tout le poids de la Tradition qu'on pretend qui leur eſt contraire? Combien d'Evêques, de Prêtres, de Religieux devoient être dans le cas du prêt fait au riche avec ſtipulation d'interêt? Il ne faut pas s'imaginer que, dans un ſiecle où la ſimonie regnoit de toutes parts, le Clergé fût aſſez deſintereſſé pour prêter aux riches gratuitement, tandis qu'on pouvoit le faire licitement en ſtipulant un interêt.

D'où vient donc ne ſe trouve-t-il pas un ſeul Evêque, pas un Prêtre, pas un Religieux qui reclame en faveur de ce qu'on pretend être la verité, & ſur tout d'une verité qui auroit ſi fort accommodé la cupidité! Que dis-je? Les Conciles generaux & particuliers tenus dans ce même tems tiennent le langage des Theologiens. Par quel hazard un changement ſi ſubit & ſi unanime ſe ſeroit-il fait?

Je ne ſai, Monſieur, ſi vous ſentez toute la force de cette preuve; mais elle me paroit une demonſtration contre l'Auteur de la *Defenſe des contracts*. Ou il faut reconnoître que les Scholaſtiques n'ont point innové, ou il faut me montrer dans l'Egliſe univerſelle, lorſqu'ils ont paru, un ſoulevement auſſi grand que celui que nous avons la douleur de voir maintenant parmi les catholiques de Hollande.

L'Auteur, qui ſait que les autorités lui manquent, s'étend beaucoup ſur la queſtion, ſi l'uſure à l'égard du riche eſt contraire au *droit naturel*. Il entaſſe raiſonnement ſur raiſonnement pour prouver qu'elle ne l'eſt pas. Quand cela ſeroit, il faudroit toujours reconnoître qu'elle eſt defendue par le droit divin, ou bien rejetter ouvertement toute la Tradition, qui eſt unanime ſur ce point. Mais, ſans repeter les raiſons ſolides que les Auteurs du *Dogma* ont employées pour prouver que l'uſure en general eſt contraire au droit naturel, il me ſemble, Monſieur, que l'on peut en trouver la preuve dans l'Evangile même. En liſant avec attention la parabole des talens, on voit que le Maître qui les donMatt. XXV. ne à ſes ſerviteurs leur recommande de les faire profiter. *Celui qui avoit reçu*

reçu cinq talens s'en alla, dit l'Ecriture, *il trafiqua avec cet argent, & il en gagna cinq autres.* 1732.

Il eſt aiſé de voir que ce gain ſe fit par un commerce legitime. Telle étoit l'intention du Pere de famille. Mais le ſerviteur pareſſeux enfouit ſon argent, & dit au retour du Maître: *Seigneur, je ſai que vous êtes un homme dur, que vous moiſſonnez où vous n'avez point ſemé, & que vous recueillez où vous n'avez rien mis*, &c. A quoi le Maître repond: *Serviteur mechant & pareſſeux, vous ſaviez que je moiſſonne où je n'ai point ſemé, & que je recueille où je n'ai rien mis: vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retiraſſe avec uſure ce qui eſt à moi.*

Remarquez, Monſieur, je vous prie, la reponſe du Maître, qui conſiſte dans un de ces argumens qu'on appelle *ad hominem*. Il eſt bien éloigné d'approuver le gain qui ſe fait en conſequence d'un prêt uſuraire: il declare que ce ſeroit moiſſonner où l'on n'a point ſemé, & recueillir où l'on n'a rien mis. Mais voulant fermer la bouche à un ſerviteur qui le taxe d'être dur & injuſte, il lui dit que dans cette ſuppoſition même, il ſe condamne par ſes propres paroles: *Vous ſaviez que je redemande ce que je n'ai point donné, & que je recueille ce que je n'ai point ſemé: pourquoi donc n'avez-vous point mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retiraſſe avec les interêts?* Le ſerviteur dans la perſuaſion où il étoit, ne devoit pas craindre d'employer l'argent de ſon Maître en gains illicites. Un Maître qui aime à recueillir ce qu'il n'a point ſemé, ne punit point un ſerviteur qui le ſert ſelon ſes deſirs. Puis donc que Jeſus-Chriſt fait entendre clairement, qu'en prêtant à interêt on recueille où l'on n'a point ſemé, n'eſt-ce pas declarer que l'uſure renferme une injuſtice réelle? D'où il reſulte qu'elle eſt contraire au *droit naturel*: ce qu'il ne faut pas entendre ſeulement de l'uſure à l'égard du pauvre, mais encore à l'égard du riche; puiſque c'eſt d'un argent mis à la banque que Jeſus-Chriſt declare qu'on recueille ce qu'on n'a point ſemé, quand on en tire les interêts. Luc. XIX.

S'il eſt vrai que l'uſure, même à l'égard du riche, renferme une injuſtice, je ne vois pas pourquoi l'on rejetteroit la raiſon qu'en apportent les Theologiens & les Juriſconſultes. Ils pretendent que dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, la proprieté eſt inſeparable de l'uſage même. Or l'argent eſt une choſe qui ſe conſume par l'uſage. Donc en cedant par le prêt l'uſage d'une ſomme d'argent, on en cede la proprieté. Si l'on en cede la proprieté, il y auroit de l'injuſtice à en tirer du profit, parce que ce ſeroit exiger un interêt d'une choſe qui n'eſt plus à nous.

L'Auteur de la *Defenſe des contracts* pour éluder ce raiſonnement, qu'il qualifie de ſubtilité ſcholaſtique, y oppoſe une diſtinction qui conſiſte à reconnoître dans le prêt deux ſortes d'uſage: un uſage de *conſomption*, & *un uſage qui laiſſe ſubſiſter l'argent en ſa valeur*, comme quand on achete des terres, des marchandiſes, &c. L'uſage de conſomption, dit l'Auteur, regarde le prêt fait au pauvre: car dès que les choſes neceſſaires que ce pauvre a achetées de l'argent qu'on lui a prêté, ſont mangées ou conſumées réellement, tout eſt peri, il ne lui reſte aucun équivalent de cet argent. Un negotiant au contraire ne conſume pas *entierement & abſolument* l'argent qu'on lui prête, puiſqu'il en achete des marchandiſes qui lui ſervent d'équivalent. L'Auteur convient que ce ſeroit une injuſtice de tirer du profit dans le premier cas; mais il pretend qu'il n'en eſt pas de même dans le ſecond cas. Suite de la Def. pag. 25. & 26.

Pour lui faire ſentir le defaut de ſa diſtinction, il n'y a qu'à ſuppoſer un pauvre à qui on prête vingt écus, & qui en achete une vache, qui lui donne le lait & le beurre dont il a beſoin chaque jour. L'argent ayant été employé à l'achat d'u-

1732. d'une choſe actuellement ſubſiſtante, qui ſert d'équivalent, & d'où l'on tire du profit, dira-t-on qu'il ſoit permis de tirer l'interêt des vingt écus prêtés au pauvre?

Suppoſons en ſecond lieu que l'on prête à ce pauvre dix boiſſeaux de bled pour enſemencer ſon champ. Dans les principes de l'Auteur, l'uſage que fera ce pauvre des dix boiſſeaux ne ſera pas un uſage de *conſomption:* ſera-t-il donc permis de ſtipuler, qu'à la recolte il rendra quelques boiſſeaux de plus que les dix?

Que l'Auteur voie par là combien ſa diſtinction eſt frivole. Tout ce qu'il dit du riche, on le peut dire du pauvre. Il ne voit pas l'injuſtice qu'il y auroit à retirer un modique interêt d'un argent que l'on prête à un negotiant, entre les mains de qui il profite, & qui en devient plus à ſon aiſe. Ne pourra-t-on pas en dire de même du pauvre, à qui l'on prête dix boiſſeaux de bled, qui en produiſent à la recolte deux cens? Quel tort lui fait-on en lui prenant quelques boiſſeaux de plus que les dix? Il ſeroit mort de faim, ſi l'on n'avoit pas eu pitié de lui. Le prêt qu'on lui a fait, loin de l'appauvrir, l'a mis à ſon aiſe. Le voilà en état de paſſer l'année tranquillement, & d'enſemencer ſon champ, ſans être obligé d'emprunter de nouveau. En un mot que l'on faſſe parler la cupidité, elle ne ſera pas moins ingenieuſe pour couvrir l'uſure à l'égard du pauvre, qu'elle l'eſt pour eſſayer de juſtifier celle qui ſe commet à l'égard du riche.

Une des addreſſes de l'Auteur dans ſa *Defenſe*, eſt de repreſenter le negotiant, à qui l'on prête à interêt, comme tirant toujours du profit de l'argent prêté. Combien de fois neanmoins le contraire arrive-t-il? Si l'argent prêté deperit ſans la faute de l'emprunteur, que deviennent tous les raiſonnemens qui ſont fondés ſur l'avantage que celui-ci retire du prêt?

Un autre artifice de l'Auteur eſt de diſſimuler le poids & le nombre de ſes adverſaires. Il affecte toujours de parler de Scot comme ayant donné le ton aux autres Scholaſtiques ſur l'article de l'uſure. Et cependant il ne ſauroit diſconvenir, que S. Thomas & les Scholaſtiques les plus anciens n'ayent enſeigné avant Scot, que l'uſure eſt contraire au droit naturel, & qu'ils n'en ayent apporté les mêmes raiſons que celui-ci.

Mais une choſe que je ne puis lui paſſer, c'eſt de nous renvoyer aux marchands pour apprendre *cette* pretendue *verité*, que *l'uſage de l'argent eſt eſtimable à prix ſeparement du capital.* „ Il faut avouer, dit-il, que cela s'apprend mieux „ chez des marchands & des gens de commerce, que ſur les bancs de Sorbon- „ ne: *Unicuique in ſua arte credendum.*" Et tout de ſuite: „ C'eſt aux gens de com- „ merce à en juger plutôt qu'aux Theologiens."

Suite de la Def. pag. 43.

Ce diſcours eſt ſi étonnant que j'ai de la peine à en croire à mes yeux. Voilà donc les marchands ſubſtitués à la place des Theologiens, pour prononcer ſi l'uſure à l'égard du riche eſt contraire au droit naturel, ou ſi elle ne l'eſt pas; ſi elle renferme, ou non, une injuſtice. C'eſt-à-dire, qu'après dix-ſept ſiecles l'Egliſe ne ſauroit trouver dans ſes Miniſtres des lumieres ſuffiſantes, pour decider ſur une matiere d'un uſage perpetuel & univerſel.

Cette pretention de l'Auteur eſt pour moi une demonſtration de la nouveauté de ſon ſyſtême. On ne parle point ainſi quand on croit avoir pour garant de ſon ſentiment l'Ecriture & la Tradition. Sur une queſtion de morale appeller des Theologiens aux gens de commerce, c'eſt avouer que l'on a contre ſoi toute l'Ecole, & avec l'Ecole l'Ecriture & les Peres de l'Egliſe, que les Theologiens certainement entendent mieux que les gens de commerce. Je doute même que ceux-ci, interrogés ſur une derniere pretention de l'Auteur, repondiſſent comme il fait. Il pretend que le prêt avec ſtipulation d'interêt à l'égard du riche eſt un contract de *louage*. C'eſt une imagination, contre laquelle le langage univerſel reclame. Où ſont donc les loix, où ſont les deciſions, où ſont les ſtatuts

même

même des commerçans qui autorisent cette idée? Est-il jamais venu dans l'esprit d'un negotiant de dire d'une maniere serieuse : J'ai loué à un tel une somme d'argent pour tant de revenu? Les payſans, auxquels l'Auteur renvoie si souvent pour apprendre la difference qu'il y a entre le simple prêt & le prêt à interêt, savent-ils que quand ils prêtent à interêt ils louent leur argent? En jugent-ils ainsi? En parlent-ils de même? Si l'Auteur vouloit être entendu dans le commerce ordinaire de la vie, je crois qu'il seroit obligé de reformer son propre langage. Qu'il en conclue que ce n'est pas seulement le langage, mais la chose qu'il exprime, qui est contraire aux idées communes, quelque favorable qu'elle soit à la cupidité. 1732.

Je ne balance donc pas, Monsieur, à vous declarer que je pense differemment de l'Auteur sur tous les articles, qu'il a entrepris de prouver dans sa *Defense*. Au contraire je regarde le *Dogma Ecclesiæ*, dont il fait peu de cas, comme un Ouvrage plein de verité. J'y trouve la doctrine de l'Eglise sur l'usure établie avec une force & avec une clarté que je ne puis assez louer & assez admirer. La liberté avec laquelle les Auteurs de ce savant Ouvrage enseignent la verité, montre qu'ils n'ont qu'elle en vue dans toutes leurs demarches. Ce qu'ils ont souffert dans leur patrie, les nouveaux dangers auxquels ils s'exposent dans la vôtre, l'incertitude de leur sort pour l'avenir; tout, ce semble, devroit rallentir leur zele. Cependant dès qu'ils voient la verité en peril, rien ne les arrête. Uniquement occupés du soin de lui plaire, la crainte des inconveniens les touche peu. Ils ne trouvent leur sureté qu'à être fideles à Dieu; persuadés qu'en travaillant à delivrer la verité, la verité les delivrera. Pourriez-vous, Monsieur, refuser votre estime & votre affection à de tels athletes?

En faisant leur éloge, j'ai fait celui de M. l'Archevêque d'Utrecht, dont je ne puis me lasser d'admirer la foi & le courage dans toute cette affaire. Que ceux qui ne le connoissent pas, apprennent à le connoître, en considerant la pureté des motifs qui le font agir. Pour embrasser le parti qu'il a pris, combien faut-il avoir renoncé à tout ce qu'une fausse prudence peut suggerer de seduisant!

Qu'il est triste que des Prêtres, si unis à leur Archevêque sur tous les autres chefs, se separent de lui sur un point, où l'on est obligé de lui abandonner la Sorbonne, le Clergé de France, les Scholastiques depuis 600. ans, disons mieux, toute l'Eglise!

Oserois-je vous conjurer, Monsieur, de faire attention aux dangers d'une opinion, que d'anciens prejugés portent aujourd'hui à defendre avec trop d'ardeur? Je ne sai qui est l'Auteur de l'Ecrit que vous m'avez envoyé; mais je ne puis vous temoigner jusqu'à quel point je suis affligé, qu'un pareil Ecrit ait pris naissance parmi vous. Je ne feindrai pas même de vous dire que, si de semblables pieces se repandoient dans mon Dioceſe, je ne pourrois m'empêcher de les censurer. Jugez de là combien je les crois mauvaises & pernicieuses. Je suis très parfaitement, &c.

P. S. Depuis ma Lettre écrite j'ai reçu, Monsieur, les trois Lettres d'un Docteur de Sorbonne qui vous sont addressées. La troisieme me confirme dans la pensée où j'étois, que votre Auteur approuve *les trois contracts*. Je n'osois lui attribuer expressement cette erreur, sur ce qu'il rapporte de Malderus dans la Preface de la *Suite de sa Defense*. Mais l'Auteur des trois Lettres m'apprend qu'il s'est expliqué nettement sur ce point dans sa *Defense des contracts*, qui n'est pas venue jusqu'à moi. Il paroit qu'il persiste dans une opinion si decriée, puisqu'il ne dit pas un mot pour se laver du reproche accablant qu'on lui en fait. Je le plains, & ceux qui, comme lui, pretendent justifier vos contracts par le rapport qu'ils ont avec cette sorte d'usure. Vous savez de quelle maniere elle a été re-

1732. prouvée dans l'infame Auteur de l'*Apologie des Casuistes*, & dans *Amadeus Guimenius*. Je m'étonne que l'Auteur de la *Defense des contracts*, qui sur toute autre matiere se feroit un devoir de combattre ces indignes Casuistes, veuille prendre fait & cause pour eux sur un article si universellement condamné. Je l'exhorte de tout mon cœur à rentrer en lui-même, & à édifier l'Eglise par une retractation humble & sincere du scandale qu'il y cause.

Je ne parle point en ennemi, mais en ami, qui desire ardemment le salut de ceux que Dieu lui a associés dans le saint Ministere. Tant de combats soutenus pour la defense de la verité deviendront-ils inutiles? *Tanta passi estis sine causa, si tamen sine causa.* Laissez-moi esperer, Monsieur, que mes vœux seront accomplis, & que renonçant à une erreur, qui ne peut qu'être très prejudiciable à ceux qui l'embrassent, j'aurai la consolation de vous voir inviolablement uni avec un Pasteur digne de tous vos respects & de tout votre amour. *Amen, Amen.*

LETTRE DLI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de l'ordre du Roi pour fermer le Cimetiere de S. Medard, & des Procès-verbaux de la Bastille.*

Le 7. Fevier 1732.

IL y a un siecle, Monseigneur, que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos nouvelles. Je voulois il y a quinze jours avoir l'honneur de vous écrire. Le Messager nous manqua. On me fait esperer que nous l'aurons aujourd'hui ou demain. Par le froid qu'il fait ici, je comprens qu'il doit être bien violent sur votre montagne. Conservez-vous, je vous en conjure, & ne vous laissez point attaquer de quelque nouveau rhume.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires de mon Ordonnance contre le Roman du Jesuite Berruyer. Je souhaite qu'elle merite votre approbation.

Le Cimetiere du saint Diacre est donc fermé. Dieu ne pourra plus faire de miracles maintenant par l'intercession de son serviteur. Mais s'il a resolu de se manifester par cette voie, qui l'en empêchera? L'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris & le Decret de Rome n'ont point arrêté son bras. La puissance seculiere en viendra-t-elle à bout? Etrange guerre que celle que l'on fait à Dieu en la personne de ses Saints! On releve avec emphase le temoignage de quelques prisonniers, gens sans aveu, qui declarent que leurs convulsions sont volontaires. Si ce sont des imposteurs, qu'on les punisse; ils le meritent. Mais parce qu'il se sera glissé quelques impostures à S. Medard, en conclurre que tout ce qui s'y passe n'est que fourberie; c'est marquer bien de la mauvaise volonté, & chercher visiblement à s'aveugler. Il y a quatre ou cinq mois que toute la Medecine de Paris examine les convulsions de l'Abbé de Becherand & de beaucoup d'autres, sans que l'on ait pu appercevoir en eux la moindre marque de supercherie; & l'on vient me dire aujourd'hui sur la deposition de quelques inconnus, que toutes ces convulsions sont volontaires. Qui le croira? Ceux qui sont bien aises de ne rien croire. Les Libertins voient avec une joie secrete, qu'on leur fournit des pretextes pour rester dans leur incredulité. De tout tems ils ont cherché dans les faux miracles de quoi se rassurer contre les veritables. Les imposteurs leur ont servi à rejetter le temoignage des hommes envoyés de Dieu; les faux Christs à ne pas croire au Fils de Dieu même. Cependant Dieu fera son œuvre, & les hommes ne pourront l'en empêcher. Elle avance, cette œuvre, par les moyens que les hommes employent pour la detruire. Admirons, benissons, rejouissons-nous. Qui sera le plus fort, ou de Dieu ou des hommes? *Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanæ sunt.* Je suis avec le devouement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

Ps. XCIII. 11.

LET-

LETTRE DLII. 1732.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *ſur un bruit qui s'étoit repandu que le Prelat blâmoit ſa conduite.*

Le 17. Fevrier 1732.

JE ne ſai, Monſieur, ſur quel fondement on a pu me mettre au nombre des perſonnes qui vous blâment. A Dieu ne plaiſe que je maudiſſe celui que Dieu benit! Je le prie d'achever en vous l'œuvre qu'il a commencée: je la regarde avec des yeux biens differens de ceux de vos ennemis. Quand on connoit votre droiture & votre ſincerité, on ſait à quoi ſe fixer ſur ce qui vous regarde. Continuez d'invoquer le ſaint Diacre, ſous la protection duquel vous vous êtes mis. Je l'invoque moi-même tous les jours. Je ne ceſſe de benir Dieu des merveilles qu'il opere par ſon interceſſion. Elles trouvent des contradicteurs, je l'avoue; mais les miracles en ont trouvé dans tous les tems. *Heureux celui qui ne prend point de* Jeſus-Chriſt, *une occaſion de chute & de ſcandale*, dans le tems même qu'il rend la vue aux aveugles, l'ouie aux ſourds, la parole aux muets, qu'il guerit les paralytiques, & qu'il fait marcher les boiteux. Je ſuis, &c. Luc. VII. 23.

LETTRE DLIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il approuve le Mandement de ce Prelat, & lui parle d'un Ouvrage auquel il travailloit.*

Le 24. Fevrier 1732.

J'AI lu avec beaucoup de plaiſir, mon très cher Seigneur, le Mandement que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Votre Metropolitain n'en aura pas été auſſi content que moi. L'armée eſt bien campée. Le ſignal eſt donné. Il n'y a qu'à charger.

Ne croyez pas que je laiſſe le Babillard en repos. J'ai mon coup à tirer. Il y a apparence que vous ne ferez pas long-tems ſans en entendre le bruit. M. Languet.

Ce n'eſt point de l'uſure que j'ai voulu parler dans ma precedente, mais des miracles. L'uſure eſt l'affaire d'une Lettre particuliere. Il n'en eſt pas de même des miracles. Il faut amaſſer des materiaux & ſe tenir prêt dès que le moment ſera venu. Je vous ſupplie de n'en rien dire.

Je ne vous dis rien de ce qui ſe paſſe à S. Medard. Vous ſavez les nouvelles. Je vis hier une Lettre écrite d'Alet où il vient d'arriver deux miracles par l'attouchement des reliques du ſaint Diacre. Je ne ſai neanmoins ſi c'eſt à Alet ou à Limoux. Il paroit que Dieu ne veut pas encore rentrer dans ſon ſecret.

LETTRE DLIV.

A M. LENET, *Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui parle d'une demarche de M. de Nevers, & du ſecond volume des Anecdotes.*

Le 2. Mars 1732.

MONSIEUR de Nevers vient de tirer ſon coup contre le Metropolitain; mais il y a de la rouille dans ſes armes. S'il eſt attaqué & qu'il veuille ſe defendre, il ſera obligé de les tenir en meilleur état.

Les violences continuent, & les miracles auſſi. Qu'eſt-ce que l'homme pour combattre contre Dieu? *Quare fremuerunt gentes, & populi meditati ſunt inania?* Pſ. II. 1.

Le ſecond volume des Anecdotes commence à paroître. Que de projets! Que d'intrigues! Que de manœuvres! Quelle idée doit-on avoir de l'arbre qui produit de pareils fruits! Je ſuis avec reſpect, &c.

1732.

LETTRE DLV.

*A M. *** sur la detention de M. de Becherand à S. Lazare.*

A la Verune le 3. Mars 1732.

VOus me demandiez dans votre derniere Lettre, si c'étoit par mon ordre que l'Abbé de Becherand s'étoit montré en spectacle sur le tombeau de M. l'Abbé de Pâris, & qu'il vous étoit important de le savoir. Je vous repondis sur le champ, & vous rendis en même tems un temoignage très sincere & très vrai sur cet Abbé. Je ne comprenois pas pourquoi il vous étoit important d'être instruit sur ce que vous me demandiez. Je le comprens encore moins à present, & je vous prie de me le mander. Qu'est-ce que cela pourroit avoir de commun avec ce que j'ai appris par les Lettres d'hier, que M. Herault vient de le faire mener à S. Lazare comme un miserable & un mauvais garnement, & cela sur la delation & à la priere d'un autre Abbé de Becherand son oncle & Chanoine de mon Eglise? (J'appellerai l'oncle l'Abbé de S. Polycarpe qui est le nom de son Abbaye, afin de ne pas le confondre avec son neveu que j'appellerai l'Abbé de Becherand.) Est-il possible qu'on puisse pousser l'injustice & la violence jusqu'à ce point? Condamner un aussi honnête homme que le neveu, & le punir d'une maniere si indigne sur le frivole temoignage d'un aussi malhonnête homme & aussi écervelé que son oncle! Peut-on dire que ce soit sur les plaintes de la famille de l'Abbé de Becherand qu'on l'a fait enfermer dans une maison de correction, ayant une mere, une tante, un cousin germain Syndic de notre province, & plusieurs autres proches parens, tous gens d'honneur & de merite, qui sont bien éloignés de se plaindre de sa conduite. Car il ne leur a jamais donné que des sujets d'édification. Et on peut dire avec verité qu'il n'y a de partie vereuse dans toute cette famille que le seul Abbé de S. Polycarpe. C'est un homme très malin, mais en même tems un esprit très court & très borné, à qui les Jesuites, auxquels il est entierement vendu, font faire tout ce qu'ils veulent. Il dissipe en leur faveur le bien dont il n'a que l'usufruit, & qui est substitué à l'Abbé de Becherand. Il passe pour membre de la Societé, & pour en avoir fait les vœux. Il est conduit par un Jesuite fort celebre en ce pays-ci, à Paris & en bien d'autres endroits, appellé Senault. On ne peut douter que ce ne soit ce Religieux qui lui a dicté la Lettre qu'il a écrite à M. le Cardinal de Fleury, qui est entre les mains de M. Herault, & que ce Magistrat fait voir à tout le monde. Mais cependant on doit moins attribuer les calomnies dont il a rempli cette Lettre à la haine que lui & Senault ont contre l'Abbé de Becherand, qu'à l'interêt que les Jesuites de Montpellier ont de tenir éloigné & enfermé un homme dont ils desirent de s'approprier le bien.

Je suis persuadé que, si M. Herault eût été instruit de toutes ces circonstances & de bien d'autres encore, il auroit plutôt fait enfermer l'oncle que le neveu. Celui là le merite à bien des titres; & celui-ci souffre une indue vexation, qui fait crier tout le monde, & qu'on n'a jamais exercée contre un homme de son caractere.

Vous êtes des amis de M. Herault. Faites-moi le plaisir sans perdre de tems de lui faire voir ma Lettre. Priez-le de vous montrer celle qu'il a entre les mains de l'Abbé de S. Polycarpe à M. le Cardinal de Fleury; & servez-vous, je vous prie, de tout le credit que vous pouvez avoir auprès de lui, pour le porter à reparer l'injustice criante qu'il vient de commettre, en laissant surprendre sa religion par l'homme du monde qui merite le moins de croyance.

LET-

LETTRE DLVI. 1732.

A un Chanoine Regulier de Nevers, sur un Mandement de M. l'Evêque de Nevers.

Le 3. Mars 1732.

JE vous suis très obligé, Mon Reverend Pere, du present que vous m'avez fait. Le Mandement est tel que vous me l'annoncez. Il ne sauroit faire plaisir au nouveau Metropolitain. Mais il y a des endroits où l'on ne se soutient pas, & où l'on se contredit. S. Augustin, qu'on fait parler, auroit de la peine à s'y reconnoître. L'ennemi dressera ses batteries de ce côté là; & je ne vois pas comment on pourra le repousser, qu'en revenant aux vrais principes. Les termes que vous avez soulignez à la page 10. n'ont jamais du être employés. Que risque-t-on à parler comme S. Augustin? Le debut sur les actions des infideles est bon. Le reste n'y repond pas & est embarrassé. L'exemple de Corneille ne prouve rien. Dès qu'il n'agissoit pas sans quelque foi, en cela même il n'étoit pas infidele.

M. l'Archevêque de Sens ne sera pas content du *quoiqu'il en soit*, qu'on lit immediatement après. Pour moi je le suis très fort de tout ce qui est dit dans le Mandement de l'obligation de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour. Separons ce qu'il contient de precieux d'avec ce qu'il y a de vil. Attachons-nous à l'or; laissons la paille. *Si separaveris pretiosum à vili, quasi os meum eris.* Je suis très parfaitement, &c. Jer. XV. 19.

LETTRE DLVII.

A Madame de COETQUEN, *sur le bonheur des souffrances, sur les Procès-verbaux de la Bastille, sur l'enlevement de M. de Becherand, sur la guerre faite aux miracles, sur la conduite de M. de Rhodez, sur l'Acte d'Appel signifié à pareil jour en Sorbonne.*

Le 5. Mars 1732.

JE suis bien persuadé, Madame, qu'on cherchera à vous faire de la peine. Mais que peuvent les hommes contre des Vierges, qui ne s'exposent à leur ressentiment que parce qu'elles craignent Dieu plus que les hommes? Quelle joie de souffrir pour la justice, & d'avoir dès cette vie même des preuves sensibles que l'on souffre pour elle!

Je pense tout ce que vous pensez des Procès-verbaux de la Bastille. Ils serviront à aveugler ceux qui veulent s'aveugler; mais le peuple ne prendra pas le change. Voyez avec quelles acclamations il a accompagné à S. Medard la fille du fermier près de Gisors. Il en sera de même de tous les autres Convulsionnaires, à mesure qu'ils gueriront.

L'enlevement de l'Abbé de Becherand cause beaucoup d'indignation dans ce pays ci. Toute sa famille est soulevée contre l'auteur de cette violence. C'est un oncle Chanoine de mon Eglise Cathedrale, petit genie, ignorant au suprême degré, malicieux, devoué aux Jesuites, Jesuite lui-même à ce que l'on croit, que ces bons Peres mangent, & qui a deja consumé une bonne partie des biens substitués au neveu. C'est sur le temoignage d'un tel homme qu'on fait mettre l'Abbé de Becherand à S. Lazare. Dans quel siecle vivons-nous!

Il y a bien de l'apparence que le corps du saint Diacre est enlevé. Les enfans des hommes croyent deconcerter les desseins de Dieu; & Dieu convainc de folie les desseins des enfans des hommes. Les miracles continuent. Si le corps est enlevé,

1732. enlevé, nos ennemis en ſont-ils plus avancés? Quelle honte pour eux! Mais en même tems quel deſeſpoir!

M. de Rhodez ne m'a point repondu. On m'a temoigné depuis peu l'envie qu'il auroit que nous vecuſſions comme par le paſſé. J'ai demandé ſi je pourrois avoir une union bien intime avec un Evêque qui étoit entré dans le complot de mes ennemis, & qui avoit ſigné la Lettre de l'Aſſemblée du Clergé contre moi. Après avoir trahi la verité, abandonné M. l'Evêque de Senez, & enfoncé le poignard dans le ſein de ſon ami, pretend-on rentrer dans les droits de l'amitié, en ne faiſant rien pour reparer de telles fautes?

Je datte ma Lettre d'un jour qui m'eſt bien glorieux. Il y a quinze ans que notre Appel fut manifeſté en Sorbonne. Tout ce que j'ai ſouffert depuis, ne m'a pu faire regretter une journée que j'acheterois de tout ce que j'ai de ſang dans les veines, ſi j'étois à recommencer. Demandez pour moi la perſeverance. Je ſuis avec reſpect, Madame, &c.

LETTRE DLVIII.

A une Religieuſe. Il benit Dieu de ce qu'elle eſt diſpoſée à reparer la faute qu'elle a faite en acceptant la Bulle.

Le 13. *Mars* 1732.

POUR cette fois, ma très chere Sœur, je n'ai qu'à benir Dieu des diſpoſitions dans leſquelles je vous trouve. Elles ſont telles que je puis les deſirer. Le premier degré du bonheur eſt de ne point faire de fautes. Le ſecond eſt d'en gemir, quand on a eu le malheur d'en commettre. L'aveu que vous faites de celle dans laquelle vous êtes tombée, me donne une ferme confiance qu'elle vous ſera pardonnée. Vous avez commencé à la reparer. J'eſpere que Dieu fera naître l'occaſion d'achever. Je ne crois pas que vous deviez la prevenir en écrivant à Monſieur votre Evêque. J'y vois de grands inconveniens pour votre maiſon & pour vous-même. Laiſſez-le revenir dans ſon Dioceſe. D'ici là ne faites rien, qui puiſſe donner lieu de penſer que vous ſoyez dans les ſentimens où il vous croit. Parlez & agiſſez comme doit parler & agir une fille à qui Dieu a fait la grace d'ouvrir les yeux, ſur une demarche très prejudiciable au ſalut. Faites uſage de la prudence du ſerpent; mais ne la ſeparez pas de la ſimplicité de la colombe. Demandez à Dieu qu'il vous affermiſſe dans la reſolution où vous êtes de tout ſacrifier pour la verité. Souvenez-vous que l'eſprit eſt promt, & que la chair eſt foible. L'édifice que vous élevez, ſera expoſé à de grandes ſecouſſes; mais ne craignez rien, s'il a pour fondement une grande humilité. Priez pour moi, ma très chere Sœur, & ne doutez jamais de mon affection pour vous en Jeſus-Chriſt.

LETTRE DLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur un ſermon de ce Prelat, & ſur la detention de M. de Becherand.*

Le 17. *Mars* 1732.

RECEVEZ mon compliment, mon très cher Seigneur, pour le dernier ſermon que vous avez prêché dans votre Cathedrale. Je me joins de grand cœur à tout votre auditoire pour y applaudir. Je felicite votre peuple de lui avoir donné un Paſteur qui ne rougit point de l'Evangile, & qui attaque toute hauteur qui s'éleve contre Dieu.

Vous ſavez de quelle maniere on a traité l'Abbé de Becherand. Il eſt à S. Lazare

S. Lazare dans le quartier des fols. Heureux les ſages de ce monde, s'ils pouvoient avoir un peu de cette folie que la ſageſſe divine a repandue dans le cœur de cet homme plein de foi! Ils s'applaudiſſent de leur ſtratagême. Inſenſés, qui ne voient pas que c'eſt à Dieu même qu'ils font la guerre, & qu'ils ſeront pris dans les filets qu'ils tendent aux autres avec le plus de malignité! 1732.

LETTRE DLX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Evêques qui ſe ſont trouvés aux Etats, de la conduite de M. de Sens envers la nobleſſe, & du Mandement de M. de Nevers.*

Le 26. Mars 1732.

J'Ai à repondre, Monſeigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 18. & l'autre du 20. de ce mois.

Les Etats ſont finis dès le 3. Je n'ai eu de viſites que de M. d'Alby & de M. d'Alet. Quelques-uns de ceux qui me font l'honneur de me voir, n'ont, je crois, oſé le faire. Il y avoit une defenſe ſecrete pour le tems des Etats. *Gradus ſummus, animus imus.*

A quoi penſe votre Metropolitain? Il faut bien aimer à ſe faire des affaires, pour inſulter de gaieté de cœur la nobleſſe de tout un Dioceſe? Ce bon Seigneur eſt enivré de ſon credit. Il ne laiſſeroit pas d'être embarraſſé, ſi tous les Gentilshommes le prenoient ſur le ton de celui dont vous m'avez envoyé la Lettre.

Je ne ſai ce que c'eſt que la *Lettre circulaire d'un Evêque perſecuté* dont vous me demandez un exemplaire. Eſt-ce le vrai titre de la Lettre? Je vais faire travailler à la Liſte que vous deſirez.

Vous ne m'avez rien dit, mon très cher Seigneur, du Mandement de M. de Nevers. Votre ſilence marque ce que vous en penſez. Qu'avoit-il à craindre en traduiſant S. Auguſtin mot pour mot? J'attends quelque choſe de meilleur de la part de perſonnes qui ne vous ſont pas inconnues. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. Vous ſavez combien je vous ſuis reſpectueuſement devoué.

LETTRE DLXI.

A Madame de COETQUEN. *Il lui marque ſon éloignement pour renouer avec M. de Rhodez.*

Le 28. Mars 1732.

JE vois par votre Lettre que vous auriez grande envie que je renouaſſe avec M. de Rhodez. Je le ferois dix fois pour une, ſi je pouvois me promettre de le retirer de l'abyme où il s'eſt precipité. Mais vous ne ſavez pas tout ce que j'ai fait pour l'empêcher de tomber. J'ai eu pour lui toute la condeſcendance imaginable, nonobſtant que je trouvois toujours un homme en garde contre moi, & qui craignoit que je ne le fiſſe penſer comme je penſe. J'en ſuis encore tellement rebuté, que je ne ſaurois prendre ſur moi de vous promettre de lui écrire. Il doit avoir un volume de mes Lettres, s'il les a toutes gardées. Après tout, je crois connoître ſon caractere. De la politeſſe; des termes d'affection, de devouement, de reſpect tant qu'on voudra. Il ſera bien aiſe de pouvoir ſe dire qu'il eſt en liaiſon avec ſes anciens amis; mais il ne fera rien pour reparer le ſcandale qu'il a donné à l'Egliſe. Son malheureux penchant pour les accommodemens l'a perdu. Il offroit d'accepter avec de bonnes explications, & il en eſt venu à accepter ſans explications, d'une maniere même groſſiere.

1732. S'il a encore contre les mains une Lettre assez longue que je lui ai écrite après sa chute, il y verra que, sans être prophete, je lui ai predit une bonne partie de ce qui lui est arrivé depuis. Je n'ai garde cependant, Madame, de desapprouver les sentimens que vous avez pour lui. Priez, & ne cessez de prier. Quand vous appercevrez un commencement de conversion solide, si vous avez besoin de mon ministere je me prêterai à tout ce que vous jugerez capable de pouvoir l'achever. En attendant, je ferai de grand cœur les deux reponses que vous desirez pour les deux Prieures. Je n'ai pas encore reçu leurs Lettres. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DLXII.

A M. l'Evêque de TROYES, *sur la demarche scandaleuse du Chapitre de Troyes, qui avoit fait cesser le sermon du Pere Terrasson en commençant un Office.*

Le 28. Mars 1732.

IL ne sera pas dit, Monseigneur, que vous ferez le bien, & que vous ne serez point en butte aux contradictions des ennemis de tout bien. Je viens d'apprendre que leur esprit s'est glissé dans votre Chapitre, & qu'on l'a porté à se deshonorer par une action aussi humiliante pour ceux qui triomphent, qu'elle est glorieuse pour ceux qu'on a pretendu humilier. Si le Pere Terrasson avoit des talens communs, les usages de votre Chapitre auroient subsisté en sa faveur. Mais un Predicateur rempli de l'esprit de Dieu, peut-il ne pas exciter l'envie des ennemis de la verité, en prêchant sous les yeux d'un Evêque qui se declare si publiquement pour la verité? Dans l'impuissance où l'on étoit de lui fermer la bouche entierement, on a essayé de la lui fermer en partie, & on l'a executé d'une maniere scandaleuse. Quelles prieres que celles qui ont commencé par insulter à Dieu même en la personne d'un Ministre par qui il parloit! Demander le secours de Dieu: *Deus in adjutorium meum intende*; faire l'éloge de sa loi: *Mirabilia testimonia tua*; marquer le bonheur des petits à qui l'explication de sa parole donne l'intelligence: *Declaratio sermonum tuorum illuminat, & intellectum dat parvulis*; & en même tems empêcher les petits de recevoir l'explication de cette parole qu'ils écoutent avec avidité. Quelle honte pour les auteurs d'une demarche si contraire à la Religion! Seroit-ce donc qu'on auroit voulu montrer en priant par un esprit si éloigné de l'esprit de charité, qu'il n'est pas vrai que la charité seule honore Dieu, & que c'est elle seule que Dieu entend? Si S. Paul avoit trouvé à Troade de pareils contradicteurs, il n'y auroit pas annoncé la parole de Dieu comme il fit une nuit toute entiere. Le jeune homme qui tomba du haut d'une fenêtre, auroit évité cet accident. Mais aussi l'Eglise de Troade auroit été privée de la double consolation, d'entendre la parole de l'Evangile, & de la voir confirmée par la resurrection d'un mort.

Ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que ce sont des Prêtres qui cherchent à mettre ainsi obstacle au progrès de l'Evangile. De toute part il semble n'y avoir de zele, que pour affliger & pour contrarier ceux qui l'annoncent avec une conscience pure & irreprochable. De jour en jour le peché contre le S. Esprit devient plus commun. Que ne doit-on pas craindre après cela de la colere de Dieu? Seroit-il surprenant que son royaume nous fût ôté, pour être donné à une nation qui portât des fruits avec abondance?

Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LET-

LETTRE DLXIII. 1732.

A un Benedictin, au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 31. *Mars* 1732.

J'Ai reçu avec joie, Mon Reverend Pere, le temoignage que vous venez de rendre à la verité. Les miracles que Dieu fait chaque jour pour la defense de sa cause, vous ont porté à rompre le silence. Combien qui voient ce que vous voyez, qui entendent ce que vous entendez, & qui n'ont pas le courage de vous imiter! C'est qu'il faut que celui qui agit sur les corps en les gueriſſant de leurs infirmités, agisse sur les cœurs avec le même pouvoir & la même efficacité. Rejouissez vous, Mon Reverend Pere, d'avoir été separé de la nation qui retient la verité dans l'injustice. Plus ce choix est gratuit, plus il doit animer votre reconnoissance.

Ma Lettre vous servira d'Acte de depôt. Je suis, &c.

LETTRE DLXIV.

A M. l'Archevêque D'UTRECHT. *Il s'afflige des contradictions qu'éprouve ce Prelat dans son Dioceſe dont il veut extirper l'usure.*

Le 4. *Avril* 1732.

JE m'estimerois très heureux, Monseigneur, de pouvoir contribuer en quelque chose à la paix de votre Egliſe. Il y a long-tems que la division qui y regne sur l'article de l'usure, me fait gemir. Je suis affligé de trouver dans des Ministres éclairés & zelés, des sentimens que les Jesuites mêmes n'osent soutenir, au moins ouvertement. Dès que vous croyez, Monseigneur, que ma Lettre à Monsieur votre Doyen peut être de quelque utilité, je ne balance point à vous en envoyer un second original. Il est juste de vous mettre en état de prouver que vous n'avez point de sentimens particuliers, & que vous pensez sur la matiere qui divise vos provinces, comme nous pensons, & comme l'on pense dans toute l'Egliſe.

Je prends toute la part que je dois à ce que vous me faites l'honneur de me marquer de l'état present de vos affaires. Les contradictions que vous éprouvez sont d'autant plus douloureuses, qu'elles viennent de ceux qui devroient vous donner le plus de consolation. *Si inimicus meus maledixisset mihi sustinuissem utique*; Pſ. LIV. 13. *& si is qui oderat me super me magna locutus fuisset, abscondissem me forsitan ab eo.* 14. 15. *Tu verò homo unanimis, dux meus & notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos.* Vous voyez, Monseigneur, quel est celui dont vous êtes le disciple, par le caractere que portent vos souffrances. Qu'il soit lui-même votre consolation, puisqu'il vous a rendu participant de l'amertume de son calice.

Je ne puis vous exprimer combien je suis sensible aux marques du souvenir de M. l'Evêque de Babylone. J'envie les vertus vraiment épiscopales qui brillent en lui. Permettez-moi de vous demander à l'un & à l'autre le secours de vos prieres, auxquelles j'ai une grande confiance. Je suis, &c.

LETTRE DLXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la gueriſon miraculeuſe & de l'enlevement de Madame de Megrigni.*

Le 14. *Avril* 1732.

LEs occupations des fêtes m'ont empêché, mon très cher Seigneur, d'avoir l'honneur de vous écrire toute la semaine derniere. Il me tardoit de me re-

1732. jouir avec vous du miracle operé à Troyes sur Madame de Megrigni. J'appris hier que cette Dame vient d'être enlevée par ordre de la Cour. Je ne crois pas que cela doive empêcher M. de Troyes d'aller en avant. Plus les hommes font d'efforts pour étouffer la voix de Dieu, plus nous devons faire usage de la nôtre pour publier ses merveilles. Les preuves de la maladie & de la guerison ne manqueront pas. Si la Religieuse n'a point été entendue juridiquement, son état depose pour elle même....

Je suis bien affligé de tout ce que j'ai appris sur le compte des deux personnes
Rom.XI.20. dont vous me faites l'honneur de me parler. *Noli altum sapere, sed time.* Je prie Dieu de leur ouvrir les yeux à l'un & à l'autre. On dit que personne ne veut de la Niece. Je n'en suis pas surpris. Quelle trahison!

L'Abbé de Beaujeu est nommé Suffragant de Castres, avec deux mille écus de pension sur l'Evêché.

LETTRE DLXVI.

A M. l'Evêque de Senez, *sur le même sujet, & sur la Relation de M. Chaulin.*

Le 19. Avril 1732.

Les occasions, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous écrire deviennent bien rares. En voici une trop sure pour ne pas en profiter. Je presume que votre santé est bonne, parce que je n'entends rien dire de contraire. La belle saison me mettra en état de recevoir un peu plus souvent de vos nouvelles. Vous savez à quel point je m'y intereſſe.

Les merveilles continuent. Dieu ne se lasse point de faire des miracles, & les hommes ne se lassent point de les contredire. Vous êtes informé, Monseigneur, de tout ce qui est arrivé à Troyes. Le miracle est constant. Il a jetté l'allarme dans le camp ennemi. On veut étouffer la voix de Dieu. La Religieuse est enlevée: la procedure interrompue. Mais M. de Troyes ne se taira pas. Quand il le feroit, les violences dont on use constateroient le miracle plus que toutes les procedures les plus regulieres.

Je ne doute pas que l'on ne vous ait envoyé la Relation de M. Chaulin au sujet de la veuve de Lorme. Cette piece est accablante contre le parti Constitutionnaire. On y lit d'étranges choses; & ce qu'il y a de meilleur, c'est que le temoin ne peut être soupçonné d'agir par aucune vue humaine. Il a toutes les conditions que l'incredulité même peut demander, pour que son temoignage soit reçu.

Que d'actions de graces nous avons à rendre à Dieu pour toutes les misericordes qu'il nous fait! Il est vraiment le protecteur de notre cause. Qu'avons-nous à craindre des efforts des hommes? Le ciel & le terre passeront; mais la verité que nous defendons, subsistera éternellement. Je suis, &c.

LETTRE DLXVII.

A M. *** *Bachelier en Theologie. Il applaudit à ses bonnes dispositions.*

Le 19. Avril 1732.

Je suis très édifié, Monsieur, de la Lettre que votre zele pour la verité vous a porté à m'écrire. Les sentimens d'humilité qui y regnent, & la disposition où vous êtes de reparer publiquement les fautes que vous avez faites, sont des graces qui ne sont pas données à tous. Vous en connoissez le prix. Conservez-les avec fidelité. Je me joins à vous de tout mon cœur pour demander à Dieu d'achever dans votre cœur l'œuvre qu'il y a commencée. Demandez-lui la même grace pour moi. Je suis, Monsieur, très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DLXVIII. 1732.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Lettres écrites par M. de Troyes ſur l'enlevement de Madame de Megrigni.*

Le 21. *Avril* 1732.

JE vous rends mille graces, mon très cher Seigneur, des pieces que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je ſuis plus content de la ſeconde Lettre de M. de Troyes que de la premiere. Dans un tems de paix *conſulter les impartiaux*, cela eſt dans les regles. Mais aujourd'hui, où trouver des perſonnes éclairées, judicieuſes, aimant la verité, qui n'ayent pris aucun parti? C'eſt en avoir pris un très mauvais que d'être demeuré dans le ſilence, quand la verité & ceux qui la defendent ſont traités comme nous le voyons. Je craindrois fort que les pretendus *impartiaux* ne vouluſſent pas donner un conſeil courageux; & que le même eſprit de timidité qui tient leur langue captive depuis ſi long-tems, n'influât dans la deliberation où ils ſeroient appellés. Quand la verité eſt perſecutée, les meilleurs conſeillers ſont ceux qui par leurs actions montrent qu'ils aiment plus la gloire de Dieu que celle des hommes. Defions-nous d'un conſeil où les vues humaines peuvent entrer. Falloit-il attendre pour reconnoître les miracles de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, que les *impartiaux* euſſent prononcé? La gueriſon de Madame de Megrigni a tous les caracteres d'une gueriſon miraculeuſe. Les precautions que l'on prend pour étouffer ce miracle, achevent de le conſtater. M. de Troyes dans les Remontrances qu'on aſſure qu'il medite, doit, ce me ſemble, en parler comme un homme perſuadé. Le dernier mot de ſa ſeconde Lettre dit beaucoup. Qui eſt-ce en effet qui oſera dire au Roi la verité, ſi un Evêque ne l'oſe pas? Eſt-ce donc vainement qu'il eſt écrit: *Loquebar de teſtimoniis tuis in conſpectu regum, & non confundebar?* Pſ. CXVIII. 46.

LETTRE DLXIX.

A M. CHAULIN *Docteur en Theologie, &c. Il le felicite ſur le grand & illuſtre temoignage qu'il rend, aux depens de tout, à la punition miraculeuſe de la veuve de Lorme.*

Le 22. *Avril* 1732.

J'AI lu, Monſieur, avec une joie que je ne puis exprimer le temoignage que vous venez de rendre à la verité, dans la Relation que vous avez dreſſée au ſujet de la veuve de Lorme. Ce temoignage eſt precieux par bien des endroits. Celui qui le rend ne peut être ſoupçonné d'agir par eſprit de parti. Il avoit pris des engagemens tout oppoſés. Il ne s'eſt rendu qu'avec peine, & il craignoit la lumiere qui devoit lui ouvrir les yeux. S'il avoit été capable de ſe laiſſer toucher par des vues d'interêt, il ſeroit reſté dans ſes anciennes preventions; & il n'auroit pas refuſé les offres qu'on lui a faites de lui donner tout ce qu'il voudroit, pourvû qu'il conſentît à étouffer l'œuvre de Dieu. Un temoin qui renonce à toutes les eſperances du monde, qui commence par ſacrifier ſa liberté, & qui eſt prêt de ſceller ſon temoignage par l'effuſion de tout ſon ſang, merite d'être cru. Que les vues des hommes ſont bornées! Avec toute leur ſageſſe & toute leur puiſſance pourroient-ils nous donner contre les miracles, des temoins du caractere de ceux que Dieu ſe forme pour les atteſter? Votre Relation, Monſieur, devient une piece des plus importantes dans l'affaire preſente. Jamais les defenſeurs de la Bulle ne pourront nous enlever l'avantage que nous donne contre eux la pu-

1732. nition de la veuve de Lorme. Ce miracle conſtate tous les autres. Vous en avez apperçu toutes les conſequences. Heureux ceux à qui il eſt donné d'en faire le même uſage que vous! Aux yeux du monde vous êtes à plaindre: aux yeux de la foi votre ſort eſt digne d'envie. Vous ne voyiez pas, & vous voyez. Vous ne parliez pas, & vous parlez. Vous jouiſſiez d'une liberté ſous laquelle vous étiez réellement captif: maintenant vous paroiſſez captif, & vous jouiſſez de la liberté des enfans de Dieu. Conſervez-vous, Monſieur, cet avantage ſi deſirable. Il vous fait éprouver qu'un jour de delices dans le lieu où vous êtes, vaut mieux que mille conſumés dans les deſirs vains & nuiſibles, dont vous faites un aveu ſi humble & ſi édifiant à la face de toute l'Egliſe. Je me recommande ſingulierement à vos prieres. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DLXX.

A Dom DARET *Benedictin. Il lui declare qu'il a toujours gouté le parti d'une Proteſtation.*

Le 22. *Avril* 1732.

JE me ſouviens très bien, mon Reverend Pere, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans le tems que vous me marquez. J'ai votre Lettre, & je n'aurois pas manqué d'en faire uſage ſelon le pouvoir que vous m'y donnez. Je penſe abſolument comme vous ſur l'article de la Proteſtation. Je n'ai pu gouter l'avis que l'on a fait valoir pour garder le ſilence; & j'en ai donné les raiſons en repondant à un de vos Peres. Je m'unis de cœur & d'eſprit à toutes vos ſouffrances & à celles de vos chers aſſociés.

Puiſque Dieu vous a redonné la ſanté, vous ne pouvez mieux l'employer qu'à executer le deſſein que vous aviez formé en 1730. Continuez à prier pour moi, vous & les Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt exilés ſur votre rocher. Saluez-les de ma part *in oſculo ſancto.*

Le Mont S. Michel.

LETTRE DLXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Mandement de M. de Vintimille & d'une Lettre de M. Duguet contre les Nouvelliſtes Eccleſiaſtiques.*

Le 13. *Mai* 1732.

JE vous rends mille graces, Monſeigneur, de la part que vous prenez à la ſanté de Madame de Maubuiſſon.

Les dernieres nouvelles m'ont tiré d'une grande inquietude, par rapport au Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre les Nouvelles Eccleſiaſtiques. Je craignois que ce Mandement ne cauſât de la diviſion parmi les Curés. Heureuſement il s'eſt trouvé ſi outré, que l'on n'a pas cru pouvoir en faire la publication. Il me paroit être du ſtyle de la Lettre de l'Aſſemblée du Clergé au Roi contre moi. Vous avez lu la Lettre de M. Duguet. C'eſt une tache dans ſa vie.

J'entre dans vos peines, Monſeigneur. Je comprends que quand on a un voiſin auſſi lent, on fait ſouvent de mauvais ſang. Ne vous laſſez point neanmoins: *In-*
2. Tim. IV. 2. *ſta opportunè, importunè.* On n'entend plus parler des Remontrances projettées pour ſe plaindre de l'enlevement. Cette affaire eſt-elle auſſi tombée?

LET-

LETTRE DLXXII. 1732.

A M. l'Abbé PUCELLE, *sur son exil.*

Le 28. Mai 1732.

JE ne vois rien, Monsieur, qui fasse plus d'honneur à notre cause que l'exil que vous souffrez pour elle: rien qui caracterise mieux l'injustice de notre siecle. Recevez mes très humbles complimens. Dirai-je de condoleance? Dirai-je de felicitation? En jettant les yeux sur vous, il faut se rejouir. En jettant les yeux sur l'Eglise & sur l'Etat, il faut repandre des torrens de larmes. Je suis avec un respect & une veneration sans bornes, &c.

LETTRE DLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui addresse la Lettre precedente, & lui parle d'une Lettre de M. de Troyes, & des Procès-verbaux des Assemblées de 1725. & 1730.*

Le 28. Mai 1732.

ON m'écrit, mon très cher Seigneur, que je puis m'addresser à vous pour parvenir au venerable Magistrat qui vient d'être exilé dans votre province. Je vous supplie de lui faire tenir ma Lettre. C'est un tribut que je lui dois par bien des endroits. Dieu sait se choisir des temoins dignes de sa cause: vous le voyez. Y en a-t-il de ce caractere qui ayent souffert pour les interêts de la Bulle? Un Pere Tellier, un Gaillande: voilà les Confesseurs de la Bulle. Qu'il y a loin de-là à l'Abbé Pucelle & à M. de Senez! Je ne fais point de reflexions sur le grand évenement qui tient aujourd'hui tous les esprits en suspens. Que vous dirois-je, mon cher Seigneur, que vous ne vous soyez deja dit mille fois à vous-même?

La Lettre de votre voisin est un bon supplement. Qu'importe de quelle manie- M. de Troyes.
re on rende temoignage, pourvû qu'on le rende.

Je n'ai point reçu le Procès-verbal de la derniere Assemblée: je n'ai pas même celui de 1725. Je les ferai venir incessamment. Je crois que je ne suis pas mieux traité dans l'un que dans l'autre. Je me suis deja fait justice de l'un & de l'autre. Je vous exhorte, mon très cher Seigneur, à en faire autant.

LETTRE DLXXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur divers sujets.*

Le 11. Juin 1732.

J'AI fait partir par le precedent ordinaire, mon très cher Seigneur, le commencement d'une des pieces que vous desirez. Vous aurez le tout aujourd'hui. J'ai reçu hier votre Rituel, dont je vous fais de nouveau mes très humbles remercîmens. Je le lirai avec grand plaisir. Les nouvelles que vous me faites l'honneur de me donner de la piece d'étoffe si desirée, sont bonnes. Un incident auquel je ne me serois pas attendu, a retardé le debit de celle que j'avois promise. Tout viendra neanmoins, s'il plaît au Seigneur.

L'affaire du Parlement n'est pas terminée. Attendons le 13. de ce mois. Dieu veuille achever l'ouvrage commencé.

Il est arrivé un second miracle à Condom le 20. ou le 21. du mois dernier. J'en ai vu la Relation écrite par un homme qui est sur les lieux & très digne de foi. Vous en verrez apparemment le detail incessamment.

Que

1732. Que dit M. de Troyes du ravage que l'on fait dans ſon Dioceſe ? Madame de Megrigni enlevée : le Pere Terraſſon chaſſé de la Congregation de l'Oratoire & du Dioceſe de Troyes : le Pere Colinet envoyé à Lion ; le Pere Grozelier envoyé auſſi je ne ſai où, m'a-t-on dit : les Religieuſes de Notre-Dame qui dépoſent en faveur du miracle, menacées & intimidées. Voilà le tems pour M. de Troyes de montrer qu'il eſt Evêque. Je ſuis bien aſſuré qu'il le fera, de maniere à édifier & à conſoler les amis de la verité.

M. l'Abbé Pucelle. Je reçois, Monſeigneur, votre Lettre du 5. La bonne ſanté du Romain m'a fait grand plaiſir. Je vous felicite de tout mon cœur de votre ſermon ſur les miracles : *Virtute magna reddebant Apoſtoli teſtimonium*, &c. Je n'ai point encore reçu l'Inſtruction de M. le Cardinal de Noailles. Vous ſavez, mon très cher Seigneur, combien je vous ſuis tendrement & reſpectueuſement devoué.

Act. IV. 33.

LETTRE DLXXV.

*A M. *** Il lui parle des violences exercées à Troyes.*

Le 14. Juin 1732.

JE ne crois pas, Monſieur, que vous ayez lieu de vous repentir des demarches que vous avez faites, pour arrêter un certain éclat que vous apprehendiez. Il auroit été à ſouhaiter qu'on vous eût cru. Les évenemens vous juſtifient pleinement.

Voilà donc l'orage qui tombe ſur le Dioceſe de Troyes. Les miſericordes de Dieu y attirent la perſecution. Heureux ceux qui la ſouffrent pour une cauſe ſi juſte ! Plus les ſujets qu'on attaque ſont reſpectables, plus ils meritent d'entrer en lice. Qui voulez-vous que Dieu choiſiſſe pour lui ſervir de temoin ? C'eſt lui qui donne les qualités de l'eſprit & du cœur. Un Prince dans les grandes occaſions expoſe ſes meilleures troupes, & perſonne ne s'en plaint. Dieu aura-t-il moins droit de le faire ? Quelquefois il ne faut qu'une bataille pour perdre toutes les forces d'un Etat. Ne craignez rien de ſemblable dans la guerre que nous faiſons : *Sanguis Martyrum, ſemen Chriſtianorum.* Je vous embraſſe, Monſieur, très tendrement.

LETTRE DLXXVI.

Aux Religieuſes du Calvaire du Marais à Paris. Il les felicite ſur une demarche que l'amour de la verité leur avoit inſpirée, & leur donne à cette occaſion divers avis.

Le 16. Juin 1732.

3. Joan. 4. *JE n'ai point de plus grande joie que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.* En liſant votre Lettre, mes très cheres Filles, je me ſuis tranſporté en eſprit au milieu de vous. Je regrettois de ne pouvoir vous temoigner de vive voix à toutes & à chacune en particulier, combien je ſuis ſatisfait de votre zele, de votre courage, de votre union. L'heureux jour où vous avez conſacré vos mains à la defenſe de la plus belle cauſe qu'il y ait dans le monde ! Souvenez-vous des engagemens que vous avez pris. La couronne n'eſt promiſe qu'à celui qui perſevere juſqu'à la fin. Vous avez eu le tems de vous inſtruire & de vous preparer au combat. Aux inſtructions que vous avez puiſées dans les Livres, Dieu en a ajouté de nouvelles & de plus ſenſibles. Depuis un an Dieu parle ſans diſcontinuer par une foule de prodiges que vous avez vus, & que vous voyez encore de vos yeux. C'eſt un ſecours pour les foibles, & un grand ſujet de conſolation pour les forts. Rendez-vous attentives à la voix des miracles. Vous y trouverez de quoi vous munir contre tous les pieges de l'ennemi. Vous

Vous me demandez la permiſſion de continuer à invoquer le ſaint Diacre, par qui Dieu opere tant de merveilles. En vous l'accordant, j'ai de quoi repondre à ceux qui s'en ſcandaliſeroient. Quand l'Apôtre S. Pierre entendit les Gentils parler diverſes langues, il dit aux Juifs qu'il avoit amenés avec lui chez Corneille: *Peut-on refuſer le baptême à ceux qui ont deja reçu le S. Eſprit comme nous?* Et dans un autre endroit: *Qui étois-je pour m'oppoſer à Dieu?* Qui ſuis-je en effet pour defendre d'invoquer celui que Dieu veut que l'on invoque, puiſqu'il le rend le miniſtre de ſes œuvres miraculeuſes, ſans avoir égard à tous les Decrets par leſquels on voudroit l'en detourner? 1732. Act. X. 47. & XI. 17.

Vous avez fait un trop bon uſage de toutes les lectures que vous me rappellez, pour vous en interdire aucune. La chute deplorable des Religieuſes de Caſtellanne, montre qu'il faut que les filles liſent de bonne heure les Ouvrages qui peuvent les ſoutenir au tems de la tentation. Si l'on ne vous forçoit pas d'entrer dans les conteſtations preſentes, peut-être vous dirois-je: Contentez-vous de prier. Mais on veut que vous acceptiez la Bulle; que vous condamniez ceux qui ne la reçoivent pas; que vous regardiez même comme ennemi de Dieu, un Saint dont Dieu rend le tombeau glorieux. Dans de telles circonſtances vous interdire la lecture de tout ce qui ſe fait pour la defenſe de la verité, ce ſeroit vous expoſer à une ruine certaine. Dieu me garde de priver de la lumiere les enfans de la lumiere.

Souvenez-vous cependant, mes très cheres Filles, que la ſcience enfle, & que la charité édifie. Ne liſez point pour ſatisfaire la curioſité, moins encore dans le deſir de paſſer pour des filles ſavantes. Que tout ce que vous apprenez des maux de l'Egliſe, vous porte à en gemir devant Dieu. Ne le faites point ſans beſoin devant les hommes. Ne confondez jamais l'autorité avec l'abus de l'autorité. Si vous entrez quelquefois dans une ſainte colere à la vue des injuſtices dont on vous fait le recit, qu'il ne vous échappe rien qui marque de l'aigreur contre les perſonnes mêmes qui les commettent. Dites-vous à vous-mêmes, qu'entre vous & ces perſonnes il n'y a de difference que celle que la miſericorde toute gratuite de votre Dieu y a miſe.

Des filles qui ſe conſacrent à la defenſe de la verité, doivent être extrêmement humbles. Vous ſavez ce qu'a dit S. Auguſtin de l'humilité, qu'elle eſt la premiere, la ſeconde, la troiſieme, le commencement & la fin de toutes les vertus. Qu'elle jette de profondes racines dans vos cœurs, & je ſuis en repos pour toutes tant que vous êtes.

Parlez peu aux hommes, & beaucoup à Dieu. Quelle force ne trouverez-vous pas dans la priere, ſi vous la faites avec les diſpoſitions d'une Judith & d'une Eſther?

La demarche que vous venez de faire, doit reſſerrer les liens qui vous uniſſent, & vous inſpirer un nouveau degré de ferveur pour remplir tous vos devoirs. Quelle charité ne devez-vous pas avoir les unes pour les autres? Prenez pour modele l'Egliſe de Jeruſalem. Vous êtes à peu près dans les mêmes circonſtances où elle ſe trouvoit: verité contredite, miracles rejettés, Apôtres, Miniſtres, fideles perſecutés. Mais dans ceux-ci, quelle union, quel deſintereſſement, quel courage! Votre union fera votre ſureté, mes très cheres Filles. Conſervez-la aux depens de tout. Sacrifiez-lui tous les petits reſſentimens, toutes les antipathies, tous les petits chagrins que vous pouvez éprouver. Que celles qui ont des vues plus étendues, menagent l'eſprit de leurs ſœurs avec d'autant plus de ſoin, qu'elles ſavent de quoi des filles ſont capables dans un moment de mauvaiſe humeur. Je veux croire qu'aucune parmi vous n'abuſera de ce menagement, pour ſe tirer de l'ordre & de la dependance; car la verité ne veut point de ſoldats qu'el-

1732. qu'elle ne puiſſe avouer pour ſiens. Elle qui condamne tout deſordre, n'a garde de l'autoriſer. C'eſt la gloire de l'homme d'être aſſocié à la defenſe de la verité. Qu'il ne croie pas qu'elle ait beſoin de lui. Elle eſt aſſez puiſſante pour ſe ſoutenir par elle-même.

Votre reſpect & votre tendreſſe pour Madame la Generale, doivent auſſi prendre de nouveaux accroiſſemens. Elle eſt, je crois, l'unique qui ait échappé à la malediction prononcée contre les Generaux d'Ordre: *Væ prægnantibus & nutrientibus in illis diebus!* Il y en a qui ne ſe ſont pas ſeulement brûlés, mais qui ſe ſont rotis. D'autres ſe ſont horriblement noircis. Que deviendra l'Ordre? Que deviendra la Congregation? Voilà ce qui les frappe, & ce qui les renverſe. Ils s'imaginent être neceſſaires à Dieu; & ils ne voient pas qu'ils ne ſont propres à ſon œuvre, qu'autant qu'ils ſont diſpoſés à perir pour la cauſe de Dieu. Tous les jours ils ſe laiſſent entamer. Ils veulent conſerver leurs Corps; & par un juſte châtiment de Dieu, ils ſont les premiers deſtructeurs de leurs Corps. Ils voyent leur ſageſſe confondue, & ils n'en deviennent pas plus ſages. Ils perdent, pour ſe conſerver, des membres pour leſquels il faudroit tout perdre. Il n'y a que trop de cadavres dans l'Egliſe: veulent-ils en augmenter le nombre? Quand le ſel a perdu ſa force, à quoi peut-il être bon? Tant que le monde ſubſiſtera, on parlera de Port-Royal des champs, quoique les murailles en ſoient detruites. Qui eſt-ce qui parle aujourd'hui de Port-Royal de Paris?

Matt. XXIV. 19.

Vous êtes heureuſes, mes très cheres Filles, d'avoir trouvé une femme forte, qui tienne plus à la verité qu'à la place qu'elle occupe. Peu s'en faut que je ne lui applique ces paroles d'un Cantique celebre: *On a ceſſé de voir de vaillans hommes dans Iſrael: il ne s'en trouvoit plus juſqu'à ce que Debora ſe ſoit élevée, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit élevé une Mere dans Iſrael.*

Judic. V. 7.

Il ne me reſte plus qu'à prier le Seigneur d'achever l'œuvre qu'il a commencée en vous. Qu'il vous comble de ſes benedictions les plus abondantes. Qu'il ſoit lui-même votre force, votre lumiere, votre ſoutien; & qu'il ne permette pas qu'aucune de vous ſuccombe à la tentation. Cette Lettre ſera commune, s'il vous plaît, pour vos Sœurs du fauxbourg S. Germain. Je les ai eues également en vue en vous écrivant. Il ne faut point ſeparer celles que l'eſprit de verité vient d'unir ſi intimement. Je ſuis dans dans la charité de Jeſus-Chriſt, mes très cheres Filles, tout à vous à la vie & à la mort.

LETTRE DLXXVII.

*Aux Religieuſes de *** ſur un ſujet ſemblable.*

Le 16. Juin 1732.

JE ne puis que me rejouir avec vous, mes très cheres Sœurs, des engagemens que vous venez de contracter pour la defenſe de la verité. Je m'eſtime heureux de ce que vous avez jetté les yeux ſur moi pour me rendre le depoſitaire de vos ſentimens. Dieu me dedommage en abondance, de la perte de quelques-unes des brebis qu'il m'avoit confiées. Iſaïe fait dire à Sion, lorſque Dieu relevera ſes ruines: *Le lieu où je ſuis eſt trop étroit; donnez-moi une place pour y pouvoir demeurer. Qui m'a engendré ces enfans, à moi qui étois ſterile & qui n'enfantois point? . . . Qui a nourri tous ces enfans? Car pour moi j'étois ſeule & abandonnée; & d'où ſont-ils venus?* J'avoue, mes très cheres Filles, que j'éprouve quelque choſe de ſemblable, quand je vois de tous les endroits du royaume, des ſerviteurs & des ſervantes de Dieu s'empreſſer de me donner des marques de leur attachement à la cauſe que j'ai le bonheur de ſoutenir. Vous en connoiſſez tout le prix. Aidez-moi par la ferveur de vos prieres à en remplir les obligations.

Iſaï. XLIX. 20.

Je

Je sai quelle est votre foi, votre union, votre courage. Que tout le bien que 1732.
j'ai entendu dire de vous prenne de tels accroissemens, que l'ennemi ne puisse vous gagner, ni par ses caresses, ni par ses menaces. A la vue des miracles que Dieu fait pour nous secourir, quelle consolation ne devez-vous pas ressentir! Qu'il est doux de se dire à soi-même: Je combats pour la cause de Dieu; & Dieu me le fait connoître par des preuves si sensibles, que je n'ai besoin que de mes yeux pour m'en convaincre!

Vous avez grande raison, mes très cheres Sœurs, de vous rendre attentives à la voix de tous ces prodiges. Les efforts que l'on fait pour les étouffer, montrent l'embarras qu'ils causent à nos adversaires. Les consequences en sont effroyables contre eux. Mais ce qui leur fait le plus de peine, c'est que les simples & les ignorans les tirent avec la même facilité que les personnes les plus éclairées. En quelque rang que vous vous mettiez, faites-en l'usage que vous avez commencé d'en faire. Vous y trouverez de quoi calmer les doutes, dissiper les nuages, faire tomber les objections les plus specieuses que vous entendez. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DLXXVIII.

A la Prieure des Carmelites de Lectoure. Il la console & l'encourage au milieu de ses épreuves. Le 26. Juin 1732.

JE prends toute la part que je dois, ma très chere Sœur, aux épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer. Les hommes s'éloignent de vous; mais Dieu s'en approche, en paroissant lui-même s'en éloigner, parce que vous aimez mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. S'il étoit donné à ceux qui vous tourmentent de voir la joie pure que vous goutez, & de la comparer avec le trouble & l'agitation qui regnent dans leurs cœurs, ils comprendroient qu'il n'est point en leur pouvoir de nuire à des vierges que Dieu couvre de sa protection. Vos ennemis n'ont d'autre pouvoir sur vous, que celui qui fut donné au Tentateur contre Job. Aux yeux de la chair qui n'auroit cru Job vaincu, & le Tentateur victorieux? Quelle difference aux yeux de Dieu! Armez-vous donc de confiance, ma très chere Sœur. Continuez à defendre votre camp. Comptez pour rien tout ce qui ne penetrera point jusqu'à l'interieur, tout ce qui ne vous rendra point prevaricatrice. Quelque grands que soient les maux que l'on vous fait, quelque redoutables que soient ceux dont on vous menace, soyez fidele jusqu'à la fin, & vous êtes superieure à vos ennemis. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, ma très chere Sœur, tout à vous & à vos cheres Filles.

LETTRE DLXXIX.

A une Religieuse. Il lui donne quelques avis pour la tirer de la perplexité où elle se trouvoit.

Le 26. Juin 1732.

JE n'ai pu lire votre Lettre, ma très chere Fille, sans en être attendri. Je comprends tout ce qu'une personne dont les pieds ne sont pas encore bien affermis, doit craindre d'un orage qu'elle voit se former, & qui peut devenir un grand sujet de tentation. Vous aimez la verité; & dans les momens de liberté que vous pouvez avoir, vous vous estimez heureuse de la connoître. Vous vous sentez portée à lui sacrifier tout. Mais il y a des tems où les anciens prejugés renaissent. L'imagination aide à leur donner du corps. On est étonné, on est effrayé. L'ennemi qui nous voit dans le trouble, ne manque pas d'en profiter pour nous porter au decouragement. Dans cet état, que n'a-t-on pas à crain-

1732. dre? J'avoue, ma très chere Fille, qu'il ne peut être que très dangereux pour ceux que Dieu y laisseroit. Mais ce que Dieu a deja fait pour vous, me fait espérer qu'il ne permettra pas que la tentation devienne au-dessus de vos forces. Preparez-vous y par la priere, & par la lecture de tout ce qui peut bien vous mettre au fait des contestations presentes. Vous devez tirer un grand secours des miracles que Dieu continue d'operer par l'interceſſion du saint Diacre. C'est principalement pour les foibles que Dieu les fait. Souffrir pour la verité, & être assuré par une foule de prodiges éclatans, que c'est pour la verité que l'on souffre, il y a dans cette pensée de quoi se soutenir au milieu des tigres & des lions. Jettez souvent les yeux de ce côté. C'est l'endroit lumineux de la nuée. Fallût-il passer au milieu de la mer, ne craignez point. Je suis, &c.

LETTRE DLXXX.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *sur les demêlés de la Cour avec le Parlement.*

Le 26. Juin 1732.

VOILA, mon très cher Seigneur, bien du fracas. Menaces, exils, Arrêt contre Arrêt. Quelle sera la fin du combat? Si le Roi connoissoit la pureté du zele de son Parlement, il decerneroit les honneurs du triomphe à ceux qu'on lui represente comme ayant merité toute son indignation.

Je lirai avec grand plaisir, ce que vous me faites l'honneur de me promet-
M. Languet. tre contre le Babillard. Dans ce genre de combat le succès n'est pas douteux.

LETTRE DLXXXI.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *sur le même sujet.*

Le 14. Juillet 1732.

JE n'ai point encore reçu, mon très cher Seigneur, l'Ouvrage que vous venez de publier contre le Metropolitain. Peut-être le recevrai-je par l'ordinaire prochain. J'en entends deja dire beaucoup de bien. Je me fais une fête de le lire....

Nous voici dans une crise par rapport à l'affaire du Parlement. Une action aussi belle que celle des Enquêtes & Requêtes meriteroit des tems plus heureux que les nôtres. Quelle idée a-t-on de la vraie grandeur, quaand on veut faire passer cette demarche pour une revolte contre le Souverain?

LETTRE DLXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Lettre pastorale de ce Prelat sur la doctrine attaquée par M. de Sens.*

Le 20. Juillet 1732.

JE vous dois, mon très cher Seigneur, mille actions de graces pour le present magnifique que vous venez de me faire. J'ai lu votre Lettre pastorale. J'en ai été également satisfait depuis le commencement jusqu'à la fin. Elle m'a paru claire, solide, & pleine de dignité. Vous avez eu soin de ramener votre adversaire à des principes simples, intelligibles, & à la portée des fideles. C'est ce que je desirois que l'on fît. M. de Sens a cru échaper par ses subtilités. Sur une matiere d'une aussi grande importance que l'amour de Dieu, il ne faut pas souffrir que l'on subtilise jusqu'à rendre inutile le langage dont l'Ecriture & les Peres se sont toujours servis pour marquer l'étendue du precepte. Jusqu'à M. de Sens, quand on a dit que l'on est obligé de rapporter à Dieu toutes ses actions, on a en-

entendu qu'on doit les lui rapporter par un principe d'amour. Le Prelat n'a recours aux ſubtilités que pour couvrir l'impieté de ſa doctrine. Il a mis au rang des œuvres de tenebres les XII. Articles. Et parmi les XII. Articles il y en a un qui declare inſuffiſant le rapport interpretatif des actions à Dieu. Peut-être ne feroit-on pas mal de le preſſer de s'expliquer nettement ſur ce point. 1732.

Les dernieres nouvelles du Parlement nous font eſperer des Remontrances. Nous verrons ce qu'on y repondra. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. On ne peut vous être plus reſpectueuſement devoué que je le ſuis.

LETTRE DLXXXIII.

A un Benedictin, ſur le projet d'une Proteſtation.

Le 17. *Août* 1732.

J'Ai lu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les raiſons que vous apportez contre le projet de Proteſtation, meritent d'être examinées. Il faudroit, pour en bien juger, connoître l'interieur de votre Congregation, & ſavoir ce que repondroient ceux de vos Confreres qui ſont d'un avis different. Je ſuis moins que tout autre à portée d'entrer dans une pareille diſcuſſion. Dans une conference où l'on entendroit les raiſons de part & d'autre, peut-être ſeroit-il aiſé de ſe determiner. Dans l'éloignement où je me trouve, je ne puis que faire des vœux, pour que les Religieux de votre Congregation qui ont montré tant de zele pour la verité, ne ſe diviſent pas dans la maniere de la defendre, juſqu'à donner lieu à nos adverſaires de s'en prevaloir.

Vous pourrez, Mon Reverend Pere, m'envoyer, quand vous le jugerez à propos, la copie de l'Acte dreſſé en 1726. On n'en fera certainement d'autre uſage que celui que vous deſirez. Mais je ne me charge point de le publier moi-même. C'eſt aux parties intereſſées de le faire, en declarant que cette piece & les autres de même nature ſont entre les mains de perſonnes en place. Il ne ſera point neceſſaire de m'envoyer les originaux. J'aurai ſoin dans le tems de marquer entre les mains de qui ces pieces doivent être remiſes à Paris.

LETTRE DLXXXIV.

*A M.*** Avocat en Parlement, ſur un cas de conſcience qu'il lui avoit propoſé.*

Le 23. *Août* 1732.

JE n'aurai, Monſieur, aucune peine à decider le cas de conſcience que vous me propoſez. Il me paroit que vous n'êtes point dans le cas de pouvoir demander diſpenſe d'épouſer votre couſine germaine. Le Concile de Trente ne permet d'accorder diſpenſe au ſecond degré, qu'aux grands princes & pour une cauſe publique: ***Niſi inter magnos principes & ob cauſam publicam.*** Voilà la loi. Ne cherchons point à l'éluder. Les diſpenſes entre couſins germains ſont devenues très communes. C'eſt un abus dont il faut gemir; mais ce n'eſt pas un titre qui donne droit de revenir contre ce qui a été reglé dans un Concile general. Ces diſpenſes ont été inconnues durant pluſieurs ſiecles. On ne les accordoit pas même aux plus grands princes. Vouloir aujourd'hui les étendre à tous les particuliers, c'eſt s'écarter de l'eſprit de la loi, ou plutôt c'eſt la renverſer. Le Pape a le pouvoir de faire obſerver les Canons dans toute l'Egliſe, mais il n'a pas le pouvoir de les tranſgreſſer. En liſant votre Memoire, je me ſuis demandé à moi-même, ſi toutes les raiſons que vous y expoſez, auroient empêché l'Egliſe de

1732. defendre les mariages entre cousins germains, supposé qu'elles lui eussent été connues. Bien certainement l'Eglise n'y auroit eu aucun égard. Concluez-en, Monsieur, que vous êtes dans le cas de la defense, & non pas dans le cas de la dispense. Toutes les circonstances que vous rappellez, & que vous regardez comme une marque de la volonté de Dieu qui se declare pour votre mariage, me paroissent en elles-mêmes très équivoques; mais en les rapprochant de la loi, je ne puis m'empêcher de les traiter d'illusions. Cependant, parce que vous ne voulez pas être trompé, Dieu a eu égard à la simplicité & à la droiture de votre cœur. Il n'a pas permis que vous vous soyez contenté des decisions favorables qu'on vous a deja données. Je souhaite que la mienne, quelque contraire qu'elle soit au penchant de la nature, vous fixe, & vous fasse renoncer à demander une dispense que personne ne peut vous accorder legitimement. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DLXXXV.

A un Benedictin. Il lui marque à quelles conditions il peut demeurer dans la situation dangereuse où il se trouve.

Le 28. Août 1732.

JE ne puis, Mon Reverend Pere, repondre d'une maniere decisive à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me consulter sur votre situation. Le bien que vous faites auprès du Prelat qui vous donne sa confiance, me porte à desirer que vous puissiez le continuer; mais la crainte que vous avez de vous affoiblir, me jette dans l'incertitude de ce que je dois vous conseiller. Il n'est pas donné à tout le monde de conserver au milieu des dangers, la fermeté dont on a besoin pour ne pas faire de fautes. Deja vous vous appercevez que vous ne parlez plus avec la même liberté qu'autrefois. Peut-être avez-vous laissé échapper quelque geste, quelque parole, d'où l'on aura conclu que vous n'avez pas de la Bulle les sentimens que vous m'exposez. Je le crains d'autant plus, que je crois trouver dans votre Lettre plus d'une marque d'affoiblissement. C'en est une de dire que vous ne recevrez point la Bulle, jusqu'à ce que l'Eglise la propose à tous les fideles comme une regle de foi. C'est faire injure à l'Eglise, de supposer que jamais elle puisse recevoir un Decret si évidemment contraire à l'Evangile. En appellant au Concile general, nous ne sommes point incertains de la decision.

Si vous trouvez, Mon Reverend Pere, que mes craintes soient fondées, il me paroit que vous ne pouvez mieux faire que de retrancher les assiduités dans un lieu où l'air est assurement très contagieux. Si au contraire vous pouvez vous y conserver en rendant à la verité ce que vous lui devez, restez-y jusqu'à ce que la providence en dispose autrement.

LETTRE DLXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la fermeté du Parlement de Paris, & du zele des Curés de Sens.*

Le 5. Septembre 1732.

JE vous suis bien redevable, mon très cher Seigneur, de m'avoir donné des nouvelles de votre santé. Je souhaite que les eaux fassent tout l'effet que vous en esperez. Les nouvelles du Parlement doivent contribuer à les faire passer legerement Si la Grand' Chambre continue à demeurer unie aux Enquêtes & Requêtes, il ne sera pas si aisé d'abattre cette auguste Compagnie. Quelle reponse que celle que l'on a fait faire au Roi! Comment n'a-t-on pas vu que la Declaration souleveroit tous les esprits? Les

Les Curés de Sens font bien d'aller toujours en avant, & de veiller à la conservation de la saine doctrine. On ne leur fera pas neanmoins plus de justice sur la These denoncée que sur le Catechisme. Conservez-vous, mon très cher Seigneur. Je vous renouvelle les assurances de mon tendre & respectueux attachement, &c. 1732.

LETTRE DLXXXVII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Religieuse à Soissons. Il la felicite sur le bonheur qu'elle a de connoître & d'aimer la verité.*

Le 11. *Septembre* 1732.

JE ne puis, Madame, differer plus long-tems à vous temoigner ma très vive reconnoissance d'une Lettre qui est parvenue jusqu'à moi. Je n'ai garde de penser que je merite les éloges dont vous m'accablez. En la lisant, j'ai été très touché de vos dispositions à mon égard; mais je ne m'en suis pas cru plus ressemblant au portrait que vous faites de moi. J'en ai conclu, Madame, que vous aimez la verité de tout votre cœur; & que pour peu qu'on l'aime, vous y êtes très sensible. Plus il est rare de trouver des personnes de votre naissance dans ces dispositions, plus il faut benir Dieu de vous avoir en cela separée de la multitude. Vous connoissez le prix de la cause que nous defendons. Vous regardez comme un bonheur inestimable d'y être attachée preferablement à tout. Que me reste-t-il à desirer, si ce n'est que Dieu acheve en vous ce qu'il y a commencé? Je le lui demande bien sincerement, & pour vous, Madame, & pour votre maison. Je reçois avec action de graces les marques de communion qu'elle me fait donner par votre canal. Je vous conjure toutes & chacune en particulier, de continuer à prier pour moi. Si vous connoissiez tous mes besoins, jamais vous ne vous lasseriez de le faire. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE DLXXXVIII.

A un Benedictin. Il s'excuse de donner son jugement sur un Ecrit que lui annonçoit ce Religieux, & lui dit sa pensée d'une Lettre écrite au Cardinal Ministre.

Le 12. *Septembre* 1732.

PERMETTEZ-MOI, Mon Reverend Pere, de vous refuser le secours que vous me demandez. Il faudroit pour juger sainement de l'Ecrit que vous vous disposez à m'addresser, être au fait de la discipline interieure de votre Congregation, pouvoir conferer tête à tête avec les Religieux bien intentionnés qui pensent comme vous, ou qui pensent differemment de vous. Je crois que Paris est l'unique endroit où vous puissiez trouver des reviseurs, qui soient en état de tout peser & de tout discuter. Je ne vois pas un seul de vos Confreres dans nos cantons, de qui je puisse tirer les lumieres dont j'aurois besoin, pour ne pas me meprendre dans le jugement qu'il faudroit porter de votre Ecrit. Souffrez donc, Mon Reverend Pere, que je vous prie de penser à tout autre qu'à moi. Vous me parlez d'une Lettre & d'un Memoire envoyés à M. le Cardinal de Fleury. Seroit-ce cette Lettre imprimée qu'on vient de donner au public? Je ne puis me le persuader. J'en ai été bien mecontent. Elle est remplie de louanges dementies par une infinité de faits opposés. On y dit trois fois de suite *Sa Majesté & Votre Eminence.* Cette maniere de s'exprimer est injurieuse au Roi. Il n'est pas permis de le mettre sur la même ligne avec son Ministre. Si vous connoissez, Mon Reverend Pere, l'auteur de cette Lettre, & que vous y puissiez quelque chose,

vous

1732. vous ferez très bien pour l'honneur de la Congregation de S. Maur, d'empêcher qu'il ne donne de pareils Ecrits. La Lettre au Pere General vaut mieux. Il faut être vrai en tout. Vous voyez la franchiſe avec laquelle je parle; mais vous connoiſſez en même tems la pureté des motifs qui me font parler. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DLXXXIX.

A M. l'Abbé de BECHERAND. *Il marque à cet Abbé ce qu'il penſe de ſon état.*

Le 26. Septembre 1732.

JE ne vous diſſimulerai point, Monſieur, que j'ai été un peu ſurpris & même fâché du ſilence que vous avez gardé depuis votre ſortie de S. Lazare. Je ne pouvois penetrer les raiſons qui vous determinoient à ne me rien dire ſur un état auquel j'ai pris toute la part que je devois. J'ai lu depuis une Relation qui m'a dedommagé, & dont j'ai été très édifié. Je ne ſuis point inquiet ſur ce qui reſte à achever de votre gueriſon. Je vous ai regardé dès le commencement comme un homme qui étoit donné *in ſignum*. Je tâche d'étudier autant qu'il eſt en moi le langage myſterieux de Dieu, ſoit ſur vous, ſoit ſur les autres; & je prends pour regle la parole de Noëmi qui tomba ſous vos yeux dans un moment où vous étiez ſi affligé: *Expecta .... donec videamus quem res exitum habeat, neque enim ceſſabit homo niſi compleverit quod locutus eſt.* Priez pour moi, Monſieur. On ne peut vous aimer plus tendrement que je le fais.

Ruth. III. 18.

LETTRE DXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la conduite de M. de Rhodez à l'égard du Pere Lamejou, du Mandement de M. de Cambray, d'un autre de M. d'Arles, & il lui envoye ſon Mandement contre l'édition alterée du Catechiſme.*

Le 3. Octobre 1732.

MONSIEUR de Rhodez a voulu donner la main au Pere Lamejou pour le tirer du bourbier; mais le Pere Lamejou a été plus fort que M. de Rhodez, & l'a entrainé avec lui. J'ai bien envie de ſavoir comment ce pauvre Prelat vous repondra. Il y a beaucoup de deguiſement dans la declaration du Jeſuite; mais l'endroit où il taxe d'erreur l'obligation de rapporter ſes actions à Dieu par un amour de charité, eſt ſi ouvertement mauvais, qu'il n'eſt pas concevable comment M. de Rhodez l'a laiſſé paſſer.

Je lis actuellement le gros Mandement de M. de Cambray contre les trois Vies de M. Pâris. L'article qui concerne la charité me paroit affreux. Il promet une Inſtruction très ample ſur cette matiere. Ou je me trompe, ou nous allons voir le Quietiſme renaître tout de nouveau. Tous ces gens-ci mettent la charité dans le pur amour de M. de Fenelon.

Je ne ſai ſi le Mandement de M. d'Arles ſur le Jubilé eſt parvenu juſqu'à vous. On y voit au naturel tout ce que penſent les Jeſuites, & tout ce qu'ils voudroient que l'on fît. Au ſtyle près, ce ſont eux qui parlent dans ce nouveau tocſin.

J'attends avec impatience l'Ouvrage de votre voiſin. J'ai l'honneur de vous envoyer ſous l'adreſſe de M. *** un petit Mandement que je viens de publier, pour deſavouer une édition de mon Catechiſme, dans laquelle on a eu l'impudence de faire des changemens à mon inſu.

LET-

LETTRE DXCI. 1732.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui expoſe les motifs qui l'ont porté à ſupprimer la nouvelle édition de ſon Catechiſme.*

Le 16. Octobre 1732.

LEs changemens faits à mon Catechiſme, mon très cher Seigneur, ne viennent point de main Moliniſte, mais d'un homme qui a cru pouvoir ſupprimer, reformer, ajouter, pour le rendre meilleur. En conſequence de ce beau zele, il s'eſt aviſé de retrancher quelques endroits qui ſe trouvent dans la premiere édition que j'ai approuvée ſolemnellement. Ces endroits ſont bons, la doctrine en eſt ſaine. Les retrancher, c'eſt donner à mes adverſaires des armes contre moi.

Le Pere Pouget dans l'édition de 1710. & les ſuivantes, avoit fait à mon inſu quelques changemens favorables au Moliniſme. Celui-ci, au lieu de ſe contenter de les retrancher, y en a ſubſtitué d'autres tout oppoſés, où l'on voit une affectation de preſenter certaines verités d'une maniere qui ne pouvoit qu'exciter un ſoulevement contre le Livre, ſi je n'y avois promtement remedié.

En effet, j'appris quelques jours avant mon Mandement qu'on avoit denoncé à M. d'Agde deux propoſitions, qu'on diſoit être du Catechiſme de Montpellier de l'édition de 1710. Je fus informé auſſi que M. de Narbonne avoit fait écrire par ſon Promoteur à tous les Curés du Dioceſe, pour leur donner avis qu'on venoit d'imprimer une édition du Catechiſme de Montpellier, dans laquelle on avoit inſeré des propoſitions de Baïus & autres, pour faire croire que la Conſtitution étoit contraire à l'ancienne doctrine; mais que ce nouveau Catechiſme étoit different de l'ancien, &c. Je ne crus pas devoir mepriſer cet avis. L'affaire approfondie, je reconnus qu'on avoit fait dans une fauſſe édition les changemens que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer. Je compris alors de quelle importance il étoit d'empêcher que des Conſtitutionnaires de la trempe de M. Languet ne s'en prevaluſſent. En ſouffrant des changemens dans mon Catechiſme, je me mettois hors d'état de reprocher à votre Metropolitain ceux qu'ils a faits dans le ſien. Et d'ailleurs, c'étoit m'ôter tout l'avantage que me donne mon Catechiſme contre la Bulle & ſes defenſeurs. Je leur dis que ce n'eſt pas moi qui ai innové; que ce ſont eux qui ont corrompu mon Catechiſme dans l'édition latine, mais que pour moi je n'y ai fait aucun changement. Si j'y en ſouffrois, quand même ils ſeroient irreprehenſibles, ils ſerviroient toujours de pretexte à l'homme ennemi, pour decrier un Livre dont la reputation eſt toute acquiſe. Il faudroit juſtifier les nouveaux changemens; & pourrois je me flatter dans les preventions où tant de gens ſont, que ce que je dirois ſeroit également bien reçu de tout le monde? Au lieu que les perſonnes les plus prevenues ne peuvent s'empêcher d'avouer que mon Catechiſme, tel que je l'ai donné d'abord, s'eſt attiré l'eſtime univerſelle. Ces raiſons jointes à la neceſſité de reprimer la demangeaiſon de gens dont le zele n'eſt pas toujours fort éclairé, m'ont determiné à publier le petit Mandement du 26. Septembre. Tom. 2. pag. 801.

J'attends avec impatience l'Ouvrage de M. de Troyes. Je ſuis charmé qu'il paroiſſe enfin. Je me flatte que je ne ſerai pas long-tems ſans le recevoir.

Le pauvre Archevêque d'Arles doit être parti de Lundi pour ſon exil. On dit qu'il ne l'a pas pris en Confeſſeur de la verité.

Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. Vous ſavez juſqu'à quel point je vous ſuis devoué.

1732.

LETTRE DXCII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au sujet d'un Ecclesiastique du Dioceſe de Senez que ce Prelat deſiroit pour ſon Aumônier.*

Le 16. Octobre 1732.

POUVEZ-vous être refuſé, Monſeigneur, en redemandant votre bien (*a*) à un ami diſpoſé à vous donner le ſien même, s'il le falloit? Je n'avois M.*** qu'en dépôt. Il eſt juſte qu'il ſe rende à vos ordres. Il le fait, comme un homme qui ſent deja tout le bonheur dont il va jouir. Son ſort eſt digne d'envie, & ſera certainement envié de tous ceux qui ont de la foi. La place qu'il va occuper auprès de vous, Monſeigneur, eſt une recompenſe que Dieu accorde au zele avec lequel il a ſervi ſes freres depuis le tems de la diſperſion. Il ſera toujours le maître de revenir ici; mais je prie le Seigneur que ce ſoit le plus tard qu'il ſe pourra. J'eſpere par ſon moyen avoir la conſolation de recevoir plus ſouvent de vos nouvelles. Quelquefois on en repand ici qui m'affligent toujours, quoiqu'elles ſe trouvent fauſſes dans la ſuite. Nous allons entrer dans une ſaiſon qui eſt bien rude pour vous, Monſeigneur. Conſervez, je vous en conjure, votre ſanté. Vous ſavez à quel point elle nous intereſſe.

Je ne vous parle point des nouvelles dont je vous crois très informé. Les merveilles de Dieu continuent malgré les efforts des hommes pour les arrêter. Quel
Pſ. XIX. 8. ſujet de confiance pour nous! *Hi in curribus & hi in equis; nos autem in nomine Domini Dei noſtri invocabimus.*

LETTRE DXCIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'une Inſtruction de M. de Troyes, d'un Ecrit de M. de Sens, & du deſir qu'auroit ce dernier Prelat de porter à Rome ſon differend avec M. d'Auxerre.*

Le 10. Novembre 1732.

VOUS avez grande raiſon, mon très cher Seigneur, de ne vous pas croire battu par la reponſe de votre Metropolitain. Je ne crains point que la cauſe de l'amour de Dieu ſuccombe entre vos mains. Vous venez d'être ſoutenu vivement par M. de Troyes. Je n'ai fait encore qu'une lecture aſſez rapide de ſon Inſtruction paſtorale, & de la Lettre qu'il vous addreſſe. L'Ouvrage me paroit bien important. Les Moliniſtes doivent jetter les hauts cris. M. de Troyes va juſqu'au vif. Il écrit avec force & dignité.

La propoſition, Monſeigneur, que vous fait votre Metropolitain, de porter à Rome votre differend, ſeroit une reſſource pour lui; mais je vous vois bien
Prov. I. 17. éloigné de donner dans le piege: *Fruſtra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Aux Canons, aux Canons. Il y a aſſez de tems qu'on les viole. Feu M. de Cambray fit une plaie très grande à la diſcipline de l'Egliſe, en portant à Rome en premiere inſtance une cauſe qui devoit être jugée ſur les lieux auparavant. On a commis la même faute à l'égard du Livre des *Reflexions morales.* On avoit commencé dès l'affaire des V. Propoſitions. Songeons à nous remettre en regle. Rentrons dans nos droits. Il faut rappeller nos adverſaires aux premiers principes du gouvernement eccleſiaſtique.

La

(*a*) [C'etoit un Eccleſiaſtique du Dioceſe de Senez que le ſaint Prelat redemanda pour lui ſervir d'Aumônier. Il alla en effet à la Chaiſe-Dieu: mais il n'y reſta pas long tems, ſa ſanté n'ayant pu ſe faire à un climat ſi froid, & à un deſert ſi affreux.]

La diſpute que vous avez ſur la charité, a un rapport ſenſible avec celle qui étoit entre M. de Meaux & M. de Cambray. M. de Cambray pretendoit que la charité a pour objet les perfections divines conſiderées en elles-mêmes ſans aucun rapport à nous. M. de Sens penſe la même choſe. M. de Meaux trouvoit dans cette doctrine le fond du Quietiſme. M. de Cambray, ſans l'avouer, n'en portoit pas d'autre jugement. Il ſentoit que c'étoit le point deciſif, & que s'il le gagnoit, il étoit victorieux ſur tout le reſte. Auſſi y revenoit-il ſans diſcontinuer. M. de Chartres lui paſſa que la *charité de ſa nature & conſiderée preciſement dans l'acte qui lui eſt propre, n'a pour objet ou pour motif que la bonté infinie de Dieu en elle-même ſans aucun rapport au bonheur qui nous en doit revenir.* M. de Cambray ſut bien profiter de cet aveu. Il en tira un grand avantage contre M. de Chartres. Il ne manqua pas de s'en prevaloir fortement en repondant à M. de Meaux. Mais celui-ci ſe defendit en oppoſant à M. de Chartres M. de Chartres lui-même, qui avoit approuvé la doctrine contraire en approuvant l'Inſtruction de M. de Meaux ſur les états d'oraiſon. 1732.

Les Jeſuites firent dans le tems tout ce qu'ils purent pour ſauver M. de Cambray. La declaration de leur Pere Lamejou nous apprend ce qu'ils penſent aujourd'hui. Je crois appercevoir bien clairement qu'ils veulent revenir contre la deciſion d'Innocent XII. au moins en l'éludant. Le dernier Mandement du nouvel Archevêque de Cambray dont on fait auteur le Pere Dupré, me paroit entrer dans ce plan. Il promet un ſecond Mandement, où je m'attends que nous verrons les mêmes paſſages des Peres & des Theologiens qui ont été employés par M. de Fenelon, pour prouver que l'objet ſpecifique de la charité eſt la bonté de Dieu conſiderée ſans aucun rapport à nous. Ne diſons rien : laiſſons venir cet Ouvrage. Si M. de S. Albin tient parole, vous verrez le myſtere ſe devoiler. La propoſition que vous fait M. de Sens de prendre Rome pour arbitre, entre merveilleuſement dans le plan des Jeſuites. Que ne ſe croyent-ils pas en droit d'eſperer aujourd'hui? En faiſant entrer M de S. Albin dans la diſpute ſur la charité, peut-être ſe flattent-ils de faire triompher M. de Fenelon en la perſonne de ſon ſucceſſeur. Ce n'eſt qu'une conjecture de ma part. Je crains toutefois qu'elle n'ait beaucoup de fondement.

On a du, mon très cher Seigneur, vous envoyer ma ſixieme Lettre à M. Languet. Il y a long-tems que cet Ecrit ſe fait attendre. Je me conſolerai du retardement s'il peut meriter votre approbation.

J'ai lu avec un vrai plaiſir la petite Lettre où l'on prouve que M. de Sens a puiſé dans des Auteurs Moliniſtes XC. paſſages de la premiere partie de ſa cinquieme Lettre paſtorale. L'Ecrit eſt très bien fait, & doit avoir mortifié le *defenſeur du Clergé de France.*

Je vous ſai bon gré, Monſeigneur, de preſſer M. de Rhodez de revenir ſur ſon Mandement approbatif de la declaration du Pere Lamejou. Il s'eſt laiſſé ſurprendre bien vilainement.

LETTRE DXCIV.

A M. l'Evêque de TROYES, *au ſujet de l'excellente Inſtruction paſtorale de ce Prelat ſur l'amour de Dieu.*

Le 10. *Novembre* 1732.

RECEVEZ, Monſeigneur, mes actions de graces les plus ſinceres pour l'excellent Ouvrage que vous venez de donner à l'Egliſe. Il a été long-tems attendu; mais on doit ſe trouver abondamment dedommagé par le fruit qu'il ne peut manquer de produire. La verité y eſt annoncée ſans crainte & ſans deguiſement.

1732. Vous la delivrez de l'aſſerviſſement où l'on faiſoit effort pour la tenir. Vous la retabliſſez dans tous ſes droits. Que ceux qui l'aiment, vous donnent les juſtes louanges que vous meritez; & qu'ils ne ceſſent de benir Dieu de vous avoir mis dans le cœur de prendre la defenſe de ſon amour avec tant de generoſité. Je comprends, Monſeigneur, que ce n'eſt ici que le commencement de vos combats, ou plutôt de vos victoires. Les coups que vous portez à l'erreur, ſont trop violens pour qu'elle vous laiſſe tranquille. Mais Dieu eſt votre lumiere & votre ſalut: qu'avez-vous à craindre? Plus vous annoncez l'Evangile avec liberté, plus vous êtes fort & hors d'atteinte. Continuez, Monſeigneur, à donner de ſi grands exemples à vos Collegues. Malheur à quiconque rougira de vous imiter. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE DXCV.

A M. Rollin, *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris. Il le remercie de ſes Ouvrages, dont il fait l'éloge.*

Le 10. *Novembre* 1732.

JE m'acquitte aujourd'hui, Monſieur, d'une dette que j'ai contractée depuis long-tems. Je ne ſai ce que vous penſez de moi; mais je ſai que je merite que vous n'en ayez pas une idée fort avantageuſe. Vous m'avez accablé de preſens, dont je fais un cas infini. Plus je les eſtime, plus je ſuis coupable d'avoir attendu juſqu'à preſent à vous en marquer ma très vive reconnoiſſance. J'ai lu tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. J'en ai fait l'éloge dans toutes les occaſions qui ſe ſont preſentées. Il falloit quelque choſe de plus pour accomplir toute juſtice. Pourquoi ne l'ai-je pas fait? J'en ſuis ſi honteux, que je ne crois pas retomber à l'avenir dans une pareille faute. Je n'ai trouvé à reprendre dans vos Ouvrages, que ce que vous avez eu l'humilité de confeſſer vous-même. Les vertus des Payens étoient trop louées en quelques endroits. Tout le reſte m'a paru d'une beauté qui enleve. L'hiſtoire profane ceſſe de l'être ſous votre plume. Vous apprenez à juger de tous les évenemens comme la verité en juge elle-même. Vous travaillez pour le cœur, encore plus que pour l'eſprit. Vous formez des maîtres en même tems que vous inſtruiſez la jeuneſſe. Quelle joie pour la France ſi l'éducation de ſes Princes vous étoit confiée! En liſant vos Ouvrages, on demande pourquoi cela n'eſt pas; & l'on ne peut que l'on ne ſe rappelle ces paroles de la Geneſe: *Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût auſſi rempli qu'il l'eſt de l'eſprit de Dieu?* Gen. XLI. 38.

Vous voyez, Monſieur, quels ſont les vœux que je forme, non pour vous, mais pour l'Egliſe & pour l'Etat. Que les jugemens de Dieu ſont terribles! Il nous donne des hommes capables des plus grandes choſes; & non ſeulement il ne permet pas qu'ils ſoient élevés aux plus grandes places, mais il permet qu'ils ſoient chaſſés des plus petites. *Heu! Heu!* Je ſuis avec une eſtime très particuliere, &c.

LETTRE DXCVI.

*A M. *** Prêtre à. . . Il lui trace le plan qu'il avoit demandé au Prelat d'un Acte d'adheſion à la cauſe de l'Appel.*

Le 16. *Novembre* 1732.

JE vous felicite, Monſieur, du progrès que vous faites dans la connoiſſance & dans l'amour de la verité. Je ne puis qu'approuver le deſſein où vous êtes d'adherer à tout ce que nous avons fait juſqu'à preſent pour ſa defenſe.

ſe. Il n'eſt point neceſſaire que vous faſſiez un Acte raiſonné. Il ſuffira de de- 1732.
clarer en peu de mots, qu'après avoir étudié avec application les matieres qui font le ſujet des conteſtations de l'Egliſe, vous avez cru, pour la decharge de votre conſcience, être obligé d'adherer d'eſprit & de cœur à l'Appel que les quatre Evêques ont interjetté de la Bulle *Unigenitus* au Concile general, & aux autres demarches qu'ils ont faites pour ſoutenir ledit Appel; que vous adherez en particulier à la cauſe de M. l'Evêque de Senez, injuſtement condamné dans l'Aſſemblée d'Embrun; que vous retractez la ſignature *pure & ſimple* du Formulaire que vous avez faite il y a plus de trente ans; que vous voulez vivre & mourir dans le ſein de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine; que jamais vous ne ceſſerez de rendre à Notre Saint Pere le Pape & à Noſſeigneurs les Evêques, le reſpect & la ſoumiſſion que vous leur devez ſelon les ſaints Canons. En foi de quoi vous avez ſigné le preſent Acte pour être depoſé entre mes mains.

Voilà, Monſieur, ce que doit contenir la piece dont vous deſirez que je vous trace le plan. Continuez à vous affermir dans les diſpoſitions où je vous vois : *Attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.* Je ſuis très tendrement, &c. 1. Tim. IV. 13.

LETTRE DXCVII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il parle de ſa VI. Lettre à M. de Sens, & du retour du Parlement.*

Le 24. Novembre 1732.

JE ſuis ravi, mon très cher Seigneur, que ma ſixieme Lettre à M. de Sens ait merité votre approbation. Il y a des endroits qui ſont un peu forts; mais j'ai cru devoir le prendre ſur ce ton avec un homme qui s'imagine pouvoir faire la loi à tout le monde, & qui traite ſes confreres avec un ſouverain mepris, lui qui devroit être à leurs pieds pour demander grace. Je n'ai point encore vu la reponſe qu'il vous a faite. Je ne ſuis pas en peine de la maniere dont vous lui repliquerez. L'armée eſt bien campée. Vous pouvez le mener tambour battant.

Le Parlement revient triomphant, au moment qu'on croyoit tout deſeſperé. Cela montre qu'il faut être fidele à Dieu dans le tems preſent, & qu'on doit lui laiſſer le ſoin de l'avenir. Il abbaiſſe, & il éleve : il conduit aux enfers, & il en retire.

LETTRE DXCVIII.

A Mademoiſelle Giroust, *ſur ſa gueriſon miraculeuſe.*

A la Verune le 3. Decembre 1732.

LA Lettre que vous avez bien voulu m'écrire, Mademoiſelle, vient de m'être rendue. J'avois deja lu votre relation imprimée. Les maux dont il a plu à Dieu de vous delivrer par l'interceſſion du bienheureux Diacre, me paroiſſent ſi extraordinaires que je ſuis tenté de croire qu'ils n'étoient pas naturels. Quels qu'ils ayent été, ils n'ont pu tenir contre le Saint que vous avez invoqué. Vous avez commencé d'être ſoulagée aux approches de ſon tombeau. Captive depuis dix-ſept ans, vous avez recouvré votre liberté dans les horreurs de la priſon. La ſageſſe y étoit deſcendue avec vous. Les ſentimens de pieté dont votre Lettre eſt remplie, ſont une preuve qu'elle ne vous a pas abandonnée. Perſiſtez, Mademoiſelle, dans les ſaintes diſpoſitions où je vous vois. Vous me demandez le ſecours de mes prieres pour le ſalut de votre ame. Vous avez un plus

1732. grand protecteur auprès de Dieu. Invoquons-le l'un & l'autre, pour qu'il nous obtienne les bienfaits spirituels dont les corporels ne sont que l'image & la figure. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DXCIX.

*A M. *** Il lui parle des dispositions des Evêques de sa province, de sa VI. Lettre à M. de Sens, d'une Denonciation du sieur Fichant.*

Le 17. Decembre 1732.

A L'EGARD des Etats, la defense secrette de me venir voir subsiste toujours pour les Evêques. Aucun n'ose venir à la Verune. Ceux qui veulent me rendre visite, viennent devant ou après les Etats. Tous sont tranquilles. La plûpart parlent assez bien de moi. Je commence à ne plus faire tant de peur.

Le jugement que vous portez de ma sixieme Lettre (à M. Languet) me fait un vrai plaisir. Vous n'avez pas eu de peine à deviner l'endroit que je vous indiquois. Vous avez de trop bons yeux, pour qu'il vous échapât.

Je n'ai point la Denonciation du sieur Fichant. C'est un Avanturier mis en œuvre par les Jesuites. Je ne crois pas qu'un homme de cette espece merite une refutation particuliere. On pourra tomber sur lui par occasion. Un Ecrit qui n'est connu que par le Journal de Trevoux, ne se montre pas sous des auspices bien favorables. Je suis, &c.

LETTRE DC.

*A M. *** Il lui parle d'un pernicieux Ouvrage de M. de Marseille.*

Le 23. Decembre 1732.

J'AI reçu la piece que vous avez bien voulu m'addresser. (*a*) Je vous rends graces de votre attention. L'Ouvrage est digne de l'Auteur. Quel abus de la Religion ! Quel triomphe pour les Libertins ! Il faut être bien aveugle, pour se faire un merite d'une action, qui ne peut qu'attirer sur celui qui l'a faite la colere de Dieu & l'indignation des hommes. Je suis, &c.

LETTRE DCI.

A une Religieuse, sur un Acte qu'elle lui avoit addressé.

Le 24. Decembre 1732.

J'AI reçu & lu avec beaucoup de plaisir, ma très chere Sœur, l'Acte que vous m'avez addressé. Je suis très édifié des dispositions où vous êtes. Elles sont l'ouvrage de celui qui choisit ce qu'il y a de plus foible, pour confondre ce qu'il y
Act. II. 18. a de plus fort. *Dans les derniers tems, dit le Seigneur, je repandrai mon esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes, & ils prophetiseront.* Que vous êtes heureuse, ma très chere Sœur, d'avoir part à cette grace ! Vous en possedez les premices; & ce que Dieu opere en vous & dans le petit nombre de ses épouses choisies, n'est encore que l'aurore du grand jour que nous attendons. Plus les maux de l'Eglise paroissent montés à leur comble, plus nous sommes en droit de lever la tête. Levez-la, ma très chere Sœur, & ne craignez point la multitude des ennemis qui vous environnent. Mettez votre confiance dans le Seigneur. La tempête

(*a*) [L'Apologie de l'Academie de musique par M. Henri François Xavier de Belsunce de Castelmoron Evêque de Marseille, addressée à M. Etienne Joseph de la Fare Evêque de Laon.]

pête qui nous agite, paſſera avec ceux qui l'ont excitée & qui l'entretiennent; mais la verité pour laquelle nous ſouffrons, demeurera éternellement. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c. 1732.

LETTRE DCII.

*A Madame *** ſur la permiſſion qu'elle avoit demandée au Prelat de faire tirer copie de ſon portrait.*

A la Verune, le 28. *Decembre* 1732.

VOus me demandez, Madame, comme une grace, une choſe que je rougis de vous accorder. Je conſens de tout mon cœur que celui qui eſt maître du portrait que vous avez vu, vous en laiſſe tirer copie; mais je ne puis le lui ordonner. Qui ſuis-je pour que mon portrait tienne rang avec les monumens pieux que vous pretendez laiſſer à Mademoiſelle votre fille? Voulez-vous faire choſe plus agreable à Dieu & plus utile pour moi? Ne jettez les yeux ſur mon portrait, que pour vous exciter à demander avec plus de ferveur la remiſſion de mes pechés & le ſalut de mon ame. Il eſt vrai, Madame, que Dieu m'a fait la grace de me donner quelque amour pour la verité; & je vois bien que c'eſt par cet endroit que vous me recherchez. Mais le don de Dieu ne me fait pas oublier que le vaſe qui le porte en eſt bien indigne. J'ai interêt que vous en ſoyez vivement perſuadée. Plus vous connoitrez mes beſoins, plus vous prierez avec ardeur pour moi. Je ſuis avec une parfaite conſideration, Madame, &c.

LETTRE DCIII.

A un Benedictin, ſur quelques difficultés qu'il avoit propoſées au Prelat par rapport à l'acceptation de la Bulle.

Le 28. *Decembre* 1732.

J'Ai de la peine à croire, Mon Reverend Pere, que la conduite que vous m'expoſez dans votre premiere difficulté, ſoit irreprehenſible aux yeux de celui qui ſonde les reins & les cœurs. A juger de la reponſe de vos amis par le dehors, elle exprime une verité qui doit être dans la bouche de tous les Catholiques. Mais a-t-on lieu d'être content de ſoi-même, quand on ſait que ce que l'on a dit ſera pris dans un ſens prejudiciable à la verité? On vous demande ſi vous êtes ſoumis aux Deciſions de l'Egliſe; & vous ſavez poſitivement que cette demande n'eſt faite que pour tirer de vous ſous ces termes generaux, un temoignage en faveur de la Bulle *Unigenitus*. Eſt-il permis dans cette perſuaſion de repondre: Je ſuis ſoumis? Si un Evêque zelé pour la deciſion de Rimini eût fait une pareille queſtion, & que l'on eût connu ſes intentions, dans quels termes la reponſe auroit-elle du être conçue? Vous voyez, Mon Reverend Pere, ce qu'il auroit fallu dire pour remplir toute juſtice. L'application eſt aiſée à faire.

Regardez-vous comme un mal de paſſer pour acceptant? Ne dites donc rien qui puiſſe vous faire mettre de ce nombre; & ſi vous prevoyez que l'on doive abuſer de ce que vous direz, énoncez-vous dans des termes ſi clairs qu'on ne vous confonde pas avec la foule.

En le faiſant, dira-t-on, on ſe met hors d'état de ſervir l'Egliſe. Mais dans le tems que la verité eſt en peril, peut-on rendre à l'Egliſe un ſervice plus grand, que celui de ſe declarer nettement pour la verité? Que tous les Eccleſiaſtiques d'un Dioceſe imitent la conduite de vos amis; l'Evêque s'applaudira de la ſoumiſſion de ſon Clergé. Quelle preuve aurons-nous du contraire? Un Evêque qui

craint

craint de trouver des contradicteurs, se contente quelquefois d'un signe équivoque. Il regarde comme un triomphe pour lui d'avoir dirigé ses questions, de telle sorte que tout le monde paroisse soumis, quoique réellement on ne le soit pas. Faut-il le laisser jouir de cette victoire? Et ne doit-on se faire aucun scrupule d'avoir contribué à la laisser remporter?

La reponse à votre premiere difficulté, Mon Reverend Pere, doit servir à decider la seconde. Quand un Evêque Constitutionnaire demande à vos jeunes Confreres, s'ils ont de bons sentimens; pour ne laisser aucune équivoque, je dirois qu'ils sont très attachés à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, qu'ils soutiennent la necessité de l'amour de Dieu pour être justifié dans le sacrement de Penitence, &c.

A l'égard de la conduite que vous devez tenir envers ces jeunes gens, plus on est attentif à leur ôter les Ouvrages que l'on imprime tous les jours pour la defense de la verité, plus vous devez vous faire un devoir de les leur procurer.

La derniere difficulté qui vous paroit plus importante, est celle qui m'embarrasse moins. On a tant écrit pour prouver qu'il n'est pas permis de recevoir la Bulle avec de bonnes explications, que ce n'est plus aujourd'hui une question à proposer. J'ai écrit en particulier une Lettre sur cette matiere à un Evêque de mes amis. Elle a été imprimée; mais je n'en ai actuellement aucun exemplaire. La Bulle est essentiellement mauvaise. C'est le principe sur lequel nous avons agi pour ne prendre aucune part à l'Accommodement de 1720. Quand on me proposeroit de recevoir la Bulle relativement à l'Evangile, je ne la recevrois pas. Il ne peut y avoir d'alliance entre Dagon & l'Arche du Seigneur. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCIV.

*A la Sœur ***. Il l'avertit de ne pas se flatter d'une paix prochaine.*

Le 29. Decembre 1732.

VOTRE cœur vous a trompé, ma chere Sœur. On croit volontiers ce que l'on desire. Vous n'avez pas été bien informée. Dieu rendra la paix à son Eglise; mais je ne la vois pas aussi prochaine qu'on vous l'a montrée. Ne nous lassons point de souffrir. La pierre qui est sous le ciseau, n'en devient que plus propre à entrer dans la construction de l'édifice. Demandez à Dieu de ne laisser en moi aucune difformité. Qu'il n'épargne point les coups, pourvû qu'ils servent à m'établir sur la pierre fondamentale qui est Jesus-Christ même. Pour vous, ma très chere Sœur, continuez dans les saintes dispositions où vous êtes. Demeurez inviolablement attachée à la verité. Aimez ceux qui la defendent. Je suis plus que je ne puis vous l'exprimer tout à vous.

LETTRE DCV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *à l'occasion du renouvellement de l'année.*

Le 29. Decembre 1732.

LES liens qui nous unissent, mon très cher Seigneur, ne dependent ni des jours ni des années. Ce que je vous ai été jusqu'à present, j'espere l'être par la misericorde de Dieu toute ma vie, & jusques dans l'éternité. Nous nous aimons par l'amour que Dieu a mis en nous pour la verité. Notre union doit être aussi durable que la verité qui en est le principe & la fin. L'année qui vient de s'écouler a produit de grands évenemens. Nous en attendons encore de plus grands. Les prodiges se multiplient. Tout annonce que l'univers est prêt d'enfanter quelque

que choſe d'extraordinaire. Je tâche, je vous l'avoue, de m'y rendre le plus attentif que je puis. Je ne me laſſe point d'admirer tout ce que Dieu fait en notre faveur. Quelle joie pour nous d'avoir été preſervés de la ſeduction preſque generale! Demandons à Dieu d'achever ſon œuvre: *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.* Aimons-le: aimons-nous l'un l'autre plus que jamais. 1732. Pſ. LXVII. 29.

LETTRE DCVI.

*A M. *** Il lui ſouhaite une année plus tranquille que les precedentes: il lui marque ſes incertitudes ſur l'énigme des convulſions: il lui temoigne la joie qu'il a d'être exclus des Etats, & il parle de quelques nouvelles.*

Le 29. Decembre 1732.

J'Ai, Monſieur, deux complimens à vous faire. Le prémier pour vous ſouhaiter une bonne & ſainte année plus tranquille que les dernieres. Pourquoi ne ferois-je pas ce ſouhait pour vous, pour moi, & pour tous ceux qui aiment la verité & qui combattent pour elle depuis vingt ans? L'Apôtre n'ordonne-t-il pas qu'on prie pour les Rois *ut quietam & tranquillam vitam agamus*? Ne demandons-nous pas à Dieu que ſon Egliſe *tranquillâ devotione lætetur*? Les Martyrs ne demandoient-ils pas à Dieu la paix de l'Egliſe, & la ceſſation des perſecutions? En voilà, ce me ſemble, aſſez pour juſtifier mon compliment, qui certainement n'en eſt pas un, en prenant le mot de compliment pour de vaines paroles de politeſſe & de bienſeance, qui ſouvent ne ſignifient rien moins que les vrais ſentimens du cœur de celui qui les fait. Car je ne puis vous parler d'une maniere plus conforme à mes deſirs, qu'en vous ſouhaitant toutes ſortes de biens, & en vous aſſurant qu'il n'y a point de jours que je ne les demande à Dieu pour vous, ſur tout les veritables.

Pour ce qui eſt de l'autre compliment que je crois vous devoir faire, vous le trouverez peut-être un peu moins ſerieux; mais vous le prendrez pour ce qu'il vaut. Ce ſont des excuſes que je crois vous devoir faire, de vous fatiguer comme je fais par de trop frequentes Lettres. Je m'en corrigerai quand il vous plaira. J'ai peur même que ce ne ſoit avant que vous m'en avertiſſiez; car je vous avoue que je tombe quelquefois dans des accès de ferveur, dont ſouvent la grande violence me fait craindre la courte durée. Cependant comme je le fais avec goût, je pourrai bien ne pas diſcontinuer ſi vous n'y mettez ordre. Voilà pourtant près de deux pages dont j'aurois bien pu vous épargner la lecture.

Vos Convulſionnaires ſont des gens ſi ſurprenans, que j'avoue qu'il eſt difficile d'aſſeoir un jugement certain ſur le principe de ces ſymptômes. Je crois qu'on le decouvrira mieux par la priere, que par les raiſonnemens philoſophiques & theologiques. L'Ange de tenebres ne peut-il pas ſe transformer quelquefois en Ange de lumiere? Il ſemble qu'on ſoit à la veille de voir un grand évenement, & & que les nuages qui nous couvrent les yeux preſentement aillent être diſſipés: non que j'attende la paix autre part que dans le ciel; mais il ſemble que Dieu menage quelque choſe pour la conſolation de ſes ſerviteurs, & pour les fortifier, les animer, & les preparer à de nouveaux combats. Demandons-lui la force de les ſoutenir ſi bien, qu'ils nous faſſent obtenir du juſte juge la couronne de juſtice, qu'il prepare à tous ceux qui deſirent ſon avenement. Encore une fois je ſuis de votre avis, qu'il faut attendre du benefice du tems & de la miſericorde de Dieu qui veille ſur ſon Egliſe, qu'il lui plaiſe nous expliquer cette énigme des convulſions.

Je ſuis encore tout à fait de votre avis & de votre goût ſur nos Etats. J'étois au deſeſpoir d'être dans cette Aſſemblée dès la premiere année que je m'y ſuis trou-

1733. vé. Depuis que j'en ſuis exclus je benis Dieu de tout mon cœur de m'avoir ouvert une ſi belle porte pour en ſortir. Je n'y ai jamais rien trouvé que de triſte, de rebutant, & de dangereux. Avec les meilleures intentions quand on y entre, on a de grands pardons à demander à Dieu quand on en ſort. Il eſt vrai que le ſejour de la campagne eſt très fâcheux en ce tems-ci, pour un vieillard ſujet aux infirmités que j'ai: mais par la grace de Dieu, à quelques fâcheuſes incommodités près dont je ne guerirai jamais, je me porte parfaitement bien, & mieux que je n'ai fait depuis long-tems. . . . .

Le Chapitre (ceci eſt une anecdote aſſez plaiſante dont il ne faut pas encore faire uſage) le Chapitre donc ſans le ſavoir & ſans le vouloir, a pris une deliberation de former (& formera) oppoſition à l'Arrêt du Conſeil tenant lieu de dimiſſoire. (*a*)

Je ne ſavois pas que l'Abbé de Reynel fût ſoupçonné d'Appel. Je ſuis bien aiſe qu'il ait été trouvé digne de ſouffrir pour une ſi belle cauſe. J'en ferai tout à l'heure mon compliment à notre commun neveu.

Je ne ſai ſur quoi eſt fondé le bruit qu'on m'a rendu mon temporel. Bien des Lettres venues à Montpellier l'ont dit, je crois, ſans fondement. J'attends que vous me mandiez que mes Lettres vous ennuyent pour ceſſer de vous écrire.

LETTRE DCVII.

A un Benedictin de S. Vannes, au ſujet d'un Acte que ce Religieux avoit ſigné avec ſix de ſes Confreres.

Le 5. Janvier 1733.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte que vous venez de m'addreſſer. Il me paroit fait de main de maître. Je vous exhorte de tout mon cœur, vous & vos ſix Confreres, à perſeverer dans les ſentimens qui y ſont exprimés. Plus on fait effort pour introduire la Bulle dans votre Congregation, plus il eſt neceſſaire de recourir aux voies legitimes pour vous y oppoſer. Vous aimez l'Egliſe: vous connoiſſez ſes maux. Vous ne pouvez trop vous hâter de vous unir à ceux que Dieu a bien voulu choiſir pour travailler à y remedier. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur. J'embraſſe vos chers Confreres, & je ſuis tendrement, &c.

LETTRE DCVIII.

A Madame de Coetquen. *Il l'aſſure de ſon devouement pour elle & pour la Congregation, & lui marque avec quelle attention il examine l'évenement des convulſions.*

Le 11. Janvier 1733.

JE n'ai trouvé, Madame, qu'un ſeul mot dans votre Lettre qui m'ait fait de la peine, parmi beaucoup d'autres qui m'ont rempli de joie & de conſolation. Pourquoi vous ſervez-vous du terme de *protection* en me faiſant l'honneur de m'écrire? Ne ſavez-vous pas quel eſt mon devouement pour vous & pour votre Congregation? Retranchons tout ce qui peut nourrir l'orgueil. Vous aimez la verité: vous ſavez que je l'aime. Puiſez donc toutes vos expreſſions dans l'amour de la verité. On

(*a*) [Un jeune Chanoine de la Cathedrale fort mauvais ſujet, n'ayant pu obtenir le Soûdiaconat de M. de Montpellier, ſe pourvut au Conſeil, où il repreſenta que c'étoit parce qu'il n'avoit pas voulu appeller que le Prelat lui refuſoit les Ordres (calomnie inſigne,) ce qui le privoit d'une bonne partie des revenus de ſa prebende. En conſequence il obtint un Arrêt qui lui accorde tous les droits & émolumens comme s'il étoit Soûdiacre.]

On ne m'a écrit que deux lignes sur ce qui est arrivé au Calvaire de S. Germain. Vous me ferez grand plaisir de m'en donner le detail. Je suis bien éloigné de vous mettre au nombre des Fanatiques. Quoiqu'indecis jusqu'à un certain point sur les convulsions, je les regarde d'un œil très different de ceux qui condamnent sans vouloir examiner. Je tâche de suivre la lumiere, à mesure qu'elle se montre; & le nuage qui me la derobe d'un côté, ne m'empêche point de la voir par celui où il la laisse à decouvert. On nous menace d'un nouveau systême, qui doit faire, dit-on, des convulsions une maladie épidemique. Il y a quelques années qu'on pretendit nous prouver que la peste ne se communique point; & que pour s'en preserver à Marseille, il n'étoit question que de guerir l'imagination. En rapprochant ces deux systêmes, le contraste sera digne du goût de notre siecle. 1733.

Trouvez bon, Madame, que je vous renouvelle tous les sentimens d'affection & de tendresse que vous me connoissez pour la Congregation. Je lui suis uni par des liens trop puissans, pour n'être pas à l'épreuve des tems & des années. Je demande pour vous toutes, que Dieu vous affermisse dans les genereuses dispositions dont vous m'avez donné des marques si peu suspectes. Temoignez, je vous en conjure, aux deux maisons de Paris que je les ai très presentes, & que je les porte continuellement dans mon cœur. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCIX.

*A M. *** Prieur du *** sur un Acte où il retractoit l'acceptation de la Bulle.*

Le 11. *Janvier* 1733.

JE vous felicite, Monsieur, de la grace que Dieu vous a faite. Je viens de recevoir l'Acte de votre repentir. S. Ambroise disoit des fideles de son tems, qu'il y en avoit un plus grand nombre qui avoient conservé l'innocence de leur baptême, qu'il n'y en avoit qui l'eussent recouvrée par une sincere penitence après l'avoir perdue. Cela est encore vrai à l'égard des Appellans. Il y en a plus qui ont perseveré dans leur Appel, qu'il n'y en a qui ayent reconnu leur faute après avoir eu le malheur de tomber. Plus la misericorde que Dieu vous a faite est grande, plus vous devez en être penetré de reconnoissance. Dedommagez-nous, Monsieur, par votre zele à soutenir & à defendre la verité, de tout ce que vous avez pu faire pour l'obscurcir. Une grande faute ne peut être reparée que par un grand amour. *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Je suis très parfaitement, &c. Luc. VII. 47.

LETTRE DCX.

A M. Reneaume, *Medecin de Paris, sur le retour de son ami à qui la precedente est addressée.*

Le 11. *Janvier* 1733.

VOus m'avez envoyé, Monsieur, l'Acte d'un de vos amis qui avoit besoin d'une main plus puissante que la vôtre pour le guerir. Le souverain Medecin de nos ames a jetté sur lui un regard favorable & il s'est relevé. Je m'en rejouis avec vous, Monsieur. J'espere que sa chute lui sera utile, & qu'en le rendant plus humble, il deviendra plus courageux.

Je reçois, Monsieur, comme je le dois, l'éloge que vous faites de ma sixieme Lettre à M. l'Archevêque de Sens. Ce qu'il y a de bon vient de Dieu: ce qui y manque vient de mon ignorance. Que la louange soit toute entiere pour lui, & la confusion pour moi. Je suis très parfaitement, &c.

1733.

LETTRE DCXI.

A M. l'Abbé PUCELLE. *En s'excusant sur son silence, il l'assure de son respect & de sa veneration.*

Le 14. *Janvier* 1733.

JE n'ai reçu, Monsieur, que par le dernier ordinaire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. N'accusez point votre memoire d'infidelité. On ne vous a pas rapporté exactement la reponse que j'ai faite à des plaintes qui m'ont été très sensibles, venant de votre part. On m'écrivoit que vous vous plaigniez de mon silence. J'ai repondu que j'avois eu l'honneur de vous temoigner la part très sincere que je prenois à votre exil. J'addressai la Lettre à M. d'Auxerre, qui m'assura qu'elle vous seroit rendue en main propre. N'ayant point reçu reponse à cette Lettre, ni à plusieurs autres precedentes, & doutant que mes Lettres vous fussent agreables, je suis resté dans le silence que le vôtre m'imposoit. Je me suis contenté de marquer bien publiquement ma joie de votre retour. Nos amis communs en ont été temoins. J'ai remercié Dieu de la justice que les hommes vous rendoient, & encore plus de la generosité & de la fermeté qu'il a mises en vous, & de toutes les autres graces qu'il lui a plu de vous faire. Je vous ai trouvé grand, Monsieur, en revenant de votre exil; mais vous ne l'étiez pas moins en y allant. Si j'ai manqué en ne vous le disant pas à vous-même, je suis disposé à reparer ma faute, & je vous laisse le maître des conditions.

Plus je vous revere, Monsieur, plus j'ai interêt de me justifier auprès de vous. Si j'ai quelque tort, oubliez-le, je vous en conjure, & ne comptez pas si exactement avec l'homme du monde qui vous cherit & qui vous honore davantage. Oubliez ma faute, si j'en ai fait une; & laissez-moi la liberté de ne voir en vous que ce qui peut augmenter ma veneration & mon respect, qui ne diminuera jamais, & avec lequel je suis, &c.

LETTRE DCXII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il l'assure du vif interêt qu'il prend à sa santé, & lui parle de la division naissante sur les convulsions.*

Le 15. *Janvier* 1733.

LE defaut d'occasion, Monseigneur, m'a empêché de vous envoyer une Lettre que j'avois l'honneur de vous écrire, en reponse à celle que vous m'aviez addressée par le pieux voyageur. Je n'ai eu la consolation de le voir que quelques heures. J'aurois fort souhaité de m'entretenir avec lui un peu plus long tems. Je lui ai reconnu bien de la foi & de la religion. Il estimoit comme il le devoit, le bonheur qu'il avoit eu de rester quelques jours auprès de vous.

Je sai, Monseigneur, que cette année est pour vous la quatre-vingt septieme. Mais permettez-moi d'esperer qu'elle ne sera point la derniere de votre course. Il est vrai qu'il n'y a qu'à gagner pour vous en nous quittant. Mais Dieu se laissera toucher de compassion. Il aura égard aux besoins de son Eglise. Qui vous remplaceroit, Monseigneur? La terre est frappée de sterilité. Soyez encore long-tems notre modele; ou si vous nous quittez, ne le faites qu'après m'avoir obtenu votre double esprit. Voilà l'heritage dont j'ai besoin. Tous les jours on affecte de repandre le bruit qu'on va me rendre mon temporel. Qu'on le garde, pourvû que je vous devienne semblable.

Je ne suis point surpris qu'il y ait de la division parmi les amis de la verité sur le

le ſujet des convulſions. C'eſt un évenement unique qui fournit par le melange des choſes ſingulieres qui le compoſent, de quoi parler avantageuſement ou deſavantageuſement ſelon que l'on eſt prevenu. Il me paroit qu'il eſt de la prudence de ne pas precipiter ſon jugement. On ne doit point ſeparer les convulſions d'avec les miracles. Il faut ſe ſervir de ce qu'il y a de clair pour percer dans ce qui ſe rencontre d'obſcur. Au-moins faut-il attendre que Dieu ſe montre clairement. Tout annonce que nous ſommes à la veille de quelque choſe de grand: *Bonum eſt præſtolari cum ſilentio ſalutare Dei.* Thren. III. 26.

1733.

Ne ceſſez, Monſeigneur, de me preſenter à Dieu dans vos prieres. Mes beſoins vous ſont connus. Que je vous ſois auſſi uni dans le ciel que je le ſuis ſur la terre, & je n'ai plus rien à deſirer. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE DCXIII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Religieuſe à Soiſſons. Il admire ſon zele, & l'exhorte à la reconnoiſſance.*

Le 16. Janvier 1733.

JAI reçu, Madame, avec toute le reconnoiſſance que je dois la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai admiré en la liſant les dons que Dieu a mis en vous. Quelle nobleſſe dans le ſtyle! Quelle élevation dans les ſentimens! Quelle grandeur dans votre foi! Ne perdez jamais de vue celui de qui vous tenez tant de biens. La grace fait les humbles. Vous la connoiſſez, vous l'aimez. C'eſt ce qui me raſſure pour vous, Madame. Elle vous tiendra toujours petite à vos yeux; & vous portera ſans ceſſe à ne vous glorifier que dans le Seigneur. Je ne puis former pour vous d'autres vœux, parce que je ne ſuis ſenſible qu'aux dangers qui vous environnent. Meditez beaucoup le Cantique de la plus humble des vierges. Quelquefois je reçois des Lettres de Religieuſes qui ont beſoin d'être animées & encouragées. Les vôtres ſeroient capables de fortifier les Evêques mêmes chancelans. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCXIV.

*A M. *** Il lui parle de la reprimande que le Parlement avoit faite à M. de Romigny, d'un faux bruit qui ſe repandoit ſur la reſtitution de ſon temporel, de la bonne ſanté de M. de Senez & de la ſienne, & de quelques nouveaux Ouvrages.* *A Montpellier le 16. Janvier* 1733.

J'EN ſuis reſté à l'article de votre Lettre du Romigny. Le Parlement l'a fouetté avec des queues de renard qui ne lui font pas grand mal, & qui ne remedient à rien. Qu'on remette la Faculté dans l'état où elle étoit ci-devant & dans lequel elle devroit être, & qu'on lui laiſſe pleine & entiere liberté de choiſir ſon Syndic: le Parlement n'aura plus beſoin de ſevir contre lui. Sans cela, il feroit pendre le Romigny, que ſon ſucceſſeur & ſes Collegues n'en deviendroient pas plus ſages.

Ce n'eſt pas ſeulement à Paris, mais ici auſſi & ailleurs qu'on ſoutient qu'on m'a rendu mon temporel. Je crois avoir des preuves, negatives à la verité, mais pourtant demonſtratives, du contraire de cette nouvelle. Il faut pourtant qu'il en ſoit de cela comme de toutes les autres fables, qui, toutes fables qu'elles ſoient, ſont fondées ſur quelque point d'hiſtoire veritable. Si vous apprenez ce qui a donné occaſion à celle-ci, vous me ferez plaiſir de m'en éclaircir. Elle ſe ſoutient encore un peu en ce pays-ci.

1733. J'apprends par d'autres que par vous la bonne ſanté de notre ſaint Evêque & très cher Pere. Je ne puis vous exprimer le plaiſir que j'en ai, & combien j'en benis Dieu. Je ne puis m'empêcher de croire que ſes jours ne ſont prolongés que pour l'accompliſſement de quelque grand deſſein de Dieu & pour l'avantage de l'Egliſe, & peut-être auſſi pour la confuſion & la punition dès ce monde de ceux qui l'ont perſecuté. . . .

On vous a dit vrai ſur ma ſanté. Quelque inutile qu'elle ſoit, elle eſt, Dieu merci, fort bonne, & meilleure que je ne l'ai eue depuis bien des années.

Vous venez de m'acheter, dites-vous, la clef de S. Auguſtin, & vous me faites eſperer les Pſeaumes de M. Duguet, & le recueil du Quietiſme. Voilà bien des infamies avec d'excellentes choſes. Gardez-vous bien de m'envoyer par la poſte cette vilaine clef rouillée.

Carme Confeſſeur de la Cadiere. On a raiſon de trouver beaucoup d'eſprit au Pere Nicolas. Je crois, & même vous le dites, qu'il eſt peu & mal inſtruit des affaires de l'Egliſe. Je ſuis bien aiſe qu'il veuille ſe mettre au fait; car je crois que Dieu, avec le bon eſprit qu'il lui a donné, lui donnera la connoiſſance & l'amour de la verité.

LETTRE DCXV.

*A M. *** Il lui dit ſon ſentiment ſur l'évenement des convulſions.*

Le 18. Janvier 1733.

L'Affaire des convulſions, Monſieur, ſur laquelle vous deſirez de ſavoir ce que je penſe, deviendra, je crois, plus claire de jour en jour. On m'écrit que les meſures de la Cour ſont changées; que le nouveau ſyſtême qui faiſoit des convulſions une maladie épidemique, n'oſe paroître; & que les preſſes du Louvre ſont arrêtées.

Les convulſions ſont pour les uns une folie, pour les autres un ſcandale; mais pour pluſieurs un moyen dont Dieu ſe ſert pour leur ouvrir les yeux & leur changer le cœur. Pour peu que l'on conſidere le grand évenement dont nous ſommes temoins depuis plus de dix-huit mois, on comprend que Dieu a un double deſſein. Il veut éclairer, & il veut aveugler. Plaignons ceux qui meritent d'être aveuglés. Pour nous, ſervons-nous de ce qu'il y a de clair pour percer dans ce qu'il y a d'obſcur; & ne nous faiſons pas de ce qu'il y a d'obſcur un bandeau qui nous empêche de voir ce qu'il y a de clair. Je ſuſpens mon jugement ſur certains faits extraordinaires, parce que je ne ſai à qui il faut en attribuer la cauſe. Mais cela ne m'empêche pas de reconnoître le doigt de Dieu dans le gros de l'œuvre. Les amis de la verité ſe diviſent: c'eſt un malheur. Mais comment l'éviter? Les convulſions fourniſſent par leur varieté de quoi attaquer ou de quoi ſe defendre, ſoit qu'on les regarde d'un œil favorable, ſoit qu'on les regarde d'une maniere deſavantageuſe. J'eſpere neanmoins que tous ſe réuniront, dès que Dieu ſe montrera plus clairement. Je mets une grande difference entre les diſpoſitions des Appellans qui condamnent les convulſions, & celles des Conſtitutionnaires. Les premiers cherchent la verité, & demandent à la voir. Les ſeconds la craignent, & ſont reſolus de la contredire, quand elle ſe montreroit dans tout ſon éclat.

Je vois par le detail que vous me faites de vos occupations, que vous ne perdez pas votre tems dans le lieu de votre retraite. Je ne puis que vous louer de l'employer ſi utilement. Dès que le ... m'aura remis ce que vous lui envoyez, je le lirai avec grand plaiſir. Je vous ſouhaite toute la ſanté dont vous avez beſoin pour perfectionner votre œuvre. Puiſque Dieu met dans le cœur de tant de perſonnes de conſiderer certains évenemens, je ſuis très porté à croire que le tems du renouvellement n'eſt pas éloigné. *Fiat, fiat.*

Mille

Mille remercîmens les plus tendres aux amis de la verité qui ſont avec vous, & en particulier à ceux que vous me nommez. Ne montrez ma Lettre qu'à des amis choiſis. Je ſuis, Monſieur, très tendrement tout à vous, &c. 1733.

LETTRE DCXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet du miracle operé à Seignelai.*

Le 30. Janvier 1733.

LEs nouvelles du dernier ordinaire m'ont appris, mon cher Seigneur, que Dieu vient de faire un miracle éclatant dans votre Dioceſe. Je me hâte de vous en temoigner ma joie. On m'aſſure que vous vous êtes chargé vous-méme de l'information, & que vous avez en main les preuves complettes de l'œuvre du Tout-puiſſant. Nous verrons donc un Evêque rendre temoignage publiquement aux merveilles de notre Dieu. Que les hommes ſont foibles, & que Dieu eſt fort! Ils ſe ſont applaudis d'avoir étouffé le temoignage de M. de Troyes, en lui enlevant les preuves d'un miracle operé ſous ſes yeux. En voici un autre que tous les efforts humains ne ſauroient empêcher d'être conſtaté juridiquement. Je m'attends qu'on mettra tout en œuvre pour en arrêter la publication. Mais vous ferez voir, mon très cher Seigneur, que vous êtes ſuperieur aux menaces. Succeſſeur des Apôtres, vous direz avec eux: *Jugez vous-même s'il eſt juſte devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choſes que nous avons vues & entendues.* Act. IV. 19.

Je me flatte, mon très cher Seigneur, que je recevrai de vos nouvelles au premier jour, & que vous m'aurez fait la grace de m'envoyer une relation de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire, que je regarde comme très importante pour l'Egliſe. Je m'unis en eſprit à votre triomphe: *Cantemus Domino; glorioſe enim magnificatus eſt.* Exod. XV. 1.

LETTRE DCXVII.

A un Benedictin. Il approuve ſon changement de demeure, & lui marque ce que doit faire la perſonne pour laquelle il le conſulte.

Le 6. Fevrier 1733.

JE crois, Mon Reverend Pere, que vous faites très ſagement de vous retirer d'un Dioceſe où vous êtes tous les jours en danger de trahir la verité, au-moins par votre ſilence. Je ne puis qu'applaudir à la reſolution que vous avez priſe de vous mettre à couvert de la tentation. Le lieu que vous choiſiſſez convient d'autant plus qu'on y a merité l'interdit par le temoignage qu'on y a rendu à la verité. Je ne puis écrire à la perſonne que vous m'indiquez. J'en ai trouvé une autre qui croit pouvoir réuſſir. Je le ſouhaite pour votre conſolation, & pour la decharge de ceux dont vous vous plaignez. Celui pour qui vous voulez bien me conſulter, n'ayant obtenu des pouvoirs qu'en biaiſant ſur l'article de la verité, je ne vois pas qu'il puiſſe en faire uſage ſans donner lieu de croire qu'il eſt ſoumis à la Bulle. Si Dieu, un moment après la reponſe équivoque qu'il fit, l'eût éclairé, & lui eût fait ſentir la faute où il venoit de tomber, n'auroit-il pas été obligé de la reparer? Cette obligation ſubſiſte encore aujourd'hui. Je n'oſerois neanmoins conſeiller à cette perſonne d'aller trouver ſon Evêque, & de lui remettre les pouvoirs qu'il en a reçus. Tous ne ſont pas capables de ces ſortes de demarches, qui peuvent expoſer à une perſecution très promte: mais il me paroit qu'il faut au-moins commencer par ne plus faire uſage des pouvoirs,

1733. voirs, & ne pas craindre d'en dire la raiſon à ceux qui la demanderont. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXVIII.

Au Pere GUERRIER *Prêtre de l'Oratoire à Clermont. Il le remercie des nouvelles qu'il lui donne de Mademoiſelle Perrier.*

Le 8. *Fevrier* 1733.

QUE vous me faites plaiſir, mon cher Pere, de me donner des nouvelles d'une amie que j'honore & que je reſpecte bien ſincerement! Je ſuis penetré de reconnoiſſance de la Lettre qu'elle me fait écrire. Tout ce qui me vient de ſa part me ſera toujours très precieux. Il ſemble que Dieu ait prolongé les jours de Mademoiſelle Perrier, pour nous apprendre à réunir ſes anciennes miſericordes avec les nouvelles, & nous les rendre plus ſenſibles. Le miracle de la ſainte Epine eſt encore ſubſiſtant en la perſonne de cette Demoiſelle; & par elle les merveilles que Dieu fit autrefois à Port-Royal touchent à celles dont nous ſommes maintenant les temoins. . . Chaque jour nous apprend de nouveaux prodiges. Quelle joie pour ceux qui aiment l'Égliſe, & qui voient dans ce qui ſe paſſe aujourd'hui ce qu'il faut attendre pour l'avenir!

LETTRE DCXIX.

A Madame de COETQUEN. *Il lui dit ſon ſentiment ſur l'évenement des convulſions.*

Le 8. *Fevrier* 1733.

JE vous ſuis bien redevable, Madame, de la relation que vous me faites dans votre derniere Lettre. Elle eſt intereſſante & merite beaucoup d'attention. Les extraits de certains diſcours dont vous me parlez, m'ont été envoyés. Je les ai lus, & j'en ai été frappé. Les expreſſions en ſont nobles, les vues grandes, la Theologie exacte. Il eſt impoſſible que l'imagination, & ſur tout l'imagination d'un enfant, puiſſe produire de ſi belles choſes. Le ſublime plein d'onction y regne par tout. J'avoue que les nuages qu'il a plu à Dieu de jetter ſur les convulſions, m'ont fait ſuſpendre mon jugement juſqu'à un certain point. Il y avoit des choſes qui me faiſoient de la peine; & quoique je ſentiſſe que le doigt de Dieu étoit dans cette œuvre, neanmoins je voulois voir s'il ne ſe montreroit pas plus clairement. Les nuages ſe diſſipent; & les miracles operés par les Convulſionnaires nous apprennent à ne pas juger temerairement de l'œuvre du Seigneur. Elle eſt une folie pour les uns, un ſcandale pour les autres. Qu'elle ſoit pour nous un moyen pour operer notre ſanctification. Je crois voir d'une maniere très claire que Dieu veut aveugler. Il a des deſſeins de miſericorde; mais ils n'éclateront ſur les uns, qu'en laiſſant agir ſur les autres ſa juſtice dans toute ſa rigueur. Ce qui m'attriſte le plus, eſt qu'il y ait parmi nous des ſemences de diviſion, dont les ſuites peuvent être très funeſtes. Je ne crains point pour la verité, mais je crains pour pluſieurs qui l'ont defendue avec le plus de courage; & en craignant pour eux, je ne puis qu'être ſaiſi de frayeur pour moi-même. J'eſpere neanmoins que Dieu ne permettra pas que je le meconnoiſſe. Le voile qui le derobe aux yeux de tant de perſonnes, ne m'empêche point de le voir. Je laiſſe le côté obſcur; & j'entre dans ſon ſanctuaire par l'endroit lumineux. Heureux celui qui ne prendra point de ce qu'il rencontre d'obſcur, un ſujet de ſcandale! Il y a bien de l'apparence que dans peu la marque diſtinctive des Appellans, ſera de ne pas rougir de ce que le monde appelle fanatiſme. On laiſſe-

ra

ra tranquilles ceux qui s'uniront avec les ennemis de la verité contre les convulsions: prejugé desavantageux. Je n'aimerois pas à être en paix avec ceux qui sont en guerre contre Dieu. Quand la verité est attaquée & la persecution ouverte, je ne vois rien de plus prudent que de se jetter du côté des opprimés. C'est là où est la force, & où la victoire sera infailliblement. Je suis bien aise de voir M. l'Evêque de Senez penser des convulsions comme je sai qu'il fait. Son jugement est pour moi d'un grand poids. Je respecte beaucoup les lumieres d'un Evêque aussi rempli qu'il l'est de l'Esprit de Dieu. Je marche plus surement quand je sai que je marche à ses côtés. 1733.

Vous pouvez montrer ma Lettre à celles de nos cheres filles qui vous paroissent les moins prevenues. N'en donnez cependant aucune copie. Je prie même que l'on ne divulgue pas mon sentiment au dehors. Je parlerai publiquement dès qu'ils le faudra. Maintenant j'ai des raisons pour ne le pas faire.

LETTRE DCXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il se rejouit des bonnes dispositions de ce Prelat par rapport à la publication du miracle de Seignelai.*

Le 13. *Fevrier* 1733.

VOTRE Lettre, mon très cher Seigneur, étoit attendue avec impatience. Je ne doutois point du miracle arrivé à Seignelai: mais il y avoit ici des personnes qui vouloient vous le voir certifier. La precaution que vous avez prise de tout envoyer à Paris pour consulter Theologiens & Medecins, est très sage & très prudente. Votre temoignage n'en aura que plus de poids. Je ne suis pas extrêmement surpris de ce que la Cour vous laisse tranquille. Elle doit être embarrassée. Fera-t-elle à votre égard ce qu'elle a fait à l'égard de M. de Troyes? Ces sortes de demarches deviennent bien odieuses, pour peu qu'on les multiplie. Et d'ailleurs on vous connoit. Un Evêque qui n'a que son devoir devant les yeux, ne se laisse pas intimider aisement. Les hommes ont beau faire, il faut que l'œuvre de Dieu se fasse. Quelquefois il permet à la sagesse humaine de s'applaudir durant un tems; mais ce n'est que pour la confondre dans la suite avec plus d'éclat. Vous êtes heureux, mon très cher Seigneur, d'être l'instrument dont Dieu veut se servir aujourd'hui, pour triompher des desseins des enfans des hommes contre la verité. Quand vous vous tairiez, les pierres mêmes crieroient. Mais les pierres se tairont, parce que vous éleverez votre voix avec cette force qu'inspire la bonté & l'excellence de notre cause. *Consurge, consurge, induere fortitudinem, brachium Domini: consurge sicut in diebus antiquis, in generationibus seculorum. Numquid non tu percussisti superbum, vulnerasti draconem?* Isaï. LI. 9.

LETTRE DCXXI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle d'un Prêtre de Senez obligé de quitter Montpellier, d'une demarche des partisans du Concilia-bule, & des effets que produisent les convulsions.*

Le 15. *Fevrier* 1733.

ON me redemande, Monseigneur, un de vos enfans que je vois partir avec peine. Des raisons de santé l'obligent à quitter mon Dioceſe. La moisson est grande : les ouvriers sont en petit nombre. Pourquoi faut-il que nous le voyions encore diminuer?

J'ai reçu ces jours-ci, Monseigneur, une Lettre de M.*** qui compare votre vigueur à celle de Caleb. Qu'il y ait au-moins exception pour vous, *quia tu* 2. Reg. XVIII. 3.

1733. *tu unus pro decem millibus computaris.* Les nouvelles nous ont annoncé un recueil de temoignages des Evêques étrangers pour autoriser le Conciliabule. C'est ce que S. Athanase appelloit autrefois *vim nominum.* Vous n'en serez, Monseigneur, ni plus coupable aux yeux de Dieu, ni moins grand aux yeux des hommes qui le craignent. *Qui nocet, noceat adhuc; & qui in sordibus est, sordescat adhuc; & qui justus est, justificetur adhuc; & sanctus sanctificetur adhuc.* Il me paroit que le mystere d'iniquité s'avance horriblement. „ Heureux celui qui veille „ & qui garde bien ses vêtemens, afin qu'il ne marche pas nud, & n'expose pas „ sa honte aux yeux des autres."

Apoc. XXII. 11.

Ibid. XVI. 15.

Sans doute, Monseigneur, que vous êtes maintenant informé de tous les prodiges que Dieu fait à Paris. Les amis se divisent. Le spectacle des convulsions est pour les uns une odeur de mort, & pour les autres une odeur de vie. Je veux être de ceux-ci. Les nuages qui couvrent cette œuvre, ne sont point assez épais pour m'empêcher d'y reconnoître le doigt de Dieu. Je m'arrête à ce qui est clair; & bien loin d'être scandalisé de ce que j'apperçois d'obscur, j'y trouve de quoi m'édifier, parce que le voile même me paroit dans les desseins de Dieu l'effet d'une profonde sagesse. C'est une grande consolation pour moi, Monseigneur, de vous savoir dans les sentimens où je suis à cet égard. Je marche d'un pas plus ferme & plus assuré, quand je puis m'appuyer sur vous. Je suis avec les sentimens les plus tendres & les plus respectueux, &c.

LETTRE DCXXII.

A M. Lenet *Conseiller au Parlement de Dijon. Il le prie de suspendre son jugement d'improbation sur les convulsions.*

Le 18. *Fevrier* 1733.

VOus me faites trop d'honneur, Monsieur, de regarder comme un devoir un compliment que je ne prendrai jamais que comme une grace de votre part. En quelque tems qu'il vienne, il ne peut être que bien reçu. Je ne perds pas un moment à vous en temoigner ma très vive reconnoissance.

Je suis veritablement touché de l'état où est reduite Mademoiselle de Mouhy. Ses longues & douloureuses infirmités demandent autant de pieté qu'elle en a pour être souffertes si chretiennement. Permettez-moi, Monsieur, de temoigner à cette Demoiselle par votre canal, toute la part que je prends aux épreuves que Dieu lui envoie.

Je ne vais pas si vite que vous, Monsieur, sur l'article des convulsions. Je sai qu'il y a des personnes de merite qui croyent trouver dans cette œuvre le doigt de Dieu. D'autres qui n'ont pas moins de merite, les condamnent ouvertement. Mais les premiers ont l'avantage de ne s'être determinés qu'après avoir tout vu par eux mêmes. Les derniers au-contraire n'ont voulu rien voir, & ne se sont pas donnés la peine de suivre l'œuvre pied à pied. Vous recevez les miracles, & vous rejettez les convulsions. Mais les convulsions comme les miracles ont pour origine le tombeau de M. de Pâris. Vous ne voyez pas, dites-vous, l'avantage que l'on peut tirer des convulsions. Si les convulsions ne sont pas pour nous, elles sont contre nous. Ceux qui ont examiné cette œuvre de près, ne feront pas, je crois, embarrassés à montrer la difference qu'il y a entre les Convulsionnaires & les possedés. Qui ne verra les convulsions que par le côté desavantageux, en sera choqué & scandalisé. Mais s'il y a du petit, il y a du grand; & il ne faut pas que le petit nous fasse meconnoître le grand. Dieu a laissé dans plusieurs des miracles qu'il a operés sans convulsions, des nuages qui ne nous empêchent pas de reconnoître la verité des miracles. Ceux qui se declarent

pour

pour les convulsions, ne regardent que comme un voile ce qu'elles montrent de rebutant. Le voile leur paroit l'effet d'un jugement de Dieu très profond. Mais sous le voile ils decouvrent une grande lumiere qui les console & qui les éclaire. Je ne vous dis ceci, Monsieur, que pour vous porter à suspendre votre jugement, & à ne pas vous determiner sur de simples apparences. 1733.

LETTRE DCXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Mandement de M. de Nevers, il l'exhorte à publier le miracle de Seignelai, & le felicite sur son exclusion des Etats de Bourgogne.*

Le 20. *Fevrier* 1733.

VOus me faites plaisir, mon très cher Seigneur, en m'apprenant que M. de Nevers s'est enfin expliqué nettement sur la necessité de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour. Il s'étoit mis l'année derniere dans un poste qui n'étoit pas tenable. Je previs dès lors qu'il seroit obligé d'aller en avant. Il donnoit prise sur lui à l'adversaire commun. Jamais on ne gagne rien à biaiser sur l'article de la verité. Il la faut defendre toute entiere, ou s'attendre à avoir contre soi amis & ennemis.

Je vous rends graces de votre Mandement pour le Carême. Dieu soit beni mille fois du zele qu'il vous donne, pour ne perdre aucune occasion de rendre temoignage au grand precepte de son amour.

Le jugement favorable de M. Hecquet ne me donne pas moins de joie qu'à vous, mon très cher Seigneur. Vous pouvez entonner votre *hæc dies quam fecit Dominus*, dans le tems même que l'Eglise retentira du chant de cette Hymne sacrée pour la resurrection du Sauveur. Il y aura trois mois d'intervalle entre le miracle & sa publication. N'est-ce pas assez?

Je vous aime mieux exclus qu'élu des Etats de Bourgogne, parce que vous êtes plus grand n'y étant pas, que si vous y étiez en courant le risque de vous affoiblir. Les hommes croient faire merveille de nous retrancher les honneurs & les biens: ils ne voient pas que leurs maledictions se changent en benedictions pour nous. Dieu se sert de leur mauvaise volonté, pour nous faire faire la sienne d'une maniere plus sure. Un Evêque peut faire son salut sans assister aux Etats de sa province: mais aucune raison ne peut le dispenser de rendre temoignage à la verité; & pour cela il ne sauroit être trop isolé. Moins il aura de rapports avec la Cour, plus il sera en état de faire son devoir. Je suis charmé, mon très cher Seigneur, de vous trouver dans ces dispositions. Je ne vous en suis que plus tendrement & plus respectueusement uni.

LETTRE DCXXIV.

*A M. *** Il lui marque l'impression que fait sur lui la vue des persecutions qu'on lui annonce.*

Le 27. *Fevrier* 1733.

IL y a bien long-tems, Monsieur, que vous n'avez reçu de mes Lettres, & vous me croyez retombé dans mon ancienne lethargie. Vous vous trompez. Mais si depuis quelques jours je ne vous ai pas donné lieu d'admirer mon exactitude, admirez au moins ma discretion & ma crainte de vous detourner de vos occupations. Je ne parle point en badinant: c'est très serieusement que je me fais un vrai scrupule de vous detourner. C'est à votre Lettre du 11. que je commence aujourd'hui à repondre.

1733. Vous avez vu, dites-vous, des choſes admirables. Oui vraiment elles ſont admirables ces choſes, que vous avez vues & entendues, & que vous me mandez. Qu'elles ſont admirables! Qu'elles ſont grandes! Mais en même-tems, qu'elles ſont ſurprenantes, & qu'elles ſont effrayantes! Elles tirent des larmes de ſang. Elles nous font à la verité enviſager un beau & agreable payſage, un pays fertile & abondant, où nous ſouhaiterions d'être deja. Mais elles nous font voir en même tems entre ces belles campagnes & nous, un étang de feu au travers duquel il faut neceſſairement paſſer pour y parvenir. N'y a-t-il pas quelque chauſſée à droite ou à gauche par-deſſus laquelle nous puiſſions paſſer, & qui puiſſe nous faire éviter ces ondes brulantes dans leſquelles nous devons être purifiés? Il eſt bien dur d'enviſager encore de nouvelles croix: mais il eſt bien conſolant de les porter à la ſuite de Jeſus-Chriſt. Celui dont le joug eſt doux n'impoſe que des fardeaux legers. Portons-les donc après lui & avec lui, & ne nous laſſons point de le ſuivre dans ſes ſouffrances, puiſqu'il a fallu qu'il ſouffrît lui-même pour entrer dans ſa gloire. Et d'ailleurs, *non ſunt condignæ paſſiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* Car il me ſemble que Dieu par ſa bonté & par ſa miſericorde augmente & fortifie mes eſperances, à meſure que les nouvelles perſecutions ſe font annoncer. Vous les voyez venir ſans les craindre. Je vous admire, & je rends graces à Dieu de la force & du courage qu'il vous donne. Pour moi je crois qu'elles me ſont neceſſaires; & je les crains extrêmement, parce que je connois ma foibleſſe qui eſt extrême. Mais j'eſpere en même tems que Dieu, après toutes les graces qu'il m'a faites, ne permettra pas que je ſois tenté au-deſſus de mes forces. Adieu, Monſieur. Priez pour moi beaucoup; car j'ai de très grands beſoins.

Rom. VIII. 18.

LETTRE DCXXV.

*Au même. Il lui parle de ſon Inſtruction ſur les miracles, de M. Rollin & de ſes Ouvrages, & de la mort du Pere de la Tour. Il lui marque ce qu'il à écrit à *** ſur les convulſions, & les raiſons de ſon ſilence par rapport à M. l'Evêque de Laon.*

A Montpellier le 2. *Mars* 1733.

L'inſtr. ſur les miracles.

JE reçus hier, Monſieur, la premiere feuille de l'Ecrit. Je prie Dieu de repandre deſſus ſa benediction, & qu'il ſoit auſſi utile à l'Egliſe que vous l'eſperez. Je puis vous aſſurer que c'eſt par la grace de Dieu mon unique vue & mon unique deſir. Je n'attends pas qu'il plaiſe à tout le monde; mais pourvû qu'il plaiſe à celui à qui il eſt conſacré, j'en ſuis content.

Je ſuis très obligé à M. Rollin, & moins ſenſible cependant au plaiſir qu'il m'a fait de me faire lire ſes Ouvrages, qui eſt très grand, qu'à celui que j'ai de recevoir des marques de l'honneur de ſon amitié qui m'eſt très chere & très pretieuſe. Je ferai inceſſamment reponſe à ſa Lettre. Vous ſavez que la diligence & l'exactitude à repondre aux Lettres, ſont des vertus que je reſpecte beaucoup plus que je ne les cultive. Je ſuis mortifié que ce Livre de M. Rollin ait manqué l'occaſion du balot parti le 17. du mois paſſé, & je ſuis bien fâché qu'on ne vienne point à bout de me faire le recueil complet du Quietiſme. Cela m'eſt neceſſaire. Dieu m'a toujours preſervé des erreurs de ces vilaines gens là, & m'en a donné une horreur extrême: mais je vois que ces erreurs qui n'ont jamais été parfaitement éteintes en France, s'y renouvellent, & qu'elles y acquierent beaucoup de credit.

Je ne me ſouviens plus de ce que j'ai écrit à *** ſur les convulſions. Autant que je puis m'en ſouvenir, je lui ai mandé qu'à moins de revoquer en doute des faits

faits atteſtés par des temoins de la probité & des lumieres deſquels je ne pouvois douter, je ne pouvois m'empêcher de reconnoître l'œuvre de Dieu dans tout ce que j'apprenois des diſcours des Convulſionnaires & des miracles qu'ils operoient; & que je ne comprenois pas comment des perſonnes très eſtimables & très reſpectables traitoient ces choſes de ſottiſes ou d'impoſtures, ſans vouloir ſe donner la peine de les examiner par elles-mêmes, étant à portée de le faire, &c. 1733.

Si le repos de l'Evêque de Laon * n'eſt troublé que par moi, je vous aſſure qu'il reſtera dans une paix profonde. Ne ſeroit-ce pas une honte à moi, & ne participerois-je pas à l'indignité d'un tel ſujet, ſi je m'abbaiſſois juſqu'au point de lui repondre? Il me faudroit plus d'humilité que je n'en ai pour entreprendre pareilles beſognes. *De la Fare.

Nonobſtant tous les torts du pauvre defunt Pere General de l'Oratoire, je le regrette, tant à cauſe qu'il étoit autrefois très fort mon ami, qu'à cauſe de ſon ſucceſſeur qui peut-être ne vaudra pas mieux que lui, (je crois que cela eſt ſûr) qui ſera plus jeûne, & qui aura peut-être le tems d'achever de detruire cette Congregation. Le Pere Superieur du Seminaire a fait faire au pauvre defunt un ſervice fort magnifique où j'ai été prié d'officier.

LETTRE DCXXVI.

A M. Bousquet *Curé de Flamarens Dioceſe de Lectoure, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 17. *Mars* 1733.

J'Ai reçu, Monſieur, le temoignage que vous m'avez addreſſé comme un dernier monument de votre amour pour la verité. L'âge de quatre-vingts ſept ans où vous êtes, vous donne droit de dire que vous avez achevé votre courſe. Mais ce qui fait votre gloire, c'eſt que vous avez bien combattu & gardé la foi. Il ne vous reſte qu'à attendre la couronne de juſtice qui vous eſt reſervée, que le Seigneur, comme un juſte juge, vous rendra au jour de votre mort. Parce que vous avez confeſſé Jeſus-Chriſt devant les hommes, Jeſus-Chriſt vous confeſſera devant ſon Pere, qui eſt dans les cieux. Souvenez-vous, Monſieur, lorſque vous ſerez entré dans la joie de votre Seigneur, de ceux de vos freres que vous laiſſerez expoſés dans le combat. Souvenez-vous de moi, ſi je vous ſurvis; & demandez à Dieu toutes les graces dont j'ai beſoin pour remplir mon miniſtere avec fidelité. Je ſuis, Monſieur, plein d'eſtime pour votre vertu, &c.

LETTRE DCXXVII.

A M. *** *Il lui parle des diſcours des Convulſionnaires & des perſecutions qu'ils annoncent.*

A Montpellier le 19. *Mars* 1733.

IL eſt vrai que tout ce qu'on voit dans votre pays eſt ſingulier & incroyable en un ſens. Car, comme vous dites fort bien, les perſecutions ſanglantes qui ſont annoncées paroiſſent contraires à nos mœurs & aux tems dans leſquels nous vivons; mais certainement elles ne ſont pas contraires aux genies des Senaults. Et s'en faut-il beaucoup qu'eux & leurs ſatellites ne ſoient aſſez écoutés, pour que leurs conſeils & leurs deſirs les plus cruels ſoient mis à execution? Ce joli petit mot du Senault d'ici, de *pendaiſon*, *pendaiſon*, pourroit bien n'être plus trouvé ſi barbare. Ne l'employe-t-on pas bien pour les voleurs de grand chemin & pour les plus grands ſcelerats? Pourquoi ne s'en ſerviroit-on pas pour tout ce qui peut s'oppoſer au Moliniſme? Enfin il arrivera, & il n'arrivera que ce qui

1733. plaira à Dieu. Craignons de lui être infideles ; mais ne craignons point de souffrir pour lui, puisque c'est le plus grand avantage qui nous puisse arriver. Je vois dans votre Lettre une chose qu'il semble que vous n'ayez dite que pour me consoler, & pour m'empêcher d'être trop effrayé. *Que les maux* (c'est-à-dire les persecutions) *qui sont annoncés par les Convulsionnaires, ne regardent pas les premiers chefs actuellement vivans.* Et pourquoi non? Vous avez raison de vous defier de ma timidité & de ma foiblesse. Elles sont encore plus grandes que vous ne pensez. Comptez cependant que ce ne sera pas les persecutions qu'on annonce qui me font plus de peur, mais l'extrême petitesse du nombre de ceux qui persevereront jusqu'à la fin. J'ai bien des choses à demander avant le don de perseverance; mais je renferme toutes mes demandes à être de ce petit nombre. J'ai lu tous les discours des Convulsionnaires qui ont été envoyés jusqu'ici, & je vous ai deja mandé ce que j'en pense. Mais plus j'y pense, plus je suis surpris & étonné, & plus je crois reconnoître la main de Dieu en tout cela.

LETTRE DCXXVIII.

*A M.*** Curé à... Il lui conseille de se contenter pour le present de ce qu'il a fait pour reparer sa faute.*

Le 20. Mars 1733.

RIEN de plus édifiant, Monsieur, que la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je reçois avec action de graces envers Dieu, le temoignage de votre repentir. Je ne puis être d'un autre sentiment que les amis que vous avez consultés sur le parti que vous avez à prendre. Dans les conjonctures où nous nous trouvons, je ne vois rien de mieux que ce que l'on vous a conseillé de faire. Après les temoignages que vous avez rendus & que vous continuez de rendre à la verité, personne ne sera tenté de vous mettre au nombre de nos adversaires. La disposition où vous êtes de vous exposer à tout pour reparer votre faute, me paroit suffisante aujourd'hui. Si Dieu demande de vous quelque chose de plus à l'avenir, il saura vous faire naître les occasions de souffrir pour lui; & en même tems il vous donnera le courage de le faire. Preparez-vous y par la priere, & par la fidelité à remplir tous les devoirs de la vie pastorale. Demandez-lui la même grace pour moi. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXXIX.

*A M.*** Il lui parle des discours des Convulsionnaires, des miracles de Blois & de Seignelai, d'une demarche de M. de Lyon, des dispositions de M. de Lodeve.*

Le 20. Mars 1733.

J'ECRIS, Monsieur, par cet ordinaire à M. le Curé de. . . . Sa Lettre est telle que vous me l'avez annoncée. Elle part d'un cœur sincerement repentant de sa faute. Le vrai David ne rejettera pas cet Israelite.

On m'a envoyé divers discours des Convulsionnaires dont j'ai porté le même jugement que vous. Plus nous allons en avant, plus il me paroit que cette œuvre vient de Dieu. Les nuages sont l'effet d'une sagesse profonde, qui dispose tout pour l'execution des menaces contenues dans le onzieme Chapitre de l'Epître aux Romains. Le miracle arrivé à Blois est grand; mais M. de Blois qui en est convaincu, ne paroit pas disposé à en faire usage. Il n'en est pas de même de celui de Seignelai. Je ne doute pas que M. d'Auxerre ne le publie hautement.

Peut-être vous aura-t-on mandé que M. l'Archevêque de Lyon a commencé sa visite

visite dans le monastere de S. Benoit. *** y a rendu un grand temoignage. Elle s'attend à être enlevée. La maison a fait son devoir. Il n'y en a que trois qui ne pensent pas bien. On aura le detail de cette affaire. L'Archevêque de Lyon y fait un sot & ridicule personnage. Les reponses de *** sont courtes & pleines de sagesse. Je crois que la relation sera très interessante. 1733. Madame de Becherand.

M. de Lodeve vient de tenir son premier Synode. Il a fait imprimer une Ordonnance synodale où il indique des sujets de conference pour un an. Parmi les questions proposées on y lit celle-ci: *Quels rapports trouve-t-on entre Joseph & Jesus-Christ, dans tous leurs divers états? Quels rapports entre la transmigration de toute la famille de Jacob en Egypte, leur delivrance par la puissance & mediation de Moïse, & le retour des Juifs que nous attendons?* Il y a bien du bon dans ce nouvel Evêque. Assurément il n'est pas éloigné du royaume de Dieu: mais il faut qu'il renonce à quelques prejugés qu'il a touchant la maniere d'accepter la Bulle.

LETTRE DCXXX.

A un Benedictin. Il repond à deux difficultés que ce Religieux lui avoit proposées.

Le 26. Mars 1733.

UN rhume dont je ne suis pas entierement delivré m'a empêché, Mon Reverend Pere, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle contient deux difficultés, sur lesquelles vous desirez une decision.

1. Des Religieux qui reçoivent de leur Prieur une defense d'absoudre leurs Confreres qui ne sont pas soumis à la Bulle *Unigenitus*, peuvent-ils en conscience passer outre?

Non seulement ils le peuvent, mais ils le doivent, parce que le pouvoir qu'ils ont reçu de remettre les pechés, ne leur a point été donné *in destructionem, sed in ædificationem.*

2. Doit-on se contenter d'une explication verbale en signant le Formulaire?

Non. *Verba volant, scripta manent.* Quelle preuve aura-t-on que la signature aura été faite avec explication, quand on trouvera une signature pure & simple au bas du Formulaire? Les hommes sont plus circonspects dans leurs affaires particulieres. Ils ne donnent point de signatures pures & simples, quand ils prevoient qu'un tiers pourra en abuser contre eux-mêmes.

Je suis ravi que vos jeunes Confreres ayent fait leur devoir. Je les exhorte de tout mon cœur à perseverer. Il y a tant d'excellens Ouvrages anciens & nouveaux sur le Formulaire, qu'il n'est pas que vous ne puissiez leur en procurer, en vous donnant un peu de mouvement. C'est une chose bien necessaire. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXXXI.

A M. *** *Il lui parle de M. de Vintimille & de son affaire avec ses Curés, de la maladie & de la convalescence de M. de Senez.*

A Montpellier le 27. Mars 1733.

JE suis bien aise que vous approuviez ma conduite sur l'Evêque de Laon. Peut-on en avoir une autre avec un tel homme? *Nec nominetur in vobis. . . .*

L'Archevêque de Paris feroit bien d'accommoder son affaire avec ses Curés, & je desirerois fort qu'elle le fût. C'est ce qu'il pourroit faire de mieux. Il faudroit pour cela qu'il se defît des gens qui le tiennent captif, & qui lui font faire continuellement de fausses demarches. Il n'a ni assez de tête ni assez de courage pour rompre de pareilles chaînes ..... On

1733. On m'avoit mandé la maladie de M. de Senez, & j'en étois très inquiet. (Eh! quelle maladie n'eſt pas mortelle à ſon âge?) Mais j'en reçus des nouvelles hier qui le diſent preſqu'entierement hors d'affaire, & qu'il paſſe non ſeulement les jours mais auſſi les nuits tranquillement. Vous jugez bien que j'ai été plus en peine de lui que de votre Archevêque de. . . . Je ſerois pourtant fâché que celui-ci quittât ſa place, quand même celui qui lui ſuccederoit ſeroit un peu moins mauvais que lui. Il eſt vrai que j'ai eu auſſi ma part de la cocluche, fievre, rhûme, &c. J'ai rompu le Carême pendant huit ou dix jours; mais je me porte aſſez bien à préſent, en m'appercevant pourtant fort bien que je ſuis bien vieux
2 Tim. IV. 6. 7. & point du tout incorruptible. *Tempus reſolutionis meæ inſtat.* Que ne puis-je dire: *Bonum certamen certavi*, &c.

LETTRE DCXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un ordre de la Cour contre ce Prelat, & de quelques Ouvrages.*

Le 27. Mars 1733.

VOus avez eu la maladie à la mode, mon très cher Seigneur. Je n'ai pas été plus épargné que vous. Je n'en ſuis pas encore entierement delivré. Je vous fais mon compliment ſur la defenſe qu'a reçu M. le Duc de vous voir en allant aux Etats. C'eſt vraiment le ſecond tome de Don Carlos. Belle vengeance! Ceux qui nous traitent de la ſorte, ſont plus à plaindre que nous.....

Vous m'annoncez, mon très cher Seigneur, pluſieurs Ouvrages dignes d'un Evêque attentif à rendre à la verité ce qu'il lui doit, & à ſe faire rendre à lui-même ce que lui eſt du. Je lirai avec grand plaiſir ce qui viendra d'une telle main. J'eſpere que vous ne ſerez pas long-tems ſans entendre parler de quelqu'un que vous aimez. En attendant je vous ſouhaite les bonnes fêtes, & vous prie de ne douter jamais de mon tendre & reſpectueux attachement.

LETTRE DCXXXIII.

A une Religieuſe ſa parente. Il prend part à ſa ſituation, & l'exhorte à s'inſtruire.

Le 30. Mars 1733.

JE n'ai reçu que depuis quelques jours, Madame ma très chere couſine, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 16. Fevrier. Peut-être y a-t-il erreur dans la datte. Je vous ſuis fort obligé de m'avoir mis au fait de votre ſituation preſente. Je vous aime mieux à .... qu'entre les mains du zelateur que vous fuyez avec tant de raiſon.

Puiſque vous avez la liberté de lire, liſez, ma chere couſine. Inſtruiſez-vous de plus en plus. Vous voulez que je vous permette de m'écrire. Non ſeulement je vous le permets, mais je vous en prie inſtamment. Vous refuſerois-je ce que je ne refuſe à aucune Religieuſe de celles qui ont quelque confiance en moi? L'amour que Dieu vous donne pour la verité, reſſerre les liens qui nous uniſſoient deja. Celui, dit Jeſus-Chriſt, qui fait la volonté de mon pere, celui là eſt ma mere, mes freres, & mes ſœurs. C'eſt ſur ce modele, ma chere couſine, que je veux agir avec vous. Plus vous êtes rebutée de la part d'un certain monde, plus je me ſens de tendreſſe & d'affection pour vous. Ecrivez-moi auſſi ſouvent que vous croirez en avoir beſoin. Je ferai de mon mieux pour vous aider à vous ſoutenir. Je ſuis très tendrement, &c.

LET-

LETTRE DCXXXIV.

1733.

Au Pere DROUHET *Prieur des Auguſtins d'Angers. Il le felicite ſur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité avec ſa Communauté.*

Le 12. *Avril* 1733.

J'AI lu avec beaucoup de plaiſir, Mon Reverend Pere, la Lettre qui contient le temoignage que vous avez rendu à la verité. Je benis Dieu d'avoir mis dans votre cœur & dans celui de vos freres, les ſentimens de generoſité qui y paroiſſent. Je ne ſai ſi aucune des maiſons de votre Ordre a eu le même courage que la vôtre. Vous êtes heureux, Mon Reverend Pere, d'avoir été choiſi pour ſoutenir la gloire des enfans de S. Auguſtin. Je ſuis perſuadé que votre demarche vous attirera des perſecutions; mais j'eſpere que vous n'y ſuccomberez pas. Vous avez ſupputé ce qu'il vous en coutera pour achever l'édifice qui vient d'être commencé. Continuez, Mon Reverend Pere. Armez-vous de foi. Soyez rempli de force. Animez vos freres au combat. Le monde s'élevera contre vous; mais en ne mettant votre confiance qu'en Dieu, vous vaincrez le monde, & vous rendrez inutiles tous les aſſauts qu'il vous livrera. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui annonce ſon Inſtruction ſur les miracles, & le felicite ſur le gain d'un procès.*

Le 13. *Avril* 1733.

GRACES à Dieu, mon très cher Seigneur, je ſuis delivré de mon rhume; & j'ai été en état de faire mes fonctions toutes ces fêtes. Je prends beaucoup de part au retabliſſement de votre ſanté. M. de Senez eſt auſſi hors d'affaire ...

S'il n'y a point eu de derangement dans les meſures priſes pour la diſtribution de certaine piece, elle ne tardera pas à ſe preſenter devant vous. L'empreſſement que vous temoignez de la voir, eſt un prejugé favorable pour elle. Il y a un petit endroit dans le monde où on ne lui fera pas un ſi bon accueil.

Je ſavois depuis quelques jours le gain de votre procès contre MM. de S. Lazare, & je me diſpoſois à vous en faire mon compliment. Je ne ſuis pas plus ſatisfait que vous de M. Bonnet. C'eſt un vil eſclave de la Cour. La crainte eſt le principe de toutes ſes demarches. Encore s'il craignoit Dieu plus que les hommes!

LETTRE DCXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les mêmes ſujets, & ſur quelques autres.*

Le 27. *Avril* 1733.

JE rends graces à Dieu, mon très cher Seigneur, du ſuccès qu'il veut bien donner à mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. L'impreſſion qu'elle a faite ſur vous, me repond de celle qu'elle fera ſur ceux qui aiment la verité. Je me promets beaucoup du nouveau temoignage que vous rendrez en publiant le miracle arrivé à Seignelai. Votre voix donnera à la mienne une force toute nouvelle; & le monde verra que deux Evêques qui annoncent les merveilles de Dieu, ſont plus puiſſans que toutes les puiſſances qui les contrediſent.

Je n'ai point encore reçu votre Lettre à M. l'Archevêque de Paris. Je ne crains point que mon Inſtruction paſtorale lui faſſe tort. Le coup que vous meditez contre un autre adverſaire, fera un éclat des plus grands. Je le regarde comme M. Languet.

1733. me le dernier coup de maſſue qui doit l'écraſer. Il ne ſera plus permis d'écrire contre lui. Quel eſt l'honnête homme qui voudroit entrer en lice avec un fauſſaire ?

Je ſouhaite fort que M. de Troyes ne ſe relache pas. A ſa place je me ferois hacher plutôt que d'entrer dans la moindre negociation. Quand on tient Benadad, il ne faut pas ſe laiſſer flechir par des ſupplications pleines d'artifices.

Je n'étois point au fait du procès que vous avez gagné contre M. Bonnet. C'eſt une ame baſſe, qui ne regarde que les interêts temporels de ſa Congregation. Je ſuis ravi qu'on lui ait rendu juſtice, mais je doute qu'il en devienne plus ſage, &c.

LETTRE DCXXXVII.

A M. *** *Il lui parle des prodiges operés par les pierres & les oſſemens de Port Royal, de la mort de Mademoiſelle Perrier, de ſon Inſtruction ſur les miracles, & des perſecutions annoncées.*

A la Verune le 27. *Avril* 1733.

NE ſoyez pas étonné ni ſcandaliſé que mes Lettres ayent pluſieurs dattes differentes, & qu'elles ne partent pas par conſequent le même jour qu'elles ſont commencées. Car je ne puis écrire que lorſque mes affaires & ma pareſſe me le permettent.....

N. m'avoit fait part des merveilles qui s'operent à Port-Royal par les pierres & par les oſſemens, qu'il ſavoit par vous, & dont vous avez été le temoin. Tous ces prodiges ſont un grand ſujet de conſolation pour ceux qui aiment les verités qu'on attaque aujourd'hui & qu'on attaquoit il y a ſoixante-dix ans, & qui n'ont jamais participé aux injuſtices qui ont été faites aux habitans de ces ſaints lieux, ni aux calomnies & aux impoſtures qui ont été debitées contre ces ſaints perſonnages, & employées pour les perſecuter. Je viens de perdre une amie, qui étoit Mademoiſelle Perrier niece de M. Paſchal, & illuſtre par le miracle que Dieu fit autrefois en ſa faveur par la ſainte Epine. Je l'avois fort connue à Paris, & nous étions en commerce de Lettres depuis trente-cinq ans. Elle en avoit quatre-vingts ſept & neuf jours. Je ne doute pas que les Nouvelles eccleſiaſtiques ne nous apprennent pluſieurs circonſtances de ſa mort, & des perſecutions qu'elle a eſſuyées dans les derniers jours de ſa vie de la part de ſon Curé Sulpicien. Je ne laiſſerai pas de vous envoyer avec cette Lettre une copie de la relation qu'on m'en a envoyé de Clermont où elle eſt morte.

J'ai fini ma parentheſe de Mademoiſelle Perrier & j'en reviens à votre Lettre. Le pelerinage ſera certainement bientôt detruit par la diſperſion des pelerins, à qui on ne manquera pas de donner la chaſſe. Avant que cela arrive Dieu n'y manifeſtera-t-il point ſa puiſſance & la ſainteté des anciens habitans de ce deſert par quelque gueriſon miraculeuſe? Si cela arrive, faites-le moi ſavoir ſans perdre de tems. Par la grace de Dieu je n'ai pas beſoin de ces prodiges pour me convaincre des verités contre leſquelles le diable ſe dechaîne avec tant de fureur: mais ils ſervent beaucoup à mon inſtruction & à ma conſolation. Ils donnent, ce me ſemble, du courage aux plus foibles. Ils animent au combat. Ils ſervent de demonſtration pour établir ces mêmes verités que nous avons le bonheur de defendre. Ils nous fourniſſent des armes admirables *ad obſtruendum os loquentium iniqua.* Enfin Dieu ne les opere pas inutilement, ni pour ſoutenir l'erreur & le menſonge. Ce ſont de grandes faveurs que Dieu fait à tous ſes ſerviteurs. Malheur à ceux qui y ſont inſenſibles, & qui veulent demeurer dans l'aveuglement! Dieu veuille que celui dont il ſemble que vous voulez parler me-

Lui-même.

rite

rite la qualification que vous lui donnez *de defenſeur de toute verité.* Il eſt vrai qu'il croit aimer juſqu'à la fureur toute verité, & qu'il croit que c'eſt peu faire que d'en ſoutenir quelques-unes, & d'en abandonner d'autres. Il s'eſt fait un très grand plaiſir dans toutes les occaſions qu'il en a eues, de parler, comme diſoient nos bons anciens, *tout hors des dents*, de ces grands hommes dont vous venez de voir les ſaintes reliques. Mais il eſt affligé qu'aucun de ces chers & reſpectables confreres dans la plenitude du ſacerdoce qui aiment la verité comme lui, n'ayent jamais rendu aucun hommage à leur memoire. 1733.

Je ſuis bien aiſe que vous ſoyez content de l'Inſtruction ſur les miracles: mais le public le ſera-t-il? J'en ſai une partie de ce public qui ſurement ne le ſera pas. Or dites-moi, je vous prie, avec ſimplicité & ſincerité (car vous n'êtes pas capable de parler autrement) qu'eſt-ce que les Convulſionnaires ont dit ſur lui? Ne ſuis-je point ici le Grand-Prêtre Heli, qui force Samuel de lui dire ce que Dieu lui a relevé ſur lui? Pour ce qui eſt des perſecutions, il y aura au mois d'Octobre prochain vingt ans accomplis que je les attends. J'en ai deja eſſuyé quelques legeres, mais je comprends fort bien, & par la qualité de ces perſecutions, & par le triſte état dans lequel elles m'ont encore laiſſé, qu'il s'en faut bien qu'elles ne ſoient ſuffiſantes pour me purifier. *Nondum uſque ad ſanguinem reſtitimus.* Il faut s'attendre à tout; & quelque choſe que nous ayons à ſouffrir, nous devons nous conſoler par les promeſſes que nous liſons dans l'Evangile de ce jour. Eſperons donc que la malice des hommes n'empêchera pas que la triſteſſe qu'ils nous cauſeront ne ſoit un jour changée en joie. Mais que n'ai-je pas à craindre de ma foibleſſe & de ma timidité! Je crains la peine, je crains l'affliction, je crains tout; & je crains de ne pas craindre Dieu plus que les hommes. Priez donc, mon très cher ami, celui en qui je puis tout de me fortifier, & de ne pas permettre que je ſois tenté au-deſſus de mes forces. Par ſa miſericorde je ne me ſens point affoibli: mais que ſai-je ce que je ferai à l'heure du combat? J'ai donc grand beſoin du ſecours des prieres des gens de bien, qui ont la charité de s'intereſſer pour moi. Ma cauſe eſt la leur: pourquoi m'abandonneroient-ils?

LETTRE DCXXXVIII.

A des Carmes, ſur quelques Actes qu'ils lui avoient addreſſés.

Le 29. Avril 1733.

J'Ai reçu, Mes Reverends Peres, les quatre Actes que vous m'avez addreſſés. En les liſant, j'ai beni Dieu de la miſericorde qu'il vous a faite & à vos Confreres. Trois d'entre vous ſont tombés: tous les trois ſe relevent. Vous n'aurez pas le premier degré de la felicité, mais vous aurez le ſecond. *Primus felicitatis gradus eſt, non delinquere; ſecundus, delicta cognoſcere.*

Vous avez été frappés, Mes Reverends Peres, de cette foule de miracles que Dieu opere depuis quelques années ſur les corps. Je le ſuis davantage de ceux qu'il vient d'operer ſur vos cœurs. Que d'obſtacles pour des Religieux, quand il faut revenir ſur des demarches de la nature de celles que vous vous reprochez! Vous avez fait l'experience de ce que peut l'homme laiſſé à lui-même. Puiſſiez-vous éprouver deſormais tout ce que vous pouvez en celui qui vous fortifie! Montrez-vous de dignes enfans du Prophete que vous regardez comme votre pere. Le zele qu'il fit paroître contre les adorateurs de Baal, montrez-le contre les nouveaux Pelagiens. Je ne vous expoſerai au combat que quand il le faudra. De votre côté ſoyez fideles, & ne faites rien qui ſoit contraire au renouvellement de l'alliance que vous venez de contracter avec Dieu. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

1733.

LETTRE DCXXXIX.

*A M. *** sur sa derniere Instruction, sur la mort de l'Archevêque de Rouen, sur un procès qu'avoit M. de Troyes.*

A la Verune le 30. *Avril* 1733.

NE jugez-vous pas de l'Instruction pastorale sur les miracles plus favorablement qu'elle ne le merite? Ne faites-vous point trop entrer le public dans vos sentimens, & n'êtes-vous point en cela la dupe de votre cœur? Pour moi je l'estimerai bien bonne, quelque suite qu'elle puisse avoir, si elle peut servir à faire connoître les œuvres de Dieu, à manifester sa puissance & sa misericorde, & à convaincre *volentes intelligere, ut bene agant.* Car je crois qu'à present il n'y a d'aveugles que ceux qui se ferment les yeux, & qui ne veulent pas voir. Ils ne voyent pas parce qu'ils se bouchent les yeux, & ils voudroient les arracher à tous ceux qui les tiennent ouverts....

*M. de Tressan. J'avois deja su que l'Archevêque de Rouen * étoit & devoit être regretté, & j'avois dit comme vous avant que de recevoir votre Lettre: Où en est l'Eglise, d'être obligée de regretter de pareils Ministres! Qu'y avoit-il de bon dans ce Prelat? Etoit-ce son cœur ou son esprit? Non. Quoi donc? Il étoit moins mauvais, moins cruel, moins ennemi des amis de la verité que bien d'autres: ce qui même ne doit s'entendre que de ses derniers tems; car que n'a-t-il pas fait à Nantes? Je crois que voilà son oraison funebre achevée & complette dans toutes ses parties.

M. de Troyes aura-t-il assez de fermeté pour resister aux attaques qu'on dit qu'il a ou qu'il aura à soutenir pour étouffer son procès? N'auroit-il pas pu le poursuivre sans être present en personne? Je vous avoue que je l'aimerois mieux à Troyes qu'à Paris, & encore à Paris qu'à Versailles. Il me semble qu'un Evêque est dans une bonne & forte citadelle, quand il se bat derriere les retranchemens de son Dioceſe.

LETTRE DCXL.

A Madame de S. Leon *de Maillebois, Religieuse au Calvaire de Paris, sur sa Profession.*

Le 4. *Mai* 1733.

JE m'unis bien volontiers, ma très chere Fille & cousine, à la grande action que vous devez faire demain. Vous prenez des engagemens dont vous connoissez toute l'étendue. J'en conçois d'heureuses esperances pour vous. Vous n'aurez pas imité celui qui bâtit une tour, sans avoir supputé auparavant s'il avoit de quoi l'achever. Sans doute, ma très chere Fille, que vous aurez des épreuves à soutenir. Pourriez-vous être attachée à la verité dans un tems où les hommes l'outragent, sans avoir part aux opprobres dont ils s'efforcent de la couvrir? Mais les coups qui retomberont sur vous, ont été prevus. C'en est assez pour me rassurer. Vous êtes foible; mais Dieu est fort. C'est sur lui que vous vous appuyerez uniquement. Continuez à n'attendre de secours que de lui seul. Il vous aime. Voulez-vous être trouvée fidele aux jours des plus grandes épreuves? commencez par remplir les vœux que vous allez prononcer. Je les reçois comme si j'étois moi-même present à votre profession. Que celui au nom de qui j'y assiste en esprit, vous donne toutes les graces de votre état. On ne peut, ma très chere Fille & cousine, vous aimer plus sincerement & plus tendrement que je le fais en jesus-Christ Notre Seigneur.

LET-

LETTRE DCXLI. 1733.

A M. CLEMENT *Conſeiller au Parlement de Paris. Il loue le zele de cette auguſte Compagnie.*

Le 6. Mai 1733.

VOus me faites, Monſieur, des complimens ſur ma derniere Inſtruction paſtorale; mais quelles louanges ne meritez-vous pas pour l'Arrêt que le Parlement vient de rendre? Vous avez fait à la Bulle une plaie que tout le baume de Galaad ne ſauroit fermer. Le courage que le Parlement a montré en cette occaſion, eſt le fruit de l'exil de ſes membres. En ſouffrant pour la verité & pour la juſtice, vous avez appris à aimer la verité & la juſtice plus que vos biens, plus que vos proches, plus que vous-mêmes. Quelle leçon pour la poſterité! C'en eſt une pour moi en particulier. Je me demande quel doit être le zele de l'Evêque, quand celui du Magiſtrat eſt ſi ardent. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCXLII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Religieuſe à Soiſſons. Il la remercie des ſentimens qu'elle lui temoigne.*

Le 6. Mai 1733.

QUE je ſerois heureux, Madame, ſi toutes les brebis qui me ſont confiées, avoient pour leur Paſteur les ſentimens que vous avez pour moi! Je ne ſerois occupé qu'à moderer leur zele, & à me defendre de leurs éloges. Je ſuis plus attentif au principe d'où partent les vôtres, qu'aux choſes mêmes qui vous paroiſſent les meriter. Plus on aime la verité dans un tems où elle eſt abandonnée, plus on eſt diſpoſé à écouter favorablement ceux à qui Dieu a donné quelque zele pour la verité. Tant que Dieu me conſervera dans les ſentimens où je ſuis, je vois bien que j'aurai en votre perſonne un cenſeur indulgent pour tout ce que j'écrirai. Dois-je deſirer, Madame, que vous ſoyez plus ſevere dans votre critique? Je ne le veux qu'autant que cette ſeverité ne rallentira pas votre zele pour la verité.

LETTRE DCXLIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de la Lettre de ce Prelat à M. de Vintimille.*

Le 8. Mai 1733.

J'AI reçu par le dernier ordinaire, mon très cher Seigneur, votre Lettre à M. l'Archevêque de Paris. J'en ſuis extrêmement ſatisfait. Vos griefs ſont preſentés de maniere à couvrir de confuſion vos adverſaires. Je ne crains pas que le Procès-verbal rapproché de votre Lettre terniſſe votre reputation. Les dernieres pages contiennent des verités humiliantes pour l'Aſſemblée. Les Prelats qui y ont aſſiſté devroient mourir de honte, en voyant de ſens raſſis le perſonnage qu'on leur a fait faire. Vous avez donné en paſſant un petit coup de patte à M. de Rhodez. Je vous en ſai bon gré. Les Jeſuites ſont traités comme ils le meritent.

Que dites-vous, mon cher Seigneur, de l'Arrêt du 25. Avril? Quel coup contre la Bulle? On m'annonce un grand Conſeil qui devoit ſe tenir Vendredi 2. de ce mois. *Inite conſilium, & diſſipabitur. Loquimini verbum, & non fiet, quia nobiſcum Deus.* Iſaï. VIII. 10.

1733.

LETTRE DCXLIV.

A un Benedictin, au ſujet de ſon Ecrit concernant les affaires de la Congregation.

Le 8. Mai 1733.

EN examinant votre Ecrit, Mon Reverend Pere, j'ai appris que votre Chapitre general va ſe tenir. L'examen eſt donc inutile. Je me ſuis defendu dès le commencement de juger de cet Ecrit. Je perſiſte de plus en plus dans cette penſée. Je ne ſuis point aſſez au fait de ce qui regarde la diſcipline interieure de vos Monaſteres, pour decider de la force de vos raiſons. Je ne ſai ſi elles ſont capables de faire impreſſion ſur les trois provinces qui ne vous ſont pas favorables. Il faudroit entendre les deux parties. Et comment le faire dans l'éloignement où je me trouve? Mon avis auroit été que les forts ſe réuniſſent avec les trois provinces pour éviter la diviſion. Quand ceux qui ſaiſiſſent un avis plus foible, quoique bon, ſont en trop grand nombre, il eſt de la prudence de s'abbaiſſer avec eux. Ce que j'écris ici viendra trop tard; mais je n'ai pas cru qu'on vous donnât ſi-tôt la permiſſion de vous aſſembler. Je vous renvoye une Lettre qui contient quelques corrections. Vous me marquez que vous n'avez pas beſoin du Memoire. S'il eſt neceſſaire, je le renverrai à M. d'Auxerre. Je ſuis bien mortifié, Mon Reverend Pere, de tous les retardemens qui ſont arrivés. Cependant je ne puis m'en attribuer la faute. Quoique votre projet n'ait pas eu le ſuccès que vous en attendiez, vous n'en avez pas moins de merite devant Dieu. Vous avez agi dans la droiture de votre cœur, pour ce que vous avez regardé comme un plus grand bien. Vous n'étiez pas chargé de la réuſſite. Je ſuis, &c.

LETTRE DCXLV.

A M. l'Abbé d'E. *** *Il lui temoigne le cas qu'il fait de ſes lumieres.*

Le 8. Mai 1733.

VOus ne pouvez douter, Monſieur, du plaiſir que me fait le jugement que vous portez de mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Votre approbation ne doit pas être confondue avec la foule. Il paroit que je ſuis entré dans vos vues. C'eſt le moyen de réuſſir.

Il nous reſte à preſent l'affaire des convulſions, qui demande toute notre attention. Je ſuis très frappé de ce qui ſe paſſe à Port-Royal; mais je n'ai vu encore aucun diſcours de ceux qui y ont été prononcés. Vous me ferez plaiſir, Monſieur, de ne me laiſſer rien ignorer de ce qui demande d'être ſu, ſoit à charge, ſoit à decharge. On parle de deux Lettres, qui combattent les convulſions par principes. On les dit de M. *** Je ſuis bien aiſe de voir tout; & cela eſt neceſſaire pour être en état de repondre aux difficultés. J'ai envoyé à M. *** une copie de ma Lettre à Madame de Coëtquen. Elle contient mes vrais ſentimens ſur les convulſions. Cependant je prie qu'on ne les divulgue pas encore. Je ferai venir le Livre du Pere Martene, qui renferme l'Ouvrage d'Oreſme. L'extrait de M. Duguet que vous avez eu la bonté de m'envoyer, eſt admirable. Il y a long-tems, Monſieur, que vous ne m'aviez fait l'honneur de m'écrire. Il ſeroit neceſſaire que vous le fiſſiez un peu plus ſouvent. Vos Lettres donnent des vues dont on fait uſage. Je vous entendrai parler volontiers ſur les convulſions. Je n'ai point encore lu le Memoire de M. *** parce que la copie qu'on m'en a envoyée, eſt d'une écriture trop menue. Je le fais tranſcrire de nouveau. Un homme de votre connoiſſance en eſt bien content. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE DCXLVI. 1733.

A M. *** *Il lui parle de la Lettre de M. d'E.* *** *des perſecutions qui ſe preparent, de quelques Ecrits de M. d'Auxerre, d'un Arrêt du Parlement & d'un autre du Conſeil.*

Le 10. *Mai* 1733.

J'Ai reçu la Lettre de M. d'E.*** qui accompagne la vôtre. Vous me l'aviez annoncée, & je vous avois mandé le plaiſir que me faiſoient ſes Lettres lorſque j'en recevois: mais celle-ci eſt ſi flatteuſe pour moi, que je ne ſai s'il eſt honnête de dire le plaiſir qu'elle m'a fait. Je ne puis cependant m'empêcher de dire, que j'ai été très ſenſible à l'approbation qu'il donne à mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Son approbation, les fureurs du Cardinal de Biſſy qu'elle a excitées, & l'Arrêt du Conſeil qu'elle a enfanté, me perſuadent qu'elle eſt bonne. Plaiſe à la divine bonté d'y repandre ſes benedictions, & de la rendre utile à l'Egliſe, & propre à conſoler les amateurs de la verité, & à les encourager de plus en plus à la defendre & à tout ſouffrir pour elle. Il y a vingt ans que je m'attends à tout. Il ſeroit difficile que la malice des hommes inventât quelque choſe contre moi que je n'aye prevu. Mais je n'en ſuis pas devenu plus fort, & la preſomtion de S. Pierre me fait toujours trembler. En prevoyant ce que les hommes pourroient faire contre moi, ce que ma miſere & ma foibleſſe pourroient me faire faire, & m'empêcher de faire, ſi j'étois abandonné à moi-même, je n'en ſuis pas devenu plus fort. Si j'ai donc à combattre ne ceſſez de lever les mains au ciel, pour demander que je ſorte victorieux du combat ou des combats que j'ai à ſoutenir, & que je ne ſuccombe pas aux efforts de mes ennemis.

La Lettre de M. d'Auxerre m'a paru fort bonne. J'en ai été très content, & je lui en ai fait mon compliment. L'Archevêque de Paris a toute honte bue: mais s'il lui reſtoit un peu de pudeur, il devroit en mourir de confuſion. Non que je ſouhaite qu'il meure, car j'en ſerois très fâché: mais il me paroit que c'eſt le ſeul parti qu'il auroit à prendre, pour peu qu'il eût l'honneur en recommandation.

J'attends avec grande impatience deux autres pieces de M. d'Auxerre. Celle ſur le miracle de Seignelai a, ce me ſemble, deja trop tardé. Il y aura donc deux Evêques qui auront parlé tout haut pour ſoutenir la verité des miracles. Il me paroit que l'autre piece contre M. Languet eſt un terrible coup. Accuſé d'être fauſſaire, que pourra-t-il repondre pour ſe juſtifier, n'ayant ni piece juſtificative ni temoin qui depoſe en ſa faveur? Il faudra qu'il ſe condamne à un ſilence perpetuel; ou s'il eſt aſſez hardi pour vouloir encore ouvrir la bouche, il n'y aura qu'à lui dire pour toute reponſe: Taiſez-vous; car vous n'êtes qu'un menteur & un impoſteur.

J'aurois tant de choſes à dire ſur l'Arrêt du Parlement du 25. que je n'en dirai rien du tout. Il peut avoir de grandes ſuites. Je ne doute pas que les Conſtitutionnaires n'en ayent été fort conſternés: mais ne pouvant ſe venger du Parlement, ils ſe conſoleront des mauvais coups qu'ils en reçoivent, en dechargeant leur fureur ſur d'autres, à qui ils feront violemment reſſentir le poids de leur puiſſance & de leur autorité. Mais à propos du Parlement, avant de le quitter & vous auſſi, parlons un peu de M. de Troyes. Où en eſt ſon affaire? J'ai bien peur, ſi on ne peut pas le corrompre, qu'on ne l'amuſe, ou plutôt qu'on ne l'endorme.

Vous me faites un très grand plaiſir de me mander que le Pere Fouquet ſe porte

1733. porte mieux. Il n'y a perſonne ſur l'amitié de qui je compte plus que ſur la ſienne. Vous avez raiſon de dire que c'eſt un ami pretieux. Je l'ai toujours eſtimé tel.

L'Arrêt du Conſeil contre mon Inſtruction paſtorale eſt apparemment le fruit de ce grand Conſeil qui a du ſe tenir à Verſailles le Vendredi, &c.

LETTRE DCXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre ſon Inſtruction ſur les miracles.*

Le 15. *Mai* 1733.

JE reçois avec toute la reconnoiſſance que je dois, mon très cher Seigneur, votre compliment ſur l'Arrêt du Conſeil qui ſupprime ma derniere Inſtruction paſtorale. Vous y avez reconnu l'abus que l'on continue de faire du nom de Sa Majeſté, pour fletrir des Ouvrages qui demanderoient toute ſa protection. Si j'étois coupable, ce ſeroit d'avoir autoriſé les miracles contre leſquels on ſe declare depuis deux ans. Cependant on n'oſe m'en faire un crime. Quelle foibleſſe dans le tems méme que l'on veut paroître fort! On dit que le ſtyle de mon Inſtruction eſt plus convenable à une Satyre qu'au Mandement d'un Evêque. Je me tue de demander à tous ceux qui ont lu cette Inſtruction, s'ils y ont apperçu ce ſtyle ſatyrique; & je ne trouve perſonne qui y remarque ce defaut. A l'égard des accuſations ſur l'Egliſe, elles ſont ſi ridicules qu'elles ne meritent pas d'être relevées. Il faut pardonner à celui qui a tenu la plume. On voit bien qu'il n'eſt pas Theologien. En ſe trompant ſi groſſierement, on n'a que ce que l'on merite. L'Eſprit Saint n'eſt pas promis aux laïques pour juger de la doctrine des Evêques.

LETTRE DCXLVIII.

*A M.*** Il lui parle de ſon Inſtruction ſur les miracles, de la I. Lettre de Dom la Taſte contre les convulſions, & de l'affaire de M. de Troyes avec les Journaliſtes.*

Le 27. *Mai* 1733.

IL y a deja quelques jours, Monſieur, que j'ai reçu votre Lettre du 4. Mai. Aidez-moi à remercier le Seigneur de la benediction qu'il a bien voulu repandre ſur mon Inſtruction paſtorale. Je vois par ce que l'on m'en écrit de divers endroits, que le jugement que l'on en porte ne lui eſt pas deſavantageux. Il étoit juſte de rendre gloire à Dieu de toutes les merveilles qu'il ne ceſſe d'operer pour venir à notre ſecours. Le pecheur le voit, & il en eſt irrité : mais avec toute ſa fureur il n'empêchera pas l'œuvre de Dieu de s'accomplir.

On m'a envoyé la premiere Lettre Theologique ſur les convulſions. C'eſt, dit-on, l'Ouvrage d'un Pere Dupré, auteur du Mandement de M. l'Archevêque de Cambray contre M. de Pâris. Plus les Jeſuites s'emporteront contre l'œuvre des convulſions, moins je croirai qu'elle vient du Demon.

On le penſoit d'abord ainſi.

M. de Troyes eſt très louable de n'entrer dans aucun accommodement, quelque choſe qui arrive. Je ne vois rien de ſi inſultant que la penſion que l'on vient d'accorder à ce miſerable Fichant, que les Jeſuites ont choiſi pour faire le perſonnage de Denonciateur.

LET-

LETTRE DCXLIX. 1733.

A un Prêtre de l'Oratoire. Il lui parle de l'obligation d'adherer à l'Appel, de la deputation à l'Assemblée de l'Oratoire, d'un miracle accompagné de quelques nuages.

Le 27. Mai 1733.

JE ne trouve aucune difficulté, Mon Reverend Pere, à la premiere queſtion que vous me propoſez. L'averſion que Dieu vous a donnée pour la Bulle *Unigenitus*, demande que vous vous uniſſiez d'une maniere publique à ceux qui l'ont deferée au tribunal de l'Egliſe univerſelle. Tant que notre cauſe ne ſera pas jugée, ceux qui penſent comme nous, ne peuvent mieux faire que de s'unir à nous. Il eſt important que nous laiſſions après nous des perſonnes qui, ayant les mêmes interêts, ſoutiennent le procès que nous avons intenté aux defenſeurs de la Bulle. Envoyez-moi donc, Mon Reverend Pere, votre Acte d'adheſion, pour en faire l'uſage qui ſera jugé convenable en tems & lieu.

J'aurois eu de la peine à me determiner ſi je me fuſſe trouvé dans le cas où vous vous êtes trouvé par rapport à la deputation. Le parti que vous avez pris n'eſt pas deſtitué de bonnes raiſons: mais je n'oſerois condamner ceux qui, étant pleins de zele pour la verité, ont choiſi parmi les ſimples Appellans ce qu'il y a de meilleur.

Je ne trouve point le miracle operé ſur votre parente de nature à être rendu public. Dieu y a laiſſé certains nuages, qui donneroient occaſion aux ennemis de decrier ceux qui ſont les plus évidens. Que la Religieuſe guerie, & toutes les perſonnes qui ſont perſuadées de la verité du miracle, en beniſſent le Seigneur; mais je ne conſeillerois pas de faire imprimer une relation. Je ſuis, &c.

LETTRE DCL.

A M. GONTIER *Curé & Chanoine de Pezenas, au ſujet d'un miracle operé dans ſa paroiſſe ſur Pierre Gautier.*

Le 31. *Mai* 1733.

JE vous ſuis très obligé, Monſieur, de la Lettre que vous avez bien voulu m'écrire au ſujet du miracle que Dieu vient d'operer dans votre paroiſſe. Il eſt des plus évidens. Les efforts que fait l'homme ennemi pour l'étouffer, ne me donnent aucune inquietude. On a beau menacer: on a beau intimider. Les hommes ne ſeront pas plus forts que Dieu.

Vous êtes très louable d'avoir donné avis à M. d'Agde de la miſericorde que Dieu vient de faire à ſon Dioceſe. La lumiere rendue au jeune homme doit ouvrir les yeux de ceux qui ont cherché à s'aveugler ſur les affaires preſentes de l'Egliſe. Pour vous, Monſieur, ne ceſſez de publier le prodige, dont Dieu vous a rendu un des premiers témoins. Il faut que votre voix s'éleve, à proportion que celle des ennemis de la verité fera effort pour prendre le deſſus. *Virtute magna reddebant Apoſtoli teſtimonium reſurrectionis Jeſu Chriſti Domini noſtri.* Act. IV. 33. Voilà votre devoir. Ne craignez point les hommes: mais craignez Dieu, qui vous a établi pour faire connoître ſes volontés aux hommes.

1733.

LETTRE DCLI.

A M. CARISSOL *Secondaire de Pezenas, sur le même sujet.*

Le 31. *Mai* 1733.

J'Ai lu, Monsieur, avec une joie & une consolation des plus grandes la Lettre que vous m'écrivez, pour me faire part du miracle operé sur un de vos penitens. Dieu a beni le conseil que vous lui avez donné de s'addresser au bienheureux Diacre, pour obtenir la guerison de ses yeux. Mais le miracle que Dieu a fait sur les yeux du corps, n'est que la figure de celui qu'il avoit deja fait sur les yeux de l'ame. Il paroit que le jeune homme étoit plein de foi & vivement touché, quand il s'est addressé à Dieu pour demander sa guerison corporelle. Que de tels prodiges nous rempliſſent nous-mêmes de lumiere & de cou-
Ps. XXVI. 1. rage pour defendre la verité. *Dominus illuminatio mea & salus mea, quem timebo? Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* Je suis, &c.

LETTRE DCLII.

A M. MILHAU *Prêtre à Pezenas, sur le même sujet.*

Le 31. *Mai* 1733.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre qui contient le temoignage que vous rendez au miracle que Dieu vient de faire sous vos yeux. Je sai que c'est en partie à votre zele que l'on est redevable de l'Acte passé par devant Notaire, pour le constater. Plus vous vous êtes montré, plus vous êtes louable de n'avoir pas redouté la colere des hommes. Vous êtes heureux, Monsieur, de ce que Dieu vous a choisi, pour vous confier une commission aussi honorable que celle dont vous venez de vous acquitter. Continuez à publier les merveilles du Seigneur. Il est avec vous: ne craignez rien. Nos ennemis sont les ennemis des œuvres de Dieu. C'en est assez pour nous rassurer. Je suis, &c.

LETTRE DCLIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de la III. Lettre de ce Prelat à M. de Sens, du miracle de Pezenas, & des vains projets des Constitutionnaires.*

Le 8. *Juin* 1733.

J'Ai lu, mon très cher Seigneur, votre troisieme Lettre à M. l'Archevêque de Sens. Ce Prelat est toujours le même; toujours rempli de mauvaise-foi pour cacher ses erreurs & en imposer aux simples. Vous le suivez dans ses detours: vous decouvrez ses ruses. Vous dissipez les nuages sous lesquels il tâche de se derober à votre censure; ou plutôt vous lui arrachez cet exterieur de lumiere sous lequel il se transforme, pour ne lui laisser que la laideur & la difformité qui lui appartiennent. Continuez, mon très cher Seigneur, à poursuivre sans relâche cet ennemi du grand precepte de l'amour de Dieu. S'il étoit aussi innocent qu'il le pretend, il n'auroit pas refusé de s'exprimer comme vous le faites avec toute la province de Sens. Ce refus seul suffit pour le convaincre qu'il est toujours attaché à l'erreur.

Je ne sai si je serai le premier à vous apprendre un miracle éclatant arrivé à Pezenas, en la personne d'un jeune homme de dix-huit ans, qui avoit perdu l'œil droit d'un coup d'alêne depuis quinze mois; & dont l'œil gauche étoit couvert depuis treize ans de deux tâches de petite verole, qui lui éteignoient presque

que la vue de cet œil. Le jeune homme eſt aujourd'hui parfaitement gueri, en 1733.
conſequence de quelques neuvaines au bienheureux Diacre. Il recouvra la vue de l'œil droit le 22. Avril, & les deux tâches de l'œil gauche diſparurent le jour de l'Aſcenſion derniere. J'ai une expedition de l'Acte paſſé par devant Notaire pour conſtater cette merveille. Le Curé, & le Vicaire de la paroiſſe Confeſſeur du jeune homme, m'ont écrit en particulier. Voilà de quoi faire ſuer M. d'Agde. Dieu veuille qu'il ne tienne pas la verité captive. Il eſt informé de tout. Le miracle eſt certain & fait grand bruit. Avec de telles armes laiſſons aſſembler les Conciles, même nationaux. Les hommes ne ſeront pas plus forts que Dieu. Si nous ſommes cités au Concile national que l'on projette, nous nous y preſenterons avec les aveugles, les ſourds, les muets, les boiteux, les paralytiques, & cette multitude de malades de toute eſpece qui ont été gueris par l'interceſſion de M. Rouſſe & de M. de Pâris. Voilà les preuves de catholicité que nous produirons. Nous defierons nos adverſaires d'en produire autant de leur côté. S'ils ne le peuvent, nous ſortirons victorieux, quand même nous porterions l'exterieur d'hommes vaincus. *Ibant gaudentes à conſpectu concilii*, &c. Heureux les Evêques Act. V. 41.
qui ne ſuccedent pas ſeulement à la dignité des Apôtres, mais à qui il eſt donné d'avoir part à leurs ſouffrances & à leurs ignominies! Jettons ſouvent les yeux ſur un avenir ſi glorieux pour nous : ce ſera le moyen de n'être pas ſurpris au jour de la tentation. Que celui qui nous a unis, ne permette jamais que nous nous ſeparions, &c.

LETTRE DCLIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de ſa VI. Lettre à M. de Sens, de ſon Inſtruction ſur les miracles, du premier Ecrit d'un Appellant contre les convulſions, & du miracle de Pezenas.*

Le 15. Juin 1733.

JE ne vous ai point encore temoigné, Monſeigneur, la joie que j'ai reſſentie du retabliſſement de votre ſanté. Vous attribuerez cette negligence à tout ce que vous voudrez, pourvû que je ne ſois point taxé d'indifference à votre égard. La Lettre que j'écrivis à M. *** au tems de votre convaleſcence, m'a endormi. Je vous en demande de très humbles excuſes. Vous n'en avez pas été cependant moins preſent à mon eſprit, & mon cœur ne vous en a pas été moins attaché.

J'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui quelques exemplaires des deux derniers Ouvrages que j'ai publiés. Sans doute que vous les aurez lus: mais il n'y a que quelques jours que j'en ai commencé la diſtribution dans mon Dioceſe. Le premier de ces deux Ouvrages eſt contre notre adverſaire commun, M. de Sens. Je crois avoir rempli à ſon égard la portion de travail qui m'étoit deſtinée: c'eſt à vous, Monſeigneur, à achever. Je ne doute pas que vous ne le faſſiez. Il eſt tems de venger la doctrine de votre Inſtruction ſur l'Egliſe, & de faire repentir de ſa temerité le heros de la Bulle qui a oſé vous attaquer.

J'ai reçu ces jours ci une Lettre de Mademoiſelle de***, qui me parle du jugement avantageux que vous avez porté de mon Inſtruction ſur les miracles. Autant elle a rejoui les amis de la verité, autant elle a affligé ceux qui ont le malheur de la combattre. Le Cardinal de Biſſy n'y trouve d'autre remede qu'un Concile national. Foible reſſource contre les œuvres du Tout-puiſſant. Je mandois il n'y a pas long-tems à M. d'Auxerre, que nous entrerions au Concile avec les aveugles, les ſourds, les muets, les boiteux, les paralytiques gueris; & que nous ſommerions nos adverſaires de donner des preuves auſſi évidentes de leur

1733. catholicité, que celles-ci le ſont de la nôtre. Les hommes eſperent-ils d'être plus forts que Dieu? S'il eſt pour nous, qui ſera contre nous?

Voilà la guerre declarée ſur les convulſions entre les Appellans. Je ne ſai qui eſt l'auteur de la Reponſe au *Plan general*; mais je ne puis lui paſſer de ne pas dire le plus petit mot en faveur des miracles de M. de Pâris. Ou il les croit, & il eſt un lâche de n'oſer les publier : ou il ne les croit pas, & je plains ſon aveuglement. Mais s'il eſt aſſez aveugle pour nê pas voir la lumiere éclatante des miracles, ai-je lieu de penſer que Dieu lui a decouvert ſon ſecret ſur l'œuvre des convulſions? Cet Ecrit eſt plein de fiel. Un frere qui écrit contre ſon frere, doit-il le faire avec aigreur? L'œuvre des convulſions a des difficultés: pourquoi ne les pas examiner avec bonté, avec charité, les uns avec les autres? L'Auteur de l'Ecrit que l'on pretend refuter eſt-il ſi mepriſable? Et de quelle maniere en parle-t-on? La verité des miracles trahie au-moins par un ſilence affecté: la charité violée depuis le commencement juſqu'à la fin; ces deux prejugés ne ſont pas avantageux au premier Ecrit qui paroit de la part d'un Appellant contre les convulſions.

J'avois commencé cette Lettre, Monſeigneur, pour pouvoir vous l'envoyer à la premiere occaſion. Hier je fus extrêmement ſurpris de voir entrer M. *** dans mon cabinet. Il me raſſura en m'apprenant que votre ſanté étoit aſſez bonne, & je vis par le caractere de votre écriture que votre main eſt encore très ferme. Dieu ſoit beni de la grace qu'il nous fait, de vous conſerver pour le bien de ſon Egliſe & la conſolation de ceux qui aiment la verité. Je ſuis très mortifié que M. *** n'aît pu continuer à vous rendre ſes ſervices. Il a certainement beſoin de retablir ſa ſanté qui me parut fort delabrée. J'eſpere neanmoins que l'air de ce pays-ci le remettra en peu de tems.

J'ai chez moi actuellement le jeune homme de Pezenas ſur qui Dieu a operé le miracle, dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer la relation. J'ai vu de mes yeux cette grande merveille. L'œil qui avoit été crevé d'un coup d'alêne eſt très beau, quoiqu'il conſerve ſur le bord de la prunelle la cicatrice. L'œil gauche eſt net, & n'a pas le moindre veſtige des deux taches de petite verole qui y étoient depuis l'âge de cinq ans. Nous avons fait cinquante experiences pour éprouver la vue de chacun de ces yeux; & nous avons reconnu qu'il voit des objets éloignés, que bien des gens qui ont de bons yeux, ont de la peine à diſtinguer. Le jeune homme voit mieux de l'œil crevé que de l'autre. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLV.

A M. GONTIER *Curé de Pezenas. Il lui marque s'être aſſuré par lui-même de la gueriſon de ſon paroiſſien.*

Le 18. *Juin* 1733.

JE vous ſuis très redevable, Monſieur, d'avoir bien voulu m'envoyer votre paroiſſien. J'ai reconnu avec joie & avec action de graces envers Dieu la verité de tout ce que vous m'avez mandé. Un Eccleſiaſtique de votre Dioceſe dont j'épargne le nom, avoit écrit ici une Lettre pleine de menſonges. Il diſoit avoir vu, & n'avoir pas trouvé plus de miracle que ſur ſa main. Pour nous, nous avons vu, & nous avons eu horreur de ce menſonge effroyable contre le S. Eſprit. Nous avons fait toutes les experiences qu'on peut faire; & il en reſulte que le jeune homme voit de près, de loin; que ſes yeux ſont beaux; qu'il voit encore mieux de l'œil droit que de l'œil gauche; en un mot que la gueriſon eſt parfaite; & que celui qui eſt capable de la conteſter, ne merite que l'indignation de tous ceux qui aiment la verité, & qui haïſſent le menſonge.

LET-

LETTRE DCLVI.

1733.

A M. de PARIS *Conſeiller au Parlement de Paris. Il ſe croit redevable au ſaint Diacre des lumieres que Dieu lui donne ; & il admire la fermeté du Parlement.*

Le 26. Juin 1733.

JE n'ai reçu, Monſieur, que depuis deux jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne merite aucunes louanges, pour l'Inſtruction paſtorale qui vous a été preſentée de ma part. Ce qu'elle renferme de bon ne vient pas de moi. C'eſt au ſaint Diacre que je ſuis redevable des lumieres qu'il a plu à Dieu de me donner, pour publier la magnificence de ſes œuvres. J'en ſuis tellement penetré, attendri, conſolé, que je ne puis m'occuper d'autre choſe.

Je ſai que les hommes forment des projets. Ils s'aſſemblent ; ils s'uniſſent ; ils menacent. Mais à quoi aboutiront toutes ces menaces ? Empêchera-t-on Dieu d'étendre ſa main pour faire des miracles & des prodiges ? La lumiere qui en ſort fait notre gloire, & la confuſion de ceux qui nous veulent du mal. Que l'on eſt tranquille, quand on eſt aſſuré d'avoir Dieu pour ſoi ! Voilà ma force, & les armes qui doivent terraſſer tous mes ennemis.

J'admire la fermeté du Parlement, & l'eſprit de religion qui anime ſes demarches. Les Magiſtrats parlent, agiſſent, & ſouffrent en Evêques. Je n'oſe achever le parallele, & en relever le contraſte. Je plains le malheur de mes Collegues ; & ne voyant rien en moi qui ait pu m'empêcher d'éprouver le même ſort, je ne veux m'occuper que de la miſericorde que Dieu m'a faite. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCLVII.

A M. le Marquis de MAULEVRIER. *Il ſe rejouit de trouver en lui un parent & un ami qui ne le meconnoit point.*

Le 26. Juin 1733.

AVEZ-vous pu douter, Monſieur, un ſeul moment de toute ma tendreſſe & de mon attachement pour vous ? J'ai fait à votre Lettre l'accueil que je vous ferois à vous-même. Comment oublierois-je un parent & un ami qui ne me meconnoit pas, dans un tems où ceux qui veulent plaîre aux hommes s'éloignent de moi ? Je reçois votre compliment avec toute la reconnoiſſance dont je ſuis capable ; & je regarde comme une partie du centuple promis à ceux qui defendent les interêts de Dieu, la conſolation que j'ai de trouver dans ma famille des freres, des ſœurs, des neveux, des couſins, qui ſont perſuadés de la juſtice de la cauſe que je defends. En cela Dieu me traite avec plus de condeſcendance que bien des Saints, qui dans le même cas que moi ont eu à ſurmonter la tentation des parens. Je me rejouis avec vous, Monſieur, de n'avoir de votre part rien de ſemblable à apprehender. Je benis Dieu mille fois des diſpoſitions où vous êtes. Qu'elles croiſſent de plus en plus : notre union n'en ſera que plus ferme & plus durable. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux devouement, &c.

LETTRE DCLVIII.

*A M.*** Il le remercie d'un ſervice important, & le prie de l'informer de tout ce qui concerne les convulſions.*

Le 26. Juin 1733.

VOUS m'avez fait beaucoup de plaiſir, Monſieur, de me donner le denouement de l'affaire qui paſſa par vos mains il y a quelques années. Cela mon-

1733. tre que Dieu veille pour moi, & qu'il fait échouer les projets de ſes ennemis par des voies que ni eux ni moi n'aurions imaginées. Il eſt juſte que je vous en temoigne aujourd'hui toute ma reconnoiſſance. Je ne puis qu'approuver la retenue dont vous avez uſé. Vous vous ſeriez mis hors d'état de pouvoir m'être utile, ſi on vous eût penetré aiſement. Le ſecret eſt l'ame des affaires. Vous l'avez gardé. Je vous en ſai bon gré.

Parlons maintenant convulſions. Je ſai que Dieu s'eſt ſervi de cette œuvre pour repandre ſes miſericordes ſur vous. C'eſt une des choſes qui me previent le plus en ſa faveur. J'avois deja lu la relation concernant la Sœur ***, mais j'en ignorois l'auteur. J'en ai été très ſatisfait. Je ne le ſuis pas moins de celle qui concerne la Sœur ***. Puiſque vous ſuivez cette œuvre avec tant de ſoin, vous me ferez plaiſir de m'envoyer les relations les plus intereſſantes. Je ſuis bien aiſe d'être informé de tout, & de l'être par differentes voies. Cette œuvre me paroit ſi importante, que je veux y donner toute mon attention. Marquez-moi, s'il vous plaît, le laid comme le beau. Les details me font plaiſir. Quelquefois je trouve dans un mot échappé d'un Convulſionnaire, de quoi repondre à des difficultés qui arrêtent bien des gens raiſonnables. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLIX.

Aux Religieuſes du Calvaire du Luxembourg, au ſujet d'un miracle operé dans leur maiſon par le miniſtere d'une Convulſionnaire.

Le 26. Juin 1733.

JE ne puis aſſez benir Dieu, mes très cheres Filles, du miracle qu'il vient d'operer dans votre maiſon. Que ceux qui refuſent de reconnoître le bras du Tout-puiſſant, s'applaudiſſent dans leur ſageſſe: je veux être de ces inſenſés qui croient que Dieu ſeul peut faire parmi nous de ſi grandes choſes.

Une malade dans l'état où étoit notre chere Sœur de Sainte Clotilde recouvrer d'une maniere ſi promte la ſanté & les forces; c'eſt ce qu'aucune cauſe naturelle ne ſauroit produire. Heſiterions-nous dans la conſequence qu'il en faut tirer? Ceux qui virent le miracle que fit Jeſus-Chriſt en gueriſſant la belle-mere de S. Pierre, durent en conclurre que cette gueriſon venoit de Dieu. Vous n'avez, mes très cheres Filles, aucune peine à tirer la même conſequence de la gueriſon de votre Sœur. Qu'il eſt conſolant pour moi de vous trouver toutes réunies dans le même ſentiment!

Il ne faut pas douter que cette grande merveille n'attire l'attention de ceux que les miracles incommodent. La voie dont Dieu s'eſt ſervi pour operer celui-ci, ſera le pretexte que l'on emploiera pour vous faire de la peine; mais ce qui eſt aux autres une odeur de mort, ſera pour vous, mes cheres Filles, une odeur de vie. Vous m'avancez que vous n'avez rien remarqué d'indigne de Dieu dans la maniere dont notre chere Sœur a été guerie. C'eſt le point fixe d'où vous devez enviſager le miracle qui lui a rendu la ſanté. L'œuvre des convulſions eſt une œuvre mêlée: uſons donc de diſcernement. Les nuages ne ſont pas inutiles dans les deſſeins de Dieu. Mais puiſqu'il y a des nuages, éprouvons tout. Recevons ce qui eſt bon, rejettons ce qui eſt mauvais. Parce qu'il y a du bon, ne diſons pas: Tout eſt bon. Parce qu'il y a du mauvais, ne diſons pas: Tout eſt mauvais. Edifions-nous du bien. Declarons-nous contre le mal. C'eſt le juſte milieu qu'il me paroit que l'on doit prendre.

Or j'avoue que je ne trouve qu'à m'édifier dans tout ce qui a precedé, accompagné & ſuivi la gueriſon de notre chere Sœur. Heureux le Paſteur qui feroit pour la gueriſon des ames, ce que votre petite penſionnaire a fait pour la gueri-

ſon,

ſon de ſa malade. Elle s'eſt chargée de ſes langueurs & de ſes infirmités. Elle a pleuré amerement. Elle a prié avec ardeur. Elle a pris la poſture du pecheur atterré devant Dieu. Elle en a éprouvé les agitations & le trouble. Elle s'eſt devouée comme une victime prête à porter le poids de la colere du Seigneur. Son humiliation eſt devenue le principe de ſa confiance. Elle a vaincu les obſtacles qui s'oppoſoient à la grace qu'elle demandoit. Elle eſt entrée dans la chambre de la malade avec un air de majeſté, qui repreſentoit la gloire de celui au nom duquel elle alloit faire des prodiges. Elle a invoqué, elle a prié avec inſtances le Saint qui devoit lui attirer le ſecours d'enhaut. Ses reliques, la terre de ſon tombeau ſont les ſeuls remedes qu'elle ait employés. Elle a redoublé ſes prieres & ſes gemiſſemens. Elle a excité la foi de celle qu'elle vouloit guerir. Elle l'a nourrie du pain de la parole de Dieu. Enfin elle a marqué le moment où ſes forces alloient lui être rendues. Elle a dit: Levez-vous, & à l'inſtant la malade s'eſt levée. Elle l'a conduite avec des tranſports de joie dans le temple du Seigneur pour lui rendre hommage. Où trouver dans toutes ces circonſtances le ſujet de ſe mal édifier? Il me ſemble qu'un infidele qui auroit été preſent, n'auroit pu s'empêcher de s'écrier que Dieu habite veritablement au milieu de nous. Qui de vous dans ce moment n'eût eu horreur d'attribuer au Demon le prodige qu'elle voyoit: moment deciſif où la verité ſe montre, où Dieu parle au cœur, où les ſens ſe taiſent, où l'homme s'oublie, pour ne s'occuper que de la grandeur & de la puiſſance de celui qui ſeul fait des choſes admirables. 1733.

Continuez, mes cheres Filles, à glorifier Dieu de tous les biens qu'il vous a faits. Qu'ils ſervent à reſſerrer entre vous les nœuds ſacrés de la charité, & à vous inſpirer pour Madame votre Generale une confiance nouvelle. Plus elle aura à ſouffrir de la part du monde, plus vous devez vous étudier à la dedommager des rebuts & des contradictions, auxquelles il eſt aiſé de prevoir qu'elle va être expoſée. Vous prevoyez que vous-mêmes vous ne ſerez pas exemtes de la tentation. Je rends graces à Dieu de vous y trouver toutes preparées. Qu'il vous donne la force dont vous avez beſoin pour perſeverer dans cette heureuſe diſpoſition. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLX.

A Madame de COETQUEN, *ſur le même ſujet.*

Le 26. Juin 1733.

QUEL preſent, Madame, que celui que vous venez de me faire! L'Acte que vous m'avez envoyé m'a rempli de joie, en voyant celle qu'il vous cauſe à vous-même & à tous ceux qui aiment ſincerement la verité. Je n'ai garde de vous detourner de l'envoyer dans toutes les maiſons de la Congregation. J'approuve deja tout ce que vous ferez. Je m'y unis de cœur & d'eſprit. J'eſpere que Dieu me fera la grace de ne vous deſavouer en rien. Je compte aſſez ſur votre ſageſſe & ſur votre prudence, pour ne rien apprehender du parti que vous prendrez. Dieu n'a pas fait le miracle qui vous remplit d'admiration, pour être étouffé. Si c'eſt aux Superieurs generaux à le conſtater, & que M. de Troyes le veuille faire, il eſt ſur les lieux. L'œuvre eſt digne de lui. S'il ne le juge pas à propos, il me ſemble que je puis donner commiſſion à quelque homme de bonne volonté pour informer juridiquement: après quoi je prononcerai en qualité de premier Superieur. C'eſt ſur quoi, Madame, il eſt bon de conſulter; car ſi Dieu vous met dans le cœur de faire votre devoir, il me fait auſſi la grace d'être diſpoſé à faire le mien.

Pourquoi, diſoit-on, M. de Montpellier va-t-il parler de miracles qui ne ſe-

ſont

1733. ſont point operés dans ſon Dioceſe? En voici un qui, ſans être fait dans mon Dioceſe, m'appartient, quand il ſeroit vrai que les autres ne fuſſent pas plus à moi qu'à ceux qui les contrediſent. Tirons de celui-ci tout l'avantage que Dieu veut que nous en tirions. Si l'on tient un Concile, j'y ferai venir la Sœur de Sainte Clotilde, & avec elle tous les miraculés qui ſont dans Paris. Je me tairai, & je les laiſſerai parler. Si on reſpecte les regles, quel eſt celui de mes adverſaires que ce ſpectacle ne mette en fuite?

Conſolons-nous, Madame. Les hommes ſont trop foibles pour nous arracher les armes que Dieu nous met en main. Elles ſont victorieuſes depuis le commencement du monde. Elles le ſeront juſqu'à la fin, de toute la malice & de toute la fureur du Prince de ce monde. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLXI.

A la Mere de S. BERNARD, *Prieure du Calvaire du Luxembourg, ſur le même ſujet.*

Le 26. Juin 1733.

JE ne ſuis point ſurpris, Ma Reverende Mere, du trouble que vous a cauſé le grand évenement qui eſt arrivé dans votre Maiſon. J'aurois tort de me plaindre de ce que vous ne m'en avez pas écrit dès le premier jour. La joie que cauſa à Rhodé la delivrance de S. Pierre, lui fit oublier de lui ouvrir. C'eſt l'effet que produiſent les miracles ſur ceux qui les voyent arriver. Plus ils ſont grands, moins ils laiſſent le tems de la reflexion. Celles que vous faites dans votre Lettre, Ma Reverende Mere, ſont très conſolantes pour moi. Je benis Dieu de la diſpoſition où il vous met de lui rendre temoignage aux depens de tout. Les miracles ſont des dons de Dieu: mais la conſtance à les publier dans un tems de perſecution, eſt un don encore plus excellent que les miracles mêmes. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DCLXII.

A des Religieuſes, au ſujet de la perſecution qui les menace.

Le 28. Juin 1733.

JE vois, mes très cheres Sœurs, par la piece d'éloquence que vous m'avez envoyée, ce que vous avez à attendre du changement arrivé dans votre Dioceſe. Cette piece repond à l'idée que je m'étois formée de ſon Auteur. Je prie Dieu de vous donner toute la force & la patience dont vous avez beſoin, pour ſoutenir les aſſauts qui vont vous être livrés dans le premier feu de votre adverſaire. L'ignorance, le faux zele & les dehors de la pieté ſont toujours à redouter. Je vous plains, mes très cheres Sœurs. Mais quelque longs que ſoient vos travaux, ne vous laiſſez pas abattre. Vous ſavez où il faut puiſer les ſecours neceſſaires pour reſiſter à la tentation.

Que l'exemple de celui dont vous êtes ſi ſouvent occupées, vous anime & vous fortifie. Nous craignons ici ce que vous craignez-vous mêmes. Cependant rien de changé dans les traitemens qu'il reçoit. Vous trouverez à la fin d'un des Chapitres de la Geneſe l'état & la ſituation où il eſt maintenant. Les voies de Dieu ſont admirables & au-deſſus de toutes nos penſées. On s'afflige de certains évenemens, parce que l'on ne ſait pas à quoi Dieu les fera ſervir. Quelquefois c'eſt pour changer en un paradis de delices les terres les plus incultes & les plus arides. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LET-

LETTRE DCLXIII.

1733.

A M. l'Archevêque D'ALBY, *sur une action genereuse de ce Prelat.*

Le 16. Juillet 1733.

JE suis le dernier, Monseigneur, à vous faire compliment sur une action qui vous fait un honneur infini. J'y ai pris dès le premier moment toute la part que je devois. Mais parce qu'elle m'interesse personnellement, j'ai cru devoir garder le silence quelque tems, pour vous laisser plus libre de repondre aux questions que certaines personnes pouvoient vous faire par rapport à moi. Je suis persuadé que l'amitié dont vous m'honorez, est entrée pour quelque chose dans le refus que vous avez fait de signer. Mais je crois bien plus fortement que vous vous y êtes determiné par des motifs plus dignes d'un Evêque. Les lumieres & l'experience que vous avez, vous ont fait comprendre que le Concile projetté ne peut qu'augmenter les maux de l'Eglise. Vous en avez été touché, & vous avez fait ce qui est en vous pour les prevenir. Que tous ceux qui aiment l'Eglise, vous donnent les éloges que vous meritez. Je ne doute pas que quelques-uns de ceux qui ont souscrit, n'ayent gemi de ne pouvoir vous imiter. Quelles ames! *Gradus summus, & animus imus.* Je suis avec l'attachement le plus inviolable & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCLXIV.

A M. AUBRY *Avocat au Parlement de Paris, au sujet du projet d'un Concile national.*

Le 16. Juillet 1733.

JE ne sai, Monsieur, si le projet d'un Concile national est aussi serieux que nos adversaires le publient. Je ne puis douter qu'il n'y en ait parmi eux qui le desirent ardemment. Leur accordera-t-on ce qu'ils demandent? c'est ce que je n'oserois assurer ni nier. Dans cette incertitude il me paroit, Monsieur, que les Evêques Appellans doivent se tenir sur leurs gardes, & se preparer à tout évenement. Faites-moi la grace de me dire quelle conduite nous devons tenir. En general je sai que le Concile projetté est incompetent pour juger l'affaire de la Bulle; que nous ne devons point le reconnoître; que le Concile general peut seul prononcer definitivement sur notre Appel. Mais de quelle maniere devons nous nous comporter soit devant, soit durant, soit après le Concile national? C'est sur-quoi nous avons besoin de conseil. J'espere, Monsieur, de votre zele & de celui de Messieurs vos Confreres, que vous voudrez bien nous aider de vos lumieres. Vous avez mis l'iniquité d'Embrun dans un tel degré d'évidence, que jamais on n'a pu la cacher au public. Il ne vous sera pas difficile de montrer les inconveniens du Concile projetté, les excès où il faudroit qu'il se portât, & les maux qui en seroient les suites inevitables. Je vous laisse à discuter cette matiere: elle est digne de votre éloquence & de celle de vos illustres Confreres. Je suis avec toute la consideration possible & le plus parfait attachement, &c.

LETTRE DCLXV.

A M. le NORMANT *Avocat au Parlement de Paris, sur le même sujet.*

Le 19. Juillet 1733.

J'AI eu, Monsieur, l'honneur d'écrire à M. Aubry à l'occasion des bruits qui se repandent de la tenue prochaine d'un Concile national. Ces bruits paroissent avoir au-

1733. jourd'hui encore plus de fondement. Trouvez bon que je vous prie de nous aider de vos lumieres, & de conferer avec M. Aubry de ce qu'il convient que nous faſſions pour nous mettre en état de defenſe. A en juger par le renverſement de toutes les regles où l'on en eſt venu, il eſt viſible que nous n'arrêterons pas l'injuſtice. Mais il la faut rendre ſi palpable, que les ſimples l'apperçoivent & en ſoient effrayés. Je compte ſur votre zele, Monſieur, & ſur celui de votre Ordre. Vous connoiſſez les droits des Evêques. Vous êtes attachés aux Libertés de l'Egliſe Gallicane. Aidez-nous à les ſoutenir. Plaignez l'Egliſe. Plaignez l'Etat. Le myſtere d'iniquité s'avance, & bientôt tout ſera conſommé. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLXVI.

A Madame de SAYVE *Prieure de S. Benoît à Lyon.* (a) *Il loue le temoignage qu'elle & ſes filles viennent de rendre à la verité, & les exhorte à le ſoutenir.*

Le 19. Juillet 1733.

J'Ai reçu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de votre Communauté, & je lui ai fait tout l'accueil qu'elle merite. C'eſt l'amour de la verité qui l'a dictée. Que l'accroiſſement & la perſeverance dans cet amour en ſoient la recompenſe. Je ſai, Madame, ce que vous avez ſouffert, & je n'ignore pas ce qui vous reſte encore à ſouffrir. Qu'il eſt triſte pour des Vierges chretiennes, d'avoir à combattre l'abus de l'autorité dans ceux mêmes que Jeſus-Chriſt a revêtus de ſon autorité! Ce n'eſt plus devant un Magiſtrat payen que les fideles de l'Egliſe de Lyon ſont obligés de comparoître, pour rendre temoignage à la verité : c'eſt devant le ſucceſſeur de S. Pothin & de S. Irenée. Voilà le ſcandale de notre ſiecle. Que l'erreur eſt dangereuſe, quand elle ſe preſente ſous des dehors ſi ſeduiſans! Elle ne dit plus : Renoncez à Jeſus-Chriſt. Mais elle dit : Si vous n'acceptez, vous n'aurez point de part avec Jeſus-Chriſt.

Graces à la miſericorde de Dieu, vous avez eu, Madame, le tems de vous preparer au combat. Il paroit par les reponſes aux interrogatoires qui ont été faits dans votre maiſon, qu'on y eſt inſtruit. Je ſuis très ſatisfait de tout ce qui m'eſt revenu de la Sœur de Becherand. J'ai admiré la foi & le courage de cette chere fille. J'ai une ferme confiance que Dieu la ſoutiendra dans ſon exil. Je vois auſſi avec beaucoup de joie que la Sœur Marcha fait ſon devoir. Je l'exhorte autant qu'il eſt en moi, de ne rien faire d'indigne de ſa vocation.

Pour vous, Madame, que puis-je deſirer? ſi ce n'eſt que Dieu vous rempliſſe de plus en plus de ſon eſprit; qu'il vous donne la ſageſſe pour demêler les artifices de l'ennemi, les lumieres pour le confondre, la force pour lui reſiſter. Que ne fera-t-on pas pour vous abattre! Deja on vous enleve celles de vos filles que l'on a regardées comme les plus propres à vous ſoutenir. On en fera de même de toutes les autres en qui on croira appercevoir les mêmes qualités. Je vois tout ce qu'il en coute & ce qu'il en coutera à votre tendreſſe, pour ſoutenir toutes ces ſeparations. Mais votre foi, je l'eſpere, ſurmontera tout. Les hommes vous ſepareront pour un tems les unes des autres, & Dieu vous réunira pour jamais. Quelle joie de ſe retrouver dans le ſein de la verité, après avoir été perſecutées pour la verité! Vous l'avez aimée dans la paix: aimez-la au tems de l'épreuve & de la tentation. Les efforts des hommes ne peuvent rien contre la verité. Qu'ils ſoient

(a) [Cette Lettre n'a pas été rendue à Madame de S. Benoit, parce que la perſonne qui devoit la lui remettre, apprit ſa chute quelques jours auparavant.]

ſoient de même impuiſſans contre vous. Voyez ce que Dieu fait pour nous. Il nous conſole par des miracles, dont la continuité fait le deſeſpoir de nos ennemis. Ils ne s'en defendent que par le blaſphême, en attribuant au Demon les œuvres mêmes du Saint Eſprit. Heureuſe la cauſe dont Dieu ſe declare ſi ouvertement le protecteur! Heureux ceux qui y ſont entrés! Plus heureux ceux qui y perſeverent juſqu'à la fin! Je le deſire pour vous, Madame, ce bonheur. Je le deſire pour toutes vos cheres filles. Demandez-le pour moi-même. Je ſuis avec reſpect, &c. 1733.

LETTRE DCLXVII.

A M. l'Evêque de Blois, *ſur une Lettre paſtorale de ce Prelat, & ſur leur ancienne amitié.*

Le 20. Juillet 1733.

JE reçois trop rarement, mon très cher Seigneur, des marques de votre ſouvenir, pour faire un mauvais accueil aux preſens dont vous m'honorez. Je n'ai voulu voir dans votre Lettre paſtorale, que ce qu'elle contient d'avantageux à la verité. Vous reproche qui voudra le jus de regliſſe & le goût de terroir: ma lyre ne rendra aujourd'hui que des accens tendres, doux & benins. Faut-il ajouter à l'amertume que vous prepare l'homme ennemi, la douleur de n'être pas même approuvé de vos amis? La doctrine du Pere Teynier, telle qu'elle eſt énoncée dans votre Lettre paſtorale, eſt irreprehenſible. Je ne puis croire que celle qu'on lui attribue, ſoit veritablement de lui. J'ai lu une Requête que quatre Curés vous ont preſentée depuis le jugement intervenu. Ils parlent avec beaucoup de confiance. Mais nonobſtant le ton ſur lequel ils le prennent, il n'eſt pas poſſible qu'ils ayent accuſé juſte ſur tous les chefs qu'ils reprochent à votre Profeſſeur. Il faudroit qu'il eût perdu l'eſprit pour avoir enſeigné des erreurs auſſi palpables que celles qui ſont énoncées dans pluſieurs des douze propoſitions. Plus le Pere Teynier eſt innocent, plus il merite que vous preniez ſa defenſe. Je ne ſai ſi vous pourrez tenir l'engagement que vous prenez à la fin de la Lettre paſtorale, de ne plus parler ſur cette affaire. Il paroit qu'on n'omettra rien pour vous forcer de revenir à un nouvel examen. Si le Profeſſeur eſt calomnié comme je le crois, en continuant de le juſtifier & de prendre ſa defenſe, vous ferez aſſez de mal à ſes ennemis pour les faire repentir de leur temerité, ſi vous ne les puniſſez pas autant qu'ils le meritent. Chanoine Regulier.

Il eſt vrai, Monſeigneur, que notre union eſt bien vieille: car elle doit ſe datter de notre petite jeuneſſe, dans laquelle nous avons étudié, & nous nous ſommes nourris enſemble des principes dont Dieu m'a fait la grace de ne me point écarter depuis. Je ſuis plus vieux que vous: il me reſte peu de tems à vivre; mais il y a cependant apparence que j'aurai encore de rudes combats à eſſuyer, avant que de finir ma carriere. Demandez, je vous prie, pour moi l'eſprit de force pour pouvoir les bien ſoutenir, & pour pouvoir dire: *Bonum certamen certavi*, afin que je merite d'obtenir du juſte juge la couronne de gloire. Soyez perſuadé que ni à la mort ni à la vie je ne perdrai jamais le ſouvenir de notre ancienne amitié, qui me ſera toujours infiniment precieuſe; & que rien ne peut diminuer, ni mon tendre & fidele attachement pour vous, ni le reſpect avec lequel je ſuis, &c.

1733.

LETTRE DCLXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui recommande un Pere de l'Oratoire de Montpellier, & lui parle des projets d'un Concile, & du Brigandage de Marmoutier.*

Le 23. Juillet 1733.

CETTE Lettre, Monseigneur, vous sera rendue par un Professeur de mon seminaire qui vous est extremement attaché, parce qu'il est lui-même très attaché à la verité. Il n'a pas besoin de recommandation auprès d'un Evêque qui n'oublie point ses anciens Confreres. Celui-ci est un Prêtre en qui le premier esprit de l'Oratoire se fait sentir. Je ne suis pas inquiet de la reception que vous lui ferez.

Le projet du Concile national est très serieux. Le silence de la Cour est uniquement pour nous endormir. M. de S. Aignan sollicite vivement à Rome la tenue du Concile. On pretend qu'il doit se tenir en Normandie, pour être hors du Parlement de Paris. Je ne sai si l'on aura assez peu de pudeur pour vous juger une seconde fois. On assure que M. d'Angoulême est du nombre des Evêques qu'on pretend deposer.

Les violences que l'on exerce à Marmoutier, montrent de plus en plus qu'on ne connoit plus aucune regle. Il falloit qu'il y eût bien de la force dans la Congregation de S. Maur, puisqu'après vingt ans de persecution & des exclusions sans nombre, il ne se trouve que quatorze ou quinze membres du Chapitre qui se soumettent à la Bulle, encore avec explication.

LETTRE DCLXIX.

Au Pere DROUHET *Prieur des Augustins d'Angers. Il benit Dieu du courage qu'il lui inspire.*

Le 30. Juillet 1733.

VOTRE seconde Lettre, Mon Reverend Pere, m'a encore plus édifié que la premiere. Je vous vois croître en courage & en zele pour la verité. Les menaces des hommes ne vous intimident point. Vous savez à quoi vous êtes exposé, & vous êtes prêt à tout quitter pour ne pas abandonner Jesus-Christ. Voilà la marque d'un bon soldat. Conservez-la, Mon Reverend Pere, & vous serez superieur à vos ennemis. Il me paroit étonnant que votre Chapitre vous ait laissé en place, & qu'on ne vous ait pas enlevé vos freres. C'est un tems que Dieu vous donne pour vous affermir les uns les autres. Peut-être espere-t-on de vous renverser, & que c'est pour cela même qu'on vous laisse jouir d'une sorte de paix. Je ne puis croire en effet que, si votre resistance dure, vous ne soyez bientôt éprouvé. N'oubliez pas alors les sentimens que vous avez aujourd'hui. La Bulle n'en sera ni plus recevable, ni moins opposée au dogme. Vous relevez avec justice dans votre Lettre l'embarras où sont les Evêques pour la qualifier. Après vingt ans de dispute ils ne savent encore ce qu'elle est. Pour nous, nous l'avons su dès le premier jour; & le jugement que nous en avons porté, est le même que nous en portons à present. Je suis, &c.

LETTRE DCLXX.

A un Benedictin, sur la situation presente de la Congregation.

Le 30. Juillet 1733.

ON ne peut être plus touché que je le suis, Mon Reverend Pere, de l'état deplorable où se trouve votre Congregation. Mais quel conseil puis-je vous donner

donner à deux cens lieues de Paris? J'ignore quel parti prendront les provinces de Bretagne, Normandie & Bourgogne, dont les deputés ont fait merveilles au Chapitre general. Je ne doute pas que tous les Religieux qui ſont attachés à la verité, ne s'arrêtent à un parti uniforme. S'ils le font, il faudra les imiter. Plus l'affaire eſt importante, plus elle ſera diſcutée par des perſonnes habiles qui ſoient à portée de ſe voir, & de conferer avec quelques-uns de vos meilleurs ſujets. Je n'ai encore rien appris de ce que l'on projette de faire. Quand je le ſaurai, il y a bien de l'apparence que vous-même vous ne l'ignorerez pas. En tout cas ſi vous avez des doutes, lorſque vous verrez les maiſons qui penſent bien prendre quelque parti, addreſſez-vous à moi, & je vous dirai alors quel ſera mon avis. Je ſuis, &c. 1733.

LETTRE DCLXXI.

A un autre Benedictin, ſur le même ſujet.

Le 2. Août 1733.

JE ſuis penetré de douleur, Mon Reverend Pere, de la ſituation deplorable où ſe trouve la Congregation de S. Maur. Mais je ne puis actuellement vous donner le conſeil que vous me demandez. Quelques-uns de vos Confreres m'ont conſulté. Je leur ai repondu que ce qui ſe paſſe à Marmoutier étant une affaire qui intereſſe toute la Congregation, il n'y a pas de doute que les provinces les plus voiſines de Paris qui ſe trouvent ſans deputés au pretendu Chapitre, ne prennent entre elles des meſures uniformes pour ſe pourvoir contre l'injuſtice. Il me ſemble qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre, & de voir le parti que prendront ces provinces. Ce ſont celles où il y a le plus d'Appellans, & il me paroit neceſſaire que tous les membres de la Congregation agiſſent de concert. J'aimerois mieux un parti plus foible que tous embraſſeroient, qu'un autre plus fort qui mettroit la diviſion dans le Corps. Je crois que l'on ne manquera pas de tout peſer & de tout diſcuter. Quand le Chapitre ſera fini, les maiſons les plus éloignées ne tarderont pas à être inſtruites de ce que l'on aura fait dans les maiſons voiſines de Paris où l'on penſe bien. Je le ſaurai moi-même, & je ſerai à portée de vous dire mon avis, ſi vous croyez en avoir beſoin. Je ſuis parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXII.

Au Pere de S. JEAN *Prêtre de la Doctrine chretienne, ſur un nouveau miracle & ſur quelques cas de conſcience.*

Le 2. Août 1733.

J'AI lu avec bien de la conſolation, Mon Reverend Pere, le narré que vous me faites au commencement de votre Lettre. Quelque grand que ſoit le miracle operé ſur Anne Coulon, j'admire davantage celui que Dieu a operé ſur le cœur de l'Officier ſolitaire qui vous l'a raconté. Je vous envoye l'Inſtruction paſtorale que vous me demandez pour lui, dans l'eſperance que ce que j'y ai ajouté de ma main, le portera à prier pour moi avec plus de ferveur. Je ſerois bien aiſe d'avoir ſa relation au ſujet d'Anne Coulon. Vous me ferez plaiſir de me l'envoyer. Je viens à vos cas de conſcience.

1. Les ſignatures réiterées de l'Eccleſiaſtique ne ſauroient être regardées comme des fautes legeres. Quelle penitence en a-t-il fait? Aucune juſqu'à preſent. Il a toujours continué de monter à l'Autel. Peut-on le faire après avoir ſouſcrit, même contre ſes propres lumieres, à une Bulle qui donne des atteintes mortelles aux

1733. verités de la Religion? Je le crois obligé de commencer par s'interdire les fonctions du Miniſtere, & de prendre un tems pour repaſſer toutes ſes fautes, & en gemir ſincerement devant Dieu. Je mettrois au nombre des fautes qui doivent être pleurées, non ſeulement les ſignatures, mais les Sacremens reçus & adminiſtrés durant tout ce tems.

Mais l'Eccleſiaſtique doit-il quitter ſa Cure? Non, s'il a le courage de reparer ſa faute en faiſant connoître à l'Evêque la douleur qu'il a d'avoir ſigné. Il ne peut faire cette demarche ſans s'expoſer à une perſecution declarée. Vous ne le croyez pas aſſez affermi pour pouvoir compter qu'il reſiſtera. Il ne faut donc pas la lui conſeiller. Je ſerois très porté à lui conſeiller plutôt de quitter ſa Cure, où il n'y a que le ſeul maître d'Ecole qui ſoit catholique & tout le reſte Huguenot. Dans la ſuite il pourroit ſervir ailleurs. N'ayant fait aucun Acte public de retractation, on ne l'inquieteroit pas dans un Dioceſe Appellant. En attendant, il fera bien de m'addreſſer la Lettre que vous avez projettée. Enfin s'il prend le parti de ſe demettre de ſa Cure, il ne doit point la reſigner, parce que le reſignataire ſera certainement obligé de ſigner le Formulaire & la Conſtitution. Qu'il faſſe une demiſſion pure & ſimple. Le parti de quitter ſa Cure me paroit d'autant plus convenable que, s'il la garde, il ſera tous les jours expoſé à recevoir quelque mauvais Mandement de l'Evêque pour être publié dans ſa paroiſſe. S'il publie, il prevarique: s'il refuſe de publier, le voilà expoſé à la perſecution qu'il craint. Il eſt donc plus ſûr de prendre le parti de la retraite.

2. Je n'oſerois conſeiller à Madame *** de ne prendre aucune part aux élections. Si on exigeoit d'elle quelque ſignature pour le faire, il n'y a pas de doute qu'il ne fallût ne pas élire. Mais dès qu'on eſt libre, je choiſirois au defaut d'autres les ſujets les moins prevenus & les moins capables de troubler. A l'égard des receptions des filles, le cas eſt different. Si l'on fait ſigner aux Re-
D'Aix. ligieuſes dans votre Dioceſe le Formulaire execrable que j'ai lu, non ſeulement je ne crois pas qu'il ſoit permis de concourir à la reception des Novices, mais je crois que l'on doit faire tout ce que l'on peut pour empêcher de pauvres filles de ſe perdre par une ſignature qui fait horreur.

3. Pour la Religieuſe de.... ce qu'elle a deja fait, ce qu'elle continue de faire pour reparer ſa faute, ſuffit pour le preſent. Si la providence lui fait naître dans la ſuite l'occaſion de rendre un temoignage public, elle doit l'embraſſer avec joie. En attendant, qu'elle prie, qu'elle s'inſtruiſe, & qu'elle ſe fortifie. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Concile national, de ſa Lettre au Roi ſur un Arrêt du Conſeil, de la diſpute ſur l'amour de Dieu, d'un Ouvrage contre les convulſions, du courage des Benedictins.*

Le 7. Août 1733.

JE ne ſuis point ſurpris, mon très cher Seigneur, que la goute vous ait pris au retour de vos viſites. Vous vous plaignez des chaleurs que vous avez ſouffertes: elles ont été violentes en ce pays-ci durant tout le mois de Juillet. J'eſpere que le repos & la tranquillité dont vous jouiſſez maintenant calmeront les douleurs de la goute, qu'il paroit que la fatigue ſeule vous a cauſée.

On parle beaucoup de guerre, & on parle peu du Concile national: mais je ſuis porté à croire que nous n'aurons point de guerre, & que nous aurons un Concile national. Gens qui paroiſſent inſtruits penſent comme je fais. Tenons-nous prêts à tout évenement.

Je

Je viens d'écrire au Roi une Lettre pour lui demander juſtice de l'Arrêt de 1733.
ſon Conſeil qui ſupprime mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Cette Lettre eſt courte. Je juſtifie la doctrine de mon Inſtruction attaquée par l'Arrêt, & je rends temoignage au miracle de Pezenas, comme ayant vu le jeune homme ſur qui il a été operé.

Je ne crois pas que M. de Troyes puiſſe ſe taire ſur la Lettre que M. Languet vient de lui addreſſer. Le ſtyle en eſt impoſant. Mais M. de Troyes peut & doit écraſer cet ennemi du premier commandement de Dieu. Il faut lui enlever l'avantage qu'il pretend tirer de M. Boſſuet. Et ſur cela M. de Troyes peut le mener tambour battant. M. Languet fait dire à M. Boſſuet ce que M. Boſſuet ne dit point, & ſouvent le contraire de ce qu'il dit. Je vous conſeille, mon cher Seigneur, de ne pas donner de repos à M. de Troyes qu'il n'ait vengé M. de Meaux de l'injure que lui fait ſon ſoi-diſant diſciple. Otons à ce corbeau toutes les plumes dont il ſe pare. Rien de ſi aiſé que de les lui arracher toutes, & de le laiſſer dans ſa noirceur.

Puiſque l'Ouvrage contre les convulſions eſt trop gros pour m'être envoyé par la poſte, je chercherai quelque occaſion, & j'aurai ſoin de vous en donner avis. Ne peut-on pas diſputer ſur cette matiere ſans le faire avec tant de chaleur? Nos amis ont grand tort.

Les Benedictins font bien. Il paroit qu'il y a du mouvement parmi eux: il y a donc de la vie. Je ne m'attendois pas à en trouver tant dans les Deputés pour le Chapitre.

LETTRE DCLXXIV.

A un Benedictin. Il l'exhorte à n'agir que de concert avec ſes Confreres.

Le 10. *Août* 1733.

JE ne vois rien de mieux à faire pour vous, Mon Reverend Pere, que de vous unir à tous les membres de votre Congregation, qui ont du zele pour la verité & pour les ſaintes regles. Les membres du pretendu Chapitre paſſeront leurs pouvoirs, s'ils procedent aux élections nonobſtant l'excluſion de dix-huit ou de vingt Deputés. Je n'ai point de modele de la Proteſtation que vous m'annoncez, mais il ne vous ſera pas difficile d'en avoir par quelqu'un de vos amis des maiſons voiſines de Paris. Agiſſez tous de concert; & ce que vous verrez pratiquer à la multitude, faites-le, ſi vous voulez faire votre devoir, & ſervir utilement votre Congregation. Vos ennemis croyent avoir trouvé le moment de la detruire. Il n'y aura qu'une genereuſe reſiſtance & une union ferme & indiſſoluble, qui pourra renverſer leurs projets. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLXXV.

A M. *** *Il lui marque ce qui l'empêche de prononcer encore en Evêque ſur l'œuvre des convulſions.*

Le 10. *Août* 1733.

JE ne vois pas, Monſieur, l'œuvre des convulſions arrivée au point de clarté où il ſeroit neceſſaire qu'elle fût pour prononcer en Evêque, & fixer les ſentimens des fideles. Il me paroit au contraire qu'il faut laiſſer diſcuter cette matiere par les Theologiens, & attendre de Dieu même de plus grands éclairciſſemens. Le melange qui ſe trouve dans cette œuvre, demande qu'on ne prononce ſur le total qu'avec beaucoup de precaution. Tous les jours elle reçoit de nouveaux

1733. veaux traits, tantôt avantageux, tantôt desavantageux. Ces exemples doivent obliger à ne marcher qu'avec beaucoup de reserve, & à se tenir plus attaché que jamais à l'avis que l'Apôtre nous donne, d'éprouver les esprits. Je vous crois, Monsieur, trop de sagesse pour ne pas entrer dans mes raisons. Ce seroit exposer la verité, & s'exposer soi-même que de parler avant le tems. Un Evêque peut écrire à ses amis ce qu'il pense sur un évenement aussi extraordinaire que celui des convulsions; mais dès qu'il est question de rendre un temoignage public, il ne doit rien hazarder.

On a envoyé de ce pays-ci à un de vos amis l'extrait d'une Lettre qui contient des faits bien singuliers, mais favorables aux convulsions. D'un autre côté j'ai lu l'extrait d'une Lettre écrite par une Dame de Londres à M. Petitpied, qui contient d'autres faits qui ne sont pas avantageux à l'œuvre. Tenons-nous cependant à ce qu'il y a de clair, & demandons à Dieu de dissiper ce qui reste d'obscurité. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCLXXVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il la remercie de ses genereuses Lettres, & lui parle du Concile national, & de la conduite de M. d'Agde.*

Le 11. *Août* 1733.

QUEL accueil, Madame, ne doit-on pas faire à ce qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foi sincere? Il n'y a pas un mot dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui ne vienne de cette source sacrée. Tout y est grand, parce que tout y est religieux. C'est la charité qui parle, mais la charité dans un degré peu commun. J'avoue que je ne reçois aucune de vos Lettres sans me sentir consolé, animé, fortifié...

Bien des gens croyent que le projet du Concile est chimerique. Pour moi je pense differemment. Qui pourroit arrêter nos ennemis? Les regles? Elles ne sont pas plus saintes que la verité & la justice pour lesquelles elles sont faites. Depuis vingt-ans on contredit, on combat, on cherche à opprimer la verité. La verité ne peut être opprimée: mais en la combattant avec cette opiniatreté, on merite de devenir l'oppresseur de ceux qui lui sont attachés.

M. d'Agde connoissoit-il vos sentimens? Je comprends, Madame, tout ce qu'il eut à souffrir dans la visite qu'il vous fit. Il n'a osé me venir voir depuis la chute honteuse qu'il fit à Nîmes. Vous avez du l'embarrasser étrangement en lui parlant comme vous avez fait. Il connoit la verité. Il l'aime & ceux qui la defendent. Mais il craint; mais il espere. Et pourquoi craint-il & espere-t-il? C'est qu'il s'aime plus qu'il n'aime la verité.

Je ne sai ce qu'il veut dire, quand il avance que le jeune homme de Pezenas a passé du tems à Montpellier. Assurément il est mal informé, & on le trompe. Ce jeune homme n'est venu à Montpellier que depuis sa gueriſon miraculeuse, & il n'y est resté qu'un jour & demi. Au reste la gueriſon est parfaite. M. d'Agde ne constatera pas le miracle. Je viens d'y suppléer dans une Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi ces jours ci, à l'occasion de l'Arrêt du Conseil qui supprime mon Instruction pastorale sur les miracles.

J'ai reçu, Madame, les eulogies avec toute la reconnoissance que je dois. Je voudrois être aussi éloquent que S. Jerome pour vous exprimer tout ce que je pense à ce sujet. Oserois-je vous prier de temoigner à l'habile ouvriere qui les a faites, combien je suis sensible à l'honneur de son souvenir? Je sai que l'on a bien de la bonté pour moi dans sa maison. Je ne desire qu'une seule chose, qui est de ne m'en pas rendre indigne. *Particeps ego sum omnium timentium te & custodientium*

Ps.CXVIII. 63.

ſtodientium mandata tua. Voilà ce que je ſouhaite pouvoir prendre pour ma devi- 1733.
ſe. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCLXXVII.

A M. Prevôt *Avocat au Parlement de Paris. Il lui demande ſes conſeils au cas que le Concile national ait lieu.*

Le 14. *Août* 1733.

VOulez-vous bien me permettre, Monſieur, de vous aſſocier à deux de Meſſieurs vos Confreres, dans une affaire qui intereſſe également l'Egliſe & l'Etat? J'ai eu l'honneur d'écrire à Meſſieurs Aubry & le Normant, à l'occaſion d'un projet de Concile national qu'on m'aſſure devenir tous les jours plus ſerieux. Je les prie de conferer avec leurs amis dans votre Ordre, des moyens que nous devons prendre pour empêcher que l'on ne nous opprime; ou du moins pour rendre palpable l'injuſtice & la violence de nos ennemis. Je ſai, Monſieur, ce que vous avez deja fait & ſouffert pour la verité. Vos lumieres & votre activité peuvent aujourd'hui nous être d'un grand ſecours. Aidez-nous à nous defendre en cas d'attaque. Le bon droit eſt tout entier de notre côté. Mettons-le dans un ſi grand jour, que nos ennemis ne puiſſent jamais l'obſcurcir. C'eſt à quoi je me flatte, Monſieur, que vous voudrez bien travailler de tout votre pouvoir. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLXXVIII.

A M. Quintin *Procureur du Roi à Pezenas, ſur le miracle de Pezenas & ſur ſes ſuites.*

Le 19. *Août* 1733.

VOus me faites beaucoup de plaiſir, Monſieur, de m'apprendre que Dieu continue à ſignaler ſa miſericorde toute puiſſante au milieu de vous. Je recevrai avec reconnoiſſance tout ce que vous voudrez bien m'envoyer à ce ſujet.

L'interdit du ſieur Treſſinet * montre que le miracle pour la notification du- * Notaire.
quel il a prêté ſon miniſtere, incommode beaucoup nos ennemis. Il faut leur laiſſer la conſolation de nous faire du mal, pour ſe dedommager du bien que Dieu nous fait. Rien de ſi juſte que d'aſſiſter ce pauvre homme. J'y contribuerai inceſſamment. Je ne doute pas neanmoins qu'il n'ait écrit lui & ceux qui le protegent à M. d'Agde, pour obtenir la revocation de la Lettre de cachet qui l'interdit.

Je ne vous parle point du Pere de . . . Je le connois depuis long-tems, & je lui rends toute la juſtice qu'il merite. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXIX.

A M. Lagarde *Medecin de Montpellier. Il loue ſon zele à conſtater les miracles.*

Le 19. *Août* 1733.

JE ne vous ai point remercié, Monſieur, du dernier Memoire que vous avez eu la bonté de me remettre. Je ſuis très ſenſible au zele que vous faites paroître pour conſtater le miracle du jeune homme que vous avez vu. Vous agiſſez en Medecin chretien. Vous êtes d'autant plus louable, Monſieur, que vous avez peu d'imitateurs. Rien de ſi rare, ſur tout aujourd'hui, que de trouver des Medecins qui veuillent ouvrir la bouche pour rendre gloire à Dieu. Ils n'a-

1733. neantiront pas pour cela l'œuvre du Seigneur. Elle ſe fera ſans eux, parce que celui qui fait aux hommes l'honneur de les prendre pour temoins, ſait ſe paſſer de leur temoignage, quand ils ſont aſſez ingrats & aſſez ennemis d'eux-mêmes pour refuſer d'entrer dans ſes deſſeins. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXX.

*A Madame de*** Religieuſe à S. Benoît de Lyon. Il l'exhorte à profiter de la chute de ſes ſœurs & des miracles de nos jours, pour s'affermir dans l'amour de la verité.*

Le 20. Août 1733.

LA Lettre que j'ai reçue de Madame de Saint Benoît, ma très chere Sœur, étoit écrite en ſon nom & au nom de la Communauté. Quoique vous ne l'ayez pas ſignée, vous êtes cenſée l'avoir fait. Je reçois neanmoins avec plaiſir celle que vous m'écrivez aujourd'hui, pour vous unir d'une maniere encore plus marquée à la cauſe que j'ai le bonheur de defendre. Je vous felicite, ma chere Sœur, d'être du nombre de celles qui ſont demeurées fideles. Je n'ai pu apprendre qu'avec une extrême douleur le ravage que l'homme ennemi a deja fait dans votre maiſon. La chute de Madame votre Prieure eſt d'autant plus étonnante, que tout eſt groſſierement mauvais dans l'Acte qu'on lui a fait ſigner avec les vingt-deux. Comment après vingt ans d'inſtruction a-t-elle pu ſe laiſſer ſurprendre de la ſorte? Tant d'Ecrits qu'elle a lus, tant de perſonnes éclairées qu'elle a entendues, tant de chutes qu'elle a deplorées dans les autres, auroient du lui faire rejetter avec horreur le projet d'accommodement qu'on lui propoſoit. Mais les jugemens de Dieu ſont impenetrables. Il ne doit la perſeverance à qui que ce ſoit. De deux femmes qui ſont dans le même lieu, l'une eſt priſe, l'autre laiſſée. Rejouiſſez-vous, ma chere Sœur, de n'avoir pas ſuccombé à la tentation; & ne ceſſez de demander à Dieu qu'elle ne devienne pas au-deſſus de vos forces. L'exemple de la Sœur de Becherand doit vous faire trembler d'autant plus, qu'on ſe promettoit davantage de ſa fermeté. Qui ſe ſeroit attendu à une reſiſtance de ſi peu de durée? N'avoir pas fait pour trois ſemaines de proviſions, après tout le tems qu'elle a eu à ſe preparer au combat: quelle miſere! Elle eſt d'autant plus coupable, qu'elle n'ignore pas la multitude de miracles que Dieu a faits & qu'il continue de faire pour le triomphe de ſa cauſe. Combien de Religieuſes dans les années precedentes ont été privées d'un ſecours, ſi capable de contrebalancer ce phantôme d'autorité qu'on nous vante en faveur de la Bulle? Jettez y ſouvent les yeux, ma chere Sœur. C'eſt de-là que vous devez enviſager l'importance de la cauſe dont Dieu nous a confié la defenſe. Pouvons-nous douter qu'il ſoit avec nous, quand nous le voyons de ſi près? Ne vous laſſez donc point de combattre. Vous avez des pechés à expier: ſaiſiſſez avec avidité l'occaſion que Dieu vous preſente de le faire. Ne ſouffrez pas que votre couronne ſoit donnée à une autre. Dieu n'a beſoin ni de vous ni de moi; mais nous avons un beſoin infini de lui.

Si la Sœur de *** eſt toujours ferme, faites-lui voir cette Lettre. Qu'elle ſe donne de garde d'accepter la Bulle de quelque maniere que ce puiſſe être. Quand même on ne la comprendroit que ſous des termes vagues ſans l'exprimer en particulier, il faudroit ſouffrir mille fois la mort, plutôt que d'y donner le moindre ſigne de conſentement. Souvenez-vous que vous n'êtes point entrée dans votre maiſon pour ſauver votre maiſon, mais pour que votre maiſon vous ſauve. Ne vous laiſſez point toucher des apparences d'une paix, qui n'épargne le corps que

pour

pour tourmenter la conscience: paix qui commence par nous rendre insupportables à nous-mêmes, & ensuite par le devenir aux autres. 1733.

Si Madame de *** est du nombre de celles qui sont demeurées fermes, saluez-la de ma part, & dites-lui que je suis bien mortifié de n'avoir pas repondu à une Lettre signée de trois, dont deux sont aujourd'hui exilées. Je craignis que cette reponse ne fît de la peine à Madame de S. Benoît, que je savois être dans la disposition d'écrire. Cette Dame auroit pu se fâcher d'avoir été prevenue. Je crus donc par menagement pour elle devoir attendre sa Lettre: mais elle est tombée, avant que la reponse que je lui faisois lui ait été rendue. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCLXXXI.

A un Benedictin. Il s'excuse de lui donner le conseil qu'il lui demande.

Le 23. *Août* 1733.

JE suis hors d'état, Mon Reverend Pere, de vous donner le conseil que vous me demandez. Je ne reçois aucunes nouvelles de Paris sur le parti qu'on prend dans votre Congregation. J'ai laissé passer deux ordinaires sans vous repondre, croyant apprendre quelque chose de nouveau. Je crains que vous ne vous ennuyiez, & je ne dois pas vous laisser toujours en suspens. Il est hors de doute que le pretendu Chapitre est des plus irreguliers qu'on puisse jamais tenir. Cependant le silence que l'on garde dans les nouvelles que l'on m'écrit, me fait juger que l'on s'en tient dans vos maisons au conseil des Avocats dont vous me parlez, ou du moins que l'on y étoit encore indecis sur ce que l'on feroit. Peut-être en savez-vous plus que moi actuellement. Il me semble que le moins qu'on puisse faire est de proteſter contre le Chapitre, en declarant que pour éviter le schisme & la ruine de la Congregation, on se comportera envers les Superieurs comme s'ils l'étoient veritablement. C'est une pensée que je hazarde: voyez si vous en pouvez faire usage.

LETTRE DCLXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un indigne procedé de M. de Sens.*

Le 28. *Août* 1733.

J'AI reçu, mon très cher Seigneur votre IV. Lettre à M. de Sens. Quelle peine les Canons decernent-ils contre les faussaires? En voilà un que nous pouvons mener pieds & mains liées au Concile legitimement assemblé. Mais quelque coupable que soit cet ennemi du premier commandement de Dieu, il échappera à la justice des hommes, dans un tems où l'innocent est le seul qui souffre sur la terre. Si le Concile national se tient, comme on le pretend, je m'attends que M. Languet en fera un des principaux ornemens. Et deja je goute par avance le plaisir de voir un homme si decrié, prendre place dans une assemblée dont les resolutions ne peuvent qu'être infiniment prejudiciables à l'Eglise & à l'Etat. Si cet homme avoit un peu de pudeur, il se cacheroit pour le reste de ses jours. Mais vous le verrez imiter la femme des Proverbes qui, après avoir peché, passe la main sur sa bouche, & dit: Je n'ai point fait de mal. Il faudra cependant lui remettre plus d'une fois sous les yeux la turpitude dont il vient de se couvrir. Vous m'annoncez un Ouvrage qu'il doit publier contre moi. Il ne gagnera rien à écrire. Le silence est le parti qu'il doit embrasser.

J'ai écrit à trois Avocats des plus fameux. M. de Senez me mande qu'il a écrit aussi de son côté. Tenons-nous sur nos gardes. On nous fera tout le mal que

1733. l'on pourra. Je n'ai aucune relation avec M. d'Angoulême. Je vous laisse, mon très cher Seigneur, à entretenir correspondance avec lui. Je souhaite que ma Lettre vous trouve parfaitement delivré de la goute.

LETTRE DCXXXLIII.

A un Prêtre de l'Oratoire, sur un Acte d'adhesion à l'Appel.

Le 28. *Août* 1733.

JE ne puis, Mon Reverend Pere, qu'applaudir au temoignage que vous venez de rendre à la verité. L'adhesion à l'Appel est une demarche également juste & salutaire. Je suis ravi d'avoir contribué à vous en avoir fait connoître l'importance. Il ne me reste qu'à demander à Dieu pour vous & pour moi la grace de lui être fidele jusqu'à la fin. Je suis parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXXIV.

*A Mademoiselle ***. Il benit Dieu d'un heureux effet qu'a produit son Instruction sur les miracles.*

Le 28. *Août* 1733.

IL faut benir Dieu, Mademoiselle, de ce qu'il a bien voulu se servir de mon ministere, pour toucher l'ami à qui vous avez prêté mon Instruction pastorale sur les miracles. Lui seul peut donner à la parole des hommes le pouvoir de penetrer jusqu'au cœur. Bien des gens ont lu cette Instruction. A-t-elle fait sur tous l'impression qu'elle a faite sur votre ami? Non, Mademoiselle. Dieu connoit ceux qui sont à lui. Il fait misericorde à qui il lui plaît, & il laisse dans l'endurcissement qui il lui plaît. Je n'ai donc garde de m'attribuer le changement arrivé dans le cœur du nouveau proselyte. C'est l'ouvrage du Très-haut. A lui seul la gloire en doit être rendue. Aidez-moi, Mademoiselle, à l'en remercier. Rejouissons-nous de la misericorde qu'il fait à ceux avec lesquels nous sommes liés. Demandons-lui qu'elle vienne jusqu'à nous, & qu'elle y demeure. Elle apporte avec elle tous les biens. Elle dissipe tous les maux. Elle apprend à supporter les croix & les afflictions que Dieu envoye. Elle fait plus : elle apprend à les aimer, parce qu'elle y fait trouver l'expiation de nos pechés, la paix avec nous-mêmes, & notre reconciliation avec Dieu. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCLXXXV.

A un Benedictin. Il lui conseille d'obéir aux Superieurs intrus, en protestant, & de lui envoyer sa retractation de la signature du Formulaire.

Le 30. *Août* 1733.

PUISQUE le parti qu'on prend dans votre Congregation, Mon Reverend Pere, se reduit à proteſter contre le dernier Chapitre, & à declarer cependant qu'on reconnoit les Superieurs pour éviter l'anarchie, je ne vois pas qu'on puisse leur refuser l'obéissance & la soumission, que l'on a coutume de rendre à ceux qui ont un titre coloré. Ils ne sont pas entrés par la porte de la bergerie; mais en attendant qu'on puisse les juger & les deposer dans un Chapitre libre & canonique, il me paroit qu'on doit leur obéir dans toutes les choses qui sont conformes à votre Regle & à votre Institut. Ils ne sont pas vos legitimes Superieurs. Le pouvoir qu'ils ont est usurpé. Voilà l'idée que vous devez en avoir, parce que vos jugemens doivent être conformes à la verité. Mais en attendant que vous ayez des Superieurs legitimes, obéissez à ceux qui en tiennent injustement la place. C'est

une

une zizanie que vous ne pourriez arracher aujourd'hui, ſans arracher en même tems le bon grain. 1733.

A l'égard de vos ſignatures du Formulaire, envoyez-moi un Acte de retractation dans lequel vous énoncerez ce que vous avez fait, & que vous me donnerez le pouvoir de publier, lorſque je le jugerai utile pour le bien de l'Egliſe. Il n'y a pas de doute que votre ſignature paroiſſant pure & ſimple, on ne puiſſe en abuſer contre vous & contre la verité. C'eſt un mal auquel il eſt juſte de remedier, tandis que vous le pouvez. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXXVI.

*A M. *** Il lui parle de la chute de la Sœur de Becherand, de la mort du Pere Girard, & des differens projets formés contre les Appellans.*

Le 7. Septembre 1733.

HE bien, Monſieur! que dites-vous de ma perſeverance dans la vertu de l'exactitude épiſtolaire? Vous demandez ſi elle ſera finale. Dieu ſeul le ſait; mais il faut l'eſperer....

Je n'ai pas de peine à croire que vous avez été fort touché de tout ce qui eſt arrivé à S. Benoît de Lyon, & de la chute de la pauvre Sœur de Becherand. Son malheureux oncle en triomphe. Il eſt étonnant qu'un ſi grand changement ſe ſoit fait en ſi peu de tems, ſur une perſonne qui paroiſſoit être un rocher. Admirons & adorons les jugemens de Dieu. Il y a lieu de craindre par une Lettre qu'elle a écrite à ſa Prieure, & que j'ai vue, qu'elle ne ſoit à preſent une auſſi furieuſe Conſtitutionnaire, qu'elle avoit juſqu'ici paru zelée pour la verité. Elle rend raiſon dans cette Lettre des motifs de ſon changement, & ſes raiſons ſont pitoyables. Je ſuis ſûr qu'elle a pulveriſé cent fois en ſa vie ces mêmes objections, quand elles lui ont été faites par des Conſtitutionnaires.

J'ai reçu par la poſte les Lettres des deux Jeſuites ſur la mort du Girard. Avez-vous pris garde que nos bonnes gens ont eu grand ſoin d'y taire leurs noms, auſſi bien que celui de M. l'Abbé qui a vu le Girard après ſa mort, beau comme un Adonis? Ces gens là ne peuvent marcher que dans les tenebres & dans le deguiſement. Comme le Diable a toujours voulu être le ſinge de Dieu, je ne doute pas que ces gens là ne nous donnent des miracles à leur façon, tant pour faire paſſer leur Girard pour un Saint, que pour detruire ceux que Dieu fait par l'interceſſion de M. de Pâris, ou du moins y jetter quelque obſcurciſſement. Mais depuis quand le Diable a-t-il aſſez de pouvoir pour impoſer ſilence à Dieu?

Où en eſt donc ce fameux Concile de Tyr dont on me menace depuis ſept ans? Ce delai qu'on m'a accordé eſt trop long pour que je n'aye pas eu le tems de m'y preparer. Je prie Dieu, quand le moment arrivera, de pouvoir dire: *Paratus ſum & non ſum turbatus.* Preſentement vous changez ce Concile en Aſſemblée du Clergé. Ces variations marquent aſſez que la Cour a bien pris la reſolution de nous opprimer, mais qu'elle n'eſt pas encore bien d'accord avec elle-même de quel genre de ſupplice elle ſe ſervira pour nous faire perir. Quoi qu'il arrive je m'attends à tout; & il eſt difficile qu'il nous arrive quelque choſe que je n'aye prevu depuis vingt ans que la Conſtitution aura demain.

1733.

LETTRE DCLXXXVII.

*A la Sœur*** Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il l'exhorte à la reconnoissance, à l'humilité, & à la douceur envers ses Sœurs qui sont tombées.*

Le 7. Septembre 1733.

LA lecture de votre Letre m'a rempli de consolation, ma très chere Fille. Sans vous avoir jamais vue, elle m'annonce tout ce que vous êtes. Votre langage est le langage des enfans de Dieu. Quand on est poussé par son esprit, le cœur parle & se peint dans tout ce que la bouche dicte. C'est ici une Israelite veritable, me suis-je dit en lisant votre Lettre. Il n'y a en elle ni dol ni tromperie. Je vois, ma chere Fille, que vous aimez la verité; & je vois en même tems que vous connoissez le prix de cet amour. Vous savez de qui vous tenez un don si excellent; & vous n'y faites attention que pour vous confondre, à la vue de la preference infiniment gratuite qui l'a fait decouler sur vous. Perseverez dans cette disposition: vous deviendrez victorieuse de vos ennemis. Je ne crains point pour une ame humble & reconnoissante envers Dieu. Dieu resiste aux superbes; mais il donne sa grace à ceux qui s'abbaissent devant lui. Il faut que vous l'ayez deja reçue dans un degré superieur, puisque vous avez resisté à la tentation, & que l'homme ennemi n'a pu vous renverser. En vous unissant à ceux qui combattent pour la grace de Jesus-Christ, ne doutez, ma très chere Fille, ni de son efficace ni de la tendresse de Dieu pour vous. C'est un Pere plein de bonté: jettez-vous dans son sein, abandonnez vous à lui sans reserve. Dites-lui: Mon sort est entre vos mains, & voilà le sujet de ma confiance. Je serois perdue, si je me reposois sur moi-même du soin de mon salut. Avec de tels sentimens vous conserverez la paix au dedans de vous-même; & quel est l'homme qui pourra la troubler?

Vous gemissez de l'état où vous voyez celles de vos Sœurs qui ont été la proie du Demon du midi. Ce qu'elles sont, vous le seriez, ma chere Fille, si Dieu ne vous avoit couverte de son ombre & de sa protection. Ne soyez point surprise du changement que vous voyez dans leur conduite. C'est la suite & la punition de leur peché. Comment trouver les fruits de l'esprit, dans des ames qui ont abandonné la source que les fait naître? Je veux dire la grace du Sauveur qu'elles ont livrée à ses ennemis, en s'unissant avec eux. Que la chute de vos Sœurs, loin de vous ébranler, serve à vous affermir. Ne repondez à leurs insultes que par beaucoup de douceur. Montrez-leur par la charité que vous leur temoignerez, que la verité est toujours de votre côté. Ayez la paix avec elles autant que vous le pourrez. Ne leur reprochez la faute qu'elles ont commise, que par une plus grande fidelité à remplir vos devoirs. Ne leur rendez point le mal pour le mal. Benissez-les au contraire, & priez Dieu de leur faire misericorde, à mesure que vous les verrez s'écarter des anciens sentimens qu'elles avoient pour vous. Vous gagnerez plus par la priere & par le silence, que par les disputes qui ne servent ordinairement qu'à aigrir. L'amour propre hait les reprehensions. Quand on a fait le mal avec la multitude, on se croit d'autant plus à couvert du reproche des autres qu'ils sont le petit nombre. Elles vous traitent de folle: n'enviez point leur prudence. Il y a une folie qui fait la gloire du chretien. Il y a une sagesse qui le couvre de confusion. Je suis dans les sentimens de la charité la plus vive, ma très chere Fille, veritablement à vous.

LET-

LETTRE DCLXXXVIII. 1733.

A la Sœur MARCHA, *Religieuſe de S. Benoît à Lyon. Il lui donne divers avis pour la fortifier dans l'état de tribulation où elle ſe trouve.*

Le 7. Septembre 1733.

J'AI reçu, ma très chere Fille, votre Lettre dattée du jour où l'Egliſe honore la memoire du ſaint Docteur de la grace. Sous les auſpices de ce grand Saint, que ne dois-je pas me promettre de votre fermeté? J'ai tremblé pour vous, en voyant la defection qui eſt arrivée dans votre maiſon. Votre Lettre me raſſure. Vous êtes foible; mais Dieu eſt fort. En mettant en lui toute votre eſperance, vous ſortirez avec avantage de la tentation. Preparez-vous y, ma chere fille. Elle peut devenir pour vous plus grande qu'elle n'a été. Plus vous montrerez de reſiſtance, plus le Demon fera effort pour vous renverſer. Soyez humble. Defiez vous de vous-même. Priez beaucoup. Oubliez vos parens, & la maiſon de votre pere. Dites-vous maintenant tout ce que vous vous diſiez, quand vous étiez parfaitement libre. Rejettez tout ce que la crainte, le trouble & l'inquietude peuvent ſuggerer. N'entrez en conference avec aucune des perſonnes qui cherchent à vous affoiblir. Evitez leurs diſcours avec ſoin. Ne vous laiſſez point abattre à la vue de ce phantôme d'autorité ſous lequel on vous preſente la Bulle. Rappellez-vous ſouvent les reponſes ſolides que l'on a données tant de fois aux objections que l'on fait pour ſurprendre les ſimples. Sur tout liſez la Bulle, comme le meilleur preſervatif contre la Bulle même. N'écoutez point ceux qui chercheroient à donner de mauvais ſens à des propoſitions, dont le ſens naturel n'exprime que le dogme de l'Egliſe & le langage de la pieté. Ne craignez point de mourir ſans la participation exterieure aux ſacremens, lorſque l'injuſtice des hommes vous en prive, parce que vous ne voulez bleſſer ni la verité, ni votre conſcience. Preferez la paix avec Dieu, quelque choſe qu'il vous en coute, à celle que l'on vous veut faire acheter par la perte de votre ame. Voilà, ma chere Fille, une partie des avis qui me paroiſſent les plus neceſſaires dans l'état de tribulation où vous êtes. Je prie Dieu de vous combler de ſes graces & de ſes benedictions. Qu'il établiſſe & qu'il affermiſſe vos pieds ſur la pierre inebranlable qui n'eſt autre que Jeſus-Chriſt. Attachez-vous à lui invariablement. Reſſerrez plus que jamais les liens qui vous uniſſent aux defenſeurs de ſa cauſe. Qui ſont ceux qui ſe rejouiſſent de la chute de vos Sœurs? Ceux dont elles ont deploré plus d'une fois avec vous l'aveuglement, l'obſtination dans l'erreur, la haine pour les gens de bien? Croyez-vous, ma Fille, qu'en ſe reconciliant exterieurement avec la Bulle, vos Sœurs ſe ſoient reconciliées bien ſincerement avec des hommes dont elles connoiſſent tous les defauts? Quand elles chantoient avec vous: *J'ai hai les mechans, & j'ai aimé votre loi*; étoit-ce la Bulle qu'elles regardoient comme la loi de Dieu? Etoit-ce les Appellans qu'elles mettoient au nombre des mechans? Il faut qu'elles le faſſent aujourd'hui, ſi leur ſoumiſſion à la Bulle eſt ſincere. Mais l'oſeroient-elles? Je ne puis croire que leur chute ſoit telle qu'elle ait renverſé toutes leurs idées. Quoi qu'il en ſoit, ne tombez jamais dans une pareille prevarication. Que le oui & le non ne ſe trouvent point en vous. Marchez toujours ſur la même ligne. Vous étiez chretienne avant la Bulle. N'abandonnez aucune des verités dans la foi deſquelles vous avez été baptiſée. Vous êtes mon ouaille par votre naiſſance. Je reprends dans la perſecution que l'on vous fait, tous les droits que Jeſus-Chriſt m'a donnés ſur vous. Que jamais je n'aye lieu de rougir de vous devant ſon tribunal; mais que je puiſſe avoir la conſolation de vous y preſenter comme une épouſe fidele, qui doit lui être unie

dans

1733. dans toute l'éternité. Je suis en ce divin Sauveur, ma très chere Fille, veritablement à vous.

LETTRE DCLXXXIX.

A Dom DARET *Benedictin. Il lui conseille de tolerer les Superieurs nommés par le dernier Chapitre.*

Le 7. Septembre 1733.

DEs que l'on convient, Mon Reverend Pere, qu'il faut reconnoître pour Superieurs de fait les Religieux que le pretendu Chapitre vous a envoyés, je ne vois pas que l'on puisse refuser de leur obéir dans tout ce qui est conforme à la regle, en attendant un Chapitre libre & canonique où ils soient deposés. Ce n'est pas leur faire trop d'honneur que de les comparer à Arsace, usurpateur du siege de Constantinople. Cependant S. Chrysostôme écrivoit à ses Diocesains: *Communiquez avec lui; mais ne souscrivez pas ma condamnation.* Il faut des Superieurs dans votre Congregation. Que deviendra-t-elle, je dis pour le spirituel, si vous ne vous soumettez pas à ceux qui en portent le nom? Vous vivrez dans une anarchie affreuse. Le schisme, la confusion, le desordre s'introduiront dans vos Monasteres, à un point que vous ne pourrez plus y tenir. Il me paroit donc que vous devez tolerer les faux Pasteurs, dans l'impossibilité où vous êtes d'en avoir de legitimes. L'obéissance que vous leur rendrez, sera volontaire & forcée: volontaire, pour éviter de très grands maux: forcée, parce que si vous étiez libres, & que vous pussiez recourir aux loix, vous feriez casser leur élection. En obéissant, vous ne serez pas obligés de juger que les Superieurs sont legitimes; mais tout faux Pasteurs qu'ils sont, l'obéissance que vous leur rendrez sera legitime, parce qu'il est notoire que ce n'est pas en adherant à leur injustice que vous obéirez. Votre Acte de protestation le fait assez connoître.

Voilà, Mon Reverend Pere, ce que j'ai repondu à ceux de vos Confreres qui se sont addressés à moi dans les conjonctures difficiles où vous vous trouvez. Je ne sai si je pense bien. Mes lumieres sont courtes sur bien des points; & je ne serois nullement surpris qu'elles le fussent sur celui-ci. Si vous trouvez ailleurs quelque decision plus sure & plus lumineuse, suivez-la. Je serai le premier à y applaudir. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il le prie d'accepter la place de Superieur du Calvaire, vacante par la mort de M. de Rhodez.*

Le 9. Septembre 1733.

NOus venons de perdre, mon très cher Seigneur, un de nos anciens amis avec qui nous avions cessé d'être en relation depuis quelques années. Sa chute m'a extrêmement affligé, & sa mort ne laisse pas de m'être très douloureuse, dans un tems où l'on regarde comme un bonheur de trouver un Evêque qui ne soit pas mechant par principes. Il s'agit de donner à M. de Rhodez un successeur dans la Congregation du Calvaire dont il étoit Superieur majeur. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien accepter cette place. Madame de Coëtquen vous demande la même grace au nom de sa Congregation. La Congregation & Madame de Coëtquen en particulier meritent que vous la leur accordiez. C'est faire leur éloge que de dire qu'elles ont le courage de jetter les yeux sur vous pour les conduire. Je viens de signer la patente pour votre nomination, & je la renvoye à Paris pour être signée par M. de Troyes. Faites-lui, mon très cher Sei-

Seigneur, un accueil favorable, lorſqu'elle vous ſera remiſe entre les mains. Je compte tellement ſur vos bontés pour moi, ou plutôt ſur votre amour pour la verité, que je ne doute pas que vous ne vous rendiez à nos vœux & à nos empreſſemens. Rien n'égale, mon très cher Seigneur, le reſpect & la tendreſſe que j'ai pour vous. 1733.

LETTRE DCXCI.

A Madame de COETQUEN. *Il lui marque qu'il s'eſt conformé à ſes deſirs pour la place vacante de Superieur de la Congregation.*

Le 9. Septembre 1733.

JE reçus hier au ſoir, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 31. Août. Sur le champ j'ai fait dreſſer la patente pour M. d'Auxerre, & je l'envoye ce matin par un exprès au Courier, afin de ne pas perdre un ordinaire. J'écris en droiture à M. d'Auxerre conformement à vos intentions, & je me flatte qu'il ne fera aucune difficulté d'accepter. Il vous ſera certainement plus utile que M. de Rhodez, parce qu'il eſt plus courageux. Nous agirons plus de concert en cas que vous ſoyez attaquées.

LETTRE DCXCII.

*A M.*** ſur la mort de MM. de Rhodez & de Blois.*

Le 9. Septembre 1733.

JE regrette beaucoup auſſi bien que vous, Monſieur, le pauvre M. de Rhodez; tant eſt grande aujourd'hui la pauvreté & la diſette de l'Egliſe. S'il eût vecu encore cent ans il n'auroit jamais ſongé ni eu le courage de reparer les fautes qu'il avoit faites, & en auroit plutôt fait encore d'autres nouvelles: mais neanmoins je crois qu'il aura un ſucceſſeur qui le rendra digne des regrets des honnêtes gens. C'eſt vous qui m'avez appris ſa mort.

M. de Blois eſt donc auſſi mort. Ce Prelat étoit mon ancien camarade de Licence & d'études. J'étois lié d'une étroite amitié avec lui pendant ſa jeuneſſe, & je crois pouvoir dire que les grandes liaiſons que j'ai eues en ce tems là avec lui, & avec les gens de merite dont ſa maiſon (rue S. Dominique fauxbourg S. Jacques) étoit un abord continuel, ne m'ont pas été inutiles. Nous nous ſeparâmes enſuite. Lui reſta à Paris, & moi j'allai à Rome.... Je le regrette beaucoup, & comme mon ancien ami, & comme un Evêque qui ſera, je crois, fort mal remplacé. Voilà donc une lampe encore éteinte, & de ces lampes que vous appellez avec grande raiſon, des lampes obſcures. Mais en reſte-t-il d'autres dans l'Egliſe? Et encore en reſte-t-il bien peu. Plaiſe à ſon divin Epoux d'en ſuſciter de lumineuſes & d'éclatantes en grand nombre. Mais certainement tous ces maux dont l'Egliſe ſemble accablée ne doivent pas rendre nos pieds chancelans. Nous ſavons à quoi nous en tenir.

LETTRE DCXCIII.

Au même. Il lui parle de M. de Rhodez, du zele des Avocats, d'un Arrêt obtenu par M. de Troyes, & de M. de Rieux.

Le 16. Septembre 1733.

NON ſeulement M. de Rhodez n'étoit pas mort quand vous me l'avez mandé, mais il ne l'eſt pas même encore: du moins ne l'étoit-il pas il y a fort peu de jours. J'en reçus des nouvelles par une perſonne qui venoit de ce pays-là, & qui

1733. étoit chargée d'un petit compliment pour moi de ſa part. Independamment de ce petit compliment je le regrette, & je regarde ſa perte comme conſiderable pour l'Egliſe, par les raiſons que je vous ai deja mandées. . . .

Je n'ai rien à vous dire ſur MM. les Avocats. Il faut les laiſſer faire ſelon leur prudence & ſageſſe. Je reçois avec beaucoup de reconnoiſſance les aſſurances qu'ils me donnent par vous mediatement de leur zele pour les affaires de l'Egliſe, & de la part qu'ils veulent bien prendre en particulier à ce qui regarde ma perſonne.

Vous ne me mandez point ce que porte l'Arrêt que M. de Troyes a obtenu. Les Jeſuites y ont-ils été bien étrillés? Apparemment qu'oui, puiſqu'il en eſt bien content.

*De Saumery. Je doute fort que M. de Rieux, *nonobſtant la protection de la Reyne, ait l'Evêché de Blois. Il n'eſt ni aſſez devot, ni aſſez malhonnête homme pour obtenir pareille grace. Mais je crois qu'il ſera aſſez fâché de revenir en ce pays-ci. Il eſt fort mon ami.

Vous ne devez pas être étonné que j'aye reçu votre voyageur du mieux que j'ai pu. Il en ſera toujours de même de tous ceux qui ſeront connus pour être recommandés par vous. Je dis, qui ſeront connus; car pour ceux qui n'ont que leur propre temoignage, & qui ne donnent aucune preuve litteraire de ce qu'ils diſent être, je ne les regarde qu'avec beaucoup de defiance, & les congedie le plus promtement qu'il eſt poſſible. J'ai ici un cabinet, d'où je vous écris, où j'ai pratiqué une invention excellente pour faire deloger promtement & neanmoins poliment, les gens qu'on eſt bien aiſe de ne pas garder long-tems. C'eſt une merveilleuſe invention pour ſupprimer toute parole oiſeuſe. Ce n'eſt pas dans ce cabinet que j'ai reçu votre voyageur; car je l'ai gardé bien moins que je n'aurois voulu.

LETTRE DCXCIV.

A M. *** *Il lui parle de l'Arrêt accordé à M. de Troyes, de la diſpute ſur les convulſions, & des Lettres de Dom la Taſte.*

Le 24. Septembre 1733.

JE vous dois, Monſieur, une reponſe que diverſes affaires ont reculée juſqu'à preſent. M. de Troyes a enfin obtenu un Arrêt contre les Jeſuites. Je ne l'ai point encore reçu. On dit qu'il a eu ſatisfaction ſur tout ce qu'il a demandé. Voilà une affaire terminée qui me fait grand plaiſir, parce qu'il faudra deſormais que nos adverſaires nous abandonnent M. Boſſuet: ce qui n'eſt pas un petit avantage. Ils le ſentiront plus d'un jour. Vous aurez lu ma Lettre au Roi, avant que de recevoir celle-ci. Elle contient des choſes qui, je crois, ſeront de votre goût.

La diſpute de l'œuvre des convulſions s'échauffe étrangement; mais l'aigreur & les injures viennent de la part des Anticonvulſionniſtes. On va même juſqu'à calomnier. C'eſt un prejugé qui n'eſt point avantageux pour les Anticonvulſionniſtes. Je lis tout ce qui ſe fait de part & d'autre. J'ai trouvé dans la ſeconde partie de l'*Eclairciſſement ſur les miracles*, des faits qui m'ont fait plaiſir, & qui demandent attention. Je penſe tout ce que vous penſez des Lettres du Prieur des Blancmanteaux. Les principes erronés que l'on avance pour ſe mettre à couvert de l'argument des miracles, doivent nous faire comprendre combien nos adverſaires ſont embarraſſés. Il faut donc les preſſer vivement par l'endroit même où ils crient qu'on les bleſſe. . . .

LETTRE DCCCV. 1733.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de M. de Rhodez, & des perſonnages ſur qui la Cour repandoit ſes faveurs.*

Le 24. *Septembre* 1733.

J'ORDONNAI Samedi dernier, mon très cher Seigneur, pluſieurs Eccleſiaſtiques du Dioceſe de Rhodez, qui avoient laiſſé le 13. de ce mois M. de Rhodez mourant. Depuis ce tems je n'ai pas oui dire qu'il fût mort, quoiqu'il ſoit ſans eſperance. Il faudra, comme vous le voyez, que je faſſe dreſſer de nouvelles Lettres. J'y ſerai attentif, dès que je ſerai aſſuré de la mort de ce Prelat que je regrette de tout mon cœur, nonobſtant les demarches pernicieuſes qu'un faux amour de la paix lui a fait faire.

Je ſuis charmé que ma derniere Lettre au Roi ait merité votre approbation. Le trait dont vous me faites part ſeroit hors de toute croyance, ſi l'on n'y étoit accoutumé. Les faveurs ne ſont pas ſeulement pour votre Dioceſe. Le mien s'en reſſent auſſi. On a donné 1500. livres de penſion ſur l'Archevêché de Rouen au Curé de Notre-Dame de Montpellier, le ſeul des Curés de la ville qui ne ſoit point Appellant, & ſur la paroiſſe duquel tous les Evêques par ordre de la Cour ſont obligés de ſe loger pendant les Etats. On vient auſſi de donner à un Curé de la campagne une penſion de 300. livres. Je ne lui connois d'autre merite que d'avoir écrit contre moi en Cour il y a quelques années. Le Curé de votre Dioceſe auquel on vient de donner 600. livres de penſion, ne ſeroit-il point un homme ſur lequel M. Languet auroit jetté les yeux, pour lui faire dire qu'il a remis entre les mains de ce Prelat la Lettre qui porte le nom des Eccleſiaſtiques du Dioceſe d'Auxerre? M. de Monté,

On dit la guerre certaine, & le Concile tombé. Adieu, mon très cher Seigneur: vous ſavez à quel point je vous honore.

LETTRE DCXCVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui envoye ſa derniere Lettre au Roi.*

Le 28. *Septembre* 1733.

LA crainte où je ſuis, Madame, que l'on ne vous ait pas envoyé ma Lettre au Roi, me fait prendre la reſolution de vous l'addreſſer moi-même. Cette Lettre contient mon apologie. Je n'en ai point beſoin auprès de vous. Mais parce que vous vous intereſſez d'une maniere très vive à ce qui me regarde, je dois vous mettre en main de quoi repondre à mes ennemis. Liſez, & voyez ſi les fauſſes accuſations ſont detruites. Elles m'ont paru ſi groſſieres que j'ai cru ne devoir les refuter qu'en peu de mots. J'ai tâché auſſi de ſuppléer à la timidité de M. d'Agde. Je ſuis ſûr que vous ne m'en ſaurez pas mauvais gré. J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c.

LETTRE DCXCVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *En lui envoyant la même Lettre, il rectifie un fait concernant Pierre Gautier. Il lui parle du Journal hiſtorique des convulſions.*

Le 4. *Octobre* 1733.

J'AI appris avec bien de la joie, Monſeigneur, que vous êtes delivré de votre fluxion ſur les yeux. Pour l'âge de quatre-vingts ſept ans, il n'y a point de re-

1733. remede; mais celui qui fait des miracles pour la defenſe de la cauſe que vous ſoutenez, eſt aſſez puiſſant pour vous donner une nouvelle vigueur dans les jours de votre vieilleſſe.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires de ma derniere Lettre au Roi. Je crois m'y juſtifier pleinement des calomnies ſur leſquelles on avoit fondé l'Arrêt du Conſeil, qui ſupprime mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Je rends à cette occaſion temoignage au miracle operé ſur le jeune homme de Pezenas. En reliſant la copie de la Lettre où je vous parlois, Monſeigneur, de ce miracle, je trouve que je ne me ſuis pas exprimé d'une maniere correcte, quand j'ai dit que la cicatrice du coup de l'alêne ſe voyoit encore dans le milieu de la prunelle. La prunelle, en termes de l'art, eſt le petit rond qui fait le centre de l'œil & qui eſt environné d'un autre qui eſt appellé l'iris. Or la cicatrice dont je parle, eſt ſur le bord de la prunelle, & y forme un angle. Durant les premiers jours de la gueriſon, la cicatrice s'étendoit depuis le blanc de l'œil juſqu'à la prunelle incluſivement, & l'on m'a aſſuré que l'on voyoit même dans le fond de l'œil juſqu'où l'alêne avoit penetré. Aujourd'hui la cicatrice ne paroit plus que ſur la circonference de la prunelle; & elle y produit le même effet que produiroit un coup de plume ſur un paté d'encre, en lui ôtant la rondeur qu'il auroit eue d'abord.

Je vous ſuis très obligé, Monſeigneur, de n'avoir point donné l'extrait de ma Lettre où je vous parlois de l'Ecrit de M. de Lan. Je n'en ai rien dit que je ne croie très veritable; mais je ſuis bien aiſe de ne pas m'expliquer encore publiquement ſur les convulſions. Si j'ai été mecontent de l'Ecrit de M. de Lan, jugez ce que je dois penſer du *Journal hiſtorique*. Il eſt affreux, & deja M. l'Abbé de Fernanville vient de lui donner trente dementis. Je dirois volontiers à l'Auteur: *Medice, cura te ipſum.* Vous voulez que je regarde l'œuvre des convulſions comme venant de l'eſprit d'erreur & de menſonge. Eſt-ce le moyen de me le perſuader, quand je vous vois employer vous-même le menſonge & la calomnie pour detruire cette œuvre? Au reſte je lis exactement tout ce qui ſe fait pour & contre. J'entends tout ce que l'on veut me dire de part & d'autre. C'eſt le moyen de prononcer dans la ſuite avec plus de certitude. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE DCXCVIII.

*A M. *** Il lui parle du Journal hiſtorique & autres Ecrits contre les convulſions.*

Le 7. Octobre 1733.

J'Ai lu, Monſieur, les dementis que donne M. l'Abbé de Fernanville, à ce qui eſt dit de lui dans le *Journal hiſtorique*. Je n'avois pas beſoin de ſon deſaveu pour être perſuadé qu'on le calomnioit. Outre la probité & la pieté qui regnent en lui, je trouvois la preuve de la calomnie dans une Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire autrefois, à l'occaſion des convulſions de Mademoiſelle de Maiſi la Cadette. Eſt-il poſſible qu'un auſſi indigne Libelle que le *Journal* vienne d'une main attachée à l'Appel? Si les convulſions ſont l'œuvre du Demon, pourquoi ne les attaquer que par des Ecrits qui viſiblement n'ont pas pour principe l'eſprit de Dieu? On reproche aux convulſions le faux, l'indecent, l'eſprit d'orgueil; & je trouve dans les Ecrits qu'on leur oppoſe, le menſonge, la calomnie, l'aigreur, quelque choſe de plus que l'indecence, & tant d'indifference pour les miracles, que je ne vois pas ce que gagnent les Anticonvulſionniſtes dans le parti qu'ils embraſſent. Je ne ſuis point édifié, je vous l'avoue, de la conduite de ceux

ceux de nos amis qui se laissent aller à de tels excès. Ne peut-on pas proposer ses difficultés sans blesser la verité, sans alterer la charité, en demandant à Dieu de nous éclairer sur la portion de cette œuvre qu'il a couverte de nuages? Pour moi j'aimerois mieux être attaqué dix ans de convulsions, telles que les a éprouvées l'Abbé de Becherand, que d'avoir écrit dix pages du *Journal* fait pour les decrier. Les convulsions de l'Abbé de Becherand l'ont rendu plus chretien; mais il est impossible d'allier avec le christianisme, les mensonges & les calomnies sans nombre que contient le *Journal*. Je suis avec respect, &c. 1733.

LETTRE DCXCIX.

*A M. *** sur le miracle operé à la Verune, & sur le Journal des convulsions.*

A la Verune le 7. Octobre 1733.

DANS votre derniere du 29. vous commencez, Monsieur, par me parler de nouveaux miracles; & je commence celle-ci par vous dire, que Dieu a daigné malgré ma parfaite indignité, honorer mon épiscopat d'un très marqué & très prouvé qu'il opera Dimanche dernier 4. de ce mois dans ce village ci, sur une femme qui avoit reçu le Viatique, & à qui l'on alloit administrer l'Extrême-onction. Après qu'on lui eut fait avaler dans un verre d'eau froide de la terre du tombeau du bienheureux Diacre, elle s'écria: *Je suis guerie*. Son mal étoit un catarre suffoquant qui lui ôtoit la respiration & lui causoit de grandes douleurs. Il y a un certificat du Medecin M. Riviere que vous connoissez, & la deposition de quinze habitans du lieu temoins du mal & de la guerison.

J'ai lu le *Journal* qui ne peut être que l'effet de l'imagination & de l'imposture d'une mechante femme. Quel dommage qu'elle ait pris tant d'ascendant sur l'esprit d'un si grand homme! J'ai lu aussi les dementis que lui donne M. l'Abbé de Fernanville. Qu'est-ce que cette malheureuse femme pourra y repondre? Rien apparemment. Les calomniateurs d'aujourd'hui, par exemple les Jesuites, ne s'embarrassent pas d'être convaincus de mensonge & d'imposture, pourvû que leurs calomnies puissent être crues pendant quelques jours. Ce peu de jours suffit pour l'execution de leurs desseins; & quand la calomnie est decouverte, le mal qu'elle a causé ne laisse pas de subsister. M. d'E. *** raisonne, à son ordinaire, très bien de cet infame Roman qui, comme il dit, pourra avoir des suites. Aussi-tôt que je l'ai lu, j'eus la même pensée, & je dis à un de mes amis, que cet Ouvrage produiroit & produisoit deja de nouvelles fables de Bourgfontaine. Adieu, mon très cher Monsieur. Je vous conseille de vous tenir à la campagne le plus long-tems que vous pourrez. Mais prenez garde au grand air qui me fait toujours craindre pour vous les catarres suffoquans. Nous ne serions pas surs d'un miracle en votre faveur semblable à celui de la femme de ce village. Je trouve qu'il me reste encore un peu de tems pour vous écrire: je vais en profiter. . . . Non, il est plus tard que je croyois, il faut que je vous quitte. J'en suis fâché; car ma main étoit bien en train d'écrire, & je ne suis pas sûr qu'un autre jour elle ne me refuse le service.

LETTRE DCC.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui envoye sa Lettre au Roi, & lui parle de l'Arrêt qu'a obtenu M. de Troyes.*

Le 7. Octobre 1733.

JE suis ravi, Monsieur, de pouvoir vous envoyer à la reception de votre Lettre quelques exemplaires de ma derniere Lettre au Roi. Il y en aura, s'il vous

1733. plait, un exemplaire pour M. le Preſident Bouhier & un autre pour Mademoiſelle de ... L'Arrêt du Conſeil qui a ſupprimé mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles, s'étoit rendu garant de calomnies ſi groſſieres, qu'il ne m'a pas été difficile de montrer la ſurpriſe que l'on a faite à la religion de Sa Majeſté. Mais j'aurai beau prouver que je ſuis innocent, je ſerai toujours coupable aux yeux de ceux qui ont interêt que je le ſois.

M. de Troyes a enfin obtenu un Arrêt contre Fichant & les Jeſuites. Tiendront-ils les promeſſes qu'ils font ? Je n'en crois rien, & je crois que M. de Troyes n'en eſt pas plus perſuadé que moi. Cet Arrêt étoit neanmoins très neceſſaire ; & s'il ne convertit point les Jeſuites, il les empêchera de faire tout le mal qu'ils avoient projetté. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui fait part du miracle operé à la Verune.*

Le 12. *Octobre* 1733.

JE n'ai pu, mon très cher Seigneur, avoir l'honneur de vous écrire ces jours-ci, parce que j'ai été occupé à conſtater un miracle qui s'eſt operé ſous mes yeux. Le Dimanche 4. de ce mois une femme de la Verune où je ſuis, fut attaquée à midi d'un catarrhe ſuffoquant, que ni les ſaignées ni les remedes ne purent ſoulager. Elle fut durant huit heures & demie entre la vie & la mort. On lui donna le Viatique ſur les trois heures, & l'on penſoit à lui donner l'Extrême-onction. Un de mes domeſtiques, très zelé pour M. Pâris, alla chez cette femme, lui fit prendre dans un verre d'eau un peu de terre du tombeau du bienheureux Diacre, & ſe mit en pieres avec toutes les perſonnes qui étoient dans la chambre. A peine eut-il terminé les prieres d'une neuvaine qu'il avoit portées avec lui, que la malade s'écria: *Je ſuis guerie.* En effet, on lui trouva la reſpiration libre, & la voix naturelle. Elle ſe coucha de ſon long dans le lit, ce qu'elle ne pouvoit faire auparavant. Le poulx qui étoit concentré, ſe trouva parfaitement reglé. Enfin la malade ſe leva & mangea une ſoupe avec appetit. Dès que je fus averti de ce qui venoit de ſe paſſer, j'envoyai prier le Medecin qui eſt de Montpellier, & de l'Academie des ſciences, de venir chez moi. Il reſide aſſez ſouvent à la Verune où il a du bien. Il me dit qu'il venoit d'apprendre la gueriſon de cette femme. Je le priai de la voir. Il la vit & revint ſaiſi d'étonnement, en me diſant la larme à l'œil: *Je ſuis charmé d'avoir vu ce que je viens de voir*, & il ne pouvoit ſe laſſer de me le repeter. Il me promit un certificat, dans lequel il declare que la gueriſon ne peut être que miraculeuſe, attendû qu'elle eſt inſtantanée. En conſequence j'ai fait l'information; & hier Dimanche je montai en chaire, où après avoir relevé comme je pus l'évenement qui avoit rempli le village de joie & d'admiration, j'appris au peuple ce que c'eſt que M. Pâris, la multitude de miracles que Dieu fait par ſon interceſſion, l'attachement & le zele qu'avoit ce ſaint Diacre pour la verité. Je dis qu'il m'avoit écrit pour s'unir à la cauſe que nous defendons. Après quoi je fis lire, à l'exemple de S. Auguſtin, le procès-verbal que j'ai dreſſé de la gueriſon miraculeuſe, & le jugement que j'en ai porté. Je deſcendis de chaire, & j'entonnai le *Te Deum.* Voilà, mon très cher Seigneur, ce qui m'a occupé pendant huit jours. Aidez-moi à remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu ne pas priver mon Dioceſe des graces qu'il repand ailleurs avec tant de profuſion. Je m'attends à être contredit ; mais les reproches que l'on me fera, retombant ſur Dieu même, l'engageront, ſelon la confiance que j'en ai, à faire en-

encore de plus grands miracles que celui que je viens de vous annoncer. 1733.

Je fis partir, mon très cher Seigneur, vos patentes il y a huit jours. Je compte que vous les recevrez inceſſamment. Perſonne ne vous honore & ne vous reſpecte plus que je le fais, &c.

LETTRE DCCII.

*A M. *** Il lui parle du même miracle & du Journal des convulſions.*

Le 12. Octobre 1733.

VOus aurez reçu, Monſieur, ma derniere Lettre, dans laquelle je vous parlois de celle que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi, pour me juſtifier des fauſſes & calomnieuſes accuſations intentées contre moi. Je me ſuis bien attendu que ce petit Ouvrage ne vous deplairoit pas. J'y aurois fait uſage du texte de S. Jerome que vous m'indiquez, ſi je l'avois connu. Mais il y a apparence que je trouverai aſſez d'occaſion de le placer. Il eſt clair & precis.

Je chantai hier le *Te Deum* dans l'Egliſe de la Verune, pour un miracle operé huit jours auparavant ſur une femme de la paroiſſe. Elle fut guerie ſubitement par l'interceſſion du ſaint Diacre. M. *** qui étoit preſent à l'action d'hier, vous rendra compte de tout. Je me decharge ſur lui de la relation, parce que je viens d'en faire une à M. d'Auxerre. Je crois avoir rempli le *ſtatim atque* du Concile de Trente.

Avez-vous lu le *Journal hiſtorique?* Bien des gens ſont en ſuſpens ſur l'œuvre des convulſions, ne ſachant de quel eſprit elle vient. Pour moi je ſuis perſuadé que le *Journal hiſtorique* ne vient pas de l'eſprit de Dieu. Qui croiroit que tant de calomnies partiroient d'une main qui ſe dit attachée à l'Appel? Je vous embraſſe, Monſieur, très tendrement, &c.

LETTRE DCCIII.

*A M.*** Curé de . . . Dioceſe de Bayeux, ſur ſon édifiante demarche.*

Le 12. Octobre 1733.

JE n'ai reçu, Monſieur, qu'hier la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſuis très édifié de l'humilité avec laquelle vous reconnoiſſez une faute, que peu de perſonnes ont le bonheur d'enviſager comme vous l'enviſagez. Quoique vous ne puiſſiez pas dire, *ignorans feci*, je ne laiſſe pas d'avoir une ferme confiance que Dieu oubliera votre peché. Les ſentimens de penitence & de componction qu'il vous a mis dans le cœur, ſont très propres à operer cet effet. Je le lui demande inſtamment avec vous, & ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DCCIV.

A un Doctrinaire. Il lui conſeille d'exhorter, mais non de forcer les jeunes gens à apprendre l'Ecriture ſainte.

Le 13. Octobre 1733.

JE ne puis, Monſieur, entrer dans le plan que vous vous propoſez de donner pour penitence, des chapitres de S. Paul à apprendre aux jeunes gens qui s'addreſſeront à vous. Il me ſemble que cette methode peut rendre le ſacrement de Penitence odieux à des enfans, qui regardent deja comme une grande peine les leçons qu'on les oblige d'apprendre en claſſe. La Religion eſt l'affaire du cœur.

On

1733. On oblige un penitent de lire & de mediter les divines Ecritures. Mais d'obliger à les apprendre par memoire, c'eſt ce qui me paroit ſujet à plus d'un inconvenient. Conſeillez aux jeunes gens que vous trouverez diſpoſés à vous écouter, les plus beaux endroits du nouveau Teſtament : c'eſt une bonne choſe; mais je n'en ferois pas une loi pour quiconque voudroit approcher des ſacremens. En un mot, votre plan eſt bon, pourvû que vous vous renfermiez à conſeiller, à exhorter, & non pas à preſcrire & à ordonner.

Je voudrois, Monſieur, pouvoir vous ſervir de guide dans toutes vos demarches; mais je vous prie de faire attention que j'ai des occupations de bien des ſortes, & que je dois me renfermer dans le conſeil que Jethro donna à Moïſe, &c.

LETTRE DCCV.

A une Religieuſe. Il l'exhorte à ſe premunir contre la violence & contre la ſeduction par la priere & par de bonnes lectures.

Le 15. Octobre 1733.

VOus êtes heureuſe, ma très chere Sœur, d'avoir été perſervée de la ſeduction dans un tems où les élus mêmes, s'il étoit poſſible, ſeroient induits en erreur. De tous ceux qui ont à ſouffrir dans ces jours de tenebres & d'affliction, je ne vois perſonne qui ſoit plus à plaindre qu'une Religieuſe qui ſe trouve ſeule & ſans appui dans ſon monaſtere. Il eſt dur d'être obligée de vivre comme étrangere au milieu de ſes propres Sœurs. De quelle force n'a-t-on pas beſoin pour ſoutenir tous les aſſauts qu'on nous livre? Que de reproches, que de coups de langue à eſſuyer! Encore ſi les maledictions qu'on nous donne, venoient de nos ennemis; mais ce ſont les perſonnes mêmes que nous avons cheries davantage, qui s'éloignent de nous avec le plus de fureur. Voilà, ma très chere Sœur, la tentation à laquelle vous devez vous preparer. Demandons à Dieu qu'elle ne ſoit pas au-deſſus de vos forces. Elle ne le ſera pas, ſi vous ne vous appuyez que ſur la grace toute-puiſſante de Jeſus-Chriſt. C'eſt elle qui fait les Saints, & qui ſe ſuſcite des defenſeurs dans ce qu'il y a de plus foible aux yeux des hommes; parce qu'elle rend fort celui qui eſt la foibleſſe même. Mettez donc en elle toute votre confiance, & ne vous laiſſez point abbatre par les raiſonnemens ſpecieux dont on ſe ſervira pour tâcher de vous éblouir. On vous dira que l'Egliſe a parlé; que la Bulle n'eſt rejettée que d'un petit nombre de refractaires; que les portes de l'enfer auroient prevalu, ſi la Bulle qu'on pretend reçue du corps des Paſteurs, n'étoit pas l'ouvrage du S. Eſprit. On tâchera de vous perſuader qu'elle ne donne aucune atteinte à la toute-puiſſance de la grace, à la neceſſité d'aimer Dieu pour être reconcilié avec lui, & à toutes les verités que nous ſoutenons qu'elle condamne. Je ne crois pas, ma chere Sœur, que vous ſoyez aſſez peu inſtruite des conteſtations preſentes, pour ignorer les reponſes que nous employons contre tous ces vains raiſonnemens. On les trouve dans un grand nombre d'Ecrits qui ſont entre les mains de tout le monde. Repaſſez-les ſouvent dans votre eſprit, pour vous empêcher d'être ébranlée, quand le tems de l'épreuve ſera arrivé. Liſez la Bulle, ſi vous l'avez. C'eſt le meilleur des preſervatifs contre la Bulle même. Jettez auſſi les yeux ſur le ſecours que Dieu nous envoye, par les miracles ſans nombre qu'il opere dans la capitale & dans les provinces. Il vient d'accorder tout nouvellement cette faveur à mon Dioceſe, en retirant une femme ſubitement des portes de la mort par l'interceſſion de M. Pâris. Si les Appellans ont tant de pouvoir dans le ciel, ne craignez point, ma chere Sœur, de leur être étroitement unie ſur la terre. Encore un peu de tems, & les maux dont les hommes nous menacent ceſſe-

ceſſeront; mais la gloire qui en ſera la recompenſe, ne finira jamais. Demandez-là pour vous & pour moi, &c. 1733.

LETTRE DCCVI.

A M. le Chevalier de SOLDEVILLA. *Il benit Dieu de ſa converſion.*

Le 16. Octobre 1733.

J'Ai été agreablement ſurpris, Monſieur, en recevant la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne m'attendois pas, je vous l'avoue, à ce qui en fait le ſujet. Tous les jours nous ſommes temoins des miracles que Dieu opere ſur les corps. Celui qu'il a operé ſur votre ame, eſt plus digne d'admiration. Je vois dans votre Lettre des ſentimens de penitence ſoutenus d'un amour ſincere pour la verité : amour qui vous porte à revenir contre une ſignature faite ſans aſſez de precaution. Je ne puis qu'applaudir aux reſolutions que vous avez priſes de ſatisfaire à Dieu, par tous les endroits où vous croyez être redevable à ſa juſtice. Je le prie de tout mon cœur d'achever en vous l'ouvrage qu'il y a commencé. Demandez-lui la même choſe pour moi. Que ne peuvent pas les larmes d'un penitent, que la grace fait couler en la preſence de ſon Dieu! Je vous prie d'être perſuadé qu'on ne peut être avec un plus parfait attachement que j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCVII.

A M. de LASTRE *Curé de Bainctun Dioceſe de Boulogne. Il le felicite ſur ſa conſtance dans ſon exil.*

Le 16. Octobre 1733.

VOus m'avez fait beaucoup de plaiſir, Monſieur, de prêter votre plume à M. le Chevalier de Soldevilla. Je l'eſtime très heureux d'avoir un ami comme vous dans ſa ſolitude. M.*** m'a appris ce que vous avez quitté pour la defenſe de la verité. Il n'eſt pas moins charmé que moi de la fermeté avec laquelle vous ſoutenez votre exil. Que vous êtes heureux, Monſieur, d'avoir été choiſi de Dieu pour conſerver l'heritage que feu M. de Boulogne a laiſſé à ſon Dioceſe! Tout ce qui eſt rempli de ſon eſprit, ne peut que s'accorder parfaitement avec le mien. Je lui ſuis uni après la mort, comme je l'ai été durant la vie. Ne craignez point de m'incommoder, en me faiſant le narré des perſecutions que vous avez ſouffertes. Je ſai que pluſieurs ſont tombés, & que le nombre des athletes eſt étrangement diminué. Envoyez-moi ſur cela telle relation que vous jugerez convenable. Je la recevrai avec empreſſement. Ne vous laſſez pas neanmoins de ſouffrir. Vous ſavez que la couronne n'eſt promiſe qu'à ceux qui perſeverent juſqu'à la fin. Ne laiſſez prendre, s'il vous plaît, aucune copie de ma Lettre, pour ne commettre perſonne. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCVIII.

*A M.*** Il lui parle des dementis donnés au Journal hiſtorique par M. de Fernanville, & d'un Memoire envoyé à Rome.*

Le 20. Octobre 1733.

JAi reçu, Monſieur, avec votre derniere Lettre celle que M. Fouillou vous a écrite. Je vous ai, ce me ſemble, deja mandé que j'avois lu l'indigne *Journal*, & les dementis que lui a donné M. l'Abbé de Fernanville. Il me ſemble que ce que M. Fouillou dit dans la Lettre que vous m'avez envoyée, n'eſt pas d'un fort

1733. bon ami de M. l'Abbé de Fernanville. Laiſſer pourrir une auſſi puante & ſi calomnieuſe menterie, quand on a preuve en main pour la detruire & la faire connoître pour ce qu'elle eſt, c'eſt ce que je n'aurois jamais conſeillé à M. l'Abbé de Fernanville; à moins que je n'euſſe eu envie de faire plaiſir à Madame Mol, & qu'en même tems je n'euſſe cru cet Abbé aſſez imbecile pour ſuivre un auſſi mauvais conſeil.

Ne vous ai-je pas mandé auſſi que j'ai reçu & lu le Memoire envoyé à Rome ſur le Concile? Oui vraiment il eſt bon qu'il ait été rendu public. Il eſt bon auſſi que le Parlement ſache de quelle maniere on y parle de lui, & ce qu'on lui prepare dans cette Aſſemblée. Je crois que M. de Lodeve n'a pas beſoin de ce Memoire, pour ſentir dans le fond de ſon cœur quels en étoient les objets.

J'ai bien oui parler de la nouvelle Bulle en faveur de la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas; mais c'eſt, comme vous le dites fort bien, fort peu de choſe. Elle n'égratigne pas l'épiderme de l'*Unigenitus*. Je ne l'ai pas vue.

LETTRE DCCIX.

*A M. *** Il lui fait part de ſes diſpoſitions au milieu des tracaſſeries qu'on lui ſuſcite.*

Le 23. Octobre 1733.

JE crois bien, Monſieur, que les Conferences ſur le miracle de la Verune ont commencé auſſi-tôt qu'il a été ſu à Montpellier. Mais que faire à cela? Tout eſt entre les mains de Dieu. Il faut s'attendre à tout, & je ne vois pas que par nous-mêmes nous puiſſions remedier à rien. Il y a vingt ans paſſés que je vis dans cette ſituation, toujours dans les angoiſſes & la perplexité; voyant un bras levé prêt à me frapper. Je crois que ce ſera ainſi que j'acheverai ma carriere, attendant les coups dont il plaîra à Dieu de me frapper; de maniere que, quelque violent que ſoit chacun de ceux que je recevrai, j'en attendrai toujours d'autres après lui, &c.

LETTRE DCCX.

A M. de Montgeron *Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui rend compte des pieces originales ſur le miracle de Pezenas qui ſont entre ſes mains, & lui parle du miracle de la Verune.*

Le 31. Octobre 1733.

JE ſuis très fâché, Monſieur, de n'avoir pu repondre juſqu'à preſent à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Autant que je ſuis édifié de votre zele, autant je dois vous marquer d'empreſſement à le ſatisfaire. J'ai entre les mains les originaux de cinq Conſultations repondues par quatre Medecins & un Chirurgien de Montpellier, touchant l'ancien état de Pierre Gautier de Pezenas. Ces Meſſieurs ſont M. Vernis, M. Gaulteron de l'Academie des ſciences, MM. Rideux & Lazerme Profeſſeurs en Medecine, & Lamorier de l'Academie des ſciences, Chirurgien. Je ne ſai ſi les copies que vous avez des originaux dont je ſuis depoſitaire, ſont fidelement extraites. Je voudrois pouvoir vous ceder les originaux mêmes; mais l'uſage que j'ai fait dans ma Lettre au Roi du miracle operé ſur le jeune homme, m'oblige de les retenir pour être toujours en état de juſtifier ce que j'ai avancé. Vous aurez vu, Monſieur, que l'on uſa dans la Conſultation d'un artifice innocent, ſans lequel on n'auroit pu avoir l'avis des Medecins. On leur expoſa l'état de celui pour lequel on conſultoit, comme s'il n'eût pas encore été gueri. Trois de ces Meſſieurs ont ſigné

leur

leur avis. Deux autres, ſavoir MM. Gaulteron & Lazerme, l'ont écrit de leur main, mais ne l'ont point ſigné. On dit que c'eſt leur uſage, quand il eſt queſtion de Conſultations gratuites. 1733.

Outre les cinq Conſultations, j'ai deux Memoires qui m'ont été remis par M. Lagarde, autre Medecin; lequel après avoir vu Pierre Gautier chez moi depuis ſa gueriſon, ſoutient que cette gueriſon ne peut être que miraculeuſe. De ces deux Memoires il y en a un, dans lequel M. Lagarde refute le ſentiment de M. Gendron ſur certains points. C'eſt qu'on lui fit voir les obſervations que vous envoyâtes après avoir raiſonné avec cet habile Oculiſte.

Voilà, Monſieur, toutes les pieces que j'ai chez moi. Si vous avez beſoin des deux Memoires de M. Lagarde, j'aurai l'honneur de vous en addreſſer une copie. Pour ce qui eſt des autres pieces dont je ſuis depoſitaire, ceux de qui elles viennent ſeront fâchés qu'on en faſſe uſage: mais ſi cela eſt neceſſaire pour la manifeſtation de la verité, vous pouvez aſſurer que les originaux ſont entre mes mains. Il faudroit cependant être bien certain que vos copies ſont fideles.

Je ne doute pas, Monſieur, que vous n'ayez appris avec beaucoup de joie le miracle qui s'eſt operé ſous mes yeux ſur une femme de mon Dioceſe. Dieu l'a fait pour me venger d'un Decret horrible, que la Cour de Rome vient de publier contre mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Le Decret eſt du 3. Octobre, & le miracle dont je parle eſt arrivé le 4. Il y a auſſi un autre Decret du 2. qui remet en honneur la doctrine de Molina, & qui la fait marcher de pair avec celle de S. Auguſtin & de S. Thomas. Que de reflexions à faire! Les deſſeins de Dieu ſe manifeſtent de jour en jour. Rendons-nous y attentifs. Nous ſommes à la veille des plus grands évenemens. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des deux Decrets de Rome; & en juſtifiant ſa celerité à publier le miracle de la Verune, il lui marque ſa peine ſur les delais de ce Prelat par rapport à celui de Seignelai.*

Le 2. Novembre 1733.

J'Ai eu l'honneur de vous mander, mon très cher Seigneur, que Dieu avoit fait un miracle ſous mes yeux ſur une femme de la Verune. Je vois aujourd'hui à quoi il étoit deſtiné. C'eſt pour me venger d'un Decret effroyable, que la Cour de Rome vient de publier contre mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Le Decret eſt du 3. Octobre, & le miracle eſt arrivé le 4. Mon Inſtruction eſt condamnée comme contenant des propoſitions *fauſſes*, *ſcandaleuſes*, *ſeditieuſes*, *injurieuſes*, *abſurdes*, *temeraires*, *bluſphematoires*, *ſchiſmatiques*, *erronées*, & *notoirement heretiques*. Et en conſequence injonction aux Evêques de la bruler. Ce Decret a été publié avec un autre datté du 2. qui rend à la doctrine de Molina le terrain que les Decrets de Benoît XIII. avoient paru lui faire perdre. Je ne m'étends point ſur ces deux pieces que vous aurez reçues apparemment. L'enfer fait les derniers efforts; mais ils ne pourront emporter que la paille, & le froment n'en ſera que plus pur.

Je vous avoue, mon très cher Seigneur, que je me ſai bon gré d'avoir agi comme j'ai fait dans l'affaire du miracle de la Verune. Il m'a paru que c'eût été tenter Dieu & me defier de lui, que d'attendre à publier ſes merveilles. La femme de la Verune a repris de nouvelles forces à meſure que j'ai été en avant. Elle eut le lendemain de ſa gueriſon quelques petites foibleſſes qui n'avoient aucun rapport à ſon mal, mais que je regardai comme envoyées de Dieu pour m'éprouver, & voir ſi je ne frapperois point deux fois le rocher. Je compris

1733. qu'il falloit me hâter, afin de fixer la ſanté de cette perſonne. La choſe eſt arrivée comme je l'avois prevu. Depuis l'information les forces ont augmenté à vue d'œil, & cette femme jouit d'une ſanté parfaite.

Je vous dis ceci, mon très cher Seigneur, pour vous encourager. Je n'ai pas manqué ici de conſeils timides ; mais je me ſuis mis au-deſſus. On auroit voulu un miracle plus frappant. J'ai repondu que ce n'étoit point à moi à preſcrire à Dieu la maniere dont il vouloit venir à mon ſecours; qu'il me ſuffiſoit que ce fût un miracle pour lui en temoigner ma reconnoiſſance; & que le vrai moyen d'en attirer de plus grands, étoit d'être fidele dans ceux qui le paroiſſent moins.

Si vous voulez que je vous ouvre mon cœur, je vous dirai, mon très cher Seigneur, que j'ai toujours eu de la peine de ce que vous avez voulu prendre d'abord pluſieurs mois, pour vous aſſurer de la gueriſon de votre paralytique. Vous l'avez fait dans de bonnes vues, & aſſurément ce n'étoit pas manque de courage. Cependant il a paru que Dieu n'a pas beni cette conduite. Si le miracle de Seignelai étoit l'unique que l'on attribuât à M. de Pâris, on pourroit dire: Prenons un certain tems. Mais aujourd'hui que Dieu eſt ſorti mille fois de ſon ſecret; vouloir encore uſer de longs delais, il ſemble que c'eſt douter. Et cela n'eſt pas permis. Je vous dis ma penſée, mon très cher Seigneur. Je ſerai ravi que vous me corrigiez, ſi je me trompe. Rien n'égale mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCXII.

A une Religieuſe de S. Benoît à Lyon. Il repond à ſes queſtions.

Le 2. Novembre 1733.

JE vais repondre, ma très chere Sœur, en peu de mots aux queſtions que vous me propoſez.

1. Il y a deux excès à éviter touchant les Indulgences. Le premier eſt de les mepriſer. Le ſecond eſt de croire qu'elles diſpenſent de faire penitence. Liſez ſur cette matiere le Catechiſme de mon Dioceſe. Je donnai en 1724. un Mandement pour la publication du Jubilé, dans lequel on trouve auſſi les regles qu'il faut ſuivre pour ne pas tomber dans l'erreur à cet égard. Tom. 2. pag. 763.

2. Ce que fait la Sœur de Becherand en liſant à la Meſſe Marie Alacoque, ne me ſurprend point. Quand on a fermé l'oreille à la verité, on merite de l'ouvrir à des fables.

3. S'il s'agit de Confeſſion ſacramentelle, on ne la peut faire par Lettres; encore moins recevoir l'abſolution. Liſez M. Hamon, & ſuivez les regles qu'il donne pour les tems où l'injuſtice des hommes nous ſepare de la participation exterieure des ſacremens. Si vous demeurez inviolablement attachée à la verité, & que vous ſupportiez avec patience les mauvais traitemens des ennemis de la verité; la verité pour laquelle vous ſouffrez, vous delivrera. Donnez-vous de garde d'acheter une fauſſe reconciliation par une chute, dont vous voyez les deplorables effets dans pluſieurs de vos ſœurs. Mettez-vous bien dans l'eſprit qu'on ne plaît point au Dieu de verité en trahiſſant la verité, & qu'on n'obtient point la remiſſion de ſes pechés par une action qui eſt elle-même un grand peché.

4. Les malheurs temporels qui arrivent ſur votre maiſon ſont dans l'ordre de Dieu. Les travaux pleins de mondanité que l'on y introduit, n'appaiſeront pas la colere du Seigneur. Eſt-il poſſible que l'on ait été aſſez peu inſtruit chez vous pour recevoir d'une Novice une ſomme conſiderable? De quel pretexte peut-on couvrir un pareil abus?

5. Il eſt bien certain que celles d'entre vous qui ſont en état de s'approcher de

de l'Euchariſtie, ſont en droit de le faire. Mais convient-il qu'elles le faſſent, lorſque l'on ſe porte contre elles aux extremités que vous m'expoſez? Je ne le crois pas. Qu'elles ſe contentent de communier en eſprit. Jeſus-Chriſt ne les abandonnera pas. 1733.

6. Si Madame votre Prieure ſe demet ou reſigne, vous devez reconnoître celle qui ſera miſe canoniquement à ſa place, & ne faire aucune difficulté de lui promettre obéiſſance. Il faut la lui rendre dans tout ce qui ſera conforme à votre regle, & montrer en cela l'exemple aux autres. Il ne me reſte plus, ma très chere Sœur, qu'à vous exhorter à perſeverer dans la diſpoſition où Dieu vous met, & à lui être fidele juſqu'à la fin. Soyez douce, patiente, humble. Ne rendez point le mal pour le mal, ni injure pour injure. Vivez dans le ſilence & dans la retraite. Evitez toute aigreur & tout eſprit de contention. Defendez la verité par la charité. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, veritablement à vous.

LETTRE DCCXIII.

Au Pere de S. JEAN, *Prêtre de la Doctrine chretienne. Il parle des miracles que Dieu opere ſur les corps & ſur les cœurs.*

Le 2. Novembre 1733.

JE vous ſuis bien redevable, Mon Reverend Pere, de la relation que vous m'avez envoyée. J'en avois entendu le contenu de vive voix, du pieux ſolitaire dont vous m'annonciez l'arrivée. J'ai été extrêmement édifié & conſolé de ſa viſite. J'aurois ſouhaité qu'il eût fait un plus long ſejour dans mon Dioceſe. Il y a laiſſé la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Sa converſion eſt un miracle plus grand que tous ceux que Dieu opere chaque jour ſur les corps. A lui ſeul la gloire doit être rendue de toutes ſes merveilles. Dieu ſe ſert des miracles pour toucher les cœurs; & les cœurs convertis ne ceſſent de publier les miracles. Quelle voix contre la Bulle! Les hommes ont beau faire. Elle prendra le deſſus. *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia.* Je ſuis très parfaitement, &c. Pſ. XXVIII. 4.

LETTRE DCCXIV.

*A M. *** au ſujet du miracle de la Verune, & de la ſituation de la Sœur de Blancas.*

Le 2. Novembre 1733.

JE ſuis ravi, Monſieur, de vous voir prendre part à la miſericorde que Dieu vient de faire à mon Dioceſe par le miracle qu'il a operé à la Verune. Tous n'ont pas les yeux que vous avez. Certaines perſonnes auroient voulu que cette merveille fût demeurée cachée, de peur que la publication que j'en ai faite, ne m'attire de nouvelles tribulations. C'eſt un Evangile que je n'ai point connu juſqu'à preſent. Quand Dieu parle, je n'ai garde d'étouffer ſa voix. Il ſort de ſon ſecret: eſt-ce à moi à l'y faire rentrer? J'ai reçu depuis quelques jours une Bulle affreuſe contre mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles. Elle eſt du 3. Octobre, & le miracle de la Verune eſt arrivé le 4. Vous voyez que Dieu repond pour moi. C'eſt que les coups que l'on me porte, rejailliſſent contre Dieu même.

Nous avons eu ici M. *** que j'attendois avec impatience. Il a bien voulu nous donner quelques jours. Il benit Dieu de la perſeverance de la Sœur de Blancas. Je le prie de tout mon cœur d'achever ce qu'il a commencé dans cette ſainte fille. Elle a deja évité la morſure de plus d'une bête feroce. Dieu eſt aſſez puiſſant pour la preſerver de la gueule du lion qui cherche à la devorer. Je ſuis bien ſincerement, Monſieur, tout à vous.

1733.

LETTRE DCCXV.

A M. le Chevalier DEYDE'. *Il lui parle de plusieurs miracles corporels & spirituels.*

Le 2. Novembre 1733.

JE continue, Monsieur, à vous remercier de votre attention à m'informer de tout ce que vous voyez. Je suis fâché que vous ayez appris d'autres que de moi le miracle de la Verune. Mais il nous a un peu occupés, parce que je n'ai pas voulu perdre un moment de tems à lui donner toute l'authenticité qu'il peut avoir. Monsieur votre frere vous aura mis au fait depuis son retour. Il a trouvé que j'avois rempli tout le plan qu'il s'étoit formé, lorsqu'on lui annonça cet évenement.

Votre relation sur Madame *** est importante. Elle peut servir à decider plus d'une question. Ne pourrois-je pas avoir une relation authentique du miracle operé sur la paroisse de S. Jean en Greve? Il est très frappant: je pourrois en faire usage, si M. le Curé vouloit bien me l'attester. Il me tarde de voir M. d'Alby, pour lui parler de son valet de chambre. J'ai vu depuis peu un Officier des Gardes françoises converti par les miracles du saint Diacre. Il a tout quitté pour se retirer dans la solitude où il édifie toute sa province. J'ai été extrêmement touché de ses discours. Je le suis aussi des dispositions où je vous vois. Je prie Dieu de tout mon cœur d'achever son œuvre en vous. J'ai une ferme confiance que les premiers pas que vous avez faits pour vous donner à lui, seront suivis d'une parfaite conversion. Je suis, Monsieur, plus que je ne puis vous l'exprimer, &c.

LETTRE DCCXVI.

A un Benedictin, sur le miracle de la Verune, & sur un Acte de ce Religieux.

Le 4. Novembre 1733.

VOus me faites beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere, de mêler votre voix à la nôtre pour louer Dieu du miracle operé à la Verune. Demandez-lui d'en operer de semblables sur les cœurs, & que nous lui soyons fideles à mesure qu'il se montre bienfaisant envers nous.

Il me paroit qu'il manque à votre Acte une chose importante. Vous ne faites pas mention des demarches que vous avez faites auprès de votre Prieur, pour lui faire connoître vos dispositions à l'égard de la derniere Assemblée, qui prend faussement le titre de Chapitre general. Il falloit faire votre protestation en Chapitre, en demander Acte, & faire mention du refus de le donner. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXVII.

*A Madame ***, sur les dispositions des Anticonvulsionnistes, & sur les deux Decrets de Rome.*

Le 4. Novembre 1733.

JE suis bien éloigné de penser, Madame, que la charité que vous avez exercée envers.... vous ait été nuisible. Je vois dans toutes vos Lettres des preuves du contraire. Il me semble qu'on ne parle point comme vous parlez, quand on est en commerce avec le Demon. Une des choses qui me frappe le plus dans les Appellans oppo-

opposés aux convulsions, c'est le peu de zele qu'ils montrent pour les miracles. 1733.
On ne les voit point se rejouir comme nous nous rejouissons quand Dieu les opere. Ils sont toujours en garde, & paroissent pour la plûpart plus disposés à critiquer qu'à se soumettre. C'est que, quelque chose qu'ils se disent à eux-mêmes, ils sentent bien qu'il y a une liaison très étroite entre les miracles & les convulsions. Or comment reconnoître que les miracles viennent de Dieu, si les convulsions venant du Demon ont la même origine que les miracles?

Vous aurez sans doute appris, Madame, qu'il y a deux nouvelles Bulles du Pape: l'une du 2. Octobre, l'autre du 3. La premiere remet en honneur la doctrine de Molina: la seconde condamne mon Instruction pastorale sur les miracles, comme l'on feroit les erreurs de Carpocrates & de Marcion. Dieu est venu à mon secours. La Bulle contre mon Instruction est du 3. Octobre, & le miracle de la Verune est du 4. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXVIII.

A un Benedictin. Il lui conseille de continuer les fonctions de Prieur.

Le 4. Novembre 1733.

JE goute très fort, Mon Reverend Pere, la derniere raison que l'on apporte pour vous persuader de continuer les fonctions de Prieur. Puisque vos Constitutions veulent qu'un Superieur, même deposé par un Chapitre legitime & canonique, gouverne sa Communauté jusqu'à ce que son successeur ait fait enregistrer sa commission sur les Actes capitulaires, vous êtes plus en droit de gouverner que tous les Superieurs nouvellement élus. Vous agissez encore aujourd'hui avec toute l'autorité que vous a donné le Chapitre de 1729. Vous ne devez faire aucune difficulté de l'exercer, dès que vous avez protesté contre le dernier Chapitre, & fait tous les autres Actes qu'il y avoit à faire en pareil cas. On auroit tort de vous regarder comme soumis au dernier Chapitre après les precautions que vous avez prises, & sur lesquelles apparemment vous ne gardez pas le silence. Il me paroit donc, Mon Reverend Pere, que vous devez être tranquille. Votre maison doit s'estimer heureuse de vous avoir à sa tête. Plût à Dieu que toutes les autres fussent dans le même cas! Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXIX.

*A M.***, sur le miracle de la Verune, sur un Ouvrage de M. de Troyes, & sur la chute de Madame de Megrigni.*

Le 4. Novembre 1733.

JE n'ai pas douté, Monsieur, un seul moment de la joie que le miracle de la Verune a du vous causer. Mais je ne sai si vous avez remarqué que Dieu l'a fait pour me mettre en état de repondre à l'affreuse Bulle, que le Pape vient de publier contre mon Instruction pastorale sur les miracles. Je compte que cette Bulle est venue jusqu'à vous. Les qualifications en sont horribles. Cet étrange Decret est du 3. Octobre, & le miracle de la Verune est arrivé le 4. Il y a une autre Bulle qui remet en honneur la doctrine de Molina, & rend aux Jesuites le terrain que le Bref *Demissas preces* & la Bulle *Pretiosus* leur avoient fait perdre. Voilà de quoi fermer la bouche aux Accommodans, & de quoi l'ouvrir à ceux qui pensent comme nous pensons.

Je lis l'Ouvrage de M. de Troyes, dont je suis enlevé. C'est vraiment le ton qu'il faut prendre avec les Jesuites. Tout ce qui est au dessous, ne repond point aux excès dont ils sont coupables. Peut-on s'élever trop haut contre des hommes

1733. mes qui ſe croyent tout permis, & qui ne ceſſent de calomnier les vivans & les morts? Leur orgueil fait tous les jours de nouveaux progrès. Mais c'eſt cet orgueil même qui ſera la cauſe de leur ruine. Dieu les aveugle ſenſiblement; & le tems n'eſt pas éloigné, où leur folie ſera connue de tout le monde.

Madame de Megrigni eſt à plaindre. Sa retractation après dix huit mois de combat, ne ſauroit infirmer le miracle que Dieu a operé ſur ſon corps. Je m'attends bien que celui de la Verune ſera contredit. Y en a-t-il un ſeul qui ne l'ait pas été? Mais Dieu fera ſon œuvre, & les hommes ſeront trop foibles pour s'y oppoſer. Je ſuis très tendrement, Monſieur, tout à vous.

LETTRE DCCXX.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur le miracle de la Verune, & ſur les deux Decrets de Rome.*

Le 7. Novembre 1733.

VOICI, Monſeigneur, une Lettre qui m'eſt addreſſée pour vous par une Dame que ſes affaires ont obligée d'aller à Rome où elle eſt actuellement. Elle y a vu publier deux Brefs ou Bulles dont vous aurez entendu parler. Le premier de ces Decrets rend aux Jeſuites le terrain que le Bref *Demiſſas preces* & la Bulle *Pretioſus* avoient paru leur enlever. Le ſecond condamne mon Inſtruction paſtorale ſur les miracles avec des qualifications horribles. Mais ce qui merite attention, c'eſt que ce Decret eſt du 3. Octobre, & le 4. Dieu fit dans mon Dioceſe ſur une femme de la Verune, un miracle dont j'ai l'honneur de vous envoyer la relation. Je ne prevoyois pas alors tout l'uſage que Dieu vouloit que je fiſſe de cette merveille. C'eſt une excellente reponſe au Decret lancé contre moi.

Nous avons eu ici quelques jours M. ***, qui nous a dit tout ce qu'il a vu & entendu. Quand on ne peut voir par ſoi-même, on eſt ravi d'apprendre de perſonnes dignes de foi, des faits qui demandent toute notre attention. Les miracles continuent, & les hommes ne ſe laſſent point de ſe dechaîner contre les miracles. Les nuages que Dieu repand ſur ſon œuvre, aveuglent ceux qu'il veut aveugler. Prions-le de nous conduire de telle ſorte, que nous évitions les deux extremités, ou de tout croire, ou de ne rien croire.

LETTRE DCCXXI.

A M. de BAGNOLS, *ſur le miracle de la Verune.*

Le 9. Novembre 1733.

JE ne doute point, Monſieur, que le miracle de la Verune n'ait été pour vous un ſujet de joie & de conſolation. Vous aimez trop la verité pour ne pas vous rejouir avec nous de ce qui peut contribuer à ſon triomphe. Je vois avec plaiſir que vous approuvez la demarche que j'ai faite. J'ai eu en vue de remplir mon devoir. Je n'ai plus rien à deſirer, dès que je ſai que des perſonnes pleines de lumiere & de zele, trouvent que je m'en ſuis acquitté. Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

LETTRE DCCXXII.

1733.

*A M. *** Curé de... au Dioceſe de Bayeux. Il lui parle de M. Belin, & des Ouvrages de M. de Seez.*

Le 9. Novembre 1733.

VOus m'avez fait un vrai plaiſir, Monſieur, de me donner des nouvelles de M. Belin. * Je ſuis charmé d'apprendre qu'il vit, & qu'il eſt encore aujourd'hui tout ce que je l'ai connu.

* Curé de Blainville au même Dioceſe, mort depuis Reappellant.

Quelle étrange idée me donnez-vous des Ouvrages de M. de Seez! Je ſerois bien aiſe de les avoir. Ne pourriez-vous pas, Monſieur, les faire remettre à Paris, & m'indiquer l'endroit où je pourrois les envoyer prendre, en me marquant le prix qu'ils vous auront couté. L'Ouvrage dont vous me parlez me paroit bien neceſſaire. Mais il eſt inutile de me l'addreſſer, parce que je ſuis trop occupé pour revoir ces ſortes de pieces. Il faut pourtant tâcher de le faire imprimer. Envoyez-le à Paris à une perſonne ſure que vous me marquerez; & je verrai ſi on ne pourra pas lui faire voir le jour. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXXIII.

A un Benedictin, au ſujet de ſon Acte contre le dernier Chapitre.

Le 12. Novembre 1733.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la Lettre & l'Acte de proteſtation que vous avez bien voulu m'addreſſer. Je n'attendois pas moins de votre zele pour les ſaintes regles, & de votre amour pour la verité. Vous qualifiez d'inoui le ſcandale que les quatorze ont donné. En effet on ne comprend pas comment ils ont eu la hardieſſe de tenir le Chapitre. C'eſt un attentat ſur lequel il n'eſt pas permis de ſe taire. Dieu veuille leur ouvrir les yeux ſur leur aveuglement. De quoi l'homme n'eſt-il pas capable, quand il eſt laiſſé à lui-même? En voilà un triſte exemple. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCXXIV.

A M. Lenet *Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui certifie le miracle de Pezenas.*

Le 13. Novembre 1733.

VOus m'apprenez, Monſieur, une mort bien triſte pour un chretien, & bien honteuſe pour un Evêque.

M. le Preſident Bouhier & Madame ſon épouſe ont été mal informés ſur le miracle de Pezenas. Le jeune homme voit parfaitement de l'œil gauche, où étoient les deux taches de petite verole. M. Lazerme en a fait l'experience devant moi, & devant plus de vingt perſonnes qui étoient alors dans ma ſalle. A l'égard de l'œil crevé d'un coup d'alêne, le jeune homme n'en a jamais vu qu'au moment de ſa gueriſon miraculeuſe. L'alêne avoit percé depuis le blanc de l'œil juſqu'au fond de la prunelle; & les premiers jours de la gueriſon on voyoit le chemin qu'elle avoit tracé, parce que la cicatrice formoit un ſillon qui le decrivoit. Peu après la cicatrice a diſparu en partie, & n'eſt reſtée que ſur le bord du petit rond noir qui forme la prunelle, ſi bien qu'aujourd'hui ce petit rond n'eſt plus rond, parce que la cicatrice y fait un angle. C'eſt l'état où j'ai vu l'œil. M. Gendron, le plus habile Oculiſte du royaume, convient que le petit rond noir ayant été percé, le jeune homme n'a pu voir ſans une nouvelle creation. Or la preuve qu'il a été percé, c'eſt la cicatrice qui y eſt reſtée.

1733. A l'égard de M. Lazerme, j'ai entre les mains une reponſe écrite de ſa main à une Conſultation, où l'on expoſoit exactement l'état où étoient les yeux du jeune homme avant ſa gueriſon. La reponſe de M. Lazerme eſt conçue en ces termes mot pour mot: „ Il n'y a preſentement aucun remede. L'œil qui a été le „ premier malade, eſt gâté à un point qu'aucun remede ne pourra le retablir, le „ mal provenant de cicatrices que la petite verole y a laiſſées, & l'autre doit „ avoir été conſiderablement bleſſé dans l'interieur par le coup d'alêne. S'il n'y „ avoit que le trou fait à la cornée, & la perte de l'humeur aqueuſe, cette per„ te ſeroit à preſent reparée, & le malade y verroit. Il faut par conſequent que „ l'euvée & le criſtallin, ou l'une & l'autre, ayent été fort endommagés, & par „ conſequent le mal eſt ſans remede."

Si M. Lazerme a tenu ailleurs un autre langage, il ſe decrie bien vilainement. Cependant il ne m'en eſt rien revenu. Encore une fois le jeune homme voit des deux yeux; experience faite, non ſeulement à Pezenas, mais à Montpellier devant mille temoins. Si vous ne me demandiez pas le ſecret je vous prierois, Monſieur, de lire ma Lettre à M. le Preſident & à Madame la Preſidente Bouhier. Car pour moi je ne crains point d'entrer en preuve, pour ſoutenir un miracle auſſi éclatant que l'eſt celui que j'ai donné pour certain dans ma Lettre au Roi.

Je joins ici la relation que vous ſouhaitez du miracle arrivé dans mon Dioceſe. Elle paroitra quelque jour plus au long. Je ne ſuis pas moins charmé que vous de l'Inſtruction paſtorale de M. de Troyes. Je lui ai fait tout l'accueil qu'elle merite.

LETTRE DCCXXV.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui temoigne l'utilité & la ſatisfaction qu'il reçoit de ſes Lettres.*

Le 18. *Novembre* 1733.

NON, Madame, jamais vous ne paſſeriez pour temeraire, quand vous me feriez l'honneur de m'écrire beaucoup plus ſouvent que vous ne faites. Vous m'êtes plus utile que vous ne croyez. Vous me donnez des vues; & vous me tracez le plan d'une Inſtruction paſtorale ſans le ſavoir. Je ſuis ravi que vous ayez été frappée, comme je l'ai été moi-même, des circonſtances dans leſquelles Dieu a operé le miracle de la Verune. Rome me condamne le 3. Octobre. Dieu me juſtifie le 4. Que de reflexions à faire ſur cet évenement! Mais vous m'avez prevenu dans votre Lettre. Que puis-je dire que ce que vous m'avez dit! Continuez, je vous en ſupplie, Madame, à m'honorer de tems en tems de quelques-unes de vos Lettres. J'y trouve tant de nobleſſe, tant d'élevation dans les ſentimens, tant d'amour pour la verité, que je les relis volontiers pluſieurs fois, & toujours avec une nouvelle ſatisfaction. Je n'y vois pas ce que je ſuis, mais j'y vois toujours ce que je devrois être. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCXXVI.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *ſur ſes diſpoſitions.*

Le 20. *Novembre* 1733.

JE ſai bon gré au Pelerin qui vous a viſité, de vous avoir forcé de m'écrire. Pourquoi demeurer ſi long-tems dans le ſilence avec moi? Vous ſavez combien je m'intereſſe à tout ce qui vous regarde. Je ſuis ravi de vous voir toujours plein de confiance par rapport à votre gueriſon parfaite. Je ne puis croire

croire que Dieu mette en vous cette diſpoſition ſans avoir deſſein de conſommer 1733.
ſon œuvre. *Suſtine ſuſtentationes Dei.* Attendons les momens du Seigneur. Il Eccli. II. 1.
paroit qu'il veut multiplier ſes bienfaits dans mon Dioceſe. Ne doutez pas que je ne faſſe uſage du miracle qu'il aura operé ſur vous, s'il daigne achever ce qu'il a commencé.

LETTRE DCCXXVII.

*A M. l'Abbé d'E***, ſur les Decrets de Rome, & ſur la mort de M. Duguet.*

Le 20. *Novembre* 1733.

IL faudroit ne pas vous connoître, Monſieur, pour douter de la joie que vous a cauſé le miracle de la Verune. Lorſque je l'ai conſtaté, & que je l'ai annoncé à mon peuple, je ne ſavois pas tout l'uſage que j'en devois faire. J'ignorois que mon Inſtruction ſur les miracles avoit été condamnée à Rome, la veille même du jour où le miracle s'eſt operé. Vous me parlez du Bref du 2. Octobre, & vous ne me dites rien de celui du 3. Apparemment que vous n'en aviez aucune connoiſſance, quand vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je dirai donc avec vous: Quel Bref que celui du 2. Octobre! Mais vous direz auſſi avec moi, ſi deja vous ne l'avez fait: Quel Bref que celui du 3!

Je ne puis aſſez regreter la perte de M. Duguet dans les circonſtances où il eſt mort. Il eſt hors de doute qu'on lui a deguiſé bien des faits. L'Archevêque d'Embrun, dans une Lettre paſtorale contre mon Inſtruction ſur les miracles, ſe prevaut de l'autorité de M. Duguet pour decrier les merveilles du Seigneur. Qui auroit jamais penſé que ce grand homme ſeroit appellé par le Preſident du Concile d'Embrun en temoignage contre moi? Humilions-nous devant Dieu. Adorons la profondeur de ſes jugemens. Je ſuis avec les ſentimens que vous me connoiſſez, &c.

LETTRE DCCXXVIII.

*A Madame la Comteſſe de ***, ſur les Decrets de Rome, & ſur le miracle de la Verune.*

Le 20. *Novembre* 1733.

JE ne puis aſſez vous remercier, Madame, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Quelque affligeantes que ſoient les deux pieces qui y étoient renfermées, il falloit que je les viſſe; & vous êtes la premiere par qui je les aye reçues. Ces deux pieces ne peuvent manquer d'avoir de grandes ſuites. Celle qui me concerne nommément, a attiré la benediction de Dieu ſur mon Dioceſe. Le Pape me charge de malediction dans ſa Bulle du 3. Octobre; & Dieu dès le lendemain fit un miracle à la Verune où j'étois. Il ſe ſervit d'un de mes domeſtiques pour guerir avec la terre du tombeau de M. Pâris, une femme attaquée d'un catarre ſuffoquant, que deux ſaignées & les autres remedes n'avoient pu ſoulager. Elle fut huit heures & demie entre la vie & la mort. La terre du tombeau lui rendit la ſanté ſubitement. Je commençai l'information dès le lendemain; & huit jours après je montai en chaire, je fis lire le Procès-verbal, & j'entonnai le *Te Deum.*

Rome aura beau nous accuſer. Que fera-t-elle tant que Dieu nous juſtifiera d'une maniere ſi éclatante? Je ſuis tranquille pour moi; mais j'avoue que je ſuis penetré de douleur des demarches étonnantes que l'on fait faire au Saint Pe-

1733. re. Les hommes veulent-ils être plus forts que Dieu? Toutes les Bulles du monde échoueront toujours contre les miracles. Il faut empêcher Dieu d'en faire, si l'on veut être écouté. Sans cela Rome ne fera que se commettre, & les fleches qu'elle decochera contre nous retomberont sur elle avec impetuosité. Au reste vous me faites grand plaisir, Madame, de m'assurer qu'il y a à Rome bien des personnes qui sont touchées des maux de l'Eglise. Heureux ceux qui sont marqués au Tau! Il est visible que tout nous prepare à quelque grand évenement. J'ai envoyé à M. de Senez la Lettre que vous lui avez addressée. Je souhaite que vous puissiez réussir dans l'affaire que vous avez. Si durant le tems de votre sejour, vous apprenez quelque nouvelle qui puisse me regarder personnellement, ou qui soit interessante pour l'Eglise, je vous serai sensiblement obligé de m'en donner avis, &c.

LETTRE DCCXXIX.

A M. de LASTRE *à Marmoutier, sur une relation qu'il lui avoit envoyée, & sur l'état de la Sœur des Anges.*

Le 27. Novembre 1733.

JE vous suis sensiblement obligé, Monsieur, de la relation que vous avez bien voulu m'envoyer. Elle contient des faits très interessans. Je ne croyois pas qu'il fût resté tant de Curés qui n'eussent pas flechi le genou devant l'idole. Et vous, Monsieur, je ne vous croyois pas depouillé. Vous n'en êtes que plus riche aux yeux de Dieu.

Je suis bien touché de l'état de la Sœur des Anges, & en même tems bien édifié de sa perseverance. Je ne savois ce qu'elle étoit devenue. Vous m'avez fait grand plaisir de m'en donner des nouvelles. Je serois charmé de pouvoir l'assister dans sa captivité. Avez-vous une voie sure pour lui faire donner ses besoins? Je suis, &c.

LETTRE DCCXXX.

A un Pere de l'Oratoire, au sujet de la conjecture du Cardinal Cusa.

Le 30. Novembre 1733.

VOTRE Lettre m'a fait beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere. Elle m'apprend que vous pensez à moi, & que vous parlez quelquefois de moi avec une Dame dont je connois toute la pieté & le merite. Elle vous communique les petits Ouvrages que j'ai l'honneur de lui envoyer. C'est trop peu que de vous les communiquer: desormais j'aurai soin qu'il y en ait un exemplaire pour vous.

Est-il possible que vous attendiez la paix de l'Eglise en 34? J'avoue que je ne porte pas mes esperances jusques-là. Je laisse les conjectures du Cardinal Cusa pour ce qu'elles sont, & je cherche des appuis plus fermes pour soutenir ma foi. Vous demandez si Dieu sera toujours en colere. Il l'est, puisqu'il exerce ses châtimens sur nous. Mais dans sa colere quels traits d'amour & de bonté ne laisse-t-il pas appercevoir? Les miracles ne discontinuent point. C'est une marque que Dieu est près de nous, dans le tems que nos ennemis l'en croient le plus éloigné. S'il differe à nous exaucer, n'en soyons pas moins assurés de la victoire. Attendons ses momens, & demandons-lui de nous faire perseverer jusqu'à la fin. Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCCXXXI. 1733.

A un Benedictin, sur sa retractation de la signature pure & simple du Formulaire.

Le 30. *Novembre* 1733.

JE ne puis, Mon Reverend Pere, qu'approuver le conseil que l'on vous a donné de retracter la signature pure & simple du Formulaire, que vous avez faite dans un tems où vous étiez peu éclairé. Vous avez commencé par en gemir devant Dieu: maintenant vous confessez de bouche ce que vous croyez de cœur. C'est le moyen de remplir toute justice. Vous rejouissez le ciel: vous édifiez la terre. *Primus felicitatis gradus est non delinquere: secundus delicta cognoscere.* Je suis, &c.

LETTRE DCCXXXII.

A M. Feu *Curé de S. Gervais à Paris, sur quelques nouveaux miracles, & sur les additions faites à son Catechisme.*

Le 30. *Novembre* 1733.

JE vous ai une vraie obligation, Monsieur, d'avoir bien voulu m'attester la gueriſon miraculeuse de M. Tequin votre paroissien. Vous y ajoutez encore deux autres miracles operés dans votre paroisse, dont je n'avois aucune connoissance. Que de merveilles! Dieu les prodigue, & les hommes ne se lassent point de les contredire. *Dura cervice & incircumcisis cordibus & auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis!* Quelle sera la fin d'une resistance si opiniâtre? Act. VII. 51.

J'ai encore à vous remercier de l'avis que vous m'avez fait donner au sujet du Catechisme de Montpellier. Voici un Mandement que je publiai l'année derniere, pour desavouer l'édition à laquelle on a fait à mon insu les additions dont M. l'Archevêque de Paris vous a parlé. Si ce Prelat va plus loin que moi, & qu'il reprenne dans les additions des choses qui ne soient pas reprehensibles; sans avouer les additions pour être de mon Catechisme, je ne souffrirai pas qu'on donne atteinte à une doctrine saine & orthodoxe. Je suis, &c.

LETTRE DCCXXXIII.

*A M. ***, sur les Decrets de Rome, & sur deux Ouvrages de M. d'Embrun.*

Le 4. *Decembre* 1733.

MONSIEUR *** m'a remis vos deux Lettres, l'une du 11. & l'autre du 12. Novembre. Vos reflexions sur les deux Brefs sont très justes, & l'on peut en faire usage. La copie qu'on m'a envoyée de Rome, porte la qualification d'*heretique* contre mon Instruction sur les miracles. Il faut que celle que vous avez vue ne soit pas exacte. M. d'Embrun s'est mis aussi sur les rangs pour écrire contre mon Instruction pastorale. Il l'attaque par deux Ouvrages tout à la fois. Il dit de belles choses sur la matiere de l'Eglise. Que n'avez-vous été à son école! Il vous auroit appris à entendre les Prophetes. L'explication de Joël dont vous me parlez, ne seroit gueres de son goût. Il m'abandonne les Ouvrages posthumes de M. Bossuet. „ Laissons-les, dit-il, dans l'oubli auquel il les a condam-„ nés. Nous avons de lui des Ouvrages avoués: ceux là doivent nous servir „ de regle pour juger de la doctrine des autres. Si les Ecrits qu'on nous oppo-„ se ne leur sont pas conformes, nous pouvons dire qu'ils avoient été deja re-„ futés; & le nom respectable dont on les decore, ne peut les mettre à couvert „ de la censure."

1733.

LETTRE DCCXXXIV.

A un Benedictin, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 4. Decembre 1733.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte que vous m'avez addressé. Je n'en ferai que l'usage que vous desirez. Je ne suis point surpris que l'on éloigne des emplois ceux qui ont protesté contre le pretendu Chapitre general. On ruinera votre Congregation peu à peu. L'ouvrage est deja bien avancé. Mais il vaut mieux que votre Congregation perisse, que de se perdre soi-même pour sauver la Congregation. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXXXV.

*A M.*** sur un cas de conscience.*

Le 18. Decembre 1733.

J'Ai promis, Monsieur, une reponse au cas de conscience que vous m'avez exposé. J'ai été bien aise de ne pas prendre sur moi seul la decision de ce cas, qui n'est pas sans difficulté. Nous sommes très touchés de l'abandon où vous laisseriez la Communauté par votre retraite. Nous pensons donc que n'étant pas question de la Constitution, mais du Formulaire exemt du serment, vous devez rester dans votre poste jusqu'à ce que la providence en use autrement. Si l'on ne vous demande rien pour le renouvellement des pouvoirs, faites-les renouveller. Mais si l'on vous demandoit en les faisant renouveller: Avez-vous signé le Formulaire? alors vous seriez obligé de reparer la faute que vous avez faite, & de declarer nettement que vous vous en repentez. Peut-être vous suggerera-t-on de ne pas vous presenter vous-même, mais de le laisser faire à un autre. Il faut pour cela être bien assuré que celui ou celle qui se chargera de faire renouveller vos pouvoirs, ne dira rien que vous ne vouluſſiez dire vous-même.

Au reste vous ne devez pas laisser ignorer dans la Communauté, que vous avez regret d'avoir signé le Formulaire purement & simplement. Etant l'unique Confesseur de la maison, & toutes les Religieuses craignant de vous perdre, il sera de leur interêt de ne pas publier ce que vous leur aurez dit. Quand l'occasion se presentera d'en parler aussi devant vos amis, vous ne devez pas balancer à le faire. Ces precautions jointes à la retractation que vous m'avez envoyée, peuvent suffire, eû égard aux maux qui arriveroient si vous preniez le parti de vous retirer. Gemissez neanmoins de la faute que vous avez faite, & vous en humiliez devant le Seigneur. La disposition où vous êtes de tout quitter pour la reparer, est très capable de vous en faire obtenir la remission. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCXXXVI.

A un Benedictin. Il loue son courage, & lui donne quelques avis.

Le 18. Decembre 1733.

IL n'est pas donné à tous, Mon Reverend Pere, de confesser de bouche ce que l'on croit de cœur. Vous êtes heureux d'avoir été choisi & separé du milieu de vos freres, pour rendre temoignage à la verité. Autant que votre sort est digne d'envie, autant le leur est digne de larmes. *Væ timidis.* Il n'y a aucun de vos Confreres qui croie avoir fait une grande faute en ne vous imitant pas. Font-ils attention que les timides sont mis sur une même ligne avec les incredules, les homicides, & les empoisonneurs?

Apoc. XXI. 8.

Je

Je ſuis bien perſuadé que le Prieur nommé par le pretendu Chapitre, & qui adhere à ce Chapitre, eſt un vrai intrus. Il me paroit neanmoins, dans l'impoſſibilité où vous êtes de faire caſſer toutes ces élections, que vous devez regarder cet homme comme ayant un titre coloré. Ce principe poſé, il vous ſera aiſé de reſoudre vous-même vos difficultés. Si le Prieur a approuvé quelqu'un de vos Confreres qui eût des pouvoirs ſous le precedent gouvernement, preferez-le aux autres. Je ſuis très parfaitement, &c. 1733.

LETTRE DCCXXXVII.

*A M.*** Curé de . . . Il benit Dieu d'une grace qu'il lui a faite.*

Le 18. *Decembre* 1733.

VOus avez grand ſujet, Monſieur, de benir le Seigneur des miſericordes qu'il vous a faites. Vous avez long-tems reſiſté à ſa voix, & il ne s'eſt point laſſé de vous appeller à lui. Plus votre reſiſtance a été opiniâtre, plus vous devez être ſoumis & docile, aujourd'hui que vos yeux ſont ouverts. Je n'ai garde de vous expoſer à une violente tentation, en rendant publique la demarche que vous venez de faire. Il faut vous laiſſer pleurer vos pechés dans le ſecret, & vous donner le tems de vous fortifier. Je prie Dieu de vous donner un amour abondant, afin que le ſouverain Maître puiſſe dire de vous comme de la pechereſſe de l'Evangile: *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c. Luc. VII. 47.

LETTRE DCCXXXVIII.

Au Pere de S. Jean *Prêtre de la Doctrine chretienne. Il parle d'une Communauté perſecutée.*

Le 18. *Decembre* 1733.

VOici, Mon Reverend Pere, une reponſe pour M.*** que je vous prie de lui faire remettre. S'il écrit au Grand-Vicaire, il n'y a pas de doute qu'il ne faille attendre qu'il ſoit en lieu de ſureté.

La perſecution eſt bien declarée contre vos Carmelites. Dieu veuille ſoutenir celles qui ont montré du courage juſqu'à preſent. Une proteſtation contre ce que fera le Chapitre ne ſauroit nuire, quoiqu'à dire le vrai elle n'empêchera pas l'ennemi de continuer à detruire & à ravager.

Je me flatte que le ſolitaire reviendra nous édifier, & qu'il nous donnera un peu plus de tems qu'il n'a fait dans ſon dernier voyage. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCXXXIX.

A M. Brianne *Curé de la Cathedrale de Rhodez. Il deplore les maux dont eſt menacé le Dioceſe de Rhodez.*

Le 19. *Decembre* 1733.

J'Ai recu, Monſieur, avec reconnoiſſance le Rituel qui m'a été remis de votre part. Je le lirai, dès que j'aurai quelques momens de loiſir. S'il n'y a rien de foible dans la doctrine, j'y donnerai volontiers mon approbation. Il n'y a gueres d'apparence que le ſucceſſeur de M. de Rhodez veuille autoriſer cet Ouvrage. A juger du futur Evêque par ce qui s'eſt fait juſqu'à preſent, vous aurez un homme qui detruira tout ce que le predeceſſeur a édifié. Telle eſt aujourd'hui la ſituation de l'Egliſe. *Qui in ſordibus eſt, ſordeſcat adhuc; & qui juſtus eſt, juſtificetur adhuc.* Apoc. XXII. 11.

Je

1733. Je ſuis ravi de prêter mon miniſtere pour donner encore au Dioceſe de Rhodez quelques ſujets qui ſerviront à y maintenir la ſaine doctrine. Ce ſont de jeunes plantes élevées avec ſoin. Mais bientôt les ronces & les épines étoufferont Pſ.LXVII.1. tout. *Exurgat Deus, & diſſipentur inimici ejus.* Quand Dieu mettra-t-il fin à nos maux? Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXL.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il parle des Ecrits de M. d'Embrun, & d'un miracle commencé.*

Le 20. Decembre 1733.

VOus n'avez point beſoin d'apologie avec moi, mon très-cher Seigneur. Je n'ai garde d'entreprendre de vous juger, ſur une affaire dont vous devez être auſſi inſtruit que je le ſuis peu. Je me ſuis rendu aux preſſantes inſtances du Curé qui ſe plaint. J'ai expoſé les raiſons qu'il m'a ſuggerées; & ce que j'ai repreſenté n'a pu être que ſous la condition, *ſi preces veritate nitantur.*

Il y a deux Lettres paſtorales de M. d'Embrun contre mon Inſtruction ſur les miracles. La premiere eſt courte: la ſeconde eſt plus longue. L'une & l'autre ſont dignes de M. de Tencin. Bien de l'ignorance, bien de la fureur. C'eſt un ennemi aiſé à renverſer.

Le miracle de Pignan n'eſt que commencé, & n'eſt pas achevé. Le jeune homme ſe leve ſeul. Et depuis quatre ans & demi il n'étoit pas ſorti une ſeule fois de ſon lit. Un calus qu'il avoit à l'épine du dos eſt fondu. Deux autres calus qu'il a aux deux genoux s'amoliſſent. La nature travaille, mais avec tout cela le jeune homme ne ſauroit marcher. Si Dieu acheve cette œuvre, elle ſera des plus éclatantes.

Je crois, mon très cher Seigneur, que vous prenez le bon parti, en publiant le miracle de Seignelai. J'ai une grande confiance que Dieu benira cette demarche, &c.

LETTRE DCCXLI.

A M. de la Maurouziere, *au ſujet d'un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 20. Decembre 1733.

VOus avez, Monſieur, bien des graces à rendre au Seigneur de l'amour qu'il vous a donné pour la verité. Où ſont les peres de famille qui ſoient en état de laiſſer à leurs enfans un teſtament auſſi inſtructif, que celui dont vous m'avez fait depoſitaire? Vous avez tiré de votre threſor des choſes anciennes & des choſes nouvelles; & vous meritez de ſervir de modele au Docteur même inſtruit, en ce qui regarde le royaume des cieux. Vous connoiſſez la Religion, vous l'aimez; & vous voulez que ceux qui vous appartiennent, la connoiſſent & l'aiment avec vous. J'ai une ferme confiance que vos vœux ſeront exaucés. Vous verrez tomber ſur votre épouſe & ſur vos enfans les benedictions ſpirituelles Pſ.CXXVII. que Dieu promet à ceux qui le craignent. *Uxor tua ſicut vitis abundans in lateribus* 3. *domus tuæ: filii tui ſicut novellæ olivarum in circuitu menſæ tuæ. Ecce ſic benedicetur homo qui timet Dominum.* J'ai l'honneur d'être très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCXLII. 1733.

A une Superieure de Communauté & à ses Filles, sur la grace que Dieu leur a faite de retracter l'acceptation de la Bulle.

Le 22. Decembre 1733.

J'Ai reçu, mes très cheres Sœurs, la Lettre que votre amour pour la verité vous a portées à m'écrire. Vous y reparez une faute qu'il n'eſt pas donné à tous de connoître. Vous-mêmes, vous n'en avez pas compris d'abord toute l'énormité. Je benis Dieu du changement qu'il a operé dans vos cœurs, & je le ſupplie, ſi l'ennemi vous attaque, de ne pas permettre que vous ſoyez tentées au-deſſus de vos forces Votre chute doit ſervir à vous rendre plus fermes, parce qu'elle doit vous rendre plus humbles. Elle vous a appris à vous defier de vos propres lumieres, à vous tenir en garde contre des conſeils qui s'accordent avec le ſecret penchant du cœur, avec un faux amour du repos. Vous ſerez plus difficiles à renverſer, parce que vous ſavez ce qui vous a fait tomber, & ce qui vous a ſi long-tems empêchées de vous relever. Ce n'eſt point à l'école des hommes, c'eſt à l'école du S. Eſprit que vous apprendrez toutes ces choſes. Que ſerviroient en effet les reflexions ſur une chute precedente, ſi la grace ne les faiſoit paſſer de l'eſprit dans le cœur? C'eſt elle qui vous fait trouver du plaiſir dans la demarche que vous venez de faire. C'eſt elle qui vous fait regarder comme un bonheur, celui de ſouffrir pour la cauſe à laquelle vous vous uniſſez. Qu'elle eſt grande, cette cauſe! Qu'elle eſt importante, mes très cheres Sœurs! Que vous êtes heureuſes d'y être entrées! Vous voyez ce que Dieu fait pour elle; & ce qu'il a deja fait, eſt un gage de ce qu'il fera juſqu'à ce que nous ayons remporté une victoire pleine & entiere. Je ne ceſſerai de lui demander pour vous, & je vous prie de lui demander pour moi, que nous combattions juſqu'à la fin. Car ce n'eſt qu'à cette condition que la couronne nous eſt promiſe. Ne la perdez jamais de vue. Les hommes paſſent avec toute leur fureur, parce que ce ſont des hommes. Mais la verité nous delivrera, en ſe delivrant elle-même; & tous les hommes ne pourront l'empêcher de ſe donner elle-même à nous, à proportion de ce que nous nous ſerons expoſés pour elle. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DCCXLIII.

*A Madame la Marquiſe de ***. Il l'exhorte à rejetter les preventions qu'on lui inſpire contre les miracles du ſaint Diacre.*

Le 28. Decembre 1733.

IL eſt vrai, Madame, que Dieu a operé dans mon Dioceſe un miracle ſur une femme de la Verune. J'en ai dreſſé le Procès-verbal. J'ai monté en chaire, & l'ai publié. Je ne ſai ſi la relation que vous avez vue eſt exacte; mais le miracle eſt certain.

Ne vous trompez-vous point ſur le miracle de Carpentras? Je ſoupçonne que c'eſt du miracle de Pezenas que vous voulez parler. Il n'eſt pas moins certain que celui de la Verune. Pezenas n'eſt pas de mon Dioceſe; mais j'ai vu le jeune homme gueri. J'ai verifié le miracle autant que je pouvois le faire; & j'en ai rendu compte au Roi dans une Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire. Elle eſt imprimée. Il ne ſera pas difficile de la trouver dans. . . . En tout cas ſi vous voulez m'indiquer une voie pour vous faire tenir cette Lettre, je vous l'enverrai avec grand plaiſir; & j'y joindrai une Inſtruction paſtorale ſur les miracles que

1734. j'ai publiée quelque tems auparavant. Vous y verrez, Madame, quelle idée j'ai de M. Pâris, & combien je ſuis éloigné de penſer qu'on ne doive pas avoir recours à ſon interceſſion auprès de Dieu. Je vous exhorte fort à ne pas ſuivre le mauvais conſeil que vous a donné votre Confeſſeur. Si vous invoquez M. Pâris, faites-le avec foi. C'eſt le moyen d'être exaucée.

Les miracles ſont aujourd'hui ſi multipliés, qu'il y a de la folie à les revoquer en doute. Vous me faites beaucoup de plaiſir, Madame, de vous ouvrir à moi, & de m'expoſer vos peines. Ce ſeroit manquer à la confiance que vous me temoignez, de ne pas faire ce qui depend de moi pour detruire les mauvaiſes impreſſions qu'on vous a données contre un grand ſerviteur de Dieu. Vous le traitez de *Saint pretendu.* Plût à Dieu que mon ſalut & le vôtre fuſſent auſſi aſſurés que le ſien !

Je vous rends mille graces des vœux que vous faites pour moi à l'occaſion de l'année où nous allons entrer. Ceux que je fais pour vous & pour Meſſieurs vos fils, ne ſont pas moins ſinceres. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCXLIV.

*A M. *** Il lui parle de la Princeſſe d'Auvergne, & des affaires de l'Egliſe de Hollande.*

Le 7. Janvier 1734.

JE ſuis très ſenſible, Monſieur, à l'attention qu'a Madame la Princeſſe d'Auvergne (de Maizy) de vouloir bien m'inſtruire de ce qui ſe paſſe dans le pays que vous habitez. Il eſt triſte pour elle & pour vous, ou plutôt pour tous ceux qui aiment l'Egliſe, de voir croître des diviſions qui n'auroient jamais du s'élever entre des hommes ſi unis d'ailleurs pour les interêts de la verité. La fermeté de M. de Babylone merite toute ſorte d'éloges. Le double refus qu'il fait de ſe prêter à ce qu'on lui demande, montre qu'il ne fait point d'acception de perſonnes, & qu'il n'enviſage que Dieu dans ſes demarches. C'eſt un grand exemple pour le tems où nous vivons & pour les ſiecles à venir. Plus il eſt grand, plus je doute qu'il ait beaucoup d'imitateurs.

Je vous prie, Monſieur, de temoigner à Madame la Princeſſe d'Auvergne, qu'on ne peut s'intereſſer davantage que je le fais à tout ce qui la regarde. Je ſai que Dieu la viſite en bien des manieres ; mais je ſai en même tems le bon uſage qu'elle fait de toutes les viſites du Seigneur. Aſſurez-la, Monſieur, de tout mon reſpect. Je benis Dieu des graces qu'il repand ſur ſa famille ; & je le prie de tout mon cœnr de ſe l'attacher d'une maniere invariable. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXLV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *à l'occaſion de la nouvelle année : il lui parle de ſa ſituation, & d'une demarche de la Cour.*

Le 8. *Janvier* 1734.

JE reçois votre compliment, mon très cher Seigneur, avec toute la reconnoiſſance que je dois. Vous ne doutez pas de mon tendre & ſincere attachement pour vous. J'eſpere que les années n'y apporteront d'autre changement que celui de le fortifier & de le cimenter de plus en plus. Je demande à Dieu de tout mon cœur, que la verité qui a commencé de nous unir ſur la terre, acheve ſon ouvrage en nous réuniſſant pour jamais dans le ciel. Priez, mon très cher Seigneur, que je n'y mette pas obſtacle. Mes beſoins ſont grands.

grands, ma foibleſſe eſt extrême : mais Dieu eſt également puiſſant & miſericordieux. 1734.

Je ſuis à la Verune, & j'y ſuis content. Les Evêques ſont tranquilles. J'ai donné à manger avant mon depart à MM. d'Alby, d'Alais, & de Lodeve.

La Cour a addreſſé la Lettre circulaire pour le *Te Deum* à Meſſieurs les Grands-Vicaires de l'Evêché de Montpellier. Cela ſuppoſe que je ſuis mort. Ai-je donné lieu de le penſer ? Adieu, mon très cher Seigneur. Aimez-moi toujours comme je vous aime.

LETTRE DCCXLVI.

*Au Pere*** Prieur des Auguſtins de... Il admire ſes diſpoſitions.*

Le 10. *Janvier* 1734.

VOus ne pouviez, Mon Reverend Pere, me faire un preſent plus agreable au commencement de cette année, qu'en m'envoyant comme vous avez fait la copie de votre Lettre à votre Pere Provincial. Elle me paroit admirable. On ne peut mieux penſer ni mieux parler. Je ſuis auſſi très ſatisfait des raiſonnemens que vous employez contre M.*** Je prie Dieu, Mon Reverend Pere, de vous affermir de plus en plus dans les ſaintes diſpoſitions où je vous vois. Je lui demande la même choſe pour toute votre Communauté. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXLVII.

A M. de Pontleroi, *ſur un miracle imparfait.*

Le 10. *Janvier* 1734.

JE vous rends mille graces, Monſieur, de votre attention à m'inſtruire de l'évenement miraculeux operé ſur le jeune homme dont vous m'aviez fait l'honneur de me parler. Un miracle commencé n'eſt pas moins l'effet de la toute-puiſſance, qu'un miracle achevé : mais les hommes, qui ne voient pas le bras de Dieu dans des gueriſons parfaites, le verront-ils dans des gueriſons commencées ? Vous avez raiſon, Monſieur, de regarder la conduite de Dieu dans les gueriſons imparfaites, comme un voile ſous lequel Dieu ſe cache aux ſuperbes. Heureux ceux qui, comme vous, voient Dieu par tout où il eſt, & l'adorent ſous quelque forme qu'il ſe montre !

Je me fais deja un vrai plaiſir, Monſieur, de penſer que vous devez venir nous revoir. Je m'étois bien attendu que la lecture du Pere Queſnel vous ſeroit très avantageuſe. J'ai oui parler de Meſdemoiſelles de . . . Voulez-vous bien, Monſieur, leur temoigner que je ſuis plein de reſpect pour leur vertu, dont elles ont donné des marques ſi admirables ? Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXLVIII.

A M. le Comte de S. Florentin, *au ſujet de la Lettre circulaire du Roi, qui ordonne de faire chanter le* Te Deum *pour remercier Dieu des benedictions qu'il repand ſur les armes de Sa Majeſté.*

A la Verune le 13. *Janvier* 1734.

J'Ai l'honneur de vous écrire, Monſieur, au ſujet de la Lettre circulaire du Roi, qui ordonne de faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de la benediction qu'il repand ſur les armes de Sa Majeſté. Cette Lettre me fut remiſe ſous cette addreſſe : *A nos chers & bien amés les Vicaires Generaux de l'Evêché de*

1734. *Montpellier.* La vôtre qui l'accompagnoit étoit addreſſée de même: *A MM. les Vicaires Generaux de l'Evêché de Montpellier.* Deux partis ſe preſenterent à mon eſprit. Le premier, d'ordonner à mon Grand-Vicaire de vous renvoyer le paquet en vous marquant, Monſieur, que de tous les defauts le plus grand étoit le defaut de pouvoir; qu'il n'y avoit point ici de Grand-Vicaire de l'Evêché de Montpellier, mais qu'il y avoit un Evêque de Montpellier, & un Grand-Vicaire de l'Evêque de Montpellier en ſon abſence; que le ſiege n'étoit point vaquant; que j'étois graces à Dieu plein de vie; que les Lettres devoient m'être addreſſées; que mon Grand-Vicaire n'avoit d'autorité que celle que je lui donnois; qu'il ne pouvoit la recevoir d'ailleurs; & qu'il ſupplioit Sa Majeſté de vouloir bien faire reformer ſes ordres, parce qu'il n'auroit pu les mettre à execution ſans uſurper dans mon Dioceſe une autorité qu'il ſavoit bien ne pas avoir. Le ſecond parti que j'avois à prendre, étoit de regarder la Lettre comme ſurpriſe; d'avoir plus d'égard à la droiture du Roi, qu'à l'injure qui m'étoit faite ſous ſon nom; de ſuppléer par mon autorité à ce que l'on exigeoit d'un Grand-Vicaire qui n'exiſte point; de commencer par faire executer les pieuſes intentions de Sa Majeſté, me reſervant de lui porter mes plaintes, & de lui demander juſtice de l'inſulte que l'on a pretendu me faire: inſulte qui retombe ſur l'épiſcopat, & à laquelle Sa Majeſté n'a garde de vouloir ſe prêter. Je me ſuis arrêté à ce dernier, comme plus reſpectueux & plus conforme à mon zele pour le ſervice du Roi. Il m'a paru que je devois lui donner des preuves de mon devouement, dans le tems même que l'on ſe ſervoit de ſon nom pour me contriſter. Exterieurement le Roi me traitoit comme mort: pouvois-je lui marquer plus ſenſiblement que je ne le ſuis pas, qu'en me hâtant de rectifier ce qu'il y avoit d'irregulier, je dirai même d'injuſte, dans les ordres ſurpris à ſa religion? Je n'ai pas voulu y apporter le moindre retardement. J'ai ordonné à mon Grand-Vicaire de faire tout ce que j'aurois fait moi-même, ſi j'euſſe été à Montpellier. J'ai fait inviter en mon nom les Etats de la province & les Compagnies qui devoient aſſiſter à la ceremonie. Les intentions du Roi ont été ſuivies ponctuellement de ma part.

Il ne me reſte qu'à vous ſupplier, Monſieur, de repreſenter à Sa Majeſté que perſonne ne lui eſt plus ſincerement & plus reſpectueuſement attaché que je le ſuis; que je n'oublierai jamais ce que je dois à Ceſar, mais auſſi que j'eſpere n'oublier jamais ce que je dois à Dieu; que je tiens immediatement de Jeſus-Chriſt mon autorité; que je veux la lui remettre telle qu'il me l'a donnée; & que tandis qu'un ſi grand nombre de ſujets du Roi repandent leur ſang pour l'interêt de ſa couronne, il ſeroit honteux qu'un Evêque laiſſât entamer l'heritage de Jeſus-Chriſt. A Dieu ne plaiſe que je ſoupçonne Sa Majeſté d'y vouloir donner la moindre atteinte! Que ne feroit-elle pas pour la maintenir? Mais les Rois peuvent être ſurpris. Plus d'une fois je l'ai dit, parce que plus d'une fois j'ai été forcé de le dire. Sa Majeſté elle-même conviendra qu'en cette occaſion j'ai plus de raiſon que jamais de me le perſuader. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCXLIX.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, ſur ſon paſſage du Dioceſe de Soiſſons à celui de Troyes.*

Le 15. Janvier 1734.

JE ne reçois, Madame, aucune de vos Lettres, que je n'admire les dons que Dieu a mis en vous. Vous édifiez, vous conſolez, vous encouragez. Je ne puis m'empêcher d'envier le bonheur de M. de Troyes. Il a grande raiſon d'avoir mis tout en œuvre pour vous attirer dans ſon Dioceſe. Que ne ferois-je pas ſi j'étois

ſi j'étois le maître de procurer au mien cet avantage! Il y a eu un tems où les Egliſes ſe deroboient les reliques des Saints. Je voudrois être en état de commettre ce larcin à l'égard d'un membre vivant de Jeſus-Chriſt. Je ne ſai neanmoins, s'il ne m'eſt pas plus avantageux que vous ne me connoiſſiez que de loin. Que dis-je? Si vous étiez auſſi près de moi que vous le deſirez, & que je le voudrois, vous me connoitriez mieux, vous gemiriez, & vous prieriez avec plus d'ardeur pour mes beſoins. 1734.

Je voudrois bien que le petit Meſſager eût l'uſage de la parole: il vous diroit, Madame, l'accueil que je lui ai fait. Pouvoit-il n'être pas reçu avec empreſſement venant de votre part?

Vous redoutez la conduite des ames. Vous avez trop de religion pour ne pas trembler à la vue d'un fardeau qui eſt toujours au-deſſus des forces de l'homme. Mais vos craintes me raſſurent. Convaincue que vous ne pouvez rien, vous attendez tout de Dieu. Dieu ſera avec vous; & il ſera votre lumiere & votre ſalut.

Que la conduite de Dieu ſur ſon Egliſe eſt étonnante! S'il mettoit dans le cœur des Evêques ce qu'il met dans le vôtre, & dans celui d'un aſſez grand nombre de perſonnes de votre ſexe dont la foi m'eſt connue, nous aurions des Evêques dignes des premiers tems. Pourquoi ne le fait-il pas? Il faut que nous ayons étrangement abuſé de ſes dons, pour avoir merité qu'ils ſoient transferés aux membres les plus foibles. De tous les Evêques qui ſont actuellement à Montpellier, il n'y en a pas un de qui je puſſe tirer la centieme partie du ſecours, que je tirerois ſi vous étiez à leur place. Au contraire ils ne penſent qu'à aggraver mes liens; & ces jours-ci ils m'ont encore donné lieu de m'appliquer les paroles du Pſeaume: *Domine, quid multiplicati ſunt qui tribulant me? ... Multi dicunt animæ meæ: Non eſt ſalus ipſi in Deo ejus.* Que Dieu s'éleve, & qu'il m'arrache d'entre leurs mains. *Exurge, Domine; ſalvum me fac, Deus meus: quoniam tu percuſſiſti omnes adverſantes mihi ſine cauſa.* Pſ. III. 2. 3. 7. 8.

LETTRE DCCL.

A Madame de COETQUEN, *ſur l'état de ſa ſanté, ſur la fin de ſon triennal, & ſur quelques Ecrits contre les convulſions.*

Le 15. Janvier 1734.

VOUS m'affligez, Madame, & vous ajoutez affliction ſur affliction. Je ne vous croyois pas ſi près de la fin de votre dernier triennal, & je croyois votre ſanté moins en danger. J'eſpere neanmoins que le Seigneur vous conſervera encore pour le bien de la Congregation, & qu'il ne permettra pas que vous laiſſiez toutes vos cheres filles dans le deuil le plus amer.

Vous m'avez fait un vrai plaiſir de m'envoyer de quoi repondre à ce qu'avance l'Auteur des *Nouvelles Obſervations* pour contredire le miracle du Calvaire. Je ne pouvois concilier ce qu'il dit, avec le temoignage poſitif que la Communauté m'a rendu, qu'il ne s'eſt paſſé aucune indecence dans la Convulſionnaire. Je n'ai point vu l'Ecrit de M. de Lan; & ainſi j'ignore ce qu'il met ſur le compte de votre maiſon. Pour ce qui eſt du *ſupplement au Journal*, je ne l'ai point non plus. Mais je puis bien vous aſſurer, Madame, qu'il ne me fera rien perdre de l'eſtime que j'ai pour M. l'Abbé de Fernanville. Je prie Dieu d'être votre force & votre conſolation, & de vous tenir immuablement attachée à ſa cauſe. Le miracle de Pignan eſt commencé, mais il n'eſt pas achevé. En l'état où il eſt, nous ne pouvons nous en ſervir contre les incredules. Je ſuis avec reſpect, &c.

1734.

LETTRE DCCLI.

*A Mademoiselle de ***, sur le succès d'une Lettre qu'avoit écrit le Prelat.*

Le 15. Janvier 1734.

JE benis Dieu, Mademoiselle, de ce que ma reponse à M. *** a été également bien reçue de toutes les parties intereſſées. J'espere que la condescendance dont on a usé en cette occasion, ne sera nuisible à qui que ce soit. Je vois dans cet Ecclesiastique beaucoup d'humilité, & dans les personnes qu'il conduit, de l'amour pour la verité. Ce n'est même que parce que l'on aime la verité, que l'on craint de le perdre. Cette crainte est juste; mais il ne faut pas qu'elle aille trop loin. Si la tentation vient, il faut être bien aise que celui que l'on aime fasse son devoir.

Vos conjectures sur les Cometes sont bien fondées. Vous en entendrez parler incessamment. Demandez à Dieu, Mademoiselle, qu'il me donne toute l'activité & la force dont j'ai besoin pour arrêter leurs mauvaises influences.

Je suis bien touché de vos maux, & bien édifié de votre patience à les supporter. Commencer l'année par souffrir, c'est la commencer comme Jesus-Christ. Il prend le nom de Sauveur dans les souffrances: souffrons donc avec lui, si nous voulons qu'il nous sauve. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCLII.

A des Religieuses. Il les avertit d'être en garde contre un seducteur.

Le 15. Janvier 1734.

NE craignez point, mes très cheres Sœurs, pour la personne dont le souvenir est toujours si profondément gravé dans votre cœur. Elle n'a aucune relation dans le lieu que vous me marquez. Elle jouit d'une très bonne santé, & elle pense très souvent à ceux & à celles qui s'intereſſent à ce qui la regarde.

Vous faites bien de vous tenir sur vos gardes avec l'homme qui demande que vous fassiez quatre pas, quand il en fait un. C'est à lui à venir à vous, parce que vous êtes dans la voie qui conduit à la vie. Vous proposer de vous detourner de cette voie, c'est vous proposer de choisir celle qui conduit à la mort. Rien de si ordinaire dans un tems de persecution, que de s'élever en public contre ceux que l'on admire en secret. C'est que l'on aime plus la gloire qui vient des hommes, que celle qui vient de Dieu. Souvenez-vous toujours de moi devant le Seigneur. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, mes très cheres Sœurs, entierement à vous.

LETTRE DCCLIII.

A M. de MONTGERON *Conseiller au Parlement de Paris. Il le remercie des temoignages de son amitié.*

Le 15. Janvier 1734.

JE suis penetré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance pour les marques d'amitié que vous voulez bien me donner. Dieu, en m'uniſſant à ceux qu'il a remplis de son esprit, me dedommage de toutes les insultes que je reçois de la part des enfans des hommes. Leur malice n'a point de bornes: mais j'espere que Dieu me fera la grace de repousser leurs traits, & qu'il ne permettra pas qu'ils prevalent contre moi.

Je ne perds point de vue le miracle que Dieu a operé dans mon Dioceſe. J'acheverai,

cheverai, s'il plaît au Seigneur, ce que j'ai commencé. Mais je suis accablé 1734.
d'affaires, & j'ai besoin d'un peu de tems pour tout executer. Je suis, &c.

LETTRE DCCLIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il l'informe de ce qui s'est passé à l'occasion des Etats, d'une entreprise de M. de Narbonne, & des dispositions des Prelats.*

Le 22. Janvier 1734.

UN *Te Deum* m'a causé bien des tracasseries, mon très cher Seigneur. M. de S. Florentin addressa la Lettre du Roi *aux Vicaires generaux de l'Evêché de Montpellier:* ce qui suppose le siege vacant. Vous jugez bien que je n'ai pas laissé passer cette insulte sans m'en plaindre. J'ai l'honneur de vous envoyer ma reponse.

Autre affaire. M. de Narbonne s'avisa à la fin du *Te Deum* de donner solemnellement la benediction au peuple. M. d'Alby lui dit qu'il le pouvoit, & qu'il en feroit autant dans la province d'Alby. Quelques autres Evêques approuverent cette entreprise. Le lendemain M. de S. Pons * qui s'étoit absenté du *Te Deum*, en fit des plaintes un peu dures à M. de Narbonne. Quelques autres pensoient comme lui sur le fonds. M. de Narbonne repondit qu'il croyoit que c'étoit un droit attaché à sa dignité de Metropolitain; mais que puisque ces Messieurs le lui disputoient, il consulteroit à Paris, & que si on lui disoit qu'il n'avoit pas ce droit, il y renonceroit absolument. Tout ceci s'est passé sans moi: aussi irai-je en avant. Je pousserai l'affaire jusqu'au bout. Avez-vous connoissance, mon très cher Seigneur, d'un Arrêt du Parlement de Paris en faveur de l'Archevêque de Sens, qui lui donne droit d'officier pontificalement dans toute sa province? Cet Arrêt est cité dans les nouveaux Memoires du Clergé, Tome II. page... Quel est l'usage de votre province? Je ne le crois pas different des autres. Et je m'imagine que si M. Languet venoit dans votre Dioceſe y faire les fonctions pontificales, vous ne seriez pas trop d'humeur de le souffrir.

* M. Guenet.

Je ne vous parlerai point d'un autre procedé des Etats. Je les avois fait inviter en la personne de M. de Narbonne, pour assister à la ceremonie, & en même tems je leur offrois ma maison pour s'y assembler selon l'usage. M. de Narbonne n'osa me nommer dans le rapport qu'il fit. On avoit deja pris la resolution de ne pas s'assembler de l'Evêché.

Enfin j'ai reçu une Lettre de M. de S. Florentin pour me defendre de la part du Roi, non seulement d'assister à l'Assemblée provinciale qui se tint le 12. à Montpellier, mais même pour n'y pas envoyer. Trois Evêques, savoir Nîmes, S. Pons & Usez, avec les deputés du second Ordre de leurs Dioceses, y demanderent que l'on chargeât les Deputés de solliciter la tenue d'un Concile provincial. Les autres dirent qu'il y avoit defense du Roi de traiter d'autres affaires que des affaires temporelles. Un seul, qui fut M. de Lodeve, dit qu'il ne convenoit pas de demander un Concile provincial dans le tems qu'on demandoit un Concile national. Pas un n'eut la hardiesse de se declarer pour la verité & pour la justice. Les trois premiers firent inscrire dans le Procès-verbal leur demande, & on y inscrivit en même tems le refus que l'on avoit fait. Voilà, mon très cher Seigneur, le journal abregé de ce qui me concerne. On attend incessamment les ordres pour un nouveau *Te Deum*. Nous verrons ce qu'il produira.

J'ai vu le valet de chambre de M. d'Alby, qui reconnoit qu'il s'est operé sur lui un miracle très réel. Quelqu'un en ayant parlé publiquement chez M. d'Alby, ce Prelat dit au valet de chambre que, si le bruit de cette gueriſon alloit jusqu'aux oreilles du Ministre, & qu'il lui en temoignât son mecontentement, il seroit

obligé

1734. obligé de le renvoyer. M. d'Alby croit les miracles. MM. de Beziers, d'Agde, de S. Papoul, du Pui, de Lodeve, les croient auſſi. Mais il n'eſt pas donné à tous de confeſſer de bouche ce que l'on croit de cœur.

J'attends avec impatience ce que vous nous promettez. Ne doutez jamais, mon très cher Seigneur, de mon tendre & reſpectueux attachement.

LETTRE DCCLV.

A. M. l'Evêque de SENEZ, *ſur les mêmes ſujets.*

Le 23. Janvier 1734.

J'Ai reçu, Monſeigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis peu. J'aurois bien voulu y repondre ſur le champ, mais je ſuis obligé de partager mon attention pour repouſſer les aſſauts qu'on me livre de jour en jour. Procedés étonnans de la part de la Cour, qui addreſſe *aux Grands-Vicaires de l'Evêché de Montpellier*, des ordres pour faire chanter un *Te Deum*. Entrepriſe de M. de Narbonne, qui donne la benediction ſolemnelle au peuple dans mon Egliſe cathedrale à la fin du *Te Deum*. Lettre de M. de S. Florentin qui me defend de la part du Roi, non ſeulement d'aſſiſter à l'Aſſemblée provinciale qui ſe tenoit le 12. à Montpellier, mais encore d'y envoyer. Vous jugez bien, Monſeigneur, que toutes ces batteries dreſſées contre moi demandent que je me defende. C'eſt ce qui m'a occupé & ce qui m'occupe encore à preſent. Je ne prevois pas que j'aye un moment de tranquillité tant que les Etats dureront. Priez le Seigneur de me donner les lumieres & la force dont j'ai beſoin. Elevez vos mains ſur la montagne, tandis que je ſuis obligé de combattre dans la plaine.

Que le Seigneur ajoute encore à vos années, & qu'il vous donne les jours de Moïſe ſon ſerviteur. Je le ſouhaite, non pour vous, mais pour nous à qui vous êtes neceſſaire. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCLVI.

A M. l'Archevêque de NARBONNE. *Il ſe plaint de l'entrepriſe de ce Prelat ſur ſa juriſdiction.*

Le 25. Janvier 1734.

PERMETTEZ-MOI, Monſeigneur, de me plaindre à vous-même de la neceſſité où vous m'avez mis d'avoir un procès avec vous. Vous voyez tout d'un coup de quoi je veux parler. Vous avez donné la benediction ſolemnelle dans mon Egliſe cathedrale. Vous avez entrepris ſur ma juriſdiction. Je ſuis obligé de ſoutenir les droits des Evêques, bleſſés en ma perſonne. Mais je ne puis me conſoler de voir que ce ſoit avec vous, Monſeigneur, que j'aye ce differend.

Vous croyez que la dignité de Metropolitain vous donne le droit de benir le peuple, & d'exercer les fonctions pontificales dans toute la province de Narbonne. Pourquoi faut-il que mon Dioceſe ſoit le premier dans lequel on commence à exercer ce pretendu droit? Seroit-ce parce que je ſuis le plus ancien Evêque de la province? Mais étant le plus ancien, je dois mieux ſavoir quels ſont mes droits; & l'on a du s'attendre qu'après trente-ſept années d'épiſcopat je ne ſouffrirois pas une pareille innovation.

On m'a voulu dire que la choſe s'étoit faite ſans beaucoup de reflexion de votre part, & que vous ne vous y étiez determiné, que parce que dans le moment on vous inſinua que vous le pouviez. Je vous ai rendu plus de juſtice, Monſeigneur. J'ai penſé qu'un Prelat ſage & prudent comme vous l'êtes, ne fait point de pareilles demarches ſans les avoir concertées; & j'en ai conclu qu'en venant

à la

à la ceremonie du *Te Deum*, vous étiez bien resolu de faire ce que vous avez fait. 1734.
On ne peut plus le revoquer en doute, depuis que vous avez fait inscrire dans le Procès-verbal des Etats, que vous avez donné la benediction épiscopale à la fin du *Te Deum*.

Je n'ai garde, Monseigneur, de vous soupçonner d'avoir voulu profiter de mon absence & de la situation où je me trouve. Après tous les discours avantageux que je sai que vous avez tenus à mon sujet, j'écarterai toujours avec soin tout ce qui pourroit me donner de vous des idées, que je ne pourrois allier avec les sentimens de reconnoissance que je suis resolu de conserver pour vos bontés.

J'attribue plutôt votre entreprise sur ma jurisdiction, à un peu trop de prevention en faveur de la vôtre. Les hommes aiment à se flatter. Quelques textes d'Auteurs qui se sont trompés eux-mêmes, ou que l'on aura interpretés trop favorablement, vous auront jetté dans cette erreur. La possession est pour moi. Personne ne peut me la contester. Je ferai voir en tems & lieu que je suis également fondé en droit. Ce n'est point mon affaire particuliere: c'est l'affaire de tous les Evêques. J'espere de les trouver disposés à concourir avec moi pour nous defendre mutuellement. Je commence, Monseigneur, par me mettre en regle avec vous. J'attends des Lettres d'appel au Parlement de Toulouse, que vous voudrez bien me permettre de vous faire signifier. Je tâcherai avec la misericorde de Dieu de n'oublier jamais en plaidant contre vous, que je suis chretien, Evêque, & votre ancien ami. Ces qualités m'imposent des devoirs qui me sont très presens. La Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire pour vous prevenir sur mes demarches, est le modele que je veux suivre jusqu'à la fin. Je suis resolu de defendre mes droits avec fermeté. Mais en conservant mes droits, je croirois avoir tout perdu si je perdois la charité. Je suis avec respect, &c.

Acte d'opposition.

LE vingt-troisieme Janvier mil sept cent trente quatre après midi, au lieu de la Verune Dioceſe de Montpellier, par devant nous Notaire Royal & Apostolique de ladite ville & temoins sous-nommés, fut present Illustrissime & Reverendissime Seigneur Monseigneur Charles-Joachim Colbert Evêque de Montpellier, Conseiller du Roi en tous ses conseils, Comte de Mauguio & de Montferrand, Marquis de la Marquerose, Baron de Sauve, Seigneur de la Verune & autres lieux, lequel nous a exposé qu'il n'a pu apprendre qu'avec douleur & surprise que, contre ses droits & ceux de tous les Evêques ses illustres collegues, & contre les regles fondamentales du gouvernement ecclesiastique confirmées par un usage des plus anciens, M. l'Archevêque de Narbonne avoit donné le 10. de ce mois la Benediction solemnelle au peuple dans l'Eglise cathedrale de Montpellier, à l'occasion d'un *Te Deum* où il assistoit avec les Etats de la province; & que pour donner plus d'autorité à cette action, il en avoit fait charger le Procès-verbal des Etats, qui fut lu le vingtieme de ce mois dans l'Assemblée desdits Etats. Et comme une pareille entreprise ne tend qu'à depouiller ledit Seigneur Evêque requerant de ses droits les plus legitimes, & qu'il ne sauroit prendre trop promtement les voies que lui offrent les loix pour s'y opposer, il nous requiert de lui donner Acte de la protestation qu'il fait que, sans se departir du respect qu'il a & qu'il aura toujours pour M. l'Archevêque de Narbonne, il est opposant, & en tant que de besoin appellant comme d'abus, de tout ce qui a été ou pourra être par lui fait à l'avenir en cette occasion; qu'il en poursuivra incessamment la declaration de nullité, où & par devant qui il appartiendra; qu'il demandera d'être maintenu dans le droit de faire lui seul les fonctions épiscopales dans l'étendue de

1734. ſon Dioceſe, avec defenſes à M. l'Archevêque de Narbonne & à tous autres Archevêques & Evêques, d'y faire aucun acte de jurisdiction immediate. Et de tout ce que deſſus nous dit Notaire ſouſſigné avons donné Acte audit Seigneur Evêque, pour lui ſervir ainſi & par devant qui il appartiendra. Fait & paſſé dans le Château de la Verune en preſence de, &c.

LETTRE DCCLVII.

A un Benedictin. Il lui conſeille de tolerer les Superieurs intrus.

Le 1. *Fevrier* 1734.

J'Ai lu, Mon Reverend Pere, le Memoire que vous m'avez addreſſé. Je n'ai aucune peine à y donner mon approbation. Le cas des Religieuſes de Port-Royal eſt different de celui de la Congregation de S. Maur. Si le très grand nombre de vos maiſons eût été dans la diſpoſition de rejetter le pretendu Chapitre, & que l'on eût trouvé à peine quelques Religieux qui euſſent voulu accepter les charges, il n'y a pas de doute qu'il auroit fallu prendre le parti de ne point obéir aux intrus. Mais dans l'état où vous êtes, ne point obéir aux intrus avec les precautions dont on eſt convenu, c'eſt renverſer votre Congregation. Ne me citez point les maximes de droit, parce qu'elles n'ont pas été faites pour vous. L'exemple de ce qui eſt arrivé à la Congregation de S. Maur eſt unique. On renverſe vos ſtatuts, & vous n'avez point de tribunal ouvert pour vous en plaindre. Quel parti prendre? Celui de ſouffrir, en attendant qu'il plaiſe à Dieu de prendre lui-même en main la defenſe de votre cauſe. Vous aimez l'ordre: vous voulez maintenir la regle. Je loue votre zele; mais prenez garde où il conduit: à cauſer un deſordre beaucoup plus grand que celui auquel vous voulez remedier. Voilà, Mon Reverend Pere, ce que je dirois à ceux de vos Confreres pour leſquels vous me conſultez, ſi je les avois près de moi. Je ſouhaite que ma Lettre faſſe ſur eux l'impreſſion que vous en eſperez. Je les prie même très tendrement de reprendre leurs premiers ſentimens. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCLVIII.

*A un autre Benedictin. Au ſujet de Dom *** Prieur.*

Le 1. *Fevrier* 1734.

JE ne ſai, Mon Reverend Pere, ce que je puis avoir dit, lorſque l'on m'a parlé de Dom ***; mais certainement je n'ai jamais penſé qu'il dût quitter ſa place. Je ſerois bien fâché qu'il le fît. Plût à Dieu que tous les Prieurs fuſſent dans les diſpoſitions où il eſt! Peut-être auroit il du proteſter avec vous contre le dernier Chapitre. Il me ſemble qu'il y a des Prieurs qui l'ont fait. En tout cas les diſpoſitions connues de Dom *** & la maniere dont il ſe conduit avec vous, doivent le raſſurer. Dans le deſaſtre où eſt aujourd'hui votre Congregation, tâchons d'en ſauver les debris. Il lui importe d'avoir encore quelques Prieurs qui, ſous un titre tel quel, conſervent l'ancien eſprit. C'eſt une ſemence dont il faut eſperer que Dieu ſe ſervira pour faire refleurir Iſrael, quand le tems de ſes miſericordes ſera arrivé. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, &c.

LETTRE DCCLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des diſpoſitions de M. de Narbonne, & de l'état du procès.* *Le* 12. *Fevrier* 1734.

JE vous rends graces, mon très cher Seigneur, du petit Mandement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il me paroit bien fait & plein de religion.

Ma

Ma reponſe à M. de S. Florentin n'étoit point arrivée, quand les Lettres pour le ſecond *Te Deum* ont été expediées. Il a été remis après les Etats. Je le chantai Dimanche dernier, M. de Narbonne étant encore à Montpellier. Il n'eſt pas content que je porte l'affaire de la Benediction au Parlement de Toulouſe. Puis-je abandonner les droits des Evêques? Si j'étois demeuré tranquille, le ſecond *Te Deum* ſe ſeroit chanté pendant la tenue des Etats; & l'année prochaine M. de Narbonne y auroit officié pontificalement à l'ouverture: après quoi les Metropolitains auroient fait des entrepriſes continuelles dans tous nos Dioceſes. 1734.

Vos dernieres nouvelles ſur le miracle de Seignelai me font grand plaiſir. J'attends avec impatience le Mandement que vous devez publier à cette occaſion. Tous les Evêques ſont partis: nous commençons à reſpirer.

LETTRE DCCLX.

*A Madame de *** ſur la mort de ſon fils unique.*

Le 12. Fevrier 1734.

JE n'ai, Madame, aucune peine à comprendre que votre ame eſt accablée de douleur. Une mere peut-elle perdre un fils unique, & n'en être pas touchée? Vous aimiez celui que vous pleurez, & vous en étiez tendrement aimée. La douleur que vous reſſentites lorſque vous le mites au monde, n'égale point celle que cauſe ſa ſeparation. Vous faites bien, Madame, de chercher votre conſolation dans celui qui eſt vraiment le conſolateur des veuves: mais je ne puis approuver que vous lui demandiez un miracle. Dès que Monſieur votre fils eſt mort d'une maniere très chretienne, cherchez dans les diſpoſitions où il eſt mort, le ſoulagement de votre douleur. Pourquoi voulez-vous que Dieu vous faſſe connoître qu'il lui a fait miſericorde? Eſperez, ayez confiance; mais n'exigez pas de Dieu de vous reveler ce qu'il y a lieu de croire qu'il veut vous cacher.

Au reſte je vous loue, Madame, de la confiance que vous avez en l'interceſſion du bienheureux Pâris. Je vous enverrai avec grand plaiſir mon Inſtruction ſur les miracles; mais j'ai beſoin que vous m'indiquiez par quelle voie vous ſouhaitez que je vous l'envoye. Le paquet ſera gros par la poſte. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCLXI.

A Madame la Marquiſe de VIEUXPONT. *Il loue ſa foi & en admire les effets.*

Le 12. Fevrier 1734.

LA Lettre, Madame, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'a rien ajouté à l'idée que j'avois conçue de votre foi. Votre reputation vous precede, & porte par tout la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Je regarde la demarche de Madame votre ſœur, comme le fruit de vos exhortations. Quand on eſt penetré de l'amour de la verité, on eſt bien éloquent. Le cœur parle; & que ne dit-il pas au cœur d'une ſœur qui ſe ſent aimée d'un amour ſi pur & ſi élevé? Heureuſe union! Qu'elle porte toujours des fruits de cette nature! Ils ne peuvent que donner la vie. Ils ſont la gloire de ceux de qui ils partent, & la joie de ceux qui les voyent. Je ſuis avec reſpect, &c.

1734.

LETTRE DCCLXII.

A Madame de BERINGHEN *Abbeſſe de Faremoutier. Il benit Dieu du goût qu'il lui inſpire pour la verité.*

Le 12. *Fevrier* 1734.

QUE je m'eſtime heureux, Madame, d'être depoſitaire de l'alliance nouvelle que vous venez de contracter avec Dieu! Les engagemens que vous prenez pour reparer une faute ſi peu connue dans le tems où nous vivons, me portent à benir Dieu de la grande & très grande miſericorde qu'il vous fait. Vous vous uniſſez à ceux que le monde condamne, parce qu'ils ont pour eux la verité qui condamne le monde. Qui vous a donné des yeux pour faire ce diſcernement? C'eſt à l'école du S. Eſprit que vous avez été inſtruite. Apprendre à connoître Dieu, à lui être fidele, à renoncer à tout, parce qu'on veut qu'il ſoit lui-même notre tout: heureux les diſciples du maître qui donne de telles leçons & qui les grave dans le cœur! Vous vous rejouiſſez, Madame, des miracles que Dieu opere ſur les corps. Je le benis avec vous du miracle qu'il a operé ſur votre ame, en lui donnant la connoiſſance & le goût de la verité. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCLXIII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *au ſujet de l'entrepriſe de M. de Narbonne.*

Le 24. *Fevrier* 1734.

JE ne doute point, Monſeigneur, que Votre Eminence n'ait été informée de ce qu'a fait M. l'Archevêque de Narbonne contre ma juriſdiction, durant la tenue des derniers Etats. Ce Prelat à la fin d'un *Te Deum* où les Etats avoient été invités, entreprit de donner la Benediction ſolemnelle dans mon Egliſe cathedrale. Je demeurai pluſieurs jours dans le ſilence, pour voir ſi l'étonnement que cauſa cette innovation, ne le porteroit pas à en arrêter les ſuites. On m'aſſura que ſur les plaintes de quelques Evêques M. de Narbonne avoit promis de conſulter l'affaire; & juſqu'à la deciſion, de ne pas aller en avant. Cependant j'appris peu de jours après, que le Procès-verbal des Etats faiſoit mention de la benediction donnée par M. de Narbonne. En même tems je ſus que l'on alloit recevoir de nouveaux ordres du Roi pour un ſecond *Te Deum*. Ces deux circonſtances me mirent dans la neceſſité d'arrêter M. de Narbonne, en portant l'affaire au Parlement de Toulouſe.

Votre Eminence comprend que ce n'eſt point mon affaire particuliere, mais l'affaire de tous les Evêques; qu'elle peut avoir des ſuites fâcheuſes; qu'il n'eſt pas naturel de penſer que tous veuillent ceder leurs droits, & laiſſer introduire dans leurs Dioceſes une diſcipline qui en renverſeroit l'ordre établi par les Canons. C'eſt parce que je prevois de nouvelles brouilleries, que je ſuis bien aiſe, Monſeigneur, de me juſtifier dans votre eſprit. Je crains que les diſpoſitions peu favorables où l'on eſt pour moi à la Cour, ne portent à me regarder comme l'auteur du trouble. Cependant je ſuis la partie lezée. Je n'attaque point. Je ne fais que me defendre; & ſi l'on veut me rendre juſtice, il eſt aiſé de voir que les motifs qui me pouſſent à agir, ſont purs & deſintereſſés. Mon interêt perſonnel ſeroit de me concilier la bienveillance de M. de Narbonne. Pourrois-je le flatter davantage, que de lui laiſſer prendre dans mon Dioceſe une autorité qu'il croit attachée à ſa dignité de Metropolitain? Mais j'ai eu la conſolation d'apprendre que des Evêques mêmes qui me ſont oppoſés ſur d'autres points, ont encore aſſez bonne opinion de moi, pour croire que leurs droits ne riſquent rien entre

entre mes mains, & que je ne ſerai jamais aſſez lâche pour les abandonner. Je ne feins point de dire à Votre Eminence que je fais travailler à un Memoire pour établir le droit des Evêques, & montrer combien il leur importe d'intervenir dans cette cauſe, & d'arrêter dès ſa ſource une entrepriſe qui mettroit la confuſion & la diviſion par tout. Permettez-moi de vous demander, Monſeigneur, ſi, étant Evêque de Frejus, vous auriez vu tranquillement M. l'Archevêque d'Aix venir faire les fonctions pontificales dans votre Dioceſe. Je ne crois pas M. le Cardinal de Biſſy plus diſpoſé à ſouffrir que M. l'Archevêque de Paris vînt officier dans l'Egliſe de Meaux. Je ne me ſers de ces exemples que pour faire ſentir à Votre Eminence, qu'on ne peut trouver mauvais que je prenne toutes les voies convenables pour ſoutenir mes droits. Je fais ce que vous auriez fait, Monſeigneur. Jugez-moi comme vous auriez voulu que l'on vous jugeât, & je n'ai plus rien à deſirer. Je ſuis avec reſpect, &c. 1734.

LETTRE DCCLXIV.

A un Benedictin. Il lui prouve qu'on peut & qu'on doit tolerer les Superieurs intrus.

Le 26. Fevrier 1734.

JE n'ai pu repondre plutôt, Mon Reverend Pere, à votre Lettre du 23. Janvier. La difficulté que vous me propoſez, ne me fait point changer de ſentiment. Il me paroit que vous raiſonnez ſur un principe ruineux. Il y a un defaut de miſſion, qui eſt inſeparable de l'intruſion. Arſace étoit un Intrus. Quelle miſſion avoit-il pour gouverner l'Egliſe de Conſtantinople? On pouvoit lui dire: Vous venez comme un voleur, non comme un Paſteur. Cependant S. Chryſoſtôme dit: *Communiquez avec Arſace, mais ne ſouſcrivez pas à ma condamnation.* Pourquoi ne voulez-vous pas qu'on vous diſe la même choſe, à l'égard des Superieurs élus dans le pretendu Chapitre tenu l'année derniere à Marmoutier? Ces Superieurs n'ont pas reçu du Roi l'autorité de vous gouverner, mais ils ont uſurpé celle qui eſt accordée à vos Superieurs par les Bulles d'érection de votre Congregation. Le malheur de votre Congregation eſt que les puiſſances qui devroient vous proteger ſe ſont laiſſées ſurprendre; & qu'aujourd'hui vous n'avez point de tribunal ouvert, ni à Rome, ni en France, pour obtenir juſtice. Il y a mille raiſons pour chaſſer les intrus; mais en attendant que vous puiſſiez les faire valoir, vous n'avez pas d'autre parti à prendre pour conſerver la Congregation, que de vous ſoumettre, comme on ſe ſoumet à des gens qui ont un titre coloré. Si tous les membres de la Congregation avoient pu ſe réunir, il auroit fallu rejetter les intrus; mais dans la ſituation où vous vous trouvez, ce parti eſt impraticable. Si la moitié des Religieux refuſoit l'obéiſſance à ceux qui portent le nom de Superieurs, & que l'autre en uſât autrement, ce ne ſeroit plus que diviſions, que ſchiſmes; & dès lors il vaudroit mieux vous ouvrir la porte, & vous licentier. Tolerez donc ce que vous ne pouvez empêcher. L'amour de la verité conduit-il à rompre l'unité? Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXV.

*Au Pere de *** Prêtre de l'Oratoire. Il repond à ſes queſtions.*

Le 26. Fevrier 1734.

LA multiplicité des affaires m'oblige, Mon Reverend Pere, à vous repondre en peu de mots.

1. Il eſt permis de taire une verité; mais il n'eſt jamais permis de parler con-

1734. tre la verité. Quand Samuel alla sacrer David, il dit qu'il venoit offrir un sacrifice. En cela il disoit une verité; mais il en taisoit une autre, qui étoit celle que Saül auroit voulu savoir.

2. Je ne crois point que les Regens dans l'Oratoire puissent s'occuper à composer des pieces de Theatre, ni qu'ils puissent les faire representer. *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probavit.* C'est traiter le Theatre d'une maniere bien favorable, que de le mettre au rang des affaires seculieres. Je suis très parfaitement, &c.

2. Tim. II. 4.

LETTRE DCCLXVI.

A M. de Lastre, *au sujet de la Sœur des Anges.*

Le 1. *Mars* 1734.

VOus ne pouviez me faire plus de plaisir, Monsieur, que de me donner des nouvelles de la Sœur des Anges. Je vous sai un gré infini du soin que vous vous donnez pour elle. Il y a long-tems que j'admire le courage de cette fille. Je n'en sai aucune dont la persecution ait été si dure & si longue. Mille fois j'ai desiré de trouver le moyen d'adoucir ses liens. J'approuve très fort le plan que vous proposez: mais pourquoi attendre au mois de Mai? Les amis ne doivent point s'endormir, s'ils ont quelque esperance de réussir. Je leur en écrirai pour les presser. Cette fille est de Paris. Son pere & sa mere sont morts. La personne que vous m'indiquez, ne lui connoit aucuns parens qui puissent parler pour elle. Sa foi & sa vertu y suppléent abondamment. Elle a d'ailleurs beaucoup d'esprit.

Temoignez, je vous prie, à Madame de *** que je suis très reconnoissant des attentions qu'elle veut bien avoir pour cette fille, & de sa politesse pleine de charité à mon égard. Je suis presque tenté de me regarder comme le Pasteur des ouailles qui sont demeurées fideles à feu M. de Boulogne. Je ne crois pas qu'il me desavoue dans le sein de la verité où il est. Et je crois voir dans le cœur des ouailles les mêmes dispositions à mon égard.

Je goute très fort le projet de M. le Chevalier de Soldevilla. Je ne puis que l'encourager à executer tout ce que Dieu lui a mis dans le cœur. Rien de plus édifiant que la double resolution qu'il prend. J'ai une ferme confiance que Dieu la benira.

LETTRE DCCLXVII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur la publication du miracle de Seignelai, sur l'entrepriſe de M. de Narbonne, & sur les dispositions de la Cour à cet égard.*

Le 8. *Mars* 1734.

NOus ne sommes pas maîtres des évenemens, mon très cher Seigneur. Les dispositions où vous êtes, tiennent lieu de tout devant Dieu. Ce n'est ni par indifference ni par lâcheté que vous avez suspendu la publication de votre Mandement. Personne ne peut vous la conseiller dans les circonstances où vous vous trouvez. J'espere neanmoins que les obstacles cesseront, & que nous aurons la consolation d'entendre votre voix.

J'ai écrit au Cardinal pour le prevenir sur l'affaire que j'ai avec M. de Narbonne. Je fais travailler à un Memoire pour établir le droit des Evêques. M. de Narbonne s'est embarqué mal à propos. Il a agi sur de fausses idées qu'il s'étoit formées des droits des Metropolitains. Je n'oublierai rien pour le detromper.

Les ordres pour le second *Te Deum* étoient expediés avant que M. de S. Florentin eût reçu ma Lettre. Le *Te Deum* a été differé, & c'est moi qui l'ai chanté après les Etats. M. le Cardinal a dit à mon frere: *M. l'Evêque de Montpellier étoit fondé dans les plaintes qu'il faisoit.* Voilà la premiere fois depuis vingt ans

ans qu'on avoue à la Cour que j'ai raiſon; mais pourtant ſans me faire aucune ſatisfaction, car M. de S. Florentin n'a pas ſeulement daigné me faire reponſe. Je vous ſouhaite une ſainte & heureuſe quarantaine. Recevez, mon très cher Seigneur, les aſſurances de mon tendre & reſpectueux attachement. 1734.

LETTRE DCCLXVIII.

A un Benedictin, ſur un Ecrit contre Dom la Taſte, qu'il avoit communiqué au Prelat.

Le 9. Mars 1734.

VOus voulez, Mon Reverend Pere, que je vous marque ce que je penſe de l'Ecrit que vous m'avez addreſſé. Je voudrois dans le preambule un peu plus de naturel. Le corps de l'Ouvrage contient aſſez de faits pour renverſer votre adverſaire. Il y a même du tour dans l'uſage que vous en faites. Mais il eſt fâcheux que vous n'ayez pas eu tous les Livres dont vous aviez beſoin pour perfectionner votre travail. On a imprimé un petit Ouvrage intitulé : *Eclairciſſement ſur les miracles*, que l'on a diviſé en deux parties. La premiere contient des exemples de gueriſons miraculeuſes operées par degrés, imparfaites, ou accompagnées de douleur, &c. La ſeconde partie rapporte des exemples de miracles accompagnés de convulſions. Ils ſont tirés des Bollandiſtes & des Annales des Saints de votre Ordre. Depuis ce tems on a decouvert dans les vies des Saintes myſtiques, la plûpart des traits que l'on trouve aujourd'hui dans les Convulſionnaires. Un homme qui écrit pour le public doit lire tout ce qui ſe fait de part & d'autre. Dans le lieu où vous êtes, tout vous manque; & dès lors vous ne pouvez écrire que pour votre ſatisfaction particuliere. Je voudrois, Mon Reverend Pere, que l'on vous mît en état de faire uſage du talent que Dieu vous a donné. En peu de tems il ſeroit aiſé de vous former. Un reviſeur exact vous apprendroit à châtier votre ſtyle, & à lui donner la pureté qui lui manque en quelques endroits.

Je ne laiſſe pas, Mon Reverend Pere, de vous être très obligé de l'Ecrit que vous m'avez envoyé. Il y a dans les recherches que vous faites, des exemples de miracles dont on peut ſe ſervir très utilement. Je vous exhorte de tout mon cœur à continuer votre travail. L'exercice contribue beaucoup à former un Auteur. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXIX.

A un autre Benedictin Prieur de. . . ſur l'Ecrit de ſon Confrere.

Le 9. Mars 1734.

JE ne puis que vous louer, Mon Reverend Pere, d'avoir excité le Pere*** à refuter un Auteur, qui fait un bien mauvais uſage de l'inſtruction qu'il a reçue dans la Congregation de S. Maur. Il a avancé des principes étonnans dans ſa III. Lettre; & il eſt encore plus étonnant qu'on les lui ait laiſſé debiter impunement. Mais aujourd'hui tout pouvoir eſt donné pour le mal : *Hæc eſt hora. . . & poteſtas tenebrarum.* Ce ſeroit une très bonne choſe, que Dom la Taſte fût repouſſé par un membre de la Congregation. Mais il faudroit que le Pere *** fût plus à portée qu'il n'eſt des ſecours dont il a beſoin pour écrire. Je lui dis avec liberté ce que je penſe de ſon Ouvrage. Ce Religieux a certainement du talent. Il eſt fâcheux qu'on ne puiſſe pas en tirer tout le fruit que l'on voudroit. Luc. XXII. 53.

LET-

1734.

LETTRE DCCLXX.

A un Benedictin, au ſujet de l'inſtallation d'un Prieur intrus.

Le 10. *Mars* 1734.

J'Ai lu avec édification, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous m'avez écrite le 19. du mois dernier. Il ſeroit bien à deſirer que l'on trouvât dans tous les membres de la Congregation de S. Maur, à qui Dieu a donné du zele pour la verité, les mêmes diſpoſitions qu'en vous. Vos Confreres devoient proteſter par écrit, & demander Acte de leur proteſtation: ou du moins il falloit, après avoir fait ces deux choſes de vive voix, en dreſſer un Acte, & me l'envoyer ou à quelque autre Evêque, avec pouvoir d'en faire uſage quand les beſoins de l'Egliſe le demanderoient. J'aurois voulu que vous-même, Mon Reverend Pere, vous euſſiez fait mention dans votre Lettre, de la proteſtation que je ſuppoſe que vous avez faite en Chapitre. Car ſi vous avez laiſſé prendre au nouveau Prieur poſſeſſion de ſon office ſans oppoſition, même de vive voix, vous avez mal fait, & votre Lettre eſt un foible ſupplement. Je preſume neanmoins que vous avez rempli votre devoir. Je vous exhorte de tout mon cœur à perſeverer dans les ſentimens où vous temoignez être. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCLXXI.

*A Madame de*** Il la conſole ſur la mort de ſon fils, & lui donne quelques avis.*

Le 10. *Mars* 1734.

JE voudrois, Madame, pouvoir apporter quelque ſoulagement à la triſteſſe dont vous êtes accablée. Mais il n'y a que Dieu qui puiſſe être votre conſolateur. C'eſt à lui à eſſuyer vos larmes. Il eſt le pere des veuves, leur ſoutien, leur appui. Comme Noëmi, il vous a remplie d'amertume: mais il eſt aſſez puiſſant pour vous faire trouver votre joie dans le ſein même de la douleur. Tout contribue au bien des élus. Voyez, Madame, ſi la perte que vous avez faite, n'eſt point un gain dans un ordre plus relevé, je veux dire à l'égard de votre ſalut. Une mere doit aimer ſon fils: mais il faut qu'elle ſe ſouvienne qu'elle ne doit l'aimer que comme la creature doit être aimée. Elle ne doit l'aimer qu'en Dieu & que pour Dieu; parce que toutes nos penſées, toutes nos paroles, toutes nos actions doivent tendre vers Dieu & ſe terminer à lui. Vous aviez de grandes vues, des eſperances flatteuſes ſelon le monde, par rapport à Monſieur votre fils. Ces idées de grandeur ne deroboient-elles rien de ce qui appartient à Dieu? Peut-être en étoit-on trop occupé. Peut-être que l'on n'étoit pas aſſez fidele à rapporter à Dieu tout le bien que l'on entendoit dire de celui que l'on aimoit. Je ne ſerois plus étonné, ſi cela étoit, que Dieu qui vous aime, vous ait frappée dans ce que vous aviez de plus cher, pour vous apprendre à ne pas mettre votre bonheur dans ce qui peut vous être enlevé malgré vous. Je ne donne ici que des conjectures.

La confiance que vous me temoignez, Madame, me porte à vous parler avec liberté. Si je me trompe, corrigez-moi. Je cherche à vous être utile, & je n'ai garde de penſer à vous faire de la peine.

Je ne crois pas qu'il faille beaucoup s'appuyer ſur l'apparition dont vous m'envoyez encore une fois le recit. Je voudrois chercher ailleurs des motifs plus ſolides de me conſoler. Laiſſons-là les voies extraordinaires, qui peuvent être ſujettes à beaucoup d'illuſions. Arrêtons-nous à ce que l'Egliſe preſente à tous

ſes

ſes enfans. Ne pleurons pas, comme ceux qui n'ont point d'eſperance. Ne demandons point à Dieu de nous decouvrir ce qu'il eſt expedient que nous ignorions. Vivons de la foi. Que l'eſperance nous ſoutienne. C'eſt notre partage en cette vie. Dieu eſt tout-puiſſant. Il peut vous reveler ſi Monſieur votre fils jouit du bonheur éternel. Mais Dieu ne fait pas toujours tout ce qu'il pourroit faire. Qu'il vous ſuffiſe de ſavoir qu'il fait toujours tout ce qu'il veut. Je ſuis, &c. 1734.

LETTRE DCCLXXII.

*A M. l'Abbé*** à Rome. Il le prie de l'informer de l'état des choſes, & de la diſpoſition des eſprits à Rome.*

Le 19. Mars 1734.

JE ſuis très mortifié, Mon Reverend Pere, de n'avoir pu repondre plutôt à l'offre obligeante que vous avez bien voulu me faire. Je l'accepte avec bien de la reconnoiſſance. Je ſerai charmé que vous m'appreniez ce qui en vaudra la peine dans le lieu où vous êtes. Votre derniere Lettre contient une nouvelle intereſſante. Elle peut avoir des ſuites. Je ne ſerois pas fâché de ſavoir quelle eſt la diſpoſition des eſprits par rapport aux affaires preſentes. Trouve-t-on des perſonnes qui ſoient marquées au Thau, & qui gemiſſent ſur tous les ſcandales dont ils ſont temoins? Que penſe-t-on des miracles? Je m'imagine qu'on les regarde comme des contes de vieilles. C'eſt un jugement de Dieu que l'on a merité par de grandes prevarications. Le myſtere d'iniquité s'avance, & les hommes n'y font point la plus legere attention. Mais Dieu fera ſon œuvre; & quand elle éclatera, quelle ſurpriſe pour ceux qui auront fermé les yeux à la lumiere! Demandez pour moi, Mon Reverend Pere, que Dieu me les tienne toujours ouverts; & qu'il me faſſe la grace de marcher dans la voie de ſes commandemens, puiſque c'eſt l'unique qui conduiſe à la vie. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de deux Mandemens de ce Prelat.*

Le 19. Mars 1734.

VOus venez, mon très cher Seigneur, de faire une action qui vous couvre de gloire. Plus on fait effort pour étouffer la voix des miracles, plus nous devons leur prêter la nôtre. Il n'eſt pas permis à un Evêque de ſe taire, quand Dieu l'invite à parler. Le monde vous blâmera: le monde vous condamnera. Mais pourriez-vous plaîre à Dieu, ſi vous cherchiez à plaîre au monde?

Je vous rends graces de votre Mandement pour le Carême. Vous y parlez dignement de l'eſprit avec lequel on doit enviſager le fleau de la guerre. Que ceux qui nous accuſent d'être ennemis de l'Etat, rougiſſent de leur calomnie. Sur la fidelité que l'on doit au Roi, comme ſur celle que l'on doit à Dieu, nous pouvons leur donner des leçons.

J'ai trouvé dans le Procès-verbal de l'Aſſemblée de 1635. un reglement du Clergé, qui me donne gain de cauſe contre M. de Narbonne.

1734.

LETTRE DCCLXXIV.

A Madame de Rohan de Porhoët, sur un Acte qu'elle lui avoit envoyé, sur les sollicitations de sa famille, & sur la dispute au sujet des convulsions.

Le 19. Mars 1734.

J'Ai reçu, Madame, avec joie & avec reconnoissance envers Dieu l'Acte que l'on vous a priée de deposer entre mes mains. Je ne puis desapprouver la delicatesse de conscience de la personne interessée. La lecture de la Bulle faite en Communauté pour contenter un homme qui ne demandoit que les apparences, est une faute très réelle. *Qui vult videri propositis adversus Evangelium vel edictis vel legibus satisfeciſſe, hoc ipso jam paruit, quòd videri paruiſſe se voluit.* Ce principe de S. Cyprien sert à decider bien des cas de conscience en ce tems-ci.

J'aimerois mieux, Madame, vous voir aux prises avec M. Languet, qu'avec une famille qui vous aime, mais d'un amour un peu trop humain. Etre Prieure d'une pauvre maison de Troyes, c'est quelque chose de bien mince aux yeux des hommes pour une personne de votre naissance. On voudroit moins de roideur, parce que pour peu que vous parussiez plier, cette disposition seroit d'un grand secours pour faire réussir les desseins que l'on a sur vous. Que des parens sont à plaindre de ne pas connoître la veritable grandeur de leurs enfans! Seriez-vous étant Abbesse ce que vous êtes ne l'étant pas? En mon particulier je vous honore & je vous respecte mille fois davantage, par l'endroit où je vois que vous tenez à Dieu, que par tout l'éclat exterieur qui pourroit vous environner. Qu'y auroit-il de surprenant, si vous occupiez une place distinguée? Mais aimer mieux être affligée avec le peuple de Dieu, que de jouir des honneurs qui seroient la recompense de votre lâcheté, voilà ce qui vous distingue de la foule; voilà la marque d'un grand cœur, & le titre le moins suspect de la noblesse de ses sentimens. Vous craignez tout, Madame, de votre foiblesse. Vous soupirez après la maison de Troyes. Suivez l'attrait que Dieu met en vous, s'il vous est libre de le suivre. Le monde vous poursuit: fuyez-le. Vous avez resisté à ses menaces: qui sait si vous auriez toujours la force de resister à ses careſſes? Plus vous vous defierez de vous-même, plus vous serez en sureté. Pour moi je ne puis être tranquille, quand vous me marquez que vous avez des combats à soutenir. Je n'ose plus prendre la qualité de Pasteur à votre égard, quoique vous persistiez à me la donner. Mais j'en conserve le cœur & les sentimens. Je l'avoue, j'aurois de la peine à m'en depouiller. Je vous suivrai donc en esprit dans la maison de Troyes, parce que je suis persuadé que Dieu y sera avec vous. Seroit-il avec vous dans une maison où un autre esprit vous conduiroit? Dans une Religion où l'on adore un Dieu qui n'avoit pas où repoſer sa tête, il n'y a point de place plus desirable que celles qui nous approchent le plus de lui.

Je ne suis pas moins affligé que vous, Madame, de la division des amis sur l'article des convulsions. Ne peut-on pas disputer sans blesser la charité? Je lis les Ecrits de part & d'autre. Je voudrois plus de moderation dans quelques Ecrits des Anticonvulsionnistes. Quand ils attaquent les convulsions par les caracteres desavantageux, ils sont très forts. Mais jusqu'à present, il ne m'a pas paru qu'ils ayent repondu à l'objection qui naît des miracles de gueriſon operés sur les Convulsionnaires ou par les Convulsionnaires.

Il y a un tems de parler & un tems de se taire. Pourquoi me reprochez-vous le silence que je garde? Par la misericorde de Dieu il ne me vient ni d'indifference,

rence, ni de puſillanimité. Je ne puis cependant me fâcher de vos reproches. 1734.
Vous vous êtes acquiſe le droit de me dire bien des choſes.

LETTRE DCCLXXV.

*A MM.*** Religieux de l'Ordre de Grandmont, ſur leur Acte d'adheſion à la cauſe de l'Appel.*

Le 22. Mars 1734.

J'Ai reçu, Meſſieurs, la Lettre & l'Acte qui m'ont été remis de votre part. Je les trouve l'un & l'autre pleins de religion. Vous avez peu d'imitateurs dans votre Ordre. Votre demarche n'en eſt que plus glorieuſe pour vous. Dieu connoit ceux qui ſont à lui. Tout cede, quand il appelle de cette vocation qui eſt ſelon ſon bon propos. Que vous êtes heureux d'avoir été diſcernés & choiſis, pour rendre temoignage à la verité, dans un tems où il eſt ſi ordinaire de l'abandonner ! Je prie Dieu de vous ſoutenir juſqu'à la fin; & que s'il permet que vous ſoyez tentés, il ne permette jamais que vous ſuccombiez à la tentation. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXVI.

A M. de Paris *Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui parle du miracle de la Verune.*

Le 22. Mars 1734.

UN voyageur qui n'eſt ici que depuis deux jours, m'a remis, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5. du mois de Novembre. Vous m'y parlez d'un évenement que je ne perds point de vue. Je n'avois garde de demeurer dans le ſilence, quand Dieu m'invitoit à lui rendre de ſolemnelles actions de graces pour le miracle qu'il venoit d'operer ſous mes yeux. Je deſirois avec ardeur qu'il voulût bien étendre ſa main juſques ſur mon Dioceſe. Il l'a fait. Quelle ingratitude pour moi, ſi j'y étois demeuré inſenſible ! Je le prie de me faire la grace de lui être fidele juſqu'à la fin. Demandez-le lui, Monſieur. Vous avez un grand protecteur dans le ciel. Je l'ai pris auſſi pour le mien. Que je ſerois heureux, ſi je pouvois le ſuivre, même de loin! Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCLXXVII.

A M. Lugat *Conſeiller au Châtelet de Paris. Il s'humilie des louanges qu'on lui donne.*

Le 22. Mars 1734.

J'Ai reçu, Monſieur, avec toute la reconnoiſſance que je dois, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le ſerviteur de Dieu qui me la remiſe, n'eſt arrivé ici que depuis deux jours. La maniere dont il voyage, ne permet pas de ſe plaindre du retardement.

Vous me donnez des louanges qui m'humilient. Que ſuis-je pour meriter l'attention de ceux qui craignent le Seigneur? Je ne ſuis capable que de gâter ſon œuvre; & je ne puis aſſez admirer qu'il ait bien voulu m'y faire entrer, pour y occuper une place que tant d'autres rempliroient beaucoup mieux que moi. Mais peut-être eſt-ce à cauſe de ma très grande indignité que Dieu a jetté les yeux ſur moi, afin de manifeſter davantage ſa puiſſance & ſa miſericorde. Qu'elles achevent ce qu'elles ont commencé. Demandez-le, Monſieur, vous & toute

1734. votre famille, par l'affection que vous portez à la cauſe qui nous réunit. Quelle obligation ne vous aurai-je pas & à tous les amis de la verité, ſi vous m'obtenez de marcher d'une maniere irreprehenſible, non ſeulement devant les hommes, mais encore devant Dieu qui doit juger les juſtices des hommes! Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de ſon Mandement ſur le miracle de Seignelai.*

Le 24. Mars 1734.

J'Ai reçu, mon très cher Seigneur, votre Mandement pour la publication du miracle arrivé à Seignelai. C'eſt une dette que vous aviez contractée envers l'Egliſe. Vous vous en êtes acquitté d'une maniere digne de vous. J'apprends que ce Mandement eſt très bien reçu & très applaudi à Paris. Il merite de l'être par toute ſorte d'endroits. Quoique vous n'ayez pas fait votre cour au Miniſtre, j'ai de la peine à croire qu'on vous inquiete. Les miracles prennent le deſſus. Il faut bien que la Cour s'y accoutume.

Vous êtes deſtiné à donner des dementis aux Evêques: mais quel Evêque que M. Laffiteau!

LETTRE DCCLXXIX.

A un Benedictin, ſur ſa Proteſtation contre le brigandage de Marmoutier.

Le 26. Mars 1734.

VOus avez très bien fait, Mon Reverend Pere, de m'envoyer votre Proteſtation contre le dernier pretendu Chapitre tenu à Marmoutier. Il n'eſt point permis de garder le ſilence ſur un violement auſſi public de toutes les loix & de toutes les regles. C'eſt dans de pareilles occaſions qu'il faut ſe ſouvenir de ce que l'on doit à Dieu, à l'Egliſe, à la Congregation dont vous êtes membre. Je benis Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXX.

A un Religieux de Clugny, ſur quelques Actes que ce Religieux lui avoit envoyés, & ſur le Miſſel de Clugny.

Le 26. Mars 1734.

VOus m'avez fait un vrai plaiſir, Mon Reverend Pere, de me donner de vos nouvelles. Les deux Actes ſeront conſervés avec ſoin. Je me rejouis de la grace que Dieu a faite au Religieux de Sainte Genevieve, qui s'eſt enfin determiné à rendre temoignage à la verité. Il y en a que le Pere de famille appelle à la neuvieme & à l'onzieme heure; & à qui la recompenſe eſt donnée comme à ceux qui ont porté tout le poids du jour.

On a grand tort de ne point s'élever contre les changemens faits dans votre Miſſel. L'oraiſon qui regarde le Pape eſt affreuſe. Elle ſuppoſe en lui, non ſeulement l'infaillibilité, mais même l'impeccabilité. Je me recommande inſtamment à vos prieres. Suppoſez en moi tout le contraire de ce que l'on attribue au Pape, & vous prierez conformement à mes beſoins. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCLXXXI.

1734.

A un autre Religieux de Clugny, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 26. Mars 1734.

JE n'ai aucune idée, Mon Reverend Pere, d'avoir reçu votre Acte du mois de Juillet. La voie la plus simple étoit de m'écrire en droiture. Je benis le Seigneur de vous avoir donné le courage de confesser son saint nom. Moins vous avez d'imitateurs dans votre Ordre, plus votre temoignage est precieux. Fortifiez-vous dans les dispositions où vous êtes, afin que quand le tems de la tentation sera arrivé, vous puissiez resister à tous les assauts qu'on vous livrera. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXXII.

A un autre Religieux de Clugny, sur un sujet semblable.

Le 29. Mars 1734.

JE ne puis assez vous temoigner, Mon Reverend Pere, combien je suis édifié de la Lettre & de l'Acte que vous m'avez envoyés. L'une & l'autre me paroissent venir d'un cœur veritablement contrit & humilié. Plus vous vous abbaissez, plus je compte sur la sincerité de votre retour. Continuez, Mon Reverend Pere, à consoler ceux que vous avez affligés. Beaucoup de pechés ont été remis à la pechereſſe de l'Evangile, parce qu'elle a aimé beaucoup. Le regret que vous avez de vos fautes, & le zele que vous temoignez pour les reparer, me donnent la confiance de vous addresser les mêmes paroles. Je suis, &c.

LETTRE DCCLXXXIII.

*A M. ***, au sujet d'un miracle qu'il a obtenu.*

Le 29. Mars 1734.

PUIS-je me rejouir avec vous, Monsieur, d'une guerison que l'on m'annonce comme l'effet de votre confiance en l'intercession du bienheureux Diacre? On m'assure que vous avez été delivré d'une retention d'urine, qui vous avoit conduit jusqu'aux portes de la mort. Dieu repand avec tant de profusion ses bienfaits sur ceux qui invoquent M. Pâris, que je n'ai aucune peine à ajouter foi au recit que l'on me fait de votre maladie, & du secours que vous avez reçu du ciel, dans un tems où les hommes n'étoient pas assez puissans pour vous en procurer. Vous demandez maintenant la guerison de vos yeux. Je desire de tout mon cœur que Dieu écoute votre priere. Je desire encore plus qu'il éclaire votre ame, & qu'il vous fasse marcher d'un pas ferme dans les voies du salut. Etre aveugle du corps, & avoir les yeux du cœur, il y a de quoi se consoler. Un chretien ne connoit d'autre mal que ce qui l'éloigne de Dieu. Tout ce qui peut servir à l'en rapprocher, est plus à desirer qu'à apprehender. Aussi demande-t-on les biens veritables sans restriction; mais les biens passagers, quels qu'ils soient, ne doivent être demandés qu'avec la condition qu'ils ne nous seront pas nuisibles pour notre salut. Je suis persuadé, Monsieur, que vous êtes rempli de ces verités, & que vous faites vos delices de vous en occuper. Elles seules peuvent nous consoler & nous soutenir. C'est que la verité seule est notre pain. C'est pour elle que nous sommes faits. C'est d'elle que nous devons vivre. Heureux ceux dont elle fait le bonheur dès cette vie! Elle le sera à jamais dans le sein de Dieu même. Je suis, &c.

1734.

LETTRE DCCLXXXIV.

A M. de LAN *Docteur de Sorbonne, au ſujet de ſon Ouvrage contre les convulſions.*

Le 2. Avril 1734.

J'Ai attendu juſqu'à preſent, Monſieur, à vous remercier de l'Ouvrage dont vous avez bien voulu me faire preſent. Il falloit le lire, pour vous marquer ce que j'en penſois; & ce n'eſt que depuis quelques jours que j'ai pu entreprendre cette lecture. Il m'a paru que vous attaquez les convulſions avec avantage, quand vous en relevez le faux, l'indecent, le puerile, les ſecours meurtriers, &c. Vous reprenez avec beaucoup de juſtice dans votre adverſaire, des applications de l'Ecriture, des paralleles qui n'auroient jamais du être employés pour juſtifier ce que tout le monde doit condamner. Mais je dois vous avouer que vous ne me paroiſſez pas également victorieux, quand vous avez à repondre aux miracles de gueriſon operés ſur les Convulſionnaires & par les Convulſionnaires. On pretend qu'il y en a un aſſez grand nombre aujourd'hui. Si on les nie, il faudra avoir recours aux defaites des Conſtitutionnaires ; traiter de gens trop credules, des hommes de merite; d'impoſteurs, des perſonnes dont il ſera aiſé d'établir la ſincerité: ou bien il faudra attribuer au Demon, des gueriſons qui ne ſont pas moins éclatantes que celles que vous reconnoiſſez avec joie avoir été operées par l'interceſſion de M. Pâris. Sur tout ce qui n'eſt pas miracle de gueriſon dans les convulſions, je ne vois rien qui me force de dire: Le doigt de Dieu eſt ici. Mais je trouve de grandes difficultés à abandonner à l'eſprit ſeducteur, des gueriſons que vous n'auriez aucune peine à regarder comme miraculeuſes, ſi les convulſions n'y étoient pas mêlées. Il me ſemble, Monſieur, que ce qui vous retient, eſt la crainte d'admettre un double principe dans les convulſions. Vous ne concevez pas que l'on puiſſe donner à Dieu une portion de cette œuvre, & l'autre au Demon. Ne pourroit-on point ſe ſervir d'une maxime de M. Nicole pour lever cette difficulté?

M. Nicole, examinant comment on doit juger des choſes extraordinaires, dit, Tom. 2. des Lettres de M. Nicole. Edit. de 1718. à Liege Lett. VII. pag. 15. „ qu'il eſt preſque certain que ſi tous ceux qui ont des impreſſions fauſſes, n'en „ ont pas pour cela de veritables, tous ceux qui en ont de veritables & qui vien„ nent de Dieu, en ont preſque toujours de fauſſes qui ſont mêlées parmi les ve„ ritables." D'où il infere, que „ la fauſſeté reconnue d'une impreſſion & d'une „ lumiere particuliere, ne conclud rien du tout à l'égard des autres. J'ai vu, „ ajoute M. Nicole, des gens de grande pieté & de grand eſprit, très affection„ nés à Sainte Thereſe, très perſuadés neanmoins que parmi ſes viſions & reve„ lations, il y en avoit de fauſſes."

M. Nicole ne dit point, il eſt vrai, que les fauſſes impreſſions & viſions dont il parle en cet endroit, euſſent le Demon pour auteur. Il paroit les attribuer à l'imagination. Mais qu'importe d'où l'erreur vienne? Si Dieu permet qu'elle vienne de l'imagination, il peut permettre qu'elle vienne du Demon.

Voilà donc dans les viſions & revelations d'une même perſonne, du vrai & du faux. Le vrai doit être attribué à l'operation de Dieu. Le faux doit avoir un autre principe. Cela étant, Monſieur, ceux de nos amis qui admettent du melange dans les convulſions, ſont-ils ſi criminels? Il ſemble qu'ils auroient eu pour eux M. Nicole, & les perſonnes de merite qui jugeoient que, parmi les viſions & les revelations de Sainte Thereſe, il y en avoit de fauſſes. Au reſte je ne pretends point decider. Ce ſont plutôt des doutes que je propoſe qu'un jugement fixe. Je condamne hautement ceux qui juſtifient tout dans les convulſions. Mais faut-il

faut-il condamner ceux qui ne retiennent des convulsions que ce qui n'est pas indigne de Dieu? C'est ce que j'examine en lisant sans prevention ce qui se fait de part & d'autre. Je suis retenu par les miracles de guerison. Je ne me sens nullement disposé à les abandonner. Les convulsions feront ce qu'elles sont: mais quand je verrai des guerisons miraculeuses operées sur les Convulsionnaires ou par les Convulsionnaires, les convulsions ne m'empêcheront pas d'attribuer à Dieu ce que je crois qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu. 1734.

Je ne sai, Monsieur, si j'ai bien pris le sens de votre Ecrit; mais je crois avoir apperçu que vous n'êtes pas éloigné de ce sentiment. Vous vous servez de la comparaison de Job, qui y conduit. Quoiqu'il en soit, ne doutez jamais de mon estime & de ma sincere affection pour vous. Je n'ai point de peine que des Theologiens se partagent sur une question obscure, & qui souffre de grandes difficultés. Mais ce que je desire ardemment, c'est que le partage de sentiment n'altere en rien la charité. Il y a des Ecrits où l'on trouve bien de l'aigreur. J'en suis vivement affligé. Qu'est devenu le concert qui regnoit autrefois parmi les defenseurs de la verité? Pourquoi ne pas convenir des faits, avant que de les produire au grand jour. Si je voulois attaquer les convulsions, je n'employerois aucune preuve de fait, qu'elle n'eût été avouée & reconnue pour veritable dans tous ses points, par les Appellans qui seroient d'un sentiment different du mien. Ils aiment la verité. Ils ont de la droiture. Je ne craindrois point d'exposer d'abord à leur critique les faits dont je n'aurois pas été le temoin, & je me ferois une loi de retrancher de ma narration tout ce qu'ils m'assureroient être faux ou incertain. Avec cette precaution on ne diroit que ce qu'il faut dire, & on le diroit avec plus de fruit. Je crois, Monsieur, que personne n'est plus en état que vous d'inspirer ces sentimens aux adversaires des convulsions. Il me paroit qu'on n'auroit aucune peine à obtenir la même chose, de ceux qui s'en rendent les defenseurs en partie. Pour moi je m'estimerois très heureux, si je pouvois contribuer à mettre les esprits dans la disposition de disputer, comme des freres & des amis doivent disputer. *Ante omnia autem mutuam in vobis metipsis caritatem continuam habentes; quia caritas operit multitudinem peccatorum.* Je suis, &c. 1. Pet. IV. 8.

LETTRE DCCLXXXV.

A M. Petitpied *Docteur de Sorbonne, au sujet de la dispute sur la confiance.*

Le 9. Avril. 1734.

IL s'éleve, Monsieur, une dispute sur la confiance & la crainte, à laquelle je ne puis m'empêcher de prendre interêt. Je ne vois qu'avec douleur des amis aux prises les uns avec les autres. Les regles de la charité ne me paroissent pas blessées, mais j'apprehende que le zele peu discret de quelques-uns ne fomente la division; & que des hommes respectables, qui jusqu'à present ont été très unis, n'ayent plus dans la suite la même cordialité entre eux. Vous vous plaignez, Monsieur, de ce que l'on a rendu publique votre premiere Lettre, quoique vous eussiez recommandé qu'on ne l'imprimât point. Qu'il me soit permis de m'en plaindre avec vous. Faut-il, dès qu'il y aura quelque partage de sentimens entre les amis de la verité, le denoncer au public? Nous devons agir de concert, & tenter, ce me semble, toutes les voies de conciliation, avant que d'en venir à un éclat, si l'on trouve que le sujet le merite. Je vous ouvre mon cœur, parce que je suis assuré de trouver dans le vôtre les dispositions que je vois dans le mien. Parler de la paix à un homme pacifique, c'est lui parler le langage qu'il aime. J'ose donc vous supplier, Monsieur, si vous croyez encore devoir écrire sur la matiere de la con-

confiance & de la crainte, de ne le faire que de concert avec vos meilleurs amis.
1734. Je mets de ce nombre M. Bourſier, M. le Gros, M. l'Abbé d'Etemare. Vous avez tous les mêmes vues. Vous aimez l'Egliſe. Vous êtes en état de la ſervir. En réuniſſant vos lumieres, en vous conſultant mutuellement, l'Egliſe ſera éclairée, édifiée: ſes enfans applaudiront à vos travaux. Je compte tellement ſur vous que je ne crains point de n'être pas écouté. Ici la confiance & la crainte ne marchent pas de pair. Je ſuis avec tous les ſentimens d'eſtime & d'amitié que vous me connoiſſez, Monſieur, &c.

LETTRE DCCLXXXVI.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *ſur la même diſpute & ſur quelques autres ſujets.*

Le 9. Avril 1734.

J'Ai à vous remercier, mon très cher Seigneur, de quatre Lettres à M. Petitpied que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il ſeroit bien à deſirer que cette diſpute n'allât pas plus loin. J'écris aujourd'hui à M. Petitpied pour arrêter cette diviſion dans ſa naiſſance. J'eſpere trouver en lui des diſpoſitions favorables à la paix.

J'ai un correſpondant à Rome qui ne manquera pas de m'envoyer ce qui ſe fera contre votre Mandement. En ce cas vous aurez, mon très cher Seigneur, ce que vous deſirez, & vous pourrez agir.

Le Reglement de l'Aſſemblée du Clergé de 1635. eſt à la page 349. du Procès-verbal. On m'a fait ſignifier un Arrêt d'évocation au Conſeil.

Je ſuis ravi que M. de Troyes penſe à nous donner la ſuite de ſon Inſtruction paſtorale contre les Journaliſtes. La premiere partie eſt excellente.

LETTRE DCCLXXXVII.

*A la Sœur *** Religieuſe de S. Benoît à Lyon. Il lui donne divers avis.*

Le 9. Avril 1734.

J'Apprends, ma très chere Fille, que vous êtes expoſée à de rudes tentations; & que celles de vos Sœurs qui ont eu le malheur de ſe laiſſer ſeduire, n'oublient rien pour vous entrainer dans le même precipice. On a commencé, dit-on, par les careſſes, & enſuite les menaces ſont venues. Ne craignez point, ma chere Fille, ceux qui tuent le corps; mais craignez celui qui peut perdre l'ame, & lui faire porter à jamais la peine de ſa prevarication. Que peut-on vous dire aujourd'hui que vous n'ayez deja entendu mille fois? Les objections ſont uſées. On a repondu à tout: on a ſatisfait à tout. Ce que vous vous diſiez dans le tems de liberté, dites-le vous maintenant. La crainte trouble la raiſon. Preſque toujours on ſe repent de l'avoir écoutée. N'en faites pas l'épreuve, ma très chere Fille. Si vous étiez à vous-même, ſi on vous laiſſoit une pleine liberté, vous n'auriez aucune peine à vous determiner. La lumiere qui a conduit vos pas, la paix & la joie de la conſcience qui l'ont accompagnée, ont-elles été fauſſes? Non. Conſervez donc aux depens de tout, les biens que l'on tâche de vous enlever.

C'eſt, dit-on, par amour pour vous que l'on veut vous gagner à la Bulle. Cruelles amies, qui cherchent à ſe conſoler de leur chute par la chute de leur propre ſœur! Elles vous aiment, comme elles ſe ſont aimées. Elles ſe ſont aimées juſqu'à trahir la verité. Elles vous aiment juſqu'à vouloir detruire en vous l'amour que vous avez pour la verité. Quelle eſt votre gloire, ma chere Sœur? N'eſt-ce pas d'être faite à l'image & à la reſſemblance de Dieu? Que reſtera-t-il de cette

image,

image, si vous succombez? Celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui. Mais demeure-t-on dans la charité, quand on abandonne la verité? Un cœur qui perd l'amour de la verité, perd Dieu, perd tout. Cet état vous fait horreur. Voyez-le toujours avec les yeux de la foi. Que l'exemple des seductrices soit pour vous une leçon continuelle. Vous deviendriez ce qu'elles sont, si vous tombiez avec elles. Quelle idée avez-vous eue de leur chute? Vous l'avez regardée comme un malheur effroyable. Conservez avec soin ces premieres impressions. Qu'elles ne s'effacent jamais de votre esprit. Rappellez-les toutes les fois que vous vous trouverez tentée. Addressez-vous à Dieu. Jettez-vous dans le sein de sa misericorde. Priez-le de ne pas permettre que vous succombiez à la tentation. Pour moi, ma très chere Sœur, je ne cesserai de porter vos besoins devant le Seigneur. Plus ils sont grands, plus ils me touchent. Donnez-moi de vos nouvelles; & dans l'inquietude où je suis, hâtez-vous de me consoler. 1734.

LETTRE DCCLXXXVIII.

*A M.***, sur la rechute de sa sœur qui avoit été guerie par miracle.*

Le 10. *Avril* 1734.

JE me souviens, Monsieur, que vous avez bien voulu me faire part, il y a quelques années, de la guerison miraculeuse operée sur Mademoiselle votre sœur par l'intercession du bienheureux Diacre. Ne sachant où addresser ma Lettre, parce que vous m'écriviez de la campagne, je ne pus alors vous faire de reponse. Je le fais maintenant par une voie sure, & je n'ai aucune peine à vous marquer ce que je pense du nouvel accident arrivé à Mademoiselle votre sœur. Elle a été parfaitement guerie durant quinze mois. Une chute de cheval renouvelle son ancien mal. La guerison ne cesse pas pour cela d'avoir été miraculeuse. Devez-vous de nouveau implorer le secours du bienheureux Diacre? Je n'y vois aucun inconvenient. Les miracles continuent. Continuez à demander la guerison d'une infirmité que les remedes ne sauroient guerir. Si Dieu veut encore une fois écouter vos prieres, votre reconnoissance n'en sera que plus vive. S'il ne le veut pas, vous avez trop de religion pour ne pas vous soumettre. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXXIX.

*Au Pere *** Prieur des Feuillans de..., sur la mort d'un serviteur de Dieu.*

Le 12. *Avril* 1734.

VOus m'apprenez, Mon Reverend Pere, une mort qui me touche & qui m'édifie, mais qui ne me surprend point. Le serviteur de Dieu qui vous a rendu le depositaire de ses derniers sentimens, m'avoit laissé en passant ici une grande idée de sa foi & de sa penitence. Il étoit deja extenué; & je ne comprends pas comment il pouvoit entreprendre un si long voyage à pied, jeunant jusqu'au soir. Cependant il voulut partir après s'être reposé quelques jours. Dieu a abregé le tems de sa penitence. Que son sort est digne d'envie! *Moriatur anima mea morte justorum.* Num. XXIII. 10

1734.

LETTRE DCCXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de l'Arrêt du Conseil & d'un libelle contre le Mandement de ce Prelat.*

Le 16. Avril 1734.

JE me rejouis avec vous, mon très cher Seigneur, de ce que vous avez été jugé digne de souffrir une nouvelle ignominie pour le nom de Jesus. Je reçus hier au soir l'Arrêt du Conseil qui supprime votre Mandement. Le silence que l'on affecte sur le miracle que vous avez publié, est la preuve que l'on croit les miracles, & que l'on ne se sent plus assez fort pour les contredire. On se jette sur les consequences qui en naissent par rapport à la Bulle; & quelque naturelles qu'elles soient, on voudroit persuader que vous avez tort de les avoir montrées. On represente la Bulle sous des dehors pompeux, pour detourner l'esprit de l'attention qu'il donne aux miracles. Petites finesses qui ne trompent personne, & qui decouvrent seulement le foible de la cause que l'on a le malheur de soutenir.

On m'a envoyé un miserable libelle, où l'on fait ce que l'on peut pour decrier le miracle de Seignelai. Il n'est pas difficile de voir quelle est la main qui l'a fabriqué.

Je vous souhaite d'heureuses Pâques, mon très cher Seigneur. Vous connoissez mon respect & mon attachement pour vous.

LETTRE DCCXCI.

A un Benedictin, sur la grace que Dieu lui a faite de reparer sa faute.

Le 16. Avril 1734.

J'AI reçu, mon très cher enfant, la Lettre que vous m'avez addressée pour retracter l'acceptation de la Bulle, à laquelle vous aviez eu le malheur de vous laisser engager. Je rends graces à Dieu de vous avoir ouvert les yeux sur une faute qui ne sauroit être petite. Trahir la verité, même par ignorance, dans les circonstances où vous vous êtes trouvé, est toujours un mal & un grand mal. Vous le reconnoissez. Vous en gemissez. Continuez à gemir. Vos larmes effaceront votre peché. Je suis très tendrement en Jesus-Christ Notre Seigneur, tout à vous.

LETTRE DCCXCII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *au sujet de l'Arrêt qui évoque au Conseil le differend du Prelat avec M. de Narbonne, & sur les negligences qu'on apporte à reparer les Eglises & les maisons dependantes de l'Evêché.*

Le 28. Avril 1734.

MONSIEUR l'Intendant m'a fait signifier, Monseigneur, l'Arrêt du Conseil qui évoque le Procès que j'ai avec M. l'Archevêque de Narbonne. Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire que le Roi est bien éloigné de trouver mauvais que je defende le droit des Evêques & le mien. Qu'il me soit donc permis, Monseigneur, de representer à Sa Majesté que M. de Narbonne va à Paris pour y instruire son affaire & la solliciter, & que je suis en droit de demander la même grace. Votre Eminence comprend la justice de cette demande. J'attends de sa bonté & de son ancienne amitié, qu'elle voudra bien l'appuyer de toutes les raisons qui se presentent en ma faveur. La cause que je soutiens, est

la

la cauſe de tous les Evêques. Sa Majeſté voudroit-elle les priver en ma perſonne, d'un avantage qu'on accorde aux Metropolitains en la perſonne de M. de Narbonne? J'ajoute que je ne ſuis point l'aggreſſeur. Je ne fais que defendre mon droit & ma poſſeſſion. Votre Eminence y voit avec d'habiles Juriſconſultes de grandes difficultés. J'eſpere les diſſiper. Je ne citerai ici que le Procès-verbal de l'Aſſemblée de 1635. page 349. On y trouve un reglement du Clergé qui defend à *tous les Archevêques de faire generalement aucunes fonctions épiſcopales hors de l'étendue de leurs Dioceſes, ſans la permiſſion de l'Evêque où ſe devront faire telles fonctions.* Cette preuve ſera appuyée de beaucoup d'autres dans le Memoire que je prepare. Il eſt vrai que d'habiles Juriſconſultes & de grands Magiſtrats avoient d'abord été embarraſſés ſur cette queſtion, qui étoit nouvelle pour eux. J'apprends qu'aujourd'hui ils ſont decidés, & conviennent que mon droit eſt inconteſtable. Mais quelque juſte qu'il ſoit, ma preſence n'en eſt pas moins neceſſaire pour inſtruire une cauſe, dont les ſuites ne pourroient qu'être très prejudiciables à l'Egliſe & à l'Etat, ſi je la perdois pour n'avoir pas été à portée de me defendre. 1734.

Je voudrois, Monſeigneur, terminer ici ma Lettre & ne pas detourner Votre Eminence pour des beſoins particuliers, de l'attention qu'elle eſt obligée de donner aux affaires generales du royaume. Cependant après dix ans de ſilence, je crois devoir parler aujourd'hui des difficultés que j'éprouve, pour les reparations de l'Evêché & des biens qui en dependent. Les Egliſes dont je ſuis Prieur, manquent de beaucoup de choſes neceſſaires. J'ai l'honneur de vous envoyer la copie d'une Lettre que j'ai écrite ces jours-ci à M. l'Intendant, pour les reparations de l'Evêché & des Châteaux de la Verune & du Terrail. On voudroit me perſuader que le peu d'égard qu'on a aux demandes que je fais, eſt une ſuite des ordres qu'on reçoit. Mais je ſuis bien éloigné de le penſer. A qui peut-il venir dans l'eſprit, que le Roi veuille que les revenus de l'Evêché de Montpellier ne ſoient pas employés avant toutes choſes aux reparations des Egliſes qui en dependent, & de la maiſon de l'Evêque? Un particulier pourroit trouver dans ſon cœur cette maniere baſſe de ſe venger: mais je croirois être très coupable, ſi j'avois la hardieſſe d'attribuer au Roi des ſentimens ſi indignes du rang ſuprême où Dieu l'a élevé. On a vu nos Rois faire ſaiſir le revenu des Evêques, pour reparer les Egliſes & les autres biens dependans des Evêchés, que les Evêques laiſſoient tomber en ruine; mais y a-t-il quelque exemple qui puiſſe juſtifier la conduite que l'on tient à mon égard? Plus elle eſt extraordinaire, plus je ſuis aſſuré que le Roi ni Votre Eminence n'en ſont point informés. M. l'Intendant lui-même, quand je lui parle, convient que j'ai raiſon. Il promet, mais rien ne s'execute. Les formalités pour les plus petites choſes ne finiſſent point, & font prendre le parti de s'en paſſer. Aujourd'hui ſur mes plaintes réiterées on me fait eſperer comme une grande grace, des reparations neceſſaires pour mettre ma vie & celle de mes Domeſtiques en ſureté. Sur les autres on me dit qu'il faut conſulter la Cour. Cependant tout deperit chez moi; & dans l'appartement que j'habite, il n'y a pas une fenêtre qui ferme. Je ſouffre, Monſeigneur, d'être obligé de faire de pareilles plaintes. Deux mots de Votre Eminence les feront ceſſer. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCXCIII.

*A Mademoiſelle ***, en lui envoyant de la terre du tombeau du ſaint Diacre.* *Le 6. Mai* 1734.

JE me fais un vrai plaiſir, Mademoiſelle, de vous envoyer ce que vous me demandez. Je donnerai aujourd'hui à Mademoiſelle votre niece de la terre du

1734. bienheureux Diacre. Je desire de tout mon cœur que la foi de Madame votre sœur soit exaucée. Il faudra qu'elle lave ses yeux avec de l'eau dans laquelle on aura mis un peu de cette terre. Quelques personnes qui en ont fait usage ici, ont éprouvé qu'en mettant de cette eau dans leurs yeux, elle y causoit de la douleur; après quoi venoit le soulagement. Si la même chose arrive à Madame votre sœur, elle ne doit pas en être surprise, ni discontinuer. Dieu est le maître de ses dons. Il les accorde à qui il veut. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXCIV.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire à Madrid, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat, & sur la condamnation faite en Espagne du Catechisme de Montpellier.*

Le 11. *Mai* 1734.

LE cas de conscience que vous me proposez, Mon Reverend Pere, doit être decidé sur les regles de l'Eglise. Il y a tout lieu de croire que la pretendue nouvelle convertie ne l'a jamais été veritablement. Quoi de plus suspect que sa conversion, dans les circonstances où elle se trouve aujourd'hui? C'est une femme qui voit les prisons de l'Inquisition ouvertes, si elle ne communie pas. Sur quel fondement jugerez-vous de la sincerité de son retour? Il faudroit pour cela l'examiner long-tems, parce qu'il est infiniment à apprehender que la crainte des maux temporels ne fasse sur elle beaucoup plus d'impression, que tous les motifs spirituels que vous pouvez lui mettre devant les yeux. Je n'examine point, si vous n'avez pas le pouvoir de l'absoudre de l'heresie: mais vous n'avez pas celui de l'admettre à la table du Seigneur, avant que de l'avoir éprouvée suffisamment. Je plains les Confesseurs & les Penitens qui habitent une terre, où il faut faire ses Pâques à peine de punition corporelle. Que nous sommes bien loin du Concile d'Elvire!

Vous me marquez, Mon Reverend Pere, que le Catechisme de mon Diocese a été condamné en Espagne, & que vous vous êtes soumis à cette condamnation, en remettant aux Superieurs les exemplaires que vous en aviez. Croyez-vous cette faute legere? Les Superieurs qui condamnent d'excellens Livres en haine de la verité, sont coupables. Ceux qui prennent part à cette condamnation, ne sont pas innocens. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXCV.

A M. le Cardinal de Fleury, *sur la reponse de cette Eminence à la Lettre du* 28. *Avril.*

Le 20. *Mai* 1734.

JE vous rends graces, Monseigneur, de la Lettre dont vous m'avez honoré. Le Roi ne juge pas à propos de me permettre de venir à Paris. Je me soumets sans aucune peine aux ordres de Sa Majesté. Je n'ai demandé la permission que pour n'avoir rien à me reprocher.

A l'égard des reparations de l'Evêché & des biens qui en dependent, je me suis plaint parce que j'y ai été forcé. Votre Eminence marque à mon frere que M. de S. Maurice écrivit il y a deja plusieurs mois que je demandois une cheminée de marbre. Je vous avoue, Monseigneur, que ce fait m'est nouveau. Je n'ai point demandé de cheminée de marbre. J'ai ignoré jusqu'à present qu'on eût écrit à ce sujet à Votre Eminence. J'ai ignoré que Votre Eminence eût consenti à cette demande. S'il y a bien des articles semblables, le Memoire de la depense peut monter à de grosses sommes, sans

ſans que j'en ſois plus ſoulagé. Je demande des portes, des fenêtres, des verrouils; que les Egliſes ſoient dans la decence où elles doivent être; que l'on faſſe les reparations auxquelles je ſerois tenu, ſi je jouiſſois de mon revenu. C'eſt à quoi je me borne. Le feu Roi en faiſant ſaiſir les revenus du Cardinal de Bouillon, en deſtina le tiers aux reparations des Benefices. Si j'avois été traité de même, quoiqu'auſſi innocent qu'il étoit coupable, on auroit pu faire les reparations & beaucoup d'amelioration. M. de S. Florentin me fait l'honneur de me mander qu'il a écrit à M. l'Intendant de faire travailler aux reparations *les plus urgentes*, & de s'en tenir à celles qui ſont abſolument neceſſaires. S'il y en avoit, Monſeigneur, qui fuſſent *urgentes & neceſſaires*, ſeroit-ce porter les deſirs trop loin, que de demander qu'on y travaillât? Un bon pere de famille, par eſprit d'œconomie, n'attend point qu'un bâtiment ſoit prêt à écrouler pour y remedier. Je crois, Monſeigneur, que votre intention n'eſt pas que l'on prenne les expreſſions de M. de S. Florentin dans le ſens rigoureux. Je demanderai donc les reparations neceſſaires. Et ſi elles ne ſe font pas, Votre Eminence me permettra de ſolliciter de nouveaux ordres. Je ſuis avec reſpect, &c. 1734.

LETTRE DCCXCVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il l'exhorte à remplir ſa vocation.*

Le 23. Mai 1734.

J'Ai lu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. En la liſant, j'ai admiré la conduite de Dieu ſur vous. Je l'ai beni du courage qu'il vous a donné. S'il a permis que vous ayez été tentée, il n'a pas permis que vous ayez ſuccombé à la tentation. Il me paroit que vous avez agi très prudemment, de quitter Paris pour aller prendre la conduite de vos filles. Le vieil homme a été effrayé du delabrement où vous avez trouvé la maiſon. Dieu commence par vous faire ſentir votre foibleſſe, afin que vous ne ſoyez pas tentée d'attribuer à vos talens le bien qu'il veut faire par votre miniſtere. Je crois qu'il ne vous a pas amenée dans le lieu où vous êtes pour vous ſeule. C'eſt une terre couverte de ronces & d'épines. Vous êtes deſtinée à les arracher. Elles piqueront; mais j'eſpere fortement que vous remplirez votre vocation, & que cette même terre produira des fruits avec abondance: *La ſemence de la parole que la main de Dieu arroſe, porte toujours ſon fruit.* Vous ſavez, Madame, de qui j'emprunte cette maxime. Elle contient une verité, qui fera un jour votre conſolation. Mais auparavant il eſt juſte que vous ſoyez éprouvée: *Didicit ex iis quæ paſſus eſt obedientiam.* Quand vous aurez appris à obéir à Dieu juſqu'à vous vaincre en tout, vous ſerez plus propre à commander aux autres, & vous ne le ferez jamais inutilement. Vous avez trouvé des filles dans une diſette affreuſe pour le ſpirituel. C'eſt l'état où Jeſus-Chriſt trouva le genre humain: *Populus qui ſedebat in tenebris, vidit lucem magnam.* Vous êtes environnée d'ennemis qui ont fait & qui feront encore leurs efforts, pour vous traverſer dans le bien que vous entreprendrez. Qui a éprouvé plus de contradiction que Jeſus-Chriſt, de la part de ceux mêmes qu'il venoit guerir? *In ſignum cui contradicetur.* Dieu vous traite comme il a traité ſon Fils. Voulez-vous que nous nous en affligions? Je prends trop de part à ce qui vous regarde pour ne pas m'en rejouir.

Prop. XVIII. du P. Queſnel.

Heb. V. 8.

Matt. IV. 16.

Luc. II. 34.

Continuez, Madame, à être fidele à Dieu. Il n'abandonne point ceux qui s'appuyent uniquement ſur lui. Vous êtes foible: il eſt fort. Vous êtes pauvre: il eſt riche. Vous ne pouvez rien: il peut tout. Dans le ſein de votre miſere n'êtes-vous pas heureuſe d'avoir ſi près de vous des amis de la verité, que Dieu y a raſſemblés, pour vous aider & pour vous encourager? Je ſai, Madame, que

1734. vous n'y êtes pas insensible ; ou plutôt vous en êtes penetrée de joie. Je le suis avec vous, parce que je ne saurois être indifferent aux graces que Dieu vous fait. Eux-mêmes doivent être charmés de vous avoir.

LETTRE DCCXCVII.

*A la Sœur ***. Il la console dans les troubles qu'elle éprouve.*

Le 23. Mai 1734.

J'AUROIS bien voulu vous écrire plutôt, ma chere Sœur, mais je ne l'ai pu jusqu'à present. Je vous sai bon gré de m'ouvrir votre cœur, & de me faire connoître votre état. Vous savez l'interêt que je prends à votre salut. Pourquoi n'auriez-vous pas vos tems d'épreuves? Jesus-Christ lui-même a permis au Demon de le tenter dans le desert. La terre que vous habitez, quelque peuplée qu'elle paroisse, est une terre inculte, où l'on ne voit presque que des ronces & des épines. Est-il surprenant, ma chere Sœur, que quelquefois vous vous trouviez affoiblie, & que vous ne sentiez plus au dedans de vous le même zele pour la verité? Dieu detourne pour quelques momens son visage de dessus vous, pour vous rendre plus humble & vous exciter à recourir à lui avec plus de ferveur. Il abbaisse, & il éleve : il conduit aux enfers, & il en retire. Pourquoi vous inquiettez-vous de l'avenir? A chaque jour suffit son mal. N'est-il pas plus sûr & plus consolant de se rappeller le passé; & de vous dire à vous-même que celui qui vous a nourrie & soutenue jusqu'à present, est assez puissant pour le faire tous les jours de votre vie? Apprehenderez-vous que Dieu vous manque, lorsque vous rechercherez son royaume & sa justice? Un chretien ne doit craindre qu'une seule chose, qui est de deplaire à Dieu. En vous unissant à sa cause, il vous a discernée de toutes celles de vos Sœurs auxquelles il n'a pas fait la même grace. Plus elle est rare, plus vous devez en être reconnoissante. Armez-vous de foi. Priez, gemissez. Attirez sur vous par vos larmes le secours dont vous avez besoin pour perseverer. Dieu est fidele, & j'espere fermement que vous ne prierez point en vain. Continuez à me donner de vos nouvelles, & ne doutez jamais de mon affection pour vous en Jesus-Christ Notre Seigneur.

LETTRE DCCXCVIII.

A Madame de COETQUEN, *sur quelques aumônes du Prelat pour la Congregation, & sur la situation de M. d'Etemare.*

Le 23. Mai 1734.

LE voyageur, Madame, qui est mort à Lyon, me dit que le Calvaire de Tours & celui d'Orleans étoient fort pauvres. Je lui donnai 100. livres pour Tours, & 100. livres pour Orleans. Le Prieur des *** entre les mains de qui ce saint penitent est mort, m'écrivit sur le champ pour me donner avis qu'il étoit depositaire de cette somme, & qu'il avoit écrit pour qu'on tirât sur lui une Lettre de change. Je ne sai à laquelle des maisons il aura fait tenir 100. livres. Si c'est à Orleans, les 100. livres qu'on vous a remises, appartiennent à la maison de Tours : si c'est à Tours, elles doivent appartenir selon leur premiere destination à la maison d'Orleans. Mais, sur les representations que vous me faites touchant la pauvreté de la maison de Tours, je vous laisse la maitresse d'envoyer les 100. livres à Tours.

Dieu n'a pas beni les mariages pour lesquels on exigea de feu M. le Duc d'Orleans qu'il se declareroit contre les Appellans, & qu'il exileroit en particulier les Chanoines & les Curés de Reims. Je crains bien que Dieu ne benisse pas davantage les desseins que l'on a sur Don Carlos, dès qu'on y fait entrer pour condition

l'exil

l'exil & les vexations des perſonnes qui ſont attachées à la verité. 1734.

Ce que vous m'apprenez, Madame, de M. d'Etemare, me fait bien de la peine. Si Dieu nous l'enlevoit, il nous mettroit à de terribles épreuves. Je lui demande de tout mon cœur de detourner ce malheur de deſſus nos têtes. Miſerable diviſion! *Si inimicus meus maledixiſſet mihi, ſuſtinuiſſem utique*, &c. Il paroit viſiblement que Dieu veut nous amener au point qu'il faille une reſurrection, *vita ex mortuis*. Que je ſerois heureux ſi je la voyois de mes yeux, & que Dieu m'y fît participer! Pſ. LIV. 13.

LETTRE DCCXCIX.

A un Benedictin, ſur ſa chute, & ſur ſon retour à la verité.

Le 23. Mai 1734.

PUISQUE vous êtes tombé dans la même faute que Dom***, prenez pour vous, mon cher enfant, ce que je lui ai écrit. Je regarde comme l'effet d'une grande miſericorde, que Dieu vous aye ouvert les yeux. Vous en êtes penetré de reconnoiſſance. Je le ſuis avec vous. C'eſt par ignorance que vous êtes tombé. Inſtruiſez-vous de telle ſorte que vous ſoyez à l'abri de pareilles tentations à l'avenir. J'eſpere que votre chute, en vous rendant plus humble, vous inſpirera plus d'ardeur pour la verité. Aimez-la juſqu'à la fin, & ne lui preferez jamais les avantages temporels que l'on pourroit vous propoſer. Uniſſez-vous aux Religieux de votre Congregation que Dieu a remplis de ſon eſprit. Suivez-les dans toutes les demarches qu'ils feront pour la cauſe de Dieu. Ne lui preferez jamais les interêts particuliers de votre Congregation. Elle ne peut en avoir de ſolides, que ceux qui lui ſont communs avec les defenſeurs de la verité. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCC.

*A M. l'Abbé *** à Rome. Il ſe rejouit de ce qu'il y a parmi les Cardinaux un ami ſincere de la verité.*

Le 23. Mai 1734.

VOS Lettres m'ont été remiſes, Mon Reverend Pere. Celle du 14. Avril contient un avis qui m'a fait beaucoup de plaiſir. Je ne croyois pas qu'il fût encore reſté quelqu'un ſur qui on pût compter. Je m'en rejouis beaucoup plus pour les interêts de la verité que pour les miens en particulier. C'eſt un diamant bien precieux; mais je ne puis en faire uſage pour moi, ſi vous ne m'apprenez à quoi il peut être employé. Je ne ſai ſi j'ai deviné l'énigme que vous me propoſez. J'y fais entrer cinq lettres, dont la premiere eſt un D. & la derniere un A. Continuez à me donner de vos nouvelles, s'il vous plaît. Je ſuis avec bien de la reconnoiſſance, &c. Le Cardinal Davia.

LETTRE DCCCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la II. Inſtruction de M. de Troyes, de quelques libelles contre les miracles, & d'un gros Ouvrage de M. de Sens.*

Le 24. Mai 1734.

JE n'ai lu, mon très cher Seigneur, qu'un petit extrait de la ſeconde Inſtruction de M. de Troyes. Il y prend le même ton que dans la premiere. J'appelle

1734. pelle cela, parler en Evêque. Peut-on crier trop haut contre les Jesuites? Jamais l'Eglise n'a eu de si dangereux ennemis.

On m'a envoyé la Lettre d'Auxerre pour la justification du miracle de Seignelai. Je ne doutois point que le Libelle auquel elle repond, ne fût plein de fausſetés. Cependant il y a des personnes qui ont besoin de ces sortes d'éclaircissemens. La Lettre est bonne, & couvre le calomniateur de toute la confusion qu'il merite.

Je n'ai point encore reçu le libelle qui m'est addressé contre le miracle de Pezenas. C'est apparemment un Ecrit de même trempe que celui que l'on a fait contre le miracle de Seignelai. N'admirez-vous pas que ces miserables Auteurs, avec tout le credit qu'ils ont, n'oseroient se nommer? Preuve de la fausseté de ce qu'ils avancent: car s'ils disoient vrai, ils n'auroient pas assez de modestie pour vouloir être inconnus.

Il y avoit long-tems que M. Languet gardoit le silence. Le public est dedommagé abondamment par le nouvel Ouvrage qu'il vient de donner. Trois cens pages *in* 4! Qui pourra se resoudre à lire cet énorme volume? Apparemment qu'il y ramasse tout, & qu'il y parle de tout. Les premieres nouvelles nous apprendront quel est le dessein de ce grand Ouvrage. Je le crois bien pesant pour le volume, mais bien leger pour les choses qu'il contient.

LETTRE DCCCII.

A un Benedictin, sur l'humble aveu qu'il fait de sa faute.

Le 6. Juin 1734.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la retractation que vous m'avez addressée. Elle est courte, mais elle dit tout. Vous avez commis une grande faute. Vous la connoissez. Vous en faites l'aveu. Vous cherchez à la reparer hautement. Je ne puis que benir Dieu avec vous des dispositions où il vous met. Je lui demande la grace de vous y faire perseverer tous les jours de votre vie. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCIII.

A M. *** *sur son Ordination.*

Le 6. Juin 1734.

J'Ai reçu, mon cher enfant, la Lettre que vous m'avez écrite pour me faire part des dispositions que Dieu a mises dans votre cœur. Le langage que vous me parlez, est le langage de la charité. C'est une preuve que vous n'avez pas reçu en vain la grace de Dieu dans votre Ordination. N'oubliez rien pour la conserver. Vivez comme un homme consacré au service des autels doit vivre. Aimez la retraite, la priere, le travail. Dans l'obligation où vous êtes de vous instruire, desirez moins la science qui enfle, que la charité qui édifie. Soyez humble, doux, patient à l'égard de tout le monde. Demandez à Dieu de conserver en vous l'éloignement pour les saints Ordres. Attendez toujours que vous soyez appellé; & lorsque vous le serez, ne regardez qu'en tremblant votre élevation dans un rang superieur. Vous aimez la verité. Aimez-la toute votre vie, *plus quàm tuos, plus quàm tua, plus quàm te.*

LET-

LETTRE DCCCIV. 1734.

*A Mad.*** sur le besoin qu'elle a d'une longue épreuve & d'une serieuse penitence.*

Le 9. Juin 1734.

VOus êtes à plaindre, Mad. L'exposé que vous me faites de l'état de votre ame, est digne de larmes. Je comprends mieux que jamais que votre vie n'a été qu'un cercle de crimes & de sacrileges. Quelle idée avez-vous de la penitence, lorsque vous demandez d'être admise à la participation des sacrés mysteres, sans être convertie, sans autre disposition que quelques desirs foibles de vous donner à Dieu? „ La penitence, disent les saints Peres, consiste à pleurer „ les maux que l'on a faits, & à ne plus rien faire qui soit digne d'être pleuré. „ Et celui qui après avoir demandé pardon à Dieu, retombe encore dans les fau„ tes capitales qui ont besoin de misericorde, est un moqueur, & non un peni„ tent." C'est ainsi que s'exprime le Clergé de France dans la Lettre circulaire qu'il écrivit aux Evéques en 1655. pour les porter à adopter les Instructions de S. Charles Borromée aux Confesseurs. Sur cette regle jugez, Mad. de votre état; & voyez si vous ne devez pas plutôt être mise au rang des moqueurs qu'au nombre des penitens. J'admire que vous ayez demandé de faire vos pâques. Votre Confesseur est très louable de n'avoir pas écouté une pareille demande. Loin de recouvrer la vie, qu'auriez-vous fait qu'ajouter de nouveaux sacrileges aux anciens? L'experience du passé devoit vous avoir appris, que l'on ne trouve point la vie dans l'Eucharistie, quand on en approche avec une volonté toujours attachée au crime. Cette volonté vous deplaît, je l'avoue. Vous voudriez en être delivrée. Vous faites quelques efforts pour y parvenir. Cela montre qu'il y a en vous une autre volonté que le S. Esprit y a mise; mais elle est encore trop foible pour surmonter l'ancienne. Demandez à Dieu d'achever ce grand ouvrage. Quelque difficile qu'il vous paroisse, ne vous decouragez point. Mettez votre confiance dans le bras du Tout-puissant. Ce qu'il fait pour vous, montre qu'il ne vous oublie pas. Vous voudriez être changée en un moment. Une épouse infidele merite-t-elle que son époux la reprenne, sans lui avoir fait porter la peine de ses égaremens? Attendez, Mad. & ne vous lassez point. Faites penitence dans le sac & dans la cendre. Il ne faut penser à votre reconciliation, que lorsque vos plaies seront tellement refermées, que vous ne commettrez plus aucun peché qui tue l'ame d'un seul coup. Pour en juger sainement, votre Confesseur a besoin d'une longue épreuve: épreuve de plusieurs années. C'est la regle qu'il doit tenir, s'il ne veut faire aucune faute.

Continuez à implorer le secours du bienheureux Diacre; & demandez-lui de vous obtenir de Dieu la grace de marcher dans la carriere de la penitence. C'est par cette voie que Dieu l'a sanctifié. C'est par la même voie que vous appaiserez la colere de Dieu, & que vous flechirez sa misericorde dont vous avez tant de besoin. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCCV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de son premier Avertissement au Chapitre de sa Cathedrale, & des tristes effets de la division parmi les Appellans.*

Le 16. Juin 1734.

IL est plus aisé, mon très cher Seigneur, d'attaquer les abus que de les detruire. Celui qui a donné lieu au petit Avertissement que vous avez lu, sub- Tom. 2. pag. 807.

1734. ſiſte toujours. On a reconnu que mes plaintes étoient legitimes : on en a même été touché ; mais non pas juſqu'à ſe corriger.

Je ne ſuis pas moins touché que vous de la diviſion que je vois parmi nos amis. Le manque de ſubordination dans les jeunes gens, vient apparemment du peu d'union qui regne aujourd'hui parmi les maîtres. Dieu ſait pourquoi il permet cette derniere épreuve. Peut-être touchons-nous au moment où il a reſolu de ſauver ſon Egliſe. Il veut que l'on ne puiſſe en attribuer la gloire qu'à lui ſeul. Quand on croira tout perdu, ce ſera pour lors qu'il ſe montrera. Et ne le fait-il pas deja par cette foule de miracles dont nous ſommes les temoins ? Les convulſions en derobent l'éclat à bien des gens. Pour moi je tâche de me rendre attentif à tout ce que je vois. Les reſſources humaines nous ſont ôtées. Ne nous appuyons donc que ſur le bras du Seigneur.

Vous m'aviez annoncé un gros Ouvrage de M. Languet dont je n'entends rien dire. S'il travaille maintenant contre les miracles, il travaille contre Dieu qui en eſt l'auteur. Foible ennemi ! Les traits qu'il lancera retomberont ſur ſa
1. Cor. I. 20. tête. *Ubi ſapiens? Ubi ſcriba? ... Nonne ſtultam fecit Deus ſapientiam hujus mundi ?*

LETTRE DCCCVI.

A un Benedictin. Il admire les fruits de ſon zele & de ſes ſouffrances.

Le 16. Juin 1734.

JE n'ai reçu que depuis quelques jours, Mon Reverend Pere, votre Lettre du 7. Mai. L'Acte qui y eſt joint, eſt d'un homme qui paroit très touché de Dieu. Vous voyez que votre exemple & vos exhortations ne ſont pas inutiles à vos freres. Je me rejouis avec vous de la grace que Dieu a attachée à vos ſouffrances. En faiſant rentrer dans le chemin de la verité celui qui s'en étoit égaré, vous ſauvez une ame de la mort, & vous couvrez la multitude de vos pechés. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCVII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Prieure de Sainte Scholaſtique à Troyes, ſur les traverſes qu'elle éprouve.*

Le 16. Juin 1734.

J'AI reçu, Madame, avec reconnoiſſance le ſigne de communion que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Il m'a été remis le jour de la Pentecôte. On y repreſente un des dons du S. Eſprit, le don de patience ; mais votre Lettre m'a fait voir qu'avant la fête vous étiez vous-même remplie de l'Eſprit ſaint. Ce n'eſt point en figure, mais d'une maniere bien réelle, que le don de force vous a été communiqué. Vos reponſes au Subdelegué ſont pleines de foi. Je les ai lues & relues ; & cent fois j'ai beni Dieu de ce que nous voyons en-
Joel. II. 29. core de nos jours l'accompliſſement de la prophetie de Joel : *Effundam de ſpiritu meo ſuper ancillas meas.*

Il y a bien de l'apparence que vos ennemis empêcheront le retabliſſement exterieur de votre maiſon ; mais ils ne ſauroient empêcher que vous n'en releviez les ruines quant au ſpirituel. Il ne faut pas douter que la perſecution même que l'on vous ſuſcite, n'y contribue plus que toutes choſes. Etre perſecutée en haine de la verité, c'eſt de tous les titres le meilleur pour attirer ſur ſoi l'attention & la protection du Dieu de verité. On s'oppoſe à la réunion de vos filles. On ne vous permettra pas de recevoir des Novices. Mais ſi Dieu s'eſt choiſi parmi celles qui vous reſtent, des épouſes ; dans ce petit nombre même, il y a de quoi

vous

vous consoler. En detruisant les bâtimens de Port-Royal qu'a-t-on avancé ? Port-Royal est toujours subsistant aux yeux de la foi. Les Religieuses qui vivent de la foi, le voient dans toute sa splendeur. Il en sera de même de la maison de Sainte Scholastique. Tout ce que vous m'écrivez, Madame, me persuade que ce n'est pas pour vous seule que vous êtes venue dans cette maison. Je presume que Dieu a des desseins sur vous. S'il faut une Pentecôte pour la renouveller, nous sommes dans le tems des miracles. Et pourquoi ne pas esperer celui là ? Demandons-le avec ardeur & avec perseverance. Dieu ne rejettera point des vœux qu'il aura formés lui-même dans notre cœur. Je suis avec respect, &c. 1734.

LETTRE DCCCVIII.

*A M.*** Il lui parle de la guerre, des affaires de Pologne, des dispositions de son Chapitre, d'une Instruction pastorale qu'il est resolu de publier.*

Le 23. Juin 1734.

IL y a long-tems, Monsieur, que je desire, même d'un desir très vif & très ardent, de sortir de ma lethargie : mais il n'est pas aisé de sortir d'un aussi vilain bourbier que celui où je suis enfoncé. Il falloit une petite preface apologetique. He ! le moyen de la faire ? N. m'a souvent assuré que l'ouvrage étoit absolument impossible à faire. J'ai voulu me retrancher sur mes bons & fermes propos, de ne plus retomber dans les mêmes fautes. Mais j'ai eu peur que vous ne fussiez plus d'humeur d'être la dupe de mes assurances. J'apprehendois même qu'elles ne degenerassent en faux sermens. Vous savez l'horreur que j'en ai. Mais cependant de tout cela il en resultoit que je ne savois comment faire ma preface ; & de recommencer notre commerce *ex abrupto* & sans preface, cela ne me paroissoit pas pratiquable. C'est pourtant le parti que je prends en grand Capitaine, vous priant tout simplement & bien humblement, d'essayer de me pardonner encore cette fois-ci. Je compte d'aller la semaine prochaine à la Verune, où les distractions & les dissipations sont moins grandes qu'ici. J'y ai le tems d'écrire ; & j'espere par consequent que vous n'aurez point de reproches à me faire, ni moi d'excuses à chercher d'ici à cet hyver.

Je reçus hier votre Lettre du 16. Elle ne m'apprit pas la mort du pauvre Maréchal de Berwick : je l'avois sue par le courier precedent. Mais vous m'apprenez les deux Maréchaux de France faits en sa place. Je le regrette fort, & je crois que dans les circonstances presentes, c'est une perte pour l'Etat. Dieu veuille que les nouveaux-faits le consolent abondamment des anciens qu'il perd. Nous n'avons pas encore eu nouvelle de la mort du Maréchal de Villars : mais ni lui ni son fils ne valent gueres mieux, si tant est qu'ils soient encore en vie. La guerre ordinairement afflige & rejouit differentes familles. Cela arrive assez dans le cours ordinaire des choses. Je vais écrire au Pere Fouquet pour le Cordon-bleu de son neveu. A-t-il été sensible à cette marque d'honneur ? Je suis très touché de l'état des affaires du Roi de Pologne. Car les persecutions que j'essuye depuis 21. an ne m'empêchent pas d'être bon François, & elles augmentent plutôt qu'elles ne diminuent mon amour & mon zele pour la patrie. Mais les secours infiniment petits qu'on a envoyés a Dantzick, & l'extrême lenteur avec laquelle on les a fait partir, m'ont toujours fait augurer très mal de cette expedition. La verité est que le Dieu des armées n'y a pas repandu ses benedictions. . . Je n'aurois jamais cru vous parler si long-tems d'affaires d'Etat, sans parler de celles de l'Eglise. Je tombe donc tout d'un coup de Dantzick à Notre-Dame de Paris.

1734. Vous me ferez grand plaiſir de m'envoyer la Deliberation (*a*) de ce Chapitre dont vous me parlez, le plutôt que vous pourrez. Je vous aſſure que le mien n'en ſera ni touché ni honteux. Car ce ſont gens qui ont toute honte bue, & qui n'ont ni pudeur, ni honneur, ni religion. La ſeule choſe dont ils ſeroient honteux, ce ſeroit d'avoir ſuivi un bon avis qui ſeroit venu de moi. A Dieu ne plaiſe que dans ce que je dis du Chapitre, je pretende comprendre tous ceux qui le compoſent! Il y en a pluſieurs qui penſent très bien; mais malheureuſement ils ſont le plus petit nombre, & c'eſt le plus grand qui fait les deliberations.

Oui, Monſieur, je ſuis & ai toujours été reſolu à publier l'Inſtruction; parce que j'eſpere que Dieu y repandra ſa benediction, & que l'Egliſe en retirera quelque utilité. C'eſt là ma regle, & j'eſpere que Dieu me fera la grace de la ſuivre toujours conſtamment. Priez Dieu que mes eſperances ne ſoient pas trompées....

Je crois avoir repondu à toute votre Lettre. Que dites-vous de la longueur énorme de la mienne? Ne vous donne-t-elle pas une grande idée de ma ſincere & parfaite converſion? Mais il y a plus, c'eſt que vous devez être charitablement perſuadé de ma perſeverance finale juſqu'à la Touſſaints pour le moins....

LETTRE DCCCIX.

Au même, ſur un voyageur, & ſur un procès qu'il a perdu à l'Officialité de Narbonne.

Le 28. Juin 1734.

NOus attendions ici M. *** ſelon les avis que vous nous en aviez donnés, Monſieur, il y a deja long-tems. Mais on m'a appris qu'il étoit tombé malade dans ſa route, & qu'il s'en étoit retourné dans vos quartiers. J'en ſuis très fâché, car je m'étois fait un grand plaiſir de le voir, quoique je n'aye point l'honneur de le connoître. Mais le bien que je ſai de lui, & la memoire de Monſieur ſon pere qui m'eſt pretieuſe, faiſoient que je ſouhaitois beaucoup de faire connoiſſance avec lui. Dieu ne l'a pas permis, peut-être pour un bien que nous ne connoiſſons pas. Il faut le benir en tout tems & de toutes choſes, & que ſa louange ſoit toujours dans notre bouche. Il faut par conſequent le benir de ce qui m'eſt arrivé la ſemaine paſſée à Narbonne.

N. vous a inſtruit dans le tems du procès que j'y avois à l'Officialité contre le ſieur de la Croix, un de mes Chanoines. L'Official, au mepris du juge royal ſaiſi de cette affaire, a rendu une Sentence pleine d'abus en faveur de ce Chanoine. Il a condamné mon Promoteur aux depens. Ce ſeroit entreprendre ſur les droits de N. de vous en mander un plus grand detail. Je me contente de vous dire que je n'ai point été la dupe de M. de Narbonne comme vous autres. Je l'ai toujours regardé comme un ennemi implacable & caché. Les circonſtances qui accompagnent cette affaire-ci achevent de le demaſquer; & je crois devoir agir avec telles gens à face decouverte. J'eſpere que le Parlement me fera juſtice de l'inique Sentence de ſon Official. Elle eſt heureuſement farcie de moyens d'abus. Nos Chanoines en triomphent juſqu'ici, & on dit qu'ils ſe flattent d'une évocation au Conſeil. Je ne doute pas qu'ils ne la demandent; mais j'ai de la peine à croire qu'ils l'obtiennent, & qu'on veuille que le Conſeil ſoit le champion du Chanoine la Croix. Si cela arrive j'en ſerai fâché: mais j'aurai la conſolation, en ſouffrant encore cette nouvelle perſecution, de la ſouffrir pour la juſtice.

LET-

(*a*) [Il n'y eut point de Deliberation; mais ſimplement un ordre aux Muſiciens de ne pas aller aux Concerts.]

LETTRE DCCCX. 1734.

Au même. Il ſe plaint de ſon ſilence.

Le 3. Juillet 1734.

NOus ne reçumes point, Monſieur, de Lettres de vous avant hier; & quand cela arrive N. & moi ſommes fort en peine de votre ſanté. Ne nous jettez point dans cette inquietude. Un ſeul chiffon de papier, pour nous dire tout premierement que vous vous portez bien, & enſuite que vous n'avez rien à nous dire, nous ſuffit. Hé! N'eſt-ce pas toujours une grande & ſurprenante nouvelle que de n'avoir rien de mauvais à nous mander, dans la journée que vous nous écrivez? Si vous euſſiez pu tous les jours nous mander la même choſe depuis 21. an, vous nous auriez épargné près de 7665. mauvaiſes nouvelles. Mais ce n'eſt pas en ce monde ni en ce tems-ci qu'il faut eſperer d'en recevoir de bonnes, ni d'être à couvert des mauvaiſes. . . . .

Mais à quoi bon, direz-vous, tant de Lettres qui ne diſent rien, qui ne ſignifient rien, qui n'apprennent rien, qu'il vaudroit mieux ſupprimer que d'en charger le courier? Je conviens de toutes les qualifications qu'il vous plaît de leur donner, & que vous leur donnez à très juſte titre. Je n'ai autre choſe à vous repondre, ſi ce n'eſt que c'eſt l'effet d'une maladie periodique, qui me prend au bout d'un certain tems; & qui fait, tant que la maladie dure, que quand j'ai une fois commencé à vous écrire, je ne puis plus m'arrêter. Je comprends pourtant bien qu'il faudra par des remedes doux & benins, tâcher, non pas d'arrêter tout à fait, mais de moderer & d'adoucir cette eſpece de *pruritus*. Supportez-moi avec toutes mes imperfections. Je crois le meriter par ma tendre amitié pour vous.

LETTRE DCCCXI.

A Madame l'Abbeſſe de CHELLES. *Il lui demande ſa protection pour la Sœur des Anges.*

MADAME, *Le 7. Juillet* 1734.

OSerois-je, ſans avoir l'honneur d'être connu de Votre Alteſſe Sereniſſime, prendre la liberté de l'importuner dans une affaire digne de ſon zele & de ſa charité? L'amour que Dieu a mis dans votre cœur pour la verité, me fait preſumer, Madame, que tout le monde eſt en droit de vous ſolliciter pour ceux qui la defendent & qui ſouffrent pour elle. C'eſt ce qui me fait prendre la confiance de m'addreſſer à Votre Alteſſe Sereniſſime, & de lui demander ſa protection pour la Religieuſe du royaume qui a le plus ſouffert. Je parle de la Sœur des Anges, Annonciade de Boulogne. J'apprends que Votre Alteſſe Sereniſſime a deja eu la bonté de s'intereſſer pour cette pauvre captive. Permettez-moi, Madame, d'être ſon Avocat auprès de vous. On m'aſſure que je puis prendre cette liberté. Je m'eſtimerois heureux de pouvoir contribuer à tirer des liens une fille, que ſes longues ſouffrances pour Jeſus-Chriſt me rendent très chere. Qui ne ſeroit attendri ſur les maux qu'on lui fait endurer depuis plus de huit ans? Un cœur comme le vôtre, Madame, les ſent encore plus vivement. Quels obſtacles pourroient arrêter Votre Alteſſe Sereniſſime? S'il faut s'abbaiſſer, elle ſait qu'elle imitera celui qui s'eſt aneanti juſqu'à ſe revêtir de la forme d'eſclave, pour nous faire jouir de la liberté des enfans de Dieu. Rien n'eſt vil de ce que la charité fait entreprendre. C'eſt elle qui a conduit le Fils de Dieu ſur le Calvaire. C'eſt elle qui vous fera, Madame, achever l'ouvrage que vous avez commencé. Il eſt digne, cet ouvrage, d'une Princeſſe que ſon zele pour la cauſe de Dieu a rendue

1734. l'azile des persecutés. Il y a des personnes qui semblent n'être élevées au-dessus des autres, que pour nuire. Heureux ceux qui mettent toute leur grandeur à faire du bien! C'est le partage de Votre Altesse Serenissime. C'est aussi la meilleure part. Elle l'a choisie, & elle ne lui sera pas ôtée. Je suis avec un très profond respect, &c.

LETTRE DCCCXII.

*A M. *** Curé de son Diocese. Il le decide sur le parti à prendre dans un embarras où il se trouvoit.*

Le 13. *Juillet* 1734.

JE ne crois pas, Monsieur, que vous deviez ni que vous puissiez vous dispenser de donner la declaration que M. l'Intendant vous demande de la part de M. le Chancelier. La Cabale Huguenote ne doit pas vous en savoir mauvais gré. Ce n'est point vous qui deferez ni accusez la personne en question. Vous êtes requis par gens qui ont l'autorité en main, de rendre temoignage à la verité; & vous le faites. Que peut-on vous reprocher? Si ce temoignage est prejudiciable à cette personne, *sibi imputet.* Nous devons menager ces gens-là autant que notre devoir peut nous le permettre; mais nous ne devons pas user de ces menagemens pour leur plaire, pour flatter leurs passions & leur endurcissement. Si nous ne cherchons qu'à leur plaire, certainement nous ne plairons pas à Jesus-Christ:
Gal. I. 10. *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* Ce n'est uniquement que pour les gagner à Jesus-Christ, que nous devons nous faire tout à eux, & les menager suivant les regles de la charité. Mais ce n'est pas un bon moyen de les gagner à Jesus-Christ, que de les menager aux depens de la verité, & d'une verité qu'il est important, à ce que je crois, qui soit connue des personnes qui vous requierent de la dire. Je suis ravi que M. l'Intendant vous ait promis le secret, tant de sa part que de celle de M. le Chancelier. Je vous promets qu'il ne sera pas violé par moi; & c'est pour n'en faire part à personne, que je vous écris de ma main. Mais quand même il arriveroit par malheur, ce que je ne presume point qui doive arriver, que ce secret fût revelé, il me semble que vous ne devriez pas avoir regret à la demarche que vous aurez faite. Cela vous attireroit tout au plus quelques plaintes de la part des Huguenots de votre paroisse, peut être même de quelques Catholiques qui vous causeroient des chagrins; mais *in hoc positi sumus.* Le sacerdoce de Jesus-Christ est essentiellement exposé aux contradictions de la part des hommes, & doit en attirer à ceux qui en sont revêtus, & qui veulent en remplir les fonctions. Nous devons trembler quand nous n'en éprouvons pas. Que de belles choses il y auroit à dire sur cela! Mais elles allongeroient inutilement ma Lettre; écrivant à un Prêtre de Jesus-Christ qui connoit si bien le poids de son ministere, & qui seroit infiniment plus capable de me consoler & de m'édifier par les belles choses qu'il pourroit me dire sur cette matiere, que je ne le suis de l'instruire sur les devoirs de notre commun caractere.

Au reste je ne vous donne d'autre conseil dans l'affaire presente, que celui que j'ai suivi autrefois pour moi-même dans une autre à peu près semblable, & même beaucoup moins scandaleuse & moins odieuse. Un Officier de la même Compagnie nouveau catholique étant mort, & son fils demandant les provisions de sa charge, M. le Chancelier de Pontchartrain m'écrivit secretement, pour savoir s'il étoit Catholique. Je lui mandai ce qui en étoit, quoique je fusse fort ami de son pere, & sans avoir jamais eu rien à demêler avec lui; & sur ma Lettre les provisions lui furent refusées, sans qu'il ait jamais pu les obtenir. M. de Pontchartrain dans sa Lettre me promettoit le secret. Je l'en remerciai, & lui mandai

dai neanmoins que je ne le lui demandois qu'autant qu'il le jugeroit neceſſaire & convenable. 1734.

Je crois, Monſieur, avoir repondu à toute votre Lettre, & avec plus de prolixité qu'il ne falloit. Je vous ſalue & ſuis parfaitement à vous.

LETTRE DCCCXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les excès des Jeſuites.*

Le 18. *Juillet* 1734.

LEs Jeſuites ſont chez vous, mon très cher Seigneur, ce qu'ils ſont par tout ailleurs. Si l'on pouvoit preſcrire contre la loi de Dieu, il y a long-tems qu'ils auroient acquis le droit de calomnier ſans peché. Dieu ſait pourquoi il les ſouffre dans ſon Egliſe. Il ſait auſſi quelles bornes il a reſolu de donner au pouvoir qu'ils ont de faire le mal. Attendons les momens de Dieu, & ne nous laſſons point de ſouffrir. Le ſort du perſecuté eſt auſſi digne d'envie, que celui du perſecuteur eſt digne de larmes.

La diviſion continue toujours entre les amis. Je ne doute pas, mon cher Seigneur, que vous n'y ſoyez très ſenſible. Pour moi j'en ſuis penetré de douleur.

LETTRE DCCCXIV.

*A M.***, au ſujet d'un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 18. *Juillet* 1734.

J'Ai reçu, Monſieur, & j'ai lu avec bien de la conſolation le Teſtament ſpirituel que vous m'avez addreſſé. Le reſpectable vieillard qui vous en avoit fait le depoſitaire, connoiſſoit votre foi & votre zele pour la verité. C'eſt par cet endroit, plus que par les liens du ſang & de l'amitié, qu'il vous a choiſi pour manifeſter ſes dernieres volontés. Elles ne peuvent qu'édifier l'Egliſe, parce qu'elles ont pour principe l'Eſprit qui eſt auteur de tout bien & de toute ſainteté dans l'Egliſe. Je me rejouis avec vous, Monſieur, des dons que Dieu repand ſur votre famille. Elle eſt du nombre de celles qui n'ont point flechi le genou devant l'Idole. Elle a conſervé ſes vêtemens purs. Elle aura la recompenſe qui y eſt attachée. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXV.

*A M.***. Il temoigne ſa veneration pour feu M. Barchman Archevêque d'Utrecht.*

Le 18. *Juillet* 1734.

VOus m'avez fait, Monſieur, un preſent dont je ne puis aſſez vous remercier. Il m'eſt cher par toute ſorte d'endroits. Je le conſerverai bien religieuſement. J'ai été en communion avec feu M. l'Archevêque d'Utrecht durant ſa vie: le Livre qui lui a appartenu, ſera le gage de celle que je conſerve avec lui après ſa mort. Demandez, Monſieur, à Dieu de me remplir de l'eſprit de ce ſaint Archevêque. En peu de tems que n'a-t-il pas fait? *Conſummatus in brevi, explevit tempora multa.* Heureux ceux qui, après un long épiſcopat, pourroient l'atteindre & lui reſſembler! Sap. IV. 13.

LET-

1734.

LETTRE DCCCXVI.

A Madame la Marquiſe de VIEUXPONT, *au ſujet de ce qui s'eſt paſſé à Faremoutier.*

Le 29. Juillet 1734.

VOus ne doutez pas, Madame, que je ne prenne beaucoup de part au temoignage que viennent de rendre Madame l'Abbeſſe de Faremoutier & Madame votre niece. C'eſt une grace dont elles connoiſſent tout le prix. Vous craignez pour leur foibleſſe. Pour moi j'ai la confiance que Dieu achevera en elles l'œuvre qu'il a commencée. Demandons-le lui, comme l'Egliſe de Jeruſalem demandoit la delivrance du premier des Apôtres, & nous ſerons exaucés. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCXVII.

A Madame de COETQUEN. *Il approuve ſes vues, & lui parle de la fin de ſon triennal.*

Le 29. Juillet 1734.

VOus parlez, Madame, un langage qui me fait beaucoup de plaiſir. Vous avez raiſon : le remede à nos maux doit venir par une voie extraordinaire. Le miracle ſeroit plus grand, ſi la multitude des Paſteurs devenoit tout à coup telle qu'il faudroit être pour extirper tous les abus & tout ranimer.

Je ne vois arriver qu'avec douleur le tems que vous deſirez avec empreſſement. Il n'y a à gagner que pour vous, Madame, dans le changement que vous m'annoncez. Je me rejouis neanmoins de la paix & de la concorde, avec laquelle il paroit que l'élection ſe fera. Je ne doute pas que la Congregation ne choiſiſſe une perſonne qui continue le bien que vous avez commencé. C'eſt l'unique endroit par lequel je puis me conſoler. Je ſuis & ſerai toujours avec le même attachement & le même reſpect, &c.

LETTRE DCCCXVIII.

A M. de LASTRE, *ſur la delivrance de la Sœur des Anges.*

Le 6. Août 1734.

VOus ne pouviez, Monſieur, me faire un plus grand plaiſir que de m'apprendre la fin de la captivité de la Sœur des Anges. Je la deſirois ardemment. Je ne ceſſe d'en benir Dieu. La conſtance de cette fille au milieu des plus rudes épreuves, eſt l'effet d'une miſericorde bien particuliere de Dieu ſur elle. Je vous prie, Monſieur, de lui temoigner la joie que je reſſens de ſa delivrance, & de lui marquer que je compte beaucoup ſur le ſecours de ſes prieres. Je l'exhorte à travailler à la relation de ſa captivité. Je la lirai avec empreſſement, & j'eſpere d'y trouver de quoi m'édifier. Elle fera bien de ne l'envoyer qu'à moi. Je la conſerverai avec ſoin, & n'en donnerai aucune copie.

Je ne ſuis pas ſans inquietude pour M. le Chevalier de Soldevilla. Je crois que la retraite eſt pour lui un devoir indiſpenſable. Je lui ſuis au reſte très obligé des avances qu'il a faites, pour obtenir la liberté de notre chere Sœur. Quoique l'affaire ait réuſſi par une autre voie, il n'en a pas moins de merite devant Dieu.

LETTRE. DCCCXIX. 1734.

A M. BOURSIER *Docteur de Sorbonne, au ſujet d'une Lettre du Pere Fouquet à M. de Senez.*

Le 6. Août 1734.

JE vous dois, Monſieur, un compliment ſur la Lettre du Reverend Pere Fouquet à M. l'Evêque de Senez. Elle doit vous juſtifier pleinement dans l'eſprit de toutes les perſonnes qui auroient eu le malheur de ſe laiſſer prevenir contre vous. Vous ſavez que je n'ai jamais été de ce nombre. Je vous trouve dans le portrait que le Pere Fouquet fait de vous, tel que je vous ai toujours connu. Jamais je n'ai pu concilier les plaintes que j'ai entendu faire, avec ce que je connoiſſois par moi-même de votre pieté, & de votre amour pour la vie cachée. Quelle épreuve, que celle à laquelle vous avez été mis! Elle ſeroit pour un autre un écueil où la vertu ſuccomberoit. Elle ne fait qu'augmenter la vôtre, parce que Dieu a repandu ſes dons ſur vous avec une meſure peu commune. Je ſuis plus que je ne puis vous l'exprimer, Monſieur, votre, &c.

LETTRE DCCCXX.

A M. l'Abbé D'ETEMARE, *ſur le même ſujet.*

Le 6. Août 1734.

J'AI attendu juſqu'à preſent, Monſieur, à vous temoigner la douleur que j'ai reſſentie, en liſant les quarante Lettres ſous le poids deſquelles on a pretendu vous accabler. La Lettre du Reverend Pere Fouquet à M. l'Evêque de Senez me porte à rompre le ſilence. Le temoignage avantageux qu'il rend à M. Bourſier, retombe ſur vous par contre-coup. Je m'en rejouis, Monſieur, avec tous ceux qui aiment la verité & la paix; & je vous en fais mon compliment de bien bon cœur. Je ſuis perſuadé que bien des perſonnes reſpectables dont on voit les Lettres dans le Recueil, n'ont pas prevu l'uſage que l'on en vouloit faire. Eſt-il de la gloire de M. Duguet, que l'on travaille après ſa mort à detruire la reputation de ſes éleves & de ſes amis? On l'accuſe de s'être laiſſé prevenir. Tout homme en eſt capable; & la Lettre du Pere Fouquet fait entendre que cette accuſation n'eſt pas ſans fondement. Après tout, quelle proportion y a-t-il entre la maniere dont vous avez parlé de M. Duguet, & celle dont on pretend le venger? Ce grand homme a condamné mille fois durant ſa vie ceux qui font ſon apologie après ſa mort. Je ſuis très tendrement, &c.

LETTRE DCCCXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la condamnation du Mandement de ce Prelat faite à Rome, & du Supplement Jeſuitique.*

Le 6. Août 1734.

JE vous fais, mon très cher Seigneur, mon compliment avec bien du plaiſir ſur l'honneur que le Roi d'Eſpagne vient de faire à M. le Marquis de Caylus. Je voudrois que le Pape dans un autre genre vous eût rendu la même juſtice. Mais votre royaume n'eſt pas de ce monde. Vous voilà condamné au feu avec onze qualifications, toutes plus injuſtes les unes que les autres. Et pour achever l'outrage, on a condamné le même jour deux Ecrits d'un ennemi de la Religion, M. Lock. *Tunc crucifixi ſunt cum eo duo latrones; unus à dextris, & unus à ſiniſtris. Prætereuntes autem blaſphemabant, moventes capita ſua.* Matt. XXVII. 38. 39.

1734. Quel mal peut vous faire le Supplement Jesuitique? On dit que ce Libelle calomnieux vous a principalement en vue. Je ne le lis point. Je le traite comme il merite.

On ne m'a point envoyé la condamnation du Pere Berruyer. Je ne sai si cette nouvelle est bien sure. En tout cas je crois qu'on l'aura épargné. Il merite de l'être dans un tribunal où l'on condamne nos Ecrits au feu.

Votre Mandement dont j'ai l'honneur de vous remercier, est plein de religion & très bien fait. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCCXXII.

A la Sœur des ANGES, *Annonciade de Boulogne, sur sa delivrance de captivité.*

Le 8. Août 1734.

J'AI reçu votre Lettre, ma très chere Fille, avec autant de joie que j'ai ressenti de douleur de votre longue captivité. Tant que je vous ai vue dans les liens, j'ai tremblé pour vous: mais maintenant que je vous vois victorieuse, je ne puis m'affliger que vous ayez été mise à des épreuves si glorieuses pour la grace de Jesus-Christ. Vos souffrances montrent ce qu'elle peut sur les instrumens les plus foibles. Que ceux qui doutent de son pouvoir souverain, jettent les yeux sur vous. Peut-on s'empêcher d'y reconnoître une main toute-puissante qui vous a soutenue, contre tous les assauts que la fureur & le faux zele vous ont livrés? Conservez, ma chere Fille, toute la gloire que vous a acquis la qualité de prisonniere de Jesus-Christ. Soyez humble à vos propres yeux. Abbaissez-vous, à proportion de ce que les hommes vous éleveront. Vous avez acquis des biens inestimables durant la guerre: ne les perdez pas durant la paix. Je vous prie de me faire la relation de votre captivité. Je la demande pour ma propre édification. Ne m'oubliez pas devant Dieu. Je suis, ma chere Fille, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCXXIII.

A Madame de COETQUEN, *sur les affaires de la Congregation.*

Le 12. Août 1734.

J'AI reçu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois dernier. Il paroit que l'élection d'une Superieure generale ne se fera pas aussi tranquillement que nous l'aurions cru. Nous ne pouvons faire échouer les desseins des ennemis, qu'en montrant beaucoup d'union & de fermeté. Je crois qu'on aura été surpris de savoir les élections faites dans les maisons de province. Je suis disposé à vous soutenir en tout. Par la misericorde de Dieu je n'abandonnerai aucun de vos droits. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXXIV.

Aux Religieuses du Calvaire du Marais, au sujet de l'ordre du Roi qui suspend l'élection de la Generale.

Le 12. Août 1734.

MADAME de Coëtquen m'a informé, Ma Reverende Mere & mes très cheres Sœurs, de l'ordre du Roi qui suspend l'élection d'une Superieure generale de la Congregation. Cet ordre donne lieu de craindre que l'on n'ait surpris la religion

gion de Sa Majesté. La circonstance extraordinaire où vous vous trouvez, me fait desirer de savoir quelles mesures vous prendrez, pour proceder à l'élection particuliere qui se doit faire dans votre maison. Je ne crois pas qu'il y en ait aucune parmi vous, qui voulût s'écarter de ce que les Constitutions prescrivent à cet égard. Je n'ai pas besoin de vous marquer que vous devez reconnoître Madame de Coëtquen pour Superieure generale, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi de vous rendre la liberté. Jusques-là tout doit demeurer dans le même état. Mais vous ne pouvez assez demander à Dieu de conserver parmi vous l'union qu'il y a établie. C'est le moyen de dissiper les projets qu'il paroit que l'on a formés contre la Congregation. *Craignez Dieu, honorez le Roi : aimez-vous les unes les autres* ; & rien ne sera capable de vous ébranler. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c. 1734. 1. Pet. II. 17.

LETTRE DCCCXXV.

A un Benedictin, sur son Acte d'Appel.

Le 14. *Août* 1734.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte d'Appel que vous m'avez addressé, & les deux retractations du Formulaire qui m'ont été envoyées par le Pere Borré. Je ne puis que benir Dieu de ce qu'il a delié votre langue, pour vous faire confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. La faute que vous avez commise, en retenant la verité dans l'injustice, n'est pas legere. J'ai la confiance que Dieu s'en servira pour vous rendre plus ardent dans la defense de la verité. Je le lui demande de tout mon cœur & suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXXVI.

*A M. ***. Il le presse de se mettre entre les mains d'un Confesseur éclairé.*

Le 14. *Août* 1734.

IL me paroit, Monsieur, que vous vous seriez épargné beaucoup de peines & d'inquietudes, si vous aviez suivi le conseil que je vous avois donné. Vous auriez du vous mettre entre les mains d'un Confesseur qui s'appliquât à dissiper vos doutes, au lieu de les faire croître. Vous portez en vous un principe de vie, & vous êtes ingenieux à le tourner contre vous-même. A qui voulez-vous attribuer la guerison du mal incurable dont vous étiez attaqué, si ce n'est à l'intercession du bienheureux Diacre? Et que faut-il davantage pour vous assurer que la cause des Appellans est la cause de Dieu? Mais si Dieu est pour nous, quelle est votre ingratitude de vous comporter comme si Dieu étoit contre nous, nonobstant les preuves du contraire que vous recevez chaque jour? J'approuve en tout le conseil que vous me marquez qu'on vous a donné de.... Choisissez un Confesseur entre mille. Faites maintenant ce que vous auriez du faire dès le commencement. Separez-vous de la participation des sacrés mysteres, jusqu'à ce que vous ayez lieu de croire que Dieu est appaisé. Faites penitence. Attachez-vous aux regles; & craignez qu'il n'y ait de l'illusion dans ce qui vous est arrivé quelquefois, lorsque vous vous êtes presenté à la sainte Table. Je suis, &c.

1734.

LETTRE DCCCXXVII.

*A Madame la Comteſſe de *** à Rome, ſur deux Brefs de Rome, & ſur la canonicité de l'Appel.*

Le 14. *Août* 1734.

IL y a long-tems, Madame, que je cherche le moment de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je n'ai pu le trouver. Je crois pouvoir aſſurer que je n'ai pas reçu celle qui me fut écrite dans la ſemaine de la Paſſion. Je vous rends graces, Madame, des deux Brefs que vous avez bien voulu m'envoyer. Il y en a un qui montre que l'on prend tous les jours dans le lieu où vous êtes, de nouveaux engagemens contre la verité & ſes defenſeurs. On n'épargne pas même les Saints qui ſont dans le ciel. On reſiſte à la voix des miracles que tous les efforts des hommes ne peuvent maintenant étouffer. Quel jugement! Les ſuites doivent en être effroyables. Heureux ceux à qui il ſera donné de les prevenir!

La matiere que vous deſirez, Madame, que je traite pour l'inſtruction de l'Eccleſiaſtique Lorrain, eſt d'une trop grande étendue pour le pouvoir faire dans une Lettre. Il faut neceſſairement avoir recours aux Ouvrages imprimés. La ſeconde partie de l'inſtruction paſtorale de M. le Cardinal de Noailles pour la juſtification de ſon Appel, renferme ce que l'on peut dire de meilleur & de plus fort ſur cette matiere. Il n'y a que des aveugles volontaires qui puiſſent ne pas ſe rendre aux preuves que l'on y apporte, pour établir que l'Appel eſt de tous les tems, & qu'il n'y a point eu de ſiecle dans l'Egliſe où l'on n'y ait eu recours contre les fauſſes deciſions, ſoit des Papes, ſoit des Conciles non œcumeniques. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCXXVIII.

*A. M. l'Abbé *** à Rome. Il lui parle du Cardinal Davia, & des funeſtes preventions de la Cour de Rome.*

Le 14. *Août* 1734.

JE vous dois, Mon Reverend Pere, une reponſe à pluſieurs de vos Lettres. Je commence par la plus ancienne, qui m'apprend que j'ai deviné l'énigme & l'uſage que j'en puis faire. La premiere ſera de vous temoigner, Mon Reverend Pere, que je me ſens très honoré du jugement avantageux que l'on veut bien porter de moi, & qu'il n'y a rien que je ne fiſſe pour me procurer l'amitié d'une perſonne auſſi reſpectable & auſſi precieuſe à l'Egliſe, que l'eſt celle qui fait le ſujet de l'énigme. Je vois tout ce que vous voyez, & peut-être ce que vous ne voyez pas. Mes deſirs ne peuvent être plus ſinceres & plus ardens, pour que celui qui merite d'être honoré, le ſoit de telle ſorte qu'il puiſſe executer tout ce que Dieu lui a mis dans le cœur. L'orgueil des enfans d'Agag eſt monté à ſon comble. Le tems de leur humiliation ne peut être éloigné. Les prodiges que Dieu fait tous les jours, annoncent quelque grand évenement. Peut-on croire qu'il ſorte de ſon ſecret ſans deſſein? Les hommes mepriſent toutes ces merveilles. Pour moi je les regarde avec beaucoup d'attention & de reſpect. Il eſt dit de la Sainte Vierge, qu'elle conſervoit & repaſſoit dans ſon cœur les grandes choſes qui étoient arrivées à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Preſque perſonne n'y faiſoit attention. Il en ſera de même dans tous les tems où Dieu voudra entrer en jugement avec les anciens & les Princes de ſon peuple. Rien ne m'effraye davantage que la guerre que l'on declare au Tout-puiſſant. Vous m'avez envoyé un Bref contre le Mandement de M. d'Auxerre, qui montre que les écailles s'épaiſſiſſent

paiſſiſſent, & que l'aveuglement croît de jour en jour dans le lieu où vous êtes. 1734.
J'en ſuis penetré de douleur, parce que j'aime très tendrement ceux qui me haïſſent, & que je donnerois ma vie pour la gloire d'une Egliſe que Dieu a miſe à la tête de toutes les autres. Vous m'auriez fait plaiſir, Mon Reverend Pere, de m'envoyer un imprimé de ce Bref. Je vous prie de le faire autant que vous le pourrez à l'avenir, ſoit que la choſe me regarde, ſoit qu'elle regarde quelqu'un de mes Collegues engagés dans la même cauſe que moi. On dit ici le Livre du Pere Berruyer condamné. Je n'en crois rien, parce que je ſuppoſe que vous m'en auriez donné avis. Continuez, Mon Reverend Pere, à me donner de vos nouvelles, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut être avec plus d'eſtime & d'affection que je le ſuis, &c.

LETTRE DCCCXXIX.

A M. l'Evêque de TROYES, *ſur les affaires du Calvaire.*

Le 18. *Août* 1734.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & les pieces qui concernent l'affaire du Calvaire. Madame de Coëtquen m'avoit deja envoyé la copie de la Lettre de cachet, qui lui ordonne de ſuſpendre l'élection d'une Superieure generale. Je ne puis, Monſeigneur, qu'approuver tout ce que vous avez fait pour maintenir la paix dans la Congregation. Je ſuis ravi que vous vous ſoyez trouvé à Paris dans ces circonſtances. Vous êtes plus à portée de prendre avec Madame de Coëtquen les meſures neceſſaires, pour detourner l'orage qui ſe forme. J'entrerai de grand cœur dans tout ce que l'on jugera à propos de faire. Nous ſommes les peres ſpirituels de ces ſaintes filles. Il eſt juſte de nous réunir pour leur defenſe. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux devouement, &c.

LETTRE DCCCXXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'illuſion des Vaillantiſtes, & des affaires du Calvaire.*

Le 18. *Août* 1734.

VOus m'enrichiſſez tous les jours, mon très cher Seigneur, de quelqu'un de vos Mandemens. J'en ſuis toujours également édifié. Votre petit doigt ne vous a point trompé. Je vous ſupplie neanmoins de ne rien dire de ce qu'il vous a appris, juſqu'à ce que la choſe ſoit publique. Je crains que par un mal-entendu elle ne le ſoit un peu plutôt que je ne le voulois.

Je ſuis bien éloigné de donner dans les idées de certaines perſonnes touchant M. Vaillant. Je ne puis croire que ce pelotton groſſiſſe. On pretend même que celui pour lequel apparemment vous vous intereſſez, commence à ouvrir les yeux. Je ſerois bien affligé qu'il perſiſtât à donner dans ces reveries.

Vous aurez appris, Monſeigneur, ce qui ſe paſſe à l'égard du Calvaire. M. de Troyes m'a fait l'honneur de m'en écrire. Je ne crois pas que notre maniere de penſer ſoit differente; & j'eſpere que nous n'aurons aucune peine à nous réunir pour la defenſe de cette Congregation. Elle le merite par toute ſorte d'endroits. Vous aurez remarqué, Monſeigneur, que c'eſt à M. de Troyes que les ordres du Roi ont été addreſſés. On ne nous en a jugés dignes ni vous ni moi.

1734.

LETTRE DCCCXXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur la maniere dont il a repondu au dernier Bref de Rome, & ſur le IV. Tome des Anecdotes de la Chine.*

Le 29. Août 1734.

LEs Ecrits de M. Lock & votre Mandement, mon très cher Seigneur, ont été condamnés par un Bref *ad perpetuam rei memoriam*. Vous en trouverez la copie ci jointe. Elle eſt conforme à celle qu'on m'a envoyée de Rome. Il eſt vrai que j'aurois pu m'élever avec plus de force contre le Bref qui condamne mon Mandement ſur les miracles. C'étoit mon premier deſſein, & je l'avois executé: mais on m'a conſeillé d'adoucir; & à force d'adoucir on devient inſipide. On m'a laiſſé libre ſur M. de Tencin. C'eſt pourquoi vous en avez été plus content.

Lett. paſt. tom. 2 pag. 57.

Je n'ai point encore reçu le IV. Tome des Anecdotes touchant les affaires de la Chine. Le peu que j'en ai appris fait horreur, & montre les Jeſuites au naturel. Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Vous ſavez quel eſt mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCCXXXII.

A Madame l'Abbeſſe de CHELLES. *Il la remercie de la protection qu'elle a accordée à la Sœur des Anges.*

MADAME, *Le 29. Août* 1734.

JE ne puis aſſez remercier Votre Alteſſe Sereniſſime, de la protection qu'Elle a bien voulu accorder à la Sœur des Anges. Dieu a beni, Madame, le zele avec lequel vous vous êtes portée à tirer des liens cette pauvre captive. Heureuſes les Princeſſes qui ſavent faire de leur autorité un uſage ſi chretien! C'eſt être né pour le bonheur des hommes, que de ſaiſir, comme fait Votre Alteſſe Sereniſſime, toutes les occaſions de les ſecourir. Les Grands ne penſent pas toujours qu'ils ne ſont élevés au-deſſus des autres, que pour faire du bien à un plus grand nombre de perſonnes. Voir le pauvre dans la miſere, le juſte dans l'oppreſſion, & ſe taire quand on peut parler efficacement, c'eſt attirer ſur ſoi un jugement bien terrible. Votre Alteſſe Sereniſſime fait tout ce qu'il faut pour l'éviter: ce que je regarde comme un don de Dieu plus precieux ſans comparaiſon, que celui de compter des Rois parmi ſes ancêtres. Etre iſſu de ſang royal, eſt une faveur que Dieu fait à ſes ennemis mêmes: mais le bon uſage des dons naturels eſt le partage des amis de Dieu. Continuez, Madame, à vous diſtinguer par cet endroit. Quelle joie pour Votre Alteſſe Sereniſſime, que l'on puiſſe lui appliquer les paroles de Jeſus-Chriſt: *Marie a choiſi la meilleure part, & elle ne lui ſera point ôtée.* Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

Luc. X. 42.

LETTRE DCCCXXXIII.

A Madame de MAILLEBOIS *Religieuſe du Calvaire, ſur ſon entrée au Calvaire.*

Le 29. Août 1734.

VOus ne pouviez me donner, ma très chere couſine, une conſolation plus ſenſible, que de m'apprendre le choix que vous faites de la maiſon du Calvaire pour vous y conſacrer à Dieu. Tout parle en votre faveur. L'orage qui s'éleve ne vous étonne point. A la veille de la perſecution vous donnez votre nom pour entrer en lice. Vous voulez partager avec vos Meres & vos Sœurs, la gloire

re de souffrir pour la verité. Que d'actions de graces vous avez à rendre à Dieu, ma très chere cousine! Qu'il benisse vos premieres demarches; qu'il vous soutienne jusqu'à la fin. Si dans la suite vous croyez que je puisse vous être de quelque secours auprès de Monsieur votre pere, vous me trouverez très disposé à vous rendre les petits services dont vous croirez avoir besoin. En attendant, persistez, ma très chere cousine, dans la resolution que vous avez prise. Il est aisé de voir que la chair & le sang n'y ont eu aucune part. C'est l'ouvrage de Dieu, non des hommes. Il a commencé: esperons fortement qu'il achevera. 1734.

LETTRE DCCCXXXIV.

A un Benedictin, au sujet de sa Protestation, & de la conduite qu'il faut tenir à l'égard des Intrus.

Le 29. Août 1734.

JE suis très touché, Mon Reverend Pere, de la situation dans laquelle vous êtes: mais je ne puis que glorifier Dieu de la grace qu'il vous fait de lui être fidele, & d'aimer la verité plus que toutes choses. J'avoue neanmoins que je ne pense pas differemment de vos amis sur les termes de votre Protestation. Autant que je puis me les rappeller, vous ne disiez rien que de vrai: mais ils me parurent n'être pas assez menagés. Je pense aujourd'hui sur l'article des Intrus comme j'ai toujours fait. Je crois que, dans la necessité où vous êtes d'avoir des Superieurs, il faut se comporter à leur égard, après les protestations faites, comme on se comporte avec des gens qui ont un titre coloré. Je n'ai jamais entendu autrement la Consultation des Avocats. Si vous regardez les Superieurs comme n'ayant aucune sorte de pouvoir, que deviendra votre Congregation?

LETTRE DCCCXXXV.

A un autre Benedictin. Il s'excuse de repondre à ses difficultés.

Le 31. Août 1734.

JE voudrois, Mon Reverend Pere, être en état de repondre aux difficultés que vous me proposez; mais pour le faire il faudroit être plus instruit que je le suis de vos Constitutions. Trouvez bon que je vous renvoie à des personnes, qui puissent discuter à charge & à decharge ces sortes de cas. Je ne sai si la decision que l'on m'attribue dans vos Monasteres, est celle que j'ai donnée à plusieurs des Religieux de votre Congregation. Il est vrai que j'ai été d'avis, après les protestations faites, de se soumettre exterieurement aux Intrus pour empêcher le schisme & l'anarchie dans la Congregation. Quelques-uns de vos Religieux que j'estime beaucoup pensent differemment, & pretendent aussi bien que vous que je n'ai pas connu tous vos engagemens. Si je me suis trompé, je n'aurai aucune peine à en convenir. Mais il me paroit que cette question est très delicate, & qu'il ne faut pas raisonner sur les principes ordinaires, pour decider un cas qui n'a point d'exemple dans l'antiquité. Prenez garde que les Intrus sont soutenus par la puissance ecclesiastique & la puissance seculiere. Vous n'avez point actuellement de tribunal auquel vous puissiez vous faire rendre justice. Si vous dites que vos Superieurs n'ont aucune jurisdiction spirituelle, quoiqu'ils l'ayent usurpée, il faut quitter vos Monasteres, ou vous resoudre à y vivre dans une confusion & dans un trouble, qui me paroissent un plus grand mal que celui que l'on veut éviter.

LET-

1734.

LETTRE DCCCXXXVI.

A Madame de COETQUEN, *sur les excellentes dispositions de ses Filles, & sur le retour de M.****

Le 31. *Août* 1734.

JE ne veux point, Madame, differer à vous temoigner l'extrême satisfaction que je ressens, de la Lettre que m'a addressé la Communauté du Calvaire. Je vois dans nos cheres filles un zele pour la verité & une union entre elles, qui me donnent tout lieu d'esperer pour l'avenir. Je les reçois de grand cœur adherantes à notre Appel. Elles sont sous la protection de Dieu & de son Eglise. Que peuvent-elles craindre? Les voilà engagées par de nouveaux liens à defendre la plus belle cause qu'il y ait sur la terre: la cause de la grace qui fait les Saints: la cause des miracles par lesquels Dieu manifeste leur sainteté. J'aime à voir la creature mettre toute sa confiance dans le Dieu qu'elle adore. Moins on compte sur les hommes, plus on est assuré du secours de Dieu. Vous faites bien d'attendre en paix les ordres dont vous êtes menacées. Souvent en voulant prevenir, on augmente le mal, loin de le diminuer. On s'appuye sur sa propre sageſſe: on se defie de Dieu; & l'on merite par cette defiance de tomber dans les maux qu'on vouloit éviter.

Je n'aime pas plus que vous, Madame, à voir M.*** revenir dans les circonstances presentes. Il est visible que le dessein de la Cour est de se servir de sa presence pour augmenter la division parmi nous. J'espere qu'elle sera trompée dans son attente; & que comme il est d'un caractere doux & pacifique, il se rendra aux raisons de ses amis. Je le souhaite de tout mon cœur. . .

LETTRE DCCCXXXVII.

*A M.*** Il lui parle de son Instruction sur le miracle de la Verune, & de plusieurs miracles de differentes especes.*

Le 8. *Septembre* 1734.

IL y a long-tems, Monsieur, que je ne vous ai écrit. C'est toujours ma faute, mais c'est aussi souvent celle de NN. car je leur fais part de vos Lettres; mais ces bonnes têtes là oublient de me les rendre, & moi de les leur redemander; & la reponse s'en va par insensible transpiration.

Une personne peu capable, à ce que je crois, de juger de pareilles choses par elle-même, mais fort repandue dans le monde, & qui mande ce qu'il entend dire aux autres, m'écrit que l'Instruction pastorale y est fort approuvée. Vous me mandez la même chose. Dieu soit loué. A lui seul gloire & louange en soient rendues; & qu'il lui plaise y repandre ses benedictions, & la rendre utile à son Eglise. J'ai de la peine à croire que M.*** en ait voulu entendre ni deux ni même une seule fois la lecture. Peut-être que les tappes données au Tencin auroient pu le rejouir. Mais quand il seroit vrai qu'il les auroit lues & qu'il y auroit pris plaisir, je ne crois pas pour cela qu'il en eût fait à M. le Cardinal de Fleury un rapport assez avantageux pour qu'il pût empêcher les Arrêts du Conseil.

J'ai reçu & lu le IX. Recueil des miracles. Celui que vous me mandez s'être operé à l'Hôtel-Dieu, est admirable. Mais ne le sont-ils pas tous? Plus Dieu en opere en faveur de son Eglise, plus il excite notre reconnoissance. J'avois deja su celui de Versailles. Avant que de me donner la peine d'en parler, (car je suis devenu presque aussi paresseux pour parler que pour écrire;) je voudrois savoir si la chose est bien certaine & bien constatée. En le supposant, je dirai, com-

On pretendoit qu'il s'étoit fait un miracle

comme vous, que c'eſt la recompenſe de la foi de cette femme, & pour nous une nouvelle preuve de la verité de la foi & l'unité de l'Egliſe catholique. L'uſage où eſt le Roi, comme tous ſes predeceſſeurs, de toucher ces ſortes de malades toutes les fois qu'il fait ſes devotions, marque que la Tradition Françoiſe eſt que Dieu fait au moins quelquefois des miracles à l'occaſion de cette ceremonie, comme celui qu'on pretend qui ſe fait à Naples par le ſang de S. Janvier. Je ſuis plus embarraſſé de celui arrivé ſur le jeune homme des Cevennes, huguenot, ou plutôt ſans avoir jamais eu aucune Religion, qui n'a jamais voulu quitter ni ſes bois ni ſes chevres pour venir ici, parce qu'on lui a fait accroire qu'on ne vouloit l'y faire venir que pour l'y faire mourir; entouré d'huguenots, de fanatiques, au milieu de parens huguenots. Il me ſemble neanmoins que rien de tout cela ne peut obſcurcir les miracles que Dieu opere par l'interceſſion du ſaint Diacre.

1734. lorſque le Roi toucha les malades ſuivant la coutume. La gueriſon eſt certaine & prouvée par Acte.

En vous parlant de l'Inſtruction paſtorale, j'ai oublié de vous dire que j'ai un neveu de qui je reçois de grandes Jeremiades toutes les fois que j'écris au public; & même en dernier lieu à l'occaſion de cette pauvre Inſtruction paſtorale, de ce que, dit-il, il eſt le ſeul de mes parens à qui on n'envoye point ces Ouvrages. Je voudrois bien qu'on lui en envoyât, & cette Inſtruction, s'il y avoit moyen. . .

Je ſuis ſi las que je ne ſaurois achever bien d'autres choſes que j'aurois à vous dire. Ce ſera pour une autre fois, ſi je m'en ſouviens.

LETTRE DCCCXXXVIII.

A M. l'ancien l'Evêque de TOURNAY, *ſur l'approbation que donne ce Prelat à ſa derniere Lettre paſtorale.*

Le 15. Septembre 1734.

ON ne peut être plus ſenſible que je le ſuis, Monſeigneur, à l'approbation que vous donnez à ma derniere Lettre paſtorale. C'eſt un effet de votre grand amour pour l'Egliſe. Aidez-moi, Monſeigneur, à remercier Dieu de la grace qu'il me fait de me choiſir pour lui rendre temoignage. Que ce choix eſt gratuit! Rien ne montre mieux que Dieu n'a aucun égard au merite de l'homme, que de ce qu'il jette les yeux ſur moi pour publier ſes merveilles, & pour prendre en main la defenſe de ſa cauſe. Demandez-lui, Monſeigneur, que je n'abuſe pas de ſes dons, & que je lui ſois plus fidele que je n'ai été juſqu'à preſent. Je ſuis avec un tendre reſpect & une parfaite reconnoiſſance, &c.

LETTRE DCCCXXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur un Arrêt du Conſeil contre ſa derniere Lettre paſtorale, & ſur un miracle éclatant operé le même jour.*

Le 15. Septembre 1734.

ME voilà fletri par un Arrêt du Conſeil, mon très cher Seigneur. Mais Dieu a pris, le jour même de l'Arrêt, la defenſe de ma Lettre paſtorale. L'Arrêt eſt du 28. Août, & le 28. Août Dieu fit à l'Hôtel-Dieu de Paris le miracle éclatant dont le bruit retentit dans tout le royaume. Quelles actions de graces ne devons-nous pas rendre au Seigneur? Aidez-moi à le benir & à le glorifier. Que nous ſommes heureux d'avoir été appellés à la defenſe d'une ſi belle cauſe! N'admirez-vous pas le prodigieux aveuglement de nos adverſaires? Il eſt vrai de dire plus que jamais, que la lumiere luit dans les tenebres, & que les tenebres ne l'ont point compriſe.

Je ne doute point que le jugement de la Carcaſſe qui va paroître, ne ſoit mar- Contre les

1734. qué au coin de l'ignorance. Il ne ſurprendra perſonne. Tout le monde rend à ce corps ſans ame la juſtice qui lui eſt due.

Lettres ſur la juſtice chretienne. Voy. d'Argentré, 3. tom 1. part. pag. 201.

LETTRE DCCCXL.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur le même ſujet.*

Le 18. *Septembre* 1734.

LE jugement que vous portez, Monſeigneur, de ma derniere Lettre paſtorale, ne me fait point oublier que c'eſt à Dieu ſeul que je ſuis redevable de ce que vous y trouvez de bon. Ceux qui ont engagé le Roi à ordonner qu'elle ſeroit lacerée, l'ont lue avec des yeux bien differens des vôtres. Il eſt remarquable que le jour même que l'Arrêt fut rendu, Dieu fit à l'Hôtel-Dieu de Paris le miracle éclatant dont vous devez avoir été informé. Mais, quelque frappant que ſoit cet évenement, il ne ſervira qu'à aveugler davantage ceux qui meritent d'être aveuglés. Je n'ai actuellement qu'un exemplaire de ma Lettre paſtorale. Dès que j'aurai reçu le Ballot que j'attends, j'aurai l'honneur de vous en faire part pour vos amis.

Je ne puis aſſez vous temoigner, Monſeigneur, combien je ſuis ſenſible à toutes les marques de votre tendre amitié pour moi. Qu'elle vous porte à me preſenter ſouvent devant Dieu. Vous connoiſſez tous mes beſoins. Et qui eſt plus en état que vous d'attirer ſur moi la miſericorde du Seigneur?

LETTRE DCCCXLI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il admire ſes talens, & ſe rejouit du bien que Dieu fait dans ſa maiſon.*

Le 21. *Septembre* 1734.

JE ne puis, Madame, lire aucune de vos Lettres que je ne beniſſe Dieu des dons admirables qu'il a mis en vous. Vous dites tout ce que vous voulez, & vous le dites avec une éloquence qu'on ne trouve point ailleurs. Quand de grands talens ſont mis en œuvre par l'eſprit de Dieu, il leur donne un éclat qui ſaiſit & qui enleve. C'eſt ce qui m'arrive, lorſque j'ai le bonheur de vous entendre.

J'ai prevenu vos reproches ſur l'article de ma derniere Lettre paſtorale. J'avois donné ordre ci-devant, qu'on vous envoyât exactement tout ce que je ferois imprimer. J'ai renouvellé cet ordre plus de huit jours avant la reception de votre Lettre.

Ne m'imputez point, Madame, une negligence dont je ſuis très éloigné. Vous n'avez point reçu la Lettre à Benoît XIII. parce qu'elle a été imprimée ſans ma participation, & que je n'en ai pas fait les preſens ordinaires. J'écrirai de nouveau, pour que vous ſoyez plus promtement ſervie à l'avenir.

Je vous rends mille graces, Madame, de m'apprendre la ſituation où vous êtes. Je me rejouis avec vous du bien que Dieu commence à faire dans votre maiſon. S'il s'y faiſoit promtement, peut-être ſeriez-vous tentée de vous en attribuer quelque portion: non que vous ne ſoyez très inſtruite ſur la neceſſité de la grace, & ſur l'obligation de ne ſe glorifier que dans le Seigneur; mais tant que l'orgueil ne ſera pas totalement detruit en nous, nous ſerons toujours Pelagiens par cet endroit; & ſouvent, ſans y faire attention, nous nous attribuerons au-moins une partie d'un bien que nous ſavons être tout entier de Dieu.

Je ſuis très ſenſible à l'honneur du ſouvenir de M. de Luſtrac. Ce n'eſt pas une petite conſolation pour vous, Madame, d'être environnée d'amis ſinceres de la

la verité. Je ſuis perſuadé que de leur côté ils ſentent tout le bonheur qu'ils ont de vous avoir ſi près d'eux. 1734.

LETTRE DCCCXLII.

*Au Pere*** Religieux de la Reforme de Grandmont, ſur la maniere de reparer ſa faute.*

Le 29. Septembre 1734.

IL n'y a pas de doute, Monſieur, que vous ne ſoyez obligé de reparer la double faute que vous avez commiſe en ſignant le Formulaire: mais je n'oſe vous conſeiller la demarche que vous projettez. Je crains que la perſecution à laquelle vous ſeriez expoſé, ne devînt au-deſſus de vos forces. Il me paroit que vous devez ſuivre l'ouverture que la providence vous donne. Monſieur votre General eſt informé de vos ſentimens. Vous prevoyez même que la connoiſſance qu'il en a, vous attirera des diſgraces. Si elles arrivent, Dieu vous fera reparer par là le ſcandale que vous avez cauſé en ſignant le Formulaire. Devez-vous prevenir l'effet des menaces de votre General? Certainement vous le devez, ſi vous voyez que ce ſoit tout de bon que l'on veuille agir contre vous. Ne faites rien avec precipitation. Mais ſi vous ne pouvez éviter de tomber entre les mains de ceux qui veulent employer ce qu'il y a de plus terrible pour vous faire tomber, ſuivez le precepte de Jeſus-Chriſt. Si au contraire on vous laiſſe tranquille, addreſſez-moi une Lettre de retractation, avec pouvoir d'en faire uſage ſelon que je jugerai convenable pour le bien de l'Egliſe. Rendez auſſi temoignage de vive voix à la verité que vous avez bleſſée par vos ſignatures. Temoignez dans les occaſions le repentir que vous en avez; & ne ceſſez en particulier d'en demander pardon à Dieu. Je le prie de tout mon cœur de vous donner la perſeverance, en vous donnant le regret de vos fautes. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCXLIII.

A M. l'Abbé de Becherand, *en reponſe à une Lettre de cet Abbé.*

Le 29. Septembre 1734.

J'Ai lu, Monſieur, & relu votre Lettre pluſieurs fois. Je l'ai trouvée pleine de grands ſentimens. Elle m'a paru dictée par l'Eſprit de Dieu. Voilà le fruit de la retraite dans laquelle vous vivez, & de la priere qui fait votre principale occupation. Preſentez mes beſoins devant le Seigneur. Ils vous ſont connus. Demandez-lui qu'il les rempliſſe. Je ne puis vous écrire que deux mots, parce que je ſuis accablé d'affaires; mais dans ces deux mots je dis tout. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt très tendrement à vous.

LETTRE DCCCXLIV.

*A M. *** Avocat. Il le prie de vouloir travailler pour lui dans le procès avec M. de Narbonne.*

Le 29. Septembre 1734.

IL y a deja quelque tems, Monſieur, que vous me fites faire des offres très obligeantes de me rendre ſervice, dans l'affaire que j'ai contre M. de Narbonne. Je les acceptai avec joie, me reſervant à avoir l'honneur de vous écrire ſi l'on me mettoit dans la neceſſité de ſuivre cette affaire. Je me trouve aujourd'hui dans le cas. On m'a fait ſignifier le 18. de ce mois un Arrêt du Conſeil, qui m'ordonne de produire toutes mes Pieces & Memoires dans l'eſpace de deux mois.

1734. J'écris aux Evêques de France pour leur en donner avis, & les prier en même-tems de demander au Roi un plus long delai, attendû que cette affaire les intereſſe tous. J'écris en particulier à M. le Cardinal de Fleury pour lui demander la même choſe. Je vous enverrai inceſſamment la copie de ces deux Lettres. En attendant trouvez bon, Monſieur, que je vous prie de travailler à un Memoire qui juſtifie mon droit; & qui faſſe voir que M. de Narbonne n'a pu donner dans mon Egliſe la benediction ſolemnelle ſans ma permiſſion. On m'a mandé que vous aviez deſſein d'attaquer le droit dont jouiſſent aujourd'hui les Metropolitains, de faire porter la croix devant eux dans toute l'étendue de leur province. Je ne voudrois point attaquer M. de Narbonne par cet endroit, ſur lequel il lui ſeroit plus aiſé de ſe defendre. Mes predeceſſeurs & moi nous l'avons laiſſé dans cet uſage. J'aime mieux m'en tenir à la queſtion qui regarde la benediction ſolemnelle, afin de réunir tous les ſuffrages des Evêques pour moi. On m'a écrit, Monſieur, que vous vous croyez en état de faire autoriſer votre avis par un grand nombre de Meſſieurs vos confreres les plus habiles. Vous me rendriez & eux auſſi un très grand ſervice.

J'ai toujours eu dans l'eſprit que, lorſque ces Meſſieurs furent conſultés ci-devant, la crainte de me voir en litige avec M. de Narbonne, avoit influé beaucoup dans leur avis. Ils cherchoient à me ſervir, & ne croyoient pas que cette affaire fût jugée. Je penſai très differemment, non que je me croie plus de lumiere, mais parce que je connois la caractere des perſonnes avec qui j'ai affaire. Si je ne m'oppoſe vigoureuſement à cette premiere entrepriſe, M. de Narbonne pretendra officier pontificalement à l'ouverture des Etats prochains, ſi la cauſe eſt jugée, comme il y a beaucoup d'apparence qu'on veut la juger. Pour ne pas me demander le *Licet*, on aime mieux ne point dire de Meſſe ſolemnelle à l'ouverture des Etats. Par la même raiſon il n'y a point de ſermon ni de proceſſion du S. Sacrement, quoique cela ſe ſoit toujours pratiqué. Vous voyez, Monſieur, combien les Etats ſe croiroient ſoulagés, s'ils pouvoient faire toutes ces choſes dans mon Dioceſe ſans ma permiſſion. J'ai donc un interét eſſentiel à prevenir des entrepriſes que je regarde comme le renverſement de mon autorité.

Il eſt bon que vous & Meſſieurs vos confreres connoiſſiez ma ſituation. Tous les ans je reçois une Lettre de cachet qui m'exile de Montpellier durant la tenue des Etats, & aucun des Evêques n'oſe me venir voir tant que les Etats durent. Ils logent ſur une paroiſſe dont le Curé n'eſt pas Appellant. On ne leur permet pas de prendre leur logement dans une autre. Lorſque je les fis inviter au mois de Janvier dernier d'aſſiſter au *Te Deum*, je leur offris ma maiſon pour s'y aſſembler ſelon ce qui s'étoit toujours pratiqué. M. de Narbonne qui avoit ſouhaité que je le fiſſe inviter par mon Grand-Vicaire, reçut l'invitation; mais il ne fit aucune mention de moi ni de mon Grand-Vicaire, en avertiſſant les Etats du jour & de l'heure du *Te Deum*; & pour conſommer le ſchiſme on s'aſſembla dans une autre maiſon que la mienne. Je ne vous dis point ceci, Monſieur, pour en faire uſage dans votre Memoire, mais pour detromper ceux de vos Meſſieurs qui croient que l'on ne cherche qu'à vivre en paix avec moi. J'éprouve le contraire perpetuellement.

Je vous ſerai donc très obligé, Monſieur, ſi vous voulez bien travailler pour moi. Il n'y a point de tems à perdre. J'ai un plan dans la tête que je tâcherai de remplir. Quand ce que je projette ſera executé, vous verrez ſi vous pourrez en faire uſage. En tout cas il n'y aura que ma peine de perdue, & je m'en conſolerai aiſement.

LETTRE DCCCXLV. 1734.

A un Curé de Paris. Il le prie de rendre la Lettre precedente, & de donner ſes ſoins pour la même affaire.

Le 29. Septembre 1734.

MONSIEUR *** m'a aſſuré, Monſieur, que je pouvois m'addreſſer à vous pour une affaire dont vous avez deja entendu parler, & qui ſe renouvelle aujourd'hui. On m'a ſignifié un Arrêt du Conſeil qui m'enjoint de produire dans l'eſpace de deux mois, les Pieces & Memoires concernant le procès que j'ai avec M. de Narbonne, au ſujet de la benediction que ce Prelat a donnée dans mon Egliſe. J'écris à M. *** Avocat en Parlement qui s'eſt offert de travailler pour moi. N'ayant point l'honneur de le connoître, je vous ſerai très obligé, Monſieur, ſi vous voulez bien prendre la peine de le voir & de lui remettre la Lettre ci jointe. Je ſuppoſe qu'il voudra bien vous en faire la lecture, & vous marquer ſur quoi je puis compter. J'enverrai inceſſamment l'argent neceſſaire. L'abſence de la perſonne qui veille à mes interêts, me met dans la neceſſité de recourir à vous, Monſieur, quoique je vous ſache très occupé. Je n'ai point d'Avocat au Conſeil. Vous me feriez grand plaiſir de m'en indiquer un, qui eût avec la capacité tout le zele d'un Appellant. J'ai beſoin que les amis de la verité ſe remuent dans cette affaire. Si je ne me defends vivement & promtement, on m'écraſera. Il y a tout lieu de croire qu'on veut juger le procès avant l'ouverture des Etats, qui doivent ſe tenir ici le 16. Decembre. Il faut detourner ce coup ſi cela eſt poſſible. Autrement on donnera gain de cauſe à M. de Narbonne. Car certainement on ne jugeroit pas ſi on devoit le condamner. Je me livre, Monſieur, entierement à vous; & j'eſpere que vous voudrez bien, en attendant le retour de la perſonne qui eſt chargée de mes affaires, vous donner quelque mouvement pour moi. Je vous en aurai une vraie obligation. J'enverrai les pieces du procès dès que je ſaurai à qui les addreſſer. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXLVI.

A M le Cardinal de FLEURY, *au ſujet de l'Arrêt du Conſeil qui ne lui donne que deux mois pour produire ſes Pieces & Memoires contre M. de Narbonne.*

Le 30. Septembre 1734.

J'AI l'honneur de vous addreſſer, Monſeigneur, une Lettre que j'écris aux Evêques de France, pour leur rendre compte de l'affaire que j'ai avec M. l'Archevêque de Narbonne au ſujet de la Benediction. Votre Eminence y verra les motifs qui m'ont porté à écrire. Je ſuis perſuadé qu'elle ne deſapprouvera pas cette demarche. Elle eſt dans l'ordre. Je n'ai attendu juſqu'à preſent à le faire, que parce que je me regardois comme dechargé du ſoin de pourſuivre par moi-même, une cauſe qui m'eſt commune avec tous mes Collegues. Votre Eminence m'avoit aſſuré qu'il y auroit aſſez d'Evêques, qui ſuppléeroient à ce que les ordres du Roi m'empêchoient de faire. Je vois neanmoins par l'Arrêt du Conſeil qui m'a été ſignifié depuis peu que tout roule ſur moi, & que Sa Majeſté n'attend que la production de mes pieces pour prononcer ſon jugement. Tom. 2. pag. 853.

Qu'il me ſoit permis de vous repreſenter, Monſeigneur, qu'il ne s'agit point ici d'un differend de particulier à particulier. Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire que c'eſt *une cauſe majeure*: cauſe ſi importante en elle même & dans ſes ſuites, que le Roi n'a pas cru devoir la laiſſer juger à ſon Parlement de Toulouſe.

1734. J'en appelle à l'équité & à la juſtice de Sa Majeſté. Puis-je dans l'eſpace de deux mois mettre cette cauſe en état d'être jugée? Tous les Evêques du royaume y ont le même interêt que moi. Sa Majeſté voudroit-elle prononcer ſans les avoir entendus? Et le ſont-ils ſuffiſamment en ma perſonne, tandis que les ordres du Roi me retiennent ici; que je n'ai pas même d'Agent qui oſe ſe montrer à Paris; & que m'ayant laiſſé croire que les Evêques ſe donneroient pour moi les mouvemens que je ne puis me donner, il n'y en a pas un qui ſoit mediocrement inſtruit de cette affaire? L'Arrêt que Sa Majeſté ſe propoſe de rendre, doit faire loi dans tout ſon royaume. Il eſt donc juſte, il eſt donc raiſonnable que les Evêques ſoient avertis, qu'ils ſoient même excités à produire tout ce qu'ils croiront avantageux pour leur defenſe. Autrement ils ſeroient en droit de revenir contre le jugement, s'il ne leur étoit pas favorable.

Je ſoutiens que nous ſommes fondés en titre & en poſſeſſion. Je prouverai la poſſeſſion des Evêques de Montpellier ſans aucune peine. C'eſt aux autres Evêques à prouver chacun leur poſſeſſion en particulier. Il eſt neceſſaire qu'ils le faſſent. Et Votre Eminence comprend de quelle importance eſt cette preuve. Je demande qu'ils ſoient interrogés, & qu'on leur donne le tems de repondre. Peut-on auſſi leur refuſer le tems de produire les Memoires, qu'ils croiront devoir me communiquer pour établir nos titres? Il me ſemble, Monſeigneur, que ce que je demande eſt ſi raiſonnable, que ce ſeroit faire injure au Roi que de douter qu'il ne me l'accorde à l'inſtant.

Je n'inſiſte point ſur la neceſſité qu'il y auroit que je fuſſe à Paris. Elle ſe fait ſentir. Elle parle d'elle-même. Mais au moins dois-je y avoir un Agent, & qu'il ſoit en ſureté. Votre Eminence ne peut me refuſer ſur la ſaiſie de mon revenu l'argent neceſſaire pour l'y entretenir, pour payer les Avocats, & me mettre en état d'inſtruire & de pourſuivre ma cauſe comme elle le doit être. Or je dois vous dire, Monſeigneur, que ſi vous ne donnez des ordres très precis à M. l'Intendant, je ſerai très mal ſervi. J'en juge par les affaires particulieres de mon Dioceſe. Tantôt le manque d'argent, tantôt les reductions que M. l'Intendant fait ſur les Memoires qu'on lui preſente, ſont cauſe que mon Promoteur ne ſauroit faire ſon devoir pour maintenir la diſcipline.

Je ſupplie Votre Eminence de ne pas permettre qu'on me lie les mains dans cette affaire-ci. Quelque bon que ſoit mon droit, je ſerai hors d'état de le montrer ſi je ne reçois qu'avec lezine un argent qu'il faut que je donne avec largeſſe. Sur cela, Monſeigneur, on doit s'en rapporter à ma bonne-foi, & ne pas m'obliger à faire des apologies pour prouver le bon emploi des deniers que l'on me reſtitue. Le jugement que le Roi eſt dans le deſſein de rendre doit être tel, que, ſi je perds ma cauſe, ce qu'à Dieu ne plaiſe, on m'ôte la conſolation de pouvoir dire que je ne l'ai perdue que parce que mon revenu eſt ſaiſi.

D'ailleurs pourquoi les Evêques ſeroient-ils punis en ma perſonne? Doivent-ils ſouffrir de la diſgrace où je ſuis auprès de Sa Majeſté? Votre Eminence a reconnu que ce ſeroit une choſe injuſte, & elle m'a aſſuré qu'il *n'entreroit rien de perſonnel dans l'examen de ma cauſe.* Je dois donc me regarder, quant à ce point, comme réintegré dans tous mes droits; & par conſequent comme ayant la liberté de prendre ſur la ſaiſie de mon revenu, tout ce que je prendrois pour me defendre contre M. de Narbonne, ſi j'en jouiſſois paiſiblement.

Je demande encore qu'il me ſoit permis de faire imprimer librement les Lettres & Memoires neceſſaires pour inſtruire les Evêques mes Collegues. C'eſt un avantage dont jouiſſent les derniers des ſujets du Roi dans leurs cauſes particulieres. On ne peut me le refuſer dans une cauſe que l'on reconnoit être *cauſe majeure, dont la deciſion depend d'une grande & penible diſcuſſion.* Ce ſont les termes de Votre Eminence.

J'in-

J'insiste sur ce point, Monseigneur, parce que je n'ai pu jusqu'à present faire imprimer ma Lettre aux Evêques. La terreur a saisi les esprits; & je ne trouve point chez moi d'Imprimeur qui veuille me prêter sa main, dès qu'il s'agit d'un Ecrit qui porte mon nom. De-là des retardemens inevitables, dans une affaire que l'on veut que j'instruise avec une diligence extraordinaire. Les deux mois seront écoulés que je n'aurai pas reçu reponse du plus grand nombre des parties interessées. Et quelles parties? Des Evêques que le Roi reconnoit être le premier corps de l'Etat. 1734.

Tout parle pour moi, Monseigneur. Je vous supplie de ne me point donner des armes contre Votre Eminence. Son honneur, sa conscience, le soin qu'elle doit avoir que la posterité ne lui reproche pas de ne m'avoir point écouté, tout doit la disposer à se rendre favorable à ce que la justice demande par ma bouche. La gloire du Roi y est interessée. Faites-le connoître, Monseigneur, à Sa Majesté; & je ne doute point que je ne ressente aussi-tôt les effets de sa justice & de sa bonté pour moi. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXLVII.

A M. le Cardinal de Bissy, *sur le même sujet.*

Le 30. *Septembre* 1734.

Permettez-moi, Monseigneur, d'addresser à Votre Eminence une Lettre circulaire que j'écris à tous MM. les Evêques, pour les informer d'un differend que j'ai avec M. l'Archevêque de Narbonne. La lecture de cette Lettre vous fera connoître l'interêt que vous y avez. J'ose me flatter que Votre Eminence ne demeurera pas dans l'inaction, quand elle verra le risque qu'elle court avec nous. Rien de plus honorable pour vous, Monseigneur, que de vous montrer dans une cause où je suis la partie souffrante. C'est une gloire à laquelle Votre Eminence doit être sensible. Combien de motifs pourrois-je ajouter à ceux-ci? Vous les voyez, Monseigneur, & cela me suffit. Je suis persuadé que Votre Eminence emploiera tout son credit auprès du Roi, pour me faire obtenir un plus long delai que celui qui m'est accordé dans l'Arrêt dont je me plains.

J'écris par cet ordinaire à M. le Cardinal de Fleury, pour demander que l'on me mette en état de defendre une cause si importante. Je n'ai point d'Agent à Paris. Le revenu de mon Evêché est saisi. Je ne puis trouver d'Imprimeur chez moi, pour les Lettres & Memoires qu'il est necessaire que j'envoie aux Evêques dans le cours du procès. Quand mon droit seroit aussi mauvais qu'il est incontestable, seroit-il permis de me juger dans ces circonstances? Je ne fais qu'exposer rapidement les raisons que j'allegue dans ma Lettre à M. le Cardinal de Fleury. Servez-vous en, Monseigneur. On ne peut les mepriser dans ma bouche: quelle force n'auront-elles pas dans la vôtre? Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXLVIII.

A un Curé de Paris. Il lui expose le plan qu'il veut suivre dans son affaire avec M. de Narbonne.

Le 18. *Octobre* 1734.

Je ne puis, Monsieur, assez vous remercier de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'apprehendois de vous être à charge, & vous m'assurez que je vous fais plaisir de vous remettre le soin d'une affaire très interessante pour moi. Je suis penetré de tout ce que vous me dites d'obligeant à ce sujet. Si je deviens importun, ne vous en prenez qu'à vous-même & à votre bon cœur.

Je

1734. Je ne vous donne point d'autre adreſſe que la mienne. Vous n'avez rien à craindre. Depuis les affaires de la Bulle je reçois des Lettres & des paquets de toutes parts. Je ne me ſuis encore apperçu d'aucune infidelité. Maintenant que je connois votre écriture, vous n'avez plus beſoin de ſigner vos Lettres; mais je vous repete encore une fois qu'elles ne ſeront pas ouvertes à la poſte. Je vous envoie, Monſieur, aujourd'hui la copie de ma Lettre aux Evêques, & de celle que j'ai écrite au Miniſtre. Je ne me repens point de cette demarche. Je l'ai cru neceſſaire. Peut-être en conviendrez vous, quand vous aurez lu les deux Lettres. Je vous prie de ne laiſſer prendre aucune copie de celle que j'ai écrite au Miniſtre. Quand j'aurai reçu ſa reponſe, s'il m'en fait une, vous en ſerez informé.

Je dois vous dire auſſi que je crois ſavoir de bonne part, que M. de Narbonne s'attend à avoir un Arrêt qui lui adjugera la proviſion. On ne veut pas apparemment decider le fond, parce que c'eſt à moi que l'on en veut perſonnellement. Ayez la bonté, Monſieur, de voir ce qu'il convient de faire pour prevenir ce coup. Il faut bien ſe mettre dans l'eſprit que l'on ne ſe mettra point en peine d'obſerver les regles avec moi; & que ſi quelque choſe eſt capable d'arrêter, ce ſera le bruit que je ferai, & la crainte de voir le public revolté en ma faveur. Je ſuis perſuadé que je perdrai ma cauſe ſi elle ſe juge. Il faut donc, s'il eſt poſſible, empêcher qu'elle ne ſe juge. M. *** croit que l'on me fera encore de nouvelles ſommations. Je ne ſuis pas de ſon ſentiment. Cependant ſi l'on va en avant, & qu'on n'ait aucun égard à mes remontrances, mon avis ſeroit de ne rien produire & de me laiſſer condamner par defaut; car on ſera ravi de pouvoir me condamner avec quelque apparence de juſtice. Il faut au-moins laiſſer à mon ſucceſſeur une voie pour revenir contre le jugement: ce qui n'empêchera pas que je ne continue à inſtruire cette affaire devant le public, comme s'il n'y avoit pas de jugement. Voilà, Monſieur, une partie du plan que je me propoſe de ſuivre. Quand je ſaurai de quelle maniere on penſe à Paris, je n'aurai aucune peine à changer, ſi j'y trouve mon avantage. Mais je demande la liberté de ne pas ſuivre aveuglément tout ce que l'on me dira, parce que je connois le caractere des perſonnes à qui j'ai affaire, mieux qu'on ne le connoit chez vous.

Il ne me reſte, Monſieur, qu'à vous prier de marquer exactement les ports de Lettres que je vous fais couter. Sans cela vous m'ôteriez la liberté de m'addreſſer à vous. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCXLIX.

A. M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui marque l'état de ſon procès, & le remercie de l'interêt qu'il y prend.*

Le 20. Octobre 1734.

JE ſuis penetré de reconnoiſſance, Monſeigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne le ſuis pas moins de celle que vous avez écrite au Miniſtre. Cinq ou ſix Evêques qui lui écriroient dans le même ſens, l'arrêteroient. Mais vous connoiſſez l'épiſcopat. J'ai envoyé ma Lettre à un grand nombre. Il faudra voir le ſuccès qu'elle aura. Ce n'eſt que malgré moi que j'ai appellé au Parlement de Toulouſe. Je ne vois qu'avec douleur que nous ſoyons obligés de porter de telles cauſes devant des Juges laïques. Mais ce n'eſt pas moi qui ai établi cette juriſprudence. Le differend entre M. l'Archevêque de Lyon & M. l'Archevêque de Rouen pour la Primatie fut jugé par le Conſeil. Porter l'affaire au jugement d'une Aſſemblée du Clergé, vous ſavez, Monſeigneur, de quel œil j'y ſuis regardé; & d'ailleurs MM. les Archevêques y ont un grand

grand pouvoir. Je n'ai aucune part à la deputation. Le Roi me defendit de me trouver à l'Aſſemblée provinciale qui ſe tint l'année derniere à Montpellier, & le même ordre me faiſoit defenſe d'y envoyer qui que ce ſoit de ma part. Puis-je reconnoître ce tribunal? Il y a des maux qui ſont inevitables. Si vous euſſiez été, Monſeigneur, aux derniers Etats, & que vous m'euſſiez indiqué une autre voie que celle que j'ai priſe, je l'aurois ſuivie de tout mon cœur: mais j'étois ſeul. Il falloit arrêter M. de Narbonne qui ſe diſpoſoit à donner la benediction tout de nouveau. Je ne trouvai pas d'autre expedient que de lui faire ſignifier un relief d'appel. On me mande de bon endroit que M. de Narbonne s'attend à un jugement qui ne prononcera pas ſur le fond, mais qui lui donnera la proviſion. Ce ſeroit nous faire perdre notre cauſe. J'aurai ſoin, Monſeigneur, de vous rendre compte des ſuites de cette affaire. Je reçois dans le moment une Lettre de M. d'Uſez, qui me marque qu'il va écrire à M. le Cardinal de Fleury. Je ſuis, &c. 1734.

LETTRE DCCCL.

A M. l'Evêque D'USEZ. *Il lui fait les mêmes remercîmens, & repond à une exhortation de ce Prelat.*

Le 24. Octobre 1734.

JE vous rends mille actions de graces, Monſeigneur, de la Lettre que vous avez bien voulu écrire à M. le Cardinal de Fleury. Vous avez grande raiſon de regarder l'entrepriſe de M. l'Archevêque de Narbonne comme importante pour les Evêques. Gens qui ſe croient bien informés pretendent que ce Prelat compte que le Conſeil lui accordera la proviſion, ſauf à juger le fond dans un autre tems. Si cela eſt, nous perdons notre cauſe dans le fait. Les Evêques ne peuvent ſe donner trop de mouvement pour prevenir ce coup. M. de Caſtres m'a envoyé la copie de la Lettre qu'il a écrite au Miniſtre. Il ne feint pas de lui dire que la Cour ne ſauroit juger de cette affaire, & que le jugement qui interviendra ne peut lier les Evêques. Sa Lettre eſt belle & capable de faire impreſſion.

A l'égard du ſecond article de votre Letrre, vous ne devez pas craindre, Monſeigneur, que je l'aye mal pris. Vous avez toute liberté de me parler, tant que vous me parlerez comme vous faites avec amitié. Vous deſirez la paix & l'union entre les freres. Je la deſire de mon côté bien ſincerement & bien ardemment, ce me ſemble. Nous penſons differemment ſur les moyens d'y parvenir. Je crois avoir juſtifié le parti que j'ai pris, de maniere à engager les perſonnes raiſonnables à ne me pas regarder comme un extravagant. Cela ſuffit pour que ceux de mes collegues qui me rendent quelque juſtice, ne rompent pas ſcandaleuſement avec moi. Ils ne feront jamais un pas pour venir à moi, que je n'en faſſe dix pour aller à eux. Je vois avec douleur combien on profite de nos diviſions, pour nous entamer continuellement. Les entrepriſes de l'autorité ſeculiere ſont portées au dernier point. Ceux qui y ont eu recours tant de fois contre les regles, en éprouvent aujourd'hui par rapport à eux-mêmes les triſtes effets. Au moins dans les affaires qui n'ont aucun rapport aux conteſtations preſentes, réuniſſons-nous pour ſoutenir nos droits. Vous le faites, Monſeigneur, & j'en ſuis penetré de reconnoiſſance. Exhortez, preſſez vos amis. J'en fais autant des miens. Je tâcherai de me defendre le moins mal que je pourrai: mais avec les preventions que l'on a contre moi à la Cour, ſi je ne ſuis pas appuyé, je ſuccomberai. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

1734.

LETTRE DCCCLI.

A M. l'Evêque D'AGDE. *Il l'exhorte à écrire au Cardinal Miniſtre.*

Le 29. Octobre 1734.

JE vous ſuis très obligé, Monſeigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les diſpoſitions où vous êtes de prendre la defenſe de nos droits, ſont dignes d'un Evêque. Quand vous vous addreſſeriez vous ſeul au Roi pour lui faire de juſtes remontrances, il n'y auroit rien dans cette demarche qui ne fût conforme à toutes les regles. Je ne crois pas que Timothée par une telle conduite, s'il eût été dans le cas, ſe fût attiré les reproches de celui qui lui avoit dit: *Nemo adoleſcentiam tuam contemnat.* Mais en vous ſuppliant, Monſeigneur, d'intervenir dans ma cauſe & d'écrire au Roi, je n'ai pas pretendu vous aſtreindre à le faire directement. Il y a une autre voie qui eſt d'écrire au Miniſtre. Quelques Evêques l'ont deja fait; & je ne crois pas, Monſeigneur, que vous puiſſiez vous diſpenſer de le faire auſſi. Je n'ai parlé que du Roi dans ma Lettre circulaire, par reſpect pour Sa Majeſté, & par honneur pour les Evêques. C'eſt à vous à choiſir le parti que vous jugerez le plus convenable. Mais il eſt d'une extrême conſequence pour nous, que la Cour ſache que les Evêques ſont en mouvement. On m'a écrit de Paris que M. de Narbonne ſe flatte d'avoir un Arrêt qui lui donne la proviſion. Vous l'empêcherez, Monſeigneur, ſi vous & vos amis écrivez de maniere à faire entendre l'interêt que vous prenez dans cette affaire. Il ſeroit honteux pour les Evêques de la province de Narbonne de demeurer dans l'inaction, tandis que les autres prennent cette affaire à cœur, comme je l'apprends de jour en jour. Quand le Memoire que je prepare paroitra, je ne crois pas qu'il y ait deux avis ſur la maniere dont on doit penſer de l'entrepriſe de M. de Narbonne. Honorez-moi toujours, Monſeigneur, de vos bontés. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE DCCCLII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque l'état de ſon procès, & lui parle des pretentions de M. de Sens.*

Le 29. Octobre 1734.

JE vous ſuis bien redevable, mon très cher Seigneur, du ſoin que vous vous êtes donné pour faire paſſer ma Lettre circulaire à Troyes & à Nevers. Je l'y ai envoyée depuis, & je ne doute pas qu'on ne l'y reçoive favorablement. M. de Caſtres a écrit au Miniſtre une belle & bonne Lettre. M. l'Evêque d'Uſez a écrit auſſi. Peut-être que M. d'Agde le fera. Il eſt important que les Evêques ne s'endorment pas. On m'a mandé que M. de Narbonne s'attend à un Arrêt qui lui adjugera la proviſion. Ce ſeroit le renverſement de toutes les regles. Mais on les renverſera, ſi l'on ne voit à la Cour du mouvement parmi les Evêques. Ayez la bonté de preſſer M. de Troyes & M. de Nevers, qui y ont un interêt perſonnel.

Votre affaire, Monſeigneur, avec votre Metropolitain eſt d'une grande conſequence. Il trouvera aſſez de Canons qui defendent aux Evêques de rien faire d'important ſans le conſentement du Metropolitain; mais ils veulent auſſi que le Metropolitain ne faſſe rien d'important ſans le conſentement de ſes comprovinciaux. M. Languet vous a-t-il conſulté pour écrire contre les miracles? D'ailleurs il y a des tems où l'obſervation de certaines regles ſeroit prejudiciable à l'Egliſe, qui ne les a pas faites pour les cas où l'on veut les appliquer. La queſtion

ſtion qu'il s'agit de decider entre vous & votre Metropolitain, eſt la même qu'il s'agiſſoit de decider au tems de Jeſus-Chriſt. Le Concile de Trente dit: *Quòd ſi aliquis dubius aut difficilis abuſus ſit extirpandus, vel omnino aliqua de iis rebus gravior quæſtio incidat; Epiſcopus, antequam controverſiam dirimat, Metropolitani & comprovincialium Epiſcoporum in Concilio provinciali ſententiam expectet; ita tamen, ut nihil inconſulto ſanctiſſimo Romano Pontifice, novum aut in Eccleſia hactenus inuſitatum decernatur.* M. Languet allegue ce texte contre vous; & pretend que vous n'avez pu, ſans ſon conſentement & celui des autres comprovinciaux, prononcer ſur le miracle operé dans votre Dioceſe par l'interceſſion de M. de Pâris. Ou l'on faiſoit, ou l'on pouvoit faire le même raiſonnement au tems de Jeſus-Chriſt. Un M. Languet de ce tems là ne pouvoit-il pas oppoſer à Nicodême, à Joſeph d'Arimathie, à Gamaliel, ce texte du Deuteronome: *Si difficile & ambiguum apud te judicium eſſe perſpexeris, inter.... cauſam & cauſam.... & judicum intra portas tuas videris verba variari; ſurge & aſcende ad locum quem elegerit Dominus Deus tuus. Venieſque ad ſacerdotes Levitici generis, & ad judicem qui fuerit illo tempore, quæreſque ab eis, qui indicabunt tibi judicii veritatem, & facies quodcumque dixerint qui præſunt loco quem elegerit Dominus, & docuerint te juxta legem ejus; ſequeriſque ſententiam eorum. Nec declinabis ad dexteram neque ad ſiniſtram. Qui autem ſuperbierit, nolens obedire ſacerdotis imperio, qui eo tempore miniſtrat Domino Deo tuo, & decreto judicis, morietur homo ille, & auferes malum de Iſrael: cunctuſque populus audiens timebit, ut nullus deinceps intumeſcat ſuperbia.*

1734. Sect. XXV. de invocat. Deuter. XVII. 8-13.

La reponſe que l'on auroit fait au Languet du tems de Jeſus-Chriſt, il faut la faire au Languet de ce tems-ci; & je crois, ſauf meilleur avis, que c'eſt ſur quoi il faut le plus inſiſter. Mais je n'ai pas beſoin, mon très cher Seigneur, de vous marquer la maniere dont vous devez vous defendre. Je m'en repoſe parfaitement ſur vos lumieres & ſur votre prudence. Il ne me reſte qu'à vous remercier de votre petit Mandement, dans lequel vous avez très bien fait de deſigner le ſemeur de zizanie.

LETTRE DCCCLIII.

A M. le Cardinal DAVIA. *Il ſe rejouit des diſpoſitions de cette Eminence, & applaudit à ſes bons deſſeins.*

Octobre 1734.

J'Ai reçu, Monſeigneur, avec autant de joie que de reconnoiſſance la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Quelle conſolation pour moi de trouver dans un des premiers membres de l'Egliſe Romaine un amateur ſincere de la verité! *Pretioſior erit vir auro, & homo mundo obrizo.* Je l'ai trouvé cet homme plus rare que l'or. Que ne m'eſt-il permis de m'en rejouir avec mes amis! Mais l'amour même de la verité m'oblige de renfermer ma joie au dedans de moi. Que Dieu qui en eſt le principe, en ſoit le temoin.

On trouvera à la fin de ce volume les Lettres de cette Eminence à M. de Montpellier. Iſaï. XIII. 12.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, les maux de l'Egliſe. Vous en êtes vivement touché. Vous y cherchez le remede. Quand vous n'auriez pas le bonheur de réuſſir, c'eſt toujours beaucoup que de tenter une ſi grande entrepriſe. Mais Dieu qui vous a mis dans le cœur de travailler à detruire ſes ennemis, benira cette reſolution. Si le tems d'humilier ceux dont l'orgueil croît tous les jours eſt arrivé, les efforts des hommes n'empêcheront point l'execution des deſſeins de Dieu.

Je n'ai point l'honneur de connoître M. *** Mais dès que Votre Eminence le juge propre à entrer dans ſes vues & à les remplir, je n'ai aucune peine à lui donner ma confiance; & je le ſupplie de vouloir bien conſentir à prendre auprès de Votre Eminence la qualité de mon Agent.

1734. Soyez persuadé, Monseigneur, que j'entrerai toujours avec plaisir dans tout ce qui sera avantageux à la verité. Je l'espere de la misericorde de Dieu. Que ne donnerois-je pas pour voir l'Eglise triompher de ses ennemis! J'en vois deja les preparatifs par les miracles continuels que Dieu opere au milieu de nous. Votre Eminence attend quelque grand évenement. C'en est un très grand que la continuité de tant de prodiges. Mais l'obstination à les contredire, ne peut avoir que des suites effroyables. Je ne les envisage qu'avec douleur, pour ceux qui se les attirent si volontairement. Et quoique l'Eglise doive triompher par leur destruction, je ne puis m'empêcher de repandre des larmes, au milieu de la joie que me donne la seule pensée de voir l'Eglise victorieuse des plus dangereux ennemis qu'elle ait eus jusqu'à present. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLIV.

*A M.***. Il le remercie de lui avoir procuré la Lettre de M. le Cardinal Davia.*

Octobre 1734.

JE vous rends graces, Monsieur, de la Lettre si obligeante que vous m'avez procurée. Je ne m'attendois pas à trouver dans la personne respectable qui l'a écrite, des dispositions si favorables. Que de prejugés n'a-t-il pas fallu vaincre, pour me tenir le langage que l'on me tient! Mais le bras de Dieu n'est pas racourci. Lui qui a fait sortir des tenebres la lumiere, ne peut-il pas éclairer nos cœurs quand il le veut? Il n'a besoin que de lui-même pour former ses élus; & sa grace les rend tels qu'il le veut, & dès qu'il le veut :

S. Prosper Carm. de ingrat. cap. 16.

Ipsa suum consummat opus, cui tempus agendi
Semper adest, quæ gesta velit. Non moribus illi
Fit mora, non causis anceps suspenditur ullis.

Demandons-lui, Monseigneur, d'achever son œuvre. S'il veut se servir de nous, quelles actions de graces ne devons-nous pas lui en rendre? J'attends qu'on veuille bien marquer du lieu où vous êtes ce que l'on projette. On peut compter sur un secret inviolable.

LETTRE DCCCLV.

*A M.*** de l'étroite Observance de Grandmont, sur les dangers qu'il court en faisant Profession.*

Le 7. Novembre 1734.

QUAND on veut bâtir une tour, mon cher enfant, il faut supputer si on a de quoi fournir à la depense. C'est à vous à examiner si vous pouvez soutenir la persecution à laquelle vous vous exposez, dans un Ordre où les signatures sont introduites. Vous avez deja eu le malheur de succomber. Esperez-vous d'être plus ferme dans la suite? Vous me demandez si vous devez faire connoître à vos Superieurs vos sentimens. Je le crois ainsi. Mais demandez-vous à vous-même si, quand ils vous laisseroient faire votre Profession, vous n'auriez rien à craindre ni de leurs careſſes ni de leurs menaces pour l'avenir. C'est ce qui merite toutes vos reflexions. Je suis, mon cher enfant, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCLVI.

A M. de PARIS *Conseiller au Parlement de Paris. Il s'humilie des louanges que lui donne ce Magistrat.*

Le 7. Novembre 1734.

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis quelques jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du mois de Septembre. Vous me fermez la bouche par toutes les louanges que vous me donnez. Si je croyois les meriter, j'en serois mille fois plus indigne. Dieu ne se sert de moi que pour montrer d'une maniere plus sensible en ma personne la gratuité de ses dons. Par moi-même je ne suis propre qu'à deshonorer sa cause. S'il y a du bien, il vient de lui. Que la gloire n'en soit donc rendue qu'à lui. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLVII.

A M. l'Evêque de CLERMONT. *Il le remercie de ce qu'il fait pour la cause commune des Evêques.*

Le 8. Novembre 1734.

JE suis penetré de reconnoissance, Monseigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous pensez & vous agissez en Evêque. J'attends un succès heureux de celle que vous avez bien voulu écrire au Ministre. Cette demarche étoit necessaire. On m'a donné avis que M. de Narbonne se flattoit d'avoir un Arrêt qui lui accorderoit la provision. J'espere que le mouvement que je vois parmi les Evêques, arrêtera le coup. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLVIII.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il lui réitere ses demandes, & lui expose ses craintes.*

Le 8. Novembre 1734.

IL y a près de six semaines, Monseigneur, que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Eminence, au sujet de l'Arrêt du Conseil du 21. Août qui me fut signifié le 18. Septembre, & qui m'ordonne de remettre mes Pieces & Memoires dans deux mois entre les mains de M. de Pontcarré. J'exposois à Votre Eminence que ce terme est trop court, & qu'il me seroit impossible de satisfaire à ce que l'on exige de moi. Je vous demandois, Monseigneur, sur la saisie de mon revenu l'argent necessaire pour entretenir un Agent à Paris, pour payer les Avocats, & en même tems la liberté d'imprimer les Lettres & Memoires necessaires pour l'instruction de ma cause. Il faut, Monseigneur, que ces demandes ayent paru injustes, puisque je n'ai reçu aucune reponse de Votre Eminence. J'ai la consolation de voir par les Lettres que je reçois des Evêques auxquels j'ai addressé ma Lettre circulaire, qu'ils pensent differemment. L'un d'eux avec lequel je n'ai point de relation particuliere, me marque sa surprise de ce que l'on m'a refusé la permission d'aller à Paris. Il demande pourquoi donc on a évoqué mon affaire au Conseil. Que ne fera-t-il pas en droit de dire, lui & les autres Evêques avec lui, quand ils sauront qu'on me refuse jusqu'à l'argent necessaire pour avoir un Agent?

Si j'en veux croire quelques personnes qui se pretendent bien informées, M. de Narbonne se flatte d'obtenir un Arrêt qui ne touchera point au fond, mais qui lui accordera la provision. Votre Eminence a assuré qu'il n'entreroit rien de

1734. perſonnel dans mon affaire. Si M. de Narbonne ne ſe trompe pas, oſerois-je vous dire, Monſeigneur, que je n'y verrois que du perſonnel? Accorder la proviſion ſans titre & ſans poſſeſſion, ce ſeroit oublier les premiers principes de la juriſprudence. J'aime mieux croire que M. de Narbonne ſe flatte mal à propos. Quel prejugé ne ſeroit-ce pas contre le droit des Evêques? Il faut, diroit M. de Narbonne, que celui des Metropolitains ſoit bien clair, puiſqu'on leur accorde la proviſion contre une poſſeſſion immemoriale. Votre Eminence ſait par elle-même que les Evêques ne ſe tairont pas, ſi leur droit reçoit la plus legere atteinte en ma perſonne. Je vous ſupplie, Monſeigneur, de prevenir une nouvelle diviſion dans l'Egliſe & dans l'Etat, & de vouloir bien ſuppoſer qu'une affaire où l'Evêque de Montpellier eſt intereſſé peut être juſte. Vous l'avez penſé ainſi, Monſeigneur, dès le commencement. Votre ſilence ſur des demandes que l'équité même a dictées, me donne lieu de craindre que vous n'enviſagiez plus avec le même œil la cauſe que je ſoutiens. Quand les Memoires auxquels je fais travailler paroitront, j'eſpere que Votre Eminence ne doutera plus de mon droit; & qu'elle jugera qu'on ne peut faire un meilleur uſage de mes revenus ſaiſis, que d'en employer une partie à recompenſer ceux qui ſe ſeront donné la peine de les dreſſer. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCLIX.

A M. l'Evêque d'Agde, *ſur une Lettre de ce Prelat au Cardinal Miniſtre.*

Le 9. Novembre 1734.

JE ne perds point de tems, Monſeigneur, à vous remercier de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois. Je ſuis perſuadé que vous vous ſaurez bon gré d'avoir écrit au Miniſtre pour appuyer mon droit, qui eſt le vôtre & celui de tous les Evêques. Cette demarche étoit indiſpenſable pour un Evêque qui penſe comme vous penſez. J'ai reçu une Lettre de M. l'Evêque de Clermont qui prend cette affaire très bien, & qui a écrit auſſi au Miniſtre. De mon côté je ne m'endors pas. Je ferai de mon mieux pour ne m'attirer aucun reproche de mes Confreres. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE DCCCLX.

A M. l'Evêque de Conserans. *Il examine un Decret du Concile de Vienne, & le preſſe d'écrire au Miniſtre.*

Le 9. Novembre 1734.

JE ne ſuis point ſurpris, Monſeigneur, que vous vous ſoyez laiſſé prevenir par les Memoires du Clergé; mais je crois qu'il ſera aiſé de vous detromper, dès qu'il s'agit de vous faire connoître vos droits. Je ne l'entreprends point aujourd'hui, parce que je ne puis dire dans une Lettre tout ce que je dis dans un Memoire. Je ne puis neanmoins m'empêcher de vous faire faire quelques reflexions ſur le Decret du Concile de Vienne, dans lequel vous ne voyez rien de favorable pour nous.

1. Le Concile ne dit pas qu'il accorde à l'Archevêque le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans toute ſa province, mais bien dans les lieux exemts de ſa province. Il diroit: *Archiepiſcopo per ſuam provinciam* ETIAM *in locis exemtis*, mais il dit: *Archiepiſcopo per quævis loca exemta ſuæ provinciæ*, &c.

2. Il eſt ſi vrai que ce Decret doit être reſtreint aux lieux exemts & privilegiés,

giés, qu'il accorde à l'Evêque par rapport *aux mêmes lieux* qui ſe trouvent dans ſon Dioceſe, tout ce qu'il a accordé à l'Archevêque dans ſa province. *Simili modo concedimus Epiſcopo* UT IN LOCIS EISDEM *Juæ Diœceſis poſſit populo benedicere*, &c. Il ſeroit ridicule de pretendre que le Concile accorde à l'Evêque le droit de donner la benediction dans ſon Egliſe Cathedrale & autres lieux non exemts de ſon Dioceſe. 1734.

3. La ſuite du Decret montre encore qu'il n'eſt queſtion que des lieux exemts ou privilegiés. Car on defend à l'Archevêque & *à l'Evêque* de moleſter les exemts à cette occaſion, & de porter plus loin leurs pretentions.

4. Pourquoi le Concile fait-il ce Decret? C'eſt que les exemtions étant odieuſes, on veut que ceux qui ſe pretendent exemts, reconnoiſſent au moins le Metropolitain & l'Evêque dans les cas mentionnés. Il ne s'agit donc point de ce que peut l'Archevêque à l'égard des Evêques comprovinciaux; mais uniquement de ce que peuvent l'Archevêque & l'Eveque, à l'égard de ceux qui ſe pretendent exemts de leur juriſdiction.

5. C'eſt au titre *de privilegiis & exceſſibus privilegiatorum*, que le Decret du Concile de Vienne eſt inſeré dans les Clementines. Or je ne me defends point contre l'entrepriſe de M. de Narbonne à titre d'exemt & de privilegié: je viens contre lui en vertu du droit commun.

6. Liſez l'hiſtoire du Concile dans M. Fleury. Vous y verrez que les Evêques demandoient l'abolition des exemtions. Elle ne leur fut pas accordée, mais ſeulement le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans les lieux exemts.

7. La Clementine *Archiepiſcopo* n'a été citée dans l'Aſſemblée du Clergé de 1635. que pour le port de la croix. Il faut même convenir que l'Aſſemblée s'eſt fondée principalement, ſur l'uſage où étoient les Archevêques de la faire porter devant eux dans leur province. On a ſuppoſé que la Clementine donnoit à l'Archevêque le droit de faire porter ſa croix dans ſa province; & l'on n'a pas fait attention qu'il l'avoit deja, & que ce qu'on lui accorde, eſt de la faire porter dans les lieux exemts.

8. Si l'Aſſemblée reconnoit que la Clementine accorde aux Archevêques le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans toutes les Egliſes de leur province, comment cette même Aſſemblée fait-elle defenſes aux Archevêques de faire aucune fonction pontificale dans un autre Dioceſe que le leur?

Je ne fais, Monſeigneur, que jetter ces reflexions d'une maniere ſommaire. Elles ſeront étendues & miſes dans un plus grand jour, quand je publierai mon Memoire. Quelque abregées qu'elles ſoient, un bon eſprit comme le vôtre doit en penetrer toute la force. Quand elles ne ſerviroient qu'à vous jetter dans le doute, ce motif ſeul doit vous determiner à écrire au Cardinal Miniſtre pour lui demander qu'on me donne le tems d'inſtruire une cauſe auſſi importante. Je veux, Monſeigneur, que vous m'ayez obligation de vous avoir fait connoître vos droits. Eſt-ce trop exiger de vous que de vous demander de m'aider à les ſoutenir? Y ai-je plus d'interêt qu'un autre? Au reſte vous ſerez peut-être bien aiſe de ſavoir que pluſieurs Evêques ont écrit au Miniſtre, & qu'ils prennent cette affaire avec tout le zele que je puis deſirer. Je ne crois pas, Monſeigneur, que vous vouliez que nous travaillions pour vous, ſans qu'il vous en coute que des vœux pour la réuſſite de notre cauſe. Dans une affaire qui nous eſt commune, ſi vous penſez comme nous, vous devez agir comme nous. Je ſuis avec un reſpectueux attachement, &c.

L. E. T.

1734. # LETTRE DCCCLXI.

A un Curé de Paris, sur quelques demarches par rapport à son affaire avec M. de Narbonne.

Le 10. *Novembre* 1734.

J'Ai à repondre, Monsieur, aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26. & le 30. Octobre. Je ne puis assez vous remercier de votre zele & de votre activité. J'ai examiné le projet qu'on desire que je fasse signifier à M. de Narbonne. Je vous avoue que cette demarche n'est pas de mon goût. On en conclurra que je desespere de mon droit, & l'on sera plus disposé à rendre le jugement provisionnel que nous craignons. Les Evêques écrivent au Ministre. Plusieurs m'ont deja marqué l'avoir fait. D'autres l'auront fait ou le feront sans m'en rien dire. Convient-il dans ces circonstances que je paroisse abandonner ma cause ? Je ne le crois pas. Il faut faire bonne contenance. Je serai toujours à tems de proteſter, supposé que l'on n'ait aucun égard à mes remontrances ni à celles des Evêques. L'Acte de protestation n'en sera que plus fort.

Je n'ai garde de ne pas entrer dans le plan d'une Consultation. Elle m'a paru necessaire dès le commencement. Elle me paroit indispensable aujourd'hui. Les menagemens que l'on eut pour M. de Narbonne dans les conferences de Messieurs les Avocats, l'ont rendu plus hardi. Il s'est imaginé que c'étoit à cause de son bon droit que l'on étoit demeuré dans l'inaction. Pour moi j'ai toujours pensé que ce qui se fit alors étoit l'effet de la prudence de ces Messieurs. Ils regardoient cette affaire comme ne devant jamais être jugée, & ils ne vouloient pas faire perdre à M. de Narbonne les dispositions favorables, dans lesquelles quelques-uns d'eux l'avoient trouvé par rapport à moi. Cependant ce que je craignois est arrivé. M. de Narbonue s'est vanté que le Barreau étoit pour lui. Il est donc important de le detromper. Il n'est pas possible que la Consultation paroisse devant le 18. de ce mois. Ne precipitons rien. Il faut donner le tems de la faire & de la bien faire. Le Memoire de M.*** doit être fini. Je serois d'avis que l'on en prît ce qu'il y a de plus fort, avec ce que l'on jugeroit à propos d'y ajouter, pour dresser la Consultation. Elle doit frapper, non seulement par le merite & la reputation de ceux qui la signeront, mais encore par la force des raisons. Nonobstant les retardemens, je prie ces Messieurs de vouloir bien m'envoyer le projet de Consultation dès qu'ils y auront mis la derniere main. Dans une affaire de cette consequence rien ne doit paroître imprimé que je ne l'aye vu. Il peut y avoir des choses où je penserois differemment; & comme je dois me rendre garant de tout, il est neceſſaire que je voie tout. Je vous dirai même que j'ai de la peine à croire maintenant que le Conseil veuille juger. J'ai reçu des Lettres d'Evêques qui ont écrit au Ministre de maniere à l'arreter. Je vous envoye, Monsieur, la copie de celle que je lui écrivis l'ordinaire dernier. Vous n'en ferez pas plus d'usage, s'il vous plaît, que de la premiere.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous prier de temoigner à M. le Curé de .... & aux Messieurs dont vous me parlez dans vos Lettres, qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à tout ce que leur amour pour la verité les engage de faire pour moi. Je suis bien dedommagé par cet endroit de tout ce que j'ai à souffrir de desagrement de la part des hommes. Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCCCLXII. 1734.

*A M.*** Il lui parle du fanatiſme des Auguſtiniſtes & de l'illuſion des Vaillantiſtes.*

Le 10. *Novembre* 1734.

MONSIEUR N. me lut il y a trois ou quatre jours une Lettre de M.*** qui lui mande que le fanatiſme augmente parmi les diſciples du Frere Auguſtin. M.*** me l'a auſſi mandé, & m'en dit des choſes horribles. M. *** m'ajoute que le Vaillantiſme fait auſſi des progrès; & qu'un diſciple de M. Vaillant eſt venu ici, mais que je ne l'avois pas écouté. Cela eſt vrai. Eſt-ce à moi qu'il faut dire que M. Vaillant eſt Elie? Je ne ſuis pas propre à gober pareilles extravagances. J'ai la Lettre qu'il m'écrivit en 1724. pour retracter ſa ſignature du Formulaire. Je ſuis bien perſuadé que jamais Elie n'en écrira de ſemblable. Ce qui me conſole, en voyant des gens qui ont d'ailleurs de bonnes qualités donner dans de pareilles rêveries, c'eſt que le tems qu'ils preſcrivent pour l'accompliſſement de leurs predictions, eſt bien court. J'eſpere qu'alors ils ouvriront les yeux, & reconnoitront combien ils ſe ſont abuſés. Le voyageur en queſtion m'apporta une Lettre de M. de Senez qui penſe comme moi. Je ne connois perſonne en ce pays-ci qui penſe autrement.

LETTRE DCCCLXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il accepte l'accommodement propoſé par ce Prelat.*

Le 21. *Novembre* 1734.

JE reponds ſans delai, Monſeigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17. de ce mois. Je conſens de tout mon cœur à l'accommodement que vous propoſez. Je n'y vois rien de prejudiciable au droit des Evêques. Plût à Dieu que je puſſe terminer avec autant de facilité les autres conteſtations! Vous pouvez donc, Monſeigneur, compter ſur ma parole. Pourvû qu'il *plaiſe au Roi d'ordonner que ce qui s'eſt paſſé le* 10. *Janvier de cette année à Montpellier après le* TE DEUM, *ne tirera à aucune conſequence pour l'avenir, juſqu'à ce qu'il ait été plus amplement informé ſur le droit des parties; bien entendu que cette Declaration de Sa Majeſté ſera inſerée dans le Procès-verbal des prochains Etats*, je m'engage à ceſſer toute pourſuite. Cependant juſqu'à ce que l'affaire ſoit conſommée, je continuerai à faire travailler à mes Memoires, & à me mettre en état de defenſe. Plus je vais en avant, plus je ſuis aſſuré de la bonté de ma cauſe. J'ai actuellement un Memoire qui me paroit capable de faire impreſſion ſur les Evêques; & qui les obligeroit de reclamer, ſi on donnoit la moindre atteinte à leur droit. Il vaut encore mieux terminer cette affaire à l'amiable. Je ne puis aſſez vous remercier, Monſeigneur, des peines que vous vous donnez pour y réuſſir. Il faudroit être bien ingrat pour apporter le moindre obſtacle aux vues de paix qui vous font agir. Vous rendez ſervice aux Evêques: vous rendez ſervice aux Archevêques. Il faut benir Dieu des diſpoſitions qu'il vous a miſes dans le cœur. Je ſuis, &c.

1734.

LETTRE DCCCLXIV.

A M. PREVOT *Avocat en Parlement. Il le remercie de l'interêt qu'il prend à ſon affaire.*

Le 21. *Novembre* 1734.

JE vous ai une vraie obligation, Monſieur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je n'en avois pas beſoin neanmoins, pour être perſuadé du zele avec lequel vous prenez mes interêts. Je ſai tout ce que vous & Meſſieurs vos Confreres avez fait pour moi. Je ne puis aſſez les en remercier, & vous, Monſieur, avec eux. Je ferai uſage des remarques que vous m'envoyez. Je ne perds point de vue l'affaire de la Conſultation, pour laquelle je crois que vous voudrez bien vous donner les mouvemens neceſſaires. J'ai neanmoins quelque lieu de croire que mon procès ſe terminera à l'amiable. Si le projet réuſſit, à la bonne heure. Mais s'il ne réuſſit pas, il faudra faire uſage de la Conſultation. En attendant mettons-nous toujours en état de defenſe. *Si vis pacem, para bellum.* Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXV.

A un Curé de Paris. Il lui parle de l'accommodement propoſé, & de quelques autres affaires.

Le 21. *Novembre* 1734.

PERMETTEZ-MOI, Monſieur, de vous prier de faire remettre à M. Prevôt la la Lettre ci-incluſe. Je l'y remercie de celle qu'il m'a écrite. J'ai quelque lieu de croire que mon affaire avec M. de Narbonne ſe terminera à l'amiable. Il paroit qu'on y travaille. On m'a envoyé un projet que j'ai accepté. Cependant juſqu'à ce que l'affaire ſoit conclue, il faut toujours nous mettre en état de nous bien defendre.

Meſſieurs les Curés de Paris ne peuvent ſe diſpenſer de repondre à M. l'Archevêque de Sens. J'eſpere de le faire de mon côté: mais il faut que vos Meſſieurs me donnent des armes pour attaquer l'ennemi commun.

Il faut un étrange derangement de cerveau pour donner dans les folies du pretendu Frere Auguſtin. On dit que la corruption des mœurs gagne dans cette Secte. De quoi l'homme n'eſt-il pas capable quand il eſt laiſſé à lui-même?

Je n'ai point encore lu le nouveau Bref contre ma derniere Inſtruction ſur les miracles. Autre excès dont les ſuites me font fremir. Quel jugement n'attire-t-on pas ſur ſoi, quand on ſe ſert contre Dieu même du pouvoir qu'il nous a mis en main? Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, ſur l'état de ſa Communauté.*

Le 22. *Novembre* 1734.

COMPTEZ-VOUS, Madame, que ce ſoit peu de choſe que votre maiſon ait deja pris un air de regularité? Quand vous y êtes arrivée vous n'avez trouvé que des os ſecs & diſperſés ſur la face de la terre. Ceux qui ſont dans le champ que vous habitez ont maintenant des nerfs & des chairs. N'y a-t-il pas lieu d'eſperer que l'eſprit deſcendra bientôt ſur eux, & qu'ils ſeront vivifiés & animés? Je crois, Madame, que Dieu ne vous a conduite dans cette terre, que par-

parce qu'il y a des élus, & qu'il veut que vous ſerviez à leur ſanctification, en travaillant comme vous faites à la vôtre. Ne m'oubliez jamais devant le Seigneur. On ne peut être avec plus de reſpect que je le ſuis, &c. 1734.

LETTRE DCCCLXVII.

A M. LENET *Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui parle de ſa derniere Inſtruction, & des excès des Auguſtiniſtes & des Vaillantiſtes.*

Le 24. Novembre 1734.

JE ſuis ravi, Monſieur, que ma derniere Lettre paſtorale ait merité votre approbation. M. d'Embrun n'aura pas été auſſi content que vous de ce que je dis de lui. Il y avoit long-tems qu'il m'attaquoit, ſans que je daignaſſe lui repondre. Pour cette fois j'ai cru devoir rompre le ſilence. Il n'a pas lieu de s'en applaudir.

Les excès des Convulſionnaires dont vous me parlez, Monſieur, m'étoient deja connus. La proceſſion en Greve eſt des diſciples du pretendu Frere Auguſtin, qui eſt un Clerc de mon Dioceſe. Les predictions contre la ville de Troyes ſont des diſciples de M. Vaillant. Ce ſont deux Sectes ſeparées. Les premiers joignent la corruption au fanatiſme. Les ſeconds donnent dans l'illuſion. J'ai eſperance que ceux-ci reviendront de leur égarement, quand ils verront la fauſſeté de leurs predictions, pour leſquelles ils ont pris un tems très court. Je ſuis bien éloigné de confondre avec ces deux Sectes, ceux qui jugent des convulſions par les regles, & qui s'y attachent inviolablement, &c.

LETTRE DCCCLXVIII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui annonce la concluſion prochaine de ſon procès.*

Le 24. Novembre 1734.

JE commençois, Monſeigneur, à craindre que vous ne m'euſſiez oublié, & j'en étois dans l'affliction. Je vous rends mille graces de la Lettre que je reçus hier au ſoir. Vous n'avez differé que pour être plus en état de me donner conſeil. Je vois avec plaiſir que nous nous rencontrons à peu de choſes près, ſur la defenſe que j'avois projetté de faire. Mais je ne crois pas que j'aye beſoin d'en venir là. Ma Lettre circulaire a attiré des Lettres de quelques Evêques au Miniſtre, qui font que l'on penſe à terminer cette affaire à l'amiable. M. de Caſtres en a ouvert la voie. Son plan eſt bon. J'ai lieu de juger qu'il ſera ſuivi exactement : auquel cas nos droits ſeront pleinement à couvert. J'aurai l'honneur de vous rendre compte du ſuccès de cette negociation dès qu'elle ſera terminée. Au reſte le droit des Evêques eſt inconteſtable. Je n'en ai jamais douté. J'ai un Memoire que j'allois faire imprimer, qui auroit mis, ce me ſemble, tout le public pour nous. Je ſuis avec un reſpect ſincere, &c.

1734.

LETTRE DCCCLXIX.

A un Curé de Paris. Il le prie de satisfaire l'Auteur du Memoire.

Le 3. *Decembre* 1734.

J'Ai reçu, Monsieur, le Memoire de M. *** dont je crois que nous n'aurons pas besoin. Je n'en suis pas moins obligé de recompenser son travail. Je vous avois prié dès le commencement de me dire ce que je devois lui donner. Vous me ferez plaisir de me le marquer. Si vous voulez même sans attendre plus longtems lui donner ce que vous croyez devoir convenir, je vous ferai remettre l'argent incessamment. Il faut y joindre, s'il vous plaît, le Memoire des autres depenses que vous aurez été obligé de faire.

LETTRE DCCCLXX.

A une Religieuse. Il se rejouit de sa fermeté.

Le 4. *Decembre* 1734.

UN voyageur qui ne vous est pas inconnu, ma chere Fille, me demande pour vous un petit mot de Lettre que je ne puis lui refuser. Doit-il être plus sensible que moi à ce qui vous touche? En m'apprenant que vous êtes toujours ferme, toujours fidele à Dieu, il m'a rempli de consolation. Je ne me refuserai à rien de ce qui peut aussi vous en donner. Je ne vous écris pas souvent, mais je pense souvent à vous. Je n'oublie pas vos besoins. Que les miens qui sont beaucoup plus grands, vous soient toujours presens devant le Seigneur. Je demande le courage & la perseverance pour vous. Demandez-les pour moi. Quel bonheur d'être trouvé fidele jusqu'à la mort, dans la defense & dans l'amour de la verité! Je le desire pour vous & pour moi. Desirez-le avec la même ardeur, afin que la verité qui nous a unis sur la terre, nous réunisse dans le ciel.

LETTRE DCCCLXXI.

A une autre Religieuse. Il la console dans son exil.

Le 4. *Decembre* 1734.

JE ne puis me refuser, ma très chere Sœur, à l'empressement d'un ami de la verité, qui se charge de faire passer jusqu'à vous la Lettre qu'il me demande pour vous. Dieu est assez grand pour être lui-même votre consolateur. L'exil que vous souffrez pour lui, est un titre pour attirer ses regards. Cependant la dependance où il veut que nous soyons les uns des autres, lui fait attacher une consolation sensible aux temoignages exterieurs & sensibles que nous recevons des créatures. Je le prie que ma Lettre produise en vous toute la joie, que doit produire dans un cœur attaché à la verité le souvenir d'un Eveque, à qui Dieu a donné quelque amour pour la verité. En tout tems on y est sensible, plus encore quand on est dans les liens. Heureux de pouvoir contribuer par-là à les adoucir! Continuez, ma très chere Sœur, à les porter avec courage & avec joie. Vous souffrez pour la plus belle cause qu'il y ait dans le monde. Ne vous laissez pas enlever la couronne qui doit être la recompense de votre perseverance. L'amour de la verité vous a conduite dans le lieu où vous êtes: qu'il vous y soutienne jusqu'à la fin.

LET-

LETTRE DCCCLXXII.

1734.

A une autre Religieuse. Il l'exhorte à conserver les graces que Dieu lui a faites.

Le 7. Decembre 1734.

NE craignez point, ma très chere Sœur, d'être taxée de temerité dans la demarche que vous venez de faire. C'est l'effet de votre zele & de votre amour pour l'Eglise. Vous n'avez pu retenir plus long-tems au dedans de vous les sentimens que Dieu y a mis pour un de ses Ministres, en qui il lui a plu de faire éclater sa misericorde. Plus elle est gratuite, plus je dois desirer que tous ceux qui aiment le Seigneur, s'unissent à moi pour l'en glorifier. Benissez-le, ma très chere Sœur, de la grace qu'il m'a faite; comme moi-même je le benis de ce qu'il vous a donné des yeux pour le connoître, dans un tems où il frappe d'aveuglement un si grand nombre de nos freres. Ce qui est aux autres un sujet de scandale, est pour vous la lumiere qui éclaire vos pas. Vous n'êtes point ébranlée de tous les cris tumultueux qui percent jusqu'à vous. Rassurée par la presence du Sauveur, vous ne craignez point que la barque où vous êtes soit submergée. Une disposition si rare dans les personnes de votre sexe, demande de vous, ma très chere Sœur, une reconnoissance qui y soit proportionnée. Vous la temoignerez à Dieu par la fidelité à remplir tous vos devoirs. Encore un peu de tems, & l'Epoux va venir. Preparez votre lampe. Ne laissez pas éteindre le feu sacré qui doit servir à l'allumer. Quelle joie de retrouver celui que l'on aime, de le prendre par la main, & de ne jamais s'en separer! Vivez dans l'attente de ce bonheur. Gemissez, soupirez, hâtez-le par la ferveur de vos desirs. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'accommodement qu'on lui propose, & de l'Ouvrage de M. de Sens contre les miracles.*

Le 7. Decembre 1734.

JE vous rends graces, mon très cher Seigneur, & à M. de Nevers, de l'avis que vous voulez bien me donner. J'étois deja informé que l'on prend des mesures pour terminer à l'amiable l'affaire que j'ai avec M. de Narbonne. C'est M. de Castres qui en a ouvert le projet. J'ai lieu de croire qu'il s'executera. Je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de vous en donner avis, s'il réussit.

Je n'ai point encore lu d'Ecrit qui prouve mieux les miracles, que la derniere Instruction de M. Languet. Il veut les detruire, & il leur donne le plus haut degré d'évidence. Tout son Ouvrage n'est qu'un tissu de mensonges & de calomnies. Si le plus grand adversaire des miracles, après trois ans de recherches pour lesquelles il a eu toute sorte de facilités, n'a pu attaquer les miracles qu'en niant des faits aussi évidens que le soleil, il faut que les miracles soient plus clairs que le soleil. Il n'y a pas un mot de vrai de tout ce qu'il met sur mon compte au sujet du miracle de Pezenas. Le jeune homme gueri est revenu depuis peu de l'armée d'Italie avec son pere qui est Boulanger. Samedi dernier le hocqueton de M. l'Intendant & la Marechaussée allerent chez lui pour le prendre. Heureusement il n'y étoit pas. Quelle fureur! Les hommes seront-ils plus forts que Dieu?

J'ai reçu des nouvelles de Rome. On ne me dit pas un mot du Bref qu'on pretend être lancé contre ma derniere Instruction sur les miracles. Je ne sai s'il aura été affiché à Rome. Je commence à en douter. Je n'ai encore vu personne qui m'ait dit l'avoir lu.

1734.

LETTRE DCCCLXXIV.

A une Religieuse. Il l'exhorte à recevoir humblement l'indulgence dont on use à son égard.

Le 13. *Decembre* 1734.

JE suis bien édifié, ma très chere Sœur, des sentimens de penitence où je vous vois. Vous avez grande raison de regarder comme une indulgence, la grace que vous allez recevoir. Ne laissez pas neanmoins d'approcher de Jesus-Christ avec confiance. L'épreuve dont vous me parlez, doit vous rassurer. Dans un tems de paix on prendroit plus de tems pour affermir vos dispositions. Cependant je crois que celui que vous avez pris suffit, pour qu'on ait lieu de croire que vous vous soutiendrez à l'avenir. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLXXV.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle de quelques Ecrits, & le prie de menager sa santé.*

Le 17. *Decembre* 1734.

VOus devez recevoir, Monseigneur, quelques exemplaires de deux Avertissemens que j'ai addressés à mon Chapitre, pour reformer un abus qui devient aujourd'hui bien commun. Je ne suis pas embarrassé du jugement que vous porterez de l'abus. Il est grand & très grand. Mais il n'est pas donné à tous de le voir. Tous n'ont pas les yeux que vous avez.

J'ai à vous demander excuse, Monseigneur, d'une faute que l'on a commise dans l'envoi de ma Lettre circulaire touchant l'affaire de la Benediction. J'avois donné ordre qu'on vous l'envoyât, & je ne sai comment il est arrivé qu'on ne l'a pas fait. Elle n'a été addressée à aucun des Evêques du Conciliabule: mais l'innocent ne devoit pas éprouver le sort du coupable.

Me sera-t-il permis, Monseigneur, de vous faire de nouvelles instances pour vous porter à avoir un peu plus de soin de votre santé? Je sai que, pour ne pas vouloir prendre quelques adouciſſemens, votre estomach se derange, & jette vos amis dans de grandes allarmes. Il me semble qu'à quatre-vingts huit ans on peut, sans blesser l'esprit de penitence, user d'alimens convenables à un estomach très foible. Timothée étoit encore jeune, quand S. Paul lui recommandoit de boire un peu de vin. Que celui dont vous usez soit bon. On m'assure qu'il ne l'est pas, & que sa verdeur est en partie cause de votre mal. Dites-vous à vous-même, Monseigneur, ce que vous diriez à un autre qui seroit dans le cas où vous êtes. Plus nous avons besoin de vous, plus vous devez souffrir que nous vous repetions que vous devez menager votre santé. Vous savez combien elle est chere à ceux qui aiment l'Eglise. Je vous demande en leur nom d'avoir égard à leurs remontrances. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE DCCCLXXVI.

A M. l'Archevêque d'Utrecht. *Il lui temoigne son amour pour l'Eglise de Hollande, & l'exhorte à imiter son saint predecesseur, sur tout en travaillant à deraciner les contracts usuraires.*

Le 28. *Decembre* 1734.

PLus l'Eglise catholique de Hollande est dans l'affliction, plus je me sens pressé, Monseigneur, de lui temoigner en votre personne combien ses interêts me

me ſont chers. Le genre de perſecution auquel elle eſt expoſée, loin de me donder pour elle de l'éloignement, me porte à reſſerrer les liens qui m'uniſſent avec elle. Elle n'a encouru la diſgrace des hommes que parce qu'elle a mieux aimé obéir à Dieu qu'aux hommes. Que je ſuis heureux d'être en ſocieté avec ceux qui craignent Dieu & qui gardent ſes commandemens! *Particeps ego ſum omnium timentium te & cuſtodientium mandata tua.* 1734. Pſ. CXVIII. 63.

Je reçois donc avec joie, Monſeigneur, la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, pour me donner part de votre ſacre. Vous ne vous êtes diſpenſé de l'obſervation la plus rigoureuſe des Canons, qu'après avoir fait tous vos efforts pour que les regles fuſſent ſuivies en entier. C'eſt le cas où la diſpenſe eſt legitime. Le blame ne doit point tomber ſur vous, mais ſur ceux qui vous ont refuſé ce que vous étiez en droit de demander.

Je ſouſcris de tout mon cœur à l'éloge que vous faites de votre ſaint & illuſtre predeceſſeur. Que de grandes qualités ne réuniſſoit-il pas en lui? Humble, doux, patient, deſintereſſé, charitable, diſpenſateur fidele, ferme, courageux, infatigable dans les fonctions de ſon miniſtere. Que n'a-t-il vecu plus long-tems pour le bonheur de l'Egliſe, & pour la conſolation de ſon Dioceſe! Dieu avoit autoriſé par un miracle éclatant ſon entrée dans l'épiſcopat. (*a*) C'étoit pour condamner les diſpoſitions ſchiſmatiques d'une portion de ſon troupeau. Le dirai-je? La joie que nous reſſentimes de cette grande faveur de Dieu, n'auroit pas du être troublée par quelques-uns de ceux qui devoient faire la conſolation de leur Paſteur. Qui le croiroit, que des hommes pleins de ſcience, amateurs de la verité juſqu'à tout ſouffrir pour elle, n'ayent pu ſe perſuader que la pratique des contracts contre laquelle leur Archevêque s'élevoit, ſoit uſuraire? Je ne puis que vous temoigner, Monſeigneur, la ſatisfaction que je reſſens de vous voir dans les mêmes ſentimens que votre predeceſſeur, ſur un point ſi important de la morale de Jeſus-Chriſt. Vous meritez toutes ſortes de louanges, d'avoir aboli tout ce qu'un faux zele avoit porté à faire de contraire aux droits de l'épiſcopat, & à la memoire d'un grand Evêque. Continuez, Monſeigneur, ce qu'il a commencé. C'eſt un ouvrage digne de vous, & qui ne peut qu'attirer ſur votre miniſtere la benediction du Seigneur. Plus le mal a jetté de profondes racines, plus vous êtes obligé de travailler à le deraciner. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCLXXVII.

A Madame de COETQUEN, *ſur l'Inſtruction de M. de Sens contre les miracles.*

Le 28. *Decembre* 1734.

JE n'ai point encore lu, Madame, la ſeconde partie de l'Inſtruction de M. l'Archevêque de Sens. Les armes de quelques Appellans entre les mains de M. Languet, paroiſſent peu à craindre. Si ce ſont des armes de lumiere, elles tourneront contre lui. Si elles ne le ſont pas, elles ne pourront rien contre la verité. Les efforts que fait M. de Sens contre les miracles dans la premiere partie de ſon Inſtruction, me paroiſſent porter la verité des miracles juſqu'à la demonſtration. Je verrai ce qu'il dit dans la ſeconde. Je m'attends à le trouver plein d'arrogance:

(*a*) [Dieu opera cette merveille le 6. Janvier 1727. ſur Agathe Leenders Stouthandel, fille agée de 45. ans, & affligée depuis 12. ans de paralyſie, d'hydropiſie, & de divers autres maux. S'étant fait conduire à l'Egliſe où M. Barchman Archevêque d'Utrecht devoit officier & donner la confirmation, elle baiſa avec confiance la tunique du Prelat qui lui preſentoit le Corps de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & elle fut guerie ſubitement & parfaitement. Voyez le premier Diſcours ſur les Miracles, N. XXXIV. pag. 112. de l'édition *in* 12.]

1734. ce: mais je ſuis peu effrayé du ton impoſant avec lequel il a coutume de plaider une mauvaiſe cauſe. Qu'il prenne pour lui le côté obſcur de la nuée: c'eſt pour cela qu'il eſt fait. Je prendrai pour moi le côté lumineux.

LETTRE DCCCLXXVIII.

*A M. *** Curé de... Il loue ſa demarche, & l'exhorte à ſe preparer à la perſecution.*

Le 28. Decembre 1734.

JE ne puis qu'applaudir, Monſieur, à la demarche que vous venez de faire pour rendre temoignage à la verité. Vous avez commencé à delivrer votre ame. J'eſpere que Dieu benira ces premices. Il y a tout lieu de croire qu'on ne vous laiſſera pas tranquille dans le poſte que vous occupez. Attendez donc que vous ſoyez attaqué. D'ici là, preparez-vous au combat. Vos ſentimens ſont connus. Continuez à les manifeſter dans les occaſions qui ſe preſenteront. Vous devez gemir beaucoup des fautes que votre foibleſſe vous a fait faire; mais dans les conjonctures où vous vous trouvez, je crois que vous devez garder votre place, reſolu de vous expoſer à tout plutôt que de conſentir à ce que l'on exigeroit de vous, qui fût prejudiciable aux interêts de la verité. Soyez tranquille pour votre Acte: il eſt en lieu de ſureté. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCLXXIX.

Au Confrere le Roi *de l'Oratoire, au ſujet de ce que ce Prelat a dit dans ſa derniere Lettre paſtorale d'un Ecrit anonyme dont ce Confrere s'avoue l'Auteur.*

Le 28. Decembre 1734.

JE ne puis me repentir, Monſieur, de n'avoir pas encore repondu à votre Lettre du 28. Août. Des retardemens imprevus en ont été la cauſe. Je m'en rejouis pour vous & pour moi. Cette Lettre m'avoit paru peu meſurée, & ma reponſe n'auroit pas été ſatisfaiſante. Votre ſeconde Lettre repare en partie les defauts de la premiere. Je vous parlerai donc d'une maniere plus conforme à mon inclination. Vous vous croyez innocent Je n'ai point interêt à vous trouver coupable. Je ſaiſis avec joie les éclairciſſemens que vous me donnez. Vous m'avez fait votre apologie: c'eſt à moi à faire maintenant la mienne.

Je commence par vous declarer que, n'ayant point de certitude que vous fuſſiez Auteur de l'Ecrit dont j'ai relevé l'endroit qui vous fait de la peine, j'ignorois qu'il eût été imprimé à votre inſu. Je n'avois garde de penſer qu'on y eût fait des changemens ſans votre participation. Si j'avois été informé de ces circonſtances, j'y aurois eu égard: encore plus, ſi j'avois ſu que ces mots, *Je ne pretends ſoutenir ni condamner les miracles*, ne ſont pas de vous. Vous vous êtes plaint, dites-vous, de cette addition. Vous l'avez écrit à un de vos amis; & cette Lettre a été vue par l'Auteur des Nouvelles eccleſiaſtiques, qui n'a pas jugé à propos d'en faire mention. Mais ce qui ſe paſſe dans le ſecret de quelques amis, ne remedie pas à un ſcandale public. Il eût été plus ſimple & plus conforme aux regles de faire imprimer vous-même votre deſaveu. Souffrez, Monſieur, que je vous faſſe mes plaintes de ne l'avoir pas fait. Peut-être ne vous aurois-je pas trouvé irreprehenſible: mais vous ne m'auriez pas paru auſſi coupable que j'avois lieu de le croire.

J'aime à vous entendre dire aujourd'hui, que vous n'êtes pas aſſez aveugle pour

ne

ne pas voir les miracles operés en faveur de l'Appel. Je vous l'avoue, votre ſilence ſur ce point m'avoit fait de la peine dans le petit Ecrit contre *le coup d'œil.* Quoi donc! Au milieu de tant de prodiges que Dieu fait pour nous, des Appellans n'auront de voix que pour crier contre les convulſions? Je me le demandois à moi-même, & j'avois de la peine à y trouver une reponſe qui les juſtifiât pleinement dans mon eſprit. Joignez à cela les paroles que j'ai relevées, & que je croyois être toutes de vous. „ Je ne pretends ſoutenir ni condamner les miracles. Ils ne ſont point neceſſaires dans la cauſe preſente. Il n'y en avoit aucun d'operé, lorſqu'on a appellé ou renouvellé ſon Appel. Cette cauſe n'a pas beſoin d'un tel ſecours, ſa defenſe étant ſuffiſamment fondée dans l'Ecriture & la Tradition." Voilà, Monſieur, ce qui me paroiſſoit inexcuſable, & ce qui a attiré de ma part le reproche dont vous vous plaignez. 1734. Tom. 2. pag. 68. 69.

Voulez-vous que je vous ouvre mon cœur? Je vous avouerai encore que je n'ai pas été ſatisfait de quelques endroits de votre premiere Lettre, où vous dites que vous regardez les miracles comme *la moindre faveur* de Dieu; que vous ne vous ſervez de ceux que vous reconnoiſſez pour vrais, *qu'avec beaucoup de precaution*; que ſi l'on vous diſpute la validité de votre Appel, vous vous defendrez mal en diſant, *Il eſt autoriſé par les miracles*; & que ſi votre adverſaire nie le miracle que vous lui oppoſez, *il vous ſera impoſſible de le convaincre.* En tout tems ce langage me paroitroit peu circonſpect. En ce tems-ci plus il met au large l'ennemi des miracles, plus je trouve de temerité à s'en ſervir.

Les miracles en genre de preuve ne paſſeront jamais pour la moindre faveur de Dieu. Vous les regardez vous-même comme *une derniere reſſource*, contre l'incredulité de ceux qui ne veulent pas s'en rapporter à l'Ecriture & à la Tradition. Il faut que la preuve des miracles ſoit bien forte, puiſque vous la reſervez pour la derniere, & que vous deſeſperez de la converſion d'un homme qui ne ſe rend pas à un tel éclat.

Pourquoi voulez-vous que ce ſoit mal defendre votre Appel, que de dire, *Il eſt autoriſé par les miracles*? Ne paroit-il pas au contraire que Dieu n'a choiſi le tombeau d'un Appellant pour y operer tant de merveilles, que parce qu'il vouloit donner à l'Appel une preuve que toutes les chicanes de nos adverſaires ne puſſent éluder? Ils ne ſe defendoient contre les exemples de defection que nous leur oppoſions, qu'en diſant que nous n'avions pas de miracles pour nous, comme le petit nombre de Juifs fideles au tems des prevarications d'Iſrael. Les miracles ſont venus, après qu'ils ont defié Dieu d'en faire pour prouver la bonté de notre cauſe. Et parce qu'ils les nient, vous croyez que ce ſoit mal defendre notre Appel, que de dire, *Il eſt autoriſé par des miracles*? Vous vous rendez, Monſieur, trop aiſement. Je ne ſerai pas de ſi bonne compoſition avec M. l'Archevêque de Sens. Je ne m'attends pas à le forcer de rendre hommage à la verité: il n'y a que Dieu qui puiſſe tirer de ſa bouche un pareil aveu. Mais en faiſant voir que M. de Sens nie des faits palpables, & qui ont pour temoins des milliers d'hommes qui les ont vus & qui continuent de les voir; c'eſt tirer des miracles en faveur de l'Appel une preuve d'autant plus forte, qu'elle eſt plus capable de faire impreſſion ſur les ſimples. M. l'Archevêque de Sens ne croira pas: mais la reſiſtance de M. l'Archevêque de Sens à des preuves convainquantes, ſervira à convaincre ceux qui ne ſont pas auſſi incredules que lui.

Puiſque les miracles donnent à notre cauſe de nouvelles armes, ſervons-nous en pour nous defendre & pour attaquer. Pourquoi cette continuité de miracles & cette multiplicité? Dirons-nous que Dieu eſt ſorti de ſon ſecret ſans beſoin, & qu'il fait des prodiges avec profuſion ſans neceſſité? Plus Dieu eſt un Dieu caché dans le cours ordinaire de ſa providence, plus je ſuis perſuadé qu'il n'a fen-

1734. Ps. LXXXV. 17. du la nuée qui le couvroit, que parce qu'il voyoit le besoin que nous avions de lui. Nous le lui disions: *Fac mecum signum in bonum, ut videant qui oderunt me, & confundantur.* Il a entendu notre voix. Les insultes de nos ennemis l'ont provoqué. Il est venu les confondre & nous consoler. Il est venu dans notre grand besoin. Penetré de reconnoissance d'un bienfait que nous ne meritions pas, je n'ai pu souffrir qu'on y parût peu sensible. Et voyant que vous prononciez decisivement, que *les miracles ne sont point necessaires dans la cause presente;* qu'*il n'y en avoit aucun d'operé, lorsqu'on a appellé ou renouvellé son Appel;* que *cette cause n'a pas besoin d'un tel secours, sa defense étant suffisamment fondée dans l'Ecriture & dans la Tradition;* ces paroles jointes à celles qui les precedent & que je croyois de vous, m'ont porté à vous demander qui vous êtes pour dire à Dieu: *Je n'ai pas besoin de vos biens.*

Vous vous plaignez de cette application, comme d'un blasphême que je vous ai mis dans la bouche. Il faut vous rendre justice en tout. Jamais je n'ai pretendu vous faire tenir ce discours, comme si vous rejettiez avec dedain & mepris les miracles que Dieu fait en notre faveur. Un Appellant n'est pas capable d'une pareille impieté. Mais j'ai voulu faire sentir à l'Auteur de l'Ecrit, quel qu'il fût, qu'il devoit montrer plus de gratitude pour le don de Dieu, & ne pas paroître indifferent sur un secours aussi grand qu'il étoit peu attendu.

Je n'ai point examiné vos paroles dans une certaine rigueur theologique. Je les ai prises dans le sens qu'elles presentent naturellement à l'esprit. J'ai été frappé sur tout de l'usage que pourroient en faire les ennemis des miracles. Quand les œuvres de Dieu sont contredites, est-il permis de s'énoncer de telle sorte qu'en ne disant rien, absolument parlant, qu'on ne puisse soutenir, on plaise au contradicteur, & on afflige le defenseur de la verité?

Vous n'êtes pas assez lâche, dites-vous, pour chercher d'autre protection que celle de la verité même. Je le crois, & je n'ai aucune peine à le reconnoître. Vous n'avez pas du, Monsieur, prendre pour vous dans toute son étendue ce que j'ai dit en general de quelques Appellans, dont les Ecrits s'impriment avec une permission tacite & se vendent très publiquement. Je ne les accuse ni eux ni vous de chercher de la protection aux depens des miracles; mais elle vient comme les chercher, quand ils se taisent ou qu'ils n'en parlent que foiblement.

Avant les miracles vous auroit-on permis de dire dans un Ecrit qui se vend publiquement, que *la defense de notre cause est suffisamment fondée dans l'Ecriture & dans la Tradition?* Pourquoi vous permet-on aujourd'hui de lui rendre ce grand temoignage? Je l'ai dit dans ma Lettre pastorale: c'est que les miracles incommodent plus que l'Appel & le Réappel.

Ce que je voudrois donc, si j'en étois cru, ce seroit que tous les Appellans se réunissent pour attaquer hautement les adversaires des miracles, & que l'on examinât avec plus de tranquillité l'évenement singulier des convulsions. Je ne vous dissimulerai point, Monsieur, que j'ai été peu édifié de la vivacité avec laquelle vous me parlez de personnes, qui ont rendu & qui continuent à rendre à l'Eglise de très grands services. De tous les traits que vous employez pour me faire leur portrait, je n'en vois point qui leur convienne. Si vous m'accusez en cela de trop de prevention, vos deux Lettres ne me disent rien qui puisse me dessiller les yeux. Tout ce que ces Messieurs m'ont écrit sur l'article des convulsions, m'a paru très moderé. Je n'y ai point vu ce caractere de domination que vous leur attribuez. Ils m'ont toujours mandé que cet évenement devoit être examiné avec soin; & qu'avant que de prononcer il falloit lui laisser prendre sa derniere forme, parce que chaque jour on y decouvroit de nouveaux traits. Ils ne m'ont point dissimulé les caracteres desavantageux qu'il porte. Je les ai vus dès le commencement par-

parler comme ils devoient du pretendu Frere Auguſtin & de ſa ſecte. Vous ſavez auſſi qu'ils ne donnent pas dans les illuſions des diſciples de M. Vaillant. Ils ont toujours poſé pour maxime, qu'il faut juger des convulſions par les regles, & y aſſujettir les Convulſionnaires. Mais ſachant que les convulſions ont pris leur naiſſance ſur le tombeau du ſaint Diacre; que pluſieurs Convulſionnaires ont été gueris par les convulſions ou avec les convulſions; que d'autres ont reçu des ſoulagemens conſiderables par la méme voie; que non ſeulement des Convulſionnaires ont été gueris, mais qu'ils ont gueri, étant en convulſion, des maladies & des maux deſeſperés: ces derniers caracteres les ont empêchés d'abandonner au Demon ce qu'ils ont cru ne venir que de Dieu. 1734.

En cela, Monſieur, vous n'êtes pas de leur avis. Diſputez, cherchez à éclaircir la verité; mais ne bleſſez pas la charité. Peut-on dire qu'elle ne ſoit pas bleſſée dans certains Ecrits, où l'on deſigne tellement des Theologiens de merite, qu'il ſemble que l'on ne voie qu'avec peine qu'ils jouiſſent encore du reſte de liberté que leur laiſſent nos plus grands adverſaires? De pareils traits me paroiſſent peu propres à donner de l'éloignement des convulſions. J'écoute plus volontiers ceux des Anticonvulſionniſtes qui parlent avec moderation. Ils meritent qu'on diſcute avec ſoin les faits qu'ils rapportent, & qu'on peſe leurs raiſons. J'ai tâché de le faire ſans prevention; & j'avoue que trouvant de part & d'autre de grandes difficultés, je n'ai pas cru devoir prononcer. Un Evêque dans un Mandement public ne doit rien dire avec legereté. Combien de queſtions laiſſe-t-on diſcuter aux Theologiens, parce que l'Ecriture & la Tradition ne parlent pas aſſez clairement? Si l'on tient cette conduite dans les Conciles même generaux, avec quelle reſerve ne dois-je pas me comporter, pour ne rien dire de reprehenſible ſur un évenement qui partage tant de gens de merite?

A l'égard de la diſpute ſur la crainte & la confiance, j'aurois deſiré qu'elle n'eût jamais éclaté. On a eu tort de la porter au tribunal du public. Quelle joie pour nos adverſaires de ſe voir delivrés, par ces querelles inteſtines, des plus redoutables combattans que nous euſſions à leur oppoſer! Que ne ſuivoit-on l'exemple de Meſſieurs de Port-Royal? Ils terminoient entre eux leurs differends. C'eſt ce qu'il falloit faire, & ce que je regrette que l'on n'ait pas fait.

Je vous conjure, Monſieur, d'avoir pour vos freres des ſentimens plus conformes à ce que la Religion demande de vous. Plût à Dieu que la deference que vous temoignez avoir pour moi, ſervît à vous adoucir à leur égard! Le langage qu'ils me tiennent en parlant de vous, eſt bien different de celui que vous me tenez en parlant d'eux. Moins vous les menagez, plus ils deſirent qu'on vous reponde avec bonté. Je ne ſai ſi vous trouverez que je l'aye fait. Au moins ai-je tâché de le faire. N'ayez égard qu'à mon intention. Elle eſt pure; & mes diſpoſitions pour vous, pleines de tendreſſe & de charité. Je ſouhaite avoir occaſion de vous en donner de nouvelles marques. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXXX.

A M. l'Evêque de CASTRES, *ſur l'accommodement propoſé par ce Prelat.*

Le 30. *Decembre* 1734.

J'Ai differé de jour en jour, Monſeigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je voulois être en état de vous marquer ce dont je ſerois convenu avec M. de la Fare. Il ne m'a encore rien fait dire. J'attends qu'il veuille bien s'expliquer. Il me trouvera diſpoſé à entrer dans toutes les voies raiſonnables de conciliation. Je conſentirai, puiſqu'on le deſire, à ne pas publier mon Memoire. J'ai même écrit pour arrêter une Conſultation des

1734. plus habiles Avocats de Paris qui devoient juſtifier mon droit. Mais je demanderai de mon côté que l'on me rende ſur la ſaiſie de mon revenu les depenſes que j'ai été obligé de faire pour ce procès. Rien n'eſt plus juſte; & il faudroit être de bien mauvaiſe humeur pour ne pas me reſtituer, dans une affaire de cette nature, une partie d'un bien qui m'appartient. Dès que l'affaire ſera terminée, je ne manquerai pas, Monſeigneur, de vous en donner avis. En attendant, ſouffrez que je vous réitere mes actions de graces pour les ſoins que vous avez bien voulu vous donner. Recevez en même tems mes vœux très ſinceres pour la nouvelle année. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCLXXXI.

A M. le Cardinal Davia. *Il ſe defend d'entrer dans le plan d'Ouvrage que lui propoſe cette Eminence.*

Le 31. *Decembre* 1734.

JE n'ai differé ſi long-tems, Monſeigneur, à repondre à la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire, que par la peine que j'ai à ne pouvoir entrer dans le plan qu'elle veut bien me propoſer. Qu'il me ſoit permis de le dire, Monſeigneur. Plus j'y penſe, moins je le trouve pratiquable. Il ne m'eſt pas libre de quitter les engagemens que j'ai pris dans les diſputes preſentes. J'ai à repondre à pluſieurs adverſaires, ſur des matieres qui n'ont aucun rapport au probabiliſme. Si je tranſporte la diſpute ailleurs, on me regardera comme un homme vaincu. Depuis vingt ans j'écris contre la Bulle *Unigenitus*. Dieu, depuis quelques années, ſe declare contre cette Bulle par des miracles frequens & éclatans. Les miracles ſont conteſtés. J'en ai pris la defenſe. Convient-il que dans le fort de la diſpute, je change tout à coup d'objet, & que je me borne à attaquer les Jeſuites, comme ſi l'Egliſe n'avoit qu'eux pour adverſaires?

Le procès des Jeſuites eſt inſtruit. On y travaille depuis cent cinquante ans. Sur l'article de la morale, jamais perſonne n'écrira contre eux avec plus d'eſprit, avec plus de force & plus d'éloquence que M. Paſcal. Sur le point de l'idolatrie, Meſſieurs des Miſſions étrangeres leur ont porté des coups dont ils ne pourront ſe relever. Moi-même dans tous mes Ecrits je les ai combattus, à meſure que j'en ai trouvé l'occaſion. J'ai écrit une Lettre au Roi qui eſt toute entiere contre eux. J'ai tâché de venger l'Egliſe de l'injure que lui a fait le Jeſuite Berruyer par ſon *Hiſtoire du peuple de Dieu*. Souffrez que je le diſe, Monſeigneur. Il me paroit que ce ſeroit une choſe deplacée, que de les attaquer ſur le probabiliſme, n'ayant aucune raiſon particuliere de reveiller cette diſpute, & en ayant de ſi fortes pour ne pas abandonner celles dont je ſuis chargé.

J'oſe encore repreſenter à Votre Eminence que mon nom eſt ſi odieux à la Cour de Rome, que j'y perdrai toujours ma cauſe, quelque pure que ſoit la doctrine que je ſoutiens, & quelque affreuſe que ſoit celle que j'attaque. Quiconque a été capable de condamner mon Catechiſme, eſt capable de tout en fait d'aveuglement. Feu M. l'Evêque de Rhodez * avoit cenſuré des propoſitions horribles enſeignées par les Jeſuites Cabreſpine & Charly. La Cenſure de ce Prelat a été fletrie à Rome; & les Jeſuites ont été, ſi non juſtifiés, au-moins épargnés. Puis-je eſperer plus d'équité de la Cour de Rome, quand j'attaquerai les Jeſuites ſur leur morale corrompue?

*M. de Tourouvre.

Qui connoit mieux que vous, Monſeigneur, juſqu'à quel point ils ont faſciné les yeux de leurs Juges? Ne reviennent-ils pas encore aujourd'hui ſur les Decrets qui condamnent leurs pratiques idolâtres? Et qui peut ſe promettre que la Cour de Rome ne ſuccombera pas enfin aux efforts de ces hommes puiſſans & artificieux?

cieux? Je prie Dieu de pas permettre ce nouveau ſcandale. Mais s'il arrivoit, 1734.
je le regarderois comme la juſte punition de la conduite que l'on tient à notre égard. Quand on ne veut pas revenir ſur des Decrets qui condamnent la verité, on merite de retracter, ou du moins de rendre inutiles, ceux que l'on avoit publiés pour condamner l'erreur.

Que faire donc avec des hommes qui n'écoutent que le coupable, & qui ferment l'oreille à tout ce que dit l'innocent pour ſa juſtification? Ils n'écoutent pas Dieu qui tonne contre eux par des miracles qui ne ceſſent point. Nous écouteront-ils, nous contre leſquels ils lancent leurs foudres par des Cenſures qui ne finiſſent point? *Quomodo facta eſt meretrix, civitas fidelis, plena judicii? Juſtitia habitavit in ea; nunc autem homicidæ. Argentum tuum verſum eſt in ſcoriam: vinum tuum mixtum eſt aqua. Principes tui infideles, ſocii furum: omnes diligunt munera; ſequuntur retributiones. Pupillo non judicant, & cauſa viduæ non ingreditur ad illos. Propter hoc ait Dominus Deus exercituum, fortis Iſrael: Heu, conſolabor ſuper hoſtibus meis, & vindicabor de inimicis meis; & convertam manum meam ad te, & excoquam ad purum ſcoriam tuam, & auferam omne ſtannum tuum; & reſtituam judices tuos ut fuerunt prius, & conſiliarios tuos ſicut antiquitus. Poſt hæc vocaberis civitas juſti, urbs fidelis.* Iſaï. I. 21-26.

Je le dis avec larmes; mais je le dis parce que je le vois. La premiere partie eſt la peinture de notre tems. Quand viendra celui qui eſt promis dans la ſeconde! J'eſpererois d'en voir au moins les premices, ſi ce que je penſe & ce que je deſire s'executoit. Qu'il arrive cet heureux jour; & j'inviterai toute l'Egliſe à prendre part à ma joie. *Hæc dies boni nuntii eſt; venite, eamus & nuntiemus in aula Regis.* Je ſuis avec reſpect, &c. 4. Reg. VII. 9.

LETTRE DCCCLXXXII.

*A M. *** ſur le même ſujet.*

Le 31. *Decembre* 1734.

Rien n'eſt plus obligeant, Monſieur, que la Lettre vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſuis penetré de reconnoiſſance du zele que vous temoignez pour mes interêts Il me tarde de trouver l'occaſion de faire uſage de vos talens. Le choix qu'a fait M. le Cardinal Davia, me repond de votre capacité. Il m'a fait la grace de me propoſer un plan, ſur lequel je prends la liberté de lui faire mes difficultés. Je ne ſai ſi elles lui paroitront auſſi grandes qu'à moi. J'avoue que j'en ſuis frappé. Quoi qu'il en ſoit on me trouvera toujours diſpoſé à faire tout ce qui dependra de moi pour la defenſe de la verité. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXXXIII.

*A M. *** En lui addreſſant les deux Lettres precedentes, il lui parle d'un Bref contre ſa derniere Lettre paſtorale, & de la condamnation de ſon Catechiſme par l'Inquiſition d'Eſpagne.*

Le 31. *Decembre* 1734.

Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien remettre à l'ami reſpectable la Lettre ci jointe, ſur laquelle il n'y a point d'addreſſe. Celle ſur laquelle j'ai mis. . . eſt pour une autre perſonne que vous devinerez aiſement. Je crois que vous m'avez donné des addreſſes particulieres; mais je me trouve à la campagne, & je n'ai point la Lettre qui les contient.

Je ſuis ſurpris que vous ne m'ayez point envoyé un Bref, que l'on aſſure ici avoir été publié pour condamner une nouvelle Inſtruction que j'ai donnée ſur les miracles. Ce Bref, dit-on, eſt affreux, & l'on y a rapporté quelques propoſi-

1735. tions de mon Inſtruction. Eſt-ce qu'on le tiendroit ſecret à Rome ? Faites-moi l'amitié de me dire ce qui en eſt.

Mon Agent à Paris a été à la campagne durant un tems. Il executera inceſſamment la commiſſion dont on l'a chargé, & il ſera ce que vous marquez dans votre Lettre du 18. Novembre. Je ne ſuis point ſurpris des poſitions ſoutenues dans les Theſes du College de Nazareth. Pour autoriſer une Bulle qui établit une doctrine nouvelle, il faut des principes nouveaux. Les deux *(a)* anecdotes ſur mon Catechiſme ſont ſingulieres. Que des Eſpagnols, faute d'entendre la Langue Françoiſe, condamnent un excellent Livre, j'admire leur temerité. Mais qu'à Rome on le condamne, parce qu'il defend aux Courtiſanes d'aſſiſter au Sacrifice avec la volonté de perſeverer dans le crime, c'eſt le comble de l'aveuglement. *Sancta ſanctis, foris canes.* Ces paroles dans la bouche des Dia-
Pſ.LXVII.1. cres ſont-elles ſerieuſes ? O tems ! O mœurs ! *Exurgat Deus, & diſſipentur inimici ejus.*

LETTRE DCCCLXXXIV.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il l'aſſure qu'il eſt diſpoſé à ſacrifier ſes interêts temporels pour la concluſion du procès.*

A la Verune le 11. *Janvier* 1735.

JE n'apporterai, Monſeigneur, aucun retardement à la concluſion de l'affaire touchant la benediction. Je remets mes interêts temporels entre vos mains. Je n'ai jamais pretendu qu'ils duſſent ſervir de baſe & de fondement pour terminer cette affaire. Le bien de l'Egliſe eſt le motif que je dois avoir en vue. Le reſte n'eſt que l'acceſſoire. Je demande ſeulement qu'on y ait égard. Cette demande eſt juſte : mais il ſeroit injuſte d'en faire dependre la paix & l'union qui doivent être entre les Evêques. Il y a dix ans que j'abandonne trente mille livres de rente, pour conſerver le depôt de la foi. Après ce ſacrifice je puis en faire d'autres moins conſiderables. Que la paix regne, & je ſuis content. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LET-

(*a*) [*Extrait d'une Lettre écrite à Rome par M. Pertuys Archidiacre & Vicaire-general d'Avignon, où il eſt mort de la peſte en* 1720. „ Comme on ne pouvoit venir à bout de faire cenſurer „ à Rome le Catechiſme de Montpellier, on „ le fit faire par l'Inquiſition d'Eſpagne; quoi- „ qu'il ſoit aſſez extraordinaire, qu'on cen- „ ſure en Eſpagne un Livre François. Voici „ la Propoſition qui donna occaſion à la Cen- „ ſure. Elle eſt tirée du Tom. 3. chapitre 4. „ q. 5. à la 2. demande qui eſt telle: *Eſt-ce le „ Sacrement ou le ſigne ſenſible qu'on adore ?* (C'eſt „ de l'Euchariſtie que l'on parle.) *On n'adore „ point le Sacrement, mais Jeſus-Chriſt caché „ dans le Sacrement.* Ces mots, *on n'adore point le „ Sacrement*, les choquerent, & furent le fondement de leur Cenſure, parce qu'ils n'entendoient pas la force du François. Cependant „ dans la rigueur la diction eſt ſoutenable priſe „ dans ſon ſens."

Extrait d'une Lettre de Rome du 18. *Novembre* 1734. „ Un Italien de merite ayant ſu „ qu'on avoit condamné à Rome le même Catechiſme, il fut ſurpris qu'on y cenſurât ainſi „ un Ouvrage qui portoit le nom reſpectable „ d'un Evêque; & il demanda un jour au Moine, qui en avoit fait le rapport dans la Congregation de l'*Index*; qu'eſt-ce qu'il y avoit „ trouvé digne de cenſure. Celui-ci qui étoit „ General d'Ordre ne lui en cita qu'un paſſage: „ *C'eſt*, dit-il, *qu'on y ſoutient qu'une Courtiſane qui entend la Meſſe avec la diſpoſition de „ continuer dans ſon libertinage, commet un peché.* Ce Religieux aſſura en même tems cet „ homme de merite que le Cardinal de Bouſſu „ Archevêque de Malines, ſe rencontrant alors „ à Rome à l'occaſion du Conclave, voulut aſſiſter à cette même Congregation, où ſe fit la „ denonciation, le rapport, & la condamnation „ de cet excellent Catechiſme."

LETTRE DCCCLXXXV.

1735.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il se rejouit du succès de ses travaux, & lui dit son sentiment sur les convulsions.*

Le 11. *Janvier* 1735.

JE ne puis douter, Madame, de la sincerité des vœux que vous faites pour moi. Une seule chose m'afflige. Vous m'élevez trop. La cause que j'ai le bonheur de defendre, est digne de tous vos éloges: mais le defenseur de cette cause est bien éloigné des modeles auxquels vous le faites ressembler. Le sanctuaire a besoin d'être purifié. Le feu sacré n'est plus qu'une eau bourbeuse; j'en conviens. Mais j'ai plus besoin que tout autre de m'appliquer les paroles du Prophete: *Væ* Isaï. VI. 5. *mihi quia vir pollutus labiis ego sum.*

Je me rejouis bien sincerement de la benediction que Dieu repand sur vos travaux. J'ai toujours cru que vous étiez destinée à faire revivre l'esprit de S. Benoît dans le lieu que vous habitez. Le Demon n'oublie rien pour renverser votre œuvre; mais Dieu vous a donné une foi capable de chasser tous les Demons.

Vous me demandez, Madame, ce que je pense de l'évenement si singulier des convulsions. Je ne me sens pas en état de prononcer un jugement definitif. Cette œuvre porte des caracteres dans lesquels je crois appercevoir le doigt de Dieu; mais on ne peut pas douter qu'il ne permette au Demon de s'y méler. En attribuant à Dieu les guerisons miraculeuses, il me paroit que je ne cours aucun risque. Faire le Demon auteur des guerisons operées sur les Convulsionnaires, c'est lui donner un grand pouvoir, & à nos ennemis des armes bien puissantes contre les miracles operés sans convulsion. Si Dieu est auteur des guerisons operées sur les Convulsionnaires & par les Convulsionnaires, c'en est assez pour ne pas rejetter cette œuvre comme une œuvre de tenebres. Usons donc de discernement. Recevons ce qui est bon. Rejettons ce qui est mauvais. Suspendons notre jugement sur ce qui est encore obscur. Mais sur tout, prions Dieu de nous éclairer, & de ne pas permettre que nous nous égarions dans une voie qui presente des chemins si differens les uns des autres.

LETTRE DCCCLXXXVI.

A la Mere de CATALAN *Religieuse Carmelite, sur son exil à Montpellier.*

Le 11. *Janvier* 1735.

MON Dioceſe est heureux, ma très chere Sœur, de devenir l'asile de ceux qui souffrent persecution pour la justice. Vous trouverez dans votre exil ce que votre patrie avoit la dureté de vous refuser. Jouissez ici de tous les avantages qui sont dus aux amateurs de la verité. C'est elle qui vous a delivrée. C'est à elle à essuyer vos larmes. Que votre joie égale la douleur que vous avez ressentie durant sept années de famine, plus cruelle que celle de l'Egypte. Et à qui sera ce qu'il y a meilleur dans Israel, sinon à vous & à ceux qui ont le bonheur de vous ressembler? Souvenez-vous de moi dans les jours de votre abondance. Je suis avec une estime singuliere, ma très chere Sœur, entierement à vous. 1. Reg. IX. 20.

LET-

1735.

LETTRE DCCCLXXXVII.

A un Benedictin, sur son Acte d'Appel.

Le 11. *Janvier* 1735.

J'Ai reçu avec joie, Mon Reverend Pere, le temoignage de votre foi dont vous m'avez rendu le depositaire. Plus cette demarche a été meditée, plus j'ai lieu de croire qu'elle sera ferme & constante. Je ne comprens pas comment on a osé vous assurer, que j'ai detourné quelques uns de vos Confreres d'adherer à l'Appel. Si j'en avois eu seulement la pensée, j'en demanderois pardon à Dieu. Les allarmes de votre conscience n'étoient que trop fondées. C'est à vous, Mon Reverend Pere, à voir jusqu'à quel point vous avez été infidele à la voix de Dieu, & à regler sur cela la penitence necessaire pour appaiser sa colere. Faites connoître vos sentimens dans toutes les occasions qui se presenteront. Vos Confreres ne doivent pas ignorer que vous avez adheré à l'Appel. Je ne rendrai votre Acte public que lorsqu'il conviendra de le faire. Mais en attendant, vous devez parler conformement à ce que vous croyez. Autrement ce seroit rougir de l'Evangile. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXXXVIII.

A M. Esteve *Curé de son Dioceſe. Il le conſole dans ſon exil.*

Le 11. *Janvier* 1735.

JE reçois, Monsieur, votre compliment pour la nouvelle année avec une joie très sincere. La longueur de votre exil ne fait qu'augmenter mon affection pour vous. Si vous étiez d'humeur à trahir la verité, bientôt vous seriez pur aux yeux de ceux qui vous persecutent. Vous n'êtes de mauvaises mœurs, que parce que votre doctrine est saine & irreprehensible. On est bien aise de couvrir de ce manteau la haine que l'on a pour la verité en votre personne. Après le temoignage que je vous ai rendu, toutes les preventions doivent tomber. Mais parce qu'on hait la verité en ma personne comme en la vôtre, on a continué à vous regarder comme coupable, malgré toutes les raisons que l'on avoit de vous regarder comme innocent. Vos ennemis veulent vous ôter aux yeux des hommes le merite de vos souffrances: ils ne vous l'ôteront jamais aux yeux de Dieu. Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCLXXXIX.

*A Mademoiſelle ***, ſur un preſent qu'elle lui avoit fait.*

Le 14. *Janvier* 1735.

VOus ne pouviez, Mademoiselle, me faire un present plus agreable que celui qui étoit renfermé dans votre Lettre. Je lui ai fait tout l'accueil qu'il merite. Mais quelle obligation ne vous aurois-je pas, Mademoiselle, & à ceux qui y ont travaillé, si vous m'obteniez de Dieu de faire passer dans mon cœur les sentimens que doit inspirer la vue d'un pareil objet? Une croix ornée des reliques du bienheureux Diacre, mise en œuvre par des hommes qui ont tout quitté pour Jesus Christ, est une grande leçon à quiconque sait la mediter. Que je fasse tout ce qu'elle dit, & je n'aurai plus rien à desirer sur la terre. Je suis avec respect, &c.

LET-

LETTRE DCCCXC. 1735.

A M. le Marquis de la FARE, *sur la suppression de quelques Maîtres & Maîtresses d'Ecole, faite sans sa participation.*

Le 14. Janvier 1735.

J'Ai l'honneur, Monsieur, de vous écrire aujourd'hui sur une affaire importante pour mon Diocese, & dans laquelle mon autorité se trouve blessée. Aux Etats derniers Messieurs les Commissaires du Roi ont supprimé dans la ville & fauxbourgs de Montpellier six Maîtres & Maîtresses d'Ecole sans ma participation. On a fait la même chose dans quelques villages, & j'apprends que l'on est dans la disposition d'aller encore plus loin. Je ne puis croire, Monsieur, que vous soyez informé de mon droit. Vous m'avez donné tant de marques d'amitié en toute occcasion, vous aimez d'ailleurs tellement la justice, que je regarde comme une pure surprise dans vous & dans les autres Commissaires, la suppression dont je me plains.

Le feu Roi par sa Declaration du 13. Decembre 1698. „ veut que l'on établisse autant qu'il sera possible, des Maîtres & des Maîtresses dans toutes les „ paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfans, & nommement „ ceux dont les peres & meres ont fait profession de la Religion pretendue-reformée.... pour leur apprendre à lire & même à écrire.... ainsi qu'il sera „ *ordonné par les Archevêques & Evêques*; & que dans les lieux où il n'y aura point „ d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitans la somme qui manquera pour leur subsistance, jusqu'à celle de 150. livres par an pour les Maîtres, „ & 100. pour les Maîtresses."

Cette Declaration a été enregistrée dans les Parlemens. Voilà près de quarante ans qu'elle est en vigueur dans cette province. Nous avons même reçu plusieurs fois des Lettres de la Cour pour y tenir la main. Souffrez que je vous le demande, Monsieur. Messieurs les Commissaires du Roi peuvent-ils s'écarter des intentions de Sa Majesté? Tant qu'une loi est en vigueur, il n'y a que l'autorité dont elle émane qui puisse la restreindre ou l'abolir. Si Messieurs les Commissaires pensent qu'il est du bien de la province, de supprimer en tout ou en partie les Maîtres ou les Maîtresses d'Ecole, ils peuvent s'addresser au Roi pour le supplier de revoquer ou de modifier la Declaration de 1698. Mais tant qu'elle subsistera, les Evêques sont en droit d'établir des Maîtres & des Maîtresses, dans tous les lieux de leur Diocese où ils les jugeront necessaires, & en consequence de demander que l'on impose sur les habitans la somme ordonnée pour leur subsistance. A plus forte raison sont-ils autorisés à maintenir les Maîtres & Maîtresses deja établis, & à ne pas souffrir qu'on les supprime sans leur participation. Le droit des Evêques sur cette matiere est si clair, si constant & si uniforme, qu'on feroit un volume des Edits, Declarations & Arrêts donnés pour le maintenir.

Nos Rois ont toujours compris de quelle importance il est pour le bien de l'Eglise & de l'Etat, de ne pas abandonner à toutes sortes de personnes l'instruction & l'éducation des enfans. La province de Languedoc demande à cet égard une vigilance encore plus grande. Les pretendus nouveaux convertis ne desirent rien tant que l'abolition des Maîtres & Maîtresses d'Ecole. Ils en prendront occasion de faire élever leurs enfans dans l'erreur. Qui n'en feroit allarmé?

Un autre desordre qu'on ne pourroit éviter est le mêlange des deux sexes, dans les lieux où il n'y auroit point d'école publique. Des particuliers qui voudroient que leurs enfans appriſſent à lire, les enverroient garçons & filles à celui ou à celle qui feroit en état de leur montrer. Dans des paroisses de la campagne on

1735. n'a pas à choiſir. C'eſt un des abus que nos Rois ont eu en vue de prevenir, en ordonnant que les garçons ſeroient inſtruits par des Maîtres, & les filles par des Maîtreſſes.

Je ſupprime les autres raiſons. Celles-ci doivent ſuffire pour porter Meſſieurs les Commiſſaires du Roi, à retablir les Maîtres & Maîtreſſes ſupprimés dans mon Dioceſe. Je vous conjure, Monſieur, d'y avoir égard.

S'il y avoit lieu de penſer qu'à la Cour on fût diſpoſé à revoquer ou à modifier la Declaration de 1698. ce ſeroit le cas de faire des Remontrances au Roi, & je crois que tous les Evêques de la province ſe réuniroient pour prevenir ce malheur. Mais je ne puis me perſuader que le Roi veuille aneantir un ouvrage pour lequel ſon Auguſte Biſayeul a montré tant de zele: en quoi il n'a fait que ſuivre le chemin que lui avoient tracé les Rois ſes predeceſſeurs.

J'eſpere, Monſieur, que connoiſſant l'importance de cette affaire, & le ſujet que j'ai de me plaindre, vous me rendrez une promte & entiere juſtice. Je vous la demande, & celle d'être perſuadé du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCCXCI.

A un Pere de l'Oratoire, au ſujet d'un nouveau miracle.

Le 17. Janvier 1735.

VOus m'avez fait beaucoup de plaiſir, Mon Reverend Pere, de m'envoyer la relation du miracle operé en la perſonne de Jean Elvard. Vous ne devez rien negliger pour conſtater cette merveille. Ayez l'atteſtation du Medecin, puiſqu'il eſt diſpoſé à la donner. Faites atteſter l'ancien état du muet par autant de perſonnes de poids qu'il ſera poſſible. Envoyez-moi les certificats. Après quoi je verrai l'uſage qu'il conviendra que nous en faſſions. Je ne ſuis point ſurpris que ce miracle ſoit nié par certaines perſonnes qui ont interêt de l'étouffer: mais c'eſt pour cette raiſon même qu'il faut en parler hautement. En m'envoyant les certificats, je vous prie de me marquer les objections que l'on fait contre le miracle. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCXCII.

Au Confrere le Roi. *Il releve quelques inexactitudes de ſa derniere Lettre, & ſe rejouit de ce que ſon zele n'a pour objet que ceux qui abuſent des figures.*

Le 17. Janvier 1735.

JE ſuis plus ſatisfait, Monſieur, de votre troiſieme Lettre que des precedentes. Les nouveaux éclairciſſemens que vous me donnez vous rapprochent tellement, que ce qui reſte ne peut être le ſujet d'une diviſion. Je n'aurai aucune peine, dès que j'en trouverai l'occaſion, à publier votre deſaveu de la maniere que vous le deſirez. C'eſt une juſtice que je vous dois, & que je n'ai garde de vous refuſer.

Je vous dirai ſeulement que je trouve un defaut d'exactitude dans ce que vous avancez pour juſtifier les paroles de votre ſeconde Lettre. *Les miracles ſont la moindre faveur de Dieu.* „ Peut-on dire qu'elles ſoient reprehenſibles, me demandez-„ vous, lorſque je leur oppoſe comme des faveurs plus ſignalées la ſainte Ecri-„ ture & la Tradition unanime des Peres qui depoſent contre la Bulle?" Il me ſemble, Monſieur, que ce n'eſt pas penſer avec juſteſſe, que de regarder l'Ecriture & la Tradition comme des faveurs que Dieu nous accorde pour juſtifier notre Appel. C'eſt aſſurement une grande & une très grande faveur de Dieu, de ce qu'il nous a choiſis pour defendre les verités contenues dans l'Ecriture & dans la Tra-

Tradition. Mais en ſuppoſant que nous ſommes les defenſeurs de la verité, dirons-nous que c'eſt une grande faveur de Dieu de ce que l'Ecriture & la Tradition depoſent pour nous? Le terme de *faveur* ſuppoſe un bienfait qui n'eſt pas du. Dieu ne doit à aucun homme de le rendre defenſeur de la verité: mais le defenſeur de la verité a neceſſairement & en tout tems l'Ecriture & la Tradition pour lui. Il n'en eſt pas de même des miracles, parce que Dieu n'en fait pas toujours pour marquer de quel côté eſt la verité, lorſqu'il s'éleve des diſputes dans l'Egliſe. Je ne dirois donc pas que l'Ecriture & la Tradition ſont *des faveurs plus ſignalées* que les miracles; mais je dirois que l'Ecriture & la Tradition precedent en genre de preuves les miracles que Dieu fait en notre faveur. *Habemus firmiorem propheticum ſermonem.* 2. Pet. I. 19. 1735.

2. Touchant la difference des miracles qui ont ſervi de fondement à l'Egliſe, d'avec ceux que Dieu fait dans la ſuite des ſiecles, je voudrois obſerver que, quoique les premiers ayent une autorité que les autres n'ont pas, ceux-ci neanmoins ont été promis: *Signa autem eos qui crediderint, hæc ſequentur*, &c. & qu'ils ſont neceſſaires pour conſerver à l'Egliſe le caractere diſtinctif d'être l'unique ſocieté où le don des miracles ſe perpetue. Marc. XVI. 16.

3. Pour me prouver que le miracle exterieur eſt une des *moindres faveurs* de Dieu, vous me dites, Monſieur, qu'il n'opere la converſion de l'infidele, que quand il eſt accompagné de l'onction interieure de la grace. Sans doute que vous n'avez pas fait attention qu'il en eſt de même de l'Ecriture & de la Tradition.

4. Si S. Ambroiſe a plus inſiſté qu'un autre ſur la preuve des miracles, c'eſt qu'il a ſenti dans le tems d'une grande épreuve, l'avantage qu'ils lui donnoient contre les Ariens. Tâchons de l'imiter, & ne diſons rien qui puiſſe affoiblir une preuve d'un ſi grand uſage en ce tems-ci.

Vous me ſoulagez extrêmement en me parlant comme vous faites de M. Bourſier & de M. l'Abbé d'Etemare. Le dechaînement de certains Ecrits contre ces deux Meſſieurs, me faiſoit croire que vos reproches tomboient ſur eux. J'avoue que m'étant très chers, parce qu'ils le ſont à l'Egliſe, je ne liſois qu'avec peine & même avec indignation, tous les traits ſous leſquels il me paroiſſoit que vous vouliez les depeindre. Je vois aujourd'hui que votre zele a un objet bien different. Vous avez raiſon de vous plaindre de ceux qui abuſent du Livre des *Regles pour l'intelligence de l'Ecriture.* Autant que ce Livre preſcrit des regles ſages, autant doit-on blâmer ceux qui n'ont que leur imagination ou quelque diſcours de Convulſionnaires, pour garants des ſens qu'il leur plaît de donner à l'Ecriture.

Je n'ai point lu l'Ecrit qui a pour titre *de l'avenement d'Elie.* Mais les perſonnes avec qui je ſuis en relation, m'en ont écrit d'une maniere peu avantageuſe. Elles m'ont fait ſouvent leurs plaintes de la liberté qu'on ſe donne de publier des Ecrits, qui ne peuvent que deshonorer notre cauſe. La réunion ſeule des Appellans peut remedier à un ſi grand mal. Ceux qui ont fait naitre ou qui fomentent la diviſion, ſont bien coupables. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCXCIII.

A M. de PARIS, *Conſeiller au Parlement de Paris, en reponſe à une Lettre obligeante de ce Magiſtrat.*

Le 19. *Janvier* 1735.

JE n'ai reçu, Monſieur, que depuis deux jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſuis plein de reconnoiſſance de toutes vos attentions pour moi. Que ne puis-je vous temoigner autrement que par mes paroles, combien je vous ſuis ſincerement attaché! Le ſaint Diacre eſt le principe de notre union. Qu'elle croiſſe de jour en jour. Je veux aimer celui qu'il a aimé, & lui

1735. reſſembler au moins par cet endroit. Heureux ſi ce premier trait de reſſemblance me conduiſoit à d'autres que j'admire, & dont je ſuis ſi éloigné! Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCXCIV.

*A M. ***. Il lui parle de la diviſion des Appellans, de ce qui ſe paſſe à l'Abbaye de S. Germain, & d'un Ecrit ſur la confiance.*

Le 19. Janvier 1735.

MEs deſirs, Monſieur, s'accordent parfaitement avec les vôtres. Vous ſouhaitez la paix dans l'Egliſe, & l'union parmi les defenſeurs de la verité. Que Dieu vous exauce, & nous faſſe jouir promtement de ce bonheur. Si nous n'avions qu'à nous defendre contre ceux qui ont declaré depuis ſi long-tems la guerre à la verité, le mal ſeroit ſupportable: mais le frere combat contre le frere, l'ami contre l'ami. *Ne lætetis, inimica mea, ſuper me; quia cecidi.... Iram Domini portabo quoniam peccavi ei, donec cauſam meam judicet, & faciat judicium meum.* Il me ſemble que le Chapitre du Prophete d'où ces paroles ſont tirées, convient admirablement à l'état où nous nous trouvons.

Mich. VII. 8. 9.

Il y a long-tems que M. le Cardinal de Biſſy aſſiege l'Abbaye de S. Germain. Si la Lettre dont vous me parlez a eu lieu, il doit être maître de la place. Mais les troupes qu'il y a trouvées quand il a commencé le ſiege, ne ſe ſont pas rendues. Si M. le Maréchal d'Asfeld avoit fait ſortir de Philisbourg par des voies injuſtes la garniſon Allemande, & qu'il y eût introduit ſes propres ſoldats, il n'auroit pas eu lieu de ſe glorifier de la capitulation.

Je n'ai point lu l'Ecrit des *Difficultés*. Votre jugement ſe rapporte à ce que l'on m'en a deja mandé. Les amis de l'Auteur devroient l'engager à ſe retracter. Si les choſes ſont telles qu'on le dit, M. Petitpied fait très bien de le refuter. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCXCV.

A M. l'Intendant de Languedoc, au ſujet de l'exil de M. Belautru Curé de ſon Dioceſe.

Le 26. Janvier 1735.

JE ſuis, Monſieur, également ſurpris & affligé de la Lettre de cachet qui exile M. Belautru Curé de S. Bauſile, au Seminaire de Frejus. Cet Eccleſiaſtique a ſervi de Secondaire * dans la paroiſſe de Notre-Dame durant pluſieurs années, & s'eſt attiré l'eſtime de tout Montpellier. Les temoignages avantageux qui m'en revenoient chaque jour, me firent jetter les yeux ſur lui pour reparer à S. Bauſile le mal qu'y avoit cauſé ſon predeceſſeur, condamné par ſentence du Preſidial à être pendu, ſon corps enſuite brulé, & ſes cendres jettées au vent. Ce dernier a eu recours à M. l'Evêque d'Orleans pour obtenir à l'occaſion de ſon entrée, des Lettres de grace. Je ne puis regarder que comme l'effet de ſes intrigues l'ordre qui vient d'être ſurpris à la religion de Sa Majeſté. Mon Dioceſe n'avoit pas beſoin de cette nouvelle preuve, pour montrer avec quelle facilité on reçoit les delations dans les choſes qui m'intereſſent.

* Vicaire.

Je vous ſuis très obligé, Monſieur, d'avoir bien voulu me faire part des ordres qui vous ont été addreſſés. Je vous aurois encore plus d'obligation, ſi vous vouliez travailler à les faire revoquer. Je ſuis perſuadé qu'il n'y aura qu'une voix dans Montpellier pour gemir ſur une pareille injuſtice. Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

LETTRE DCCCXCVI.

1735.

A un Chanoine Regulier. Il l'assure de l'estime qu'il a pour lui & pour sa Congregation.

Le 4. Fevrier 1735.

JE vous remercie, Mon Reverend Pere, de la charité que vous avez exercée envers la Religieuse qui vous a prié de m'addresser sa Lettre. Vous me rendez justice, lorsque vous me regardez comme ami de votre Congregation. Je m'en fais gloire. Je sai qu'elle renferme un grand nombre de sujets attachés à la verité, & très capables de la defendre. A votre langage je reconnois que vous êtes de ce nombre, & je vous en felicite. S'il n'est question que de voir les deux Religieuses du Calvaire dont vous me parlez, avez-vous besoin de moi, Mon Reverend Pere? On ne refuse point cette permission à une personne qui n'est capable que d'édifier. Si ce sont des pouvoirs que vous demandez, je suis assurement très disposé à vous les accorder: mais j'ai coutume de ne le faire que de concert avec Madame la Generale, & je vous demanderois la permission de lui écrire auparavant. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXCVII.

A un Benedictin. Il le fortifie dans son opposition au Formulaire.

Le 4. Fevrier 1735.

VOUS avez très grande raison, mon très cher Frere, de ne vouloir pas entrer dans les Ordres par la signature pure & simple du Formulaire. Vos peines sur cet article sont justes, & je n'ai garde de travailler à les lever. Le Formulaire est le germe qui a enfanté la Bulle. Il a servi de pretexte pour chasser M. l'Evêque de Senez de son Siege. Conservez vos mains pures. Il vaut mieux rester toute votre vie dans l'état où vous êtes, que d'en sortir en prenant part à l'iniquité. Ceux qui vous disent qu'il n'y a plus à revenir sur l'affaire du Formulaire, se trompent. Le ciel & la terre passeront; mais la verité & la justice blessées par le Formulaire subsisteront éternellement. Vous êtes jeune, mon cher Frere. Instruisez-vous avec soin de tout ce qui regarde cette matiere. Beaucoup ont signé, parce qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient. En lisant les pieces concernant le Formulaire, & joignant la priere à la lecture, vous éviterez de tomber dans le même malheur. Les Ecrits sur la matiere du Formulaire sont sans nombre. Arrêtez-vous au Traité *de la foi humaine* de M. Nicole. Lisez mes Remontrances au Roi, & le Catechisme historique. On vient d'imprimer un petit Traité de M. Hamon intitulé: *Principes de conduite dans la defense de la verité.* Vous trouverez dans ces Ecrits de quoi vous premunir contre tous les discours de ceux qui travailleront à vous affoiblir. Je prie Dieu de vous fortifier & de vous remplir de son esprit. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE DCCCXCVIII.

A un Curé de Paris, au sujet de la Consultation de XXX. Docteurs contre les convulsions.

Le 6. Fevrier 1735.

VOTRE entretien avec Monsieur l'Abbé de Sainte Genevieve est curieux. On m'avoit deja mandé que le motif de Messieurs les Docteurs qui ont signé la Consultation, a été de m'empêcher par là de tomber dans l'abyme des convul-

1735. sions. S'ils m'avoient fait l'honneur de me consulter, je leur aurois conseillé d'aller aussi doucement que moi. Ils verront par ma reponse à M. l'Archevêque de Sens, qu'ils ont craint où ils n'avoient pas sujet de craindre. Si M. l'Archevêque de Sens a pretendu me dresser un piege, j'espere que Dieu me fera la grace de l'éviter, sans adopter la reponse que ces Messieurs me mettent deja dans la bouche. Je ne sai s'ils m'accuseront d'ingratitude: mais jusqu'à present je ne vois pas les obligations que je leur ai. Ils savent que vous êtes occupés à repondre à M. l'Archevêque de Sens. Votte reponse doit servir de fondement à la mienne. Qui se seroit attendu que par zele pour moi on viendroit mettre la division parmi vous? S'il faut trouver dans cette demarche une sagesse, j'avoue que je n'ai pas assez d'esprit pour l'appercevoir. Je ne vous dis rien de la Consultation en elle-même. J'attends qu'elle soit parvenue jusqu'à moi. On m'a dispensé d'en dire mon sentiment avant qu'elle parût; mais on ne m'ôtera pas le droit d'en juger, quand elle paroitra. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXCIX.

*A un autre Curé de Paris. Il le prie de vaincre le desintéressement de M. ****

Le 6. Fevrier 1735.

JE commençois, Monsieur, à être inquiet de ne point recevoir de vos nouvelles. Votre Lettre m'a appris que vous avez toujours pour moi les mêmes sentimens: conservez-les je vous en conjure. J'y ai un interêt bien réel.

Je suis très touché du desintéressement de M.*** Je le prie neanmoins de se contenter de la disposition où il est, & de ne pas refuser l'honoraire que vous avez jugé à propos que je lui donnasse. Peut-être m'en tiendra-t-on compte sur la saisie de mon temporel. Mais quand on ne le feroit pas, je ne suis point assez pauvre pour consentir que l'on travaille gratuitement pour moi.

LETTRE DCCCC.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du Confrere le Roi, des illusions des Vaillantistes, de ses Avertissemens à son Chapitre, & de la Consultation des XXX. Docteurs.*

Le 6. Fevrier 1735.

JE n'ai eu, Monseigneur, aucune inquietude sur le jugement que le Confrere le Roi pretendoit que vous aviez porté de l'endroit de mon Instruction pastorale qui le concerne. L'accueil que vous aviez fait à cette Instruction étoit trop present à mon esprit, pour ne pas regarder le discours du Confrere, comme celui d'un homme qui aime à se flatter sans en avoir beaucoup de sujet. Je vois par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, qu'on lui avoit rapporté d'une maniere bien infidele ce qu'il prenoit à son avantage. J'ai reçu une troisieme Lettre de ce Confrere, qui vaut mieux que les precedentes. J'ai eu grande raison de relever les paroles de son Ecrit, qu'il desavoue en partie. M. l'Archevêque de Sens en fait, dit-on, beaucoup d'usage dans la seconde partie de son Instruction. Le desaveu du Confrere ne sera pas du goût du Prelat. Je n'ai point fait reponse au disciple du nouvel Elie. La fausseté de ses predictions est la meilleure de toutes les reponses qu'on puisse lui faire. Le mois de Decembre est passé, & M. Vaillant est toujours à la Bastille. Il en sera de même des autres

autres évenemens predits. Graces à Dieu, ces ſortes de viſions ne trouvent point entrée dans mon eſprit. 1735.

Je n'ai point douté, Monſeigneur, que mes Avertiſſemens au Chapitre de ma Cathedrale n'euſſent votre approbation. Ils ont merité celle des Evêques qui ſont ici aux Etats. Si je n'étois pas Appellant, mon Chapitre ſe ſeroit rendu d'abord. Mais aujourd'hui qui eſt-ce qui ne ſe croit pas en droit de me reſiſter ? *Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum ſuum.* Joan. XIII. 18.

Que dites-vous, Monſeigneur, de la Conſultation des XXX. Docteurs ? On me mande que M. Herault en attend avec impatience la publication. Cette union de M. Herault avec des Appellans dont il étoit le fleau il n'y a que deux jours, ne me dit rien de bon. Les Curés de Paris ſe diviſent. Dans une matiere ſi obſcure & qui ſouffre de part & d'autre de ſi grandes difficultés, il me ſemble que l'on ſe preſſe beaucoup. J'irai plus doucement, afin d'agir plus ſurement.

Vous voilà, Monſeigneur, entré dans votre quatre-vingt neuvieme année, & je vous trouve dans votre Lettre tel que je vous ai toujours connu. Vivez autant que nos beſoins le demandent. Il y a à perdre pour vous ; mais il y a à gagner pour nous. Ne ceſſez de demander à Dieu qu'il me donne ce qui me manque pour vous reſſembler en toutes choſes. Plus le bien que je deſire eſt grand, plus j'ai beſoin d'un interceſſeur auſſi puiſſant que vous pour l'obtenir. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCI.

*Au Pere*** Prieur des Auguſtins de. . . Il l'encourage à ſouffrir pour la verité.*

Le 8. Fevrier 1735.

VOus avez du vous attendre, Mon Reverend Pere, à la contradiction que vous éprouvez. C'eſt le ſort de tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jeſus-Chriſt. *J'ai été percé de plaies dans la maiſon de ceux qui m'aimoient.* Jeſus-Chriſt l'a dit avant nous. Quel bonheur de pouvoir le dire après lui ! La verité eſt dans l'humiliation. Rejouiſſons nous de partager avec elle les opprobres dont on la couvre. Quand nous aurons expié nos prevarications, elle ſaura ſe delivrer, & nous avec elle. *Nunc judicium à domo Dei.* Ce ſont nos pechés qui ont attiré les malheurs dont nous nous plaignons. Beni ſoit le Seigneur notre Dieu de ce que le châtiment que nous avons merité, devient un ſujet de gloire pour nous, Dieu lui-même dans ſa miſericorde le faiſant ſervir au triomphe de la verité. Zachar. XIII. 6. 1. Pet. IV. 17.

Ne craignez donc point, Mon Reverend Pere. Le calice qui vous eſt preparé eſt amer ; mais il eſt neceſſaire. En le buvant avec courage, il devient le calice de ſalut. Jeſus-Chriſt l'a bu par amour pour nous. Buvons-le par devoir & par reconnoiſſance pour lui. Il s'eſt laiſſé égorger comme un agneau. Imitez ſa douceur. N'ayez de voix que pour demander le pardon de ceux qui vous calomnient. Moins vous chercherez à faire éclater votre juſtice devant des hommes injuſtes, plus elle paroitra avec éclat devant les Anges de celui qui juge les juſtices des hommes. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *ſur l'exil de M. Belautru.*

Le 9. Fevrier 1735.

IL y a deja pluſieurs jours, Monſeigneur, que M. de Bernage me donna avis qu'il venoit de recevoir une Lettre de cachet, qui relegue au Seminaire de Frejus

1735. Frejus le ſieur Belautru Curé de S. Bauſile de mon Dioceſe. Cet ordre me ſurprit & m'affligea ſenſiblement. Je ne l'avois point prevu. Je ne le craignois point. Etoit-ce preſomtion de ma part? Je ſupplie Votre Eminence d'en juger.

M. Belautru Eccleſiaſtique du Dioceſe de Frejus a été attiré dans le mien par M. de Monté Curé de Notre-Dame de Montpellier. Il a ſervi cette paroiſſe en qualité de Secondaire durant quelques années. Il s'étoit attiré par ſa regularité l'eſtime de la paroiſſe. Le bien qui m'en revenoit me porta à lui donner la Cure de S. Bauſile, le jugeant très propre à reparer dans ce lieu le ſcandale qu'y avoit cauſé ſon predeceſſeur. Votre Eminence ignore ſans doute que celui-ci a été condamné par ſentence du Preſidial de Montpellier à être pendu, ſon corps brulé après ſa mort, & ſes cendres jettées au vent. Mais depuis le jugement il a obtenu des Lettres de grace à l'entrée de M. l'Evêque d'Orleans. Il a fait auſſi une pretendue reſignation, dont le reſignataire n'a oſé faire uſage. Cependant ſes émiſſaires ont tâché de lui former un parti dans la paroiſſe. Je ne puis attribuer qu'à leurs intrigues l'exil du nouveau Curé. Je cherche quel peut être le crime dont ils l'auront noirci. S'il étoit Appellant, je croirois l'avoir trouvé. Une femme de S. Bauſile lui intenta l'année derniere un procès à l'Officialité; mais elle n'oſa le pourſuivre, parce que les temoins qu'elle produiſoit, ne lui étoient pas favorables. Cette femme avoit menacé M. Belautru qu'elle le feroit chaſſer. Qui ſe ſeroit imaginé qu'une pareille menace dût avoir ſon effet, & que par des delations ſecretes on arracheroit à ſes ouailles un Paſteur irreprochable? Pour moi, Monſeigneur, je ne puis me diſpenſer de reclamer contre cette injuſtice. Je la mettrai ſous les yeux de tout mon Dioceſe. Quel parallele! Et qui pourra le ſoutenir? Un Curé condamné à être pendu obtient des Lettres de grace. Son ſucceſſeur juſtifié par les temoins que ſa partie produit, eſt relegué dans un Seminaire, & condamné ſans ſavoir quel eſt ſon crime, ſans connoître d'une maniere juridique ſes accuſateurs! Pour la gloire du Roi, pour l'honneur de Votre Eminence, ne ſouffrez pas qu'un ordre ſi étrange ſubſiſte plus long-tems. Que les accuſateurs du Paſteur exilé ſe montrent, & qu'ils viennent plaider leur cauſe. Auroient-ils fait un pas pour demander juſtice du ſcandale qu'a cauſé le Curé ſententié? Ou plutôt que n'ont-ils pas fait pour engager ſa partie à ſe retracter? Jugez de-là, Monſeigneur, quel eſt le zele qui les pouſſe. Voyez ſi je ſuis en droit de me plaindre, & ſi je puis douter que le Roi n'ait été ſurpris? Ce malheur n'arriveroit pas dans les choſes qui concernent mon Dioceſe, ſi on vouloit bien ſe dire à ſoi-même qu'il n'eſt pas impoſſible que j'aye raiſon. Mais tant que l'on prendra pour maxime le contraire, on doit s'attendre à de pareilles ſurpriſes. Je devrois m'en rejouir par l'avantage que j'en retire. Mais je m'affligerai toujours de voir l'autorité du Roi commiſe dans des affaires dont le dernier de ſes ſujets ſent l'injuſtice.

Il ne me reſte, Monſeigneur, qu'à vous faire obſerver que l'ordre qui relegue le ſieur Belautru au Seminaire de Frejus, lui adjuge 130. livres pour ſa ſubſiſtance. Peut-il payer ſa penſion avec une ſomme ſi modique? On lui laiſſe le caſuel: mais qu'eſt-ce que le caſuel dans une paroiſſe de la campagne, dont la plûpart des habitans ſont huguenots? Le même ordre reſerve 150. livres pour le deſſervant que je nommerai. C'eſt me mettre hors d'état d'y envoyer quelqu'un qui y puiſſe faire du fruit. Il y a une voie plus ſure & plus abregée: c'eſt d'y renvoyer le Paſteur legitime. Je l'eſpere de la bonté & de la juſtice du Roi. Je l'attends de l'équité de Votre Eminence, & de l'ancienne amitié dont elle m'a autrefois honoré. Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

LETTRE DCCCCIII. 1735.

*A M. ***, au sujet de deux Religieuses qu'on vouloit enlever de son Diocese.*

Le 15. Fevrier 1735.

J'Ai l'honneur de vous écrire, Monsieur, sur un projet dont on a du vous parler de ma part; mais j'y suis si sensible que je ne veux point laisser à personne le soin de vous dire toutes mes peines. Plus je fais reflexion à la conduite de Dieu sur les deux nouvelles filles qu'on se prepare, dit-on, à m'enlever, plus j'ai lieu de me persuader qu'elles ont été conduites dans mon Diocese par une providence particuliere, & par un effet de sa misericorde sur moi. Il semble qu'elle ait voulu me dedommager de celles que la seduction m'avoit fait perdre. L'estime & le respect qu'on a pour elles dans la maison où elles sont, l'attachement qu'elles ont elles-mêmes pour leurs nouvelles Sœurs, la paix qui regne entre elles, l'opposition étonnante qu'elles sentent à la seule pensée d'en être separées, seroient, ce me semble, des raisons plus que suffisantes pour ne point toucher à un arrangement, qui paroit marqué à des caracteres qu'on ne peut meconnoître. Ce ne sont pas les seules raisons qui me font impression. Je voudrois pouvoir être à portée de m'en entretenir avec vous, & je suis persuadé que vous n'y seriez pas insensible. Puis-je me flatter, Monsieur, que vous vous en rapporterez à mon jugement sur cela? Je ne vous demande rien en cela qui ne soit conforme aux regles. Elles exigent pour la translation d'une Religieuse d'un Diocese à un autre, le consentement des deux Evêques. La sagesse de cette regle se fait sentir. On l'a presque toujours violée à mon égard, & je ne m'en suis point plaint. Ces coups m'étant portés par les ennemis de la verité, il n'étoit pas étonnant qu'ils le fussent aussi de toutes les regles. Mais graces à Dieu je traite en cette occasion avec un ami zelé de cette même verité, & dès là même avec un ami des regles. Mes pretentions vont même encore plus loin, Monsieur, & je compte si fort sur votre amitié, que je ne puis m'imaginer que que vous vouluſſiez m'affliger, & je le ferois beaucoup si ce projet avoit lieu. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCIV.

A une Religieuse. Il approuve les raisons qui lui font craindre une reconciliation prematurée.

Le 18. Fevrier 1735.

LE bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Je crois, ma très chere Sœur, que celui qui vous conduit, doit faire plus d'attention aux besoins de votre ame, qu'aux risques qu'il peut courir de la part des hommes. Je ne vois rien qui oblige de hâter votre reconciliation. Toutes les raisons que vous m'apportez sont decisives pour user d'un long delai. A peine avez-vous commencé à entrer dans la voie du salut. Ne precipitons rien. Laissons affermir les dispositions où vous êtes. Il faut benir Dieu du bien qu'il met en vous: mais ce bien est encore si foible, que l'on ne peut raisonnablement s'assurer qu'il ne sera pas renversé, comme cela est deja arrivé tant de fois. Je trouve vos craintes & vos allarmes bien fondées. Je n'entreprendrai point de les dissiper. Je craindrois, en le faisant, de vous crier la paix, la paix, où il n'y a point de paix. Je suis, &c.

1735.

LETTRE DCCCCV.

*Au Pere *** de l'Oratoire. Il le remercie des certificats d'un miracle qu'il lui a envoyés.*

Le 18. *Fevrier* 1735.

J'Ai reçu & lu avec grand plaisir, Mon Reverend Pere, les certificats que vous m'avez addressés. Ils sont en aussi bonne forme qu'ils le peuvent être dans un tems où l'on manque de liberté. Je suis très édifié du courage de Monsieur votre Medecin. Il servira à condamner la lâcheté d'un grand nombre de ses Confreres, qui tous les jours sont temoins des merveilles de Dieu, & qui n'osent les confesser.

LETTRE DCCCCVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il se plaint de la maniere dont on pretend terminer son affaire avec M. de Narbonne.*

Le 20. *Fevrier* 1735.

VOus devez être instruit, Monseigneur, du procedé que l'on a gardé avec moi pour terminer l'affaire de la Benediction. J'ai voulu, avant que d'avoir l'honneur de vous en écrire, laisser à M. l'Abbé de Beaujeu le tems de vous en rendre compte par lui-même. Il est le premier qui m'ait dit que l'on a inscrit sur le Procès-verbal des Etats les ordres du Roi concernant cette affaire. M. d'Alby m'a assuré la même chose. Mais que contiennent ces ordres? Qu'a-t-on inscrit sur le Procès-verbal des Etats? C'est ce que j'ignore. La chose s'est faite secretement. On s'est caché de moi comme si je n'y avois pas le plus petit interêt. En un mot je n'ai aucune preuve juridique que les promesses qui vous ont été faites, & les paroles qui m'ont été données, ayent eu leur execution. Vous êtes, Monseigneur, en droit de vous en plaindre; & je vous supplie de le faire. Je demande communication des ordres du Roi, & en même tems une expedition en bonne forme de ce que l'on a couché sur le Procès-verbal. Autrement je crois, Monseigneur, que vous serez le premier à me conseiller d'écrire à tous les Evêques du royaume, pour leur rendre compte de ce qui s'est passé, & de la maniere dont on me traite. Je me suis engagé à ne faire paroître aucun Ecrit en ma faveur: mais si l'on me refuse une chose aussi juste que celle que je demande, j'ai un Memoire tout prêt que je ferai imprimer. Il me paroit, Monseigneur, que l'on n'a pas eu plus d'égard pour vous que pour moi. On ne peut me reprocher de m'être rendu difficile. J'ai cherché la paix. Si le trouble vient, on ne pourra me reprocher que j'en sois l'auteur. Je suis avec le respect & l'attachement le plus sincere, &c.

LETTRE DCCCCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Consultation des XXX. Docteurs.*

Le 25. *Fevrier* 1735.

JE n'ai point fait un meilleur accueil que vous, Monseigneur, à la Consultation des XXX. Docteurs. Qui pourroit n'être pas scandalisé du silence que l'on y garde sur les miracles & sur la sainteté de M. de Pâris? Ils savent avec quelle fureur nos adversaires se dechaînent contre les miracles & contre le saint Diacre. Ils entendent M. l'Archevêque de Sens crier à l'imposture contre tout

ce

ce qui eſt donné par les Appellans comme miraculeux. Ils le voient combattre les miracles par les convulſions, & ſoutenir que s'il y a du ſurnaturel dans les miracles & dans les convulſions, il vient du Demon. Cependant ces Meſſieurs ne diſent pas un mot en faveur des miracles qu'ils croyent comme nous; & n'ont de voix que pour tonner contre les convulſions qu'ils abandonnent toutes au Demon, à la nature, à l'impoſture. Cette conduite eſt pour moi un prodige que je vois, mais que je ne comprends pas. 1735.

D'ailleurs, quelle lumiere cette Conſultation nous donne-t-elle? Si l'on abandonne les convulſions en entier, tandis que l'on croit les miracles; il faut repondre à M. l'Archevêque de Sens, qui pretend que la liaiſon des miracles avec les convulſions eſt indiſſoluble. L'origine eſt la même. C'eſt à l'invocation de M. de Pâris, c'eſt ſur ſon tombeau que les convulſions ont commencé. C'eſt tellement ſur ſon tombeau, que lorſque dans le fort de la convulſion on prenoit l'Abbé de Becherand à quatre perſonnes pour le mettre à terre, la convulſion ceſſoit; & que dès qu'on le remettoit ſur le tombeau, la convulſion recommençoit. Tout Paris a vu ce prodige; & tout Paris en concluoit qu'il y avoit une liaiſon indiſſoluble entre les miracles qui s'operoient au tombeau de M. de Pâris & les convulſions. C'eſt un fait notoire que les convulſions n'ont pris qu'à ceux qui ont invoqué le ſaint Diacre, ou qui ont eu rapport à lui par quelque endroit. C'eſt encore un fait notoire que pluſieurs de ceux qui ont été gueris à l'invocation de M. de Pâris, ont eu des convulſions après leur gueriſon, dans le tems même qu'ils alloient temoigner à Dieu leur reconnoiſſance du bienfait qu'ils avoient reçu par l'interceſſion de ſon ſerviteur. Meſſieurs les Docteurs ſautent à pieds joints ſur ces difficultés, & n'en diſent pas un mot. Sont-elles donc ſi mepriſables?

M. l'Archevêque de Sens attaque la gueriſon miraculeuſe de la Demoiſelle Hardouin, à laquelle nous avons écrit vous & moi; & il lui reproche les convulſions qui ont precedé & accompagné ſa gueriſon. Selon la Conſultation des Docteurs nous ſerions obligés de reconnoître que cette gueriſon vient du Demon. Le penſez-vous, Monſeigneur? J'en dis de même du miracle arrivé à Seignelai. Vous ſavez que M. de Sens pretend tirer avantage de ce que la fille guerie a eu des convulſions après ſa gueriſon. Meſſieurs les Docteurs, en abandonnant au Demon toutes les gueriſons qui ont été precedées, accompagnées ou ſuivies des convulſions, vous livrent pieds & mains liées à votre ennemi. Je vous avoue, mon très cher Seigneur, que j'ai tremblé pour vous, quand j'ai ſu que l'on vouloit vous engager à approuver la Conſultation. C'étoit vous faire ſigner votre condamnation. Vous donniez à M. Languet un avantage ſi grand ſur vous, que je ne pouvois me conſoler des inſultes que je prevoyois qu'il vous feroit.

Encore un endroit par où la Conſultation ne me paroit pas tolerable: c'eſt que l'on n'ait pas daigné prevenir une objection qui doit naître dans l'eſprit de tous les ſimples. Vous decidez, peuvent-ils dire, que l'œuvre des convulſions dans ſon tout eſt une œuvre diabolique. Si cela eſt, dites-nous donc ſi nous devons continuer à invoquer M. de Pâris. Puiſqu'il n'y a que ceux qui l'invoquent qui ayent des convulſions, eſt-il permis d'avoir recours à lui avec le riſque d'être livré au Demon? Et ne vaut-il pas mieux que nous gardions nos infirmités, que de nous mettre en danger de participer à une œuvre de tenebres? Il me ſemble qu'il étoit de la charité des XXX. Docteurs de ne pas laiſſer leurs freres dans une pareille perplexité. En verité plus on examine cette piece, plus on eſt ſurpris que l'on n'ait pas ſeulement penſé à y donner la ſolution d'une difficulté conſiderable. Qui n'eſt pas d'accord avec les XXX. dans ce qu'ils diſent contre ceux qui s'écartent des regles? On étoit en droit d'attendre une deciſion plus lumineuſe de tant de perſonnes éclairées. J'aurois cru auſſi que l'on auroit pu nous faire part de la Conſul-

1735. tation avant qu'elle fût imprimée. Notre jugement n'auroit-il pas bien valu celui du Docteur Targny ? Je m'arrête. J'aurois bien des choſes à dire. Adieu, mon très cher Seigneur, &c.

LETTRE DCCCCVIII.

A M. LENET, *Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur le même ſujet.*

Le 28. *Fevrier* 1735.

VOs doutes ſur la Conſultation de XXX. Docteurs doivent maintenant être éclaircis. Vous aurez appris ſans doute que la Cour a voulu que les noms des XXX. ne fuſſent imprimés que ſur une feuille ſeparée, parce qu'elle regarde M. Petitpied comme retranché du catalogue des Docteurs depuis l'affaire du Cas de conſcience. Voilà pourquoi la Conſultation n'a paru d'abord qu'avec les noms des quatre plus anciens. M. Petitpied auroit du ſigner le cinquieme. Cette Conſultation eſt ſignée de gens de merite : mais on leur reproche avec juſtice le ſilence qu'ils ont gardé ſur les miracles & ſur la ſainteté de M. de Pâris. On n'y trouve pas la lumiere que l'on avoit lieu d'attendre de perſonnes ſi éclairées. On y diſſimule les plus grandes objections contre le ſentiment pour lequel on ſe declare. Il y a des difficultés inſurmontables à abandonner au Demon toutes les convulſions de quelque nature qu'elles ſoient. Il auroit fallu au-moins eſſayer d'y repondre. On ne l'a pas fait. Cette piece ne fera pas fortune. M. d'Auxerre n'en eſt pas plus content que moi.

LETTRE DCCCCIX.

*A M. *** Notaire de Paris. Il ſe rejouit de ſon zele pour la cauſe de Dieu.*

Le 28. *Fevrier* 1735.

JE n'ai reçu, Monſieur, que depuis quelques jours l'Acte que vous avez bien voulu m'addreſſer. C'eſt un preſent dont je connois tout le prix. Je ne puis aſſez vous remercier de votre attention à me fournir des armes, ſi capables de renverſer les ennemis des œuvres de Dieu. Ils n'oublient rien pour detruire les miracles. N'omettons rien pour en conſtater la verité. J'ai lieu de croire que les Ecrits de M. l'Archevêque de Sens attireront des reponſes, qui porteront la verité des miracles juſqu'à la demonſtration.

Pour vous, Monſieur, je vous donne avec grand plaiſir Acte de la profeſſion que vous faites d'être uni à la cauſe de Dieu. Puis-je vous refuſer ce que vous me demandez avec tant de foi ? Que celui au ſervice duquel vous vous enrolez, ſoit lui-même la recompenſe du zele que vous temoignez pour ſa cauſe. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCX.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il ſe plaint de ce que M. Belautru a été condamné ſans avoir été entendu.*

Le 2. *Mars* 1735.

JE ne me rebute point, Monſeigneur. Votre Eminence ne peut me ſavoir mauvais gré que je prenne la defenſe d'un innocent. Les delations ſecretes portées à la Cour contre le ſieur Belautru, roulent à peu près ſur les mêmes chefs qui ont donné lieu au procès intenté contre lui à l'Officialité de Montpellier. Les temoins produits par ſa partie l'ont juſtifié. C'eſt l'unique raiſon qui a empêché la partie de pourſuivre. Si les plaintes euſſent été fondées, le manque d'argent

gent n'auroit pu arrêter le jugement. J'aurois fait pourſuive le coupable par mon Promoteur. Quelle idée Votre Eminence a-t-elle de moi? Me croit-elle capable de laiſſer en place un homme qui nieroit le Purgatoire, & qui ſoutiendroit que toutes les actions des pecheurs ſont des pechés? Je ne ſuis pas plus indulgent ſur des diſcours qui attaqueroient la reputation du prochain. Graces à la miſericorde de Dieu je hais la calomnie, & je deteſte l'erreur. Mais je ne crois point qu'un homme ſoit calomniateur ou novateur, ſi on ne le prouve. Ma coutume, comme celle des Romains, eſt de ne point condamner un accuſé, avant que ſes accuſateurs ſoient preſens devant lui, & qu'il ait eu la liberté de ſe juſtifier du crime dont on l'accuſe. 1735. Act. XXV. 16.

Votre Eminence m'aſſure que les ordres du Roi n'ont été expediés contre le ſieur Belautru, qu'après des informations exactes des plaintes portées contre lui. Quoi, Monſeigneur! Peut-on regarder comme exactes des informations qui ſe terminent à exiler un Curé ſans l'avoir entendu?

Quand le Roi, dites-vous, juge à propos d'exiler quelqu'un de ſes ſujets, il n'eſt pas aſſujetti aux procedures. A Dieu ne plaiſe que je veuille conteſter au Roi ſon autorité, moi qui donnerois ma vie pour la lui conſerver. Je le ſai: le Roi n'eſt point aſſujetti à certaines formalités de la procedure. C'eſt lui qui les a établies. Il peut en diſpenſer. Mais s'il y a dans la procedure des formalités qui n'aſſujettiſſent pas le Souverain en toute occaſion, il y a des regles ſi eſſentielles à tout jugement qu'il n'eſt jamais permis de s'en écarter. C'en eſt une inviolable de ne pas condamner un homme, ſans lui avoir donné la liberté de ſe juſtifier du crime dont on l'accuſe. Attribuer au Roi de vouloir gouverner ſes ſujets par des maximes contraires, ce ſeroit l'inſulter, & meriter ſon indignation. Le Roi met ſa gloire à regner avec juſtice. Il veut que ſes ſujets apprennent de lui à reſpecter les loix dans leurs jugemens. Si, parce qu'il eſt homme, il n'eſt pas à l'abri des ſurpriſes, il eſt toujours diſpoſé à écouter l'innocent, & à revenir contre des demarches que ſon cœur deſavoue, lors même que ſa main paroit les autoriſer. Ai-je tort, Monſeigneur, de reconnoître dans le Roi de pareils ſentimens? Je l'ai toujours fait. Et quoique je ſois peut-être l'Evêque du royaume qui ait plus de ſujet de ſe plaindre qu'on ait prevenu contre lui ſon Souverain, j'ai toujours ſu diſtinguer ce qui vient de la fragilité humaine, d'avec les principes d'équité que Dieu a gravés dans le cœur du Roi.

Je ſupplie Votre Eminence de mettre Sa Majeſté en état d'en faire uſage, à l'égard de l'Eccleſiaſtique pour lequel j'ai l'honneur de lui écrire. Seroit ce un obſtacle, que le ſoin qu'il peut avoir pris de detromper quelques-uns de ſes paroiſſiens des fauſſes impreſſions qu'on leur a données contre moi? Je ſouhaite que les reproches qu'on lui fait à cet égard, ſoient auſſi fondés que les autres ſont ſans fondement. S'il ſouffre l'exil pour cela ſeul, qu'il ſe rejouiſſe. Ce n'eſt plus comme malfaiteur, c'eſt comme chretien. Il eſt dans le cas d'un grand nombre de ſes freres. Quelque foible qu'il ſoit, ſes liens ne doivent plus le ſurcharger. Un poids que tant de perſonnes portent avec courage, perd beaucoup de ſa peſanteur. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCCXI.

*A M. *** Conſeiller.... Il deplore la deſunion des Appellans, & releve les defauts de la Conſultation.*

Le 18. Mars 1735.

VOus me temoignez, Monſieur, votre douleur de la diviſion qui regne parmi les amis de la verité. Un cœur chretien ne peut être que très affligé de

1735. voir des freres ſi peu d'accord les uns avec les autres. L'évenement qui a fait éclater la diviſion, devoit être regardé d'un œil plus tranquille. De l'aveu des Anticonvulſionniſtes, il y a de l'obſcurité dans l'œuvre des convulſions. Pourquoi ſe preſſer de ſe declarer ouvertement? Pourquoi ne pas attendre que les nuages ſe diſſipent? On prononce ſans avoir vu par ſoi-même. On donne le dementi à des hommes qui diſent, J'ai vu, & qui offrent de montrer ce qu'ils ont vu. Tient-on cette conduite, quand on n'a point de prevention ?

Je ne puis, Monſieur, deſapprouver la diſpoſition où vous êtes d'attendre qu'il plaiſe à Dieu d'expliquer lui-même l'énigme que tant de perſonnes s'empreſſent de deviner. Ceux qui veulent que l'on rejette tout dans les convulſions, doivent apprendre à repondre aux argumens de ceux qui pretendent que les convulſions tiennent aux miracles; qu'elles ont la même origine; que le tombeau de M. de Pâris en eſt le berceau. On ne reſoud point une pareille difficulté, en faiſant ſemblant de ne pas la connoître. Avoit-on lieu de penſer qu'un Ecrit que XXX. Docteurs Appellans ont muni de leur ſuffrage, éluderoit cette difficulté? Quand des Docteurs parlent, ils doivent porter la lumiere dans les eſprits. J'avoue que je l'ai cherchée, & que je ne l'ai pas trouvée dans la Conſultation. J'en conclus qu'on auroit mieux fait de garder le ſilence. La verité ſeule peut réunir les eſprits. Des nuages épais la couvrent dans l'œuvre des convulſions. Quand les nuages ſe diſſiperont, ce ſera le tems de parler: juſques-là taiſons-nous; ou ſi nous parlons, faiſons-le plutôt en cherchant qu'en croyant avoir trouvé. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCXII.

A M. le Cardinal DAVIA, *au ſujet d'une Lettre Italienne contre les Jeſuites, que cette Eminence avoit communiquée au Prelat, & des diſpoſitions d'un autre Cardinal.*

Le 21. *Mars* 1735.

J'Ai lu, Monſeigneur, la Lettre Italienne que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'addreſſer. Je la trouve excellente & digne d'être miſe en lumiere. Si j'en avois ici une bonne traduction, je me chargerois volontiers de la faire imprimer. Je vous ſupplie, Monſeigneur, d'y penſer, & de me marquer ſur cela votre ſentiment.

D'un autre Cardinal d'un grand nom dans Rome.

Ce que vous avez la bonté de m'apprendre au ſujet de.... me paroit très ſingulier. Qui croiroit qu'avec les preventions qu'il a contre moi, il devînt traitable à certains égards? Nous voici dans le tems des miracles. Je regarderois comme le plus éclatant celui qui ſe feroit ſur le cœur de.... s'il devenoit de Saul un Paul.

Je reviens à la Lettre Italienne. L'Auteur devroit continuer à travailler dans ce même goût. Il y a lieu d'eſperer que Dieu repandroit ſa benediction ſur ſon travail. Pour moi, Monſeigneur, je ne ceſſe de lui demander de vous remplir de force pour executer tout ce qu'il vous a mis dans le cœur. Plus les maux de l'Egliſe ſont grands, plus je me perſuade que le ſecours n'eſt pas éloigné. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCCXIII.

A M. ***, *ſur le même ſujet.*

Le 21. *Mars* 1735.

Le Cardinal Davia.

VOici, Monſieur, une Lettre pour le reſpectable ami, à qui je marque mon ſentiment ſur la Lettre Italienne qu'il a eu la bonté de m'envoyer. Ne pourriez-

riez-vous pas nous ſervir pour la traduction? J'entends l'Italien; & peut-être pourrois-je traduire ce qu'on m'enverroit; mais j'aimerois mieux qu'un autre ſe chargeât de ce travail. De mon côté je ne manque pas d'ouvrage. 1735.

Je voudrois avoir les trois Livres imprimés à Veniſe, qui doivent faire le ſujet des Lettres. Vous me feriez beaucoup de plaiſir de me les envoyer. Je vous ferois tenir par la voie de.... l'argent que vous aurez debourſé.

Faites-moi le plaiſir de me dire s'il eſt vrai que le Pape ait donné un Bref qui releve des cenſures les Comediens de France. Si ce Bref exiſte, je vous prie de me l'envoyer, quelque choſe qu'il coute. Si M.... fait quelque choſe contre moi, je vous demande la même grace. Le Pape ou le S. Office.

LETTRE DCCCCXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'état de ſon procès avec M. de Narbonne, de l'admirable demarche de M. de S. Papoul, & de la Conſultation des XXX. Docteurs.*

Le 28. Mars 1735.

MON affaire avec M. l'Archevêque de Narbonne, mon très cher Seigneur, n'eſt pas entierement terminée. On eſt convenu de part & d'autre, que le Roi envoyeroit un ordre qui ſeroit inſcrit ſur le Procès-verbal des Etats, par lequel Sa Majeſté declareroit que ce qui s'étoit fait aux Etats precedens par M. l'Archevêque de Narbonne, en donnant la benediction dans ma Cathedrale, ne pourroit prejudicier au droit des parties; moyennant quoi l'affaire demeureroit indeciſe, & M. de Narbonne n'entreprendroit rien de ſemblable à l'avenir. Les ordres du Roi ont été envoyés; mais ils ne m'ont point été communiqués ni aux Etats. M. l'Archevêque de Narbonne a fait inſcrire en cachette ſur le Procès-verbal leſdits ordres. C'eſt M. l'Archevêque d'Alby qui me l'a aſſuré, & l'on ne m'en a delivré aucune expedition. Je me ſuis plaint à M. de Caſtres, qui s'eſt donné beaucoup de peine pour la réuſſite de cette negociation. Il a trouvé mes plaintes raiſonnables. Il a écrit en Cour il y a un mois, & il n'a point reçu de reponſe. Il me prie de reſter tranquille encore quelque tems. Je le ferai. Mais ſi l'on ne me tient pas la parole que l'on m'a donnée, j'écrirai à tous les Evêques, & je ferai imprimer mon Memoire: auquel cas vous pourrez, mon très cher Seigneur, en faire uſage ſi vous y trouvez quelque choſe qui vous convienne. Mais ſi l'on execute ce que l'on m'a promis, le Memoire ne verra pas le jour, parce que je m'y ſuis engagé. Je l'ai fait voir ici à M. d'Alby & à quelques Evêques qui en ont été contens. Si nous étions plus à portée, je pourrois vous le communiquer; & ce ſeroit avec grand plaiſir.

Je paſſe maintenant à un évenement plus important. Je reçus hier un Mandement de M. l'Evêque de S. Papoul * dont vous devez, mon très cher Seigneur, être bien édifié & bien joyeux. Je vous avoue que la demarche de ce Prelat me remplit d'admiration. Le retour eſt plein: la ſatisfaction parfaite. Il a raiſon de dire que c'eſt ici l'ouvrage de la droite du Très-haut. C'eſt aſſurement le plus grand miracle qui ait été operé ſous nos yeux. Dieu veuille qu'un tel exemple ſoit imité. Nos ennemis ſeront en fureur; mais les Anges de Dieu & les juſtes de la terre ne ceſſeront de benir celui qui change les cœurs, & qui en fait ce qu'il veut. * M. de Ségur.

Je vous garderai le ſecret ſur l'aveu humiliant des Docteurs qui ont ſigné la Conſultation. Il falloit être étrangement prevenu, pour ne pas voir ce que les ſimples apperçoivent du premier coup d'œil. On dit que M. Herault ſe fait bon gré de les avoir attrappés, & qu'il ne s'en cache pas trop. Il faut eſperer qu'il y en aura qui ouvriront les yeux. J'ai lu ces jours-ci la Gazette des Jeſuites, qui leur

1735. leur donne des louanges, & qui vous maudit selon sa coutume. Je mourrois de honte, si j'avois merité les éloges des ennemis de tout bien & de toute verité.

LETTRE DCCCCXV.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il consent à suspendre ses plaintes sur le procedé de M. de Narbonne.*

Le 29. Mars 1735.

JE suis penetré de plus en plus de reconnoissance, Monseigneur, des peines que vous vous donnez pour l'affaire de la Benediction. J'attendrai à me plaindre tout le tems que vous jugerez necessaire. Quand on aime la verité & qu'on cherche la paix, on ne rejette aucune proposition raisonnable. Je veux mettre M. l'Archevêque de Narbonne dans son tort. Ou l'on m'accordera ce que je demande, ou l'on me le refusera. Si on me l'accorde, je n'ai rien à dire. Si on me le refuse, plus j'aurai attendu à parler, plus j'aurai de voix pour moi dans le public.

M. de Narbonne vient de me donner un nouveau sujet de plainte. Il n'a pas jugé à propos de me convoquer pour l'Assemblée provinciale. Jusqu'ici il n'avoit rien fait de semblable.

LETTRE DCCCCXVI.

A M. l'Evêque de S. PAPOUL. *Il le felicite sur la demarche qu'il vient de faire.*

Le 30. Mars 1735.

J'AI reçu, Monseigneur, avec une joie que je ne puis exprimer le Mandement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, & la Lettre qui y étoit jointe. Que d'actions de graces ne devons-nous pas rendre à Dieu du miracle qu'il vient d'operer sur votre cœur? L'impression qu'il fait ici, me montre ce qu'il fait ailleurs. On est frappé, consolé, édifié. Je reçois des visites de personnes de tout état, qui viennent se rejouir avec moi de ce grand évenement. La lecture de votre Mandement touche, & tire les larmes des yeux Il n'y a qu'une voix pour approuver le parti que vous avez pris; & chacun convient qu'en vous mettant à la derniere place, vous êtes plus grand que ceux qui occupent les premieres.

Vous nous apprenez, Monseigneur, que vous avez commencé à gouter la paix dès que vous avez pris la resolution de descendre de votre siege. Vous n'aurez plus à vous defendre contre les remords de la conscience; mais vous aurez à soutenir les assauts que le monde va vous livrer. Car s'il y a un monde qui aime la verité, il y en a un autre qui la persecute. Je craindrois pour vous si vous étiez moins humble. Mais la demarche que vous venez de faire, annonce un édifice dont les fondemens sont très profonds. Que les vents soufflent, que les eaux se debordent, je suis tranquille, & je n'apprehende point de vous voir renversé.

Continuez, Monseigneur, à nous édifier. Plus vous vous cacherez, plus vous deviendrez utile à l'Eglise. Que ne m'est-il permis de vous imiter?

En restant dans la place que j'occupe, demandez, je vous en conjure, que Dieu me fasse la grace de m'y sanctifier. Il fait tout ce qui me manque pour lui plaire. Qu'il me donne ce qu'il commande, & qu'il commande ce qu'il voudra. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXVII. 1735.

A Madame de SEGUR, *Abbeſſe de Gif. Il ſe rejouit avec elle du grand miracle operé dans M. de S. Papoul ſon frere.*

Le 30. *Mars* 1735.

J'ECRIS aujourd'hui, Madame, une Lettre de felicitation à M. de S. Papoul, ſur la demarche ſi humble & ſi glorieuſe qu'il vient de faire. Puis-je vous ſeparer de lui, & ne pas me rejouir avec vous d'un évenement qui donne de la joie aux Anges mêmes? Je ſuis temoin de celle qu'il cauſe à ceux qui aiment l'Egliſe. Les indifferens paroiſſent émus. On ne parle que de cette grande action. Le Mandement eſt lu avec avidité. Il touche, il penetre, & l'on convient unanimement qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que celui qu'a pris ſon auteur. Je ne doute point, Madame, que vos prieres & celles de vos ſaintes Filles n'ayent obtenu à M. de S. Papoul les graces dont il avoit beſoin pour donner le premier, dans le ſiecle où nous ſommes, un exemple digne des premiers tems. Vos larmes ont penetré juſqu'au ciel, & elles ont attiré une miſericorde abondante ſur un frere que vous regardiez comme mort. Que ceux qui conteſtent à la grace ſon empire ſur les cœurs, le voient, & qu'ils ſoient confondus. Pour nous, nous ne ceſſerons de glorifier le Seigneur de ce qu'en multipliant les prodiges ſur les corps, il fait encore de plus grandes merveilles ſur les ames. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCXVIII.

*A M.*** Il lui parle de la demarche de M. de S. Papoul, & d'une nouvelle inſulte de M. de Narbonne.*

Le 30. *Mars* 1735.

QUEL grand évenement, Monſieur! Quelle demarche vient de faire M. de S. Papoul! Qu'il eſt grand cet évenement! Qu'il eſt merveilleux! Qu'il eſt édifiant! Que ſon Mandement eſt beau! Qu'il eſt touchant! Je n'ai encore vu perſonne qui ait pu le lire ſans pleurer. Mais s'il fait la joie des Anges dans le ciel & l'édification de l'Egliſe ſur la terre, il fait grincer les dents aux Demens dans les enfers & aux Conſtituans en ce pays-ci. Il y en a pourtant quelques uns qui ne peuvent s'empêcher de louer M. de S. Papoul. Peut-être y aura-t-il auſſi des Appellans qui deſapprouveront qu'il ait quitté ſon ſiege. Pour moi je vous avoue que cette demarche excite ma jalouſie C'eſt bien ſerieuſement que je vous le dis. S'il m'a prevenu dans l'execution, il ne m'a pas prevenu dans des deſirs qui ont été ſteriles en moi & non en lui, & dont j'ai grande peur d'être comptable au jugement de Dieu. Mais après avoir tant tardé, il eſt pourtant toujours tems de bien faire. Il eſt très ſûr que je ne vaux pas M. de S. Papoul d'aujourd'hui à cent mille piques près, & je ne vaux pas mieux qu'il valoit ci-devant. Pourquoi donc, ſi je n'étois pas un coquin, ne me ferois-je pas juſtice moi-même, pour tâcher d'arréter le cours de la juſtice de Dieu?

Je crois qu'on vous aura mandé que M. de Narbonne ne m'a point convoqué à l'Aſſemblée provinciale qui ſe tient aujourd'hui à Narbonne. Il n'y avoit jamais manqué. Dans les dernieres il me convoquoit comme tous les autres comprovinciaux, & je recevois une Lettre de cachet qui me defendoit d'y aller. Cette fois-ci je n'ai recu ni invitation pour y aller, ni Lettre de cachet. Je n'en demeurerai pas là. Je vous embraſſe, & vous quitte beaucoup plutôt que je ne voudrois.

1735.

LETTRE DCCCCXIX.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle de la demarche de M. de S. Papoul, & de la Conſultation des XXX.*

Le 30. *Mars* 1735.

JE n'ai garde de vous refuſer, Madame, les marques de communion que vous deſirez. Qui les merite mieux que vous? Si vous euſſiez vecu au tems de S. Chryſoſtome, vous auriez augmenté le nombre des Epouſes de Jeſus-Chriſt, auxquelles ce grand Evêque écrivoit dans ſon exil. Puis-je prendre un modele plus parfait? Je reçois votre Lettre ſur la ſolemnité de Pâques; & votre éloignement ne m'empêchera point de la celebrer en eſprit avec vous. Vous vous attendez à manger l'agneau avec des laitues très ameres. C'eſt à quoi nous ſommes appellés. Devons-nous nous en plaindre? Dieu nous ôte neanmoins une partie de cette amertume, par la joie que nous donne le grand évenement dont vous devez être maintenant informée. Je parle de la demarche de M. de S. Papoul. Qu'elle eſt belle! Qu'elle eſt humble! Ce Prelat a rempli toute juſtice. Voilà le plus grand miracle qui ſe ſoit operé ſous nos yeux. Que Dieu éleve celui qui s'eſt abbaiſſé ſi profondement. Qu'il le prenne ſous ſa protection. *Mittat tibi auxilium de ſancto, & de Sion tueatur te.* Pſ. XIX. 3.

Que dirai-je de la Conſultation des XXX. Docteurs? Je penſe tout ce que vous penſez, Madame. Sont-ils excuſables de n'avoir pas dit un mot ni des miracles ni de la ſainteté de M. de Pâris; pas un mot de l'origine des convulſions au tombeau de ce ſaint Diacre? Ils laiſſent ſubſiſter les plus grandes difficultés. Ils ſe mettent hors d'état de repondre à M. l'Archevêque de Sens. Si leur deciſion eſt juſte, il n'eſt plus permis d'invoquer le ſerviteur de Dieu. Quel eſt le fidele auquel on conſeillera de le faire, avec le riſque d'être livré au Demon, & de prendre part à une œuvre de tenebres? Car les Convulſionnaires aiment leur état. Ne vaut-il pas mieux être aveugle, ſourd, & boiteux, que de ſe mettre dans un danger évident de perdre ſon ame? Comment ces Meſſieurs n'ont-ils pas vu qu'ils donnoient des armes contre eux-mêmes, & contre la cauſe qu'ils ont defendue juſqu'ici avec tant de gloire? Les miracles ſont liés avec les convulſions: l'Appel avec les miracles. Tout ce qu'ils diſent pour montrer que les convulſions ne ſont qu'une même œuvre, on le leur dira pour prouver que l'Appel, les miracles & les convulſions ſont unis indiſſolublement. Ils n'ont pas même eſſayé de repondre à cette objection, quoiqu'ils ſuſſent que M. l'Archevêque de Sens l'avoit faite. J'en conclus que la Conſultation eſt un ouvrage bien defectueux, pour ne rien dire de plus. Auſſi je ne vois pas qu'elle faſſe impreſſion ſur ceux qui penſoient favorablement des convulſions. Chacun reſte dans ſon ſentiment. Le plus ſage & le plus ſûr, à ce qu'il me paroit, eſt de prendre dans cette œuvre ce qu'il y a de bon, par exemple les convulſions gueriſſantes; condamner ce qu'il y a de mauvais, s'en tenir inviolablement aux regles, & attendre en paix l'éclairciſſement de ce qu'elle renferme d'obſcur....

Je ſuis veritablement en colere de ce que vous n'avez point encore reçu les pieces que vous deſirez. Je fais écrire aujourd'hui tout de nouveau. Cet oubli me paroit incomprehenſible. Si nous ne devions pas pardonner juſqu'à ſeptante fois ſept fois, je vous permettrois, Madame, de donner des marques de votre indignation à celui qui s'acquitte ſi mal d'une commiſſion ſi honorable. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXX. 1735.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur les mêmes sujets.*

Le 1. *Avril* 1735.

QUE dites-vous, Monseigneur, du grand évenement qui occupe aujourd'hui tous les esprits? Je juge de l'impression qu'il fait sur vous, par celle qu'il fait sur moi. M de S. Papoul ne laisse rien à desirer. Si sa faute a été grande, la reparation est pleine & entiere, au-moins devant les hommes. Il vous rend, Monseigneur, une justice dont vous ne pouvez pas n'être point touché. Il la rend à ceux qui ont pris votre defense. Il n'oublie rien, il satisfait à tout. Il ne nous reste qu'à demander pour lui que Dieu le soutienne, & qu'il lui donne le courage de resister aux assauts auxquels il pourra être exposé.

Vous parlerai-je maintenant d'une demarche bien differente, quoique faite à bonne intention? Je sai, Monseigneur, que vous n'avez pas reçu favorablement la Consultation des XXX. Docteurs. Je ne lui ai pas fait un meilleur accueil. Le silence qu'on y garde sur les miracles & sur la sainteté de M. Pâris, le soin que l'on prend de n'y rien dire de l'origine des convulsions au tombeau du serviteur de Dieu, & l'attention que l'on a à écarter les principales difficultés contre le sentiment que l'on embrasse, m'ont paru inexcusables. D'ailleurs les Docteurs se mettent dans un poste qu'il est impossible de defendre. Si je ne me trompe, je les vois accablés sous les argumens de M. l'Archevêque de Sens. Ils ne s'en tireront point en niant la liaison des miracles avec les convulsions. Il faut être de bonne-foi, & la reconnoître. Mais une fois qu'elle est reconnue, comment attribuer au Demon & à tout ce qui n'est pas Dieu, l'œuvre entiere des convulsions? On dit que ces Messieurs ont voulu venir à mon secours contre M. l'Archevêque de Sens. Ils devoient donc se concerter avec moi. Pour ne l'avoir pas fait, quelque estime que j'aye pour eux, ils me mettent dans la necessité de les abandonner. Je ne vois que M. de Troyes qui leur soit favorable. M. d'Auxerre m'en paroit éloigné. Je benis Dieu, Monseigneur, de ce que m'ayant uni avec vous dès le commencement, je me trouve encore aujourd'hui penser comme vous sur une œuvre qui renferme certainement de grandes difficultés. Mais arrêtons-nous à ce qu'il y a de clair, & ne nous hâtons point de prononcer sur ce qui est obscur.

La solemnité de Pâques que nous allons celebrer, demande de moi, Monseigneur, que je vous rappelle mes besoins. Vous les connoissez dans toute leur étendue. Il ne faut pas moins qu'un intercesseur aussi puissant que vous, pour demander misericorde pour moi. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCCCCXXI.

A M. le Président de.... sur les dispositions des Evêques de la province, & en particulier de M. de Nîmes.

Le 2. *Avril* 1735.

J'AI reçu, Monsieur, avec toute la reconnoissance que je dois la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je la regarde comme un temoignage bien precieux de votre amitié. Les faits qu'elle contient font honneur au grand nombre des Evêques de la province de Narbonne, & couvrent les autres de confusion. M. de Nîmes est fâché d'être tombé, & il ne peut me pardonner que je sois debout: *Qui justus est, justificetur adhuc; & qui in sordibus est, sordescat adhuc.* S'il veut Apoc. XXII. 11.

1735. veut prendre pour lui les dernieres paroles de ce texte de l'Ecriture, je ne puis l'en empêcher. Mais peut-il me faire un crime de regarder les premieres comme le terme auquel je dois aſpirer?

M. de Nîmes a beau faire. Son zele pour la tenue du Concile de Narbonne ne lui fera jamais l'honneur que fait à M. de S. Papoul le Mandement qu'il vient de publier. Si M. de Nîmes veut être en paix avec lui-même, M. de S. Papoul lui en a tracé le chemin. Mais il n'eſt pas donné à tous d'y marcher. C'eſt que le chemin qui conduit à la vie eſt étroit, & qu'il y en a peu qui le trouvent. Je ſuis avec reſpect, &c.

Matth. VII. 14.

LETTRE DCCCCXXII.

*Au Pere *** Chanoine Regulier. Il lui accorde une permiſſion qu'il avoit demandée.*

Le 4. Avril 1735.

J'ACCORDE volontiers, Mon Reverend Pere, au Pere Benedictin les pouvoirs auſſi étendus qu'il les deſire pour confeſſer cette fille. * Je laiſſe à votre choix de lui prêter les Livres qu'elle vous demande. Elle fera bien de s'inſtruire ſur les affaires preſentes. Dès qu'on oblige les Religieuſes à accepter la Bulle, il faut qu'elles ſoient en état de reſiſter aux efforts que l'on fait pour les renverſer.

* Du Calvaire.

Je vous prie, Mon Reverend Pere, de temoigner à M. Allonneau la joie que j'ai de ſa perſeverance. Il a fait à quatre-vingts ans, ce que fit Eleazar dans un âge encore plus avancé. Encore un peu de tems, & ſa foi ſera recompenſée d'un bonheur qui ne finira point. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il conſent que ſon affaire avec M. de Narbonne ſoit regardée comme finie.*

Le 9. Avril 1735.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre dont vous m'avez honoré en datte du 30. Mars. Je ne puis trop vous temoigner ma reconnoiſſance de toutes les peines que vous vous donnez pour terminer l'affaire de la Benediction. La Lettre de M. de S. Florentin eſt bonne dans ce qu'elle contient; mais j'ai été étonné qu'on n'ait pas mis la copie de la Declaration de M. de Narbonne en forme probante. Elle eſt ſur une feuille detachée, ſans ſignature du Secretaire d'Etat qui l'autoriſe. Cette precaution étoit d'autant plus neceſſaire, que, non ſeulement le Procès-verbal des Etats eſt chargé de ce qui ſe paſſa dans ma Cathedrale quand M. de Narbonne y donna la benediction, mais que de plus on a inſeré la même choſe dans le Procès-verbal de Meſſieurs les Commiſſaires du Roi. J'aurois donc ſujet de me plaindre de ce que la piece fondamentale qui me reſte entre les mains pour ſoutenir mon droit, renferme un defaut qui me paroit conſiderable. Mais dès que vous jugez, Monſeigneur, que je ne dois pas aller en avant, & que je puis me contenter de cette piece, je me rends à vos deſirs. Je me ſuis propoſé dès le commencement de cette affaire de n'avoir d'autre volonté que la vôtre. Vous l'avez commencée: il eſt juſte que vous ayez la gloire de la terminer. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCCXXIV. 1735.

*A M. ***, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat.*

Le 17. *Avril* 1735.

JE vous ai, Monsieur, une vraie obligation du soin que vous prenez, de m'envoyer les pieces qui paroissent chez vous. Vous me ferez un sensible plaisir de continuer.

Je ne vois pas pourquoi il seroit defendu de faire usage des Provisions de Cour de Rome sur lesquelles vous me demandez mon avis. Dès que le Pourvu est bien resolu de ne pas signer, & que son Evêque consent qu'il n'ait aucun égard à la clause des provisions, il me paroit qu'il doit prendre le *Visa*, & se mettre en possession du Benefice. Sans doute que l'Evêque ne mettra pas dans le *Visa* que le Pourvu a satisfait à la clause. Si le *Visa* le disoit, ou le donnoit à entendre, ce que je n'ai garde de soupçonner, on ne pourroit faire usage des provisions. Je suis, Monsieur, entierement à vous.

LETTRE DCCCCXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'Assemblée provinciale de Narbonne, & d'une fausse demarche de M. ****

Le 18. *Avril* 1735.

L'ASSEMBLE'E de Narbonne n'a pas eu le succès que M. de Nîmes attendoit. Il vouloit qu'on chargeât les Deputés de demander la tenue du Concile de la province. Il ne fut appuyé que par M. de S. Pons & le Grand-Vicaire d'Usez. Les autres Evêques rejetterent la proposition. M. de Carcassonne parla très bien. Il le prit sur un ton qui dut mortifier M. de S. Pons. Le Grand-Vicaire d'Usez, nommé Payen, Theologien du Conciliabule d'Embrun, fut mal mené. M. de Carcassonne le tourna en ridicule. *Petit brouillon, vous voudriez faire ici ce que vous avez fait à Embrun: mais vous n'en viendrez pas à bout.* M. d'Agde est parti pour l'Assemblée. Il m'a fait l'honneur de venir chez moi en passant. Il n'y avoit pas mis le pied depuis son Mandement d'acceptation. M. l'Evêque du Pui a été voir aussi M. de Senez. C'est le premier Evêque qui ait fait cette demarche depuis le Brigandage.

Je n'ose croire l'évenement que vous m'annoncez, quoique je le desire beaucoup. Les nouvelles d'hier m'apprennent une chose bien triste pour M. ***. Il a consenti à supprimer un éloge qu'il faisoit de M. Pâris, dans la Lettre qu'il vient de publier contre les convulsions. Voilà donc une bouche fermée desormais pour toute verité qui ne plaira pas à la Cour. Qui l'auroit cru? M. *** ne s'attendoit pas qu'en prenant le parti qu'il a pris sur les convulsions, il deviendroit le jouet des ennemis de la verité. Vous avez lu, mon très cher Seigneur, les remarques de M. Languet sur la Consultation. Si Messieurs les Consultans ne sentent pas l'avantage qu'ils ont donné à ce Prelat, je les trouve endurcis.

LETTRE DCCCCXXVI.

*Au Pere *** Prêtre de la Doctrine chretienne. Il lui conseille de demeurer dans sa Congregation, & de retracter ses signatures du Formulaire.*

Le 21. *Avril* 1735.

JE ne goute point, Mon Reverend Pere, le parti que vous me proposez de vous retirer à S. Polycarpe. Vous n'êtes pas dans le cas de M. de S. Papoul. Vous

1735. avez deja commencé à rendre temoignage à la verité dans le Dioceſe de.... Ce qui vous reſte à faire maintenant, eſt de m'envoyer une retractation des deux ſignatures du Formulaire, que vous avez eu la foibleſſe d'accorder aux deſirs de vos Confreres. Vous m'y donnerez pouvoir de rendre publique votre retractation, quand je le jugerai à propos pour le bien de l'Egliſe. En attendant, continuez à lui rendre ſervice dans votre Congregation. Si vous reſtez à .... vous aurez apparemment occaſion de rendre temoignage à la verité ſous le nouvel Evêque. Je prie Dieu de vous donner le courage dont vous avez beſoin. J'eſpere beaucoup des diſpoſitions où vous êtes. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCXXVII.

A M. le Marquis de MARIN, *au ſujet de Madame ſa fille que le Prelat a reçue dans ſon Dioceſe.*

Le 21. *Avril* 1735.

LEs occupations, Monſieur, de la ſemaine ſainte & des fêtes de Pâques m'ont empêché d'avoir l'honneur de vous écrire, pour vous temoigner la joie que j'ai de poſſeder votre chere fille dans mon Dioceſe. Elle y a trouvé pluſieurs de ſes ſœurs que la providence m'a données comme en depôt. Dieu les a éprouvées long-tems par la dure captivité où elles ont été reduites. Et parce qu'elles ſont demeurées fideles, elles jouiſſent maintenant de la paix, quoique la perſecution continue toujours. C'eſt une preuve que les hommes ne ſont que des inſtrumens entre les mains de Dieu. Ils ne vont pas plus loin qu'il ne permet; & toujours il fait d'eux ce qu'il veut, lors même qu'ils ne font pas ce qu'il veut. Quelles graces ne lui dois-je pas rendre de m'avoir choiſi pour être un inſtrument de miſericorde à l'égard de ſes élus, tandis qu'il fait ſervir les autres à être des inſtrumens de ſa juſtice! Plus le miniſtere qui m'eſt confié eſt grand, plus je dois trembler, dans la crainte de ne pas le remplir avec aſſez de fidelité. Je tâcherai cependant de ne rien omettre pour m'acquitter de ce devoir. Madame votre fille aura toute liberté pour le bien. Je ne lui refuſerai aucun des ſecours qu'elle me demandera. Trop heureux ſi je puis lui faire oublier les années qu'elle a paſſées dans l'amertume & dans les ſouffrances! Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE. DCCCCXXVIII.

*A M.*** ancien Curé de ... ſur un cas qu'il avoit propoſé au Prelat.*

Le 21. *Avril* 1735.

J'Ai cherché, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait remettre par la Sœur de ... mais je l'ai égarée. Je n'ai pu encore me rappeller l'endroit où je l'ai miſe. Le cas que vous me propoſez dans la derniere, me paroit aiſé à decider. Vous avez très bien fait de ne pas repondre à la Lettre qui vous a été écrite. Si la mauvaiſe humeur continue, laiſſez-vous ſommer juridiquement de comparoître. Les vues que vous me propoſez ſont bonnes. On cherche à vous attirer au combat. Quand vous ne vous preſenterez que dans la derniere neceſſité, vous n'en aurez que plus de lieu d'eſperer, que celui qui donne ſa grace aux humbles viendra à votre ſecours. Je le prie d'être votre lumiere & votre appui. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXXIX. 1735.

A une Religieuſe, au ſujet du nouveau Catechiſme de M. de Sens.

Le 22. *Avril* 1735.

VOs deux Lettres, ma très chere Sœur, ont été reçues. Je n'ai point repondu à la premiere, parce que j'aime mieux laiſſer decider aux autres le cas que vous me propoſez, que de le decider moi-même. Vous m'annonciez une perſecution, qui ſembloit ne pas vous laiſſer le choix du parti que vous auriez à prendre. Je ne puis blâmer la diſpoſition où vous êtes. Le motif qui vous fait agir eſt plein de religion; & j'ai la confiance que Dieu y aura égard.

Il faut que M. l'Archevêque de Sens n'ait pas lu mes derniers Ouvrages, ou que ſa memoire ſoit bien infidele. Je lui ai reproché dans ma ſixieme Lettre le changement qu'il a fait dans le Catechiſme de ſon Dioceſe; & j'ai tiré avantage du ſoulevement que cette innovation a cauſé dans la province de Sens. Comment après ce que j'ai dit, peut-on ſe flatter de m'avoir pour approbateur? L'iniquité depoſe contre elle-même. Par tout on me decrie comme un novateur; & cependant on voudroit perſuader que l'on eſt d'accord avec moi. A Dieu ne plaiſe que je penſe comme M. l'Archevêque de Sens, ſur aucun des points où il s'écarte de la doctrine de M. de Gondrin. Que M. de Sens faſſe honneur à d'autres qu'à moi de penſer comme lui ſur le rapport des actions à Dieu. Je ne ſouffrirai jamais que le pecheur repande ſon parfum ſur ma tête: *Oleum peccatoris non impinguet caput meum.* Pſ. CXL. 5.

Je vous loue, ma très chere Sœur, de la fermeté que vous montrez à rejetter le nouveau Catechiſme. Tenez-vous à la foi de vos peres. Les Martyrs ont donné tout leur ſang pour nous la conſerver dans toute ſa pureté. Il faut ſacrifier votre repos, votre liberté, votre vie même, pour la tranſmettre aux autres dans la même integrité. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt entierement à vous.

LETTRE DCCCCXXX.

A M. *** *de la Doctrine chretienne, ſur un cas qu'il avoit propoſé au Prelat.*

Le 27. *Avril* 1735.

LE cas de conſcience que vous me propoſez, Monſieur, eſt trop important, pour le decider ſur le ſimple expoſé que vous me faites. Il intereſſe toute votre Congregation. Il faudroit pour en juger ſainement, qu'il fût diſcuté avec les parties intereſſées. Vous me marquez, il eſt vrai, les raiſons que l'on apporte de part & d'autre, pour continuer ou pour rejetter la renovation du ſerment. Mais je ne ſai ſi ceux de vos Superieurs qui demandent qu'on s'en tienne à l'uſage, n'auroient rien à ajouter aux raiſons que vous leur mettez dans la bouche pour juſtifier leur pretention. Si j'étois conſulté pour l'établiſſement d'un pareil ſerment, mon avis ſeroit qu'on ne le fît pas. Si tous les membres de la Congregation ſe réuniſſoient pour l'abolir chez vous, je louerois leur reſolution. J'approuverois auſſi la conduite des Superieurs qui laiſſeroient la liberté de ne pas jurer, pour ne pas gêner des ſujets de merite dont l'attachement à leur Congregation eſt très connu, qui n'ont pas beſoin d'un pareil remede pour ſe fixer, & qui craignent de multiplier les ſermens ſans neceſſité. Je ſuis, &c.

LET-

1735.

LETTRE DCCCCXXXI.

*A M.***. Il admire en lui le miracle de la grace.*

Le 27. Avril 1735.

LA Lettre que vous m'avez addreſſée, Monſieur, eſt pour moi une preuve nouvelle de l'empire que Dieu exerce ſur le cœur de l'homme. Quel changement que celui qui s'eſt operé en vous! *Qui dixit de tenebris lucem ſplendeſcere, ipſe illuxit in corde tuo.* Plus vos tenebres étoient épaiſſes, plus la grace qui vous en a delivré fait éclater la puiſſance de Dieu: *Fecit mihi magna qui potens eſt.* Dites-le, Monſieur, & ne vous laſſez point de le publier. Vous deſirez que je le faſſe en votre nom. Je le ferai, dès que je le jugerai neceſſaire pour le bien de l'Egliſe. En attendant, fortifiez-vous dans l'amour de la verité. Ecrivez aux amis que vous avez à... & priez-les d'y faire connoître que vous n'êtes plus ce que vous étiez; & que penetré de douleur de la mauvaiſe doctrine que vous avez enſeignée à vos écoliers, vous vous êtes retiré pour en faire penitence, & pour en obtenir le pardon. Je ſuis, &c.

2. Cor. IV. 6.

Luc. I. 49.

LETTRE DCCCCXXXII.

*Au Pere*** Religieux de... ſur la grace que Dieu lui a faite de toucher ſon cœur & d'éclairer ſon eſprit.*

Le 27. Avril 1735.

JE ne ceſſe, Mon Reverend Pere, d'admirer la miſericorde de Dieu ſur ceux qu'il choiſit pour les unir à la defenſe de ſa cauſe. Il les prend dans tous les états & dans tous les ordres, parce qu'il n'a beſoin que de lui-même pour diſſiper les prejugés, pour changer le cœur, pour regler les mœurs. Entre les mains du Tout-puiſſant les pierres mêmes deviennent des enfans d'Abraham. Eh! Quand eſt-ce que la grace produira ces effets admirables, ſinon lorſque les hommes lui diſputent ſon empire? Il faut qu'ils ſoient confondus par des exemples, qui ne laiſſent aucun lieu de douter de l'efficace de la grace. Beniſſez Dieu, Mon Reverend Pere, d'être un de ces exemples, qui doivent ſervir à montrer le pouvoir de Dieu ſur ſa creature. Dieu n'a pas ſeulement éclairé votre eſprit: il a touché votre cœur. Vivez d'une maniere conforme à ce que vous croyez. Fortifiez-vous dans la connoiſſance & dans l'amour de la verité. Je ferai l'uſage qu'il conviendra de l'Acte que vous m'avez addreſſé. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXXXIII.

*A M.*** au ſujet des bruits qui ſe repandent ſur M. de Grenoble.*

Le 27. Avril 1735.

*M. Caulet. Il avoit paru touché de la demarche de M. de S. Papoul.

LA nouvelle de M. de Grenoble * ſe repand beaucoup ici, & preciſement de la même maniere que vous dites, Monſieur, qu'elle s'eſt repandue à Paris. Je ne ſaurois croire qu'elle ſoit toute vraie; mais je ne puis croire non plus qu'elle ſoit entierement fauſſe. On en a parlé & on en parle encore trop, pour qu'il n'y ait pas quelque réalité. Je ſuis aſſez porté à croire que c'eſt un homme qui *cœpit ædificare, & non potuit conſummare.* Vous voyez par ce que je vous dis, que je ne ſuis pas plus, & peut-être beaucoup moins inſtruit que vous des demarches de ce Prelat & de ſes reſolutions. Dieu veuille lui en inſpirer d'utiles & d'édifiantes pour l'Egliſe. Je ne le connois ni ne l'ai jamais vu. Je ne vous dirai rien davantage aujourd'hui.

Luc. XIV. 30.

LET-

LETTRE DCCCCXXXIV. 1735.

*A M.*** Conseiller au. . . . sur son Acte d'Appel, fruit de sa conversion.*

Le 29. Avril 1735.

VOTRE conversion, Monsieur, est une voix plus forte contre la Bulle que le temoignage que vous venez de deposer entre mes mains. Votre union avec nous dit à qui veut l'entendre, que le Dieu qui retire le pecheur de ses égaremens, est celui que nous servons. Qu'on ne doute donc point de la justice de notre cause. L'Écriture, la Tradition, les miracles sur les corps, les miracles sur les cœurs: tout est pour nous. Que veut-on de plus? La voix de tous les Pasteurs, nous dit-on. Mais la voix de tous les Pasteurs depose-t-elle en faveur de la Bulle? Non: jamais ils ne seront d'accord sur le fond du dogme, qu'ils ne se réunissent à nous. *Unus Dominus, una fides.* Toutes les verités que nous croyons, ont été crues universellement dans l'Eglise avant les erreurs que la Bulle autorise. Elles le seront, quand l'Eglise assemblée legitimement fera justice sur notre Appel. En attendant, Dieu ne laisse pas la verité sans temoignage, & l'Eglise sans secours. L'enfer combat; mais nous sommes assurés qu'il ne prevaudra pas. Venez donc, Monsieur, vous mettre à couvert de la tempête. Jouissez avec nous des privileges accordés à la defense de la plus belle cause qu'il y ait eu dans l'Eglise. *Qui confidunt in Domino sicut mons Sion.* Ne craignons point. Dieu est en colere contre nous; mais il tempere sa colere par les effets d'une misericorde signalée. Il nous châtie; mais il ne veut pas nous detruire. Il se souvient toujours qu'il est pere, quoique nous oubliyons trop souvent que nous sommes ses enfans. Priez, Monsieur, gemissez pour nous & avec nous. Peut-être touchons-nous au moment de notre delivrance. Que ne sommes-nous plus penitens! Nous serions plus promtement delivrés. Je suis, &c.

Ephs. IV. 5.

Ps. CXXIV. 1.

LETTRE DCCCCXXXV.

A une Religieuse. Il lui donne divers avis.

Le 2. Mai 1735.

SUR l'exposé que vous me faites, ma très chere Sœur, il me paroit que vous devez vous contenter de la premiere grace qui vous a été accordée. Dans le cas de necessité on donne ce que l'on ne peut refuser; mais on ne va pas plus loin. La disposition habituelle où vous êtes à l'égard des pechés que vous croyez qui ne tuent pas l'ame, est des plus dangereuses. Celui qui meprise les petites fautes, merite de tomber dans les plus grandes. Demandez à Dieu par des prieres continuelles qu'il vous change le cœur. Pleurez, ma très chere Sœur. Personne n'a plus sujet de le faire que vous. Vous demandez qu'on vous impose des penitences. Observez votre regle. Suivez-en tous les exercices avec fidelité. Vivez dans le silence, & dans la privation de tout ce qui ne mene point à Dieu. Combattez votre orgueil. Cherchez les occasions de vous humilier. Supportez au-moins les humiliations que vous n'attendiez pas. Ne faites jamais votre propre volonté, mais celle des personnes que Dieu a établies au-dessus de vous. Obéissez-leur dans tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu. Ne pretendez point avoir toujours raison. Quand vous l'auriez en certains cas, contentez-vous du temoignage de votre conscience. Quelquefois il est plus avantageux pour nous de nous laisser juger injustement, que de pouvoir nous dire à nous-mêmes que nous nous sommes bien justifiés.

1735. Si vous êtes interrogée de nouveau par vos Superieurs, & qu'ils vous demandent vos ſentimens ſur les affaires preſentes de l'Egliſe, repondez toujours en peu de mots & avec ſimplicité. N'uſez jamais d'équivoque ; & lorſqu'on vous fera des demandes qui pourront l'être, ne laiſſez point d'ambiguité dans les reponſes. Je n'approuve pas ce que vous avez dit de M. de Pâris : *Je ne condamne ſes ſentimens & ceux que j'ai toujours eus pour lui, qu'autant que l'Egliſe me l'ordonne.* Vous faites injure à l'Egliſe, de ſuppoſer qu'elle puiſſe vous ordonner de condamner les ſentimens de veneration que vous avez pour un Saint, dont Dieu releve la gloire par tant de prodiges. Evitez d'entrer en diſpute. Imitez la conduite des Martyrs. Dans leurs *Actes ſinceres* on voit ordinairement qu'ils parlent peu. Leurs reponſes ſont courtes, mais tranchantes.

Il n'y a que le Demon, dit S. Chryſoſtome, qui puiſſe nous detourner de lire les Livres ſaints. Cela étant, continuez à lire l'Evangile. Les Livres de pieté qui vous ont été mis entre les mains par feu M.*** ne ſont pas devenus pernicieux depuis ſa mort. La nourriture que vous y avez puiſée pendant tant d'années, vous a-t-elle empoiſonnée? Puiſque vous avez l'experience que le pain eſt bon, continuez d'en manger; & plaignez ceux dont la bouche eſt ſi amere, qu'ils trouvent amer le pain le plus delicieux. Vous auriez grand tort de le garder pour vous ſeule, & de n'en pas faire part à celles de vos Sœurs qui ſont dans les mêmes diſpoſitions que vous. Aſſiſtez-les de toutes les manieres que vous le pourrez. Donnez-leur conſeil, quand elles vous le demanderont. Soutenez-vous, fortifiez-vous mutuellement. Ne gardez point votre ſecret pour vous ſeule, quand vous trouvez des amies capables de le garder. Point de fauſſe prudence. C'eſt la crainte des hommes qui l'inſpire. Craignez Dieu. Cherchez à lui plaire. Mettez votre confiance en lui ſeul. C'eſt le moyen d'attirer ſon ſecours. Je le lui demande pour vous: demandez-le lui pour moi. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DCCCCXXXVI.

*Au Pere ***, de l'Oratoire, ſur un cas qu'il avoit propoſé au Prelat.*

Le 2. Mai 1735.

JE ne vous blâmerai point, Mon Reverend Pere, de la delicateſſe que vous avez eue, pour ne pas acquieſcer à la propoſition que l'on faiſoit de lire en Communauté la Lettre circulaire de Monſieur votre Evêque. Vous avez craint que cette lecture ne paſſât pour une eſpece de conſentement que vous auriez donné à l'Ecrit. Cependant la Lettre n'ayant pas été envoyée à la Communauté, ſi vous n'aviez pas lieu de craindre qu'aucun de ſes membres voulût tirer avantage de la lecture qu'on en auroit faite, & ſi l'on pretendoit ſeulement la lire comme on lit les pieces courantes, même les plus mauvaiſes, je ne vois pas qu'il y eût de danger à le ſouffrir. On a très bien fait d'avoir égard à vo-
1. Cor. VI. 12. tre oppoſition, parce qu'il faut éviter de ſcandaliſer ſes freres. *Omnia mihi licent, ſed non omnia expediunt.* Le cas que vous me propoſez, me paroit devoir être decidé par les principes mêmes que S. Paul a employés, touchant la liberté de manger des viandes conſacrées aux idoles. Je ſuis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXXXVII. 1735.

A un Curé de Paris, sur la Requête des Curés de Paris contre M. de Sens.

Le 20. Mai 1735.

J'Ai reçu, Monsieur, avec bien de la joie & de la reconnoissance la Requête que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je trouve la demarche de Messieurs les Curés de Paris également sage & necessaire. Vous fermez la bouche à M. l'Archevêque de Sens; & desormais je ne sai ce qu'il pourra dire pour soutenir le personnage d'accusateur du bienheureux Diacre. Je le trouve engagé dans un terrible defilé. Osera-t-il discuter sous les yeux d'un tribunal éclairé, les faits qu'il a voulu obscurcir? S'il ne le fait pas, peut-il éviter d'être regardé comme un calomniateur? Ceux qu'il attaque ne craignent point le grand jour. Les voilà en regle. Ou il faut se taire: ou il faut les suivre jusqu'à la fin. Je ne puis donc qu'applaudir au parti que vous avez pris, vous & Messieurs vos Confreres. Votre Requête rend temoignage aux œuvres miraculeuses de Dieu. Elle venge la memoire d'un de ses serviteurs, contre lequel M. de Sens ne cesse de blasphèmer. Elle rend aux Procès-verbaux faits sous M. le Cardinal de Noailles, l'authenticité qu'ils ont toujours meritée. Elle vous justifie pleinement des reproches calomnieux que vous fait l'auteur de l'Ecrit dont vous demandez la suppression. Je prie le Seigneur qui vous a réunis pour la defense de sa cause, de cimenter cette union, & de vous donner le courage de publier ses merveilles, à proportion des efforts que l'on fera pour les étouffer. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Chapitre de sa Cathedrale, de l'Assemblée provinciale de Sens, de la Requête des Curés de Paris, d'un Arrêt du Conseil.*

Le 30. Mai 1735.

VOus avez été occupé, mon très cher Seigneur, à la visite de votre Diocese, & je le suis depuis trois semaines à la visite du Chapitre de ma Cathedrale. Après mes Avertissemens au sujet des Musiciens qui vont au Concert, il falloit une Ordonnance pour faire cesser cet abus. Je la rendrai en cours de visite. Il faudra qu'elle soit executée nonobstant l'appel. Mon Chapitre ne prevoyoit pas ce que je devois faire. Il comprend aujourd'hui qu'il n'y a pas moyen de parer le coup, & qu'il faut obéir.

Monsieur votre Metropolitain a du être bien mortifié de n'avoir pu se faire deputer, dans une province qui n'est composée que de quatre Evêques. Cependant M. de Troyes n'en est pas plus avancé. Le voilà arrêté par Lettre de cachet. Il y a eu des exclusions dans les provinces d'Arles & d'Aix. Dans celle de Narbonne on ne m'a pas même convoqué. A quoi aboutiront toutes ces violences?

Je suis bien content de la demarche & de la Requête des vingt-trois Curés de Paris. M. de Sens y fait un beau personnage.

L'Arrêt du Conseil contre celui du Parlement au sujet de M. de Cambray, est digne du tems malheureux où nous sommes. Quel usage fait-on de l'autorité du Roi?

1735.

LETTRE DCCCCXXXIX.

A Mademoiſelle DUMOULIN, *ſur la Relation du miracle operé ſur elle.*

Le premier Juin 1735.

J'Ai reçu, Mademoiſelle, la Relation que vous avez dreſſée du miracle operé ſur vous, & les pieces authentiques qui le concernent. J'ai lu tout avec une conſolation que je ne puis exprimer. Le miracle eſt évident. Les certificats ſont en forme probante. Celui de M. Fevrier Chirurgien & Academicien Royal, eſt jugulant pour tous ceux qui combattent les œuvres de Dieu. Je ne puis aſſez vous remercier, Mademoiſelle, de m'avoir mis entre les mains des armes ſi puiſſantes. Priez le Seigneur qu'il me faſſe la grace d'en faire tout l'uſage que je dois. Il y a dans les pieces que vous m'avez envoyées de quoi convaincre tout homme raiſonnable. Mais la paſſion ne raiſonne point. Elle a crucifié Jeſus-Chriſt nonobſtant les miracles les plus éclatans. Faut-il être ſurpris qu'encore aujourd'hui elle cherche à étouffer des œuvres qui la decelent ? Les œuvres de Dieu neanmoins prendront le deſſus. Beniſſons-le de ce qu'il nous choiſit pour les exalter ; & dans la joie qu'elles nous cauſent, invitons toutes les creatures à le benir avec nous, & à s'écrier : *Vous êtes le Dieu qui faites ſeul des choſes admirables.* Je ſuis très parfaitement, &c.

Pſ. LXXVI. 15.

LETTRE DCCCCXL.

A M. DUMOULIN *Prêtre, ſur le même ſujet.*

Le premier Juin 1735.

JE vous ai bien de l'obligation, Monſieur, du ſoin que vous avez pris de m'envoyer les preuves du miracle operé ſur Mademoiſelle votre ſœur. Je ſavois que Dieu l'avoit viſitée dans ſa miſericorde, & je m'en rejouiſſois avec ceux qui le craignent. Maintenant je puis faire davantage. J'ai de quoi fermer la bouche aux hommes qui publient des menſonges. Voilà un miracle qui doit les convaincre de blaſphéme, en oſant, comme ils font, attribuer au Demon toutes les merveilles que Dieu opere par l'interceſſion de M. de Pâris. Je tâcherai de ne pas laiſſer dans l'oubli cette œuvre ſignalée de la toute-puiſſance de Dieu. Demandez-lui, Monſieur, qu'il me donne une bouche à laquelle ſes ennemis ne puiſſent reſiſter. Je ſuis très parfaitement, &c.

Luc. XXI. 15.

LETTRE DCCCCXLI.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *au ſujet d'une Lettre anonyme écrite au Prelat contre cet Abbé, & contre ſes amis les plus reſpectables.*

Le 3. Juin 1735.

VOus n'aviez point beſoin d'apologie auprès de moi, Monſieur, pour vous juſtifier des reproches honteux que l'on vous fait dans une Lettre anonyme qui m'a été addreſſée. En liſant cette Lettre, je trouvai les faits dont on vous charge ſi atroces & ſi éloignés de la vraiſemblance, que la premiere penſée qui me vint fut de jetter la Lettre au feu ; mais après y avoir reflechi, je crus devoir vous l'envoyer, pour vous mettre en état de parer les coups qu'une main ennemie veut vous porter. Vous me faites remarquer que ce n'eſt pas ſeulement à vous que l'on en veut ; que des amis reſpectables ſont le but auquel on pretend tirer. Je commence à croire que vous avez raiſon. Après ce que j'ai lu d'un

pre-

pretendu Senat dans le *Journal hiſtorique des convulſions*, je ne ſuis point ſurpris que l'on veuille à quelque prix que ce ſoit perdre de reputation des hommes qui en ont eu juſqu'à preſent une bien établie. Ne l'ont-ils pas merité? Si le Seigneur regarde favorablement Abel & ſes preſens, pourquoi ſon frere ſe met-il en colere? Pourquoi paroit-il un ſi grand abattement ſur ſon viſage? Diſons-lui : *Si vous faites bien, vous en ſerez recompenſé ; ſi vous faites mal, vous porterez la peine de votre peché.* 1735. Gen. IV. 6. 7.

Je vois depuis quelque tems avec douleur un mauvais levain fermenter parmi les Appellans. On oublie la cauſe commune, pour accuſer & dechirer ſes freres. Cet eſprit paroit dans quelques Ecrits tels que les *Journaux* & la *Queſtion curieuſe*. Je ne dis rien des *Examens*, de *L'eſprit en convulſion* & autres Ecrits de même trempe. Je ne puis reconnoître pour Appellant, j'ai même de la peine à donner le nom de chretien à un homme qui, comme l'Auteur de ces Ecrits, s'il eſt unique, ſe joue de l'Ecriture & ſe mocque des Peres; & qui s'efforce de prouver contre la doctrine de l'Egliſe, que le demon n'a aucun pouvoir ſur les corps. Il faut qu'il en ait un bien grand ſur l'eſprit de ce temeraire Auteur, pour l'avoir porté a d'auſſi grands excès que ceux qu'on lit dans ſes Ouvrages. M. Poncet * merite toutes ſortes de louanges, pour s'être élevé ſans aucune crainte contre cet homme, dont les emportemens ſont dignes de la cauſe qu'il ſoutient. Je dirai de lui ce que S. Jean diſoit de quelques-uns qui lui reſſembloient: S'il eût été des nôtres, il ſeroit demeuré avec nous. *Si fuiſſent ex nobis, permanſiſſent utique nobiſcum.* On a grande raiſon de le ſoupçonner de couver depuis long-tems les impietés qu'il oſe mettre au jour. Il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais été dans les ſentimens des Appellans; & je ne crains point de lui dire: *Non eſt tibi pars, neque ſors in ſermone iſto; cor enim tuum non eſt rectum coram Deo. Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua, & roga Deum, ſi forte remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui.*

* JeanBaptiſte Deſeſſarts.

1. Joan II. 19.

Act. VIII. 21. 22.

Pour vous, Monſieur, conſolez-vous d'être enveloppé dans une même condamnation avec des perſonnes de merite, auſſi incapables de vous donner le conſeil qu'on pretend qu'ils vous ont donné, que vous-même l'auriez été de le ſuivre. Plus je vois que l'on ſe dechaine contre eux, plus je me ſens affermi à leur donner ma confiance; parce que je vois qu'on ne les attaque qu'en les calomniant. C'eſt comme chretiens, & non comme malfaiteurs qu'ils ſouffrent. Je ne ceſſerai donc d'être leur ami, & de rechercher leur conſeil, perſuadé que Dieu les benit à proportion qu'un certain monde les maudit. Je ſuis avec bien de la tendreſſe, Monſieur, entierement à vous.

LETTRE DCCCCXLII.

*A M. *** Il lui parle de quelques Ouvrages fabriqués par les Jeſuites ſous ſon nom, & ſous celui de M. de Senez.*

Le 6. Juin 1735.

J'Ai reçu, Monſieur, l'exemplaire que vous m'avez envoyé d'une pretendue Lettre en datte du 24. Mars, que l'on ſuppoſe que j'ai écrite à M. de S. Papoul. Je ne m'y reconnois ni pour le ſtyle, ni pour la maniere de preſenter certaines verités. Elle eſt ſignée *L'Evêque de Montpellier*, & je ne ſigne jamais de cette ſorte. La datte eſt anticipée. Je reçus plus tard que le 24. Mars le Mandement que M. de S. Papoul me fit l'honneur de m'addreſſer. Ma reponſe à ce Prelat eſt du 30. Mars. Je l'ai trouvée dans les Nouvelles eccleſiaſtiques. Elle y eſt fidelement rapportée.

Je ne ſai ſi vous pourriez me faire recouvrer un exemplaire d'un Mandement

1735. fabriqué ſous mon nom, pour condamner, m'a-t-on dit, un miſerable libelle en vers, auquel on a donné le titre de *Teſtament de Monſeigneur Jean Soanen Evêque de Senez, dreſſé à la Chaiſe-Dieu par Maître Antibule Protonotaire du Siege Apoſtoïque.* J'ai ce libelle, mais je n'ai pu juſqu'à preſent avoir le Mandement que l'on m'attribue pour le condamner. Gens qui ſe croient inſtruits, pretendent que ces deux pieces ſont du même Auteur, & qu'elles partent *ex officina Pelagii.* Cela eſt viſible du *Teſtament en vers.* On y rejette ſur la matiere de la grace des verités importantes. On nous y prête des erreurs que les Pelagiens accuſoient S. Auguſtin lui-même de ſoutenir. Je ne ſai ce qu'a pretendu l'impoſteur qui nous attribue, à M. de Senez & à moi, des pieces ſi indignes de l'un & de l'autre. Croit-il faire honneur à ſon parti, des calomnies qu'il invente contre nous? Rien ne montre mieux l'orthodoxie de nos veritables Ouvrages, que la reſolution qu'on prend d'en debiter de ſuppoſés. C'eſt un aveu de la part de nos ennemis que nous ſommes innocens; & que pour nous trouver coupables, il faut chercher notre crime dans la malignité de leur cœur, & dans le venin de leur plume. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCXLIII.

Au Pere LESCHENAULT *de l'Oratoire. Il juſtifie un endroit de ſon II. Avertiſſement au Chapitre, & decide un cas de conſcience.*

Le 6. Juin 1735.

JE n'ai reçu, mon cher Pere, que depuis quelques jours votre Lettre du 14. Avril. Vous m'y propoſez une difficulté ſur un endroit de mon ſecond Avertiſſement, qui vous paroit oppoſé à un texte de S. Bernard que vous avez lu dans la vie de Dom Barthelemi des Martyrs. La contradiction n'eſt que dans les mots. Quand j'ai dit du Paſteur, *qu'il ſe conſole*, je n'ai pas pretendu qu'il dût ceſſer de gemir ſur la perte de ſes brebis. En cela je ſuis d'accord avec S. Bernard. Mais j'ai pretendu qu'un Paſteur n'eſt pas reſponſable de la perte de ſes brebis, quand il a fait tout ce qu'il doit pour l'empêcher. C'eſt ce qui eſt decidé dans Ezechiel. S. Bernard étoit-il coupable, parce que celui ſur lequel il pleuroit, ne ſe convertiſſoit pas? Il étoit inconſolable du malheur de ſon frere; mais il ne ſe reprochoit pas d'y avoir contribué. La fidelité avec laquelle il avoit rempli ſon devoir, étoit donc pour lui un ſujet de conſolation. La comparaiſon de la mere qui perd ſon enfant, & qui ne peut ſe conſoler, juſtifie les expreſſions de S. Bernard. L'action de David qui quitte ſes habits de deuil après la mort du fils de Berſabée, autoriſe les miennes. Croyez-vous que David ceſſât d'aimer, parce qu'il ceſſoit de pleurer? Son amour lui faiſoit regretter le fils qu'il venoit de perdre; mais n'ayant rien oublié pour lui conſerver la vie, il avoit au-moins la conſolation de ſe dire à ſoi-même: J'ai fait ce qui étoit en moi pour appaiſer le Seigneur.

Tom. 2. pag. 820.

Au reſte je dois vous dire que les Muſiciens ſont venus ſe ſoumettre, & que le concert eſt culbuté.

Le cas de conſcience qui vous a été propoſé, eſt venu juſqu'ici. Certain quidam decida comme vous avez fait. Je n'apperçois aucune bonne raiſon qui puiſſe juſtifier la conduite que l'on a tenue. Apollonius reprochoit aux Montaniſtes que leurs Prophetes jouoient aux jeux de hazard. Donc les chretiens ne le faiſoient pas. Vous en avez vu un ſur la montagne qui en eſt bien éloigné.

Adieu, mon cher Pere. Penſez ſouvent à moi dans votre retraite. Aimez-moi autant que je vous aime.

LET-

LETTRE DCCCCXLIV. 1735.

A une Religieuse, au sujet de deux de ses Sœurs.

Le 6. Juin 1735.

JE n'ai reçu que depuis quelques jours, ma très chere Sœur, votre Lettre du 8. Avril. Quelle joie pour moi de voir que vous ne vous lassez point de souffrir pour la verité! Celle de vos Sœurs dont on a extorqué dans un tems de maladie une signature contre sa conscience, merite qu'on la plaigne; mais elle ne doit pas differer à reparer la faute & la grande faute qu'elle a commise. Plus elle differera, plus elle doit craindre que son peché ne fasse pas sur son esprit la même impression qu'il a faite d'abord. Soyons fideles aux premiers mouvemens de la grace. Dieu frappe à la porte de notre cœur. Hâtons-nous de lui ouvrir. S'il cesse de frapper, que deviendrons-nous? Eh! Qui nous a dit qu'il ne se lassera point de nos rebuts? A-t-il besoin de nous? Ne peut-il pas faire des enfans à Abraham des pierres mêmes? C'est ce que je souhaite que notre chere Sœur se dise continuellement; ou plutôt, que Dieu le lui dise, & elle le comprendra. Que l'onction de l'Esprit saint soit son docteur. Heureuse l'ame qui a pour maître celui qui commande, & qui donne ce qu'il commande! A son école on apprend à devenir enfant de la nouvelle alliance. On porte le nom de chretien, & on en remplit les devoirs. On ne laisse point éteindre la lampe avec laquelle on doit aller au devant de l'Epoux. En quelque tems qu'il vienne, on est prêt à le recevoir. Je ne serai consolé que quand je verrai votre Sœur dans cette disposition.

Pour ce qui est de la Sœur *** elle connoit toute ma tendresse & toute mon affection pour son salut. Je ne puis être tranquille dès que je la sai dans la peine. Je prie Dieu que la tentation qu'elle éprouve, ne soit qu'une tentation humaine. Soyons humbles, prions beaucoup, & Dieu nous affermira sur la pierre immobile qui est Jesus-Christ même.

Le cas de conscience que vous me proposez a sa difficulté. Cependant je ne vois pas que vous ayez mal fait jusqu'à present. Il ne s'agissoit que de la vêture. Le sujet est susceptible du bien. On pouvoit donc l'admettre à une année de probation.

LETTRE DCCCCXLV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque de quelle maniere s'est terminée son affaire avec M. de Narbonne.*

Le 15. *Juin* 1735.

JE reconnois ma faute, mon très cher Seigneur. Vous devez avoir reçu une de mes Lettres; mais j'aurois du ne pas differer si long-tems à l'écrire. Vos visites sont terminées. Celle que je fais du Chapitre de ma Cathedrale ne l'est pas encore. Les Musiciens sont venus se soumettre, & ne vont plus au concert. Je travaille actuellement à mettre en distributions quotidiennes le tiers du revenu des Canonicats.

L'affaire de la benediction est terminée. M. de Narbonne a écrit de sa main une apostille à la marge du Procès-verbal des Etats, par laquelle il declare que ce qu'il a fait en donnant la benediction dans ma Cathedrale, ne pourra prejudicier au droit des parties, jusqu'à ce que le Roi ait jugé la cause pendante au Conseil entre lui M. de Narbonne, & moi. Je voulois que l'on me donnât une expedition en forme de la declaration de M. de Narbonne: mais on y a suppléé par une Lettre du Secretaire d'Etat écrite à M. de Castres, dans laquelle on re-

con-

1735. connoit que M. de Narbonne a mis l'apostille en question. J'ai la Lettre du Secretaire d'Etat en original, & je m'en suis contenté.

Je ne sai que penser du fait qui vous est mandé de.... Bien certainement votre ami ne rapporte que ce qu'on lui a dit. Mais il n'a pas vu, il n'a pas lu. Je ne connois pas assez M. .... pour compter sur son temoignage. Si l'homme en question revient sur ses pas, il le fait d'une maniere bien cachée. Les violences continuent toujours, & mon Dioceſe vient encore de l'éprouver ces jours-ci.

LETTRE DCCCCXLVI.

A M. TITON *Conseiller au Parlement de Paris, sur la visite de M. son frere, sur l'Instruction de M. de Cambray, & sur la division des Appellans.*

Le 16. Juin 1735.

JE m'estime très heureux, Monsieur, de posseder ici Monsieur votre frere. Que ne puis-je l'y retenir plus long-tems? Je ferois de mon mieux pour lui temoigner tout ce que je sens & pour vous & pour lui. Je desirois voir de
Joan. III. 29. près celui que toute la France admire. *Gaudium meum impletum est.* En voyant Monsieur votre frere, je n'ai aucune peine à me persuader que c'est vous même que j'ai vu. Je ne porterai plus envie à Madame de Maubuisson. N'est-ce pas m'avoir traité bien favorablement, que d'avoir fait 150. lieues pour venir jusqu'à moi?

Je suis bien mortifié, Monsieur, de ne pouvoir vous donner la piece qui manque à votre recueil. Je voudrois en avoir deux exemplaires. Il y en auroit un pour vous. Elle n'est pas longue: ne pourroit-on pas la faire copier?

Vous me demandez des instructions pour remplir les differens devoirs que Dieu vous a imposés. Que ceux qui ont les mêmes devoirs à remplir me fassent la même demande, & je croirai leur avoir donné une excellente regle de vie en leur proposant de vous imiter. Je ne rendrois pas un temoignage si avantageux à l'Instruction de M. de Cambray supprimée par le Parlement. En vous imitant, Monsieur, on feroit effort pour remplir le precepte de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour, & on se regarderoit comme coupable en le transgressant, même dans les moindres choses. En suivant l'Instruction de M. de Cambray, on marcheroit dans une voie bien differente. Ce Prelat veut persuader que c'est la voie qui conduit à la vie; & Jesus-Christ nous assure qu'elle conduit à la mort. Que peuvent les Bulles contre Baïus & le Decret d'Alexandre VIII? Si M. de Cambray en a pris le veritable sens, les Papes qu'il appelle à son secours, ont besoin eux-mêmes de faire leur apologie. C'est à eux à se justifier, non à nous qui rejettons & condamnons toute doctrine, qui enseigne à deposer le personnage de chretien dans certaines occasions de la vie; comme s'il y en avoit quelqu'une, dont l'amour de Dieu ne dût pas être le principe, & sa gloire la fin.

Je ne vous dis rien de la division qui est entre les amis de la verité. J'en suis penetré de douleur. Il me paroit que vous pensez très juste sur ce qui a été l'origine de cette division, ou plutôt sur ce qui a donné lieu à la manifester. Conservez-moi, Monsieur, une part dans votre amitié, & recevez les assurances du respect sincere avec lequel je suis & serai toute ma vie, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXLVII. 1735.

A M. DONNANT *demeurant chez M. Titon. Il loue ſon humilité.*

Le 16. Juin 1735.

LE choix que M. Titon a fait de vous, Monſieur, pour vous confier l'éducation d'un fils qui lui eſt très cher, eſt un éloge complet. L'humilité qui regne dans la Lettre que vous m'avez addreſſée, eſt une preuve que l'on ne s'eſt pas trompé en jettant les yeux ſur vous, pour un emploi où l'on doit beaucoup s'appuyer ſur Dieu, & point du tout ſur ſoi-même. Que Dieu beniſſe vos travaux. Qu'il grave dans le cœur les preceptes que vous inculquerez dans l'eſprit de votre diſciple. Tertullien dit que perſonne n'eſt pere comme Dieu: *Tam pater nemo.* Perſonne auſſi n'eſt maître comme lui. Je ſuis bien ſincerement, Monſieur, tout à vous.

LETTRE DCCCCXLVIII.

A un Benedictin. Il benit Dieu du double miracle operé en lui.

Le 20. Juin 1735.

QUE Dieu ſoit glorifié à jamais, Mon Reverend Pere, de la double miſericorde qu'il a exercée ſur vous. En vous gueriſſant d'une infirmité ſecrete par l'interceſſion de M. de Pâris, il vous a montré ce qu'il peut ſur les corps. En vous éclairant ſur les conteſtations preſentes de l'Egliſe dont vous connoiſſez enfin l'importance, il a operé en vous un changement qui montre le pouvoir qu'il a ſur les cœurs. Mais il ne fait pas à tous la même grace. Si vous aviez lieu d'eſperer que la perſonne pour laquelle vous vous intereſſez, ouvrît les yeux à ce que vous lui dites dans le projet de Lettre que vous m'avez communiqué, je vous conſeillerois de lui écrire: mais dès que votre exemple ne l'a pas perſuadé, vos raiſons ne feront pas ſur lui plus d'impreſſion. Il y a bien des choſes dans votre Lettre qui me paroiſſent au-deſſus de ſa portée. Cette Lettre ne pourroit-elle pas au-moins être utile à d'autres en la faiſant imprimer? Je crois qu'elle pourroit faire du bien, ſi votre nom y étoit: mais n'étant pas ſignée, elle ne peut être d'une grande utilité. Il y auroit quelques endroits à éclaircir & à rectifier, ſi on la rendoit publique. Je n'oſe vous conſeiller de le faire & d'y mettre votre nom, de peur de vous expoſer à une tentation au-deſſus de vos forces. J'entre tout à fait dans le deſſein que vous avez de demander une autre maiſon, eu égard au changement que l'on vient de faire dans la vôtre; & je n'approuve pas moins le parti que vous voulez prendre d'écrire aux pretendus General & Viſiteur, pour les informer que vous n'êtes plus ce que vous étiez autrefois. Je ne puis aſſez vous exhorter, Mon Reverend Pere, à demeurer ferme dans la voie de la verité. Elle n'a pas beſoin de vous, & vous avez beſoin d'elle. Soyez-lui fidele, & demeurez-lui attaché juſqu'au dernier moment. *Eſto fidelis uſque ad mortem.* Je ſuis, &c. Apoc. II. 10.

LETTRE DCCCCXLIX.

A un autre Benedictin Prieur de.... ſur la converſion de ſon confrere, & ſur ſa tranſmigration prochaine.

Le 20. Juin 1735.

JE me rejouis avec vous, Mon Reverend Pere, de la grace que Dieu a faite à Dom ***. Rien de plus gratuit que le changement operé en la perſonne de

1735. ce Religieux. J'ai été le temoin de son indifference & de son insensibilité aux maux de l'Eglise. Il connoît maintenant sa faute, & il en gemit. Louons & benissons Dieu, qui n'a besoin que de lui-même pour se former des adorateurs, & susciter à la verité des defenseurs.

Dom *** m'apprend qu'on vous ôte de votre maison, pour vous donner un successeur qui n'a pas le bonheur de vous ressembler. *Percutiam pastorem & dispergentur oves.* Je m'imagine que les Religieux de votre maison demanderont leur changement. Je n'ai pas cru devoir conseiller à Dom *** de rester, de peur d'exposer un courage naissant à une trop grande épreuve. En quelque lieu que vous soyez, vous me serez également cher, Mon Reverend Pere. Je plains la maison qui vous perd, & je felicite celle qui aura l'avantage de vous posseder. Je suis avec une estime très particuliere, &c.

Matt. xxvi. 31.

LETTRE DCCCCL.

*A M. ***, sur son adhesion à l'Appel.*

Le 22. Juin 1735.

VOus avez raison, Monsieur: il ne faudroit, pour être Appellant, que jetter les yeux sur les violences que l'on emploie pour faire recevoir la Bulle. Sans entrer dans le fond de la cause, les moyens exterieurs dont on se sert contre nous, sont autant de prejugés legitimes contre nos adversaires. Mensonges, calomnies, injustices, vexations, persecutions: voilà leurs armes. Le triomphe de la Bulle n'est donc pas le triomphe de la verité. Ce raisonnement est palpable. Vous en avez été frappé. Pourquoi ne produit-il pas le même effet sur une infinité d'autres? C'est qu'il faut plus que le raisonnement pour être chretien. Vous en êtes persuadé, Monsieur: c'est à la grace de Jesus-Christ que vous êtes redevable de votre adhesion à l'Appel. Demeurez-y inviolablement attaché. La verité que vous defendez, deviendra elle-même votre defense & votre appui. En combattant pour la tirer de l'esclavage où on la veut reduire, elle vous donnera la veritable liberté. Vous donnerez pour elle une vie qui doit bientôt finir, & elle vous en rendra une qui ne finira jamais.

LETTRE DCCCCLI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. En lui addressant la Lettre precedente, il lui parle de la reponse qu'il prepare à M. de Sens, de l'étrange conduite de Madame Mol, & de l'Assemblée provinciale de Sens.*

Le 22. Juin 1735.

LA piece que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, Madame, porte avec elle sa recommandation. Je reçois toujours avec action de graces envers Dieu tout temoignage qui vient de son esprit. Je crois en appercevoir les marques dans la Lettre de l'Ecclesiastique, qui s'est servi de votre canal pour venir jusqu'à moi. Voulez-vous bien me permettre de vous addresser la reponse que je lui fais?

Vous vous plaignez, Madame, de mon silence, & vous desirez que je reponde à M. Languet. Par la misericorde de Dieu j'espere de lui enlever l'avantage qu'il croit avoir remporté sur nous. Mais il y a certains preliminaires, avant lesquels il convient que je me taise. *Tempus loquendi, & tempus tacendi.*

Eccle. III. 7.

Je ne suis point surpris de la conduite que tient Madame Mol, à l'occasion de la demarche de M. de S. Papoul. Pour l'honneur de M. Duguet elle devroit se condamner au silence. Elle prête aux personnes que M. de S. Papoul a consultées, des vues qu'ils n'ont jamais eues, & qu'ils sont bien éloignés d'avoir. M.

de

de Senez avoit conseillé à M. de S. Papoul de rester en place; & cependant depuis le moment de son abdication, il n'a cessé de publier que ce Prelat avoit mieux fait de renoncer à son siege. Ceux qui sont humbles, & qui ne cherchent que la gloire de Dieu, n'ont aucune peine à reconnoître qu'ils se sont trompés. M. Duguet étoit-il infaillible? Peut-on dire de lui qu'il ait tout vu & tout apperçu? Ne soyons point outrés dans l'idée que nous nous formons des plus grands hommes. Ils sont grands, mais ils sont hommes. *Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendax.* Ps. CXV. 2. 1735.

M. l'Archevêque de Sens est exclus de l'Assemblée du Clergé par les vœux de la province de Sens, & M. de Troyes par ordre de la Cour. La premiere exclusion sert à humilier un homme, qui se vante d'avoir pour lui les suffrages de toute l'Eglise depuis l'orient jusqu'à l'occident. La seconde couvre de gloire un Evêque que l'on craint plus que trente autres, parce qu'il a la verité pour lui, & qu'avec elle il feroit plus fort que tous les autres ensemble. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLII.

A M. de Gueidan *Conseiller au Parlement d'Aix, au sujet d'une Carmelite sœur de ce Magistrat, envoyée à Montpellier.*

Le 28. Juin 1735.

JE m'estime très heureux, Monsieur, de ce que mon Diocese devient l'azile des Carmelites persecutées. Je n'oublierai rien pour procurer à Madame votre sœur le repos après lequel elle soupire. En augmentant le nombre de ses Sœurs, elle augmentera leur joie & leur consolation. Que les ennemis de la verité me fassent souvent de tels presens: loin de m'en plaindre, je les regarderai comme un dedommagement, au moins en partie, du ravage qu'ils font dans le troupeau que Dieu m'a confié. Vous ne me parlez point, Monsieur, d'ordre du Roi pour Madame votre sœur. Je suppose neanmoins qu'elle en sera munie en venant ici. Autrement les filles de Sainte Marie ne pourroient la recevoir, parce qu'elles ont une defense du Roi de recevoir ni novices ni pensionnaires chez elles. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLIII.

*A M. ***, sur le Decret de Rome contre un Mandement supposé du Prelat, & sur la suite des Lettres Italiennes contre les Jesuites.*

Le 28. Juin 1735.

JE vous suis bien redevable, Monsieur, de la piece que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Voilà bien du fracas pour detruire un phantôme. Le Mandement est supposé. Sans doute que M. de Montpellier * relevera comme il convient la grande bevue que votre Cour vient de faire. On m'a assuré que ce Prelat n'a pu encore recouvrer le Mandement fabriqué sous son nom. C'est l'ouvrage d'un Jesuite, aussi bien que le pretendu Testament de M. de Senez. Les deux pieces sont du même Auteur. On pretend qu'elles ont été imprimées à Avignon, & que l'Auteur n'y est pas inconnu.

Bref ou Decret contre un pretendu Mand. de M. de Montp.

*Lui-même.

On a reçu la seconde piece manuscrite, que l'on trouve bonne: mais il me semble qu'on doit être attentif à ne faire entrer dans ces sortes d'Ouvrages, que les nouveaux excès des enfans d'Agag. Les premiers ont été relevés avec soin. Il faut s'attacher à prouver aujourd'hui qu'ils sont toujours les mêmes. Ce n'est que par cet endroit qu'on peut faire impression sur le public.

Les Jesuites.

J'ai differé à repondre, parce que j'ai eu beaucoup d'occupations depuis quelque tems. Je vais à la campagne; & dès que j'y aurai un peu de repos, je repondrai

1735. drai à l'article de votre Lettre qui regarde certains Livres que je desire avoir dans ma Bibliotheque.

Continuez, Monsieur, à me donner de vos nouvelles. Vous savez le cas que je fais de votre amitié.

LETTRE DCCCCLIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet d'un Bref de Rome contre un Mandement supposé.*

Le 28. Juin 1735.

JE n'ai point reçu, mon très cher Seigneur, le Bref du Pape contre le Parlement ; mais j'ai reçu un Decret qui condamne comme mon propre Ouvrage un Mandement fabriqué sous mon nom. J'ai l'honneur de vous en envoyer une copie. Vous jugerez vous-même de la bevue grossiere que la Cour de Rome vient de faire. Vous ne me conseilleriez pas de la laisser passer. Il faudra tâcher de relever cette bevue, de telle sorte qu'on n'y revienne pas une seconde fois.

Le Mandement qu'on m'attribue & le Testament de M. de Senez qu'on me fait condamner, sont du même Auteur. C'est un Jesuite. J'ai le Testament, mais je n'ai pu encore avoir le Mandement.

Ma visite n'est pas encore finie, mais elle est bien avancée. Je prie Dieu d'y donner un heureux succès.

LETTRE DCCCCLV.

*Au Pere*** Prêtre de la Doctrine chretienne. Il lui conseille d'éviter la tentation, & d'adherer à l'Appel.*

Le 30. Juin 1735.

JE ne crois point, Mon Reverend Pere, que vous deviez vous presenter aux Grands-Vicaires du Chapitre. S'en abstenir, c'est faire connoître ce que vous pensez sur les affaires presentes de l'Eglise. Si l'on n'accorde des pouvoirs qu'à ceux qui se soumettent à la signature du Formulaire, ou qui temoignent de vive voix qu'ils acceptent la Constitution, vous devez ne faire aucun usage des pouvoirs accordés pour votre maison.

L'adhesion à l'Appel est un devoir pour un Prêtre instruit des maux que cause la Bulle *Unigenitus :* mais avant que d'adherer à l'Appel, il faut compter avec soi-même, & examiner devant Dieu si l'on est disposé à souffrir tout ce que cette demarche peut attirer de vexations de la part des hommes. Est-on inutile à l'Eglise, quand on souffre pour lui conserver le depôt des verités qui lui ont été confiées ? Les Pasteurs chassés de leur siege, parce qu'ils sont Appellans, rendent actuellement à l'Eglise des services plus grands que ceux qui sont restés en place, parce qu'ils n'ont pas appellé. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCLVI.

A M. le Cardinal de FLEURY, *au sujet des conferences de S. Denis, & des denonciations faites en Cour contre les Peres de l'Oratoire qui y ont part.*

Le 3. Juillet 1735.

JE viens encore une fois, Monseigneur, demander la protection de Votre Eminence auprès du Roi, pour une affaire qui concerne mon Dioceſe. J'ai parlé dans des occasions semblables. J'ai supplié, & je n'ai pu rien obtenir. Il sem-

ble

ble que je devrois être decouragé. Non, Monſeigneur. J'eſpere de la bonté & de la juſtice de Votre Eminence qu'elle voudra bien ſe declarer pour des innocens, contre leſquels on a ſurpris la religion de Sa Majeſté. Voici le fait que je vous ſupplie d'écouter ſans prevention. 1735.

Le Pere Boyer Superieur de mon Seminaire ſe chargea le Carême dernier de prêcher dans la paroiſſe de S. Denis, deſſervie par les Prêtres de ſa Congregation. Aux predications il crut devoir ajouter des conferences par maniere de dialogues, pour mettre ſes inſtructions plus à la portée du peuple. Cette methode fut goutée, non ſeulement des paroiſſiens de S. Denis, tous gens de travail, mais encore d'un très grand nombre de perſonnes de tout état de la ville. Dieu y repandit ſa benediction, en ſorte que des pecheurs inveterés dans le crime ouvrirent les yeux ſur leurs égaremens. Hommes, femmes, filles, tous donnoient des marques de leur repentir. Le ſujet que le Pere Boyer avoit entrepris de traiter, étoit le ſacrement de Penitence; & il avoit la conſolation de voir que ceux que Dieu touchoit en grand nombre, demandoient à la faire, & s'y ſoumettoient de tout leur cœur.

Le ſuccès des conferences durant le Carême, porta le Pere Boyer à les continuer les fêtes ſeulement juſqu'à l'Aſcenſion: ce qu'il a executé avec le même concours & le même fruit. Qui ſe ſeroit attendu que le Roi interpoſeroit ſon autorité pour arrêter un ſi grand bien? Il y a quelques années qu'on ſurprit un ordre de Sa Majeſté, pour defendre au Pere Barreyre Dominicain de prêcher dans mon Dioceſe. Cet ordre me parut ſi étrange que je crus qu'il ſeroit unique, & qu'il ſuffiſoit d'y faire faire attention pour qu'on ne vît rien de ſemblable à l'avenir. Cependant, Monſeigneur, n'eſt-ce pas retomber dans le même cas, que de faire ceſſer des inſtructions auxquelles la puiſſance temporelle ne peut s'intereſſer, que pour empêcher qu'elles ne ſoient troublées? Il faut l'avouer: la Lettre de M. de S. Florentin dont j'ai eu connoiſſance, ne dit pas que le Roi defend de faire des conferences à S. Denis. Il paroit qu'on a menagé les termes avec ſoin. Mais n'y a-t-il point un langage d'action, qui produit le même effet que les paroles les plus abſolues? Sa Majeſté temoigne ſon mecontentement des conferences de S. Denis, & en même tems elle exile le Secondaire de la paroiſſe qui y avoit part. C'eſt dire à qui veut l'entendre, que cette œuvre deplaît au Roi; & que ſi le Pere Boyer continue, il encourra l'indignation de Sa Majeſté. En 1730. Voyez ci-deſſus pag. 431. 432.

Je ſai que l'on a repreſenté au Roi que les conferences de la paroiſſe de S. Denis ne ſe faiſoient pas avec aſſez de gravité; que les difficultés qu'on y propoſoit donnoient lieu à des éclats de rire qui cauſoient du ſcandale. C'eſt tout ce que l'envie la plus maligne a pu objecter contre cette œuvre. On ne reproche au Pere Boyer ni à ſon Confrere aucune erreur; pas une ſeule parole qui leur ait échappé, dont on ait pu inferer que leur doctrine ne fût pas ſaine. Perſonne ne peut accuſer le premier avec le plus leger fondement, de s'être écarté de la gravité qui convenoit à la place qu'il occupoit. Son Confrere qui joint à une grande pieté un caractere très ſerieux, ne ſortoit jamais de ce caractere, en propoſant des objections qui quelquefois excitoient à rire. Vous n'ignorez pas, Monſeigneur, que dans les Miſſions rien n'eſt ſi ordinaire que ces ſortes de dialogues. Jamais on ne doit donner dans le bas & dans le comique. Mais eſt-il defendu d'intereſſer le peuple, & de le preparer à écouter de très grandes verités, par des raiſonnemens que la plûpart ont coutume de faire? On commence à en ſentir le ridicule quand ils paſſent dans la bouche d'un Miniſtre, & le premier mouvement porte à rire. Mais le Miniſtre ne repete ces faux raiſonnemens, que pour donner lieu d'y repondre & de les renverſer entierement.

C'eſt ce qui arrivoit. Car après l'objection, la maniere dont on y repondoit faiſoit

1735. ſoit que celui qui avoit ri, ſe retiroit en pleurant & en ſe frappant la poitrine. Voilà le vrai crime du Pere Boyer & de ſon Confrere. Si Dieu n'avoit pas beni leurs travaux d'une maniere ſenſible, on ſe ſeroit mis peu en peine du ſcandale dont on les accuſe. Mais ils ont gagné des ames à Jeſus-Chriſt. Au lieu du mepris que leur maniere d'annoncer la parole de Dieu leur auroit attiré ſi l'expoſé fait au Roi étoit veritable, on les voit honorés & reſpectés de ceux qui les ont entendus. Voilà ce qui afflige, & ce que l'on s'eſt bien donné de garde de faire connoître à Sa Majeſté. Vous l'ignorez, Monſeigneur, j'en ſuis très perſuadé. Pourquoi Votre Eminence ne reprend-elle pas, au-moins dans ces occaſions, ſes premiers ſentimens à mon égard? Elle me feroit l'honneur de m'écouter, & je l'empêcherois de tomber dans des fautes de ſurpriſe, où le Roi lui-même avec des intentions très pures a le malheur de s'engager.

Il ſied bien aux denonciateurs du Pere Boyer de faire les zelés pour la beauté de la maiſon de Dieu, eux qui ſont demeurés ſi indifferens ſur un ſcandale qui demandoit des larmes de ſang. De quel œil ont-ils regardé les Avertiſſemens que j'ai addreſſés à mon Chapitre, au ſujet du Concert établi dans cette ville? Ils ont vu l'horrible mêlange que l'on y faiſoit des Pſeaumes de David avec les Opera de Lulli, & ils ſe ſont tus. Je viens d'arrêter ce ſcandale, en obligeant les Muſiciens de ma Cathedrale à ne plus aller au Concert. Actuellement on prend des meſures pour retablir cette aſſemblée profane & ſacrilege. On ſe cottiſe pour faire venir d'ailleurs des Muſiciens & des Muſiciennes. N'attendez pas, Monſeigneur, que les denonciateurs des conferences de S. Denis intereſſent la religion de Sa Majeſté pour la porter à bannir, je ne dis pas de Montpellier ſeulement, mais de ſon royaume, un ſcandale que S. Louis auroit jugé digne de toute ſon attention. Non, ce n'eſt pas le mal qui leur deplaît: c'eſt le bien quand nous le faiſons.

Le Pere Boyer vient de commettre un nouveau crime qu'ils auront peine à lui pardonner. La reputation qu'il s'eſt acquiſe par ſes conferences, a porté M. de S. Veran en danger de mort, à s'addreſſer à lui pour mettre ordre aux affaires de ſa conſcience. M. de S. Veran a ouvert les yeux & temoigné le regret qu'il a de ſes fautes. Il a demandé avec empreſſement le S. Viatique. Avant que de le recevoir il a declaré publiquement qu'il embraſſe la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & qu'il eſt bien fâché de n'en avoir pas toujours donné des marques exterieures. Dans des entretiens particuliers il a fait connoître ſon attachement à l'Egliſe, & il continue à édifier par le detachement qu'il temoigne pour les choſes du monde. La converſion de M. de S. Veran n'attirera-t-elle point quelque nouvel orage ſur le Pere Boyer? On ne le denoncera pas comme ayant converti ce Gentilhomme: mais qu'il eſt aiſé de trouver des crimes dans un Prêtre de l'Oratoire, quand il s'attire la confiance du peuple & l'eſtime des gens d'honneur!

Jugez-en, Monſeigneur, par ce qui vient de m'arriver à moi-même. J'ai reçu un Decret du Pape *ad perpetuam rei memoriam*, dans lequel on fait condamner à Sa Sainteté un pretendu Mandement de l'Evêque de Montpellier, au ſujet d'un libelle intitulé, *Teſtament de Monſeigneur Jean Soanen Evêque de Senez*, &c. Y a-t-il impudence pareille à celle de l'impoſteur, qui a fabriqué ſous mon nom le Mandement qui fait l'objet de la Cenſure du ſouverain Pontife? Je ſuis bien éloigné de vouloir rendre reſponſables de cette impoſture, tous ceux qui penſent autrement que moi ſur les affaires preſentes de l'Egliſe. Un pareil procedé ne peut qu'attirer l'indignation du grand nombre. Mais je ſupplie Votre Eminence d'obſerver que le Mandement n'eſt pas l'ouvrage d'un ſeul homme; que c'eſt une affaire meditée par des gens qui ont aſſez de credit pour ſe faire écouter à Rome, & en obtenir des Brefs en très peu de tems. La datte du pretendu Mandement

dement eſt du 23. Mars de cette année, & le Bref du Pape du 23. Mai. A quoi ſommes-nous expoſés? Qui ſera deſormais en ſureté? Voilà la ſeconde fois que l'on ſuppoſe un Mandement ſous mon nom pour me decrier. Voyez, Monſeigneur, à quelles gens nous avons à faire. Encore ſi les manœuvres de nos ennemis étoient toujours auſſi aiſées à detruire! Mais quelquefois ils réuſſiſſent mieux à les couvrir. S'ils ont ſurpris la Cour de Rome dans l'occaſion dont je me plains, la Cour de France peut-elle ſe flatter qu'elle ne donnera jamais dans aucun des pieges, qu'ils lui tendent continuellement pour la mettre dans leurs interêts? 1735.

Du nombre des pecheurs touchés aux conferences de S. Denis, je crois devoir vous confier, Monſeigneur, puiſque l'occaſion s'en preſente, qu'une miſerable creature qui ſervit autrefois de temoin dans le procès intenté contre les ſieurs Pollier & Eſteve, vint au ſortir d'une conference ſe jetter aux pieds du Pere Boyer fondant en larmes, lui avouant ſon crime, & le priant de la prendre ſous ſa conduite, reſolue de faire tout ce qu'il jugeroit convenable pour reparer ſes calomnies. Cette creature eſt l'unique qui ſoit en vie, de toutes celles qui furent ſuſcitées dans ce miſerable procès. C'eût été la livrer entre les mains de la juſtice que de l'obliger à une reparation publique. Il a donc fallu tenir la choſe ſecrete. Mais le doit-elle être pour Votre Eminence? Je ne le crois pas, Monſeigneur. Actuellement M. Eſteve eſt banni de mon Dioceſe, ſur un ordre du Roi qui n'a d'autre fondement que le procès calomnieux intenté contre lui. Il ſouffre depuis ſix ans les rigueurs de l'exil. Il vient de perdre un frere qui laiſſe huit enfans, dont le plus âgé ſourd & muet n'a que quinze ans. Sa mere âgée de quatre-vingts ans n'a d'autre deſir que de mourir entre les bras d'un fils, d'autant plus cher qu'elle ſait qu'il eſt innocent & qu'il ſouffre pour la juſtice. Je ſupplie Votre Eminence d'y faire attention. J'ai été trompé. J'ai reconnu les manœuvres deteſtables qu'on avoit employées pour me ſurprendre. Après la juſtice que j'ai rendue aux deux Eccleſiaſtiques calomniés, ne vous montrez pas, Monſeigneur, plus difficile que moi. A ne conſiderer que les hommes, j'avois plus d'interêt que Votre Eminence à ne pas revenir des fauſſes impreſſions qu'on m'avoit données contre eux.

Que je vous aye auſſi l'obligation de faire revoquer l'ordre envoyé par le Pere General de l'Oratoire, qui m'enleve le Pere Peyron Secondaire de S. Denis. Cet ordre a revolté toute la ville contre les denonciateurs des conferences. Le peuple deſolé vouloit retenir ſon Secondaire. Mais il ne depend ni de lui ni de moi d'arrêter l'execution des ordres de Sa Majeſté. Dans ces triſtes occaſions, que puis-je que pleurer avec ceux qui pleurent, & convenir qu'ils ont ſujet de pleurer? Des pecheurs qui commençoient à revenir de leurs égaremens, qui travailloient à detruire les habitudes criminelles dans leſquelles ils ont croupi longtems, & qui ſe voient aujourd'hui privés du Miniſtre dont Dieu s'eſt ſervi pour les toucher, je vous avoue, Monſeigneur, que je ne ſuis pas aſſez dur pour leur refuſer ma compaſſion. Qui peut s'aſſurer que la tentation ne ſera pas trop forte pour pluſieurs? Quel ſujet de decouragement & peut-être de deſeſpoir, d'être obligé de recommencer des Confeſſions, les premieres que l'on ait faites ſincerement? C'eſt le cas de quelques-uns des penitens du Pere Peyron. Ils n'ont oſé decouvrir à d'autres les plaies de leur ame; & dans le tems que l'ouvrage eſt deja bien avancé, ils apprennent que leur Confeſſeur a ordre de ſortir du Dioceſe. *Dies tribulationis, . . . dies iſte. Venerunt filii uſque ad partum, & vires non habet parturiens.* 4. Reg. XIX. 3.

Votre Eminence ne connoit pas le ſujet ſur lequel la main du Roi s'appeſantit. Un homme pauvre juſqu'à n'avoir pas de quoi changer de linge; qui ſe de-

1735. depouille du peu qu'il a pour ſoulager les miſerables. Seul avec le Curé dans une paroiſſe très peuplée & qui a beaucoup d'écarts, il faiſoit l'ouvrage de quatre Secondaires. En le perdant comment le remplacer? Je n'ai perſonne dans mon Dioceſe capable de ſoutenir un ſi rude travail. C'eſt ſon zele infatigable qui lui a gagné les cœurs de toute la paroiſſe de S. Denis. Je ne puis croire, Monſeigneur, que le vôtre tienne contre ce recit. Que n'êtes-vous à portée d'entendre les regrets d'un peuple plus éloquent que moi? Il ſent tout ce qu'il perd; & la maniere donr il l'exprime attendriroit les pierres mêmes. *Les larmes de la veuve n'arroſent-elles pas ſon viſage, & ne crient-elles pas vengeance contre celui qui les tire de ſes yeux? Car du viſage de la veuve elles montent juſqu'au ciel; & le Seigneur qui l'exauce, ne ſe plaira point à la voir pleurer. . .*

Eccli. xxxv. 18. 19.

Je ne rappelle point ces paroles, Monſeigneur, pour faire peine à Votre Eminence. Je ne cherche point à aigrir, mais à édifier. Dans la place que vous occupez, à quoi n'eſt-on pas expoſé? Qu'il eſt aiſé d'être ſurpris! Et qu'il eſt difficile de ne donner ſa confiance qu'à des perſonnes qui la meritent! Si nous ſommes mal informés, plus nous avons de zele & de pouvoir, plus nous ſommes capables de faire de grandes fautes. C'eſt ce qui doit rendre très attentif aux remontrances. Si on les écoute & qu'on ſe faſſe une gloire de revenir ſur ſes pas, Dieu pardonne, parce que l'on a peché ſans le vouloir: *Ignorans feci.* Mais lorſque les raiſons les plus fortes ne peuvent trouver entrée dans notre eſprit, on doit craindre que Dieu ne ſe charge lui-même de rendre juſtice à ceux auxquels nous la refuſons. Ne nous la refuſez pas, Monſeigneur. *J'étois le pere des pauvres, & je m'inſtruiſois avec un extrême ſoin des affaires que je ne ſavois pas.* C'eſt ce que diſoit un homme devant qui les Princes ceſſoient de parler, & mettoient le doigt ſur leur bouche. Les grands s'impoſoient ſilence, & leur langue demeuroit comme attachée à leur palais. Que ce modele eſt grand, Monſeigneur! Qu'il eſt digne d'être imité! Demandez à Job s'il auroit été inſenſible aux plaintes qui font le ſujet de ma Lettre. Qu'il prononce. Prononcez après lui; & dès lors la joie ſuccedera au deuil qui regne dans cette ville, & tous beniront le Seigneur de ce qu'il donne encore à ſon peuple des jours de rafraichiſſement. Je ſuis avec reſpect, &c.

1. Tim. I. 13.

Job XXIX. 16.

LETTRE DCCCCLVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des ordres contre le Pere Peyron, du Mandement de M. de Lectoure contre M. de S. Papoul, & du Bref contre des Ecrits ſuppoſés.*

Le 8. *Juillet* 1735.

LA providence me fait naître, Monſeigneur, l'occaſion de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. du mois dernier. Je l'ai reçue avec joie. Je l'ai lue avec avidité. Vous vous peignez dans tout ce que vous écrivez; & en vous liſant, je crois vous voir & m'entretenir avec vous.

Vous avez appris ſans doute qu'on m'enleve par ordre de la Cour un de vos plus chers enfans. Dieu s'eſt ſervi de lui pour faire beaucoup de bien dans la paroiſſe de S. Denis où je l'avois placé. Mais les ennemis de toute juſtice n'ont pu l'y ſouffrir. On l'a denoncé comme ayant fait rire le peuple dans des conferences, que Dieu a benies par un grand nombre de converſions. Un tel crime pouvoit-il demeurer impuni? Ordre au Pere General de l'Oratoire de retirer le Pere Peyron de S. Denis, & de le renvoyer dans ſa province. J'ai écrit au Cardinal pour me plaindre. S'il m'écoute, ce ſera la premiere fois depuis qu'il eſt dans le miniſtere.

Je

Je ne ſerai point ſurpris qu'un nombre d'Evêques ſe réuniſſent pour condamner le Mandement de M. de S. Papoul. Je viens de lire celui que M. de Lectoure a publié à ce ſujet. Il qualifie le Mandement de M. de S. Papoul d'*Ecrit ſcandaleux*. A quoi penſe M. de Lectoure? Il y a des termes que je voudrois que certains Evêques évitaſſent. Celui de *ſcandaleux* ne convient pas dans toute bouche. Il faut écarter avec ſoin tout ce qui peut reveiller des idées qui ne ſont pas encore effacées. M. de Lectoure ajoute qu'il voit avec douleur un de ſes Confreres *ſe deshonorer*. Autre imprudence. On ſait ce qui deshonore un Evêque, & le public ne prend pas le change ſi aiſement. 1735.

Le Pape vient de condamner un Mandement ſous mon nom, par lequel on me fait condamner un pretendu Teſtament qui vous eſt attribué. On aſſure que les deux pieces ont le même homme pour auteur. Je n'ai point vu la premiere. J'admire comment la Cour de Rome ſe laiſſe conduire par les Jeſuites. Elle a donné dans un panneau bien groſſier. Il faudra l'empêcher de tomber à l'avenir dans de pareilles bevues.

Je laiſſe, Monſeigneur, au voyageur qui vous remettra cette Lettre, à vous entretenir plus au long de tout ce qui me regarde. Il eſt inſtruit, & aime bien ſincerement la verité. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Arrêt du Parlement en faveur de M. de Troyes, & des Requêtes de trois Convulſionnaires.*

Le 3. Août 1735.

JE ne puis differer plus long-tems, mon très cher Seigneur, à vous donner de mes nouvelles. La goute m'eſt venue viſiter. Je ſouffre depuis dix jours, & je ne prevois pas quand je ceſſerai de ſouffrir. Je crains que cette attaque ne ſoit longue. Demandez, s'il vous plaît, à Dieu la patience dont j'ai beſoin. Vous me parliez dans votre derniere Lettre des eaux de Paſſy. Vous ont-elles fait du bien?

On m'a envoyé l'Arrêt du Parlement contre le Denonciateur des Inſtructions de M. de Troyes. Mais j'apprends que le Pelletier n'a pas jugé à propos de comparoître, & qu'il ſe tient bien caché. Il falloit aux Jeſuites un Pelletier parmi les Evêques. Ils l'ont trouvé. M. de Laon s'eſt chargé de cette commiſſion honorable. Le voilà denonciateur de M. de Troyes à l'Aſſemblée du Clergé. Il m'a fait l'honneur de m'y aſſocier pour deux Ecrits qui ne ſont pas de moi. Le redoutable adverſaire! Je ne crois pas devoir tirer de lui une plus grande vengeance, qu'en ne le nommant jamais dans mes Ecrits.

Les Jeſuites m'ont envoyé comme à vous, mon très cher Seigneur, le pretendu Teſtament de M. de Senez: mais ils n'ont eu garde de m'envoyer le Mandement fabriqué ſous mon nom. C'eſt un Jeſuite d'Avignon qui eſt auteur des deux pieces.

Que dites-vous des Requêtes preſentées au Parlement par trois Convulſionnaires? Les faits qui y ſont énoncés dont on offre la preuve, doivent embarraſſer les juges. Je ſuis perſuadé que les XXX. Docteurs ont été trop vite. Pour nous, il me ſemble que nous ne pouvons aller trop lentement. Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Vous ſavez à quel point je vous reſpecte & je vous honore.

1735.

LETTRE DCCCCLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet des manœuvres de M. de Sens, & d'une negociation entamée par M. d'Auxerre.*

Le 16. *Août* 1735.

MA goute, mon très cher Seigneur, eſt ſur ſon declin. Je la vois partir ſans peine. Elle a été douloureuſe. J'en ai eu cependant autrefois des attaques plus violentes. Je benis Dieu de m'avoir épargné dans celle-ci.

M. Languet eſt votre ſinge, comme le Demon l'eſt de la divinité. Toutes ſes intrigues ont abouti à trouver cinq Curés qui pretendent trouver des defauts dans votre Catechiſme. Je ne ſuis point inquiet du ſuccès de cette affaire. Elle ne peut tourner qu'à la confuſion de vos ennemis.

Je n'oſe eſperer un ſuccès auſſi heureux de la negociation dont vous avez bien voulu vous charger. On a bien de la peine à revenir ſur ſes pas, & à dire: Je me ſuis trompé. Dieu nous montre par des évenemens ſi peu attendus, qu'il n'a pas beſoin de nous. Il n'a beſoin que de lui-même pour vaincre. Nous le voyons de nos yeux. La Conſultation fait peu de progrès. Elle aura le ſort des Explications de 1720.

Le Pape a été informé que le Mandement qu'il a condamné ſous mon nom, n'eſt pas de moi. Il eſt bien mortifié de la demarche qu'on lui a fait faire. Peut-être le ſera-t-il davantage, quand ma plainte paroitra.

Vous vous étonnez, mon très cher Seigneur, que le Pape donne des concerts chez lui deux fois par ſemaine. Quand on connoit la Cour de Rome, on ne doit pas être ſurpris qu'elle donne de pareils ſcandales: mais on doit en gemir, & s'en affliger bien ſincerement.

LETTRE DCCCCLX.

A Madame TOURNAI, *au ſujet du Memoire publié pour cette Dame contre Marguerite Dalmaix.*

Le 30. *Août* 1735.

LE Memoire que vous m'avez envoyé, Madame, met votre innocence dans le plus grand jour. Demandons à Dieu, non qu'il éclaire vos juges, mais qu'il les empêche de fermer les yeux à une lumiere qui n'eſt pas même obſcurcie par le plus petit nuage. Il eſt évident que Marguerite Dalmaix a changé le caractere de ſon écriture. Elle n'a pas prevu toutes les ſuites que pourroit avoir dès ce monde, le deſaveu qu'elle a fait du miracle operé ſur ſa ſœur. Ingrate envers Dieu, elle a mis ſa confiance dans les hommes; & ces mêmes hommes ſur leſquels elle s'eſt appuyée, ne ſont pas aſſez puiſſans pour l'arracher à l'indignation publique. Son crime eſt notoire. Tout le monde voit ce qu'elle a merité. Quiconque prononcera en ſa faveur, ſe fera ſon procès à ſoi-même. L'Areopage tout entier y perdroit ſa reputation. Je ſuis parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCLXI.

*Au Pere*** Prieur des Auguſtins de. . . ſur les perſecutions qu'il ſouffre, & ſur le defaut d'unanimité parmi les Acceptans.*

Le 30. *Août* 1735.

TOus ceux qui veulent vivre avec pieté en Jeſus-Chriſt, Mon Reverend Pere, ſeront perſecutés. Je ne ſuis point ſurpris des vexations que l'on vous fait.

fait. Je le ſerois beaucoup ſi, votre attachement à la verité étant connu, vous ne partagiez pas avec elle les opprobres dont les hommes s'efforcent de la couvrir. Que vous êtes heureux, Mon Reverend Pere, d'être en butte aux contradictions des ennemis de la verité! La haine qu'ils ont pour vous, fait votre gloire & votre ſureté devant Dieu. Encore un peu de tems, & les hommes paſſeront: mais la verité que nous defendons, ſubſiſtera éternellement. 1735.

Rien de plus juſte & de plus exact que ce que vous avez dit dans votre entretien avec le Prelat. Trois Papes ont confirmé ce que Clement. XI. a decidé. Qu'il diſe ce que Clement XI. a decidé, & il ſera aiſé de lui montrer que les Papes ne ſont pas plus d'accord entre eux que les Evêques. Jamais Clement XI. n'auroit donné le Bref *Demiſſas preces*, & la Bulle addreſſée aux Dominicains. Jamais ce Pape n'auroit promis d'autoriſer les XII. Articles. Benoît XIII. a fait l'un & l'autre. Que les Papes ſoient d'accord ſur des mots, ce n'eſt pas ce que nous conteſtons: mais nous ſoutenons qu'ils ne le ſont pas ſur le fond du dogme; & quand ils le ſeroient, leur jugement ne ſeroit irreformable qu'autant qu'il ſeroit appuyé de celui de l'Egliſe univerſelle. Quelle ſuite de Papes ne produit-on pas en faveur de la doctrine qui ſoumet les Rois, en ce qui concerne le temporel, à la juriſdiction eccleſiaſtique? Les Papes n'ont pas regardé cette doctrine comme une opinion. Ils l'ont donnée comme certaine. Ils ont agi en conſequence. Dans une cauſe auſſi claire que la nôtre, Mon Reverend Pere, nous n'avons pas à craindre de notre eſprit, mais beaucoup de notre cœur. Demandons à Dieu qu'il nous ſoutienne, & qu'il ne permette pas que nous nous faſſions illuſion à nous-mêmes. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCLXII.

A M. le Cardinal Davia, *ſur le Mandement attribué au Prelat.*

Le premier Septembre 1735.

Votre Lettre, Monſeigneur, m'a été remiſe en ſon tems. Une attaque de goute dont je ne ſuis pas encore delivré, m'a empêché d'avoir l'honneur d'y repondre auſſi-tôt que je l'euſſe deſiré. Il eût été bien étonnant qu'il ne ſe fût trouvé perſonne chez M... qui eût reconnu la friponnerie que l'on m'a faite. J'eſpere dans peu en demander juſtice à M... S'il ne me l'accorde pas, je m'en plaindrai ſur tous les tons. On me laiſſera crier, me direz-vous. Je m'y attends. Il n'y aura qu'à gagner pour moi, & qu'à perdre pour M... Au Pape. Le Pape.

J'écris à M. *** au ſujet du troiſieme Memoire que j'ai reçu. Il aura l'honneur de vous faire part de ma Lettre. J'oſe vous demander la continuation de votre amitié. Elle m'eſt très pretieuſe; & je deſire de ne rien omettre pour me la conſerver.

LETTRE DCCCCLXIII.

*A M.***, ſur la ſuite des Lettres contre les Jeſuites.*

Le premier Septembre 1735.

J'Ai reçu, Monſieur, deux de vos Lettres; l'une du 24. Juin, l'autre du 21. Juillet, dont je vous ſuis bien redevable. Vous m'avez envoyé la premiere copie exacte de la piece en queſtion. Depuis ce tems j'ai enfin deterré un exemplaire de ce pretieux monument. On en fait auteur un Jeſuite d'Avignon, connu par des endroits peu honorables.

Le troiſieme Memoire contient une hiſtoire bien intereſſante; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que cette troiſieme piece & la ſeconde ne feront pas

1735. ici la même impreſſion que la premiere. Ce que l'on dit dans la troiſieme a deja été dit dans une Inſtruction paſtorale de M. d'Auxerre. Il faut citer des Auteurs nouveaux, par leſquels on puiſſe faire voir que ceux que l'on attaque, tiennent toujours à leurs anciennes erreurs, nonobſtant les condamnations que l'on en a faites. Puiſque l'ami reſpectable eſt perſuadé que ces pieces feront impreſſion chez lui, il vaudroit donc mieux les donner en langue originale. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCLXIV.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle de l'extremité où eſt M. de Biſſy, & d'un Ecrit de M. Petitpied ſur la confiance.*

Le 5. Septembre 1735.

JE ſaiſis avec joie, Monſeigneur, toutes les occaſions de vous temoigner combien mon cœur vous eſt ſincerement & reſpectueuſement attaché. J'envie le bonheur des deux pelerins qui doivent vous remettre cette Lettre. S'il m'étoit permis de les accompagner, la goute dont je ne ſuis pas encore parfaitement delivré ne pourroit me retenir. Je les ſuivrai en eſprit, & ma Lettre tiendra lieu de moi-même. Recevez-la, Monſeigneur, comme un gage de l'union qui eſt entre nous. Elle a commencé ſur la terre, cette union : demandez inſtamment à Dieu qu'elle continue à jamais dans le ciel.

Voilà le Cardinal de Biſſy qui ſe meurt. On le dit peiné & tourmenté. Il doit l'être, ſi Dieu ne l'a pas aveuglé. Il a connu la verité, & il l'a abandonnée: il l'a combattue: il l'a perſecutée. Quels troubles le ſouvenir des maux qu'il a faits à l'Egliſe, ne doit-il pas exciter en lui!

Je n'ai point encore reçu le dernier Ouvrage de M. Petitpied. On dit qu'il y a de très beaux endroits ſur la confiance; mais qu'il eſt rempli de fauſſes imputations. Cette querelle ne finira-t-elle point? On pretend que la diviſion ſur les convulſions la fomente: autre ſujet de gemiſſement....

LETTRE DCCCCLXV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au ſujet de la negociation de ce Prelat pour reunir les Appellans.*

Le 22. Septembre 1735.

QUe de dettes, mon très cher Seigneur, j'ai à vous payer! Vous me faites l'honneur de m'écrire, & je ne reponds point. Je ſaiſis le premier moment de liberté, & j'en profite. Tâchons de tout acquitter.

Perſonne ne deſire avec plus d'ardeur que moi que la negociation entamée parvienne à une heureuſe fin. On m'écrit que la premiere condition qu'exigent les amis leſés, eſt que les XXX. de la Conſultation faſſent diſparoître l'idée de complot dans l'œuvre des convulſions. Ils ne peuvent refuſer cette juſtice à leurs amis. Quand ils les regarderont du même œil qu'autrefois, ils ſeront plus diſpoſés à les écouter dans la diſcuſſion des faits. C'eſt une choſe ſcandaleuſe de voir nier dans des Ecrits publics des faits, qui ne demandent que des yeux pour être apperçus, & qui ont pour temoins deux mille ames dans Paris. Charlote de la Porte dans ſa Requête au Parlement dit qu'elle a été cinquante ans ſans avoir des jambes, & qu'actuellement elle en a. Elle juſtifie ce qu'elle dit par certificats de Medecins, & elle eſt prête à y ajouter toutes les preuves que l'on deſirera. Qui croiroit que pour detruire la Requête on ſe contenteroit de repondre, *Eſt-il vraiſemblable* que Charlote ait des jambes? Un Appellant qui tient ce langage, montre juſqu'à quel point les gueriſons miraculeuſes l'embarraſſent dans les convulſions.

sions. Il ne falloit donc pas les envelopper avec ce qu'il y a de mauvais dans cette œuvre. Les XXX. dans leur Consultation les attribuent au Demon. Decision bien hardie. Le Demon donne-t-il des jambes à ceux qui n'en ont point? Le voilà createur. Dira-t-on que Charlote de la Porte a toujours eu les jambes qu'elle a actuellement? Elle demontre le contraire. L'anonyme qui a écrit contre elle, prend un milieu. Il n'est pas vraisemblable, dit-il, que Charlote ait des jambes. Disons plutôt: Il n'est pas vraisemblable, mais il est très certain que si Charlote n'avoit pas de jambes, ou qu'elle les eût toujours eues, ceux qui ont interêt de la trouver en defaut, l'auroient deja fait, & en auroient donné les preuves les plus évidentes. 1735.

Je vis hier deux pelerins qui revenoient de la Chaise-Dieu. Ils me rapporterent des nouvelles de M. de Senez, qui me tirerent d'inquietude sur sa santé. Il m'a fait l'honneur de m'écrire une Lettre, dans laquelle je ne vois rien d'un homme de quatre-vingts neuf ans. Il me paroit très affligé de la division qui est entre les amis, & bien mecontent de ceux qui enveloppent sous le même anathême, à quelques differences près, tous les Convulsionnaires & les Convulsionnistes....

J'ai enfin terminé la visite de mon Chapitre. Il ne me reste plus que l'Ordonnance à dresser, & j'y travaille.

Voilà, mon très cher Seigneur, une longue Lettre. Elle servira à payer le capital & les interêts.

LETTRE DCCCCLXVI.

A M. de.... Il lui parle des dispositions schismatiques des Constitutionnaires, & du Memoire pour Madame Tournai.

Le 7. Octobre 1735.

Je vous rends graces, Monsieur, de la rescription que vous avez bien voulu m'envoyer. Je prends beaucoup de part à la douleur que vous causent les dispositions schismatiques de Monsieur, votre frere. Voilà le fruit de l'éducation de S. Sulpice. Permettez-moi de vous demander si l'Ecclesiastique auquel les sacremens ont été refusés à la mort, ne s'appelloit pas M. de la Croix, frere du subdelegué de M. l'Intendant. Quel contraste! Il y a cinquante ans on forçoit les Calvinistes la bayonnete au bout du fusil de communier. Aujourd'hui il faut que les Appellans forcent les Constitutionnaires, l'assignation à la main, de leur administrer le Viatique.

Le Memoire de Madame Tournai m'avoit deja instruit de la difference d'écriture de Marguerite Dalmaix. L'histoire de cette miserable creature peut entrer dans un nouveau volume de la Morale pratique. Que de maux! Quand finiront-ils? C'est ici le tems de la foi & de la patience pour les saints. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXVII.

A M. Debonnaire. *Il justifie le jugement qu'il a porté de ses Ecrits, & l'exhorte à en retracter les erreurs.*

Le 7. Octobre 1735.

Je n'avois, Monsieur, aucune preuve decisive que vous fussiez Auteur des *Examens*, de *L'esprit en convulsion*, & des reponses faites pour soutenir ces pieces. Les deux Lettres que vous venez de m'écrire, ne me permettent plus d'en douter. Souffrez que je m'afflige pour vous d'un aveu qui n'auroit du sortir de votre bouche, qu'avec le repentir d'avoir publié de tels Ouvrages. Vous m'annoncez un soulevement universel contre ce que j'en ai dit dans une Lettre à

1735. l'Abbé de Becherand. Je vois par là que vous aimez à vous flatter.

Un Theologien celebre, qui n'eſt ni Figuriſte ni Convulſionniſte, écrivoit à un de ſes amis, en parlant de ma Lettre à M. de Becherand: *Ce que dit M. de Montpellier de M. Debonnaire ſans le nommer eſt digne de lui.*

M. l'Evêque de Senez me marque à l'occaſion de cette même Lettre, qu'il a été ravi d'y voir humiliés comme ils le meritent, les Auteurs dont j'y parle; & il ajoute: *J'applaudis de tout mon cœur à tous les hommages que vous rendez à la verité & à la juſtice.*

En recevant votre ſeconde Lettre j'en ai reçu une d'un autre Evêque qui porte, qu'il a appris que le fameux M. Debonnaire me demande une reparation des traits que j'ai lancés contre lui. *Dans un autre tems que celui-ci*, me dit ce Prelat, *on lui feroit rendre compte de ſa doctrine qui aſſurement eſt mauvaiſe.*

Ce ne ſont pas, Monſieur, les ſeuls Appellans qui vous condamnent. M. l'Archevêque de Sens & Dom la Taſte ont parlé pour les Conſtitutionnaires, & n'en ſont pas deſavoués. De qui donc peut venir le ſoulevement que vous ſuppoſez contre ma Lettre?

N'abuſez pas, Monſieur, plus long-tems des talens que Dieu vous a donnés. Votre plume ſeroit utile à l'Egliſe, ſi vous vous defiïez davantage de vos lumieres. Vous élevez beaucoup la doctrine de la raiſon; & la raiſon au tribunal de laquelle vous portez des queſtions qui ne ſont pas de ſon reſſort, eſt pour vous un écueil qui vous fait tomber dans des égaremens continuels. Si les Lettres que vous devez m'addreſſer, ne contiennent que ce que vous avez eſſayé de repondre à vos adverſaires, vous ne ferez que donner de nouvelles armes pour vous combattre.

Vous me denoncez des Auteurs dont je n'ai pas lu les Ecrits. Quand ils ſeroient reprehenſibles, êtes-vous innocent? Je n'épouſe les interêts de qui que ce ſoit contre la verité. Cependant je crois devoir vous dire que, de tous les extraits que contient votre ſeconde Lettre, je ne vois que ceux de l'Ecrit intitulé de *l'avenement d'Elie* dont les expreſſions ſoient outrées. Si l'Auteur, ce que je ne puis croire, pretend que le miniſtere peut ceſſer, & l'état de l'Egliſe être interrompu, c'eſt une hereſie formelle. Vous me faites obſerver qu'il a deſtiné un Chapitre pour établir le contraire. J'en conclus qu'il ne va pas auſſi loin que quelques-unes de ſes expreſſions l'énoncent. Je ne connois point cet Auteur. Je n'ai point lu ſon Ecrit. Je me ſouviens ſeulement que, lorſqu'il parut, on m'en écrivit d'une maniere qui n'étoit pas avantageuſe. Si l'Auteur va trop loin, il faut le ramener à la doctrine des Peres. Dans un premier Ecrit on peut avancer des choſes reprehenſibles, & ne pas voir qu'elles le ſoient. Mais dès qu'on nous les fait connoître, on n'eſt plus excuſable de les ſoutenir. C'eſt ce qui vous eſt arrivé, Monſieur, & ce qui m'a determiné à parler de vous comme j'ai fait. J'ai attendu long-tems. J'ai eſperé que vous ſeriez effrayé de vous trouver ſeul. Loin de revenir, vous vous êtes élevé avec encore plus de hauteur contre vos adverſaires. A des autorités ſans nombre touchant le ſens de divers textes de l'Ecriture, j'ai vu que vous perſiſtiez à oppoſer ce que vous appellez la doctrine de la raiſon. Que pouvois-je faire que marquer en peu de mots, mais énergiques, ce que je penſois de vos principes? Vous faites valoir contre ceux que vous taxez de figuriſme, l'autorité de M. Boſſuet & de M. Arnauld. Voulez-vous que ces deux grands Theologiens ſoient vos juges? Vous ſavez combien leur doctrine eſt contraire à la vôtre. Vous me temoignez que, nonobſtant ce que j'ai dit de vous, vous avez encore des égards pour moi. Plût à Dieu qu'ils fuſſent tels que je puſſe vous perſuader de revenir ſur vos pas! J'en aurois autant de joïe que j'ai eu de douleur de vous voir frayer une route nouvelle. Je ſuis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCCCLXVIII. 1735.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet d'un ordre de la Cour contre trois Appellans.*

Le 14. *Octobre* 1735.

JE ne veux pas differer plus long-tems, mon très cher Seigneur, à avoir l'honneur de vous écrire. J'en ai été empêché juſqu'à preſent par des accès de fievre tierce qui m'ont fort fatigué. Graces à Dieu j'en ſuis delivré depuis quelques jours. J'ai beſoin de reprendre des forces. J'attends à vous parler de M. Debonnaire que je ſois plus à moi. Je ne doute pas que vous n'ayez été bien touché des ordres donnés pour arrêter trois de nos amis. On m'écrit qu'on ne les a manqués que d'un quart d'heure. Que Dieu les protege & les cache dans le ſecret de ſa face. Je finis, mon très cher Seigneur, en vous renouvellant les aſſurances de mon tendre & reſpectueux attachement.

LETTRE DCCCCLXIX.

A Madame de COETQUEN. *Il la detourne de ſolliciter la liberté des élections, & lui parle de la perſecution excitée contre les Appellans Convulſionniſtes.*

Le 18. *Octobre* 1735.

IL me paroit, Madame, que des deux partis que vous me propoſez, celui du ſilence eſt le plus ſûr. Vous êtes bien perſuadée que la Cour eſt mal diſpoſée à l'égard de la Congregation. Le mieux qu'elle puiſſe faire eſt de vous laiſſer telles que vous êtes. En la preſſant de vous accorder la liberté des élections, vous donnerez lieu aux excluſions dont vous êtes menacées. Votre état, quelque dur qu'il paroiſſe à pluſieurs, eſt un état heureux, ſi on le compare à ce que vous avez lieu d'apprehender pour l'avenir. Je ne balance donc point, Madame, à vous conſeiller de demeurer en repos, & de continuer à gouverner la Congregation comme vous avez fait juſqu'à preſent. Il eſt bien juſte que votre amour pour la verité vous attire des vexations, puiſqu'elle-même eſt dans l'oppreſſion. Mais n'allons pas nous preſenter de nous-mêmes. Attendons les momens de Dieu. Nous ſommes ſous ſa main. Quand il le voudra, il ſaura ajouter de nouveaux degrés d'épreuve à ceux dans leſquels nous ſommes.

Je ſuis très touché de ce qui vient d'arriver à M. B.... On dit qu'il y a encore d'autres ordres expediés. Voilà ce que produiſent les Ecrits de Meſſieurs les Anticonvulſionniſtes. Je ſuis perſuadé que ce n'eſt pas leur intention. Mais ils devroient voir ce que des perſonnes moins éclairées qu'eux, ont vu dès le commencement.

Je ſors d'une maladie dont je ne ſuis pas encore retabli. J'ai eu des accès de fievre qui m'ont fort affoibli. Je me recommande inſtamment à vos prieres, & à celles de toutes nos cheres filles. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCLXX.

*A la Sœur ***. Il l'encourage à ſouffrir pour la verité.*

Le 18. *Octobre* 1735.

J'AI reçu, ma très chere Sœur, votre Lettre à laquelle je ne veux point differer de repondre, quoique je ſois convaleſcent. J'ai eu des accès de fievre tierce qui m'ont bien fait ſouffrir. Je commence à reprendre un peu de forces, & je

1735. & je m'en ſers pour vous temoigner que mes diſpoſitions ſont toujours les mêmes à votre égard. Je prends toute la part que vous pouvez deſirer aux épreuves auxquelles vous êtes ſi ſouvent expoſée. Continuez à les ſupporter avec foi & avec patience. Ne vous troublez point. Ne vous decouragez point. Demandez pour vous & pour moi au Samaritain charitable dont vous m'avez envoyé l'image, de repandre l'huile & le vin dont nous avons beſoin, pour guerir les plaies que le peché ne ceſſe de faire à notre ame. Avec lui qu'avons-nous à craindre? Si les Prêtres & les Levites nous abandonnent, en aura-t-il moins de compaſſion pour nous? Adieu, ma chere Sœur. Priez pour moi. Vous connoiſſez tous mes beſoins.

LETTRE DCCCCLXXI.

Aux Religieuſes de .... ſur la privation des ſacremens qu'elles endurent.

Le 18. *Octobre* 1735.

IL faudroit être bien dur, mes très cheres Sœurs, pour n'être pas touché de l'état où vous reduit votre amour pour la verité. De toutes les épreuves y en a-t-il une plus terrible pour des épouſes de Jeſus-Chriſt, que d'être privées de la conſolation de le recevoir? Que les jugemens de Dieu ſont étonnans! On enleve le pain aux enfans, & on le donne aux chiens. Sont-ce des infideles qui traitent ainſi les membres de Jeſus-Chriſt? Ce ſont des hommes qui ſont revêtus d'une autorité reſpectable, de l'autorité de Jeſus-Chriſt même. Il falloit que les membres euſſent avec leur chef ce dernier trait de reſſemblance. Il eſt mort hors du camp, ſous l'anathême du ſouverain Pontife & des Princes des prêtres. Jettez les yeux ſur ce modele, & conſolez-vous, mes très cheres Sœurs. Vous portez depuis quatre ans l'ignominie de votre Sauveur. Mais quiconque eſt chaſſé hors du camp avec Jeſus-Chriſt ne peut manquer de regner avec lui, s'il eſt fidele juſqu'au dernier moment.

Vous ſouffrez, mes très cheres Sœurs; mais s'il eſt dur de ſouffrir, qu'il eſt doux de ſavoir que l'on ſouffre, pour conſerver à Dieu tous ſes droits ſur le cœur de l'homme! On veut que vous renonciez à l'ancien Catechiſme de votre Dioceſe, & que vous commenciez à croire que l'on ſatisfait au premier precepte du Decalogue, en ne rapportant pas à Dieu toutes ſes actions par un principe de charité. C'eſt pour cela qu'on vous ſepare du Dieu de charité. Tenez ferme, mes très cheres Sœurs. Si les hommes ont aſſez de pouvoir pour vous ôter le Sacrement exterieur qui contient le Dieu de charité, ils ne ſont pas aſſez puiſſans pour l'empêcher d'habiter dans votre cœur. Car *celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.*

1. Joan. IV. 16.

Je m'unis bien ſincerement à celles de vos Sœurs que la perſecution vous a enlevées. Je ne ſepare point d'avec elles ni d'avec vous, vos Sœurs à qui Dieu a mis dans le cœur de lui rendre le même temoignage que vous lui rendez. Uniſſez-vous toutes pour demander les graces dont j'ai beſoin pour n'être pas rejetté de Dieu. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DCCCCLXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les excès de M. Debonnaire.*

Le 19. *Octobre* 1735.

JE ne ſuis point ſurpris, mon très cher Seigneur, que M. Debonnaire vous ait envoyé les deux Lettres qu'il m'a écrites. Il frappe à toutes les portes pour ſe procurer quelque temoignage favorable. Mais que peut-il attendre de ceux qu'il a ſcandaliſés par ſes nouveautés? Il ſe plaint qu'au lieu de lui repondre j'aye

envoyé

envoyé une copie de ſa Lettre à Paris. Cette Lettre étant pleine de menaces contre des perſonnes que j'eſtime, falloit-il que je leur laiſſaſſe ignorer les diſpoſitions de leur ennemi? Je vois par celle qu'il a eu l'honneur de vous écrire, qu'il cherche à juſtifier le ton ſur lequel il l'a pris avec moi. Il s'addreſſe mal. Je n'apprehende pas qu'il faſſe fortune de ce côté là. Je conviens que c'eſt un homme dangereux: mais il ſeroit encore plus dangereux de le laiſſer debiter ſes erreurs tranquillement. Il me fait entendre qu'il eſt Auteur d'une pretendue Lettre à M. Nicole, que M. de Senez & moi avons condamnée. Il veut que je lui aye obligation du ſilence qu'il garda pour lors. Il l'a rompu depuis, & n'a fait que montrer combien on avoit eu raiſon de s'élever contre lui. Je le trouve bien hardi de s'avouer l'Auteur de tant d'Ecrits pernicieux. Je redoute peu ſes menaces. Je le crois embarraſſé de ſa perſonne. Il fait le zelé contre les Figuriſtes: mais il faut qu'il commence par ôter la poutre qui eſt dans ſon œil, avant que d'ôter la paille qui eſt dans l'œil de ſon frere. Cependant parce qu'il me temoigne avoir encore quelque deference pour moi, j'ai pris le parti de lui repondre d'une maniere qui me paroit aſſez moderée. Nous verrons ce que produira cette reponſe. J'ai l'honneur de vous en addreſſer une copie. Je ne crois pas que vous me ſachiez mauvais gré de l'uſage que j'ai fait d'une de vos Lettres. Vous n'êtes point cité. J'en ai uſé de même à l'égard de M. Fouillou, qui eſt le Theologien dont je parle. Il m'a paru neceſſaire de faire connoître à M. Debonnaire, qu'il ne trouveroit point parmi nous l'appui qu'il cherche pour accrediter ſes erreurs. En voilà aſſez, mon très cher Seigneur, pour un homme qui a des accès de fievre. J'eſpere cependant qu'ils n'auront pas de ſuite. Priez pour moi, mon très cher Seigneur. Vous ſavez à quel point je vous ſuis tendrement & reſpectueuſement attaché. 1735.

LETTRE. DCCCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de la negociation entamée par ce Prelat.*

Le 31. *Octobre* 1735.

JE ne ſuis pas encore, mon très cher Seigneur, entierement retabli de ma maladie. Je ſuis hors d'état d'officier à la grande fête de demain. Je vois par l'extrait de la Lettre de M. Petitpied, que l'on eſt diſpoſé à laver nos amis du crime de complot dont on les charge dans quelques Ecrits. Sans doute que de leur côté ils s'expliqueront ſur les convulſions. Quand on ne ſe réuniroit pas à penſer de la même maniere ſur une matiere qui a ſes obſcurités, faut-il pour cela n'avoir plus la même cordialité qu'on avoit les uns pour les autres? Il me paroit que l'on diſpute trop vivement. Hincmar étoit un homme aſſez ardent. Cependant en ſe declarant en faveur des épreuves, il le fait avec moderation. Je voudrois que dans l'affaire preſente on en uſât de même, quelque parti que l'on prenne: ne point nier les faits qui ſont bien prouvés: avouer de bonne-foi les difficultés: dire ce que l'on penſe pour les reſoudre; & attendre du tems la ſolution de ce que l'on ne comprend pas.

Les Etats ſont cette année à Narbonne, & ainſi je ne ſerai point obligé de paſſer une partie de l'hiver à la campagne. Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. Vous ſavez combien je vous ſuis inviolablement & reſpectueuſement attaché.

1735.

LETTRE DCCCCLXXIV.

A M. BOURSIER, *sur la necessité où il est de se cacher.*

Le 31. *Octobre* 1735.

JE n'ai pu, Monsieur, vous temoigner aussi-tôt que je l'aurois desiré toute la part que j'ai prise à l'évenement, qui vous met aujourd'hui dans la necessité de vous cacher. J'appris cette triste nouvelle dans le fort de ma maladie. Je ne pus dormir de toute la nuit. J'en étois vivement occupé. Je ne suis pas en peine de la maniere que vous supportez cette épreuve. Il y a long-tems que votre cœur est preparé à la tentation. Vous n'êtes pas poursuivi comme criminel, mais comme chretien. C'est un bonheur dont vous connoissez tout le prix. L'Evangile de demain nous apprend à porter envie à ceux qui souffrent persecution pour la justice. Souvenez-vous de moi dans vos liens. Vous connoissez mes besoins, & je connois ce que vous pouvez auprès de Dieu. Je suis avec un tendre & inviolable attachement, &c.

LETTRE DCCCCLXXV.

A. M. de MONTGERON. *Il lui parle de la dispute au sujet des convulsions, & lui demande les certificats & les preuves des miracles attaqués par M. de Sens.*

Le 4. *Novembre* 1735.

J'Ai lu, Monsieur, la seconde piece que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. L'accusée me paroit justifiée des accusations intentées contre elle, parce que je suppose qu'elle dit la verité, & qu'elle ne tait rien de ce qui lui seroit desavantageux.

Je n'ai point de peine à entrer dans ce qu'elle dit, pour montrer que l'état des Convulsionnaires n'est pas un état de delire. Ce qui regarde les mouvemens corporels, ne me paroit pas aussi clair. Sans doute que cet Ecrit ne demeurera pas sans reponse. Je verrai volontiers de quelle maniere on l'attaquera. Je ne trouve pas mauvais que sur une matiere obscure les sentimens soient partagés: mais je voudrois qu'on disputât avec moins de chaleur. Les uns affirment, les autres nient des faits dont il seroit aisé de convenir, si l'on avoit la même cordialité qu'autrefois. On croit n'agir que par zele pour la verité; mais il y a des Ecrits où le zele est un peu amer. Tout ce qui sentira la passion, ne fera que jetter des nuages sur une matiere qui n'en a deja que trop. Les adversaires des Appellans ne leur rendent pas justice. Que les Appellans se la rendent donc les uns aux autres. Je suis avec respect, &c.

PS. Permettez-moi, Monsieur, de vous demander où l'on en est au sujet d'un certain recueil qui devoit paroître. J'en ai des échantillons qui me font desirer de voir le tout. J'aurois besoin de ce qui regarde les miracles contestés par M. l'Archevêque de Sens. Les pieces que j'ai de ce nombre, sont celles qui concernent les miracles operés sur Mademoiselle Thibault, Marie Anne Couronneau, & Marguerite-Françoise Duchêne. S'il y en a quelques autres d'imprimées, vous me ferez, Monsieur, beaucoup de plaisir de me les envoyer. Si on en a qui ne soient pas imprimées, mais qui soient deposées chez un Notaire, il seroit bien important que j'en eusse des expeditions. Je ne parle que des miracles attaqués par M. de Sens. Je vous demande le secret.

LETTRE DCCCCLXXVI. 1735.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, sur la division des Appellans, & sur la reponse qu'il prepare à M. de Sens.*

Le 6. Novembre 1735.

VOus m'apprenez, Madame, que Dieu vous a visitée par une grande & longue maladie. Je ne puis assez le benir de ce qu'il veut bien vous laisser encore avec nous. Il n'y avoit qu'à gagner pour vous en quittant la terre: mais quelle perte pour nous, si vous nous aviez été enlevée dans un tems où le froment est si rare! J'ai eu dans le mois d'Octobre des accès de fievre tierce qui m'ont fort affoibli. Je suis encore au Quinquina. Mes forces reviennent. J'ai bon appetit; mais je n'ai pas encore recouvré le sommeil.

Je suis penetré de douleur de la division qui regne parmi les amis de la verité. Que ne donnerois-je pas pour la faire cesser? Il y a dans les convulsions une portion sur laquelle il me paroit que tout le monde devroit être d'accord. C'est ce qui regarde les guerisons. J'ai écrit autrefois à M. de Lan que je n'étois pas disposé à les abandonner au Demon. Je pense toujours de même. Je crois que ce point peut être justifié très bien par la Tradition. Si on se réunissoit sur cet article, comme on se réunit à condamner le mauvais, on disputeroit plus tranquillement sur ce qui reste encore à éclaircir. Lettre 784. ci-dess. pag. 654.

L'Ouvrage d'ont j'ai eu l'honneur de vous parler, paroitra s'il plaît au Seigneur: mais je suis lent dans mes operations. Demandez à Dieu, Madame, qu'il me donne tout ce qui m'est necessaire pour defendre sa cause comme elle merite de l'être; & qu'en me mettant dans le cœur le desir de soutenir la verité, il m'imprime fortement celui de la pratiquer. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLXXVII.

A M. PETITPIED, *sur les disputes qui partagent les Appellans.*

Le 7. Novembre 1735.

JE reçois, Monsieur, votre Lettre du 21. Octobre avec le Memoire qui l'accompagne; & quoique ma santé ne me permette pas actuellenent d'y faire toute l'attention que je desirerois, je ne puis refuser à mon cœur de vous en remercier, & de vous tirer d'inquietude au sujet de votre Lettre precedente. J'attendois pour y repondre avec quelque étendue, d'avoir reçu les *éclaircissemens* que vous aviez fait remettre pour moi à un ami commun. Je priai même cet ami de vous le temoigner de ma part. Le voyageur qui s'étoit chargé de me les apporter, est tombé malade; de sorte que l'Ecrit n'est point encore parvenu jusqu'à moi. Mais quand je l'aurois actuellement, il me seroit impossible d'y apporter toute l'application necessaire pour vous en dire mon avis.

Vous me parlez, Monsieur, d'un Memoire qui m'a été envoyé par l'auteur de l'*Etat de la dispute*; & c'est à ce Memoire que vous repondez dans le manuscrit de huit pages qui y est joint. Je n'ai point reçu ce Memoire: ainsi je ne puis juger de la force de vos reponses. Mais je ne puis qu'applaudir à la conclusion de ce petit Ecrit, qui m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle contient un aveu après lequel je soupirois depuis long-tems. *La dispute peut donc finir, puisqu'elle n'a plus d'objet, & que rien n'empêche de nous réunir presentement dans les mêmes vues, sur un point qui a été trop long-tems un sujet de contestation.*

Je souhaiterois bien ardemment qu'on pût dire la même chose sur une autre matiere, qui partage depuis long-tems les esprits, & qui cause une division dont je

1735. crains extrêmement les ſuites. Je puis dire avec verité que, de toutes les épreuves qui affligent l'Egliſe depuis plus de vingt-deux ans, il n'y en a point à laquelle j'aye été plus ſenſible. Je ſuis bien éloigné d'exiger que l'on renonce à ſes propres lumieres, par ſimple deference au ſentiment d'autrui. Je ſouhaite au contraire que chacun faſſe ſes efforts pour chercher la verité, au milieu des nuages qui la couvrent. Mais ne ſeroit-elle pas plus aiſée à diſcerner, ſi les amis ſe parloient avec la même cordialité qu'autrefois? Si quand un Appellant dit, J'ai vu, & j'offre de vous faire voir, on convenoit avec lui de la verité des faits: ſi dans les Ecrits on ne diſſimuloit pas les plus fortes objections? Je voudrois ſur tout plus de fidelité que par le paſſé à ſe declarer pour les miracles. On l'a fait dans quelques Ecrits contre M. l'Archevêque de Sens, & j'en ſuis très content. Mais je ne vous cacherai point, Monſieur, que j'ai été extrêmement humilié de voir les perſonnes que j'honore & que je reſpecte le plus, n'oſer les nommer dans un Ouvrage dont ils devoient faire la baſe & le fondement. Je vous ouvre mon cœur comme à un ancien ami, dont l'amour pour la verité & les ſentimens pour la paix me ſont connus. Je me flatte que la ſincerité avec laquelle je vous parle, ne fera que reſſerrer les nœuds de notre amitié, & vous convaincre de plus en plus du tendre & inviolable attachement avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCLXXVIII.

A M. l'Archevêque D'AVIGNON. *Il s'excuſe de rendre les pouvoirs à un Recollet.*

Le 20. *Novembre* 1735.

JE viens de m'appercevoir, Monſeigneur, d'une faute que j'ai commiſe, & que je vous ſupplie de me pardonner. Je devois faire reponſe à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. de ce mois. Je ne ſai comment il m'eſt arrivé de l'oublier. Que ne m'eſt-il permis de vous accorder, Monſeigneur, ce que vous me demandez avec tant d'inſtance, pour le Pere Gardien des Recollets de cette ville? Je voudrois de tout mon cœur qu'il eût ſoutenu ici la reputation qu'il s'eſt acquiſe dans votre Dioceſe. Il a fait dans le mien des ſermons qui ont porté les gens mêmes du monde à m'en faire des plaintes. On trouve de l'eſprit dans ſa compoſition, mais il y mêle des traits bien éloignés de la gravité avec laquelle on doit annoncer la parole de Dieu. Il eſt jeune. Il ſe laiſſe emporter aux ſaillies de ſon imagination. J'ai cru devoir lui donner le tems d'écrire avec plus de reflexion & de maturité. Ai-je tort, Monſeigneur? Je ſouhaite bien ſincerement ne l'avoir pas dans votre eſprit. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE DCCCCLXXIX.

A M. *** *ſur ſon adheſion à l'Appel.*

Le 22. *Novembre* 1735.

J'Ai reçu, Monſieur, l'Acte que vous m'avez addreſſé, & la Lettre qui y étoit jointe. L'un & l'autre ſont la preuve de l'amour que Dieu vous a mis dans le cœur pour la defenſe de la verité. Les fautes que vous avez commiſes vous ſont communes avec pluſieurs; mais ce que vous faites pour les expier, n'eſt pas ordinaire dans le ſiecle où nous vivons. Je prie le Seigneur de vous affermir de plus en plus dans le zele que vous temoignez pour ſa cauſe, & qu'il vous rende fidele juſqu'au dernier moment. Je ſuis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCCCLXXX. 1735.

A M. de.... Il lui fait voir que le ſerment qu'il a fait eſt un parjure, & l'exhorte à en faire penitence.

Le 22. Novembre 1735.

JE ne crois pas, Monſieur, que l'on puiſſe excuſer de parjure le ſerment que vous avez fait. Vous aviez promis une choſe que vous avez reconnue depuis prejudiciable à vos interêts. Votre partie vous a pris à ſerment. Vous êtes convenu de la promeſſe, mais vous avez ajouté que c'étoit à certaines conditions. Vous avez exprimé, dites-vous, quelqu'une de ces conditions; mais vous n'oſeriez aſſurer que ç'ait été autrement que par maniere de converſation. Une preuve que les conditions n'ont pas été exprimées de la maniere qu'elles auroient du l'être pour obliger la perſonne qui contractoit avec vous, c'eſt que vous n'avez reconnu que la convention vous étoit prejudiciable, qu'après l'avoir faite. Si vous aviez eu, quand vous avez contracté, les connoiſſances que vous avez eues depuis, vous auriez exprimé clairement les conditions, & votre partie auroit vu s'il lui convenoit à elle-même de contracter avec vous. Votre partie étoit donc en droit de demander l'execution de la convention, de la maniere qu'elle s'eſt faite. Votre ſerment lui a fait perdre ce droit devant les hommes. C'eſt employer le nom de Dieu pour couvrir une injuſtice. Votre peché eſt grand. Au moins il me paroit tel. Vous avez reparé le tort que vous avez fait à votre partie. Vous avez même fait des aumônes pour appaiſer Dieu, & vous avez reçu avec reſignation les afflictions temporelles qu'il vous a envoyées. Cependant vous êtes encore peiné, & vous ſentez que votre conſcience crie contre vous. Ne ſeroit-ce pas que vous ſeriez demeuré dans la participation des ſacremens depuis votre parjure, & avant qu'il eût été expié? Une faute de cette nature demandoit que vous demeuraſſiez un tems dans l'humiliation de la penitence, & que vous n'approchaſſiez de la ſainte Table, qu'après que vous auriez eu lieu de croire que Dieu vous avoit pardonné. Comme vous ne me parlez point de la conduite que vous avez tenue à cet égard, je ne puis parler que par conjectures. Si vous reconnoiſſez qu'elles ayent du fondement, je vous conſeille de faire aujourd'hui ce que vous n'avez pas fait. Separez-vous de l'Euchariſtie. Vivez dans la penitence & dans l'humiliation. Prenez avec votre Confeſſeur les voies qu'il jugera les plus capables de vous faire rentrer en grace avec Dieu. Cependant, Monſieur, ne vous decouragez pas. Les ſentimens que Dieu met en vous, ſont la preuve qu'il ne veut pas vous perdre, mais vous corriger. Je ſuis bien éloigné de penſer que votre peché ne puiſſe être expié. J'ai une vive confiance que Dieu ſe laiſſera flechir. Il ne rejette point un cœur contrit & humilié; & je vois par votre Lettre que deja il vous inſpire de grands ſentimens de douleur & de contrition. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCLXXXI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des diſputes ſur la confiance & ſur les convulſions, & de la Requête de Charlotte, fille Convulſionnaire.*

Le 22. Novembre 1735.

VOus avez été exaucé, Monſeigneur. Dieu m'a rendu la ſanté. Demandez-lui que je n'en abuſe pas.

Je ne ſuis point ſurpris du jugement que vous portez de M. Debonnaire. Ses ex-

1735. excès ſont intolerables. Mais on paſſe tout à quiconque attaque les convulſions, & fait peu de cas des miracles du bienheureux Diacre.

M. Petitpied m'a envoyé des remarques ſur un Memoire de l'Auteur de l'*Etat de la diſpute*. Je n'ai ni le Memoire de cet Auteur, ni le dernier Ecrit de M. Petitpied. Mais ayant vu que ce Docteur termine ſes remarques par declarer que la diſpute peut être regardée maintenant comme finie, j'en ai pris occaſion de lui en temoigner ma joie, & en même tems combien je deſire que l'on puiſſe ſe réunir par rapport aux convulſions. Je ne ſai ſi M. Petitpied eſt diſpoſé à entrer dans mes vues. Meſſieurs les Anticonvulſionniſtes ſont bien vifs, & je doute qu'ils veuillent revenir ſur leurs pas. Quoi qu'il en ſoit, je vois, Monſeigneur, par l'expoſé que vous me faites, que nous penſons l'un & l'autre de la même maniere ſur cet évenement ſi ſingulier. Il y a deja quelque tems que j'écrivis à M. de Lan, que je n'étois nullement diſpoſé à abandonner au Demon les gueriſons operées dans les convulſions, ſur les Convulſionnaires, ou par les Convulſionnaires. Ces Meſſieurs nient ou diſſimulent les gueriſons. Cela n'eſt pas ſupportable. Il y a pour le moins autant de perſonnes qui atteſtent les gueriſons operées dans les convulſions, qu'il y en a qui atteſtent celles qui ont été operées ſans convulſions.

On m'a envoyé la ſeconde Requête de Charlotte, en me preſſant de marquer ce que j'en penſois. Je n'ai pas cru devoir decider, pour ne pas augmenter la diviſion. Il me paroit inoui que l'on faſſe le procès à titre d'impoſture à une fille, qui offre de prouver qu'elle n'avoit point de jambes juſqu'à l'âge de cinquante ans, & qu'à preſent elle en a. Depuis que le Parlement eſt Parlement y a-t-on vu une cauſe ſemblable à celle de cette fille? Cependant on renvoie ſa Requête pour y être fait droit en tems & lieu. Ne ſemble-t-il pas qu'il s'agiſſe d'une affaire ordinaire? Les hommes s'accoutument à tout. Il y a vingt ans qu'un pareil évenement auroit attiré l'attention de toute l'Europe. Aujourd'hui les prodiges ſont ſi multipliés que l'on n'en parle qu'avec indifference. *Aſſiduitate vilue-runt.* Je ſuis, &c.

S. Auguſt. Tract. 9. in Joan. n. 1.

LETTRE DCCCCLXXXII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *ſur l'empriſonnement du Pere Terraſſon, & ſur les fauſſes imputations des Anticonvulſionniſtes.*

Le 22. Novembre 1735.

JE ſuis par la miſericorde de Dieu, mon très cher Seigneur, retabli de ma maladie. La fievre a eu de la peine à me quitter. Mais maintenant j'ai repris mes forces & mon embonpoint. La ſanté que Dieu me rend demande de moi plus de fidelité que jamais à le ſervir. Priez-le, mon très cher Seigneur, qu'il m'en faſſe la grace.

Je ſuis bien touché de l'empriſonnement du Pere Terraſſon. Quel homme! Il faiſoit trop de bien dans votre Dioceſe pour n'être pas perſecuté. Je crains que les empriſonnemens que nous venons de voir, ne ſoient que le prelude de ce que l'on nous prepare. Il y a tout lieu de penſer que la paix avec l'Empereur, ne ſervira qu'à donner plus de vivacité à la guerre que l'on nous fait. Voilà une partie de nos amis en fuite ou dans les priſons. Quelques-uns de ceux qui reſtent ſur le pavé de Paris, font ſouffrir un autre genre de perſecution, par leur obſtination à vouloir envelopper dans la Secte du pretendu Frere Auguſtin, ceux qui ne penſent pas comme eux dans l'affaire des convulſions. Madame Mol de ſon côté fait un perſonnage bien étrange. Plus nos maux ſont grands, plus j'eſpere que le ſecours n'eſt pas éloigné. M. de Senez m'a fait l'honneur de m'écrire une longue Lettre, où il me decharge ſon cœur ſur la diviſion des amis. Il releve pluſieurs choſes

qui

qui le choquent dans la Conſultation des XXX. & dans l'Ecrit intitulé *le ſyſtême du mêlange.* Il eſt bien éloigné de tout approuver; mais auſſi il ne veut pas tout condamner dans les convulſions. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous ſavez à quel point je vous honore & je vous reſpecte. 1735.

LETTRE DCCCCLXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les demarches de ce Prelat pour obtenir la liberté du Pere Terraſſon.*

Le 2. Decembre 1735.

VOus perdez votre peine, mon très cher Seigneur: vous ne juſtifierez point le Pere Terraſſon dans l'eſprit de ſes ennemis. Vous vous croyez fort, parce que vous n'avez que du bien à en dire. C'eſt par cette raiſon même que vous n'obtiendrez pas ſon élargiſſement. J'ai eu dans mon Dioceſe des Curés condamnés au feu. Ils ont trouvé grace. On les a arrachés des mains de la juſtice. D'autres pleins de vertu ont été depouillés de leurs Benefices ou exilés; & je n'ai fait qu'aggraver leur joug, en parlant en leur faveur. Il en ſera de même du Pere Terraſſon, que vous redemandez avec tant de juſtice. Il pourra par toute autre voie que la vôtre ſortir de Vincennes: mais on le tiendra éloigné de ſa paroiſſe. Il y a fait trop de bien, pour qu'il lui ſoit permis de le continuer. Ce n'eſt plus le mal que l'on punit, c'eſt le bien. Jugez par celui que faiſoit le Pere Terraſſon, s'il ne merite pas d'être puni beaucoup plus ſeverement que les autres. Adieu, mon très cher Seigneur. Mon tendre & mon reſpectueux attachement pour vous dureront toujours.

LETTRE DCCCCLXXXIV.

A M. LUGAT *Conſeiller au Châtelet. Il le remercie de la part qu'il prend au retabliſſement de ſa ſanté.*

Le 2. Decembre 1735.

VOus vous rejouiſſez, Monſieur, du retabliſſement d'une ſanté qui ne peut être de longue durée. Demandez la gueriſon de mon ame. C'eſt vraiment ce qui m'intereſſe. J'aurai aſſez vecu, dès que j'aurai bien vecu.

Je vous ſai bon gré, Monſieur, de n'avoir point donné de copie de la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en dernier lieu. Je voudrois bien que tous ceux à qui j'écris eu uſaſſent de même. Je vous prie de temoigner à M. Eſnault votre Curé l'eſtime très particuliere que je fais de lui. Recommandez-moi, s'il vous plaît, aux prieres de Madame votre mere que j'honore bien ſincerement. Je ſuis plus que je ne puis vous l'exprimer, &c.

LETTRE DCCCCLXXXV.

A M. de PARIS, *Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui fait les mêmes remercîmens, & lui parle d'un miracle.*

Le 2. Decembre 1735.

VOus avez bien de la bonté, Monſieur, de vous intereſſer comme vous le faites au retabliſſement de ma ſanté. Si j'avois les vertus de S. Martin je dirois à Dieu: Je ne refuſe point le travail. Mais puis-je me regarder comme neceſſaire à l'Egliſe, moi qui ai beſoin de toute l'indulgence de l'Egliſe pour ſupporter mes miſeres? Parce que Dieu dans ſa grande miſericorde a bien voulu me donner quelque zele pour la verité, ceux qui aiment la verité me donnent des

1735. des éloges. Mais ſouvent les hommes nous louent pour la moitié de notre devoir que nous faiſons, & Dieu nous condamne pour l'autre moitié que nous ne faiſons pas.

On vous a, Monſieur, bien informé. Dieu a fait ici un miracle par l'interceſſion du ſaint Diacre. J'eſpere de ne pas le laiſſer dans l'oubli. A quoi penſe Madame de Maubuiſſon, de vous faire part des Lettres que je lui écris dans un ſtyle qui doit être d'elle à moi? Il faut qu'elle compte beaucoup ſur vos bontés. Je lui en ferai cependant de petits reproches. Je vous demande, Monſieur, pour elle & pour moi la continuation de votre amitié, & d'être vivement perſuadé du reſpect très ſincere avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCLXXXVI.

A M. le Comte de San Estevan, *Gouverneur de l'Infant Don Carlos, au ſujet de l'ordre qui lui defend de paroître devant ce Prince.*

A la Verune le 2. Decembre 1735.

JE ne doute pas, Monſieur, que Votre Excellence ne ſoit ſurpriſe qu'un Evêque ſe tienne abſent de ſa ville épiſcopale, dans le tems du paſſage d'un prince au devant duquel tous les peuples courent en foule, & à qui tous les bons François s'empreſſent de temoigner la joie qu'ils ont de le voir parmi eux.

Je n'aurois pas été des derniers, Monſieur, à aller me preſenter devant Son Alteſſe Royale. Je me ſerois fait un plaiſir, & je regardois comme un devoir indiſpenſable, de la recevoir dans mon Egliſe à la tête de mon Clergé, ſi j'en euſſe eu la liberté. J'eus l'honneur de faire ma cour à la Reine ſa mere, lorſqu'elle paſſa par cette ville; & les bontés que Sa Majeſté me temoigna m'auroient fait eſperer, que le Prince ſon fils auroit bien voulu m'honorer des ſiennes, & recevoir les marques de mon profond reſpect.

Mais M. le Cardinal de Fleury, qui m'a honoré de ſon amitié pendant plus de trente ans, & qui depuis l'élevation dans laquelle il ſe trouve à preſent s'eſt declaré mon ennemi, & ſe fait un plaiſir dans toutes les occaſions de me faire ſentir le poids de ſon indignation, a cru avec beaucoup de fondement ne pouvoir me procurer une plus grande mortification, que de m'empêcher de paroître devant Son Alteſſe Royale. Pour cet effet il m'a fait donner une Lettre de cachet, par laquelle le Roi me defend de me trouver dans aucun des lieux par où Son Alteſſe Royale doit paſſer.

Voilà, Monſieur, ce qui m'oblige de fuir de Montpellier dans le moment que Son Alteſſe Royale y arrive. Oſerois-je ſupplier Votre Excellence, de faire connoître à ſon Alteſſe Royale le chagrin extrême que m'a cauſé cet ordre auquel j'ai été forcé d'obéir, & de l'aſſurer en même tems de mes vœux & de mes prieres pour ſa conſervation, pour ſa gloire, & pour ſa veritable grandeur?

J'eſpere de la generoſité de Votre Excellence que, ſans avoir l'honneur d'en être connu, elle ne refuſera pas à un Evêque qui a recours à elle, de lui rendre ſes bons offices auprès de Son Alteſſe Royale. Je ſupplie Votre Excellence d'être perſuadée de la parfaite reconnoiſſance que j'en aurai toute ma vie. Je prie Dieu qu'il la conſerve longues années, en l'aſſurant du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCCCLXXXVII. 1736.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des dispositions de M. Boursier, & de celles des Consultans.*

Le 23. *Decembre* 1735.

JE vous rends graces, mon très cher Seigneur, de la Lettre que vous avez bien voulu faire passer jusqu'à moi. Que n'avons-nous bien des Evêques comme celui qui en est Auteur! Mais le monde n'en est pas digne.

Je ne suis point surpris de ce que vous me marquez de M. Boursier. C'est une lampe qui éclaire & qui brule. La science ne l'enfle point, parce qu'il est veritablement humble. Les XXX. ne vous paroissent pas aussi disposés que lui à la paix. C'est qu'ils sont enyvrés de leur Consultation. M. *** dans une Lettre que je reçus de lui avant hier, veut me persuader qu'on n'a pas du parler des miracles dans la Consultation, „ parce que cet Ouvrage auroit été ruineux, si „ quelque miracle allegué en preuve se fût trouvé dans l'examen ou faux, ou „ douteux, ou suspect; au lieu que la Consultation appuyée sur des regles cer„ taines & sur des principes inconteſtables, est solide & subsistera toujours." Il n'est content ni de l'Ecrit de M. d'Etemare, ni de celui de M. le Gros. Il attend celui de M. Boursier, dans lequel il souhaite de trouver un denouement & des éclaircissemens qui puissent tout concilier. Je le souhaite aussi ardemment que lui. Mais il y a de l'apparence que je ne serai pas aussi difficile que lui à contenter.

Je fis hier la consecration du nouvel autel de ma Cathedrale. J'y mis avec les reliques des Martyrs, deux os des deux bras du Bienheureux Louis Alleman Evêque de Maguelône, puis Archevêque d'Arles & Cardinal, Président au Concile de Bâle. La relique me fut donnée en 1714. par M. d'Arles. Elle est très authentique. Je celebrai pontificalement la Messe sur le nouvel autel.

Le Siege épiscopal qui est à Montpell. étoit autrefois à Maguelône.

J'attends ce que vous m'annoncez, mon très cher Seigneur. Je lui ferai un accueil bien favorable. Recevez mes vœux les plus sinceres pour la nouvelle année. Rien n'égale mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCCCLXXXVIII.

*A Dom*** Religieux Benedictin, sur son adhesion à l'Appel & sa retractation de la signature du Formulaire.*

Le 23. *Decembre* 1735.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, votre retractation de la signature pure & simple du Formulaire, & votre adhesion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*. Je suis consolé & édifié des sentimens que Dieu vous met dans le cœur. Vous connoissez toute la grandeur du peché que vous avez commis. Vous n'oubliez rien pour en obtenir la remission. Je ne doute point que Dieu ne vous l'accorde. Priez pour moi, Mon Reverend Pere. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE DCCCCLXXXIX.

*A M.*** Il lui parle de l'Ordonnance de M. de Vintimille, des fâcheux engagemens de MM. les Consultans, & de la mort de M. Croz.*

Le 11. *Janvier* 1736.

VOus ne devez pas craindre, Monsieur, que vos Lettres m'importunent. Je ne puis vous promettre d'être toujours aussi exact que je le souhaiterois à y re-

1736. repondre. Quelquefois les affaires ſurviennent, & occupent tellement qu'on eſt obligé de laiſſer ſes amis pour un peu de tems.

Vous êtes frappé avec raiſon de la grandeur des maux de l'Egliſe. Ils ſont irremediables à tout autre qu'à Dieu. Son bras s'eſt appeſanti ſur nous, & nous l'avons merité. Prions-le de nous donner les ſentimens de penitence neceſſaires pour le flechir.

Voyez les Nouv. eccl. de 1736. pag. 33. & 37.

C'eſt la diviſion qui regne parmi les Appellans qui a enfanté l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris. Jamais il n'auroit eu la hardieſſe de publier cette Ordonnance, s'il nous avoit trouvés auſſi unis que nous l'étions, lorſqu'on lui addreſſa les Requêtes. Alors le Prelat ſe tint dans le ſilence. Il comprit qu'en jettant quelques nuages ſur les miracles contenus dans les procès-verbaux, on l'accableroit par les autres miracles que Dieu n'a ceſſé de faire depuis ce tems. Mais maintenant qu'il voit les Appellans aux priſes les uns avec les autres: maintenant qu'il voit XXX. Docteurs de reputation decidés ſur l'œuvre des convulſions, juſqu'à abandonner toutes les gueriſons miraculeuſes qui s'y trouvent jointes, il a cru devoir profiter de cette diviſion; & ſon Ordonnance, à le bien prendre, n'a de force que par cet endroit. Les articles ſur leſquels il m'attaque ſont pitoyables. La penſée de M. Paſcal dont il me fait un crime, en taiſant qu'elle eſt de M. Paſcal, a été juſtifiée dans ma ſeconde Inſtruction en repondant à M. d'Embrun. Le Promoteur de Paris, en reclamant les formalités, donne des armes pour combattre M. l'Archevêque. Les a-t-on obſervées dans la procedure & l'Ordonnance contre le miracle operé ſur Anne le Franc? Les a-t-on obſervées dans l'affaire de la de Lorme? C'eſt à ceux qui jouiſſent de toute la protection exterieure des loix, à obſerver les formalités: mais ceux qui ſont en ſouffrance, & à qui l'on refuſe toute juſtice, rentrent dans le droit qui a precedé les formalités. Je preſume comme vous, que les XXIII. Curés repondront. Je crains beaucoup que les XXX. Docteurs n'ayent pas le courage de le faire. Il ne leur ſera pas aiſé de rentrer dans le terrain qu'ils ont abandonné. Ils ſe ſont tus ſur les miracles. Continueront-ils de ſe taire? S'ils parlent, il faut qu'ils le faſſent avec autant de publicité qu'ils en ont donné à la Conſultation. Sans cela ils ne font rien. Ce ſera donc à nous à defendre la cauſe des miracles. Et n'eſt-ce pas à ce point que les conteſtations ſont venues aboutir? Devions-nous nous attendre de trouver nos amis ſi près de nos ennemis? J'en conclus que Dieu eſt en colere contre nous; que nous avons beſoin de l'appaiſer. Et comment le ferons-nous, ſi lui-même ne nous donne l'eſprit de penitence? Demandez-le lui pour moi, Monſieur. Vous connoiſſez le beſoin que j'en ai.

Tom. 2. pag. 72.

* M. Croz.

Vous aurez ſans doute appris la mort du ſaint Prêtre * que Dieu vient de m'enlever. Depuis près de quarante ans qu'il étoit avec moi, je l'ai vu marcher dans la voie du Seigneur ſans s'en écarter. Les ſentimens que le peuple avoit de lui, ſe ſont manifeſtés d'une maniere éclatante après ſa mort. Durant vingt-quatre heures que ſon corps a été expoſé dans ma Chapelle, le concours n'a ceſſé que lorſque j'ai fait fermer la porte pendant la nuit. On lui a coupé tous les cheveux, ſa ſoutanne juſqu'aux genoux, la moitié de ſon aumuſſe, une partie de ſon aube; & on l'auroit mis à nud, ſi on n'eût pas arrêté le peuple. Il avoit renouvellé ſon Appel avant que de recevoir le S. Viatique, & declaré qu'il avoit toujours regardé la Bulle *avec horreur*. MORIATUR *anima mea morte juſtorum!*

Num. XXIII. 10.

LET-

LETTRE DCCCCXC. 1736.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, sur les mêmes sujets.*

Le 11. *Janvier* 1736.

VOus demandez, Madame, que je sois cette année toujours semblable à moi-même. A Dieu ne plaise que vous soyez exaucée. Vous ne me connoissez que par des endroits qui ont rapport à la science qui enfle, & je suis vuide de la charité qui édifie. Voilà l'or qu'il faut demander pour moi. Sans la charité que me servira de prophetiser? J'aurois une foi capable de transporter les montagnes; & Jesus-Christ me dira: Je ne vous connois pas.

Je suis le dernier de mes freres en merite. Satan les crible. N'ai-je rien à craindre moi-même? Des hommes qui brilloient comme des étoiles, aujourd'hui couverts de taches qui deviennent pour nos ennemis un sujet de nous insulter! Qui l'auroit cru? Il n'y a pas un defenseur de la Bulle qui ne puisse signer la Consultation. Depuis quand les defenseurs de la verité ont-ils eu l'attention de mesurer leur langage sur celui de ses adversaires? La verité n'en souffre-t-elle point, quand on ne dit que ce que son ennemi est lui-même disposé à dire? Il n'y a pas d'apparence que l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris reveille les XXX. de leur assoupissement. Comment reprendre le terrain qu'ils ont abandonné? M. de Sens les a attaqués, & ils n'ont dit mot. Seront-ils plus disposés à parler aujourd'hui? Je n'ose me le promettre. Si l'Ecrit de M d'Etemare vous a satisfait, vous le serez, je crois, encore davantage des deux autres. Pour M. *** il ne trouve de beau que la Consultation. On dit que M. l'Archevêque de Paris lui a fait present de son Ordonnance, en le priant de lui en dire son sentiment. Tout ceci est bien humiliant: mais il faut remonter plus haut. Dieu nous frappe, parce que nous avons abusé de ses dons. Nous sommes punis en la personne de nos freres. Sont-ils plus coupables que nous? Je suis bien éloigné de le penser. Demandez pour moi, Madame, l'esprit de penitence, afin que mes pechés ne soient point un obstacle à la réunion des esprits. Quand Dieu nous aura chatiés, & qu'il nous aura montré qu'il n'a point besoin de nous, peut-être se laissera-t-il toucher, & reprendra-t-il ses premiers sentimens.

LETTRE DCCCCXCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les mêmes sujets, & sur un Arrêt du Conseil contre le Catechisme du Prelat.*

Le 11. *Janvier* 1736.

JE vous rends mille graces, mon très cher Seigneur, des vœux que vous voulez bien faire pour moi dans ce renouvellement d'année. Vous ne doutez pas que mes dispositions ne soient les mêmes pour vous. Que vos jours se prolongent pour la joie & la consolation de l'Eglise. Ses maux augmentent. Les divisions qui la dechirent, penetrent jusqu'aux Appellans. Vous avez fait effort pour réunir les esprits; mais nos pechés n'ont pas permis que vous ayez réussi. Humilions-nous: prosternons-nous devant le Seigneur, & demandons-lui d'arrêter la main de l'Ange qui nous frappe dans une partie si considerable de nous-mêmes.

L'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris n'a de force que contre la Consultation. Mais les Docteurs Consultans auront-ils la force d'y repondre? Ils ont mis entre les mains de leurs adversaires le glaive dont on les perce. Il leur sera difficile de le reprendre.

1736. J'attends, mon très cher Seigneur, ce que vous avez la bonté de me promettre. Vous reparerez le scandale de l'Ordonnance de M. de Vintimille. On m'écrit que les XXX. Consultans ne seront pas contens de vous. Ils ne doivent pas l'être de M. l'Archevêque de Paris. De qui donc le seront-ils?

L'Arrêt du Conseil contre votre Catechisme est la suite des entreprises continuelles de l'autorité royale sur l'autorité ecclesiastique. Le pretexte est le defaut de privilege. Le vrai motif est la doctrine. Vous donnez un Catechisme à votre Diocese. Quelques Curés vous font des Remontrances sur la doctrine de ce Catechisme. Si les Remontrances meritent votre censure, l'autorité royale peut venir à l'appui, & ordonner la suppression des Remontrances. Mais envelopper votre Catechisme avec les Remontrances, comme pouvant donner lieu de renouveller des disputes dangereuses, n'est-ce pas mettre la main à l'encensoir?

LETTRE DCCCCXCII.

A Madame de MAILLEBOIS *de S. Leon Religieuse du Calvaire. Il l'exhorte à lui écrire souvent.*

Le 11. *Janvier* 1736.

J'AI reçu, Madame ma chere cousine, les marques de votre souvenir. J'y suis & j'y serai toujours très sensible. Avez-vous besoin de me demander la permission de m'écrire? N'êtes-vous pas en droit de le faire par bien des titres? Faites-le donc, je vous en conjure, autant de fois que vous croirez que je pourrai vous être de quelque utilité. Je me rejouis avec vous dans le Seigneur de l'amour qu'il vous donne pour la cause que nous defendons, & pour l'état que vous avez embrassé. Qu'il vous donne & à votre chere Sœur la perseverance, qui seule merite d'être couronnée. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXCIII.

A Madame de COETQUEN. *Il s'humilie à la vue des jugemens de Dieu.*

Le 11. *Janvier* 1736.

TOUT ce qui me vient de votre part, Madame, est reçu avec avidité. On aime à se consoler avec des personnes dans lesquelles on est assuré de trouver les mêmes sentimens & les mêmes vues. Plus leur nombre diminue, plus il devient cher. Je ne puis assez benir Dieu de m'avoir épargné, dans un tems où il montre d'une maniere si sensible qu'il n'a besoin d'aucun de nous. Ce n'est pas nous en effet qui nous rendons utiles à l'Eglise: c'est lui qui nous rend propres à son œuvre quand il le veut; & nous voyons aujourd'hui qu'il ne nous y rend propres qu'autant de tems qu'il le veut. Je tremble quand je vois des hommes qui valent mieux que moi, devenus le jouet de nos ennemis. Qu'il est important dans ces jours de nuages que Dieu dirige toutes nos demarches! On croit s'éloigner de l'erreur: on le veut même sincerement; & l'on est surpris de se trouver avec les ennemis de la verité. On ne pense pas comme eux sur tous les points; mais on pense & on parle comme eux sur l'objet qui occupe maintenant tous les esprits. Que ce mêlange est triste! Fait-il plus d'honneur que celui que l'on a voulu éviter?

Toutes vos reflexions, Madame, sont pleines de religion. Priez beaucoup pour moi. Mes besoins sont infinis. Mon corps graces à Dieu est sain; ma santé est très bonne: mais mon ame est couverte d'ulceres. Que ne suis-je comme Job? Je vous souhaite & à toutes nos cheres filles un renouvellement de ferveur, pour être plus en état d'appaiser Dieu. Ses flots sont suspendus au-dessus de nous. Qui pourra en supporter le poids? Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXCIV. 1736.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire. Il lui parle de la mort de M. Croz, & de la diviſion des Appellans.*

Le 17. Janvier 1736.

VOus ne m'avez pas oublié, Mon Reverend Pere. Je ſuis bien perſuadé de la ſincerité des vœux que vous faites pour moi. Mes beſoins vous ſont connus. Ne ceſſez de demander tout ce qui me manque, pour marcher comme je le dois dans la voie du Seigneur.

Vous m'apprenez la mort d'un ami de la verité. Peut-être vous apprendrai-je celle de M. Croz. Il mourut le 7. de ce mois après avoir renouvellé ſon Appel, & declaré, avant que de recevoir le S. Viatique, qu'il avoit toujours regardé la Bulle *avec horreur*. Le peuple l'a honoré comme un Saint. Il auroit été mis à nud, ſi l'on avoit voulu ſatisfaire l'empreſſement de ceux qui vouloient avoir de ſes reliques: *Mirabilis Deus in ſanctis ſuis.* Pſ. LXVII. 36.

Je ne ſuis pas moins affligé que vous de la diviſion qui augmente chaque jour. Il faut cependant convenir que l'on ne trouve point dans les Ecrits des Appellans oppoſés à la Conſultation, l'aigreur & l'amertume que l'on remarque dans ceux de leurs adverſaires. L'Ecrit de M. Bourſier eſt plein de charité. J'en dis de même de ceux de M. le Gros & M. d'Etemare. Quand verrons-nous la paix dans l'Egliſe? Plus nos maux ſont grands, plus j'eſpere que le remede n'en eſt pas éloigné. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCXCV.

*A M. *** Curé de.... Il ſe rejouit de la grace que Dieu lui a faite.*

Le 17. Janvier 1736.

VOTRE Lettre, Monſieur, eſt une preuve que Dieu ne fait pas ſeulement des miracles ſur les corps: il en fait ſur les cœurs. Point de preventions que la grace ne detruiſe: point d'oppoſition à la verité qu'elle ne ſurmonte. Vous aviez fait des demarches vers l'erreur. Je me rejouis avec vous, Monſieur, de la miſericorde que Dieu vous fait de revenir ſur vos pas. Plus elle eſt rare, cette miſericorde, plus elle doit vous remplir de reconnoiſſance envers Dieu. Demeurez-lui fidele juſqu'à la fin. *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam.* Apoc. III. 11. En demandant à Dieu la perſeverance pour vous, demandez-la pour moi. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCCCXCVI.

*A M. *** Prêtre, ſur ſon adheſion à l'Appel.*

Le 17. Janvier 1736.

J'AI reçu, Monſieur, votre Lettre du 21. Octobre & l'Acte d'Appel qui y eſt joint. Il peut ſervir de modele pour tous les Eccleſiaſtiques qui ſont dans le cas où vous êtes. Vous n'avez rien omis. Vous dites tout ce que l'on doit dire, & vous le dites avec autant de lumiere que de religion. Je prie Dieu de vous affermir dans les diſpoſitions où vous êtes. Quand ſe reconciliera-t-il avec nous? Il faut qu'il y ait de grandes iniquités à punir dans l'Egliſe, puiſqu'il permet que les Miniſtres qui ſeroient le plus en état de la ſervir, ſoient interdits de leurs fonctions. Priez pour moi, Monſieur. Je ſuis, &c.

1736.

LETTRE DCCCCXCVII.

A M. le Cardinal Davia, *sur la Lettre du Prelat au Pape pour se plaindre du Decret de Sa Sainteté.*

Le 20. Janvier 1736.

J'Ai gardé long-tems le silence, Monseigneur. Une maladie que j'ai eue m'y a d'abord engagé. Dans la suite je voulois vous apprendre que j'avois écrit à M. . . . Enfin l'affaire est terminée; la Lettre envoyée. Si l'on pouvoit esperer quelque justice au tribunal devant lequel je plaide, personne n'est plus en droit que moi de l'exiger. Un tribunal payen feroit droit sur ma demande. Celui que je reclame ne m'écoutera seulement pas. J'en conclus que les maux de l'Eglise sont portés à leur comble. *Corruit in plateis veritas.* Qu'il est à craindre que des injustices si marquées, ne soient suivies d'un châtiment encore plus marqué! Dieu est lent à punir; mais la punition n'en sera que plus terrible. Quelque grande qu'elle soit, pourra-t-on dire qu'on ne l'a point meritée? Je suis avec bien du respect, &c.

Le Pape. Tom. 2 pag. 649.

Isaï. LIX. 14.

LETTRE DCCCCXCVIII.

*A M. ***, sur les demelés des Jesuites avec la Cour de Rome touchant les affaires de la Chine.*

Le 20. Janvier 1736.

J'Ai reçu, Monsieur, votre Lettre du 21. Decembre. Je suis très sensible aux vœux que vous faites pour moi. Je suis persuadé qu'ils partent d'un cœur sincere. Cela ne peut être autrement, quand on aime ses amis en Dieu, & pour Dieu.

Pensez-vous que les Jesuites se mettent en peine de l'affaire que l'on suscite à M. Mezzabarba? Ils sauront bien le tirer des mains du S. Office, & eux avec lui. Lisez, je vous prie, ce qui est dit dans Job de Leviathan. *Si quelqu'un l'attaque, ni l'épée, ni les dards, ni les cuirasses ne pourront subsister devant lui. Il meprisera le fer comme de la paille, & l'airain comme un bois pourri. L'archer le plus adroit ne le mettra point en fuite. Les pierres de la fronde sont pour lui de la paille seche. Le marteau n'est encore pour lui que de la paille legere, & il se rira des dards lancés contre lui... Il n'y a point de puissance sur la terre qui puisse lui être comparée, puisqu'il a été créé pour ne rien craindre. Il ne voit rien que de haut & de sublime. C'est lui qui est le Roi de tous les enfans d'orgueil.*

Job XLI. 17-25.

Quelle doit être la puissance de ces hommes, contre lesquels le Pape est obligé de prendre des precautions pour faire arriver ses Decrets à la Chine? Mais aura-t-il le pouvoir de les y faire executer? Il ne l'a pu jusqu'à present. *Justus es Domine, & rectum judicium tuum.* On traite les Evêques avec empire; & cette même Cour qui domine les Evêques, est dominée par de simples Religieux qui se mocquent de toutes les Bulles qui les condamnent. Tandis que l'on refuse d'autoriser des explications pour essayer de christianiser la Bulle *Unigenitus*, les Jesuites forcent un Legat du Pape à donner à la Bulle *Ex illa die* des explications en faveur de l'idolatrie. Quel contraste! On va faire le procès au Legat, dites-vous. Mais le fera-t-on aux Jesuites? Le Pape n'est point assez puissant pour cela. Il y a que Dieu qui puisse detruire ce Corps formidable. Il sait pourquoi il lui laisse aujourd'hui un si grand pouvoir. Jusqu'à ce que ses desseins de justice soient executés, les hommes auront beau manifester l'iniquité des Jesuites: cela n'empêchera pas qu'ils ne soient en honneur auprès de ceux-mêmes qui les connoissent le mieux.

Ps. CXVIII. 137.

En

En voilà aſſez pour aujourd'hui. Les deux Lettres de l'ami reſpectable ont été reçues. Celle qui eſt dans ce paquet, eſt pour lui. 1736.

Le Cardinal Davia.

LETTRE DCCCCXCIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de l'Inſtruction paſtorale de ce Prelat pour la defenſe du miracle de Seignelai.*

Le 6. Fevrier 1736.

J'Ai attendu juſqu'à preſent, mon très cher Seigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16. Janvier. Je voulois être en état de vous dire ce que je penſe de votre derniere Inſtruction paſtorale, que j'ai reçue par la poſte depuis quelques jours ſeulement. N'attribuez point le ſuccès qu'elle a eu aux circonſtances dans leſquelles elle a été publiée. En tout tems il auroit été le même. L'Ouvrage eſt excellent depuis le commencement juſqu'à la fin. Le miracle de Seignelai eſt prouvé, la Cour de Rome humiliée, & M. de Sens traité comme il le merite. La ſeconde partie de l'Inſtruction repond à tous les Decrets que la Cour de Rome a publiés, & qu'elle publiera contre nous. J'ai été extrêmement ſatisfait de cette ſeconde partie. Je defie que l'on puiſſe y repondre que par des injures. J'aime auſſi dans la troiſieme partie à vous voir prendre, comme ancien Evêque de la province, la preſidence au Concile provincial pour y juger M. l'Archevêque de Sens. Eſt-ce à ce Prelat à vous menacer de proceder contre vous? Le ton que vous avez pris eſt celui qui convient. Vous aviez, mon cher Seigneur, relevé trop foiblement la ſuppoſition de la Lettre attribuée à une partie de votre Clergé. Votre derniere Inſtruction repare tout. Elle eſt pleine de dignité & de force, comme elle eſt pleine de verité. C'eſt ce qui lui a attiré un applaudiſſement univerſel. Le peu que vous dites des convulſions eſt irreprehenſible. Dans les bornes que vous vous êtes preſcrites, vous n'aviez pas beſoin de vous expliquer davantage.

Voyez les Nouv. eccl. de 1736. pag. 33.

LETTRE M.

A M. de LUSTRAC, *ſur le choix qu'a fait de lui M. d'Auxerre pour prêcher dans ſa Cathedrale.*

Le 6. Fevrier 1736.

JE vous felicite, Monſieur, d'être choiſi de M. d'Auxerre pour prêcher dans ſa Cathedrale; & je felicite M. d'Auxerre du choix qu'il a fait de votre perſonne, pour annoncer à ſon peuple la verité, dans un tems où les hommes font leurs efforts pour l'étouffer. Si vous n'aviez que l'approbation des Jeſuites, vous ſeriez à plaindre. Elle prouve que, ſi vous prêchez avec une moderation qui plaît aux ennemis mêmes de la verité, la verité ne perd aucun de ſes droits dans votre bouche, & que vous êtes bien éloigné de la tenir captive. Je m'unis, Monſieur, au ſuccès que Dieu donne à vos travaux. Qu'il les beniſſe de plus en plus, & qu'il vous ſoutienne dans les traverſes que l'on vous ſuſcite à cauſe de ſon nom.

LETTRE MI.

A M. l'ancien Evêque de S. PAPOUL. *Il le felicite de ſon amour conſtant pour la verité, & de ſon goût pour la retraite.*

Le 7. Fevrier 1736.

QUE vous me faites plaiſir, Monſeigneur, de me donner de vos nouvelles! Je vois par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, que votre amour

1736. amour pour la verité augmente, loin de diminuer. Vous aimez la verité. Vous aimez ceux qui la defendent. De leur côté peuvent-ils ne pas vous aimer, vous que Dieu a choisi pour donner à l'Eglise un exemple d'humilité, qui a fait l'étonnement & la joie de ses enfans? Le goût perseverant que Dieu vous inspire pour la retraite, les consolations que vous y recevez, justifient de plus en plus votre demarche. Vous avez tout le tems, Monseigneur, de reflechir sur les maux de l'Eglise. Ils sont grands. Ils sont extrêmes. Plus vous les voyez de près, plus vous en êtes touché. Vos prieres n'en deviennent que plus ardentes pour demander à Dieu de les faire cesser. Quand dira-t-il à l'Ange exterminateur: *C'est assez; retenez votre main.* Ne m'oubliez pas, Monseigneur, dans vos prieres. J'y ai une grande confiance. Je suis, &c.

2. Reg. XXIV. 16.

LETTRE MII.

*Au Confrere *** de l'Oratoire. Il blâme sa resistance à un ordre de ses Superieurs, & approuve son zele contre les pieces de Theatre.*

Le 13. Fevrier 1736.

JE reponds bien tard, Monsieur, à la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je me veux du mal de l'avoir oublié. Je souhaite qu'il soit encore tems de reparer ma faute.

Le recit que vous me faites de la disposition où sont les esprits dans la maison que vous habitez, ne peut qu'affliger sensiblement. Cependant je ne crois pas que vous ayez pris le parti qu'il convenoit de prendre, lorsque vous êtes resté dans cette maison malgré les ordres des Superieurs. Mettez dans le cœur des particuliers les dispositions où vous êtes, que deviendra votre Congregation? Vous vivrez sans chef, sans dependance, sans subordination. Vous reclamez pour les regles, & les regles seront renversées. Il me paroit donc, Monsieur, que vous devez vous dire à vous-même, qu'il y a des maux aujourd'hui auxquels on ne peut remedier; & que le parti le plus sage est celui de souffrir avec patience, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de tout retablir. Votre Ecrit ne pourroit faire du bien, & peut-être fera-t-il beaucoup de mal. Puisque vous me demandez conseil, je crois que vous ne pouvez vous dispenser d'obéir à votre ordre. Ce n'est point une chose qui intereſſe votre conscience; & certainement vous la pouvez faire sans deplaire à Dieu.

Pour ce qui est de l'abus introduit dans votre College, où l'on fait servir la Chapelle à des representations de pieces de Theatre, je croyois que les Jesuites étoient les seuls qui fussent capables de profaner ainsi le temple du Seigneur. C'est une chose bien honteuse pour une Congregation aussi éclairée que la vôtre, de souffrir dans un de ses principaux Colleges une telle abomination. Le cas que vous me proposez seroit decidé par des payens. Les seules lumieres de la raison suffisent, pour montrer qu'il n'est pas permis de faire d'un lieu de prieres un lieu de divertissement. Des Prêtres & des Ministres de Jesus-Christ doivent-ils s'occuper à composer des Comedies, des Pastorales, des Tragedies, à les faire apprendre à leurs écoliers, & à les leur faire reciter en public? Est-il permis d'exposer aux yeux des personnes du sexe de toute une ville, de jeunes gens parés de tout ce qui peut exciter la concupiscence? Que de meurtres spirituels ne cause-t-on pas! Les Prêtres de l'Oratoire defendent d'aller aux spectacles: pourquoi en donnent-ils chez eux? Que les pieces soient châtiées, que l'on ne souffre pas que les Ecoliers changent l'habit de leur sexe, c'est un moindre mal; mais n'en reste-t-il point assez, pour que l'on se fasse un devoir d'y remedier? Je ne puis donc, Monsieur, qu'approuver tout ce que vous me dites à ce sujet. Votre zele sur ce point

point me paroit très juſte; & je ne crois pas que l'on puiſſe penſer autrement, quand on voudra rapprocher ces ſortes de ſpectacles des maximes de l'Evangile. 1736.

LETTRE MIII.

*A la Sœur *** Religieuſe de S. Benoît à Lyon. Il la fortifie contre la tentation.*

Le 19. Fevrier 1736.

EN repaſſant mes Lettres, ma très chere Sœur, j'en trouve une que vous m'avez écrite le 8. Novembre dernier. Je n'y ai point repondu. J'en ſuis bien affligé. Vous m'y appreniez l'enlevement de la Sœur de . . . Toujours de nouvelles perſecutions. Que Dieu ſoutienne cette chere fille. On n'a pu encore obtenir ce qu'elle deſire. Peut-être qu'en revenant ſouvent à la charge, on l'obtiendra. Pour vous, ma chere Sœur, preparez-vous au combat. Que votre lampe ſoit allumée. Pluſieurs ont laiſſé éteindre la leur. Elles croyoient avoir de l'huile ſuffiſamment, & elle a manqué. Quel malheur! Si celle de vos Sœurs dont vous m'annoncez la chute eſt de retour chez vous, comme je n'en doute pas, vous a-t-elle dit quelles ſont les erreurs qu'elle a abjurées, & les verités qu'elle a embraſſées? La pauvre fille croit aujourd'hui tout ce qu'elle croyoit, & rien de plus. Pourquoi donc cet appareil d'abjuration? Quelle momerie! Elle a reçu la Conſtitution comme regle de foi. La voilà bien éclairée ſur ſes anciens égaremens! Mais en lui faiſant accepter la Conſtitution comme regle de foi, on lui a fait prendre part à un jugement, dont des hommes pervers ſe ſervent tous les jours pour detruire la foi. Voilà ce que votre pauvre Sœur auroit du voir. Voyez-le pour elle, & dites-le vous ſouvent à vous-même; afin que lorſque le tems de la tentation ſera venu, vous ne vous laiſſiez pas entrainer avec les prevaricatrices.

LETTRE MIV.

*A M. *** ſur l'exil d'une mere de famille.*

Le 19. Fevrier 1736.

QUE votre chere exilée, Monſieur, vienne dans mon Dioceſe. Je tâcherai de lui faire l'accueil qu'elle merite. Faut-il s'affliger, faut-il ſe rejouir de l'exil que ſon attachement à la verité lui procure? Affligeons-nous pour le mari, à qui l'on enleve une épouſe digne de toute ſa tendreſſe. Affligeons-nous encore davantage pour les enfans, auxquels on ôte une mere qui mettoit toute ſon application à les élever chretiennement. Mais rejouiſſons-nous du courage que Dieu donne à une femme, de renoncer à ce qu'elle a de plus cher au monde, plutôt que de trahir la verité. Elle eſt heureuſe de ne deplaîre aux hommes que parce qu'elle aime plus Dieu que les hommes. Dieu lui rendra dès cette vie au centuple ce qu'elle quitte pour lui. Il a ſoin du moindre des oiſeaux. La nourriture ne lui manquera pas.

LETTRE MV.

A M. l'Abbé de BECHERAND. *Il lui demande le ſecours de ſes prieres.*

Le 20. Fevrier 1736.

QU'IL y a loin, Monſieur, de la place que j'occupe, à celle que vous me ſouhaitez! Comme S. Polycarpe je ſuis noirci par les calomnies de ceux qui ſont *la Synagogue de Satan*: mais quelle difference entre l'Evêque de Smyrne & l'Evêque de Montpellier! Jeſus-Chriſt dit à l'Evêque de Smyrne: Vous

1736. êtes riche; & à moi: Vous êtes pauvre, vous êtes nud. Qui me donnera des vêtemens pour me couvrir! Demandez-les à celui qui les donne, & qui comble de biens ceux qui ont faim. Quelle obligation ne vous aurai-je pas, Monſieur, ſi vous m'obtenez ces vêtemens pretieux! Criez, criez juſqu'à ce que vous ſoyez exaucé.

J'ai ſu que l'on vous a fait paſſer en Angleterre, tandis que vous étiez bien tranquille dans votre retraite. Toutes ces fables montrent l'embarras que vous cauſez aux ennemis des miracles. Je vous prie de m'envoyer inceſſamment une Lettre, qui contienne le deſaveu de tout ce que M. l'Archevêque de Sens a écrit à votre ſujet, qui ne ſe trouve pas conforme à la verité. Je ſuis, Monſieur, avec tous les ſentimens de tendreſſe que vous me connoiſſez pour vous, &c.

LETTRE MVI.

A un Benedictin. Il applaudit à ſon zele.

Le 20. *Fevrier* 1736.

ON va publier la paix, Mon Reverend Pere, & vous faites encore des enrolemens. Vous avez grande raiſon. Les ſoldats que vous enrolez, doïvent ſervir dans une milice bien differente de celle qui eſt deſtinée à combattre contre les ennemis de l'Etat. L'Egliſe eſt toujours troublée. Des ennemis puiſſans veulent lui enlever le depôt ſacré des verités que Jeſus-Chriſt lui a enſeignées. Repouſſons leurs efforts. Combattons ſans relâche pour la conſervation des dogmes que l'on veut detruire. Demandons à Jeſus-Chriſt de nouveaux ſoldats, pour remplacer ceux qui meurent ou qui deſertent. C'eſt lui qui les forme. Je ne puis qu'applaudir à votre zele. Je prie Dieu d'y donner une benediction abondante. Je ſuis, &c.

LETTRE MVII.

A deux Chanoines reguliers, ſur deux Actes qu'ils avoient addreſſés au Prelat.

Le 20. *Fevrier* 1736.

J'AI reçu avec bien de la joie, mes Reverends Peres, les deux Actes que vous m'avez envoyés. L'eſprit de Dieu qui vous a portés à les faire, vous a mis dans le cœur le regret des fautes que vous avez commiſes en trahiſſant la verité. Plus vous vous reconnoiſſez coupables, plus vous avez lieu d'eſperer que votre
2. Reg. XII. 13. peché eſt deja pardonné. *Dominus tranſtulit peccatum tuum.* Je le prie de vous donner avec la remiſſion de vos fautes, le courage dont vous avez beſoin pour defendre la verité, & toute verité, juſqu'au dernier ſoupir. Tout l'effort de nos ennemis tombe aujourd'hui ſur les miracles. Plus ils travaillent à les étouffer, plus il faut élever la voix pour les publier. J'ai lu avec plaiſir dans un des deux Actes le temoignage en faveur des miracles: j'aurois ſouhaité de le trouver dans l'autre. C'eſt aujourd'hui le ſigne du ralliement parmi les Appellans. Il ne faut pas l'oublier. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MVIII.

1736.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il applaudit au deſſein qu'a le Prelat de reprimer les excès de M. Debonnaire, & lui temoigne ſa peine ſur une Lettre de M. ****

Le 29. Fevrier 1736.

JE n'ai point encore repondu, Monſeigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7. Janvier. Je ne puis aſſez vous remercier de tous les vœux que vous faites pour moi. Vous ſavez combien mon cœur vous eſt tendrement & reſpectueuſement attaché. Je prie le Seigneur de vous combler de ſes miſericordes, & de vous laiſſer encore avec nous ſur la terre, quoiqu'il fût plus avantageux pour vous de mourir & d'être avec Jeſus-Chriſt.

Je ne puis qu'applaudir au deſſein que vous avez de repouſſer les nouveautés & les excès de M. Debonnaire. Il eſt bien étrange qu'il ſe trouve des Appellans qui deſirent que l'on ſe taiſe où il y a tant de raiſons de parler.

Je n'ai pas été plus content que vous, Monſeigneur, de la Lettre que m'a écrit M. *** Vous m'apprenez qu'il vous en a envoyé une copie. Il auroit mieux fait de demeurer dans le ſilence. Les raiſons qu'il apporte pour juſtifier celui qu'a gardé ſur les miracles la Conſultation des XXX. m'ont paru pitoyables. Les reflexions que vous faites pour en montrer la foibleſſe, ſont très juſtes. Je ne comprends pas comment un homme auſſi ſenſé que M. *** me vient dire, qu'on ne pouvoit parler poſitivement des miracles dans la Conſultation; qu'il auroit fallu être en état de les prouver; & que la Conſultation n'étoit pas le lieu d'examiner les miracles. Je ne me retracte point de ce que je lui ai écrit, que les miracles au-contraire devoient faire le fondement de la Conſultation. La grande difficulté ſur les convulſions, c'eſt leur origine ſur le tombeau illuſtré par un très grand nombre de miracles. Decider ſans parler des miracles, c'eſt decider ſans ſavoir l'état de la queſtion.

LETTRE MIX.

A un Benedictin. Il lui marque à quelles conditions on peut élire un Conventuel pour la Diete.

Le 6. Mars 1736.

VOus me propoſez, Mon Reverend Pere, quatre queſtions qui concernent la maniere dont on doit ſe conduire dans vos maiſons pour la deputation au Chapitre general.

Il me paroit que l'on ne peut pas ſe diſpenſer d'élire un Conventuel pour la Diete provinciale; mais vous devez auparavant dreſſer une proteſtation en bonne forme, dans laquelle vous declarerez 1. que ce que vous faites eſt uniquement pour empêcher le renverſement total de la Congregation; & que vous êtes très éloignés de valider ni directement ni indirectement, ce qui s'eſt paſſé contre toutes regles dans le pretendu Chapitre general de 1733. 2. que ſelon les regles les Superieurs devroient prendre leur rang de profeſſion dans l'Aſſemblée particuliere où le Conventuel ſera élu; 3. que les deputés au Chapitre general devroient être choiſis indifferemment parmi tous les membres de la Diete provinciale; 4. que ſi vous êtes forcés d'en uſer autrement, vous tolerez ce mal pour en éviter un plus grand; mais que vous vous oppoſerez toujours à ce que l'on puiſſe prendre Acte de la demarche que vous faites pour autoriſer le Chapitre de 1733. & tout ce qui l'a ſuivi.

1736.

LETTRE MX.

*A la Sœur ***. Il l'exhorte à retracter l'acceptation qu'elle a faite de la Bulle, & refute les raisonnemens par où on veut l'en empêcher.*

Le 8. Mars 1736.

L'Expose' que vous me faites de votre état, ma très chere Fille, me touche & me remplit de compassion pour vous. Quelle cruauté de s'être servi de l'accablement où vous reduisoit une longue maladie, pour vous faire signer ce que votre cœur desavouoit, & ce que votre bouche même detestoit! On savoit que vous agissiez contre votre conscience. Vous le disiez, & on ne laissoit pas d'exiger de vous la signature de la Bulle *Unigenitus*. Dans de pareilles circonstances on n'auroit pu sans crime exiger de vous la signature de l'Évangile même. Combien est-on plus criminel de vous avoir fait rejetter l'Evangile en acceptant la Bulle? Nous ne dominons point sur votre foi, dit l'Apôtre. Et voilà des hommes qui comptent parmi leurs meilleures actions, de dominer sur la vôtre. Quelle confiance meritent ceux qui vous traitent si tyranniquement? Reconnoissez-les par leurs fruits. Autant de tems que vous êtes demeurée fidele, vous avez été dans la paix. Vous l'avez perdue, depuis que vous avez écouté la voix de l'enchanteur. Voulez-vous la recouvrer? Reprenez vos premiers sentimens. Unissez-vous à celles de vos Sœurs qui sont demeurées fermes. Temoignez par vos paroles & par vos actions, que vous êtes affligée amerement de votre chute. Ecrivez-moi pour retracter entre mes mains la malheureuse signature que vous avez eu la foiblesse de donner. Donnez-moi pouvoir de faire usage de votre retractation, lorsque je le jugerai convenable pour le bien de l'Eglise. En attendant, pleurez & gemissez. Et s'il se trouvoit une occasion où l'on exigeât de vous quelque nouveau temoignage en faveur de la Bulle, ou qui y auroit trait, refusez-le constamment. Voilà, ma chere Fille, ce que vous devez faire dans l'état de foiblesse où vous êtes.

Les éclaircissemens que vous me demandez se trouvent par tout, & il est aisé de vous les donner. Je suis plus attaché à la doctrine du Catechisme de mon Diocese, que ceux qui veulent s'en prevaloir contre moi. Je reconnois l'Eglise de Rome pour centre de l'unité ecclesiastique, le S. Siege pour le premier siege de l'Eglise, & le Pape pour le premier Vicaire de Jesus-Christ. Si je n'étois pas attaché sincerement à l'Eglise, souffrirois-je tous les mauvais traitemens que je reçois de la Cour de Rome? Plus on fait effort pour s'éloigner de moi, plus je temoigne d'ardeur pour resserrer les liens qui m'unissent à l'Eglise. On me traite de rebelle à ses decisions. Je demande quel est le dogme de foi clair & distinct dont je ne fasse pas profession avec elle. Depuis vingt ans que j'en fais le defi, personne n'a pu le remplir.

Si nous soutenions des dogmes pervers, se feroit-on contenté d'interdire de ses fonctions M. l'Evêque de Senez? Il assiste aux prieres publiques. Il entend la Messe. Il reçoit les sacremens. En use-t-on ainsi à l'égard des membres que l'Eglise a retranchés de son sein?

Qu'a-t-on exigé de vous, ma Fille, quand on vous a fait accepter la Bulle? Avez-vous commencé à croire quelque article de foi que vous ne crussiez pas auparavant? Je crois, me direz-vous, tout ce que je croyois, & rien de plus. Vous n'erriez donc pas dans la foi. Et si votre foi étoit pure, pourquoi vous a-t-on tourmentée?

On vous dit que l'Eglise ne peut tomber dans l'erreur. Qui en doute? Qu'on est obligé d'écouter l'Eglise dispersée comme l'Eglise assemblée. Mais que dit l'E-

l'Egliſe diſperſée? Qu'il y a de mauvais ſens dans les 101. propoſitions, & que les qualifications de la Bulle tombent ſur ces mauvais ſens. Eſt-ce là le langage de l'Egliſe? Quand l'Egliſe parle, elle parle avec clarté. Comme elle porte ſa foi toute formée dans ſon cœur, elle l'énonce ſans ambiguité. Faites un acte de foi ſur le mauvais ſens de chacune des propoſitions. Vous n'en viendrez jamais à bout. Eh! Comment pourriez-vous decouvrir le ſens que le Pape a condamné dans les 101. propoſitions? M. le Cardinal de Biſſy aſſure que les Evêques ne le ſavent pas. 1736.

On vous trompe, ma Fille, quand on vous dit que les qualifications de la Bulle tombent ſur de mauvais ſens. La Bulle n'a été demandée, & elle n'a été accordée que pour ériger en dogme de foi la doctrine Pelagienne des Jeſuites. Voilà pourquoi on n'a pas voulu ſouffrir que le Pape Benoît XIII. autoriſât les XII. Articles, quoiqu'il eût donné parole de le faire. Le Cardinal de Noailles qui les demandoit, vouloit par ce moyen ne faire tomber la condamnation des 101. propoſitions que ſur de mauvais ſens. Mais les Jeſuites formerent une telle cabale que le projet des XII. Articles échoua. Ils les firent condamner en France par M. l'Evêque de Saintes & par M. l'Evêque de Marſeille; & d'autres Prelats écrivirent à Rome que, ſi le Pape autoriſoit ces Articles, ils mettroient l'Egliſe & l'Etat en combuſtion. C'eſt donc à la ſaine doctrine que l'on en veut. C'eſt elle que l'on cherche à detruire.

Vous vous imaginez que les Evêques acceptans ſont unis entre eux. Ils le ſont dans les mots, mais non pas dans les choſes. Tel qui dit, Je reçois la Bulle, croit de cœur & confeſſe de bouche la doctrine des XII. Articles; & dès là même il n'eſt plus d'accord avec M. l'Evêque de Saintes & M. l'Evêque de Marſeille, qui condamnent cette doctrine orthodoxe. En recevant les XII. Articles que Benoît XIII. recevoit, j'étois plus uni à ce Pape que M. de Saintes & M. de Marſeille. Ceux-ci ne lui étoient unis que dans le ſon de quelques paroles; & moi je lui étois uni dans la creance des mêmes dogmes.

L'Egliſe *tomberoit en ruine, & ſon état ſeroit interrompu*, ſi tous les Paſteurs ſe réuniſſoient à condamner la doctrine des XII. Articles, & à ériger en dogme de foi la doctrine des Jeſuites. Mais cela n'eſt point arrivé, & nous avons la parole de Dieu pour garant que cela n'arrivera pas.

J'admire que l'on veuille ſe ſervir du Catechiſme de mon Dioceſe, pour prouver que je m'écarte de la verité. C'eſt pour conſerver la doctrine de mon Catechiſme que je ſuis Appellant. Il n'y a que quelques années que j'ai condamné par une Ordonnance l'Edition Latine de ce Catechiſme, que les Moliniſtes avoient corrompue. Ont-ils oſé reclamer contre?

Ne vous laiſſez donc point troubler, ma chere Fille. Apprenez à ne pas confondre la voix diſcordante d'une multitude de Paſteurs, avec la voix de l'Egliſe qui n'a qu'une ſeule foi, qu'un ſeul langage, & qui ne laiſſe point ſes enfans indecis ſur le ſens de ſes deciſions. La Bulle *Unigenitus* n'a jamais été & ne ſera jamais une deciſion de l'Egliſe. Encore aujourd'hui nos Magiſtrats ſoutiennent en Parlement, que la Bulle eſt de nature à ne pouvoir devenir regle de foi, quand on ne conſidereroit que la forme dans laquelle elle a été publiée. Ce n'eſt point ſe ſeparer que de ne pas la recevoir. C'eſt s'unir à l'Egliſe preſente & à l'Egliſe de tous les ſiecles, dont les temoignages reclament continuellement contre cette horrible piece. La violence l'a introduite en France: la violence l'y ſoutient. Otez-lui les appuis humains, & ſa chute eſt certaine. Elle n'eſt donc pas l'ouvrage de Dieu, mais l'ouvrage des hommes. Vous le ſentez au fond de votre cœur. Qu'on vous laiſſe libre, balanceriez-vous un inſtant à la rejetter? Votre diſpoſition eſt celle d'une infinité d'autres. Et l'on appelle cela une acceptation! Rentrez en vous-mê-

1736. me, ma cheré Fille. Revenez ſur vos pas. Je prie Dieu de vous en donner le courage, & de vous faire reparer par un promt retour la faute dans laquelle vous avez eu le malheur de tomber. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MXI.

*A la Sœur. *** Il lui reproche vivement ſa faute.*

Le 9. Mars 1736.

VOus avez éprouvé, ma très chere Sœur, ce que peut l'homme laiſſé à lui-même. Votre chute eſt effroyable. Vous ne pouvez aſſez repandre de larmes pour l'expier. Les choſes ſaintes ſont pour les ſaints. Que les chiens ſe retirent. Faites-vous l'application de ces paroles. Votre vie ne ſera pas trop longue pour appaiſer Dieu. Il y a beaucoup de legereté dans votre conduite. Condamnez-vous au ſilence. Vous ne pouvez le garder trop long-tems, après avoir fait de votre langue un abus ſi criminel. Je ſuis, &c.

LETTRE MXII.

*Au Pere *** Auguſtin. Il lui parle de M. de Senez, & de l'utilité des nouveaux Breviaires.*

Le 9. Mars 1736.

IL y a deja du tems, Mon Reverend Pere, que je ſuis retabli de la maladie que j'eus l'automne derniere. Je vous ſuis très obligé de la part que vous y avez priſe. Demandez à Dieu que je n'abuſe pas de la ſanté qu'il m'a donnée, & que je lui ſois fidele juſqu'à la fin.

Je ſuis bien aiſe d'apprendre que vous ſoyez en commerce de Lettres avec M. l'Evêque de Senez. A l'âge de quatre-vingts dix ans il a le bon ſens & la preſence d'eſprit d'un homme de quarante ans. Le trait que vous me rapportez de votre Archidiacre, me montre combien on a raiſon de donner aujourd'hui de nouveaux Breviaires. On y fait un grand uſage de l'Ecriture ſainte. Par ce moyen les Eccleſiaſtiques qui ne la liſent jamais, en liront au moins une partie pendant l'année. Toutes les fois que je reçois de vos Lettres, je ſuis ſurpris comment on vous laiſſe en place. Continuez, Mon Reverend Pere, à aimer la verité plus que toutes choſes. Si vous avez le bonheur de devenir captif pour elle, elle vous fera jouir éternellement de la liberté des enfans de Dieu. Je ſuis, &c.

LETTRE MXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Breviaire de Paris, des Remontrances du Parlement, & des bruits d'un nouvel accommodement.*

Le 9. Mars 1736.

LEs mets de carême, mon très cher Seigneur, m'ont cauſé auſſi des maux d'eſtomach. Nous voici à la mi-carême. Je prie Dieu de me faire la grace de l'achever.

On me dit beaucoup de bien du Breviaire de Paris. Si mon Chapitre me le demande, je l'adopterai pour mon Dioceſe. La verité ne peut être ſans temoignage dans l'Egliſe. Un homme d'eſprit de cette ville compare M. l'Archevêque de Paris au Prophete Balaam, qui étoit loué pour maudire, & que Dieu força de benir le peuple d'Iſrael.

J'ai grande envie de voir les Remontrances du Parlement. Il paroit que nous n'attendrons pas long tems. La matiere eſt delicate, & je ſouhaite que l'on ne donne aucune atteinte aux droits des Evêques. On

On parle d'un nouveau projet d'accommodement. Ce ſera, dit-on, un Bref explicatif. M. le Cardinal de Fleury veut donner la paix à l'Egliſe après l'avoir donnée à l'Europe. Mais qui entrera dans le nouveau projet ? Tout accommodement qui aura pour fin l'acceptation de la Bulle, peut-il donner la paix? Peut-être ſe flate-t-on que la diviſion que les convulſions ont miſe parmi les Appellans, fera entrer les Anticonvulſionniſtes dans l'accommodement. S'il y en avoit qui y entraſſent, je regarderois cette demarche comme la punition de leur dechainement contre leurs freres, & de leur indifference pour les miracles. 1736.

LETTRE MXIV.

A un Benedictin, ſur l'obligation de proteſter contre le dernier Brigandage en deputant aux Dietes.

Le 12. *Mars* 1736.

ON me fait parler, Mon Reverend Pere. Jamais il ne m'eſt venu dans l'eſprit de blâmer les proteſtations contre le pretendu Chapitre de 1733. J'approuve les anciennes & les nouvelles. Vous ne ſauriez temoigner en trop de manieres l'oppoſition que vous avez à un Chapitre, où toutes les regles ont été renverſées. Je conſeille aux Religieux qui m'écrivent, de renouveller les proteſtations en deputant aux Dietes provinciales qui vont ſe tenir. C'eſt la moindre choſe que l'on puiſſe faire. Prenez vos meſures pour empêcher que les deputations ne ſoient regardées comme donnant quelque autorité au dernier Chapitre & à tout ce qui en eſt émané.

LETTRE MXV.

*A M.***. Il s'excuſe de ſon ſilence, & lui parle des bruits d'un accommodement.*

Le 14. *Mars* 1736.

IL y a, Monſieur, des choſes vraies qui ne ſont pas vraiſemblables. En voici une de cette eſpece: c'eſt que dans l'intervalle depuis la datte de ma derniere Lettre (dont je ne me ſouviens plus) juſqu'aujourd'hui, je vous ai écrit deux ou trois fois en differens tems; & quoique ces Lettres euſſent acquis quatre ou cinq pages d'écriture, n'ayant cependant pas eu le tems d'y mettre tout ce que j'avois à vous dire, j'ai pris le parti de les jetter au feu plutôt que de vous les envoyer imparfaites. Joignez à cela cinquante ou ſoixante ordinaires que j'ai eu grande envie de le faire. Tout cela mis enſemble vous fera voir que je ne vous oublie pas, & que je ne ſuis pas ſi horriblement pareſſeux que vous vous l'imaginez. Il eſt vrai que rien ne contribue tant à la pareſſe que les douleurs. J'ai été incommodé de violens maux de reins & d'eſtomach pendant plus d'un mois, & il n'y a que trois ou quatre jours que j'en ſuis ſoulagé. Je ne ſuis jamais ſans maux de reins, mais non pas de la violence de ceux que j'ai reſſentis en dernier lieu. Ils ſont tels cependant que je ne ſaurois écrire plus d'une page de ſuite, après quoi il faut que je me repoſe. Voilà bien des excuſes de mon long ſilence. Quoiqu'elles ſoient toutes vraies, je ne vous les donne pourtant pas pour bonnes. J'ai honte de mes infames procedés avec vous. J'en ai une veritable & ſincere contrition, & ſi Dieu m'en fait la grace je m'en corrigerai: mais à mon âge on a bien de la peine à ſe corriger des vieilles habitudes, quelque mauvaiſes qu'elles ſoient.

J'ai toujours regardé les projets de la paix de l'Egliſe comme un renouvellement de perſecution. Car enfin quelque accommodement qu'on propoſe, ce ne

1736. ne ſera jamais autre choſe que celui de 1720. en maſcarade. Ce ſeront toujours des Mandemens qui finiront par dire : *A ces cauſes je reçois la Bulle: je condamne les* 101. *propoſitions*, &c. Juſqu'ici je n'ai oui parler de rien. On ne m'a rien propoſé, ni directement ni par voie detournée. Je n'ai point oui dire non plus qu'on ait fait faire aucune propoſition à M. d'Auxerre. Du reſte je m'en rapporte à la divine providence. C'eſt la cauſe de Dieu: il la ſaura bien defendre. Il l'a ſi bien fait juſqu'ici, que je n'ai aucune inquietude pour la ſuite. . .

Vous aimeriez, je crois, bien autant que j'euſſe été encore trois mois & demi ſans vous écrire, & que j'euſſe fait une Lettre plus courte. Hé bien! Je ne vous en dirai donc pas davantage pour aujourd'hui.

LETTRE MXVI.

A M. l'Evêque de Babylone. *Il lui parle des affaires de l'Egliſe de Hollande, de l'Ordonnance de M. Vintimille contre les miracles, & des bruits d'un Accommodement.*

Le 19. *Mars* 1736.

J'Ai reçu, Monſeigneur, la piece que vous m'avez fait l'honneur de m'adreſſer. Je l'ai lue avec une extrême ſatisfaction. Les droits de l'Egliſe d'Utrecht y ſont établis de la maniere la plus claire: les abus & nullités du Bref du 17. Fevrier 1735. mis dans un ſi grand jour, qu'il faut être aveugle pour n'en être pas frappé. M. l'Archevêque d'Utrecht ſe defend avec beaucoup de force, & ne s'écarte en rien du reſpect qui eſt du au ſouverain Pontife. Quel ſiecle que celui dans lequel nous vivons ! On emploie les anathêmes de l'Egliſe contre ſes membres les plus chers, & l'on fait conſiſter la Religion à perſecuter ceux qui defendent avec plus de zele & de ſuccès la Religion.

Je n'ai point, Monſeigneur, encore été conſulté ſur l'affaire que vous m'indiquez. Je recevrai avec bien de la reconnoiſſance les éclairciſſemens que vous voulez bien me promettre. Vous voyez les choſes de plus près que moi, & vous êtes plus en état de juger s'il eſt convenable de faire ce que l'on deſire.

Vous avez lu maintenant l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris contre les miracles. Vous y avez trouvé tout ce que l'on vous en a dit, & peut-être au-delà. L'étrange guerre que celle que l'on fait à Dieu ! Plus on crie contre les miracles, plus nous devons élever notre voix pour les defendre. Je me rejouis, Monſeigneur, de ce que la terre que vous habitez eſt temoin des merveilles que Dieu opere parmi nous. Une ſeule choſe m'afflige ſenſiblement: c'eſt la diviſion que l'évenement des convulſions a cauſée parmi les Appellans. Il y a bien de la chaleur dans ceux de nos amis qui ne veulent admettre aucun diſcernement, & qui condamnent tout.

On parle d'un nouveau projet d'accommodement pour l'affaire de la Bulle. Il aura, dit-on, pour fondement un Bref explicatif. Je m'imagine que l'on veut profiter de la diviſion qui eſt parmi les Appellans pour en faire tomber une partie.

Je ſuis bien affligé, Monſeigneur, de vos infirmités. L'Egliſe a plus beſoin que jamais d'Evêques qui ſoient remplis de votre eſprit. Continuez, je vous ſupplie, vous & les pieux ſolitaires avec leſquels vous êtes, de repreſenter à Dieu mes beſoins. J'ai une grande confiance dans vos prieres. Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

LETTRE MXVII. 1736.

*A M.*** Chanoine à. . . au ſujet des Ecrits de M. Debonnaire & de ſes menaces.*

Le 4. Avril 1736.

JE vous ſuis bien redevable, Monſieur, de l'avis que vous me donnez. Il y a long-tems que M. Debonnaire Auteur des *Examens* me menace de ſa colere. C'eſt un ennemi peu redoutable. Il voudroit faire oublier ſes excès, en attaquant les Theologiens qu'on appelle Figuriſtes. Je ne prendrai pas le change. S'il y a dans quelque Ecrit de ces derniers des choſes reprehenſibles, je n'en pourſuivrai pas moins les erreurs & les impietés de leur denonciateur. On m'a envoyé quelques extraits d'un Livre qu'il vient de donner au public, intitulé *Semaines évangeliques*. Il y parle comme un vrai Tolerant. On m'a écrit que le Cenſeur du ſecond Tome de ce Livre a retiré ſon approbation. M. Debonnaire n'eſt ſi irrité contre M. Poncet, que parce que celui-ci a devoilé mieux que perſonne les dogmes pernicieux de l'Auteur des *Examens*. Les Lettres qu'il m'a écrites & à M. de Senez, acheveront de le decrier dans l'eſprit de tous ceux qui ont quelque reſpect pour la verité. Je ne connois point d'Appellant qui veuille ſe rendre ſon apologiſte. S'il s'en trouve quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaiſe, dès là même je ceſſerai de le regarder comme Appellant. Je ne puis cependant, Monſieur, que vous ſavoir gré du deſir que vous auriez d'arrêter l'impreſſion des Lettres en queſtion, ſi la choſe dependoit de vous. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je ſuis, &c.

LETTRE MXVIII.

A Madame de. . . Il deplore avec elle la diviſion des Appellans, & lui parle de pluſieurs Ouvrages.

Le 4. Avril 1736.

VOus conſentez, Madame, de recevoir un petit coup de ma houlette. Je ſuis tenté d'aller plus loin. Les louanges que vous me donnez meritent une correction ſevere. Je ne puis vous paſſer un endroit de votre Lettre, qui en bonne Theologie ſeroit regardé comme un blaſphême. Toutes les fois que vous me ferez l'honneur de m'écrire, ſouvenez-vous que je ſuis un pecheur.

Vous vous affligez, Madame, avec grande raiſon de la diviſion qui regne parmi les defenſeurs de la verité. Je ne puis qu'en apprehender les ſuites. Dieu ſait juſqu'à quel point il a reſolu de permettre que le ſcandale monte. Lui ſeul peut nous ſauver, & il veut que la victoire ne paroiſſe venir que de ſon bras ſeul.

Vous me reprochez mon ſilence. J'eſpere qu'il ne durera pas toujours. J'ai été bien content de l'Ouvrage de M. d'Auxerre. Je n'ai point encore reçu celui que M. de Troyes vient de publier.

En me parlant de ma Lettre au Pape, vous ne me dites point, Madame, ſi vous l'avez reçue de ma part. On m'a écrit qu'on vous l'enverroit, & on m'a aſſuré qu'on vous avoit envoyé ci-devant ma Lettre paſtorale ſur le miracle de la Verune. Si vous n'avez rien reçu, il faut que l'on ait égaré votre adreſſe, & que l'on ait porté ailleurs le paquet. Ayez la bonté de me donner encore une fois cette adreſſe, afin que vous ſoyez ſervie exactement à l'avenir. Je ſuis, &c.

1736.

LETTRE MXIX.

*A la Sœur *** Religieuſe. Il benit Dieu de ce qu'elle reconnoit ſa faute.*

Le 4. Avril 1736.

JE benis Dieu, ma très chere Fille, de la grace qu'il vous a faite. Je le prie inſtamment de vous donner tout le courage dont vous avez beſoin, pour lui être fidele juſqu'à la fin. Mon intention n'a jamais été de vous expoſer à une nouvelle tentation. Soyez tranquille ſur ce que vous m'avez envoyé. Mais de votre côté ne faites rien qui puiſſe donner lieu de croire que vous perſiſtez dans la faute que vous avez commiſe. La perſonne qui a contribué à vous ſeduire, voudroit maintenant ſe perſuader à elle-même qu'elle vous a laiſſée dans une pleine liberté. C'eſt qu'elle a connu la verité, & que ſa conſcience lui fait encore des reproches aſſez vifs, pour ne vouloir pas paſſer pour ſeductrice. Ecoutez ce langage, ma très chere Fille. Il vous apprend que la demarche qu'on vous a fait faire eſt ſi reprehenſible, qu'on ne veut pas paſſer pour vous l'avoir ſuggerée. Que Jeſus-Chriſt qui a donné la paix à ſes diſciples après ſa reſurrection, vous la donne après vous avoir relevée de votre chute. Je ſuis dans la charité de ce divin Paſteur entierement à vous.

LETTRE MXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur la mort de M. Croz, & ſur les bruits d'un accommodement.*

Le 4. Avril 1736.

CE ſont apparemment les Nouvelles eccleſiaſtiques, mon très cher Seigneur, qui vous ont appris la mort de M. Croz. Il avoit édifié pendant quarante ans ma maiſon & mon Dioceſe. Je reçois avec bien de la reconnoiſſance les marques de votre ſouvenir en cette occaſion. J'ai fait une vraie perte. Je ne me conſole que par la confiance que ce ſaint Prêtre prie pour moi devant le thrône de l'Agneau.

Le bruit qui court ſur vous & ſur moi eſt venu juſqu'ici. Il eſt repandu par tout. Je n'y vois aucun fondement. On connoit nos diſpoſitions. On nous a mis à l'épreuve plus d'une fois. Peut-on imaginer un accommodement, quel qu'il puiſſe être, qui ſe termineroit par une acceptation de la Bulle? Je vous ſouhaite, mon très cher Seigneur, une paix plus ſolide que celle que l'on ſe propoſe de donner à l'Egliſe. Je ne veux de paix que celle qui met en état de manger la pâque avec les azymes de la ſincerité & de la verité.

LETTRE MXXI.

*Au Pere*** Prêtre de l'Oratoire, ſur ſon élevation à la Prêtriſe.*

Le 22. Avril 1736.

VOTRE Lettre, mon très cher Fils, m'a rempli de conſolation. Plus vous êtes penetré de votre indignité, plus j'ai lieu de croire que vous n'avez pas reçu en vain la grace de Dieu. Vous ſentez la peſanteur du fardeau qui vient de vous être impoſé. Vous aurez donc recours à celui qui peut ſeul donner de le porter. Faites de la priere votre premiere occupation. C'eſt la charité qui prie, & c'eſt la priere qui entretient la charité dans le cœur. Si vous êtes homme de priere, vous trouverez dans ce ſaint exercice de quoi reparer les pertes

que

que l'étude des belles lettres ne manque gueres de causer. *Scientia inflat; caritas vero ædificat.* 1736. 1. Cor. VIII.

Je sai que dans votre Congregation on recommande la lecture de l'Ecriture sainte. Votre état de Prêtre exige de vous que vous vous y appliquiez avec une nouvelle ardeur. Vous trouverez plus de sagesse dans une page de l'Evangile que dans tous les Livres du paganisme. *Disce ubi sit prudentia, ubi sit virtus, ubi sit intellectus; ut scias simul, ubi sit longitudo vitæ & victus, ubi sit lumen oculorum & pax.* Baruch III. 14.

La grace que vous avez reçue dans votre ordination, doit se manifester dans tout ce que vous faites. Il faut qu'elle sanctifie les leçons que vous donnez aux jeunes gens de votre classe. Un cœur chretien fait entrer la Religion par tout. Il sait mettre à profit tout ce qu'il lit, même dans les Auteurs profanes. Ce seroit vous degrader, que de vous borner à instruire vos écoliers comme le faisoient les Rheteurs chez les Payens. Un Ministre de Jesus-Christ a des vues plus élevées. Il n'éclaire l'esprit que pour gagner le cœur. Les bonnes mœurs sont le but auquel il tend. Et parce que la charité seule nous rend bons, il n'oublie rien pour porter ses écoliers à la desirer uniquement.

J'ai reçu avec plaisir le nouveau temoignage que vous vous êtes cru obligé de rendre à la verité. Toutes les fois que vous monterez à l'Autel, souvenez-vous que Jesus-Christ est mort pour la verité; & que le plus grand honneur que vous puissiez recevoir, est de souffrir pour elle. Les Martyrs tiennent le premier rang, parce qu'ils sont les premiers temoins. Quelle gloire de leur être associé! Ne vous laissez tenter par aucune vue humaine. Que l'amour du repos, que la crainte d'encourir la disgrace des hommes, ne vous fassent jamais oublier ce que vous devez à Dieu. Ne cherchez à plaire qu'à lui seul. Renoncez à tout. N'esperez qu'en lui. Il est assez riche pour vous dedommager de tout ce que le monde pourra vous offrir. Je suis, &c.

LETTRE MXXII.

A M. Lenet *Conseiller au Parlement de Dijon, sur les faux bruits d'une paix prochaine.*

Le 22. Avril 1736.

Non, Monsieur, on ne m'a point rendu mon temporel. La nouvelle est fausse. Dans tout le royaume on ne parle que de la paix prochaine de l'Eglise. Je n'y vois pas la moindre apparence. Les vexations continuent. On vient d'exiler un Curé de mon Dioceſe, comme entretenant avec l'Auteur des Nouvelles ecclesiastiques une relation qu'il n'a jamais eue. Tous les jours j'apprends quelque trait de cette nature. Si ce sont là les preliminaires de la paix, il faut avoir une grande foi pour la croire aussi prochaine qu'on le dit. Le Curé de Lanſargues.

Je n'ai point encore reçu l'Ouvrage de M. Bossuet que M. de Troyes vient de donner. Je souscris d'avance au jugement que le public en a porté. Tout ce qui nous est venu de cette source, est excellent.

LETTRE MXXIII.

Aux Religieuses de.... Il les console dans leurs souffrances, & les fortifie dans leur opposition à un nouveau Catechisme.

Le 22. Avril 1736.

Il y a long-tems, mes très cheres Sœurs, que vous auriez reçu reponse à la Lettre qui m'est venue de votre part; mais la personne qui fut chargée de me l'addresser, crut devoir retenir quelques pieces originales qui y étoient jointes.

1736. tes. On craignit qu'elles ne fuſſent interceptées. Cependant on n'eut pas la precaution de m'envoyer des copies de ce que l'on retenoit. J'ai fait écrire pluſieurs fois pour avoir ce qui me manque, & l'on me repond en dernier lieu qu'on a tout envoyé. On ſe trompe. Cependant je ne puis differer davantage à vous temoigner la part que je prends à vos ſouffrances. Je vous dois cette conſolation. Que n'ai-je été en état de vous la donner plutôt!

Vous ſouffrez, mes très cheres Sœurs, mais comme chretiennes. C'eſt pour ne vouloir pas enſeigner à la jeuneſſe une doctrine qui donne atteinte au premier commandement de Dieu. Vous croyez, comme l'enſeigne l'ancien Catechiſme de votre Dioceſe, que le chretien eſt obligé de faire toutes ſes actions par un principe de charité. On veut vous forcer à croire & à enſeigner le contraire. Le pourriez-vous ſans renoncer à la foi que vous avez reçue dans votre Baptême? Vous ne croyez pas qu'il ſoit permis de ſouſtraire à la charité un ſeul des mouvemens libres de votre cœur. Et parce que vous voulez rendre à Dieu comme ſouverain bien, tout ce que vous avez reçu de lui, on vous crie que les choſes ſaintes ne ſont pas pour vous: on vous dit que l'on ne reconnoit plus en vous la qualité d'enfant de Dieu: on vous chaſſe de la table de votre pere. Qui le croiroit, mes très cheres Sœurs? Vous le voyez neanmoins. Vous le ſupportez depuis pluſieurs années; & celui qui exerce ſur vous cette rigueur, veut encore qu'on lui donne la qualité de ſerviteur fidele.

Le tems va venir, dit Jeſus-Chriſt, que celui qui vous fera mourir, croira rendre ſervice à Dieu. Ce tems eſt venu pour vous, mes très cheres Filles, mais prenez courage. Quand on voit le Fils de Dieu traité par le Prince des Prêtres comme un excommunié, il eſt glorieux pour les membres d'avoir part à cette portion du calice de ſa paſſion. C'eſt la plus amere, il eſt vrai; mais auſſi c'eſt la plus meritoire. Ne vous laiſſez point abattre. Le tems de la perſecution paſſera. Tous les ſiecles ont eu la leur. Celle que nous éprouvons a de quoi effrayer, quand on regarde les perſonnes qui en ſont les miniſtres. Mais on eſt raſſuré, quand on jette les yeux ſur les dogmes que l'on veut detruire. Plus ils ſont clairs, plus il faut benir Dieu de ce qu'il vous a jugées dignes de ſouffrir pour une ſi belle cauſe.

Ne ſoyez point ſurpriſes de toutes les vexations que vous éprouvez. On renverſe vos Conſtitutions. Doit-on s'attendre qu'elles ſoient reſpectées de celui qui ne reſpecte pas l'Evangile même? Quand on fait la guerre aux juſtes, il faut bien que ce ſoit par des voies injuſtes. Si vous étiez coupables, on ſuivroit les regles en agiſſant contre vous. On n'en ſuit aucune, parce qu'il n'y a point de loix contre les innocens. Conſolez-vous, mes très cheres Filles. Vous ſemez dans les larmes. Encore un peu de tems, & vous moiſſonnerez dans la joie. Que perſonne ne vous enleve votre couronne. Soyez fideles juſqu'à la fin. Le Seigneur n'eſt pas éloigné. Il vous a commandé de l'aimer de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces & de tout votre eſprit. Rapportez-lui toutes vos penſées, toutes vos paroles & toutes vos actions. Que la charité les anime toutes. Et cette charité qui aura commencé à poſſeder votre cœur ici bas, vous fera habiter éternellement dans le ſein de celui qui eſt charité. Car *Dieu eſt charité, & qui demeure dans la charité, demeure en Dieu.* Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, mes très cheres Sœurs, entierement à vous.

1. Joan. IV. 16.

LET-

LETTRE MXXIV. 1736.

*A Mademoiſelle ***, ſur la part que les perſonnes de ſon ſexe doivent prendre aux affaires de l'Egliſe.* *Le 22. Avril* 1736.

JE reponds bien tard, Mademoiſelle, à la Lettre que votre pieté vous a portée à m'écrire. Je marque à nos cheres Sœurs la cauſe de ce retardement. Je ne puis qu'être édifié de la demarche que vous avez cru devoir faire, en vous uniſſant à tout ce que nous avons fait pour la verité. Seroit-il defendu aux perſonnes de votre ſexe de s'unir aux Paſteurs, pour la conſervation du depôt de la ſaine doctrine? Quand la foi eſt en peril, tout homme eſt ſoldat. Tous les membres de Jeſus-Chriſt ſont appellés à defendre la verité, chacun en leur rang. Qui dit Martyr, dit un temoin de Jeſus-Chriſt. Hé! Combien de vierges ont ſcellé de leur ſang le temoignage qu'elles ont rendu à Jeſus-Chriſt! Nos adverſaires reconnoiſſent eux-mêmes que le temoignage des ſimples fideles ne doit pas être rejetté, puiſqu'ils leur font ſouffrir toutes ſortes de vexations pour ſe le rendre favorable. Beniſſez Dieu, Mademoiſelle, de ce qu'il vous a preſervée du malheur où tant d'autres tombent aujourd'hui. La grace vous a ſoutenue. Qu'elle acheve ce qu'elle a commencé en vous, & que Dieu couronne ſes dons en couronnant vos merites. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, Mademoiſelle, entierement à vous.

LETTRE MXXV.

A un Benedictin, ſur les differens partis qu'on a ſuivis dans la Congregation au ſujet de l'élection des Conventuels.

Le 22. Avril 1736.

VOTRE Acte, Mon Reverend Pere, me paroit entierement conforme à ce que j'ai cru que vous deviez faire pour l'élection du Conventuel de votre Communauté. Je ſouhaiterois qu'on en eût uſé de cette ſorte dans toutes les maiſons. Faut-il condamner celles qui n'ont point envoyé de Conventuel à la Diete provinciale? Je n'oſe le faire. Il y a des Religieux qui croyent devoir s'attacher tellement à la regle, qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'on s'en écarte. D'autres croyent devoir uſer de condeſcendance, parce qu'ils ne voyent pas d'autre moyen pour établir la paix dans vos maiſons. Je prefere ce dernier parti: mais il me paroit que, les uns & les autres ayant le même zele pour la verité, ils doivent continuer à ſe donner les mêmes marques de tendreſſe & de charité. Dans des tems auſſi difficiles, il n'eſt pas ſurprenant que l'on ſe diviſe ſur des points qui concernent la diſcipline; mais la charité ne doit pas en ſouffrir. Si le Chapitre qui va ſe tenir ſe conduit comme il le doit, ce ſera un grand acheminement à la paix dans votre Congregation. En ce cas les maiſons qui n'ont point deputé de Conventuel aux Dietes provinciales, pourront ratifier tout ce qui aura été fait ſans leur participation. Je ſuis, &c.

LETTRE MXXVI.

A M. de .... Il lui parle de la reſtitution à laquelle il eſt obligé, & l'exhorte à la confiance.

Le 23. Avril 1736.

LE conſeil que vous me demandez, Monſieur, regarde plutôt un Avocat qu'un Evêque. Vous êtes obligé de rendre aux heritiers de votre vendeur l'argent en queſtion. Mais de quelle maniere devez vous le faire pour aſſurer la vente qui

1736. vous a été faite? C'eſt à un Avocat à vous conduire. Vous craignez que les mineurs ne veuillent rentrer dans le bien qui vous a été vendu. Vous demandez ſi vous ne pouvez pas attendre à reſtituer, qu'ils ayent ratifié le contract. S'il n'y a point d'autre moyen pour vos ſuretés, je crois que vous pouvez differer la reſtitution juſqu'à ce tems: mais prenez des meſures très ſures, pour que cette reſtitution ſoit faite en cas de mort de votre part. Il n'eſt pas neceſſaire de vous avertir qu'en reſtituant, vous n'êtes pas obligé de faire connoître que vous vous êtes parjuré.

Quelque grand que ſoit le peché que vous avez commis, ne vous defiez pas, Monſieur, de la miſericorde de Dieu. Si Dieu vouloit vous traiter dans ſa ſeverité, vous donneroit-il les ſentimens de penitence que vous avez? Le Demon vous fait enviſager votre crime comme irremiſſible: rejettez cette penſée avec horreur. Le plus grand de tous les pechés eſt le deſeſpoir. Judas auroit obtenu miſericorde, s'il n'avoit pas cru que la porte de la miſericorde étoit fermée pour lui. Si vous dites que Dieu ne peut vous pardonner, vous doutez de ſa puiſſance. Si vous dites qu'il ne le veut pas, vous doutez de ſa bonté. L'un & l'autre ſont également injurieux à Dieu. Eſperez donc, & vous ne ſerez point confondu.

Jeſus-Chriſt eſt mort pour vous. Embraſſez ſa croix; & le ſang qui decoule de ſes plaies, vous purifiera de toutes vos iniquités. Au reſte je n'approuve nullement la penſée qui vous eſt venue de vous retirer dans un Monaſtere. Elevez vos enfans chretiennement. Continuez à édifier dans le lieu où vous êtes. Votre maiſon peut devenir une ſolitude pour vous, & un port plus aſſuré que le Monaſtere le plus regulier où Dieu ne vous appelle pas. Je ſuis, &c.

LETTRE MXXVII.

A M. l'Evêque de TROYES, *au ſujet d'un nouvel Ouvrage de M. Boſſuet.*

Le 11. *Mai* 1736.

JE n'ai reçu, Monſeigneur, que depuis quelques jours le Livre de feu M. de Meaux que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je vous rends graces pour toute l'Egliſe d'un preſent qui ne peut lui être que très precieux. Vous donnez aux amateurs de la verité, de nouvelles armes pour renverſer toute hauteur qui s'éleve contre Dieu. M. l'Archevêque de Sens ſentira-t-il les coups que vous lui portez? Il le doit, s'il n'eſt pas endurci.

Je ſuis extrêmement content, Monſeigneur, du Mandement que vous avez mis à la tête de l'Ouvrage de M. de Meaux. Vous y établiſſez d'une maniere invincible la neceſſité d'aimer Dieu par deſſus toutes choſes, pour rentrer en grace dans le ſacrement de Penitence. Vous donnez aux Confeſſeurs & aux penitens des regles excellentes, ſoit pour l'adminiſtration, ſoit pour la reception de ce ſacrement. Plaiſe à Dieu qu'elles ſoient ſuivies. L'autorité du grand Evêque de Meaux ne contribuera pas peu à les faire mettre en pratique.

M. de Meaux a dit tout ce qu'on pouvoit dire de mieux, ne voulant pas attaquer de front le Decret d'Alexandre VII. Cependant c'eſt un malheur pour l'Egliſe, que les Evêques n'ayent pas reclamé dès le commencement contre ce Decret, qui met l'erreur de niveau avec la verité. La meilleure reponſe eſt de le traiter de Decret ſcandaleux. J'en dis de même de celui de Paul V. ſur les matieres de la grace. La voie des Types & des Ectheſes n'eſt propre qu'à accrediter l'erreur. Je ſuis perſuadé que M. de Meaux le comprenoit mieux que perſonne. Mais il a fallu la Bulle *Unigenitus* pour nous tirer de notre aſſoupiſſement, & nous faire revenir de la trop grande condeſcendance que nous avions pour les fauſſes demarches de la Cour de Rome.

Conti-

Continuez, Monſeigneur, à enrichir l'Egliſe des precieux monumens que vous avez entre les mains. Ne vous laiſſez point abattre par les contradictions que vous éprouvez. Elles doivent au contraire vous donner une nouvelle ardeur à publier ce qu'on voudroit étouffer. C'eſt le tems de parler. *Tempus loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.* 1736.

LETTRE MXXVIII.

*A M. *** ſur la diſpenſe de quelques vœux.*

Le 10. *Mai* 1736.

VOus me demandez, Monſieur, la diſpenſe d'un vœu de chaſteté perpetuelle pour une fille qui eſt ſous votre conduite. Cette diſpenſe eſt reſervée au Pape, à moins qu'il n'y ait des raiſons qui engagent l'Evêque à l'accorder. Je voudrois avoir plus d'éclairciſſemens au ſujet de cette fille. Quel eſt l'âge precis auquel elle a fait ſon vœu ? Dans quelles circonſtances l'a-t-elle fait? N'a-t-elle point de tentations violentes qui la portent au mariage? Pourquoi a-t-elle caché à ſa mere le vœu qu'elle a fait? Repondez-moi, s'il vous plaît, Monſieur, à toutes ces queſtions. Pour abreger, engagez cette fille à declarer à ſa mere qu'elle a fait vœu de chaſteté perpetuelle; & marquez-moi ſi la mere perſiſte à vouloir que ſa fille ſe marie. La fille ne pourroit-elle pas obtenir de ſa mere la liberté de remplir ſon vœu? Elle doit faire ce qui eſt en elle pour y parvenir. Cette fille a très mal fait de ne pas ſe decouvrir à ſa mere, & de ſouffrir les recherches d'un jeune homme, tandis qu'elle eſt liée par ſon vœu.

A l'égard de la femme qui a fait vœu de ne pas porter de croix d'or, je vous ai deja marqué que ce vœu n'intereſſant point le mari, je ne vois pas qu'elle autorité il a pour obliger ſa femme à ne pas tenir la promeſſe qu'elle a faite à Dieu. Il faut que vous ou M. le Curé parliez à ſon mari pour lui faire entendre raiſon, & lui remontrer qu'il ſe charge d'un grand peché en voulant que ſa femme viole un vœu dont l'objet eſt ſi petit. Si le mari eſt ſourd à la voix du Paſteur, & qu'il en vienne juſqu'à maltraiter ſa femme, vous pouvez permettre à la femme de porter une croix d'or, à condition qu'elle fera tous ſes efforts pour obtenir de ſon mari dans la ſuite la liberté d'executer ſon vœu; l'avertiſſant que, ſi le mari meurt avant elle, elle ſera obligée à ſon vœu comme auparavant.

LETTRE MXXIX.

*A M. *** ſur un Mandement de M. Mezzabarba favorable aux idolatries Chinoiſes.*

Le 11. *Mai* 1736.

VOs deux Lettres, Monſieur, m'ont été rendues exactement. La premiere du 28. Mars, la ſeconde du 11. Avril. Quel étrange abus que celui que l'on fait de la parole de Dieu dans le Mandement de M. Mezzabarba! Quelle mommerie que le reſpect que l'on y affecte pour la Bulle *Ex illa die!* Le Mandement eſt compoſé de paroles de l'Ecriture; & le but que l'on ſe propoſe dans ce Mandement, eſt de retablir l'idolatrie. C'eſt allier Jeſus-Chriſt avec Belial. On declare que l'on ne veut s'écarter en rien de la Bulle *Ex illa die;* & le Mandement n'eſt fait que pour la detruire. C'eſt renouveller l'inſulte que faiſoient à Jeſus-Chriſt les ſoldats au tems de ſa Paſſion. En apparence ils le ſaluoient comme Roi : dans la verité ils l'outrageoient cruellement. La Cour de Rome n'ouvrira-t-elle jamais les yeux ſur les excès des Jeſuites? Vous-êtes Reine, lui diſent-ils; & ils la traitent en eſclave. Elle connoit leurs crimes: elle a en main toutes les preu-

1736. preuves du procès qu'elle pourroit leur faire; & elle ne le fait pas. N'ont-ils pas raiſon de la traiter avec empire, & de la punir des complaiſances criminelles qu'elle a pour eux? Que ſert-il de condamner les Lettres paſtorales de l'Evêque de Peckin, ſi on laiſſe en paix ceux qui les ont extorquées? On reprend foiblement celui qui n'eſt que l'organe; & on n'oſe pas même ouvrir la bouche contre l'auteur du mal. Y a-t il eſclavage pareil? Nous le voyons, nous en gemiſſons. *Uſquequo, Domine, uſquequo!*

Je me ſers aujourd'hui d'une autre main pour vous écrire, & au reſpectable ami; mais vous trouverez de quoi vous raſſurer.

LETTRE MXXX.

A M. le Cardinal Davia, *ſur le même ſujet, & ſur la Lettre du Prelat au Pape.*

Le 11. *Mai* 1736.

PERMETTEZ-moi, Monſeigneur, de me renouveller dans l'honneur de votre ſouvenir. Je ne vous ai point encore remercié des bontés que vous me temoignez dans votre derniere Lettre. Elles me ſont très preſentes. Je ferai de mon mieux pour en meriter la continuation. M. *** m'a envoyé des fruits d'Italie que je ne connoiſſois pas. Je lui en marque mon jugement. Je ne crois pas que les connoiſſeurs en jugent differemment en ce pays-ci. Pourquoi n'avoir de menagement que pour ceux qui n'en meritent aucun?

Je ne ſai, Monſeigneur, de quelle maniere on aura reçu chez vous certaine piece que j'apprends y être très rare. Quelque moderée qu'elle ſoit, elle ne portera pas à rendre juſtice à celui à qui on la doit devant Dieu & devant les hommes. Qu'auroit fait S. Gregoire en pareil cas? Mais nous ne ſommes plus dans le ſiecle des Gregoires. On detruit la reputation du prochain, en autoriſant une inſigne calomnie. La calomnie demontrée, on ſe croit diſpenſé de reparer le mal que l'on a fait. Voilà le genie de notre ſiecle: ſiecle tenebreux, où les regles les plus communes de l'Evangile ſont miſes en oubli. Quand le ſel eſt affadi juſqu'à ce point, que merite-t-il ſinon d'être foulé aux pieds?

LETTRE MXXXI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui temoigne le cas qu'il fait de ſes Ouvrages.*

Le 17. *Mai* 1736.

ON m'annonce, Monſeigneur, une piece que vous devez donner, & que l'on me fait deſirer avec empreſſement. Tout ce qui ſort de votre plume, Monſeigneur, porte la lumiere dans l'eſprit & l'onction dans le cœur. Je ne ſai ſi les traits de votre viſage ſe rident: mais votre eſprit prend de jour en jour une force nouvelle. Que Dieu vous donne les jours de Moïſe. Il ſait le beſoin que nous avons de vous pour nous conduire & nous ſoutenir dans le deſert.

Je ne vous parle point des bruits qui courent ſur la paix prochaine de l'Egliſe. Je crains plutôt un renouvellement de perſecution.

LET-

LETTRE MXXXII.

1736.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il parle de l'Ouvrage de ce Prelat contre M. Debonnaire, de ſa Lettre à M. d'Etemare, de la mort de M. Couet.*

Le 18. *Mai* 1736.

JE ſaiſis, Monſeigneur, avec empreſſement l'occaſion de me renouveller dans l'honneur de votre ſouvenir. Le digne Miniſtre qui doit vous remettre cette Lettre dine aujourd'hui avec moi. Il vous aſſurera de ma ſanté qui, graces à Dieu, continue d'être bonne. Demandez, Monſeigneur, que je ne l'emploie que pour celui de qui je la tiens.

Je vois par une Lettre que je reçois de M. d'Auxerre, que les Lettres que nous a écrit le ſieur Debonnaire ſont enfin imprimées. Gens qui ont lu ce que vous écrivez contre cet emporté, me paroiſſent bien contens. Je le ſerai ſans doute: car je fais profeſſion d'admirer tout ce qui part de votre plume.

La mort du pauvre Abbé Couet eſt bien tragique. Dieu lui avoit donné de grands talens. Que n'en a-t-il toujours fait l'uſage qu'il voit maintenant qu'il auroit du en faire!

Je viens de lire la copie d'une Lettre que vous avez, Monſeigneur, écrite à M. d'Etemare le 18. Avril. Je la trouve pleine de lumiere & de charité. J'y ſouſcris de tout mon cœur, parce qu'elle ne fait qu'exprimer tout ce que je penſe de la malheureuſe diviſion qui partage les amis au ſujet des convulſions. Continuez, Monſeigneur, à nous conſoler & à nous inſtruire.

LETTRE MXXXIII.

A la Sœur de.... Il l'exhorte à ne point ſe deſiſter de ſon Appel comme d'abus.

Le 18. *Mai* 1736.

NON, ma très chere Sœur, vous n'êtes point obligée de renoncer à votre Appel comme d'abus. L'ennemi ne manqueroit pas de ſe prevaloir de ce deſiſtement. On renverſe toutes les loix dans votre Communauté. Qu'il vous ſoit au moins permis de reclamer contre l'injuſtice. Votre reclamation ſervira dans la ſuite de tous les ſiecles, à conſtater l'iniquité des voies que l'on emploie pour établir le regne de la Bulle. L'exemple de celles de vos Sœurs qui ſont tombées après avoir renoncé à leur Appel comme d'abus, eſt une leçon dont vous devez profiter avec ſoin. N'écoutez donc aucune propoſition qui tende à vous affoiblir; & ſoyez perſuadée que celles qui vous viendront de la part des protecteurs de l'erreur, auront toujours pour fin de vous ſeparer de la verité, qui eſt Dieu même. Souvenez-vous de moi dans vos prieres.

LETTRE MXXXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de la revocation d'une permiſſion accordée à ce Prelat, & de ſa Lettre au Roi.*

Le 18. *Mai* 1736.

IL y a un ſiecle, mon très cher Seigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Votre dernier Ouvrage en eſt en partie cauſe. Je voulois le lire, & je n'ai pu en trouver le tems. Je le lirai, s'il plaît à Dieu, après les fêtes. Je ne doute pas qu'il ne ſoit auſſi excellent que le precedent. Dès que je l'aurai lu, je me ferai un devoir de vous marquer l'impreſſion qu'il aura faite ſur moi.

1736. Vous ne me paroiſſez point affligé, Monſeigneur, de la revocation de la permiſſion qui vous avoit été accordée d'aller à Paris. On a apprehendé votre preſence dans cette grande ville. Vous y auriez trouvé bien des amis de la verité. Il y a plus à perdre pour eux que pour vous. Un Evêque eſt bien dans ſon Dioceſe ; & il y eſt, ce me ſemble, plus en ſureté, quand il y eſt perſecuté.

Votre Lettre au Roi au ſujet de votre Catechiſme & du Pere Terraſſon paroitra-t-elle? Vous ne ſerez pas écouté: mais celui qui juge les juſtices des hommes, vous écoutera. Je vous deſire, mon très cher Seigneur, tous les dons du S. Eſprit. Quand Dieu les repandra-t-il ſur nous tous, avec cette plenitude qui fit dans les premiers tems l'étonnement du monde & la joie de tous les enfans de Dieu!

LETTRE MXXXV.

A M. Touvenot *du Vivier, ſur la mort de la Princeſſe d'Auvergne.*

Le 23. Mai 1736.

VOus m'avez envoyé, Monſieur, la relation de la mort d'une Dame que je regrette bien ſincerement. Je connoiſſois tout le merite de Madame la Princeſſe d'Auvergne (de Maizy.) Dieu l'a fait paſſer par des épreuves bien extraordinaires. Mais ſa foi eſt demeurée victorieuſe de tous les aſſauts qu'elle a eus à ſoutenir. Depuis qu'elle a commencé à marcher dans la voie de la verité, quels progrès n'a-t-elle pas faits? Elle n'a point rougi des humiliations de la croix. Elle a bu avec un courage intrepide le calice le plus amer. Dieu la dedommage maintenant de tout ce qu'elle a ſouffert. Elle voit dans le ſein de la gloire qu'elle ne s'eſt pas trompée, en preferant l'ignominie de ſon Sauveur à tous les honneurs & à toutes les richeſſes de l'Egypte. Elle voit la verité qu'elle aimoit ſur la terre, & à laquelle elle a rendu temoignage juſqu'à la mort. Elle la voit dans tout ſon éclat, dans toute ſa majeſté. Conſolons-nous. Celle que nous pleurons, eſt plus heureuſe que nous. Que pouvons-nous deſirer ſinon de jouir du bonheur dont elle jouit? Demandez à Dieu qu'il m'en rende digne, & que j'emploie ſaintement le peu de jours que j'ai à vivre. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MXXXVI.

A M. Coffin *Principal du College de Beauvais à Paris, ſur ſes Hymnes.*

Le 4. Juin 1736.

JE reçois, Monſieur, avec bien de la reconnoiſſance le preſent que vous me faites. Vos Hymnes ont réuni tous les ſuffrages en leur faveur. Puis-je leur refuſer le mien? Quelle idée auriez-vous de moi, ſi je m'érigeois en cenſeur d'un Ouvrage qui a enlevé l'eſtime du public dès qu'il a paru? J'ai adopté quelques-unes de vos Hymnes pour le Propre de mon Dioceſe. Si j'adopte le nouveau Breviaire de Paris, comme il y apparence, je les adopterai toutes. C'eſt, je crois, le plus bel éloge que je puiſſe en faire. Je ſouhaite pour le bien de l'Egliſe que beaucoup d'Evêques en uſent de même. Je ſuis, &c.

LETTRE MXXXVII.

A M. Bonneri *Curé de Lanſargues, relegué au Seminaire de Beziers, ſur ſes ſouffrances.*

Le 4. Juin 1736.

VOus me faites beaucoup de plaiſir, Monſieur, de m'apprendre que M. de Beziers a eu égard aux Lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire en votre faveur.

veur. Je n'en attendois pas moins de ſon amitié pour moi. Le danger où nous avons été de le perdre, m'affligeoit ſenſiblement. Dans votre captivité vous êtes heureux de ce que Dieu lui renvoie la ſanté. 1736.

Les mauvais traitemens que vous recevez de Meſſieurs les Lazariſtes, ne me ſurprennent pas beaucoup. Je n'ai auguré rien de bon pour vous, lorſque j'ai ſu que M. Bernard étoit paſſé par Montpellier ſans me voir. Il n'en a pas toujours uſé ainſi. Mais que ne fait pas faire la crainte des Phariſiens ? *Verumtamen & ex principibus multi crediderunt in eum; ſed propter Phariſæos non confitebantur, ut è Synagoga non ejicerentur : dilexerunt enim gloriam hominum magis quàm gloriam Dei.* Joan. XII. 42. 43.

Incommodé comme vous l'êtes, vous trouveriez en Barbarie des hommes qui auroient aſſez d'humanité pour compatir à vos maux. Et dans une maiſon de Prêtres qui portent le nom de S. Lazare, il n'y en a pas un qui ſe mette en peine de vous ſoulager ! Ils ont lu bien des fois la parabole du Samaritain. Bien des fois ils ont condamné la dureté du Prêtre & du Levite, qui ne dedaignerent pas de s'arrêter pour bander les plaies de l'homme tombé entre les mains des voleurs. Que font-ils aujourd'hui, vos Meſſieurs? Le perſonnage du Prêtre & du Levite. Et ils ne le voient pas!

Si je ſavois un moyen pour vous tirer promtement de captivité, je l'employerois, ou plutôt je l'aurois employé dès le premier jour. Mais toutes les fois que j'ai écrit au Miniſtre en pareil cas, je n'ai jamais été écouté. Je ne doute pas que je n'entre pour beaucoup dans la vexation que ſouffrent les Eccleſiaſtiques de mon Dioceſe. Eux & moi ne devons chercher notre conſolation qu'en Dieu. C'eſt ſa cauſe que nous ſoutenons. C'eſt pour delivrer la verité de l'oppreſſion où les hommes la tiennent, que nous-mêmes nous ſommes opprimés. Rejouiſſons-nous d'être traités comme la verité eſt traitée. Si nous avons part à ſes humiliations, nous participerons à ſon triomphe.

Je ferai neanmoins tout ce qui dependra de moi pour adoucir vos liens. Addreſſez-vous à moi avec confiance. Vous me trouverez toujours diſpoſé à entrer dans vos beſoins. Je ſuis, &c.

LETTRE MXXXVIII.

A M. l'Evêque de Senez, *au ſujet de la Lettre de ce Prelat contre les erreurs des nouveaux Ecrivains.*

Le 4. Juin 1736.

J'Ai lu, Monſeigneur, l'Ouvrage manuſcrit dont vous allez enrichir l'Egliſe. Aviez-vous beſoin de mon approbation pour le donner au public? Quel eſt l'amateur de la verité qui puiſſe lui refuſer ſon ſuffrage? Il ſera reçu avec applaudiſſement de tous ceux qui ſont ſenſibles aux maux de l'Egliſe. *Argue, obſecra, increpa, in omni patientia & doctrina.* Vous rempliſſez tous ces devoirs d'une maniere admirable. Que Dieu eſt bon de vous avoir reſervé pour adoucir nos maux! Je ne doute point que votre Ouvrage n'ouvre les yeux à pluſieurs de nos freres. Quoi de plus capable de les tirer de leur aſſoupiſſement? Hâtez-vous, Monſeigneur, de publier cette excellente piece. Je n'y trouve qu'une choſe à retrancher: les éloges que vous m'y donnez. Je ne puis les regarder que comme une leçon, qui m'apprend ce que je dois être, mais ce que je ne ſuis pas. Faites par vos prieres que je ſois tel que vous penſez que je ſuis, & votre Ouvrage ſera irreprehenſible en tout. Vous parlez ſur toutes les matieres qui nous intereſſent, avec une ſageſſe & une lumiere qui ne laiſſent rien à deſirer. Votre Ecrit doit être le ſigne de réunion pour tous ceux qui ſont attachés à la verité. Qui ne parlera pas comme vous meritera d'être repris. Pour éviter de l'être, je ſouſcris 2. Tim. IV. 2.

1736. de tout mon cœur à l'Ouvrage que j'ai lu avec tant de satisfaction. Je suis, &c.

PS. Je reçois, Monseigneur, la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en datte du 30. Mai. Je ne vois rien à ajouter à la mienne, que des vœux pour la continuation de votre santé. Je persiste à approuver votre Ouvrage dans tout ce qu'il contient. Rendons hommage à la verité, & à toute verité. C'est la conduite que nous avons tâché de tenir dès le commencement: soyons-y fideles jusqu'à la fin.

LETTRE MXXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur l'Instruction de ce Prelat pour la defense de son Catechisme.*

Le 4. Juin 1736.

Voyez les Nouv. eccl. de 1736. pag. 98.

JE m'acquitte de ma promesse, mon très cher Seigneur. Je suis maintenant en état de vous parler de votre derniere Instruction pastorale. Les cinq étourdis qui ont eu la temerité de vous addresser des Remontrances, n'ont pas lieu de s'applaudir de leur folle demarche. Les voilà bien payés. Ceux qui les ont mis en œuvre, ont lieu de se repentir de vous avoir donné occasion de confirmer toutes les grandes verités dont vous prenez la defense. Pour moi je me rejouis du bien que Dieu a su tirer du mal qu'il a permis. J'apprends que M. de Laon se declare votre antagoniste. La verité n'a point à craindre d'un pareil ennemi. Je l'ai toujours laissé pour ce qu'il est. Jamais je ne lui ai repondu; & je crois que personne n'a desiré que je lui repondisse.

Le parallele des cinq Prêtres de l'Eglise de Carthage ligués avec un chef de faction contre S. Cyprien, ne plaira pas à M. l'Archevêque de Sens.

LETTRE MXL.

*A M. *** Chanoine de .... Il admire en lui l'operation de la grace.*

Le 6. Juin 1736.

IL n'est pas donné à tous, Monsieur, d'ouvrir les yeux à la lumiere. De fausses demarches multipliées conduisent à l'endurcissement. Quelle grace pour vous de revenir sur vos pas! Benissez Dieu qui vous a tiré de votre lethargie. Vous avez tout quitté pour le suivre. C'est la marque d'une sincere conversion. Demeurez inviolablement attaché à la verité que vous avez le bonheur de connoître. Vous l'avez renoncée jusqu'à cinq fois. Confessez-la mille fois. Publiez les merveilles qu'elle opere au milieu de nous. Votre changement est du aux miracles qu'elle opere sur les cœurs. Soyez-en reconnoissant tous les jours de votre vie. Je suis, &c.

LETTRE MXLI.

A M. GENDRON. *Il lui demande un certificat de la guerison miraculeuse de Don Palacios.*

Le 6. Juin 1736.

ON m'a écrit, Monsieur, que vous êtes dans la disposition de donner votre certificat de la guerison miraculeuse operée en 1731. par l'intercession de M. Pâris, sur un jeune Espagnol nommé Don Alphonse Palacios. Les efforts que l'on fait pour obscurcir ce miracle, demandent de ceux qui en ont été temoins une fidelité plus grande à le publier. Religieux comme vous l'êtes, je ne suis point surpris, Monsieur, de vous voir preparé à attester ce que vous avez vu. Votre temoignage est d'un si grand poids, qu'il peut dissiper lui seul tous les nuages

nuages que l'on a repandus sur l'œuvre du Seigneur. Qu'il me soit permis de vous demander ce temoignage. Je l'attends de votre pieté & de votre probité. Peut-être ne plairez-vous pas aux hommes : mais certainement vous plairez à Dieu. Je suis, &c. 1736.

LETTRE MXLII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui dit sa pensée sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard des Intrus placés par le dernier Chapitre des Benedictins.*

Le 16. Juin 1736.

JE ne puis, Monseigneur, laisser partir le P.*** sans me renouveller dans l'honneur de votre souvenir. Il a bien voulu me consulter sur la conduite que l'on doit tenir dans la Congregation à l'égard du dernier Chapitre. Peut-on le regarder comme legitime? N'est-il pas une suite du pretendu Chapitre de 1733? On a fait le semblant de rendre à la Congregation sa liberté. Mais les Prieurs qui composoient la moitié des vocaux dans les Dietes particulieres, étant l'ouvrage du Chapitre de 1733. n'est-on pas aujourd'hui dans l'état où l'on étoit avant le dernier Chapitre? Cela supposé, quel parti prendre? J'écrivis en 1733. aux Religieux qui me consulterent, que si l'on eût pu esperer que tous les Appellans de la Congregation se fussent réunis dans le même esprit, il auroit fallu ne reconnoître en rien les pretendus Superieurs, même pour la police exterieure; mais que comme le grand nombre des Appellans étoit porté à en user autrement, il falloit, pour éviter l'anarchie & la ruine totale de la Congregation, se contenter de proteſter, & se conduire pour l'exterieur comme l'on fait à l'égard d'Intrus qu'il n'est pas libre de deplacer. Il me paroit, sauf meilleur avis, que l'on doit continuer à en user ainsi à l'égard des Superieurs élus par le dernier Chapitre. C'est le parti le plus foible; mais est-on en état d'en prendre un plus fort?

Je n'ai point encore reçu de nouvelles de Paris sur cette affaire. Il est neanmoins important d'agir dans les mêmes vues, & de suivre, autant qu'on le pourra, le même esprit.

LETTRE MXLIII.

*Au Pere *** Auguſtin, sur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité.*

Le 27. Juin 1736.

JE me rejouis bien sincerement avec vous, Mon Reverend Pere, du courage que Dieu vous a donné pour confesser son saint nom dans votre dernier Chapitre. Toutes les fois que vous m'écriviez, j'étois dans l'étonnement de vous voir en place. Dois-je être surpris qu'aujourd'hui vous soyez relegué, & reduit à la qualité de simple Religieux? Il y a long-tems que vous le meritez. Jouissez de ce bonheur. Vous en connoissez tout le prix. *Omne gaudium existimate, fratres, cùm in tentationes varias incideritis.* Jac. I. 2. Peut-être n'est-ce ici que le commencement du combat. J'ai de la peine à croire qu'on vous laisse trois ensemble dans le même lieu & dans les mêmes sentimens. Vous êtes exposé dans un trop grand jour. Preparez-vous à de plus grandes vexations. Vous connoissez l'excellence de la cause pour laquelle vous avez le bonheur de souffrir. S. Auguſtin l'a defendue contre les Pelagiens. Vous vous glorifiez d'avoir pour pere ce saint Docteur. Ecoutez-le. Imitez-le. Les enfans de Rechab observerent avec une fidelité inviolable les preceptes de leur pere. Sous un ministere plus saint & plus relevé, ne soyez pas moins fideles. Encore un peu de tems, & vous n'aurez plus à craindre la mauvaise volonté des hommes. Ils passeront, & leurs erreurs

1736. seront detruites. Mais la verité que vous defendez, vous fera regner éternellement. Je suis, &c.

LETTRE MXLIV.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui parle des Mandemens de MM. d'Embrun & de Laon, & du chagrin que causent aux Constitutionnaires les Ouvrages du grand Bossuet.*

Le 4. Juillet 1736.

VOUS m'apprenez, Monseigneur, que M. de Tencin vient encore à la charge contre moi. Je ne puis que lui savoir gré de m'associer à M. de Meaux & à vous dans les reproches qu'il me fait. Si le nouvel Ecrit n'est qu'une repetition ennuyeuse de celui que j'ai refuté, je l'abandonnerai à l'indignation publique. M. de Tencin est de ces adversaires qu'on est en droit de mepriser. On fait auteur de ses Ecrits un Jesuite de Lyon. Cela peut être. Le stile & la Theologie n'annoncent qu'un très mediocre personnage.

Je me suis dit, Monseigneur, tout ce que vous me faites l'honneur de me dire pour la justification de M. de Meaux. Dans les circonstances où il écrivoit, nous aurions parlé comme il a parlé. Il falloit la Bulle *Unigenitus* pour nous forcer de dire en face au successeur de S. Pierre: *Vous ne marchez pas droit dans la verité de l'Evangile.* Quelle providence de Dieu de nous avoir menagé dans les Ouvrages posthumes du grand M. Bossuet, des temoignages si precis en faveur des verités que l'on attaque aujourd'hui avec tant de violence! C'est ce qui fait le desespoir de nos adversaires. Ils ont fait de M. de Meaux des éloges sur lesquels ils voudroient revenir; mais il est trop tard. Il leur porte des coups dont il ne leur est plus possible de se garantir.

Gal. II. 14.

Permettez-moi de vous demander si vous avez lu le nouveau Mandement de M. de Laon. C'est sans contredit le plus emporté de tous les tocsins qui ont paru depuis la Bulle. Si ce monstre n'est pas étouffé dans sa naissance, il pourra en engendrer d'autres aussi hideux & aussi mechans que lui. Je suis, &c.

LETTRE MXLV.

A M. ROBERT *de Monneville Conseiller au Parlement de Paris. Il se rejouit de le voir heritier du zele comme de la dignité de M. son pere.*

Le 4. Juillet 1736.

J'AI eu, Monsieur, une joie très sensible de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Heritier du zele & de la dignité d'un pere qui a rendu de grands services à des hommes que le monde meprise, que ne devons-nous pas attendre de vous? Deja vous faites votre bonheur de pouvoir annoncer le retour de ceux qui se sont égarés. Vous connoissez tout le prix de la cause que nous defendons. Vous vous y unissez de cœur, & vous ne craignez point de le faire de vive voix. Que des dispositions si chretiennes croissent en vous de jour en jour! Elles sont dignes d'un Magistrat que l'amour de la verité & de la justice doit conduire dans toutes ses actions. Je suis, &c.

LETTRE MXLVI.

A M. *** *Curé de .... sur sa conversion.*

Le 4. Juillet 1736.

VOTRE Lettre, Monsieur, ne m'a été remise que depuis quelques jours. Elle est pour moi une nouvelle preuve de ce que peut la grace de Jesus-Christ pour

pour deſſiller les yeux les plus prevenus, & changer le faux zele en zele veritable. Quelque éloigné que vous fuſſiez de la voie de la verité, Dieu a ſu vous rappeller à lui dès qu'il l'a voulu. J'ai lu ces jours-ci un Mandement ſchiſmatique de M. l'Evêque de Laon, qui me fait un crime d'enſeigner que *l'indubitable effet ſait le vouloir d'un Dieu, quand il fait tant que de vouloir ſauver.* Rendriez-vous aujourd'hui à la verité le temoignage que vous lui rendez, ſi une main inviſible & infiniment puiſſante n'avoit mu votre cœur pour le faire croire, & lui donner l'amour des dogmes ſacrés qu'il rejettoit avec horreur? Soumis à la grace qui a triomphé de votre volonté rebelle, confeſſez-la autant de fois que vous aurez occaſion de le faire. La verité a commencé à vous delivrer. Que la reconnoiſſance que vous lui devez vous porte à travailler autant qu'il eſt en vous, à la tirer de l'oppreſſion qu'elle ſouffre de la part des enfans des hommes. Je ſuis, &c. 1736.

LETTRE MXLVII.

A Meſſieurs les Curés de Rhodez, au ſujet de leurs Remontrances contre un Profeſſeur Jeſuite.

Le 6. Juillet 1736.

JE ſuis très mortifié, Meſſieurs, de n'avoir pu lire l'Ecrit que vous avez bien voulu m'addreſſer. Il me fut remis dans un tems où ma ſanté étoit chancelante. Enſuite la goute s'eſt manifeſtée, & je n'en ſuis pas encore delivré. Cependant j'ai donné votre Ecrit à examiner à des perſonnes que je crois en état d'en juger. On a fait des remarques auxquelles on croit que vous aurez égard. On trouve la ſeconde partie de cet Ecrit importante. Je ſouhaite que tout arrive promtement. Il paroit par votre Lettre que vous deviez avoir bientôt le nouvel Evêque. Je ne puis que vous exhorter à rendre un temoignage fidele aux verités que vous avez le bonheur de connoître. Vous les croyez de cœur: confeſſez-les de bouche. Vous y êtes d'autant plus obligés, que tout le Dioceſe a les yeux ſur vous. Si vous demeurez fermes, vous ſoutiendrez pluſieurs de vos freres. Le parti que vous prenez d'attaquer les Jeſuites me paroit très ſage. Il faut porter la guerre dans le pays ennemi. Peut-être rougira-t-on de vous perſecuter, ſans pouvoir ſpecifier aucune erreur dont vous preniez la defenſe, tandis que vous denoncerez les erreurs monſtrueuſes des ennemis de la grace & de la morale de Jeſus-Chriſt. Je ſuis, &c.

LETTRE MXLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur un Arrêt du Conſeil.*

Le 23. Juillet 1736.

VOus devez, mon très cher Seigneur, avoir fini vos viſites. Pour moi je ſuis encore retenu par la jambe où j'ai une éreſipelle. Je commence à marcher dans ma chambre, mais avec peine. J'eſpere cependant d'être gueri dans peu de jours.

Je penſe tout ce que vous penſez de l'Arrêt du Conſeil qui enveloppe nos Ecrits avec le tocſin de M. de Laon. Une Lettre au Roi pour ſe plaindre devroit être ſignée des quatre Evêques maltraités. On nous en feroit un nouveau crime. Et d'ailleurs combien de fois avons-nous écrit au Roi ſans aucun ſuccès! Je n'ai point encore pris mon parti ſur ce qu'il y aura à faire. J'ai de la peine à me battre avec un adverſaire auſſi decrié que l'Evêque de Laon. Il y a long-tems qu'il cherche à me faire parler. Il veut ſe faire un nom. J'ai toujours affecté

de

1736. de ne rien dire de lui. J'ai cru par là ne pouvoir mieux faire connoître le peu de cas que je fais de ſes rodomontades.

LETTRE MXLIX.

*A M. *** ſur l'Ecrit de M. de Senez contre les nouveaux Ecrivains.*

Le 9. Août 1736.

J'Ai lu, Monſieur, le Memoire de M.*** Je ne ſuis nullement d'avis de partager l'Ecrit de M. de Senez. (*a*) On met les excès du ſieur Debonnaire dans un ſi grand jour, que je ne crois pas que des perſonnes qui ont encore quelque ſoin de leur reputation, oſent ſe declarer pour lui. Si le ſieur Debonnaire veut ſe prevaloir de ce qu'on attaque dans cet Ouvrage des amis qui ont fait une fauſſe demarche, c'eſt à ces Meſſieurs à ſeparer leur cauſe de celle du ſieur Debonnaire. Ils ſeroient honnis du public, s'ils ne le faiſoient.

Pour ce qui eſt de la ſeconde partie de l'Ouvrage, il faut la laiſſer telle qu'elle eſt, à moins que l'on ne veuille dire quelque choſe de plus fort contre la Conſultation: car j'ai trouvé cet endroit bien foible. Voilà, Monſieur, ma maniere de penſer, & je prie que l'on y ait égard. Je ſuis très tendrement, &c.

PS. Je compte que l'Ouvrage paroitra inceſſamment. On n'a que trop tardé.

LETTRE ML.

*A M.*** Prêtre, ſur une calomnie debitée contre cet Eccleſiaſtique.*

Le 9. Août 1736.

L'Accusation dont on vous charge, Monſieur, eſt ſi folle, que je rougis pour ceux qui y ajoutent foi d'etre obligé de vous en laver. Si vous aviez été aſſez miſerable pour prêcher contre le culte des Saints, & qu'au ſortir de la chaire vous euſſiez percé d'un couteau une image de la Sainte Vierge, quel éclat cette action n'auroit-elle pas fait? Venant d'un Appellant dans le Dioceſe de Montpellier, auroit-on attendu pluſieurs années à la relever? On ſuppoſe une procedure contre vous, en conſequence de laquelle je vous ai chaſſé de mon Dioceſe. Je dois ſavoir gré au calomniateur de ne m'avoir pas fait fauteur d'Iconoclaſte. Mais s'il me rend juſtice en ne me regardant pas comme complice de vos pretendus excès, ceux qui ajoutent ſi aiſement foi à la calomnie, doivent être embarraſſés de l'*Exeat* que je vous ai donné, & de la Lettre que je vous ai écrite depuis que vous avez quitté mon Dioceſe. Pour ſe defaire de ces temoignages on repond, dites-vous, que j'ai été ſurpris. Il faudroit dire plutôt que je ſuis tombé en enfance. On ajoute que l'on ſe croit fondé à vous regarder comme coupable, parce que des Lettres de Montpellier atteſtent les faits avancés contre vous. Donnez hautement le defi de produire ces Lettres, & de nommer vos accuſateurs. Pour moi je ſigne la mienne, & je vous donne toute liberté d'en faire ce que vous jugerez à propos pour votre juſtification. Vous n'en avez pas beſoin dans mon Dioceſe, où l'on s'eſt bien donné de garde de debiter ce que l'on debite à Paris contre vous. Conſolez-vous, Monſieur, par l'exem-

(*a*) [C'eſt la *Lettre ſur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits.* Des amis, par menagement pour les Docteurs Conſultans, étoient d'avis qu'elle ne parût que par parties, au lieu que M. de Montpellier penſoit que l'Ouvrage feroit moins d'effet s'il étoit ainſi mutilé. M. de Senez crut neanmoins qu'il convenoit mieux de publier en deux fois l'Ouvrage, pour ne point exciter la mauvaiſe humeur des Conſultans, dont il n'étoit point parlé dans la premiere partie, & pour réunir d'abord tous les ſuffrages contre les nouveaux Ecrivains. Le parti fut ſuivi, & M. de Montpellier y donna les mains.]

l'exemple de Jesus-Christ notre divin chef. On l'a accusé d'être possedé du Demon. Devons-nous être surpris que l'on nous calomnie ? En portant avec patience les épreuves qu'il plait à Dieu de nous envoyer, nous flechirons plus aisement sa justice, & nous attirerons sur nous les effets de sa misericorde. Je suis, &c. 1736.

LETTRE MLI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des excès de MM. de Laon & de Marseille, & de la Lettre de M. de Babylone contre l'Ordonnance de M. de Vintimille.*

Le 21. *Août* 1736.

IL y a quinze jours, mon très cher Seigneur, que je suis à la Verune. Je m'en trouve bien. Mon plus grand mal maintenant est le mal des reins: mais c'est un mal habituel. Vous êtes le seul qui m'ayez écrit l'affaire de Laon. Les Lettres de Paris n'en disent rien. Je commence à croire que vous avez été mal informé. Cependant comme la nouvelle n'avoit rien qui ne fût dans le caractere du Prelat schismatique, je l'ai debitée ici. M. de Marseille a fait un Mandement, où il attaque le Breviaire de Paris sans le nommer. Pour couvrir son jeu, il a demandé au Pape une indulgence en faveur de ses Dioceſains, qui reciteront le *Sub tuum præsidium* & l'*Ave maris stella*, tel qu'il est dans le Breviaire Romain approuvé par le S. Siege. La publication de l'indulgence fait le sujet du Mandement, & donne lieu à l'auteur de declamer contre les novateurs. M. de Pâris n'est pas oublié. Quelle honte pour l'épiscopat de voir sortir des mains d'un Evêque, des Ecrits qu'un mauvais Rheteur de College auroit de la peine à adopter!

Je suis extrêmement content de la Lettre que M. de Babylone m'a fait l'honneur de m'addresser. On dit que le Promoteur de Paris se vante que M. l'Archevêque ne demeurera pas dans le silence. S'il est bien conseillé, il prendra le parti de se taire. Je n'en vois point d'autre pour lui.

LETTRE MLII.

A M. l'Evêque de BABYLONE, *sur la Lettre de ce Prelat contre la derniere Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris.*

Le 4. *Septembre* 1736.

JE me sai bon gré, Monseigneur, de vous avoir demandé si vous aviez lu la derniere Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris contre les miracles. Je ne m'attendois pas que cette interrogation dût m'attirer de votre part une reponse si étendue. Vous venez de rendre à l'Eglise un service des plus importans. Il falloit une patience aussi grande que la vôtre, pour refuter toutes les chicaneries du Promoteur de Paris. Vous ne lui passez rien. Vous le suivez dans tous les faux-fuyans que l'envie de contredire les miracles lui a fait trouver. Par tout vous l'accablez des traits de lumiere dont votre Ouvrage est rempli. M. l'Archevêque n'est pas plus à couvert des traits qui partent de votre plume. On sent en lisant votre Ouvrage, que ce n'est ni le credit ni l'éclat des honneurs, qui font remporter la victoire dans la guerre que nous faisons. On sent combien vous êtes superieur en raisons; & l'on se dit à soi-même qu'il y a long-tems que nos contestations seroient finies, si l'on n'écoutoit que le bon sens guidé par les lumieres de la Religion. Ne vous lassez point, Monseigneur, de combattre avec nous pour une cause où la Religion est si interessée. Pour moi je ne

1736. ceſſerai de benir le Seigneur de ce que, dans l'extremité de nos maux, il vous donne de parler comme vous faites. C'eſt une preuve qu'il ne nous abandonne pas, & qu'il eſt près de nous quand il ſemble en être ſi éloigné. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MLIII.

*A M.***, ſur un cas qu'il avoit propoſé au Prelat.*

Le 4. Septembre 1736.

LE cas que vous me propoſez, Monſieur, n'eſt pas ſans difficulté. A ſe tenir exactement à la loi, il paroit que vous devez vous interdire toute fonction ſacrée pendant un tems conſiderable, pour reparer dans les larmes les fautes que vous avez commiſes. Je ne balancerois pas à vous le conſeiller, ſi les perſonnes qui ont beſoin de votre ſecours pouvoient s'en paſſer. Mais elles n'ont que vous, qui puiſſiez leur rendre ſervice dans l'extremité où elles ſe trouvent. Dieu vous a beni à cauſe d'elles, & il a beni auſſi votre miniſtere en elles. Ce que Dieu a fait en vous & par vous montre que Dieu n'eſt pas tellement aſtreint aux voies ordinaires, qu'il ne puiſſe, quand il le veut, ſanctifier par des voies extraordinaires. Cependant, lorſqu'il le fait, il inſpire à ceux qu'il tire de leurs égaremens, le deſir de ſe ſoumettre aux regles ; & bien loin de combattre ce deſir, il faut le ſuivre dès qu'on le peut. Mais le pouvez-vous maintenant ? Cela ne me paroit pas. Je ſuis donc très porté à vous conſeiller de reprendre vos fonctions, & de les accompagner de l'humiliation de la penitence. Il y a bien de l'apparence que les hommes s'oppoſeront au bien que vous faites, & qu'ils vous chaſſeront du lieu où vous êtes. Alors vous rentrerez dans la regle, parce que vous ne ſerez plus dans le cas de la diſpenſe. Je ſuis, &c.

LETTRE MLIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque de quelle maniere s'eſt terminée ſon affaire avec M. de Narbonne, pour l'aider à repouſſer une invective de M. de Sens à ce ſujet.*

Le 7. Septembre 1736.

A QUOI penſe M. de Sens, mon très cher Seigneur, de revenir ſur l'entrepriſe de M. de Narbonne dans ma Cathedrale ? C'eſt une affaire terminée, & il n'eſt nullement de l'interêt de Meſſieurs les Archevêques de la reveiller. Feu M. de Caſtres propoſa à M. le Cardinal de Fleury une voie de conciliation, qui fut acceptée. C'étoit de ne point juger le procès, & que par ordre du Roi on écriroit à la marge du Regiſtre des Etats, que toutes choſes demeureroient telles qu'elles étoient avant la demarche de M. de Narbonne, juſqu'à ce que Sa Majeſté eût prononcé ſur le droit des parties. M. de Narbonne demanda que je m'engageaſſe à ne point publier mon Memoire, & que de ſon côté il ne publieroit pas le ſien. J'ai tenu parole. Mais on a manqué à celle que l'on m'avoit donnée, de me donner une copie authentique de ce qui ſeroit mis à la marge du Procès-verbal des Etats. Je m'en ſuis plaint pluſieurs fois ; & M. de Caſtres qui ſervoit de mediateur dans cette affaire, convenoit que j'avois raiſon. Cependant il me pria de ne pas rompre l'accommodement, attendû qu'il étoit certain que l'apoſtille avoit été miſe en conſequence des ordres du Roi.

Mon Memoire eſt tout dreſſé. J'y prouve que l'Auteur des Memoires du Clergé n'a pas pris le ſens de la Clementine *Archiepiſcopo*. Cette Clementine accorde à l'Ar-

à l'Archevêque le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans les lieux exemts de sa province: mais cela ne doit s'entendre que lorsque l'Archevêque fait sa visite. Ce que la Clementine accorde à l'Archevêque dans sa province, elle l'accorde à l'Evêque dans son Dioceſe. L'un & l'autre en tems de visite ont le pouvoir de benir solemnellement le peuple, l'Archevêque dans les lieux exemts de sa province, & l'Evêque dans les lieux exemts de son Dioceſe. Voilà ce que porte la Clementine, & rien de plus. 1736.

Je reconnois & je prouve aussi dans mon Memoire, que le Metropolitain a le droit de donner la benediction pontificale dans toutes les Egliſes de sa Metropole, mais en trois cas seulement: 1. quand il tient le Concile provincial: 2. quand il sacre un Evêque élu par tous les Evêques de la Metropole: 3. quand il fait la visite de sa province. Hors ces trois cas l'Archevêque n'a point le pouvoir de benir solemnellement dans les Egliſes de sa province. Sur quoi il faut remarquer que l'ancien Evêque dans les deux premiers cas a le même pouvoir que le Metropolitain, si le Metropolitain eſt abſent.

Je n'avois point entendu parler de la nouvelle Inſtruction de M. de Sens. Elle ne ſera pas ſi bien reçue du public que la belle Lettre de M. de Senez. Ce dernier Ouvrage a tout ce qu'il faut pour enlever les ſuffrages. Je le trouve parfait.

LETTRE MLV.

*A M.***, ſur le changement que Dieu a operé en lui.*

Le 22. Septembre 1736.

LE changement que Dieu a operé en vous, Monſieur, me donne plus de joie qu'il ne me cauſe de ſurpriſe. Quand on diſpute à Dieu ſa toute-puiſſance ſur les cœurs, eſt-il étonnant qu'il renouvelle ſes anciennes merveilles, & qu'il montre que ſon bras n'eſt pas racourci? S'il fait d'un grand pecheur un penitent, d'un publicain un defenſeur de ſa verité, c'eſt qu'il faut des exemples qui frappent les ſimples, & qui leur prouvent d'une maniere palpable, que rien ne reſiſte au Tout-puiſſant. Dieu s'eſt ſervi des miracles du bienheureux Diacre pour toucher votre cœur. Votre converſion ſervira auſſi à confondre ceux qui ne croyent pas ces miracles. S'ils ne ſont pas réels, comment font-ils de ſi vives impreſſions ſur les pecheurs? Comment tirent-ils de leur indifference des hommes qui ne penſoient ni à Dieu ni à leur ſalut? Oui, Monſieur, il y a des miracles ſur les corps: il y a des miracles ſur les cœurs. Les uns & les autres prouvent que la cauſe que nous defendons, eſt la cauſe de Dieu. Vous vous y uniſſez. Vous y adherez autant qu'il eſt en vous. Perſiſtez dans des diſpoſitions qui doivent être pour vous & pour votre famille le principe de votre bonheur éternel. Je ſuis, &c.

LETTRE MLVI.

Au Pere de... Prêtre de la Doctrine chretienne, ſur quelques cas qu'il avoit propoſés au Prelat.

Le 27. Septembre 1736.

JE n'ai point vu, Mon Reverend Pere, le Pere*** parce qu'il s'eſt trouvé incommodé en paſſant par Montpellier.

Il me paroit que les pieux laïques pour leſquels vous me conſultez, doivent ſe contenter de s'abſenter du prône. Aſſidus comme ils le ſont à la Meſſe de paroiſſe, le ſujet de leur abſence ne ſera pas équivoque. Il produira l'effet

1736. que l'on ſe propoſe, qui eſt de faire connoître qu'ils deſapprouvent les diſcours que l'on doit faire contre le ſaint Diacre.

A l'égard de la reſignation, je crois que ces Meſſieurs doivent detourner leur parent de la faire. Les reſignations *in favorem* n'ont été introduites que dans les tems de relachement. Quelquefois on peut en faire un bon uſage: mais très ſouvent on en fait un bien mauvais. En general un Chanoine fait très bien de ne pas reſigner. Il n'y a aucune loi qui l'y oblige. Mais lorſqu'il reſigne, il faut que le choix qu'il fait puiſſe dedommager l'Egliſe, de l'infraction qu'il fait à ſa diſcipline. Dans le cas preſent c'eſt un oncle qui reſignera à ſon neveu: nouvelle raiſon pour demander dans le neveu des qualités telles, que l'on n'ait pas lieu de croire qu'on ait eu égard à la chair & au ſang dans le choix qu'on aura fait de lui. Le neveu n'eſt pas bon: mais on a lieu de craindre que le Collateur ne donne le Canonicat à un plus mauvais. Tant pis pour le Collateur. Le Chanoine qui ne reſignera pas, ne peut être reſponſable du choix que l'on fera. Je ſuis, &c.

LETTRE MLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet des Remontrances de ce Prelat au Roi.*

Le 27. Septembre 1736.

J'Ai reçu, mon très cher Seigneur, vos Remontrances au Roi. Cet Ouvrage me paroit achevé. Rien de plus reſpectueux. Vous dites la verité de la maniere qu'il faut la dire. Si vous pouviez parvenir juſqu'à être lu, je crois que vous ſeriez écouté. Quel eſt l'homme, ſur qui la raiſon fait encore quelque impreſſion, qui puiſſe tenir contre une apologie où l'on ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, parce que tout eſt également digne d'admiration. Continuez, mon très cher Seigneur, à nous inſtruire & à nous édifier. Je vois avec joie & avec reconnoiſſance envers Dieu, que les contradictions, loin de vous abattre, ne ſont que vous faire croître en courage & en fermeté. Si les hommes ne vous rendent pas juſtice, Dieu dont vous ſoutenez les interêts, vous dedommagera avec uſure de tout ce que vous aurez ſouffert pour lui.

Je ne doute pas que vous ne ſoyez bien ſatisfait du dernier Ouvrage de M. de Senez. Peut-on mieux parler? Je reçus hier de ſes nouvelles. Il eſt ſain de corps & d'eſprit. Tous ceux qui reviennent de la Chaiſe-Dieu ſont extaſiés.

LETTRE MLVIII.

A M. PETITPIED. *Il le remercie de l'approbation qu'il donne à la premiere partie de ſon Inſtruction, & lui annonce les deux autres.*

Le 28. Octobre 1736.

VOus connoiſſez, Monſieur, tout le cas que je fais de votre approbation. Celle que vous donnez à la premiere partie de mon Inſtruction paſtorale (*a*) me fait un plaiſir extrême. Je ne puis que benir Dieu de ce qu'il a bien voulu ſe ſervir de mon miniſtere, pour établir les vrais principes ſur l'autorité de l'Egliſe & ſur les miracles; & tirer encore une fois la verité de l'oppreſſion où la tenoit M. l'Archevêque de Sens.

La ſeconde partie de mon Inſtruction ne ſouffrira, je crois, aucune contradiction parmi les Appellans. Le perſonnage qu'y fera M. de Sens ne lui fera pas hon-

(*a*) Inſtruction paſtorale du 24. Août 1736. de M. l'Archevêque de Sens contre les miracles pour ſervir de reponſe à l'Inſtruction paſtorale de M. de Pâris. Tome 2. page 93.

honneur. En repondant à ce Prelat, il n'étoit pas poſſible d'éviter de parler des convulſions. Je le fais dans la troiſieme partie. Je m'y declare bien nettement contre tout abus, tout éloignement des regles, & tout fanatiſme. Il me ſemble que je ne me rends point partie, mais juge de cette œuvre que vous appellez bizarre; & qui en effet a de grandes obſcurités. Je tâche de marcher à la lumiere de la Tradition, ſoit pour approuver, ſoit pour condamner ce qui merite de l'être. Quand la troiſieme partie paroitra, liſez-la, je vous prie, ſans prevention. Depoſez, ſouffrez que je le diſe, le perſonnage de Docteur Conſultant: ce qui eſt plus aiſé à faire que de depoſer le perſonnage de chretien; & peut-être ne vous paroitrai-je pas auſſi noir que vous penſez que je le ſuis. Quel que ſoit ſur cela votre jugement, je ne ceſſerai, Monſieur, de vous aimer & de vous reſpecter. Car je ſerois bien fâché que la diviſion qui a éclaté entre quelques Appellans parvînt juſqu'à moi. Je l'ai dit bien des fois: Il n'eſt pas étonnant que ſur une matiere obſcure des amis ſepartagent: mais il eſt affligeant que l'amitié ſe refroidiſſe, & que quelques-uns aillent même juſqu'à perdre la charité. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus inviolable, &c. 1736.

LETTRE MLIX.

A M. Farvaques, *ancien Chanoine de Tournay, au ſujet d'un miracle operé ſur lui.*

Le 12. *Novembre* 1736.

J'Ai des excuſes à vous faire, Monſieur, d'avoir attendu juſqu'à preſent à vous temoigner la joie que m'a cauſé votre Lettre du 9. Juillet. Elle m'a été remiſe long-tems après ſa datte. Un mal-entendu a été depuis cauſe que je ſuis demeuré dans l'inaction. Le miracle que Dieu a bien voulu operer en votre perſonne, reconnu & atteſté par un Chirurgien auſſi habile que M. Arnaud, eſt pour moi un nouveau motif de glorifier Dieu, de tant de marques de ſa protection ſur ſon Egliſe. Un vieillard de quatre-vingts dix ans gueri par l'interceſſion de M. de Pâris d'une hernie complette qui duroit depuis huit années! Que ceux qui ont encore un peu de raiſon & de religion, ouvrent les yeux, & qu'ils rendent hommage à la verité. Vous avez demandé votre gueriſon pour la faire triompher. Elle ſervira certainement à ſon triomphe: mais il ne ſera pas donné à tous d'y prendre part. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MLX.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il ſe rejouit de l'approbation que donne ce Prelat à la premiere Partie de ſa derniere Inſtruction, & lui parle de Dom la Taſte.*

Le 12. *Novembre* 1736.

VOtre jugement, mon très cher Seigneur, eſt d'un trop grand poids pour ne vous pas temoigner le plaiſir que j'ai reçu, en liſant l'approbation que vous donnez à la premiere partie de mon Inſtruction paſtorale. Il me paroit par les Lettres que je reçois, que Dieu y repand ſa benediction. M. Petitpied m'a écrit auſſi & en fait l'éloge. Il me marque qu'il eſt très ſatisfait de la Lettre de M. de Senez: mais il n'aime pas ce qui y eſt dit de la Conſultation.

Que je vous ſai bon gré, mon cher Seigneur, de vos diſpoſitions à l'égard de Dom la Taſte! Je ne trouve rien de ſi impudent que le ſtyle de cet homme. Bouffi d'orgueil il s'imagine avoir toute la ſcience dans la tête; & traite ſes adverſaires avec un mepris qui revolte tout homme qui a un peu d'éducation.

1736. C'eſt une mauvaiſe bête venue de l'Iſle de Crete. Reprenez-le durement.

Je vous ſouhaite toute la ſanté dont vous avez beſoin dans le cours de vos viſites. Vous avez fait bien du mal au Demon: eſt-il étonnant qu'il cherche à s'en venger? Rien n'égale, mon très cher Seigneur, mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE MLXI.

*A M.***. Il lui parle des impreſſions diverſes que fait ſa derniere Inſtruction, des diſpoſitions de feu M. Fouillou, & de la mort de deux Evêques.*

Le 14. *Novembre* 1736.

JE commence, Monſieur, une Lettre pour vous qui ne partira pas aujourd'hui, & qui ne ſera peut-être pas encore finie le premier ordinaire. Je reçus hier la vôtre du 7. avec les premieres feuilles de la ſeconde partie. La premiere a été bien reçue ici par les honnêtes gens, & ne fait que rendre plus furieux les Jeſuites & autre canaille. Je ne doute pas que celle de Paris n'en ſoit autant ſcandaliſée; mais ce ſcandale Phariſaïque tourne à l'avantage de l'Ouvrage, & en fera dire, à ce que j'eſpere, ce que S. Jerôme dit à S. Auguſtin, en parlant de la haine des heretiques qu'il s'attiroit. Nos adverſaires n'aiment pas qu'on leur diſe de bonnes groſſes verités: tant pis pour eux. Ce n'eſt pas la faute du ſoleil, mais la foibleſſe de nos yeux qui nous empêche de le regarder fixement.

Sur la mort de M. Fouillou. M. Dilhe. J'ai été fort content des Nouvelles eccleſiaſtiques du 20. Octobre. Je ſavois les petits preſens que M. Fouillou a laiſſés en mourant à ſes anciens amis. Il a fait voir par là, & par les Lettres qu'il a écrites à l'un d'eux, que la diverſité de ſentimens ne lui avoit pas fait rompre les liens de l'amitié & de la charité. Plût à Dieu que ſes autres amis l'euſſent imité en cela!

Buſſy-Rabutin. Quelle mort que celle de l'Evêque de Luçon! Elle eſt terrible & affreuſe, mais convenable à la juſtice de Dieu après une telle vie: vie molle & mondaine: abſence perpetuelle de ſon Dioceſe: avarice affreuſe, connue depuis long-tems: debauche, &c. Voilà, je crois, à peu près tout ce qui peut compoſer ſon Oraiſon funebre. (*a*) Mais du reſte on n'a jamais pu l'accuſer, ni avec juſtice, ni avec vraiſemblance, de Janſeniſme ni d'oppoſition à la ſainte Bulle. N'en eſt-ce pas aſſez pour couvrir une multitude de pechés? On dit pourtant que, nonobſtant ſon orthodoxie, M. le Cardinal de Fleury le perſecutoit depuis ſix mois pour l'obliger à retourner dans ſon Dioceſe: mais il n'avoit pu en venir à bout. Il meurt avec huit cens mille livres, amaſſées, Dieu ſait comment.

Et M. d'Antin.... Nous avons été autrefois bons amis; mais ayant connu dans la ſuite combien l'amitié dont il m'honoroit lui étoit inutile, il me l'avoit prudemment retirée, de crainte apparemment qu'elle ne lui devînt prejudiciable....

LETTRE MLXII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur les diſpoſitions des Conſultans, & des nouveaux Ecrivains.*

Le 16. *Novembre* 1736.

SI parmi les XXX. Docteurs il y en a, Monſeigneur, qui oſent écrire contre vous, leur cauſe n'en deviendra pas meilleure. Ce que vous me marquez de la moderation de M. Petitpied eſt digne de lui. Il m'a écrit pour me remercier de

(*a*) [Le Procès actuellement pendant (Avril 1740.) au Châtelet de Paris, ne juſtifie que trop ce que M. de Montpellier dit ici de ce Prelat.]

de la premiere partie de mon Inſtruction paſtorale dont il me paroit très content. Il ajoute que votre Lettre *eſt auſſi très belle, très ſolide, & digne de l'approbation que j'y donne: mais* il eſt *affligé qu'un Prelat ſi reſpectable compromette ſon nom & ſon autorité en faveur des convulſions. C'eſt une œuvre bizarre*, dit-il, *dont il me ſemble qu'il convenoit mieux à un grand Evêque d'être le juge, que de s'en rendre partiſan.* J'ai repondu de maniere à ne point offenſer, mais auſſi à ne point donner avantage ſur nous. 1736.

Pour l'affaire de M. Boidot & conſors, ſoyez perſuadé, Monſeigneur, que je ne vous abandonnerai pas d'un moment. La reponſe que vous avez faite à ce Docteur, eſt pleine de charité & de verité. Qu'ils commencent par approuver ce que nous approuvons, & par condamner ce que nous condamnons; après quoi on les écoutera, & l'on verra ſi les imputations ne ſont pas juſtes.

Je ne ceſſe de rendre graces à Dieu de ce qu'il prolonge vos jours dans un tems où l'Egliſe en a tant de beſoin. Je vous demande plus que jamais le ſecours de vos prieres. Mes pechés ſe multiplient avec mes années. Priez, Monſeigneur, que Dieu n'entre pas en jugement avec moi, mais qu'il me traite dans ſa grande miſericorde. Je ſuis avec le reſpect le plus tendre & le plus inviolable, &c.

LETTRE MLXIII.

Au Pere Boyer *de l'Oratoire. Il lui marque combien il deſire ſon retour.*

Le 19. Novembre 1736.

VOus avez raiſon de vous plaindre, Mon Reverend Pere. Je ne ſai comment j'ai omis de repondre à votre derniere Lettre. Cependant j'y ai eu tout l'égard que je devois. La Patente de Superieur eſt venue pour le Pere Grimaud: mais il n'en fera aucun uſage. Il a écrit pour en demander une autre qui ſoit ſimplement d'Aſſiſtant du Superieur. Il l'attend, & ne prendra la qualité de votre ſuppleant, que lorſqu'il ſera muni de cette piece. Soyez bien aſſuré, Mon Reverend Pere, que rien ne me feroit plus de plaiſir que de vous voir revenir dans mon Dioceſe y occuper la place que vous teniez. Si vous aviez merité d'en ſortir, vous y ſeriez encore. Mais parce que vous y faiſiez trop de bien, on ne vous le pardonnera pas. Cependant, puiſque vous avez eſperance, frappez & ne vous rebuttez pas. Si vous êtes écouté, ce ſera pour moi un ſujet de conſolation, dont je ne ceſſerai de benir Dieu.

Par la Lettre que vous écrivez à M. *** il ſemble que vous n'ayez reçu aucune Lettre de moi. Neanmoins je fis reponſe ſur le champ à celle que vous m'écrivites, pour me donner avis de l'ordre que vous aviez reçu. Je l'addreſſai à Paris à S. Honoré.

Je reçus hier une Lettre de Madame de Rohan, qui deſire avec beaucoup d'empreſſement de vous voir travailler dans ſa maiſon. Convient-il de le faire, tant que vous n'aurez pas perdu toute eſperance de revenir ici? Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MLXIV.

A Madame de Rohan *de Porhoët. Il lui parle du Pere Boyer.*

Le 19. Novembre 1736.

JE vous ai prevenu, Madame. J'ai écrit que l'on ſe donnât bien de garde de vous oublier. Il n'y a perſonne qui merite d'être ſervie avec plus de ponctualité. J'eſpere que vous le ſerez. Il me tarde que vous ayez lu l'Ouvrage que vous deſirez depuis tant de tems. Votre bon ami y eſt aſſez bien mené. Je ne vois perſonne qui le plaigne. Peut-être aurez-vous plus de compaſſion pour lui que les autres.

Je

1736. Je ſuis bien fâché, Madame, que le Pere Boyer ne ſoit pas ici: mais dans ſon exil il ne pouvoit pas mieux choiſir. S'il conſent de travailler chez vous, j'eſpere que Dieu repandra ſa benediction ſur ſon travail. Elle paroiſſoit d'une maniere ſenſible dans les perſonnes qu'il conduiſoit à Montpellier. C'eſt ce qui lui a attiré l'envie des ennemis de tout bien. Il eſt regretté de toutes les perſonnes qu'il avoit commencé à mettre dans la bonne voie. Eſt-il étonnant que lui-même ſente la dureté de cette ſeparation?

Luc. XXII. 53. Je ne ſai que d'une maniere fort ſuperficielle l'affaire de M. de Troyes avec ſes Chanoines. *Nunc poteſtas tenebrarum.* Aujourd'hui plus que jamais, on ne peut entreprendre le bien qu'avec une contradiction infinie. Vous avez bien de la bonté de vous intereſſer comme vous le faites à ma ſanté. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MLXV.

A M. Jullien *Curé d'Aniane dans ſon Dioceſe, au ſujet d'une diſpenſe.*

Le 23. *Novembre* 1736.

Sef. XXIV. de Reform. cap. 5. IL ne m'eſt point permis, Monſieur, d'accorder des diſpenſes de mariage que pour des cas qui arrivent rarement. *In contrahendis matrimoniis, vel nulla omnino detur diſpenſatio, vel rarò; idque ex cauſa.* Voilà la loi qui m'eſt impoſée par le ſaint Concile de Trente. Pouvez-vous dire que le cas dans lequel le ſieur *** ſe trouve, ſoit un cas dont on voie peu d'exemples? Avant le Concile de Trente la petiteſſe du lieu étoit regardée par les Canoniſtes comme une raiſon de diſpenſe entre parens. Il en arrivoit que les diſpenſes devenoient frequentes. Le Concile a voulu remedier à cet abus, en defendant d'accorder aucune diſpenſe, ou tout au plus de ne le faire que dans des cas extraordinaires. Pourquoi chercher à élargir une voie que l'Egliſe a voulu reſſerrer? Le Concile de Trente defend les
Ibid. mariages entre couſins germains, ſi ce n'eſt *inter magnos principes & ob cauſam publicam.* Tous les jours cette regle eſt violée. On ne ſuit donc plus les loix de l'Egliſe par rapport aux diſpenſes de mariage. Suivrons-nous le torrent? Non, Monſieur, faiſons effort pour ne pas nous y laiſſer entraîner. Les inconveniens que vous me faites enviſager en refuſant la diſpenſe qui m'eſt demandée, ont du être prevus par le Concile de Trente. Les termes de ſon Decret n'en ſont pas moins reſtrictifs. Je ne veux point être plus ſage que mes peres. Je puis diſpenſer, mais je ne puis diſſiper. Faites gouter mes raiſons à vos paroiſſiens. S'ils ſont chretiens, ils doivent y entrer. S'ils ne le ſont pas, c'eſt une nouvelle raiſon pour leur refuſer la diſpenſe qu'ils demandent. Je ſuis, Monſieur, entierement à vous.

LETTRE MLXVI.

*Au Pere *** Chanoine Regulier, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 19. *Decembre* 1736.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte de retractation & d'adheſion que vous m'avez addreſſé. Je ne puis qu'applaudir à la reſolution que vous avez priſe de reparer une faute qui eſt vraiment digne de larmes. Perſeverez dans les diſpoſitions ſaintes où je vous vois. Vous êtes jeune: étudiez & priez beaucoup. L'étude vous convaincra de plus en plus de la juſtice de la cauſe dans laquelle vous vous êtes engagé; & la priere vous attirera toutes les graces dont vous avez beſoin, pour confeſſer de bouche tous les jours de votre vie les verités que vous croyez de cœur. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE MLXVII. 1736.

*A Dom *** Prieur de l'Abbaye de .... Il lui marque ſes diſpoſitions envers les ſujets perſecutés de ſa Congregation.*

Le 22. Decembre 1736.

JE me ferai toujours un devoir, Mon Reverend Pere, de ſecourir votre Congregation dans le beſoin. Je ſai ce que ſouffrent pluſieurs de ſes membres pour leur attachement à la verité. Plus ils ſont éloignés de recevoir les ſaints Ordres aux depens de leur conſcience, plus je me ſens porté à lever les obſtacles qui les arrêtent. Je vous renvoie Dom *** avec le caractere de la prêtriſe. Je demande à Dieu de tout mon cœur que la grace qu'il a reçue par l'impoſition de mes mains, le faſſe marcher ſur les traces de tant de ſaints Religieux que votre Congregation a donnés à l'Egliſe. Je ſuis, &c.

LETTRE MLXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des excès des nouveaux Ecrivains, & du ſuccès de ſa derniere Inſtruction.*

Le 22. Decembre 1736.

CETTE Lettre, Monſeigneur, vous ſera rendue par une voie également ſure & agreable pour vous. Je ſuis inquiet de votre rhume. Le froid eſt vif. Il ſe fait ſentir ici: il eſt donc très rude à la Chaiſe-Dieu. Un ami de la verité qui eut le bonheur de vous voir à la fin du mois dernier, nous raſſura ſur le danger où l'on écrivoit de Paris que vous étiez. Quelque longue qu'ait été votre courſe, nous ne pouvons enviſager qu'avec douleur tout ce qui nous menace d'en voir arriver le terme. Plus les maux de l'Egliſe ſont grands, plus on apprehende de perdre celui que Dieu a bien voulu nous laiſſer juſqu'à preſent pour notre conſolation. . . .

Les Auteurs des nouveaux Ecrits que vous avez attaqués dans votre derniere Lettre, montrent dans leurs reponſes que vous avez eu grande raiſon de ne pas les tolerer. Ils ne ſont point à craindre. Leur folie ſe manifeſte de jour en jour.

La premiere partie de mon Inſtruction paſtorale a été reçue avec applaudiſſement, de ceux mêmes de nos amis qui ne penſent pas comme nous de l'évenement des convulſions. La ſeconde partie paroit depuis quelques jours. Je crois qu'on ne ſera pas fâché d'y voir M. de Sens un peu humilié. La troiſieme partie ſouffrira apparemment plus de difficulté. Je ne dis rien neanmoins ſur l'article des convulſions, qui ne me paroiſſe très moderé. Je n'approuve pas tout: mais auſſi je ne condamne pas tout. Eh! Peut-on tout condamner, quand on prend les convulſions dès leur origine?

Je vous ſouhaite, Monſeigneur, un renouvellement de ſanté pour l'année dans laquelle nous allons entrer. Continuez à expoſer à Dieu mes beſoins. Vous ſavez combien ils ſont grands. Je ſuis avec le reſpect le plus tendre & le plus inviolable, &c.

LETTRE MLXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *en lui envoyant la Lettre ſuivante, il lui parle de celle de ce Prelat ſur les convulſions, imprimée ſans ſon agrement.* *Le 31. Decembre* 1736.

JE liſois, mon très cher Seigneur, le Livre du Pere le Courayer dans le deſſein de le cenſurer, lorſque j'ai appris que les Evêques Conſtitutionnaires ſe don-

1736. noient du mouvement pour faire la même choſe. J'ai cru devoir les prevenir par la Lettre ci jointe, que j'ai l'honneur de vous envoyer. J'en envoye copie à mon Agent pour la faire imprimer ſans delai. Je veux prendre datte avant Meſſieurs nos Collegues, & leur ôter la penſée qu'ils m'ayent obligé à les imiter. Je crois que vous ne deſapprouverez pas mon deſſein.

Vous me faites beaucoup de plaiſir de m'apprendre que la ſeconde partie de mon Inſtruction paſtorale a merité votre approbation. Vous comprenez, mon très cher Seigneur, combien cette approbation m'eſt pretieuſe.

Lettre où il eſt parlé peu favorablement des convulſions.

En recevant la Lettre que l'on a fait imprimer ſans votre permiſſion, je ſentis la peine que vous en auriez. Cette conduite eſt indigne de gens d'honneur. A-t-on voulu mettre la diviſion entre les Evêques Appellans? Ce n'eſt pas choſe aiſée, graces à Dieu. Quand nous penſerions en quelque choſe differemment ſur l'évenement des convulſions, ſerions-nous moins unis ſur les points eſſentiels? J'eſpere que Dieu nous feroit la grace de donner aux partis qui ſe diviſent, l'exemple de la moderation qu'on doit apporter dans les choſes qui ne ſont pas ſuffiſamment éclaircies.

Recevez, mon très cher Seigneur, pour l'année dans laquelle nous entrons, les nouvelles aſſurances de mon tendre reſpect & de mon inviolable attachement pour vous.

LETTRE MLXX.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui marque la reſolution où il eſt de cenſurer le nouveau Livre du Pere le Courayer.*

Le 31. *Decembre* 1736.

NOus finiſſons, Monſeigneur, une année qui a été bien orageuſe. Celle que nous allons commencer ſera-t-elle plus tranquille? Je le deſire, & je n'oſe l'eſperer. La foi s'éteint; la charité ſe refroidit; l'iniquité abonde de toutes parts.

Je lis actuellement un Livre dont les principes ſur l'autorité de l'Egliſe ſont affreux. C'eſt l'*Hiſtoire du Concile de Trente, écrite par Fra-Paolo, & traduite de nouveau par le Pere le Courayer.* Quel eſt le Catholique qui ne ſe ſente ému, en voyant un Auteur qui prend la qualité de *Chanoine Regulier de Sainte Genevieve*, blâmer ouvertement les deciſions du Concile de Trente; dire à l'Egliſe, Vous avez été trop loin; & vouloir lui perſuader qu'elle devroit vivre en bonne intelligence avec les Sectes qu'elle a ſeparées de ſon ſein? Je ſuis peu avancé dans la lecture du Livre. Si les Notes contiennent autant d'erreurs que l'Epître Dedicatoire & la Preface, qui pourra les relever toutes?

Comment un homme qui a de l'érudition, oſe-t-il ſoutenir que jamais l'antiquité n'a mis de difference entre les Evêques de Rome & les autres; & qu'elle n'a diſtingué les Papes des Evêques ordinaires, que comme les Metropolitains le ſont de leurs ſuffragans? L'antiquité a toujours regardé le Siege de S. Pierre, comme le centre de l'unité catholique; les Papes, comme ayant ſuccedé au Prince des Apôtres dans la primauté; & la puiſſance qui y eſt attachée, comme venant de Dieu pour conduire tout le troupeau.

Preface, page 28.

Eſt-ce au nouveau Traducteur de Fra-Paolo à reclamer l'antiquité, lui qui paroit n'avoir appris la Religion que dans les Ecrits des Freres Polonois & des autres ſavans de cette trempe? Qu'un Socinien ſe felicite de trouver un azile, où chacun, tranquille à l'abri des loix, peut ſuivre au gré de ſa conſcience ce que ſes lumieres lui repreſentent de plus raiſonnable & de plus vrai; où, ſans craindre la violence d'une autorité arbitraire ſur les conſciences, il peut ſervir Dieu dans

Epître dedicatoire.

la

la ſimplicité de ſon cœur, & s'acquitter des devoirs que lui dictent la raiſon & l'Evangile: ce langage eſt digne d'un Socinien. Mais qu'un homme qui s'annonce encore comme Chanoine Regulier, & dès-là même comme Catholique, ſe faſſe un merite d'être Tolerant, quoi de plus horrible? 1737.

Je ſouhaite de me tromper; mais je crains que cet homme ne ſoit pas ſeul. Je ſoupçonne violemment les nouveaux Ecrivains contre leſquels M. l'Evêque de Senez vient de s'élever, d'être liés par plus d'un endroit au Pere le Courayer. Ceux-ci amuſent le monde, en jettant les hauts cris contre les Convulſions & le Figuriſme: mais s'ils tiennent les eſprits attentifs de ce côté là, ils ſavent en profiter pour ſemer leurs erreurs, & gagner du terrain. Prenons y garde. Les accuſations que l'on porte contre eux, ſont très graves; & ils ne reviennent ſur aucun article. Ils continuent à rejetter le principe de M. Nicole touchant la plus grande autorité viſible. Ils ne ſe laſſent point de ſoutenir que, dans les choſes qui appartiennent à la revelation, le fidele eſt en droit d'examiner après la deciſion la plus unanime de tous les Paſteurs. Ils veulent que le conſentement de l'Egliſe univerſelle actuellement ſubſiſtante, ne ſoit pas ſeul par lui-même la regle infaillible de la foi. Ils ſuppoſent que l'Egliſe réunie dans la profeſſion actuelle d'un même dogme, pourroit n'être pas d'accord avec l'Egliſe parlante & enſeignante de tous les pays & de tous les ſiecles où elle a ſubſiſté. Je ne ſai même ce qu'ils entendent par l'Egliſe *de tous les pays* & de tous les ſiecles. Peut-être n'attachent-ils pas à ces termes la même idée que nous. Je vais continuer la lecture du Pere le Courayer, & je ſuis bien reſolu de me ſervir de toute l'autorité de mon miniſtere pour cenſurer un Livre ſi pernicieux. En le cenſurant je veux inſtruire. Je dois ce ſecours à l'Egliſe ma ſainte Mere. Je le dois en particulier aux nouveaux convertis de mon Dioceſe, ſur leſquels les diſcours artificieux d'un homme qui a fait naufrage dans la foi, pourroient faire impreſſion. Vous voyez, Monſeigneur, le beſoin que j'ai de vos prieres auprès de Dieu. Ne me les refuſez pas. Je ſuis avec tout le reſpect que vous me connoiſſez pour vous, &c.

Reponſe à la Lettre de M. l'Evêque de Senez, &c. page 5. Page 16. Page 15.

LETTRE MLXXI.

A M. l'ancien Evêque de S. Papoul. *Il admire ſes diſpoſitions, & lui demande le ſecours de ſes prieres.*

Le premier Janvier 1737.

JE ne me conſole de la rareté de vos Lettres, Monſeigneur, que parce que je ſai que vous ne m'oubliez pas devant Dieu. Le nouveau temoignage que je viens de recevoir de votre amitié, m'a touché & attendri plus que je ne puis le dire. Je vois avec une ſatisfaction extrême, que vous ne perdez point de vue la grace que Dieu vous a faite. Les ſentimens d'humilité qui regnent en vous, vous élevent au-deſſus de nous. La part que vous prenez aux avantages que Dieu nous fait remporter ſur les ennemis de ſes œuvres, eſt peut-être plus meritoire pour vous, que toutes les peines que nous nous donnons pour tirer d'oppreſſion la verité. Continuez, Monſeigneur, à lever les mains pour attirer la benediction de Dieu ſur mon miniſtere. Je ſens combien la carriere où je ſuis entré, eſt difficile à remplir. Plus mes obligations ſont grandes, plus j'ai beſoin que l'on prie pour moi. Priez, & ne vous laſſez point. Le tems de mon pelerinage s'avance. Bientôt ma courſe ſera achevée. A la vue des années éternelles où je vais entrer, que puis-je dire au Roi des ſiecles, au Dieu immortel, ſi ce n'eſt de le conjurer de ne point entrer en jugement avec moi? Je ſuis avec un attachement plein de tendreſſe & de reſpect, &c.

1737.

LETTRE MLXXII.

A Mademoiſelle de.... Il la conſole dans ſon état d'infirmité.

Le 3. Janvier 1737.

VOus avez bien de la bonté, Mademoiſelle, de penſer à m'écrire dans l'accablement où vous êtes. Je ſai tout ce que vous ſouffrez, & qu'à peine la douleur vous laiſſe le tems de reſpirer. Ma Lettre pourra-t-elle vous dedommager des efforts que vous avez faits pour m'écrire? Le grand amour que Dieu vous a donné pour la verité, vous porte à recevoir avec effuſion de cœur tout ce qui vient de moi. C'eſt honorer Dieu dans la perſonne de ſes Miniſtres. Qu'il ſoit lui-même votre conſolateur & votre force. Il nous a aimés juſqu'à livrer ſon Fils unique pour nous. Uniſſez-vous en eſprit à celui qui vous a enfantée ſur la croix. Jeſus-Chriſt chargé de vos langueurs, vous aidera à boire le calice amer qui vous eſt preparé. Encore un peu de tems, & les douleurs finiront: mais la recompenſe que Dieu vous deſtine, ne finira jamais. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de M. de Sens, de la critique d'un Docteur, & des inquietudes de M. Petitpied ſur la III. Partie de ſon Inſtruction paſtorale.*

Le 13. Janvier 1737.

JE ne ſouhaite point, mon très cher Seigneur, la mort du pecheur. Qu'il ſe convertiſſe, & qu'il vive. Il me revient de toutes parts que j'ai étrangement humilié M. l'Archevêque de Sens. Sa maladie dans les circonſtances preſentes a donné lieu de dire que je ſerois irregulier s'il venoit à mourir. Je ne crois pas avoir contribué à ſon mal. Il eſt inſenſible, & ne ſait pas rougir. Vous le verrez payer de fierté & faire le dedaigneux. Ce ſera moi qui aurai tort, & lui qui aura raiſon.

M. de Lan eſt dans ſon eſpece un homme fort ſingulier. Voyez où l'a jetté la haine contre les convulſions. Il épargne les Debonnaire & les la Taſte, & exerce ſa critique contre nous. Il croit par là donner du relief à la Conſultation, & il ne voit pas qu'il la coule à fond.

M. Petitpied m'a écrit une ſeconde Lettre pour me remercier de la ſeconde partie de mon Inſtruction. Juſques-là nous ſommes d'accord. Il m'avoue qu'il attend avec une ſorte d'inquietude la troiſieme partie. Il fait que je me declare contre tout ce qui n'eſt pas conforme aux regles, & il me demande: *Que reſtera-t-il donc de cette œuvre tant vantée?* Il reſtera des gueriſons miraculeuſes, que la Conſultation n'auroit point du abandonner au Demon. Il reſtera diverſes operations qui ne ſont nullement indignes de Dieu. L'innocent ne ſera point confondu avec le coupable. Le tombeau de M. de Pâris ſera lavé de l'ignominie dont nos ennemis ont voulu le couvrir. Et quand on nous preſſera ſur l'origine des convulſions, & leur liaiſon avec les miracles, nous ne ferons point ce qu'ont fait les Trente, qui ont diſſimulé honteuſement cette objection, & qui n'ont rien decidé en paroiſſant vouloir tout decider. Adieu, mon très cher Seigneur. Aimons-nous toujours, & reſſerrons plus que jamais les liens que Dieu a formés entre nous.

LET.

1737.

LETTRE MLXXIV.

A M. Petitpied. *En lui annonçant la III. Partie de ſon Inſtruction ſur les miracles, il releve ce qui lui paroit reprehenſible, ſoit dans la Conſultation, ſoit dans les procedés de ceux qui l'ont ſignée.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE ne m'étois pas flaté vainement, Monſieur: vous êtes content de la ſeconde partie de mon Inſtruction. Nous voilà d'accord ſur les principes établis dans la premiere, & ſur les faits miraculeux revendiqués contre M. de Sens dans la ſeconde. La troiſieme partie que vous attendez avec une ſorte d'inquietude, n'a rien, ce me ſemble, qui doive vous allarmer. Plus il y aura de retranchement à faire dans les convulſions, plus nous nous trouverons près l'un de l'autre. En ſerez-vous fâché?

Je conviens avec vous qu'il y a des Ecrits où l'on a trop relevé les convulſions. Mais vous devez convenir avec moi qu'il y en a auſſi où on les a trop deprimées. La Conſultation eſt tombée dans ce defaut.

Quelques-uns de ceux qui ont écrit pour ſa defenſe l'ont ſenti, & ont voulu y remedier en admettant certaines exceptions. La Conſultation a donc été donnée avec trop de precipitation, puiſqu'il a fallu revenir ſur le jugement qu'elle a porté, & y mettre des correctifs.

Je rends juſtice aux XXX. Docteurs: je ſai qu'ils ont agi par zele, & qu'ils ont cru ne pouvoir trop ſe hâter de lever l'opprobre, que le fanatiſme & les abus multipliés dans les convulſions jettoient ſur notre cauſe. Mais Dieu n'a pas beni cette demarche, quoiqu'entrepriſe par un bon motif; parce qu'en criant contre ceux qui s'éloignent des regles, on ne les a pas ſoi-même obſervées aſſez ſoigneuſement.

N'étoit-il pas des regles que les Evêques fuſſent conſultés; & que s'agiſſant de prononcer, on leur fît part du jugement que l'on vouloit porter? Au lieu de ſe concerter avec les Evêques, on ſe concerte avec la Cour. Dans la crainte de lui deplaire, on ne parle ni de l'Appel, ni du ſaint Diacre. On tait l'origine des convulſions, & leur liaiſon avec les miracles. En expoſant mal le cas qu'il s'agit de decider, la deciſion porte à faux, & on laiſſe les fideles toujours indecis. On augmente la diviſion entre les amis. On releve le courage aux ennemis. On leur donne occaſion d'inſulter à la cauſe que nous defendons.

Depuis cent ans que durent nos conteſtations, quel eſt l'Ecrit des amis de la verité qui ait été reçu avec applaudiſſement de ceux qui haïſſent la verité? C'eſt ce qui eſt arrivé à la Conſultation. Ne pouvoit-on s'oppoſer au fanatiſme & corriger les abus, ſans donner dans tous ces écueils?

Quand vous auriez, Monſieur, continué de penſer en France comme vous penſiez en Hollande, votre reputation en auroit-elle ſouffert? Quoi de plus ſage, quoi de plus moderé que votre Lettre à une Dame de vos parentes? Par la miſericorde de Dieu je ſuis très éloigné du fanatiſme, & neanmoins je penſe aujourd'hui tout ce que vous penſiez alors. Je ſoutiens à pleine bouche la verité des miracles. Je reclame en faveur de ceux que Dieu a operés dans les convulſions. Je rends juſtice à la probité & au diſcernement des amis, qui m'atteſtent des faits qu'ils ont vus de leurs yeux. Je les crois depuis l'évenement des convulſions auſſi ſinceres qu'ils l'étoient auparavant. La perſecution qui s'éleve contre eux ne diminue rien de ma tendreſſe à leur égard. Au contraire ils me ſont plus chers, parce que ce ſont eux en qui je vois d'une maniere plus marquée la ſucceſſion des ſouffrances, qui fait un des plus beaux caracteres des defenſeurs de la verité. Leur

1737. croix n'eſt pas ſeule; il eſt vrai: il y en a encore deux autres; mais le crime de ceux qui y ſont attachés eſt notoire. Le leur n'eſt que dans la bouche de leurs ennemis. Et malgré la confuſion des voix qui crient: Ce ſont des ſeducteurs, je dis hardiment: Ce ſont des innocens.

Si dans la premiere ſurpriſe d'un évenement des plus extraordinaires quelques-uns ont été trop loin, faut-il leur reprocher continuellement des fautes dont ils ſe ſont corrigés depuis? Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui parmi les defenſeurs legitimes des convulſions, quelqu'un de nom qui refuſe de ſouſcrire aux regles que j'établis. Vous devez, Monſieur, vous en rejouir avec moi.

Que de leur côté les Docteurs Conſultans temperent la trop grande étendue qu'ils ont donnée à quelques-uns de leurs principes, & l'on aſſoupira une diſpute dans laquelle la charité a encore plus ſouffert que la verité.

Je deſire de tout mon cœur que les regles que je donne ſervent à réunir les eſprits. On peut laiſſer meurir l'affaire des convulſions, & attendre du tems l'éclairciſſement de ce qui reſte de difficultés. Mais ce qui me paroit ne devoir ſouffrir aucun delai, c'eſt de ſe réunir pour repouſſer les nouveaux ennemis de l'Egliſe.

Voilà le Pere le Courayer qui a levé le maſque. Je vais le ſuivre de près. Qui empêche les Theologiens oppoſés aux convulſions de faire la même choſe? Il y auroit plus de gloire pour eux à acquerir dans ce genre de combat, que dans la guerre qu'ils font à MM. Bourſier, d'Etemare, le Gros, Deſeſſarts, &c. M. de Lan va même encore plus loin: il ſe croit en droit d'exercer ſa cenſure contre Meſſieurs de Senez & d'Auxerre, & contre moi. Je le trouverois moins à plaindre d'avoir des convulſions, que de ſe porter aux excès où il ſe porte pour decrier les convulſions.

Voilà une Lettre plus longue que je ne l'avois projettée. Quand on parle à un ami, on le fait avec liberté. Je crois vous l'avoir deja dit, Monſieur, & je le repete bien volontiers: quelque éloigné que puiſſent être nos ſentimens ſur les convulſions, je n'en aurai, ni moins d'affection pour vous, ni moins de confiance dans vos lumieres. Je ſuis bien tendrement, &c.

LETTRE MLXXV.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle de ſon Inſtruction paſtorale ſur les miracles, & de l'affaire du Miſſel de Troyes.*

Le 13. Janvier 1737.

IL ne faut, Madame, que lire vos Lettres pour être perſuadé que vous dites vrai, quand vous m'aſſurez que les vœux que vous faites pour moi ſont ſinceres. Vous avez le talent de graver ce que vous dites en caracteres très profonds. On ſent que le cœur parle quand vous parlez; & ſon langage eſt ſi diſtinct, que l'on ne ſauroit s'y meprendre.

Je me ſuis bien attendu que la ſeconde partie de mon Inſtruction ſeroit de votre goût. Le heros de la Bulle n'y fait pas un beau perſonnage. Il y a des hommes qu'il faut épargner: mais ceux qui pechent contre le S. Eſprit, meritent dès ce monde qu'on ne leur pardonne pas.

Si tous les cœurs étoient comme le vôtre, la troiſieme partie de mon Inſtruction ſeroit reçue comme les deux premieres: mais il n'eſt pas donné à tous, Madame, d'avoir autant de bon ſens & de religion que vous en avez. Je me promets deja votre ſuffrage. Aurez-vous beaucoup d'imitateurs? Les eſprits ſont trop échauffés, & les cœurs trop diviſés, pour eſperer un ſi grand bien.

Il eſt bien étrange que l'on trouble le repos d'un Evêque, pour un ſujet auſſi mince que celui que prennent les ennemis de M. de Troyes. Ne ſemble-t-il pas

que

que la Religion ſoit perdue, parce que l'on veut retablir dans un Miſſel quelques uſages anciens de l'Egliſe? Ceux qui ſont les zelés contre cette pretendue innovation, auroient-ils le même zele contre l'introduction du culte ſacrilege de Confucius à la Chine? J'ai entre les mains la copie d'un Mandement du Legat Mezzabarba, qui retablit une partie des pratiques idolâtres condamnées par la Bulle *Ex illa die*. Le Mandement eſt du 4. Novembre 1721. Le ſilence que l'on garde depuis tant de tems ſur ce Mandement qui à peine eſt connu, eſt un ſcandale d'un autre genre que celui dont on accuſe M. de Troyes. Je vous ſupplie, Madame, de dire à ce digne Prelat que, s'il a beſoin du Mandement, je le lui enverrai. 1737.

Si le Pere Boyer n'eſt pas encore conſolé de ſon éloignement de Montpellier, il en eſt de même de bien des perſonnes qu'il a laiſſées ici, & qui ne ceſſent de le regretter. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MLXXVI.

A M. Lugat *Conſeiller au Châtelet de Paris. Il benit Dieu du ſuccès qu'a eu ſa derniere Inſtruction.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE recevrai toujours avec reconnoiſſance, Monſieur, les nouveaux temoignages de votre zele pour moi. Aidez-moi par vos prieres à me les faire meriter. Je benis Dieu du ſuccès qu'il a bien voulu donner à ma derniere Inſtruction contre M. de Sens. Les hommes ont beau faire : il faut que la verité prenne le deſſus. Continuez, Monſieur, de lui être attaché. Je ſuis dans la charité qui doit nous unir éternellement, &c.

LETTRE MLXXVII.

A M. de Paris *Conſeiller au Parlement de Paris, ſur le même ſujet.*

Le 13. *Janvier* 1737.

CE n'eſt pas à moi, Monſieur, mais aux prieres du bienheureux Diacre, que vous êtes redevable de ce que vous trouvez de bon dans mes Ecrits. Le dernier étoit neceſſaire pour couvrir de confuſion un des plus grands ennemis des miracles de ce ſaint Penitent. Je crois avoir humilié M. de Sens: mais Dieu ſeul peut le rendre humble. C'eſt une grace qu'il n'accorde gueres à ceux qui combattent la verité connue. Je ne laiſſe pas de la demander de tout mon cœur pour celui qui s'en eſt rendu ſi indigne. Le premier Diacre a obtenu la converſion de S. Paul. Je ſouhaite bien ſincerement que le dernier Diacre que Dieu a glorifié par des miracles, obtienne la converſion de ſon perſecuteur. Recevez, je vous en ſupplie, les aſſurances de mes vœux les plus ſinceres au commencement de cette année. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MLXXVIII.

A Madame de Coetquen. *Il l'aſſure de ſon attachement inviolable à la Congregation.*

Le 13. *Janvier* 1737.

QUAND l'amour de la verité, Madame, a commencé quelque union, il faut que cette union tienne de l'immutabilité de la verité. Les liens que j'ai formés avec vous & avec votre Congregation, ne doivent ſouffrir aucun relâchement de la revolution des années. Tel que vous m'avez trouvé dès le commencement, tel vous me trouverez, à ce que j'eſpere, juſqu'à la fin. Vous voyez de plus près que moi ce qui eſt nuiſible ou avantageux à la Congregation. Soyez aſ-

ſurée

1737. ſurée que je ne reculerai point, dès qu'il s'agira d'empêcher qu'elle ne periſſe. Nous ferons de notre mieux. En attendant, ne ceſſons d'implorer les lumieres & les ſecours dont nous avons beſoin, pour nous conduire d'une maniere irreprehenſible. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MLXXIX.

A Madame de Maillebois *de S. Leon Religieuſe au Calvaire du Marais. Il la remercie des vœux qu'elle forme pour lui.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE reçois avec une grande conſolation, Madame ma chere couſine, tout ce qui me vient de votre part. Je ne ſuis pas moins ſenſible aux vœux que votre chere ſœur fait pour moi. La nature & la religion ont formé les liens qui nous uniſſent. Prions Dieu de les rendre ſi étroits qu'ils ſubſiſtent dans l'autre vie. Vous prenez part aux combats que je ſuis obligé de ſoutenir pour la defenſe de la verité. Demandez & pour vous & pour moi la recompenſe promiſe aux combattans, & à ceux qui par leurs prieres les aident à remporter la victoire. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MLXXX.

A M. Coffin *Principal du College de Beauvais à Paris. Il le remercie des temoignages de ſon eſtime.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE ſuis très ſenſible, Monſieur, à l'attention particuliere que vous faites aux Lettres de recommandation qui vous viennent de ma part. Le temoignage que vous me rendez des deux enfans de mon Dioceſe qui ſont dans votre College, me remplit de joie. Je ſouhaite qu'ils continuent à vous donner de jour en jour de nouveaux ſujets de ſatisfaction. Je vous rends graces de votre compliment pour la nouvelle année. Je ſai qu'il part d'un cœur bien attaché à la verité. Je vous dois un ample remercîment pour l'Epitaphe de mon pere que vous avez bien voulu compoſer. On y reconnoit la main d'un grand maître. Je l'ai montrée ici à quelques perſonnes qui l'ont trouvée digne de vous. Je ſuis avec toute l'eſtime & la conſideration qui vous ſont dues, &c.

LETTRE MLXXXI.

A M. d'Albert *Conſeiller au Parlement d'Aix. Il lui parle de ſa derniere Inſtruction.*

Le 15. *Janvier* 1737.

LEs vœux que vous formez pour moi, Monſieur, ſont trop ſinceres pour ne pas les diſtinguer de la multitude de ceux que l'on fait en ce tems-ci. Mes ſentimens pour vous repondent à la cordialité des vôtres. Recevez-en, je vous ſupplie, les aſſurances que je me fais un devoir de vous renouveller.

Vous trouvez que ma derniere Inſtruction paſtorale diſſipe les nuages que M. de Sens s'étoit efforcé de jetter ſur les miracles. On a de grands avantages quand on combat pour la verité. La verité fait mettre en œuvre les moindres talens, & ſe ſervir de ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Je ſuis avec reſpect, &c.

LET-

LETTRE MLXXXII. 1737.

*A M. *** au ſujet de la Denonciation faite par M. Debonnaire de quelques Ecrits, & de ſa derniere Inſtruction.*

Le 15. Janvier 1737.

EN repondant, Monſieur, à votre compliment pour la nouvelle année, je me rappelle que je n'ai pas repondu à une Lettre beaucoup plus importante que vous m'écrivites il y a ſix mois. Les diverſes incommodités dont je fus attaqué, & la longueur de cette Lettre, furent cauſe que d'abord je ne pus la lire. Enſuite je la perdis de vue. Je vous en fais mes excuſes aujourd'hui. La recrimination de M. Debonnaire à votre égard n'a fait ſur moi aucune impreſſion. De tous les extraits qu'il a cités il n'y a que ceux de l'Ecrit de *l'avenement d'Elie* qui puiſſent former une difficulté ſerieuſe. Il m'a toujours paru que l'Auteur de cet Ecrit avoit outré les expreſſions. Je ne crois pas qu'il ait dans l'eſprit l'erreur qu'elles preſentent; mais j'aurois ſouhaité qu'il ſe fût expliqué, & que l'on eût fait une ſeconde édition de ſon Ouvrage, pour reformer ce qui n'eſt pas aſſez exact dans la premiere. M. de Sens dans ſon dernier Ecrit rappelle la Denonciation de M. Debonnaire. En condamnant les excès de ce dernier, je ſouhaite que l'on me mette en état de n'avoir que des louanges à donner à ceux-mêmes qui, ſans le vouloir, auroient été trop loin. Conferez, je vous prie, de cette affaire avec quelques amis, & s'il ſe peut avec la perſonne intereſſée. Il faut que les amis de la verité lui rendent hommage, dès qu'on leur fait appercevoir qu'ils l'ont bleſſée.

Les deux premieres parties de mon Inſtruction paſtorale ont été bien reçues des Appellans, à ce qu'il paroit. On attend la troiſieme avec impatience. Les regles que j'y donne pour juger de l'évenement des convulſions, me paroiſſent ſures. En les ſuivant je crois qu'on s'éloignera de tout abus, de tout fanatiſme, & de toute injuſtice. Mais les eſprits ſont ſi échauffés qu'elle trouvera apparemment des contradicteurs. Un peu moins de prevention & un peu plus d'équité ſeroient un grand acheminement à tout pacifier. Je ſuis bien tendrement, Monſieur, tout à vous.

LETTRE MLXXXIII.

*Au Pere *** Religieux Auguſtin. Il admire ſon courage.*

Le 15. Janvier 1737.

TOUTES les fois que je reçois de vos Lettres, Mon Reverend Pere, je ſuis dans l'admiration du courage que Dieu vous donne à defendre ſa cauſe. Plus le nombre des combattans eſt petit dans votre Ordre, plus il y a lieu de s'étonner que vous demeuriez ferme. Vous ne pouvez me cauſer plus de joie, que de m'apprendre que rien ne vous rebute. La retraite, l'étude & la priere qui font aujourd'hui vos delices, ſont d'excellens moyens pour vous ſoutenir. Je ſouhaite que le temoignage que vous vous diſpoſez de rendre, n'attire pas ſur vous quelque nouvel orage: mais ſi l'on ne veut vous ſouffrir qu'en faiſant des demarches contraires à votre conſcience, j'eſpere de la miſericorde de Dieu que vous preferez votre devoir à tout. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent rien ſur l'ame: mais craignez celui qui peut perdre & l'ame & le corps. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

1737.

LETTRE MLXXXIV.

*A M. ***. Il lui ſouhaite une augmentation de foi & de courage.*

Le 15. Janvier 1737.

JE ne ſuis point ſurpris, Monſieur, que vous ayez trouvé beaucoup de paille & peu de froment dans l'aire d'où vous m'écrivez. Mais auſſi le froment y eſt pur. C'eſt qu'il y a long-tems qu'on le crible. Voilà de quoi faire un pain delicieux. Vous vous en êtes bien apperçu: *Frumentum Dei ſum; & dentibus ferarum molar, ut mundus Dei panis inveniar.*

Je prie Dieu de vous remplir de foi, & d'augmenter votre courage pour la defenſe de ſa cauſe. Nous ne pouvons eſperer d'être glorifiés avec Jeſus-Chriſt qu'à proportion de ce que nous aurons ſouffert pour lui: *Si tamen compatimur ut & conglorificemur.* Je ſuis, Monſieur, dans la charité de Jeſus-Chriſt entierement à vous.

Rom. VIII. 17.

LETTRE MLXXXV.

*A M. *** Curé de Paris. Il lui parle de ſa derniere Inſtruction, & de la Conſultation des XXX.*

Le 20. Janvier 1737.

JE vous avois promis, Monſieur, que je viendrois à l'appui de Meſſieurs les Curés de Paris. J'ai fait attendre long-tems. On s'eſt même impatienté. Enfin ma parole eſt degagée; & je vois par ce que vous me temoignez, que vous avez oublié toute la triſteſſe que mes retardemens ont pu vous cauſer.

De la maniere que vous me parlez de la III. Partie de mon Inſtruction, je comprends que vous lui ferez un meilleur accueil que quelques-uns de nos amis. S'ils avoient agi avec un peu plus de lenteur, & qu'ils euſſent donné le tems de ſe concerter, ils ſe ſeroient épargné une demarche que Dieu n'a pas benie. Je n'en veux d'autre preuve que la joie qu'elle a cauſée aux ennemis des miracles. La diviſion que l'affaire des convulſions a miſe parmi les defenſeurs de la verité, eſt un grand mal. Quand aurons-nous le bonheur d'en voir la fin? Je ſuis, &c.

LETTRE MLXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au ſujet de la Lettre de ce Prelat publiée ſans ſon aveu, de la maladie de M. de Sens, & de la mort de M. de Nîmes.*

Le 29. Janvier 1737.

Sur les convulſions. Voyez les Nouv. eccl. de 1737. pag. 25.

JE n'ai point encore reçu, mon très cher Seigneur, la Lettre [de M. d'Auxerre] à un laïque, dont la publication vous a fait tant de peine. Voilà une nouvelle infidelité qui ne fait gueres honneur à ceux qui y ont trempé. Si M. Debonnaire eſt auteur des notes, le deſeſpoir les aura enfantées. Une des choſes qui m'a tenu plus en garde contre les Anticonvulſionniſtes, c'eſt qu'il m'a paru que pour ſoutenir leur opinion, ils tombent dans les mêmes excès que nous reprochons aux Conſtitutionnaires. Ils nient les faits les plus évidens. Ils attaquent la probité de ceux de leurs amis qui ne penſent pas comme eux. Ils ſouffrent qu'on les calomnie. Quand on a la verité pour ſoi, on ſe conduit bien differemment. Que pretendent ces Meſſieurs, en faiſant imprimer des Lettres particulieres qu'un Evêque écrit à un ami ſur un évenement des plus extraordinaires? Aujourd'hui on apprend des faits deſavantageux qui portent à condamner: demain on apprend

des

des faits avantageux qui arrêtent, & qui empêchent d'aller auſſi loin qu'on avoit été d'abord. Peut-on ſe prevaloir de ce qu'on écrit dans de pareilles circonſtances? Eſt-ce un jugement fixe que l'on pretend porter? Ces Lettres particulieres montrent les diverſes penſées que l'on a eues, à meſure que les Nouvelles ont varié. Y a-t-il là de quoi triompher? 1737.

Je croyois M. de Sens hors d'affaire. Voilà un vilain mal. S'il faut en venir à une nouvelle operation, je comprends qu'il y a du danger. Dieu lui faſſe la grace d'ouvrir les yeux ſur ſes égaremens. Les bruits que l'on fait courir ſur M. de Nîmes n'ont point de fondement. Il y a eu ordre de la Cour de ſe ſaiſir de ſes papiers. Je ne ſai rien de plus. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous ſavez quel eſt mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE MLXXXVII.

A M. de Bourzez *Penitencier de l'Egliſe d'Auxerre, ſur les calomnies dont M. de Sens a voulu le noircir.*

Le 29. Janvier 1737.

Je n'ai pas eu, Monſieur, beaucoup de peine à vous tirer des mains de votre ennemi. Les calomnies de M. de Sens ſont ſi groſſieres, que l'on eſt aſſuré de trouver preſque toujours dans ſes recits de quoi le confondre, quand on les lit avec quelque attention. Si j'avois ſu neanmoins que vous euſſiez envoyé un Memoire à Meſſieurs les Curés de Paris, je me le ſerois fait prêter, & j'en aurois fait uſage. Pour peu que M. de Sens veuille revenir ſur les faits que j'ai diſcutés, je n'oublierai pas ce Memoire. Votre Lettre auſſi ne me ſera pas inutile. Mais je doute que le Prelat oſe entrer avec moi dans une nouvelle diſcuſſion des faits. Sa reſſource ſera dans la declamation. Je crois qu'il me fera une reponſe vague. Tout autre que lui prendroit le parti de ſe taire: mais pour ne pas paroître abbatu, il voudra au moins pouſſer quelques cris, que ſes complaiſans appelleront des cris victorieux, & les gens ſenſés, des cris d'un homme aux abois. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MLXXXVIII.

*A M.*** Negotiant à Paris. Il benit Dieu des talens qu'il lui a donnés.*

Le 29. Janvier 1737.

Votre Lettre & vos vers, Monſieur, apprenent à certains membres de l'Egliſe *enſeignante*, à ne pas traiter avec tant de mepris les membres de l'Egliſe *écoutante*. Vos vers ſont chretiens. La morale en eſt pure: le dogme très exact. Sous l'exterieur d'un Banquier je vois en vous le zele d'un Apôtre. Dieu eſt maître de ſes dons. Je me rejouis, Monſieur, de ceux dont il vous a rempli. Continuez à en faire l'uſage que vous avez commencé de faire, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut être avec plus d'eſtime que je le ſuis, &c.

LETTRE MLXXXIX.

A Meſſieurs les Curés de Montpellier, ſur les ſpectacles donnés par une troupe de Farceurs.

Le 16. Fevrier 1737.

J'Apprends, Meſſieurs, avec une extrême douleur que l'on voit aſſiſter des Eccleſiaſtiques aux ſpectacles, que donne ſur la Canourgue une troupe de Farceurs arrivés nouvellement dans cette ville. Ceux du peuple qui ont le mal-

1737. heur de ſuivre ces Farceurs, s'autoriſent de l'exemple des Eccleſiaſtiques; & les uns & les autres ſont aux fideles qui ont la crainte de Dieu, un ſujet de gemiſſement & de larmes. Travaillons, Meſſieurs, autant qu'il eſt en nous, à arrêter ce ſcandale. Prêchez tous les Dimanches contre les Farceurs, & liſez demain au Prône mon Ordonnance du 23. Octobre 1697. touchant la Comedie. Vous la trouverez dans les Statuts page 33. Tant que le ſcandale ſubſiſtera, vous ne devez pas ceſſer de crier. *Clama ne ceſſes; quaſi tuba exalta vocem tuam.* Je ne puis croire que parmi les Eccleſiaſtiques du Clergé de votre paroiſſe, il y en ait aucun qui ait eu aſſez peu de religion pour ſe trouver au ſpectacle dont je parle. Mais s'il y en a quelqu'un, traitez-le comme ayant encouru l'excommunication. Exhortez le peuple à me venir denoncer les Eccleſiaſtiques, quels qu'ils ſoient, qui ont contrevenu ou qui contreviendront à mon Ordonnance; & ſoyez aſſurés que je ferai juſtice. Si vous jugez à propos de lire cette Lettre au Prône vous le pouvez. Je ſuis, &c.

Mat. LVIII. L

LETTRE MXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des excès du P. le Courayer, des procedés des Anticonvulſionniſtes, & de la III. Partie de ſon Inſtruction.*

Le 20. *Fevrier* 1737.

J'AVOIS laiſſé à la Verune, mon très cher Seigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au ſujet du Pere le Courayer. Ce contre-tems m'a empêché juſqu'à preſent d'y repondre. Les Aſſemblées au Louvre chez le Cardinal de Rohan ont été très réelles. Mais j'apprends qu'on eſt bien fâché que j'aye prevenu. On pretend que depuis ma Lettre le zele pour la condamnation de ce Novateur eſt bien amorti. Peut-être n'étoit-on porté à le cenſurer, que pour en faire tomber le blâme ſur les Appellans. Si Dieu me donne des jours, je tiendrai parole. Le Pere le Courayer eſt un parfait Tolerant, & je n'aurai aucune peine à juſtifier ce que j'ai avancé contre lui. Il n'enſeigne pas crûment toutes les erreurs des Sociniens: mais, outre qu'il en admet quelques-unes, & qu'il en inſinue d'autres trop clairement, ſes principes vont à autoriſer tout, ou du moins à tolerer tout.

Si M. Debonnaire eſt auteur des notes imprimées avec votre Lettre à un laïque, il peut bien être auſſi l'auteur de la ſuppreſſion dont vous vous plaignez. Qui que ce ſoit qui ait commis cette infidelité, elle ne peut que deshonorer le coupable. Le zele outré contre les convulſions a deja fait faire bien des fautes. Ces fautes mêmes ne feront-elles pas ouvrir les yeux, à ceux qui ſemblent ne plus voir dans l'Egliſe d'autre mal que les convulſions? Voilà la troiſieme partie de mon Inſtruction qui enfin eſt rendue publique. Quelque moderée qu'elle ſoit, je n'oſe me promettre qu'elle ſoit bien reçue de ceux qui ont pretendu ſoumettre tous les eſprits à la Conſultation. Adieu, mon très cher Seigneur, &c.

LETTRE MXCI.

Au Pere BOYER *de l'Oratoire à Troyes, ſur la diſette de bons Miniſtres, & ſur la III. Partie de ſon Inſtruction.*

Le 20. *Fevrier* 1737.

JE reponds un peu tard, Mon Reverend Pere, à votre Lettre du commencement de l'année. Eſt-il neceſſaire de vous dire que ce retardement ne vient pas d'indifference? Tout ce qui me vient de votre part, ne peut que me faire beaucoup de plaiſir. Plus le deſir que vous avez de rentrer dans votre place eſt

eſt ardent, plus je deſire moi-même de vous la voir occuper. La moiſſon eſt grande dans cette ville, & les ouvriers y ſont en très petit nombre. Je ne puis me conſoler de la perte de ceux qui m'ont été enlevés. Que n'ai-je aſſez de pouvoir, pour obtenir du maître de la moiſſon les Miniſtres dont elle a beſoin! Joignez vous à moi, Mon Reverend Pere, pour continuer à demander cette grace. Ce ſont mes pechés qui la retardent. Ne nous laſſons point de prier. Peut-être Dieu ſe laiſſera-t-il toucher. 1737.

Je ne vous dis rien de Madame de Rohan. Si elle a reçu la III. Partie de mon Inſtruction paſtorale, je preſume que je ne ſerai pas long-tems ſans recevoir de ſes nouvelles. Cette III. Partie trouvera des contradicteurs dans le lieu que vous habitez. Les eſprits ſont encore trop échauffés, pour entrer dans les ſentimens de moderation que je propoſe. Je ſuis, &c.

LETTRE MXCII.

*A MM. *** Prêtres, ſur leur adheſion à l'Appel.*

Le 25. Fevrier 1737.

J'Ai reçu, Meſſieurs, la Lettre que vous m'avez addreſſée pour vous unir de cœur & d'eſprit à la cauſe que Dieu me fait la grace de ſoutenir. Vous voici enrollés dans une milice qui vous expoſera à des combats, dont vous ne verrez peut-être pas la fin: mais vous n'avez pas fait cette demarche, ſans ſupputer avec vous-mêmes ce qu'elle pourroit vous couter. Je prie le Seigneur de vous fortifier, & de vous rendre inebranlables au milieu des tentations. Quelle gloire pour vous ſi vos vêtemens ne reçoivent aucune tache? Eh! Pourquoi ne l'eſpererions-nous pas de la miſericorde de Dieu? *In mundo preſſuram habebitis: ſed confidite, ego vici mundum.* Joan. XVI. 33. Vous ne vous appuyez pas ſur vous: vous vous appuyez ſur la grace de Jeſus-Chriſt. *Qui confidunt in Domino, ſicut mons Sion.* Je ſuis très parfaitement, &c. Pſ. CXXIV. 1.

LETTRE MXCIII.

A Madame la Marquiſe de Seignelai. *Il lui marque quelles ſont ſes diſpoſitions en combattant pour la verité.*

Le 25. Fevrier 1737.

PErmettez-moi, Madame, de vous dire que je ſuis bien éloigné de vous ſavoir gré de *la diſcretion*, que vous dites qui vous empêche de m'honorer de vos Lettres. Je les reçois avec tant de plaiſir & de reconnoiſſance, qu'elles me feront toujours ſortir ſans peine de la pareſſe que la malignité de certaines gens me reproche quelquefois.

Vous avez donc preſentement, Madame, mon Inſtruction paſtorale toute entiere. Je ſuis très ſenſible à l'approbation que vous donnez à la III. Partie. Je n'eſpere pas qu'elle ſoit approuvée de tout le monde. Pourvû qu'elle le ſoit de celui qui ſait parfaitement en quoi conſiſte la verité & qui eſt la verité même, cela me ſuffit. Car c'eſt à cette verité adorable à qui ſeule je conſacre ce que je fais, & à qui je rends graces des peines & des contradictions que j'ai le bonheur de ſouffrir pour elle. Je ſai que je ne ſerois pas ſerviteur de Jeſus-Chriſt, ſi je plaiſois aux hommes. Je ne me mets pas en peine d'être jugé par les gens du monde. Je deſire l'approbation des hommes de bonne volonté, & rien davantage. Je ferai toujours un cas infini, Madame, de votre eſtime. Je vous ſupplie de m'en accorder la continuation, & d'être perſuadée qu'on ne peut être avec plus de reſpect, &c.

1737.

LETTRE MXCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les dispositions de M. de Sens, sur la disgrace de M. Chauvelin, & sur l'affaire de Douai.*

Le 27. Fevrier 1737.

VOus me croyez donc acquitté envers M. de Sens, mon très cher Seigneur. Il n'en conviendra pas. Quand on est aussi engagé qu'il l'est, revient-on de ses fausses demarches? Pour dire : Je me suis trompé, il faut être humble. Et M. de Sens est l'ennemi declaré de la grace qui fait les humbles.

Je vais donner maintenant toute mon attention au Pere le Courayer. Messieurs de Sainte Genevieve ont bien fait de le chasser de leur corps. Je crois qu'il n'en étoit plus.

J'ai appris la disgrace de M. Chauvelin. Qu'est-ce que le monde & ses honneurs?

Opes, honores, prospera,
Fit mane, nil sunt omnia.

L'affaire du Chanoine de Douai devient serieuse. Les Chambres, m'écrit-on, sont toujours assemblées. Voyons à quoi cela aboutira. Il est bien important d'arrêter la fureur du schisme. Je ne puis croire que la Cour veuille autoriser de si grands excès.

Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Vous savez combien je vous suis tendrement & respectueusement attaché.

LETTRE MXCV.

Au Confrere le ROI *de l'Oratoire, au sujet d'un refus de privilege pour un Ouvrage sur les miracles.*

Le premier Mars 1737.

JE n'avois garde, Monsieur, d'oublier la parole que je vous avois donnée. Vous me faites beaucoup de plaisir de m'apprendre que vous êtes content. M. l'Archevêque de Sens ne le sera pas autant que vous.

J'ai regretté l'Ouvrage que vous vouliez publier contre l'Anglois, dont les principes sur les miracles sont les mêmes que ceux de M. de Sens & de Dom la Taste. Puisque l'on aime mieux laisser sans refutation un Livre plein d'impieté que de consentir qu'on le refute, parce qu'en le refutant on verroit de trop près l'analogie des principes du libertin avec ceux de M. de Sens, que doit-on conclurre du zele que l'on fait paroître contre les miracles de M. de Pâris? Vous ne voulez pas que l'on prenne la defense des miracles de Jesus-Christ, parce que les miracles de Jesus-Christ prouvés, on ne peut éviter de reconnoître pour vrais miracles ceux que Dieu fait en faveur de l'Appel: donc la cause de l'Appel est la cause de Jesus-Christ même. Nos ennemis ne le disent pas de bouche; & en vous faisant refuser un privilege, ils le disent par leurs actions. Je suis, &c.

LETTRE MXCVI.

A M. de MONTGERON. *Il le remercie des pieces qu'il lui a communiquées.*

Le premier Mars 1737.

QUi avoit, Monsieur, plus de droit que vous à mon Instruction pastorale? Les armes que vous m'avez mises en main, ont terrassé mon adversaire. Quelle obligation l'Eglise ne vous a-t-elle pas de lui avoir conservé les preu-

preuves des miracles que Dieu a operés pour confondre les ennemis de l'Appel? Celui que Dieu a fait sur votre cœur devroit les convertir, s'ils n'étoient pas endurcis. Pour moi, Monsieur, toutes les fois que je me le rappelle, il me donne une nouvelle ardeur pour defendre la verité. Que les jugemens de Dieu sont impenetrables! Les enfans du royaume n'ont pas cru les miracles; & ceux qui étoient comme sans Dieu en ce monde, ont vu, ont cru, & s'exposent encore à tout pour les publier. Je suis avec respect, &c. 1737.

LETTRE MXCVII.

A M. le Soudier *Docteur de Sorbonne & Curé de Chaillot, sur sa derniere Instruction pastorale.*

Le 8. *Mars* 1737.

JE ne reçois, Monsieur, les éloges que vous donnez à ma derniere Instruction pastorale, que pour les rapporter à celui qui est auteur de tout don parfait. On a un grand avantage quand on defend la verité. Ceux qui, comme Jeremie, ont un empêchement à la langue, deviennent éloquens, dès qu'il est question de parler au nom du Seigneur. Les instrumens les plus vils dans la main du Tout-puissant font tout ce qu'il veut.

Les suffrages des Appellans se sont réunis sur les deux premieres parties de mon Instruction. Vous me paroissez très satisfait de la troisieme. On m'écrit qu'un des principaux Docteurs d'entre les XXX. Consultans en parle aussi très avantageusement. Je souhaite qu'elle serve à adoucir l'esprit de nos freres. Mais je crains que les preventions ne durent encore long-tems. Souvenez-vous de moi, Monsieur, dans vos liens. Demandez à Dieu qui connoit mes besoins, de me donner tout ce qui me manque pour marcher en sa presence avec un cœur parfait. Je le prie de vous soutenir dans la carriere où vous avez le bonheur d'entrer.

LETTRE MXCVIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il parle des mouvemens du Parlement, & d'une Lettre contre la III. Partie de son Instruction.*

Le 15. *Mars* 1737.

J'Ai lu avec bien du plaisir, mon très cher Seigneur, votre petit Mandement à l'occasion du Carême. Il me paroit très bien fait. Il est plein de religion.

J'attends l'issue de la grande affaire du Parlement. Le Premier President se prepare bien des degoûts. Le voilà desormais inutile, même à la Cour. Les schismatiques de Douai meriteroient une punition éclatante. Y a-t-il rien de plus horrible que leur frenesie?

Les auteurs de la Consultation écriront tant qu'ils voudront. J'ai un objet plus interessant pour l'Eglise, que celui de repondre à leurs feuilles volantes. On attribue à M. d'Asfeld la petite Lettre qui vient de paroître, pour prevenir les esprits contre la III. Partie de mon Instruction. Auroit-on cru il y a quelques années, que cet Abbé prendroit la plume contre moi & contre M. de Senez? Ne sommes-nous pas des hommes bien dangereux? Nous n'avons rien vu. Mais lui qu'a-t-il vu? Il pretend que nous sommes trompés. La question est de savoir si ce n'est pas lui qui est le premier trompé. Vous exhortez, mon très cher Seigneur, vos Diocesains à la patience. Demandez à Dieu qu'il me la donne. Je vous renouvelle les assurances bien sinceres de mon tendre & respectueux attachement.

Lettre à un ami de province. Voy. les Nouv. eccleſiaſt. de 1737. pag. 66.

LET-

1737.

LETTRE MXCIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les nouveaux excès de M. Debonnaire & consors.*

Le premier Avril 1737.

JE n'avois point entendu parler, mon très cher Seigneur, du Livre que vous m'annoncez. Je le ferai venir incessamment. Je ne vois aucune difficulté à le censurer avec le Livre du Frere le Courayer. Dit-on quel est l'auteur de cette *Vie des Papes* ? Est ce un homme qui se donne exterieurement pour Catholique?

On m'apprend que les Debonnaires dans une *suite de leur reponse à la Lettre de M. de Senez*, s'élevent contre les figures & les allegories les plus autorisées dans les Peres de l'Eglise; & qu'ils portent l'impieté jusqu'à rejetter celles que Jesus-Christ & les Apôtres ont reconnues: le serpent d'airain, l'agneau pascal, la circoncision, le sacrifice d'Abraham. Avois-je tort de demander si ces hommes étoient chretiens ? M. de Lan m'en a fait un crime. Qu'il voie si ceux qu'il a pris sous sa protection, sont dignes de la condescendance qu'il a cru devoir leur temoigner. Je vous renouvelle, mon très cher Seigneur, les assurances de mon tendre & respectueux attachement.

LETTRE MC.

*A M.***, sur le même sujet, & sur quelques miracles.*

Le premier Avril 1737.

JE vous suis obligé, Monsieur, des perquisitions que vous avez faites au sujet de l'auteur du Livre intitulé *de l'avenement d'Elie.* Je suis ravi que cet Auteur soit tel que vous me le depeignez. Il me paroit qu'il ne doit avoir aucune peine à donner les éclaircissemens qu'on lui demande.

Ce que vous m'apprenez des Debonnaristes fait horreur. Leurs excès croissent de jour en jour. Il paroit qu'il y a long-tems qu'ils couvoient dans le secret ce qu'ils manifestent aujourd'hui. D'abord c'étoit aux pretendus *Figuristes* qu'ils sembloient en vouloir. Ensuite ils ont attaqué les Peres. Aujourd'hui ils n'épargnent ni les Apôtres, ni Jesus-Christ même. Voilà l'impieté portée à son comble. Certaines gens croyoient que j'en avois trop dit, dans la Lettre que j'écrivis à M. de Becherand au sujet du sieur Debonnaire. Qu'ils essayent maintenant de justifier les faux menagemens qu'ils ont eus pour cet homme, & le peu d'égard qu'ils ont eu pour moi.

Le fait du Vitrier près de S. Medard ne m'avoit point encore été mandé. Je suis sourd: mais je ne le suis pas assez pour ne pas entendre le bruit des vitres cassées par une main invisible. Croiriez-vous que M.*** ne m'a encore rien écrit du miracle operé sur Mademoiselle le Juge? Toutes les Lettres l'annoncent comme un miracle des plus éclatans. Je suis bien tendrement, Monsieur, entierement à vous, &c.

LETTRE MCI.

A un Benedictin. Il se rejouit de la conformité de leurs sentimens.

Le premier Avril 1737.

JE rends graces à Dieu, Mon Reverend Pere, de vous avoir uni de cœur & d'esprit à toutes les demarches, où la divine providence m'engage pour la defense

ſenſe de la verité. Si tous les Appellans avoient lu la troiſieme partie de ma derniere Inſtruction paſtorale avec des yeux tels que les vôtres, la paix ſeroit retablie dans notre camp. Eſperons que les prejugés tomberont peu à peu, & que l'on ceſſera de confondre l'innocent avec le coupable. Souvenez-vous de moi devant le Seigneur. Je ſuis, &c. 1737.

LETTRE MCII.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle du Livre du Pere le Courrayer, & des libelles des Debonnariſtes.*

Le premier Avril 1737.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Je ſaiſis avec avidité l'occaſion de M.*** pour me renouveller dans votre ſouvenir, quoique je ſois perſuadé que vous penſez ſouvent à moi. Ma derniere Inſtruction paſtorale a-t-elle merité votre approbation? J'en aurois donné pluſieurs exemplaires à M.*** ſans un incident qui eſt arrivé. Dès que je ſerai en état de la publier ici, vous ſerez ſervi ſans delai.

Me voici maintenant engagé à écrire contre le Frere le Courrayer. Demandez à Dieu, Monſeigneur, toutes les graces qui me ſont neceſſaires pour venger la Religion des inſultes que lui fait ce nouveau Tolerant. J'apprends que les Debonnariſtes ſes amis, dans leurs libelles contre vous, manifeſtent de plus en plus le venin qu'ils ont eſſayé de cacher durant un tems. Ne nous laſſons point de combattre; & tâchons de faire face à cette multitude d'ennemis, qui ſe ſont réunis contre le Seigneur & contre ſon Chriſt.

Les miracles continuent. Ils ſont un gage ſenſible de la victoire que Dieu nous fait remporter. Obtenez-moi pour prix la grace de remplir tous les devoirs de mon miniſtere. Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE MCIII.

*A Madame ***, ſur un Directeur qu'elle lui demandoit.*

Le 10. *Avril* 1737.

JE ſuis très édifié, Madame, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; mais en même tems je ſuis bien mortifié de ne pouvoir vous procurer la ſatisfaction que vous demandez. J'ai cherché, & je n'ai point trouvé. Si j'étois ſur les lieux, peut-être decouvrirois-je quelqu'un. Mais je n'ai aucune relation dans Avignon. Que n'êtes-vous, Madame, établie à Montpellier? Je ne ſerois pas embarraſſé à vous donner un guide, tel qu'il le faut à une petite niece de M. de S. Hilaire. Ce ſeroit pour moi une grande conſolation, de voir de près l'heritiere des vertus & des ſentimens de ce ſaint Prêtre. Je lui ai été intimement uni pendant ſa vie. Puis-je l'oublier après ſa mort? Je reſpecterai toujours tout ce qui lui appartient. Je ſouhaite d'être en état de vous en donner des preuves, & de vous faire connoître qu'on ne peut être plus parfaitement que je le ſuis, &c.

1737.

LETTRE MCIV.

A Madame TOURNAY, *ſur ſon ſecond Memoire.*

Le 10. *Avril* 1737.

J'Ai lu, Madame, votre ſecond Memoire, qui ne prouve pas, mais qui demontre de plus en plus la juſtice de votre cauſe. En liſant ce Memoire on ſe demande continuellement s'il y a ſur la terre des hommes aſſez iniques pour vous condamner. Dieu veuille detourner un tel malheur de deſſus le royaume. S'il arrivoit, je craindrois que la meſure de nos iniquités ne fût parvenue à ſon comble. J'eſpere que vos Juges ne fermeront pas les yeux à une lumiere, qui ſeroit capable d'éclairer les aveugles mêmes. Je prie le Seigneur de vous ſoutenir dans les épreuves qui vous arrivent. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCV.

A Mademoiſelle de..., ſur un ſcandale donné par un Eccleſiaſtique.

Le 12. *Avril* 1737.

VOus ne pouvez, Mademoiſelle, m'offrir de bouquet plus agreable que les prieres que vous faites pour moi. Elles viennent de Dieu, & la bonne odeur qu'elles repandent s'éleve juſqu'à Dieu. Qu'elles attirent ſur mon miniſtere & ſur ma perſonne les graces dont j'ai beſoin. Plus j'avance vers la fin de ma courſe, plus j'ai interêt que l'on ſollicite mon juge en ma faveur.

Je ferai avec plaiſir ce que vous deſirez, lorſque j'écrirai à M. de Senez. Il n'y a pas long tems que j'ai eu de ſes nouvelles, qui ſont auſſi bonnes qu'on peut le ſouhaiter.

Je ſuis bien affligé du ſcandale dont vous me faites part. A-t-on accordé un *Exeat* à ce miſerable? On auroit bien mal fait. Je ſerois fâché que vous l'euſſiez demandé. Si on avoit entre les mains les Lettres qu'il écrivoit à votre petite creature, on devoit lui faire ſon procès à l'Officialité & le ſententier. Voilà un loup qui peut faire bien du mal dans la vigne du Seigneur. On ne doit rien negliger pour avoir de ſes nouvelles, & pour lui arracher ſa proie. S'il étoit Appellant & homme de bien, les Marechauſſées courroient après lui. Mais dans le cas où il ſe trouve, a-t-il quelque choſe à craindre de la juſtice des hommes? Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCVI.

A Mademoiſelle MOSSARON, *ſur les pieces juſtificatives de ſa gueriſon miraculeuſe.*

Le 6. Mai 1737.

J'Ai lu, Mademoiſelle, avec une très grande ſatisfaction les deux pieces que vous m'avez addreſſées. Vous y plaidez votre cauſe avec tout l'avantage que la verité donne à ſes defenſeurs. Les nuages que le Promoteur de Paris s'étoit efforcé de repandre ſur le miracle de votre gueriſon, ſont diſſipés. Vous avez repondu à tout. Vous n'avez rien omis. Je vous tiens bien juſtifiée aux yeux du public, & le ſieur Nigon bien battu. Il eſt un peu honteux pour lui de ſuccomber ſous les coups que vous lui portez. Mais quand on brave les œuvres du Tout-puiſſant, preſque toujours il faut s'attendre à être renverſé par les inſtrumens les plus foibles. Que la victoire que vous venez de remporter, Mademoiſelle, vous inſpire une nouvelle ardeur pour ſervir Dieu. Je le prie de vous

cacher

cacher dans le ſecret de ſa face. Les preuves de votre innocence ne craignent point le plus grand jour; mais vous avez fait ſagement de vous derober à la violence de vos ennemis. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c. 1737.

LETTRE MCVII.

A un Curé, ſur ſon adheſion à l'Appel.

Le 6. Mai. 1737.

J'Ai reçu, Monſieur, la declaration de vos ſentimens que vous m'avez addreſſée. L'humilité avec laquelle vous reconnoiſſez la faute que vous avez commiſe, & le deſir que vous avez de la reparer, me fait eſperer que cette faute eſt pardonnée devant Dieu. Je le prie de vous affermir dans les diſpoſitions où vous êtes, & de vous y faire perſeverer juſqu'à la mort. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les viſites de ce Prelat, & ſur l'Ecrit de Mademoiſelle Moſſaron.*

Le 16. *Mai* 1737.

MA ſanté, mon très cher Seigneur, a été aſſez derangée le carême dernier. J'ai eu une attaque de nephretique, puis un gros rhume, & enfin des coliques d'eſtomach qui m'ont un peu exercé. Graces à Dieu je ſuis delivré de tous ces maux, & me voici aujourd'hui dans ma ſituation ordinaire. Je prie le Seigneur de vous donner toutes les forces, dont vous avez beſoin pour terminer vos viſites heureuſement. Quand on a un voiſin auſſi actif que le vôtre pour ſemer la diſcorde, on ne peut uſer de trop de precaution pour reſſerrer les nœuds de ceux qu'il voudroit detacher. J'attends avec impatience ce que vous m'annoncez. J'ai été bien content de la Lettre & du Memoire de Mademoiſelle Moſſaron. Je ne doute pas que vous n'ayez lu ces deux pieces avec la même ſatisfaction que moi. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous ſavez quel eſt mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE MCIX.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle de ſon Inſtruction ſur les miracles, & de celle qu'il prepare contre le Pere le Courrayer.*

Le 16. *Mai* 1737.

EN faiſant, Madame, la revue de mes papiers, j'ai trouvé une de vos Lettres à laquelle j'ai été bien ſurpris & bien honteux de n'avoir point fait reponſe. La Lettre eſt du 31. Janvier, & nous voici à la mi-Mai. J'ai beſoin, comme vous le voyez, de beaucoup d'indulgence; & je ſens que je l'obtiendrai, pourvû que je promette d'être plus exact à l'avenir. Il eſt vrai qu'une des cauſes de ce delai a été le derangement de ma ſanté. J'ai été aſſez long-tems tourmenté par un gros rhume & par des coliques qui m'ont mis hors d'état d'agir. Vous me parliez, Madame, dans votre Lettre du 31. Janvier, des deux premieres parties de mon Inſtruction paſtorale que vous aviez enfin reçues. Je ne doute pas qu'on ne vous ait envoyé la troiſieme, après laquelle je crois être quitte avec M. de Sens. Il s'agit maintenant de remplir l'engagement que j'ai pris au ſujet du Livre du Pere le Courrayer. Demandez, je vous ſupplie, les lumieres dont j'ai beſoin pour combattre ce nouvel adverſaire. L'Egliſe eſt intereſſée à l'Ouvrage

1737. que j'ai promis. Tous ſes membres doivent donc ſe réunir pour attirer ſur moi le ſecours qui m'eſt neceſſaire.

J'ai l'honneur de vous envoyer pour M. de Troyes le Mandement de M. de Mezzabarba. Je ſuis bien mortifié d'avoir été ſi long-tems ſans le faire. Je ſuis avec reſpect, Madame, &c.

LETTRE MCX.

*Au Pere *** Chanoine Regulier, ſur ſon Acte d'Appel.*

Le 16. Mai 1737.

UNE continuité d'affaires & une aſſez longue indiſpoſition m'ont empêché juſqu'à preſent, Mon Reverend Pere, de vous accuſer la reception de l'Acte que vous m'avez addreſſé. N'en ſoyez point en peine. Il eſt en ſureté. Je me rejouis avec vous des diſpoſitions ſaintes où Dieu vous met. C'eſt une grace dont je ſuis perſuadé que vous connoiſſez tout le prix. Conſervez-la fidelement. Il n'eſt pas donné à tous de demeurer dans la voie de la verité. La chute deplorable d'un de vos anciens Confreres eſt une grande leçon, pour ceux qui ont trop de confiance dans leurs propres lumieres. Votre Acte d'Appel montre que vous ſoumettez les vôtres à celles de l'Egliſe. En ſuivant celle qui eſt la colomne & la baſe de la verité, vous êtes aſſuré de ne vous égarer jamais. Je ſuis, &c.

LETTRE MCXI.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, ſur le même ſujet.*

Le 18. Mai 1737.

JE ne puis qu'applaudir, Mon Reverend Pere, à la demarche que vous venez de faire. J'ai reçu votre adheſion. Je me joins à vous pour en benir le Seigneur. Je le prie de vous donner un courage nouveau, pour annoncer & defendre les verités proſcrites par la Bulle *Unigenitus*. Plus ces verités ſaintes ſeront dans l'oppreſſion, plus nous devons les publier avec ardeur. Je ſuis, &c.

LETTRE MCXII.

*A M. *** Curé de .... ſur le même ſujet.*

Le 18. Mai 1737.

J'Ai reçu, Monſieur, avec bien de la joie le temoignage que vous venez de rendre à la verité. Uni depuis long-tems avec ceux qui l'aiment, vous mêlez aujourd'hui votre voix à la leur. Vous recevrez avec eux la recompenſe que le Pere de famille deſtine aux ouvriers de ſa vigne. Soyez payé avant nous: ſoyez payé comme nous. Nous ne murmurerons point de la recompenſe que vous recevrez, parce qu'elle ſera toujours grace pour nous comme pour vous. Je ſuis, &c.

LETTRE MCXIII.

*A M. *** Curé de Paris. Il lui recommande le porteur.*

Le 18. Mai 1737.

IL ne faut point, Monſieur, apprendre à un indigent par quelle voie on peut
Iſaï. xxviii. 19. le ſecourir. *Vexatio dat intellectum.* Le ſieur *** que la neceſſité de ſes affaires oblige de retourner à Paris, me prie de vous le recommander. Il ſait que vous pouvez lui rendre ſervice, & il croit ne pouvoir choiſir de meilleur Avocat que moi auprès de vous. Mon plaidoyer ſera court. En ſera-t-il moins efficace? Je penſe que non. J'oſe me promettre un accueil favorable pour mon client.

client. Recevez-le, Monſieur, avec bonté. Je vous en aurai une vraie obligation. Je ſuis très parfaitement, &c. 1737.

LETTRE MCXIV.

*A M. *** Prêtre de S. Lazare. Il lui marque à quelles conditions il peut rentrer dans la Congregation.*

Le 23. Mai 1737.

IL me paroit, Monſieur, que vous n'avez d'autre parti à prendre, que d'expoſer à M. Couty la diſpoſition où vous êtes touchant la ſignature du Formulaire, & l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. S'il repond à votre Lettre, qu'il marque clairement dans la ſienne qu'il n'exigera de vous, ni ſignature pure & ſimple du Formulaire, ni acceptation de la Conſtitution, & qu'il vous placera dans des Dioceſes où vous ne ſerez point inquieté ſur ces deux points, je crois que vous devez rentrer dans votre Congregation. Mais ſi l'on ne vous donne que des paroles vagues, & que vous ayez lieu de juger qu'on ne vous invite à rentrer que dans l'eſperance de vous abattre, il vaut mieux reſter comme vous êtes. En demeurant ferme, vous ſeriez chaſſé comme tant d'autres l'ont été. Soyez dans une diſpoſition très ſincere de rentrer dans votre Congregation, dès que vous le pourrez faire ſans peril pour votre ame. C'eſt tout ce que l'on peut exiger de vous. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXV.

*A M. *** ſur les diſpoſitions du ſieur Gautier pere du miraculé.*

Le 27. Mai 1737.

VOus m'avez fait un vrai plaiſir, Monſieur, de donner à lire au ſieur Gautier mon Inſtruction paſtorale. La Lettre qu'il m'écrit pour me remercier eſt la preuve de ſa gratitude envers Dieu. Je ſuis édifié des diſpoſitions dans leſquelles il continue d'être. Je ne crois pas qu'il doive écrire à M. l'Archevêque de Sens. Ce ſeroit s'expoſer à une perſecution qui pourroit devenir trop conſiderable. Il doit ſe contenter de rendre, comme il a toujours fait, temoignage à la verité. Si ſon fils qui a recouvré la vue du corps, eſt aſſez heureux pour recouvrer la vue de l'ame, ce ſera un miracle encore plus grand que le premier. Je ſouhaite que la lecture qu'il fait de mon Inſtruction paſtorale, puiſſe contribuer à lui procurer ce bonheur. Je joins à ma Lettre un exemplaire de cette Inſtruction, que je vous prie de remettre au ſieur Gautier. Il le merite par plus d'un endroit. Je ne ſai comment il a été oublié, quand on en a envoyé à Pezenas. Continuez, Monſieur, dans votre attachement & votre zele pour la verité. Je ſuis, &c.

LETTRE MCXVI.

A Mademoiſelle de.... Il admire ſon courage.

Le 27. Mai 1737.

LEs *grandes eaux n'ont pu éteindre la charité.* Vous m'en donnez, Mademoiſelle, une preuve bien ſenſible dans la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Epuiſée par une longue maladie & des ſouffrances continuelles, vos forces reviennent dès qu'il eſt queſtion de prendre part à ce que je fais pour defendre la verité. C'eſt que vous vivez de la foi. C'eſt elle qui vous anime & qui vous fait parler. Dieu ne tardera pas à la recompenſer. Je le lui demande de tout mon cœur. Je ſuis avec reſpect, &c. Cant. VIII. 7.

1737.

LETTRE MCXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle d'une avanture de M. de Valence.*

Le 2. Juin 1737.

CETTE Lettre, Monſeigneur, vous ſera remiſe par un ami dont l'arrivée doit vous cauſer une grande joie. Permettez-moi d'y prendre part autant que je le puis. Je ne le laiſſerois pas aller ſeul, ſi j'avois la liberté de me rendre à la ſainte montagne. Je me contente de m'y tranſporter en eſprit. C'eſt ce que les hommes ne peuvent m'empêcher de faire, & ce que je fais ſouvent pour me dedommager de la gêne où ils ont mis mon corps.

Nous avons eu en ce pays-ci un Pere du Conciliabule: c'eſt M. de Valence, à qui il eſt arrivé une petite mortification que je veux vous raconter. Etant à table chez M. de Bernage avec pluſieurs convives, quelqu'un demanda à M. de Valence s'il n'iroit point à Uſez où quelques Evêques ſe ſont rendus. *Non*, repondit-il, *je n'aime point les Conciles.* Dans le même inſtant un des convives demandoit d'un ragoût au Lieutenant de Roi de notre Citadelle: il en reſtoit peu dans le plat. Le Lieutenant de Roi dit d'un ton aſſez haut: *Vous vous en aviſez bien tard.* Ces paroles furent priſes par tous ceux qui étoient à table, comme la reponſe à ce que venoit de dire M. de Valence; & ſur le champ il ſe fit un ſilence qui deconcerta le Prelat, au point que durant tout le diné il ne put ſe remettre.

Les Benedictins viennent d'élire un nouveau General, Dom Laneau. Je ne ſai qui il eſt. Je ſouhaite que la mort precipitée des trois derniers faſſe ſur lui de ſalutaires impreſſions, & le porte à gouverner en paix la Congregation. Je ſuis avec un tendre & reſpectueux attachement, &c.

LETTRE MCXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur une Lettre de ce Prelat à M. de Sens.*

Le 14. *Juin* 1737.

J'AI reçu, & lu avec avidité, mon très cher Seigneur, la premiere partie de votre derniere Lettre à M. de Sens. Je puis vous aſſurer qu'il ne repondra point. Peut-être fera-t-il quelque eſcarmouche: mais pour vous ſuivre pied à pied, & detruire vos raiſons, jamais il ne l'a fait, & certainement il ne commencera pas aujourd'hui. S'il avoit un reſte de pudeur, il ſe deroberoit à la vue du public. Vous appellez les choſes par leur nom. Peut-on ne le pas faire avec un Metropolitain ſi decrié? Tout ce que vous dites ſur les droits des Evêques & des Metropolitains me paroit juſte & hors d'atteinte. La petite digreſſion ſur la Comedie me paroit bien placée. Le *monitum* ſur les Lettres de cachet vient le mieux du monde. Mais le bel endroit eſt celui où vous prenez la defenſe de S. Cyprien. Il eſt fort, il eſt noble, il eſt touchant. Que ce grand Saint ſoit votre protecteur dans le ciel, comme vous êtes ſon apologiſte ſur la terre.

Je m'attends que la ſeconde partie ſera la petite piece. Vous avez beau champ. Je vous crois de retour à Auxerre. Votre derniere Lettre m'a donné de l'inquietude ſur votre ſanté. Menagez-la, mon très cher Seigneur. Vous ſavez quel eſt mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LET-

LETTRE MCXIX.

1737.

A M. LUGAT *Conſeiller au Châtelet de Paris. Il parle de la III. Partie de ſa derniere Inſtruction.* *Le* 14. *Juin* 1737.

JE ſuis bien mortifié, Monſieur, que l'on vous ait remis ſi tard la III. Partie de ma derniere Inſtruction. L'éloge que vous en faites montre ce que vous penſez de l'évenement des convulſions. J'ai cru devoir éviter les deux excès où l'on s'eſt porté, l'un de tout approuver, l'autre de tout condamner. Les bornes dans leſquelles je me ſuis renfermé me paroiſſent éviter tous les inconveniens. Je n'ai cherché à plaire à perſonne. Je me ſuis declaré pour ce qui me paroit être plus conforme à la verité & à la juſtice. J'aurois ſouhaité que Meſſieurs les Conſultans euſſent pris le même parti. Mais ſur une matiere qui a ſes obſcurités, je conſerve la paix avec ceux-mêmes qui paroiſſent n'y être pas trop portés.

Je ſuis très redevable à M. le Curé de S. Gervais & à Madame votre mere de l'honneur de leur ſouvenir. Je me recommande inſtamment à leurs prieres, & ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXX.

A M. *** *Avocat au Parlement. Il le felicite ſur la grace que Dieu lui fait de reparer ſes fautes.*

Le 16. *Juin* 1737.

JE n'ai reçu, Monſieur, que depuis quelques jours le temoignage plein de foi que vous m'avez addreſſé. Les motifs qui vous ont porté à cette demarche ſont très chretiens. Dieu vous a ouvert les yeux ſur l'illuſion que vous aviez cherché à vous faire à vous-même. Vous la reconnoiſſez; vous vous en humiliez, & vous voulez vous en relever. Je me joins à vous pour benir Dieu de la grace qu'il vous fait. Si vous vous êtes écarté durant un tems de la voie de la verité, vous n'en avez aujourd'hui que plus d'ardeur pour defendre ſes interêts. Il n'appartient qu'à Dieu de tirer ainſi le bien du mal même qu'il permet. Je ſuis, &c.

LETTRE MCXXI.

A M. *** *Curé de.... ſur ſon adheſion à la cauſe de l'Appel.*

Le 16. *Juin* 1737.

JE viens, Monſieur, de recevoir votre adheſion au double Appel par nous interjetté de la Bulle *Unigenitus* & du Formulaire d'Alexandre VII. Vous offrez ce temoignage à Dieu avec des mains pures. C'eſt une grace qui n'eſt pas donnée à tous. Beaucoup ont eu le malheur de flechir le genou devant l'idole. Pour vous, vous avez conſervé votre innocence. Que rien ne ſoit capable de vous la faire perdre. Le temoignage de vive voix que vous avez rendu, & la diſpoſition où vous êtes de quitter votre Benefice plutôt que de trahir la verité, annoncent ce qu'on doit eſperer de vous pour l'avenir. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXII.

A M. *** *Receveur des Tailles à.... ſur la demarche du Curé de....*

Le 16. *Juin* 1737.

JE ſuis très édifié, Monſieur, de la demarche de l'ami dont vous m'avez addreſſé le temoignage. Vous êtes heureux dans la diſette où l'on eſt d'amis vrai-

1737. vraiment chretiens, d'en trouver un avec lequel vous puiſſiez gemir des maux dont vous êtes ſpectateur. Demandez l'un & l'autre à Dieu de rendre la paix à l'Egliſe. Les miracles auroient du la lui procurer: mais les hommes rejettent les miracles, parce qu'ils haïſſent la verité que les miracles autoriſent. Crions donc vers le Seigneur, & demandons-lui qu'il ne nous traite pas ſelon la rigueur de ſes jugemens. Qu'il avance le tems de ſes miſericordes, & qu'il ſe reconcilie avec nous. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXIII.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, ſur ſon refus de la Cure de S. Denis.*

Le 17. Juin 1737.

VOus vous defendez, Mon Reverend Pere, d'accepter la place que je deſirois vous voir remplir dans mon Dioceſe. De toutes les raiſons que vous m'alleguez une ſeule me ferme la bouche. Vos infirmités qui ne vous laiſſent pas la liberté de chanter une grand' Meſſe, decident en votre faveur. La Cure de S. Denis demande un homme robuſte. Je ne puis nier qu'il n'y ait beaucoup de travail pour le corps & pour l'eſprit. Je ſuis édifié de votre refus, quoique je ſois affligé de ne pas vous avoir. Vos diſpoſitions pour venir dans mon Dioceſe, me font deſirer de trouver l'occaſion de vous y attirer, en vous propoſant un travail que vous y puiſſiez faire. C'eſt un objet que je ne perdrai point de vue. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXIV.

*A M.*** Curé de.... ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 19. Juin 1737.

J'Ai reçu, Monſieur, l'Acte que vous m'avez addreſſé. Il exprime vos diſpoſitions d'une maniere claire & touchante. L'aveu que vous faites de vos fautes & le deſir que vous avez de les reparer, me donnent la confiance que Dieu vous les a pardonnées. Vous vous êtes fait long-tems illuſion à vous-même. Aujourd'hui vous revenez ſur vos anciennes demarches pour les pleurer & les condamner. Je prie le Seigneur d'eſſuyer lui-même vos larmes, & de vous donner tout le courage dont vous avez beſoin, pour perſeverer juſqu'à la fin dans les ſentimens où il vous met. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCXXV.

A Madame le Moyne *Religieuſe de Haute-Bruyere. Il ſe rejouit de ce qu'elle ratifie ce que le Prelat a dit pour ſa defenſe dans ſa derniere Inſtruction.*

Le 19. Juin 1737.

LA crainte que vous aviez de m'écrire, ma très chere Sœur, étoit portée trop loin. Je ſai bon gré aux perſonnes qui vous ont raſſurée. Votre cauſe eſt devenue la mienne. J'ai parlé pour vous. Pouvois-je trouver mauvais que vous m'écriviſſiez pour ratifier tout ce que j'ai dit? J'ai été indigné de la maniere dont M. de Sens vous a traitée. Perſonne ne le meritoit moins. Je ſouhaite que ce que j'ai dit pour la defenſe de tous ceux qu'il a calomniés, le rende plus circonſpect à l'avenir. S'il ne le devient pas par religion, peut-être le deviendra-t-il pour éviter toutes les reponſes humiliantes, qu'il nous met dans la neceſſité de lui faire.

LET-

LETTRE MCXXVI.

1737.

A M. de.... Preſident au Parlement de.... en lui envoyant ſa derniere Inſtruction.

Le 3. Juillet 1737.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monſieur, ma derniere Inſtruction en reponſe à M. l'Archevêque de Sens. L'accueil que vous avez fait aux Ouvrages qui l'ont precedée, me donne lieu d'eſperer que vous ne ſerez pas moins indulgent à l'égard de celui-ci. Vous me demandez, Monſieur, ce que j'ai fait contre le Pere le Courrayer. Je me ſuis engagé à écrire contre lui: mais je n'ai encore rien publié. J'eſpere de remplir l'engagement que j'ai pris. Je ne puis dire quand l'Ouvrage paroitra. Dès qu'on le diſtribuera dans mon Dioceſe, je le ferai remettre à M. *** pour vous l'envoyer. Je ſaiſirai toujours avec empreſſement les occaſions de vous temoigner le reſpect avec lequel je ſuis, &c.

LETTRE MCXXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur la mort du Cardinal de Biſſy & ſur celle de l'Evêque de Mirepoix.*

Le 4. Août 1737.

VOILA donc, mon très cher Seigneur, le Cardinal de Biſſy mort. Quel étonnement pour une ame qui s'eſt fait redouter durant tant d'années, de ſe voir au tribunal de Dieu ſans appui, ſans ſecours, ſans credit! *Tunc ſtabunt juſti in magna conſtantia adverſùs eos qui ſe anguſtiaverunt.* Celui qui accuſoit les élus de Dieu, eſt aujourd'hui accuſé, ſans pouvoir ouvrir la bouche pour ſa defenſe. Que repondre à tant d'innocens dont on a mepriſé les plaintes, mais dont Jeſus-Chriſt eſt maintenant l'Avocat? On a lancé l'anatheme contre le Pere Queſnel: on a inſulté M. de Pâris: on a rejetté ſes miracles. Les jours de l'homme ſont paſſés. Le jour de Dieu eſt venu: jour de tenebres & d'obſcurité pour les perſecuteurs; mais jour de gloire & d'une joie éternelle pour les perſecutés. Le Cardinal de Biſſy a connu la verité. Tranſporté ſur une haute montagne, il a flechi le genou devant celui qui lui promettoit les plus hautes dignités, s'il vouloit l'adorer. Il en connoit maintenant la vanité. Heureux s'il l'avoit connue, lorſqu'il étoit encore tems de revenir à Dieu! Sap. V. 1.

Nous avons perdu le pauvre Evêque de Mirepoix. Il a ſuivi de bien près feu M. de Caſtres. Que de reflexions il y auroit à faire ſur cette mort! Le Livre des évenemens eſt un grand Livre.

Je ſuis ravi, mon cher Seigneur, du bien que vous me dites de M. ***. Je vous demande la continuation de vos bontés pour lui. Continuez vous même de vous bien porter. Vous ſavez, mon très cher Seigneur, combien je vous ſuis tendrement & reſpectueuſement attaché.

LETTRE MCXXVIII.

A Madame la Comteſſe de.... ſur ſa triſte ſituation.

Le 4. Août 1737.

JE ſuis très touché, Madame, de votre état. Vous m'en faites une peinture qu'on ne peut lire ſans être attendri. Je deſire de tout mon cœur de vous voir en liberté. Mais vous prenez pour interceſſeur auprès de Dieu un pecheur qui a beſoin qu'on intercede pour lui. Ne ceſſez neanmoins de demander à Dieu votre

1737. delivrance. La priere de la Cananéenne fut exaucée, parce qu'elle ne se rebuta point. Dieu est près de ceux qui l'invoquent. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCXXIX.

*A M. *** sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron.*

Le 14. *Août* 1737.

QUI se seroit attendu, Monsieur, à la demarche que vient de faire M. de Montgeron? Tout le monde en parle; mais tout le monde ne la regarde pas d'un même œil. Cela doit être. Ces sortes d'actions ne réuniſſent jamais tous les suffrages. En tout tems elles ont partagé les esprits, & elles les partageront toujours. Ce n'est donc pas ce partage qui me frappe. Mais ce que je ne puis me lasser d'admirer, c'est le moyen que Dieu emploie pour faire connoître les miracles, & rendre inexcusables ceux qui ferment les yeux depuis douze ans à leur éclat. Les miracles, pour être crus, doivent être connus. Dieu ne se lasse point d'en faire, & les hommes ne se lassent point de lui en derober les preuves. Si les preuves des miracles sont mises sous les yeux, elles sont de nature à enlever le consentement de quiconque voudra les discuter sans prevention. Que fait Dieu? Par un excès de bonté pour des ingrats, il met dans le cœur d'un de ses serviteurs de publier un nombre prodigieux de pieces, qui demontrent la verité de plusieurs miracles. Mais pour donner à l'Ouvrage tout le poids qu'il merite, & faire naître aux plus indifferens l'envie de le lire, Dieu choisit l'homme le plus propre à arrêter les esprits, & à fixer les regards. Ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il souffre, sa demarche à la Cour, les suites qu'elle a eues; tout dit aux gens du monde: Prenez & lisez. Mais pourra-t-on lire sans être touché? Au moins sera-t-on inexcusable d'avoir des yeux, & de ne pas voir, des oreilles, & de ne pas entendre, une langue, & de n'oser parler?

Si je voyois un mort ressuſciter je me soumettrois, dit l'incredule. En voici un, aussi connu que Lazare l'étoit dans Jerusalem, mais plus infect que lui. Interrogez-le. Qu'il vous dise lui-même ce que Dieu a fait, pour le tirer des tenebres & des ombres de la mort. Enseveli trente années dans la fosse du peché, lié & garotté par des chaînes plus dures que le fer, sans goût, sans sentiment pour les choses de Dieu: l'esprit corrompu, le cœur gâté jusqu'à satisfaire les passions les plus criminelles: voilà l'homme à qui Dieu a rendu la vie en un moment sur le tombeau de M. de Pâris.

Croyez donc. Si vous ne croyez pas aux miracles que Dieu opere sur les cœurs, comment croirez-vous aux miracles qu'il opere sur les corps? Déiste, voluptueux, riche, homme en dignité, vous vous dites à vous-même que vous ne devez pas penser comme le vulgaire dans l'article des miracles. Comme vous, dit M. de Montgeron, j'avois tous ces obstacles à vaincre; & tout à coup j'ai été renversé.

Cherchez dans le caractere d'esprit de ce Magistrat, dans les dispositions de son cœur, dans tout ce qui l'environne: vous n'y voyez rien qui ne doive le detourner du changement qui s'opere en lui. Cependant nos yeux le voyent, ce changement si inesperé. Un impudique devient chaste, un voluptueux penitent, un orgueilleux humble, le mauvais riche est touché de la misere du pauvre, le Déiste est fait chretien; & celui qui s'étoit offert à être le persecuteur des Appellans, est lui-même un defenseur zelé de l'Appel. Avouons-le, Monsieur: des miracles presentés d'une telle main doivent faire une grande impression.

Mais il faut que le monde lise; & pour l'y forcer Dieu fait concevoir à M. de Montgeron le dessein de dedier son Ouvrage au Roi. Il lui donne le courage de le lui presenter. Le Roi le reçoit, & le lendemain le Magistrat est conduit

à

à la Baſtille. Voilà un évenement capable de faire un grand éclat. Il eſt arrivé, cet éclat; & ce qui en reſulte, c'eſt que chacun veut lire l'Ouvrage de M. de Montgeron. Par-là le plan de Dieu s'execute. Bien des gens qui ne connoiſſoient les miracles que ſur les fauſſes idées qu'on leur en donnoit, commencent à les reſpecter. Ceux qui ne les croyoient qu'à demi ſe rendent à l'évidence des preuves; & ceux qui n'en parloient qu'avec mepris, en parlent au moins avec plus de moderation. Dès là même la demarche de M. de Montgeron eſt juſtifiée. Une action qui devoit produire des biens auſſi réels ne peut être blâmée. Que les politiques la condamnent, les politiques font leur metier. Pour moi je me fais un devoir d'y applaudir: *Qui ſponte obtuliſtis de Iſrael animas veſtras ad periculum, benedicite Domino.* 1737. Jud. V. 2.

Plus je penſe à la demarche de M. de Montgeron, plus j'y trouve de grandeur. Ce Magiſtrat a conçu ſon deſſein depuis long-tems. Pour l'execution il a eu des traverſes ſans nombre à eſſuyer, & il ne s'eſt point rebuté. Lâche & timide de ſon naturel, il ſe prepare de loin à une action qui, lui laiſſant tout le tems de la reflexion, devoit mille fois lui faire abandonner ſon projet. Il ſait à quoi il s'expoſe. Il prevoit ſa captivité: il l'attend. Il reçoit avec reſpect les ordres du Roi. Il s'immole pour le ſalut de ſes freres. De Déiſte devenir le martyre de la verité! Qu'il eſt grand ce coup de la droite du Très-haut, & que ne nous laiſſe-t-il pas entrevoir pour l'avenir!

Qui n'apperçoit que de la folie dans la demarche de M. de Montgeron ne ſait gueres en quoi conſiſte la ſageſſe. Elle conſiſte à ne vouloir pas ſauver ſon ame en ce monde, mais à la perdre. Dans le cas preſent eſt-ce la perdre pour Dieu? Oui, ſi les miracles ſont réels. Et le Livre de M. de Montgeron demontre la réalité des miracles. Lui-même eſt un miracle des plus éclatans. Sa converſion n'eſt pas feinte: elle eſt ſincere, ſoutenue depuis ſix ans, & ſuivie d'une confeſſion publique, qui ſuppoſe un renoncement des plus grands à l'amour propre. Plaçons-nous dans ce point de vue, & de cenſeurs nous deviendrons admirateurs. Je ſuis plus que je ne puis vous l'exprimer, &c.

LETTRE MCXXX.

A M. de ... ancien Curé de ... ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.

Le 19. Août 1737.

J'Ai reçu, Monſieur, l'Acte qui contient vos derniers ſentimens ſur les conteſtations preſentes de l'Egliſe. Plus le tems de votre pelerinage eſt avancé, plus votre temoignage devient precieux. Prêt à paroître devant Dieu, vous confirmez les premieres demarches que vous avez faites, contre la ſignature pure & ſimple du Formulaire & contre la Bulle *Unigenitus*. Vous y ajoutez une declaration en faveur des miracles que Dieu opere pour le ſoutien de notre cauſe. Vous avez bien combattu: vous avez achevé votre courſe: vous avez gardé la foi. Il ne vous reſte qu'à attendre la couronne de juſtice qui vous eſt reſervée, que le Seigneur comme un juſte juge vous rendra en ce grand jour; & non ſeulement à vous, mais encore à tous ceux qui ſeront fideles juſqu'à la fin. Souvenez-vous de moi, Monſieur, & dans le tems & dans l'éternité. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

1737.

LETTRE MCXXXI.

*Au Pere *** Benedictin, sur les temoignages de deux de ses Confreres.*

Le 21. Août 1737.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, les deux Lettres que vous m'avez addressées. Je rends graces à Dieu des dispositions où il met les deux Religieux qui les ont écrites. Je les exhorte de tout mon cœur à y perseverer. Ces sortes de temoignages me font esperer que votre Congregation pourra se soutenir encore quelque tems. On n'oublie rien pour y éteindre l'esprit de verité. Mais il y a lieu de croire qu'elle se relevera de l'oppression où elle est, si ces jours sont abregés en faveur des élus. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCXXXII.

*Au Pere *** de l'Oratoire. Il lui parle de sa derniere Instruction, & de la demarche de M. de Montgeron.*

Le 21. Août 1737.

JE vous avois presque oublié, Mon Reverend Pere. Je retrouve votre Lettre du 13. Juillet, à laquelle je n'ai point repondu. Le jugement que vous y portez de ma derniere Instruction sur les miracles, s'accorde avec celui de bien des personnes de merite. Mais tous ne pensent pas de même. On a de la peine à revenir des engagemens que l'on a pris. Qu'y a t-il de plus beau que la demarche de M. de Montgeron? Cependant on voit des Appellans qui n'en parlent qu'avec reserve, & qui craignent de laisser échapper un petit mot d'approbation. Qu'on est à plaindre quand on se tait, tandis que les pierres crient!

Vous m'avez fait un vrai plaisir de me donner le portrait des deux personnes qui viennent d'être élevées sur le chandelier. *Heu! Heu!* Je suis, &c.

LETTRE MCXXXIII.

A M. Rancony *Chanoine, Grand-Vicaire & Official à Arles, sur un Acte en faveur de MM. Polier & Esteve.*

Le 21. Août 1737.

JE vous suis très obligé, Monsieur, de l'Acte que vous avez bien voulu m'addresser contenant la retractation de Marie Salles, en faveur de MM. Polier & Esteve Prêtres de mon Dioceſe. Je rends graces à Dieu de ce que cette miserable a reconnu son crime avant sa mort. Les deux Ecclesiastiques qu'elle a calomniés, sont regardés ici comme très innocens; mais la calomnie n'en est pas moins horrible. Je prie le Seigneur de lui faire misericorde. Je suis, &c.

LETTRE MCXXXIV.

A M. Lenet *Conseiller au Parlement de Dijon, sur une These des Jesuites, sur la mort de M. de Pâris le Conseiller, & sur la demarche de M. de Montgeron.*

Le 27. Août 1737.

LA These, Monsieur, que vous avez bien voulu m'envoyer, me fait souvenir que les Jesuites choisirent autrefois la ville de Dijon pour y soutenir l'heresie du peché philosophique. Aujourd'hui ils ont l'impudence de soutenir dans cette même ville, que c'est une heresie de vouloir qu'on rapporte à Dieu toutes ses actions

par

par un principe de charité. Un premier Evêque de Dijon qui voit de tels excès & qui se tait, ne prend pas le chemin de se faire canoniser après sa mort. J'aurois plus de foi aux reliques de M. de Pâris le Conseiller, qui vient de mourir en odeur de sainteté. *Consummatus in brevi explevit tempora multa.* Il n'y a que quelques années qu'il a embrassé la penitence: mais il l'a fait avec tant d'ardeur, qu'il a surpassé ceux qui ont commencé avant lui & qui finiront après lui. J'espere que ce grand Penitent attirera sur le corps respectable dont il étoit membre, des graces qui lui inspireront un nouveau zele pour defendre la verité. La demarche de M. de Montgeron ne peut être regardée que comme l'ouvrage du Dieu très fort. Les enfans se taisent: il faut que les pierres crient. Les Evêques combattent les miracles; & les Déistes sont mis à la Bastille, parce qu'ils les croient, & qu'ils les prouvent jusqu'à les demontrer. 1737. Sap. IV. 13.

Votre province a été grêlée. La nôtre vient de l'être dans le Dioceſe de Narbonne. Il y a eu de grands degats dans la Touraine. A Paris l'Hôtel Dieu a été brûlé. Je ne suis point surpris que Dieu appesantisse sa main sur nous. Je crains seulement que ce ne soit ici que le commencement des souffrances. Nous faisons la guerre à Dieu: est-il étonnant qu'il commence à nous la faire? Je suis, &c.

LETTRE MCXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la II. Partie de la reponse de ce Prelat à M. de Sens, sur la demarche de M. de Montgeron, & la mort de M. de Pâris.*

Le 27. Août 1737.

J'Ai reçu, mon très cher Seigneur, la seconde partie de votre reponse à M. l'Archevêque de Sens. Je n'étois nullement embarrassé de la maniere dont vous vous justifieriez. Votre Antagoniste est écrasé. Je le defie avec tous ses subterfuges de se laver des reproches que vous lui faites. Il les merite, & peut-être encore davantage. Je conviens qu'il est bien triste pour un Evêque d'etre obligé de decouvrir la turpitude de ses collegues: mais il le faut quand ils avalent l'iniquité comme l'eau; & qu'ils font servir l'autorité sainte dont ils sont revêtus, à tromper & à seduire ceux qui ont le malheur de les écouter.

J'ai écrit à un de nos amis sur la demarche de M. de Montgeron. Elle est sainte: elle est juste: elle est heroïque. Elle contribuera beaucoup à rendre les miracles notoires dans toute la terre. Plus on sevira contre le Magistrat, plus on aura d'empressement à lire son Ouvrage.

La mort de M. de Pâris le Conseiller est encore un évenement, qui ne peut être que très avantageux à la cause que nous defendons. Le concours extraordinaire que l'on a vu à son inhumation, & l'empressement du peuple à avoir de ses reliques, doivent desesperer nos ennemis. Si Dieu fait des miracles au tombeau de cet illustre penitent, ils ne seront pas moins contredits que les autres; mais ils jetteront les defenseurs de la Bulle dans des embarras, dont ni vous ni moi n'entreprendrons pas de les retirer. Remercions Dieu des misericordes qu'il nous fait. Qu'on est heureux de ne s'appuyer que sur lui!

LETTRE MCXXXVI.

*A Dom *** Religieux de Grandmont. Il repond à ses questions.*

Le premier Septembre 1737.

JE vais repondre succinctement, Mon Reverend Pere, aux questions que vous me proposez.

1. Vous devez accepter la deputation du Chapitre, si vous vous sentez assez

1737. de courage pour y faire votre devoir. Vous devez la refuſer, ſi vous craignez avec fondement de ſuccomber.

2. Sans doute qu'il faudra proteſter contre ce qui ſe ſera fait en Chapitre, ſi la liberté y eſt violée, & que les regles n'y ſoient point obſervées.

3. La maniere dont vous procederez doit être concertée avec d'habiles Avocats de Paris, auxquels vous ferez un recit exact de tout ce qui ſe ſera fait dans votre Chapitre de contraire aux regles.

4. Si la perſecution s'ouvre contre ceux qui refuſeront de ſe ſoumettre au Decret qu'aura fait le Chapitre pour l'acceptation de la Bulle, ce ſera à chacun à conſulter ſes forces, & à prendre les meſures convenables pour ſe mettre à couvert d'une trop grande tentation. Je prie le Seigneur de vous donner le courage dont vous avez beſoin pour lui être fidele juſqu'à la fin. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *ſur la demarche & le Livre de M. de Montgeron, ſur la mort de M. de Pâris, & ſur les mouvemens du Parlement.*

Le 3. Septembre 1737.

CETTE Lettre, Monſeigneur, vous ſera rendue par un voyageur qui mettra au nombre de ſes jours les plus heureux celui où il aura l'honneur de vous rendre ſes devoirs. Vous ne le detournerez pas du deſſein où il eſt d'entrer dans une Congregation qui vous eſt chere. Je vous ſupplie de lui donner votre benediction.

Je n'ai point encore eu occaſion de m'entretenir avec vous, Monſeigneur, de la demarche de M. de Montgeron. Par l'impreſſion qu'elle a faite ſur moi, je juge de celle qu'elle aura faite ſur vous. Que le temoignage de cet illuſtre captif eſt grand! Heureux ceux à qui il eſt donné d'en ſentir toute la force! Je lis ſon Livre par parcelles à meſure qu'on me l'envoie. Le plus grand miracle eſt celui de ſa converſion. Les autres ſont vraiment demontrés. Les ſeules pieces juſtificatives doivent emporter le conſentement de quiconque a des yeux & un peu de ſincerité.

La mort de M. Pâris le Conſeiller eſt encore un évenement bien remarquable, par l'affluence extraordinaire du monde qui s'eſt trouvé à ſes funerailles. Si Dieu accorde des miracles à ſon interceſſion, nouveaux embarras pour nos adverſaires.

Le Parlement vient de faire un coup de vigueur dont j'attends les ſuites. Il eſt bien important d'arrêter le ſchiſme, qui fait tant de progrès dans les provinces. Que le Seigneur nous donne la paix. Il y aura Dimanche 24. ans accomplis qu'elle a été enlevée de deſſus la terre. Je ſuis avec tout l'attachement & le reſpect que vous me connoiſſez pour vous, &c.

Le 8. Septembre.

LETTRE MCXXXVIII.

*A M.*** Negotiant, ſur les excès des Jeſuites.*

Le 5. Septembre 1737.

ON m'a remis, Monſieur, de votre part un Imprimé qui apprend à connoître des hommes très connus, & qui ne le ſont pas encore aſſez. Dieu les ſouffre dans ſon Egliſe pour preparer les voies à l'homme de peché. Quand ils y auront fait tout le mal que Dieu a reſolu de leur permettre, leur deſtruction

ne

ne tardera pas. Mais jusques-là on aura beau les convaincre de tous les attentats dont les mechans Prêtres sont capables: ils se soutiendront comme ils ont fait jusqu'à present. Heureux ceux que Dieu preserve de la seduction de ces hommes pervers! Je suis très parfaitement, &c. 1737.

LETTRE MCXXXIX.

A M. l'Abbé PUCELLE. *Il admire son zele & son courage.*

Le 10. *Septembre* 1737.

J'Ai lu, Monsieur, le Discours que vous prononçâtes dans l'Assemblée des Chambres le 22. du mois dernier. Quand on ne m'auroit point assuré que vous en êtes l'auteur, je vous aurois reconnu. Vous vous peignez dans tout ce qui sort de votre bouche. Vous êtes toujours le même, sans que les années diminuent rien de votre esprit, ni de votre grand courage. La journée du 22. Août est bien glorieuse pour le Parlement. Pour vous, Monsieur, n'eussiez-vous fait dans toute votre vie que ce que vous avez fait ce jour là, il y auroit de quoi vous immortaliser. Je ne desespere point de voir le Parlement appeller. Il y sera forcé pour arrêter le schisme qui menace l'Eglise & l'Etat. La captivité de M. de Montgeron & la penitence de M. de Pâris dernier mort, sont bien capables d'attirer les benedictions de Dieu sur un Corps auquel ils font tant d'honneur. Vivez, Monsieur, pour le bien de votre patrie, & pour la consolation de l'Eglise & de vos amis. Vous n'en avez point qui vous honore plus parfaitement que moi, ni qui soit avec un plus tendre & plus respectueux attachement, &c.

LETTRE MCXL.

A M. l'Evêque de BABYLONE, *sur l'institution d'un Evêque de Harlem.*

Le 10. *Septembre* 1737.

JE ne me suis point pressé, Monseigneur, de m'expliquer au sujet du sacre d'un Evêque de Harlem. Cette affaire me paroit bien delicate. On a pris de grandes precautions quand il a fallu donner un Archevêque à Utrecht. En faut-il moins pour sacrer un Evêque de Harlem? J'ai lu deux Memoires, qui contiennent des difficultés très serieuses sur cette matiere. Le seul article de l'usure m'arrêteroit, quand on leveroit les autres obstacles. Je crois, Monseigneur, qu'avant toutes choses vous devez insister pour qu'on ne donne à l'Eglise de Harlem, qu'un sujet bien decidé contre les Billets que MM. de Hollande appellent *contractus utrimque redimibiles*. Vous êtes sur les lieux. Vous voyez les choses de plus près que moi. Je suis persuadé que vous ne ferez rien qu'avec maturité. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCXLI.

A M. de... Major de.... sur quelques Livres qu'il demandoit au Prelat.

Le 15. *Septembre* 1737.

VOus me demandez, Monsieur, une chose qu'il n'est point en mon pouvoir de vous procurer. L'édition du Livre de M. de Montgeron qui étoit de trois mille exemplaires, a été épuisée en peu de jours. On n'en trouve plus à vendre. J'en suis bien fâché pour vous, & pour un très grand nombre de personnes qui desirent ce Livre avec empressement. On en a fait une édition en Hollande; mais les passages sont fermés, & nous ne saurions en avoir. La Theologie

1737. logie familiere de M. de S. Cyran eſt un Livre qu'on pourroit trouver à Paris ſur les Quais. Si vous avez le Catechiſme de Montpellier, vous pouvez vous paſſer de ce petit Livre, qui ne vaut certainement pas le Catechiſme de mon Dioceſe. Je ſuis bien mortifié, Monſieur, de ne pouvoir ſatisfaire à ce que vous attendiez de moi. Je ſouhaite de trouver une occaſion plus favorable de vous être bon à quelque choſe. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXLII.

A M. Lenet *Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur un Libelle des Conſtitutionnaires.*

Le 15. Septembre 1737.

JE ſuis très ſenſible, Monſieur, au deſir que vous avez de me procurer les Ecrits qui paroiſſent chez vous. Il me ſemble que cette belle *Inſtruction ſur l'obéiſſance due aux deciſions de l'Egliſe* meriteroit bien d'être denoncée au Parlement de Dijon. Un pareil libelle debité dans une Miſſion devroit reveiller ceux qui dorment. Mais peut-être a-t-on les mains liées? Les doit-on avoir, quand il eſt queſtion de remedier au ſchiſme, & de preſerver l'Etat des malheurs où l'on veut l'engloutir? Si vous avez, Monſieur, des commodités pour Lyon, je pourrai bien y faire prendre ce que vous jugerez à propos de m'addreſſer.

J'attends des nouvelles de la reponſe que le Roi aura faite aux nouvelles Remontrances du Parlement. Cette affaire devient ſerieuſe. Il faut voir à quoi elle ſe terminera. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCXLIII.

*Au Pere*** Superieur de. . . ſur un Pere de l'Oratoire.*

Le 24. Septembre 1737.

BIEN des Architectes, Mon Reverend Pere, ſont occupés aujourd'hui à rejetter de l'édifice les pierres les plus propres à entrer dans ſa ſtructure. Je m'eſtime heureux quand je puis faire le contraire. Le Pere *** a été longtems au rebut. J'ai commencé à le mettre en honneur. J'acheverai, ſi on a beſoin de mon miniſtere. Je ſuis perſuadé qu'il remplira parfaitement les devoirs d'un Prêtre de l'Oratoire. Plus il a été éprouvé, plus il merite d'être élevé. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCXLIV.

A Madame de Coetquen, *ſur la perſecution qui menace la Congregation du Calvaire.*

Le 29. Septembre 1737.

J'ENVOIE, Madame, par cet ordinaire la procuration que vous deſirez. Je laiſſe le nom en blanc, avec ordre de ne le remplir que de concert avec vous. Mon Agent en parlera avec MM.***

Voila donc la perſecution qui s'ouvre. Cette affaire devient bien ſerieuſe. Il faut ſe defendre. Ceux qui nous attaquent, mettent leur confiance dans le menſonge: la nôtre eſt dans la verité. Ils ont des yeux, & ne voient pas les miracles. Dieu les multiplie, & la perſecution ne diſcontinue point. Quel aveuglement! Quel endurciſſement!

Je ſuis bien conſolé, Madame, & bien édifié de vos diſpoſitions. Le temoignage

gnage que vous avez rendu aux miracles a irrité. C'eſt donc à Dieu que l'on fait la guerre en vous la faiſant. Mais ſi Dieu eſt pour vous, qui ſera contre vous ? Quand on viendroit à bout de detruire votre Congregation, comme Port-Royal a été detruit, il faudroit nous rejouir loin de nous affliger. Les pierres de Port-Royal font aujourd'hui des miracles. Qu'il eſt grand, qu'il eſt beau d'être immolé pour rendre temoignage à la verité ! Au reſte les liens que nous avons contractés avec vous, ne me paroiſſent pas aiſés à rompre. Peut-être trouvera-t-on plus de reſiſtance qu'on ne le croit, dans des ſujets qui ont paru foibles juſqu'à preſent. Mais quelque choſe qui arrive, j'eſpere que Dieu me fera la grace de ne jamais abandonner toutes celles de nos cheres filles, qui demeureront unies à leurs Superieurs legitimes. Je prie le Seigneur de les remplir de force & de courage pour le jour du combat. Je ſuis avec reſpect & un attachement inviolable, &c. 1737.

LETTRE MCXLV.

Aux Religieuſes du Calvaire de Loudun, ſur un Memoire preſenté contre leur maiſon.

Le premier Octobre 1737.

VOus êtes calomniées, mes très cheres Filles, & vous ne l'êtes que parce que vous aimez la verité. Rejouiſſez-vous & treſſaillez de joie : une grande recompenſe vous eſt reſervée dans le ciel. Si vous étiez de ce monde, le monde vous aimeroit ; mais il vous hait, parce que vous ne voulez plaire qu'à Dieu. Ne craignez point ceux qui n'ont de pouvoir que ſur le corps. *J'ai vu l'impie dans une grande élevation*, dit David. *Il égaloit en hauteur les cedres du Liban. J'ai paſſé, & il n'étoit plus. Je l'ai cherché, & n'ai pu trouver les traces mêmes du lieu qu'il habitoit.* Pſ. XXXVI. 35. 36.

Il eſt viſible par l'extrait du Memoire preſenté contre vous, mes cheres Filles, que vos ennemis en veulent à toute la Congregation. On eſt irrité de vous voir ſous la conduite des Superieurs majeurs que la divine providence vous a donnés. L'orage qui ſe forme depuis long-tems, eſt prêt à éclater. Quel ſujet de joie pour nous, ſi toutes les maiſons étoient compoſées comme la vôtre ! Vous n'avez qu'un cœur & qu'une ame. Une telle union donne bien de la force. Je prie Dieu d'en reſſerrer les liens de jour en jour. Si nous ſommes attaqués, il faudra ſe defendre. Preparons-nous au combat par la priere & par les bonnes œuvres. Levez les mains au ciel pour attirer le ſecours dont nous avons beſoin. De nous-mêmes nous ne ſommes & nous ne pouvons rien : mais nous pouvons tout en celui qui nous fortifie. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCXLVI.

A la Mere de S. Claude *Prieure du Calvaire de Loudun, ſur le même Memoire & ſur la reponſe qu'y fait la Communauté.*

Le premier Octobre 1737.

JE voudrois, Ma Reverende Mere, que le Memoire dont vous m'avez envoyé la copie eût fait ſur ceux à qui il a été preſenté la même impreſſion que ſur moi. Je n'en ai que plus d'eſtime pour vous. Si vous aviez moins de vertu, vous ſeriez moins en butte aux ennemis de tout bien. Madame de Coëtquen m'avoit deja addreſſé une copie de ce libelle diffamatoire, & m'annonçoit une juſtification de votre part. Elle eſt telle que je l'attendois, très propre à couvrir de confuſion vos accuſateurs. Mais quelque évidentes que ſoient leurs calom-

1737. nies, je crois que vous devez vous attendre à être perſecutées. C'eſt maintenant le tems qui eſt donné à la puiſſance des tenebres. Preparez-vous à ſoutenir ſes aſſauts. Demandez à Dieu la prudence du ſerpent & la ſimplicité de la colombe. Si vous êtes interrogée par ordre de la Cour ou de M. l'Evêque de Poitiers, je ne vois pas que vous puiſſiez refuſer de repondre: mais ſi on nomme le Curé de Loudun, vous pouvez, avant que de repondre, écrire ou à M. de Poitiers, ou à M. l'Intendant s'il vient de ſa part, pour expoſer les ſujets de recuſation que vous avez contre ce Curé; & demander en même tems une perſonne qui ſoit impartiale.

Dans la Lettre que m'a écrit votre Communauté, j'aurois voulu que l'on ſe fût contenté de dire que l'on ne connoit point la nommée la Chine: mais en ajoutant que *l'on n'a aucune relation avec les Convulſionnaires*, on donne lieu de penſer que l'on ſe regarderoit comme coupable ſi on avoit quelque relation avec eux. Cependant il y en a de bons, & il y en a de mauvais. Il ne faut avoir aucune relation avec les mauvais. Mais ſi l'on ſe trouvoit dans l'occaſion de rendre ſervice à quelque Convulſionnaire en qui il n'y auroit rien que d'édifiant, faudroit-il la renvoyer? Quand vous dites que vous n'avez point de relation avec les Convulſionnaires, vous ne dites que ce qui eſt; j'en conviens: mais en le diſant vous entretenez les ennemis des Convulſionnaires dans leurs preventions; & vous leur faites entendre qu'ils ont raiſon de les perſecuter comme ils font tous les jours. Toutes les autres reponſes que vous faites au Memoire me paroiſſent très juſtes. Le ſilence que vous avez gardé ſur les deux articles qui intereſſent le plus, eſt une confeſſion tacite des diſpoſitions où vous êtes à cet égard. Vous avez bien fait de ne pas aller plus loin. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *ſur les obſtacles ſuſcités au Synode de ce Prelat, ſur un nouveau miracle, & ſur la ſituation du Calvaire.*

Le 3. Octobre 1737.

IL y a quelques années, mon très cher Seigneur, que je tins ici mon Synode: j'avois les mêmes raiſons que vous de le tenir. Mon Dioceſe n'eſt pas étendu. Je l'indiquai, & ne donnai pas le tems aux ouvriers d'iniquité de cabaler. Si j'euſſe été auſſi près de la Cour que vous l'êtes, on n'auroit pas manqué de ſurprendre des ordres pour arrêter le Synode: mais il ſe tint heureuſement. Les mecontens écrivirent, bien fâchés de ce que je ne leur avois pas donné le tems de reſpirer. La Cour ne jugea pas à propos d'entrer dans leur querelle. Tout étoit en regle; & il fallut ceder.

Je reçus hier une courte relation d'un miracle operé par l'interceſſion de M. Jerôme Pâris, ſur une couturiere qui avoit une fiſtule lacrymale. Sans doute, Monſeigneur, qu'on vous aura mandé la même choſe. Voilà un nouvel adverſaire qui s'éleve contre la Bulle: mais on ne l'écoutera pas plus que les autres. Dieu eſt patient; mais il eſt juſte. Ne doit-on point regarder comme un effet de ſa colere la deſolation qui afflige diverſes provinces? Et peut-être n'eſt-ce que le commencement de nos douleurs. *Hæc autem omnia initia ſunt dolorum.*

Matt. XXIV. 8.

Je ne doute pas, Monſeigneur, que Madame de Coëtquen ne vous ait écrit la ſituation où ſe trouve la Congregation du Calvaire. Il paroit que la perſecution va s'élever contre ces filles. Par la miſericorde de Dieu les trois Superieurs ne feront pas ſpectateurs oiſifs. Il eſt bien juſte que nous les defendions, & que nous nous defendions avec elles autant que nous le pouvons.

Les

Les Etats commencent le 24. de ce mois. De cette maniere je pourrai rentrer dans Montpellier au commencement de Decembre. Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur. Rien n'égale mon tendre & reſpectueux attachement pour vous. 1737.

LETTRE MCXLVIII.

A Madame la Comteſſe de.... ſur ſa triſte ſituation.

Le 3. Octobre 1737.

JE ne puis, Madame, lire vos Lettres ſans être touché de votre état. Il eſt triſte: il eſt affligeant. Que ne m'eſt-il donné d'y apporter au moins quelque ſoulagement! Je perſiſte toujours à penſer que vous devez faire l'impoſſible pour vous tirer du lieu où vous êtes. J'ai trop peu de credit auprès de Dieu pour obtenir la grace que vous me priez de lui demander. Mais addreſſez-vous aux Bienheureux dont il releve la gloire par des miracles. Si vous les avez pour protecteurs, rien ne pourra vous nuire. M. de Pâris le Conſeiller a marché les dernieres années de ſa vie ſur les traces de ſon bienheureux frere. Il l'a imité dans ſa penitence; & maintenant Dieu exauce ceux qui ont recours à lui par ſon interceſſion. Demandez, Madame, & vous recevrez. Frappez, & l'on vous ouvrira. Je ne laiſſerai pas neanmoins de me ſouvenir de vous à l'Autel, & de prier qu'il vous ſoit fait ſelon que vous le deſirez. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCXLIX.

A M. de.... ſur la demarche & le Livre de M. de Montgeron.

Le 6. Octobre 1737.

VOus êtes donc auſſi un admirateur du Livre & de la demarche de M. de Montgeron. A dire vrai j'aurois été bien ſurpris ſi vous ne l'euſſiez pas été. Vous avez raiſon, Monſieur, de trouver en M. de Montgeron une preuve ſans replique de l'efficacité de la grace du Sauveur. Toutes les graces ſuffiſantes n'auroient jamais ſuffi pour changer un cœur auſſi éloigné de Dieu que l'étoit celui de ce Magiſtrat. Sa patience dans ſa priſon ne prouve pas moins évidemment la puiſſance de la grace. Il faut qu'elle ait des charmes bien grands pour faire trouver aimable un état, dont la ſeule penſée auroit autrefois glacé le cœur de celui qui le ſouffre avec tant de paix. On ne perd rien en ſe perdant ſoi-même pour Dieu. Qu'il nous ſoit donné de nous perdre de cette maniere, afin de nous retrouver en celui qui ſaura nous dedommager avec une ſurabondance infinie de ce que nous aurons ſacrifié pour lui. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCL.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, ſur le même ſujet, ſur le Synode d'Auxerre, & ſur la ſituation de M. de Troyes.*

Le 23. Octobre 1737.

VOus oublier, Madame! Penſez-vous que je le puiſſe? Quand vous êtes quelque tems ſans me faire l'honneur de m'écrire, je ſens cette privation comme je le dois. L'accueil que je fais à toutes vos Lettres, eſt une preuve du deſir que j'ai d'en recevoir.

Je ſouſcris au jugement que vous portez du Livre de M. de Montgeron. L'Epître Dedicatoire eſt vraiment un chef d'œuvre. Mais ce que je ne puis me laſſer d'admirer, c'eſt le contraſte que l'on apperçoit dans tout cet Ouvrage. Dieu fait des miracles dont un Archevêque & un Déiſte ſont temoins. Qui ſera l'aggreſſeur

1737. greſſeur contre Dieu? Qui ſera l'apologiſte de ſa cauſe? L'Archevêque eſt l'aggreſſeur: le Déiſte eſt l'apologiſte. Doutez après cela de la gratuité & de l'efficacité de la grace.

Je me trouvai il y a quelques années dans le cas où M. d'Auxerre s'eſt trouvé par rapport à ſon Synode. Mais je convoquai le mien ſans donner le tems à l'ennemi de ſe reconnoître. On tâcha d'irriter la Cour: mais l'affaire étoit faite. Tout ſe trouva en regle, & il fallut ſe taire.

Je ſai que M. de Troyes a perdu ſon bras droit. J'en ai été bien touché. Je benis Dieu du courage qu'il lui donne. On ne cherche qu'à le mortifier. S'il vouloit plaire aux hommes, les hommes auroient de la conſideration pour lui. Mais un Evêque qui cherche à plaire aux hommes, ne ſauroit être ſerviteur de Jeſus-Chriſt. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLI.

A M. de MONTGERON, *ſur ſon exil à Villeneuve.*

Le premier Novembre 1737.

J'Ai fait, Monſieur, des voyages dans ma vie: mais je n'en ai fait aucun avec tant de plaiſir que je ferois celui de la Verune à Villeneuve, s'il m'étoit donné de vous y aller voir. Bien des fois je me ſuis tranſporté en eſprit à la Baſtille. Aujourd'hui je puis vous voir par les yeux de mes amis. Je profite de cette liberté. Celui qui doit vous remettre cette Lettre, vous dira, Monſieur, combien je m'intereſſe à tout ce qui vous regarde. Il ne ſera pas même le premier. Un autre doit avoir pris les devans. Autant de pelerins que je trouverai, je les chargerai de me rappeller dans l'honneur de votre ſouvenir. On m'écrit de Paris que vous ne voulez point que l'on vous faſſe des complimens. Je me ſoumets à cette loi que l'Eſprit de Dieu a dictée. Mais ſi les hommes ont à craindre pour eux-mêmes les louanges qu'on leur donne, ils ne peuvent empêcher que l'on ne glorifie Dieu des graces qu'il leur fait. Vous les avez invités à le benir avec vous. Je me rends à cette invitation; & en beniſſant celui qui a fait en vous de grandes choſes, je le ſupplie d'en faire encore de plus grandes, en vous donnant la perſeverance & la recompenſe qui y eſt attachée. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLII.

A la Mere de.... Carmelite, ſur un cas qu'elle propoſoit au Prelat.

Le 8. *Novembre* 1737.

J'Ai pris quelques jours, ma très chere Sœur, pour repondre à votre conſultation. Plus j'y penſe, plus je me perſuade qu'il n'y a que vous qui puiſſiez vous decider. C'eſt à vous à conſulter vos forces, & à bien examiner ſi vous avez lieu de croire que vous ſortirez victorieuſe du combat où vous allez entrer. Je prevois que vos Sœurs ne jouiront pas long-tems des ſecours qu'elles attendent de vous. Si l'on s'apperçoit que vous les ſoutenez, il faut s'attendre à un nouvel exil. Sera-t-il auſſi doux que celui d'à preſent? Qui peut ſe le promettre? Si vos Sœurs de Lectoure vouloient entrer dans ces raiſons, & vous laiſſer à Montpellier, il me ſemble qu'elles feroient bien. Si la longueur de leurs ſouffrances leur fait deſirer votre retour, nonobſtant les dangers auxquels vous ſerez expoſée, & que vous vous ſentiez aſſez de courage pour entrer en lice tout de nouveau, je n'oſe vous dire de reſter avec nous. Il y a des occaſions où l'on doit s'immoler pour ſes freres. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LET-

LETTRE MCLIII. 1737.

A Mademoiſelle de.... Il l'exhorte à la patience dans ſes ſouffrances.

Le 10. *Novembre* 1737.

IL faudroit être bien inſenſible, Mademoiſelle, pour n'être pas touché de la deſcription que vous me faites de vos ſouffrances. A les regarder humainement on ne peut que vous plaindre. Mais en s'élevant juſqu'à Dieu, on joint aux ſentimens de compaſſion, des ſentimens de reconnoiſſance pour la miſericorde qu'il vous fait. Eſt-ce le hazard qui a fait mettre inconſiderement de l'eau de chaux vive ſur votre jambe? Vous avez trop de religion pour le penſer. Cet accident étoit dans l'ordre de Dieu, parce qu'il devoit ſervir à votre ſanctification. Le bon uſage que vous faites de vos ſouffrances, ſera ſuivi d'un poids éternel de gloire. Encore un peu de tems, & la mort n'aura plus d'empire ſur vous. Tous les jours vous apprenez à mourir, pour vivre & ne plus mourir. Dieu vous éprouve; mais il ne vous abandonne pas. Il ſemble éloigné de vous; & il eſt au dedans de vous. Le grand amour que Dieu vous donne pour la verité, eſt une preuve de celui qu'il a pour vous. Aimer Dieu, être aimée de Dieu, quoi de plus capable de nous conſoler dans nos ſouffrances! Souffrons donc, puiſqu'il a fallu que le Chriſt ſouffrît, & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire. Mais ſouffrons de telle ſorte que ce ſoit Jeſus-Chriſt qui ſouffre en nous.

Vous recevrez quand le tems ſera venu, l'Ouvrage que je dois publier contre le Pere Courrayer. Perſonne n'y a plus de droit que vous, parce que je ſuis perſuadé que perſonne ne prie plus ardemment que vous pour m'obtenir les lumieres dont j'ai beſoin. Continuez, Mademoiſelle, à repandre votre cœur en la preſence de Dieu, & à demander ce qui m'eſt neceſſaire pour defendre ſa cauſe & pour lui plaire. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLIV.

*A la Sœur ***. Il l'exhorte à ſe fier à la providence.*

Le 10. *Novembre* 1737.

J'Ai reçu, ma chere Sœur, votre Lettre, votre compliment, & votre preſent. Ce qui vient de votre part me fait toujours plaiſir. Vous avez raiſon de ne point prevenir les momens du Seigneur. Mais ayez un peu plus de confiance en ſa providence. Dieu donne avec profuſion les biens de ce monde à ſes ennemis. Refuſera-t-il à ſes amis le ſimple neceſſaire? Jeſus-Chriſt ne veut pas que l'on ſe mette en peine du lendemain. Cherchons premierement le royaume de Dieu & ſa juſtice, & tout nous ſera donné par ſurcroît. Il a promis le centuple dès cette vie à celui qui renonce à tout pour le ſuivre. L'a-t-on vu manquer de parole en aucun tems? Si un homme riche nous promettoit de nous ſecourir, nous nous fierions à lui. Y penſons-nous de ne pas nous fier à Dieu? Faiſons notre devoir dans le moment preſent; & laiſſons le ſoin de l'avenir à celui qui ne meurt point. Adieu, ma chere Sœur. Priez pour moi. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur abſolument à vous.

LETTRE MCLV.

*A M.*** Doyen du Chapitre Collegial de.... ſur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité.*

Le 11. *Decembre* 1737.

J'Ai reçu, Monſieur, avec joie le temoignage de votre foi. Je ſuis très édifié des diſpoſitions dans leſquelles Dieu vous met. Je le prie de vous y affermir,

1737. & de ne pas permettre que vous donniez jamais atteinte à la demarche que vous venez de faire. Vous venez de confeſſer de bouche ce que vous croyez de cœur. Que celui pour lequel vous vous declarez, ſoit votre force ſur la terre & votre recompenſe dans le ciel. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Ouvrage de M. de Troyes, & des diſpoſitions des Prelats de la province.*

Le 16. Decembre 1737.

J'Ai reçu, mon très cher Seigneur, le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'addreſſer. J'eſpere de m'acquitter cette ſemaine de l'honorable commiſſion dont vous me chargez.

J'attends la ſeconde Inſtruction de M. de Troyes. Je ſuis affligé de ce que vous m'en écrivez. Ce n'eſt pas aſſez de bien battre ſon adverſaire : il faut encore éviter de donner priſe ſur ſoi.

Je n'ai point perdu de vue le Pere Courrayer. Je ſuis graces à Dieu en état de tenir ma parole. C'eſt un adverſaire aiſé à *debeller*. Si je n'étois pas arrêté par la difficulté de l'impreſſion, l'Ouvrage ne tarderoit pas à paroître.

Nos Etats finiront le 5. de ce mois. J'ai reçu les viſites de MM. d'Alby, d'Alais, d'Alet, d'Agde, de Carcaſſonne & de Lodeve. MM. de Beziers & du Puy ſont auſſi ſur le pied de me venir voir; mais ils ne ſont arrivés qu'après les Etats commencés, & ſont partis avant la fin. M. de Rieux étoit abſent. Il ne manque pas de me voir toutes les fois qu'il vient à Montpellier. Pluſieurs Prelats ont lu ici le Livre de M. de Montgeron. Ils ſont perſuadés des miracles. Quelques-uns même parlent comme nous parlerions. Mais il ne leur eſt pas donné de le faire d'une maniere qui puiſſe édifier l'Egliſe, & la conſoler des outrages qu'elle reçoit de la part de ſes ennemis. On parle beaucoup d'un Chapeau pour M. de Toulouſe. J'aime mieux mon temporel ſaiſi. Adieu mon très cher Seigneur. Vous ſavez quel eſt mon tendre & reſpectueux attachement pour vous.

LETTRE MCLVII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il parle des Ecrits de ce Prelat contre M. de Sens, & de Madame de Rohan.*

Le 20. Decembre 1737.

JE ne puis differer plus long-tems, Monſeigneur, à vous rendre mes actions de graces des deux Inſtructions paſtorales que vous avez donné ordre de m'envoyer. On dit que M. de Sens y eſt mal mené. Je m'y attendois. Quand on écrit contre ce Prelat on eſt aſſuré de la victoire. Il n'ouvre la bouche que pour calomnier. Toute ſa force eſt dans les hommes. La nôtre eſt dans le bras du Seigneur. J'apprends que M. le Cardinal de Rohan, M. de S. Brieux & un autre Evêque ſont nommés pour faire leur rapport de cette affaire, après quoi le Roi prononcera. Le Roi prononcer ſur la doctrine, dans une conteſtation entre deux Evêques! C'eſt ici où il faut dire bien hardiment: *Non licet*. Ce ſont vos diſpoſitions, Monſeigneur. Je n'avois pas beſoin que vous me le diſſiez. Serions-nous Evêques ſi nous penſions autrement? Je recevrai quand je pourrai les deux Inſtructions paſtorales: car dans l'éloignement où je ſuis, je n'ai point de voie fixe pour me faire tenir promtement les Ouvrages que je ne puis avoir par la poſte.

Vous me parlez, Monſeigneur, d'une Dame dont je connois tout le merite, & que je reſpecte bien ſincerement. C'eſt un threſor que vous avez dans votre Dioceſe,

Dioceſe, & que j'envierois pour le mien, ſi on pouvoit le poſſeder ſans vous en priver. Je me rejouis de ſavoir Madame de Rohan dans un lieu où l'on ſait lui rendre juſtice. Elle a eu tout le tems d'éprouver la mauvaiſe humeur de M. Languet. 1737.

Quelle apparence que nous nous revoyions ici bas! Continuons à faire les affaires de Dieu; & demandons-lui qu'il nous faſſe la grace de nous retrouver dans le ciel, où nos ennemis ne pourront nous troubler. Encore un peu de tems, & ils ne ſeront plus. Mais celui que nous ſervons, eſt toujours le même. *Tu autem idem ipſe es, & anni tui non deficient.* Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c. Pſ. CI. 28.

LETTRE MCLVIII.

*A M. *** Prêtre du Dioceſe de ... ſur ſon adheſion à l'Appel, & ſur ſa retractation de la ſignature pure & ſimple du Formulaire.*

Le 26. Decembre 1737.

J'Ai reçu, Monſieur, la Lettre qui contient votre adheſion à l'Appel, & la retractation de la ſignature pure & ſimple que vous avez faite du Formulaire. Cette faute eſt d'autant plus grande que vous vous étiez engagé par vœu à faire tout le contraire. Je benis Dieu de ne vous avoir pas laiſſé tranquille dans votre peché. Vous en ſentez l'énormité. Je vous exhorte, Monſieur, à continuer d'en gemir. Demandez au Seigneur qu'il vous ſoutienne; & qu'après la demarche que vous venez de faire, il vous mette dans la diſpoſition de tout ſouffrir plutôt que d'y donner la moindre atteinte. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCLIX.

A M. de Montgeron. *Il le remercie de l'exemplaire de ſon Livre remis par ſes ordres au Prelat.*

Le 30. Decembre 1737.

VOus venez, Monſieur, de me faire un nouveau preſent, qui demande de moi de nouvelles actions de graces. Recevez-les comme partant d'un cœur qui vous eſt attaché par bien des endroits. Je ſens tout ce que vous avez voulu me temoigner par l'exemplaire diſtingué de votre Livre qui vient de m'être remis. Je n'en avois pas beſoin pour lire dans votre cœur, & y decouvrir les bontés que vous avez pour moi. Je prie le Seigneur de donner de plus en plus ſa benediction à cet excellent Ouvrage. Qui le lit, & ne ſe rend pas à la lumiere qui y brille de toutes parts, eſt un aveugle qu'il faut plaindre. Le nombre en eſt grand, parce que c'eſt ici l'heure & la puiſſance des tenebres. Quand le tems des miſericordes ſera venu, tous rendront à votre Ouvrage la juſtice qui lui eſt due. Vous y avez mis la verité des miracles dans un ſi grand jour, que les ennemis mêmes ne peuvent l'obſcurcir. Reduits à attribuer au Demon les œuvres du Tout-puiſſant, ils ne raiſonnent plus: ils entrent en fureur & n'ouvrent la bouche que pour blaſphêmer. Inſenſés qui ſe donnent pour les vrais enfans de l'Egliſe, & qui ne voient pas qu'ils ſont dans l'Egliſe même le perſonnage des Juifs, qui ont conſpiré contre le Seigneur & contre ſon Chriſt! Secouons leur joug, ont-ils dit. Mais celui qui demeure dans les cieux, ſe rira d'eux & ſe mocquera de tous leurs projets. Encore un peu de tems, & Dieu les briſera avec une verge de fer, & les rompra en pieces comme un vaſe d'argile. Quand ſa colere s'allumera, heureux ceux qui auront mis leur eſperance en lui! Je ſuis, &c. Pſ. II. 2. 3. 4. 9. 13.

LET-

1738.

LETTRE MCLX.

A Mademoiſelle de . . . Il ſe rejouit des conſolations par où Dieu tempere ſes ſouffrances.

Le 3. Janvier 1738.

LEs Lettres que j'ai l'honneur de vous écrire, Mademoiſelle, ſont très courtes, & vous ne tariſſez point en éloges & en actions de graces. J'en conclus que votre cœur eſt une terre bien preparée, puiſque le peu de ſemence que l'on y jette, porte du fruit avec tant d'abondance. Deux petits mots d'exhortation vous conſolent, vous ſoutiennent, & vous font preſque oublier les douleurs d'une longue maladie. Que n'avons-nous beaucoup d'auditeurs auſſi dociles! Mais il n'eſt pas donné à tous d'être inſtruits par le S. Eſprit. Conſervez cet avantage, Mademoiſelle. C'eſt à l'école de ce grand Maître, que vous apprenez à ſouffrir chretiennement. Il vous tient long-tems dans le creuſet, parce qu'il veut vous rendre un or très pur. Quand l'image de Dieu ſera bien gravée ſur cet or, vous aurez tout ce que doit avoir la monnoie qui ſeule a cours dans le royaume de Dieu. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLXI.

*Au Pere *** Religieux Auguſtin. Il admire ſon courage, & lui en ſouhaitte l'accroiſſement.*

Le 3. Janvier 1738.

JE ſuis toujours édifié des Lettres que vous m'écrivez, Mon Reverend Pere. Les ſentimens de foi dont elles ſont remplies, ſont un don bien precieux de la miſericorde du Seigneur. Elle éclate ſur vous & ſur vos dignes confreres d'une maniere admirable. Dieu vous éprouve en particulier par les douleurs aigues d'un mal très cruel. Mais en même tems que le ſenſible de l'ame eſt abſorbé dans la douleur, vous êtes ſoutenu inviſiblement par celui qui donne la vie & qui donne la mort. Heureux ceux que Dieu n'afflige que pour les conſoler! A des peines paſſageres ſuccederont des delectations éternelles. Dieu n'a pas permis qu'on ait réuſſi dans les tentatives que l'on a faites pour aggraver vos maux. Je crains que la voie que l'on a priſe en dernier lieu, n'ait un ſuccès que vos perſecuteurs appelleront plus heureux. S'ils viennent à bout de vous faire ſentir les effets de leur malignité, j'ai la confiance que tout ce qu'ils feront contre vous, ne ſervira qu'à montrer que vous n'avez pas bâti ſur le ſable, mais ſur la pierre ferme qui eſt Jeſus-Chriſt. Je le prie de vous remplir d'un nouveau courage; & qu'à quelque épreuve que vous ſoyez mis, il paroiſſe qu'il n'y a point en vous le oui & le non. Vous ſavez quel eſt celui à qui vous avez cru. *Jeſus Chriſtus heri & hodie, ipſe & in ſecula.* Voilà notre modele. Participons autant qu'il eſt en nous à ſon immutabilité. Je ſuis avec une eſtime très particuliere, &c.

Heb.XIII.8.

LETTRE MCLXII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui marque les vœux qu'il fait pour lui, & lui parle de quelques Ouvrages.*

Le 8. Janvier 1738.

LEs années paſſent, mon très cher Seigneur; mais notre union, loin de diminuer, doit prendre de nouveaux accroiſſemens. Je vous offre un cœur qui vous eſt tendrement & ſincerement attaché. Recevez les vœux que je fais pour vous. Ils ſont dignes de vous. Je demande à Dieu qu'il continue à vous remplir de

de ſon eſprit, & que les ennemis de l'Egliſe ſoient accablés, s'ils ne ſont pas convertis par les oracles qui ſortent de votre bouche. . . . 1738.

Je n'ai point encore l'Ouvrage de M. Alexis Deſeſſarts. J'en entends dire beaucoup de bien. Celui de Dom la Taſte doit avoir été ſoufflé par la Furie Alecto. C'eſt une preuve que les miracles mettent nos ennemis au deſeſpoir. Je vous laiſſe, mon très cher Seigneur, & vous embraſſe bien reſpectueuſement.

LETTRE MCLXIII.

A Madame de ROHAN. *Il ſe rejouit de lui être uni par l'amour de la verité, & lui parle d'un Ouvrage de M. de Troyes.*

Le 8. *Janvier* 1738.

NON, Madame, vous n'avez point à craindre que les vœux que vous faites pour moi ſoient confondus dans la foule. Vous avez le don de vous exprimer d'une maniere ſi élevée & ſi perſuaſive, que l'on vous diſtingue de tout ce qui n'eſt pas vous. Vous laiſſez, dites-vous, l'éloquence aux autres, & vous vous reſervez les ſentimens. Pour moi je trouve tout dans vos Lettres. Les ſentimens y ſont très vifs, & je ne vois rien de plus éloquent que les paroles qui ſervent à les manifeſter. Que Dieu vous rende au centuple tous les biens que vous me deſirez. L'avantage de vous être uni par les liens les plus étroits de la charité, n'eſt pas un des moindres qu'il m'ait accordés. Que cette union ſoit auſſi durable que la verité qui en eſt le fondement. C'eſt elle que vous cherchez en moi: c'eſt l'amour que vous avez pour elle qui me plait en vous. Aimons-la perſeveramment ſur la terre, & nous en ſerons aimés éternellement dans le ciel.

Je n'ai point encore reçu l'Ouvrage de M. de Troyes. C'eſt en faire l'éloge, que de dire qu'il a mis M. de Sens de bien mauvaiſe humeur. Dans un ſiecle plus équitable que le nôtre, toutes les bouches s'ouvriroient contre un homme qui oſe encore ſe mettre ſur les rangs, après les humiliations que lui ont attiré ſes menſonges & ſes impoſtures. Il paye d'impudence. Mais il a beau faire. La verité qu'il mepriſe, le mepriſera. Et s'il a aſſez de credit pour ſe mettre à couvert des jugemens des hommes, il n'en aura pas aſſez pour éviter ceux que Dieu a deja prononcés contre lui. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLXIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il benit Dieu de la prolongation de ſes jours, & lui parle de la nouvelle promotion de Cardinaux.*

Le 10. *Janvier* 1738.

CHAQUE année, Monſeigneur, eſt pour moi un nouveau ſujet d'actions de graces, de ce que Dieu prolonge vos jours pour la joie & la conſolation de l'Egliſe. En demandant qu'il ajoute encore de nouvelles années à celles que vous avez paſſées ſur la terre, je ne fais qu'exprimer le deſir de tous les juſtes. Peut-on l'être ſans aimer la verité? Et peut-on aimer la verité, ſans faire des vœux pour que celui qui en eſt le principal defenſeur, ne nous ſoit pas ſi-tôt enlevé?

En demandant la conſervation de vos jours, j'ai à vous faire mon compliment de condoleance ſur la mort d'un de Meſſieurs vos neveux. Je ne ſuis point en peine de la maniere dont vous avez pris ce nouveau ſujet d'affliction. Dieu vous conduit ſouvent ſur le Calvaire, mais pour y prendre de nouvelles forces dans le côté de celui qui a été percé pour nous.

Voilà de nouveaux Cardinaux, parmi leſquels je ne vois point encore M. de Tencin. Nous nous en conſolerons plus aiſement que lui. Quel choix que celui

1738. qui vient d'être fait! ... Je ſuis avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE MCLXV.

A M. l'ancien Evêque de S. PAPOUL, *en reponſe à une Lettre obligeante de ce Prelat.*

Le 13. *Janvier* 1738.

VOus vous êtes impoſé, Monſeigneur, un tribut que je reçois avec bien de la reconnoiſſance. L'exactitude avec laquelle vous le payez, me fait lire dans votre cœur tout ce que vous voulez que j'y apperçoive. Je vous vois toujours le même à l'égard de la verité, à laquelle vous avez rendu un grand temoignage. C'eſt pour l'honorer que vous me donnez chaque année des marques très tendres de votre ſouvenir. Recevez de ma part les vœux les plus ardens pour que Dieu vous comble de graces, & qu'il vous éleve devant les Anges autant que vous vous êtes abbaiſſé devant les hommes. Je ſuis avec un attachement plein de tendreſſe & de reſpect, &c.

LETTRE MCLXVI.

Aux Dames de MAILLEBOIS *Religieuſes au Calvaire du Marais. Il les felicite ſur leurs diſpoſitions.*

Le 13. *Janvier* 1738.

VOus m'avez écrit ſeparement, mes très cheres couſines, mais je crois devoir réunir dans ma reponſe celles que Dieu a unies par les liens les plus étroits de la nature & de la grace. Les vœux que vous faites pour moi ſont les mêmes: les ſentimens que j'ai pour vous le ſont auſſi. J'ai une grande conſolation de vous voir également diſpoſées à tout ſouffrir pour la verité. Vous la connoiſſez, vous l'aimez, vous vous réuniſſez ſous les ailes de ceux qui la defendent. Que me reſte-t-il à deſirer pour vous, ſi ce n'eſt que Dieu vous accorde la perſeverance: don precieux reſervé aux élus par une miſericorde toute gratuite. Qu'elle tombe ſur vous & ſur moi, & nous ſerons dedommagés avec une ſurabondance infinie de ce que nous aurons ſouffert pour Dieu. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCLXVII.

A M. DEVIN *ancien Chanoine de Montpellier. Il le remercie de ſon ſouvenir.*

Le 13. *Janvier* 1738.

JE reçois toujours avec un nouveau plaiſir, Monſieur, les marques de votre ſouvenir. Je ſuis bien perſuadé de la ſincerité des vœux que vous faites pour moi. Vous aimez l'Egliſe. Vous vous rejouiſſez de ce qu'il a plu à Dieu de me donner quelque zele pour ſa defenſe. Priez-le que ce zele croiſſe loin de s'affoiblir; & qu'en prêchant l'Evangile aux autres, je ſois le premier à donner l'exemple de le pratiquer.

Il ſeroit à deſirer que le Livre de M. de Montgeron fût bien commun. Je ne perds point de vue le Pere Courrayer. S'il n'arrive aucun accident, j'eſpere d'être en état cette année de m'acquitter de l'engagement que j'ai pris. Je ſuis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE MCLXVIII. 1738.

*A M.*** Il lui parle du miracle de Moisy.*

Le 13. Janvier 1738.

JE reçois, Monsieur, votre compliment pour la nouvelle année comme l'effusion d'un cœur qui m'est attaché par bien des endroits. Vos reflexions sur les maux presens de l'Eglise sont très justes. Je ne suis pas moins touché que vous de l'ingratitude de la miraculée de Moisy. Vous ne trouvez rien de semblable dans les malades que Jesus-Christ & les Apôtres ont gueris. Mais S. Pierre avoit fait des miracles au nom de Jesus-Christ, & il renonça Jesus-Christ avec execration. Judas avoit fait des miracles au nom de Jesus-Christ, & il livra Jesus-Christ entre les mains de ses ennemis pour trente pieces d'argent. Cependant il est plus grand de faire des guerisons miraculeuses que d'être gueri miraculeusement. Au reste ce n'est pas un petit avantage pour la cause que nous defendons, de voir les ennemis des miracles forcés à reconnoître que celui qui s'est operé à Moisy, ne peut venir que de Dieu. Ils ont attribué les miracles precedens ou à la nature, ou à l'imposture, ou à l'operation du Demon. Ils donnent à Dieu ce dernier: mais ils font dire à la miraculée qu'elle l'a obtenu par l'interceſſion de la Sainte Vierge. Il n'est donc plus question entre eux & nous, que de prouver que c'est M. de Pâris qui a été invoqué. Mais le fait est d'une evidence que tous les artifices des hommes ne sauroient obscurcir. Ainsi les miracles gagnent au milieu des contradictions les plus opiniâtres. Est-il étonnant que dans le combat des enfans des hommes contre Dieu, les hommes soient vaincus, & Dieu soit vainqueur?

Je n'ai point encore reçu l'Ouvrage de M. Alexis Deseſſarts, mais j'en entends dire beaucoup de bien. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE MCLXIX.

A M. le Comte de.... Il le remercie des marques de son amitié.

Le 13. Janvier 1738.

JE ne puis, Monsieur, vous temoigner assez ma reconnoissance des vœux que vous faites pour moi. Ils partent d'un cœur attaché à la verité. Ils sont sinceres: ils sont ardens. Que Dieu vous rende au centuple le bien que vous me desirez. Je n'ai point oublié les momens que j'ai passés avec vous à la Verune. Je ne me plains que d'une chose, qu'il aient été trop courts. Permettez-moi de temoigner à Madame de.... la part que je prends à sa convalescence. Je benis le Seigneur que la maladie dont elle vient d'être affligée, n'ait pas eu les suites que l'on avoit lieu d'apprehender. Dans un tems où la paille est si commune, on ne peut s'empêcher de desirer que le froment ne nous soit pas enlevé si promtement. Je suis, &c.

LETTRE MCLXX.

A la Mere de.... Religieuse du Calvaire. Il lui marque comment elle doit se conduire.

Le 20. Janvier 1738.

IL n'y a pas de doute, ma chere Fille, que vous ne deviez demeurer inviolablement attachée à votre Congregation, & aux Superieurs qu'il a plu à Dieu de vous donner. Si l'on changeoit votre état, ce ne seroit qu'en haine de la verité que vous aimez, & pour vous porter à l'abandonner. Madame de Coëtquen

1738. ne m'a rien écrit de la nouvelle que vous m'apprenez. Peut-être eſt-elle ſans fondement. Si les choſes ſont telles qu'on le dit, ne faites rien que de concert avec Madame votre Generale. Elle vous marquera la conduite que vous devez tenir. En attendant priez beaucoup, & n'oubliez rien pour detourner les malheurs dont vous êtes menacée. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCLXXI.

*Au Pere *** Doctrinaire, ſur la maniere dont il doit reparer ſa faute.*

Le 23. Janvier 1738.

JE ſuis très édifié, Monſieur, des diſpoſitions où vous êtes touchant la ſignature du Formulaire que vous avez faite ſans le ſavoir. Votre jeuneſſe, le peu de lumiere que vous aviez alors, & l'ignorance du fait où vous avez été en ſignant, rendent votre faute plus excuſable. Le Pere *** vous a donné un bon conſeil. Contentez-vous pour le preſent de la Lettre que vous m'avez addreſſée. Il y a des demarches qui nous expoſeroient à des tentations au-deſſus de nos forces. Attendons que nous ſoyons & plus éclairés & plus affermis dans l'amour de la verité. Rendez-lui temoignage dans les occaſions particulieres où vous pourrez vous rencontrer; & demandez à Dieu de lui être fidele, lorſque le tems de vous montrer publiquement ſera venu. Je ſuis en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCLXXII.

A M. Lenet *Conſeiller au Parlement de Dijon. Il le remercie des vœux qu'il forme pour lui.*

Le 29. Janvier 1738.

J'Ai été très ſenſible, Monſieur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au commencement de cette année. Les vœux que vous faites pour moi partent d'un cœur qui aime la verité, & qui l'honore dans ceux à qui il a plu à Dieu d'inſpirer quelque zele pour la defendre. Que cet amour croiſſe de jour en jour dans votre cœur; & la verité que vous aimez ſur la terre, fera bientôt votre felicité dans le ciel.

Mon Ouvrage contre le Pere Courrayer ne paroit pas encore. Quand il ſera imprimé & que je le diſtribuerai dans mon Dioceſe, vous ne ſerez certainement pas oublié. Vous pouvez vous repoſer ſur ma parole. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLXXIII.

A M. Lugat *Conſeiller au Châtelet de Paris, ſur le progrès des maux de l'Egliſe.*

Le 29. Janvier 1738.

QU'Il eſt rare, Monſieur, de trouver des Chretiens qui ſoient auſſi ſenſibles que vous aux maux de l'Egliſe! Vous les voyez croître avec les années, vous les pleurez, & vous en demandez la fin. Dieu qui permet ce deluge de maux, ſait lui ſeul juſqu'où ils doivent monter. Cependant s'il eſt permis de le conjecturer, les miracles que Dieu fait au milieu de nous, ſemblent nous annoncer que le tems de notre delivrance n'eſt pas éloigné. En attendant, ſoyons fideles, & ne nous rebutons point. Si Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous? Je ſuis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE MCLXXIV. 1738.

*A M. ***, ſur un cas de conſcience.*

Le 30. Janvier 1738.

JE n'ai, Monſieur, aucun doute ſur le cas de conſcience dont vous me demandez la deciſion. L'Egliſe elle-même l'a decidé d'une maniere ſi claire & ſi poſitive dans le dernier Concile general, que je regarde toujours comme une tranſgreſſion tout ce qui s'écartera de la regle qu'elle a établie. Cette regle eſt que l'on ne doit accorder de diſpenſe de mariage au ſecond degré, qu'aux grands Princes & pour une cauſe publique. Le mariage d'un oncle avec ſa niece eſt plus odieux, que celui d'un couſin germain avec ſa couſine germaine. Cependant l'Egliſe ne permet les mariages entre les couſins germains que dans le cas que je viens de marquer. Comment donc pourroit-il vous être permis, Monſieur, d'épouſer Mademoiſelle votre niece ? Le Concile de Trente veut que les diſpenſes ſoient accordées gratuitement: nouvelle raiſon pour vous detourner du mariage que vous avez projetté. Quel nom donner à l'exaction de vingt mille livres, pour vous accorder une diſpenſe que l'on doit vous refuſer abſolument? S. Bernard l'auroit traitée de diſſipation cruelle. En vain oppoſeroit-on des exemples trop frequens de pareilles diſpenſes. Ce ſont des ſcandales qu'il faut pleurer, & non des exemples ſur leſquels il ſoit permis de ſe regler. Le Pape, comme les autres Evêques, a été établi, non pour detruire, mais pour édifier. Il eſt obligé plus que tout autre à faire obſerver les Canons. S'il fait le contraire, donnons-nous de garde de lui applaudir. Non ſeulement vous lui applaudiriez, mais vous feriez auprès de lui l'office de tentateur, ſi vous lui preſentiez une groſſe ſomme d'argent pour le porter à s'écarter de ſon devoir.

Sess. XXIV. de Reform. cap. 5.

Je n'entre point dans un plus grand detail: mais pour achever de diſſiper vos doutes, j'aurai l'honneur de vous envoyer inceſſamment une Diſſertation de M. Arnauld où cette matiere eſt traitée à fond. Je ne crois pas la Diſſertation imprimée. Je l'ai dans mes manuſcrits, & la fais copier. M. Arnauld repondra aux raiſons des Docteurs Carcaſſiens que vous avez conſultés; & vous verrez qu'il le ſera avec toute la ſuperiorité que donne la verité, quand on a le bonheur de la ſoutenir. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLXXV.

A Mademoiſelle de ... ſur une rude épreuve par où Dieu l'exerce.

Le premier Fevrier 1738.

JE ne ſuis point ſurpris, Mademoiſelle, de l'infidelité que vous avez trouvée dans quelques-uns de vos amis. Il faut que les membres ſoient conformes à leur chef. Jeſus-Chriſt a été trahi par un de ſes diſciples: un autre l'a renoncé: tous l'ont abandonné au tems de ſa paſſion. Jettons les yeux ſur ce grand modele, & nous y trouverons de quoi nous ſoutenir & nous conſoler, dans des états pareils à celui où vous êtes aujourd'hui. Pourquoi ſommes-nous Chretiens, ſi ce n'eſt pour ſouffrir comme Jeſus-Chriſt a ſouffert? En qualité de membres du corps myſtique, rejouiſſons-nous de voir retracer en nous quelques-unes des épreuves, dont Jeſus-Chriſt a voulu reſſentir toute l'amertume dans les jours de ſa vie mortelle. La trahiſon que l'on éprouve de la part de ſes amis, apprend à ne s'appuyer que ſur Dieu. C'eſt l'uſage que je crois que vous faites de cette derniere épreuve : en quoi je ne puis que glorifier Dieu de ce qu'il vous fait ſortir avec avantage de la tentation.

1738. Soyez tranquille par rapport à l'Ouvrage que je dois publier contre le Livre du Pere Courrayer. Quand il paroitra dans mon Dioceſe, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer par la voie que vous m'indiquez. Je ſuis avec reſpect, &c.

LETTRE MCLXXVI.

*A M.*** Curé de ... En lui accuſant la reception de ſon Acte il lui conſeille de ne point quitter ſon Benefice.*

Le premier Fevrier 1738.

J'Ai reçu, Monſieur, l'Acte que vous m'avez addreſſé, qui contient votre adheſion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*, & une retractation de la ſignature du Formulaire d'Alexandre VII. La Lettre que vous avez jointe à cet Acte eſt pleine de ſentimens de repentir de la faute que vous avez commiſe en ſignant. Je ne cherche point à la diminuer. Mais je ne puis vous conſeiller de quitter votre Benefice dans les conjonctures où vous vous trouvez. Il me paroit que vous devez regarder la perſecution que l'on vous fait, comme le moyen que Dieu a choiſi pour vous faire expier les fautes que vous avez pu commettre dans le miniſtere. Dieu vous a donné de la fermeté. Je ne vois point que vous ſoyez expoſé à tomber, en continuant de remplir les devoirs de Paſteur. Demeurez donc dans votre place. Demandez à Dieu qu'il dirige vos pas dans les affaires difficiles où vous vous trouvez. Je ſens combien vous avez beſoin qu'il ſoit lui-même votre conſeil, pour ne rien faire d'imprudent. Salomon n'étoit qu'un enfant, & la ſageſſe lui fut donnée pour gouverner un grand peuple. En conſultant Dieu dans la priere, je ne doute pas qu'il ne vous faſſe appercevoir la route que vous devez ſuivre pour ne pas vous égarer. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLXXVII.

*A Dom *** Feuillant, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat.*

Le 9. Fevrier 1738.

VOus m'avez fait beaucoup de plaiſir, Mon Reverend Pere, de me donner de vos nouvelles. Je ne puis que je ne ſois édifié du courage que vous faites paroître dans les tribulations qui vous arrivent. L'Acte que vous m'avez addreſſé eſt de main de maître. Vous y rendez temoignage à toute verité. Les termes dans leſquels il eſt conçu ſont exacts. La Theologie en eſt très ſaine. Je prie le Seigneur de vous donner toute la ſageſſe & la prudence dont vous avez beſoin, pour ne faire aucune demarche qui ne ſoit dans les regles. Je ſuis, &c.

LETTRE MCLXXVIII.

A Madame de. ... Il admire ſa charité envers les defenſeurs de la verité.

Le 9. Fevrier 1738.

JE ſuis prié, Madame, de la part d'un ſerviteur de Dieu de vous addreſſer la Lettre ci jointe. Il m'apprend que vous mettez votre bonheur à ſecourir ceux qui ſouffrent pour la verité. C'eſt faire votre éloge en peu de mots. Que la verité que vous aimez dans ceux qui la defendent, accompliſſe en vous ce qu'elle a promis à ſes amis. Elle les delivrera dans ce monde & dans l'autre, d'ennemis plus à craindre que ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Je ſuis, &c.

LETTRE MCLXXIX. 1738.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *ſur le bonheur & le devoir de ceux qui aiment la verité.*

Le 9. Fevrier 1738.

LEs vœux que vous faites pour moi, Monſieur, ſont les vœux d'un amateur ardent de la verité. Vous l'aimez en elle-même, & dans tous ceux à qui il a plu à Dieu de donner quelque zele pour ſa defenſe. Quelle gloire pour nous d'avoir été choiſis pour rendre temoignage à la verité! Mais ce n'eſt pas aſſez de le lui rendre de vive voix & par écrit. A l'enſeignement il faut joindre les actions. Ne ceſſez de demander à Dieu qu'il m'en faſſe la grace. Je ſuis très tendrement, &c.

LETTRE MCLXXX.

*A M. *** Chanoine de. . . ſur ſa retractation de la ſignature pure & ſimple du Formulaire.*

Le 10. Fevrier 1738.

J'Ai recu, Monſieur, la Lettre qui contient votre retractation de la ſignature pure & ſimple du Formulaire d'Alexandre VII. Je ſuis édifié des ſentimens de repentir que vous temoignez de la faute que vous avez commiſe en ſignant. La diſpoſition où vous êtes de quitter votre Benefice, ſi on le jugeoit neceſſaire, eſt une preuve que vous aimez la verité plus que les biens & les avantages de cette vie. Je prie le Seigneur de vous affermir dans la reſolution de tout ſacrifier pour lui. Un Eccleſiaſtique qui ne tient à rien ſur la terre peut être attaqué, mais il ne ſera pas renverſé. Je ſuis, Monſieur, dans la charité de Jeſus-Chriſt entierement à vous.

LETTRE MCLXXXI.

A pluſieurs Premontrés, ſur leur Appel.

Le 14. Fevrier 1738.

JE me rejouis avec vous, Mes Reverends Peres, de la grace que Dieu vous a faite de vous tirer des écueils où vous aviez eu le malheur de tomber. Votre Appel étoit neceſſaire. Mais devez-vous le rendre public? Les raiſons que vous m'expoſez pour n'en venir là que lorſque vous ſerez inquietés, me paroiſſent fortes. Je crois que vous devez vous y arrêter. Attendons que la providence vous mette dans la neceſſité de vous montrer. Dans les conjonctures preſentes vous pourriez nuire beaucoup à vos freres, & vous ne cherchez qu'à les édifier. Peut-être vous expoſeriez-vous vous mêmes à une trop grande tentation. Fortifiez-vous par la lecture, plus encore par la pratique de vos devoirs; afin que lorſque le tems ſera venu, vous ſoyez trouvés fideles. Je ſuis, &c.

LETTRE MCLXXXII.

*A M. ***, au ſujet de la XIX. Lettre de Dom la Taſte.*

Le 26. Fevrier 1738.

VOus avez lu, Monſieur, la dix-neuvieme Lettre Theologique que le Parlement vient de ſupprimer. L'étonnante piece! Que d'emportement! Que de fureur! Si la methode qu'on y ſuit pour decrier les Appellans eſt concluante, l'E-

1738. l'Egliſe ne peut plus ſe defendre contre les objections de ſes ennemis. On partage les Appellans en trois claſſes qui ſe combattent mutuellement. On ramaſſe juſques dans des feuilles ſans aveu les reproches qu'ils ſe font. On poſe pour principe qu'aucun ne merite plus de créance que l'autre ; que le meilleur parti eſt de les croire tous veridiques dans leurs accuſations : d'où l'on conclud que, n'y ayant ni verité ni ſainteté parmi eux, *il n'eſt point d'Appellant pour qui le chretien puiſſe avoir de l'eſtime, & que l'honnête homme ne doive deteſter* ; que les miracles qu'ils publient ſont l'effet de l'impoſture, ou l'œuvre du Demon ; *fourbes par conſequent & ſacrileges à brûler, ou ſuppôts de l'enfer & favoris du Diable.* Tel eſt le jugement que l'Auteur des Lettres Theologiques porte de nous.

Lett. theol. pag. 1136. Ibid. pag. 1137.

Il n'a pas apperçu qu'un Proteſtant pouvoit lui fermer la bouche, en retorquant contre lui le même argument. Vous partagez, dira celui-ci, les Appellans en trois claſſes, & moi je n'en faïs que deux de tous les Papiſtes. Les uns ſont ſoumis à la Bulle *Unigenitus*, les autres la rejettent. Pour montrer, ajoutera le Proteſtant, qu'il n'y a ni verité ni ſainteté dans votre Communion, je n'ai beſoin que des accuſations dont vous vous chargez les uns les autres. Que peut-on ajouter au portrait hideux que les Conſtitutionnaires font des Appellans ? Quoi de plus horrible que celui que les Appellans font des Conſtitutionnaires, dira encore le Proteſtant, en ſuivant la methode du Pere la Taſte & ne demêlant rien ? *En retranchant la moitie des vices que vous vous reprochez, il en reſtera bien plus qu'il n'en faut pour faire de vous tous des Demons.*

Ibid. pag. 1138.

Ibid. pag. 1139.

Si le Conſtitutionnaire dit : *Ce ſont* les Appellans *qui nous calomnient, & qui nous dechirent mechamment ; pour nous c'eſt l'équité qui nous conduit ; nous ne diſons d'eux que la verité* toute *pure, & nous ne la diſons que par conſcience & par neceſſité* ; Fort bien, repondra le Proteſtant : *mais* l'Appellant *me dit la même choſe* des Conſtitutionnaires. *De quel droit les uns pretendent-ils à notre confiance au prejudice de tous les autres ? Le parti, ce ſemble, le plus ſûr pour leur ôter tout ſujet de plainte, c'eſt de croire qu'ils ne ſe calomnient point ; & que quand ils diſent les uns des autres qu'il ſont mechans, ils diſent vrai.*

Ibid.

Vous reconnoiſſez, Monſieur, les propres termes de l'Auteur de la XIX. Lettre. Il croit ſon raiſonnement invincible contre nous. Aveugle, qui n'a pas vu que le glaive dont il vouloit nous percer, ne peut nous faire de mal ; mais que le Proteſtant qui le lui arrache d'entre les mains, le perce lui-même d'outre en outre, ſans qu'il puiſſe s'en defendre qu'en revenant ſur ſes pas, & en avouant ingenûment qu'il n'a écouté que ſa paſſion quand il a écrit.

Pour le lui faire ſentir de plus en plus, rappellons-lui la confuſion où l'on vit l'Egliſe ſous l'Empire de Conſtance. Souvent l'Evêque Catholique ſe voyoit aſſis à côté de l'Evêque Arien. Et de quels crimes ne ſe chargeoit-on pas reciproquement ? Après la mort de Conſtance les Catholiques eux-mêmes éprouverent des diviſions, dont on ne peut lire le recit ſans en être effrayé. S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze comparent à un combat de nuit où perſonne ne ſe connoit plus, & où l'on frappe indifferemment ſur tous, ce qui ſe paſſoit alors. Le ſchiſme de l'Egliſe d'Antioche, la diſpute ſur les trois Hypoſtaſes, donnerent lieu aux reproches les plus vifs. *Je ne connois point Vital ; je rejette Melece ; j'ignore Paulin*, diſoit S. Jerôme. Des ſolitaires très auſteres, très penitens & très orthodoxes, traitoient ce ſaint Docteur d'heretique Sabellien. Ceux qui étoient unis de communion avec S. Melece n'étoient pas mieux traités par S. Jerôme. L'affaire de l'Originiſme mit de même des Saints aux priſes avec des Saints. Sur chacune de ces conteſtations, mettez dans la bouche d'un ennemi de l'Egliſe ce que l'Auteur des Lettres Theologiques vomit contre nous, il en conclurra que celle qui ſe qualifioit alors l'Epouſe de Jeſus-Chriſt ne l'étoit point ; qu'il n'y avoit ni verité

Epiſt. 14. ad Damaſ. Epiſt. 15. ad Marcum.

ni

ni ſainteté dans ſes membres, & que tous les miracles qu'elle publioit étoient des preſtiges du Demon. 1738.

Mais tandis que l'Heretique, devenu l'écho de l'Auteur de la XIX. Lettre, ſe felicite des avantages qu'il croit avoir remportés ſur l'Egliſe, le Payen fait le même raiſonnement pour triompher à ſon tour de toutes les Sectes qui confeſſent l'unité de Dieu. Qu'on liſe ce qu'Origene nous a conſervé du Traité du Philoſophe Celſe contre la Religion chretienne: on verra que cet impie, dès le commencement du chriſtianiſme, faiſoit le perſonnage que l'Auteur des Lettres Theologiques fait aujourd'hui. Celſe met aux priſes un Juif avec un Chretien; & après avoir mis dans la bouche du Juif ce qu'il lui plait pour decrier le chriſtianiſme, il ſe mocque également du Juif & du Chretien. Un des reproches qu'il fait au Chretien eſt „ de s'être diviſé en une multitude de Sectes qui ſe con- Origen. contra Celſum lib. 3.
„ damnent mutuellement. Ils n'ont, dit-il, preſque plus rien de commun que le
„ nom, ſi l'on peut même dire qu'ils l'ayent: c'eſt au moins, continue Celſe, la
„ ſeule choſe qu'ils ayent eu honte d'abandonner. Pour ce qui eſt du reſte, ils
„ ont tous leurs maximes differentes."

L'Auteur des Lettres Theologiques rejette avec un ſouverain mepris les miracles que Dieu opere en notre faveur. Il leur oppoſe les preſtiges des Magiciens, qu'il pretend avoir été encore plus merveilleux. Celſe en fait de même à l'égard des miracles de Jeſus Chriſt. „ Il veut bien, dit Origene, ſuppoſer avec nous Ibid. lib. 1.
„ que Jeſus a fait les miracles que l'Evangile rapporte de lui: gueriſons de ma-
„ lades, reſurrections de morts, multiplication des pains. Mais en même tems
„ qu'il nous l'accorde, il met ces actions de Jeſus au rang de celles des Magiciens
„ qui ſe vantent d'en faire encore de plus admirables. Il les compare avec ce
„ que font au milieu des places publiques ceux qui ont étudié en Egypte; qui
„ pour quelques oboles vous étalent toutes les merveilles de leur ſcience, chaſ-
„ ſant les Demons hors du corps des hommes, gueriſſant les malades en ſoufflant
„ deſſus, évoquant les ames des Heros, dreſſant des tables qui ſemblent couvertes
„ de mets exquis quoiqu'en effet il n'y ait rien; & faiſant mouvoir, comme ſi
„ c'étoient des animaux, de certaines figures qui n'en ont que l'apparence. Après
„ quoi il demande, *ſi lorſqu'on leur voit faire cela, on doit conclurre qu'ils ſont les*
„ *enfans de Dieu, ou s'il ne faut pas plutôt les prendre pour des miſerables & pour des*
„ *mechans.*"

Vous venez de voir, Monſieur, que ce ſont les concluſions que prend contre nous l'Auteur des Lettres Theologiques. *Il n'eſt point d'Appellant*, dit-il, *pour qui le Chretien puiſſe avoir de l'eſtime, & que l'honnête homme ne doive deteſter: fourbes & ſacrileges à brûler, ou ſuppots de l'enfer, & favoris du Diable.* Mais ces mêmes concluſions, l'Heretique & le Payen les prennent contre l'Auteur des Lettres Theologiques, & contre toute l'Egliſe. Voilà ce que l'on gagne à écrire ſans reflexion. Lett. theol. pag. 1136. & 1137.

Si l'Auteur de la XIX. Lettre avoit fait la plus legere attention à ce qu'il écrivoit, il auroit vu encore que tout ce qu'il dit contre les Appellans retombe à plomb ſur la Congregation de S. Maur dont il eſt membre. Qui ignore que cette Congregation renferme un grand nombre d'Appellans; qu'ils en occupoient il n'y a que deux jours les premieres places; & que pour les en chaſſer il a fallu renverſer toutes les regles, & leur fermer le Sanctuaire de la Juſtice qui doit être ouvert à tout le monde? Or tous ces Appellans ne ſont pas morts. Diſperſés dans les maiſons de la Congregation, ils y conſervent le même zele pour l'Appel, & le même éloignement pour la Bulle *Unigenitus*. Combien d'autres Benedictins qui, ſans avoir ſouſcrit à l'Appel, penſent & parlent comme nous? Au jugement des Conſtitutionnaires mêmes la Congregation de S. Maur eſt regardée

1738. comme Appellante, ou dans les ſentimens des Appellans. Mais *s'il n'eſt point d'Appellant pour qui le Chretien puiſſe avoir de l'eſtime, & que l'honnête homme ne doive deteſter*; s'ils ſont tous ſans exception, ou des *fourbes & des ſacrileges à brûler, ou des ſuppots de l'enfer, & des favoris du Diable*, que faire de la Congregation de S. Maur? Ce que l'on fit autrefois de l'Ordre des Templiers. Les ennemis de cette Congregation trouveront, j'en ſuis ſûr, ma reflexion judicieuſe. Deja je Pſ. CXXXVI. les entends y applaudir: *Exinanite, exinanite uſque ad fundamentum in ea.*

L'Auteur des Lettres Theologiques oſeroit-il mêler ſa voix à la leur, & former les mêmes imprecations contre le Corps qui lui a donné l'être? Sent-il au moins à preſent l'extravagance de ſes paroles? Voit-il qu'il s'eſt mis hors d'état de juſtifier ſes peres & ſes freres; & que ſi on vouloit porter à la Congregation de S. Maur les derniers coups, il ne pourroit arracher à ſes ennemis les inſtrumens qu'il leur a mis en main pour la detruire juſqu'aux fondemens?

C'eſt donc à nous, & non à l'Auteur de la XIX. Lettre, à defendre les Benedictins de S. Maur. Mais qu'il eſt aiſé de le faire! Ce ſeroit inſulter le public que de lui demander s'il croit que tous les Appellans de cette Congregation ſont *des fourbes & des ſacrileges à brûler, ou des ſuppots de l'enfer & des favoris du Diable.* Eh! Pourquoi tant d'efforts pour tirer, comme l'on fit il y a quelques années, des Superieurs majeurs l'ombre d'une adheſion à la Bulle? ſi ce n'eſt la haute eſtime que l'on a dans le public d'un Corps, qui a donné & qui donne encore à l'Egliſe tant de ſavans & de ſaints Religieux.

Non, ce n'eſt pas le public qu'il faut interroger: c'eſt l'Auteur de la XIX. Lettre à qui il faut demander s'il croit que tous ceux de ſes Confreres qui ne penſent pas comme lui, ſont des *ſuppots de l'enfer & des favoris du Diable.* Quelque decidé qu'il ſoit à ne reculer ſur rien, je ne puis croire qu'il ait la hardieſſe de dire, oui. Il ne craint pas les Saints qui ſont dans le ciel: mais après un pareil aveu pourroit-il éviter que toute ſa Congregation ne ſe ſoulevât, pour demander juſtice d'un membre qui l'outrage ſi cruellement? Deja l'on a vu dans le ſuffrage d'un Magiſtrat cher à la France, ce que feroit l'autorité ſeculiere contre ce calomniateur, ſi on avoit la liberté de le punir ſelon ſes demerites. C'en eſt un qui doit ſoulever les plus indifferens, de lui voir decrier les converſions de MM. de Montgeron, Follard, & Boindin, comme des productions de l'enfer. Celſe l'Epicurien a traité Jeſus-Chriſt d'impoſteur, les Apôtres de ſcelerats, la Magdelaine de fanatique: mais un Prêtre, un Religieux, un Chretien attribuer au Demon les converſions très réelles d'un Epicurien, d'un Déiſte & d'un Athée, il faut le voir pour le croire; après quoi il n'y a point d'excès qui doive étonner.

Au reſte il plait à l'Auteur de faire du ſieur Debonnaire, & de quelque autre Ecrivain de cette eſpece, une claſſe d'Appellans, quoiqu'il ſache que nous ſommes bien éloignés de les regarder comme tels. Je me contente de remarquer que c'eſt une ſuite du deſſein qu'il avoit de calomnier. Je ſuis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLXXXIII.

A la Mere Prieure du Calvaire de Loudun. Il la conſole & la fortifie dans les combats qu'elle a à ſoutenir.

Le 26. Fevrier 1738.

Eccli. II. 1. MON *fils*, dit le Sage, *lorſque vous entrez au ſervice de Dieu preparez votre ame à la tentation.* Vous avez ſuivi ce conſeil ſalutaire, Ma Reverende Mere. La tentation eſt venue, & vous n'êtes point ébranlée. Beni ſoit celui qui vous donne de ſouffrir avec joie, les ignominies dont les protecteurs de l'erreur s'efforcent de vous couvrir. Ils vous chargent de maledictions. Ils diſent

fauſſe-

fauſſement toute ſorte de mal contre vous; mais Jeſus-Chriſt qu'ils attaquent en votre perſonne, vous declare qu'une grande recompenſe vous eſt reſervée dans les cieux. 1738.

Parce que vous ne voulez pas vous ſoumettre à un Decret que vous regardez comme l'abomination de la deſolation dans le lieu ſaint, on vous hait, on vous perſecute, on vous calomnie; & l'on ne voit pas qu'en vous traitant de la ſorte, c'eſt vous dire que vous ne vous trompez point dans le jugement que vous portez de ce funeſte Decret. Depuis quand la verité a-t-elle emprunté de pareilles armes? Il n'appartient qu'au menſonge de ſe ſoutenir par le menſonge. Conſolez-vous donc, Ma Reverende Mere, & demeurez-plus inviolablement attachée que jamais à la cauſe que nous defendons. Peut-être n'eſt-ce encore ici que le commencement de vos maux. Peut-être ſerez-vous miſe à de plus rudes épreuves. Quelles qu'elles ſoient, j'ai la confiance que Dieu vous les fera ſurmonter. De vous-même vous n'êtes que foibleſſe: mais vous pouvez tout en celui qui vous fortifie. Saluez de ma part toutes nos cheres filles, pour qui je demande à Dieu le grand don de la perſeverance. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCLXXXIV.

A Madame de COETQUEN, *ſur un Memoire qu'elle avoit addreſſé au Prelat.*

Le 28. *Fevrier* 1738.

J'Ai reçu, Madame, le dernier paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'addreſſer. Je vois par votre reponſe à la Prieure de Quimper que les ennemis de tout bien ont renverſé la tête de cette pauvre fille, & de ſa compagne la Mere de S. Joſeph. Dieu veuille que le mal ne ſe communique pas aux autres maiſons. C'eſt une peſte plus à craindre que celle qui tue les corps. J'ai lu avec attention le Memoire que vous addreſſez aux Superieurs majeurs. Des cinq queſtions ſur leſquelles vous demandez que nous prononcions, trois me paroiſſent bien aiſées à reſoudre; mais j'ai beſoin de quelque éclairciſſement pour repondre aux deux autres dont voici la premiere: „ Les Religieuſes peuvent-elles s'addreſſer à de „ nouveaux Confeſſeurs qu'on leur donneroit, & qui ne tiendroient pas leurs „ pouvoirs des Superieurs majeurs en qui reſide la juriſdiction?"

Je vois bien que l'on peut inferer de vos Conſtitutions que nous avons le pouvoir d'approuver des Confeſſeurs, & j'en ai fait uſage: mais avons-nous ce pouvoir à l'excluſion des Ordinaires? Il me ſemble que les Ordinaires ont approuvé plus communément les Confeſſeurs; auquel cas nous ne pouvons declarer nulles les Confeſſions faites à des Prêtres qui ne tiendroient pas de nous leurs pouvoirs.

La ſeconde queſtion ſur laquelle j'ai beſoin d'éclairciſſement eſt la derniere des cinq. „ Suppoſé qu'on transfere quelques-unes des Religieuſes dans des maiſons „ étrangeres à leur Ordre, comment doivent-elles ſe conduire par rapport aux „ Confeſſeurs?"

Demande-t-on ſi les Confeſſeurs de ces maiſons auroient le pouvoir d'abſoudre les Religieuſes qui s'addreſſeroient à eux? Ou bien veut-on ſavoir s'il ſeroit expedient aux Religieuſes de s'addreſſer à ces Confeſſeurs, & s'il ne leur ſeroit pas plus avantageux de ne point ſe confeſſer, que de s'expoſer à être ſeduites en s'addreſſant à eux? Ayez la bonté, Madame, de me donner les éclairciſſemens dont j'ai beſoin: après quoi je repondrai à votre Memoire, avec toute la maturité que demande une affaire de cette importance.

1738. Je prie Dieu de vous remplir de force, & qu'il ne permette pas que vous ſuccombiez dans les combats où vous allez entrer. Je ſuis avec reſpect, &c.

P S. Je reçois dans ce moment votre Lettre du 21. Je ne vois aucun inconvenient à faire des Remontrances. Je ne crois pas que vous obteniez juſtice: mais peut-être empêcherez-vous quelque nouvelle vexation. J'écrirai à la maiſon de Poitiers ſelon que vous le deſirez.

LETTRE MCLXXXV.

A la Mere Superieure du Calvaire de Poitiers, au ſujet d'un ordre de la Cour qui ſuſpend la nomination de la Prieure.

Le 5. Mars 1738.

MADAME de Coëtquen, Ma Reverende Mere, m'a envoyé la copie d'une Lettre de cachet qui lui eſt addreſſée pour ſuſpendre la nomination d'une Prieure de votre Abbaye. Je ne doute pas que cet ordre ne vous afflige: mais ce qui doit vous conſoler, c'eſt que vous ne vous l'êtes attiré par aucune mauvaiſe action. Ce n'eſt pas comme malfaitrices que vous ſouffrez: c'eſt comme chretiennes. C'eſt l'amour que Dieu vous a inſpiré pour la verité, qui irrite les ennemis de votre Congregation. La puiſſance leur a été donnee pour tourmenter; & vous voyez l'uſage qu'ils en font. Tous les jours ils ſurprennent des ordres à la religion du Roi. Ce ſont eux qu'il faut plaindre. Pour vous, vous devez vous rejouir de ce que vous avez été trouvées dignes de ſouffrir quelque ignominie pour le nom de Jeſus.

Mais que deviendra votre Congregation? Que deviendront en particulier les maiſons, ſi on empêche d'y mettre des Prieures à meſure qu'elles viendront à manquer? Il eſt viſible que l'on cherche à vous deſunir. On introduit l'anarchie, afin de vous mettre aux priſes les unes contre les autres. On veut vous laſſer, en vous tenant dans l'état violent où vous êtes. On veut vous porter aux murmures, aux plaintes, au ſoulevement; puis vous faire regarder la ſoumiſſion à la Bulle comme l'unique moyen de recouvrer la paix. Seroit-ce la paix que Dieu donne? Vous ne le penſez pas, Ma Reverende Mere. Quelle paix, qu'on ne pourroit obtenir qu'en crucifiant la verité! Mais une fille du Calvaire met ſa joie & ſon bonheur à être crucifiée pour la verité.

Dites-le ſouvent à vous-même, ma très chere Fille. Quelque amer que ſoit le calice qui vous eſt preſenté, buvez-le, ſi vous ne pouvez l'éviter qu'en trahiſſant celui qui vous a aimée juſqu'à mourir pour vous. C'eſt en buvant dans le calice des humiliations de Jeſus-Chriſt, que vous apprendrez à devenir forte & courageuſe. Ne craignez point ceux qui n'ont de pouvoir que ſur le corps. Ils peuvent troubler les ſens: mais leurs menaces n'empêchent point l'ame fidele d'éprouver au dedans d'elle-même une paix qui ne peut venir que de Dieu. Il n'abandonne pas même le ſenſible de notre ame à la puiſſance de l'ennemi. Tous les jours il nous raſſure, & nous dit par la voix conſolante des miracles qu'il eſt avec nous; que notre cauſe eſt la ſienne; & que s'il permet à l'enfer de combattre, il ne permet pas à l'enfer de prevaloir.

Attendez donc les momens de Dieu. Hâtez-les par la ferveur de vos deſirs. Mais ne faites rien contre votre conſcience. N'écoutez aucune propoſition de celles qui tendroient à vous affoiblir. Demeurez inviolablement unie à votre Generale. Fortifiez celles de vos Sœurs que la longueur du combat pourroit laſſer. Vous connoiſſez leurs beſoins. Entrez-y avec une charité compatiſſante. Qu'elles trouvent en vous une Mere pleine de tendreſſe. De leur côté je les prie & les conjure de vous adoucir le poids de la ſuperiorité, par leur ſoumiſſion à tout

ce

ce que vous leur commanderez, parce que vous ne leur commanderez que ce qui sera conforme à la regle & à l'Evangile. Liſez-leur cette Lettre, & aſſurez-les que je leur ſerai d'autant plus uni qu'elles le ſeront à la croix de Jeſus-Chriſt. Je ſuis dans la charité de ce divin Sauveur, &c. 1733.

LETTRE MCLXXXVI.

A un Religieux, ſur ſa converſion.

Le 5. Mars 1738.

SI je dois, Mon Reverend Pere, m'affliger avec vous de l'égarement dans lequel vous avez vecu durant tant d'années, je dois me rejouir avec vous des ſentimens de penitence que Dieu vous met dans le cœur depuis quelques mois. Je ne ſuis point étonné que votre orgueil ait été puni par les pechés honteux dont vous me faites le recit. Il falloit que vous fuſſiez humilié à proportion que vous vous éleviez: mais cette humiliation méme ne vous auroit pas fait revenir de vos égaremens, ſi la grace ne vous avoit ouvert les yeux & touché le cœur. Quelle miſericorde que celle que Dieu a exercée ſur vous! Les larmes qu'il vous fait repandre juſqu'à arroſer le pavé, ſont l'effet de la douleur que vous cauſe la vue de vos pechés. Qu'elle augmente, cette douleur, & qu'elle ſoit ſuivie d'un changement total de vous-méme. Le don des larmes pourra ne pas durer toujours: mais le ſouvenir de ce que vous éprouvez dans ces communications ſenſibles de l'Eſprit de Dieu, ne doit jamais s'effacer de votre eſprit.

Dieu a attaché votre converſion à la lecture de la relation de celle de M. de Montgeron. Nouvelle preuve de la ſainteté du bienheureux Diacre, dont on decrie la memoire avec tant de fureur. Vous l'avez invoqué dans le tems que vous étiez le plus éloigné de Dieu; & vous avez reſſenti l'effet de ſon invocation au moment où vous ne vous y attendiez pas.

Vous voulez que je vous impoſe une penitence: mais il me paroit que vous m'avez prevenu. Que puis-je ajouter aux jeûnes, aux veilles, & aux mortifications que vous pratiquez? Je croirois devoir retrancher ce qui regarde le coucher ſur le pavé, ſi vous ne m'aſſuriez que ce genre de mortification ne derange en rien votre ſanté. Il me paroit que c'eſt l'Eſprit de Dieu qui vous porte à embraſſer la penitence juſqu'à ce degré, & dès lors je ne dois pas m'y oppoſer.

Je ne vous interdirai pas les fonctions du miniſtere pour toute la vie: mais avant que de remonter à l'Autel, il me paroit que vous devez faire une penitence qui ait quelque proportion avec vos pechés. Il faut attendre que vous ſoyez changé ſelon l'homme interieur, & que vous ſoyez devenu auſſi humble que vous avez été orgueilleux. Si vous perſeverez dans les diſpoſitions où vous avez été depuis le mois d'Octobre, & que vous ne tombiez volontairement dans aucune de ces miſeres auxquelles vous avez été ſujet par le paſſé, vous pourriez remonter à l'Autel à Pâques de l'année prochaine: ſur quoi je vous laiſſe la liberté de dire à vos Superieurs que vous m'avez conſulté. Faites durer votre Confeſſion generale juſqu'à ce tems.

Il ne me reſte, Mon Reverend Pere, qu'à vous prier de vous ſouvenir de moi devant le Seigneur. Demandez-lui avec inſtance qu'il me donne tout ce qu'il ſait qui m'eſt neceſſaire pour lui plaire. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

1738.

LETTRE MCLXXXVII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui marque la resolution où il est de repousser les nouvelles attaques de M. d'Embrun.*

Le 13. *Mars* 1738.

J'AI reçu, Monseigneur, le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. J'ai cherché & j'ai trouvé la Lettre pastorale & Ordonnance de M. d'Embrun du 5. Decembre 1735. Je ne puis assez vous remercier, Monseigneur, des deux pieces manuscrites que vous avez eu la bonté de m'envoyer. En revanche voici un extrait de la Lettre pastorale de M. d'Embrun. J'en ai fait copier ce qui peut vous interesser. Tout le reste me regarde nommément. Je suis actuellement occupé à revoir l'Ouvrage que je dois publier contre le Livre du Pere Courrayer. Dès que ce travail sera fini, & j'espere que ce sera dans peu, je penserai tout de bon à M. d'Embrun. Je n'aurai pas de peine à repousser ses calomnies. Je l'ai deja fait dans ma Lettre pastorale de 1734. Mais puisqu'il revient à la charge, il faudra lui repondre encore une fois: après quoi s'il continue d'aboyer, je le laisserai faire. Je prendrois même ce parti dès à present, s'il ne vous avoit pas mêlé dans la dispute. La Lettre qu'il vient de vous addresser, est plus contre moi que contre vous. Il ne seroit pas juste que je vous laissasse le soin de me defendre. Je le ferai donc, soit par une Lettre que j'aurai l'honneur de vous addresser, soit de quelque autre maniere. En attendant je vous supplie d'être bien persuadé du tendre & respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, &c.

LETTRE DCLXXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du nouvel Evêque de Boulogne, & de l'Ouvrage de M. d'Embrun contre le Pere le Courrayer.*

Le 17. *Mars* 1738.

LE Demissoire que vous m'avez addressé, mon très cher Seigneur, est venu trop tard pour l'Ordination que j'ai faite le Samedi de la seconde semaine de Carême. Je suis resolu d'en faire une particuliere Samedi prochain.

On vient de donner au Dioceſe de Boulogne un Evêque qui, dit-on, fera regretter le dernier mort. Il paroit que depuis quelque tems on ne veut mettre en place que des hommes bien decidés pour le schisme. *Heu! Heu!*

On m'écrit que la santé du Cardinal est toujours chancelante. S'il meurt & que la feuille soit donnée à l'Evêque de Mirepoix comme on le croit, les affaires de l'Eglise n'en iront pas mieux.

Je souhaite que l'Ouvrage que doit publier M. d'Embrun contre le Pere Courrayer soit aussi bon, que ceux qu'il publie contre nous sont mauvais. Peu m'importe que cet Ouvrage paroisse avant le mien. *Quidam ex contentione Christum annuntiant, non sincerè, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis. Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem sive per veritatem, Christus annuntietur; & in hoc gaudeo, sed & gaudebo.* Encore un peu de tems, & j'espere executer ma promesse.

Philipp. I. 17. 18.

Ma santé, graces à Dieu, se soutient nonobstant les mets du Carême, pour lesquels j'ai toujours eu un grand rebut. Souvenez-vous de moi dans ces saints jours. Vous savez, mon très cher Seigneur, quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous, &c.

LET-

LETTRE MCLXXXIX.

1738.

*Au Pere *** Chanoine Regulier. Il benit Dieu de la grace qu'il lui a faite de reparer ſes fautes.*

Le 28. Mars 1738.

JE n'ai reçu que depuis peu de jours, Mon Reverend Pere, votre Lettre du 4. Octobre 1737. Vous y faites l'aveu de fautes qui, quoique très communes, n'en ſont pas moins grandes aux yeux de Dieu. La liberté que vous me laiſſez de rendre votre retractation publique, eſt une preuve du deſir ſincere que vous avez de reparer vos fautes. Que ce deſir ne s'affoibliſſe point. Vous pouvez, Mon Reverend Pere, vous trouver expoſé à la tentation: mais après la demarche que vous venez de faire, penſez qu'il ne vous eſt plus permis de regarder derriere vous. Soyez fidele juſqu'à la mort. Ne ſouffrez pas que votre couronne ſoit donnée à un autre. Dieu n'a point beſoin de vous, & vous ne pouvez vous paſſer de lui. Rendez donc temoignage à la verité dans toutes les occaſions où la verité l'exigera de vous. Ce n'eſt pas vous qui la delivrerez, mais c'eſt elle qui vous delivrera. Je ſuis en Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE MCXC.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle des calomnies de M. d'Embrun, & du dernier Ecrit de M. de Sens contre M. de Troyes.*

Le 28. Mars 1738.

VOUS me demandez, Madame, quelque marque de communion avant la Pâque. C'eſt un deſir qu'il eſt juſte de ſatisfaire. Je garde la paix avec ceux qui la haïſſent: la refuſerai-je à ceux qui l'aiment & qui la recherchent avec empreſſement? L'Apôtre nous ordonne de manger l'Agneau ſans tache avec les azymes de la ſincerité & de la verité. Plût à Dieu qu'il y en eut beaucoup qui euſſent ces diſpoſitions gravées dans le cœur auſſi profondément que vous les avez! Mais qu'elles ſont rares aujourd'hui! Elles ne ſont certainement pas dans le cœur de M. d'Embrun, qui continue à me calomnier ſans que je lui en aye donné le moindre ſujet. Je me ſuis juſtifié plus d'une fois de l'erreur groſſiere qu'il m'impute. Je l'ai confondu nommément dans ma Lettre paſtorale de 1734. Il revient à la charge, & ne dit pas un mot de ce que je lui ai repondu. Je lui repondrai encore par conſideration pour M. de Troyes qu'il attaque à mon ſujet. Mais ma reponſe ne ſera pas longue. Il me ſuffit de montrer la mauvaiſe foi de M. d'Embrun, & de faire voir que le procedé dont il uſe à mon égard eſt le procedé d'un malhonnête homme: ce qui ne ſurprendra pas ceux qui le connoiſſent.

Je n'ai point lu ce qu'a fait en dernier lieu M. de Sens contre M. de Troyes: *Simia, ſemper Simia.* C'eſt toujours M. Languet, me dites-vous. Je le crois. Qu'attendez-vous d'une plume livrée opiniatrément à l'erreur? On eſt à plaindre d'avoir à faire à des hommes reſolus de ne jamais ouvrir les yeux à la lumiere. Quand on a éclairci les matieres juſqu'à un certain point, il me paroit qu'on doit abandonner à leur mauvais ſort ces raiſonneurs qui conteſtent ſans fin.

Je vous donne, Madame, tout pouvoir de faire le procès au Pere Boyer: mais ſi la ſentence eſt trop ſevere, je me reſerve le droit de l'adoucir. Je ſuis avec reſpect, &c.

A D-

ADDITIONS.

I.

Supplement aux Lettres de M. l'Evêque de Montpellier.

Lettre au Pape Clement XI. Il lui expoſe les motifs qui l'ont porté à publier ſon Catechiſme dont il lui preſente un exemplaire.

TRES SAINT PERE.

1703. LE Prince des Paſteurs ordonnant à tous les Evêques de paître le troupeau dont la conduite leur a été donnée, il y a deja long-tems que ce devoir me preſſe & qu'il m'a fait prendre la reſolution d'inſtruire les peuples qui m'ont été confiés malgré mon peu de merite, de toutes les verités qui ſont & qui ont toujours été enſeignées par la ſainte Egliſe Apoſtolique & Romaine, ſeule Catholique, ſeule vraie Epouſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt la ſeule qui ſoit la colomne & l'appui de la verité, & contre laquelle les portes de l'enfer ne prevaudront jamais. J'ajouterai même que, ſi cette obligation regarde tous les Evêques, elle eſt ſur tout indiſpenſable pour moi qui me trouve chargé du gouvernement d'une Egliſe, dans laquelle l'hereſie Calvinienne & d'autres peſtes ſemblables ont attiré une infinité de maux.

Mais parce qu'une même nourriture n'eſt pas propre à tous, & qu'il y en a qui n'ont beſoin que de lait & non d'alimens ſolides, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de me faire tout à tous, autant qu'il ſeroit en moi; & qu'étant redevable aux ſages & aux inſenſés, aux foibles & aux prudens, au ſimple peuple comme au Clergé, j'étois obligé de leur preſenter à tous en particulier ce qui convenoit à chacun d'eux. Il falloit diſtribuer aux uns & aux autres la meſure de la doctrine catholique qu'ils devoient ou apprendre ou enſeigner. Ceux qui dès leur plus tendre enfance ont été nourris des paroles de la foi catholique, ne devoient pas y être affermis & confirmés par la même voie que d'autres qui, revenus tout recemment du ſein de l'hereſie dans celui de l'Egliſe, ont entendu par le paſſé les Miniſtres d'un faux Evangile debiter toutes ſortes de calomnies, s'évaporer en invectives, & lancer tous les traits de leur malignité contre l'Epouſe de Jeſus-Chriſt. On ne pouvoit expoſer à ces nouveaux convertis la foi de l'Egliſe, ſa diſcipline & tout l'appareil de ſes ſaintes ceremonies, qu'avec des preuves capables de leur faire comprendre que tout ce que l'Egliſe enſeigne, tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle ordonne, eſt ſi ſaint, ſi conforme à la vraie foi, & appuyé de raiſons ſi invincibles, que perſonne ne peut y rien reprendre ſans ſe couvrir ſoi-même d'une tache manifeſte d'ignorance ou de temerité.

Ce ſont là les motifs, Tres Saint Pere, qui m'ont porté à faire dreſſer des Inſtructions generales en forme de Catechiſme, rangées dans un ordre facile & ſimple, écrites d'un ſtyle proportionné à l'intelligence de tout le monde, & dans leſquelles on trouvât une explication abregée de la doctrine de l'Egliſe, de ſa morale, de ſes uſages, & en un mot de tout ce qui regarde le culte divin. Dès que cet Ouvrage a été achevé, je l'ai lu, non ſeulement avec un plaiſir infini, mais de plus avec une extrême attention; & j'ai jugé qu'il meritoit d'être propoſé en mon nom au Dioceſe de Montpellier, afin que tous y vinſſent puiſer les enſeignemens de la foi. Cependant je n'ai pas voulu qu'on le rendit public, qu'il n'eût été approu-

BEATISSIME PATER.

Quod à Principe Paſtorum ſingulis Epiſcopis injunctum eſt paſcendi gregis ſibi commiſſi officium, eo me jam pridem ſollicitante, in animum induxi, ut populos curæ tenuitatis meæ creditos, ea docerem omnia & ſingula, quæ docet & docuit ſemper Sancta, Apoſtolica, Romana Eccleſia, ſola Catholica, ſola vera Chriſti Sponſa, ſola columna & firmamentum veritatis, adverſus quam portæ inferi non prevalebunt. Hoc agere cum tenentur omnes Epiſcopi, tum mihi maximè neceſſarium fuit, cui obtigit ea Eccleſia regenda, in quam Calviniana hæreſis cæteraque peſtes hujuſmodi mirum quot mala invexere.

Verùm quoniam non una omnium eſt eſca, ſuntque quibus lacte opus ſit non ſolido cibo, quantum in me eſſet omnibus omnia duxi eſſe me faciendum, ſapientibus & inſipientibus, infirmis & prudentibus, plebi pariter & Clero debitorem, me ſingulis exhibere oportuit, quæ ſingulos decerent. Sua cuique danda fuit doctrinæ catholicæ, vel docendæ vel addiſcendæ menſura. Qui ab incunabulis enutriti ſunt verbis fidei catholicæ, ii alia ratione in ea ſtabiliendi & confirmandi, quàm qui recens ad Eccleſiam ab hæreſi reduces, adverſus Chriſti Sponſam multa calumniantes, multa oblatrantes & ſibilantes olim audiêre Pſeudo-evangelii Miniſtros. His ita probanda fuit Eccleſiæ fides, diſciplina, totus ſacrarum cærimoniarum apparatus, ut ab ipſis intelligi poſſet, quidquid Eccleſia docet, agit, præcipit, totum id ſanctum, ſanæ fidei conſonum, invicta ratione fultum, nec poſſe reprehendi ſine manifeſta vel temeritatis vel ignorantiæ labe.

His adductus rationibus, Beatiſſime Pater, Inſtitutiones generales ad formam catechiſticam redactas, facili & expedita methodo, ſtylo ad omnium intelligentiam accommodato, adornandas curavi; in quibus quidquid ad Eccleſiæ doctrinam, mores, uſus, uno verbo quidquid ad Dei cultum pertinet, compendioſè tractaretur. Perfectum opus legi cum ingenti voluptate & ſumma diligentia; dignumque judicavi quod Diœceſi Montiſpeſſulani meo nomine proponeretur, ad erudiendum in fide ſingulos. Nec tamen prius publici juris fieri volui, quàm à non paucis Epiſcopis cæteriſque Doctoribus bene multis, in fidei catholicæ

tholicæ doctrinæ versatissimis & morum sanctitate perquam insignibus, imprimis ab Eminentissimo Cardinali de Noailles & ab Illustrissimo Præsule Imolensi Sanctitatis Vestræ apud nos Nuntio opus illud probaretur. Horum omnium judicio, imo & consilio fretus, tandem Librum typis mandandum & evulgandum permisi; nec, ut confido, sine magno Ecclesiæ Montispessulanensis commodo.

vé d'un bon nombre d'Evêques, & de beaucoup d'autres Docteurs consommés dans la science de la foi catholique, & très recommandables par la sainteté de leur vie, mais sur tout de l'Eminentissime Cardinal de Noailles, & de l'Illustrissime Evêque d'Imola Nonce de Votre Sainteté en ce royaume. Ainsi ce n'est qu'après m'être vu appuyé du jugement de tant de personnes distinguées, & même pour suivre leur conseil, que j'ai enfin permis l'impression & la publication de cet Ouvrage; dont il ne peut revenir, comme j'en ai la confiance, qu'un grand bien à l'Eglise de Montpellier.

* *Unum est quod optem maximè, Beatissime Pater, in his potissimum angustiis temporum, quibus hæreticorum furore miserè vastantur in nostra Occitaniæ Provincia Ecclesiæ. Enimvero, Beatissime Pater, ut cum Maccabæis loquar, Sancta nostra in manu extraneorum facta sunt, trucidati sunt senes & Presbyteri nostri in plateis; juvenes nostri ceciderunt in gladio hæreticorum; sub falso nomine pietatis & religionis insurrexerunt Pseudo-prophetæ, quibus impellentibus venerunt gentes in hæreditatem Domini, polluerunt templum sanctum ejus, incenderunt igni Sanctuarium ejus, posuerunt morticina servorum Domini escas volatilibus cæli, & carnes Sanctorum bestiis terræ; uno verbo, Sancta nostra & pulcritudo nostra & claritas nostra desolata est, & coinquinaverunt ea gentes. Quo ergo nobis adhuc vivere, nisi paternâ Sanctitatis Vestræ consolatione reficiamur? Non modicum mihi sanè solatium erit & catholicæ plebi nostrarum partium, ovibus pascuæ Domini, verè confitentibus illi & annunciantibus laudem ejus, si opus in defensionem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ elaboratum, & ad convellendas hæreticorum cavillationes, latebras, calumnias, fabulas (ut mihi quidem videtur) satis utile, Sanctitas Vestra benignè excipere dignetur. Hoc est, Beatissime Pater, quod summis votis expetam.*

Mais il y a une chose, Très Saint Pere, que je desirerois extrêmement, sur tout à cause de ces malheureux tems, où les Eglises de notre province de Languedoc sont ravagées d'une maniere deplorable par la fureur des heretiques. Car, pour emprunter ici, Très Saint Pere, les paroles des Maccabées, notre Sanctuaire a été livré entre les mains des étrangers, nos vieillards & nos Prêtres ont été égorgés dans les places publiques, nos jeunes hommes sont tombés morts sous l'épée des heretiques: il s'est élevé de faux prophetes sous une vaine apparence de pieté & de religion, qui ont excité les nations à venir fondre sur l'heritage du Seigneur, à souiller son saint temple, à consumer son Sanctuaire par le feu, à donner les corps morts de ses serviteurs en proie aux oiseaux du ciel, & les chairs de ses serviteurs pour nourriture aux bêtes de la terre; en un mot tout ce que nous avions de saint, de beau & d'éclatant a été desolé & profané par les nations. Comment donc pouvons-nous vivre encore, si nous ne trouvons au milieu de si grands maux quelque soulagement dans les entrailles paternelles de Votre Sainteté? Ce ne sera pas assurément une mediocre consolation pour moi, aussi bien que pour le peuple catholique de ces cantons, pour ces brebis nourries dans les paturages du Seigneur, auquel elles rendent veritablement gloire, & dont elles publient les louanges, si Votre Sainteté daigne accueillir favorablement un Ouvrage qui n'a été composé avec tant de travail & d'application que pour la defense de la sainte Eglise Romaine; & qui peut, ce me semble, être d'une grande utilité pour detruire les chicanes, les detours artificieux, les calomnies & les fables des heretiques. Voilà, Très Saint Pere, à quoi tendent mes vœux les plus ardens.

Quantùm accrescet huic operi dignitatis & existimationis; quanta illud omnes Ecclesiæ alumni veneratione & reverentia complectentur; quanta fiducia, quanto gaudio singulis mihi subditis legendum proponam, si Summi Pontificis accedat auctoritas; & ejus Pontificis cujus pietatem, zelum, eruditionem, ingenium, sagacitatem quis non suspicit & admiratur!

Quel accroissement de merite & d'honneur pour cet Ouvrage; avec combien de respect & de veneration tous les enfans de l'Eglise ne le recevront-ils pas; & moi-même avec quelle confiance & quelle joie ne le presenterai-je pas à lire à tous ceux qui sont soumis à ma conduite, s'il se trouve muni de l'autorité du Souverain Pontife; & d'un Pontife dont la pieté, le zele, la science, l'esprit & la penetration attirent les regards & l'admiration de tous les hommes!

Itaque Librum hunc ad Sanctitatem Vestram mittere audeo, & pro ejus paterna in me benevolentia, quam expertus sum, munus non injucundum fore confido, paratus ad corrigendum, si quid Sanctitas Vestra dignum animadversione deprehenderit.

C'est pour obtenir une telle grace que je prends la liberté d'envoyer le même Livre à Votre Sainteté. La bonté paternelle dont elle m'honore & dont j'ai deja ressenti les effets, m'assure que ce petit present ne lui sera pas desagreable, quoique je demeure prêt à y corriger ce que Votre Sainteté pourroit y trouver de reprehensible.

Montispessulani 6. Nonas Martii 1703.

A Montpellier le 10. *Mars* 1703.

Lettre à M. l'Evêque de Poitiers sur trois propositions du Catechisme du Diocese de Montpellier, qualifiées d'heretiques par le Pere Marzal Jesuite dans un de ses Sermons preché à Loudun.

A Montpellier le 4. Mai 1703.

1703. VOus savez mieux que moi, Monseigneur, l'obligation où sont les Evêques de menager leur reputation, & particulierement sur ce qui regarde leur doctrine. Il n'y a personne dans l'esprit de qui je fusse plus affligé de passer pour en avoir une douteuse, que dans celui d'un Prelat pour qui j'ai autant de respect & de venera tion que j'en ai pour vous. J'ai cependant lieu d'apprehender que cela ne soit, & que vous ne me regardiez comme un heretique. Car j'ai appris par des personnes de probité & entierement incapables d'inventer un fait semblable, qu'un certain Pere Marzal avoit prêché publiquement dans la ville de Loudun, que le nouveau Catechisme que je viens de faire imprimer pour mon Diocese, contenoit des heresies. Je serois très mortifié, Monseigneur, que vous crussiez que cette accusation fût veritable. Si vous jugiez qu'il y eût dans ce Livre quelques propositions censurables, je vous supplierois volontiers d'avoir la bonté de me les marquer. Je recevrai avec respect & reconnoissance les sages avis que vous voudrez bien me donner; & je les regarderai comme un effet de votre charité & de votre amour pour la verité. Et comme je n'ai eu d'autre dessein que d'instruire mes Diocesains des verités les plus constantes de notre Religion, je serois très aise de corriger ce qui auroit pu échapper à l'Auteur de ce Livre & à moi, qui y fût tant soit peu opposé. Si au contraire vous croyez, Monseigneur, qu'il n'y ait rien dedans que d'orthodoxe, vous voulez bien me permettre de vous demander justice d'une pareille imposture publiquement avancée dans la chaire de verité, contre un homme qui a l'honneur d'être votre confrere; en faisant retracter publiquement aussi celui qui l'a avancée, non seulement comme un calomniateur, mais encore comme un heretique lui-même. Car voici les propositions qu'il a censurées & qualifiées d'heretiques.

1. A l'endroit où il est dit que *Jesus-Christ est le seul Mediateur par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu. . . .* 2. Part. Sect. 3. ch. 2. §. 3. Il a traité cette proposition d'heretique, & a pretendu que ces paroles, qui sont formellement celles de Jesus-Christ & de S. Paul, ruinent le culte des Saints; quoique ce Paragraphe tout entier soit employé à établir invinciblement le culte & l'invocation des Saints.

2. Il a traité aussi d'heresie ce qui est dit, Partie 3. Chapitre preliminaire de la grace §. 5. *La volonté generale de sauver tous les hommes, n'empêche pas qu'il n'y ait en Dieu une volonté particuliere de punir les coupables.* C'est pourtant ce que disent tous les Theologiens catholiques; & c'est être heretique que de le nier.

3. Il a encore traité d'heresie avec la même temerité, ce qui est dit part. 3. sect. 1. ch. 2. §. 3. *Les enfans qui meurent sans baptême sont éternellement separés de Dieu, ce qui est la plus grande peine des damnés. Mais l'Eglise n'a pas decidé s'ils souffrent aussi la peine du feu dans les enfers. L'Ecriture sainte ne le dit pas nettement. La Tradition n'est pas bien claire sur ce point; & c'est une question sur laquelle les Theologiens sont partagés.*

Si ces propositions sont orthodoxes, comme je suis persuadé qu'elles vous le paroitront, celui qui les a qualifiées d'heretiques, n'a pu le faire qu'en soutenant les contradictoires qui sont certainement fausses & heretiques.

J'espere, Monseigneur, que vous ne desapprouverez pas la vivacité que j'ai sur cette matiere. Elle est trop importante à tous les Evêques & à l'Eglise, pour que ni vous ni moi puissions y être indifferens.

J'espere aussi par la même raison que vous ne me refuserez pas la satisfaction que je prends la liberté de vous demander. Je ne regarde pas seulement en cela mon interêt particulier, mais encore celui de tout mon Diocese. *Nobis enim necessaria est vita nostra, aliis fama nostra.* Je suis avec tout le respect possible, &c. S. Aug. de bono viduit. cap. 22.

Lettre à M. le Duc de Beauvilliers, sur quelques discours de ce Seigneur desavantageux au Prelat. (a)

A la Verune le 19. Août 1708.

1708. COmme vous m'avez toujours fait, Monsieur, l'honneur de me temoigner de l'amitié, & que je ne crois pas avoir jamais rien fait qui m'en ait rendu indigne, je ne sai à quoi attribuer des discours qui me sont revenus que vous teniez sur moi, qui me toucheroient moins s'ils venoient de la part de mon ennemi, & s'ils m'attaquoient par un endroit moins cher & moins pretieux à un Evêque que sa foi & sa doctrine. Je crois que vous savez, Monsieur, qu'il ne nous est pas permis de nous taire lorsqu'on nous accuse sur ce point. C'est être cruel, selon S. Augustin, que de negliger sa reputation. *Car notre vie*, ajoute ce Pere, *nous est neceſſaire*,

Notes de M. de Montpellier jointes à cette Lettre.

(a) M. le Duc de Beauvilliers avec qui j'avois toujours vecu comme avec un frere, s'avisa tout d'un coup, sans savoir pourquoi, & sans que je lui en eusse donné d'occasion, de me decrier publiquement comme un Janseniste. On voulut mettre le Docteur Blanchard auprès de l'Abbé de Seignelay son neveu. Il s'y opposa, & dit que la foi de ce Docteur lui étoit suspecte parce qu'il avoit été auprès de moi. La chose m'étant revenue par de bons endroits, je lui écrivis la Lettre ci-dessus. Je l'addressai mal à propos à mon frere, . . . Il eut peur de le fâcher, & ne rendit point ma Lettre. Ainsi elle n'eut point d'effet. J'en fus fort en colere; mais il n'en fut ni plus ni moins. Cela & quantité d'autres choses m'ont fait connoître à quoi je devois m'en tenir, . . . par rapport à M. le Duc de Beauvilliers. Depuis ce tems là je n'ai plus écrit à M. de Beauvilliers qu'une seule fois, pour lui accuser la reception d'une Lettre qu'il m'avoit addressée par le Chevalier de Maulevrier, & n'ai eu aucun commerce avec lui. . . . La minutte de cette Lettre a été égarée long-tems, & n'a pu être couchée sur ce Livre qu'aujourd'hui 6. Fevrier 1710.

re, mais notre reputation eſt neceſſaire aux autres.

Souffrez donc, Monſieur, que je vous diſe que j'ai appris par des perſonnes qui m'ont toujours paru dignes de foi, que vous parliez de moi comme d'un homme dont la foi vous étoit ſuſpecte, auſſi bien que celle des perſonnes qui ont des liaiſons avec moi, & que vous vous en étiez expliqué fort clairement dans quelques occaſions.

Vous voulez bien me permettre de vous dire, Monſieur, que ſi ces ſoupçons ſont fondés vous êtes obligé, aimant l'Egliſe autant que vous le faites, d'en faire connoitre la verité; mais que s'ils ne ſont fondés ſur rien, vous êtes obligé en honneur & en conſcience de reparer le tort que vous faites, premierement à l'Egliſe, en decriant ſes Miniſtres, & ôtant aux peuples qui ſont ſous leur conduite la confiance qu'ils doivent avoir en eux; & ſecondement à moi, en me noirciſſant de la ſorte contre le droit naturel, & contre la defenſe du feu Pape Innocent XII. de ſainte memoire.

Jeſus-Chriſt, Monſieur, nous enſeigne que les faux Paſteurs ſe connoiſſent par leurs fruits. Ayez donc, s'il vous plait, le zele pour l'Egliſe en general, & la charité pour moi en particulier, de me dire quels ſont les fruits que j'ai portés qui vous ont rendu ma foi & ma doctrine douteuſes. J'ai imprimé beaucoup de choſes pour l'inſtruction de mes Diocefains; j'ai travaillé encore à les inſtruire de vive voix par des exhortations, par des Sermons, dans des Miſſions, dans des Viſites, quand j'ai été conſulté par eux ſur des points de dogme, ou de morale. Voilà, ce me ſemble, les fruits par où on peut connoitre quelle eſt la doctrine des Evêques, & ſur leſquels (*a*) ceux qui ont droit d'en juger doivent les condamner, ou les regarder comme orthodoxes. Dans quelle de ces occaſions avez-vous reconnu que je me fuſſe éloigné des verités qu'enſeigne l'Egliſe catholique? Avez-vous jamais appris que je fuſſe lié d'une amitié étroite avec quelqu'un dont la perſonne ou les Ecrits euſſent été condamnés par cette même Egliſe (*b*)? Pour moi, Monſieur, je ſai parfaitement que jamais aucun de ſes enfans ne lui a été plus ſoumis que moi, n'a eu plus d'amour pour elle que j'en ai, n'a été plus attaché à ſes dogmes & à ſes deciſions. J'ai juré ſur les ſaints Autels de les enſeigner, & de les defendre juſqu'a l'effuſion de mon ſang. Je ſai que par la miſericorde de Dieu, je n'ai jamais contrevenu à ce ſerment; & que quiconque a des ſentimens contraires aux miens, dans les choſes eſſentielles & qui appartiennent à la foi, doit être regardé comme un heretique. C'eſt ce qui fait, Monſieur, que je vous demande hardiment la grace, ou plutôt la juſtice, de me convaincre du contraire, ou de retracter ce que vous avez avancé contre moi.

Permettez-moi de vous dire qu'aucun Confeſſeur ne peut vous donner l'abſolution ſans cela; car s'il n'eſt pas permis de calomnier d'autres perſonnes, à combien plus forte raiſon doit-on ſe garder de toucher aux Oints du Seigneur, à ceux qui ont l'honneur d'être revêtus de ſon Sacerdoce, & que le S. Eſprit a établis pour gouverner l'Egliſe de Dieu qu'il s'eſt acquiſe par ſon ſang.

La choſe du monde que je ſouhaiterois le plus, Monſieur, ſeroit que ce qu'on m'a mandé ſur cela ne fût pas vrai. J'en doute auſſi effectivement par l'envie que j'ai que cela ſoit faux, & par le peu de vraiſemblance qu'il y a que vous ayez voulu dechirer la reputation d'un Evêque, accuſer un homme innocent qui vous eſt auſſi parfaitement attaché que je le ſuis; & qui par toute ſorte de raiſons, & ſur tout par les aſſurances que vous m'en avez tant de fois données, devoit ſe flatter d'avoir quelque part dans l'honneur de votre amitié. Je la merite par le reſpectueux attachement avec lequel je ſerai toujours, &c.

(*a*) Mais ce n'eſt pas à un Laïque ignorant comme M. de Beauvilliers, à juger de la foi & de la doctrine des Evêques. Voilà ce que cet endroit veut dire.

(*b*) Comme les Ecrits de M. l'Archevêque de Cambray, l'ami intime & le Directeur de M. le Duc de Beauvilliers.

Lettre de MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier & de Boulogne à M. le Regent, au ſujet du Decret de l'Inquiſition du 16. Fevrier qui condamne leur Acte d'Appel. (c)

MONSEIGNEUR,

VOTRE Alteſſe Royale a eu la bonté, non ſeulement de permettre aux Evêques, mais même de les exhorter à s'addreſſer à elle dans toutes les conjonctures où l'honneur de leur caractere & le repos de leurs Dioceſes ſe trouveroient intereſſés. Les raiſons que nous avons d'uſer aujourd'hui de cette permiſſion, ne peuvent être ni plus juſtes ni plus preſſantes. L'attention que Votre Alteſſe Royale a bien voulu faire dans tous les tems aux motifs qui nous ont obligés de nous oppoſer à la reception d'une Bulle, qui ne nous a paru propre qu'à jetter également le trouble dans l'Egliſe & dans l'Etat, & les marques recentes qu'elle vient de nous donner de ſa protection, à l'occaſion du Decret de l'Inquiſition de Rome du 16. Fevrier dernier, nous engagent, Monſeigneur, à une reconnoiſſance que nous ne pouvons retenir au fond de nos cœurs. 1718. Lett. du 18. Juill. & du 17. Août 1717.

Nous avons reçu en même tems cet étrange Decret, & l'Arrêt du Parlement de Paris qui en ordonne la ſuppreſſion. Les ſages Magiſtrats qui l'ont rendu, ont voulu ſans doute montrer la grandeur du mal par la promtitude du remede qu'ils y ont apporté. Nous avons la conſolation de trouver dans les motifs de leur Arrêt la juſtification de notre conduite: car nous ne craignons point de nous éloigner de leurs intentions, en appliquant à notre Appel particulier, ce que Meſſieurs les Gens du Roi diſent en general en faveur des Appels au futur Concile. Si nous avions fait un uſage illegitime, comme nos adverſaires le pretendent, des maximes qui autoriſent ces Appels: ſi le nôtre avoit été interjetté

(*c*) Il eſt parlé de cette Lettre dans l'Acte d'Appel des Lettres *Paſtoralis officii*, Tom. 1, pag. 20. n. 3.

pour une cauſe & dans des circonſtances où il ne pouvoit avoir lieu, ces grands Magiſtrats n'auroient point apprehendé que la condamnation d'un Appel nul & frivole eût pu intereſſer les Appels legitimes & canoniques. Ils ont donc fait entendre ſuffiſamment, qu'ils ont jugé que le nôtre avoit tous les caracteres des Appels dont leur miniſtere les engageoit à prendre, du moins tacitement, la defenſe.

Mais le zele que le premier Parlement & les autres Parlemens à ſon exemple ont temoigné contre un Decret, qui donnoit atteinte à un point ſi eſſentiel de nos ſaintes Libertés, n'eſt-il point, Monſeigneur, une leçon & un exemple pour nous? Les Evêques ne doivent-ils pas avoir encore plus de zele pour ces mêmes Libertés que les Magiſtrats ſeculiers? Et pendant qu'il eſt permis à ceux-ci d'en donner des marques publiques, peut-il être interdit aux autres de les imiter? Si dans une cauſe qui nous eſt comme perſonnelle, nous nous taiſions, pendant qu'ils élevent leur voix d'une maniere ſi éclatante, notre ſilence ne pourroit-il pas même paſſer pour un deſaveu de ce qu'ils font en notre faveur, & pour un conſentement à notre propre condamnation?

Mais cette cauſe, Monſeigneur, ſi on veut bien l'approfondir, eſt moins notre cauſe particuliere, que celle de la diſcipline de l'Egliſe, de la morale de Jeſus-Chriſt, des dogmes revelés dans l'Ecriture, des droits ſacrés des Evêques, & des maximes d'où dependent la ſouveraineté de nos Rois & l'independance de leur couronne.

C'eſt pour la conſervation de ces grandes vérités, qui nous paroiſſoient ébranlées par la derniere Conſtitution de Notre Saint Pere le Pape, que nous nous étions crus obligés de recourir au tribunal ſuprême de l'Egliſe, par l'Appel que nous en avions interjetté au futur Concile general. L'Acte de cet Appel avoit été embraſſé dans toutes ſes parties, d'abord par la Faculté de Theologie de Paris, ce corps ſi celebre par ſa ſcience & par ſon zele pour la Religion, & enſuite par pluſieurs autres Facultés, par pluſieurs Chapitres & Communautés de Religieux, & par un nombre infini de Curés & d'autres Eccleſiaſtiques de differens Dioceſes.

Par cet Appel nous avions porté l'affaire de la Conſtitution au Tribunal de l'Egliſe univerſelle, ſuperieur à celui du Pape. Il ſembloit qu'aucune autre autorité que celle de l'Egliſe même qui étoit ſaiſie de l'affaire, ne pouvoit plus rien determiner entre le Pape & nous. Cependant il plut au Roi par ſa Declaration du 7. Octobre dernier, de ſuſpendre pour un tems la protection que nous avions lieu d'eſperer que Sa Majeſté donneroit à un Appel formé avec des intentions ſi droites & par des motifs ſi intereſſans, & deja ſoutenu par l'adheſion des Theologiens les plus dignes de ſa confiance. Elle jugea à propos de porter encore en ſon nom la même affaire au tribunal du Pape, d'impoſer ſilence aux Appellans comme aux autres, & de leur ordonner d'attendre la reponſe de Sa Sainteté, que Sa Majeſté leur faiſoit eſperer devoir être telle, qu'elle ſeroit plus propre que l'Appel même, pour remedier aux maux de l'Egliſe; ce qui ne pouvoit leur donner d'autre idée, ſinon que Sa Sainteté ſe determineroit à revoquer ſa Conſtitution.

Cette reponſe eſt venue. Le Pape, qui avoit été ſeul conſulté par le Roi, au lieu de la rendre lui-même, l'a fait rendre par une Congregation qui n'a aucune autorité en France, & qui n'y en doit jamais avoir. Et cette reponſe ſe reduit à une condamnation ſeche & rigoureuſe de l'Acte des Appellans. Ainſi cette reponſe, qui par elle même eſt un outrage fait à l'épiſcopat, eſt encore, par l'incompetence du Tribunal odieux dont le Pape a affecté de ſe ſervir pour la rendre, une injure faite au Roi, & une nouvelle entrepriſe contre les uſages du royaume.

L'Inquiſition Romaine a donc rendu le 16. Fevrier dernier un Decret ſans formes, ſans motifs, ſans preuves, & ſans aucune reſerve ni explication, par lequel elle condamne notre Acte d'Appel, comme *contenant des propoſitions fauſſes, ſcandaleuſes, ſeditieuſes, temeraires, injurieuſes au ſouverain Pontife, ſchiſmatiques, & de plus heretiques.* Les menagemens que nous avons eus juſqu'ici pour Notre Saint Pere le Pape, ne nous faiſoient pas attendre une pareille cenſure. Le ſeul que Sa Sainteté a eu pour nous, ſi c'en eſt un, a été de differer la publication de ce Decret juſqu'au 8. Mars.

A un procedé ſi extraordinaire nous ne voulons, Monſeigneur, oppoſer qu'une defenſe qui convienne à des Evêques. Nous ne rendrons point injure pour injure, ni outrage pour outrage. En voulant conſerver la verité, nous prendrons garde de ne point bleſſer la charité. Mais, perſuadés que l'une & l'autre nous obligent à ne pas demeurer abſolument dans le ſilence, nous ne pouvons croire que Votre Alteſſe Royale deſapprouve la conduite que nous nous propoſons de tenir, après que nous aurons eu l'honneur de lui en expoſer le plan.

Notre deſſein, Monſeigneur, eſt d'écrire à Notre Saint Pere le Pape une Lettre où nous le ſupplierons, avec tout le reſpect que nous avons proteſté dans notre Acte même avoir pour le ſucceſſeur de S. Pierre & le premier Vicaire de Jeſus-Chriſt, de nous faire communiquer les vœux des Cardinaux & des Theologiens du S. Office que le Decret marque lui avoir été communiqués, & ſur leſquels Sa Sainteté a jugé après eux que notre Acte d'Appel contenoit des propoſitions dignes d'être fletries avec les qualifications les plus atroces. Nous le ſupplierons de nous deſigner en particulier celles des propoſitions qu'il a jugées heretiques; n'y en ayant aucune dans notre Acte qui ne nous ait paru très catholique; & qui n'ait paru telle à la Sorbonne, & à un grand nombre de Theologiens de tous les Ordres qui ont adheré à notre Appel.

Si neanmoins il pouvoit en être échappé quelqu'une à tant d'yeux ſi perçans qui ne fût point aſſez developpée, nous nous engagerons par les promeſſes les plus ſacrées, (& il ne nous ſera point difficile d'y ſatisfaire,) à l'éclaircir par des explications qui, n'étant que l'expreſſion de nos ſentimens, n'auront rien de forcé ni d'éloigné de la ſignification naturelle des termes que nous interpreterons.

Et

Et pour ne point laiſſer de lieu à une reponſe vague & ambigue nous remettrons devant les yeux de Sa Sainteté les differens articles qui ſont renfermés dans notre Acte. Nous prendrons la liberté de lui demander ſur chacun, ſi c'eſt celui là qu'elle a jugé heretique; & nous en ferons voir en même tems la catholicité par une autorité preciſe, & ſouvent tirée des deciſions de ſes predeceſſeurs les plus celebres dans l'Egliſe par leur ſainteté & par leur doctrine.

Ainſi, nous lui demanderons ſur les propoſitions touchant l'excommunication, ſi c'eſt une hereſie d'avoir ſoutenu après S. Auguſtin, que *ce n'eſt pas un ſeul homme, mais l'unité de l'Egliſe qui a reçu les clefs du royaume des cieux*, & par conſequent l'autorité d'excommunier: ſi c'eſt une autre hereſie d'avoir ajouté, conformément à cet oracle de S. Pierre, *qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes*; que nous devons plus craindre de lui deplaire en trahiſſant la verité, ou en manquant à remplir notre devoir, que de ſouffrir l'opprobre d'une excommunication injuſte:

Si c'eſt une hereſie d'avoir temoigné de l'attachement pour les regles ſalutaires de l'adminiſtration du Sacrement de Penitence preſcrites par les ſaints Canons, & confirmées par l'autorité des Papes, du Clergé de France & des plus ſaints Evêques; & d'avoir enſeigné en conſequence, qu'on doit differer la reconciliation aux pecheurs qui n'ont point encore l'eſprit de penitence & de contrition, & qui ne portent pas avec humilité, & ne ſentent pas l'état du peché:

Si c'eſt une hereſie d'avoir dit, après S. Leon Pape, qu'il y a deux amours d'où naiſſent toutes nos volontés, l'amour de Dieu qui eſt bon, & l'amour du monde qui eſt mauvais; & que le premier eſt neceſſaire pour convertir le cœur, & pour faire toutes nos actions en la maniere qu'il nous eſt commandé de les faire, c'eſt-à-dire en les rapportant actuellement ou virtuellement à Dieu comme à notre fin derniere:

Si c'eſt une hereſie d'avoir avancé ce que nous avons dit, ſur le temoignage de tous les Peres & ſur notre propre experience, touchant l'utilité que les fideles de tout âge, de tout ſexe & de toute condition, peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture ſainte faite avec pieté:

Si c'eſt une hereſie d'avoir ſoutenu ce que les Prophetes, les Apôtres & les ſaints Peres nous ont enſeigné touchant la difference de l'ancienne & de la nouvelle alliance; & de s'être exprimé ſur l'efficacité de cette grace, qui ſans bleſſer le libre arbitre nous fait infailliblement operer le bien, dans les mêmes termes dont les Conciles, les ſouverains Pontifes & les ſaints Docteurs ſe ſont ſervis:

Si c'eſt une hereſie d'avoir dit qu'on ne doit pas ſletrir des propoſitions qui ſont conçues dans les propres termes de l'Ecriture, des Conciles, des Papes & des ſaints Peres; & qui ne preſentent que le langage uſité dans les Livres ſaints, conſacré par la Tradition perpetuelle de tous les ſiecles, & confirmé par l'uſage conſtant des fideles:

Si c'eſt une hereſie d'avoir dit que, dans la condamnation des propoſitions qu'on extrait d'un Livre & qu'on traduit dans une autre langue, on doit garder pour l'auteur toute l'équité, & pour ſes approbateurs tous les égards qui leur ſont dus, & qu'on ne doit violer en rien l'autorité legitime des Evêques, les libertés du royaume, & les regles des jugemens canoniques:

Si c'eſt enfin une hereſie d'avoir marqué beaucoup de zele pour la conſervation des droits ſacrés des Evêques, des libertés & des maximes de l'Egliſe Gallicane, & d'avoir fait profeſſion de reconnoître après les definitions des Conciles de Conſtance & de Bâle, le Concile general comme le tribunal ſouverain de l'Egliſe, infaillible, ſuperieur au Pape, & auquel on peut appeller des Conſtitutions mêmes dogmatiques des ſouverains Pontifes.

C'eſt là, Monſeigneur, le precis des queſtions que nous nous propoſons de faire à Sa Sainteté; & c'eſt à quoi ſe reduit toute la doctrine qui eſt ſoutenue comme orthodoxe dans notre Acte d'Appel, & condamnée comme erronée dans le Decret dont nous nous plaignons.

Etant auſſi intereſſés que nous le ſommes pour le bien general de l'Egliſe & pour notre propre reputation, que tout le monde connoiſſe de quel côté eſt la verité & la juſtice, nous employerons les prieres les plus reſpectueuſes & les raiſons les plus touchantes, pour engager Notre Saint Pere le Pape à nous donner ſur chacune de ces queſtions des reponſes claires, lumineuſes, &, pour nous ſervir des termes mêmes de la Declaration du Roi, *dignes de la religion & de la charité du ſouverain Pontife*. Et comme le peu d'égard que Sa Sainteté a eu juſqu'à preſent aux differentes repreſentations des Evêques, & aux inſtances mêmes qui lui ont été faites de la part de Votre Alteſſe Royale, nous donne un juſte ſujet d'apprehender qu'elle n'en ait pas davantage à toutes nos ſupplications, nous proteſterons en même tems à la face de l'Egliſe de prendre ſon ſilence comme un aveu de la catholicité de nos ſentimens, & de l'impuiſſance où les auteurs du Decret ſe ſeront trouvés de ſoutenir leur cenſure; ou plutôt comme une condamnation au-moins de quelques-unes des verités que nous venons d'expoſer: ce qui ſeroit une entrepriſe à laquelle les Evêques ſeroient obligés de s'oppoſer par les voies que les ſaints Canons leur ont marquées.

Mais quel que puiſſe être, Monſeigneur, le ſuccès de nos humbles remontrances, Votre Alteſſe Royale peut juger par le ſimple expoſé des articles qui en feront le ſujet, de l'énormité du Decret du 16. Fevrier. Car quand les ſept qualifications infamantes que les Inquiſiteurs Romains ont accumulées, ſans les appliquer en particulier à aucun de ces articles, ne tomberoient que ſur un ou deux, ne ſeroit-ce pas une choſe intolerable, que de taxer ainſi des maximes capitales de la loi de Dieu & de la doctrine de l'Egliſe, tels que nous croyons & que ſont très certainement tous & chacun de ces articles. Des Evêques pourroient-ils ſouffrir, ſans être indignes du nom qu'ils portent, qu'on proſcrivit ainſi une ſeule de ces maximes? Ne devroient-ils pas, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, declarer hautement qu'ils ſont établis *pour rendre temoignage à la verité*, & qu'il ne leur eſt pas permis d'en abandonner aucune? Joan. XVIII. 37.

Mais le Decret va plus loin. Car il ne dit pas

que l'Appel contient *quelque propoſition*, mais *des propoſitions fauſſes, ſcandaleuſes. . . . heretiques*; & par ce terme indefini, il donne lieu aux fideles de les regarder toutes comme compriſes dans une même cenſure. Ainſi ils regarderont comme faux, comme ſcandaleux, & même comme heretiques les dogmes les plus certains & les plus eſſentiels de la morale chretienne; la neceſſité de l'amour de Dieu pour produire la converſion du cœur; l'importance de s'aſſurer par une épreuve ſuffiſante de la converſion des pecheurs, qui n'ont point encore l'eſprit de penitence & de contrition; l'obligation de preferer la crainte d'offenſer Dieu à toute autre crainte, même à celle d'une excommunication injuſte; le ſouverain pouvoir qui eſt en Dieu d'incliner les volontés par la force de ſa grace, & les autres maximes que nous venons de rapporter.

Ils regarderont de même comme des nouveautés dangereuſes, ces verités ſi cheres à tous les vrais François, fondées ſur les textes des ſaintes Ecritures, tranſmiſes par la Tradition, & qui ſont compriſes ſous le nom de Libertés de l'Egliſe Gallicane. La note de *ſeditieuſe* ne peut même avoir d'application qu'à ces dernieres verités: car il ne paroit pas qu'on puiſſe l'attribuer à aucune des propoſitions contenues dans notre Appel; & elle ne peut y avoir de rapport, ſi non en ce que le Pape pretendant exercer un empire deſpotique, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, ſur tous les Etats, croit que c'eſt ſe rendre coupable de ſedition & de revolte, que de lui conteſter cette autorité independante, & d'appeller de ſon jugement à un tribunal ſuperieur.

Votre Alteſſe Royale appercevra aiſement les conſequences pernicieuſes que le decri & la condamnation de tant de verités importantes, peuvent avoir pour la Religion & pour l'Etat. Mais comme c'eſt dans un Acte qui nous eſt propre qu'elles ſont condamnées, & que nous ſommes condamnés & deshonorés avec elles, nous eſperons que Votre Alteſſe Royale comprendra auſſi que nous avons une obligation particuliere de nous y oppoſer.

Notre profond reſpect pour Votre Alteſſe Royale, & la crainte que nos adverſaires ne priſſent de nos paroles les plus innocentes, occaſion de nous calomnier, nous ont empêchés juſqu'à preſent de rien faire contre les defenſes portées par la Declaration du Roi, quelque peine que nous ayons toujours eue à les concilier avec les droits ſacrés de l'Egliſe, & avec les interêts de la verité. Mais aujourd'hui les choſes nous paroiſſent avoir entierement changé de face. Toutes les conſiderations qui vous ont porté, Monſeigneur, à employer l'autorité ſouveraine dont vous êtes depoſitaire, pour impoſer pendant un tems un ſilence general & abſolu ſur les matieres de la Conſtitution ceſſent, du moins à notre égard; & nous trouvons dans les motifs mêmes de la Declaration du Roi les raiſons qui nous autoriſent à rompre le ſilence.

Le principal motif de la Declaration du Roi eſt que Sa Majeſté a ſuppoſé que, dans les diſputes qui diviſoient les Evêques, il ne s'agiſſoit point du dogme; que parfaitement unis de ſentimens entre eux ſur tout ce qui appartenoit à la foi, ils n'étoient partagés que ſur les moyens d'accorder ces ſentimens avec la Conſtitution. Sur ce fondement Sa Majeſté a cru que la foi étant en ſureté, il étoit auſſi inutile que dangereux de troubler l'Egliſe par des diſputes qui n'intereſſoient point le fond de la Religion.

Or le dernier Decret de Rome renverſe abſolument cette ſuppoſition. Il n'eſt plus poſſible de dire que le dogme ſoit en ſureté, à moins qu'on ne regarde les maximes fondamentales de nos Libertés, la ſuperiorité du Concile general au-deſſus du Pape definie par les Conciles de Conſtance & de Bâle, la neceſſité de l'amour de Dieu pour la converſion, & les autres verités auxquelles ce Decret a rapport, comme des points indifferens, & qu'on peut abolir ſans donner atteinte au dogme.

Ainſi Sa Majeſté n'ayant impoſé ſilence pendant un tems ſur ces conteſtations que parce qu'elle a ſuppoſé que la foi n'y étoit point intereſſée, la defenſe doit ceſſer, dès que le Pape même fait declarer par l'Inquiſition qu'il s'agit de la foi; & que ce tribunal nous condamne comme heretiques, en donnant le dementi à Sa Majeſté qui, ſur le temoignage des *Prelats* mêmes *qui nous étoient les plus oppoſés*, venoit de declarer que nous n'avions aucun ſentiment qui fût contraire à la foi.

Pouvons-nous, Monſeigneur, ſouffrir une diffamation qui enveloppe en quelque ſorte toute l'Egliſe Gallicane? Quand même l'injure nous ſeroit particuliere, pourrions-nous la diſſimuler? Les ſaints Peres nous ont enſeigné qu'il n'étoit pas permis à un catholique d'être patient ſur l'accuſation d'hereſie. Les Evêques qui par leur caractere ſont les premiers depoſitaires & les juges de la foi, ne ſont-ils pas encore plus obligés que les ſimples fideles de ſe purger des ſoupçons qu'on repand contre la pureté de leurs ſentimens? C'eſt de la fidelité qu'ils ont à ne point laiſſer alterer le depôt que Jeſus-Chriſt leur a confié, que depend leur honneur & leur gloire; & ils doivent être incomparablement plus ſenſibles au reproche qu'on leur fait de l'avoir trahi, que les principaux Miniſtres d'un Roi ne le ſeroient au reproche injuſte qu'on leur feroit d'être entrés dans une trahiſon contre ſa perſonne ou contre ſon Etat. S. Hier. Epiſt. 38. ad Pammach.

Il eſt vrai que les Parlemens ont employé leur autorité pour effacer l'outrage dont nous nous plaignons. Mais outre qu'ils ne ſont point entrés dans l'examen de cette accuſation, qui n'étoit pas de leur competence, nous ne pouvons abandonner à d'autres notre juſtification ſur le point dont il s'agit. Nous ſommes redevables à nos peuples & à toute l'Egliſe de la fidelité à conſerver le depôt de la foi; & n'ayant jamais rien enſeigné de contraire à l'ancienne doctrine, chacun de nous eſt obligé de vous addreſſer, Monſeigneur, avec reſpect, mais avec la confiance que nous inſpire la droiture de notre conduite, ces paroles du ſaint homme Job, qui étoit accuſé, comme nous le ſommes aujourd'hui, d'avancer des erreurs, quoiqu'il ne ſoutint que des verités auxquelles Dieu même rendit temoignage: *Tant que je vivrai, je ne me deſiſterai point.* Job. XXVII.

point de la défense de mon innocence : je n'abandonnerai point la justification que j'ai commencé de faire de ma conduite; car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie.

Un autre motif de la Declaration du 7. Octobre dernier, c'eſt que le Roi a ſuppoſé que pendant l'eſpece de treve que Sa Majeſté établiſſoit, le mouvement des eſprits pourroit ſe calmer; & que le Pape, ſur les inſtances qui lui ſeroient faites, trouveroit les moyens de faire ceſſer la diviſion. Ainſi le ſilence que Sa Majeſté impoſoit n'étoit point un ſilence pour toujours, ni même qui dût durer long-tems. Sa Majeſté en a fixé elle-même le terme par ces paroles remarquables: „ Nous ne pretendons tenir les choſes „ en cet état, qu'en attendant que Notre Saint „ Pere le Pape, touché des maux de l'Egliſe de „ France, qui a toujours été ſi fidelement attachée au S. Siege, ait trouvé les moyens d'y „ retablir une paix ſolide. Et nous ne doutons „ point que Sa Sainteté remplie des ſentimens „ qui conviennent à ſa qualité de pere commun, „ ne faſſe voir que ſa ſageſſe & ſes lumieres ſont „ au deſſus des vues de ceux qui ont cru qu'il „ falloit avoir recours à l'Egliſe univerſelle, „ pour faire ceſſer la diviſion dont une partie „ de ſon corps eſt agité."

Il eſt viſible, Monſeigneur, que ces paroles, qui contiennent une reconnoiſſance de notre Appel, & qui lui donnent une nouvelle authenticité, determinent en même tems la durée du ſilence juſqu'à ce que le Pape ſe ſoit expliqué ſur cet Appel, en y ſubſtituant un remede encore plus efficace. Il s'eſt expliqué par la publication du Decret du 16. Fevrier dernier faite le 8. Mars ſuivant. Ce jour là eſt donc le terme du ſilence marqué par la Declaration du Roi.

Il eſt vrai que la maniere dont le Pape s'eſt expliqué, eſt très contraire à ce que le Roi paroiſſoit attendre de ſa ſageſſe & de ſes lumieres ſuperieures aux nôtres. Mais loin que cette circonſtance puiſſe empêcher que la condition que Sa Majeſté avoit appoſée à ſa defenſe ne ſoit accomplie, elle devient une nouvelle raiſon de lever la defenſe, du moins à l'égard de ceux qui contre l'attente de Sa Majeſté ſe trouvent condamnés par la reponſe du Pape. En effet, Monſeigneur, peut-on croire que parce que cette reponſe n'eſt pas telle que le Roi avoit eu la bonté de la faire eſperer aux Appellans, l'intention du Roi ſoit qu'ils gardent encore le ſilence? Ne doit-on pas croire au contraire que le Roi leur permet de le rompre & de reclamer, comme ils y ſont d'ailleurs obligés, contre une reponſe ſi intolerable à tous égards, & ſur tout par ſon objet, qui eſt la condamnation d'un Acte dont le Pape même à la tête de ſon Conſiſtoire ne pouvoit être juge, le jugement en étant reſervé au futur Concile general, à la tête duquel ſeulement il peut en connoître, quoiqu'il puiſſe toujours rendre la paix à l'Egliſe en reconnoiſſant la ſurpriſe qu'on lui a faite par de fauſſes ſuggeſtions.

Nous oſons eſperer, Monſeigneur, que Votre Alteſſe Royale, touchée de tant de raiſons, qui font voir d'un côté que la demarche que nous voulons faire eſt abſolument neceſſaire, & de l'autre qu'elle ne peut être ſujette à aucun inconvenient, aura la bonté de l'appuyer de ſa puiſſante protection. Elle ne peut l'accorder à des Evêques qui la meritent davantage par les ſentimens qu'ils font profeſſion d'avoir pour Votre Alteſſe Royale.

Nous ſommes avec l'attachement le plus inviolable, & avec le plus profond reſpect, &c.

Au mois de Mai 1718.

Lettre de pluſieurs Evêques à Innocent XIII. Ils lui expoſent les maux que cauſe la Bulle UNIGENITUS, *& lui repreſentent que le ſeul remede eſt de declarer ce Decret ſubreptice.*

BEATISSIME PATER,

NUllum jus Romanæ Sedis nobilius eſt, nullum Romani Pontificis ſanctius aut neceſſarium magis officium, quàm ut illius par auctoritati caritas omnium Eccleſiarum neceſſitatibus prompto & alacri auxilio ſubveniat. Sic nempe fit, Sanctiſſime Pater, ſecundùm divini oraculi vocem, ut qui primus omnium *eſt, fiat* ſervus *aliorum*, omniumque noviſſimus; *verèque poſſit gloriari cum Chriſto, cujus primus in terris Vicarius eſt, ſe non ideo conſtitutum eſſe ut miniſtretur ei*, ſed ut *ipſe aliis* miniſtret.

Hoc peculiari titulo, Sanctiſſime Pater, tua dignitas differt à terrenis Principum dignitatibus, eaſque longè vincit omnes & ſupereminet. Reges gentium, *inquit Chriſtus ad Apoſtolos*, dominantur eorum. Vos autem non ſic: ſed qui major eſt in vobis, fiat ſicut minor; & qui præceſſor eſt, ſicut miniſtrator.

TRES SAINT PERE,

ENTRE tous les droits du Saint Siege le plus beau & le plus noble; & de toutes les obligations du Pontife Romain la plus ſainte comme la plus étroite, eſt que ſa charité auſſi éminente & auſſi étendue que ſon autorité, s'empreſſe de ſubvenir aux beſoin de toutes les Egliſes, & d'y apporter un promt ſecours. C'eſt en cette maniere, Très Saint Pere, qu'il accomplit cet oracle de la verité incarnée: *Que celui qui eſt le premier de tous, ſe rende le ſerviteur* des autres, & *le dernier de tous*; & c'eſt alors qu'étant par ſa place le premier Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre, il peut ſe glorifier en lui avec verité, de n'avoir point été établi *pour être ſervi*, mais *pour ſervir* les autres. 1721.

C'eſt par ce titre ſingulier, Très Saint Pere, que votre dignité differe de celles des Princes de la terre, qu'elle les paſſe & qu'elle eſt au-deſſus de toutes. *Les Rois des nations*, dit Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, *les traitent avec empire. Pour vous, n'en uſez point ainſi: mais que celui qui eſt le plus grand parmi vous, devienne comme le plus petit; & celui qui gouverne, comme celui qui ſert.* Luc. XXII. 25. 26.

Il n'y a que la charité, Très Saint Pere, qui puisse rassembler & réunir dans une seule & même personne deux choses aussi éloignées l'une de l'autre, & ce semble, aussi contraires, que le sont le commandement & la servitude. L'éminence de la dignité jointe à l'autorité lui donne le pouvoir de commander, & est marquée par ces paroles: *Que celui qui est le plus grand parmi vous*, &c. Et dans le même tems un cœur compatissant aux infirmités des autres, & qui se fait tout à tous pour subvenir aux besoins de tous, lui impose le devoir d'une sainte & honorable servitude. Et c'est ce qui est marqué par ces autres paroles: *Qu'il devienne comme le plus petit, comme celui qui sert.*

Sola caritas potest, Sanctissime Pater, res duas tam longè à se invicem distantes & dissitas, in uno eodemque homine consociare, principatum & servitutem. Principatum illi dat præcellens auctoritate dignitas: Qui major est in vobis. *Servitutem eidem imperat compatiens infirmitatibus aliorum animus, factusque omnia omnibus ad sublevandas omnium necessitates:* Fiat sicut minor, sicut ministrator.

C'est cette même charité, Très Saint Pere, qui fait que nous recourons avec confiance à Votre Sainteté, dans ce deluge de maux & de tristesse, où nous plongent les troubles excités dans l'Eglise à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, publiée par votre predecesseur Clement XI. Et en effet, si, comme le dit cette grande lumiere des Evêques de nos Gaules S. Irenée, il est necessaire que toutes les Eglises s'unissent à l'Eglise Romaine, où reside *la principale autorité*, comme à leur centre commun; de qui nous convient-il mieux d'implorer le secours dans ce pressant besoin où se trouvent nos Eglises, que de celui qui doit, comme chef, compatir à tous les maux de ce grand corps auquel il preside, & qui a une égale obligation, comme premier Pasteur, d'étendre sa sollicitude & sa vigilance, & de tenir ses regards arrêtés sur la moindre des brebis de Jesus-Christ?

Facit ista caritas, Sanctissime Pater, ut ad Sanctitatem Tuam ultrò confugiamus, in illo gravissimo mœrore quem nobis afferunt tot excitati in Ecclesia tumultus occasione Bullæ Unigenitus, *quam decessor tuus Clemens XI. in lucem edidit. Si enim, ut ait lumen illud Episcoporum Galliæ Irenæus, Ecclesiæ Romanæ in qua residet* potior principatus, *necesse est cæteras omnes Ecclesias tamquam centro adjungere se, cujus à nobis in hac urgentissima necessitate implorari auxilium potiùs deceat, quàm illius qui debet, ut caput, cæteris membris compati; ut primus Pastor, vel in minimam ovium Christi arrectos vigilantiæ oculos intendere?*

Pour attirer sur nous les soins empressés & la sollicitude de votre charité, il suffit de vous exposer les calamités qui nous font gemir. Cette grandeur & cette noblesse d'ame qui se fait encore plus remarquer en vous que celle de la naissance & du sang, & votre charité égale à votre autorité, nous sont un gage pretieux de ce que nous devons attendre & esperer de Votre Sainteté. *Celui qui aime, n'a besoin que d'être averti*, dit S. Augustin. *Il suffit que vous sachiez de quoi il s'agit; car vous n'aimez pas pour abandonner dans le besoin ceux que vous aimez.*

In cap. 11. Joan.

Ut acrem in nos tuæ benignitatis curam & sollicitudinem convertas, sufficit nostras tibi calamitates exponamus. Ista & animi tui major etiam quàm generis nobilitas, & non minor auctoritate caritas, certò spondent quid à Sanctitate Vestra sperare debeamus: Amanti, *ait S. Augustinus*, tantummodò nuntiandum fuit. Sufficit ut noveris: non enim amas & deseris..

Votre Sainteté par sa très grande penetration conçoit sans peine dans quel extrême peril cette derniere Constitution, entendue, comme elle doit l'être, dans son sens propre & naturel, a mis la doctrine de l'Eglise; par quelles nouveautés on a travaillé longtems auparavant à frayer la voie à cette Bulle infortunée, & quels maux en sont sortis & ont inondé notre France & les provinces voisines.

Satis per seipsam, pro sua perspicacitate, Sanctitas Vestra intelligit, in quam extremum discrimen doctrinam Ecclesiæ adducat Constitutio illa, intellecta, ut debet, secundùm litteram, proprio & naturali sensu; quibus præmissis ex industria multò ante doctrinæ novitatibus munita sit huic infelici Bullæ via; quàm funestæ ex eâ in Galliam nostram vicinasque provincias calamitates redundarint.

C'est depuis cette fatale époque que les plus pernicieuses erreurs touchant la doctrine de la foi & des mœurs se sont produites au grand jour avec audace; & qu'à l'ombre de la Bulle & en se couvrant de son nom, elles ont osé se donner pour des dogmes certains, & usurper le nom respectable de definitions de l'Eglise. Il n'a pas tenu à certaines gens qui n'ont cessé d'allumer le feu de la discorde par leurs instigations secretes, qu'on n'en vînt à un schisme ouvert & declaré. Ils n'ont pu en être empêchés que par ceux-mêmes avec lesquels ils vouloient rompre, & qui n'ont opposé à leurs violens desseins qu'une patience à toute épreuve, & une moderation vraiment chretienne, jointe à un très grand respect pour le Saint Siege & à un amour invincible de l'unité.

Exinde pernicioſissimi quique super fidei morumque doctrina errores pro certis dogmatibus audacter prodiêre in lucem: obscurantibus Bullâ, & sub ejus obtentu nominis, verendum ecclesiasticæ definitionis titulum arrogarunt. Quominùs res in apertum schisma erumperet, non stetit per quosdam homines qui tacitis instigationibus discordiæ flammam exsuscitabant; nisi in quos hæc parabantur, nihil aliud tam violentis consiliis, nisi singularem patientiam, christianam moderationem, summam Sanctæ Sedis reverentiam, invictumque amorem unitatis opposuissent.

Cependant de pieux Ministres des saints Autels,

Avulsi sunt à sacris Altaribus pii sacerdotes,

tes, inculpatæ vitæ fama & sanctitate morum perillustres, ipsisque sacramentorum administratione interdictum est, eo tempore iisque in locis, ubi ob sævientem grassantis morbi luem fideles eorum opera maximè indigebant. Eò prorupit inconsiderati zeli vis, ut in ipso etiam mortis articulo, sacramentorum usu immisericorditer orbati sint pii laïci & simplices puellæ, à quibus sexus & conditio vel ipsum tam atrocis injuriæ metum procul amovere debuissent. Nullis non vexationibus oppressa Facultates Theologiæ, ac præsertim Parisiensis, inter alias omnes suorum numero & doctrina eminens: adempta iis, sine qua ejusmodi societates stare non possunt, suffragiorum libertas: præcipui ex earum Doctoribus, aut procul ablegati à patria, aut à comitiis & deliberationibus excluſi; nec desierunt eorum compluribus graviorum etiam pœnarum terrores & minæ intentari. Crimini datum piis sacerdotibus reclamasse contra periculosas novitates, & ad Ecclesiæ tribunal perfugisse; quo etiam perfugio uti nos omnes cogere posset urgens temporum necessitas; nisi potius, quod unum & à te uno expectamus, præsens tot malis levamen Sanctitas Vestra afferret, pro illa, qua in universa Ecclesia pollet, præcellentis auctoritatis potestate, qua te ad subveniendum extremis Ecclesiæ necessitatibus usurum esse firma spe confidimus.

Quamvis enim ad occurrendum consequentibus ex infausta Bulla malis diversam nos inierimus viam, certum exploratumque sit Sanctitati Vestræ non diversa nos de ipsa Bulla sensisse. Eodem nos omnes sensu, eadem sollicitudine, iisdem terroribus affecit primus illius conspectus. Unus idemque apud omnes fuit ille, qui pro rei novitate statim non evocatus erupit primus fidei clamor, optimus & incorruptus testis conscientia, certusque index veritatis.

Qui ex nobis interfuere iis comitiis, quæ Constitutionis causa convocaverat Christianissimus Rex Ludovicus XIV. norunt quæ tunc fuerit Episcoporum sollicitudo; qui angor & metus, ne doctrinam Ecclesiæ læderent accepta hujusmodi Bulla, unde tantum illi discrimen immineret. Erat omnium una vox, optandum profectò ut illa numquam in lucem prodiisset; & quoniam secùs contigerat, efficacissimum tanti mali remedium (unicum autem esse illud hodie intelligimus) futurum fuisse, ut Bulla, tamquam subreptitia, è medio tolleretur.

At cum huic consilio, quod jam tunc nobis longè optimum videbatur, insuperabiles omninò difficultates obstarent, ea fuit plurium sententia posse explicationum præsidio ad eumdem ferè finem perveniri; ita ut definito semel & in clara luce collocato sensu qui damnatus videbatur, sarta tecta Patrum doctrina esset, & pax & tranquillitas Ecclesiæ restitueretur. Fuit igitur tunc illa mens com-

recommandables par l'innocence de leur vie & par la sainteté de leurs mœurs, en ont été arrachés. On leur a interdit l'administration des Sacremens, dans le tems même & dans les lieux où la peste faisoit de grands ravages, & rendoit leur ministere & leur secours plus necessaires aux fideles. La violence d'un zele inconsidéré s'est porté jusqu'à cet excès que de pieux laïcs & de simples filles, que leur sexe & leur condition devoient mettre à couvert d'une injure si atroce, ont été privés de l'usage des Sacremens de la maniere la plus dure, même à l'article de la mort. Les Facultés de Theologie, & sur tout celle de Paris, si distinguée entre toutes les autres par le nombre & la science de ses Docteurs, ont été opprimées en mille manieres: on leur a ôté la liberté des suffrages, sans laquelle ces sortes de corps ne peuvent subsister: les principaux de leurs Docteurs ont été, ou exilés bien loin de leur patrie, ou exclus des Assemblées & des deliberations; & on n'a cessé d'en effrayer un grand nombre par la terreur & les menaces de peines encore plus grandes. On a fait un crime à des Prêtres très pieux d'avoir reclamé contre des nouveautés dangereuses, d'en avoir porté leurs plaintes, & d'avoir eu recours au souverain tribunal de l'Eglise: recours neanmoins que les besoins pressans de ces malheureux tems pourroient nous forcer tous d'embrasser, si Votre Sainteté, selon l'éminente autorité qu'elle a dans toute l'Eglise, & dont nous avons une ferme confiance qu'elle usera en cette occasion pour subvenir aux besoins extrêmes de l'Eglise, n'apportoit à de si grands maux un prompt remede, que nous aimons mieux n'attendre que d'elle seule.

Car quoique nous ayons pris des partis differens pour prevenir les maux qui naissent comme naturellement de cette infortunée Bulle, Votre Sainteté doit savoir & elle peut être assurée que nous ne pensons point diversement sur cette même Bulle. Nous avons tous eu à sa premiere vue les mêmes sentimens, les mêmes inquietudes, les mêmes craintes. Ce premier cri de la foi a été general: il s'est élevé de lui même à cette étrange nouveauté, il s'est fait entendre d'abord sans même être le fruit de la reflexion, & est par là l'incorruptible temoignage de la conscience, & la marque la moins équivoque & la plus certaine de la verité.

Ceux d'entre nous qui se sont trouvés à l'Assemblée convoquée par le feu Roi Louis XIV. à l'occasion de la Constitution, savent quelle fut dès lors l'inquietude des Evêques, quel fut leur embarras, & combien ils craignoient de blesser la doctrine de l'Eglise, en acceptant une Bulle qui la met en un si grand danger. Il n'y avoit qu'une voix. Tous disoient qu'il auroit été à souhaiter qu'elle n'eût jamais vu le jour; & que le mal étant fait, le remede le plus efficace seroit que cette Bulle fût retirée comme subreptice; & c'est l'unique que nous y voyons maintenant.

Mais comme ce parti, qui nous parut dès lors le meilleur, souffroit de grandes & d'insurmontables difficultés, un grand nombre crut qu'on pouvoit en quelque sorte parvenir à cette même fin par le secours des explications; en sorte que le sens qui paroissoit être l'objet de la condamnation étant distertement exprimé & mis en évidence, la doctrine des saints Peres fût hors de toute atteinte, & que la paix & la tranquillité fût rendue à l'Eglise. Ce fut donc alors

la penſée de pluſieurs Evêques de donner à la Bulle de telles explications, que la condamnation tombât ſur un certain ſens expreſſément marqué, & ſur lequel ſeul nous eſperions qu'on feroit retomber tout le poids de la cenſure. C'eſt dans le même eſprit de conciliation & de paix que de nouvelles explications ont encore été dreſſées depuis peu.

Mais, Très Saint Pere, l'experience nous a appris combien ce remede eſt inſuffiſant. Des Theologiens auſſi recommandables par leur pieté que par leur doctrine, n'ont ceſſé de reclamer & de faire voir avec évidence les dangers de cette methode; & ils ne pourront jamais être amenés à embraſſer un moyen par lequel, en faiſant violence aux propoſitions, & en leur aſſignant des ſens vitieux & condamnables, mais éloignés de leur ſens propre & naturel, on ſemble condamner le langage conſacré par l'autorité de la Tradition, en même tems que l'équité & la bonne-foi en reçoivent de mortelles atteintes.

De plus ils repreſentent que c'eſt introduire dans l'Egliſe une methode inconnue dans les ſiecles qui nous ont precedés & inouie juſqu'à preſent; & que par cette methode arbitraire de faire tomber une cenſure ſur ce que l'on veut, on ouvre une voie facile d'éluder impunément toute la force & toute l'autorité de quelque Decret que ce ſoit; de confondre & de renverſer tout le langage de la pieté chretienne, & de dire le *oui* & le *non* ſur le même ſujet. Nous ne pouvons diſſimuler, Très Saint Pere, que le poids de ces conſiderations & de bien d'autres qu'on y ajoute, fait une très grande impreſſion ſur nos eſprits.

Il y auroit un autre moyen d'accommoder cette grande affaire, & qui ne ſeroit pas à mepriſer s'il s'agiſſoit ſeulement de choſes purement temporelles, & ſi elle pouvoit être traitée & terminée ſelon la forme & dans les regles de la prudence humaine. Ce ſeroit d'impoſer un ſilence abſolu aux deux partis au ſujet de la Conſtitution. Mais il s'agit ici, Très Saint Pere, du pretieux depôt de la doctrine de l'Egliſe, & il reſtera toujours une occaſion & un pretexte, ou de la corrompre ſourdement, ou de l'attaquer d'une maniere ouverte, tant que la Conſtitution *Unigenitus* extorquée de votre predeceſſeur par fraude & par ſurpriſe, conſervera quelque degré d'autorité.

Vous ſavez, Très Saint Pere, que ſe taire, quand la foi eſt en peril, c'eſt la trahir. Le crime d'Honorius & qui lui a attiré l'anathême a été d'avoir ordonné le ſilence dans l'affaire du Monotheliſme. Au contraire l'Egliſe honore d'un culte religieux le ſaint Pape Martin premier de ce nom, comme un genereux temoin de la foi & un invincible defenſeur de la verité, pour s'être oppoſé avec courage, même aux depens de ſa vie, au ſilence que l'Empereur Conſtans, trompé par le beau nom de la paix & par une fauſſe eſperance de conciliation, avoit preſcrit ſur cette même affaire.

Que reſte-t-il donc, Très Saint Pere, pour rendre à nos Egliſes la paix qu'elles ont droit d'attendre de votre charité paternelle? ſi non que vous declariez ſubreptice la Conſtitution *Unigenitus* qui porte en effet toutes les marques de ſubreption; dans laquelle on ne reconnoit nullement la tradition de l'Egliſe Romaine; qui eſt née du renverſement de tout l'ordre des jugemens canoniques, & du violement de toutes les formes du droit & des loix; qui a été miſe au jour ſans l'avis & le conſeil du College des Cardinaux; obtenue & extorquée de votre predeceſſeur par fraude

pluribus Epiſcopis ita explicare Bullam, ut error aſſignaretur, definito quodam ſenſu, in quem unum ſperabamus poſſe cenſuram detorqueri. Eodem conciliandæ pacis ſtudio nuperrimæ explicationes concinnatæ ſunt.

At ipſa nos experientia docuit, Sanctiſſime Pater, quàm parùm ſufficiens eſſet illud remedium. Quot inde pericula naſcerentur, apertè & conſtanter expoſuerunt viri pietate pariter & doctrinâ inſignes; quibus nulla ratione perſuaderi poterit, ut illam amplectantur viam, qua conſecratus Traditionis auctoritate ſermo damnari videtur; qua ſaltem læduntur æquitas & bona fides, dum per vim propoſitionibus affinguntur vitioſi quidam ſenſus, à vero & germano earum ſenſu prorſus alieni.

Præterea, inquiunt illi, inducitur in Eccleſiam ignota prioribus ſeculis & hactenus inaudita methodus, quæ detorquendæ ad arbitrium cujuſlibet cenſuræ facilè viam aperit, qua nullius non decreti vis omnis & auctoritas certò eludi poteſt, qua Chriſtianæ pietatis ſermo deſtruitur, qua denique eadem de re eſt & non *pronuntiare licebit. Plurimum apud noſtros animos valere graviſſima hæc & alia ejuſmodi bene multa rationum momenta, non poſſumus, Sanctiſſime Pater, non fateri.*

Suppeteret alia componendæ rei ratio, non omnino fortaſſe ſpernenda ſi hîc de humanis tantum rebus ageretur, poſſetve præſens iſtud negotium ex humanæ prudentiæ præſcripto & norma tranſigi; ut ſcilicet ſeverum utrique parti de Conſtitutione ſilentium imperaretur. At agitur hîc, Sanctiſſime Pater, pretioſum eccleſiaſticæ doctrinæ depoſitum, cujus vel inficiandæ clam vel apertè impugnandæ aliqua ſemper remanebit anſa, dum Conſtitutio Unigenitus, *deceſſori tuo per dolum & ſubreptionem exorta, qualemcumque ſervabit auctoritatis gradum.*

Noſti, Sanctiſſime Pater, taciturnitatem, ubi periclitatur fides, proditionem haberi. Percuſſus olim anathemate Honorius ob inditum in Monotheliſmi negotio ſilentium. Contra, tamquam invictum fidei ac veritatis teſtem & defenſorem religioſo cultu proſequitur Eccleſia Sanctum Martinum Papam I. hoc nomine, quòd vel ipſo vitæ diſpendio animoſè obſtiterit ei ſilentio, quod Imperator Conſtans, deceptus falſa ſpe & opinione pacis, in eodem negotio præſcripſerat.

Quid igitur ſupereſt, Sanctiſſime Pater, ad redonandam Eccleſiis noſtris pacem, quam jure ſuo poſſunt à paterna caritate tua expectare? niſi ut ſubreptitia declaretur Conſtitutio Unigenitus, *cui omnia inſunt ſubreptionis indicia; in qua minimè agnoſcitur Eccleſiæ Romanæ Traditio; in qua omnis judiciorum ordo, omnes juris & legum formulæ violatæ ſunt; quæ inconſulto Cardinalium Collegio edita eſt; quæ per fraudem elicita & expreſſa à deceſſore tuo; quæ denique numquam videri poterit:*

poterit verum ac legitimum Sedis Apoſtolicæ Decretum.

Hæc primùm cogitavimus ac ſenſimus, ſtatim atque ad nos Bullæ notitia pervenit. Ad hæc eadem, tentatis fruſtrà aliis quibuſcumque pacificationis rationibus, redire nos neceſſitas jubet, tamquam ad unicum præſentium malorum remedium: quo nullum eſt Eccleſiæ ſalubrius, nullum Sanctæ Sedi honoratius, nullum efficacius ad collocandam in tuto dogmatis integritatem; quo nullum eſt minus ſalebris & difficultatibus obnoxium, nullum ſtabili & veræ paci conciliandæ aptius; nullum denique convenientius prudenti & beneficæ caritati, quæ præcipua Tuæ Sanctitatis laus eſt: qua quidem nos, ex quo ad Apoſtolicam Sedem evectus es, in maximam ſpem adducti ſumus, fore ut per Sanctitatem Tuam aliquando tandem componerentur diſſidia Eccleſiæ, jam diu contra ſeipſam miſerè conſumentis vires ſuas, quas oportuerat in ipſius & veritatis hoſtes ſanctius ſalubriuſque adhiberi.

de & par artifices; & qui ne pourra jamais paſſer pour un veritable & legitime Decret du Siege Apoſtolique.

Cette penſée ne nous eſt pas nouvelle. Ce fut la premiere à laquelle nous nous arretâmes dès que la Bulle fut venue à notre connoiſſance. La neceſſité nous oblige d'y revenir apres avoir inutilement tenté toutes les autres voies de pacification imaginables, comme à l'unique remede des maux qui nous affligent preſentement. Nous n'en voyons point de plus ſalutaire pour l'Egliſe; de plus honorable au ſaint Siege; de plus efficace pour mettre l'integrité du dogme en ſureté; de moins ſujet aux difficultés, aux embarras & aux inconveniens; de plus propre à établir une paix ferme, ſolide & veritable; & enfin de plus convenable à une charité auſſi ſage & éclairée que bienfaiſante. C'eſt le caractere propre de Votre Sainteté; & c'eſt ce qui, dès le premier moment que nous vous avons vu élevé ſur le Siege Apoſtolique, nous a fait concevoir une très ferme eſperance que ce grand ouvrage vous étoit reſervé, & que ce ſeroit Votre Sainteté qui mettroit fin aux troubles de l'Egliſe, que nous voyons avec douleur conſumer miſerablement ſes propres forces en les tournant contre elle-même, au lieu de les réunir toutes d'une maniere plus ſainte & plus ſalutaire contre ſes ennemis & contre ceux de la verité.

Non dubitamus, Sanctiſſime Pater, quin Sanctitas Tua propere feſtinet amplecti ſalutarem hanc viam, cùm audiet ipſa illius beneficia in terrorem pœnamque fidelium converti; conceſſam recens orbi Chriſtiano gratiam, quam omnibus gaudii & lætitiæ fontem eſſe voluiſti, multis occaſionem effici luctûs & mœroris; Bulla illa qua divinæ miſericordiæ theſauros aperis, contra mentem tuam populis aditum ad ſacramenta intercludi; ipſo illo Decreto, quo manifeſtè patet te cogitare cogitationes pacis & non afflictionis, novam à quibuſdam in Eccleſia belli & diſcordiæ flammam excitari, dum illi paſſim, non viva voce tantùm, ſed ſparſis latè per provincias ſcriptis innuunt, vi Bullæ tuæ haberi tanquam excommunicatos oportere homines Romanæ Sedi & doctrinæ catholicæ addictiſſimos, quia contrariam utrique Conſtitutionem Unigenitus *accipere recuſant. Aperi oculos tuos, Sanctiſſime Pater, & vide deſolationem noſtram. Inclina aurem tuam, & audi gemitus Eccleſiarum. Ne moreris: attende, & fac. Hoc à te vehementer & enixè, non ſine lacrymis deprecamur.*

Nous ne doutons point, Très Saint Pere, que Votre Sainteté ne ſe hâte & ne s'empreſſe de ſaiſir cette voie ſalutaire, dès qu'elle apprendra que ſes graces & ſes faveurs mêmes ſont changées en terreurs & en peines pour les fideles; que la grace qu'elle vient d'accorder à tout le monde Chretien & qu'elle a voulu qui fût une ſource de joie pour tous, devient pour pluſieurs une occaſion de triſteſſe & de larmes; qu'on prend ſujet de cette Bulle là même par laquelle vous ouvrez les threſors de la divine miſericorde, pour fermer aux peuples contre votre intention l'entrée aux ſacremens de l'Egliſe; & que quelques-uns ſe ſervent de ce même Decret où vous declarez vos penſées de paix & non d'affliction, pour allumer dans l'Egliſe le flambeau de la diſcorde & de la guerre; les auteurs des troubles faiſant entendre par tout, non ſeulement de vive voix, mais encore par des Ecrits repandus avec affectation dans les provinces les plus éloignées, que des hommes d'ailleurs très attachés au S. Siege & à la doctrine catholique, doivent par la teneur même de Votre Bulle être regardés & traités comme excommuniés, & cela parce qu'ils refuſent de recevoir la Conſtitution *Unigenitus* qui eſt contraire à l'un & à l'autre. Ouvrez les yeux, Très Saint Pere, & voyez notre deſolation. Prêtez l'oreille, & entendez les gemiſſemens des Egliſes. Ne differez plus: jettez les yeux ſur nous & agiſſez. C'eſt ce que vous demandent avec ardeur & avec inſtance, & non ſans arroſer leurs humbles prieres de leurs larmes, &c.

1721.

Lettre à Madame la Princeſſe d'Auvergne (de Maizy.) Il la remercie de la part qu'elle prend aux perſecutions qu'il éprouve, & lui marque ſes irreſolutions ſur un conſeil qu'elle lui donne.

A la Verune 30. Septembre 1723.

1723. JE reſſens, Madame, avec toute la reconnoiſſance poſſible la part que votre charité & votre amour pour la verité vous font prendre à ma ſituation & aux peines que j'eſſuye tous les jours. C'eſt certainement, comme vous le dites, la cauſe de Dieu que nous ſoutenons; & nous ſerions bien malheureux d'avoir autre choſe que lui en vue, dans une affaire où nous n'avons rien à attendre de la part des hommes que chagrins & perſecutions. Mais il eſt vrai que nous devons nous defier de nous-mêmes dans ce que nous faiſons de meilleur. L'amour propre ſe gliſſe par tout, & gâte ſouvent nos meilleures actions. Je n'ai point d'inquietude ſur la cauſe que nous defendons, mais j'en ai beaucoup ſur la maniere dont je la defends. Permettez-moi, Madame, de vous demander le ſecours de vos

prieres pour obtenir de Dieu la force & le courage qui ſont ſi neceſſaires aux Evêques; & qu'il lui plaiſe de ſanctifier les peines & les tribulations par où ſa providence me fait paſſer.

J'ai appris, Madame, avec une ſenſible joie les graces qu'il a plu à Dieu de vous faire; car perſonne ne s'intereſſe plus parfaitement que je fais à vos veritables avantages. Je prie Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, auteur de tout bien, d'augmenter & de perfectionner en vous celui qu'il a commencé d'y faire, & de vous y faire perſeverer juſqu'à la fin.

Je profiterois bien volontiers, Madame, de l'avis que vous avez la bonté de me donner ſur M.*** car je ſai qu'il a de la pieté & de la religion, & que notre cauſe ne lui eſt pas odieuſe, que les violences qu'on nous fait ne ſont point de ſon goût, & je ſerois fort aiſe d'avoir commerce avec lui. Mais je n'en ai aucun. Je n'ai point l'honneur d'être connu de lui: je doute même qu'il ſache que je ſois au monde. On ne s'intereſſe pas fort vivement pour des gens qu'on ne connoit pas; & je ne ſai comment m'y prendre pour me faire connoitre à lui d'une maniere à lui faire ſouhaiter de me rendre ſervice. Je crains les refus, & de paſſer pour un homme importun.

Voilà, Madame, ce qui ſe paſſe à preſent dans ma tête. Peut-être que dans quelques jours d'autres reflexions qui ſuccederont à celles-ci me feront changer d'avis, & me feront hazarder de m'addreſſer à lui. Je regarde le conſeil que vous me donnez en cette occaſion comme une marque de vos bontés pour moi, & de l'interêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde. On ne peut y être plus ſenſible que je le ſuis. Je vous ſupplie d'être perſuadée de la parfaite reconnoiſſance que j'en ai, & du reſpect avec lequel je ſuis, &c.

A la même. Il lui marque qu'il a ſuivi ſon conſeil, & lui parle d'une nouvelle affaire qu'on lui ſuſcite.

A la Verune le 28. Octobre 1723.

1723. J'Ai ſuivi, Madame, le conſeil que vous avez eu la bonté de me donner. J'écrivis avant hier à la perſonne que vous ſavez. Je ne ſai ſi cela réuſſira, mais il eſt vrai qu'il ne paroit pas qu'il puiſſe en arriver aucun inconvenient. Peut-être me repondra-t-on comme fit il y a deux ans l'Abbé de Theſut à qui on m'avoit conſeillé de m'addreſſer, & qui me manda fort ſechement qu'il n'avoit aucun credit, & qu'il ne pouvoit me rendre aucun ſervice. C'eſt, je crois, le pis qui puiſſe m'arriver; & quand cela arriveroit, je n'aurois point de regret à avoir ſuivi vos conſeils, & ceux de la perſonne que vous avez conſultée. Je n'apprehende pas tant M. le Duc d'Orleans que M. de la Vrilliere. C'eſt ce dernier qui envoye ici tous les ordres rigoureux qui y arrivent, je crois, ſans que M. le Duc d'Orleans les donne, & peut-être ſans qu'il en ait connoiſſance. Si je trouvois donc quelqu'un qui eût le courage de vouloir parler pour moi à Son Alteſſe Royale, il ne ſuffiroit pas pour me rendre ſervice qu'il en obtint des ordres favorables; mais il faudroit encore qu'il en ſollicitât l'execution, tant auprès de M. le Duc d'Orleans que de M. de la Vrilliere: ce que je crois que peu de gens voudroient faire. Car on n'a ordinairement ce zele que pour ſes propres affaires, & rarement pour celles des autres. Jugez donc par là, Madame, de ma reconnoiſſance de la vivacité avec laquelle vous vous intereſſez aux miennes. Je l'attribue moins aux bontés dont vous m'honorez, qu'à votre amour pour la verité, & à l'eſprit de religion dont vous êtes animée; mais c'eſt ce qui m'y rend encore plus ſenſible.

Je ne ſaurois finir cette Lettre ſans vous faire part d'une nouvelle perſecution qu'on me fait. M. de Bernage me fit voir il y a trois jours une Lettre de M. de la Vrilliere, par laquelle il lui mande de me dire que le Roi veut abſolument que je chaſſe deux Prêtres de nos Hôpitaux. La raiſon en eſt qu'ils ſont Appellans. J'ai écrit à M. le Duc d'Orleans pour me plaindre de cet ordre, & pour le ſupplier de le faire revoquer; mais je n'attends plus rien de bon des Lettres que je me donne l'honneur de lui écrire. Je ſuis avec tout le reſpect que vous me connoiſſez, & que vous meritez qu'on ait pour vous, Madame, &c.

A la même. Il lui marque l'inutilité de la tentative qu'il a faite, & la multiplication de ſes peines.

A la Verune le 9. Novembre 1723.

J'Ai écrit, Madame, ſuivant votre conſeil à la perſonne que vous ſavez, & j'eus l'honneur de vous le mander le jour même que je lui écrivis. Je n'en ai reçu aucune reponſe. J'ai écrit pluſieurs Lettres à M. le Duc d'Orleans qui n'ont point été rendues. L'abandon des hommes m'apprend tous les jours de plus en plus à mettre ma confiance en Dieu ſeul, qui ſaura confondre les deſſeins des impies lorſque les momens de ſa miſericorde ſur ſon Egliſe ſeront arrivés. Comme nous ſommes dans ceux de ſa vengeance & de la punition de nos pechés, il ne nous reſte à preſent qu'à adorer ſa main qui nous frappe, & qui n'eſt pas moins bienfaiſante lorſqu'elle nous punit dans le tems que lorſqu'elle nous comble de biens. Il ne me reſte plus rien à faire qu'à prier, à ſouffrir, & à ne me plaindre qu'au petit nombre de gens que je ſai qui compatiſſent à mes afflictions. C'eſt pour cela, Madame, que je prends la liberté de vous en importuner. 1723.

Depuis la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai appris que j'étois encore exclus cette année des Etats. J'ai reçu un ſecond ordre (que je me ſuis bien gardé d'executer) de chaſſer deux bons Prêtres de nos Hôpitaux; & hier enfin M. de Bernage vint ici m'apporter un Arrêt du Conſeil le plus injuſte du monde, que les Jeſuites viennent d'obtenir contre la Faculté de Droit & contre moi. Depuis ce tems là il ne m'eſt point arrivé de fâcheuſe nouvelle; mais je ne reponds pas de demain, car c'eſt jour de courrier.

Puiſqu'il n'y a pas moyen, Madame, de parler aux hommes en ma faveur, je vous ſupplie de

de recommander à Dieu la triſte ſituation dans laquelle je me trouve, & de lui demander pour moi la force de ſoutenir pour la verité & pour ſon Egliſe les traverſes que le monde me ſuſcite ſans relâche. Je ſuis avec tout le reſpect poſſible, &c.

A la même, ſur le ſuccès de ſes inſtances auprès des perſonnes à qui cette Dame lui avoit conſeillé de s'addreſſer.

A la Verune le 19. Novembre 1723.

1723. VOs conſeils, Madame, ſont très bons, & je me ſai auſſi bon gré de les avoir ſuivis (quoique le ſuccès n'en ait pas été heureux) que je vous ſuis ſenſiblement obligé de me les avoir donnés.

La perſonne que vous ſavez m'a fait reponſe. Elle a parlé auſſi bien qu'il étoit poſſible de le faire. Mais Dieu n'avoit pas encore diſpoſé le cœur de celui à qui elle a parlé. Je continuerai à entretenir commerce avec cette perſonne, & la prierai de me rendre ſes bons offices dans les occaſions. Mais j'éviterai pourtant de la fatiguer & de lui être à charge, en l'importunant trop ſouvent de mes triſtes affaires. Je ſai qu'on n'aime pas à parler ſouvent pour des gens, pour qui on ne ſauroit preſque eſperer de rien obtenir. On a rendu une très fâcheuſe reponſe ſur les deux Prêtres des Hôpitaux, à qui on ne reproche d'autre crime que leur union à leur Evêque, & d'avoir renouvellé leur Appel comme lui. On me menace de nouvelles perſecutions; & comme je n'ai preſque jamais entendu les menaces ſans ſentir les coups en même tems, je m'attends à tout.

On ne ſait point ici que j'aye reçu un ſecond ordre contre les Prêtres des Hopitaux, ni que j'en aye fait parler à M. le Duc d'Orleans. Ainſi je vous ſupplie de n'en point parler. Ils ſont toujours dans leur place, & quelque ordre qu'il vienne de les chaſſer, ce ne ſera pas moi qui l'executerai. Je ſuis avec reſpect, &c.

Lettre à Benoît XIII. ſur l'inique jugement rendu à Embrun contre M. l'Evêque de Senez.

SANCTISSIME PATER.

NOva ſemper aviditate amplector oblatam quamlibet occaſionem gravioribus in dies argumentis teſtificandi Sanctitati Veſtræ, quam ſincera reverentia & inviolabili ſtudio ipſi addictus eſſe glovier. Quidquid in me jampridem mali concitet pertinax adverſariorum invidia, ſparſis in vulgus ſiniſtris rumoribus & calumniis, hunc infixum mihi penitus erga te animi ſenſum nulla unquam extorquere poterit injuriæ & calamitatis acerbitas. Imò dabit anſam illa confugiendi majore cum fiducia ad optimum Pontificem, ejuſque nulli non expertam æquitatem vehementius implorandi, donec ipſius religione & prudentia diſcuſſis invidiæ nebulis, ſua tandem innocentiæ & veritati lux ac ſecuritas reſtituta fuerit.

Utraque recens violata apertè eſt, & pedibus indignè conculcata in eo judicio, quod Præſules aliquot Ebredani congregati tulerunt contra Illuſtriſſimum Epiſcopum Senecenſem. Tam atrocis injuriæ clamor, qui ad cælum uſque penetravit, perferri debet ad eum quem Chriſtus ipſe in Eccleſia conſtituit, ut tuendæ fidei, unitati, & ſanctorum Canonum obſervationi invigilaret.

Sancta Religionis decreta, eccleſiaſticorum judiciorum ordo, litteræ ipſæ Regis qui permiſit Concilium haberi in ea provincia, omnia denique humana & divina jura hortabantur congregatos inibi Præſules efficere, ut nihil in eo Concilio tranſigeretur niſi ſecundum leges & formas canonicas. Longè aliter tamen, Sanctiſſime Pater, res cecidit. Vix Ebredunum pervenit Epiſcopus Senecenſis, & ecce convertitur in caſtra civitas. Diſponuntur paſſim hinc & hinc armati milites.

TRES SAINT PERE,

C'Eſt avec une ardeur toujours nouvelle que je 1727.
ſaiſis toute occaſion d'aſſurer Votre Sainteté par des preuves qui acquierent de jour en jour un plus grand poids, du reſpect ſincere, & de l'attachement inviolable que je me fais gloire de conſerver pour elle. Quelques traverſes que me ſuſcite depuis longtems la haine implacable de mes ennemis, par les bruits deſavantageux & les calomnies qu'ils ne ceſſent de repandre contre moi dans le public; la rigueur des mauvais traitemens & des diſgraces ne ſera jamais capable d'arracher de mon cœur ces ſentimens qui y ſont ſi profondément gravés. J'en prendrai ſujet au contraire, d'avoir recours avec encore plus de confiance à un ſi bon Pape, & d'implorer avec plus de force & d'inſtance ſon équité, dont tout le monde éprouve les charitables effets, juſqu'à ce que ſa religion & ſa prudence ayant diſſipé les nuages de l'envie, la verité ait enfin repris ſon éclat, & l'innocence recouvré ſa ſureté.

Elles viennent d'être l'une & l'autre ouvertement outragées, & indignement foulées aux pieds, dans le Jugement que quelques Prelats aſſemblés à Embrun ont prononcé contre l'Illuſtriſſime Evêque de Senez. Il eſt neceſſaire que le cri d'une ſi énorme injuſtice qui s'eſt élevé juſqu'au ciel, parvienne à celui que Jeſus-Chriſt a établi dans ſon Egliſe, pour veiller à la conſervation de la foi, pour maintenir l'unité, & pour faire obſerver les ſaints Canons.

Les Decrets ſacrés de la Religion, l'ordre qui s'obſerve dans les jugemens eccleſiaſtiques, les Lettres mêmes du Roi qui a permis la tenue d'un Concile dans cette province, enfin tous les droits divins & humains preſſoient les Prelats aſſemblés à Embrun, de faire en ſorte qu'il ne ſe paſſât rien dans ce Concile que ſelon les regles & les formes canoniques. Cependant, Très Saint Pere, les choſes ont tourné bien d'une autre maniere. L'Evêque de Senez eſt à peine arrivé à Embrun, que voilà la ville changée en une place d'armes. Des

ſoldats armés ſont poſtés çà & là dans tous les quartiers. On met des Gardes redoublées aux portes de la ville & devant les maiſons. Le Prelat lui-même eſt ſoigneuſement gardé à vue comme un priſonnier. On lui enleve des papiers de très grande conſequence pour ſa cauſe. On jette même dans une priſon le Meſſager qui les apportoit. On éloigne de lui par cet appareil menaçant, la perſonne qu'il avoit amenée pour être ſon conſeil & ſon Avocat. Ses deux Theologiens ſont chaſſés du Concile. La copie des Actes neceſſaires pour la defenſe de ſa cauſe lui eſt refuſée. On lui ſignifie avant le jugement qu'il ne lui eſt point permis, non plus qu'à ſes Theologiens, de ſortir hors des murs de la ville. En un mot, Très Saint Pere, on viole le droit public & naturel: on opprime un Evêque par la tranſgreſſion manifeſte de toutes les ſaintes regles: on ôte la liberté abſolument neceſſaire pour prononcer un jugement; liberté ſans laquelle, ſelon tous les Theologiens, *il ne peut y avoir de Synode.*

Crebræ ad domos & portas urbis cuſtodiæ collocantur. Ipſe diligenter aſſervatur, ut captivus. Subripiuntur ei Memorialia maximi ad ejus cauſam momenti. Quin & conjectus in carcerem nuncius, qui ea deferebat. Semotus ab illo, minaci hoc apparatu, quem ſecum adduxerat cauſæ ſuæ conſultor & patronus. Expulſi è Concilio duo ipſius Theologi. Denegata ei exemplaria Actorum ad tuendam ipſius cauſam neceſſaria. Significatum illi eſt ante judicium, non licere ipſi nec ipſius Theologis, extra muros urbis egredi. Uno verbo, Sanctiſſime Pater, publicum & naturale jus violatur: opprimitur Epiſcopus aperta tranſgreſſione ſanctiſſimarum quarumque regularum. Tollitur neceſſaria prorſus ferendis judiciis libertas, qua ſublata, ſecundùm omnes Theologos, Synodus eſſe non poteſt.

Turre-cremata Summæ de Eccl. cap. 18.

Que Votre Sainteté juge, ſi tout cet appareil convient à un Concile, auquel doit preſider l'Eſprit de Dieu, où la parole ne doit point être liée, où les Peres ſe doivent une aſſiſtance reciproque pour mettre la verité & la juſtice dans tout leur jour, & non pas depouiller un Evêque leur frere des ſecours que la Religion & la nature même garantiſſent à toute ſorte d'accuſés pour leur defenſe.

Judicet Sanctitas Veſtra, an totus ille apparatus ſit Concilii, cui præſidere debet Dei Spiritus, ubi verbum alligari non debet, ubi Patres mutuam ſibi debent præſtare opem, ut veritas & juſtitia in plena luce conſtituantur, nec ſpoliare Epiſcopum fratrem ſuum iis præſidiis, quæ Religio & natura ipſa quibuſlibet reis ad ſui defenſionem aſſerunt.

Tout le reſte a repondu à de tels commencemens. Deſorte que l'Evêque de Senez fut obligé malgré lui, de recuſer dans ſon jugement les Prelats qui aſſiſtoient à ce Concile. La voie des recuſations dictée par la nature, approuvée des Conciles generaux, miſe en uſage par les plus zelés defenſeurs de la foi, preſcrite par le droit civil, nous eſt propoſée par les ſouverains Pontifes comme le refuge de l'innocence, & un azile ouvert aux accuſés, lequel ſelon toutes les loix & les formes de droit, doit demeurer inviolable.

Epiſt. 8. Nicol. I. ad Mich. Imp.

Talibus initiis reliqua reſponderunt. Coactus eſt, reluctans licèt, Senecenſis Epiſcopus in judicio ſuo deprecari & recuſare Præſules eos qui illi Concilio aderant. Via recuſationum, quam natura dictat, quam generalia Concilia approbant, quam acerrimi fidei defenſores adhibuerunt, quam civile jus præſcribit, nobis proponitur à ſummis Pontificibus tamquam perfugium innocentiæ & apertum reis aſylum, quod ſecundùm omnes juris formulas & rei judiciariæ leges inviolatum eſſe debet.

L'Evêque de Senez recuſa d'abord ce Tribunal comme incompetent pour le juger en cette cauſe. Mais les Prelats n'ayant eu aucun égard à cette recuſation, il ſe vit enfin contraint par la neceſſité d'une juſte defenſe, de produire d'autres motifs particuliers de recuſation: premierement contre les comprovinciaux qui étoient alors ſeuls au Concile; enſuite contre pluſieurs de ceux que le Metropolitain avoit appellés pour juger avec lui.

Recuſavit initio Tribunal illud Epiſcopus Senecenſis, tamquam minimè competens ad judicandum ſe in ea cauſa. Cujus recuſationis quia nulla à Præſulibus habita ratio eſt, tandem neceſſitate defendendi ſui coactus eſt peculiares alias recuſationis cauſas proferre, primò quidem adverſus Comprovinciales ſuos, cùm ſoli in Concilio ſederent; deinde adverſus plurimos ex iis quos Metropolitanus ſecum judicaturos advocaverat.

Or conſiderez, Très Saint Pere, de quelle importance & combien graves ſont ces motifs, je ne dis pas, ſi on en juge par les ſaintes regles de la Religion, mais ſi on les met ſeulement dans la balance de l'équite naturelle. On recuſe le Metropolitain comme noté d'infamie publique devant les juges ſeculiers, pour cauſe de ſimonie & de confidence; & cela ſur des Memoires imprimés, & des faits avancés publiquement ſous les yeux du Parlement de Paris, dans un procès qui lui fut intenté au ſujet d'un Benefice, & qu'il perdit. Aux uns il reproche d'avoir declaré leur ſentiment avant le jugement; & aux autres, d'être les auteurs & les defenſeurs d'une doctrine ſi mauvaiſe, & de maximes ſi corrompues dans la morale, que l'Eminentiſſime Cardinal de Noailles, quelque doux & pacifique qu'il fût, ne pût ſe diſpenſer pour appaiſer les

Vide autem, Sanctiſſime Pater, quàm ſeriæ fuerint & quàm graves cauſæ illæ, non dico ſi exigantur ad normam ſanctæ Religionis, ſed ſi vel ipſius naturalis æquitatis trutina expendantur. Recuſatur Metropolitanus, tamquam publica apud ſeculares judices aſperſus infamia admiſſæ ſimoniæ & confidentiæ, idque editis prælo Memorialibus, citatiſque palam factis apud ſupremam Curiam Senatus Pariſienſis, in lite quadam propter Beneficium aliquod eccleſiaſticum oborta; in quæ ipſe cauſa cecidit. Vitio datur aliis, quòd ante judicium ſententiam declararint ſuam: aliis quòd auctores defenſoreſque ſint tam perverſæ doctrinæ, tamque corruptorum circa mores dogmatum, ut Eminentiſſimus Cardinalis Noallius, quantumvis pacificus & mitis,

non potuerit abſtinere quin, ad compeſcendos clamores publicos, prohiberet legi Mandatum ab uno ex illis Epiſcopis editum.

Cùm ejuſmodi recuſationes Epiſcopus accuſatus ritè ſignificari curaſſet, poſtulabat ordo judiciorum, ipſa poſtulabat Epiſcoporum fama, ut ſecundùm ſolitas juris formulas auditis utrimque partibus judicium de eis ferretur. At quaſi aliud quodvis Tribunal verìti Præſules, ipſi de iis ſententiam tulerunt, ſibique in proprio negotio adjudicata cauſa, Epiſcopum, cujus ſingularem pietatem tota ſuſpicit Gallia, condemnarunt.

An, Sanctiſſime Pater, ſimile umquam extitit judicium, niſi apud ea Conciliabula, quorum nomen & recordatio apud totam poſteritatem horrori fuit, & quorum Acta pro infectis & irritis Apoſtolica Sedes haberi voluit?

Longum eſſet, nec id in tam aperta re neceſſarium, violatas pluribus aliis capitibus judiciorum leges enumerare. Profectò videtur id congregatis Præſulibus fixum animo & deſtinatum fuiſſe, quacumque tandem via damnare Epiſcopum Senecenſem. Nihil hanc eorum præmeditatam voluntatem remorari potuit: non Canones Eccleſiæ: non Regni leges: non jus naturale: non decori & æqui ratio: non illa tot hominum cujuſlibet ordinis multitudo, quibus hæc cum Epiſcopo Senecenſi communis cauſa eſt: non recepta apud Canoniſtas & Theologos omnes, ſive ſeculares ſive Regulares, omnium regionum & Ordinum *ſententia, de effectu appellationis ad generale Concilium jampridem à nobis interjectæ: non Tuæ ipſius, Sanctiſſime Pater, reverentia Sanctitatis, ad cujus nos religionem ac vigilantiam recèns confugimus, ut & ad æquitatem œcumenici Concilii, quod nos convocari à te inſtanter depoſcimus, ſuper violatis conditionibus celeberrimæ illius pacis, quam unus è deceſſoribus tuis, plaudente univerſa Gallia, feliciter non minus quàm prudenter conſtituit.*

Undenam ergo contigit ut congregati apud Ebredunum Præſules Inſtrumentum illud, quod ipſis ritè ſignificatum fuit, & tui præſe fert appellationem nominis, ne quidem communicatum cum Sanctitate Veſtra voluerint? Quis non indignè ferat atroci cenſuræ ea potiſſimum de cauſa ſubjici Epiſcopum, quòd ſapienter ac providè conceſſam ab uno è tuis deceſſoribus Eccleſiæ pacem ſartam tectam tueri voluerit; idque eo ipſo tempore quo, tuendæ illius pacis cauſa, confugit ad Sanctitatem Tuam, & ad generale Concilium, quod ab ipſa convocari poſtulat? Quis non miretur tam juſtas tamque moderatas illius Præſulis querimonias indignis modis accipi; non attendi, nec gravitatem illius qui eas ferebat, nec eorum numerum qui ipſi adhærent, nec verendam illam auctoritatem ad quam querelæ illæ deferuntur; non pacificis diſputationibus & collationibus dilucidari quod diuturnæ altercationum nebulæ obſcurarunt: ſed præpropere & præcipiti quadam feſtinatione unum è Collegis noſtris è Sede ſua ab iis exterminari, plaintes du public, de defendre la lecture du Mandement d'un de ces Evêques.

Dès que l'Evêque accuſé avoit fait ſignifier juridiquement ces recuſations, la regle de la juſtice, & l'honneur même des Evêques demandoient qu'on y fit droit, après avoir entendu les parties ſelon les formalités ordinaires. Mais comme ſi les Prelats euſſent redouté tout autre Tribunal, ils ſe porterent juſqu'à prononcer eux-mêmes ſur les recuſations; & après avoir prononcé en leur faveur dans leur propre cauſe, ils condamnerent un Evêque dont la pieté ſinguliere attire l'admiration de toute la France.

A-t-on, Très Saint Pere, jamais rendu un pareil jugement, ſi ce n'eſt dans ces Conciliabules, dont le nom & la memoire ont été en horreur à la poſterité, & dont les Actes ont été caſſés & aneantis par l'autorité du Siege Apoſtolique?

Il ſeroit trop long, & il n'eſt pas beſoin dans une affaire auſſi claire, de detailler en combien d'autres chefs les loix obſervées dans les jugemens ont été violées. Certes il paroit bien que c'étoit pour les Prelats aſſemblés un parti pris & une reſolution fixe de condamner l'Evêque de Senez, par quelque voie que ce pût être. Rien n'a été capable d'arrêter un deſſein ſi premedité; ni les Canons de l'Egliſe; ni les loix du Royaume; ni le droit naturel; ni l'égard qu'on doit avoir à l'équité & aux bienſeances; ni le nombre infini de perſonnes de toute condition, à qui cette cauſe eſt commune avec l'Evêque de Senez; ni *le ſentiment reçu de tous les Theologiens & de tous les Canoniſtes, ſoit Seculiers ſoit Reguliers, de tout pays & de tout état*, ſur l'effet de l'Appel deja depuis long-tems par nous interjetté au futur Concile; ni même, Très Saint Pere, le reſpect du à Votre Sainteté, dont nous avons encore tout nouvellement reclamé la religion & la vigilance paſtorale, auſſi-bien que la juſtice du Concile œcumenique, dont nous vous demandons avec inſtance la convocation, au ſujet du violement des conditions de cette paix celebre, auſſi ſagement qu'heureuſement établie par un de vos Predeceſſeurs avec l'applaudiſſement de toute la France.

M. de Harlai Archev. de Paris.

Acte d'Appel, &c. tom. 1. pag. 759.

Comment eſt-il donc arrivé que les Prelats aſſemblés à Embrun, n'ayent pas au-moins jugé à propos de communiquer à Votre Sainteté cet Acte qui leur a été juridiquement ſignifié, & qui porte en tête la reclamation du nom de Votre Sainteté? Qui ne ſera pas indigné de voir un Evêque frappé d'une énorme Cenſure, principalement parce qu'il veut maintenir dans toute ſon étendue la paix qu'un de vos Predeceſſeurs a accordée à l'Egliſe avec tant de ſageſſe & tant de lumiere; & cela dans le tems même que pour la defenſe de cette paix il a recours à Votre Sainteté, & au Concile general dont il lui demande la convocation? Qui peut revenir de ſon étonnement, lorſqu'il apprend la maniere indigne dont on a traitté les plaintes ſi juſtes & ſi moderées de ce Prelat; qu'on n'a point conſideré de quel poids eſt la perſonne qui les faiſoit, qu'on n'a eu aucun égard, ni au nombre de ceux qui lui ſont unis, ni à l'autorité reſpectable à laquelle ces plaintes étoient portées; & qu'on ne s'eſt point mis en peine d'éclaircir dans des entretiens & des Conferences pacifiques, ce que les nuages des conteſtations, qui durent depuis ſi long-tems, ont obſcurci; mais que par un jugement precipité,

cipité, des Evêques tout à la fois juges & parties, ont été juſqu'à cet excès que de chaſſer de ſon Siege un de nos Collegues: ce qui ne peut aſſurément être regardé comme un jugement, mais comme un renverſement monſtrueux de toute juſtice.

C'eſt donc moi ſeul, Très Saint Pere, qui aurai l'honneur d'envoyer à Votre Sainteté l'Acte dont il s'agit, après que mon illuſtre Collegue vient d'être confiné dans un Monaſtere. Si Votre Sainteté daigne y jetter les yeux elle connoîtra très certainement, qu'en ce qui concerne le dogme ou le droit, nous condamnons de bouche & de cœur, avec toute la ſincerité poſſible, & abſolument ſans aucune exception ou reſtriction, les erreurs proſcrites par les Souverains Pontifes Innocent X. & Alexandre VII. & qu'on ne peut ſans une horrible injuſtice, revoquer en doute notre foi ſur ce point par les ſoupçons mêmes les plus legers. Elle verra que ce ſont certains hommes qui excitent contre leurs freres cette affreuſe tempête, à l'occaſion d'une pure queſtion de fait, à deſſein d'ériger en dogme de foi leur pernicieuſe doctrine de l'équilibre, & que ce ſont par conſequent les ſeuls, dont la foi doive être tenue pour ſuſpecte. Enfin Votre Sainteté ſera convaincue, non ſans en reſſentir une vive douleur, des troubles, des maux & des ravages que cauſe dans l'Egliſe la loi qu'on impoſe par tout de ſigner le Formulaire, en refuſant la permiſſion de diſtinguer le droit d'avec le fait: permiſſion que la paix établie ſous Clement IX. par l'autorité Apoſtolique & Royale avoit accordée.

Oui, Très Saint Pere, nous ne defendons que la doctrine très ſure & inebranlable de S. Auguſtin & de S. Thomas. Nous embraſſons de toute l'étendue de nôtre cœur la doctrine de la grace efficace par elle même, & de la predeſtination gratuite à la gloire ſans aucune previſion des merites, comme conforme à la parole de Dieu, aux ſaints Decrets des Conciles & des ſouverains Pontifes, & aux Ecrits des Peres. Qu'ils oſent, ces hommes acharnés contre nous, qu'ils oſent faire la même profeſſion en termes expres & ſans aucun detour.

On peut donc preſentement diſtinguer ſans peine, & ſans crainte de ſe tromper, ceux qui ſoutiennent une doctrine conforme à la parole de Dieu, de ceux qui la combattent: ceux qui depuis quatre vingts ans & plus n'ont pu être convaincus d'aucune erreur, de ceux qui pour établir leurs nouveautés troublent l'Egliſe entiere, & ne craignent point de faire tous leurs efforts pour imprimer, par des ſoupçons criminels, ſur les defenſeurs de l'ancienne doctrine la note infamante de temeraires novateurs: ceux enfin qui ſont innocens, & ne font aucun mal, & qui ſont par conſequent très dignes d'être mis à couvert ſous la protection & la defenſe du Siege Apoſtolique, de ceux ſur qui retombe toute la faute des maux preſens, & qui ſont les ſeuls contre qui l'Egliſe doit ſe precautionner par le remede ſalutaire des loix.

Pourroit-il bien arriver, Très Saint Pere, que le Siege Apoſtolique employât toute la rigueur des Cenſures & la terreur des peines contre ceux qui defendent conſtamment la doctrine hereditaire du Saint Siege, tandis que les ennemis declarés de cette même doctrine ſont comblés d'honneurs & de recompenſes? Quel prodige eſt-ce là? La cauſe victorieuſe

qui ſimul & partes ſunt & judices. Hoc profectò non judicium eſt, ſed judiciorum portentoſa quædam labes & ruina.

Unus ego, Sanctiſſime Pater, Inſtrumentum illud de quo agitur, mitto ad Sanctitatem Veſtram, detruſo in Monaſterium quoddam illuſtriſſimo Collega meo. Quod quidem ſi legere dignabitur Sanctitas Veſtra, intelliget procul dubio, quoad dogma ſeu jus pertinet, quanta maxima fieri poteſt animi ſinceritate damnare nos ore & corde, ſine ulla prorſus exceptione aut reſtrictione, proſcriptos à ſummis Pontificibus Innocentio X. & Alexandro VII. errores; nec ſine atroci injuria poſſe fidem hac parte noſtram in dubium vel leviſſimis ſuſpicionibus revocari. Intelliget turbulentam adeo ſuper mera facti quæſtione tempeſtatem à quibuſdam hominibus contra fratres ſuos excitari, ea mente ſcilicet, ut pernicioſam de virium æquilibrio doctrinam tamquam fidei dogma ſtatuant; atque adeo ſolos eſſe illos, quorum fides haberi ſuſpecta debeat. Intelliget denique Sanctitas Veſtra non ſine ſummo doloris ſenſu, quot turbas in Eccleſia concitet, quot ærumnas & calamitates in eam invehat impoſita paſſim ſubſignandi Formularii lex, ſimulque denegata facultas diſtinguendi juris à facto, quam Apoſtolica & Regia auctoritate ſub Clemente IX. ſancita pax conceſſerat.

Ita eſt, Sanctiſſime Pater. Non alia nos quàm S. Auguſtini & S. Thomæ tutiſſima & inconcuſſa dogmata defendimus. Toto corde amplectimur gratiæ perſe & ab intrinſeco efficacis, & gratuitæ prædeſtinationis ad gloriam ſine ulla previſione meritorum doctrinam, velut verbo Dei, ſanctiſſimorumque Pontificum & Conciliorum decretis & Patrum dictis conſonam. Audeant, quicumque nobis infenſo maximè animo adverſantur, idem planè expreſſis verbis, & ſine ulla ambiguitate profiteri.

Facilè jam & ſine ullo erroris metu diſcerni poſſunt qui conformem divino verbo doctrinam tuentur, ab iis qui eandem impugnant; qui ab annis octoginta & amplius nullius potuere convinci erroris, ab iis qui ad ſancienda novitates ſuas Eccleſiam turbant univerſam, nec verentur antiquæ doctrinæ defenſoribus temerariæ novitatis labem & notam criminoſis ſuſpicionibus inurere; qui denique innocui inſonteſque ſunt, atque adeo ſub Apoſtolicæ Sedis tutela & præſidio latere digniſſimi, ab iis in quos unos præſentium malorum culpa recidit, & contra quos tantùm ſibi debet Eccleſia ſalubri legum temperamento præcavere.

Fierine poſſet, Sanctiſſime Pater, ut ab Apoſtolica Sede omnis cenſurarum acerbitas & pœnarum terror adhiberètur in eos, qui hereditariam Sedis Apoſtolicæ doctrinam conſtanter propugnant; dum ejuſdem doctrinam infenſiſſimi hoſtes nullis non honoribus ac præmiis cumulantur? Quodnam iſtud prodigii? Victrix

Etrix causa mœret, victa insultat. Nos efficacis per se gratiæ defensores, te auctore atque auspice, Sanctissime Pater, litem obtinemus, & iidem multa plectimur. Triumphat per te doctrina nostra, & ipsi nos interim quovis opprobrii & calamitatis genere laboramus.

Hæc est nostrorum conditio temporum. Hoc sub oculis tuis, Sanctissime Pater, agitur. En ejectus est è Sede sua Episcopus ob defensam acriore studio pacem quam Clemens IX. Ecclesiæ concessit. Pacem illam dico, quæ propter acerrimos efficacis per se ipsam gratiæ defensores constituta est; pacem, quæ non desiit exinde ab adversariis ejusdem illius gratiæ violari; quæque illis hodie præcipuam dedit ansam & materiam damnandi Senecensis Episcopi.

Frustra, Sanctissime Pater, ad elevandam hujusce abnormis judicii invidiam, respondebitur latâ à Concilio sententiâ non deponi Episcopum, sed suspendi tantùm & interdici exercitio suorum ordinum & suæ jurisdictionis: quasi verò atrox pœna non sit interdicere Episcopo functionibus suis etiam sacerdotalibus; nec oporteat illas diversi generis pœnas canonicas, ut ab eadem auctoritate eodemque Tribunali, ita secundum easdem juris legumque formulas infligi!

Gaudemus quidem, ac summopere tibi nobisque gratulamur, quòd te inspectante, Sanctissime Pater, te hujus Concilii convocationi applaudente, assertum sit Episcopis sacrum illud inviolatumque jus, ut si qua adversùs aliquem ex ipsis causa major moveatur, is coram provinciæ suæ legitimo Tribunali, quod duodenario Episcoporum numero constet, accusetur, ejusque auctoritate judicetur. At secundùm inviolatas Ecclesiæ leges, sanctioneſque canonicas, haberi debet istud judicium. Eritne verò penes paucos Episcopos libera potestas qualia voluerint pro arbitrio suo criminationis capita instituendi, quales ipsis visum fuerit decernendi pœnas, qualibus in mentem venerit utendi judiciorum formulis, & contra unum è suis Collegis ejusmodi pronuntiandæ sententiæ, qua jura omnia divina humanaque violantur?

Non feret procul dubio amantissimus Ecclesiæ Pontifex ejusque legum æmulator acerrimus, eas tam indignis modis impunè violari. Non feret sanctissimum Præsulem, cujus tenera pietas, austeritas vitæ continua, ardens in pauperes caritas, acre & indefessum in obeundis suis muneribus studium, eximia dicendi vis, divinique verbi per populos spargendi facultas, toti Galliæ venerationi sunt, nostrisque etiam nunc diebus fausta illa florentis Ecclesiæ tempora & miras veterum Episcoporum virtutes repræsentant; non feret, inquam, ejusmodi Præsulem tam ignominiosa infamiæ nota maculari, ab iis ipsis quos recusare coactus est, sive ob crimina gravissima, sive ob scandalosam corruptæ doctrinæ licentiam. Non feret, Episcopum sanctæ Evan-

gemit, & les vaincus insultent. Nous qui sommes les defenseurs de la grace efficace par elle-même, nous gagnons notre proces, Très Saint Pere, sous votre autorité & votre protection; & nous sommes condamnés aux depens. Vous faites triompher notre doctrine; & cependant nous sommes dans la disgrace & couverts d'opprobre.

Telle est la condition de nos malheureux tems. Tout cela, Très Saint Pere, se passe sous vos yeux. Voilà qu'on a renversé de son Siege un Evêque pour avoir defendu avec un zele invincible la paix que Clement IX. a accordée à l'Eglise, cette paix, dis-je, qui a été établie en faveur des plus ardens defenseurs de la grace efficace par elle-même, cette paix qui pour cette raison n'a cessé d'être violée par les ennemis de cette même grace, & qu'ils detruisent aujourd'hui, puisque le principal motif qui leur fait condamner M. de Senez, est qu'il a voulu la maintenir.

En vain repondra-t-on, Très Saint Pere, pour couvrir l'iniquité de cet énorme jugement, que la sentence portée par le Concile ne depose point l'Evêque de Senez, mais le suspend seulement & l'interdit de l'exercice de ses Ordres, & de sa jurisdiction: comme si ce n'étoit pas infliger une peine énorme à un Evêque que de l'interdire de ses fonctions même sacerdotales; ou comme s'il n'étoit pas necessaire, dès que l'on decerne des peines canoniques, qui de quelque nature qu'elles soient doivent être cependant portées par la même autorité & le même Tribunal, qu'on observât aussi les mêmes formes du droit & des loix pour les infliger.

Nous nous rejouissons à la verité, nous vous felicitons de tout notre cœur, & nous nous felicitons nous-mêmes de ce que par la convocation de ce Concile, qui s'est faite sous vos yeux & avec votre agrement declaré, on assure aux Evêques ce droit sacré & inviolable, que lorsqu'il s'agit d'une cause majeure suscitée à quelqu'un d'eux, il doit être accusé devant le tribunal legitime de sa province composé de douze Evêques, & jugé par son autorité. Mais il faut que ce jugement soit rendu selon les loix inviolables de l'Eglise & les ordonnances canoniques. Or dependra-t-il d'un petit nombre d'Evêques de former tels chefs d'accusation qu'il leur plaira, de decerner des peines selon leur bon plaisir, d'employer les formes judiciaires selon leur caprice comme elles leur viendront dans l'esprit, & de prononcer contre un de leurs Collegues une espece de sentence, où tous les droits divins & humains sont manifestement violés?

Non, sans doute, un Souverain Pontife qui a tant d'amour pour l'Eglise, & tant de zele pour le maintien de ses loix, ne souffrira pas qu'on les viole impunément par de si honteuses pratiques. Il ne souffrira pas qu'un saint Evêque, dont la tendre pieté, l'austerité de vie continuelle, l'ardente charité envers les pauvres, le zele constant & infatigable à s'acquitter des obligations de son ministere, l'éloquence distinguée, & le talent de distribuer aux peuples la parole de Dieu sont en veneration à toute la France, & retracent en nos jours ces heureux tems de l'Eglise florissante, & les vertus admirables des Evêques des premiers siecles; non, dis-je, il ne souffrira pas qu'un tel Evêque soit noté si ignominieusement d'infamie, par ceux mêmes qu'il a été forcé de recuser, soit pour des crimes très graves, soit pour leur scandaleuse licence à corrompre la saine doctrine. Il ne souffrira pas qu'un Evê-

que defenſeur invincible de la doctrine ſacrée de l'Evangile, & zelé protecteur de celle des XII. Articles, pour la defenſe de laquelle il a donné ſon Inſtruction paſtorale, ſoit condamné avec cette même Inſtruction par les intrigues ſecrettes de ces hommes, dont la cabale audacieuſe combat ſi hautement la doctrine de l'Egliſe, que les uns ne craignent point d'attaquer, non plus furtivement & comme par des ſouterrains, mais manifeſtement & la tête levée, la toute-puiſſance de Dieu ſur nos cœurs dans les actions qui regardent le ſalut éternel; & que d'autres renverſent de fond en comble, par la monſtrueuſe nouveauté des opinions relachées, les preceptes fondamentaux de la loi de Dieu, defendent avec une hardieſſe opiniâtre les cultes ſuperſtitieux & idolâtres que vos predeceſſeurs ont condamnés comme ils le meritoient, & n'ont pas eu honte de preſenter au Saint Siege un Memoire contre la Conſtitution qui proſcrit ces cultes abominables.

Que votre charité, Très Saint Pere, ſe laiſſe attendrir ſur les dangers & les maux extrêmes de l'Egliſe. Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui s'eſt livré à la mort pour la ſanctifier, vous a établi ſur la terre le depoſitaire de ſon amour pour elle. Votre Sainteté pourroit-elle bien être tranquillement temoin des gemiſſemens continuels de cette ſainte Mere deſolée & affligée au milieu du renverſement deplorable de toutes choſes? Pourroit-elle voir ſes plus ſaintes loix indignement foulées aux pieds, ſes tribunaux ſervir à l'iniquité & à exercer des brigandages plutôt qu'à prononcer des jugemens, ſes plus ſaints Paſteurs opprimés par la violence & par la calomnie, ſa doctrine miſerablement alterée par des manœuvres juſqu'à preſent inouies; ſes ennemis les plus declarés, devenus inſolens par une longue impunité, avoir l'audace de tout entreprendre; les conſciences des fideles agitées de perpetuelles inquietudes, & leur ſalut expoſé à un danger évident par les charmes des opinions qui flattent le plus la cupidité, & dont les progrès deviennent de jour en jour plus rapides.

C'eſt avec une confiance ſinguliere que je m'addreſſe aujourd'hui à un Pere tendre, à un bon Paſteur, à un Pontife qui ſait compatir aux maux de ceux qui ſont ſous ſa conduite; & que j'oſe le ſupplier & le conjurer par les entrailles de la charité de celui qui nous a delivrés de la mort éternelle, d'employer l'autorité & le pouvoir qu'il a reçus, pour delivrer la verité & l'innocence du peril éminent où nous les voyons expoſées.

Novemb. 1727.

gelii doctrinæ invictum defenſorem, eundemque vindicem acerrimum doctrinæ XII. Articulorum, cujus propugnandæ gratia in publicum Inſtructionem emiſit, damnari cum illa ipſa Inſtructione occultis artibus hominum illorum, à quibus tam aperta & audaci conſpiratione Eccleſiæ doctrina impugnatur, ut alii omnipotentiam Dei ſuper corda noſtra in iis actionibus quæ ſalutem æternam ſpectant, non jam furtim & per cuniculos, ſed palam & elata fronte aggredi non vereantur: alii recentibus laxarum circa mores opinionum portentis capitalia maximè divinæ legis præcepta funditus evertant; cultuſque ſuperſtitioſos & idololatricos, quos deceſſores tui debito percuſſos anathemate damnarunt, ipſi tueantur audacter, nec erubuerint offerre Sanctæ Sedi Memoriale contra Conſtitutionem qua nefandi illi cultus proſcribuntur.

Tua, Sanctiſſime Pater, commoveatur caritas extremis Eccleſiæ calamitatibus & periculis. Qui, ut eam ſanctificaret, morti ſe tradidit Chriſtus, amoris erga illam ſui te vicarium in terris reliquit. Poſſetne æquo animo ferre Sanctitas Veſtra, ſanctam Matrem illam in hac deploranda rerum omnium perturbatione afflictam & deſolatam continuè gemere; leges illius ſacratiſſimas pedibus indignè conculcari; ejus Tribunalia, latrocinii more potiùs quàm judicii, injuſtitiæ & depradationi inſervire; Paſtores illius ſanctiſſimos per vim & calumniam opprimi; doctrinam illius inauditis hactenus machinamentis laceratam miſerè diſtrahi; infenſiſſimos ejuſdem hoſtes longa impunitate inſolentiores factos, quidlibet audacter aggredi; fidelium conſcientias in perpetuis angoribus & in aperto ſalutis ipſius diſcrimine verſari, propter invaleſcentes quotidie magis blandientium cupiditatibus opinionum illecebras?

Non ſine ſingulari ſpe & fiducia hodie compello tenerum Patrem, Paſtorem optimum, Pontificem ſuorum malis compatientem; audeoque ipſum obſecrare & obteſtari per viſcera caritatis illius qui nos ab æterna morte liberavit, ut commiſſam ſibi auctoritatem ac poteſtatem adhibere velit, ad liberandas veritatem & innocentiam ab extremo diſcrimine in quo nunc verſantur.

Novembre 1727.

*Lettre à M. *** ſur l'Analyſe de l'Epître aux Hebreux.*

A Montpellier le 25. Novembre 1733.

1733. JE vous rends graces, Monſieur, de l'Ouvrage que vous avez bien voulu me faire preſenter. J'y ai trouvé de grandes & d'importantes maximes peu connues, & encore moins pratiquées. Heureux les Miniſtres qui les ſuivent! Heureux les penitens qui s'y ſoumettent! Je ſuis très parfaitement, &c.

II.

Recueil de Lettres écrites à M. l'Evêque de Montpellier.

Bref de Clement XI. à M. l'Evêque de Montpellier. (a)

1701. A Notre Venerable Frere Charles Joachim Evêque de Montpellier Clement Pape XI.

Venerable Frere, ſalut. Nous avons beaucoup de joie de ce que vous avez ſuivi les conſeils de ceux qui vous ont porté à nous donner des marques de la ſincere & pieuſe affection que vous avez pour le S. Siege Apoſtolique, & pour nous qui l'occupons quoique nous ne le meritions pas, en nous écrivant au ſujet de notre exaltation: ce que vous aviez differé de faire, par votre extrême modeſtie. Car comme nous étions informés il y a long-tems des vertus ſingulieres, dont Dieu auteur de tous les biens vous a orné, & particulierement du zele digne d'un bon Evêque, que vous faites paroître continuellement, par ſa miſericorde, dans la garde du troupeau confié à votre conduite, vous aviez ſujet de croire, que les marques de reſpect qui viendroient de votre part nous ſeroient fort agreables, & qu'elles nous ſeroient d'une grande conſolation, dans les grandes allarmes dont nous avons encore l'eſprit agité, après avoir obéi aux jugemens impenetrables de Dieu avec la ſoumiſſion qui étoit due. Mais nous reconnoiſſons que votre affection envers nous vous a fait aller trop loin, quand vous n'avez pas fait de difficulté de comparer aux plus illuſtres exemples de nos predeceſſeurs la peine que nous avons eue d'accepter un ſi grand miniſtere; puiſqu'il eſt certain que ce retardement n'étoit pas une fermeté ſuperieure à cette grande dignité ou une humilité qui nous éloignât de la ſouhaiter, mais une crainte juſte, & que le ſentiment interieur de notre foibleſſe nous obligeoit d'avoir. Vous devez donc nous aſſiſter continuellement par vos prieres, afin que le Pere des miſericordes nous ſoutenant par ſa main toute-puiſſante, empêche que notre élevation ne ſoit quelque jour cauſe de notre chute. Au reſte, nous deſirons que vous ſoyez toujours perſuadé de la bienveillance que nous avons pour vous, & que vos excellentes qualités vous ont acquiſe; auſſi bien que le reſpect ſingulier & filial envers le S. Siege dont nos chers Fils, le feu Marquis de Croiſſy votre pere, & le Marquis de Torcy votre frere ont donné tant de preuves deciſives. Après cela, vous comprendrez aiſement, que cette amitié que nous avons pour vous nous fera toujours recevoir avec joie, & avec une charité paternelle, ce que vous voudrez nous communiquer pour le bien ſpirituel, & l'heureux gouvernement de l'Egliſe commiſe à notre conduite. Cependant nous vous donnons la benediction Apoſtolique.

Le 19. Avril 1701.

(a) On n'a pu recouvrer l'original latin de ce Bref.

*Lettre de M. l'Evêque de Macon * à M. l'Evêque de Montpellier, ſur l'affaire du Formulaire.*

* De Tilladet.

A Mâcon le 8. Mars 1723.

1723. J'Ai reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, accompagnée d'un Journal de ce qui s'eſt paſſé par vos ordres dans votre Dioceſe, enſuite de la ſignature du Formulaire. Il n'y a perſonne dans l'Egliſe qui n'ait demeuré étonné de la maniere dont on veut qu'il ſoit ſigné. Clement IX. n'entendoit-il pas l'état de la queſtion? Il jugea fort prudemment, que cela ne meritoit pas de mettre une diviſion dans l'Egliſe: ce qui lui fit prendre le parti de pacifier tout. On veut aujourd'hui renouveller les difficultés. Ceux qui ne purent réuſſir ſous le Pontificat de Clement IX. croyent ces tems propres pour tout entreprendre, après la Conſtitution qu'ils ont ſurpriſe de Clement XI. & qui a tant de partiſans. Nous voyons arriver aujourd'hui ce que la Faculté de Theologie de Paris decida le premier de Decembre 1554. *Hæc Societas videtur in negotio fidei periculoſa, pacis Eccleſiæ perturbativa, monaſticæ religionis everſiva, & magis ad deſtructionem quam ad ædificationem.*

Rien de plus vrai n'a été predit, & ce n'eſt pas encore tout. Lorſque je lis votre Journal, Monſeigneur, je n'y trouve que de la juſtice, de la raiſon, & une ſolidité qu'on ne peut ébranler. Quelle inſolence à ces Profeſſeurs! S'il ne tenoit qu'à moi, j'humilierois bien toute cette race. Je vous dirai naturellement, Monſeigneur, qu'ici je n'ai encore rien fait ſigner. Je vous remercie de la connoiſſance que vous m'avez donnée de ce qui s'eſt paſſé chez vous. Je vous dois bien plus faire mes remercimens de la bonté que vous avez de vous intereſſer à ma ſanté qui ſe ſoutient aſſez. Je voudrois pouvoir employer ce qui m'en reſte à vous rendre mes ſervices, de maniere que vous ne puiſſiez jamais douter de mon attachement & du reſpect avec lequel je ſuis, Monſeigneur, &c. *Signé*, † Michel Evêque de Macon.

*Lettre de M. l'Evêque de Senez * ſur le même ſujet.*

* Soanen.

A Senez le 19. Mars 1723.

1723. J'Ai reçu la Lettre dont vous m'honorez, Monſeigneur, ſous la datte du 22. Janvier. Je la ſouhaitois ardemment, cette aimable & pretieuſe Lettre; & elle a ſurpaſſé mes eſperances par la continuation de votre bonté toujours plus grande pour moi, & par la certitude que vous me donnez vous-même des grandes nouvelles qui m'ont rempli de joie. J'en ignorois le detail, mais j'étois auſſi ſûr de l'evenement

que ſi je l'avois vu de mes yeux, parce qu'il y a long-tems que j'ai vu de bien près la droiture & la fermeté de votre cœur. A chaque ligne de votre Lettre & de votre Verbal, Monſeigneur, j'ai beni Dieu de vous avoir conduit & ſoutenu de ſa main dans le grand orage qu'on vous a ſuſcité. Et parce que vous lui êtes agreable, il a été neceſſaire qu'une nouvelle tentation vous éprouvât, pour arrêter la preſcription & le torrent de foibleſſe, qui eſt aujourd'hui la vertu du tems & l'opprobre de la religion. Je conviens avec vous, Monſeigneur, qu'un commerce un peu plus frequent ſeroit tres convenable à l'état preſent de mon procès, & j'en profiterois plus que perſonne. Toute la peine ſeroit pour vous, Monſeigneur, par les efforts qu'il vous faudroit faire ſur votre goute; & tous les avantages ſeroient pour moi qui depuis trois mois jouis d'une ſanté dont je rougis, parce qu'elle prouve que je ne travaille pas aſſez pour Dieu. Mais la part que je prends en vos combats fait tout mon merite, *& quod tuum eſt per laborem, meum eſt per amorem.*

Le fonds de juſtice, de ſageſſe & de religion, qui ſaute aux yeux dans la ſuite de cette grande affaire, me paroit au-deſſus de toute louange. On voit bien que les promoteurs de toutes les fraudes du tems n'ont renouvellé les ſignatures de l'ancien grimoire, que pour preparer celles du nouveau. Le faux ſerment leur a tant fait de bien qu'ils ne peuvent l'oublier; & il eſt trop conforme à leur morale, & trop favorable à toutes leurs vues, pour ne le pas mettre à tout uſage. C'eſt ce tiſon de diſcorde qui a mis le feu par tout, & on le veut allumer de nouveau quand il étoit preſque éteint. Vous avez très bien fait, Monſeigneur, de prevenir l'effet de ce venin, par le remede que vous avez appliqué après un ſaint Pape & tant de grands Evêques. Ils en ont donné l'exemple, les bons Docteurs de Nantes l'ont ſuivi, & vous les avez ſurpaſſés.

J'ai cru, Monſeigneur, pouvoir faire la même choſe par une voie plus ſimple, parce que le theatre eſt ici plus obſcur. Car au fonds j'execute l'ordre ſans en parler; car je me contente de mettre dans les proviſions des nouveaux pourvus, *poſt præſtitam à te in manibus noſtris fidei catholicæ profeſſionem juxta Concilii Tridentini normam, cum quinque famoſarum propoſitionum damnatione à te ſubſcripta.* Et cette ſouſcription ne conſiſte qu'en ce que le Pourvu ſigne avec moi au bas de ma Collation dans ma main courante. Vous rirez peut-être de mon expedient de paix: il a pourtant réuſſi juſqu'à preſent, & tout eſt ici en paix quant à ce point. Mais à cela près j'ai comme vous bon nombre de croix, & j'en ai un plus grand beſoin que vous.

J'ai l'honneur d'être avec un reſpect & un attachement à toute épreuve, (*a*) votre très humble, &c. *Signé*, JEAN Evêque de Senez.

Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, ſur le même ſujet.*

* De la Salle.

A Rebais le 22. Mars 1723.

VOus voyez, Monſeigneur, par la datte de ma Lettre que la vôtre n'eſt arrivée ici que bien tard. J'ai lu le Journal de ce que vous avez fait au ſujet de la ſignature du Formulaire, depuis le mois de Juillet juſqu'au mois de Decembre 1722. On ne peut aſſez admirer votre prudence & votre zele, & le reſpect que vous avez pour le Roi en vous conformant à la paix de Clement IX. & à l'Arrêt que le feu Roi fit rendre en ſon Conſeil en 1668. C'eſt le fondement de la paix dont l'Egliſe a ſi heureuſement joui juſqu'à preſent, & l'unique moyen d'empêcher qu'elle ne ſoit troublée. Le Procès verbal que vous avez mis à la tête du Formulaire que vous propoſerez doreſnavant à ſigner, previendra les diſputes du droit & du fait. Il eſt heureux que votre Faculté ait conſenti & ſigné un pareil Acte. Après avoir murement deliberé, je ne crois pas qu'on puiſſe y donner atteinte, puiſqu'il eſt conforme à l'Arrêt de 1668. generalement obſervé dans le royaume. Il eſt du bien de l'Etat & de l'Egliſe de conſerver cette paix, ſur tout dans ces circonſtances où l'Egliſe eſt violement agitée. J'eſpere que le Seigneur benira la droiture de vos bonnes intentions, & votre Egliſe n'oubliera jamais la paix que vous lui procurez. Faites-moi l'honneur de croire que perſonne n'a pour vous, Monſeigneur, un plus parfait reſpect, & n'eſt plus abſolument votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, † FR. an. Evêque de Tournay. 1723.

Lettre de M. l'Evêque de Boulogne, à M. l'Evêque de Montpellier ſur le même ſujet.*

* De Langle.

Le 11. *Avril* 1723.

JE me preſſe, Monſeigneur, de repondre un ſeul mot à la ſeconde Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui me vient d'être rendue. Je ſuis très mortifié de l'inquietude que vous a cauſé mon ſilence ſur la premiere. Je n'ai point manqué moi-même d'inquietude & d'impatience d'y faire une reponſe telle qu'elle le meritoit: mais étant privé de l'uſage de ma main droite depuis cinq mois entiers que je fis une chute affreuſe, & eſperant toujours, ſelon qu'on me l'avoit promis, que cet uſage me reviendroit de jour en jour, cela a fait que j'ai differé de vous dire moi-même tout ce que je penſois au ſujet de votre Lettre & du Memoire que vous y aviez joint. J'y voulois faire mes reflexions, comme vous me marquiez le deſirer; & je n'aurois pas donné moins d'approbation & d'éloge aux grandes vertus 1723.

(*a*) On conſerve nombre de Lettres de M. de Senez à M. de Montpellier, qui ſont autant de precieux temoignages de l'union qui étoit entre ce ſaint Prelat & le grand Evêque de Montpellier. Mais la celebre Inſtruction paſtorale du 28. Août 1726. qui a occaſionné le Brigandage d'Embrun tient lieu de tout.

vertus épiſcopales dont vous nous donnez de ſi grands exemples dans toute votre conduite, que vous en ont donné nos illuſtres Confreres à qui vous avez fait l'honneur comme à moi de communiquer ce que vous avez fait, à l'occaſion de la ſignature du Formulaire qu'on a voulu exiger de vous. En attendant que je vous marque en detail quels ſont mes ſentimens ſur cette matiere, j'aurai l'honneur de vous aſſurer que je me ferai toujours gloire & un devoir de m'unir à vous, ſur ce que vous jugerez à propos de faire dans les conjonctures preſentes par rapport au fond de l'affaire, & en particulier ſur l'Arrêt du Conſeil qui a été donné contre vous, auquel tous les Evêques bien intentionnés & qui aiment la verité, ſont autant intereſſés que vous-même. Ainſi, mon très illuſtre Seigneur, vous pouvez compter certainement ſur moi. Mais je ne puis vous en dire aujourd'hui davantage, tant je ſuis accablé de mes propres maux dont je prendrai la liberté de vous faire part des que j'aurai un moment de loiſir, & que je pourrai vous écrire de ma propre main: ce que j'eſpere qui pourra être bientôt. On ne peut vous honorer, vous admirer, & vous aimer, ſi vous me permettez de le dire, plus que je fais, ni être avec plus de reſpect que je ſuis, mon très honoré Seigneur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, † Pierre Evêque de Boulogne.

Autre Lettre de M. l'Evêque de Boulogne ſans datte.

Je ne ſai, Monſeigneur, comment vous exprimer la peine que je reſſens d'apprendre que vous continuez d'être mecontent de moi. J'ai reconnu ma faute d'avoir gardé ſi longtems le ſilence, ſur la premiere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; & j'ai tâché, en repondant à la ſeconde, de la diminuer comme j'ai pu, lorſque je vous ai expoſé la triſte ſituation où j'étois de ne pouvoir écrire moi-même, & de ne pouvoir confier à perſonne ce que j'avois à vous dire ſur ce qui faiſoit la matiere de vos Lettres. Je n'étois point pour cela indifferent, Monſeigneur, à tous les chagrins qu'on vous fait, ni aux mauvais traitemens que vous recevez. Mais ne pouvant vous être d'aucun ſecours dans l'état où j'étois, j'attendois à m'expliquer avec vous, que je puſſe vous parler librement & avec ouverture de cœur: bien entendu, Monſeigneur, que j'étois toujours très diſpoſé à entrer dans vos affaires de la maniere que vous l'auriez ſouhaité, n'ayant point de ſentimens differens des vôtres dans toutes les choſes dont il s'agiſſoit.

Extrait d'une Lettre de M. l'Evêque de Conſerans à M. l'Evêque de Montpellier, ſur le même ſujet.*

* De Verthamon.

Le 17. Juin 1723.

1723. L'Epiſcopat eſt bien fort quand il ſe trouve réuni. Nous le ſommes, Monſeigneur, dans votre cauſe & dans vos dangers, ſoit qu'ils viennent du dehors ou du dedans, des étrangers ou des faux freres. La couronne de notre Epiſcopat nous lie tous à vous, Monſeigneur, qui êtes notre couronne & notre gloire, l'Apôtre des Egliſes, & la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Je ſuis, Monſeigneur, *ad convivendum & commoriendum*, & avec le reſpect qui eſt du à votre caractere, à votre perſonne, à votre patience, & à votre fermeté, Monſeigneur, votre, &c. *Signé*, L'Evêque de Conſerans.

Lettre de M. l'Evêque de Pamiers à M. l'Evêque de Montpellier, ſur le procedé des Evêques aux Etats de Languedoc, & ſur un Arrêt du Conſeil.*

* De Verthamon.

Le 17. Janvier 1724.

1724. Quoique je connoiſſe, Monſeigneur, la force & la fermeté de votre eſprit, le procedé qu'on a eu à votre égard eſt ſi extraordinaire que je crains que cela n'ait fait quelque impreſſion ſur votre ſanté. On m'a écrit que vous étiez fort attaqué de la goute, lorſque vous vous fites porter à votre maiſon de campagne. Tirez-moi de mon inquietude ſur ce ſujet, & deux mots ſuffiront. Que je ſache que vous vous portez bien. Votre ſanté eſt chere à vos amis, ſur tout à moi; mais elle l'eſt encore plus à toute l'Egliſe. Meſſieurs des Etats de Languedoc ne ſe ſont pas attiré l'approbation du public. On les traite de Canaille mitrée. On leve les épaules de la demarche qu'a fait M. l'Archevêque de Toulouſe, qui ayant pris d'abord de bons ſentimens & dignes de l'Epiſcopat, n'a pas eu la force de les ſoutenir: *Venerunt filii Iſrael uſque ad partum, & non fuit virtus pariendi.* L'enfant étoit formé; mais la mere n'a pas eu la force de le mettre hors de ſon ſein. L'Arrêt que M. de Frejus a fait rendre par ſon credit, qui ſupprime la Lettre des VII. Evêques, eſt pitoyable. Il ſemble qu'on ne craigne point de decrediter les Evêques dans leurs Dioceſes, de faire triompher les ignorans, les impies & les Moines qui feront valoir leurs Bucoliques. Dieu ſur tout. M. de Frejus veut être Cardinal à quelque prix que ce ſoit. On a pitié de voir comment on profane les dignités. Le College des Cardinaux étoit autrefois le Senat & le Conſeil du Pape. Il eſt aujourd'hui l'objet de l'ambition & de la politique la plus fine. Il faut ſe rendre eſclave avant d'y parvenir. Si ceux qui portent la pourpre avoient écrit ſur leur front ce qu'ils ont fait pour y parvenir, ils n'en ſeroient pas ſi enflés. *Signé*, † J. B. Evêque de Pamiers.

Lettre du même à M. l'Evêque de Montpellier, ſur une Lettre de ce dernier à M. le Duc.

De Pamiers le 3. Avril 1724.

1724. Je me plains, Monſeigneur, de ce que vous ne m'avez pas fait part d'une belle & magnifique Lettre que vous avez écrite à M. le Duc. Elle merite d'être écrite en lettres d'or. Vous y parlez en grand Evêque. Vous ſoutenez en

perfection les droits de l'Epiſcopat. Quelque prevention qu'on puiſſe avoir dans le tems preſent, elle eſt hors de priſe. Vous vous renfermez dans les bornes qui ſont écrites du doigt de Dieu. Quand on eſt ainſi armé de la verité, & qu'on a dans la bouche la parole de Dieu, on ſurmonte tout. Le Clergé devroit vous rendre graces de cette Lettre. Je ne crois pas, Monſeigneur, qu'on y faſſe de reponſe; mais il eſt difficile qu'elle ne faſſe impreſſion ſur l'eſprit du Prince. Il faut attendre avec patience & courage le ſuccès. Le tems & les heures ne nous ſont pas à la vérité connus; mais tout eſt marqué dans l'ordre de la providence. Je ſuis autant qu'on peut l'être avec une eſtime parfaite & reſpect, &c. *Signé*, † J. B. Evêque de Pamiers.

* De Querrillio.

*Lettre de M. l'Evêque de Treguier * à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet de ſes Remontrances au Roi ſur le Formulaire.*

A Treguier le 23. *Juillet* 1724.

1724. LEs marques de l'honneur de votre ſouvenir me cauſent trop de joie, Monſeigneur, pour differer à vous rendre mes très humbles actions de graces. Je ne reçus qu'hier au ſoir votre Lettre du 18. Juin & vos Remontrances au Roi. Je me fais par avance un grand plaiſir de les lire. Je ſai l'eſtime qu'on doit faire de vos Ouvrages. Perſonne ne les eſtime plus que moi, & n'eſt avec plus de reſpect que je le ſuis, &c. *Signé*, † OLIVIER Evêque de Treguier.

Lettre de M. l'Evêque de Conſerans à M. l'Evêque de Montpellier, ſur le même ſujet.

Le 24. *Juillet* 1724.

1724. J'Ai reçu, Monſeigneur, le ſavant Ouvrage qu'il vous a plu de m'envoyer, avec une joie & une reconnoiſſance qui m'en rendent plus digne que tous les remercimens que je pourrois vous faire.

Que vous dirai-je, Monſeigneur? que vous y annoncez la ſageſſe aux parfaits; & que vous la traitez avec une lumiere, une profondeur, une œconomie & une magnificence vraiment digne d'elle. Je ne vous ai pas perdu de vue d'un ſeul jour, Monſeigneur, depuis que vous me laiſſâtes à Paris ſi affligé de votre depart & de votre abſence. Vous vous retirâtes dans votre Dioceſe, où l'Eſprit ſaint vous annonçoit que des liens, des tribulations & de grands combats vous attendoient. Vous les avez ſoutenus avec autant de religion que de courage & de dignité. Continuez, Monſeigneur, de vous reſſembler, d'être vous-même, c'eſt-à-dire celui en qui dès le commencement il n'a paru, je ne dis pas aucun changement, mais même la plus petite ombre du plus leger changement. Enfin ſoyez toujours, comme vous meritez de l'être, l'Apôtre des Egliſes, & la gloire de Jeſus-Chriſt, dans lequel, Monſeigneur, je ſuis avec tout le reſpect qui eſt dû à votre caractere, à votre perſonne & à votre vertu, le plus humble & le plus obeiſſant de vos ſerviteurs, *ad conviventum & commoriendum.* Signé, † L'EVESQUE DE CONSERANS.

Lettre de M. l'Evêque de Bayeux à M. l'Evêque de Montpellier, ſur le même ſujet.

A Bayeux le 8. *Août* 1724.

J'Ai lu avec plaiſir, Monſeigneur, vos magnifiques Remontrances. Je ſouhaite qu'elles ayent tout l'effet que vous en eſperez. Je vous envoye une Ordonnance que je viens de donner. Nous avons affaire à d'étranges gens. J'ai fait corriger les fautes autant que je l'ai pu: mais comme on n'a point de liberté de faire imprimer, j'ai fait ce que j'ai pu. On ne peut, Monſeigneur, vous honorer davantage, ni avoir pour vous plus de conſideration, d'eſtime & d'amitié, ſi vous voulez me paſſer ce mot, que j'en ai. *Signé*, † FR. AR. DE LORRAINE, Evêque de Bayeux. 1724.

*Lettre de M. l'Evêque de Rhodez * à M. *** Il lui temoigne ſes ſentimens pour M. de Montpellier.*

* De Tourouvre.

Le 19. *Decembre* 1724.

JE ſuis trop attaché à M. l'Evêque de Montpellier, Monſieur, & trop rempli de tous les ſentimens qu'exigent la vertu & la pieté de ce Prelat ſi reſpectable, de tous ceux qui ont l'honneur de le connoître, pour n'être point dans la diſpoſition de me joindre à tous Meſſeigneurs les Prelats qui voudront bien s'unir, pour faire en ſa faveur de très humbles Remontrances au Roi, & travailler à obtenir de Sa Majeſté le changement des diſpoſitions contenues dans l'Arrêt de ſon Conſeil du 21. Septembre dernier, par toutes les voies qui pourront être agreables au Roi. 1724.

Rien ne me paroit plus digne des Evêques, que d'employer leur miniſtere en faveur d'un Prelat, qui a été condamné ſans être entendu, ſans avoir été cité devant un tribunal competent. C'eſt un exemple qui peut avoir, ſous un Prince moins éclairé & moins religieux que celui ſous lequel nous avons le honheur de vivre, des inconveniens ſi fâcheux, qu'il donne lieu à de juſtes repreſentations. Je ne ſuis qu'un des derniers Evêques de France, & c'eſt par cette raiſon qu'il me convient de ſuivre leur exemple, & de me conformer aux meſures qu'ils jugeront à propos de prendre. On ne peut rien ajouter aux ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.

*Lettre de M. l'Evêque de Babylone * à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui marque la part qu'il prend à ſes ſouffrances, & le cas qu'il fait de ſes Ouvrages.*

* Dominique Marie Varlet.

A Amſterdam le 12. *Juillet* 1725.

IL y a long-tems, Monſeigneur, que j'admire en ſecret la fermeté & le courage que Dieu vous donne dans les combats que vous avez à ſoutenir pour la Religion. Je vois avec bien 1725.

bien de l'édification ces vertus briller de plus en plus, à meſure que la providence vous fait paſſer par de nouvelles & de plus dures épreuves. C'eſt une marque bien ſenſible que votre édifice eſt établi & fondé ſur la pierre. Mais en ayant été informé plus particulierement par votre Lettre circulaire qui m'a été envoyée de votre part, à l'occaſion du nouveau coup qui vous a été porté par quelques-uns de vos propres freres, qui auroient du vous conſoler, prendre votre defenſe & profiter de votre exemple; je crois, Monſeigneur, être obligé de vous faire connoître combien j'ai été inſtruit & édifié des ſentimens que vous y exprimez, touché de la vue des croix que vous portez avec tant de conſtance, & affligé des plaies qu'on ne ceſſe de faire à l'Egliſe.

On voit éclater dans cette belle Lette une droiture, une generoſité & une fidelité à ſoutenir les droits de l'Epiſcopat & la liberté de l'Egliſe qui en eſt inſeparable, dont il ſe trouve peu d'exemples de nos jours. Car ſi d'un côté, Monſeigneur, vous avez été expoſé devant tout le monde aux injures & aux mauvais traitemens, de l'autre vous avez pris part aux afflictions de ceux qui ont ſouffert de ſemblables indignités. Vous avez compati à ceux qui étoient en quelque maniere dans les chaines; & vous avez vu avec joie vos biens pillés, ſachant que vous avez d'autres biens plus excellens qui ne periront jamais.

Il paroit, Monſeigneur, que Dieu n'a permis que quelques Evêques d'entre vos comprovinciaux oubliaſſent dans l'Aſſemblée provinciale les devoirs que leur impoſoit leur caractere, qu'afin que vous euſſiez lieu de donner un nouvel exemple de la force & de la magnanimité épiſcopale. La propoſition de tenir un Concile de votre province ſeroit ſpecieuſe & ſeduiſante, ſi ceux qui la font n'avoient trop laiſſé paroitre leur paſſion & leurs pernicieux deſſeins.

Car nous ne ſaurions trop le dire, Monſeigneur, il ſeroit bien à deſirer que l'uſage des Conciles fût retabli; & que non ſeulement on aſſemblât reglément ceux de chaque province, au moins tous les trois ans, comme les ſaints Canons l'ordonnent, mais auſſi que dans les grands maux de l'Egliſe, tels que ceux qui nous font gemir, on en aſſemblât de nationaux & même de generaux. Ils n'ont jamais été plus neceſſaires qu'ils le ſont pour rendre la paix à l'Egliſe, pour maintenir la pureté de la doctrine, qui eſt ſi dangereuſement attaquée, & retablir la bonne diſcipline. Mais il faut, pour obtenir tous ces avantages, que ce ſoit l'amour de l'Egliſe qui les faſſe aſſembler: car quelle apparence que le S. Eſprit preſidât à un Concile, qui ſeroit principalement convoqué pour ſatisfaire l'ambition ou l'averſion particuliere de quelques-uns? Ce ne ſeroit pas s'aſſembler au nom de Jeſus Chriſt.

Qu'il ſeroit triſte pour l'Egliſe, qu'avec tous les maux qui l'affligent, on vît renouveller en ce ſiecle les Conciles de Tyr, du Cheſne, le ſecond d'Epheſe & tant d'autres ſemblables! Il vous ſeroit glorieux, Monſeigneur, d'être traité comme les Saints Athanaſe, Chryſoſtome & Flavien, dont vous imitez les vertus. Mais quelle tache pour notre ſiecle, pour l'Egliſe de France, & ſur tout pour le corps épiſcopal, qu'il s'y trouvât des Euſebes, des Theophiles & des Dioſcores! Le Roi eſt trop prudent pour appuyer de ſon autorité de ſemblables injuſtices; & j'eſpere que, plus heureux que les Conſtantins, les Arcades & les Theodoſes, il ſe gardera des artifices de ceux qui voudroient ſurprendre juſqu'à ce point ſa religion.

Je me perſuade auſſi, que votre belle Lettre ranimera le zele des Evêques de France, qui avoient juſqu'à ces derniers tems fait paroître plus que les autres, de l'attachement pour les ſacrés droits de l'Epiſcopat, & pour les precieuſes libertés de l'Egliſe; & qui les avoient defendus avec courage. Ils concevront facilement, combien il eſt dangereux de laiſſer ébranler ces colomnes de la Religion; & que puiſque l'on travaille mâintenant à les renverſer avec plus d'artifice & plus d'animoſité que jamais, ceux à qui Dieu en a confié la defenſe, ne doivent rien negliger pour les ſoutenir. Il y a, Monſeigneur, d'autant plus lieu d'attendre que preſque tous les Evêques de France ſeront dans une ſi importante occaſion ſenſibles à l'honneur de leur caractere, & ne ſouffriront pas qu'on l'on lui faſſe une ſi grande plaie, que le plus grand nombre des Evêques de votre province s'eſt declaré hautement pour la juſtice. Au reſte, quand on parleroit de votre affaire dans un Concile provincial, on ne pourroit pas l'entamer qu'avant toutes choſes, ceux de vos Confreres, à commencer par votre Metropolitain, qui ſe ſont declarés vos parties, même avec des marques d'une paſſion qui leur a fait oublier les premieres regles de l'équité & de la charité, ne quittaſſent la fonction de Juges.

Pour les autres Evêques, je ne ſaurois croire, Monſeigneur, qu'ils puſſent s'empêcher d'admirer & de louer la ſageſſe & la moderation de la conduite que vous avez gardée dans les troubles preſens de l'Egliſe. Ne ſavent-ils pas que l'obligation que nous avons de garder le depôt des ſacrés dogmes & de la morale, doit s'étendre juſques ſur les termes qui les expriment; enſorte que nous évitions les profanes nouveautés de paroles? Et il eſt aiſé de reconnoitre qne la colere de ceux qui vous perſecutent, ne vient que du refus conſtant que vous faites d'admettre dans la Religion un langage nouveau, qui ne s'accorde pas avec les ſaintes & venerables expreſſions de l'Ecriture, des Conciles & des Peres. Il n'eſt pas moins certain, Monſeigneur, que ſi l'on croit quelquefois à propos d'uſer de quelques termes qui, ne renfermant rien de nouveau, preſentent cependant les dogmes reçus ſous une forme obſcure, & dont l'uſage n'eſt pas fixé, il n'eſt pas digne des diſciples de la verité d'admettre rien d'équivoque ſans en demander auparavant l'explication, ou de ſe ſervir de ſemblables expreſſions ſans en faire connoître le ſens. S Jerôme croyoit que lorſqu'il s'agit de termes équivoques, quoique catholiques, il ſuffiſoit d'admettre le ſens des mots dont on convenoit, & qu'on ne devoit obliger perſonne à s'énoncer par des termes nouveaux dont le ſens

n'étoit pas determiné par l'Egliſe. L'opiniatreté des ennemis de ſon repos qui ne ſe contentoient pas des declarations ſi raiſonnables qu'il leur donnoit, tiroit de ce Saint ces plaintes celebres: *Non ſufficit ſenſus, ipſum nomen efflagitant, quia neſcio quid veneni in ſyllabis latet.*

Nos ennemis & les vôtres, plus injuſtes encore que ceux qui perſecutoient ce Saint, veulent qu'on reçoive des expreſſions nouvelles & obſcures, ſans ſouffrir qu'on en explique le ſens. Ils ne permettent pas même que l'on ait aucun égard à quelques éclairciſſemens que les Papes y ont donnés. Ils regardent comme un crime de s'en ſouvenir. Y eut-il jamais plus lieu de dire: *Neſcio quid veneni in ſyllabis latet?* Cependant la prudence chretienne ne veut pas que l'on s'explique ſur la foi ſans s'entendre ſoi-même; & la ſimplicité de la colombe ne peut ſouffrir que l'on expoſe ſes ſentimens ſans ſe faire entendre: parce qu'en même tems que la prudence veille à ne ſe pas laiſſer tromper, la ſimplicité évite d'en impoſer aux autres.

Voilà, Monſeigneur, le fondement de votre conduite & ce qui en fait l'éloge. Vous prenez la defenſe des explications que les Papes ont données au Formulaire d'Alexandre VII. Ces explications ſont d'autant plus neceſſaires, que ceux qui ne les peuvent ſupporter, ne les rejettent que pour introduire une confuſion, à la faveur de laquelle ils puiſſent établir librement les nouveautés par leſquelles ils alterent les dogmes & la morale.

Il faut avouer, Monſeigneur, que la conduite de vos ennemis (qui ſont les ennemis de l'Egliſe) eſt bien aveugle & bien injuſte. Car que pretendent-ils? Eſt-ce de defendre la doctrine de l'Egliſe, ou l'honneur des Papes, ou leurs Conſtitutions? Si c'eſt la doctrine, ils n'en ſauroient avancer aucun point avoué de l'Egliſe, que vous ne ſouteniez, au moins avec autant de zele & d'integrité qu'aucun d'eux. Eſt-il queſtion des Papes? Qui eſt-ce qui les reſpecte le plus, ou ceux qui les veulent commettre entre eux, & preferer celui ou ceux qu'ils trouvent plus de leur goût; ou vous, Monſeigneur, qui faites profeſſion de les accorder les uns avec les autres; d'avoir un reſpect égal pour tous ceux dont vous ne conſiderez dans cette affaire que l'autorité, qui eſt digne en tous de la même veneration. C'eſt honorer dignement le Pape Clement XI. de ne le pas ſeparer de ſes prédeceſſeurs Clement IX. & Innocent XII. Autrement ce ne ſeroit plus l'honorer comme ſouverain Pontife, mais s'y attacher par eſprit de parti, à cauſe de la convenance des ſentimens particuliers: ce ſeroit croire qu'il s'eſt écarté de la route de ſes predeceſſeurs; & ce ſeroit en avoir des ſentimens qui lui ſeroient auſſi injurieux que ceux que vous faites paroître lui ſont honorables.

Il en eſt de même, Monſeigneur, des Declarations du Roi. Eſt-ce les reſpecter, que de ne parler que d'une Declaration anterieure, & de ne vouloir avoir aucun égard à une poſterieure qui éclaircit la premiere? Vous êtes bien plus reſpectueux & plus ſoumis; puiſque vous accordez les deux enſemble ſans les ſeparer. C'eſt là ſans doute ſe conformer parfaitement aux vraies intentions de Sa Majeſté. Dieu veuille faire connoître à ce grand Prince, que ceux là ſont les plus grands ennemis de ſa gloire, qui ont abuſé de ſa confiance juſqu'à le porter à vous donner des marques de diſgraces, dans une occaſion où il cût été de ſa pieté de vous proteger.

Les deſſeins de Dieu toujours ſages ne nous ſont pas parfaitement connus. Selon nos foibles lumieres & notre maniere de concevoir les choſes, ces troubles ſont infiniment prejudiciables à l'Egliſe, puiſque nous voyons un grand nombre d'ames emportées dans le precipice par la violence de la tempête. Dieu ſeul connoit le bien qu'il veut tirer de ces maux. Nous ne ceſſons de lui demander par nos gemiſſemens continuels, qu'il veuille abreger le cours de ces ſcandales, qu'il protege ſon Egliſe, & qu'il conſerve ſa verité dont il vous a fait, Monſeigneur, la grace d'être un des principaux defenſeurs. J'eſpere qu'il continuera à vous combler de plus en plus de ſes benedictions ſpirituelles; enſorte que ſoit que, comme S. Athanaſe, vous ſortiez victorieux de tant de combats, ſoit que, comme S. Chryſoſtome & S. Flavien, vous paroiſſiez ſuccomber exterieurement à la violence de ceux qui vous haïſſent; vous laiſſiez à la poſterité un grand exemple (dont notre ſiecle avoit beſoin) de la droiture, de la conſtance & du deſintereſſement avec leſquels un Eccleſiaſtique, & ſur tout un Evêque doit defendre la Religion, & être fidele à ſon devoir aux depens de toutes choſes.

Je ne vous entretiendrai pas, Monſeigneur, de la ſituation où je me trouve. Si vous avez pris la peine de jetter les yeux ſur les pieces qui compoſent mon Apologie que l'on a donnée au public, & que l'on a eu ſoin de vous envoyer, vous y aurez vu exactement decrite l'injuſtice & la dureté avec laquelle la Cour de Rome m'a traité & continue à le faire, ſans nul égard, ni pour l'équité naturelle que l'on a indignement mepriſée, ni pour les plus ſaints Canons que l'on a violés, ni pour les droits de l'Epiſcopat qu'on tâche d'avilir par toutes ſortes de voies, ni pour les Egliſes qu'on laiſſe ſans Paſteurs, & les ames abandonnées qu'on prive de tous ſecours. Après que j'ai employé tous les moyens imaginables pour faire connoître à ceux qui m'oppriment, la verité & la juſtice de ma cauſe, ſans avoir recueilli d'autre fruit que de les voir s'irriter davantage; je n'ai plus d'autre choſe à faire, me tenant à l'abri de la protection de l'Egliſe à laquelle j'ai eu recours par mon Appel au Concile general, que d'attendre en paix dans le ſecret de ma retraite qu'il plaiſe à Dieu de toucher les cœurs des auteurs de tant de maux.

Je ſuis temoin, Monſeigneur, dans le lieu de ma retraite, des ſouffrances & des combats d'une Egliſe, autrefois illuſtre, aujourd'hui mepriſée du monde, mais toujours chere à Dieu par la fidelité qu'elle lui a gardée au milieu de bien de traverſes. C'eſt l'Egliſe d'Utrecht. Vous connoiſſez ſa longue patience, dont il y a peu d'exemple, comme il y a peu d'exemple du genre de perſecution qu'elle éprouve. Ceux qui étoient le plus obligés à la ſoutenir & à la conſerver, ayant en quelque maniere juré ſa perte, travailloient à la ruiner & à l'anean-

neantir par des voies qui auroient été infaillibles, ſi Dieu, qui n'abandonne pas au beſoin ceux qui ne ſe confient qu'en lui, n'avoit mis dans le cœur de ce Clergé le louable deſſein de ſe procurer un Evêque par l'élection reguliere qu'en a fait le Chapitre de la Cathedrale, ſelon la diſpoſition du droit commun, & d'en pourſuivre la conſecration par toutes les voies canoniques. On a eu ſoin, Monſeigneur, de vous informer de toutes ces choſes dans le tems. Pour moi je n'ai pas cru pouvoir en une rencontre ſi importante refuſer le ſecours de mon miniſtere, pour ſauver de ſa perte une Egliſe ſi conſiderable. Le nouvel Archevêque n'a pas manqué de vous rendre compte de tout; & l'on ne doute pas qu'il n'eût reçu de votre charité les conſolations & les temoignages de communion qu'il a reçus de quelques autres Evêques, diſtingués par leur zele & par leur amour pour l'Egliſe, ſi Dieu n'avoit retiré promtement à lui ce Prelat uſé de travaux & plein de merites, & ne l'eût enlevé à cette Egliſe dans le tems qu'il lui paroiſſoit le plus neceſſaire.

Le Clergé d'Utrecht n'a pas été abbatu de ce coup. Il n'a penſé qu'à donner au Paſteur qu'ils perdoient, un ſucceſſeur, par une élection à laquelle nous voyons avec conſolation que toutes les perſonnes bien intentionnées applaudiſſent. Vous ſavez bien, Monſeigneur, que dans l'état où eſt cette Egliſe, ne ſe pouvant tenir de Concile provincial, il n'y a pas d'autre voie canonique à prendre, pour avoir la confirmation pour l'Archevêque élu, & proceder à ſon ſacre, que de s'addreſſer au Pape pour l'obtenir. On l'a fait; & on attend ſa reponſe.

On ne ſauroit nier que dans l'état où eſt Sa Sainteté, environnée de perſonnes injuſtement préoccupées & qui paroiſſent lui communiquer leurs preventions, il n'y ait lieu de craindre que le Saint Pere n'ait pas tous les égards qu'il devroit pour les juſtes demandes de cette Egliſe. Cependant Dieu eſt tout-puiſſant pour diſpoſer favorablement ſon cœur. Vos prieres, Monſeigneur, peuvent beaucoup pour obtenir de Dieu ce miracle. Je vous les demande pour le ſucces de cette grande affaire, pour toute cette Egliſe, & pour moi en particulier, étant avec beaucoup de reſpect, &c. *Signé*, † DOMINIQUE MARIE, Evêque de Babylone.

Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet de ſes Ecrits ſur le Formulaire.

A Rebais ce 2. *Août* 1725.

1725. J'Ai lu, Monſeigneur, votre Lettre paſtorale avec admiration. Elle ne reſpire que la paix de Clement IX. Votre premier Ecrit a perſuadé à tous les eſprits non prevenus, que vous vouliez en être un fidele obſervateur, & que vous n'exigiez de vos Dioceſains par l'Ordonnance que vous aviez faite, que ce qui étoit porté par les Arrêts du Conſeil. Je ſuis perſuadé que, ſi vous aviez la liberté de parler au Roi & à Monſeigneur le Duc, vous eſpereriez un heureux ſucces; mais perſonne ne parlant pour une cauſe ſi juſte, quelque ſolide que ſoit votre derniere Lettre, elle n'aura pas le ſuccès qu'une demie heure de votre converſation auroit eue. Quant à moi, je ſuis toujours dans les mêmes ſentimens; & perſuadé, qu'il eſt du bien de l'Egliſe & de l'Etat de ſuivre inviolablement la Paix de Clement IX. Ne ſoyez pas, s'il vous plait, ſurpris que je n'aye pas plutôt repondu à votre Lettre. Elle ne m'a été rendue qu'à la fin du mois de Juillet. Croyez, je vous ſupplie, que perſonne ne vous honore plus parfaitement que moi, & que je ſuis tres reſpectueuſement, Monſeigneur, Votre tres humble & tres obéiſſant ſerviteur. *Signé*, † Fr. an. Evêque de Tournay.

Lettre de M. l'Evêque de Bayeux à M. l'Evêque de Montpellier, ſur les procedés des Prelats de l'Aſſemblée.

A Paris le 20. *Novembre* 1725.

IL eſt bien glorieux pour moi, Monſeigneur, 1725.
d'avoir été traité comme vous par les illuſtres Evêques qui ont compoſé l'Aſſemblée derniere. On les avoit choiſis tels qu'il les falloit pour tout entreprendre contre les regles, & cette Aſſemblée ſera la honte du Clergé de France. Le traitement qu'elle a eſſuyé par les rayeures & les bâtonnages, en ſera une preuve non équivoque.

M. le Duc avoit bien promis de ne point permettre de Bureau de Doctrine, & il auroit bien fait de tenir bon. Gens bien éclairés & bien inſtruits lui avoient bien dit, & ils avoient penetré les deſſeins des furieux. Non ſeulement les Prelats de cette trempe les ont fait éclater contre vous & contre moi, mais les deſirs de M. d'Arles pour établir un nouveau Formulaire pour la Conſtitution, la Lettre circulaire à tous les Evêques pour cet effet, & la Lettre impertinente au Roi, ont manifeſté leur caractere & leurs intentions. Dieu merci tout cela eſt renverſé. Mais chacun de ces Meſſieurs en particulier ſera-t-il plus ſage dans ſon Dioceſe? Ne vont-ils point tourmenter les jeunes Eccleſiaſtiques, qu'ils ont eu la hardieſſe dans leur Lettre au Roi de menacer de s'aſſurer tellement de leurs ſentimens, qu'ils ne ſeront point ordonnés, à moins qu'ils ne donnent des preuves non ſuſpectes de leur foi au ſujet de ladite Conſtitution?

Nous ſommes, Monſeigneur, dans un tems malheureux. Il eſt vrai: nulle regle n'eſt obſervée; & comme vous le dites fort bien, les payens mêmes penſoient mieux.

Comme on vouloit vous donner M. de Soiſſons pour juge, on vouloit me donner pour le mien M. l'Archevêque de Rouen, qui étoit du Bureau pretendu de Doctrine; lequel après avoir aſſiſté au Rapport ſe retira, parce qu'il eſperoit d'être de mes juges. A telle fin que de raiſon, j'ai demandé à Rome un Reſcrit appellatoire pour une autre affaire que l'Official Metropolitain de Rouen m'a faite, en caſſant de ſon autorité une Ordonnance que j'ai donnée en conſequence de cauſe pour retarder une élection aux filles de Sainte Marie de Caen. J'ai auſſi preſenté ma Requête au Parlement de Rouen, par laquelle j'appelle de ladite ſentence comme d'abus. Je fais mon devoir; mais peut-être viendra-t-il un ordre de la Cour qui évo-

quera au Conseil cette affaire. Je n'y puis que faire : il faut ceder à la force.

Vous avez cité très à propos & le Pere Assermet & le sieur le Roux ; mais on est aveugle. La lumiere viendra peut-être. L'Archevêque de Rouen n'a ni principe, ni probité. On espere que le Pape a une forte envie de terminer les maux de l'Eglise. Je souhaite qu'il en prenne les bons moyens.

Rien de plus juste que les reflexions que vous faites sur les nouveaux Convertis. J'en ai bon nombre aussi. Enfin Dieu y mettra ordre.

J'espere que la maniere dont on a on a été obligé de traiter l'Assemblée fera ouvrir les yeux, & qu'on se mefiera dorénavant de nos confreres nos ennemis.

Le Pere *** m'a rendu, Monseigneur, votre Lettre du 26. Octobre. Puisqu'il a votre approbation, je lui donne dès là la mienne, & je le traiterai comme un homme que vous honorez de votre amitié. Il partit hier pour Caen, & a du aller rendre ses respects à Madame de Maubuisson ; car au lieu de se rendre à l'Auberge de Pontoise, il devoit aller à Maubuisson. Il y aura demain huit jours que je fus audit Maubuisson. J'y menai M. Petitpied avec moi. Nous y passâmes le Mercredi. Vous croyez bien que nous avons parlé de vous, avec une aimable sœur digne d'un Evêque comme vous. Elle me fait l'honneur d'avoir de la bonté pour moi. Aussi je la respecte comme elle le merite.

Vous savez, Monseigneur, les liaisons & l'amitié qu'il y a toujours eu entre votre famille & la mienne. Elles sont fortifiées entre vous & moi ; & je saurai toujours, Monseigneur, vous honorer & vous faire connoître en toute occasion que je suis & serai votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, F. Ar. de Lorraine Evêque de Bayeux.

* Barchman.

*Lettre de M. l'Archevêque d'Utrecht * à M. l'Evêque de Montpellier. En lui envoyant quelques Ecrits concernant l'Eglise d'Utrecht il releve le merite de ceux de M. de Montpellier.*

A Delft le 4. Septembre 1726.

1726. IL y a long-tems, Monseigneur, que j'aurois du vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait de m'envoyer tous les Ecrits que vous avez publiés pour la defense de la verité & de la justice. Je l'ai differé pour avoir l'honneur de vous envoyer en même tems l'Appel que j'ai été obligé d'interjetter avec notre Chapitre d'un Bref qui a paru sous le nom du Pape Benoît XIII. du 6. Decembre dernier, qui avec les adhesions & signatures n'a pu être mis au jour en latin que depuis peu de jours, quoique le même Appel Flamand sans adhesions ait été publié avant Pâques. Je ne doute pas que Votre Grandeur ne soit touchée de l'injustice criante qu'on fait à notre Eglise, & de l'injure faite au caractere épiscopal, & qu'elle conviendra de la necessité de reclamer l'autorité de l'Eglise universelle. Permettez-moi de prier Votre Grandeur que cet original puisse être inseré dans vos archives ; & que sur la copie ci jointe nous puisse être envoyé l'extrait de vos Registres, & le temoignage que l'original y est inseré. Je crois que cela pourra être utile pour la posterité. J'ai l'honneur d'y ajouter encore un exemplaire avec les adhesions & la declaration publique ou manifeste à la tête, tellement que nous la distribuons & l'envoyons *in omnes terminos Israel.*

J'avois esperé d'envoyer en même tems à Votre Grandeur une Lettre commune de toute notre Eglise, qui est prête à declarer à la face de tout l'univers qu'elle vous est très intimement unie, dans tous les chefs que Votre Grandeur defend avec tant de courage & d'intrepidité. Elle n'a pu être encore signée de tous, & je ne pourrai avoir l'honneur de l'envoyer qu'en quelques semaines.

Tous les Ecrits qui sortent de votre plume, font la joie & la consolation de l'Eglise. Notre cause y paroit commune. Constitution *Unigenitus*, Formulaire, defense des droits des Evêques : c'est sur quoi roulent les points de difficultés que nous avons, & c'est sur quoi tous vos Ecrits nous intruisent & nous fortifient. Nous avons vu avec indignation la VII. Lettre de M. l'Evêque de Soissons, & nous ne doutons point que Votre Grandeur ne repousse ses insolences. Je crois que je ne pourrai pas me taire aussi sur ce qu'il dit de moi & de cette Eglise ; & j'ai pris la resolution en envoyant mon Appel à cet Evêque, d'y ajouter une Lettre qui repondra en peu de mots à ce qu'il dit contre nous. C'est un bonheur pour moi de defendre avec Votre Grandeur la même cause, & de combattre les mêmes adversaires. Je prevois que l'affaire de notre Eglise éclatera en France, & nous ne cherchons que de la manifester à la face de l'Eglise. Elle est si juste, & les oppressions que nous souffrons si criantes, que nous ne doutons pas que tous les defenseurs de la verité, & ceux qui aiment la justice, ne rendent temoignage à la bonté de notre cause. Il est vrai que nous n'attendons que d'être condamnés par ceux qui se livrent aveuglément aux pretentions ultramontaines, & qui montrent par toute leur conduite que, dans les affaires presentes, ils n'agissent que par un esprit de parti. Notre gloire sera de demeurer unis avec les amis de la verité & de la paix, & d'attendre avec patience, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de commander aux vents & à la mer, & de rendre le calme que nous esperons.

Nous ne cessons de prier le Seigneur qu'il vous rempliſſe de plus en plus de son Esprit, qu'il dresse vos mains au combat, & qu'il vous rende victorieux de ses ennemis. La verité triomphera, & nous esperons de triompher avec elle dans toute l'éternité. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect & un attachement inviolable, Monseigneur, votre très humble & très obéissant serviteur, &c. *Signé*, † Corn. Jean Archevêque d'Utrecht.

Let-

* Dreuillet. *Lettre de M. l'Evêque de Bayonne* à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet du Jugement rendu à Embrun.*

Le 22. Septembre 1727.

1727. MONSEIGNEUR, votre paquet me fut rendu aux Bains le 19. J'avançai mon retour d'un jour; & en arrivant je trouvai que la Lettre de M. l'Evêque de Senez dont vous m'aviez envoyé une copie, m'étoit deja venue imprimée. Je ne puis vous exprimer combien je ſuis penetré de douleur de l'oppreſſion où je vois ce ſaint & reſpectable Prelat. Je ne balance point à porter avec lui, & peut-être ſans garder aſſez de menagement, mes plaintes à M. le Cardinal de Fleury contre les violences du Concile. Je ſuis perſuadé que tous les Evêques de France qui ont quelque amour pour la juſtice, & quelque attachement pour les regles canoniques, rompront comme moi le ſilence. Ils le doivent par rapport à leur propre interêt; & ſi cette premiere demarche ne ſuffit pas, ils ſeront portés ſans doute à faire les autres que leur prudence & leur religion leur inſpireront pour la defenſe des droits de l'Epiſcopat, qui ſont manifeſtement violés en la perſonne de M. l'Evêque de Senez.

En attendant que j'aye l'honneur de lui écrire, ayez la bonté de lui faire ſavoir qu'il peut me mettre au nombre des Evêques qui ont le plus à cœur de le ſervir. Nous ſommes, Monſeigneur, dans des tems bien deplorables. Prions Dieu, qui eſt le maître des cœurs, & qui change, quand il lui plait, & comme il lui plait, les volontés les plus rebelles, qu'il procure à ſon Egliſe une paix qui lui eſt auſſi neceſſaire qu'elle paroit éloignée. J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c. *Signé*, † ANDRE' Evêque de Bayonne.

* De Beaujeu. *Lettre de M. l'Evêque de Caſtres * à M. l'Evêque de Montpellier en lui envoyant l'original de la ſuivante.*

A Caſtres le 8. Octobre 1727.

1727. JE vous prie, Monſeigneur, de faire rendre cette Lettre à M. l'Evêque de Senez ſi vous en avez les moyens. Elle ſuffit pour vous faire juger de mes diſpoſitions. Elles vous ſeront encore mieux connues dans quelques jours, & il ne tiendra certainement pas à moi que le Concile de Narbonne ne trouve plus d'oppoſition que celui d'Embrun. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, † HONORE' Evêque de Caſtres.

P. S. Je ceſſerai dès à preſent de faire ſigner le Formulaire. J'écris à deux ou trois Prelats de mes amis une Lettre dont je vous envoyerai la copie. Vous me feriez plaiſir de m'indiquer ceux à qui vous croyez que je pourrois l'addreſſer, ſuppoſé quelle vous convienne.

Lettre de M. l'Evêque de Caſtres à M. l'Evêque de Senez.

Le 8. Octobre 1727.

JE vous felicite, Monſeigneur, & je plains vos juges. Ils vous ont couronné de gloire, & ils ſe ſont couverts d'un opprobre éternel. Peut-être Dieu n'a-t-il permis l'excès dans lequel ils viennent de tomber, que pour nous ouvrir les yeux. Deja les écailles tombent des miens, & je n'heſite que pour peu de jours ſur le choix des moyens que je dois prendre pour l'execution de ce que la grace me met dans le cœur, & qui ne peut que redoubler l'admiration reſpectueuſe avec laquelle j'ai honneur d'être, &c. 1727.

*Lettre de M. l'Evêque de Caſtres à MM. les Evêques de *** au ſujet du Concile d'Embrun.*

Le 9. Octobre 1727.

IL ne nous eſt plus permis, Monſeigneur, il ne nous eſt plus permis de nous taire. Un plus long ſilence nous deshonoreroit, nous rendroit mepriſables dans nos propres Dioceſes, & coupables devant Dieu de la plus inſigne lâcheté, nous à qui la vigueur & la fermeté ſont eſſentielles, dans tout ce qui regarde les droits ſacrés & les fonctions auguſtes de notre ſaint Miniſtere. Nous ne pouvons l'ignorer: les maux de l'Egliſe croiſſent à vue d'œil. Ne diroit-on pas que l'inondation qui vient de faire de ſi terribles ravages dans la capitale de cette province, n'étoit qu'un preſage de ceux qui menacent le ſecond de ſes Dioceſes? Eh! Que pouvons-nous augurer de cet incendie nouvellement arrivé dans l'Egliſe Metropolitaine de Narbonne, vraiſemblablement deſtinée à un Concile tel que celui d'Embrun? Semblables aux triſtes & inutiles ſpectateurs de ces calamités, verrons-nous tranquillement les eaux & les flammes s'approcher de nous? Attendrons nous patiemment, qu'après avoir rompu toutes les digues des loix, des Canons, de la diſcipline, de l'équité naturelle & même du droit des gens, on vienne fondre indifferemment ſur tous ceux qui conſervent encore l'amour de la verité & de la juſtice? Verroit-on aujourd'hui parmi nous s'accomplir à la lettre cette notable prediction d'Iſaïe: *Obſtupeſcite & admiramini, fluctuate & vacillate, inebriamini & non à vino, movemini & non ab ebrietate.* Frappés d'étonnement & comme étourdis du coup, flottans & chancellans, marcherions-nous à tâtons, ou plutôt comme ſi nous étions yvres ſans avoir bu? Serions nous toujours prêts à tomber, & ne nous ſoutiendrions-nous que comme ceux que l'yvreſſe expoſe à de ſi frequentes chutes, & à de ſi dangereuſes meurtriſſures? Auroit-on lieu de croire que Dieu a repandu ſur nous un eſprit d'aſſoupiſſement? *Quoniam miſcuit vobis Dominus ſpiritum ſoporis.* Nous auroit-il fermé les yeux? Auroit-il couvert d'un voile ceux des plus clairvoyans. *Claudit oculos veſtros, & principes qui vident viſiones operiet.* 1727.

Ici, Monſeigneur, il me ſemble voir & entendre un grand nombre de nos confreres me

dire les larmes aux yeux & l'amertume dans le cœur: Mais que faire? Le rapide progrès de l'injuſtice & de la violence nous jette dans un étonnement qui nous laiſſe à peine le tems de reſpirer & de nous reconnoître ; encore moins de juger ſainement des moyens qu'il faudroit prendre, pour arrêter un torrent qui menace également toutes les provinces eccleſiaſtiques du royaume. Que faire? Comment s'y prendre? Je l'ai dit ſouvent & je le diſois encore il n'y a que quatre jours. Ce n'eſt que depuis l'étonnante nouvelle de la condamnation du juſte, qu'il a plu à l'Eſprit ſaint de graver profondément dans mon cœur la reponſe ſi naturelle à une queſtion, qui ne m'a paru obſcure & difficile que quand j'étois foible & timide. Que faire en faveur de M. l'Evêque de Senez? Que faire en faveur d'un des plus anciens, des plus ſavans, des plus pieux, des plus irreprochables Paſteurs de notre France? Que faire en faveur du Chryſoſtome de notre ſiecle, en faveur d'un Prelat qui dans le plus petit Siege du royaume fait revivre & briller les talens & les vertus qu'admira le Siege de l'empire dans le ſaint Docteur dont il porte le nom? Que faire encore un coup en faveur d'un Evêque jugé, condamné, proſcrit, chaſſé de ſon Egliſe, exilé, traité comme celui qu'il a pris pour patron & pour modele, traité par ſes confreres comme ils permettroient à peine qu'on traitât dans leurs Officialités un Vicaire de village convaincu des plus grands crimes? Que faire enfin? S'expoſer à tout avec lui, & dire comme S. Thomas: *Eamus & nos, & moriamur cum illo.*

Après tout ſon crime eſt le nôtre en un ſens, ou peu s'en faut. S'il eſt coupable nous le ſommes avec beaucoup d'autres preſqu'autant que lui. Même parmi ſes ennemis les plus declarés & les plus implacables, il y en a beaucoup qui penſent comme lui ſur ce qu'a d'eſſentiel la queſtion du Formulaire, la ſeule qui puiſſe être de la competence du Concile. Que dis-je? Parmi ſes juges auſſi, ceux qui ont quelque connoiſſance de l'objet principal d'une diſpute ſi frivole ne ſauroient avoir au fond d'autre doctrine que la ſienne, quoique leur pratique ſoit differente, à moins qu'ils ne ſe retranchent dans le ſyſtême ſi decrié de feu M. l'Archevêque de Cambray. Nous avons tous ſigné & fait ſigner le Formulaire; mais nous avons preſque tous ſuppoſé comme notoire & ſuffiſamment expliqué, ce que MM. de Senez & de Montpellier ont cru devoir developper plus diſtinctement. Mais jamais ni vous ni moi, j'oſerai ajouter, ni aucun Evêque tant ſoit peu ſenſé, n'a pretendu donner un fait non revelé comme un article de foi. Nous ſavons tous la verité conſtante de ce que diſent ces deux Prelats touchant la paix de Clement IX. dont on voudroit abolir la memoire. Pourquoi n'imiterions-nous pas aujourd'hui, quoiqu'un peu tard, la reſpectueuſe liberte des XIX. Evêques, qui par leurs ſages remontrances procurerent une paix dont il eſt de notre interêt autant que de notre devoir de ſolliciter le retabliſſement? Que penſera de nous la poſterité, de quel œil nous regardera-t-elle ſi nous demeurons dans le ſilence? Que penſe deja le public ſurpris de nous voir muets & immobiles, pardonnez-moi ſi j'ajoute, & comme ſtupides au milieu de tant de ſujets de nous recrier & de nous plaindre? N'y a-t-il pas lieu d'apprehender que nos contemporains & nos ſucceſſeurs ne diſent de nous: *Omnes declinaverunt, ſimul inutiles facti ſunt*; & qu'ils ne nous imputent tous les maux dont ils ſeront infailliblement accablés, ſi nous perſiſtons dans cette inaction lethargique? Pour moi, Monſeigneur, j'ai été inutile juſqu'à preſent: je le ſai; & je ne ſens que trop que je le ſerai juſqu'à la mort. Mais je croirois devenir quelque choſe de plus qu'inutile ſi je ne rendois temoignage à la verité. Car enfin il faut de deux choſes l'une, ou approuver la ſentence qu'on vient de porter contre M. l'Evêque de Senez, ou la rejetter hautement. Mon ſilence ne pourroit être regardé que comme une approbation de cette étonnante ſentence, ou comme une preuve authentique de ma foibeſſe. J'ai une ferme confiance en Dieu que le grand & ſaint Apôtre de la France dont nous celebrons aujourd'hui la memoire, m'obtiendra la grace de ſoutenir les interêts de l'Egliſe dont il eſt le fondateur, & celle que nous lui demandons tous dans l'oraiſon du jour, de mepriſer les faveurs du ſiecle, & de ne jamais craindre ſes diſgraces. J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, &c. *Signé*, † Honoré' Evêque de Caſtres.

P. S. Permettez-moi, Monſeigneur, de joindre ici la copie de la Lettre que j'ai écrite à M. l'Evêque de Senez.

Lettre de M. l'Evêque de Rhodez, à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui expoſe ſes ſentimens ſur l'affaire du Formulaire.

Le 25. Octobre 1727.

JE ne ſaurois, Monſeigneur, vous exprimer à quel point je fus ſaiſi de douleur, en apprenant la ſignification de l'étonnant Arrêt qui vous touche. Je ſavois qu'il avoit été rendu, mais en même tems on m'avoit flatté qu'il n'auroit point d'effet. Mais, mon Dieu! ce n'étoit pas là l'intention des moteurs d'une ſi étrange affaire. 1727.

J'ai ſu, Monſeigneur, avec quelle force & quel courage vous avez reçu ce coup ſi capable de renverſer tout autre qui ne ſe conduit pas par les mêmes motifs, & je n'en ai point été ſurpris, ayant l'honneur de vous connoître tel que vous êtes, toujours inebranlable lorſqu'il eſt queſtion de ſuivre les mouvemens de votre conſcience & de votre religion qui en eſt le principe. C'eſt ce qui rend vos adverſaires ſi hardis à tout entreprendre, perſuadés que vous êtes incapable de reculer. C'eſt dans cette occaſion ce qui afflige quelques-uns de vos amis, contriſtés de ce que vous avez cru ne pouvoir ſuivre, ſans bleſſer la ſincerité, une conduite qu'ils n'y croient pas oppoſée, & engager une affaire dont l'iſſue dans les circonſtances preſentes paroit ſi difficile. Elle le ſeroit bien moins ſi nous pouvions joindre 23. Evêques, comme ils le furent dans une pareille il y a ſoixante ans. *Il faut convenir que l'affaire eſt bien la même*, & que les ſentimens & la pieté du Roi ne permettent pas de douter qu'il trouvât mauvais qu'on lui fit les mêmes très humbles ſupplications. *C'eſt à quoi il faut tendre & viſer.*

Un

Un de vos plus devoués ſerviteurs s'eſt deja mis en mouvement pour cela ; & dès qu'il ſera au fait, il mettra toute ſa gloire à s'unir à ceux qui voudront agir conformément aux regles du devoir & d'un interêt commun, mais qui lui eſt bien particulier par ſon reſpect & ſon attachement pour vous. Si vous pouviez lui donner part de ceux auxquels on pourroit s'unir dans cette occaſion, vous lui rendriez un ſervice bien ſignalé, & abregeriez bien les longs circuits qu'on eſt obligé d'employer.

Un Evêque depouillé de tous ſes revenus par un Arrêt, devient maitre de tous ceux de ſes Confreres. Regardez donc les miens comme vôtres, Monſeigneur, & ayez la bonté d'en diſpoſer. S'ils étoient échus, & que je ne fuſſe pas obligé d'attendre cette échéance, j'enverrois un exprès vous les porter. C'eſt une raiſon que je ſuis bien honteux d'employer pour excuſer le delai ſi odieux dans de pareilles circonſtances. Un homme qui ne veut pas être nommé, & qui me marque compatir infiniment à votre ſituation, joint ce petit Memoire à une Lettre que je reçois de lui. Je ne ſai pas ſi vous pourrez le dechiffrer. Je prie Dieu avec toute la ferveur dont je ſuis capable de ſoutenir votre ſanté, Monſeigneur, qui n'eſt à perſonne plus pretieuſe, parce que nul ne vous honore plus parfaitement, &c.

* DeRezay. ***Lettre de M. l'Evêque d'Angoulême * à M. l'Evêque de Montpellier, ſur le jugement rendu à Embrun.***

Le 2. Janvier 1728.

1728. JE me ſuis entretenu depuis peu, Monſeigneur, de ce qu'il y a à dire contre la ſentence du Concile d'Embrun. C'eſt à mon ſens 1. que l'Appel ſubſiſte, n'ayant été declaré nul en aucun tribunal legitime, ni contradictoirement avec aucunes parties ; & que cet Appel ſaiſiſſant le Concile general, le Pape ne pouvoit y toucher & encore moins le Concile d'Embrun. 2. Qu'il n'y a point de corps de delit dans l'affaire de M. l'Evêque de Senez, lequel a eu raiſon de proteſter d'incompetence contre le Concile d'Embrun, & de ne pas le reconnoître pour juge. 3. Que la diſtinction qu'il fait entre le fait & le droit dans la ſignature du Formulaire, ne peut être regardée comme un crime qui merite de le reduire à la communion laïque, parce qu'un fait non revelé ne peut être mis en égalité de croyance avec le droit ; que ç'a été le ſentiment de pluſieurs Evêques de France qui en écrivirent à Clement IX. que c'eſt avec cette diſtinction que fut faite la paix des IV. Evêques ; & que ſi cette diſtinction étoit un crime, la faute rejailliroit ſur les deux Puiſſances qui l'ont approuvée ; que d'ailleurs un fait non revelé n'eſt point un objet de foi ſelon le ſentiment des Theologiens, &c. *Signé*, † Cyprien Gabriel, Evêque d'Angoulême.

Lettre de M. l'Evêque de Rhodez, à M. l'Evêque de Montpellier. Il parle de la Conſultation des Cinquante Avocats.

Le 18. Fevrier 1728.

1728. JE reçois par cet ordinaire, Monſeigneur, la Lettre dont vous m'honorez du 11. de ce mois. Je ſuis charmé des bontés que vous voulez bien m'y temoigner, & de recevoir par vous même des nouvelles d'une ſanté qui m'eſt ſi pretieuſe. J'eſpere que la belle ſaiſon achevera de la retablir ; & c'eſt ce que je puis avoir le plus à cœur, vous étant, Monſeigneur, auſſi fidelement attaché ....

Je reçus il y a huit jours la Conſultation des Cinquante. On ne peut la trouver plus forte en tout genre ; & ſi elle n'attire pas l'attention de la Cour, & une attention favorable, je ne ſai pas ce qui pourra la reveiller. C'eſt aſſurément quelque choſe de bien ſurprenant, qu'un tel ſecours vienne du côté du Barreau, & non du Sanctuaire.

* De la Châtre. ***Lettre de M. l'Evêque d'Agde * à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet de la Lettre des Evêques au Roi, ſur le jugement rendu à Embrun.***

A Agde le 29. Mars 1728.

1728. LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſeigneur, m'a été rendue. L'on m'a auſſi en même tems communiqué celle qui doit être preſentée au Roi, & ſignée par pluſieurs Evêques au ſujet du Concile d'Embrun. Je l'ai trouvée très belle & bien écrite. Mais, malgré l'envie que j'aurois de joindre mon nom à celui de ces illuſtres Prelats, j'ai cru qu'étant à peine entré dans l'Epiſcopat, & ne faiſant que d'arriver dans mon Dioceſe, il me convenoit de garder le ſilence & de ne point encore paroître. Vous ne pouvez, Monſeigneur, deſapprouver la façon dont je me ſuis comporté à cet égard, ayant jugé que la prudence le demandoit ainſi. Je vous ſupplie au reſte de ne pas douter, Monſeigneur, de ma veneration pour vous. Je vous demande de vouloir bien me garder le ſecret. Si j'avois l'honneur de vous voir, je m'expliquerois avec vous autrement que je ne le puis faire ici. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reſpect, Monſeigneur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, Claude Louis, Evêque d'Agde.

Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet de la Lettre de ce Prelat au Roi, ſur les vrais auteurs des maux de l'Egliſe.

A Rebais le 4. Septembre 1728.

1728. QUE l'Egliſe, Monſeigneur, vous eſt redevable de lui faire part de vos ſolides Ouvrages ! Je ſuis dans l'admiration de ce dernier. L'on peut dire que vous avez voulu même perſuader les incredules. Je ne doute point qu'en toute occaſion vous ne continuiez à nous donner les plus fortes preuves de votre profonde érudition.

Croyez, je vous prie, Monſeigneur, que perſonne ne vous honore plus que moi, qui ſuis avec un parfait reſpect, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, Fr. an. Evêque de Tournay.

Extrait d'une Lettre de M. l'Evêque d'Agde à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet de celle de ce Prelat au Roi ſur l'affaire de MM. Polier & Eſteve.

A Agde le 21. Mai 1729.

1729. JE reçois dans ce moment une Lettre écrite au Roi par un grand Evêque. Je l'ai trouvée admirable, & remplie des plus beaux & des plus nobles ſentimens, ſi rares dans le tems où nous ſommes. Il rend un temoignage bien authentique à la vertu de deux affligés, & d'autant plus pretieux pour eux qu'il part du fond du cœur. J'avois deja entendu parler de cette Lettre, & je ſouhaitois fort la voir.

Lettre de M. l'Evêque de Caſtres à M. l'Evêque de Montpellier, au ſujet de la Lettre de ce Prelat au Roi ſur la Legende de Gregoire VII.

Le 24. Mai 1730.

1730. J'AI reçu, Monſeigneur, & j'ai relu avec un plaiſir infini un exemplaire imprimé de votre magnifique Lettre au Roi. Je vous en fais mes très humbles remercimens. Sa Majeſté vous en remercieroit elle-même, ſi elle connoiſſoit l'importance du ſervice que vous voulez lui rendre; mais je doute que ce bel Ouvrage parvienne juſqu'à lui. . . .

C'eſt aujourd'hui plus que jamais que nous pouvons dire, *corruit in plateis veritas, & aquitas non potuit ingredi.* Je crains bien qu'il n'en ſoit de la Declaration comme du Concordat. Je liſois il n'y a pas long-tems l'hiſtoire des oppoſitions du Parlement, qui ne ſervirent de rien contre la volonté d'un Roi moins abſolu que Louis XV. . . Un Roi beaucoup plus puiſſant que lui executera ſes deſſeins, & manifeſtera ſa gloire quand il le jugera à propos pour le bien de ſon Egliſe. Je ne puis qu'adorer ſes jugemens, eſperer, & attendre ſes miſericordes; & en les attendant, je ſerai toujours avec l'attachement le plus reſpectueux & le plus tendre, Monſeigneur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, † Honore' Evêque de Caſtres.

Lettre de M. l'Evêque de Blois à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant un Mandement ſur la Dedicace de ſon Egliſe.

Le 8. Juin 1730.

1730. VOICI, Monſeigneur, un Mandement que j'ai l'honneur de vous envoyer, qui n'eſt pas aſſurément comparable à bien de belles, bonnes & excellentes choſes qui me ſont venues de votre part; mais qui eſt un tribut qu'on ſe fait un grand plaiſir de payer ſelon ſes forces à un Confrere qu'on honore, qu'on reſpecte, & ſi j'oſe ajouter, qu'on aime depuis tant d'années. Combien y a-t-il que nous avons aſſiſté enſemble à la premiere Dedicace que nous ayons vue l'un & l'autre? Et nous dattions deja de loin. Je fais donc la Dedicace de mon Egliſe. Dieu ne m'a pas affligé par les jambes; & dès lors je regarde que les murs de ma Cathedrale me font un reproche continuel. Il m'eſt venu dans l'eſprit d'ajouter à la fête que j'établis par là dans mon Egliſe, une autre qui m'y paroit aſſez aſſortie, qui eſt l'établiſſement de l'Epiſcopat dans un lieu où il n'étoit point. Si c'eſt une nouveauté, je ne crois point qu'elle ſoit de nature à vous bleſſer ni à vous deplaire. Je la condamnerois, ſi cela étoit. Conſervez-moi toujours, Monſeigneur, dans l'honneur de votre ſouvenir, & ſoyez perſuadé du reſpect avec lequel je ſuis votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, † J. Fr. P. Evêque de Blois.

Autre Lettre de M. l'Evêque de Blois à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant une Lettre paſtorale.

Le 24. Juin 1733.

QUAND je fais reflexion à l'or & aux pierres pretieuſes qui nous viennent de votre part, je trouve qu'il y a bien de l'inegalité dans ce que je ſuis en état de vous rendre. Et peu s'en faut, mon très cher & très aimable Seigneur, que je ne diſe? Que fera-t-il de ce que j'ai à lui envoyer? Cela eſt-il digne de lui, de ſon tems, de ſon attention? Après tout, c'eſt mal raiſonner, en me ſuppoſant une auſſi ancienne amitié que la vôtre, & la connoiſſance que nous avons l'un & l'autre de nos ſentimens & de nos principes. Vous trouverez peut-être la Lettre paſtorale que je vous envoye, un peu paſſée au jus de regliſſe. Je conſens que vous croyiez que c'eſt un goût de terroir. Trouvez-y encore le caractere que le Taſſe dans la *Jeruſalem delivrée* donne aux gens de Blois, d'Amboiſe & de Tours. Je me ſoumets & me livre, Monſeigneur, à tout ce qu'il vous plaira faire d'objections, faire de reflexions. Je ſuis bien ſûr qu'il ne vous en viendra point qui efface de votre ſouvenir la tendre amitié qui eſt entre nous depuis plus d'un demi ſiecle. . . . Je ſouhaite de tout mon cœur qu'elle ſe trouve du goût de mon plus vieil & plus ancien ami. Je ſuis, Monſeigneur, avec tout le reſpect poſſible, &c. 1733.

Lettre de M. l'Evêque de S. Papoul à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant le Mandement où il ſe declare pour l'Appel. ** De Segur.

Le 18. Mars 1735.

RECEVEZ, Monſeigneur, comme une marque de mon reſpect & de mon attachement à la cauſe de Jeſus-Chriſt que vous defendez, le Mandement que j'ai l'honneur de vous envoyer. Vous y verrez que je reconnois mes fautes; mais en même tems vous y remarquerez un caractere bien different du vôtre pour le courage & pour la fermeté. J'ai fait de ſolides reflexions ſur mes foibleſſes paſſées; & après 1735.

avoir

avoir découvert mes ſentimens interieurs & mes diſpoſitions preſentes à des perſonnes éclairées, on eſt convenu avec moi que le parti de la retraite & des larmes étoit le plus ſûr, & l'unique même qui parût dans l'ordre de Dieu. Je m'y ſuis determiné, Monſeigneur, avec d'autant plus de fermeté, que je ſens qu'il eſt conforme aux ſaintes regles & à l'eſprit de l'Egliſe; & qu'ayant à reparer une entrée très vicieuſe & très éloignée des ſaints Canons, je ne pouvois me tromper en ſuivant ce que les mêmes Canons me preſcrivent en tant d'endroits.

Je regarde d'ailleurs avec beaucoup de ſincerité que je ſuis incapable de rendre aujourd'hui à l'Egliſe les ſervices dont elle a beſoin; & que ſi l'Epiſcopat a toujours demandé des vertus non communes, celles dont il a beſoin à preſent ſont d'un genre que je ne puis me promettre de les acquerir ſans un miracle. Or Dieu ne me le doit pas, & j'ai lieu au contraire d'être perſuadé que ce ſeroit le tenter. Je vais donc me conſacrer au ſilence, & avec la grace de Dieu pleurer le reſte de mes jours d'avoir ſi mal parlé, prenant pour moi cette ſentence du Prophete: *Peccatori dixit Deus, Quare tu enarras juſtitias meas, & aſſumis teſtamentum meum per os tuum?*

Honorez-moi de vos bontés, de votre amitié qui m'eſt pretieuſe, & du ſecours de vos prieres; & ſoyez perſuadé qu'on ne peut être avec un attachement plus tendre & un reſpect plus vrai que moi, votre, &c. *Signé*, † L'Evêque de S. Papoul, ſous les yeux de Dieu.

Extrait des Nouvelles Eccleſiaſtiques, du 20. Fevrier de cette année 1740. Article de Paris.

LE Cardinal Jean-Antoine Davia, Bolonois, Doyen de l'ordre des Cardinaux Prêtres, mourut à Rome le 11. Janvier de la preſente année, âgé de ſoixante-dix-neuf ans trois mois, étant né le 13. Octobre 1660. Il étoit ſans contredit l'ornement du Sacré College, le plus digne par conſequent du ſouverain Pontificat, auquel il penſa en effet être élevé dans les deux ou trois derniers Conclaves. Il avoit été Nonce à Vienne ſous l'Empereur Joſeph, qui ne contribua pas peu à ſa promotion au Cardinalat. Les Jeſuites n'étoient pas de ſes amis, & il les regardoit comme le fleau de l'Egliſe. C'eſt de quoi il n'eſt pas poſſible de douter, en voyant les Lettres de ce Cardinal, dont nous allons rapporter d'amples extraits fidelement tranſcrits ſur les originaux; juſqu'à y laiſſer les fautes de langage & d'orthographe. Elles ont été écrites en 1734. 35. & 36. au grand Evêque de Montpellier, dont le Cardinal Davia eſtimoit depuis long-tems la perſonne & les Ecrits. Comme il eſt aiſé de juger que ce commerce devoit être extrêmement ſecret, le Cardinal n'avoit pas la liberté d'y employer un Secretaire; & quoiqu'il entendit bien le François, on verra qu'il avoit très peu d'uſage d'écrire & de parler en cette langue. Voici la premiere Lettre de cette Eminence, du 9. Septembre 1734.

„ M... Je ſuis infiniment obligé à l'offre pre-
„ tieux qu'elle me fait de ſon amitié. Je le reçois
„ bien volontiers, avec le dernier deſir, l'ayant
„ depuis long-tems ſouhaité avec beaucoup d'ar-
„ deur, & je l'aſſure de la mienne, qui ſera ſin-
„ cere & fidele. Puis que nous avons pour la
„ grace de Dieu, les mêmes ſentimens, les mê-
„ mes idées, & nous tirons des veritables prin-
„ cipes ſuites neceſſaires; nous enviſageons les
„ choſes dans la vue qu'elles doivent être conſi-
„ derées, & n'avons point de tache dans les
„ yeux, ou dans les organes, qui empêche à
„ beaucoup de monde la connoiſſance des veri-
„ tés. J'avoue que nous n'avons point d'interêt
„ particulier dans cette amitié; mais ſeulement
„ notre but eſt le bien univerſel de l'Egliſe. Il
„ faut donc que nous nous tachions de boulever-
„ ſer, & detruire tout à fait les ennemis d'elle
„ qui ſont arrivés à la derniere malice, & qui
„ ont fermé les yeux aux miracles mêmes, que
„ Dieu fait tous jours en faveur de ſes Saints.
„ J'attens quelque grand évenement, qui doit ar-
„ river, & anéantir ces perſonnes-là, qui meri-
„ tent la fin des Templaires (*Templiers.*)

Au mois d'Octobre ſuivant, M. de Montpellier repondit en ces termes:

„ M. J'ai reçu, &c. *Voyez ci-deſſus, Lettre* DCCCLIII. *pag.* 691.

Dans une Lettre du 11. Novembre ſuivant, le Cardinal Davia s'explique ainſi ſur les moyens qu'il croyoit qu'on devroit prendre pour attaquer les (Jeſuites) ennemis de l'Egliſe, qu'il caracteriſe dans toutes ſes Lettres, ſous le nom d'*Enfans d'Agag*.

„ Mon deſſein, écrit-il, au ſujet des ennemis
„ de l'Egliſe, pour les detruire, c'eſt de les at-
„ taquer preſemment dans la morale payenne,
„ & de faire connoître à beaucoup de monde la
„ peu de ſolidité & de bonté, & même la fauſ-
„ ſeté des maximes ſur leſquels l'on bâtit des ſi-
„ ſtêmes, & l'on donne le titre d'heretique à des
„ perſonnes qui meritent des louanges & des
„ applaudiſſemens univerſels. Pour cela, il faut
„ que vous fiſſiez des Manifeſtes touchant la mo-
„ rale de ces hommes-là, & en detail combattre
„ les ſentimens pernicieux qu'il y a là-deſſus, &
„ qu'ils ſoutiennent toujours avec beaucoup d'ar-
„ deur. Je viens de dire en detail, parce qu'en
„ general on ne peut jamais examiner avec re-
„ cherche autant de mauvais ſentimens qu'il y a.
„ Ainſi dans un Manifeſte il faut donner l'idée
„ du Probabiliſme, qui eſt la ſource de tous les
„ maux. Dans un autre il faut mettre dans ſon
„ veritable jour l'idée de la Grace ſuivant les
„ Saints Peres, & particulierement Saint Augu-
„ ſtin; & dans les autres quelque choſe comme
„ cela....” Il indique ici à M. de Montpellier l'uſage qu'il faut faire de ces *Manifeſtes*, pour qu'ils puiſſent être enſuite *donnés dans Rome au Prieur, aux Chanoines & aux Abbés*, c'eſt-à-dire au Pape, aux Cardinaux & aux Prelats; puis il ajoute:

„ Et au ſujet de cela je vous prie de ne commu-
„ niquer mon deſſein à qui que ce ſoit dans votre
„ Abbaye (Dioceſe,) pas même à vos meilleurs
„ amis; parce que ſi.... decouvre nos ſources,
„ voilà tout fini. Cela doit avoir de grandes ſui-
„ tes, & doit engager le Prieuré, la Cour de Ro-

„ me) à des grandes reſolutions. Voilà en ge-
„ neral l'idée du deſſein que j'ai preſemment;
„ pour l'avenir, il y aura tems à penſer. Si
„ vous avez quelque choſe à y ajouter, vous
„ n'avez que le dire, & je conviendrai tou-
„ jours...."

Tel étoit le zele de ce bon Cardinal, & le deſir qu'il avoit de jetter la lumiere dans un pays où les tenebres ſont ſi épaiſſes.

M. de Montpellier qui portoit ſes vues plus loin, & qui ne prenoit jamais le change dans les grandes affaires, repondit, le 31. Decembre, &c. *Voyez ci-deſſus Lettre* DCCCLXXXI. *page* 708.

Dans une Lettre du 3. Fevrier 1735. le Cardinal Davia ſe rendit aux raiſons de M. de Montpellier. „ J'ai reçu votre Lettre, lui dit-il, &
„ j'ai conſideré des difficultés que vous y faites
„ au ſujet de mon projet. Je les ai trouvées fort
„ bonnes & fort ſolides; & je crois qu'il faut s'en
„ tenir là-deſſus à votre ſentiment...

„ Prions le grand Dieu tout-puiſſant qu'il
„ veuille bientôt accomplir ſon grand ouvrage,
„ & nous faire paroître le jour dans lequel *les*
„ *Enfans d'Agag* doivent être detruits. Je ſuis
„ perſuadé de cela, & j'eſpere ce grand éve-
„ nement....

„ Je crois que vous ne trouverez pas mauvais
„ que je vous adreſſe ..... pour l'ordinaire
„ qui vient, une Lettre qui avoit été faite au
„ ſujet des *Enfans d'Agag*, [& dont, ajoute-
„ t-il,] j'ai fourni la matiere. Je me flatte
„ qu'elle ſera de votre goût, & je vous prie de
„ m'en donner votre avis, & m'en dire votre
„ penſée..."

Il rapporte enſuite une anecdote curieuſe & importante par rapport aux *Avertiſſemens* de M. de Montpellier à ſon Chapitre contre les Muſiciens, & il dit qu'un Cardinal [nommé dans la Lettre,] d'un grand nom dans Rome, en avoit été frappé *à l'occaſion des Comedies qu'on fait*, dit-il, *avec des Muſiciens de la Chapelle Papale*; que ce Cardinal avoit *applaudi* aux Avertiſſemens, & avoit dit: *Voilà un homme qui ſait bien la diſcipline de l'Egliſe.*

Dans une Lettre du 14. Avril 1735. le Cardinal commence ainſi: „ Mon ami, je viens d'ap-
„ prendre de la Lettre que j'ai reçu, le deſſein
„ que vous avez au ſujet de la Lettre italienne.
„ Je le trouve fort bon, & j'y donne bien vo-
„ lontiers mon conſentement... Et quand vous
„ l'aurez fait imprimer, je vous ſupplie de m'en-
„ voyer une bonne partie, ... afin que je puiſ-
„ ſe les faire repandre avec beaucoup d'adreſſe
„ à beaucoup de monde, qui connoîtra par ce
„ moyen-là la mauvaiſe morale des *Enfans d'A-*
„ *gag*, qui perde le monde."

La Lettre italienne anonime, qui avoit été traduite en François par les ſoins du Cardinal Davia, ne put être imprimée ni en France ni en Italie. Cependant le Cardinal ne perdit point de vue ſon projet de manifeſter à toute la terre la morale corrompue des Jeſuites. Il travailla à de nouvelles Lettres ſur les principaux ſujets que traitent leurs Caſuiſtes, & ſur leurs plus grands excès. Il envoya quelques-unes de ces Lettres à M. de Montpellier, en le priant d'y corriger & changer ce qu'il jugeroit à propos. On les conſerve avec ſoin, & nous pouvons aſſurer que les Jeſuites y ſont traités comme ils le meritent.

Voici de quelle maniere en parle le Cardinal Davia dans ſa Lettre du 31. Août 1735.

„ Il y a long-tems que je me ſuis tâché de fai-
„ re connoître au monde les mauvaiſes qualités
„ & l'infâme caractere des *Enfans d'Agag*, &
„ j'ai executé ce deſſein dans mes Lettres, qui
„ vous avez; mais particulierement je me flatte
„ d'être réuſſi dans celle que je vous adreſſe,
„ parce qu'elle roule ſur des matieres qui frap-
„ pent les eſprits, & qui ſont bien connues de
„ beaucoup de monde; & je ſuis ſur que ma
„ Lettre doive avoir un bon ſuccès & une gran-
„ de ſuite. Je vous prie donc de faire impri-
„ mer cette Lettre qui je vous envoie, comme
„ vous-même vous étiez offert dans une de vos
„ Lettres. Et ainſi nous commencerons à diſpo-
„ ſer les perſonnes à l'entiere deſtruction de ces
„ Bigots, parce qu'il y a beaucoup de monde
„ qui n'a point l'idée qu'on doit avoir de ces
„ fripons, & ignore tout à fait les faits terri-
„ bles qu'ils font; & pour cela il eſt neceſſaire
„ de faire voire & connoître le caractere infâ-
„ me. Monſieur, je ſuis conſtant dans mon
„ deſſein, & je vous aime."

Ce fut vers ce tems-là que le Pape donna le fameux Bref qui condamnoit au feu un pretendu Mandement de M. de Montpellier, & qui donna lieu à la belle Lettre [imprimée] de ce Prelat à Clement XII. M. de Montpellier avoit écrit au Cardinal Davia touchant cette ſuppoſition, & l'étrange bevue où étoit tombée à ce ſujet la Cour de Rome. *Voyez ci-deſſus Lettre* DCCCCLIII. *pag.* 747. Voici la réponſe du Cardinal: elle eſt ſans datte; mais elle doit avoir été écrite vers le milieu de l'année 1735.

„ J'ai eu un plaiſir très-grand quand je appris
„ que la piece dont il s'agit, étoit ſuppoſée; parce
„ que votre réputation ſera delivrée de la mauvaiſe
„ opinion qu'on avoit ici de vous, en donnant
„ au jour des Ouvrages qui ne font point d'hon-
„ neur à l'Auteur.

„ A la verité les perſonnes qui n'ont point
„ d'eſprit, & qui ne font point d'uſage de la
„ bonne raiſon & de jugement, penſoient que
„ vous étiez l'auteur de l'Ecrit dont je viens de
„ parler: mais moi & la plus grande partie qui
„ compoſe M..... [le Saint Office, ou le Sa-
„ cré College] étoit d'un autre avis, & enviſa-
„ geoit la piece, comme on doit, c'eſt-à-dire
„ fabriquée par les *Enfans d'Agag*; & il n'étoit
„ pas difficile de decouvrir l'impoſture, parce
„ qu'il y avoit des caractheres particuliers qui
„ ne convenoient point à vous. La maniere de
„ penſer, les eſpreſſions, les fauſſes citations,
„ le ſtile même, fourniſſoient des raiſons pour
„ decouvrir l'impoſture.

„ Helas! conſiderez ici comment vont les af-
„ faires du monde; on agit d'avoir calomnié une
„ perſonne, on reconnoit la calomnie, & on ne
„ fait point de cas de tout cela.

„ Je pourrois vous faire un catalogue bien
„ long des parailles exemples qui arrivent tou-
„ jours au ſujet des particuliers par des cabales
„ fabri-

„ fabriquées par ces *Enfans d'Agag*, mais il eſt „ inutil, puis que vous en êtes perſuadé mieux „ que moi.

„ Il faut donc que dans votre Apologie vous „ fiſſiez un Diſcours fort & brillant, à la ma„ niere qui vous eſt propre, de ces cabales, & „ que vous en fiſſiez voir les ſuites très mauvai„ ſes qui arrivent. Je ne m'explique davanta„ ge, parce que je crois d'avoir dit aſſez... Mon„ ſieur, avec beaucoup de reſpect, & dans le „ deſſein de detruire les *Enfans d'Agag*, je „ finis."

M. de Montpellier ayant reçu quelques-unes des Lettres anonimes contre la morale des Jeſuites, auxquelles avoit travaillé le Cardinal Davia, prit la liberté de lui repreſenter, après en avoir fait de juſtes éloges, (*Voyez ci-deſſus, Lettre* DCCCCLIII. *pag.* 747.) „ qu'il lui ſembloit „ qu'on doit être attentif à ne faire entrer dans „ ces ſortes d'Ouvrages que les nouveaux excès „ des *Enfans d'Agag*. Les premiers, dit-il, „ ont été relevés avec ſoin. Il faut s'attacher à „ prouver aujourd'hui qu'ils ſont toujours les „ mêmes. Ce n'eſt que par cet endroit qu'on „ peut faire impreſſion ſur le Public."

Le Cardinal frappé de cette remarque, écrivit à M. de Montpellier la Lettre ſuivante, en datte du 27. Septembre 1735.

„ J'étois dans le deſſein de faire imprimer les „ Lettres que j'avois faites au ſujet des *Enfans* „ *d'Agag*, & j'avoue que j'avois de la paſſion „ pour cela, mais puiſque vous êtes de diffe„ rent ſentiment par des raiſons que je recon„ nois bonnes, je laiſſe ce deſſein, & je tombe „ d'accord qu'il ne faut pas les faire imprimer; „ laiſſons donc cette penſée, & ne parlons pas „ davantage de cet affaire.

„ Il y a ici beaucoup de monde qui attend „ avec impatience votre juſte Remontrance au „ Prieur [le Pape,] parce que chaque perſon„ ne qui eſt dans les mêmes circonſtances dans „ leſquelles vous êtes, ſouhaite voir ſes ſenti„ mens expliqués dans la maniere qui vous eſt „ propre. Tâchez donc vous de la faire paroi„ tre plutôt que vous pourrez. Il eſt vrai qu'a„ près l'avoir lue, quoiqu'on faſſe tout le cas „ qu'on doit, les *Enfans d'Agag* trouveront bien „ la maniere d'impoſer, & de ſe juſtifier; mais „ n'importe. Si j'arrive au lieu qui Dieu tou„ puiſſant m'aura deſtiné, je rappellerai à la me„ moire des hommes tous ces faits; & ces cho„ ſes me fourniront des raiſons pour les detruire „ tout à fait: & je ſuis dans la diſpoſition de „ vous rendre quelque ſervice."

Dans une autre Lettre du 12. Fevrier 1736. il parle ainſi: „ Au ſujet de la Lettre dont vous „ parlez [Lettre à Clement XII.] je vous aſſu„ re que je ferai tout ce qui je pourrai, afin „ qu'on faſſe tout le cas qu'on doit en faire. „ Mais ſi malgré mes exclamations, on ne fera „ pas ce qu'on doit: je vous promis en verité „ que tout cela me fournira des raiſons pour les „ detruire, quand je ſerai au lieu qui convient „ au cela."

On voit par là que le bon Cardinal ſe flattoit en quelque ſorte de devenir Pape. Mais le tems d'humilier les *Enfans d'Agag* n'étant pas encore venu, Dieu en a diſpoſé autrement.

FIN.

TABLE DES LETTRES.

1711.

Premiere Lettre. A Dom de Montgeffon General des Chartreux. Il lui temoigne ſon eſtime pour l'Ordre des Chartreux, le deſir qu'il a de leur rendre ſervice en toute occaſion, & la confiance qu'il a dans leurs prieres. 1

Lettre II. A M. le Cardinal de Noailles. Il aſſure cette Eminence de la part qu'il prend aux coups qu'on lui porte à l'occaſion des *Reflexions Morales* du Pere Queſnel; il l'exhorte à ne point ceſſer de ſoutenir un Livre ſi excellent & ſi autoriſé, & il s'offre à le ſeconder de tout ſon pouvoir. 3

1714.

Lettre III. A M. le Marquis de Torcy ſon frere. Il lui marque ſes diſpoſitions ſur la Conſtitution *Unigenitus*, afin qu'il en rende compte au Roi; & après avoir exprimé les peines extrêmes qu'elle lui cauſe, les atteintes qu'elle lui paroit donner, ſoit à la doctrine & à la diſcipline de l'Egliſe, ſoit à la liberté des Ecoles catholiques, il attend pour ſe determiner l'Inſtruction paſtorale des XL. Evêques, & les conſeils des ſavans Theologiens. 5

Lettre de M. l'Evêque de Meaux à M. l'Evêque de Montpellier. 6

Lettre IV. ou Reponſe de M. de Montpellier à M. de Biſſy Evêque de Meaux, depuis Cardinal. Il fait voir que la Bulle condamnant des propoſitions qui ſe trouvent dans les ſaints Peres en termes formels ou équivalens, XL. Prelats en l'acceptant, étoient obligés de mettre hors d'atteinte la doctrine de S. Auguſtin, la liberté des Ecoles, les regles de la penitence; que c'étoit au Pape à expliquer ſa Conſtitution; que les explications des Evêques ne ſerviront de rien ſans ſon approbation, & que c'eſt une conduite oppoſée à la ſincerité, & un excès de complaiſance, d'avoir ſeparé, pour menager Rome, les explications d'avec la Bulle. 10

Lettre V. A M. le Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat. Il lui marque la douleur & la peine qu'il reſſent de ſe voir obligé de deplaire au Roi, en declarant qu'il ne peut accepter la Bulle *Unigenitus*, à moins que le Pape ne faſſe voir qu'elle n'eſt point contraire à la doctrine de l'Egliſe, aux droits des Evêques, &

aux libertés de l'Egliſe Gallicane; & que c'eſt des Evêques que le Prince doit recevoir la loi en matiere de Religion, loin de la leur donner. 14

Lettre VI. A M. *** Docteur de Sorbonne (le Pere Pouget.) Il lui expoſe ſa perplexité ſur ce qu'il faudroit faire pour la defenſe de l'Egliſe & de la verité, & il ſe plaint des conſeils embarraſſés qu'il lui avoit donnés. Il ſe juſtifie du reproche de timidité, par la maniere claire & preciſe dont il a parlé dans ſes Lettres aux Miniſtres & à d'autres perſonnes. Enfin il lui marque ſes inquietudes ſur le Cardinal de Noailles, & les entretiens qu'il avoit eus avec M. de Narbonne. 16

Lettre VII. A M. le Cardinal de Noailles. Il lui marque de quelle maniere il a repondu aux queſtions qu'on lui a faites de la part du Roi ſur la Conſtitution; & il le prie de lui communiquer ſes vues ſur ce qu'il y auroit à faire pour la defenſe de la verité. 18

Lettre VIII. A M. le Cardinal de Noailles. Il conjure cette Eminence de ne point ſe relâcher juſqu'à recevoir la Bulle en y donnant des Explications; parce que, ſi elles ſont bonnes elles ne ſeront point approuvées à Rome, que peut-être elles y ſeront condamnées, qu'elles ſeront toujours forcées & contraires à la ſincerité & à la ſimplicité chretienne; & qu'enfin ce ſeroit au Pape à en donner qui puſſent empêcher les mauvais effets de ſa Conſtitution. 19

Lettre IX. ou fragment d'une reponſe à une Lettre de Monſeigneur l'Evêque de Mirepoix. Il y montre qu'à cauſe que les Evêques ſont juges de la foi & qu'ils doivent bien juger, ils ne peuvent recevoir la Bulle. 20

Lettre X. A M. l'Evêque de Mirepoix. Il lui marque à la hâte, qu'il eſt content du projet d'Inſtruction paſtorale du Cardinal de Noailles, mais qu'il ne peut ſe reſoudre à employer des ſubtilités contraires à la bonne-foi, à la ſincerité & à l'eſprit de l'Egliſe, & renverſer les idées les plus communes & le langage des hommes pour donner un bon ſens à une très mauvaiſe Bulle, & un mauvais ſens à un très bon Livre; qu'ainſi ne trouvant rien de condamnable dans le Livre du Pere Queſnel, l'exemple des huit Evêques ne lui ſuffit pas pour l'engager à ſupprimer ce Livre; que Dieu ſeul peut juger des mauvaiſes intentions attribuées au Pere Queſnel. Enfin il remarque combien il faut peu compter ſur la protection de la Cour de France, ſi celle de Rome n'eſt pas contente des explications du Cardinal de Noailles. 21

1715.

Lettre XI. A M. l'Evêque de Mirepoix. Il lui marque ſes peines ſur un accommodement qui ſe traitoit alors. Il fait voir le danger qu'il y auroit que les Evêques donnaſſent eux-mêmes des explications ſans être entierement ſurs de l'approbation du Pape, ou qu'ils acceptaſſent avant que de publier les explications; mais qu'il ne peut condamner le Livre du Pere Queſnel quand même tous les autres croiroient le pouvoir faire. Enfin il parle d'une miſerable reponſe à un Ouvrage de ce Prelat. 25

Lettre XII. A M. le Cardinal de Noailles. Il le prie de lui faire ſavoir l'état des affaires, & de quelle maniere il faut ſe conduire par rapport à l'étrange Declaration du Roi qui devoit preceder le Concile national, & en vertu de laquelle on pretendoit depoſer les Evêques oppoſés à l'acceptation de la Bulle. Il marque ſes penſées ſur cette Declaration, & il ſouhaite agir de concert avec les Prelats unis à Son Eminence. 26

Lettre XIII. A M. Joubert, ſon Grand-Vicaire. Il lui marque les meſures qu'il doit prendre afin de revoquer les pouvoirs illimités, & de n'en donner à l'avenir que pour un tems fixe après lequel il faudra les faire renouveller. 28

1716.

Lettre XIV. A M. Joubert, ſon Grand-Vicaire. Il lui marque ſes intentions ſur le renouvellement des pouvoirs. Il abandonne à ſa prudence le choix des Seculiers & des Moines de tous les Ordres, excepté tous les Jeſuites auxquels il lui defend de donner aucuns pouvoirs. 29

Lettre XV. A M. Joubert, ſon Grand-Vicaire. Il l'aſſure que, malgré les conjectures frivoles de Meſſieurs de Montpellier, il eſt reſolu d'employer le reſte de ſa vie au ſervice de ce Dioceſe. 30

Lettre XVI. A M. Joubert, ſon Grand-Vicaire. Il parle de quelques Evêques qui avoient blamé ſa conduite envers les Jeſuites, à laquelle cependant il eſt bien reſolu de ne rien changer. Il lui marque comment on doit faire pour obliger les Ecoliers à ſe confeſſer, & il interdit aux Jeſuites tout ſermon ou exhortation dans leur Egliſe ou leurs Congregations. *ibid.*

Lettre XVII. A M. l'Evêque de Chaalons ſur Marne (Jean-Baptiſte Gaſton de Noailles.) Il lui marque qu'il eſt content du *Corps de doctrine* à peu de choſe près, mais il ne peut approuver qu'on envoye cet Ouvrage à Rome, & il ſe plaint de la conduite myſterieuſe du Cardinal de Noailles. 31

Lettre XVIII. A M. l'Evêque de Chaalons ſur Marne. Il lui parle du *Corps de doctrine*, dreſſé pour ſervir à une acceptation de la Bulle, & pour être envoyé à Rome: il declare qu'il ne conſentira jamais qu'on en faſſe un ſi pernicieux uſage. 32

Lettre XIX. A M. l'Evêque de Chaalons ſur Marne. Il lui marque que lui & quelques autres Evêques ne recevront jamais la Bulle quelques explications qu'on lui donne, & ne conſentiront jamais à aucun accommodement qui tende à ce but; & il le prie d'en avertir M. le Cardinal de Noailles. *ibid.*

Lettre XX. Au Pere Queſnel. Il le remercie de ſon VII. Memoire, & il lui expoſe les motifs de ſon oppoſition à la Bulle. Ce n'eſt ni l'eſprit de parti ni l'affection particuliere pour l'Auteur de *Reflexions morales*, avec lequel il n'avoit nulle liaiſon, mais la benediction que Dieu a repandue ſur cet Ouvrage, l'édification des fideles, le caractere des ennemis du Livre, l'iniu-

l'injuſtice criante envers l'Auteur qui n'a pu obtenir d'être entendu. Tous ces defauts, que les Explications ne peuvent qu'augmenter bien loin de les couvrir, l'ont porté à parler clairement contre la Bulle & contre la voie inouïe & irreguliere des explications, & le confirment de jour en jour dans la reſolution qu'il a priſe, ſans bleſſer le reſpect du au Saint Siege, de ne jamais recevoir la Bulle, & par conſequent de n'abandonner jamais ni l'Auteur ni le Livre des *Reflexions morales.* 33

1717.

Lettre xxi. De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, & de Boulogne, à M. le Duc d'Orleans. Ils informent Son Alteſſe Royale de leur Appel au Concile general & des motifs qui les ont determinés à faire cette demarche, & ils l'exhortent à employer ce moyen pour réunir les Egliſes du royaume. 36

Lettre xxii. De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, & de Boulogne, à M. le Cardinal de Noailles. Ils l'informent de leur Appel qu'ils venoient de notifier en Sorbonne, de l'unanimité & de la joie avec laquelle la Sorbonne y a adheré, & de la maniere dont il étoit reçu dans le public. Ils exhortent Son Eminence à ſe joindre à eux. *ibid.*

Lettre xxiii. A M. Louail. Il lui marque la triſte ſituation de ſon Dioceſe dont une partie, prevenue par les Moines que ſoutient l'Intendant, eſt ſoulevée contre lui; le tumulte qu'on avoit excité à la publication de ſon Mandement, l'infidelité de ſon Grand-Vicaire, & autres maux auxquels il ne voit d'autre remede que de patienter & d'inſtruire. Il lui parle de la mort heureuſe de M. Ravechet dont il envie le ſort, & de l'Appel ſecret du Cardinal de Noailles. 37

Lettre xxiv. A M. Louail. Il lui parle des obſtacles que l'Intendant a apportés à l'impreſſion de ſon Mandement, & du ſoulevement que les Moines excitent contre lui. 39

Lettre xxv. A M. Louail. Il lui parle d'un tumulte excité à l'occaſion de ſon Mandement, des diſpoſitions de ſon Chapitre, de ſa rencontre avec M. Maille, d'un projet de Declaration manqué, d'un procès perdu par M. l'Archevêque de Reims, d'un mauvais Arrêt du Parlement d'Aix, du caractere des Conſtitutionnaires & des Appellans de ſon Dioceſe, & il lui temoigne le cas qu'il fait de ſes avis & de ceux de M. Duguet. *ibid.*

Lettre xxvi. A M. Louail. Il marque l'état de ſa ſanté, & ſon eſtime pour Madame de Vieilbourg; & il lui parle des affaires de Sorbonne, des libelles contre l'Appel; de la Lettre ſeditieuſe du Cardinal de Biſſy, & de celle que M. le Regent y avoit oppoſée, laquelle chagrinoit fort les Conſtitutionnaires; du peu de fond qu'il faiſoit ſur le Cardinal de Noailles, & des perſecutions qu'il eſſuye de la part des Moines & autres auxquelles il ne voit d'autre remede que la patience, ne voulant pas, quand même il le pourroit, employer la voie odieuſe & execrable des Lettres de cachet. 41

Lettre xxvii. A M. Louail. Il lui parle de la reſolution pitoyable priſe en Sorbonne ſur les ſignatures; de l'Abbé Sartre ſon Dioceſain & de ſa famille; des Couvens de Filles de Montpellier, & de la maniere dont il a appaiſé les troubles qu'on y avoit excités; des lanterneries du Cardinal de Noailles, & des circonſtances de la mort de M. de Nantes. 42

Lettre xxviii. A M. Louail. Il lui parle de M. Herſant, des viſites épiſcopales du Cardinal de Biſſy, & du ſilence de l'Aſſemblée de l'Oratoire ſur l'Appel. 43

Lettre xxix. A M. Louail. Il lui parle des viſites qu'il va faire dans ſon Dioceſe, de la Declaration du Roi du 7. Octobre, & de l'Appel d'un de ſes Curés. 44

Lettre xxx. A M. Louail. Il parle du refus que M. de Louvois avoit fait d'un Evêché & de la diſpoſition où il ſeroit d'en faire autant, de la crainte qu'il a ſur ſon entrée dans l'épiſcopat dont le fardeau l'accable, & dont il voudroit bien pouvoir ſe decharger. 45

Lettre xxxi. A M. l'Evêque de Mirepoix. Il lui decharge ſon cœur ſur la nouvelle qu'il avoit reçue de l'acceptation du Cardinal de Noailles; & il l'aſſure qu'avec la grace de Dieu, il n'acceptera jamais la Bulle en quelque maniere que ce ſoit. Il lui parle des diſpoſitions de M. de Chaalons, & l'invite à venir promtement à Montpellier. *ibid.*

1718.

Lettre xxxii. A M. Louail. Il lui parle des negotiations où le Cardinal de Noailles s'étoit embarraſſé, du *precis de doctrine* envoyé à Rome, de l'oppoſition de M. de Verdun à toute acceptation, dans laquelle il l'avoit confirmé, & de la conduite des Evêques de Languedoc. 47

Lettre xxxiii. A M. *** Il lui marque le motif qui l'avoit porté à écrire au Pere Queſnel une Lettre qui devoit être imprimée, qui étoit de rendre un temoignage public & permanent à la verité, & comment l'Appel en empêcha l'impreſſion, à laquelle il conſent neanmoins ſi cela peut être de quelque utilité. 48

Lettre xxxiv. Au même. Il conſent que ſa Lettre au Pere Queſnel ſoit imprimée, ſi on le juge à propos; il ſe rejouit de la ſanté vigoureuſe de ce ſaint Prêtre, & il temoigne avoir grande confiance dans ſes prieres. 49

Lettre xxxv. A M. Louail. Il lui marque ſa douleur ſur l'état des affaires de l'Egliſe, & ſur toutes les manœuvres du Cardinal de Noailles; ſon étonnement de ce qu'on n'a pas rendu à M. le Regent une Lettre des IV. Evêques contre le Decret de l'Inquiſition, & ſa reſolution de reſter à Montpellier, ne voyant aucun bien à faire à Paris. *ibid.*

Lettre xxxvi. A M. Louail. Il lui marque ſes allarmes ſur la conduite du Cardinal de Noailles, & il l'aſſure de la fermeté de M. de Chaalons & de M. de Verdun. 51

Lettre xxxvii. A M. Louail. Il lui temoigne la douleur qu'il a reſſentie de la mort de M.

l'Abbé de Louvois, & il l'invite à venir demeurer avec lui à Montpellier. 51

1719.

Lettre XXXVIII. A M. Louail. Il lui marque ſon état d'infirmité, le deſſein où il eſt d'aller à Paris, & il le preſſe de venir demeurer avec lui. 52

Lettre XXXIX. A M. le Cardinal de Noailles. Il le remercie de ſon Inſtruction paſtorale. Il la regarde comme un gage de ſa bienveillance qu'il croyoit avoir perdue ſans en connoître la cauſe, & il l'aſſure de ſon attachement & de ſa veneration. *ibid.*

Lettre XL. A M. Hideux Syndic de la Faculté de Theologie de Paris. Il lui envoie l'Acte d'adheſion des Docteurs & des Bacheliers de ſon Dioceſe aux Appels de la Faculté, & il le prie de le faire inſerer dans ſes Regiſtres. 53

Lettre XLI. A M. l'Abbé Crouzet de la Tour. Il le prie de remettre à M. Hideux la Lettre precedente, & l'adheſion des membres de la Faculté qui étoient à Montpellier. *ibid.*

Lettre XLII. A M. le Cardinal de Noailles. Il fait l'éloge de l'Inſtruction paſtorale de cette Eminence, qui lui paroit un Ouvrage excellent & parfait à quelques lignes près, & il en attend la ſuite avec impatience. 54

Lettre XLIII. Au Pere Queſnel. Il lui marque que lui & les autres Prelats Appellans n'ont pas cru pouvoir ſeparer ſa cauſe perſonnelle, ni celle de ſon Livre, des verités qui y ſont enſeignées, & qui ont été outragées en ſa perſonne: il l'aſſure de ſon reſpect & de ſa veneration, & il lui recommande le porteur de cette Lettre. *ibid.*

1720.

Lettre XLIV. De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec M. l'Evêque de Boulogne à M. le Cardinal de Noailles. Ils rappellent à cette Eminence ſes demarches precedentes, lui expoſent leurs griefs contre l'Accommodement qu'elle étoit ſur le point de conclurre, & la prient d'avoir égard aux gemiſſemens de ſon Clergé & de ſon troupeau. 55

Lettre XLV. De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec M. l'Evêque de Boulogne aux autres Evêques Appellans. Ils informent ces Prelats de la maniere irreguliere dont venoit d'être conclu l'Accommodement, du ſecret qu'on avoit gardé à leur égard, des demarches qu'ils avoient faites pour s'y oppoſer, du triomphe des ennemis, de l'affliction des gens de bien à cette occaſion, & ils les prient de ſe joindre à eux pour s'oppoſer à un tel ſcandale. 59

Lettre XLVI. A M. l'Abbé Pucelle, Conſeiller Clerc au Parlement de Paris. Il repreſente à cet Abbé & à M. Menguy ſon confrere les inconveniens de l'enregiſtrement de la Declaration du 4. Août, même avec des modifications. 60

Lettre XLVII. A M. de Meſme Premier Preſident du Parlement de Paris. Il parle à ce Magiſtrat de la Requête qu'il fait preſenter au Parlement contre la Declaration du Roi en faveur de l'Accommodement. 62

Lettre XLVIII. A M. de la Porte Conſeiller à la Grand' Chambre du Parlement de Paris. Il prie ce Magiſtrat, au defaut des voies ordinaires, de ſe charger de ſa Requête contre l'Accommodement. *ibid.*

Lettre XLIX. A M. l'Evêque de Mirepoix. Il ſe plaint de l'Accommodement & du nouveau *Corps de doctrine*, dont il ſe flatte que ce Prelat aura decouvert les defauts. Il lui marque l'oppoſition du Parlement & du Grand-Conſeil à la Declaration du 4. Août. *ibid.*

1721.

Lettre L. A M. le Duc d'Orleans. Il addreſſe à ce Prince la Lettre que lui & ſes Confreres écrivent au Roi, au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre leur Acte de renouvellement d'Appel; & il le prie de leur rendre juſtice. 64

Lettre LI. A M. l'Evêque de ***. Il l'invite à ſe joindre par ſa ſignature aux Evêques Appellans, dans une demarche qu'ils faiſoient pour la defenſe de la verité. *ibid.*

Lettre LII. Au Reverend Pere *** Il s'excuſe d'avoir differé à repondre à ſes queſtions, dont il a du trouver la reponſe dans les Ecrits & les demarches publiques des Evêques & des Eccleſiaſtiques Appellans. En conſequence il l'exhorte à engager ſes amis à renouveller leur Appel, & à conſentir que leurs noms ſoient inſerés dans les Liſtes qui s'impriment. 65

Lettre LIII. Au Reverend Pere Dom ***. Procureur general de l'étroite Obſervance de Clugni. Il lui temoigne la part qu'il prend aux tracaſſeries qu'on ſuſcite aux Clugniſtes reformés, il lui offre ſes ſervices, & il lui envoye des Lettres de recommandation. 66

Lettre LIV. Au Cardinal Conti. Il le prie de preſenter au Pape & d'appuyer de ſon credit la Lettre que lui & ſix autres Prelats écrivent à Sa Sainteté, pour ſoutenir les interêts de l'Egliſe & de la verité. 67

Lettre LV. A M. le Cardinal de Geſvres. Il le remercie de ſon ſouvenir, & il l'aſſure qu'il eſt diſpoſé, comme il l'a toujours été, à ne point ordonner de Clercs étrangers, ſans Dimiſſoires. *ibid.*

Lettre LVI. A M. Dagueſſeau Chancelier. Il lui expoſe l'état de la ville & du Dioceſe de Montpellier menacés d'une extrême diſette; il le prie de leur procurer un ſecours qu'ils ne peuvent attendre que du Roi, & lui ſuggere quelques remedes qu'on pourroit employer dans une conjoncture ſi preſſante. 68

Lettre LVII. A M. Bonnier Treſorier des Etats de Languedoc. Il le conjure de ſecourir la ville de Montpellier menacée de la peſte & deſtituée de toutes les proviſions neceſſaires, & de prêter une ſomme d'argent pour fournir aux beſoins les plus urgens. 69

Lettre LVIII. A M. ***. Il lui parle d'un Ouvrage contre les deux Lettres de M. de Soiſſons à M. de Boulogne, & donne les preuves authentiques de la fauſſeté d'un fait allegué par M. de Soiſſons. 70

1722.

Lettre LIX. A M. *** Il lui parle d'un pretendu renouvellement d'Appel du Cardinal de Noailles, des variations de cette Eminence,

ce, & de quelques autres affaires. 71
Lettre LX. Au même. Il lui marque ſes diſpoſitions à l'occaſion de l'Arrêt du Conſeil contre la Lettre des VII. Evêques, le courage & la tranquillité que Dieu lui donne, les difficultés que faiſoit l'Intendant ſur ſon Mandement pour le Jubilé. 72
Lettre LXI. Au même. Il lui marque les diſpoſitions de M. de Caſtres au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre les VII. Evêques. 73
Lettre LXII. A pluſieurs Evêques. Il excite ces Prelats bien intentionnés à imiter les XIX. Evêques du ſiecle paſſé, & à prendre la defenſe de la dignité épiſcopale outragée en la perſonne des VII. Evêques. 74
Lettre LXIII. A M. Sartre Prieur de Sorbonne. Il lui temoigne la joie qu'il reſſent de la maniere dont il s'eſt conduit ſur la ſignature du Formulaire, & il lui marque la foi & la pieté courageuſe de ſa mere. 75
Lettre LXIV. A M. *** Au ſujet de l'affaire de M. Sartre. *ibid.*
Lettre LXV. Au même. Il lui parle de l'affaire de M. Sartre, & d'un pretendu Bref contre les VII. Evêques. 76
Lettre LXVI. Au même. Il parle des nouvelles que repandoient les Conſtitutionnaires, & lui marque ſa diſpoſition, qui eſt d'en deſirer de bonnes plutôt que de les eſperer. *ibid.*
Deliberation de la Faculté de Theologie de Montpellier au ſujet de la ſignature du Formulaire. 77
Lettre LXVII. A M. de Bernage Intendant de Languedoc. Il lui marque ce qui avoit été conclu touchant l'introduction de la ſignature du Formulaire, dans l'Aſſemblée de la Faculté de Theologie de Montpellier. 78
Lettre LXVIII. A M. de Bernage Intendant de Languedoc. Le Prelat lui parle de la maniere dont on reçoit la ſignature du Formulaire, & juſtifie le Preambule où eſt exprimée la diſtinction du fait & du droit. 79
Lettre LXIX. Au Pere Pouget. Il l'aſſure de la continuation de ſon amitié, & de la part qu'il prend à ſes chagrins; & il le prie de retrancher de l'édition latine de ſon Catechiſme quelques mauvaiſes fourrures que ce Pere y avoit faites ſans ſa participation. 80
Lettre LXX. A M. Louail. Il lui parle des differentes traverſes qu'il eſſuye, & des forces de corps & d'eſprit que Dieu lui donne. 81

1723.

Lettre LXXI. A M. de la Vrilliere, au ſujet d'un ordre concernant M. Trimond Chanoine, chargé de la Direction des Ecoles du Dioceſe. *ibid.*
Lettre LXXII. A M. le Cardinal Dubois, premier Miniſtre. Il le prie de faire ceſſer les vexations qu'on lui fait depuis long-tems, & d'empêcher celles dont on le menace. 83
Lettre LXXIII. A M. l'Evêque de Boulogne. Il lui expoſe la conduite qu'il a tenue ſur le Formulaire. 85
Lettre LXXIV. A M. l'Evêque de Mâçon, ſur le même ſujet. 86
Lettre LXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur le même ſujet. 87
Lettre LXXVI. A M. l'ancien Evêque de Tournay, ſur le même ſujet. 88
Lettre LXXVII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui temoigne le deſir qu'il a de lier commerce avec lui, & les diſpoſitions où il ſe trouve ſur le renouvellement des troubles du Formulaire; ſon indignation contre l'injuſtice criante dont cette affaire eſt remplie, & la reſolution où il eſt de ne point ſe relâcher, comme on avoit fait en acceptant la Bulle *Vineam*, mais de maintenir inviolablement les conditions de la paix de Clement IX. & de ne laiſſer affoiblir ni obſcurcir aucune verité. 89
Lettre LXXVIII. A M. l'Evêque de Pamiers, ſur le même ſujet. Il trouve que ce Prelat a ſujet de ſe plaindre de M. de Mirepoix, & de ce qu'on veut lui donner un Coadjuteur. 90
Journal de ce qu'a fait M. l'Evêque de Montpellier au ſujet de la ſignature du Formulaire, depuis le mois de Juillet juſqu'au mois de Decembre 1722 92
Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage. 95
Lettre de M. de Bernage en reponſe à celle de M. l'Evêque de Montpellier. 96
Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage. 97
Lettre LXXIX. A M. *** Il conſent qu'on imprime ſes Lettres à M. de la Vrilliere & à l'Intendant, dont il juſtifie le ſtyle. 98
Lettre LXXX. Au même. Il lui marque ſes diſpoſitions par rapport à la defenſe de la verité, & lui parle des affaires de la Chine. *ibid.*
Lettre LXXXI. A M. de Bernage Intendant de Languedoc. Il lui marque les meſures qu'il prend pour defendre ſes droits dans l'Univerſité de Montpellier. 99
Lettre LXXXII. A M. l'Evêque de Pamiers. Il lui parle de l'Arrêt du Conſeil du 11. Mars au ſujet du Formulaire. Il lui expoſe tous les maux que cet Arrêt eſt capable de produire, & lui demande ſes prieres, ſes avis, ſon aſſiſtance, pour s'y oppoſer comme il convient à un Evêque. *ibid.*
Lettre LXXXIII. A M. l'Evêque de Maçon, ſur le même ſujet. 100
Lettre LXXXIV. A M. l'ancien Evêque de Tournay, ſur le même ſujet. 101
Lettre LXXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur le même ſujet. 102
Lettre LXXXVI. A M. l'Evêque de Senez ſur le même ſujet. Il voudroit comme ce Prelat ſupprimer entierement la queſtion du fait de Janſenius; mais il croit que dans les conjonctures preſentes ont doit ſe borner à ſoutenir la paix de Clement IX. 103
Lettre LXXXVII. A M. l'Evêque de Boulogne, ſur le même ſujet. 104
Lettre LXXXVIII. A M. le Cardinal Dubois. Il lui repreſente les motifs de l'oppoſition qu'il forme à un Arrêt du Conſeil ſur l'Univerſité de Montpellier. 105
Lettre LXXXIX. A M. le Cardinal Dubois. En lui addreſſant la Lettre des VII. Evêques au Roi au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre leur Lettre au Pape, il lui porte ſes plaintes contre les brouillons de ſon Dioceſe ſoutenus par M. de Frejus, & en particulier contre l'Abbé Joubert qui après l'avoir trahi lorſqu'il étoit

Grand-Vicaire eſt devenu ſon ennemi declaré. 107
Lettre xc. A M. Joubert ſon ancien Grand-Vicaire. Il lui temoigne la douleur qu'il reſſent de ſa chute ſcandaleuſe. 108
Lettre xci. A M. Gibert Recteur de l'Univerſité de Paris. Il le remercie de ce qu'il a pris fait & cauſe pour celle de Montpellier contre une Societé pernicieuſe à l'Egliſe & à l'Etat. *ibid.*
Lettre xcii. A M. le Garde des Seaux. Il le prie de l'appuyer de ſon autorité dans l'oppoſition qu'il eſt obligé de former à un Arrêt du Conſeil ſur l'Univerſité de Montpellier. 109
Lettre xciii. A M. *** Il lui parle de la Lettre des VI. Evêques au Roi & de leur reponſe au Cardinal de Biſſy, de la retractation de l'Abbé Joubert, & des bruits qu'on faiſoit courir à Montpellier. *ibid.*
Lettre xciv. Au même. Pourquoi il ſouhaite la conſervation du Cardinal Dubois. 110
Lettre xcv. A M. l'Evêque de Boulogne. Il aſſure ce Prelat de la part qu'il prend au traitement indigne qu'il ſouffre de la part des Evêques de ſa province, & du deſir qu'il a de combattre toujours ſous ſes ordres & à ſes côtés pour la defenſe de la verité. *ibid.*
Lettre xcvi. A M. le Cardinal Dubois. Il le prie d'arrêter les ordres expediés contre ſes Eccleſiaſtiques Reappellans, en particulier contre trois vertueux Prêtres qui travaillent dans les Hôpitaux. 112
Lettre xcvii. A M. le Duc d'Orleans. Il ſe plaint d'une foule d'Arrêts du Conſeil, & d'ordres auſſi injuſtes que ſeveres, que ſes ennemis obtiennent trop facilement de M. de la Vrilliere. 113
Lettre xcviii. A M. le Duc. Il implore la protection de ce Prince, il lui expoſe les violences qu'on exerce continuellement contre lui & contre ſes Eccleſiaſtiques, & il le prie d'appuyer la Lettre qu'il écrit à M. le Duc d'Orleans. 114
Lettre xcix. A Madame l'Abbeſſe de Chelles. Il expoſe à cette Princeſſe les vexations continuelles que lui & ſes Eccleſiaſtiques éprouvent de la part des Prelats du Conſeil de conſcience, & il eſpere qu'elle employera ſon credit pour en arrêter le cours. 115
Lettre c. A M. de Fleury ancien Evêque de Frejus (aujourd'hui Cardinal.) Il temoigne le plaiſir avec lequel il reçoit les aſſurances que lui fait donner ce Prelat de la continuation de ſon ancienne amitié, dont il l'aſſure qu'il ne s'eſt point rendu indigne. 116
Lettre ci. A M. le Duc d'Orleans. Il lui demande la juſtice qu'il ne peut eſperer du Conſeil de conſcience dont les juges ſont ſes parties. Il ſe plaint de deux Arrêts du Conſeil, l'un ſur l'Univerſité de Montpellier, l'autre au ſujet du Formulaire; de la protection accordée aux brouillons de ſon Dioceſe; d'un ordre expedié contre un Profeſſeur de ſon Seminaire, & de celui qui l'exclud des Etats. 117
Lettre cii. A M. le Duc d'Orleans. Il ſe plaint à ce Prince de la continuation des vexations qu'il éprouve; & il le prie de revoquer l'ordre expedié contre trois Prêtres des Hôpitaux. 119
Lettre ciii. A M. de Fleury ancien Evêque de Frejus (aujourd'hui Cardinal.) Il reçoit les aſſurances que ce Prelat lui donne qu'il n'eſt point changé à ſon égard, & le prie de lui en donner des marques. 120
Lettre civ. A M. le Duc d'Orleans. Il le prie de faire jouir M. Croz du Brevet de joyeux avenement pour l'Egliſe de Montpellier. 121
Lettre cv. A M. le Cardinal de Noailles. Il le prie de lui faire ſavoir les raiſons qui l'ont porté à exclurre du Seminaire de S. Magloire un Eccleſiaſtique de Montpellier. 122
Lettre cvi. A M. le Duc. Il le prie de ſe faire rendre compte du Memoire qu'il lui envoye ſur le trouble cauſé par la conduite ſchiſmatique de trois Chanoines ſoutenus de quelques Prelats. 123
Memoire ſur ce qui s'eſt paſſé à Montpellier au ſujet de la Meſſe & de la Proceſſion des Etats le 19. Decembre 1723. preſenté à Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc. *ibid.*
Lettre cvii. A M. le Cardinal de Noailles. Il lui marque la peine qu'il reſſent, de ſe voir privé de ſes bonnes graces ſans l'avoir merité. 128

1724.

Lettre cviii. A M. de Bernage, Intendant de Languedoc. Il refuſe de retirer les pouvoirs à quelques dignes Eccleſiaſtiques. *ibid.*
Lettre cix. A M. le Duc, ſur le même ſujet; & à cette occaſion ſur la Bulle & ſur les Appellans. 130
Lettre cx. A M. *** Il lui demande des nouvelles de ſa derniere Lettre au Cardinal de Noailles; il approuve qu'il reſte à Paris, & il lui parle du deſir qu'a M. de Frejus de devenir Cardinal. 132
Lettre cxi. A M. le Duc, au ſujet des Profeſſeurs de ſon Seminaire & du Curé de Baillargues. *ibid.*
Declaration donnée par M. l'Evêque de Montpellier au Subdelegué de M. l'Intendant, pour être envoyée en Cour. 135
Lettre cxii. A M. le Duc au ſujet de Meſſieurs Eyſſautier & Cadillac. 136
Declaration des Profeſſeurs du Seminaire de l'Oratoire de Montpellier envoyée en Cour. 137
Lettre cxiii. A M. *** Il parle de ſa ſituation penible, & des nouveaux combats qu'il lui faut ſoutenir chaque jour. 138
Lettre cxiv. Au même. Il marque le beſoin qu'il a de l'eſprit de force; & il doute s'il doit porter ſes plaintes au public. *ibid.*
Lettre cxv. A M. le Duc. Il lui addreſſe ſes Remontrances au Roi ſur le Formulaire, & il le prie de les appuyer de ſa protection. *ibid.*
Lettre cxvi. A M. le Duc, à l'occaſion de l'exil des deux Prêtres des Hôpitaux. Il lui declare que, puiſqu'il ne peut obtenir de lui aucune juſtice, il eſt reſolu de ſe plaindre à l'Egliſe. 140
Lettre cxvii. Aux Evêques de France. Il les informe des entrepriſes du Conſeil de conſcience ſur ſon autorité; & les prie de ſe joindre à lui pour s'en plaindre. 141

Lettre

Lettre CXVIII. A plusieurs Evêques. Il leur envoye ses Remontrances au Roi sur le Formulaire, & les invite à se réunir pour la defense de la verité. 147
Lettre CXIX. A Messieurs les Doyen, Chanoines, & à tout le Clergé de l'Eglise catholique Romaine d'Utrecht. Il leur temoigne la part qu'il prend à la triste situation de l'Eglise de Hollande, & offre de les servir en tout ce qui peut dependre de lui. *ibid.*
Lettre CXX. A M. *** Il lui parle de ses Remontrances au Roi, des vexations nouvelles dont il étoit menacé, & des bruits d'un Concile. 148
Lettre CXXI. A M. le Duc, au sujet des extraits de sa derniere Lettre à ce Prince inserés dans la Gazette: il l'assure de sa parfaite obéissance dans les choses temporelles, se plaint des duretés qu'il ajoute à un deni de justice, & en se disculpant d'entretenir le trouble il en designe les vrais auteurs. *ibid.*
Lettre CXXII. A M. l'Evêque de Conserans. Il temoigne la consolation que lui cause la Lettre de ce Prelat, & il l'assure qu'il s'attend à tout. 150
Lettre CXXIII. A M. l'Evêque de Pamiers. Il se plaint de ce que ce Prelat s'arrêtant à des minuties garde le silence sur la demarche importante qu'on lui proposoit, d'écrire une Lettre commune au Pape Benoît XIII. pour lui faire connoître le veritable état des choses. *ibid.*
Lettre CXXIV. A M. l'Evêque de Pamiers. Il se rejouit de ce que ce Prelat s'unit à ses Confreres pour écrire au Pape. 152
Lettre CXXV. A M. l'Evêque de Treguier. Il remercie ce Prelat de sa Lettre pleine d'amitié, & des bontés qu'il avoit pour un pieux & savant exilé. *ibid.*
Lettre CXXVI. A M. le Duc du Maine. En presentant à ce Prince ses Remontrances & sa Lettre pastorale sur le Formulaire, il s'excuse de ne l'avoir pas fait plutôt, & il lui expose sa triste situation. 153
Lettre CXXVII. A M. le Duc du Maine. Il l'assure que ses demarches n'ont pour principe que le seul desir de satisfaire à son devoir. *ibid.*
Lettre CXXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il le remercie des secours temporels qu'il lui offroit; & lui propose de l'aider d'une maniere plus utile à l'Eglise. 154
Lettre CXXIX. A M. le Duc, au sujet d'une Piece supposée qu'on publioit sous son nom. 155
Lettre CXXX. A M. le Procureur general du Parlement de Toulouse. Il l'avertit du dessein qu'avoient les Constitutionnaires de soulever les peuples contre son Mandement sur le Jubilé, par la publication d'un pretendu Bref du Pape; & il le prie de charger les Magistrats de Montpellier de prevenir cette entreprise. *ibid.*
Lettre CXXXI. A M. *** Il lui parle de son exil à la Verune, & des mauvaises manieres du Cardinal de Noailles à son égard. Il lui marque ses dispositions par rapport aux disgraces & aux vexations qu'il souffre, lui & ses Ecclesiastiques. 157

1725.

Lettre CXXXII. A Dom Houasse, Prieur des Chartreux du Val S. George. Il se rejouit de la grace que Dieu lui a faite, & approuve le dessein où il est de se retracter publiquement, & de notifier son Appel. Avis qu'il lui donne. 158
Lettre CXXXIII. A M. le Duc. Il lui envoye une Lettre insolente du Pere Senault, & le prie de le faire sortir de Paris, & de lui defendre de retourner à Montpellier. 159
Lettre du Pere Senault Jesuite à M. Bescherand Chanoine de Montpellier. *ibid.*
Lettre CXXXIV. Au Pere Gravesón Dominicain. Il le prie de presenter sa Lettre à Benoit XIII. & de lui faire connoître le veritable état des choses. Il lui recommande une personne de confiance qui étoit alors à Rome. 160
Lettre CXXXV. A M. le Duc, en lui addressant un Memoire pour repondre aux plaintes faites contre le Synode. 162
Relation du Synode tenu à Montpellier le 15. du mois de Mai 1725. *ibid.*
Memoire pour servir de reponse à quelques plaintes portées à Son Alteſſe Sereniſſime Monseigneur le Duc, contre le Synode tenu à Montpellier le 15. Mai de la presente année 1725. 167
Lettre CXXXVI. A M. le Duc. Il assure ce Prince qu'il n'a aucune envie de faire imprimer, & qu'il s'abstiendroit volontiers d'écrire, s'il n'y étoit forcé par de mauvais traitemens qui ne sont pas des reponses propres à le convaincre. 170
Lettre CXXXVII. A M. Barchman, élu Archevêque d'Utrecht. Il temoigne son affection pour l'Eglise de Hollande, il espere tout du choix qu'elle vient de faire; il encourage l'Elu, & lui propose l'exemple de ses illustres predecesseurs. 171
Lettre CXXXVIII. A M. l'Evêque de Castres. Il justifie la conduite qu'il a tenue par rapport au Formulaire, comme necessaire & fondée sur des principes incontestables. 172
Lettre CXXXIX. A M. *** Il s'excuse sur ses infirmités de ne lui avoir pas écrit, & il parle de la demande d'un Concile contre lui faite par M. de Narbonne dans l'Assemblée du Clergé. 180
Lettre CXL. A M. l'Evêque de Rhodez, au sujet des bruits qui couroient que l'Assemblée du Clergé vouloit agir contre lui. *ibid.*
Lettre CXLI. A M. Berrier Prieur de Percy, sur la soumission due à l'Eglise par rapport aux faits qui, quoique decidés, peuvent demeurer douteux. 181
Lettre CXLII. A M. l'Archevêque d'Utrecht. Il se rejouit de la consecration de ce Prelat, dans l'esperance que Dieu benira ses travaux, & il l'exhorte à conserver la paix avec ceux mêmes qui en sont les ennemis. 184
Lettre CXLIII. A M. *** Au sujet du service qu'il lui avoit rendu en signifiant en son nom une Protestation à l'Assemblée du Clergé. 185
Lettre CXLIV. A M. l'Evêque de Riez. Il loue son zele & sa pieté: il l'invite à se joindre

aux Prelats qui devoient écrire à Benoît XIII. pour lui faire connoître les maux de l'Egliſe. 185

Lettre CXLV. A M. l'Evêque de Troyes. En le remerciant de ce qu'il avoit fait dans l'Aſſemblée du Clergé, il l'exhorte à faire paroître le même courage pour reprimer les entrepriſes de leurs ennemis communs. 186

Lettre CXLVI. A M. l'Evêque de Rhodez. Il le remercie de ce qu'il a pris ſa defenſe dans l'Aſſemblée du Clergé, & lui propoſe les moyens par où on pourroit mettre leurs ennemis hors d'état de rien faire de ſemblable. 187

Lettre CXLVII. A M. l'Evêque de Bayeux. Il releve les defauts de la deliberation de l'Aſſemblée du Clergé contre eux, & fait ſentir la neceſſité d'en prevenir les ſuites. 188

Lettre CXLVIII. A M l'Evêque d'Auxerre. Il ſe rejouit de l'oppoſition de ce Prelat à toute acceptation de la Bulle. Il fait voir qu'on ne peut la reconcilier avec les XII. Articles; & que le Pape n'oſant les ſoutenir, les Evêques n'en ſont que plus obligés à les defendre. 191

Lettre CXLIX. A M. Sauvage Prêtre du Dioceſe de Boulogne. Il le confirme dans ſes bons ſentimens par rapport à la ſignature du Formulaire. 194

Lettre CL. A M. l'Evêque de Babylone. Il le remercie de ſon Apologie, & en loue la moderation. *ibid.*

1726.

Lettre CLI. A M. *** Il demande un certificat en bonne forme de l'état de Madame la Foſſe, afin de fermer la bouche aux Calviniſtes & aux Conſtitutionnaires. Il parle d'une Lettre du Cardinal de Noailles au Pape, d'un Ouvrage ſur l'Egliſe, & de deux Lettres paſtorales qu'il venoit de publier. 195

Lettre CLII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle du Mandement de M. de Saintes contre les XII. Articles, & de l'obligation où ſont les Evêques de repouſſer l'erreur. 196

Lettre CLIII. A M. du Sauſſoy Docteur de Sorbonne, au ſujet d'un Ecrit ſur le Formulaire qu'il lui avoit communiqué. Il l'exhorte à écrire contre M. de Saintes en faveur des XII. Articles. 197

Lettre CLIV. A la Superiere de Sainte Marie de Montpellier. Il lui marque que, ni les menaces de ſes dix Religieuſes diſcoles, ni les ordres de la Cour, ne l'empêcheront point de ne leur donner pour Confeſſeurs, que des Eccleſiaſtiques éclairés, ſages, & amateurs de la paix, Appellans ou non Appellans. 198

Lettre CLV. A M. le Comte de Saint Florentin Secretaire d'Etat, ſur le même ſujet. 199

Lettre CLVI. A M. *** Il lui parle de ſa Lettre paſtorale ſur le Mandement de M. de Saintes, du ſilence du Cardinal de Noailles ſur la Requête de ſes Curés, & de la diſpoſition où il eſt de ne jamais écrire, à moins d'y être forcé. 202

Lettre CLVII. A M. l'Archevêque de Narbonne, au ſujet de l'Aſſemblée provinciale. 203

Lettre CLVIII. A M. *** Il parle de deux de ſes Lettres qu'on venoit de donner au public, de l'attente où il étoit d'un exil au loin pendant les Etats, & de ſa diſpoſition à l'égard des mauvais traitemens que l'on pourroit lui faire. *ibid.*

Lette CLIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, à l'occaſion de l'orgueilleuſe Remontrance des Jeſuites. Il exhorte ce Prelat à les faire connoître. 204

Lettre CLX. A M. J. B. Goy Curé de Sainte Marguerite à Paris, au ſujet d'une parole attribuée fauſſement par M. de Soiſſons à ce Curé, & d'un ſecond miracle operé dans ſa paroiſſe. *ibid.*

Lettre CLXI. A M. l'Abbé d'Asfeld, en reponſe à une Lettre d'adheſion que ce Docteur lui avoit écrite. 203

Lettre CLXII. A M. *** ſur ſa promotion au ſacerdoce, ſur l'Aſſemblée du Clergé, & ſur les perſecutions dont il étoit menacé. 207

Lettre CLXIII. A M. de Fleury, ſur ſa promotion au Cardinalat. *ibid.*

Lettre CLXIV. A M. le Marquis de la Fare. Il lui repreſente les inconveniens qui pourront arriver ſi l'on tient les Etats à Montpellier, & la conduite qu'il tiendroit alors. 208

Lettre CLXV. A M. l'Evêque de Rhodez, ſur le bruit qui couroit que ce Prelat alloit rendre les pouvoirs aux Jeſuites. 209

Lettre CLXVI. A M. le Cardinal de Fleury, au ſujet de l'empriſonnement de M. Dilhe. 210

Lettre CLXVII. A M Simart Libraire. Il fait voir qu'il n'a pu ſe diſpenſer de condamner l'édition latine de ſon Catechiſme, & que ce Libraire ne doit attribuer le dommage que cela lui cauſe qu'aux corrupteurs de ce Livre. 211

Lettre CLXVIII. A M. l'Evêque de Bayeux, en lui envoyant ſa procuration pour s'oppoſer aux deliberations de l'Aſſemblée du Clergé. 212

Lettre CLXIX. A Madame de Chatillon Abbeſſe de S. Loup, près d'Orleans. Il benit Dieu de la ſimplicité prudente & courageuſe qu'elle & ſes filles ont fait paroître lorſqu'on les a interrogées, & il l'exhorte à chercher en Dieu toute ſa force. 213

Lettre CLXX. A M. Clement Conſeiller au Parlement de Paris, à l'occaſion de l'Arrêt de la Grand' Chambre contre ſes deux Lettres paſtorales: il s'éleve contre la methode pernicieuſe qui fait abandonner une portion de la verité pour ſauver l'autre. 214

1727.

Lettre CLXXI. A M. l'Evêque de Senez. Il exprime les ſentimens de joie & d'admiration dont il a été rempli en liſant ſon Inſtruction ſur les XII. Articles: il eſpere que d'autres Evêques ſeront reveillés par un ſi grand exemple. 215

Lettre CLXXII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il fait voir que les Jeſuites ſoutenant toujours les mêmes erreurs, ce ſont deux choſes incompatibles d'être bien avec les Jeſuites & avec la verité. Il le preſſe de parler pour les XII. Articles à l'exemple de M. de Senez. 217

Lettre CLXXIII. A M. de Tournefort, Avocat general de la Chambre des Comptes, Aydes, & Finances de Provence. Il ſouhaitte que les Ouvrages qu'il lui envoye contribuent à repandre

pandre la connoiſſance & l'amour de la verité. 220
Lettre CLXXIV. A M. *** Il lui temoigne la joie qu'il a reſſentie en apprenant de quelle maniere il a ſupporté ſa captivité, & comment Dieu lui a rendu la liberté. 221
Lettre CLXXV. A M. le Cardinal de Fleury. Il le prie de refuſer ſa protection à un Devolutaire, qui veut depouiller un des meilleurs Prêtres de ſon Dioceſe. *ibid.*
Lettre CLXXVI. A M. le Cardinal de Fleury. Il lui expoſe les raiſons qu'il a eues de nommer à la Cure de Celleneuve, & de refuſer le *Viſa* à celui que M. l'Evêque de Toulon avoit preſenté. 222
Lettre CLXXVII. A M. l'Evêque de Senez. A l'occaſion du Concile indiqué à Embrun, il l'aſſure de ſon inviolable attachement, & de la diſpoſition où il eſt de ſe joindre à lui pour tous les Actes neceſſaires. 224
Lettre CLXXVIII. A M. l'Evêque de Senez, en lui envoyant ſon Appel au Pape & au Concile ſur le violement de la paix de Clement IX. 226
Lettre CLXXIX. Aux Religieuſes de S. Charles d'Orleans. Il loue leur foi & leur courage, & les exhorte à ſupporter ſans ſe laſſer les épreuves auxquelles elles ſont expoſées. 227
Lettre CLXXX. A M. l'Evêque de Rhodez. Il l'exhorte à ne pas ſe contenter de gemir des maux de l'Egliſe, mais à s'armer pour en arrêter le cours, & à parler pour M. de Senez. *ibid.*
Lettre CLXXXI. A M. *** Il le prie d'aſſurer M. B. *** de ſon eſtime & de ſon tendre attachement: il s'afflige des preventions que l'on conçoit contre ce Docteur. Il parle de la ſituation de M. de Senez, du retabliſſement de M. le Chancelier, & des negociations du Cardinal de Noailles. 229
Lettre CLXXXII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il ſe plaint du conſeil qu'on lui a donné de differer d'agir, & montre la neceſſité de venir promtement au ſecours de M. de Senez. 230
Lettre CLXXXIII. A pluſieurs Evêques de France, en leur envoyant la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez. 231
Lettre CLXXXIV. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui donne des nouvelles du Concile d'Embrun, & le felicite de ce qu'il vient au ſecours du Prelat opprimé. 232
Lettre CLXXXV. A M. l'Evêque de Lodeve. Il juſtifie en deux mots la conduite de M. de Senez. 234
Lettre CLXXXVI. A M. l'Evêque de Bayonne. Il loue la generoſité avec laquelle il prend la defenſe de M. de Senez. 235
Lettre CLXXXVII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle de l'état de M. de Senez, du jugement rendu contre ce Prelat, & du danger que courent les Evêques bien intentionnés d'éprouver un pareil traitement, s'ils ne ſe réuniſſent contre leurs ennemis communs. *ibid.*
Lettre CLXXXVIII. A M. l'Evêque de Caſtres, ſur la reſolution qu'il avoit priſe de ſe declarer pour M. de Senez. 237
Lettre CLXXXIX. A M. l'Evêque de Caſtres. En louant ſa Lettre circulaire, il lui marque pluſieurs Evêques auxquels il le prie d'en envoyer des copies. 238
Lettre CXC. A M. l'Evêque de Bayonne. Il approuve les vues de ce Prelat ſur la maniere de venir au ſecours de M. de Senez: il lui marque l'état des affaires, le prie d'exciter les Evêques de ſon canton, & lui parle des Decrets faits à Embrun. 239
Lettre CXCI. A M. l'Evêque de Dax. Il lui envoie la Lettre circulaire de M. de Senez avec quelques pieces, & le prie de venir au ſecours de ce Prelat. 240
Lettre CXCII. A M. *** Chanoine de ... ſur les ſoins & les peines qu'il ſe donnoit pour la bonne cauſe. 241
Lettre CXCIII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle des Evêques bien diſpoſés, & du Concile des provinces de Narbonne & de Toulouſe. *ibid.*
Lettre CXCIV. Aux Religieuſes de ... ſur l'avantage qu'elles ont de poſſeder de près M. de Senez. 242
Lettre CXCV. A M. de *** Prêtre à Grenoble. En le remerciant de ſa bonne volonté & de ſon zele, il accepte ſes offres de ſervice. *ibid.*
Lettre CXCVI. A M. l'ancien Evêque de Tournay. Il le remercie de ce qu'il a deja fait pour M. de Senez, & eſpere qu'il ſe prêtera aux autres demarches qu'on jugera neceſſaires. *ibid.*
Lettre CXCVII. A M. l'Evêque de S. Malo. Il invite cet Evêque ſon proche parent à venir à ſon ſecours & à celui de M. de Senez. Il lui propoſe l'exemple de leur oncle M. Colbert, Evêque de Luçon & enſuite d'Auxerre. 243
Lettre CXCVIII. A M. l'Abbé de S. Jean de la Caſtelle. Il loue la foi, le courage & le deſintereſſement avec leſquels cet Abbé s'unit à l'Appel. 244
Lettre CXCIX. A M. l'Evêque de Pamiers. Il avertit ce Prelat du Concile projetté contre eux deux, & le preſſe d'agir pour leur commune defenſe. *ibid.*
Lettre CC. A M. l'Evêque de Senez. Il lui marque les bonnes diſpoſitions de pluſieurs Prelats, il le prie de faire paroitre quelque Acte pour reduire au ſilence les calomniateurs, & d'être attentif à ne rien accorder dont ſes ennemis puiſſent tirer avantage. 245
Lettre CCI. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle d'un libelle calomnieux publié contre M. de Senez, des bons effets de la Lettre circulaire de M. de Caſtres, & d'un projet de Concile des provinces de Narbonne & de Toulouſe. 247
Lettre CCII. A M. l'Evêque de Caſtres. En lui marquant les bons effets de ſa Lettre circulaire, il le prie d'en envoyer de nouvelles copies. 248
Lettre CCIII. A un Benedictin. Il lui parle des affaires de M. de Senez, & le felicite du bonheur qu'il a de le poſſeder. 249
Lettre CCIV. A M. l'Evêque de Mâçon. Il avertit ce Prelat des meſures qu'on prenoit pour ſecourir M. de Senez, & il eſpere qu'il voudra bien y entrer. 250
Lettre CCV. A M. l'Evêque de Pamiers. Il refute

fute les raiſons par leſquelles on s'efforçoit de retenir ce Prelat dans le ſilence. 250
Lettre ccvi. A M. l'Evêque de Caſtres. Il l'exhorte à ſuivre les mouvemens du zele que Dieu lui inſpiroit, & le prie d'exciter celui de M. de Montauban. 253
Lettre ccvii. A M. l'Evêque de Senez. Il ſe rejouit de la paix & du contentement dont jouit ce Prelat: il lui donne des nouvelles du Dioceſe de Senez, & le prie de ſe defier de ſes ennemis. 254
Lettre ccviii. A M. l'Abbé de Seraucourt Grand Archidiacre de Reims. Il approuve les demarches qu'on faiſoit dans ce Dioceſe pour authentiquer les miracles de M. Rouſſe, & ſe rejouit des bonnes diſpoſitions où l'on étoit au ſujet du Conciliabule. 255
Lettre ccix. A M. l'Evêque de Rhodez. Il juſtifie la Lettre circulaire de M. de Caſtres, & montre qu'on peut & qu'on doit attaquer le Concile d'Embrun ſur le fond comme ſur la forme. 256
Lettre ccx. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle des preparatifs du Concile de Narbonne & de l'état des affaires de M. de Senez. 259
Lettre ccxi. A pluſieurs Evêques, pour les inviter de venir au ſecours de M. de Senez. *ibid.*
Lettre ccxii. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui envoie la Lettre des Evêques en faveur de M. de Senez: il le prie de la ſigner, & d'engager M. de Montauban à en faire autant. 260
Lettre ccxiii. A M. l'Evêque de Montauban. Il le prie de ſigner la Lettre commune en faveur de M. de Senez. *ibid.*
Lettre ccxiv. A M. l'Evêque de Riez, ſur le même ſujet. 261
Lettre ccxv. A M. l'Evêque de Troyes. Il remercie ce Prelat du preſent qu'il lui avoit fait d'un Ouvrage poſthume du grand Boſſuet; il fait l'éloge de l'Ouvrage & de l'Auteur. 262
Lettre ccxvi. A M. l'Evêque de Caſtres. En lui envoyant une Lettre de M. de Senez, il lui parle des bruits de Conciles provinciaux & d'un national. 263
Lettre ccxvii. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle du courage de M. de Caſtres, de l'Ouvrage poſthume de M. Boſſuet, des bruits de Conciles, & de la Conſultation de cinquante Avocats contre le Concile d'Embrun. *ibid.*
Lettre ccxviii. A M. l'Evêque de S. Malo. Il juſtifie la conduite qu'il a tenue par rapport au Formulaire & par rapport à la Conſtitution. 264
Lettre ccxix. A M. l'Evêque de Montauban. Il le remercie de ce qu'il veut bien s'unir aux Prelats qui écrivent pour M. de Senez: il le prie d'agir pour empêcher la tenue du Concile de Narbonne; & lui parle de la Conſultation des Avocats, & d'un Mandement de M. de Carcaſſonne. 270
Lettre ccxx. A M. l'Evêque de Caſtres. Il le remercie de ſon zele pour avancer les affaires de M. de Senez; il lui parle du Mandement de M. de Carcaſſonne, des Evêques réunis pour M. de Senez, & de la Conſultation des Avocats. 271
Lettre ccxxi. Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il les encourage & les conſole dans leurs peines; & il leur offre de faire pour elles ce qui eſt en ſon pouvoir. 273
Lettre ccxxii. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui rend graces de ſes diſpoſitions favorables pour les interêts communs, & lui parle de ceux qui ont deja ſigné la Lettre au Roi, de la mort de M. de Bayonne, du courage de M. de Caſtres, de la Conſultation des Avocats, d'une calomnie avancée contre M. de Senez. Enfin il fait voir qu'on n'aura de paix veritable qu'en rejettant la Bulle. 274
Lettre ccxxiii. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui demande une copie de ſa Lettre au Roi, & il lui marque quelques nouvelles. 276
Lettre ccxxiv. A MM. les Evêques de Tarbes & de Lombès, pour leur recommander une perſonne chargée de ſes inſtructions. 277
Lettre ccxxv. A M. *** Il le prie de porter à quelques Evêques la Lettre au Roi en faveur de M. de Senez. *ibid.*
Lettre ccxxvi. A M. *** Curé dans le Dioceſe de Senez. Il l'exhorte à demeurer inviolablement attaché à ſon Evêque, & à ne quitter ſa paroiſſe qu'à la derniere extremité. *ibid.*
Lettre ccxxvii. A M. l'Evêque de Caſtres. Il le remercie de la part qu'il prend au retabliſſement de ſa ſanté, & lui dit ſon ſentiment ſur une Lettre de ce Prelat au Cardinal de Fleury. 278

1728.

Lettre ccxxviii. A Meſſieurs ***. Il les remercie des vœux qu'ils avoient faits pour ſa ſanté. 279
Lettres ccxxix. A M. l'Evêque de Pamiers, contre le parti que prend ce Prelat de garder le ſilence ſur les affaires de l'Egliſe. 280
Lettre ccxxx. A Meſdemoiſelles de ***. Il leur demande pour la ſanté de ſon ame la continuation des prieres qu'elles avoient faites avec tant de ſuccès pour la ſanté de ſon corps. 281
Lettre ccxxxi. A M. l'Evêque de Senez. Il lui fait part de ſa convaleſcence. 282
Lettre ccxxxii. A M. Clement Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui temoigne ſa reconnoiſſance, & avoue que ſa vie & ſes diſpoſitions repondent peu à la cauſe qu'il ſoutient. *ibid.*
Lettre ccxxxiii. A un Prêtre de la Doctrine chretienne. Il le remercie de la part qu'il prend à ſa convaleſcence. 283
Lettre ccxxxiv. Aux Religieuſes de Maubuiſſon, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre ccxxxv. A M. de la Porte Vicaire general de M. de Senez. Il approuve ſes deux Mandemens, & l'exhorte à juſtifier le choix que M. de Senez a fait de lui. *ibid.*
Lettre ccxxxvi. Aux Religieuſes de Caſtellane. Il approuve leur conduite, & les exhorte à enviſager les ſouffrances comme des gages de leur élection. 284
Lettre ccxxxvii. A Madame de Châtillon Abbeſſe de S. Loup. Il l'encourage à perſeverer, & lui demande un detail des vexations qu'on lui a faites. 285
Lettre ccxxxviii. A M. l'Evêque de Montauban.

ban. Il lui demande ſes prieres pour obtenir le bon uſage de la ſanté que Dieu lui a rendue. *ibid.*

Lettre CCXXXIX. A M. le Mazuyer Procureur general du Parlement de Toulouſe. Il reçoit ſes louanges comme autant d'avis & de leçons. 286

Lettre CCXL. A M. l'Evêque de Senez. Il lui marque l'état des choſes par rapport au Concile d'Embrun. *ibid.*

Lettre CCXLI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des violences & des mauvais deſſeins de leurs ennemis, & des obſtacles qui arrêtoient le Concile de Narbonne. 287

Lettre CCXLII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il le remercie de ſon amitié, & lui parle de la Conſultation des Avocats & des affaires de M. de Senez. *ibid.*

Lettre CCXLIII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il le prie d'oublier la peine qu'il peut lui avoir faite & de lui rendre ſes bonnes-graces. 288

Lettre CCXLIV. A Madame d'Auvergne, Carmelite de Paris. Il lui demande la continuation de ſes prieres & ſe rejouit de ſon attachement à la verité. 289

Lettre CCXLV. A M. de Bellaunay, Archidiacre de Séez. Il le conſole dans les differentes afflictions qu'il éprouvoit. *ibid.*

Lettre CCXLVI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des obſtacles que trouve le Concile de Narbonne, & d'une demarche de pluſieurs Curés de Senez. 290

Lettre CCXLVII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle des diſpoſitions des Evêques, & de la Conſultation; il ſe plaint de la conduite d'un ami commun. *ibid.*

Lettre CCXLVIII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui marque les bons effets de la Conſultation, & les bruits d'une nouvelle Declaration: il deplore la lâcheté de pluſieurs Evêques. 291

Lettre CCXLIX. A M. l'Evêque de Senez. Il lui recommande le Pere Fourrier que la perſecution lui enleve. 293

Lettre CCL. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui apprend la ſignature de M. de Noailles, l'embarras du parti ennemi, & l'oppoſition du Parlement à la nouvelle Declaration. *ibid.*

Lettre CCLI. A M l'Evêque de Caſtres. Il lui marque les mêmes nouvelles qu'à M. de Rhodez, & lui parle de quelques miſerables libelles. 294

Lettre CCLII. Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il loue leur fermeté: il les exhorte à ne s'appuyer que ſur Dieu, & à ne jamais abandonner leur ſaint Evêque. 295

Lettre CCLIII. A M. le Cardinal de Noailles, pour le remercier de ce qu'il a ſigné la Lettre en faveur de M. de Senez. 296

Lettre CCLIV. A M. l'Evêque de Senez. Il lui marque le ſuccès de la Lettre au Roi, & lui offre une retraite pour les Eccleſiaſtiques du Dioceſe de Senez dont il lui donne quelques nouvelles. *ibid.*

Lettre CCLV. A Mademoiſelle le Pelletier de la Houſſaye. Il loue ſon zele à ſervir les defenſeurs de la verité. 297

Lettre CCLVI. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui communique un modele de procuration pour s'oppoſer à tout ce qui donneroit quelque autorité au Concile d'Embrun. 298

Lettre CCLVII. A M. de Pamiers. En ſe plaignant de ſon ſilence il eſpere qu'il le rompra un jour. *ibid.*

Lettre CCLVIII. A Madame de Chatillon Abbeſſe de S. Loup près d'Orleans. Il lui parle de la Lettre des XII. Evêques, & l'exhorte à prier pour l'Egliſe. 299

Lettre CCLIX. A M. l'Evêque d'Agde. Il ſe flatte que ce Prelat ſe réunira un jour aux defenſeurs de la verité. *ibid.*

Lettre CCLX. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle de la conduite de la Cour à l'égard de la Lettre des XII. Evêques, & des meſures qu'on prend en conſequence. 300

Lettre CCLXI. A M. l'Evêque de Rhodez. Il parle du Concile national, du ſort de la Lettre des XII. Evêques & du temoigne du ſecond Ordre. *ibid.*

Lettre CCLXII. A M. l'Evêque de Caſtres. Sur les moyens que les XII. Evêques devroient employer pour ſoutenir leur Lettre au Roi. 301

Lettre CCLXIII. A M. l'Evêque de Caſtres. Sur les motifs qui l'ont porté à envoyer ſa procuration. *ibid.*

Lettre CCLXIV. A M. l'Evêque de Senez. Sur la conduite de la Cour à l'égard des XII. Evêques, & ſur les violences exercées à Senez. 302

Lettre CCLXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de l'ordre ſignifié à ce Prelat de retourner dans ſon Dioceſe. 303

Lettre CCLXVI. A M. l'Evêque de Rhodez. Il le felicite ſur ſon courage, lui marque les diſpoſitions de M. le Cardinal de Noailles & du Clergé de Paris, & le prie de ne point arrêter le zele de celui de Rhodez. 304

Lettre CCLXVII. A M. l'Evêque de Caſtres, en lui envoyant une Lettre de M. de Rhodez à ce Prelat. 305

Lettre CCLXVIII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il loue ſa reponſe au Secretaire d'Etat, & lui marque les mouvemens & les embarras des Conſtitutionnaires. *ibid.*

Lettre CCLXIX. A M. l'Evêque de Senez. Il l'informe de l'état de leurs affaires. 306

Lettre CCLXX. A. M. l'Evêque de Rhodez. Il applaudit au deſſein où il eſt de laiſſer agir ſon Clergé, il l'exhorte à repandre les bons Ouvrages, & lui apprend quelques nouvelles. 307

Lettre CCLXXI. A M. l'Evêque de Caſtres. Il le prie de ſigner les Remontrances en faveur de M. de Senez, & lui apprend l'état des choſes. 308

Lettre CCLXXII. A M. l'Evêque de Rhodez, au ſujet d'un deſſein de la Cour, & de ce qu'on pourroit faire pour s'y oppoſer. 309

Lettre CCLXXIII. A M. *** Sur un avis qu'il avoit donné au Prelat. 310

Lettre CCLXXIV. Au Reverend Pere ***. Sur un Acte qu'il lui avoit addreſſé. *ibid.*

Lettre CCLXXV. A M. l'Evêque de Rhodez. Il temoigne ſa douleur de la chûte du Cardinal de Noailles, & juſtifie l'oppoſition au Concile d'Embrun ſignifiée à M. le Procureur general. *ibid.*

Lettre CCLXXVI. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle de la chûte du Cardinal de Noailles, & le remercie de l'approbation qu'il donne à ſon Inſtruction contre le Concile d'Embrun. 314
Lettre CCLXXVII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il le prie de ſigner les Remontrances au Roi. *ibid.*
Lettre CCLXXVIII. A M. l'Evêque de Senez. Il ſe rejouit de l'approbation donnée par ce Prelat à ſa derniere Inſtruction: il lui parle de la chute & de retour du Cardinal de Noailles, des Religieuſes de Caſtellane, des Eccleſiaſtiques de Senez refugiés à Montpellier, des Remontrances au Roi. 316
Lettre CCLXXIX. A M. l'Evêque de Rhodez. Il le remercie de ce qu'il a ſigné les Remontrances; & juſtifie la force avec laquelle il parle dans ſon Inſtruction contre le Concile d'Embrun. 317
Lettre CCLXXX. A M. l'Evêque de Rhodez. Il montre que la diverſité des vues ne diviſera point les Evêques, dès qu'ils ſeront perſuadés de la catholicité des XII. Articles & de la faillibilité de l'Egliſe dans les faits. 318
Lettre CCLXXXI. A M. l'Evêque de Rhodez, pour le prier d'accepter la place de Superieur majeur de la Congregation du Calvaire. 319
Lettre CCLXXXII. A M. Stapart Notaire à Epernay, au ſujet du miracle operé ſur ſon épouſe par l'interceſſion de M. Rouſſe. *ibid.*
Lettre CCLXXXIII. A M le Cardinal de Fleury, en lui addreſſant ſa Lettre au Roi. 320
Lettre CCLXXXIV. A M. l'Evêque de Troyes. Il lui envoie ſa Lettre au Roi. *ibid.*
Lettre CCLXXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, en lui envoyant ſa Lettre au Roi. *ibid.*
Lettre CCLXXXVI. Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il loue leur conduite, & les exhorte à preſeverer dans leur attachement à la verité. Il deplore la chûte de leur Mere Aſſiſtante. 321
Lettre CCLXXXVII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il loue ſa Lettre paſtorale contre les Jeſuites. Il juſtifie la proteſtation des Evêques contre les faux raiſonnemens de quelques politiques. 322
Lettre CCLXXXVIII. A M. ***. Il blâme fortement ſon ſyſtême bizarre ſur la paix de Clement IX. 323
Lettre CCLXXXIX. A un Benedictin. Il le felicite de ſouffrir pour la verité, après avoir eu le malheur de l'abandonner. *ibid.*
Lettre CCXC. A M. l'Evêque de Rhodez. Il le remercie d'avoir accepté la ſuperiorité du Calvaire: il lui parle d'une nouvelle negociation avec le Cardinal de Noailles, & de l'Avis & Jugement de l'Aſſemblée du Louvre contre la Conſultation des Avocats. 324
Lettre CCXCI. Aux Religieuſes du Calvaire du Marais. Il ſe rejouit de leur amour pour la verité, & leur promet de les ſecourir au beſoin. 325
Lettre CCXCII. Aux Religieuſes du Calvaire du Luxembourg, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre CCXCIII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il l'exhorte à mepriſer les menaces des Jeſuites, & à ſe defier des conſeils de ſes amis politiques qui le portent à menager ces Peres. 326
Lettre CCXCIV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il le remercie de l'approbation que ce Prelat donne à ſa Lettre au Roi, il lui parle d'une Lettre de M. d'Embrun, & des Actes de ſon Concile. 329
Lettre CCXCV. A M. l'Abbé de Seraucourt Grand-Archidiacre de Reims. Il le prie de conſommer deux affaires auxquelles il travailloit. *ibid.*
Lettre CCXCVI. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle de l'état & des diſpoſitions de M. de Senez, de celles du Cardinal de Noailles, & de certains bruits au ſujet des XII. Articles. 330
Lettre CCXCVII. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle d'une Lettre de M. d'Embrun, & des Actes de ſon Concile dont il releve les fauſſetés groſſieres. *ibid.*
Lettre CCXCVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet des Actes du Concile d'Embrun, d'une Lettre des Prelats de cette Aſſemblée au Roi, & du Teſtament ſpirituel de M. d'Apt. 338
Lettre CCXCIX. A M. le Cardinal de Fleury, en lui addreſſant une autre Lettre au Roi. *ibid.*
Lettre CCC. Aux Religieuſes de Caſtellane. Il loue leur courage, & leur donne des avis importans. 339
Lettre CCCI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des Eccleſiaſtiques de Senez refugiés à Montpellier. 340
Lettre CCCII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui marque où en ſont les negociations du Cardinal de Noailles avec Rome. *ibid.*
Lettre CCCIII. A M. l'Evêque de Senez. Il loue ſon Inſtruction ſur l'Egliſe, & lui parle des Religieuſes de Caſtellane. 341
Lettre CCCIV. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle des libelles des Jeſuites, refute les defenſeurs du Concile d'Embrun, & lui marque l'état des negotiations du Cardinal de Noailles. 342
Lettre CCCV. A M. l'Evêque de Troyes, au ſujet d'un Pere de l'Oratoire qui lui eſt fort utile, & que ſon General veut transferer à Troyes. 343
Lettre CCCVI. A M. le Cardinal de Fleury, au ſujet d'un voyage que M. l'Evêque de Rocheſter veut faire à Montpellier. 344
Lettre CCCVII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle du courage des Religieuſes de Caſtellane, de la chûte de leur Superieure, de celle du Cardinal de Noailles, & de la ſituation du Dioceſe de Paris. 345
Lettre CCCVIII. Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Ils les fortifie & les conſole au milieu des épreuves qui les environnent. 346
Lettre CCCIX. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle d'un Arrêt du Parlement de Paris au ſujet des Abbés Commendataires, de la chûte du Cardinal de Noailles, d'une Ordonnance de M. d'Auxerre. 347
Lettre CCCX. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les mêmes ſujets. 348
Lettre CCCXI. A la Mere Pouget, Prieure du Calvaire du Luxembourg. Il la felicite de ce que

que les troubles de ſa Communauté ſont aſſoupis, & l'exhorte à ſe preparer à une guerre d'une autre eſpece. 349
Lettre cccxii. A M. l'Evêque de Troyes. Il lui abandonne la deciſion du ſort du Pere *** de l'Oratoire. *ibid.*
Lettre cccxiii. A M. Simart Libraire de Paris. Il lui promet, mais à deux conditions, un Mandement pour être mis à la tête d'un Ouvrage tiré de ſon grand Catechiſme 350
Lettre cccxiv. A M. *** Il l'exhorte à ſuivre, par rapport au Formulaire, les mouvemens de ſa conſcience. *ibid.*
Lettre cccxv. A M. le Mazuyer Procureur general du Parlement de Toulouſe. Il lui accorde la permiſſion de faire quêter dans ſon Dioceſe. *ibid.*
Lettre cccxvi. A Dom ***. Il ſe rejouit de l'attachement que Dieu lui inſpire pour la verité, & lui donne divers avis ſur la conduite qu'il doit tenir par rapport à ſes Religieux. 351
Lettre cccxvii. A M. le Cardinal de Fleury, ſur la conduite ſcandaleuſe d'un ſoi-diſant Evêque Armenien, qui avoit ſurpris cette Eminence & quelques autres Prelats. 353
Lettre cccxviii. A M. l'Evêque de Rhodez. Il deplore la conduite du Cardinal de Noailles. 354
Lettre cccxix. A M. l'Evêque de Troyes. Il conſent que le Pere *** de l'Oratoire aille demeurer à Troyes. 355
Lettre cccxx. A M. l'Evêque de Senez. Il le prie de menager ſa ſanté, & lui parle de la triſte ſituation du Cardinal de Noailles. *ibid.*
Lettre cccxxi. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des foibleſſes du Cardinal de Noailles, & du Livre du Pere Berruyer Jeſuite. 356
Lettre cccxxii. Aux Religieuſes de Caſtellane. Il loue le miracle de leur conſtance, les fortifie, & les exhorte à la reconnoiſſance. 357
Lettre cccxxiii. A un Chanoine Regulier. Il le felicite de ſes heureuſes diſpoſitions. 359
Lettre cccxxiv. A M. l'Evêque de Troyes, pour lui recommander le Pere *** de l'Oratoire. *ibid.*
Lettre cccxxv. A un Benedictin. Il lui montre la neceſſité de s'expliquer en ſignant le Formulaire. *ibid.*
Lettre cccxxvi. Au Pere Celloron, Prêtre de l'Oratoire. En l'aſſurant de l'eſtime qu'il fait de ſa vertu il ſe recommande à ſes prieres. 360
Lettre cccxxvii. Aux Religieuſes de Caſtellane. Il leur apprend l'uſage qu'elles doivent faire de la chute de quelques-unes de leurs Sœurs. 361

1729.

Lettre cccxxviii. A M. l'Evêque de Senez. Il lui temoigne le deſir qu'il auroit de le voir & de l'entretenir; il lui parle du Cardinal de Noailles, du Dioceſe de Senez, de l'ambition de M. d'Embrun. 362
Lettre cccxxix. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des vues de la Cour, d'une Inſtruction de M. le Cardinal de Noailles, de l'ambition de M. d'Embrun. 363
Lettre cccxxx. A M. l'Evêque de Rhodez. Il le prie de rompre le ſilence. *ibid.*
Lettre cccxxxi. A M. ***. Il lui declare qu'il s'attend aux tribulations, & s'explique ſur les Figures. 364
Lettre cccxxxii. A M. l'Evêque de Rhodez. Il fait voir que l'Inſtruction de M. le Cardinal de Noailles ne ſervira pas plus que les autres Explications à rendre la Bulle conforme à la verité. *ibid.*
Lettre cccxxxiii. A la Mere Pouget Superieure du Calvaire du Luxembourg. Il la fortifie contre l'accroiſſement des maux de l'Egliſe. 365
Lettre cccxxxiv. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des projets de nouvelles explications, & de l'Aſſemblée du Clergé. 366
Lettre cccxxxv. Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il les exhorte à perſeverer dans la patience, au milieu des tribulations qu'elles endurent pour la verité. 367
Lettre cccxxxvi. A M. l'Evêque de Troyes. Au ſujet des contretems qui avoient empêché leur commerce de Lettres, & d'un Arrêté du Parlement de Paris. 368
Lettre cccxxxvii. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle de l'Arrêté du Parlement, & du caractere de ſincerité & de bonne-foi de M. d'Embrun. 369
Lettre cccxxxviii. A M. l'Evêque de Senez, au ſujet de la Lettre que M. d'Embrun a écrite à ce Prelat. 370
Lettre cccxxxix. A M. l'Evêque de Rhodez. Il deplore la perte que ce Prelat vient de faire par l'exil de M. de Maziere ſon Grand-Vicaire, & l'exhorte à s'en plaindre. Il gemit ſur la demiſſion que M. de Montauban fait de ſon Evêché. *ibid.*
Lettre cccxl. A un Prêtre de l'Oratoire, ſur un cas qu'il lui avoit propoſé. 372
Lettre cccxli. A M. l'Evêque de Senez. Il lui marque une avanture de M. d'Embrun, & l'état des affaires. 373
Lettre cccxlii. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de l'Arrêté du Parlement contre le titre de *regle de foi* donné à la Bulle, de quelques demarches de M. le Cardinal de Noailles, & des Congregations des Jeſuites qu'il tolere à Montpellier. *ibid.*
Lettre cccxliii. A M. le Cardinal de Fleury, en lui addreſſant la Lettre au Roi au ſujet de MM. Polier & Eſteve. 374
Lettre cccxliv. Au Roi, au ſujet de l'exil du ſieur Eſteve Curé de ſon Dioceſe. *ibid.*
Lettre cccxlv. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet du refus qu'on faiſoit à ce Prelat d'un privilege pour faire imprimer. 378
Lettre cccxlvi. A M. l'Evêque de Rhodez. Il fait voir que la vivacité qu'on reproche à ce Prelat contre les Jeſuites fait ſa gloire. *ibid.*
Lettre cccxlvii. Aux Religieuſes de la Viſitation de Caſtellane. Il leur fait ſentir que leur ſituation retrace une vive image des opprobres & des ſouffrances de Jeſus-Chriſt, & les encourage par la vue de la recompenſe. 379
Lettre cccxlviii. A M. l'Evêque de Senez. En lui envoyant ſes remarques ſur les Actes du Con-

Conciliabule, il lui temoigne sa satisfaction des deux Lettres de ce Prelat au Roi & à M. d'Embrun. 381

Lettre CCCXLIX. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle de la situation de M. Maziere, de la mort de M. Joubert, d'une action de M. de Marseille, du depart de Paris de M. d'Embrun. 382

Lettre CCCL. Aux Religieuses Carmelites de Toulouse. Il les felicite de la grace que Dieu leur a faite de connoitre la verité, de l'aimer, & de souffrir pour sa defense, & les fortifie contre la seduction. 383

Lettre CCCLI. A M. l'Evêque de Troyes. Il lui parle des dernieres demarches du Cardinal de Noailles, & de la chûte de M. de Dax. 388

Lettre CCCLII. A M. l'Evêque de Castres, sur le même sujet, & sur une Instruction de M. de Bissy. 389

Lettre CCCLIII. A M. l'Evêque d'Agde, sur une affaire à laquelle ce Prelat s'interessoit. Il lui parle de sa derniere Lettre au Roi. *ibid.*

Lettre CCCLIV. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui parle de l'état du Diocese de Paris, de M. Maziere, de sa Lettre au Roi au sujet de M. Esteve, d'un troisieme Superieur du Calvaire. 390

Lettre CCCLV. Au Pere *** de l'Oratoire, au sujet d'un accident qui lui étoit arrivé, & de deux Lettres de M. de Senez. *ibid.*

Lettre CCLVI. A M. Cabanne, ancien Curé du Diocese de Montpellier. Il le remercie de l'approbation qu'il donne à sa derniere Lettre au Roi. 391

Lettre CCCLVII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle des duretés que ce Prelat reçoit du Ministre, du Livre du Pere Berruyer, de sa Lettre au Roi au sujet de M. Esteve. *ibid.*

Lettre CCCLVIII. A M. Esteve Prieur de S. Vincent. Il se rejouit de ce que cet Ecclesiastique est satisfait du temoignage que le Prelat vient de rendre à son innocence. 392

Lettre CCCLIX. A M. l'Evêque de Senez. Il parle de sa derniere Lettre au Roi, des traitemens durs qu'éprouve ce Prelat, de la disgrace de M. d'Embrun, des Declarations du Cardinal de Noailles. *ibid.*

Lettre CCCLX. A M. Polier. Il benit Dieu de lui avoir fourni l'occasion de reparer la faute qu'il avoit commise contre ce digne sujet. 393

Lettre CCCLXI. A M. ***. Au sujet de la dureté exercée envers deux Benedictins, & de la demission de M. de Montauban. *ibid.*

Lettre CCCLXII. A Madame ***. Il lui fait voir que la Bulle *Unigenitus* n'a point les caracteres d'une decision de l'Eglise, & la renvoie pour la solution de ses difficultés à l'Instruction de M. de Senez sur l'Eglise. 394

Lettre CCCLXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle du Livre du Pere Berruyer, d'un Ecrit des Benedictins, de Marie d'Agreda. 395

Lettre CCCLXIV. A M. l'Evêque de Rhodez, pour le remercier de la part qu'il prend à l'état de sa santé. 396

Lettre CCCLXV. A Madame ***. Il lui fait voir qu'étant attachée à la doctrine des XII. Articles, elle doit rejetter la Bulle. *ibid.*

Lettre CCCLXVI. A M. de Banis son Vicaire General, sur une entrepriſe du General des Cordeliers. 397

Lettre CCCLXVII. A M. l'Evêque de Rhodez. En nommant M. d'Auxerre pour Superieur du Calvaire il le prie d'en faire autant. 398

Lettre CCCLXVIII. A M l'Evêque de Senez. Il lui parle de M. Martini, d'un Traité sur la peste, d'une Instruction de M. d'Embrun. *ibid.*

Lettre CCCLXIX. Aux Religieuses de ***. Sur quelques cas qu'elles lui avoient proposés. 399

Lettre CCCLXX. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur deux Ouvrages de ce Prelat, & sur une grace qu'il lui demandoit. 400

Lettre CCCLXXI. A M. l'Evêque de Castres, au sujet des demarches de M. de Carcassonne, des desseins des Jesuites, de la Legende de Gregoire VII. *ibid.*

Lettre CCCLXXII. A M. de Belleval Prevôt de l'Eglise de Montpellier, sur l'heureuse issue de son procès. 401

Lettre CCCLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de son Mandement contre la Legende, d'une Instruction de M. d'Embrun, d'un Arrêt du Parlement de Paris, des Mandemens d'Evêques contre la Legende, de l'Assemblée de l'Oratoire. *ibid.*

Lettre CCCLXXIV. A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui montre que c'est une illusion d'attendre de Rome des Explications qui donnent la paix à l'Eglise. 402

Lettre CCCLXXV. A M. Lenet Conseiller au Parlement de Dijon, au sujet de la Legende de Gregoire VII. *ibid.*

Lettre CCCLXXVI. A Mademoiselle ***. Il la fortifie au milieu des combats qu'elle a à soutenir. 403

Lettre CCCLXXVII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de son Mandement contre la Legende, & d'une demarche des Curés de Paris. 404

Lettre CCCLXXVIII. A M. *** Il lui parle d'un Ecrit qu'il avoit envoyé à Paris pour être examiné, des demarches de XXVIII. Curés de Paris, & du procès qu'il avoit contre le sieur le Noir. *ibid.*

Lettre CCCLXXIX. A M. l'Evêque de Castres, au sujet d'un Mandement de M. d'Arles, de l'embarras de M. de Vintimille, de sa Lettre pastorale sur la Morale du *Pater*. 406

Lettre CCCLXXX. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de quelques nouveaux Ecrits, de l'expulsion des Jesuites des Etats de Savoye, du courage des Curés de Paris. *ibid.*

Lettre CCCLXXXI. A M. *** sur la chute de M. de Rhodez. 407

Lettre CCCLXXXII. A M. l'Evêque de Castres. Il deplore la chute de M. de Rhodez, & lui parle d'une Instruction de M. de Vintimille. *ibid.*

Lettre CCCLXXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur les mêmes sujets. 408

Lettre CCCLXXXIV. A M. l'Evêque de Rhodez, sur sa Lettre pastorale, où il accepte la Bulle *Unigenitus*. 409

Lettre CCCLXXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la Legende de Gregoire VII. & de sa longue Lettre à M. de Rhodez. 417

Lettre

Lettre cccLxxxvi. A M. *** Il loue ſa foi & ſon humilité. 418
Lettre cccLxxxvii. A M. d'Angeville, Grand Prieur de S. Claude. Il ſe rejouit de l'approbation qu'il donne à ſes Ecrits ſur le Formulaire. *ibid.*
Lettre cccLxxxviii. A un Doctrinaire, ſur une queſtion qu'il lui avoit propoſée. 419
Lettre cccLxxxix. A un Benedictin, ſur la ſignature du Formulaire. *ibid.*
Lettre cccxc. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle des faux bruits repandus ſur MM. de Troyes & de Blois, de la chute de M. d'Agde, d'un Mandement de M. de Caſtres, des violences de M. de Vintimille. 422
Lettre cccxci. A M. l'Evêque de Senez, ſur la chute de MM. de Rhodez & d'Agde, une entrepriſe de la Cour de Rome, un Mandement de M. de Caſtres, les faux bruits concernant M. de Blois. 423
Lettre cccxcii. A M. l'Evêque de Senez, ſur les faux bruits touchant M. de Troyes. 424
Lettre cccxciii. A M. l'Evêque de Troyes, ſur le Mandement de ce Prelat contre la Legende. 425
Lettre cccxciv. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la Legende de Gregoire VII. & ce qui y a rapport. *ibid.*
Lettre cccxcv. A M. l'Evêque de Rhodez, ſur les motifs qui le portent à garder le ſilence avec ce Prelat. 426
Lettre cccxcvi. A M. le Marquis de la Fare, ſur une defenſe d'aller aux Etats que ce Commandant lui avoit ſignifiée. *ibid.*
Lettre cccxcvii. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur une Lettre de ce Prelat au Roi, une demarche de M. de Blois, la ſituation de M. de Rhodez, la Chapelle de Gregoire VII. à Meaux, les violences exercées à Paris. *ibid.*
Lettre cccxcviii. A M. l'Evêque de Caſtres, ſur le Mandement de ce Prelat contre la Legende, la Lettre de M. d'Auxerre au Roi, l'état du Dioceſe de Paris. 427
Lettre cccxcix. A M. le Cardinal de Fleury, en lui addreſſant une Lettre au Roi contre la Legende de Gregoire VII. 428

1730.

Lettre cccc. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de l'excluſion de 100. Docteurs de Sorbonne, du courage des Curés de Paris, de la Lettre de M. d'Auxerre au Roi, d'une reponſe de M. de Rhodez. *ibid.*
Lettre ccccI. A M. l'Abbé Pucelle, en lui envoyant ſa Lettre au Roi contre la Legende. 429
Lettre ccccII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui envoie une copie de la même Lettre, & lui parle d'un Mandement de M. de Caſtres, de la mort de M. de Carcaſſonne, & de celle de M. Tourneli. 430
Lettre ccccIII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle de ſa Lettre au Roi, & de l'Hiſtoire de Marie Alacoque. *ibid.*
Lettre ccccIV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle de M. d'Embrun, du Memoire des Curés de Paris, des excès de l'Hiſtoire de Marie Alacoque. 431
Lettre ccccV. A M. l'Evêque de Caſtres, au ſujet d'un ordre de la Cour concernant le Pere Barreyre Dominicain. *ibid.*
Lettre ccccVI. A M. le Comte de S. Florentin, ſur le même ſujet. 432
Lettre ccccVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet d'une Conſultation des Avocats en faveur de ce Prelat, de ſa Lettre au Roi contre la Legende, de l'Hiſtoire de Marie Alacoque. 433
Lettre ccccVIII. A M. l'Abbé de la Broue. Il loue ſon amour pour la verité, & la charité qu'il exerçoit envers M. Eſteve. 435
Lettre ccccIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la Lettre de ce Prelat au Roi, de la Conſultation des Avocats, de Marie Alacoque, d'une reponſe de M. de Marſeille, des pouvoirs rendus aux Jeſuites par M. de Rhodez. *ibid.*
Lettre ccccX. A M. l'Evêque de Rhodez, ſur la Lettre de ce Prelat où il rend les pouvoirs aux Jeſuites, & ſur l'ordre touchant le Pere Barreyre. 436
Lettre ccccXI. A Mademoiſelle ***. Il la conſole dans ſon état d'infirmité. *ibid.*
Lettre ccccXII. A des Carmelites. Il ſe rejouit de leurs excellentes diſpoſitions. 437
Lettre ccccXIII. A M. de Granville. Il le conſole ſur l'exil de ſon fils. *ibid.*
Lettre ccccXIV. A un Chanoine Regulier, ſur ſon exil. *ibid.*
Lettre ccccXV. A M. l'Evêque de Senez. Il parle de ſa Lettre au Roi ſur la Legende, de celle de M. d'Auxerre, de la reconciliation de M. de Rhodez avec les Jeſuites, d'un plaidoyer de M. Gilbert, du courage du Clergé de Paris. 438
Lettre ccccXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur Marie Alacoque, le Livre du Pere Berruyer, une ſeconde Lettre de M. de Marſeille, les bruits d'une Declaration, la conduite de la nouvelle Sorbonne. 439
Lettre ccccXVII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des demarches du Parlement de Paris, & de deux nouvelles Lettres de M. de Marſeille. *ibid.*
Lettre ccccXVIII. A Mademoiſelle de ***, ſur le courage du Parlement de Paris. 440
Lettre ccccXIX. A M. l'Evêque de Rhodez, ſur ſa deputation à l'Aſſemblée du Clergé. *ibid.*
Lettre ccccXX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle des Lettres de M. de Marſeille, d'une Proteſtation de ce Prelat à l'Aſſemblée du Clergé, de la conduite du Parlement de Toulouſe au ſujet de la Declaration. 441
Lettre ccccXXI. A M. Clement, Conſeiller au Parlement de Paris, pour le remercier de la relation qu'il lui avoit envoyée de ce qui s'étoit paſſé au Lit de juſtice. 442
Lettre ccccXXII. A une Carmelite. Il l'exhorte à reparer la faute qu'elle avoit commiſe en acceptant la Bulle. *ibid.*
Lettre ccccXXIII. A M. *** Curé du Dioceſe de *** au ſujet de l'Acte d'aheſion qu'il avoit addreſſé au Prelat. 444
Lettre ccccXXIV. A M. l'Abbé Crozat. Il ſe rejouit

jouit de ce que ſa Lettre au Roi a ſervi à éclairer cet Abbé. 445
Lettre ccccxxv. A M. l'Abbé Robert, ſur les excès des Jeſuites. *ibid.*
Lettre ccccxxvi. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de la conduite des Parlemens de Paris & de Rouen, des projets de l'Aſſemblée du Clergé, d'un Acte de MM. d'Auxerre & de Troyes. 446
Lettre ccccxxvii. A un Benedictin du Clugny. Il ſe rejouit d'avoir dans ſon Prieuré un Confeſſeur de Jeſus-Chriſt. 447
Lettre ccccxxviii. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les diſpoſitions du Parlement & ſur celles de l'Aſſemblée du Clergé. *ibid.*
Lettre ccccxxix. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des Lettres de M. de Marſeille, des conventicules des Evêques, des bruits d'un Concile national. *ibid.*
Lettre ccccxxx. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui parle des nouvelles du Conclave, d'une Lettre de M. d'Auxerre au Roi, des diſpoſitions de M. de Blois. 448
Lettre ccccxxxi. A M. l'Evêque de Blois. En le remerciant de ſon Mandement ſur la Dedicace de ſon Egliſe, il l'exhorte à s'oppoſer aux progrès de l'erreur. *ibid.*
Lettre ccccxxxii. A M. *** Eccleſiaſtique du Dioceſe d'Alby, ſur un cas qu'il lui avoit propoſé. 450
Lettre ccccxxxiii. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des Lettres de M. de Marſeille, des diſpoſitions de l'Aſſemblée du Clergé, du chagrin de M. de Sens. *ibid.*
Lettre ccccxxxiv. A M. *** Il le conjure de ne point ſignifier lui-même ſa Proteſtation à l'Aſſemblée du Clergé. 451
Lettre ccccxxxv. A M. l'Evêque de Senez. Il lui marque l'embarras de l'Aſſemblée du Clergé, & un fait concernant M. d'Embrun. *ibid.*
Lettre ccccxxxvi. A une Carmelite. Il l'exhorte à reparer la faute qu'elle avoit faite en acceptant une Bulle dont elle connoit les defauts. 452
Lettre ccccxxxvii. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur un Ouvrage de M. Boſſuet, & ſur les irreſolutions de l'Aſſemblée du Clergé. 453
Lettre ccccxxxviii. Aux Carmelites de Lectoure. Il les exhorte à ſe premunir contre la ſeduction. 454
Lettre ccccxxxix. A M. l'Evêque de Senez, au ſujet des Lettres de M. d'Embrun à ce Prelat. *ibid.*
Lettre ccccxl. A MM. les Avocats du Parlement de Paris. Il leur demande leurs conſeils ſur la maniere dont il doit ſe defendre contre les entrepriſes de l'Aſſemblée du Clergé. 455
Lettre ccccxli. A une Carmelite. Il benit Dieu de ce qu'elle reconnoit ſa faute, & lui montre de nouveau le foible de la Bulle. 456
Lettre ccccxlii. A M. *** Prêtre de la Miſſion. Il lui offre une place de Vicaire dans ſon Dioceſe. 458
Lettre ccccxliii. A Mademoiſelle *** au ſujet de la Lettre au Roi ſur la Legende. *ibid.*
Lettre ccccxliv. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur ce que les Prelats de l'Aſſemblée reprenoient dans ſa Lettre au Roi contre la Legende. 459
Lettre ccccxlv. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la Lettre de ce Prelat au Roi contre la Legende, une parole de M. de Marſeille, le Livre du Pere Berruyer. *ibid.*
Lettre ccccxlvi. A M. *** exilé à ***. Il loue ſon deſintereſſement. 460
Lettre ccccxlvii. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur ſon projet de Lettre à l'Aſſemblée, & ſur la conduite des Prelats qui la compoſent. *ibid.*
Lettre ccccxlviii. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la demarche de l'Aſſemblée, & ſur un fait dont il vouloit être éclairci. 461
Lettre ccccxlix. A M. *** Il lui marque ſes diſpoſitions à la vue des perſecutions dont il eſt menacé. *ibid.*
Lettre cccc l. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la Lettre d'Aſſemblée, & d'un Memoire des cent Docteurs exclus. 462
Lettre cccc li. A un Benedictin, ſur la neceſſité de ſe réunir pour n'agir que de concert contre la derniere Diette. *ibid.*
Lettre cccc lii. A une Carmelite. Il lui donné quelques avis, & l'éclaircit ſur quelques difficultés. 463
Lettre cccc liii. A M. Auffroi, ſur un ſervice qu'il avoit rendu au Prelat. 464
Lettre cccc liv. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la Lettre de ce Prelat à l'Aſſemblée, de celle de l'Aſſemblée au Roi, de ſa III. Lettre à M. de Marſeille, d'une expedition de la Police. *ibid.*
Lettre cccc lv. Aux Religieuſes Carmelites de Lectoure. Il leur fait admirer la protection de Dieu ſur les Appellans, & les avantages de leur cauſe ſur celle de leurs adverſaires. 465
Lettre cccc lvi. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la harangue de M. de Nimes & de la Lettre de l'Aſſemblée, du perſonnage de M. de Rhodez, du Concile de Narbonne, de ſa III. Lettre à M. de Marſeille. 466
Lettre cccc lvii. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle du Concile de Narbonne, des demarches de l'Aſſemblée, de M. de Rhodez. *ibid.*
Lettre cccc lviii. A M. le Comte de Chabot, en reponſe à une Lettre obligeante de ce Seigneur, & ſur la mort d'une de ſes parentes. 467
Lettre cccc lix. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur le Concile de Narbonne, ſur une brochure contre M. de Nimes, & ſur la deſtitution de trois Curés de Paris. *ibid.*
Lettre cccc lx. A un Benedictin de Clugny. Il le remercie de la Lettre édifiante qu'il lui avoit écrite. 468
Lettre cccc lxi. A Dom Daret Benedictin, au ſujet d'un Acte qu'il avoit communiqué au Prelat, & de la captivité de deux de ſes confreres. *ibid.*
Lettre cccc lxii. A pluſieurs Benedictins. Il approuve l'Acte qu'ils lui avoient envoyé. 469
Lettre cccc lxiii. A Madame de Goëtquen, Superieure generale des Religieuſes de la Congrega-

gregation du Calvaire, ſur la conduite qu'a tenu M. de Rhodez dans l'Aſſemblée du Clergé. 469
Lettre CCCCLXIV. A M. Lenet Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur le projet d'un Concile de Narbonne. 470
Lettre CCCCLXV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la mort & des ſentimens de M. de Sens, du Concile de Narbonne, de l'affaire des Avocats. *ibid.*
Lettre CCCCLXVI. A un Benedictin, ſur le parti à prendre dans la ſituation preſente des affaires de la Congregation. 471
Lettre CCCCLXVII. A un Benedictin, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre CCCCLXVIII. A M. l'Evêque de Troyes. Il ſe rejouit d'avoir ce Prelat pour aſſocié dans la Superiorité du Calvaire. 472

1731.

Lettre CCCCLXIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les Remontrances du Parlement, ſur une reponſe de ce Prelat à M. de Rhodez, & au ſujet de deux Ouvrages donnés par deux Evêques Conſtitutionnaires. *ibid.*
Lettre CCCCLXX. A Madame de Coëtquen, ſur le parti qu'a pris M. de Rhodez d'abandonner la Superiorité du Calvaire. 473
Lettre CCCCLXXI. A M. l'Evêque de Rhodez, ſur la foibleſſe qu'il a eue de ſigner la Lettre de l'Aſſemblée au Roi. *ibid.*
Lettre CCCCLXXII. A un Eccleſiaſtique. Il l'exhorte à reprendre les travaux du Miniſtere. 474
Lettre CXCCLXXIII. Aux Carmelites de Lectoure. Il ſe rejouit de leur courage & de leur union. 475
Lettre CCCCLXXIV. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la nomination de M. Languet à l'Archevêché de Sens, une Lettre de M. de Marſeille & une reponſe de M. d'Apt. 476
Lettre CCCCLXXV. A Madame de Coëtquen. Il loue ſes diſpoſitions & approuve ſa conduite. *ibid.*
Lettre CCCCLXXVI. A M. l'Evêque de Senez, ſur l'état de ſa ſanté, deux Mandemens de M. d'Embrun, les excès de MM. de Marſeille & d'Apt l'ancien. 477
Lettre CCCCLXXVII. A Madame le Blond, ſur le bonheur qu'elle a eu de ſouffrir pour JeſusChriſt. Il lui parle de Madame la Foſſe. *ibid.*
Lettre CCCCLXXVIII. A M. l'Abbé Pucelle. Il loue ſon courage dans la defenſe de la verité. 478
Lettre CCCCLXXIX. A M. Lenet, Conſeiller au Parlement de Dijon, au ſujet d'une Comedie compoſée par les Jeſuites. *ibid.*
Lettre CCCCLXXX. A M. l'Evêque de Troyes. Il le remercie de ſes offres, & lui parle d'une demarche à faire contre M. Languet. 479
Lettre CCCCLXXXI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur le Mandement de ce Prelat pour le Careme, ſur les Ecrits de MM. d'Embrun, de Marſeille & d'Apt, ſur la Comedie des Jeſuites. *ibid.*
Lettre CCCCLXXXII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur un diſcours de M. Gilbert Avocat general, & ſur la demarche propoſée contre M. Languet. 480
Lettre CCCCLXXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre les Avocats, d'un Mandement de M. de Laon, d'une Lettre de M. de Marſeille. *ibid.*
Lettre CCCCLXXXIV. A M. l'Evêque de Senez, ſur le Mandement de M de Vintimille, le diſcours de M. Gilbert, les Lettres de M. de Marſeille. 481
Lettre CCCCLXXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur divers ſujets. *ibid.*
Lettre CCCLXXXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les reponſes de M. de Marſeille, & ſur un Arrêt du Parlement contre une Ordonnance de M. de Vintimille. 482
Lettre CCCCLXXXVII. A M. Lenet, Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui parle des *Meditations* de M. Boſſuet, d'un Arrêt du Conſeil, & d'autres du Parlement de Paris. *ibid.*
Lettre CCCCLXXXVIII. A M. l'Evêque de Senez, au ſujet d'un nouveau Livre de M. Boſſuet, & de la Commiſſion établie ſur l'affaire de la juriſdiction. 483
Lettre CCCCLXXXIX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des Ecrits de M. de Marſeille, & des *Meditations* de M. Boſſuet. *ibid.*
Lettre CCCCXC. A M. l'Evêque de Caſtres. Il remercie ce Prelat de l'approbation qu'il donne à ſa derniere Lettre paſtorale. 484
Lettre CCCCXCI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la demarche projettée contre M. de Sens, & ſur les *Meditations* de M. Boſſuet. *ibid.*
Lettre CCCCXCII. A M. Gilbert, Avocat General au Parlement de Paris. Il ſe plaint du diſcours de ce Magiſtrat du 29. Janvier, & en refute les endroits qui le concernent. *ibid.*
Lettre CCCCXCIII. A M. le Cardinal de Rohan, ſur un deſſein de la Cour par rapport aux Communautés de filles de Montpellier. 492
Lettre CCCCXCIV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des Mandemens de MM. de Marſeille & d'Agen, & du courage des Magiſtrats. 494
Lettre CCCCXCV. Aux Religieuſes de l'Abbaye de S. Loup, au ſujet de la mort de leur Abbeſſe. *ibid.*
Lettre CCCCXCVI. A M. l'Evêque de Senez. Il le preſſe de menager ſa ſanté. *ibid.*
Lettre CCCCXCVII. A M. Lenet, Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur les reponſes de M. de Marſeille, les *Meditations* de M Boſſuet, les *Anecdotes* ſur la Conſtitution. 495
Lettre CCCCXCVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur un demêlé entre M. le Cardinal de Biſſy & M. de Troyes, & ſur l'affaire du Pere Girard Jeſuite. *ibid.*
Lettre CCCCXCIC. A M. l'Evêque de Troyes. Il fait l'éloge des *Meditations* de M. Boſſuet. 496
Lettre D. A M. Aubri, Avocat au Parlement de Paris. Il le remercie des ſentimens qu'il temoigne à ſon égard, & des ſervices qu'il rend à l'Egliſe. *ibid.*
Lettre DI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les miracles accordés à l'interceſſion de M. de Pâris. 497

Lettre DII. A M. *** Il lui montre que rien ne doit l'empêcher de lire les Ouvrages faits contre la Bulle. 497
Lettre DIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur les miracles que Dieu opere à Auxerre & à Paris, & sur l'affaire de Toulon. 498
Lettre DIV. A M. l'Evêque de Castres, au sujet d'un Mandement de M. de Paris, de la Lettre circulaire du Roi aux Evêques, & des dispositions de M. de Nîmes. *ibid.*
Lettre DV. A M. l'Evêque de Senez, sur les prodiges que Dieu opere dans la Capitale. 499
Lettre DVI. A M. *** Il lui marque l'extrême consolation que lui causent les merveilles operées au tombeau de M. de Pâris. *ibid.*
Lettre DVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet d'un Ecrit de M. de Sens, d'un Mandement de M. de Laon, d'une Lettre de M. de Marseille, d'un Mandement de M. de S. Pons. 500
Lettre DVIII. A Madame de Coëtquen, sur le choix de la Congregation qui la continue Generale, & sur les miracles du saint Diacre. 501
Lettre DIX. A la Sœur *** Religieuse du Calvaire. Il la presse d'accepter une place de Superieure. 502
Lettre DX. A M. *** Il l'exhorte à s'instruire de la cause de l'Appel. *ibid.*
Lettre DXI. A M. *** sur les miracles de M. de Pâris. 503
Lettre DXII. A Mademoiselle. *** Il la console dans ses afflictions, & la remercie de la relation d'un miracle operé dans le Diocese d'Auxerre. *ibid.*
Lettre DXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur l'état de sa santé, sur un Decret de Rome contre M. de Pâris, & sur la Censure du Pere Berruyer. *ibid.*
Lettre DXIV. A la Sœur Marguerite Lalleau, Superieure des filles de la Charité à S. Germain en Laye. 504
Lettre DXV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il le remercie de l'approbation qu'il donne à son Ordonnance contre le Pere Berruyer, il lui parle de M. de Becherand, & d'un Arrêt contre M. d'Embrun. *ibid.*
Lettre DXVI. A Mademoiselle Hardouin, sur sa guerison miraculeuse. 505
Lettre DXVII. A Madame de Coëtquen. Il lui parle de la demarche de M. de Becherand, de la sensibilité de M. de Rhodez, du Decret de Rome contre le saint Diacre. 506
Lettre DXVIII. Aux Carmelites de Lectoure. Il les felicite du bonheur qu'elles ont de souffrir pour une cause que Dieu justifie par des miracles éclatans. *ibid.*
Lettre DXIX. A une Religieuse. Il blâme sa dissimulation, & la presse de reparer la faute qu'elle a commise en acceptant la Bulle. 508
Lettre DXX. A M. Lenet, Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle de l'Arrêt contre M. d'Embrun, des Decrets de Rome, de son Ordonnance contre le Pere Berruyer. *ibid.*
Lettre DXXI. A MM. *** Prêtres du Diocese de *** sur un Acte qu'ils lui avoient addressé. 509
Lettre DXXII. A M. *** sur son sejour dans la ville de Troyes. *ibid.*
Lettre DXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il l'exhorte à continuer la guerre qu'il avoit declarée à M. de Sens, il lui demande un Bref de Rome & un Arrêt du Parlement, & il lui marque le denouement de l'affaire du Pere Girard. 510
Lettre DXXIV. A M. *** Il parle de M. l'Abbé de Becherand, de sa foi, de son courage, & des motifs qui l'ont porté à demander sa guerison. 511
Lettre DXXV. A Dom *** Benedictin, Prieur de l'Abbaye de ***, au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat. *ibid.*
Lettre DXXVI. A la Sœur Marguerite Lalleau, Superieure des filles de la Charité à S. Germain en Laye, sur le bien qu'elle pouvoit faire dans son emploi. *ibid.*
Lettre DXXVII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle d'un nouvel Ecrit de M. de Sens, & des merveilles qui illustrent le tombeau du saint Diacre. 512
Lettre DXXVIII. A M. Lenet, Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle des deux Decrets de Rome, & de la Lettre pastorale de M. de Sens. 513
Lettre DXXIX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la contradiction qu'éprouvent les miracles, de l'affaire des Avocats, des coups portés à M. de Sens, du passage de l'Infant Don Carlos. *ibid.*
Lettre DXXX. A M. l'Evêque de Troyes. Il fait l'éloge d'un nouvel Ouvrage de M. Bossuet, & il l'exhorte à continuer de confondre M. de Sens. 514
Lettre DXXXI. A M. *** Curé à. . . . Il le felicite de l'heureuse impression qu'ont fait sur lui les miracles. *ibid.*
Lettre DXXXII. A M. l'Evêque de Castres, sur son absence des Etats, & sur les Ecrits de MM. de Marseille, d'Apt, & de Sens. 515
Lettre DXXXIII. A M. *** Chapelain de ... au sujet de son Acte d'Appel. 516
Lettre DXXXIV. A M. Heuvelin Curé du Boshulin près de Longueville, sur un Acte du même genre. *ibid.*
Lettre DXXXV. A un Benedictin. Il applaudit à son zele, & en admire les fruits. *ibid.*
Lettre DXXXVI. A une Religieuse. Il l'exhorte à se declarer nettement contre la Bulle, & pour l'Appel. 517

1732.

Lettre DXXXVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur son Sermon du jour de Noel, sur son Missel, sur divers Ecrits contre les miracles, & sur les dispositions de M. de Rhodez. *ibid.*
Lettre DXXXVIII. A M. l'Evêque de Rhodez, en reponse à une Lettre de ce Prelat. 518
Lettre DXXXIX. A M. l'Evêque de Troyes. Il le remercie de ses bontés pour M. *** & de l'approbation qu'il donne à sa derniere Ordonnance. Il lui parle de M. de Becherand & des miracles. *ibid.*
Lettre DXL. A Madame de Coëtquen, au sujet de la maladie de la Mere Pouget, des prodiges de S. Medard, des dispositions de M. de Rhodez. 519.

Lettre

Lettre DXLI. A M. *** ſur la conduite de M. de Riez. 520
Lettre DXLII. A M. Eſteve, Curé de ſon Dioceſe exilé, ſur la converſion d'un frere de cet Eccleſiaſtique touché par les miracles. *ibid.*
Lettre DXLIII. Aux Carmelites de Lectoure. Il ſe rejouit de leur perſeverance, & les rend attentives aux miracles de nos jours. *ibid.*
Lettre DXLIV. A une Religieuſe, ſur un miracle accordé à l'interceſſion de M. Cauſſel. 521
Lettre DXLV. A M. ***. Il lui parle de ſon Ordonnance contre le Pere Berruyer, & des mauvais raiſonnemens qu'on faiſoit contre les miracles & les convulſions. *ibid.*
Lettre DXLVI. A M l'Abbé de Becherand, ſur les circonſtances & les progrès de ſa gueriſon, & ſur les ſentimens dont il doit être rempli. 522
Lettre DXLVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet d'un Ecrit concernant les affaires de la Congregation de S. Maur. 524
Lettre DXLVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la même affaire & ſur quelques autres. 525
Lettre DXLIX. A Madame de Coëtquen, au ſujet de la mort de la Mere Pouget, & des Procès-verbaux dreſſés à la Baſtille. *ibid.*
Lettre DL. A M. van Erckel Doyen du Chapitre de l'Egliſe catholique d'Utrecht, au ſujet d'un Ecrit qu'il avoit envoyé à ce Prelat, intitulé: *Suite de la defenſe des rentes rachetables des deux côtés.* 526
Lettre DLI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de l'ordre du Roi pour fermer le Cimetiere de S. Medard, & des Procès-verbaux de la Baſtille. 532
Lettre DLII. A M. l'Abbé de Becherand, ſur un bruit qui s'étoit repandu que le Prelat blâmoit ſa conduite. 533
Lettre DLIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il approuve le Mandement de ce Prelat, & lui parle d'un Ouvrage auquel il travailloit. *ibid.*
Lettre DLIV. A M. Lenet, Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui parle d'une demarche de M. de Nevers, & du ſecond volume des Anecdotes. *ibid.*
Lettre DLV. A M. *** ſur la detention de M. de Becherand à S. Lazare. 534
Lettre DLVI. A un Chanoine Regulier de Nevers, ſur un Mandement de M. l'Evêque de Nevers. 535
Lettre DLVII. A Madame de Coëtquen, ſur le bonheur des ſouffrances, ſur les Procès-verbaux de la Baſtille, ſur l'enlevement de M. de Becherand, ſur la guerre faite aux miracles, ſur la conduite de M. de Rhodez, ſur l'Acte d'Appel ſignifié à pareil jour en Sorbonne. *ibid.*
Lettre DLVIII. A une Religieuſe. Il benit Dieu de ce qu'elle eſt diſpoſée à reparer la faute qu'elle a faite en acceptant la Bulle. 536
Lettre DLIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur un ſermon de ce Prelat, & ſur la detention de M. de Becherand. *ibid.*
Lettre DLX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des Evêques qui ſe ſont trouvés aux Etats, de la conduite de M. de Sens envers la nobleſſe, & du Mandement de M. de Nevers. 537
Lettre DLXI. A Madame de Coëtquen. Il lui marque ſon éloignement pour renouer avec M. de Rhodez. *ibid.*
Lettre DLXII. A M. l'Evêque de Troyes, ſur la demarche ſcandaleuſe du Chapitre de Troyes, qui avoit fait ceſſer le ſermon du Pere Terraſſon en commençant un Office. 538
Lettre DLXIII. A un Benedictin, au ſujet d'un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. 539
Lettre DLXIV. A M. l'Archevêque d'Utrecht. Il s'afflige des contradictions qu'éprouve ce Prelat dans ſon Dioceſe dont il veut extirper l'uſure. *ibid.*
Lettre DLXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la gueriſon miraculeuſe, & de l'enlevement de Madame de Megrigni. *ibid.*
Lettre DLXVI. A M. l'Evêque de Senez, ſur le même ſujet, & ſur la Relation de M. Chaulin. 540
Lettre DLXVII. A M. *** Bachelier en Theologie. Il applaudit à ſes bonnes diſpoſitions. *ibid.*
Lettre DLXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des Lettres écrites par M. de Troyes ſur l'enlevement de Madame de Megrigni. 541
Lettre DLXIX. A M. Chaulin Docteur en Theologie, &c. Il le felicite ſur le grand & illuſtre temoignage qu'il rend, aux depens de tout, à la punition miraculeuſe de la veuve de Lorme. *ibid.*
Lettre DLXX. A Dom Daret Benedictin. Il lui declare qu'il a toujours gouté le parti d'une Proteſtation. 542
Lettre DLXXI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'un Mandement de M. de Vintimille & d'une Lettre de M. Duguet contre les Nouvelles Eccleſiaſtiques. *ibid.*
Lettre DLXXII. A M. l'Abbé Pucelle, ſur ſon exil. 543
Lettre DLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui addreſſe la Lettre precedente, & lui parle d'une Lettre de M. de Troyes, & des Proces-verbaux des Aſſemblées de 1725. & 1730. *ibid.*
Lettre DLXXIV. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur divers ſujets. *ibid.*
Lettre DLXXV. A M. *** Il lui parle des violences exercées à Troyes. 544
Lettre DLXXVI. Aux Religieuſes du Calvaire du Marais à Paris. Il les felicite ſur une demarche que l'amour de la verité leur avoit inſpirée, & leur donne à cette occaſion divers avis. *ibid.*
Lettre DLXXVII. Aux Religieuſes de *** ſur un ſujet ſemblable. 546
Lettre DLXXVIII. A la Prieure des Carmelites de Lectoure. Il la conſole & l'encourage au milieu de ſes épreuves. 547
Lettre DLXXIX. A une Religieuſe. Il lui donne quelques avis pour la tirer de la perplexité où elle ſe trouvoit. *ibid.*
Lettre DLXXX. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les demelés de la Cour avec le Parlement. 548
Lettre DLXXXI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre DLXXXII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la Lettre paſtorale de ce Prelat ſur la doctrine attaquée par M. de Sens. *ibid.*

Lettre DLXXXIII. A un Benedictin, ſur le projet d'une Proteſtation. 549
Lettre DLXXXIV. A M. *** Avocat en Parlement, ſur un cas de conſcience qu'il lui avoit propoſé. *ibid.*
Lettre DLXXXV. A un Benedictin. Il lui marque à quelles conditions il peut demeurer dans la ſituation dangereuſe où il ſe trouve. 550
Lettre DLXXXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la fermeté du Parlement de Paris, & du zele des Curés de Sens. *ibid.*
Lettre DLXXXVII. A Madame de Rohan de Porhoët Religieuſe à Soiſſons. Il la felicite ſur le bonheur qu'elle a de connoître & d'aimer la verité. 551
Lettre DLXXXVIII. A un Benedictin. Il s'excuſe de donner ſon jugement ſur un Ecrit que lui annonçoit ce Religieux, & lui dit ſa penſée d'une Lettre écrite au Cardinal Miniſtre. *ibid.*
Lettre DLXXXIX. A M. l'Abbé de Becherand. Il marque à cet Abbé ce qu'il penſe de ſon état. 552
Lettre DXC. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la conduite de M. de Rhodez à l'égard du Pere Lamejou, du Mandement de M. de Cambray, d'un autre de M. d'Arles, & il lui envoye ſon Mandement contre l'édition alterée du Catechiſme. *ibid.*
Lettre DXCI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui expoſe les motifs qui l'ont porté à ſupprimer la nouvelle édition de ſon Catechiſme. 553
Lettre DXCII. A M. l'Evêque de Senez, au ſujet d'un Eccleſiaſtique du Dioceſe de Senez que ce Prelat deſiroit pour ſon Aumônier. 554
Lettre DXCIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'une Inſtruction de M. de Troyes, d'un Ecrit de M. de Sens, & du deſir qu'auroit ce dernier Prelat de porter à Rome ſon different avec M. d'Auxerre. *ibid.*
Lettre DXCIV. A M. l'Evêque de Troyes, au ſujet de l'excellente Inſtruction paſtorale de ce Prelat ſur l'amour de Dieu. 555
Lettre DXCV. A M. Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris. Il le remercie de ſes Ouvrages, dont il fait l'éloge. 556
Lettre DXCVI. A M. *** Prêtre à ... Il lui trace le plan qu'il avoit demandé au Prelat d'un Acte d'adheſion à la cauſe de l'Appel. *ibid.*
Lettre DXCVII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle de ſa VI. Lettre à M. de Sens, & du retour du Parlement. 557
Lettre DXCVIII. A Mademoiſelle Giroût, ſur ſa gueriſon miraculeuſe. *ibid.*
Lettre DXCIX. A M. *** Il lui parle des diſpoſitions des Evêques de ſa province, de ſa VI. Lettre à M. de Sens, d'une Denonciation du ſieur Fichant. 558
Lettre DC. A M. *** Il lui parle d'un pernicieux Ouvrage de M. de Marſeille. *ibid.*
Lettre DCI. A une Religieuſe, ſur un Acte qu'elle lui avoit addreſſé. *ibid.*
Lettre DCII. A Madame *** ſur la permiſſion qu'elle avoit demandée au Prelat de faire tirer copie de ſon portrait. 559
Lettre DCIII. A un Benedictin, ſur quelques difficultés qu'il avoit propoſées au Prelat par rapport à l'acceptation de la Bulle. 559
Lettre DCIV. A la Sœur ***. Il l'avertit de ne pas ſe flatter d'une paix prochaine. 560
Lettre DCV. A M. l'Evêque d'Auxerre, à l'occaſion du renouvellement de l'année. *ibid.*
Lettre DCVI. A M. *** Il lui ſouhaite une année plus tranquille que les precedentes: il lui marque ſes incertitudes ſur l'énigme des convulſions. Il lui temoigne la joie qu'il a d'être exclus des Etats, & il parle de quelques nouvelles. 561

1733.

Lettre DCVII. A un Benedictin de S. Vannes, au ſujet d'un Acte que ce Religieux avoit ſigné avec ſix de ſes Confreres. 562
Lettre DCVIII. A Madame de Coëtquen. Il l'aſſure de ſon devouement pour elle & pour la Congregation, & lui marque avec quelle attention il examine l'évenement des convulſions. *ibid.*
Lettre DCIX. A M. *** Prieur du *** ſur un Acte où il retractoit l'acceptation de la Bulle. 563
Lettre DCX. A M. Reneaume, Medecin de Paris, ſur le retour de ſon ami à qui la precedente eſt addreſſée. *ibid.*
Lettre DCXI. A M. l'Abbé Pucelle. En s'excuſant ſur ſon ſilence, il l'aſſure de ſon reſpect & de ſa veneration. 564
Lettre DCXII. A M. l'Evêque de Senez. Il l'aſſure du vif interêt qu'il prend à ſa ſanté, & lui parle la diviſion naiſſante ſur les convulſions. *ibid.*
Lettre DCXIII. A Madame de Rohan de Porhoët Religieuſe à Soiſſons. Il admire ſon zele, & l'exhorte à la reconnoiſſance. 565
Lettre DCXIV. A M. *** Il lui parle de la reprimande que le Parlement avoit faite à M. de Romigny, d'un faux bruit qui ſe repandoit ſur la reſtitution de ſon temporel, de la bonne ſanté de M. de Senez & de la ſienne, & de quelques nouveaux Ouvrages. *ibid.*
Lettre DCXV. A M. *** Il lui dit ſon ſentiment ſur l'évenement des convulſions. 566
Lettre DCXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet du miracle operé à Seignelai. 567
Lettre DCXVII. A un Benedictin. Il approuve ſon changement de demeure, & lui marque ce que doit faire la perſonne pour laquelle il le conſulte. *ibid.*
Lettre DCXVIII. Au Pere Guerrier Prêtre de l'Oratoire à Clermont. Il le remercie des nouvelles qu'il lui donne de Mademoiſelle Perrier. 568
Lettre DCXIX. A Madame de Coëtquen. Il lui dit ſon ſentiment ſur l'évenement des convulſions. *ibid.*
Lettre DCXX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il ſe rejouit des bonnes diſpoſitions de ce Prelat par rapport à la publication du miracle de Seignelai. 569
Lettre DCXXI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle d'un Prêtre de Senez obligé de quitter Montpellier, d'une demarche des partiſans du Conciliabule, & des effets que produiſent les convulſions. *ibid.*
Lettre DCXXII. A M. Lenet Conſeiller au Parlement

lement de Dijon. Il le prie de ſuſpendre ſon jugement d'improbation ſur les convulſions. 570
Lettre DCXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'un Mandement de M. de Nevers, il l'exhorte à publier le miracle de Seignelai, & le felicite ſur ſon excluſion des Etats de Bourgogne. 571
Lettre DCXXIV. A M. *** Il lui marque l'impreſſion que fait ſur lui la vue des perſecutions qu'on lui annonce. *ibid.*
Lettre DCXXV. Au même. Il lui parle de ſon Inſtruction ſur les miracles, de M Rollin & de ſes Ouvrages, & de la mort du Pere de la Tour. Il lui marque ce qu'il a écrit à *** ſur les convulſions, & les raiſons de ſon ſilence par rapport à M. l'Evêque de Laon. 572
Lettre DCXXVI. A M. Bouſquet Curé de Flamarens Dioceſe de Lectoure, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. 573
Lettre DCXXVII. A M. *** Il lui parle des diſcours des Convulſionnaires & des perſecutions qu'ils annoncent. *ibid.*
Lettre DCXXVIII. A M. *** Curé à... Il lui conſeille de ſe contenter pour le preſent de ce qu'il a fait pour reparer ſa faute. 574
Lettre DCXXIX. A M. *** Il lui parle des diſcours des Convulſionnaires, des miracles de Blois & de Seignelai, d'un demarche de M. de Lyon, des diſpoſitions de M. de Lodeve. *ibid.*
Lettre DCXXX. A un Benedictin. Il repond à deux difficultés que ce Religieux lui avoit propoſées. 575
Lettre DCXXXI. A M. *** Il lui parle de M. de Vintimille & de ſon affaire avec ſes Curés; de la maladie & de la convaleſcence de M. de Senez. *ibid.*
Lettre DCXXXII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'un ordre de la Cour contre ce Prelat & de quelques Ouvrages. 576
Lettre DCXXXIII. A une Religieuſe ſa parente. Il prend part à ſa ſituation, & l'exhorte à s'inſtruire. *ibid.*
Lettre DCXXXIV. Au Pere Drouhet Prieur des Auguſtins d'Angers. Il le felicite ſur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité avec ſa Communauté. 577
Lettre DCXXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui annonce ſon Inſtruction ſur les miracles, & le felicite ſur le gain d'un proces. *ibid.*
Lettre DCXXXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les mêmes ſujets, & ſur quelques autres. *ibid.*
Lettre DCXXXVII. A M. *** Il lui parle des prodiges operés par les pierres & les oſſemens de Port-Royal, de la mort de Mademoiſelle Perrier, de ſon Inſtruction ſur les miracles, & des perſecutions annoncées. 578
Lettre DCXXXVIII. A des Carmes, ſur quelques Actes qu'ils lui avoient addreſſés. 579
Lettre DCXXXIX. A M. *** ſur ſa derniere Inſtruction, ſur la mort de l'Archevêque de Rouen, ſur un procès qu'avoit M. de Troyes. 580
Lettre DCXL. A Madame de S. Leon de Maillebois, Religieuſe au Calvaire de Paris, ſur ſa Profeſſion. *ibid.*
Lettre DCXLI. A M. Clement Conſeiller au Parlement de Paris. Il loue le zele de cette auguſte Compagnie. 581
Lettre DCXLII. A Madame de Rohan de Porhoët Religieuſe à Soiſſons. Il la remercie des ſentimens qu'elle lui temoigne. *ibid.*
Lettre DCXLIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la Lettre de ce Prelat à M. de Vintimille. *ibid.*
Lettre DCXLIV. A un Benedictin, au ſujet de ſon Ecrit concernant les affaires de la Congregation. 582
Lettre DCXLV. A M. l'Abbé d'E. *** Il lui temoigne le cas qu'il fait de ſes lumieres. *ibid.*
Lettre DCXLVI. A M. *** Il lui parle de la Lettre de M. d'E. *** des perſecutions qui ſe preparent, de quelques Ecrits de M. d'Auxerre, d'un Arrêt du Parlement & d'un autre du Conſeil. 583
Lettre DCXLVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de l'Arrêt du Conſeil contre ſon Inſtruction ſur les miracles. 584
Lettre DCXLVIII. A M. *** Il lui parle de ſon Inſtruction ſur les miracles, de la I. Lettre de Dom la Taſte contre les convulſions, & de l'affaire de M. de Troyes avec les Journaliſtes. *ibid.*
Lettre DCXLIX. A un Prêtre de l'Oratoire. Il lui parle de l'obligation d'adherer à l'Appel, de la deputation à l'Aſſemblée de l'Oratoire, d'un miracle accompagné de quelques nuages. 585
Lettre DCL. A M. Gontier Curé & Chanoine de Pezenas, au ſujet d'un miracle operé dans ſa paroiſſe ſur Pierre Gautier. *ibid.*
Lettre DCLI. A M. Cariſſol Secondaire de Pezenas, ſur le même ſujet. 586
Lettre DCLII. A M. Milhau Prêtre à Pezenas, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre DCLIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle de la III. Lettre de ce Prelat à M. de Sens, du miracle de Pezenas, & des vains projets des Conſtitutionnaires. *ibid.*
Lettre DCLIV. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de ſa VI. Lettre à M. de Sens, de ſon Inſtruction ſur les miracles, du premier Ecrit d'un Appellant contre les convulſions, & du miracle de Pezenas. 587
Lettre DCLV. A M. Gontier Curé de Pezenas. Il lui marque s'être aſſuré par lui-même de la gueriſon de ſon paroiſſien. 588
Lettre DCLVI. A M. de Pâris Conſeiller au Parlement de Paris. Il ſe croit redevable au ſaint Diacre des lumieres que Dieu lui donne; & il admire la fermeté du Parlement. 589
Lettre DCLVII. A M. le Marquis de Maulevrier. Il ſe rejouit de trouver en lui un parent & un ami qui ne le meconnoit point. *ibid.*
Lettre DCLVIII. A M. *** Il le remercie d'un ſervice important, & le prie de l'informer de tout ce qui concerne les convulſions. *ibid.*
Lettre DCLIX. Aux Religieuſes du Calvaire du Luxembourg, au ſujet d'un miracle operé dans leur maiſon par le miniſtere d'une Convulſionnaire. 590
Lettre DCLX. A Madame de Coëtquen, ſur le même ſujet. 591

Lettre DCLXI. A la Mere de S. Bernard, Prieure du Calvaire du Luxembourg, sur le même sujet. 592
Lettre DCLXII. A des Religieuses, au sujet de la persecution qui les menace. *ibid.*
Lettre DCLXIII. A M. l'Archevêque d'Alby, sur une action genereuse de ce Prelat. 593
Lettre DCLXIV. A M. Aubry Avocat au Parlement de Paris, au sujet du projet d'un Concile national. *ibid.*
Lettre DCLXV. A M. le Normant Avocat au Parlement de Paris, sur le même sujet. *ibid.*
Lettre DCLXVI. A Madame de Sayve Prieure de S. Benoît à Lyon. Il loue le temoignage qu'elle & ses filles viennent de rendre à la verité, & les exhorte à le soutenir. 594
Lettre DCLXVII. A M. l'Evêque de Blois, sur une Lettre pastorale de ce Prelat, & sur leur ancienne amitié. 595
Lettre DCLXVIII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui recommande un Pere de l'Oratoire de Montpellier, & lui parle des projets d'un Concile, & du Brigandage de Marmoutier. 596
Lettre DCLXIX. Au Pere Drouhet Prieur des Augustins d'Angers. Il benit Dieu du courage qu'il lui inspire. *ibid.*
Lettre DCLXX. A un Benedictin, sur la situation presente de la Congregation. *ibid.*
Lettre DCLXXI. A un autre Benedictin, sur le même sujet. 597
Lettre DCLXXII. Au Pere de S. Jean Prêtre de la Doctrine chretienne, sur un nouveau miracle & sur quelques cas de conscience. *ibid.*
Lettre DCLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle du Concile national, de sa Lettre au Roi sur un Arrêt du Conseil, de la dispute sur l'amour de Dieu, d'un Ouvrage contre les convulsions, du courage des Benedictins. 598
Lettre DCLXXIV. A un Benedictin. Il l'exhorte à n'agir que de concert avec ses Confreres. 599
Lettre DCLXXV. A M. *** Il lui marque ce qui l'empêche de prononcer encore en Evêque sur l'œuvre des convulsions. *ibid.*
Lettre DCLXXVI. A Madame de Rohan de Porhoët. Il la remercie de ses genereuses Lettres, & lui parle du Concile national, & de la conduite de M. d'Agde. 600
Lettre DCLXXVII. A M. Prevôt Avocat au Parlement de Paris. Il lui demande ses conseils au cas que le Concile national ait lieu. 601
Lettre DCLXXVIII. A M. Quintin Procureur du Roi à Pezenas, sur le miracle de Pezenas & sur ses suites. *ibid.*
Lettre DCLXXIX. A M. Lagarde Medecin de Montpellier. Il loue son zele à constater les miracles. *ibid.*
Lettre DCLXXX. A Madame de *** Religieuse à S. Benoît de Lyon. Il l'exhorte à profiter de la chute de ses sœurs & des miracles de nos jours, pour s'affermir dans l'amour de la verité. 602
Lettre DCLXXXI. A un Benedictin. Il s'excuse de lui donner le conseil qu'il lui demande. 603
Lettre DCLXXXII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur un indigne procedé de M. de Sens. *ibid.*
Lettre DCLXXXIII. A un Prêtre de l'Oratoire, sur un Acte d'adhesion à l'Appel. 604
Lettre DCLXXXIV. A Mademoiselle ***. Il benit Dieu d'un heureux effet qu'a produit son Instruction sur les miracles. *ibid.*
Lettre DCLXXXV. A un Benedictin. Il lui conseille d'obéir aux Superieurs intrus, en protestant, & de lui envoyer sa retractation de la signature du Formulaire. *ibid.*
Lettre DCLXXXVI. A M. *** Il lui parle de la chute de la Sœur de Becherand, de la mort du Pere Girard, & des differens projets formés contre les Appellans. 605
Lettre DCLXXXVII. A la Sœur *** Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il l'exhorte à la reconnoissance, à l'humilité, & à la douceur envers ses Sœurs qui sont tombées. 606
Lettre DCLXXXVIII. A la Sœur Marcha, Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il lui donne divers avis pour la fortifier dans l'état de tribulation où elle se trouve. 607
Lettre DCLXXXIX. A Dom Daret Benedictin. Il lui conseille de tolerer les Superieurs nommés par le dernier Chapitre. 608
Lettre DCXC. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il le prie d'accepter la place de Superieur du Calvaire, vacante par la mort de M. de Rhodez. *ibid.*
Lettre DCXCI. A Madame de Coëtquen. Il lui marque qu'il s'est conformé à ses desirs pour la place vacante de Superieur de la Congregation. 609
Lettre DCXCII. A M. *** sur la mort de MM. de Rhodez & de Blois. *ibid.*
Lettre DCXCIII. Au même. Il lui parle de M. de Rhodez, du zele des Avocats, d'un Arrêt obtenu par M. de Troyes, & de M. de Rieux. *ibid.*
Lettre DCXCIV. A M. *** Il lui parle de l'Arrêt accordé à M. de Troyes, de la dispute sur les convulsions, & des Lettres de Dom la Taste. 610
Lettre DCXCV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de M. de Rhodez, & des personnages sur qui la Cour repandoit ses faveurs. 611
Lettre DCXCVI. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui envoie sa derniere Lettre au Roi. *ibid.*
Lettre DCXCVII. A M. l'Evêque de Senez. En lui envoyant la même Lettre, il rectifie un fait concernant Pierre Gautier. Il lui parle du Journal historique des convulsions. *ibid.*
Lettre DCXCVIII. A M. *** Il lui parle du Journal historique & autres Ecrits contre les convulsions. 612
Lettre DCXCIX. A M. *** sur le miracle operé à la Verune, & sur le Journal des convulsions. 613
Lettre DCC. A M. Lenet, Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui envoye sa Lettre au Roi, & lui parle de l'Arrêt qu'a obtenu M. de Troyes. *ibid.*
Lettre DCCI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui fait part du miracle operé à la Verune. 614
Lettre DCCII. A M. *** Il lui parle du même miracle & du Journal des convulsions. 615
Lettre DCCIII. A M. *** Curé de . . . Diocese.

ſe de Bayeux, ſur ſon édifiante demarche. 615
Lettre DCCIV. A un Doctrinaire. Il lui conſeille d'exhorter, mais non de forcer les jeunes gens à apprendre l'Ecriture ſainte. *ibid.*
Lettre DCCV. A une Religieuſe. Il l'exhorte à ſe premunir contre la violence & contre la ſeduction par la priere & par de bonnes lectures. 616
Lettre DCCVI. A M. le Chevalier de Soldevilla. Il benit Dieu de ſa converſion. 617
Lettre DCCVII. A M. de Laſtre Curé de Bainctun Dioceſe de Boulogne. Il le felicite ſur ſa conſtance dans ſon exil. *ibid.*
Lettre DCCVIII. A M. *** Il lui parle des dementis donnés au Journal hiſtorique par M. de Fernanville, & d'un Memoire envoyé à Rome. *ibid.*
Lettre DCCIX. A M. *** Il lui fait part de ſes diſpoſitions au milieu des tracaſſeries qu'on lui ſuſcite. 618
Lettre DCCX. A M. de Montgeron Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui rend compte des pieces originales ſur le miracle de Pezenas qui ſont entre ſes mains, & lui parle du miracle de la Verune. *ibid.*
Lettre DCCXI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des deux Decrets de Rome; & en juſtifiant ſa celerité à publier le miracle de la Verune, il lui marque ſa peine ſur les delais de ce Prelat par rapport à celui de Seignelai. 619
Lettre DCCXII. A une Religieuſe de S. Benoit à Lyon. Il repond à ſes queſtions. 620
Lettre DCCXIII. Au Pere de S. Jean, Prêtre de la Doctrine chretienne. Il parle des miracles que Dieu opere ſur les corps & ſur les cœurs. 621
Lettre DCCXIV. A M. *** au ſujet du miracle de la Verune, & de la ſituation de la Sœur de Blancas. *ibid.*
Lettre DCCXV. A M. le Chevalier Deydé. Il lui parle de pluſieurs miracles corporels & ſpirituels. 622
Lettre DCCXVI. A un Benedictin, ſur le miracle de la Verune, & ſur un Acte de ce Religieux. *ibid.*
Lettre DCCXVII. A Madame ***, ſur les diſpoſitions des Anticonvulſionniſtes, & ſur les deux Decrets de Rome. *ibid.*
Lettre DCCXVIII. A un Benedictin. Il lui conſeille de continuer les fonctions de Prieur. 623
Lettre DCCXIX. A M. ***, ſur le miracle de la Verune, ſur un Ouvrage de M. de Troyes, & ſur la chute de Madame de Megrigni. *ibid.*
Lettre DCCXX. A M. l'Evêque de Senez, ſur le miracle de la Verune, & ſur les deux Decrets de Rome. 624
Lettre DCCXXI. A M. de Bagnols, ſur le miracle de la Verune. *ibid.*
Lettre DCCXXII. A M. *** Curé de . . . au Dioceſe de Bayeux. Il lui parle de M. Belin, & des Ouvrages de M. de Seez. 625
Lettre DCCXXIII. A un Benedictin, au ſujet de ſon Acte contre le dernier Chapitre. *ibid.*
Lettre DCCXXIV. A M. Lenet Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui certifie le miracle de Pezenas. *ibid.*
Lettre DCCXXV. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui temoigne l'utilité, & la ſatisfaction qu'il reçoit de ſes Lettres. 626
Lettre DCCXXVI. A M. l'Abbé de Becherand, ſur ſes diſpoſitions. *ibid.*
Lettre DCCXXVII. A M. l'Abbé d'E ***, ſur les Decrets de Rome, & ſur la mort de M. Duguet. 627
Lettre DCCXXVIII. A Madame la Comteſſe de ***, ſur les Decrets de Rome, & ſur le miracle de la Verune. *ibid.*
Lettre DCCXXIX. A M. de Laſtre à Marmoutier, ſur une relation qu'il lui avoit envoyée, & ſur l'état de la Sœur des Anges. 628
Lettre DCCXXX. A un Pere de l'Oratoire, au ſujet de la conjecture du Cardinal Cuſa. *ibid.*
Lettre DCCXXXI. A un Benedictin, ſur ſa retractation de la ſignature pure & ſimple du Formulaire. 629
Lettre DCCXXXII. A M. Feu Curé de S. Gervais de Paris, ſur quelques nouveaux miracles, & ſur les additions faites à ſon Catechiſme. *ibid.*
Lettre DCCXXXIII. A M. ***, ſur les Decrets de Rome, & ſur deux Ouvrages de M. d'Embrun. *ibid.*
Lettre DCCXXXIV. A un Benedictin, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. 630
Lettre DCCXXXV. A M. *** ſur un cas de conſcience. *ibid.*
Lettre DCCXXXVI. A un Benedictin. Il loue ſon courage, & lui donne quelques avis. *ibid.*
Lettre DCCXXXVII. A M. *** Curé de . . . Il benit Dieu d'une grace qu'il lui a faite. 631
Lettre DCCXXXVIII. Au Pere de S. Jean, Prêtre de la Doctrine chretienne. Il parle d'une Communauté perſecutée. *ibid.*
Lettre DCCXXXIX. A M. Brianne Curé de la Cathedrale de Rhodez. Il deplore les maux dont eſt menacé le Dioceſe de Rhodez. *ibid.*
Lettre DCCXL. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle des Ecrits de M. d'Embrun, & d'un miracle commencé. 632
Lettre DCCXLI. A M. de la Maurouziere, au ſujet d'un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. *ibid.*
Lettre DCCXLII. A une Superieure de Communauté & à ſes Filles, ſur la grace que Dieu leur a faite de retracter l'acceptation de la Bulle. 633
Lettre DCCXLIII. A Madame la Marquiſe de ***. Il l'exhorte à rejetter les preventions qu'on lui inſpire contre les miracles du ſaint Diacre. *ibid.*

1734.

Lettre DCCXLIV. A M. *** Il lui parle de la Princeſſe d'Auvergne, & des affaires de l'Egliſe de Hollande. 634
Lettre DCCXLV. A M. l'Evêque d'Auxerre, à l'occaſion de la nouvelle année : il lui parle de ſa ſituation, & d'une demarche de la Cour. *ibid.*
Lettre DCCXLVI. Au Pere *** Prieur des Auguſtins de ... Il admire ſes diſpoſitions. 635
Lettre DCCXLVII. A M. de Pontleroi, ſur un miracle imparfait. *ibid.*
Lettre DCCXLVIII. A M. le Comte de S. Florentin, au ſujet de la Lettre circulaire du Roi,

Roi, qui ordonne de faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu des benedictions qu'il repand sur les armes de Sa Majesté. 635
Lettre DCCXLIX. A Madame de Rohan de Porhoët, sur son passage du Dioceſe de Soiſſons à celui de Troyes. 636
Lettre DCCL. A Madame de Coëtquen, sur l'état de sa santé, sur la fin de son triennal, & sur quelques Ecrits contre les convulsions. 637
Lettre DCCLI. A Mademoiselle de ***, sur le succès d'une Lettre qu'avoit écrit le Prelat. 638
Lettre DCCLII. A des Religieuses. Il les avertit d'être en garde contre un seducteur. *ibid.*
Lettre DCCLIII. A M. de Montgeron Conseiller au Parlement de Paris. Il le remercie des temoignages de son amitié. *ibid.*
Lettre DCCLIV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il l'informe de ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion des Etats, d'une entrepriſe de M. de Narbonne, & des diſpoſitions des Prelats. 639
Lettre DCCLV. A M. l'Evêque de Senez, sur les mêmes sujets. 640
Lettre DCCLVI. A M. l'Archevêque de Narbonne. Il se plaint de l'entrepriſe de ce Prelat sur sa jurisdiction. *ibid.*
Acte d'oppoſition. 641
Lettre DCCLVII. A un Benedictin. Il lui conſeille de tolerer les Superieurs intrus. 642
Lettres DCCLVIII. A un autre Benedictin. Au sujet de Dom *** Prieur. *ibid.*
Lettre DCCLIX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des diſpoſitions de M. de Narbonne, & de l'état du procès. *ibid.*
Lettre DCCLX. A Madame de *** sur la mort de son fils unique. 643
Lettre DCCLXI. A Madame la Marquiſe de Vieuxpont. Il loue sa foi & en admire les effets. *ibid.*
Lettre DCCLXII. A Madame de Beringhen Abbeſſe de Faremoutier. Il benit Dieu du goût qu'il lui inſpire pour la verité. 644
Lettre DCCLXIII. A M. le Cardinal de Fleury, au sujet de l'entrepriſe de M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCLXIV. A un Benedictin. Il lui prouve qu'on peut & qu'on doit tolerer les Superieurs intrus. 645
Lettre DCCLXV. Au Pere de *** Prêtre de l'Oratoire. Il repond à ſes queſtions. *ibid.*
Lettre DCCLXVI. A M. de Laſtre, au sujet de la Sœur des Anges. 646
Lettre DCCLXVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur la publication du miracle de Seignelai, sur l'entrepriſe de M. de Narbonne, & sur les diſpoſitions de la Cour à cet égard. *ibid.*
Lettre DCCLXVIII. A un Benedictin, sur un Ecrit contre Dom la Taſte, qu'il avoit communiqué au Prelat. 647
Lettre DCCLXIX. A un autre Benedictin Prieur de . . . sur l'Ecrit de son Confrere. *ibid.*
Lettre DCCLXX. A un Benedictin, au sujet de l'inſtallation d'un Prieur intrus. 648
Lettre DCCLXXI. A Madame de ***. Il la conſole sur la mort de son fils, & lui donne quelques avis. *ibid.*
Lettre DCCLXXII. A M. l'Abbé *** à Rome. Il le prie de l'informer de l'état des choſes, & de la diſpoſition des eſprits à Rome. 649
Lettre DCCLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de deux Mandemens de ce Prelat. *ibid.*
Lettre DCCLXXIV. A Madame de Rohan de Porhoët, sur un Acte qu'elle lui avoit envoyé, sur les ſollicitations de sa famille, & sur la diſpute au sujet des convulsions. 650
Lettre DCCLXXV. A MM. *** Religieux de l'Ordre de Grandmont, sur leur Acte d'adheſion à la cauſe de l'Appel. 651
Lettre DCCLXXVI. A M. de Paris Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui parle du miracle de la Verune. *ibid.*
Lettre DCCLXXVII. A M. Lugat Conſeiller au Châtelet de Paris. Il s'humilie des louanges qu'on lui donne. *ibid.*
Lettre DCCLXXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de son Mandement sur le miracle de Seignelai. 652
Lettre DCCLXXIX. A un Benedictin, sur sa Proteſtation contre le brigandage de Marmoutier. *ibid.*
Lettre DCCLXXX. A un Religieux de Clugny, sur quelques Actes que ce Religieux lui avoit envoyés, & sur le Miſſel de Clugny. *ibid.*
Lettre DCCLXXXI. A un autre Religieux de Clugny, sur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. 653
Lettre DCCLXXXII. A un autre Religieux de Clugny, sur un sujet ſemblable. *ibid.*
Lettre DCCLXXXIII. A M. ***, au sujet d'un miracle qu'il a obtenu. *ibid.*
Lettre DCCLXXXIV. A M. de Lan Docteur de Sorbonne, au sujet de son Ouvrage contre les convulsions. 654
Lettre DCCLXXXV. A M. Petitpied Docteur de Sorbonne, au sujet de la diſpute sur la confiance. 655
Lettre DCCLXXXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur la même diſpute & sur quelques autres sujets. 656
Lettre DCCLXXXVII. A la Sœur *** Religieuſe de S. Benoit à Lyon. Il lui donne divers avis. *ibid.*
Lettre DCCLXXXVIII. A M. ***, sur la rechute de sa sœur qui avoit été guerie par miracle. 657
Lettre DCCLXXXIX. Au Pere *** Prieur des Feuillans de . . ., sur la mort d'un ſerviteur de Dieu. *ibid.*
Lettre DCCXC. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de l'Arrêt du Conſeil & d'un libelle contre le Mandement de ce Prelat. 658
Lettre DCCXCI. A un Benedictin, sur la grace que Dieu lui a faite de reparer sa faute. *ibid.*
Lettre DCCXCII. A M. le Cardinal de Fleury, au sujet de l'Arrêt qui évoque au Conſeil le differend du Prelat avec M. de Narbonne, & sur les negligences qu'on apporte à reparer les Egliſes & les maiſons dependantes de l'Evêché. *ibid.*
Lettre DCCXCIII. A Mademoiſelle ***, en lui envoyant de la terre du tombeau du ſaint Diacre. 659
Lettre DCCXCIV. Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire

ratoire à Madrid, ſur un cas qu'il avoit propoſé au Prelat, & ſur la condamnation faite en Eſpagne du Catechiſme de Montpellier. 660
Lettre DCCXCV. A M. le Cardinal de Fleury, ſur la reponſe de cette Eminence à la Lettre du 28. Avril. *ibid.*
Lettre DCCXCVI. A Madame de Rohan de Porhoët. Il l'exhorte à remplir ſa vocation. 661
Lettre DCCXCVII. A la Sœur ***. Il la conſole dans les troubles qu'elle éprouve. 662
Lettre DCCXCVIII. A Madame de Coëtquen, ſur quelques aumônes du Prelat pour la Congregation, & ſur la ſituation de M. d'Etemare. *ibid.*
Lettre DCCXCIX. A un Benedictin, ſur ſa chute, & ſur ſon retour à la verité. 663
Lettre DCCC. A M. l'Abbé *** à Rome. Il ſe rejouit de ce qu'il y a parmi les Cardinaux un ami ſincere de la verité. *ibid.*
Lettre DCCCI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la II. Inſtruction de M. de Troyes, de quelques libelles contre les miracles, & d'un gros Ouvrage de M. de Sens. *ibid.*
Lettre DCCCII. A un Benedictin, ſur l'humble aveu qu'il fait de ſa faute. 664
Lettre DCCCIII. A M. *** ſur ſon Ordination. *ibid.*
Lettre DCCCIV. A Madame *** ſur le beſoin qu'elle a d'une longue épreuve & d'une ſerieuſe penitence. 665
Lettre DCCCV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle de ſon premier Avertiſſement au Chapitre de ſa Cathedrale, & des triſtes effets de la diviſion parmi les Appellans. *ibid.*
Lettre DCCCVI. A un Benedictin. Il admire les fruits de ſon zele & de ſes ſouffrances. 666
Lettre DCCCVII. A Madame de Rohan de Porhoët Prieure de Sainte Scholaſtique à Troyes, ſur les traverſes qu'elle éprouve. *ibid.*
Lettre DCCCVIII. A M. *** Il lui parle de la guerre, des affaires de Pologne, des diſpoſitions de ſon Chapitre, d'une Inſtruction paſtorale qu'il eſt reſolu de publier. 667
Lettre DCCCIX. Au même, ſur un voyageur, & ſur un procès qu'il a perdu à l'Officialité de Narbonne. 668
Lettre DCCCX. Au même. Il ſe plaint de ſon ſilence. 669
Lettre DCCCXI. A Madame l'Abbeſſe de Chelles. Il lui demande ſa protection pour la Sœur des Anges. *ibid.*
Lettre DCCCXII. A M. *** Curé de ſon Dioceſe. Il le decide ſur le parti à prendre dans un embarras où il ſe trouvoit. 670
Lettre DCCCXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les exces des Jeſuites. 671
Lettre DCCCXIV. A M. ***, au ſujet d'un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. *ibid.*
Lettre DCCCXV. A M. *** Il temoigne ſa veneration pour feu M. Barchman Archevêque d'Utrecht. *ibid.*
Lettre DCCCXVI. A Madame la Marquiſe de Vieuxpont, au ſujet de ce qui s'eſt paſſé à Faremoutier. 672
Lettre DCCCXVII. A Madame de Coëtquen. Il approuve ſes vues, & lui parle de la fin de ſon triennal. *ibid.*
Lettre DCCCXVIII. A M. de Laſtre, ſur la delivrance de la Sœur des Anges. *ibid.*
Lettre DCCCXIX. A M. Bourſier Docteur de Sorbonne, au ſujet d'une Lettre du Pere Fouquet à M. de Senez. 673
Lettre DCCCXX. A M. l'Abbé d'Etemare, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre DCCCXXI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de la condamnation du Mandement de ce Prelat faite à Rome, & du Supplement Jeſuitique. *ibid.*
Lettre DCCCXXII. A la Sœur des Anges, Annonciade de Boulogne, ſur ſa delivrance de captivité. 674
Lettre DCCCXXIII. A Madame de Coëtquen, ſur les affaires de la Congregation. *ibid.*
Lettre DCCCXXIV. Aux Religieuſes du Calvaire du Marais, au ſujet de l'ordre du Roi qui ſuſpend l'élection de la Generale. *ibid.*
Lettre DCCCXXV. A un Benedictin, ſur ſon Acte d'Appel. 675
Lettre DCCCXXVI. A M. *** Il le preſſe de ſe mettre entre les mains d'un Confeſſeur éclairé. *ibid.*
Lettre DCCCXXVII. A Madame la Comteſſe de *** à Rome, ſur deux Brefs de Rome, & ſur la canonicité de l'Appel. 676
Lettre DCCCXXVIII. A M. l'Abbé *** à Rome. Il lui parle du Cardinal Davia, & des funeſtes preventions de la Cour de Rome. *ibid.*
Lettre DCCCXXIX. A M. l'Evêque de Troyes, ſur les affaires du Calvaire. 677
Lettre DCCCXXX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de l'illuſion de Vaillantiſtes, & des affaires du Calvaire. *ibid.*
Lettre DCCCXXXI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur la maniere dont il a repondu au dernier Bref de Rome, & ſur le IV. Tome des Anecdotes de la Chine. 678
Lettre DCCCXXXII. A Madame l'Abbeſſe de Chelles. Il la remercie de la protection qu'elle a accordée à la Sœur des Anges. *ibid.*
Lettre DCCCXXXIII. A Madame de Maillebois Religieuſe du Calvaire, ſur ſon entrée au Calvaire. *ibid.*
Lettre DCCCXXXIV. A un Benedictin, au ſujet de ſa proteſtation, & de la conduite qu'il faut tenir à l'égard des Intrus. 679
Lettre DCCCXXXV. A un autre Benedictin. Il s'excuſe de repondre à ſes difficultés. *ibid.*
Lettre DCCCXXXVI. A Madame de Coëtquen, ſur les excellentes diſpoſitions de ſes Filles, & ſur le retour de M. *** 680
Lettre DCCCXXXVII. A M. *** Il lui parle de ſon Inſtruction ſur le miracle de la Verune, & de pluſieurs miracles de differentes eſpeces. *ibid.*
Lettre DCCCXXXVIII. A M. l'ancien l'Evêque de Tournay, ſur l'approbation que donne ce Prelat à ſa derniere Lettre paſtorale. 681
Lettre DCCCXXXIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur un Arrêt du Conſeil contre ſa derniere Lettre paſtorale, & ſur un miracle éclatant operé le même jour. *ibid.*
Lettre DCCCXL. A M. l'Evêque de Senez, ſur le même ſujet. 682
Lettre DCCCXLI. A Madame de Rohan de Porhoët.

hoët. Il admire ſes talens, & ſe rejouit du bien que Dieu fait dans ſa maiſon. 682
Lettre DCCCXLII. Au Pere *** Religieux de la Reforme de Grandmont, ſur la maniere de reparer ſa faute. 683
Lettre DCCCXLIII. A M. l'Abbé de Becherand, en reponſe à une Lettre de cet Abbé. *ibid.*
Lettre DCCCXLIV. A M. *** Avocat. Il le prie de vouloir travailler pour lui dans le proces avec M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCCXLV. A un Curé de Paris. Il le prie de rendre la Lettre precedente, & de donner ſes ſoins pour la même affaire. 685
Lettre DCCCXLVI. A M. le Cardinal de Fleury, au ſujet de l'Arrêt du Conſeil qui ne lui donne que deux mois pour produire ſes Pieces & Memoires contre M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCCXLVII. A M. le Cardinal de Biſſy, ſur le même ſujet. 687
Lettre DCCCXLVIII. A un Curé de Paris. Il lui expoſe le plan qu'il veut ſuivre dans ſon affaire avec M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCCXLIX. A M. l'Evêque de Caſtres. Il lui marque l'état de ſon procès, & le remercie de l'interêt qu'il y prend. 688
Lettre DCCCL. A M. l'Evêque d'Uſez. Il lui fait les mêmes remercimens, & repond à une exhortation de ce Prelat. 689
Lettre DCCCLI. A M. l'Evêque d'Agde. Il l'exhorte à écrire au Cardinal Miniſtre. 690
Lettre DCCCLII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui marque l'état de ſon procès, & lui parle des pretentions de M de Sens. *ibid.*
Lettre DCCCLIII. A M le Cardinal Davia. Il ſe rejouit des diſpoſitions de cette Eminence & applaudit à ſes bons deſſeins. 691
Lettre DCCCLIV. A M. ***. Il le remercie de lui avoir procuré la Lettre de M. le Cardinal Davia 692
Lettre DCCCLV. A M. *** de l'étroite Obſervance de Grandmont, ſur les dangers qu'il court en faiſant Profeſſion. *ibid.*
Lettre DCCCLVI. A M. de Pâris Conſeiller au Parlement de Paris. Il s'humilie de louanges que lui donne ce Magiſtrat. 693
Lettre DCCCLVII. A M. l'Evêque de Clermont. Il le remercie de ce qu'il fait pour la cauſe commune des Evêques. *ibid.*
Lettre DCCCLVIII. A M. le Cardinal de Fleury. Il lui réitere ſes demandes, & lui expoſe ſes craintes. *ibid.*
Lettre DCCCLIX. A M. l'Evêque d'Agde, ſur une Lettre de ce Prelat au Cardinal Miniſtre. 694
Lettre DCCCLX. A M. l'Evêque de Conſerans. Il examine un Decret du Concile de Vienne, & le preſſe d'écrire au Miniſtre. *ibid.*
Lettre DCCCLXI. A un Curé de Paris, ſur quelques demarches par rapport à ſon affaire avec M. de Narbonne. 696
Lettre DCCCLXII. A M. *** Il lui parle du fanatiſme des Auguſtiniſtes & de l'illuſion des Vaillantiſtes. 697
Lettre DCCCLXIII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il accepte l'accommodement propoſé par ce Prelat. *ibid.*
Lettre DCCCLXIV. A M. Prevôt Avocat en Parlement. Il le remercie de l'interêt qu'il prend à ſon affaire. 698
Lettre DCCCLXV. A un Curé de Paris. Il lui parle de l'accommodement propoſé, & de quelques autres affaires. *ibid.*
Lettre DCCCLXVI. A Madame de Rohan de Porhoët, ſur l'état de ſa Communauté. *ibid.*
Lettre DCCCLXVII. A M. Lenet Conſeiller au Parlement de Dijon. Il lui parle de ſa derniere Inſtruction, & des excès des Auguſtiniſtes & des Vaillantiſtes. 699
Lettre DCCCLXVIII. A M. l'Evêque de Troyes. Il lui annonce la concluſion prochaine de ſon procès. *ibid.*
Lettre DCCCLXIX. A un Curé de Paris. Il le prie de ſatisfaire l'Auteur du Memoire. 700
Lettre DCCCLXX. A une Religieuſe. Il ſe rejouit de ſa fermeté. *ibid.*
Lettre DCCCLXXI. A une autre Religieuſe. Il la conſole dans ſon exil. *ibid.*
Lettre DCCCLXXII. A une autre Religieuſe. Il l'exhorte à conſerver les graces que Dieu lui a faites. 701
Lettre DCCCLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de l'accommodement qu'on lui propoſe, & de l'Ouvrage M. de Sens contre les miracles. *ibid.*
Lettre DCCCLXXIV. A une Religieuſe. Il l'exhorte à recevoir humblement l'indulgence dont on uſe à ſon égard. 702
Lettre DCCCLXXV. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de quelques Ecrits, & le prie de menager ſa ſanté. *ibid.*
Lettre DCCCLXXVI. A M. l'Archevêque d'Utrecht. Il lui temoigne ſon amour pour l'Egliſe de Hollande, & l'exhorte à imiter ſon ſaint predeceſſeur, ſur tout en travaillant à deraciner les contracts uſuraires. *ibid.*
Lettre DCCCLXXVII. A Madame de Coëtquen, ſur l'Inſtruction de M. de Sens contre les miracles. 703
Lettre DCCCLXXVIII. A M. *** Curé de . . . Il loue ſa demarche, & l'exhorte à ſe preparer à la perſecution. 704
Lettre DCCCLXXIX. Au Confrere le Roi de l'Oratoire, au ſujet de ce que ce Prelat a dit dans ſa derniere Lettre paſtorale d'un Ecrit anonyme dont ce Confrere s'avoue l'Auteur. *ibid.*
Lettre DCCCLXXX. A M. l'Evêque de Caſtres, ſur l'accommodement propoſé par ce Prelat. 707
Lettre DCCCLXXXI. A M. le Cardinal Davia. Il ſe defend d'entrer dans le plan d'Ouvrage que lui propoſe cette Eminence. 708
Lettrre DCCCLXXXII. A M. *** ſur le même ſujet. 709
Lettre DCCCLXXXIII. A M. *** En lui addreſſant les deux Lettres precedentes, il lui parle d'un Bref contre ſa derniere Lettre paſtorale, & de la condamnation de ſon Catechiſme par l'Inquiſition d'Eſpagne. *ibid.*
1735.
Lettre DCCCLXXXIV. A M. l'Evêque de Caſtres. Il l'aſſure qu'il eſt diſpoſé à ſacrifier ſes interêts temporels pour la concluſion du procès. 710

Lettre

Lettre DCCCLXXXV. A Madame de Rohan de Porhoët. Il ſe rejouit du ſuccès de ſes travaux, & lui dit ſon ſentiment ſur les convulſions. 711
Lettre DCCCLXXXVI. A la Mere de Catalan Religieuſe Carmelite, ſur ſon exil à Montpellier. *ibid.*
Lettre DCCCLXXXVII. A un Benedictin, ſur ſon Acte d'Appel. 712
Lettre DCCCLXXXVIII. A M. Eſteve Curé de ſon Dioceſe. Il le conſole dans ſon exil. *ibid.*
Lettre DCCCLXXXIX. A Mademoiſelle ***, ſur un preſent qu'elle lui avoit fait. *ibid.*
Lettre DCCCXC. A M. le Marquis de la Fare, ſur la ſuppreſſion de quelques Maitres & Maîtreſſes d'Ecole, faite ſans ſa participation. 713
Lettre DCCCXCI. A un Pere de l'Oratoire, au ſujet d'un nouveau miracle. 714
Lettre DCCCXCII. Au Confrere le Roi. Il releve quelques inexactitudes de ſa derniere Lettre, & ſe rejouit de ce que ſon zele n'a pour objet que ceux qui abuſent des figures. *ibid.*
Lettre DCCCXCIII. A M. de Pâris, Conſeiller au Parlement de Paris, en reponſe à une Lettre obligeante de ce Magiſtrat. 715
Lettre DCCCXCIV. A M. *** Il lui parle de la diviſion des Appellans, de ce qui ſe paſſe à l'Abbaye de S. Germain, & d'un Ecrit ſur la confiance. 716
Lettre DCCCXCV. A M. l'Intendant de Languedoc, au ſujet de l'exil de M. Belautru Curé de ſon Dioceſe. *ibid.*
Lettre DCCCXCVI. A un Chanoine Regulier. Il l'aſſure de l'eſtime qu'il a pour lui & pour ſa Congregation. 717
Lettre DCCCXCVII. A un Benedictin. Il le fortifie dans ſon oppoſition au Formulaire. *ibid.*
Lettre DCCCXCVIII. A un Curé de Paris, au ſujet de la Conſultation de XXX. Docteurs contre les convulſions. *ibid.*
Lettre DCCCXCIX. A un autre Curé de Paris. Il le prie de vaincre le deſintereſſement de M. *** 718
Lettre DCCCC. A M. l'Evêque de Senez Il lui parle du Confrere le Roi, des illuſions des Vaillantiſtes, de ſes Avertiſſemens à ſon Chapitre, & de la Conſultation des XXX. Docteurs. *ibid.*
Lettre DCCCCI. Au Pere ***. Prieur des Auguſtins de . . . Il l'encourage à ſouffrir pour la verité. 719
Lettre DCCCCII. A M. le Cardinal de Fleury, ſur l'exil de M. Belautru. *ibid.*
Lettre DCCCCIII. A M. *** , au ſujet de deux Religieuſes qu'on vouloit enlever de ſon Dioceſe. 721
Lettre DCCCCIV. A une Religieuſe. Il approuve les raiſons qui lui font craindre une reconciliation prematurée. *ibid.*
Lettre DCCCCV. Au Pere *** de l'Oratoire. Il le remercie des certificats d'un miracle qu'il lui a envoyés. 722
Lettre DCCCCVI. A M. l'Evêque de Caſtres. Il ſe plaint de la maniere dont on pretend terminer ſon affaire avec M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCCCVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la Conſultation des XXX. Docteurs. *ibid.*
Lettre DCCCCVIII. A M. Lenet, Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur le même ſujet. 724
Lettre DCCCCIX. A M. *** Notaire de Paris Il ſe rejouit de ſon zele pour la cauſe de Dieu. *ibid.*
Lettre DCCCCX. A M. le Cardinal de Fleury. Il ſe plaint de ce que M. Belautru a été condamné ſans avoir été entendu. *ibid.*
Lettre DCCCCXI. A M. *** Conſeiller.... Il deplore la deſunion des Appellans, & releve les defauts de la Conſultation. 725
Lettre DCCCCXII. A M. le Cardinal Davia, au ſujet d'une Lettre Italienne contre les Jeſuites, que cette Eminence avoit communiquée au Prelat, & des diſpoſitions d'un autre Cardinal. 726
Lettre DCCCCXIII. A M. ***, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre DCCCCXIV. A M. l'Evêque d'Auxerre Il lui parle de l'état de ſon procès avec M. de Narbonne, de l'admirable demarche de M. de S. Papoul, & de la Conſultation des XXX. Docteurs. 727
Lettre DCCCCXV. A M. l'Evêque de Caſtres. Il conſent à ſuſpendre ſes plaintes ſur le procedé de M. de Narbonne. 728
Lettre DCCCCXVI. A M. l'Evêque de S. Papoul. Il le felicite ſur la demarche qu'il vient de faire. *ibid.*
Lettre DCCCCXVII. A Madame de Segur, Abbeſſe de Gif. Il ſe rejouit avec elle du grand miracle operé dans M. de S. Papoul ſon frere. 729
Lettre DCCCCXVIII. A M. *** Il lui parle de la demarche de M. de S. Papoul, & d'une nouvelle inſulte de M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCCCXIX. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui parle de la demarche de M. de S. Papoul, & de la Conſultation des XXX. 730
Lettre DCCCCXX. A M. l'Evêque de Senez, ſur les mêmes ſujets. 731
Lettre DCCCCXXI. A M. le Preſident de ... ſur les diſpoſitions des Evêques de la province, & en particulier de M. de Nimes. *ibid.*
Lettre DCCCCXXII. Au Pere *** Chanoine Regulier. Il lui accorde une permiſſion qu'il avoit demandée. 732
Lettre DCCCCXXIII. A M. l'Evêque de Caſtres. Il conſent que ſon affaire avec M. de Narbonne ſoit regardée comme finie. *ibid.*
Lettre DCCCCXXIV. A M. ***, ſur un cas qu'il avoit propoſé au Prelat. 733
Lettre DCCCCXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de l'Aſſemblée provinciale de Narbonne, & d'une fauſſe demarche de M. *** *ibid.*
Lettre DCCCCXXVI. Au Pere *** Prêtre de la Doctrine chretienne. Il lui conſeille de demeurer dans ſa Congregation, & de retracter ſes ſignatures du Formulaire. *ibid.*
Lettre DCCCCXXVII. A M. le Marquis de Marin, au ſujet de Madame ſa fille que le Prelat a reçue dans ſon Dioceſe. 734
Lettre DCCCCXXVIII. A M. *** ancien Curé de

de ... sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat. 734
Lettre DCCCCXXIX. A une Religieuse, au sujet du nouveau Catechisme de M. de Sens. 735
Lettre DCCCCXXX. A M. *** de la Doctrine chretienne, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat. *ibid.*
Lettre DCCCCXXXI. A M. ***. Il admire en lui le miracle de la grace. 736
Lettre DCCCCXXXII. Au Pere *** Religieux de ... sur la grace que Dieu lui a faite de toucher son cœur & d'éclairer son esprit. *ibid.*
Lettre DCCCCXXXIII. A M. *** au sujet des bruits qui se repandent sur M. de Grenoble. *ibid.*
Lettre DCCCCXXXIV. A M. *** Conseiller au ... sur son Acte d'Appel, fruit de sa conversion. 737
Lettre DCCCCXXXV. A une Religieuse. Il lui donne divers avis. *ibid.*
Lettre DCCCCXXXVI. Au Pere ***, de l'Oratoire, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat. 738
Lettre DCCCCXXXVII. A un Curé de Paris, sur la Requête des Curés de Paris contre M. de Sens. 739
Lettre DCCCCXXXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle du Chapitre de sa Cathedrale, de l'Assemblée provinciale de Sens, de la Requête des Curés de Paris, d'un Arrêt du Conseil. *ibid.*
Lettre DCCCCXXXIX. A Mademoiselle Dumoulin, sur la Relation du miracle operé sur elle. 740
Lettre DCCCCXL. A M. Dumoulin Prêtre, sur le même sujet. *ibid.*
Lettre DCCCCXLI. A M. l'Abbé de Becherand, au sujet d'une Lettre anonyme écrite au Prelat contre cet Abbé, & contre ses amis les plus respectables. *ibid.*
Lettre DCCCCXLII. A M. ***. Il lui parle de quelques Ouvrages fabriqués par les Jesuites sous son nom, & sous celui de M. de Senez. 741
Lettre DCCCCXLIII. Au Pere Leschenault de l'Oratoire. Il justifie un endroit de son II. Avertissement au Chapitre, & decide un cas de conscience. 742
Lettre DCCCCXLIV. A une Religieuse, au sujet de deux de ses Sœurs. 743
Lettre DCCCCXLV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui marque de quelle maniere s'est terminée son affaire avec M. de Narbonne. *ibid.*
Lettre DCCCCXLVI. A M. Titon Conseiller au Parlement de Paris, sur la visite de M. son frere, sur l'Instruction de M. de Cambray, & sur la division des Appellans. 744
Lettre DCCCCXLVII. A M. Donnant demeurant chez M. Titon. Il loue son humilité. 745
Lettre DCCCCXLVIII. A un Benedictin. Il benit Dieu du double miracle operé en lui. *ibid.*
Lettre DCCCCXLIX. A un autre Benedictin Prieur de ... sur la conversion de son confrere, & sur sa transmigration prochaine. *ibid.*
Lettre DCCCCL. A M. ***, sur son adhesion à l'Appel. 746
Lettre DCCCCLI. A Madame de Rohan de Porhoët. En lui addressant la Lettre precedente, il lui parle de la reponse qu'il prepare à M. de Sens, de l'étrange conduite de Madame Mol, & de l'Assemblée provinciale de Sens. *ibid.*
Lettre DCCCCLII. A M. de Gueidan Conseiller au Parlement d'Aix, au sujet d'une Carmelite sœur de ce Magistrat, envoyée à Montpellier. 747
Lettre DCCCCLIII. A M. ***, sur le Decret de Rome contre un Mandement supposé du Prelat, & sur la suite des Lettres Italiennes contre les Jesuites. *ibid.*
Lettre DCCCCLIV. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet d'un Bref de Rome contre un Mandement supposé. 748
Lettre DCCCCLV. Au Pere *** Prêtre de la Doctrine. Il lui conseille d'éviter la tentation, & d'adherer à l'Appel. *ibid.*
Lettre DCCCCLVI. A M. le Cardinal de Fleury, au sujet des conferences de S. Denis, & des denonciations faites en Cour contre les Peres de l'Oratoire qui y ont part. *ibid.*
Lettre DCCCCLVII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des ordres contre le Pere Peyron, du Mandement de M. de Lectoure contre M. de S. Papoul, & du Bref contre des Ecrits supposés. 752
Lettre DCCCCLVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'un Arrêt du Parlement en faveur de M. de Troyes, & des Requêtes de trois Convulsionnaires. 753
Lestre DCCCCLIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet des manœuvres de M. de Sens, & d'une negociation entamée par M. d'Auxerre. 754
Lettre DCCCCLX. A Madame Tournai, au sujet du Memoire publié pour cette Dame contre Marguerite Dalmaix. *ibid.*
Lettre DCCCCLXI. Au Pere *** Prieur des Augustins de ... sur les persecutions qu'il souffre; & sur le defaut d'unanimité parmi les Acceptans. *ibid.*
Lettre DCCCCLXII. A M. le Cardinal Davia, sur le Mandement attribué au Prelat. 755
Lettre DCCCCLXIII. A M. ***, sur la suite des Lettres contre les Jesuites. *ibid.*
Lettre DCCCCLXIV. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle de l'extremité où est M. de Bissy, & d'un Ecrit de M. Petitpied sur la confiance. 756
Lettre DCCCCLXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de la negociation de ce Prelat pour réunir les Appellans. *ibid.*
Lettre DCCCCLXVI. A M. de ... Il lui parle des dispositions schismatiques des Constitutionnaires, & du Memoire pour Madame Tournai. 757
Lettre DCCCCLXVII. A M. Debonnaire. Il justifie le jugement qu'il a porté de ses Ecrits, & l'exhorte à en retracter les erreurs. *ibid.*
Lettre DCCCCLXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet d'un ordre de la Cour contre trois Appellans. 759
Lettre DCCCCLXIX. A Madame de Coëtquen. Il la detourne de solliciter la liberté des élections, & lui parle de la persecution excitée contre

contre les Appellans Convulſionniſtes. 759
Lettre DCCCCLXX. A la Sœur ***. Il l'encourage à ſouffrir pour la verité. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXI. Aux Religieuſes de ... ſur la privation des ſacremens qu'elles endurent. 760
Lettre DCCCCLXXII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les excès de M. Debonnaire. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la negociation entamée par ce Prelat. 761
Lettre DCCCCLXXIV. A M. Bourſier, ſur la neceſſité où il eſt de ſe cacher. 762
Lettre DCCCCLXXV. A M. de Montgeron. Il lui parle de la diſpute au ſujet des convulſions, & lui demande les certificats & les preuves des miracles attaqués par M. de Sens. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXVI. A Madame de Rohan de Porhoët, ſur la diviſion des Appellans, & ſur la reponſe qu'il prepare à M. de Sens. 763
Lettres DCCCCLXXVII. A M. Petitpied, ſur les diſputes qui partagent les Appellans. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXVIII. A M. l'Archevêque d'Avignon. Il s'excuſe de rendre les pouvoirs à un Recollet. 764
Lettre DCCCCLXXIX. A M. *** ſur ſon adheſion à l'Appel. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXX. A M. de. ... Il lui fait voir que le ſerment qu'il a fait eſt un parjure, & l'exhorte à en faire penitence. 765
Lettre DCCCCLXXXI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des diſputes ſur la confiance & ſur les convulſions, & de la Requête de Charlotte, fille Convulſionnaire. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXXII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur l'empriſonnement du Pere Terraſſon, & ſur les fauſſes imputations des Anticonvulſionniſtes. 766
Lettre DCCCCLXXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les demarches de ce Prelat pour obtenir la liberté du Pere Terraſſon. 767
Lettre DCCCCLXXXIV. A M. Lugat Conſeiller au Châtelet. Il le remercie de la part qu'il prend au retabliſſement de ſa ſanté. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXXV. A M. de Pâris, Conſeiller au Parlement de Paris. Il lui fait les mêmes remercimens, & lui parle d'un miracle. *ibid.*
Lettre DCCCCLXXXVI. A M. le Comte de San Eſtevan, Gouverneur de l'Infant Don Carlos, au ſujet de l'ordre qui lui defend de paroître devant ce Prince. 768
Lettre DCCCCLXXXVII. A M l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des diſpoſitions de M. Bourſier, & de celles des Conſultans. 769
Lettre DCCCCLXXXVIII. A Dom *** Religieux Benedictin, ſur ſon adheſion à l'Appel & ſa retractation de la ſignature du Formulaire. *ibid.*

1736.

Lettre DCCCCLXXXIX. A M. *** Il lui parle de l'Ordonnance de M. de Vintimille, des fâcheux engagemens de MM. les Conſultans, & de la mort de M. Croz. *ibid.*
Lettre DCCCCXC. A Madame de Rohan de Porhoët, ſur les mêmes ſujets. 771
Lettre DCCCCXCI. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les mêmes ſujets, & ſur un Arrêt du Conſeil contre le Catechiſme du Prelat. *ibid.*
Lettre DCCCCXCII. A Madame de Maillebois de S. Leon Religieuſe du Calvaire. Il l'exhorte à lui écrire ſouvent. 772
Lettre DCCCCXCIII. A Madame de Coëtquen. Il s'humilie à la vue des jugemens de Dieu. *ibid.*
Lettre DCCCCXCIV. Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire. Il lui parle de la mort de M. Croz, & de la diviſion des Appellans. 773
Lettre DCCCCXCV. A M. *** Curé de. ... Il ſe rejouit de la grace que Dieu lui a faite. *ibid.*
Lettre DCCCCXCVI. A M. *** Prêtre, ſur ſon adheſion à l'Appel. *ibid.*
Lettre DCCCCXCVII. A M. le Cardinal Davia, ſur la Lettre du Prelat au Pape pour ſe plaindre du Decret de Sa Sainteté. 774
Lettre DCCCCXCVIII. A M. ***, ſur les demelés des Jeſuites avec la Cour de Rome touchant les affaires de la Chine. *ibid.*
Lettre DCCCCXCIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de l'Inſtruction paſtorale de ce Prelat pour la defenſe du miracle de Seignelai. 775
Lettre M. A M. de Luſtrac, ſur le choix qu'a fait de lui M. d'Auxerre pour prêcher dans ſa Cathedrale. *ibid.*
Lettre MI. A M. l'ancien Evêque de S. Papoul. Il le felicite de ſon amour conſtant pour la verité, & de ſon goût pour la retraite. *ibid.*
Lettre MII. Au Confrere *** de l'Oratoire. Il blâme ſa reſiſtance à un ordre de ſes Superieurs, & approuve ſon zele contre les pieces de Theatre. 776
Lettre MIII. A la Sœur *** Religieuſe de S. Benoît à Lyon. Il la fortifie contre la tentation. 777
Lettre MIV. A M. *** ſur l'exil d'une mere de famille. *ibid.*
Lettre MV. A M. l'Abbé de Becherand. Il lui demande le ſecours de ſes prieres. *ibid.*
Lettre MVI. A un Benedictin. Il applaudit à ſon zele. 778
Lettre MVII. A deux Chanoines reguliers, ſur deux Actes qu'ils avoient addreſſés au Prelat. *ibid.*
Lettre MVIII. A M. l'Evêque de Senez. Il applaudit au deſſein qu'a le Prelat de reprimer les excès de M. Debonnaire, & lui temoigne ſa peine ſur une Lettre de M. *** 779
Lettre MIX. A un Benedictin. Il lui marque à quelles conditions on peut élire un Conventuel pour la Diete. *ibid.*
Lettre MX. A la Sœur ***. Il l'exhorte à retracter l'acceptation qu'elle a faite de la Bulle, & refute les raiſonnemens par où on veut l'en empêcher. 780
Lettre MXI. A la Sœur ***. Il lui reproche vivement ſa faute. 782
Lettre MXII. Au Pere *** Auguſtin. Il lui parle de M. de Senez, & de l'utilité des nouveaux Breviaires. *ibid.*
Lettre MXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle du Breviaire de Paris, des Remontrances du Parlement, & des bruits d'un nouvel accommodement. *ibid.*

Lettre MXIV. A un Benedictin, sur l'obligation de protester contre le dernier Brigandage en deputant aux Dietes. 783
Lettre MXV. A M. ***. Il s'excuse de son silence, & lui parle des bruits d'un accommodement. *ibid.*
Lettre MXVI. A M. l'Evêque de Babylone. Il lui parle des affaires de l'Eglise de Hollande, de l'Ordonnance de M. de Vintimille contre les miracles, & des bruits d'un Accommodement. 784
Lettre MXVII. A M. *** Chanoine de . . . au sujet des Ecrits de M. Debonnaire & de ses menaces. 785
Lettre MXVIII. A Madame de. . . Il deplore avec elle la division des Appellans, & lui parle de plusieurs Ouvrages. *ibid.*
Lettre MXIX. A la Sœur *** Religieuse. Il benit Dieu de ce qu'elle reconnoit sa faute. 786
Lettre MXX. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur la mort de M. Croz, & sur les bruits d'un accommodement. *ibid.*
Lettre MXXI. Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, sur son élevation à la Prêtrise. *ibid.*
Lettre MXXII. A M. Lenet Conseiller au Parlement de Dijon, sur les faux bruits d'une paix prochaine. 787
Lettre MXXXIII. Aux Religieuses de. . . . Il les console dans leurs souffrances, & les fortifie dans leur opposition à un nouveau Catechisme. *ibid.*
Lettre MXXIV. A Mademoiselle ***, sur la part que les personnes de son sexe doivent prendre aux affaires de l'Eglise. 789
Lettre MXXV. A un Benedictin, sur les differens partis qu'on a suivis dans la Congregation au sujet de l'élection des Conventuels. *ibid.*
Lettre MXXVI. A M. de. . . . Il lui parle de la restitution à laquelle il est obligé, & l'exhorte à la confiance. *ibid.*
Lettre MXXVII. A M. l'Evêque de Troyes, au sujet d'un nouvel Ouvrage de M. Bossuet. 790
Lettre MXXVIII. A M. *** sur la dispense de quelques vœux, 791
Lettre MXXIX. A M. *** sur un Mandement de M. Mezzabarba favorable aux idolatries Chinoises. *ibid.*
Lettre MXXX. A M. le Cardinal Davia, sur le même sujet, & sur la Lettre du Prelat au Pape. 792
Lettre MXXXI. A M. l'Evêque de Senez. Il lui temoigne le cas qu'il fait de ses Ouvrages. *ibid.*
Lettre MXXXII. A M. l'Evêque de Senez. Il parle de l'Ouvrage de ce Prelat contre M. Debonnaire, de sa Lettre à M. d'Etemare, de la mort de M. Couet. 793
Lettre MXXXIII. A la Sœur de. . . . Il l'exhorte à ne point se desister de son Appel comme d'abus. *ibid.*
Lettre MXXXIV. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de la revocation d'une permission accordée à ce Prelat, & de sa Lettre au Roi. *ibid.*
Lettre MXXXV. A M. Touvenot du Vivier, sur la mort de la Princesse d'Auvergne. 794
Lettre MXXXVI. A M. Coffin Principal du College de Beauvais à Paris, sur ses Hymnes. *ibid.*
Lettre MXXXVII. A M. Bonneri Curé de Lanfargues, relegué au Seminaire de Beziers, sur ses souffrances. *ibid.*
Lettre MXXXVIII. A M. l'Evêque de Senez, au sujet de la Lettre de ce Prelat contre les erreurs des nouveaux Ecrivains. 795
Lettre MXXXIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur l'Instruction de ce Prelat pour la defense de son Catechisme. 796
Lettre MXL. A M. *** Chanoine de .... Il admire en lui l'operation de la grace. *ibid.*
Lettre MXLI. A M. Gendron Il lui demande un certificat de la guerison miraculeuse de Don Palacios. *ibid.*
Lettre MXLII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui dit sa pensée sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard des Intrus placés par le dernier Chapitre des Benedictins 797
Lettre MXLIII. Au Pere *** Augustin, sur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité. *ibid.*
Lettre MXLIV. A M. l'Evêque de Troyes. Il lui parle des Mandemens de MM. d'Embrun & de Laon, & du chagrin que causent aux Constitutionnaires les Ouvrages du grand Bossuet. 798
Lettre MXLV. A M. Robert de Monneville Conseiller au Parlement de Paris. Il se rejouit de le voir heritier du zele comme de la dignité de M. son pere. *ibid.*
Lettre MXLVI. A M. *** Curé de .... sur sa conversion. *ibid.*
Lettre MXLVII. A Messieurs les Curés de Rhodez, au sujet de leurs Remontrances contre un Professeur Jesuite. 799
Lettre MXLVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur un Arrêt du Conseil. *ibid.*
Lettre MXLIX. A M. *** sur l'Ecrit de M. de Senez contre les nouveaux Ecrivains. 800
Lettre ML. A M. *** Prêtre, sur une calomnie debitée contre cet Ecclesiastique. *ibid.*
Lettre MLI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle des excès de MM. de Laon & de Marseille, & de la Lettre de M. de Babylone contre l'Ordonnance de M. de Vintimille. 801
Lettre MLII. A M. l'Evêque de Babylone, sur la Lettre de ce Prelat contre la derniere Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris. *ibid.*
Lettre MLIII. A M. ***, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat. 802
Lettre MLIV. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui marque de quelle maniere s'est terminée son affaire avec M. de Narbonne, pour l'aider à repousser une invective de M. de Sens à ce sujet. *ibid.*
Lettre MLV. A M. ***, sur le changement que Dieu a operé en lui. 803
Lettre MLVI. Au Pere de. . . Prêtre de la Doctrine chretienne, sur quelques cas qu'il avoit proposés au Prelat. *ibid.*
Lettre MLVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet des Remontrances de ce Prelat au Roi. 804
Lettre MLVIII. A M. Petitpied. Il le remercie de l'approbation qu'il donne à la premie-

re partie de ſon Inſtruction, & lui annonce les deux autres. 804
Lettre MLIX. A M. Farvaques, ancien Chanoine de Tournay, au ſujet d'un miracle operé ſur lui. 805
Lettre MLX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il ſe rejouit de l'approbation que donne ce Prelat à la premiere Partie de ſa derniere Inſtruction, & lui parle de Dom la Taſte. *ibid.*
Lettre MLXI. A M. ***. Il lui parle des impreſſions diverſes que fait ſa derniere Inſtruction, des diſpoſitions de feu M. Fouillou, & de la mort de deux Evêques. 806
Lettre MLXII. A M. l'Evêque de Senez, ſur les diſpoſitions des Conſultans, & des nouveaux Ecrivains. *ibid.*
Lettre MLXIII. Au Pere Boyer de l'Oratoire. Il lui marque combien il deſire ſon retour. 807
Lettre MLXIV. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui parle du Pere Boyer. *ibid.*
Lettre MLXV. A M. Jullien Curé d'Aniane dans ſon Dioceſe, au ſujet d'une diſpenſe. 808
Lettre MLXVI. Au Pere *** Chanoine Regulier, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. *ibid.*
Lettre MLXVII. A Dom *** Prieur de l'Abbaye de. . , . Il lui marque ſes diſpoſitions envers les ſujets preſecutés de ſa Congregation. 809
Lettre MLXVIII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle des excès des nouveaux Ecrivains, & du ſuccès de ſa derniere Inſtruction. *ibid.*
Lettre MLXIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, en lui envoyant la Lettre ſuivante, il lui parle de celle de ce Prelat ſur les convulſions, imprimée ſans ſon agrement. *ibid.*
Lettre MLXX. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui marque la reſolution où il eſt de cenſurer le nouveau Livre du Pere le Courayer. 1737. 810
Lettre MLXXI A M. l'ancien Evêque de S. Papoul. Il admire ſes diſpoſitions, & lui demande le ſecours de ſes prieres. 811
Lettre MLXXII. A Mademoiſelle de. ... Il la conſole dans ſon état d'infirmité. 812
Lettre MLXXIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle de M. de Sens, de la critique d'un Docteur, & des inquietudes de M. Petitpied ſur la III. Partie de ſon Inſtruction paſtorale *ibid.*
Lettre MLXXIV. A M. Petitpied. En lui annonçant la III. Partie de ſon Inſtruction ſur les miracles, il releve ce qui lui paroit reprehenſible, ſoit dans la Conſultation, ſoit dans les procedés de ceux qui l'ont ſignée. 813
Lettre MLXXV. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui parle de ſon Inſtruction paſtorale ſur les miracles, & de l'affaire du Miſſel de Troyes. 814
Lettre MLXXVI. A M. Lugat Conſeiller au Châtelet de Paris. Il benit Dieu du ſuccès qu'a eu ſa derniere Inſtruction. 815
Lettre MLXXVII. A M. de Pâris Conſeiller au Parlement de Paris, ſur le même ſujet. *ibid.*
Lettre MLXXVIII. A Madame de Coëtquen. Il l'aſſure de ſon attachement inviolable à la Congregation. *ibid.*
Lettre MLXXIX. A Madame de Maillebois de S. Leon Religieuſe au Calvaire du Marais. Il la remercie des vœux qu'elle forme pour lui. 816
Lettre MLXXX. A M. Coffin Principal du College de Beauvais à Paris. Il le remercie des temoignages de ſon eſtime. *ibid.*
Lettre MLXXXI. A M. d'Albert Conſeiller au Parlement d'Aix. Il lui parle de ſa derniere Inſtruction. *ibid.*
Lettre MLXXXII. A M. *** au ſujet de la Denonciation faite par M. Debonnaire de quelques Ecrits, & de ſa derniere Inſtruction. 817
Lettre MLXXXIII. Au Pere *** Religieux Auguſtin. Il admire ſon courage. *ibid.*
Lettre MLXXXIV. A M. ***. Il lui ſouhaite une augmentation de foi & de courage. 818
Lettre MLXXXV. A M. *** Curé de Paris. Il lui parle de ſa derniere Inſtruction, & de la Conſultation des XXX. *ibid.*
Lettre MLXXXVI. A M. l'Evêque d'Auxerre, au ſujet de la Lettre de ce Prelat publiée ſans ſon aveu, de la maladie de M. de Sens, & de la mort de M. de Nimes. *ibid.*
Lettre MLXXXVII. A M. de Bourzez Penitencier de l'Egliſe d'Auxerre, ſur les calomnies dont M. de Sens a voulu le noircir. 819
Lettre MLXXXVIII. A M. *** Negotiant à Paris. Il benit Dieu des talens qu'il lui a donnés. *ibid.*
Lettre MLXXXIX. A Meſſieurs les Curés de Montpellier, ſur les ſpectacles donnés par une troupe des Farceurs. *ibid.*
Lettre MXC. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle des excès du P. le Courayer, des procedés des Anticonvulſionniſtes, & de la III. Partie de ſon Inſtruction. 820
Lettre MXCI. A Pere Boyer de l'Oratoire à Troyes, ſur la diſette de bons Miniſtres, & ſur la III. Partie de ſon Inſtruction. *ibid.*
Lettre MXCII. A MM. *** Prêtres, ſur leur adheſion à l'Appel. 821
Lettre MXCIII. A Madame le Marquiſe de Seignelai. Il lui marque quelles ſont ſes diſpoſitions en combattant pour la verité. *ibid.*
Lettre MXCIV. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les diſpoſitions de M. de Sens, ſur la diſgrace de M. Chauvelin, & ſur l'affaire de Douai. 822
Lettre MXCV. Au Confrere le Roi de l'Oratoire, au ſujet d'un refus de privilege pour un Ouvrage ſur les miracles. *ibid.*
Lettre MXCVI. A M. de Montgeron. Il le remercie des pieces qu'il lui a communiquées. *ibid.*
Lettre MXCVII. A M. le Soudier Docteur de Sorbonne & Curé de Chaillot, ſur ſa derniere Inſtruction paſtorale. 823
Lettre MXCVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il parle des mouvemens du Parlement, & d'une Lettre contre la III. Partie de ſon Inſtruction. *ibid.*
Lettre MXCIX. A M. l'Evêque d'Auxerre, ſur les nouveaux excès de M. Debonnaire & conſors. 824
Lettre MC. A M. ***, ſur le même ſujet, & ſur quelques miracles. *ibid.*

Lettre MCI. A un Benedictin. Il se rejouit de la conformité de leurs sentimens. 824
Lettre MCII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle du Livre du Pere le Courrayer, & des libelles des Debonnaristes. 825
Lettre MCIII. A Madame ***, sur un Directeur qu'elle lui demandoit. *ibid.*
Lettre MCIV. A Madame Tournay, sur son second Memoire. 826
Lettre MCV. A Mademoiselle de . . . , sur un scandale donné par un Ecclesiastique. *ibid.*
Lettre MCVI. A Mademoiselle Mossaron, sur les pieces justificatives de sa guerison miraculeuse. *ibid.*
Lettre MCVII. A un Curé, sur son adhesion à l'Appel. 827
Lettre MCVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur les visites de ce Prelat, & sur l'Ecrit de Mademoiselle Mossaron. *ibid.*
Lettre MCIX. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui parle de son Instruction sur les miracles, & de celle qu'il prepare contre le Pere le Courrayer. *ibid.*
Lettre MCX. Au Pere *** Chanoine Regulier, sur son Acte d'Appel. 828
Lettre MCXI. Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, sur le même sujet. *ibid.*
Lettre MCXII. A M. *** Curé de .... sur le même sujet. *ibid.*
Lettre MCXIII. A M. *** Curé de Paris. Il lui recommande le porteur. *ibid.*
Lettre MCXIV. A M. *** Prêtre de S. Lazare. Il lui marque à quelles conditions il peut rentrer dans la Congregation. 829
Lettre MCXV. A M. *** sur les dispositions du sieur Gautier pere du miraculé. *ibid.*
Lettre MCXVI. A Mademoiselle de.... Il admire son courage. *ibid.*
Lettre MCXVII. A M. l'Evêque de Senez. Il lui parle d'une avanture de M. de Valence. 830
Lettre MCXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur une Lettre de ce Prelat à M. de Sens. *ibid.*
Lettre MCXIX. A M. Lugat Conseiller au Châtelet de Paris. Il parle de la III. Partie de sa derniere Instruction. 831
Lettre MCXX. A M. *** Avocat au Parlement. Il le felicite sur la grace que Dieu lui fait de reparer ses fautes. *ibid.*
Lettre MCXXI. A M. *** Curé de .... sur son adhesion à la cause de l'Appel. *ibid.*
Lettre MCXXII. A M. *** Receveur des Tailles à .... sur la demarche du Curé de.... *ibid.*
Lettre MCXXIII. Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, sur son refus de la Cure de S. Denis. 832
Lettre MCXXIV. A M. *** Curé de .... sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat. *ibid.*
Lettre MCXXV. A Madame le Moyne Religieuse de Haute-Bruyere. Il se rejouit de ce qu'elle ratifie ce que le Prelat a dit pour sa defense dans sa derniere Instruction. *ibid.*
Lettre MCXXVI. A M. de. . . . Président au Parlement de. . . . en lui envoyant sa derniere Instruction. 833
Lettre MCXXVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur la mort du Cardinal de Biffy & sur celle de l'Eveque de Mirepoix. *ibid.*
Lettre MCXXVIII. A Madame la Comtesse de. . . . sur sa triste situation. *ibid.*
Lettre MCXXIX. A M. *** sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron. 834
Lettre MCXXX. A M. de . . . ancien Curé de . . . sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat. 835
Lettre MCXXXI. Au Pere *** Benedictin, sur les temoignages de deux de ses Confreres. 836
Letttre MCXXXII. Au Pere *** de l'Oratoire. Il lui parle de sa derniere Instruction, & de la demarche de M. de Montgeron. *ibid.*
Lettre MCXXXIII. A M. Rancony Chanoine, Grand-Vicaire & Official à Arles, sur un Acte en faveur de MM. Polier & Esteve. *ibid.*
Lettre MCXXXIV. A M. Lenet Conseiller au Parlement de Dijon, sur une These des Jesuites, sur la mort de M. de Pâris le Conseiller, & sur la demarche de M. de Montgeron. *ibid.*
Lettre MCXXXV. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur la II. Partie de la reponse de ce Prelat à M. de Sens, sur la demarche de M. de Montgeron, & la mort de M. de Pâris. 837
Lettre MCXXXVI. A Dom *** Religieux de Grandmont. Il repond à ses questions. *ibid.*
Lettre MCXXXVII. A M. l'Evêque de Senez, sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron, sur la mort de M. de Pâris, & sur les mouvemens du Parlement. 838
Lettre MCXXXVIII. A M. *** Negotiant, sur les excès des Jesuites. *ibid.*
Lettre MCXXXIX. A M. l'Abbé Pucelle. Il admire son zele & son courage. 839
Lettre MCXL. A M. l'Evêque de Babylone, sur l'institution d'un Evêque de Harlem. *ibid.*
Lettre MCXLI. A M. de. . . Major de.... sur quelques Livres qu'il demandoit au Prelat. *ibid.*
Lettre MCXLII. A M. Lenet Conseiller au Parlement de Dijon, sur un Libelle des Constitutionnaires. 840
Lettre MCXLIII. Au Pere *** Superieur de ... sur un Pere l'Oratoire. *ibid.*
Lettre MCXLIV. A Madame de Coëtquen, sur la persecution qui menace la Congregation du Calvaire. *ibid.*
Lettre MCXLV. Aux Religieuses du Calvaire de Loudun, sur un Memoire presenté contre leur maison. 841
Lettre MCXLVI. A la Mere de S. Claude Prieure du Calvaire de Loudun, sur le même Memoire & sur la reponse qu'y fait la Communauté. *ibid.*
Lettre MCXLVII. A M. l'Evêque d'Auxerre, sur les obstacles suscités au Synode de ce Prelat, sur un nouveau miracle, & sur la situation du Calvaire. 842
Lettre MCXLVIII. A Madame la Comtesse de ... sur sa triste situation. 843
Lettre MCXLIX. A M. de. . . . sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron. *ibid.*
Lettre MCL. A Madame de Rohan de Porhoët, sur le même sujet, sur le Synode d'Auxerre, & sur la situation de M. de Troyes. *ibid.*
Lettre MCLI. A M. de Montgeron, sur son exil à Villeneuve. 844

Lettre

Lettre MCLII. A la Mere de .... Carmelite, ſur un cas qu'elle propoſoit au Prelat. 844
Lettre MCLIII. A Mademoiſelle de .... Il l'exhorte à la patience dans ſes ſouffrances. 845
Lettre MCLIV. A la Sœur ***. Il l'exhorte à ſe fier à la providence. *ibid.*
Lettre MDLV. A M. *** Doyen du Chapitre Collegial de .... ſur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité. *ibid.*
Lettre MCLVI. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle d'un Ouvrage de M. de Troyes, & des diſpoſitions des Prelats de la province. 846
Lettre MCLVII. A M. l'Evêque de Troyes. Il parle des Ecrits de ce Prelat contre M. de Sens, & de Madame de Rohan. *ibid.*
Lettre MCLVIII. A M. *** Prêtre du Dioceſe de ... ſur ſon adheſion à l'Appel, & ſur ſa retractation de la ſignature pure & ſimple du Formulaire. 847
Lettre MCLIX. A M. de Montgeron. Il le remercie de l'exemplaire de ſon Livre remis par ſes ordres au Prelat. *ibid.*

1738.

Lettre MCLX. A Mademoiſelle de ... Il ſe rejouit des conſolations par où Dieu tempere ſes ſouffrances. 848
Lettre MCLXI. Au Pere *** Religieux Auguſtin. Il admire ſon courage, & lui en ſouhaitte l'accroiſſement. *ibid.*
Lettre MCLXII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui marque les vœux qu'il fait pour lui, & lui parle de quelques Ouvrages. *ibid.*
Lettre MCLXIII. A Madame de Rohan. Il ſe rejouit de lui être uni par l'amour de la verité, & lui parle d'un Ouvrage de M. de Troyes. 849
Lettre MCLXIV. A M. l'Evêque de Senez. Il benit Dieu de la prolongation de ſes jours, & lui parle de la nouvelle promotion de Cardinaux. *ibid.*
Lettre MCLXV. A M. l'ancien l'Evêque de S. Papoul, en reponſe à une Lettre obligeante de ce Prelat. 850
Lettre MCLXVI. Aux Dames de Maillebois Religieuſes au Calvaire du Marais. Il les felicite ſur leurs diſpoſitions. *ibid.*
Lettre MCLXVII. A M. Devin ancien Chanoine de Montpellier. Il le remercie de ſon ſouvenir. *ibid.*
Lettre MCLXVIII. A M. ***. Il lui parle du miracle de Moiſy. 851
Lettre MCLXIX. A M. le Comte de .... Il le remercie des marques de ſon amitié. *ibid.*
Lettre MCLXX. A la Mere de .... Religieuſe du Calvaire. Il lui marque comment elle doit ſe conduire. *ibid.*
Lettre MCLXXI. Au Pere *** Doctrinaire, ſur la maniere dont il doit reparer ſa faute. 852
Lettre MCLII. A M. Lenet Conſeiller au Parlement de Dijon. Il le remercie des vœux qu'il forme pour lui. *ibid.*
Lettre MCLXXIII. A M. Lugat Conſeiller au Châtelet de Paris, ſur le progrès des maux de l'Egliſe. *ibid.*
Lettre MCLXXIV. A M. ***, ſur un cas de conſcience. 853
Lettre MCLXXV. A Mademoiſelle de ... ſur une rude épreuve par où Dieu l'exerce. *ibid.*
Lettre MCLXXVI. A M. *** Curé de .... En lui accuſant la reception de ſon Acte, il lui conſeille de ne point quitter ſon Benefice. 854
Lettre MCLXXVII. A Dom *** Feuilllant, ſur un Acte qu'il avoit addreſſé au Prelat. *ibid.*
Lettre MCLXXVIII. A Madame de .... Il admire ſa charité envers les defenſeurs de la verité. *ibid.*
Lettre MCLXXIX. A M. l'Abbé de Beſcherand, ſur le bonheur & le devoir de ceux qui aiment la verité. 855
Lettre MCLXXX. A M. *** Chanoine de ... ſur ſa retraction de la ſignature pure & ſimple du Formulaire. *ibid.*
Lettre MCLXXXXI. A pluſieurs Premontrés, ſur leur Appel. *ibid.*
Lettre MCLXXXII. A M. ***, au ſujet de la XIX. Lettre de Dom la Taſte. *ibid.*
Lettre MCLXXXIII. A la Mere Prieure du Calvairé de Loudun. Il la conſole & la fortifie dans les combats qu'elle a à ſoutenir. 858
Lettre MCLXXXIV. A Madame de Coëtquen, ſur un Memoire qu'elle avoit addreſſé au Prelat. 859
Lettre MLXXXV. A la Mere Superieure du Calvaire de Poitiers, au ſujet d'un ordre de la Cour qui ſuſpend la nomination de la Prieure. 860
Lettre MCLXXXVI. A un Religieux, ſur ſa converſion. 861
Lettre MCLXXXVII. A M. l'Evêque de Troyes. Il lui marque la reſolution où il eſt de repouſſer les nouvelles attaques de M. d'Embrun. 862
Lettre MCLXXXVIII. A M. l'Evêque d'Auxerre. Il lui parle du nouvel Evêque de Boulogne, & de l'Ouvrage de M. d'Embrun contre le Pere le Courrayer. *ibid.*
Lettre MCLXXXIX. Au Pere *** Chanoine Regulier. Il benit Dieu de la grace qu'il lui a faite de reparer ſes fautes. 863
Lettre MCXC. A Madame de Rohan de Porhoët. Il lui parle des calomnies de M. d'Embrun, & du dernier Ecrit de M. de Sens contre M. de Troyes. *ibid.*

ADDITIONS.

I.

Supplement aux Lettres de M. l'Evêque de Montpellier.

Lettre au Pape Clement XI. Il lui expoſe les motifs qu'il l'ont porté à publier ſon Catechiſme dont il lui preſente un exemplaire. 864
Lettre à M. l'Evêque de Poitiers ſur trois propoſitions du Catechiſme du Dioceſe de Montpellier, qualifiées d'heretiques par le Pere Marzal Jeſuite dans un de ſes Sermons prêché à Loudun. 866
Lettre à M. le Duc de Beauvilliers, ſur quelques

discours de ce Seigneur desavantageux au Prélat. *ibid.*
Lettre de MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier & de Boulogne à M. le Regent, au sujet du Decret de l'Inquisition du 16. Fevrier qui condamne leur Acte d'Appel. 867
Lettre de plusieurs Evêques à Innocent XIII. Ils lui exposent les maux que cause la Bulle *Unigenitus*, & lui representent que le seul remede est de declarer ce Decret subreptice. 871
Lettre à Madame la Princesse d'Auvergne (de Maizy.) Il la remercie de la part qu'elle prend aux persecutions qu'il éprouve, & lui marque ses irresolutions sur un conseil qu'elle lui donne. 875
A la même. Il lui marque qu'il a suivi son conseil, & lui parle d'une nouvelle affaire qu'on lui suscite. 876
A la même. Il lui marque l'inutilité de la tentative qu'il a faite, & la multiplication de ses peines. *ibid.*
A la même, sur le succès de ses instances auprès des personnes à qui cette Dame lui avoit conseillé de s'addresser. 877
Lettre à Benoît XIII. sur l'inique jugement rendu à Embrun contre M. l'Evêque de Senez. *ibid.*
Lettre à M. *** sur l'Analyse de l'Epître aux Hebreux. 882

II.

Recueil de Lettres écrites à M. l'Evêque de Montpellier.

Bref de Clement XI. à M. l'Evêque de Montpellier. 883
Lettre de M. l'Evêque de Mâcon à M. l'Evêque de Montpellier, sur l'affaire du Formulaire. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Senez à M. l'Evêque de Montpellier sur le même sujet. *ibid.*
Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet. 884
Lettre de M. l'Evêque de Boulogne, à M. l'Evêque de Montpellier sur le même sujet. *ibid.*
Autre Lettre de M. l'Evêque de Boulogne sans datte. 885
Extrait d'une Lettre de M. l'Evêque de Conserans à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Pamiers à M. l'Evêque de Montpellier, sur le procedé des Evêques aux Etats de Languedoc, & sur un Arrêt du Conseil. *ibid.*
Lettre du même à M. l'Evêque de Montpellier, sur une Lettre de ce dernier à M. le Duc. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Treguier à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de ses Remontrances au Roi sur le Formulaire. 886
Lettre de M. l'Evêque de Conserans à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Bayeux à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Rhodez à M. ***. Il lui temoigne ses sentimens pour M. de Montpellier. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Babylone à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui marque la part qu'il prend à ses souffrances, & le cas qu'il fait de ses Ouvrages. *ibid.*
Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de ses Ecrits sur le Formulaire. 889
Lettre de M. l'Evêque de Bayeux à M. l'Evêque de Montpellier, sur les procedés des Prelats de l'Assemblée. *ibid.*
Lettre de M. l'Archevêque d'Utrecht à M. l'Evêque de Montpellier. En lui envoyant quelques Ecrits concernant l'Eglise d'Utrecht, il releve le merite de ceux de M. de Montpellier. 890
Lettre de M. l'Evêque de Bayonne à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet du Jugement rendu à Embrun. 891
Lettre de M. l'Evêque de Castres à M. l'Evêque de Montpellier en lui envoyant l'original de la suivante. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Castres à M. l'Evêque de Senez. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Castres à MM. les Evêques de *** au sujet du Concile d'Embrun. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Rhodez, à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui expose ses sentimens sur l'affaire du Formulaire. 892
Lettre de M. l'Evêque d'Angoulême à M. l'Evêque de Montpellier, sur le Jugement rendu à Embrun. 893
Lettre de M. l'Evêque de Rhodez, à M. l'Evêque de Montpellier. Il parle de la Consultation des Cinquante Avocats. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque d'Agde à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de la Lettre des Evêques au Roi, sur le jugement rendu à Embrun. *ibid.*
Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de la Lettre de ce Prelat au Roi, sur les vrais auteurs des maux de l'Eglise. *ibid.*
Extrait d'une Lettre de M. l'Evêque d'Agde à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de celle de ce Prelat au Roi sur l'affaire de MM. Polier & Esteve. 894
Lettre de M. l'Evêque de Castres à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de la Lettre de ce Prelat au Roi sur la Legende de Gregoire VII. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de Blois à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant un Mandement sur la Dedicace de son Eglise. *ibid.*
Autre Lettre de M. l'Evêque de Blois à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant une Lettre pastorale. *ibid.*
Lettre de M. l'Evêque de S. Papoul à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant le Mandement où il se declare pour l'Appel. *ibid.*
Extrait des Nouvelles Ecclesiastiques, du 20. Fevrier de cette année 1740. (où sont rapportées les Lettres du Cardinal Davia.) 895

TABLE
GENERALE
DES MATIERES

Contenues dans les trois Volumes du Recueil des *Oeuvres* de M. l'Evêque DE MONTPELLIER.

(*a*) marque le I. Tome, (*b*) le II. Tome, (*c*) le III. Tome.
Le Chiffre Romain désigne les pages de la Préface.

A.

ABELLY, (M.) ayant calomnié M. de S. Cyran n'ose nier aucun des faits qu'on lui oppose. *b.* 499. 500.

Absolution. On doit différer de la donner aux pécheurs qui n'ont point encore l'esprit de pénitence. *a.* 5. 23. 629. *c.* 665. &c.

Accommodement, fait en 1720. pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus* en France, & de quelle maniere. *a.* XIII. 263. 264. 279. 280. 286. 289. 300. *b.* 237. 533. 564. *c.* 59. 63. 275. 342. 443. Il fut fait à l'insçu des Evêques Appellans & autres parties interessées. *a.* 266. 275. *c.* 56. Défaut de cet Accommodement. *a.* 267. *& suiv.* 280. *& suiv. c.* 56. *& suiv.* Cri général contre cette fausse paix, qui n'a point eu de bonnes suites. *a.* 261. 266. 280. 291. 292. 348. *& suiv.* 430. *c.* 60. L'Appel est renouvellé par les IV. Evêques: ils sont suivis par l'Université & les Curés de Paris, &c. & par un grand nombre d'Ecclésiastiques. *a.* 265. *& suiv. c.* 302. &c. Dans les Accommodemens on cede une partie des vérités pour retenir l'autre. *a.* 615. On ne doit entrer dans aucun Accommodement pour recevoir la Bulle *Unigenitus. a.* 619. *& suiv.* En vain on en a proposé plusieurs à M. de Montpellier. *a.* IX. X. 615. *c.* 22. *& suiv.* 25. 32. 34. 35. &c.

Action. D'où vient sa bonté ou sa malice. *a.* 182. *& suiv.*

Adam. On examine diverses questions sur l'état d'innocence, & on refute les erreurs des Jésuites à ce sujet. *b.* 574. *& suiv.*

Adam (le Pere) Jesuite, parle avec beaucoup de mépris de S. Augustin. *a.* 61. 62.

Agde (M. l'Evêque d') Voy. *Châtre.*

Agen (M. l'Evêque d') Voy. *Joli.*

Aguirre (le Cardinal d') Son zéle pour la pénitence. *a.* 53. 206. Refute l'opinion de l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits. *a.* 652.

Alais. (M. l'Evêque d') Voy. *Hennin* & *Avejan.*

Albani (le Cardinal) Neveu de Clement XI. Il s'en est peu fallu qu'il n'ait été élu Pape après Benoît XIII. *c.* 448.

Albert (M. d') Conseiller au Parlement d'Aix. M. de Montpellier lui écrit, &c. *c.* 816.

Albi (M. l'Archevêque d') Voy. *Castries.*

Alet (M. l'Evêque d') Voy. *Pavillon* & *Boucaud.*

Alexandre VII. (Le Pape) augmente les maux de l'Eglise en épargnant les erreurs des Jesuites. *b.* 245. 326. 333. Donne diverses attaques à l'indépendance des Rois. *b.* 517. 518. 530. N'approuve point les cérémonies pratiquées par les Jesuites à la Chine, mais juge sur un faux exposé. *b.* 443. 508. Condamne les V. Propositions attribuées à Jansenius. *a.* 145. 641. 695. Fait le Formulaire où l'on assure avec serment qu'on les condamne comme extraites de l'Ouvrage de cet Evêque. *a.* 642. 681. 696. 699. Veut faire le procès aux IV. Evêques de France, qui refusoient de signer & de faire signer purement & simplement. *a.* 643. 682. *b.* 530. &c. Donne en mourant un Decret où il laisse en problême la nécessité d'aimer Dieu pour être reconcilié. *b.* 106. 245. *c.* 790.

Alexandre VIII. (Le Pape) fait bien des caresses au jeune Abbé Colbert depuis Evêque de Montpellier, &c. *a.* LXV. Il condamne trente & une propositions, parmi lesquelles il y en a plusieurs qui sont le fondement de la morale chrétienne. *b.* 245.

Alliances (les deux) sont confondues par la Bulle *Unigenitus. a.* 7. 24. 127. Caractere de chacune. *a.* 123. *& suiv. b.* 458. *& suiv.* 597. Comment on appartient à l'une ou à l'autre. *a.* 138. *& suiv.* Avantages de l'ancienne alliance.

ce. *a.* 130. *& ſuiv.* Situation de l'homme dans cette alliance. *a.* 133. *& ſuiv. b.* 411. 412. 598. Quelle eſt la véritable idée de la nouvelle. *a.* 36. 127. 141. Ses avantages au-deſſus de la premiere. *a.* 128. *& ſuiv.* 138. *& ſuiv.* 323. 627. *b.* 402. 455. *& ſuiv.*

Altban (le Cardinal d') parle avantageuſement de la Lettre des VII. Evêques à Innocent XIII. *a.* 372.

Amour de Dieu, néceſſaire pour toutes les actions chrétiennes & pour être reconcilié. *a.* 24. 69. 181. 183. 184. 198. 311. *& ſuiv. b.* 587. 774. *& ſuiv.* 795. *& ſuiv.* Fait accomplir la Loi comme il faut, ſelon la doctrine des SS. Peres. *a.* 127. 140. 163. 168. *& ſuiv.* 172. *& ſuiv.* 181. *& ſuiv.* 199. 307. *& ſuiv.* 629. *b.* 413. La doctrine de l'équilibre en diſpenſe, & même veut faire paſſer pour erreur la doctrine contraire à la ſienne. *a.* 46. 69. 775. Contredire la néceſſité de l'amour de Dieu, comme fait M. Languet, &c. c'eſt contredire la loi primitive dont le peché n'a pas effacé tous les traits. *c.* 514. On ne doit point ſubtiliſer ſur cette matiere. *c.* 548. 549. Jamais l'Egliſe n'a enſeigné qu'il y eût un amour de Dieu naturel, comme le veulent les Jeſuites. *b.* 589.

Amour de ſoi-même, dereglé, principe de toute mauvaiſe action. *a.* 182. *b.* 589.

Anecdotes de la Conſtitution *Unigenitus* : caractere de cet Ouvrage ſelon M. de Montpellier. *c.* 495. 533.

Angers (M. l'Evêque d') Voy. *Arnauld*, & *Poncet.*

Anges (la Sœur des) Religieuſe Annonciade de Boulogne, la plus perſecutée de tout le Royaume à cauſe de ſon oppoſition à la Bulle. *a.* LXII. *c.* 628. 646. 669. 672. 678. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 674.

Angeville (M. d') Grand Prieur de l'Abbaye de S. Claude. M. de Montpellier lui écrit au ſujet du Formulaire. *c.* 418.

Angleterre. (l'Egliſe d') Les prétentions Ultramontaines y ont excité de grands troubles. *b.* 517. 518.

Angoulême (M. l'Evêque d') Voy. *Pericart* & *Rezay.*

Annat (le Pere) Jeſuite, traite S. Auguſtin peu reſpectueuſement. *a.* 61. 62. 323.

Antechriſt. Il fera de grands prodiges : comment on évitera la ſéduction. *b.* 112. 120. 256. S'il y aura alors une grande défection dans la foi ſpéculative. *b.* 316. *& ſuiv.*

Antbelmi (M.) Evêque de Graſſe : l'un des juges de M. de Senez. *a.* XXXVI. Injuſtice de ſon procedé. *a.* 787.

Appel au Concile général (l') eſt une voie légitime & canonique. *a.* 13. 14. 262. 265. 282. 510. *c.* 676. &c. Aucune autorité inférieure à celle de l'Egliſe ne peut le juger. *a.* 262. 264. 270. 290. 759. 772. 779. & 780. Exemples de diverſes perſonnes reſpectables qui ont eu recours à cet Appel en différens tems. *a.* 13. 14. 257.

Appel de la Bulle *Unigenitus* (l') eſt interjetté par IV. Evêques, & enſuite par d'autres. *a.* XI. *& ſuiv.* 2. *& ſuiv. c.* 36. &c. Toute la France y applaudit. *a.* 17. 20. 27. *c.* 37. Les Univerſités de Paris, de Reims & de Caen, & pluſieurs Facultés de Théologie y adherent. *a.* 12. 16. 17. 261. 411. 412. 868. *c.* 37. &c. Auſſi bien que pluſieurs corps Seculiers & Reguliers, & un très-grand nombre de Curés, quelques-uns même de nations étrangeres. *a.* 261. 300. Force de ce témoignage. *a.* 301. *b.* 237. 303. 385. 386. &c. Cette démarche étoit néceſſaire, &c. *a.* 13. 18. 27. 28. 259. *& ſuiv.* 282. 283. Il a un effet ſuſpenſif. *a.* 15. 262. 264. 270. 276. 277. Les Parlemens l'ont reconnu bon. *a.* 20. 22. 261. 262. 358. 374. *& ſuiv.* 421. 557. 558. *c.* 867. 868. &c. Il tend à conſerver la paix & à prévenir le ſchiſme. *a.* 265. Il demeure dans ſon entier malgré l'Accommodement conclu en 1720. *a.* 262. 283. 296. *c.* 58. Il a été cependant néceſſaire alors de le renouveller. *a.* 265. *& ſuiv.* 278. 347. *c.* 65. 66. Quelles doivent être les diſpoſitions des fideles par rapport à cet Appel. *a.* 2. 16. 18. 282. 629. 630. 634.

Appellans de la Bulle *Unigenitus.* Leur mérite, leur nombre, leur innocence, leurs ſouffrances. *a.* 347. 349. 352. 583. 590. *& ſuiv.* 735. 751. *& ſuiv. b.* 14. 46. 216. 237. 242. 303. 330. 352. *& ſuiv.* 369. *& ſuiv.* 375. *& ſuiv.* 385. 386. &c. L'amour ſeul de la vérité les a déterminés dans leurs démarches, & ils ont uni dans leur conduite la douceur avec la fermeté. *a.* 346. 366. 589. *b.* 144. 241. 385. 386. 390. 540. 545. *c.* 161. 244. 358. &c. Caractere de leur cauſe & de celle de leurs adverſaires. Ceux-ci employent les ſophiſmes, repandent des calomnies, & autoriſent le relâchement. *a.* 15. 20. 729. 753. 756. 793. 795. *b.* 13. 14. 33. *& ſuiv.* 46. 72. 120. 124. 182. 183. 202. 214. *& ſuiv.* 235. 238. *& ſuiv.* 243. 244. 303. 328. *& ſuiv.* 352. *& ſuiv.* 382. *& ſuiv.* 437. 488. *& ſuiv.* 520. 568. 569. 746. *c.* 111. 131. 170. 397. 418. 422. 587. 742. 747. Voy. *Conſtitutionnaires.* Juſtification des Appellans par leurs ennemis mêmes. *a.* 402. *b.* 546. &c. On ne peut ſpécifier un ſeul dogme de foi dont ils ne faſſent pas profeſſion avec toute l'Egliſe. *a.* 25. *b.* 340. 341. 380. *& ſuiv.* 437. 489. 547. *& ſuiv. c.* 358. 394. 397. 443. 780. &c. Ils font voir clairement les erreurs de leurs adverſaires. *Ibid.* Dieu ſe déclare pour eux par des miracles éclatans & nombre de Converſions. *a.* 621. 633. 634. *b.* 10. 14. *& ſuiv.* 362. *c.* 497. 587. &c. Voy. *Miracles* & *Converſions.*

Ils défendent hautement toutes les vérités attaquées par les Jeſuites, mais ils ne ſont pas les ſeuls qui les enſeignent. *b.* 41. 42. 242. 300. 345. 368. *& ſuiv.* 558. 559. 797. *c.* 414. Voy. *Jeſuites.* Leur gloire eſt d'avoir ſuccedé à MM. de Port-Royal. *b.* 241. 339. 371. 488. *& ſuiv.* 491. Comme eux ils ſont les plus grands défenſeurs de l'autorité de l'Egliſe. *b.* 248. 339. 385. & des intérêts de l'Etat, quoiqu'on ne ceſſe

ceſſe de les perſécuter. *b.* 369. *& ſuiv.* 511. 513. 519. 523. *& ſuiv.* 529. 534. 541. *& ſuiv. c.* 423. Si on continue de les ôter des places & de les pourſuivre, la Religion & l'Etat ſont en grand danger. *b.* 368. 371. 373. 376. 377. 519. On ne leur laiſſe pas la liberté de ſe défendre & de venger l'honneur de la Religion, pendant que leurs ennemis font librement imprimer les plus mauvais Ouvrages. *b.* 283. 359. 445. 540. *c.* 220. 221. 378. 381. 382. 403. *& ſuiv.* 513. Pourquoi ceux des nations étrangeres qui ne les connoiſſent pas, ſont prévenus contre eux. *b.* 243.

Ils n'ont point contre eux la plus grande autorité viſible de l'Egliſe. *b.* 241. *& ſuiv.* C'eſt par reſpect pour ſon autorité, qu'ils refuſent de ſe ſoumettre à la Bulle *Unigenitus*. *b.* 249. Pourquoi cependant ils communiquent avec ceux qui reçoivent une Bulle qui renverſe des vérités eſſentielles à la Religion. *b.* 247. 248. Quel eſt leur amour pour l'unité & pour la paix. *a.* 10. 18. 127. 278. 455. 456. *b.* 43. *c.* 486. 780. &c. Quel eſt leur reſpect pour le S. Siege & pour l'autorité légitime du Pape. *Ibid.* & *a.* 4. 9. 10. 60. 96. 346. *b.* 217. 218. 562. 656. 680. &c. Quelle eſt leur ſincerité. *b.* 20. 443. 389. 468. 507. *c.* 358. Quelle doit être leur fermeté. *a.* 617. 619. *& ſuiv.* 757. *b.* 62. 116. 354. 383. 437. 491. 570. *c.* 131. 176. Sur quoi leur fermeté doit être fondée. *c.* 213. 313. 467. &c. Quelle doit être leur eſperance. *b.* 201. 217. 218. 354. 362.

Les excès de quelques particuliers ne doivent point être imputés au corps des Appellans qui les deſavouent hautement. *b.* 200. 288. 310. *c.* 697. 858. &c. Voy. *Debonnaire*, &c. Il n'y a point de diviſion entre eux ſur la ſubſtance du dogme. *b.* 241. Ils ſe réuniſſent tous d'abord & ſe partagent enſuite au ſujet du jugement qu'on doit porter des *Convulſions* qui accompagnent les Miracles de M. de Pâris. *b.* 196. 202. &c. *c.* 564. 565. 568. 570. 571. &c. On ne doit pas s'étonner de ce partage. *b.* 205. 206. Ceux qui ſe déclarent pour les Miracles & pour un diſcernement au ſujet des Convulſions, ſouffrent les effets de la haine qu'on porte à la verité. *b.* 197. *c.* 759. 762. Voy. *Miracles* & *Convulſions*.

Apt. (M. l'ancien Evêque d') Voy. *Foreſta*.

Arbocave (M. d') Evêque de Dax. Comme il étoit bien diſpoſé en faveur de M. de Senez, M. de Montpellier lui écrit. *c.* 238. 240. On abuſe de l'état où le réduiſoit ſa maladie, pour tirer de lui une rétractation de ce qu'il avoit fait au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus*. *c.* 388.

Arles. (M. l'Archevêque d') Voy. *Janſon*.

Arnauld (M. Antoine) Docteur de Sorbonne. Comblé d'éloges par les Evêques de France & par le S. Siege. *b.* 33. 34. Eloge de ce grand homme par M. de Montpellier. *b.* 501. C'eſt à ſes lumieres & à ſes travaux qu'on eſt redevable du maintien des regles dans l'adminiſtration de la pénitence. *b.* 374. 375. Il a été l'un des plus grands défenſeurs de l'Egliſe. *b.* 487.

Arnauld (Henri) Evêque d'Angers. Fut l'un des IV. Evêques qui s'éleverent hautement contre l'obligation de ſigner purement & ſimplement le Formulaire, & en faveur deſquels ſe fit la *Paix le Clement IX*. *a.* VI. 681. *& ſuiv.* &c. Voy. *Formulaire* & *Paix*. Son Ordonnance de 1676. ſur le Formulaire ayant été caſſée par un Arrêt du Conſeil, comment il s'expliqua à ce ſujet. *a.* 692. 693. 703. De quelle maniere il parloit de la diſtinction du fait & du droit en écrivant au Nonce de Clement IX. & au Pape Innocent XI. *a.* 689. *c.* 265.

Arriaga (le Pere) Jeſuite, ſoutient qu'on peut faire une action méritoire en haïſſant Dieu. *a.* 44.

Articles (les XII) préſentés par M. le Cardinal de Noailles: quels ils ſont. *a.* 630. 635. &c. Benoît XIII. veut les approuver, en eſt empêché par les Cabales des Conſtitutionnaires. *a.* XXV. 615. 623. 630. *& ſuiv.* 773. 779. *b.* 96. 237. 288. 547. 548. *c.* 190. 318. 342. Précis de la doctrine qu'ils contiennent. *a.* 627. *& ſuiv.* 631. 632. *b.* 569. Ils ne peuvent faire recevoir la Bulle qui eſt mauvaiſe. *a.* 616. 621. *& ſuiv. c.* 191. *& ſuiv.* 268. Les Evêques de Saintes, de Marſeille & de Soiſſons, &c. les ayant condamnés, il eſt clair pour les ſimples que les plus ardens défenſeurs de la Conſtitution *Unigenitus* veulent établir l'erreur, & détruire la vérité. *a.* 630. *& ſuiv.* 633. 792. *b.* 96. 219. 220. 237. 240. 242. 287. *& ſuiv.* 357. 381. 382. 431. 547. *c.* 275. 318. 397. 781. M. de Montpellier en prend la défenſe. *a.* 627. *& ſuiv.* 792. Auſſi bien que M. de Senez, M. de Bayeux, M. de Pamiers & les XII. Evêques. *a.* 773. 779. 792. *c.* 250. *& ſuiv.* 318. *& ſuiv.* 343. &c.

Aſfeld (M. d') Docteur de Sorbonne, adhere aux démarches de M. de Montpellier touchant le Formulaire: le Prélat lui écrit à ce ſujet. *c.* 205. On lui attribue une Lettre publiée contre la III. Partie de la grande Inſtruction Paſtorale de ce Prelat ſur les Miracles, &c. *c.* 823.

Aſſemblées générales du Clergé (ou Evêques) de France. Celles de 1635. 1641. & 1646. prennent la défenſe du Livre de *Petrus Aurelius*. *b.* 33. Déliberation de l'Aſſemblée de 1635. par rapport à cinq articles importans pour la Diſcipline Eccleſiaſtique. *b.* 805. 806. Particularités de l'Aſſemblée de 1650. *a.* 778. De celles de 1654. 1655. 1656. & 1657. *a.* 114. 203. 322. 441. 503. 696. *b.* 75. *c.* 71. De celle de 1670. *a.* 684. De celles de 1681. & 1682. *a.* 671. 684. 708. *b.* 13. 363. 511. 516. 527. 548. *c.* 23. De celle de 1699. *a.* 461. De celle de 1700. *a.* 143. 170. 188. 203. 254. 472. 506. 507. *b.* 340. 374. De celle de 1705. *a.* XXVII. XXVIII. 472. 694. *b.* 282. *c.* 100. 180. De celle de 1714. & comment la Bulle *Unigenitus* y fut reçue. *a.* 392. 393. 413. 488. 493. 558. *b.* 97. 374. *c.* 8. 9. 12. 219. 420. &c. De celle de 1715. *b.* 239. 240. 348. 353.

Particularités de l'Aſſemblée de 1725. où il fut

fut arrêté de demander au Roi la permiſſion d'aſſembler des Conciles contre M. de Montpellier & M. de Bayeux. *a.* 731. *& ſuiv. c.* 180. 187. 188. Injuſtice de ſon procedé. *Ibid.* & *a.* 740. *& ſuiv.* 761. *c.* 186. 188. *& ſuiv.* Quel étoit ſon penchant pour le ſchiſme. *b.* 250. *& ſuiv.* 508. Celle de 1726. demande au Roi la même permiſſion. *c.* 212. 216. Celle de 1728. agit contre la Conſultation des cinquante Avocats en faveur de M. de Senez, mais eſt peu favorable au Concile d'Embrun. *c.* 302. 306. 308. 309. 325. 389. Celle de 1730. écrit au Roi contre M. de Montpellier & les Appellans. *b.* 540. Demande un Concile pour condamner les Ecrits de ce Prélat. *b.* 561. 562. 863. Etrange conduite des Evêques de cette Aſſemblée. *b.* 544. *& ſuiv.* Fauſſetés & calomnies contenues dans leur Lettre. *b.* 541. *& ſuiv.* 548. *& ſuiv.* 560. 561. Aſſemblée de 1735. *c.* 739. M. de Laon y dénonce les Inſtructions de M. de Troyes & deux Ouvrages attribués fauſſement à M. de Montpellier. *c.* 753.

Aſſermet (le Pere) Cordelier, prend avec hardieſſe la défenſe de la Bulle *Unigenitus*. *a.* 95. 260. Soutient que Dieu n'eſt pas tout-puiſſant ſur le cœur de l'homme à l'égard de ſon ſalut. *Ibid.* & 196. 260. 575. 576. 584. 602. 732. 739. *b.* 246. 344. 345. Source de ce blaſphême. *b.* 590. M. de Soiſſons & M. le Cardinal de Biſſi l'approuvent. *a.* 575. 739. *b.* 220. Autres erreurs de ce Pere: il ſoutient comme Julien une volonté conditionnée en Dieu. *a.* 109. Il avance que la crainte ſervile rend le cœur pur. *a.* 187. Qu'il faut expliquer les expreſſions des Peres par la Bulle. *a.* 241. Que S. Auguſtin eſt Catholique parce qu'il a cru l'équilibre. *a.* 242.

Attrition. Ce que le Concile de Trente a entendu par ce mot. *a.* 197. Combien les *Attrionnaires* abuſent des termes de ce Concile. *c.* 11.

Aubri (M.) Avocat célebre au Parlement de Paris, & qui a rendu de grands ſervices à l'Egliſe: M. de Montpellier lui écrit. *c.* 496. 593. Il eſt auteur de la Conſultation ſignée par cinquante Avocats contre le Concile d'Embrun. *c.* 593. Voy. *Avocats.*

Audibert (M.) Curé d'Aix récompenſé par l'exil de tous ſes travaux pendant la peſte: grandeur de ſa foi. *b.* 263. 264.

Avejan (M. d') Evêque d'Alais. Ses bonnes diſpoſitions. *c.* 635. &c.

Auffroi (M.) ſignifie à l'Aſſemblée du Clergé de 1730. la Proteſtation de M. de Montpellier, qui lui écrit une Lettre de remerciement. *b.* 863. *c.* 464.

Augier (Anne) guérie miraculeuſement ſur le tombeau de M. Rouſſe Chanoine d'Avenai. *b.* 184. &c. Voy. *Miracles.*

Avignon (M. l'Archevêque d') Lettre de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 764.

Avocats du Parlement de Paris. Quatre des plus célebres ſignent une Conſultation, où ils jugent que les Evêques Appellans peuvent appeller comme d'abus de l'*Accommodement*. *a.* 264. Vingt prennent la défenſe de M. de Senez avant le jugement d'Embrun. *c.* 233. Cinquante ſignent une magnifique Conſultation contre ce prétendu Concile après ſa concluſion. *a.* 795. *b.* 365. *c.* 233. 264. 271. *& ſuiv.* 288. 290. *& ſuiv.* 302. Quelle eſt la force de ce témoignage. *b.* 386. Quels fruits il a produit. *b.* 431. &c. *c.* 293. 308. 593. &c. Les Conſtitutionnaires veulent y oppoſer une autre Conſultation: ils ne trouvent que deux Avocats qui leur ſoient favorables, leſquels abandonnent bientôt l'Ouvrage. *c.* 271. 273. 275. 288. 292. De quelle maniere ces deux Avocats ont parlé de la Conſultation. *c.* 293. 294. On ne peut venir à bout de faire retracter un ſeul des cinquante. *c.* 413. Autre Conſultation ſignée par un plus grand nombre, au ſujet de la *Legende* de Gregoire VII. *c.* 433. Lettre de M. de Montp. à MM. les Avocats de Paris. *c.* 455. L'affaire qu'on leur avoit ſuſcitée ſe termine glorieuſement pour eux. *c.* 472. M. l'Archevêque de Paris les attaque: le Parlement prend leur défenſe, &c. *c.* 482. 490. *& ſuiv.* Voy. *Aubri.*

Autun. (M. l'Evêque d') Voy. *Moncley.*

Auvergne (Madame d') Religieuſe Carmelite. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 289. Elle écrit à M. le Duc de Châtillon, qui lui certifie le Miracle operé ſur Blaiſe Neret l'un de ſes domeſtiques. *b.* 148.

Auvergne (Madame la Princeſſe Douairiere d') *de Maiſy.* M. de Montpellier lui écrit diverſes Lettres. *c.* 875. *& ſuiv.* Cette Princeſſe étant obligée de ſe retirer en Hollande, y fait bon uſage des viſites du Seigneur. *c.* 634. Sa mort pieuſe: ſon éloge par M. de Montpellier. *c.* 794.

Auxerre. (M. l'Evêque d') Voy. *Caylus.*

B.

Babylone. (M. l'Evêque de) Voy. *Varlet.*

Bagnols (M. de) Lettre de M. de Montpellier à ce pieux Seigneur. *c.* 624.

Banis (M. de) Grand-Vicaire de Montpellier: le Prélat lui écrit ſur une entrepriſe du Général des Cordeliers. *c.* 397.

Baptême. Quelle eſt ſa néceſſité. *b.* 684. Il donne aux enfans une juſtice inhérente. *b.* 685. Etat de la queſtion du Baptême des hérétiques: Analyſe des principes de S. Auguſtin à ce ſujet. *a.* 451. *& ſuiv.*

Barchman (M. de) Archevêque d'Utrecht, fait part de ſon élection à M. de Montpellier. *c.* 171. Dieu autoriſe ſon entrée dans l'Epiſcopat par un Miracle. *c.* 703. Ce Prélat éprouve bien des contradictions, & meurt après avoir défendu toute vérité. *c.* 172. 531. 539. 671. 703. Diverſes Lettres de M. de Montpellier à cet Archevêque. *c.* 171. 184. 539. Réponſe de ce Prelat. *c.* 890.

Bargellini (M.) Nonce du Pape Clement IX. en France: de quelle maniere il agit pour paci fier

ifier les troubles excités par le Formulaire. *a.* 686. 687. &c.

Barcos (M. de) écrit pour la défenſe de M. Vincent & de M. de S. Cyran. *b.* 499. 500.

Barreyre (le Pere) Dominicain. Ordre de la Cour contre lui: M. de Montpellier en porte ſes plaintes au Miniſtre. *c.* 431. *& ſuiv.*

Baſſompierre (M. de) Evêque de Saintes, approuve les Lettres de M. de S. Cyran avec de grands éloges. *b.* 496.

Báville (M. de) Intendant de Languedoc. Sa conduite à l'égard du trouble excité dans le Dioceſe de Montpellier. *c.* 37. *& ſuiv.*

Bauni (le Pere) Jéſuite, eſt condamné par tout. *a.* 43.

Bayeux (M. l'Evêque de) Voy. *Lorraine.*

Bayonne (M. l'Evêque de) Voy. *Dreuillet.*

Beaufort (M. de) Evêque de Lectoure: condamne le Mandement de M. de S. Papoul. *c.* 753.

Beaujeu. (M. de) Evêque de Caſtres étoit aſſez bien diſpoſé dès le commencement de la Conſtitution. *c.* 47. Ecrit au Pape en faveur de l'Appel, &c. *c.* 74. Idée qu'il avoit des Ecrits de M. de Soiſſons. *c.* 515. Il ſe déclare hautement pour la cauſe de M. de Senez, &c. *c.* 237. 238. 248. 253. 256. *& ſuiv.* 276. 891. Ecrit au Roi & à ſes Miniſtres. *a.* XXXVIII. *c.* 272. 274. 276. 278. 279. 302. 307. 308. Signe la Lettre des XII. Evêques contre le Concile d'Embrun. *b.* 769. 774. *c.* 260. 301. Interdit un Jeſuite fanatique. *c.* 291. Eſt charmé de la Conſultation des Cinquante Avocats. *Ibid.* Les Jeſuites font des libelles furieux contre ce Prélat. *c.* 294. 298. Il condamne la Legende de Gregoire VII. *c.* 401. 406. 422. *& ſuiv.* 430. Ecrit à M. le Cardinal de Fleuri au ſujet du différend de M. de Montpellier avec M. de Narbonne touchant la Bénédiction. *c.* 688. Procure peu de tems avant ſa mort un accommodement ſur cette affaire. *c.* 697. *& ſuiv.* 707. *& ſuiv.* 722. 728. 732. 743. 757. 802. 833. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat ſur les différentes affaires de l'Egliſe depuis le tems du Concile d'Embrun. *c.* 172. 237. 238. 241. 248. 253. 259. 260. 263. 271. 276. 278. 288. 290. 294. 298. 300. 301. 305. 308. 314. 330. 340. 389. 400. 406. 407. 427. 430. 431. 448. 484. 498. 515. 688. 697. 707. 710. 722. 728. 732. Ses réponſes. *c.* 891. 894.

Beaumont (M. de) Evêque de Saintes, condamne les XII. Articles de doctrine propoſés à Benoît XIII. *a.* XXV. 630. *& ſuiv. b.* 246. *c.* 196. Son Mandement eſt fait pour Rome. *a.* 633. Cri général en France contre cette Pièce. *b.* 237. 382. Les Curés de Paris préſentent à ce ſujet une Requête. *c.* 202. M. de Montpellier releve les erreurs de ce Mandement. *a.* 627. *& ſuiv.* Le Prélat demeure dans le ſilence. *b.* 381. &c. Quelques années après il condamne la Conſultation des L. Avocats contre l'Aſſemblée d'Embrun *b.* 431.

Beauvau (M. de) Evêque de Nantes. Violens reproches contre ſes Grands-Vicaires. *c.* 42. Sa mort terrible. *c.* 43. 44.

Beauvau (M. de) Archevêque de Narbonne. Propoſe à l'Aſſemblée Provinciale de 1725. un Concile contre M. de Montpellier. *a.* 725. *c.* 172. 180. 187. Lettre de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 263. Quelles étoient alors les diſpoſitions de M. de Narbonne au ſujet de ce Concile. *c.* 241. 244. 253. 258. 272. 290. Il eſt encore queſtion de ce prétendu Concile en 1730. & le Prélat ne paroit point vouloir s'y prêter. *c.* 467. &c. Il étoit cependant ennemi caché de M. de Montpellier. *c* 668. &c. Il entreprend ſur les droits de ſon Confrere par rapport à la bénédiction épiſcopale. *a.* LVIII. *b.* 803. *& ſuiv. c.* 639. *& ſuiv.* M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet & lui fait ſignifier une Proteſtation. *c.* 640. *& ſuiv.* Puis addreſſe une Lettre circulaire à pluſieurs Evêques de France. *b.* 803. *& ſuiv.* Cette affaire s'accommode. *c.* 732. 743. 757. 802. &c. Nouveau ſujet de plainte pour M. de Montpellier. *c.* 728. 729.

Beauvilliers (M. le Duc de) accuſe M. de Montpellier d'être ſuſpect dans ſa doctrine: le Prélat ſe juſtifie en donnant à ce Seigneur les avis convenables. *c.* 866. 867.

Belautru (M.) Curé de Montpellier exilé: Lettres de M. de Montpellier à ſon ſujet. *c.* 716. 719. 720. 724. 725.

Bellaunai (M. de) Archidiacre de Seez. M. de Montpellier le conſole dans les afflictions qu'il éprouvoit. *c.* 289.

Belleval (M. de) Chanoine de Montpellier turbulent & ſchiſmatique. *c.* 118. 125. Il devient Prévôt de la Cathedrale; le Prélat lui écrit. *c.* 401.

Belſunce (M. de) Evêque de Marſeille condamne les XII. Articles. *a.* 792. *b.* 408. &c. Sollicite un Concile contre les Evêques Appellans. *b.* 508. 568. Aſſiſte à celui d'Embrun; mais n'oſe ſigner la Sentence contre M. de Senez. *b.* 437. *c.* 236. 459. Quel fut l'embarras de ce prétendu Concile par rapport aux Ouvrages de M. de Marſeille. *b.* 382. Ce Prélat condamne le Livre de la *Morale ſur le* PATER. *a.* XXIX. *b.* 391. 393. *c.* 295. M. de Montpellier en prend la défenſe & refute les principales erreurs de ſon Confrere. *b.* 391. *& ſuiv.* IX. Lettres du Prélat en réponſe, pleines de nouvelles erreurs, de calomnies, de traits de mauvaiſe foi, & de contradictions. *c.* 436. 439. 440. 441. 447. 450. 476. *& ſuiv.* 480. *& ſuiv.* 501. M. de Montpellier lui écrit IV. Lettres, après quoi il l'abandonne comme hors d'état de nuire. *a.* XXX. *& ſuiv. b.* 439. 447. 469. 507. *c.* 460. 464. 466. 501. 515. &c.

Principes pernicieux de M. de Marſeille, qui contredit formellement les Peres de l'Egliſe. *b.* 393. 402. 404. 408. 409. 416. *& ſuiv.* 422. 437. &c. En témoignant de l'averſion pour les mêmes dogmes que les Pelagiens ne pouvoient ſouffrir, il ſe rend ſuſpect de penſer comme eux. *b.* 398. 401. 402. 404. 407.

407. 409. 410. 440. Il fait voir clairement qu'il en veut à la doctrine de S. Augiſtin. *b.* 437. Il adopte ſans y penſer les raiſonnemens des Calviniſtes. *b.* 428. N'exige point des diſpoſitions convenables pour recevoir la ſainte Communion. *b.* 421. 429. Autres erreurs de ſes Ouvrages. *b.* 383. 439. 440. 443. 471. 473. 548. Traits de mauvaiſe-foi & calomnies. *a.* 788. *b.* 402. 407. 411. 413. 416. 418. 422. 427. 429. 434. 442. *& ſuiv.* Calomnies atroces du même Prélat contre MM. de Port Royal. *a.* 788. *b.* 484. *& ſuiv.* Il perd ſon tems & ſon honneur en les décriant. *b.* 490. 491.

Autres excès de M. de Marſeille. *a.* 788. *b.* 349. 383. 431. 437. 438. Il devroit conſulter des perſonnes éclairées ſur ſes Ouvrages. *b.* 439. Il donne une Lettre Paſtorale ſur la juriſdiction. *c.* 483. Il fait l'Apologie de l'Academie de Muſique. *c.* 558. On juſtifie le Bienheureux Diacre au ſujet du reproche que ce Prélat lui fait. *b.* 45. Il attaque le nouveau Breviaire de Paris. *c.* 801.

Benedictins. Preſque toute la Congrégation de S. Maur adhere à l'Appel. *b.* 237. 303. 385. *c.* 857. 858. &c. Force de ce témoignage des plus ſavans Religieux. *Ibid.* & *c.* 396. 462. 525. 596. Exils de pluſieurs, & diverſes affaires de la Congrégation. *c.* 308. 393. 394. 468. 516. 524. 716. 797. 830. &c. Lettres de M. de Montpellier à pluſieurs Religieux. *c.* 249. 323. 359. 419. 462. 468. 469. 471. 511. 516. 539. 542. 549. 550. 551. 559. 567. 575. 582. 596. 597. 599. 603. 604. 608. 622. 623. 625. 629. 630. 642. 645. 647. 648. 652. 658. 663. 664. 666. 675. 679. 712. 717. 745. 769. 778. 779. 783. 789. 809. 824. 836. Lettres du même Prélat à quelques Benedictins de Clugni & de S. Vannes. *c.* 66. 447. 468. 562. 652. 653.

Benoit XIII (le Pape) Son élection a été un effet de la toute-puiſſance de Dieu ſur les cœurs. *a.* 581. 601. Quelles étoient ſes bonnes diſpoſitions. *c.* 151. 160. Il accorde un Jubilé, &c. Mandement de M. de Montpellier à ce ſujet. *b.* 763. *& ſuiv.* Les Conſtitutionnaires font courir un prétendu Bref qui en exclud les Appellans. *c.* 156. Les prémieres démarches de ce Pape conſolent les amis de la vérité, & déconcertent ſes ennemis. *a.* 602. Il autoriſe les vérités de la grace par un Bref aux Dominicains & par une Bulle. *Ibid.* & 616. 618. 631. 749. *b.* 379. *c.* 224. 225. Mépris des *Conſtitutionnaires* pour cette Bulle. *c.* 238. 239. Pluſieurs Evêques Appellans lui écrivent au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus*. *a.* XXIV. 581. *& ſuiv.* 600. *c.* 151. 152. M. de Montpellier lui écrit en particulier au ſujet des entrepriſes de la Puiſſance ſéculiere, &c. *a.* XXIV. 601. *& ſuiv.* Il tient à Rome un Concile où l'on fait un Decret en faveur de la Conſtitution *Unigenitus* qui eſt enſuite falſifié. *a.* 614. 633. On l'empêche par toutes ſortes de cabales d'approuver les *XII. Articles*. *a.* 632. *b.* 288. 547. 548. *c.* 190. 193. 268. 318. 342. On l'engage dans pluſieurs mauvaiſes affaires. *a.* 622. *c.* 193. &c. M. de Montpellier lui écrit ſur le Concile d'Embrun. *c.* 877. On lui fait approuver par un Bref ce prétendu Concile. *a.* 782. 783. *c.* 286. Abus de ce Bref. *b.* 381. *& ſuiv.* On le renvoye à Rome. *c.* 293. Sous ce Pape on produit la *Legende* de Gregoire VII. & on la lui fait ſoutenir. *a.* XLII. *b.* 510. 513. *& ſuiv. c.* 398. 402. 425.

Beringhen (M. de) Evêque du Pui en Velai, ſes bonnes diſpoſitions. *c.* 640. Il va voir M. de Senez à la Chaiſe Dieu. *c.* 733.

Beringhen (Madame de) Abbeſſe de Faremoûtiers au Dioceſe de Meaux, touchée par les Miracles ſe déclare pour la vérité. *c.* 643. 644. M. de Montpellier lui écrit. *Ibid.*

Berchere (M. de) Archevêque de Narbonne: Ses diſpoſitions pacifiques au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus*. *c.* 17. 47.

Bernage (M. de) Intendant de Languedoc: fait afficher à Montpellier l'Arrêt du Conſeil contre le Reappel: belle réponſe de M. de Montpellier à cet Intendant. *a.* XIV. Sa dureté pour les pauvres. *c.* 69. 70. Ses tracaſſeries au ſujet d'un Mandement de M. de Montpellier. *c.* 73. On lui envoye nombre d'Ordres de la Cour contre ce Prélat & ſon Dioceſe. *c.* 95. 113. 114. 119. *& ſuiv.* 128. 133. 145. 199. 221. 716. &c. M. de Montpellier lui écrit diverſes Lettres au ſujet des ſuites de la Déliberation de la Faculté de Théologie ſur le Formulaire, & *c.* 78. 72. 99. 128. 716. Conduite de cet Intendant quelquefois aſſez équitable, quelquefois fort étrange. *c.* 96. *& ſuiv.* 130. 134. 135. 143. 160.

Bertin (M. l'Abbé) parle de la Bulle *Unigenitus* avec M. de Montpellier: ce que lui dit ce Prélat. *a.* LXXVI. *& ſuiv.*

Berrier (M.) Prieur de Percy. M. de Montpellier lui écrit, & répond aux difficultés qu'il avoit ſur ſes Ouvrages touchant le Formulaire. *c.* 181. *& ſuiv.*

Berruyer (le Pere) Jéſuite donne une ſcandaleuſe *Hiſtoire du peuple de Dieu*, qui cauſe un grand ſoulevement. *a.* XXXV. *& ſuiv. b.* 200. 392. 447. *c.* 556. 557. M. de Montpellier la condamne & en fait voir les principales erreurs. *b.* 571. Idée des excès de ce pernicieux Ouvrage. *Ibid.* Vanité du projet qu'a formé le Jéſuite de mettre l'Ecriture Sainte dans l'état où elle doit être. *b.* 572. Exemples de ſa hardieſſe à l'interprêter. *b.* 621. 622. 644. *& ſuiv.* Il témoigne peu de reſpect pour les SS. Peres. *b.* 573. Ses erreurs ſur l'*état de pure nature*. *b.* 574. *& ſuiv.* Il eſt très ſuſpect ſur ce qui regarde le peché originel, dont il détruit les preuves & ne ſemble admettre que le nom. *b.* 583. *& ſuiv.* 608. 609. 612. Ses erreurs Pélagiennes ſur la toute-puiſſance de Dieu. *b.* 590. *& ſuiv.* Ses erreurs ſur la nature de la grace. *b.* 591. 592. Sur la diſtribution de la grace. *b.* 596. *& ſuiv.* Sur la prédeſtination. *b.* 605. *& ſuiv.* Sur ce qui regarde

garde les Anges. *b.* 646. Quelques exemples d'erreurs ſur la morale. *b.* 621. 637. *& ſuiv.* 641. Il donne une baſſe idée de Dieu, & des Patriarches. 642. *& ſuiv.* Il n'eſt que l'organe de la Société : auſſi les Journaliſtes de Trevoux ont-ils fait de grands éloges de ſon Ouvrage, &c. *b.* 646. *& ſuiv. c.* 391. 392. 396.

Beſcherand (M. de) Chanoine de Montpellier fanatique livré aux Jéſuites, & l'un des brouillons du Dioceſe. *c.* 43. 118. 120. 125. 159. 163. 222. 223. 534. 535.

Beſcherand (M. de) Neveu du précedent. A des Convulſions ſur le tombeau de M. de Pâris, & eſt guéri en partie. *b.* 177. *& ſuiv. c.* 503. 505. 506. 526. 615. 723. Eloge de ſa foi par M. de Montpellier. *c.* 511. On l'enferme à S. Lazare, en conſéquence d'une Lettre ſouſcrite par ſon Oncle. *b.* 180. *c.* 534. 535. Lettres de M. de Montpellier à ce pieux Eccleſiaſtique ſur les circonſtances & le progrès de ſa guériſon, &c. 522. 533. 552. 636. 683. 740. 777. 855.

Beſcherand (Madame de) Religieuſe de S. Benoît à Lion, rend un grand témoignage à la vérité. *c.* 575. Son exil. *c.* 594. Sa chute. *c.* 605. 620.

Bethune (M. de) Evêque de Verdun. Quel étoit ſon oppoſition à la Bulle *Unigenitus*. *c.* 47. 50. 51.

Beziers (M. l'Evêque de) Voy. *Rouſſet.*

Bezons (M. de) Evêque de Carcaſſonne. Parle dans l'Aſſemblée Provinciale de Narbonne en faveur de M. de Montpellier, &c. *c.* 73.

Biſſi (M. le Cardinal de) Evêque de Meaux. Quelle idée il a eue pendant long-tems des Jeſuites. *c.* 14. Eut grande part à l'acceptation que les XL. firent de la Conſtitution *Unigenitus* en 1714. & à leur Inſtruction paſtorale. *a.* 391. 558. &c. Comment ce Prélat parloit lui même de cela. *a.* 558. Lettre qu'il écrivit à M. de Montpellier pour l'engager à recevoir la Conſtitution. *c.* 6. *& ſuiv.* Réponſe vigoureuſe de ce Prélat. *c.* 10. *& ſuiv.* M. de Biſſi approuve les *Explications* de 1720. *a.* 391. &c. Commence en 1722. à écrire pour la Conſtitution : idée de ſon gros Ouvrage, & expoſition de ſes principaux defauts. *a.* 391. 392. 576. *& ſuiv. b.* 240. Sept Evêques y répondent & addreſſent leur Réponſe au Roi. *a.* XVII. 379. *& ſuiv.*

Ce Prélat voulant défendre la Conſtitution dans la forme, s'y prend fort mal, &c. *a.* 382. *& ſuiv.* Il témoigne peu de reſpect pour les SS. Peres, renverſe la Tradition & ſe ſert des mêmes armes que les Proteſtans. *a.* 384. *& ſuiv.* Erige l'*équilibre* en dogme, & attaque Dieu même dans la force de ſa grace & dans ſon pouvoir ſouverain *a.* 563. *& ſuiv.* 584. 674. 740. 763. *b.* 95. Approuve le blaſphême du Pere Aſſermet ſur la toute-puiſſance de Dieu, & prend la défenſe du Pere Fontaine. *a.* 575. 579. Il détruit la néceſſité des Conciles généraux, &c. *a.* 434. *& ſuiv.* 458. *& ſuiv.* Ses principes conduiſent au renverſement des libertés de l'Egliſe Gallicanne. *a.* 424. *& ſuiv.* 501. 504. *& ſuiv.* Auſſi bien que des droits des Souverains, des Evêques, des Chapitres & du ſecond Ordre. *a.* 555. *& ſuiv.* Etranges maximes de ce Prélat ſur le droit que les Evêques ont de juger. *a.* 470. *& ſuiv.* 478. *& ſuiv.* Il favoriſe les Ultramontains, & même donne dans de plus grands excès qu'eux. *a.* 458. *& ſuiv.* 501. Autres erreurs. *a.* 399. *& ſuiv.* 458. *& ſuiv.* 475. 476. 478. *& ſuiv.* 505. *& ſuiv.* 515. Il déclare tous les Appellans excommuniés. *a.* 580.

Mépriſe groſſiere de ce Prélat ſur le ſens d'un paſſage de S. Irenée. *a.* 403. *& ſuiv.* Il confond l'hiſtoire de l'Arianiſme, & élude les temoignages les plus précis des Anciens. *a.* 535. *& ſuiv.* Il défigure étrangement ce qui regarde le fait d'Honorius, qui a des rapports ſinguliers avec la Conſtitution. *a.* 515. *& ſuiv.* Fauſſeté du témoignage qu'il rend par rapport à pluſieurs Univerſités, & à ce qui s'eſt paſſé en l'Aſſemblée de 1714. *a.* 410. *& ſuiv.* Ses pitoyables raiſonnemens ſur les Témoignages des Egliſes étrangeres. *a.* 414. *& ſuiv.* Il n'eſt d'accord ni avec lui-même, ni avec les Evêques de 1714. ni avec M. de Soiſſons. *a.* 395. 488. *& ſuiv.* 508. 566. Exemples de ſes contradictions. *a.* 385. 391. 392. 393. 412. 442. 461. 462. 470. 473. 488. *& ſuiv.* 501. 505. 506. 517. 568. &c. Falſifications & fauſſes ſuppoſitions. *a.* 389. *& ſuiv.* 394. 401. 402. 403. 407. 410. 415. 417. 443. 473. 487. 495. 515. *& ſuiv.* 537. *& ſuiv.* 556. 563. 564. 574. 577. *& ſuiv.* &c.

Il met entre les mains de ſes Dioceſains un Ouvrage ſur la Bulle, qu'il loue beaucoup quoiqu'il témoigne ne l'avoir point lu. *a.* 388. 499. 580. En quoi il ſemble avoir voulu ſe ménager une voie pour le deſavouer en cas de beſoin. *b.* 240. On y avance entre autres erreurs, de faux principes ſur l'amour pur, & on y déprime les actions les plus éminentes des plus grands Saints. *Ibid.* Il donne une autre Inſtruction paſtorale, où il ſe déclare encore pour l'équilibre. *a.* 731.

Oppoſition de ce Prélat aux XII. Articles. *c.* 330. Il minute un Concile contre M. de Montpellier. *c.* 259. 262. Il ſe prépare à écrire contre la Conſultation des Avocats, aidé du Pere Poiſſon Cordelier. *c.* 292. 389. Fait un aveu important au ſujet de cet excellent Ouvrage : ſuite de ſes projets. *c.* 293. 294. 300. 302. L'Aſſemblée de 1728. ne ſuit point ſon avis. *c.* 306. Il érige, dit-on, une Chapelle à Gregoire VII. *c.* 425. 427. Il fait faire une Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux, où la mémoire du grand Boſſuet eſt peu ménagée. *c.* 495. 509. Il devient furieux en voyant l'Inſtruction Paſtorale de M. de Montpellier ſur les Miracles. *c.* 583. 587. M. de Montpellier lui adreſſe ſa Lettre circulaire ſur ſon affaire avec M. de Narbonne, & lui en écrit une particuliere. *c.* 687. M. de Biſſi vient à bout de ſe rendre maître de l'Abbaye de S. Germain. *c.* 716.

Sa mort précédée de troubles. *c.* 756. 833.
Blacas (la Sœur de) Religieuſe de Caſtellane, demeure ferme au milieu des plus vives perſecutions. *c.* 621.
Blois (M. l'Evêque de) Voy. *Caumartin.*
Blond (Madame le) ſort de la Baſtille, &c. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 477.
Boidot (M.) Docteur aſſocié avec M. Debonnaire, écrit à M. de Senez, &c. *c.* 807. Voy. *Debonnaire.*
Boindin (M.) Incredule & homme d'eſprit, converti par les Miracles, & par les Convulſions qu'il voit au tombeau de M. de Pâris. *b.* 194.
Bona (le Cardinal) étoit rempli d'eſtime pour MM. de Port Royal. *b.* 34. 394.
Boniface VIII. (le Pape) donne la Bulle *Unam Sanctam* : excès de cette Bulle, réclamation de la nation Françoiſe. *b.* 536. 556. 557. & *a.* 14.
Bonneri (M.) Curé au Dioceſe de Montpellier exilé : M. de Montpellier lui écrit ſur ſes ſouffrances. *c.* 794.
Bonnet (M.) Général des Prêtres de la Miſſion ou de S. Lazare, vil eſclave de la Cour, &c. *c.* 577. 578.
Bonnier (M.) Tréſorier des Etats de Languedoc: M. de Montpellier lui écrit au ſujet des preſſans beſoins de ſon Dioceſe. *c.* 69.
Bonzi (M. de) Archevêque de Narbonne. *a.* LXXI. M. de Montpellier l'oblige en lui adminiſtrant les derniers Sacremens de faire une reparation des ſcandales qu'il avoit donnés. *a.* LXXII.
Boſquet (M.) Ancien Evêque de Montpellier : fait important à ſon ſujet. *c.* 71.
Boſſuet (M.) Evêque de Meaux. Fait par ordre du Roi un gros Ouvrage pour la défenſe des Libertés de l'Egliſe Gallicane. *b.* 538. *c.* 425. 453. Dénonce à Innocent XII. conjointement avec pluſieurs autres Evêques, l'Ouvrage plein d'erreurs du Cardinal Sfondrate. *a.* 33. 34. *b.* 236. &c. Avoit en tête deux ſortes d'ennemis qu'il a combattus différemment. *b.* 71. Ce qu'il penſoit de la viſibilité de la vérité dans l'Egliſe, eſt bien oppoſé aux ſentimens des Conſtitutionnaires. *b.* 229. 230. Sa doctrine renverſe tout ce que M. de Soiſſons a écrit ſur la matiere de l'Egliſe. *b.* 295. Ses ſentimens ſur la lecture de l'Ecriture Sainte falſifiés par M. de Biſſi. *a.* 389. *& ſuiv.* Il a fait la juſtification des *Réflexions Morales* condamnées par la Conſtitution. *a.* 153. Ce qu'il auroit penſé de cette Bulle s'il l'avoit vue: belle parole de ce Prélat au Roi. *b.* 372. Il ne ſe ſeroit pas attendu à voir Marie d'Agreda prête à être canoniſée. *c.* 396. Sa mémoire eſt attaquée par les ſoins de M. de Biſſi. *c.* 495. Ouvrages poſthumes de ce grand homme, publiés par ſon illuſtre Neveu: les Jéſuites s'élevent contre avec inſolence & veulent les faire paſſer pour ſuppoſés. *b.* 71. 200. 514. *c.* 262. 264. 320. 482. 483. 484. 495. 496. 514. 558. 584. 610. 614. 753. 785. 790. 798.
Boſſuet (M.) Evêque de Troyes, Neveu du précédent. Proteſte contre la Déliberation de l'Aſſemblée de 1725. qui regardoit le Concile contre M. de Montpellier. *a.* 734. 744. 745. *c.* 186. 188. Eſt l'un des prémiers parmi les Evêques, qui ſoit prêt à élever la voix pour la défenſe de M. de Senez. *c.* 228. Ecrit au Roi conjointement avec onze de ſes Confrères contre l'Aſſemblée d'Embrun. *a.* 769. 774. *c.* 260. &c. Donne procuration pour s'oppoſer à l'enregiſtrement du Bref confirmatif de ce prétendu Concile. *a.* 775. *c.* 302. Ecrit à M. le Cardinal de Fleuri ſur le renvoi de la Lettre des XII. Evêques. *c.* 301. Ecrit avec neuf autres Evêques une ſeconde Lettre au Roi contre l'Aſſemblée d'Embrun. *a.* 777. 784. *c.* 308. Publie divers Ouvrages poſthumes de ſon oncle. Voy. *ſupra.* On ne lui laiſſe pas la liberté pour conſtater le Miracle operé ſur Madame de Megrigni, &c. *b.* 171. *c.* 539. *& ſuiv.* 567.
Ce Prélat condamne la Legende de Gregoire VII. *c.* 425. Fait ſignifier conjointement avec M. d'Auxerre à l'Aſſemblée de 1730. un Acte d'oppoſition à toute Délibération favorable à la Conſtitution. *c.* 446. Eſt nommé Superieur de la Congrégation du Calvaire. *c.* 472. 479. S'offre de venir au ſecours de M. de Montpellier en cas que le Concile de Narbonne ſe tînt. *c.* 479. Attaque M. Languet (nouvellement Archevêque de Sens) ſur l'amour de Dieu. *c.* 509. 512. 514. A la douleur de voir ſon Chapitre faire une mauvaiſe démarche. *c.* 538. Violences exercées dans ſon Dioceſe. *c.* 544. Il donne une belle Lettre Paſtorale contre M. de Sens. *c.* 554. *& ſuiv.* Et une Inſtruction Paſtorale contre les Jeſuites pour la défenſe des Ouvrages du grand Boſſuet. *c.* 623. 624. 656. 663. 664. Il eſt favorable à la Conſultation des XXX. Docteurs contre les *Convulſions. c.* 731.
Il eſt exclus de l'Aſſemblée de 1735. où l'on dénonce ſes Ouvrages. *c.* 739. 747. 754. Ouvrage de ce Prélat qui en même tems en publie un de ſon Oncle. *c.* 785. 787. 790. Il a une diſpute avec ſon Chapitre au ſujet de ſon Miſſel. *c.* 808. 814. 815. Il donne deux Inſtructions Paſtorales contre M. de Sens. *c.* 846. 849. Il eſt attaqué par M. de Tencin Archevêque d'Embrun, & par M. de Sens. *c.* 862. 863. Diverſes Lettres de M. de Montpellier à ce Prelat ſur les affaires de l'Egliſe. *c.* 186. 262. 320. 343. 349. 355. 359. 368. 388. 425. 472. 479. 496. 514. 518. 538. 555. 679. 790. 798. 846. 862.
Boucaud (M. de) Evêque d'Alet. Va voir M. de Montpellier pendant la tenue des Etats. *c.* 737.
Boulogne (M. l'Evêque de) Voy. *Langle.*
Bourſier (M.) Docteur de Sorbonne. Combien M. de Montpellier eſtimoit ſes lumieres & lui étoit tendrement attaché. *c.* 229. 715. 741. 769. Ce Prélat lui écrit pour le lui témoigner à lui-même. *c.* 673. Et une autre fois ſur ce qu'il avoit échappé à ceux qui venoient

noient le chercher pour l'arrêter. *c.* 759. 762.
Bourzez (M. de) Aumônier de M. le Duc de Chatillon puis Pénitencier d'Auxerre, exilé à cauſe du Miracle operé ſur Blaiſe Neret. *b.* 148. *& ſuiv.* Se voyant calomnié par M. de Sens, il envoye un Memoire à MM. les Curés de Paris, & écrit à M. de Montpellier, qui lui fait Réponſe. *c.* 819.
Bouſquet (M.) Curé au Dioceſe de Lectoure. M. de Montpellier lui écrit au ſujet d'un Acte qu'il lui avoit addreſſé. *c.* 573.
Bouſſu (M. le Cardinal le) Archevêque de Malines, approuve l'Ouvrage du Pere Fontaine Jeſuite pour la défenſe de la Conſtitution. *a.* 99.
Boyer (le Pere) de l'Oratoire, fait de grands biens à Montpellier: on l'exile, &c. *c.* 749. *& ſuiv.* 808. 815. M. de Montpellier écrit à ce ſujet à M. le Cardinal de Fleuri. *ibid.* Lettres du même Prélat à ce Pere. *c.* 807. 820.
Brancas (M. de) Archevêque d'Aix, eſt ſcandaliſé de ce que le Pere Girard monte à l'Autel auſſi-tôt après ſon jugement. *c.* 510. Fait ſigner un Formulaire exécrable. *c.* 598.
Breviaires nouveaux. Leur utilité. *c.* 782. Nouveau Breviaire de Paris: les hymnes ſont en grande partie de M. Coffinc. 794. Mécontentement de M. de Marſeille contre ce Breviaire. *c.* 801. M. de Montp. étoit diſpoſé à l'adopter. *a.* LXXXI. *c.* 794.
Brianne (M.) Curé de la Cathedrale de Rhodez. M. de Montpellier lui écrit, &c. *c.* 631.
Broquiſſe (M.) Archidiacre & Grand-Vicaire de Montpellier. *c.* 125. &c. La Cour veut obliger M. de Montpellier de lui ôter ſes pouvoirs à cauſe de ſon mérite. *c.* 129.
Broue (M. de la) Evêque de Mirepoix, fait un Ouvrage ſur la grace efficace & contre l'équilibre. *a.* 576. &c. Cenſure le Livre du Pere Queſnel avec huit autres Evêques. *c.* 21. *& ſuiv.* Reproches que lui fait à ce ſujet M. de Montpellier. *c.* 24. 26. Appelle de la Conſtitution *Unigenitus* conjointement avec trois autres Evêques, & écrit à M. le Régent, & à M. le Cardinal de Noailles. *a.* 2. *& ſuiv.* *c.* 36. Appelle de même des Lettres *Paſtoralis Officii*, après avoir écrit à M. le Régent. *a.* 19. *& ſuiv.* *c.* 867. *& ſuiv.* Donne pouvoir à M. de Montpellier de préſenter Requête au Parlement contre l'*Accommodement.* *a.* 261. Renouvelle ſon Appel de la Conſtitution, &c. *a.* 265. 278. Il n'eſt point vrai qu'il ait approuvé le *Corps de doctrine.* *a.* 287. 288. Rend ce témoignage qu'il a vu l'original de la Juſtification que M. Boſſuet a faite du Livre du Pere Queſnel. *a.* 153. Meurt en renouvellant ſon Appel. *a.* XIV, *c.* 287. 301. Diverſes Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 20. 21. 25. 45. 62.
Broue (M. de la) Neveu de l'Evêque précédent, reçoit chez lui un exilé de Montpellier, &c. 435. M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *c. Ibid.*
Bulles (les) contre Baïus ne peuvent être regles de foi, &c. 442. La Bulle *Unigenitus* qui condamne le Livres de Reflexions morales du Pere Queſnel. Voy. CONSTITUTION.
Buſſi-Rabutin (M. de) Evêque de Luçon. Sa mort triſte après une miſerable vie. *c.* 806.
Buzenval (M. de) Evêque de Beauvais. *a.* VI. 642. *& ſuiv.* 681. *& ſuiv.* *c.* 420. &c. *b.* 495.

C.

CAbanne (M.) Ancien Curé de Montpellier. Lettre du Prélat à cet Eccleſiaſtique. *c.* 391.
Cabrepine (le Pere) Jeſuite, Profeſſeur à Rhodez. Ses erreurs ſur l'amour de Dieu, &c. *a.* 584. *c.* 436.
Cadillac (M.) ſaint Pretre du Dioceſe de Montpellier perſecuté. *c.* 112. 136.
Calvin. Ne veut point que le Sacrement de l'Ordre donne la grace ſanctifiante à celui qui le reçoit. *b.* 722. Voy. ſur ſes autres erreurs, *Proteſtans.* Toute la Religion, tous les monumens, toute l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, dépoſent contre ſon ſyſtême & le condamne. *Ibid.*
Camus (M. le Cardinal le) Evêque de Grenoble, approuve les Lettres de M. de S. Cyran avec grand éloge. *b.* 494.
Canoniſation des Saints. L'Egliſe n'eſt pas infaillible ſur ce point, mais on doit reſpecter ſon jugement, &c. *c.* 182. *& ſuiv.*
Canus (Melchior) Théologien celebre & Evêque de Canarie. A prévu tout ce que l'on avoit à craindre des Jeſuites. *a.* 72. A fait contre Cajetan une reflexion qui a ſon application à M. de Soiſſons. *a.* 246. 247.
Carcaſſonne (M. l'Evêque de) Voy. *Rochebonne* & *Bezons.*
Cariſſol (M.) Vicaire de Pezenas. M. de Montpellier lui écrit au ſujet d'un Miracle. *c.* 586.
Caſnedi (le Pere) Jeſuite, Auteur deteſtable mis en honneur. *b.* 84. Il ſauve même les heretiques. *b.* 633.
Caſtres (M. l'Evêque de) Voy. *Beaujeu.*
Caſtries (M. de) Archevêque d'Albi, ſes diſpoſitions. *c.* 408. 417. 450. 480. 537. 635. 639. 640. Refuſe de ſigner la demande d'un Concile contre M. de Montpellier qui lui écrit à ce ſujet. *c.* 593.
Caſuiſtes (les nouveaux) preſque tous Jeſuites. Quelle eſt la cauſe de leurs égaremens monſtrueux ſur la morale. *a.* 48. *b.* 245. 586. *& ſuiv.* 623. *& ſuiv.* Leurs relachemens dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence. *b.* 764. *& ſuiv.* Fauſſe idée qu'ils ſe ſont formée de l'état de l'Egliſe, ſoit des premiers tems ſoit des derniers. *a.* 54. *& ſuiv.* Diminuent l'autorité des SS. Peres ou éludent leurs temoignages. *a.* 61. *& ſuiv.* Leurs déciſions contre le droit naturel ſont exemptées de tout peché par les Jeſuites. *b.* 630. 631. Leurs mauvaiſes maximes ſont condamnées par pluſieurs Papes & un grand nombre d'Evêques de France. *a.* VII. LXXI. 43. 51. 246. 311. *b.* 84. 371. Pourquoi leurs noms ont été épargnés. *c.* 327. 328. Voy. *Jeſuites*, *Paſcal*, *Pirot*, *Moya*, &c.
Catalan (la Mere) Religieuſe Carmelite exilée à Mont-

Montpellier. *c.* 711. M. de Montpellier lui écrit. *Ibid.*

Catechiſme. Un bon eſt ſeul capable de remedier aux maux que produit l'ignorance. *b.* 749. 750. Caractere de celui que M. de Montpellier a fait faire pour ſon Dioceſe. *a.* LXVII. *b.* 750. 751. 864. 865. Il l'adreſſe au Pape Clement XI. avec une Lettre particuliere. *c.* 864. Un Jeſuite l'attaque dans le Dioceſe de Poitiers: Lettre de M. de Montpellier à ce ſujet. *c.* 866. On le lit par tout avec édification: on le traduit en pluſieurs langues pour les étrangers. *b.* 773. On y fait des changemens dans quelques Editions Françoiſes, dont M. de Montpellier ſe plaint à l'Auteur qui promet de le ſatisfaire. *b.* 796. *c.* 80. 81. Voy. *Pouget.* Il eſt mis à l'*Index* par Clement XI. *a.* 341. M. le Duc de Bourbon s'en déclare le protecteur. *c.* 114. L'Inquiſition d'Eſpagne le condamne. *c.* 660. Raiſons pour leſquelles on l'a condamné à Rome & en Eſpagne. *c.* 710. M. de Montpellier condamne une Edition Françoiſe où l'on avoit fait quelques changemens. *a.* LIX. *b.* 801. *c.* 553. Editions qu'il reconnoit pour bonnes & légitimes. *b.* 798. 801.

Les ennemis de la ſaine doctrine alterent en divers endroits l'Edition latine. *a.* XXVI. *b.* 774. *c.* 553. M. de Montpellier la condamne, &c. *b.* 773. *& ſuiv. c.* 210. 212. Alterations ſur la neceſſité de l'amour de Dieu. *b.* 774. *& ſuiv.* Sur la matiere de la grace. *b.* 779. *& ſuiv.* Sur la volonté de Dieu à l'égard du ſalut de tous les hommes. *b.* 789. *& ſuiv.* Sur l'attrition. *b.* 794. On tire du grand Catechiſme latin ce qui y eſt dit de la *priere*, & on en imprime à part la traduction, &c. *c.* 350. Lettre Paſtorale de M. de Montpellier à ce ſujet. *b.* 839. *& ſuiv.*

Caulet (M. de) Evêque de Pamiers, l'un des IV. Evêques. *a.* VI. 642. *& ſuiv.* 681. *& ſuiv. c.* 420. &c. Il approuve avec éloge les Lettres de M. l'Abbé de S. Cyran, contre lequel il avoit été prevenu dans ſa jeuneſſe. *b.* 496.

Caulet (M. de) Evêque de Grenoble. Aſſiſte au prétendu Concile d'Embrun. Il ne lui convenoit point de juger M. de Senez. *a.* 789. 790. On a cru pendant quelque tems qu'il avoit été touché de l'exemple qu'a donné M. de S. Papoul. *c.* 736.

Caumartin (M. de) Evêque de Blois. Ecrit au Roi conjointement avec onze autres Evêques contre l'Aſſemblée d'Embrun, & s'oppoſe à l'enregiſtrement du Bref approbatif, &c. *a.* 769. 774. 775. *c.* 260. 261. 301. 302. Le Chapitre de ſa Cathedrale en témoigne ſa joie. *c.* 301. Il a ordre de ſe retirer dans ſon Dioceſe. *c.* 302. 303. Il ſigne la ſeconde Lettre des Evêques au Roi contre l'Aſſemblée d'Embrun. *a.* 777. 784. *c.* 308. Mauvaiſe démarche de ce Prélat, qui propoſe à ſes Dioceſains la lecture de l'Inſtruction Paſtorale de M. de Vintimille. *c.* 426. 448. M. de Montpellier lui écrit quelques Lettres. *c.* 448. 495. Ses réponſes, ſa mort, & quelles avoient été ſes liaiſons avec M. de Montpellier. *c.* 609. 894. & *a.* XLI.

Cauſſel (M.) ſaint Prêtre de Montpellier, à l'interceſſion duquel il s'opere quelques Miracles. *c.* 521.

Caylus (M. de) Evêque d'Auxerre. Ecrit au Pape Innocent XIII. au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus*, conjointement avec ſix autres Evêques. *a.* 303. *& ſuiv.* Et enſuite au Roi ſur un Arrêt du Conſeil, & contre M. de Biſſi. *a.* 355. 381. *& ſuiv.* Ecrit à M. de Soiſſons. *a.* 384. Ses diſpoſitions par rapport au Formulaire *c.* 87. Ses offres genereuſes à M. de Montpellier privé de ſes revenus. *c.* 154. Il condamne les erreurs d'un Jeſuite Profeſſeur à Auxerre. *a.* 746. *b.* 247. 586. 624. 625. 629. 630. Les Jeſuites en corps lui adreſſent à ce ſujet une orgueilleuſe *Remontrance. b.* 200. 247. 574. &c. Le Prélat ſe declare hautement pour M. de Senez. *c.* 232. 270. Il écrit deux Lettres au Roi conjointement avec pluſieurs autres Evêques contre le prétendu Concile d'Embrun, & s'oppoſe à l'enregiſtrement du Bref approbatif. *a.* 769. 775. 777. *c.* 260. &c. 303. *& ſuiv.* 308. Il publie une Ordonnance pour ſupprimer la Congrégation des Jeſuites. *c.* 348.

Il condamne la Legende de Gregoire VII. *c.* 398. 400. Decret de Rome contre ſon Mandement. *b.* 514. *c.* 409. 425. 433. Refus de Privilege pour ſes Ouvrages, & traitemens durs du Miniſtre. *c.* 378. 391. Lettre de ce Prélat au Roi, &c. *c.* 426. *& ſuiv.* 438. 460. Il proteſte contre ce que l'Aſſemblée du Clergé de 1730. peut faire de favorable à la Conſtitution. *c.* 441. 446. 447. Et lui adreſſe une Lettre. *c.* 460. 464. Injuſtice du procedé de cette Aſſemblée à ſon égard. *b.* 546. Le Prélat écrit à M. Languet nouvel Archevêque de Sens, d'une maniere peu flatteuſe. *c.* 480. Son zele pour les Miracles: il écrit à Mademoiſelle Hardouin ſur ſa guériſon. *b.* 188. *c.* 498. 503. Il écrit à M. de Sens ſur l'amour de Dieu, &c. 509. 510. Il prêche ſur la même matiere & ſur les Miracles. *c.* 517. 518. 536. 544.

Il donne un nouveau Rituel. *c.* 525. 543. Mandement de ce Prélat & Lettre Paſtorale ſur le rapport des actions à Dieu. *c.* 533. 548. Il eſt exclus des Etats de Bourgogne, & a ordre de ne point voir M. le Duc. *c.* 571. 576. Il écrit une Lettre très forte à M. l'Archevêque de Paris. *c.* 577. 581. 583. Il reproche à M. de Sens ſa ſupercherie par rapport à ſa fauſſe *Lettre des Curés, Chanoines*, &c. *b.* 124. 214. *c.* 583. 586. 603. Il eſt fait Superieur de la Congregation du Calvaire. *c.* 398. 608. 609. 611.

Il publie un Miracle operé à Seignelay par l'interceſſion de M. de Pâris. *c.* 569. 571. 574. 583. 620. 632. 643. 646. 649. 651. Arrêt du Conſeil contre le Mandement de ce Prélat. *c.* 658. Decret de Rome contre le même Ouvrage. *c.* 673. 678. M. de Sens prétend qu'il n'au-

n'auroit pas du prononcer ſur les Miracles ſans ſon conſentement. *c.* 690. 691. M. d'Auxerre eſt mécontent de la Conſultation des XXX. Docteurs contre les Convulſions, &c. *c.* 722. 772. Il entame une négociation entre eux & les Diſcernans. *c.* 754. 756. 761. 769. 771. Il donne une Inſtruction Paſtorale pour la défenſe du Miracle de Seignelay. *c.* 775. 785.

Cinq de ſes Curés excités par M. de Sens ſe ſoulevent contre ſon Catechiſme. *c.* 754. Jugement de ce Prélat ſur M. Debonnaire. *c.* 758. 761. Il ſollicite pour faire ſortir le Pere Terraſſon de priſon. *c.* 767. Arrêt du Conſeil contre ſon Catechiſme. *c.* 772. Il fait des Remontrances au Roi à ce ſujet & au ſujet du Pere Terraſſon. *c.* 794. 804. Il donne une Inſtruction Paſtorale pour la défenſe de ſon Catechiſme. *c.* 793. 796. Il ne peut obtenir la permiſſion d'aller à Paris. *c.* 794. On imprime ſans ſon aveu deux Lettres où il parle aſſez peu favorablement des Convulſions: il s'en plaint. *c.* 810. 818. Il écrit une Lettre des plus fortes à M. de Sens. *c.* 830. 837. On l'empêche de tenir ſon Synode. *c.* 842. 843. Sa Lettre approbative de l'Ouvrage de M. de Montpellier contre le Pere Courayer, où l'on voit le zele des Evêques Appellans pour les interêts de l'Egliſe & du S. Siege. *b.* 735. *& ſuiv.*

Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat ſur les affaires de l'Egliſe. *c.* 87. 102. 154. 191. 204. 303. 320. 329. 338. 348. 356. 363. 373. 378. 391. 395. 400. 401. 406. 408. 417. 422. 425. 426. 430. 431. 433. 435. 439. 441. 447. 450. 453. 459. 460. 461. 462. 464. 466. 467. 470. 472. 476. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 494. 495. 497. 498. 500. 503. 504. 510. 513. 517. 524. 525. 533. 536. 537. 539. 541. 542. 543. 548. 550. 552. 553. 554. 557. 560. 567. 569. 571. 576. 577. 581. 584. 586. 598. 603. 608. 611. 614. 619. 632. 634. 639. 642. 646. 649. 652. 656. 658. 663. 665. 671. 673. 677. 678. 681. 690. 701. 722. 727. 733. 739. 743. 748. 753. 754. 756. 759. 760. 761. 766. 767. 769. 771. 775. 782. 786. 793. 796. 799. 801. 802. 804. 805. 809. 810. 812. 818. 820. 822. 823. 824. 827. 830. 833. 837. 842. 846. 848. 862.

Cellot (le Pere) Jeſuite, ſoutient que la grace n'étoit pas moins propre à la loi qu'à l'Evangile. *a.* 36. Il retracte ſes erreurs, en particulier ce qu'il avoit dit des Conciles generaux. *a.* 451.

Celoron (le Pere) de l'Oratoire. Lettre M. de Montpellier à ce ſaint Prêtre. *c.* 360.

Chaiſe (Madame la Préſidente de la) amie de M. le Cardinal de Fleuri: il lui arrive un triſte accident lorſqu'elle ſe prépare à ſe rendre à la Cour. *c.* 203.

Chaalons (M. l'Evêque de) Voy. *Vialart*, & *Noailles*.

Champflour (M. de) Evêque de la Rochelle: entre dans les deſſeins des Jeſuites, pour attaquer la ſaine doctrine. *a.* 674. *c.* 4. 400.

Chapitres. Leurs droits, & leurs témoignages dans l'affaire de la Conſtitution *Unigenitus*. *a.* 558. *& ſuiv.*

Charité. Ce que ſignifie ce terme, & comment les SS. Peres l'ont entendu. *a.* 163. *& ſuiv.* 177. *& ſuiv.* Elle ſeule honore Dieu & fait agir l'homme comme il faut. *a.* 163. 168. *& ſuiv.* 172. *& ſuiv.* Voy. *Amour de Dieu.*

Chartres (M. l'Evêque de) Voy. *Merinville.*

Chartreux. Pluſieurs ſe refugient en Hollande à cauſe des vexations qu'on leur fait pour leur oppoſition à la Bulle: leur juſtification. *a.* 734. 736. 748. *c.* 158. Voy. *Mongeffon.*

Chaſtre (M. de la) Evêque d'Agde. Ses bonnes diſpoſitions dès le commencement de ſon Epiſcopat. *c.* 249. 368. Il écrit à M. de Montpellier. *c.* 893. Réponſe de ce Prélat qui l'exhorte à s'unir aux défenſeurs de la verité. *c.* 299. Autres Lettres de M. d'Agde ſur quelques Ouvrages de M. de Montpellier. *c.* 893. 894. Réponſe du Prélat. *c.* 389. Démarche de M. d'Agde en faveur de la Conſtitution. *c.* 422. *& ſuiv.* 499. 600. Il croit les Miracles de M. de Pâris, mais n'oſe y rendre témoignage. *c.* 640. S'il n'a pas conſtaté celui que Dieu a operé à Pezenas dans ſon Dioceſe, ce Miracle n'en eſt pas moins certain. *b.* 171. Il écrit à M. de Montpellier ſur ſon differend avec M. de Narbonne, & au Miniſtre. *c.* 690. 694. Lettres de M. de Montpellier à ce ſujet. *Ibid.* Il rendoit de tems en tems viſite à ce Prélat. *c.* 733. &c.

Chatillon (M. le Duc de) atteſte le Miracle operé ſur Blaiſe Neret ſon domeſtique: force de ſon témoignage. *b.* 147. *& ſuiv.*

Chatillon (Madame de) Abbeſſe de S. Loup, Dioceſe d'Orleans. M. de Montpellier lui écrit & loue ſa prudence & ſon courage. *c.* 213. 285. 299. Mort de cette ſainte Religieuſe. *c.* 494.

Chavigny (M. de) Archevêque de Sens. M. d'Auxerre & M. de Troyes lui font ſignifier une Proteſtation contre ce que l'Aſſemblée du Clergé de 1730. pouvoit faire de favorable à la Conſtitution. *c.* 446. 450. Il ſe retire de cette Aſſemblée, & ne veut point prendre part à la Lettre contre M. de Montpellier. *b.* 569. *c.* 461. Sa mort & ſes dernieres diſpoſitions ſur les affaires de l'Egliſe. *c.* 470. Quel devoit être ſon ſucceſſeur ſelon M. de Montpellier. *Ibid.* Voy. LANGUET.

Chaulin (M.) atteſte généreuſement le Miracle de punition operé ſur la veuve de Lorme: caractere de ſa Relation. *b.* 164. *& ſuiv. c.* 540. M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *c.* 541.

Chauvelin (M.) Garde des Sceaux. *c.* 230. Il eſt diſgracié. *c.* 822.

Chelles (Madame l'Abbeſſe de) Voy. *Orleans.*

Chevalier. (M.) Le Pape Clement XI. lui fait un aveu important. *a.* 650.

Choiſeuil (M. de) Evêque de Comminges, puis de Tournai. Quelle a été ſa conduite par rapport

port au Formulaire. *a.* 712. 713. Comment il parloit de la prétendue infaillibilité de l'Eglise par rapport aux faits. *b.* 277. Il approuve avec éloge des Instructions tirées des Lettres de M. de S. Cyran, &c. *b.* 494.

Clavel (M.) Sulpicien, l'un des corrupteurs du Catechisme latin de Montpellier. *b.* 782. Exemples de ses alterations erronées, de ses falsifications, contradictions, &c. *Ibid.* & *suiv.*

Clement VIII. (le Pape) dresse conformement à la doctrine des SS. Peres un article sur l'efficacité de la grace, que les Jesuites rejettent. *a.* 32. 33. 93. 324. 325. 583. *b.* 221. 347. &c.

Clement IX. (le Pape) paroit d'abord vouloir qu'on fasse le procès à IV. Evêques de France, &c. *a.* VI. 643. 682. Il autorise la signature du Formulaire avec la distinction du fait & du droit, & donne des marques de sa bienveillance aux IV. Evêques. *a.* VI. 641. 643. & *suiv.* 648. 649. 671. 685. & *suiv.* 760.

Clement XI. (le Pape) Adresse un Bref à M. de Montpellier qui lui avoit écrit sur son exaltation. *c.* 883. Le Prélat lui écrit de nouveau & lui envoye son Catechisme. *c.* 864. Ce Pape donne un Decret contre les cérémonies autorisées à la Chine par les Jesuites. *b.* 443. &c. Il donne la Bulle *Vineam* au sujet des disputes sur le Jansenisme : quel en est le sens véritable. *a.* VII. 648. & *suiv.* 693. 694. *c.* 97. & *suiv.* Il fait à ce sujet un aveu important *a.* 650. 710. & VII. Il accorde un Jubilé, au sujet duquel M. de Montpellier fait un Mandement. *b.* 752. Il protege le Livre du Cardinal Sfondrate son ami. *a.* 306. *b.* 246. Il donne diverses attaques aux Libertés de l'Eglise Gallicane. *b.* 530. & *suiv.* 534. Il approuve un Office de Gregoire VII. *a.* XLII. On explique quelle a été sa conduite par rapport au Livre du P. Quesnel, en suivant un emblême proposé par M. Languet, &c. *b.* 315. 316. Défauts principaux de sa Constitution *Unigenitus.* *a.* 4. & *suiv.* &c. Voy. *Constitution.*

En poursuivant l'acceptation de cette Bulle, il traite les Evêques d'une maniere indigne. *a.* 5. 260. 339. 367. 383. 393. 394. *c.* 13. 15. 868. Il est deconcerté par l'Appel. *a.* XII. Ses Lettres *Pastoralis Officii*, où il traite d'heretiques ceux qui ne se soumettent point à sa Constitution, & contre lesquelles les Parlemens s'élevent, &c. *a.* 18. 21. & *suiv.* 375. Il reçoit avec plaisir l'indigne encens des Jesuites de Conimbre, & les comble d'honneur dans la Réponse qu'il leur fait. *a.* 222. 223. Pour vaincre la rebellion des Jesuites, il condamne par une Bulle les ceremonies idolatres de la Chine. *a.* 579. 580. 595. Difference de la conduite de ce Pape à l'égard des Jesuites protecteurs de l'idolatrie, & des Appellans de la Constitution. *a.* 596. Quoique les premiers aient fait mourir le Cardinal de Tournon, ils les laisse impunis. *a.* 329. 340. 341. Il donne des Explications de sa Bulle contre les ceremonies de la Chine & en refuse de la Constitution *Unigenitus.* *a.* 597. *c.* 774. 791. Les Explications qu'il donne de la premiere sont très mauvaises. *c.* 98. 99. 774. 791. Il n'approuve point les modifications & restrictions avec lesquelles la plûpart des Evêques de France ont reçu la Constitution *Unigenitus.* *a.* 280. & *suiv.* 344. 345. 361. & *suiv.* 502. 595. *b.* 564. *c.* 410. Il flétrit le Cathechisme de Montpellier. *a.* 341. *c.* 710.

Clement XII. (le Pape) Fait bruler la Vie de M. de Pâris, & declarer sans examen ses Miracles faux. *b.* 30. 70. *c.* 503. 504. 506. 513. Il condamne un Ouvrage de M. de Montpellier. *Ibid.* & *a.* 637. Ses deux Decrets sont supprimés par Arrêt du Parlement de Paris. *c.* 508. Il condamne la premiere Instruction Pastorale de M. de Montpellier sur les Miracles des Appellans. *c.* 619. 709. Injustice de son Bref. *b.* 57. & *suiv.* Dieu y répond par un Miracle operé le lendemain au Diocese de Montpellier, &c. *b.* 59. *c.* 619. 621. 623. 627. & *suiv.* Le Pape donne deux Bulles, l'une en faveur de la doctrine de S. Augustin, l'autre en faveur de celle de Molina. *c.* 618. 619. 623. Il condamne un Mandement supposé de M. de Montpellier, qui prend de là occasion de lui écrire sur les surprises qu'on fait à la Cour de Rome, & de lui attester les Miracles. *b.* 649. & *suiv.* 866. *c.* 747. 748. 750. 751. 753. & *suiv.* 896. 897. Il donne des concerts deux fois la semaine. *c.* 754. 896. Il condamne le Mandement de M. d'Auxerre pour le Miracle de Seignelay. *c.* 673. Et la Lettre de M. de Montpellier sur le Miracle de la Verune. *c.* 698. 701. 709. 710. Bref contre M. l'Archevêque d'Utrecht. (van der Croon) *c.* 784.

Clement (M.) Conseiller au Parlement de Paris. Lettres de M. de Montpellier à ce Magistrat sur diverses affaires de l'Eglise. *c.* 214. 282. 442. 581.

Clermont (M. l'Evêque de) Voy. *Massillon.*

Clermont-Tonnerre. (M. de) Evêque de Langres, commet une étrange bévue dans son projet de Censure des petits Hexaples. *b.* 240.

Coetquen (Madame de) Superieure Générale de la Congregation du Calvaire : Son éloge par M. de Montpellier. *c.* 546. Lettres du Prelat à cette Dame, *c.* 469. 473. 476. 501. 506. 519. 525. 535. 537. 562. 568. 591. 609. 637. 662. 672. 674. 680. 703. 759. 772. 815. 840. 859. 860.

Coffin. (M.) Principal du College de Beauvais à Paris. M. de Montpellier lui écrit au sujet de ses hymnes inserées dans le nouveau Breviaire de Paris. *c.* 794. Et pour le remercier de l'épitaphe qu'il avoit faite pour le Pere du Prélat. *c.* 816.

Coislin (M. le Cardinal de) Evêque d'Orleans, approuve avec éloge les Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 495.

Coislin (M. de) Evêque de Metz, censure le Livre du Pere Quesnel. *c.* 24. Il condamne la Legende de Gregoire VII. *c.* 402. Il écrit à M.

M. de Sens (Languet) une Lettre peu favorable. *c.* 513.

Coiſlin (M. du Camboût de) Evêque de Tarbes, aſſez bien diſpoſé. *c.* 239. Lettre de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 277.

Colbert (M.) Miniſtre & Secretaire d'Etat, fait frapper une Medaille pour la paix de Clement IX. *a.* 644.

Colbert (M.) Evêque de Luçon, puis d'Auxerre: quelle fut ſa conduite lors de la paix de Clement IX. *c.* 243.

Colbert (M.) Archevêque de Rouen, s'oppoſe aux entrepriſes des Jeſuites. *c.* 133. 134. M. de Montpellier fut l'un de ſes Grands-Vicaires. *a.* LXVI.

Colbert (Madame) Abbeſſe de Maubuiſſon, Sœur de M. de Montpellier, &c. *c.* 116. 253. 284. 744. 768.

Colbert de Croiſſi (M.) Pere de M. de Montpellier, Miniſtre fort eſtimé, &c. *a.* LXIV. *c.* 883.

Colbert de Croiſſi (M.) Evêque de Montpellier: Sa naiſſance, ſes études, ſon voyage à Rome, &c. *a.* LXIV. *& ſuiv.* Il eſt fait Grand-Vicaire de Pontoiſe puis Agent du Clergé. *a.* LXVI. *& ſuiv.* Il devient Evêque de Montpellier: ſon zele. *a.* LXVII. *& ſuiv.* Il fait la Viſite de ſon Dioceſe, & une Ordonnance contre la Comedie. *Ibid.* & *b.* 825. Ses ſoins pour former de dignes Miniſtres; Ordonnance & Reglement à ce ſujet: Conférences Eccleſiaſtiques. *a.* LXVIII. *b.* 739. *& ſuiv.* 827. *& ſuiv.* Son zele contre la mauvaiſe doctrine des Jeſuites & les entrepriſes de la Cour de Rome, dès le commencement. *a.* LXXI. Action de généroſité à l'égard de ſon Metropolitain. *a.* LXII. Ordonnance pour la Confeſſion & la Communion Paſcale. *a.* LXIX. *b.* 831. Ordonnance pour la pénitence des pechés ſcandaleux. *a. Ibid.* & *b.* 832. Le Prélat tient un Synode & y publie des Statuts. *a.* LXIX. & LXX. Il donne un excellent Catechiſme qu'il envoye à Clement XI. *a.* LXVII. *b.* 749. *& ſuiv. c.* 864. Voy. *Catechiſme.* Comment il ſe détermina à recevoir la Bulle *Vineam.* *a.* XXVII. XXVIII. 650. 694. *b.* 282. *c.* 90. 97. 98. 100. Il adopte le modele de Mandement de l'Aſſemblée du Clergé. *a.* 803. Il donne un Mandement pour un Jubilé accordé par le Pape Clement XI. *b.* 753. Il eſt accuſé d'être ſuſpect dans ſa doctrine: il ſe juſtifie. *c.* 866. 867. Louis XIV. avoit pour lui de l'eſtime & de l'affection. *a.* LXXVI. *b.* 367.

Quelle eſtime ce Prélat a toujours eue pour le Livre du Pere Queſnel, & pour ce ſaint Prêtre depuis qu'il l'eut connu. *a.* LXXVII. *c.* 3. 4. 34. 48. 49. 54. 55. 185. Ce qu'il penſa de la Conſtitution *Unigenitus* dès le commencement, & de quelle maniere il en parla aux Miniſtres mêmes. *a.* VIII. IX. LXVII. *c.* 5. *& ſuiv.* 11. *& ſuiv.* 15. 17. 22. 26. 32. 46. 48. 269. Aucun motif humain ne l'a porté à ſe déclarer contre. *Ibid.* & *b.* 385. 439. &c. Il retire aux Jeſuites les pouvoirs de prêcher & de confeſſer. *c.* 29. *& ſuiv.* Il appelle de la Conſtitution au Concile général conjointement avec trois autres Evêques. *a.* XI. XII. 1. *& ſuiv.* Ils informent de cette démarche M. le Duc d'Orleans Regent du Royaume & M. le Cardinal de Noailles. *c.* 36. 37. Mandement de M. de Montpellier pour la publication de l'Acte d'Appel. *a.* 13. *& ſuiv.* Rome ayant condamné cet Acte d'Appel, le Prélat & ſes trois Confreres écrivent à M. le Regent, &c. *a.* XII. 20. 50. *c.* 867. *& ſuiv.* Mandement de M. de Montpellier pour la publication de l'Appel qu'il avoit interjetté avec les mêmes Prélats, des Lettres *Paſtoralis Officii*, & celle d'un grand Memoire ſur l'Appel de la Conſtitution. *a.* XII. XIII. 17. *& ſuiv.* Ordonnance ſur la modeſtie qu'on doit garder dans les Sacriſties. *b.* 835. M. de Montpellier écrit (conjointement avec M. de Boulogne) à M. le Cardinal de Noailles & à pluſieurs Evêques, contre l'*Accommodement.* *a.* XIV. *c.* 55. 59. Il préſente une Requête au Parlement contre cet Accommodement, au nom des IV. Evêques. *a.* XIV. 261. *& ſuiv. c.* 62. Il fait avec eux un Acte de Renouvellement d'Appel, &c. *a.* XIV. 265. *& ſuiv.* Son Mandement à ce ſujet. *a.* 279. *& ſuiv.* Il adreſſe à M. le Régent la Lettre qu'il écrit au Roi avec ſes Confreres, au ſujet d'un Arrêt du Conſeil qui condamnoit leur Acte de Renouvellement d'Appel. *a.* XIV. 285. *& ſuiv. c.* 64. Il écrit au Pape Innocent XIII. conjointement avec ſix autres Evêques. *a.* XV. 303. *& ſuiv. c.* 64. 67. 76. Le Prélat écrit à pluſieurs Evêques au ſujet d'un Arrêt du Conſeil contre la Lettre précedente. *c.* 72. *& ſuiv.* Son Mandement pour le Jubilé d'Innocent XIII. *b.* 755. *c.* 73. Lettre des VII. Evêques au Roi ſur l'Arrêt précedent. *a.* XVI. 355. *& ſuiv. c.* 107. Réponſe à M. de Biſſi adreſſée à Sa Majeſté. *a.* XVII. 379. *& ſuiv.* Seconde Lettre écrite à Innocent XIII. par pluſieurs Evêques du nombre deſquels étoit M. de Montpellier. *c.* 871. *& ſuiv.*

Conduite de ce Prélat par rapport au Formulaire. *a.* XVIII. *& ſuiv.* 610. *& ſuiv.* 640. *& ſuiv.* 676. 679. 680. 718. 723. 725. *b.* 271. 272. 280. *& ſuiv. c.* 77. *& ſuiv.* 86. *& ſuiv.* 92. *& ſuiv.* 139. 172. *& ſuiv.* 265. *& ſuiv.* Ses Remontrances au Roi ſur un Arrêt au ſujet du Formulaire. *a.* XIX. 639. *& ſuiv.* Ils les envoye à pluſieurs Evêques. *c.* 147. Et leur écrit ſur ſa conduite & les vexations qu'il éprouve. *c.* 85. *& ſuiv.* Elles lui attirent les ſuffrages du Public, & les juſtes éloges de pluſieurs Evêques & d'un grand nombre d'Eccleſiaſtiques. *a.* XX. 611. 724. *c.* 150. 152. 178. 886. &c. Il donne une Lettre Paſtorale ſur le Formulaire, &c. *a.* XX. 679. *& ſuiv.* Ses bénéfices ſont declarés vacans & ſes revenus ſaiſis: Ordres du Roi de toute eſpece contre lui & ſes Eccleſiaſtiques. *a.* XIX. XX. 605. *& ſuiv.* 612. 723. 724. *b.* 803. *c.* 81. *& ſuiv.* 112. *& ſuiv.* 119. 121. 129. *& ſuiv.* 133. 154. 157. 172. 199. *& ſuiv.* 221. 431.

431. 514. 560. 635. 636. 640. 659. 661. 748. 787. Son courage au milieu de ces épreuves. *a.* 612. 613. *b.* 216. 218. 353. 354. *c.* 179. 461. 470. 572. 618. Grand nombre de Docteurs, d'Eccleſiaſtiques & de Religieux lui écrivent de toutes parts & adherent à ſa cauſe. *a.* 724. &c. *c.* 178. 205. 244. 418. 421. 444. 445. 509. 511. 514. 516. 538. 563. 573. 574. 578. 603. 615. 629. 631. 651. 653. 658. 664. 671. 675. 745. 746. 764. 769. 773. 778. 808. 820. 827. 828. 831. 832. 835. 845. 847. 854. 855. 863. Lettre du Prélat à pluſieurs Evêques touchant les entrepriſes du Conſeil de conſcience ſur le gouvernement de ſon Dioceſe. *c.* 141. *& ſuiv.* Il eſt exclus des Etats & des Aſſemblées Provinciales. *a.* XVIII. *c.* 82. 157. 172. 180. 203. 426. 514. 517. 558. 561. 562. 684. 727. 843. &c. Combien il étoit ſenſible aux vexations qu'on lui faiſoit, ſur tout à celles qui regardoient le gouvernement de ſon Dioceſe. *a.* XIX. *c.* 82. 157. Pour noircir ce Prélat dans toute l'Egliſe, on lui ſuppoſe de mauvais Ecrits. *a.* LIX. *b.* 215. 216. 649. *& ſuiv.* 864. *& ſuiv.* *c.* 155. 156. 741. 742. 747. 750. 751.

M. de Montpellier écrit au Pape Benoît XIII. conjointement avec pluſieurs autres Evêques. *a.* XXV. 581. 600. *c.* 152. Son Mandement pour le Jubilé. *b.* 763. *& ſuiv.* Il écrit ſeparément au Pape ſur les entrepriſes de la Puiſſance ſéculiere, &c. *a.* 601. *& ſuiv.* On parle dans l'Aſſemblée Provinciale de 1725. de demander un Concile contre lui : il écrit à ce ſujet une Lettre circulaire aux Evêques. *a.* XX. 723. *& ſuiv.* Il tient le Synode de ſon Dioceſe, & y propoſe divers Reglemens, &c. *b.* 837. *c.* 162. *& ſuiv.* 842. 843. Il écrit à pluſieurs Evêques au ſujet de quelques projets d'*accommodement*, &c. *a.* IX. *& ſuiv.* 615. *& ſuiv.* *c.* 170. Sa Reponſe à la Lettre de l'un de ces Prélats. *a.* 619. *& ſuiv.* L'Aſſemblée du Clergé arrête qu'elle demandera au Roi la permiſſion d'aſſembler le Concile de Narbonne pour proceder contre M. de Montpellier, &c. *a.* 731. *& ſuiv.* *b.* 348. *c.* 186. *& ſuiv.* Le Prélat proteſte contre cette Déliberation & adreſſe à ce ſujet une Lettre paſtorale à ſon peuple. *a.* XXI. 731. 738. M. d'Angers y oppoſe ſes *Reflexions :* Projet de Réponſe, &c. *a.* XXII. 739. *& ſuiv.*

Lettre paſtorale de M. de Montpellier au ſujet du miracle de Madame la Foſſe. *a.* XXV. *b.* 1. *& ſuiv.* Il prend la défenſe des XII. *Articles* contre le Mandement donné ſous le nom de M. de Saintes. *a.* XXV. & XXVI. 627. *& ſuiv.* *c.* 202. Il fait faire des prieres pour attirer les benedictions de Dieu ſur le gouvernement du Roi, au commencement du Miniſtere de M. le Cardinal de Fleuri. *b.* 771. Il condamne une Edition latine du Catechiſme de ſon Dioceſe publiée ſans ſon aveu, & conſiderablement alterée. *a.* XXVI. *b.* 282. 381. 773. *& ſuiv.* *c.* 80. 81. 211. 212. Etant calomnié ſur un de ſes Sermons, il en prend occaſion de donner des preuves de la pureté de ſa foi. *a.* LIX. *b.* 217. 218. Il écrit cinq Lettres à M. l'Evêque de Soiſſons au ſujet de la VII. Lettre paſtorale de ce Prélat, &c. *a.* XXVI. *& ſuiv.* *b.* 219. *& ſuiv.* Il répond à M. de Chartres qui lui avoit écrit. *a.* XXVIII. *b.* 343. *& ſuiv.* *c.* 264. Il ſigne conjointement avec M. de Senez un Acte d'Appel des violemens de la Paix conclue en 1668. ſous Clement IX. par rapport au Formulaire, &c. *a.* XXXVII. 759. *& ſuiv.* *c.* 225. 226.

Il écrit à pluſieurs Evêques en leur envoyant la Lettre circulaire de M. de Senez ſur le Concile d'Embrun *c.* 227. 231. *& ſuiv.* 259. *& ſuiv.* il ſigne avec onze de ſes Conferes une Lettre au Roi contre le jugement de ce prétendu Concile. *a.* XXVIII. 769. *& ſuiv.* *c.* 260. *& ſuiv.* 300. 301. 314. *& ſuiv.* 338. Il tombe dangereuſement malade : quelles étoient alors ſes diſpoſitions, &c. *b.* 354. *c.* 278. *& ſuiv.* Il écrit à Benoît XIII. contre le brigandage d'Embrun. *c.* 877. *& ſuiv.* Il donne une Inſtruction paſtorale ſur le même ſujet. *a.* XXXVI. 785. *& ſuiv.* Il s'oppoſe avec huit autres Evêques à l'enregiſtrement du Bref confirmatif de ce Concile. *a.* XXVIII. 775. *c.* 298. 302. Il fait des Remontrances au Roi avec neuf de ſes Confreres, &c. *a.* XXXVIII. 777. *& ſuiv.*

M. de Montpellier prend la défenſe de l'*Année Chrétienne*, &c. contre M. de Carcaſſonne. *a.* XXVIII. *b.* 351. *& ſuiv.* *c.* 290. Lettres paſtorales au ſujet du Teſtament Spirituel & du Codicile de M. d'Apt. *a.* XXXV. *b.* 355. & 361. *c.* 469. Le Prélat écrit une Lettre au Roi pour lui faire connoître les vrais ennemis de l'Egliſe (les Jeſuites), *a.* XXXIX. *& ſuiv.* *b.* 367. *& ſuiv.* *c.* 320. 326. 338. Effets de cettre Lettre. *a.* XLI. Preuves de ſa ſincérité, &c. *a. ibid.* *b.* 389. 390. Il fait faire des prieres pour le rétabliſſement de la ſanté du Roi. *b.* 799. Il prend la défenſe de la *Morale du* PATER contre M. de Marſeille. *a.* XXIX. *& ſuiv.* *b.* 391. *& ſuiv.* Il écrit avec beaucoup d'humilité au Roi touchant M. Polier & M. Eſteve. *a.* LXIII. LXXIV. *& ſuiv.* *c.* 374. 389. *& ſuiv.* Son Mandement contre la Legende de Gregoire VII. *a.* XLII. *b.* 509. *c.* 400. *& ſuiv.* 417. Il écrit au Roi ſur le même ſujet. *a. Ibid.* *b.* 513. *& ſuiv.* *c.* 428. *& ſuiv.* 434. Il adreſſe quatre Lettres à M. de Marſeille qu'il convainc de nouveau d'être un calomniateur, &c. *a.* XXX. *& ſuiv.* *b.* 439. *& ſuiv.* Il proteſte contre l'Aſſemblée du Clergé de 1730. *b.* 863. *c.* 451. 464. Sa Lettre paſtorale au ſujet de la Lettre de cette Aſſemblée au Roi ſur la Legende. *a.* XLIV. *& ſuiv.* *b.* 541. *& ſuiv.* *c.* 481.

Diſpoſitions du Prélat par rapport au Concile dont on le menaçoit. *a.* XLVII. *b.* 561. *& ſuiv.* 567. Il reprime une entrepriſe de ſon Egliſe Cathedrale au ſujet de la Conſtitution. *a. Ibid.* *b.* 637. Il condamne l'*Hiſtoire du peuple de Dieu* du P. Berruyer & la *Remontrance* des Jeſui-

Jeſuites à M. d'Auxerre, & en fait voir les erreurs. *a.* XXXV. XXXVI. *b.* 571. *& ſuiv. c.* 504. 505. 509. 515. 519. 521. Il adreſſe une ſixiéme Lettre à M. l'Archevêque de Sens (auparavant Evêque de Soiſſons,) où il releve une multitude de falſifications, de faux raiſonnemens, &c. contenus dans ſa VIII. Lettre paſtorale. *a.* XLVII. *b.* 309. *& ſuiv. c.* 513. 555. 557. 587. Il deſavoue une nouvelle Edition de ſon Catechiſme. *a.* LIX. *b.* 801.

Avec quelle joie & quelle reconnoiſſance de la bonté de Dieu, M. de Montpellier parloit des Miracles faits pour la cauſe des Appellans. *c.* 498. *& ſuiv.* 515. 520. *& ſuiv.* 587. 588. 591. *& ſuiv.* 619. *& ſuiv.* 676. 706. Il donne à ce ſujet une Inſtruction paſtorale. *a.* XLIX. *& ſuiv. b.* 13. *& ſuiv. c.* 572. 577. Il écrit au Roi au ſujet de l'Arrêt qui l'avoit ſupprimée. *a.* LII. *& ſuiv. b.* 51. *& ſuiv. c.* 599. 600. 611. *& ſuiv.* Bref de Rome contre la même Inſtruction: Dieu opere le lendemain un Miracle dans le Dioceſe du Prelat, & met ſa foi à l'épreuve. *a.* LIII. *b.* 59. *& ſuiv. c.* 613. 614. 619. 620. 627. 651. M. de Montpellier procede à la vérification de ce Miracle & le publie, &c. *b.* 60. *& ſuiv.* 89. *& ſuiv.* Lettre paſtorale à ce ſujet, ou il démontre l'injuſtice du Bref de Rome, & répond à M. d'Embrun. *a.* LIII. *b.* 57. *& ſuiv. c.* 678. *& ſuiv.*

Affaire du *Te Deum*, & entrepriſe de M. de Narbonne par rapport à la bénédiction Pontificale. *a.* LVII. *& ſuiv. c.* 635. 636. 639. *& ſuiv.* 646. 658. 683. *& ſuiv.* M. de Montpellier écrit au ſujet de la premiere affaire à M. de S. Florentin. *c.* 635. & *a.* LVIII. Il écrit au ſujet de la ſeconde affaire une Lettre circulaire aux Evêques de France, & y joint quelques Lettres particulieres. *b.* 803. *c.* 687. *& ſuiv.* 693. *& ſuiv.* 699. 702. De quelle maniere cette diſpute fut terminée. *a.* LIX. *c.* 707. 710. 727. 728. 732. 743. 757. 802. 803. Le Prélat adreſſe à ſon Chapitre deux Avertiſſemens au ſujet d'un abus qui concernoit les muſiciens *a.* LXXIX. &c. *b.* 807. & 811. *& ſuiv. c.* 665. *& ſuiv.* 702. 719. 896. Cette affaire finit dans une Viſite Paſtorale. *a. Ibid. b.* 843. *& ſuiv. c.* 739. 742. 750.

M. le Cardinal Davia veut engager M. de Montpellier à attaquer vivement les Jeſuites. *c.* 708. &c. 895. *& ſuiv.* Voy. *Davia.* Mandement du Prélat au ſujet des pauvres Mendians. *b.* 823. On porte à Rome un faux Mandement de lui qui eſt ſur le champ condamné. *a.* LIX. *c.* 747. 748. 750. *& ſuiv.* 896. 897. Il écrit au Pape Clement XII. ſur la ſurpriſe qu'on lui a faite & lui parle des miracles. *a. Ibid. b.* 649. *& ſuiv. c.* 774. 785. 792. Il écrit à M. Debonnaire, & approuve l'Ecrit de M. de Senez contre les nouveaux Ecrivains. *c.* 800. 803. 804. Son Inſtruction paſtorale ſur les miracles en réponſe à M. de Sens, &c. *a.* LIV. *& ſuiv. b.* 93. *& ſuiv. c.* 746. 762. 763. 778. 785. 796. 804. *& ſuiv.* 812. *& ſuiv.* 820. *& ſuiv.* Il donne un *Propre* des Saints à ſon Dioceſe. *a.* LXXXI. Avec quelle ſageſſe il a conſideré l'évenement des Convulſions, & ſes ſuites. *a.* LVII. *c.* 523. 526. 552. 561. *& ſuiv.* 573. 574. 582. 589. *& ſuiv.* 600. 610. 612. 650. 654. 655. 711. 718. 719. 726. *& ſuiv.* 730. 753. 762. 763. 805. 809. 813. 842. Son éloignement de tout fanatiſme. *a.* LVI. *b.* 200. *c.* 677. 697. *& ſuiv.* 718. 813. Après avoir tout examiné avec attention, & laiſſé les Theologiens diſcuter les matieres, il prononce en Evêque & en Juge. *b.* 183. *& ſuiv.* 202. *& ſuiv. c.* 599. 600. 746. 805. 809. 813. 817. 831.

M. de Montpellier travaille à refuter l'Ouvrage du Pere le Courayer contre le Concile de Trente. *a.* LX. *b.* 735. *& ſuiv. c.* 809. 810. 814. 820. 825. 827. 833. 845. 846. 850. 852. 862. Sa maladie, ſa mort, &c. *a.* LXXXII. *& ſuiv.* Reflexions ſur les perſécutions qu'on lui a ſuſcitées: ſon caractere, ſon éloge. *a.* I. II. IX. LXIII. LXXVII. Combien il étoit cher à ſes Dioceſains. *a.* LXXXII. 736. *b.* 354. *c.* 167. 178. 223. Il meurt les armes à la main en combattant pour l'Egliſe & en particulier pour les droits du S. Siege. *b.* 735. 736. Son Ordonnance contre le P. le Courayer paroit après ſa mort. *a.* LIX. *& ſuiv. b.* 657. *& ſuiv.*

Quels ſoins il prenoit de ſon Dioceſe. *a.* LXVII. *& ſuiv.* LXXIV. LXXX. Quoique privé de ſes revenus il ne laiſſoit pas d'aſſiſter les pauvres: quel étoit ſon deſintereſſement. *a.* LVII. *& ſuiv.* LXXXIII. *b.* 823. *c.* 68. *& ſuiv.* 460. 493. 564. 662. 710. Son attachement à ſes devoirs & aux droits de l'Epiſcopat. *a.* LXX. *& ſuiv. c.* 67. 82. 124. *& ſuiv.* 130. *& ſuiv.* 136. *& ſuiv.* 144. *& ſuiv.* 164. 199. 201. 397. 398. 432. 433. 636. 713. Sa douceur & ſa prudence à remedier aux maux de ſon Dioceſe. *a.* LXXVIII. *& ſuiv.* LXXXI. *c.* 38. 42. 82. 127. 138. 198. 348. 374. &c. Son attention & ſa charité pour les Religieuſes de ſon Dioceſe, celles du Calvaire dont il étoit Superieur majeur, & toutes celles qui ſouffroient perſécution. *a.* LXXXI. LXXXII. *c.* 198. *& ſuiv.* 325. &c. 492. 504. 721. 734. 747. Voy. *Religieuſes.*

Combien l'amour qu'il avoit pour la verité étoit tendre & courageux. *b.* 763. *c.* 33. 48. 49. 50. 76. 89. 111. 131. 153. 187. 219. 220. 245. 269. 279. 286. 322. 491. 492. 536. 587. &c. Son courage temperé par l'humilité *c.* 46. 72. 77. 81. 89. 102. 138. 150. 178. 179. 193. 204. 225. 226. 264. 572. *& ſuiv.* 579. &c. Autres ſentimens d'une vive humilité. *a.* LXXIV. *c.* 20. 33. 45. 172. 203. 207. 278. 279. 281. 282. 285. 286. 289. 345. 361. 372. *& ſuiv.* 389. *& ſuiv.* 407. 467. 470. 484. 559. 563. 583. 651. 680. 693. 729. 767. 768. 771. 772. 785. 811. 816. 823. 850. 855. Son amour pour l'unité & ſon reſpect pour le Pape. *a.* 10. 18. 278. 455. 456. *b.* 43. 217. 218.

443. 562. 653. 654. *c.* 13. 127. 131. 208. 486. 780. 784. Son reſpect & ſon zele pour les interêts du Roi. *b.* 367. *& ſuiv.* 509. 513. *& ſuiv. c.* 428. *& ſuiv.* 486. 636. 667. 725. &c. Sa reſerve pour les diſpenſes. *a.* LXXII. Autres vertus de ce Prélat. *a.* LXXIII. *& ſuiv.*

Quel étoit l'éloignement du Prélat pour tous les Accommodemens qui entrainoient la condamnation de la verité. *a.* IX. *& ſuiv.* 615. 619. *& ſuiv. c.* 19. 22. *& ſuiv.* 32. *& ſuiv.* 341. *& ſuiv.* 410. *& ſuiv.* 623. 783. *& ſuiv.* Son tendre & reſpectueux attachement pour la memoire de Port Royal. *a.* XXI. XXXIII. *& ſuiv.* LXIII. LXV. 727. 728. *b.* 33. 34. 241. 242. 249. 254. 369. *& ſuiv.* 487. *& ſuiv.* 501. *c.* 100. 546. 667. 841. &c. Son affection pour l'Egliſe & le Clergé d'Utrecht. *c.* 147. 171. 526. 531. 532. 539. 702. 839. Son zele pour le maintien de la reforme de Clugni dont il avoit un Prieuré. *c.* 66. 447. Il étoit éloigné de toute vue d'ambition, &c. *a.* LXVII. LXXIII. *c.* 117. Dans quelle diſpoſition il a accuſé les Jeſuites d'erreur. *b.* 390. Avec combien d'humilité il reconnoit deux mépriſes où il étoit tombé. *a.* XXXIV. LXXVI. *b.* 389. 444. 507. *c.* 108. 374. *& ſuiv.* 389. 390. *& ſuiv.* Ses diſpoſitions lorſqu'on lui parloit de ſes defauts. *a.* LXXIV. LXXVIII. Quelle étoit ſa conduite par rapport à ſes Ouvrages, & comment il les regardoit. *b.* 365. 561. 562. *c.* 154. 170. 571. 580. 584. 588. 680. 821. 823. Idée des Ecrits de ce Prélat. *a.* I. LXIII. *b.* 571. 572.

Caractere des Lettres particulieres de M. de Montpellier. *a.* LXI. *& ſuiv.* Lettres à des perſonnes qui ne ſont pas deſignées. *c.* 48. 49. 64. 65. 70. 71. 72. 73. 75. 76. 98. 109. 110. 131. 138. 148. 155. 157. 180. 185. 195. 202. 203. 207. 221. 229. 242. 277. 279. 281. 310. 323. 350. 364. 393. 394. 396. 403. 404. 407. 418. 436. 440. 450. 451. 458. 460. 461. 474. 497. 499. 503. 509. 511. 516. 520. 521. 534. 540. 544. 549. 556. 558. 559. 561. 563. 565. 566. 571. 572. 573. 574. 575. 578. 580. 583. 584. 589. 599. 604. 605. 609. 610. 612. 613. 615. 617. 618. 621. 622. 623. 627. 629. 630. 633. 634. 638. 643. 648. 649. 653. 657. 659. 663. 664. 665. 667. 668. 669. 671. 675. 676. 680. 683. 684. 692. 697. 709. 712. 716. 721. 724. 725. 726. 729. 731. 733. 734. 736. 737. 741. 746. 747. 755. 757. 764. 765. 769. 773. 774. 777. 783. 785. 789. 791. 800. 802. 803. 806. 812. 817. 818. 819. 821. 824. 825. 826. 829. 831. 833. 834. 835. 838. 839. 843. 845. 847. 848. 851. 853. 854. 855. 882.

Autres Lettres ſans nom, à des Curés. *c.* 277. 444. 514. 574. 615. 625. 631. 670. 685. 687. 696. 698. 700. 704. 717. 718. 739. 773. 798. 818. 827. 828. 831. 832. 854. A des Chanoines. *c.* 241. 502. 785. 796. 845. 854. A des Chanoines Reguliers. *c.* 359. 437. 535. 717. 732. 778. 808. 828. 863. A des Doctrinaires. *c.* 283. 419. 615. 733. 735. 748. 803. 852. A des Peres de l'Oratoire. *c.* 372. 390. 585. 604. 628. 645. 660. 714. 722. 738. 773. 776. 786. 828. 832. 836. 840. A des Carmes & à des Auguſtins. *c.* 579. 635. 719. 754. 782. 797. 817. 848. A des Grandmontins, des Feuillans & d'autres Moines. *c.* 310. 351. 651. 657. 683. 692. 837. 854. 855. 861. A des Benedictins, Voy. *Benedictins.* A des Religieuſes attachées à la verité ou perſecutées pour elle. Voy. *Religieuſes.*

Colbert de Torci. (M.) frere de M. de Montpellier, lui écrit de la part du Roi pour l'engager à recevoir la Conſtitution. *c.* 5. Réponſe du Prélat. *Ibid.*

Comédie (la) eſt oppoſée à l'eſprit de J. C. On court de grands dangers en y aſſiſtant, &c. *b.* 825.

Commandemens (les) de Dieu, ne ſont pas impoſſibles. *a.* 145. Voy. *Preceptes.*

Communion. Dans quelle diſpoſition il faut être pour s'en approcher ſouvent. *b.* 414. La tiedeur empêche d'en recevoir le fruit : alors il faut s'en éloigner. *b.* 415. *& ſuiv.* L'affection au peché veniel eſt une indiſpoſition. *Ibid.* 419. Avec quelle ardeur les premiers Chretiens s'en approchoient. *b.* 699. 700. On la donnoit aux pénitens à l'approche des perſecutions, &c. *b.* 700. 701.

Comparaiſons de ce qui ſe paſſe à l'égard du Formulaire & de la Conſtitution *Unigenitus*, avec ce qui s'eſt paſſé dans les premiers tems du Chriſtianiſme. *b.* 439. 488. 489. &c. Voy. *Miracles.* Avec la diſpute de S. Cyprien. *a.* 452. *& ſuiv. c.* 455. Avec l'affaire de l'Arianiſme. *a.* 298. 299. 468. 469. 514. 535. 591. 749. *b.* 104. 115. 116. 229. 235. 297. *& ſuiv.* 304. *& ſuiv.* 317. 497. 559. *c.* 324. 365. 415. Avec celle des trois Chapitres. *b.* 275. 276. Avec celle du Monotheliſme. *a.* 516. *& ſuiv.* 533. *b.* 229. 232. Avec ce qui s'eſt paſſé à l'égard des Decrets de Rome qui attaquoient les fondemens de la Hiérarchie, & les droits des Souverains. *a.* 504. *& ſuiv.* 555. *& ſuiv. b.* 516. *& ſuiv.* &c. Comparaiſon des Appellans avec les grands hommes qui ont gemi des maux de l'Egliſe. *b.* 45. 46. 53. 54. 77. *& ſuiv.* Comparaiſon des Jeſuites, &c. avec les Pelagiens & Demipelagiens : Voy. *Pelagiens.* Juſteſſe des comparaiſons que le Pere Queſnel a employées dans les Propoſitions condamnées. *a.* 90. 91. 324. 325. Comparaiſon qui fait ſentir l'injuſtice de Clement XI. *b.* 315. 316.

Comte (le Pere) Jeſuite, reconnoit dans les Infideles les dons de la grace & de vraies vertus. *a.* 37. *b.* 781. La Sorbonne condamne ſes erreurs. *b.* 781.

Concerts de muſique. Des Chrétiens ne peuvent y prendre part, &c. *b.* 807. 808. 816. *& ſuiv.* Les Pſeaumes, &c. qu'on y chante quelquefois, ne les juſtifient pas. *b.* 808. 814. *& ſuiv.* 818. Combien ſont peu fondées les autres raiſons par leſquelles on veut les autoriſer. *b.* 819. 820.

Conciles. Les généraux ſont ſuperieurs aux Papes. *a.* 14. 59. &c. Il eſt néceſſaire & utile d'en aſſembler ſouvent. *a.* 26. 27. 265. 289. 290. 434. *& ſuiv.* Réponſe aux vains raiſonnemens que les Schiſmatiques font contre leur autorité. *b.* 734. Un Concile général eſt néceſſaire pour remedier aux maux préſens de l'Egliſe. *a.* 27. *& ſuiv.* 353. *b.* 349. &c. Obſervations ſur le V. Concile general. *a.* 94. 448. 449. 651. 655. 658. Sur le VI. *a.* 516. *& ſuiv.* 651. 653. *& ſuiv.* Sur ceux de Bâle & de Conſtance. *a.* 59. 448. 481. *& ſuiv.* 658. Sur celui de Trente. *b.* 734. Particularités concernant le Concile Romain ſous Benoît XIII. *a.* 633. *c.* 487. 488. Faux Concile d'Embrun contre M. de Senez. *a.* XXXVI. *& ſuiv.* 770. *& ſuiv.* 777. *& ſuiv.* 785. *& ſuiv. c.* 331. 338. 342. Voy. *Soanen & Avocats.* Concile de Narbonne contre M. de Montpellier, projetté. *a.* XX. 723. *& ſuiv.* 731. *& ſuiv. c.* 186. *& ſuiv.* 249. 287. 298. 466. *& ſuiv.* Voy. *Beauvau & Crillon.* Projet d'un Concile National. *c.* 583. 587. 592. *& ſuiv.* 596. 598. 600. *& ſuiv.* 611. 618.

Concupiſcence (la) eſt mauvaiſe : ce que nient les Theologiens qui ſoutiennent l'état de *pure nature. b.* 575. *& ſuiv.*

Confeſſion. Voy. *Penitence.*

Confiance chrétienne. M. de Montpellier eut deſiré que la diſpute ſur cette matiere n'eût point éclaté. *c.* 655. 656. 707. Il exhorte M. Petitpied à écrire de concert. *c.* 657. Ecrits de ce Docteur à ce ſujet. *c.* 756. 763. Ecrit des *Difficultés*, &c. *c.* 716.

Confirmation (la) étoit un Sacrement dès le tems des Apôtres. *b.* 686.

Congregations DE AUXILIIS. *a.* III. *& ſuiv.* 32. 33. 93. 306. 324. 332. 749. *b.* 13. 221. 236. 244. 245. 278. *& ſuiv.* 347. &c.

Conſcience (la) n'eſt ni l'unique, ni la principale regle de la conduite des hommes, comme le veulent les Jeſuites. *b.* 633. *& ſuiv.*

Conſentement tacite ſur les Decrets de Rome : ce qu'on en doit penſer. *a.* 504. *& ſuiv. b.* 516. *& ſuiv.* 525. 548. 554. *& ſuiv.* 558.

Conſerans (M. l'Evêque de) Voy. *Verthamon*, & *Premeaux.*

Conſtitution UNIGENITUS de Clement XI. qui condamne 101. Propoſitions des *Reflexions morales* du Pere Queſnel. Elle flétrit le langage des Peres ſur la toute-puiſſance de Dieu, ſur la charité, &c. *a.* 8. 90. *& ſuiv.* 101. *& ſuiv.* 124. 129. 140. 150. 158. 167. 168. 173. 207. 208. 237. *& ſuiv.* 252. 255. 267. 274. 321. 579. *b.* 235. 410. *c.* 11. 12. Elle confond les deux alliances. *a.* 7. 123. *& ſuiv.* 323. &c. Elle renverſe les fondemens de la morale chretienne. *a.* 6. 171. &c. Elle condamne les vraies maximes ſur la pénitence. *a.* 5. 202. *& ſuiv.* 314. Elle ôte l'Ecriture ſainte des mains des Chrétiens. *a.* 223. *& ſuiv.* 316. *& ſuiv.* Elle attaque les fondemens de la hiérarchie, les droits des Evêques, & les Libertés Gallicanes. *a.* 4. 214. 215. 555. *& ſuiv.* 579. &c. *c.* 15. 434. Elle trouble les écoles. *a.* 67. *& ſuiv.* 247. *& ſuiv.*

On a violé dans cette affaire toutes les regles. *a.* 5. 9. 215. 252. *& ſuiv.* 328. *& ſuiv.* 333. 337. *& ſuiv.* 382. 383. 583. *b.* 315. *& ſuiv.* 532. *& ſuiv.* Voy. *Queſnel.*

Les Jeſuites ont ſollicité cette Bulle. *b.* 380. Elle autoriſe leur nouvelle doctrine dans les points capitaux. *a.* VII. VIII. 28. juſqu'à 247. 258. 259. 267. 268. 307. *& ſuiv.* 326. 584. *& ſuiv. b.* 73. 246. 374. 375. *c.* 11. 161. 275. 488. 781. Jamais Bulle n'a éprouvé une telle contradiction. *a.* 595. *b.* 386. Premiers effets de cette Conſtitution : elle met par tout le trouble & l'inquiétude ; cri général. *a.* 2. 236. 305. 392. 623. 625. *b.* 13. 236. 237. 248. 316. 532. *c.* 9. 12. 56. 386. Les fideles en ſont allarmés. *a.* 2. 201. 202. 210. 233. 234. 237. 238. 305. 317. *b.* 240. Les héretiques s'en ſcandaliſent. *a.* 167. 234. 305. *b.* 48. 49. Diverſes époques des diſputes que cette Piece a cauſées, *b.* 93.

Abus & caracteres d'obreption qui ſe trouvent dans ce Decret. *a.* 328. *& ſuiv.* Cette Bulle n'eſt ni regle de foi ni regle de diſcipline, & ſes défenſeurs ne peuvent la définir. *a.* 273. *b.* 34. 44. 313. 314. *c.* 596. Elle n'eſt point reçue de l'Egliſe, & il n'y a point eu de jugement canonique. *a.* 357. *& ſuiv.* 419. *& ſuiv.* 424. *& ſuiv.* 463. *& ſuiv.* 488. *& ſuiv.* 561. 562. 594. *b.* 229. 236. 239. 307. 551. 558. *c.* 394. 456. 781. &c. Caractere des témoignages qu'on rapporte en ſa faveur de la part des Egliſes étrangeres. *a.* 410. 414. 419. *& ſuiv.* 468. *& ſuiv. b.* 549. Il y a des Etats entiers & des Egliſes conſiderables dont on ne rapporte rien. *a.* 359. 361. 410. 505. 555. Pluſieurs Evêques, grand nombre de Curés, d'Eccleſiaſtiques, de Religieux, &c. s'y oppoſent & en appellent. Voy. *Appel.* Le peril où elle met la doctrine de l'Egliſe eſt cauſe que les Appellans s'expoſent à tout ſouffrir plutôt que de l'accepter. *a.* 327. *& ſuiv.* 589. *& ſuiv.* Voy. *Appellans.* Elle ne ſe ſoutient que par la force & la violence. *a.* 604. *& ſuiv. b.* 239. 377. 378. *c.* 485. &c. On ne peut la recevoir avec de bonnes Explications, parce qu'elle eſt mauvaiſe. *b.* 552. 616. 619. *& ſuiv. c.* 22. 131. &c. Voy. *Explications.*

Quelles ont été les ſuites de cette Conſtitution. *a.* 353. 584. 754. *b.* 375. 392. *c.* 464. Voy. *Maux.* Elle cauſe une ſeduction difficile à ſurmonter : quel eſt le moyen d'en venir à bout. *a.* 795. *c.* 384. *& ſuiv.* 399. 454. 606. 607. Viſibilité des verités qu'elle attaque : d'où vient leur obſcurciſſement. *b.* 242. *& ſuiv.* Comme cette Bulle met en danger des verités importantes, il eſt néceſſaire, même pour les laïcs, de s'inſtruire & de lire. *b.* 292. 293. 313. 582. *& ſuiv.* 597. *c.* 5. 6. 497. 498. 503. 545. 789. &c. Avantages que cette Conſtitution a procurés. *c.* 790. 798. En combien de manieres Dieu a parlé contre cette Bulle :

il le fait enfin par des Miracles nombreux & éclatans. *b.* 13. 45. *& ſuiv.* 63. *& ſuiv.* 69. 108. 116. 560. *c.* 465. Voy. *Miracles.*

Conſtitutionnaires & Defenſeurs de la Conſtitution *Unigenitus.* Leur caractere. *a.* 260. 383. 508. *b.* 437. &c. En voulant la juſtifier, ils juſtifient les propoſitions des heretiques. *a.* 78. 79. 250. 251. Pour ſauver ſon honneur, ils ont recours à des ſens imaginaires & forcés. *a.* 268. 286. 344. 345. 393. Leur embarras leur fait ſoutenir qu'on peut condamner des propoſitions innocentes en elles-mêmes. *a.* 83. 150. 387. *b.* 393. 437. Ils ſe contrediſent les uns les autres dans l'interpretation de leur Conſtitution. *a.* 84. *& ſuiv.* 144. 150. *& ſuiv.* 156. 217. 388. 392. 395. 488. *& ſuiv.* 566. *& ſuiv.* En la juſtifiant ils donnent dans toutes ſortes d'excès, & avancent des erreurs palpables: conſpiration univerſelle. *a.* 148. 161. 166. 210. *& ſuiv.* 225. *& ſuiv.* 235. 242. 271. 272. 384. 395. 399. 409. 463. 475. 476. 486. 515. 554. 555. 576. *& ſuiv.* 584. 585. 589. 594. *b.* 41. 72. 220. 235. 236. 343. *& ſuiv.* 352. *& ſuiv.* 357. 392. *& ſuiv.* 431. 437. 488. *& ſuiv.* 493. *& ſuiv.* 529. 542. *& ſuiv.* 547. 548. 569. 772. 797. *c.* 76. 111. 133. 135. 160. 186. *& ſuiv.* 196. *& ſuiv.* 219. 236. *& ſuiv.* 292. 312. 324. 378. 386. 390. 392. 414. 422. 431. 434. 448. 455. 489. 558. 584. 619. 710. 742. 746. 757. Voy. *Aſſermet*, *Beaumont*, *Belſunce*, *Biſſi*, *Fontaine*, *Foreſta*, *Jeſuites*, *Languet*, *Merinville*, &c.

Ils renverſent la Tradition des anciens Peres, alterent les paſſages des modernes, & employent toutes ſortes de ſupercheries & de calomnies. Voy. *Belſunce*, *Biſſi*, *Languet.* Ils cherchent dans le Formulaire l'appui & la défenſe de leur cauſe. *a.* XVII. 675. 698. 720. 759. 761. &c. Aucun ne s'éleve contre les erreurs monſtrueuſes qui s'enſeignent à l'abri de la Conſtitution: au contraire elles trouvent des protecteurs. *a.* 740. 748. *b.* 345. 348. 351. 353. 371. 377. 378. *c.* 414. Leur fauſſe ſécurité à l'occaſion des Miracles qui les déconcertent. *b.* 30. *& ſuiv.* 63. *& ſuiv.* 123. Leur embarras les contraint de recourir au Demon. *b.* 153. 154. *c.* 857. 858. &c. Voy. *Miracles.*

Conti (M. le Cardinal) neveu du Pape Innocent XIII. M. de Montpellier lui écrit au ſujet de la Lettre des VII. Evêques. *c.* 67. Ses diſpoſitions. *c.* 74.

Contrition. Ce que c'eſt, & en quoi conſiſte à ce ſujet l'erreur d'une des propoſitions condamnées de Luther. *a.* 78. 79. De la contrition parfaite & de l'imparfaite. *a.* 197.

Converſion. Comment elle ſe fait, & à quelle marque on connoît ſi elle eſt véritable. *a.* 52. 53. *b* 766. 795. *& ſuiv.* Elle doit être ſtable. *Ibid. & ſuiv.*

Converſions operées par le moyen des Miracles & des Convulſions de M. de Pâris, ſur des libertins, gens du monde, Conſtitutionnaires, &c. *b.* 151. 171. 194. 203. *c.* 520. 578. 597. 604. 617. 621. 622. 644. 736. 737. 745. 796. 798. 803. 823. 834. 858. 861. Par le même moyen des perſonnes lâches & timides deviennent fortes. *c.* 511. 514. 538. 540. 541. 542. 773. Converſion éclatante de M. de S. Papoul. *c.* 727. *& ſuiv.* Voy. *Segur* & *Montgeron.*

Convulſions. Les malades en avoient ſur les tombeaux des Saints, avant leur guériſon. *b.* 186. 189. 191. *& ſuiv. c.* 522. 647. Celles qu'on a vues à S. Medard ſur le tombeau de M. de Pâris étoient de même nature. *Ibid.* Les Medecins ont jugé celles-ci cauſe des changemens & gueriſons qui ſe faiſoient. *b.* 178. 181. 191. 194. Ce n'eſt l'effet ni de l'artifice ni de la nature. *Ibid. c.* 526. 532. 561, 566. Ce n'eſt point une punition de Dieu. *b.* 183. *& ſuiv.* Tous les Appellans en porterent d'abord ce jugement. *b.* 203. Elles ſe multiplient, changent de face, aveuglent les ennemis des Miracles, & ſont une épreuve pour les Appellans. *b.* 195. 196. *& ſuiv. c.* 532. 566. 570. 647. &c. Triſte diviſion des Appellans à ce ſujet: diſpoſition des deux partis. *c.* 564. *& ſuiv.* 568. *& ſuiv.* 573. 588. 599. 610. *& ſuiv.* 615. 618. 623. 650. 654. 665. 666. 706. 707. 715. 716. 725. 726. 741. 744. 756. *& ſuiv.* 761. *& ſuiv.* 773. 785. 805. 814. 820. 821. 836. Trente Docteurs qui ſemblent avoir voulu donner le ton aux Evêques reprouvent les Convulſions par une Conſultation. *c.* 718. 731. &c. MM. de Senez, de Montpellier & d'Auxerre n'y ſont point accueil. *c.* 718. 719. 722. *& ſuiv.* 727. 731. Defauts de cette piece & diſpoſitions de ceux qui l'ont ſignée, ſelon M. de Montpellier. *c.* 722. *& ſuiv.* 726. *& ſuiv.* 731. 733. 753. 754. 757. 764. 766. 769. *& ſuiv.* 779. 783. 800. 812. *& ſuiv.* 818. 820. 823.

Les Miracles & les Converſions qui s'operent par ce moyen ne peuvent être attribués au Demon. *b.* 190. 203. *c.* 590. *& ſuiv.* 654. 711. 723. 858. On doit porter du prétendu *Journal des Convulſions*, le même jugement qu'en ont porté ceux qui ſont les plus oppoſés à cet évenement. *b.* 179. 201. 612. *& ſuiv.* 618. Convulſionnaires empriſonnés, &c. *c.* 525. 526. 532. 535. 836. Diverſes circonſtances de ce prodige, & regles établies par M. de Montpellier pour en juger ſainement. *b.* 202. *& ſuiv.* Voy. *Colbert.* On ne peut confondre avec les fanatiques ceux qui jugeant des Convulſions par les regles, y reconnoiſſent le doigt de Dieu. *c.* 677. 697. *& ſuiv.* 706. 707. Ceux des Appellans qui ne veulent pas les condamner & qui parlent le plus haut pour les Miracles, ſont empriſonnés ou obligés de ſe cacher, &c. *c.* 762. 766. 773. 813.

Corps de doctrine. Il eſt long-tems queſtion d'en dreſſer un au moyen duquel on puiſſe recevoir la Bulle. *a.* XIII. *c.* 31. 32. 46. 47. Comment il fut ſigné en 1720. par preſque tous les Evêques de France. *a.* 263. 266. Voy. *Accommodement.* Il ne donne point d'autorité à la Bulle, & ne fait diſparoître aucun de ſes dé-

défauts. *a.* 267. *& ſuiv. c.* 56. 57. 63. Il bleſſe la vérité, bien loin de la mettre à couvert. 271. *& ſuiv.* 286. 287. *b.* 374. On y fait divers changemens à l'inſçu de ceux qui l'ont ſigné. *a.* 299. On en releve les defauts par d'excellentes Notes. *a.* 287. 288.

Couet (M.) Ecrit une belle Lettre à M. de Montpellier ſur l'Appel. *a.* XI. Quelle eſt dans la ſuite ſa maniere de penſer. *c.* 73. Il travaille à faire tomber M. de Rhodez. *c.* 408. Il a part, dit on, à la Lettre de l'Aſſemblée de 1730. contre M. de Montpellier. *c.* 462.

Courayer (le Pere le) Chanoine Regulier, appelle de la Conſtitution *Unigenitus*, quoiqu'il ne penſe pas comme les Appellans ſur les matieres de la grace. *a.* 788. *b.* 383. Son union avec les Débonnariſtes. *c.* 825. Il commence à manifeſter ſes erreurs ſur la matiere du Sacrifice. *b.* 710. Il diſſimule. *b.* 713. 714. Il ſe retire en Angleterre & y eſt reçu à titre de *Tolerant. b.* 664. Devenu plus hardi il publie une Hiſtoire du Concile de Trente avec des Notes, où il fait l'apologie de la plûpart des erreurs des Prétendus-reformés. *b.* 657. 735. 810. 820. 822. M. de Montpellier travaille à le refuter. c. 809. 810. 814. 820. 825. 827. 833. 845. 846. 850. 852. 862. Le Prélat ne peut donner lui même ſon Ouvrage, qui paroît après ſa mort. *b.* 657. *& ſuiv.* 735. *& ſuiv.*

Preuves du Tolerantiſme du P. le Courayer, &c, *b.* 658. *& ſuiv.* 672. 673. 684. 708. 730. 731. 735. 736. Par ſes erreurs ſur la canonicité des Livres Saints & ſur la Tradition, il introduit le Pyrrhoniſme dans la Religion. *b.* 681. *& ſuiv.* Il admet le Pelagianiſme tout pur. *b.* 684. 685. Ses erreurs ſur les Sacremens de Baptême & de Confirmation. *Ibid. & ſuiv.* Il aneantit le dogme de la préſence réelle, & nie la Tranſſubſtantiation avec autant d'extravagance que d'impieté. *b.* 687. 707. *& ſuiv.* Ses ſentimens ſur le Sacrifice de la Meſſe: ſource de ſes erreurs ſur cette matiere. *b.* 710. *& ſuiv.* Ses erreurs ſur la Confeſſion & les Indulgences. *b.* 714. 719. Ses erreurs par rapport au Sacrement de l'Ordre & au Sacerdoce de l'ancienne loi. *b.* 720. *& ſuiv.* Il ne met point le Mariage au nombre des Sacremens, &c. *b.* 723. 724. Ses erreurs ſur la primauté du Pape. *b.* 725. *& ſuiv.* Autres erreurs conformes à la doctrine de Calvin. *b.* 732. Il ne paroît croire ni le peché originel, ni l'éternité des peines des méchans. *b.* 663. Reproches inſultans & impies qu'il fait au Concile de Trente. *b.* 658. 661. 667. 708. 709. 714. 720.

La premiere ſource de toutes ſes erreurs eſt qu'il ne croit pas l'Egliſe infaillible, &c. *b.* 729. 731. 736. Cet homme *ſi modéré* s'éleve avec hardieſſe au deſſus de tout. *b.* 680. 681. 685. 714. 736. Preuves de ſon ignorance: il ne connoît pas la Religion chrétienne, lui qui ſe croit aſſez habile pour donner des leçons aux Conciles, &c. *b.* 671. *& ſuiv.* 709. 732. 733. Il ne peut trouver dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique que la condamnation de ſon ſyſtême. *b.* 732. 733. Il avance diverſes fauſſetés de dangereuſe conſéquence. *b.* 675. 683. 684. 686. 708. Faux raiſonnemens & contradictions de cet homme, qui ſe donne pour un Auteur judicieux. *b.* 665. *& ſuiv.* 679. 682. 686. 707. 709. 714. 719. 723.

Couty. (M.) General de la Miſſion ou de S. Lazare. *c.* 829.

Crainte chaſte. Voyez *Amour de Dieu.*

Crainte ſervile, ou des peines: ce que c'eſt. *a.* 126. 195. 196. *b.* 412. 413. En quoi conſiſte ſa ſervilité. *a.* 176. 181. Elle eſt bonne & utile. *a.* 188. *& ſuiv.* Elle ne ſuffit pas pour exclurre la volonté de pecher. *a.* 192. *& ſuiv.* 196. *b.* 796. Les diſciples de Molina la relevent à l'excès. *a.* 47. & 187.

Creſſonville (M. de) Abbé de S. Jean de la Caſtelle, s'unit à l'Appel & écrit à M. de Montpellier: Réponſe du Prélat. *c.* 244.

Crevy (M. de) Evêque du Mans regardoit les Explications comme le contrepoiſon de la Bulle. *b.* 97.

Crillon (M. de) Archevêque de Toulouſe. Sa conduite aux Etats de Languedoc à l'égard de M. de Montpellier. *c.* 124. *& ſuiv.* Il ſe diſpoſe à préſider à un Concile contre ce Prélat & contre M. de Pamiers. *c.* 252. 253. 263.

Crillon (M. de) Evêque de Glandeves, l'un des Prélats du Brigandage d'Embrun. *b.* 568. &c. Quel perſonnage il y fait: fauſſetés groſſieres des Actes à ſon ſujet. *c.* 331. *& ſuiv.*

Croon (M. van der) Archevêque d'Utrecht, écrit ſur ſon ſacre à M. de Montpellier qui lui fait réponſe. *c.* 702. Il ſe defend avec force & avec reſpect contre un Bref du Pape qui l'attaquoit. *c.* 784.

Crouzet de la Tour (M. l'Abbé) M. de Montpellier lui écrit. *c.* 53.

Croz (M.) Secretaire de M. de Montpellier. On le prive d'un brevet de joyeux avenement, &c. M. de Montpellier écrit à ce ſujet à M. le Regent. *c.* 81. 121. Mort de ce ſaint Prêtre: ſon éloge par le Prélat. *c.* 770. 773. 786.

Crozat (M. l'Abbé) M. de Montpellier écrit à cet Eccleſiaſtique, dont les yeux avoient été ouverts par les Ouvrages de ce Prélat. *c.* 445.

D.

D'Agueſſeau (M.) Procureur general au Parlement de Paris, puis Chancelier, fait en 1714. de fortes repréſentations au Roi contre la Bulle. *a.* 557. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 68.

Dagueſſeau (M. l'Abbé) Sa mort. *c.* 292.

Dalmaix (la Sœur) change ſon écriture pour s'inſcrire en faux contre une Lettre écrite par elle ſur la gueriſon d'une de ſes ſœurs, &c. *b.* 177. 210. *c.* 754. 757.

Damaſcene (le Pere) Cordelier, approuve le Livre erroné du Cardinal Sfondrate. *a.* 39. Il eſt l'un des Conſulteurs ſur l'avis deſquels

la Conſtitution *Unigenitus* eſt donnée. *Ibid.* & 259.

Daret (Dom) Benedictin celebre par ſa vertu & par ſon oppoſition à la Bulle. Lettres de M. de Montpellier à ce Religieux. *c.* 468. 542. 608.

Daucereſſes (Dom) Benedictin Curé de S. Germain des Prés, croit les miracles de M. de Pâris dont il ſe mocquoit; en atteſte un & ſouffre l'exil. *b.* 145. 146.

Davia (M. le Cardinal) Doyen des Cardinaux; ſon hiſtoire abregée. *c.* 895. *& ſuiv.* Il devient au milieu de Rome ami ſincere de la vérité & plein d'eſtime pour M. Montpellier, à qui il écrit pluſieurs Lettres. *c. Ibid.* & 663. 677. 691. 692. 895. *& ſuiv.* Lettres du Prélat à cette Eminence qui lui avoit envoyé quelques Pieces contre la doctrine des Jeſuites. *c.* 691. 708. 726. 755. 774. 792.

Dax (M. l'Evêque de) Voy. *Arbocave.*

Debonnaire. (M.) Sa temerité lui fait avancer beaucoup d'erreurs. *b.* 200. *c.* 741. 758. 760. 761. 765. 766. 785. 807. 858. M. de Montpellier ne le reconnoît point pour Appellant. *c.* 741. Il écrit à ce Prélat qui lui fait réponſe, & qui l'exhorte à ſe retracter. *c.* 757. M. de Senez refute ſes erreurs. *c.* 793. 795. Excès des nouveaux Ecrivains. *c.* 807. 809. 811. 817. 820. 824. Il eſt à craindre qu'ils n'aient de trop étroites liaiſons avec le Pere le Courayer. Voy. *Courayer.*

Delectations (le ſyſtême des deux) ce que c'eſt, & s'il a été condamné avec le Livre de Janſenius, &c. *b.* 399. *& ſuiv.*

Demon (le) eſt toujours le ſinge de Dieu. *b.* 112. Il peut contrefaire l'autorité comme les Miracles. *b.* 104. 111. 120. Il peut operer des guériſons réelles, mais en employant des remedes naturels. *b.* 190. Il ne peut faire des Miracles en faveur des Appellans. *b.* 197.

Deſeſſarts (M. Jean Baptiſte) ou *Poncet*, s'éleve contre les erreurs de M. Debonnaire, &c. *c.* 741. 785.

Deſeſſarts (M. Alexis) écrit contre M. Debonnaire. *c.* 849. 851.

Deſirant (le Pere) écrit dans Rome contre le P. Queſnel, & prend la defenſe de la Bulle. *a.* 326.

Deſmaretz (M.) Evêque de S. Malo. M. de Montpellier le preſſe de venir au ſecours de M. de Senez. *c.* 243. Il fait des reproches injuſtes à M. de Montpellier, ſur la conduite qu'il a tenue dans les affaires de l'Egliſe. *c.* 264. *& ſuiv.* Il venoit de gagner un procès conſiderable & de recevoir la Conſtitution. *c.* 269.

Deſmontées (M.) Evêque de Nevers, attaque M. Languet ſon Metropolitain ſur l'amour de Dieu. *c.* 533. 535. 537. 571.

Devin (M.) ancien Chanoine de Montpellier. Le Prélat lui écrit. *c.* 850.

Devoirs des Evêques. Ceux qui ont appellé de la Conſtitution *Unigenitus* les ont remplis. *a.* 2. *& ſuiv. c.* 281. &c. Voy. *Evêques.* Quels ſont les devoirs des Paſteurs, ſur tout au tems de la perſécution. *c.* 278. 473. 475.

Deydé (M. le Chevalier) eſt touché par les miracles de M. de Pâris. *c.* 622. M. de Montpellier lui écrit. *Ibid.*

Dieu. Quel eſt ſon ſouverain pouvoir ſur la volonté de l'homme: idée baſſe que les Jeſuites ſe forment de ſa toute-puiſſance. *a.* 88. 321. 324. *b.* 222. 224. *& ſuiv.* 347. 591. 611. 612. Il ne fait pas en nous ſans nous ſa ſainte volonté: Molinos attaque ce dogme & a M. Languet pour Apologiſte. *a.* 78. C'eſt Dieu qui nous diſcerne ſelon l'Ecriture & la Tradition. *a.* 97. La volonté toute-puiſſante de Dieu n'endommage point la liberté de l'homme *b.* 221. 222. Gratuité & infaillibilité de ſa prédeſtination *a.* 100. *& ſuiv. b.* 439. 440. On ne reſiſte point à la volonté de Dieu comme cauſe, mais on peut reſiſter à la volonté de Dieu comme loi. *b.* 289. *& ſuiv.* Les Moliniſtes & les Pelagiens reconnoiſſent deux ſortes de volonté de Dieu comme cauſe, ainſi que deux ſortes de toute-puiſſance. *b.* 344. Ils admettent en Dieu une volonté conditionnée. *a.* 109. *& ſuiv.* 322. Comment il veut que tous les hommes ſoient ſauvés. *a.* 104. *& ſuiv. b.* 619. 620. 789. *& ſuiv.* L'homme doit lui rapporter toutes ſes actions. *a.* 170. *& ſuiv.* 309. 629. *b.* 777. & 778.

Quelle eſt la grandeur de Dieu. *b.* 1. 2. Quelle a été ſa conduite ſur les hommes en leur donnant la loi. *a.* 128. *& ſuiv. b.* 412. 458. 460. 602. 603. &c. Il a fait à ſon Egliſe des promeſſes auxquelles il ne peut manquer: en quoi elles conſiſtent, &c. *a.* 471. *b.* 26. *& ſuiv.* 52. *& ſuiv.* 71. 107. *& ſuiv.* 520. 734. &c. Voy *Comparaiſons & Egliſe.* Son équité en permettant l'obſcurciſſement de certaines vérités très importantes. *b.* 244. *& ſuiv.* Il vient au ſecours de ſon Egliſe par des miracles dans le tems des grands ſcandales. *b.* 2. 16. *& ſuiv.* Il fait des Miracles éclatans en faveur des Appellans & de l'Appel. *a.* 621. 796. *b.* 10. 13. *& ſuiv.* 63. *& ſuiv.* 108. 560. *c.* 465. 497. &c. Voy. *Miracles.* Il en opere dans le même tems ſur les eſprits & ſur les cœurs. *b.* 23. *& ſuiv.* 737. &c. Voy. *Converſions.* Il fera ſentir le poids de ſa colere à ceux qui perſevereront dans l'oppoſition à la verité. *b.* 25. *& ſuiv.* S'il ſe cache dans l'œuvre des Convulſions, & aveugle le défenſeur de la Bulle, il ſe montre ſenſiblement dans les miracles qu'il continue d'operer ſans Convulſions. *b.* 196.

Dilbe (M.) Eccleſiaſtique du Dioceſe de Montpellier, eſt obligé de ſortir du Seminaire de S. Magloire: M. de Montpellier écrit à ce ſujet à M. le Cardinal de Noailles *c.* 122. 128. 132. Il proteſte au nom de ſon Evêque contre une délibération de l'Aſſemblée du Clergé de 1725. *a.* 738. Il eſt arrêté & conduit à la Baſtille. *a.* 210. 212. Il eſt mis en liberté au bout de cinq mois. *c.* 221. On veut l'arrêter de nouveau, mais on ne le trouve pas. *c.* 465. Lettres

tres de M. de Montpellier à cet Eccléſiaſtique. *c.* 185. 221. 451. &c.

Diſpenſes pour les mariages entre parens. On s'écarte ſouvent en cela même de l'eſprit de la loi, &c. *c.* 549. 550. 808. 853.

Donnant (M.) Lettre de M. de Montpellier à cet Eccléſiaſtique. *c.* 745.

Doulx (M. le) eſt guéri par l'interceſſion de M. de Pâris : le Miracle eſt certain malgré ſon ingratitude. *b.* 134. *& ſuiv.*

Dreuillet (M.) Evêque de Bayonne, ſe prépare genereuſement à prendre la défenſe de M. de Senez. *c.* 235. 262. 271. 272. Il écrit une Lettre très forte à M. le Cardinal de Fleuri. *c.* 236. 891. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 235. 239. Belle réponſe du Prélat. *c.* 891. Il meurt avant de ſigner la Lettre des XII. Evêques comme il l'avoit promis. *c.* 274.

Dromenil (M. de) Evêque de Verdun, eſt le ſeul Conſtitutionnaire qui condamne la Légende de Gregoire VII. *a.* XLIV. *c.* 402.

Droubet (le Pere) Prieur des Auguſtins d'Angers, rend un témoignage éclatant : M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *c.* 577. 596.

Dubois (M. le Cardinal) M. de Montpellier lui écrit ſur les vexations qu'on lui faiſoit. *c.* 83. 105. 107. Le Prélat lui adreſſe la Lettre des VII. Evêques au Roi, & ſe plaint des troubles qu'on excitoit dans ſon Dioceſe. *c.* 107. Il ſouhaite la conſervation de ce Miniſtre : pourquoi. *c.* 110. Dureté de ce Cardinal à l'égard de M. de Montpellier : ſa mort. *c.* 114. 116.

Duc de Bourbon (M. le) prend la défenſe du Catechiſme de Montpellier : le Prélat lui écrit. *c.* 114. Pourquoi il s'eſt déclaré contre les Appellans. *c.* 662. Lettres de M. de Montpellier à ce Prince ſur les vexations qu'on lui ſuſcitoit. *c.* 123. 130. 132. 136. 140. 148. 155. 149. 162. 170. Autre Lettre par laquelle il lui adreſſe ſes Remontrances au Roi ſur le Formulaire. *c.* 138. Ce Prince donne de grandes marques de tendreſſe à M. d'Auxerre pour mortifier M. le Cardinal de Fleuri. *c.* 440. 441.

Duc d'Orleans. (M. le) Voy. *Orleans*

Duc du Maine (M. le) M. de Montpellier lui écrit au ſujet de ſes Remontances au Roi. *c.* 153.

Duguet (M.) écrit à M. de Montpellier ſur le Form. *a.* XX. Ce Prelat faiſoit grande eſtime de ſes avis. *c.* 40. Douleur de M. de Montp. en voyant les preventions qu'on ſuggere à ce grand homme ſur la fin de ſes jours, &c. *c.* 229. 542. 613. 673. On lui deguiſe des faits importans touchant les Miracles, &c. 627. 746. Sa mort. *Ibid.*

Dumas (M.) Docteur de Sorbonne, livré aux Jeſuites dont il ſoutient les erreurs ſans rougir, dans l'*hiſtoire des V. Propoſitions. a.* 36. 45. Fauſſeté de ce qu'il avance au ſujet de la médaille frappée pour la paix de Clement IX. *a.* 644.

Dumoulin (M.) envoye les preuves de la gueriſon de Mademoiſelle ſa ſœur à M. de Montpellier, &c. *c.* 740.

Dumoulin (Mademoiſelle) eſt guerie par l'interceſſion de M. de Pâris : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 740.

Dupin (M.) Docteur de Sorbonne, defend les Libertés de l'Egliſe Gallicane : le Pape demande qu'il ſoit exilé. *b.* 530.

E

Ecoles. Les Jeſuites leur laiſſent d'abord pendent quelque tems la liberté de ſoutenir une doctrine oppoſée à la leur. *a.* 67. 247. Dans la ſuite elles ne ſont Catholiques, ſelon eux, qu'autant qu'elles enſeignent ce qu'ils enſeignent. *Ibid. & ſuiv.*

Ecriture Sainte. Son obſcurité n'eſt pas une raiſon qui diſpenſe de la lire. *b.* 572. Sa lecture eſt pour tout le monde ſelon l'Ecriture elle même & les SS. Peres, &c. *a.* 224. *& ſuiv.* 317. 318. 329. On eſt en France dans l'uſage de la lire : obligation que l'on a pour cela à MM. de Port-Royal. *a.* 223. 234. 317. 391. *b.* 13. 367. &c. Ecueil dans lequel les Proteſtans ſont tombés à ſon égard *a.* 389. *b.* 104. *& ſuiv.* Maniere étrange dont M. de Biſſy parle de cette lecture : il falſifie à ce ſujet un paſſage de M. Boſſuet. *a.* 389. De la canonicité des Livres ſaints. *b.* 681. Comment les Apôtres & les Evangeliſtes ont écrit. *b.* 683. C'eſt un deſſein louable que de chercher à découvrir les ſens cachés dans les ſaintes Ecritures. *c.* 364. 715. Quel reſpect on doit à la parole de Dieu. *b.* 815.

Egliſe. Sa dignité & ſon unité : elle à pour centre de communion le S. Siege. *b.* 671. 679. 680. *c.* 77. Sa viſibilité & ſa ſainteté, &c. *a.* 249. 537. *& ſuiv.* Quels ſont les liens par leſquels on lui appartient. *a.* 140. *& ſuiv.* 248. *& ſuiv.* 514. *b.* 334. *& ſuiv.* 434. Quelles ſont ſes véritables prérogatives. *b.* 553. *& ſuiv.* Elle eſt infaillible dans ſes deciſions, & indéfectible dans ſa foi. *b.* 729. 730. Quiconque nie ſon infaillibilité doit embraſſer le Tolerantiſme. *b.* 730. Les Proteſtans ôtent aux promeſſes que Dieu lui a faites, & les Conſtitutionnaires y ajoutent. *b.* 71. 108. 520. 553. *& ſuiv.* Comment dans les tems de troubles J. C. ne manque point à ſes promeſſes. *a.* 471. *b.* 26. *& ſuiv.* 52. *& ſuiv.* 107. *& ſuiv.* 520. 534. &c. Voy. *Comparaiſons & Miracles.*

La verité peut être obſcurcie dans l'Egliſe : mais elle ne peut y être ſans témoignage. *b.* 98. 109. *& ſuiv.* 332. 558. Quels moyens les ſimples ont pour être preſervés de l'erreur & pour connoître la verité dans tous les tems. *b.* 223. 232. *& ſuiv.* 324. 328. Application de quelques regles ſur cette matiere à l'affaire de la Conſtitution *Unigenitus. b.* 235. *& ſuiv.* On ne peut en faire uſage contre les Appellans. *b.* 239. *& ſuiv.* S'il eſt contre les promeſſes qu'une déciſion erronée ſoit reçue par la multitude des Evêques. *b.* 229. *& ſuiv.* 316. *& ſuiv.* 548. *& ſuiv.* Voy. *Comparaiſons.* Le corps entier de l'Egliſe ne peut ériger l'erreur en dogme. *b.* 554. 559. 560. Oppoſition du ſyſtême de

de M. Boſſuet & de M. Nicole ſur la viſibilité de la vérité dans l'Egliſe, avec celui des Défenſeurs de la Conſtitution *Unigenitus*. *b.* 229. *& ſuiv.* 292. *& ſuiv.* 301. *& ſuiv.* 552. *& ſuiv.* Les vérités attaquées par cette Bulle ſont viſibles, quoiqu'il y ait pour pluſieurs un obſtacle à les connoître. *b.* 243. 244. 309. Pourquoi Dieu a permis que des vérités importantes fuſſent obſcurcies. *b.* 244. *& ſuiv.* La viſibilité de l'Egliſe ſubſiſte malgré ces obſcurciſſemens. *b.* 326. 327.

Quelle eſt l'éminence de l'autorité de l'Egliſe, à laquelle on doit ſe ſoumettre. *b.* 227. 228. Elle n'eſt point contre les Appellans : ce qui ſeroit néceſſaire pour que cela fût. *b.* 94. 95. 98. 103. 104. Ils démontrent que ce n'eſt point l'autorité de l'Egliſe qui leur propoſe la Conſtitution. *b.* 228. *& ſuiv. c.* 385. *& ſuiv.* 456. 781. Conditions de ſes jugemens : elle n'a point reçu cette Bulle puiſqu'on ne reconnoît aucune de ces conditions dans l'acceptation qu'on lui attribue. *a.* 419. *& ſuiv.* 436. 463. 464. *b.* 55. 229. 307. 558. 559. &c. L'Egliſe ne peut être ni détruite ni reprouvée; mais il n'en eſt pas de même des nations qui la compoſent, &c. *b.* 26. 28. 32. 52. 78. 85. &c. Les menaces faites à ſes membres ne ſont point contraires aux promeſſes qui lui ont été faites à elle-même. *b.* 53. 111. 520. *& ſuiv.* 559.

La maniere de raiſonner des Défenſeurs du Formulaire expoſe les prérogatives de l'Egliſe aux incrédules & aux heretiques. *b.* 262. *& ſuiv.* Elle eſt faillible par rapport aux faits non revelés. *a.* 652. *& ſuiv.* 707. *& ſuiv.* 764. *b.* 272. *& ſuiv. c.* 182. *& ſuiv.* &c. Elle n'a exigé la condamnation des perſonnes & des Ecrits, que lorſque les faits étoient conſtans. *a.* 658. &c. On n'eſt pas obligé à une croyance interieure des faits qu'elle décide. *a.* 660. *& ſuiv.* 716. *b.* 278 *c.* 182 Elle n'a point jugé le fait de Janſenius & ce n'eſt point elle qui lui a attribué les V. Propoſitions. *a.* 666. *& ſuiv.* 702. 710. 711. 726. *b.* 272. 530.

Expoſition des maux de l'Egliſe. Voy. *Maux.* Selon les nouveaux Caſuiſtes elle eſt dans les derniers ſiecles en un bien meilleur état que dans les premiers. *a.* 54. *& ſuiv.* C'eſt à elle, ſelon les ſaints Peres, que J. C. a donné le pouvoir des Clefs, & elle l'exerce principalement par ſes premiers Paſteurs. *a.* 210. *& ſuiv.* Droits des Evêques. Voy. *Evêques.* Droits des Chapitres & du ſecond Ordre. *a.* 558. *& ſuiv.* Ceux du ſecond Ordre doivent rendre témoignage à la vérité attaquée. *c.* 65. 66. &c. Excellence de l'Etat Eccleſiaſtique, & de quelle maniere on doit y préparer les jeunes gens qu'on croit y être appellés. *b.* 740. *& ſuiv.* 827. *& ſuiv.* Raiſons de quelques changemens introduits dans la Diſcipline de l'Egliſe. *b.* 424. 425. 433. &c.

Embrun (M. l'Archevêque d') Voy. *Genlis* & *Tencin.*

Enfans. Ceux qui meurent ſans baptême jouiſſent ſelon Molina d'une beatitude naturelle, & ſelon Sfondrate d'un avantage plus grand que le Ciel. *a.* 41. En les exemptant de la damnation éternelle on ruine la foi de l'Egliſe ſur le peché originel. *b.* 364. 365. 585. 612. Voy. *Berruyer. Foreſta. Molina. Sfondrate.* Ce qu'on doit craindre pour ceux qui étudient chez les Jeſuites. *b.* 368. 376. 394. 395. Quelles doivent être leurs diſpoſitions, pour les deſtiner à l'état eccleſiaſtique. *b.* 740. *& ſuiv.* 827. *& ſuiv.*

Equilibre (l') introduit un étrange renverſement dans le dogme & dans la morale. *a.* 568. Dans ce ſyſtême l'homme decide en premier de ſon ſort : il attaque la toute-puiſſance de Dieu. *a.* 30. 32. 98. 119. 121. 576. Ou il oblige Dieu de donner ſa grace, & rend par là la redemption de J. C. inutile, ou il accorde au libre arbitre le pouvoir de ſurmonter les tentations ſans la grace. *a.* 39. *& ſuiv.* 44. 45. 136. 137. 144. Il fait diſparoître la foibleſſe de l'homme tombé, & lui donne des forces égales à celles de Dieu. *a.* 568. 569. 574. 575. Il confond l'ancienne & la nouvelle alliance. *a.* 36. 155. 156. 571. *& ſuiv. b.* 597. *& ſuiv.* Il ôte à la Religion chrétienne la gloire de former ſeule des juſtes. *a.* 37. 325. *b.* 600. *& ſuiv.* 779. Il fait abandonner les vraies regles des mœurs, & méconnoître celles de la converſion & de la pénitence. *a.* 46. 52. Il ruine les fondemens de l'humilité chrétienne. *a.* 568. *& ſuiv.* Ses defenſeurs tombent dans toutes ſortes d'égaremens ſur la morale. *a.* 48. *b.* 586. 623.

Combien ce ſyſtême eſt oppoſé aux ſaintes Ecritures. *b.* 224. *& ſuiv.* 596. *& ſuiv.* Auſſi bien qu'à la doctrine de l'Egliſe & du Concile de Trente. *a.* 41. Refutation de cette doctrine & de ſes étranges ſuites. *a.* 565. 566. 573. *& ſuiv.* 628. *b.* 224. *& ſuiv.* Les Pelagiens en avoient fait un des principes fondamentaux de leur hereſie. *a.* 30. 38. *b.* 594. Ses nouveaux protecteurs ſont pour le ſoutenir les mêmes objections que les Pelagiens. *b.* 290. Voy. *Pelagiens.* Les Jeſuites qui avoient honte de ſoutenir l'équilibre avant la Conſtitution *Unigenitus*, diſent depuis qu'il eſt neceſſaire pour meriter & demeriter. *a.* XXVII. 30. 38. *& ſuiv.* 136. 137. 147. *b.* 223. *& ſuiv.* Ils l'érigent en dogme ; & il faut, ſelon eux, le ſoutenir pour être Catholique. *a.* 67. *& ſuiv.* 144. 563. 565. 566. *c.* 489. Les Evêques qui ont ſouſcrit aux *Explications* l'ont rejetté comme contraire à la doctrine de l'Egliſe. *a.* 574. Il eſt enſuite ſoutenu par M. de Biſſy & par M. Languet. *a.* 565. *& ſuiv.* 674. *b.* 95. 223. 289. *& ſuiv.* Si on en croit les Défenſeurs du Formulaire & de la Conſtitution, c'eſt la doctrine oppoſée aux nouvelles erreurs. *a.* XXXVII. 674. 675. 763. Il y a deux ſortes d'équilibre que les Jeſuites aiment. *a.* 143. 146.

Erkel. (M. van) Doyen du Chapitre de l'Egliſe Catholique d'Utrecht, envoye un Ecrit ſur l'u-

l'uſure à M. de Montpellier, qui lui écrit à ce ſujet. *c.* 527. *& ſuiv.*

Erneſt Ruth d'Ans (M.) Chanoine de Bruxelles, envoye la Lettre des VII. Evêques à Vienne. *a.* 372.

Erreurs. Il s'en éleve en differens tems : l'Egliſe triomphe de toutes. *a.* 73. Celles des Jeſuites & des autres Moliniſtes attaquent proprement l'eſprit de la Religion & les fondemens de la pieté. *Ibid.* Voy. *Nouveautés.*

Eſcobar (le Pere) Jeſuite, anéantit d'un ſeul coup par ſa doctrine ſur la crainte, & la redemption de J. C. & les maximes de Evangile. *a.* 47. Il diſpenſe les pecheurs de la penitence, & flatte à l'excès la cupidité. *a.* 48. 49.

Eſperance (l') doit être animée de la charité pour être chretienne. *b.* 776.

Eſtevan (M. le Comte de San) Gouverneur de Don Carlos Infant d'Eſpagne. M. de Montpellier lui écrit au ſujet de l'ordre qu'il a reçu de s'abſenter à l'arrivée de ce Prince. *c.* 768.

Eſtevе (M.) Vicaire puis Curé dans Montpellier. Il eſt calomnié : le Prélat le condamne comme criminel, mais repare depuis ſa faute d'une maniere éclatante. *a.* LXXIV. *& ſuiv. c.* 108. 374. *& ſuiv.* 389. *& ſuiv.* 712. 751. 836. Lettres de M. de Montpellier à ce pieux Eccleſiaſtique exilé. *c.* 398. 520. 712.

Eſtrées (M. le Cardinal d') Evêque de Laon, eſt du nombre des mediateurs de la paix de Clement IX. *a.* 670.

Etemare (M. d') M. de Montpellier faiſoit beaucoup de cas de ſes lumieres, &c. *c.* 582. 583. 663. 715. 741. Le Prélat lui écrit ſur divers ſujets. 582. 627. 673.

Euchariſtie. Après les paroles de la conſecration J. C. eſt réellement & véritablement contenu ſous chaque eſpece du pain & du vin : c'eſt un myſtere que la raiſon doit croire en ſe ſoumettant au joug de la foi. *b.* 686. 687. 713. On le prouve par les paroles de J. C. des Apôtres, des anciens Peres & de toute la Tradition. *b.* 688. *& ſuiv.* 707. Tout le culte de la Religion chrétienne le prouve auſſi. *b.* 698. *& ſuiv.* 706. Quelle ſainteté les Peres exigeoient des Prêtres qui offroient le Sacrifice de la Meſſe, & quel reſpect de la part des fideles qui y aſſiſtoient. *b.* 701. 702. 705. 706. L'antiquité a toujours adoré l'Euchariſtie parce qu'elle a toujours cru que J. C. y étoit réellement préſent. *b.* 702. 703. 709. 710. Il y a toujours eu des Autels dans les Egliſes, pour y offrir le ſaint Sacrifice. *b.* 704. 705. Les Chrétiens de toutes les anciennes ſectes chrétiennes croyent toujours la préſence réelle, & l'ont toujours crue : force de ce concert. *b.* 706. 707. Preuves de la Tranſubſtantiation. *b.* 708. 709. L'Euchariſtie eſt un vrai Sacrifice, & J. C. y eſt ſacrifié quoiqu'il y demeure vivant. *b.* 710. *& ſuiv.* 721. Ce Sacrifice eſt offert par les Prêtres qui ont été inſtitués par J. C. en même tems que l'Euchariſtie. *b.* 721. 722.

Evêques. Ils ont reçu immediatement de J. C. le pouvoir de juger. *a.* 5. 472. 474. Comment ils en doivent uſer. *c.* 21. Ils ont le droit de prononcer des cenſures, mais ils en ſont reſponſables à l'Egliſe. *a.* 212. 213. Ils peuvent expliquer les Bulles des Papes. *a.* 719. *b.* 530. Le grand nombre peut quelquefois favoriſer l'erreur. *b.* 229. *& ſuiv.* 297. *& ſuiv.* 316. *& ſuiv.* 325. &c. Voy. *Egliſe.* Quels ſont les devoirs des Evêques. 2. *& ſuiv. c.* 250. *& ſuiv.* 255. 281. 372. 519. 541. Quels doivent être leurs ſoins pour préparer de dignes Miniſtres du Seigneur. *b.* 7. 39. 740. 827. Peuvent-ils changer de Siege ? *b.* 432. 433. Ils ne doivent pas laiſſer avilir leur dignité par leur Metropolitain, &c. *b.* 806. Quelle doit être la ſubordination des Prêtres à leur égard. *a.* 637.

Grand nombre d'Evêques de France condamnent avec force la morale pernicieuſe des Caſuiſtes, & ſubſtituent de bons Ouvrages aux leurs. *a.* 166. 178. 186. 203. 309. 310. 311. *b.* 394. 395. 494. *& ſuiv.* Voy. *Pirot.* & *Paſchal.* Quelle fut la conduite de la plûpart des Evêques de France au ſujet du Formulaire : les IV. Evêques qui étoient clairement pour la diſtinction du fait & du droit furent juſtifiés par XIX. & par le Pape. *a.* VI. 642. *& ſuiv.* 654. 662. 670. 681. *& ſuiv.* 696. *& ſuiv.* 708. 727. 764. *b.* 277. 338. 339. *c.* 74. 78. 79. 86. 89. 91. 99. *& ſuiv.* 243. 257. 265. *& ſuiv.* 316. 419. *& ſuiv.* &c. Quelles étoient les diſpoſitions des Evêques de France lorſque la Conſtitution *Unigenitus* y fut envoyée : leur foibleſſe, &c. *a.* VIII. LXVII. 5. 6. 8. 12. 14. 17. 24. 42. 47. 111. 130. &c.

Les Evêques de France *Acceptans* ne ſont d'accord, ni entre eux, ni avec les Evêques étrangers, ni avec le Pape. *a.* 87. 88. 262. 269. 274. 276. 286. 289. 291. 300. 348. 358. *& ſuiv.* 414. 428. 477. *& ſuiv.* 487. *& ſuiv.* 494. *& ſuiv.* 499. *& ſuiv.* 502. *& ſuiv.* 540. 561. 562. 594. 595. *b.* 44. 106. 341. 358. *c.* 12. 20. 275. 386. 395. 398. 463. 466. &c. La plûpart n'ont reçu que de nom, & ne ſont point d'accord ſur la doctrine avec les défenſeurs de la Bulle. *b.* 95. *& ſuiv.* 333. Pluſieurs témoignent ne l'avoir reçue qu'avec des reſtrictions & modifications. *a.* 493. 499. 562. 595. &c. Ceux qui ont reçu avec des Explications s'accordent avec les *Appellans*, pour trouver dans la Conſtitution des défauts eſſentiels. *a.* 342. Quelques-uns ſe portent à des excès, le plus grand nombre ſe tient dans la moderation. *a.* 25. *b.* 547. 548. *c.* 47. Caractere de l'Inſtruction des XL. Evêques Acceptans de l'Aſſemblée de 1714. *a.* 187. 188. 277. 391. 392. 395. 400. *b.* 374. 533. *c.* 219. Elle fait l'apologie de pluſieurs des propoſitions qu'elle condamne. *a.* 217. 346. Elle eſt combattue par le Pere Fontaine, qui prend à Rome la défenſe de la Conſtitution *Unigenitus*. *a.* 86. Cent Evêques de France ſignent un Corps de doctrine : de quelle maniere, &c. *a.* 263. *& ſuiv.* 275. 280. 290. *c.* 55. *& ſuiv.* 59. &c. Voy. *Accommodement* & *Explications.*

tions. Sur quels principes la Conſtitution *Unigenitus* a été reçue par les Evêques étrangers, dont on a rapporté les témoignages. *a.* 359. *& ſuiv.* 410. 419. *& ſuiv.* 427. 428. 433. 468. *& ſuiv.* 490. *& ſuiv. b.* 548. 565. Les Evêques *Acceptans* n'ont pas la plus grande autorité de perſuaſion. *b.* 526. 561.

Expoſition de la conduite des Evêques *Appellans. a.* 286. 342. *& ſuiv.* 363. *& ſuiv.* 589. *& ſuiv.* 625. 626. Quels motifs les ont déterminés à cette démarche. *a.* 3. *& ſuiv.* 18. 28. *& ſuiv.* 281. *c.* 36. 54. 55. 161. Ils réuniſſent la douceur avec la fermeté. *a.* 188. 193. *& ſuiv.* 346. 375. 381. 568. 617. 618. 620. &c. Ils ſont traités d'une maniere indigne par Clement XI. *a.* 339. &c. Voy. *Clement XI.* Leur amour pour l'unité & la paix, & leur attachement au S. Siege. *a.* 3. 4. 9. 10. 17. 18. 26. 28. 60. 96. 127. 278. 281. 284. 290. 291. 303. 304. 346. 369. 371. 581. *& ſuiv.* 598. 599. 773. 781. *b.* 43. 217. 218. 247. 248. 296. 562. 653. 656. 680. 687. 721. 737. 760. *& ſuiv. c.* 13. 63. &c. Ils prennent la défenſe de l'autorité légitime du Pape contre les Proteſtans, & contre ceux qui raiſonnent comme eux. *b.* 725. *& ſuiv.* 737. 738. Leur attachement aux Libertés de l'Egliſe Gallicane, & leur reſpect pour la perſonne ſacrée du Roi. *a.* 4. &c. 285. 288. 297. 299. 356. 365. 379. 380. 613. *b.* 367. 509. 513. *& ſuiv.* 771. 772. *c.* 107. 398. 649. &c.

Excellence de la cauſe des Evêques *Appellans* : ils ne craignent pas de ſuccomber parce que leur cauſe eſt celle de Dieu & de l'Egliſe. *a.* 11. 15. 278. *b.* 46. &c. Leur cauſe eſt auſſi celle du Royaume, des Evêques & des Souverains. *a.* 434. Pourquoi ils demeurent ſi attachés à leur Appel. *a.* 261. *& ſuiv.* 293. *& ſuiv.* 327. *& ſuiv.* 580. 585. 592. *& ſuiv.* 597. 598. 601. *& ſuiv.* 618. 620. 626. &c. Leur juſtification contre les imputations de M. Languet & de M. de Biſſi. *a.* 257. 471. 563. &c. Comparaiſon de ces Prélats avec le petit nombre des orthodoxes du tems de l'Arianiſme. *a.* 298. 299. 376. &c. Voy. *Comparaiſons.* Ils ne jouïſſent pas de la même liberté que leurs adverſaires. *b.* 172. 402. 403. &c. Leurs ſouffrances doivent beaucoup les faire reſpecter. *b.* 353. 354. &c. Voy. *Appellans, Colbert, Caylus,* &c.

Pluſieurs Evêques déclarent à M. de Montpellier qu'ils penſent comme lui ſur le Formulaire. *c.* 150. 152. 177. &c. 883. *& ſuiv.* Diſpoſitions de pluſieurs Prélats lors de l'affaire de M. de Senez. *c.* 238. 239. 241. 245. 249. 250. 271. 277. 315. 408. 891. *& ſuiv.* &c. Quelques-uns lui rendent juſtice en ſecret. *c.* 282. 290. *& ſuiv.* 296. 298. 301. 306. 308. 310. XII. écrivent au Roi contre le jugement d'Embrun. On leur renvoye leur Lettre, ce qui eſt ſans exemple. *a.* 769. *c.* 260. 288. 413. Pluſieurs Evêques croyent les miracles de M. de Pâris ; mais ils n'oſent y rendre hautement témoignage : MM. *Colbert* & *Caylus* le font ſeuls, avec M. de Senez. *c.* 640. 846. &c.

Evreux (M. l'Evêque d') Voy. *Normant.*

Excommunication. L'autorité de la lancer n'a pas été donnée à un ſeul par J. C. mais à l'Egliſe. *a.* 4. 23. 212. *& ſuiv.* Si celle qui eſt injuſte, lie : ce que le SS. Peres ont penſé ſur cette matiere. *a.* 218. *& ſuiv.* La crainte d'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir. *a.* 395. *& ſuiv.* 629. *b* 528.

Explications. On les employe pour ſervir de contrepoiſon à la Bulle *Unigenitus. b.* 97. 553. C'eſt une méthode vicieuſe dans ſes principes, & pernicieuſe dans ſes conſéquences. *a.* 270. *& ſuiv.* 624. *b.* 468. Celles qui ſont bonnes ne peuvent faire recevoir la Bulle qui eſt mauvaiſe : elles la contrediſent. *a.* 616. 619. 623. *c.* 19. 20. 22. 34. 57. 63. 130. 131. 192. 298. 365. 456. 457. 489. 560. Les zelateurs de la Bulle n'en veulent point. *b.* 380. 533. 564. *c.* 402. 410. 443.

Eyſſautier (M.) Eccleſiaſtique de mérite du Dioceſe de Montpellier perſecuté par les Conſtitutionnaires. *c.* 112. 136.

F.

Fabroni (M. le Cardinal) dévoile par un mot l'intrigue de la Conſtitution *Unigenitus. b.* 532.

Facultés de Théologie (les) de Paris, de Reims, de Nantes, &c. appellent de la Conſtitution *Unigenitus*, & adherent à l'Appel des IV. Evêques. *a.* 12. 411. 412. 577. 593. 800. 801. &c. Voy. *Univerſités.* Decret de la Faculté de Theologie de Montpellier pour la ſignature expliquée du Formulaire. *a.* 610. *& ſuiv.* 640. *& ſuiv.* 680. *b.* 271. 272. *c.* 77. 92. *& ſuiv.* 105. 106. La Faculté de Theologie de Reims condamne les ſentimens impies du ſieur le Roux, ſur l'amour de Dieu. *a.* 47. &c.

Fare (M. de la) Evêque de Laon, donne pluſieurs Ouvrages en faveur de la Conſtitution. *c.* 480. 481. Particularités concernant un de ſes Mandemens contre le Parlement de Paris. *c.* 500. Il dénonce à l'Aſſemblée de 1735. les Inſtructions paſtorales de M. de Troyes. *c.* 753. 798. 799. M. de Montpellier ne veut point écrire contre lui, & évite même de le nommer dans ſes Ouvrages. *a.* XXIV. *c.* 553. 575. 753. 796. 799. 800.

Fare (M. le Marquis de la) Commandant de Languedoc : M. de Montpellier lui écrit ſur diverſes affaires. *c.* 208. 426. 713.

Farvaques (M.) ancien Chanoine de Tournay, guéri miraculeuſement : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 805.

Femmes (les) peuvent & doivent lire l'Ecriture ſainte : les ſaints Peres les y exhortent beaucoup. *a.* 229.

Fenelon (M. de) Archevêque de Cambray. Ses ſentimens ſur l'amour pur, &c. ſoulevent d'abord tout le monde : cri de la foi. *b.* 234. Son Livre des *Maximes des Saints* eſt condamné par Innocent XII. dont le Decret eſt adopté en

en France dans des Aſſemblées provinciales. *a.* 461. Les Jeſuites firent ce qu'ils purent pour le ſauver de la cenſure : ils tâchent encore de faire triompher ſa doctrine. *c.* 555. Le Prélat entre dans les deſſeins de ces Peres pour le Formulaire. *a.* VII. 674. Il detruit le ſyſtême de la foi humaine & ſe declare pour la foi divine. *a.* VII. 663. 665. 670. 706. 709. 713. 715. Refutation de ſon ſentiment ſur l'infaillibilité de l'Egliſe touchant les faits. *a.* 652. *& ſuiv.* 670. 709. *& ſuiv. b.* 277. 278. On le combat par les Jeſuites mêmes. *b.* 279.

Fernanville (M. de) M. de Montpellier témoimoigne beaucoup d'eſtime pour ce pieux Eccleſiaſtique. *c.* 612. 618. 637.

Feu (M.) Curé de S. Gervais à Paris, Appellant : envoye quelques Relations de Miracles à M. de Montpellier qui lui écrit. *c.* 629.

Fevre (M. le) Docteur de Sorbonne exilé à Treguier, &c. *c.* 152.

Feydeau de Brou (M.) Evêque d'Amiens, dénonce avec pluſieurs autres Evêques le Livre du Cardinal Sfondrate. *a.* 33. 34. 304.

Fini (M.) ajoute aux Actes du Concile Romain de Benoit X II. une clauſe qui n'a été ni lue ni arrêtée. *a.* 633.

Fins ou principes des actions : les ſaints Peres n'en connoiſſent que deux, la charité ou la cupidité. *b.* 587. Voy. *Amour.* Les Jeſuites en connoiſſent beaucoup d'autres : leurs erreurs à ce ſujet. *b.* 586. *& ſuiv.*

Fleuri (M. l'Abbé) Eloge de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique : elle eſt dénoncée, parce que ſon Auteur n'étoit pas favorable aux prétentions Ultramontaines. *b.* 538. 539.

Fleuri (M. de) ancien Evêque de Fréjus, puis Miniſtre de Louis XV. & Cardinal. Ceux qui mettoient le trouble dans le Dioceſe de Montpellier montroient de ſes Lettres & ſe diſoient protegés par lui. *c.* 107. M. de Montpellier lui écrit ſur l'aſſurance qu'il lui fait donner de la continuation de ſon ancienne amitié. *c.* 116. 120. Il deſire d'être Cardinal. *c.* 132. 885. Il eſt conſterné de la mort de Madame de la Chaiſe qu'il avoit invitée à venir partager ſon crédit. *c.* 203. M. de Montpellier lui écrit ſur ſa promotion au Cardinalat. *c.* 207. Son Eminence lui fait une Réponſe fort gracieuſe, & fait arrêter l'Agent de ce Prélat, qui lui écrit de nouveau à ce ſujet. *c.* 210. Pluſieurs Evêques lui écrivent contre le prétendu Concile d'Embrun & en faveur de M. de Senez. *c.* 235. 236. 240. 891. Il écrit à pluſieurs Prélats pour les empêcher de ſe déclarer contre ce Concile. *c.* 291. Il ôte à la Reine *l'Année Chrétienne* que M. de Carcaſſonne venoit de condamner. *c.* 292. Il étoit fort occupé en 1728. d'un *lit de juſtice* : comment M. le premier Préſident lui parla à ce ſujet. *c.* 293. 294.

Il eſt fort affligé de la demarche des XII. Evêques contre le Concile d'Embrun. *c.* 297. Il leur fait renvoyer la Lettre qu'ils avoient écrite au Roi : ſur quoi la plûpart lui écrivent en particulier. *c.* 301. *& ſuiv.* 316. 413. Il travaille à avoir les XII. Articles, mais modifiés, pour ſoumettre par ce moyen les eſprits à la Bulle. *c.* 324. 330. 331. M. de Montpellier lui adreſſe ſa Lettre au Roi contre les Jeſuites, puis une ſeconde pour rectifier un fait. *c.* 320. 338. Reponſe de ce Cardinal. *a.* XLI. XLII. Sa conduite à l'égard de M. le Cardinal de Noailles. *c.* 341. 345. 348. 349. Il traite durement M. d'Auxerre. *c.* 391. Il eſt loué d'une maniere impertinente par M. l'Archevêque d'Arles. *c.* 406.

Quel devroit être ſon zele pour le maintien des Libertés. *c.* 428. Il arrête celui du Parlement dans l'affaire de la *Legende. c.* 425. 433. 438. Il fait enſuite quelque choſe pour retablir ſa réputation à ce ſujet. *c.* 451. 453. Il ne donne à M. de Montpellier aucune marque de reconnoiſſance ; &c. *c.* 514. 576. 748. 752. 768. 795. Il procure des penſions à quelques Curés qui n'étoient point attachés à leurs Evêques. *c.* 611. Il convient une fois que M. de Montpellier avoit raiſon de ſe plaindre des mortifications que la Cour lui faiſoit, & il ne remedie à rien. *a.* LVIII. *c.* 646. 647. 658. 660. M. de Montpellier lui écrit au ſujet de l'entrepriſe de M. de Narbonne : ſes Réponſes. *a.* LVIII. *b.* 804. *c.* 685. Pluſieurs Evêques lui écrivent à ce ſujet. *a.* LIX. 685. 690. 693. Il fait en 1736. un nouveau projet d'Accommodement. *c.* 783. 784. 786. 787. Lettres de M. de Montpellier à cette Eminence ſur les affaires de l'Egliſe & de ſon Dioceſe. *c.* 116. 120. 207. 210. 221. 222. 320. 338. 344. 353. 374. 428. 644. 658. 660. 685. 693. 719. 724 748.

Fleuriau (M.) Evêque d'Orleans, approuve avec ſon Coadjuteur la Vie de Marie Alacoque. *b.* 548.

Floriot. (M.) Prêtre, Auteur de la *Morale ſur le* PATER. Excellence de cet Ouvrage ; il eſt condamné par M. de Marſeille : M. de Montpellier en prend la défenſe. *a.* XXIX. *b.* 393. *& ſuiv.* C'eſt une calomnie atroce que d'y trouver le Calviniſme ſur l'article de la *préſence réelle. b.* 427. 475. *& ſuiv.* 484. &c.

Foi. Sa néceſſité : ce que l'on eſt ſans elle. *a.* 162. 627. *b.* 671. 687. Elle eſt la premiere grace ſelon les ſaints Peres. *a.* 157. 160. *& ſuiv.* 325. Foi formée ou animée de la charité. *b.* 333. 334. 775. Ce que c'eſt que la foi divine & la foi humaine par rapport aux faits. *a.* 661. 662. 707. *& ſuiv.*

Foibleſſe de l'homme. *a.* 568. 569. Voy. *Grace.*

Fontaine (le Pere) Jeſuite, fait à Rome une Defenſe Theologique de la Conſtitution *Unigenitus* par ordre de Clement XI. *a.* 39. 99. 146. 308. 312. 587. Quelle eſt la forme de cet Ouvrage. *a.* 141. 157. 267. Il n'eſt d'accord ni avec de M. de Soiſſons ni avec les XL. Evêques. *a.* 84. *& ſuiv.* Il ne defend la Bulle qu'en adoptant toutes les nouvelles erreurs. *a.* 258. Il enſeigne le pur Moliniſme.

me. *a.* 97. 98. 110. 111. 320. Ses erreurs ſur la redemption de J. C. *a.* 121. 122. Sur la grace & le pouvoir d'accomplir les Commandemens de Dieu. *a.* 136. 137. 142. *& ſuiv.* 151. 155. 324. 584. Sur l'adminiſtration du Sacrement de pénitence. *a.* 209. 236. 316. Sur l'amour de Dieu & ſur la crainte. *a.* 308. 310. *& ſuiv.* Il avance que permettre aux ſimples de lire l'Ecriture ſainte c'eſt donner le ſaint aux chiens, &c. *a.* 236. 316. Son amour pour l'indépendance & l'infaillibite du Pape. *a.* 214. De quelle maniere il avilit les Evêques. *a.* 221. Il ignore profondément les Ouvrages des Peres, & en parle avec peu de reſpect. *a.* 242. 243. 308. 313. *b.* 235. Son ignorance de la langue Françoiſe lui fait trouver des erreurs où il n'y en a point. *a.* 337. Ses emportemens contre le Pere Queſnel. *a.* 256.

Foreſta (M. de) Evêque d'Apt, approuve la Vie de Marie d'Agreda. *b.* 358. Il entre dans les deſſeins des Jeſuites contre le Livre du Pere Queſnel. *c.* 400. Ses procedés ſchiſmatiques ſont deſapprouvés par ſes Confreres. *c.* 47. Il appelle du Roi mineur au Roi majeur. *b.* 364. Il fait un Teſtament ſpirituel qui eſt rempli de choſes étranges, &c. *b.* 354. *& ſuiv. c.* 295. 338. Ses erreurs groſſieres. *b.* 355. *& ſuiv,* Fautes de chronologie & de critique. *b.* 358. 359. Le Prelat ſoutient ſon Ouvrage contre M. de Montpellier qui l'avoit attaqué, & fait un *Codicile* encore plus rempli d'erreurs & d'impertinences. *b.* 361. *& ſuiv.* 438. 537. 548. 612. *c.* 372. 472. 473.

Formulaire. Les Jeſuites en ſont les Auteurs : leurs deſſeins & les conſéquences qu'ils en tirent depuis la Bulle *Unigenitus. a.* V. *& ſuiv.* XXXVII. *b.* 763. *c.* 267. Les diſputes qui ſe ſont élevées à ſon ſujet ont rendu celebre la diſtinction du fait & du droit. *a.* 640. 641. 651. 681. *& ſuiv. c.* 177. 206. 265. &c. Il eſt appuyé ſur deux faits par rapport auxquels l'Egliſe peut ſe tromper. *a.* 660. Il donne occaſion à deux ſyſtêmes inſoutenables & qui ſe combattent l'un l'autre. *Ibid.* & VII. 666. 670. *b.* 277. *& ſuiv.* Motifs qui doivent engager à ne le ſigner qu'avec une explication qui rappelle la Paix de Clement IX. *a.* 671. *& ſuiv. c.* 175. 265. *& ſuiv.* 359. 360. 419. *& ſuiv.* 576. &c. Eſprit dans lequel le Pape & les Evêques de France en ont exigé autrefois la ſignature. *c.* 78. 79. 89. &c. Quelques-uns croyent fauſſement qu'on peut ſigner le fait ſans le croire. *a.* 697. 703. Voy. *Janſenius & Paix,*&c.

L'Egliſe n'a point decidé le fait de Janſenius. *a.* 666. *& ſuiv.* 702. 710. 711. 726. *b.* 272. 530. Oppoſition des anciens & des nouveaux defenſeurs de ce Decret. *a.* 675. 697. 704. *& ſuiv.* Raiſonnemens faux ou peu ſolides, en faveur du Formulaire, refutés. *b.* 269. *& ſuiv.* Quelles ſont les diſpoſitions de la plûpart de ceux qui le ſignent. *b.* 282. *c.* 206. Renouvellement de l'exaction de cette ſignature. *a.* XVII. XVIII. *& ſuiv. c.* 88. 92. *& ſuiv.* 97. 99. 101. 104. Voy. *Colbert & Montpellier.* Pluſieurs Evêques approuvent la conduite que tint en cette occaſion M. de Montpellier. *c.* 150. 152. 177. &c. 883. *& ſuiv.* Caractere de ceux qui ſont oppoſés à la ſignature pure & ſimple du Formulaire. *a.* V. VI. *c.* 176. 178. 179.

Foſſe (Madame de la) Sa gueriſon miraculeuſe & ſes circonſtances. *a.* XXV. 261. *b.* 3. *& ſuiv.* 10. *& ſuiv.* 250. *& ſuiv.* 262. Quel a été ſon deſintereſſement. *b.* 264. On fait courir de faux bruits à ſon ſujet : temoignages qu'on y oppoſe. *b.* 253. *c.* 195.

Fouillou (M.) Theologien celebre : diſpoſitions de M. de Montpellier à ſon égard. *c.* 44. Il donne un mauvais conſeil à M. de Fernanville. *c.* 617. 618. Son jugement ſur M. Debonnaire. *c.* 758. 761. Sa mort avec des diſpoſitions toutes de charité pour les amis qui avoient des ſentimens differens des ſiens ſur les Convulſions. *c.* 806.

Fouquet (le Pere) de l'Oratoire : eſtime qu'en faiſoit M. de Montpellier. *c.* 584.

Fourrier (le Pere) de l'Oratoire : ſon exil de Montpellier, &c. *c.* 292.

Francolin (le Pere) Jeſuite. Ses égaremens exceſſifs par rapport à l'adminiſtration de la pénitence. *a.* 49. *& ſuiv.* 311. 315. Il renouvelle une doctrine condamnée par Innocent XI. & le Clergé de France. *a.* 51. 310. Quelle idée il ſe fait des Chretiens des premiers ſiecles & de l'état de l'Egliſe. *a.* 53. *& ſuiv.* 254. Il parle avec peu de reſpect des ſaints Peres, ſur tout de S. Auguſtin, & de quelques Auteurs illuſtres : il leur prefere de beaucoup Suarez, Leſſius, &c. *a.* 63. 64. 70. 202. 308. 326. Il ne reſpecte pas davantage les Prophetes. *a.* 66. Il qualifie ſes relâchemens de doctrine de l'Egliſe. *a.* 68. &c. Il publie ces excès à Rome, & on le ſouffre. *a.* 69. 209. 304. 313. Il ſemble avoir tracé le modele de la condamnation des propoſitions les plus conformes à la doctrine des ſaints Peres. *a.* 202. 308. 314. Sa doctrine eſt le fondement de la Cenſure de la Conſtitution, ſelon les Defenſeurs de ce Decret. *a.* 258.

Frapaolo. Quelle étoit ſa catholicité ſelon le Pere le Courayer traducteur de ſon Hiſtoire du Concile de Trente. *b.* 657. Aveu important de cet Hiſtorien. *b.* 734.

G.

GAp (M. l'Evêque de) Voy. *Maliſſoles.*

Garde des Sceaux (M. le) M. de Montpellier lui écrit. *c.* 109.

Gautier (Pierre) de Pezenas, guéri miraculeuſement par l'interceſſion de M. de Pâris. *b.* 55. 179. *& ſuiv.* &c. Voy. *Miracles.* Diſpoſitions de ſon Pere. *c.* 829.

Gendron (M.) celebre Medecin Oculiſte : atteſte le Miracle de Don Palacios, ſon certificat, &c. *b.* 137. *& ſuiv.* 140. 207. 209. 210. M. de Mont-

Montpellier lui écrit pour lui demander un fecond certificat. *c.* 796. Belle réponſe de ce Medecin. *b.* 141. *& ſuiv.*

Geneſte (Dom) Apotiquaire de l'Abbaye de S. Germain des Prés atteſte le Miracle de Mademoiſelle du Chêne. *b.* 145.

Genlis. (M. de) Archevêque d'Embrun, prend des précautions au ſujet de M. de Gap. *a.* 789.

Gentils (les) ſont menacés par S. Paul d'être punis comme les Juifs s'ils les imitent dans leur infidelité. *b.* 26. *& ſuiv.* 54. 78. *& ſuiv.* 244. Ils peuvent être rejettés, mais ce malheur ne peut arriver à l'Egliſe. *b.* 26. 28. 32. 52. 53. 78. *& ſuiv.* Ils doivent craindre d'être plus coupables que les Juifs. *b.* 75. *& ſuiv.* Tous les Peres & les grands hommes ont reconnu ces verités. *Ibid.* Le mépris des Miracles ne peut qu'attirer ſur eux la colere de Dieu, comme il eſt arrivé autrefois aux Juifs. *b.* 199.

Gerbais. (M.) Son Livre où ſe trouve la Lettre des XIX. Evêques, eſt approuvé du Clergé. *a.* 671. 684.

Geſvres (M. le Cardinal de) Archevêque de Bourges. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 67.

Gibert (M.) Recteur de l'Univerſité de Paris. M. de Montpellier lui écrit pour le remercier d'avoir pris fait & cauſe pour l'Univerſité de Montpellier contre les Jeſuites. *c.* 108.

Gilbert (M.) Avocat general au Parlement de Paris. La Cour lui permet de faire un Requiſitoire contre deux Ouvrages de M. d'Embrun, à condition qu'il parlera contre M. de Montpellier. *c.* 477. 480. Celui-ci lui écrit à ce ſujet. *c.* 484. *& ſuiv.*

Girard (le Pere) Jeſuite : ſon affaire abominable, ſon procès. *c.* 475. 495. 498. 505. Les Jeſuites lui épargnent le ſupplice. *c.* 510. Sa mort, &c. *c.* 605.

Girouſt (Mademoiſelle) eſt guérie miraculeuſement par l'interceſſion de M. de Pâris : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 557.

Glandeves (M. l'Evêque de) Voy. *Crillon.*

Gobat (le Pere) Jeſuite : Juſqu'où il s'égare ſur l'ignorance invincible. *b.* 632.

Godeau (M.) Evêque de Vence : Quels étoient ſes principes par rapport à l'infaillibilité de l'Egliſe ſur les faits. *a.* 653. Eſtime qu'il faiſoit du Livre de la *Perpetuité*, &c. *b.* 487. Il parle avec beaucoup d'éloges des Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 494.

Gondrin (M. de) Archevêque de Sens : ſon caractere & ſon éloge : M. Languet ſon ſucceſſeur ne lui reſſemble en rien, &c. *b.* 339.

Gontier (M.) Curé de Pezenas, écrit ſur un miracle à M. de Montpellier qui lui fait réponſe. *c.* 585. 588.

Gouey (M.) Grand Vicaire de Pontoiſe ; ſa mort. *c.* 292.

Goy (M.) Curé de Sainte Marguerite à Paris : ſon éloge. *b.* 10. Il écrit à M. de Montpellier ſur une circonſtance qui concernoit le Miracle de Madame de la Foſſe. *b.* 255. 264. Il atteſte un autre Miracle fait dans ſa paroiſſe. *b.* 265. Réponſe du Prélat. *c.* 204.

Grace. Sa diviſion en gratuite & juſtifiante, habituelle & actuelle. *b.* 466. 467. 780. 781. Caractere de la vraie grace de J. C : quelle eſt ſa force. *b.* 394. 395. 464. 593. 595. 596. Idée qu'en avoient les Pelagiens & qu'en ont les Moliniſtes. *b.* 591. 592. Voy. *Pelagiens.* Avant Molina on en confeſſoit humblement l'efficace & la puiſſance. *a.* 29. 318. L'Ecriture & les ſaints Peres prouvent ce dogme. *a.* 32. 89. 90. 582. *b.* 222. 224. *& ſuiv.* Elle tire ſon efficace de la toute-puiſſance de Dieu, & ne détruit point la liberté de l'homme. *a.* 8. 32. &c. *b.* 221. *& ſuiv.* 291. 410. Elle eſt néceſſaire à l'homme pour vouloir ſe convertir & pour faire le bien. *a.* 52. 93. 149. 154. *b.* 451. 461. *& ſuiv.* 779. 780. Elle fait appartenir à la loi nouvelle. *a.* 138. *& ſuiv.* Elle repand dans le cœur un plaiſir celeſte & divin. *b.* 398. Elle n'eſt jamais due à perſonne. *b.* 787. *& ſuiv.* Elle n'eſt pas donnée à tous ſelon la Tradition : éclairciſſement ſur cette matiere, & analyſe de la Lettre de S. Auguſtin à Vital, où les erreurs des Demipelagiens ſont refutées. *b.* 404. *& ſuiv.* 448. *& ſuiv.* 597. *& ſuiv.* 613. 784. *& ſuiv.* De quoi les hommes ſans la grace, & laiſſés à eux mêmes, ſont capables. *b.* 136. 402. *& ſuiv.* 409. 782. On reſiſte à la grace. *b.* 783. &c.

Grace ſuffiſante au ſens des Thomiſtes & au ſens des Jeſuites. *a.* 35. 145. 563. 564. *b.* 401. Celle des Jeſuites donne à tous les hommes un pouvoir d'équilibre & fait qu'on peut pecher. *Ibid.* 111. 121. 136. 137. Ils veulent qu'on la reconnoiſſe pour être Catholique. *a.* 67. *& ſuiv.* 142. *& ſuiv.* Elle rend la redemption de J. C. inutile. *a.* 137. 325. Elle confond les differens états de la nature humaine, auſſi bien que l'ancienne & la nouvelle alliance. *a.* 36. *b.* 597. La grace ſelon les Jeſuites n'eſt proprement qu'une ſimple connoiſſance. *a.* 38. L'homme peut ſelon Molina ſe glorifier de la cooperation de ſon libre arbitre à la grace. *a.* 29. Suites du ſyſtême des Jeſuites ſur la grace. *a.* 319. 591. 592. La vraie ou la fauſſe doctrine ſur la grace décide des bonnes ou des mauvaiſes maximes ſur la morale : les Pelagiens & les Jeſuites ayant mal pris ſur la premiere, ont du mal prendre ſur l'autre. *a.* 42. Voy. *Pelagiens.* De là toutes les opinions relâchées des Jeſuites ſur la Morale. *a.* 42. 48. *b.* 586. *& ſuiv.* 623. Grace verſatile. Voy. *Equilibre.*

Grampiam (le Pere) Jeſuite, fait un Memoire pour engager Innocent XIII. à revoquer la Bulle de Clement XI. contre les ceremonies idolatriques de la Chine. *a.* 597.

Granville (le Pere de) Chanoine Regulier de Sainte Genevieve : Lettre de M. de Montpellier ſur ſon exil. *c.* 437.

Graſſe (M. l'Evêque de) Voy. *Godeau* & *Anthelmi.*

Graveſon (le Pere) Dominiquain très eſtimé de Benoît XIII. &c. *a.* XXV. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 160.

Greffeuille (M. de) Chanoine de Montpellier, ſon caractere, &c. *c.* 40. 41. & *b.* 844. &c.
Gregoire VII. (le Pape) ne donne aucunes bornes à ſon autorité, &c. *b.* 509. 510. 524. *& ſuiv.* 536. 556. Dans quelle circonſtance on produit ſa *Legende*, &c. *a.* LXII. *& ſuiv. b.* 513. *& ſuiv.* 529. 546. *c.* 542. Remedes aux maux dont cette Piece menace. *b.* 535. *& ſuiv.*
Gregoire IX. (le Pape) herite des ſentimens de Gregoire VII. *a.* 556.
Gregoire XIII. publie la Bulle de Pie V. contre Baïus. *a.* 141. 142.
Grenoble (M. l'Evêque de) Voy. *Camus* & *Caulet*.
Gualterio (M. le Cardinal) approuve la conduite de M. de Montpellier par rapport à la pénitence publique des pechés ſcandaleux. *a.* LXIX.
Gueidan (M. de) Conſeiller au Parlement d'Aix: M. de Montpellier lui écrit au ſujet de Madame ſa ſœur exilée à Montpellier. *c.* 747.
Guenet (M.) l'Evêque de S. Pons. Ses diſpoſitions ſchiſmatiques. *c.* 124. *& ſuiv.* Il fait un Mandement qu'il retire ſous main. *c.* 501. Il ſollicite le Concile contre M. de Montpellier. *c.* 639. 733. &c.
Guerchois (M. de) Conſeiller d'Etat, atteſte le Miracle operé ſur Anne Greſil, & le ſoutient veritable devant M. Herault. *b.* 157. 158.
Gueriſons lentes & imparfaites; à quoi elles doivent faire penſer. *b.* 65. *& ſuiv.* Voy. *Miracles*.
Guerrier (le Pere) de l'Oratoire: M. de Montpellier lui écrit. *c.* 568.
Guignard (le Pere) Jeſuite, condamné à mort par le Parlement de Paris, &c. *b.* 369. 395. 517.

H.

Hamel (M. du) Avocat celebre du Parlement de Paris, certifie le Miracle operé ſur M. Laleu, &c. *b.* 152. 153.
Hardouin (Mademoiſelle) eſt guerie miraculeuſement par l'interceſſion de M. Pâris, &c. *b.* 188. *& ſuiv.* Lettre de M. de Montpellier ſur ſon Miracle. *c.* 505.
Harlay (M. de) Archevêque de Rouen, puis de Paris. Sa conduite lors de la Paix de Clement IX. *a.* 645. 653. 670. 687. 764. Il éprouve la fermeté de M. de Montpellier. *a.* LXVII.
Hennin (M. de) Evêque d'Alais, puis Archevêque d'Embrun: dit une parole importante à M. de Montpellier ſur l'acceptation de l'Aſſemblée de 1714. *a.* X. *b.* 97.
Henriau (M.) Evêque de Boulogne: ſon ſucceſſeur paroît le faire regretter, &c. *c.* 617. 628. 862.
Herbault (M. d') Evêque de Riez, recommandable par ſa pieté: M. de Montpellier lui écrit pour l'engager à ſe joindre à lui, &c. *c.* 185. On ne l'appelle point au Concile d'Embrun, parce qu'on ne le juge pas capable de condamner l'innocent. *c.* 261. Quoique timide il témoigne après le Concile, ſon attachement à M. de Senez. *c.* 238. 239. M. de Montpellier l'exhorte en vain à ſigner la Lettre des XII. Evêques. *c. Ibid.* & 277. Il continue d'être attaché à la ſaine doctrine. *c.* 520.
Heretiques (les) ont l'artifice de ſe ſervir de termes uſités pour exprimer les dogmes de foi, mais ils y attachent d'autres idées. *b.* 221. 687. 710.
Herſant. (M.) Eſtime de M. de Montpellier pour ce vertueux Eccleſiaſtique. *c.* 43.
Heuvelin (M.) Curé près de Longueville, fait un Acte d'Appel, &c. M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *c.* 516.
Hideux (M.) Docteur de Sorbonne & Syndic: M. de Montpellier lui écrit en lui adreſſant les adheſions des Docteurs & Bacheliers de ſon Dioceſe à l'Appel. *c.* 53.
Hocquincourt (M. d') Evêque de Verdun, approuve les Lettres de M. de S. Cyran avec éloge. *b.* 495.
Honorius (le Pape) a erré & a été condamné par le VI. Concile general: queſtion qui a trait à la Conſtitution *Unigenitus*. *a.* 515. *& ſuiv.* Comparaiſon du fait de ce Pape avec le fait de Janſenius: il fait échouer tous les raiſonnemens des protecteurs de la foi divine. *a.* 660. 661. 709. 710. *b.* 273.
Hoſius (le Cardinal Staniſlas) comment il parle ſur les deux amours dans ſa Confeſſion de foi. *a.* 185.
Houaſſe (Dom) Prieur des Chartreux du Val S. Georges, retracte ſon acceptation de la Bulle & écrit à M. de Montpellier. *c.* 158. Réponſe de ce Prélat. *Ibid.*
Hus. Ses erreurs condamnées au Concile de Conſtance: de quelle maniere. *a.* 481. *& ſuiv.* En quoi l'une de ſes propoſitions ſur les natures de J. C. eſt heretique. *a.* 80. 81. Son erreur ſur l'Egliſe eſt fauſſement attribuée au Pere Queſnel. *a.* 250. 251.

I.

Ignorance. Il n'y a point d'ignorance invincible du droit naturel. *b.* 623. 624. Erreurs des Jeſuites à ce ſujet: conſéquences pernicieuſes qui en reſultent. *b.* 624. *& ſuiv.* 631. 637. L'ignorance des dogmes de la Religion eſt la ſource de tous les maux de l'Egliſe. *b.* 740. *& ſuiv.* 764.
Indulgences. On doit éviter deux excès à ce ſujet. *c.* 620. L'Egliſe a ſeule reçu le pouvoir d'en accorder, & l'a toujours exercé. *b.* 700. 701. 719. 720. 757. 763. Il ſied peu aux Proteſtans de blâmer l'Egliſe ſur cela, eux qui ont detruit la penitence. *b.* 756. Si quelques-uns de ſes Miniſtres ont donné dans quelques excès on ne doit pas en accuſer l'Egliſe qui les condamne. *b.* 720. 764. Luther en prit occaſion pour faire ſchiſme avec l'Egliſe ſa mere. *b.* 763. Elles ne diſpenſent point de faire pénitence. *b.* 756. 757. 765. Il faut ſe convertir pour en profiter. *b.* 757. 758. 766. 768. 769. Elles pourront avoir lieu tant qu'il y aura obligation de faire pénitence pour les pe-

pechés commis après le baptême. *b.* 720. 756. 758.

Innocent IV. (le Pape) depoſe l'Empereur Frederic II. &c. *b.* 556.

Innocent X. (le Pape) livre diverſes attaques aux Libertés Gallicanes. *b.* 518. 530. Il condamne les V. fameuſes propoſitions attribuées à Janſenius. *a.* IV. V. 141. 145. 440. 695. Il deſapprouve fort les Evêques de l'Aſſemblée de 656. qui avoient touché à la queſtion du fait de Janſenius. *c.* 71.

Innocent XI. (le Pape) fait écrire à M. Arnauld une Lettre pleine d'éloges. *b.* 34. Il condamne les mauvais ſentimens des Jeſuites ſur la matiere de l'abſolution, &c. *a.* 51. 311.

Innocent XII. (le Pape) témoigne à M. de Montpellier une grande amitié n'étant encore que Cardinal. *a.* LXV. Sa conduite bien differente de celle de Clement XI. ſon ſucceſſeur. *c.* 13. Il n'exige point rigoureuſement la creance du fait de Janſenius, &c. 671. 724. Il condamne le Livre des *Maximes des Saints* de M. de Fenelon. *a.* 461. *c.* 555. Pluſieurs Evêques de France lui denoncent le Livre du Cardinal Sfondrate. *a.* 33. 44.

Innocent XIII. (le Pape) Auſſi tôt qu'il eſt monté ſur le S. Siege, VII. Evêques lui écrivent ſur la Conſtitution *Unigenitus* auſſi bien que le Cardinal de Noailles: difference de leur Lettre. *a.* XV. XVI. 303. *& ſuiv.* Autre Lettre de pluſieurs Evêques à ce même Pape. *c.* 871. *& ſuiv.* Il accorde un Jubilé: Mandement de M. de Montpellier à ce ſujet. *b.* 754. 761. Il adreſſe au Roi de France un Bref pour l'acceptation de la Conſtitution qu'il contredit en voulant l'expliquer. *a.* 502. 586. *& ſuiv.*

Inquiſition de Rome. Quel cas on doit faire de ſes Decrets. *b.* 517. &c. Elle condamne l'Acte d'Appel des IV. Evêques. *a.* XII. 20. 260. *c.* 50. 867. Les Parlemens de France s'élevent contre ſon Decret. *Ibid.* & *c.* 868. Nullité & injuſtice de ce Decret. *a.* 21. *& ſuiv.* 868. *& ſuiv.* Elle condamne les Mandemens de M. de Bayeux & de M. de Rhodez contre des erreurs pernicieuſes enſeignées par des Jeſuites. *b.* 246. Elle condamne le Mandement de M. d'Auxerre contre la Legende Gregoire VII. *b.* 514. &c.

Impuiſſance volontaire. *a.* 135. 154. Voy. *Libre arbitre.*

J.

Janſeniſtes. Caractere de ceux à qui on donne ce nom: ils defendent toute verité depuis un ſiecle. Caractere de leurs ennemis. *b.* 368. *& ſuiv.* Comment il ſe peut faire que les Jeſuites qui ont des principes pour ſauver les Infideles & les heretiques, n'en aient point pour ſauver les Janſeniſtes. *b.* 633.

Janſenius (M.) Evêque d'Ypres, refute les erreurs de Molina & de ſes diſciples: les Jeſuites viennent à bout de le faire condamner. *a.* IV. & V. Les erreurs condamnées dans les V. Propoſitions qu'on lui attribue, ont toujours été condamnées par tout le monde. *a.* 648. 667. 674. 682. 688. 695. *b.* 270. 281. 401. *c.* 85. &c. A l'égard de l'attribution de ces Propoſitions au Livre de Janſenius le concert n'eſt pas le même: ſuites de cette affaire. *a.* VI. *& ſuiv.* 642. 649. 650. 667. 681. *& ſuiv.* 695. *& ſuiv.* On donne à cette occaſion diverſes atteintes aux Libertés de l'Egliſe Gallicane. *b.* 530. Diſtinction du fait & du droit. *a.* VI. 651. 667. 717. *c.* 265. 266. &c. Les Jeſuites eux mêmes s'en ſont ſervis. *b.* 278. *c.* 100.

Raiſons de douter du fait de Janſenius: on n'en a point fait d'examen canonique. *a.* V. 664. 667. 702. 726. *c.* 457. La condamnation du ſens de Janſenius non expliqué met en danger la doctrine de la grace efficace. *b.* 270. 271. Elle donne lieu aux Moliniſtes d'ériger l'équilibre en dogme, ſur tout depuis la Bulle *Unigenitus.* *a.* XXXVII. 674. 763. Les deux Puiſſances concourent à n'exiger ſur le fait que le ſilence reſpectueux. *a.* VI. 671. *& ſuiv.* 685. *& ſuiv.* 692. 720. *& ſuiv.* &c. Voy. *Formulaire* & *Paix de Clement IX.*

Janſon (M.) Evêque de Digne puis de Marſeille: avec quelle force il condamne les erreurs des Jeſuites. *a.* 166. 178. Il approuve avec de grands éloges les Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 493.

Janſon (M. de) Archevêque d'Arles, parle avec beaucoup de mepris de la Bulle *Pretioſus* de Benoit XIII. *c.* 239. Ses excès: il fait recevoir le Concile d'Embrun. *c.* 242. Deux Religieuſes exilées de Caſtellanne l'embarraſſent extrêmement. *c.* 341. 406. 407. Il loue M. le Cardinal de Fleuri d'une maniere extravagante. *c.* 406. Il eſt exilé, &c. *c.* 552. 553.

Jean XXII. (le Pape) Son erreur ſur la viſion beatifique: on lui reſiſte fortement. *a.* 439.

Jeſuites. Ils conviennent eux mêmes de la nouveauté de leurs ſentimens. *a.* 30. 70. 71. Voy. *Molina.* Cri general de la foi contre eux dès le commencement. *a.* III. *b.* 236. Paul V. les tolere. *a. Ibid. b.* 245. Voy. *Congregations* DE AUXILIIS. Ils ne demandent d'abord que la permiſſion d'enſeigner leur ſentiment ſur la grace; dans la ſuite ils troublent les Ecoles dans la poſſeſſion où elles étoient de l'ancienne doctrine. *a.* 67. *& ſuiv.* 587. 591. Les premiers Jeſuites ſont timides, les nouveaux entreprennent de regner ſeuls. *a.* 68. 632. *b.* 223. 224. 340. Injuſtices & autres mauvais moyens dont ils ſe ſont ſervis pour accrediter leur doctrine. *a.* 72. *& ſuiv.* 506. 507.

Les Jeſuites attaquent l'eſprit de la Religion. *a.* 73. Conformité de la doctrine de ces Peres avec celle des Pelagiens. *a.* 33. *b.* 607. Voy. *Pelagiens.* Ils attaquent la toute-puiſſance de Dieu & l'efficace de ſa grace. *a.* II. III. 32. 93. 324. *b.* 74. Ils diviſent par rapport au libre arbitre ce que l'Ecriture a uni. *a.* 45. Ils ſoutiennent l'équilibre qui rend la volonté humaine

ne ſouveraine dans ſes actions, & veulent que la grace ſoit auſſi commune que la nature. *a.* 30. *& ſuiv.* 35. 36. 98. 111. 322. 584. *b.* 224. 594. 596. *& ſuiv.* 603. 604. Ils défendent l'état de pure nature, & ne paroiſſent admettre que le nom du peché originel. 577. 581. *& ſuiv.* 608. 609. 612. Leur averſion pour le dogme de la prédeſtination. *a.* 100. *b.* 605. *& ſuiv.* Ils donnent atteinte à le redemption de J. C. *a.* 120. *& ſuiv.* 323. *b.* 584. *& ſuiv.* En conſéquence de leur mauvaiſe doctrine ſur la grace ils ébranlent les fondemens de la morale de J. C. & tombent en toute ſorte d'égaremens. *a.* 42. *& ſuiv.* 48. *b.* 586. *& ſuiv.* 623. *& ſuiv.* Leur hardieſſe à attaquer toute la morale. Voy. *Pirot*, *Moya*, &c. Ils adoptent ſur l'amour de Dieu les nouveautés que d'autres avoient avancées, & les font valoir. *a.* 46. 47. 69. 178. 584. *b.* 311. 588. 777. *c.* 836. &c. De là leur pente pour le Quiétiſme. *c.* 415. 554. 555. 572. Ils flattent les pécheurs & attaquent même la ſainteté des Sacremens. *a.* 48. *& ſuiv.* *b.* 374. 375. 472. Ils veulent introduire l'ignorance & ôter l'Ecriture Sainte des mains des fideles. *a.* XLI. 236. *b.* 676. 389. Il la convertiſſent en Roman, &c. *b.* 572. *& ſuiv.*

Leurs erreurs ſur le peché Philoſophique & ſur la probabilité. *a.* 42. *& ſuiv.* 624. *& ſuiv.* Combien ils donnent atteinte à l'autorité des SS. Peres qu'ils décrient & veulent rendre ſuſpects. *a.* 61. *& ſuiv.* 66. 323. 325. 387. *b.* 246. 573. Voy. *Fontaine* & *Francolin.* Ils avancent de toutes parts des maximes outrées qui favoriſent les prétentions Ultramontaines, & qui renverſent l'obéiſſance due aux Souverains. *a.* 58. *b.* 368. *& ſuiv.* 636. Plaintes du Parlement de Paris contre les attentats autoriſés par ces Peres ſur la perſonne de nos Rois. *b.* 638. & 639.

Ils favoriſent l'idolatrie dans les Indes & à la Chine. *a.* 750. *b.* 628. 629. 637. 638. *c.* 192. Clement XI. condamne leurs pratiques: ils refuſent avec opiniatreté de ſe ſoumettre. *a.* 579. 580. 595. *& ſuiv.* Ils font mourir le Cardinal de Tournon ſon Legat, qu'il avoit envoyé à la Chine pour faire executer ſes Decrets. *a.* 328. 329. 579. 580. Ils forcent le Pape de donner des Explications de ſa Bulle contre eux. *a.* 597. *c.* 98. 99. 774. 791. Ils continuent de ſoutenir l'idolatrie malgré les Cenſures des Papes & des Evêques. *b.* 200. 373. 443. 444. *c.* 678. 708. 774. 791. 792. Leur mauvaiſe morale a été condamnée en differens tems, mais on a épargné leurs perſonnes: ce qui en eſt arrivé. *a.* VII. LXXI. 43. 51. 246. 311. *b.* 84. 85. 340. 371. *c.* 327. 328. &c.

On ne peut ſe fier aux deſaveux qu'ils donnent. *b.* 369. Ils ſont les vrais auteurs des maux de l'Egliſe: ils mettent l'Etat en danger. *b.* 368. *& ſuiv.* Etendue de la plaie qu'ils font à l'Egliſe. *a.* 583. *& ſuiv.* Puiſſance énorme de ces Peres. *b.* 372. 373. 433. Leur domination en France y a produit de grands changemens. *b.* 494.

Ils pourſuivent ſans relâche la condamnation de ceux qui s'oppoſent à leurs deſſeins. *b.* 368. *& ſuiv.* 379. Ils viennent à bout de faire condamner le Livre de Janſenius, &c. *a.* IV. *& ſuiv.* Soulevement inutile de ces Peres contre le Livre de la *fréquente Communion.* *b.* 375. Ils introduiſent le Formulaire dans l'Egliſe, & imaginent le ſyſtême de la foi divine & de l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits. *a.* V. *& ſuiv.* 652. 669. 708. Leurs deſſeins en s'oppoſant à la diſtinction du fait & du droit. *a.* 674. *& ſuiv.* 686. 693. 698. 702. 760. 763. *c.* 80. 87. 88. 91. 95. *& ſuiv.* 99. 175. 176. Ils ont à ce ſujet un poids & un poids, une meſure & une meſure. *b.* 278. *c.* 100. Pouſſés ſur leurs pratiques idolâtres de la Chine, ils ſaiſiſſent l'affaire du *cas de conſcience*, & donnent le change. *a.* VII. *c.* 197. Leur haine contre le Monaſtere de Port-Royal, leur fait calomnier tous ceux qui y étoient attachés: il viennent à bout de le detruire. *a.* VII. *b.* 254. 265. *& ſuiv.* 488. 562. Ils ſe dechainent contre les meilleurs Livres, & veulent leur en ſubſtituer de très mauvais. *b.* 375. 433. 476. 485. 496. 538. 572. 646. *c.* 149. 356. 357. 391. 392. 396. 478. 479. Eux qui ſauvent les Infideles & les heretiques, ne veulent pas ſauver les prétendus Janſeniſtes: comment cela eſt dans l'ordre. *b.* 631. *& ſuiv.*

Leur acharnement contre le Livre du Pere Queſnel: ils le font condamner par la Bulle *Unigenitus*, qui favoriſe toutes leurs erreurs & leur donne gain de cauſe. *a.* VII. 28. *& ſuiv.* *b.* 380. *c.* 3. &c. Voy. *Conſtitution.* Avec quelle baſſe flatterie ils louent Clement XI. & ſa Bulle. *a.* 215. 221. Ils ſe ſervent de ce Decret comme de boulevart, pour défendre leur mauvaiſe doctrine. *a.* 584. *& ſuiv.* 626. *c.* 161. 196. A l'abri de la Bulle, ils debitent de toutes parts des erreurs monſtrueuſes. *a.* 584. 633. 729. 731. 745. 746. *b.* 200. 246. 346. 349. 371. 374. 375. 392. 395. 511. *& ſuiv.* 571. *& ſuiv.* 586. 623. *& ſuiv.* *b.* 395. *c.* 217. 218. 445. 836. &c. Ils mettent entre les mains de leurs écoliers des Livres pernicieux, & donnent des ſpectacles indecens. *b.* 394. 395. 441. 442. Ce qu'ils penſent eux-mêmes de l'acceptation de pluſieurs Evêques de France. *c.* 20. Un Evêque qui les a interdits ne peut leur rendre des pouvoirs. *c.* 209. 210. Il ne doit ceſſer de leur faire la guerre en les nommant, que lorſqu'ils ceſſeront de la faire à Dieu. *c.* 218. 326. *& ſuiv.* 378. 379. Ces corrupteurs du dogme & de la morale, ces Phariſiens de la nouvelle loi comme ils s'appellent eux mêmes, ont été bien depeints par M. Boſſuet. *b.* 372. 378. 379.

De quelle maniere ils ſe ſont introduits dans l'Univerſité de Montpellier. *a.* 608. *& ſuiv.* 676. *c.* 93. 95. 106. 108. 142. *& ſuiv.* Entre-

treprise de ces Peres sous M. Colbert Archevêque de Rouen. *c.* 133. 134. Ils sont interdits à Montpellier. *c.* 29. *& suiv.* Ils profitent de l'Appel, & ensuite du Formulaire qu'ils font revivre, pour troubler ce Diocese d'une maniere fort étrange. *a.* XVII. *& suiv.* 678. 680. 718. *c.* 38. 39. 43. 77. *& suiv.* 85. 90. 91. *& suiv.* 134. 138. 149. 318. 441. M. de Bissi donne au public des Ouvrages de leur façon en faveur de la Constitution: ce qu'il pensoit d'eux auparavant. *a.* 580. *c.* 14. Leur opposition aux XII. Articles: leurs cabales empêchent Benoit XIII. de les donner. *a.* 779. *b.* 433. 476. *c.* 196. *& suiv.* 318. 337. 353. 397. 489. Voy. *Articles* & *Benoit XIII.* Ils donnent de mauvais Ouvrages sous le nom de divers Evêques qui leur sont attachés. *a.* 580. 630. *b.* 433. 476. *c.* 196. 217. 318. 400. 401. 447. 798. &c.

M. de Montpellier condamne la morale des Jesuites dès le commencement de son Episcopat, & continue jusqu'à la mort de les combattre. *a.* LXXI. *b.* 390. *c.* 708. &c. Voy. *Colbert.* Ils le desservent auprès du Roi. *a.* LXXVI. *b.* 367. 199. Ils publient sous le nom de ce Prélat de faux Mandemens, & repandent contre lui diverses calomnies. *b.* 216. 217. 649. 655. 864. *& suiv. c.* 155. 156. 741. 742. 747. 748. 753. 755. &c. M. d'Auxerre ayant condamné un de leurs Professeurs, ils adressent en corps à ce Prelat une *Remontrance*, qu'ils debitent avec ostentation. *b.* 200. 247. 574. 646. Voy. *Caylus.* Caractere de cet Ecrit qui est bien capable de les faire connoître. *c.* 204. 210. Ses erreurs principales. *b.* 574. *& suiv.* 586. *& suiv.* 624. *& suiv.* 630. 633. *& suiv.* Ils y employent divers artifices pour faire illusion. *b.* 629. 630. Ils y temoignent un grand attachement à Molina. *b.* 648. Ils exemptent de peché ceux de leurs Casuistes qui decident contre le droit naturel. *b.* 630. 631. Ils entreprennent de faire passer leurs erreurs dans le texte sacré, en donnant une prétendue Histoire du peuple de Dieu. *b.* 571. *& suiv.* Voy. *Berruyer.* Eloge excessif qu'ils font de cet Ouvrage scandaleux; soulevement du public contre eux à cette occasion. *b.* 646. *& suiv.* Ils s'élevent avec insolence contre les Ecrits de M. Bossuet. *b.* 200. *c.* 514. 558. 584. 610. 614. 798. Voy. *Bossuet.*

Ils dechirent M. de Castres dans d'horribles libelles. *b.* 395. *c.* 294. 298. 341. Leurs revolte à Rhodez: ils accablent d'injures le Prélat. Il devient dans la suite leur protecteur contre ses Curés qui ne cessent d'attaquer leurs erreurs. *c.* 313. 318. 326. 337. 341. 342. 370. 411. 415. 436. 438. 552. 799. Ils confessent sans pouvoirs à Auxerre; le Prélat supprime leurs Congregations. *c.* 348. Leurs excès dans ce Diocese. *c.* 658. 671. 674. Ils sont chassés de Savoye. *c.* 407. Ils savent enlever les biens des familles & donnent même des leçons sur cela. *c.* 478. Ils obtiennent de Clement XII. une Bulle en faveur de la doctrine de Molina. *c.* 619. L'affaire du Pere Girard, les rend fort odieux. *c.* 475. 495. 498. 505. 510. &c. Ils se dechaînent contre les Miracles faits en faveur des Appellans. *b.* 19. 55. 170. *& suiv.* 175. &c. Le Cardinal Davia conseille à M. de Montpellier d'attaquer fortement ces Peres, & lui envoye quelques Ecrits contre eux, &c. *c.* 708. 726. 727. 755. 895. *& suiv.* Le Prelat fait voir que leur procès est tout instruit, &c. *c.* 708. 747. 756. Leur orgueil sera cause de leur perte. *c.* 624. 676. Voy. *Berruyer, Francolin, Fontaine, Lessius, Molina, Suarez,* &c.

Jesus-Christ. De ses deux natures. *a.* 80. *& suiv.* De sa volonté. *a.* 118. 119. Il est mort pour tous les hommes, mais particulierement pour ceux à qui il applique le fruit de sa mort. *a.* 114. *& suiv.* 119. 322. *b.* 341. 461. Necessité de la foi en J. C. pour être sauvé. *b.* 674. Après la consecration il est réellement & veritablement present dans l'Eucharistie. *b.* 476. *& suiv.* 686. Voy. *Eucharistie.* En combien de manieres les Chrétiens se nourrissent de J. C. *b.* 427. *& suiv.*

Joli (M.) Evêque d'Agen, approuve avec de grands éloges les Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 495.

Joubert (M.) Chanoine Theologal, & Grand Vicaire de M. de Montpellier, qui lui écrit sur le gouvernement de son Diocese. *c.* 28. *& suiv.* Le Prélat découvre enfin qu'il le trahit & qu'il lui fait faire bien des fautes, specialement dans le procès intenté à MM. Polier & Esteve. *a.* LXXIV. *& suiv. c.* 38. 108. 129. 374. *& suiv.* 393. Sa mauvaise conduite dans l'affaire du Formulaire. *c.* 93. *& suiv.* M. de Montpellier lui ôte ses pouvoirs: le Theologal retracte son Appel, & excite de grands troubles dans le Diocese. *c.* 107. 108. 110. 116. 118. 129. 163. *& suiv.* Il meurt d'une maniere terrible. *c.* 382. 383.

Joubert (M). neveu du precedent, est mis à la Bastille. *b.* 566.

Jouvanci (le Pere) Jesuite, fait l'éloge du P. Guignard, &c. *b.* 369. 517.

Jubilé. Quelques personnes en abusent, comme s'il dispensoit de faire pénitence. *b.* 756. *& suiv.* 764. Dans quelles dispositions on doit entrer pour en profiter. *b.* 752. 757. *& suiv.* 766. 768. 769.

Juifs. (les) Quel étoit leur caractere. *b.* 136. 601. La grace sanctifiante ne leur étoit pas donnée à tous: le petit de nombre de justes qui étoient parmi eux appartenoient à la loi nouvelle. *a.* 140. 142. *b.* 601. *& suiv.* Dieu leur a fait des promesses absolues & des promesses conditionnelles. *b.* 77. Les erreurs répandues parmi eux n'intéressoient point les promesses. *b.* 319. *& suiv.* La verité fut conservée dans le Ministere sous Manassé & Sedecias, &c. *b.* 230. *& suiv.* 293. *& suiv.* 301. 554. Ils ont été la figure du peuple nou-

veau dans leurs malheurs, comme dans leurs avantages. *b.* 16. 17. 78. *& ſuiv.* Quels ſont les pechés qui ont été la cauſe de leur reprobation. *b.* 27. *& ſuiv.* 31. 32. Caractere des Miracles qui furent faits au milieu d'eux par Moyſe & par J. C. *b.* 28. 29. 121. Leur retour ſera infiniment avantageux à l'Egliſe: vœux pour leur converſion. *b.* 32. 50. 85. *& ſuiv.* 336. 337.

Jullien (M.) Curé du Dioceſe de Montpellier: le Prélat lui écrit au ſujet des diſpenſes. *c.* 808.

Juſtes (les) qui étoient dans l'ancienne loi appartenoient à la nouvelle. *a.* 140. 142. *b.* 603.

Juſtice chretienne. Elle peut ſe perdre; mais elle eſt ordinairement ſtable. *b.* 764. *& ſuiv.* Elle n'eſt point expoſée à des viciſſitudes continuelles, comme le croyent ceux qui ne connoiſſent point l'Evangile. *Ibid.*

L.

L'Affiteau (M.) Evêque de Siſteron, auparavant Jeſuite, l'un des Juges de M. de Senez. *a.* 790.

Lagarde (M.) Medecin de Montpellier: ſon zele pour conſtater les Miracles. *c.* 601. M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *Ibid.*

Lalleau (la Sœur Marguerite) Superieure des filles de la Charité de Montpellier, puis de S. Germain en Laye: hiſtoire des perſecutions qu'on lui a ſuſcitées. *c.* 504. Lettres de M. de Montpellier à cette Superieure. *Ibid.* & 511.

Lallemant (M.) Evêque de Seez: ſes étranges Ouvrages. *c.* 625.

Laloé (Mademoiſelle) eſt guérie par l'interceſſion de M. de Pâris: ce miracle eſt prouvé par les efforts qu'on fait pour le nier. *b.* 133.

Lan (M. de) Docteur de Sorbonne. Les Ouvrages de M. de Montpellier le font revenir de quelques préventions ſur le Formulaire. *c.* 297. Il fait quelques Ecrits contre les Convulſions: Lettre de M. de Montpellier à ce Docteur. *c.* 612. 654. Il n'épargne dans ſa critique ni ce Prélat, ni MM. de Senez & d'Auxerre. *c.* 812. 814. 824.

Langle (M. de) Evêque de Boulogne, appelle avec trois de ſes Confréres, de la Conſtitution *Unigenitus*, &c. *a.* XI. 2. *& ſuiv. c.* 36. Il écrit avec eux à M. le Regent au ſujet du Decret de l'Inquiſition qui condamnoit leur Appel. *c.* 867. *& ſuiv.* Il appelle avec eux des Lettres *Paſtoralis officii*, & publie un grand Memoire ſur l'Appel. *a.* XII. *& ſuiv.* 19. *& ſuiv.* Il écrit avec M. de Montpellier diverſes Lettres contre l'*Accommodement. a.* XIV. *c.* 55. *& ſuiv.* 59. Il donne pouvoir à ce Prélat de préſenter Requête au Parlement de Paris contre l'Accommodement. *a. Ibid.* 261. Il renouvelle ſon Appel. *a. Ibid.* Il ſigne la Lettre des VII. Evêques à Innocent XIII. *a.* XV. 303. *& ſuiv.* Il ſigne la Lettre des mêmes Prelats au Roi, &c. *a.* XVI. 355. *& ſuiv.* Il écrit contre M. de Soiſſons. *a.* 471. Il écrit à M. l'Archevêque de Reims. *c.* 110. 111. Sa mort. *a.* XX. On le juſtifie contre les imputations de M. de Soiſſons. *b.* 303. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 85. 104. 110. Il témoigne, en répondant à ce grand Evêque, qu'il penſe comme lui ſur le Formulaire. *c.* 884. *& ſuiv.* Combien ſa memoire étoit reſpectable à M. de Montpellier. *c.* 117. 194. 617. 646.

Langres (M. l'Evêque de) Voy. *Clermont-Tonnerre.*

Languet (M.) Evêque de Soiſſons, (puis Archevêque de Sens,) prend la defenſe de la Conſtitution *Unigenitus. a.* 508. Caractere de ſon premier *Avertiſſement*: il y fait ſans ceſſe illuſion, comme dans ſes autres Ouvrages. *a.* 88. 104. 193. 203. 204. 209. 210. 216. 217. 220. 246. 253. 256. 260. *b.* 220. 249. 262. 272. 275. 288. *& ſuiv.* 291. 292. 305. 310. 315. 316. 322. 327. *& ſuiv.* 333. 340. *c.* 555. Il ne doit point s'autoriſer de quelques Cenſures faites en général. *a.* 77. *& ſuiv.* Il ſoutient qu'on a pu condamner les propoſitions du Pere Queſnel à cauſe de l'abus qu'on en peut faire: il doit plutôt craindre qu'on n'abuſe de la Cenſure. *a.* 77. 94. 95. 99. 111. Pour la juſtifier il ne trouve aucun vice particulier dans une propoſition de Molinos, fauſſe dans le dogme & pernicieuſe dans la pratique. *a.* 77. 78. Il tombe à peu près dans le même defaut à l'égard d'une propoſition de Luther, & d'une de Jean Hus. *a.* 78. *& ſuiv.* 80. *& ſuiv.* Il veut que les 101. propoſitions aient été juſtement cenſurées à cauſe de la fauſſeté de leurs contradictoires: il ne ſait point faire des contradictoires. *a.* 78. 79. 203. 231. 232. On lui en apprend la méthode. *a.* 204. Il ſoutient qu'on peut condamner des propoſitions innocentes, & mêmes les expreſſions des ſaints Peres. *a.* 83. 150. 243. *& ſuiv.* Il donne atteinte à la liberté des Ecoles. *a.* 251. 252.

Mépriſe de ce Prélat ſur la vertu de la foi. *a.* 159. Ses raiſonnemens ſur l'ancienne loi ſont oppoſés à ceux de la Tradition. *a.* 136. Il ſe déclare pour l'équilibre, après avoir proteſté qu'il en étoit fort éloigné. *a.* 156. 567. 674. 763. 764. *b.* 95. 222. 289. 290. 340. 341. Il donne atteinte à pluſieurs veritès ſur la matiere de la crainte. *a.* 188. 192. *& ſuiv.* Sa conduite peu raiſonnable & peu ſincere, pour trouver à redire à la propoſition LXXXVII. ſur le delai de l'abſolution. *a.* 203. *& ſuiv.* Il encherit ſur les regles de l'*Index* par rapport à la lecture de l'Ecriture ſainte. *a.* 228. Il traite les témoignages des ſaints Peres de témoignages de morts. *b.* 335. 526. Il prend la défenſe du Pere Aſſermet qui blaſphême la toute-puiſſance de Dieu. *a.* 575. 602. 739. *b.* 200. 220. 345. *c.* 188. 189. Il répond enfin aux reproches qu'on lui en avoit faits. Ses reponſes ſont inſuffiſantes, ridicules & deshonorantes. *b.* 220. 221. 283. *& ſuiv.* 310. 344. *& ſuiv.* Il n'eſt d'accord ni avec

avec les Peres, ni avec le Concile de Trente, ni avec les Theologiens, ſur la matiere de la charité *a.* 163. *& ſuiv.* 175. *& ſuiv.* 186. Il témoigne en vouloir à la grace efficace. *b.* 270. 289. 339. *& ſuiv.* &c. Il ajoute aux promeſſes faites à l'Egliſe : en faiſant valoir des prérogatives qu'elle n'a point, il l'expoſe à perdre celles qu'elle tient de J. C. *b.* 269. *& ſuiv.* 273. 276. 295. &c.

Ses faux raiſonnemens ſur ce qui eſt arrivé au tems de l'Arianiſme. *b.* 297. *& ſuiv.* Voy. *Comparaiſons.* Il déguiſe l'Hiſtoire du Monotheliſme & celle d'Honorius. *a.* 527. *& ſuiv.* Exemples de quelques-unes de ſes fauſſes citations & alterations de paſſages. *a.* 82. 129. 136. 165. 245. 252. 275. 602. *b.* 94. 258. 285. 286. *& ſuiv.* 296. 297. 300. 319. 326. *& ſuiv.* &c. Exemples de traits de mauvaiſe foi, ou indignes d'un Evêque. *a.* 567. 576. *b.* 214. 272. 297. 300. 301. 320. 326. *& ſuiv.* 332. 334. &c. Exemples de contradictions. *a.* 156. 158. 200. 567. 674. 763. 764. *b.* 95. 130. 222. 256. 258. 272. 276. 302. &c. Il affecte des airs de hauteur pour couvrir ſon impuiſſance. *a.* 77. 86. 120. 158. 256. &c. *b.* 235. 236. 249. 257. *& ſuiv.* 269. 276. 288. 297. *& ſuiv.* 311. &c.

Il ſe donne pour l'interprete & le défenſeur du Clergé de France. *a.* 503. 507. Ses Ouvrages ſont denoncés en Sorbonne : exil de quelques Docteurs. *a.* 505. 506. M. de Boulogne écrit contre lui. *a.* 471. Le Pere Fontaine & M. de Biſſi, autres défenſeurs de la Bulle, le contrediſent. *a.* 84. *& ſuiv.* 489. *& ſuiv.* 566. Il autoriſe les Explications de 1720. par ſa ſignature : mais dans la ſuite il fait connoître qu'il les aime peu. *b.* 237. Il calomnie les Evêques Appellans. *a.* 257. *b.* 270. *& ſuiv.* 291. 300. 310. 312. 318. 327. Il merite ſeul les reproches qu'il leur fait de donner des deſaveux après coup. *b.* 310. 311. Erreurs, ignorances, petits raiſonnemens de ſa V. Lettre paſtorale. *b.* 333. Il falſifie la Bulle du Jubilé de Benoit XIII. M. de Montpellier le lui reproche. *a.* 602. 729. 733. 739. En écrivant contre ce Prélat il ne ſe juſtifie point, & par là donne acte de l'impuiſſance où il eſt de le faire. *b.* 220. On le preſſe de nouveau : il répond enfin, mais par des fauſſetés, des ſubterfuges, & des équivoques. *b.* 287. *& ſuiv.*

Il ſe fait nommer par l'Aſſemblée du Clergé de 1725. pour examiner les Ecrits de M. de Montpellier. *a.* 733. &c. Il donne une VII. Lettre paſtorale que M. de Montpellier refute par V. Lettres. *a.* XXVI. *& ſuiv. b.* 219. *& ſuiv.* Ses reproches peu meſurés contre ce Prelat, ſes calomnies & ſes principes erronés ſur le Formulaire. *b.* 269. *& ſuiv.* Il renouvelle le ſyſtême ſi decrié de M. de Fenelon. *b.* 277. Il calomnie les Appellans à l'occaſion du Miracle de Madame de la Foſſe : M. de Montpellier lui répond. *b.* 249. *& ſuiv.*

Il fait l'éloge des Mandemens de Saintes & de Marſeille contre les XII. Articles. *b.* 96. 97. 288. Il exhorte ſes Dioceſains à mettre en pieces ces Articles, & par là eſt convaincu d'en vouloir aux plus grandes verités du dogme & de la morale. *b.* 219. 220. 226. 289. Il publie la vie de Marie Alacoque, Livre plein de folies & d'impietés. *b.* 108. 311. 335. 337. 338. 445. 548. *c.* 431. 434. *& ſuiv.* 439. 510. Il n'eſt point heureux en Saints. *b.* 310, 311. 339.

Ce Prélat devient Archevêque de Sens : M. de Montpellier conſeille à M. d'Auxerre de s'oppoſer à ſes Bulles ou à ſa priſe de poſſeſſion. *c.* 476. 479. 480. 484. Il donne une VIII. Lettre paſtorale pleine de calomnies, de ſupercheries, & de faux raiſonnemens. *c.* 500. La plus noble partie du Clergé de Sens s'éleve contre la pernicieuſe doctrine de ſon Archevêque ſur l'amour de Dieu. *b.* 339. *c.* 509. 551. Le Prélat n'a pas pour lui un ſeul des Evêques de ſa Metropole. *b.* 342. *c.* 509. 510. 512. 513. 515. 533. Il inſulte la nobleſſe de ſon Dioceſe. *c.* 537. Les principaux endroits de ſa VIII. Lettre paſtorale ſont relevés avec force par M. de Montpellier. *a.* XLVII. *b.* 309. *& ſuiv.* M. de Sens reforme le Catechiſme de ſon Dioceſe, ſur tout par rapport à l'amour de Dieu. *b.* 41. 95. *c.* 551. 735. 788. Ses principes & ſes ſubtilités ſur cette matiere ſont refutées par M. d'Auxerre. *c.* 548. Il publie une fauſſe Lettre des Chanoines & Curés d'Auxerre : ſa ſupercherie eſt prouvée & ſes défenſes ſont abſurdes. *b.* 124. 148. 161 214. *c.* 577. 578.

Sa doctrine eſt bien differente de celle qu'avoient les Archevêques ſes predeceſſeurs. *b.* 307. 338. 339. Il donne une violente atteinte aux Libertés Gallicanes, & à la vraie doctrine ſur les points qui y ont rapport. *b.* 324. *& ſuiv.* 337. 338. *c.* 513. Il voit avec tranquillité les excès des Jeſuites, & garde ſur cela le ſilence. *b.* 200. Dieu confond ſa prétendue ſageſſe, & fait en faveur des Appellans des Miracles tels qu'il les demandoit *b.* 18. Il écrit à M. de Troyes une Lettre ou il ſe pare de l'autorité du grand Boſſuet. *c.* 599. Il travaille à faire querelle à M. d'Auxerre, parce qu'il a prononcé ſans ſon conſentement ſur un Miracle de M. de Pâris. *c.* 690. 691. Après avoir long-tems gardé le ſilence ſur les miracles, il les attaque dans une groſſe Inſtruction paſtorale, qui les prouve bien loin de les détruire. *c.* 664. (Voy. *l'article ſuivant.*) 666. 701. 703. Les Curés de Paris preſentent au Parlement une Requête contre cet Ouvrage où ils ſont attaqués. *c.* 739. Il eſt fort humilié de ce que toute la Province de Sens l'exclud de la députation à l'Aſſemblée de 1735. *c.* 739. 747. Il travaille à ſoulever le Dioceſe d'Auxerre contre le Catechiſme de ce Prélat, qui lui repond ſur divers points dans une Inſtruction paſtorale touchant le miracle de Seignelay. *c.* 754. 775. Autre Ouvrage de M. d'Auxerre contre lui. *c.* 830. 837. Il écrit contre M. de Troyes, qui venoit

de donner deux Ouvrages contre lui. *c.* 846. 849. 863.

Son Inſtruction paſtorale contre les miracles eſt pleinement refutée par M. de Montpellier. *a.* LIV. *& ſuiv. b.* 93. *& ſuiv. c.* 804. 805. 807. 809. 812. 814. *& ſuiv.* 819. 822. &c. On fait voir que M. de Sens, pour affoiblir la preuve des Miracles, avance des principes dont les uns ouvrent la porte aux libertins, & les autres lui ſont communs avec les Proteſtans. *b.* 99. *& ſuiv.* 105. 113. 114. 117. *& ſuiv.* 187. 194. Il eſt l'écho des heretiques en tout ce qu'il a dit des miracles de M. de Pâris. *b.* 123. Ses calomnies au ſujet des perſonnes gueries. *b.* 124. *& ſuiv. c.* 832. On refute en detail ce qu'il a avancé contre chacun des principaux Miracles de M. de Pâris. *b.* 123. *& ſuiv.* Ses raiſonnemens achevent de les demontrer. *Ibid.* & 182. Il ne ſe connoît pas plus en converſions qu'en grace. *b.* 135. Ses contradiction ſur la perpetuité des miracles dans l'Egliſe, &c. *b.* 108. *& ſuiv.* 120. 130. Autres contradictions de ce Prélat & de ſes temoins. *b.* 146. 148. 155. 156. 159. 165. 166. 169. 170. 179. 188. 189. 197. 198. 212. &c. Ses temoins mis en parallele avec ceux qui depoſent le contraire. *b.* 129. 134. *& ſuiv.* 139. *& ſuiv.* 144. 148. 149. *& ſuiv.* 152. 155. 160. 162. 170. 172. 174. 180. 181. 201. &c. Il écrit ſur des faits qui ſe paſſent dans un Dioceſe étranger & il ignore ce qui ſe paſſe dans le ſien: de ſon aveu il ne ſait pas exactement ce qu'il écrit. *b.* 128. *& ſuiv.* 212. *& ſuiv.* Il ſe livre aux conjectures & aux calomnies. *b.* 130. 134. 144. 148. 149. 160. 161. Exemples des fauſſetés qu'il avance. *b.* 148. 160. 172. 173. 183. 192. 210. &c. Il abuſe de la Religion & affecte des airs de hauteur & qui approchent de l'impieté. *b.* 129. 135. 138. 150. 151. 153. 164. 176. 189. 191. 194. 197. Traits de mauvaiſe foi & defauts de ſincerité. *b.* 147. 155. 156. 164. 174. 175. 176. 181. 186. 187. 190. 194. 213. Il fait illuſion à ſes lecteurs: quelques-uns de ſes faux raiſonnemens. *b.* 150. 154. 156. 158. 166. 167. 172. 180. 189. 194.

Laon (M. l'Evêque de) Voy. d'*Eſtrées*, & la *Fare*.

Laſtre (M. de) Curé de Bainctun Dioceſe de Boulogne, exilé: M. de Montpellier lui écrit pluſieurs Lettres. *c.* 617. 628. 646. 672.

Laval-Bois-Dauphin (M. de) Evêque de la Rochelle, approuve les Lettres de M. de S. Cyron avec les plus grands éloges. *b.* 495.

Laurea (le Cardinal) eſt Rapporteur de la cauſe de M. l'Archevêque de Malines & des Theologiens de Louvain au ſujet du Formulaire: ſon ſentiment touchant l'infaillibilité de l'Egliſe ſur les faits. *a.* 653.

Lectoure (M. l'Evêque de) Voy. *Beaufort.*

Lecture de l'Ecriture ſainte: elle eſt pour tous les fideles. *a.* 24. Voy. *Ecriture ſainte.*

Lemos (le Pere) celebre Dominicain, combat les nouveauté de Molina. *a.* 31. 109.

Lenet (M.) Conſeiller au Parlement de Dijon: M. de Montpellier lui écrit diverſes Lettres. *c.* 402. 470. 478. 482. 495. 508. 513. 533. 570. 613. 625. 699. 724. 787. 836. 840. 852.

Leon X. (le Pape) confirme la Bulle *Unam Sanctam*: ſes expreſſions. *b.* 556.

Leſchenault (le Pere) de l'Oratoire: M. de Montpellier lui écrit. *c.* 742.

Leſcure (M. de) Evêque de Luçon, entre dans les deſſeins des Jeſuites contre la ſaine doctrine. *a.* 674. *c.* 4. 400.

Leſſius (le Pere) Jeſuite, enſeigne à Louvain la doctrine de Molina: cri general contre l'erreur. *b.* 236.

Libere (le Pape) donne dans l'erreur: ce qui prouve que les Papes ne ſont pas infaillibles. *a.* 535. 549. 553.

Libertés Gallicanes. Vrai idée qu'on en doit avoir. *b.* 370. 527. 528. Combien elles ont ſouffert depuis le commencement des diſputes ſur le Janſeniſme. *b.* 530. *& ſuiv.* Les prétendus Janſeniſtes & les Appellans y ſont très attachés & en ont toujours eté les zelés defenſeurs. *b.* 369. *& ſuiv.* 511. 513. *& ſuiv.* 523. *& ſuiv.* 529. 534. Les Jeſuites favoriſent d'une maniere outrée les prétentions Ultramontaines, &c. *a.* 58. *b.* 368. *& ſuiv.* 636. 638. Les Conſtitutionnaires établiſſent des principes, qui les mettent hors d'état de ſoutenir les Libertés de l'Egliſe Gallicane: ils y donnent même atteinte. Remedes à ces maux. *a.* 504. *& ſuiv. b.* 324. *& ſuiv.* 337. 338. 516. *& ſuiv.* 535. 548. *& ſuiv.* Voy. *Biſſi* & *Languet.*

Libre arbitre. L'Egliſe nous apprend à éviter ſur cette matiere deux écueils oppoſés. *a.* 8. 88. 96. 97. 134. Il n'eſt point éteint, mais affoibli par le peché. *a.* 45. L'operation de la grace ne le detruit point. *a.* 8. *b.* 221. *& ſuiv.* 291. Ses differens pouvoirs. *a.* 145. *& ſuiv.* Les Jeſuites relevent avec excès ſes forces naturelles. *a.* 39. *& ſuiv.* 97. Voy. *Equilibre.*

Ligni (M. de) Evêque de Meaux, approuve avec éloge les Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 495.

Lion (M. l'Archevêque de) Voy. *Rochebonne.*

Lodeve (M. l'Archevêque de) Voy. *Phelippeaux*, & *Souillac.*

Lombez (M. l'Evêque de) Voy. *Maupeou.*

Lorme (la veuve de) eſt punie miraculeuſement au tombeau de M. de Pâris: elle fait ſa declaration; on la tranſporte en un lieu inconnu, &c. *b.* 40. 42. *& ſuiv.* 119. 164. *& ſuiv. c.* 499. 500. 540. 770.

Lorraine (M. de) Evêque de Bayeux, condamne pluſieurs propoſitions des Jeſuites: ces Peres font ſupprimer ſon Mandement par l'Inquiſition. *b.* 246. Il écrit à M. de Montpellier ſur ſes Remontrances au Roi au ſujet du Formulaire. *c.* 886. L'Aſſemblée du Clergé de 1725. & 1726. ne l'épargne pas plus que M. de

de Montpellier. *a.* 732. 734. 740. *c.* 188. 212. Il ſigne la Lettre des XII. Evêques au Roi contre le Concile d'Embrun, & s'oppoſe à l'enregiſtrement du Bref qui le confirmoit. *a.* 769. 774. 775. *c.* 260. &c. 302. La Lettre au Roi ayant été renvoyée, il écrit fortement au Secretaire d'Etat. *c.* 303. 304. Il ſigne avec ſes Confreres les Remontrances ou la ſeconde Lettre. *a.* 777. 784. Sa maladie, ſa mort, *c.* 303. 304. 319. Il étoit Superieur des Religieuſes de la Congregation du Calvaire. *c.* 319. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 188. 212. Reponſe de ce Prélat. *c.* 889.

Louail (M.) Secretaire de M. l'Abbé de Louvois : M. de Montpellier lui écrit diverſes Lettres, où il lui rend compte de ce qui ſe paſſe dans ſon Dioceſe au ſujet de l'Appel, &c. *c.* 37. 39. 41. 42. 43. 44. 45. 47. 49. 51. 52. 81. Après la mort de cet Abbé, le Prélat le preſſe de venir demeurer avec lui. *c.* 51. 52.

Louis XIV. Ses ſoins pour l'inſtruction de ſes peuples, &c. *a.* 234. *c.* 713. 714. Son zele pour le maintien des maximes du Royaume & les Libertés Gallicanes. *b.* 369. 516. 538. &c. Conjointement avec le Pape il autoriſe la ſignature du Formulaire avec la diſtinction du fait & du droit. *a.* VI. 641. 643. 645. 647. 671. 686. 759. 760. &c. Il ſe laiſſe ſurprendre par les ennemis de la ſaine doctrine, & ſupprime le privilege du Livre du Pere Queſnel. *c.* 3. Il emploie toute ſon autorité pour faire recevoir la Conſtitution *Unigenitus*. *b.* 532. 533. *c.* 27. L'Egliſe de France ayant joui à ſa mort de quelque liberté, une multitude de voix s'éleve contre ce Decret, &c. *b.* 386. 387. &c. Voy. *Appel.* Combien il eſtimoit M. de Montpellier. *a.* LXXVI. *b.* 367. *c.* 199.

Louis XV. M. le Duc d'Orleans Regent, donne ſous ſon nom une Declaration pour ſuſpendre l'effet de l'Appel, &c. *c.* 868. Pluſieurs de ſes Declarations & Arrêts ſuppoſent que la Conſtitution *Unigenitus* n'eſt pas un jugement de l'Egliſe. *a.* 358. Par quelle ſuppoſition on lui fait donner une Declaration qui autoriſe l'*Accommodement*. *a.* XIV. 280. *b.* 533. Inconveniens de cette Declaration. *c.* 61. Le Parlement & le Grand Conſeil refuſent de l'enregiſtrer : M. le Regent exile le Parlement & fait enregiſtrer la Bulle au Grand Conſeil malgré les Magiſtrats qui compoſent ce tribunal. *a.* XIV. *c.* 62. &c. Arrêt du Conſeil ſurpris à Sa Majeſté contre les Evêques qui avoient renouvellé leur Appel, & qui lui écrivent à ce ſujet. *a.* 285. *& ſuiv.* 297. *c.* 64. Arrêt du Conſeil contre la Lettre des VII. Evêques à Innocent XIII. Ils s'en plaignent au Roi même. *a.* 355. *& ſuiv.* On abuſe étrangement de ſon autorité, & on entreprend ſous ſon nom ſur les choſes ſpirituelles. *a.* 604. *& ſuiv.* 677. 678. *b.* 44. *c.* 82. 84. Combien d'Ordres ſurpris, &c. *b.* 239. 377. Il eſt enjoint aux Evêques de faire ſigner le Formulaire. *a.* XVII. XVIII. 640. 679. 680. *c.* 77. *& ſuiv.* &c. Ordres ſurpris à Sa Majeſté, à l'égard de l'Univerſité de Montpellier, de l'Evêque & du Dioceſe. *a.* 608. *& ſuiv.* 679. 640. 676. 677. *c.* 82. 99. *& ſuiv.* 105. 106. 109. 112. *& ſuiv.* 118. 121. 128. 129. 130. 133. 135. 136. 139. 140. 142. *& ſuiv.* 199. 221. 560. 635. 636. 749. &c. Voy. *Colbert*, *Orleans* & *Duc de Bourbon.*

Le Roi écrit aux Evêques (au commencement du Miniſtere de M. de Fleuri) pour faire faire des prieres, &c. Mandement de M. de Montpellier à ce ſujet. *b.* 771. Le Prélat adreſſe à Sa Majeſté une Lettre où il lui fait connoître les vrais auteurs des maux, & dans quel danger ſeroient la Religion & l'Etat ſi on exterminoit les Appellans. *a.* XXXIX. *& ſuiv.* *b.* 386. *& ſuiv.* 371. 373. 376. 377. *c.* 320. &c. Autre Lettre qui attire une Reponſe du Cardinal Miniſtre. *a.* XLI. *b.* 399. *c.* 338. Le Roi connoîtroit l'innocence des prétendus Janſeniſtes s'il vouloit les ecouter. *b.* 368. XII. Evêques lui écrivent contre le Concile d'Embrun : leur Lettre eſt renvoyée, ſans être lue, &c. *a.* XXXVIII. 769. *& ſuiv.* *c.* 300. *& ſuiv.* 413. Ils adreſſent des Remontrances à Sa Majeſté. *a. Ibid.* 777. *c.* 308. *& ſuiv.* M. de Montpellier lui écrit au ſujet de l'exil de M. Eſteve, & en prend occaſion de reconnoître la faute qu'il avoit commiſe à ſon égard, &c. *a.* LXXIV. *& ſuiv.* *c.* 374. *& ſuiv.* Le Prelat écrit à Sa Majeſté ſur la Legende de Gregoire VII. & fait voir que les principes des Conſtitutionnaires ſont autant favorables aux prétentions Ultramontaines, que ceux de Appellans y ſont contraires. *b.* 512. *& ſuiv.* *c.* 438. *& ſuiv.* Declaration en faveur de la Conſtitution, qu'on minutoit depuis deux ans : oppoſition des Parlemens. *c.* 293. 439. *& ſuiv.* Arrêt ſur la juriſdiction. *c.* 482. 483. Les Secretaires d'Etat écrivent par l'ordre du Roi aux Evêques, pour empêcher qu'on ne donne à la Conſtitution *Unigenitus* le titre de regle de foi. *b.* 44. Mouvemens du Parlement de Paris : Remontrances au Roi, exils, &c. *c.* 543. 548. 550.

Arrêt du Conſeil qui ſupprime la premiere Inſtruction paſtorale de M. de Montpellier ſur les miracles des Appellans : Lettre du Prelat au Roi à ce ſujet. *a.* LII. *b.* 51. *& ſuiv.* *c.* 583. 584. 599. *& ſuiv.* 611. 614. Arrêt du Conſeil contre le Mandement de M. d'Auxerre ſur le Miracle de Seignelay. *c.* 658. Arrêt du Conſeil contre la Lettre paſtorale de M. de Montpellier ſur le Miracle de la Verune. *c.* 681. Arrêt du Conſeil pour ſupprimer un Arrêt du Parlement contre M. de Cambray. *c.* 739. Arrêt du Conſeil contre le Catechiſme d'Auxerre, &c. *c.* 772. Lettre du Prélat au Roi. *c.* 794. 804. Sa Majeſté reçoit l'Ouvrage que M. de Montgeron lui préſente, & où les Miracles de M. de Paris ſont demontrés. *c.* 834.

Louvois (M. l'Abbé de) refuſe l'Evêché de Clermont. *c.* 45. Sa mort chretienne. *c.* 51.

Luçon (M. l'Evêque de) Voy. *Colbert*, *Lefevre*, & *Buſſi-Rabutin:* de quelle maniere ce dernier parle des Papes qui ont le plus fait valoir les opinions Ultramontaines. *b.* 557.

Lugat (M. de) Conſeiller au Châtelet de Paris; M. de Montpellier lui écrit diverſes Lettres. *c.* 651. 767. 815. 831. 852.

Luſtrac (M. de) exilé. M. d'Auxerre le fait prêcher dans ſa Cathedrale. *c.* 775. M. de Montpellier lui écrit. *Ibid.*

Luther. Ses excès & ſes emportemens contre les ndulgences. *b.* 763. Voy. *Proteſtans.*

M.

Mabillon (le Pere Dom Jean) Benedictin très ſavant: ſes liaiſons avec M. de Montpellier. *a.* LXV.

Mâcon (M. l'Evêque de) Voy. *Tilladet.*

Maillebois. (Meſdames de) Religieuſes du Calvaire, parentes de M. de Montpellier: ce Prélat leur écrit pluſieurs Lettres. *c.* 580. 678. 772. 816. 850.

Mailly (M. de) Archevêque de Reims. Son procès avec quelques Eccleſiaſtiques oppoſés à la Bulle. c. 40. Maniere indigne dont il a traité M. de Boulogne. *c.* 110. 111.

Maliſſoles (M. de) Evêque de Gap, entre dans les deſſeins des Jeſuites contre la ſaine doctrine. *c.* 400. Il ſe rend l'apologiſte de la morale corrompue. *a.* 789. Ses relâchemens exceſſifs ſont autoriſés par la Conſtitution. *a.* 209. 259.

Mans (M. l'Evêque du) Voy. *Crevy.*

Marca (M. de) Archevêque de Toulouſe, vouloit qu'on crût que le fait & le droit de Janſenius ſont inſeparables. *a.* VI. 708.

Mariage Le concert de toutes les Sectes chrétiennes ſeparées depuis 1300. ans à le regarder comme Sacrement, prouve qu'on l'a toujours cru dans l'Egliſe. *b.* 723. Les mariages clandeſtins ſont nuls. *b.* 724. Eclairciſſement ſur les diſpenſes: conduite de M. de Montpellier à cet égard. *a.* LXXII. LXXIII. *c.* 549. 550. 808. 852.

Marin (M. le Marquis de) M. de Montpellier lui écrit au ſujet de Madame ſa fille Religieuſe exilée. *c.* 734.

Marini (le Pere) Jeſuite, Confeſſeur du Roi d'Eſpagne Louis I, & Auteur d'un Livre plein d'excès ſcandaleux. *b.* 84. &c.

Marmieſſe (M. de) Evêque de Conſerans, approuve avec éloges les Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 495.

Marſeille (M. l'Evêque de) Voy. *Janſon* & *Belſunce.*

Maſenius (le Pere) Jeſuite, ſauve les Infideles dans leur Religion. *b.* 632.

Maſſillon (M. de) Evêque de Clermont, n'a jamais rendu viſite à M. de Senez ſon ancien Confrere, quoiqu'il ſoit dans ſon Dioceſe. *c.* 307. Il écrit à M. le Cardinal de Fleuri au ſujet du differend entre M. de Montpellier & M. de Narbonne: le premier l'en remercie, &c. *a.* LIX. *c.* 693.

Maulevrier (M. de) parent de M. de Montpellier qui lui écrit, &c. *c.* 589.

Maupeou (M. de) Evêque de Lombez, aſſez bien diſpoſé. *c.* 239. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 277.

Maurepas (M. de) Secretaire d'Etat, renvoye aux XII. Evêques leur Lettre au Roi contre le Concile d'Embrun. *c.* 300. Ils lui écrivent à ce ſujet pour ſe plaindre. *c.* 301. 304. *& ſuiv.*

Maurouſiere (M. de la) adreſſe ſon Teſtament à M. de Montpellier qui lui écrit, &c. *c.* 632.

Maux de l'Egliſe: leur origine & leur progrès. *a.* 11. *& ſuiv.* 28. 304. *& ſuiv.* 580. 633. &c. *b.* 73. 87. 245. *& ſuiv.* 352. *& ſuiv.* 373. 375. *& ſuiv.* 392. 393. 529. 537. *& ſuiv.* 571. 572. 748. 764. 768. 773. 794. *c.* 100. 101. 188. *& ſuiv* 276. 449. 489. &c. Les plus grands hommes en ont gemi chacun dans leur tems, &c: on doit les imiter. *b.* 74. *& ſuiv.* 80. *& ſuiv.* 372. Un Concile general remedieroit aux maux. *a.* 27. *& ſuiv.* 353. *b.* 349. &c. Le retour des Juifs eſt une reſſource attendue par pluſieurs. *b.* 336. &c. Voy. *Juifs.*

Maziere (M.) Grand Vicaire de Rhodez. Son merite: il eſt exilé. *c.* 370. 371. 374. 378. 379. 382.

Mazuyer (M. le) Procureur general au Parlement de Toulouſe, écrit une Lettre fort obligeante à M. de Montpellier: reponſe du Prelat. *c.* 286. Autre Lettre du Prélat. *c.* 350.

Meaux (M. l'Evêque de) Voy. *Ligni*, *Boſſuet*, *Biſſi.*

Medecins (les) conſtatent les miracles en atteſtant l'impoſſibilité naturelle de la gueriſon des maladies. *b.* 91. 173. 177. &c. Ils reconnoiſſent que les Convulſions ne ſont l'effet ni de l'artifice ni de la nature. *b.* 178. Quelle a été la conduite de quelques-uns au ſujet de l'examen des Convulſionnaires fait par la Police. *b.* 180.

Mendians. On a toujours regardé comme un mal de les laiſſer courir de ville en ville. *b.* 823. 824. Comment M. de Montpellier vouloit qu'on agît à leur égard dans ſon Dioceſe. *Ibid.*

Merinville (M. de) Evêque de Chartres, falſifie la Bulle de Benoît XIII. pour le Jubilé. *a.* 602. 729. 740. *b.* 287. Il s'éleve dans l'Aſſemblée de 1725. contre M. de Montpellier qui le lui avoit reproché. *a.* 733. *c.* 189. Il repond au bout de deux ans: M. de Montpellier lui replique. *b.* 343. *& ſuiv.* Ce Prelat eſt à plaindre à cauſe de ſa ſimplicité, & des preventions dans leſquelles il a été élevé. *b.* 345. 350. Ses profeſſions de foi ſur la toute-puiſſance de Dieu ſont défectueuſes & inſuffiſantes: un Pelagien auroit pu en faire de ſemblables. *b.* 345. *& ſuiv.* Autre falſification de ce Prélat, qui veut faire retomber ſur les Evêques Appellans le reproche qu'il merite. *b.* 347. Il ne connoît point les maux de l'Egliſe. *b.* 349.

Meſme

Meſme (M. de) premier Preſident au Parlement de Paris: M. de Montpellier lui écrit au ſujet de la Requête des Evêques qui s'oppoſoient à l'Accommodement. *c.* 62.

Meſſe. Dans quelle diſpoſition on doit y aſſiſter. *b.* 411. *& ſuiv.* 471. *& ſuiv.* Voy. *Euchariſtie.*

Metz (M. l'Evêque de) Voy. *Coiſlin.*

Mezzabarba (M.) eſt envoyé de Rome à la Chine par Clement XI. pour y faire executer la Bulle *Ex illa die* contre les Ceremonies idolâtres, & en donner des Explications. *c.* 98. 99. 774. 791. 815. 828. Il revient à Rome, & on lui intente procès, &c. *c.* 774.

Milhau (M.) Prêtre de Pezenas: M. de Montpellier lui écrit au ſujet d'un miracle. *c.* 586.

Millon (M.) Evêque de Valence, l'un des Prelats d'Embrun: avanture qui lui arrive. *a.* 830.

Miracles. Dieu en a promis pour tous les tems. *b.* 108. *& ſuiv.* Miracles en faveur des Juifs. *b.* 28. 121. Miracles de J. C. *b.* 29. 35. *& ſuiv.* 101. *& ſuiv.* 105. 121. 256. 257. Anciens miracles des Saints. *b.* 2. 143. 186. *& ſuiv.* 253. *& ſuiv.* 260. *& ſuiv.* &c. Quels ſont les deſſeins de Dieu en les operant. *b.* 2. 9. 15. 23. *& ſuiv.* 66. 67. 112. 113. 251. *& ſuiv.* 262. 263. &c. Doctrine de S. Auguſtin, de S. Ambroiſe & de S. Chryſoſtome ſur ce ſujet. *b.* 2. 40. *& ſuiv.* 61. 111. 115. 116. 254. 258. *& ſuiv.* Penſées de M. Paſchal ſur les miracles, à l'occaſion de ceux que Dieu fit à Port-Royal pour juſtifier l'innocence de ce Monaſtere. *b.* 9. 55. 105. 109. 114. 250. 254. 263. 265. *& ſuiv.* *c.* 568. Ils ſervent à faire diſcerner la verité. *b.* 113. 262. *& ſuiv.* Ils apprennent aux ſimples à diſtinguer l'abus de l'autorité d'une autorité toujours reſpectable, & l'autorité veritable de celle qui n'en a que l'apparence. *b.* 98. 113. *& ſuiv.* 249. *& ſuiv.* 257. Pour en tirer de juſtes conſequences, il faut de l'attention & du diſcernement. *b.* 103. *& ſuiv.* Quand on peut juger qu'un miracle eſt divin. *b.* 114. *& ſuiv.* 120. Dans tous les tems les miracles ont eu des contradicteurs; Juifs, Payens, Heretiques, Conſtitutionnaires. *b.* 37. 38. 121. 253. *& ſuiv.* 260. *& ſuiv.* *c.* 515. 857.

Dieu fait des miracles contre la Conſtitution & en faveur des Appellans. *a.* 621. 796. *b.* 10. 14. *& ſuiv.* 108. 362. 655. *c.* 499. *& ſuiv.* 507. &c. Quel tems il choiſit pour cela. *a.* 796. *b.* 28. 63. 69. 250. *& ſuiv.* Premier miracle operé ſur Madame la Foſſe, publié par M. le Cardinal de Noailles. *b.* 3. *& ſuiv.* M. de Montpellier fait à ce ſujet une Lettre Paſtorale. *a* XXIV. *b.* 1. *& ſuiv.* Ce miracle eſt deciſif contre le libertin & l'heretique. *b.* 6. *& ſuiv.* 47. Il eſt deciſif contre les Conſtitutionnaires ſchiſmatiques: ce qui ſe prouve par les circonſtances. *b.* 10 *& ſuiv.* 250. *& ſuiv.* 262. Il conſole les Appellans & deconcerte les Acceptans. *a.* 621. *b.* 18. & 19. Autre miracle à Sainte Marguerite. *b.* 265. *c.* 205. Miracle à Amſterdam. *c.* 703.

Miracles multipliés faits ſur les tombeaux & avec des reliques de pluſieurs Appellans, de M. de Paris, de M. Rouſſe, &c. *a.* 796. *b.* 184. *c.* 197. 255. 319. 498. 499. Combien ils ſont certains. *b.* 55. *& ſuiv.* 123. 199. 541. 655. 834. Joie ſainte des Appellans, embarras des Conſtitutionnaires. *a.* 796. 797. *b.* 69. *c.* 497. *& ſuiv.* 501. 515. 518. 521. 547. 578. 584. *& ſuiv.* 624. 778. 806. 851. Les efforts qu'on fait pour les étouffer les conſtatent, & engagent Dieu à en faire de nouveaux. &c. *b.* 55. *& ſuiv.* 94. 129. 181. *& ſuiv.* *c.* 532. 533. *& ſuiv.* 540. 541. 619. *& ſuiv.* 627. 628. *& ſuiv.* 681. 701. 703. 770. 834. 837. Demarches des Curés du Dioceſe de Reims pour faire conſtater ceux de M. Rouſſe. *b.* 184. 185. *c.* 255. Information & verification de quatre miracles de M. de Paris, faite par l'ordre de M. le Cardinal de Noailles peu avant ſa mort. *b.* 29. 127. 130. *& ſuiv.* *c.* 739. Demarches des Curés de Paris auprès de M. de Vintimille ſon Succeſſeur, pour faire publier ces miracles & pluſieurs autres. *b.* 20. 126. *& ſuiv.* 130. *& ſuiv.* 162. 203. 212. *c.* 398. 718. 739. L'Ouvrage de M. de Montgeron converti, & ſes ſouffrances, mettent les miracles de M. de Paris dans un point d'évidence auquel on ne ſe peut refuſer. *c.* 834. *& ſuiv.* 843. *& ſuiv.* 847.

Miracles (*dont parle M. de Montpellier*) operés ſur Mademoiſelle *Moſſaron.* *a.* 130. *& ſuiv.* *c.* 126. Sur Elizabeth *Laloe.* *b.* 126. 130. Sur Anne *le Franc.* *b.* 22. 129. 130. *c.* 498. 526. 770. Sur Aimée *Pivert* dont la guériſon fut la premiere precedée de Convulſions. *b.* 22. 183. *& ſuiv.* Sur Don Alphonſe de *Palacios.* *b.* 137. *& ſuiv.* 182. 206. *& ſuiv.* *c.* 796. Sur Marguerite Françoiſe *du Chêne.* *b.* 143. *& ſuiv.* 182. Sur Marguerite *Thibault.* *b.* 154. *& ſuiv.* 182. Sur le Sieur *le Doux.* *b.* 134. *& ſuiv.* Sur Mademoiſelle *Hardouin.* *b.* 188. *& ſuiv.* *c.* 505. Sur Blaiſe *Neret.* *b.* 147. *& ſuiv.* 182. *c.* 819. Sur Marie Anne *Couronneau.* *b.* 161. *& ſuiv.* 182. Sur M. *Laleu.* *b.* 21. 152. 153. Sur Marguerite Angelique *Queru.* *b.* 128. 213. Sur Anne *Coulon.* *b.* 150. 151. 182. *c.* 597. Sur Anne *Greſil.* *b.* 157. *& ſuiv.* 182. 212. Sur Louïs *Noël.* *b.* 126. 213. Sur Marie *Poiſſon.* *b.* 128. 212. 214. Sur Madame *le Moine.* *b.* 125. Sur Mademoiſelle *Girouſt.* *c.* 557. Sur Marguerite *Dalmaix.* *b.* 177. *c.* 754. Sur Edmée *Deſvignes* de Seignelay (miracle conſtaté, publié & defendu par M. d'Auxerre) *b.* 177. *c.* 567. 568. 571. 664. 775. Sur Pierre *Gautier* de Pezenas. *b.* 55. 170. *& ſuiv.* 182. *c.* 585. *& ſuiv.* 588. 600. 601. 611. 612. 618. 619. 625. 626. Sur Madame de *Megrigny.* *b.* 23. *c.* 539. *& ſuiv.* 567. Sur une *Religieuſe du Calvaire.* *c.* 590. *& ſuiv.* 637. Sur M. l'Abbé de *Beſcherand.* *b.* 277. *& ſuiv.* 201. (Voy. *Beſcherand.*) Sur Jean *Beaumès.* *b.* 64. Sur le jeune *Langlade.* *b.* 67. Sur Marie *Boiſſonnade* de la Verune (miracle verifié & publié par M. de Montpellier.) *b.* 59. *& ſuiv.* 89. *& ſuiv.* 167. 177. *c.* 613.

c. 613. *& ſuiv.* 619. Sur Jean *Elvard. c.* 714. 722. Sur Charlotte *la Porte. c.* 756. 757. 766. Sur Mademoiſelle *Dumoulin. b.* 196. *c.* 740. Sur M. *Farvaques. c.* 805. Sur Mademoiſelle *le Juge. c.* 805. Sur la veuve *Mercier. c* 851.

Autres miracles: dans le Dioceſe d'Auxerre. *c.* 497. 498. 503. à Alet. *c.* 533. à Condom. *c.* 543. à Blois. *c.* 574. à Paris. *c.* 622. 629. 639. 680. 681. en Hollande. *c.* 784. Autres miracles moins éclattans ou imparfaits. *c.* 521. 632. 635. 637. 653. 655. 657. 675. 745. Miracle de punition ſur la veuve de Lorme. *b.* 40. 42. *& ſuiv.* 119. 164. *& ſuiv. c.* 499. 500. 540. 770.

Les heretiques & les libertins ne peuvent nier les miracles de M. de Pâris : pluſieurs ſont convertis, auſſi bien que quelques Conſtitutionnaires. *b.* 22. 145. 194. *& ſuiv.* 198. 203. *c.* 517. 834. 858. &c. Voy. *Converſions.* Les miracles font plus d'Appellans que les meilleurs Ecrits. *c.* 512. L'homme de guerre & le laïc eſt rempli de reſpect pour les œuvres de Dieu: les Prêtres s'en irritent & s'endurciſſent. *b.* 151. 156. *c.* 514. On n'omet rien pour intimider ou gagner les perſonnes gueries, & leur faire nier les miracles. *b.* 141. 142. 144. 160. 165. 166. 172. 209. *c.* 540. 567. 624. &c. Toute la conduite des Conſtitutionnaires prouve les miracles qui ne favoriſent pas leur cauſe. *b.* 20. 22. 23. 128. 129. 132. 133. 136. 139. 150. 172. 175. 177. 178. 181. 182. 210. *& ſuiv. c.* 498. 664. 822. Trois Arrêts du Conſeil condamnent les Ouvrages de MM. de Montpellier & d'Auxerre au ſujet des miracles, qu'on n'oſe cependant nier parce qu'on ne ſe ſent pas aſſez fort pour les contredire. *c.* 584. 658. 681.

Les ennemis des miracles, preſſés par les faits, ont recours au Demon : fauſſeté & abſurdité de leurs raiſonnemens. *b.* 40. *& ſuiv.* 119. 153. 154. 190. 197. 198. *c.* 740. 847. 857. Reponſe aux objections generales qu'ils font. *b.* 38. *& ſuiv.* 45. 64. 99. *& ſuiv.* 107. *& ſuiv.* 120. *c.* 522. Exemples de miracles faits anciennement ſur les tombeaux des Saints d'une maniere lente & imparfaite. *b.* 65. 66. 68. 191. &c. *c.* 522. Il en eſt pluſieurs de ceux-là qui ont été precedés de Convulſions. *b.* 186. 189. *c.* 522. Les Convulſions qui ſe trouvent jointes aux miracles de M. de Pâris aveuglent tant les Conſtitutionnaires que les incredules, & ſont une épreuve pour les Appellans. *b.* 195. *c.* 532. &c. Voy. *Convulſions.* On ne peut être indifferent aux miracles. *b.* 68. *& ſuiv.* 199. *c.* 541. 705. *& ſuiv.* 715. 730. &c. L'oppoſition qu'on y temoigne peut avoir des ſuites très dangereuſes. *b.* 25. *& ſuiv.* &c. *c.* 503. 504. 506. 649. 676. 677. 709. Pluſieurs Evêques croyent les miracles de M. de Pâris, & n'oſent y rendre témoignage publiquement: trois ſeulement publient & defendent les merveilles de Dieu. *c.* 577. &c. 640. 795. 846. Voy. *Colbert, Caylus* & *Soanen.*

Mirepoix (M. l'Evêque de) Voy. *la Broue.* Diſpoſitions ſchiſmatiques de ſon ſucceſſeur. *c.* 90. 124. *& ſuiv.*

Mol (Madame) niece de M. Duguet, donne le prétendu *Journal des Convulſions* : caractere de cet Ouvrage. Elle inſpire ſes préventions à ſon oncle. *b.* 179. *c.* 612. 613. *& ſuiv.* 618. 673. 766.

Molina (Louis) Jeſuite, trouble la paix de l'Egliſe en introduiſant une nouvelle doctrine ſur la grace. *a.* II. III. 29. *& ſuiv.* 318. 319. Oubliant la plaie originelle, il accorde une ſorte de beatitude aux enfans morts ſans baptême. *a.* 41. Ses erreurs ſur les forces naturelles du libre arbitre. *a.* 39. *& ſuiv.* De quelle maniere il ſoutient qu'il y a en Dieu une volonté conditionnée, &c. *a.* 110. 111. Juſqu'où il pouſſe ſes erreurs ſur la prédeſtination, &c. *b.* 619. Il decharge l'homme de l'obligation d'aimer Dieu, & adopte la doctrine des Attritionnaires comme très aſſortie à ſes principes. *a.* 45. Il ſuppoſe que Dieu a fait un pacte de donner ſa grace à ceux qui feroient des efforts naturels: erreur condamnée par Innocent XI. & par le Clergé de France. *a.* III. 143. *b.* 788. Ses diſciples tâchent d'adoucir cette propoſition, mais ils ne s'éloignent pas du fond de ſes ſentimens. *b.* 787. 788. Soulevement contre la doctrine de Molina: Congregations *de auxiliis* où elle eſt condamnée: Paul V. l'épargne, &c: de là les maux de l'Egliſe. *a.* III. IV. *b.* 236. 245. 247. Voy. *Congregations*, &c. Clement XII. donne une Bulle qui fait marcher cette doctrine de pair avec celle de S. Auguſtin & de S. Thomas. *c.* 619.

Molinos. Ses erreurs condamnées par Innocent XI. &c. *a.* 77. M. de Soiſſons prétend en vain s'autoriſer de la Cenſure generale qui en a été faite. *a.* 78.

Moncley (M. de) Evêque d'Autun, l'un des Prélats de l'Aſſemblée d'Embrun : croit que c'eſt une hereſie d'enſeigner la neceſſité de rapporter ſes actions à Dieu. *b.* 569.

Mongeffon (Dom de) General des Chartreux, écrit à M. de Montpellier: reponſe obligeante du Prelat. *c.* 1.

Monothéliſme. Diſcuſſion de ce qui eſt arrivé dans l'Egliſe lors de cette hereſie: les Conſtitutionnaires en donnent une idée bien fauſſe. *a.* 516. *& ſuiv.* 533. Voy. *Honorius* & *Comparaiſons.*

Montauban (M. l'Evêque de) Voy. *Vaubecourt.*

Montauban (M. de) Evêque de Toulon, obtient un Arrêt contre un Curé de ſon Dioceſe oppoſé à la Bulle. *c.* 40. Il a du penchant pour le ſchiſme. & s'entend avec les Jeſuites pour mortifier M. de Montpellier. *c.* 223. 347. 348.

Montgeron (M. de) Conſeiller au Parlement de Paris. Converti par les miracles de M. de Pâris il travaille à les conſtater. *b.* 171. *c.* 822. 822. 834. 843. *& ſuiv.* Il préſente au Roi ſon Ouvrage ſur les Miracles, eſt arrêté le lendemain, &c. *c.* 834. 835. 843. 844. 847.

Let-

Lettres de M. de Montpellier à ce pieux Magiſtrat. *c.* 618. 638. 762. 822. 844. 847.

Montpellier (M. l'Evêque de) Voy. *Boſquet*, *Pradel*, & *Colbert de Croiſſi*.

Montpellier (Ville & Dioceſe de) Quel eſt l'état de cette ville, &c. *c.* 68. 493. Calamités publiques qui ſe font ſentir en ce pays en differens tems : diſpoſitions de M. *Colbert*. *Ibid.* & *a.* LXXIV. Quand l'Hôpital general fut établi? le Prélat le fait ſon heritier & y choiſit ſa ſepulture. *a.* LXXXIII. *b.* 823. 824. Reglemens pour les Mendians. *b. Ibid.* Quel ſoin M. de Montpellier a pris de ſon Dioceſe depuis le commencement de ſon Epiſcopat. *a.* LXVII. *& ſuiv.* Voy. *Colbert*. Reglemens contre la Comedie. *a.* LXVII. *b.* 825. Reglemens pour la reception des ſaints Ordres & de la Tonſure,& pour le Seminaire. *b.* 739. *& ſuiv.* 827 *& ſuiv.* Les penitences publiques pour les pechés ſcandaleux, quoiqu'en uſage dans ce Dioceſe depuis le Concile de Trente, y étant un peu negligées, le Prélat en retablit la pratique. *a.* LXIX. *b.* 832. Il donne un excellent Cathiſme à ſes Dioceſains. *a.* LXVII. *b.* 750. 751. *c.* 864. 865. Voy. *Catechiſme*. Reglemens pour un Jubilé accordé par Clement XI. *b.* 753. 754. *c.* 156. Autres pour le Jubilé d'Innocent XIII. *b.* 755. Autres pour celui de Benoît XIII. 769. Autres pour les Sacriſties. *b.* 835.

De quelle maniere les Jeſuites ſe ſont introduits dans l'Univerſité de Montpellier dont ils ſont devenus depuis les maîtres. *a.* 608. *& ſuiv.* 676. *c.* 93. 95. 106. 108. 142. *& ſuiv.* M. de Montpellier fait quelque arrangement par rapport aux Confeſſeurs & interdit ces Peres. *c.* 28. *& ſuiv.* Ceux-ci appuyés de l'Intendant & ſuivis par pluſieurs Moines, mettent le trouble dans le Dioceſe à l'occaſion de l'Appel : Adheſion de pluſieurs Curés & Eccleſiaſtiques. *c.* 37. 38. 40. *& ſuiv.* 44. 45. Adheſion des Docteurs & Bacheliers de Sorbonne qui étoient dans le Dioceſe, à l'Appel de la Faculté de Theologie de Paris. *c.* 53. Renouvellement de l'affaire du Formulaire : troubles excités en conſequence dans la Faculté de Theologie de Montpellier, & dans le Dioceſe. *a.* XVIII. LXXIX. *& ſuiv.* 678. 680. 718. *c.* 77. *& ſuiv.* 90. *& ſuiv.* 149. 151. &c. On oblige les Eccleſiaſtiques du Dioceſe d'aller ſigner le Formulaire à Narbonne. *a.* XVIII. XX. *c.* 168. 178. 221. 222. Caractere des Conſtitutionnaires de ce pays. *c.* 71. 82. 112. 120. 129. 167. 169. Quels ont été les principaux brouillons. *a.* LXXVI. LXXVIII. *& ſuiv.* *c.* 118. 120. 126. 127. 128. 159. 163. 169. 222. 401. 405. 468. 749. *& ſuiv.* Ils troublent tout le Dioceſe & font à M. de Montpellier des vexations de toute eſpece. *c.* 83. 107. 112. 113. 116. 123. *& ſuiv.* 130. 137. 145. 146. 149. 155. 156. 162. *& ſuiv.* 200. *& ſuiv.* &c. Caractere de ceux que l'on perſecute à leur ſollicitation. *c.* 112. 121. 128. 137. 749. &c. Mauvais ſujets qu'on veut mettre en la place des bons. *c.* 222. 223. &c.

M. de Montpellier convoque en 1725. le Synode general de ſon Dioceſe. *b.* 837. Relation de ce qui s'y eſt paſſé. *c.* 162. *& ſuiv.* & *a.* LXX. Reglemens touchant un jeûne & des prieres publiques pour attirer les benedictions de Dieu ſur le gouvernement du Roi. *b.* 771. Entrepriſe du Chapitre de la Cathedrale reprimée par ce Prélat. *a.* XLVII. *b.* 637. *c.* 510. M. de Montpellier avertit ce Chapitre de remedier au mal que font ſes Chantres en aſſiſtant au Concert. *a.* LXXIX. *b.* 807. *& ſuiv.* Deliberation du Chapitre à ce ſujet : Suites de cette affaire, & combien la conduite des Chanoines eſt peu ſincere. *a. Ibid. b.* 811. *& ſuiv.* *c.* 668. 719. M. de Montpellier adreſſe un ſecond Avertiſſement à ſon Chapitre. *a.* LXXX. *b.* 811. Cette affaire ſe termine dans une Viſite Paſtorale du Prélat. *a. Ibid. c.* 739. 742. 743. 750. 757. Procès verbal de cette Viſite, où ſe voit l'état du Chapitre de l'Egliſe Cathedrale de Montpellier, ſes revenus, &c. *b.* 842. *& ſuiv.*

Conferences de la paroiſſe de S. Denis qui produiſent de grands biens : ordre de la Cour pour les faire ceſſer. *c.* 749. *& ſuiv.* M. de Montpellier fait la conſecration d'un nouvel Autel à la Cathedrale, & y met des reliques du Bienheureux Louis Alleman Cardinal d'Arles. *c.* 769. Il écrit à ſes Curés au ſujet de quelques ſpectacles donnés à Montpellier. *c.* 819. Charité de ce Prélat pour ſon peuple. *a.* LXXIV. LXXXIII. *b.* 760. *c.* 68. 493. Diſpoſitions du Clergé & des fideles à ſon égard : leur attachement, &c. *a.* LXXXII. LXXXIII. 736. 799. *b.* 241. 354. 392. 393. *c.* 167. 178. 223. Quelques-uns de ſes Dioceſains nouveaux convertis ne paroiſſant pas l'être aſſez ſincerement, le Prélat leur fait une vive exhortation, &c. *b.* 734. 737. 749.

Moraines (le Pere) Jeſuite : avec quelle hardieſſe il parle de S. Auguſtin. *a.* 62. 323.

Moſſaron (Mademoiſelle de) eſt guérie miraculeuſement par l'interceſſion de M. de Pâris : M. le Cardinal de Noailles fait faire les informations de ce miracle. *b.* 130. *& ſuiv.* M. de Sens veut le detruire par ſes conjectures. *Ibid.* Le Promoteur de Paris s'efforce en vain de jetter des nuages deſſus. *c.* 826. La Demoiſelle en prouve la verité contre lui : M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *Ibid.*

Moubi (Mademoiſelle de) Quelle étoit ſa pieté au milieu des grandes maladies dont Dieu l'éprouvoit, &c. *c.* 570. &c.

Moya (le Pere) Jeſuite, fait ſous le nom d'*Amadæus Guimenius* un Livre pour juſtifier les propoſitions les plus abominables des Caſuiſtes. *b.* 245. 371. 530.

Moyne (le Pere le) Jeſuite : Ses erreurs ſont condamnées par M. d'Auxerre. *a.* 746. *b.* 247. 586. 624. 625. 629. 630. &c. Voy. *Jeſuites*.

Moyne (Madame le) Religieuſe de Haute-bruyere, guerie miraculeuſement par l'interceſſion de M. de Pâris. *b.* 125. M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *c.* 832.

N.

Nantes (M. l'Evêque de) Voy. *Beauvau.*
Narbonne (M. l'Archevêque de) Voy. *Bonzi, Berchere* & *Beauvau.*
Nevers (M. l'Evêque de) Voy. *Deſmontées.*
Nigon (M.) Promoteur de Paris, préſente à M. l'Archevêque contre les miracles de M. de Pâris une Requête pleine de chicanes & d'injuſtice. *b.* 131. *& ſuiv.*
Niſmes (M. l'Evêque de) Voy. *Pariſiere.*
Nivelle (M.) eſt mis à la Baſtille. *b.* 566. *c.* 465.
Noailles (M. J. B. Gaſton de) Evêque de Chaalons ſur Marne, procure à M. de Montpellier la lecture du *Corps de doctrine*. *a.* XIV. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat au ſujet de quelques pieces qui y avoient rapport. *c.* 31. & 32. M. de Chaalons écrit une Lettre, où il prouve qu'on ne peut recevoir la Bulle en aucune façon. *c.* 46. 51.
Noailles (M. Louis Antoine de) Cardinal & Archevêque de Paris, denonce avec quelques autres Prélats l'Ouvrage de Sfondrate à Innocent XII. *a.* 33. 34. Quelle fut ſa conduite lors du Cas de conſcience. *a.* VII. XXVII. XXVIII. 694. 700. 701. 706. *b.* 282. *c.* 90. 100. Les Jeſuites en livrant diverſes attaques au Livre du Pere Queſnel ont pretendu attaquer cette Eminence qui l'avoit approuvé : M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *c.* 3. & 4. La Conſtitution *Unigenitus* eſt en partie donnée, pour le faire repentir de la conduite qu'il avoit tenue dans l'Aſſemblée de 1705. *b.* 532. On y viole à ſon égard les regles les plus communes. *a.* 329. *& ſuiv.* Quelle fut ſa conduite en 1714. par rapport à la Bulle *Unigenitus*. *a.* 8. 9. 392. 413. *b.* 97. Il condamne le Livre du Pere Queſnel, refuſe de recevoir la Bulle, & demande avec quelques Evêques des Explications au Pape. *c.* 8. 9. 21. *& ſuiv.*

Il appelle en ſecret, puis publie ſon Appel auquel pluſieurs Evêques adherent. *a.* XII. 17. *c.* 39. 42. Il appelle auſſi des Lettres *Paſtoralis officii*. *a.* 21. Il retire ſes pouvoirs au Pere Aſſermet. *a.* 96. On l'amuſe de divers projets de négociations : il mollit, & fait des eſpeces d'acceptations qui n'eurent point de ſuite. *c.* 17. 19. 23. 25. 31. 32. 46. 47. 49. 51. Témoignages des Curés de ſon Dioceſe contre la Bulle : ce qui arrête le Prélat. *c.* 50 51. Il envoye ſon Inſtruction paſtorale de 1719. à M. de Montpellier, qui lui écrit à ce ſujet. *c.* 52. 54. Idée que M. de Noailles donne de la Conſtitution dans cet Ouvrage bien oppoſée à l'Accommodement qu'il conclut peu après. *a.* 267. 268. 271. 274. 276. 290. *b.* 229. M. de Montpellier & M. de Boulogne lui écrivent ſur le bruit de cet Accommodement, & lui repréſentent ſes contradictions. *a.* XIV. *c.* 55. *& ſuiv.* Il reçoit la Bulle relativement à un *Corps de doctrine* dont on n'eſt point content à Rome : ſes variations. *a.* 358. 502. *& ſuiv. c.* 71. 72. 410. Voy. *Accommodement, Corps de doctrine* & *Explications.* Il écrit à Innocent XIII. caractere de ſa Lettre. *a.* XV. XVI.

Nouvelles Négociations : il fait préſenter XII. Articles de doctrine à Benoit XIII. &c. Demarches des Curés pour empêcher leur Archevêque d'accepter. *a.* 630. 635. *b.* 547. 548. *c.* 190. 229. 230. 233. 235. 268. &c. Voy. *Articles*, & *Benoit XIII.* Il ne profite pas de ſes avantages avec la Cour de Rome. *c.* 193. Il écrit une belle Lettre au Pape. *c.* 195. Il ne fait rien pour défendre les XII. Articles contre le Mandement de M. de Saintes, quoique ſes Curés lui euſſent préſenté une Requête à ce ſujet. *c.* 202. 219. Il conſtate & publie le miracle operé ſur Madame de la Foſſe : pourquoi Dieu a permis qu'il n'en ait pas tiré tout l'avantage qu'il pouvoit. *b.* 3. 251. 262. Il condamne les premieres erreurs du Pere le Courayer. *a.* 788. *b.* 713. 714. Voy. *Courayer.* Il écrit au Roi avec pluſieurs autres Evêques contre l'Aſſemblée d'Embrun : ſes bonnes diſpoſitions. *a.* XXXVIII. 769. *& ſuiv. c.* 293. 294. 296. 299. 301. 304. Le Clergé de Paris lui en témoigne ſa joie, &c. *c.* 297. 298. 301. 303. 304. 307. 309. M. de Noailles donne procuration pour s'oppoſer à l'enregiſtrement du Bref confirmatif du Concile d'Embrun. *a.* XXXVIII. 775. *c.* 298. 302. On travaille à lui faire révoquer cette demarche ; il ſuccombe. *c.* 310. *& ſuiv.* Il ſigne la ſeconde Lettre (ou les Remontrances) des X. Evêques au Roi, contre l'Aſſemblée d'Embrun. *a.* XXXVIII. *c.* 777. *& ſuiv.* 308. 330. &c.

M. de Noailles fait faire les informations des miracles operés par l'interceſſion de M. de Pâris, qu'il regardoit comme un Saint. *b.* 29. 127. 130. *& ſuiv. c.* 739. Nouveaux projets d'acceptation, qui aboutiſſent à lui faire recevoir en 1728. la Bulle purement & ſimplement. *c.* 312. 316. 322. 341. 342. 345. 348. 349. 354. 365. 366. 402. En quel état il étoit alors. *c.* 354. *& ſuiv.* 362. 363. 369. On lui fait rendre les pouvoirs aux Jeſuites à qui il les avoit ôtés en 1716. *c.* 374. Ses dernieres demarches & ſa mort. *c.* 388. *& ſuiv.* 393. Lettres que M. de Montpellier lui a écrites pour l'encourager, &c. *a.* XIV. *c.* 3. 18. 19. 36. 52. 54. 55. 122. 128. 296.
Noir (M. le) Theologal de Montpellier, l'un des brouillons du Dioceſe. *a.* LXXVIII. *c.* 382.
Normant (M. le) Evêque d'Evreux, refuſe les Sacremens à M. de Maziere exilé. *c.* 382.
Normant (M. le) celebre Avocat au Parlement de Paris : M. de Montpellier lui écrit pour le conſulter, &c. *c.* 593.
Nouveautés & erreurs introduites dans l'Egliſe (ou adoptées) par les Jeſuites, & que la Conſtitution favoriſe. *a.* VII. 28. *& ſuiv.* Sur le ſouverain pouvoir de Dieu & l'efficacité de la grace. *a.* 29. *& ſuiv.* Sur la diſtribution de la grace & les differens états de la nature humaine. *a.* 35. *& ſuiv.* Sur les forces naturelles

les du libre arbitre & l'accompliſſement des préceptes. *a.* 39. *& ſuiv.* 42. *& ſuiv.* Sur la neceſſité de l'amour de Dieu. *a.* 47. *& ſuiv.* Sur les regles de la pénitence. *a.* 48. *& ſuiv.* Sur la lecture de l'Ecriture. *a.* 54. *& ſuiv.* Sur la puiſſance eccleſiaſtique & ſur la hierarchie. *a.* 57. *& ſuiv.* Pour appuyer ces nouveautés, on diminue l'autorité qui eſt due aux Saints Peres. *a.* 61. *& ſuiv.* On trouble les Ecoles dans la poſſeſſion de l'ancienne doctrine. *a.* 67. *& ſuiv.* On employe divers moyens iniques. *a.* IV. *& ſuiv.* 68. 72. *& ſuiv.* 632. 634. &c. Voy. *Jeſuites.* Cri general contre ces nouveautés. *a.* III. 236.

O.

Office public de l'Egliſe en langue étrangere: ce qui le juſtifie contre les reproches des Proteſtans qui exigent qu'on le faſſe en langue vulgaire. *b.* 724. 725.

Onſenbrai (M. Pajot d') eſt temoin du miracle opéré ſur Don Palacios. *b.* 137. 139.

Oratoire (les Peres de l') ne font rien ſur l'Appel dans leur Aſſemblée generale de 1717. *c.* 44. On n'oſe encore y propoſer l'acceptation de la Conſtitution dans celle de 1729. *c.* 402. Ceux de Marſeille ſont juſtifiés contre les accuſations & les calomnies de M. de Belſunce. *b.* 394. 395. 402. Lettre de cachet qui empêche ceux d'Arles de profeſſer la Theologie. *c.* 276. Ceux de Montpellier font de grands biens dans le Dioceſe. *c.* 749. *& ſuiv.* Voy. *Pouget. Boyer* & *Peyron.* Abus qui ſe pratiquent dans pluſieurs de leurs Colleges. *c.* 776. Lettres de M. de Montp. à des Peres de l'Oratoire. *c.* 372. 380. 585. 604. 628. 645. 660. 714. 722. 738. 773. 776. 786. 828. 832. 836. 840.

Ordre (le Sacrement de l') Voy. *Prêtres.* Comment on doit preparer aux ſaints Ordres les jeunes Eccleſiaſtiques: Reglements du Seminaire de Montpellier. *b.* 739. *& ſuiv.* 827.

Orgueil (l') eſt le principe des grandes révolutions qui ſont arrivées dans le monde. *a.* 29. Dieu confond l'orgueil dans l'ancienne loi, &c. *a.* 129. *& ſuiv.*

Orleans (M. le Duc d') Regent du Royaume de France pendant la minorité de Louis XV. travaille à concilier les Evêques & à leur faire conclurre un Accommodement pour l'acceptation de la Conſtitution *Unigenitus.* *a.* XI. *& ſuiv.* Les IV. Evêques lui écrivent pour l'informer de leur Appel. *a.* 36. Il adreſſe aux Parlemens une Lettre qui a de mauvaiſes ſuites. *c.* 40. Les Prélats Appellans lui écrivent ſur un Decret de l'Inquiſition qui condamne leur Appel. *a.* XII. 20. *c.* 50. 867. *& ſuiv.* Il s'oppoſe aux entrepriſes ſchiſmatiques des Evêques Conſtitutionnaires. *b.* 761. *c.* 41. 42. 72. Il ſe laiſſe prevenir contre M. de Montpellier qu'il eſtimoit cependant beaucoup. *c.* 81. *& ſuiv.* 122. On l'engage à faire revivre l'affaire du Formulaire, & à en exiger la ſignature par Ordre du Roi. *a.* XVII. XVIII. *c.* 88. 92. *& ſuiv.* Sa mort inopinée. *c.* 123. M. de Montpellier lui écrit diverſes Lettres ſur les troubles de ſon Dioceſe. *c.* 64. 113. 117. 119. 121.

Orleans (Madame d') Abbeſſe de Chelles: M. de Montpellier lui écrit au ſujet des vexations qu'on lui fait. *c.* 115. Autres Lettres de ce Prélat à cette Princeſſe touchant une Religieuſe Annonciade. *c.* 669. 678.

Orleans (M. l'Evêque d') *Voy. Coiſlin* & *Fleuriau.*

P.

Paix de Clement IX. On y autoriſa la ſignature du Formulaire avec diſtinction. *a.* VI. 685. *& ſuiv.* 720. 721. 759. *c.* 91. *& ſuiv.* &c. 266. 418. *& ſuiv.* 883. *& ſuiv.* On en prouve la réalité par tout ce qui ſe paſſa au ſujet de la ſignature. *a.* 681. *& ſuiv. c.* 420. &c. Quelles en furent les conditions: le ſilence reſpectueux fut reconnu ſuffiſant quant au fait de Janſenius. *Ibid.* & 670. 760. *b.* 34. Principes ſur leſquels elle eſt fondée. *a.* 651. *& ſuiv.* 682. *& ſuiv.* 692. Juſtice de cette paix. *c.* 89. Elle n'a jamais été revoquée, & ſes principes n'ont point été condamnés. *a.* 693. 795. La Bulle *Vineam* de Clement XI. ne renferme ſur les points en queſtion aucune deciſion nouvelle, bien qu'elle ait donné lieu à de nouvelles vexations, *a.* VII. XXVII. XXVIII. 648. *& ſuiv.* 693. 694. 710. 765. 766. 791. *c.* 97. *& ſuiv.* Voy. *Formulaire.*

Palacios (Don) jeune Seigneur Eſpagnol, eſt gueri miraculeuſement par l'interceſſion de M. de Pâris. *b.* 137. *& ſuiv.* Certitude de ce miracle, & réponſe aux vaines objections de M. Languet. *Ibid.* 206. *& ſuiv.* Il retourne en Eſpagne: on fait ce qu'on peut pour affoiblir ſa foi. *b.* 209. 211. 212.

Pamiers (M. l'Evêque de) Voy. *Caulet* & *Verthamon.*

Papes (les) ont une autorité legitime & reſpectable. *a.* 10. 25. 28. 60. 369. *& ſuiv. b.* 217. 218. Ils ſont ſucceſſeurs de S. Pierre dans la primauté, & leur Siege eſt le centre de l'unité Catholique. *b.* 725. *& ſuiv.* Ils ont une primauté d'honneur & de juriſdiction dans toute l'Egliſe. *Ibid.* Les Evêques Appellans ont toujours reconnu ces verités, quoiqu'ils aient combattu leurs mauvaiſes deciſions. *a.* 18. 303. &c. *b.* 654. 656. 737. Voy. *Appellans*, & *Evêques.* L'abus que pluſieurs ont fait de leur autorité ne doit pas la faire méconnoître. *b.* 728. 729. Ils ne ſont pas exempts de ſurpriſe: on leur en a fait beaucoup dans les dernieres affaires de l'Egliſe. *b.* 287. 652. Les Conciles generaux leur ſont ſuperieurs. *a.* 24. *& ſuiv.* 59. 257. 367. On a interjetté de leurs jugemens divers Appels, qui ont été regardés comme juſtes & canoniques. *a.* 13. *& ſuiv.* Ils n'ont pas le pouvoir des Clefs à l'excluſion des autres Paſteurs. *a.* 212. 213.

Progrès des opinions Ultramontaines ſur l'infaillibilité des Papes. *a.* 59. *b.* 358. 515. 529. *& ſuiv.* Combien cette prétention eſt nui-

nuiſible: MM. de Biſſi & Languet la favoriſent, &c. *a.* 474. 479. *& ſuiv. b.* 324. *& ſuiv.* La chute de Libere, le fait d'Honorius, & l'erreur de Jean XXII. prouvent leur faillibilité. *a.* 439. 520. *& ſuiv.* 535. Leur prétendue autorité ſur les Rois eſt exaltée par les Jeſuites, qui en tirent de funeſtes conſéquences. *a.* 58. *b.* 368. *& ſuiv.* 639. *& ſuiv.* Gregoire VII. eſt un de ceux qui a porté plus loin cette autorité prétendue. *b.* 508. *& ſuiv.* 524. *& ſuiv.* 536. Combien de Papes ont entrepris de dépoſer les Souverains. *b.* 515. 558. De quelle maniere les plus entreprenans ont parlé ſur ce ſujet. *b.* 555. *& ſuiv.* Deſſeins de la Cour de Rome dans la publication de la Legende de Gregoire VII. *b.* 513. *& ſuiv.* 529. *& ſuiv.* 546. Moyens que la France devroit employer pour arrêter le progrès des opinions Ultramontaines. *b.* 535. *& ſuiv.*

Paris (M. l'Archevêque & MM. les Curés de) Voy. *Perefixe*, *Noailles*, & *Vintimille.*

Pâris (M. François de) Diacre du Dioceſe de Paris, toujours fidele à rendre témoignage à la verité, meurt Appellant & Reappellant de la Bulle *Unigenitus. c.* 508. &c. On le juſtifie au ſujet d'un reproche que lui fait M. de Marſeille. *b.* 45. Miracles en grand nombre operés ſur ſon tombeau & par ſes reliques. *b.* 19. *& ſuiv.* Voy. *Miracles.* Ses cendres ſuffiſent à Dieu pour renverſer l'édifice de la Bulle & pour déconcerter les défenſeurs de ce Decret. *b.* 47. 63. 69. 153. 154. On donne ſa Vie au Public. *c.* 497. 508. Elle eſt brulée à Rome, & ſes miracles ſont declarés faux ſans examen. *b.* 30. 70. *c.* 503. 504. 506. 513. Tentative des ennemis des miracles pour enlever ſon corps. *c.* 535. 536.

Pâris (Jerome de) Conſeiller au Parlement de Paris, frere du bienheureux Diacre: ſa penitence, ſa mort, &c. *c.* 837. 838. 842. 843. Lettres de M. de Montpellier à ce pieux Magiſtrat. *c.* 589. 651. 693. 715. 767. 815.

Pariſiere (M. de la) Evêque de Nîmes, ne fut d'abord gueres empreſſé à recevoir la Bulle. *b.* 565. 566. Enſuite il ſollicite auprès de pluſieurs Evêques étrangers des certificats d'acceptation. *b.* 565. Comment il depeignoit les Appellans dans ſes Lettres. *a.* 433. Il refuſe d'adopter les Explications de 1720. &c. *b.* 564. 565. Il ſe montre ennemi violent de M. de Montpellier & de la ſaine doctrine. *a.* XVIII. *c.* 85. 160. 197. 499. 639. 731. 733. Il fait au Roi pour l'Aſſemblée du Clergé de 1730. une harangue fort étrange contre M. de Montpellier, qui la refute dans une Lettre paſtorale. *a.* XLIV. *& ſuiv. b.* 543. *& ſuiv.*

Parlemens (les) ont grande attention à conſerver les droits des Souverains contre les maximes des Jeſuites. *a.* 556. *b.* 369. 638. 639. Ils ſuppriment les Decrets de l'Inquiſition, les regardant comme nuls à cauſe du defaut de pouvoir. *a.* 22. &c. Ils n'enregiſtrent la Conſtitution *Unigenitus* qu'avec des modifications & des reſtrictions, que Rome n'approuve pas. *a.* 362. 363. 401. 402. 428. 557. *b.* 533. 564. *c.* 411. 486. 487. &c. Ils prennent la defenſe de la canonicité & de la néceſſité des Appels de la Conſtitution *Unigenitus*, qu'ils ne regardent point comme une deciſion de l'Egliſe. *a.* 20. 22. 261. 262. 358. 374. *& ſuiv.* 421. 557. 558. *c.* 867. *& ſuiv.* Ils donnent divers Arrêts contre des libelles injurieux aux Appellans, qu'ils protegent comme innocens, & au ſujet deſquels ils font au Roi diverſes repréſentations. *a.* 257. 557. &c. *b.* 539. 540. Fermeté du Parlement de Bretagne. *c.* 373. Pluſieurs Parlemens condamnent la Legende de Gregoire VII. *c.* 403. 441. 447. &c.

Le Parlement de Paris refuſe d'enregiſtrer la Declaration pour l'Accommodement de 1720. Quelles étoient ſes raiſons. *a.* 277. *c.* 63. Il eſt exilé à Pontoiſe, où les Evêques Appellans lui préſentent une Requête pour être reçus Appellans comme d'abus de cet Accommodement. *a.* 261. *c.* 62. Il enregiſtre avec des modifications qui laiſſent ſubſiſter l'Appel. *a.* XIV. *b.* 386. La Cour l'engage à ſupprimer deux Ouvrages de M. de Montpellier. *c.* 214. 485. Par cette demarche il prépare les voies à de plus grands maux. *c.* 215. Le premier Preſident témoigne en 1728. une grande fermeté au ſujet d'une Déclaration dont il étoit alors queſtion. *c.* 293. 294. 306. Pluſieurs Evêques font ſignifier au Procureur general une Oppoſition à l'enregiſtrement du Bref confirmatif du Concile d'Embrun. *b.* 775. *c.* 298. 301. 302. Le Parlement ne peut ſouffrir que la Conſtitution ſoit conſiderée comme *regle de foi. c.* 368. 369. 373. Il donne divers Arrêts contre des Theſes où l'on avançoit de faux principes à l'abri de la Bulle *c.* 445. 446. 447. 455. 459. Il condamne la Legende de Gregoire VII. ſon zele eſt arrêté. *c.* 422. 425. 433. 438. Il fait une belle reſiſtance à la Declaration de 1730. *c.* 440. 442. 450. 455. 459.

Il fait en 1731. des Remontrances au Roi. *c.* 472. Il condamne deux mauvais Ouvrages de M. d'Embrun: la Cour exige qu'en même tems M. l'Avocat general parlera contre M. de Montpellier, comme donnant dans un excès contraire: le Prélat s'en plaint à ce Magiſtrat. *c.* 477. 480. 484. *& ſuiv.* Arrêt contre une Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris. *c.* 482. 490. *& ſuiv.* Autre Arrêt qui ſupprime deux Brefs, l'un contre la Vie de M. de Pâris, l'autre contre un Ouvrage de M. de Montpellier. *c.* 508. Affaire du Parlement au ſujet d'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris: exils de pluſieurs Magiſtrats. *c.* 543. 548. MM. des Enquêtes & Requêtes remettent leurs charges: leur exil; ils reviennens triomphans. *c.* 548. 550. 557. 564. Le Parlement reprimande M. de Romigni Syndic de la nouvelle Sorbonne, mais ſans aller à la ſource du mal. *c.* 565. Il donne un Arrêt qui porte un grand coup à la Bulle. *c.* 581. 583. 589.

389. Il réprime l'insolence des Jesuites qui attaquoient dans leur Journal les Ouvrages de M. Bossuet. *c.* 610. 614. 754. &c. Il donne contre M. l'Archevêque de Paris un Arrêt, contre lequel intervient aussitôt un Arrêt du Conseil. *c.* 739. 744. Ses mouvemens au sujet de l'affaire de Douay, & ses efforts pour empêcher le schisme. *c.* 838. *& suiv.*

Paschal (M.) manifeste la turpitude de la morale relâchée des Casuistes. *a.* VII. *b.* 258. *c.* 708. Ses pensées sur les miracles, en particulier sur ceux de Port-Royal. *b.* 71. 72. 105. 109. 254. 265. *& suiv.* Son éloge par M. de Montpellier. *b.* 254.

Pavillon (M) Evêque d'Alet, l'un des IV. Evêques qui refuserent de signer & de faire signer le Formulaire purement & simplement, & en faveur desquels se fit la paix de Clement IX. *a.* VI. 642. *& suiv.* 681. *& suiv. c.* 420. &c. Voy. *Formulaire* & *Paix de Clement IX.* Eloge de ce Prelat & de son Rituel, contre les calomnies de M. de Marseille. *b.* 490. & *a.* XXXII. Il approuve avec de grands éloges les Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 495. M. de Montpellier se fait un devoir de marcher sur ses traces, & sur celles de M. *Caulet* Evêque de Pamiers. *c.* 86. 91. &c.

Paul IV. (le Pape) rejette les offres que faisoit la Reine Elisabeth de se réunir au S. Siege avec ses sujets, parce qu'elle ne vouloit pas reconnoitre qu'elle tenoit de lui sa couronne. *b.* 517. Excès d'une de ses Bulles contre les heretiques, où les prétentions Ultramontaines sont inserées. *b.* 556. 557.

Paul V. (le Pape) par attachement aux maximes Ultramontaines condamne le serment de fidelité qu'exigeoit Jaques I. Roi d'Angleterre. *b.* 517. Caractere de sa Bulle *In cœna Domini. a.* 509. *& suiv.* Il épargne les erreurs de Molina dont la condamnation lui avoit paru nécessaire ; ce qui est la cause des maux de l'Eglise *a.* III. *& suiv. b.* 245. 247. &c.

Paulucci (le Cardinal) Grand Pénitencier de Rome, accorde des pouvoirs malgré l'Ordinaire à tous les Prêtres qui reçoivent la Bulle *Unigenitus* : abus de son Rescrit. *a.* 215. 216.

Pauvres. Diverses manieres de les soulager. *c.* 69. Reglement fait par M. de Montpellier au sujet des Mendians. *b.* 823. 824. Ce Prélat justifie les pauvres contre les calomnies de M. Languet. *b.* 126.

Payens. Quelle étoit la cause des faux jugemens qu'ils portoient des premiers Chrétiens. *b.* 34. *& suiv.* 488. Leur conduite à l'égard des miracles. *Ibid.* & 102.

Pecheurs. Comment ils sont dans l'Eglise & s'ils lui appartiennent. *a.* 248. *& suiv. b.* 234. *& suiv.* Ils doivent être éprouvés, avant que d'être admis à la grace de la reconciliation. *a.* 202. *& suiv.* 314. *& suiv. b.* 764. *& suiv. c.* 665. Voy. *Absolution* & *Penitence.* De quelle maniere ils doivent assister au saint Sacrifice de la Messe. *b.* 422. *& suiv.* S'ils veulent perseverer dans leur peché, ils font un nouveau peché en assistant à la Messe. *b.* 469. *& suiv.* A l'exception de la Sainte Vierge aucun adulte n'a le privilege d'être exemt de tout peché actuel. *b.* 440.

Pelagiens (les) comme les Molinistes, ne vouloient pas que la grace fût l'inspiration du saint amour. *b.* 396. 397. Ils soutenoient, comme eux, que la volonté devoit être dans l'équilibre. *a.* 30. 38. *b.* 291. 401. 409. 410. 591. 594. Ils admettoient l'état de *pure nature. b.* 575. *& suiv.* 782. *& suiv.* Ils pensoient comme les Molinistes, sur la volonté conditionnée de Dieu & sur sa toute-puissance. *a.* 109. 344. *& suiv. b.* 593. Leur accord sur l'ancienne loi, & sur l'esprit de la nouvelle. *a.* 123. 131. 136. 137. 140. *b.* 602. 603. Ils ne pouvoient souffrir la prédestination gratuite des Saints : les Jesuites en parlent aussi fort mal. *b.* 605. 607. *& suiv.* 615. 617. L'Ecriture & les saints Peres combattent leur erreur avec force. *Ibid.* S. Augustin en les refutant a refuté les Molinistes & les Constitutionnaires. *a.* 169. 396. *& suiv.* 575. *& suiv.* S. Prosper & plusieurs autres saints Peres, en repondant aux objections & aux raisonnemens des Pelagiens & des Demipelagiens, ont repondu aux Molinistes & aux Constitutionnaires qui n'en font point d'autres. *b.* 341 405. 406. 448. *& suiv.* 595. 607. 608. *& suiv.* 617. 619. 780. 793. Ces heretiques en consequence de leurs erreurs sur la grace, avoient de faux principes de morale. *a.* 42. 45. *b.* 589. 623. Voy. *Jesuites.*

Pelletier de la Houssaie. (Mademoiselle le) M. de de Montpellier lui écrit. *c.* 297.

Penitence. Sa necessité. *b.* 756. 758. *c.* 765. Quelle étoit l'ancienne discipline par rapport aux penitens. *b.* 698. 699. 715. 719. 764. L'Eglise reprouve ceux qui dispensent les pecheurs de la penitence. *b.* 764. *& suiv.* On avançoit autrefois leur reconciliation & on les admettoit à la Communion, dans les tems de persecutions. *b.* 700. 701. 757. Voy. *Indulgences.* La penitence publique de certains pechés scandaleux encore en usage dans quelques Dioceses. *a.* LXIX. *b.* 833. La Confession sacramentelle a été instituée par J. C. & pratiquée dès les premiers tems. *b.* 715. *& suiv.* Preuves de sa nécessité. *Ibid.* De la Confession annuelle & de la Communion paschale. *b.* 830.

Perefixe (M de) Archevêque de Paris, imagine à l'occasion du Formulaire le système de la foi humaine pour les faits, & se declare contre la foi divine. *a.* VI. 661. 662. 708. 712. Quelle fut sa conduite lors de la Paix de Clement IX. Ce qu'il fit, prouve la réalité de cette Paix. *a.* 645. 690. &c. Il approuve le Rituel d'Alet. *b.* 490.

Peres (les saints) sont peu respectés par les disciples de Molina qui en toute occasion donnent atteinte à leur autorité. *a.* 61. *& suiv.* 70. 202. 236. *& suiv.* 242. 243. 308. 312. 323. *b.* 235. 526. 791. 792. &c. La Consti-

tution *Unigenitus* ne les épargne pas davantage. *a.* 8. 24. 91. 99. 101. 113. 117. 123. *& ſuiv.* 129. 132. *& ſuiv* 139. *& ſuiv.* 158. 167. 168. 173. 207. 208. 237. 252. 255. 267. 274. 321. 579. 586. *& ſuiv.* Les plus zelés défenſeurs de ce Decret, M. Languet & M. de Biſſi, ne reſpectent point leurs témoignages. *a.* 243. *& ſuiv.* 385. *& ſuiv. b.* 235. 526. On doit être attaché aux expreſſions des ſaints Peres. *a.* 239. *& ſuiv.* 589. &c.

Peres & meres. Quelle doit être leur attention par rapport aux enfans qu'ils deſtinent à l'état Eccleſiaſtique. *b.* 741. Ils occaſionnent quelquefois des tentations difficiles à ſurmonter, &c. *c.* 339.

Pericart (M.) Evêque d'Angoulême, approuve les *Inſtructions Chrétiennes* tirées des Lettres de M. de S. Cyran. *b.* 496.

Perier (Mademoiſelle) Niece de M. Paſchal, eſt guerie miraculeuſement dans ſa jeuneſſe par la ſainte Epine de Port-Royal. *b.* 9. 33. 55. 56. 254. Deſſeins de Dieu ſur cette Demoiſelle. *c.* 568. Ses liaiſons avec M. de Montpellier: ſa mort. *c.* 578.

Perron (le Cardinal du) Quelle étoit ſa plus forte objection, pour empêcher qu'on ne declarât la doctrine des Ultramontains ſur le temporel des Rois, contraire à la parole de Dieu. *b.* 551. *& ſuiv.*

Perſecutions pour la verité. Combien on eſt heureux d'en ſouffrir. *a.* 798. *b.* 218. *c.* 284. 295. 321. 322. 339. 340. 347. 357. 367. 379. *& ſuiv.* 387. 388. 391. 475. 536. 548. 572. 719. 760. 788. 853. 860. &c.

Petitpied (M.) Docteur de Sorbonne, fut Prieur de la licence de M. de Montpellier. *a.* LXVI. Il s'explique ſur un point du *cas de conſcience* qu'il avoit ſigné. *a.* 701. Il écrit à M. de Montpellier ſur le Formulaire. *a.* XX. Il écrit pour la defenſe du dogme de l'Egliſe ſur l'uſure. *c.* 531. Il ſigne la Conſultation des XXX. Docteurs contre les Convulſions. &c. *c.* 724. 805. 807. 812. &c. Lettres de M. de Montpellier à ce celebre Docteur. *c.* 655. 763. 804. 813.

Peyron (le Pere) de l'Oratoire, fait de grands biens à Montpellier, & eſt exilé: le Prélat écrit à M. le Cardinal de Fleuri à ce ſujet, & fait l'éloge de ce Pere. *c.* 749. *& ſuiv.*

Phariſiens. Quelles étoient leurs erreurs, &c. *b.* 321.

Phelyppeaux (M.) Evêque de Lodeve: M. de Montpellier lui écrit au ſujet de M. de Senez. *c.* 234.

Pie V. (le Pape) donne une Bulle contre Baïus. *a.* 441. 442.

Pierre d'Oſma. En quoi conſiſtoit ſon erreur ſur la ſatisfaction, & combien le Pere Queſnel en étoit éloigné. *a.* 205. 206.

Pirot (le Pere) Jeſuite, Auteur de l'infame *Apologie des Caſuiſtes* qui fut condamnée à Rome, & en France par un grand nombre d'Evêques. *a.* 43. 166. 178. 310. 311. &c. Voy. *Evêques.* Avec quelle impertinence il parle du précepte de l'amour de Dieu. *a.* 178.

Polier (M.) Curé de Montpellier: Hiſtoire de la malheureuſe affaire qui lui eſt ſuſcitée, &c. *a.* LXXIV. *& ſuiv.* Le Prélat qui l'avoit condamné par ſurpriſe repare ſa faute d'une maniere éclatante. *a.* LXXVI. *c.* 108. 374. *& ſuiv.* 389. 836. 894. &c. Lettre du Prélat à cet Eccleſiaſtique. *c.* 393.

Polignac (M. le Cardinal de) écrit de Rome à M. le Cardinal de Noailles & devoile les cabales & les intrigues de quelques Evêques pour empêcher Benoît XIII. de donner les douze Articles. *b.* 547. 548.

Poncet (M.) Evêque d'Angers, parle dans l'Aſſemblée du Clergé de 1725. contre M. de Montpellier qui refute ſon diſcours. *a.* XXII. 734. *& ſuiv.* Le Prélat lui addreſſe une Lettre, où il lui fait part de ſes *Reflexions*: M. de Montpellier lui fait une Reponſe; mais ne la publie pas. *a. Ibid.* XXIV. 735. *& ſuiv.* Mort ſubite de M. d'Angers. *c.* 459.

Poncet (M.) Voy. *Deſeſſarts.*

Pontleroi (M. de) Officier touché par les miracles de M. de Paris, quitte le monde pour vivre dans la pénitence, &c. *b.* 151. *c.* 597. 621. Lettre de M. de Montpellier à ce pieux ſolitaire. *a.* 635.

Port-Royal. Dieu juſtifie ce monaſtere par des miracles. *b.* 9. 33. 55. 56. 254. M. l'Evêque de Montpellier en fait l'éloge. *b.* 33. 34. On en vexe les Religieuſes en exigeant d'elles la ſignature pure & ſimple du Formulaire. *a.* V. VI. *c.* 457. &c. Elles ceſſent d'être perſecutées, & ſont retablies dans tous leurs droits lors de la Paix de Clement IX. *a.* VI. 645. 690. 691. &c. On prend occaſion de la Bulle *Vineam* pour diſperſer les Religieuſes & detruire ce ſaint Monaſtere, dont la memoire ſera toujours en benediction dans l'Egliſe. *a.* VII. *c.* 100. 546. 667. 841. Il s'y fait des pelerinages & il s'y opere des prodiges. *c.* 578. Eloge de Meſſieurs de Port-Royal: caractere de leurs adverſaires. *a.* 728. *b.* 33. 34. 241. 242. 249. 371. *& ſuiv.* 384. 385. 489. 490. 497. 501. Si on veut bien connoître la Religion on peut s'en inſtruire dans leurs Ouvrages. *b.* 352. 373. *& ſuiv.* 393. 485. 493. *& ſuiv.* Ils étoient pleins de zele pour les intérêts de l'Etat. *b.* 368. Ils ont defendu les verités de morale contre les mauvais Caſuiſtes. *b.* 370. Quels ont été leurs combats pour l'amour de Dieu, les regles de la pénitence, la lecture de l'Ecriture ſainte. *b.* 373. *& ſuiv.* Ils ont été les plus grands defenſeurs des dogmes & de l'autorité de l'Egliſe contre ſes ennemis. *a.* XXXIII. *b.* 487. &c. M. de Marſeille les calomnie d'une maniere atroce: M. de Montpellier fait leur Apologie. *a.* XXXI. *& ſuiv. b.* 484. *& ſuiv.* Combien ce Prélat avoit de reſpect & d'attachement pour la mémoire de Port-Royal. *a.* XXI. XXXIII. *& ſuiv.* LXIII. LXV. &c. Voy. *Colbert* & *Appellans.*

Porte (M. de la) Grand Vicaire de M. de Senez,

nez, menace d'excommunier M. de Saleon Grand Vicaire nommé par le Concile d'Embrun. *c.* 254. M. de Montpellier lui écrit, & l'exhorte à juſtifier le choix que M. de Senez a fait de lui. *c.* 283.

Porte (M. de la) Conſeiller au Parlement de Paris. M. de Montpellier lui écrit pour le prier de préſenter au Parlement la Requête des Evêques Oppoſans à l'Accommodement, &c. *c.* 62. 215.

Pouget (la Mere) Religieuſe du Calvaire & Superieure, &c. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 349. 365. Sa maladie & ſa mort. *c.* 519. 525. 526.

Pouget (le Pere) de l'Oratoire, fit ſa licence avec M. de Montpellier, qui dans la ſuite l'établit Superieur de ſon Seminaire. *a.* XXVI. LXVI. LXVII. Il compoſe le Catechiſme de Montpellier. *a.* LXVI. *b.* 773. Le Prélat lui écrit ſur divers changemens faits dans quelques éditions : il promet de les retrancher. *b.* 798. *c.* 80. 81. 211. 212. Il écrit à M. de Montpellier pour l'engager à faire quelque choſe contre la Bulle. *c.* 16. 17. Le Prélat lui écrit. *c.* 16. 80. Il fait une traduction latine du Catechiſme, à laquelle il joint les preuves de la Tradition. *a.* XXVI. *b.* 774. *c.* 80. Il meurt, & ſon Ouvrage eſt donné au Public après avoir été conſiderablement alteré par les ennemis de la ſaine doctrine. *a. Ibid. b.* 773. *& ſuiv.* 798. M. l'Evêque de Montpellier condamne cette Edition latine. *Ibid.* Voy. *Catechiſme.*

Pouvoirs (les) de la nature & de la grace, ſont diſtingués par les Conciles & les ſaints Peres, mais non par les Jeſuites. *a.* 45. Pouvoirs du libre arbitre. *a.* 145. *& ſuiv.*

Pradel (M.) Evêque de Montpellier predeceſſeur de M. Colbert, retablit la penitence publique des pechés ſcandaleux. *a.* LXIX. Il jette les fondemens de l'Hôpital de Montpellier. *b.* 823. 824. A ſa mort il témoigne le regret qu'il a d'avoir contribué à l'introduction des Jeſuites dans l'Univerſité de Montpellier. *v.* 142.

Preceptes. Il y a deux manieres de faire ce qu'ils ordonnent, l'une bonne, & l'autre mauvaiſe, &c. *a.* 125. 126. 198. 199. Il n'y a point d'ignorance invincible pratique, par rapport aux préceptes de la loi naturelle, &c. *b.* 623. *& ſuiv.* Voy. *Ignorance.*

Predeſtination : ce que c'eſt. *a.* 100. *& ſuiv. b.* 605. *& ſuiv.* Elle eſt purement gratuite. *a. Ibid. b.* 615. Erreurs des Jeſuites à ce ſujet, les mêmes que celles des Pelagiens. *a.* 100. *b.* 605. *& ſuiv.* Voy. *Dieu.* Particularités ſur l'ancien Livre intitulé *Prædeſtinatus*, dont les Moliniſtes ſont grand cas. *b.* 793. 794.

Premeaux (M. de) Evêque de Conſerans : M. de Montpellier lui écrit au ſujet de ſon different avec M. de Narbonne. *c.* 694.

Preſence réelle. Voy. *Euchariſtie.*

Prêtres (les) ont été inſtitués par J. C: en quel tems, &c. *b.* 721. 722. Quels ſont leurs droits, & quelle doit être leur dependance des Evêques. *a.* 559. 637.

Prevôt (Dom Juſte) Chartreux, reçoit la Conſtitution par la crainte des mauvais traitemens, & condamne la grace efficace. *a.* 749.

Prevôt (M.) Avocat au Parlement de Paris : M. de Montpellier lui écrit, & lui demande quelque conſeil, &c. *c.* 601. 698.

Priere (la) eſt un devoir qui fait le fondement de la Religion. *b.* 839. Quelles conditions elle doit avoir pour être bonne. *b.* 840. *& ſuiv.*

Procès. On examine ſi un Chrétien peut en avoir. *b.* 434. *& ſuiv.*

Propoſitions. On ne peut condamner celles qui ſont conçues dans les propres termes de l'Ecriture, des Conciles & des ſaints Peres. *a.* 8. 24. 238. *& ſuiv.* Voy. *Peres.* M. Languet, pour juſtifier la condamnation des propoſitions innocentes, veut y oppoſer des contradictoires, mais il n'en fait point faire, &c. *a.* 78. 79. 203. *& ſuiv.* 231. 232. 243. *& ſuiv. b.* 668. Voy. *Languet.* On ne peut condamner des propoſitions vraies à cauſe de l'abus qu'on en peut faire. *a.* 83. 84. 150. *& ſuiv.* 588. Cinq propoſitions ſont condamnées par Alexandre VII. comme tirées du Livre de Janſenius : queſtion du fait & du droit. *a.* V. VI. 641. 651. 681. &c. Voy. *Janſenius & Formulaire.* Le Clergé de France établit quatre Propoſitions ou Articles concernant les droits de la Puiſſance eccléſiaſtique. *b.* 369. 511. 516. 527. 537. 548. &c. Voy. *Libertés Gallicanes.* Clement XI. condamne 101. Propoſitions extraites du Livre des *Reflexions morales.* Voy. *Queſnel, Conſtitution, Clement XI.*

Proteſtans (les) doivent trouver dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique la condamnation ds tout le ſyſtême qu'ils ſe ſont fait ſur la Religion. *b.* 732. 733. Vains pretextes de leur ſchiſme : leur nouveauté les condamne. *b.* 734. Réponſe aux objections qu'ils font contre l'Egliſe dont ils ſe ſont ſeparés. *b.* 8. 47. *& ſuiv.* Ils ôtent aux promeſſes faites à l'Egliſe : comment les bons Catholiques les refutent à ce ſujet. *b.* 520. *& ſuiv.* Illuſion de leur principe ſur l'Ecriture ſainte. *b.* 104. *& ſuiv.* Le fondement de leur prétendue reforme eſt la voie de l'examen qui eſt impraticable aux ſimples. *b.* 104. *& ſuiv.* 668. 681. Ils ont donné naiſſance au Tolerantiſme. *b.* 679. Ils avouent qu'ils n'ont point eu de plus grands adverſaires que les prétendus Janſeniſtes. *a.* XXXII. XXXIII. *b.* 487. Réponſe aux vains raiſonnemens qu'ils font pour refuſer de ſe ſoumettre aux Conciles generaux. *b.* 734. Fauſſetés de leurs principes par rapport aux miracles, qui ſont déciſifs contre eux. *b.* 8. 47. *& ſuiv.* 117. *& ſuiv.* 121. 122. Preuves de pluſieurs points qu'ils refuſent de croire. Voy. *Egliſe* ſur ſon unité & ſon infaillibilité, *Ecriture* ſur la canonicité des Livres ſaints, *Baptême, Confirmation, Euchariſtie* ſur la préſence réelle, la Tranſſubſtantiation & la Meſ-

ſe. Voy. *Penitence* ſur la Confeſſion, *Ordre*, *Mariage*, *Papes*, *Indulgences*, *Office* en langue non vulgaire. Voy. auſſi *Luther* & *Calvin*.

Pucelle (M. l'Abbé) Conſeiller au Parlement de Paris : ſon courage pour la defenſe de la verité ; il eſt exilé. *c.* 443. 478. 543. M. de Montpellier lui écrit ſur diverſes affaires de l'Egliſe. *c.* 60. 429. 478. 543. 564. 839.

Puiſſances ſpirituelle & temporelle : leurs bornes differentes, &c. *a.* 603. 604. *b.* 509. *& ſuiv.* 523. *& ſuiv.* &c. Entrepriſes de la premiere ſur la ſeconde. *a.* 58. *b.* 509. 511. 515. *& ſuiv.* 529. *& ſuiv.* 555. *& ſuiv.* Voy. *Papes*. Entrepriſes de la ſeconde ſur la premiere. *a.* 604. *& ſuiv.* 677. 678. *b.* 239. 377. &c.

Pure nature (l'état de) a été imaginé par les Theologiens modernes. *b.* 574. Il eſt contraire à la Tradition & à la raiſon. *Ibid.* Il renverſe la foi de l'Egliſe ſur le peché originel. *b.* 583. *& ſuiv.* Il confond toute la morale. *b.* 586. Il eſt impoſſible. *b.* 575.

Puy (M. l'Evêque du) Voy. *Beringhen*.

Q.

Quervillio (M. de) Evêque de Treguier écrit à M. de Montpellier une Lettre fort gracieuſe : réponſe du Prélat, &c. *c.* 152. Il écrit une autre Lettre à M. de Montpellier au ſujet de ſes Remontrances au Roi ſur le Formulaire. *c.* 886.

Queſnel (le Pere) Prêtre de l'Oratoire, Auteur du Livre des *Reflexions morales* ſur le Nouveau Teſtament condamné par la Conſtitution *Unigenitus*. Son Ouvrage eſt univerſellement eſtimé pendant près de quarante ans. *b.* 240. *c.* 3. 4. 22. 24. &c. Le grand Boſſuet en a fait l'Apologie contre quelques libelles des Jeſuites. *a.* 153. *c.* 4. Ce ſaint Prêtre a prévu que le jeune M. Barchman ſerviroit utilement l'Egliſe de Hollande. *c.* 171. M. de Montpellier lui écrit & lui expoſe comment, par l'amour ſeul de la verité, il s'eſt trouvé engagé à agir contre la Conſtitution qui condamne ſon Ouvrage. *c.* 33. *& ſuiv.* Quels étoient les motifs du Prélat en écrivant la Lettre precedente. *c.* 48. 49. Autre Lettre de M. de Montpellier au même. *c.* 54. Reſpect de ce Prélat pour ce qui avoit ſervi à cet illuſtre defenſeur de la verité. *c.* 185.

On a violé à ſon égard dans la Conſtitution *Unigenitus* les regles de l'équité. *a.* 9. 255. 256. 315. 325. 333. *& ſuiv.* 382. *& ſuiv.* 588. *c.* 23. 24. 34. 490. Reflexions ſur la maniere dont les Propoſitions extraites de ſon Livre ſont condamnées. *a.* 74. *& ſuiv.* 233. 258. 270. 344. 345. 588. 589. On a condamné en lui le langage des ſaints Peres. Voy. *Peres*. On a violé à l'égard de pluſieurs Propoſitions la juſtice qui lui eſt due. *a.* 252. *& ſuiv.* On le juſtifie du reproche d'avoir attaqué la cooperation du libre arbitre. *a.* 92. 93. 97. *b.* 344. De ne point reconnoître la volonté par laquelle Dieu veut ſauver tous les hommes. *a.* 104. D'avoir avancé une erreur ſur la redemption de J. C. *a.* 112. 113. *b.* 347. On le juſtifie contre diverſes imputations au ſujet des propoſitions qui regardent l'ancienne loi, &c. *a.* 123. 124. 132. 134. *& ſuiv.* On refute diverſes chicanes ſur le pouvoir d'accomplir les commandemens de Dieu. *a.* 153. *& ſuiv.* Les reproches qu'on lui fait ſur les propoſitions qui regardent la foi, ſont ſans fondement. *a.* 158. *& ſuiv.* On le juſtifie ſur la maniere dont il a pris le terme de charité. *a.* 164 167. 171. 309. Sur ce qu'il a dit par rapport aux deux amours. *a.* 180. 186. Par rapport à la crainte de peines. *a.* 189. 200. 201. Par rapport aux regles de la pénitence. *a.* 202. 205. Par rapport au pouvoir des clefs & à l'excommunication. *a.* 211. 213. 217. 218. 395. *& ſuiv.* Par rapport à la lecture de l'Ecriture ſainte. *a.* 224. 233. 235. Par rapport à la maniere dont les pecheurs ſont dans l'Egliſe. *a.* 248. *& ſuiv.*

Juſtification de la plûpart des CI. Propoſitions du P. Queſnel condamnées par la Bulle *Unigenitus* & auxquelles les autres ont rapport. I. PROPOSITION. *a.* 93. *& ſuiv.* — II. *a.* 254. 255. — III. *a.* 148. *& ſuiv.* 490. 491. — IV. *a.* 490. 491. — V. *a.* 254. 255. — VI. *a.* 133. *& ſuiv.* — VII. *a.* 127. *& ſuiv.* 133. *& ſuiv.* — VIII. 138. *& ſuiv.* — IX. *& ſuiv. a.* 93. *& ſuiv.* — XII. *a.* 8. 100. *& ſuiv.* — XIII. *a.* 101. *& ſuiv.* 254. 255. — XIV. *a.* 93. 254. 255. — XV. *a.* 93. — XVI. *a.* 93. — XVII. *a.* 252. 253. 335. — XIX. *a.* 254. 255. — XXII. *a.* 91. 92. 335. — XXIII. *a.* 89. 91. 92. — XXIV. *a.* 91. 92. — XXV. *a.* 92. 93. — XXVI. *a.* 8. 325. — XXVII. *a.* 8. 325. — XXIX. *a.* 162. 254. — XXX. *a.* 101. *& ſuiv.* 254. 255. — XXXI. *a.* 117. *& ſuiv.* — XXXII. *a.* 112. *& ſuiv.* 322. *b.* 347. — XXXV. *a.* 254. 255. — XXXVI. *a.* 154. *& ſuiv.* — XXXVIII. *a.* 6. &c. — XLII. *a.* 67. — XLIV. *a.* 6. 7. 23. 24. 179. *& ſuiv.* 186. 273. 311. — XLV. *a.* 254. 255. — XLVI. *a.* 6. 183. *& ſuiv.* 186. 311. — XLVII. *a.* 6. 168. *& ſuiv.* 186. — XLVIII. *a.* 162. 326. — XLIX. *a.* 6. 179. *& ſuiv.* 186. — LII. *a.* 167. — LIII. *a.* 173. *& ſuiv.* 186. — LV. *a.* 167. — LVI. *a.* 168. — LIX. *a.* 254. 255. — LX. *a.* 254. — LXI. *a.* 187. *& ſuiv.* 197. 201. — LXII. *a.* 197. 200. — LXIII. *a.* 330. — LXV. *a.* 123. 124. 271. — LXVI. *a.* 201. — LXVII. *a.* 254. 255. — LXVIII *a.* 167. — LXIX. *a.* 167. — LXXI. *a.* 6. &c. — LXXIV. *a.* 248. *& ſuiv.* — LXXIX. *a.* 233. — LXXX. *a.* 223. *& ſuiv.* 342. 501. — LXXXI. *a.* 230. *& ſuiv.* — LXXXII. *a.* 233. *& ſuiv.* LXXXIII. *a.* 229. *& ſuiv.* — LXXXV. *a.* 254. 255. — LXXXVI. *a.* 343. LXXXVII. *a.* 5. 6. 23. 167. 202. *& ſuiv. b.* 45. 66. 95. — LXXXVIII. *a.* 5. 6. 23. 207. *& ſuiv. b* 45. 95. — XC. *a.* 4. 23. 210. *& ſuiv.* 343. 344. 500. — XCI. *a.* 4. 23. 216. *& ſuiv.* 395.

&

& suiv. b. 96. 532. *& suiv.* — XCII. *a.* 4. 5. 23. 216. *& suiv.* 253. — C. *a.* 253. 254. 336.

Quintin (M.) Procureur du Roi à Pezenas : M. de Montpellier lui écrit ſur un miracle & ſes ſuites. *c.* 601.

Quiqueran de Beaujeu (M. de) Evêque de Caſtres. Voy. *Beaujeu.*

Quirini (M. le Cardinal) atteſte un fait très honorable à Meſſieurs de Port-Royal. *b.* 487.

R.

Rancony (M.) Grand-Vicaire d'Arles : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 836.

Rapport des actions à Dieu, au moins virtuel, &c. *a.* 170. 173. *& ſuiv.* 310. *b.* 777. 778. M. Languet nie qu'il doive ſe faire par amour. *a.* 175. &c. Voy. *Languet.*

Ravechet (M.) Syndic de Sorbonne, exilé à cauſe de l'Appel : ſa mort. *c.* 38. 39.

Reforme du Clergé deſirée & attendue. *a.* 28. Voy. *Maux.*

Regent (M. le) Voy. *Orleans.*

Regle (la) de la foi peut être obſcurcie pour pluſieurs. *b.* 105. *& ſuiv.* Voy. *Egliſe.*

Reims (M. l'Archevêque de) Voy. *Tellier* & *Mailly.*

Reims (les Grands Vicaires du Dioceſe de) ſous M. de *Rohan Guemené*, defendent les pelerinages au tombeau de M. Rouſſe : pluſieurs Curés leur preſentent en vain des Requêtes, pour les engager à vérifier les miracles qui s'y operent. *a.* 796. &c. Voy. *Miracles.*

Religieuſes. Quels ſont leurs devoirs. *a.* LXX. LXXI. Elles doivent lire les Ouvrages faits ſur les affaires de l'Egliſe, & elles ne peuvent s'engager par promeſſe à ne le pas faire. *c.* 399. 545. 732. &c. Avis dont il faut qu'elles profitent en liſant les Ouvrages qui doivent les inſtruire. *c.* 545. Leurs combats & leur fermeté prouvent bien la toute-puiſſance de la grace : la chûte de quelques-unes doit engager les autres à ſe tenir dans l'humilité & à être en même tems plus fermes. *c.* 227. 285. 321. 357. 361. 362. 384.

Diverſes Lettres écrites par M. de Montpellier à des Religieuſes attachées à la verité, ou perſecutées pour elle ; & à qui il donne divers avis ſelon leur état. Aux Religieuſes de Caſtellane. *c.* 273. 284. 295. 321. 339. 346. 357. 361. 367. 379. Aux Religieuſes du Calvaire, dont M. de Montpellier étoit Superieur majeur. *c.* 325. 502. 544. 547. 590. 592. 674. 841. 851. 858. 860. Voy. *Coëtquen*, *Pouget*, *Mailleboiſ.* A des Carmelites. *c.* 383. 437. 442. 452. 454. 456. 463. 465. 475. 520. 844. A d'autres Religieuſes. *c.* 242. 283. 399. 508. 517. 521. 536. 546. 547. 558. 560. 576. 592. 594. 602. 606. 607. 616. 620. 633. 638. 656. 662. 674. 700. 701. 702. 711. 721. 735. 737. 743. 759. 760. 777. 780. 782. 786. 787. 793. 845. Voy. *Chatillon*, *Roban*, *Sayve*, &c.

Renaudot (M. l'Abbé) étoit lié avec M. de Montpellier & ſa famille, &c. *a.* LXV.

Reneaume (M.) Medecin de Paris : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 563.

Rennes (M. l'Evêque de) condamne des propoſitions orthodoxes pour favoriſer les Jeſuites. *b.* 246.

Reſerve dans la prédication des verités Evangeliques, combattue par les ſaints Peres. *a.* 403. *& ſuiv.*

Rets (M. le Cardinal de) conſeilla au Pape de ſupprimer la ſignature du Formulaire. *a.* 764. Son Grand Vicaire conſtata les Miracles de Port-Royal. *b.* 9.

Rezai (M. de) Evêque d'Angoulême, écrit à M. de Montpellier contre le jugement rendu à Embrun. *c.* 893. Il ſigne la Lettre des XII. Evêques au Roi en faveur de M. de Senez. *a.* 769. 774. Il donne ſa procuration pour s'oppoſer à l'enregiſtrement du Bref confirmatif du prétendu Concile d'Embrun. *a.* 775. Il ſigne une ſeconde Lettre des Evêques au Roi ſur le même ſujet. *a.* 777. 784. Il devoit être l'un des Evêques contre leſquels devoit agir le Concile national, dont il étoit queſtion en 1733. *c.* 596.

Rhodez (M. l'Evêque de) Voy. *Tourouvre.*

Ricard (M.) M. de Montpellier lui refuſe un *Viſa* à cauſe de ſon ignorance craſſe, & écrit à ce ſujet à M. le Cardinal de Fleuri. *a.* 222.

Ricardi (M.) ſavant Bibliothecaire de l'Empereur admire la Lettre des VII. Evêques à Innocent XIII. & l'envoye à Rome. *a.* 372.

Richelieu (M. le Cardinal de) étoit moins éclairé ſur les droits de Dieu que ſur ceux de ſon Prince. *b.* 374.

Rieux (M. l'Evêque de) Voy. *Saumeri.*

Riez (M. l'Evêque de) Voy. *Herbault.*

Riviere (M.) Medecin de Montpellier, atteſte la gueriſon miraculeuſe d'une femme de la Verune, & en eſt très touché. *b.* 59. 60. 91. 177.

Robert (M. l'Abbé) M. de Montpellier lui écrit. *c.* 445.

Robert de Monneville (M.) Conſeiller au Parlement de Paris : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 798.

Robinet (M.) Official & Grand Vicaire du Dioceſe de Paris approuve le Livre du Pere Berruyer, &c. *b.* 120. Il va interroger la veuve de Lorme dans le lieu où on l'avoit renfermée pour la derober aux yeux du Public & pour l'affoiblir. *b.* 166.

Rochebonne (M. de) Archevêque de Lion, attaque les Religieuſes de S. Benoît, &c. *c.* 575.

Rochebonne (M. de) Evêque de Carcaſſonne, livré aux Jeſuites : ſa conduite ſchiſmatique à l'égard de M. de Montpellier. *c.* 124. *& ſuiv.* Divers excès auquel ce Prelat ſe porte par une ſuite de ſes préventions. *b.* 353. *c.* 400. 401. Il condamne *l'Année chretienne*, les *Heures de Port Royal*, &c. *b.* 351. *c.* 271. 272. 276. M. de Montpellier premunit les fideles

contre le Mandement de ce Prelat. *a.* XXVIII. *b.* 351. *& ſuiv. c.* 290. Il fait un Mandement contre la Conſultation des L. Avocats en faveur de M. de Senez. *c.* 294. 400. Sa mort. *c.* 430.

Rochelle (M. l'Evêque de la) Voy. *Laval-Bois-Dauphin* & *Champflour.*

Roban (M. le Cardinal de) engage l'Aſſemblée des Evêques de 1728. à demander au Roi qu'on ſeviſſe contre la Conſultation des L. Avocats. *c.* 306. Lettre de M. de Montpellier à cette Eminence au ſujet des Religieuſes de ſon Dioceſe. *c.* 492.

Roban Chabot. (M. de) M. de Montpellier écrit à ce Seigneur ſur la mort de Madame ſa ſœur. *c.* 467.

Roban Chabot (Madame de) Prieure de Notre-Dame de Lieſſe à Paris : quel étoit ſon merite. *c.* 467.

Roban-Guemené (M. de) Voy. *Reims.*

Roban-Porhoët (Madame de) Religieuſe à Soiſſons, puis Prieure de Sainte Scholaſtique de Troyes. Son merite. M. de Montpellier reſpectoit beaucoup ſa vertu. *c.* 846. 847. Lettres de ce Prélat à cette Dame. *c.* 551. 565. 581. 600. 611. 626. 636. 650. 661. 666. 682. 698. 711. 730. 746. 763. 771. 807. 814. 827. 843. 849. 863.

Roi (M. le) Confrere de l'Oratoire, fait un Ecrit contre les Convulſions où il eſt parlé peu avantageuſement des Miracles : M. de Montpellier s'en plaint. *b.* 68. Il s'explique & dit qu'on a corrompu ſon Ecrit, &c. *b.* 198. 199. *c.* 704. 714. 715. 718. &c. Lettres de M. de Montpellier en reponſe à celle qu'il lui écrivit à ce ſujet. *c.* 704. 714. Le Prelat fait part au Public du deſaveu du Confrere le Roi. *b.* 198. 199. Celui-ci l'en remercie : M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet, & ſur un Ouvrage pour lequel on refuſoit un privilege à ce Confrere. *c.* 822.

Rois (les) ont reçu de Dieu leur autorité. *a.* 603. *b.* 509. &c. Le Chriſtianiſme apprend à leur obéir : les Apôtres ont exhorté les fideles à obéir même à ceux qui abuſent de leur autorité. *b.* 509. On ne va point contre le reſpect qui leur eſt dû, en leur faiſant des repréſentations ſur les ordres qui leur ſont ſurpris. *a.* 302. 376. 377. 639. 678. 777. 783. 784. *b.* 387. 388. 539. 540. *c.* 376. &c. 412. Les meilleurs Princes peuvent être ſurpris. *a.* 366. 367. *b.* 368. *c.* 713. On abuſe de leur autorité, & on leur fait paſſer leur pouvoir pour accréditer la Conſtitution *Unigenitus. a.* 604. *& ſuiv.* &c. Leurs devoirs, & ce que leurs ſujets doivent demander à Dieu pour eux. *b.* 771. 772. 799. 800. Leur autorité ſouveraine eſt attaquée avec force dans le même tems que le pouvoir ſouverain de Dieu ſur les cœurs & par les mêmes perſonnes. *a.* 58. Diverſes attaques livrées à leur indépendance. *b.* 516. *& ſuiv.* 555. *& ſuiv.* Voy. *Papes.* Comment les Appellans la defendent, & avec quel zele. *b.* 419. 523. *& ſuiv.* &c. Meſſieurs de Port-Royal l'avoient fait avant eux. Voy. *Appellans* & *Port-Royal.* La publication de la Legende de Gregoire VII. doit faire craindre de grands malheurs aux Rois. *b.* 515. &c. Voy. *Gregoire.*

Rollin (M.) ancien Recteur de l'Univerſité de Paris : M. de Montpellier lui écrit ſur ſes Ouvrages, &c. *c.* 556. 572.

Romigny (M.) Syndic de la *nouvelle* Sorbonne, eſt reprimandé par le Parlement de Paris, &c. *c.* 565.

Roſpiglioſi (le Cardinal) neveu de Clement IX : ſa Relation prouve la réalité de la Paix donnée à l'Egliſe en 1668. *a.* 646. &c.

Rouen (M. l'Archevêque de) Voy. *Colbert* & *Treſſan.*

Roullié des Filtieres (M.) eſt temoin du miracle operé ſur Don Palacios. *b.* 137. *& ſuiv.* 140. 141.

Rouſſe (M.) Chanoine d'Avenai, Dioceſe de Reims, mort Appellant. Il s'opere pluſieurs miracles ſur ſon tombeau. Requêtes de pluſieurs Curés à ce ſujet. *a.* 796. 797. *b.* 19. 184. 185. *c.* 255. Les Grands Vicaires de Reims y defendent tout pelerinage : Dieu continue d'y accorder la gueriſon à pluſieurs malades qui y viennent. *b.* 184. 185. *c.* 319.

Rouſſet (M. du) Evêque de Beziers : ſes bonnes diſpoſitions. *c.* 499. 640. 794. 795.

Roux (M. le) ſoutient qu'on peut être ſauvé ſans avoir fait pendant toute ſa vie aucun acte d'amour de Dieu. *a.* 47. 732. 740. *b.* 246. &c. Il eſt condamné par les Facultés de Theologie de Reims & de Paris : les Conſtitutionnaires le mettent en honneur. *a.* 47. 187. *b.* 349. Il publie un libelle, où il attaque M. de Montpellier. *c.* 189. 190.

S.

Sacremens. On a toujours cru dans l'Egliſe qu'il y en avoit ſept : quelles en ſont les preuves. *b.* 684. Motifs de conſolation pour ceux à qui les hommes les refuſent injuſtement. *c.* 387. 388. 507. 620. 760. Voy. *Perſecutions*, & *Excommunications.*

Saint-Albin (M. de) Archevêque de Cambrai, publie un gros Mandement contre la Vie de M. de Pâris. *c.* 552. Il s'autoriſe dans un autre Ouvrage de la Conſtitution *Unigenitus* pour attaquer la neceſſité de l'amour de Dieu. *b.* 41. 95. &c. Arrêt du Parlement de Paris contre lui, &c. *b.* 739. 744.

Saint-Cyran (M. l'Abbé de) Voy. *Vergier.*

Saintes (M. l'Evêque de) Voy. *Baſſompierre* & *Beaumont.*

Saint-Florentin (M. le Comte de) Secretaire d'Etat : M. de Montpellier lui écrit ſur diverſes affaires eccleſiaſtiques. *c.* 199. 432 635.

Saint-Hilaire (M. de) Prêtre d'une grande ſainteté qui a été fort uni à M. de Montpellier. *c.* 825.

Saint-Jal (M. Laſtic de) Evêque d'Uſez : il demande en 1734. un Concile contre M. de Montpellier. *c.* 639. M. de Montpellier lui écrit au ſujet de ſon differend avec M. de Narbonne. *c.* 689.

Saint-Jean (le Pere de) Doctrinaire : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 597. 621. 623.
Saint Malo. (M. l'Evêque de) Voy. *Desmaretz.*
Saint-Papoul. (M. l'Evêque de) Voy. *Segur.*
Saint-Pierre (Madame la Ducheſſe de) ſœur de M. de Montpellier : belle réponſe du Prélat à une propoſition qu'elle lui faiſoit, &c. *a.* XLVII.
Saint-Pons. (M. l'Evêque de) Voy. *Guenet.* Son prédeceſſeur (M. *Montgaillard*) qui avoit été l'un des XIX. Evêques, étoit fortement attaché à la Paix de Clement IX. *a.* 670. Il étoit bien reſolu de ſe defendre ſi l'Aſſemblée du Clergé de 1705. l'eût attaqué à ce ſujet. *c.* 180.
Salle (M. de la) ancien Evêque de Tournay, écrit au Pape Innocent XIII. au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus* conjointement avec ſix autres Prélats & enſuite au Roi. *a.* XV. XVI. 303. *& ſuiv.* 355. *& ſuiv.* Quelle a été ſon exactitude & ſa ſincerité en faiſant la ſeconde démarche. *a.* 378. Ses ſentimens ſur le Formulaire & ſur les Ecrits de M. de Montpellier. *c.* 884. 889. 893. Il écrit à M. le Cardinal de Fleuri en faveur de M. de Senez. *c.* 240. 243. Il ſigne la Lettre des XII. Evêques contre le jugement d'Embrun, la Procuration des IX. pour s'oppoſer à l'enregiſtrement du Bref confirmatif dudit Concile, & enfin la ſeconde Lettre (ou les Remontrances) des X. *a.* XXXVIII. 769. 775. 777. *c.* 260. &c. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 88. 101. 242. 681.
Sanchez. Jeſuite, ne propoſe d'abord ſes licentieuſes maximes qu'avec reſerve & timidité. *a.* 68. 311. Ses Confreres ne l'ont pas imité dans cette moderation. *Ibid.*
Saron. (M. Bochart de) La Lettre de cet Abbé fait decouvrir une partie de l'intrigue qui a produit la Bulle. *a.* 259.
Sartre. (M.) Ses études en Sorbonne dont il devient Prieur. *c.* 43. Il refuſe de ſigner le Formulaire & eſt exclus de Sorbonne. *c.* 75. 76. M. de Montpellier lui écrit à ce ſujet. *Ibid.*
Sartre (Madame) de Montpellier : quelle étoit ſa pieté & celle de ſa famille. *c.* 43. 75. 76.
Saumeri (M. de) Evêque de Rieux, aſſez bien diſpoſé. *c.* 610. &c.
Sauſſoi. (M. du) M. de Montpellier lui écrit pour l'engager à écrire contre le Mandement de Saintes, &c. *c.* 197.
Sauvage (M.) Prêtre du Dioceſe de Boulogne. M. de Montpellier lui écrit. *c.* 197. Il meurt en odeur de ſainteté au Dioceſe de Paris : miracles operés à ſon interceſſion. *Ibid.*
Sayve (Madame de) Prieure de S. Benoît à Lion, tombe après avoir rendu un beau témoignage. *c.* 594. Lettre que lui écrivit M. de Montpellier, mais qui ne lui fut pas rendue. *Ibid.*
Seez (M. l'Evêque de) Voy. *Lallemant.*
Segur (M. de) Evêque de S. Papoul, croit les miracles, mais n'oſe y rendre temoignage. *c.* 640. Il eſt touché de Dieu : il ſe declare en faveur de l'Appel, & quitte ſon Evêché pour faire penitence. *c.* 727. *& ſuiv.* Il fait un Mandement à ce ſujet. *Ibid.* &c. 753. Lettre de ce Prélat à M. de Montpellier. *c.* 894. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 728. 775. 811. 850.
Segur (Madame de) Abbeſſe de Gif : M. de Montpellier lui écrit ſur la Converſion de Monſieur ſon frere. *c.* 729.
Seignelay. (Madame la Marquiſe de) M. de Montpellier écrit à cette pieuſe Dame. *c.* 821.
Seminaire. Ce qu'on obſervoit dans celui de Montpellier. *b.* 827. *& ſuiv.* Les PP. de l'Oratoire y profeſſoient la Theologie, &c. *c.* 133. 137.
Senault (le Pere) Jeſuite, chef des brouillons du Dioceſe de Montpellier, &c. *c.* 85. 118. 130. 382. 534. Copie de l'une de ſes Lettres inſolentes, qui fut envoyée à M. le Duc par le Prelat. *c.* 159.
Senez (M. l'Evêque de) Voy. *Soanen.* Ravage de ſon Dioceſe après la condamnation de ce ſaint Prélat dans le Brigandage d'Embrun. *c.* 254. 273. 277. 284. 287. 290. 296. 297. 303. 316. 317. 321. 330. 339. 345.
Sens (M. l'Archevêque de) Voy. *Gondrin*, *Chavigny* & *Languet.*
Serancourt (M. de) Grand Archidiacre de Reims : M. de Montpellier lui écrit ſur les miracles de M. Rouſſe, &c. *c.* 255. 329.
Seve (M. de) Evêque d'Arras, denonce avec quelques autres Evêques au Pape Innocent XII. le Livre du Cardinal Sfondrate. *a.* 33. 34. 306. *b.* 236. Il donne dans l'un de ſes Ouvrages une juſte idée de la Converſion. *a.* 53.
Sfondrate (le Cardinal) étoit très uni avec Clement XI. qui prit ſous ſa protection l'Ouvrage qu'il avoit fait ſur la Predeſtination. *a.* 306. *b.* 246. Quelles ſont les erreurs de ce Cardinal ſur cette matiere, ſur la grace & ſur la volonté de Dieu. *a.* 33. 34. 110. 111. *& ſuiv.* 147. 319. *b.* 782. Ses ſentimens impies & extravagans ſur le ſalut des enfans morts ſans baptême. *a.* 41. Sa doctrine ne laiſſe ſubſiſter que le nom du peché originel. *a.* 42. Comment il parle de S. Auguſtin. *a.* 62. 63. Ses principes ſont la baſe de la plûpart des deciſions de la Conſtitution *Unigenitus* ſelon le Pere Fontaine, que Clement XI. a employé pour faire l'Apologie de cette Bulle. *a.* 258. 320. Pluſieurs grands Evêques de France ont denoncé l'Ouvrage de ce Cardinal à Innocent XII. *a.* 33. 34. 306. *b.* 236.
Simart (M.) Libraire de Paris : M. de Montpellier lui écrit, &c. *c.* 211. 350.
Simples (les) ne peuvent examiner & diſcuter pour croire. *b.* 104. *& ſuiv.* 668. 681. &c. Ils doivent être conduits par la voie de l'autorité : de quelle utilité ſont pour eux les miracles. *b.* 112. *& ſuiv.* 249. *& ſuiv.* 257. *& ſuiv.* &c. Quels moyens ils ont pour connoître la verité lorſqu'elle eſt obſcurcie dans l'Egliſe, & notamment au milieu des diſputes preſentes. *b.* 233. *& ſuiv.* 324. 328. 489. 527. 568. *& ſuiv.* &c. Voy. *Egliſe* & *Miracles.*
Sirmond (le Pere Antoine) Jeſuite : ſon horrible doctrine ſur l'amour de Dieu. *b.* 777.

Sisteron (M. l'Evêque de) Voy. *Laffiteau.*

Soldevilla (M. le Chevalier de) est converti par les miracles de M. de Pâris : il écrit à M. de Montpellier qui lui fait réponse, &c. *c.* 617. 646. 672.

Soanen (M.) Evêque de Senez, appelle de la Constitution *Unigenitus* avec trois de ses Confreres, &c. *a.* XI. 1. *& suiv.* Il écrit avec eux à M. le Regent, & appelle des Lettres *Pastoralis officii*, &c. *a.* XII. 19. *& suiv. c.* 36. 867. *& suiv.* Il donne procuration à M. de Montpellier pour presenter Requête au Parlement contre l'*Accommodement* & renouvelle son Appel. *a.* XIV. 261. *& suiv.* Il écrit au Roi avec deux de ses Confreres, &c. *a.* XIV. 285. *& suiv.* Il écrit au Pape Innocent XIII. avec six autres Prelats, & ensuite au Roi. *a.* XV. XVI. 303. *& suiv.* 355. Il adresse à Sa Majesté conjointement avec cinq de ses Confreres la Réponse à M. de Bissi. *a.* XVII. 381. *& suiv.* Quelles étoient ses dispositions par rapport à la signature du Formulaire, & ce qu'il répondit à M. de Montpellier qui lui avoit écrit à ce sujet. *c.* 103. 883. 884. Il donne une Instruction pastorale sur les XII. Articles qui est comme son Testament spirituel : M. de Montpellier lui écrit à cette occasion. *c.* 215. 220. 884. Il donne une grande Instruction sur l'infaillibilité de l'Eglise, où il combat & les Protestans & les Constitutionnaires : M. Languet pour y répondre en falsifie divers endroits, &c. M. de Montpellier en prend la defense. *b.* 309. *& suiv. c.* 195. 341. 394.

On indique un Concile pour lui faire son procès, & on n'en indique point pour remedier aux maux réels de l'Eglise. *b.* 349. *c.* 224. *& suiv.* M. de Senez appelle conjointement avec M. de Montpellier du violement de la Paix de Clement IX. *a.* XXXVII. 759. *& suiv. c.* 225. 226. Il écrit une Lettre circulaire aux Evêques de France. *c.* 231. 232. Detail des injustices commises à son égard dans l'Assemblée d'Embrun. *a.* 770. *& suiv.* 777. *& suiv.* 786. *& suiv. c.* 232. 236. 240. 246. *& suiv.* 256. *& suiv.* 270. 331. *& suiv.* 877. *& suiv.* Quelles furent ses dispositions lorsque la sentence inique fut prononcée contre lui. *c.* 235. 237. Caractere de ce saint Prelat. *a.* 771. 785. 786. *b.* 349. *c.* 235. 258. Il est exilé à la Chaise Dieu, Diocese de Clermont; état de ce lieu. *c.* 554. &c. Il fait signifier au Parlement de Paris son Opposition à l'enregistrement du Bref confirmatif du (pretendu) Concile d'Embrun. 304. Il écrit au Roi puis à M. l'Archevêque d'Embrun. *c.* 381. 391. 392.

Le public fait son apologie : soulevement general contre le Brigandage d'Embrun. *b.* 387. *c.* 237. 241. 245. 254. 267. 286. 294. 306. 308. 309. 373. 448. Voy. *Tencin.* Cinquante des plus celebres Avocats de Paris prennent la defense de M. de Senez. *a.* 795. *b.* 386. 431. &c. Voy. *Avocats.* Plusieurs Evêques parlent en sa faveur soit en écrivant à M. le Cardinal de Fleuri soit autrement. *c.* 235. 236. 238. 240. 248. *& suiv.* 271. 277. 315. 408. 891. *& suiv.* &c. D'autres bien disposés, n'osent se declarer, sur tout M. le Cardinal de Fleuri ayant écrit à plusieurs pour les en empêcher. *c.* 277. 282. 290. *& suiv.* 296. 298. 301. 306. 308. 310. &c. XII. Evêques écrivent au Roi contre le Concile d'Embrun; on leur renvoye leur Lettre : X. font à ce sujet des Remontrances, & IX. font signifier au Parlement leur opposition à l'enregistrement du Bref confirmatif du prétendu Concile. *a.* XXXVIII. 769. *& suiv.* 775. 777. *& suiv.* Voy. *Evêques.* M. de Montpellier écrit en particulier à Benoît XIII. contre le jugement rendu à Embrun, & donne sur le même sujet une Instruction pastorale. *a.* XXXVI. 885. *& suiv. c.* 877. *& suiv.* Grand nombre de personnes du second Ordre se declarent en faveur de M. de Senez. *a.* XXXVIII. &c. Justification de ce Prélat contre plusieurs chefs d'accusation intentés contre lui. *a.* 790. *& suiv. b.* 381. *c.* 247. 275. 286. 288. 291. Quels ont été les fruits du prétendu Concile d'Embrun. *b.* 567. Le Grand Vicaire de M. de Senez menace de l'excommunication le Grand-Vicaire nommé par le Concile qui ravageoit tout le Diocese. *c.* 254. 284. Voy. *Senez.*

Dispositions admirables du saint Prélat dans ses liens, &c. *c.* 254. 282. 285. 330. 340. 494. 495. 575. 588. 611. 702. 719. 782. 804. 809. 849. Ce qu'il pensa de la demarche de M. de S. Papoul. *c.* 747. Son entiere union de sentimens avec M. de Montpellier, en particulier sur l'évenement des Convulsions. *b.* 206. *c.* 569. 731. 766. 767. &c. Son jugement sur M. Debonnaire. *c.* 758. 765. 766. Il refute ses excès dans une grande Lettre, &c. *c.* 779. 792. 793. 795. 796. 800. 803. 804. 807. Les Jesuites font sous le nom de ce Prelat une Piece indigne, &c. après quoi ils fabriquent un faux Mandement de M. de Montpellier qui la condamne. *b.* 653. *& suiv. c.* 742 747. 748. 753. 754.

Lettres de M. de Montpellier à M. de Senez. *c.* 89. 103. 215. 224. 226. 245. 254. 263. 282. 286. 287. 290. 293. 296. 302. 306. 316. 340. 341. 345. 355. 362. 366. 370. 373. 381. 392. 398. 404. 423. 424. 428. 438. 446. 451. 454. 466. 477. 481. 483. 494. 499. 512. 532. 540. 554. 564. 569. 587. 596. 611. 624. 640. 682. 702. 718. 731. 752. 756. 765. 779. 792. 793. 795. 797. 806. 809. 825. 830. 838. 849.

Soissons (M. l'Evêque de) Voy. *Languet.*

Sorbonne (la) ou la Faculté de Theologie de Paris. Quel fut son sentiment sur la *Fête des fous. b.* 820. Comment elle parle sur l'autorité des Rois dans sa Censure de 1610. *a.* 58. Elle condamne le Livre infame du Pere Moya. *b.* 245. Alexandre VII. s'éleve contre sa Censure par attachement aux prétentions Ultramontaines, &c. *b.* 245. 326. 333. Elle condamne plusieurs propositions du Pere le Comte Jesuite par rapport à la Religion des Chinois.

a. 37. *b.* 568. Plusieurs Docteurs s'avouent coupables d'avoir paru accepter la Constitution *Unigenitus*. *b.* 387. Elle adhere à l'Appel des IV. Evêques, & plusieurs autres Facultés de Theologie adherent au sien. *a.* XI. 12. 16. 17. 261. 800. *& suiv. c.* 37. Elle est traitée d'une maniere indigne par Clement XI. *a.* 340. Ce qu'on projettoit dans la Faculté au sujet des signatures du Formulaire, échoue. *c.* 41. 42. La Cour y fait renouveller cette signature : plusieurs personnes sont exclues de la Licence. *c.* 75. Son état deplorable après l'exclusion de cent Docteurs. *b.* 568. *c.* 424. 428. 439. 449. 462. Le nouveau Syndic est cité devant le Parlement & reprimandé. *c.* 565. La carcasse de Sorbonne condamne les *Lettres sur la justice chretienne*. *c.* 681. 682. Plusieurs des Docteurs exclus signent une Consultation sur les Convulsions. Voy. *Convulsions.*

Soudier (M. le) Docteur de Sorbonne & Curé de Chaillot; M. de Montpellier lui écrit. *c.* 823.

Souillac (M. de) Evêque de Lodeve : ses bonnes dispositions. *c.* 575. 618. 635. 640.

Stapart (Madame) est guerie sur le tombeau de M. Rousse depuis la défense des Grands Vicaires de Reims. *b.* 184. *& suiv. c.* 319. Lettre de M. de Montpellier à son mari. *c.* 319.

Steenoven (M.) Archevêque d'Utrecht, écrit à M. de Montpeller, &c. *c.* 171.

Steyaert (M) Docteur de Louvain, a refuté d'avance les raisonnemens de M. Languet sur plusieurs points importans. *a.* 84. 177. &c.

Stoz (le Pere) Jesuite, sauve les Infideles & les heretiques au moyen de l'ignorance invincible. *b.* 632.

Suarez, Jesuite Chef des *Congruistes*, propose ses sentimens avec reserve & timidité. 68. 311. Il soutient la necessité de l'équilibre. *a.* 30. Il releve avec excès les forces du libre arbitre, mais en deguisant un peu ses expressions. *a.* 39. *& suiv.* Son erreur sur la volonté de Dieu, &c. *b.* 791. Il donne un grand credit à la doctrine de l'attrition. *a.* 47. Il enseigne des propositions impies & execrables sur la deposition & le parricide des Rois. *a.* 58. Ses relachemens sur la penitence ont été condamné à Rome & par le Clergé de France. *a.* 53. Le Pere Francolin le propose comme un Docteur sans defaut, dont les Ouvrages doivent être lus preferablement à ceux des Peres de l'Eglise. *a.* 64. On peut opposer Suarez à M. Languet sur la matiere de la charité. *a.* 164.

T

TAlon (M.) Avocat general au Parlement de Paris, fait l'éloge de M. le Maître mort à Port-Royal. *c.* 275.

Tarbes (M. l'Evêque de) Voy. Camboût de *Coislin.*

Taste (Dom la) Benedictin Auteur des Lettres Theologiques contre les miracles & les Convulsions qu'on attribua d'abord aux Jesuites. *c.* 564. Ses horribles procedés pour décrier les miracles de M. de Paris. *b.* 119. *c.* 805. 849. Il trahit la cause de l'Eglise en voulant decrier les Appellans, & donne des armes aux Protestans. *c.* 855. 856. Il emprunte les raisonnemens des Payens. *c.* 857. Ses principes erronés. *c.* 610. 647. Autres excès. *c.* 857. 858. Il n'est point d'accord avec M. Languet sur le fait de la veuve de Lorme qui l'embarrasse très fort. *b.* 165. 166.

Tellier (M. le) Chancelier de France : son attachement aux Libertés de l'Eglise Gallicane. *b.* 538.

Tellier (M. le) Archevêque de Reims, contribue à la Paix de Clement IX. *a.* 670. Il denonce à Innocent XII. avec plusieurs autres Evêques le Livre plein d'erreurs du Cardinal Sfondrate. *a.* 33. 34. 306. *b.* 236.

Tellier (le Pere) Jesuite Confesseur de Louis XIV. defend les ceremonies Idolatres de la Chine; son Livre est condamné à Rome. *b.* 84.

Tencin (M. de) Archevêque d'Embrun puis Cardinal. Il preside au Brigandage d'Embrun : son caractere & diverses particularités qui le concernent. *c.* 288. 291. 338. 345. 369. 370. 451. 455. Il traite M. de Senez d'une maniere indigne. *a.* 785. *c.* 232. Etrange abus qu'il fait de l'Ecriture sainte contre ce Prélat. *a.* 792. 793. Iniquité de sa conduite : il se couvre de confusion. *a.* 793. Contradictions de ce Prélat & des Evêques de son prétendu Concile. *a.* 794. Decrets qu'il fait faire. *c.* 236. 242. On le convainc par ses Actes peu sinceres de n'être pas habile menteur. *c.* 331. *& suiv.* 338. Soulevement general contre le Brigandage d'Embrun. Voy. *Soanen.* On fait M. d'Embrun Cardinal pour couvrir son honneur. *c.* 254. Il envoye les Actes de son Concile à plusieurs Evêques, & leur écrit des Lettres flateuses : ils ne lui font point de reponse. *c.* 330. 331. 337. 369. 370. 382. Il fait un recueil des pretendus temoignages des Eglises étrangeres. *c.* 570. Il sollicite l'Archevêché de Bourdeaux : reflexion de M. de Montpellier à ce sujet. *c.* 363. Affront qu'on lui fait en Sorbonne. *c.* 373. Il est disgracié & obligé de retourner dans son Dioceſe. *c.* 383. 393. Il est au desespoir de se voir mepriſé. *c.* 477.

Ce Prelat écrit pour sortir de l'obscurité. *c.* 473. Son embarras pour assigner quel est le crime des Appellans. *b.* 34. 313. 314. Il fait une Instruction pastorale sur les jugemens de l'Eglise. *c.* 399. 402. Il adresse plusieurs Lettres à M. de Senez. *c.* 455. Le Parlement de Paris condamne deux de ses Ouvrages. *c.* 477. 479. 481. Arrêt du Conseil contre un de ses Mandemens. *c.* 505. 508. Il fait deux Ouvrages contre la premiere Instruction pastorale de M. de Montpellier sur les miracles. *b.* 87. *c.* 629. 632. Ce Prélat le refute dans sa Lettre pastorale sur le miracle de la Verune, & donne à son Theologien de bonnes leçons. *a.* LIII. LIV. *b.* 70. *& suiv.* Il attaque de nouveau en mal-honnête homme M. de Montpellier & M. de Troyes, qui avoit publié des Ou-

Ouvrages du grand Boſſuet qui ne plaiſoient à M. d'Embrun. *c.* 798. 862. 863. Il s'éleve contre les erreurs du Pere le Courayer : ſon zele eſt louable en cette occaſion. *b.* 737. Les Ouvrages qui portent le nom de ce Prélat viennent de la main d'un Jeſuite. *c.* 798.

Tencin (Madame de) ſœur du Prélat : les Evêques de l'Aſſemblée de 1730. s'aſſemblent chez elle. *c.* 448.

Terraſſon (le Pere) de l'Oratoire, Curé au Dioceſe d'Auxerre où il faiſoit beaucoup de bien : il eſt empriſonné. *c.* 766. 767. M. d'Auxerre écrit au Roi à ce ſujet. *c.* 794. 804.

Theſut (M. l'Abbé de) ſe montre peu diſpoſé à rendre ſervice à M. de Montpellier. *a.* 876.

Tilladet (M. de) Evêque de Mâcon, écrit au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus* à Innocent XIII. conjointement avec ſix autres Evêques. *a.* XV. 303. *& ſuiv.* Il écrit enſuite au Roi avec les mêmes Prelats. *a.* XVI. 355. *& ſuiv.* Il adreſſe à Sa Majeſté conjointement avec cinq de ſes Confreres, une Reponſe à la grande Inſtruction paſtorale de M. de Biſſi. *a.* XVII. 379. *& ſuiv.* M. de Montpellier lui écrit ſur la conduite qu'il a tenue à l'égard de la ſignature du Formulaire. *c.* 86. Réponſe de ce Prélat, où il témoigne ce qu'il penſe des Jeſuites. *c.* 883. Replique de M. de Montpellier. *c.* 100. Autre Lettre de ce grand Evêque à ce Prélat pour l'engager à ſe declarer contre le Concile d'Embrun. *c.* 250. Il ſigne la Lettre des XII. Evêques au Roi contre ce prétendu Concile. *a.* 669. *& ſuiv.* 674. Il ne ſigne point la ſeconde Lettre ou les Remontrances. *a.* XXXVIII. Sa chûte. *c.* 306.

Titon (M.) Conſeiller au Parlement de Paris : M. de Montpellier lui écrit. *c.* 744.

Tolerans (les) compoſent l'Egliſe de toutes les ſectes ſeparées par le ſchiſme mais unies par la profeſſion de certains dogmes. *b.* 658. *& ſuiv.* Pluſieurs même n'excluent pas de l'Egliſe les Juifs, les Mahometans & les Payens. *b.* 672. Quel eſt le grand principe du Tolerantiſme, & comment cette doctrine a été embraſſée. *b.* 558. 665. 730. Oppoſition de cette doctrine avec celle de J. C. & des Apôtres. *b.* 672. *& ſuiv.* Impieté de ce ſyſtême. *b.* 731. Diverſes preuves qui le detruiſent directement. *b.* 677. *& ſuiv.* On doit ce dogme monſtrueux au ſchiſme des Proteſtans. *b.* 679.

Torci (M. de) Voy. *Colbert de Torci.*

Toulon (M. l'Evêque de) Voy. *Montauban.*

Toulouſe (M. l'Archevêque de) Voy. *Marca*, & *Crillon*, qui eut d'abord de bons ſentimens, &c. 885.

Tour (le Pere de la) General de l'Oratoire, eſt ſoupçonné d'avoir quelque part à la chute de M. de Rhôdez. *c.* 408. Sa mort, &c. *c.* 573.

Tour brulée (le Cardinal de la) l'un des premiers defenſeurs des opinions Ultramontaines : quelle étoit ſa moderation. *a.* 59. 332.

Tournay (M. l'ancien Evêque de) Voy. *Salle.*

Tournay (Madame) publie deux Memoires où l'on demontre l'impoſture de la Sœur Dalmaix qui a changé d'écriture pour nier le miracle operé ſur ſa ſœur. *b.* 177. *c.* 754. 757. 826. Lettres de M. de Montpellier à cette Dame. *c.* 754. 826.

Tournefort (M. de) Avocat general en la Chambre des Comptes de Provence : M. de de Montpellier écrit à ce Magiſtrat qui ſe faiſoit honneur de ſe dire ſon fils en J. C. *c.* 220.

Tournely (M.) Docteur de Sorbonne, érige l'équilibre en dogme. *a.* 763. Sa mort. *c.* 430.

Tourneux. (M. le) Auteur de l'*Année Chretienne* : excellence de cet Ouvrage. *b.* 352.

Tournon (M. le Cardinal de) eſt envoyé à la Chine par Clement XI. pour faire executer ſon Decret contre les ceremonies idolatres ſoutenues par les Jeſuites : ces Peres le font mourir en priſon. *a.* 328. 329.

Tournus (M.) detrompe M. de Montpellier ſur un fait concernant les Jeſuites. *a.* XLI.

Tourouvre (M. de) Evêque de Rhodez, condamne pluſieurs propoſitions pernicieuſes des Jeſuites, qui font ſupprimer ſon Ordonnance par l'Inquiſition. *b.* 246. *c.* 708. Lettres de ce Prelat où il témoigne être diſpoſé à agir pour prendre la defenſe de M. de Montpellier perſecuté pour l'affaire du Formulaire & l'aider de ſes revenus. *c.* 886. 892. 893. Il prend la défenſe de M. de Montpellier dans l'Aſſemblée de 1725. *c.* 187. 188. Il ſigne la Lettre des XII. Evêques au Roi contre le Concile d'Embrun, &c. *a.* XXXVIII. 769. *& ſuiv.* *c.* 276. 304. 305. 307. Il a ordre de reſter dans ſon Dioceſe : Diſpoſitions de ſon Clergé au ſujet du pretendu Concile. *c.* 304. 307. Lettre de ce Prélat ſur la Conſultation des Cinquante Avocats en faveur de M. de Senez. *c.* 893. Il donne ſa procuration pour s'oppoſer à l'enregiſtrement du Bref confirmatif dudit Concile. *a.* 775. Il ſigne la ſeconde Lettre (ou les Remontrances) des X. Evêques. *a.* 777. *& ſuiv.* *c.* 317. Il donne une Lettre paſtorale contre les Jeſuites qui troubloient ſon Dioceſe. *c.* 322. 326. 329. 337. &c. Il devient Superieur de la Congregation des Religieuſes du Calvaire. *c.* 319. 324.

M. Maziere ſon Grand Vicaire eſt exilé : le Prélat ſollicite en ſa faveur. *c.* 370. 371. 378. 390. 410. 414. Peu de tems après il eſt ſeduit & il donne une Inſtruction paſtorale où on lui fait dire qu'il a toujours été ſoumis à la Conſtitution. *c.* 407. *& ſuiv.* 537. M. de Montpellier lui met ſous les yeux les contradictions de ſa conduite & lui prédit ce qui lui arriveroit. *c.* 409. *& ſuiv.* 417. Quelle fut ſa reponſe à ce Prelat. *c.* 424. 425. 427. Replique de M. de Montpellier. *c.* 426. M. de Rhodez rend ſes pouvoirs aux Jeſuites & devient enſuite leur défenſeur. *c.* 415. 416. 436. 438. Il eſt deputé à l'Aſſemblée de 1730. dont il ſigne la Lettre contre M. de Montpellier. *b.* 569. 570.

c.

c. 440. 466. 467. 469. 470. 473. 474. Il sollicite M. d'Auxerre à recevoir comme lui la Constitution. c. 472. Il refuse d'exercer la Superiorité du Calvaire. c. 472. 473. Il paroît choqué de ce que M. de Montpellier avoit dit à son sujet dans sa Lettre pastorale sur l'Assemblée du Clergé de 1730. a. XLVI. c. 506. Il desire de renouer avec M. de Montpellier le commerce de Lettres qui avoit été interrompu. c. 518. 536. Il soutient contre ses Curés, les Jesuites qui enseignoient le Quietisme. c. 552. 555. Quel étoit la caractere de ce Prélat : sa mort. a. XLVI. 537. 608. & *suiv.* 611.

Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. c. 180. 187. 196. 209. 217. 227. 230. 232. 235. 247. 256. 274. 287. 291. 293. 300. 304. 305. 307. 309. 310. 317. 318. 319. 322. 324. 326. 330. 342. 347. 354. 363. 364. 369. 370. 378. 382. 390. 396. 398. 402. 409. 426. 436. 440. 473. 518. Lettres de M. de Rhodez. c. 886. 892.

Touvenot (M.) Notaire de Paris va en Sorbonne pour dresser l'Acte d'Appel des IV. Evêques & l'adhesion de la Faculté : il est arrêté le lendemain & conduit à la Bastille. a. 11. 12. &c.

Touvenot du Vivier (M.) Prêtre, fils du precedent, envoye à M. de Montpellier la Relation de la mort de Madame la Princesse Douairiere d'Auvergne : Reponse du Prélat. c. 794.

Tradition. (la) Quelle est sa necessité. b. 681. C'est la parole de Dieu écrite. b. 683. Les saints Peres l'ont égalée à l'Ecriture Sainte qui ne renferme point toutes les verités necessaires au corps de l'Eglise. b. 682. 683. Force de son témoignage contre les Protestans. b. 732. 733.

Transsubstantiation. Voy. *Eucharistie.*

Treguier (M. l'Evêque de) Voy. *Quervillio.*

Tressan (M. de) Archevêque de Rouen examine dans l'Assemblée de 1725. la Lettre circulaire de M. de Montpellier : injustice de sa conduite. c. 189.

Trimond (M.) Chanoine de Montpellier inquieté par Ordre de la Cour : le Prélat prend sa defense, &c. c. 81. 82. 163.

Troyes. (M. l'Evêque de) Voy. *Bossuet.*

U.

UNiversités. Leur origine, &c. c. 133. Celles de Paris, de Reims, de Nantes & de Caen, appellent de la Constitution *Unigenitus*, &c. a. 261. Elles ne l'avoient point acceptée, comme l'assure M. de Bissi : il en est de même de quelques autres. a. 411. 412. Voy. *Facultés.* L'Université de Paris juge l'Appel de la Bulle nécessaire lorsqu'on lui propose pour la premiere fois l'acceptation de ce Decret. a. 411. Elle appelle, & fait une belle Declaration des motifs qui l'engagent à faire cette demarche. a. 257. Quelle a toujours été son opposition aux desseins pernicieux des Jesuites : ce que la Faculté de Théologie en pensa aussitôt qu'ils parurent. c. 108. 109. 883. Elle se dispose à prendre fait & cause pour l'Université de Montpellier contre ces Peres. c. 108. 109. 143. De quelle maniere les Jesuites se sont emparés de la Faculté de Theologie de Montpellier & se sont rendus les Maîtres dans cette Université. a. XVIII. 608. & *suiv.* 676. c. 93. 95. 106. 108. 109. 142. & *suiv.* Plusieurs Membres de l'Université de Louvain rendent témoignage à la verité contre la Constitution. a. 416. 417.

Urbain VIII. (le Pape) renouvelle les Bulles contre Baïus, &c. a. 141. 142.

Usez (M. l'Evêque d') Voy. *Saint-Jal.*

Usure. Toute espece d'usure est mauvaise, & condamnée par l'Ecriture & par la Tradition : argument de la perpetuité de doctrine sur ce point, employé contre les defenseurs de l'usure dans les contracts usités en Hollande, &c. 527. & *suiv.* Leurs faux raisonnemens refutés par le Prélat, qui auroit fait une Censure de leurs Ouvrages s'ils se fussent repandus dans son Diocese. *Ibid.* Eloge des Auteurs du Livre intitulé, *Dogma Ecclesiæ circa usuram.* c. 531. M. Petitpied donne quelques Lettres sur cette matiere : l'erreur qu'il attaque avoit été deja condamnée dans les mauvais Casuistes. c. 531. 532. Voy. *l'article suivant.*

Utrecht (Eglise Catholique d') M. de Montpellier avoit beaucoup d'affection pour elle. c. 147. 171. 527. 531. 532. 703. Eloge qu'il fait de MM. de Castorie & de Sebaste. Il écrit au Chapitre & au Clergé pendant la vacance du Siege. c. 147. M. Steenoven Archevêque meurt peu après son sacre ; il venoit d'écrire à M. de Montpellier. c. 171. M. Barchman élu Archevêque écrit à M. de Montpellier, qui lui répond d'une maniere obligeante. c. 171. 172. Foi & courage de ce Prelat. c. 172. 531. 539. 671. 703. M. de Montpellier étoit penetré de douleur de voir qu'il fût contredit sur un point où il n'avoit d'autres sentimens que ceux de toute l'Eglise. c. 526. 527. 531. 532. 539. 634. 703. Demarches de cet Archevêque & de son Clergé au sujet de la Constitution : estime qu'il faisoit des Ouvrages de M. de Montpellier, &c. c. 890. Voy. *Barchman.* La division continue après sa mort : fermeté de M. de Babylone, Evêque Consécrateur. c. 634. Le nouvel Archevêque écrit à M. de Montpellier qu'il est dans les mêmes sentimens que son prédecesseur dont il fait l'éloge, &c. c. 703. Reponse de M. de Montpellier. c. 702. Voy. *Croon.* Affaire concernant un Evêque pour Harlem, &c. c. 839.

V.

Vaillant (M.) Prêtre du Dioceſe de Troyes: écrit à M. de Montpellier pour retracter la ſignature du Formulaire. *c.* 697. Quelques perſonnes donnent dans l'illuſion à ſon occaſion, & d'autres dans le même tems à l'occaſion du *Frere Auguſtin*, &c. *b.* 200. *c.* 677. 697. 718.

Valence (M. l'Evêque de) Voy. *Millon.*

Varlet (M.) Evêque de Babylone Conſecrateur des derniers Archevêques d'Utrecht, fait une *Apologie* où il ſe juſtifie à l'égard de la Cour de Rome, &c. *c.* 194. Il écrit à M. de Montpellier au ſujet de la Lettre circulaire ſur le prétendu Concile de Narbonne, & lui temoigne le cas qu'il faiſoit de ſes Ecrits. *c.* 886. Reponſe du Prelat. *c.* 194. Autre Lettre du même à M. de Babylone, qui lui adreſſe peu de tems après une grande Lettre, où il refute l'Ordonnance de M. de Vintimille Archevêque de Paris contre les miracles de M. de Pâris. *c.* 784. *b.* 134. *& ſuiv.* Reponſe de M. de Montpellier. *c.* 801. M. de Babylone fait paroître beaucoup de fermeté après la mort de M. Barchman. *c.* 634. 639. M. de Montpellier lui écrit au ſujet de l'affaire d'un Evêque de Harlem, &c. *c.* 839. Quelle eſtime M. de Montpellier faiſoit de ce Prélat. *c.* 195. 531. 634. &c.

Vaſquez, Jeſuite, ſoutient avec hardieſſe ſes erreurs ſur la volonté conditionnée de Dieu pour le ſalut de tous les hommes. *a.* 791. 792.

Vaſtide, Jeſuite, defend la cauſe de ſes Confreres dans les celebres Congregations *de auxiliis*, & refuſe de reconnoître l'efficace de la grace. *a.* 33. 324.

Vaubecourt (M. de) Evêque de Montauban. Quelle fut d'abord ſa conduite par rapport à la Conſtitution *Unigenitus*. *c.* 160. 254. &c. Il écrit au Roi contre le Concile d'Embrun conjointement avec les XII. & les X. Evêques. *a.* XXXVIII. 769. *& ſuiv.* 777. *& ſuiv.* *c.* 260. 270. 300. 301. 314. 315. Il ſe demet de ſon Evêché : ce que M. de Montpellier penſa de cette demarche. *c.* 371. 372. Lettres de M. de Montpellier à ce Prélat. *c.* 260. 270. 285.

Verdun (M. l'Evêque de) Voy. *Hocquincourt*, *Bethune* & *Dromenil.* Le ſecond appella de la Conſtitution *Unigenitus*. *a.* 16. 17.

Vergier de Hauranne (M. du) Abbé de S. Cyran. La France eſt rédevable à ſon zele de ce qu'on y ſoutient la neceſſité de l'amour de Dieu pour être reconcilié. *b.* 373. 374. Il eſt calomnié par M. de Belſunce, qui a adopté tous les raiſonnemens des Jeſuites : M. de Montpellier le juſtifie contre ce Prélat. *b.* 484. 491. *& ſuiv.* 498. *& ſuiv.* 501. Ses Lettres ont été approuvées avec de grands éloges par les plus illuſtres Evêques de France. *b.* 403. *& ſuiv.* Force de leur temoignage. *b.* 496. 497. Ce ſavant Abbé étoit eſtimé & reſpecté des plus grands hommes de ſon tems. *b.* 500. 501. Quel cas le Clergé de France fit de l'Ouvrage qu'il donna ſous le nom de *Petrus Aurelius*. *b.* 619. 620. Il eſt le pere de Meſſieurs de Port Royal. *b.* 373. 501. &c. Voy. *Port-Royal.*

Verité (la) a toujours été enſeignée : on ſait quand l'erreur a commencé. *a.* 797. &c. La verité peut être obſcurcie dans l'Egliſe, mais elle ne peut être ſans témoignage. *b.* 98. 106. 296. *c.* 737. &c. Elle n'eſt pas toujours enſeignée hautement par la totalité morale des Paſteurs. *b.* 295. Divers principes néceſſaires à l'éclairciſſement de cette queſtion. *b.* 235. *& ſuiv.* Quels ſont les moyens de connoître la verité dans les tems de troubles & de diviſion. *b.* 232. *& ſuiv.* Elle eſt viſible dans ces tems-là: pourquoi Dieu permet qu'elle ſoit obſcurcie, &c. *b.* 243. *& ſuiv.* Voy. *Egliſe*, &c. Les Evêques qui reçoivent la Conſtitution *Unigenitus* étant diviſés ſur le fond du dogme, la verité ſe montre du côté de ceux qui la rejettent. *b.* 238. La verité ſeule a determiné tant de perſonnes reſpectables & éclairées à s'oppoſer à la Conſtitution. *b.* 385. 386. *c.* 161. 244. &c. Voy. *Appellans.* On doit rendre témoignage à la verité, quoiqu'il en puiſſe arriver. *c.* 152. 219. 273. 284. 305. 350. &c.

Vertbamon. (M. J. B. de) Evêque de Pamiers, appelle de la Conſtitution *Unigenitus*. *a.* 17. Il écrit au Pape Innocent XIII. conjointement avec ſix autres Eveques. *a.* XV. 303. *& ſuiv.* Il écrit enſuite au Roi avec les mêmes Prelats, &c. *a.* XVI. 355. *& ſuiv.* Il adreſſe à Sa Majeſté conjointement avec cinq de ſes Confreres la Reponſe à la grande Inſtruction paſtorale de M. de Biſſi. *a.* XVII. 379. *& ſuiv.* M. de Montpellier lui écrit au ſujet du Formulaire, &c. 90. *& ſuiv.* Lettres intereſſantes du Prélat à M. Montpellier. *c.* 885. Il écrit avec lui & quelques autres Evêques, au Pape Benoît XIII. ſur les atteintes que la Conſtitution donne à la grace efficace, &c. *a.* 581. *& ſuiv.* *c.* 152. Il eſt ſollicité par M. le Cardinal de Noailles d'entrer dans l'Accommodement dont il étoit queſtion en 1725. M. de Montpellier lui envoye ſa Lettre circulaire à ce ſujet & répond à l'une de ſes Lettres. *a.* 615. 619. *& ſuiv.* Il oblige un Jeſuite de retracter ſes erreurs : ce que ce Pere fait d'une maniere peu ſatisfaiſante. *c.* 217. Il fait ſon Teſtament ſpirituel où il prend la defenſe des XII. Articles. *c.* 250. Aprés cette démarche M. de Montpellier l'exhorte en vain à s'unir avec ſes Confreres qui prenoient la defenſe de M. de Montpellier, &c. *c.* 244. 250. *& ſuiv.* 280. 281. Lettres de ce grand Evêque à ce Prelat. *c.* 90. 99. 150. 151. 244. 250. 280. 298.

Vertbamon (M. Iſaac-Jacques de) Evêque de Conſerans, témoigne à M. de Montpellier qu'il lui eſt très uni de ſentimens, &c. Ses Lettres. *c.* 884. 886. Reponſe du Prélat. *c.* 150.

Vertus morales. Les Jeſuites mettent celles des Infideles au rang des graces interieures de J. C. *b.* 781. Le jugement que les ſaints Peres en ont porté eſt bien different. *Ibid.*

Vialart (M.) Evêque de Chaalons ſur Marne, l'un des Evêques mediateurs de la Paix. *a.* 644. 686. *& ſuiv.* Il écrivit au Pape Innocent XI. pour faire ſupprimer entierement le Formulaire. *a.* 764. Il approuve les Lettres de M. de S. Cyran avec de grands éloges. *b.* 494.

Vieilbourg (Madame la Marquiſe de) étoit très eſtimée de M. de Montpellier. *c.* 41. 44.

Vieuxpont (Madame la Marquiſe de) M. de Montpellier lui écrit au ſujet des demarches de Madame de Beringhen Abbeſſe de Faremoutiers & ſœur de cette Dame. *c.* 643. 672.

Vincent de Paul (Saint) Inſtituteur des Prêtres de la Miſſion ou de S. Lazare, rend un temoignage important à l'innocence de M. de S. Cyran. *b.* 502. *& ſuiv.* Preuves de l'eſtime qu'il faiſoit de ce grand homme & du peu de fond que l'on doit faire ſur ce que diſent les amis des Jeſuites à ce ſujet. *b.* 498. *& ſuiv.* Obſervation ſur les miracles qu'on dit avoir été operés par ſon interceſſion. *b.* 132.

Vintimille (M. de) Archevêque de Paris, (auparavant d'Aix) vient en Cour auſſitôt qu'il eſt nommé. *c.* 389. XXVIII. Curés de Paris le prient de ne point retirer les pouvoirs à leurs Eccleſiaſtiques, &c. *c.* 404. *& ſuiv.* Embarras du Prélat. *c.* 406. 407. Il donne une Inſtruction paſtorale en faveur de la Conſtitution *Unigenitus :* caractere de cet Ouvrage. *c.* 422. 423. 438. 439. Ses Curés lui préſentent un *Memoire* contre ſon Inſtruction paſtorale : le Prélat en eſt très mortifié. *c.* 429. 431. Deſtitution de trois Curés de la ville. *c.* 467. 468. Le Prélat fait un Mandement contre les Avocats : Arrêt du Parlement contre lui. *c.* 480. *& ſuiv.* 490. *& ſuiv.* Il donne un Mandement contre le miracle operé ſur Anne le Franc, & fait defenſe de rendre aucun culte religieux à M. de Pâris. *b.* 183. *c.* 526. Autre Mandement contre les Nouvelles Eccleſiaſtiques : les Curés refuſent de le publier. *c.* 542. Moyens qu'il devroit employer pour avoir la paix. 575. M. l'Evêque d'Auxerre lui écrit une Lettre très forte, &c. *c.* 577. 581. 583.

Les Curés de Paris préſentent une grande Requête au Parlement contre l'Inſtruction paſtorale de M. de Sens ſur les miracles de M. de Pâris, & y prouvent l'authenticité des Procès verbaux de M. le Cardinal de Noailles, &c. *c.* 739. M. l'Archevêque donne une Ordonnance contre les miracles verifiés par ſon predeceſſeur : motifs qui ont determiné ce Prélat. *c.* 770. M. l'Evêque de Babylone répond à ſon Ordonnance par une grande Lettre adreſſée à M. de Montpellier. *b.* 134. *c.* 801. M. de Montpellier refute ſes raiſonnemens dans ſon Inſtruction paſtorale contre M. de Sens. *b.* 130. *& ſuiv.* Réponſe à ce qu'il dit ſur le miracle du Sieur le Doulx. *b.* 136. *& ſuiv.* Et ſur celui de Don Palacios. *b.* 139. *& ſuiv.* Contradiction des Pieces qu'il produit contre le miracle de punition operé ſur la veuve de Lorme. *b.* 167. *& ſuiv.* M. l'Archevêque donne un excellent Breviaire : ce qu'il dit à ce ſujet à un homme d'eſprit. *c.* 782. M. de Marſeille l'attaque : M. de Montpellier étoit diſpoſé à l'adopter pour ſon Dioceſe. *c.* 801. *a.* LXXXI.

Viſion beatifique. Eclairciſſement ſur cette matiere. *a.* 438. 439.

Viva (le Pere) écrit contre le Pere Queſnel. *a.* 326.

Volonté de Dieu (la) Voy. *Dieu.*

Volonté humaine (la) naît d'un bon ou d'un mauvais amour. *a.* 23. 24. &c. Voy. *Amour* & *Fins.* Tout le bien qu'elle fait, vient de Dieu : elle n'en partage point avec lui la gloire. *a.* 30. 31. 97. De deux plaiſirs qui ſe préſentent à elle le plus fort l'emporte : éclairciſſement de quelques difficultés à ce ſujet. *b.* 399. *& ſuiv.*

Vrilliere (M. de la) Secretaire d'Etat, écrit de la part du Roi Louis XIV. à M. de Montpellier pour l'engager à recevoir la Conſtitution *Unigenitus :* Réponſe genereuſe du Prélat. *c.* 14. M. de la Vrilliere écrit pluſieurs Lettres ſur diverſes affaires du Dioceſe de Montpellier, principalement par rapport aux ſuites de l'exaction du Formulaire. *c.* 92. 95. 97. 98. 99. 112. Il ſe laiſſe ſurprendre & expedie quantité d'Ordres, &c. *c.* 113. 114. 115. 116. 119. 121. 128. 133. &c. Lettres de M. de Montpellier à ce Secretaire d'Etat. *c.* 14. 80.

FIN DE LA TABLE.

Fautes à corriger.
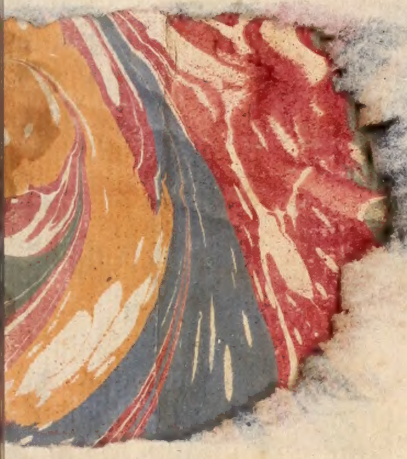
Page 40. ligne 29. Monſeigneur *liſez* Monſieur.
Page 80. La Lettre LXIX. doit être placée avant la Lettre LXVIII.
Page 121. La Lettre CIV. de Novembre 1723. paroît avoir été écrite en 1722 & devoir être placée page 81. avant la Lettre LXX.
Page 937. col. 1. ligne 29. *après* 51. ajoutez Voy. *Verdun.*
Page 939. col. 2. ligne 4. *après* 806. ajoutez Voy. *Luçon.*
Page 942. col. 2. ligne 30. *après* Miracles. ajoutez, *a.* LIX.
Page 947. col. 1. ligne 10. *après* 658. ajoutez, *& ſuiv.*
Page 949. col. 2. ligne 27. *après & ſuiv.* ajoutez Voy. *Toulouſe.*
Page 968. col. 2. ligne 2. *après & ſuiv.* ajoutez Mort extraordinaire de celui-ci, *c.* 833.
Page 971. col 1. ligne 15. *liſez. Nuza* (la) Evêque d'Albaſtro, s'oppoſe aux Jeſuites, &c. *a.* 31. 72. 73.
Ibid. col. 1. ligne 30. *après c.* ajoutez 133. 137.
Page 972. col. 1. ligne 22. *après Perefixe* ajoutez, *Harlai.*